

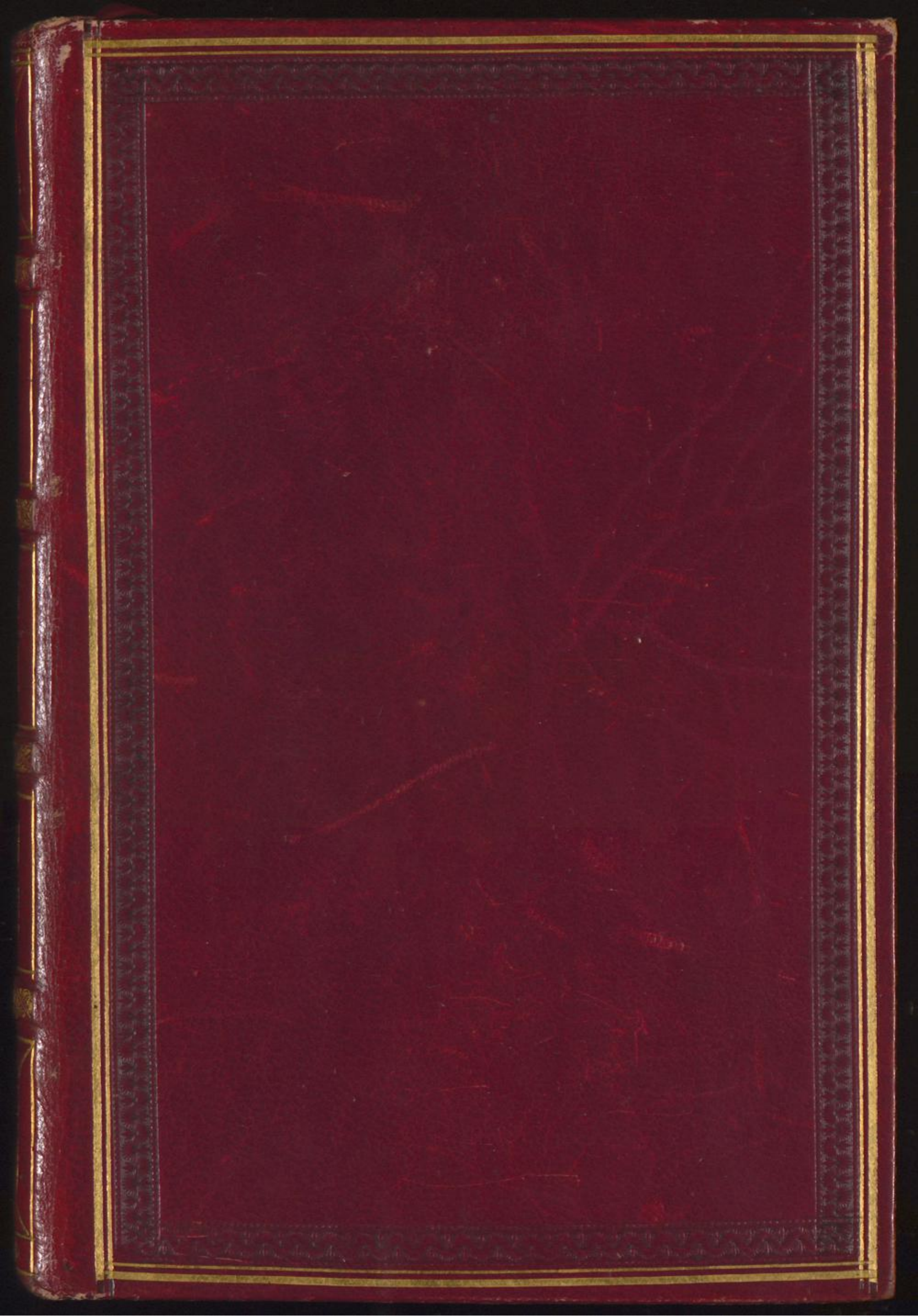
La Bible en laquelle sont contenus tous les livres canoniques, de la saincte escriture, tant du vieil que du nouveau Testament : et pareillement lés Apocryphes. Le tout translaté en langue françoise, ...

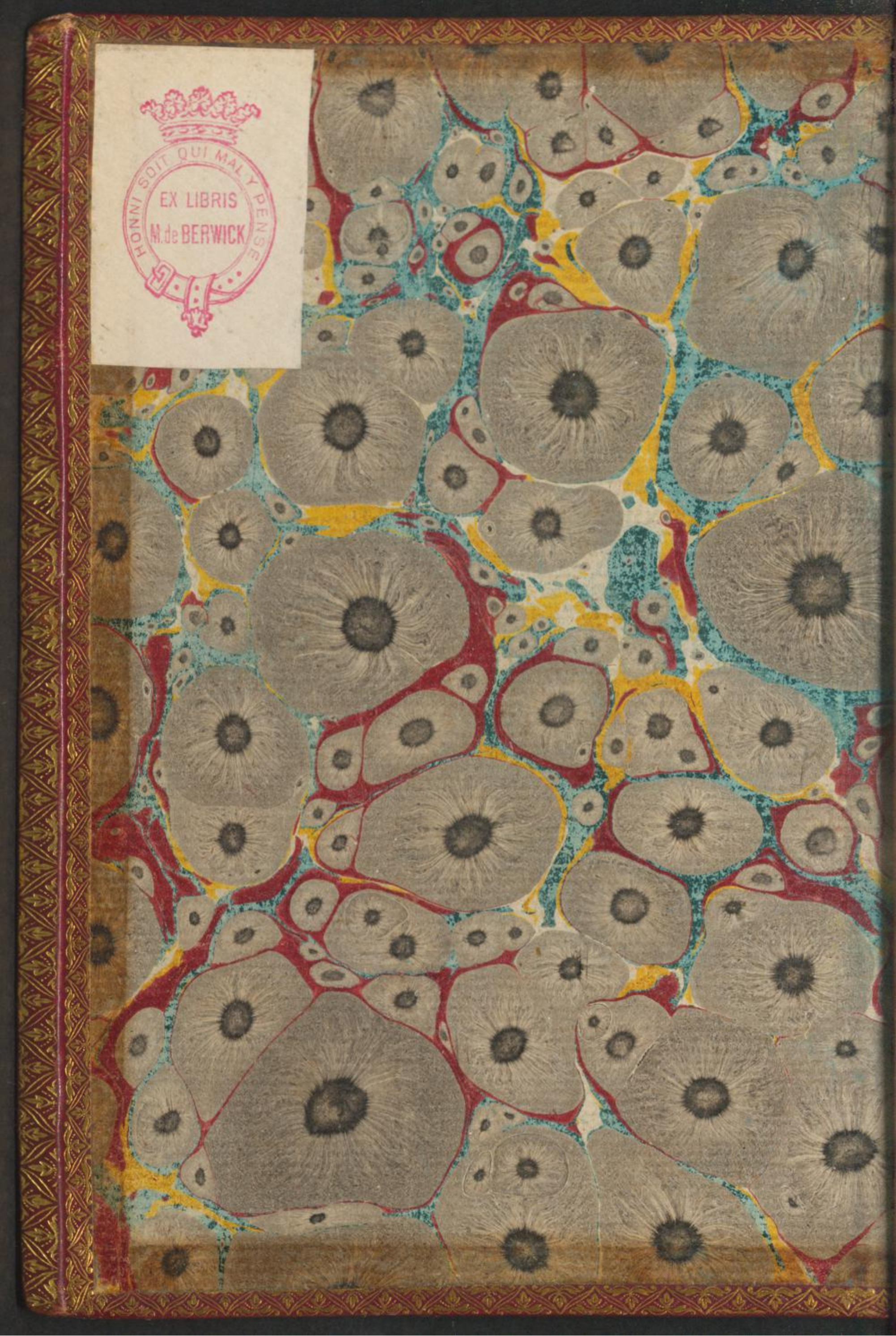
[Girard, Jean]

[Genève], 1540

Bibliothèque de Genève

Persistenter Link: http://dx.doi.org/10.3931/e-rara-14880




HONNI SOIT QUI MAL Y PENSE
EX LIBRIS
M. de BERWICK



Au Baron Maurice de Berwick. –

Bible connue sous le nom de

Bible de l'Epée, imprimée

en 1540. L'Epée est placée au dessus

de la date de l'année à la page ci-après.

Cette Bible est très rare.

LA BIBLE EN LAQVELLE SONT CONTENVS TOVS LES LIVRES CANONIques, de la saincte escriture, tant du vieil que du nouueau Testament: & pareillement lés Apocryphes.

Le tout translaté en langue françoise, auec diligente collation: non seullement aux anciens & fideles exemplaires, mais außi à l'original & signamment dés canoniques.



M. D. XL.

Escoutez cieux, & toy terre preste l'aureille: car l'Eternel parle.
Isaie 1.

L'ORDRE DES LIVRES CANONIQVES DE l'escriture saincte, tant du viel que du nouueau Testament.

LES LIVRES du viel Testament selon l'ordre commun, que nous auons tenu.

Genese.
Exode.
Leuitique.
Nombres.
Deuteronome.
Iosué.
Iuges.
Ruth.
Roys, I I I I. desquelz lés I I. premiers, sont aussi appellez, de Samuel.
Chroniques, I I. autremement Paralipomenon.
Esdras, I.
Nehemias, I. autremẽt I I. d'Esdras.
Esther.
Iob.
Psalmes de Dauid.
Prouerbes
Ecclesiaste — de Salomon.
Cantique
Isaie.
Ieremie.
Lés Lamentations de Ieremie.
Ezechiel.
Daniel.
Osée.
Ioel.
Amos.
Abdias.
Ionas.
Michée.
Naum.
Abacuch.
Sophonias.
Aggée.
Zacharie.
Malachie.

LE NOM DES liures Apocryphes de l'ancien Testament, car du nouueau: nous n'en auons point faict de section.

Esdras, I I I.
Esdras, I I I I.
Tobie.
Iudith.
Sapience.
Ecclesiastique.
Baruch, auec l'Epistre de Ieremie.
Machabées, I.
Machabées, I I.
L'hystoire d'Esther.
Cantique dés troys enfans mis en la fornaise.
L'hystoire de Susanne.
De l'ydole Bel, & du Dragon.
L'oraison de Manasses.

LES LIVRES du nouueau Testament, selon leur ordre.

L'Euangile selon sainct Matthieu.
L'Euangile selon sainct Marc.
L'Euangile selon sainct Luc.
L'Euangile selon sainct Iehan.
Lés Faictz, ou Actes dés Apostres.
Epistre de sainct Paul aux Romains.
Aux Corinthiens, I I.
Aux Galatiens.
Aux Ephesiens.
Aux Philippiens.
Aux Colossiens.
Aux Thessaloniciens, I I.
A Timothée, I I.
A Tite.
A Philemon.
Aux Ebrieux.
L'Epistre sainct Iaques.
Epistres de sainct Pierre, I I.
Epistres de sainct Iehan, I I I.
L'Epistre de sainct Iude.
L'Apocalypse de sainct Iehan.

LE Sainct Apostre Pierre admonneste de veiller,& estre sobre,à cause de nostre ennemy le 1.Pier.5.
diable:lequel cõe vn lyon rugissant adgueste à l'entour,cerchant d'en deuorer aucun. Et
certes,ceste admonition n'est pour moy,ne pour toy seullemẽt,Lecteur fidele,ains est pour
tous. Mais bien sachant l'Apostre,q̃ peu seroit nostre veiller & estre sobre,pour resister à l'astu
ce,cautelle,& force de cestuy nostre ennemy,si nous n'auions autre ayde auec nous, il nous en-
seigne incõtinent aprés,par quel moyen nous pourrons,non seullemẽt euiter,mais aussi surmon
ter,toute puissance cõtraire:tant conioincte soit elle,auec astuce,& cauteleuse malignité, disant
ainsi. Auquel vous resisterez,puissans en foy. Voys-tu maintenant le moyen,& fort ayde:
par lequel nostre ennemy doit estre prosterné?*C'est le bouclier,par lequel nous pouõs repoul- Ephes.6.
ser & esteindre,tous lés dars enflammez,du tresinique nostre ennemy. C'est(par son nom)*foy 1.Iehan 5.
Chrestienne,&,(par son effect)nostre victoire,qui vainct & surmonte le monde: & cõsequẽment
le prince d'iceluy. Et(pour bref dire)c'est celle *sans laquelle,nul ne peut plaire à Dieu. Et sans Heb.11.
luy plaire,tout hõme est vaincu & serf seruant en dure seruitude soubz la cruelle tyrannie, de ce
tyrant nostre ennemy. Car *qui n'est auec moy (disoit le prince de nostre foy Iesus) cestuy est Mat. 12.
contre moy. Tu voys donc clairemẽt,amy fidele,le peril ou tu és,et en quant dangereux
combat. Tu voys ensemble,de quelles armes te fault estre muny,si tu t'en veus sauuer. C'est de
foy Chrestienne,de vraye foy,dis-ie,& non couuerte ne coulorée,par hypocrisie & beau sem-
blant:mais qui soit conioincte à *charité,& par elle efficace. Et puis q̃ tu n'es seul en ce danger, Gala.5.
mais moy aussi,& tous ensemble:nous deuons tous tacher de trouuer ceste foy,& la garder.
A ceste cause,nous estans biẽ certains et asseurez,de par le celeste docteur du lieu ou il la fault
cercher,& par quel moyen la fault apprehender,en bonne fidelite,t'auons cy preparé,ce beau pe
tit volume dedans lequel,tu la pourras trouuer:& hors lequel,tu ne la dois cercher. Te deffie-tu
de moy,t'annonçant tant grande chose? Croys au moins à l'Apostre,lequel,en ce cõbat a *tra- 1.cor. 15.
uaillé plus que tous autres. La foy,dict-il,est par l'ouir,& l'ouir par la parolle de Dieu. Or en Rom. 10.
ce liure qui t'est preparé, est contenu toute parolle,q̃ le Seigneur nostre Dieu nous a laissé, pour
le fondement & cõfirmation de nostre foy. Et de ce veus-ie bien prendre pour tesmoignage,nöz
ennemys. Ou veux-tu donc cercher,ou en quel autre lieu trouuer ceste foy Chrestienne:tant effi
cace,voyre tant necessaire? Et mesmes si tu entendz q̃ c'est de foy. Car c'est le fondemẽt dés cho
ses qu'on espere,& la certification & demõstrãce dés choses qu'on ne voit point. *Car cõment 1.cor.2.
peux-tu estre certain dés choses qui sont cachées en l'hõme,s'il ne le te reuele? Et certes beaucop
moins le peux-tu estre,de ce qui est en Dieu,& de ce qu'il luy plaist ou non:sinõ par reuelation
faicte par celuy mesmes,et ce est asses notoire par ce q̃ disoit Christ,nul ne cõgnoist le pere sinõ
le filz,& ceux ausquelz il l'aura reuelé. Soys donc iuge en ceste part. Ou pourras-tu trouuer Mat.11.
certaine cõgnoissance de Dieu,& de sa volunté(qui sont lés choses inuisibles que nous voyons
par foy)fors en ce liure:auquel est contenu entierement tout ce qu'il luy a pleu nous reueler, par
escritures diuinement inspirées? Prens donc à gré ce liure,bien,aymé frere par la lecture
duquel, & par l'ouir, tu trouueras certain ayde pour surmonter ce tant cauteleux & puissant
ennemy. Si toutesfoys tu t'assubiectis à croyre ce qu'il y a escrit,au moins en ce q̃ touche lés li-
ures canoniques. Car dés apocryphes fault autremẽt iuger,desquelz tous,tu as veu l'ordre & ca
talogue. Mais cõsidere auec moy,frere,cõe cestuy s'efforce par tous moyens te destourner
de la lecture de ceste parolle. Et du volume qui la cõtient,disant ainsi(trãsfiguré en ange de lu-
miere)si vn chascũ veut lire ce volume,& q̃ l'escriture soit cõmuniquée à tous,& en leur lãgue,
tout s'en ira en grãd desordre,& cõfusion,tant descãdales & d'heresies pullulerõt. Il vault trop
mieux qu'on ne la publie point. Bien aymé frere ne te retire pour cela. Ne voys-tu point q̃ ce
ste *parolle est le glaiue de l'esprit par lequel cestuy maling doit estre exterminé? Ce n'est dõc rien Ephes.6.
que crainte de sa cõfusion,ensemble enuie de ton salut,qui le poulse à ce dire. Qui est celuy qui
vouldroit dire q̃ Iesus Christ ne deuoit point venir,pour sauuer lés pecheurs:veu qu'il a este cõe
vne pierre de scãdale & d'offense,a la ruine de plusieurs? Ou,q̃ sés Apostres ne deuoient point 1.pier. 2.
prescher ny annõcer,remissiõ dés pechez, & grace, en son nom seullemẽt, à tous pecheurs:veu Luc 2.
q̃ leur p̃dication,a esté *odeur de mort à mort,à plusieurs,follie & moquerie aux sages gẽtilz,& 2.Cor.2.
scãdale au Iuifz? Ne dict point Christ luy mesme q̃ sa parolle est cõe la semẽce,de laq̃lle vne par 1.Cor.1.
tie choit és espines,vne partie sus lés pierres,et partie au chemin lesq̃lles troys parties sont inu- Mat. 13.
tiles et sans fruict? Mais pour cela fault il q̃ le semeur laisse à semer? Il y aura,au moins,vne par-
tie qui apportera fruict,à l'vn trẽtiesme,à l'autre soixãtiesme,& à l'autre cẽtiesme. Ne soys
dõc plus deceu,& ne crains point:pour cés scãdales pour cés ruines & heresies,de receuoir ce li-
ure à gré,c'est vrayemẽt le testamẽt de ton pere. Il t'y fault regarder,& songneusemẽt lire si tu Luc 22.
veux(cõe tu dois)sauoir quel est ton heritage. Le testateur l'a cõfermé par son sang. Ne permetz Hebr.9.
point qu'on le te falsifie,en adioustant,diminuãt,ou en chãgeant. Et ne te moeuue ce qu'il Gala.3.

est tourné,en ton cõmun languaige. Car cõe de toutes langues sont appellez lés heritiers, aussi
fault il,qu'en toutes langues,soit leu le testament & pour quelle autre cause,auroit esté donné le
Act.2. sainct esprit en forme de diuerses langues? Ce bien cõsiderans,cés bons pasteurs, plus amateurs
dés brebis de ce petit troppeau,q̃ de la laine,ont trauaillé qu'ainsi ait esté leu. Et à ce faire inci
*En l'ho- toyent lés peuples.Et d'entre tous,ie t'ameine pour ta cõsolation ce bon euesque *Chrysostome
melie 28. escoute-le,ie te prie.Pource(dict il en quelque lieu)ie vous prie q̃ vous veniez souuent icy:& q̃
sus gene. vous escoutiez diligemment la lecture de l'escriture saincte.Et non seullemẽt quand vous venez
icy,mais aussi en voz maisons prenez en voz mains la saincte Bible:& receuez par grãd soing
l'vtilité qui est dedãs cachée.Car de là vous aquerrez grand gaing.Premierement certes que vo
stre langue par la lecture,en sera reformée.Puis aprés q̃ vostre ame y prent dés aisles,& s'esleue:
si qu'elle est illuminée par la lumiere du soleil de iustice,et pendant ce temps,elle est deliurée,dés
attrayemens,dés ordes & souillées pensées iouyssant ia de grand repoz & trãquillité & d'auan
tage,ce q̃ faict la viande pour augmenter lés forces du corps sensible,ce faict aussi à l'ame, la le
cture dés escritures sainctes.Voy-la,amy,de quel iugement & desir,estoit ce bon pasteur, & au-
tres sés semblables: affin q̃ tu ne craigne,ceux qui soubz robbes de brebis, sont au dedãs loups
rauisans,ministres de satan,trãsfigurez en ministres de iustice te niantz la pasture de la parolle
Mat.4. de Dieu.Par laquelle l'hõe vit:non seullemẽt de pain. Il ne fault ia cher frere,q̃ tu refuses
ce present,pour la difficulté,que satan,par lés siens,y faict trop grãde.Ie say bien certes, q̃ tu y
trouueras aucunes choses difficiles:mais escoute moy. Estime-tu,q̃ ceux de maintenant,soient
plus rudes,& moins capables d'intelligence,que ceux du temps passé? Ne voys-tu point lés ars
flourir(graces à Dieu)plus q̃ iamais? voys-tu point choses tant excellẽtes inuẽtées & trouuées,
en cés derniers iours,qu'onques ne furent veuës. Ceste tant belle impression, du liure q̃ tu tiens,
t'en sera tesmoignage,quant à son art:& cés machines tant vehementes,que munition n'est tant
puissante,que par icelles ne soit rompue,brisée & mise en pouldre sans autres mille choses. Et
d'auantaige voys-tu point lés enfans,plus fins & entendantz à l'eage de six ans, que au temps
passé(voyre de ta memoire)ilz n'estoient à vingt,si donc il est ainsi, (& il est vrayement) quelle
raison ont cés pilleurs, de te deffendre la lecture de ceste escriture saincte,soubz vmbre de ie ne
say quelle difficulté: veu q̃ cés bons pasteurs le permettoient (voyre le commandoyent) à leurs
peuples,qui en leurs temps estoient trop plus rudes q̃ maintenãt? Et ie te demãde,és Epistres de
2.Pier.3. Sainct Paul,n'y a-il point de difficulté? Tu me diras q̃ ouy,& est la verité : ainsi le *testifié le
Rom.1. Sainct Apostre Pierre.Or auãt donc.Ne voys-tu point q̃(fors lés quatre c'est assauoir deux à
Timothée,vne à Tite & vne à Philemon)elles sont escrites & enuoyées aux peuples,non seulle
ment aux gens de lettres:aussi se disoit il debteur,aux sages,& ignares. Ne voys-tu point cõe
1.thess.5. il adiure lés Thessaloniciens que la premiere Epistre qu'il leur auoit enuoyé soit leuë à tous lés
saincts freres (c'est à dire) à tous lés fideles? il n'en exclud nul. Et en quel langaige pense-tu?
sans doubte celuy qu'ilz entendoyent tous. Car il ne veult permettre qu'on parle au peu-
1.cor.14. ple,en langaige qu'il n'entende s'il n'y à aucun pour le declarer en langue congneuë d'vn cha-
scun. En tel langaige donc, c'est assauoir, congneu au peuple reçois ce liure, Amy, & le liz
& le reliz: tu y trouueras vie. Et non obstãte l'obscurité & difficulté d'aucunes propheties,dés
choses pour lors futures,ou bien encore pour le p̃sent,ou d'aucũs autres certains passages pour-
suys tousiours : sans estre en cela trop curieux.Et en parolles claires & manifestes tu trouueras
cela qui appartient au fondement & corroboration de nostre foy : charité & esperance. Et de
*Liure se- ce t'asseure ce bon euesque *Augustin. Et vrayement encore auons mis peine auec grãde
cõd de la diligence,de rendre le tout facile,par langaige le plus aysé,& cõmun à ton vsage,qu'il a esté pos
doctrine sible,en temps si bref,& plein de tant d'vrgens affaires,obserué tousiours fidelement la pureté
Chrestien de la sentẽce,selon son origiual.Cõbien q̃ pour certaines causes,tu trouueras aucunes locutiõs,
ne cha.9. mais bien peu,tournées en leur hebraisme. Nous ne voulons pour tant nyer q̃ par autres n'eut
peu estre plus aptement traduict(& bien par nous aussi,en plus de temps,& moins d'empesche-
mens)mais soys content de tant:& rendz graces à Dieu. Tu te pourras ayder d'autres transla
*Liure se tions,& ce que tu n'entendras par vne,tu le pourras mieux entẽdre par l'autre:car à ce,sont bon
cõd cha- nes & vtiles diuerses translations: ainsi q̃ monstre bien Sainct Augustin au liure qu'il a intitulé
pi.12. de la doctrine Chrestienne.Combien toutesfoys q̃ a mon iugement il seroit bon en auoir vne,
communement de tous receuë,de laquelle on vseroit au public,& à laquelle lés autres seroient
comme pour commentaires. Mais ie t'empesche de cõmencer ceste lecture plus vtile de ce volu-
me,qui t'est presenté.Va donc à Dieu,bien aymé frere & te fais familiere ceste escriture te don-
nant garde d'estre tant seullement lecteur,mais prie le Seigneur qu'elle soit vrayement impri-
mée en ton cœur,& tu ne mourras point;mais tu viuras morant.

TABLE BIEN BREFVE, DES TESMOIGNAges du vieil Testament, alleguez & escritz au nouueau.

GENESE.

1 d Et lés feit masle & femelle. Matth.19.a. Marc 10.a.
2 a Et [Dieu] se reposa au septiesme iour de toute son œuure. Ebr.4.b.
2 b Le premier homme Adam a esté faict en ame viuante.1.Cor.15.f.
2 d L'homme delaissera pere & mere, & s'adioindra à sa femme. Matt.19.a. Marc 10.a. Ephe.5.g.1.Cor.6.g.
2 d Et seront deux en vne chair. Matt.19.a. Marc 10.a. 1.Cor.6.d. Ephe.5.d.
12 a Sors hors de ta terre, & de ta parenté. Act.7.a.
12 a En ta semence toutes familles de la terre seront beneites. Act.3.d. Gal.3.b.
15 b Ainsi sera ta semence. Rom.4.c.
15 a Abrahã a creu à Dieu: & il luy a esté reputé à iustice. Ro.4.a. Iaq.2.d. Gal.3.a
15 c Sa semence sera habitante en terre estrange. Actes 7.a.
17 c Ie t'ay constitué pere de moult de gens. Rom.4.c.
18 b Ie viendray en ce temps, &c. Rom.9.b.
21 b Iette hors la seruante & son filz. Gal.4.d
21 b Mais en Isaac, sera appellée ta semence. Rom.9.b.
22 c Certainement en te beneissant, ie te beneiray. Ebr.6.c.
22 d Toutes gens seront beneites en toy. Gal.3.b. Act.3.d.
25 c Le plus grand seruira au moindre. Romains 9.c.

EXODE.

3 b Ie suis le Dieu d'Abrahã &c. Mat.22.c. Marc 12.c. Luc 20.f.
9 d Ie t'ay excité à ce mesme, affin que &c. Rom.9.c.
12 g Vous ne rõprez point os de luy. Ieh.19.f
13 a Tout masle ouurãt la matrice. Luc.2.d.
16 d Qui [auoit] beaucop, n'a rien d'abundant. 2.Cor.8.c.
20 c Tu ne cõmettras point adultere. mat.5.c
20 c Tu ne feras point adultere, Tu ne tueras point. Rom.13.c.
20 c Tu ne conuoiteras point. Rom.7.b.
20 c Tu ne tueras point. Mat.5.c. Luc 18.d.
20 c Honnore ton pere & ta mere. Mat.15.a. Marc 9.b. Ephe.6.a.
21 c Qui maudira pere ou mere soit mis à mort. Mat.15.a. Marc 7.b.
21 c Oeil pour œil, dent pour dent. Matt.5.f.
23 a Tu ne mesdiras point du prince de ton peuple. Act.23.a.
24 b C'est-cy le sang du Testamẽt. Ebr.9.e.
25 d Voy que tu faces toutes choses, selõ &c. Ebr.8.d.7.f.
32 a Fay dés dieux qui voisent deuant nous. Actes 7.e.
33 d I'auray mercy de celuy à qui ie voudray faire mercy. Rom.9.c.
34 d Non point cõme Moyse qui mettoit vne couuerture sur sa face. 2.Cor.3.c.

LEVITIQVE.

18 a Soyez sainctz, car ie suis sainct. 1.Pie.1.c
11 g L'homme qui fera cés choses viura. Ro. 10.b. Gal.3.b.
19 c Tu ne pariureras point. Matt.5.d.
19 d Tu aymeras ton prochain comme toy mesme. Rom.13.d. Gal.5.c. Iaq.2.b. Mat.22.b. Marc 12.c.
19 d Tu aymeras ton prochain. Matt.5.g.
20 b Qui maudira pere, ou mere &c. Mat.15.a
24 d Oeil pour œil. Mat.5.f.
26 b I'habiteray en eux. 2.Cor.6.e.

NOMBRES.

9 b Vous ne rõprez point os de luy. Ieh.19.f

DEVTERONOME.

4 d Nostre Dieu est vn feu consommant. Ebrieux 12.g.
5 b Tu ne cõuoiteras point. Ro.7.c.13.c.
5 b Tu ne tueras point. Mat.5.c. Luc 18.d.
5 b Tu ne commettras point adultere. Mat. 5.d. Luc 18.d.
5 b Tu ne feras pas larcin. Luc 18.d. Romains 13.e.
5 b Tu ne diras point faux tesmoignage. Luc 18.d. Rom.13.c.
5 b Honnore ton pere & ta mere. Mat.15.a. Marc 7.b. Ephe.6.a.
6 b Escoute Israël, le Seigñr nostre Dieu est vn seul Dieu. Marc 12.c.
6 a Tu aymeras le Seigñr ton Dieu de tout ton cœur. mat.22.d. mar.12.c. Luc 10.e
6 c Tu adoreras le Seigñr tõ Dieu, & à luy seul tu seruiras Mat.4.b. Luc 4.b.
6 c Tu ne tenteras point le Seigñr ton Dieu. Matt.4.b. Luc 4.b.
8 a L'homme ne viura point seullement de pain. Matt.4.a. Luc 4.a.
10 d Dieu n'accepte point la personne de l'homme. Gal.2.b.

18 c Le Seigneur vostre Dieu vous suscitera vn Prophete. Act.3.d.7.e.
19 d En la bouche de deux, ou, troys tesmoigs 1.cor.13.a. Mat.18.b. Iehan 8.c.
19 d Oeil pour œil, dent pour dent. Mat.5.f.
21 d Maudit est quicóq; pend au bois. gal.3.b
25 b Tu ne lieras point la gueulle du bœuf q̃ foule le bled.1.cor.9.a.1.Tim.5.e.
25 b Si aucun est mort sans auoir enfans. mat. 22.e. Marc 12.b. Luc 20.e.
30 c Qui montera au ciel? Rom.10.b.
30 c La parolle est prés de toy, en ta bouche. Rom.10.b.
31 c Ie vous prouoqueray à zele. Rom.10.d.
31 e A moy est la vengeance, ie la rendray. Rom.12.d.

I O S V E.

1 a Ie ne te laisse point, & ne t'abandonne point. Ebr.13.a.

R O Y S. I I.

7 c Ie luy seray pere, et il me sera filz. ebr.1.b
19 b Seigneur, ilz ont tué tés ꝑphetes. ro.11.a.
19 b I'ay reserué à moy sept mille hommes. Rom.11.a.

I O B.

5 c Il surprent lés sages en leur cautelle. 1.Corin.3.d.

D A V I D.

2 a Pourquoy ont fremy lés gens? Act.4.g.
2 b Tu és mon filz. Act.13.e. Ebr.1.b.5.b.
2 c Et lés gouuernera en verge de fer. Apoc. 2.g.19.c.
4 b Courroucez vous, & ne pechez point. Ephe.4.f.
5 c Leur gosier est vn sepulchre ouuert. Romains 3.b.
6 c Departez vous de moy vous qui faictes iniquité. Mat.7.d.25.d. Luc 13.f.
8 b Tu as parfaict louenge de la bouche dés enfans, & allaictans. Mat.21.b.
8 c Qu'est-ce de l'homme que tu as memoire de luy? Ebr.2.e.
8 c Car il a assubiecty toutes choses soubz lés piedz d'iceluy. 1.cor.15.d.
9 e Desquelz la bouche est pleine de malediction. Rom.3.b.
13 a Il n'est aucun iuste. Ro.3.b.
13 b Leurs piedz sont legers à espãdre sang. Rom.3.b.
15 c Ie contemploye tousiours le Seigneur en ma presence. Act.2.d.
15 b Et ne permettras point q̃ ton sainct voye corruption. Act.2.d.
17 a Ie me fieray en luy. Ebr.2.d.
17 g Pour ceste cause ie confesseray &c. Romains 15.b.

18 a Certainemẽt leur son est allé par toute la terre. Rom.10.d.
21 a Eli, eli, lamazabathani. Mat.27.f. Marc 15.c.
22 c Il ont diuisé més vestemens. Matt. 17.e. Iehan 19.c.
2 c I'annõceray tõ nom à més freres. ebr.2.c
23 a Car la terre est au Seigneur & la plenitude. 1.cor.10.f.
24 c Ilz m'ont eu en hayne sans cause. Ieh.15.d
30 a En tés mains ie recommande mon esprit. Luc 23.f.
31 a Bienheureux sont ceux. Rom.4.a.
33 c Car qui ayme la vie. 1.Pier.3.c.
39 b Tu n'as point voulu sacrifice n'oblation. Ebr.10.b.
40 c Celuy q̃ mãge le pain auec moy. Ieh.13.b
43 d Nous sommes liurez à mort pour toy. Rom.8.g.
44 b Dieu ton thronne est. Ebr.1.b.
50 a Affin que tu soys iustifié. Rom.3.a.
54 d Iettans toute vostre sollicitude en luy. 1.Pier.5.b.
61 d Vn chascun receura son propre salaire. 1.cor.3.b.
67 d Quãd il mõta en hault il mena. Eph.4.b
68 b Le zele de ta maison. Iehan 2.d.
68 b Lés opprobres de ceux. Rom.15.a.
68 c Leur table leur soit tornée en. Ro.11.b.
68 c Son habitation soit faicte deserte. act.1.d
77 a I'ouuriray ma bouche en similitudes. Mat.13.e.
77 c Il leur a donné à manger. Iehan 6.d.
81 b I'ay dict vous estes dieux. Ieh.10.g.
88 d I'ay trouué Dauid mõ seruiteur. Act.13.d.
90 c Il donnera charge de toy à lés Anges. Mat.4.a.
93 b Le Seigñr congnoit q̃ lés pensées dés sages sont vaines. 1.cor.3.d.
94 d Ainsi que i'ay iuré en mon ire. Ebr.4.a.
94 c Si auiourdhuy vous oyez sa voix. ebr.3b
96 b Et que tous lés anges de Dieu l'adorent. Ebr.1.c.
101 d Et toy Seigneur tu as fondé la terre dés le commencement. Ebr.1.c.
103 a Qui faict sés espritz. Ebr.1.c.
108 b Vn autre prenne sa prefecture. Act.1.d.
109 a Le Seigneur a dict. Mat.22.d. Luc.20.g Act.2.f.
109 a Siedz-toy à ma dextre. Ebr.1.d.
109 a Iusque à tant que ie mette tés ennemys la scabelle de tés piedz. ebr.1.d.1.cor.15.d
109 b Tu és sacrificateur eternellement. Ebr. 5.b.7.c.
109 b Le Seigneur a iuré et ne se repẽtira point. Ebr.7.c.
111 b Il a distribué & donné aux paoures. 2. corin.9.c.
115 a I'ay creu pource ay-ie parlé. 2.cor.4.d.
115 a Tout homme est menteur. Ro.3.a.

Toutes

116 a Toutes gens louez-le Seigñr.Ro.15.c.
117 a Le Seigneur m'est adiuteur, ie ne craindray.Ebr.13.a.
117 d La pierre que lés edifians ont reiettée. mat.21.d.marc 12.a.act.4.b.1.pier.2.b
117 d Hosanna au filz de Dauid.Mat.21.b.
131 c Du fruict de sés reins.Act.2.e.
139 a Venin d'aspic est soubz leurs leures.Romains 3.b.

PROVERBES.

3 a Ne soyez pas outrecuidez.Rom.12.d.
3 b Mon enfant ne metz point en oubly la correction du Seigneur.Ebr.12.b.
3 b Car le Seigneur chastie celuy qu'il ayme. Ebr.12.b.Apoc.3.d.
10 b Charité couure la multitude dés pechez. 1.Pier.4.b.
17 c Voyez q̃ nul ne rende à aucun mal pour mal.1.Thess.5.c.1.Pier.3.b.
20 c Qui maudira pere ou mere. Matth.15. Marc 7.b.
25 c Si ton ennemy a faim donne luy à manger.Rom.12.d.
26 b Le chien est retourné à son vomissement. 2.Pier.3.d.

ISAIE.

1 c Si le Seigneur dés armées ne nous eut laissé semence. Rom.9.f.
5 d Vn homme planta vne vigne. Mat.21.b Luc 20.b.Marc 12.a.
6 a Sainct sainct sainct est le Seigneur Dieu. Apoc.4.c.
6 c Vous orrez dés aureilles, & si n'entendres point.Mat.13.b.
7 c Voicy la vierge sera enceincte. Mat.1.d. Voicy moy & lés enfans que Dieu m'a donné.Ebr.2.d.
9 a La terre de Zabulon & de Nephthali. Mat.4.b.
10 f Quand le nombre dés enfans d'Israël seroit cõme le sablon de la mer.Rom.9.f
11 a Et lors sera l'inique manifesté.2.Thes.2b
11 c Et sera la racine de Iesai.Rom.15.c.
21 c Elle est cheuë,elle est.Apoc.14.b.
22 a Mangeons & beuuons:car demain nous mourrons.1.Cor.15.d.
22 f Le sainct & le veritable,qui.Apoc.3.b.
25 c Et Dieu essuyra toute larme de leurs yeux.Apoc.17.d.21.a.
28 c Ie parleray à ce peuple icy.1.Cor.14.d.
28 d Voicy ie metz en Zion la pierre de trebuschement.Ro.9.g.1.Pier.2.b.Act.4.b
29 d Ce peuple m'hõnore dés leures.matt.15.a
29 c Ie destruiray la sapience dés sages. 1.Cor.1.c.
33 c Ou est le sage?ou,est le scribe?1.Cor.1.c.
40 a La voix de celuy qui crie au desert. Matt.3.Mar.1.a.Luc.3.a.Ieh.1.c.
40 b Toute chair est comme l'herbe.1.Pier.1.d
40 d Car qui a congneu l'intention du Seigñr, qui luy puist donner conseil.1.Cor.2.d
40 d Car qui est ce qui a congneu l'intention du Seigneur? Ou, qui a esté son conseillier.Rom.11.d.
41 b Ie suis commencement & fin. Apoc.1.b. 2.c.
42 a Voicy mon filz que i'ay esleu.matt.12.b
43 c Voicy, ie fay toutes choses neufues. 1.Cor.5.d. Apoc.22.b
45 d Ie vy, dit le Seigneur. Tout genou sera ployé deuant moy.Rom.14.c.
45 b La chose formée dira elle.Rom.9.d.
49 b Ie t'ay mis pour estre la lumiere dés gentilz.Rom.13.g.
49 c Ie t'ay exaucé en temps acceptable,&c. 1.Cor.6.a.
49 c Ilz n'auront plus faim,ne soif. Apoc.7.d
50 c Adõc ilz luy cracherẽt en face.matt.26.g
52 b O que lés piedz sont beaux de ceux qui annoncent paix.Rom.10.c.
52 c Parquoy de partez vous du milieu d'eux.&c.2.Cor.6.d.
52 b Le nom de Dieu est blasphemé,à cause de vous.Rom.2.d.
52 c Ceux ausquelz n'a point esté annoncé de luy le verront.Ro.15.e.
53 a Seigneur,qui a creu nostre predication. Rom.10.c.Iehan 11.f.
53 b Il a prins noz langueurs,& a porté noz maladies.Matt.8.c.
53 c Il a esté mené comme vne brebis à occision.Act.8.f.
53 d Et a esté reputé auec lée mauuais. Marc 15.c.Luc 22.d.
53 c Leq̃l n'a point faict de peché.1.Pier.2.d.
53 d Lequel a porté noz pechez en son corps. 1.Pier.2.d.
54 a Resiouys toy sterile qui n'enfãtes point. Gal.4.d.
54 c Et serõt tous enseignez de Dieu.Ieh.6.c.
55 a Et qui a soif vienne.Apoc.22.d.
55 b Ie vous bailleray lés choses sainctes & fideles de Dauid.Act.13.e.
56 c Ma maison sera appellée,maison d'oraison.Mat.21.b.Marc 11.c. Luc 19.g.
59 b Destruction & calamité est en leurs voyes.Rom.3.b.
59 c Le heaume de salut.Ephe.6.c.1.Thes.5.b
59 d Celuy qui faict deliurance viendra de Zion.Ro.11.d.
60 d Et sés portes ne seront point closes. Apoc.21.g.
60 d Et la cité n'a point affaire du soleil. Apoc.21.g.
60 d Et la nuict ne sera plus là. Apoc.22.b.
61 a L'esprit du Seigñr est sur moy.Luc 4.c.
62 d Dictes à la fille de Zion. Mat.21.a.
64 b Oeil n'a pas veu n'aureille ouy.1.cor.2.b

65 a I'ay esté trouué de ceux qui ne me cerchoyent pas.Rom.10.d.
65 a I'ay tout le iour estendu més mains au peuple non croyant.Rom.10.d.
65 c Nous attendõs nouueaux cieux. 1.Pier. 3.c.Apoc.21.a.
66 a Le ciel est mon siege.Act.1.f.
66 g Là ou leur ver ne meurt poĩt.Marc.9.g.

IEREMIE.

7 b Mais vous l'auez faicte cauerne de brigãdz.Mat.22.c.Marc 11.c.Luc 19.g
9 g Celuy qui se glorifie se glorifie au Seigñr. 1.Cor.1.d.2.Cor.10.d.
10 a Seigneur,qui ne te craindra?Apoc.15.b.
17 d Ie suis celuy qui examine lés cœurs & lés reins.Apoc.2.f.
31 c La voix a esté ouye en Rama.Matt.2.c.
3 a Et vous seray pour pere, & vous meseres pour filz.2.Cor.6.d.
31 e Voicy lés iours viendront (dit le Seigneur)&c.Ebr.8.c.
31 f C'est-cy le Testament que ie leur feray. Ebr.10.d.
51 a Elle est cheuë, elle est cheuë Babylone. Apoc.18.a.

EZECH.

3 a Prens le liure & le deuore.Apoc.10.d.
20 b L'homme qui fera cés choses viura. Rom.10.b.
31 b Le soleil deuiendra obscur,& la lune ne. Matt.24.c.
36 e Pour vous le nom de Dieu est blaspheme. Rom.2.d.

DANIEL.

9 g Quand vous verrez l'abomination de la. Matt.24.b.Mar.13.b.Luc.21.d.

OSEE.

2 d Et aduiendra au lieu,ou il leur a esté dict. Rom.9.e.
2 d Celuy qui n'estoit point mon peuple. Ro.9.e.1.Pier.2.b.
6 c Ie veux misericorde & non sacrifice. Matt.9.b.12.a.
10 b Lors diront aux montaignes tombez sur nous.Luc.23.d.
11 a I'ay appelle mon filz d'Egypte.matt.2.c
13 d La mort est engloutie en victoire. 1.Cor.15.g.

IOEL.

2 g Et aduiendra és derniers iours.Act.2.c.
2 d Car quiconque inuoquera le nom du Seigneur sera sauué.Ro.10.c.

AMOS.

5 g Maison d'Israel, m'auez vous offert tuerie de bestes?Act.7.f.
6 a Malheur sur vous riches.Luc.6.d.
9 c Aprés cés choses, ie viendray & réedifieray le tabernacle de Dauid.Act.15.c.

IONAS.

1 a Car comme Ionas fut au ventre de la baleine troys iours, & troys nuictz &c. Matt.12.c.Luc.11.d.
3 b Ilz se sont amendez par la predication de Ionas.Matt.12.d.Luc.11.e.

MICHEE.

5 a Et toy Beth-lehẽ terre de Iuda,Matt.2.a
7 b Ie suis venu faire discorder l'homme à len contre de son pere,&c. Matt.10.d. Luc.12.g.

AGGEE.

2 b Encore vne foys & i'esmeu.&c.Ebr.12 g

ABACVCH.

1 b Voyez mespriseurs & vous esmerueillez. Act.13.f.
2 a Le iuste viura de Foy.Ro.1.b.Gal.3.b.

NAHVM.

1 d O que lés piedz sont beaux de ceux qui annoncent paix.Ro.10.c.

ZACHA.

8 c Parlez verité vn chascun.Eph.4.f.
9 b Voicy tõ Roy viẽt.Matt.21.a.Ieh.12.b
11 e Et ilz ont prins trente. Matt.27.a.
12 c Ilz verront auquel ilz ont percé,Ieh.19.g
13 c Ie frapperay le pasteur. Matt.26.c. Marc.14.b.

MALACH.

1 a I'ay aymé Iacob, & ay hay. Esau. Rom.9.c.
3 a Voicy,i'enuoye mon Ange. Matt.11.b. Mar.1.a.Luc.7.Ieh.1.c.
4 d Iceluy est Elie qui deuoit venir.Matt.11.c
4 b Qu'est-ce que lés Scribes disent qu'il faut que Elie viẽne.Matt.17.b.Marc.9.b
4 a Pour conuertir lés cœurs dés peres. Luc.1.b.

AVTRE PETITE

Table dés tesmoignages du nouueau Testament qui sont cueilliz de l'ancien: non point de mot à mot, mais en sentence.

GENESE.

1 a Par Foy, nous entendons que lés siecles ont esté ordonnez. Ebr. 11. a.
1 a Lés cieux estoyent premierement & la terre. 2. Pier. 3. a.
1 d Il a tout bien faict. Mar. 7. d.
1 d Adam a esté premier formé. 1. Tim. 2. d.
2 d L'homme n'est point de la femme, mais. 1. Cor. 11. b.
3 a Comme le serpent a seduit Eue par sa cautelle. 2. Cor. 11. a.
3 b Adam n'a point esté seduit. 1. Tim. 2. d.
4 a Par Foy, Abel a offert plus grand sacrifice à Dieu que. Ebr. 11. a.
4 b Depuis le sang d'Abel. Matt. 23. d.
4 b Non comme Cain, qui estoit du maling. 1. Iehan. 3. b.
4 b Malheur à iceux, car. Iud. c.
5 c Par Foy Enoch a esté trãsporté. ebr. 11. a
6 c Quand on attendoit. 1. Pier. 3. d.
6 c Par Foy Noe, aprés qu'il fut diuinement admonesté. Ebr. 11. b.
7 a Noe huytiesme Herault de iustice. 2. Pier. 3. b.
7 b Et cõe estoyẽt lés iours de Noe. mat. 24 d
9 a Tous ceux qui prendront glaiue periront par glaiue. Matt. 26. e. Apoc. 13. c.
12 a Par foy, quãd abrahã fut appellé. ebr. 11. b
14 d Cestuy Melchi-zedec Roy de Salem. Ebr. 7. a.
16 d Abraham eut deux filz: vn de la seruante, &c. Gal. 4. c.
17 b Il print le signe de circõcision. Rom. 4. b.
21 a Par Foy, Sara aussi receut. Ebr. 11. c.
18 b Cõe Sara obeissoit à Abrahã. 1. Pier. 3. a.
19 e Et a condamné par subuersion lés citez de Sodome. 2. Pier. 2. b.
19 e Comme Sodome & Gomorrhe. Iude. b.
19 e Ayez souuenance de la femme de Lot. Luc. 17. g.
19 d Cõe il aduint és iours de Lot. Luc. 17. f.
22 b Par Foy, Abrahã offrit Isaac. Ebr. 11. d.
22 b Quand il offroit. Iaq. 2. d.
22 c Comme il a parlé à noz peres. Luc. 1. e.
25 c Rebecca eut la cõpagnie d'vn. Rom. 9. b.
25 d Que aucun ne soit paillard, ou, contaminé, comme Esau. Ebr. 12. e.
27 d Par Foy, dés choses à venir, Isaac donna benediction à Iacob. Ebr. 11. d.
49 e Par Foy, Iacob mourant. Ebr. 11. d.
49 b Duquel Moyse escrit en la Loy. Ieh. 1. g
50 d Par Foy, Ioseph trespassant feit mention du. Ebr. 11. d.

EXODE.

2 a Par Foy quand Moyse fut nay il fut caché. Ebr. 11. e.
2 b Par Foy Moyse estant ia grãd. Ebr. 11. e.
2 b Et comme [Moyse] en veit vn qui souffroit iniure. Ebr. 7. e.
3 a Et quarante ans accomplis. Act. 7. d.
12 d Par Foy, il feit la Pasque. Ebr. 11. e.
14 e Et ont tous esté baptizez par Moyse 1. Cor. 10. a.
14 b Par Foy, ilz passerẽt la mer rouge. ebr. 11. f
16 e Voz peres ont mãgé la manne au desert. Iehan. 6. e.
16 d Il leur donna le pain du ciel. Ieh. 6. d.
16 d Et tous ont mangé d'vne mesme viande spirituelle. 1. cor. 10. a.
17 b Et ont tous beu d'vn mesme breuuage spirituel. 1. cor. 10. a.
19 b Si vne beste touche la montagne, elle sera lapidée. Ebr. 10. f.
19 c Vous estez la sacrificature Royalle, la gent saincte, le peuple acquis. 1. pier. 2. b
20 b Tu ne periureras point. Mat. 5. e.
20 c Tu n'occiras point. Mat. 19. c.
20 c Vous n'estes point venuz à la mõtaigne. Ebr. 12. e.
24 c Car quãd tout le commandement fut exposé. Ebr. 9. e.
26 a Car le premier Tabernacle a esté faict. Ebr. 9. a.
32 b Et ne soyez point idolatres. 1. Cor. 10. b.

LEVITIQVE.

12 a Vous circoncisez l'homme au iour du Sabbath. Iehan. 7. c.
12 a Et quand lés huyt iours furent accomplis pour. Luc. 2. c.
12 a Et aprés que lés iours de leur purgation furent accomplis. Luc. 2. d.
12 c Et pour donner sacrifice, selon qu'il est dit en la Loy. Luc. 2. d.
14 a Et offre le don que Moyse a commandé. &c. Matt. 8. a. Mar. 1. d. Luc. 5. c.
16 d Et toute la multitude du peuple estoit. Luc. 1. a.
16 e Car si le sang dés boucz. Ebr. 9. d.
19 c N'ayez point la Foy de nostre Seigneur Iesus Christ glorieux auec respect de personnes. Iaq. 2. a.
19 d Si ton frere peche contre toy. Matt. 18. b. Luc. 17. a.
20 a Moyse nous a cõmadé en la loy. Ieh. 8. a.

Nombres.

NOMBRES.

8 c Tout masle ouurant la matrice.Luc.2.d

9 d Noz peres ont tous esté soubz la nuée.1.cor.10.a.

11 b Il leur a donné à manger du pain du ciel.Ieh.6.d.

12 b Et Moyse a bien esté fidele en toute la maison.Ebr.3.b.

14 f Desquelz lés membres tomberent au desert.Ebr.3.d.

14 f Et que ne murmuriez point.1.Cor.10.b.

16 a Et sont peris en la cõtradiction de Coré.Iude.d.

19 a Car le cops dés bestes (desquelles le sang est apporté.Ebr.13.c.

20 b Car ilz beuoient de la pierre spirituelle.1.Cor.10.a.

21 b Et q̃ ne tentions point Christ.1.cor.10.b

21 c Et comme Moyse esleua le serpent au desert.Ieh.3.b.

22 d Vne beste muette sur laquelle il estoit assis 2.Pier.2.c.

22 d Et se sont abandõnez en l'erreur du loier de Balaam.2.Pier.2.c.Iude c.

24 c Balaam assignoit de par Balac à mettre scandale.Apoc.2.d.

25 a Et que ne paillardons point.1.Cor.10.b.

26 g Car ilz ont esté accablez aux desertz.1.Cor.10.a.

28 a Au temple és iours dés Sabbatz lés Sacrificateurs.Matt.12.a.

DEVTERON.

5 b Tu ne periureras point.Matt.5.e.

10 d Car il n'y a point de regard de personnes enuers Dieu.Rom.2.b.Act.10.c.colos.3.d.Eph.6.b.1.Pier.1.c.

17 b Si aucun mesprise la Loy de Moyse, il meurt.Ebr.10.e.

18 a Ne sauez vous que ceux qui font le sacrifice.1.Cor.9.b.

24 a Quiconque delaissera sa femme, qu'il luy baille le libelle de refus. Matt.5.c.19.b.Marc.10.b.

IOSVE.

2 a Sẽblablemẽt aussi Raab paillarde.Iaq.2.d

6 c Par Foy, lés murs de Ierico tomberent.Ebr.11.f.

6 d Par Foy, Raab paillarde [ou, hostesse] ne perit point.Ebr.11.f.

I. ROYS.

21 b N'auez vous point leu ce que Dauid feit quand il eut faim.Matt.12.a.Mar.2.d.Luc.6.a.

III. ROYS.

1 a Ie vous peux bien dire hardiment de Dauid.Act.2.Cor.13.e.

10 a La Royne de Midy se leuera. Matt.12.d.Luc.11.d.

17 a Au temps d'Elie en Israël quand le ciel fut fermé.Luc.4.e.

17 a Elie estoit homme mené de semblables affections comme nous.Iaq.5.d.

IIII. ROYS.

4 e Ne saluez personne par la voye.Luc.10.a

5 d Plusieurs ladres estoiẽt en Israël.Luc.4.e

I. CHRON.

23 b Et nul n'en prent l'honneur à soymesme.Ebr.5.b.

IOB.

1 d Nous n'auons rien apporté au monde.1.Tim.6.b.

5 c Bienheureux est l'homme qui endure tentation.Iaq.1.b.

24 b En verité i'aperçoy que Dieu n'est point accepteur de personne.Act.10.e.

DAVID.

40 c Certes le filz de l'homme s'en va ainsi qu'il est escrit de luy.Matt.26.b.Mar.14.b.Luc.22.b.

131 a Dauid demanda qu'il trouuast vn Tabernacle au.Act.7.f.

PROVERBES.

11 d Si le iuste est difficilement sauué.1.Pier.4.d.

17 d Tout homme soit hastif.Iaq.1.c.

20 b Si nous disons. Nous n'auons point de peché.1.Ieh.1.d.

25 a Quand tu seras inuité.Luc.14.b.

ISAIE.

8 c Voicy cestuy-cy est mis pour la ruyne.Luc.2.e.

13 b Et incontinent aprés la tribulatiõ.Matt.24.c.Marc.13.c.Luc.21.e.

41 b Il a receu Israël son enfant.Luc.1.e.

54 a Bienheureuses sont lés steriles, & lés ventres.Luc.23.d.

58 b I'ay eu faim & vous m'auez donné à manger.Mat.25.c.

63 a Et estoit vestu d'vne robbe teincte.Apoc.19.c.

IEREMIE.

1 d Il estoit vn homme mesnager lequel planta vne vigne.Matt.21.d.

18 a La chose formée dira elle.Rom.9.d.

EZECH.

18 b I'ay eu faim & vous m'auez donné à manger.Matt.25.c.

IOEL.

3 c Le soleil sera obscurcy.Matt.24.c.

MICHEE.

2 e Nous n'auons point icy de cité permanente.Ebr.13.c.

4 c Et regnera en la maison de Iacob.Luc.1.c.

L'imprimeur au Lecteur.

COnsiderant, Chrestien Lecteur, qu'en ceste nostre impression auons vsé d'aucũs poincts & accentz: par lesquelz aucunement puurrois estre retardé, & nous taxer de trop grande curiosité, nous a semblé estre de nostre office, briefuemẽt t'en rendre raison: affin que soys consolé aprés auoir entendu, que n'auons rien innoué par curiosité, mais auons faict ce qui t'est vtile & en soulagement. Premierement quand tu trouueras aucuns motz enclos entre deux crochetz qui sont ainsi figurez [ ] à la difference de parentese: entendras ce n'estre point du texte, mais auoir esté adiouxté pour explication d'iceluy. Ceste figure d'vn petit poinct quasi en forme de croissant ainsi protraict ' appellée dés grecz apostrophe, qui en françoys ce peult appeller abolition, ou auersion: denote q̃ au dessoubz on a laissé quelque voielle pour euiter trop rude & mal sonãte pronũciation, cõe, l'Eternel l'ange l'ancelle. Lesquelles parolles seroient trop rudes qui vouldroit dire le Eternel, le ange, la ancelle, et ainsi dés autres. Outre est à noter que quand on voit en escrit ce mot (fraude) on ne sait si c'est ce que disons en latin fraus, ou fraudatus, pareillement quand on voit en escrit (frappe) on peult doubter si c'est percute en latin, ou percussus: & ainsi d'infinitz autres. Parquoy pour euiter obscurité, auons distingué é masculin d'auec e feminin. Car é masculin c'est à diré duquel la prolation est forte & haulte, porte sur soy vne virgule, comme est l'accent appellé Agu, ainsi figuré é, mais e feminin c'est à dire peu sonant n'en porte point: exemple du premier. I'ay chanté, il à exposé, verité bonté &c. Exẽple du second, il chante, il expose, mensonge, malice & ainsi auõs faict de cés dictions assez frequentes, lés dés és cés sés. Itẽ à, appellé graue s'escrit ainsi à, pour la difference qui est entre le verbe habeo habes auoir, & entre à preposition: et aussy pour discerner ceste particule là, aduerbe local: de ceste particule, la qui est article: exẽple, il a grace, il est à moy, il est là: la grace la paix la misericorde &c. Ceste lettre nommée ç a queuë, est pour adoulcir, & changer le son que c auroit estant ioinct auec o, ou a, lequel sonneroyt trop rudement, cõme, françoys sçait la façon en prononçant de bien faire vne leçon, & a esté ce inuenté pour euiter que c ne sonne ainsi que k, ou q. Vn caractere ainsi figuré - appellé dés Ebrieux Macaph, en Françoys liayson: lie lés noms composez: comme Ben-iamin, & aussi deux dictions qu'on pronunce soubdainement d'vne venue, comme, dy-ie fay-ie. Item auons aucune foys vsé d'vn caractere ainsi figuré: qui se nõme dyeresis, & ce sur quelque voylle, pour signifier diuision, ou separation comme leuë, affin qu'on ne die leué, & aussi pour faire difference de diphtongue, comme Israël, non Isræl par æ diphtongue. Pareillement auons vsé d'vn tel signe ' tant dedans le texte, qu'en la marge pour certaines elucidations, qu'on dict annotations, affin de plus ayséement entendre, ou cela se reffere. Aussi d'vn tel * pour lés cottations. Outre plus, nous auons mys en ordre à part, tous lés liures qu'on appelle Apocryphes, affin qu'ilz soient ayséement trouuez. Nous te voulons aussi aduertir, que pour lés liures que communemẽt on dict le 3. & 4. dés Roys auons aucunesfoys signé le p̃mier pour 3. et le 2. pour 4. pareillement en alleguant la cottation dés Psalmes pourroit estre q̃lq̃ foys q̃ aurions allegué selon la supputation cõmune dés Latins, mais le plus est selon la supputation dés Ebrieux. Quant à la prolation dés noms Ebrieux, auons à nostre pouoir ensuiuy la prolation cõmune dés Latins, affin de ne rendre à aucuns la chose trop difficile. Finablement amy Lecteur nous te prions par ta chrestienne modestie que tu prenne en gré nostre labeur, lequel certes tant pour le bref temps, que plusieurs autres causes à esté plus auxieux que ne voulons dire pour maintenãt, & s'il se trouue quelque chose selon nostre art indisposée, ton deuoir sera, le tout par amiable charité benignement supporter. Bien te soit, ayant à coeur diuine reuerence.

LE PREMIER LIVRE DE MOYSE DICT *Genese.*

CHAP. I.

A DIEV*CREA AV cōmencement le ciel & la terre. Et la terre estoit "indisposée & vuyde, & tenebres estoient sus lés abysmes, et "l'esprit de Dieu se demenoit par dessus lés eaues. Et Dieu dist: Que lumiere soit, & la lumiere fut. Et Dieu veit que la lumiere estoit bōne: et il separa la lumiere dés tenebres, & appella la lumiere, iour: & lés tenebres, nuict. Lors fut faict du soir & du matin, vn iour. De rechef Dieu dist: *Vn firmament soit entre lés eaues: & qu'il separe lés eaues, d'auec lés eaues. Dieu donc feit le firmament, & diuisa lés eaues qui estoient soubz le firmamēt d'auec celles qui estoient sus le firmament. Et fut ainsi faict. Et Dieu appella le firmament, ciel. Lors fut faict du soir & du matin, le second iour.

B Puis Dieu dist: Que lés eaues qui sont soubz le ciel soient assemblées en vn lieu: & que le sec apparoisse. Et ainsi fut faict. Et appella le sec, terre: il appella aussi l'assemblée dés eaues, mers. Et Dieu veit q̄ ce, estoit bon. Puis il dist: Que la terre produise herbe verdoyante, procreant semence, & arbre fructifiant, faisant fruict selon son espece, lequel ayt sa semēce en soymesme sur la terre. Et fut ainsi faict. La terre donc produist herbe verdoyante, procreāt semence selon son espece, & arbre faisant fruict, & ayant semence en soymesme selon son espece. Et Dieu veit q̄ ce, estoit bon. Lors fut faict du soir & du matin, le troysiesme iour.

C Aprés Dieu dist: Que luminaires soient faictz au firmamēt du ciel, pour separer la nuict du iour: & soient en signes, en saisons, en iours, & en ans. Et soient pour luminaires au firmament du ciel, pour illuminer sus la terre. Et fut ainsi faict. * Dieu dōc feit deux grandz luminaires: le plus grand luminaire, pour le gouuernement du iour: & le moindre, pour le gouuernement de la nuict, & lés estoilles. Et lés mist au firmament du ciel, pour luyre sus la terre, & auoir gouuernement sus le iour, & sus la nuict, et pour separer la lumiere dés tenebres. Et Dieu veit q̄ ce, estoit bon. Lors fut faict du soir & du matin, le quatriesme iour. En aprés Dieu dist: Que lés eaues produisent "reptile ayant ame viuante: & volaille qui volette sus la terre enuers le firmament du ciel. Dieu donc crea lés grandes baleines, & toute creature viuante se mouuant, q̄ lés eaues auoiēt produictes selon leur espece, & toute volaille ayant aelles selon son espece. Et Dieu veit que ce, estoit bon. Adōc "il lés beneist, disant: Fructifiez, & multipliez, & remplissez lés eaues és mers: & que la volaille multiplie en la terre. Lors fut faict du soir & du matin, le cinquiesme iour.

D Oultre Dieu dist: Que la terre produise creature viuante selon son espece, iument, reptile et beste de la terre selon leur espece. Et fut ainsi faict. Dieu donc feit lés bestes de la terre selon leur espece, & le iumēt "selon son espece, & le reptile de la terre selon son espece. Et Dieu veit que ce, estoit bon. Oultre plus Dieu dist: Faisons vn homme á nostre image & selon nostre semblāce: & qu'ilz ayent domination sus lés poissons de la mer, & sus lés oyseaux du ciel, & sus lés bestes, & sus toute la terre, & sus tout reptile qui bouge sus la terre. * Dieu donc crea l'homme á son image: á l'image de Dieu le crea, masle & femelle lés a crées. Et Dieu lés beneist, & leur dist: * Fructifiez, & multipliez, & remplissez la terre, & l'assubiectez: & ayez seigneurie sus lés poissons de la mer, & sus lés oyseaux du ciel, & sus tous animaux qui se mouuent sur la terre. Et Dieu dist: Voicy, ie vous ay donné toute herbe portant semence qui est sur toute la terre, & tout arbre qui a en soy fruict d'arbre portāt semence: affin qu'ilz vous soient pour viāde. Mais aussi á tous animaux de la terre, & á tous oyseaux du ciel, & á toute chose mouuante sur la terre, qui a en soy ame viuante [ay donné] toute verdure d'herbe pour manger. Et fut faict ainsi. Et Dieu veit tout ce qu'il auoit faict: & voilá il estoit tresbon. Lors fut faict du soir & du matin, le sixiesme iour.

CHAP. II.

A LEs cieux donc & la terre furent parfaictz & tout l'exercite d'iceux. Et Dieu accomplit au septiesme iour * son œuure qu'il auoit faicte: & se reposa au septiesme iour de toute son œuure qu'il auoit faicte. Et Dieu beneist le septiesme iour & le "sanctifia: car en cestuy auoit cessé de toute son œuure, qu'il auoit crée pour le faire. Ce stes sont lés generations du ciel & de la terre, quand elles furent crées, au iour que

[Marginal notes: Psal. 102. Ebr. 1. c. — "C'est inutile sans dispositiō & sans fruict. — "Ou, vn vent enuoyé, car le mot signifie vēt & esprit. — Iere. 10. Psal. 103. — Psal. 136. — "C'est á dire, beste q se traine ou, rāpe. — "c'est, leur dōna vertu d'engēdrer. — "Iument, pour toute beste portant, ou tirāt, a la'yde de l'homme. — Soubz 5. a. Matt. 19. a. — Soubz 8. c. et 9. a. — exo. 20. b Ebr. 4. b. — "Sāctifier c'est eslire & separer de la commune cōdition.]

le Seigneur Dieu feist le ciel & la terre,&
toute plante du champ,deuant qu'il en
eut esté,& toute herbe du champ deuant
qu'elle eut creut en la terre.Car le Seignr
Dieu n'auoit point faict plouuoir sus la
terre,& n'y auoit homme pour labourer
la terre:mais vne vapeur montoit de la
terre,& arrousoit tout le dessus de la ter-
B re. Et le Seigneur Dieu forma l'hom-
Sap.10.a me de la poudre de la terre,*& inspira en
1.cor.15.f la face diceluy,esprit de vie:& l'homme
fut faict ame viuante. Aussi le Seigneur
Dieu plāta vn iardin en Eden vers oriēt,
& mist là l'homme qu'il auoit formé. Et
le Seigneur Dieu feit germiner de la ter-
"c'est tout re,tout " arbre plaisant à veoir,& bon à
getton & manger:& au milieu du iardin l'arbre de
abriceau vie, & l'arbre de science de bien & de
verdoyāt mal. Et vn fleuue sort d'Eden pour ar-
rouser le iardin,& de là se separe en qua-
tre chefz.A l'un est nom Phisō.C'est ce-
stuy qui enuironne la terre d'Heuilach,
là ou croist l'or:& l'or de ceste terre est
bon. *Là* aussi est trouué bdellion & la
pierre onix. *Et le* nom du second fleuue
est Gehon:cestuy est qui circuit toute la
terre d'Ethiope.Et le nom du troysiesme
"Ebr.Hi fleuue,est " Tigris:cestuy va vers la par-
dekel. tie oriētale Assyrie.Et le quatriesme fleu-
C ue est Euphratés. Or le Seigneur Dieu
print l'homme,& le colloqua au iardin
d'Eden,pour le cultiuer & le garder.
Adonc le *Seigneur Dieu* commanda à
l'homme,disant: De tout arbre du iardin
tu mangeras:mais de l'arbre de science de
bien & de mal,tu n'en mangeras point.
Car dés le iour que tu māgeras d'iceluy,
tu mourras de mort. Aprés le Seigneur
Dieu dist: Il n'est pas bon que l'homme
"Ebrieu soit seul:ie luy feray vne ayde " sembla-
vrayemēt ble à luy.Ainsi dōc le *Seignr* Dieu auoit
deuāt luy formé de la terre, tous animaux dés
champs,& tous oyseaux *du ciel*:puis lés
amena à Adam,affin qu'il veit comment
il lés appelleroit.Et toute chose ayant
ame viuāte que Adam nomma,ce fut son
D nom.Adam donc imposa lés noms à tou-
tes bestes,et oyseaux du ciel,et à tous lés
animaux dés chāps:mais à Adā n'estoit
point trouué ayde semblable à luy. Le
Seigneur Dieu dōc feit tomber vn somne
sur Adā:& quād il fut endormy,il print
vne dés costes d'iceluy,& referra la chair
eccl.17.a au lieu d'elle.Et le Seigneur Dieu* feit de
1. Corin. la coste qu'il auoit prins de l'homme,vne
11.b. femme,& l'amena à Adam. Lors Adam
dist: A ceste fois,ce est os de més os, &
chair de ma chair.On appellera icelle hō
mat.9.a. mace:car ceste a esté *prinse* de l'homme.
Ephe.5.g Et * pourtāt l'homme delaissera son pe-
re & sa mere,& s'adioindra à sa femme:
& seront vne chair.Et estoient eux deux
nudz:assauoir Adam & sa femme et n'en
auoient point de honte.

CHAP. III.

OR le serpent estoit plus cauteleux A
que toutes bestes dés champs que
l'Eternel Dieu eut faict:leql dist
à la femme: *Aussi*, Dieu vous a il dict:
Vous ne mangerez point de tout arbre
du iardin? Adonc la femme respondit
au serpent:Nous mangeons du fruict dés
arbres du iardin:mais du fruict de l'arbre
qui est au milieu du iardin Dieu a dict:
Vous n'en mangerez point,& ne le tou-
cherez point:affin que paraducture vous
ne mouriez. Puis le serpēt dist à la fem-
me:Vous ne mourrez nullement.Mais
Dieu sçait que au iour auquel vous en mā
gerez,voz yeux seront ouuers:& serez
comme dieux congnoissans le bien & le
mal. La femme donc voyant que l'ar-
bre estoit bon à manger,& *qu'il estoit*
plaisant aux yeux, & arbre desirable
pour acquerir science,print du fruict d'i-
celuy,& * en mangea:& en donna aussi eccl.2
à son mary qui estoit auec elle,lequel en
mangea. Lors lés yeux de eux deux B
furēt ouuers,& cōgneurent qu'ilz estoiēt
nudz,si cousirēt ensemble dés fueilles de
figuier,& se feirent dés "ceinctures. En "Assau
aprés ilz ouyrent la voix du Seigneur ceictu
Dieu,qui se pourmenoit par le iardin au large
"*vent du iour*.Lors Adam & sa femme se couur
cacherēt de la face du Seigneur *Dieu* en- leur
tre lés arbres du iardin.Mais le Seigneur dité.
Dieu appella Adā,& luy dist:Ou es-tu? "C'e
Lequel respondit:I'ay ouy ta voix au le ve
iardin,& ay craint:pource q̄ ie suis nud,
dont me suis caché. Derechef il dist: Qui
t'a demonstré que tu estois nud? De l'ar-
bre que ie t'auoye cōmandé de n'en man
ger,n'en-as tu pas mangé? Adonc Adam
dist:La femme(que tu as dōné affin qu'el-
le fut auec moy)m'a baillé de l'arbre:&
en ay mangé. Puis le Seigneur Dieu C
dist à la femme:Pourquoy as-tu faict ce-
là? Et la femme dist: Le * serpent m'a de- 1.Co
ceu,& en ay mangé. Alors le Seigneur a.
Dieu dist au serpent:Pourtant que tu as
faict celà tu seras maudict sus toutes be-
stes,et sus tous animaux dés champs.Tu
chemineras "sur ta poictrine,& mange- "Ou
ras la pouciere tous lés iours de ta vie,& tonv
mettray *inimitié* entre toy & la femme:
entre ta semence & la semence d'icelle.
Ceste [semence] te cassera la teste,& tu
luy poindras *le tallon*. Aussi dist il à
la femme: Ie *multiplieray* ton trauail &
conception. En trauail tu enfanteras lés
enfans,

enfans , & ton desir sera à ton mary:&
iceluy aura domination sus toy. Puis
il dist à Adam: Pource que tu as obey à
la voix de ta femme, & tu as mangé de
l'arbre(duquel ie t'auoye commandé,di-
sant:tu ne mãgeras point d'iceluy)la ter-
re sera maudicte à l'occasion de toy. Tu
mãgeras d'icelle en trauail,tous lés iours
de ta vie. Car elle te produyra espines &
chardõs,& mangeras l'herbe dés chãps.
En la sueur de ta face tu mangeras le
pain,iusque à ce que tu retorne en la ter-
re:car d'icelle tu és prins. Et pour autãt
donc que tu és poudre,tu retorneras aussi
D en poudre. Et Adã appella le nom
de sa femme Heua:pource qu'elle est la
mere de tous lés viuans. Or le Seigneur
Dieu feit à Adam & à sa femme dés ha-
billemens de peaux,et lés en vestit. Adõc
le Seigneur Dieu dist: Voilà,Adam a esté
*C'est, à voulu estre. * comme vn de nous,pour sauoir le biẽ
& le mal. Et maintenant affin qu'il n'a-
uãce sa main,& prẽne aussi de l'arbre de
vie,& en mãge,& viue à tousioursmais:
[iettons-le hors.] Le Seigneur Dieu
donc l'enuoya hors du iardin d'Edẽ:pour
labourer la terre , de laquelle auoit esté
prins. Ainsi dechassa l'hõme:& colloqua
dés Cherubins vers l'orient dudict iar-
*Ou, agu poinctu. din d'Eden,& vn glaiue * resplendissant,
trenchant dés deux pars,pour garder la
voye de l'arbre de vie.

CHAP. IIII.

A Prés Adã cõgneut Heua sa fem-
me, laquelle conceut & enfanta
Cain,& dist: I'ay acquis l'hom-
me de par Dieu. Et de rechef elle enfan-
ta Habel son frere:lequel fut pasteur de
brebis , & Cain laboureur de la terre.
Or long temps aprés aduint q̃ Cain
offroit au Seigneur oblations dés fruictz
de la terre : & que Habel aussi offroit
dés premiers naiz de sés brebis & de la
Ebr.11.a. graisse d'icelles.*Et le Seigneur*regarda
*C'est, accepta , & prit pour aggreable. à Habel & à son oblation:mais il ne re-
garda point à Cain ne à son oblation.
Alors Cain fut tresfort courroucé , &
fut toute sa face muée.*Adõc le Seigneur
dist à Cain: Pour quelle cause és tu cour-
B roucé? & pourquoy est ta face* chan-
*Ou , & cheut sa face. gée? Si tu fais biẽ ne le receuras tu point?
mais si tu ne fais bien,le peché gist à la
porte. Et le desir d'iceluy sera enuers
*Ou cheute. toy,& auras le gouuernement sur luy.
Et Cain deuisoit auec son frere,&
quand ilz estoiẽt aux champs Cain s'esle
Sap. 10.a ua contre son frere * Habel,& l'occist.
mat.23.e. Puis le Seigneur dist à Cain: Ou est ton
1. Ieh.3.b frere Habel? Et il respondit: Ie ne sçay,
suis-ie la garde de mon frere? Et il dist:
Qu'as-tu faict? La voix du sang de ton
frere crye de la terre aprés moy. Main-
tenant donc tu seras maudict de la ter-
re,laquelle a ouuert sa bouche pour rece
uoir de ta main le sãg de tõ frere. Quãd
tu laboureras la terre,elle ne rẽdra plus
sa vertu. Tu seras vagabond et fugitif
sur la terre. Lors Cain dist au Sei- C
gneur: Mon iniquité est plus grande,que
pour en auoir pardõ. Voicy,tu m'as de-
chassé auiourdhuy hors de la terre,et me
cacheray de deuant toy:si seray vaga-
bond,& fugitif sur la terre , & quicon-
que me trouuera,me tuera. Et le Seignr
luy dist: Certes quiconque occira Cain il
en sera sept fois * vengé. Or le Seigneur *C'est,puny.
mist vn signe en Cain:affin que quicon-
que le trouueroit,ne l'occist point. Adõc
Cain se retira de la presence du Seignr,
& habita en la terre de Nod,à l'orient
d'Eden. Aprés Cain cõgneut sa fem-
me,laquelle conceut & enfanta Henoch:
& edifia vne cité,& appella le nom de
la cité cõme le nom de son filz Henoch.
Puis Henoch engendra Irad:& Irad en-
gendra Mahuiaël. Et Mahuiaël engen-
dra Mathusaël. Et Mathusaël engẽdra D
Lamech. Et Lamech print deux femmes:
le nom de l'vne estoit Ada:& le nom de
l'autre Zela. Et Ada engendra Iabel:
lequel fut pere dés habitans és tentes,&
dés pasteurs. Et le nom de son frere Iu-
bal,lequel fut pere de ceux qui touchent
la harpe et lés orgues. Et Zela aussi en-
gẽdra Thubal-cain forgeur de tous en-
gins daerain et de fer. Et la sœur de Thu
bal-cain fut Noema. Et Lamech dist
à sés femmes,assauoir Ada et Zela: Fem
mes de Lamech oyez ma voix,escoutez
ma parolle:si i'ay tué vn homme en ma
playe,et vn iuuenceau en ma blesseure.
Si Cain sera sept fois vengé,certes La-
mech septante sept fois. Et Adam
congneut encore sa femme laquelle en-
fanta vn filz , et appella son nom Seth.
Car Dieu m'a [dist elle] mis vne autre
semence pour Habel que Cain occist. Et
à Seth aussi fut nay vn filz , et appella
son nom Enos. Alors on cõmença à in-
uoquer au nom du Seigneur.

CHAP. V.

C Estuy est le liure de la generatiõ A
d'Adam,depuis le iour que*Dieu Sus.1.d.
crea l'homme,et le feit à la simi- eccl.17.a
litude de Dieu. Masle et femelle lés crea, Sapi.2.d.
et lés beneist, et appella leur nom hom-
me au iour de leur creation. *Adam 1.Chron.
donc vesquit cent trente ans,et engen- 1.a.
dra [vn filz] à sa semblance, selon son

 image,

image, et appella son nom Seth. Et lés iours d'Adam aprés qu'il eut engendré Seth, furent huict cens ans, et engendra filz & filles. Tout le temps donc q̃ Adã vesquit, fut neuf cẽs trente ans, puis mou-
B rut. Item Seth vesquit cent cinq ans, & engendra Enos. Et Seth vesquit aprés qu'il eut engendré Enos, huict cens sept ans, & engendra filz & filles. Tout le temps donc que Seth vesquit, fut neuf cẽs douze ans: puis mourut. Item Enos vesquit nonante ans, & engendra Cainã. Et Enos aprés qu'il eut engendré Cainan, vesquit huict cens quinze ans, & engendra filz & filles. Tout le temps donc d'Enos fut neuf cens cinq ans: puis mou-
C rut. Itẽ Cainan vesquit septante ans, & engẽdra Malaléel. Cainan aprés qu'il eut engendré Malaléel vesquit huict cens quarante ans, & engendra filz & filles. Tout le temps donc de Cainan, fut neuf cens dix ans: puis mourut. Itẽ Malaléel vesquit soixante cinq ans. & engendra Iared. Et Malaléel aprés qu'il eut engendré Iared, vesquit huict cens trente ans, & engendra filz & filles. Tout le temps donc de Malaléel fut huict cens nonante cinq ans: puis mourut. Item Iared vesquit cent soixante deux ans, & engendra Henoch. Et Iared aprés auoir engendré Henoch, vesquit huict cens ans, & engendra filz & filles. Tout le temps donc de Iared, fut neuf cens soixante deux ans: puis mourut. Item Henoch vesquit soixante & cinq ans, & engendra
D Mathusala. Et Henoch aprés qu'il eut engendré Mathusala chemina selon Dieu troys cens ans, & engendra filz & filles. Tout le temps donc d'Henoch fut troys cens soixante cinq ans. Ainsi * Henoch
Eccl. 44. c. chemina selon Dieu, & n'apparut plus: car Dieu le transporta. Item Ma-
Ebr. 11. a. thusala vesquit cent octante sept ans, & engendra Lamech. Et Mathusala aprés auoir eu engendré Lamech, vesquit sept cens octante deux ans: & engendra filz & filles. Tout le temps donc de Mathusala, fut neuf cens soixante neuf ans: puis mourut. Item Lamech vesquit cent octante deux ans, & engendra vn filz, & appella son nom Noe disant: Cestuy nous consolera en nostre œuure, & au trauail de noz mains en la terre que le Seigneur a maudicte. Et Lamech aprés qu'il eut engendré Noe, vesquit cinq cens nonante cinq ans, & engendra filz & filles. Tout le temps donc de Lamech fut sept cens septante sept ans: puis mourut. Item Noe fut de l'eage de cinq cens ans, & engendra Sem, Cham, & Iapheth.

CHAP. VI.

OR aduint que lés hommes commencerent à multiplier sur la terre, & qu'ilz engendrerent dés filles. Lors lés filz de Dieu voyans que lés filles dés hommes estoient belles, ilz prindrent femmes pour eux, de toutes celles qu'ilz auoient esleu. Adonc le Seigneur dist: Mon esprit ne debattra point tousiours auec l'homme, pour autant qu'il est chair: mais seront lés iours d'iceluy cent & vingt ans. En ce temps là estoient lés geans sur la terre, & aussi aprés que ainsi lés filz de Dieu furent entrés auec lés filles dés hommes: & qu'elles leur eurent enfanté [enfans] Iceux furent puissans, qui de tout temps ont esté gens de renom. Lors Dieu B
voyant la malice de l'homme estre moult grande sur la terre, & * toute l'imagination dés pensées de son cœur n'estre que mal en tout temps: adonc il se repentit qu'il auoit faict l'hõme en la terre, & fut dolent en son cœur, & dist: l'effaceray de dessus la terre l'homme que i'ay crée: depuis l'homme iusque au bestial, iusque au reptile, & iusque à la volaille du ciel. Car il me desplaist de lés auoir faictz. Mais Noe trouua grace deuant le Seigneur. Cestes sont lés generations de Noe. Noe fut homme iuste & entier en son temps, cheminant selon Dieu: lequel engendra troys filz: Sem, Cham, & Iapheth. Et la terre fut corrompue deuant Dieu & remplie de violence. Lors le Seigneur regarda la terre, & voicy elle estoit corrompue: car toute la chair auoit corrompu sa voye dessus la terre. Adõc C
Dieu dist à Noe: La fin de toute chair est venue deuant moy: car la terre est remplie d'oultrage par iceux. Et voicy ie lés destruiray auec la terre. Fais pour toy vne arche de boys de [a] sapin: tu feras dés loges en l'arche, & la poigeras de poix par dedans & par dehors: & icelle feras en ceste [maniere.] La longueur de l'arche sera de troys cens coudées, sa largeur de cinquante coudées, & sa haulteur de trente coudées. Tu feras vne fenestre en l'arche, & la feras d'vne coudée, au dessus, & mettras la porte de ladicte arche au costé d'icelle, si la feras auec le bas, le second & le troysiesme estage. Voicy ie feray ve- D
nir vn deluge d'eaue sur la terre pour destruire toute chair, en laquelle est esprit de vie soubz le ciel, & tout ce qui est en la terre perira; mais ie con-

stitueray

Sou. 8. [a] l'Eb[...] signifi[...] vn b[...] legier [...] uenab[...] pourf[...] nauire[...]

stitueray mon alliance auec toy, si entreras en l'arche toy et tés filz, et ta femme, et lés femmes de tés filz auec toy. Et de chascũe chose ayãt vie, de toute chair en ameneras vne paire en l'arche pourviure auec toy: assauoir le masle et la femelle, de la volaille selon son espece, du bestial selon son espece, et du reptile selon son espece. De tous entreront par paire auec toy: affin qu'ilz soient conserués en vie. Tu prendras aussi auec toy de toute viande qu'on mange, et l'amasseras chez toy: affin qu'elle soit pour manger, tant
Ebr.11.b à toy que à iceux. Et Noe feit ainsi, selon toutes lés choses que Dieu luy auoit commandé.

CHAP. VII.

A ET le Seigneur dist à Noe: Entre,
1.Pierre 3.d. toy et toute ta maison en l'arche. Car ie t'ay veu iuste deuant moy en ceste generation. Tu prendras de toutes bestes nettes sept paires: le masle & sa femelle. Mais dés bestes non nettes, deux paires: le masle & sa femelle. Aussi dés oyseaux du ciel sept paires: le masle et la femelle, affin que lenge en viue sur la terre vniuerselle. Car aprés sept iours ie feray plouuoir sur la terre, par quarante iours & quarante nuictz: & effaceray de dessus la terre toute substãce que i'ay faicte.
B Et Noe feit selon toutes lés choses que Dieu luy auoit commandé, et estoit eagé de six cens ans quand le deluge dés eaues fut sur la terre. Noe donc
Mat.24.d. entra, & sés filz, sa femme, & lés femmes de sés filz auec luy en l'arche, pour lés eaues du deluge.
Luc 17.f Dés bestes nettes & dés bestes
1.pier.3.d qui ne sont point nettes, & dés oyseaux, & de tout ce qui se meut sur la terre sõt entrées deux à deux à Noe en l'arche: assauoir masle & femelle, cõme Dieu luy auoit commandé. Et quãd lés sept iours furent passez, lors lés eaues du deluge furent sur la terre. En l'an six cens de la vie de Noe au second moys, au dixseptiesme iour dudict moys: en ce iour là, toutes lés fontaines du grand abysme
Ou, fenestres. furent rompues, & lés "ventailles du ciel furent ouuertes, & la pluye fut sur la terre quarante iours & quarante nuictz.
C En ce iour là mesme: Noe, Sem, Cham, & Iapheth lés filz dudict Noe, & sa femme, & lés troys femmes de sés filz entrerent auec luy en l'arche. Iceux & tous animaux selon leur espece, & toutes bestes selon leur espece, & tous reptiles rampãs sur la terre selon leur espece, & toutes volailles selon leur espece, & tous oyseaux & toute chose ayant plumes. Ilz vindrent donc de toute chair qui a en soy esprit de vie, par couples en l'arche à Noe. Et ceux qui y entrerent: le masle et la femelle de toute chair, entrerent ainsi que Dieu luy auoit commandé: puis le Seigneur "l'enferma. 'Ou, ferma la porte sur luy
Alors fut faict vn deluge par quarante iours sus la terre: & lés eaues crurent & esleuerent l'arche, & fut esleuée de dessus la terre. Et lés Sap.10.a
eaues se ✠ renforcerent et accrurent moult Eccl.39.c.
sur la terre. Et l'arche alloit sur lés eaues. Et lés eaues se renforcerent tresfort sur la terre, & couurirent toutes lés haultes mõtaignes qui sont soubz le ciel vniuersel. De quinze coudées par dessus se renforcerent lés eaues, & ainsi furent lés montaignes couuertes. Adonc perit toute chair qui se mouuoit sur la terre tant dés volailles que dés bestes, dés animaux, de tous reptiles rampans sur la terre, & de tous hõmes. Toutes choses quelconques qui estoient sur le sec ayans respiration de vie en leurs narines moururent. Toute la substance donc qui estoit sur la terre fut destruicte: depuis l'homme iusque au bestial, iusque au reptile, & iusque à la volaille du ciel. Ainsi furent deffaictz de la terre: mais Noe seulement resta, & ceux qui estoient auec luy en l'arche. Et lés eaues couurirent la terre par cent cinquante iours.

CHAP. VIII.

ET Dieu eut souuenãce de Noe & de tous animaux, & de toutes bestes qui estoient auec luy en l'arche: si feit passer vn vent sur la terre, & lés eaues cesserent, & lés fontaines de l'abysme, & lés "ventailles du ciel furent reserrées, & la pluye fut retenue du ciel. "Ou, fenestres. A
Et lés eaues allant & venant s'en sont retournées de dessus la terre: & en la fin de cent cinquante iours defaillirent.

Et au dixseptiesme iour du septiesme moys, l'arche s'arresta sur lés montaignes d'Armenie. Et lés eaues couloient & decroissoiẽt iusque au dixiesme moys: & au premier dudict dixiesme moys, lés sommetz dés montaignes apparurent. Puis en la fin de quarante iours, Noe ouurit la fenestre de l'arche, laquelle il auoit faicte: si enuoya le corbeau & sortit, lequel "alloit & reuenoit iusque à ce que lés eaues seichassent sur la terre. "Il alloit & reuenoit mais il ne rentroit poĩt en l'arche
En aprés enuoya d'auec soy la coulombe, pour veoir si lés eaues estoient allegées de dessus la terre. Mais la coulombe ne trouuant point sur quoy adietter la plante de son pied B
retourna à luy en l'arche. Car lés eaues

estoient sur toute la terre. Et auançant
sa main la reprint, & la retira à soy en
l'arche. Et quand il eut attendu
encore sept autres iours: de rechef enuoya
la coulombe hors de l'arche, et au temps
du vespre la coulombe reuint à luy. Et
[a]Ou, fueil voicy en son bec vne [a]fueille d'oliue qu'el
laige, ra- le auoit arrachée: lors Noe congneut que
meau. lés eaues estoient allegées dessus la terre.
Si attendit encore sept autres iours, puis
enuoya la coulombe: mais elle ne retour
C na plus à luy. Or aduint donc,
qu'en l'an six centz & vn, de l'eage de
Noe: au premier iour du premier moys
furẽt seicheés lés eaues de dessus la terre:
& Noe ostant la couuerture de l'arche re
garda, & voicy le dessus de la terre estoit
deseiché. Et au vingt septiesme iour du se
cond moys, la terre fut seiche. Puis
Dieu parla à Noe, disant: Sors hors de
l'arche, toy, ta femme, tés filz, & lés fem-
mes de tés filz auec toy. Tous lés ani-
maux qui sont auec toy de toute chair:
tant dés oyseaux que dés bestes, & tous
reptiles rampans sur la terre fais lés sor-
Sus.1.d. tir auec toy. *Et qu'ilz produisent en la
Sou.9.a. terre, & fructifient, & multiplient sur la
terre. Ainsi donc Noe sortit, sés filz, sa
femme, & lés femmes de sés filz auec luy.
Tous animaux, tous reptiles, toutes vo-
lailles, tout ce qui se mouuoit sur la terre
selon leurs generations sont sortis hors
D de l'arche. Et Noe edifia vn au-
[a]C'estoit tel au Seigneur, & print de tout bestial
vn sacrifi net, & de toute volaille nette, si offrit,
ce qu'on [a]holocauste sur l'autel. Et le Seigneur [b]sen
brusloit tit vn odeur de repos lequel dist en son
ẽtieremẽt, cœur, Ie ne maudiray plus doresnauant
de quoy. la terre, pour l'occasion de l'hõme: Car
Leui.1.a. l'imagination du cœur de l'homme est
6.b. mauuaise dés sa ieunesse. Et si ne de-
[b]C'est, il struiray plus, toute chose viuante, com-
eut agrea me i'ay faict. Cy aprés, tous lés iours
ble. de la terre, semailles & moissons, le froid
& le chaut, l'esté & l'hyuer, le iour et la
nuict, ne cesseront point.

CHAP. IX.

A E T Dieu *beneist Noe & sés filz,
Sus.6.a. & leur dist: Fructifiez, multipliez,
[a]c'est, ilz & replissez la terre. Et [a]la crain-
auront te, & frayeur de vous sera sus tous ani-
paour de maux de la terre, & sus toutes volail-
vous. les du ciel, auec tout ce qui se meut sur
la terre, & tous poissons de la mer: les-
quelz vous sont baillez entre lés mains.
Tout ce qui se meut ayant vie, vous se-
ra pour viande. Ie vous ay donne tou-
tes choses, comme herbes verdes. Tou-
tesfoys vous ne mãgerez point la chair
C'est, a- auec son [b]ame. Car ie redemanderay vo
stre sang de voz ames, de la main de tou nec son
te beste. Ie le redemanderay, & de la sang.
main de l'homme, de la main d'vn cha-
scun sien frere, ie redemanderay l'ame de
l'homme. Qui aura espandu le sang de
l'homme, son sang sera espandu par l'hõ
me: car Dieu a faict l'homme à son ima
ge. *Mais vous, fructifiez, croissez engen Mat.26
drez en la terre, & multipliez en icelle. c.
Et Dieu parla à Noe, & à sés filz q Apo.13.c
estoient auec luy, disant: Or voicy i'esta
bly mon alliance auec vous & auec vo
stre semence aprés vous, & auec toute
creature viuante qui est auec vous, tant
dés volailles que dés bestes & de tous
animaux de la terre q sont auec vous:
de toutes celles qui sont sorties de l'ar-
che, pour toute beste de la terre. *Ie con Isa.54.c.
stitue donc mon pact auec vous: affin q̄
toute chair ne soit plus exterminée par
lés eaues du deluge, & que ne soit dores-
nauant nul deluge pour degaster la ter-
re. Puis Dieu dist: C'est le signe de C
l'accord q̄ ie donne entre moy & vous,
& entre toute creature viuante qui est
auec vous à tousioursmais. I'ay mis mõ
arc *en la nuée, & il sera pour signe de Eccli.43
l'alliance entre moy & la terre. Et quãd b.
il aduiendra q̄ i'auray couuert de nuées
le dessus de la terre, l'arc apparoistra és
nuées: si seray recordz de mon alliance,
qui est entre moy & vous, & entre tou-
te ame qui veit en chair quelconque. Et
lés eaues ne seront plus en deluge, pour
exterminer toute chair. L'arc donc sera
és nués & le regarderay pour auoir me-
moire de l'alliance p̄petuelle entre Dieu
& toute ame viuante en q̄lq̄ chair q soit
sur la terre. Oultre Dieu dist à Noe:
C'est le signe de l'alliance, que i'ay esta-
bly entre moy & toute chair qui est sur
la terre. Or *lés filz* de Noe, *qui*
sortirent de l'arche, *furent Sem, Cham,*
& Iapheth. Et Cham estoit le pere de
Canaan. Cés troys sont filz de Noe,
desquelz la terre vniuerselle fut peuplée.
Et Noe commença à estre labou-
reur de terre & planta la vigne: puis
beut du vin, si s'en yura, et se descouurit
au milieu de son tabernacle. Et quand
Cham le pere de Canaan veit lés par-
ties honteuses de son pere: lors l'annon-
ça dehors à sés deux freres. Adõc Sem D
& Iapheth prindrent vn vestement, &
le mirent sur leurs deux espaulles, & en
cheminãt en arriere couurirent la vergon
gne de leur pere, & leurs faces estoient
destournées, si qu'ilz ne veirẽt point lés
p̄ties hõteuses de leurdict pere. Puis
Noe s'esueilla de sõ vin, & quãd il sceut

ce q̃ son filz moindre luy auoit faict, lors dist : Maudict Canaan : il sera seruiteur dés seruiteurs de sés freres. En aprés dist: Le Seigneur Dieu de Sem soit beneict: et ªleur soit faict Canaan seruiteur. Dieu eslargisse Iapheth, & habite és tabernacles de Sem: & leur soit faict Canaan seruiteur. Et Noe vesquit aprés le deluge, troys cens cinquante ans. Tout le temps donc de Noe fut neuf cens cinquante ans: puis mourut.

ªou, luy.

CHAP. X.

A

CEstes sont lés generations dés enfans de Noe, Sem, Cham, & Iapheth : ausquelz furent naiz dés enfans aprés le deluge. Lés enfans de Iapheth, sont : Gomer, Magog, Madai, Iauan, Tubal, Mesech, & Tiras. Et lés enfans de Gomer. Ascenez, Riphath, & Thogorma. Et lés enfans de Iauan: Elisa, Tharsis, Cethim & Dodanin. D'iceux furent diuisées lés isles dés nations, par leurs territoires: vn chascun en sa langue, selon leurs familles entre leurs gens. Item lés enfans de Cham, sont: Cus Mixraim, Phut & Canaan. Et lés enfans de Cus: Saba, Heuila, Sabatha, Regma, & Sabathacha. Et lés enfans de Regma: Saba, & Dedan. Et Cus engẽdra Nemrod; lequel commença à estre puissant en la terre, iceluy estoit puissant veneur deuant le Seigneur. A raison de quoy on disoit: cõe Nemrod, le fort veneur deuãt le Seigneur. Et fut le commencement de son regne Babilõ, Arach, Achad & Chalanne en la terre de Senneaar. De ceste terre là yssit Assur, & edifia Niniue et lés rues de la cité, & Chalen. Il edifia aussi Resen entre Niniue & Chale. Ceste est la grande cité. Et Mizraim engendra Ludim, Anamim, Laabim, Nepthuim, Phetrusim, Casluim: desq̃lz sont yssus lés Philisthins & Caphthorins. Et Canaan engẽdra Zidon son p̃mier nay: & Hethéem, Iebuséem, Araci, Amorrhéem, Gergeséem, Heuéem, & Oracéem, Sinéem, & Aradiem, Samaréem, & Hamathéem. Et aprés se sont espars les familles dés Cananéens: & furent lés termes desdictz Cananéens depuis Zidon quand tu viens vers Gerar, iusque en Gaza, en tirant à Sodome, Gomorrhe, Adma, Zeboim iusque à Lasa. Iceux sont lés filz de Cham selon leurs familles, langues, terres, & nations. Item à Sem, pere de tous lés enfans d'Heber, & frere aisné de Iaphet, furent naiz dés enfans. Lés enfans de Sem [donc] sont : Aelam, Assur, Arphaxad, Lud, & Aram. Et lés enfans d'Aram: Vz, Hul, Gether & Mes. Et Arphaxad engendra Salé, & Salé engendra Heber. Et à Heber furent naiz deux filz: le nom de l'vn Phaleg. Car en son temps la terre fut diuisée : & le nom de son frere Iectan. Et Iectan engendra Almodad, Saleph, Hazarmoth, Iaré, Adoram, Vzal, Decla & Hebal, Abimaël, Saba, Ophir, Heuila & Iobab. Tous ceux cy sont lés enfans de Iectan. Et leur habitation estoit depuis Mesa en venant en Sephar : montaigne d'orient. Iceux sont lés enfans de Sem selon leurs famillés langues, terres, en leurs nations. Cestes donc sont lés familles dés enfans de Noe selon leurs lignées & gens. Et d'iceux furent diuisées lés nations en la terre aprés le deluge.

B C D

CHAP. XI.

A

ALors toute la terre vniuerselle estoit d'vn mesme language & de mesmes parolles. Et aduint comme ilz se departirent d'orient, qu'ilz trouuerent vn champ en la terre de Senneaar, & illec habiterẽt. Et dirent l'vn à lautre. Or ça faisons dés bricques, & lés cuisons au feu. Si eurent dés bricques au lieu de pierres, & duª mortier au lieu de ciment. Puis dirent : Or auant edifions pour nous vne cité, & vne tour de laquel le le sommet soit iusque au ciel : faisons que nous ayons renommée, affin que ne soyons dispersez sur toute la terre. Adonc le Seigneur descẽdit pour veoir la cité & la tour : que edifioient lés filz dés hommes. Et le Seigneur dist: Voicy ce peuple est vn, & est vn mesme langage entre-eux tous, & commencent de faire cecy? & ne seront empesches de parfaire tout ce qu'ilz ont entrepris de faire. Or sus, descendons & confondons illec leur language: affin qu'ilz n'entendent le language l'vn de l'autre. Ainsi le Seigneur lés dispersa de là, parmi toute la terre : & cesserent d'edifier la cité. Partant son nom fut appellé Babel : car le Seigneur confondit illec le language de toute la terre, & de là lés espandit sus la terre vniuerselle. Cestes sont lés generations de Sem. Sem eagé de cent ans engendra Arphaxad, deux ans aprés le deluge. Et Sem aprés qu'il eut engendré Arphaxad, vesquit cinq cens ans, & engendra filz & filles. Item Arphaxad vesquit trente cinq ans, & engẽdra Salé. Et Arphaxad aprés qu'il eut engendre Salé vesquit quatre cens troys ans, & engẽdra filz & filles. Itẽ Salé vesquit trẽte ans, & engẽdra Heber. Et

ªC'est, vne espece de mortier speciale-mẽt trouué en assyrie ou est Babylone.

B

Salé aprés qu'il eut engendré Heber,vef-
quit quattre cens troys ans,& engendra
C filz & filles. Item Heber vesquit tren-
te quatre ans, & engẽdra Phaleg. Et He
ber aprés qu'il eut engendré Phaleg,vef-
quit quattre cens trente ans,& engendra
1. Chroni.1.b. filz& filles. *Item Phaleg vesquit trẽ-
te ans,& engendra Reu.Et Phaleg aprés
qu'il eut engendré Reu,vesquit deux cẽs
neuf ans,& engendra filz & filles. Itẽ
Reu vesquit trente deux ans,& engen-
dra Sarug.Et Reu aprés qu'il eut engen
dré Sarug,vesquit deux cens sept ans,&
engendra filz & filles. Item Sarug vef-
quit trente ans,& engendra Nachor. Et
Sarug aprés qu'il eut engendré Nachor,
vesquit deux cens ans,& engendra filz
& filles. Item Nachor,vesquit vingt
neuf ans,& engendra Tharé.Et Nachor
aprés qu'il eut engendré Tharé,vesquit
cent dix neuf ans,& engendra filz & fil-
D les. Item Thare vesquit septante ans,
& engendra Abram Nachor & Haran.
Et cestes sont lés generations de Thare.
Thare engendra Abram Nachor & Ha-
ran.Et Haran engendra Lot.Et Haran
mourut deuant son pere en la terre de sa
1. Chroni.1.b. Iehos.24.a natiuité en Vr dés *Chaldéens.Et Abrã
& Nachor prindrent femmes. Le nom
de la femme d'Abram fut Sarai, & le
nom de la femme de Nachor fut Melca
fille d'Haran lequel estoit pere tant de
Melca que de Iescha: mais Sarai estoit
sterile,& n'auoit point d'enfant. Adõc
Tharé print son filz Abram,& Lot filz
de son filz,le filz d'Haran, & Sarai sa
belle fille femme d'Abram:& sortirent
″Ou,charrã,cité de Mesopotamie. ensemble de Vr dés Chaldéens,pour al-
ler en la terre de Canaan,si vindrent ius-
que en ″Haran:& demourerent illec. Et
lés iours de Tharé furent deux cens cinq
Act.7.a. ans:puis mourut en Haran.

CHAP. XII.

A Act.7.a. OR le Seigneur dist à Abram*Va-
ten de ta terre& de ton paren-
tage,& de la maison de ton pere
en la terre que ie te monstreray. Et ie te
feray [croistre] en grande gent,& tebe-
″C'est,feray prosperer. neiray & magnifieray ton nom:″ si que
tu seras vne benediction. Ie beneiray
ceux qui te beneiront,& maudiray ceux
qui te maudiront,& en toy seront be-
neictes toutes lés familles de la terre.
Ebr.11.b *Abram donc s'en alla, ainsi que le Sei-
gneur luy auoit dit:& Lot chemina auec
B luy.Adonc Abram estoit eagé de septan-
te cinq ans quand il sortit hors d'Haran:
″c'est,biẽs meubles sans vie. & print Sarai sa femme & Lot filz de
son frere,& toute leur ″substance qu'ilz
auoient acquise & lés ames qu'ilz auoiẽt
eu en Haran,si sortirent pour venir en la
terre de Canaan:puis paruindrẽt en icel-
le mesme terre.Et Abram passa parmi la
terre iusque au lieu de Sichem, & iusque
en la plaine de Moreh:& lors lés Ca-
nanéens estoient en la terre. Et le Sei-
gneur apparut à Abram,& dist: Ie don-
neray ceste terre à ta semence. Et Abram
edifia illec vn autel au Seigneur qui luy
estoit apparu.Aprés se transporta d'illec
en la montaigne vers l'orient de Beth-el,
& tendit son pauillon ayant Beth-el
pour occident,& Hai pour orient:& edi-
fia là vn autel au Seigneur,& inuoqua le
nom du Seigneur.Puis Abram s'en alla
cheminant & procedant vers le midy. C
Adonc suruint vne famine en la terre:
& Abram descendit en Egypte,pour cõ
uerser là. Car griefue famine estoit en la
terre.Et comme il approchoit pour ve-
nir en Egypte,lors dist à Sarai sa femme:
Voicy ie congnoy que tu és belle femme
à veoir,& pourtant quand lés Egyptiẽs
te verront ilz diront:Ceste femme est sa
femme & m'occiront:mais ilz te laisse-
ront viure. Dis donc ie te prie que tu és
ma sœur,affin que à l'occasion de toy il
me soit bien faict,& que par ton moyen ″Ebr.m
″ma vie soit preseruée. Or aduint, ame viu
comme Abram fut venu en Egypte que D
lés Egyptiens veirent ceste femme qui
estoit moult belle. Lés princes aussi de
Pharao la veirent, & la louerent enuers
luy: si fut transportée en la maison de
Pharao. Lequel feit du bien à Abram
à raison d'elle,et eut brebis,bœufz,asnes,
seruiteurs,chambrieres,asnesses, & cha-
meaux. Mais le Seigneur flagella Pha-
rao de grandes playes,& sa maison, à
cause de Sarai femme d'Abram. Adõc
Pharao appella Abram, & luy dist:
Pourquoy m'as-tu faict cecy? Que ne
m'as-tu aduerti que c'estoit ta femme?
Pourquoy as-tu dict:c'est ma sœur? Et
ie l'auoye prins pour moy à femme,
mais maintenant:Voicy ta femme,prẽs-
la,& ten-va. Et il le recommanda à sés
hommes,si le menerent hors,& sa femme
& tout ce qui luy appartenoit.

CHAP. XIII.

ABram donc mõta d'Egypte vers A
midy:luy,sa femme,& toutes lés
choses qu'il auoit:aussi Lot auec
luy.Et Abram estoit trespuissant en pos-
session,& en argent,& en or:& s'en re-
tourna par son chemin de midy en Be-
th-el iusque au lieu ou parauant auoit
dressé son tabernacle entre Beth-el &
Hay,au lieu de l'autel,que premierement
il auoit là faict,& inuoqua là le nom du
Seigneur.

Sus.12.a. *Seigneur. A Lot aussi qui cheminoit
B auec Abram, estoient brebis, bœufz &
tentes: & la terre ne lés pouoit contenir
pour demourer ensemble: car leur che-
uance estoit abondante, tellement qu'ilz
ne pouoient habiter ensemble. Si fut estrif
entre lés pasteurs du tropeau d'Abram
& entre lés pasteurs du tropeau de Lot:
& alors lés Cananéens & lés Phereziés
habitoient en la terre. Et Abram dist
à Lot: Ie te prie qu'il n'y ayt point de
noise entre moy & toy, ny entre més pa-
steurs & lés tiens. Car nous sommes fre-
res: Toute la terre n'est elle point à ton
command? Departz toy ie te supplie d'a-
uec moy, si tu vas à la senestre, i'iray à
la dextre: & si tu eslis la dextre, ie pren-
C dray la senestre. Adonc Lot esleua sés
yeux, & regarda toute la plaine de Ior-
dan, qui estoit (auant que le Seigneur eut
destruict Sodome et Gomorrhe) par tout
abbreuuée: comme le iardin du Seigneur,
& comme la terre d'Egypte quand tu
entre en Segor. Et Lot esleut à soy
toute la plaine de Iordan, & s'en alla
d'Orient: ainsi furent separez l'vn de
l'autre, Abram donc habita en la terre de
Canaan, & Lot demoura aux villes de
la plaine, & y dressa son tabernacle, ius-
que vers Sodome, mais lés gens de So-
dome estoient mauuais & pecheurs grã-
D dement contre le Seigneur. Alors le
Seigneur dist à Abram (aprés que Lot
fut separé d'auec luy) Or leue tés yeux,
& regarde du lieu ou tu és vers aquilon,
Sou.15 b. Rom.4 d midy, orient, & occident. Car* toute la
terre que tu voys ie te la donneray & à
ta semence à iamais: si feray ta semence
comme la poudre de la terre. Que si au-
cun peut nombrer la poudre de la terre:
aussi pourra il nombrer ta semence. Le-
ue toy donc & te pourmeine parmy la
terre, en sa longueur & en sa largeur: car
ie te la donneray. Abram donc remuãt
son tabernacle, vint & habita en la plai-
ne de Mamre, qui est en Hebron: & edifia
là vn autel au Seigneur.

CHAP. XIIII.

A ET aduint que au temps d'Amra-
phel Roy de Senneaar, Arioch
*Ou, de pontus. Roy " d'Elasar. Codor-lao-
mor Roy d'Elam, & Thadal Roy dés
gentilz ilz firent la guerre: contre Ba-
ra Roy de Sodome, & contre Bersa
Roy de Gomorrhe, & contre Seneab
Roy d'Adama, & contre Semeber Roy
de Zeboim, & contre le Roy de Bala:
laquelle fut [dicte] Segor. Tous ceux
là s'assemblerent en la vallée de Sidim:
en laquelle [maintenant] est la mer sa-
lée. Ilz auoient serui douze ans à Co-
dor-laomor: mais au treziesme an se re-
bellerent. Au quatorziesme an donc
Codor-laomor vint & lés Roix qui
estoient auec luy: & battirent lés Geans
en astaroth Carnaim, et Zuzim en Ham,
& Emim en la plaine de Cariathaim, &
lés Horréens, és montaignes de Seir ius-
que à la plaine de Pharan qui est auprés
du desert. Puis retornerent & vindrent
" à En, en Misphat, laquelle est Cades, *Ou, à la fõtaine de misphat.
& ont battu toute la region dés Amale-
ciens, & aussi lés Amoriens qui habi-
toiẽt en Hazazon-thamar. Lors issi- B
rent le Roy de Sodome, le Roy de Go-
morrhe, le Roy d'Adama, le Roy de
Zeboim, & le Roy de Bala, laquelle est
Segor: si ordonnerent la bataille en la
vallée de Sidim contre Codor-laomor
Roy d'Elam & contre Thadal Roy
dés gentilz, & contre Amraphel Roy
de Seneaar, contre Arioch Roy de Ela-
sar: assauoir quattre Roix alencontre de
cinq, & la vallée de Sidim estoit pleine
de plusieurs puitz de mortier. Mais
lés Roix de Sodome & Gomorrhe prin-
drent la fuitte si furent là accablez: &
ceux qui estoient demourez s'en fuirent
en la montaigne. Or ilz prindrent tou-
te la cheuance de Sodome & Gomorrhe,
& toute leur victuaille, puis s'en allerent.
Ilz prindrent aussi Lot filz du frere
d'Abram, & toute sa substance, & s'en
allerent: & iceluy habitoit en Sodome.
Or suruint vn qui en estoit eschappé, C
& l'annonça à Abram Ebrieu qui ha-
bitoit en la plaine de Mamre qui estoit
Amorien, frere d'Escol & frere d'Aner
lesquelz estoient alliez auec Abram.
Quand donc Abram eut ouy que Lot
son frere estoit captif, il equippa troys cẽs
& dixhuyt de sés seruiteurs naiz en sa
maison: lés plus exercités: si lés poursuy-
uit iusque en Dan. Et la nuyt il se diuisa
par bendes contre eux, luy & sés serui-
teurs: & lés frappa, & lés poursuyuit
iusque en Hoba qui est à la senestre de
Damas: & ramena toute la cheuance, &
aussi Lot son frere, & sa substance, &
aussi lés femmes & le peuple. Et le
Roy de Sodome s'en alla au deuant de
luy aprés son retour de la desconfite de
Codor-laomor & dés Roix qui estoient
auec luy en la vallée plaine: laquelle est
la vallée royalle. Et Melci-zedec Roy D
de Salem apporta pain & vin, & iceluy
estoit sacrificateur du Dieu souuerain &
le beneit, disant: Beneit soit Abram par
le treshault Dieu, possesseur du ciel & de
la terre, & loué soit le Dieu souuerain

qui à liuré tés ennemis entre tés mains. Et luy donna decimes de toutes choses.

Or le Roy de Sodome dist à Abrã: Donne moy lés personnages, & prens lés biens pour toy. Et Abram dist au Roy de Sodome. I'ay "leué ma main au Seigneur le Dieu souuerain possesseur du ciel & de la terre, que de toutes choses qui sont à toy (voire depuis vn fil iusque à la courroye du soulier ne prẽdray rien de toy) affin que tu ne dye: I'ay enrichi Abram: fors seulement ce que lés compaignons ont mangé, & la part dés personnages qui sont venuz auec moy: assauoir Aner, Escol & Mamre: lesquelz prẽdront leur part.

"leuer la main, est iurer.

CHAP. XV.

A Prés cés choses la parolle du Seigneur fut à Abram en vision, disant: Abram ne craings point. Ie suis ton protecteur, ton escusson, & ton loyer tresabondant. Et Abram dist: Seigneur Eternel, que me donneras tu? ie m'en voys sans enfans, & le filz gouuerneur de ma maison [sera] Cestuy Damascus Eliezer. De rechef Abram dist: & ne m'as-tu point donné semence? le "filz de ma maison m'eheritera. Et voicy la parolle du Seigneur luy fut faicte disant: Cestuy ne t'heritera point: mais celuy qui sortira de tés entrailles sera ton heritier. Puis il le mena hors si luy dist: Contemple maintenant le ciel, & compte lés estoilles si tu lés peux compter, ainsi (dist il) sera ta semence. Et *Abram creut au Seigneur: & ce luy fut reputé pour iustice. Dauantage luy dist: Ie suis le Seigneur qui t'ay faict sortir de Vr dés Chaldéens: affin de te donner ceste terre en heritage. Et il dist: Seigneur Eternel en quoy congnoistray-ie que ie l'heriteray? Et il luy respondit: Prens-moy vne ienice de troys ans, & vne chieure de troys ans, & vn mouton de troys ans, & vne tourterelle & vn pigeon. Et il print toutes cés choses, & lés partit par le milieu, & mist chascune partie l'vne à l'opposite de l'autre: mais il ne diuisa point lés oyseaux. Lors descendit vne volée [d'oyseaux] sur lés corps, & Abrã les feit en aller. Or aduint quand le soleil se couchoit, que le somne print Abram: & voicy vne obscure & grande frayeur, qui tomba sus luy. Adonc fut dit à Abram: Saches pour certain que ta semence conuersera en terre non sienne: & seruiront à eux, si seront affligez d'eux quatre cens ans. Mais aussi ie iugeray lés gens ausquelles ilz seruiront. Et aprés ce "ilz sortirõt auec grandz biens: & toy tu t'en iras auec tés peres en paix, si seras enseuely en bonne vieillesse. Et au "quatriesme eage ilz retourneront icy. Car l'iniquité dés Amoriens n'est pas encore accomplie. Or comme le soleil se couchoit, & que fut faicte l'obscurité: Voicy vn four fumant & vne lampe de feu passant entre cés choses diuisées. En ce iour là le Seigneur fit alliance auec Abram, disant: Ie donneray ceste terre à ta semence, depuis le fleuue d'Egypte iusque au grand fleuue d'Euphrates, lés Ciméens, lés Cenezéens, lés Cedmonéens, lés Hethéens, & Phereséens, & lés Geans, & aussi, lés Amorrhéens, & Chananéens, Gergeséens, & Iebuséens.

A

B

"Filz, por seruiteur & pour hõme en general.

Ro. 4. a. Gal. 3. a.

C

"Ce a esté accõpli. Exo. 13. & 14.

"c'est) quatre cens ans.

D

CHAP. XVI.

L Ors Sarai femme d'Abram ne luy auoit enfanté nul enfant: mais icelle ayant vne chambriere Egyptienne nommée Hagar, dist à Abram: Voicy maintenãt le Seigneur m'a empeschée d'enfanter: Va ie te prie à ma chãbriere, si à l'auẽture i'auray enfans d'elle. Et Abrã obeit à la voix de Sarai. Adõc Sarai femme d'Abrã print Hagar sa chãbriere Egyptienne & la donna à femme à Abram son mary, aprés qu'il eut habité dix ans en la terre de Canaan. Il entra donc à Hagar laqlle cõceut: or voyãt qu'elle auoit conceu, desprisa en soy mesme sa dame. Alors Sarai dist à Abram: Le "tort qu'on me faict est par toy: ie t'ay dõné ma chambriere en ton sein: mais elle voyant qu'elle estoit enceinte, ma mesprisée en soymesme. Le Seigneur en soit iuge entre moy & toy. Lors Abrã respõdit à Sarai: Voicy ta chambriere est en " tés mains, faictz d'icelle cõme bon te sembiera. Et comme Sarai l'affligeoit elle s'en fuyt de sa presence. Mais l'ange du Seigneur la trouua au prés d'vne fõtaine d'eaue au desert: laquelle est au chemin de Sur, si luy dist: O Hagar chambriere de Sarai dont viens-tu? & ou vas-tu? Et elle respondit: Ie m'en fuys de la presence de Sarai ma dame. Et l'ange du Seigneur luy dist: Retourne à ta dame & humilie toy soubz sa main. Ie multiplieray (dist il) ta semence: tellemẽt qu'elle ne se pourra nombrer pour la multitude. En aprés il luy dist: Voicy tu és enceinte, & enfanteras vn filz, le nom duquel tu appelleras Ismaël, car le Seigneur a ouy ton affliction. Et celuy sera homme rustaut, la main duquel sera contre vn chascun: et lés mains d'vn chascun contre luy, si habitera au deuant tous sés freres. Adonc elle inuoqua le nom du Seigneur qui parloit

A

B

"Ou, mon iniure est sur toy.

" C'est, ta puissãce.

C

D

loit à elle. Toy Dieu qui me voys: Car elle dist. N'ay-ie point aussi veu icy derriere celuy qui me voit? Parquoy elle appella ce puitz: le puitz du viuant qui me voit. Iceluy est entre Cades & Barad. Hagar donc enfanta vn filz à Abram. Et Abram appella le nom de son filz (que luy auoit enfanté Hagar) Ismaël. Lors Abram estoit eagé de octãte & six ans, quand Hagar luy enfanta Ismaël.

CHAP. XVII.

A ET quand Abram estoit eagé de nonante neuf ans le Seigneur s'apparut à luy, si luy dist: Ie suis le Dieu tout puissant. Fais que tu chemine deuant moy, & soys entier, & ie mettray mon alliance entre moy & toy, si te multiplieray tresamplement. Lors Abram se prosterna sur sa face: puis Dieu parla à luy, disant: * Me voicy & mon alliance auec toy, & tu seras pere de maintes gẽs. Et ton nom ne sera plus appellé Abram, mais ton nom sera Abraham, car " ie t'ay constitué pere de maintes gens: si te feray fructifier tresabondamment, & te feray [croistre] en gens: & Roix procederont de toy: i'establiray aussi mon alliãce entre moy & toy, & entre ta semence aprés toy, en leurs generations par alliãce perpetuelle: affin que ie soye le Dieu de toy & de ta semence aprés toy. Et ie donne-B ray à toy & à tés successeurs aprés toy, la terre ou tu és estrangier: assauoir toute la terre de Canaan en possession perpetuelle: si seray leur Dieu. Plus Dieu dist à Abraham. Tu garderas donc mon alliãce, toy & ta semence aprés toy en leurs generatiõs.* C'est mon pact que vous garderez: entre moy & vous, & entre ta semẽce aprés toy. Tout masle qui est entre vous sera circoncis, & circõcirez la chair de vostre" prepuce: & sera en signe de mõ alliance entre moy & vous.* Tout enfant masle de huict iours sera circõcis entre vous & voz generations: tant le seruiteur natif de la maison, q̃ le seruiteur achetè par argent de tout homme forain qui n'est point de ta semence. Celuy donc qui est nay en ta maison, & celuy qui est acheté de ton argent sera circõcis: si sera mon alliance en vostre chair pour confederation perpetuelle. Mais le masle incirconcis, duquel la chair de son prepuce ne sera point circoncise: ceste personne là sera exterminée d'entre son peuple: pour-C tant qu'il a rompu mon alliance. En aprés Dieu dist à Abraham: Tu n'appelleras plus le nom de ta femme Sarai: car son nom sera Sara, & la beneiray, et aussi d'icelle (que ie beneiray) ie te dõneray vn filz: et elle sera pour [croistre] en natiõs, aussi Roix de peuples procederõt d'icelle. Adonc Abrahã se prosterna sur sa face, & se soubrit disant en son cœur. Assauoir mon, si à vn homme eagé de cent ans peut aduenir generation? & q̃ Sara eagée de nonãte ans, engẽdre? Puis dist à Dieu: A la mienne volunté que Ismaël viue deuant toy? Et Dieu dist: Certainemẽt * Sara ta femme t'enfantera vn filz & appelleras son nom Isaac, et establiray mõ pact auec luy en alliance perpetuelle, & à sa semence aprés luy. Et quant est d'Ismaël ie t'en ay exaucé. Voicy ie le beneiray, & le feray fructifier & multiplier tresgrãdement. Il engẽdrera douze princes, si le cõstitueray [pour croistre] en grande gent. * Mais ie confermeray mon accord auec Isaac, leq̃l Sara t'enfantera l'an qui vient en ceste saison. Et acheua de parler à luy: & Dieu remonta de deuant Abraham.

D Puis Abraham print son filz Ismaël & tous lés seruiteurs natifz de sa maison, & tous ceux qu'il auoit acheté de son argent: assauoir tous masles qui estoient dés gens de sa maison, & circoncist la chair de leur prepuce en ce mesme iour là, comme Dieu luy auoit dict. Or Abraham estoit eagé de nonante neuf ans, quand il circoncist la chair de son prepuce: mais Ismaël son filz estoit en l'eage de treize ans lors que la chair de son prepuce fut circoncisé. En ce iour là mesme Abraham fut circoncis, & Ismaël son filz. Aussi tous lés hommes de sa maison, tant lés seruiteurs natifz de la maison que lés achetez par argent dés estrangiers, furent circoncis auec luy.

CHAP. XVIII.

A ET le Seigneur s'apparut à luy en la plaine de Mamre, & iceluy estoit assis à lentrée de son pauillon en la chaleur du iour. Lors en iectãt sa veuë regarda: & voicy troys hommes estans arrestez au prés de luy: lesquelz auoir apperceuz courut au deuãt d'eux dés l'huys de son pauillõ, & s'inclina en terre, puis dist: Seigneur si maintenant i'ay trouué" grace enuers toy: ne passe point ie te prie oultre ton seruiteur. Ie requier qu'on prenne vn peu d'aue, & que voz piedz soient laués, puis vous reposez soubz vn arbre, & i'apporteray vne bouchée de pain: affin que vous sustẽtiez voz coeurs: en aprés vous passerez, car pource estes vous passez vers vostre seruiteur. Et ilz dirent: faictz ainsi comme tu l'as dict. Et Abraham s'en alla hastiuement en son pauillon vers Sara, à laquelle

Margin notes:
eccl. 44. e Rom. 4. e
" Abrã est dict Abraham.
Act. 7. a.
" C'est la peau qui couure la glãde du mẽbre de l'homme. Luc. 2. c. leui. 12. a.
Sou. 18. a. b. et 21. a.
Sou. 21. b. Rom. 9. b.
" Comme s'il disoit, si tu me veux faire plaisir.

laquelle il dist : Despeche toy, empaste
troys mesures de fleur de farine , si en
faictz dés pains cuictz soubz la cendre.
Puis Abrahã courut au tropeau et print
vn veau tẽdre & bon, si le donna au val-
let qu'il se hastast de l'appareiller . Et
print du beurre & du laict, & le veau
qu'il auoit accoustré, si le mist deuant
eux. Lequel aussi leur assistoit au prés,
soubz l'arbre quand ilz mangeoient.
B Adonc luy dirent: Ou est Sara ta femme?
Et il respondit : La voilà au pauillon.
Lors dist : Ie retourneray à toy "selon
le temps de ceste vie: Et voicy , Sara ta
femme aura vn filz. Et Sara l'ouyt de
l'huys de son pauillon, qui estoit derriere
iceluy. Et Abraham & Sara estoient de-
uenuz vieux & en grand eage & estoit
cessé lestre à Sara, le cours, qui est de cou
stume aux femmes. Lors Sara se soubrit
en soymesme, disant: aprés que suis enuiel
lie, me viendra , ce plaisir ? Et [encore],
mon Seigneur est deuenu ancien.

" C'est en tel temps que nous viuõs cõme sou.

Puis le Seigneur dist à Abrahã: Pour
qu'elle cause a ris Sara, en disant: "Est il
vray que i'enfanteray , moy qui ia suis
ancienne? Est il quelque chose difficile au
Seigneur? Ie retourneray à toy au temps
prefix [assauoir] selon le temps de la vie:
& Sara aura vn filz. Mais Sara le nya,
disant: Ie n'ay point ris car elle eust crain
te. Et il dist: Il n'est point ainsi: mais tu
as ris. Aprés donc cés personnages se
leuerent de là, & regarderent contre So-
dome: & Abraham cheminoit auec eux
C lés conduisant. Et le Seigneur dist: Cele-
ray-ie à Abraham ce que ie fay? veu que
de luy doit venir vn peuple grãd & fort,
& qu'en luy seront beneictes toutes lés
nations de la terre? Car ie sçay qu'il com
mandera à sés enfans et à sa maison aprés
soy, qu'ilz gardent la voye du Seigneur
pour faire iustice, & iugement: affin que
le Seigneur face venir à Abraham tout
ce qu'il luy à dict. Le Seigneur
donc dist: Le cry de Sodome & de Go-
morrhe est multiplié, & leur peché est
moult grief. Ie descendray maintenant &
verray: assauoir s'ilz ont accomply, par
faict, selon le cry qui est paruenu à moy:
& s'il n'est ainsi, q̃ ie le sache. Cés pſonna-
ges donc se retournãs d'illec chemineret
vers Sodome: mais Abraham estoit enco
re deuant le Seigñr, lequel s'approchant
dist : Voire mais destruiras-tu le iuste
auec le meschãt? S'il ya cinquante iustes
dedãs la cité, lés destruiras tu? ne pardon-
neras tu point a la cité pour lés cinquan
te iustes, qui sont en icelle? Ia ne t'aduien-
ne, q̃ tu face ceste chose là ainsi, demettre à

" Comme disant, en ma grande vieillesse auray-ie ce plaisir d'auoir enfant?

mort le iuste auec le meschant: & que le
iuste soit comme le meschãt: ia ne t'aduien
ne. Celuy "qui iuge toute la terre, ne fera
il point iugemẽt? Et le Seigneur respon-
dit. Se ie trouue en Sodome cinquãte iu-
stes, dedans la cité: ie pardonneray à tout
le lieu pour l'amour d'eux. Adonc
Abrahã respondit, disant: Voicy mainte-
nant i'ose parler à mon Seigñr: combiẽ
q̃ moymesme soye pouldre et cẽdre. Que
s'il en deffault cinq de cinquãte iustes, de-
struiras tu toute la cité pour cinq? Et il
luy respõdit: Ie ne la destruiray point si
i'en trouue là quarante cinq. Itẽ derechef
parla à luy, disãt: Que si s'en trouue illec
quarante? Et il respondit: Ie ne le feray
point, pour l'amour dés quarãte. Oultre
plus il dist: Ie requier q̃ mon Seigneur ne
se courrouce point, & ie parleray: Que se
illec en sont trouuez trente? Auquel il re-
spondit: Ie ne le feray point, si i'en trouue
là trente. Encore dist: Voicy maintenant
i'ose parler à mon Seigñr. Que si sont là
trouuez vĩgt? Et ilz luy respõdit. Ie ne l'a
bismeray poĩt pour l'amour dés vĩgt. Itẽ
il dist: Ie requier q̃ mõ Seigñr ne se cour
rouce point, & ie parleray au moins ce-
ste foys. Que s'ilz y, sont trouuez dix?
Auquel il respondit: Ie ne l'abismeray
point pour l'amour dés dix. Et le Seigñr
s'en alla quand il eut finy de parler à A-
brahã. Et Abrahã retourna en son lieu.

" Comme disant, ce ne seroit point droict iugemẽt, tel qui conuient à celuy qui doibt iuger toute la terre.

D

CHAP. XIX.

A ET sus le vespre vindrẽt deux an-
ges en Sodome. Et Lot estoit as-
sis à la porte de Sodome: & quãd
ilz lés veit il se leua pour aller au deuant
d'eux, & enclina sa face en terre, puis dist:
Voicy, ie vous prie messieurs retirez
vous maintenãt en la maisõ de vostre ser
uiteur, logez vous, lauez voz piedz: et de
matin vous vous leuerez, si vous en irez
vostre chemin. Lesquelz respõdirẽt, Nõ,
mais nous logerõs en la rue. Et tãt lés cõ
traignit qu'ilz se retirerent chez luy. Or
quand iceux furẽt venuz en sa maison, il
feit vn bãquet, & cuist dés pains sans le-
uain, & mãgerent. Mais auãt qu'ilz
s'en allassent coucher, lés hõmes de la cité
de Sodome enuirõnerẽt la maison "depuis
le ieune iusque au vieil: & tout le peuple
de chascũe part. Et appellãtz Lot luy di
rent: Ou sont cés hõmes q̃ sont venuz de
nuict vers toy? Ameine lés nous hors:
affin "q̃ nous lés cõgnoissiõs. Adõc Lot
issit dehors à eux à la porte: & ayãt fer-
mé l'huys aprés soy, il dist: Ie vous prie
més freres ne faictes point ce mal. Voicy,
i'ay deux filles, lesq̃lles n'ont poĩt enco-
re cõgneu d'hõme: ie lés vous ameneray,

" C'est, tous ensemble ieunes & vieux.

B

" C'est, que nous abusions d'eux.

si ferez d'elles cõme bon vous semblera.
Moyennãt que ne faciez aucune chose à
cés hommes:car ilz sont venuz soubz
l'ombre de ma couuerture.Et ilz luy di-
rent.Approche toy en ça.Puis dirët.Ce-
stuy est venu seul,pour demourer comme
"Iuger, estrãger,"et il iugera? Maintenãt te ferõs
pour re- nous plus de mal que à eux.Et*faisoient
gir et gou grãd effort audict Lot tãt qu'ilz s'appro
uerner,cõ cherent pour rõpre l'huys: Mais cés hõ-
me Exo. mes auancerent leurs mains et retirerent
18.d. Iu- Lot à eux en la maisõ,si cloyrët l'huys,
ges.4.a. et frapperent daueuglissement lés hom-
2. Pierre mes qui estoiët à la porte de ladicte mai-
2.b. son:depuis le petit iusque au grand:telle-
Sap.19.c. ment qu'ilz ne pouoiët trouuer la porte.
C Alors lés personnages dirent à Lot:
As-tu encore cy quelque gẽdre?ou filz,
ou filles?ou quelq̃ chose qui soit en la ci-
té?Retire lés de la place:car nous destrui
rons ce lieu cy:à cause que leur cry s'est
esleué deuant le Seigneur,qui nous à en-
uoyé pour le destruire. Lot dõc sor
tit et parla à sés gẽdres qui deuoiët prẽ-
dre sés filles,si leur dist:Leuezvous,vuy
dez de ce lieu,car le Seignr̃ destruira la
ville:mais il sembloit à cés gẽdres qu'il
D le dist, cõe iouãt. Puis quãd l'aube du
iour fut venue,lés anges hasterent Lot,
disans:Leue toy,prẽs ta fẽme et tés deux
filles qui sont cy:affin q̃ tu ne perisse en
"Iniquité, "l'iniquité de la cité. Et cõme il tardoit,
pour gẽs lés personnages luy prindrent sa main et
iniques. la main de sa femme et de sés deux filles
(pource que Dieu luy pardõnoit)et l'em-
menerent et le mirent dehors de la cité.
Or quãd il lés eurët mis dehors,l'vn
dist:Saune toy , pour ta vie,ne regarde
point derriere toy:et ne t'arreste point en
toute la plaine.Sauue toy en la mõtai-
gne:affin que tu ne perisse. Et Lot respõ
dit: Non mõ Seigneur.Ie te prie:Voicy,
ton seruiteur a maintenant trouué grace
deuant toy & as magnifié ta misericorde,
laquelle tu m'as faicte:affin que tu preser
ue ma vie . Voicy ie ne me puis pas sau-
uer en la montaigne, que mal ne me pren
ne,& que ie ne meure: voicy ceste cité est
prochaine pour m'enfuyr,& est petite ie
te supplie que ie soye là sauué.N'est elle
E point petite? & [toutesfois] mon ame y
viura. Lors luy dist: Voicy, ie
t'ay aussi exaucé en ceste chose là:que ie
ne subuertiray point la cité de laquelle
tu as parlé.Haste toy, sauue toy là:car ie
ne pourray rien faire iusque à ce que tu
soye paruenu là. Partant fut appellé le
nom de ceste cité Ségor.Quand le soleil
E yssit sus la terre Lot paruint en Sé-
gor. Adonc le Seigneur feit plouuoir
du ciel sur Sodome & Gomorrhe,soulfre
& feu du Seigneur: lequel* subuertit icel- Isa.13.d.
les citez,& toute la plaine,& tous lés ha Iere.50.f.
bitans dés villes . & germe de la ter- Luc.17.f
re. Mais sa femme regarda derriere ice-
luy,dont deuint,"statue de sel. Et "Ou, mõ-
Abraham soy leuant du matin [vint] ceau.
vers le lieu ou il s'estoit arresté auec le
Seigneur,& regarda contre Sodome,&
Gomorrhe, & sus toute la terre de ceste
plaine: & lors veit vne fumée monter de
la terre comme la fumée d'vne fournaise.
Et quand Dieu destruisoit lés citez de la
plaine,il eut souuenance d'Abraham:& F
enuoya Lot de la destruction quand ilz
subuertissoit lés citez esquelles Lot ha-
bitoit. Lot donc monta de Ségor,
& habita en la montaigne & sés deux
filles auec luy.Car il craignoit demourer
en Ségor: mais il habita en vne" fosse, "Ou, ca-
luy & sés deux filles. Or laisnée dist à la uerne.
moindre: Nostre pere est ancien: & si n'y
a nul en la terre pour entrer à nous,selon
la coustume de toute la terre.Viés,et bail
lons du vin à boire à nostre pere,& cou-
chons auec luy:affin q̃ de nostredict pere
nous cõseruions semẽce. Elles donnerent G
dõc à leur pere du vin à boire ceste nuict
là & laisnée vint,& coucha auec son pe
re:mais il ne s'apperceut point quãd elle
se coucha,ne quãd elle se leua.Et l'ende-
main venu laisnée dist à la moïdre:voicy,
ie couchay hier auec mõ pere,baillõs luy
encore ceste nuict du vin à boire puis va,
& couche auec luy:affin q̃ de nostre pere
reseruiõs semẽce.En ceste nuict là dõc,dõ
nerët encore à boire du vin à leur pere,et
la moindre se leua & coucha auec luy:
mais il ne s'apperceut point quãd elle se
coucha,ne quãd elle se leua.Aisi lés deux
filles de Lot cõceurët de leur pere:desq̃l-
les laisnée enfanta vn filz & appella son
nom Moab."Iceluy est pere dés Moabi "Moab.
tes iusque auiourdhuy.Et la moindre en
fanta vn filz,& appella le nom d'iceluy
Ammon. "Iceluy est le pere dés Ammo- "Ebr.
niens,iusque auiourdhuy. Ben-am-
mi.

CHAP. XX.

A ET Abrahã s'en alla de là en la ter
re de midy:& demoura entre Ca-
des & Sur,si fut estrãger en Gerar, et dist
de sa fẽme: C'est ma sœur.Abimelech dõc
roy de Gerar enuoya,& print Sara.
Mais Dieu vint à Abimelech de nuict
p̃ sõge,si luy dist:Voicy:tu mourras por
la femme q̃ tu as prinse:car elle à espou-
se vn mary. Toutesfoys "Abimelech ne "C'est,na
s'estoit point approché d'elle.Il respõdit uoit poït
dõc:Seignr̃ occiras tu aussi la gent iuste? couché a-
celuy ne m'a il point dict: C'est ma sœur? uec elle.
& elle

& elle aussi dist : C'est mon frere? En la
simplicité de mon cœur, & en la purete
B de més mains i'ay faict cecy. Et
Dieu luy dist par songe: I'ay aufsi con-
gneu que tu as ce faict en simplicité de
ton coeur,mais aufsi ie t'en ay engardé
moymesme: affin que tu ne pechasse con-
tre moy. Au moyen dequoy, ie ne t'ay
point permis de la toucher. Maintenant
dōc rendz la femme a c'est homme. Car
il est prophete, & priera pour toy, affin
que tu viue. Mais si tu ne la rendz, sa-
che que tu mourras de mort, & tout ce
qui est à toy. Adonc Abimelech
se leua de matin,& appella tous sés ser-
uiteurs, & dist toutes cés choses (eux"
escoutans)dequoy ilz eurent grāde crain
te. Puis Abimelech appella Abraham,
& luy dist: Que nous as-tu faict? & en
quoy t'ay-ie offensé, que tu as faict ve-
nir sus moy & sus mon royaume grand
peché? Tu m'as faict choses qui ne sont
C point de faire. De rechef Abimelech dist
à Abrahā:qu'est-ce que tu as veu:pour
quoy tu aye faict ceste chose? Auquel
Abraham respondit: Pource que ie pen-
soye,vrayement il n'y a point de crain-
te de Dieu en ce lieu cy, & ilz me tue-
roient à cause de ma femme. Et elle est
aufsi vrayement ma sœur, fille de mon
pere: combien qu'elle ne soit point fille
de ma mere,& me fut[baillée]en femme.
Or quand Dieu me feit departir de la
maison de mon pere, ie dis à icelle: Tu
me feras ceste grace cy: en tout lieu là
ou nous irons dis de moy: C'est mon
D frere. Alors Abimelech print
ouailles,boeufz,seruiteurs & seruantes
si lés donna à Abraham, & luy restitua
sa femme. Puis dist: Voicy mon pays à
ton command: habite là ou il te plaira.
Et à Sara dist:voicy i'ay dōne à ton fre
re mille pieces d'argent:"ce qui te sera en
couuerture dés yeux,à tous ceux q sont
auec toy,"et en tout ce,soyes corrigée.
Et Abraham feit priere à Dieu : et
Dieu guarit Abimelech, sa femme et sés
chābrieres:puis enfanterēt.Car le Seignr
auoit"serré toute matrice de l'hostel d'A
bimelech,à l'occasiō de Sara femme d'A
braham. CHAP. XXI.

OR le Seigneur visita Sara comme
*il auoit predit : et luy feit ainsi
qu'il auoit parlé.Et Sara cōceut,
et enfanta vn filz à Abrahā en sa vieil-
lesse en la saison q̄ Dieu luy auoit dict.
Et Abraham appella le nom de son filz
(qui luy estoit nay, et que luy auoit en-
fanté Sara)Isaac. Puis Abraham circon
cit son filz Isaac agé de huyt iours,cō-
me*Dieu luy auoit cōmandé.Or Abra-
ham estoit en l'eage de cent ans : quand
Isaac son filz luy fut nay. Lors
Sara dist:Dieu m'a faict rire:tousceux q
l'orront"rirōt auec moy.De rechef dist:
Qui eut dit à Abraham:q̄ Sara alaicte-
roit enfās?Car ie luy ay enfanté vn filz
en sa vieillesse. Et l'enfant creut et
fut"seuré:et Abrahā feit vn grād cōuiue
au iour q̄ Isaac fut seuré.Et Sara veit le
filz d'Hagar Egyptiēne (lequel elle en-
fanta à Abraham) "estre mocqueur,dōt
dit à Abrahā: Chasse ceste seruāte et son
filz.Car le filz de ceste seruāte n'herite
ra point auec mon filz Isaac. Et ceste
chose desplent grādemēt deuāt lés"yeux
d'Abraham pour l'amour de son filz.
Mais Dieu dist à Abrahā. N'aye des-
plaisance en toymesme pour l'enfant, et
pour ta seruāte. En toutes choses q̄ te
dira Sara obey à sa voix:Car * en Isaac
semēce te sera nōmée.Ie feray aussi q̄ du
filz de la seruante peuple en viendra,
pource que c'est ta semence. Adonc
Abraham se leua de matin , et print du
pain et vne bouteille d'eaue si lés bailla
à Hagar,et lés mettant sur l'espaule d'el-
le auec l'enfant,luy donna cōgé.Puis el-
le se mist en chemin,et fut errante au de-
sert de Ber-sabée. Or quand l'eaue de la
bouteille faillit,elle ietta l'enfant soubz
vn arbrisseau,si s'en alla:et s'asseit à l'en
droit aufsi loing qu'vn traict d'arc. Car
elle dist: Ie ne verray point la mort de
l'enfant.Et elle estāt assise vis à vis,esle-
ua sa voix,et ploura. Lors Dieu
ouyt la voix de l'enfāt,et l'ange de Dieu
appella du ciel Hagar,si luy dist: Qu'as-
tu Hagar? Ne craings point:Car Dieu a
ouy la voix de l'enfant[du lieu]ou il est.
C Leue toy,prens l'enfant,et le tiēs par ta
main:car ie feray q̄ grād peuple descēdra
de luy.Et Dieu ouurit lés yeux d'icelle:
laq̄lle"voyāt vn puitz d'eaue s'en alla,et
emplist la bouteille d'eaue,si dōna à boi-
re a l'enfāt.Or Dieu fut auec l'enfāt leq̄l
deuīt grād,et habita au desert,il fut auf-
si excellent archier,et demoura au desert
de Pharā.Et sa mere luy print vne fēme
de la terre d'Egypte. Or aduint en
ce tēps là q̄ Abimelech et Phicol prince
de son armée parla à Abrahā,disāt:Dieu
est auec toy,en toutes lés choses que tu
faictz.Maintenāt dōc iure moy p̄ Dieu
q̄ tu ne me feras point de tort ny à més
enfans,ny à més nepueux. Selon la gra-
ce q̄ ie t'ay faict tu me feras,et à la ter-
re,en laq̄lle tu és cōuersant.Lors Abra-
D hā respondit:Ie iureray. Et Abrahā
reprint Abimelech à l'occasion du puitz
d'eaue,

*Ebri. en leurs aureilles.

"C'est, te sera en honte et vergōgne

"C'est,corrige toy et te fais sage , en tout ce q̄l t'est aduenu.

"C'est, auoit enuoye sterilite.

Sus.17.c 18.b. Ebr.11.c

Sus.17.

"C'est, se iouiront auec moy

"Tiré du laict.

"Mocquant.

"C'est, en soymesme.

Rom.9.a Ebr.11.d

"c'est, luy mōstra ou feit veoir vn puitz.

d'eaue,que luy auoient osté lés seruiteurs
dudict Abimelech. Auquel Abimelech
dist: Ie n'ay point sceu qui à faict ceste
chose: mais aussi tu ne m'en as point ad-
uerty,& si encore ne l'ay-ie point ouy,
sinon auiourdhuy. Adonc Abrahã
print dés ouailles,& dés boeufz,& lés dõ
na à Abimelech,et feirẽt entre eux deux,
alliances. Et Abraham mist à part sept
aigneaux du troppeau. Lors Abimelech
dist à Abraham: Que veulent dire cés sept
aigneaux là,lesquelz tu as faict mettre à
part? Et il respondit: C'est que tu pren-
dras lés sept aigneaux de ma main: à cel-
le fin qu'ilz soient en tesmoignage,q̃ i'ay
caué ce puitz-cy. Et pource fut appellé
"Beer-saba c'est, puitz du iurement. ce lieu là" Ber-sabée. Car illec tous deux
iurerent & traicterent l'alliãce en Ber-sa
bée. Alors se leua Abimelech,et Phi
col prince de son armée: & retournerent
à la terre dés Philisthins. Et Abraham
"vn chãp ou iardin d'arbres. planta dés " arbres en Ber-sabée, & là
inuoqua le nom du Seigneur Dieu eter-
nel,& habita en la terre dés Philisthins
long temps.

CHAP. XXII.

A ET aprés cés choses Dieu tenta
Abraham, & luy dist: Abraham?
Et il respõdit: Me voicy. Puis luy
Ebr. 11.d dist: * Prens maintenant ton filz vnique
Isaac lequel tu ayme,& t'en va en la ter-
re de vision,& l'offre là en holocauste
sur vne dés montaignes,laquelle ie te di-
ray. Abraham donc se leuant de matin
embasta son asne,et print deux seruiteurs
auec luy,& Isaac son filz. Et ayant cop-
pé le boys pour l'holocauste il se leua,&
s'en alla au lieu que Dieu luy auoit dict.

Au troysiesme iour Abraham leuant
sés yeux,veit le lieu de loing,& dist a sés
seruiteurs: Arrestez vous cy auec lasne.
Moy & l'enfant cheminerons iusque là,
B & quand aurons adoré nous retourne-
rons à vous. Et Abraham print le boys
de l'holocauste, & le mist sur Isaac son
filz. Mais il print le feu en sa main &
vn cousteau & s'en allerent eux deux
ensemble. Adonc Isaac dist à Abra-
ham son pere: Mon pere? Abraham re-
spondit: Me voicy mon filz. Et il dist:
Voicy le feu & le boys: mais ou est lai-
gneau pour l'holocauste? Et Abrahã re-
spondit: Mon filz,Dieu se pouruoyera
de laigneau pour l'holocauste. Et chemi-
noient eux deux ensemble. Et eux venãs
au lieu que Dieu luy auoit dict. Abrahã
edifia illec vn autel, & ordonna le boys,
Iac. 2. d. si *lia Isaac son filz, & le mist sur l'au-
tel par dessus le boys, & auançant sa
main empoigna le cousteau pour descol-
ler son filz. Lors luy crya du ciel
l'ange du Seigneur, disant: Abraham,
Abraham. Lequel respondit: Me voicy,
Et il luy dist. Tu ne mettras point la
main sur l'enfant,& ne luy feras aucune
chose. Car maintenant i'ay cõgneu que
tu crains Dieu,& que n'as point espar-
gné ton filz vnique pour l'amour de
moy. Et Abraham leua sés yeux, & re-
garda. Et voicy derriere luy vn mou-
ton retenu en vn buisson par sés cornes.
Adonc Abrahã s'en va,& print le mou-
ton & l'offrit en holocauste en lieu de
son filz. Et Abrahã appella le nom de
ce lieu là,Le Seigneur voyra. Dont on
dict auiourdhuy de la montaigne Le
Seigneur sera veu. Et l'ange du Sei
gneur appella Abraham du ciel pour la
seconde foys,disant: I'ay *iuré par moy- Heb. 6. c.
mesme,dit le Seigneur. Pour autant que
tu as faict ceste chose,& q̃ tu n'as point
espargné ton filz vnique, ie te beneiray,
& multiplieray ta semence comme lés D
estoilles du ciel,& comme le sablon qui
est sur le riuage de la mer, & ta semence
possedera la "porte de sés ennemys. Et "Cy, par porte est entendu toute for tresse & puissãce. Mat. 16.
ainsi toutes nations de la terre seront be-
neites en ta semence, pource que tu as
obey à ma voix. Ainsi Abrahã
retourna à sés seruiteurs, & eux leuans
s'en allerent ensemble, & Abraham ha-
bita audict Ber-sabée. Et aprés
cés choses il fut annoncé à Abrahã en
disant: Voicy, Melca a aussi enfanté dés
enfans à Nachor ton frere, assauoir Vz
son premier nay, & Buz son frere, &
Chamuel pere dés syriens, & Cased &
Hazau,& Pheldas. & Iedlaph, & Ba-
thuel. Et Bathuel engendra Rebeca.
Melca enfanta iceux huyt à Nachor
frere de Abraham. Et la cõcubine d'ice-
luy nommée Reuma enfanta aussi assa-
uoir Tabée,Gaham,Thaas,& Maaca.

CHAP. XXIII.

ET Sara vesquit cét vintsept ans,
ainsi fut sa vie longue,Puis mou- A
rut en Cariat-arbe. qui est He-
bron,en la terre de Canaan. Lors Abra
ham vint pour la plaindre & plourer,
& quand il fut leué de deuant son mort,
il parla aux" enfans de Heth, disant: Ie "Ou Hethiens.
suis aduenaire,& estranger entre vous,
donnez moy possession pour faire sepul
ture auec vous: affin que i'enseuelisse mõ
mort[l'ostant] de deuant moy. Et
lés enfans de Heth respondirent à Abra
ham en luy disant. Seigneur escoute
nous. Tu és entre nous vn prince de B
Dieu, enseuelis ton mort en noz plus
exquis sepulchres, Nul de nous ne te re-
fusera

fusera son sepulchre, que tu n'enseuelisse ton mort. Adonc Abraham se leua, & s'enclina deuant le peuple du pays dés Hethiens, & parla auec eux, disant: S'il vous plaist, que i'enseuelisse mon mort de deuāt moy: escoutez moy, soyez intercesseurs pour moy enuers Ephron filz de Seor, affin qu'il me donne la fosse double, qu'il a au bout de sō chāp. Qu'il me la baille à "plain argent entre vous en possessiō de sepulchre. Et Ephron residoit au milieu dés Hethiēs. Ephron donc Hethien respondit à Abrahā (oyant tous lés Hethiens," qui entroyent par la porte de sa cité) disant: Mon Seigneur escoute moy. Ie te donne le champ & la

C fosse qui est en iceluy, ie te le baille en la presence dés filz de mon peuple: puis q̄ ie te le donne, enseuelis ton mort. Et Abraham s'enclina deuant le peuple du pays, & parla à Ephron oyant tout le peuple du pays, disāt: *Mais s'il te plaist*, ie te prie escoute moy, ie bailleray l'argēt du chāp. Reçois-le de moy, puis ie y enseueliray mon mort. Et Ephron respō dit à Abraham, en luy disant: Mon seigneur escoute moy, la terre [vault] quatre cens sicles d'argent, mais qu'est-ce entre moy & toy? Enseuelis dōc ton mort. Et quand Abraham eut ouy Ephron, il luy pesa l'argent dont il auoit parlé oyāt lés Hethiens, c'est assauoir quatre cens sicles d'argent ayant cours entre lés marchans.

D Et le champ d'Ephron (auquel estoit la fosse double) regardant vers Mamre, tant le champ que la cauerne, & tous lés arbres qui estoient au champ, & en tous lés quartiers à l'enuiron, fut liuré en possession à Abraham en la presence de tous lés Hethiens entrans par la porte de la cité. Et aprés ce Abraham enseuelit sa femme Sara, en la double fosse du champ vers Mamre, qui est Hebron en la terre de Canaan. Le champ donc & la fosse, qui estoit en iceluy fut liuré par lés Hethiens à Abraham, en possession de sepulchre.

"C'est pour autant qu'il vaut plainement.

"C'est, citoyens.

CHAP. XXIIII.

A ET Abraham estoit deuenu anciē, & plein de iours. Et le Seigneur le beneist en toutes choses. Or Abraham dist au plus ancien seruiteur de sa maison, qui auoit le gouuernement de tout ce qui luy appartenoit: Metz ie te prie ta main soubz ma cuisse, & te feray "iurer par le Seigneur Dieu du ciel & de la terre, que *tu ne prēne point femme pour mon filz, dés filles dés Cananéens, au milieu desquelz ie habite: Mais tu iras en mon pays & en mon parentage*, & prendras femme pour mon filz Isaac. Et le seruiteur luy dist: Si parauenture la femme ne veult point venir auec moy en ce pays cy, ne doy-ie pas remener ton filz au pays dont tu és sorty? Et Abraham luy dit: Garde que tu ne remeine là mon filz. Le Seigneur Dieu du ciel, qui m'a retiré de la maison de mon pere, & de la terre de ma naissance, & qui a parlé à moy, qui m'a iuré en disant: Ie donneray à ta semēce ceste terre, iceluy enuoyera son ange deuant toy, & de ce lieu là prendras femme à mon filz. Mais si la femme ne veult venir auec

B toy, tu seras quicte de ce iurement cy, tāt seullemēt ne remeine point là mon filz. Adonc le seruiteur mist la main soubz la cuisse d'Abraham son seigneur, & luy iura pour ceste chose la. Ainsi le seruiteur prenant dix chameaux, d'entre lés chameaux de son seigneur s'en alla, & *auoit tous lés biens de son seigneur en sa main*. Il partit donc & s'en alla en Mesopotamie, en la cité de Nachor. Et feit coucher lés chameaux hors de la cité à vn puitz à l'eaue, vers le soir, au mesme temps qu'on sort pour puiser [de l'eaue] et dict. O Seigneur Dieu de mon seigneur Abraham, donne moy rencontrer auiourdhuy, & fais grace auec mon seigneur Abraham. Voicy, *ie me tiens auprés de la fontaine d'eaue, & lés filles dés gens de ceste cité sortent pour puiser de l'eaue. La iuuencelle donc à laquelle ie diray*: Abaisse ie te prie ta cruche affin que ie boyue, & qui dira, boy, & aussi à tés chameaux donneray à boire: soit celle que tu-as preparée à ton seruiteur Isaac. Par icelle donc congnoistray-ie, que tu-as *faict grace auec mon seigneur*. Et aduint que auant qu'il eut acheué de par- C ler, voicy Rebeca fille de Bathuel, filz de Melca femme de Nachor frere d'Abrahā, sortoit ayant sa cruche sur son espaule: & la iuuencelle estoit tresbelle à veoir, vierge, si que homme ne l'auoit cōgneuë. Et descendit à la fontaine, & emplit sa cruche, & remontoit. Adonc le seruiteur courut au deuant d'elle: & dist: Donne moy (ie te prie) vn petit d'eaue de ta cruche, à boire. Et elle dist: Mon seigneur boy. Et incontinent descendit sa cruche sur sa main, & luy dōna à boire. Et quād elle luy eut donné à boire, elle dist: Aussi i'en tireray pour tés chameaux, tāt qu'ilz auront acheué de boire. Et legeremēt elle versa sa cruche és auges, & courut encore au puitz pour y puiser, & puisa pour *tous sés chameaux*. Et cest homme s'esmerueilloit d'elle, considerant sans

"Semblable maniere d'adiurer est sou 47.g.

ſonner mot, pour ſauoir ſi le Seigneur auoit donné bon heur en ſon voyage ou non. Et quãd lés chameaux eurent acheué de boire, ceſt hõme tira vne aureillette d'or d'vn demy ſicle, & deux braceletz ſur ſés mains, peſans de dix pieces d'or, puis luy diſt: A qui es-tu fille? Ie te prie fais-le moy ſauoir, ya-il point lieu en la maiſon de ton pere pour nous loger? Et elle reſpondit, Ie ſuis la fille de Bathuel filz de Melca, qu'elle enfanta à Nachor. Puis luy diſt: Il ya chez nous beaucop de paille, & de fourraige, & auſsi lieu
D pour loger. Et ceſt homme ſ'agenoilla, & adora le Seigneur, & diſt: Beneict ſoit le Seigneur Dieu de mon ſeigneur Abrahã, qui n'a point deſtitué de ſa grace & fidelité mon ſeigneur. Moy eſtãt en la voye le Seigneur m'a conduict en la maiſon du frere de mõ ſeigneur. Et la fille courut, & l'annonça en la maiſon de ſa mere iouxte ſés propos. Or Rebecca auoit vn frere nommé Laban, lequel courut dehors à ceſt homme vers la fontaine. Et quand il veit l'aureillette, & lés braceletz és mains de ſa ſœur, & qu'il eut entendu lés parolles de Rebecca ſa ſœur, diſant ainſi à parlé à moy ceſt homme. Il vint à iceluy qui eſtoit auprés dés chameaux vers la fontaine, & diſt: Beneict de Dieu, entre: pourquoy te tiens tu dehors? I'ay preparé la maiſon, & le lieu pour tés chameaux. Alors l'homme vint en la maiſon, et deſarnacha lés chameaux, & leur donna de la paille & fourraige, & de l'eaue pour lauer tant lés piedz d'iceluy, que lés piedz dés perſonnaiges qui eſtoient auec luy, & on luy preſenta à manger. Mais il diſt: Ie ne mangeray pas, iuſque à ce que i'auray declairé mon affaire. Et iceluy diſt: Parle. Il diſt donc: Ie ſuis ſeruiteur d'Abraham, & le Seigñr a [b] beneict grandement mon ſeigneur, & magnifié, & luy a donné brebis, bœufz, argent, or, ſeruiteurs, chambrieres, chameaux & aſnes. Et Sara femme de mon ſeigneur a engendré vn filz à mon ſeigñr en la fin de ſa vielleſſe, & luy a dõné tout ce qu'il a. Et mon ſeigneur m'a faict iurer, diſant: Tu ne prendras point femme à mon filz dés filles dés Chananéens, en la terre deſquelz ie habite. Ains tu iras en la maiſon de mon pere, & à ma famille, & prendras femme pour mon filz. Lors ie dis à mon ſeigneur: Si d'auenture la femme ne venoit auec moy? Et il
E me reſpondit: Le Seigneur (deuant lequel i'ay cheminé) enuoyera ſon ange auec toy, & fera proſperer ta voye, & prendras femme à mon filz de ma famille, & de la maiſon de mon pere. Adonc ſeras exempt de mon [a] adiuration, ſi tu paruiẽs à ma famille, & on ne te la donne, tu ſeras quitte de mon adiuration. Ie ſuis donc venu auiourdhuy à la fontaine, & ay dict: O Seigneur Dieu de mon ſeigneur Abraham, ſ'il te plaiſt maintenant, faire proſperer ma voye, par laquelle ie chemine. Voicy, ie m'arreſte prés la fontaine d'eaue: ſi vne pucelle ſort pour y puiſer, & que ie luy die: Donne moy ie te prie à boire vn peu d'eaue de ta cruche, et qu'elle me die: Boy toy, & auſsi t'en puiſeray pour tés chameaux: que icelle ſoit la femme q̃ le Seigneur a preparé au filz de mon ſeigneur. Auant que i'euſſe accõply de parler en mon cœur, lors voicy Rebecca iſſoit ayant ſa cruche ſur ſon eſpaule, & deſcendit à la fontaine, et puiſa. Puis ie luy dis: Donne moy ie te prie à boire. Et preſtement abbaiſſa ſa cruche de deſſus ſon eſpaule: & diſt. Boy, & pareillement à tés chameaux dõneray à boire. Et ie beu, et auſsi aux chameaux elle donna à boire. Puis l'interroguay, & luy dis: De qui es-tu fille? Et elle reſpondit. Fille de Bathuel, le filz de Nachor,
que Melca luy auoit enfanté. Lors luy F
mis l'aureillette ſur ſa face, & lés braceletz ſur ſés mains. Aprés ie m'agenouillay & adoray le Seigneur, & beneis le Seigneur Dieu de mon ſeigneur Abrahã, lequel m'a conduict par droicte voye, affin que ie prinſſe la fille du frere de mon ſeigneur pour ſon filz. Or maintenãt ſ'il vous vient à plaiſir de [b] faire grace & verité auec mon ſeigneur, ſignifiez-le moy: ou autrement dictes-le moy, affin que ie m'en retire à [c] dextre ou à ſeneſtre. Et Laban & Bathuel reſpondirent, diſans: ceſt affaire eſt procedé du Seigneur. Nous ne [d] pouons dire contre toy bien ne mal. Voicy Rebecca à ton commãd, prés-la, & t'en-va, & qu'elle ſoit femme du filz de ton ſeigneur, cõme le Seigneur l'à dict. Et quand le ſeruiteur d'Abrahã eut ouy leurs parolles, il ſ'enclina en terre adorant le Seigneur. En aprés le ſeruiteur tira dés bagues d'argent & d'or, & dés veſtementz, et lés donna à Rebecca: & bailla dons à ſon frere & à ſa mere. Puis mãgerent & beurent, luy & lés hommes qui eſtoient auec luy, & logerent. Et quand ilz furent leuez de matin, il diſt: Renuoyez moy à mon ſeigneur. Et ſon frere & ſa mere luy dirent: Que la fille demeure auec nous à tout le moins dix iours, puis aprés tu t'en iras. Et il leur diſt: Ne me retardez point, puis que le Seigneur a bien adreſſé mon chemin.

[b]Bene- icy eſt ultipli- r & enri- hir.

[a]C'eſt, du ſerment q̃ ie t'ay faict faire.

[b]C'eſt, faire plain & entier plaiſir.

[c]En quelcõque autre lieu.

[d]C'eſt, cõtredire.

renuoyez moy,& ie men retourneray à mon seigneur. Lors dirent: Appellons la fille,& luy demandons son consentement. Ilz appellerent donc Rebecca, luy disans: Veux-tu aller auec cest homme?
G Laquelle respondit: I'iray. Ainsi laisserent aller Rebecca leur sœur, & sa nourrice auec le seruiteur d'Abraham & sés gens. Et ilz beneirent Rebecca en luy disant: Tu és nostre sœur: soye fertile par milles millions, & que ta semence possede la porte de tés ennemys. Adonc se leua Rebecca & sés chambrieres, & monterent sur lés chameaux,& s'en allerent aprés l'homme, lequel print Rebecca & s'en alla. Alors Isaac venoit le
Sus 16.d. chemin dont on vient du * puitz du viuant qui me voit, car il habitoit en la terre vers midy. Et Isaac estoit yssu pour mediter au champ enuers le soir,& en esleuant sés yeux, il veit lors venir lés chameaux. Semblablement Rebecca iettant sa veuë veit Isaac,& saillit ius du chameau, disant au seruiteur: Qui est cest homme là, qui chemine par le champ au deuant de nous? Et le seruiteur respondit: C'est mon seigneur. Et elle print vn voille,& s'en couurit. Et le seruiteur racompta à Isaac, toutes lés choses qu'il auoit faict. Puis Isaac l'amena au tabernacle de Sara sa mere. Si print Rebecca, & luy fut à femme, & l'ayma. Ainsi Isaac se consola aprés [le trespas] de sa mere.

CHAP. XXV.

A ET Abraham print vne autre femme, laquelle auoit nom Cetura & luy enfanta Zamran, Iecsan, Madan, Madian, Iesboc, & Sué. Et Iecsan engendra Saba & Dedan. Et lés enfans de Dedan furent: Assurim, Latusim, Laomim. Et lés enfans de Madian furent: Epha, Epher, Henoch, Abida, Eldaa. Tous iceux sont lés enfans de Cetura. Et Abraham donna tout ce qui luy appartenoit à Isaac: mais aux filz de sés " concubines bailla dons. Et lés enuoya arriere de son filz Isaac enuers la region d'orient, luy encore viuant.

" Ce n'estoiét poït paillardes, mais femmes legitimes.

Et lés ans de la vie que vesquit Abraham furent cent septante cinq ans. Abraham donc defaillant mourut en bonne vieillesse ia ancien, & plain [de iours] & fut mis ensemble auec son peuple. Et Isaac & Ismaël sés filz l'enseuelirent en la fosse " double au champ d'Ephron filz de Seor Hethien, laquelle est deuant Mamre, c'est le champ que ledict Abraham auoit acheté dés Hethiens. Là donc fut enseuely Abraham auec Sara sa femme.

" De laq̃lle est dict sus.23.c.

B Or aduint aprés la mort d'Abraham que Dieu beneict Isaac son filz. Et Isaac habitoit iouxte le " puitz du viuant qui me voit.

" Duquel sus.16.d.

Cestes sont lés generations d'Ismaël filz d'Abraham, que Hagar Egyptienne, chambriere de Sara enfanta audict Abraham. Iceux donc sont lés noms dés enfans d'Ismaël, nommément, & selon leurs generations. Le premier nay d'Ismaël, Nabaioth: lés autres Cedar, Adbéel, Mabsam, Masma, Duma, Masa, Hadar, Thema, Ierur, Naphis,& Cedma. Ceux icy sont lés enfans d'Ismaël & leurs noms, selon leurs bourgades & chasteaux. Assauoir douze princes entre leurs gens. Lés ans donc de la vie d'Ismaël, furent cent trente sept ans. Ainsi defaillant mourut & fut mis ensemble auec son peuple. Et habiterent depuis Hauila iusque à Sur qui regarde vers Egypte quand tu viens en " Assur. Le susdict demoura " au deuant de tous sés freres.

" C'est, assyrie.
" Ou, mourut deuant tous sés freres.

Et cestes sont lés generations d'Isaac filz d'Abraham, & Isaac estoit eagé de quarante ans quand il print à femme Rebecca fille de Bathuel Syrien de Mesopotamie sœur de Laban Syrien. C
Et Isaac supplia le Seigneur pour sa femme, pourtant qu'elle estoit sterile: & le Seigneur l'exauça. Et Rebecca sa femme conceut: mais lés enfans s'entrepoussoient en son ventre, & elle dict: Si ainsi [m'estoit à venir] pourquoy [ay-ie conceu?] Et s'en alla requerir le Seigneur. Et le Seigñr luy dict: * Deux peuples sont en ton ventre, & deux peuples departiront de tés entrailles. Et vn peuple surmontera l'autre peuple, & le plus grand seruira au moindre. Rom.9.b
D Et quand son temps d'enfanter fut accomply. Voicy ilz estoient gemeaux en son ventre. Dont le premier qui sortit estoit roux, & tout comme vn vestement veleux: & appellerent son nom Esau. Et aprés ce yssit son frere * tenant de sa main la plante du pied d'Esau: & son nom fut appellé Iacob. Osée.12.a Matt.1.a
Et Isaac estoit eagé de soixante ans quand il engendra iceux. Puis lés enfans deuindrent grans. Et Esau estoit homme entendu à la chasse, homme " de champs: mais Iacob estoit homme " simple se tenant és tabernacles. Et Isaac aymoit Esau: car la venaison estoit sa viande. Mais Rebecca aymoit Iacob. Et Iacob cuyst [quelque fois] vn potage. Adonc Esau reuint dés champs, & estoit las. Et Esau dist à Iacob:

" C'est robuste, & laborieux.
" Ou, entier, innocent.

Donne

Donne moy à manger ie te prie de ceste decoction rousse:car ie suis las. Par ce on appella son nom Edom. Mais Iacob luy dist: Vendz moy auiourdhuy [le droict] de ta primogeniture. Et Esau respondit. Voicy ie m'en voy mourir, A quoy me [sert]la primogeniture? Et Iacob dist. Iure moy à ceste heure. Et il luy iura. Puis
Ebr.12.d *vendit[le droict]de primogeniture à Iacob. Et Iacob donna à Esau du pain, & le potage de lentille, & il mãgea, & beut, & se leua, et s'en alla. Ainsi mesprisa Esau sa primogeniture.

CHAP. XXVI.

A ET aduint qu'il y eut famine au pays, oultre la premiere famine, q̃ fut au temps d'Abrahã. Et Isaac s'en alla vers Abimelech Roy dés Philisthins en Gerar. Alors le Seigneur luy apparut, & dist: Ne descendz point en Egypte demeure en la terre, que ie te diray. Habite en ce pays cy, & ie seray auec toy, & te beneiray: Car à toy, & à ta semẽce ie donneray toutes cés regiõs.
Sus.12.b 15.b. Gal.3.c. Et ie confermeray le iurement que *i'ay iuré à Abraham ton pere, & feray multiplier ta semence, comme lés estoilles du ciel, & donneray à tés successeurs cés regions, & toutes lés gentz de la terre seront beneictes en ta semence: pource que Abraham a obey à ma voix, & a gardé més ordonnances, commandementz, statuz, & loix. Isaac dont demoura en Gerar. Et quand il fut interrogué de sa femme par dés gens du lieu, il respõdit: C'est ma sœur. Car il craignoit dire: C'est ma femme: affin que parauenture lés hõmes du lieu ne le tuassent pour Rebecca, car elle estoit belle à veoir.
B Or aduint aprés plusieurs iours luy estant là, que Abimelech Roy dés Philisthins regardoit par la fenestre, & veit lors Isaac se iouãt "auec Rebecca sa femme. Adonc Abimelech appella Isaac, disant: Voicy, certes c'est ta femme, & comment as-tu dict: C'est ma sœur? Et Isaac luy respondit: Car i'ay pensé que parauenture ie mourroye pour elle. Et Abimelech dist: Pourquoy nous as-tu faict ce? Gueres ne s'en a faillut, qu'aucũ du peuple n'ayt
C couché auec ta femme, & que tu n'eusse faict venir vn crime sur nous. Abimelech donc commanda à tout le peuple, disant: Celuy qui touchera c'est homme ou sa femme, il mourra de mort. Et Isaac sema en ceste terre là, & recueillit ceste année là, cent "muidz. Et le Seigneur le beneict. Lors cest homme accreut, & continuellement prouffitoit, & croissoit iusque à ce qu'il fut fort grand, & eut acquestz de bestail, & de bœufz, & grande maignie. Dont lés Philisthins eurent enuie sur luy, tellement qu'ilz estouppe-rent tous lés puitz, qu'auoient caué lés seruiteurs de son pere, au temps de sondict pere Abraham & lés remplirent de terre.
D Aussi Abimelech dist à Isaac: Departz-toy arriere de nous. Car tu és de beaucop plus puissant que nous. Et il s'en alla d'illec, & se posa prés du torrent de Gerar & habita là. Et Isaac de rechef caua lés puitz d'eaue, qu'on auoit percé au temps d'Abraham son pere. Lesquelz restoupperẽt lés Philisthins aprés la mort d'Abraham, & lés nomma selon lés noms que son pere lés auoit appellé. Et lés seruiteurs d'Isaac fouyrent prés du torrent, & trouuerent illec vn puitz d'eaue viue. Mais lés pasteurs de Gerar prindrent noise contre lés pasteurs d'Isaac, disans: L'eaue est nostre, dont il appella le nom du puitz dissention. Par ce qu'ilz auoient eu dissention auec luy.
E Aprés fouyrent vn autre puitz, pour lequel aussi estriuerent, dont appella son nom inimitie. Lors se trãsporta de là, & persa vn autre puitz, & n'en prindrent point de noise, dont appella son nom largesses, disant: Pource que maintenant le Seigneur nous a eslargy, affin que nous fructifions en la terre. Puis de là monta en Ber-sabée.

Et le Seigneur apparut à luy en ceste mesme nuict, disant: Ie suis le Dieu d'Abraham ton pere, ne crains point: car ie suis auec toy, & te beneiray, & multiplieray ta semence, à cause d'Abraham mon seruiteur.
F Adonc edifia illec vn autel, & inuoqua le nom du Seigneur, & dressa là son pauillon, & lés seruiteurs d'Isaac y cauerent vn puitz.

Et Abimelech vint à luy de Gerar, & Ochozath son amy, & Phicol prince de son armée. Mais Isaac leur dict: Pour quelle raison venez vous vers moy, veu que vous me hayez, et que m'auez deietté arriere de vous? Et ilz respõdirent: Nous auons apperceu que le Seigneur estoit auec toy. Puis auons dit: Soit maintenant faict serment ensemble entre nous & toy, traictons alliance auec toy, affin que tu ne nous face mal: si comme nous ne t'auons point attouché, & ainsi que t'auons faict seullemẽt bien & t'auons laissé en paix. Tu és maintenant beneict du Seigneur.
G Adonc il leur feit vn conuiue, & mangerent & beurent. Et se leuerent au matin, & iurerent l'vn à l'autre, puis Isaac lés delaissa & s'en allerent d'auec luy en paix.

"Iouer, prins en telle signification q̃ Sou. 39.c

"Ou, au cẽtiesme.

Et aduint en ce mesme temps que lés seruiteurs d'Isaac vindrẽt,& luy annoncerent dés nouuelles,du puitz qu'ilz auoient percé,luy disans : Nous auons trouué de l'eaue.Et il l'appella iuremẽt. Pource le nom de la ville fut[dict]Bersabée iusque au temps present. Et Esau eagé de quarante ans print à femme Iudith la fille de Beri Hethien, et Basemath la fille d'Elon Hethien. & icelles furent en amertume d'esprit à Isaac & Rebecca.

CHAP. XXVII.

A ET Isaac deuint anciẽ,& sés yeux estoient esblouys tellement qu'il ne veoit goutte.Lors appella Esau sont plus grand filz, & luy dist : Mon filz.Et il luy respondit : Me voicy. Et il dist:Voicy maintenant ie suis enuieilly, ie ne say point le iour de ma mort. Maintenant donc ie te prie, prens tés instrumentz, °ton carquois,& ton arc, et t'en va par lés champs chasser de la venaison pour moy,& me fais quelque chose appetissante comme ie l'ayme:puis apporte la moy,& que ie la mange, à celle fin que ie te °benye deuant que ie meure. Mais Rebecca escoutoit pendant que Isaac parloit à Esau son filz. Esau donc s'en alla par lés chãps chasser pour apporter de la venaison . Or Rebecca parla à Iacob son filz,disãt:Voicy,i'ay ouy ton pere parlant à Esau ton frere, disant:Apporte moy de la venaison,& me fais quelque chose sauoreuse,& ie mãgeray,puis te beneiray en la presence du
B Seigneur deuant mourir.Maintenãt dõc mon filz obey à ma voix en ce que ie te commande.Or t'en va au troppeau,& me prens là, deux bons cheureaux dés cheures,& q̃ i'en face quelque chose d'appetit pour ton pere ainsi qu'il ayme: affin que quand tu l'auras porté à ton pere,& qu'il aura mangé,il te benye deuant sa mort. Adonc Iacob respondit à Rebecca sa mere:Voicy Esau mon frere est homme velu,& ie suis sans poil. Si à lauenture mon pere me taste, lors seray [repute] en sa presence cõme vn abuseur, & feray venir sur moy maledictiõ,et non benediction.Et sa mere luy dist : Mon filz:ta °malediction soit sur moy, seullement obey à ma voix, & va,& m'en prens.Ainsi s'en alla,& en print,& l'apporta à sa mere. Et sa mere prepara lés viandes, telles que le pere d'iceluy aymoit, puis elle print lés precieux vestement d'Esau son grand filz,qu'elle auoit chez elle en la maison,& en vestit Iacob son filz mineur:& enueloppa dés peaux dés cheureaux de cheures, sés mains, & son col qui estoit sans poil. Aprés elle bailla en la main de son filz Iacob, la viande & le pain qu'elle auoit apresté.

°Ou, ta trousse.

°Ebr.que mon ame te benye.

°Comme disant s'il t'en vient mal ie le veul porter.

Lors vint à son pere, & luy dist: C
Mon pere? & il respondit : Me voicy. qui és-tu mon filz?Et Iacob dist à son pere: Ie suis Esau ton premier nay, i'ay faict ainsi que tu m'auois dict: Leue toy maintenant,siedz toy, & mange de ma venaison affin que tu me beneisse.Adonc Isaac dist à son filz:Qu'est cecy? Que tu en as tantost trouué mon filz? Et il dist: Pource que le Seigneur ton Dieu me la faict rencõtrer au deuant.De rechef Isaac dist à Iacob: Mon filz, approche toy ie te prie & ie te tasteray : assauoir si tu és iceluy mõ filz Esau,ou non.Iacob donc s'approcha de son pere Isaac,& le tasta, puis dist:Ceste voix,est la voix de Iacob: mais lés mains,sõt lés maĩs d'Esau.Et il le mescongneut:car sés mains estoiẽt velues cõe lés maĩs de son frere Esau.Adõc D
le beneist,disant : Es-tu iceluy mon filz Esau?Et il respondit:ie le suis.Puis dist: Approche toy de moy, & que ie mange de la venaison de mon filz,à celle fin que ie te beneisse.Et il luy approcha,& mangea. Oultre luy apporta du vin, & il beut.Aprés Isaac son pere luy dist : Approche toy ie te prie,et me baise mõ filz. Et il s'approcha,& le baisa.Adonc il sentit l'odeur de sés vestemẽtz, & le beneist, disant: Voicy l'odeur de mon filz comme l'odeur du champ que le Seigneur à beneist . Dieu donc te doint de la rosée du ciel,& de la graisse de la terre,et abõdance de fromẽt,& de moust, que lés peuples te seruent,& que lés peuples te facent reuerence.Soys le seigneur de tés freres,& que lés filz de ta mere te portent honneur:ceux qui te mauldiront, seront mauldictz, & ceux qui te beneiront, seront beneictz. Et aduint quand E
Isaac eut accomply de beneir Iacob & que tant seullement Iacob yssoit de la presence de son pere Isaac : lors son frere Esau reuint de sa chasse, lequel aussi mesme prepara dés viandes,& lés apporta à son pere,puis il luy dist : Que mon pere se leue,& mange de la venaison de son filz : affin que ton ame me benye. Et Isaac son pere luy dist:Qui es-tu? Et il respondit : Ie suis ton filz Esau ton premier nay. Et Isaac fut estonné tant & plus,d'vn grand espouuantement & dist: Qui est celuy donc qui a chassé la venaison, & m'en à apporte, & ay mangé de tout auãt que tu vinsse, & l'ay beny, & aussi sara beneict?

Or

Or quand Esau eut entendu lés pa-
rolles de son pere,il s'escria d'vn grand
cry,& tresfort amer. Puis dist à son pe-
re,Beneys moy:ie suis aussi [ton filz]
mon pere. Mais il dist: Ton frere est ve-
nu par fraude,& a receu ta benediction.
Lors il dist:à bon droict fut appellé son
nom Iacob : car voicy la seconde fois
sus 25.d. qu'il m'a deceu,*il a prins ma primoge-
niture,& voicy maintenant il vsurpe ma
benediction. Puis dist: Ne m'as-tu point
F gardé de benediction? Et Isaac re-
spondit à Esau, disant : Voicy,ie l'ay
constitué seigneur sur toy,et luy ay don-
né tous sés freres pour sés seruiteurs,
si l'ay garny de froment & de vin. Et
que te feray-ie donc,mon filz? Et Esau
dist à son pere: N'as-tu qu'vne benedi-
ction mõ pere? Beneys moy,aussi suis-ie
[ton filz] mon pere. Et Esau esleuant
sa voix ploura. Et Isaac son pere respon
Ebr.11.d. dit,luy disant:* Voicy dés graisses de la
&.12.e. terre sera ton habitation,& de rosée du
ciel en hault,& viuras auec ton espée,&
seruiras à ton frere : mais il aduiendra
que tu domineras, & ietteras hors son
ioug de dessus ton col. Et Esau
eut en hayne Iacob,pour la benediction,
dont l'auoit beneict son pere,& dit en
son cœur: Lés iours du dueil de mon pe-
re s'approuchent, puis ie tueray Iacob
G mon frere. Lors on denonça à Re-
becca lés parolles d'Esau son grand filz,
& elle enuoya,& appella Iacob son filz
mineur,& luy dist: Voicy. Esau ton fre-
re qui s'estime se consoler en te tuant.
Et maintenant mon filz obey à ma voix.
Leue toy,& t'enfuys en Haran à Laban
mon frere, & demeure auec luy aucuns
iours, iusque à ce que la chaleur de ton
frere soit passée,& que sa fureur soit de-
stournée,& ayt oublié lés choses que tu
luy as faictes. Puis t'enuoyeray,& te re-
prendray de là. Pourquoy aussi seroy-ie
priuée de vous deux en vn iour? Et
Rebecca dist à Isaac: Ie suis faschée de
ma vie,pour lés filles de Heth. Si Iacob
prent femme dés filles de Heth [c'est] dés
filles de ceste terre,cõme sont cestes [que
Esau a prins] pourquoy " viueray-ie?

" Comme / isant, à / uoy me / rt la vie, / ar ie ne / ourroye / uoir plai / r.

CHAP. XXVIII.

A ET Isaac appella Iacob & le be-
neist & luy commanda,disant: Tu
ne prendras point femme dés fil-
les de Chanaan. Leue toy,va en Meso-
potamie, en la maison de Bathuel pere
de ta mere,& de là prens pour toy fem-
me dés filles de Laban frere de ta mere.
Et Dieu tout puissant te benye,& te fa-
ce fructifier & te multiplie,affin que [tu
croisse] en congregation de peuples, &
te doint la benediction d'Abrahã à toy,
& à ta posterité auec toy : affin que tu
obtienne par heritage la terre ou tu as
conuersé, laquelle Dieu à donné audict
Abraham. Isaac donc enuoya Iacob,
*lequel s'en alla en Mesopotamie à La- osée 12.d.
ban filz de Bathuel Syrien frere de Re-
becca,mere de Iacob & d'Esau. Et B
Esau veit que Isaac auoit beneict Iacob
& qu'il l'auoit enuoyé en Mesopota-
mie,affin que de là il print femme pour
soy quand il le benissoit,& luy comman-
doit,disant : Ne prens point femme *dés*
filles de Chanaan. Et Iacob obeyt à son
pere & à sa mere,& s'en alla en Meso-
potamie. Or voyant Esau que lés filles
de Chanaan desplaisoiẽt és yeux d'Isaac
son pere,il s'en alla à Ismaël & print à
femme(oultre celles qu'il auoit ia) Ma-
heleth la fille d'Ismaël,filz d'Abraham
sœur de Nabaioth. Donc Iacob partit
de Ber-sabée, & s'en alla en Haran,&
arriua en vn lieu, auquel il demoura la
nuict,pource que le soleil estoit couché.
Il print donc dés pierres du lieu,& lés C
mist soubz sa teste, & dormit au mesme
lieu. Lors songea,& voicy vne eschelle
estoit dressée sur la terrre,& le sommet
d'icelle touchoit au ciel,& lés anges de
Dieu montoient & descendoient par elle.
Et voicy le Seigneur estant au dessus
d'elle, *disant: Ie suis le Seigneur Dieu*
d'Abraham ton pere,& le Dieu d'Isaac,
*ie** donneray la terre sur laquelle tu dors, deut.19.b
à toy & à ta semence. Et " ta semence se- " Cõe s'il
ra comme la poudre de la terre,& sera disoit tu
respandue en occident,& orient,& septẽ- auras fort
trion & midy,& toutes lés lignées de la grande li-
terre seront beneites en toy & en ta se- gnée.
mence. Et voicy,ie suis auec toy:& te
garderay par tout ou tu iras,& te feray
retourner en ceste terre. Car ie ne te de-
laisseray point,iusq̃ à ce q̃ i'auray faict
ce que ie t'ay dict. Or quãd Iacob fut D
esueillé de son somme il dist:vrayement,
le Seigneur est en ce lieu,& ie n'en sa-
uoye rien: Et ayant paour dist: Que ce
lieu cy est espouantable: ce n'est icy que
la maison de Dieu,& cy est la porte du
ciel! Et Iacob se leua au matin, & print
la pierre qu'il auoit mise soubz sa teste,
& la posa pour enseigne, & versa de
lhuylle sus le sommet d'icelle, & appella
le nom dudict lieu " Beth-el: mais tou- "C'est,
tesfois la cité auoit nom par auant Lu- maison de
za. Et Iacob voua vn veu,en di- Dieu.
sant: Si Dieu est auec moy,& me pre-
serue en la voye, par laquelle ie chemi-
ne, & me donne du pain à manger,&

vestement pour vestir, & que ie retourne en paix en la maison de mon pere: lors le Seigneur sera mon Dieu. Et ceste pierre que i'ay mise en signe [a] sera la maison de Dieu, & de toutes choses que tu m'auras donné ie te donneray la disme.

[a] C'est, le lieu ou ie seruiray et sacrifieray à dieu

CHAP. XXIX.

A ET Iacob leue sés piedz, & s'en alla vers la terre du peuple oriental. Et il regarde, & voicy vn puitz en vn champ, & là aprés troys troppeaux de brebis gisans: car de ce puitz là lés brebis estoient abbreuuées, & vne grosse pierre sur la gueulle du puitz, & là estoient tous lés troppeaux assemblez, puis ilz roulloiẽt la pierre de la gueulle du puitz, & abbreuuoient lesdictz troppeaux, & puis remettoient la pierre en son lieu sur la gueulle du puitz. Et Iacob leur dist: Més [b] freres dont estes vous? Et ilz respondirent: Nous sommes d'Haran. Et il leur dist: Ne congnoissez vous point Laban filz de Nachor? Et ilz respondirent: Nous le congnoissons. De rechef il leur dist: Se [c] porte-il bien? Lesquelz dirent, Bien. Et voicy Rachel sa fille, qui vient auec lés troppeaux. Et il dist: Or est-il encore grand iour, il n'est point temps de rassembler le troppeau, abbreuuez lés brebis & allez lés repaistre: lesquelz respõdirent: Nous ne pouons, iusque à ce que lés troppeaux seront assemblez, & qu'on oste la pierre de la gueulle du puitz, pour abbreuuer

B lés brebis. Luy encore parlant auec eux Rachel suruint auec sés brebis, qui appartenoient à son pere, car elle estoit bergiere. Mais quand Iacob veit Rachel la fille de Laban, frere de sa mere, & lés brebis dudict Laban frere de sa susdicte mere, il s'approcha, & reuira la pierre de dessus la gueulle du puitz, puis abbreuua lés brebis du susdict Laban frere de sadicte mere, & Iacob baysa Rachel, lequel esleuant sa voix, ploura. Et annonça à Rachel qu'il estoit frere de son pere, & aussi filz de Rebecca, aprés elle s'en courut, & le denonça à son pere. Et quand Laban eut entendu lés nouuelles de Iacob filz de sa sœur, il courut au deuant de luy, & l'embrassa, & le baisa, & le feit venir en sa maison: puis il recita à Laban toutes cés choses: & Laban luy dist: Certes tu-es mon os [d] & ma chair, & demoura auec luy l'espace d'vn moys, aprés Laban dist à Iacob: Me seruiras-tu pour neant, pourtant que tu és mon frere? Declaire moy quel sera ton loyer. Et Laban auoit deux filles, le nom de la plus grande Lia, & le nom de la moindre Rachel: mais Lia auoit la veuẽ tendre, & Rachel estoit de belle forme & de beau viaire. Et Iacob aymoit Rachel, dont il dist: Ie te seruiray sept ans pour Rachel ta moindre fille, & Laban respondit: Il vault mieux que ie te la donne, que à vn autre homme: demeure auec moy. Iacob donc seruit C sept ans pour Rachel, lesquelz à son aduis luy furent comme peu de iours, pource qu'il l'aymoit: aprés Iacob dist à Laban: Donne moy ma femme, & i'entreray à elle, car le temps est accomply. Lors Laban assembla tous lés hommes du lieu, & feit vn conuiue. Mais quand vint au soir, il print Lia sa fille, & la feist venir vers Iacob, qui entra à elle. Et Laban donna Zelpha sa chambriere à Lia sa fille pour chambriere.

Mais le matin venu il congneut que c'estoit Lia, dont dist à Laban: qu'est-ce que tu m'as faict? N'ay-ie poĩt seruy chez toy pour Rachel, mais pourquoy m'as-tu trompé? Et Laban respondit: Ceste coustume n'est point ainsi en nostre lieu, de donner la plus petite deuant l'aisnée. Accomply la sepmaine d'icelle, & ie te donneray aussi ceste [Rachel,] pour le seruice que tu me feras encore sept autres années. Iacob donc feit ainsi, & accomplit la sepmaine d'icelle, & luy donna à femme Rachel sa fille: & Laban bailla Bala sa chambriere à Rachel sa fille pour chambriere. Il entra donc aussi à Rachel, & ayma plus Rachel que Lia, & seruit à iceluy encore sept autres ans. Et le Seigneur D voyant que Lia estoit haye, luy ouurit la matrice, mais Rachel estoit sterile. Et Lia conceut, & enfanta vn filz, & appella son nom Ruben. Car elle dist: Pource que le Seigneur a regardé mon affliction, aussi maintenant mon mary m'aymera. De rechef elle conceut, & enfanta vn filz, & dist: Pource que le Seigneur a ouy que i'estoye haye, il m'a aussi donné cestuy, & appella son nom Simeon. Elle conceut encore, & enfanta vn filz & dist: Or à ceste fois mon mary s'accompagnera à moy: car ie luy ay enfanté troys filz: partant son nom fut appellé Leui. Oultre plus elle conceut, & enfanta vn filz, & dist: A ceste fois [e] confesseray-ie le Seigneur. Par ce appella son nom Iuda: puis cessa d'enfanter.

[b] Ebrieux appellent freres le[s] ꝓchains.

[c] Ebri. a il paix?

[d] C'est, de mon sang & parentage.

[e] Confesser, pour louer & magnifier

CHAP.

CHAP. XXX.

A Lors Rachel voyant qu'elle n'enfantoit point à Iacob, elle eut enuie contre Lia sa sœur & dist à Iacob donne moy dés enfans, autrement ie mourray. Et Iacob tout courroucé cōtre Rachel respondit : Suis-ie au lieu de Dieu qui t'a *empesché le fruict du ventre? Et elle dist : Voicy ma chambriere Bala, entre à elle, & elle enfantera sur més genoux, & i'auray aussi dés enfans par elle. Elle luy donna donc Bala sa chambriere à femme. Et Iacob entra à elle, laquelle conceut, & enfanta vn filz audict Iacob. Lors Rachel dist : Dieu *m'a iugé & a aussi exaucé ma voix, & m'a donne vn filz: pourtant appella son nom Dan. Puis Bala chambriere de Rachel conceut encore, & enfanta le second filz audict Iacob. Lors Rachel dist: I'ay luicté de grands luictes, contre ma sœur, dōt i'ay eu victoire: & appella son nom Nephthali. Adonc Lia voyant qu'elle auoit cessé d'enfanter, print Zelpha sa chambriere, & la donna à Iacob pour femme. Et Zelpha chambriere de Lia enfanta audict Iacob vn filz. Alors Lia dist : A la bonne heure, & appella son nom Gad. Derechef Zelpha chambriere de Lia enfanta le second filz audict Iacob. Lors Lia dist: C'est pour ma beatitude. Car lés filles me diront bienheureuse, & appella son nom Aser.

*Est, faict sterile.

*A este iuge de ma cause, & propice.

B Et Ruben s'en alla au temps de la moisson dés bledz, & trouua dés mandragores au champ & lés apporta à Lia sa mere. Lors Rachel dist à Lia : Donne moy ie te prie dés mandragores de ton filz: Et elle luy respondit : Te semble il peu de chose de ce que tu as *vsurpé mon mary*, si aussi tu ne prens lés mandragores de mō filz? Et Rachel dist: Qu'il dorme donc ceste nuict auec toy pour lés mandragores de ton filz. Et Iacob reuint au vespre dés champs. Et Lia sortant au deuant, luy dist: Tu entreras à moy, car ie t'ay loue, pour lés mandragores de mon filz, & dormit auec elle ceste nuict là. Et Dieu exaucea Lia si qu'el le cōceut, & enfanta à Iacob le cinquiesme filz. Lors Lia dist : Dieu m'a donné mon loyer, pource que i'ay donné ma chambriere à mon mary: & appella son nom Isachar. Puis Lia conceut, & enfanta à Iacob le sixiesme filz. Lors Lia dist. Dieu m'a doüé d'un bon doüaire, à ceste foys mon mary habitera auec moy, car ie luy ay engendré six enfans. Et appella son nom Zabulon. Puis aprés engendra vne fille, & appella son nom Dina. Et Dieu eut souuenance de Rachel & l'exaucea, & ouurit *sa matrice, alors elle conceut & enfanta vn filz: & dist : Dieu m'a osté mon opprobre, & appella son nom Ioseph, disant: Le Seigneur m'adiouste vn autre filz.

*La rendit fecunde.

C Quand donc Rachel eut enfanté Ioseph : lors Iacob dist à Laban : Renuoye moy, & m'en retourneray en mon lieu, & en mon pays. Baille moy més femmes & més enfans, pour lesquelles ie t'ay serui, & m'en iray: car tu as cōgneu mon seruice duquel ie t'ay serui. Et Laban luy respondit: Ie te prie que ie trouue grace deuant toy. I'ay congneu par experience que le Seigneur m'ayt beneist au moyen de toy. Estime moy ton salaire, & ie le bailleray. Et il luy respondit: Tu congnois comment ie t'ay serui, & quel a esté ton acquest auec moy: car tu auoys peu auant que ie vinsse, mais il est amplie grandement, & le Seigneur t'a beneist a mon entrée, or maintenant quand songneray-ie pour ma maison? Et il luy dist: Que te donneray-ie? Et Iacob respondit : Tu ne me donneras rien si tu me veux faire ceste chose cy: Ie demoureray & garderay tés *brebis. Ie passeray auiourdhuy par tous tés troppeaux separant de là toute beste signée de taches, petites ou grandes: & toute beste de quelque *noirceur* entre *lés* brebis, & signée de taches grandes ou petites entre lés cheures, & [ainsi] sera mon salaire & respondra pour moy ma iustice demain, quand *viendra* à [prendre] mon salaire deuant toy. Tout ce qui ne sera point signé de taches, petites ou grandes és cheures, & de quelque *noirceur és brebis*, ce me sera [comme] larrecin. Lors Laban dist : Or D auant, il me plaist certes qu'il soit faict, comme tu as dict. Il separa donc, ce iour là, lés boucz merquez aux iambes, & autrement maculez, & toutes cheures signées de taches, grandes ou petites: Tout ce qui a en soy quelque blancheur, & quelconque chose noire és brebis, & lés donna entre lés mains de sés seruiteurs, puis il mist espace du chemin de troys iours entre luy & Iacob. Et Iacob paissoit le residu dés bestes de Laban. Or Iacob print dés *verges verdes* de peuplier de couldrier & de chastinier & y pela dés escorces blāches descouurāt le blāc q̄ estoit és verges. Et mist lés verges qu'il auoit pelé au deuant dés brebis, és decours, & és auges à eaue, là ou s'assembloient lés trop-

*Brebis, pour toutes bestes du troppeau cōme sus 29 a.

peaux pour boire, affin que venans boire ilz s'eschaufassent. Et ainsi s'eschaufoient au deuant desdictes verges, & faisoient leurs petis, marquez és iambes, & signez de taches petites & grandes. Et Iacob separa lés agneaux & lés mist deuant lés brebis merquées, & deuant tout ce qui estoit noir "au troppeau de Laban: & posa son troppeau à par soy, & ne le mist point auprés du troppeau de Laban. Et en la chaleur dés plus fortes, Iacob mettoit lés verges dedans lés auges deuant lés yeux dés bestes du troppeau: affin qu'elles conceussent en regardant lés verges. Mais quand elles estoient ia plus debiles il ne lés y mettoit point. Et ainsi lés plus debiles estoient à Laban, & lés plus fortes à Iacob. Et cest homme fut enrichy tresgrandement, & eut gros troppeaux, chambrieres, & valletz, chameaux, & asnes.

"Pour couleur tendant à noirceur.

CHAP. XXXI.

A OR il ouyt lés parolles dés enfans de Laban, disans: Iacob a prins tout ce qui appartenoit à nostre pere, & de ce qui estoit à nostre pere il en a faict toute ceste "magnificence. Et Iacob apparceut à la face de Laban qu'il n'estoit point enuers luy comme au parauant. Et le Seigneur dist à Iacob: Retourne au pays de tés peres & à ta nation, & ie seray auec toy. Iacob donc enuoya, & appella Rachel & Lia au châp ou il paissoit lés brebis, ausquelles il dist: Ie congnois à la face de vostre pere, qu'il n'est point enuers moy côme par cy deuant. Toutesfoys le Dieu de mon pere a esté auec moy. Et vous sauez que de toute ma puissance i'ay seruy à vostre pere, lequel m'a abusé, & châgé mon loyer par dix fois, mais Dieu ne luy a point permis qu'il me feist mal. S'il disoit ainsi: Lés tachetées seront ton loyer: lors elles faisoient toutes, leurs petis tachetez. Aussi s'il disoit ainsi: Lés merquées és iâbes seront ton loyer: lors toutes faisoient leurs petis merquez és iambes. Et Dieu a osté le bien de vostre pere, & me l'a donné.

"C'est, grand & riche estat.

B Et aduint au temps que lés brebis sont en chaleur, ie leuay més yeux, & lors ie veis en songe, lés boucz saillir sur lés cheures merqueés és iambes, & signées de petites taches, & macules blanches. Et l'ange de Dieu me dist en songe: Iacob. Et ie dys: Me voicy. Et il dist: Leue maintenant tés yeux & regarde tous lés boucz saultans sur lés cheures merquées és iambes, & signées de petites taches, & macules blâches. Car i'ay veu tout ce que Laban t'a faict. *Ie suis le Dieu de Beth-el, ou tu oignis la pierre, quâd tu me voüas là vn veu. Maintenant donc leue toy, sors de ceste terre, & t'en retourne au pays de ta natiuité. Adôc Rachel & Lia respondirent, luy disans: N'auons nous point encore nostre portion & heritage en la maison de nostre pere? Ne nous a il point reputées comme estrangieres? Car il nous a vendu, & a consomme nostre argent. Et pource toutes lés richesses que Dieu a oste à nostre pere sont à nous & à noz enfans, maintenant donc fais tout ce que Dieu t'a dict.

Sus. 28. d

C Ainsi Iacob se leua, & monta sés enfans & sés femmes sur lés chameaux, & emmena toute sa cheuance qu'il auoit acquise & le demaine de son acquest qu'il auoit acquis en Mesopotamie, pour venir à Isaac son pere, en la terre de Chanaan. Et Laban estoit allé tondre sés brebis: lors Rachel desroba lés images qui estoient à son pere. Et Iacob se desroba de Laban Syrien, sans luy signifier qu'il s'enfuyoit. Il s'enfuyt donc auec tout ce qui luy appartenoit, & tire, & passe la riuiere, & tourne sa face vers la montaigne de Galaad. Mais le tiers iour on aduertit Laban, que Iacob s'enfuyoit. Lors il print sés freres auec luy & le poursuiuit le chemin de sept iournées, & le rataingnit en la montaigne de Galaad. Et Dieu vint à Laban Syriē au songe de la nuict, luy disant: Donne toy garde que "parauenture tu ne vienne à parler auec Iacob de bien en mal. Laban donc attaingnit Iacob. Et Iacob auoit dressé son pauillon en la montaigne de Galaad.

"C'est, [illegible] tu ne lu[illegible] donne a[illegible] cun emp[illegible] schement & Sou.

D Or Laban dist à Iacob: Qu'as-tu faict? Tu t'es "desrobé de moy, tu as emmené més filles côme conqnestées par lespée. Pourquoy t'es-tu caché pour fuyr, et t'es desrobé de moy, & ne me l'as signifie, & ie t'eusse enuoyé auec ioye, châson, taborin, & harpe? Et ne m'as point laissé bayser més filz & filles: tu-as maintenant faict follement. Il est en ma puissance de vous faire desplaisir, mais le Dieu de vostre pere parla hyer à moy, disant: Garde toy de parler auec Iacob de bien en mal. Et bien maintenant tu t'en és departy. Pour ce que tu auoys desir d'aller en la maisô de tô pere mais pourquoy as-tu desrobé més dieux? Et Iacob respondant dist à Laban: Car si ie l'eusse dict, i'auoye paour que tu ne rauisse tés filles d'auec moy. Celuy auquel tu auras trouué tés dieux, "qu'il ne viue point deuant noz freres. Re-

"Ebr. T[illegible] as desro[illegible] be mon cœur. C[illegible] me soub[illegible] d.

C'est, laisse dire l'a[illegible] Dieu.

"C'est, qu'il meure.

congnoys

congnoys s'il ya quelque chose du tien chez moy,et le prens.Et Iacob ignoroit que Rachel lés eust emblé. Lors Laban vint au pauillon de Iacob, & au pauillon de Lia,& au pauillon dés deux chãberieres,& ne lés trouua point, & yssant du pauillon de Lia, vint au pauillon de

E Rachel? Mais Rachel auoit prins lés idoles,& lés mist en la[a]lictiere du chameau, puis s'assist dessus iceux. Et Laban remua tout le pauillon & n'y trouua rien. Lors dist à son pere: Que mon pere ne se courrouce point en soymesme, pource que ie ne me puis,leuer deuant luy,car ce qui a coustume de venir aux fẽmes m'est aduenu. Et il cercha, mais il ne trouua point lés idoles. Et Iacob se courrouceant,& tenceant auec Laban respondit,& luy dist: Quel est mõ forfaict? Quel est mon peché, que tu as faict poursuitte aprés moy? Tu as remué tout mon mesnage, quelle chose as-tu trouuée de toutes lés vtensilles de ta maison? Metz-le icy deuant més freres, & tés freres qu'ilz iugent de nous deux. I'ay esté auec toy cés dix ans, tés brebis & tés cheures n'ont point esté steriles, ie n'ay point mangé lés moutõs de ton troppeau. Que s'il y en auoit de mangées dés bestes ie ne te lés ay point[a]rapportées: moy mesme en portoye le dommage. Tu requeroys de ma main ce qui estoit desrobé, tant de iour que de nuict. Par iour la chaleur me consumoit, & par nuict la gelée, & si ne dormoye point. Ie t'ay desia seruy vingt ans en ta maison, assauoir quatorze ans pour tés deux filles, & six ans pour tés brebis: mais tu m'as changé par dix

F foys mon loyer. Si ce n'eust esté le Dieu de mon pere le Dieu d'Abraham, & la[b] crainte d'Isaac n'eust esté en moy, à lauenture tu m'eusse maintenant renuoyé nud. Mais Dieu à regardé mon afflictiõ, & le labeur de més mains, lequel te corrigea hier. Adonc Laban respondit à Iacob,disant: Cés filles, sont més filles, cés filz sont més filz: ce tropeau, est mien, & tout ce que tu voys est à moy & à mes filles. Mais qu'elle chose feroye-ie au iourdhuy à més filles, ou à leurs enfans qu'elles ont enfanté? Maintenant donc faisons appointement moy & toy, lequel sera en tesmoignage entre toy & moy. Lors Iacob print vne pierre,& la dressa pour enseigne. Et dist à sés freres: Rassemblez dés pierres, lesquelz ayans apporté dés pierres feirent vn monceau, & mangerent là sur ledict monceau: & Laban l'appella monceau de tesmoignage: & Iacob l'appella Galaad. Apres

[a] ou,bast, ou paillasse.

[a] Comme s'il disoit, i'en ay rẽdu d'autres en lieu.

[b] C'est, le dieu q̃ Isaac craĩt & honore cõme. soubz ou craĩte, du Dieu.

Laban dist: Ce monceau soit au iourdhuy tesmoing entre moy & toy: pource son nom fut appellé Galaad. Et Mizpa, pourtant qu'il dist: que le Seigneur voye entre nous deux,quand nous serons retirez l'vn de l'autre. Si tu affiige més filles, & si tu prens femmes oultre mesdictes filles, nul n'en est [tesmoing] auec nous. Voicy, Dieu est tesmoing entre G moy & toy. Et Laban dist à Iacob: Voicy donc ceste monioye,& voicy l'enseigne que i'ay posé entre toy & moy. Ceste monioye & enseigne seront tesmoings que moy venant à toy, ie ne passeray point ceste monioye: aussi que toy venant vers moy, ne passeras point ceste monioye & enseigne, pour mal faire. Le Dieu d'Abraham, & le Dieu de Nachor iuge entre nous, le Dieu c'est assauoir de leur pere. Mais Iacob iura par la crainte d'Isaac son pere. Et Iacob offrit vn sacrifice en la montaigne, & appella sés freres pour manger du[b] pain. Ilz mangerent donc du pain, & coucherent la nuict en la montaigne.

[a] Comme sus.

[b] pain por toute viãde.

Et Laban se leuant au matin, baisa sés filz, & sés filles, & lés beneist, & s'en alla. Ainsi ledict Laban s'en retourna en son lieu.

CHAP. XXXII. A

ET Iacob s'en alla son chemin, & lés anges de Dieu luy vindrent au deuant. Et quand Iacob lés veit, il dist: C'est-cy L'ost de Dieu. Et appella le nom de ce lieulà Mahanaim. [C'est a dire deux armées] Et Iacob enuoya dés messagers au deuãt d'Esau son frere en la terre de Seir, au chãp d'Edom. Et leur commanda, disant: Vous direz en ce point à mon seigneur Esau. Ton seruiteur Iacob dict ainsi: I'ay conuersé auec Laban, & y ay esté iusque à present, & ay bœufz, asnes, brebis, seruiteurs,& seruãtes & i'enuoye pour le denoncer à mon seigneur: affin de trouuer grace vers toy. Et lés messagers B retournerent à Iacob, disans: Nous sommes paruenus à ton frere Esau, & aussi il vient au deuant de toy, lequel a quatre cens hommes auec soy. Lors Iacob craignit moult, & fut troublé, & diuisa le peuple qui estoit auec luy, & lés brebis, & lés bœufz, & lés chameaux, en deux bendes,& dist: Si Esau vient à vne bende,& la frappe, la bende qui demourera sera sauuée. De rechef Iacob dist: O Dieu de mon pere Abraham, Dieu de C mon pere Isaac, O Seigneur qui m'as dict: Retourne en ton pays, & à ta parenté,&

*C'est, ie ne suis point digne.
rente, & ie te feray du bien. Ie "suis moindre de tous benefices, & de toute fidelité que tu as faict à ton seruiteur: car ie suis passé auec mon baston ce Iordan: mais maintenant ie suis auec deux bendes, ie te prie deliure moy de la main de mon frere Esau: car ie le crains qu'il ne vienne & me "frappe, & la mere auec lés enfans.
*C'est, qu'il ne me tue.
Tu as dict: Ie te feray du bien, & te mettray [pour croistre] en semence, comme le sablon de la mer qu'on ne pœut compter pour la multitude.

Et il se logea là pour ceste nuict, & print de ce qu'il auoit amené, pour faire dons à Esau son frere, assauoir deux cens cheures, vingt boucz, deux cens brebis, vingt moutons, trente chameaux allaictans auec leurs poullains, quarante vaches, dix toreaux, vingt asnesses auec dix poullains. Et lés baila entre lés mains de sés seruiteurs, chascun son troppeau à part, & leur dist: Passez deuant moy &
D mettez espace entre vn troppeau & l'autre. Et commanda au premier, disant: Si Esau mon frere te rencontre & te demande, disant: A qui es-tu? & ou vas-tu? & à qui sont cés choses deuant toy? Lors tu diras, a tō seruiteur Iacob lequel enuoye ce present à mon seigneur Esau: & le voicy aussi aprés nous. Et commanda pareillement au second, & au troisiesme, & à tous ceux aussi qui cheminoient aprés lés troppeaux, disant: Vous direz selon ceste parolle à Esau, quand vous l'aurez troué & direz aussi: Voicy ton seruiteur Iacob derriere nous: car il disoit:
E I'appaiseray son ire auec le present qui ira deuant moy, & aprés ce ie "verray sa face, alauẽture qu'il me receura. Ainsi le present passa deuant luy, mais il demoura ceste nuict là auec la bende. Et se leua ceste nuict & print sés deux femmes, & sés deux chābrieres, & sés vnze enfans, & passa le passaige de Iacob. Il lés print donc, & lés feit passer le fleuue, & tout ce qui estoit à luy, & resta seullet. Adonc vn homme luicta auec luy, iusqué à ce que l'aube du iour fut
F venue, & quand il veit qu'il ne le pouoit vaincre, il toucha le "nerf de la cuisse d'iceluy, ainsi le nerf de la cuisse de Iacob fut mís hors de son lieu, quand il luictoit auec luy. Et il dist: Laisse moy, car l'aube du iour est venue. Mais Iacob respondit: Ie ne te laisseray point, si tu ne me beneys. Et il luy dist: quel est ton nom? Et il respondit, Iacob: Alors dist: Ton nom ne sera plus dict Iacob, ains Israël: *Car comme prince tu as luicté auec Dieu & auec lés hommes, & as vaincu. Et

*Ie me presenteray à luy
*Ou plat de la hanche sus.
Osée.12.c

G Iacob demanda, disant: Ie te prie signifie moy ton nom. Et il respondit: Pourquoy demande-tu mon nom? Et il le beneist en ce lieu là, & Iacob appella le nom du lieu Phanuel: car i'ay veu Dieu face à face, & "est sauue mon ame. Et le soleil luy leuoit, quand il passa Phanuel, & iceluy clochoit de sa hanche. Parquoy iusque au iour present, lés enfans d'Israël ne mangent point de nerf desloyé qui est au lieu de la hanche, pourtant qu'il toucha le lieu de la hanche de Iacob au nerf qui se retira.

*C'est & ne suis point mort car pource quil veoit dieu craignoit de mourir.
Iuges.6.c

CHAP. XXXIII.

A ET Iacob leuant sés yeux regarda. Et voicy Esau venir, & quatre cens hommes auec luy, & diuisa lés enfans de Lia & de Rachel, & dés deux chambrieres. Et mist lés chambrieres, & leurs enfans au commencement, Lia & sés enfans, au dernier, & Rachel & Ioseph aprés: & iceluy passoit auant eux, & s'enclinoit en terre par sept foys, iusque à tant qu'il s'approcha de son frere. Mais Esau courut au deuant de luy & l'embrassa, & cheut sur son col, & le baisa, & ploura: puis leuant sés yeux veit lés femmes & lés enfans, & dist: Qui sont ceux là, sont ilz à toy? Et il respondit: Ce sont lés
B enfans que Dieu a donné à ton seruiteur: & lés "chambrieres s'approcherent & leurs enfans faisans la reuerence: puis Lia aussi s'approcha, & sés enfans faisans la reuerence. En aprés aussi s'approcha Ioseph & Rachel faisans la reuerence. Et il dist: Que veux tu auec toute ceste bende, que i'ay rencontré? Et il respondit: Pour trouuer grace deuant mon seigneur. Et Esau dist: I'en ay assez mon frere, soit à toy ce qui est tien. Et Iacob respondit: Non, ie te prie, si i'ay troué grace deuant toy, prens mon present de ma main: pourtant que i'ay veu ta face, comme si i'eusse veu la face de Dieu, & t'es mōstré de bon vouloir vers moy. Ie te prie reçoys ma" benediction qui t'est aduenue, car Dieu par sa grace me l'a donné, & toutes cés choses sont miennes: donc le contraignit, & il lés receut. Et il
C dist: Partons, & cheminons, & ie marcheray deuant toy. Et il respondit: Mon seigneur sait que lés enfans sont tendres, & si ay dés brebis, & dés vaches preignes, & s'ilz lés contraignent d'vn iour, tout le troppeau mourra.

*Ce sont fẽmes, pres de quoy est dessus. cha.30.a
*C'est, don, ou present.

mourra. Ie prie que mon seigneur passe deuant son seruiteur, & ie me conduiray à mon ayse, selon le train du bagage qui est deuant moy, & selon le train dés enfans, iusque à ce que ie paruienne à mon seigneur en Seir. Lors Esau dist: Ie te supplie [donc] que ie face arrester auéc toy, du peuple qui est auec moy. Et il respõdit: Pourquoy ce? [ce m'est asses q̃] I'ay trouué grace enuers mon seigneur.

D Ainsi s'en retourna Esau ce iour là par sa voye en Seir. Et Iacob s'en alla en Socoth, & feit vne maison pour soy, & feit dés cabanes pour sés troppeaux: pourtant appella le nom du lieu Socoth.

Et Iacob paruint sauf en la cité de Sichem, qui estoit au pays de Chanaan: aprés qu'il fut venu de Mesopotamie, & se posa deuant la cité: & acheta vne portion du champ (auquel il auoit tendu son tabernacle) de la main dés enfans d'Hemor, pere de Sichem, cent deniers, & situa illec vn autel, & inuoqua le Dieu puissant d'Israël.

CHAP. XXXIIII.

A ET Dina la fille que Lia auoit enfanté à Iacob, issit pour veoir lés filles du pays. Lors la veit Sichem filz d'Hemor Heuien prince du pays, & la rauist & dormit auec elle, & "l'humilia, et appliqua son courage à Dina, fille de Iacob, & ayma la fille, & parloit amoureusement auec la fille: & Sichem parla à Hemor son pere, disant: Prens pour moy ceste fille à femme.

"On, viola.

Alors Iacob entendit qu'il auoit violé Dina sa fille, & lés filz estoient auec son troppeau au champ: mais Iacob se teust iusque à ce qu'ilz fussént reuenuz. Adonc Hemor pere de Sichem vint à Iacob pour parler auec luy. Et quand lés enfans de Iacob eurent ce entendu ilz reuindrent dés champs: & se contristerent lesdictz personnages, & furent moult marris à cause du deshonneur qu'il auoit commis en Israël, en couchant auec la fille de Iacob ce qui ne se deuoit faire.

Or Hemor parla à eux, disant: Sichem mon filz "a fiché son cœur en vostre fille, donnez luy ie vous prie à femme. Contractez affinité auec nous, donnez nous voz filles, & prenez lés nostres

"C'est l'aime de tout son cœur.

B pour vous, & habitez auec nous, la terre soit à vostre command, demourez, practiquez y, & iouyssez d'icelle. Sichem aussi dist au pere d'elle, & à sés freres: que ie trouue grace deuant vous, & ce que vous me direz ie le donneray. Augmentez grandement sur moy le doüaire & le don, & ie bailleray si comme vous me direz, & me donnez la fille à femme. Adonc lés enfans de Iacob respondans à Sichem & à Hemor son pere, par dol (pourtant qu'il auoit maculé Dina leur sœur) leur dirent: Nous ne pouons faire ceste chose cy, de donner nostre sœur à homme incirconcis: car ce nous seroit reproche. Toutesfoys en ce nous vous vouldrions complaire, si vous estiez comme nous en circoncisant tous lés masles dentre vous. Lors nous vous baillerons noz filles, & si prendrons lés vostres pour nous, & habiterons auec vous, & serons vn peuple: mais si vous n'obeissez à nous pour estre circoncis, nous prendrons nostre fille & nous en irons.

C Et cés propos furent aggreables à Hemor, & à Sichem filz dudict Hemor. Or le ieune cõpaignon ne differa pas à ce faire: car la fille de Iacob luy venoit à gré, & iceluy estoit le plus honnorable de toute la maison de son pere. Puis vint Hemor & Sichem son filz à la porte de leur cité, & parlerent aux hommes de leur cité, disans: Cés gens sont de bon vouloir vers nous, & veullent habiter au pays & trafiquer en iceluy. Et voicy la terre qui est ample de lieux deuant eux, nous prendrons à femmes leurs filles pour nous, aussi nous leur baillerons lés nostres. Toutesfois à ce consentiront cés hommes d'habiter auec nous, pour estre vn peuple, moyennant que tout masle d'entre nous soit circoncis, comme iceux sont circoncis. Leur troppeau, & leur substance, & tout leur bestail ne seront ilz point à nous? Consentons seulement à eux, & ilz demoureront auec nous. Et tous "ceux qui entroient par la porte de sa cité obeirent à Hemor, & à son filz Sichem, & tout masle fut circoncis d'entre tous ceux qui entroient par la porte de sa cité.

"C'est, citoyens.

D Et aduint au troysiesme iour, quand ilz estoient en doleur que lés deux filz de Iacob, Simeon, & Leui freres de Dina prindrent chascun son glaiue & vindrent hardyment en la cité & occirent tout masle. Aussi tuerent au trenchant de lespée Hemor & Sichem son filz, & reprindrent Dina de l'hostel de Sichem & sortirent: puis lés enfans de Iacob vindrent sur lés desconfis, & pillerent la ville, pource qu'ilz auoient violé leur sœur. Et prindrent leurs brebis, leurs bœufz, leurs asnes, & ce qui estoit en la cité, & au champ.

Et toute

Et toute leur substance, tous leurs petis, & leurs femmes ilz menerent captifz, & lés pillerẽt auec tout ce qui estoit és maisons. Adonc Iacob dist à Symeon et à Leui: Vous m'auez troublé en me "rendant abominable enuers lés habitans de la terre, tant Cananéens que Pherezéens. Et ie suis petit nombre, ilz s'assembleront à lencontre de moy, & me frapperont, & seray destruict, & ma maison. Et ilz respondirent: Fera il de nostre sœur comme d'vne paillarde?

"Ebr. me faisant puir.

CHAP. XXXV.

A

OR Dieu dist à Iacob. Leue toy, monte en Beth-el & demoure là, & y fais vn autel à Dieu qui t'apparut, quãd tu fuyois de la presence d'Esau ton frere. Iacob donc dist à sa famille, & à tous ceux qui estoient auec luy: ostez lés dieux estranges, qui sont entre vous, & vous lauez, & changez voz vestementz. Leuons nous donc, montons en Beth-el, & ie feray là vn autel au Dieu qui m'a "respõdu au iour de ma tribulation, & a esté auec moy en la voye par laquelle i'ay cheminé. Adonc baillerent à Iacob tous lés dieux estranges qui estoient en leur main, & lés aureillettes qui estoient en leurs aureilles, & lés cacha soubz vn chesne au prés de Sichem, & se partirent. Et Dieu enuoya vne frayeur sur lés citez qui estoient à lenuiron d'eux, tellement qu'ilz ne poursuyuirent point lés enfans de Iacob. Ainsi Iacob, il & tout le peuple qui estoit auec luy vint en Luza qui est en la terre de Chanaan: ceste est Beth-el. Et edifia

"C'est, exaucé.

B

illec vn autel, & appella le lieu, Dieu de "Beth-el: car Dieu luy apparut là, quand il s'enfuyoit de deuant son frere. Alors mourut Debora la nourrice de Rebecca, & fut enseuelie au dessoubz de Beth-el, soubz vn chesne, le nom duquel fut appellé, Le chesne de pleur. De rechef Dieu apparut à Iacob, quand il venoit de Mesopotamie, & le beneyst, & luy dist: Ton nom est Iacob, tu ne seras plus appellé Iacob, ains Israël sera ton nom, il appella donc son nom Israël. Puis Dieu luy dist: Ie suis le Dieu tout puissant, fructifie & multiplie: gens & assemblées de gens procederont de toy, & Roys sortiront de tes reins. Et la terre que i'ay donnée à Abraham & à Isaac, ie te la bailleray & à ta semence aprés tõy donneray la terre. Ainsi Dieu departit de luy, au lieu auquel il auoit parlé à luy: & Iacob constitua vne enseigne au lieu auquel il auoit parlé auec luy, l'enseigne estoit de pierre, & sur elle offrit offrande, & versa de lhuylle sur icelle. Iacob donc appella le nom du lieu (auquel Dieu auoit parlé à luy) Beth-el.

"Cest, maison de Dieu.

En aprés ilz partirent de Beth-el, & auoit encore quelque espacé de pays pour venir en Ephratha. Lors Rachel enfanta, & eut difficulté en son enfantement. Et quand estoit au trauail de son enfantement, la sage femme luy dist, ne crains point: car" encore est cestuy vn tien filz. Et au departement de son ame, quand elle mouroit appella son nom. Ben-oni: mais son pere l'appella Ben-iamin. Ainsi mourut Rachel, & fut enseuelie au chemin d'Ephratha, laquelle est Beth-lehem. & Iacob situa vn tiltre sur son sepulchre. Cestuy est l'enseigne du sepulchre de Rachel, iusque auiourdhuy: puis Israël se partit, & tendit son tabernacle oultre la tour d'Eder. Et aduint quand Israël habitoit en ce pays là, que Ruben s'en alla & dormit auec Bala la " concubine de son pere: mais Israël l'entendit, & lés enfans de Iacob estoient douze. Lés filz de Lia: Ruben premier nay de Iacob, Simeon, Leui, Iuda, Isachar, & Zabulon. Lés filz de Rachel: Ioseph & Ben-iamin. Item lés filz de Bala, chambriere de Rachel, Dan & Nephthali. Item lés filz de Zelpha, chambriere de Lia: Gad, & Aser. Iceux sont lés enfans de Iacob, lesquelz luy furent nayz en Mesopotamie. Et Iacob vint à Isaac son pere en Mamre, en " Cariath-arbée: ceste est Hebron en laquelle conuersa Abraham & Isaac: & lés iours d'Isaac furent cent octante ans. Ainsi Isaac defaillit & mourut, & fut reduyt auec son peuple, ancien & plein de iours, & l'enseuelirent, Esau & Iacob sés filz.

C

"Ainsi encore console la femme en son enfantement.

D

" Concubine n'estoit paillarde, mais femme propre come sus. 25. a.

"Ou, cité d'Arbée.

CHAP. XXXVI.

A

ET cestes sont lés generations d'Esau: cestuy est Edom. Esau print femme dés filles de Chanaan: assauoir, Ada la fille d'Elon Hethien, & Oolibama la fille d'Ana fille de Zebeon Heuéen, & Basemath fille d'Ismaël sœur à Nabaioth. Et Ada enfanta audict Esau * Eliphaz & Basemath enfanta Rahuel. Item Oolibama enfanta Iehus & Ihelom & Coré. Iceux sont lés enfans d'Esau, qui luy sont nayz en la terre de Chanaã. Et Esau print sés femmes, & sés filz, & sés filles, et toutes lés ames de sa maisõ, et sa substãce, & tout

1. Chron. 1. c.

& tout son bestail, & tout son acquest, qu'il auoit acquis en la terre de Chanaan,& s'en alla,en[autre] region,de deuant Iacob son frere: car leur cheuance estoit si grande,qu'ilz ne pouuoient habiter ensemble, & la terre ou ilz habitoient, ne lés pouuoit soubstenir à cause de leurs troppeaux. Ainsi Esau demoura en la montaigne de Seir. Esau est iceluy Edom. Or cestes sont lés generations d'Esau pere d'Edom, en la montaigne de Seir. Ceux sont lés noms dés enfans d'Esau : Eliphaz filz d'Ada femme d'Esau, Rahuel filz de Basemath femme d'Esau. Et lés enfans d'Eliphaz furent: Theman, Omar, Zepho, Gatham & Cenez. Et Thamna estoit concubine d'Eliphaz filz d'Esau, laquelle enfanta audict Eliphaz Amalec. Ceux sont lés
B enfans d'Ada, femme d'Esau. Mais lés enfans de Rahuel, furent: Nahath, Zara, Samma, & Meza. Ceux sont lés filz de Basemath femme d'Esau. Ceux aussi furent enfans d'Oolibama, fille d'Ana, qui fut fille de Zebeon femme d'Esau, laquelle enfanta audict Esau: Iehus & Ihelom & Coré. Ceux sont lés ducz dés enfans d'Esau. Lés enfãs d'Eliphaz le premier nay d'Esau, le duc Theman, le duc Omar, le duc Zepho, le duc Cenez, le duc Coré, le duc Gatham, & le duc Amalec: ceux sont lés ducz d'Eliphaz, en la terre d'Edom: ceux sont lés enfans d'Ada. Item ceux sont lés enfans de Rahuel filz d'Esau: le duc Nahath, le duc Zara, le duc Sãma, & le duc Meza: ceux sont lés ducz de Rahuel en la terre d'Edom: ceux sont lés filz de Basemath femme d'Esau. Item ceux sont lés enfans d'Oolibama femme d'Esau: le duc Iehus, le duc Ihelom, & le *duc Coré: ceux sont lés* ducz de Oolibama fille de Ana la femme d'Esau, ceux donc sont lés filz d'Esau, & ceux sont leurs ducz. Cestuy est Edom. Ceux sont lés enfans de *Seir Horien habitateurs de la *terre*:
1.Chr.1.e assauoir Lotan, Sobal, Zebeon, Ana, Di
C son, Ezer & Disan. Ceux sont lés ducz dés Horiens, enfans de Seir, en la terre d'Edom. Mais lés enfans de Lotan furent: Hori, & Hemam: & Thamna estoit sœur à Lotan. Item ceux sont lés enfans de Sobal: assauoir Aluan, Manahath, Ebal, Sepho, & Onam.

Item ceux sont lés enfans de Zebeon, assauoir Aia & Ana. Cestuy est Ana qui trouua lés muletz au desert, quand il paissoit lés asnes de Zebeon son pere: mais ceux furent lés enfans d'Ana: Dison & Oolibama fille dudict Ana.

Item ceux sont lés enfans de Dison: assauoir Hamdam, Eseban, Iethran & Charan. Item ceux sont lés enfans d'Ezer: assauoir Balaan, Zauan, & Acan. Item ceux sont lés enfans de Disan, Hus & Aran.

Ceux sont lés ducz dés Horiens, le duc Lotan, le duc Sobal, le duc Zebeon, le duc Ana, le duc Dison, le duc Ezer, & le duc Disan. Iceux donc sont lés ducz dés Horiens selon leurs duchez en la terre de Seir.

Mais lés Roys qui regnoient en la terre d'Edom (deuant que Roy regnast sur lés enfans d'Israël) sont iceux.

Bela donc filz de Beor regna en Edom, & le nom de sa cité estoit Denaba. Or mourut Bela, & regna pour luy Iobab filz de Zaré de Bozra. Et Iobab mourut, & regna pour luy Husam de la terre de Theman. Et mourut Husam, & regna pour luy Hadad filz de Badad, qui frappa Madian au D
champ de Moab, & le nom de sa cité fut Auith: & mourut Hadad, & regna pour luy Semla de Masrecah, & mourut Semla & regna pour luy Saul du fleuue de Rohoboth, & mourut Saul, & regna pour luy Baal-hanan filz de Achobor, & regna pour luy Hadar. Et le nom de sa cité estoit Phaïi, & le nom de sa femme Mehetabéel la fille de Matred fille de Me-zaab.

Et ceux sont *lés* noms dés ducz d'Esau selon leurs familles, selon leurs lieux, selon leurs noms : le duc Thamna, le duc Alua, le duc Ietheth, le duc Oolibama, le duc Ela, le duc Phinon, le duc *Cenez*, le duc Theman, le duc *Mabzar*, le duc Magdiel, & le duc *Iram*. Iceux sont lés ducz d'Edom selon leurs habitations, en la terre de leur heritage: Cestuy est Esau pere dés Iduméens.

CHAP. XXXVII.

ET Iacob habitoit au pays ou A
auoit conuersé son pere, assauoir en la terre de Chanaan. Cestes sont lés generations de Iacob. Ioseph estoit eagé de dixsept ans, quand il paissoit auec sés freres le Bestail, & estoit ieune garson auec *lés* enfans de Bala, & auec lés enfans de Zelpha, femmes de son pere. Et Ioseph rapporta leur mauuaise infamie, à leur pere: & Israël aymoit Ioseph plus que tous sés filz, pourtant qu'il l'auoit eu en sa vieillesse & luy feist vne robbe de diuerses couleurs. Lors sés freres veirent que leur pere l'aymoit plus

que tous sés freres, & le hayoient &
ne pouoient parler à luy paisiblement.
Et Ioseph songea vn songe, & le de-
nonça à sés freres, dont encore l'eu-
rent tant plus en hayne. Et leur dist:
B Ouyez ie vous prie ce songe. Voicy
donc, nous amassions dés gerbes au
milieu d'vn champ, & lors ma gerbe
se leuoit, & se tenoit droicte, & voicy
voz gerbes qui enuironnoient, & fai-
soient reuerence à ma gerbe. Adonc
luy dirent sés freres, regneras-tu sur
nous? ou si tu auras seigneurie en nous?
Et encore le hayrent plus pour son son-
ge, & pour sés parolles. Et son-
gea dauantaige vn autre songe, & le ra-
compta à sés freres, disant: Voicy, i'ay
songé encore vn songe, & me sembloit
que le soleil & la lune, & vnze estoilles
me faisoient reuerence. Et quand il le
recita à son pere, & à sés freres, son pe-
re le reprint, & luy dist: Quel est ce son-
ge cy, que tu as songe? Viendrons nous
moy & ta mere & tés freres pour nous
encliner à terre deuant toy? Et sés fre-
C res, eurent enuie contre luy: mais son
pere gardoit le propos. Et sés
freres s'en allerent paistre lés bestes de
leur pere en Sichem: & Israël dist à Io-
seph, tés freres ne paissent ilz pas en Si-
chem? Vien & ie t'enuoyeray à eux.
Et il luy respondit: me voicy. Et il
luy dist: Va maintenant, prens garde si
tés freres se portent bien, & si le trop-
peau prospere, & m'en rapporte dés
nouuelles. Et il l'enuoya de la vallée
d'Hebron, lequel vint en Sichem.
Lors vn homme le trouua: & voicy
il estoit errant par lés champs: & ledict
D homme luy demanda, disant: Que cer-
che-tu? Et il respondit: Ie cerche més
freres, ie te prie enseigne moy ou ilz
paissent: & l'homme dist: ilz sont partis
d'icy: car iay ouy qu'ilz disoient, allons
en Dothan. Et Ioseph s'en alla
aprés sés freres, & lés trouua en Do-
than, & ilz le veirent de loing: & auant
qu'il approchast d'eux ilz conspiroient
contre luy pour le mettre à mort, & di-
soient l'vn à l'autre: Voicy le maistre
dés songes: il vient en ça. Maintenant
donc venez, & le tuons, & le iettons en
quelque cisterne: puis nous dirons, vne
mauuaise beste la deuoré, & verrons
quelz seront sés songes. Quand
Ruben ouyt ce, il le deliura de leurs
E mains, & dist: Ne luy touchons point
à la vie. De rechef Ruben leur dist: Ne
respandons point le sang: mais iettons le
en ceste cisterne qui est au desert, & ne
mettez point la main en luy: Par ce
moyen le vouloit deliurer de leurs mains,
pour le faire retourner à son pere.
Et comme Ioseph fut venu à sés fre-
res ilz luy despouillerent sa robbe [assa-
uoir] sa robbe de diuerses couleurs qui
estoit sur luy, & l'apprehenderent & le F
iecterent en vne cisterne, mais la cister-
ne estoit vuyde, en laq̃lle n'y auoit point
d'eaue: & estoient assis pour manger du
pain. Et essleuans leurs yeux regarde-
rent, & voicy vne compaignie d'Ismaë-
lites qui venoient de Galaad, & leurs
chameaux qui portoient dés odeurs, de
la resine, & du myrrhe, cheminans pour
descendre en Egypte. Lors Iuda dist à
sés freres: quel proffit sera-il, si nous
tuons nostre frere, & cachons son sang?
Venez & le vendons aux Ismaëlites,
& que nostre main ne soit point con-
tre luy: car c'est nostre frere, & no-
stre chair: & sés freres obeyrent. Lors
que passoient aucuns Madianites mar-
chans ilz retirerent & feirent remon-
ter Ioseph de la cisterne, & le vendirent
aux Ismaëlites vingt [pieces] d'argent
lesquelz emmenerent Ioseph en Egy-
pte. Et Ruben retourna à la ci-
sterne. Et voicy Ioseph n'estoit plus,
lors il deschira sés vestementz, & re-
tourna à sés freres, disant: L'enfant
n'est point cy, & moy ou iray-ie? Et
ilz prindrent la robbe de Ioseph, &
tuerent vn cheureau dés cheures, & tai- G
gnirent la robbe au sang, & enuoye-
rent la robbe de diuerses couleurs, & la
feirent porter à leur pere, & disoient:
Nous auons trouué ceste [robbe] con-
sidere maintenant si c'est la robbe de
ton filz, ou non. Et il la congneut, &
dist: C'est la robbe de mon filz, vne mau
uaise beste la mangé. Ioseph est deuoré.
Et Iacob deschira "sés vestemens, & mist "Signe d[e]
vn sac entour sés reins, & se lamentoit grãde tri
pour son filz par plusieurs iours. Et stesse.
tous sés filz & toutes sés filles se mi-
rent à le consoler: mais il ne volut
point se consoler, & dist: Ie descendray
lamentant en la fosse auec mon filz: & "Eunu[que]
son pere le plouroit. Et lés Madianites pour o[f]fi
le vendirent en Egypte à Phutiphar cier de q̃
"Eunuque de Pharao prince dés gens conq pr[e]
darmes. eminenc[e]
& sou
39.a.&
40.a.

CHAP. XXXVIII.

A E T aduint qu'en ce temps là Iu-
da descendit de sés freres, & par-
uint iusque à vn homme Odo-
lamite: lequel auoit nom Hira. Et Iu-

da veit illec la fille d'vn homme Chananéen, qui auoit nom Sua, & il la print, & entra à elle: puis conceut & enfanta vn filz, & elle appella le nom d'iceluy Er. Et elle conceut encore, & enfanta vn filz, & elle appella son nom Onan. Au surplus elle enfanta encore vn filz, & appella son nom Sela: & il estoit en Chezib quand elle enfanta iceluy.

B Et Iuda print femme pour Er, son premier nay, laquelle auoit nom Thamar. Mais Er le premier nay de Iuda estoit mauuais deuant le Seigneur, dont le Seigneur le tua: lors Iuda dist à Onan, entre à la femme de ton frere, & la prens pour femme, affin que tu suscite semence a ton frere. Et Onan congnoissant que lés enfans ne seroient point siens, quand il entroit à la femme de son frere: il espandoit sa semence sur la terre, affin qu'il ne donnast semence à son frere. Et il despleut és yeux du Seigneur, qu'il a faict, dont aussi il le tua.

Adonc Iuda dist à Thamar, sa belle fille, demenre vefue en la maison de ton pere, iusque à ce que Sela mon filz soit grand: car il pẽsoit que par aduenture il mourroit aussi cõe sés freres. Ainsi Tha-

C mar s'en alla, & demoura en la maison de son pere: & plusieurs iours aprés mourut la fille de Sua femme de Iuda. Depuis Iuda se reconsoloit, & monta aux tondeurs de sés brebis en Thamnas luy & Hiras son amy Odolamite.

Adonc le feit on sauoir à Thamar, disant: Voicy ton beau pere qui monte en Thamnas pour tondre sés brebis, lors elle osta de soy lés vestementz de sa vefuet & se couurit d'vne voille, & se cacha, & s'assit en vn lieu patẽt és yeux, qui est sur le chemin de Thamnas, pourtant qu'elle veoit que Sela estoit grand, & elle ne luy estoit point donnée à femme. Et quand Iuda la veit, il estimoit quelle fust vne paillarde, car elle auoit conuert sa face, & sadressa vers elle de la voye, et dist: Permetz ie te prie que i'entre à toy: car il ne sauoit point que ce fust sa belle fille. Et elle respondit: Que me donneras-tu affin que tu en-

D tre à moy? Et il dict: ie t'enuoieray vn cheureau dés cheures de la bergerie. Et elle respondit: Ouy bien, si tu me baille guaige iusque à ce que tu me l'enuoyeras. Et il dist: Quel guaige veux-tu que ie te baille? Et elle respondit: ton aneau, ton bracelet, & ton baston que tu-as en ta main. Adonc il luy bailla, & entra à elle, & elle conceut: & ainsi elle se leue, & s'en va, puis elle oste de soy son voille, & reuest lés habillementz de sa viduite. Aprés B

Iuda transmist vn cheureau dés cheures par la main de son amy Odolamite, affin qu'il reprint le guaige de la main de la femme: mais il ne la trouua point: lors interrogua lés hommes de ce lieu, disant: Ou est ceste putain, qui estoit en veüe sus le chemin? Et ilz respondirent: il n'y a point eu cy de putain. Et il retourna à Iuda, & dist: ie ne l'ay point trouuée & aussi lés hommes du lieu m'ont dict: il n'y a point eu icy de putain. Et Iuda dist: Qu'elle retienne *pour soy: affin que ne soyons blasmez, *voicy i'ay enuoyé ce cheureau, & tu ne l'as point trouuée. Et enuiron lés troys moys aprés on aduertit Iuda, disant: Thamar ta belle fille a paillardé, & voicy aussi elle est engrossie par fornications. Et Iuda dist: Menez la dehors, & qu'elle soit bruslée. Et quand on la menoit elle enuoya à son beau pere, disant: Ie suis enceinte de l'homme F auquel appartiennent cés choses. Si dist: Considere ie te prie à qui sont l'aneau, lés braceletz, & le baston. Adonc Iuda le congneut, & dist: Elle est plus iuste que moy. Car ie ne l'ay point donnée à Sela mon filz, & il ne la congneut plus. Et au temps qu'elle deuoit G enfanter, deux enfans furent trouuez en son ventre. Et *quand elle enfantoit l'vn bailloit la main, & la sage femme le print, & lia sur sa main quelque fil "vermeil, disant: Cestuy sortira le premier. Et quand il eut retiré sa main, lors voicy son frere qui sort. Et elle dist: Pourquoy as-tu diuisé sur toy, la diuision? Et son nom fut appellé Pharez. Et aprés sortit son frere qui auoit sur sa main le fil vermeil, & son nom fut appellé Zara.

*assaueir lés guages. *d'enquerir aprés vne paillarde ou de n'auoir tenu foy.

Mat. 1. a. 1. Parali. po. 1. a. "Ou, rouge.

CHAP. XXXIX.

A Et quand Ioseph fut descendu en Egypte Phutiphar " l'Eunuque de Pharao prince " dés gens d'armes homme Egyptien, l'acheta de la main dés Ismaëlites, lesquelz l'auoient faict là descendre. Et le Seigneur estoit auec Ioseph, lequel estoit homme ayant prosperité, & fut en la maison de son seigneur Egyptien. Et son seigneur s'apperceut que le Seigneur estoit auec luy, & que toutes choses qu'il faisoit le Seigneur lés faisoit prosperer entre sés mains. Et Ioseph trouua grace deuant son seigneur, & luy seruoit. Et il le cõstitua sur sa maisõ, et luy bailla toutes choses

" Eunuch, cõme sus 38. a. "Ou, maistre dés bouchers ou, cuisiniers, sus 37. g.

ses qui appartenoient à luy en sa main. Et depuis qu'il luy eut baillé la charge de sa maison, & sus tout ce qu'il auoit le Seigneur "beneist la maison de l'Egyptiē au moyen de Ioseph. Et la benediction du Seigneur fut en toutes choses qui estoient à luy, tant à la maison que au champ. Dont il laissa tout ce qui estoit sien, en la main de Ioseph, tellement qu'il n'auoit congnoissance de rien, sinon du pain qu'il mãgeoit. Et Ioseph estoit bien

"Feist prosperer.

B formé, & plaisant à veoir. Et aprés cés choses aduint que la femme de son seigneur ietta sés yeux sur luy, & luy dist: Couche auec moy. Et il luy denya, & luy dist: voicy, mon seigneur n'a point congnoissance auec moy, de quelque chose qui soit en la maison, & tout ce q luy apptenoit, il me là baillé en ma main. Il n'ya poīt plus grād en ceste maison-cy, que moy, et ne ma deffendu sinon toy, en ce que tu es sa femme: & cōment feray-ie ce mal si grand, & que ie peche contre mon Dieu? Et combien qu'elle parloit à Ioseph, de iour en iour, toutesfoys il ne luy obeissoit poīt de coucher auprés d'elle, pour estre auec elle. Et aduint en ce iour là, qu'il estoit venu en la maison pour faire sa besongne, & n'y auoit aucun dés hōmes domestiques en la mai-

C son. Lors le print par sa robbe, disant: couche auec moy, & il laissa sa robbe en la main d'elle, & s'enfuyt, & sortit dehors. Adonc quand elle veit qu'il auoit laissé sa robbe en sa main, & s'en estoit fuy, elle appella lés hōmes de sa maison, & leur parla, disant: Voyez, il nous à amene vn homme Ebrieu pour se "ioüer auec nous, lequel est venu à moy, pour coucher auec moy: mais ie me suis escriée à haulte voix. Et quand il a ouy que i'ay esleué ma voix, & auoye cryé, il a laissé sa robbe auprés de moy, & s'en est fuy et sorty dehors. Et elle retint sa robbe auprés de soy iusque à ce q̄ son seigneur fut venu en sa maison: alors elle parla à luy, selon cés propos là, disant: Le seruiteur Ebrieu est venu à moy, lequel tu nous as amené, pour se ioüer auec moy: mais comme i'ay esleué ma voix & me suis escriée,

"Ioüer, pour s'entrecongnoistre charnellement. Et ainsi, dessus. Chap. 26. b.

D il laissa sa robbe auprés de moy, & s'enfuyt dehors. Alors quād son seigneur eut ouy lés parolles que luy disoit sa femme, disant: Ton seruiteur m'a faict selon cés propos, il fut fort courroucé. Adonc le seigneur print Ioseph, & le mist en la prison, au lieu auquel lés prisonniers du Roy estoient enserrez. Il fut donc là en la prison, mais Dieu estoit auec luy, & eut misericorde de luy, & luy donna grace enuers le maistre de la prison: en sorte qu'il bailla entre la main de Ioseph lés prisonniers qui estoient en la prison, & tout ce qu'on soloit là faire, il le faisoit. Et le maistre de la prisō ne reueoit point de rien quelconque qui fust en sa main, pour autant que le Seigneur estoit auec luy, & ce qu'il faisoit, le Seigneur le faisoit prosperer.

CHAP. XL.

A ET aprés cés choses suruint que le sommelier du Roy d'Egypte, & le panetier offenserēt leur seigneur le Roy d'Egypte, & fut marry Pharao, cōtre deux de sés "Eunuqs assauoir cōtre le maistre sommelier, & le maistre panetier, & lés mist en la garde de la maison du prince dés gens d'armes, en la prison, au lieu auquel Ioseph estoit prisonnier. Et le prince dés gens d'armes bailla la charge d'eux à Ioseph, et il leur seruoit, & furent aucuns iours en la prison.

"Eun[uque], o[f]ficier cō[ment des]sus. 37.

Et songerent vn songe tous deux, "chascun son songe en vne mesme nuict, & chascun selon l'interpretation de son songe, tant du sommelier que du panetier, qui appartenoient au Roy d'Egypte: lesquelz estoient detenus en la prison: lors Ioseph venant à eux de matin lés regarde: & voicy, ilz estoient contristez. Et il demāda aux Eunuques de Pharao (qui estoient auec luy en la prison de son seigneur) disant: Pour quelle raison sont auiourdhuy si tristes voz faces? Et ilz luy respondirent: Nous auons songé dés songés, & n'ya nul qui lés interprete. Et Ioseph leur dist: Lés interpretatiōs ne sont elles point de Dieu? Ie vous sup-

" C'es[t] chascū s[on son]ge ay[ant] sa prop[re] significa[tion], & different [l'un] a l'autre.

B plie racōptez-lés moy: et le maistre sommelier racompta son songe à Ioseph, luy disant: Il me sembloit veoir en songeant vne vigne deuant moy, & en la vigne estoient troys cepz, comme si elle bourgeonnoit & sa fleur sortist, & sés grappes de raisins meurissent. Et la couppe de Pharao estoit en ma main & prenoye lés raisins, & lés pressoye en la couppe de Pharao, & bailloye la couppe en la main d'iceluy. Et Ioseph luy dist, ceste est son interpretation, troys cepz sont troys iours. D'icy à troys iours Pharao t'esleuera la teste, & te fera retourner à ton estat, & donneras la couppe de Pharao en sa main selon le premier office, quand tu estoys son sommelier,

C Or s'il te souuient de moy, quand il te fera biē faict, ie te prie que tu me face misericorde, & que tu face mention de moy vers Pharao, & me fais sortir de ceste maison cy: car furtiuemēt ay esté desrobe

du pays

du pays dés Ebrieux. Et si n'ay-ie rien faict icy, dôt on me doiue mettre en chartre. Adonc voyant le maistre Panetier que l'interpretation estoit bonne, dist à Ioseph: Touchant moy, en mon songe, voicy, troys corbeilles blanches estoient sur ma teste, & en la plus haulte corbeille estoit de toutes viandes pour Pharao du mestier de boulégerie, & lés oyseaux mãgeoiẽt icelles de la corbeille qui estoit sur ma teste. Et Ioseph respondit, disant: Ceste est sa declaration. Troys corbeilles sõt troys iours. D'icy à troys iours Pharao t'esleuera la teste de dessus toy, & te pendra au boys, & lés oyseaux mange-
D ront ta chair sur toy. Et aduint au troysiesme iour qui estoit iour de la natiuité de Pharao, qu'il feit vn festin à tous sés seruiteurs, & esleua "la teste du maistre Sommelier & esleua aussi la teste du maistre panetier entre sés seruiteurs et feit retourner le maistre Sõmelier à sa sõmelerie, & bailloit la coupp e en la main de Pharao: mais il pendit le maistre dés panetiers, comme Ioseph leur auoit declairé. Toutefois le maistre dés sommeliers n'ayant point souuenance de Ioseph, l'oublia.

"On esleue la teste de q̃lcun à hõneur, & de l'autre à vitupere, en cés deux manieres est icy prins.

CHAP. XLI.

A PVis deux ans aprés Pharao songea, & luy sembloit aduis qu'il estoit prés d'vn fleuue. Et voicy sept vaches belles à veoir, & grasses de chair montoient du fleuue, & paissoiẽt en la prairie. Aprés voicy sept autres vaches laides à regarder, & maigres de chair, montoiẽt du fleuue aprés lés autres, & estoient prés dés vaches, qui estoiẽt auprés de la riue du fleuue. Et lés vaches laides à regarder, & maigres de chair mãgerent lés sept vaches belles à regarder & grasses: alors s'esueilla Pharao, aprés se rendormit & songea pour la seconde fois. Et voicy sept espicz pleins et beaux sailloient d'vn tuyau. Puis en veit sept autres vuidz & fleitris du vent d'orient sourdans aprés eux: & lés espicz vuidz engloutirent lés sept espicz grenus & pleins: alors s'esueilla Pharao, voylà dõc
B le songe. Et le matin venu, son esprit fut effrayé, dont manda & appella tous lés deuins d'Egypte, et tous lés sages d'icelle: & Pharao leur narra son songe, mais il n'y auoit nul qui luy interpretast. Adonc le maistre Sommelier parla à Pharao, disant: Il me souuiẽt auiourdhuy de mon offense. Quand Pharao fut courroucé contre sés seruiteurs, & me mist moy & le maistre Panetier, en la garde de la maison du prince dés gens d'armes, lors moy & luy songeasmes vn songe en vne mesme nuict, chascun songeant selon l'interpretation de son songe. Et là estoit auec nous vn ieusne homme Ebrieu seruiteur au prince dés gens d'armes, & luy recitasmes, & il nous exposa noz songes à vn chascun interpretant selon son songe. Et aduint que ainsi fut faict comme il nous auoit declairé. Il me feit retourner en mon estat, & pendit l'autre. Adonc C
Pharao manda & appella Ioseph, & le tirerent legerement hors de la fosse, & se tousa & chãgea sés vestementz, puis vint à Pharao. Et Pharao dist à Ioseph: I'ay songé vn songe, & nul n'est qui l'explique. Or ay-ie ouy dire de toy, que tu entendz le songe pour l'interpreter. Et Ioseph respondit à Pharao: Non " point moy, mais Dieu respondra chose, qui sera bonne à Pharao: De rechef Pharao dist à Ioseph: Quand ie songeoye il me sembloit que i'estoye au prés de la riue du fleuue. Et voicy sept vaches grasses de chair, & de belle façon montoient du fleuue & pasturoient és maretz. Et voicy sept autres vaches montans aprés lés autres, tant minces & de si tres laide façon, & maigres de chair, que onc n'en veis de semblables en laidure en toute la terre d'Egypte. Mais lés vaches maigres & meschantes, deuorerent lés sept premieres vaches grasses, & quand elles furent dedens leurs ventres, on ne pouoit apperceuoir qu'elles y fussent entrées, car il lés faisoit aussi laid veoir, que au commencement: lors ie me resueillay. Oultre ie veis quand ie songeoye: Et voi- D
cy sept espicz faillãs d'vn mesme tuyau, pleins & beaux. Puis veis sept espicz petis & vuidz & fleitriz du vent d'orient, qui sourdoient aprés ceux là. Mais lés espicz vuidz trãsgloutirẽt lés sept beaux espicz. Et ie le dis aux deuins, mais nul ne me le reuela. Et Ioseph respondit à Pharao: Lés songes de Pharao sõt vn. Dieu a reuelé à Pharao ce qu'il doit faire. Lés sept belles vaches sont sept ans: & lés sept beaux espicz, sont sept ans, qui est vn mesme songe. Et lés sept vaches minces & meschantes qui montoient aprés elles, sont sept ans: et lés sept espicz minces & fleitriz du vent d'oriẽt, seront sept ans de famine. Cés choses que i'ay dictes à Pharao est ce, que Dieu doit faire, & a faict apparoir à Pharao. Voicy, sept ans de grande fertilité aduiendront en toute la terre d'Egypte. Puis aprés eux suruiendront sept ans de famine. Lors sera oublié toute fertilité E
en la terre d'Egypte. & la famine con-

"C'est, ce ne seray-ie de moy mais de Dieu par moy.

"C'est, on summera la terre. Et on ne " congnoistra
ne saura plus abondance en la terre, pour ceste fa-
plus que mine là, qui ainsi viendra aprés: car elle
c'est d'a- sera moult griefue. Et que le songe a esté
bondãce. reiteré à Pharao vne autre fois, c'est
pourtant que la chose est confermée de
Dieu, & que Dieu se haste de la parfaire.
Or maintenant que Pharao pouruoye
d'vn homme prudent, & sage: & qu'il le
mette sus le pays d'Egypte. Et q̃ Pha-
rao face encore [cecy] qu'il cõstitue cõ-
missaires sus le pays, & prenne le quint
de la terre d'Egypte durant lés sept ans
de l'abondance. Et qu'ilz amassent tou-
tes victuailles prouenantes de cés bonnes
années suiuantes, & assemblent le fromẽt
soubz la main de Pharao & le gardẽt és
villes. Et sera la victuaille pour la proui
sion de la terre, durant lés sept ans de fa-
mine qui seront en la terre d'Egypte, af-
fin que la terre ne soit desolée par la fa-
mine. Et la chose pleut à Pharao, &
"Ceux de à sés " seruiteurs. Aux quelz il dist: Pour-
sa court, rions nous trouuer vn tel homme, auquel
sés cõseil soit l'esprit de Dieu? Puis il dist à Ioseph:
lers. Puis que Dieu t'a donné à congnoistre
tout cecy: il n'est nul si entendu & si sa-
ge comme toy. Tu seras sus ma maison,
& tout mon peuple sera armé à ton mã-
dement: tant seullement de ce thronne se-
ray plus grãd que toy. Oultre plus Pha-
rao dist à Ioseph: Regarde, ie te commetz
F sus toute la terre d'Egypte. Adonc Pha-
rao osta son aneau de sa main, & le mist
en la main de Ioseph, & le feit vestir de
robbes de fin lin, & mist vn collier d'or à
son col & le feit monter, au second cha-
riot qu'il auoit, & on crioit deuant luy
ploiés le genouil. Et il le constitua sur
tout le pays d'Egypte. Et Pharao dist à
Ioseph: Ie suis Pharao, sans toy nul ne le-
uera sa main, ne son pied en toute la ter-
re d'Egypte. Et Pharao appella le nom
"Ou, sal- de Ioseph expositeur " dés choses secretes,
uateur du & luy donna Aseneth fille de Phutiphar
monde. Sacrificateur de "On à féme. Ainsi Ioseph
"Ou, Pan sortit sus le pays d'Egypte: lequel estoit
tapolis. eagé de trente ans, quand il assista deuãt
Pharao Roy d'Egypte. Et yssant de la
presence de Pharao il passa parmy tou-
te la terre d'Egypte: & produist la ter-
re, durant lés sept ans de fertilité [abun-
damment] pour faire amas. Et Ioseph
amassa toute la victuaile de sept ans, qui
estoit au pays d'Egypte: & mist lés vi-
ures és citez, assauoir la victuaille dés
champs, en la cité qui estoit au milieu.
Ioseph donc rassembla du froment, com-
me le sable de la mer moult abondam-
ment, tellement qu'il cessa de nombrer:
car il estoit innumerable. Or à G
Ioseph deuant que l'an de famine aduint
furẽt nayz deux enfans, lesquelz luy en-
fanta Aseneth fille de Phutiphar sacrifi-
cateur de On. Et Ioseph appella le nom
du premier nay Manassé [disant:] Car
Dieu m'a faict oublier tous més trauaux,
& toute la maison de mon pere. Et ap-
pella le nom du second Ephraim: Car
[disoit il] Dieu m'a faict fructifier, en
la terre de mon affliction. Adonc
finirent lés sept ans de fertilité qui auoit
esté au pays d'Egypte. Puis commence-
rent à venir lés sept ans de famine, com-
me Ioseph l'auoit predict. Et * fut la fa- Psal. 105.
mine par toutes terres, mais il y auoit du c.
pain en toute la terre d'Egypte. Et tou-
te la terre d'Egypte fut affamée, & le
peuple cria vers Pharao pour le pain. Et
Pharao respondit à tous lés Egyptiens.
Allez à Ioseph & faictes ce qu'il vous
dira. La famine donc estant sur la terre
vniuerselle. Ioseph ouurit tous [lés gre-
niers] ou il-y auoit [viures] & vendit
aux Egyptiens. Et la famine se renfor-
çoit au pays d'Egypte. Aussi vindrent
de toute region en Egypte vers Ioseph
pour acheter [dés viures] car la famine
estoit accreuë par toute la terre.

CHAP. XLII.

ET Iacob voyant qu'il y auoit du A
froment en Egypte, dist à sés filz:
Aquoy regardez " vous l'vn l'au- "C'est,
tre? Et leur dist: Voicy: i'ay entendu qu'il porquoy
ya dés viures en Egypte. Descendez là, estes vous
& nous y en achetez, affin que nous vi- negligens
uions, & ne mourions point. Adonc & oysifz
descendirent dix dés freres de Ioseph
pour acheter du fromẽt en Egypte: mais
Iacob n'enuoya point Ben-iamin frere
de Ioseph auec sés freres. Car il disoit:
Affin que par aduenture la mort ne luy
aduienne. Et lés filz d'Israël s'en
vindrent pour acheter [dés viures] auec
ceux qui y alloient. Car la famine estoit
en toute la terre de Chanaan. Et Ioseph
estoit gouuerneur du pays, lequel faisoit
vendre à tout le peuple de la terre.
Lés freres donc de Ioseph vindrent,
& enclinerent leur face en terre deuant
luy. Et Ioseph veit sés freres & lés B
recongneut, mais il se monstra vers eux
comme estranger, & parla auec eux
durement, leur disant: Dont venez vous?
Et ilz respondirent: De la terre de Cha-
naan pour acheter dés victuailles. Io-
seph donc recongneut sés freres, mais
iceux ne le recongneurent point.

Adonc il souuint à Ioseph dés songes qu'il auoit songé d'eux, et leur dist: Vous estes espies, venus pour regarder lés lieux foibles du pays. Et ilz luy respondirent: Non, mon seigneur: mais tés seruiteurs sont venuz pour acheter dés victuailles, nous sommes enfans d'vn mesme hôme, nous sommes droictz, tés seruiteurs ne sont point espies. Et il leur dist: Il n'est point ainsi, mais vous estes venus veoir lés lieux foibles de la terre. Et ilz respõdirent: Nous sommes douze freres tés seruiteurs, enfans d'vn mesme homme, en la terre de Chanaan. Desquelz le plus petit est auiourdhuy auec nostre pere, & "vn n'est point. De rechef Ioseph leur dist: C'est ce que ie vous disoye. Vous estes espies: en ce vous serez esprouuez, "viue Pharao. Vous ne sortirez dicy, sinon quand vostre petit frere sera icy venu. Enuoyez en l'vn de vous & qu'il amaine vostre frere: mais vous serez liez affin que voz parolles soient esprouuées, assauoir si verité est auec vous, & sinon, viue Pharao, vous estes espies. Et il lés

"C'est, vn [...]st mort.

"C'est, ma[...]niere de [...]urer, cõe [...]aucũs iu[...]rent, viue [...]Dieu.

D mist en prison par troys iours. Mais au troisiesme iour Ioseph leur dist: Faictes cecy, & vous viurez: car ie crains Dieu. Si vous estes droictz, l'vn de voz freres soit lié en "la maison de vostre garde, & vous en allez remmenans dés victuailles pour la famine & vostre maison. Et m'amenez vostre petit frere, & voz parolles soient verifiées, par ainsi vous ne mourrez point: & ilz feirent ainsi. Et ilz disoient l'vn à lautre. Certes nous sommes coupables, à raison de nostre frere, car nous auons veu l'angoisse de son ame, quand il nous supplioit, & ne l'auons point exaucé, au moyen dequoy ceste tribulation nous est aduenue. Et Ruben leur respõdit, disant: *Ne vous disois-ie point: Ne pechez point contre l'enfant? Et vous n'obeistes point. Et aussi voicy on requiert son sang. Et iceux ignoroient que Ioseph l'entendist: pour "autãt qu'il y auoit truchement entre eux: Et se destourna d'eux, & ploura: puis reuint à eux & parla à eux & print Simeon d'entre eux, & le lya deuant leurs yeux. Aprés Ioseph commanda qu'on emplist leurs sacz de froment, & qu'on restituast l'argent d'vn chascun d'eux en son sac, & qu'on leur dõnast pouruoyance pour la voye: & ainsi leur fut faict. Et mirent leur bled sur leurs asnes, & s'en allerent de là. Et l'vn ouurit son sac pour donner la prouende à son asne à l'hostellerie: lors il veit son argent qui estoit à la gueulle de son sac, & dist à sés freres

"[...]dõt vous [...]ertes pri[...]sonniers.

[...]Sus. 17. d

E

"C'est, q̃ [...]oseph p[...]oitã eux [...]ar tru[...]chement.

mon argent m'est rendu, car le voicy en mon sac. Et le cœur leur euanoit, & tous espouuãtez disoient l'vn à lautre: Qu'est cecy que Dieu nous a faict? Et ilz F paruindrent en la terre de Chanaan à Iacob leur pere, & luy racompterẽt tout ce qui leur estoit aduenu, disans: Vn homme seigneur de la terre a parlé à nous rudement, & nous a mis [en prison] comme espies du pays, mais nous luy respondismes: nous sommes droictz, nous ne sommes point espiez, nous estions douze freres, filz de nostre pere, l'vn n'est point, & le plus petit est auiourdhuy auec "nostre pere en la terre de Chanaan. Et cest homme seigneur de la terre nous respondit: En ce congnoistray-ie quevous estes droictz. Laissez l'vn de voz freres auec moy, & prenez dés viures contre la famine de voz maisons, & vous en allez & amenez moy vostre petit frere. Lors ie congnoistray que vous n'estes point espieurs: mais droictz ie vous bailleray vostre, frere & traficquerez "en la terre.

"Sus mesme. Chapi. c

"Ou, feres marchandise p̃ toute la terre

Et aduint qu'eux vuidans leurs sacz, voicy, le pacquet de l'argent d'vn chascun estoit en son sac. Et veirent lés pacquetz de leur argent eux & leur pe- G re, & craignirent. Adonc leur dist Iacob leur pere: Vous me destituez, Ioseph n'est point, Simeon est absent, & vous prenez Ben-iamin. Toutes cés choses sont contre moy. Et Ruben respondit à son pere, disant: Fais mourir més deux enfans si ie ne le te rameine, baille-le moy entre ma main, & ie le te retourneray. Et il respondit: Mon filz ne descendra point auec vous: car son frere est mort, & cestuy seullement est resté, si la mort luy aduenoit en la voye, par laquelle vous irez, vous "feriez descendre ma viellesse auec doleur au sepulchre.

"C'est, vous me feriesmourir de tristesse. & sou. 44. g

CHAP. XLIII.

A A Lors griefue famine estoit en la terre. Et aduint comme ilz eurent acheué de manger leurs viures qu'ilz auoient amené d'Egypte, leur pere leur dist: Retournez, achetez nous vn peu de victuaille. Et Iuda luy respondit, disant: Cest homme là nous à protesté, disant: Vous ne verrez point ma face, sans que vostre frere soit auec vous. S'il te plaict d'enuoyer nostre frere auec nous, nous descẽdrons, et t'acheterons dés victuailles: mais s'il ne te plaict de l'enuoyer, nous n'y descẽdrõs point. *Car l'homme nous dist, vous ne verrez point ma face, sans vostre fre- Sus. 42. d

c 2 re auec

re auec vous. Et Israël dist: Pourquoy
m'auez vous faict ce desplaisir, de noti-
fier à l'homme, que vous auiez encore vn
frere? Et ilz respondirent: L'homme s'est
enquis de nous, & de nostre parenté, di-
sant: Vostre pere vit-il ẽcore? Auez vous
point de frere? Lors nous luy racomptas-
mes selon la demande de cés propos. Sa-
uions nous qu'il diroit, faictes descendre
vostre frere? Et Iuda dist à Israël son pe-
re. Enuoye l'enfant auec moy & nous
partirons, & nous en irons, & viurons.
Et ne mourrons point, ne toy ne nous, ne
noz petitz. Moymesme le plaigeray. Re-
quiers-le de ma main si ie ne le te ramei-
ne, & si ie ne le restitue en ta presence ie
seray tenu coulpable du peché enuers
toy, a tousioursmais. Que si nous n'eus-
sions tardé, nous feussions ia du retour
vne autre foys. Et Israël leur pere
leur dist: S'il est donc ainsi, faictes-le: pre
nez dés plus precieux fruictz de la terre
en voz vaisseaux, & portez à cest hom-
me present vn petit de *raisine & vn pe-
tit de miel, odeurs, myrrhe, dactes, et *amã
des. Et prenez argent au double entre
voz mains, & l'argent rẽdu en la gueul-
le de voz sacz, vous le reporterez. Possi-
ble, est ce faict par ignorance. Donc pre-
nans vostre frere, leuez vous & retour-
nez à cest homme. Et le Dieu tout puis-
sant vous doint misericorde deuant cest
homme, affin qu'il vous deliure vostre au
tre frere, & Ben-iamin. Ie suis priué [de
Ioseph], Ie suis priué [de Symeõ & Ben-
iamin.] Et moy, comme i'ay perdu, i'ay
perdu. Cés personnages donc prin-
drent ce don & l'argent au double, entre
D leurs mains, & Ben-iamin, & se partirẽt,
& descendirent en Egypte. Puis compa-
rurent deuãt Ioseph. Adõc Ioseph voyãt
Ben-iamin auec eux, dist à celuy q̃ estoit
[cõstitué] sur sa maison: Ameine cés per-
sonnages en ma maison, & tue quelque
chose, & l'appreste: car ilz mangeront à
midy auec moy. Et l'hõme feit cõme Io
seph luy auoit dict: & feit venir lés per-
sonnages en la maison de Ioseph. Iceux
craignirent quand ilz furent là mener, &
dirent [entre eux.] Nous sommes ame-
nes à cause de l'argent qui fut remis pre-
mierement en noz sacz, affin qu'il *se re-
uire, & se reiette sus nous & nous pren-
ne pour serfz & noz asnes. Puis ilz vin
drent à l'hõme qui estoit ordõné sur l'ho
stel de Ioseph, & parlerẽt à luy à la por-
te de la maison, disans: Nous supplions
seigneur [que tu nous escoute,] nous som
mes descendus au cõmencemẽt pour ache
ter de victuailles, & aduint quand nous

*Terebẽtine.
*Ou noisilles.
*C'est, q̃ par quelcõque maniere il trouue occasiõ por nous assubiectir.
Sus. 42. a

arriuasmes à l'hostellerie, & eusmes ou- E
uert noz sacz: voicy l'argẽt d'vn chascũ
estoit en la gueulle de son sac. Selon son
poidz, & nous l'auons rapporté en noz
mains selon son poidz: & si en auõs ap
porté d'autre pour acheter à mãger: mais
nous ne sauons qui a remis nostre argẽt
en noz sacz. Et il dist: *Paix est à vous,
ne craignez poĩt. Vostre Dieu et le Dieu
de vostre pere vous a dõne ce thresor en
voz sacz, vostre argent est paruenu à
moy: & leur amena Simeon. Puis l'hom
me feit venir lés personnages en la mai-
son de Ioseph, & leur dõna de l'eaue, &
lauerent leurs piedz, & bailla la prouen-
de à leurs asnes. Et preparerent lés pre-
sens iusque à ce que Ioseph reuiendroit
à midy: car ilz auoiẽt entẽdu qu'ilz *mã-
geroient là le pain.* Lors Ioseph re-
uint à la maison, & ilz luy presenterent
lés dõs qu'ilz auoient en leurs mains en F
la maison, & s'enclinerent en terre deuãt
luy. Et il lés salüa en paix & dist: Com-
mẽt va à vostre pere ancien, duquel vous
m'auez parlé, vit il encore? Et ilz respõ
dirent: Ton seruiteur nostre pere se por-
te bien, il vit encore. Et ilz s'enclinerent
& feirent la reuerẽce. Et esleuãt sés yeux
veit Ben-iamin son frere filz de sa mere,
& dist: Est cecy vostre petit frere, duquel
vous me parliez? Puis dist: Mon filz,
Dieu *ayt misericorde de toy. Et Ioseph
se retira incontinent: car son cœur s'es-
chauffoit par cõpassion sur son frere, &
cerchoit [lieu] pour plourer, & il vint en
la chambre & ploura là. Puis laua son
visage, & yssit hors, & se cõtint, & dist:
Mettez le pain. Et ilz luy mirẽt à part,
& à eux à part, et aux Egyptiẽs à part,
qui mangeoient auec luy. Pourtant q̃ lés G
Egyptiens ne pouuoient mãger du pain
auec lés ebrieux: car c'est abomination
aux Egyptiẽs. Ilz s'asseirent dõc au de-
uant de luy: l'aisné *selon sa primogenitu
re, & le moindre selon sa ieunesse. Et lés
freres s'esmerueilloient entre eux. Et il
leur enuoya portiõs de deuãt soy. Mais
la portiõ de Ben-iamin estoit plus gros-
se cinq foys que toutes lés autres pieces,
et ilz beurent, & s'enyvrerent *auec luy.

CHAP. XLIIII.

ET [Ioseph] cõmanda à celuy qui A
estoit [ordonné] sus sa maison, di-
sant: Emplis de viures, lés sacz de
cés personnages: tant *qu'ilz pourront
porter, & remetz l'argent d'vn chascun
en la gueulle de sõ sac. Et metz ma coup
pe, la couppe d'argent, à la gueulle du
sac du plus petit, & l'argẽt de sa charge.
Et il feit cõme Ioseph luy auoit dict. Le
matin

*C'est, c… me diriõ… tout va… bien.
*Cest, g… disnero… ient la… pain, po… tout ce… qu'est c… uenable… manger.
Sus 18. a 24. d.
*C'est, a… miable… ment cõ… disãt pai… auec vo…
*Par ce… ste locu… tion on… prie to… bien, au… sonnage…
*C'est, v… chascũ s… lõ l'or… de sõ… ge.
*Cest, be… rẽt lib… lemẽt, iu… ques à s… fisance.
*C'est d… toutes ch… ses nece… saires à manger.

matin dõc au iour on laissa aller cés personnages auec leurs asnes. Quand iceux furent sortis de la cité & nõ gueres eslongnez, Ioseph dist à celuy qui estoit constitué sus sa maison: Leue toy, poursuys aprés cés personnages, & quand tu
B lés auras attainct, dis-leur: Pourquoy auez vous rẽdu mal pour bien? [la couppe que vous auez desrobé?] N'est-ce pas celle, en laquelle boit mon seigneur, & par laquelle "il s'enquiert diligemment? C'est laschement faict, ce que vous auez faict. Ainsi lés rataignit & leur dist cés parolles là. Et ilz luy respondirẽt: Pourquoy parle mon seigneur telles parolles? Ia n'aduienne à ton seruiteur de faire telle chose. Voicy, l'argent que nous auons troué en la gueulle de noz sacz, nous l'auons raporté de la terre de Chanaan, & comment desroberions nous de la maison de ton maistre argẽt ou or? Celuy auquel de tés seruiteurs sera trouué, qu'il meure, & nous aussi serons serfz à mon seigneur. Et il dist: Soit donc maintenant ainsi faict, selon tés parolles, celuy auquel sera trouué me soit serf, & vous serez in-
C nocens. Et incontinent vn chascun descendit son sac en terre, & chascun ouurit son sac, et cercha, commençant depuis le plus grand & finissant au plus petit. Et la couppe fut trouuée au sac de Ben-iamin. Lors deschirerent leurs vestemens, & rechargea vn chascun son asne, & retournerent à la ville. Et Iuda auec sés freres vint en la maison de Ioseph, lequel estoit encore illec, & se ietterent deuant luy en terre. Et Ioseph leur dist: Quelle œuure est-ce q̃ vous auez faicte? Ne sauez vous pas qu'vn hõme, tel que moy, "s'enquerroit diligemment? Et Iuda dist: Que dirons nous à mon seigneur, comment parlerons nous, et comment nous iustifierons nous? Dieu à trouué l'iniquité de tés ser-
D uiteurs. Voicy, nous sommes serfz à mon seigneur, tant nous que aussi celuy, en la main duquel à esté trouuée la couppe. Et il dist: Ainsi ne m'aduiẽne de faire. L'hõme, en la main duquel à esté trouuée la couppe, me sera serf: mais vous, remontez en paix à vostre pere. Puis Iuda s'approcha de luy, disant: Las mon seigneur, ie prie que ton seruiteur parle vn mot aux aureilles de mon seigneur, & que tu ne te courrouce point à ton seruiteur: car tu és ainsi comme Pharao. Mon seigneur interroga son seruiteur, disant:
Auez * vous pere ou frere? Adonc nous
E respõdismes à mon seigneur: Nous auõs nostre pere qui est ancien, & vn ieune enfant nay en sa vieillesse, & son frere est mort, & cestuy est demouré seullet de sa mere, pourquoy son pere l'ayme. Or as-tu dict à tés seruiteurs: Faictes-le descẽdre vers moy, affin q̃ ie le voye. Et nous disiõs à mon seigneur: L'enfant ne pourroit delaisser son pere, que s'il le laisse, icelluy mourra. *Puis tu dis à tés seruiteurs: Se vostre frere ne descẽd auec vous, vous ne verres plus ma face. Et quand nous fusmes montez vers ton seruiteur mon pere, nous luy racomptasmes lés parolles de mon seigneur. Depuis nostre pere dist:
F Retournez & nous achetez vn petit à mãger. Lors luy dismes: nous n'y pouõs descendre. Mais si nostre frere plus petit est auec nous, nous y descendrons. Car nous ne pouons veoir la face de cest hõme, sinon que nostre petit frere soit auec nous. * Et ton seruiteur mon pere nous respondit: Vous sauez que ma femme m'a enfanté deux enfans, dont l'vn est ysu de moy. Et "ie dis: Certainemẽt il a esté deuoré, & ne l'ay point veu iusque icy que si vous prenez aussi cestuy de deuant moy, & la mort luy aduienne, vous ferez descendre ma vieillesse auec tristesse * en la fosse. Et maintenant comme ie paruiendray à ton seruiteur mon pere, & que l'en-
G fant ne sera point auec nous, veu que son ame est liée, à l'ame de l'enfãt si tost qu'il ne le verra auec nous, il mourra. Ainsi tés seruiteurs feront descendre auec doleur la vieillesse de ton seruiteur nostre pere au sepulchre. Et certes ton seruiteur c'est cõstitué pleige: vers mõ pere, disant: Si ie ne le te rameine, ie seray tenu de l'offense vers mon pere à iamais. Maintenãt dõc ie te prie que ton seruiteur demoure serf à mon seigneur pour l'enfant, & que l'enfant remonte auec sés freres. Car commẽt monteray-ie à mon pere, si l'enfant n'est auec moy? si par aduenture ie ne veux veoir le mal qui saisira mon pere?

Ou, par laqlle il deuine, et prẽt mauuaise suspition.

Ou, deuineroit, & prendroit mauuaise suspition?

Sus. 42. c

Sus. 43. a

Sus. 37. e.

"Assauoir quand ie veis sa robbe en sanglãtée.

Sus. 42. g

CHAP. XLV.

A Lors Ioseph ne se peut plus contenir deuant tous lés assistans. Et cria: Faictes vuyder toute personne arriere de moy. Et nul ne demoura auec luy, quand Ioseph se donna à congnoistre à sés freres. Et en plourant ietta vn cry, que lés Egyptiens ouyrent, pareillement la maison de Pharao l'ouit. Or Ioseph dist à sés freres: * Ie suis Ioseph. Mon pere vit-il encore? Mais sés freres ne luy pouoient respondre tant estoient ilz estonnez de sa presence. De rechef Ioseph dist à sés freres: Ie vous prie approchez vous de moy. Et ilz s'appro-
B cherẽt. Puis dist: Ie suis Ioseph vostre frere que vous auez vendu en Egypte. Et

Act. 7. b.

maintenant ne soyez cõstritez ne marriz
en vous mesmes que vous m'auez vendu
Psal.105. icy. Certainement * Dieu m'a enuoyé de-
b. uãt vous po[vostre]vie. Car il-y a ia eu
deux ans de famine parmi la terre,& en-
core seront cinq ans,ausquelz ne[sera]la-
beur ne moisson. Mais Dieu m'a enuoyé
deuant vous,affin de vous conseruer se-
mence en la terre & vous faire viure par
ceste grande deliurance. Maintenant dõc
vous ne m'auez pas icy enuoyé : mais
Psal.105. *Dieu lequel m'a constitué pour pere à
c. Pharao,et pour seigneur sus toute sa mai-
son et dominateur en toute la terre d'E-
gypte. Despechez vous,& montez vers
C mõ pere,& luy dictes: Ainsi dist ton filz
Ioseph: Dieu m'a cõmis seigneur sus tou-
te Egypte,descens donc à moy, n'arreste
point,& tu habiteras en la terre de Go-
sen & seras prochain de moy,toy & tés
enfans,& lés enfans de tés enfans,& tés
brebis,& tés boeufz,& tout ce qui t'ap-
partient,& ie te sustenteray illec (car il
ya encore cinq ans de famine)affin que tu
ne perisse par paoureté,toy et ta maison,
et tout ce qui est tien. Et voicy,voz yeux
voyẽt,& lés yeux de mon frere Ben-ia-
D min,que ma bouche parle à vous. Annõ-
cez donc à mon pere toute ma gloire,&
tout ce que vous auez veu en Egypte.
Or hastez vous,& faictes icy descendre
mon pere. Lors se ietta sur le col de
Ben-iamin son frere & ploura. Pareille-
ment Ben-iamin ploura sur son col,puis
il baysa tous sés freres,et ploura sur eux.
Et aprés ce,sés freres parlerent auec luy.

Bien tost on ouyt le bruyt à l'hostel
de Pharao qu'on disoit que lés freres de
Ioseph estoient venuz. Ce qui pleut à
E Pharao,& à sés seruiteurs. Adõc Pha-
rao dist à Ioseph: dis à tés freres. Faictes
cecy: Chargez voz asnes,& vous-en al-
lez, entrez en la terre de Chanaan,&
prenez vostre pere & voz mesnages, &
venez à moy, & ie vous donneray,du
bon du pays d'Egypte,& si mãgerez la
"dés meil graisse " de la terre. Ausi toy " comman-
leurs biẽs. de: Faictes cecy,prenez dés chariotz du
"Ou,tu as pays d'Egypte pour vostre mesnie &
comman- pour voz femmes,& amenez vostre pe-
dement. re,& vous-en venez,ne laissez rien de
"Ou,ne vostre" mesnage: car le bien de toute la
ayez point terre d'Egypte est vostre, Ainsi fei-
de regret. rent lés enfans d'Israël, & Ioseph leur
F donna lés chariotz,selon le mandement
de Pharao,& lés viandes pour le che-
min. Et donna à vn chascun d'eux tous,
changemens d'habis, & à Ben-iamin
donna troys cens [pieces] d'argent, &
cinq vestemens à rechanger. Et à son pere
enuoya semblablement dix asnes repor-
tans du bien d'Egypte, & dix asnesses
portans froment,pain,& viãde à sondict
pere,pour le chemin. Et delaissa sés fre-
res qui se partirent,& leur dist: ne tensez
point en la voye. Aprés ilz monte- G
rent d'Egypte & paruindrent à Iacob
leur pere,en la terre de Chanaan, & luy
racompterent disans: Ioseph vit encore,
lequel domine en toute la terre d'Egy-
pte. Et son coeur luy defailloit: car il ne
leur adioustoit point de foy. Et ilz luy
dirent toutes lés parolles que Ioseph
leur auoit dit. Puis veit lés chariotz que
Ioseph auoit enuoyé pour l'emporter,&
l'esprit reuint à Iacob leur pere. Adonc
Israël dist: Il suffist,puis que Ioseph mon
filz vit encore. I'iray & le verray deuãt
que ie meure.

CHAP. XLVI.

EN aprés Israël partit auec tout ce A
qui estoit à luy,& vint en Ber-sa-
bée, & sacrifia sacrifices au Dieu
de son pere Isaac. Et Dieu parla à Israël
par vision de nuict,disant: Iacob, Iacob.
Lequel respondit : Me voicy. Puis il
dist: Ie suis le trespuissant Dieu de ton
pere, ne crains point de descendre en
Egypte : car ie te mettray [pour croi-
stre] illec en grand gent. Moymesme
descendray auec toy en Egypte,& t'en
feray aussi remonter. Et Ioseph " mettra " C'est
sa main sur tés yeux. Puis Iacob se leua t'assist[era]
de Ber-sabée,& lés enfans d'Israël por- quand [tu]
terent Iacob leur pere & leurs petis,& mourr[as.]
leurs femmes sur lés chariotz, lesquelz Act. 7.
Pharao auoit enuoyé pour l'emporter.
Aussi prindrent leurs troppeaux,et leur
cheuãce qu'ilz auoient acquise en la ter-
re de Chanaan. Et Iacob & toute sa
lignée auec luy vindrent en Egypte. Il
amena auec luy en Egypte sés enfans,&
lés enfans de sés enfans auec luy,sés filles
& lés filles de sés filz & toute sa se-
mence. Or iceux sont lés noms dés B
enfans d'Israël, lesquelz vindrent en
Egypte: Iacob & sés enfans. Le pre- Exo.1.a.
mier nay de Iacob fut Ruben.* Et lés Nombr.
enfans de Ruben: Henoch, Phallu, Hesrõ, 26.a.
& Charmi. Item lés enfans de Simeon: 1.Chron.
Iamuel, Iamin, Ahod, Iachin, Sohar, & 5.a.
Saül, filz de la Chananée. Item lés Sus.38.a.
enfans de Leui: Gerson, Cahath, & Me- 1.Chron.
rari. Item lés enfans de Iuda: Er, Onan, 7.a.
Sela, Phares,& Zara. Mais Er & Onan
moururẽt en la terre de Chanaã. Lés enfãs
aussi de Phares furẽt: Hesron,& Hamul.
Item lés enfans d'Isachar: Thola, Phua,
Iob & Simeron. Item lés enfans de
Zabulon:

Zabulon: Sared, Elon, & Iahelel. Ceux sont lés enfans de Lia : qu'elle enfanta à Iacob en Mesopotamie auec Dina sa fille. Toutes lés personnes de sés filz & de sés filles furent trente & trois. Et lés enfans de Gad: Sephon, Haggi, Suni, Esebon, Heri, Arodi, & Areli. Item lés filz d'Aser : Iamna, Iesua, Iessui, Beria,
1.Chron. & Sara leur sœur. *Mais lés enfans de
7.f. Beria : Heber, & Melchiel. Ceux sont lés enfans de Zelpha, laquelle Laban donna à Lia sa fille: et elle enfanta iceux à Iacob, seize personnes. Lés enfans de Rachel femme de Iacob furent: Ioseph & Ben-iamin. Et à Ioseph furent naiz en la terre d'Egypte, que luy
Sus.41.f. enfanta Aseneth, fille de *Phutiphar Sa
C crificateur d'On: Manasse, et Ephraim.
1.Chro.7 Item lés enfans de Ben-iamin : Bela,
b.&.8.a. Becher, Asbel, Gera, Naaman, Ehi, Ros, Mophin, Hophim, & Ared. Ceux sont lés enfans de Rachel, qu'elle enfanta à Iacob. Toutes lés personnes furent quatorze. Et lés enfans de Dan : Husim. Et lés enfans de Nephthali: Iaziel, Guni, Ieser, & Sallem. Ceux sont lés enfans de Bala, que Laban donna à Rachel sa fille. Et elle enfanta iceux à Iacob, sept personnes. Toutes lés personnes qui vindrent aprés Iacob en Egypte, lesquelz sortirent de sa semence (sans lés femmes dés enfans de Iacob) sont en toutes, personnes soixante six. Et lés enfans de Ioseph, qui luy furent nayz en Egypte furent deux personnes. Tou-
Deu.10.d tes *lés personnes de la maison de Iacob, qui vindrent en Egypte furent septante. Et il enuoya Iuda deuant luy vers Ioseph, affin qu'il l'adressast en Gosen, puis vindrent en la terre de Gosen. Lors Ioseph apresta son chariot, et monta pour aller au deuant d'Israël son peré en Gosen, & le voyant il se ietta à
D son col, & ploura longuement sur son col. Et Israël dist à Ioseph: A ceste foys mourray-ie [ioyeux] puis que i'ay veu ta face, pource que tu vis encore. Et Ioseph dist à sés freres & à la famille de son pere : Ie remonteray, & l'annonceray à Pharao, & luy diray: Més freres, & la famille de mon pere, qui estoient en la terre de Chanaan, sont venus à moy. Et iceux sont hommes, pasteurs de bestes, & pource qu'ilz sõt accoustumez de nourrir bestes, ilz ont amené leurs bestail petit & grãd, & tout ce qui leur appartenoit. Et quãd Pharao vous appellera, & dira : Quel est vostre mestier ? lors vous direz: Tés seruiteurs sont pasteurs de bestes dés nostre ieunesse, iusque à maintenant, & nous, & aussi noz peres [& dires ce] affin que vous demouriez en la terre de Gosen. Car lés Egyptiẽs ont en abomination lés pasteurs dés bestes.

CHAP. XLVII.

A
IOseph donc est venu, & a faict sauoir à Pharao, disant: Mon pere, & més freres auec leurs brebis, et leurs bœufz, & tout ce qui est à eux sont venus de la terre de Chanaan, & lés voicy en la terre de Gosen. Et d'entre tous sés freres en print cinq, & lés presenta deuant Pharao. Et Pharao dist aux freres d'iceluy: De quel mestier estes vous? Et ilz respondirent à Pharao : Tés seruiteurs sont pasteurs de bestes, tant nous que noz peres. De rechef dirent à Pharao : Nous sommes venus pour habiter en ce pays, car il n'y a point de pasture pour lés bestes qui sont à tés seruiteurs, & si a griefue famine en la terre de Chanaan. Maintenant donc nous te prions que tés seruiteurs habitent en la terre de B
Gosen. Et Pharao parla à Ioseph, disant: Ton pere & tés freres sont venuz vers toy. Le pays d'Egypte est à ton commandement, fais habiter ton pere, & tés freres en la meilleure terre. Qu'ilz demourent en la terre de Gosen. Et si tu congnois qu'entre eux il y ayt gẽs puissans, tu lés constitueras maistres dés troppeaux qui sont miens. Puis Ioseph amena Iacob son pere, & le feit assister deuant Pharao. Et Iacob salua Pharao. Et Pharao dist à Iacob : Quans ans as-tu de ta vie? Et Iacob respondit: Le temps de ma peregrination est de cent trente ans, peu & "mauuais ont esté lés iours de ma vie, & ne sont point paruenus aux ans de la vie de més peres, és iours de leurs peregrinations. Et Iacob salua Pharao, & sortit de deuant luy. Et Ioseph feit habiter son pere & sés freres, & leur donna vn heritage au pays d'Egypte, en la meilleure terre de Rameses, comme auoit commandé Pharao. Et Ioseph nourrit son pere, & sés freres, & toute la maison de son pere, de pain vn chascun selon la mesure de sa famille. Et il n'y auoit point de pain C
"en toute la terre, car la famine estoit tresgriefue. Et estoit en souffrance la terre d'Egypte, & la terre de Chanaan pour la famine. Et Ioseph recueillit tout l'argent qui fut trouué en la terre d'Egypte, & en la terre de Chanaan, pour le froment qu'ilz achetoient. Et Ioseph porta l'argent à l'hostel de Pharao.

"C'est, pleins de aduersitez.

"Pain, por tous viuresmes mes dés bestes:

rao. Lors defaillit l'argent de la terre d'Egypte,& de la terre de Chanaan. Et tous lés Egyptiens vindrent à Ioseph,disans : Baille nous du pain, pourquoy mourrons nous deuant toy, veu que l'argent est failly? Et Ioseph respõdit: Baillez vostre bestail, & ie vous en dõneray
D pour vostre bestail,si l'argent default. Adonc ilz amenerent à Ioseph leur bestail, & Ioseph leur donna du pain pour dés cheuaux,pour troppeau de brebis, pour troppeau de bœufz, & pour dés asnes. Ainsi lés sustenta de pain pour tout leur bestail ceste année là. Et cest an là failly, ilz reuindrent pour la seconde année, & luy dirent: Nous ne celerõs point à mon seigneur, que l'argent est defailly, & le troppeau du bestail est à mon seigneur, il ne reste rien deuant mon seigneur fors noz corps,et noz terres. Pourquoy mourrons nous deuant tés yeux,nous & nostre *terre? Achete nous & nostre terre pour le pain,& serons nous & nostre terre serfz à Pharao,seullement donne de la semence affin que viuions,& ne mouriõs point,& que la terre ne soit desolée.

*C'est,lés viuans de nostre terre.

E Ainsi Ioseph acquist à Pharao toute la terre d'Egypte,car lés Egyptiens vendirent chascun son champ, pourtant que la famine s'estoit renforcée sur eux. La terre donc fut à Pharao. Et feit transporter le peuple, és villes, depuis vn bout dés extremitez d'Egypte, iusque à son autre bout. Toutesfoys il n'acq̃sta point la terre dés sacrificateurs. Car prouision estoit ordonnée aux sacrificateurs par Pharao, & mangeoient leur prouision q̃ Pharao leur auoit donné,pource ne vendirent ilz point leur terre. Et Ioseph dist au peuple: Voicy,*ie vous ay acquis auiourdhuy*, & *vostre terre à Pharao*. Vous auez cy de la semence,affin q̃vous semiez la terre. Et quand ce viendra à la recueillée, vous en donnerez la cinquiesme partie à Pharao. Et lés quatre pars se
F ront pour vous semer lés chãps, & pour vostre manger,& pour ceux qui sont en voz maisons,& pour manger à voz petis. Et ilz dirent: Tu nous *as faict viure, q̃ nous trouuiõs grace és yeux de mõ seigneur,& que soyons serfz à Pharao. Et Ioseph establit ce,en ordonnance iusque au temps present sur la terre d'Egypte q̃ à Pharao,seroit le quint, excepté seullement la terre dés sacrificateurs, laquelle ne fut point à Pharao. Et Israël habita au pays d'Egypte en la terre de Gosen, & possederent *icelle* & *fructifierent*,
G & multiplierent grandement. Et Iacob vesquit au pays d'Egypte dixsept ans.

*C'est, tu nous as sauué la vie que nous demouriõs en ta grace.

Et lés iours & ans de la vie de Iacob,furent cent & quarante sept ans. Et s'approchant le temps de la mort d'Israël, il appella son filz Ioseph, & luy dist: Ie te prie si i'ay trouué grace enuers toy metz presentement ta main soubz ma cuisse &[iureras que] tu me feras misericorde & fidelité. Ie te prie ne m'enseuelis point en Egypte, mais que ie dorme auec més peres, & que tu me transporte d'Egypte, & que tu m'enseuelisse en leurs sepulchres. Et Ioseph respondit: Ie feray selon ta parolle. Et Iacob luy dist: Iure-le moy. Et il luy iura. Et Israël *adora vers le cheuet du lict.

*Maniere de iurer de quoy,sus 24.a.

*Pareille maniere de parler est au tiers dés roys.chapi.1.g.

CHAP. XLVIII.

A ET aprés cés choses il fut dict à Ioseph: Voicy, ton pere est malade. Lors il print sés deux filz auec luy, assauoir Manasse & Ephraim. Puis fut denoncé & dict à Iacob: Voicy, ton filz Ioseph vient vers toy. Adonc s'essorça Israël & s'asit sur le lict,& dist à Ioseph: Le Dieu tout puissant s'apparut à moy en Luza[qui est] en *la terre de Chanaan,& me beneist, me disant: Voicy,ie te fais fructifier, & te feray multiplier,& te feray [croistre] en congregation de peuples, & donneray ceste terre à ta lignée venant aprés toy en heritage perpetuel. Or maintenant tés deux enfans Ephraim & *Manasse (qui te sont naiz en la terre d'Egypte auant que ie vinsse à toy en icelle)* serõt miens,cõe Ruben & *Simeon*. Et ceux que tu as engendré aprés ceux là, seront *tiens*, & *seront appellez selon le nom de leurs freres en leur heritage. Mais quand ie venoye de Mesopotamie Rachel me mourut en la terre de Chanaan au chemin comme il y *auoit encore* vne espace de pays, deuant que *venir en Ephratha*, et ie l'enseuely *là* au chemin *d'Ephratha*, *laquelle est Bethlehem*. Puis Israël voyant lés filz de Ioseph, dist: Et Qui sõt ceux là? Et Ioseph respondit à son pere: Ce sont lés filz que
B Dieu m'a donné icy. Et dist: Ie te prie ameine lés moy, affin que te lés benye. Et lés yeux d'Israël estoient greuez de vieillesse, tellement qu'il ne pouuoit veoir. Et lés feit approcher de soy, & lés baysa & embrassa. Et Israël dist à Ioseph: Ie ne pẽsoye iamais veoir ta face. Mais Dieu le m'a faict veoir & aussi ta semence. Et Ioseph lés retira dés genoux d'iceluy & enclina sa face en terre. Ioseph dõc print
C cés deux: Ephraim en sa dextre & à la senestre d'Israël, & Manasse en sa senestre & à la dextre d'Israël, & lés feit approcher de luy. Et Israël aduãça a sa dextre

Sus. 28.c

*c'est,tout leur partaige en la terre de Chanaã, & manasses & seront seullemẽt,cõe adioictz à eux.

Sus.35.c

&la

et la mist sur le chef d'Ephraim qui estoit
le moindre, & sa senestre sur le chef de
Manasse "sagement enseignans sés mains
[sachant] que Manasse estoit laisné.
Et il beneist Ioseph, disant: Le Dieu de-
uant lequel ont cheminé noz peres Abra
ham, & Isaac. Le Dieu qui me paist de-
puis le temps passé iusque à ce iour cy.
L'ange qui m'a deliuré de tout mal be-
nye cés enfans. Et mon nom, & le nom
de més peres Abraham, & Isaac soit ap-
pellé en eux, & croissent en multipliant
parmy la terre. Lors Ioseph voyāt
que son pere mettoit sa main dextre sur
le chef d'Ephraim, il luy despleut, & sou
stint la main de son pere pour la retour-
ner de dessus le chef d'Ephraim, sur le
chef de Manasses. Puis Ioseph dist à son
pere: Ce n'est pas ainsi mon pere. Car ce-
stuy est laisné. Metz ta dextre sur sa te-
D ste. Et son pere le refusa, disant: Ie le say
bien mon filz, ie le say. Cestuy aussi sera
[multiplié] en peuple, & aussi sera grād:
mais certes son petit frere croistra plus
que luy, & sa semence remplira lés na-
tions. Et en ce iour là lés beneist, disant:
"Israël beneira en toy, disant: Dieu te fa-
ce ainsi que à Ephraim, & Manasse: &
il mist Ephraim deuant Manasse.

De rechef Israël dist à Ioseph: Voicy
ie me meurs, mais Dieu sera auec vous,
& vous fera retourner en la terre de voz
peres. Et ie te dōne vne partie oultre tés
freres, laquelle i'ay conquestée par mon
glaiue & mon arc de la main dés Amor-
rhiens.

Telle-ment qu'il sembloit, qu'ilz, eussent mesme intelligence que luy.

C'est, tu ne croi-stras ne demoure-ras en l'excellēce, qui estoit tiene, por la primo geniture.

CHAP. XLIX.

A Alors Iacob appella sés filz, &
dist: Assemblez vous, & ie vous
annonceray ce qui vous doibt
aduenir, aux derniers iours. Rassemblez
vous & ouyez filz de Iacob, entendez
Israël vostre pere. Ruben mō pre-
mier nay, tu és ma vertu, & commence-
ment de ma vigueur, excellent en dignité,
& excellēt en puissance, leger cōme eaue,
tu ne croistras point, car tu as monté
sur la couche de ton pere. Adonc tu so-
uillas mon lict, en y montant. Si-
meon & Leui freres, vaisseaux de violen-
ce en leurs habitations. Ma volunté ne
condescende point à leur secret, mon hon-
neur ne soit vni à leur compagnie. Car
ilz ont tué l'homme en leur fureur, & ont
demoly la muraille pour leur plaisir.
Mauldicte leur fureur, car elle est impu-
dente: & leur indignation, car elle est du-
re. Ie lés diuiseray en Iacob, & lés espar-
dray en Israël. Toy Iuda, tés
freres te loueront, ta main sera sur le col
de tés ennemis, lés filz de ton pere te fe-
ront reuerence. Iuda mon filz, tu és mon-
té de la proye comme le faon de la lyon-
nesse, il se courbe & gist comme le lyon,
& comme la lyonnesse. Qui l'esueille-
ra? Le sceptre ne sera point osté de Iuda,
ne le legislateur d'entre sés piedz, iusque B
à ce que "Silo vienne, & à luy s'assemble-
ront lés peuples. Liant à la vigne son
asnon, & au sep le petit de son asnesse, il
lauera en vin son vestement, & au ius
dés grappes son manteau", lés yeux,
[luy seront] plus vermeilz que vin, &
lés dentz plus blancz que laict.

Zabulon habitera au port de la mer,
& sera au haure dés nauires, & son ter-
me iusqu'en Sidon. Isachar,
comme asne "ossu gisant entre deux
fardeaux. Et il veit que le repos estoit
bon, & que la terre estoit plaisante,
& enclina sés espaules pour porter &
fut seruant au tribut. Dan iugera
son peuple, comme l'vne dés lignées de C
Israël. Dan sera comme le serpent auprés
de la voye, & comme la coleuure au sen-
tier poignant lés paturons du cheual, af-
fin que le cheuaucheur tumbe à la renuer
se. Seigneur i'ay attendu ton salut.

"Gad [comme] vn exercite, il le or-
donnera, & vaincra en la fin. De Aser
prouiendra le tresbon pain, & iceluy dō-
nera delices Royales. Nephthali
sera comme la biche laschée, donnant pa-
rolles gratieuses. Ieune arbre crois-
sant Ioseph, Ieune arbre prés de la fon-
taine, lés filles ont accouru sus la murail-
le. Et lés archiers l'ont irrité, & luy ont
iecté leurs dars, & luy ont esté aduersai-
res. Mais son arc est demouré en sa force,
& lés bras de sés mains, ont esté corrobo
rez par la main du puissant [Dieu] de Ia
cob (dont est le pasteur & la pierre d'Is-
raël) du Dieu de ton pere, lequel t'ayde, et
du tout puissant qui te benye dés benedi
ctions du ciel en hault, dés benedictiōs de
l'abysme gisant en bas, dés benedictiōs"
dés mammelles & matrice. Lés benedi-
ctions de ton pere sont plus grādes, q̄ lés
benedictiōs de més peres, [autant q̄] iusq̄
à la fin dés mōtaignes du mōde, et seront
sur la teste de Ioseph, & sur le sōmet du
Nazaréen entre sés freres. Ben-iamin D
rauira cōme loup, au matin il māgera sa
proye, et au vespre deuisera la despouille.

Tous ceux là sont lés douze lignées
d'Israël: aussi ce sont lés choses que leur
dist leur pere, & lés beneict vn chascun
d'eux, selon sa propre benediction. Et
leur commanda en leur disant: Ie me "re-
duiz auec mon peuple, enseuelissez moy

" C'est, le messias Christ.

"Par ce debuons entendre grande abondance de vin, de laict, & autres biens.

"fort, puissant.

"Ou, gad, la gendarmerie le vaincra, mais il la vaicra en la fin.

" D'auoir et nourrir belle generation.

"C'est, ie voys mourir.

auec més peres, en la fosse qui est au chãp d'Ephron Hethien, en la fosse qui est, double, au champ, lequel est vis à vis de Mamre, en la terre de Chanaan, laquelle Abraham acheta auec le chãp d'Ephron Hethien pour heritage de sepulchre. Là ou il enseuelirent Abraham & Sara sa femme. Et y enseuelirent Isaac & Rebeca sa femme, & là aussi i'enseuely Lia. L'acquisition du champ et de la fosse qui est en iceluy fut dés filz de Heth.

Et quand Iacob eut finy de commander à sés filz, il retira sés iambes au lict & expira : ainsi fut reduict auec sés peuples.

CHAP. L.

A ADonc Ioseph se ietta sur la face de son pere & pleura sur luy, & le baisa. Et Ioseph commanda à sés seruiteurs medecins d'embaumer son pere: & lés medecins embaumerent Israël. Puis lés quarante iours furent accõplis sur luy car ainsi s'accomplissoiẽt lés iours de ceux qui estoient embaumez. Lés Egyptiẽs aussi le plourerent septante iours, ainsi se passerent lés iours de
"ou, pleur son "dueil. Et Ioseph parla à la famille de Pharao, disant: Ie vous prie si i'ay trouué grace enuers vous: parlez à Pharao, disant: Mon pere m'a faict iurer, en disant: Voicy ie meurs: tu m'enseueliras en mon sepulchre que i'ay caué en la
sus.47.g terre de Chanaan:* maintenant donc ie prie d'y monter, & enseuelir mon pere, puis ie retourneray. Et Pharao respondit: Monte, & enseuelis ton pere comme il t'a faict iurer. Adonc Ioseph
B monta, pour enseuelir son pere, auec lequel monterent tous lés plus anciens seruiteurs de l'hostel de Pharao, & tous lés anciens de la terre d'Egypte, & toute la famille de Ioseph, & sés freres, & la famille de son pere, excepté leurs petis & leurs brebis, & leurs bœufz qui laisserent en la terre de Gosen. Et monterent aussi auec luy chariotz, & cheuaucheurs: & fut tresgrosse bende. Et paruindrent iusque en la place de Atad qui est oultre le Iordan, & plourerent illec par grãd & moult grief pleur, et feit plainctz de son pere part sept iours. Et lés habitans du pays dés Chananẽés voyans lés plainctz en la place de Atad, dirent: Ce plainct est grief aux Egyptiens, pource son nõ fut appellé le pleur dés Egyptiẽs qui est oultre Iordan. Sés filz donc
Act.7.b. luy feirent ainsi cõme il leur auoit commandé.* Car ilz le transporterent en la terre de Chanaan, & l'enseuelirent en la
Sus.23.d fosse, du chãp, double, vis à vis de Mamre, laquelle Abrahã auoit acheté d'Ephrõ Hethien, auec le champ pour heritage de sepulchre. Et aprés que Ioseph eut enseuely son pere, s'en retourna en Egypte, luy & sés freres, & tous ceux qui estoient montez auec luy pour enseuelir son pere. Et voyans lés freres de C
Ioseph, que leur pere estoit mort dirent: parauenture Ioseph nous aura en hayne, & nous rendra tout le mal que nous luy auons faict. Et manderent à Ioseph, disans: Ton pere auoit commandé deuant qu'il mourut, disant: Ainsi direz vous à Ioseph: Ie te prie pardonne maintenant le forfaict à tés freres, & leur peché en ce qu'ilz t'ont rendu le mal. Or maintenãt ie te supplie pardonne au forfaict dés seruiteurs du Dieu de tõ pere: mais Ioseph ploura quand ilz parloient à luy.

Aussi sés freres y allerent & se ietterẽt deuant luy, disans: Voicy nous sommes seruiteurs à toy. Et Ioseph leur respondit: Ne craignez point, suis-ie au lieu de Dieu? Vous pensiés me mal faire, mais Dieu l'a cõpensé en bien pour faire cõme [vous voyéz] ce iour-cy, affin de faire viure vn gros peuple. Ainsi n'ayez crainte D
maintenãt: moymesme vous nourriray, et vostre mesgnie. Et il lés cõsola, et parla à eux amyablement. Ioseph donc habita en Egypte, luy & la famille de son pere, & vesquit cent & dix ans. Et veit lés enfans d'Ephraim, iusque à la tierce generatiõ: aussi lés enfans de Machir filz de Manasse, lesquelz nasquirent sur lés genoux de Ioseph. Aprés Ioseph dist à sés freres: Ie me meurs, & Dieu vous visitera, & vous fera remonter de ceste terre en la terre qu'il a iuré à Abraham, Isaac, & Iacob. Et Ioseph feit iurer lés filz d'Israël, & leur dist: Dieu vous visitera. Or transportez més os dicy. Puis Ioseph eagé de cent & dix ans mourut, & l'embaumerent, & fut mis dedans vn sarcueil en Egypte.

Fin du premier liure de Moyse, dict Genese.

LE SECOND LIVre de Moyse, dict Exode.

CHAP. I.

CEux sont lés noms dés enfans* d'Israël qui entrerent en Egypte auec Iacob, vn chascũ y entrant auec sa famille: c'est assauoir, Rubẽ, Simeõ, Leui Iuda, Isaachar, A gẽn.46.

Zabulon,

Zabulon, Ben-iamin, Dan, Nephthali, Gad, & Azer. Et furent tous ceux qui estoient sortis de la semence de Iacob, septante. Et Ioseph estoit en Egypte. Or

Gene. 46 c. Ioseph mourut & tous ses freres, * & tou te ceste generation là, & lés enfans d'Is-

Deu. 10. d raël fructifierent, accreuerent, & multiplierent, & deuindrent puissans moult grandement, & la terre fut rēplie d'eux.

B Lors se leua vn nouueau Roy sur Egypte lequel ne recongnoissoit point Ioseph, & dist à son peuple: Voicy, le peuple dés enfans d'Israël est plus grand & plus puissant que nous. Or sus besongnons sagement contre luy, affin que parauenture il ne multiplie, & que s'il nous aduenoit guerre, il ne s'adioigne aussi a noz ennemis, & face la guerre contre nous, & s'en "remonte du pays. Ilz con stituerent donc par dessus luy dés "maistres dés tributz, pour l'affliger auec leurs charges, & edifierent citez de munitions, Phiton & Ramesés pour Pharao. Et d'autāt qu'ilz l'affligeoient, d'au tant plus il multiplioit, & accroissoit. Et furent faschez lés Egyptiens de la presence dés enfans d'Israël & lés feirent seruir rigoreusement. Tant que leur vie leur estoit amere, pour ceste dure seruitude, en mortier, & en bricques, & en toute

"Car, d'Egypte il fault mōter pour aller en Chanaā.

"Gens ordonnes, pour leuer tributz de ce peuple

C autre seruitude dés chāps, car toute leur seruitude qu'ilz seruoient estoit tyrannie. Et le Roy d'Egypte parla aux sages femmes dés Ebrieuēs, desquelles le nom de l'vne estoit Sephora, & le nom de l'autre Phua. Et dist: Quand vous ayderes aux femmes dés Ebrieux à faire leurs enfans, & que vous verres qu'ilz seront prés de sortir, si c'est vn filz, mettez le à mort: mais si c'est vne fille, qu'elle viue. Et lés sages femmes craignirent Dieu, & ne feirent pas ainsi que le Roy d'Egypte leur auoit dict, mais laisserent viure lés filz. Adonc le Roy d'Egypte

D appella lés sages femmes, & leur dist: A quelle occasion auez-vous faict ceste chose, en laissant viure lés filz? Et lés sages femmes respōdirent à Pharao: Pource que lés Ebrieuēs ne sont point comme lés femmes Egyptiēnes: car elles sont vigoreuses & ont enfanté deuant que la sage femme paruienne à elles. Et Dieu feit bien aux sages femmes, & le peuple multiplia, & furent corroborez grandement. Et pourtant que lés sages femmes craignirēt Dieu, "il leur feit maisons. Lors Pharao commanda à tout son peuple, disant: Tout filz qui naistra, iettez-le en la riuiere, mais reseruez toute fille.

"c'est, leur dōna grādes & honestes familles.

CHAP. II.

A O R, vn homme sortit de la maison de Leui & print vne fille de Leui, laquelle conceut, & enfanta vn filz, & le voyant estre beau elle le cacha par troys moys. * Et quād elle ne le pœut plus celer, print vne nasselle faicte de ioncz, & la renduist de mortier & de poix, puis mist en icelle l'enfant & le posa en la "rosiere iouxte la riue du fleuue. Mais sa sœur s'arresta de loing pour sauoir qu'on luy feroit: lors descendit la fille de Pharao, pour se lauer au fleuue, & sés damoiselles alloient sur la riue du fleuue, & elle veit l'arche au milieu de la rosiere, & enuoya sa chambriere qui la print & l'ouurāt veit l'enfant. Et voicy l'enfant plouroit. Adonc elle eut compassion d'iceluy, & dist: C'est enfant est dés Ebrieux. Et sa sœur dist à la fille de Pharao: Iray-ie pour t'appeller vne femme nourrice d'entre lés Ebrieuēs, qui t'allaicte l'enfant? Et la fille de Pha-

Sou. 6. e. nōb. 23. g 1. Chro. 23. b.

"Rosiere, porlie ou croissoit certaine herbe ou arbre ou pour, lequel nous disons Roseau.

B rao luy respondit: va. Et la pucelle s'en alla, & appella la mere de l'enfant, à laquelle la fille de Pharao dist: Emmeine cest enfant, & me l'allaicte, & ie te donneray ton salaire: & la femme receut l'enfant, & le nourrist. Et quand l'enfant fut grand elle l'amena à la fille de Pharao, & luy fut pour filz, & appella son nom Moyse, & dist: car ie l'ay tiré dés eaues. Et aduint qu'en ce temps là, que Moyse fut deuenu grād, il issit à sés freres, & veit leurs charges, aussi veit-il vn homme Egyptien frappant vn homme Ebrieu d'entre sés freres. * Et regardāt ça & la, il veit qu'il n'y auoit personne, lors frappa l'Egyptien, & le cacha dedans le sablon. De rechef issit le second iour, et voicy deux personnages Ebrieux sentrebatans, & il dist à celuy qui auoit tort. Pourquoy frappe-tu ton prochain?

Ebr. 11. c.

C Lequel respondit: Qui t'a constitué pour estre prince & iuge sus nous? Me pense tu tuer (dist il) comme tu tuas l'Egyptien? Et Moyse craignit & dist: Certes le cas est congneu. Et Pharao entendant ce cas, cerchoit d'occir Moyse. Mais Moyse s'enfuyt de deuant Pharao, & habita en la terre de Madian, & s'assit auprés d'vn puitz. Et le "sacrificateur de Madian auoit sept filles, qui vindrent puiser, & emplir lés auges pour abbreuuer le bestail de leur pere. Lors suruindrent lés pasteurs, & lés dechasserent: & Moyse se leua, & lés deffendit, & abbreuua leur bestail. Puis reuindrent à Raguel leur pere, lequel dist:

"Ou, prince.

Pourquoy

Pourquoy estes vous reuenues ce iour-
dhuy plustost, q̃ de coustume? Et elles re-
spondirent: Vn hõme Egyptien nous a
deliurées de la main dés pasteurs, et aussi
nous a puisé de l'eaue, & a abbreué le be
D stail. Et il dist à sés filles: mais ou est-il?
Pourquoy auez vous laissé cest homme?
appellez-le, affin qu'il mange du pain. Et
Moyse accorda de demourer auec luy, le
quel dõna Zephora sa fille audict Moy
se. Et elle enfãta vn filz, & il appella son
nom Gerson. Car il dist: I'ay esté habi-
tant en terre estrãge. Et aduint long
temps aprés que le Roy d'Egypte mou-
rut: et lés enfans d'Israël souspirerẽt pour
la seruitude, & crierent, & leur cry mon-
ta deuãt Dieu pour la seruitude. Et Dieu
ouyant leur clameur, luy souuint de son
pact auec Abrahã, Isaac, & Iacob. Dieu
donc regarda lés enfans d'Israël, & lés
"recongneut.

"Recongnoistre pour ayder & dõner faueur

CHAP. III.

A ET Moyse estoit pasteur du be-
stail de Iethro son beau pere "sacri-
ficateur de Madian, & menant le
bestail derriere le desert paruint à la mon
taigne de Dieu en Horeb. Et l'ange du
Seigneur s'apparut à luy en vne flamme
de feu au milieu d'vn buisson, & veit. Et
voicy le buisson ardoit au feu, & le buis-
son ne se consommoit point. Lors Moy-
se dist: Ie me destourneray maintenant, et
verray ceste grande vision, pourquoy le
buisson ne "brusle point. Adonc le
Seigneur veit qu'il se destournoit pour re
garder, & Dieu l'appella du milieu du
buisson, disant: Moyse, Moyse. Et il re-
B spondit: Me voicy. Et dist: N'approche
point cy. *Deschausse tés soliers de tés
piedz, car le lieu sur lequel tu és, est ter-
re saincte. Puis dist: *Ie suis le Dieu de tõ
pere, le Dieu d'Abrahã, le Dieu d'Isaac,
& le Dieu de Iacob. Et Moyse cacha sa
face, car il craignoit regarder vers Dieu.
Et le Seigneur dist: I'ay veu l'affliction
de mon peuple, qui est en Egypte. Et ay
ouy leur clameur pour sés exacteurs:
pource que i'ay congneu sés douleurs ie
suis aussi descendu pour le deliurer de la
main d'Egypte, & pour le faire monter
de ceste terre, en terre bonne & large, en
C terre ayant affluence de laict & de miel,
assauoir au lieu du Chananéen, Hethéen,
Amoréen, Pherezéen, Heuéen, & Iebu-
séen. Or à present, voicy le cry dés enfans
d'Israël est paruenu à moy, et aussi ay-ie
veu l'oppression par laquelle lés oppri-
ment lés Egyptiens. Viens donc mainte-
nant, & ie t'enuoyeray à Pharao: affin

"Ou, prince.

"Ou ne se cõsomme.

Act.7.d.

mat.22.c mar.12.e Luc.20.f

que tu retire mon peuple, lés enfans d'I-
sraël hors d'Egypte. Et Moyse respon-
dit à Dieu: Qui suis-ie moy, que i'aille à
Pharao? & que ie retire lés enfans d'I-
sraël d'Egypte? Et il dist: car ie seray auec
toy. Et ce, te sera signe que ie t'auray en- D
uoyé: Quand tu auras retiré le peuple
d'Egypte, vous seruirez à Dieu sur ceste
montaigne: Et Moyse dist à Dieu: voicy,
i'iray aux enfans d'Israël, & leur diray:
Le Dieu de voz peres m'a enuoyé vers
vous, & s'ilz me respondent: qui est son
nom? Que leur diray-ie? Et Dieu dist à
Moyse: "IE SVIS QVI SVIS.
Plus il dist: Tu diras ainsi aux enfans
d'Israël, "Celuy QVI EST m'a en
uoyé à vous. Et Dieu dist encore à
Moyse: Tu diras ainsi aux enfans d'I-
sraël: l'Eternel, le" Dieu de voz peres, le
Dieu d'Abraham, le Dieu d'Isaac, le
Dieu de Iacob, m'a enuoyé à vous. C'est
mon nom eternellement, & le memorial
de moy "au siecle dés siecles. Va, & assem
ble lés anciens d'Israël, & leur dis: l'Eter E
nel, le Dieu de voz peres m'est apparu:
assauoir, le Dieu d'Abraham, Isaac, &
Iacob, disant: Ie vous ay visité, & [say]
ce qui vous à esté faict en Egypte. Et ie
dis: Ie vous feray remonter de l'affliction
d'Egypte, en la terre du Chananéen, He-
théen, Amoréen, Pherezéen, Heuéen, &
Iebuséen, en la terre affluente de laict &
de miel: lors ilz obeyront à ta voix, & F
tu iras, & lés anciens d'Israël au Roy
d'Egypte, & luy direz: l'Eternel, le Dieu
dés Ebrieux nous est venu au deuant, &
maintenant nous cheminerons le chemin
de troys iours au desert: affin que nous
sacrifions à l'Eternel nostre Dieu: mais
i'ay congneu que le Roy d'Egypte ne
permettra point vous en aller, non point
en main forte. Mais "i'enuoyeray ma
main, & frapperay Egypte en toutes
més merueilles que ie feray parmy elle, & G
aprés ce il vous laissera. Et ie mettray ce
peuple en grace deuant lés Egyptiens,
tellement *que quand vous vous en irez,
vous n'irez point nudz. Mais vne cha-
scune demandera de sa voysine, & de
l'hostesse de sa maison vaisseaux "d'ar-
gent, & vaisseaux d'or, & vestemens: lors
lés mettrez sur voz filz & sur voz filles,
& pillerez lés Egyptiens.

CHAP. IIII.

PVis Moyse respõdit, disant: Voi- A
cy ilz ne me croyront point, &
n'obeyrõt point à ma voix, mais
ilz diront: Le Seigneur ne t'est point ap-
paru. Et le Seigñr luy dist: Quas-tu en ta
main?

"Ou, Ie se ray qui se ray.

"c'est, eter nel persi stãt et im muable, & sou.

"Ou ie se ray.

"à iamais.

"I'estendray.

Sou.11.a & 12.e.

"Vaisseaux po toutes bagues.

main? Et il respondit: Vne verge. Et il
dist: Iette la par terre, & il la iecta par
terre, & fut [couertie] en serpēt. Et Moy
se s'enfuyt de deuant luy: lors le Seignr̄
dist à Moyse: Estens ta main, & le prens
par sa queuë. Adonc il estendit sa main,
& l'empoigna, & entre sa main reuint en
verge: pource (dit il) croyront ilz que le
Seigneur le Dieu de leurs peres, le Dieu
d'Abraham, le Dieu d'Isaac, & le Dieu
de Iacob, t'est apparu. Et le Seigneur luy
dist encore: Metz maintenant ta main en
B ton sein, & il mist sa main en son sein,
puis la retira. Et voicy sa main estoit le-
preuse * [blanche] comme neige. Plus
dist: Remetz ta main en ton sein. Et il
remist sa main en son sein, puis la retira
hors son sein, & voicy elle fut retournée
comme sa chair. Or s'il aduient qu'ilz ne
te croyent point, & n'obeissent à la voix
du signe precedent, ilz croyrōt à la voix
du signe subsequent, que s'il aduiēt qu'ilz
n'adioustent foy à cés deux signes là, &
n'obeissent à ta voix, tu prēdras de l'ea-
ue du fleuue, & l'espandras sur la terre,
lors lés eaues que tu prendras du fleuue,
seront conuerties en sang sur la terre.
C Mais Moyse dist au Seigneur: Ie te prie
mon Seignr̄ ie ne suis point eloquent, ne
de hier, ne de deuāt hier, ne mesme depuis
maintenant que tu as parlé à ton serui-
teur: car ie suis pesant & tardif à parler.
Et le Seignr̄ luy respondit: *Qui a dōne
la bouche à l'hōme, ou qui à faict le muet,
ou le sourd, ou cil qui voit, ou l'aueugle?
n'est ce pas moy le Seignr̄? Or va mainte
nant, & ie seray auec ta bouche, & t'en-
seigneray ce que tu deuras parler. Et il
dist: Mon Seigneur ie te prie enuoye par
la main [de celuy] que * tu enuoiras. Et le
Seignr̄ fut moult courroucé cōtre Moy-
se, et dist n'ay-ie point, cōgneu Aharō tō
frere filz de Leui, q̄ cestuy parlera bien?
D Et aussi le voicy qu'il vient au deuāt de
toy: il te verra, & s'esiouira en son cœur.
Et tu pleras à luy, & luy mettras lés pa
rolles en sa bouche, & ie seray auec ta
bouche, & auec la sienne, vous enseignāt
ce que vous deuez faire: et iceluy parlera
pour toy, au peuple & luy mesme te se-
ra pour * bouche, & tu luy seras pour *
Dieu. Et prēdras ceste verge en ta main,
par laquelle tu feras lés signes. Et
E Moyse s'en alla, & retourna à Iethro
son beau pere, & luy dist: * Ie men iray
maintenant, & retourneray, à més freres
qui sont en Egypte pour veoir silz vi-
uent encore, & Iethro respondit à Moy-
se: Va en paix. Et le Seigneur
dist à Moyse en Madian: Va retourne

*vne espece de lepre blāche, de quoy Leuit. 13. a.

Psal. 94. b.

*C'est, qu'il te plaist enuoyer.

*C'est interpteur. *C'est, cō ducteur.

*C'est, pour peu de tēps.

en Egypte: car tous ceux qui queroient
ta vie sont mortz. Lors Moyse print sa
femme, & sés enfans, & lés monta sur
l'asne, & s'en retourna en la terre d'Egy
pte: & prit la verge de Dieu en sa main.
Et le Seigneur dist à Moyse: Quand tu
partiras pour retourner en Egypte, re-
garde de faire en la presence de Pharao
tous lés miracles q̄ i'ay mis en ta main.
Mais i'endurciray son cœur, & ne lais-
sera point aller le peuple. *Tu diras dōc
à Pharao: Ainsi dist le Seigneur: Israël
est mon filz aisné. Or t'ay-ie dict: Laisse
aller mon filz affin qu'il me serue, & tu
as refusé de le laisser aller: Voicy ie tue
ton filz aisné. Et aduint quand il
estoit sur le chemin en l'hostellerie, le Sei F
gneur le rencontra, & chercha de le met-
tre à mort. Lors Zephora print vne
pierre, & trencha le prepuce de son filz,
& le iecta à sés piedz, & dist: car tu m'és,
vn mary de sang: puis il se partit de luy.
Adonc elle dist: *Espoux de sang, pour la
circuncision. Et le Seigneur dist
à Aharon: Va au deuant de Moyse au
desert. Et il s'en alla, & le rencontra en
la montaigne de Dieu, & le baisa. Et
Moyse recita à Aharon toutes lés pa-
rolles du Seigneur, leq̄l l'auoit enuoyé,
& tous lés signes qu'il luy auoit commā
dé. Et Moyse s'en alla, & Aharon: & G
assemblérent tous lés anciens dés enfans
d'Israel. Et Aharō dist toutes lés parol-
les que le Seigneur auoit parlé à Moy-
se, & feit lés signes deuant lés yeux du
peuple, & le peuple creut. Et entendirent
que le Seigneur visitoit lés enfans d'Is-
raël, & qu'il auoit veu leurs afflictions,
& s'enclinerent & adorerent.

*C'est a sauoir, le dernier.

*Cruel: pour le quel me fault espādre le sāg en ceste circoncision.

CHAP. V.

A ET depuis Moyse & Aharon vin
drent, & dirent à Pharao, l'Eter-
nel, le Dieu d'Israël dict ainsi: Lais
se aller mon peuple, & qu'il me celebre
la feste au desert. Et Pharao respondit:
Qui est l'Eternel, à la voix du quel ie
obeisse, pour laisser aller Israël? Ie ne cō-
gnoy poīt l'Eternel, aussi ne laisseray-ie
pas aller Israël. Et ilz dirent: Le
Dieu dés Ebrieux nous a appellé [&
pource], nous nous en irons maintenant
le chemin de troys iours au desert, & sa-
crifierons à l'Eternel nostre Dieu, affin
que parauenture peste ou glaiue ne nous
aduienne. Lors le Roy d'Egypte leur
dist: Moyse, & Aharon pourquoy, reti-
res vous le peuple de sés œuures? Allez
à voz charges. Puis Pharao dist: Voicy
ce peuple est maintenant grand en la ter-
re, lesquelz vous faictes cesser de leurs
charges.

charges. Et Pharao commanda en ce
B iour là aux exacteurs qui estoient sus le
peuple & ᵃ aux commissaires, disant:
Vous ne donnerez plus de paille au peu-
ple, pour faire dés bricques, comme par
cy deuant: mais qu'ilz voisent, & qu'ilz
recueillent pour eux la paille: vous leurs
imposeres, la quantité dés bricques
qu'ilz faisoient par cy deuant: & ne leur
en diminueres aucune chose car ilz sont
oyseux, pourtant cryent ilz: Allons, &
sacrifions à nostre Dieu. Que la seruitu-
de soit reagrauée sus lés personnages, &
qu'ilz facent icelle, & qu'ilz n'obeissent
point aux parolles de mensonge. Et
sortirent lés exacteurs du peuple, & sés
commissaires, & parlerent au peuple, di-
sans: Ainsi dict Pharao: Ie ne vous don-
neray plus de paille. Allez vous-en, &
prenez vous mesme de la paille, ou vous
en trouuerez: car rien ne sera diminué de
C vostre seruitude. Adonc le peuple s'espar-
dit par toute la terre d'Egypte, pour re-
cueillir deᵇ l'esteulle en lieu de paille. Et
lés exacteurs lés pressoient disans, par-
faictes voz ouurages. Chascun iour son
œuure ainsi que si on vous donnoit la
paille. Et lés commissaires dés enfans
d'Israël, que lés exacteurs de Pharao
auoient commis sus eux, furent battuz
en disant: A quelle occasion n'auez vous
point executé vostre mandement de bric
queter, hier & au iourdhuy comme par
cy deuant? Alors, lés commissai-
res dés enfans d'Israël vindrent crier à
Pharao en disant: Pourquoy fais-tu ainsi
à tés seruiteurs? On ne leur baille point
de paille, & si nous disent, faictes dés bric
ques. Et voicy, tés seruiteurs sont bat-
tuz, ᶜLon faict tort à ton peuple. Et il re
spondit: Vous cessés vous, vous cessés.
Pourtant dictes vous: Allons, sacrifions
au Seigneur. Or allez maintenant, beson-
gnez: mais paille ne vous sera baillée, &
si rendrez la quantité dés bricques.
Et lés commissaires dés enfans d'Israël
lés veirent auec tristesse, en disant: Vous
ne diminuerez rien qui soit de voz bric-
ques mais feres à chascun iour son œuu-
re [accoustumé]. Et en sortant de Pha-
rao ilz rencontrerent Moyse, & Aharõ,
estans au deuant d'eux. Et leur dirent:
Le Seigneur voye sur vous, & iuge de ce
que vous auez faictᵈ puir nostre odeur de-
uant Pharao, & sés seruiteurs, & auez
baillé le glaiue en leur main pour nous
occir. Et Moyse retourna par
deuers le Seigneur, et dist: Mon seigneur,
pourquoy as-tu mal traicté ce peuple,
pourquoy m'as-tu cy enuoyé? Dés lors

ᵃ Conducteurs cõmis sus lés ouurages.

ᵇ estoub le ou chaume.

ᶜ Ou, la faulte est de tõ peuple.

ᵈ Faire puir, est rẽdre hayneux, vile, & en male grace.

que ie suis venu à Pharao pour par-
ler en ton nom, il a mal traicté ce peu-
ple: & tu ne l'as point deliuré. Puis
le Seigneur dist à Moyse: Tu ver-
ras maintenant ce que ie feray à Pha-
rao, car en main forte il lés laisse-
ra aller, & en main forte il lés des-
chassera de son pays.

CHAP. VI.

Outre, Dieu parla à Moyse, luy A
disant: Ie suis l'Eternel, qui suis
apparu en Dieu tout puissant, à
Abraham, à Isaac, & à Iacob, mais ie
ne leur ay point manifesté mon nomᵉ Ie-
houa. Et i'ay aussi estably mon ordon-
nance auec eux, pour leur donner la ter-
re de Chanaan, la terre de leur peregrina-
tion, en laquelle ilz ont conuersé. I'ay
aussi entendu le cry dés enfans d'Israël,
que lés Egyptiens detiennent en seruitu-
de, & ay eu memoire de mon pact. Par-
quoy tu diras aux enfans d'Israël: Ie
suis l'Eternel, qui vous retireray de des-
soubz lés fardeaux dés Egyptiens, &
vous deliureray de leur seruitude: et vous
racheteray à bras estendu, & en grandz
iugemens, & vous prendray en peuple
pour moy, & vous seray en Dieu, lors
congnoistrez que ie suis l'Eternel vostre B
Dieu, vous retirant de dessoubz lés far-
deaux dés Egyptiens, puis ie vous in-
troduiray en la terre, pour laquelleᶠ
i'ay leué ma main, pour la donner à
Abraham, Isaac, & Iacob. Ie la vous
donneray donc en possession: ie suis
l'Eternel. En ceste maniere parla Moy-
se aux enfans d'Israël: mais ilz n'obe-
yrent point à Moyse, pour la de-
stresse de leur esprit & dure seruitu-
de. Item le Seigneur parla à
Moyse, disant: Va, parle à Pharao C
Roy d'Egypte, affin qu'il laisse aller
lés enfans d'Israël, de sa terre. Et Moy-
se respondit, present le Seigneur, di-
sant: Voicy, lés enfans d'Israël ne me
obeyssent point comment donc m'obey-
ra Pharao? qui ay la parolle empeschée:
Item le Seigneur parla à Moy-
se, & àᵍ Aharon, & leur donna man-
dement pour lés enfans d'Israël, &
pour Pharao Roy d'Egypte, affin de
faire issir lés enfans d'Israël hors le
pays d'Egypte. Ceux sont lés
chefz dés maisons de leurs peres. Lés
enfans de Ruben premier n'ay d'Israël:
Henoch, Phalu, Hesrõ, Charmi: celles sont
lés familles de Ruben. Lés enfans de Si-
meon: Iamuel, Iamin, Ahod, Iahin,
Sohar.

ᵉ C'est, ie ne me suis point mõstré à eux en psiste ce immuable par ce que ie ne leur ay poit baillé la terre q̃ ie leur ay promise.

ᶠ C'est i'ay iuré.

ᵍ Ebri. Ie suis incircõcis de leures.

Sohar,& Saul filz de la Chananée:celles sont lés familles de Simeõ. *Ceux sont lés noms dés enfans de Leui, selon leurs generations: Gerson,Cahath,& Merari. Et lés ans de la vie de *Leui furent cent trente sept ans. Mais lés enfans de Gerson:Lobni,& Semei,selon leurs familles. Et lés enfans de Cahath : Amram, Isahar, Hebron, & Oziel. Et lés ans de la vie de Cahath,furent cent trente & troys ans.Et lés enfans de Merari. Moholi,& Musi: Celles sont lés familles de Leui, selon leurs generations. Mais Amram print à femme Iochabed sa "tante,laquelle luy enfanta Aharon,& Moyse.Et lés ans de la vie d'Amram furent cent trente sept ans : & lés enfans d'Isahar, Coré, Nepheg, & Zechri : & lés enfans de Oziel: Misaël,Elizaphan,& Sethri.

D Et Aharon print à femme Elisabeth fille d'Aminadab,sœur de Nahason, laquelle luy enfanta Nadab, Abiu, Eleazar,& Ithamar. Et lés enfans de Coré: Aser,Elcana,& Abiasaph.* Celles sont lés familles dés Coritins. Mais Eleazar filz d'Aharon,print pour soy vne femme dés filles de Phutiel,laquelle luy enfanta Phinehes.Ceux sont lés chefz dés peres dés Leuites selon leurs familles. Iceluy est Aharon & Moyse, ausquelz le Seigneur dist:Retirez lés enfans d'Israël du pays d'Egypte,selon leurs exercites. Ceux parlerent à Pharao Roy d'Egypte, pour faire sortir lés enfans d'Israël d'Egypte:cestuy est Moyse, & Aharon.

Et en ce temps le Seigneur parla à Moyse,en la terre d'Egypte. Le Seigneur dõc parla à Moyse,disant:Ie suis le Seigneur,dis à Pharao Roy d'Egypte toutes lés parolles que ie t'ay dictes. Et Moyse dist present le Seigneur: voicy, i'ay "la parolle empeschée, & comment m'obeyra Pharao?

Chron. d. / oni. 6 & 23.a / ob.3.c 26.g. / Chro.6 23.b. / "Ou, sa cousine. / Nomb.3 / Ebr. le is incir . . . dés . . . res.& . . . si sus. b.

CHAP. VII.

A DAuantaige, le Seigneur dist à Moyse: voy, ie t'ay constitué Dieu à Pharao, & Aharon ton frere sera ton prophete. Tu diras toutes lés choses que ie t'ay commandées: mais Aharon ton frere parlera à Pharao,affin qu'il laisse aller lés enfans d'Israël de sa terre. Toutesfoys i'endurciray le cœur de Pharao,& multiplieray més signes,& més miracles en la terre d'Egypte. Et Pharao ne vous ouyra point,& mettray ma main en Egypte, & retireray mon exercite,mon peuple, lés enfans d'Israël, de la terre d'Egypte auec grandz iugemens. Lors lés Egyptiens cõgnoistront, que ie suis l'Eternel, quand i'estendray ma main sus Egypte, & retireray les enfans d'Israël du milieu d'eux.

Moyse donc & Aharon feirent ainsi comme le Seigneur leur auoit commandé. Et Moyse estoit eagé d'octante ans, & Aharon d'octante & troys, quand ilz parlerent à Pharao : Et le B Seigneur parla à Moyse & à Aharon, disant: Si Pharao parle à vous, disant : faictes miracle. Lors tu diras à Aharon : Prens ta verge & la iette en la presence de Pharao, & sera [conuertie] en vn "serpent. Et Moyse vint auec Aharon, vers Pharao,& feirent ainsi comme le Seigneur l'auoit commandé. Aharon donc iecta sa verge deuant Pharao, & deuant sés seruiteurs, & fut [conuertie] en serpent. Pharao aussi appella lés sages, & enchanteurs. Et aussi lés deuins d'Egypte par leurs enchantemens feirent ainsi. Ilz ietterent donc vn chascun sa verge, & furent [conuerties] en serpens : mais la verge d'Aharon engloutit leurs verges. Ainsi le cœur de Pharao s'endurcit, & ne leur obeyt point, comme le Seigneur l'auoit predict. Item le Seigneur dist à Moyse : Le cœur de Pharao est aggraué : il ne veut point C laisser aller le peuple. Va le matin à Pharao : voicy, il sortira vers l'eaue, & tu te presenteras au deuant de luy iouxte la riue du fleuue, & prendras en ta main la verge qui fut conuertie en serpent, & tu luy diras: l'Eternel, le Dieu dés Ebrieux m'a enuoyé vers toy, disant : Laisse aller mon peuple, affin qu'il me serue au desert: & voicy, tu n'as point obey iusque icy. Ainsi a dict le Seigneur: Par cecy tu congnoistras que ie suis le Seigneur: voicy, ie frappe de la verge qui est en ma main sur lés eaues qui sont au fleuue, & elles se tourneront en sang. Et lés poissons qui sont au fleuue mourront,& le fleuue sera puant, & seront lés Egyptiens" molestez à boire de l'eaue du fleuue. Item le Seigneur dist à Moyse: Dis à Aharon:Prens ta verge & estens ta main sur lés eaues dés Egyptiens, sur leurs fleuues, sur leurs ruisseaux, sur leurs estangz, & sur toute la congregation de leurs eaues, & seront [tournées] en sang, & le sang sera par tout le pays d'Egypte, tant [és vaisseaux] de boys que de D pierre. Moyse donc & Aharon feirent ainsi comme le SEIGNEVR

"Ou, dragon.

"Ou, ne pourront sãs grosse moleste boire.

l'auoit commandé. Lors esleua la verge,
ps. 78. c. & frappa *lés eaues du fleuue en la presence de Pharao, & en la presence de sés seruiteurs, puis toutes lés eaues q estoiēt au fleuue furent conuerties en sang, & lés poissons qui estoient au fleuue moururent: & le fleuue puyt, tellemēt que les Egyptiens ne pouuoient boire de l'eaue du fleuue: ainsi estoit sang par toute la terre d'Egypte. Et ainsi feirent lés deuins d'Egypte par leurs enchantemēs, & le cœur de Pharao fut endurcy, tellement qu'il n'obeyt pas à eux, comme le
Sap. 17. b Seigneur l'auoit pdict. *Et Pharao soy reuirant vint en sa maison, & aussi ne mist point sō cœur à ce. Et tous lés Egyptiens "fouyrent l'eaue a lenuiron de toutes lés riuieres pour boire: car ilz ne pouuoient boire dés eaues du fleuue. Ainsi furent accomplis sept iours, depuis que le Seigneur eut frappé le fleuue.

"Ou, percerent.

CHAP. VIII.

A En aprés le Seigneur dist à Moyse: Va à Pharao, & luy dis: Ainsi à dict le Seigneur: Laisse aller mō peuple, affin qu'il me serue. Et si tu refuse de le laisser aller: voicy, ie frapperay toute ta terre de raines, & le fleuue produira dés raines, lesquelles monteront & viendront en ton hostel, & en la chambre ou tu couche, & sur ton lict, & en la maison de tés seruiteurs, & de ton peuple & en tés fours, & despenses, & lés raines monteront sur toy, & sur ton peuple, & sur tés seruiteurs. Item le Seigneur dist à Moyse: Dis à Aharon: Estens ta main auec ta verge sur lés fleuues, sur lés riuieres, & sur lés estangz, & face monter lés raines sur la terre d'Egypte. Aharon donc estendit sa main sus lés eaues d'Egypte, & lés raines monterent,
Sap. 17. b & couurirēt la terre d'Egypte.* Et ainsi feirent lés deuins par leurs enchantemēs, & feirent monter lés raines sur lés terres du pays d'Egypte. Adonc Pharao
B appella Moyse & Aharon, & dist: Suppliez le Seigneur qu'il oste lés raines arriere de moy, & de mon peuple, & ie laisseray aller le peuple, affin qu'il sacrifie audict Seigneur. Et Moyse respondit à Pharao: "Glorifie toy, sur moy [de dire] quand ie prieray pour toy, pour tés seruiteurs, & ton peuple, affin d'exterminer lés raines de toy, & de ta maison, & que tant seulement demeurent au fleuue. Et dist: Demain. Puis dist: Selon ta parolle soit faict: affin que tu sache que nul n'est comme l'Eternel nostre Dieu. Et lés raines se departiront, tant de toy, que de tés seruiteurs, & ton peuple, & tant seulement demoureront au fleuue.

"Cōe disant, ayes ceste gloire d'eslire & ordonner quād tu voul dras que ie le face.

Moyse donc & Aharon se retirerent de Pharao: puis Moyse esleua sa voix C
au Seigneur, à cause dés raines qu'il auoit mises contre Pharao. Et le Seigneur feit selon la parolle de Moyse, dont moururent lés raines dés maisons, dés villes, & dés champs: & s'assemblerent monceaux à monceaux, & la terre puoit. Et Pharao voyant qu'il estoit en repos, reaggraua son coeur, & n'obeyt point à eux, cōme le Seigneur l'auoit predict. Item le Seigneur dist à Moyse: Dis à Aharō:
Estens ta verge, & frappe la poudre de D
la terre, & soit [conuertie] en poux, par tout le pays d'Egypte. Et ilz feirēt ainsi. Aharō donc estendit sa main auec sa verge, & frappa la poudre de la terre. Lors suruindrent dés poux, és hommes, & bestes: car tout le poulcier de la terre fut [conuerty] en poux, par tout le pays d'Egypte. Et ainsi volurent faire lés deuins par leurs enchantemens, pour faire sortir lés poux: mais ilz ne peurent. Lés poux donc furent, tant és hommes que és bestes. Alors lés deuins dirent à Pharao:
Icy est le doigt " de Dieu. Et le cœur de
Pharao demoura obstiné, et n'obeyt poīt à eux comme Dieu auoit predict. Itē E
le Seigneur dist à Moyse: Leue toy au matin, & te presente deuāt Pharao. Voicy, il sortira aux eaues, lors tu luy diras: ainsi dist le Seigneur: Laisse aller mon peuple, affin qu'il me serue, car si tu ne laisse aller mon peuple: voicy i'enuoyeray contre toy, contre tés seruiteurs, contre ton peuple, & leurs maisons vne " meslée de bestes, et lés maisons dés Egyptiens seront remplies de ladicte meslée, & la terre aussi sur laquelle il seront. Mais en ce iour là ie separeray la terre de Gosen, en laquelle se tient mon peuple, tellement qu'il n'y aura illec nulle meslée de bestes, affin que tu congnoisse que ie suis le Seigneur " au milieu de la terre, & donneray deliurance à mon peuple d'entre le tien. Demain sera ce signe cy: & le Seigñr feit ainsi. Et vne griefue meslée de bestes vint en la maison de Pharao, de sés seruiteurs, & en tout le pays d'Egyte, tellement que la terre estoit degastée, à cause de ladicte meslée. Adōc F
Pharao appella Moyse & Aharon, & dist: Allez sacrifiez à vostre Dieu en ce
pays.* Et Moyse respōdit: Il n'est point Sap. 16.
conuenable de faire ainsi, car nous sacri- Sus. 3. f.
fierons au Seigneur nostre Dieu, ce qui est abomination aux Egyptiens, & voicy, si nous sacrifions ce qu'est l'abomination aux Egyptiēs deuāt leurs yeux,

"C'est vertu

"Assemblée de bestes nuysantes ou de mouches

"C'est souuerain ayāt puissance tout & tout.

ne nous

ne nous lapideroiēt ilz point? Nous cheminerons la voye de troys iours au desert, puis sacrifierons au Seigneur nostre Dieu, cōme il nous à dict. Et Pharao dist: Ie vous laisseray aller, affin que vous sacrifiez au Seigñr vostre Dieu, toutesfois vous ne vous eslongnerez point en cheminant, priez pour moy. Et Moyse respondit: Voicy ie sortiray d'entre ton peuple, & prieray au Seigneur, affin que toute la meslée dés bestes se retire demain de Pharao, de sés seruiteurs, & de son
G peuple. Toutesfoys que Pharao n'abuse plus, non laissant aller le peuple pour sacrifier au Seigneur. Lors Moyse se retira d'auec Pharao, *puis* pria le Seigneur. Et le Seigneur feit selon la parolle de Moyse, ladicte meslée se departit, tant de Pharao, que de sés seruiteurs, & de son peuple, tellement qu'il n'en demoura pas vne. Et Pharao aggraua encore ceste foys son cœur, & ne laissa point aller le peuple.

CHAP. IX.

A Prés le Seigneur dist à Moyse: Va vers Pharao & parle à luy: Ainsi dict le Seigneur, le Dieu dés Ebrieux: laisse aller mon peuple, affin qu'il me serue, car si tu refuse de le laisser aller, & le retiens encore, voicy la main du Seigneur auec tresgriefue pestilence sera sur ton bestail, qui est aux champs, tāt sur cheuaux, que sur asnes, chameaux, bœufz, & brebis. Et le Seigneur separera ″ le bestail d'Israël d'entre le bestail d'Egypte, tellement que rien ne mourra de tout ce qui est aux enfans d'Israël: & le Seigneur y constitua temps, disant: Le Seigneur fera demain ceste chose en la terre. Le Seigneur donc *feit ceste chose* le lendemain, & tout le *bestail* d'Egypte mourut: mais du bestail dés enfans d'Israël, n'en mourut pas vn. Lors Pharao ″ enuoya, & voicy n'estoit point mort iusque à vn du bestail d'Israël. Et s'aggraua le cœur de Pharao, & ne laissa point aller le peuple. Item le Seigneur dist à Moyse & à Aharon: Prenez pleins voz poingz de flammesches du
B fourneau, & que Moyse lés espande vers le ciel en la presence de Pharao, & serōt [conuerties] en pouciere, sur toute la terre d'Egypte: & sera sur lés hommes & sur lés bestes en rongne boutonnant ″ vessies par tout le pays d'Egypte: Ilz prindrent donc dés flammesches du fourneau, & assisterent en la presence de Pharao. Et Moyse lés espandit vers le ciel, dont fut la rongne boutonnant vessies, tant és hommes que és bestes. Mais lés

″Ou, fera merueilleusement entre le bestail d'Israël, et le bestail de Egypte.

″Pour sauoir s'il en seroit mort aux enfãs d'Israël.

″Pustules & fistules

deuins ne peurēt cōparoir deuant Moyse à cause de la rongne: car la rongne estoit sur lés deuins, & sur tous lés Egyptiens. Et le Seigneur endurcit le cœur de Pharao, lequel n'obeyt point à eux, cōe le Seigneur auoit predict à Moyse. Itē C
le Seigneur dist à Moyse: Leue toy au matin, et assiste en la presence de Pharao, si luy dis: Ainsi à dict l'Eternel, Dieu dés Ebrieux: Laisse aller mon peuple, affin qu'il me serue: car à ceste foys i'enuoyeray toutes més playes en ton cœur, & en tés seruiteurs, & en ton peuple, à celle fin que tu sache qu'il n'y-en a point de semblable à moy en toute la terre vniuerselle: & ia, ay-ie estendu ma main, & t'ay frappé auec ton peuple, de peste. Et tu seroys exterminé de la terre: *mais certes à ceste cause t'ay-ie constitué, pour te donner à cōgnoistre ″ ma puissance, et affin q̃ ie face racompter mon nom en la terre vniuerselle. Tu ″ metz encore empeschement à mon peuple, ne le laissant point aller: mais voicy, ie feray plouuoir demain à ceste heure vne gresle moult grosse, telle que n'a point esté en Egypte dés le iour qu'elle fut fondée, iusque à present. Maintenant donc rassemble ton bestail, & tout ce qui t'appartient au chāp: D
car tous hommes & toutes bestes qui seront trouuez au champ, & ne serōt point reduictz en la maison, la gresle descēdra sur *eux & mourrōt*. Celuy dés seruiteurs de Pharao qui craignit la parolle du Seigneur, feit fouyr sés seruiteurs & sés bestes aux maisons. Mais qui ne mist point son cœur à la parolle de Dieu, il delaissa sés seruiteurs, & sés bestes au champ.

Puis le Seigneur dist à Moyse: *Estēs ta main vers le ciel*, lors sera la gresle en toute la terre d'Egypte, tant sur l'homme que sur la beste, et sur toute l'herbe du champ au pays d'Egypte. Moyse donc estendit sa verge vers le ciel, & le Seigñr feit tonner, & gresler, et le feu couroit sur la terre. Aussi le Seigneur feit * plouuoir gresle sur la terre d'Egypte. Adonc fut la gresle, & le feu s'entremelloit au milieu de la tresgrosse gresle, telle que n'a point esté en toute la terre d'Egypte, depuis ce que ceste gent fut. La gresle donc frappa tout le pays d'Egypte, & tout ce qui estoit au chāp, depuis lés hommes iusque aux bestes, pareillement la gresle frappa tout l'herbage dés champs, desrompant tout arbre dés champs, excepté qu'en la terre de Gosen (en laquelle estoient lés enfans d'Israël) ne fut point de gresle.

Adonc Pharao enuoya, & appella F
Moyse & Aharon, ausquelz il dist: I'ay

Ro.9.d.

″ou, pour demonstrer ma puissance en toy.

″Ou, tu te esleue encore contre mon peuple.

Psal.105.c.

Sap.16.c

peché ceste foys: l'ETERNEL est iuste, mais moy & mon peuple sommes meschans. Priez le Seigneur qu'il face cesser lés tonnoirres, & la gresle, & ie vous laisseray aller, & plus ne demourrez. Et Moyse luy respondit: Quand ie sortiray de la ville i'estendray més mains au Seigneur, & lés tonnoires cesseront, & ne sera gresle doresenauant, affin que tu sache q̃ la terre est au Seigneur. Mais ie congnoys que toy & tés seruiteurs ne
*ou, l'ire. craignez point encore la * face du Seigneur
G Dieu. Or le lin & l'orge furent gastez: car l'orge estoit verd, & le lin
*ou, meurissoit. estoit ia * monté en tuyau, mais le froment & le * pelte ne furent point gastez, pour-
*ou, seigle ce qu'ilz estoient tardifz. Moyse donc sortit d'auec Pharao hors la cité, &
*Il pria. estendit sés mains * au Seigneur, lors cesserent lés tonnoirres & la gresle, & la pluye ne distilla plus sur la terre. Adonc Pharao voyant que la pluye, la gresle, & lés tonnoirres estoient cessez, de rechef pecha, & rengraua son cœur, luy & sés seruiteurs. Ainsi le cœur de Pharao fut
* Ainsi ql auoit predict à Moyse. Sus.3.g. endurcy, & ne laissa point aller lés enfans d'Israël, comme le Seigneur auoit * predict par la main de Moyse.

CHAP. X.

A Prés le Seigneur dist à Moyse: Va à Pharao, car i'ay rengraué son cœur, & le cœur de sés seruiteurs, affin que ie mette ces miens signes au milieu de luy, & affin que tu racompte à tés enfans, & lés enfans de tés enfans, lés choses que i'ay faictes en Egypte, & lés signes que i'ay mis en eux, & saurez que ie suis le Seigneur. Moyse donc & Aharon vindrent à Pharao: & luy dirent: Ainsi dist le Seigneur, le Dieu dés Ebrieux: Iusque à quãd refuseras-tu à t'humilier deuant moy? laisse aller mon peuple, pour me seruir. Que si tu refuse de laisser aller mon peuple, voicy, ie t'ame-
*ou, locustes. neray demain en toute ta terre dés * sauterelles, & couuriront le dessus de la terre, tellement qu'on ne la pourra veoir, & mãgeront le residu de ce qui est reschappé, leq̃l vous estoit demouré de la gresle, elles mangeront aussi tout arbre qui
B vous apporte fruict aux champs. Et tés maisons en seront remplies, lés maisons de tous tés seruiteurs, & lés maisons de tous lés Egyptiens, telles que n'ont point veu tés peres, ne lés peres de tés peres, depuis le temps qui furent sur la terre, iusque à ce iour. Puis se retourna & issit d'auec Pharao. Alors lés seruiteurs de Pharao, luy dirent: Iusque à quand cestuy nous sera il en ruine? Laisse lés, affin qu'ilz seruent au Seigneur leur Dieu. Ne congnois tu pas encore que l'Egypte est perie? Et Moyse fut ramené auec Aharon à Pharao, lequel leur dist: Allez, seruez au Seigneur vostre Dieu. Qui sont ceux qui y doiuent aller? Et Moyse respondit: Nous irons auec noz petis, & noz anciens, auec noz filz & filles, auec noz brebis, & noz bœufz: car ce nous est la solennité du Seigneur. Puis il leur dist: Ainsi soit, le Seigneur C
auec vous, comme ie vous laisseray aller vous, & voz petis. Vous voyez qu'il ya malice en vous. Il ne sera point ainsi. Maintenant allez, entre vous hommes, & seruez au Seigneur, car vous l'auez cerché vous mesmes. Lors furent dechassez de la presence de Pharao. En aprés le Seigneur dist à Moyse: Estens ta main sur la terre d'Egypte, pour lés * sauterelles, affin qu'elles montent sur le *locustes & sou...
pays d'Egypte, & qu'elles mangent tout l'herbage de la terre, & tout ce que la gresle a delaissé. Moyse donc estendit sa main sur la terre d'Egypte. Et le Sei- D
gneur amena tout ce iour là, & toute la nuict, vn vent d'orient sur la terre, & le matin le vent d'orient esleua lés sauterelles. Lors * monterent tresgriefues sau- Psal.105 c.
terelles sur toute la terre d'Egypte, & se Psal.78.
poserent en tous quartiers dudict Egypte, deuant lesquelles n'auoient esté telles sauterelles, n'ainsi seront doresenauant. Elles couurirent donc le dessus de toute la terre, & la terre en fut obscurcie, & mangerent toute l'herbe de la terre, & tout le fruict dés arbres que la gresle auoit delaissé, tellement qu'il ne resta chose quelconque de verd és arbes & herbes dés champs, par tout le pays d'Egypte. Alors Pharao incon- E
tinent feit appeller Moyse & Aharon, & dist: I'ay peché contre le Seigneur vostre Dieu, & contre vous. Or maintenant ie requier pardonne mon peché tant seullement ceste foys, & priez le Seigneur vostre Dieu, affin seullement qu'il oste de moy ceste mort. Moyse donc se retira d'auec Pharao, & pria le Seigneur. Lors le Seigneur feit tourner vn tresfort vent de la mer, qui esleua lés sauterelles, & lés poulsa en la mer rouge, tellement qu'il ne demoura pas vne sauterelle en tous lés quartiers d'Egypte: Mais le Seigneur auoit endurcy le cœur de Pharao, & ne laissa point aller lés enfans d'Israël. Item le Seigneur dist à Moyse. Estens ta main vers le ciel, & seront tenebres sus la terre d'Egypte tant

qu'on lés puiſſe "manier. Moyſe dõc eſtẽdit ſa main vers le ciel, & furent faictes tenebres obſcures en tout le pays d'Egypte par troys iours, ſi que l'vn ne veoit point l'autre, nul auſsi ne ſe leua de ſon lieu par troys iours. Mais à tous lés enfans d'Iſraël fut lumiere en toutes leurs habitations. Adonc Pharao appella Moyſe, & diſt: Allez, ſeruez au Seigneur, tant ſeulement voz brebis, & voz bœufz demourrõt: voz petis iront auſsi auec vous. Et Moyſe reſpõdit: Tu nous "bailleras auſsi en noſtre main lés ſacrifices & holocauſtes, que nous ferons au Seigneur noſtre Dieu. Et noz troppeaux auſsi iront auec nous, ſans qu'il en de-
G moure vn "ongle: car nous prendrons d'iceux pour ſeruir au Seigneur noſtre Dieu, auſsi ne ſauõs nous de quoy nous deuons "offrir au Seigneur, iuſque à ce que nous ſerons là paruenus. Mais le Seigneur endurcit le cœur de Pharao, & ne lés volut point laiſſer aller. Et Pharao luy diſt: Va-ten arriere de moy, te donnant garde de ne plus comparoir en ma preſence: car tu mourras le iour que tu auras veu ma face. Lors Moyſe reſpondit: Ainſi que tu l'as dit, ie ne verray plus ta face.

"Ou, toucher et taſter.
"c'eſt, tres grandes. p̃s. 105. c.
"C'eſt, ce que nous deburõs ſacrifier.
"Sans en laiſſer choſe quelcõque.
"Sacrifier

CHAP. XI.

A Plus le Seigneur diſt à Moyſe: I'ameneray encore vne playe ſur Pharao, & ſur Egypte: aprés ce, il vous laiſſera aller d'icy. Et quand il vous ẽuoiera totallemẽt, il vous dechaſſera d'icy. Parle donc au peuple, affin qu'vn chaſcun demande de ſon voiſin, & vne chaſcune de ſa voiſine lés vaiſſeaux d'argent, & lés vaiſſeaux d'or. Et le "Seigneur donna grace au peuple enuers lés Egyptiens. Auſsi Moyſe *eſtoit moult grand perſonnage en la terre d'Egypte, tant enuers lés ſeruiteurs de Pharao,
B qu'enuers le peuple. Moyſe donc diſt: Ainſi à dict le Seigneur: Enuiron la mynuict, i'entreray au milieu d'Egypte, & mourra tout premier nay au pays d'Egypte, depuis "le p̃mier nay de Pharao qui ſied ſur ſon thronne, iuſque au premier nay de la ſeruante, qui eſt aprés lés meules, & au premier nay dés beſtes. Lors ſera grande clameur en tout le pays d'Egypte, tel que ne fut onc, &
C ne ſera plus. Mais entre lés enfans d'Iſraël, ia chien ne "remuera ſa langue, depuis l'homme iuſque au beſtail, affin que vous ſachez que le Seigneur a ſeparé lés Egyptiens, dentre lés Iſraëlites. Et iceux tous tés ſeruiteurs deſcendront à moy, & ſ'enclineront deuant moy, diſans: Sors-toy, et tout le peuple qui eſt "ſoubz toy, & aprés ce ie ſortiray. Et ſe retira d'auec Pharao, en grand ire. Et le Seigneur diſt à Moyſe: Pharao ne vous obeyra point, affin que ie multiplie més miracles au pays d'Egypte. Moyſe donc & Aharon feirent tous cés miracles deuant Pharao, mais le Seigneur endurcit le cœur de Pharao, & ne laiſſa point aller lés enfans d'Iſraël hors ſon pays.

Sou. 12. e.
"Ainſi l'auoit il p̃mis. Sus 3. g. eccl'. 45. a
"depuis le plus grãd & riche iuſque au plus pauure.
"Pour abbaier.

D
"Ebrieux ſoubz tés piedz. ceſt, ſoubz ta puiſſãce, ou conduicte.

CHAP. XII.

A Tem le Seigneur parla à Moyſe & Aharon en la terre d'Egypte, diſant: Ce moys icy vous ſera le commencement dés moys, il vous ſera le premier dentre lés moys de l'année. Parlez à tout le peuple d'Iſraël, diſans: Au dixieſme iour de ce moys prenez vn chaſcun de vous vn agneau, ſelon lés familles dés peres, vn agneau pour "famille. Mais ſi la famille eſt moindre qu'il ne fault pour manger l'agneau, elle prendra ſon voiſin qui eſt conioinct à ſa maiſon, ſelon le nombre dés perſonnes: vous compteres ſur l'agneau vn chaſcun ſelon ſon manger. Et vous ſera l'agneau "entier, maſle, ayant vn an, vous le prendrez dés agneaux, & dés cheureaux, & l'aurez en garde iuſque au quatorzieſme iour de ce moys, & toute l'aſſemblée de la congregation d'Iſraël l'immolera entre deux veſpres, & prendront le ſang, & le mettront ſur lés deux poteaux au ſurſueil de la porte, és maiſons, auſquelles
B ilz mangeront. Et mangeront ceſte nuict là, la chair roſtie au feu, & le pain ſans leuain, auec [herbes] "ameres. Vous n'en mangerez rien "crud, ne boully en l'eaue: mais roſti au feu, enſemble ſa teſte auec ſés piedz, & ſés entrailles, & ne reſeruerez rien de luy pour le lendemain, & ce qui ſeroit demouré de luy, iuſque au lendemain, vous le bruſlerez au feu. Vous le mangerez donc ainſi: aſſauoir, "voz reins ceinctz, voz ſouliers en voz piedz, & voſtre baſton en voſtre main, & ſi le mangerez haſtiuement: car c'eſt "le paſſage du Seigneur. Ie "paſſeray auſſi ceſte nuict parmy la terre d'Egypte, & frapperay tous lés premiers naiz de ladicte terre d'Egypte, depuis l'homme iuſque au beſtail, & ſi feray iugement ſur tous lés "dieux d'Egypte. Ie ſuis le Seigneur, & le ſang vous ſera pour ſigne, és maiſons auſq̃lles vous ſerez, puis verray le ſang, & paſſeray par deſſus vous, & n'y aura point de playe de mort entre vous, quand ie frapperay la terre d'Egypte. Et ce iour vous ſera en

"Ebr. ſignifie agneau & cheureau
"c'eſt, vo⁹ regarderes d'auoir tel nombre pour mãger l'agneau q̃ chaſcũ en ait à menger ſa part.
"Ou, ſans macule.
"Ou, aygres.
"ou, demy cuit.
"Cõe gẽs preſtz à ꝑtir, pour faire voiage.
"quõ dict Paſque.
"Icy eſt raiſõ por quoy lon dict l'agneau de paſque ou de paſſage.
"ceſt, princes & iuges lés plꝰ puiſſans.

memoire,& le celebrerez solennel au Sei-
C gneur en voz generatiōs,vous le celebrerez donc pour ordonnance perpetuelle. Vous mangerez le pain sans leuain sept iours,& au premier iour vous ferez cesser le leuain de voz maisons. Car quicōque mangera le pain leué du premier iour iusque au septiesme, *l'ame, d'iceluy sera exterminée d'entre Israël. Et au premier iour & au septiesme vous aurez saincte cōuocation. Nul œuure ne sera faicte en eux, neantmoins on pourra faire tant seulement ce qu'est pour mãger, à toute personne. Vous garderez aussi lés pains sans leuain : car en ce mesme iour ie retireray voz exercites du pays d'Egypte, & si garderez ceste iournée en voz generatiōs par ordonnance perpetuelle. Au *quatorziesme iour du premier moys dés le vespre, vous mangerez lés pains sans leuain, iusque au soir du vingt & vniesme iour dudict moys. Sept iours durãt on ne trouuera point de pain leué en voz maisons:car quiconque mãgera du pain leué en voz maisōs,l'ame d'iceluy sera exterminée de la congregation d'Israël,tant le forain, que celuy qui est nay du pays. Vous ne mangerez donc nul pain leué, ains vous mãgerez en toute voz habi-
D tatiōs du pain sans leuain. Et Moyse appella tous lés anciens d'Israël, & leur dist: Retirez[du troppeau]& prenez vn agneau selon voz familles, affin que immoliez le passage. Puis vous prẽdrez vn petit faisceau "d'hysope,& le*plongerez au sang qui est dedans le basin, & vous attoucherez du sang qui est dedans le basin,au surseul,& au deux posteaux, et ne sortirez aucũ de la porte de sa maison iusque au lendemain. Lors le Seignr passera pour naurer lés Egyptiēs,& verra le sãg au surseul,& au deux posteaux, & le Seigneur passera par dessus la porte,& ne permetera point venir le destructeur en voz maisons pour vous naurer. Et garderez toy & tés enfans ceste chose pour ordonnance,à tousioursmais. Alors q̃ serez entrez en la terre que le Seigneur vous donnera,comme il a dict, vous garderez ceste ordonnance. Et quãd voz enfans vous diront:quelle ordonnãce est ce que vous faictes? vous direz : C'est le sacrifice du passage au Seigneur,leql passa en Egypte outre lés maison dés enfans d'Israël,quãd il naura lés Egyptiens, & qu'il preserua noz maisons. Adōc le peuple "s'enclina,& se prosterna. Lés enfans d'Israël donc s'en allerent,& feirent cōe le Seigneur auoit cōmãdé à Moyse & à Aharon. Et aduint q̃ le Seigneur

*ame,por tout le p̃sonnage, ainsi que Gene.46 b.c.

Leui.23.a. Nōbres 28.c

*Ou, vne poignée. Ebrieux 11.d

*Adora.

frappa à mynuict tous lés premiers naiz du pays d'Egypte,depuis le p̃mier nay B
de Pharao qui estoit assis sur son thrōne, iusque au premier nay du captif q̃ estoit en la prison,& tous lés premiers naiz du bestail. Et en ceste nuict Pharao se leua, & sés seruiteurs,& tous lés Egyptiens. Adonc fut faict*grãd cry en Egypte:car il n'y auoit maison,en laquelle il n'y eut vn mort. Et il appella de nuict Moyse et Aharō:& dist: Leuez vous,sortez du milieu de mon peuple,vous & aussi lés enfans d'Israël,& vous-en allez, & seruez au Seigneur,selon vostre parolle. Prenez aussi voz brebis,& voz bœufz cōe vous auiez dict. Allez donc, & me beneissez aussi. Et "lés Egyptiēs pressoient fort le peuple de lés en enuoyer hastiuement de la terre, car ilz disoient: nous sommes tous mortz. Le peuple donc print sa paste deuãt qu'elle fut leuée,& auoiēt lesdictes pastes liés en leurs vestemēs dessus leurs espaules. Lés enfans d'Israël dōc feirent selon la parolle de Moyse, & demãderent aux Egyptiens dés "vaisseaux d'argēt,& d'or,& dés vestemēs,& le Seigneur donna grace au peuple enuers lés Egyptiēs,& "leur presterēt,dōt despouillerent lés Egyptiens. Ainsi departirent F
lés enfans d'Israël de Rameses[pour venir]en Socoth,enuiron six cens mille hōmes de pied,sans lés petis. Et mōta aussi auec eux vne grosse assemblée de toute sorte de gēs,& dés brebis,& dés bœufz, & dés bestes tresabondãment. Et cuyrēt la paste qu'ilz auoiēt retirée d'Egypte p̃ "gasteaux sans leuain:car ilz ne l'auoiēt point faict leuer , pource qu'ilz estoient chassez hors d'Egypte, & ne pouuoient plus tarder,pour apprester aucune viande. "Or le temps que lés enfans d'Israël habiterent en Egypte, fut quatre cens & trente ans,& en la fin de quatre cens & trente ans, en ce iour là mesme, tous lés exercites du Seigneur vindrent du pays d'Egypte. Ceste nuict se doibt obseruer au Seigneur pour lés auoir retiré du pays d'Egypte. Tous lés enfans donc d'Israël , doyuent obseruer ceste nuict au Seigneur en leurs generations.

Puis le Seigneur dist à Moyse & à Aharon : Cecy est l'ordonnance du passage. Nul estranger ne mangera d'iceluy. Tu circonciras tout seruiteur acheté par argent,& alors il mangera d'iceluy. Le forain & le mercenaire ne mangera point d'iceluy. Il se mangera en vne maison,& ne porterez point de la chair dehors de la maison, & ne * casserez point de os d'iceluy. Toute la congregation d'Israël

Sap.18.b

*Ainsi estoit predict. Su[s] 11.a.

*Vaisseaux, cōme Sus. 3 g.

*Ainsi estoit predict. S[us] 3.g. 11.a.

*Ou, pains.

*Nō point q̃ tout ce temps eussēt demouré en Egypte, mais plus là qu'en autre lieu

Nombr. 9.b.

d'Israël,sera iceluy. Mais si l'estranger conuerse auec toy,& face le passage au Seigneur,tout masle appartenant à luy soit circoncis,& alors s'approchera de le faire,& sera comme celuy qui est nay au pays:mais tout incirconcis n'en mange-
Rom.9.b ra point,il ne * sera qu'vne loy pour celuy qui est nay au pays,& pour l'estranger,qui conuerse entre vous.Et tous lés enfans d'Israël feirent comme le Seigneur auoit commandé à Moyse & Aharon. Et ce iour mesme le Seigneur retira lés enfans d'Israël du pays d'Egypte,selon leurs exercites.

CHAP. XIII.

A ET le Seigneur parla à Moyse,disant: Sanctifie moy tout premier nay " ouurãt toute matrice d'entre lés enfans d'Israël,tant dés hommes que dés bestes:car * il est mien. Moyse donc dist au peuple:Ayez souuenance de ce iour,auquel vous estes sortis d'Egypte, de la maison de seruitude:car le Seigneur vous à retiré d'icy,par la force de sa main,vous ne mangerez donc point de pain leué. Vous sortez auiourdhuy au moys dés "nouueaux fruictz. Et quãd le Seigneur t'aura introduict en la terre du Chananéen,Amoréen,Heuéen, & Iebuséen(pour laqlle il a iuré à tés peres,affin de te donner la terre ayant affluence de laict & de miel)tu garderas ceste ordon-
B nance en ce moys.Par sept iours tu mangeras du pain sans leuain,& le septiesme est la solennité du Seigneur,sept iours sera mangé pain sans leuain, & par sept iours,ne sera point veu chez toy chose faicte au leuain , ne de leuain aussi en quelque lieu que tu ayes.Et en ce iour là tu annonceras à tés enfans,disant: C'est pource que le Seigneur m'a ainsi faict quand nous sortismes d'Egypte,& te sera pour signe sur ta main,& pour memoire entre tés yeux,affin que la loy du Seigneur soit en ta bouche:car le Seigñr t'a retiré d'Egypte en main forte. Tu garderas donc ceste ordonnance en sa saison de iours en iours. Or quand le Seigneur t'aura introduict en la terre dés Chananéens (comme il t'a iuré & à tés peres,& qui te l'aura donnée)tu sepa reras pour le Seigneur tout ce qui ouure la matrice.Aussi tout ce qui est premier nay de sexe masculin,ouurant la matrice du bestail qui t'appartient,sera audict Seigneur.Mais tu racheteras le premier nay de lasne,d'vn agneau: & si tu ne le rachete point tu le decolleras. Pareillement tu racheteras tout premier nay de
C l'homme,en tés filz.Et quand ton filz te interroguera " demain,disant: Qu'est-ce-cy? Tu luy diras:Le Seigneur nous à retiré par main forte d'Egypte,de la maison de seruitude,Car quand Pharao s'endurcit ne nous laissant point aller,le Seigneur occit tout premier nay de la terre d'Egypte,depuis le premier nay de l'hõme,iusque au premier nay du bestail. Pource ie sacrifie au Seigñr tout masle, qui ouure la matrice,et si rachete tout premier nay de més enfãs,il te sera dõc pour signe " en ta main,& pour fronteau entre tés yeux. Car le Seigneur nous à retiré d'Egypte par main forte. Quand donc Pharao eut laissé aller le peuple, Dieu ne lés conduict point par le chemin de la terre dés Philisthins qui est prochaine.Car Dieu disoit:affin que parauẽture le peuple ne se repente,quãd il verra la guerre,& qu'il ne s'en retourne en
Egypte.Mais Dieu destourna le peuple D
par la voye du desert de la mer rouge. Et lés enfans d'Israël monterent equippez du pays d'Egypte. Et Moyse print auec soy lés os de Ioseph:car il auoit faict
iurer lés enfãs d'Israël,disant: Dieu*vous Gen.50.d
visitera , vous transporterez donc auec vous més os d'icy.Et ilz se departirẽt de Socoth,& vindrent asseoir leur camp en Ethã,qui est au bout du desert.Et le Sei-
gneur * alloit deuant eux par iour,en Nõb.14.c.
colomne de nuée,pour lés conduyre par
la voye:& de nuict en colomne de feu, 1.Corint.10.a.
pour lés esclairer,affin qu'ilz cheminassent iour & nuict . Ainsi la * colomne Néem.9.d.
de nuée par iour,ne la colomne de feu par nuict,ne se partoit point de deuant le peuple.

CHAP. XIIII.

ET le Seigneur parla à Moyse disant: Parle aux enfans d'Israël,& qu'ilz s'en retournent , & qu'ilz A
asient leur ost deuant Phiha-Hiroth, entre Magdal & la mer au deuant Beel-Zephon.A l'endroit d'iceluy vous asserrez vostre ost,auprés de la mer.Lors Pharao dira dés enfans d'Israël:Ilz sont confus en la terre,le desert lés " à encloz. Et i'endurciray le cœur de Pharao,& vous poursuyura,ainsi seray glorifié en Pharao,& en toute son armée.Dont sauront lés Egyptiens que ie suis le Seigneur:& ainsi feirent ilz. Aprés fut denoncé B
au Roy d'Egypte,q̃ le peuple s'en estoit fuy:Et le cœur de Pharao & de sés seruiteurs fut tourné contre le peuple,& dirẽt: Que faisons nous,que nous laissons aller Israël , affin qu'il ne nous serue plus? Lors il appresta son chariot,& print son peuple auec soy,et print six cẽs chariotz

d 3 d'eslite.

" ouurir la matrice, est sortir le p̃mier de sa mere.

Sou.34.c
Nõb.8.c
Luc 1.d.
Ebri.A-
bib , c'est Apuril.

" C'est cy aprés.

" C'est,en perpetuel le memoire.

" Ou,enfermez.

d'eslite,& tous lés chariotz d'Egypte,&
lés ducz sur vn chascun d'eux. Et le Sei-
gneur endurcit le cœur de Pharao Roy
1. Mach. d'Egypte. Et*poursuyuit lés enfans d'I-
4.a. sraël:mais lés enfans d'Israël estoient sor
tis en grande puissance. Lés Egyptiens
donc lés poursuyuirent,& lés attraindi-
C rent,ayãt leur ost auprés de la mer. Tous
lés cheuaux,& tous lés chariotz de Pha
rao,sés cheuaucheurs,& sa gendarmerie
estoient auprés de Phiha-Hiroth, deuant
Beel-Zephon. Et Pharao s'approchant,
lés enfans d'Israël leuerent leurs yeux. Et
voicy,lés Egyptiens lés suyuoient, dont
lés enfans d'Israël craignans grandement
crierent au Seigneur. Ilz dirent aussi à
Moyse: N'y auoit-il point de sepulchre
en Egypte: que tu nous as amené pour
mourir au desert. Quelle chose est-ce que
tu nous as faict,pour nous auoir retiré
hors d'Egypte? N'est-ce point ce q̃ nous
te disions en Egypte: en disant:Deporte
toy de nous,& nous seruirons aux Egy-
D ptiens. Car mieux nous valoit seruir à
eux que mourir au desert. Adonc Moyse
respondit au peuple: Ne craignez point,
persistez,& voyez le salut du Seigneur,
leq̃l vous fera au iourdhuy:car lés Egy-
ptiens que vous auez veu au iourdhuy,
ᵃC'est, vous ne lés verrez plus iamais. Le Sei-
vous vos gneur bataillera pour vous,et vous vous
reposerez ᵃtayrez. Et le Seigneur dist à
& le Sei- Moyse:Pourquoy crie tu à moy? Dis
gneur fe- aux enfans d'Israël qu'ilz marchent: Et
ra pour toy esleue ta verge,& estens ta main sus
vous. la mer,& diuise la,puis * lés enfans d'I-
Psal. 78. sraël viendront par le milieu de la mer à
b.d.105.d sec. Et voicy, i'ay obstiné le cœur dés
Ebr.11.c. Egyptiens,& viendront aprés eux,& se-
E ray glorifié en Pharao,& en toute son ar
mée, en sés chariotz,& en sés cheuau-
cheurs. Adonc lés Egyptiens congnoi-
stront que ie suis le Seigneur,quand ie se-
ray glorifié en Pharao,en sés chariotz,&
en sés cheuaucheurs. Et l'ange de Dieu
(qui alloit deuant l'ost d'Israël)se partit,
& s'en alla derriere eux,pareillement la
colomne de nuée,qui estoit deuant se par-
tit,et s'arresta au derriere d'eux,entre l'ost
dés Egyptiens,& celuy dés enfans d'I-
ᵇC'est,lu- sraël,& fut nuée & tenebres[illuminãtᵇla
miere aux nuict,] si que l'vn n'approcha point de
enfãs d'I- l'autre toute la nuict. Alors Moyse
sraël, & estendit sa main sus la mer,& le Seigneur
obscurité feit reculer la mer toute la nuict par vn
aux Egy vent d'orient tres vehemẽt,& mist la mer
ptiens. à sec,& lés eaues furent diuisées. Et lés
F enfans d'Israël passerent par le milieu de
la mer à sec:& lés eaues leur estoient cõ-
me vne muraille à leur dextre,& à leur
senestre. Et lés Egyptiens lés poursuyui-
rent,& vindrent aprés eux au milieu de
la mer:assauoir,tous lés cheuaux de Pha-
rao,sés chariotz,sés cheuaucheurs. Et*ad- Sap.18.b
uint en laveille du matin,que le Seigneur
(de la colõne de feu & nuée,)regarda sur
l'ost dés Egyptiẽs,& le mist en grand tu-
multe & print lés roués de sés chariotz,
& lés renuersaᵃimpetueusemẽt. Adonc di ᵃOu, me-
rent lés Egyptiens fuyons nous-en de na auec
deuant Israël:car le Seigñr bataille pour pesanteur
eux contre lés Egyptiens. Et le au profond.
Seigneur dist à Moyse: Estens ta main G
sus la mer,& lés eaues retourneront sur
lés Egyptiens,sur leurs chariotz,& sur
leurs cheuaucheurs. Moyse donc estendit
sa main sus la mer,& la mer retourna[en
son lieu]au matin quand la lumiere vient
en sa force. Et lés Egyptiẽs s'enfuyoient
de deuant elle:mais le Seigneur lés ᵇietta ᵇOu, feit
au milieu de ladicte mer. Et lés eaues s'en cheoir.
retournerent,& couurirent lés chariotz,
& lés cheuaucheurs de toute l'armée de
Pharao qui estoit venue aprés eux en la
mer,tellement qu'il n'en demoura d'eux,
iusque à vn seul. Mais lés enfans d'Israël
cheminerent par le sec, au milieu de la
mer,& lés eaues leur estoient comme mu-
railles à leur dextre,& à leur senestre. Et
en ce iour là le Seigneur sauua Israël,de
la main dés Egyptiens. Et Israël veit lés
Egyptiens mortz sur le riuage de la mer.
Israël donc veit la grande puissance que
le Seigneur auoit exercé contre lés Egy-
ptiens. Et le peuple craingnit le Sei-
gneur,& creut au Seigneur,& à Moyse
son seruiteur.

CHAP. XV.

A
Lors Moyse & lés enfans d'I- A
sraël chanterent ce cantique au
Seigneur,& dirent: Ie chan-
teray au Seigneur:car il est glorieusement
magnifié,il à rué ius en la mer le cheual,
& son cheuaucheur. Le * Seigneur Sap.10.d
est ma force & ma louenge,& m'est faict Isai.12.a
en salut. Cestuy est mon Dieu, ie Psal.118.
l'honnoreray. C'est le Dieu de mon pere, c.
& ie l'exalteray. Le Seigneur est
homme de guerre,son nom est l'Eternel.
Il à ietté lés chariotz de Pharao &
sa gendarmerie en la mer,& sés ducz ex-
quis ont esté plongez en la mer rouge.
Lés abysmes lés ont couuers, ilz
sont descenduz au profond comme la
pierre. Seigneur, ta dextre à esté
magnifiée, par puissance: Seigneur, ta
dextre à brisé l'ennemy. Et par
la multitude de ta magnificence tu as B
ruiné tés aduersaires, tu as enuoyé ton ᵃOu, cõe
ire qui lés à consommé,comme ᵃl'esteulle. paille.

"Par le soufflemët de tés narines.

Et par le "vent que tu as enuoye ont esté assemblées lés eaues,lés eaues fluides se sont arrestées comme vn monceau, lés abysmes ont esté congelez au cœur de la mer. L'ennemy a dict: Ie poursuy, uray,i'attaindray,ie departiray le butin, mon desir sera remply d'eux, ie desguaineray mon glaiue, ma main lés destruyra. Tu as soufflé par ton vët,la mer lés a couuers, ilz ont esté enfonsez cõme le plomb és eaues vehementes. Seigneur qui est comme toy entre lés dieux! qui est comme toy magnifique en saincteté & terrible,digne de louenges faisant

C merueilles. Tu as estendu ta dextre, la terre lés a englouty. Tu as conduict par ta benignité ce peuple que tu as sauué, tu l'as mené par ta force en ta saincte habitation. Lés peuples l'ont entendu & ont tremblé,la doleur a saisy lés habitans de Palestine. Lés princes d'Edom ont esté espouuantes,la frayeur a saisy lés fors de Moab, tous lés habitans de Chanaan ont perdu coura-

D ge. Que crainte & espouuantement tõbe sur eux, par la grãdeur de ton bras, qu'ilz se taisent comme la pierre,iusque à ce que ton peuple ô Seigneur soit passé, iusque à ce que cestuy peuple que tu as acquis soit passé outre. Tu lés introduiras, & lés planteras en la montaigne de ton heritage au lieu ferme de ton repos q̃ tu as faict Seigneur.Au sainct lieu Seigneur que tés mains ont affermy. Le

E Seigneur regnera eternellement, & sans fin.Car Pharao est entré à cheual en la mer auec sés chariotz, & sés cheuaucheurs,& le Seigneur a faict retourner sur eux lés eaues de la mer, mais lés enfans d'Israël ont cheminé à sec par le milieu d'icelle. Et Marie prophetesse sœur d'Aharon print vn tabourin en sa main,et sortirët toutes lés fẽmes aprésellе auec dés tabourins & "chorõs.Et Marie leur respõdoit[disant.] Chãtez au Seigneur:car il est glorieusement magnifié,il a ietté en la mer & le cheual & son che-

"Ou, cornemuses.

F uaucheur. Puis Moyse feit partir Israël de la mer rouge, & entrerent au desert de Sur, & cheminans troys iours par le desert,ne trouuerent point d'eaue. Aprés vindrent en Mara, & ne peurent boire dés eaues de Mara, pourtant qu'el les estoient ameres, pource fut appellé son nom Mara.Lors le peuple murmura contre Moyse, disant: Que beuurõs nous?Et il crya au Seigneur. Et le Seigneur luy enseigna du *boys qu'il ietta és eaues,& lés eaues furent adoulcies, & illec luy constitua vne ordonnance & iu-

Eccl.38.a

gement. Là aussi il le "tenta,& dist: Si tu escoute la voix du Seigneur ton Dieu, & fais droicture en sa presence, & si tu obeys à sés commandemens, & garde toutes sés ordonnances,ie ne mettray infirmité quelconque sur toy que i'ay mise en Egypte:car ie suis le Seigneur qui t'a guary. *Et vindrent en Elim & là estoient douze fontaines d'eaue,& septante palmes, & asširent là leur ost, auprés dés eaues.

"Tenter pour esprouuer. Gene.22.a. & sou.16.a

G Nombr.33.b.

CHAP. XVI.

A Prés, tous lés enfans d'Israël partirent d'Elim, & vindrent au desert de Sin (qui est entre Elim & Sinai) le quinziesme iour du second moys qu'ilz sortirent du pays d'Egypte.Et toute la congregation dés enfans d'Israël murmura au desert contre Moyse & Aharon. Lés enfans d'Israël donc leur dirent:A la nostre volunte que fussions mortz par la main du Seigneur, au pays d'Egypte,quand nous estions asšis auprés dés potz à la chair, quand nous mangions nostre saoul de pain: car tu nous as retirez en ce desert pour faire mourir de faim toute ceste compaignie. A

Adonc le Seigneur dist à Moyse:Voicy ie vous feray plouuoir du "pain du ciel, & le peuple sortira & le recueillira autant qu'il suffist pour chascun iour, affin que ie le tente, s'il chemine en ma loy ou non. Mais le sixiesme iour, qu'ilz preparent ce qu'ilz apporteront, au double de ce qu'ilz souloient recueillir de iour en iour. Moyse donc & Aharon dirent à tous lés enfans d'Israël: Vous congnoistrez au soir que le Seigneur vous a retirez du pays d'Egypte. Et au matin vous verrez la gloire du Seigneur, car il a ouy vostre murmuration contre luy. Mais nous,que sommes nous,que vous murmurez contre nous? Derechef Moyse dist:Le Seigneur vous donnera au soir de la chair à manger, & au matin vostre saoul de pain, quand il aura entendu voz murmurations, par lesquelles vous murmurez contre luy, mais nous,que sommes nous? voz murmures ne sont point contre nous,ains cõtre le Seigneur. Et Moyse dist à Aharon: Dis à toute la congregation dés enfans d'Israël: Approchez vous de la presence du Seigneur: car il a entendu voz murmures.Or quand Aharon parloit à toute la congregation dés enfans d'Israël, ilz regarderent vers le desert, & voicy la gloire du Seigneur apparut en la nuée. Puis le Seigneur parla à Moyse, disant: I'ay ouy

"pain,por ce q̃ nous mãgeons à nostre nourriture.

B

lés murmurations dés enfans d'Israël.
eccl.45.a Parlé à eux, disant:*Sur le vespre vous
mangerez de la chair, & au matin vous
serez saoulez de pain, & sçaurez que ie
C suis le Seigneur vostre Dieu. Et quand
vint au vespre, lés cailles monterent, &
*Nomb. couurirẽt l'ost,& au matin la rosée estoit
11.b estendue à lenuiron dudict ost. Et quand
la rosée descendue fut esuanouye, Voicy,
auant le desert estoit vne petite chose ron
″C'est,cõe de petite ″comme bruine ″sur la terre. Et
petites go ce voyans lés enfans d'Israël dirent l'vn
tes de ro- à l'autre: C'est Man, car ilz ne sauoient
sée qui se- que c'estoit.Et Moyse leur dist: C'est le
roient ge pain que le Seigneur vous a donné à mã-
lées sur la ger.Et ceste est la parolle q̃ le Seigneur
terre. a commandé. Recueillez d'iceluy chascũ
″ou, grai- pour son mãger vn Gomor,selon la som
le. me du nombre de voz personnes,chascun
en prendra pour ceux qui sont en son ta
bernacle. Ainsi donc feirent lés enfans
d'Israël & lés vns en cueillirent plus, &
lés autres moins.Et mesuroient par Go
1.cor.8.d mor.*Et celuy qui en auoit cueilly beau-
cop n'en eut point d'auantage, ne celuy
qui en auoit cueilly peu n'en eut point
faulte:mais vn chascũ en recueillit selon
ce qu'il pouuoit manger. Moyse aussi
leur dist: Nul ne laisse d'iceluy iusque au
D lendemain. Et n'obeirẽt point à Moy-
se,mais aucuns en laisserent d'iceluy ius-
que au lendemain, & vermina dés vers
& puit,dont Moyse fut courroucé con-
tre eux. Et recueillerent iceluy tous
lés matins,vn chascun selon ce qu'il pou
uoit manger.Et quand le soleil estoit en
sa chaleur,il fondoit.Et aduint au sixies
me ior qu'ilz recueillerẽt double portiõ,
″C'est,cer assauoir deux″Gomor pour vn chascun,
taine me- mais tous lés princes de la cõgregation
sure cõte vindrent,& l'annoncerẽt à Moyse.Aus-
nant au- quelz il respondit: C'est-ce que le Sei-
tãt qu'vn gneur à dict: Demain est la vacation du
chascũ po sainct repos du Seigneur, Ce que vous
uoit man deuez cuyre cuysez-le, & ce que vous
ger en vn deuez bouillir,bouillez-le: & tout ce q̃
iour. vous reste, mettez-le en garde iusque à
E demain. Et reseruerent celuy iusque au
matin comme Moyse leur auoit commã
dé,mais il ne puit point,ne vermine n'e-
stoit en luy.Lors Moyse dist: Mangez
auiourdhuy iceluy:car il est auiourdhuy
repoz au Seigneur. Au iourdhuy vous
ne trouuerez point cestuy au chãp. Par
six iours vous recueillerez iceluy, mais
le septiesme iour est le repos, auquel il
F n'en sera point. Et aduint au se-
ptiesme iour que aucuns du peuple y sis-
rent pour en recueillir: mais ilz n'en trou
uerent point.Et le Seigneur dist à Moy-
se: Iusque à quand refusez vous de gar-
der més commandemens & més loix?
Voyez,le Seigneur vous donne le repos:
pource vous donne il au sixiesme iour
pain pour deux iours.Demourez vn cha
scun en son lieu, & que nul ne sorte de
son lieu le septiesme iour. Et la maison
d'Israël appella le nom d'iceluy Man,le-
quel estoit comme semence de ″coriandre, ″Ou, cre-
& blanc, & son goust comme ″bugnes petz.
au miel. Et Moyse dist: C'est la cho ″Petitz
se que le Seigneur a commandé: Emplis torteaux
vn Gomor d'iceluy pour le garder en de farine
voz generations,affin qu'on voye la viã fritte en
de quoy ie vous ay faict mãger au desert, lhuyle a-
quand ie vous eu retiré du pays d'Egy- uec du
pte. Puis Moyse dist à Aharon: Prens miel.
vne phiole,et y metz vn plein Gomor de
Man,& le pose deuant le Seigneur pour
le garder en voz generations. Comme le
Seigneur l'auoit commandé à Moyse.
Ainsi le mist Aharon deuant le″ tesmoi- ″Taber-
gnage en garde. Et lés enfans d'Is- nacle.
raël mãgerent le Man par quarãte ans, Iosue.5.c
iusque à ce qu'ilz fussent paruenuz aux Neem.9.
fins de la terre de Chanaan.Or Gomor d.
est la dixiesme partie d'Ephi. Iudit.3.c

CHAP. XVII.

ET toute la congregation dés en-
fans d'Israël partit du desert de A
Sin selon leurs trains, iouxte le
mandement du Seigneur,& asirent leur
ost en Raphidim,mais il n'y auoit point
d'eaue à boire pour le peuple, dõt le peu
ple print noise cõtre Moyse,& dist: Dõ-
ne nous de l'eaue affin que nous beu-
uõs.Et Moyse leur dist: Pourquoy estri
uez vous contre moy? Pourquoy tentez
vous le Seigneur? Le peuple donc eut il-
lec soif d'eaue,dont il *murmuroit con- Nombr.
tre Moyse,disant: Pourquoy est ce que 20.a
tu nous as faict monter d'Egypte, pour
faire mourir de soif nous & noz enfans,
& nostre bestail? Et Moyse cria au B
Seigneur,disant: Que feray-ie à ce peu-
ple cy? Peu s'en fault qu'il ne m'aye lapi
dé. Et le Seigneur respondit à Moyse:
*Passe auant le peuple & prens auec Sus. 14.e
toy dés anciens d'Israël, & prens en ta
main la verge de laquelle tu as frappé le
fleuue,& ten-va. Voicy ie me tiendray
deuant toy illec sur *la pierre en Horeb, psal.78.b
& frapperas la pierre,et eaue sortira d'i- 1.cor.10.a
celle,affin q̃ le peuple boyue. Et Moy-
se feit ainsi en la p̃sence dés anciẽs d'Is-
raël,& appella le nom du lieu Massa
[c'est tentation]& Meriba[c'est noise]
pour la noise dés enfans d'Israël,& pour
autant qu'ilz tenterent le Seigneur,en di
sant: Le Seigñr est-il entre nous ou non?

C Alors vint Amalec pour liurer la guerre contre Israël en Raphidim. Et Moyse dist à Iosué: Eslis nous dés hommes, & sors pour batailler cõtre Amalec: I'aßisteray demain au sommet de la montaigne, & la verge de Dieu sera en ma main. Et Iosué feit comme Moyse luy auoit dict pour guerroyer cõtre Amalec. Mais Moyse, & Aharon, & Hur monterent au sommet de la montaigne. Et quand Moyse esleuoit sa main, Israël vainquoit: aussi quand il reposoit sa main, Amalec vainquoit. Mais lés mains de Moyse estoient pesantes & pource ilz prindrent vne pierre, & la mirent soubz luy, sur laquelle s'asseit. Et Aharõ & Hur soustenoient sés mains l'vn deça, & l'autre delà, & furent sés mains fermes
D iusque au soleil couchant. Et Iosué descõfit Amalec & son peuple à la poincte de lespée. Et le Seigneur dist à Moyse, Escris ce pour memoire au liure, & le propose deuant Iosué: car i'effaceray la memoire d'Amalec soubz le ciel. Et Moyse edifia vn autel, & appella son nom l'Eternel [est] ma victoire, "& dist: Car la main est sur le thronne du Seignr, la bataille du Seigneur sera contre Amalec de generation en generation.

" Ou, mon enseigne.

CHAP. XVIII.

A ET quand Iethro sacrificateur de Madian beau pere de Moyse, eut entendu toutes lés choses q̃ Dieu auoit faictes à Moyse, & à Israël son peuple, comment le Seigneur auoit retiré Israël d'Egypte: lors print Zephora la fẽme de Moyse, aprés qu'il l'eut rẽuoyée, & deux dés filz d'icelle, desquelz le nom
Sus. 2. d. de l'vn estoit *Gersom: car il dist i'ay esté habitant en pays estrange, & le nom de l'autre Eliezer: car le Dieu de mon pere [dist il] a esté en mon ayde, & m'a deliuré du glaiue de Pharao. Iethro donc le beau pere de Moyse auec lés enfans, & la femme de Moyse vint à luy au desert, là ou il auoient aßis leur ost prés de la montaigne de Dieu. Et il dist à Moyse: Moy Iethro ton beau pere vient à toy, & ta femme, & sés deux enfans auec elle. Et Moyse yssit au deuant de son beau pere, & s'enclina, et le baisa. Et "parlerent l'vn à l'autre parolles de paix, puis vindrent au pauillon.

" Ou, s'entredemanderent.

Lors Moyse racompta à son beau pe
B re toutes lés choses que le Seigneur auoit faict à Pharao, & aux Egyptiens, à loccasion d'Israël, & toutes lés peines qu'ilz auoient eu par le chemin, & que le Seigneur lés auoit deliuré. Et Iethro s'esiouyt de tout le bien que le Seigneur auoit faict à Israël, quãd le deliura de la main dés Egyptiens. Et dist: Beneict soit le Seigneur qui vous à deliuré de la main dés Egyptiens, & de la main de Pharao, qui a aussi deliuré le peuple de la subiection d'Egypte. Maintenãt congnois-ie que le "Seigneur est plus grand que tous lés dieux, car en ce, en quoy ilz lés auoiẽt traictes, durement, [ilz sont peris]. Et Iethro beau pere de Moyse offrit holocauste & sacrifices à Dieu. Et Aharõ & lés anciens d'Israël vindrent pour manger du pain, auec le beau pere de Moyse en la presence de Dieu. Et aduint le lendemain que Moyse tint siege pour iuger le peuple, & le peuple aßistoit auprés de Moyse depuis le matin iusque au vespre. Et le beau pere de Moyse veit tout ce qu'il faisoit au peuple, si dist:
C Quelle chose est-ce que tu fais au peuple, pourquoy és-tu aßis seul, & tout le peuple aßiste auprés de toy depuis le matin iusque au soir? Et Moyse respondit à son beau pere: Pource que le peuple viẽt à moy pour demãder [doctrine] de Dieu, Quand ilz ont quelque cause ilz viennent à moy, lors ie iuge entre l'vn & l'autre, & leur monstre lés ordonnances de Dieu, & lés loix d'iceluy. Mais le beau pere de Moyse luy dist: La chose q̃ tu fais n'est pas bonne, tu te consumme toy, & ce peuple qui est auec toy: car l'affaire est trop grief pour toy, tu ne le pourrois faire tout seul. Escoute maintenant ma voix, ie te conseilleray, & Dieu sera auec toy. Sois donc pour le peuple enuers Dieu, & rapporte lés causes à Dieu, & lés admoneste dés ordonnances & dés loix, & leur donne à congnoistre la voye par laquelle ilz chemineront, & l'œuure qu'ilz feront. Et toy pouruoys d'entre tout le peuple d'hõmes vertueux craignans Dieu, d'hommes veritables hayssans auarice, & constitue sus eux D
princes qui aurõt charge lés vn sus mille, lés autres sus cent, aucuns sus cinquante, & lés autres sus dix, lesquelz iugeront le peuple en tout temps: mais ilz te refereront toute grande cause, & iceux iugerõt toute petite cause, ainsi te solageãt, en porterõt [leur part] auec toy. Si tu fais cecy, & que Dieu le te commande: tu pourras consister, & aussi tout ce peuple s'en ira paisiblement en son lieu. Et Moyse obeyt à la voix de son beau pere, & feit tout ce qu'il auoit dict. Moyse donc* Deut. 1. b
esleut de tout Israël hõmes vertueux, & lés constitua chiefz sus le peuple: Princes sus milliers, centeines, cinquanteines, & diseines, lesquelz iugerent le peuple en

" Comme disãt, ainsi que lés egyptiẽs, auoient traicté rudemẽt Israël, ainsi lés a tracté vostre Dieu.

tout temps,mais ilz referoient lés choses
graues à Moyse,& iceux iugeoient tou-
tes lés moindres. Et Moyse laissa aller
son beau pere,lequel s'en alla en sa terre.

CHAP. XIX.

A EN ce tēps là au troisiesme moys,
q̃ lés enfans d'Israël sortirent de la
terre d'Egypte en ce iour là ilz
Nōb.33.c vindrent au desert de Sinai.*Et eux par
tis de Raphidim paruindrent au desert de
Sinai,& asſirent leur ost audict desert.
Israël donc asseit la son ost contre la mon
taigne. Et Moyse monta à Dieu,
& le Seigneur l'appella de la montai-
gne,disant:Tu diras ainsi à la maison de
Iacob,& annōceras aux enfans d'Israël:
Vous auez veu ce q̃ i'ay faict aux Egy-
ptiens,& cōment ie vous ay porté sur lés
aeles dés aigles,et vous ay amené à moy.
Or maintenant, si vous obeissez à ma
voix,& gardez mon pact, vous serez
1.Pierre. mon * propre acquest, dentre tous peu-
2.b. ples,car à moy appartient toute la terre,
& vous serez mon royaume de sacrifica-
ture,& gent saincte. Ce sont lés choses
que tu diras aux enfans d'Israël.
Puis Moyse vint, & appella lés an-
ciens du peuple, & proposa deuant eux
toutes cés choses,que le Seigñr luy auoit
commandé. Et tout le peuple respondit
ensemble,disant: Nous ferons tout ce q̃
le Seigneur à commandé. Et Moyse re-
B cita au Seigneur lés parollesdu peuple,&
le Seigneur dist à Moyse:Voicy,ie viens
à toy en vnenuée obscure,à celle fin que
le peuple entende, que ie parleray auec
toy,& aussi qu'il croye à toy perpetuel-
lement.Et Moyse annonça lés parolles
du peuple au Seigneur. Et le Sei-
gneur respondit à Moyse: *Va-ten au
peuple*,& lés sanctifie au iourdhuy &
demain,& qu'ilz lauent leurs vestemēs:
& soient prestz au troisiesme iour. Car
au troisiesme iour le Seigneur descendra
deuant lés yeux de tout le peuple sus la
montaigne de Sinai,à lenuiron duquel,tu
assigneras termes au peuple,disant:Don-
nez vous garde de monter à la montai-
gne,& ne luy attouchez en quelconque
Ebr.12.e lieu, * quiconque touchera la montaigne
mourra de mort.Nulle main ne la touche
ra,autrement il sera lapidé de pierre, ou
tiré de sagette,tant l'homme que la beste
ne viura point: Quand le cor aura lon-
C guement sonné, lors ilz monteront en la
"Prepara montaigne, Et Moyse descendit
pour rece de la montaigne au peuple,&"sanctifia le
uoir la pa peuple, & lauerent leurs vestemens, &
rolle du dist au peuple: Soyez preparez au tiers
seigneur. iour,& n'approchez point de femme.Et
aduint le troisiesme iour au matin, que
furent faictz tonnoirres,esclairs, grosses
nuées sus la montaigne,& tressort son de
cornet, dont tout le peuple qui estoit en
l'ost fut espouuanté. Lors Moyse
feit sortir le peuple de l'ost au deuant de
Dieu,lequel s'arresta au dessoubz de la
montaigne.*Et le mont de Sinai estoit Deut.4.b
tout en fumée, pourtant que le Seigneur
descendoit sus luy en feu, & la fumée
d'iceluy montoit comme la fumée d'vne
fournaise, & toute la montaigne trem-
bloit vehementement. Et comme le son
du cornet continuoit, & se renforsoit,
Moyse parloit, & Dieu luy respondoit
en la voix. Adonc le Seigneur descendit
sur la montaigne de Sinai au coupeau
de la montaigne, & le Seigneur appella D
Moyse au coupeau de la mōtaigne, &
Moyse mōta.Et le Seigñr dist à Moy-
se:Descēdz,et metz ordōnāce auec"le peu
ple affin que parauēture il ne face effort "Ou,com
pour veoir le Seigñr, & plusieurs d'eux mander.
ne perissent,& aussi que les sacrificateurs
s'approchans du Seigneur soient sancti-
fiez,que parauenture le Seigneur ne lés
dissipe.Et Moyse dist au Seigneur: Le
peuple ne pourra monter à la montaigne
de Sinai:car tu nous as mis ordonnance,
disant:Metz dés termes à la montaigne,
& la sanctifie. Auquel le Seigneur dist: "Ou,com
Va,descendz, & monte toy & Aharon mande.
auec toy:mais que lés sacrificateurs et le
peuple ne facēt point d'effort pour mon-
ter au Seigneur, que parauenture ne face
irruption contre eux. Moyse donc descē
dit au peuple,& leur dist.

CHAP. XX.

A LOrs Dieu parla toutes cés parol-
les,disant: Ie suis le*Seigneur Deut.5.a
ton Dieu, qui t'ay tiré hors de la
terre d'Egypte,de la maisō de seruitude.
Tu n'auras point d'autres dieux de-
uant moy. Tu ne te feras image tail-
lée,ne similitude quelconque dés choses
qui sont là sus au ciel,ne ça bas en la ter
re,ne és eaues dessoubz la terre. Tu ne
t'enclineras point à icelles,& ne lés serui
ras:car ie suis le Seigneur ton Dieu,Dieu
"ialoux,*visitant l'iniquité dés peres sur "C'est,pu
lés enfans,en la troisiesme, & quatriesme nissant.
[generation] de ceux qui me hayent, & Iex.20.a
faisant misericorde en mille[generations] Hosée.10.
à ceux qui m'ayment,& gardent més cō Baruc.6.
mandemens. Tu ne prendras point Sap.13.a.
le nom du Seigneur ton Dieu en vain. Ieh.5.
Car le Seigneur ne tiendra point inno-
cent celuy qui prendra son nom en vain. B

Aye

Ezech. *Aye ſouuenãce du iour du repos,pour
20.b le ſanctifier.Six iours tu trauailleras, &
Deut. 5.b feras toute ton oeuure : mais le ſeptieſme
Soubz.31 iour eſt le repos du Seigneur ton Dieu.
b. Tu ne feras aucune oeuure [en iceluy]:
Gen.2.a. toy,ne ton filz,ne ta fille,ne tõ ſeruiteur,
ne ta ſeruante,ne ton beſtail,ne l'eſtrãger
qui eſt dedãs tés portes.Car en ſix iours
le Seignr feit le ciel,& la terre,& la mer,
aiſi nous & tout ce qui eſt en iceux, & ſe "repoſa
debuons au ſeptieſme iour:& pourtãt le Seigneur
nous re- beneiſt le iour du repos,& le ſanctifia.
poſer dés *Hõnore ton pere & ta mere,affin que
noſtres. tés iours ſoient prolongez ſur la terre,la
Ebr.4.c. quelle le Seigneur ton Dieu te donne.
Deu.5.b. Tu n'occiras point. *Tu ne feras
Mat.15.a point paillard. Tu ne deſroberas
Ephe.6.a point. Tu ne diras point faulx teſ-
C moignage contre ton prochain. Tu
Deut.5.b ne conuoiteras point la maiſon de ton
Rom. 7. prochain,& ne cõuoiteras la femme d'ice
b.13.c luy,ne ſon ſeruiteur,ne ſa ſeruãte, ne ſon
boeuf,ne ſon aſne,ne aucune choſe q ſoit
à luy. Et tout le peuple apparceuoit
lés tonnoirres,lés eſclairs, le ſon du cor-
net,& la montaigne fumante.Le peuple
donc ce voyant trembloit , & ſe tenoit
Deu.18.c. loing,& dirent à Moyſe:Parle toy auec
nous , & nous orrons , mais que le Sei-
gneur ne parle point auec nous,affin que
parauenture nous ne mourions . Lors
Moyſe reſpondit au peuple : N'ayez
crainte, car Dieu eſt venu affin de vous
eſprouuer,& affin que ſa crainte ſoit de-
uant voz yeux,& que ne pechez point.
D Le peuple dõc eſtoit loing,mais Moy
ſe entra dedans l'obſcurité , en laquelle
Dieu eſtoit. Et le Seigneur diſt à Moy-
ſe : Tu diras ainſi aux enfans d'Iſraël:
Vous auez veu que i'ay parlé à vous du
ciel, vous ne ferez point auec moy dés
dieux d'argent, & ne ferez point pour
vous dés dieux d'or.Tu me feras vn au-
tel de terre,ſur lequel tu ſacrifieras tés ho
locauſtes,& tés oblations pacifiques, tés
brebis,& tés boeufz en tout lieu, auquel
feray faire mention de mon nom : lors
viendray à toy & te beneiray. Mais ſi
tu me fais vn autel de pierre, tu ne l'edi-
fieras point de pierres de taille: que ſi tu
eſleue le marteau ſur icelle,tu la contami
neras . Auſsi tu ne monteras point par
degrez à mon autel,affin que ta vergon-
gne ne ſoit deſcouuerte auprés d'iceluy.

CHAP. XXI.

A CEux ſont lés droictz que tu leur"
Propoſe mettras au deuant. Si tu
ras. as acheté vn ſeruiteur Hebrieu,il
Deu.15.c te*ſeruira ſix ans,& au ſeptieſme il ſor-
Iere.34.c tira franc pour neant.S'il eſt venu ſeulet,
qu'il ſorte ſeulet :ſ'il à femme, ſa femme
auſsi ſorte auec luy. Si ſon Seigneur luy
a donné femme, laquelle luy ait enfanté
filz ou filles,la femme & lés enfans d'icel
le ſeront à ſon ſeigneur:mais luy,il ſorti-
ra ſeulet. Que ſi le ſeruiteur diſt: I'ayme
mon ſeigneur,ma femme,& més enfans,ie
ne ſortiray point franc, ſon ſeigneur
l'emmenera aux iuges et le fera approcher
à la porte, & au poſteau, & luy percera
l'aureille d'vne aleinne, & il luy ſeruira" *Iuſques
touſiours. Item,ſi aucun à vendu au Iubi-
ſa fille en ſerue,elle ne ſortira point com- le.
me lés ſerfz ſortent.Si elle deſplaiſt à ſon B
ſeigneur auant qu'il l'ayt fiancée, il per-
mettra la racheter, & n'aura point po-
uoir de la vendre à peuple eſtrãge, aprés
qu'il l'aura meſpriſée. Mais ſ'il l'a fian
cée à ſon filz,il luy fera ſelon la couſtu-
me dés "filles. Que ſ'il en prent vne autre "Non ſer
pour luy,il ne retiendra point ſa penſion, ues.
ſa veſture, & ne diminuera le deu de ma-
riage.Et ſ'il ne luy faict cés troys cho-
ſes,elle ſortira pour neant ſans argent.
Qui aura *frappé vn homme, dont Gene.8.a
il meure,ceſtuy mourra de mort. Celuy Leui.24.
qui n'a point aguetté,mais Dieu la baillé c.
entre ſés mains,ie te ordonneray vn lieu C
auquel il aura refuge.Mais ſi aucun ma-
chine contre ſon prochain,& le tue par
dol,tu l'oſteras de mon "autel,affin qu'il "S'il y
meure. Qui aura frappé ſon pere,ou eſtoit pour
ſa mere,il mourra de mort. Qui aura franchiſe.
deſrobé vn homme,& l'aura vendu,& ſe-
ra trouué entre ſés mains,il mourra de
mort. Qui * maudira ſon pere,ou ſa Leui. 20.
mere,mourra de mort. Si aucuns ont b.
eſtriué,& que l'vn ayt frappé l'autre de Prouerb.
pierre, ou de poing,dont ne ſoit point 20.c.
mort,mais ſoit giſant au lict,ſ'il ſe leue et Mat.15.a
chemine dehors ſur ſon baſton,celuy qui Marc.7.
l'a frappé en ſera exempt,ſeullement il c.
rendra[l'intereſt] de ſa vacation,& le fe- D
ra guarir. Si aucun à frappé ſon ſerf,
ou ſa ſeruante d'vn baſton,& eſt mort
ſoubz ſa main,il en ſera puny:toutesfoys
ſ'il demeure [vif] par vn iour ou par
deux,il n'en ſera point puny,car c'eſt ſon
argent. Si aucuns en noiſant ont
poulſé vne femme groſſe,& que ſés enfãs
ſoient ſortis,& mort ne ſ'enſuyue,il ſera
puny comme luy impoſera le mary de la
femme,et baillera ſelon qu'en ordonnerõt "Aſſauoir
lés arbitres.Et ſi la mort " ſ'enſuyt,il dõ- en la fem-
nera*vie pour vie,oeil pour oeil,dẽt pour me.
dẽt,pied pour pied,bruſlure pour bruſlu Mat. 5.f.
re,playe pour playe,meurtriſſeure pour Leui.24.
meurtriſſeure.Et ſi aucun frappe l'oeil de d.
ſon ſerf, ou l'oeil de ſa ſerue,ſi ql le perde Deute.19.
il le laiſſera aller frãc pour ſon oeil, & ſi l.b.

faict tomber le dent de son serf, ou de sa serue, il le laissera aller franc pour son dent. Et si le bœuf hurte homme ou femme, tellement qu'il meure, le bœuf sera la-
F pidé, & ne mangera on point de sa chair, & le maistre du bœuf en sera quitte. Que si le bœuf hurtoit au parauant, & que son maistre en eut esté admonnesté, & ne l'ayt gardé, puis ayt occis hõme, ou femme, ledict bœuf sera lapidé, & aussi son maistre mourra. Mais si l'amende luy en est imposée, il baillera la rençon de sa vie, selon tout ce qui luy sera imposé. "S'il hurte filz ou fille, il luy sera faict selon ce iugement. Si le bœuf hurte serf ou serue, trente sicles seront baillez à son maistre,
G & le bœuf sera lapidé. Si aucun ouure vne "fosse, ou si aucun perce vne fosse, & il ne la couure poĩt, et illec choit vn bœuf ou vn asne, le maistre de la fosse recompẽsera, & rendra l'argent au maistre d'iceluy, mais ce qui est mort luy appartiendra. Et si le bœuf d'aucun blesse le bœuf de son prochain, & meure, ilz vendront le bœuf vif, & en diuiseront l'argent, & aussi mettront par moytie le mort. Or s'il est notoire que le bœuf hurtoit par auant, & le maistre ne l'ayt point gardé, il restituera bœuf pour bœuf, mais le mort sera sien.

"Fault entẽdre, s'il tue en hurtant.

"Il sentẽt de quelcõque fosse soit puitz ou cisterne.

CHAP. XXII.

A "Brebis ou cheure.

SI aucun a desrobé vn bœuf, ou vne "brebis, & qu'il l'ayt tue ou vendu, il restituera cinq bœufz, pour le bœuf, & quatre brebis, pour la brebis: si le larron est trouué fouilant la maison & qu'il soit frappé, dont il meure, sa mort ne sera point imputée à celuy qui l'a frappé, mais s'il a ce faict le soleil leué sur luy, la mort luy sera [imputée] il sera donc restitutiõ, mais s'il n'a dequoy, il sera vendu pour son larcin. Si le larcin est trouué entre sés mains, soit bœuf, asne, ou brebis, vif, il le rendra au double.

Si aucun faict paistre ou champ, ou vigne, & laisse aller son bestail paistre au champ d'autruy, il le recompensera du meilleur de son champ, & du meilleur de sa vigne. Si le feu sort & trouué lés espines, & consomme lés bledz qui sont és tas, ou debout, ou au champ, celuy qui lés aura bruslé en sera restitution.

B Si aucun a baille à son prochain argẽt ou bagués à garder, puis est emblé de la maison d'iceluy, si le larron est trouué il rendra le double: mais si le larron n'est point trouué, le maistre de la maison conuiendra deuant lés iuges [pour iurer] s'il n'a point estẽdu sa main à la substãce de son prochain, & sus tout forfaict tant au bœuf qu'en l'asne, en brebis, vestemẽs, & sus toutes choses perdues, dont il pœut dire ce estre sien: la cause dés deux paruiendra iusque aux iuges, & celuy q̃ lés iuges auront condãné, rendra le double à son prochain. Si aucun baille en garde à son prochain asne, bœuf, brebis, ou beste quelconque, & s'elle meurt, ou est cassée ou prise, sans que nul l'eut veu, le iurement du Seigneur sera faict entre eux deux: assauoir s'il a point mis sa main en la substãce de son prochain, & le maistre [d'icelle] "receura [le iurement] de l'accusé, & ne le rendra point: mais si elle luy à este prise par larcin, il la rendra à son maistre, si elle a esté deuorée, il produira tesmoing, & ne rendra point ce qui a esté deuoré. Et si aucũ a emprunté quelque chose, & elle est cassée, ou meurt,
C quand son maistre n'est point present, il la rendra: mais si le maistre d'icelle est present, il ne la restituera point: mesmemẽt s'il est locatif, et est venu pour son salaire.

" C'est debuera croire au serment.

Et si aucun a suborné vne vierge, q n'est point espousée, et a couché auec elle, il la douëra pour sa femme: que si le pere d'elle, refuse de la luy bailler, il luy cõptera argent, selon le douaire dés vierges.

Tu ne laisseras poĩt viure la sorciere.

Quiconque aura eu compaignie auec quelconque beste, qu'il meure de mort. Leui.19.g.

Celuy* qui sacrifie aux dieux (fors au seul Seigneur) soit occis. Tu ne contristeras point, & n'osteras point son biẽ à l'estrãger, car vous auez esté estrangers en la terre d'Egypte. Vous n'affligerez nulle*vefue, ne nul orphelin. Que si vous Zac.7.c.
D lés affligez, & ilz crient à moy, i'orray leur cry, lors ie me courrouceray, et vous tueray de glaiue, & voz femmes seront vefues, & voz enfans orphelins. Si tu preste argent à mon paoure peuple q est auec toy, tu ne luy seras point cõe " vsurier, vous ne mettres point sur luy d'vsure. Si tu prens en guage le vestemẽt de tõ pchain, tu luy rẽdras à soleil couchãt, car, c'est sa couuerture, c'est seullement le vestemẽt de sa peau, auql il doit dormir. Et s'il aduiẽt qu'il crye à moy ie l'exauceray, car ie suis misericordieux. Tu ne detracteras*point dés iuges, & ne maudiras point le prince de ton peuple. Tu ne differeras point [d'offrir tõ " abõdance et ta "liqueur. Tu me dõneras le premier nay de tés filz, Ainsi feras tu de tõ bœuf et ta brebis. Sept iours sera auec sa mere, et au huytiesme iour tu le me donneras. Vous me serez hões sainctz. Vous ne mãgerez point de chair deschirée [dés bestes] au champ, mais vous la ietterez au chien.

"Ou, exacteur.

Act.23.a.

"Assauoir de tous grains.

"Assauoir dhuile & de vin.

leui.22.b Ezech.44.g.

CHAP.

CHAP. XXIII.

A TV ne receuras point le faux rapport "& ne mettras ta main auec le meschant pour estre faux tesmoing. Tu n'ensuyuras point la multitude de pour mal faire, & ne respondras point sur la cause, en declinãt aprés plusieurs, pour peruertir [le droict]. "Tu ne prefereras point le paoure en sa cause. Si tu rencontre le bœuf de ton ennemy, ou son asne esguaré, tu luy rameneras. Si tu voys l'asne de tõ aduersaire gisant soubz son fardeau, delaisseras tu de le soulaiger? tu le soulaigeras auec luy. Tu ne peruertiras point le iugement de tõ paoure en sa cause. Tu t'eslongneras de fause parolle, & n'occiras l'innocent & le iuste: car ie ne iustifieray poĩt l'inique. *Tu ne prẽdras point de don: car le don aueugle lés prudens, & renuerse lés parolles dés iustes. *Tu n'opprimeras point le estranger, & vous, congnoissez l'ame de l'estranger: car vous auez esté estrangers au pays d'Egypte. *Par six ans tu

B semeras ta terre, & recueilleras le reuenu d'icelle mais au septiesme tu la laisseras, & luy dõneras repos, affin que lés paoures de ton peuple en mangent, & lés bestes dés champs mangeront le demourãt d'iceux. Ainsi feras tu de ta vigne, & de tés oliuiers. Par six iours tu feras ta besongne: mais au septiesme iour tu te reposeras, affin que ton bœuf, ton asne, le filz de ta serue, & l'estranger se reposent. Et prendrez garde à toutes lés choses que ie vous ay dict, & ne ferez mention du nom dés autres dieux, et ne sera ouy de ta bouche. Tu me feras feste troys foys en l'an. Tu garderas la solennité dés pains sans leuain, tu mãgeras pains sans leuain par sept iours, comme ie t'ay commandé, au temps du moys" dés nouueax fruictz: car en iceluy tu sortis hors d'Egypte: Ma face ne sera iamais veuë, vuide. La solennité aussi de la moisson de tés premieres œuures que tu as semé au champ: & la solennite de la despouille à l'issue de l'an, quand tu auras recueilly tés ouurages du champ. Tout masle, tien, apparoistra trois fois l'an en la presence du domina-

C teur Eternel. Tu ne sacrifieras point le sang de mon"sacrifice sur"le pain leué, & la gresse de ma solennité ne demourera point iusque au lendemain. Tu apporteras en la maison du Seigneur ton Dieu le commencement dés premiers fruictz de ta terre. Tu ne cuyras point le cheureau auec le laict de sa mere. Voicy i'en uoye vn ange deuant toy, affin qu'il te garde en la voye, & qu'il t'introduise au lieu que ie t'ay preparé. Donne toy garde de sa presence, & escoute sa voix, ne l'irrite point: car il ne pardonnera point à vostre forfaict, pource que"mon nom est luy. Si tu escoute sa voix, & fais tout ce que ie dis: ie seray ennemy à tés ennemys, & affligeray ceux qui t'affligeront. Aussi mon ange ira deuant toy, & t'introduira à l'Amoréen, Hethéen, Pherezéen, Chananéen, Heuéen, & Iebuséen, lesquelz i'aboliray. Tu ne t'encimeras point à leurs dieux, & ne leur seruiras, & si ne feras point selon leurs œuures, ains tu lés demoliras, & briseras leurs images. *Mais vous seruirez au Seigneur vostre

D Dieu, & il beneira ton pain, tés eaues, & ostera maladie du milieu de toy. Il n'y aura point d'abortif, ne sterilité en ta terre, i'accompliray le nombre de tes iours, I'enuoyeray deuant toy ma crainte, & estonneray tout le peuple auquel tu paruiendras, & feray tourner le dos de tous tés ennemys deuant toy, & enuoyeray dés"Mouches deuant toy, affin de chasser l'Heuéen, Chananéen, & Hethéen de deuant toy. Ie ne lés dechasseray point de toy en vn an, affin que parauenture la terre ne soit desolée, & lés bestes dés chãps multipliées contre toy: mais petit à petit ie lés dechasseray de deuant toy, iusque à ce que tu fructifie, & herite la terre, & mettray lés termes depuis la mer Rouge, iusque à la mer dés Philisthins, & depuis le desert, iusque au" fleuue: car ie dõneray en tés mains lés habitans du pays, & lés dechasseray de deuant toy. Tu ne traicteras point alliance auec eux, n'auec leurs dieux. Ilz n'habiteront point en ta terre, affin que parauenture ilz ne te facent pecher contre moy: car si tu sers à leurs dieux, ce te sera en ruine.

CHAP. XXIIII.

ET il dist à Moyse: Monte au Seigneur toy & Aharon, Nadab, Abihu, & septante dés anciens d'Israël, puis vous" enclinerez de loing. Mais Moyse entrera seul auec le Seigneur, & iceux n'approcheront point, ne le peuple ne montera point auec luy. A

Lors Moyse vint, & recita au peuple toutes lés parolles du Seigneur, & tous sés iugemens, & tout le peuple respondit d'vne voix, & dist: Nous ferons toutes lés choses que le Seigneur a dict. Et Moyse escrit toutes lés parolles du Seigneur. Et luy leué au matin, edifia vn autel soubz la montaigne, & douze pierres selon lés douze lignées d'Israël. Et B
enuoya lés ieunes dés enfans d'Israël:

affin

Marginal notes (left): "Ou, ne l'accorde pas poit. / "C'est à entendre, si elle est mauuaise et iniuste. / Deut. 13. f / Deu. 16. d / Eccl. 20. d / Gen. 46. a / "Que dés fruictz meurissent. / Assauoir de l'agneau du passage. Estãt au pain leuain ou chose leuée chez soy.

Marginal notes (right): "C'est, il tient mõ lieu commandant en mon nom. / Deut. 7. c / "Vne certaine espece de mouches sus. Cõme disant, ie les enuoyray telle, pour qu'ilz craindrõt lés mouches. / " D'Euphrates. / "Ou, adoreres.

affin qu'ilz offriſſent holocauſtes, [aſſauoir] dés veaux & ſacrifiaſſent ſacrifices pacifiques au S[eign]eur. Et Moyſe print la moy[tie] du ſang, & le miſt dedans lés baſsins, & eſpandit l'autre moytie ſur l'autel. Aprés il print le liure de l'alliance & leut, le peuple ouyant, lequel diſt: Nous ferons & obeyrons à toutes lés choſes que le Seigneur a dict. Moyſe donc print le ſang, & l'eſpandit ſur le

Ebri.9.d peuple, diſant: *Voicy le ſang de l'allian ce que le Seigneur a traicté auec vous ſur toutes cés parolles. Puis monta

C Moyſe, Aharon, Nadab, Abihu, & ſeptãte dés anciens d'Iſraël, & veirent le Dieu d'Iſraël: ſoubz lés piedz duquel eſtoit comme vn ouurage de pierre de Saphir, & comme le regard du ciel ſerain, & " n'eſtendit point ſa main ſur lés princes dés enfans d'Iſraël. Et ilz veirent Dieu, & mangerent & beurent. Et le Seigneur diſt à Moyſe: Monte à moy en la montaigne, & ſois là, et ie te donneray dés tables de pierre, la loy & commandemens que i'ay eſcrit pour leur enſeigner. Lors Moyſe ſe leua, & Ioſue ſon miniſtre, & Moyſe monta à la montaigne du Seigneur diſant aux anciens: Attendez nous icy iuſque à ce que nous retournioñs à vous, & voicy Aharon & Hur auec

*C'eſt, ilz ne furent tuez ne eſpouentes, pour la veuë du ſeigñr cõme craignoit le peuple: mais furent conſolez.

D vous. Quiconques aura cauſes, qu'il ſe retire vers eux. Lors Moyſe monta à la montaigne, & la nuée couurit la montaigne, & la gloire du Seigneur repoſa ſur la mõtaigne de Sinai, & la nuée le couurit par ſix iours, & au ſeptieſme iour du milieu de la nuée appella Moyſe. Et le regard de la gloire du Seigneur eſtoit au ſommet de la montaigne, comme feu deuant lés yeux dés enfans d'Iſraël. Et Moyſe entra dedans la nuée, & monta en la montaigne: & iceluy fut en la montaigne quarante iours & quarante nuictz.

CHAP. XXV.

A ADonc le Seigneur parla à Moyſe, diſant. Parle aux enfans d'Iſraël, affin qu'ilz reçoiuent pour moy oblation. Vous receurez mon oblation de tout homme qui de cœur l'offre volũtiers. Et ceſte eſt l'oblatiõ que vous receurez d'eux: c'eſt aſſauoir, or, argent, aerain, hyacinte, pourpre eſcarlate, fin lin, poilz de cheures, peaux de moutons rouges, peaux de teſſons, & boys de Setim, huile pour le luminaire, choſes aromatiques pour lhuile de vnction, & pour parfums ſouef flairans: pierres d'Onix, & pierres pour l'aornement d'Ephod, & du pectoral. Ilz me feront auſsi vn ſanctuaire, & habiteray au milieu d'eux. Selon toutes lés choſes que ie te monſtre, ainſi ferez vous la figure du tabernacle, & la figure de tous ſés vaiſſeaux. Ilz feront auſsi vn arche du boys de Setim, de deux coudées & demie ſera ſa longueur, & d'vne coudée & demie ſa largeur, & d'vne coudée & demie ſa haulteur. Puis tu la reueſtiras dehors & dedans de pur or, & feras ſur elle vne coronne d'or à lenuiron, & pour elle fondras quatre aneaux d'or, que tu mettras és quatre coings d'icelle: aſſauoir deux aneaux à l'vn de ſés coſtez, & deux autres à l'autre coſté. Auſsi tu feras dés barres du boys de Setim, & lés doreras d'or, puis feras entrer lés barres dedans lés aneaux dés coſtez de l'arche, pour porter l'arche auec eux. "Dedans lés aneaux de l'arche ſeront lés barres, ſans lés oſter d'icelle. Puis tu mettras en l'arche le teſmoignage que ie te donneray. Item, tu feras vn propitiatoire*de pur or, dont la longueur ſera de deux coudées & demie, & ſa largeur de coudée & demie. Et feras deux Cherubins d'or "duict au marteau, lés mettant aux deux boutz du propitiatoire. Fais donc vn Cherubin au bout de deça, & l'autre Cherubin au bout de delà du propitiatoire, ſi mettras lés Cherubins ſur lés deux boutz d'iceluy. Et lés Cherubins eſtendront lés aelles en hault, couurans de leurs aelles le propitiatoire, & leurs faces ſeront l'vne vers l'autre, tellemẽt que leur regard ſoit vers le propitiatoire. Et tu poſeras le propitiatoire en hault ſur l'arche, & dedãs l'arche mettras le teſmoignage que*ie te donneray. Et de là ie te teſtifieray [de ma preſence] & parleray à toy du propitiatoire, du milieu dés deux cherubins, qui ſont ſur l'arche du teſmoignage, toutes choſes que ie commanderay par toy aux enfans d'Iſraël. Item, tu feras vne table du boys de *Setim, ſa longueur ſera de deux coudées, ſa largeur d'vne coudée, & ſa haulteur de coudée & demie, laquelle doreras de fin or, & luy feras vn coronnement d'or à lentour, tu luy feras auſsi à lenuiron vn embaſſement " d'vne paulme à lentour & à lentour de " ſon embaſſement, feras vn coronnement d'or, puis luy feras quatre aneaux d'or, & mettras leſdictz aneaux aux quatre coings qui ſont à ſés quatre piedz, contre l'embaſſement ſeront lés aneaux pour y mettre lés barres du boys de Setim, & lés doreras d'or, affin qu'on porte la table auec iceux. Item, tu feras ſés eſcuelles, & ſés cuilliers, ſés hanaps, &

B — * Par iceux. — Sou.37. — *Ou, d'ou urage en tier tout d'vne pi[ece]. — sou.40. — C La table — *Vne closture. — "C'eſt closture, & Soubz.

naps, & sés gobeletz, desquelz on verse-ra, tu lés feras de fin or, & mettras sur la table lés pains de proposition continuellement deuant moy. Item, tu feras vn chandelier de fin or, mais le chandelier sera "duict au marteau, sa "geambe, sés brāches, sés plateletz, sés pommeaux, & sés fleurs sortiront de luy. Or six branches sortiront dés costez d'iceluy: assauoir troys branches d'vn costé du chādelier, & troys autres de l'autre costé du chandelier. En vne branche troys plateletz en faço d'amāde, vn pommeau et vne fleur: D & en l'autre branche troys plateletz en façon d'amande, vn pōmeau, et vne fleur: & ainsi aux six branches procedātes du chandelier. Et au chandelier quatre plateletz en façon d'amande auec sés pommeaux, & sés fleurs. Et vn pommeau soubz lés deux branches d'iceluy, & vn pommeau soubz lés autres brāches d'iceluy, outre vn pommeau soubz lés autres brāches d'iceluy: & ainsi dés six brāches sortans du chandelier. Leurs pommeaux & leurs branches sortans d'iceluy, serōt tout de pur or, d'vne mesme façon "duicte au marteau. Fais aussi lés sept lampes d'iceluy, & lés metz sus, & lés fais luyre vne chascune à son costé. Et lés mouchettes d'iceluy, & sés cruseaux seront de fin or. Tu le feras auec tous cés vaisseaux d'vn talent de pur or. Regarde donc, & fais selon l'exemplaire que tu as veu en la montaigne.

"L'estoc. Sus, & Sou. 37 ...d'oeuura entier ...ns pie... Ebri. 8. b Actes. 7. f

CHAP. XXVI.

A Outre tu feras le tabernacle de dix courtines de lin retors de hyacinte, de pourpre & d'escarlate, & y feras "dés cherubins d'ouurage ingenieux. La longueur d'vne courtine sera de vingt huyt coudées, & la largeur de quatre coudées, toutes lés courtines seront d'vne mesure. Cinq courtines seront conioinctes l'vne à lautre, & autres cinq seront aussi cōioinctes l'vne à lautre. Fais aussi dés lacetz de hyacinte sur le bort d'vne courtine au bout par ou elle doibt estre conioincte, & ainsi feras au bort de B la derniere courtine qui doibt estre conioincte aprés. Tu feras cinquante lacetz en vne courtine, & feras cinquante lacetz au bout de la courtine qui est pour conioindre à l'autre: lés lacetz seront à l'opposite l'vn de l'autre. Tu feras aussi cinquante crochetz d'or, & accoupleras lés courtines l'vne à l'autre auec lés crochetz: ainsi sera faict vn tabernacle. Tu feras aussi dés courtines de poilz de cheures pour couuerture au dessus du tabernacle tu y feras vnze courtines. La longueur d'vne courtine sera de trente coudées & la largeur de ladicte courtine de quatre coudées, lés vnze courtines seront d'vne mesme mesure: Puis tu conioindras cinq courtines à part, & six courtines à part: mais tu redoubleras la sixiesme courtine contre l'entrée du tabernacle. C Aussi feras cinquante lacetz sur le bort de l'vne dés courtines au bout de la l'accouplement, & cinquante lacetz sur le bort de l'autre courtine qui doibt estre conioincte à ceste. Pareillement tu feras cinquante crochetz d'aerain, & feras entrer lés crochetz és lacetz, & conioindras la couuerture: ainsi sera faict vn. Mais la reste du superflu dés courtines de la couuerture, assauoir la moytie de la courtine qui est superflue, restera aussi sur le derriere du tabernacle. Et aura vne coudée deça, & vne coudée delà, de la superabondance au long dés courtines de la couuerture, & sera le superflu sur lés costez du tabernacle, ça & là, pour le couurir. Outre sur ledict tabernacle, tu feras vne couuerture de peaux rouges de moutons, & vne couuerture de peaux de tesson par dessus. D Item, tu feras au tabernacle dés ais "du boys de Setim qui se tiendront debout. La longueur d'vn ais sera de dix coudées, & la largeur dudict ais de coudée & demie. Deux "enchassures à chascū ais et serōt separez, l'vne de l'autre: & ainsi feras tous lés ais du tabernacle. Tu feras dōc lés ais du tabernacle, assauoir vingt ais au costé de midy. Et au dessoubz dés vingt ais tu feras quarante soubbassemēs d'argent, deux soubbassemens soubz chascun ais pour lés deux "enchassures: & deux soubbassemens soubz l'autre ais pour sés deux enchassures. Et vingt ais à l'autre costé du tabernacle vers la partie d'Aquilon. Et lés E quarante soubbassemens d'iceux seront d'argent, deux soubbassemens soubz vn ais: & deux soubbassemēs soubz l'autre ais. Et aux costez du tabernacle vers occidēt tu feras six ais, tu feras aussi deux ais aux coingz du tabernacle à la cōiunction dés deux costez. Et si seront conioinctz par bas, & pareillemēt serōt conioinctz par hault à vn aneau: ainsi sera-il dés deux autres q serōt au deux coings. Il y aura aussi huyt ais à seize soubbassemēs d'argēt: assauoir deux soubbassemēs soubz vn ais, & deux soubbassemens soubz l'autre ais. F Aprés tu feras cinq barres de boys de Setim, por lés ais d'vn dés costez du tabernacle. Pareillemēt cīq barres, pour lés ais de l'autre costé du tabernacle: aussi cīq barres pour lés ais du

"Paincture s figures d'ouurage de broderie. "Ou, tables & plāches, & sou. "Piedz. "Piedz.

tabernacle au costé dés angletz vers occident. Et la barre du milieu sera au milieu dés ais courant de bout en bout. Tu doreras aussi lés ais d'or: & si feras leurs aneaux d'or, pour mettre lés barres, & doreras lés barres d'or. Tu esleueras dōc le tabernacle selon la disposition que tu as veu en la montaigne. Itē, feras vn voille de hyacinte, de pourpre, escarlate, & de lin retors, le faisant d'ouurage ingenieux auec °dés cherubins. Et le mettras sur quatre piliers de Setim dorez d'or auec crampons °d'or, qui seront sur quatre soubbassemēs d'argent. Aprés tu mettras le voille dessoubz lés crochetz: affin de mettre l'arche du tesmoignage dedans le voille, & le voille vous sera separation d'entre le sainct lieu & le lieu tressainct.

°Peinctures figurées.

G °Ou, gestes de gros clos ou de crochetz crāpons ou hauetz pour pendre lés sacrifices, et dessoubz

Item, au lieu tressainct tu poseras le propitiatoire sur l'arche du tesmoignage. Et tu mettras la table dehors du voille, & le chandelier vis a vis de la table, au costé du tabernacle, vers le midy, & la table au costé de Septentrion.

Et a lentrée du tabernacle tu feras vne couuerture de hyacinte, de pourpre, escarlate, & lin retors d'ouurage de broderie. Et feras pour ceste couuerture cinq piliers de Setim lesquelz tu doreras d'or. & seront leurs chefz d'or: & fondras pour iceux cinq soubbassemens d'aerain.

CHAP. XXVII.

A EN aprés tu feras vn autel de bois de Setim, ayant cinq coudées de long, et cinq coudées de large. Lequel sera quarré, & sa haulteur de troys coudées. Tu luy feras dés cornes en sés quatre coings, duquel yssiront lesdictes cornes, & le couuriras d'aerain. Item, tu feras pour luy dés °chauderōs, pour oster lés cendres, & sés balletz, & sés bassins, & sés hauetz, & sés paelles. Et tous sés vaisseaux tu lés feras d'aerain. Item tu luy feras vn gril d'aerain ouurage de treillis: & aussi feras aux treillis q̄tre aneaux d'aerain, sur lés quatre extremitez d'iceluy, & le mettras dessoubz le circuit de l'autel en bas: & le treillis sera au milieu de l'autel. Item, tu feras dés °barres pour l'autel, lesquelles seront du boys de Setim, & lés couuriras d'aerain, & fera on passer lés barres d'iceluy dedans lés aneaux, lesquelles barres serōt aux deux costez de l'autel pour le porter. Tu le feras creux entre lés tables. Ilz serōt ainsi cōme il t'a esté monstré en la montaigne.

°Dés potz.

°Perches, ou, leuiers pour porter, et sou.

B

Tu feras aussi le °paruis du tabernacle au costé demidy austral: lés courtines du paruis seront de lin retors, la longueur d'vn dés costez sera de cent coudées, & vingt piliers auec leurs vingt soubbassemens d'aerain: & lés crampons dés piliers, & leurs liaisons seront d'argent. Et ainsi au costé d'Aquilon lés courtines seront de cent [coudées] de long, & sés vingt piliers auec leurs vingt soubbassemens d'aerain, & lés crampons dés piliers, & leurs liaisons seront d'argent.

°Paruis, ou atre, estoit vne place en-

tour le ... bernac... en laq... le ētro... seulem... ceux ... la lign... de leui.

C Et la largeur du paruis du costé occidental aura dés courtines de cinquante coudées, ayans leurs dix piliers, & leurs dix soubbassemēs. Et la largeur du paruis du costé vers orient aura cinquante coudées. Et a vn dés costez seront dés courtines de quinze coudées ayans leurs troys piliers, & leurs troys soubbassemens. Et à l'autre costé quinze courtines, ayans leurs troys piliers, & leurs troys soubbassemens. Et à la porte du paruis sera vn voile de vingt coudées, faict de hyacite, poupre, escarlate, & lin retors d'ouurage de brodeire à quatre piliers, & quatre soubbassemēs. Tous lés piliers du paruis soient ceinctz à lentour de liaisons d'argent, & leurs crampons d'argent, & leurs soubbassemens d'aerain. D La longueur du paruis de cent coudées, la largeur de cinquāte°et cinquāte, et la haulteur de cinq coudées, de lin retors, & leurs soubbassemens d'aerain. Tous lés vaisseaux du tabernacle pour tout le seruice, & tous sés cloux, & tous sés cloux du paruis seront d'aerain.

°C'est ... chascū ... sté cinqu... te.

Et toy, tu commanderas aux enfans d'Israël, qu'ilz t'apportēt de lhuile d'oliue pure° & pilée pour le luminaire que tu mettras continuellemēt en la lampe au tabernacle du tesmoignage, hors du voille, qui est sur [l'arche] du tesmoignage. Aharon le disposera auec sés filz en la prensence du Seigneur, depuis le vespre iusque au matin. Soit vne ordonnāce perpetuelle par leurs eages, tant que seront lés enfans d'Israël.

°C'est huile tiré dés oliues pilées au mortier.

CHAP. XXVIII.

A ET toy, fais approcher de toy Aharon ton frere, & sés filz auec luy d'entre lés enfās d'Israël, pour me seruir °en sacrificature, assauoir Aharon auec Nadab, Abihu, Eleazar, et Ithamar filz dudict Aharon. Puis feras à Aharon ton frere dés sainctz vestemens en gloire & ornement, & parleras à tous ceux qui sont sages de cœur, que i'ay remply de l'esprit de sapience, affin qu'ilz facent dés vestemens à Aharon pour le sanctifier, affin qu'il me soit sacrificateur.

°C'est ... choses apparte... nēt à l'a... tel & ... ta... bernacle

Et ceux seront lés vestemens qu'ilz feront le Pectoral, l'Ephod, le roquet, la robbe œilletée, la mittre & le baudrier.

Ilz

Ilz feront donc cés sainctz vestemens à Aharon ton frere & à sés filz, pour me seruir en sacrificature. Et iceux prendront de l'or, du hyacinte, du pourpre, de l'escarlate, & du fin lin. Et ferõt l'Ephod d'or, de hyacinte, de pourpre, d'escarlate,
B et de lin retors d'ouurage ingenieux. Lés deux espaulieres luy seront conioinctes par lés deux extremitez d'iceluy, & acouplez. Et l'artifice de sa ceincture qui est sur luy en hault sera mesme cõme son ouurage, d'or, de hyacinte, de pourpre, d'escarlate, & de lin retors. Et prendras deux pierres d'Onix, & graueras sur icelles lés noms dés enfans d'Israël, six noms d'iceux sur vne pierre, & lés six noms dés autres sur l'autre pierre & se-
Sap. 18. d. lon leurs natiuitez. Par * ouurage de lapidaire, & de celuy qui faict engraueure de seaux, tu graueras lés deux pierres selon lés noms dés enfans d'Israël, y faisant à lentour enchassures d'or, & mettras lés deux pierres sur lés espaulieres d'Ephod, affin qu'elles soient pierres memoriales aux enfans d'Israël. Et Aharon portera lés noms d'iceux sur sés deux espaulieres
C deuant le Seigneur pour memoire. Tu y feras aussi deux boucles d'or, & deux chainettes d'or pur, lesquelles tu attacheras és boutz [d'enhault] tu lés feras entre lassées, & lés mettras dedens lesdictes boucles. Item tu feras le Pectoral de iugement, d'ouurage ingenieux, & de mesme matiere que l'Ephod, [assauoir] d'or, de hyacinte, de pourpre, d'escarlate, & de lin retors. Il sera quarré & double, & sa longueur d'vne paulme, & sa largeur d'vne aultre paulme: puis le rempliras de pierrerie de quatre ordres, de pierres. A la premiere rengée, vne Sardoine, vne Topace, & vne Emeraude. Et à la seconde rengée vn Escarboucle, vn Saphir, & vn Iaspe. Et à la troysiesme rengée, vn Ligure, vne Agathe, & vn Amathiste. Et à la quatriesme rengée vn Chrysolite, vn Onix, & vn Beril: lesquelles seront enchassées en or, selon leurs remplages. Et seront lés pierres pour lés noms dés enfans d'Israël: douze, pour leurs noms, ilz seront engrauez vn chascun d'eux en maniere d'vn seau selon lés dou-
D ze lignées. Puis pour le Pectoral tu feras dés chainettes aux boutz, qui seront de fin or, & entrelassées. Et feras sur ledict Pectoral deux aneaux d'or: et mettras lés deux aneaux aux deux boutz dudict Pectoral, si mettras lés deux chainettes d'or cordées aux deux aneaux aux boutz du Pectoral: & mettras lés deux autres boutz dés deux chainettes cordées aux deux boucles: & lés mettras sur lés espaulieres de l'Ephod vis à vis du Pectoral. Itẽ, feras deux aneaux d'or, lesq̃lz tu mettras au deux boutz du Pectoral, sur son bort qui est au costé d'Ephod par dedans. Tu feras aussi deux aneaux d'or que tu mettras aux deux extremitez du Pectoral, c'est assauoir à son bord qui respond à l'Ephod en bas. Et feras deux cercles d'or que tu mettras en deux pars de l'Ephod en bas à son deuant, & droict respondãt au Pectoral qui doit estre conioinct auec luy au dessus de l'artifice d'Ephod: & attacheront le Pectoral par sés aneaux, aux aneaux d'Ephod: d'vn cordon de hyacinte, affin qu'il tienne sur E
l'artifice d'Ephod, & que le Pectoral ne se puisse oster de l'Eephod. Ainsi Aharõ portera sur son cœur. lés noms dés enfans d'Israël au Pectoral de iugement, [sus sa poictrine] quãd il entrera au lieu sainct, en memoire deuãt le Seigñr, à tousiours.

Item, tu mettras au Pectoral de iugement Vrim ª & Thumin, lesquelz seront ªC'est, lumiere, & perfectiõ.
sur le cœur d'Aharon quand il viendra deuant le Seigneur. Et Aharon portera le iugemẽt dés enfãs d'Israël sur son cœur, deuant le Seigneur à tousiours. Itẽ, tu feras la robbe de dessoubz l'Ephod totallemẽt de hyacinte. Et sera la gueulle ou passe la teste au milieu d'elle, & vn ᵇ orlet à sa gueulle à l'entour, d'ouurage ᵇou, bord.
tissu: comme ᶜ la gueulle d'vn haubert af- ᶜOu, vne bordure.
fin qu'il ne se deschire point. Et feras à sés franges d'embas dés grenades de hya- F
cinte, de pourpre & d'escarlate tout à len tour, * & dés sonnettes d'or entre elles à Ecclé. 45 b.
lentour: assauoir vne sonnette d'or, puis vne grenade, vne sonnette d'or, puis vne grenade, aux franges à lentour de la robbe. Et elle sera pour Aharon quand il ministrera, & on orra ᵈ le son de luy, lors ᵈC'est, le nom Ieho ua.
qu'il entrera au sainct lieu, deuant le Seigneur, & quand il en sortira, affin qu'il ne meure. Item, feras vne lamme de fin or, sur laquelle tu engraueras de graueure de seaux. La saincteté au Seigneur, laquelle tu mettras en vn cordon de hyacinte, & sera sur la mittre au deuant de ladicte mittre. & si sera sur le front d'Aharon, affin qu'il porte l'iniquité dés ᵉ obla- ᵉEbr. sanctificatiõs que sãcti fieront.
tions q̃ offriront lés enfans d'Israël par [icelle, &] tous leurs sainctz dons, & sera continuellement sur son front, pour lés rendre aggreables deuant le Seigneur. G

Item, aorneras la tunique de lin & feras la mittre de lin, & feras le baudrier d'ouurage de broderie. Pareillemẽt aux enfans d'Aharon feras dés tuniques, dés baudriers, et dés ᶠ chappeaux pour gloire ᶠOu, mittres.
& ornemẽt,

& ornement,& lés vestiras à Aharon ton frere,& à sés filz auec luy,et lés oindras, & consacreras leurs mains,& lés sanctifieras:affin qu'ilz me facent la sacrificature. Et leur feras dés brayes de linge, pour couurir la chair honteuse depuis lés reins iusque aux cuysses,desquelles Aharon & sés filz vseront quand ilz entrerōt au tabernacle de tesmoignage,ou quand ilz approcheront de l'autel pour administrer au sainct lieu,affin qu'eux coulpables d'iniquité ne meurent.Ce,luy sera ordonnance perpetuelle & à sa semence aprés luy.

CHAP. XXIX.

A ET ce est la chose que tu leur feras quand tu lés sanctifieras pour me administrer en la sacrificature.Tu *prendras vn ieune veau,& deux moutons sans macule ,& dés pains sans leuain:pareillement dés gasteaux sans leuain:pestris à l'huile,et dés torteaux sans leuain oinctz d'huile,mais tu lés feras de fine farine de froment. Iceux mettras en vne corbeille,& lés presenteras en ladicte corbeille aussi le veau & lés deux moutons.Lors feras approcher Aharon et sés filz à lentrée du tabernacle de tesmoignage,lesquelz tu laueras d'eaue.Tu prēdras aussi lés vestemens & feras vestir Aharō de la robbe oeilletée,& de la robbe " de dessoubz l'Ephod,& de l'Ephod,& du Pectoral,& le ceindras[du baudrier]par l'ouurage ingenieux qui est en l'Ephod. Puis mettras sur son chef la mittre & la couronne de sainctcté,sur ladicte mittre. Tu prendras aussi l'huile d'vnction,& l'espandras sur son chef en l'oingnant.

B Puis tu feras approcher sés filz,& lés feras vestir de tuniques,& lés ceindras de baudriers,assauoir Aharon & sés filz,& lés couuriras dés chappeaux & la sacrificature leur sera pour ordonnance perpetuelle.Tu " consacreras aussi la main d'Aharō,& la main de sés filz.Aprés*tu feras presenter vn veau deuant le tabernacle de tesmoignage:& Aharon & sés filz mettront leurs mains sur la teste du veau,& tueras le veau deuant le Seigñr à lentrée du tabernacle de tesmoignage. Aprés tu prendras du sang du veau & le mettras de ton doigt sur lés cornes de l'autel,& espādras tout le sang au soubbassement dudict autel. Itē,* prēdras toute,la graisse qui couure lés entrailles, & la taye qui est sur le foye,& lés deux rongnons,& la graisse qui est sur iceux, & lés brusleras sur l'autel. Mais la chair du veau,sa peau,& sa fiente tu lés bruslerasau feu dehors l'ost;ce'st"sacrifice pour le peché. Itē,prēdras vn moutō,et Aharō & sés filz mettrōt leurs mains sur la teste dudict moutō.Puis tu tueras le mouton,& prenāt le sang d'iceluy tu arrouseras sur l'autel à lentour.Aprés tu departiras le moutō par pieces,& laueras sés entrailles & sés geābes,& lés poseras sur sés pieces & sur sa teste,et brusleras tout le moutō sur l'autel:car c'est holocauste au Seigñr en souef odeur et oblatiō "faicte par feu au Seigñr.Puis prēdras vn autre moutō,et Aharō et sés filz mettrōt leurs mains sur la teste dudict moutō,et puis tu le tueras,et prēdras du sāg d'iceluy,& le mettras sur le mol de l'aureille d'Aharō & sur le mol de l'aureille dextre de sés filz,sur le poulce de leur main dextre,& sur le poulce de leur pied dextre,et espādras le sāg sur l'autel à lentour.Et prendras du sāg qui est sur l'autel et de l'huile d'vnctiō,& arrouseras sur Aharō & sur sés vestemēs,sur sés filz,et sur lés vestemēs de sés filz auec luy.Ainsi sera il sanctifié, et sés vestemēs,sés filz,et lés vestemēs de sés filz auec luy. Itē,tu prēdras du mou

D ton,la graisse la queuë,et la graisse q couure lés entrailles,la taye du foye,lés deux rōgnōs,la graisse q est sur eux,et l'espaule dextre(car c'est le mouton de cōsecration)et vne mische de pain,vn gasteau de pain à l'huile,& vn tourteau de la corbeille dés choses q sont sans leuain qui est deuāt le Seigñr.Et mettras toutes lés choses és mains d'Aharō,& és mains de sés filz,& lés " esleueras en oblatiō de vētilation deuant le Seigñr,et lés receuāt de leurs mains,tu lés brusleras sur l'autel,en holocauste pour souef odeur deuāt le Seigneur:car c'est sacrifice faict par feu au Seigñr. Itē,tu prēdras la poictrine du moutō de cōsecratiō q est pour Aharō,et " l'esleueras deuāt le Seigñr et il sera por ta part.Aussi tu sāctifieras la poictrine de l'eleuatiō,& l'espaule de l'eleuatiō q ont esté esleuées & offertes du moutō dés cōsecratiōs q estoiēt por Aharō & sés filz. Et ce sera audict Aharō et à sés filz en ordōnāce ppetuelle dés enfās d'Israël.Car

E c'est offrāde,d'eleuatiō[assauoir]l'eleuatiō q est dés enfās d'Israël de leurs sacrifices pacifiqs,et est leur oblatiō au Seigñr. Et lés sainctz vestemēs q appartiēnēt à Aharon serōt à sés enfās aprés luy,pour estre oinctz en iceux,& pour consacrer leurs mains auec eux.Le sacrificateur q sera en son lieu dentre lés enfans, d'Israël(lequel viēdra au tabernacle de tesmoignage por ministrer au lieu sainct)lés vestira par sept iours. Tu prendras donc le mouton de cōsecration,& cuyras sa chair au sainct lieu:

Marginal notes:

Leui.9.a.

"Sur laqlle estoit Ephod.

"Ebr.empliras.

Leui.1.b.

Leui.3.a.

"l'Ebri. appelle peché,le sacrifice faict pour le peché.

"Bruslée.

"Ou,vētileras.

"Ou,vētileras.

lieu: & Aharon & sés filz mangeront à
l'entrée du tabernacle de tesmoignage, la
chair du mouton, & le pain qui est en la
Leui. 8. g corbeille. Ceux *mangeront cés choses
pour ce que par elles est faicte la propitia
tion pour cõsacrer leurs mains: & iceux
"Celuy q sanctifier: mais "l'estrãger n'en mangera
n'est poīt point pourtãt qu'elles sont sainctes. Que
de la li- si demoure de la chair dés consecrations
gnée sacer & du pain iusque au lendemain tu brusle
dotale. ras lés reliefz au feu. On n'en mangera
point pourtant que c'est chose saincte.

F Tu feras donc ainsi à Aharon et à sés
enfans, selon toutes lés choses que ie t'ay
commandé: par sept iours tu consacreras
leurs mains, & sacrifieras tous lés iours
vn veau [qui est] pour le peché en expia-
tions affin que tu nettoyé l'autel quand
tu auras immolé sur luy, & si l'oindras,
pour le sanctifier. Par sept iours tu purge
ras l'autel & le sanctifieras. Ainsi sera
l'autel comme tressainct, & quicõque at-
touchera à l'autel soit sainct. Or voi-
cy ce que tu feras sur l'autel: assauoir [q
tu offriras] tous lés iours deux agneaux
d'vn an continuellement. Au matin sacri
fieras vn agneau, & l'autre agneau vers
le soir. La dixiesme partie [d'Ephi] de
"De ceste fine farine pestrie en huile espreincte qui
huile. Sus "sera de la quatriesme partie de Hin, &
28. l'aspersion de la quatriesme partie dudict
Hin de vin pour vn agneau. Et offriras
l'autre agneau au vespre comme l'obla-
G tion du matin, & luy feras comme son a-
spersion en souef odeur, & en oblation
bruslée au Seigneur. Ce sera l'holocauste
continuel en voz generations à lentrée
du tabernacle de tesmoignage deuant le
Seigneur, auquel ie conuiendray auec
vous, pour parler à toy en ce lieu. Et cõ-
uiendray là auec lés enfans d'Israël, &
sera sanctifié [le tabernacle] en ma gloi-
re. Or sanctifieray-ie le tabernacle de tes
moignage auec l'autel, & sanctifieray
Aharon auec sés filz, affin qu'ilz me ser-
uent en la sacrificature. Ausi habiteray
ie au milieu dés enfans d'Israël, & seray
leur Dieu. Et congnoistront que ie suis
le Seigneur leur Dieu, qui lés ay retirez
du pays d'Egypte, affin que ie habitasse
entre eux, ie suis le Seigneur leur Dieu.

CHAP. XXX.

A D Auantage tu feras l'autel dés
"Ou, encé "perfumigations du boys de Se-
sement. tim, ayant vne coudée de long,
& vne coudée de large en quarre, & sa
hauteur de deux coudées, & sés cornes
[yssantes] de luy. Et couurira iceluy
de fin or, son toict, sés paroitz à lentour,
& sés cornes. Tu luy feras aussi vn cou-
ronnement d'or à lenuiron: mais au des-
soubz de son couronnement tu luy feras
deux aneaux d'or aux deux coings de
sés deux costez, & sera à mettre lés bar-
res pour le porter à tout elles, lesquelles
barres feras du boys de Setim, & lés
couuriras d'or. Puis le poseras deuant le
voille qui est sur l'arche de tesmoignage,
& deuant le propiciatoire qui est sur le
tesmoignage, auquel ie conuiendray auec
toy. Et tous lés matins Aharon fera sur
iceluy encensemens aromatiques, quand
il aura accoustré sés lampes, il y fera per-
fumigation, quand il allumera sés lam-
pes vers le vespre, il fera perfumigation
sur iceluy continuellement deuant le Sei
gneur en voz generations. Vous n'offri- B
rez point sur iceluy perfumigation estrã-
ge, ne holocauste, ne sacrifice: mais aussi
vous n'y verserez nulle aspersion sur ice
luy. Et Aharon vne foys l'an fera recon
ciliation sur lés cornes d'iceluy, du sang
offert pour la recõciliatiõ du peché. Vne
fois donc en l'an il fera la reconciliation
sur iceluy en voz generations. C'est la
chose tressaincte au Seigneur. En a-
prés le Seigneur parla à Moyse, disant:
Quand tu leueras la somme dés enfans
d'Israël selon leur nombre, ilz dõneront Nombr.
vn chascũ la *redéption de leur "ame au 1. a.
Seigneur, quand tu lés auras comptez. "C'est per
Affin qu'il n'y ait point de playe en eux sonne, cõe
quand tu lés auras reuisitez. Or c'est ce Soubz.
que baillera chascun d'eux qui sera com Leuitiq.
pté, assauoir demy sicle, *selon le sicle du 27. c.
sanctuaire, lequel sicle à vingt oboles: de- Nombr.
my sicle donc est l'oblation au Seigneur. 3. g.
Quiconque est pour estre compté depuis Ezec. 45
l'eage de vingt ans & dessus donnera d.
[oblation] d'eleuation au Seigneur. Le
riche n'augmentera rien, & le paoure ne
diminuera rien du demy sicle, vous don-
neres l'oblation d'eleuation au Seigneur
affin qu'il vous soit propice en voz ames.
Tu prendras donc l'argent dés enfans
d'Israël, l'argent de redemption, & le dõ-
neras pour le seruice du tabernacle de
tesmoignage, lequel sera aux enfans d'Is-
raël pour memoire deuant le Seigneur
pour la redemption de leurs personnes.

Item, le Seigñr parla à Moyse, disant:
Fais vn cuueau d'aerain, et son soubbasse C
mẽt d'aerain pour lauer, leq̃l mettras en-
tre le tabernacle de tesmoignage, & l'au-
tel, & y mettras de l'eaue. Et Aharon &
sés filz lauerõt leurs mains et leurs piedz
d'icelle. Quãd ilz entrerõt au tabernacle
de tesmoignage ilz se laueront d'eaue,
affin qu'ilz ne meurent, ou quand ilz
approcheront de l'autel pour ministrer,

& pour faire brusler le sacrifice au Sei-
gneur. Ilz laueront donc leurs mains &
leurs piedz, affin qu'ilz ne meurent : &
luy sera ordonnance perpetuelle, & à sa
posterité en leurs generations. Item,
D le Seigneur parla à Moyse, disant : Tu
prendras pour toy dés principalles cho-
ses aromatiques, de la franche Myrrhe,
de cinq cens [sicles] et de Cinamome odo
riferante, la moytie d'icelle qui sont deux
cens cinquante [sicles,] & de Calamus
souef flairant deux cens cinquãte [sicles]
& de Casse cinquante sicles au poidz du
sanctuaire, et vn Hin d'huile d'oliue. Puis
feras icelle huile de saincte vnction vn
oignement confict par œuure d'apoticai-
re. Ainsi sera le sainct huile d'vnctiõ du-
quel tu oindras le tabernacle de tesmoi-
gnage, et l'arche du tesmoignage, la table
auec tous sés vaisseaux, le chãdelier auec
tous lés vtensilles d'iceluy, & l'autel dés
encensemens. Item l'autel dés holocau
stes auec tous sés vaisseaux, pareillement
*L auoir. le *cuueau & son soubbassement. Et lés
sanctifieras affin qu'ilz soiẽt choses tres-
sainctes. Tout ce qui lés attouchera sera
E sanctifié. Tu oindras Aharon & sés filz,
si lés sanctifieras pour me seruir en la sa
crificature. Tu parleras aussi aux enfans
d'Israël, disant: C'est huile de saincte vn-
ction sera à moy en voz generatiõs. On
n'en oindra point la chair de l'homme, &
ne ferez point de composition semblable
à icelle: car elle est saincte, elle vous sera
donc saincte. Quiconque cõposera oigne-
ment semblable, & qui mettra d'iceluy
sur l'estranger, sera exterminé de son peu
ple. Item le Seigneur dist à Moyse:
Prens pour toy dés choses aromatiques
*Aucuns, baulme. du *Stacte, Onycha, Galbanum odorife-
rant, & de l'encens pur, lesquelz serõt de
poidz esgal. Puis feras ceste perfumiga-
tion aromatique d'œuure d'apoticaire,
mixtionnée, pure, & saincte. Et quand tu
l'auras moulu biẽ delié, tu en mettras de-
uant le tesmoignage au tabernacle du tes-
moignage, auquel ie conuiendray auec
toy. Ce vous sera chose tressaincte. Et l'en
censement que tu fais selon ceste compo-
sition vous ne la ferez point pour vous.
Ce te sera chose saincte pour le Seigneur.
Quiconque en aura faict de semblable
pour le flairer, sera exterminé de sés
peuples.

CHAP. XXXI.

A ET le Seigneur parla à Moyse, di
sant : Regarde i'ay appellé par
son nom Bezeléel le filz d'Vri,
filz d'Hur, de la lignée de Iuda, lequel
i'ay remply de l'esprit de Dieu, de sapien
ce, d'intelligence, de science, et de tout art,
pour imaginer inuentions à besongner en
or, en argent, & en aerain, en artifice de
pierrerie pour replissage, et en artifice de
boys pour le disposer en tout ouurage.
Et voicy ie luy ay donné [pour compai
gnon] Oliab filz d'Achisamech de la li- B
gnée de Dan, & au cœur de tout homme
sage ay donné sapience, affin qu'ilz fa-
cent toutes lés choses que ie t'ay commã
dé: c'est assauoir, le tabernacle de tesmoi-
gnage, l'arche du tesmoignage, & le pro-
pitiatoire qui est sur icelle, auec tous lés
vaisseaux du tabernacle. Item, la ta-
ble auec tous sés vaisseaux, & le fin chan
delier auec tous sés vtensilles, & l'autel
dés perfumigations. Item, l'autel de l'ho
locauste auec tous sés vaisseaux, le cu-
ueau & son soubbassement. Item, lés C
*vestemens ministraux, lés sainctz veste- *Estoient cõe veste-mẽtz pour enuelop-per l'arche la table, le chandelier & autres choses du tabernacle quand on le transportoit.
mens d'Aharon sacrificateur, & lés veste
mens de sés filz, pour seruir en la sacrifi-
cature. Item, l'huile d'vnctiõ, & la per-
fumigation aromatique pour le sanctuai-
re. Ilz feront donc selon toutes lés cho-
ses que ie t'ay commandé. Puis le
Seigneur parla à Moyse, disant : Or toy
parle aux enfans d'Israël, disant : Vous
garderez non-obstãt mon repos: car c'est
vn signe entre moy & vous en voz gene
rations, affin que vous sachez que ie suis
le Seigneur qui vous sanctifie. Gardez
donc le repos: car il vous est sainct. Qui
le violera, il mourra de mort. Pource Sus. 20. b Ezec. 20 b.
quiconque fera œuure en iceluy, tel per-
sonnage sera exterminé du milieu de son
peuple. Par six iours on fera l'œuure: D
mais au septiesme iour c'est la vacation
du sainct repos au Seigneur. Quiconque
fera œuure le iour du repos, mourra de
mort. Ainsi lés enfans d'Israël garderont
le repos, pour celebrer le repos en leurs
generations par alliance perpetuelle. En-
tre moy & lés enfans d'Israël il est signe
à perpetuité. Car en *six iours le Sei- Geñ. 2. g
gneur feist le ciel & la terre, & au septies- Exo. 20.
me il cessa & se reposa. Lors il donna à d.
Moyse (quand il eut acheué de parler a-
uec luy en la montaigne de Sinai) deux
tables du tesmoignage, tables de pierre,
escrites du doigt de Dieu.

CHAP. XXXII.

OR le peuple voyant que Moyse A
tardoit de descendre de la mon-
taigne, il s'assembla à lencontre
d'Aharon, & luy dirent : Leue toy, fais
*nous dés dieux qui marchent deuant actes. 7. e
nous : car à cest homme Moyse (qui
nous à faict monter de la terre d'Egy-
pte)

pte)nous ne sauons qu'il est aduenu. Et Aharon leur respondit: Rompez lés aureillettes d'or qui sont aux aureilles de voz femmes, de voz filz, & de voz filles, si me lés apportez. Lors tout le peuple, rompit lés aureillettes d'or qui estoient à leurs aureilles, & lés apporterent à Aharon: Lequel quãd il lés eust receu de leurs mains il forma * cest [or] auec vn burin, & en feist vn veau de fonte. Puis ilz dirent: Iceux sont tés dieux ô Israël, qui t'ont faict mõter hors du pays d'Egypte.

Psal.106.c.

B Quoy voyant Aharon il edifia vn autel deuant luy, & cria disant: Demain est la solennité au Seigneur. Et se leuerent le lendemain, & offrirent holocaustes, et presenterent lés oblations pacifiques, puis le *peuple s'asseit pour mãger & pour boire, & se leuerent pour iouër. Adonc le Seigneur dist à Moyse: *Va, descendz, car ton peuple que tu as faict monter du pays d'Egypte a corrompu [sa voye.] Ilz se sont tãtost fouruoyez du chemin q̃ ie leur auoye commandé, ilz ont faict vn veau de fonte pour eux, & se sont enclinez vers luy, & luy ont sacrifié, disans: Iceux sont tés dieux ô Israël, qui t'ont faict monter du pays d'Egypte. De rechef le Seigneur dist à Moyse: I'ay veu ce peuple, & voicy c'est vn peuple de dur cerueau. Et maintenant *laisse moy, & ma fureur s'embrasera contre eux, & lés cõsommeray: mais ie te feray [croistre] en grãd peuple.

1.Corint.10.b. deute.9.c Deute.9.b.

C Lors Moyse supplia le Seigneur son Dieu, & dist: Seigñr pourquoy s'embrase ta fureur contre ton peuple, lequel tu as retiré du pays d'Egypte par grand force, & en main forte? *Pourquoy diront lés Egyptiens, il lés à retiré malicieusement pour lés occir és mõtaignes, et pour lés cõsommer de dessus la terre? Destourne toy de l'ire de ta fureur, et te repẽs "de ce mal que tu as proposé contre ton peuple. Aye memoire d'Abraham, Isaac, & d'Israël tés seruiteurs, ausquelz tu as iuré par toymesme, & leur as dict: *Ie multiplieray vostre semence comme lés estoilles du ciel, & donneray toute ceste terre (que i'ay dict) à vostre semence, & la receuront en heritage à tout iamais. Adonc le Seigñr se " repentit du mal qu'il auoit dict qu'il feroit à son peuple.

Nombr.14.c. "C'est, pardonne luy l'offẽce pour laquelle tu le veux destruyre. Gene.12.et.15.b.et 48.c. "Luy pardonna.

D Puis Moyse se retourna, & descẽdit de la mõtaigne, ayant lés deux tables du tesmoignage en sa main, lés tables escrites à leur deux costez: assauoir, escrites deça & delà, & lés tables estoient œuure de Dieu, aussi l'escriture estoit escriture de Dieu, grauée sur lés tables. Lors Iosué oyant la voix du peuple qui cryoit dist à Moyse: Il y a voix de bataille en l'ost, auquel respõdit: Ce n'est point voix de " victoire, ne voix de " desconfiture: mais i'oy voix de chanterie. Et aduint quand Moyse approcha de l'ost qu'il veist le veau, & lés " dãses, il se courrouça vehemẽtement, & ietta de sés mains lés tables, & lés rompit soubz la montaigne. Aprés print le veau qu'ilz auoient faict, & le brusla au feu, & le brisa tant qu'il fust en poudre, puis l'espandit au dessus * de l'eaue, & en feit boire aux enfans d'Israël,

"Ou, de puissãce. "Ou, de debilité. "Assemblées de gẽs iouãs et dãsans.

E Et Moyse dist à Aharon: Que t'a faict ce peuple, que tu aye amené sur luy vn tant grand peché? Et Aharon luy respondit: Ne te courrouce pas mon seigneur. Tu as congneu le peuple, comme il est [prõpt] à mal, & ilz m'ont dict: Faictz nous dés dieux qui cheminent deuant nous: car à cest homme (Moyse qui nous à faict monter hors du pays d'Egypte) nous ne sauons qu'il luy est aduenu. Lors ie leur dis: Qui a de l'or, si le rõpe. Et ilz le me baillerent, et le iettay au feu, & ce veau en est sorty.

deut.9.d.

F Or Moyse voyant que le peuple estoit desnué (car Aharon l'auoit desnué en vitupere entre leurs ennemys) & estant à la porte de l'ost, il dist: Qui est du Seigneur, [vienne] à moy. Et tous lés enfans de Leui s'assemblerẽt vers luy, puis il leur dist: Ainsi dict le Seigneur aux enfans d'Israël: Mettez vn chascun son espée sur sa cuisse, passez & rapassez de porte en porte au camp, et chascun de vous tue son frere, son amy, et son prochain. Et lés enfans de Leui feirẽt selon la parolle de Moyse: & en ce iour là tomberent du peuple enuiron troys mille hommes. Et Moyse dist: Consacrez au iourdhuy voz mains au Seigneur, vn chascun sur son filz & sur son frere, affin que au iourdhuy vous soit donnée benediction.

G Et lendemain venu, Moyse dist au peuple: Vous auez perpetré vn grand peché, mais à present ie monteray vers le Seigneur, si parauenture le pourray rappaiser pour vostre peché. Moyse donc retourna au Seigneur, & dist: Ie te prie, ce peuple a perpetré vn grand peché, car il s'est faict dés dieux d'or. Or maintenant, ou pardonne luy ce peché, ou sinon, efface moy ie te prie de ton liure q̃ tu as escrit. Adonc le Seigneur respondit à Moyse: Qui aura peché contre moy, ie l'effaceray de mon liure * Va-ten maintenant: conduis le peuple au lieu que ie t'ay dict. Voicy mon ange te precedera, & au iour de ma visitation ie " visiteray sur eux, leur peché. Ainsi le Seigneur punit le peuple, pourtant qu'il auoit

Eccl.45.a. "C'est, puniray.

faict faire le veau que feit Aharon.

CHAP. XXXIII.

A Prés le Seigneur dist à Moyse: A
Va,monte d'icy,toy & le peuple
(que tu as faict monter du pays
d'Egypte)en la terre pour laquelle i'ay
iuré à Abraham, Isaac,& Iacob,disant:
Gen.12.b Ie la dõneray à ta semẽce.* Et i'enuoye-
Sus.23.c. ray mon ange deuant toy,& dechasseray
Iosu.24.c. le Chananeen, l'Amoreen,le Hetheen,le
Deut.7.c Pherezéen,le Heueen,& le Iebuséen,[c'est
assauoir] en la terre ayant affluence de
laict & de miel:car ie ne monteray point
auec toy,pource que tu és vn peuple de
Sus.32.a. dur * cerueau,que parauẽture ie ne te con
somme au chemin. Et le peuple ouyt cés
mauuaises nouuelles,dont il lamenta,&
nul d'eux ne mist son ornement sur soy.
Item,le Seigneur dist à Moyse: Dis
aux enfans d'Israël:Vous estes peuple
de dur cerueau,Ie monteray en vn mo-
ment au milieu de toy,& te consomme-
ray,maintenant donc oste ton ornement
de dessus toy,& ie sauray que ie te feray.
Lés enfans d'Israël donc osterent leurs
ornemens prés la montaigne d'Horeb.
B Et Moyse print le tabernacle &
l'estendit hors l'ost,loing de l'ost & l'ap-
pella tabernacle de tesmoignage.Et tous
ceux qui cerchoient le Seigneur entroient
au tabernacle de tesmoignage, qui estoit
dehors l'ost. Et quand Moyse venoit
audict tabernacle: tout le peuple se le-
uoit,& vn chascun se tenoit à l'entrée de
son pauillon, attendant aprés Moyse
iusque à ce qu'il entreroit au tabernacle.
Et quand Moyse estoit entré au taber-
nacle vne colomne de nuée descendoit &
s'arrestoit à la porte du tabernacle,&
parloit auec Moyse. Et tout le peuple
voyant la colomne de nuée s'arrestant à
la porte du tabernacle se leuoit,& vn
chascun adoroit dés la porte de son pa-
C uillon. Et le Seigneur parloit à
Moyse face à face comme l'homme parle
auec son prochain. Et quand Moyse
estoit retourné au tabernacle,son serui-
teur Iosué filz de Nun ieune ne se par-
toit point du tabernacle. Et Moyse dist
au Seigneur:Voicy tu me dis:fais mon-
ter ce peuple,& si ne me fais point con-
gnoistre celuy que tu veux enuoyer auec
moy. Encore que tu as dict:ie te con-
gnois par nom,& as aussi trouué grace
ᵃLa voye deuant moy.Or maintenant ie te prie se
et le moyẽ i'ay trouué grace deuant toy,fais moy
par lequl congnoistre taᵃvoye, affin que ie te con
tu veux q gnoisse,& que ie trouue grace deuant
ie le mei- toy,& aussi regarde que ceste gent,est
ne. son peuple. Et il respondit: Ma face
ᵃ[te] precedera & te donneray repos. ᵃC'est,ie iray psent auec toy.
Et il luy dist:Si ta face ne [nous] pre-
cede, ne nous fais point monter d'icy.
Maintenant congnoistra on que i'ay
trouué grace deuant toy, moy,& ton
peuple:ne sera-ce point quand tu chemi-
neras auec nous?& que moy & ton peu-
ple soyons rendus admirables,plus que
tous peuples qui sont dessus la terre. Et
le Seigneur dist à Moyse:Ie feray aussi D
ceste chose que tu dis.Car tu as trouué
grace deuant moy,& t'ay congneu par
nom. De rechef dist:Ie te prie fais moy
apparoistre ta gloire. Et il respondit:Ie
feray passer tout mon bien par dessus ta
face,& ᵃappelleray le nom du Seigneur ᵃNõme-
deuant toy,*& feray grace,à qui ie feray ray profe
grace,& seray pitoyable,à qui ie seray pi rerây.
toyable.Puis dist:tu ne pourras pas veoir Rom.9.
ma ᵃface:car l'homme ne me peult veoir, ᵃEn ma
& viure. Item,le Seigneur dist.Voi- pſence cõ
cy vn lieu aupres de moy, tu t'arresteras me ie suis
sur la ᵃpierre.Et quand ma gloire passe- pendãt q
ra,ie te mettray au pertuis de la pierre,et vit.
te couuriray de ma main tant que ie se- ᵃOu, ro
ray passé,puis ie retireray ma main & che.
verras més parties de derriere:mais ma
face ne sera point veuë.

CHAP. XXXIIII.

ET le Seigñr dist à Moyse:*Taille A
toy deux tables de pierre comme Deute.10
les premieres,& i'escriray sur lés a.
tables lés parolles qui estoient sur lés pre
mieres tables que tu as rompu,& soys
prest au matin,affin que tu monte le ma-
tin en la mõtaigne de Sinai,& q̃ tu soyes
là auec moy sur le coupeau de la mon-
taigne:que nul ne monte auec toy,& que
nul ne soit veu en toute la montaigne,&
que aussi brebis ne bœufz,ne paisturent
point à lencontre de la montaigne.
Moyse dõc tailla deux tables de pier-
re cõe lés premieres,& se leua au matin,et
monta en la montaigne de Sinai,cõme le
Seigneur luy auoit commãdé,& print en
sa main lés deux tables de pierre.Et le
Seigñr descendit en la nuée,& s'arresta B
illec auec luy,& ᵃappella le nom du Sei- ᵃNõma
gneur.Et quand le Seigneur passoit par ou,profe
deuant luy,il profera ce,l'Eternel,l'Eter ra cõe sus
nel,Dieu pitoyable,clemẽt,patiẽment at- 33.d.
tendant,abondant en misericorde,& fide-
lité, *gardãt misericorde en milliers,ostãt
iniquité,rebellion & peché,nettoyant[ce- Iere.32. c
luy qui se repent] ne nettoyera point Deut.5. a
[l'impenitẽt]*qui visite l'inīqté dés peres Psal.143.
sur lés enfãs,et sur lés enfãs de leurs enfãs, a.
sur la troysiesme et q̃triesme[generatiõ.]
Et icõtinẽt Moyse s'enclina en terre,et se
ᵃpsterna disãt:O Seigñr,si i'ay maītenãt ᵃAdora.
trouué

trouué grace deuāt toy ie prie q̄ le Seign̄r
reçoiue en heritage (car ce peuple est de
C dur cerueau) & tu pardōneras à noz ini-
quitez & à noz pechez, affin que tu mar-
che auec nous. Et il respondit: Voicy, ie
traicteray alliance deuant tout ton peu-
ple, faisāt merueilles qui n'ont point esté
faictes en toute la terre, ne en toutes gēs:
& tout le peuple au milieu duquel tu és,
verra toute l'œuure du Seigneur: car ce
sera chose terrible que ie feray auec toy.
Donne toy garde de ce que ie te com-
mandé au iourdhuy. Voicy, ie dechasse
de deuāt toy l'Amoréen, Chananéen, He
théen, Pherezéem, Heuéen, & Iebuséen.
Donne toy garde de faire alliance auec
lés habitās de la terre à laquelle tu iras,
affin que parauenture ilz ne te soient en
ruine: mais vous demolirez leurs autelz,
& desromprez leurs images, & copperez
leurs "boys. Tu ne t'enclineras point
deuant autre Dieu: pource que le Sei-
gneur a nom ialoux, Dieu dōc est ialoux.
Affin que par aduenture tu ne face *alliā
ce auec lés habitans de la terre, & quād
ilz viendront à faire fornication aprés
D leurs dieux, & sacrifice à leurs dieux, ilz
ne t'appellent, & que tu mange de leurs
sacrifices. *Et aussi que tu ne prenne de
leurs filles pour tés filz, craignant qu'el-
les faisans fornicatiō aprés leurs dieux,
ne facēt faire "fornication à tés filz aprés
lés dieux d'icelles. Tu ne te feras nul
Dieu de fonte. Tu garderas la solen
nité dés pains sans leuain. Par sept
iours tu mangeras lés pains sans leuain
(comme ie t'ay commandé) au temps du
moys dés nouueaux fruictz. Car au tēps
du moys dés nouueaux fruictz, tu és sor-
ty de la terre d'egypte. *Tout masle ou-
urant la matrice sera mien, aussi le pre-
mier nay de ton troppeau tāt dés bœufz
E que dés brebis: mais tu racheteras le pre
mier nay de l'asne, d'vne brebis, & si tu
ne le rachete tu le descolleras. Tu rache-
teras aussi le premier nay de tés filz, "&
ma face ne sera point veuē vuide. *Six
iours tu besongneras, & au septiesme tu
cesseras de labourer & de moissonner.
Tu feras la solennité dés sepmaines auec
lés premices de la moisson du froment, la
solennité de la despouille à lissue de l'an.
Troys foys en l'an comparoistra "tout
masle deuant l'Eternel dominateur le
Dieu d'Israël. Car ie deschasseray lés gēs
de deuant toy, & eslargiray lés termes
de ton habitation, & nul ne desirera ta
terre, quand tu mōteras pour comparoir
troys foys en l'an deuant le Seigneur
F ton Dieu. Tu n'immoleras point le

"assauoir, soubz les quelz ilz adoroient leurs di- eux.

Sus. 23. d Deu. 7. a. 1. Roys 11. a.

"Seruir, a- dorer, & dōner son cœur à au tre q̄ dieu est appel- lé paillar dise en l'e scriture.

Sus. 13. a.

"de quoy

Sus. 23. b Deu. 16. d eccl. 35. a.

sang de *mon sacrifice sur le pain leué, Sus. 23. c.
& ne demourera rien pour le lendemain
du sacrifice "de la solennité du passage.
Tu apporteras le commēcement dés pre-
miers fruictz de ta terre en la maison du
Seign̄r ton Dieu. * Tu ne cuiras point le Sus. 23. c.
cheureau au laict de sa mere. Item, le
Seigneur dist à Moyse: Escris cés parol
les: car selon la teneur d'icelles i'ay faict
alliance auec toy: & auec Israël. Et fut
illec auec le Seigneur par quarāte iours
& quarante nuictz sans manger pain, &
sans boire eaue. Et il escrit és tables lés
parolles de l'alliance, assauoir lés dix pa
rolles. Et lors que Moyse descen-
doit de la montaigne de Sinai il tenoit en
sa main lés deux tables du tesmoignage,
G en descendant de la montaigne, & il ne
congneut point que la peau de sa face fut
"resplēdissante quand il parloit auec luy.
Et Aharon & lés enfans d'Israël veirent
Moyse, & voicy la peau de sa face resplē
dissoit: dont il craignirent d'approcher de
luy: mais Moyse lés appella, & Aharō,
& tous lés princes retournerent à luy en
la cōgregation. Et Moyse parla à eux.
Et aprés ce, tous lés enfans d'Israël s'ap-
procherent, ausquelz il commanda toutes
lés choses que le Seigneur auoit parlé a-
uec luy en la montaigne. Ainsi Moyse
acheua de parler auec eux, & mist sur sa
face vn *voile, mais quand Moyse conue 2. cor. 3. c
noit deuant le Seigneur pour parler auec
luy, il ostoit le voile tant qu'il sortist. Et
sortoit, & parloit aux enfans d'Israël ce
qu'il luy estoit enioinct. Lés enfans donc
d'Israël veirent la face de Moyse lequel
auoit la peau de sadicte face resplēdissan-
te. Et Moyse remettoit le voile sur sa fa
ce, iusque à ce qu'il retournast pour par-
ler auec le Seigneur.

"De l'agneau pascal.

"Rendāt rais de lumiere en maniere de cornes

CHAP. XXXV.

A Donc Moyse assembla toute la
congregation dés enfans d'Israël
& leur dist: Icelles sont lés cho-
ses que le Seigneur vous a commandé de
faire. L'ouure se parfera par six iours:
mais le septiesme iour vous sera sain-
cte vacation & repos du Seigneur.
Quiconque fera œuure en iceluy, mour-
ra. Vous n'allumerez point de feu
en toutes voz maisons au iour du re-
pos. De rechef Moyse parla à tou-
te la congregation dés enfans d'Israël,
disant: Ceste est la chose que le Seigneur
vous a commandé, en disant: Prenez d'
entre vous oblation pour le Seigneur.
*Quiconque est liberal de cœur appor- Sus 29. d
tera ceste oblation au Seigneur, assa- Sus. 25. a.

"De ceste oblation d'eleuation.

uoir, or, argent, & aerain, hyacinte, pourpre & escarlate, & fin lin, poilz de cheures, peaux rouges de moutons, & peaux de tessons, boys de Setim, huile pour le luminaire, choses aromatiques, pour l'huile d'vnction, & persumigatiõs odoriferantes, pierres d'Onix, pierres pour le remplage d'Ephod & pour le Pectoral. Et tous lés sages de cœur d'entre vous viendront, & feront tout ce que
B le Seigneur à commandé: assauoir le tabernacle, son pauillon, sa couuerture, sés crochetz, sés ais, sés barres, sés piliers, & sés soubbassemens. Item, l'arche & sés barres, le propiciatoire, & le "voile, qui s'estendra. Item, la table, & sés barres, sés vaisseaux, & le "pain de proposition. Item, le chandelier du luminaire, sés vtẽsilles, sés lampes, & l'huile pour le luminaire. Item, l'autel de l'encensemẽt, sés barres, l'huile d'vnction, la perfumigation odoriferante, & le voile de l'huys pour lentrée du tabernacle. Itẽ l'autel d'holocauste, le gril d'aerain qu'il auoit, sés barres & tous sés vaisseaux.

"Ou, couuerture.

"Ebr. pains de face. C'est, de presence, pource qlz estoient tousiours presens au ꝓpiciatoire

Item, le cuueau, & son soubbassement.
Item, lés courtines du paruis, sés piliers, sés soubbassemens, & le voile de la porte dudict paruis. Item, lés cloux du tabernacle, lés cloux du paruis, & leur cordage. Item, lés vestemens ministraux pour administrer au sanctuaire, lés saictz vestemens d'Aharon sacrificateur, & lés vestemens de sés enfans pour seruir à sa
C sacrificature. Aprés toute la congregation dés enfans d'Israël sortit de la presence de Moyse, & vn chascun que son cœur auoit "incité, & qui estoit d'esprit volũtaire: vint & apporta l'*oblation du* Seigneur, pour l'œuure *du tabernacle* de tesmoignage, & pour tout son seruice, & lés vestemens sainctz. Et lés hõmes vindrent auec lés femmes, chascun de cœur volũtaire portans "boucles, aureillettes, aneaux, braceletz, et tous vaisseaux d'or, & vn chascũ esleuoit l'oblation d'or au Seigneur. Tout homme aussi qui auoit hyacinte, pourpre & escarlate, & fin lin, poilz de cheures, peaux rouges de moutons, & peaux de tessons, lés apporta. Quiconque offroit oblation d'argent & d'aerain, l'apportoit pour l'offrande du Seigneur. Quicõque aussi auoit du boys de Setim, l'apportoit pour lés ouurages du seruice. Et toutes femmes sages de cœur, fillantes de leurs mains apporterẽt fillaces, hyacinte, pourpre & escarlate, & fin lin. Toutes *femmes* aussi (que leur cœur auoit incité en sapience) en *intelli-*
D *gence* fillerent dés poilz de cheures. Pareillement lés princes apporterent pierres d'Onix, & pierres pour le remplage de l'Ephod, & du Pectoral. Item, choses aromatiques, de l'huile pour le luminaire, pour l'huile d'vnction, & pour l'encensement odoriferant. Tout homme donc & femme dés enfans d'Israël (qui auoient le cœur voluntaire à apporter pour tout l'ouurage q̃ le Seigneur auoit commandé qu'on feit par lés mains de Moyse) offrirent voluntairement au Seigneur. Adonc Moyse dist aux enfans d'Israël: Regardez, le Seigneur a appellé nommément Bezeléel le filz d'Vri, filz d'Hur de la lignée de Iuda, lequel il a remply de l'sprit diuin, en sapience, en intelligence, en science, & en tout ouurage pour imaginer inuention à besongner en or, en argent, en aerain, en artifice de pierrerie pour le remplage, & en artifice de boys pour besongner en tout ingenieux ouurage. Et luy a donné en son cœur enseignement, & à Ooliab filz d'Achisamech de la lignée de Dan, lesquelz il a remplis de sapience de cœur à faire toute œuure d'architecture, d'art ingenieux, & broderie, en hyacinte, pourpre et escarlate, & fin lin, aussi en tissure, faisans tous ouurages & imaginans lés inuentions.

"Ou, esleué.

"de quoy lon attache lés robes.

CHAP. XXXVI.

A ET Bezeléel, Ooliab, & *tout homme* sage de cœur (ausquelz le Seigneur auoit donné sapience, & intelligence pour sauoir faire tout *l'ouurage du seruice du sanctuaire) feirent selon toutes lés choses que le Seigneur auoit commandé. Or Moyse appella Bezeléel, Ooliab, & tout homme sage de *cœur* (*ausquelz* le Seigneur auoit donné sapience de cœur) & *tout* homme que son cœur auoit *incité*, *pour venir* à cest œuure pour le parfaire. Adonc *emporterent* de deuant Moyse toute oblation qu'auoient apporté lés enfans d'Israël pour l'ouurage du seruice du sanctuaire à faire iceluy. Et iceux frãchemẽt luy en apporterent encore tous lés matins. Puis vindrent tous lés sages faisans toute l'œuure du sanctuaire, vn chascun de son œuure qu'il faisoit, & parlerent à Moyse, disans: Le peuple en offrant excede la mesure du seruice pour l'œuure que le Seigneur a commandé de faire. Lors Moyse commanda, & feit crier parmy l'ost, disant: Que homme ne femme ne facẽt plus d'ouurage pour l'oblation du sanctuaire: & ainsi on defendit au peuple d'offrir, attendu que la substance estoit suffisante pour parfaire tout ledict ouurage, tellement

*Sus. 16.

ment qu'elle superabondoit. Or tous lés sages de cœur auec ceux qui faisoient l'œuure, feirent le tabernacle: assauoir dix courtines de lin retors, de hyacinte, de pourpre & escarlate, auec dés *cherubins, lés faisans d'ingenieuse façon. Le long d'vne courtine de vingt & huict coudées, & la largeur de ladicte courtine de quatre coudées, toutes lés courtines estoient d'vne mesure. Et accoupla cinq courtines l'vne à l'autre, & consequemment cinq courtines l'vne à l'autre. Et feit lés lacetz de hyacinte au bort d'vne courtine, du costé de *l'accouplement. Et ainsi feit il au bort de la derniere courtine, à l'accouplement de la seconde. Il feit en vne courtine cinquante lacetz, & cinquante lacetz en l'extremité de la courtine, qui est en l'accouplement de la seconde, lés lacetz estans opposites l'vn à l'autre. Puis feit cinquante crochetz d'or, & accoupla lés courtines l'vne à l'autre auec lés crochetz. Ainsi fut vn tabernacle. Et feit dés courtines de poilz de cheures pour le pauillon qui est sur le tabernacle. Il y feit vnze courtines: la lõgueur d'vne courtine de trente coudées, & la largeur de ladicte courtine de quatre coudées, lés vnze courtines d'vne mesme mesure. Et accoupla cinq courtines à part, & six courtines à part. Itẽ, feit cinquante lacetz sur le bort de l'vne dés courtines de *derriere, & cinquante lacetz sur le bort de l'autre accouplemẽt. Item, feit cinquante crochetz d'aerain pour cõioindre le pauillon, affin de le faire vn. Et feit vne couuerture pour le pauillon de peaux rouges de moutons, & vne couuerture de peaux de tessons par dessus. Item, il feit dés *ais pour le tabernacle du boys de Setim, qui se dressoient. La longueur d'vn ais, de dix coudées, & la largeur dudict ais de coudée & demye. Deux *enchassures à chascun ais enclauées l'vn à l'autre, ainsi faisant à tous lés ais du tabernacle. Il feit donc lés ais pour le tabernacle: assauoir, vingt ais au costé du midy austral. Et au dessoubz dés vingt ais feit quarante soubbassemẽs d'argent, deux soubbassemẽs soubz chascun ais pour sés deux enchassures, & deux soubbassemens soubz l'autre ais pour sés deux enchassures. Et feit vingt ais à l'autre costé du tabernacle, vers la partie d'Aquilon. Et lés quarante soubbassemens d'iceux d'argent, deux soubbassemens soubz vn ais, & deux soubbassemens soubz l'autre ais. Et au costé du tabernacle vers Occident feit six ais. Et feit deux ais aux coings du tabernacle pour lés deux costez. Et estoient conioinctz par bas, & pareillemẽt estoiẽt conioinctz par hault à vn aneau. Ainsi feit dés deux autres qui estoiẽt aux deux coings. Il y auoit aussi huict ais à seize soubbassemens d'argent: assauoir, deux soubbassemens soubz chascun ais.

B *Ou, auec peinctures, de diuerses figures. Sus. 26.a.

*au bout par ou elle doit estre cõioincte, & sou.

*Au dehors.

*Tables, plãches.

C *Piedz, et bus.

D Apres feit cinq barres du boys de Setim pour lés ais d'vn dés costez du tabernacle. *Pareillemẽt cinq barres pour l'autre costé du tabernacle, aussi cinq barres pour lés ais du tabernacle, vers lés costez d'occidẽt. Et feit lés barres du millieu au millieu dés ais [passant] de bout en bout. Et couurit lés ais d'or, & feit leurs aneaux d'or pour mettre lés barres, & dora lés verroux d'or. Item, il feit le voille de hyacinte, de pourpre & escarlate, & de lin retors, le faisant d'ouurage ingenieux auec dés cherubins. Et luy feit quatre piliers de Setim, lesquelz couurit d'or, auec leurs crampons d'or. Si fondit pour eux quatre soubbassemens d'argẽt. Item, à lentrée du pauillon feit le voile de hyacinte, pourpre et escarlate, et lin retors, d'ouurage de broderie. Et sés cinq piliers auec leurs crãpõs, et couurit leurs chapiteaux, & leurs liaisons d'or: mais leurs cinq soubbassemẽs d'aerain.

*Cõe sus. 25.b.

CHAP. XXXVII.

A ET Bezeléel feit l'arche de boys de Setim, sa lõgueur de deux coudées & demye, sa largeur d'vne coudée & demye, & sa haulteur d'vne coudée & demye. Puis la couurit dedans & dehors de pur or, & luy feit vn couronnement d'or à lentour. Et luy fondit quatre aneaux d'or pour sés quatre coings: assauoir deux aneaux pour vn de sés costez, & deux autres pour son autre costé. Aussi feit lés barres de boys de Setim, & lés dora d'or. Et feit entrer lés barres dedans lés aneaux aux costez de l'arche pour la porter. Item, il feit le *Propiciatoire de fin or, dont sa longueur estoit de deux coudées & demye, & sa largeur d'vne coudée & demye. Et feit aux deux boutz du propiciatoire deux Cherubins d'or, duict au marteau: assauoir, vn Cherubin au bout de deça, & l'autre Cherubin au bout de delà du Propiciatoire, disposant lés Cherubins à sés deux boutz. Et lés Cherubins estendoient lés aelles en hault, couurans de leurs aelles le Propiciatoire, & leurs faces estoient l'vne vers l'autre. Lesdictz Cherubins auoient leurs regars vers le Propiciatoire. Item, il feit la table de boys de Setim, sa longueur de deux coudées, sa largeur d'vne coudée, & sa

*Cestoit le dessus de l'arche dõt parloit le Seignr, entre lés deux cherubĩs.

B

haulteur de coudée & demye. Et la couurit de fin or, & luy feit vn couronnemẽt d'or à lentour. Aussi luy feit l'embassement d'vne [a] paulme à lentour, & feit à lentour de son embassement vn couronnemẽt d'or. Et luy fondit quatre aneaux d'or, & mist lesdictz aneauxaux, quatre coingz qui sont à sés quatre piedz. Contre l'embassemẽt estoiẽt lés aneaux pour y mettre lés barres à porter la table. Et feit lesdictes barres de boys de Setim, lesquelles dora d'or pour porter la table,

[a] Closture & sous.

Item, il feit lés vaisseaux qui estoient sur la table, sés escuelles, sés cuilliers, sés [b] gobeletz, & sés hanaps (desquelz on verse) de pur or.

[b] Ou, tuyaus.

C Item, il feit le chandelier de fin or sa geambe, sés branches, sés plateletz, sés pommeaux, & sés fleurs sortans de luy. Et lés six branches sortantes dés costez d'iceluy: assauoir troys branches d'vn costé du chandelier, & troys autres de l'autre costé du chandelier. En vne branche troys [c] plateletz en façon d'amande, vn pommeau, & vne fleur: & en l'autre branche troys plateletz, vn pommeau, & vne fleur. Et ainsi aux six branches procedantes du chandelier. Et au chandelier estoient quatre plateletz en façon d'amande, sés pommeaux & sés fleurs. Et vn pommeau soubz lés deux branches d'iceluy, & vn pommeau soubz lés autres brãches d'iceluy, oultre vn pommeau soubz lés autres branches d'iceluy, & ainsi dés six branches sortans d'iceluy. Leurs pommeaux, & leurs branches [sortantes] d'iceluy estoient tous de pur or, d'vne mesme façon, duicte au marteau.

Sus. 25. c.

[c] d'vne piece, Ou tenans ensemble.

D Il feit aussi sés sept lampes, sés mouchettés, & sés cruseaux de fin or. Il le feit, & tous sés vaisseaux d'vn talent de pur or.

Item, il feit l'autel dés encensemans, de boys de Setim, ayant vne coudée en sa longueur, & vne coudée en sa largeur en quarre, & sa haulteur de deux coudées, et sés cornes [yssantes] de luy. Et le couurit de fin or, son toict & sés paroitz à lentour & sés cornes, il luy fit aussi à lẽtour vn couronnemẽt d'or. Mais au dessoubz de son couronnement il luy feit deux aneaux d'or au deux coingz de sés deux costez, pour mettre lés barres à le porter à tout elles. Et feit lés barres de boys de Setim, & lés dora d'or. Itẽ il feit l'huile de la saincte vnction, & lés [d] perfumigations de pures drogues d'ouurage d'apoticaire.

[d] Cestoit vne commixtiõ de choses de bõ odeur q̃ lon brusloit, sur l'autel.

CHAP. XXXVIII.

A ET, il feit l'autel dés holocaustes de boys de Setim, ayãt cinq coudées de lõg, et cinq coudées de large en quarre, & sa haulteur de troys coudées. Et feit sés cornes à sés quatre coings duquel issoyent lesdictes cornes, & le couurit d'aerain. Et feit tous lés vaisseaux de l'autel, lés chauderõs, lés balletz, lés bassins, lés hauetz, lés paelles, & tous lés vtẽsiles. Et feit pour l'autel le gril d'aerain, d'ouurage de [e] treillis soubz lenuironnemẽt en bas iusque au millieu. Et fondit quatre aneaux d'aerain aux quatre extremitez du gril pour mettre lés barres. Et feit lés barres de boys de Setim, lesquelles couurit d'aerain. Et feit entrer lés barres dedans lés aneaux aux costez de l'autel, pour le porter à tout icelles, le faisant creux entre lés tables.

[e] ou, d'vn retz.

Item, il feit le [f] cuueau d'aerain, & son soubbassemẽt d'aerain, dés miroirs dés femmes qui conuenoient a là porte du tabernacle.

[f] Lauoir.

B Item, il feit vn paruis au costé du midy Austral, lés courtines du paruis de lin retors, de cẽt coudées, & leurs vingt piliers auec leurs vingt soubbassemẽs d'aerain, lés chapiteaux dés piliers, & leurs liaisons d'argent. Et au costé d'Aquilon ayant cent coudées, leurs vingt piliers auec leurs vingt soubbassemẽs d'aerain, lés chapiteaux dés piliers, & leurs liaisõs d'argent. Et au costé vers Occident lés courtines de cinquante coudées, leurs dix piliers auec leurs dix soubbassemens, lés chapiteaux dés piliers, & leurs liaisons d'argent. Et à la partie vers Orient ayant cinquante coudées. A vn costé [de lentrée] lés courtines de quinze coudées, leurs troys piliers auec leurs troys soubbassemens. Et à l'autre costé deça & delà à lentrée du paruis lés courtines de q̃nze coudées, & leurs troys piliers auec leurs troys soubbassemens. Toutes lés courtines à lẽtour du paruis de lin retors. Aussi feit lés soubbassemẽs dés piliers d'aerain, lés crampons dés piliers, & lés liaisons d'argent. Et leurs chapiteaux furent couuers d'argent, & tous lés piliers du paruis furent atourez d'argent.

C Item, feit à la porte du paruis vn voile, de hyacinte, pourpre & escarlate, & de lin retors d'ouurage de broderie, & la longueur estoit de vingt coudées, & la haulteur comme la largeur de cinq coudées, selon lés courtines du paruis. Et furent sés quatre piliers auec leurs quatre soubbassemens d'aerain, & leurs crampons d'argent: aussi la couuerture de sés chapiteaux & liaisons d'argent, mais tous lés cloux du tabernacle & du paruis à lentour estoient d'aerain.

Voy là, la somme dés choses du taber-

nacle : aſſauoir, du tabernacle du teſmoi
gnage, comme fut ᵃnombré par le com-
mãdement de Moyſe pour le ſeruice dés
Leuites, par la main d'Ithamar filz d'A-
haron ſacrificateur. Bezeléel dõc le filz
d'Vri filz d'Hur de la lignée de Iuda, feit
toutes lés choſes qu'auoit commandé le
Seigneur à Moyſe, & auec luy Ooliab
filz d'Achiſamech de la lignée de Dan
ᵇfaure & maiſtre ouurier, & brodeur en
hyacinte, pourpre, eſcarlate & fin lin.
Tout l'or q fut exploité por l'ouurage
en tout l'œuure du ſanctuaire, fut or d'o-
blatiõ de vingt & neuf talẽtz & de ſept
cens & trẽte ſicles ſelon le poidz du ſan
ctuaire. Mais l'argent de ceux qui furent
D denombrez en la congregation eſtoit de
cent talentz, & mille ſept cens ſeptante et
cinq ſicles au poidz du ſanctuaire, vn de-
my pour teſte, c'eſt aſſauoir, vn demy ſi-
cle du poidz du ſanctuaire, de tous ceux
qui eſtoient paſſez par lés comptes de-
puis l'eage de vingt ans & au deſſus ſix
cens troys mille & cinq cens cinquante.
Dauantage furent cent talentz d'argent
pour fondre lés ſoubbaſſemens du ſan-
ctuaire, & lés ſoubbaſſemens du voile.
Cent ſoubbaſſemens furent faictz de cent
talentz, vn talent pour ſoubbaſſement.
Mais il feit lés crampons pour lés piliers
de mille ſept cens & ſeptante cinq, & cou
urit lés chapiteaux deſditz piliers & leur
feiſt dés liaiſons. Item, l'acrain de
l'oblation fut de ſeptãte talentz, & deux
mille quatre cens ſicles, deſquelz il feit
lés ſoubbaſſemens de la porte du taber-
nacle de teſmoignage, & l'autel d'acrain
auec le gril d'acrain pour luy, & tous lés
vaiſſeaux de l'autel, & lés ſoubbaſſemẽs
du paruis à lentour, & lés ſoubbaſſemens
de la porte dudict paruis, & tous lés
cloux du tabernacle, et tous lés cloux du
paruis à lentour.

ᵃOu cõte, le nõbre.
ᵇFaure, pour ouurier tãt en bois q̃ en fer, aerain, or et argent.

CHAP. XXXIX.

A ET feirent de hyacinte, pourpre &
eſcarlate lés veſtemens miniſtraux
pour adminiſtrer au ſanctuaire, ſi
feirent lés ſainctz veſtemens qui eſtoient
à Aharon, comme le Seigneur auoit com
mandé à Moyſe. Il feit donc le
Ephod d'or, de hyacinte, de pourpre &
eſcarlate, & de lin retors, & eſtendit lés
lammes d'or, & lés decoppa par filletz
pour lés brocher parmy le hyacinte, &
parmy le pourpre, & parmy l'eſcarlate,
& parmy le lin par ſubtil art. Auquel
feirent deux orletz qui ſ'accouploient à
ſés deux extremitez. Et l'artifice de ſon
baudrier, qui eſtoit par deſſus luy, eſtoit
de meſme ᵃouurage d'iceluy : aſſauoir
d'or, de hyacinte, de pourpre, eſcarlate, &
de lin retors, comme le Seigneur l'auoit
commandé à Moyſe. Item, feirent
lés pierres d'Onix enuironnées d'enchaſ-
ſures d'or, & entaillées auec lés noms dés B
enfans d'Iſraël, d'engraueureᵇ, de ſeaux,
et lés miſt ſur lés eſpaulieres de l'Ephod,
pour pierres memorialles aux enfans
d'Iſraël, comme le Seigneur commanda
à Moyſe. Item, il feit le pectoral
d'ingenieuſe façon comme l'ouurage
d'Ephod: aſſauoir, d'or, de hyacinte, de
pourpre, & eſcarlate, & de lin retors, ſi
feirent ledict Pectoral quarré & double.
Sa longueur d'vne paulme, & ſa largeur
d'vne autre paulme. Et le remplirent de
quatre ordres de pierres. A la premiere
rengée vne Sardoine, vne Topace, &
vne Emeraude. Et à la ſeconde rengée vn
Eſcarboucle, vn Saphir, & vn Iaſpe. Et à
la troyſieſme rengée vn Ligure, vne Aga-
the, & vn Amathiſte. Et à la quatrieſme
rengée vn Chryſolite, vn Onix, & vn
ᶜBeril, leſquelles ſont enuironnées d'en-
chaſſures d'or ſelon leur remplages. Ainſi
lés pierres auec lés noms dés enfans d'I-
ſraël eſtoient douze, ſelon leurs noms C
comme engraueures de ſeaux, vn chaſcun
ſelon ſon nom pour lés douze lignées.
Puis ilz feirẽt ſur le Pectoral lés chai-
nettes dés extremitez de pur or, entrelaſ-
ſées. Ilz feirent auſsi deux enchaſſures
d'or, & deux aneaux d'or, & mirent lés
deux aneaux au deux boutz du Pecto-
ral. Et mirent lés deux chainettes d'or
entrelaſſées aux deux aneaux aux boutz
dudict Pectoral. Et poſerent lés deux au-
tres boutz dés deux chainettes entrelaſ-
ſées aux deux enchaſſures, lés mettant
ſur lés eſpaulieres d'Ephod à coſté de ſa
face. Item, feirent deux aneaux d'or,
& lés mirent aux deux autres boutz du
Pectoral ſur ſon bort, qui eſt au coſté
d'Ephod par dedans. Item, feirent D
deux aneaux d'or, & lés mirent ſur lés
deux eſpaulieres d'Ephod par bas de de-
uers luy contre ſon accouplement, au
deſſus de l'artifice d'Ephod. Et attache-
rent le Pectoral par ſés aneaux aux
aneaux d'Ephod, d'vn cordon de hyacin
te, affin qu'il tint ſur l'artifice de l'Ephod
& que le Pectoral ne bougeaſt de deſſus
l'Ephod, comme le Seigneur comman-
da à Moyſe. Item, il feit la robbe de
deſſoubz l'Ephod totallemẽt de hyacinte
d'ouurage tiſſu, de laq̃lle robbe la gueul-
le eſtoit au milieu (comme la gueulle, d'vn
haubert) ayant vn orlet à lentour de
ſa gueulle, affin qu'elle ne ſe deſchiraſt
point.

ᵃOu, bordures.
ᵇCõe lon engraue vn ſeau & ſous.
ᶜAucuns, Iaſpe.

point. Et aux franges de la robbe feirent dés grenades de hyacite, pourpre d'escarlate, & de lin retors. Si feirent dés sonnettes de fin or, & poserent lés sonnettes parmy lés grenades aux franges à lentour de la robbe parmy lesdictes grenades: assauoir vne sonnette puis vne grenade, vne sonnette puis vne grenade aux frãges à lentour de la robbe, pour administrer, comme le Seigneur commanda à
E Moyse. Item, ilz feirent à Aharon & à sés filz lés "tuniques du lin d'ouurage tissu. Et la mitre de lin, & lés ornemens dés chappeaux de lin, & lés brayes de lin retors. Et le baudrier de lin retors, de hyacinte, de pourpre & escarlate d'ouurage de broderie, comme le Seigneur l'auoit commandé à Moyse. Item, la lamme de la saincte couronne de pur or, sur laquelle escriuirent escriture en maniere d'engraueure de seaux. La sainctete au Seigneur. Et mirent sur elle vn cordon de hyacinte, pour l'appliquer à la mitre par dessus, comme le Seigneur commanda à Moyse. Ainsi fut accomply toute l'oeuure du tabernacle de tesmoignage. Et ainsi lés enfans d'Israël feirent selon toutes lés choses que le Seigneur commanda à Moyse. Et porterent le tabernacle à Moyse, le pauillon et tous sés vaisseaux, sés "crochetz, sés ais, sés barres, sés piliers, sés soubbasse-
F mens. Et la couuerture de peaux de moutons rouges, & la couuerture de peaux de tessons, & le voile "de couuerture.

"Ou, robbes oeillettez. de quoy sus 28.c.

"Ou, boucles.

"C'est, de quoy estoit couuert le lieu tres sainct faisant distiction de luy & du lieu saict.

Item, l'arche du tesmoignage, & sés barres. Le propiciatoire, la table auec tous sés vaisseaux, & lés pains de proposition. Item, le pur chandelier auec sés lampes en leur disposition, & tous sés vaisseaux, & l'huile du luminaire. Itẽ, l'autel d'or, l'huile d'vnctiõ, la perfumigation aromatique, & le voile de lentrée du tabernacle. Item, l'autel d'aerain, auec le gril d'aerain qui luy appartenoit, sés barres, tous sés vaisseaux, le "cuueau, & tous sés soubbasse-
G mens. Item, lés courtines du paruis, sés piliers, sés soubbassemens, le voile pour la porte du paruis sés cloux, son cordage, & tous lés vaisseaux du seruice de l'habitacle pour le tabernacle de tesmoignage. Finablement lés vestemẽs ministraux pour administrer au sanctuaire, lés sainctz vestemens pour Aharon sacrificateur, & lés vestemens pour sés filz pour sacrifier. Lés enfans donc d'Israël, feirent toute l'ouure selon toutes lés choses que le Seigneur auoit commandé à Moyse. Et Moyse veit tout l'ouurage. Et voicy ilz auoiẽt faict iceluy, ainsi comme le Seigneur auoit cõmandé & Moyse lés beneist.

"Ou lauoir.

CHAP. XL.

En aprés le Seigñr parla à Moyse, disant: Au premier iour du premier moys tu feras dresser l'habitacle & le tabernacle de tesmoignage, & mettras en iceluy l'arche du tesmoignage, laquelle tu couuriras du voile. Itẽ, mettras la table dedans, & l'ordonneras selon sa disposition, & mettras leans le chandelier, & allumeras sés lãpes. Itẽ, tu poseras l'autel d'or pour lés perfumigations deuant l'arche du tesmoignage, & mettras le voile à la porte du tabernacle. Item, tu mettras l'autel de l'holocauste deuant l'huys dudict habitacle & du tabernacle de tesmoignage. Itẽ, tu poseras le cuueau entre le tabernacle de tesmoignage & entre l'autel, & y mettras de l'eaue. Item, tu colloqueras le paruis à lentour, & mettras le voile à la porte du paruis. Item, tu prendras l'huile d'vnction, de laquelle tu oindras le tabernacle, & tout ce qui est en iceluy, & le sanctifieras & tous sés vaisseaux: & sera sainct. Item, tu oindras l'autel de l'holocauste, & tous sés vaisseaux, & sanctifieras l'autel, & sera l'autel tressainct. A

Item, tu oindras le cuueau & son soubbassement, & le sanctifieras. Tu sanctifieras aussi Aharon & sés filz à la porte du tabernacle de tesmoignage, & lés laueras d'eaue. Puis tu feras vestir à Aharon lés sainctz vestemens, & l'oindras affin qu'il me serue en sacrificature, & feras approcher sés filz, ausquelz tu vestiras lés "robbes, & lés oindras cõme tu as oinct leur pere, affin qu'ilz sacrifient pour moy. Ainsi soit faicte leur vnction pour la sacrificature perpetuellement en leurs generations. Et ainsi feit Moyse, selon toutes lés choses que le Seigneur luy auoit commandé: Et au premier * iour du premier moys en la seconde année fut leué le tabernacle. Moyse donc dressa le tabernacle, & mist sés soubbassemens, sés ais, & sés barres, & dressa sés piliers: & estendit le pauillon sur le tabernacle, & mist la couuerture du pauillon sur luy par hault, comme le Seigneur auoit commandé à Moyse. Item, il print & posa le tesmoignage en l'arche, & mist lés barres à l'arche, il mist aussi le propitiatoire sur l'arche. Et feit entrer l'arche dedans le tabernacle, & desploya le voile de couuerture couurant d'iceluy l'arche du tesmoignage, comme le Seigneur auoit commandé à Moyse. B C

"Ce sont lés robbes de lin que lon peut dire oeilletez, cõme sus 28.a.

Nom. 7.a.

Item,

Item, il mist la table au tabernacle de tesmoignage au costé du tabernacle vers Aquilon dehors le voille. Et disposa sur elle l'ordre dés pains deuant le Seigneur, comme le Seigneur auoit commandé à Moyse. Item, il mist le chandelier au tabernacle de tesmoignage au deuant de la table, au costé du tabernacle vers Midy.ᵃ Puis il esleua lés lampes deuāt le Seigneur, comme le Seigneur auoit commandé à Moyse. Item, il posa l'autel d'or au tabernacle de tesmoignage
D deuant le voille. Et feit fumer sur iceluy lés perfums aromaticques, comme le Seigneur auoit commandé à Moyse.

ᵃ Ou, mist ordre.

Item, il pendit le voile à la porte du tabernacle. Item, il mist l'autel de l'holocauste à lentrée de l'habitacle du tabernacle de tesmoignage, & offrit sur iceluy holocauste & sacrifice, comme le Seigneur auoit commandé à Moyse.

Item, il posa le cuueau entre le tabernacle de tesmoignage, & entre l'autel, et mist de l'eaue pour lauer. Et Moyse & Aharon auec sés filz lauerent d'icelle leurs mains & leurs piedz. Et quand ilz entroient au tabernacle de tesmoignage, & approchoient de l'autel: ilz se lauoient, comme le Seigneur auoit commandé à Moyse. Item, il dressa le paruis à lentour du tabernacle & de l'autel, & mist le voile à la porte du paruis. Ainsi Moyse accomplit l'œuure: & la nuée couuroit le tabernacle de tesmoignage, & la gloire du Seigneur remplissoit le tabernacle: mais Moyse ne pouoit entrer au tabernacle de tesmoignage: car la nuée se tenoit sur iceluy, & la gloire du Seignr remplissoit le tabernacle. Et quād la nuée remontoit de dessus le tabernacle, lés enfans d'Israël se departoient en tous leurs trains. Mais si la nuée ne remontoit, ilz ne departoient point iusque au iour q̃lle remontoit: car la nuée du Seigneur estoit sur le tabernacle de iour, & le feu de nuict, en iceluy, en la presence de toute la maison d'Israël par tous leurs trains.

Fin du second liure de
Moyse dict
Exode.

LE TROYSIESME
Liure de Moyse dict Leuitique.

CHAP. I.

LE Seigneur appella Moyse, & parla à luy du tabernacle de tesmoignage, disant: Parle aux enfans d'Israël, & leur dis: Quād l'homme d'entre vous offrira oblatiō au Seigneur, il offrira son oblation dés bestes, dés bœufz, & dés brebis. Si son oblation est holocauste, il offrira de la vacherie vn masle sans macule le presentant à la porte du tabernacle de tesmoignageᵃ pour se rendre aggreable en la presence du Seigneur. Et mettra sa main sur la teste de l'holocauste, & sera acceptable pour luy à sa reconciliation: & tuera vn boueau en la presence du Seigneur. Et lés filz d'Aharō sacrificateurs en offriront le sang, & respandront le sang sur l'autel à lentour, lequel est à la porte du tabernacle de tesmoignage. Il escorchera aussi l'holocauste, & le decoppera par pieces. Lors lés filz d'Aharon sacrificateur mettront le feu sur l'autel, & arrengeront le boys sur le feu. Et ordonneront lés filz d'Aharon sacrificateurs cés pieces, la teste, la taye sur le boys qui est au feu sur l'autel. Mais il lauera en l'eaue sés entrailles & sés geambes, & le sacrificateur fera brusler toutes cés choses dessus l'autel. C'est sacrifice bruslé en souef odeur au Seigneur. A

ᵃ Holocauste estoit le sacrifice totalemēt bruslé à l'hōneur du Seigneur.

B

Que si son oblation est du petit bestail, dés brebis ou dés cheures il offrira en holocauste vn masle san macule. Et l'esleuera au costé de l'autel vers Aquilon en la presence du Seigneur: & lés filz d'Aharon sacrificateurs respandront son sang sur l'autel à lentour. Et le coppera par sés pieces, & sa teste, & sa taye, & le sacrificateur lés arrengera sur le boys qui est sur le feu estant sur l'autel. Mais il lauera d'eaue lés entrailles, & lés geambes: puis le sacrificateur offrira tout, le faisant brusler sur l'autel. C'est sacrifice bruslé en odeur de repos au Seigneur. C

Et si son oblation est holocauste de volaille faicte au Seigneur, il presentera son oblatiō de tourterelles ou de pigeōs. Et le sacrificateur l'offrira sur l'autel, &ᵃ taillera sa teste: & le bruslera sur l'autel, & son sang sera pressé sur la paroit de l'autel, & ostera sa gaue, auec sa plume & lés iettera aupres de l'autel vers Orient au lieu dés cendres. Si le fendra auec sés D

ᵃ Ou, deschirera.

aelles sans le separer, & le sacrificateur le bruslera sur l'autel, sur le boys qui est au feu. C'est sacrifice bruslé en odeur de repos au Seigneur.

CHAP. II.

A Et quand la personne offrira oblation de[a] sacrifice au Seigneur, son oblation sera de fleur de farine. Et versera sur icelle de l'huile, & y mettra de l'encens, & l'apportera aux filz d'Aharon sacrificateurs. Et prẽdra de ce. [l'vn d'eux] vne[b] poignée de fleur de farine, & de l'huile auec tout l'encens, & le sacrificateur bruslera le memorial d'icelle sur l'autel. C'est oblation bruslée en odeur de repos au Seigneur. Mais ce qui sera de reste du sacrifice, sera pour Aharon & sés filz: c'est chose tressaincte, dés oblations du Seigneur. Et quand tu presenteras l'oblation de sacrifice cuicte au four, ce seront gasteaux sans leuain de fine farine, pestris auec de l'huile & tourteaux aussi sans leuain oings d'huile.

B Mais si ton oblation est sacrifice[c] du gril, elle sera de fine farine pestrie en huile sans leuain: & la departiras en pieces, & verseras sur icelle de l'huile. Cestuy est le sacrifice. Aussi si ton oblation est sacrifice[d] de la paelle, tu le feras de fine farine auec l'huile. Puis apporteras le sacrifice qui est faict de cés choses, au Seigneur &

C l'offriras au sacrificateur, lequel le presentera à l'autel. Et le sacrificateur prendra du sacrifice la commemoration d'iceluy, & le bruslera sur l'autel: C'est oblation bruslée en souef odeur au Seigneur. Mais ce qui reste du sacrifice sera pour Aharon, & sés filz: C'est la chose tressaincte dés oblations du Seigneur. Quelconque sacrifice que vous offrirez au Seignr, vous ne le ferez point auec leuain. Car vous ne brusleres chose quelconque de leuain ne du miel en sacrifice au Seignr. Vous offrirez l'oblation dés premices au Seigneur: mais ilz ne serõt point bruslez sur l'autel en souef odeur. Item,

D tu salleras auec sél toute oblation de ton sacrifice, & ne laisseras point defaillir le sél de l'alliãce de ton Dieu de dessus ton sacrifice, mais tu offriras en tous tés sacrifices du sél. Item, si tu offre sacrifice dés premiers fruictz au Seignr, tu offriras l'espi meurissant, rosti au feu, & le grain broié en maniere de farine, en sacrifice pour tés premiers fruictz: puis tu mettras sur iceluy de l'huile, & de l'encens aussi. C'est le sacrifice. Et le sacrificateur (pour commemoratiõ d'iceluy) bruslera partie du froment & de son huile auec tout l'encens: & ce sera oblation bruslée au Seigneur.

[a] Ou, de don.

[b] Ceste poignée bruslée est appellée, memorial du residu. Car d'elle le residu prẽt sanctification.

[c] C'est, de chose rostie sur le gril.

[d] C'est, de chose frite en la paelle.

CHAP. III.

A Et si sõ oblatiõ est sacrifice dés pacificq̃s, s'il veult offrir dés boeufz, soit masle ou femelle, il l'amenera sans macule deuant le Seigneur. Et mettra sa main sur la teste de son oblation, & le tuera à la porte du tabernacle de tesmoignage. Et lés filz d'Aharon sacrificateurs respandront le sang sur l'autel, à lentour. Et offrira du sacrifice dés pacificques, en oblation bruslée au Seigneur, assauoir la graisse qui couure lés entrailles, & toute la graisse qui est aux entrailles, & lés deux rongnons, auec la graisse qui est sur iceux, sur lés flancz, & la taye qui est sur le foye auec lés rongnons lesquelz ostera. Et lés filz d'Aharon, bruslerõt, ce sur l'autel, sur l'holocauste q est sur le boys au feu. Ceste est oblation bruslée en souef odeur au Seigneur.

B Et si son oblation est[a] de plus petites bestes pour le sacrifice dés pacifiques au Seigneur soit masle ou femelle, qu'il l'offre sans macule. S'il veult offrir vn agneau pour son oblation, il l'offrira deuant le Seigneur. Et mettra sa main sur la teste de son oblation, & le tuera deuant le tabernacle de tesmoignage. Et lés filz d'Aharon espandront son sang sur l'autel, à lentour. Et offrira du sacrifice dés pacifiques, oblation bruslée au Seigneur, sa graisse & sa queuë entiere cõtre l'eschine, aussi il ostera la graisse qui couure lés entrailles, & toute la graisse qui est aux entrailles, & lés deux rongnons, auec la graisse qui est sur iceux sur lés flancz, & la taye qui est sur le foye auec lés rongnons. Puis le sacrificateur

C bruslera sur l'autel. C'est pain, du sacrifice bruslé, au Seigneur. Et, si son oblation est de cheure, il l'offrira deuant le Seigneur, & mettra sa main sur la teste d'icelle, & la tuera deuant le tabernacle de tesmoignage. Et lés enfans d'Aharon espandront son sang sur l'autel à lentour. Et en offrira son oblation, sacrifice bruslé au Seigneur: assauoir la graisse qui couure lés entrailles, & toute la graisse qui est aux entrailles, & lés deux rongnons, & la graisse qui est sur iceux, sur lés flancz, & la taye qui est sur le foye, auec lés rongnons, lesquelz il ostera.

D Puis le sacrificateur lés bruslera sur l'autel, en pain d'oblation bruslee en souef odeur. Toute la graisse est au Seigneur. C'est l'ordonnance perpetuelle en voz generatiõs, par toutes voz[b] habitations,

[a] Assauoir de brebis ou, de cheures.

[b] En q̃lcõquelieu q̃ vous habiterés.

tions, que vous ne mangerez point grais-
se, ne aucun sang.

CHAP. IIII.

A OVtre le Seigneur parla à Moy-
se, en disant: Parle aux enfãs d'Is-
raël, disant: Quãd la personne au
ra peché par ignorance en quelconques
commandemens du Seigneur, qui ne se
doiuent point faire & ait faict vn d'i-
ceux. Si c'est le sacrificateur oingt qui
a peché *au peché du peuple, il offrira
pour son peché qu'il à perpetré, vn ieune
veau sans macule au Seigneur, en obla-
tion pour le peché. Et amenera le veau à
la porte du tabernacle de tesmoignage
deuant le Seigneur, & mettra sa main sur
la teste dudict veau, & le tuera deuant le
Seigneur. Et le sacrificateur qui est oingt
prendra du sang du veau, & l'apportera
au tabernacle de tesmoignage, & mouille
ra son doigt au sang, & arrosera du sang
par sept foys deuant le Seigneur contre
le voille du sanctuaire. Le sacrificateur
aussi mettra du sang sur lés cornes de
B l'autel dés perfumigations aromatiques
deuant le Seigneur, lequel est au taberna
cle de tesmoignage. Mais il espãdra tout
le sang du veau au soubbassemẽt de l'au-
tel de l'holocauste qui est à la porte du
tabernacle de tesmoignage. Et ostera tou
te la graisse du veau pour le peché: assa-
uoir la graisse qui couure lés entrailles,
& la graisse qui est aux entrailles, & lés
deux rongnons auec la graisse qui est sur
iceux aux flancz, & la taye qui est sur
le foye auec lés rongnõs, comme on oste
du bœuf du sacrifice dés pacifiques. Et le
sacrificateur lés bruslera sur l'autel de
l'holocauste: mais il portera hors de l'ost
la peau du veau, & toute sa chair auec sa
teste, sés geambes, sés entrailles, & sa fien-
C te, & tout le veau à vn lieu net, ou on
espand lés cendres, & le bruslera sur le
boys au feu. Il sera bruslé au lieu ou on
espand la cendre. Et si toute la
congregation d'Israël à offensé ignoram
ment, & le cas soit *caché de deuãt la con
gregation, & ont faict contre l'vn dés
commandemens du Seigneur qui ne se
doiuent faire, & ont peché. Puis leur
soit congneu le peché quilz ont commis,
la congregation offrira vn veau pour le
peché, & l'amenera deuant le tabernacle
de tesmoignage. Et lés anciens de la con-
gregation mettront leurs mains sur la te-
ste du veau deuant le Seigneur, & on tue-
ra le veau deuant le Seigñr. Et le sacrifi-
cateur qui est oingt portera du sang au ta
bernacle de tesmoignage, lequel mouille-
ra son doigt de sang, & arrousera deuant

*C'est, faisant pe... cher le peuple, ou en suiuãt le mesme peché que à faict le peuple.

*C'est, incongneu, cõe Sous 5.a.

le Seigneur contre le voille, & en mettra
sur lés cornes de l'autel qui est deuant le
Seigneur au tabernacle de tesmoignage.
Puis espandra tout le sang du veau con-
tre le soubbassement de l'autel de l'holo-
causte qui est à la porte du tabernacle de
tesmoignage: & ostera toute la graisse
d'iceluy, & bruslera sur l'autel: & fera
au veau comme il a faict au veau pour le
peché. Et le sacrificateur fera pour eux la
reconciliation, & il leur sera pardonné.
Et tirera hors de l'ost le veau & le brus-
lera comme il a bruslé le premier veau:
Ceste est l'offrande pour le peché de la
congregation. Que si le prince à
peché & ait faict par ignorance contre D
vn de tous lés cõmandemens du Seigñr
son Dieu qui ne doiuẽt estre faictz & ait
delinqué: puis luy soit congneu son pe-
ché par lequel a offensé, il amenera son
sacrifice, assauoir vn cheureau dés cheures:
masle sans macule: & mettra sa main sur
la teste du cheureau, & le tuera au lieu ou
on tue l'holocauste deuãt le Seigñr: car
c'est l'offrãde pour le peché. Puis le sacri
ficateur prẽdra à tout son doigt du sang
de l'offrãde pour le peché, et le mettra sur
lés cornes de l'autel de l'holocauste: &
espãdra son sang cõtre le soubbassement
dudict autel de l'holocauste: & bruslera
toute sa graisse sur l'autel cõme la graisse
du sacrifice dés pacifiqs, et le sacrificateur
fera la recõciliatiõ pour luy touchãt son
peché: & il luy sera pardõné. Itẽ, si vne E
persõne a offensé par ignorãce d'entre le
peuple du pays en faisant cõtre vn dés
commãdemẽs du Seigneur qu'on ne doit
point faire et ait peché: puis luy soit con-
gneu son peché, ql a perpetré, il amenera
son oblatiõ vne cheure du troppeau, fe-
melle sãs macule, pour sõ peché ql a per-
petré. Et mettra sa main sur la teste de
l'oblatiõ pour le peché: et imolera l'obla
tiõ pour le peché au lieu de l'holocauste.
Lors le sacrificateur prẽdra de son sãg à
tout son doigt, & le mettra sur lés cornes
de l'autel de l'holocauste: & espãdra son
sãg vers le soubbassemẽt de l'autel, et oste
ra toute sa graisse cõe la graisse s'oste de
dessus le sacrifice dés pacifiqs, et le brusle
ra sur l'autel en souef odeur au Seigneur,
et fera la recõciliation pour luy: et il luy
sera pardõné. Et s'il veult offrir vn F
agneau pour l'oblation de son peché, il
offrira vne femelle sans macule: & mettra
sa main sur la teste de l'offrande pour le
peché, et l'immolera pour le peché au lieu
ou on immole l'holocauste. Puis le sacrifi
cateur prendra à tout son doigt du sang
du sacrifice pour le peché, et le mettra sur
lés

lés cornes de l'autel de l'holocauſte, & eſpandra tout ſon ſang contre le ſoubbaſſement dudict autel. Et oſtera toute ſa graiſſe cõme ſ'oſte la graiſſe de l'agneau du ſacrifice dés pacifiques. Le ſacrificateur auſsi lés bruslera ſur l'autel, ſur le ſacrifice bruslé au Seigneur, & fera reconciliation pour luy, touchant ſon peché qu'il a perpetré: & il luy ſera pardõné.

CHAP. V.

A

″Quõluy ait demãdé c'eſt ſi on la interrogue ꝑ ſerment pour dire teſmoignage, ſil a veu ou ouy.

Item, ſi la perſonne a peché, & ait ouy la voix de ″iurement, & eſt teſmoing ou qu'il aveu ou qu'il a ouy: ſ'il ne le denonce, il portera ſon iniquité. Ou ſi la perſonne touche à quelque choſe ſouillée, ſoit à la charongne de quelque beſte immunde, ſoit à la charongne de iument immunde, ſoit à la charongne de reptile immunde, & luy eſt caché, il eſt ſouillé, & a peché. Ou ſ'il a touche à l'ordure de l'homme, en quelconque ordure qu'il ſeroit ſouillé, & luy eſt cache, *puis* le congnoit il a peché. Ou ſi la perſonne a iuré en proferant auec lés leures pour mal faire ou bien faire, ſelon *toutes lés* choſes que l'homme prononce en iurant, & luy eſt caché, *puis* il congnoit qu'il ait peché en vn d'*iceux*. Quand donc il aura offenſé en l'vn d'iceux il confeſſera auſsi qu'il a peché par iceluy: il apportera l'offerte de ſon offenſe au Seigñr pour ſon peché qu'il a perpetré, aſſauoir vne femelle de la bergerie, ſoit agneau ou cheureau *dés* cheures, pour le peché. Lors le ſacrificateur fera reconciliation pour luy de ſon peché. Et ″ſ'il ne luy eſt poſsible d'offrir vne brebis, il offrira au Seigneur deux tourterelles, ou deux pigeons de coulombe pour ſon peché *qu'il a cõmis*:

″Ebri. ſi ſa maĩ ne peut toucher.

B

l'*vn* en oblation pour le peché, & *l'autre* pour l'holocauſte. Et *lés* offrira au ſacrificateur: mais il preſentera premieremẽt celuy qui eſt pour le peché, & ″taillera ſa teſte vers le col ſans le ſeparer [du col.] Lors eſpandra ſur la paroit de l'autel du ſang pour le peché: & ce qui reſtera du ſang il le preſſera contre *le* ſoubbaſſemẽt de l'autel: ceſte eſt oblatiõ pour le peché. Et de l'autre en fera vn holocauſte ſelon la couſtume, & le ſacrificateur le reconciliera de ſon peché qu'il a perpetré: & il luy ſera pardonné. Que ſ'il ne luy eſt poſsible d'offrir deux tourterelles, ou deux pigeons, celuy qui a peché apportera pour ſon peché ſon oblation de fine farine la dixieſme partie d'Ephi ſans mettre ſur icelle ne huile n'encens: car c'eſt oblatiõ pour *le* peché. Il lapportera dõc au ſacrificateur, lequel en *empoignera vne* pleine poignée pour la *commemoration* d'icelle, & le bruslera ſur l'autel par deſſus le ſacrifice du Seigneur faict par feu: ceſté oblation pour le peché. Puis le ſacrificateur le reconciliera de ſon peché (qu'il a perpetré) par l'vn d'iceux [trois ſacrifices], & luy ſera pardõné. Et ſera au ſacrificateur comme le ſacrifice.

″Ou, luy tordera vers la teſte vers le dos.

Et le Seigneur parla à Moyſe, diſant: Quãd la perſonne aura faict preuarication, & peché par ignorance és choſes ſanctifiées au Seigneur, il amenera l'offerte pour ſon peché: aſſauoir vn mouton ſans macule d'entre lés brebis de l'eſtimatiõ de deux ſicles en ſacrifice pour ſon peché ſe lon le poidz du ſanctuaire qu'il baillera. Et ce en quoy il a offenſé de la choſe ſaincte, il le reſtituera & adiouſtera la cinquieſme partie qu'il baillera au ſacrificateur. Et le ſacrificateur le reconciliera par le moutõ d'oblation pour le peché, & luy ſera pardonné. C

Item, ſi la perſonne a peché *faiſant* contre l'vn de tous lés commandemens du Seigneur qui ne *ſont* point à faire, & ne le congnoiſſe point en pechãt, il portera la peine de ſon iniquité, il amenera donc au ſacrificateur vn mou*ton* ſans macule de la bergerie ſelon l'eſtimation du del*ict*, Et le ſacrificateur le reconciliera de ſon erreur qui ne congnoiſſoit point, & en eſtoit ignorant: lors luy ſera pardonné. Ceſte eſt l'oblation du peché qu'il a commis contre le Seigneur.

CHAP. VI.

A

Et le Seigneur pala à Moyſe, diſant: Quand la perſonne aura peché, & aura tranſgreſſé contre le Seigneur deniant à ſon prochain la choſe qui luy ſeroit baillée en garde, ou la *choſe miſe* ″entre ſés mains [par aſſo*ciation*] ou la choſe rauie ou prinſe par *violence*, ou ſ'il a trouué la choſe perdue & la denie iurant *faulcement*, en l'vne de toutes choſes que l'homme a accouſtumé de faire en y pechant. S'il a donc ainſi offenſé & peché, il rendra la choſe rauie, qu'il a rauy, ſoit le pillgae qu'il a prins par violence, ſoit le depoſt qui luy auoit eſté donné en charge, ſoit la choſe perdue qu'il a trouuée, ou toute choſe dequoy il auoit iuré faulcement. Il le reſtituera auec le ″ſort, & adiouſtera ſur ce le quint à celuy à qui il appartenoit, luy baillant au iour de l'oblation faicte pour ſon delict. Mais il offrira au Seigneur pour ſon peché & offrira au ſacrificateur vn mouton ſans macule d'entre lés brebis, ſelon l'eſtimation du delict. Et le ſacrificateur le reconciliera deuant le Seigneur, & luy ſera faict pardon de chaſcune choſe en laquelle il aura peché. Et le Seigñr parla B
à Moyſe,

″C'eſt[illegible] qui luy[illegible] roit bai[illegible] lé pou[illegible] faire ma[illegible] chãdiſe [illegible] cõpagn[illegible]

″Capita[illegible]

à Moyse, disant: Commande à Aharon & à ses filz, disant: Ceste est la loy de l'holocauste. L'holocauste sera au feu sur l'autel toute la nuict iusque au matin: & le feu ardra audict autel. Et le sacrificateur vestira sa robbe de lin, aussi chaussera ses brayes sur sa chair, & ostera les cendres quand le feu aura consommé l'holocauste sur l'autel, puis il les mettra aupres de l'autel. Et despouillera ses vestemẽs, & soy vestãt d'autres vestemens il transportera les cendres hors de l'ost en vn lieu net: mais le feu demourera allumé sus l'autel, et ne sera iamais esteinct: & le sacrificateur fera brusler le boys sur ice-
C luy tous les matins, & ordonnera l'holocauste sur iceluy & y bruslera les graisses des oblations pacifiques. Le feu ardra incessammẽt sus l'autel sans esteindre.

Item, ceste est la loy de l'oblation que les filz d'Aharon offriront deuant le Seignr à l'autel. Il prendra vne pongnie de fleur de farine de l'oblation & de son huile, & tout l'encens qui est sur l'oblation, & le bruslera sur l'autel en " souef odeur pour commemoration d'iceluy au Seigneur: mais ce qui restera d'iceluy, Aharon & ses filz le mangeront, le pain sans leuain se mangera au sainct lieu, au paruis du tabernacle de tesmoignage, il ne sera point pestri auec le leuain. Ie leur ay donné pour leur portion de mes sacrifices bruslez au feu, c'est chose tressaincte ainsi que l'oblation qui est faicte
D pour le peché, & pour le delict. Tout masle des enfans d'Aharon le mangera. C'est ordõnãce perpetuelle en voz eages des sacrifices du Seigneur: que quiconque les touchera soit sainct. Et le Seignr parla à Moyse, disant: Ceste est l'oblatiõ d'Aharon & de ses filz qu'ilz offrirõt au Seigneur le iour de leur vnction, assauoir de fine farine la dixiesme partie d'Ephi, pour sacrifice perpetuel: la moytie d'icelle au matin, et l'autre moytie au soir. Soit faicte en la paelle auec l'huile, ainsi fritte tu l'apporteras & offriras les pieces cuites du sacrifice en souef odeur au Seignr. Et le sacrificateur qui est oingt au lieu de luy d'entre ses filz, fera ce: ceste ordonnãce est perpetuelle au Seigneur, elle sera totallemẽt bruslée. Quelconque don d'oblation qui sera faict pour le sacrificateur, sera totallement [bruslé] on n'en mange-
E ra point. Et le Seigneur parla à Moyse, disant: Parle à Aharon & à ses filz, disant: Ceste est la loy du sacrifice pour le peché. Au lieu ou est immolé le sacrifice d'holocauste, y sera aussi immolé le sacrifice pour le peché deuãt le Seignr: car c'est chose tressaincte. Le sacrificateur qui l'offrira, le mangera, elle sera mangée au sainct lieu au paruis du tabernacle de tesmoignage. Quicõque touchera la chair d'iceluy, soit sainct. Que si le vestemẽt est arrousé de son sang, il sera * laué au sainct lieu. Et le vaisseau de terre auquel aura cuit sera rompu: mais si le vaisseau est d'aerain auquel aura cuit, sera escuré & plõgé en l'eaue. Tout masle d'entre les sacrificateurs mãgera icelle: car c'est la chose tressaincte. Toute oblation pour le peché de laquelle à esté porté du sang au tabernacle de tesmoignage pour la reconciliatiõ au sanctuaire, ne sera point mãgée: mais elle sera bruslée au feu.

" Odeur de repos, ou agreable, ou plaisant.

* assauoir, par là ou le sang le aura touché.

CHAP. VII.

A Et ceste est la loy de l'oblation pour le delict, & est chose tressaincte. Au lieu ou on tue l'holocauste là sera tuée l'oblation pour le delict, & le sang d'icelle espandu sur l'autel à lentour. Et offrira toute sa graisse auec sa queuë, & sa graisse qui couure les entrailles. Et prendras les deux rongnons auec la graisse qui est sur iceux aux flancz, & la taye qui est sur le foye, tu le prendras auec les rongnons. Puis le sacrificateur le bruslera sur l'autel: en sacrifice faict par feu au Seigneur, c'est le sacrifice pour le delict. Tout masle d'entre les sacrificateurs en mangera, & le mangera au sainct lieu: car c'est chose tressaincte. Telle sera l'oblation pour le delict cõme l'oblation pour le peché, ayans vne mesme loy. Ce dequoy le sacrificateur aura faict reconciliation luy appartiendra. Et le sacrificateur offrant l'holocauste de quelcun, aura la peau de l'holocauste qu'il a offert. Aussi tout sacrifice qu'on cuyra au four, & tout ce qui est faict sus le gril, & en la paelle appartiendra au sacrificateur qui l'offre. Et tout sacrifice pestri à l'huile, & ce qui est sec appartiendra à tous les filz d'Aharon, autãt à l'vn comme à l'autre.

B Item, ceste est la loy du sacrifice des pacifiques qu'on offrira au Seigneur, S'il offre iceluy pour rendre graces, il offrira des gasteaux sans leuain pestris à l'huile, & des * tourteaux sans leuain " oingtz d'huile, & de la fine farine fritte, ou de gasteaux pestris à l'huile, pour le sacrifice d'actiõ de graces. Il offrira aussi son oblation auec gasteaux de pain leué, pour le sacrifice de ses pacifiques, en actiõ de graces. Et en offrira l'vn de toute oblation pour l'offerte au Seigneur: & sera au sacrificateur qui respandra le sang des pacifiques. Pareillement la chair du sacrifice de louenge de ses pacifiques sera mãgée

* Ou, rosties.

" Ou, dorez.

au iour de son oblation sans en laisser d'icelle iusque au lendemain. Si le sacrifice de son oblation est par voeu, ou faict voluntairement, au iour qu'il presentera son sacrifice sera mangé : & s'il y a quelq̃ chose demouré iusque au lendemain,* il sera mangé. Mais ce qui seroit demouré de la chair du sacrifice au troysiesme iour, il sera bruslé au feu. Se aucun mange de la chair du sacrifice de sés pacifiques au troysiesme iour il ne sera point aggreable, l'ayant offert, & ne * luy sera de rien estimé, mais sera souillure: & la personne qui en aura mangé emportera son iniquité. La chair aussi qui aura touché à quelconque chose souillée, ne sera point mangée, mais sera bruslée au feu: & quicõque sera net, mangera de ceste chair. Et la personne qui aura son ordure sur elle, si elle

*On le pourra mãger.

*Ou, ne luy sera point imputé [biẽ faict.]

C mange de la chair du sacrifice dés pacifiques qui est au Seigneur, ceste personne sera exterminée de son peuple. Si la personne touche quelque chose souillée que ce soit, ordure de l'homme ou de la beste immunde, ou de quelconque abomination orde, & vienne à manger de la chair du sacrifice dés pacifiques qui est au Seign̄r: ceste personne sera exterminée de son peuple. Et le Seigneur parla à Moyse, disant: Parle aux enfans d'Israël, disant: Vous ne mangerez point aucune graisse de boeuf, d'agneaux, ne de cheure. Et la graisse de beste morte ou estranglée se pourra prendre pour tout ouurage: mais point ne mangerez d'icelle. Car quiconque mangera de graisse, de beste, de laq̃lle on offre en sacrifice faict par feu au Seigneur, la personne qui en aura mangé sera exterminée de son peuple. Vous ne mãgerez sang quelconque en voz demeures, soit d'oyseaux ou de bestes. Toute personne qui mangera de quelconque sang, sera exterminée de son peuple. Et le Seigneur parla à Moyse, disant: Parle aux enfans d'Israël, disant: Celuy qui offrira le sacrifice de sés pacifiques au Seigneur, il apportera au Seigneur son oblation du sacrifice de sés pacifiques. Il amenera par sa main l'oblation du Seigneur faicte par feu: il apportera la graisse auec la poictrine, offrant la poictrine en offrande de ventilation deuant le Sei-

D gneur. Puis le sacrificateur bruslera la graisse sur l'autel: mais la poictrine sera à Aharon & à sés filz. Vous donnerez aussi l'espaule dextre au sacrificateur pour esleuation de voz sacrifices pacifiques. Et à celuy qui offre le sang & la graisse dés pacifiques d'entre lés filz d'Aharon appartiendra l'espaule dextre pour sa part. Car i'ay prins la poictrine de ventilation * & l'espaule de l'esleuation dés enfans d'Israël d'entre voz sacrifices pacifiques, & lés ay donné à Aharon sacrificateur & à sés filz en ordonnance perpetuelle d'entre lés enfans d'Israël. Ceste est l'vnction d'Aharon & l'vnction de sés filz, dés oblations du Seigneur au iour qui lés presenta pour faire la sacrificature: laquelle le Seigneur a commandé de leur donner au iour qu'il lés a oinct d'entre lés enfans d'Israël en ordonnance perpetuelle en leurs generations. Ceste donc est la loy de l'holocauste de l'oblation de don, du sacrifice pour le peché, & pour le delict, dés consecrations, & du sacrifice dés pacifiques: laquelle le Seigneur a commandé à Moyse en la montaigne de Sinai, au iour qu'il commanda aux enfans d'Israël d'offrir leurs oblations au Seigneur au desert de Sinai.

*Ventile c'est tou noyer ç & là, c hault.

CHAP. VIII.

A EN aprés le Seign̄r parla à Moyse, disant: Prens Aharon auec sés filz, lés vestemens, l'huile d'vnctiõ, vn boueau pour l'oblation du peché, deux moutons & vne corbeille de pains sans leuain. Puis assemble toute l'eglise à la porte du tabernacle de tesmoignage. Moyse donc feit comme le Seigneur luy auoit commandé, en assemblant toute l'eglise à la porte du tabernacle de tesmoignage. Et Moyse dist à la congregation: Ceste est la chose que le Seigneur a commandé de faire. Et Moyse feist approcher Aharon & sés filz: & lés laua en l'eaue. Et mist sur luy la * tunique, & le ceingnit du baudrier, & le vestit de la robbe, & mist sur luy l'Ephod, & le ceingnit auec la ceincture d'Ephod, & l'estraingnit auec le mesme. Puis il mist sur luy le Pectoral: posant audict Pectoral Vrim * & Thumim.

Exo. 29 a.b.

*Lumiere & perfection.

B Item, mist la mittre dessus son chef posant sur ladicte mittre vers sa face la lamme d'or, sainct couronnement, comme le SEIGNEVR l'auoit commandé à Moyse. Adonc Moyse print l'huile d'vnction, & oingnit le tabernacle, & toutes lés choses qui estoient en iceluy, & lés sanctifia. Et d'iceluy arrousa l'autel par sept foys, oingnant ledict autel, tous sés vaisseaux, le cuueau, & son soubbassement pour lés sanctifier. *Item, espandit de l'huile de l'vnction sur le chef d'Aharon, & l'oingnit pour le sanctifier.

Eccl. 45 c.

Exo.29.a. fier. Puis * Moyse feit approcher lés filz d'Aharon & leur feit vestir lés tu niques, & lés ceingnit de baudriers, & leur lia lés chappeaux cõme le Seigneur
C auoit commandé à Moyse. Lors feit approcher le boueau de l'oblatiõ pour le peché, & Aharon auec sés filz mist sés mains sur la teste du boueau de l'oblation pour le peché, & le tua, puis Moyse print le sang, & le mist à tout son doigt sur lés cornes de l'autel à lentour, & nettoya l'autel, & respandit le sang au soubbassement dudict autel, ainsi le sanctifia pour faire reconciliation sur luy. Puis il print toute la graisse qui estoit sur lés entrailles, & la taye du foye, lés deux rongnons auec leur graisse, lesquelz Moyse brusla sur l'autel. Mais il feit brusler au feu hors de l'ost le boueau auec sa peau, sa chair, & sa fiente, comme le Seigneur auoit commandé à Moyse. Item, il
D feit amener le mouton de l'holocauste, & Aharõ & sés filz appuyerẽt leurs mains sur la teste dudict mouton, puis le tua, & Moyse respandit le sang sur l'autel à lentour, & le departit par pieces, & brusla la teste, lés membres & la taye, & lés entrailles. Et laua d'eaue lés geambes, & brusla tout le mouton sur l'autel. Car c'estoit holocauste en souef odeur, oblation bruslée au Seigneur, comme il auoit
Exo.29. commandé à Moyse. *Pareillement feit presenter le second mouton: assauoir, le mouton de la consecration, puis Aharon & sés filz mirent leurs mains sur la teste dudict mouton, & le tua. Et Moyse print du sang d'iceluy, & le mist sur le mol de l'aureille dextre d'Aharon, & sur le poulce de sa main dextre, et sur le poulce de son pied dextre. *Puis feit approcher*
E lés filz d'Aharõ, & Moyse mist du sang sur le mol de leur aureille dextre, sur leur main dextre, & sur le poulce de leur pied dextre, & respandit le sang sur l'autel à lentour. Aprés il print la graisse, la queuë, & toute la graisse qui est sur lés entrailles, & la taye du foye, & lés deux rongnons auec leur graisse, & l'espaule dextre. Il print aussi de la corbeille dés pains sans leuain qui estoient deuant le Seigneur: assauoir, vn gasteau sans leuain, & vn gasteau de pain faict à l'huile, & vn tourteau, & lés mist sur lés graisses, & sur l'espaule dextre. Puis mist toutes cés choses sur lés mains d'Aharon, & sur lés
*De ce. Exo.29.d mains de sés filz, & lés *offrit en offerte de ventilation deuant le Seigneur. Adonc Moyse lés receut de leurs mains, & lés brusla sur l'autel en holocauste. Car ce sont consecrations en souef odeur d'oblation bruslée au Seigneur. Aussi Moyse print la poictrine du mouton de la consecration, & l'esleua en offerte de ventilation deuant le Seigneur, laquelle F
il eut pour part, comme le Seigneur l'auoit cõmandé à Moyse. Item, Moyse print de l'huile d'vnction, & du sang qui estoit sur l'autel, & en arrousa sur Aharon & sur sés vestemens, sur sés filz, & sur lés vestemens de sés filz auec luy. Ainsi sanctifia Aharon & sés vestemens, sés filz, & lés vestemens de sés filz auec luy. En aprés Moyse dist à Aharon & à sés filz: cuisez la chair à la porte du tabernacle *du tesmoignage & la mangerez là, & le pain qui est en la corbeille Exo.29.f.
dés consecrations, comme m'est commandé, disant: Aharon & sés filz mangeront G
cés choses. Mais vous buslerez au feu de relief de la chair, & du pain. Et de la porte du tabernacle de tesmoignage vous ne sortirez de sept iours, iusque au temps que lés iours de vostre consecration soient accomplis: car en sept iours on consacrera voz mains, comme en ce iour cy a esté faict, le Seigneur l'a commandé de faire pour vostre reconciliation. Vous demourerez donc à la porte du tabernacle de tesmoignage par sept iours, iour & nuict, & obseruerez la garde du Seigneur, affin que vous ne mouriez: car ainsi m'a il esté commandé. Ainsi Aharon & *sés filz* feirent toutes lés choses que le Seigneur auoit commandé par lés *mains de Moyse.*

CHAP. IX.

A
ET au huytiesme iour Moyse appella Aharon & sés filz, & lés anciens d'Israël, puis il dist à Aharon: * Prens vn ieune veau pour le peché, & vn mouton pour l'holocauste, Exo.29.a.
sans macule, & lés offre deuant le Seigneur: Si parleras aux enfans d'Israël, disant: Prenez vn bouc dés cheures pour le peché, vn veau, & vn agneau d'vn an qu'ilz soient sans macule pour l'holocauste. Et vn boeuf, & vn mouton pour lés pacifiques à sacrifier deuant le Seigneur, & vne offerte pestrie à l'huile: car au iourdhuy le Seigneur vous apparoistra. Adonc il prindrent lés choses que Moyse auoit commandé deuant le tabernacle de tesmoignage. Et toute la congregation s'approcha, & assista deuant le Seigneur. Puis Moyse dist: Ceste est la chose que le Seigneur vous commandé de faire, & la gloire du Seigneur vous apparoistra. Et Moyse dist à Aharõ; Approche toy de l'autel, et fais B

ton oblation pour le peché & ton holo-
Ebri.5.a causte,& fais reconciliation tant * pour
Exo.29.a. toy que pour le peuple,fais aussi l'obla-
tion pour le peuple, & l'offerte pour la
recõciliation d'iceux,comme le Seigneur
l'a cõmandé. Alors Aharon s'appro
cha de l'autel,& tua le veau de l'oblatiõ
pour son peché,& lés filz d'Aharon luy
presenterent le sang,& trempa son doigt
dedãs le sang,& le mist sur lés cornes de
l'autel,respandant le sang au soubbasse-
ment dudict autel : mais la graisse & lés
rongnons , la taye du foye de l'oblation
pour le peché il lés brusla sur l'autel,cõe
le Seigneur l'auoit cõmandé à Moyse.
Et brusla au feu la chair et la peau hors
de l'ost,aussi tua l'holocauste: & lés filz
d'Aharon luy baillerẽt le sang, lequel il
respandit sur l'autel à lentour,& luy ap
pareillerent l'holocauste auec sés pieces:
C & la teste,laquelle il brusla sur l'autel,et
laua lés entrailles,& lés geambes, lesquel
les il brusla sur l'holocauste p dessus l'au
tel. Puis il offrit l'oblatiõ pour le peuple,
& print vn bouc pour le peché du peu-
ple,& le tua,& le nettoya cõe le pmier,
& l'offrit en holocauste,& *en feit* selõ la
"de quoy, coustume,& presenta l'oblation "de don,
Sus. 2.a. & emplit sa main d'iceluy , & le brusla
sur l'autel outre l'holocauste du matin.
Il tua aussi vn bœuf & vn moutõ pour
le sacrifice dés pacifiquesque le peuple a-
uoit pour soy,& lés filz d'Aharõ luy ap
presterent le sang lequel il respandit sur
l'autel à lẽtour. Et [apporterẽt] lés grais-
D ses du bœuf & du mouton,la queuë,et ce
q couure lés entrailles,& lés rongnõs,&
la taye du foye,& mirent lés graisses sur
la poictrine,et brusla lés graisses sur l'au
tel. Et Aharõ esleua la *poictrine,& l'es-*
paule dextre en offerte deuant le Seignr,
comme il commanda à Moyse. Aharon
aussi esleua sa main au peuple, & lés be-
neist,& descẽdit de faire l'oblation pour
le peché,l'holocauste,& lés pacifiques.

Aprés Moyse & Aharon vindrent
au tabernacle de tesmoignage, & estans
sortis beneirent le peuple:& la gloire du
2.Mach. 2.b. Seigneur apparut à tout le peuple*,et vn
feu issit de la face du Seigneur , & con-
sõma sur l'autel l'holocauste,& lés grais
ses. Quoy voyant tout le peuple le loua,
& se prosterna sur sa face.

CHAP. X.

A Nomb.3 a.26.g. 1.Chron. 24.a. ET lés enfans d'Aharon: Nadab,
& Abihu prindrent chascun son
encensoir,et *y mirent du feu,& y
feirent perfumigation : & offrirent de-
uant le Seigneur feu d'autruy , lequel ne
leur auoit point esté commandé: "Adonc
feu issit de deuant le Seigneur, & lés de-
uora, & moururent deuant le Seigneur.
Lors Moyse dist à Aharon: C'est ce que
le Seigneur auoit parlé, disant : Ie seray
sanctifié en ceux qui s'approcheront de
moy, & seray glorifié en la presence de
tout le peuple . Et Aharon se tenoit
quoy. Et Moyse appella Misaël
& Elizaphan lés filz d'Oziel , oncle
d'Aharon, ausquelz il dist : Approchez,
& portez voz freres de deuant le san-
ctuaire hors de l'ost . Adonc s'approche-
rent , & lés porterent auec leurs tuni-
ques hors le tabernacle comme Moyse
l'auoit dict. Puis Moyse dist à Aharon,
à Eleazar , & à Ithamar *sés* filz : Ne B
"descouurez point voz chefz , & ne des-
chirez voz vestemens,affin que vous ne
mouriez,& vienne l'indignation sur tou
te la congregation. Que voz freres (*tou-*
te la maison d'Israël) pleure la bruslure
que *le Seigneur* a enflammé:*mais* ne sor-
tez point de la porte du tabernacle de
tesmoignage , que par auenture ne mou-
riez:car l'huile de l'vnction du Seigneur
est sur *vous*. Et ilz feirent comme Moy-
se auoit dict. Et le Seigneur parla
à Aharon,*disant*: Toy & tés filz ne beu
urez point de vin,ne de "ceruoise, quand
vous deurez venir au tabernacle de la cõ
gregation , affin que vous ne mouriez.
C'est ordonnance perpetuelle en voz ge-
nerations . Et ce affin que vous sachez
discerner entre la chose saincte, & la p-
phane : & entre la chose souillée , & la
nette , & enseigner aux enfans d'Israël
lés ordonnances que le Seigneur leur a
dict par la commission de Moyse.

Et Moyse parla à Aharon , à Elea- C
zar,& à Ithamar sés filz qui estoient re-
stez: Prenez [*dict il*] l'oblation qui est
demourée dés sacrifices du Seignr *faictz*
par feu , & la mangez sans leuain , au-
prés de l'autel : car c'est chose " tressain-
cte. Vous la mangerez au lieu sainct: car
c'est ordonnance à toy & à tés filz du
sacrifice faict par feu au Seigneur, pour-
tant qu'ainsi m'est commandé . Vous
mangerez la poictrine de ventilation &
l'espaule de l'esleuation en lieu net, toy,
tés filz,& tés filles auec toy:car c'est or-
donnance à toy, & à tés filz donnée dés
sacrifices pacifiques dés enfans d'Israël.
Ilz offriront l'espaule de l'esleuation &
la poictrine de *ventilation* auec le sacri-
fice faict *par feu* dés graisses pour l'esle-
uer en *ventilation* deuant le Seigneur.
Et ce te sera & à tés filz auec toy en or-
donnance perpetuelle , cõme le Seigneur
l'a

"ou,autre feu , q n leur auoit este commandé.

"Ce sont signes de ducilet tristesse, q le Seigneur deffed au sacrificateur.

"por tout beuurage q enyure.

"De laquelle ne peut mãger autre q lés sacrificateurs.

D l'a commandé. Puis Moyse cerchoit le bouc de l'oblation pour le peché, & voicy il estoit bruslé, dont il fut courroucé cõtre Eleazar & Ithamar lés filz d'Aharon, q estoiẽt demourez: Pour q̃lle raison [dist il] n'auez vous point mangé l'oblation du peché au lieu sainct? Car c'est chose tressaincte, & si vous est donnée pour porter l'iniquité de la cõgregation, affin de lés reconcilier deuant le Seigñr. Voicy, son sang n'est point porté dedans le sanctuaire. Vous la deuiez donc manger au sanctuaire, comme il m'a esté commandé. Et Aharon respondit à Moyse: Voicy, au iourdhuy ilz ont offert leur oblation pour le peché, & leur holocauste deuant le Seigneur: mais " telle chose m'est aduenue. Et si i'eusse mangé au iourdhuy l'oblation pour le pecbé, eust il pleu au Seigneur? Et quand Moyse eut ouy ce, il luy pleut.

"c'est assauoir, le peché, & la mort de més deux filz.

CHAP. XI.

A *Deut. 14.

ET le * Seigneur parla à Moyse & à Aharon, leur disant: Parlez aux enfans d'Israël, disans: Ceux cy sont lés animaux que vous mangerez d'entre toutes lés bestes qui sont sur la terre. Vous mangerez de tout qui a l'ongle diuisé, & a l'ongle fendu & rumine d'entre lés bestes: toutesfoys vous ne mangerez point ceux cy d'entre ceux qui ruminent, & d'entre ceux qui ont l'ongle diuisé: assauoir, le chameau, car il rumine: mais il n'a point l'ongle diuisé, dont iceluy vous est souillé. Item, le connin: car il rumine, mais il ne diuise point l'ongle, dont iceluy vous est souillé. Item, le lieure: car il rumine, mais il ne diuise point l'ongle, dont iceluy vous est souillé. Item, le porceau: car il a l'ongle diuisé, & l'ongle fendu, & ne rumine point, dont iceluy vous est souillé. Vous ne mangerez point de leur chair,
B & ne toucherez point à leur charongne: car elles vous sont souillées. Vous mangerez ce, de toutes lés choses qui sont és eaues. Vous mangerez toutes choses qui ont nageoires & escailles és eaues, tant en la mer que és fleuues: mais vous ne mangerez point de toutes choses qui n'ont nulles nageoires & escailles, soit en la mer ou és fleuues, tant de tout reptile dés eaues que de toute chose viuante és eaues: car ce vous est abomination. Elles vous seront donc en abomination, vous ne mangerez point de leur chair, & aurez en abomination leur charongne: car tout ce qui n'a point d'aellettes & d'escailles
C vous est abomination. Item, cés choses d'entre la volaille aurez en abomination, & n'en mangerez point. En abomination seront l'Aigle, l'Esprenier, l'Esmerillon, l'Autour, & le Milan selon son espece. Et tout corbeau selon son espece. l'Austruce, la Hulotte, le Cocu, & le Faulcon, selon son espece. Le Chathuãt, le Plõgeon, la Cicogne, & le Cigne, le Cormorant, & le Pellican, la Pie, & le Heron, le Gay, la Huppe, & la Chauuesouris.

Et tout reptile d'oyseau cheminant sur lés quatre [piedz] vous sera abominable. Toutesfoys vous mangerez ce, de tout reptile volant, cheminant à quatre piedz, lequel a " genoux sur sés piedz pour saulter à tout iceux sur la terre, desquelz vous mangerez iceux, assauoir, la Locuste, Saleam, Hargol, & Hagab, selon leurs especes. Mais tout reptile volant, ayant quatre piedz vous est abominable: & par eux serez polluz. Quiconque attouchera leur charongne, sera souillé iusq̃ au vespre. Quiconque aussi portera leur charongne, lauera sés habillemens, & sera souillé iusque au soir. Toute beste D qui a l'ongle diuisé, & n'a point l'ongle fendu, & ne rumine point, vous sera souillée. Quiconque donc lés touchera sera souillé. Et tout ce qui chemine sur lés pattes entre tous animaux qui cheminent à quatre piedz, vous sera souillé. Quicõque touchera à leur charongne sera souillé iusque au vespre, & celuy qui portera leur charongne lauera sés vestemens, & sera souillé iusque au vespre: car elles vous sont souillées. Et ce, vous sera souil- E lé entre lés reptiles rampans sur la terre, assauoir, la " Mustelle, la Soris, la Grenoille selon leur espece, l'Erisson, la Tortue, la Leisarde, la Limace, & la Taulpe.

"Ou, a lés cuisses de derriere plus longues.

"Ou, Belette.

Cés choses vous sont souillées entre tous reptiles: quiconque donc lés touchera quand elles sont mortes sera souillé iusq̃ au vespre. Aussi tout ce sur quoy il tumbera quelque chose d'icelles quand seront mortes, sera souillé: tant le vaisseau de boys que la robbe, ou la peau, ou le sac, & tout vaisseau dequoy on mesnage, il sera mis en l'eaue, si sera souillé iusque au vespre: ainsi sera net. Mais tous vaisseaux de terre au parmy desquelz tumbera quelque chose d'icelles tout ce qui est dedans iceux, sera souillé, & lés casserez. Et toute viande qu'on mange F sur laquelle sera respandue ceste eaue, sera souillée: & tout breuage qu'on boit en tous lés vaisseaux, sera souillé. Tout ce aussi sur quoy il cherra quelque chose de leur charongne, sera souillé: le four & la cheminée souillées, seront ruinées, car elles vous sont souillées. Toutesfoys la

•Ou,ci- fontaine,ou le " puis,ou quelque congre-
sterne. gation d'eaue sera nette. Qui touchera
donc à leur charongne sera souillé.Et s'il
est cheu de leurs charongnes sur quelque
semẽce qui est semée elle sera nette. Mais
si l'eaue est mise sur la semence,& tumbe
de leur charongne sur icelle,elle vous se-
ra souillée. Item,si quelque beste est
morte de celles qui vous sont pour vian-
de,celuy qui touchera sa charongne,sera
souillé iusque au vespre. Et celuy qui au-
ra mangé de la charongne d'icelle,lauera
lés habillemens,& sera souillé iusque au
soir.Aussi celuy qui portera la charõgne
lauera sés vestemens,& sera souillé iusque
au vespre:tout reptile donc se trainnant
G sur la terre vous sera en abomination,si
qu'on n'en mangera point. Tout ce qui
chemine sur la poictrine,& tout ce qui
chemine sur quatre piedz,& tout ce qui
a plusieurs piedz entre tous lés reptiles
qui rampent sur la terre,vous n'en man-
gerez point : car ilz sont abomination.
Ne contaminez point voz personnes en
tous reptiles qui rampent, & ne vous
souillez point en iceux,& n'y soyez pol
lus:car ie suis le Seigneur vostre Dieu.
1.Pier.1.c Donc vous vous sanctifierez,& * serez
saincts: car ie suis sainct. Ainsi vous ne
souillerez point voz ames en tout reptile
qui rampe sur la terre:car ie suis le Sei-
gneur qui vous ay faict monter de la ter-
re d'Egypte, affin que ie vous soye en
Dieu & q̃ vous soyez saincts: car ie suis
sainct. Ceste est donc la loy du
bestail & volaille,& de toute chose ayãt
vie qui se meut és eaues,& toute chose
rãpant sur la terre,pour & affin de discer
ner le souillé d'entre le net, & lés ani-
maux qu'on peut manger d'entre lés ani
maux desquelz on ne doit manger.

CHAP. XII.

A ET le Seigneur parla à Moyse,di-
sant: Parle aux enfans d'Israël,di-
sant:Si la femme aprés auoir receu
semẽce a enfanté vn masle,elle sera souil-
lée sept iours:selon le temps de la separa-
Luc.2.e. tion de sés moys sera souillée. * Et au
Iehã.7.c. huytiesme iour on circoncira la chair du
prepuce de [l'enfant.] Et elle demourera
B au sang de sa purification par trẽte troys
iours,laquelle ne touchera à quelque cho-
se saincte,& ne viendra point au sanctuai-
re iusque à ce que lés iours de sa purifica-
tion soient accomplis.Que si elle a enfan-
té vne femelle,elle sera souillée deux sep-
maines selon sa separation:dauãtage elle
demourera au sang de sa purification soi-
C xante six iours. Or aprés que le
temps de sa purification sera accomply
(soit pour filz ou pour fille) elle offrira
au sacrificateur vn agneau d'vn an en ho
locauste,& vn pigeon,ou vne tourterelle,
pour le peché à la porte du tabernacle de
tesmoignage, lequel le presentera deuant D
le Seigneur,& la "nettoyera:ainsi elle sera "Ou,puri
purifiée du flux de son sang. Ceste est fiera, &
la loy de celle qui enfante masle ou femel- sous.
le.Que * s'il ne luy est possible d'offrir vn Luc.2.d.
agneau,elle prendra deux tourterelles,ou
deux pigeons,l'vn pour l'holocauste,&
l'autre pour l'oblation du peché, & le
sacrificateur la nettoyera, & ainsi sera
purgée.

CHAP. XIII.

ET le Seigneur parla à Moyse & à A
Aharon,disant: L'homme qui aura
en la peau de sa chair enfleure,ou
rongne,ou tache blanche,si qu'en la peau
de sa chair soit comme playe de lepre,on
l'amenera à Aharon sacrificateur, ou à
vn de sés filz sacrificateurs.Lors le sacri-
ficateur verra la playe en la peau de la
chair:& si le poil de la playe est cõuerty
en blancheur & l'apparence de la playe
est plus enfonsée que la peau de sa chair,
c'est playe de lepre. Partant le sacrifica-
teur le verra & le iugera souillé. Mais
si la tache blanche est à la peau de sa
chair,& l'apparence de sa peau n'en est
point plus profonde, & son poil n'est
conuerty en blancheur, le sacrificateur
fera enclorre par sept iours [celuy qui a]
la " lepre. Puis le sacrificateur la reuerra "ou,play
au septiesme iour & si la playe redemeu- B
re ainsi, & la playe ne croisse point en
la peau, ledict sacrificateur le refermera
par sept autres iours. Puis le sacrificateur
la verra aprés cés sept autres iours. Et
si la playe est obscure, & que la playe
ne croisse point en la peau, ledict sacrifi-
cateur le iugera net:car c'est rongne. Et
lauera sés vestemens,& il sera purifié.
Et si la rongne croit en la peau,aprés
qu'il sera veu du sacrificateur pour le iu-
ger net,de rechef sera reueu par ledict sa-
crificateur. Et le sacrificateur le verra,&
si la rongne est creute en la peau,le sacri-
ficateur la iugera souillée : car c'est le-
pre. Si la playe de lepre est en
l'homme on l'amenera au sacrificateur,
lequel le regardera, & s'il y a enfleure
blanche en la peau & le poil soit con-
uerty en blãcheur,& nourriture de chair
" vive apparoisse en l'enfleure, la lepre "Ou,viu
est enuiellie en la peau de sa chair, & le cité.
sacrificateur la iugera souillée,et ne le fera
point

point enfermer: car il est souillé. Si la lepre *florit en la peau couurant toute la peau de la playe depuis son chef iusque à ses piedz selon tout le regard dés yeux du sacrificateur, ledict sacrificateur le verra, & si la lepre couure toute sa chair, il iugera la playe estre nette, pourtant qu'elle est toute tournée en blancheur: car il est net. Mais au iour auquel on aura veu la chair viue, il sera souillé. Lors le sacrificateur verra la chair viue, & le iugera souillé: car la chair viue est souillée. C'est donc lepre. Ou si la chair viue est retournée & conuertie en blancheur, il viendra au sacrificateur, & le sacrificateur le verra. Que si la playe est conuertie en blancheur, le sacrificateur iugera la playe estre nette: car il est net.

*Si elle croist.

C

Si la chair a eu en sa peau vne apostume & soit guarie & au lieu de l'apostume soit enfleure blanche, ou tache blanche & roussette, il sera veu par le sacrificateur. Le sacrificateur donc le verra, que si l'apparence d'icelle est plus abbaissée que la peau, & son poil soit conuerty en blancheur, le sacrificateur le iugera souillé: car la playe de lepre est fleurie en l'apostume. Et si le sacrificateur voit qu'en icelle le poil ne soit point blãc, & ne soit point plus bas que la peau, mais elle soit aucunement obscure, le sacrificateur le fera enclorre par sept iours. Que si elle est accreuë en la peau, le sacrificateur le iugera souillé: car c'est playe. Mais si la tache blanche s'est tenue en son lieu ne croissant point, c'est *ardeur de l'apostume, dont le sacrificateur le iugera net.

*aucũs, cicatrice.

D

Ou si la *chair a en sa peau bruslure de feu, & que la cicatrice de la bruslure ait tache blanche, roussette, ou palle, le sacrificateur la verra: & si le poil est cõuerty en blancheur, dedans la tache, & l'apparence d'icelle est plus enfonsée que la peau, c'est lepre flourie en la bruslure. Le sacrificateur donc le iugera estre souillé: car c'est playe de lepre. Mais si le sacrificateur la voit sans qu'elle ayt poil blanc en la tache, & n'est point plus abbaissée que la peau, mais est aucunement obscure, le sacrificateur le fera enclorre par sept iours. Puis le sacrificateur le verra au septiesme iour, & si elle est accreuë en la peau, le sacrificateur le iugera souillé: car c'est playe de lepre. Que si la tache blanche s'arreste en son lieu sans croistre en la peau, & soit aucunemẽt obscure, c'est enflure de bruslure, dont le sacrificateur le iugera net: car c'est *ardeur de bruslure.

*Ou, la chair sanée.

*Cicatrice.

Item, si l'hõme ou la femme ayt playe en son chef ou en sa barbe, le sacrificateur verra la playe, & si l'apparẽce d'icelle est plus enfonsée que la peau, ayant en soy iaulne poil delié, le sacrificateur le cõdamnera souillé: car c'est la tigne, & la lepre du chef ou de la barbe. Et si le sacrificateur voit la playe de la *tigne, & l'apparence d'icelle n'est point plus enfonsée q̃ la peau, & n'ayt en soy nul poil noir, le sacrificateur enclorra par sept iours [celuy qui a] la playe de la tigne, puis au septiesme iour le sacrificateur verra la playe, & si la tigne n'est point accreuë, & si en soy n'ayt nul poil iaulne, & l'apparẽce de la tigne n'est point plus enfonsée q̃ la peau, il sera rays: mais il ne raira point le lieu de la tigne, ains le sacrificateur enclorra sept autres iours [celuy qui a] la tigne, Aprés le sacrificateur verra la tigne au septiesme iour, & si la tigne n'est poĩt accreuë en la peau & son apparence n'est point plus enfonsée q̃ la peau, le sacrificateur le iugera estre net, & lauera sés habillemens, il sera donc net. Mais si la tigne racroist en la peau aprés qu'il l'aura iugé net, le sacrificateur la verra. Que si la tigne est racreuë en sa peau, le sacrificateur ne cerchera point de poil iaulne: car il est souillé. Mais si la tigne s'est arrestée depuis son regard, & q̃ le poil noir soit creut en icelle, la tigne est guarie: car il est net, dont le sacrificateur le iugera net. Item, si l'homme ou la femme ont en la peau de leur chair plusieurs taches blanches le sacrificateur le verra: & si en la peau de leur chair il y ait taches blanches aucunement obscures sur le blanc, c'est tache blanche florissante en la peau, il est donc net. Item, si l'homme a le chef pelé dont il soit chauue il est net, et si sa teste est despouillée par le deuant dont il soit chauue par deuant il est net. Mais si en la partie chauue deuant ou derriere ya playe blãche, & roussastre, c'est lepre florissante en sa partie chauue deuant ou derriere. Et le sacrificateur le verra. Et si l'enflure de la playe est blãche, & roussastre en sa partie chauue deuant ou derriere, cõe apparence de la lepre estant en la peau de la chair, l'hõme est ladre et souillé, dont le sacrificateur le cõdãnera souillé: car en son chef est sa playe. Or le ladre (auquel sera la playe) aura sés vestemens deschirez, & sa teste nue, & couurira sa bouche, & s'appellera salle & ord. Tous lés iours durans lesq̃lz ceste playe sera en luy, il sera salle & ord, seul habitant; l'habitation duquel sera hors l'ost. Item, si le vestement a en soy la playe de lepre, soit vestement de laine, ou vestemẽt de lin, ou en ordissure,

*corrosiõ ou demẽgeure.

F

G

ou en tissure de lin ou de laine, ou aussi
en peau, ou en tout ouurage de pelleterie.
S'il y a donc playe verde ou rougeastre
au vestement, ou en la peau, ou en l'or-
dissure, ou en la tissure, ou en toutes cho-
ses de peau, ce sera playe de lepre, & sera
veuë du sacrificateur. Et le sacrificateur
verra la playe, & fera enclorre sept iours
la playe, & au septiesme iour il verra la
playe. Si ladicte playe est accreuë au ve-
stement ou en l'ordisseure, ou en la tissu-
re, ou en la peau, & en tout ce qui est faict
d'ouurage de pelleterie, c'est lepre de
playe corrosiue. Il bruslera donc le veste
ment, l'ordissure, ou la tissure de laine, ou
de lin, & toutes choses de peau, esquelles
y aura playe: car c'est lepre "poignante,
dont sera bruslé au feu. Et si le sacri
ficateur voit que la playe n'est point ac-
creuë au vestement, ou en lourdissure, ou
en la tissure, ou en toute chose de pellete-
rie, ledict sacrificateur commandera de la
uer ce en quoy est la playe, & le fera en-
H fermer par sept autres iours. Que si le sa-
crificateur aprés que la playe est lauée
voit que ladicte playe n'a point changé
sa monstre, et n'est point accreuë, c'est cho
se souillée, dont tu la brusleras au feu:
car c'est "enfonsure en sa playe tõdue ou
pelée. Et si le sacrificateur voit la playe
estre aucunement obscure depuis l'auoir
lauée, il la deschirera du vestement, ou de
la peau, ou de l'ordissure, ou de la tissure.
Que si elle apparoit encore au vestemẽt,
ou a l'ordissure, ou la tissure, ou en toute
chose de peau: elle est "flourie: dont vous
la brusleres au feu, auec ce ou la playe
est. Si tu as laué le vestement, ou l'ourdis-
sure, ou la tissure, ou toute chose de peau,
& la playe s'en depart, il sera laué de re-
chef, dont sera net. Ceste est la loy de
la playe de lepre du vestement, de laine,
ou de lin, ou d'ourdissure, ou de tissure, ou
de toute chose de peau, pour le iuger net,
ou le condamner souillé.

"Corrosiue.

"Ou, corrosiõ, soit audehors soit au dedans.

"Croissãt

CHAP. XIIII.

A ET le Seigneur parla à Moyse, di-
sant: Ceste est la loy du ladre pour
le iour de sa purgation. Il sera
donc amené au sacrificateur: & le sacrifi
cateur sortira hors de l'ost & le verra, si
la playe de la lepre est guarie de sa ladre
rie, le sacrificateur commandera, & pren-
dra pour la purgation deux passereaux
vifz & netz, du boys de cedre, de la "grai
ne, de l'hysope. Et le sacrificateur com-
mandera de tuer vn passereau dedans vn
vaisseau de terre, auec eaue viue. Puis
prendra le passereau vif, le boys de ce-
dre, la graine de l'hysope: & lés mouil-
lera auec le passereau vif au sang de l'au-
tre passereau tué, en l'eaue viue. Et en
aspergera par sept foys sur celuy qui
doit estre nettoyé de la lepre, & le puri-
fiera, & laissera aller le passereau vif
parmy lés champs. Et celuy qui se pur-
ge lauera sés vestemens & rasera tout son
poil, & se lauera d'eaue, affin qu'il soit
net: aprés il entrera en l'ost, & habitera
dehors son tabernacle par sept iours. Et
quand se viendra au septiesme iour, il ra- C
sera tous lés cheueux de sa teste, sa bar-
be, lés sourceilz de sés yeux, & tout son
poil: puis lauera sés vestemens & sa
chair, ainsi se purifiera. Et au huytiesme
iour il prendra deux agneaux sans ma-
cule, & vne brebis d'vn an sans macule,
et troys dixiesmes de fine farine pestrie à
l'huile, pour oblation, & vn "Log d'hui-
le, & le sacrificateur qui faict la purga-
tion fera adsister l'homme qu'on doit pur
ger, & cés choses deuant le Seigneur à la
porte du tabernacle de tesmoignage.
Lors le sacrificateur prendra vn agneau
& l'offrira pour le delict auec vn Log
d'huile, & ventilera cés choses en obla-
tion deuant le Seigneur. Et tuera l'a-
gneau au lieu auquel on tue l'oblation
pour le peché, & l'holocauste au san-
ctuaire: car comme l'oblation pour le pe
ché appartient au sacrificateur, ainsi
faict elle pour le delict: car c'est chose tres
saincte. Et le sacrificateur prendra du C
sang de l'oblation pour le delict, & le
mettra sur le "mol de l'aureille dextre de
celuy qui doit estre purgé, & sur le poul-
ce de sa main dextre, & sur le poulce de
son pied dextre. Si prendra le sacrifica-
teur l'huile de Log, & la versera sur la
paulme de sa senestre. Puis le sacrifica-
teur mouillera son doigt dextre en l'hui-
le qui est sur sa paulme senestre, & espan-
dra de l'huile à tout son doigt par sept
foys en la presence du Seigneur. Et du re-
sidu de l'huile qui est sur sa paulme, le sa
crificateur en mettra sur le mol de l'au-
reille dextre de celuy qui doit estre pur-
gé, & sur le poulce de sa main dextre, &
sur le poulce de sõ pied dextre, sur le sãg
qui est pour l'oblatiõ du delict. Mais ce
qui est resté de l'huile qui est sur la paul-
me du sacrificateur, il le mettra sur le chef
de celuy qu'on doit purger, & ainsi le sa
crificateur fera expiation pour luy de-
uant le Seigneur. Et si fera ledict sacrifi-
cateur oblation pour le peché, & nettoye
ra celuy qui doit estre purgé de son or-
dure, puis aprés il tuera l'holocauste.
Et ledict sacrificateur offrira holocauste
& sa-

Mat. 8. a
Marc. 1. d.
Luc. 5. c.

"cest, graine de tainture.

"Septier, certaine mesure cõtenãt tesix oeufz.

"Sur le bout, & Sus.

& sacrifice à l'autel,& le nettoyera, dõt sera net. Et s'il est paoure,tellemẽt
D qu'il ne peut ce auoir,il prẽdra vn agneau pour l'oblation du delict qui sera vẽtilée, affin de le nettoyer, & vne dixiesme de fine farine pestrie à l'huile pour oblation auec vn Log d'huile. Itẽ, deux tourterelles ou deux pigeons qui luy seront possible d'auoir, dont l'vn sera pour le peché,& l'autre pour l'holocauste, & au huytiesme iour de sa purification lés apportera au sacrificateur à la porte du tabernacle de tesmoignage, en la presence du Seigneur. Adonc le sacrificateur recevra l'agneau de l'oblation pour le delict,& le Log d'huile, & lés ventilera en oblation en la presence du Seigneur. Et tuera l'agneau de l'oblation pour le delict,puis le sacrificateur prendra du sang de l'oblation pour le delict, & le mettra sur le mol de l'aureille dextre de celuy qui doit estre purifié, & sur le poulce de sa main dextre, & sur le poulce de son pied dextre.Et ledict sacrificateur espandra de l'huile en la paulme de sa senestre, & arrousera a tout sont doigt dextre de l'huyle qui est en sa paulme senestre par sept fois en la presence du Seigneur. Et mettra de ladicte huile qui est en sa paulme sur le mol de l'aureille dextre de celuy qui doit estre purgé, & sur le poulce de sa main dextre,& sur le poulce de son pied dextre sur le lieu du sang, du sacrifice pour le delict. Mais il mettra la reste de l'huile qui est en sa paulme sur le chef de celuy qui doit estre purgé, pour le nettoyer deuant le Seigneur. Si sacrifiera l'vne dés tourterelles,ou dés pigeons,cõme il luy sera possible d'auoir. De ce donc qu'il luy sera possible d'*auoir l'vn* sera pour le peché, & l'autre en holocauste auec[a] l'oblation de don. Et le sacrificateur nettoyera en la presence du Seigneur celuy qui doit estre purgé. Ceste est donc la loy de celuy auql est la playe de lepre, lequel ne peut commodement auoir pour sa purgation. Et le
E Seigneur parla à Moyse & à Aharon, disant: Quand vous serez entrez en la terre de Chanaan laquelle ie vous donne en possession. Si i'enuoyé la playe de lepre en quelque maison de la terre de vostre possession, celuy à qui appartient la maison viendra,& l'annoncera au sacrificateur,disant: Il apparoit en ma maison comme vne playe: [de lepre] lors le sacrificateur commãdera de vuider la maison, deuant qu'il y entre pour veoir la playe,affin que tout ce qui est en la maison ne soit souillé, Aprés le sacrificateur entrera pour contempler la maison, & verra la playe,& si la playe qui est aux paroitz de la maison a aucunes fossettes verdoyantes, ou rougeastres, desquelles l'apparence soit plus enfonsée que la paroit,le sacrificateur sortira hors de la maison à la porte d'icelle, & fera fermer ladicte maison par six iours. Et au septies-
F me iour le sacrificateur retournera & la reuerra,& si la playe est accreuë és paroitz de ladicte maison, il commandera d'arracher lés pierres ausquelles est la playe, & lés iecter hors de la cité en vn lieu immonde, aussi de racler la maison par dedans à lentour, & d'espandre la pouldre qu'ilz ont raclée hors de la cité en vn lieu immonde. Puis ilz prẽdront d'autres pierres,& lés apporterõt au lieu dés autres, & prendront d'autre mortier pour rẽduire la maison. Mais si la playe y retourne,&[b] flourit en la maison, aprés qu'on a arraché lés pierres,et aprés qu'on la raclée & renduicte, le sacrificateur y entrera,& la verra. Et si la playe est accreuë en la maison, c'est lepre corrosiue [c] en la maison: elle est donc souillée. Il demolira la maison, sés pierres, sés boys, auec tout le mortier, & lés portera hors de la cité en vn lieu immonde. Et si aucun est entré en la maison, tout le temps durant qu'il l'auoit faict fermer, il sera
G souillé iusque au vespre. Et qui dormira en la *maison,il lauera sés vestemens. Qui mangera* aussi en la maison,il lauera sés vestemens. Or quand le sacrificateur y sera entré, & verra que la playe ne sera point accreuë en la maison,aprés l'auoir faict renduire, il iugera la maison estre *nette: car sa playe* est curée. Lors il prendra pour purifier la maison deux[d] passereaux, du bois de cedre, du fil teinct en [e] graine,& de l'hysope, & tuera l'vn dés oyseletz en vn vaisseau de terre auec eaue viue. Et prendra le bois de cedre, l'hysope, la graine, & l'oyselet vif, & lés mouillera au sang de l'oyselet tué & en l'eaue viue, puis arrousera la maison par sept fois. Il purgera donc la maison auec le sang de l'oyselet, & auec eaue viue,& auec le vif, le bois de cedre, l'hysope & la graine. Puis il laissera aller l'oyselet vif hors de la cité parmy lés champs,et nettoyera la maison: ainsi sera nette. Ceste est la loy de toute playe de lepre, de la tigne, de la lepre, de la robbe & de la maison, de l'enflure, de la rongne,& de l'esleueure blanche, pour apprendre en quel temps la chose est souillée,& en quel tẽps elle est nette. Ceste est donc la loy de lepre.

[a] ...est, celle ... quoy ... le cha... sou.

[b] Croist, et pullule.

[c] Qui s'accroist & pullulle.

[d] oyseletz

[e] Pour quoy noꝰ disons escarlate.

CHAP. XV.

A ET le Seigneur parla à Moyse & à Aharon, disant: Parlez aux enfans d'Israël, & leur dictes, Tout homme qui aura flux [de semence] en sa *chair sera immonde. Et cestuy [est le signe de] son immondicité si vn flux liquide decoule de sa chair, ou vn flux espez s'assemble à sa chair, ceste est son immondicité. Tout lict sur lequel aura dormy celuy qui decoule, sera souillé: & toute chose sur quoy il sera assis, sera souillée. Quiconque aussi attouche à son lict, il lauera sés habillemens, & se lauera d'eaue, & sera souillé iusque au vespre. Qui pareillement s'asserra sur quelque chose sur quoy celuy qui decoule s'est assis, il lauera sés habillemens, & se lauera d'eaue, & sera souillé iusque au vespre. Itē, celuy qui touchera la chair de cil q̄ coule, il lauera sés vestemens, & se lauera d'eaue, & sera souillé iusque au soir.

* Chair, pour le mēbre de semēce en l'hōme, et sous.

B Item, si celuy qui decoule crache sur celuy qui est net, il lauera sés vestemens, & se lauera d'eaue, & sera souillé iusque au vespre. Item, toute* monture sur laquelle cheuauchera celuy qui decoule, sera souillée. Item, quiconque attouchera à quelques choses qui auront esté soubz luy, sera souillé iusque au vespre. Et qui lés portera il lauera sés vestemēs, & se lauera d'eaue, & sera souillé iusque au vespre. Item, quiconque aura esté touché de celuy qui decoule, & n'aura point laué sés mains en l'eaue, il lauera sés vestemens, & se lauera en l'eaue, & sera souillé iusque au vespre. Et le vaisseau de terre que celuy qui coule aura touché, sera cassé: mais tout vaisseau de bois sera rinsse d'eaue. Or si celuy qui decoule est purgé de son flux, il comptera sept iours pour sa purgation, & lauera sés vestemens, & lauera sa chair en eaue viue, ainsi sera net. Et au huytiesme iour il prendra pour soy deux tourterelles, ou deux pigeons, & viendra deuant le Seigneur à la porte du tabernacle de tesmoignage, & lés baillera au sacrificateur. Lors le sacrificateur lés sacrifiera l'vn pour le peché, & l'autre en holocauste, & le purifiera en la presence du Seigneur de son flux.

* Tout ce sur quoy sera assis, estāt porté.

C Item, l'homme duquel sera sortie la semence * de pollution, lauera d'eaue toute sa chair, & sera souillé iusque au vespre, & tout habillement, ou toute peau sur laquelle sera [espandue] la semence de pollution sera lauée d'eaue, & souillée iusque au vespre. Et la femme auec laquelle l'homme ayant pollution de semence aura dormy, ilz se laueront d'eaue [l'vn & l'autre,] seront souillez iusque au soir.

* Ou, de songe venant en pollutiō.

Et quand la femme aura flux de sang & que son flux sera en sa chair, elle sera par sept iours separée. Et quiconque la touchera sera souillé iusque au vespre, & toute chose sur laquelle aura couché durant son flux sera souillée, & toute la chose sur laquelle aura esté assise sera souillée. Quiconque aussi touchera le lict d'icelle, il lauera sés vestemens, & se lauera en l'eaue, & sera souillé iusque au vespre. Item, quiconque touchera à aucune chose sur laquelle se sera assise, il lauera sés vestemens, & se lauera en l'eaue, & sera souillé iusque au soir. Et qui attouchera la couche, ou la chose sur quoy elle s'asseoit, il sera souillé iusque au vespre. Item, si l'homme à couché auec elle, si que de sa souillure vienne quelque chose sur luy il sera souillé sept iours, & toute couche sur quoy il aura couché, sera
pollue. Item, quand la femme D
decoule par flux de son sang plusieurs iours (non au temps de son flux) [accoustumé] ou quand elle decoule oultre son dict temps, tout le tēps de celuy sien flux sera souillé, & elle souillée, comme au temps du flux de sés mois.

Toute couche sur laquelle elle aura couché tous lés iours de celuy flux, luy sera comme la couche de sés mois. Et toute chose sur laquelle elle sied, sera souillée comme en la souillure de sa separation [accoustumée]. Et quiconque touchera cés choses, il sera souillé, & lauera sés vestemens, & se lauera en l'eaue, & sera souillé iusque au soir. Mais si elle est nettoyée de son flux, elle comptera sept iours, puis aprés elle sera purifiée. Et au huytiesme iour elle prēdra deux tourterelles ou deux pigeons, & lés apportera au sacrificateur à la porte du tabernacle de tesmoignage. Et le sacrificateur en sacrifiera l'vn pour le peché, & l'autre en holocauste, & la reconciliera deuant le Seigneur du flux de sa souillure. Vous separerez lés enfans d'Israël de leur souillure, affin qu'ilz ne meurent en leur souillure, quand ilz polluront mon tabernacle qui est entre eux. Ceste est la loy de celuy, auquel est flux de semēce, et de celuy duquel sort semence de pollution, par laquelle il est souillé. Aussi de celle qui est separée pour sés mois, & de celuy au quel decoule sa semence tant au masle qu'en la femel-

le, &

le,& d'vn chascun qui couche auec celle
qui est souillée.

CHAP. XVI.

A ET le Seigneur parla à Moyse, après la mort dés deux enfans d'Aharon, quand ilz offroient deuant le Seigneur & moururent. Le Seigneur donc dist à Moyse: Parle à Aharon ton frere, qu'il n'entre point en tout temps au sanctuaire dedans le voile deuant le Propiciatoire, qui est sur l'arche affin qu'il ne meure: car i'apparoistray en la nuée sur le Propiciatoire. Mais Aharon entrera en ceste maniere au sanctuaire: assauoir, auec vn boueau pour le peché, & vn mouton pour l'holocauste, il se vestira de la saincte tunique de lin, ayant lés brayes de lin sur sa chair, & se ceindra du bauldrier de lin, & se couronnera de la mittre de lin, qui sont lés sainctz ha

B billemens, & auoir laué sa chair d'eaue, il se vestira d'iceux. Et prendra de la congregation dés enfans d'Israël deux boucz dés cheures pour le peché, & vn mouton pour l'holocauste. Puis Aharon offrira son boueau pour le peché, & fera la reconciliation, tant pour soy que pour sa maison. Et prendra lés deux boucz & lés presentera deuãt le Seigneur à la porte du tabernacle de tesmoignage. Lors Aharon iettera sur lés deux boucz le sort, vn sort pour le Seigneur, & vn sort pour le bouc, qui doit estre enuoyé. Et Aharon offrira le bouc sur lequel le sort est escheut pour le Seigneur, & le sacrifiera pour le peché. Mais le bouc sur lequel le sort est escheut pour estre enuoyé, il le presentera vif deuant le Seigneur,

C pour faire reconciliation *sur luy*, & l'enuoyer au desert en *Azazel. Aharon aussi offrira le boueau pour son peché, faisant reconciliation, *tant* pour soy que pour sa maison, tuant le boueau pour son peché. Apres il prendra l'encensoir plein de braise du feu de l'autel, qui est deuant le Seigneur, & sa pleine paulme de perfum aromatique subtil, & l'apportera dedans le voile, & mettra le perfum sur le feu deuãt le Seignr: affin que la vapeur de la perfumigation couure le Propiciatoire qui est sus le tesmoignage, ainsi il ne mourra point. Il prendra aussi du sang du boueau, & arrousera à tout son doigt au deuant du Propiciatoire vers orient: & deuãt ledict Propiciatoire arrousera du sang sept foys à tout son doigt. Il tuera aussi le bouc qui est prins du peuple pour le peché, & *apportera son sang dedans le voile, & fera de son

*Azazel, nom du lieu ou estoit enuoyé le bouc, qui pour ce se dict bouc d'azazel.

*Ebr. 9.c.

sang cõme il a faict du sang du boueau, en l'arrousant sur & deuant le Propiciatoire. Et purifiera le sanctuaire pour lés ordures dés enfans d'Israël, et pour leurs preuarications, & tous leurs pechez. Et fera ainsi po^r le tabernacle de tesmoignage qui est auec eux au milieu de leurs ordures. *Et nul homme ne sera au tabernacle de la congregation, quand iceluy y entrera pour purifier le sanctuaire, iusque à ce qu'il en sorte, & qu'il *face* expiation, tant pour soy que pour sa maison, & pour toute la congregation d'Is-

*Luc. 1. a.

D raël. Et se retirera à l'autel qui est deuant le Seigneur, faisant reconciliatiõ sur iceluy, & prenant du sang du boueau, & du sang du bouc, le mettra sur lés cornes de l'autel à lentour. Et arrousera par sept foys sur iceluy du sang a tout son doigt, le purgeant & sanctifiant de toutes lés ordures dés enfans d'Israël. Aprés qu'il aura acheué de purifier le sanctuaire, & le tabernacle de tesmoignage, & l'autel: lors il prendra le bouc vif. Et mettant sés deux mains sur la teste du bouc vif, confessera sur iceluy toutes lés iniquitez dés enfans d'Israël, & toutes leurs preuarications, auec tous leurs pechez, si lés mettra sur la teste du bouc, & l'enuoyera (par la main de l'homme ordonné) au desert. Le bouc donc portera sur soy toutes leurs iniquitez en terre inhabitable, & laissera aller le bouc parmy le desert.

E Puis Aharon reuiendra au tabernacle de tesmoignage, & se deuestira de sés habillemens de linge (desquelz il s'estoit vestu quand il estoit entré au sanctuaire) & lés posera *là*. Il lauera aussi sa chair d'eaue au lieu sainct, & se reuestira de sés vestemens. Et luy estant retiré sacrifiera son holocauste, & l'holocauste du peuple, & fera la reconciliation, tant pour soy que pour le peuple, bruslant sur l'autel la graisse du sacrifice pour le peché. Et celuy qui a enuoyé le bouc en Azazel, il lauera sés vestemens, & sa chair en l'eaue, puis il entrera en l'ost. Mais on tirera hors de l'ost le boueau & le bouc qui sont pour le peché desquelz le sang a esté prins pour purifier le sanctuaire, & là seront bruslez au feu auec leur peau, leur chair, & leur fiente. Et celuy qui lés aura bruslé lauera sés vestemens, & sa chair en l'eaue, puis entrera en l'ost.

F Et ce vous sera aussi en ordonnance perpetuelle. Le dixiesme du septiesme moys vous affligerez voz ames, & ne ferez nulle œuure, soit celuy qui est du pays, ou l'estranger qui conuerse

uerſe entre vous.Car en ce iour[le ſacrifi
cateur]vous reconciliera pour vous pur
ger de tous voz pechez, ainſi ſerez net-
toyez en la p̄ſence du Seigneur.Ce vous
ſera donc vacation du repos,et affligerez
voz ames par ordonnācc perpetuelle.Et
le ſacrificateur qu'on aura oinct, & duq̄l
on aura conſacrée la main pour faire ſa-
crifice au lieu de ſon pere,ſe veſtira de ſés
habillemens de linge, & ſainctz veſte-
mens,& purifiera le ſainct ſanctuaire, le
tabernacle de teſmoignage, l'autel,lés ſa
crificateurs, & tout le peuple de la con-
gregation:& ce vous ſera en ordonnan-
ce perpetuelle pour purifier lés enfans
Ebr.9.b d'Iſraël de tous leurs pechez vne *foys
l'an.Et Moyſe feit comme le Seigneur
l'auoit commandé.

CHAP. XVII.

A ET le Seigneur parla à Moyſe, di
ſant:Parle à Aharon,& à ſés filz,
& à tous lés enfans d'Iſraël, &
leur dis: Ceſte eſt la choſe que le Sei-
gneur a commandé, diſant: Quiconque
"de la maiſon d'Iſraël aura tué bœuf, ou
agneau, ou cheure dedans l'oſt, ou qui
l'aura tué hors de l'oſt,& ne l'aura point
amené à la porte du tabernacle de teſ-
moignage pour l'offrir en oblation au
Seigneur deuant le tabernacle dudict Sei
gneur:le ſang ſera imputé à ceſt homme,
comme ſ'il auoit reſpandu "ſang: donc
ceſt homme ſera exterminé du milieu de
ſon peuple.Pourtant lés enfans d'Iſraël
ameineront leurs ſacrifices qui veullent
ſacrifier au champ,lés preſentans au Sei-
gneur,c'eſt aſſauoir,à la porte du taber-
nacle de teſmoignage au ſacrificateur af-
fin qu'il lés ſacrifie en ſacrifices pacifi-
B ques audict Seigneur. Lors le ſacrifica-
teur eſpandra le ſang ſur l'autel du Sei-
gneur qui eſt a la porte du tabernacle de
teſmoignage bruſlant la graiſſe en ſo-
uef odeur au Seigneur. Et qu'ilz ne ſa-
crifient plus leurs ſacrifices aux diables,
aprés leſquelz ilz ſont fornication : ce
leur ſera ordonnance perpetuelle en leurs
generations. Item,tu leur diras: Qui-
conque de la famille d'Iſraël,ou dés eſtrā
gers qui habitent entre vous aura offert
holocauſte,ou ſacrifice,et ne l'aura point
amené à la porte du tabernacle de teſmoi
gnage pour le ſacrifier au Seigneur, ceſt
homme là ſera exterminé de ſon peuple.
C Item,quicōque de la famille d'Iſraël,
ou dés eſtrangers conuerſans entre-eux,
aura mangé de quelque ſang, ie mettray
mon "regard ſur la perſonne qui māge le
ſang,& l'extermineray du milieu de ſon
peuple.Car l'ame de la chair eſt au ſang,

"c'eſt à entēdre ſeulemēt,pendant qlz n'eſtoient entrez en la terre p̄miſe.

"humain.

"C'eſt,ma fureur.

lequel ie vous ay donné [à offrir] ſur
l'autel en reconciliation pour voz ames,
car ce ſang ſera la reconciliation pour
l'ame. Pourtant ay-ie dict aux enfans
d'Iſraël: Nulle perſonne d'entre vous ne
mangera point de ſang,celuy auſsi qui eſt
eſtranger parmy vous ne mangera point
de ſang. Item, quiconque dés en-
fans d'Iſraël,& dés eſtrangers cōuerſans D
entre vous ayt pris à la chaſſe beſte ou
oyſeau qu'on mange, il eſpandra le ſang
d'iceux, & le couurira de poudre : car
l'ame de toute chair eſt en ſon ſang,Pour
ce ay-ie dict aux enfans d'Iſraël: Vous
ne māgerez point le ſang de quelconque,
chair car l'ame de toute chair eſt en ſon
ſang. Quicōque en mangera, iceluy ſera
exterminé. Et toute perſonne qui aura
māge de quelque "charongne,ou de choſe
deſrompue par quelque beſte, tant de ce-
luy qui eſt n'ay au pays,que de l'eſtran-
ger il lauera ſés veſtemens,& ſe lauera de
eaue,et ſera ſouillé iuſque au veſpre,aprés
il ſera net.Mais ſ'il ne ſe laue, & ne laue
ſa chair, il portera la peine de ſon ini-
quité.

" De non manger charongne.

CHAP. XVIII.

ET le Seigneur parla à Moyſe,di- A
ſant:Parle aux enfans d'Iſraël,&
leur dis:Ie ſuis le Seigneur voſtre
Dieu,vous ne ferez point ſelon la façon
du pays d'Egypte,auquel vous auez ha
bité,ne ſelon la façon de la terre de Cha-
naan,en laquelle ie vous ameine,vous ne
le ferez poīt,& ne cheminerez point ſelō
leurs ordonnances:mais vous ferez més
iugemens,& garderez més ordonnances,
affin que cheminiez en icelles:car ie ſuis
le Seigneur voſtre Dieu.Gardez dōc més
ordonnances & més iugemens,*leſquelz Ro. 10.a
l'homme faiſant viura en iceux:ie ſuis le Ezec.20.b.
Seigneur. Nul ne ſ'approchera à Gal. 3.b.
femme prochaine de ſa chair,pour deſcou
urir ſa vergongne:ie ſuis le Seigneur.
Tu ne deſcouuriras point la vergon-
gne de ton pere,ne la vergongne de ta
mere:car c'eſt ta mere,tu ne deſcouuriras
point donc ſa vergongne. Tu ne
deſcouuriras point auſsi la vergongne de
la femme de ton pere: car c'eſt la vergon-
gne de ton pere. Tu ne deſcouuriras B
point la vergongne de ta ſœur fille de
ton pere, ou fille de ta mere,laquelle eſt
engendrée en la maiſon,ou qui eſt engen-
dré dehors. Tu ne deſcouuriras
point la vergongne de la fille de ton filz,
ou de la fille de ta fille:car c'eſt ta ver-
gongne. Tu ne deſcouuriras point
la vergongne de la fille de la femme de
ton pere, laquelle eſt engendrée de ton
pere:

pere:car c'eſt ta ſœur. Tu ne deſcouuriras point la vergongne de la ſœur de ton pere:car elle eſt du ſang de ton pere.

Tu ne deſcouuriras point la vergongne de la ſœur de ta mere: car elle eſt du ſang de ta mere. Tu ne deſcouuriras point la vergongne du frere de ton pere, tu ne t'approcheras point de ſa femme: car elle eſt ta tante. Tu ne deſcouuriras point la vergongne de ta belle fille: car c'eſt la femme de tō filz,tu ne deſcouuriras point donc ſa honte. Tu ne
C deſcouuriras point la vergongne de la femme de ton frere:car c'eſt la vergongne de ton frere. Tu ne deſcouuriras point la vergongne de la femme & de ſa fille,& ne prendras point la fille de ſon filz,ne la fille de ſa fille pour deſcouurir ſa vergongne: car elles ſont d'vn ſang, c'eſt donc enormité. Tu ne prendras point auſsi la femme auec ſa ſœur en ſon viuant : pour deſcouurir ſa vergongne. Car ce tourneroit en affliction. Item, tu n'approcheras point de la femme(durãt la ſeparatiō de ſa ſouillure) pour deſcouurir ſa vergongne. Item, tu ne coucheras point auec la femme de ton prochain,te contaminant en elle par effuſion de ſemence. Tu ne bailleras point de ta generation pour "la faire paſſer à Moloch, & ne contamineras point le nom de ton Dieu:car ie ſuis le Seigñr.

Tu ne coucheras point auec le maſle par copulation feminine: car c'eſt abomination. Tu ne t'abandonneras point auſsi à coucher auec aucune beſte pour te ſouiller auec elle, & la femme n'aſsiſtera point deuant la beſte pour ſe ſubmettre à elle:car c'eſt abominatiō. Ne ſoyez
D donc ſouillez en toutes cés choſes en toutes leſquelles lés gens (que ie deſchaſſe de deuant vous)ſe ſont ſouillez, & deſquelles la terre a eſté pollue,dont i'ay viſité ſur elle ſon iniquité, & la terre a vomy hors ſés habitans. Vous garderez donc més ordonnances, & més iugemens ſans faire nulles de cés abominations,tãt celuy qui eſt nay au pays, que l'eſtrãger qui habite parmy vous. Car lés hommes de la terre qui ont eſté deuant vous ont faict toutes cés abominatiōs,dont la terre a eſté pollué. Et la terre,ne vous vomira elle point auſsi,ſi vous la maculez , ainſi qu'elle a vomi le peuple qui y a eſté deuant vous? Car quiconque fera aucunes de toutes cés abominations,la perſonne q̃ l'aura faict ſera exterminée du milieu de ſon peuple. Gardez donc mon obſeruation,affin que vous ne faciez rien dés ordonnãces abominables q̃ ont eſté faictes

"C'eſt,por ſacrifier [...]rilz lés [f]aiſoient [p]aſſer & [r]epaſſer, [a]u feu tãt [q]u'ilz fuſ[s]ent mortz

auant vous , & que ne vous ſouillez en icelles:car ie ſuis le Seigñr voſtre Dieu.

CHAP. XIX.

A ET le Seigneur parla à Moyſe,diſant:Parle a toute la cōgregation dés enfans d'Iſraël, & leur dis:* Vous ſerez" ſainctz: car ie ſuis le Seigñr voſtre Dieu ſainct. Vous craindrez vn chaſcun ſa mere,& ſon pere, & garderez més "repos : car ie ſuis le Seigneur voſtre Dieu. Vous ne vous retornerez point aux idoles, & ne ferez nulz dieux de fonte pour vous:ie ſuis le Seigñr voſtre Dieu. Et ſi vous ſacrifiez ſacrifices pacifiques au Seigneur,vous ſacrifierez ſelon voſtre bon plaiſir. Il ſera mãgé au iour que vous l'aurez ſacrifié,ou lendemain:mais ce q̃ reſtera iuſque au tiers iour ſera bruslé au feu. Que ſ'il eſt mãgé au tiers iour,il ſera abominable & deſplaiſant.Celuy donc qui le mãgera,portera la peine de ſon iniquité: car il a pol-
B lu la choſe ſaincte du Seigneur, pourtant ceſte perſonne ſera exterminée de ſon peuple. Quãd vous moiſſonnerez * la moiſſon de voſtre terre,vous n'acheuerez point de moiſſonner iuſque aux riues de voſtre champ,& ſi ne recueillerez point lés eſpicz demourez de voſtre moiſſon. Item,tu ne grapperas point ta vigne,& ne recueilleras point lés grains d'icelle, mais tu lés laiſſeras au paoure et à l'eſtrãger:car ie ſuis le Seigneur voſtre Dieu.

C Vous ne deſroberez point,& ne denierez rien,& ne mentirez aucuns de vous à ſon prochain. Item, vous ne * iurerez point par mon nom en vain,& ne ſouilleras point le Nom de ton Dieu:car ie ſuis le Seigneur. Tu ne feras point tort à ton prochain,& ne le pilleras. Le loyer de ton mercenaire ne demourera point vers toy iuſque au lendemain. Tu ne mauldiras point le ſourd , & ne mettras empeſchement deuant l'aueugle ,mais tu craindras ton Dieu:car ie ſuis le Seigñr.

D Tu ne feras point d'iniquité en iugement , & n'accepteras la perſonne du paoure,& ne honnoreras la perſonne du grand:mais iugeras iuſtemēt ton ꝓchain.

Tu ne feras point detracteur parmy ton peuple,tu ne te dreſſeras point cōtre le ſang de ton prochain: car ie ſuis le Seigneur. Tu ne hayras point ton frere en ton cœur,corrige ton prochain, & "ne ſouffre point de peché ſur luy. Tu ne te vengeras point,et ne garderas point [courroux]contre lés enfans de ton peuple,ains tu*aymeras ton prochain cōme toy meſme: car ie ſuis le Seigneur. Vous garderez més ordonnances.Tu ne feras

1.Pier.3.c
*C'eſt, ſeparez, de telles ordures & infametez deſſuſdictes.
"ou,iours q̃ i'ay cōmãdé repoſer.
Sou.23.d
exo.20.b
Deu.5.b.
"Ou, que tu ne porte peché pour luy.
Mat.5.g.

feras point cohabiter ton bestial auec autres de diuers gẽres. Tu ne semeras point ton champ de diuerses semences tu ne vestiras point vestement de choses diuerses.

E Item, si l'homme a couché auec la femme par cohabitation de semence, laquelle est serue fiancée à vn homme, & n'est point rachetée, ou que liberte ne luy soit point donnée elle sera battue, point ne mourront: car elle n'est point affranchie. Si portera il son offerte d'vn moutõ pour le peché au Seigneur à la porte du tabernacle de tesmoignage. Lors le sacrificateur le reconciliera du mouton de l'offerte deuant le Seigneur, & il luy sera faict pardon du peché qu'il a perpetré.

Item, quand vous viendrez en la terre, & que vous aurez planté de tout arbre mangeable, vous" laisseres le prepuce d'vn chascun auec son fruict: il vous sera trois ans incirconcis, & nul n'en mangera. Mais au quatriesme an, tout son fruict sera sainct louable au Seigneur. Et au cinquiesme an vous mangerez de son fruict; ayant pouoir de recueillir pour vous son reuenu: Ie suis le Seigneur vostre Dieu.

"Ilz vous seront cõme ĩmondes & deffendus.

Vous ne mangerez rien auec le sang:
F vous ne deuinerez point, vous n'obseruerez point lés temps, vous ne copperez point lés cheueux de vostre teste en rond, et ne copperez poĩt lés coings de vostre barbe. Vous ne ferez poĩt pour "lame incisiõ en vostre chair, & ne mettrez escriture engrauée en vous: ie suis le Seigneur.

"c'est pour le mort.

Tu ne prostitueras point ta fille pour la faire paillarder, affin que la terre ne soit pollue par paillardise & remplie d'enormité. Vous garderez més [iours de] repos, &" aures en reuerence mon sanctuaire: car ie suis le Seigneur.

"ou, crainte.

Vous ne vous retournerez point aux sorciers, & n'enquesterez rien dés deuins pour vous souiller par eux: car ie suis le Seigneur vostre Dieu. Leue toy deuãt celuy qui a la teste"chauue, & hõnore la personne de l'ancien, & crains ton Dieu: ie suis le Seigneur. Si au-
G cun estranger habite en vostre terre, vous ne luy ferez nul tort. L'estrãger qui conuerse auec vous, vous sera comme celuy qui est n'ay entre vous, & l'aymerez comme vous mesme, car vous auez este estrangers au pays d'Egypte: ie suis le Seigñr vostre Dieu. Vous ne ferez rien iniustement en iugement, en reigle, en poidz, & en mesure. Vous aures lés balances iustes, les*poidz iustes, l'Ephi iuste, & le Hin iuste: ie suis le Seigneur vostre Dieu qui vous ay retiré de la terre d'Egypte. Gardez donc toutes més ordonnances & tous més iugemens, & lés faictes: car ie suis le Seigneur.

"Blanche par vieillesse.

Ebr. pierres.

CHAP. XX.

ET le Seigneur parla à Moyse, A
disant: Tu diras ainsi aux enfans d'Israël: Quiconque d'entre lés enfans d'Israël, ou dés estrangers qui conuersent en Israël donnera de sa generation à Moloch, il mourra, le peuple de la terre le lapidera de pierre, Ie mettray ma " face à l'encontre de c'est homme, & l'extermineray du milieu de son peuple: car il a donné de sa generation audict Moloch pour souiller mon sanctuaire, & contaminer mon sainct Nom. Que si le peuple de la terre est non-chalant d'entendre, à l'homme qui a donné de sa generation à Moloch, ne le mettant point à mort, ie mettray ma face contre c'est homme, & contre sa famille, le faisant exterminer du milieu de son peuple auec tous ceux qui ont faict fornication aprés Moloch. La personne qui se retournera aux sorciers, & aux deuins faisant fornication aprés eux, ie mettray ma face contre ceste personne, & la feray exterminer du milieu de son peuple. Or sanctifiez vous, &*soyez sainctz: car ie suis le Seigneur vostre Dieu. Si gardez més ordonnances & lés faictes: car ie suis le Seigneur qui B
vous sanctifie. Si quelcun maudict son pere ou sa mere, il mourra de mort: puisque il a maudict son pere ou sa mere, son sang sera sur soy. Si l'homme a commis adultere auec la femme d'vn autre, ou qu'il*commette auec la femme de son prochain, le paillard adultere & la paillarde mourront.

"C'est, fureur, & fou.

1. Pier. 1.

Deu. 22.

Item, l'homme qui a couché auec la femme de son pere, a descouuert la vergongne de son pere: ilz mourront tous deux, leur sang sera sur eux.

Item, l'homme qui aura couché auec sa belle fille, ilz mourront tous deux, ilz ont faict abomination, leur sang sera sur eux. Item, l'homme qui a couché auec le masle par copulation feminine, ilz ont faict tous deux chose execrable, ilz mourront, leur sang sera sur eux. Item, l'hom- C
me qui a prins la femme & la mere d'icelle, c'est chose illicite: on lés bruslera luy & elles, affin qu'il n'y ait point d'enormité entre vous. Item, l'homme qui aura couché auec la beste, il mourra: vous tuerez aussi la beste.

Item,

…és par
…es hon-
…ses, &
…nsi desc
…ubz,

Itẽ, la femme qui s'est accouplée à quelconque beste pour se submettre à elle, tu occiras la femme & la beste: ilz en mourront, leur sang sera sur eux. Item, l'hõme qui prendra sa sœur qui est la fille de son pere ou la fille de sa mere, & verra la *vergongne d'icelle, & elle la vergongne de luy, c'est honte, dont ilz seront exterminez en la presence dés enfans de leur peuple. Puis qu'il a descouuert la vergongne de sa sœur, il portera la peine de son iniquité. Item, l'homme qui aura couché auec la femme ayant sés mois, & aura reuelé la vergõgne d'icelle, descouurãt sa veine, & quelle aussi aye descouuert le cours de son sang, ilz seront exterminez tous deux du milieu de leur peuple.

Item, tu ne descouuriras point la vergongne de la sœur de ta mere, ne de la sœur de ton pere: car c'est descouurir sa cõsanguinité. donc telz porteront la peine de leur iniquité. Item, l'hõme qui aura couché auec sa tante, il a descouuert la vergongne de son oncle, ilz porteront la peine de leur peché: ilz mourrõt sans enfans. Item, l'hõme qui prẽdra la femme de son frere, il a vilainement faict, descouurant la vergongne de son frere, dont ilz seront destituez d'enfans. Ainsi gardez toutes més ordonnances & tous més iugemens, & lés faictes: & la terre (en laq̃lle ie vous fais entrer pour habiter en icelle) ne vous vomira point dehors. Vous ne cheminerez point aussi és ordonnances de la gent, laq̃lle i'ay deietté de deuãt vous: car ilz ont faict toutes cés choses, et pour ce ie lés ay eu en horreur. Or ie vous ay dict: Vous prẽdres leur terre en heritage, & ie vous la donneray en possession, qui est vne terre ayant affluẽce de laict & de miel: ie suis le Seigneur vostre Dieu, qui vous ay separé dés peuples: separez donc le bestail net du souillé, & la volaille souillée de la nette. Et ne contaminez point voz ames és bestes & és oyseaux, n'en toute chose que la terre produict en maniere de reptile, lesquelles i'ay separé de vous comme souillées. Vous me serez donc sainctz: car ie suis le Seigneur sainct, & vous ay separez d'entre lés peuples, affin que fussiez à moy.

D

L'homme aussi ou la femme qui seront sorciers ou deuins, mourront, & seront lapidez de pierres, *leur sang sera sur eux.

…Samu. …b.

CHAP. XXI.

A

…L'ame, …our psõ …e mortz …sou,

ET le Seigneur dist à Moyse: Parle aux filz d'Aharon sacrificateurs, & leur dis: Le sacrificateur ne se contaminera point sur l'ame de son peuple, si non qu'a son parent & procbain, assauoir, sur sa mere, sur son pere, sur son filz, sur sa fille, sur son frere, et sur sa sœur vierge, qui luy est affine, & qui n'a point de mary, sur laquelle se ″souillera. Item, *le prince ne se souillera en son peuple pour se contaminer. Ilz ne raseront point leur ″teste [en rond] ne raserõt lés coings de leur barbe, & ne feront aucune incision en leur chair. Ilz seront sainctz à leur Dieu, & ne contamineront pas le nom de leur Dieu: car ilz offrent sacrifices du Seigneur faict par feu, [lesquelz sont comme] pain à leur Dieu, partant ilz seront sainctz. Ilz ne prendrõt point pour femme, ne paillarde ne diffamée, ne delaissée de sõ mari car iceluy, [sacrificateur] est sainct à son Dieu. Tu le ″sanctifieras: car il offre lés pains à ton Dieu. Il te sera donc sainct: car ie suis le Seigneur sainct, qui vous sanctifie. Quand la fille du sacrificateur viendra à paillarder, elle contaminera son pere, pource elle sera bruslée au feu.

* assauoir par lattoucher ou plourer.

″Ou, ne arracherõt point le poil de leur teste.

B

″C'est tu le tiẽdras & cõme contraindras de estre saict.

Item, le plus grand sacrificateur d'entre sés freres (sur le chef duquel l'huile d'vnction a esté espandue, & qui a consacré ses mains pour vestir lés habillemens) ne descouurira point sa teste, ne deschirera sés vestemens. Et n'entrera à nulle ″ personne morte. Aussi il ne se contaminera point sur son pere ne sur sa mere. Si ne sortira point du sanctuaire, affin qu'il ne contamine point le sanctuaire de son Dieu: car il a sur luy le couronnement de l'huile de l'vnction de son Dieu: Ie suis le Seigneur. *Item, il prendra vne vierge pour femme, & ne prendra vefue, ne repudiée, ne paillarde, ne infame, mais il prendra femme vierge de son peuple, & ne ″maculera point sa generation en son peuple: car ie suis le Seigneur qui le sanctifie. Et le Seigneur parla à Moyse, disant: Parle à Aharon, disant: L'homme de ta semence en sés generations auquel sera macule, ne s'approchera point pour offrir le pain de son Dieu. Car tout homme auquel y aura macule n'en approchera point: assauoir, l'homme aueugle, ou boyteux, ou camus, ou qui auroit lés membres mal proportionez, ou l'homme auquel y auroit fraction de piedz, ou fraction de main, ou qui auroit lés sourcilz mal ordonnez, ou qui auroit la taye, ou autre macule en son œil, ou ayant rongne seiche, ou rongne coulante, ou qui seroit foullé és genitoires. Tout homme donc de la lignée d'Aharon sacrificateur

″Ebrieu ame.

C

Ezech. 44.f.

″Ou, cõtaminera.

D

cateur auquel est macule, ne s'approchera point pour offrir les sacrifices du Seigneur qui se font par feu: car celuy auq̃l il ya macule n'approchera point pour offrir le pain de son Dieu, mais il mangera du pain de sõ Dieu des choses sainctes, & tressainctes. Toutesfoys il n'entrera point au voile, & ne s'approchera point de l'autel: car macule est en luy, il ne violera donc point mon sanctuaire: Car ie suis le Seigneur qui les sanctifie. Ainsi Moyse parla à Aharon & à ses filz, & à tous les enfans d'Israël.

CHAP. XXII.

A ET le Seigneur parla à Moyse, disant: Parle à Aharõ & à ses filz, affin qu'ilz se separent arriere des choses consacrées des enfans d'Israël, & qu'ilz ne contaminent point mon sainct nom es choses qu'iceux sanctifiēt à moy: ie suis le Seigneur. Dis leur: En voz generations tout homme de toute vostre semence qui s'approchera des choses consacrées que les enfans d'Israël ont sanctifié au Seigneur ayant souillure sur luy: ceste personne sera exterminée de ma presence. Ie suis le Seigneur. Quiconque de la lignée d'Aharon sera ladre ou decoulant de flux, ne mangera point des choses sanctifiées iusque à tant qu'il se soit purifié. Item, qui aura touché à quelconque souillure de la personne, ou l'homme duquel sort la semence de generation, ou l'homme qui aura touché reptile quelconque, parquoy seroit souillé, ou homme par lequel seroit souillé, selon toute sa souillure: la personne qui aura touche ces choses sera souillée iusque au vespre, et ne mangera des choses sanctifiées, si elle n'a laué sa chair d'eaue: Et quand le soleil sera couché, elle sera nette. Puis aprés elle mangera des choses sanctifiées: car c'est son pain. Il ne mangera

exo.22.d Ezec.44 g. point de charongne, ne chose rauie en quoy il se puist souiller en icelle: ie suis le Seigneur. Qu'ilz gardent donc mes

B commandemens, affin qu'ilz ne portent point de peché sur eux, et meurent en iceluy, quand ilz les auroient pollus: car ie suis le Seigneur qui les sanctifie. Item, nul [a] estranger ne mangera des choses sanctifiées, ne l'hoste du sacrificateur, ne le mercenaire. Mais [b] l'homme que le sacrificateur aura acquis de son argent, mangera de ces choses. Aussi ceux q̃ sont naiz en sa maison, mangeront de sa viāde. Que si la fille du sacrificateur est mariée à vn homme estranger, icelle ne mangera point des oblations sanctifiées. Mais si la fille du sacrificateur est vefue ou repudiée, ou n'ayt point de lignée mais est retournée en la maison de son pere, elle mangera de la viande de son pere, comme faisoit en sa ieunesse, Mais, nul estranger ne mangera de ce. Or si l'homme par ignorance mange de ces choses sanctifiées, il adioustera la cinquiesme partie sur ces choses, & baillera au sacrificateur auec la chose saincte. Et ne maculerõt point les choses sanctifiées des enfans d'Israël, lesquelles ilz ont offertes au Seigneur, affin que parauenture ilz ne portent eux mesmes l'iniquité de leur delict, quand ilz auroiēt mangé leurs choses sanctifiées: car ie suis le Seigneur qui les sanctifie. Et le Seigneur parla à Moyse, disant: Parle à C
Aharon, à ses filz, & à tous les enfans d'Israël, & leur dis: Quicõque de la maison d'Israël, ou des estrangers qui sont en Israël aura à offrir son oblatiõ, pour tous ses voeux, ou pour toutes ses choses volontaires qu'il offre en holocauste au Seigneur, [vous offrirez] pour vous rendre aggreables vn masle sans macule d'entre les boeufz, & d'entre les brebis, & les cheures. Vous n'offrirez nulle chose qui ait macule: car il ne seroit point aggreable pour vous. Que si l'homme offre sacrifice des pacifiques au Seigneur selon ce qu'il aura ordonné, ou par voeu, ou par oblation voluntaire, soit des boeufz, ou des brebis qui sera sans macule, il sera acceptable, mais il n'y aura macule en luy. Vous n'en offrirez poīt au Seigneur, qui soit aueugle, ou rompu, ou mutilé, ou bossu, ou galleux, ou rongneux. Vous n'en offrirez point de telz au Seigneur, et n'en sacrifierez point par feu sur l'autel au Seigneur. Tu pourras sacrifier pour oblation voluntaire le boeuf, ou la brebis, ayāt les membres trop gros ou ayant les mēbres trop graisles, mais il ne sera point aggreable pour le voeu. Vous n'offrirez D
point au Seigneur, & ne sacrifierez en vostre terre [masle ayant les genitoires] cassez, ne froissez, ne rompus, ne taillez. Vous n'offrirez aussi de la main de l'estranger le pain de vostre Dieu d'entre toutes ces choses: car il ya corruption en elles, il ya macule en elles, dont elles ne seront point aggreables pour vous.

Et le Seigneur parla à Moyse, disant: Quand le boeuf, ou l'agneau, ou la cheure sera nay, & qu'il aura esté sept iours soubz sa mere, du huytiesme iour & en aprés plaira (pour l'oblation du sacrifice, qui se faict par feu) au Seigneur. Vous ne tuerez point aussi en vn iour le boeuf, ou la brebis auec son petit. Et si vous sacrifiez sacrifices en rēdāt graces au seigñr,

sacrifians

[a] Qui n'est de la lignée d'Aharon.
[b] Le serf qu'il aura acquis

sacrifians affin que pour vous soit aggreable,il sera mangé ce mesme iour,et ne reseruerez rien iusque au lendemain : ie suis le Seigneur.Or gardez més commãdemens & lés faictes:car ie suis le Seigneur. Ne maculez point aussi mon sainct nom;mais que ie soye sanctifié au milieu dés enfans d'Israël.Ie suis le Seigneur qui vous sanctifie,qui vous ay retiré du pays d'Egypte,affin que ie soye vostre Dieu.Ie suis le Seigneur.

CHAP. XXIII.

A ET le Seigneur parla à Moyse,disant:Parle aux enfans d'Israël,& leur dis:* Lés solennitez du Seigneur lesquelles vous appellerez sainctes conuocations, icelles sont més solennitez.Par six iours sera faict tout œuure: mais au septiesme iour est le sabbat de repos,la saincte conuocation,vous ne ferez donc nulle œuure:car c'est le repos du Seigneur,par toutes voz habitations.

Exo. 20.

Cestes sont lés solennitez du Seigneur, & lés sainctes conuocations que vous celebrerez en leur saison:assauoir,le *quatorziesme du premier moys entre deux vespres est la Pasque du Seigneur. Et le quinziesme iour de ce mesme moys est la solennité dés pains sans leuain au Seigneur.Par sept iours vous mangerez lés pains sans leuain. Et au premier iour vous sera saincte conuocation,vous ne ferez nulle œuure seruile. Par sept iours vous offrirez voz sacrifices bruslez au Seigneur:& au septiesme iour sera saincte conuocation, auquel vous ne ferez B nulle œuure seruile. Et le Seigneur parla à Moyse,disant:Parle aux enfans d'Israël, & leur dis:Quand vous serez entrez en la terre que ie vous donne,& aurez moissonné la moisson,vous apporterez au sacrificateur vne * poignée dés premiers fruictz de vostre moisson, qui la ventilera deuant le Seigneur,affin qu'il soit aggreable pour vous,il la ventilera, le lendemain du repos. Vous sacrifierez aussi au iour que vous l'aurez ventilé vn agneau sans macule d'vn an,en holocauste au Seigneur. Et l'oblation d'iceluy sera de deux dixiesmes de fine farine pestrie à l'huile,pour sacrifice faict par feu au Seigneur en souef odeur,& sera faicte aspersion de vin la quatriesme partie de Hin. Et ne mangerez ne pain,ne grain roti,ne grain battu, iusque à ce mesme iour que vous apporterez l'oblation à vostre Dieu.C'est ordonnãce perpetuelle par voz eages en toutes voz habita- C tions. Vous nombrerez aussi depuis l'autre iour du repos du iour que vous

Exo.12.a Nombr. 28.c.

Ou, vne gerbe.

auez porté la poignée de ventilation,sept sepmaines entieres.Iusq̃ au iour d'aprés la septiesme sepmaine vous compterez cinquante iours:lors vous offrirez nouuelle oblation au Seigneur.Vous apporterez aussi de voz habitatiõs deux pains de ventilation,dés deux dixiesmes de fine farine,lesquelz serõt cuictz auec le leuain en premices au Seigneur. Aussi vous offrirez auec lés pains sept agneaux d'vn an sans macule,& vn bouueau, & deux moutons en holocauste au Seigneur,auec lés oblations,& leurs aspersions,& seront sacrifices faictz par feu en souef odeur au Seigneur. Item,vous sacrifierez vn bouc d'entre lés cheures pour D le peché,& deux agneaux d'vn an pour le sacrifice dés pacifiques.Lors le sacrificateur lés ventilera auec lés pains dés premices,& auec deux agneaux,en lés vẽtilant deuãt le Seigñr.Ilz seront sanctifiez au Seigneur,appartenãs au sacrificateur. Vous celebrerez donc ce mesme iour,auquel sera faicte saincte conuocation, & n'y ferez nulle œuure seruile. Ceste ordonnance sera perpetuelle en toutes voz habitations par voz eages. Et quãd vous moissonnerez *la moisson de vostre terre, tu n'acheueras de moissonner iusque aux riues de ton champ,& ne recueilleras point lés espicz demourans de ta moisson:mais tu lés laisseras pour le paouure & l'estranger.Ie suis le Seigneur vostre Dieu. Et le Seigneur parla à Moyse,disant:Parle aux enfans d'Israël,disãt:Le premier iour du septiesme moys vous aurez le memorable repos de iubilation,auquel sera saincte conuocation.Vous ne ferez nulle œuure seruile,fors que tant seullement vous offrirez sacrifice faict par feu au Seigneur.

Sus. 19.b

Le Seigneur aussi parla à Moyse, E disant:Et aussi le dixiesme *du septiesme moys sera le iour dés reconciliations,auquel vous sera saincte conuocation, & affligerez voz ames,& offrirez sacrifice qui se faict par feu au Seigneur : & ce iour mesme ne ferez nulle œuure:car c'est le iour dés reconciliations pour vous reconcilier deuant le Seigneur vostre Dieu. Toute personne qui n'aura point esté affligée ce iour mesme,sera exterminée d'entre son peuple.Et toute personne qui aura faict œuure quelconque, ie l'extermineray,du milieu de son peuple. Vous ne ferez donc nulle œuure. Ce vous sera ordonnance perpetuelle par toutes voz generations, en toutes voz habitations. Ce vous sera vacation de repos,vous affligerez donc voz ames. Au vespre du

Sus 16.g. Nombr. 29.b.

neufiesme iour du moys, depuis vn vespre iusqus à l'autre vespre, vous celebrerez
F voz repos. Et le Seigneur parla à Moyse, disant: Parle aux enfans d'Israël, disant: Le quinziesme iour de ce septiesme moys par sept iours sera la solennité dés tabernacles au Seigneur. Le premier iour sera saincte conuocation, vous ne ferez donc nulle œuure seruile. Par sept iours vous offrirez au Seigneur sacrifice faict par feu, & au huytiesme iour, vous aurez saincte conuocation, & offrirez au Seigneur sacrifice faict par feu. C'est assemblée solẽnelle, vous ne ferez quelconque œuure seruile. Cestes sont lés solẽnitez du Seigneur que vous appellerez conuocations sainctes, pour offrir par chascun iour au Seigneur oblation faicte par feu: assauoir, holocauste, oblation de don, sacrifice [dés pacifiques,] & aspersion chascun iour, son sacrifice outre le repos du Seigneur, & outre voz dons, & outre voz vœux, & toutes voz choses vo
G luntaires, que vous baillez au Seigneur. Toutesfoys le quinziesme iour du septiesme moys quand vous aurez assemblé le fruict de la terre, vous celebrerez la solennité du Seigneur par sept iours. Le premier iour sera le repos, aussi le huytiesme iour sera comme le [a] sabbat. Et au premier iour vous prẽdrez le fruict d'vn bel arbre, dés branches de palme, & dés rameaux d'arbre fueilleux, & dés saux du fleuue, & si vous resiouyrez par sept iours en la presence du Seigneur vostre Dieu. Vous celebrerez donc au Seigneur ceste solennité, par sept iours en l'an, laquelle sera en ordonnãce perpetuelle par toutes voz generations. Le septiesme moys vous la celebrerez. Vous habiterez sept iours és tabernacles, tous lés habitãs d'Israël habiteront és tabernacles, affin que vostre posterité sache que i'ay faict habiter lés enfans d'Israël és tabernacles quand ie lés retiray du pays d'Egypte. Ie suis le Seigneur vostre Dieu. Ainsi Moyse parla aux enfans d'Israël dés solennitez du Seigneur.

[a] C'est, iour de repos.

CHAP. XXIIII.

A ET le Seigneur parla à Moyse, disant: Commande aux enfans d'Israël qu'ilz t'apportent de la pure huile d'oliue espreincte pour le luminaire à tousiours illuminer la lampe dehors le voile du tesmoignage au tabernacle de tesmoignage, laquelle Aharon disposera tousiours depuis le vespre iusque au matin en la presence du Seigneur. Ce sera ordonnance perpetuelle en voz generations. Il ordonnera tousiours lés lampes sur le pur chandelier deuant le Seigneur. Item, tu prendras de la fine farine, & d'icelle cuiras douze pains, chascun pain sera de deux dixiesmes, puis lés poseras sur la table nette deuant le Seigneur par deux rengées, six à chascune rẽgée. Aussi mettras sur lés rengées de l'encens pur, affin que le pain soit en memoire & en sacrifice faict par feu au Seigneur, & [le sacrificateur] lés ordõnera tousiours par chascun iour du repos deuant le Seigneur
B [le receuant] dés enfans d'Israël par alliance perpetuelle. Et appartiendra à Aharon & à sés filz, & le mangeront au lieu sainct. Car ce qui est tressainct dés oblations du Seigneur faictes par feu est pour luy, par ordonnance perpetuelle.

Or sortit le filz d'vne femme Israëlite qui estoit le filz d'vn homme Egyptiẽ, entre lés enfans d'Israël. Et prindrent noise en l'ost le filz de la femme Israëlite, & vn homme Israëlite. Lors le filz de la femme Israëlite maudict & blasphema le nom du Seigneur, puis l'amenerent à Moyse (& le nom de la mere d'iceluy estoit Salomith fille de Dabri, de la lignée de Dan) si le mirent en prison, tant qu'il leur fut declairé la sentence du
C Seignenr. Et le Seigneur parla à Moyse, disant: Tire hors de l'ost le blasphemateur, & que tous ceux qui l'ont ouy mettent leurs mains sur son chef, & que toute la congregation le lapide. Aussi tu parleras aux enfans d'Israël, disant: Quiconque aura maudict son Dieu, portera la peine de son peché, le blasphemateur du nom du Seigñr mourra, toute la congregation le lapidera. L'estranger comme celuy qui est nay au pays, quand il aura maudict le nom [du Seigneur] mourra. L'homme aussi qui aura tué homme quelconque, il mourra de mort. Et celuy qui tue beste quelconque, il rendra beste pour beste.

Item, l'homme qui aura faict [a] exces à son prochain, comme il a faict, ainsi luy soit-il faict: assauoir, rompure pour rom-
D pure, * œil pour œil, dent pour dent: comme il aura faict exces en l'homme ainsi luy sera faict. Qui frappera la beste à mort, il la rendra: mais qui frappera l'homme à mort, il mourra. Vous n'aurez qu'vn iugement. Ainsi sera il faict à l'estranger, comme à celuy qui est nay au pays. Car ie suis le Seigneur vostre Dieu. Moyse donc parla aux enfans d'Israël, lesquelz tirerẽt le blasphemateur hors de l'ost, & le lapiderent de pierres. Ainsi lés enfans d'Israël feirent

[a] Frappé, ou battu.

* Mat. 5. f. Exo. 21. c deut. 19. d

comme

comme le Seigneur auoit commandé à Moyse.

CHAP. XXV.

A ET le Seigneur parla à Moyse en la montaigne de Sinai, disant: Parle aux enfans d'Israël, & leur dis: Quand vous serez entrez en la terre que ie vous donne, la terre se reposera du repos du Seigneur. Six ans tu semeras ton champ, & six ans tu tailleras ta vigne & recueilleras sa despouille: mais au septiesme an, sera le sabbat de repos à la terre, le repos du Seigneur. Tu ne semeras point ton champ, et ne tailleras point ta vigne. Tu ne moissonneras point ce qui prouient de soy mesme en ta moisson, & ne vendengeras point lés raisins de ta sanctification: car c'est l'an du repos de la terre. Mais le repos de la terre vous sera en viande à toy & à ton seruiteur, & à ta chambriere, & à ton mercenaire, & à ton hoste qui conuerse auec toy, & à ton bestail, & aux animaux qui sont en ta terre, de laquelle tout le reuenu sera pour manger. Tu nombreras aussi
B sept sepmaines d'ans: assauoir sept foys sept ans, & lés iours dés sept sepmaines, te reuiendront à quarante neuf ans. Lors feras sonner la trompette, le dixiesme du septiesme moys, au iour de l'expiation. Tu feras donc passer la trompette parmy toute vostre terre, & sanctifierez le cinquantiesme an, & denoncerez liberté parmy la terre, à tous sés habitãs. Vous aurez le Iubilé, & retournerez vn chascun à sa possession, & vn chascun à sa famille: ce vous sera le Iubilé, l'an cinquantiesme. Vous ne semerez point & ne moissonnerez point ce qui prouient de soymesme, & ne vendengerez point lés sanctifications de la vigne: car il est le Iubilé lequel vous sera sainct. Lors vous mangerez le reuenu de la terre. En cest an de Iubilé vous retournerez vn chascũ en sa possesion. Si tu vendz quel-
C que chose à ton prochain, ou que tu achete de ton ꝓchain, ne deceuez nul de vous son frere, mais tu acheteras de ton prochain selon le nombre dés ans aprés le Iubilé, aussi te sera vendu selon le nombre dés ans du reuenu. Selon la multitude dés années sa vendition croistra, & selon la diminution dés années on diminuera de sa vendition: car il te vend le nombre du reuenu. Nul de vous donc ne trompe son prochain: mais ayez crainte de vostre Dieu, car ie suis le Seigneur vostre Dieu. Or faictes més ordonnances, & gardez més iugemens, & lés faictes, & vous habiteres seurement sur la terre, & la terre vous dõnera sés fruictz, desquelz vous mangerez vostre saoul, & habiterez en asseurance sur icelle. Que si vous dictes que mangerons nous au septiesme an, se nous ne semons ne recueillons noz reuenus? ᵃI'enuoyeray ma benediction sur vous en la sixiesme année, si qu'elle sera fruict pour troys ans. Vous semerez en la huytiesme année, & mangerez le vieil fruict, iusque à la neufuiesme, tant que son fruict sera venu vous mangerez le vieil. Et la terre ne sera point vendue
D ᵇà perpetuité. Car la terre est mienne, & vous éstés estrangers, & hostes enuers moy, aussi en toute la terre de vostre possesion vous baillerez reachet pour la terre. Que si ton frere est appaoury, & vende sa possesion, puis vienne le reacheteur d'icelle qui est son prochain, il rachetera la vendition de son frere. Or si l'homme n'a nul racheteur, mais a recouuert & trouué ce qu'il suffist pour le reachet, il comptera lés ans de la vendition, & restituera ce qui est outreplus à l'homme, auquel il l'auoit vendu: & ainsi retournera en sa possesion. Mais s'il n'a peu trouuer ce qui suffit pour luy rendre, la vente sera en la main de celuy qui l'a achetée, iusque à l'an du Iubilé: puis sortira au Iubilé, & retournera en sa possesion.

Si l'homme a vendu la maison asise en ville murée, son reachet sera iusque à ce que l'an de la vendition d'icelle sera accomply, son reachet donc sera par vn an. Mais si elle n'est point rachetée aprés l'an accomply, la maison qui est en
E la ville ayant muraille escherra à perpetuité à celuy qui l'a achetée, en sés generations, & n'expirera point pour le Iubilé. Lés maisons dés villages qui n'ont point dés murailles à lentour seront estimées selon la terre dés champs, elles auront reachet, & retourneront au Iubilé. Mais, dés citez aux Leuites, & dés maisons dés villes de leurs possesions, le reachet en sera à perpetuité ausdictz Leuites. Et qui aura acheté dés Leuites, la vendition de la maison, & de la cité de sa possesion expirera au Iubilé. Car la maison dés citez dés Leuites ést leur possesion entre lés enfans d'Israël: & le champ dés fauxbours de leurs citez ne sera point vendu, car c'est leur possesion perpetuelle. Si ton frere est appaoury, & s'est retiré par deuers toy, & que tu l'ayes retenu estrãger & hoste, & ql ait vescu auec toy, tu ne prendras vsure ne surcrois de luy: mais tu craindras ton Dieu, & ton frere viura auec toy. Tu ne luy bailleras point ton

ᵃLa benedictiõ de Dieu.

ᵇOu, absoluement.

 argent

argent à vsure,aussi ne luy donneras-tu
"ou,a sur- ta viande "pour accroissement. Ie suis le
crois. Seigneur vostre Dieu, qui vous ay retiré
de la terre d'Egypte , pour vous donner
la terre de Chanaan, affin que ie fusse vo
stre Dieu. Et si ton frere est appao-
F ury , & s'est vendu à toy , tu ne le feras
point seruir par seruitude de serf: mais
comme mercenaire,& comme hoste, il se-
ra auec toy te seruant iusque à l'an du
Iubilé. Lors iceluy se departira de toy,
& sés enfans auec luy,puis s'en retourne
ra à sa famille , à la possesion de sés pe-
res. Car ilz sont més seruiteurs lesquelz
i'ay retire de la terre d'Egypte, pource
ne seront ilz point venduz par vẽdition
seruile. Tu ne domineras point sur luy
rigoreusemẽt,ains tu craindras ton Dieu.
Or vous acheterez voz serfz,& voz ser-
"Dés au- ues que vous aurez,dés "gens qui sont à
tres na- lentour de vous:& outre plus en achete
tions. rez dés enfans forains qui conuersent a-
uec vous , & de la famille qui est auec
vous,lesquelz ont engendré en vostre ter
re,& vous seront en possesion.Et serez
heritiers d'eux pour voz enfans aprés
vous , pour lés posseder par heritage en
vous seruant d'eux à perpetuité. Mais
"Ceux,de sus voz "freres lés enfans d'Israël,nul ne
vostre na dominera rigoreusement. Item , si
sion. l'estrãger ou l'hoste qui est auec toy s'est
G enrichy,& ton frere qui est auec luy ap-
paoury, tellement qu'il s'est vendu à l'e-
stranger ou à l'hoste qui est auec toy , ou
au lignage de la famille de l'estranger, a-
prés qu'il s'est vendu il sera rachetable, &
vn de sés freres le rachetera , soit son on-
cle,ou le filz de son oncle,ou l'affin de sa
"s'il peut chair d'entre sa famille , ou s'il "est enri-
trouuer le chy,luy mesme se rachetera. Lors com-
pris de sõ ptera auec son acheteur depuis l'an qui se
rachet. vendit à luy ,iusque à l'an du Iubilé.
Et sera l'argent de sa vendition selon le
nombre dés ans , appointant auec luy
iouxte le temps d'vn mercenaire. S'il y
a encore plusieurs années il restituera
son reachet selon icelles de l'argent de
son emption. Mais s'il reste peu de an-
nées iusque à l'an du Iubilé, il comptera
à luy, restituant son reachet selon sés an-
nées. Il sera auec luy comme merce-
naire loué par années , & ne dominera
point[l'acheteur] sus luy rigoreusement
en ta presence. Que s'il ne se rachete
par cés [moyens,] il sortira en l'an du
Iubilé luy & sés filz auec luy. Car
lés enfans d'Israël sont serfz à moy , ce
sont més serfz que i'ay retiré de la ter-
re d'Egypte. Ie suis le Seigneur vo-
stre Dieu.

VOus*ne vous ferez point d'ido- A
les,ne d'image taillée,& ne vous Exo.20.
dresserez statue , & ne mettrez Deu. 5.
pierre d'adoration en vostre terre pour psal.96.
s'encliner à icelle : car ie suis le Seigneur
vostre Dieu. *Vous garderez més iours
de repos,& craindrez mon sanctuaire. Ie
suis le Seigneur. *Se vous cheminez Deu.28.
en més ordonnances,& gardez més com
mandemens,& lés faictes, ie vous don-
neray la pluye en son temps , & la terre
dõnera son fruict,& lés arbres dés chãps
donneront leur fruict. La batture dés
grains vous rencontrera la vendenge, &
la vendenge rencontrera lés semailles, &
mangerez vostre pain en sacieté, & dor-
mirez seurement en vostre terre. Et don-
neray paix en la terre. Vous dormirez
sans que nul vous espouuante. Ie feray
cesser lés bestes nuysables de la terre, &
le glaiue ne passera point par vostre ter-
re. Vous poursuyurez voz ennemys, &
tomberont par glaiue en vostre presence.
Cinq de vous en poursuyuront cent,
& cent de vous en poursuyuront dix B
mille , & voz ennemys tomberont par
glaiue en vostre presence. Ie vous regar-
deray , & vous feray fructifier & multi-
plier,et establiray mõ alliãce auec vous.
Vous mangerez aussi le vieil inueteré,&
ferez sortir le vieil pour le nouueau. Et
poseray mon tabernacle au milieu de
vous,& mõ ame ne vous reiettera point.
*Aussi ie chemineray au milieu de vous, 2.cor.6.
ie seray vostre Dieu , & vous serez mon
peuple. Ie suis le Seigneur vostre Dieu,
qui vous ay retiré du pays d'Egypte, af-
fin que vous ne demourissies leurs serui-
teurs, & ay rompu le cordeau de vostre
ioug,& vous ay faict cheminer "droict. "Non
Mais si vous n'obeyssez à moy,& ne grauez
faictes tous cés cõmandemens, & si vous courbe
mesprisez més ordonnances, & que vo- de pes
stre ame ayt en abomination més iuge- seruitud
mens,pour ne faire tous més commande C
mens enfraignant mon alliançe. Aussi deu. 28.
vous feray-ie ainsi:ie vous visiteray par
crainte enfleure , & ardeur , qui consom-
meront lés yeux , & contristeront l'a-
me. Vous semerez pour neant vo-
stre semence: car voz ennemis la mange-
ront. Et mettray mon ire en vous,
& tomberez deuant voz ennemis , &
ceux qui vous hayent auront seigneu-
rie sur vous , & fuyrez sans qu'aucun
vous poursuyue. Que si encore
par cés choses vous n'obeissez point à
moy , i'en adiousteray pour vous corri-
ger sept fois plus sus voz pechez. Et
briseray l'orgueil de vostre force,& ren-
dray

dray vostre ciel comme le fer,& vostre terre comme l'aerain,vostre labeur se con sommera en vain,car vostre terre ne don nera point son fruict,& lés arbres de la terre ne donneront point leur fruict.

D Que si vous cheminez au contraire de moy,& ne vueillez obeir à moy i'ad iousteray sus vous sept fois plus de playe iouxte voz pechez. Et vous enuoyeray lés bestes dés champs,& vous destitue ront & defferont vostre bestail,& vous appetisseront,& voz voyes seront de sertes. Que si par cés choses vous n'estes point corrigez,mais cheminez au contraire de moy,ie chemineray aussi au contraire de vous, & vous frapperay sept fois plus,pour voz pechez,& feray venir sur vous le glaiue qui fera la ven geance de mon alliance, & quand vous serez assemblez en voz villes ie vous en uoyeray la pestilence au milieu de vous, & serez liurez en la main de l'ennemy. Quand ie vous auray rompu le [a] baston de pain,dix femmes cuiront vostre pain en vn four,& vous rendront vostre pain

E en poidz,duquel vous mangerez, mais vous ne serez point saoulez. Que si pource vous ne m'obeissez point, ains vous cheminez au contraire de moy,ie chemineray au contraire de vous en fu reur, & vous corrigeray sept fois plus pour voz pechez. Vous mangerez la chair de voz filz,& de voz filles. Ie destruiray voz haultz lieux,& extermi neray voz images,& mettray voz cha rongnes sur lés charongnes de voz ido les,& mon ame vous aura en abomina tion. Ie mettray aussi voz citez en desolation, & destruiray voz sanctuai res, & ne [b] flaireray point vostre souef odeur. Et ie gasteray vostre terre pour laquelle s'estonneront voz ennemys qui habitent en icelle. Ie vous espandray parmy lés gens, & desgainneray mon glaiue aprés vous,& sera vostre terre de solée,& voz citez en desert. Adonc la terre prendra plaisir à sés repos,tous lés iours qu'elle sera desolée,& que vous se

F rez en la terre de voz ennemis. Lors dōc la terre se reposera,& prendra à plaisir sés repos: Tous lés iours qu'elle sera de solée, elle se reposera, car elle ne s'est point reposée durant voz repos quand vous y habitiez. Et à ceux qui resteront d'entre vous i'induiray vne lascheté en leur cœur,quand ilz seront en la terre de leurs ennemys,& le son de la fueille qui est poulsée lés poursuyura,& la fuyront comme le glaiue,& tomberont sans que nul lés poursuyue, & s'entrehurteront l'vn contre l'autre comme deuant le glai ue,& nul ne lés poursuyura. Nul aussi de vous ne pourra resister à voz enne mys. Et vous perirez entre lés gens, & la terre de voz ennemys vous consom mera. Et ceux qui resteront d'entre vous seront espandus en la terre de leurs enne mys pour leur iniquité,& aussi pour lés iniquités, de leurs peres auec eux Et con fesseront leurs iniquitez & lés iniquitez de leurs peres iouxte la preuarication qu'ilz ont perpetrée contre moy, & en laquelle ilz ont cheminé contre moy, & pour laquelle i'ay aussi cheminé contre eux, & lés ay introduict en la terre de leurs ennemys, ou lors leur cœur incir concis se humiliera,& adonc supplieront pour leur iniquité. Et i'auray souue G nance de mon alliance [faicte] auec Ia cob, & de mon alliance [faicte] auec Isaac, & de mon alliance [faicte] auec Abraham,& auray memoire de la terre. Puis la terre sera laissée d'iceux,& la ter re prendra plaisir en sés repos aprés auoir esté desolée d'eux: mais ilz prierōt pour leur iniquité, pour autant qu'ilz ont reprouué més iugemens, & que leur ame a eu en abominatiō més ordonnāces. Et comme ainsi soit,quand ilz estoient en la terre de leurs ennemys,ie ne lés ay point reprouuez,& si ne lés ay point eu en abomination pour lés consommer to tallement,si que ie rompisse mon alliance auec eux. Car ie suis le Seigneur leur Dieu. Et auray memoire d'eux pour l'alliance [faicte] aux premiers,lesquelz i'ay retiré du pays d'Egypte en presence dés [autres] nations, affin que ie fusse leur Dieu. Ie suis le Seigneur. Ce stes sont lés ordonnances,lés iugemens & loix, que le Seigneur a donné entre soy & lés enfans d'Israël en la montaigne de Sinai par la main de Moyse.

[a] La viāde par laq̄lle l'hōme est soustenu.

[b] C'est, ie ne pren dray poīt aggrea bles voz sacrifices.

CHAP. XXVII.

A LE Seigneur aussi parla à Moyse, disant: Parle aux enfans d'Israël & leur dis: L'homme qui aura se paré vn vœu de quelques ames au Sei gneur,[il le payera] selon ton estimatiō. L'estimation du masle depuis l'eage de vingt ans iusque à l'eage de soixāte ans, sera du pris de cinquante sicles d'argent selon le poidz du sanctuaire. Mais si c'est vne femelle,l'estimation sera de trēte sicles. Si c'est vn masle depuis l'eage de cinq ans iusque à l'eage de vingt ans, l'estimatiō sera de vingt sicles, mais de la femelle dix sicles. Si c'est de celuy qui

est de l'eage d'vn moys iusque à l'eage de cinq ans, l'estimation du masle sera de cinq sicles d'argent: mais l'estimation de la femelle sera de troys sicles d'argent. Mais si c'est de celuy qui est eagé de soixante ans & au dessus, s'il est masle, l'estimation sera de quinze sicles: mais de la femelle de dix sicles. Et s'il est plus paoure que l'estimation, il comparoistra deuant le sacrificateur, lequel l'estimera selon la posibilité de celuy qui a
B faict le voeu. Mais si c'est vne beste dequoy on offre oblation au Seigneur, tout ce qui aura esté donné au Seigneur sera sainct, il ne la permutera point, & ne la changera point, bonne pour mauuaise, ou mauuaise pour bonne. Que s'il change beste, pour beste, ceste là & celle qui est changée seront *sainctes.

*Serõt dediées & appartiendront au Seigneur.

Et si c'est quelconque beste souillée dequoy on n'offre point au Seigneur, on fera asister la beste deuant le sacrificateur lequel l'estimera soit bonne, ou mauuaise, & selon l'estimation du sacrificateur ainsi sera faict. Mais s'il la veut racheter, il adioustera la cinquiesme partie d'icelle sus l'estimation. Et quand l'homme aura sanctifié sa maison en sanctification au Seigneur, le sacrificateur l'estimera, tant bonne que mauuaise, & sera la taxe selon que le sacrificateur l'aura estimée. Mais si celuy qui l'a sanctifiée rachete sa maison, il adioustera la cinquiesme partie de l'argent sur l'estimation:
C ainsi sera sienne. Si l'homme sanctifie au Seigneur quelque champ de sa possesion, l'estimation sera selon la semence d'iceluy, le Gomor de semence d'orge de cinquante sicles d'argent. Que s'il a sanctifié son champ dés l'an du Iubilé, il sera confermé selon ceste estimation. Mais s'il sanctifie son champ aprés le Iubilé, le sacrificateur luy comptera l'argent selon le nombre dés ans qui restent iusque à l'an du Iubilé, & rabbatra de ceste estimation. Et si celuy qui a sanctifié le chãp le veut racheter, il adioustera sur l'estimatiõ la cinquiesme partie de l'argẽt, & luy sera cõfermé. Mais s'il ne rachete point le champ, & si ledict chãp se vend à vn autre homme, il ne se rachetera plus. Mais aprés le Iubilé passé, le champ sera sainct au Seigneur. La possesion d'iceluy sera au sacrificateur cõme le champ de perpetuelle sanctification. Et s'il a sanctifié au Seigneur le champ qu'il a acheté, lequel n'est point de sa possesion, le sacrificateur luy comptera la somme de l'estimation iusque à l'an du Iubilé, & baillera l'estimation en ce iour là, de la chose sanctifiée au Seigneur. Mais en l'an du Iubilé le champ retournera à celuy duquel il l'auoit acheté, & auquel estoit la possesion de la terre. Et toute estimation sera selon le sicle du sanctuaire: le sicle est de vingt oboles. *Toutesfois l'homme ne sanctifiera point le premier nay d'entre lés bestes offert au Seigneur, soit boeuf ou brebis: car il est au Seigneur.

exo. 30. b
Nõb. 3. g
ezec. 45. d

D Mais s'il est dés bestes souillées il le rachetera selon l'estimation, & adioustera sur icelle sa cinquiesme partie, & s'il n'est point racheté, il sera vendu selon l'estimation. Neantmoins toute chose consacrée que l'homme a totallement consacré au Seigneur de tout ce qui est à luy, soit d'homme ou de beste, ou du champ de sa possesion ne sera point vendu, ne racheté. Toute chose totallement consacrée sera tressaincte au Seigneur. Toute chose consacrée, que l'homme aura entierement consacré, ne se rachetera point, mais elle mourra de mort. Ausi toute la decime de la terre, soit de semence de la terre, ou du fruict dés arbres, est au Seigneur, & luy est sanctifiée. Mais si l'homme veut racheter quelque chose de sa decime, il adioustera sur icelle sa cinquiesme partie. Et toutes lés dismes dés boeufz, dés brebis, & de tout ce qui *passe soubz la verge, seront sanctifiées au Seigneur. Nul n'enquerra d'entre le bon, & le mauuais, n'y ne changera [le dixiesme] & si le change, tant celuy qui change, que celuy pour lequel il est changé, sera sanctifié au Seigneur, & ne se pourra racheter. Ceux sont lés commandemens que le Seigneur a commandé à Moyse en la montaigne de Sinai pour lés enfans d'Israël.

*c'est, qui se cõpte.

Fin du troysiesme liure de Moyse, dict Leuitique.

LE QVATRIESME LIVRE DE MOYSE, dict lés Nombres.

CHAP. I.

A LE SEIGNEVR PARla à Moyse au desert de Sinai, au tabernacle de tesmoignage, au premier iour du second moys en l'an second aprés qu'ilz yssirent hors de la terre d'Egypte, disant: Leuez la somme de toute la congregation dés enfans d'Israël selon leurs familles, & selō la maison de leurs peres, auec le nombre dés noms: assauoir, tout masle selon leurs chefz, depuis l'eage de vingt ans & au dessus, quiconque peut aller en la guerre en Israël, lesquelz compterez par leurs ostz, toy & Aharon. Et seront auec vous, hommes de chascune lignée desquelz vn chascun soit chef de la famille de sés peres. Et ceux sont lés noms dés personnages qui vous assisteront. De Ruben: Elizur filz de Sedeur. De Simeon: Salamiel filz de Zuri-saddai. De Iuda: Nahason filz d'Aminadab. D'Issachar: Nathanaël filz de Zuar. De Zabulon: Eliab filz de Helon. Dés enfans de Ioseph, d'Ephraim: Elisama filz d'Amihud. De Manasse: B Gamaliel filz de Padah-zur. De Ben-iamin: Abidan filz de Gedeon. De Dan: Ahiezer filz d'Ami-saddai. D'Aser: Phegiel filz d'Ochran. De Gad: Eliasaph filz de Duel. De Nephthali: Ahira filz d'Enan. Ceux sont lés nommez de la congregation, princes dés lignées de leurs peres, & chefz dés milliers d'Israël.

Dieu cōmande de compter ceux qui sōt aptes à la guerre.

exo. 30. b Lés princes dés lignées d'Israël.

Puis Moyse & Aharon prindrent cés personnages desquelz lés noms sont exprimez, & feirent assembler toute la cōgregatiō au premier iour du secōd moys, & monstrerent leur genealogie par leurs familles, par la maison de leurs peres, selon le nombre dés noms, depuis l'eage de vingt ans & au dessus, par leurs chefz. Si comme le Seigneur cōmanda à Moyse, il lés compta au desert de Sinai.

Et lés enfans de Ruben, premier nay d'Israël selon leurs generations, selon leurs familles, selon la maison de leurs peres en nombre de leurs noms selō leurs chefz, tout masle de l'eage de vingt ans & au dessus, tous pouans aller en guerre, furent comptez de la lignée dudict Ruben, quarante six mille & cinq cens.

Dés enfans de Simeon, selon leurs generations, selon leurs lignées, & selon C la maison de leurs peres, ceux qui furent comptez d'iceluy en nombre de leurs noms par leurs chefz, tout masle de l'eage de vingt ans & au dessus, tous pouans aller en guerre, furent comptez de la lignée dudict Simeon, cinquante neuf mille & troys cens. Dés enfans de Gad, par leurs generations, par leurs lignées, & par la maison de leurs peres, selon le nombre dés noms, depuis l'eage de vingt ans & au dessus, tous pouans aller en guerre, furent comptez de la lignée dudict Gad, quarante cinq mille six cens & cinquante. Dés enfans de Iuda, par leurs generations, par leurs lignées, & par la maison de leurs peres, le nombre de leurs noms, depuis l'age de vingt ans & au dessus, tous pouans aller en guerre, furent comptez de la lignée dudict Iuda, septante quatre mille & six cens. Dés enfans d'Issachar, selon D leurs generations, selon leurs familles, & selon la maison de leurs peres, le nombre de leurs noms, depuis l'eage de vingt ans & au dessus, tous pouans aller en guerre, furent comptez de la lignée dudict Issachar, cinquante quatre mille & quatre cens. Dés enfans de Zabulon, selon leurs generations, selon leurs familles, & selon la maison de leurs peres, auec le nombre de leurs noms, depuis l'eage de vingt ans & au dessus, tous pouans aller en guerre, furent comptez de la lignée dudict Zabulon, cinquante sept mille & quatre cens. Dés enfans de Ioseph, enfans d'Ephraim, par leurs generations, par leurs familles, & par la maison de leurs peres, selon le nombre de leurs noms, depuis l'eage de vingt ans & au dessus, tous pouans aller en guerre, furent cōptez de la lignée dudict Ephraim, quarante mille & cinq cens. Dés enfans de Manasse, par leurs generations, par leurs familles, & p la maison de leurs peres selon le nombre de leurs noms depuis l'eage de vingt ans & au dessus, tous pouans aller en guerre, furent cōptez de la lignée dudict Manasse, trēte deux mille & deux cens. E Dés enfans de Ben-iamin, selon leurs generations, selon leurs familles, & selon la maison de leurs peres, auec le nombre de leurs noms depuis l'eage de vingt ans, et au dessus tous pouans aller en guerre, furent comptez de la lignée dudict Ben-iamin, trente cinq mille & quatre cens. Dés enfans de Dan, selon leurs generations, selon leurs familles, & selon la maison de leurs peres, le nombre de leurs noms depuis l'eage de vingt ans & au dessus, tous pouans aller en guerre, furent comptez de la lignée

dudict Dan, soixante deux mille & sept cens. Dés enfans d'Aser, par leurs generations, & par leurs familles, & par la maison de leurs peres, selon le nombre de leurs noms depuis l'eage de vingt ans & au dessus, tous pouans aller en guerre furent comprez de la lignée dudict Aser, quarante & vn mille & cinq cens.

F Dés enfans de Nephthali, par leurs generatiõs, par leurs familles, & par la maison de leurs peres, selon le nõbre de leurs noms, depuis l'eage de vingt ans & au dessus, tous pouans aller en guerre, furent comptez de la lignée dudict Nephthali, cinquante trois mille & quatre cens.

Ceux sont lés nombres, que Moyse & Aharon compterent, et lés douze princes d'Israël iceux douze chascun hõme pour la maison de son pere. Ainsi tous ceux qui furent comptez dés enfans d'Israël par la maison de leurs peres, depuis l'eage de vingt ans & au dessus, tous pouans aller en guerre en Israël, estoient totallemẽt en nombre, six cens troys mille cinq cens et cinquante. Mais lés Leuites ne furent point comptez entre eux, par la lignée de leurs peres. Et le *Seigneur* parla à Moyse, disant: *Toutesfoys tu ne compteras point la lignée de Leui, & ne leueras point la somme d'eux d'entre* lés enfans d'Israël: mais tu constitueras lesdictz Le-

G uites sus le tabernacle de tesmoignage, & sus tous sés vaisseaux, & sus tout ce qui luy appartient. Iceux porteront le tabernacle, & tous sés vaisseaux. Et seruiront en iceluy, & auront leur station alentour du tabernacle. Et quãd le tabernacle departira, lés Leuites l'osteront: & quand ce viendra à se poser, ilz le dresseront, & "l'estranger qui en approchera mourra. Mais lés enfans d'Israël prendront leurs stations chascun à sa bende, & chascun à sa baniere selon leurs ostz. Et lés Leuites se camperont à lentour du tabernacle de tesmoignage, affin que indignatiõ ne soit sur lés enfans d'Israël, & prẽdront la garde de la veille du tabernacle de tesmoignage. Et lés enfans d'Israël feirent selon toutes lés choses que le Seigneur cõmanda à Moyse.

"qui n'est point dés Leuites, n'approchera por y seruir.

CHAP. II.

A ET le Seigneur parla à Moyse & à Aharon, disant: Chascun dés enfans d'Israël se campera soubz sa baniere, & soubz lés enseignes, selon la maison de leurs peres encontre, & à lentour du tabernacle de tesmoignage. Et poseront le camp ceux qui sont de la baniere de l'ost de Iuda *vers orient*, selon leurs exercites. Et le prince dés enfans de Iuda sera Nahason filz d'Aminadab. Et son camp, & ceux qui sont comptez, septante quatre mille & six cens. Et auprés de luy se campera la lignée d'Issachar, & le prince dés enfans d'Issachar, fut Nathanaël filz de Zuar. Et son camp & sés nombrez, cinquante quatre mille & quatre cens. Puis la lignée de Zabulon, & le prince dés enfans dudict Zabulõ, Eliab filz de Helon. Et son camp & sés nombrez, cinquante sept mille & quatre cens. Tous lés nombres de

B l'ost de "Iuda furent cent octante six mille & quatre cens par leurs exercites, lesquelz partiront premiers. La baniere de l'ost de Ruben, sera vers midy par leurs exercites, & le prince dés enfans du dict Ruben fut Elizur filz de Sedeur. Et son camp & sés nombres furent quarante six mille & cinq cẽs. Et auprés de luy se cãpera la lignée de Simeon, & le prince dés enfans dudict Simeon fut Salumiel filz de Zuri-saddai. Et son camp et sés nombres furent cinquante neuf mille & troys cens. Puis la lignée de Gad, & le prince dés enfans dudict Gad fut, Eliasaph filz de "Ruel. Et son camp & sés nombres furent quarante cinq mille six cens & cinquante. Tous lés nombres de l'ost de Ruben "furent, cent cinquante & vn mille quatre cens & cinquante par leurs exercites, lesquelz partiront lés secondz. Puis partira le tabernacle de tesmoignage, auec l'ost dés Leuites au milieu du camp: lesquelz comme ilz poseront, ainsi partiront, vn chascũ à son lieu selon sa baniere. La baniere de l'ost d'Ephraim, par leurs exercites sera vers

C occident, & le prince dés enfans dudict Ephraim fut Elisama filz d'Amihud. Et son camp & sés nombres furent quarante mille & cinq cens. Et auprés de luy la lignée de Manasse. Et le prince dés enfans dudict Manasse fut Gamaliel filz de Phadah-zur. Et son camp & sés nombres furẽt trente deux mille & deux cens. Puis la lignée de Ben-iamin, & le prince dés enfans dudict Ben-iamin fut Abidan filz de Gedeon. Et son camp & sés nombres furent trente cinq mille & quatre cens. Tous lés "nombres de l'ost d'Ephraim furent cent huict mille & cent, par leurs exercites, lesquelz partiront lés troysiesmes.

La baniere de l'ost de Dan, par leurs exercites sera vers Aquilon. Et le prince dés enfans dudict Dan fut Ahiezer filz d'Ami-saddai, & son cãp & sés nõbres furent soixante deux mille & sept cens.

"Comprenant Issachar et Zabulon, campez en l'oriẽt auec luy.

"Autremẽt dueil. Sus. 1. b.

"Comprenant, Simeon & gad campez vers le midy auec luy.

"Comprenant auec luy Manasse & Ben-iamin campes, à l'occident.

D cens. Et auprés de luy se campera la lignée d'Aser. Et le prince dés enfans dudict Aser fut Phegiel filz d'Ocran. Et son camp & sés nombres furent quarante & vn mille & cinq cens. Puis la lignée de Nephthali & le prince dés enfans dudict Nephthali fut Ahira filz d'Enan. Et son camp & sés nombres furẽt cinquãte trois mille & quatre cens. Tous lés [a]denõbrez de l'ost de Dan furent cent cinquãte sept mille & six cens, lesquelz se partiront lés derniers auec leurs banieres. Ceux cy sont lés nombres dés enfans d'Israël par lés maisõs de leurs peres. Tous lés nombres dés ostz selon leurs exercites, assauoir, six cens trois mille cinq cens & cinquante. Mais lés Leuites ne sont point comptez d'entre lés enfans d'Israël, comme le Seigneur commanda à Moyse.

[a] Comprenant aser nephtali campes auec luy septentrion.

Et lés enfans d'Israël feirent selõ toutes lés choses que le Seigneur auoit commandé à Moyse, ilz camperẽt ainsi par leurs banieres, & marcherent ainsi chascun selon sés familles & selõ lés maisons de sés peres.

CHAP. III.

A CEstes aussi sont lés generations d'Aharon & Moyse, au iour que le Seigñr parla en la montaigne de Sinai audict Moyse. Et ceux sont lés noms dés enfans d'Aharon: Nadab le premier n'ay, Abihu, Eleazar, &
Exo.6.d Ithamar. *Ceux sont lés noms dés enfans d'Aharon sacrificateurs qui furẽt oinctz, desquelz lés mains furent cõsacrées pour administrer la sacrificature. Et Nadab &
Leui.10.a Abihu *moururent en la presence du Seigneur, quand ilz offrirent le feu estranger deuant le Seigneur au desert de Sinai, & n'eurent point d'enfans. Mais Eleazar & Ithamar exercerẽt l'office de sacrificature en la presence d'Aharon leur pere. Lors le Seigneur parla à Moyse, disant: Fais approcher la lignée de Leui, & la fais assister en la presence d'Aharõ
B sacrificateur, affin qu'ilz luy administrẽt, & veillent, prenãs garde sus toute l'assemblée deuant le tabernacle de tesmoignage, pour faire le seruice dudict tabernacle. Et gardent tous lés vaisseaux d'iceluy, & lés veilles dés enfans d'Israël, en faisant le seruice du susdict tabernacle. Tu bailleras aussi en don à Aharon & à sés filz, lés Leuites, [b]lesquelz luy seront donnez & baillez dés enfans d'Israël. Et constitueras Aharon & sés filz, affin qu'ilz exercent leur office de sacrificature, autrement l'estranger qui en approchera, mourra. Et le Seigneur parla à Moyse, disant: Voicy, i'ay prins lés Leuites au milieu dés enfans d'Israël pour tout premier n'ay qui ouure la matrice entre lesdictz enfans d'Israël, affin que lés Leuites soient miens. Car tout premier n'ay est mien, *depuis le temps que ie frappay tout premier n'ay en la terre d'Egypte, & que ie sanctifiay tout premier n'ay en Israël, lesquelz sont miens depuis l'homme iusque à la beste: ie suis le Seigneur. Et le Seigneur parla

[b] Qui sõt de Leui, mais non de la maison de Aaron.

Soub.8.c
Exo.13.a

C à Moyse au desert de Sinai, disant: Nombre lés filz de Leui, par lés maisons de leurs peres, & par leurs familles, en comptãt tout masle depuis l'eage d'vn moys & au dessus. Moyse donc lés compta iouxte le mandement du Seigñr, si comme il auoit commandé. Et iceux furent lés filz de Leui par leurs noms: assauoir, Gerson, Cahath, et Merari. Et iceux sont lés noms dés filz de Gerson, par sés familles: Lobni, & Semei.

Item lés filz de Cahath par sés familles: Amram, Iezahar, Hebron, & Oziel.

Et lés filz de Merari par leurs familles: Moholi, & Musi. Cestes sont dõc lés familles de Leui, selon lés maisons de leurs peres. De Gerson fut la famille Lobnite, & la famille Semeite. Icelles donc sont lés familles Gersonites. Desquelles tous lés masles depuis l'eage d'vn moys & au dessus furent comptez en nombre, sept mille cinq cens. Lés familles Gersonites mettront leur ost derriere le tabernacle vers occident. Et Eliasaph filz de Laël fut le prince de la maison du pere dés Gersonites. Et ce que lés enfans de Gerson auront en garde au tabernacle de tesmoignage, sera: assauoir, le
D tabernacle, le pauillon, la couuerture, le voile de la porte du tabernacle de tesmoignage, lés courtines du paruis, la tapisserie de la porte du paruis, q estoit auprés du tabernacle & auprés de l'autel, par le circuit, & son cordage pour tout son affaire. Item, de Cahath fut la famille dés Amramites, la famille dés Iezaharites, la famille dés Hebronites, & la famille dés Ozielites. Icelles donc sont lés familles dés Cahathites. Desquelles tous lés masles depuis l'eage d'vn moys & au dessus, furent du nombre de huict mille six cens, veillans sus la garde du sanctuaire. Lés familles dés enfans dudict Cahath mettront leur ost du costé du tabernacle vers le Midy. Et Eliazaphan filz d'Oziël fut le prince de la maison du pere dés familles dés Cahathites. Et auront en garde l'arche, la table, le chandelier, lés autelz, lés vaisseaux du sanctuaire desqlz ilz

ilz administreront, le voile, & tout ce qui est de son seruice. Et le prince dés
E princes dés Leuites fut Eleazar filz d'Aharon sacrificateur, ayant visitation sus lés gardes de la garde du sanctuaire.

Et, de Merari fut la famille dés Moholites, & la famille dés Musites. Icelles donc sont lés familles de Merari. Desquelles tous lés masles depuis l'eage d'vn moys & au dessus estoient en nombre six mille deux cens. Et Zuriel filz d'Abihaël fut le prince & pere dés familles sus ceux qui estoient de la cognation de Merari, ilz mettront leur ost du costé du tabernacle vers Aquilon. Et la commission de la garde dés enfans de Merari sera sus lés tables du tabernacle, sés barres, sés piliers, sés soubbassemens, tous sés vaisseaux, tout son seruice, & lés piliers du paruis par le circuyt, auec leurs soubbassemens, leurs cloux, & leur cordage. Mais, Moyse & Aharon & sés filz ayans commission sus la garde du sanctuaire, pour la garde dés enfans d'Israël, mettront leur ost deuant le tabernacle de tesmoignage vers Orient. Et l'estranger qui s'en approchera, mourra.

Tous ceux qui furent nombrez dés
F Leuites, lesquelz Moyse compta auec Aharon selon la parolle du Seigneur par leurs familles, tous lés masles de l'eage d'vn moys et au dessus, estoiët vingt et deux mille. Et le Seignr̃ dist à Moyse: Compte tous lés premiers nayz masles dés enfans d'Israël depuis l'eage d'vn moys & au dessus, & leue le nombre de leurs noms. Et prendras pour moy qui suis le Seigneur, lés Leuites pour tous lés premiers nayz entre lés enfans d'Israël, & aussi lés bestes dés Leuites pour tous lés premiers naiz dés bestes dés enfans d'Israël. Moyse donc compta comme le Seigneur luy auoit commãdé, tous lés premiers nayz dés enfans d'Israël. Et tous lés premiers nayz masles selon le nombre dés noms, depuis l'eage d'vn moys & au dessus, furent vingt et deux mille deux cens septante & troys.

G Et le Seigneur parla à Moyse, disant: Prens lés Leuites pour tous lés premiers nayz dés enfans d'Israël, & lés bestes dés Leuites pour leurs bestes, & lés Leuites seront pour moy qui suis le Seigneur, & pour le rachet dés deux cens septante & troys, qui sont d'auantage que lés Leuites dés premiers nayz dés enfãs d'Israël, tu prendras cinq sicles par teste, selon le poidz du sanctuaire (le *sicle est de vingt oboles) & bailleras l'argent à Aharon & à sés filz, pour le rachet de ceux qui

exo.30.b leui.27.c Ezech. 45.d.

sont d'auantage. Moyse donc print l'argent du rachet de ceux qui estoient d'auantage, que ceux qui furent rachetes par lés leuites. Et receut dés premiers nayz dés enfans d'Israël l'argent: assauoir, mille troys cens soixante cinq sicles, selon le poidz du sanctuaire. Puis Moyse donna l'argent dés rachetez à Aharon & à sés filz, selon le mandement du Seigneur, si comme le Seigneur l'auoit commandé à Moyse.

CHAP. IIII.

A ET le Seigneur parla à Moyse, & à Aharon, disant: Leue la somme dés enfãs de Cahath, d'entre lés enfans de Leui, par leurs familles, & par lés maisons de leurs peres, depuis l'eage de trente ans & au dessus, iusque à l'eage de cinquante ans, tous pouans aller en guerre, pour faire l'œuure au tabernacle de tesmoignage. Cestuy est le seruice dés enfans de Cahath au tabernacle de tesmoignage: assauoir, ce qui est tressainct.

Et quand l'ost se partira, Aharon & sés filz viendront, & *osteront le voile, de * l'entredeux & courriront d'iceluy l'arche du tesmoignage. Puis mettrõt sur iceluy la couuerture de peau de tesson, & estendront par dessus vn drap qui est totallement de hyacinte, & mettront sés barres. Ilz estendront aussi le drap de hyacinte sur la table de proposition, & mettront sur icelles lés escuelles, lés *gobeletz, & lés hanaps, desquelz en verse, & le pain sera continuellement sur icelle. Puis estendront sur cés choses vn drap d'escarlate, & le couuriront d'vne couuerture de peau de tesson, & mettront sés barres. Pareillement, ilz prendront le drap de hyacinte, & couuriront le chandelier du luminaire auec sés lampes, sés esmouchettes,
B sés cruseaux, et tous lés vaisseaux d'huyle, desquelz ilz vsent au seruice d'iceluy. Aprés ilz le mettront, & tous sés vaisseaux dedans, la couuerture de peau de tesson, & le poseront sur lés barres. Puis, ilz estendront sur l'autel d'or le drap de hyacinte, & le couuriront d'vne couuerture de peau de tesson, si mettront sés barres. Ilz prendront aussi tous lés vaisseaux du seruice, desquelz ilz ministreront au sanctuaire, & lés mettront dedans le drap de hyacinte, couurant iceux d'vne couuerture de peau de tesson. Puis lés mettront sur lesdictes barres. Ilz osteront lés cendres de l'autel, & estendront

*Ou, en[...] loperon[...]
*ou, du milieu.

*Ou, tuyaux.

dront sur iceluy vn drap de pourpre, & mettront sur iceluy tous sés vaisseaux desquelz ilz ministrent, lés paelles, lés hauetz, lés balletz, lés seilles, & tous lés vaisseaux de l'autel. Et estendront sur iceluy vne couuerture de peau de tesson, Et mettront sés barres. Et aprés que Aharon & sés filz auront acheué de couurir le sanctuaire & tous sés vaisseaux, quand l'ost se departira, lés filz de Cahath viendront pour le porter: mais ilz n'attoucheront point au sanctuaire, affin qu'ilz ne meurent. Ceste est la charge dés enfans de Cahath au tabernacle de tesmoignage. Et Eleazar filz d'Aharon sacrificateur aura commission sus l'huile du luminaire, lés perfums aromatiques, l'oblation continuelle, & l'huile d'vnction, auec la charge de tout le tabernacle, & de toutes choses qui sont en iceluy, tāt au sanctuaire, qu'en sés vaisseaux.

C Et le Seigneur parla à Moyse & à Aharon, disant: Ne destruysez point la lignée dés familles dés Cahathites du milieu dés Leuites, mais faictes leur cecy, affin qu'ilz viuent, & ne meurent point, quād ilz approcheront au tressainct lieu. Aharon & sés filz viendront, qui lés mettront vn chascun sus son oeuure, & sus sa charge, Et n'entreront point pour veoir quand on couurira le sanctuaire, affin qu'ilz ne meurent. Et le Seigneur parla à Moyse, disant: Leue encore la somme dés filz de Gerson par lés maisons de leurs peres, & par leurs familles, depuis l'eage de trente ans & au dessus iusque à l'eage de cinquante ans, & compteras tous ceux qui peuuent aller en guerre pour faire le seruice au tabernacle de tesmoignage. *Cestuy est le seruice dés familles dés Gersonites à seruir & porter.* Ilz porteront donc lés courtines du tabernacle de tesmoignage, sa couuerture, la couuerture dés tessons laquelle est sur iceluy par dessus, & le voile de la porte du tabernacle de tesmoignage, lés courtines du paruis, & le voile de la porte du paruis, laquelle est sur le tabernacle, & sur l'autel à lentour, leur cordage, & tous lés instrumens de leur seruice, & tout ce qui se faict pour eux quand ilz seruent. Selon le commandement d'Aharon & de ses filz sera tout le seruice dés filz dés Gersonites, en toutes leurs charges, & en toutes leurs oeuures. Et leur commettrez en garde toute leur charge. C'est le seruice dés familles dés filz dés Gersonites au tabernacle de tesmoignage, et leur garde soubz la main d'Ithamar, filz d'Aharon sacrificateur. Tu compteras lés filz de Merari par leurs familles, & par lés maisons de leurs peres, depuis l'eage de trente ans & au dessus, iusque à l'eage de cinquante ans, nombrant tous ceux qui peuuent aller en guerre, affin qu'ilz facent le seruice du tabernacle de tesmoignage. Ceste est donc la garde de leur charge pour tout leur seruice au tabernacle de tesmoignage, assauoir, lés ais du tabernacle, sés barres, sés piliers, auec sés soubbassemens, lés piliers du paruis par le circuyt, & leurs soubbassemens, leurs cloux, leur cordage, & tous leurs instrumens, pour tout leur seruice, comptans. Aussi compterez par noms lés vtensilles de la garde de leur charge. C'est loeuure dés familles dés filz de Merari pour tout leur seruice au tabernacle de tesmoignage, soubz la main d'Ithamar filz d'Aharon sacrificateur. Moyse donc &

D Aharon, & lés princes de la congregation nombrerent lés filz dés Cahathites par leurs familles, & par lés maisons de leurs peres, depuis l'eage de trente ans & au dessus, iusque à l'eage de cinquante ans, tous * allans en guerre, pour le seruice du tabernacle de tesmoignage. Et furent comptez par leurs familles, deux mille sept cens & cinquante. Iceux donc sont qui furent comptez dés familles Cahathites, tous seruans au tabernacle de tesmoignage, lesquelz Moyse & Aharon nombrerent iouxte le mandement du Seigneur, par la main dudict Moyse. Lés filz aussi de Gerson furent comptez par leurs familles, & par *lés maisons* de leurs peres, depuis *l'eage de trente* ans & au dessus, iusque *à l'eage de cinquante ans*, tous allans en guerre pour le seruice du tabernacle de tesmoignage: lesquelz furent nombrez par leurs familles, & par lés maisons de leurs peres, deux mille six cens & trente. Iceux donc sont qui furent comptez dés familles dés enfans de Gerson, tous seruans au tabernacle de tesmoignage, lesquelz nombrerent Moyse & Aharon iouxte le mandement du Seigneur.

* Suffisās por aller en guerre & sous.

Aussi ceux qui furent comptez dés familles dés enfans de Merari par leurs familles, & par lés maisons de leurs peres, depuis l'eage de trente ans & au dessus, iusque à l'eage de cinquante ans, tous allans en guerre, pour le seruice du tabernacle de tesmoignage, lesquelz furent nombrez par leurs familles, troys mille & deux cens, Iceux donc sont qui furent comptez dés familles dés enfans de Merari, lesquelz Moyse

& Aharon nombrerent iouxte le mandement du Seigneur, par la main dudict Moyse. Ainsi sont tous lés nombres, lesquelz Moyse & Aharon & lés princes d'Israël compterent, assauoir, lés Leuites par leurs familles, & par lés maisons de leurs peres, depuis l'eage de trente ans & au dessus, iusque à l'eage de cinquante ans, tous allans pour faire l'oeuure du seruice, & l'oeuure de la charge au tabernacle de tesmoignage. Et lés susdictz nombréz estoient, huict mille cinq cens & octante, lesquelz furent comptez iouxte le mandement du Seigneur, par lés mains de Moyse, vn chascun selon l'oeuure, & selon la charge, & nõbre que le Seigneur auoit commandé à Moyse.

CHAP. V.

A ET le Seigneur parla à Moyse, disant: Cõmãde aux enfans d'Israël q̃lz enuoyẽt hors dés "ostz tout ladre & q̃conq̃ a flux [de semence] & qui est souillé pour le mort. Vous lés mettrez hors, tant masle que femelle, lés enuoyans hors dés ostz affin qu'ilz ne souillẽt l'ost, de ceux au milieu desq̃lz ilz habitẽt. Et feirent ainsi lés enfans d'Israël, lés mettans hors dés ostz si comme le Seigneur auoit parlé à Moyse. Et le Seigneur parla à Moyse, disant: Parle aux enfans d'Israël: Quand l'homme ou la femme aurõt faict aucune offense " d'homme, en commettant preuarication contre le Seigneur, ceste personne a forfaict. Ilz confesseront donc leur peché qu'ilz ont faict, & restitueront le forfaict en son entier adioustant sur iceluy la cinquiesme partie, & la baillera à celuy cõtre leq̃l il a forfaict. Que si l'hõme n'y est, ne son parent pour luy restituer le forfaict, ledict forfaict sera restitué au Seigneur, & appartiendra au sacrificateur: excepté le mouton de reconciliation, par lequel il sera reconcilié. Et toute oblation de toutes lés choses sanctifiées dés enfans d'Israël,

B qu'ilz offriront au sacrificateur, luy appartiendront. Et lés choses sanctifiées de chascun, & ce que chascun donnera au sacrificateur, sera sien. Et le Seigñr parla à Moyse, disant: Parle aux enfans d'Israël, & leur dis: Quãd la femme d'aucun aura defailly, & commis contre iceluy preuarication, & aucun ayt couché auec elle par cohabitation de semence, & ce ne soit sceu de son mary, & luy soit caché, toutesfoys elle est pollue, mais il n'y a nul tesmoing contre elle, & n'y a point esté surprinse. S'il est esmeu de l'esprit de ialousie, tellement qu'il est ialoux de sa femme, laquelle est pollue: ou s'il est esmeu de l'esprit de ialousie, tellement qu'il est ialoux de sa femme, combien qu'elle ne soit pollue, c'est homme fera venir sa femme au sacrificateur, & apportera son oblatiõ auec elle, assauoir, la dixiesme partie d'Ephi de farine d'orge: mais il ne respandra point sur elle d'huyle, & ne mettra point d'encens, car c'est oblation de ialousie, oblation de commemoration, reduisant en memoire iniquité. Et le sacrificateur la fera approcher, et assister en la presence du Seigneur. Puis le sacrificateur prendra l'eaue saincte en vn vais- C seau de terre, & de la pouldre qui sera sur le paué du tabernacle, & la mettra dedans l'eaue. Aprés le sacrificateur fera assister la femme en la presence du Seigñr, & descouurant le chef de ladicte femme, mettra l'oblation de cõmemoration sur sés mains, laquelle oblation est pour ialousie. Et en la main du sacrificateur sera l'eaue d'amertume & de malediction, & le sacrificateur fera iurer la femme, & luy dira: Si hõme n'a point couché auec toy, & si tu n'és point declinée de ton mary à ordure, soys exẽpte de ceste eaue d'amertume & de malediction. Mais si tu as decliné de ton mary, & és pollue, & qu'aucun (fors que ton mary) ayt couché auec toy, [& ainsi] le sacrificateur fera iurer la femme par iuremẽt d'execration, & luy dira: Le Seigneur te doint en malediction & iurement au milieu de ton peuple, faisant" tomber ta cuisse, & creuer ton ventre, & que cés eaues de malediction entrent en toy pour creuer le ventre, & faire tomber la cuisse, adonc la femme respondra: Amen. Amen. Puis le sacrificateur escrira cés maledictions en vn liure, & l'effacera a tout l'eaue d'amertume, et dõnera à boire ladicte eaue d'amertume & de malediction à la femme, affin que l'eaue de malediction & d'amertume entre en elle. Et le sacrificateur prendra D de la main de la femme l'oblation de ialousie, laquelle il ventilera deuant le Seigneur, & l'offrira sur l'autel. Le sacrificateur aussi prendra vne poignie de l'oblation en commemoration d'icelle, & la bruslera sur l'autel: en aprés il baillera l'eaue à boire à la femme. Et auoir beu l'eaue, s'il aduient qu'elle ayt esté pollue, & qu'elle ayt commis preuarication contre son mary, l'eaue d'amertume & de malediction entrera en elle, & son ventre creuera, & sa cuisse cherra. Ainsi sera la femme en malediction au milieu de son peuple. Que si la femme n'a point esté pollue, ains est pure, elle ne luy nuyra point, & engendrera

*dés cãps & Sou.

*Pillãt ou desrobãt l'homme,

*par pou riture. Ou, enfle & sou.

drera lignée. Ceste est la loy de ialousie, quand la femme s'est diuertie de son mary, & qu'elle est pollue. Ou si l'hõme est esmeu de l'esprit de ialousie, tant qu'il est ialoux de sa femme, il fera assister la femme deuant le Seigneur, & le sacrificateur fera à icelle selon toute ceste loy, & l'homme sera exempt de l'iniquité, mais ceste femme portera la peine de son iniquité.

CHAP. VI.

A ET le Seigneur parla à Moyse, disant: Parle aux enfans d'Israël, & leur diras: Si l'homme ou la femme a faict vœu, assauoir, le vœu du Nazarien, pour se separer au Seigneur il s'abstiendra de vin, & de ceruoise, & ne beura nulle chose aigre de vin, ne de ceruoise, ne de toute liqueur de raisins, & ne mãgera point de grappes freiches ou seiches. Tous lés iours qu'il sera Nazariẽ, il ne mãgera de nulle chose qui soit faicte du vin de la vigne, depuis lés grains iusque à la paillace. Tous lés iours du vœu par lequel il est Nazarien, le rasoir ne passera point sur sa teste, iusque à ce que lés iours (esquelz il s'est faict Nazarien au Seigneur) soyent passez, il sera sainct, & laissera croistre lés cheueux de sa teste. Nul iour durant qu'il est Nazarien au
B Seigneur, il ne viendra à la personne du mort. Il ne se souillera point sur son pere, sur sa mere, sur son frere, sur sa sœur, quãd ilz seront mortz: car la consecration de son Dieu est dessus sa teste. Tous lés iours qu'il sera Nazarien, il sera sainct au Seigneur. Et, si quelcun est mort aupres de luy subitement ou par cas fortuit, il aura pollu le chef de sa consecration, il tousera son chef le iour de sa purification, au septiesme iour il le tousera. Et au huytiesme iour il apportera deux tourterelles, & deux pigeons au sacrificateur, à la porte du tabernacle de tesmoignage. Lors le sacrificateur en sacrifiera l'vn pour le peché, & l'autre en holocauste, & fera reconciliation pour luy de ce qu'il a peché, sur *le mort. Ainsi sanctifiera sa teste en ce iour là. Et consacrera au Seigneur lés iours esquelz il a esté Nazarien, offrant vn agneau d'vn an pour le delict, et lés premiers iours serõt anullez: car il a pollu sa consecration. Ceste est donc la loy du Nazarien: Au tẽps
C que lés iours de sa consecration seront accomplis, il viendra à la porte du tabernacle de tesmoignage, & fera son oblation au Seigneur d'vn agneau, masle d'vn an sans macule en holocauste, & d'vn autre agneau femelle d'vn an sans macule pour le peché: & d'vn mouton sans macule pour lés pacifiques. Et vne corbeille de pains de fine farine sans leuain & dés gasteaux pestris à l'huyle, auec leurs oblations, & leurs aspersions, lesquelz le sacrificateur offrira deuant le Seigneur, & sacrifiera vn sacrifice pour le peché d'iceluy, & vn holocauste. Et offrira le sacrifice du mouton pour lés pacifiques au Seigneur, auec la corbeille dés pains sans leuain. Aussi le sacrificateur fera l'oblatiõ, & aspersion d'iceluy. Et puis il rasera le Nazarien assauoir, la teste de sa consecration à la porte du tabernacle de tesmoignage, & prendra lés cheueux de la teste de sadicte consecration, & la mettra sur le feu qui est des- D
soubz le sacrifice dés pacifiques. Lors le sacrificateur prendra l'espaule cuite du mouton, & vn gasteau sans leuain de la corbeille, & vn tourteau sans leuain & lés mettra és mains du Nazariẽ, aprés q̃l aura touse sa consecration. Et le sacrificateur offrira cés choses en ventilation deuant le Seigneur. La chose saincte appartient au sacrificateur, tant la poictrine de ventilation, que l'espaule de l'eleuation: puis aprés le Nazariẽ pourra boire du vin. Ceste est la loy du Nazarien, qui a voué au Seigneur son oblation pour sa cõsecration, *oultre ce qui pourra auoir selon son vœu, ce qu'il a voué: ainsi fera-il, iouxte la loy de sa consecration. Et le Seigneur parla à Moyse, disant: Parle à Aharon & à sés filz, disant: Vous beneirez ainsi lés enfans d'Israël, en leur disant: Le Seigneur te benie & te gardé. Le Seigneur face reluire sa face sur toy, & aye mercy de toy. Le Seigneur eslieue sa face vers toy, & te doint paix. Ilz mettront donc mon Nom sur lés enfans d'Israël, & ie lés beneiray.

*l'ame

*C'est, s'il veult & pœut dauantage, si le face, mais il est tenu à ceci.

CHAP. VII.

A ET aduint au temps que Moyse eut accomply de *dresser le tabernacle, & de l'auoir oinct & sanctifié auec tous sés vaisseaux, & l'autel auec tous sés vaisseaux, lesquelz il oingnit & sanctifia: lors s'approcherent lés princes d'Israël, & chefz dés familles de leurs peres, lés princes dés lignées, lesq̃lz estoient constituez sur lés denombrez. Et porterent leur oblation deuant le Seigñr, assauoir six chariotz couuers auec douze bœufz, vn chariot pour deux princes, & vn bœuf pour vn chascun, lesquelz offrirent deuant le tabernacle. Et le Seigneur parla à Moyse: disant: Prens d'iceux,

*Exo. 40. b.

d'iceux, & soyent pour faire le seruice du
tabernacle de tesmoignage, si les donne-
ras aux Leuites, à vn chascun selon son
seruice. Moyse donc print les
chariotz, & les bœufz, & les donna aux
Leuites. Il donna aux enfans de Gerson
deux chariotz, & quatre bœufz, selon
leur seruice. Et, il donna aux en-
fans de Merari quatre chariotz, & huict
bœufz, selon leur seruice, par la main
d'Ithamar filz d'Aharon sacrificateur.
Mais il n'en donna point aux filz de
Cahath, pourtant que à eux, estoit le ser-
uice des choses sainctes, lesquelles ilz
portoient sur les espaules. Et les princes
offrirent pour la dedicace de l'autel, au
iour qu'il fut oinct leur oblation deuant
l'autel. Le Seigneur aussi dist à
Moyse: Vn prince offrira en vn iour, &
vn autre prince en l'autre iour, son obla-
tion pour la dedicace de l'autel. Au
B premier iour donc Nahason filz d'Ami-
nadab de la lignée de Iuda offrit son obla
tion. Et estoit son present vn plat d'argēt
de cent trente sicles, vne phiole d'argent
de septante sicles, du poidz du sanctuai-
re, toutes deux pleines de fine farine pe-
strie auec l'huyle pour l'offerte, vne *cuil-
lier d'or de dix [sicles] pleine de perfum,
vn boueau, vn mouton, vn agneau d'vn
an po^r l'holocauste, vn cheureau de cheu-
res pour le peché. Et pour le sacrifice dés
pacifiques deux bœufz, cinq moutons,
cinq boucz, & cinq agneaux d'vn an.
Ceste est l'oblation de Nahason filz
d'Aminadab. Au second iour Na-
thanaël filz de Zuar prince [de la lignée]
d'Issachar offrit. Et presenta pour son
oblation vn plat d'argent de cent trente
sicles, vne phiole d'argent de septante si-
cles, selon le poidz du sanctuaire, toutes
deux pleines de fine farine pestrie à l'huy
le pour l'offerte, vne cuillier d'or de dix
[sicles] pleine de perfum, vn boueau, vn
mouton, vn agneau d'vn an pour l'holo-
causte, vn cheureau de cheures pour le pe-
ché. Et pour le sacrifice dés pacifiques
deux bœufz, cinq moutons, cinq boucz,
& cinq agneaux d'vn an. Ceste est l'obla
tion de Nathanaël filz de Zuar. Au
C troisiesme iour Eliab filz de Helon prin-
ce dés enfans de Zabulon [offrit]. Et son
oblation estoit vn plat d'argent de cent
trente sicles, vne phiole d'argēt de septā-
te sicles selon le poidz du sanctuaire, tou-
tes deux pleines de fine farine pestrie à
l'huyle por l'offerte, vne cuillier d'or de
dix [sicles] pleine de perfum, vn boueau,
vn mouton, vn agneau d'vn an pour l'ho
locauste, vn cheureau de cheures pour le
peché. Et pour le sacrifice dés pacifiques
deux bœufz, cinq moutons, cinq boucz,
& cinq agneaux d'vn an. Ceste est l'obla
tion de Eliab filz de Helon. Au
quatriesme iour Elizur filz de Sedeur
prince dés enfans de Ruben [offrit]. Et
estoit son oblation vn plat d'argent de
cent trente sicles, vne phiole d'argent de
septante sicles selō le poidz du sanctuai-
re, toutes deux pleines de fine farine pe-
strie à l'huyle pour l'offerte, vne cuillier
d'or de dix [sicles] pleine de perfum, vn
boueau, vn mouton, vn agneau d'vn an
pour l'holocauste, vn cheureau de cheu-
res pour le peché. Et pour le sacrifice dés
pacifiques deux bœufz, cinq moutons,
cinq boucz, & cinq agneaux d'vn an.
Ceste est l'oblation de Elizur filz de Se-
deur. Au cinquiesme iour Salumiel
filz de Zuri-Saddai prince dés enfans
de Simeon [offrit]. Et estoit son oblatiō
vn plat d'argent de cent trente sicles, vne
phiole d'argent de septante sicles selō le
poidz du sanctuaire, toutes deux pleines
de fine farine pestrie à l'huyle pour l'of-
ferte, vne cuillier d'or de dix [sicles] pleine
de perfum, vn boueau, vn mouton, vn
agneau d'vn an pour l'holocauste, vn
cheureau de cheures pour le peché. Et
pour le sacrifice dés pacifiques deux
bœufz, cinq moutōs, cinq boucz, & cinq
agneaux d'vn an. Ceste est l'oblation de
Salumiel filz de Zuri-Saddai. Au D
sixiesme iour Eliasaph filz de Duel prin
ce dés enfans de Gad [offrit.] Et fut son
oblatiō vn plat d'argēt de cent trente si-
cles, vne phiole d'argēt de septante sicles
selon le poidz du sanctuaire, toutes deux
pleines de fine farine pestrie à l'huyle po^r
l'offerte, vne cuillier d'or de dix [sicles]
pleine de perfum, vn boueau, vn moutō,
vn agneau d'vn an pour l'holocauste, vn
cheureau de cheures pour le peché. Et
pour le sacrifice dés pacifiqs dés bœufz,
cinq moutons, cinq boucz, & cinq agne-
aux d'vn an. Ceste est l'oblation d'Elia-
saph filz de Duel. Au septiesme iour Eli
sama filz de Amihud prince dés enfans
d'Ephraim [offrit]. Et fut son oblatiō vn
plat d'argēt de cent trēte sicles, vne phio-
le d'argēt de septante sicles selō le poidz
du sanctuaire, toutes deux pleines de fine
farine pestrie à l'huyle pour l'offerte, vne
cuillier d'or de dix [sicles] pleine de per-
fum, vn boueau, vn mouton, vn agneau
d'vn an pour l'holocauste, vn cheureau
de cheures pour le peché. Et pour le sa-
crifice dés pacifiques deux bœufz, cinq
moutons, cinq boucz, & cinq agneaux
d'vn an. Ceste est l'oblation d'Elisa-
ma

*Ou, encensoir, ou vaisseau estroict et profond. & sous.

ma filz d'Amihud. Au huytiesme iour
B Gamaliel filz de Phadah-Zur prince
dés enfans de Manasse [offrit]. Et fut
son oblation vn plat d'argent de cent trē
te sicles, vne phiole d'argent de septante
sicles selon le poidz du sanctuaire, toutes
deux pleines de fine farine pestrie à l'hui
le pour l'offerte, vne cuillier d'or de dix
[sicles] pleine de perfum, vn boueau, vn
mouton, vn agneau d'vn an pour l'holo-
causte, vn cheureau de cheures pour le pe
ché. Et pour le sacrifice dés pacifiques
deux boeufz, cinq moutons, cinq boucz,
& cinq agneaux d'vn an. Ceste est l'obla
tion de Gamaliel filz de Phadah-Zur.

Au neufuiesme iour Abidan filz de
Gedeon prince dés enfans de Ben-ia-
min [offrit.] Et fut son oblation vn plat
d'argent de cent trente sicles, vne phiole
d'argent de septante sicles selon le poidz
du sanctuaire, toutes deux pleines de fine
farine pestrie à l'huile pour l'offerte, vne
cuillier d'or de dix [sicles] pleine de per-
fum, vn boueau, vn mouton, vn agneau
d'vn an pour l'holocauste, vn cheureau
de cheures pour le peché. Et pour le sa-
crifice dés pacifiques deux boeufz, cinq
moutons, cinq boucz, & cinq agneaux
d'vn an. Ceste est l'oblation d'Abidan
filz de Gedeon. Au dixiesme iour
Ahiezer filz d'Ami-Saddai prince dés
enfans de Dan [offrit.] Et fut son obla-
tion vn plat d'argent de cent trēte sicles,
vne phiole d'argent de septante sicles se-
lon le poidz du sanctuaire, toutes deux
pleines de fine farine pestrie à l'huile
pour l'offerte, vne cuillier d'or de dix [si-
cles] pleine de perfum, vn boueau, vn
mouton, vn agneau d'vn an pour l'holo-
causte, vn cheureau de cheures pour le pe
ché. Et pour le sacrifice dés pacifiques
E deux boeufz, cinq moutons, cinq boucz,
& cinq agneaux d'vn an. Ceste est l'obla
tion d'Ahiezer filz d'Ami-Saddai.

En l'vnziesme iour Phegiel filz de
Ochran prince dés enfans d'Aser [offrit.]
Et fut son oblation vn plat d'argent de
cent trente sicles, vne phiole d'argent de
septante sicles selō le poidz du sanctuai-
re, toutes deux pleines de fine farine pe-
strie à l'huyle pour l'offerte, vne cuillier
d'or de dix [sicles] pleine de perfum, vn
boueau, vn mouton, vn agneau d'vn an,
pour l'holocauste, vn cheureau de cheu-
res pour le peché. Et pour le sacrifice dés
pacifiques deux boeufz, cinq moutons,
cinq boucz, & cinq agneaux d'vn an.
Ceste est l'oblation de Phegiel filz
d'Ochran. Au doziesme iour Ahira
filz d'Enan prince dés enfans de Neph-
thali [offrit] vn plat d'argent de cent
trente sicles, vne phiole d'argēt de septā-
te sicles selon le poix du sanctuaire, tou-
tes deux pleines de fine farine pestrie à
l'huile pour l'offerte, vne cuillier d'or de
dix [sicles] pleine de perfum, vn bou-
ueau, vn moutō, vn agneau d'vn an pour
l'holocauste, vn cheureau dés cheures
pour le peché. Et pour le sacrifice dés pa
cifiques deux boeufz, cinq moutons, cinq
boucz, & cinq agneaux d'vn an. Ceste est
l'oblation d'Ahira filz d'Enan.

Ceste est la dedication de l'autel, au
iour qu'il fut oinct dés princes d'Israël,
douze platz d'argent, douze phioles d'ar G
gent, douze cuilliers d'or, dont chascun
plat d'argent estoit de cent trente [sicles]
& chascune phiole de septāte. Tout l'ar-
gent dés vaisseaux [montoit] deux mille
quatre cens sicles selon le poidz du san-
ctuaire. Douze cuilliers d'or pleines de
perfum estoient chascun de dix sicles se-
lon le poidz du sanctuaire. Tout l'or
donc dés cuilliers [montoit] cent vingt
[sicles.] Et tous lés boeufz pour l'holo-
causte, douze boueaux, douze moutons,
douze agneaux d'vn an, auec leurs offer-
tes, et douze cheureaux dés cheures pour
le peché. Et tous lés boeufz du sacrifice
dés pacifiques vingt et quatre boeufz, soi-
xante moutons, soixante boucz, soixan-
te agneaux d'vn an, Ceste est la dedica-
tion de l'autel aprés qu'il fut oinct. Et
quand Moyse entroit au tabernacle de
tesmoignage pour luy parler, il oyoit la
voix de ce luy qui parloit à luy du Pro-
piciatoire, qui estoit dessus l'arche du tes-
moignage, entre lés deux cherubins &
parloit à luy.

CHAP. VIII.

ET le Seigneur parla à Moyse, di- A
sant: Parle à Aharon, & luy dis:
Quand tu allumeras lés lampes,
aux costez du chandelier, lés sept lampes
esclaireront. Et ainsi feit Aharon à len-
contre du chādelier, allumant sés lampes,
commme le Seigneur auoit commandé à
Moyse. Et ceste est l'oeuure du chande-
lier d'or duict au marteau, lequel estoit
d'vne mesme masse, depuis sa geambe
iusque à sés fleurs, selon la monstre que le
Seigneur feit * apparoir à Moyse, ainsi exo. 25 d
feit le chandelier. Et le Seigneur
parla à Moyse, disant: Prens lés Le-
uites d'entre lés enfans d'Israël, & lés
purifie, & leur feras ainsi pour lés
purifier. * Espars sur eux de l'eaue de *ou, iette.
purification, & qu'ilz facent passer le
rasoir sur toute leur chair, & lauent leurs
vestemēs, & se facent netz, puis prēdront B

vn boueau, et son offerte de fine farine pestrie à l'huile, mais tu prendras vn autre boueau pour le peché, lors feras approcher lés Leuites deuant le tabernacle de tesmoignage, & assembleras toute la congregation dés enfans d'Israël. Tu feras donc approcher lés Leuites deuāt le Seigneur, & lés enfans d'Israël mettront leurs mains sur lés Leuites. Et Aharon "ventilera lés Leuites en ventilation deuant le Seigneur d'entre lés enfans d'Israël, affin qu'ilz soyent pour exercer le seruice du Seigneur. Aussi lés Leuites mettront leurs mains sur la teste dés boueaux. Et tu en sacrifieras vn pour le peché, & l'autre en holocauste au Seigneur, pour faire reconciliation pour lés Leuites. Puis tu feras assister lés Leuites deuant Aharon & deuāt sés filz, & lés ventileras en ventilation au Seigneur. Ainsi feras separer lés Leuites d'entre lés enfans d'Israël, affin que lés Leuites soyent miens. Aprés ce, lés Leuites viēdrōt pour seruir au tabernacle de tesmoignage, lesquelz purifieras & ventileras en ventilation. *Car ilz me sont donnez & baillez d'entre lés enfans d'Israël, pour ceux qui ouurent la matrice de tous p̄miers naiz, lesquelz ay prins pour moy d'entre lés enfans d'Israël. Car tous premiers naiz d'entre lés enfans d'Israël sont miens, tāt dés hommes que dés bestes, lesquelz ay sanctifié pour moy, dés le temps que ie frappay tous lés premiers naiz du pays d'Egypte. Et ay prins lés Leuites pour tous lés p̄miers naiz dés enfans d'Israël. Et ay donné lesdictz Leuites en don à Aharō, & à sés filz, du milieu dés enfans d'Israël, pour exercer le seruice dés enfans d'Israël au tabernacle de tesmoignage, affin de faire reconciliation pour lesdictz enfans d'Israël. Affin qu'il n'y ait aucune playe és enfans d'Israël, [qui seroit] s'ilz approchoient du sanctuaire. Moyse donc & Aharon, & toute la congregation dés enfans d'Israël feirent aux Leuites selon toutes lés choses que le Seigneur auoit commādé à Moyse pour lés Leuites. Lés Leuites donc se purifierent, & lauerent leurs vestemens & Aharon lés ventila en ventilation deuant le Seigneur, & feit reconciliation pour eux, lés purifiant. Et aprés ce, lés Leuites vindrent pour exercer leur seruice au tabernacle de tesmoignage deuant Aharon, & deuant sés filz, comme le Seigneur commanda à Moyse dés Leuites, ainsi donc leur feirent.

"Lés fera tourner vers toutes ps ainsi que lon vētile l'oblatiō, & Soubz.

C

Sus.3.c. Exo.13.a Luc.2.d.

D

Et le Seigneur parla à Moyse, disant: Ceste chose est qui [appartiendra] aux Leuites. Depuis l'eage de vingt cinq ans & au dessus, [chascun] entrera pour exercer le seruice du tabernacle de tesmoignage. Et depuis l'eage de cinquante ans ilz retourneront de l'exercite du seruice sans plus seruir, & auront l'administration auec leurs freres au tabernacle de tesmoignage, pour garder ce qu'on leur baillera en garde, & ne feront nul seruice. Tu feras donc ainsi aux Leuites sus leurs gardes.

CHAP. IX.

A

Et le Seigneur parla à Moyse au desert de Sinai au premier moys de l'an second qu'ilz sortirent du pays d'Egypte, disant: Lés enfans d'Israël celebreront la" Pasque en sa saison, le quatorziesme iour de ce moys entre lés vespres vous*celebrerez iceluy en saison, selon toutes sés ordonnances, & sés reigles. Moyse donc parla aux enfans d'Israël pour celebrer la Pasque. Ilz celebrerēt donc la Pasque le quatorziesme iour du premier moys entre lés vespres, au desert de Sinai. Lés enfans d'Israël feirent selon toutes lés choses que le Seigneur auoit commandé à Moyse. Or y auoit-il aucuns personnages souillez sur vn homme mort, dont ilz ne peurent celebrer la Pasque en ce iour là, & s'approcherēt en ce mesme iour deuāt Moyse, & deuant Aharon. Puis cés personnages leur dirent: Nous sommes souillez sur vn homme trespassé. Pourquoy sommes nous empeschez que nous n'offrions le sacrifice au Seigneur en son tēps parmy lés enfans d'Israël? Lors Moyse leur dist: Arrestez vous, & i'orray ce que le Seigneur cōmandera pour vous. Lors le Seigneur parla à Moyse, disant: Parle aux enfans d'Israël, disant: Si quelcun d'entre vous, ou de voz generations est souillé sur le trespassé, ou est en loingtaine voye, il celebrera la Pasque au Seign̄r le quatorziesme iour du second moys au vespre, le mangeāt auec lés pains sans leuain, & choses ameres, il y ne laisseront rien d'iceluy iusque au lendemain, & ne *luy casseront point lés os, ilz celebreront iceluy selon toute l'ordonnance de Pasque. Mais si l'homme est net, & n'est point par chemin, & delaisse à celebrer la Pasque, ce personnage sera exterminé d'entre son peuple, pourtant qu'il n'a point offert le sacrifice du Seigneur en sa saison. Cest homme portera la peine de son peché. Que si vn estranger conuerse auec vous, & qu'il celebre la Pasque au Seigneur, il le fera ainsi selon l'ordonnāce de Pasque, & selon la reigle d'iceluy.

"C'est feste de l'immolatiō de l'agneau pasque. Exode. 12.a.

B

Exo.12. g. Ichā.19.

C

Vne mesme ordonnance vous sera, tant à l'estrãger, que à celuy q est nay au pays.
Et au iour qu'il dressa le tabernacle,
exo.40.d la * nuée couurit le tabernacle sus le pauillon du tesmoignage, & au vespre estoit sus le tabernacle, comme apparence de feu iusque au matin. Ainsi estoit continuellement la nuée couurant iceluy [de iour] & l'apparence de feu de nuict. Or aprés que la nuée s'esleuoit du tabernacle, lés enfans d'Israël departoient, & au lieu auquel s'arrestoit la nuée, là aussi lesdictz enfans d'Israël asseoient l'ost. Selon la parolle du Seigneur lés enfans d'Israël cheminoient, & selon la parolle du Seigneur asseoient l'ost: tous lés iours esquelz la nuée demouroit sur le tabernacle,
D ilz asseoient l'ost. Et durant qu'il faisoit prolonger la nuée par plusieurs iours sus le tabernacle, lés enfans d'Israël gardoient ce que le Seigneur leur auoit commandé garder, & ne departoient point. Et quand la nuée estoit certain temps sus le tabernacle, à la parolle du Seigneur ilz asseoient l'ost, & à la parolle du Seigneur ilz se departoient. Et si la nuée estoit depuis le vespre iusque au matin, & que ladicte nuée s'esleuoit au matin ilz departoient: fust adonc iour ou nuict, quand la nuée s'esleuoit, ilz partoient. Ou si par aucuns iours, ou par moys, ou plusieurs iours, il faisoit prolonger la nuée sur le tabernacle, & demourer sur iceluy, lés enfans d'Israël asseoient l'ost, & ne se departoient point, mais quand elle s'esleuoit ilz se departoient. Donc selon la parolle du Seigneur ilz asseoient leur ost, & selon la parolle du Seigneur ilz partoient & tenoiẽt la garde du Seigneur selon le mandement d'iceluy par lés mains de Moyse.

CHAP. X.

A ET le Seigneur parla à Moyse, disant: Fais deux trompes d'argent duict au marteau, lesquelles tu auras pour conuoquer le peuple, & faire partir lés ostz, & on sonnera d'icelles, & toute l'assemblée conuiendra par deuers toy à la porte du tabernacle de tesmoignage. Que si on sonne de l'vne, lés princes & chefz de la multitude d'Israël conuiendront par deuers toy. Et quãd vous sonnerez lés [deux] auec *resonnance, le camp de ceux qui sont campez vers oriẽt marcheront. Et quand vous sonnerez pour la seconde fois aussi auec resonnance, le camp de ceux qui sont vers midy marchera. Quand ilz marcheront, ilz sonneront auec resonnãce. Mais quand vous ferez assembler le peuple, vous sonnerez vniement sans resonnance. Et lés filz d'Aharon sacrificateurs sonneront lés trompes, ce qui vous sera en ordonnance perpetuelle en voz eages. Et quand vous viendrez à la bataille en vostre terre à lencontre de vostre aduersaire, qui vous a assiegé, vous sonnerez lés trompettes, & vous serez en souuenance deuãt le Seigneur vostre Dieu, & serez deliurez de voz ennemys. Et aussi au iour B
de vostre liesse en voz solennitez, & au commencement de voz moys, vous sonnerez lés trompes sus voz holocaustes, & sus voz sacrifices pacifiques, affin qu'il vous soient pour commemoration deuãt vostre Dieu: ie suis le Seigneur vostre Dieu. Or en l'an second au second moys, au vingtiesme du moys, la nuée s'esleua du tabernacle de tesmoignage. Et lés enfans d'Israël partirent selon leurs trains du desert de Sinai, & la nuée s'asseist au desert de Pharan. Lors *premierement partirent iouxte le mandemẽt du Seigneur par la main de Moyse. Premierement donc partit la baniere de la bende dés enfans de *Iuda selon leur exercite, et estoit sus l'exercite d'icelle Naasõ filz d'Aminadab. Et sus l'exercite de la lignée dés enfans d'Issachar estoit Nathanaël filz de Zuar. Et sus l'exercite de la lignée dés enfans de Zabulõ estoit Eliab filz de Helon. Et le tabernacle fut mis ius: puis lés filz de Gerson, & lés filz de Merari portans le tabernacle se partirẽt.
Puis partit la baniere de la bende de Ruben par son exercite, sus lequel exercite estoit Elizur filz de Sedeur. Sus l'exercite de la lignée dés enfans de Simeon, estoit Salamiel filz de Zuri-Sadai. Et sus l'exercite dés enfans de Gad, estoit Eliasaph filz de Duel. Et lés Cahathites partirent, portans le sanctuaire, & ceux là dresserent le tabernacle, tant que ceux cy fussent venuz. Aprés partit la baniere de la bende dés enfans C
d'Ephraim, selon sés exercites, sus lequel estoit Elisama filz d'Amihud. Et sus l'exercite de la lignée dés enfans de Manassé, fut Gamaliel filz de Phadah-Zur. Et sus l'exercite de la lignée dés enfans de Ben-iamin, fut Abidan filz de Gedeon. Puis partit la baniere de la bende dés enfans de Dan, assemblant toutes lés bendes par sés exercites, sus l'exercite duquel fut Ahiezer filz d'Ami-Saddai. Et sus l'exercite dés enfans d'Aser, fut Phegiel filz d'Ochran. Et sus l'exercite de la lignée dés enfans de Nephthali, fut Ahira filz d'Enan. Ceux sont lés partemens dés enfans

h d'Israël

[Margin notes:]
*Il veut exprimer vn son, tel q̃ faisions vn assault.
*Ce fut leurs premier partement en ordre.
Sus.1.a.

d'Israël selon leurs exercites,quand ilz
departirent. Aprés Moyse dist
à Hobab filz de Raguel Madien beau
pere de Moyse: Nous allons au lieu du-
quel le Seigneur a dict,ie le vous donne-
ray,viens donc auec nous,& nous te fe-
rons du bien:car le Seigneur a promis
bonnes choses à Israël. Et il luy respon-
D dit:Ie n'iray point,mais ie m'en iray en
mon pays,& à mon parentage, Auquel
il dist:Ie te prie ne nous delaisse point,
pourtant que tu as congneu en quel lieu
au desert nous auons asis nostre camp,
& tu nous as esté pour guide. Et si tu
viens auec nous,ce bien sera que quand
le Seigneur nous aura faict du bien,nous
t'en ferons aussi. Puis partirent de la
montaigne du Seigneur,par la voye de
troys iours:mais l'arche de l'alliance du
Seigneur cheminoit deuant eux par la
voye de troys iours,pour espier lieu à
lés poser. Et la nuée du Seigneur estoit
sus eux par iour, leur faisant vmbrage
quand ilz partoient de l'ost. Et quand
Psal.68.a l'arche se departoit,Moyse disoit:* Le-
ue toy Seigneur , affin que tés ennemys
soiét dispersez,& que ceux qui te hayét,
s'enfuyent de deuant toy. Et quand elle
estoit posée il disoit:Seigneur retourne à
tant de milliers d'Israël.

CHAP. XI.

A ET aduint que le peuple fut com-
me murmurant iniquement aux
aureilles du Seigneur,lequel oyant
"Enuoyé du Seigñr ce,espandit son ire,& vn feu "du Seigñr
s'alluma entre eux , & consomma vne
partie de l'ost. Lors le peuple cria à
Moyse.Et Moyse pria le Seigneur,adóc
le feu fut comme englouty. Et appella le
nom de ce lieu Thaberah,[c'est à dire,
inflammation.] Car le feu du Seigneur
s'estoit allumé entre-eux. Et le commun
1.Corint. 10.a. peuple qui estoit parmy eux,* conuoita
& retournerent aussi lés enfans d'Israël
B & plourerent,disans:Qui nous fera man
ger de la chair?Il nous souuient dés pois-
sons que nous mangions pour neant en
Egypte,dés concombres,dés pompons,
dés porreaux,dés oignons,& dés aux,&
maintenant nous desseichons , car noz
yeux ne voyent que Man. Or Man
estoit comme vn grain de Coriandre,&
sa coleur comme la coleur de Bdellion.
exo.16.c. Le peuple * s'espardoit,& le recueilloit,
Sapi.6.c. puis le mouloit aux meules,ou il-le pil-
Psal.78.c loit au mortier,& le cuisoit en vn chau-
Ichã.6.d. deron,& en faisoit dés gasteaux,dont la
saueur estoit comme le goust de pain cuict
à l'huile,& quand la rousée descendoit
de nuict sur l'ost,le Man descendoit sur
icelle. Adonc Moyse ouyt le peuple
plourãt par sés familles,chascun à l'huys
de son pauillon,dequoy le Seigneur fut
grandement courroucé aussi despleut à
Moyse. Lors Moyse dist au Sei- C
gneur,Pourquoy as-tu affligé ton serui-
teur,& pourquoy n'ay-ie point trouué
grace deuant toy,que tu as mis la char-
ge de tout ce peuple sur moy? Ay-ie
moymesme cóceu tout ce peuple?l'ay-ie
moymesme engendré?que tu me dis por-
te-le en ton sein (comme la nourrice
porte l'enfant) en la terre,pour laquelle
tu as iuré à sés peres?Dont auroye-ie de
la chair pour en dóner à tout ce peuple?
car il pleure contre moy,disant: Donne
nous de la chair pour manger.Ie ne puis
seul soubstenir tout ce peuple,car il est
trop chargeable pour moy.Si tu me veux
ainsi faire ie te requiers (se i'ay trouué
grace deuant toy) tue moy,affin que ie
ne voye point mon mal. Et le D
Seigneur dist à Moyse: Assemble moy
septante hommes dés anciens d'Israël,les-
quelz,tu congnois estre anciens & d'au-
torité entre le peuple,& lés ameine à la
porte du tabernacle de tesmoignage,affin
qu'ilz assistent , illec auec toy, puis ie
descendray là,et parleray auec toy.Lors
"ie separeray de l'esprit qui est sur toy, "C'est, ie lés inspi-ray de p[...] reil espri[...]
& le mettray sur eux,affin qu'ilz portét
auec toy la charge du peuple,& que tu
ne la porte point tout seul.Et tu diras au
peuple:Sanctifiez vous demain,& vous
mangerez de la chair,car le Seigñr a ouy
voz pleurs,quand vous disiez:Qui nous
fera manger de la chair?il nous estoit
mieux en Egypte.Le Seigneur dóc vous
donnera de la chair,& en mãgerez.Vous
n'en mangerez point vn iour,ne deux
iours,ne cinq iours,ne dix iours,ne vingt
iours:mais iusque à vn moys durant,tãt
qu'elle vous sorte par lés narines,& qu'el
le vous soit en "fascherie , pour autant "Ou, rui-ne.
que vous auez contemné le Seigneur,qui
est au milieu de vous,& que vous auez
plouré deuãt luy,disans:Pourquoy som-
mes nous cy venuz d'Egypte?Et Moy- E
se dist: Il y a six cens mille piedtons de
peuple au milieu desquelz ie suis, & tu
as dict:Ie leur donneray de la chair,affin
qu'ilz en mangent vn moys durant.
Leur tuera-on dés brebis,& dés boeufz,
qu'ilz leur puissent suffir?ou leur assem-
blera-on tous lés poissons de la mer,
qu'ilz leur puissent suffir? Et le
Seigneur respondit à Moyse : La main
du Seigneur est elle abbregée? Tu ver-
ras maintenant si ma parolle aduien-
dra ou non. Moyse donc partit , & ra-
compta

cōpta lés parolles du SEIGNEVR
au peuple. Et assembla septante hom-
mes dés anciens du peuple, lesquelz il
feit assister à lentour du tabernacle. A-
donc le Seigneur descendit en la nuée, &
parla à luy, & separa de l'esprit q estoit
sur luy, & le mist sur lés septante hommes
anciens. Or aduint quand l'esprit reposa
sur eux, qu'ilz prophetiserent sans cesser.
F Mais deux hommes estoient demou-
rez en l'ost, le nom de l'vn estoit Eldad,
& le nom de l'autre Medad, sur lesquelz
l'esprit reposa, & iceux auoient esté
escriptz, mais il n'estoient point allez au
tabernacle, & si prophetisoient en l'ost.
Adonc courut vn "adolescent, et annonça
à Moyse, disant: Eldad & Medad pro-
phetisent en l'ost. Et Iosué filz de Nun,
"ministre de Moyse dés sa ieunesse, re-
spondit, disant: Mon seigneur Moyse
empesche-lés. Et Moyse luy respondit,
Pourquoy és-tu enuieux pour moy? A
la mienne volunté que tout le peuple du
Seigneur fust "prophete, & que le Sei-
gneur dōnast sur eux son esprit. Puis
Moyse se reduict en l'ost, luy & lés an-
ciens d'Israël. * Adonc issit vn vent du
Seigneur, & amena dés cailles de la mer,
& lés lascha sur l'ost, le chemin d'vne iour
née ça & là à lentour de l'ost, & estoient
G presque de deux coudées sur la terre.
Lors le peuple se leua tout ce iour là &
toute la nuict, & tout le iour ensuyuant,
& recueillirent lés cailles. Celuy qui en
auoit le moins en auoit rassemble dix mō
ceaux, et lés estendirēt pour eux à lētour
de l'ost. Et la chair estāt encore ētre leurs
dentz deuant qu'elle fust digerée, le Sei-
gneur se courrouça contre son peuple, le-
quel il frappa d'vne tresgrosse playe. A-
donc appella le nom de ce lieu, sepulchres
de concupiscence. Car on enseuelit illec
le peuple conuoiteux. Et de ce lieu là le
peuple s'en alla en Hazeroth, ainsi furent
en Hazeroth.

"seruiteur

"Ou', dés esleuz.

"Moyse desireque tous prophetisent. Ainsi S. Paul. 1. cor. 14. a.

psal. 78. c

CHAP. XII.

A ALors Marie & Aharon parle-
rent contre Moyse à cause de la
femme Ethyopienne, qu'il auoit
prinse (car il auoit prinse vne fēme Ethyo
pienne) & dirent: Le Seigneur a il parlé
tant seulement auec Moyse, n'a-il point
aussi parlé à nous? Et le Seigneur ouyt
ce: Or Moyse estoit treshumble sur tous
lés hommes qui estoient en la terre. Et
le Seigneur dist à Moyse, à Aharon, &
à Marie. Venez vous troys au taberna-
cle de tesmoignage. Et eux troys y alle-
rent. Lors le Seigneur descendit en
la colomne de la nuée, & s'arresta à la
porte du tabernacle, puis il appella Aha-
ron & Marie, & sortirent tous deux.
Et il dist: Escoutez maintenant més pa- B
rolles. S'il ya quelque prophete entre
vous, moy qui suis le Seigneur, ie me
monstreray à luy par vision, & parleray
à luy en songe. Il n'ya nul comme mon
seruiteur Moyse, qui soit *fidele en toute Ebr. 3. a.
ma maison: car ie parleray auec luy bou
che à bouche, & en vision, il verra le Sei-
gneur, nō par choses obscures ne par fi-
gures. Et pourquoy n'auez vous craint
de parler contre mon seruiteur Moyse?
Ainsi le Seigneur se courrouça à lencon- C
tre d'eux, puis s'en alla: & la nuée se de-
partit du tabernacle. Et voicy Marie
estoit ladresse semblable à la neige, &
Aharon regarda Marie qui estoit la-
dresse. Et dist à Moyse: Mon Seigneur
ie te prie ne metz point le peché sur
nous. Que nous auons faict follement, &
auōs peché. Ie te prie qu'elle ne soit com
me le mort qui sort du ventre de sa mere,
la moitie de sa chair est ia consommée. D
Puis Moyse cria au Seigneur, disant:
O Dieu ie te prie guaris-la maintenant.
Et le Seigneur respondit à Moyse: Si
son pere eust craché contre sa face, n'eust
elle point esté honteuse par sept iours?
Qu'elle soit dōc sequestrée par sept iours
hors de l'ost, & aprés on la reuoquera.
Et Marie fut sequestrée hors de l'ost par
sept iours, & le peuple ne departit point
iusque à tant que Marie fut reuoquée.
En aprés le peuple se partit de Ha-
zeroth, & asseirent leur ost au desert
de Pharan.

CHAP. XIII.

ET le Seigneur parla à Moyse, di- A
sant: Enuoye dés hommes affin
qu'ilz espient la terre de Cha-
naan, laquelle ie donne aux enfans d'Is-
raël. Vous enuoyerez vn homme de cha-
scune lignée de leurs peres, lesquelz so-
ient tous princes sus eux. Lors Moy-
se lés enuoya du desert de Pharan, iou-
xte la parolle du Seigneur, & tous cés
personnages estoient princes sus lés en-
fans d'Israël, lés noms desquelz [s'en-
suyuent.] De la ligne de Ruben: Sam-
mua filz de Zecur. De la lignée de Si-
meō: Saphat filz de Huri. De la lignée de
Iuda: Caleb filz de Iephone. De la li-
gnée d'Issachar: Igal filz de Ioseph: De la B
lignée d'Ephraim: "Hosea filz de Nun. "autremēt Iosue.
De la lignée de Ben-iamin: Phalti filz
de Raphu. De la lignée de Zabulon:

Geddiel filz de Sodi. De la lignée de Ioseph, c'est de la lignée de Manassé. Gadi filz de Susi. De la lignée de Dan: Amiel filz d'Iemali. De la lignée d'Aser: Sethur filz de Michael. De la lignée de Nephthali: Nahabi filz de Vapsi. De la lignée de Gad: Guel filz de Maci. Iceux sont lés noms dés personnages que Moyse enuoya pour espier la terre. Et Moyse appella Hosea filz de Nun Iosué.

C Moyse donc lés enuoya pour espier la terre de Chanaan, & leur dist: Montez par icy vers le Midy, puis vous monterez sur la montaigne, & vous verrez quelle est la terre, le peuple aussi qui habite en elle: assauoir, s'il est fort, ou debile, s'il est en petit ou en gros nombre, & quelle est la terre en laquelle il habite: assauoir, si elle est bonne, ou mauuaise. Et quelles sont lés citez ausquelles il habite, assauoir, s'ilz sont en villages, ou en villes murées. Et quelle est la terre: assauoir, si elle est grasse, ou maigre: s'il y a arbres, ou non. Or ayez courage, & prenez du fruict de la terre. Et alors estoit le temps que lés raisins meurissoient. Et quand ilz

D furent montez, ilz espierent la terre depuis le desert de Zin iusqu'en Rohob, pour entrer en Hemath. Ilz monterent donc vers Midy, & vint [Caleb] iusqu'en

Deu.1.a. Hebron, ou estoient Ahiman, Sisai, & Tholmai filz d'Enac. Or Hebron auoit esté edifiée sept ans deuant "Zoan d'Egypte. Si vindrét iusque au fleuue d'Eschol, & copperent illec vn rameau auec vne grappe de raisins, & deux le porterent à tout vne barre, & dés grenades & dés figues. On appella ce lieu "Nehel-Escol, à cause de la grappe que lés enfans d'Israël copperent de là. *Et en la fin dés*

E quarante iours ilz retournerent d'espier la terre, & cheminãs paruindrét à Moyse, & à Aharon, & à toute l'assemblée dés enfans d'Israël au desert de Pharan, qui est en Cades, lesquelz leur racompterent lés nouuelles, & tout le tesmoignage, & leur monstrerent dés fruictz de la terre. Ilz luy reciterent donc, & dirent: Nous sommes paruenus à la terre à laquelle tu nous auois enuoyez, laquelle aussi a affluence de laict & de miel, & icy est du

F fruict d'icelle: mais le peuple qui habite au pays, est fort, & lés villes fortifiées sont mout grandes: aussi nous auons là veu lés enfans d'Enac. Lés Amalecites habitent en la terre Meridionale, & lés Hethéens, lés Iebuséens, & lés Amoréens habitent és montaignes. Et lés Chananéens habitent iouxte la mer auprés du riuage de Iordan. Adonc Caleb

"autremét Tanis,

"C'est, le torrét de la grappe

Lés espies retournez louét la terre de Chanaã.

feit taire le peuple deuant Moyse, et dist: Nous y monterons, & la prendrõs pour heritage: car nous serons plus fortz qu'elle. Mais lés personnages qui estoient mõtez auec luy, dirét: Nous ne pourriõsmõ-

G ter à ce peuple: car il est plus fort q̃ nous, & rapporterent choses diffamatoires de la terre, laquelle ilz auoient espiée pour lés enfans d'Israël, disans: La terre par laquelle nous sommes passez pour l'espier, est vne terre "qui deuore sés habitans: & tout le peuple que nous auons veu parmy elle, sont personnages de grande stature. Illec aussi auõs nous veu lés geans, lés enfans d'Enac, de la race dés geans, tellement qu'il nous sembloit que nous fussions sauterelles au regard d'eux, & ainsi estions nous deuant eux.

"Cõme disant, par tout nous auõs veu mortz.

CHAP. XIIII.

A Lors toute l'assemblée se leua, & ietta vn cry. Et le peuple ploura ceste nuict. Et tous lés enfans d'Israël murmuroient à lencontre de Moyse, et à lencontre d'Aharon. Et toute l'assemblée leur dist: A la nostre volunté que fussions mortz au pays d'Egypte, ou en ce desert. A la nostre volunté que nous y fussions motz. Et pourquoy le Seigneur nous a il faict venir en ceste terre, pour nous faire tomber par glaiue, & pour faire q̃ noz femmes et noz petis soyent en proye? Ne nous vaudroit il poĩt mieux de retourner en Egypte? Et ilz dirent l'vn à l'autre: Constituons vn "chef, & retournons en Egypte. Adonc Moyse & Aharon se prosternerent sur leur face deuant toute l'assemblée de la congregation dés enfans d'Israël. Et Iosue filz de Nun, & Caleb filz de Iephone, qui auoient espié la terre, deschirerét leurs vestemens, & parlerent à toute la congregation dés enfans d'Israël, disans: La terre par laquelle nous auõs passé pour l'espier, est vne terre tresgrandement bonne.

B Si le Seigneur nous est propice, il nous fera aller en ceste terre, & nous la baillera, c'est vne terre, ayant affluence de laict & de miel. Tant seulement ne soyez rebelles contre le Seigneur: & ne craignez point le peuple du pays: car nous lés pouuõs deuorer comme le pain, leur protection leur est ostée, & le Seigneur est auec nous, ne lés craignez donc point. Et toute l'assemblée parloit de lés lapider de pierres: mais la gloire du Seigneur apparut à tous lés enfans d'Israël au tabernacle de tesmoignage. Et le Seigneur dist à Moyse: Iusque à quand me irritera ce peuple, & iusque à quand ne croira

"Conducteur, pour nous remener.

croira il à moy,pour tous lés signes que
i'ay faict au milieu de luy?Ie le frapperay de peste & le dechasseray:mais ie te
feray [croistre] en peuple plus grand &
plus fort qu'il n'est. Et Moyse dist au
Seigneur: Lés Egyptiens entendront que
tu as faict monter par ta force ce peuple
du milieu d'eux,& le diront aux habita
C teurs de ceste terre,[qui] ont ouy ô Seigneur que tu és au milieu de ce peuple,et
que tu és apparu oeil à oeil,& que la nuée
s'arreste sus eux,& qu'en la colomne de
nuée tu chemine deuant eux par iour,&
en la colomne de feu par nuict,& [toutes
fois]que tu auras faict mourir ce peuple,
comme si ce ne fut qu'vn homme. Et diront lés gẽs qui auront ouy ceste renommée de toy: Pour autant que le Seigneur
n'a peu mener ce peuple en la terre pour
laquelle il-leur a iuré,il lés à occis au desert.Or maintenãt ie prie que la vertu du
Seigneur soit magnifiée,comme il a parlé
Psal.103 b en disant: Le Seigneur* est patiemmẽt at-
Exo.34.a tendant,& de grande misericorde , ostant
l'iniquité & la preuarication,& nettoyãt
[celuy qui se repent,] & ne nettoyera
point [l'impenitent,] visitant l'iniquité
dés peres sur lés filz iusque à la troysiesme & quatriesme [generation.] Pardõne
ie te prie à l'iniquité de ce peuple,selon ta
misericorde, comme tu luy as pardonné
D depuis Egypte iusque icy.Et le Seigneur
dist:I'ay pardõné iouxte ta parolle.Tou
tesfois ie vis(& de la gloire du Seigneur
sera remplie toute la terre.)Mais tous lés
hommes qui ont veu ma gloire,& més signes que i'ay faict en Egypte & au desert,& qui m'ont desia tenté par dix fois,
Deut.1.e. *& n'ont point obey à ma voix,ilz ne
verront point la terre,pour laquelle i'ay
iuré à leurs peres,aussi tous ceux qui me
Iosu.14.b. irritent ne la verront point.Mais * mon
seruiteur Caleb(pour autãt qu'il a eu vn
autre esprit auec luy,& est venu perseuerãment aprés moy)ie l'introduiray en la
terre en laquelle il a esté,& sa semence
l'aura pour heritage,& aussi[il heritera]
lés Amalecites,& lés Chananéens qui ha
bitent en la plaine.Retournez vous demain,& allez au desert par la voye de la
E mer rouge. Aprés le Seigneur parla
à Moyse & à Aharon, disant:Iusque à
Psal.106 c quand * ceste mauuaise cõgregation murmurera à lencontre de moy?i'ay ouy lés
murmuratiõs dés enfans d'Israël qui mur
murent à lencontre de moy: Dis-leur: Ie
vis dit le Seigneur: Comme vous auez
parlé en ma presence ainsi vous feray-ie.
Voz corps tõberont en ce desert,& vous
Deut.1.f. *tous qui auez esté comptez,selon tout
vostre nombre depuis l'eage de vingt ans
& au dessus , qui auez murmuré contre
moy n'entrerez point en la terre pour laquelle ª i'ay leué ma main:affin q̃ ie vous ª c'est,iay
feisse habiter en icelle,sinõ *Caleb le filz iuré,
de Iephoné & Iosué filz de Nun,& me- Ios.3.c.d
neray voz petis(desquelz vous auez dict
qu'ilz seroient en proye)& congnoistrõt F
la terre que vous auez mesprisée. Voz
charongnes tomberont en ce desert,voz
enfans viuront en ce desert quarãte ans,
& porteront voz fornications,iusque à
ce que voz charongnes seront consommées au desert,selon le nombre dés iours
esquelz vous espiastes la terre:assauoir,
qnarante iours , vn chascun iour pour
chascun an.*Vous porterez la peine de psal.95.d
voz iniquitez par quarante ans,& congnoistrez mon irritation.Ie suis le Seigneur qui ay parlé. Si ie ne fais ainsi à
toute ceste mauuaise congregation qui a
conspiré contre moy .Car ilz seront consommez en ce desert,& y mourront. Et
lés personnages q̃ Moyse auoit enuoyez
pour espier la terre qui sont retournez,et
ont faict murmurer ª contre luy toute ce- ª Deuant
ste congregation en rapportãt choses dif- luy.
famatoires de la terre,lesdictz personnages qui ont rapporté choses diffamatoires
de ladicte terre moururent*de playe de- 1.Corint.
uant le Seigñr:Mais Iosué filz de Nun, 10.b.
& Caleb filz de Iephoné furent preser- Ebri.3.d.
uez,d'entre iceux qui sont allez espier la Iude.1.b.
terre. Et Moyse dist toutes cés choses G
aux enfans d'Israël, dont le peuple fut
grandement contristé. Et se leuerent au matin,& monterent au couppeau
de la montaigne , disans : Voicy , nous
monterons au lieu que le Seigneur a dict:
car nous auons peché.Puis Moyse leur
dist:Pourquoy transgressez vous le com
mandement du Seigneur?ce ne vous tour
nera point à bien:N'y montez point,
affin que vous ne soyez ruinez deuant
voz ennemys,car le Seigneur n'est point
au milieu de vous,aussi lés Amalecites &
Chananéens sont là deuant vous,& vous
tomberez par glaiue.Pour autant que
vous vous estes destournez de suyure
le Seigneur , & pource ne sera il point
auec vous.Et ilz se sont presumptueusement efforcez de monter au couppeau de la montaigne . Mais l'arche
de l'alliance du Seigneur & Moyse ne
bougerent du milieu de l'ost. Adonc lés
Amalecites & lés Chananéens habitans
en icelle montaigne descendirent, &
lés frapperent , & lés froisserent iusque
en Horma.

CHAP. XV.

A ET le Seigneur parla à Moyse, disant: Parle aux enfans d'Israël, & leur dis. Quand vous serez entrez en la terre de voz habitations laquelle ie vous donne, & que vous voudrez faire oblation par feu au Seigneur, holocauste, ou sacrifice separé, soit par vœu, ou par cœur voluntaire, ou en solennitez, en faisant souef odeur au Seigneur, soit dés *bœufz, ou dés brebis. Quiconque amei-ne son sacrifice, il offrira son oblation au Seigneur de fleur de farine, la dixiesme [partie d'Ephi] pestrie auec la quatriesme partie de Hin d'huile, & du vin la quatriesme partie de Hin, pour verser sur l'holocauste, ou en autre sacrifice pour chascun agneau. Pour vn mouton tu feras l'offerte de deux decimes de fine farine pestrie en l'huile à la troysiesme partie de Hin. Et offriras du vin pour l'aspersion la troysiesme partie de Hin, en souef odeur au Seigneur.
B Et quand tu sacrifieras vn boueau en holocauste, ou sacrifice pour payer le vœu, ou pour lés pacifiques au Seigneur, il offrira sur le boueau l'offerte de troys decimes de fine farine pestrie en l'huile à la moytie de Hin. Aussi tu offriras du vin pour l'aspersion la moytie de Hin, en sacrifice faict par feu en souef odeur au Seigneur. Ainsi fera-on pour chascun bœuf, ou chascun mouton, ou agneau dés brebis, ou dés cheures, selon le nombre que vous sacrifierez, ainsi ferez vous à vn chascun selon leur nombre. Tous ceux qui sont nayz au pays feront ainsi cés choses, en offrãt sacrifice faict par feu en souef odeur au Seigneur. Et si l'estranger qui conuerse entre vous, ou qui est parmy vous par voz eages faict sacrifice faict pat feu en souef odeur au Seigneur comme vous le ferez, ainsi le fera-il. O congregation à vous & à l'estranger qui conuerse entre vous, ne sera qu'vne ordonnance, laquelle sera statut perpetuel par voz eages, tant à vous que à l'estranger en la presence du Seigneur. Il n'y aura dõc qu'vne loy, & vne reigle pour vous & pour l'estranger qui conuerse auec vous. Et le Seigneur parla à Moyse, disant: Parle aux enfans d'Israël, & leur dis: Quand vous serez entrez en la terre à laquelle ie vous introduis, & que vous mangerez du pain de la terre, vous offrirez l'eleuation au Seigneur. Vous *offrirez en eleuation vn gasteau de voz "premieres pastes, iouxte l'eleuation de l'aire, ainsi l'offrirez vous. Vous donnerez donc au Seigneur de voz premieres pastes en eleuation par voz generations. Que si

*de bestes grosses, ou petites.

*leui.23.c.

"Cõe, dés fruictz & grains ꝗ vous recueillez.

vous auez erré & n'auez faict tous cés commandemens que le Seigneur a dict à Moyse, & tout ce que ledict Seigneur vous a commandé par la main de Moyse, depuis le iour qu'il le vous enioingnit & d'oresnauant par voz generations. S'il aduient donc, que quelque chose ayt esté faicte par la congregation, en ignorance, toute la congregation sacrifiera vn boueau en holocauste de souef odeur au Seigneur auec son offerte, & son aspersion, selon la reigle: & vn bouc dés cheures pour le peché. Ainsi le sacrificateur reconciliera toute la congregation dés enfans d'Israël, & leur sera pardonné, pourtant que c'est ignorance. Et iceux apporteront leur oblation pour le sacrifice faict par feu au Seigneur, & le sacrifice pour leur peché deuant le Seigneur pour leur ignorance. Lors sera pardonné à toute la congregation dés enfans d'Israël, & à l'estranger qui conuerse parmy vous: car tout le peuple estoit en ignorance. Et si vne personne peche par ignorance, elle offrira vne cheure d'vn an pour le peché. Et le sacrificateur reconciliera la personne errante par le sacrifice pour le peché d'ignorance deuant le Seigneur, & luy sera pardonné. Pour celuy qui est nay au pays dés enfans d'Israël, & pour l'estranger qui conuerse parmy vous, vous sera vne loy si vous auez faict quelque chose par ignorance. C

Et la personne qui aura forfaict par "orgueil soit de ceux qui sont nayz au pays ou dés estrangers, il blaspheme le Seigneur, ceste personne sera exterminée du milieu de son peuple. Car il a mesprisé la parolle du Seigneur, & a rompu son commandement. Ceste personne donc sera exterminée portant la peine de son iniquité sur soy.
D Or lés enfans d'Israël estans au desert trouuerent vn homme qui cueilloit du boys le iour du repos, & ceux qui trouuerent celuy qui cueilloit le boys l'amenerent à Moyse & à Aharon, & à toute la congregation, & le mirent en prison: car il n'estoit point declairé quelle chose on luy deuoit faire. Lors le Seigneur dist à Moyse: Cest homme mourra de mort, & toute la congregation le lapidera de pierres hors de l'ost. Toute la congregation donc le tira hors de l'ost, & le lapiderent de pierres & mourut, comme le Seigneur auoit commandé à Moyse. Et le Seigneur parla à Moyse, disant: Parle aux enfans d'Israël, & leur dis * qu'ilz facent dés franges sur lés bors de leurs vestemẽs en leurs generations, & mettrõt és

"Au[dace] arrog[ã]c[e] & p[resum]ption.

*Deut.22.b.

franges

franges du bort vn ruben de hyacinte. Vous aures donc telles franges, affin que quand vous lés verrez il vous souuienne de tous lés commandemens du Seigneur, & lés faciez. Et que ne vous enquerez point [de ce que deurez faire] aprés voſtre cœur, ne aprés voz yeux, aprés leſquelz vous faictes fornication, à celle fin que vous reduiſez en memoire & faciez tous més commandemens, & que ſoyez ſainctz à voſtre Dieu. Ie ſuis le Seigneur voſtre Dieu, qui vous ay retiré du pays d'Egypte, pour eſtre voſtre Dieu. Ie ſuis le Seigneur voſtre Dieu.

CHAP. XVI.

A Or Coré le filz d'Izahar, filz de Cahath, filz de Leui, & Dathan, & Abirom, lés filz d'Eliab, & On filz de Pheleth dés filz de Ruben, feirent entreprinſe, & s'esleuerent contre Moyſe, & deux cens cinquante hommes dés enfans d'Iſraël princes de l'aſſemblée nommez en la congregation & perſonnages de renom, leſquelz s'aſſemblerent contre Moyſe & Aharon, puis ilz leur dirent. C'eſt beaucop [vſurpé] à vous : car tous ceux-cy, ſont ſainctz, & toute la congregation, le Seigneur eſt au milieu d'eux, & pourquoy vous esleuez vous ſus la cōgregation du Seigñr? Et Moyſe oyant ce, ſe proſterna ſur la face & parla à Coré, et à toute l'aſſemblée d'iceluy, diſant : Le matin le Seigneur donnera à congnoiſtre qui eſt à luy, qui eſt ſainct, pour approcher de luy, & celuy qu'il aura esleu, il le fera approcher de luy. Faictes donc ce: Prenez dés encēſoirs, Coré, & toute ſa congregation, & demain mettez en iceux le feu, & [a]l'encens deuant le Seigneur. Et l'homme que le Seigneur aura esleu ſera ſainct, ô filz de Leui ce vous doit ſuffir. De rechef, Moyſe diſt à Coré: Eſcoutez ie vous prie filz de Leui. Vous ſemble il peu de choſe que le Dieu

B d'Iſraël vous a ſeparé de la congregation d'Iſraël, vous faiſant approcher de ſoy pour faire le ſeruice du tabernacle du Seigneur, & pour aſsiſter deuant la congregation en adminiſtrant à icelle? Il t'a auſsi faict approcher, & tous tés freres lés filz de Leui auec toy, & encore demandez vous l'office de ſacrificature? [Car] pour celà toy, & toute ta cōgregation eſtes aſſemblez contre le Seigneur & Aharon qui eſt il, que vous murmurez contre luy? Et Moyſe enuoya appeller Dathan & Abirom filz d'Eliab, leſquelz reſpondirent, nous n'y monterons point. Eſt-ce peu de choſe que tu nous as faict monter hors de la terre ayant affluence de laict & de miel, pour nous faire mourir en ce deſert? car tu te fais prince ſus nous, en nous gouuernant. Auſsi tu ne nous as point faict venir en la terre affluente de laict & de miel, & ne nous as point donné d'heritage, de champs & de vignes. Veux tu creuer lés yeux de cés hommes? Nous n'y monterons point. Lors Moyſe fut moult courroucé, & diſt au

C Seigneur: Ne regarde point à leur oblatiō, ie n'ay poīt prins vn ſeul aſne d'eux, & ſi n'ay mesfaict à nul d'eux. Aprés Moyſe diſt à Coré: Soyez donc deuant le Seigneur, toy & toute la congregation: aſſauoir, demain, tant toy & iceux, que Aharon. Et prenez vn chaſcun ſon encenſoir, & mettant du perfum, puis vous approcherez en la preſence du Seigneur vn chaſcun à tout ſon encenſoir, qui ſeront deux cens cinquante encenſoirs, auſsi toy & Aharon chaſcun à tout ſon encenſoir. Ilz prindrēt donc chaſcun ſon encenſoir auquel ilz mirent du feu, & du perfum, & aſsiſterent à la porte du tabernacle de teſmoignage, auſsi Moyſe et Aharon. Coré donc feit aſſembler contre-eux toute l'aſſemblée à la porte du tabernacle de teſmoignage. Adonc s'apparut la gloire du Seigneur à toute l'aſſemblée. Puis le Seigneur parla à Moyſe & à Aharon, diſant : Separez vous du milieu de ceſte congregation, affin que ie lés conſomme en vn moment. Et ilz ſe proſternerent ſur leurs faces, diſans: O Dieu, le Dieu dés eſpritz de toute chair. Si vn homme à peché, te courrouce tu contre toute la congregation? Et le

D Seigneur parla à Moyſe, diſant : Parle à la congregation, diſant: Oſtez vous d'alentour du tabernacle Coré, Dathan, & Abirom. Moyſe donc ſe leua & s'en alla à Dathan & à Abirom, aprés lequel allerent lés anciens d'Iſraël : puis il parla à la congregation, diſant : Retirez vous ie vous prie dés pauillons de cés meſchans hommes, & n'attouchez à rien qui ſoit à eux: affin que parauēture vous ne periſsiez en tout leur peché. Et ilz ſe departirent dentour le pauillon de Coré, de Dathan, & Abirom. Et Dathan & Abirom ſortirent, & demourerēt à l'huys de leur pauillon auec leurs femmes, leurs enfans & leurs meſgnie. Et Moyſe diſt: Par ce vous cōgnoiſtrez que le Seigneur m'a enuoyé pour faire toutes cés oeuures, & non point de mon cœur. Si iceux meurent de telle mort que tous lés autres hommes, & ſont [b]viſitez de la viſitation de laquelle ſont viſitez tous lés hommes, le Seigneur ne m'a point enuoyé.

Eccl. 45. c
Iude, 1. d.
1. Co. 10. b

[a] Compoſition de choſes aromatiqs de quoy. Exo. 30. d

[b] C'eſt, punis de la punition.

enuoyé. Mais si le Seigneur crée chose nouuelle & que la terre s'ouure, et lés engloutisse auec tout ce qui leur appartiét,
'De dās la terre, & dessou. & descendent vifz 'en enfer, vous saurez que cés personnages ont mesprisé le Seigneur. Et aduint quand il eut acheué tou
E tes cés parolles, que la terre qui estoit soubz eux se fendit, & ouurit sa gueulle,
Psal.106. b. Deu.11.a. & lés engloutit auec leurs maisons, & tous lés hommes qui estoient à Coré, & toute leur substāce. Ilz descendirent donc eux & tous ceux qui estoient auec eux vifz en enfer, & la terre lés couurit. Ainsi ilz perirent du milieu de la cōgregation. Et tout Israël qui estoit à lentour s'enfouyt pour leur clameur: car il disoit [fuyons] que parauenture la terre ne nous engloutisse. Mais le feu sortant du Seigneur consomma lés deux cens cinquante hommes, qui offroient l'encens.

Aprés le Seigneur parla à Moyse, disant: Dis à Eleazar sacrificateur filz d'Aharon, qu'il releue lés encensoirs d'en
F tre la bruslure & esparde le feu arriere, car ilz sont sanctifiez. Lés encensoirs de cés pecheurs sont pour leurs ames, toutesfoys qu'on face d'iceux dés lammes larges pour couurir l'autel: pourtant qu'ilz lés ont offert deuant le Seigneur ilz seront sanctifies, & seront pour signe aux enfans d'Israël. Et Eleazar sacrificateur print lés encensoirs d'aerain (desquelz ceux qui ont esté bruslez auoient offert) & lés aplatit pour la couuerture de l'autel. C'est vn memorial aux enfans d'Israël, affin qu'aucun estranger qui n'est point de la semence d'Aharon, ne s'approche pour offrir encens en la presence du Seigneur & qu'il ne soit comme Coré, & comme sa compagnie, ainsi que le Seigneur à parlé de luy p la main de Moyse. Or le lendemain toute la congregation dés enfans d'Israël murmura contre Moyse, & contre Aharon, disant: Vous auez faict mourir le peuple du Seigneur. Et aduint que comme la congregation s'assembla contre Moyse & contre Aharon, ilz regarderent vers le tabernacle de tesmoignage, & voicy vne nuée
G qui le couurit, & la gloire du Seigneur apparut. Et Moyse & Aharon vindrēt deuant le tabernacle de tesmoignage. Puis le Seigneur parla audict Moyse, disant: Ostez vous du milieu de ceste congregation, & ie lés consommeray en vn moment. Adonc se prosternerent sur leur face: Puis Moyse dist à Aharon: Prens l'encensoir, & metz en iceluy du feu de l'autel, aussi metz y l'encens, & t'en va incontinent à la congregation affin que tu impetre grace pour eux. Car la fureur est sortie de la face du Seigneur, la playe est commencée. Et Aharon le print cōme Moyse auoit dit, puis s'encourut au milieu de la congregation, & voicy la playe auoit ia cōmencé sur le peuple, lors il mist l'encens & reconcilia le peuple. Et s'arrestoit entre lés mortz & entre lés vifz, & la playe fut 'restreincte. Et moururēt par la playe quatorze mille sept cēs outre lés autres mortz, à cause de Coré. Et Aharon retourna à Moyse à la porte du tabernacle de tesmoignage, & la playe fut restreincte. 'Ou, cessa & Sou.

CHAP. XVII.

A ET le Seigneur parla à Moyse, disant: Parle aux enfans d'Israël. Et prens d'vn chascun d'eux vne verge, selon la maison dés peres de tous leurs princes, selon la maison de leurs peres, assauoir, douze verges. Tu escriras le nom d'vn chascun sur la verge d'iceux. Mais tu escriras le nom d'Aharon sur la verge de Leui: car chascune verge est pour le chef de la maison de leurs peres. Tu col-
B loqueras icelles au tabernacle de tesmoignage, deuant le tesmoignage ou ie vous testifie [de ma presence.] Et la verge de l'homme que i'auray esleu florira, & feray cesser denuiron moy lés murmurations dés enfans d'Israël, lesquelz murmurent contre vous. Et Moyse ayant parlé aux enfans d'Israël tous leurs princes luy baillerent vne verge, vne verge pour chascun prince selon la maison de leurs peres, & furent douze verges, & la verge d'Aharon estoit au milieu de leurs
C verges. Et Moyse posa lés verges deuāt le Seigneur au tabernacle de tesmoignage. Et quand Moyse vint le lendemain au tabernacle de tesmoignage, voicy la verge d'Aharon qui auoit flory de la maison de Leui: laquelle auoit produict boutons & fleurs, & rendu dés amandes. Lors Moyse retira de la presence du Seigneur toutes lés verges de tous lés enfans d'Israël, & lés veirent, puis reprindrent chascun sa verge. Aprés le Seigneur
D dist à Moyse: Reporte la verge d'Aharon deuant le tesmoignage en garde, pour signe dés enfans rebelles, & que leur murmuration cesse dentour moy, & ilz ne mourront point. Moyse donc feit comme le Seigneur luy auoit commandé. Et lés enfans d'Israël parlerēt à Moyse, disans: Voicy, nous defaillons, nous perissons, totallement nous perissons. Quiconque s'approchera du tabernacle du Seigneur meurt, serons nous consommez iusque à defaillir?

CHA.

CHAP. XVIII.

A ET le Seigneur dist à Aharõ: Toy & tés filz & la maison de ton pere auec toy porterez l'iniquité du sãctuaire,& toy & tés filz auec toy porterez l'iniquité de vostre office de sacrificature. Fais aussi approcher auec toy tés freres de la lignée de Leui,q̃ est la lignée de ton pere, affin qu'ilz s'accompaignent auec toy,& qu'ilz t'administrent, A toy, & à tés filz auec toy deuant le tabernacle de tesmoignage. Et iceux *aurõt soing de toy,& de tout le tabernacle: mais ilz n'approcheront point dés vaisseaux du sanctuaire ne de l'autel, affin qu'ilz ne meurent tant eux que vous. Et te seront accompaignez pour veiller sur la garde du tabernacle de tesmoignage par tout le seruice du tabernacle. Et nul estranger ne s'approchera de vous. Vous veillerez dõc sur la garde du sanctuaire,& sur la garde de l'autel, ainsi ne sera plus de fureur sus lés enfans d'Israël. Voicy, i'ay prins voz freres lés Leuites du milieu dés enfans d'Israël, qui vous sont donnez en don pour le Seigneur, affin qu'ilz facent le seruice du tabernacle de tesmoignage. Toy dõc, et tés enfãs auec toy garderez vostre office de sacrificature, pour toutes choses de l'autel,& pour celles qui sont dedans le voile, exerceans le seruice comme ie vous ay baillé en dõ & office de sacrificature:& pource si l'estrãger s'en approche,
B il mourra. De rechef le Seigneur dist à Aharon: Voicy ie t'ay donné la garde de mon *eleuation de toutes lés choses dediées dés enfans d'Israël. Ie t'ay donc donné cés choses pour l'vnction,& à tés enfans pour ordonnance perpetuelle. Ce t'appartiendra dés choses tressainctes, de ce qui se faict par le feu, tout leur sacrifice pour toute oblation de don, & pour tout leur sacrifice qui est faict pour le peché, ou pour le delict, lesquelz ilz m'auront apporté, c'est chose tressaincte, il sera tant à toy que à tés filz. Vous le mãgerez au lieu tressainct. Et tout masle en mangera: car il t'est sanctifié. Ce aussi t'appartiendra: assauoir lés eleuations de leur don, auec toutes choses que lés enfãs d'Israël offriront pour ventiler. Ie lés te donne à toy & à tés filz, & à tés filles auec toy, par ordonnance perpetuelle. Quiconque sera net en ta maison, en mengera. Ie t'ay donné aussi leurs premices, lesquelles ilz offriront au Seigneur de toute graisse d'huyle, toute graisse de moust & de froment. Et lés *premices de toutes lés choses qui seront en leur terre (lesquelles ilz apporteront au Seigneur) seront à toy. Quiconque sera pur en ta maison en mangera. Toute chose entierement sanctifiée en Israël t'appartiendra. Tout ce qui *premierement ouure le ventre de toute creature qu'ilz offrent au Seigneur tant dés hommes que dés bestes t'appartiendra: mais tu racheteras le premier nay de l'hõme, & le premier nay de la beste souillée. Et ce q̃ est à racheter d'eux, tu le racheteras de l'eage d'vn moys, iouxte l'estimation
C de l'argent de cinq sicles, selon le poidz du sanctuaire, lequel est de vingt oboles. Mais tu ne racheteras point le premier nay de la vache, ou le premier n'ay de la brebis, ou le premier nay de la cheure: car ilz sont sanctifiez. Tu espandras leur sang sur l'autel,& brusleras de leur graisse pour le sacrifice faict par feu en souef odeur au Seigneur. La chair d'iceux sera à toy comme la poictrine de ventilation, & comme l'espaule dextre. Ie t'ay donné toutes lés eleuations dés choses sanctifiées (lesquelles lés enfans d'Israël offrent au Seigneur) à toy à tés filz,& à tés filles auec toy en ordonnance perpetuelle. C'est pact *de sél, perpetuel deuant le Seigneur à toy & à ta semence auec toy.

Oultre, le Seigneur dist à Aharon: Tu n'auras point d'heritage en leur terre,& n'auras point portion au milieu d'eux. Ie suis ta portion, & ton heritage au milieu dés enfans d'Israël. Et aux enfans de Leui, voicy i'ay donné toute decime d'Israël en heritage pour leur seruice qu'ilz exercent à l'œuure du tabernacle de tesmoignage. Et lés enfans d'Israël n'approcheront plus du tabernacle de tesmoignage, affin qu'ilz ne portẽt la peine du peché,& qu'ilz meurent. Et lés Leuites feront le seruice du tabernacle de tesmoignage, lesquelz porteront l'iniquité d'iceux [autres]. C'est ordonnãce perpetuelle en voz generations, qu'entre lés enfans d'Israël, ilz n'auront point d'heri-
D tage. Car i'ay donné aux Leuites par heritage la decime dés enfans d'Israël: laq̃lle ilz offriront en eleuation au Seigneur. Pourtant i'ay dict qu'ilz n'auront point d'heritage entre lés enfans d'Israël.

Et le Seigneur parla à Moyse, disant: Tu parleras aux Leuites, & leur diras: Quãd vous aurez receu dés enfans d'Israël la decime laquelle ie vous ay donné d'eux pour vostre heritage, vous offrirez d'icelle eleuation au Seigneur: assauoir, la decime de ceste decime. Et ceste vostre eleuation vous sera reputée comme si c'estoit du froment de l'aire ou l'abõdance du pressoir. Ainsi offrirez vous aussi

* Ilz ferõt songneusement ce q̃ tu leur diras touchãt le tabernacle.
* Dés choses esleuées en oblation.
* Ou, tout ce qui sera p̃mier meur.
* Premier nay.
* C'est, durable cõe lés choses se gardẽt par le sel.

l'eleuation du Seigneur de toutes voz decimes, lesquelles vous receuez dés enfans d'Israël, & donnerez d'icelles l'eleuation au Seigneur, laquelle sera, pour Aharon sacrificateur. Vous offrirez donc toute eleuation au Seigneur de tous voz dons assauoir, de toutes lés meilleures choses la sanctification d'icelles. Tu leur diras donc. Quand vous aurez offert lés meilleures choses d'icelles [decimes] ce vous sera reputé aux Leuites comme si cestoit du reuenu de l'aire ou, du reuenu du pressoir. Et mangerez [vostre decime] en tout lieu, vous & vostre famille: car c'est vostre loyer pour tout vostre seruice au tabernacle de tesmoignage. Et vous n'emporterez point le peché sur icelle quand vous aurez offert le milleur d'icelle, & ne maculeres point lés sanctifications dés enfans d'Israël, que vous ne mouriez.

CHAP. XIX.

A E T le Seigneur parla à Moyse, & à Aharon, disant: Ceste est l'ordonnance de la loy que le Seigñr commande, disant: Parle aux enfans d'Israël

Ebr.9.b affin qu'ilz t'amenent vne*vache rousse entiere, en laquelle il n'y ayt point de macule, laquelle n'ayt point porté le ioug, puis la bailleras à Eleazar sacrificateur, laquelle il tirera hors de l'ost, & on la tuera deuant luy. Puis Eleazar sacrificateur prendra du sang d'icelle à tout son doigt, & espandra deuant le tabernacle de tesmoignage du sang d'icelle par sept foys. Lors on bruslera la vache en sa presence, sa peau, sa chair, & son sang, auec sa fiente. Et le sacrificateur prendra du bois de cedre, de l'hysope, & de la °graine, puis lés iettera parmy la bruslure de la vache, aprés le sacrificateur lauera sés vestemẽs et sa chair d'eaue: en aprés il viendra à l'ost & ledict sacrificateur sera souillé iusque au vespre. Ausi celuy

°fil de laine teincte en graine cõme Leuit.14.g.

B qui l'a bruslé, lauera sés vestemens en l'eaue, & lauera sa chair en l'eaue, & sera souillé iusque au vespre. Et vn homme net recueillera la cendre de la vache, & la mettra hors de l'ost en vn lieu net, & sera à la congregation dés enfans d'Israël en garde en eaues de separation, & d'expiation de peché. Et celuy qui recuille la cendre de la vache, lauera sés vestemens, & sera souillé iusque au vespre. Et ce sera aux enfans d'Israël, & à l'estranger qui conuerse entre-eux en ordonnance perpetuelle. Celuy qui touchera cerps mort de tout homme, il sera souillé par sept iours, iceluy se purifiera au troisiesme iour [de ceste eaue] & au septiesme iour, lors sera net: mais s'il ne se purifie point au troisiesme & au septiesme iour, il ne sera point net. Quiconque aura touché le corps mort de l'homme, & ne s'est point purifié il a cõtaminé le tabernacle C du Seigneur, ceste personne là sera exterminée d'Israël. Pourtant que l'eaue de separation n'a point esté espandue sur luy. Ainsi sera souillé tant que son ordure soit en luy. Ceste est la loy quand l'hõme est mort au tabernacle: quiconque entre au tabernacle, & quiconque est au tabernacle sera souillé par sept iours. Tout vaisseau aussi descouuert sur lequel il n'y a point de couuercle attaché, sera souillé.

Et, quiconque touchera parmy lés champs, celuy qui est occis par glaiue, ou autrement mort, ou l'os de l'homme, ou le sepulchre, il sera souillé par sept iours. On prendra pour tel souillé de la pouldre de la bruslure pour le peché, & mettront sur icelle de l'eaue freiche en vn vaisseau. Et l'homme qui est net prendra de l'hysope, et la mouillera en l'eaue, puis en arrousera sur le tabernacle, & sur tous lés vaisseaux, & sur toutes lés personnes qui seront là: & sur celuy qui à touché D lés os, ou à l'occis, ou au mort, ou au sepulchre. Et au troisiesme & septiesme iour, celuy qui est net arrousera sur celuy qui est souillé, & le purgera le septiesme iour, & lauera sés vestemens, & se lauera d'eaue, puis il sera net au vespre. Et l'hõme qui sera souillé & ne se purifiera poït, ce personnage sera exterminé du milieu de la congregation. Car il a pollu le sanctuaire du Seigneur. L'eaue de separatiõ n'a point esté espandue sur luy, il est donc souillé. Et ce leur sera en ordonnance perpetuelle, que si aucun à espandu l'eaue de separation, il lauera sés vestemẽs, aussi celuy qui touchera l'eaue de separation sera souillé iusque au soir. Et, toute chose que celuy qui est souillé touchera, sera souillée. Et la personne qui le touchera sera souillée, iusque au soir.

CHAP. XX.

E T au premier moys, lés enfans d'Israël auec toute la congregation vindrent au desert de Zin, & A le peuple demoura en Cades: & là mourut Marie, & y fut enseuelie. Or n'y auoit-il point d'eaue pour la congregation, laquelle s'assembla contre Moyse, & contre Aharon, & le peuple print querelle contre Moyse & luy dirent: O a la nostre volunté que fusions peris, quand noz freres perirent deuant le Seigneur. Pourquoy auez vous faict

venir

venir la congregation du Seigneur en ce desert, affin que mourions icy, nous & nostre bestail? Pourquoy aussi nous auez vous faict monter d'Egypte, pour nous amener en ce mauuais lieu, qui n'est point lieu pour semer, & qui n'apporte figues, ne vignes, ne grenades, n'eaue pour boire? Alors Moyse & Aharon vindrent de l'assemblée à la porte du tabernacle de tesmoignage, & eux prosternez sur leurs faces la gloire du Seigneur leur
B apparut. Puis le Seigneur parla à Moyse, disant: Prens la verge, & fais assembler la congregation, toy & Aharon ton frere, & parlez à la pierre eux voyans, & elle dõnera son eaue, & feras sortir pour eux de l'eaue de la pierre, & donneras à
Sap.11.a. boire à la congregation, & à leurs bestes. Moyse donc print la verge de la presence du Seigneur, comme il luy auoit commandé. Et Moyse & Aharon feirent assembler la congregation deuant la pierre,
Psal.78.b. et leur dist: Escoutez maintenãt rebelles.
1.co.10.a Vous ferõs nous sortir de l'eaue de ceste pierre? Puis Moyse eleua sa main, & frappa la pierre de sa verge par deux foys. Et en sortit abõdance d'eaue, dont beut la congregation, & leur bestail. De rechef le Seigneur dist à Moyse & à Aharon: pource que vous n'auez point creu à moy affin que ie fusse sanctifié par vous en la presence dés enfans d'Israël, aussi ne introduirez point ce peuple en la terre
Deu.1.f. que ie leur ay donnée. Cestes sont lés eaues de "qrelle, desquelles lés enfans d'Israël prindrent querelle contre le Seigneur, lequel se sanctifia en eux. Adonc
C Moyse enuoya dés ambassadeurs en Cades, au Roy d'Edom[disant:] Ainsi dit ton frere Israël. Tu sais tout le labeur qui nous est suruenu, comment noz peres descendirent en Egypte, ou nous auons demouré long temps, & comment lés Egyptiens nous ont mal traictez & noz peres. Mais nous auõs prie le Seigneur, lequel a ouy nostre voix & a enuoyé vn ange, qui nous, a retiré d'Egypte. Or voicy, nous sommes en la ville de Cadés, qui est à l'extremité de ton pais. Ie te prie que nous passiõs par ta terre. Nous ne passerons point par lés champs, ne par lés vignes, & ne beurons point de l'eaue dés puitz, nous cheminerons par la voye royale, nous ne declinerons ne à dextre ne à senestre, iusque à ce que nous aurons passé ton pais. Et Edom luy dist: Tu ne passeras point vers moy, affin que ie ne sorte auec le glaiue à l'encontre de toy. Et lés enfans d'Israël luy respondirent: Nous monterons par la voye cõmune & si nous beuuons de tés eaues moy & mon bestail, ie le paieray, autre chose seulement n'en sera, sinon que ie passeray à pied. De rechef il dist: tu ne passeras point. Puis Edom issit au deuant de luy auec grosse compaignie, & en main forte. Ainsi Edom ne volut permettre à Israël qu'il passast par son pais, dont Israël se retira arriere de luy. Et quãd lés enfans d'Israël auec toute la congregation furent partis de Cadés, ilz vindrẽt en la montaigne de Hor. Aprés le Seignr parla à Moyse & à Aharon en la montaigne de Hor, auprés dés limites de la terre d'Edom, disant: Aharõ sera reduict auec son peuple: car il n'entrera point en la terre, laquelle i'ay donné aux enfans d'Israël: Pourtant que vous auez esté rebelles à ma parolle aux eaues de querelle. *Prens donc Aharon & Eleazar son filz, & lés fais monter en la montaigne de Hor. Puis fais despouiller à Aharon sés vestemens, si lés fais vestir à Eleazar son filz: & Aharon sera reduict & mourra là. Moyse donc feit comme le Seignr auoit commandé, & monterent en la montaigne de Hor voyant toute la congregation. Et * Moyse feist despouiller Aharon de sés vestemens, & lés feit vestir à Eleazar son filz, puis Aharon mourut là au coupeau de la montaigne. Aprés Moyse, & Eleazar descendirent de la mõtaigne. Et toute la cõgregation voyãt que Aharon estoit defailly ilz le pleurerent par trẽte iours, par toutes lés maisons d'Israël.

"Conten-tion, con-tradictiõ.

D

Sou.33.c. deut.32.g

Deu.10.b

CHAP. XXI.

Quand le Chananéen Roy d'Arad qui habitoit vers Midy entendit Israël estre venu par la voye de ceux qui auoiẽt espié, il feit guerre contre Israël & print dés captifz d'iceluy. Adõc Israël voua vn vœu au Seigneur, disant: Si tu metz ce peuple entre més mains, ie destruiray entierement sés citez. Et le Seigneur exauça la voix d'Israël, & luy donna lés Chananéens, lesquelz il destruict, & leurs citez, dont il appella le nom du lieu "Horma. Puis marcherent de la montaigne de Hor vers la mer rouge, pour circuyr la terre d'Edom, & le peuple se fascha en la voye, lequel parla contre Dieu & contre Moyse, [disant:] Pourquoy nous as-tu faict monter d'Egypte pour mourir au desert? Car il n'y a cy pain ne eaue. Et nostre ame est faschée pour ce pain "tant leger. Lors le Seigneur enuoya sur le peuple dés serpens ardans,

A

"Grec, Anathema. c'est, entiere destruction.

B

"Ou, de si petite estime.

ardans, qui mordoient le peuple, tellement que plusieurs du peuple d'Israël en moururent. Aprés, le peuple vint à Moyse, & dist: Nous auons peché parlans cōtre le Seigneur, & contre toy. Prie le Seigneur, & fais retirer de nous lés serpens. Et Moyse pria pour le peuple, auquel le Seigneur dist: Fais vn serpent ardant, & le metz sur vne perche, & quiconque sera mordu, & le verra, il viura.* Moyse donc feit vn serpent d'aerain, & le mist sur vne perche, & aduint quand quelque serpent auoit mordu vn homme, il regardoit le serpent d'aerain, & estoit guery.

C

La figure de Christ Iehā.3.b.

Et lés enfans d'Israël partirent, & asseirent leur ost en Oboth. Puis departirent d'Oboth, & poserent leur ost en Ie-Abarim au desert q̄ est deuāt Moab, vers le soleil leuant. Et il y partirent d'illec, & asseirent leur ost au torrent de Zared: puis partirent de là, & asseirent leur ost outre Arnon, qui est au desert sortant dés fins de l'Amorien: car Arnon est és fins dés Moabites, entre lesdictz Moabites & lés Amoriens. Pourtant est il dict au liure dés batailles du Seigneur ce qu'il feit en [la mer] rouge, & aux fleuues d'Arnon, & le decours dés fleuues qui decline pour tirer en Ar, & attouche és fins dés Moabites. Et de là en

D Ber. C'est le puis duquel le Seigneur disoit à Moyse: Assemble le peuple, & ie leur donneray de l'eaue. Alors Israël chanta ce cantique. O puitz monte, chantez de luy, lés seigneurs ont caué le puitz, lés princes du peuple l'ont caué, auec le legislateur à tout leurs bastons. Et du desert [vindrent] en Mathana, & de Mathana en Nahaliel, & de Nahaliel en Bamoth, & de Bamoth en la vallée qui est au champ de Moab, au coupeau de Phasga qui regarde contre Iesimon. Puis Israël enuoya dés am-

E bassadeurs à Sehō le Roy dés Amorées, disant: Que ie passe par ta terre, nous ne declinerons point en tés champs, n'y en tés vignes, & ne beurons point lés eaues de tés *puitz, nous cheminerons par le chemin royal, iusque à tant que nous aurons passé tés limites. Mais Sehō ne permit point que Israël passast par sés limites. Et Sehō assembla tout son peuple, & yssit au deuant d'Israël au desert, & paruint en Iaza & guerroya contre Israël. Mais Israël le frappa au trenchant de l'espée, & conquesta sa terre depuis Arnon iusque à Ieboc, & iusque aux enfans d'Amon: car lés frontieres dés enfans d'Amon estoient fortes. Et Israël print toutes cés citez, lequel habita en toutes lés citez dés Amoréens en Hesebon & en tous sés villages. Or Hesebon estoit la cité de Sehon le Roy dés Amoréens, lequel F

*Sans payer.

auoit bataillé par auant contre le Roy Moab, & auoit prins toute la terre d'iceluy de sa main iusqu'en Arnon, au moyen dequoy disoient ceux qui vsent de prouerbes: Venez en Esebon, qu'on rediffie et reparez la cité de Sehon: Car le feu est sorty d'Esebon, & la flamme de la cité de Sehon, & a consommé Ar dés Moabites, & lés princes de Bamoth en Arnon, Malheur à toy Moab, ô peuple de Chamos tu és perdu. On a mis en fuite sés filz, & sés filles en captiuité à Sehō Roy dés Amoréens, & leur royaume est perdu depuis Hesebon iusqu'en Dibon, nous lés auons desolez iusque à Nopha, qui est iusqu'en Medeba. Israël donc habita en la terre dés Amoréens. Et Moyse enuoya espier Iazer, de laquelle G ilz prindrent lés villages, & dechasserent lés Amoréens qui estoient illec, aprés se retirerent & monterent par la voye de Basan. Et Og le Roy de Basan yssit en bataille en Edrei à lencontre d'eux, luy & tout son peuple.* Lors le Seignr dist à Moyse: Ne le crains point, car ie te l'ay donné en ta main, & tout son peuple, & sa terre: tu luy feras comme tu as faict à Sehō le Roy dés Amoréens, qui habitoit en Hesebon. Ilz frapperent donc iceluy, & sés enfans, & tout son peuple, tellemēt qu'il ne luy en resta nul sauf. Ainsi ilz conquirent sa terre.

Deute. 3. a. 29. b.

CHAP. XXII.

PVis lés enfans d'Israël departirēt, A & asseirent leur ost en la plaine de Moab, outre Iordan vers Iericho. Or Balac filz de Zephor veit toutes lés choses qu'auoit faict Israël à l'Amoréen, & que Moab auoit eu grand paour du peuple, pourtant qu'il estoiēt beaucoup, & que ledict Moab estoit fasché pour lés enfans d'Israël, il dist aux anciens de Madian: maintenant ceste congregation leichera tout ce qui est entour de nous, comme le boeuf leiche l'herbe du champ. En ce temps là Balac filz de Zephor estoit Roy de Moab, lequel enuoya sés messagers à Balaam filz de Beor en *Pethor, (qui est auprés du *fleuue en la terre dés enfans de son peuple) pour l'appeller: disant: Voicy, vn peuple est sorty d'Egypte qui couure la terre, & se tient contre moy.

*Deuin. *d'euphrates.

Or maintenant viens, ie te prie maudis pour moy ce peuple cy (car il est plus B

fort

fort que moy) si parauenture ie le pour-
ray frapper, & le dechasser du pays. Car
ie say que celuy que tu beneiras, est be-
neist: & que celuy que tu maudiras, est
maudict. Et lés anciens de Moab
s'en allerent auec lés anciẽs de Madian,
ayans en leurs mains le pris de diuina-
tion, & vindrent à Balaam, & luy dirent
lés parolles de Balac. Et il leur respon-
dit: Demourez icy ceste nuict, & ie vous
respondray la parolle, comme le Seigneur
parlera à moy. Et lés princes dés Moa-
bites demourerent auec Balaam.
C Lors Dieu vint à Balaam, & dist: Qui
sont cés personnages auec toy? Et Ba-
laam respondit à Dieu: Balac le filz de
Zephor Roy dés Moabites à enuoyé
vers moy: [pour me dire ainsi]. Voicy,
vn peuple qui est sorty d'Egypte, a cou-
uert la terre: maintenant viens, maudis-le
pour moy, si à lauenture ie pourray ba-
tailler contre luy, & le deschasser. Et le
Seigneur dist à Balaam: Tu n'iras point
auec eux, et ne maudiras point le peuple,
car il est beneict. Et Balaam se
leua de matin, & dist aux princes de Ba-
lac: Allez vous-en en vostre terre: car le
Seigneur ne me veut permettre aller auec
vous. Ainsi lés princes dés Moabites se
leuerent, & vindrent à Balac, & dirent:
Balaam n'a point voulu venir auec nous.
Et Balac enuoya encore plusieurs prin-
ces, & plus honnorables que iceux. Et
D vindrent à Balaam, auquel dirent: Ainsi
dict Balac filz de Zephor: Ne differe
point ie te prie de venir à moy: car ie te
feray de l'honneur beaucoup, & feray
tout ce que tu me diras. Ie te prie donc
viens, maudis en mon nom, ce peuple.
Et Balaam respondit, & dist aux
u.24.c seruiteurs de Balac: *Si Balac me dõnoit
sa maison pleine d'or & d'argent, ie ne
puis pas transgresser la parolle du Seigñr
mon Dieu pour faire quoy que ce soit pe
tit ou grand. Mais ie vous prie demou-
rez maintenant icy ceste nuict, & ie sau-
ray quelle chose de rechef le Seigneur me
dira. Et la nuict Dieu vint à Balaam, &
luy dist: Si cés personnages te viennent
appeller, leue toy & t'en va auec eux,
toutesfoys tu feras la chose que ie te di-
ray. Et Balaam se leua de matin,
& sella son asnesse, & s'en alla auec lés
princes de Moab. Et Dieu fut courrou-
cé, pourtãt qu'il s'en estoit allé. Et l'ange
du Seigneur s'arresta en la voye pour
E l'empescher, & icceluy estoit monté sur son
asnesse, & deux adolescens estoient auec
luy. Et l'asnesse voyant l'ange du Seigñr
s'arrestant en la voye, & ayant en sa
main vne espée desguainée, se destourna
de la voye, & s'en alla par le champ. Et
Balaam frappoit l'asnesse pour la faire
retourner en la voye. Et l'ange du Seigñr
se tint en vn sentier de deux vignes, ayant
vne closture deça, & vne autre closture
delà. Et l'asnesse voyant l'ange du Sei-
gneur se serroit contre la muraille, tant
qu'elle pressa le pied de Balaam contre la
muraille, lequel la frappa encore plus.
Et l'ange passa de rechef, & s'arresta en
vn lieu estroict auquel n'y auoit chemin
pour decliner à dextre ne à senestre. Et
l'asnesse voyant l'ange du Seigneur se
coucha soubz Balaam, & Balaam cour-
roucé frappa l'asnesse à tout vn baston.* 2. Pierre
Adonc le Seigneur ouurit la bouche de 2.c.
l'asnesse, laquelle dist à Balaam: Que Iude.1.d.
t'ay-ie faict que tu m'as ia battu par
troys foys? Et Balaam respondit à l'as-
nesse: Pourtant que tu te moque de moy.
A ma volunté que i'eusse vn glaiue en ma
main: car ie te tueroye maintenant. Et F
l'asnesse dist à Balaam: Ne suis-ie pas
ton asnesse? Tu as tousiours monté sur
moy iusque à ce iour cy, ay-ie accoustu-
mé de te faire ainsi? Et il respondit: Non.
Et le Seigneur ouurit lés yeux de Balaã,
& il veit l'ange du Seigneur s'arrestant
en la voye, & vn cousteau desgainé en sa
main, lors il s'enclina, & se prosterna sur
sa face. Et l'ange du Seigneur luy
dist: Pourquoy as-tu ia battu ton asnesse
par troys foys? Voicy, ie suis sorty pour
t'empescher, car tu ne chemine poĩt droict
deuant moy: mais l'asnesse me voyant
s'est ia destournée de deuant moy par
troys foys, autrement si elle ne se fusse
destournée de deuant moy, certes ie t'eus-
se maintenant tué, mais ie l'eusse gardée. G
Lors Balaam dist à l'ange du Seigneur:
I'ay peché, car ie ne sauoye point que tu
fusse arresté contre moy en la voye, & si
maintenant il te desplaict, ie retourneray
chez moy. Et l'ange du Seigneur respon-
dit à Balaam. Va auec cés personnages,
toutesfoys la chose que ie t'auray dicte,
tu la diras. Balaam donc s'en alla auec
lés princes de Balac. Quand Ba-
lac entendit que Balaam venoit, il sortit
pour aller au deuant de luy en la cité de
Moab, q est aupres dés limites d'Arnõ,
qui est en la fin dés frontieres. Lors Ba-
lac dist à Balaã: N'ay-ie point enuoyé
vers toy, pour t'appeller? pourquoy
n'és-tu venu vers moy? ne te puis-ie
pas vrayement faire honneur? Et Balaam
respondit à Balac: Voicy, ie suis venu à
toy, & pourray-ie maintenant parler
quelque chose? La parolle que Dieu aura
mis

mis en ma bouche ie la parleray. Et Balaam s'en alla auec Balac, & vindrent en en la cité "spacieuse. Et Balac tua dés boeufz, & dés brebis. Et le matin venu Balac print Balaam, & le mena és haultz lieux pour veoir delà aucune partie du peuple.

"Ebri. de places, ou de rues.

CHAP. XXIII.

A ET Balaā dist à Balac. Edifie moy icy sept autelz, & m'appareille icy sept boueaux & sept moutons. Et Balac feit comme Balaam auoit dict. Et offrirent Balac & Balaam vn boeuf & vn mouton à chascun autel. Puis Balaam dist à Balac: Tiens-toy auprés de ton holocauste, & ie m'en iray, si dauenture le Seigneur viendra au deuant de moy, & tout ce qu'il m'aura manifesté, ie te l'annonceray, ainsi s'en alla tout seul. Et Dieu rencontra Balaam, auquel [Balaam] dist: I'ay ordonné sept autelz, & ay sacrifié vn boueau & vn mouton à chascun autel. Et le Seigneur mist la parolle en la bouche de Balaam, & dist: Retourne à Balac, et luy dis ainsi. Il s'en retourna donc à luy, & voicy il se tenoit auprés de son holocauste, & tous lés princes de Moab. Lors il leua sa parabole, & dist: Balac Roy de Moab

B ma faict venir de Syrie, dés montaignes d'oriēt [me disant]. Viens, maudis pour moy Iacob, haste toy "et deteste Israël: Comment le maudiray-ie se Dieu ne le maudit? Ou comment detesteray-ie celuy que Dieu n'a point detesté? Maudiray-ie, se Dieu ne maudict? Car ie le regarderay du couppeau dés roches, & le contempleray dés montaignes. Voicy, ce peuple habitera seul, & ne sera pas "reputé entre lés gens. Qui comptera la pouldre de Iacob, & le nombre de la quatriesme partie d'Israël? Que mon ame meure de la mort dés iustes: & que mon dernier departement soit semblable à eux.

"Prie tout mal à Israël.

"Ou, aboly.

Adonc Balac dist à Balaam: Quelle chose me fais-tu? Ie t'ay pris pour maudire més ennemys, & voicy, tu lés beneis. Et il respondit & dist: Ce que le Seignr a mis en ma bouche, ne l'obserueray-ie point, affin de le parler? Et Balac luy dist: Viens ie te prie auec moy en vn autre lieu, dont tu le puisse veoir, au moins en partie si tu ne le vois tout, & que de là tu le maudie pour moy. Puis l'ayant con-

C duict en vn lieu hault sur le couppeau de [la montaigne] Phasga, il edifia sept autelz, & offrit vn boueau, & vn mouton à chescun autel. Aprés il dist à Balac: Tiens-toy icy auprés de ton holocauste, & là i'attendray la rencontre. Et le Seigneur rencontra Balaam & mist la parolle en sa bouche, & dist: Retourne à Balac, ainsi luy parlant. Et il vint à luy, & voicy il se tenoit auprés de son holocauste, & lés princes de Moab auec luy. Et Balac luy dist: Quelle chose a parlé le Seigneur? Et il allegua sa parabole, disāt: Leue toy Balac, & escoute filz de Zephor, preste moy l'aureille. Dieu n'est point comme l'homme, qu'il mente: ne comme le filz de l'homme, qu'il se repente. Iceluy dira-il, & ne le fera point? parlera-il et ne le ratifiera point? Voicy, i'ay receu [charge] pour beneir, car il a beneict, ie ne le puis point destourner. Il n'a point apperceu d'iniquité en Iacob, ne de fausete en Israël. Le Seigneur son Dieu est auec luy, & "le triumphe du Roy auec luy. Dieu lés a retirez d'Egypte, duquel la force est semblable à la Licorne. Car il n'y a point d'enchantemens en Iacob, ne de diuinemens en Israël. Selon le temps il sera dict à Iacob & à Israël: Quelle chose à faict Dieu? Voicy, le peuple se leuera comme le lyon, & se haulcera comme le leonceau, lequel ne se couchera point iusque à ce qu'il aura mangé la proye, & qu'il aura beu le sang dés occis. Alors Balac dist à Balaam: Ne le maudis point, & ne le beneis poīt aussi. Et Balaam respondit, & dist. Balac: Ne t'ay-ie point dict que ie feroye tout ce que le Seigneur diroit? Derechef Balac dist à Balaam: Viens maintenant, ie te conduiray en vn autre lieu. Si dauenture il plairoit à Dieu q̃ tu le maudisse d'illec. Balac donc conduict Balaam au sommet de Pheor, qui regarde contre Iesimon. Et Balaam luy dist: Edifie moy icy sept autelz, & m'appareille icy sept boueaux, & sept moutons. Et Balac feit comme Balaā auoit dict, puis offrit vn boueau, & vn mouton à chescun autel.

"Ou, l'habitation

D

CHAP. XXIIII.

ET Balaam voyant qu'il plaisoit au Seigneur de beneir Israël, il n'alla point comme lés autresfoys à l'encontre dés enchanteurs: mais il dressa sa face vers le desert, & esleuant sés yeux veit Israël qui habitoit là, selon sés lignées, & l'esprit de Dieu fut sur luy, & allegua sa parabole, disant: Balaam filz de Beor dict, & l'homme qui à loeil ouuert dict: Celuy qui a ouy lés parolles de Dieu, lequel a veu la vision du tout puissant, qui tombe, & a eu lés yeux ouuers, dit: Cōbien sont beaux tés pauillōs, ô Iacob, & tés tabernacles ô Israël. Ilz sont estendus cōme lés fleuues, comme lés A

iardins prés du fleuue, comme lés tentes que le Seigneur a tendu,comme lés cedres auprés de l'eaue:l'eaue distillera de sa seil
B le, & sa semence sera en plusieurs eaues, & son Roy sera exalté plus que Agag,
s.13.d. & son royaume haulcé. Dieu la retiré hors d'Egypte, duquel la force est semblable à la Licorne, il consommera lés gens q̃ luy sont ennemis,& brisera leurs os,& transpercera de sés fleiches. Il gist & couche comme le lyonceau & comme le lyon:qui le fera leuer? Ceux qui te benient seront beneis, & ceux qui te maudient seront maudis. Lors Balac se courrouça contre Balaam, & frappa sés mains.Puis Balac dist à Balaam:Ie t'ay appellé pour maudire més ennemys, & voicy tu lés as ia beneict par troys foys. Or maintenant fuis t'en en ton lieu,i'auoye dit que ie t'honnoreroye,et voicy le Seigneur t'a priué de l'honneur. Et Balaam respondit à Balac: N'auoys-ie pas aussi parle à tés messagers (que tu auoys enuoyé vers moy) disant: Si Balac me donnoit sa maison pleine d'or & d'ar-
C gent,ie ne pourroye point transgresser le mandement du Seigneur, pour le faire bon ou mauuais de mon cœur: ce que le Seigneur dira ie le diray. Maintenant donc ie m'en voys vers mon peuple,viés ie te conseilleray que fera ce peuple, à ton peuple aux derniers temps. Et il allegua son prouerbe,disant:Balaam filz de Beor dist, & l'homme qui a loeil ouuert dit:Celuy qui a ouy lés parolles de Dieu,& qui sait la science du souuerain, qui a veu la vision du tout puissant, qui tombe & a eu lés yeux ouuers, dist:Ie le verray:mais non point maintenant,ie le regarderay: mais non point "prés, vne estoille est procedée de Iacob, & vn sce-
D ptre s'esleuera d'Israël, & trãspercera lés princes de Moab, & destruira tous lés enfans de Seth. Et Edom sera l'heritage, & Seir l'heritage de sés ennemys. Et Israël,se portera vaillamment,& celuy qui dominera sera de Iacob, & destruira le demourant de la cité. Et quand il eut veu Amalec, il allegua sa parabole, disant: Le commencement dés gens est d'Amalec: mais son dernier perira à iamais, Et,quand il veit le Cinéen, il allegua sa parabole, disant: Ton habitation est forte,& metz ton nid au rochers, mais le Cinéen sera bruslé, iusque à tant que Assur te menera en captiuité. De rechef il allegua sa parabole, disant:Las qui viura quand Dieu fera ce? Et lés nauires [viendront] de la partie d'Italie & affligeront Assur, & affligeront aussi Eber: & aussi il perira à iamais. Puis Balaam se leua, & s'en alla retournant en son lieu,& Balac aussi s'en alla sa voye.

"Ou, il n'est poĩt prés.

CHAP. XXV.

A Lors Israël demouroit en Setim, A
& le peuple commença à faire fornicatiõ auec lés filles de Moab, lesquelles appelloient le peuple aux sacrifices de leurs dieux,& le peuple mãgeoit, & s'enclinoit deuant leurs dieux. Et Israël s'adioingnit à Beel-phegor. Adonc le Seigneur fut courroucé contre Israël, & dist à Moyse: Prens tous lés princes du peuple, & lés fais pendre deuant le Seigneur "deuant le soleil,affin que l'ire de la fureur du Seigneur se destourne d'Israël. Moyse donc dist aux iuges d'Israël: Qu'vn chascun tue sés hommes qui se sont adioinctz à Beel-phegor.
Et voicy vn homme dés enfans d'Israël vint,& feit approcher vers sés freres B
vne Madianite, "deuant Moyse & deuãt toute la congregation dés enfans d'Israël, lesquelz plouroient à la porte du tabernacle de tesmoignage. Lors Phinées le filz d'Eleazar,filz d'Aaron sacrificateur,voyant ce,il se leua du milieu de la congregation, & ayant prins vne lance en sa main vint derriere l'homme Israëlite en l'habitacle,& lés perça tous deux:assauoir, l'homme Israëlite & la femme par le ventre. Et la playe dés enfans d'Israël cessa,de laquelle playe* mou rurent vingt quatre mille. Et le
C Seigneur parla à Moyse,disant:Phinées le filz d'Eleazar filz d'Aaron sacrificateur a destourné ma fureur de dessus lés enfans d'Israël,quand il a esté esmeu de mon zele au milieu d'eux,affin que ie ne consommasse lés enfans d'Israël par mon zele.* Pourtant dis-luy:Voicy, ie luy donne l'appointement de paix:& sera tant à luy que à sa semence aprés luy l'alliance de la perpetuelle sacrificature, pour autant qu'il a esté meu de zele pour son Dieu,& a reconcilié lés enfans d'Israël. Et le nom de l'homme Israëlite occis qui fut tué auec la Madianite, estoit Zamri filz de Salu prince de la mai-
D son du pere dés Simeonites. Mais le nom de la femme Madianite qui fut frappée,estoit Cozbi,fille de Zur prince dés gens de la maison du pere dés Madianites. De rechef le Seigneur parla à Moyse,disant: Monstrez vous ennemys aux Madianites & lés "frappez. Car iceux se mõstrent voz ennemys par

"C'est en publique & deuãs tous.

"En la p̃sence.

1.Corint. 10.b.

eccl'.45.d

"tuez.

par leurs fraudes, et vous ont surprins en cause de [l'idole] Phegor, & en la cause de Cozbi fille du prince dés Madianites leur sœur, qui a esté frappée au iour q̃ la playe fut faicte à l'occasion [de l'idolatrerie] de Phegor.

CHAP. XXVI.

A gen. 46. b Exo. 6. b 1. Chron. 5. a.

ET *aprés la playe, le Seigneur parla à Moyse et à Eleazar filz d'Aharon sacrificateur, disant : Leuez la somme de toute la congregation dés enfans d'Israël de l'eage de vingt ans & au dessus par lés maisons de leurs peres, tous pouās sortir à la guerre entre Israël. Moyse donc & Eleazar sacrificateur parlerēt auec eux en la plaine de Moab, auprés de Iordan vers Iericho, disans: Depuis l'eage de vingt ans & au dessus [compterez le peuple,] cōme le Seigneur a cōmandé à Moyse, & aux enfans d'Israël quand ilz sortirent du pays d'Egypte. Ruben premier nay d'Israël. Lés enfans dudict Ruben estoiēt Henoch, duquel est la famille dés Henochites: Phallu, duquel est la famille dés Phaluites: Hezron, duquel est la famille dés Hezronites : Charmi, duquel est la famille dés Charmites. Icelles sont lés familles dés Rubenites, desquelz furent nombrez quarante troys mille, sept cens & trente.

Et lés filz de Phallu, Eliab. Et lés enfans d'Eliab, Nemuel, Dathan & Abirom. Iceux sont Dathan & Abirom renommez en la congregation, lesquelz esmeurent querelle contre Moyse & contre Aharon en l'assemblée de Coré, quād ilz querelloient contre le Seigneur, dont la terre ouurit sa gueulle & lés deuora, auec Coré en la mort de la congregation quand le feu consomma deux cens cinquante hommes, & furent en signe: mais lés enfans de Coré ne moururent point.

Sus. 16. a g.

B

Lés enfans de Simeon par leurs familles sont: Namuel, duquel la famille dés Namuelites: Iamin, duquel la famille dés Iaminites: Iachin, duquel la famille dés Iachinites: Zaré, duquel la famille dés Zarehites : Saul, duquel la famille dés Saulites. Icelles donc sont lés familles dés Simeonites, desquelz furent vingt deux mille, & deux cens. Lés enfans de Gad, par leurs familles sont: Zephon, duquel estoit la famille dés Zephonites: Haggi, duquel la famille dés Haggites: Suni, duquel la famille dés Sunites: Ozni, duquel la famille dés Oznites: Heri, duquel la famille dés Herites: Arod, duquel la famille dés Arodites: Areli, duq̃l la famille dés Arelites. Icelles donc sont lés familles dés enfans de Gad, selon qu'ilz furent nombrez, quarante mille cinq cens. Lés enfans de Iuda, Er & Onan, desquelz Er & Onan moururēt au pays de Chanaan. *Et lés enfans de Iuda par leurs familles estoient: Sela, duquel la famille dés Selanites: Phares, duquel la famille dés Pharezites: Zaré, duquel la famille dés Zareites. Mais lés enfans de Phares, Hezron, duquel la famille dés Hezronites: & Hamul, duquel la famille dés Hamulites. Icelles donc sont lés familles de Iuda, selon leurs denōbrez septante six mille cinq cens. Lés enfans d'Issachar, par leurs familles estoient : Thola, duquel la famille dés Tholaites : Phua, duquel la famille dés Phuanites: Iasub, duquel la famille dés Iasubites: Semron, duquel la famille dés Semronites. Icelles donc sont lés familles d'Issachar, selon leurs denombrez soixante quatre mille troys cēs. Lés enfans de Zabulon, par leurs familles Sared duquel la famille dés Saredites: Elon, duquel la famille dés Elonites: Iahléel, duquel la famille dés Iahléelites. Icelles donc sont lés familles dés Zabulonites, selon leurs denombrez soixante mille cinq cens. Lés enfans de Ioseph, par leurs familles Manassé & Ephraim. Lés enfans de Manassé Machir, duquel la famille dés Machirites, & Machir engendra Galaad, duquel la famille dés Galaadites. Iceux sont lés enfans de Galaad: Iezer, duquel la famille dés Iezerites: Helec, duquel la famille dés Helecites : Asriel, duquel la famille dés Asrielites: Sechem, duquel la famille dés Sechemites: *Semida, duquel la famille dés Semidaites: Hepher, duquel la famille dés Hepherites : Zalphaad filz de Hepher n'eut point de filz: mais dés filles. Et lés noms dés filles de Zalphaad sont: Mahala, Noa, Hegla, Melcha, & Therza. Icelles donc sont lés familles de Manassé, & leurs denombrez, cinquāte deux mille & sept cens. Iceux sont lés enfans d'Ephraim, par leurs familles: Suthala, duquel la famille dés Suthalahites: Becher, duquel la famille dés Becherites: Thehen, duquel la famille dés Thehenites. Et iceux sont lés enfans de Suthala: Eran, duquel la famille dés Eranites. Icelles sont lés familles dés enfans d'Ephraim, selon leurs denombrez trente deux mille & cinq cens. Iceux donc sont lés enfans de Ioseph par leurs familles.

C gene. 3[8]

D

sou. 2[7]

Lés enfans de Ben-iamin, par leurs familles sont: Balé, duquel la famille dés Baleites : Asbel, duquel la famille dés Asbelites : Ahiram, duquel la famille B

dés Ahiramites: Sephupham, duquel la famille dés Sephuphamites: Huphã, duquel la famille dés Huphamites. Et lés enfans de Balé estoient: Ered & Noeman. [De Ered] la famille dés Eredites: & de Noeman la famille dés Noemites. Iceux donc sont lés enfans de Ben-iamin par leurs familles, & leurs denombrez quarante cinq mille & six cens. Iceux sont lés enfans de Dan, par leurs familles: Suham, duquel la famille dés Suhamites. Icelles sont lés familles de Dan selon leurs familles. Toutes lés familles dés Suhamites, selon leurs denombrez soixante quatre mille & quatre cens.

Lés enfans d'Aser, par leurs familles: Iemnah, duquel la famille dés Iemnahites: Iesui, duquel la famille dés Iesuites: Beriah, duquel la famille dés Beriahites.
F Lés enfans de Beriah: Heber, duquel la famille dés Heberites: Melchiel, duquel la famille dés Melchielites: mais le nom de la fille d'Aser, fut Sara. Iceux donc sont lés enfans d'Aser, selon leurs denombrez cinquante troys mille & quatre cens. Lés enfans de Nephthali, par leurs familles: Iahzéel, duquel estoit la famille dés Iahzéelites: Guni, duquel la famille dés Gunites: Iezer, duquel la famille Iezerites: Sellem, duquel la famille dés Sellemites. Icelles donc sont lés familles de Nephthali selon leurs familles, & leurs denombrez quarante cinq mille & quatre cens. Ainsi ceux sont lés denõbrez dés enfans d'Israël six cens & vn mille, sept cens & trente. Et le Seigneur parla à Moyse, disant: A iceux la terre sera diuisée par heritage selon le nombre dés noms. A ceux qui sont le plus, tu multiplieras leur heritage, & à ceux qui sont le moins, tu leur diminueras leur heritage: l'heritage sera donné à vn chascun selon son nõbre. Toutesfois soit la terre diuisée par sort, & selon lés noms dés lignages de leurs peres, il heriteront. Selon le sort soit diuisé l'heritage d'icelle entre le plus & le moins.
G *Mais ceux sont lés nombres dés Leuites, par leurs familles: Gerson, duquel la famille dés Gersonites: Cahath, duquel la famille dés Cahathites: Merari, duquel la famille dés Meraritès. Icelles sont lés familles de Leui: La famille dés Lobnites: la famille dés Hebronites: la famille dés Maholites: la famille dés Musites: la famille dés Coritnes.* Mais Cahath engendra Amram, & le nom de la femme d'Amram, Iochabed, fille de Leui, laquelle fut née à Leui en Egypte, & icelle enfanta à Amram: [son mary] Aharon, Moyse & Marie leur sœur. Et à Aharon furent nayz: * Nadab, Abihu, Eleazar & Ithamar. Desquelz Nadab & Abihu moururent en offrant le feu estrange deuant le Seigneur. Et leurs denombrez furent vingt troys mille, tous masles de l'eage d'vn moys & au dessus, lesquelz ne furent point comptez d'entre lés enfans d'Israël. Car heritage ne leur fut point donné entre lés enfans d'Israël. Iceux sont lés nombrez quand Moyse & Eleazar sacrificateur, nombrerent lés enfans d'Israël en la plaine de Moab prés de Iordan vers Iericho, entre lesquelz ne fut aucun de ceux que Moyse & Aharon sacrificateur, auoient nombrez quand ilz nombrerent lés enfans d'Israël, au desert de Sinai.*Car le Seigneur leur auoit dit qu'ilz mourroient au desert, & qu'il n'en resteroit point aucun, sinon Caleb filz de Iephoné, & Iosué filz de Nun.

[Marginal notes: xo.6.c. — xode.6 c. — Sus.3.a. Leui.10.a 1.Chron. 24.a. — 1.Corint. 10.a. Sus.14.d]

CHAP. XXVII.

A PVis*vĩdrẽt lés filles de zalphahad filz de Hepher filz de Galaad, filz de Machir, filz de Manassé de la famille de Manassé, filz de Ioseph. Iceux sont lés noms dés filles: Mahala, Noa, Hegla, Melcha & Therza, & cõparoissantes deuãt Moyse & Eleazar sacrificateur, & lés princes & toute la congregation, elles dirent: * Nostre pere est mort au desert, lequel n'a pas esté en la congregation qui est conuenue contre le Seigneur en la congregation de Coré: mais il est mort en son peché, & n'a eu nulz filz. Pourquoy est osté le nom de nostre pere du milieu de sa famille, pourtant qu'il n'a nulz filz? Donne nous heritage au milieu dés freres de nostre pere.
B Lors Moyse refera le iugement deuant le Seigneur. Et le Seigneur parla à Moyse, disant: Comme lés filles de Zalphahad ont parlé, donne leur possession d'heritage au milieu dés freres de leur pere, & leur transfere l'heritage de leur pere. Tu parleras aussi aux enfans d'Israël, disant: Quand l'homme mourra, & n'aura nulz filz vous transfererez l'heritage d'iceluy à sa fille. Que s'il n'a nulle fille vous donnerez l'heritage d'iceluy à sés freres. Et s'il n'a nulz freres vous donnerez l'heritage d'iceluy aux freres de son pere. Et si son pere n'a nulz freres vous donnerez l'heritage d'iceluy à son parent qui est prochain d'iceluy de sa famille, & la possedera. Et sera ce aux enfans d'Israël par

[Marginal notes: Sus.26.d Sou.36.a Iof.17.a. — Sus.6.e.]

ordonnance iudicialle, comme le Sei-
C gneur le commanda à Moyse. *De
Deu.32.g rechef le Seigneur dist à Moyse: Monte
en ceste montaigne d'Abarim,& regarde
la terre que i'ay donnée aux enfans d'Is-
raël,et quand tu l'auras regardée,tu seras
aussi reduict à ton peuple comme Aharõ
ton frere a esté reduict:pour autant que
vous auez esté inobediens à ma paroille
Sus.10.b. au desert de *Zin en la querelle de la
congregation pour me sanctifier és eaues,
deuant leurs yeux. Ce sont lés eaues de
querelle de Cades au desert de Zin.
Et Moyse parla au Seigneur,disant:
Le Seigneur le Dieu dés espritz de toute
chair pouruoye d'vn homme sus la con-
gregation, lequel sorte & entre deuant
eux,& qu'il lés face sortir & entrer de-
uant eux,& que la congregation du Sei-
gneur ne soit comme lés brebis qui n'ont
point de pasteur. Et le Seigneur dist à
Deut.3.d Moyse:*Prens Iosué filz de Nun l'hom
me auql est l'esprit,et mettras tés mains
sur iceluy, lequel feras assister deuant
Eleazar sacrificateur & deuant toute la
congregation,& luy bailleras comman-
dement en leur presence,& luy donneras
de ta louenge,affin que toute la congre-
D gation dés enfans d'Israël l'escoutent. Et
assistera deuant Eleazar sacrificateur le-
quel interroguera pour luy en iugement
d'Vrim deuant le Seigneur,lesquelz sor-
tiront & entreront selon la parolle d'ice-
luy,tant luy que tous lés enfans d'Is-
raël auec luy & toute la congrega-
tion. Moyse donc feit comme
le Seigneur luy auoit commandé, &
print Iosué, & le feist assister deuant
Eleazar sacrificateur & deuant toute la
congregation: puis mist sés mains sur
luy,& luy donna commandement com-
me le Seigneur auoit parlé par la main
de Moyse.

CHAP. XXVIII.

A ET le Seigneur parla à Moyse,di-
sant:Commande aux enfans d'Is-
raël,& leur dis: Vous garderez
mon oblation,mon pain pour més sa-
crifices faictz par feu en souef odeur,
pour m'offrir en son temps. Aussi tu leur
diras:cestuy est le sacrifice faict par feu
que vous offrirez au Seigneur: deux
agneaux d'vn an, sans macule pour
iour,en holocauste continuel:tu sacrifie-
ras vn agneau au matin,et l'autre agneau
entre lés vespres. Et la dixiesme partie
d'Ephi de fine farine pour l'offerte pe-
strie auec la quatriesme partie de Hin
d'huile *esprinte. Soit l'holocauste con- exo.27.
tinuel tel qui a esté faict en la montaigne
de Sinai en souef odeur de sacrifice faict
par feu au Seigneur. Et l'aspersion
d'iceluy soit la quatriesme partie de Hin
pour vn agneau tu commanderas l'asper
sion du vin estre faicte au Seigneur de-
dans le sanctuaire. Et tu sacrifieras l'au-
tre agneau entre lés vespres ,comme le
sacrifice du matin,& comme son asper-
sion, tu feras sacrifice bruslé en souef
odeur au Seigneur. *Mais au
iour du repos, [vous offrirez] deux mat.12.
agneaux d'vn an,sans macule, & deux
dixiesmes de fine farine en offerte pestrie
à l'huile,et son aspersion. Et l'holocauste
du repos,doit estre faict le iour du repos,
outre l'holocauste perpetuel & son asper
sion. Et au commencement de
voz moys vous offrirez holocauste au
Seigneur, de deux boueaux, & d'vn
mouton & sept agneaux d'vn an,sans
macule. Et troys dixiesmes de fine farine
en offerte pestrie à l'huile pour vn bou-
ueau, & deux dixiesmes de fine farine en
offerte pestrie à l'huile pour vn mouton.
Et chascune dixiesme de fine farine en
offerte pestrie à l'huile pour vn agneau
en holocauste de souef odeur de sacrifice
faict par feu au Seigneur. Et leur asper-
sion soit de la moytie de Hin de vin
pour le boueau,& la troysiesme par-
tie de Hin pour le mouton,& la qua-
triesme de Hin pour l'agneau. C'est l'ho-
locauste du moys,en son moys,par lés
moys de l'an. Et vn cheureau de che-
ures sera sacrifié pour le peché au Sei-
gneur, aprés l'holocauste continuel, &
son aspersion. *Et au quator- exo.12.
ziesme iour du premier moys est Pasque leui.23.
au Seigneur,& au quinziesme iour de ce C
moys est la solennité,& par sept iours
on mangera du pain sans leuain. Et au
premier iour auquel est saincte conuoca-
tion vous ne ferez aucune œuure seruile.
Et offrirez sacrifice d'holocauste au
Seigneur, de deux boueaux, & d'vn
mouton & aurez sept agneaux d'vn an,
sans macule. Et leur offerte sera de fine
farine pestrie à l'huile & offrirez troys
dixiesmes pour vn boueau,& deux di-
xiesmes pour vn mouton. Vn dixiesme
pour vn chascun agneau, desdictz sept
agneaux. Et vn bouc pour le peché,affin
de vous reconcilier. Vous ferez cés cho-
ses outre l'holocauste du matin qui est
pour l'holocauste continuel. Vous fe-
rez en ceste maniere par chascun dés
sept iours. Ce pain du sacrifice qui
se faict par feu en souef odeur au Sei-
gneur,

gneur soit faict outre l'holocauste continuel, & son aspersion. Et au septiesme iour vous sera saincte conuocation, auquel ne ferez aucune œuure seruile.

D Aussi le iour dés premices quãd vous offrirez offerte nouuelle au Seigneur en voz sepmaines vous aurez saincte conuocation, auquel vous ne ferez aucune œuure seruile. Vous offrirez aussi holocauste en souef odeur au Seigneur de deux boueaux, d'vn mouton, & de sept agneaux d'vn an. Et leur offerte sera de fine farine pestrie à l'huile, troys dixiesmes pour chascun boueau, & deux dixiesmes pour chascũ moutõ. Vne dixiesme pour vn chascun dés sept agneaux: & vn cheureau de cheures pour vous reconcilier. Vous lés sacrifierez outre l'holocauste continuel & son offerte: cés choses vous seront sans macule & leurs aspersions.

CHAP. XXIX.

A LE premier iour aussi, du septiesme moys, vous sera saincte conuocation, auquel ne ferez aucune œuure seruile: ce vous sera le iour du son de la trompe. Aussi vous *ferez holocauste en souef odeur au Seigneur, d'vn boueau, d'vn mouton, & de sept agneaux d'vn an, sans macule. Et leur offerte sera de fine farine pestrie à l'huile, troys decimes pour vn boueau, & deux decimes pour vn mouton. Et vn dixiesme pour chascun dés sept agneaux. Et vn cheureau de cheures pour le peché affin de vous reconcilier, outre l'holocauste du moys & son offerte, & outre l'holocauste continuel & son offerte & leur aspersion qui seront faictz selon leur ordonnance en souef odeur de sacrifice faict par feu au Seigneur. *Et au dixiesme iour de ce septiesme moys, vous sera saincte conuocation, & affligerez voz ames: & ne ferez aucune œuure seruile. Aussi vous presenterez holocauste au Seigneur en souef odeur, d'vn boueau, d'vn mouton, & sept agneaux d'vn an, sans macule. Et leur offerte sera de fine farine pestrie à l'huile, troys decimes pour vn boueau, & deux decimes pour vn mouton, vn decime pour chascũ dés sept agneaux Vn cheureau de cheures pour le peché, outre le sacrifice pour le peché qui est faict pour la reconciliation, & outre l'holocauste continuel, & son offerte, & leurs aspersions. Et au quinziesme iour du septiesme moys, vous sera saincte conuocation, auquel ne ferez aucune œuure seruile, & celebrerez la solennité au

*Sacrifices.

Leui. 16. g. & 23. c. B

Seigneur par sept iours. Aussi vous offrirez holocauste, sacrifice par feu en souef odeur au Seigneur, assauoir, treize boueaux, deux moutons, & quatorze agneaux d'vn an sans macule. Et leur offerte sera de fine farine pestrie à l'huile, troys decimes pour chascun dés treize boueaux, deux decimes pour chascun dés deux moutons. Et vne decime pour chascun dés quatorze agneaux. Et vn cheureau dés cheures pour le peché, outre l'holocauste continuel, son offerte & son aspersion. Et au second iour, [vous offrirez] douze boueaux, deux moutons, & quatorze agneaux d'vn an, sans macule. Et leur offerte & leur aspersion pour lés boueaux, pour lés moutons & agneaux seront faictz selon leur *nombre & reigle. Et vn cheureau dés cheures pour le peché, outre l'holocauste continuel, & son offerte & leurs aspersions. Et au troisiesme iour, [vous offrirez] vnze boueaux deux moutons, & quatorze agneaux d'vn an, sans macule, Et leur offerte, & leurs aspersions pour lés boueaux, & pour lés moutons, & agneaux selon leur nombre & reigle. Et vn bouc pour le peché, outre l'holocauste continuel & son offerte, & son aspersion. Et au quatriesme iour, [vous offrirez] dix boueaux, deux moutons, & quatorze agneaux d'vn an, sans macule, leur offerte, Et leur aspersion, pour lés boueaux, & pour lés moutons & agneaux, selon leur nombre & reigle, Et vn cheureau de cheures pour le peché, outre l'holocauste continuel, son offerte & son aspersion. Et au cinquiesme iour, [vous offrirez] neuf boueaux, deux moutons. & quatorze agneaux d'vn an, sans macule. Et leur offerte, & leur aspersiõ, & pour lés boueaux, pour lés moutõs et pour lés agneaux, selõ leur nõbre et reigle. Et vn cheureau dés cheures, outre l'holocauste cõtinuel, & son offerte et son aspsiõ. Et au sixiesme iour, [vous offrirez] huict boueaux, deux moutons, & q̃torze agneaux d'vn an sans macule. Et leur offerte & leur aspersiõ pour lés boueaux, & pour lés moutons & agneaux, selon leur nombre & reigle. Et vn bouc pour le peché, outre l'holocauste cõtinuel, sõ offerte, et sés aspersiõs. Et au septiesme iour, [vous offrirez] sept boueaux, deux moutons, & quatorze agneaux d'vn an sans macule, Et leur offerte & leur aspersion pour lés boueaux, pour lés moutons & agneaux, selon leur nombre & selon leur reigle. Et vn bouc pour le peché, outre l'holocauste continuel, son offerte.

C

*Selon la reigle & mesure accoustumée, & Sou.

offerte, & son aspersion. Et au huy-
tiesme iour "vous sera assemblée, auquel
ne ferez aucũe œuure seruile. Aussi vous
offrirez l'holocauste, sacrifice faict par
feu en souef odeur au Seigneur, d'vn bou
ueau, d'vn mouton, de sept agneaux d'vn
an sans macule, leur offerte & leurs asper
sions pour vn boueau, pour vn mou-
ton, & pour lés agneaux selon leur nom-
bre & reigle. Et vn bouc pour le peché
outre l'holocauste continuel, son offerte
& son aspersion. Vous ferez cés cho-
ses au Seigneur en voz solennitez, outre
voz vœux, & oblations volũtaires, pour
voz holocaustes, voz offertes, voz asper-
sions, & voz pacifiques.

"ou, vous aurez retẽtion [du peuple].

CHAP. XXX.

A Moyse donc dist aux enfans d'Is-
raël, selon toutes lés choses que
le Seigneur luy auoit comman-
dé. Moyse aussi parla au chefz dés li-
gnées dés enfans d'Israël, disant: Ceste
est la parolle que le Seigneur a comman-
dé. Quand l'homme vouëra vn vœu au
Seigneur, ou aura iuré vn iurement par
obligation faicte sur son ame, il ne viole-
ra point sa parolle: mais il fera selon tou-
tes lés choses qui sont procedées de sa
bouche. Et quand la femme vouëra
vn vœu au Seigneur, & qu'elle se sera
obligée en sa ieunesse, en la maison de son
pere, si son pere a entẽdu son vœu & son
obligation par laquelle s'est obligée en
son ame, & son pere s'est teu, tous sés
vœux seront ratifiez, & toute obligation
de laquelle s'est obligée en son ame sera
ratifiée. Mais si son pere luy contredit
B au iour qu'il a entendu, tous sés vœux,
& toutes sés obligations desquelles s'est
obligée en son ame, ne seront point rati-
fiez, & le Seigneur luy pardonnera: car
son pere l'a empeschée. Et si elle a
mary, & qu'elle aye voué, ou ayt promis
chose par quoy elle se soit obligée en
son ame, & son mary l'aye entendu, &
au iour qu'il a entendu se taise, sés voeux
& sés obligations desquelles s'est obli-
gée en son ame seront ratifiez. Et si au
iour que son mary l'oit luy contredict, &
rompt son vœu qui estoit sur elle, & ce
qu'auoit proferé de sés leures par lequel
C s'estoit obligée en son ame, le Seigneur
luy pardonnera. Et le vœu de la
vefue, ou de la repudiée, & tout ce de-
quoy se sera obligée en son ame, luy sera
conferrmé. Et si la famille de
quelcun homme a voué, ou s'est obli-
gée en son ame par iurement, & cest hom
me l'entende & se taise, ne luy contredi-
sant point, tout sés vœux, & toute obli-
gation par laquelle s'est obligée en son
ame, seront ratifiez. Que si cest homme
lés rompt au iour qu'il a ouy, tout ce qui
sera sorty de sés leures pour sés vœux
ou obligation de son ame, ne sera point
ratifié. Car son maistre lés a rõpu, et auf-
si le Seigneur luy pardonnera. Tout D
vœu & tout iurement d'obligation pour
affliger l'ame, le maistre d'icelle le ratifie-
ra ou le rompra. Et si son maistre en se
taisant ne luy contredict d'vn iour à
l'autre, il ratifiera tous sés vœux ou tou-
tes sés obligatiõs qui sont sur elle. Car il
s'en est teu au iour qu'il a ouy. Mais si
lés rompt aprés qu'il lés auoit ouy, il por
tera l'iniquité d'icelle. Icelles sont lés
ordonnances que le Seigneur comman-
da à Moyse, d'entre l'homme & sa fem-
me, d'entre le pere & sa fille en sa ieunesse
en la maison de son pere.

CHAP. XXXI.

Et le Seigneur parla à Moyse, di- A
sant: Fais vengeance pour lés
filz d'Israël, dés Madianites, a-
prés tu*seras "reduict à tõ peuple. Moy-
se donc parla au peuple, disant: Que lés
hommes d'entre vous s'arment à la guer
re, affin qu'ilz soient contre lés Madia-
nites pour faire la vengeance du Seigneur
d'iceux. Mille de chascune lignée, affin
que de toutes lés lignées vous en enuo-
yez aucuns. Et furent baillez de la mul-
titude d'Israël (mille pour lignée) douze
mille armez à la guerre. Puis Moyse lés
enuoya en guerre, mille par lignée: &
auec iceux Phinées filz d'Eleazar sacri-
ficateur, & lés vaisseaux du sanctuaire, &
lés trompettes pour sonner en sa main.

Ilz batailleren donc contre Madian
comme le Seigneur auoit commandé à
Moyse, & occirent tous lés masles. Ilz
occirent aussi lés *Roix de Madian sur
leurs mortz: assauoir, Eui, Recem, Zur,
Hur, & Reba, cinq Roix de Madian, &
occirent Balaam filz de Beor par l'espée. B
Et lés enfans d'Israël prindrent capti-
ues lés femmes de Madian & leurs petis,
& prindrent tout leur bestail, grand &
petit, & toute leur substance. Et ardirent
par feu toutes leurs citez auec leurs ha-
bitations, & tous leurs "palays. Et prin-
drent toutes lés despouilles & tout le bu
tin tant dés hommes que du bestail. Puis
amenerent à Moyse & à Eleazar sacri-
ficateur & à la congregation dés enfans
d'Israël à l'ost qui estoit en la plaine de
Moab prés de Iordan vers Iericho, lés
captifz, le butin, & lés despouilles.

Lors Moyse & Eleazar sacrificateur,
& tous

Sus. 25.c
"tu mouras.
Iosue. 13.
"Ou, temples.

& tous lés princes de la congregation
sortirent au deuant d'eux, hors l'ost. Et
Moyse se courrouça contre lés capitai-
nes de l'exercite, contre lés milleniers &
centeniers qui venoyent de batailler en
us.25.a. la guerre. Et Moyse leur dist: * Pour-
quoy reseruez vous toutes lés femmes?
ne sont ce pas celles qui par la parolle de
C Balaam ont faict preuariquer lés enfans
d'Israël contre le Seigneur, à cause de
[l'idole] Phegor, dont fut la playe en la
congregation du Seigneur? Or mainte-
nant tuez tous masles d'entre lés petis
enfans & toutes femmes qui ont eu con-
gnoissance d'homme: mais vous laisserez
viure pour vous toutes petites d'entre
lés femmes, lesquelles n'ont point eu con-
gnoissance d'homme. Puis vous demou-
rerez par sept iours hors de l'ost. Quicō-
que aura tué aucun, ou touché au mort, se
purifiera au troysiesme & septiesme iour
tant vous que voz captifz. Aussi purifie-
rez tous lés vestemens & tous lés vais-
seaux de peau, & tous ouurages de poil
de cheures, & tous vaisseaux de boys.

Et Eleazar sacrificateur dist aux
hommes de guerre qui estoient venuz de
D la bataille: Ceste est l'ordonnance de la
loy que le Seigneur commanda à Moy-
se, toutesfoys or, argent, aerain, fer, estain,
plomb, & toute chose qui entre au feu
vous le ferez passer par le feu, & se-
ra net: mais il sera aussi purifié auec
Ou, puri- l'eaue de "segregation, & toute chose
catiō, de qui n'entre point au feu vous le ferez
oy fus. passer par l'eaue. Vous lauerez aussi voz
vestemens au septiesme iour, & serez
netz. Puis aprés vous entrerez en l'ost.

Et le Seigneur parla à Moyse, di-
sant: Leue la somme du pillage dés ca-
ptifz tant dés personnes que dés bestes,
toy & Eleazar sacrificateur, & lés chefz
dés peres de la congregation, & diuise le
pillage entre lés combatans qui sont sor-
tis à la guerre, & entre toute la congre-
gatiō. Et separeras au Seigneur le tribut
dés hommes de guerre, qui sont sortis à la
guerre: vne ame de cinq cēs, tant dés per-
sonnes que dés boeufz, dés asnes & dés
E brebis. Vous lés prendrez de la moytie
d'iceux, puis tu la donneras à Eleazar sa
crificateur en offerte du Seigneur. Mais
de la moytie dés enfans d'Israël, tu en
prendras vne portion de cinquante, tant
dés personnes que dés boeufz, dés asnes,
dés brebis & de tout bestail: puis lés don
neras aux Leuites qui veillent la garde
du tabernacle du Seignr. Et Moyse
& Eleazar sacrificateur feirent comme le
Seigneur auoit cōmandé audict Moyse.

Et la prinse [dés choses viuantes] outre
le pillage dés autres [choses] qu'auoit
prins le peuple de la guerre, estoit en bre-
bis six cens septante cinq mille, en boeufz
septante deux mille, en asnes soixante &
vn mille. Et lés ames humaines dés fem-
mes qui n'auoient point eu congnoissan-
ce d'homme, estoient en tout trente deux
mille ames. Et fut la moytie pour la F
portion de ceux qui sortirent à la guer-
re, en nombre, dés brebis troys cens trēte
sept mille cinq cens. Et le tribut pour le
Seigneur és brebis, fust six cens septante
cinq. Et dés boeufz, trente six mille, des-
quelz le tribut pour le Seigneur estoit se-
ptante deux. Et dés asnes, trente mille &
cinq cens, desquelz le tribut pour le Sei-
gneur estoit soixante & vn. Et dés ames
humaines, seize mille, desquelz le tribut
pour le Seigneur estoit de trente deux
" personnes. Et Moyse donna le tribut "ames.
de l'eleuation du Seigneur à Eleazar sa-
crificateur, comme le Seigneur luy auoit
commandé. Mais quant à l'autre
moytie dés enfans d'Israël que Moyse
auoit prins dés hommes qui auoient guer
royé, la moytie qui fut pour la congrega
tion: estoit dés brebis, troys cens trente
sept mille cinq cens: et dés boeufz, trente
six mille: et dés asnes, trente mille cinq
cens: et dés ames humaines, seize mille.
Et Moyse print de la moytie dés en-
fans d'Israël, vne portion de cinquante,
tant dés personnes que du bestail, lesq̄lz
il donna aux Leuites qui tiennent la
garde du tabernacle du Seigneur, comme
le Seigneur auoit cōmandé audict Moy-
se. Et lés capitaines qui estoient sus G
la multitude de l'armée: assauoir, lés mil-
leniers & centeniers s'approcherent de
Moyse, & luy dirent: Tés seruiteurs
ont leué la somme dés gens d'armes qui
sont soubz noz mains, & ne s'en faut
point vn homme d'eux. Et nous, offrons
donc oblation au Seigneur, chascun com- "Ou, selō
me il a trouué " [en son butin,] ioyaux sa puissā-
d'or, braceletz, poingnetz, aneaux, aureil- ce.
lettes & chaines, pour reconcilier noz
ames deuant le Seigneur. Et Moyse
& Eleazar sacrificateur receurent d'eux
l'or & tout ouurage d'or. Et tout l'or de
l'offerte qu'ilz offrirent au Seigneur fut
seize mille sept cens cinquante sicles, dés
capitaines milleniers & cēteniers. Car lés
gens d'armes auoient rauy chascun pour
soy. Moyse dōc et Eleazar sacrificateur
prindrēt l'or dés capitaines milleniers &
cēteniers, & le presenterent au tabernacle
de tesmoignage, en cōmemoration dés en-
fans d'Israël deuant le Seigneur.

CHAP. XXXII.

A Et lés enfans de Ruben & lés enfans de Gad auoient vn tresgros & puissant troppeau de bestes,& veirent la terre de Iazer & la terre de Galad: lieu propre pour le bestail. Lors lés enfans de Gad & lés enfans de Ruben vindrent & parlerent à Moyse & à Eleazar sacrificateur & aux princes de la congregation,disans: [La terre] Ataroth, Dibon, Iazer, Nemra, Hesebon, Elealé,Sabam, Nebo & Beon (que le Seigneur a frappé deuant la cõgregation d'Israël) est pays " de bestail,& tés seruiteurs ont bestail. Ilz dirent de rechef: Se nous auons trouué grace vers toy,que ceste terre soit donnée à tés seruiteurs en possession & ne nous faictz point passer le Iordan.

"Propre por nourrir bestail

B Et Moyse respondit aux enfans de Gad & aux enfans de Ruben: Voz freres iront ilz à la guerre,& vous demourerez icy? Pourquoy destournez vous le courage dés enfans d'Israël, de passer à la terre que le Seigneur leur a donnée. Ainsi ont faict voz peres,quand ie lés enuoiay de Cades-Barné, pour veoir la terre & * estans venuz iusque à la vallée d'Escol,& ayans veu la terre, diuertirent le courage dés enfans d'Israël,affin qu'ilz n'entrassent,en la terre que le Seigneur leur auoit donnée. Et le Seigneur se courrouça en ce iour là,& iura,disant: Lés hommes qui sont montez d'Egypte,depuis l'eage de vingt ans & au dessus,ne verront point la terre pour laquelle i'ay iuré à Abraham, Isaac,&

Sus 13.c. & 14.c.

C Iacob. Car nul n'a perseueré de venir aprés moy,sinon Caleb filz de Iephoné Cenezéen: & Iosué filz de Nun. Car ilz ont perseueré aprés moy. *Ainsi le Seigneur fut courroucé contre Israël,& le demena par le desert quarante ans, iusque à ce que toute la generation qui auoit faict mal deuant le Seigneur,fust consommée.* Et voicy vous estes leuez au lieu de voz peres,comme accroissement d'hommes pecheurs,pour augmẽter encore sur la fureur du Seigneur contre Israël. Que si vous vous destournez de le suyure,il delaissera encore [ce peuple] au desert, & ferez dommage à tout le peuple.

Lors s'approcherent de luy: & dirent. Nous edifierons icy dés bergeries pour noz bestes,& dés citez pour noz petis enfans. Et nous serons en armes preparez,pour marcher incontinent deuant lés enfans d'Israël,iusque à ce que nous lés

D aurons mené en leur lieu: mais noz petis demoureront és citez murées à cause dés habitateurs de la terre. Nous ne retournerons point en noz maisons iusque à ce qu'vn chascun dés enfans d'Israël aura prins possession de son heritage. Car nous n'heriterons point auec eux par delà le Iordan: & outre,pourtant que nostre heritage nous eschoit de deça le Iordan vers Orient. Et Moyse leur dist: * Se vous faictes ceste chose, & que vous armez, marchiez deuant le "Seigneur à la guerre,& qu'vn chascun de vous armé passe le Iordan deuant le Seigneur iusque à ce qu'il aura dechassé lés ennemys de deuant soy,& soit la terre subiuguée deuant le Seigneur: vous retournerez aprés,& serez innocens enuers le Seigneur & enuers Israël,& ceste terre vous sera en possession deuant le Seigneur. Mais si vous ne faictes ainsi,voicy vous pechez contre le Seigneur,& congnoistrez vostre peché,qui vous trouuera.

Iosué 1.a.

"L'arche du tesmoignage du Seigñr,et sous.

E Or edifiez vous dés citez pour voz petis,& dés estables pour voz brebis,& faictes ce que vous auez promis. Lés enfans de Gad & lés enfans de Ruben respõdirent à Moyse,disans: Tés seruiteurs feront comme mon seigneur commande,noz petis,noz femmes, nostre bestail & noz iumentz demoureront là és citez de Galaad. Et tés seruiteurs marcheront tous armez en guerre deuant le Seigneur, comme mon seigneur à parlé. Lors Moyse commanda à Eleazar sacrificateur & à Iosué filz de Nun,& aux princes dés peres de familles dés enfans d'Israël,& dist: Se lés enfans de Gad & lés enfans de Ruben passent auec vous le Iordan tous armez à la bataille,deuant le Seigneur,& que la terre soit subiuguée deuant vous,vous leur donnerez la terre de

F Galaad en possession. Mais s'ilz ne passent point armez auec vous, ilz auront possesion entre vous en la terre de Chanaan. Lés enfans de Gad & lés enfans de Ruben respondirent,disans: Ainsi que le Seigneur a parlé à tés seruiteurs,ainsi ferons nous. Nous passerons armez, deuant le Seigneur en la terre de Chanaan, affin que vers nous soit la possesion de nostre heritage de deça le Iordan.

* Ainsi Moyse dõna aux enfans de Gad & aux enfans de Ruben,& à la moytie de la lignée de Manassé filz de Ioseph, le royaume de Sehon Roy dés Amoréens,& le royaume d'Og Roy de Basan,la terre auec sés citez & auec lés limites dés citez du pays à lentour.

Ios.13.b & 22.a. Deut.3.b

Lors lés enfans de Gad edifierent Dibon, Ataroth, Aroer, Atroht, Sophan, Iazer, Iegbea, Beth-Nemra &

ra & Beth-Haran, citez fortes : lés esta-
bles dés brebis. Mais lés enfans de Ru-
ben edifierent : Hesbon, Eleale, Caria-
thaim, Nabo, & Baal-meon, en chan-
geant lés noms, & Sabama, & appellerẽt
par autres, noms lés citez qu'ilz auoient
Gen.5.d. edifiées. *Et lés enfans de Machir
filz de Manassé allerent en Galaad & la
prindrent & dechasserent l'Amoreen qui
estoit en icelle. Moyse donc donna Ga-
laad à Machir filz de Manassé, lequel ha
Deu.3.b. bita en icelle. *Mais Iair filz de
Manassé s'en alla, & print lés villa-
ges d'iceux, & lés appella Hauoth-Iair.
Et Nobe s'en alla, & print Canath
auec sés villages, & l'appella Nobe se-
lon son nom.

CHAP. XXXIII.

A CEux sont lés departemens dés
enfans d'Israël, lesquelz sortirent
du pays d'Egypte, selon leurs
exercites soubz la commission de Moy-
se & d'Aharon. Et Moyse escriuit leurs
issues de leurs stations selon le mande-
ment du Seigneur. Et ceux sont lés
Exo.12.f departemens selon leurs issues. *Lés
enfans donc d'Israël partirent de Rame-
ses au quinziesme iour du p̃mier moys,
le lendemain de Pasque, lesquelz sortirent
en main esleuée en la presence de tous lés
Egyptiens. Lors que lés Egyptiens ense-
uelissoient ceux que le Seigneur frappa
d'entre eux : assauoir, tous lés premiers
nayz : aussi feit le Seigneur iugement és
dieux d'iceux. Et lés enfans d'Israël estãs
partis de Rameses, asseirent leur ost en
Socoth. Et se partirent de Socoth &
asseirent leur ost en Etham, qui est en la
exo.13.d fin du desert. *Et estans partis d'Etham
se poserent contre Phi-hahiroth qui est
à l'endroit de Béel-Zephon, & asseirent
exo.14.a leur ost deuant Magdal. *Et estans par-
tis de Phi-hahiroth, passerent parmy la
mer au desert, & cheminerent la voye de
troys iours par le desert d'Etham, & as-
exo.15.d. seirent leur ost en Mara. *Et estans par-
tis de Mara vindrent en Elim, là ou
estoient douze fontaines d'eaues, & septã
te palmes, & asseirent là leur ost. Et
estans partis d'Elim, asseirent leur ost
prés la mer rouge. Et estans partis de la
mer rouge, asseirent leur ost au desert de
exo.16.a. Sin. *Et estans partis du desert de Sin, as
seirent leur ost en Dophca. Et estans par-
tis de Dophca, asseirent leur ost en Alus.
exo.17.a *Et estans partis d'Alus, asseirent leur
ost en Raphidim. là ou il n'y auoit de-
eaue à boire pour le peuple. Et estãs par-
tis de Raphidim, asseirent leur ost au de-
sert de Sinai. *Et estans partis du exo.19.a.
desert de Sinai, asseirent leur ost aux se- Sus.11.a.
pulchres de concupiscence. Et estans par- Sus.13.a.
tis dés sepulchres de concupiscence, assei- C
rent leur ost en Hazeroth. Et estans par-
tis de Hazeroth, asseirent leur ost en
Rethma. Et estans partis de Rethma, as-
seirent leur ost en Remmon-Pharez. Et
estans partis de Remmon-Pharez, assei-
rent leur ost en Lebna. Et estans partis
de Lebna, asseirent leur ost en Ressa. Et
estans partis de Ressa, asseirẽt leur ost en
Céelatha. Et estãs partis de Céelatha asse
irẽt leur ost en la montaigne de Sepher.
Et estãs partis de la mõtaigne de Sepher,
asseirent leur ost en Harada. Et estans
partis de Harada, asseirent leur ost en D
Maceloth. Et estans partis de Ma-
celoth, asseirent leur ost en Tahath. Et
estans partis de Tahath, asseirent leur ost
en Tharé. Et estans partis de Tharé, as-
seirent leur ost en Methca. Et estans par-
tis de Methca, asseirent leur ost en Has- Deu.10.b
mona. *Et estans partis de Hasmona, as-
seirent leur ost en Moseroth. Et estans
partis de Moseroth, asseirent leur ost en
Bene-iaacan. Et estans partis de Be- *Ou, mon
ne-iaacan, asseirent leur ost en *Hor-gad- taigne.
gad. Et estans partis de Hor-gadgad, as-
seirent leur ost en Iotebatha. Et estans
partis de Iotebatha, asseirent leur ost en
Hebrona. Et estans partis de Hebrona,
asseirent leur ost en Azion-gaber. Et
estans partis de Azion-gaber, asseirent
leur ost au desert de Zin qui est Cadés. E
*Et estans partis de Cadés, asseirent Sus.20.a.
leur ost en la montaigne de Hor, qui est Deu.32.g
à l'extremité de la terre d'Edom. *Et Sus 21.a
Aharon sacrificateur monta en la mon-
taigne de Hor, selon le mandement du
Seigneur, & mourut là, en l'an quarante
aprés que lés enfans d'Israël sortirent de
la terre d'Egypte, au premier iour du cin
quiesme moys. Et Aharon estoit eagé de
cent vingt troys ans, quand il mourut en
la montaigne de Hor. Et le Chana-
néen Roy d'Arad qui habitoit vers
Midy en la terre de Chanaan, entendit
que lés enfans d'Israël venoient. Et
estans departis de la montaigne de Hor,
asseirent leur ost en Zalmona. Et estans
partis de Zalmona, asseirent leur ost en
Phunon. Et estans partis de Phunon,
asseirent leur ost en Oboth. Et estans F
partis d'Oboth, asseirent leur ost en Iea-
barim és frontieres de Moab. Et estans
partis de Ieabarim, asseirent leur ost en
Dibon-gad. Et estans partis de Dibon-
gad, asseirent leur ost en Elmon-Debla-
thaim. Et estans partis d'Elmon-De-

blathaim, asseirent leur ost és montaignes d'Abarim contre Nabo. Et estans partis dés montaignes d'Abarim, asseirent leur ost en la plaine de Moab prés le Iordan vers Iericho. Et asseirent le camp prés le Iordan depuis Beth-iesimoth iusque à [a] Abel-satim en la plaine de Moab, Et le Seigneur parla à Moyse, en la plaine de Moab prés le Iordan vers Iericho, disant: Parle aux enfãs d'Israël, & leur dis: Quand vous passerez le Iordan tirant en la terre de Chanaan, vous dechasserez de deuant vous tous lés

[a] a la plaine de sittim.

G habitans de la terre & destruirez toutes leurs images, & toutes leurs images de fonte, & dissiperez tous leurs [b] haultz lieux. Vous dechasserez donc [lés habitateurs] de la terre & habiterez en icelle. Car ie vous ay donné la terre pour la posseder. Mais vous departirez la terre comme heritage, ce sera faict par sort selõ voz familles: à ceux qui sont le plus, dõnerez plus grand heritage: & à ceux qui sont moins, donnerez moins d'heritage: ou le sort luy escherra, là sera à luy, & distribuerez l'heritage selon lés lignées de voz peres. Mais si vous ne dechassez de deuãt vous lés habitateurs de la terre, il aduiendra que ceux que vous aurez delaissez d'eux, serõt pour cloux en voz yeux, & pour espines à voz costez: & vous tormenteront en la terre, en laquelle vous serez habitans. Et comme i'auoye pẽsé de leur faire, ainsi vous feray-ie.

[b] Autelz.

CHAP. XXXIIII.

A ET le Seigneur parla à Moyse, disant: Commande aux enfans d'Israël & leur dis: Quand vous viendrez aux pays de Chanaan. Ceste est la terre qui vous escherra en heritage, assauoir, la terre de Chanaã auec sés limites. *Et vous sera le costé de Midy depuis le desert de Zin, qui est prés d'Edom, & tirera, de la mer salée vers Orient. Et retournera de Midy par l'ascẽdent du scorpion venant iusque à Zin. Puis sortira de Midy en Cadés-Barné, & de là, en Hazar-adar, & s'estendra iusqu'en Asmon, & de là

Iosué. 15. a.

B se retournera vers le torrẽt d'Egypte, & fineront sés extremitez à la mer.

Et pour le terme d'Occident vous aurez la grand mer, ainsi ce terme vous sera occidental. Et ce vous sera le terme d'Aquilon: de la grand mer vous terminerez [vostre terre] à la montaigne de Hor. De la montaigne de Hor vous la terminerez en Hemath, & sés issues seront iusque és fins de Zedada. Et le terme passant à Zaphron, se terminera Hazar-enan. Ce vous sera le terme d'Aquilon. Puis vous descrires le terme vers Orient, de Hazar-enan à Zepham. Et le terme descendra de Zepham à Rebla, de l'Orient d'Ain, & tirera le mesme terme, & s'esten C dra iusque au costé de la mer de Cenereth vers Orient. Et outre le terme descendant au Iordan, aura son issue à la mer salée. Vous aurez ceste terre auec sés limites à lentour. Et Moyse commanda aux enfans d'Israël, disant: Ceste est la terre que vous heriterez par sort, laquelle le Seigneur à commandé de donner aux neuf lignées & à vne demy lignée. Car la lignée dés enfans de Ruben ont prins leur heritage selon lés familles de leurs peres, & la lignée dés enfans de Gad selon lés familles de leurs peres, & la moitie de la lignée de Manasse. Deux lignées & vne demy lignée ont prins leur heritage deça le Iordan vers Iericho à la partie Orientale. Et le Seigneur parla à D Moyse, disant: Ceux sont lés noms dés hommes lesquelz vous departiront la terre: assauoir, Eleazar sacrificateur, & Iosué filz de Nun. Et prendrez vn prince de chascune lignée pour faire le partage de la terre. *Et ceux sont lés noms dés hommes: de la lignée de Iuda: Caleb filz de Iephone. De la lignée dés enfans de Simeon: Samuel filz d'Amiud. De la lignée de Ben-iamin: Elidad filz de Caselon. De la lignée dés enfans de Dan: le prince Bocci filz de Iogli. Dés enfans de Ioseph de la lignée dés enfans de Manassé: le prince Hanniel filz d'Ephod. De la lignée d'Ephraim: le prince Camuel filz de Sephtan, De la lignée dés enfans de Zabulon: le prince Elizaphan filz de Pharnach. De la lignée dés enfans d'Issachar: le prince Phaltiel filz d'Ozan. De la lignée dés enfans d'Aser: le prince Ahihud filz de Salomi. De la lignée dés enfans de Nephthali: le prince Phedah-el filz d'Amihud. Ceux sont, ausquelz le Seigneur auoit commandé de departir l'heritage aux enfans d'Israël, en la terre de Chanaan.

Iosué. 24. a.

CHAP. XXXV.

A ET le Seigneur parla à Moyse, en la plaine de Moab, prés le Iordan vers Iericho, disant: * Commãde aux enfans d'Israël qu'ilz dõnent aux Leuites de l'heritage de leur possession, dés citez pour habiter. Et aussi lés faubourgs dés citez à lentour d'icelles. Ainsi ilz auront lés citez pour habiter: & lés faubourgs d'icelles serõt pour leur bestail,

Iosué. 21. a.

bestail,& pour leurs biens & tous leurs animaux.Et lés faubourgs dés citez que vous donnerez aux Leuites, depuis la muraille de la cité par dehors seront de mille coudées à lentour. Et mesurerez au dehors de la cité le costé d'Oriēt de deux mille coudées, & le costé de Midy de deux mille coudées, & le costé d'Occidēt de deux mille coudées,& le costé d'Aquilon de deux mille coudées: & la cité au milieu. Cés faubourgs dés citez seront

Iosu.20.a
Deu.4.g.

pour eux.* Et dés citez que vous donnerez aux Leuites,six citez seront de refuge,lesquelles baillerez affin que l'homicide s'en fuye en icelles, & oultre icelles vous leur dōnerez quarante deux citez. Toutes lés citez que vous donnerez aux Leuites seront quarante huict citez, elles & lés faubourgs d'icelles. Et cés citez q̄

B vous donnerez seront de la possessiō dés enfans d'Israël, de ceux qui en ont plus, vous en departires plus, & de ceux qui en ont moins vous en prendrez moins. Vn chascun selon son heritage qu'il possedera,donnera de sés citez aux Leuites.

Et le Seigneur parla à Moyse disant: Parle aux enfans d'Israël & leur dis: Quand vous serez passez le Iordan en la terre de Chanaan, constituez lés citez,qui vous seront citez de refuge, affin que l'homicide qui aura tué quelcun par ignorance s'en fuye là.Et cés citez vous seront pour refuge,à cause du prochain, affin que l'homicide ne meure point iusque à ce qu'il assistera deuant la congregation en iugement. Et lés citez que vous donnerez pour vostre refuge seront six:desquelles en ordonnerez troys delà le Iordan,& lés troys autres vous lés ordonnerez en la terre de Chanaan,lesquelles seront citez de refuge. Aux enfans d'Israël, & à l'estranger, & à celuy qui habite entre vous seront cés six citez de refuge,affin que quicōque aura tué q̄lcun

C par ignorance s'ensuye là. Et se aucun, a frappé quelque autre auec vn instrumēt de fer, dont il soit mort, il est homicide: & mourra de mort cestuy homicide.Et se par vne pierre,qu'il auoit en sa main(de laquelle peult mourir)il l'a frappé,& soit mort,il est homicide: & mourra de mort cestuy homicide. Ou se par instrument de boys qu'il tenoit en sa main (duq̄l on peut mourir) il l'a frappé,& soit mort,il est homicide: & mourra de mort cestuy homicide. Et celuy qui est ꝓchain du sang mettra à mort l'homicide:quand il se rēcontrera à luy,il le pourra tuer.

Deu.19.c

*Et,si par hayne il l'a poulse,ou à ietté quelque chose sur luy par aguet, & est mort, ou par inimitie l'a frappé auec sa main,& soit mort, celuy qui l'a frappé mourra de mort: car il est homicide: le ꝓchain du sang le pourra mettre à mort quand il le rencontrera. Mais si par cas fortuit sans inimitie l'a poulsé,ou à ietté sur luy quelque instrument sans aguet,ou aucune pierre (par laquelle on pourroit estre tué)sans le veoir,et l'a faict tomber sur luy,& meure,& iceluy ne luy estoit point ennemy & ne queroit point son mal:lors la cōgregation iugera entre le frappeur, & le prochain du sang,touchant ceste cause. Et la congregation deliurera l'homicide de la main du ꝓchain du sang, & le fera retourner à la cité de refuge ou s'en estoit fouy, & demourera en icelle iusque à la mort du grand sacrificateur,qui est,oinct de la saincte huyle.

Et se l'homicide sort lés limites de la cité de son refuge à laquelle s'en est fouy, D
& le prochain du sang le trouue dehors lés limites de la cité de son refuge, le prochain du sang pouura occir l'homicide, & ne sera point coulpable du sang. Car il doit demourer en la cité de son refuge iusque à la mort du grand sacrificateur, & aprés la mort du grand sacrificateur, l'homicide retournera en la terre de sa possession. Et cés choses vous seront en ordonnance de iugement par voz eages en toutes voz habitations.

Quiconque frappera la personne,tel homicide doit estre occis par [l'attestation]dés tesmoings & vn seul tesmoing ne"portera point tesmoingnage contre la personne pour la faire mourir. Vous ne prendrez point de rançon pour la vie de l'homicide, qui est digne de mourir: mais il mourra de mort, Aussi ne prendrez point de rançon de celuy qui est fouy à la cité de son refuge, affin qu'il retourne habiter en la terre,iusque à la mort du sacrificateur. Et ne maculerez point la terre en laquelle vous serez:car le sang macule la terre, & ne se fera reconciliation de la terre pour le sang respandu en icelle, sinon par le sang de celuy qui l'a espandu. Vous ne souillerez point donc la terre en laquelle vous habiterez, car ie suis au milieu d'icelle. Ie suis le Seigneur qui habite entre lés enfans d'Israël.

"qui doiue estre receu suffisant.

CHAP. XXXVI.

A LOrs lés chefz dés peres de famille dés enfans de Galaad filz de Machir,filz de Manassé,de la famille dés enfans de Ioseph,approcherent & parlerent en la presence de Moyse & dés princes, & chefz dés parentez dés

Sus.27.a enfans d'Israël, disans. *Le Seigneur a cōmandé à mon seigneur de dōner aux enfans d'Israël la terre en heritage par sort. Et mon seigneur a commandé de par le Seigneur de dōner l'heritage de Zalphahad nostre frere, à sés filles. Si elles sont
B mariées à aucū dés filz [d'autres] lignées, dés enfans d'Israël, l'heritage d'icelles sera substraict de l'heritage de noz peres, & sera reduict à l'heritage de la lignée à laquelle seront adioinctes. Ainsi sera substraict du sort de nostre heritage. Et aussi, quand viēdra le Iubilé aux enfans d'Israël, l'heritage d'icelles se reduira à l'heritage de la lignée à laquelle elles sont mariées. Ainsi de l'heritage de la lignée de noz peres, sera substraict l'heritage d'icel-
C les. Et Moyse, commanda aux enfans d'Israël, selon le mandement du Seigneur, disant: La lignée dés enfans de Ioseph parle à droict. C'est la chose que le Seigneur a commandé aux filles de Zalphahad, disant: Elles se marieront à ceux qui leur plairont: toutesfoys en la famille de la lignée de leur pere, seront mariées. Ainsi l'heritage ne se retournera point aux enfans d'Israël de lignée en lignée. Quand vn chascun dés enfans d'Israël se adioindra à l'heritage de sés peres. Et toute fille qui obtiendra heritage dés familles dés enfans d'Israël, elle sera mariée, à quelcun de la famille de la lignée de son
D pere, affin que lés enfans d'Israël ayent en possesion, vn chascun l'heritage de sés peres. L'heritage donc ne se transmuera point de lignée en autre lignée: mais vn chascun s'adioindra à son heritage, d'entre lés lignées dés enfans d'Israël.

Comme le Seigneur auoit commandé à Moyse, ainsi feirent lés filles de Zalphahad. Et Mahala, Therza, Hegla, Melca & Noa filles dudict Zalphahad se marierent aux enfans de leurs oncles. Assauoir, de ceux qui estoient de la lignée dés enfans de Manassé filz de Ioseph. Et l'heritage d'icelles fut en la lignée de la famille de leur pere. Ceux sont lés commandemens & iugemens que le Seigñr commanda par la main de Moyse, aux enfans d'Israël, en la plaine de Moab, prés le Iordan vers Iericho.

La fin du quatriesme liure de Moyse dict lés Nombres.

LE CINQVIESME LIVRE DE MOYSE, dict le Deuteronome.

CHAP. I.

CEstes sont lés parolles q̃ Moyse A
dist à tout Israël outre le Iordan au desert en la plaine contre la mer rouge entre Pharan & Thophel & Labā & Hazeroth & Dizahab. Vnze iournées y a de Horeb par la voye du mont de Seir, iusque à Cades-barné. Et aduint en la quarantiesme année, au premier iour de l'vnziesme moys que Moyse parla aux enfans d'Israël selon tout ce que le Seigneur luy auoit com-
mādé de leur dire. *Aprés qu'il eut battu nōb.21.c
Sehon Roy dés Amoréens qui demouroit en Hesebon, et Og Roy de Basan qui demouroit en Astaroth, & en Edrai.
Outre le Iordan en la terre de Moab, B
Moyse commença à declairer ceste loy, disant: Le Seigneur nostre Dieu a parlé à nous en Horeb, disant: Vous auez assez demouré en ceste montaigne. Tournez vous, & vous partez, affin que venez en la montaigne dés Amoréens & en tous lés lieux circonuoisins en la plaine sur la montaigne, & és lieux bas vers Midy, et sur la riue de la mer au [grand] pays de Chanaan, & en Liban iusque au grand fleuue d'Euphrates. Regardez, i'ay mis deuant vous la terre, entrez & possedez ceste terre que le Seigneur Dieu a iuré de donner à voz peres Abraham, Isaac, &
Iacob & à leur semence aprés eux. *Et Exo.18.c
en ce temps ie parlay à vous, disant: Ie ne vous puis porter moy seul. Le Seigneur vostre Dieu vous a faict multiplier. Et regardez, vous estes au iourdhuy en multitude comme lés estoilles du ciel. Le Seigneur le Dieu de voz peres vous accroisse comme vous estes par milliers, & vous beneisse cōme il vous a promis. Comment porteray-ie seul vostre fascherie, vostre charge, & voz proces? Baillez C
moy d'entre vous hommes sages, entenduz, & bien auisez en voz lignées: & ie lés mettray sur voz chefz. Lors me respondistes, & dictes: La chose est bonne que tu as dit qu'on face. Adonc ie prins lés chefz de voz lignées hommes sages & bien auisez, & lés constituay chefz sus vous, princes milleniers, centeniers, cinquanteniers, dixeniers, & preuostz selō voz lignées. Et cōmanday lors à voz iuges, disāt: Escoutez voz freres, &

☞ iugez iustement entre l'homme & son fre
re,& entre son estranger. *Vous n'aurez
Iehã.7.d regard à personne en iugemẽt: mais vous
Sou.16.d orrez autant le petit comme le grand.
Leui.19.c Vous ne craindrez la face de personne,
Prouerb. car c'est le iugement de Dieu. Et faictes
24.c. venir deuant moy la cause que vous ne
eccl.42.a pourres terminer pour sa difficulté, & ie
Iaqu.2.a. l'orray. En ce temps là ie vous comman-
day toutes lés choses que vous deuiez fai
re. Lors partismes d'Horeb, & che-
minasmes par tout le desert qui est grand
& terrible comme vous auez veu par la
voye de la montaigne dés Amoréens,
ainsi que le Seigneur nostre Dieu nous a-
uoit commandé:& vinsmes iusque à Ca-
des-barné. Et ie vous dis: Vous estes ve-
nuz iusque à la mõtaigne dés Amoréens,
laquelle le Seigneur nostre Dieu nous a
donné. Voicy, le Seigneur ton Dieu a mis
D "deuant toy la terre: mõte & la possede,
"C'est, à ainsi que le Seigneur le Dieu de tés peres
ton com- t'a dict. Ne crains pas,& n'aye point de
mand. paour. *Lors vous approchastes tous
nõb.13.a de moy,& distes: Enuoyons dés hõmes
deuant nous, affin qu'ilz espient la terre
pour nous, & nous rapportent nouuelle
par quel chemin nous monterons en icel-
le, & lés citez esquelles nous entrerons.
Et ceste parolle me sembla bonne: pour-
tant ie prins douze hõmes d'entre vous,
vn homme de chascune lignée. Et ilz se
tournerent,& monterent en la mõtaigne,
& vindrent iusque au torrent d'Escol,&
espierent la terre. Et prindrent en leurs
mains dés fruictz de la terre,& descendi-
rent à nous,& nous en rapporterent, &
nous en feirent rapport disans: La terre
laquelle le Seignr nostre Dieu nous veut
donner, est bonne. Mais vous
ne voulustes pas mõter, ains fustes rebel-
les au commandement du Seignr vostre
Dieu. Et murmurastes en voz taberna-
cles, & distes: Pourtant que le Seigneur
nous hayt, il nous a faict sortir hors du
pays d'Egypte: affin de nous donner en
la main dés Amoréens, pour nous faire
destruire. Ou mouterons nous? Noz fre-
res nous ont faict faillir lés cœurs, en di-
sant: Le peuple est en plus grand nõbre,
E et plus hault de stature que nous, lés citez
sont grandes & murées iusque au ciel. Et
aussi nous auons là veu lés "enfans d'Ena
"Gens de cim. Mais ie vous dis: Ne soyez
la lignée point espouãtez, et n'ayez crainte d'eux.
dés geãs. Le Seignr vostre Dieu qui chemine deuãt
vous bataillera pour vous, tout ainsi cõ-
me il a faict auec vous en Egypte deuant
voz yeux,& au desert: auql tu as veu cõ-
ment le Seigneur ton Dieu t'a porté (com
me l'homme porte son filz) par toute la
voye, en laquelle vous auez cheminé iuſ-
que à ce que vous estes venuz en ce lieu.
Et en ceste chose, vous n'auez pas creu
au Seigneur vostre Dieu, qui pour vous
pouruecoir lieu est allé deuant vous affin
de vous cherher lieu, pour vostre demeu-
re[allant deuant] pour vous monstrer la
voye que vous deuies tenir par feu en la
nuict, affin que veisiez en la voye par la
quelle vous alliez:& au iour par la nuée.
*Lors le Seignr ouyt la voix de voz
parolles:& fut courroucé,& iura, disant: Exo.13.d
Personne de cés hõmes de ceste generatiõ F
mauuaise ne verra ceste bõne terre, laquel-
le i'ay iuré de donner à leurs peres: Fors
que Caleb filz de Iephone, leql la verra.
Et ie luy donneray la terre sur laquelle il
a marché,& à sés enfans: pourtant qu'il a
suyuy perseueramment le Seignr. Aussi
le Seigneur Dieu se courrouça cõtre moy
à l'occasion de vous, disant*: Toy aussi
tu ny entreras pas. Mais Iosué filz de nõb.14.d
Nun, qui t'assiste, y entrera: fortifie-le, car
il partira l'heritage aux enfans d'Israël.
Voz petitz lesquelz vous auez dit qu'ilz
seroient donnez en proye, & voz enfans
lesquelz au iourdhuy ne congnoissent ne
bien ne mal, y entrerõt, & leur donneray
ceste[terre]& la possederont. Mais vous,
retournez vous-en,& tirez au desert par
la voye de la mer rouge. Lors vous G
respondistes,& me distes: Nous auons pe
ché contre le Seigneur. Nous monterons
& bataillerons tout ainsi que le Seignr
nostre Dieu nous a commandé. Et vous
armastes vn chascun de sés harnoys de
guerre,& voulustes monter la montaigne.
Et le Seigneur me dict: Dis-leur: Ne
montez point,& ne bataillez. Car ie ne
suis pas au milieu de vous: affin que vous
ne soyez abbatuz deuant voz ennemys.
Quand ie le vous dis vous ne m'ouystes
pas, mais rebellastes contre le commãde-
mẽt du Seigneur, et fustes presumptueux,
& montastes sur la montaigne. Lors
l'Amoréen demourant en ceste montai-
gne, sortit à lencontre de vous, & vous
poursuyuit, ainsi que poursuyuent mou-
ches à miel:& vous batit en Seir iusque à
Horma. Et quand vous fustes retournez,
vous plourastes deuãt le Seigneur. Mais
le Seigneur n'ouyt point vostre voix,&
n'inclina point sés aureilles à vous. Ainsi
vous demourastes en Cadés plusieurs,
iours, comme [monstrent] lés iours que
vous y auez demouré.

CHAP. II.

LOrs nous tournasmes & tirasmes A
au desert par la voye de la mer
rouge,

rouge,comme le Seigneur m'auoit dit: &
tournoyasmes à lentour de la montaigne
de Seir par plusieurs iours. Et le Sei-
gneur parla à moy, disant: Vous auez
assez tournoye à lentour de ceste mon-
taigne: tournez vous vers Aquilon. Et
commande au peuple,disant: Vous passe-
rez par lés limites de voz freres lés en-
fans d'Esau,qui demourent en Seir: et ilz
auront paour de vous. Mais donnez
vous bien garde de lés irriter. Car ie ne
vous donneray de leur terre point vne
marche de la plante d'vn pied. Car i'ay
donné à Esau en possesion la montaigne
de Seir. Vous acheterez d'eux lés viures
pour argent,& mangerez: & aussi ache-
terez d'eux l'eaue pour argẽt, & beurez.
Car ton Seigneur ton Dieu t'a beneit en
toutes lés œuures de tés mains. Il a con-
gneu ton chemin par ce grand desert. Et
le Seigneur ton Dieu a esté auec toy cés
quarante ans: tellement qu'il ne t'a rien
B faillu. Adonc passasmes par noz fre-
res lés enfans d'Esau, demourãs en Seir,
de la voye de la plaine, d'Elath, & d'A-
ziõ-gaber,nous tournasmes & tracassa-
mes en la voye du desert de Moab.
Lors le Seigneur me dist. Ne moleste
point Moab, & ne le prouoque point à
bataille. Car ie ne te donneray rien de
sa terre en possesion: pourtant que i'ay
donné Ar en possesion aux filz de Lot.
Lés Emiens parauant habitoient en icel
le: qui estoient vn peuple grand, & en
grande multitude, & hault comme Ena-
cim. Et estoient aussi reputez geans
C comme Enacim. Et lés Moabites lés
ont appellé Emim. Aussi en Seir demou
roient parauant lés Horéens. Mais lés
filz d'Esau lés dechasserent & destrui-
rent de deuant eux: & y habiterent en
lieu d'eux,ainsi que feit Israël en la ter-
re de sa possesion que le Seigneur leur
donna. Lors [ie dis,] maintenant
donc leuez vous, & passez le torrent de
Zared. Et nous passasmes le torrẽt de
Zared. Et le temps auquel nous auons
cheminé de Cades-barné iusque à ce que
nous auons passé le torrent de Zared, a
duré trente huict ans: iusque à ce que tou-
te la generation dés hommes de guerre a
esté abolie du milieu de l'ost, comme le
Seigneur Dieu leur auoit iuré. Et aussi la
main du Seigneur fut contre-eux, pour
lés destruire du milieu de l'ost, iusque à ce
qu'il lés consommast. Ainsi furent con-
sommez par mort tous lés hommes de
guerre du milieu du peuple. Puis
D le Seigneur parla à moy, disant: Tu pas-
seras au iourdhuy lés limites de Moab

vers Ar: & quand approcheras con-
tre lés enfans d'Amon, tu ne lés assailli-
ras point, et ne leur feras la guerre. Car ie
ne te donneray en possesion rien de la
terre dés enfans d'Amon, pource que ie
l'ay donnée en possesion aux enfans de
Lot. Ceste terre aussi a esté reputée ter-
re dés Geans. Car iadis lés Geans
habitoyent en icelle lesquelz Amonéens
appelloient Zamzumim. Vn peuple
grand, & en grand nombre, & hault
comme Emacim. Mais le Seigneur
lés deschassa de deuant iceux. Et par
ainsi il la posséderent & habiterent en
lieu d'eux ainsi qu'il auoit faict aux en-
fans d'Esau demourans en Seir, lors
qu'il desracina lés Horéens, de deuant
eux. Et qu'ilz heriterent & habite-
rent en lieu d'eux iusque à ce iour. Et
lés Cappadociens, sortiz de Cappado-
ce, destruirent lés Euéens qui habitoient
en Hazerim iusque à Aza & habiterent
là au lieu d'eux. Puis [le Sei- E
gneur dist:] Leuez sus, partez: & pas-
sez le torrent d'Arnon. Regarde, i'ay
donné en ta main Sehon Roy de Hese-
bon Amoréen, auec sa terre. Commen-
ce de la posseder: & le prouoque à la ba-
taille. Au iourdhuy ie commenceray
de donner la crainte & la paour de toy
sur lés peuples qui sont dessoubz tout le
ciel: affin que quand ilz orront ta renom-
mée ilz tremblent & soient en angoisses
pour ta presence. Lors du de-
sert de Cademath *i'enuoiay dés messa- Nombr.
gers à Sehon Roy de Hesebon, auec pa- 21.c.
rolles de paix, disant: Que ie passe par F
ta terre, & iray tout au long de la voye
sans me destourner à dextre ne à sene-
stre. Tu nous vendras dés viures pour ar
gẽt, affin q̃ ie mãge: & me donneras aussi
de l'eaue pour argent, affin que ie boy-
ue: seullement permetz que ie passe à pied
(ainsi que m'ont faict lés enfans d'E-
sau qui demourent en Seir, & lés Moa-
bites qui demourent en Ar) iusque à
ce que ie passe le Iordan & vienne en
la terre que le Seigneur nostre Dieu
nous donne. Mais Sehon Roy
de Hesebon ne nous voulut pas lais-
ser passer par son pays: car le Seigneur
ton Dieu auoit endurcy son esprit &
obstiné son cœur, affin qu'il le donnast
en ta main, comme [il appert] au iour-
dhuy. Et le Seigneur Dieu me dist: *Re- amos.2.c
garde, i'ay commencé de donner de-
uant toy Sehon auec sa terre: commen-
ce donc à prendre pour heritage sa ter-
re. Et Sehon sortit à lencontre de nous,
luy & tout son peuple pour batailler en G
Iaza.

Iaza. Mais le Seigneur nostre Dieu le donna" deuant nous: & le batismes luy, sés enfans, & tout son peuple. En ce temps nous prinsmes toutes cés citez, & destruisimes toutes leurs citez, hõmes, femmes, & enfans: & n'y laissasmes rien de residu. Excepté seulement le bestail q̃ nous pillasmes pour nous: & la despouille dés citez que prinsmes pour nous. Depuis Aroer qui est sur la riue du torrent d'Arnon, & de la cité qui est sur le fleuue iusque à Galaad, n'y eust pas vne dés citez q̃ se peut deffendre de nous. Car le Seigneur nostre Dieu lés nous auoit toutes données à nostre command. Tant seulement tu n'approchas point la terre dés enfans d'Amon, ne à tout ce qui tient au fleuue de Iaboc, ne aux citez dés mõtaignes, ne à tout ce que le Seigneur nostre Dieu nous auoit deffendu.

"Ou, a nostre command.

CHAP. III.

A Donc, nous tournasmes & montasmes par la voye de Basan: *Et Og Roy de Basan sortit alencontre de nous luy & tout son peuple, pour batailler en Edrai. Et le Seigñr me dist: Ne le crains point, car ie l'ay donné en ta main auec tout son peuple, & sa terre: & luy feras comme tu as faict à * Sehon Roy dés Amoréens, qui demouroit en Hesebon. Ainsi le Seigneur nostre Dieu donna en noz mains Og Roy de Basan, & tout son peuple, & le batismes: iusque à ce que de luy ne demoura rien.

A — *Nombr. 21.g. — *Nombr. 21.e.g.

En ce temps nous prinsmes toutes sés citez: & ne fust cité que nous ne leur eussions prins, soixante citez, toute la region de Argob du royaume d'Og *en* Basan. Toutes cés citez *estoient* murées de haultes murailles, de portes, & de"verroux outre beaucoup d'autres villes non murées. Et lés destruisismes ainsi q̃ nous auions faict à Sehon Roy de Hesebon, en exterminant toutes cités, hommes, femmes, & enfans. Mais tout le bestail, & la despouille dés citez, nous pillasmes pour nous. En ce temps là nous prinsmes la terre de la main dés deux Roys dés Amoréens qui estoit outre Iordan, depuis le fleuue d'Arnon, iusqu'en la montaigne de Hermon: lequel Hermon lés Sidoniens appellent Sarion: mais lés Amoréens le nomment Sanir. Toutes lés citez de la plaine, & tout Galaad, & tout Basan, iusque à Salcha & Edrai: lés citez du royaume d'Og en Basan. Car de la reste dés geans restoit seulement Og Roy de Basan. Voicy, son lict qui est vn lict de fer, n'est il point en Rabath dés enfans d'Amon? sa longueur est de neuf coudées, & sa largeur de quatre coudées selon lés coudées d'vn homme.

"Barres. — B

*En ce temps là possedasmes ceste terre depuis Aroer qui est sur le torrent d'Arnon iusque à la moytie de la montaigne de Galaad auec cés citez. Et lés donnay aux Rubenites & Gadites. Et la reste de Galaad, & tout Basan qui estoit du royaume d'Og ie la donnay à la demie lignée de Manassé, assauoir toute la region d'Argob, & tout Basan, qui est appellé la terre dés geans. Iair filz de Manassé print toute la region d'Argob iusque aux fins de Gesuri, & de Maachathi. Et lés appella de son nom, Basan Hauoth Iair, iusque au iourdhuy. Mais à Machir ie donnay Galaad. Et aux Rubenites & Gadites ie donnay vne partie de Galaad, & iusque au torrent d'Arnon, le milieu du torrent & oultre, iusque au torrent de Iaboc qui est le limite dés enfans d'Amon & la plaine, & le Iordan, & sés limites depuis, Cenereth iusque à la mer de la plaine, c'est àssauoir la mer salée dessoubz" Esdoth Phasga vers Orient. Et en ce temps là ie vous commanday, disant: Le Seigneur vostre Dieu vous a donné ceste terre pour la posseder. Vous tous qui estes enfans vertueux passez armez deuant voz freres lés enfans d'Israël: excepté voz femmes, voz *enfans*, & vostre bestail (ie say que vous auez beaucoup de bestail) qui demourerõt en voz citez, lesquelles ie vous ay données: iusque à ce que le Seigneur aura donné repos à voz freres comme à vous, & qu'ilz possedent aussi la terre *laquelle* le Seigneur vostre Dieu *leur* donne outre le Iordan: lors retournerez vn chascun en sa possession que ie vous ay donnée. En ce temps là ie commanday à Iosué, disant: Tés yeux ont veu tout ce que le Seigneur vostre Dieu a faict à cés deux Roys: Ainsi fera le Seigneur à tous lés royaumes par lesquelz tu passeras. Ne lés craingnez point: car le Seigneur vostre Dieu est celuy qui bataille pour vous. Et en ce temps là ie feis priere au Seigneur, disant: Seigneur Dieu tu as commencé de demonstrer à ton seruiteur ta grandeur, & ta main forte. Car qui est le Dieu au ciel & en terre qui puisse faire selon tés œuures & selon tés puissances? Ie prie que ie passe & voye la bonne terre qui est outre le Iordan, & ceste bonne montaigne, & le Liban. Et le Seigneur Dieu se courrouça contre moy à cause de vous, & ne m'exauçea pas. Mais il me

*Nõb. 32. f. — C — "Ruisseaux, ou racine de la mõtaigne. — D

il me dist : Il te suffise, ne me parle plus rien de cest affaire. Monte au sommet Sou.31.et 34.2. de*Phasga, & leue tés yeux vers Occident, Septentrion, Midy, & Orient: & regarde de tés yeux: car tu ne passeras pas ce Iordan. Et commande à Iosué,& le fortifie & conforte: car il passera deuant ce peuple, & leur departira par heritage la terre que tu vois. Ainsi nous demourasmes en la vallée contre Beth-phegor.

CHAP. IIII.

A MAintenant donc Israël escoute més ordonnances & droictz lesquelz ie vous enseigne de faire: affin que vous viuez & entrez, & que possedez la terre laquelle le Seigneur, le Dieu de voz peres vous donne. Vous n'adiousterez rien à la parolle que ie vous commande, & n'osterez rien d'icelle: affin que vous gardez lés commandemens du Seigneur vostre Dieu, lesquelz Nōb.25.a ie vous commande*. Voz yeux ont veu ce que le Seigneur a faict cōtre Beel-phegor: car le Seigneur ton Dieu a extermíné du milieu de toy tout homme qui a cheminé aprés Beel-phegor. Mais vous qui auez esté ioinctz au Seigneur vostre Dieu, vous estes tous viuās au iourdhuy.

Regardez, ie vous ay enseigné lés ordonnances & droictz, ainsi que le Seigneur mon Dieu m'a commandé: affin que facies ainsi au milieu de la terre en la quelle vous entrerez pour la posseder. Vous lés garderez donques, & ferez. Car c'est vostre sapience & vostre intelligence deuant lés peuples, lesquelz orrōt toutes cés ordonnances, & diront: Certes ce peuple est sage & entendu, c'est vne gent grande. Car qui est la gent si grande qui ayt lés dieux ainsi appro-
B chans d'elle, comme le Seigneur nostre Dieu approche de nous en tout ce que nous l'inuoquons? Et qui est la gent si grande qui ayt ordonnances & iustes droictz, comme toute ceste loy laquelle au iourdhuy ie donne deuant vous?

Mais garde toy & ton ame songneusement que par aduenture tu n'oublie lés choses que tés yeux ont veu: & qu'elles ne partent de ton cœur quelconques iours de ta vie, mais* lés dōne à congnoi-
Exo.19.c stre à tés filz, & aux filz de tés filz. Le iour que tu as assisté deuant le Seigneur ton Dieu en Horeb, quand le Seigneur me disoit: Assemble moy le peuple, & ie leur feray ouyr més parolles, lesquelles ilz apprendront: affin qu'ilz me craingnent tous lés iours qu'ilz viuront sur la terre, & qu'ilz enseignēt leurs enfans. Alors vous approchastes, et vous demourastes au bas de la montaigne, laquelle brusloit en feu iusque au milieu du ciel: & là y auoit tenebres, nuées, & obscurité. Et le Seigneur vostre Dieu parla De ce.. à vous du milieu du feu.*Vous auez ouy 40.e.f. la voix de sés parolles: mais n'auez veu aucune similitude, fors la voix. Lors vous declaira son alliāce laquelle il vous commanda de faire: c'est assauoir lés dix parolles, & lés escriuit sur deux tables de pierre. Et en ce temps, le Seigneur me commanda de vous enseigner lés ordonnances & droictz: affin que lés feisiez en la terre en laquelle vous passez pour C la posseder. Vous prendrez donc bien garde pour voz ames, que vous n'auez veu aucune similitude au iour que le Seigneur vostre Dieu à parlé à vous en Horeb du milieu du feu: affin que vous ne vous corrompiez, & que ne vous faciez image taillée, representation de quelconque pourtraicture, soit espece de masle ou femelle, espece de toute beste qui est sur la terre, ou espece de tout oyseau ayant aeles qui volle soubz le ciel: ou espece de tout bestail se trainant sur la terre, ou espece de tout poisson qui soit en l'eaue dessoubz la terre. Aussi que tu n'esleuz tés yeux au ciel, & voye le soleil & la lune, & lés estoilles, auec tout l'exercite du ciel: & que tu erres, & t'incline deuant eux, & leur serues, lesquelz le Seigneur tō Dieu a preparé pour tous peuples qui sont soubz le ciel vniuersel. Or le Seigneur vous a prins & tiré hors de la fournaise de fer, d'Egypte: affin que luy soyez en peuple heritier comme vous estes au iourdhuy. Et le* Seigneur se Sus.1.f. courrouça contre moy pour voz parolles: & iura que ie ne passeroye pas oultre le Iordain, & que ie ne viendroye en la bonne terre laquelle le Seigneur ton Dieu te donne en heritage. Car ie mourray en ceste terre, sans que ie passe outre le Iordan: mais vous passerez & posséderez ceste bonne terre. Donnez D vous garde que n'oubliez l'alliance du Seigneur vostre Dieu, laquelle il a traicté auec vous: & que ne vous faciez image taillée ne semblance de tout ce que le Seigneur vostre Dieu vous à deffendu. Car Ebr.12. le*Seigneur ton Dieu est vn feu consomant, & vn Dieu ialoux. Quand tu auras engendré dés enfans, & lés enfans de tés enfans, & auras demouré en la terre: si lors vous vous corrompez & faictes images taillées semblāce de choses

quelcōques,

quelconques,& faciez mal deuant le Seigneur ton Dieu pour le prouoquer à ire: i'appelle au iourdhuy en tesmoignage le ciel & la terre contre vous,que vous perirez bien tost de la terre: pour laquelle heriter vous passez le Iordan:& ne prolongerez voz iours sur icelle, ains en serez deiettez. Et le Seigneur Dieu vous dispersera entre lés peuples,& resterez vn petit nombre entre lés gens esquelles le Seigneurvous menera.Et là seruirez aux dieux qui sont œuures dés mains de l'hōme, boys, & pierre, qui ne voyent, ne oyent,ne mangent,n'odorent point. Et de là tu cercheras le Seigneur ton Dieu,et le trouueras, si tu le cerche de tout ton cœur & de toute ton ame. Quand tu
E auras esté en angoisse. & que toutes cés choses te seront aduenues finablement tu retourneras au Seigneur ton Dieu, & obeiras à sa voix. Car le Seigneur ton Dieu est vn Dieu misericordieux: il ne t'abandonnera point, & ne te destruira, & n'oubliera pas l'alliance de tés peres qu'il leur a iuré.Car demande maintenāt dés iours passez qui ont esté auant toy depuis le iour que Dieu a crée l'homme sur la terre,& depuis vn bout du ciel iusque à lautre,ya il rien eu de si grand que ceste chose?Ou a-il esté ouy semblable à cecy?Y a il eu aucun peuple qui ayt ouy la voix de Dieu parlant du milieu du feu comme tu l'as ouy, & qu'il viue? Ou,a Dieu essayé d'entrer & prendre à soy vne gent du milieu de l'autre gent par tentations,par signes & miracles, par bataille & par main forte, par bras estendu, & par grandes visions selon toutes
F lés choses que le Seigneur vostre Dieu vous a faict en Egypte deuāt voz yeux? Il te lés a faict veoir, affin que tu congnoisse que le Seigneur est Dieu, & qu'il n'y a autre que luy seul.Il t'a faict ouyr sa voix du ciel, pour t'instruire: & t'a monstré sur la terre son grand feu, & as ouy sés parolles du milieu, du feu: pource qu'il a aymé tés peres, & a esleu leur
Exo.13.d semence aprés eux: * & t'a faict sortir d'Egypte par sa presence & par sa grande vertu: pour dechasser de ta presence gens plus grandes & plus fortes que toy,pour te faire entrer & te donner leurs terres en heritage, ainsi comme au iourdhuy. Congnoys donc au iourdhuy,& reduis en ton cœur, que le Seigneur est Dieu du ciel la sus, & sur la terre en bas: & n'en y a point d'autre.Et pource garde sés ordonnances & commandemens, que au iourdhuy ie t'ay commandé: affin qu'il te soit bien,& à tés enfans aprés toy. Et affin que tu face prolonger tés iours sur la terre, que ton Seigneur ton Dieu te donne à tousiours. *Lors Nom.35.a
Moyse separa troys citez oultre le Iordan vers le soleil leuant:affin que l'homicide qui auroit tué son prochain non sachant, & ne l'ayant hay au parauant y fuye: il fuyra en l'vne de cés citez,& viura:assauoir* Bozor au desert en la terre Iosu.20.c.
plaine, il fuyra donc de la lignée de Ruben: & Ramoth en Galaad de la lignée de Gad: & Golan,en Basan de la lignée de Manassé. Et ceste est la loy laquelle Moyse vous raporta, deuant lés G
enfans d'Israël. Iceux sont lés tesmoignages,ordonnances & droictz lesquelz Moyse dist aux enfans d'Israël quand ilz furent sortis d'Egypte, outre le Iordan en la vallée contre Beth-Phegor,en la terre de Sehon Roy dés Amoréens qui demouroit en Hesebon, lequel Moyse & lés enfans d'Israël frapperent quand ilz furent sortis d'Egypte: Et possederent sa terre, & la terre d'Og Roy de Basan,de deux Roys dés Amoréens qui estoient outre le Iordan vers le soleil leuant: depuis Aroer qui est sur la riue du fleuue d'Arnon,iusqu'en la montaigne de Sion laquelle est Hermon:& toute la plaine outre Iordan vers orient, iusque à la "mer qui est en la plaine dessoubz Esdoth de Phasga.

"Ou, ruisseaux, ou racine.

CHAP. V.

A ET Moyse appella tout Israël, & leur dist:Escoute Israël lés ordonnances & lés droictz lesquelz ie dis au iourdhuy en voz aureilles:& lés aprenez,& gardez pour lés faire.* Le Exo.19.b.c.
Seigneur nostre Dieu a traicté vne alliance auec nous en Horeb. Le Seigneur Dieu n'a point faict ceste alliance auec noz peres:mais auec nous qui sommes icy au iourdhuy tous viuans. Le Seigneur Dieu a parlé auec nous face à face sur la montaigne, du milieu du feu. En ce temps là i'ay esté entre le Seigneur & entre vous,pour vous annoncer la parolle du Seigneur. Car vous auez eu crainte de la presence du feu, & n'auez point monté en la montaigne:& il dist. * Ie suis le Seigneur ton exo.20.a
Dieu,qui t'ay retiré de la terre d'Egypte de la maison de seruitude. Tu n'auras poīt d'autres dieux deuāt ma face. *Tu ne te feras image taillée,ne sem Isa.42.b. & 44.a. et 46.b.c
blāce q̄lcōque de ce q̄ est au ciel en hault, ne qui est en la terre en bas, ne qui est en l'eaue dessoubz la terre.Tu ne t'inclineras

Psal.81.c 9.b.135.c Ezec.2.8 hosé.11.13 Sap.14. 15.16. Ro.2.c.d 1. Cor.8. b.10.b.

ras point à eux,& ne lés seruiras. Car ie suis le Seigneur ton Dieu,Dieu ialoux,visitant l'iniquité dés peres sur lés enfans iusque à la troysiesme & quatriesme [generation]de ceux qui me hayent:& faisant misericorde en mille[generations]à ceux qui m'ayment,& gardeut més commandemens. Tu ne prendras point le Nom du Seigneur ton Dieu en vain: car le Seigneur ne tiendra pas pour innocent cestuy q prendra son Nom en vain.

B

Garde le iour du repos pour le sanctifier,ainsi que le Seigneur ton Dieu t'a cō mandé. Tu laboureras six iours , & feras toutes tés œuures. Mais le septiesme iour, est le repos du Seigneur ton Dieu. Tu ne feras aucune œuure en iceluy,toy, ton filz,ta fille,ton seruiteur,ta seruante, ton bœuf,ton asne,& tout ton bestail, & ton estrangier qui est dedans tés "portes: affin que ton seruiteur & ta seruāte ayēt repos comme toy. Aye memoire que tu as esté serf en la terre d'Egypte,& que le Seigneur ton Dieu t'a faict sortir de là, par main forte & bras estendu.Et pourtant le Seigneur ton Dieu t'a commandé d'obseruer le iour du repos. *Honnore ton pere & ta mere, comme le Seigneur ton Dieu t'a commandé: affin que tés iours soyent prolongez,& affin qu'il te soit bien sur la terre laquelle le Seigñr ton Dieu te donne. Tu ne feras point meurtrier. Tu ne feras point paillard.

"C'est, citez.

Eccl.3.b. Mat.15.a marc.7.b Eph.6.a.

Tu ne feras point larron. Tu ne diras point faux tesmoignage contre ton prochain. *Tu ne conuoiteras point la femme de ton prochain,et ne desireras point la maison de ton prochain, ne son champ,ne son serf,ne sa seruante, ne son bœuf,ne son asne,ne quelcōque chose qui soit à ton prochain. Ce sont lés parolles que le Seigneur à dict à toute vostre assemblée sur la montaigne, du milieu du feu,de la nuée: & de l'obscurité à haulte voix. Et n'y adiousta rien, & lés escriuit sur deux tables de pierre, & lés me donna. Et quand vous ouystes la voix du milieu dés tenebres, & que la montaigne brusloit en feu, vous approchastes de moy auec tous lés chefz de voz lignées, & voz anciens. Lors vous dictes: Voicy, le Seigneur nostre Dieu nous a monstré sa gloire & sa grādeur, & auons au iourdhuy ouy sa voix du milieu du feu:au iourdhuy nous auons veu que Dieu a parlé auec l'homme, & est demouré viuant. Et maintenant pourquoy mourrons nous? Car se nous oyōs de rechef la voix du Seigneur nostre Dieu, ce grand feu nous deuorera: &

Ro.7.b. C

D

mourrons. Car qui est la chair quelconque ce soit qui ayt ouy la voix de Dieu viuant parlant du milieu du feu comme nous",& viue? Approche toy & escoute tout ce que le Seigneur nostre Dieu dira: puis tu nous diras tout ce que le Seigñr nostre Dieu te dira, & nous l'orrons, & le ferons. Lors le Seigneur ouyt la voix de voz parolles, quand vous parliez à moy: & le Seigneur me dist: I'ay ouy la voix dés parolles de ce peuple qui a parlé à toy. Tout ce qu'il ont dit est bon. A ma volunte qu'ilz eussent tel cœur que pour me craindre, & garder à tousiours tous més commandemens: affin qu'il leur soit bien,& à leurs enfans à tousiours mais? Va, dis-leur: Retournez en voz tentes:mais toy, demeure icy auec moy,& ie te diray tous lés commādemens,ordonnances,& droictz lesquelz tu leur enseigneras: affin qu'ilz lés facent en la terre laquelle ie leur donne en possession. Gardez donc de faire ainsi que le Seigneur vostre Dieu vous a cōmandé. Vous ne declinerez ne à dextre ne à senestre. Mais vous cheminerez en toute la voye q̄ le Seigneur vostre Dieu vous a commādé: affin que vous viuiez, & qu'il vous soit bien, & que voz iours soyent prolongez en la terre que vous posséderez.

"Soit de moure ue.

CHAP. VI.

A

CEux sont lés commandemens,ordonnances,& droictz,que le Seigneur vostre Dieu a commandé pour vous instruire: affin que vous lés faciez en la terre quand vous y serez entrez pour la posseder:affin que tu craingne le Seigneur ton Dieu, en gardant tous lés iours de ta vie,toy,ton filz ,,& le filz de ton filz,toutes sés ordonnances & sés commandemens lesquelz ie te commande:affin que tés iours te soient prolongez. Tu escouteras donc Israël, & garderas pour lés faire,affin qu'il te soit bien,& que tu soye fort multiplié en la terre,ayant affluēce de laict & miel,ainsi que le Seigneur Dieu de tés peres t'a dict.

*Escoute Israël,le Seigneur nostre Dieu est seul Seigneur. Tu aymeras le Seigneur ton Dieu,de tout ton cœur,de toute ton ame,& de toute ta force. *Et cés parolles lesquelles ie te commande au iourdhuy seront en ton cœur. Et lés reciteras à tés enfans,& parleras d'icelles quand tu demoureras en ta maison,quād tu chemineras en la voye:& quand tu te coucheras & quand tu te leueras. Et lés lieras pour signe sur tés mains,& seront pour fronteau entre tés yeux. Aussi tu

mat.22. marc.12 Luc.10. L'ordi detraict la paso de Die Sou.11.

lés

lés escriras sur lés entrées de ta maison,
B & en tés portes. Et quand le
Seigneur ton Dieu t'aura faict entrer en
la terre laquelle il a iuré à tés peres Abra
ham, Isaac, & Iacob te donner, grandes ci
tez & bonnes lesquelles tu n'as point
edifiées: & maisons pleines de tout bien,
lesquelles tu n'as point remplies: et cister-
nes creuses, lesqlz tu n'as point cauées:
vignes & oliuiers, lesquelz tu n'as point
planté: & mangeras & seras saoulé: Lors
donne toy garde que par aduenture tu
n'oublie le Seigneur qui t'a retiré de la
terre d'Egypte de la maison de seruitu-
Mat.4.b de. *Tu craindras le Seigneur ton Dieu,
Luc 4.b. & à luy seruiras: & iureras en son nom.
C Vous ne cheminerez point aprés lés au-
tres dieux aprés lés dieux dés peuples
lesquelz sont à lẽtour de vous (car le Sei-
gneur ton Dieu est Dieu ialoux au mi-
lieu de toy) de paour que l'ire du Seigñr
ton Dieu ne soit enflammée contre toy, et
qu'il ne t'extermine de dessus la terre.
Mat.4.b *Vous ne tenterez point le Seigñr
Luc 4.b. vostre Dieu: comme vous l'auez tenté en
Iob.21.b la tentation. Vous garderez lés comman
demens du Seigneur vostre Dieu, & sés
tesmoignages, & sés ordonnances qu'il
vous a commandé. Tu feras ce qui est
droict & bon deuant lés yeux du Sei-
gneur: affin qu'il te soit bien, & que tu
entre & possede ceste bonne terre laquel-
le le Seigneur a iuré à tés peres, & qu'il
repoulse tous tés ennemys deuant toy:
comme le Seigneur a dict. Quand
D ton enfant te demandera demain ou pour
demain, disant: Quelz sont cés tesmoigna
ges & ordonnances & droictz que le
Seigneur nostre Dieu vous a cõmãdé?
Lors tu diras à ton enfant: Nous auons
esté serfz à Pharao en Egypte. Mais le
Seigneur nous a retiré d'Egypte en main
forte. Et le Seigneur feit signes & mira-
Domma- cles grans & "mauuais sur Egypte, sur
ables. Pharao & toute sa maison deuant noz
yeux. Et nous feit sortir de là: affin de
nous introduire & nous donner la terre
laquelle il a iuré à noz peres. Et le Sei-
gneur nous a commandé faire toutes cés
ordonnances, & craindre le Seigneur no-
stre Dieu: affin que tousiours il nous soit
bien, & que nous viuions comme au iour
dhuy. Et nous sera reputé à iustice, quãd
nous aurons gardé & faict tous cés com-
mandemens deuant le Seigneur nostre
Dieu, comme il nous a commandé.

CHAP. VII.

A QVand le Seigneur ton Dieu t'au-
ra faict entrer en la terre en laqlle
tu vas pour la posseder, &
qu'il aura deietté beaucop de gens de de-
uant toy: c'est assauoir, lés Hetheens, Ger-
geséens, Amoreens, Chananéens, Phere-
zéens, Heuéens, & Iebuséens, sept gens, en
plus grand nombre & plus fortes q̃ toy:
& que le Seigneur ton Dieu lés aura dõ-
né deuant toy, affin que tu lés combatte,
lors tu lés extermineras, & *ne feras al- exo.23.d
liance auec elles. & ne leur feras miseri- 24.b.
corde. Tu ne lés allieras point par ma-
riage auec toy, tu ne donneras point ta
fille à leurs filz, & ne prendras leur fille
pour ton filz, car elle feroit aller ton filz
arriere de moy pour seruir aux autres
dieux. Et l'ire du Seigneur s'enflamme-
roit contre vous, & te destruiroit soub-
dain. Mais vous leur ferez ainsi: B
Vous demolirez leurs autelz, vous bri-
serez leurs statues, vous copperez leurs
boys, & bruslerez leurs images au feu.
Car tu és vn peuple sainct au Seigneur
ton Dieu. Le Seigneur ton Dieu t'a esleu
pour luy estre vn peuple singulier sus
tout autre peuple qui est sur la terre. Le
Seigñr ne s'est point adioinct par amour
à vous, & ne vous à pas esleu, pourtant
que vous estiez plus grand nombre que
tous lés peuples, veu que vous estes moins
que tous lés peuples. Mais pourtant que
le Seigneur vous a aymez, & affin qu'il
gardast le iurement qu'il a iuré à voz pe-
res: le Seigneur vous a tirez par main
forte, & vous a deliurez de la maison de
seruitude de la main de Pharao Roy d'E-
gypte. Congnoys maintenant que
le *Seigneur ton Dieu est vn Dieu, le Dieu exo.20.a.
fidele, gardant l'alliance & beneficence
en mille generations à ceux qui l'aymẽt,
& gardent sés commandemens. Et rendãt
à ceux qui le hayent deuant sa face, pour
lés faire perir. Et ne tardera point qu'il
ne rende à celuy qui le hayt deuant sa fa-
ce. Garde donc lés commandemens & lés
ordonnances & droictz que ie t'ay au
iourdhuy commandé affin que tu lés face.

Et aduiendra que quand vous aurez
ouy cés droictz, & lés aurez gardé &
faict, le Seigneur ton Dieu te gardera l'al
liance & la beneficence qu'il a iuré à tés
peres. Et il t'aymera & beneira, & te mul
tipliera & beneira le fruict de ton ventre
& le fruict de ta terre, ton grain & ton
moust, & ton huile, & le fruict de tés va-
ches, & lés troppeaux de tés ouailles sur
la terre qu'il a iuré à tés peres de te don-
ner. *Tu seras beneit sus tous peuples: exo.21.d
& ne sera en toy masle ne femelle steri-
les, n'entre ton bestail. Le Seigneur ostera
de toy toute langueur, et ne mettra point
sur toy quelconques mauuaises maladies

d'Egypte que tu as congneu:mais lés mettras sur tous ceux qui te hayent.

D

Tu consommeras tous lés peuples que le Seigneur ton Dieu te donne. Ton œil ne leur pardonnera point,& ne serviras à leurs dieux:car ce te seroit en ruine. Quand tu diras en ton cœur:Cés gẽs là sont en plus grand nombre que moy, comment lés pourray-ie dechasser? Tu n'auras point crainte d'eux:ains te souviendra de ce que le Seigneur Dieu ton Dieu a faict à Pharao & à tous lés Egyptiens:assavoir,dés grandes experiences lesquelles tés yeux ont veu,& dés signes & dés miracles,& de la main forte,& du bras estendu par lesquelles choses le Seigneur ton Dieu t'a faict sortir. Ainsi fera le Seigneur ton Dieu à tous lés peuples desquelz tu crains la face. Et aussi le Seigneur ton Dieu leur envoyera dés guespes,iusque à ce qu'il aura destruict le demourant & ceux qui se seront cachez de ta presence. * Tu ne craindras point devant eux:Car le Seigneur ton Dieu est au milieu de toy,Dieu grand & terrible.

Exo. 23. c.33.a. Jos,24.c.

E

Et le Seigneur ton Dieu deiettera cés gẽs de devãt toy petit à petit,tu ne lés pourras incontinent mettre à fin,de paour que lés bestes dés champs ne se multiplient contre toy. Et le Seigneur ton Dieu te lés donnera devant toy,& lés estonnera de grans estonnementz,tant qu'il lés aura dissipez. Et te donnera leurs Roys en tés mains,& tu aboliras leur nom de dessoubz le ciel. Et personne ne pourra resister devant toy:iusque à ce que tu lés auras exterminez. Tu brusleras au feu lés images de leurs dieux. Et ne convoiteras & ne prendras pour toy ne or n'argent qui est sur eux:de paour que par ce tu ne soye en ruine:car telle chose est abomination au Seigneur ton Dieu. Aussi tu n'introduiras point d'abomination en ta maison:affin que tu ne soye execration comme celà. Mais tu l'auras en horreur & abomination:car c'est chose entierement maudicte.

CHAP. VIII.

A

GArdez & faictes tous lés cõmandemens lesquelz ie vous ay au iourdhuy commandez:affin que vivez & soyez multipliez,& entrez,& possedez la terre laquelle le Seigneur a iuré à voz peres. Et aye memoire de tout le chemin par lequel le Seigneur ton Dieu t'a faict cheminer par cés quarante ans au desert,affin de t'affliger & tenter, pour congnoistre ce qui estoit en ton cœur,[pour veoir] se tu garderas sés commandemens ou non. Il t'a affligé, & t'a faict avoir faim,& t'a repeu de Man: lequel tu n'avois point congneu, ne tés peres aussi:affin qu'il te donnast à congnoistre que * l'homme ne vit point de pain seullement:mais qu'il vit de tout ce qui sort de la bouche du Seigneur. Tés vestemẽs n'ont poĩt esté vsez dessus toy, et ton pied n'a point esté[a] enflé durãt cés quarante ans.

N ecmi. d. Mat. a. luc 4.

[a] par faute de chausure.

B

Congnoys donc en ton cœur,que le Seigneur ton Dieu t'a instruict ainsi comme l'homme instruict son enfant. Garde lés commandemens du Seigneur ton Dieu:affin que tu chemine en sa voye,& que tu le craingne. Car le Seigneur ton Dieu te meine en la bonne terre, en vne terre ou sont fleuves d'eaue,fontaines & abysmes,lesquelz sortent dés [b] prairies & montaignes: Terre de froment,& d'orge,& de vigne, & de figuiers, & de grenades: terre ou sont oliviers,huile,& miel:terre ou tu ne mangeras pain avec paovreté,& rien ne te faudra en icelle.

[b] Ou, valées.

C

Terre en laquelle lés pierres sont fer,et ou tu copperas l'aerain de sés montaignes. Tu mangeras & seras rassasié,& beneiras le Seigneur ton Dieu en la bonne terre qu'il t'a donnée. Donne toy garde que tu n'oublie le Seigneur ton Dieu,ne gardant point sés commandemens, droictz, & ordonnances que ie te commande au iourdhuy. Affin que quand tu mangeras, & seras saoulé & auras edifié belles maisons,& y demoure:& que tés bœufz & tés brebis seront multipliées,& que l'argent & l'or te sera multiplié, & tout ce que tu as:lors ton cœur ne s'esleve, & n'oublie le Seigneur ton Dieu qui t'a faict sortir hors de la terre d'Egypte de la maison de servitude: Qui a esté ton conducteur par le grand & horrible desert, ou estoient serpens iettans feu,& scorpions & seicheresse, sans eaue: * lequel t'a faict sortir eaue de la tresdure pierre. * Qui t'a donné à manger le Man au desert, lequel tés peres n'avoient point congneu:affin de t'affliger,& tenter,pour te faire du bien en aprés.

Nōb. b.21.b. Exo. d.16

D

Autrement tu eusse peu dire en ton cœur: Ma puissance & la force de ma main m'a donné cés biens. Tu auras donc memoire du Seigneur ton Dieu. Car c'est celuy qui t'a donné ceste puissance pour avoir cés biens:affin qu'il ratifiast son alliance laquelle il a iuré à tés peres, comme [il appert] au iourdhuy.

Mais si tu metz en oubly le SEIGNEVR ton Dieu,& que tu chemine aprés lés autres dieux, & serue à

eux,

testifie. eux,& t'encline deuant eux:ie vous testifie
au iourdhuy, que vous perirez. Tout
ainsi que le Seigneur a faict perir lés gẽtz
de deuant vous: ainsi vous perirez, pour-
tãt que vous n'aurez pas obey à la voix
du Seigneur vostre Dieu.

CHAP. IX.

A EScoute Israël, tu passeras au iour-
dhuy le Iordan pour entrer à pos-
seder gens plus grãdes & plus for
tes que toy, & citez grandes & murées
iusque au ciel: vn peuple grand, & hault,
filz d'Enacim, lesquelz tu as congneu, &
desquelz tu as entendu: Qui est celuy qui
pourra resister aux enfans d'Enacim?
Sache donc au iourdhuy que le Seigneur
ton Dieu est celuy qui passe deuant toy
comme feu bruslant, il lés destruira &
subiuguera deuant ta face, & lés dechas-
sera & perdra, comme le Seigneur t'a
dict. Ne pense pas en ton cœur
quand le Seigneur ton Dieu lés aura de-
boutez de deuant ta face, disant: Le Sei-
gneur pour ma iustice m'a faict entrer
pour posseder ceste terre: & le Seigneur
a extirpé cés gentz de deuant ta face
pour leur meschãceté. Car tu n'és pas ve-
nu à heriter leur terre par ta iustice &
droicture de ton cœur. Mais pour la
meschanceté de cés gentz, le Seigneur ton
Dieu lés a dechassez de deuant ta face: af-
fin qu'il confermast la parolle laquelle le
Seigneur ton Dieu auoit iuré à tés peres
Abraham, Isaac, & Iacob. Sache
B donc que non point pour ta iustice le Sei-
gneur ton Dieu t'a donné ceste bonne ter
re pour la posseder: comme tu sois vn
peuple de dure ceruelle. Aye souuenance
& n'oublye pas que tu as *irrité le Sei-*
gneur ton Dieu au desert. Depuis le iour
que vous estes sortis da la terre d'Egy-
pte, iusque à ce que vous estes venuz en
ce lieu cy, vous auez esté rebelles contre
le Seigneur. Aussi en Horeb vous
auez prouoqué le Seigneur à courroux,
dont le Seigneur se courrouça contre
vous pour vous destruire. Quand ie
montay en la montaigne pour prendre
lés tables de pierre, lés tables de l'allian-
Exo. 17. ce laquelle le Seigneur *Dieu auoit trai-
Exo. 19. & 32. cté auec vous, & demouray en la mon-
taigne quarante iours & quarãte nuictz,
sans manger pain ne boire eaue: lors le
Seigneur me donna deux tables de pier-
re, escrites du doigt de Dieu, & sur icel-
les estoit selon toutes lés parolles que le
Seigneur auoit parlé auec vous sus la
montaigne du milieu du feu au iour de
l'assemblée [du peuple.] Et ad-
uint qu'en la fin de quarante iours &
quarante nuictz, le Seigneur me donna
lés deux tables de pierre, lés tables de
l'alliance. Puis le Seigneur me dist: Le-
ue toy, descendz subitement d'icy: car
ton peuple que tu as retiré d'Egypte, a
corrompu [sa voye.] Ilz ont tantost de-
cliné de ta voye que ie leur auoys com-
mandée, & ont faict vne ymage de fon-
te. Ainsi le Seigneur parla à moy, di- C
sant: I'ay regardé ce peuple, & voicy,
c'est vn peuple de dur cerueau. Laisse
moy, & ie lés aboliray, & effaceray leur
nom de dessoubz le ciel. Et te feray [croi-
stre] en vne gent plus forte & plus mul-
tipliée que icelle. Ie me tournay
donc, & descendis de la montaigne, de la
montaigne bruslant en feu: & auoye lés
deux tables de l'alliãce en més deux mais,
lors ie regarday, et voicy vous auiez pe-
ché contre le Seigneur vostre Dieu: &
auiez faict vn veau de fonte, & estiez
bien tost destournez de la voye que le
Seigneur vostre Dieu vous auoit com-
mandé. *Adonc i'empoignay lés deux Exo. 32. d
tables, & lés iettay hors de més deux
mains, & lés rompis deuant voz yeux.
Et me prosternay deuant le Seigneur,
quarante iours & quarante nuictz, com-
me par auant, sans manger pain ne boire
eaue, pour tous pechez que vous auiez
commis, en faisant mal deuant lés yeux
du Seigneur le prouoquant à ire. Car ie
craignoye que de l'ire & fureur de laquel
le le Seigneur estoit indigné contre vous,
il ne vous exterminast. Et le Seigneur
m'ouyt aussi ceste foys là. Pareille-
ment le Seigneur se courrouça moult con
tre Aharon pour le destruire: mais en ce
temps ie priay aussi pour Aharon. Puis
ie prins vostre peché que vous auiez faict,
assauoir, le veau, & le bruslay au feu: & D
le brisay en le bien broyant iusque à ce
qu'il fut menu comme pouldre: & iettay
la pouldre d'iceluy au torrent qui de-
scend de la montaigne. *Aussi vous Infidelité
le prouoquastes à courroux en l'inflam- Nombr.
mation, & en la tentation, & aux sepul- 11. a. 16. a.
chres de concupiscence. Et quand le Sei- 21. a.
gneur vous enuoya de Cadés-barné, di-
sant: Montez & possedez la terre que ie
vous ay donnée: lors vous vous rebella-
stes contre le mandement du Seigneur vo
stre Dieu, & ne creustes pas à luy, &
n'obeistes point à sa voix. Vous auez
esté rebelles au Seigneur dés le temps
que ie vous ay congneu. Lors ie
me prosternay deuant le Seigneur qua-
rante iours & quarante nuictz, es-
quelz ie fuz prosterné pourtãt que le Sei-
gneur auoit dit qu'il vous destruiroit.

Et ie priay le Seigneur,& dis: Seigneur
Dieu ne gaste point ton peuple & ton he
ritage que tu as racheté par ta grandeur,
lequel tu as faict sortir d'Egypte en main
forte. Aye souuenance de tés seruiteurs
Abraham,Isaac, & Iacob. Ne regarde
point à la dureté de ce peuple,ne à sa
mescreance,ne à son peché.Que par aduē-
ture lés habitans de la terre(dont tu nous
as faict sortir) ne disent: Le Seigneur ne
lés pouoit introduire en la terre laq̃lle il
leur auoit promis: mais pourtant qu'il
lés hayoit,il lés a faict sortir pour lés met
tre à mort au desert. Et iceux aussi sont
ton peuple,& ton heritage:lesquelz tu as
faict sortir par ta grāde puissance & ton
bras estendu.

CHAP. X.

A EN ce temps là le Seigneur me dit:
exo.34.a *Taille-toy deux tables de pierre
comme lés premieres, & monte à
moy à la montaigne.Et te fais vne arche
de boys.Lors i'escriray sur lés tables lés
parolles qui estoient sur lés premieres ta-
bles, lesquelles tu as rompu: & lés met-
tras dedans l'arche. Ainsi ie feis vne ar-
che de boys de Setim,& taillay deux ta-
bles de pierre cõme lés premieres:& mon
tay en la montaigne, ayant lés deux ta-
bles en ma main. Adonc il escriuit
sur lés tables selõ ce qu'il auoit escrit au
commencement, lés dix parolles lesquel-
les le Seigneur vous auoit dit sur la mon
taigne du milieu du feu au iour de l'assem
blée. Puis le Seigneur me lés bailla. Et
me tournay, & descendis de la montai-
gne,& mis lés tables en l'arche que i'a-
uoye faicte:& ont esté là ainsi que le Sei-
Nombr. gneur m'auoit commandé. *Et lés
33.d.20.d enfans d'Israël se partirent de Beroth dés
B enfans de Iachan vers Mosera, ou mou-
rut Aharon,& y fut enseuely. Et Elea-
zar son filz fut faict sacrificateur en son
lieu.De là se tirerent vers Gadgada,& de
Gadgada vers Iatebatha pays ou sont
plusieurs torrens d'eaue. En ce temps
le Seigneur separa la lignée de Leui pour
porter l'arche de l'alliance du Seigneur:
& se tenir deuant la face du Seigneur
pour luy ministrer et beneir en son nom,
Nombr. iusque au iourdhuy. Pourtant Leui *n'a
18.c. point eu de portion & heritage auec sés
freres:mais le Seigneur est son heritage,
ainsi que le Seigneur ton Dieu luy à dict.
C Et me tins en la montaigne, comme
aux premiers iours quarante iours &
quarante nuictz. Et le Seigneur aussi
m'ouyt ceste foys là. & le Seigneur ne te
voulut pas destruire. Mais le Seigneur
me dist:Leue toy, va, chemine deuant le
peuple: affin qu'ilz viennent & posse-
dent la terre laquelle i'ay iuré de donner
à leurs peres. Or maintenant Israël,
que demande le Seigneur ton Dieu de
toy,sinon que tu craigne le Seigneur ton
Dieu,& que tu chemine en toutes sés vo-
yes,& que tu l'ayme, & que tu serue au
Seigneur ton Dieu de tout ton cœur, &
de toute ton ame: & que tu garde lés
commandemens du Seigneur, & sés or-
donnances lesquelles ie te commande au
iourdhuy:affin qu'il te soit bien. Voicy,
lés cieux & lés cieux dés cieux sont au
Seigneur ton Dieu: & aussi la terre, &
tout ce qui est en icelle. Ce neantmoins le
Seigneur s'est accointé par amour à tés
peres,& lés a aymez: & a esleu leur se-
mence aprés eux:c'est assauoir,vous, sus
tous lés peuples,comme[appert]au iour- D
dhuy. Circoncisez le prepuce de
voz cœurs, & n'endurcissez plus dores-
nauant voz cerueaux:car le Seigneur vo
stre Dieu est le Dieu dés dieux, & le Sei-
gneur dés seigneurs,le Dieu grand, puis- "N'a es
sant,& terrible:lequel "n'accepte la per- gard a
sonne,& ne prent nulz dons.Lequel faict persõnes
droict à l'orphelin & à la vefue,& ayme 2.Chron
l'estranger pour luy donner pain & ve- 19.c.
stement.Aymez donc l'strãger: car vous Iob.34.
auez esté estrangers en la terre d'Egy- Ro.2.b.
pte. Tu craindras le Seigneur ton Gal.2.b
Dieu,& luy seruiras & adhereras à luy: Mat.4.
& par son nom iureras. Iceluy est ta Luc 4.
louenge,iceluy est ton Dieu, lequel a faict
auec toy cés grandes & terribles choses
que tés yeux ont veu.*Tés peres sont de- gen.46.
scenduz en Egypte en nombre de septan-
te "ames.Et maintenãt ton Seigneur ton "persõ
Dieu t'a mis en multitude cõme lés estoil-
les du ciel.

CHAP. XI.

TV aymeras le Seigneur ton Dieu, A
& garderas sés obseruations, sés
ordonnances, sés droictz, & sés
commandemens à tousiours. Et vous sa-
uez au iourdhuy, que voz enfans, n'ont
sceu ne veu l'instruction du Seigneur vo-
stre Dieu, sa grandeur, sa main forte, &
son bras estendu, & sés signes, & sés
œuures qu'il a faict au milieu d'Egy-
pte à Pharao Roy d'Egypte, & à tou-
te sa terre: & ce qu'il a faict à l'armée
dés Egyptiens,à leurs cheuaux & cha-
riotz quand il feit inunder lés eaues de
la mer rouge sur leur faces quand ilz
vous poursuyuoient, & lés destruict le
Seigneur iusque au iourdhuy. Et ce
qu'il vous a faict au desert: iusque à ce
que

que vous estes venuz en ce lieu. Et ce
nōb. 16. c qu'il a faict à * Dathan & Abirom enfans d'Eliab filz de Ruben: comment la terre ouurit sa gueulle & lés engloutit, auec leurs familles & leurs tentes, & auec toute la substāce qui estoit dessoubz leurs piedz au milieu de tout Israël. Certes voz yeux ont veu toutes lés grandes œuures du Seigneur lesquelles il a faict. Gardez donc tous lés commandemens que ie vous commande au iourdhuy: affin que soyez fortifiez, & qu'entrez & possedez la terre pour laquelle heriter, vous passez. Aussi affin que voz iours soyent prolongez sus la terre laquelle le Seigneur a iuré à voz peres leur donner, & à leur semence: c'est assauoir, vne terre ayant affluence de laict & miel. Car la terre en laquelle tu vas pour la posseder, n'est point comme la terre d'Egypte de laquelle tu és sorty: là ou tu semois ta semence, & l'arrousois [auec le trauail] de tés piedz comme vn iardin de porées. Mais la terre à laquelle tu passe pour la posseder, est vne terre ou sont mōtaignes, & vallées, & est abbreuuée dés eaues de
B la pluye du ciel. C'est la terre laquelle le
"Ou, contemple. Seigneur ton Dieu " cerche: lés yeux du Seigneur ton Dieu sont continuellement sus elle depuis le commencement de l'an iusque à la fin. Et se vous en oyant obeissez à més commandemens lesquelz ie vous commande au iourdhuy, en aymant le Seignr vostre Dieu & le seruāt de tout vostre cœur & de toute vostre ame: lors ie donneray sur vostre terre en son temps pluye hastiue & tardiue. Affin que tu puisse asembler tés grains, ton moust & ton huile. Ausi *donneray-ie* en ton champ de *l'herbe pour ton bestail. Si mangeras*, & seras rassasié.

Donnez vous garde que vostre cœur ne soit seduict, & que ne vous destourniez & seruiez aux autres *dieux* & vous incliniez deuant eux: affin que l'ire du Seigneur Dieu ne soit enflammée contre vous, & qu'il ne ferme le ciel, & n'y ayt pluye, & que la terre ne donne point son fruict: & que soubdainement ne perisiez de la bonne terre que le Seigneur vous donne. Mettez donc cés parolles en vostre cœur & en vostre ame, & lés liez pour signe sur voz mains, & qu'ilz soiēt
"Memorial. pour " fronteaux entre voz yeux. Et lés enseignez à voz enfans en parlant
C d'eux, quand tu demoureras en ta maison, & chemineras en la voye, & quand tu te coucheras & leueras. Et lés escriras sur lés entrées de ta maison, & en tés portes: affin que voz iours & lés iours de voz enfans soient multipliez sus la terre laquelle le Seigneur a iuré à voz peres leur donner, tant que lés cieux seront sus la terre. Car si vous gardez tous cés commandemens que ie vous cōmande faire, & que vous aymiez le Seigneur vostre Dieu, & que cheminiez en toutes sés voyes, & vous adheriez à luy: adonc le Seigneur dechassera toutes cés gens là de deuant vous, & vous possederez gens plus grandes & plus fortes que vous. * Tout lieu ou marchera la plante Ios. 1. 2.
de vostre pied, sera à vous, depuis le desert & le Liban, & depuis le cours du fleuue Euphrates iusq̄ à la derniere mer, seront voz limites. Nul ne resistera contre vous. Le Seigneur vostre Dieu donnera vostre paour & terreur sus la face de toute la terre en laquelle vous marcherez, ainsi qu'il vous a dict. Voicy, D
ie donne au iourdhuy deuant vostre face benediction & malediction. Benediction, se vous obeissez aux commandemens du Seigneur vostre Dieu, lesquelz ie vous commande au iourdhuy. Et malediction, se vous n'obeissez aux commādemens du Seigneur vostre Dieu, & se vous vous destournez de la voye laquelle ie vous commande au iourdhuy, pour cheminer aprés lés autres dieux lesquelz vous ne congnoissez pas. Et quand le Seigneur ton Dieu t'aura introduict *en la terre* en laquelle tu vas pour la posseder: lors tu donneras benediction sur la montaigne de Garizim, & malediction sur la montaigne d'Ebal. Ne sont elles pas outre le Iordan aprés la voye du soleil *couchant* en la terre du Chananéen *qui* demoure en la plaine contre Galgal, auprés de la plaine de Moré? Car vous passerez le Iordan pour venir posseder la terre que le Seigneur vostre Dieu vous donne: & vous la possederez & habiterez en icelle. Vous garderez donc & ferez toutes lés ordonnances & lés droictz que ie metz au iourdhuy en vostre presence.

CHAP. XII.

ICelles sont lés ordōnances et droictz A
que vous garderez pour faire en la terre, q̄ le Seignr le Dieu de tés peres, t'a donné pour la posseder tous lés iours que tu viuras sur la terre. Vous destruyrez tous lieux esquelz lés gens que vous possederez auront seruy à leurs dieux, sur lés montaignes haultes, & sur lés petites, & soubz tout arbre verd. Ausi demolirez vous leurs autelz, et desrōprez leurs statues, & bruslerez en feu leurs

leurs boys. Vous despecerez lés images de leurs dieux, & destruirez leur nom de ce lieu. Vous ne ferez point ainsi au Seigneur vostre Dieu. Mais au lieu que le Seigneur vostre Dieu eslira de toutes voz lignées, affin de mettre là son nom, & pour y demourer, là vous le cercherez & y viédrez. Vous apporterez là voz holocaustes, & voz sacrifices & voz dismes, & l'eleuation de voz mains, & voz vœux, & voz oblations voluntaires, & lés premiers nayz de voz vaches & brebis.
B Et mangerez là deuant le Seigneur vostre Dieu, & vous esiouyrez, vous & vostre famille, en tout ce en quoy vous mettrez vostre main: en quoy le Seigneur vostre Dieu vous a beneit. Vous ne ferez point selon tout ce que nous faisons icy au iourdhuy: c'est assauoir, vn chascun tout ce qui semble droit à son aduis.

Car iusque à maintenant vous n'estes pas venuz au repos & à l'heritage que le Seigneur ton Dieu te donne. Vous passerez le Iordan & demourerez en la terre laquelle le Seigneur vostre Dieu vous fera posseder en heritage. Et vous donnera repos sus tous voz ennemys qui sont à lenuiron: & demourerez en seureté. Et quãd le Seigneur vostre Dieu aura là esleu vn lieu pour y colloquer son nom: vous apporterez là tout ce q̃ ie vous commande, c'est assauoir voz holocaustes, voz sacrifices, voz dismes, l'eleuation de vostre main, & toute " election de voz vœux que vous aurez voué au Seigneur. Et vous resiouyrez deuant la face du Seigneur vostre Dieu tant vous que voz filz & voz filles, & voz seruiteurs & voz seruantes: aussi le Leuite qui est dedans voz portes, car il n'a point part n'heritage auec vous.
C Donne toy garde que tu ne sacrifie tés holocaustes en tous lieux que tu " verras. Mais au lieu que le Seigneur eslira en l'vne de tés lignées, tu sacrifieras là tés holocaustes, & y feras tout ce que ie te commande. Toutesfoys en tous lés desirs de ton ame tu pourras tuer & manger chair en toutes tés villes, selon la benediction du Seigneur ton Dieu laquelle il t'a donnée: tant le net que celuy qui n'est point net, en pourra manger, comme d'vn daim ou d'vn cerf. Neantmoins vous ne mangerez point de sang: mais vous l'espandrez sur la terre comme eaue. Tu ne pourras manger en tés villes lés dismes de tés grains, & de ton moust, & de ton huile, & lés premiers nayz de tés vaches, ou de tés brebis, & tous lés vœux que tu vouëras, & lés oblations voluntaires, & l'eleuation de tés mains: mais tu mangeras celà deuant la face du Seigneur ton Dieu au lieu que le Seigneur ton Dieu eslira pour soy, toy, ton filz, ta fille, ton serf, ta seruante, & le Leuite qui est en tés portes. Et t'esiouyras deuãt ton Seigneur ton Dieu en tout ce en quoy tu mettras ta main. Garde toy que tu ne delaisse le Leuite tout le temps que tu seras sur la terre.

"Ce que vous aurez esleu meilleur po'vouër

"Qui te sébleroit bon.

D Quand le Seigneur ton Dieu aura eslargy tés limites, comme il t'a * dict, & que tu diras: Ie mangeray de la chair: si ton ame desyre de manger de la chair, selon tout le desir de ton ame: manges-en. Si le lieu que le Seigneur ton Dieu eslira pour mettre son nom est loing de toy: lors tu tueras de tés bœufz, & de tés brebis lesquelles le Seigneur t'a donné, comme ie t'ay cõmandé. Et en mangeras en tés portes, selon tous lés desirs de ton ame. Vrayemẽt cõe lon mãge le daim, & le cerf, tu le mangeras. Le net & celuy qui n'est point net le peuuent manger ensemble. Seullement donne toy bien garde que tu ne mange point de sang: car le sang est l'ame, & tu ne mangeras point l'ame auec la chair. Pourtant tu ne le mangeras point, mais tu l'espandras sur la terre comme eaue. Tu n'en mangeras point donc: affin qu'il te soit bien & à tés enfans aprés toy, quand tu auras faict ce qui est droict deuant lés yeux du Seigneur. Mais lés choses sanctifiées que tu auras & tés vœux, tu lés prendras & apporteras au lieu que le Seigneur eslira: & feras tés holocaustes auec chair et sang sur l'autel du Seigneur ton Dieu. E
Et espandras le sang de tés sacrifices sur l'autel du Seigneur ton Dieu: & mangeras la chair. Garde & escoute toutes cés parolles que ie te commande: affin qu'il te soit bien et à tés enfans aprés toy à iamais, quand tu feras ce qui est bon & droict deuant lés yeux du Seigneur ton Dieu. Quand le Seigneur ton Dieu aura exterminé de deuant ta face lés gens ausquelz tu vas pour lés posseder, & tu lés auras en possesion, & demoureras en leur terre: lors donne toy garde que tu ne soys prins aux laqs aprés eux, quand ilz auront esté desconfis de deuant toy. Et ne t'enquiers point de leurs " dieux, disant: Comment ont cés gens seruy à leurs dieux, & ie feray ainsi. Tu ne feras point ainsi au SEIGNEVR ton Dieu. Car ilz ont faict à leurs dieux tout ce qui est abomination au Seigneur, & qu'ilz hayt: car ilz ont bruslé au feu leurs filz & leurs filles à leurs dieux.

gen.28.

"dés ceremonies de leurs dieux.

Tout ce donc que ie vous commande vous le garderez pour le faire: & n'y adiousterez rien, aussi n'en osterez rien.

CHAP. XIII.

A SI au milieu de toy se leue vn prophete, ou songeur de songe, lequel te donne signe ou miracle. Et que le signe ou miracle qu'il t'a predict aduienne: & qu'il te dise: cheminons aprés autres dieux, lesquelz vous n'auez congneu, & seruons à iceux: tu n'escouteras pas lés parolles de ce prophete, ou de ce songeur de songe. Car le Seigneur vostre Dieu vous tente, pour sauoir si vous aymez le Seigneur vostre Dieu de tout vostre cœur & de toute vostre ame. Vous cheminerez aprés le Seigñr vostre Dieu, & le craindrez & garderez sés commandemens, & obeyrez à sa voix: & le seruirez, & vous adioindrez à luy. Mais ce prophete là ou ce songeur de songe, sera mis à mort: car il a parlé pour vous destourner du Seigneur vostre Dieu (qui
B vous à tiré hors du pays d'Egypte, & t'a racheté de la maison de seruitude) & pour te poulser hors de la voye laquelle ton Seigneur ton Dieu t'a commandé pour y cheminer. Et ainsi osteras le mal du milieu de toy. Quand ton frere filz de ta mere, ou ton filz, ou ta fille, ou la femme qui est en ton sein, ou ton prochain lequel t'est comme ton ame, te voudra inciter, disant en secret: Allons, & seruons aux autres dieux lesquelz tu n'as congneu toy ne tés peres: soyent dés dieux dés peuples qui sont à l'enuiron de toy, soient prés ou loing de toy, depuis vn bout de la terre iusque à l'autre bout de la terre: Ne luy consens, & si ne l'escoute pas, aussi que ton œil ne luy pardonne point, & ne luy fais misericorde, & si ne le cache point. Mais tu l'occiras *ta main sera sur luy la premiere, pour le mettre à mort: et aprés, la main de tout le peuple. Et le lapideras de pierres, & ainsi
C mourra (car il a cerché de te ietter arriere du Seigneur ton Dieu qui t'a tiré hors du pays d'Egypte de la maison de seruitude) affin que tout Israël oye & craigne, & ne face plus vn tel mauuais cas au milieu de toy. Quand tu orras en l'vne de tés citez lesquelles le Seigñr ton Dieu te donne pour y demourer, qu'on dira. Aucuns hommes enfans peruers, sont sortis du milieu de toy, & ont seduict lés citoyens de leurs citez, disans: Allons & seruons aux autres dieux lesquelz vous n'auez congneu. Lors tu cercheras, & t'enquesteras, & demanderas diligēment. Et si c'est chose vraye & certaine que ceste abomination ayt esté faicte au milieu de toy: tu battras griefuement lés citoyēs de ceste cité au trenchant de l'espée, & destruiras entierement ladicte cité, & tout ce qui y est, & le bestail d'icelle, par le trēchāt du glaiue. Et assēbleras au milieu D de la place de la cité toute la despouille: & brusleras par feu ceste cité au Seigneur ton Dieu, & toute sa despouille entierement: & sera vn monceau perpetuel, & ne se reedifiera plus. Et rien ne demourera en ta main de ceste execration: affin que le Seigneur Dieu destourne la fureur de son ire, & te donne misericorde, & ayt mercy de toy, & te multiplie, comme il a iuré a tés peres: pource que tu auras obey à la voix du Seigneur ton Dieu en gardant tous sés commandemens lesquelz ie te commande au iourdhuy, affin que tu face ce qui est droict deuant lés yeux du Seigneur ton Dieu.

Sou.17.b

CHAP. XIIII.

A VOus estés enfans du Seigneur vostre Dieu: pourtant ne vous faictes nulles incisions, & ne faictes nulles rasures entre voz yeux pour le mort. Car tu és vn peuple sainct au Seigneur ton Dieu. Et le Seigneur Dieu t'a esleu de tous lés peuples qui sont sur la face de la terre, pour luy estre vn peuple peculier. *Tu ne mangeras de quelconque abomination. Ce sont cy lés bestes que vous mangerez: assauoir, le bœuf, la brebis, la cheure, le cerf, le daim, le buffle, le capricorne, la licorne, le bœuf sauuage, le camelopard. Et toute beste laq̃lle a l'ongle diuisée, & l'ongle fendu en deux & aussi rumine, d'entre lés bestes vous la mangerez. Mais cecy est de quoy vous ne mangerez pas, tant de celles qui ruminent, que de celles qui ont leurs ongles departis: assauoir, le chameau, le lieure, & le connil: Car combien, qu'ilz ruminent, puis qu'ilz n'ont point leur ongle diuisé, ilz vous seront souillez. Aussi le pourceau, combien qu'il a l'ongle fendu, il ne rumine pas il vous sera donc souillé. Vous ne mangerez point de leur chair, & ne toucherez point à leurs charongnes. Voicy ce que vous mangerez de tout ce qui est en l'eaue: assauoir, tout ce qui a nageoires & B escailles. Mais vous ne mangerez point de tout ce qui n'a point de nageoires n'escailles: ains celà vous sera souillé.

Sus.7.a. Sou.26.a leui.11.a.

Vous mãgerez tout oyseau net: voicy ceux desq̃lz vous ne mãgerez poĩt, L'aigle, L'esprevier, L'esmerillon, L'autour,

& le Milan, selon son espece, et tout Corbeau, selon son genre L'austruce, la Hulotte, le Cocu, le Faulcon, selõ son espece, le Chathuant, le Plongeon, la Cicoigne, le Cygne, le Cormorant, & le Pellican, la Pie, & le Heron, le Gay, la Huppe, & la Chauuesoris, & tout oyseau rampant vous sera souillé, & si n'en mangera-on point. Mais vous mangerez tout oyseau

C net. Vous ne mangerez nulz corps mortz: mais tu le donneras à l'estranger qui est dedans tés portes, affin qu'il le mãge, ou le vendras à vn forain. Car tu és vn peuple sainct au Seigneur ton Dieu. Tu ne cuyras point le cheureau [a]au laict de sa mere. *Tu donneras la disme de tout le reuenu de ta semence qui sort tous lés ans de ton champ. Et mangeras deuant le Seigneur ton Dieu au lieu auquel il eslira pour colloquer son nom, la disme de ton grain, de ton moust, de ton huyle, lés premiers naiz de tés vaches & de tés brebis: affin q̃ tu apprenne à craindre le Seigneur ton Dieu à tousiours.

[a] C'est, quand encore il tet te sa mere

exo.23.c.

Mais quand la voye te sera si grande que tu ne pourras porter, pource que le

D lieu que le Seigneur ton Dieu eslira pour mettre là son nom, sera trop loing de toy, & que le Seigneur ton Dieu t'aura beneit: lors tu le bailleras en argent, & empaqueteras ledict argent en ta main, & viendras au lieu lequel le Seigneur ton Dieu aura esleu pour soy, & dõneras l'argent pour tout ce que desire ton ame, soit bœuf ou brebis, soit vin ou ceruoyse, ou toute'autre chose que ton ame desire. Et le mangeras là deuãt la face du Seigneur ton Dieu, & t'esiouyras toy & ta maison. Et aussi tu ne delaisseras point le Leuite qui est dedans tés portes, car il n'a point de part ne d'heritage auec toy.

Au bout de trois ans tu retireras toutes lés dismes de ton reuenu d'icelle année, & lés poseras dedãs tés portes. Lors viendra le Leuite qui n'a part n'heritage auec toy & l'estranger, l'orphelin, & la vefue qui sont dedans tés portes, & mangeront & seront rassasiez: affin que le Seigneur ton Dieu te beneisse en toute l'oeuure de ta main que tu feras.

CHAP. XV.

A AV commencement de la septiesme année tu feras l'an de remission. Et l'affaire de remission sera tel. Tout crediteur quittera le prest de sa main qu'il a presté à son prochain, & ne pourra contreindre son prochain ne son frere: car il est appellé [l'an] de la remission du Seigneur. Tu pourras contreindre l'estranger, mais ce que tu doys auoir de tõ frere, quitte-le, affin qu'il n'y ayt en toy aucun paoure. Car le Seigneur te beneira en la terre que le Seigneur tõ Dieu te donne en heritage pour la posseder: voire se tu obeis à la voix du Seigneur ton Dieu pour garder & faire tous tés commandemens que ie te commande au iourdhuy. Car le Seigneur ton Dieu te beneira ainsi qu'il t'a dict. Et presteras à plusieurs gens: mais tu n'emprunteras point. Tu domineras sus plusieurs gens: mais elles ne domineront point sus toy. B

Quand vn de tés freres sera paoure en vne de tés portes en la terre laquelle le Seigneur ton Dieu te dõne, tu n'endurcyras point ton cœur, & ne clorras ta main à ton frere qui est paoure, mais ouuriras ta main, & luy presteras suffisamment pour son indigence dont il est indigent. Garde toy qu'en ton cœur ne soit parolle peruerse, disãt: La septiesme année, qui est l'année de remission, est prochaine: & que ton œil ne soit mauuais sus ton paoure frere, & que tu ne luy donne. Car il criera contre toy au Seigneur Dieu, & ce te sera peché. *Tu luy donneras, & ton cœur ne se despitera pas, en luy donnant: car à cause de ce, le Seigneur ton Dieu te beneira en toute ton œuure, & en tout ce en quoy tu mettras ta main. Car tousiours sera aucun indigent au milieu de la terre. Et pourtant ie te commande, disant que tu ouure ta main à ton frere, à ton affligé, & à ton paoure en la terre.

Mat.5.g. Luc.6.

C

*Quand ton frere Ebrieu ou Ebrieuë te sera vendu, il te seruira six ans. Mais en la septiesme année tu le laisseras aller franc d'auec toy. Et quand tu le laisseras aller franc d'auec toy, tu ne le laisseras point aller vuide. Mais tu luy chargeras quelque chose de ta bergerie, de ton aire, de ton pressoir: tu luy donneras de tout ce en quoy le Seigneur t'a beneict, tu luy en donneras. Aye memoire que tu as esté seruiteur en la terre d'Egypte, & que le Seigneur ton Dieu t'a racheté: & pourtant ie te commande cecy au iourdhuy. Et s'il aduient qu'il te dise: Ie ne veux point sortir d'auec toy pourtant qu'il t'ayme & ta maison, car il luy est bien auec toy: Lors tu prẽdras vne allesne, & luy perceras l'oreille cõtre la porte, & te sera serf à [a]iamais. Et aussi à la seruante feras ainsi. Qu'il ne te soit point grief de le laisser aller franc d'auec toy: car il t'a seruy six ans comme mercenaire de double loyer. Et le Seigneur ton Dieu te beneira en tout ce que tu feras.

exo.21.a. Iere.34.c

[a] Iusq au iubilé. leui.25.g.

D

Tous

Tous lés premiers nayz masles qui naistront de tés troppeaux de vaches & de brebis,tu lés sanctifieras au Seigneur ton Dieu. Tu ne laboureras point à tout le premier nay de ton bœuf: & ne tondras le premier nay de tés brebis.
Leu.22.e *Tu le mangeras, toy & ta maison d'an
Ecc.35.b en an,deuant la face du Seigneur tõ Dieu au lieu que le Seigneur eslira. Mais s'il a aucune faulte,tellemẽt qu'il soit boyteux ou aueugle, ou ayant aucune autre mauuaise tache: tu ne l'offriras point à ton Seigneur ton Dieu. Mais tu le mangeras en tés portes,tãt celuy qui est souillé q̃ celuy qui est net, comme si c'estoit vn daim ou vn cerf. Tant seulement tu ne mangeras point le sang d'iceluy, mais l'espandras sur la terre comme eaue

CHAP. XVI.

A TV *garderas le moys dés nouueaux fruictz affin que tu celebre
exo.12.b la Pasque au Seigneur ton Dieu.
Leu.23.a Car au moys q̃ lés fruictz meurissent, le Seigñr ton Dieu t'a retiré p nuict d'Egypte. Et tu sacrifieras la Pasque au Seigñr ton Dieu, brebis & bœufz au lieu que le Seigneur Dieu eslira pour y colloquer son Nom. Tu ne mangeras point en ceste feste de leuain, sept iours tu y mangeras pain sans leuain, pain d'affliction:car tu és sorty en haste hors de la terre d'Egypte: affin que tu aye *memoire du* iour de ton partement de la terre d'Egypte tous lés iours de ta vie. Et on ne verra chez toy leuain durans lés sept iours en toutes *tés* fins. Aussi on ne laissera demourer iusque au matin la chair *qui a* esté sacrifiée au vespre *du premier iour*.

B Tu ne pourras sacrifier la Pasque en aucunes de *tés* portes que le Seigneur ton Dieu te donne:mais au lieu que le Seigñr tõ Dieu eslira pour y colloquer son nom, tu y sacrifieras la Pasque au soleil couchant,au temps que tu sortis d'Egypte. Tu le cuyras donc & mangeras au lieu que le Seigneur tõ Dieu aura esleu pour soy. Et au matin t'en retourneras,& t'en yras en *tés* tentes. Tu mangeras six iours pain sans leuain,& au septiesme iour qui est la solennité du Seigneur ton Dieu, tu ne feras aucune œuure. Tu te compteras sept sepmaines: depuis que tu auras commencé à mettre la faux en la moisson,tu commenceras à compter sept sepmaines. Et feras la feste dés sepmaines au Seigneur ton Dieu auec eleuation voluntaire de tés mains laquelle tu donneras,ainsi que le Seigneur ton Dieu t'aura beneit. Et t'esiouyras deuant la face du Seigneur ton Dieu,toy,tõ filz,ta fille, ton serf,ta seruante,& le Leuite qui est en tés "portes,& l'estranger, l'orphelin,& la vefue qui sont au milieu de toy, au lieu que le Seigneur ton Dieu eslira pour y colloquer son Nom. Et auras memoire que tu as esté serf en Egypte,& garderas & feras cés ordonnances. Tu feras la solennité dés tabernacles par sept C
iours,aprés que tu auras recueilly de ton aire & de ton pressoir. Et t'esiouyras en ta feste,toy,ton filz,ta fille,ton serf & seruante,le Leuite,l'estranger, l'orphelin, & la vefue qui sont en tés portes. Tu feras par sept iours la feste au Seigneur tõ Dieu au lieu que le Seigneur aura esleu. Car le Seigneur ton Dieu te beneira en tous tés reuenus, & en tout œuure de tés mains. Et par ainsi tu seras ioyeux.

"Tés villes,et sou.

Troys foys en l'an tout masle tien, apparoistra deuant la face du Seigneur ton Dieu,au lieu qu'il eslira: c'est assauoir,en la feste dés pains sãs leuain,en la feste des sepmaines, & en la feste dés tabernacles.
* Aussi tu n'apparoistras point en vain Exo. 23.
deuant la face du Seigneur. Mais vn cha b.34.c.
scun selon le don de sa puissance selon la Eccl.16.d
benediction du Seigneur ton Dieu laquel- D
le il t'aura donné. Tu te constitueras iuges & preuostz en toutes *tés* portes,lesquelles le Seigneur ton Dieu te donne selon *tés* lignées: affin qu'ilz iugent *le* peuple par iuste iugement. *Tu Sus 1.c
ne renuerseras point le droict, & n'auras exo.23.a.
respect aux personnes. Et ne prendras aucũ present,*Car le present aueuglist lés Eccl.20 d
yeux *dés* sages, &" peruertist lés causes "Ou,mue
dés iustes. Tu executeras, iustement ce qui est iuste: affin que tu viue, & la parolle.
possede la terre que le Seigneur ton Dieu te donne. Tu ne te planteras point de boscage de quelques arbres aupres de l'autel du Seigneur ton Dieu, lequel tu feras. Et ne t'esleueras image: que le Seigneur ton Dieu hayt.

CHAP. XVII.

TV ne sacrifieras point au Seigñr A
ton Dieu bœuf ou brebis qui ayt en soy macule,ou quelconque chose vicieuse:car c'est abomination au Seigneur ton Dieu. Quand sera trouué au milieu de toy en vne de tés portes que le SEIGNEVR ton Dieu te donne,homme ou femme qui face mal deuant lés yeux du Seigneur ton Dieu en transgressant son alliance, & qu'il aille & serue aux autres dieux, & s'encline deuant eux, soit au soleil,ou à

la lune,ou a tout l'exercite du ciel, que ie n'ay point commandé: & te soit annonceé, & l'aye ouy: Lors tu enquerras bien, & si c'est chose vraye & certaine que ceste abomination ayt esté faicte en Israël: adonc tu feras sortir hors tés portes cest homme ou ceste femme qui auront faict
B ceste chose mauuaise, & lés lapideras de
mat. 18.b pierres, & mourront. *A la parolle de
2. Corin. deux ou troys tesmoings, mourra cestuy
13.a. qui doibt mourir. Mais nul ne mourra,
Sus. 13.c. à la parolle d'vn tesmoing. La main dés tesmoings sera premierement sur celuy, pour le mettre à mort. Et aprés la main de tout le peuple. Et ainsi tu osteras le mauuais du milieu de toy. Si aucune cause difficile à iuger entre sang & sang, entre cause & cause, entre playe & playe, vient deuant toy, & parolles de contention suruiennent en tés portes: Lors tu te leueras, & monteras au lieu q̃ le Seign̄r ton Dieu aura esleu pour soy, et viendras aux sacrificateurs, aux Leuites, & au iuge q sera en cés iours & t'enquerras, & ilz t'annonceront la parolle de droict. Et tu feras selon le contenu de la parolle qu'ilz t'annonceront de ce lieu q̃ le Seigneur aura esleu, & le garderas pour faire selon tout ce qu'ilz t'auront enseigné. Selon le dict de la loy laquelle ilz t'enseigneront, & selon le droict qu'ilz te diront, tu feras: tu ne te destourneras point de la parolle laquelle ilz t'annonceront ne à dextre ne à senestre.

C L'homme qui par arrogance ne voul dra obeir au sacrificateur, estant là, pour ministrer au Seigneur ton Dieu, ou au iuge: cest hõme mourra, & osteras le mauuais d'Israël, affin que tout le peuple oye, & craingne, & que doresnauant aucun ne
"Rebelle. soit "orgueilleux. Quand tu viendras en la terre que le Seigneur ton Dieu te donne, & que tu la posséderas, & y demoureras, & diras: Ie mettray vn Roy sus moy comme toutes lés gens qui sont à lentour de moy: Lors tu constitueras sus toy le Roy que le Seigneur ton Dieu t'eslira du milieu de tés freres: tu constitueras iceluy sus toy, & ne pourras mettre sus toy homme estranger lequel n'est pas ton frere. Lequel toutesfoys ne prendra pour soy multitude de cheuaux, affin qu'il ne remeine le peuple en Egypte par multitude de cheuaux, veu que le Seign̄r
D vous a dict: Vous ne retournerez iamais plus par ceste voye. Et si ne prendra point à soy beaucop de femmes: affin qu'elles ne destournent son cœur. Aussi il n'amassera point pour soy beaucop d'or ne d'argent. Mais quand il sera assis sur le thronne de son regne, lors il escrira pour soy l'exẽplaire de ceste seconde loy, en vn liure de par lés sacrificateurs Leuitiques. Et il l'aura auec soy, & le lira tous lés iours de sa vie: affin qu'il apprenne à craindre le Seigneur son Dieu, & qu'il garde toutes lés parolles de ceste loy, & cés ordonnances pour lés faire. Affin qu'il n'esleue point son cœur sus sés freres: & qu'il ne se destourne de ce commandement à dextre ne à senestre: mais qu'il prolonge sés iours en son regne, luy & sés filz au milieu d'Israël.

CHAP. XVIII.

LEs sacrificateurs Leuites, & toute la lignée de Leui n'aurõt point de A
part ne d'heritage auec Israël. * Sus. 10.b
Mais ilz mangeront lés sacrifices du Sei Nombr.
gneur, & l'heritage d'iceluy. Pourtant 18.c.d.
n'auront ilz point d'heritage au milieu de leurs freres: car le Seigneur est leur heritage, comme il leur à dict. Ce sera le droict dés sacrificateurs sus le peuple & sus ceux qui sacrifient ou bœuf, ou brebis: on donnera au sacrificateur l'espaule, lés machoires, & "le ventre: lés premiers "Ou, la
fruictz de ton grain, de ton moust, de tés caillete.
huyles. Et aussi tu luy donneras lés premiers fruictz de la toyson de tés brebis. Car le Seigneur ton Dieu l'a esleu de toutes tés lignées: affin qu'il assistast & administrast au nom du Seigneur, luy & sés filz à tousiours. Quand vn B
Leuite viendra d'vne de tés portes de tout Israël, là ou il est estranger, & vienne selon tout le desir de son ame au lieu que le Seigneur eslira, affin qu'il ministre au nom du Seigneur son Dieu, (cõme tous lés freres Leuites qui assistent là deuant la face du Seigneur) ilz mangeront chascun par esgalles portions, sans ce qu'ilz ont de la vendition de leurs peres.

Quand tu entreras en la terre que le Seigneur ton Dieu te donne, tu n'apprendras point de faire selon lés abomina- Leu. 20.
tions de celles gens. *En toy ne sera trouué qui face passer son filz ou sa fille par le feu, ne magicien vsant d'art magique, ne homme ayant regard au temps & aux oyseaux, ne sorciers, ne enchanteur qui enchante, ne homme demandant conseil aux espritz familiers, ne deuins, ne demandans aduis aux mortz. Car tous ceux qui font telles choses, sont abomination au SEIGNEVR, & à cause de telles abominations le Seigneur ton Dieu lés exterminera de deuant ta face. Soye parfaict auec le SEIGNEVR

C ton Dieu. Car cés gens icy lesquelles tu
possederas, elles oyent ceux qui ont re-
gard au tẽps, & lés magiciens. Mais toy,
le Seigneur ton Dieu ne t'a pas ainsi en-
…ehã.1.g. seigné. Le *Seigneur ton Dieu te suscite-
…ct. 3.d. ra vn Prophete comme moy, du milieu
….c. de tés freres: vous luy obeyrez. Selon
…xo. 20.d tout ce que tu as demandé au Seigneur
tõ Dieu en Horeb au iour de l'assemblée,
disant: Doresnauant ie n'orray plus la
voix du Seigneur mon Dieu, et ne verray
plus ce grand feu: de paour que ie ne meu
re. Et le Seigneur me dist: Ilz ont bien
faict d'ainsi dire. Ie leur susciteray vn
Prophete comme toy, du milieu de leurs
freres: & mettray més parolles en sa bou
che, & il leur dira tout ce que ie luy com-
manderay. Et aduiendra que quiconque
n'obeyra à més parolles lesquelles il par-
lera en mon nom, ie le redemanderay de
D luy. Mais le Prophete qui presume-
ra de parler parolles en mon nom, les-
quelles ie ne luy auray point commandé
de dire: ou qui parlera au nom dés autres
dieux: iceluy prophete mourra. Et si tu
dis en ton cœur: Comment cõgnoistrons
nous la parolle laquelle le Seigneur ne
luy aura point dict? Quand le prophete
parlera au nom du Seigneur, & que la pa
rolle n'aduiendra point: c'est la parolle
que le Seigneur ne luy a point dict, mais
le prophete a parlé par presumption. Et
pourtant n'auras crainte de luy.

CHAP. XIX.

A
Qvand le Seigneur ton Dieu aura
exterminé lés gens desquelz le Sei
gneur ton Dieu te donne la ter-
re, & que tu lés possederas, &
demoureras en leurs citez, & en leurs
maisõs: lors tu separeras pour toy troys
citez au milieu de la terre que le Seigneur
ton Dieu te donnera pour la posseder.
Tu prepareras le chemin & diuiseras en
troys, lés limites de la terre laqlle le Sei-
gneur ton Dieu te donnera en heritage:
affin que tout homicide puisse là fuyr.
C'est icy le cas pour leql l'homicide s'en
fuyra là, affin qu'il viue. Celuy qui
frappera son prochain par ignorance, &
ne l'ayant hay au passé. Comme qui iroit
auec son prochain à la forest pour cop-
per du boys, & que ayant ietté sa main
B sur la congnée pour copper le boys & le
fer luy eschappe hors du manche, & que
attaingne son prochain tellement qu'il
meure: iceluy s'enfuyra en vne de cés ci-
tez, & viura: affin que le prochain du
sang ne poursuyue aprés l'homicide, ce
pendant que son cœur est eschauffé, & le
rattainde, pourtant que la voye seroit
trop grande, & le mette à mort, combien
qu'il ne soit coulpable de mort: veu qu'il
ne l'a point hay dés le passé. Pourtant ie
te commande, & dis, q̃ tu te separe troys
citez. Et quand le Seigneur aura eslargy
tés limites ainsi qu'il a iuré à tés peres, &
qu'il t'aura donné toute la terre qu'il a
promis de donner à tés peres, mais que tu
garde tous cés commandemens en lés fai-
sant, lesquelz ie te cõmande au iourdhuy,
& que tu ayme le Seigneur ton Dieu, &
que tu chemine en sa voye à tousiours.
Lors tu t'adiousteras encore troys citez C
à cés troys: affin que ne soit espandu le
sang innocẽt au milieu de la terre laquel-
le le Seigneur ton Dieu te donne en heri-
tage, & que ne soit sur toy le sang.
*Mais quand vn homme aura hay son nõb. 35.c
prochain, & l'aura espié, & se sera leué
contre luy, & l'aura frappé, tellement
ql meure, et il s'en soit fuy en l'vne de cés
citez: lors lés anciens de ceste cité en-
uoyeront, & le prendront de là, & le don
neront en la main du prochain du sang,
& mourra. Ton œil ne luy pardonnera
point, mais osteras le sang innocent d'Is-
raël, affin qu'il te soit bien. Tu ne
transporteras point lés limites de ton
prochain, lesquelles ont limité tés prede-
cesseurs en ton heritage, laquelle tu pos-
sederas en la terre laquelle le Seigneur
ton Dieu te donne pour la posseder. D
Vn seul tesmoing ne s'esleue contre
personne pour quelconque iniquité et pe-
ché que ce soit, & pour quelconque offen-
se qu'il ayt faict. *Mais à la parolle de 2. Corin.
deux ou troys tesmoings la chose sera 13.a.
arrestée. Quand vn faux tesmoing s'esle- Ebr. 10.e
uera contre aucun pour porter tesmoi-
gnage contre luy de transgresion: adonc
cés deux hommes qui ont entre-eux de-
bat, assisteront deuant le Seigneur en la
presence dés sacrificateurs & iuges qui
seront en cés iours là. Lors lés iuges
s'enquerront bien: & s'il est congneu que
ce faux tesmoing ayt rendu faux tesmoi-
gnage contre son frere: lors luy feras
ainsi qu'il pensoit faire à son frere. Et
ainsi osteras le mauuais du milieu de
toy. Et lés autres oyans-ce, craindront.
Et doresnauant ne feront plus selon ce-
ste mauuaise chose au milieu de toy.
Ton œil ne luy pardonnera point, mais
[tu demanderas] ame pour ame * œil Mat. 5.f.
pour œil, dẽt pour dent, main pour main, Exo. 21.c
pied pour pied.

CHAP. XX.

Quand

A QVand tu fortiras en bataille con-
tre tés ennemys,& tu verras che-
uaux & chariotz du peuple plus
grand que toy : n'aye point
paour d'eux. Car le Seigneur ton Dieu
qui t'a faict mõter de la terre d'Egypte,
est auec toy. Et quand vous approcherez
pour batailler : lors le facrificateur f'ap-
prochera,& parlera au peuple & leur di
ra: Escoute Israël, vous vous approchez
au iourdhuy pour batailler contre voz
ennemys : que vostre cœur ne soit point
remis,& ne craignez point, & ne soyez
estonnez n'espouantez deuant eux. Car
le Seigneur vostre Dieu chemine auec
vous, pour batailler pour vous contre
voz ennemys,pour vous preseruer.

B Et lés commissaires parleront au peu-
ple,en disant : Y a il homme qui ayt edi-
fié nouuelle maison & ne l'a pas dediée?
qu'il s'en aille & demeure en sa maison:
de paour qu'il ne meure en la bataille,&
qu'vn autre [a]la dedie. Qui est l'homme
qui a planté vne vigne, & ne l'a point
faict [b]commune? qu'il s'en voise, & de-
meure en sa maisõ,de paour qu'il ne meu
re en la bataille, & qu'vn autre homme
ne iouysse d'icelle. Qui est l'homme qui
a espousé vne femme,& ne l'a point prin-
se? qu'il s'en voise & demeure en sa mai-
son: de paour qu'il ne meure en la batail-
le, & vn autre homme la prenne.
Dauantage parleront lés commissaires
au peuple, & diront : *Qui est l'homme
qui craint,& a le cœur remis*s'en aille,&
demeure en sa maison: affin qu'il ne face
faillir le cœur de sés freres comme le sien.

C Quand lés commissaires auront para-
cheué de parler au peuple: ilz constitue-
ront lés princes de l'armée pour chefz du
peuple. Quand vous approcherez
de la cité pour batailler contre elle,tu luy
presenteras la paix. Lors si elle te respõd
en paix,& te faict ouuerture: tout le peu-
ple qui sera troué en elle te sera tribu-
taire,& te seruira. Mais si elle ne veut
faire paix auec toy,ains face la guerre cõ
tre toy: tu mettras le siege contre elle: &
le Seigneur ton Dieu te la donnera en tés
mains. Tu occiras tout masle estant en
icelle,au trenchant du glaiue. Mais lés
femmes,lés enfans,le bestail,& tout ce qui
sera en la cité, toute la despouille, tu la
pilleras pour toy: & mangeras la despo-
uille de tés ennemis, laquelle le Seigneur
ton Dieu te donne. Ainsi feras à toutes
lés citez qui sont fort loing de toy, les-
quelles ne sont pas dés citez de cés gens

D icy. Mais dés citez de cés peuples
lesquelles le Seigñr ton Dieu te donne en
heritage: tu ne laisseras rien viure de tout
ce qui a vie, ains lés extermineras : assa-
uoir, Hethéens, Amoréens, Chananéens,
Pherezéens, Heuéens, Iebuséens, comme
le Seigneur ton Dieu t'a commandé,affin
qu'ilz ne vous apprennent de faire selon
toutes leurs abominatiõs qu'ilz ont faict
à leurs dieux, & vous pechez contre le
Seigneur vostre Dieu. Quand tu au-
ras par plusieurs iours assiegé vne ville
en bataillant contre icelle pour la prẽdre,
tu ne gasteras pas lés arbres d'icelle,met-
tant la congnée sur eux. Car tu pourras
manger d'iceux,& pourtãt tu ne lés cop-
peras,comme si l'arbre dés champs fust vn
homme,pour venir contre toy au siege.
Mais tant seullement tu gasteras & cop
peras lés arbres que tu sais n'estre arbre
pour manger: & en [c]edifieras forteresses
contre la cité, laquelle faict guerre contre
toy, iusque à tant que tu l'auras subiu-
guée.

[a]C'est, y commẽce habiter.
[b]Mis en vsage qui ce faisoit l'an.4. leui.19.c.
iuges.7.a
[c]Fortifieras tõ siege.

CHAP. XXI.

A QVand en la terre que le Seigneur
ton Dieu te donne pour la posse-
der,sera troué vn corps occis gi-
sant au champ,& on ne sau-
ra qui l'aura tué: lors sortiront tés an-
ciens,& tés iuges,et mesureront lés citez
qui sont à lentour de l'occis. Et quãd se-
ra congneuë la cité plus prochaine de
l'occis,lors lés anciens d'icelle cité pren-
dront vne genice du troppeau, laquelle
n'a point labouré,& qui n'a point tiré
au ioug: & lés anciens de ceste cité ferõt
descendre la genice sur vne dure vallée en
laquelle on ne laboure ne seme,et en icel-
le decolleront la genice. Aussi lés
sacrificateurs enfans de Leui,s'approche-
ront: car le Seigneur ton Dieu lés a esleu
pour luy ministrer & rendre grace au
nom du Seigneur. Et à leur parolle sera
toute cause et toute playe diffinie. Et tous

B lés anciẽs de ~~ceste cité~~ s'approcheront de
cest occis & laueront leurs mains sur la
genice decollée en la vallée. Et respõdrõt,
& diront: Noz mains n'ont point espan
du ce sang icy: aussi noz yeux ne l'ont
point veu. O Seigñr soye propice à ton
peuple Israël q̃ tu as rachepté,& ne dõne
point le sang innocent au milieu de ton
peuple Israël. Et l'homicide leur sera par-
donné. Et aussi tu osteras le sang innocẽt
du milieu de toy: quand tu feras ce qui
plaist aux yeux du Seigñr. Quãd tu
sortiras à la bataille cõtre tés ennemys,et
que le Seigneur ton Dieu lés aura donné
en ta main,& lés auras menez en captiui
té: lors se tu voys en ceste captiuité vne
femme belle à veoir,& q̃ tu l'ayme,& la
vueille

vueille prendre à femme pour toy, alors tu l'ameineras dedans ta maison, & elle raira sa teste, & rongnera sés ongles, & ostera de dessus soy lés vestemẽs lesquelz
C elle auoit quand elle fust prinse, & s'asserra en ta maison, & ploureta son pere & sa mere vn moys durant. Et aprés ce, tu entreras à elle: & ainsi tu luy seras mary, & elle te sera pour femme. Et s'il aduiẽt qu'elle ne te plaise plus, tu pourras l'enuoyer à son vouloir. Mais tu ne la pourras vendre pour argent, ne[a] marchander d'elle, pourtant que tu l'as humiliée.

Ou, abu-r.

Quand vn homme aura deux femmes, l'vne aymée, & l'autre haye: & qu'elles luy auront enfanté enfans tant l'aymée q̃ la haye, & que le premier enfant soit à la haye: & que le iour soit venu qu'il vueille partir à sés enfans en heritage ce qu'il a lors. Il ne pourra faire l'aisné le filz de l'aymée deuant le filz de la haye qui est premier n'ay. Mais il recongnoistra le filz de la haye pour son aisné, luy donnãt la portion de deux, de tout ce qui luy sera trouué, car iceluy est le commencement de sa force, auquel appartiẽt le droict de primogeniture. Quand vn hõme
D aura vn enfant arrogant & rebelle, lequel n'obeysse point à la voix de son pere ne à la voix de sa mere, & qui ne leur vueille obeir quand ilz l'auront chastié & ne lés vueille ouyr: lors le pere et la mere le prẽdrõt, & le meinerõt aux anciẽs de la *cité*, et à la porte de ce lieu: et dirõt aux anciẽs de la cité: Nostre filz icy est peruers & rebelle, & ne veut obeyr à nostre voix, il est gourmant & yurongne. Et tous lés hommes de la cité le lapiderõt de pierres, & mourra. Et ainsi *osteras le mauuais du* milieu de toy: affin q̃ tout *Israël ouyant* ce, craingne. Quand l'homme aura faict vn peché digne de mort, & qu'il sera *mis* à mort, & que *tu* l'*auras pendu* en vn boys: son corps mort ne demourera point la nuict sur le boys, mais en ce mesme iour tu l'enseueliras: *car celuy qui pend, est en malediction de Dieu. Et ainsi ne contamineras point ta terre laquelle le Seigneur ton Dieu te dõne en heritage.

Gala. 3.b

CHAP. XXII.

A TV ne verras point le bœuf ou la brebis de ton frere esgarez, & te cacheras d'eux: mais tu lés remeineras à ton frere.* Et se ton frere n'est point prés de toy, ou ne le congnois point: lors tu lés recueilleras dedans ta maison & seront auec toy iusque à ce q̃ ton frere *lés* demande, et adonc tu lés luy rendras: ainsi feras à son asne, & ainsi feras à son vestement, & ainsi feras à toutes lés choses perdues de tõ frere, lesquelles il aura perdu & que tu lés trouueras tu ne lés pourras cacher. Tu ne verras point l'asne de ton frere ou son bœuf tõbé en la voye, & te cacheras d'iceux: mais lés leueras auec luy. La femme n'aura point lés habitz de l'homme, sur elle, & l'homme ne vestira point lés vestemens de la femme. Car quiconque faict-ce: il est abomiation au Seigneur ton Dieu. Quand en la voye en aucun arbre ou sus la terre te viendra au deuant vn nid d'oyseau auec lés petis, ou lés oeufz, & que la mere couue sur lés petitz ou sur lés oeufz: tu ne prendras point la mere auec lés petis. Mais tu laisseras aller la mere, & prendras lés petis pour toy: affin qui te soit bien, & que tu prolonge tés iours. Quand tu edifieras vne maison nouuelle, tu feras à lentour de ton toict dés appuys: affin que tu ne mette point de sang sur ta maison, quand aucun tomberoit d'icelle en bas. B

Exo. 13. a

Tu ne semeras point ta vigne de diuerses especes meslées: affin que tu ne sanctifie la plenitude de la semence que tu as semée auec le reuenu de la vigne. Tu ne laboureras point auec vn asne & vn bœuf ensemble. Tu ne vestiras point de drap tissu de laine & de lin ensemble. *Tu te feras dés franges aux quatre coingz de ton vestemẽt, duquel tu te couure. Quand aucun aura prins *femme*, & qu'il sera entré à elle, & la hayt & luy mette sus parolles opprobrieuses, luy donnant vn mauuais nom, comme disant. I'ay prins ceste femme, & quand ie *suis approché* d'elle, ie n'ay trouué en *elle lés* signes de son pucellage: lors le pere & la mere de la ieune fille la prendrõt, & feront apparoistre lés signes du pucellage de la ieune fille deuant lés anciens de la *cité* en la porte: & dira le pere de la ieune fille aux anciens: I'ay dõné ma fille à cest homme icy pour femme, & il la hay*t*, & voicy, il luy a mis sus parolles opprobrieuses, disant: Ie n'ay pas trouué en ta fille de pucellage. Et cestuy est le signe du pucellage de ma fille. Et estendront lés vestemens deuant lés anciens de la *cité*. Lors lés anciens de ceste cité prendront l'homme, & le chastieront, & le cõdamneront à cent pieces d'argent, & lés donneront au pere de la ieune fille: pourtant qu'il a mis sus vn mauuais nom sus la pucelle d'Israël: & luy sera pour femme, & ne la pourra renuoyer tant qu'il viura. Mais si ceste parolle est veritable, & que ne soyt trouué en la ieune fille le signe de pucellage: lors feront sortir la ieune C

Nõb. 15. d

ieune fille à la porte de la maison de son pere, & lés hommes de ceste cité l'assommeront de pierres, & mourra: car elle a faict deshonneur en Israël en commettant paillardise en la maison de son pere. Et ainsi osteras le mauuais du milieu de toy.

Quand vn homme sera trouué couché auec vne femme mariée à vn homme, ilz mourront aussi tous deux, c'est assauoir: l'homme qui a couché auec la femme, & icelle femme. Ainsi osteras le mauuais d'Israël. Quand vne ieune pucelle
D sera espousée à vn homme, & que aucun là trouuée en la cité, & couche auec elle: lors vous lés ferez sortir tous deux à la porte d'icelle cité, & lés lapiderez de pierres, & mourront: la ieune fille, à cause qu'elle n'a point crié, veu qu'elle estoit en la cité: & l'homme à cause qu'il a humilié la femme de son prochain. Et tu osteras le mauuais du milieu de toy. Se vn homme trouue és champs vne ieune fille espousée, & qu'il luy face force, & qu'il dorme auec elle: Lors l'homme qui a dormy auec elle, seul mourra. Mais tu ne feras rien à la ieune fille. Car en elle, n'y a peché [digne] de mort: car comme l'homme quand il se leue contre son prochain, & tue son ame: ainsi est ce cas. Car il l'a trouuée és champs. La ieune fille espousée a crié, & nul ne l'à deliurée.

Quand aucun trouuera vne ieune pucelle qui n'est pas mariée, si la prend, & couche auec elle, & sont trouuez: Lors l'homme qui a couché auec elle donnera au pere de la ieune fille cinquante pieces d'argent, & luy sera pour femme: pource qu'il la humiliée: et ne la pourra delaisser tãt qu'il viura. *Nul ne prẽdra la femme
leui. 20. b de son pere, & ne descouurira le pan [de la robbe] de son pere.

CHAP. XXIII.

A CEluy qui est par greueure desrompu, & le chastré, n'entrerõt point en l'eglise du Seignr. Le bastard n'entrera point en l'eglise du Seigneur, n'aussi leur dixiesme generation. L'Amoréen & le Moabite n'entreront point en l'eglise du Seigneur: n'aussi leur dixiesme generatiõ à iamais: pource qu'ilz ne sont venuz au deuant de vous auec pain & eaue en la voye quand vous fustes sortis d'Egypte: & pource aussi qu'ilz ont loué Balaam contre vous, filz de Beor de Pethor en Mesopotamie, pour te maudire. Et le Seigneur ton Dieu ne voulut ouyr Balaam: mais le Seigneur ton Dieu te conuertit la malediction en benedi-
B ction: car le Seigneur ton Dieu t'ayme.

Tu ne cercheras ne leur paix, ne leur bien tous lés iours eternellement. Tu n'auras point en abominatiõ l'Iduméen: car il est ton frere. Tu n'auras point en abomination l'Egyptien: car tu as esté estranger en sa terre. Lés enfans qui leur seront enfantez en la tierce generation, entreront en la congregation du Seigneur. Quand tu sortiras du cãp contre tés ennemys, lors tu te garderas de toute chose mauuaise. Quand entre vous y aura quelcun qui ne sera point net, pource que quelque chose luy sera aduenu de nuict: lors il sortira hors de l'ost, & ne rentrera point dedãs le camp. Et sur le soir se lauera en eaue. Et quand le soleil sera couché, il rentrera dedans le
C camp. Tu auras vn lieu hors de l'ost, auquel tu iras dehors, & auras vn* clou auec tés instrumens. Et quand tu seras assis dehors, tu fouyras à tout. Et aprés que tu auras esté assis, tu couuriras ce qui est sorty de toy. Car le Seignr ton Dieu chemine au milieu de ton cãp, pour te deliurer, & te dõner tés ennemys deuant toy. Ainsi donc sera ton camp sainct: affin qu'il ne voye en toy chose vilaine, & qu'il ne se destourne de toy.

*Ou, ferment fo[...] soyret.

Tu ne liureras point le serf à son Seigneur, lequel se sera sauué chez toy d'auec son seigneur. Mais il demourera auec toy au milieu de toy au lieu qu'il eslira en vne de tés portes, là ou bon luy semblera, tu ne le contristeras point.

Entre lés filles d'Israël n'y aura aucune paillarde, n'entre lés filz d'Israël aucun paillard. Tu n'apporteras point en la maison du Seigneur ton Dieu pour aucun voeu le loyer de la paillarde, ne le pris d'vn chien: car aussi cés deux choses sont abomination deuant le Seigneur ton Dieu. Tu* ne donneras point à vsure à ton frere, soit vsure d'argent, ou vsure de viures, soit vsure de quelconque chose en laquelle on commet vsure. Tu pourras donner à vsure à l'estran-
D ger. Mais tu ne donneras point à vsure à ton frere: affin que le Seigneur ton Dieu te beneisse en tout ce en quoy mettras ta main sur la terre, en laquelle tu vas pour la posseder. Quand tu vouëras voeu au Seigneur ton Dieu, tu ne tarderas point de l'accomplir: car le SEIGNEVR ton Dieu requerra iceluy de toy, & ainsi en toy sera peché. Mais quand tu t'abstiendras de vouer il n'y aura [pource] en toy peché. Tu garderas & feras ce qui sort de tés leures, ainsi que tu l'auras voluntairement voué au Seigneur ton Dieu, & comme tu l'auras dit de ta bouche.

*Vsure [...] fendue.

Quand

Quand tu entreras en la vigne de ton
prochain tu pourras manger dés raisins
selon ta volunté, tant que seras saoullé:
mais tu n'en mettras point en ton vais-
seau. Quand tu entreras en la mois-
son de ton prochain, tu pourras arracher
dés espicz de ta main : mais tu ne met-
tras la faux en la moisson de ton ꝓchain.

CHAP. XXIIII.

A QVand quelcun prendra vne fem-
me, & se mariera à elle : s'il ad-
uient qu'elle ne trouue grace de-
uant lés yeux d'iceluy, pour
tant qu'il a trouué en elle chose deshon-
neste: il luy escrira vn libelle de refus, &
le donnera en sa main, & l'enuoyera de sa
maison. Et quand elle sera sortie de sa
maison, & qu'elle s'en sera allée, elle pren
dra vn autre mary, Et si celuy autre ma-
Mat. 5.c ry la hayt, & *luy escriue vn libelle de
& 19.a. refus, & luy baille en sa main, & l'enuoye
Mar. 10.a de sa maison, ou que iceluy *autre* mary
qui l'auoit prinse pour sa femme meure:
lors son premier mary qui l'auoit ren-
uoyée, ne la pourra de rechef prēdre pour
sa femme aprés qu'elle est souillée: car el-
le est abomination deuant le Seigneur, &
ne feras point pecher la terre, laquelle le
Seigneur ton Dieu te donne en heritage.
Quand l'homme prendra nouuelle
femme il n'ira point à la guerre, aussi ne
luy sera imposé aucune chose : mais vn
B an durant sera exempt en sa maison, &
s'esiouyra auec sa femme laquelle *il aura*
prinse. On ne prendra point pour
gage, la meule d'enbas ne la meule d'en-
hault: car ce gage est la vie. Quand
vn homme sera trouué qui aura desrobé
aucun de sés freres, dés filz d'Israël, & *en*
aura abusé ou l'aura vendu : *ce larron*
mourra, & osteras le mauuais du milieu
mb. 12.a de toy. *Garde toy de la playe de
ladrerie, en gardant songneusement, &
faisant selon tout ce que lés sacrificateurs
& Leuites vous enseigneront: ainsi que ie
leur ay commandé vous garderez & fe-
rez. Aye souuenance de ce que le Sei-
gneur tō Dieu a faict à Marie en la voye
quand sortiez d'Egypte, Quand
C tu presteras à ton prochain vn prest de
quelque chose, tu n'entreras pas en sa mai
son pour prendre son gage : mais tu de-
mourcras dehors, & l'homme auquel tu
preste, t'apportera le gage dehors. Et se
l'homme est paoure, tu ne te coucheras
point en ayant encore son gage: mais tu
luy rendras le gage à soleil couchant:
affin qu'il couche en son vestement, & te
Leui.19.c beneisse, & ce te sera iustice deuant le Sei-
Tob. 4.c gneur ton Dieu. *Tu ne feras
fraude au loyer du paoure mercenaire &
diseteux soit de tés freres, ou de ton estrā-
ger qui est en ta terre en tés portes. En ce
mesme iour tu luy donneras son loyer
auant le soleil couché: car il est paoure, &
c'est ce, dont il soustient son "ame. Affin "sa vie.
qu'il ne crie point contre toy au Sei-
gneur, & que ce te soit en peché.
*Lés peres ne seront mis à mort pour 2. Roys.
lés filz, & lés filz ne mourront point 4.b.
pour lés peres: mais vn chascun sera mis
à mort pour son peché. Tu ne
peruertiras point le droict de l'estranger,
ne de l'orphelin. Et ne prendras pour ga- D
ge le vestement de la vefue. Ains auras
souuenance que tu as esté serf en Egypte.
Et que le Seigueur ton Dieu t'a deliuré
de là. Pourtant ie te commande de faire
ceste chose. Quand tu moissonne-
ras ta moisson en ton champ & oublie-
ras vne "poignie d'espicz au champ tu "Gerbe.
ne retourneras pour la prendre, mais sera
pour l'estranger, pour l'orphelin, & pour
la vefue. Affin que le Seigneur ton Dieu
te benye en toute l'oeuure de ta main.
Quand tu recueilleras tés oliues, tu ne re-
tourneras pour cueillir le demourant
aprés toy: mais ce sera pour l'estranger,
l'orphelin, & la vefue. Quand tu
vendengeras ta vigne, tu ne grapperas
point lés raisins demourez aprés toy:
mais seront à l'estranger, l'orphelin, & la
vefue. *Tu auras souuenance que tu as*
esté serf en la terre d'Egypte: pourtant ie
te commande à faire ceste chose.

CHAP. XXV. A

QVand il y aura contention entre
aucuns hommes, ilz conuien-
drōt en iugement, & lés iugerōt:
& iustifieront [le iuste, & cō-
damneront le meschant]. Et si le mes-
chant est trouué digne d'estre battu, le iu-
ge le fera ietter, "& battre deuant soy se- "à terre.
lon son messaict, par nombre de coupz.
Il le fera battre de "quarante coupz, &
non plus: de paour qu'en adioustant bat- "De ce. S.
ture sus ceste multitude de playe, ton fre- Paul. 2.
re ne soit deuant tés yeux vilenné. Cori. 11.d
Tu ne *fermeras point [la bouche] 1. Corint.
au boeuf qui bat le grain. Quand 9.b.
lés freres demoureront ensemble, & aduiē B
dra que l'vn d'entre eux mourra sans en-
fans: lors la femme du defunct ne s'allie-
ra dehors à vn estranger, mais son beau
frere viendra à elle & la prendra à soy
pour femme, & se mariera auec elle. Et
le premier nay qu'elle enfantera, succe-
dera au nom de feu son frere: affin que le
nom d'iceluy ne soit effacé d'Israël. Et
s'il

s'il ne plaict point à l'homme de prendre
sa belle sœur, lors sa belle sœur, montera
à la porte aux anciens, & dira : Le frere
de mon mary refuse de susciter à son fre-
re nom en Israël, & ne me veut auoir en
mariage. Lors lés anciens de sa cité l'ap-
pelleront, & parleront à luy. Et s'il perse
uere, & dit : Il ne me plaict point de la
prendre. Lors sa belle sœur s'approchera
de luy deuant lés anciens, & luy deschaus
sera le soulier de son pied, & crachera "en
sa face, & respondra, disant : Ainsi sera
faict à l'homme qui "n'edifiera la maison
de son frere. Et sera son nom appellé en
Israël, La maison du pied deschaussé.

"Ou, deuant luy. "suscitera semence à son frere.

Quand aucuns hommes auront debat ensemble l'vn contre l'autre, & que la femme de l'vn s'approche pour deliurer son mary de la main de cestuy qui le bat, & auançant sa main le prenne par sés parties honteuses: Lors tu luy coupperas la main, & ton oeil ne luy pardõnera point.

D Tu n'auras point en ton sachet deux manieres de poidz: c'est assauoir, grãd & petit. Aussi en ta maison tu n'auras deux manieres de mesure d'Ephi: c'est assauoir, grand & petit. Mais tu auras poidz entier & iuste, aussi auras tu mesure entiere & iuste: affin que tés iours soyent prolongez sus la terre que le Seigneur ton Dieu te donne. Car quicõque faict celà, est abomination deuant le Seigneur ton Dieu: et aussi tout homme qui faict iniquité.

Aye memoire de ce que t'a faict Amalec en la voye quand vous sortiez d'Egypte. Comment il vint à lencontre de toy, au chemin & abbatit tous lés debiles q̃ te suyuoient quand tu estoys lâs & trauaillé, & n'eut crainte de Dieu. Quand donc le Seigneur ton Dieu t'aura donné repos de tous tés ennemys qui sont à lentour, en la terre laquelle le Seigneur ton Dieu te donne en heritage pour la posseder, lors tu effaceras la memoire d'Amalec de dessoubz le ciel. Ne l'oublie point.

CHAP. XXVI.

A QVand tu seras entré en la terre laq̃lle le Seigneur ton Dieu te donne en heritage, & la possederas, et en icelle demoureras: lors tu prendras dés premiers fruictz de tous lés fruictz de la terre en laquelle tu entreras: c'est assauoir, de la terre laquelle le Seigneur ton Dieu te donne, & lés mettras en vne corbeille, & iras au lieu lequel le Seigneur ton Dieu eslira pour y colloquer son nom: & viendras au sacrificateur qui sera en cés iours, et luy diras: Ie proteste au iourdhuy au Seigneur ton Dieu, que ie suis venu en la terre laquelle le Seigneur auoit iuré à noz peres de la nous donner. Lors le sacrificateur prendra la corbeille de tés mains, & la posera deuant l'autel du Seigneur ton Dieu. Et respondras, & diras deuant la face du Seigneur ton Dieu. Le "Syrien
vouloit destruire mon pere, & il descendit
en Egypte, & fut là estranger en petit
nombre de gens, & là deuint en grande B
gent forte & peupleuse. Et lors lés Egyptiens nous ont affligé, & humilié, & ont mis sus nous vne dure seruitude. Et quand nous criasmes au Seigneur Dieu de noz peres, le Seigneur ouyt nostre voix, & veit nostre affliction, & nostre labeur, & nostre oppresion. Et le Seignr nous tira hors d'Egypte en main forte, & en bras estendu, & grande crainte, & en signes & miracles: & nous feit venir en ce lieu-cy, & nous donna ceste terre: terre distillant laict & miel. Et maintenant voicy i'ay apporté lés premiers fruictz de la terre, laquelle toy Seigneur tu m'as donné. Et lés poseras deuant le Seigneur ton Dieu, & "t'inclineras deuãt le Seigneur ton Dieu: & t'esiouyras en tous biens que le Seigneur ton Dieu t'a donné, & à ta maison: toy, & le Leuite, et l'estranger qui est au milieu de toy.

"C'est Laban du q̃ Gen. 31.

"Adoreras.

Quand tu auras parfaict de dismer toute la disme de ton reuenu au tiers an, qui C
est l'an dés dismes: lors tu donneras au Leuite, à l'estranger, à l'orphelin, & à la vefue, & mangeront en tés portes, & seront rassasiez. Lors tu diras deuant la face du Seigneur ton Dieu: I'ay separé ce qui est sanctifié de la maison, & l'ay donné au Leuite, & à l'estranger, à l'orphelin, & à la vefue selon tout ton cõmandement que tu m'as commandé. Ie n'ay rien transgressé de tés commandemens, & ne lés ay pas oublié. Ie n'en ay point mangé en mon dueil, & n'en ay point "separé en souillure, & n'en ay point donné pour le mort. Mais i'ay obey à la voix du Seigneur mon Dieu: i'ay faict selon tout ce que tu m'as commandé. D
Regarde donc de ta saincte habitation du ciel, et beneis ton peuple Israël, & la terre laq̃lle tu nous as donnée, ainsi que tu as iuré à noz peres, la terre ayant affluence de laict & miel. Au iourdhuy le Seigneur ton Dieu te commande à faire cés ordonnances & droictz: & que tu lés garde, & face de tout ton cœur & de toute ton ame. Tu as magnifié au iourdhuy le Seigneur: affin qu'il soit ton Dieu, & que tu chemine en sés voyes, & garde sés ordonnances, & cõmandemens,

"ou, laisse perdre p souillure.

& fés droictz,& obeisse à sa voix. Et le Seigneur t'a magnifié au iourdhuy,pour luy estre peuple singulier:ainsi qu'il t'a dit,affin que tu garde tous sés commandemens:& qu'il te mette en louenge & en nom,& en gloire sus toutes gens qu'il a faict:& que tu soye vn peuple sainct au Seigneur ton Dieu,ainsi qu'il a dict.

CHAP. XXVII.

A LOrs Moyse & lés anciens d'Israël,commanderent au peuple, en disant:Gardez tous lés commandemens que ie vous commande au iourdhuy. Et au iour que tu auras passé le Iordan en la terre que le Seigneur ton Dieu te donne,tu t'esleueras dés grandes pierres,& lés enduyras de chau:& escriras sur icelles toutes lés parolles de ceste loy, quand tu auras passé:affin que tu vienne à la terre que le Seigneur ton Dieu te donne,la terre distillante laict & miel,ainsi que le Seigneur,le Dieu de tés peres t'a dict. *Quand donc vous aurez passé le Iordan,vous dresserez lés pierres que ie vous commande au iourdhuy en la montaigne d'Ebal,& lés enduyras de chau. Puis tu edifieras là vn autel au Seigneur ton Dieu:assauoir,vn autel de pierres,sur lesquelles le fer ne "sera point leué. Tu edifieras l'autel du Seigneur ton Dieu,de pierres entieres,& sacrifieras sur iceluy holocaustes au Seigneur ton Dieu,& sacrifieras lés pacifiques,& mangeras là:& t'esiouyras deuant la face du Seigneur ton Dieu.Et escriras sur lés pierres toutes lés parolles de ceste loy l'explicant bien. Et Moyse parla,& lés sacrificateurs Leuitiques,à tout Israël,en disant:Israël entẽdz, & escoute. Au iourdhuy tu és faict vn peuple au Seigneur ton Dieu:Obeys dõc à la voix du Seigneur ton Dieu,& fais tous sés commandemens & sés ordonnãces que ie te commande au iourdhuy.En ce iour là Moyse commanda au peuple, disant:Ceux icy se tiendront sur la montaigne de Garizim,pour beneir le peuple quand vous aurez passé le Iordan: assauoir,Simeon,Leui,Iuda,Issachar, Ioseph,& Ben-iamin. Et ceux cy se tiendront pour maudire sur la montaigne d'Ebal:assauoir, Ruben, Gad,Aser, Zabulon,Dan,& Nephthali. Et lés Leuites respondront,& diront à haulte voix: à tous lés hommes d'Israël. * Maudict soit l'hõme qui fera ymage de taille ou de fonte (car c'est abomination au Seigneur,l'œuure dés mains de l'ouurier) & le mettra en lieu secret. Et tout le peuple respondra,& dira:ᵃ Ainsi soit il. Maudict soit qui maudict son pere & sa mere. Et tout le peuple dira: Ainsi soit il. Maudict soit celuy qui transporte lés bornes de son prochain. Et tout le peuple dira:Ainsi soit il. Maudict soit celuy qui faict desuoyer l'aueugle en la voye. Et tout le peuple dira: Ainsi soit il. Maudict soit cestuy qui peruertit le droict de l'estranger,de l'orphelin,& de la vefue. Et tout le peuple dira:Ainsi soit il. Maudict soit cestuy qui couche auec la femme de son pere: car il descouure le bort[de la robbe] de son pere. Et tout le peuple dira: Ainsi soit il. Maudict soit cestuy qui couche auec aucune beste.Et tout le peuple dira: Aisi soit il. Maudict soit cestuy q couche auec sa sœur,fille de sõ pere ou fille de sa mere.Et tout le peuple dira : Ainsi soit il. Maudict soit cestuy qui couche auec sa belle mere.Et tout le peuple dira: Ainsi soit il. Maudict soit cestuy qui frappe son prochain occultement.Et tout le peuple dira: Ainsi soit il. Maudict soit cestuy qui prent dons pour battre l'ame du sang innocent. Et tout le peuple dira: Ainsi soit il. * Maudict soit cestuy qui ne "perseuere és parolles de ceste loy pour lés faire.Et tout le peuple dira:Ainsi soit il.

Marginal notes: Exo.20.d; Iosué 8.f.; "Pour lés tailler.; B; C; Dan.9.c.; ᵃamen, et desous.; D; Gala.3.b; "ou,poursuyst.

CHAP. XXVIII.

A SE tu obeys à la voix du Seigneur ton Dieu en gardant & faisant tous sés commandemens lesquelz ie te commande au iourdhuy:lors le Seigneur ton Dieu te constituera souuerain sus toutes lés gens de la terre. Et sur toy viendront toutes cés benedictions, & t'apprehenderont quand tu obeyras à la voix du Seigneur ton Dieu.Tu seras beneict en la cité,aussi tu seras beneict és champs.Le fruict de ton ventre sera beneict,& le fruict de la terre,& le fruict de ton bestail,le fruit de tés vaches & dés troppeaux de tés brebis.Beneicte sera ta corbeille,& tés reliefz. Tu seras beneict en ton entrée,& aussi seras beneict en ton issue. Le Seigneur fera tomber deuant toy tés ennemys qui s'esleueront contre toy:par vne voye ilz sortiront cõtre toy,& par sept voyes s'enfuyrõt deuant toy. Le Seigneur commãdera la benediction estre auec toy, en tés celiers,& en tout ce en quoy tu mettras ta main.Et te beneira en la terre laquelle le Seigneur ton Dieu te donne. * Le Seigneur ton Dieu t'establira pour soy

Marginal note: Deu.7.a 14.a 26.d leui.26.b

en vn peuple sainct,ainsi qu'il t'a iuré: quand tu garderas lés commandemēs du Seigneur ton Dieu,& chemineras par sés voyes. Et tous lés peuples de la terre verront que le nom du Seigneur est inuoqué sur toy,& auront crainte de toy. Et le Seigneur ton Dieu te fera abonder en fruict de ton ventre,& en fruict de ton bestail,& en fruict de ton territoire,sur la terre laquelle le Seigneur Dieu a iuré à
B tés peres te donner. Le Seigneur t'ouurira son bon thresor, c'est assauoir, le ciel:affin qu'il donne pluye sur ta terre en son temps, & qu'il beneisse toute l'œuure de tés mains. Et tu presteras à beaucop de gens, & tu n'emprunteras point. Le Seigneur Dieu te mettra pour chef,& non pas pour queuë:& seras seullement en hault, & nō point en bas. Quand tu obeiras aux commandemens du Seigneur ton Dieu,lesquelz ie te commande au iourdhuy pour garder & faire:& que de toutes lés parolles lesquelles ie vous commande au iourdhuy ne desuoyerez ne à dextre ne à senestre en cheminant aprés lés autres dieux & lés seruant. Que si tu n'obeys à la voix du Seigneur ton Dieu en gardant & faisant tous sés commandemens & sés ordonnances lesquelz ie te commāde au iourdhuy:Lors viendront sur toy toutes cés maledictions, & t'apprehenderont.

Leui.26.b Lamēt.de Iere.2.f. mala.2.a. Baruch 1.d.

* Tu seras maudict en la cité,aussi seras maudict au champ. Maudicte sera ta corbeille & ton remanant. Maudict sera le fruict de ton ventre,& le fruict de ta terre,lés fruictz de tés vaches & dés troppeaux de tés brebis. Tu seras maudict en ton entrée,& seras maudict en ton yssue. Le Seigneur t'enuoyera [a] malediction, trouble,& [b] reprehension en tout ce en quoy tu mettras ta main,& que tu feras iusque à ce qu'il t'aura destruict & bien tost aboly,à cause de tés mauuaises inuētions par lesquelles tu m'as delaissé. Le Seigneur fera que la pestilence te tiendra iusque à ce qu'il t'aura consommé de dessus la terre en laquelle tu vas pour la
C posseder. Le Seigneur te frappera d'enfleure, & de fieure, & de chaut mal, & de maladie bruslante,& de secheresse, & de glaiue,& de vent ardāt,& de iaunisse, & te persecutera iusque à ce qu'il te face perir. Et le ciel qui sera sus ta teste te sera d'aerain, & la terre qui est dessoubz toy te sera de fer. Le Seigneur te donnera pour la pluye de la terre,poudre & cendre,laquelle descendra sur toy du ciel iusque à ce qu'il t'aura destruict. Et le Seigneur te fera tresbucher deuant tés ennemys, tu sortiras par vne voye contre eux,& t'enfuyras deuant eux par sept voyes, & tu seras [c] en branlement [de teste] en tous lés royaumes de la terre. Et sera ta charongne en viande à tous lés oyseaux du ciel,& aux bestes de la terre,& n'auras personne qui lés destourbe. Et le Seigneur te frappera d'apostume d'Egypte,& d'hemoroides, & de la gratelle,& de la rongne,tellement que tu n'en pourras estre guary. Aussi le Seigneur te frappera de forsenerie,& d'aueuglissement,& d'espouantement de cœur, & seras tastant au midy ainsi comme vn aueugle taste en tenebres. Et [d] ta voye ne prospera point. Aussi certes tu seras souffrant iniures, & pilleries à tousiours,& n'auras qui te sauue. Tu espouseras vne femme:mais vn autre couchera auec elle. Tu edifieras maison: mais tu ne demoureras point en icelle. Tu planteras la vigne:mais tu ne la vendengeras point. Ton bœuf sera tué deuant tés
D yeux:mais tu n'en mangeras point. Ton asne sera rauy deuant tés yeux:& ne te sera rendu. Tés brebis seront données à tés ennemys,& n'y aura personne qui lés sauue. Tés filz & tés filles seront donnez à vn autre peuple,& tés yeux lés verront & defailliront sus eux tousiours: & n'y aura aucune force en ta main. Et le peuple que tu n'as point congneu mangera le fruict de ta terre & tout ton labeur. Et seras irrité par calumnies & opprimé toute ta vie. Tu seras estonné pour la vision que verront tés yeux.

Le Seigneur te frappera d'apostume mauuaise sur tés genoux & sur tés iambes,dequoy tu ne pourras estre guary depuis la plante du pied iusque au sommet de la teste. Le Seigneur te menera,toy & ton Roy que tu auras constitué sus toy aux gens que tu n'as congneu toy, ne tés peres,& là tu seruiras aux autres dieux de boys & de pierre. Et là tu seras en estonnement,en parabole,& en fable à tous peuples esquelz le Seigneur te menera.

mich.6. agge.1.

* Tu ietteras beaucop de semence au champ, & en recueilleras peu:car lés sauterelles le gasteront. Tu planteras la vigne & laboureras,mais tu n'en beuras point de vin, & n'en recueilleras rien:car lés vers la mangeront. Tu auras dés oliuiers en toutes tés places, mais tu ne t'oindras point de l'huile: car lés oliues te seront ostées. Tu engendreras filz & filles,mais ilz ne serōt point vers toy:car ilz irōt en captiuité. La vermine degastera tous tés arbres et le fruict de ta terre.

[a] Paoureté.
[b] Trēblement.
[c] C'est, en irrision.
[d] ne te viendra riē à plaisir.

L'estranger qui est au milieu de toy, montera sur toy bien hault,& tu descen-
E dras en bas bien bas. Il te prestera & tu ne luy presteras pas: il sera en chef & tu seras en la queuë. Et viendront sur toy toutes cés maledictiõs,& te poursuyuront,& t'apprehenderont iusque à ce q̃ tu soye exterminé, pourtant que tu n'as pas obey à la voix du Seigneur tõ Dieu pour garder sés commãdemens & sés ordonnances que ie t'ay commandé. Et seront pour signes & miracles à toy & à ta semence à iamais,pourtant que tu n'as pas seruy au Seigneur ton Dieu en ioye & de bon cœur *pour l'abõdance de toutes choses. Et seruiras à ton ennemy que le Seigneur Dieu, t'enuoyera en faim, en soif,en nudité, & en toute indigence: & mettra vn ioug de fer sur ton col,iusque à ce qu'il t'aura exterminé. Le Seigneur fera esleuer sur toy vne gent de loing & du bout de la terre, laquelle adu olera comme l'aigle: vne gent de laquelle tu n'entendras point la langue, gent impudente de face, laquelle n'honnorera point la face de l'ancien, & n'aura point mercy du ieune. Icelle mãgera lés fruictz de ton bestail, & lés fruictz de ta terre: iusque à ce qu'il t'aura exterminé,laquelle ne te laissera rien de residu du grain, du moust, & de l'huile,ne dés fruictz de tés bœufz, ne dés troppeaux de tés brebis: iusque à ce qu'il t'aura destruit. Et te assaillira en toutes tés citez, iusque à ce qu'elle aura mis bas tés murailles haultes & fortes, esquelles tu as mis ta fiance
F en toute ta terre. Et t'assiegera en toutes tés villes par toute la terre que le Seigñr ton Dieu t'a donnée. *Tu mangeras* le fruict de ton ventre,la *chair de tés filz, & de tés filles* que le Seigneur ton Dieu t'a donné,au siege,& en la destresse dont ton ennemy t'angoissera. L'homme qui est en toy tendre & delicat grandement, regardera d'vn mauuais oeil sus son frere,& sus la femme de son sein,& sus la reste de sés filz qu'il à reseruez, affin qu'il ne donne point à l'vn d'iceux de la chair de sés enfans lesquelz il mangera,à cause qu'il ne luy est rien demeuré de tout, au siege & en l'angoisse dont ton ennemy t'opprimera en toutes tés villes. Celle qui est en toy tendre & delicate, qui n'a iamais essaye de mettre la plante de son pied sur la terre,à cause de sés delices & tendreté,regardera d'vn mauuais oeil sus le mary de son sein,& sus son filz, & sus sa fille,& sus son petit enfant qui sortira d'entre sés piedz, & sus sés enfans qu'elle enfantera: car elle lés mangera secretemẽt par faute de toutes choses au siege, & en l'angoisse,par laquelle ton ennemy te molestera en tés villes. Se tu ne garde & fais toutes lés parolles de ceste loy lesquel G les sont escrites en ce liure,& que tu ne craigne ce nom icy glorieux & terrible: c'est assauoir,le Seigneur ton Dieu: Lors le Seigneur fera merueilleuses tés playes, & la playe de ta semence, playes grãdes & certaines,langueurs mauuaises & certaines. Et conuertira sur toy toutes lés maladies d'Egypte: et celles desquelles tu as craint la presence,s'attacheront à toy. Aussi,toute lãgueur & toute batture qui ne sõt point escrites au liure de ceste loy, le Seigneur lés fera monter sur toy: iusque à ce qu'il t'aura destruit. Et demourerez en petit nombre, au lieu que vous estiez en multitude comme lés estoilles du ciel, pource q̃ tu n'as obey à la voix du Seigneur ton Dieu. Et aduiẽdra qu'ainsi comme le Seigneur s'est esiouy sur toy en vous biẽ faisant & en vous multipliãt, semblablemẽt le Seigneur Dieu s'esiouyra sur vous,en vous perdant & destruisant. Et serez deffaictz de dessus la terre en laquelle tu vas pour la posseder. Et le Seigneur t'espardra entre tous lés peuples depuis vn bout de la terre iusque à l'autre bout. Et là tu seruiras aux autres dieux que toy,ne tés peres n'auez cõgneu,au boys & à la pierre. Et entre *cés gens tu n'auras* quelque repos, & ne sera quelque repos à la plante de ton pied. Mais le Seigneur te donnera là vn cœur tremblant,& lés yeux deffaillantz, & l'ame consommée de tristesse. Et ta vie *sera pendante* deuant toy, tu craindras *nuict & iour*: & seras incertain de ta vie. Tu diras au matin: Qui me donnera le soir? Et au soir tu diras: Qui est ce qui me donnera le matin? à cause de la crainte de ton cœur de laquelle tu craindras: & à cause de la vision de tés yeux,laquel le tu verras. Et le Seigneur te fera retourner en Egypte par nauires, par la voye dont ie t'auoye dict que tu ne pretendisse de la reueoir: & là seras vendu à tés ennemys en serfz & en seruantes, & n'y aura nul qui achete.

*ou,quãd tu estois en abondance.

CHAP. XXIX.

A Ces sont lés parolles de l'alliance laquelle le Seigneur Dieu commanda à Moyse de faire auec lés enfans d'Israël en la terre de Moab, outre l'alliance qu'il auoit faict auec eux en Horeb. *Et Moyse appella tout Israël,& leur dist: Vous auez veu tout ce que le Seigneur a faict deuant voz yeux

*exo.19.a.

en la terre d'Egypte à Pharao,& à tous
lés seruiteurs, & à tout son pays. Lés
tentations grãdes lesquelles tés yeux ont
veu,& lés grandz signes & miracles. Et
le Seigneur ne vous a point donné cœur
pour congnoistre,& yeux pour veoir, &
oreilles pour ouyr iusque au iour p̃sent.
Sus.8.a. *Ie vous ay mené quarante ans par le
desert,sans que voz vestemens soyent en
uieillis sur vous:ne ton soullier enuieilly
dessus ton pied.Vous n'auez point man-
gé de pain,& aussi n'auez point beu de
vin, n'autre breuuage qui enyure, affin
que vous congnoissiez,que ie suis le Sei-
Sus.3.a. gneur vostre Dieu. *Vous vinstes
en ce lieu, & lors Sehon Roy de Hese-
bon,& Og Roy de Basan,sortirent à len
contre de nous pour batailler:& nous lés
battismes, Et prinsmes la terre d'iceux,
& la donnasmes aux Rubenites, & Ga-
dites,& à la moytie de la lignée de Ma-
B nasse. Vous garderez donc lés parolles
de ceste alliance,& lés ferez, affin que so-
yez prudens en tout ce que vous ferez.

Vous estes au iourdhuy tous assistans
deuant la face du Seigneur vostre Dieu,
voz princes, voz lignées, vox anciens,
voz preuostz, & tout homme d'Israël:
aussi voz enfans,voz femmes,& l'estran-
ger qui est au milieu de ton ost depuis ce-
luy q̃ te couppe ton boys,iusque à celuy
qui te puise ton eaue. Affin que tu passe
en l'alliance du Seigneur ton Dieu, & en
son iurement lequel le Seigneur ton Dieu
faict auec toy au iourdhuy: affin qu'il te
establisse au iourdhuy pour soy en peu-
ple, & que iceluy te soit pour Dieu ainsi
qu'il t'a dict,& ainsi qu'il a iuré à tés pe
res Abraham,Isaac,& Iacob. Et ne
traicte point ce pact & ce fermẽt à vous
seulement: mais auec cestuy qui est auec
nous se tenant au iourdhuy deuant le Sei
gneur nostre Dieu. Et aussi auec cestuy
q̃ n'est point icy auec nous au iourdhuy.
Car vous sauez que nous auons demou-
ré en la terre d'Egypte,& que nous auõs
C passé au milieu dés gens par lesquelles
vous auez passé.Et auez veu leurs abo-
minations,& leurs images, boys & pier
re,argent,& or,qui estoient auec eux.

Affin que ne soit entre vous homme,
ou femme,ou famille,ou lignée q̃ destour-
ne au iourdhuy son cœur du Seigneur no
stre Dieu pour aller & seruir aux dieux
de cés gens, & que ne soit entre vous ra-
cine germinant fiel & alloine.Et aduien-
ne que quand il aura ouy lés parolles de
*Il ne s'at ce serment il ne se *beneisse en son cœur:
tribue as- disant:I'auray paix encore que ie chemi-
seurãce. ne selon l'imagination de mon cœur, ad-
iouster l'yurognerie auec la soif. Autre-
ment le Seigneur ne s'accordera point
luy pardonner: mais alors l'ire du Sei-
gneur & son zele fumera contre cest hom
me,& sera sur luy toute malediction qui
est escrite en ce liure. Et le Seigneur effa-
cera son nom de dessoubz le ciel, & le se-
parera en mal d'entre toutes lés lignées
d'Israël,selon toutes lés maledictions de
l'alliance qui est escrite au liure de ceste
loy. Et dira la generatiõ qui est a ve
nir: assauoir,voz enfans lesquelz succede
ront aprés vous,& le forain qui viendra
de terre loingtaine quand ilz verront lés
playes de ceste terre,& lés langueurs d'i-
celle, desquelles le Seigneur Dieu la fera
languir. Le souffre & le feu bruslant tou D
te ceste terre,tellemẽt qu'elle ne sera point
semée,& ne germera point,& nulle herbe
ne prouiendra sur elle, * ainsi comme la Gen.19.c
subuersiõ de Sodome & Gomorrhe,Ada
ma, & Zeboim, que le Seigneur Dieu a
destruict par son ire,& par sa fureur.
*Toutes cés gens là diront: Porquoy 1.Roys 9
a faict ainsi le Seigneur à ceste terre? b.
qu'elle est l'ardeur de ceste grande ire? Et Iere.22.c
respondront: Pour autant qu'ilz ont lais-
sé l'alliance du Seigneur le Dieu de leurs
peres, laquelle il auoit faict auec eux
quand ilz lés retira de la terre d'Egypte.
Car ilz sont allez, & ont seruy aux au-
tres dieux, & se sont inclinez deuant
eux,dieux lesquelz ilz n'ont point con-
gneu,& qui ne leur ont rien donné. Ainsi
l'ire du Seigneur a esté enflammée contre
ceste terre, en faisant venir sur icelle tou-
tes lés maledictions escrites en ce liure.
Et le Seigneur lés a destruict de leur ter-
re par ire,par fureur, & par indignation
grande,& lés a deiettez en vne autre ter-
re,comme[il appert]en ce iour. Lés
secretz [soient] au Seigneur nostre Dieu
& lés choses manifestes,à nous, & à noz
enfans à iamais, pour faire toutes lés pa-
rolles de ceste loy.

CHAP. XXX.

QVand donc toutes cés choses se- A
ront venues sur toy,soit la benedi
ction ou la malediction que i'ay
mis deuant ta face: & que tu
retourneras à ton cœur entre toutes lés
gens,esquelles le Seigneur tõ Dieu t'aura
deietté,& que tu retourneras au Seigneur Psal.105.d
ton Dieu,& obeyras à sa voix,selõ tout
ce que ie t'ay commãdé au iourdhuy,toy
& tés filz,de tout ton cœur et de toute tõ
ame: Lors le Seigneur ton Dieu ramene-
ra lés captifz,& aura mercy de toy,et ice
luy conuerty te rassemblera de tous lés
peuples esquelz le Seigñr tõ Dieu t'auoit
espars.

espars. Si tu as esté ietté au bout du
ciel,le Seigneur ton Dieu te rassemblera
de là,& de là te prendra. Et le Seigneur
ton Dieu te ramenera en la terre laquelle
tés peres ont possedé,& tu la possederas:
& il te fera du bien,& te fera en plus
grand nombre que n'ont esté tés peres.
B Et le Seigneur ton Dieu circoncira ton
cœur,& le cœur de tés successeurs pour
aymer le Seigneur ton Dieu de tout ton
cœur,& de toute ton ame,affin que tu vi-
ue.Et le Seigneur ton Dieu donnera tou-
tes cés maledictions icy sur tés ennemys,
& sur ceux qui te hayent,& qui te per-
secutent. Mais tu te retourneras,
& obeyras à la voix du Seigneur & fe-
ras tous cés commandemens , lesquelz ie
t'ay commandé au iourdhuy. Et le Sei-
gneur ton Dieu te fera abonder en tout
œuure de ta main,au fruict de ton ven-
tre,au fruict de ton bestail,& au fruict de
ta terre en bien. Car le Seigneur Dieu se
retournera pour soy esiouyr sus toy en
bien , ainsi qu'il s'est esiouy sus tés pe-
C res.Quand tu obeyras à la voix du Sei-
gneur ton Dieu,en gardant sés comman-
demens,& sés ordonnances escrites au li-
ure de ceste loy:& quand tu retourneras
au Seigneur ton Dieu de tout ton cœur,
& de toute ton ame. Car ce com-
mandement que ie te commande au iour-
dhuy n'est point caché de toy,& n'en est
[…]o.10.b. point loing.* Il n'est point au ciel , par
quoy tu doiue dire: Qui montera pour
nous au ciel,& le prendra pour nous af-
fin qu'il le nous face ouyr,& que nous
le facions?Aussi n'est il pas au delà de la
mer,,parquoy tu doiue dire: Qui passera
pour nous au delà de la mer,& le pren-
dra pour nous:affin que nous l'oyons &
le faciõs?Mais ceste parolle est fort prés
de toy:en ta bouche,& en ton cœur,pour
la faire. Regarde,i'ay au iourdhuy
mis deuant toy la vie & le bien,la mort
& le mal:car ie te commande au iour-
dhuy d'aymer le Seigneur ton Dieu,&
de cheminer en sés voyes,& de garder sés
commandemens , & sés ordonnances,&
sés droictz:affin que tu viue,& que tu
soys multiplié , & que le Seigneur ton
Dieu te beneisse en la terre en laquelle tu
vas pour la posseder. Mais si ton
D cœur se destourne,& que tu n'obeisse,tu
seras debouté,& t'inclineras aux autres
dieux & leur seruiras:Ie vous annonce
au iourdhuy que vous perirez,et ne pro-
longerez voz iours en la terre,en la-
quelle passant le Iordan tu vas pour la
posseder. Ie prendz au iourdhuy en
tesmoing ciel & terre contre vous , que
i'ay mis deuant toy:la vie,& la mort,be-
nediction, & malediction. Eslis donc la
vie,affin que tu viue toy,& ta semence.
Et ayme le Seigneur ton Dieu,en obeis-
sant à sa voix,& adhere à luy:car iceluy
est ta vie,& la longueur de tés iours , af-
fin que tu demoure sur la terre,laquelle le
Seigñr a iuré à tés peres Abrahã,Isaac,et
à Iacob,leur donner.

CHAP. XXXI.

LOrs Moyse s'en alla,& parla cés A
parolles à tout Israël,leur disant:
Ie suis au iourdhuy eagé de cent
& vingt ans,ie ne puis plus sortir n'en-
trer:aussi le Seigñr m'a dict.*Tu ne pas- Sus.3.d.
seras point ce Iordan. Le Seigneur ton Nombr.
Dieu passe luy mesme deuant toy,& de- 27.c.
struira cés gens de deuant ta face , & tu
lés possederas.Iosué est celuy qui passe
deuant ta face,ainsi comme le Seigneur a
dict.Et le Seigneur leur fera ainsi qu'il a
faict à Sehon & à *Og Roys dés Amo- Nombr.
réens , & à leurs pays,lesquelz il a de- 21.c.
struict. Et le Seigneur lés don-
nera deuant vous,affin que vous leur fa-
ciez selon tout le commandement que ie
vous ay commandé.* Soyez confortez, B
& fortifiez : ne craingnez , & n'ayez Sus.7.a.
paour deuant leurs faces,car le Seigneur
ton Dieu chemine auec toy,il ne t'aban-
donnera point,& aussi ne te delaissera
point. Et Moyse appella Iosué,
et luy dict deuant lés yeux de tout Israël:
Soys conforté,& fortifié:car tu [a] entre- [a]Conduy
ras auec ce peuple en la terre,laquelle le ras.
Seigneur a iuré à leurs peres leur donner.
Et la leur departiras en heritage. Et le
Seigneur luy mesme chemine deuant toy,
& luy mesme sera auec toy.Il ne t'aban
donnera point & ne te delaissera:donc
n'aye point de crainte ne de frayeur.
Et Moyse escriuit ceste loy,& la don-
na aux sacrificateurs filz de Leui qui
portoient l'arche de l'alliance du Seigñr,
& à tous lés anciens d'Israël.Et Moyse C
leur commanda,disant: Au [b] bout de sept [b]premier.
ans,au temps de l'an de remission,en la
feste dés tabernacles , quand tout Israël
sera venu pour apparoistre deuant la fa-
ce du Seigneur ton Dieu , au lieu qu'il
eslira:lors tu annonceras ceste loy deuãt
tout Israël eux oyans. Tu feras assem-
bler le peuple,hommes & femmes,& en-
fans,& ton estranger qui est en tés por-
tes,affin qu'ilz oyent,& affin qu'ilz ap-
prennent & craingnent le Seigneur vo-
stre Dieu,& qu'ilz gardẽt pour faire tou-
tes lés parolles de ceste loy.Aussi q̃ leurs
enfans qui ne l'ont congneu l'oyent , &
l'apprennent; affin qu'ilz craingnent le

Seigneur vostre Dieu tous lés iours que
serez viuans sur la terre, pour laquelle
D posseder vous passez le Iordan. Lors
le Seigñr dist à Moyse: Voicy, lés iours
de ta mort sont prochains: appelle Iosué,
& assistez au tabernacle de tesmoignage,
affin que ie luy donne cōmandemēt. Or
allerent donc Moyse & Iosué, & se tin-
drent au tabernacle de tesmoignage. Adōc
s'apparut le Seigneur au tabernacle, en co
lomne de nuée, & la colomne de nuée
s'arresta sus la porte du tabernacle. Et
le Seigneur dist à Moyse: Voicy, tu vas
dormir auec tés peres, & ce peuple se le-
uera & commettra fornication aprés lés
dieux estranges de la terre en laquelle il
va. Il me delaissera, & rompra mon al-
liance que i'ay traicté auec luy. Et en ce
iour là mon ire sera enflāmée contre luy,
& le delaisseray, & cacheray ma face de
luy affin ql soit en proye, maintz maux
& tribulations le trouueront: dont il di-
E ra en ce iour là: N'est-ce point pource q̃
Dieu n'est pas auec moy, que cés maux
m'ont trouué? Mais en ce iour là ie ca-
cheray ma face, pour tout le mal qu'il a
faict: car il s'est tourné aux autres dieux.

Maintenant donc escriuez pour vous
ce cātique, & l'enseigne aux enfans d'Is-
raël, le mettāt en leurs bouches: affin que
ce cantique me soit en tesmoignage con-
tre lés enfans d'Israël. Car ie lés intro-
duiray en la terre laquelle i'ay iuré à
leurs peres, ayant affluence de laict & de
miel. Et ilz mangeront, & seront rassa-
siez, & engraissez, & lors se tourneront
aux autres dieux & leurs seruiront, &
me blasphemeront, & rōpront mon alliā-
ce. Et quand moult de maux & de tribu-
lations lés auront trouuez, lors ce canti-
que cy, respondra à leur face pour tesmoi
gnage: car il ne sera point oublié de la
F bouche de leurs successeurs. Car ie say
leurs pensées, selon lesquelles ilz font au
iourdhuy auāt que ie lés aye introduictz
en la terre pour laqlle i'ay iuré. Ainsi
Moyse escriuit ce cātique en ce iour là,
& l'enseigna aux enfās d'Israël. Et cō
māda à Iosué filz de Nun, & dist: Soys
fort & robuste, car tu introduiras lés filz
d'Israël en la terre de laquelle ie leur ay
iuré, & moy mesme seray auec toy.

Et aduint, q̃ Moyse eust acheué d'escri
re lés parolles de ceste loy au liure, tāt ql
lés parfeit. Puis Moyse cōmāda aux Le-
uites portās l'arche de l'alliance du Sei-
gneur, disant: Prenez le liure de ceste loy,
& le mettez au costé de l'arche de l'alliā-
ce du Seigñr vostre Dieu, affin qu'il soit
là en tesmoignage contre toy. Car ie say

ta rebellion & ton dur col. Voicy, moy G
estant encore au iourdhuy viuant auec
vous, vous auez esté rebelles cōtre le Sei-
gneur: cōbiē dōc le serez vous plus aprés
ma mort? Faictes assembler à moy
tous lés anciés de voz lignées, & voz pre
uostz, affin que ie parle cés parolles eux
oyās, & q̃ i'appelle en tesmoignage cōtre
eux le ciel & la terre. Car ie cōgnoys q̃
aprés ma mort vous corrōprez [la voye
du Seigñr] & declinerez de la voye laql-
le ie vous ay commandé. Et aux derniers
iours mal vous aduiendra, pource q̃ vous
auez faict mal deuāt lés yeux du Seigñr,
en le prouoquāt à ire par "l'œuure de voz "c'est, pa[r]
mains. Ainsi Moyse parla aux aureilles idolatri[e]
de toute l'eglise d'Israël, lés parolles de
ce cātique iusque à ce qu'il eust parfaict.

CHAP. XXXII.

O Cieux escoutez, & ie parleray: & A
que la terre oye lés parolles de
ma bouche.

Ma doctrine desgoutera cōme pluye,
ma parolle distillera comme rousée: cōme
la pluye delye sur l'herbe, & comme la
pluye forte sur la verdure.

Car i'inuoqueray le nom du Sei-
gneur Dieu: donnez magnificence à no-
stre Dieu.

Lés œuures du trespuissant Dieu sont
parfaictes: car toutes sés voyes sont iu-
gement.

Dieu est veritable, & sans iniquité, il
est iuste & droict.

Il luy ont corrompu [sa voye] en leur
ordure, ilz ne sont plus sés enfans: genera
tion peruerse & deprauée.

Recompense tu par cecy le Seigneur,
peuple fol & non sage? n'est pas iceluy
ton pere & ton possesseur? ne t'a il pas
faict & formé?

Aye memoire du temps passé, entens
aux ans de tant de generations.

Demande à ton pere, et il t'annoncera:
& à tés anciens, & ilz te diront.

Quand le Souuerain diuisoit lés gens, B
comme par sort, & quand il separoit lés
filz dés hommes: lors il constitua lés
fins dés peuples, selon le nombre dés en-
fans d'Israël.

Car la portion du Seigneur, est son
peuple, & Iacob est le cordeau de son
heritage.

Il l'a trouué en la terre du desert, en la
solitude au desert, ou est vrlement [dés
dragons.]

Il l'a cōduit à lēuirō, et luy a dōné entē
demēt, et l'a gardé cōe la prunelle de l'œil.

Comme l'Aigle excite sés petis &
volette sus eux, il a estendu sés aisles, et l'a
prins,

prins,& l'a porté sur sés aisles.
Le Seigneur seul l'a mené, & auec luy n'y estoit point de Dieu estrange.
Il l'a faict porter sur lés treshaultz lieux de la terre: affin qu'il mangeast lés fruictz dés champs.
Et luy a faict succer le miel de la pierre,& l'huile de la dure pierre.
Le beurre dés vaches,et le laict dés brebis, auec la graisse dés agneaux, & dés moutōs gras,et dés boucz,auec la graisse de tresbon froment,et q̄ tu beusse *le sang trespur de la grappe.

*Tresbō vin rouge

Et celuy qui deuoit estre droit,s'est engraissé,& a regimbé.
Or tu t'és faict gras,gros,& espais:& ainsi il a delaissé Dieu qui l'a faict,& a tenu vile la pierre de son salut.
Ilz l'ont prouoqué par lés[dieux]estrāges, & l'ont incité à indignation par abominations.
Ilz ont sacrifié aux diables, & non pas à Dieu,aux dieux lesquelz ilz n'ont point congneu,nouueaux,venuz de nouueau,lesq̄lz voz peres n'ont eu en *craite.

*Reuerence.

Tu as oublié le Dieu qui t'a engendré, & as mis en oubly le Dieu qui t'a formé.
Et le Seigneur l'a veu,& a esté exasperé,pour ce que sés filz & filles l'ont prouoqué.
Et a dict ie cacheray ma face d'iceux, & verray quelle sera leur fin:car c'estvne generation peruerse,enfans esquelz n'y a aucune foy,

Ro.10.d.

*Ilz m'ont prouoqué en cestuy q̄ n'est point Dieu,& m'ont incité à indignation par leurs vanitez: & ie lés prouoqueray par cestuy qui n'est *point peuple*, & lés conciteray à *indignation,par la gent fol*le: Car le feu est allumé en mō ire,et bruslera iusque au fond d'enfer:il deuorera la terre & le fruict d'icelle, & embrasera lés fondemens dés montaignes.

D

I'assembleray sur eux dés maux, & employeray toutes *més* fleiches sur eux. Ilz seront bruslez de famine,& consommez d'ardeur,& de mort amere. Et leur enuoyeray lés dentz dés bestes, auec la fureur dés serpens, qui se trainent en la poulciere.
Le glaiue lés dessera par dehors, & en leurs secretz terreur, ensemble le ieusne filz & la vierge,l'enfant allaictant, auec l'homme chenu.
I'ay dict:Ie lés destruiray & feray cesser leur memoire d'entre lés hommes. Si ie ne craignoye l'ire de l'ennemy,que par aduēture leurs aduersaires ne s'enorgueillissent,& qu'ilz dissēt: Nostre main haulte & non point le Seigneur, nous a faict tout cecy. Car c'est vne gent de conseil perdu,& n'y a en eux intelligence.
A ma volunte qu'ilz fussent sages & considerassent cecy, ilz entendroyent ce qui leur aduiendra cy aprés.
Comment vn en poursuyuroit mille, & deux en mettroyent en fuitte dix mille,se leur Dieu ne lés auoit venduz, & le Seigneur ne lés auoit enserrez.
Car nostre Dieu n'est pas comme leur Dieu:& noz ennemys en soyent iuges. E
Car leur vigne est de la vigne de Sodome & dés champs de Gomorrhe, & leurs grappes sōt grappes de fiel,& leurs raisins amers.
Leur vin est venin de dragons,& cruel fiel d'aspic.
Ce,n'est il pas caché chez moy,& seelle en més thresors?*Vengeance est à moy & retribution:En temps leur pied glissera:car le iour de leur perdition est prochain,& le temps qui leur doit aduenir se haste.Car le Seigneur iugera son peuple, & se repentira [du mal proposé] sur sés seruiteurs: pourtant qu'il verra que la puissance sen sera allée [deux] & qu'il est cōe reduit à rien enserré & abādōné.

Ro.12.d. Ebr.10.e

Et que [son ennemy] dira: Ou sont leurs dieux,le Dieu auquel ilz se fioyent? Desquelz ilz mangeoient la graisse dés sacrifices,& beuuoyent le vin de leurs aspersions: *qu'ilz se leuent*, & qu'ilz vous aydent,& qu'ilz vous soyent vne retraicte[pour salut.]
*Regardez maintenant que ce suis-ie moy,moy[dis-ie]qui suis Dieu,et n'y en a point d'autre auec moy:ie tueray,& re*susciteray,ie n*aureray,et gueriray,et n'y a nul qui puisse deliurer de ma main.

Nostre Dieu,* est seul dieu.
Samuel 2.a.
Iob.13.a.
Sap.16.b

Car ie leueray ma main au ciel, & diray:Ie vis moymesme eternellement. Se i'aguise le taillant de mon glaiue,& q̄ma main apprehende iugement:ie rendray la vengeance à més aduersaires, & retribueray à ceux qui me hayent.
I'enyureray més fleiches en sang, & mō glaiue deuorera la chair,& ce pour le sang dés occis & leur captiué dés le cōmēcement de la rebellion de l'ennemy.
O vous[autres]peuples louez le peuple d'iceluy:caril vēgera le sang de sés seruiteurs,& rēdra la vēgeāce a sés aduersaires,& sera ꝓpice à la terre de son peuple.
Lors Moyse vint & parla toutes *lés* parolles de ce cantique aux oreilles du peuple: luy & *Hosea filz de Nun. Et quand Moyse eust acheué de parler toutes cés parolles,il leur dist: Mettez voz cœurs à toutes cés parolles, lesquelles G

*Iousé

ie vous proteste au iourdhuy: & cōmanderez à voz enfans de lés garder & faire: c'est assauoir, toutes lés parolles de ceste loy. Et ne prenez point ceste parolle en vain. Car, c'est vostre vie, et en ceste parol le vous prolongerez voz iours sur la terre en laquelle vous allez, ayās passé outre le Iordan pour la posseder. En ce mesme iour le Seigneur parla à Moyse, disant: Monte sur ceste mōtaigne d'Abarim, montaigne de Nebo qui est en la terre de Moab "cōtre la face de Iericho: puis regarde la terre de Chanaan, laquelle ie donne aux enfans d'Israël en possession. Et que tu meure sur la montaigne à laquelle tu monte, & seras assemblé auec tés peuples, * ainsi qu'est mort Aharon ton frere en la mōtaigne de Hor, & a esté assemblé auec son peuple: pour autāt que vous auez esté transgresseurs contre moy au milieu dés enfans d'Israël prés lés eaues de contradiction en Cadés au desert de Zin, car vous ne m'auez point sanctifié au milieu dés enfans d'Israël. Pourtant tu verras deuant toy la terre, mais tu n'y entreras point, assauoir, en la terre, laquelle ie donne aux enfans d'Israël.

"Au, deuant.

Nombr. 27.c. 20. a.d. 33.e.

CHAP. XXXIII.

A C'Est icy la benediction dont l'homme de Dieu Moyse beneist lés enfans d'Israël deuant sa mort, & dist. Le Seigneur est venu de *Sinai*, & de Seir leur est leué, & s'est apparu clerement de la mōtaigne de Pharan, & vint auec beaucop de milliers de saincts: de sa dextre leur [fut baillée] la loy de feu. Certes il ayme lés peuples, & *tous sés saictz* sont en sés mains. Et *ilz adherent à sés* piedz, affin qu'ilz emportent de *sés parol*les. Moyse nous a commandé la loy, en l'heritage de la congregation de Iacob. Et a esté Roy, quand ilz ont esté droictz, & quand ilz ont esté lés chefz du peuple, & ensemble lés lignées d'Israël. Viue Ruben, & ne meure pas, *mais* soit en petit nombre. *Ceste est* [la benediction] de Iuda, & dist. O *Seigneur escou*te la voix de Iuda, & *l'introduis à* son peuple: sés mains luy suffisent si tu *luy és* en ayde contre sés ennemis. *Et dist à*
B Leui: Ta perfection & ta lumiere *soient* "à ton sainct homme lequel tu as essayé en la tentation là ou vous eustes debat prés lés eaues de cōtradiction. Qui a dict à son pere, & à sa mere: Ie ne l'ay point veu, & n'a point congneu sés freres, & a mescōgneu sés enfans. Car iceux garderont tés parolles, & obserueront ton alliance. Ilz enseigneront tés iugemens à Iacob, & ta loy à Israël: ilz t'offriront odeurs d'encensemens aux narines, & holocauste sur ton autel. O Seigneur beneis sa puissāce, & fais que l'œuure de sa main te soit plaisante. Casse lés rains de ceux qui s'esleuent contre luy, et de ceux qui le hayent: affin qu'ilz ne s'esleuent.

Sap.3.a.

"Que tu as esleu.

Et dist: Ben-iamin: L'aymé du Seigneur habitera en fiance sur luy; [le Seigneur] le couurira tout le iour & habitera entre sés espaulles. Il dist à Ioseph: Sa terre est beneicte du Seigneur, pour la doulceur celeste de la rousée, & de l'abysme gisant en bas. Et pour la doulceur dés fruictz du soleil, & la doulceur de par la lune. Et pour lés premices dés mōtaignes anciennes: & pour la doulceur C
dés montaignes eternelles. Et pour la doulceur de la terre, & de la plenitude d'icelle, & le bon plaisir de cestuy *qui habitoit au buisson viendra sur le chef de Ioseph, & sur le sommet du chef du Nazarien entre sés freres. Son honneur est comme le premier nay du taureau, & sés cornes comme lés cornes d'vne licorne. D'icelles hurtera lés peuples ensemble iusque *és fins* de la terre. Ceux sont lés milliers d'Ephraim & lés milliers de Manassé. Item, il dist à Zabulon: Esiouys toy Zabulon: & toy Issachar en tés tabernacles. Ilz appelleront lés peuples en la montaigne ou sacrifieront sa*crifices de iustice*: car ilz succeront l'abondance de la mer, & *lés* thresors cachez au sablon. Item, il dist *à* Gad: Beneit soit qui faict eslargir Gad: il habite comme vn lyon, & rauit le bras auec la teste. Et veit son commencement pource que il lec *estoit* la portion pour cacher le legislateur, *& vint* auec lés princes du peuple, et D
a faict la iustice du Seigneur, & son iugement auec Israël. Item, il dist à Dan: Dan le faon du lyon, il saultera de Basan. Item, il dist à Nephthali: Nephthali rassasié du bon plaisir, & remply de la benediction du Seigneur, aura possession à Occident & Midy. Item, il dist à Aser: Aser sera beneit en enfans, & sera plaisant à sés freres, & trempera son "pied en huyle. Tés fermetures soient fer & aerain, & ta vieillesse comme lés iours [de *ta ieunesse.*] Il n'y a point qui *soit* comme le Dieu d'Israël, lequel est *monté* sur lés cieux pour ton ayde. Et sa magnificēce és nuées. La demeure de Dieu est depuis le cōmēcemēt, & dessoubz sés bras est le mōde. *Il chassera de deuāt toy tés ennemys*, & dira: destruis lés. * Israël habitera seul en asseurāce: L'œil de Iacob sera

Exo.3.a.

"Aucuns souliers.

Iere.33.b

sera sus la terre de froment & de vin.
Aussi son ciel distillera rousée. Tu és
bien heureux Israël: qui est comme toy ô
peuple qui és sauué par le Seigneur, bou-
clier de ton ayde, & glaiue de ta magnifi-
cence? Tés ennemys seront affoiblys vers
toy: & marcheras sur leurs haultesses.

CHAP. XXXIIII.

A LOrs Moyse, monta de la plaine de
Moab, en la montaigne de Nebo
au sommet de Phasgah, qui est con
tre Iericho. Et le Seigneur luy feit veoir
toute la terre de Galaad iusque à Dan: &
toute la terre de Nephthali, & toute la
terre d'Ephraim, & de Manassé: & toute
la terre de Iuda, iusque à la derniere mer.
Et le midy, & la plaine dés prairies de
B Iericho cité dés palmes, iusq̃ à Zoar. Et
Gen. 12. le Seigneur luy dist: * Ceste est la terre, de
b. 15. d. laquelle i'ay iuré à Abraham, à Isaac, &
Iacob, en disant: Ie la donneray à ta se-
mence: ie te l'ay faict veoir de tés yeux:
mais tu n'y passeras point. Et
Moyse seruiteur du Seigneur moURust là,
en la terre de Moab, selon la parolle du
Seigneur. Et on l'enseuelit en la vallée en
la terre de Moab, contre Beth-Pheor: &
si nul n'a congneu son sepulchre iusque
au iourdhuy. Ledict Moyse estoit eagé
C de cent & vingt ans quand il mourut: sa
veuë n'estoit point obscurcie, & sa vi-
gueur n'estoit point passée. Et *lés en-*
fans d'Israël plourerent Moyse trente
iours, en la plaine de Moab. Et ainsi fu-
rent accomplis lés iours du pleur & dueil
de Moyse. Lors Iosué filz de
Nun fut remply de l'esprit de sapience:
car Moyse auoit mis sa *main sur luy.* Et
lés enfans d'Israël luy obeyrent, & feirēt
ainsi que le Seigneur auoit commandé à
D Moyse: & depuis ne s'est leué prophete
en Israël comme Moyse, lequel le Sei-
gneur ayt congneu face à face, en tous
signes & miracles, pour lesquelz le Sei-
gneur l'auoit enuoyé, affin qu'il lés feit
en la terre d'Egypte deuant Pharaoh &
tous sés seruiteurs & toute sa terre: en
toute ceste main forte, & toute vision grā
de, lesquelles Moyse a faict deuant lés
yeux de tout Israël.

La fin du Deuteronome: &
consequamment dés
cinq liures de
Moyse.

LE LIVRE DV PROPHETE Iosué.

CHAP. I.

OR aprés la mort de Moyse ser- A
uiteur du Seigneur: le Seigneur
parla à Iosué filz de Nun, mi-
nistre de Moyse, disant: Moyse
mon seruiteur, est mort: or maintenant
leue toy, & passe outre ce Iordan, toy &
tout ce peuple, à la terre laquelle ie leur
donne: assauoir, aux enfans d'Israël. Ie
vous ay baillé comme i'ay dict à Moy-
se, * tout lieu que la plante de vostre pied Deu. 11. c.
aura marché. Voz fins seront, depuis le
desert & Liban icy iusque au grād fleu-
ue Euphrates: toute la terre dés Hethéens
iusque à la grand mer, contre le soleil cou
chant. Nul ne pouurra resister deuant
toy, tant que tu viuras. Car comme i'ay
esté auec Moyse, ainsi seray-ie auec toy:
* ie ne te laisseray point, & ne t'abandon Ebr. 13. a
neray. Sois donc fort & robuste: car tu
diuiseras à ce peuple-cy en heritage la
terre, laquelle i'ay iuré à leurs peres de
leur donner. Seulement conforte toy &
sois vaillant tant que faire ce pourra, af- B
fin que tu garde & face selon toute la
loy, que Moyse mon seruiteur t'a com-
mandé: tu ne declineras point d'icelle n'y
à dextre n'y à senestre, affin que tu te
gouuerne prudentement par tout ou tu
iras. Que le volume de ceste loy ne
bouge de ta bouche, ains mediteras en
iceluy iour et nuict, affin que tu garde &
face selon tout ce qui est escrit en iceluy.
Car lors feras prosperer ta voye, & lors
procederas prudentement. Ne t'ay-ie
point cōmādé, que tu fusse fort & vail-
lant, & q̃ tu ne t'espouantasse point, et ne
craingnisse: Car le Seigneur ton Dieu est
auec toy par tout ou tu chemine.
Iosué donc commanda aux preuostz C
du peuple, disant: Passez par le milieu du
camp, & commandez au peuple, disant,
Preparez pour vous de la prouision, car
aprés troys iours vous passerez ce Ior-
dan: affin que vous entriez & possediez
la terre, laquelle le Seigneur vostre Dieu
vous donne, pour la posseder. Iosué
aussi parla aux Rubenites & Gadites &
à la moytie de la lignée de Manassé, di-
sant: Ayez souuenance de la parolle, que
vous commanda Moyse seruiteur du Sei-
gneur, disant: Le Seigneur vostre Dieu
vous a mis en repos, & vous a donné ce-
ste terre. Voz femmes voz enfans, & voz

bestes demoureront en a terre, laquelle
vous donna Moyse outre le Iordan:
mais vous passerez equippez deuãt voz
D freres, tous puissans à la guerre, & leur
serez en ayde: iusque à ce que le Seignr
aura donné repos à voz freres comme à
vous, & que iceux aussi possederont la
terre que le Seigneur vostre Dieu leur
donne. Puis vous retournerez à la terre
de vostre heritage,& possederez icelle,la-
quelle Moyse seruiteur du Seigneur vous
a donné par delà le Iordan vers soleil
leuant. Lors ilz respondirent à
Iosué,en disant: Nous ferons tout ce que
tu nous as commandé, & irons par tout
ou tu nous enuoyeras. Comme nous
auons obey en toutes choses à Moyse,
ainsi obeyrons nous à toy: que seullemẽt
le Seigneur ton Dieu soit auec toy,com-
me il a esté auec Moyse. Quiconque sera
celuy,qui rebellera à ton mandement,&
n'obeyra à tés parolles en tout ce que tu
commanderas, mourra: tant seullement
fortifie toy,& te porte vaillamment.

A CHAP. II.

Iosué donc filz de Nun enuoyà, de
Setim deux hommes,qui secretement
espieroient,disant: Allez & conside-
rez la terre & Iericho, lesquelz se mirent
à cheminer & vindrẽt en la maison d'vne
femme "hostesse, laquelle auoit nom *Ra-
hab,& reposerent là. Lors fut re-
feré au Roy de Iericho,disant: Voicy dés
hommes qui sont cy venus ceste nuict,de
la part dés enfans d'Israël pour espier la
terre. Adonc le Roy de Iericho
enuoya vers Rahab, disant: Fais sortir
lés personnages, qui sont venus à toy &
sont entrez en ta maison car ilz sont ve-
nuz pour espier tout le pays. Et la fem-
me prenant cés deux personnages, lés
cacha: puis dist ainsi: Aucuns hommes
sont venus à moy vrayement, mais ie ne
sauoye pas dont ilz estoient. Et comme
on fermoit la porte au vespre, lesdictz
personnages sortirent, & si ne say ou ilz
sont allez: poursuyuez lés prestement,
car vous lés attaindrez. Mais
icelle lés auoit faict monter au toict, &
lés auoit caché de cheneuotes de lin, qui
estoient ordonneés sur le toict. Et aucu-
nes gens [de la cité] lés poursuyuirent
par la voye du Iordan iusque au passa-
ge,& fermerent la porte aprés qu'ilz fu-
rent sortis, affin qu'ilz lés poursuyuis-
sent. Et iceux n'estoient point enco-
B re endormys,& elle monta vers eux sur
le toict, & dist aux personnages: Ie con-
gnois que le Seigneur vous a donné la
terre: car la frayeur de vous est tombée

"Ou,paillarde.
Ebr.11.f.
Iaq.2.d.

sur eux, & tous lés habitans de la ter-
re sont esperdus à cause de vous. Pour
autant que nous auons entendu, que le
Seigneur a faict deseicher lés eaues de
la mer Rouge, deuant vous, quand vous
sortiez du pays d'Egypte: & que vous
auez faict aux deux Roys dés Amoréés,
qui estoient delà le Iordan: assauoir,Se-
hon & Og, lesquelz vous auez totale-
ment destruis. Quoy ouyans,nostre cœur
defaillit, & depuis ne se leua l'esprit en
aucun homme, à cause de vous. Car le
Seigneur vostre Dieu est le Dieu du ciel
en hault,& de la terre en bas. Maintenãt
donc ie vous prie iurez moy par le Sei-
gneur,que comme ie vous ay faict miseri-
corde que aussi vous faciez misericorde
à la maison de mon pere, et que vous me
donniez vn signe certain, & que vous
laissiez viure mon pere & ma mere,més
freres & més sœurs & tout ce qui est à
eux,& deliuriez noz ames de la mort. Et
lés personnages luy respondirent: Nous C
[mettrons] nostre ame pour vous à la
mort, moyennant que ne reuelerez point
cestuy nostre affaire: & quand le Seigneur
nous aura baillé la terre, nous te ferons
misericorde & fidelité. Icelle donc
lés feit descendre à tout vne corde par la
fenestre: car sa maison ou elle demouroit
estoit prés dés murailles [de la ville.] Et
leur dist: allez à la montaigne, de paour
que lés poursuyuans ne vous rencõtrẽt,
& vous cachez là troys iours, tant que
lés poursuyuans seront de retour: puis
aprés vous irez vostre chemin. Et
cés personnages luy dirent: Nous serons
exemptz de ton iurement que tu nous as
faict iurer, si quand nous entrerons en la
terre,tu ne lie ce cordon de fil rouge en la
fenestre, par laqlle tu nous as descẽdu,&
q̃ tu n'assemble en ta maison ton pere &
ta mere, tés freres & toute la famille de
ton pere. Lors quiconque sortira hors de
la porte de ta maison, "son sang sera sur
sa teste,& nous en serons innocens. Mais
quicõque sera auec toy en la maison, son
sang sera sur nostre teste, si aucune main
l'a touché. Que si tu decelle ou descouure D
cestuy nostre affaire,nous serõs quittes de
ton iurement, que tu nous as faict iurer.
Laquelle respõdit: Ainsi soit faict,iouxte
voz parolles: puis lés enuoya, affin qu'ilz
s'en allassent,& lia le cordon de fil rouge
en la fenestre. Et eux cheminans sont
paruenus à la mõtaigne,& demourerẽt là
troys iours, tãt q̃ lés poursuyuãs fussent
retournez: & lés poursuyuãs cercherent
p tout le chemin,& ne lés trouuerẽt poĩt.
Ainsi cés deux psonnages s'en retourne-
rent,

"C'est, il sera cause de sa mort.

rẽt, et deſcẽdirẽt de la mõtaigne: ſi paſſerẽt & vindrẽt à Ioſué filz de Nun, & luy racõpterẽt toutes lés choſes qui leur eſtoiẽt entreuenues. Ilz dirent donc à Ioſué: Certes le Seigneur à donné toute la terre en noſtre main, & ont perdu courage tous lés habitans de la terre de deuant nous.

CHAP. III.

A Lors Ioſué ſe leuant de matin, partirent de Setim, & paruindrẽt iuſque au Iordan, luy & tous lés enfans d'Iſraël, & logerent là deuant qu'ilz partiſſent. Et aduint au bout de trois iours, que lés preuoſtz paſſerent par le milieu du camp, & commanderent au peuple, en diſant: Quand vous verrez l'arche de l'alliance du Seigneur voſtre Dieu, & lés Leuites ſacrificateurs portans icelle, vous departirez de voſtre lieu, & cheminerez aprés elle. Toutesfoys il y aura diſtance entre vous & elle, autãt que la meſure de deux mille coudées, & n'approcherez point d'elle, affin que vous congnoiſſiez la voye par laquelle vous cheminerez: car vous n'auez point paſſé par ceſte
B voye cy deuant. Puis Ioſué diſt au peuple: Faictes que ſoyez ſanctifiez, car le Seigneur fera demain entre vous choſes merueilleuſes. Et Ioſué diſt aux ſacrificateurs. Portez l'arche de l'alliance & paſſez deuant le peuple. Et iceux ayans prins l'arche paſſerẽt deuant le peuple.

Lors le Seigñr diſt à Ioſué: Ce iourdhuy, ie cõmẽceray à te magnifier, deuãt lés yeux de tout Iſraël, affin qu'ilz congnoiſſent que cõe i'ay eſté auec Moyſe, ainſi ſeray-ie auec toy. Tu commanderas aux ſacrificateurs portans l'arche de l'alliance, diſant: Quand vous paruiendrez au bout de l'eaue du Iordan, vous arreſterez au Iordan. Ioſué donc diſt
C aux enfans d'Iſraël: Approchez vous en ça, & eſcoutez lés parolles du Seigneur voſtre Dieu. De rechef Ioſué diſt: en ce vous ſaurez que le Dieu viuant eſt entre vous, & qu'il deſchaſſera de deuant vous le Chananéen, le Heuéen, le Pherezéen, le Gergeſéen, l'Amoréen, & le Iebuſéen. Voicy l'arche de lalliance du dominateur de toute la terre, paſſe deuãt vous au Iordan. Maintenant donc prenez douze hommes dés lignées d'Iſraël, vn homme de chaſcune lignée. Et quand lés ſacrificateurs (qui portent l'arche du Seigneur dominateur de la terre vniuerſelle) auront mis la plante de leurs piedz dedans lés eaues du Iordan: lés eaues du Iordan ſe decopperont: aſſauoir, celles de deſſoubz deſcẽdrõt: & celles de deſſus ſ'arreſterõt.
D Le peuple donc partit de ſés pauillons, pour paſſer le Iordan, et lés ſacrificateurs portans l'arche de l'alliance marchoient deuant le peuple. Et quand ceux qui portoient l'arche paruindrent iuſque au Iordan, lés piedz dés ſacrificateurs portans l'arche furent mouillez au bort de l'eaue: (or le Iordan eſt plain par deſſus toutes ſés riues tout le tẽps de moiſſon.) Et lés eaues arreſtées, qui eſtoient deſcendues d'enhault, ſe ſont eſleuées en vn monceau ſ'eſlongnans fort de la cité Adam qui eſt à coſté de Zarthan: mais celles qui eſtoient en bas vers la mer du deſert ſe conſommerent & defaillirent en la mer ſalée. Adonc le peuple paſſa vers Iericho. Mais lés ſacrificateurs (qui portoient l'arche de l'alliance du Seigneur) ſ'arreſtoient au ſec dedans le Iordan appareillez: & tout Iſraël paſſa tant que tout le peuple eut mis fin de paſſer le Iordan.

CHAP. IIII.

ET quand tout le peuple eut ache- A
ué de paſſer le Iordan, le Seigneur parla à Ioſué, diſant: Prenez du peuple douze perſonnages, vn homme de chaſcune lignée, & leur commandez, en diſant: Prenez d'icy dedãs le Iordan (du lieu ou ſ'arreſtent lés piedz dés ſacrificateurs appareillez) douze pierres leſquelles vous porterez auec vous & lés poſerez au logis ou vous logerez ceſte nuict.

Ioſué donc appella douze hommes, leſquelz il ordonna d'entre lés enfans d'Iſraël, vn homme de chaſcune lignée. Auſquelz il diſt: Paſſez deuant l'arche du Seigneur voſtre Dieu parmy le Iordan, & qu'vn chaſcun de vous leue vne pierre ſur ſon eſpaule, ſelon le nombre dés lignées dés enfans d'Iſraël: à celle fin que ce ſoit vn ſigne entre vous, que quãd voz enfans interrogueront demain ou pour demain, leurs peres, en diſant: Que vous [repreſentent] cés pierres? vous leur reſpondrez, comment lés eaues du Iordan ont eſté entrecopées de deuant l'arche de l'alliance du Seigneur: car quand elle paſſa ledict Iordan, lés eaues du Iordan furent entrecoppées: & lors cés pierres furent mis en commemoratiõ aux enfans d'Iſraël à touſiourſmais.

Lés enfans donc d'Iſraël feirent com- B
me Ioſué auoit commandé, & prindrent douze pierres du milieu du Iordan, comme le SEIGNEVR auoit commandé à Ioſué, iouxte le nombre dés lignées dés enfans d'Iſraël, & lés feirent paſſer auec eux au logis, & lés poſerent là. Et Ioſué auſsi dreſſa douze pierres au milieu du Iordan au lieu ou ſe

estoient arrestez lés piedz dés sacrifica-
teurs portans l'arche de l'alliance: & fu-
rent là iusque au iour present. Mais
lés sacrificateurs qui portoiēt l'arche s'ar
resterent au milieu du Iordan, tant que fut
accomply toute chose que le Seigneur a-
uoit commandé à Iosué, pour parler au
peuple, selon toutes lés choses que Moy-
se commanda à Iosué: & le peuple s'auan-
ça incontinent & passa. Et quand tout le
peuple eut acheué de passer, lors l'arche
du Seigneur passa, & lés sacrificateurs
C deuant le peuple. Ausi lés enfans de
Ruben & lés enfans de Gad, & la moytie
de la lignée de Manassé, passerent, equip-
pez deuant lés enfans d'Israël, comme
leur auoit dict Moyse. Enuiron quaran-
te mille armez pour la guerre, passerent
deuant le Seigneur à la bataille par la
campaigne de Iericho. En ce iour là
le Seigneur magnifia Iosué en la presence
de tout Israël, & le craignirent comme
ilz auoient craint Moyse, tous lés iours
de sa vie. Puis le Seigneur parla à
Iosué, disant: Commandé aux sacrifica-
teurs qui portent l'arche du tesmoigna-
ge, qu'ilz montent du Iordan. Iosué
donc commanda aux sacrificateurs, di-
sant: Montez du Iordan. Et quand les-
dictz sacrificateurs furent montez por-
tans l'arche de l'alliance du Seigneur, du
milieu du Iordan, & que lés plantes dés
piedz dés sacrificateurs furent retirées en
terre seiche, lés eaues du Iordan retourne
rent en leur lieu, en decoulant comme par
D auant par toutes sés riues. Or le peu
ple monta du Iordan le dixiesme iour du
premier moys, & asseirent leur ost en
Galgal, au bout oriental de Iericho. Ausi
Iosué dressa en Galgal cés douze pierres,
qu'ilz auoient apporté du Iordan: &
parla aux enfans d'Israël, disant: Quand
voz enfans interrogueront demain ou
pour demain leurs peres, & diront: Que
[signifient] cés pierres? vous le donne-
rez à congnoistre à voz enfans, en disant:
Israël est passé par le Iordan à sec. Car le
SEIGNEVR, vostre Dieu a desei-
ché lés eaues du Iordan de deuant vous,
tant que fussiez passez, comme le Sei-
gneur vostre Dieu auoit faict à la mer
Rouge, laquelle il deseicha deuant nous
iusque à ce que fusmes passez: affin que
tous lés peuples de la terre congnoissent
la main du SEIGNEVR, qui est
tant forte: & affin que vous craingnez le
SEIGNEVR vostre Dieu à tou-
siours.

CHAP. V

ET quand tous lés Roix dés Amo- A
réens, qui estoient outre le Iordan
à occident, & tous lés Roix dés
Chananéens qui estoiēt auprés de la mer,
ouyrent que le Seigneur auoit seiché lés
eaues du Iordan deuant lés enfans d'Is-
raël, iusque à ce qu'ilz fussent passez: leur
cœur fut paulmé, & plus n'estoit en eux
esprit pour la presence dés enfans d'Is-
raël. En ce temps là le Seigneur
dist à Iosué: fais pour toy dés cousteaux
trenchans*, & estant retourné circoncis *Ou, pierre, souz.
pour la seconde foys lés filz d'Israël.
Iosué donc se feit dés cousteaux tren-
chans, & circoncist lés filz d'Israël en la
montaigne dés prepuces. Et ceste est la
cause que Iosué circoncist tout le peuple, B
qui estoit sorty d'Egypte: assauoir, lés
masles: pourtant que tous lés hommes de
guerre estoient mortz au desert en che-
min, quand ilz sortirent d'Egypte. Or
tout le peuple qui en estoit sorty estoit
circōcis: mais tout le peuple qui fut nay
au desert, au chemin quand ilz sortirent
d'Egypte n'estoit point circoncis. Car
lés enfans d'Israël cheminerent par le de-
sert quarante ans, tant que toute la gent
dés hommes de guerre qui estoient sortis
d'Egypte fust deffaicte, pour tant qu'ilz
n'obeirent point à la voix du Seigneur:
*dont le Seigneur leur iura, qu'il ne leur nōb.14.
monstreroit point la terre: que le Seigñr
auoit iuré à leurs peres, pour nous don-
ner, terre affluente de laict & de miel.
Iosué dōc circoncist lés enfans qui ont C
succedé à iceux. Car eux ayans encore le
prepuce, ne furent point circoncis au che
min. Et quand ilz eurent acheué de cir-
concir toute ceste gent, ilz demourerent
chez eux au cāp, tant qu'ilz fussent gua-
ris. Puis le Seigneur dist à Iosué: I'ay
au iourdhuy osté de vous l'opprobre
d'Egypte: dont le nom de ce lieu fut ap-
pellé Galgal: iusque au iourdhuy. Et
lés enfans d'Israël se poserent en Galgal,
& celebrerent la Pasque le quatorziesme
iour du moys au vespre, en la campaigne
de Iericho: & le lendemain de Pasque mā
gerent du froment de la terre, et dés pains
sans leuain & dés espicz rostis en ce mes-
me iour. Or le Man cessa le lendemain,
quand ilz commencerent à manger du
froment de la terre: & lés enfans d'Israël
n'eurent plus de Man, mais mangerent
dés fruictz de la terre de Chanaan ce-
ste année là. Et comme Io- D
sué estoit en Iericho, il esleua sés yeux
& veit lors vn homme qui se tenoit
encontre luy, ayant en sa main vne espée
desgainée: & Iosué s'en allant vers luy,
luy

luy dist: Es-tu dés nostres, ou de noz aduersaires? lequel respondit : Non, mais ie suis maintenant venu comme prince de l'exercite du Seigneur. Adonc Iosué se prosternant sur sa face en terre l'adora, & luy dist : Qu'est-ce que mon seigneur parle à son seruiteur? Et le prince de l'armée du Seigneur dist à Iosué : deslie ton soulier de tés piedz, car le lieu sur lequel tu te tiens, est sainct, & ainsi feit Iosué.

CHAP. VI.

A Or Iericho estoit fermée & serrée pour lés enfans d'Israël, tellement que nul ne pouoit sortir ny entrer. Et le Seigneur dist, à Iosué: Voicy i'ay dõné en ta main Iericho & son Roy, & lés hommes de guerre. Vous tous donc hommes de guerre enuironnerez la cité, tournant vne foys alentour de la cité: & ainsi ferez par six iours. Pourtant sept sacrificateurs porteront lés sept cors du Iubilé deuant l'arche, & au septiesme iour enuironnerez la cité par sept foys, & lés sacrificateurs sonneront lés cors. Et quãd viendra qu'on prolongera le son auec le cor de Iubilé & que vous orrez la voix dés cors, tout le peuple criera par grand triumphe, & la muraille de la cité tombera soubz elle, & le peuple montera, vn chascun à lendroit de soy. Iosué donc le filz de Nun appella lés sacrificateurs, & leur dist: Portez l'arche de l'alliance, & que sept sacrificateurs prennent lés sept cors du Iubilé, deuant l'arche du Seigneur. Et il dist au peuple: Passez & enuironnez la cité: & qui est armé passe deuant l'arche du Seigneur.

B Et quand Iosué eut parle au peuple, lés sept sacrificateurs porterent lés sept cors du Iubilé, & passans deuant l'arche du Seigneur, sonnerent auec lés cors, & l'arche de l'alliance du Seigneur lés suyuoit. Et qui estoit armé alloit deuaut lés sacrificateurs sonnans lés cors, & la flotte de gens suyuoit l'arche en marchant & sonnant dés trompettes. Lors Iosué commanda au peuple, disant : Vous ne menerez nul bruyt, & ne ferez ouyr vostre voix, si que de vostre bouche ne sortira vn mot, iusque à ce iour que ie vous diray: cryez, lors vous cryerez. Donc l'arche du Seigneur circuit vne fois la cité à lentour, & reuindrent au camp, & logerent audict camp. Puis Iosué se leua de matin & lés sacrificateurs porterent l'arche du Seigneur. Aussi lés sept sacrificateurs portãs lés sept cors du Iubilé marchoient deuant l'arche du Seigneur, en cheminant tousiours, & sonnoyent dés cors, & qui estoit armé lés precedoit, puis la flotte du peuple suyuoit l'arche du Seigñr, en marchãt & sonnãt lés trompettes. Ainsi ilz circuyrẽt vne fois la cité au secõd iour & retournerent au camp, & feirent ainsi par six iours. C

Et aduint au septiesme iour, qu'ilz se leuerẽt au matin au point du iour, & circuyrent la cité en ceste maniere par sept foys: tant seullement ce iour là circuyrent la cité par sept foys. Et quand à la septiesme foys lés sacrificateurs eurent sonné dés cors, Iosué dist au peuple: cryez, car le Seigneur vous a donné la cité. Et ceste cité sera totallement destruicte*et tout ce qui est en icelle, au Seigneur: seullemẽt Rahab l'hostesse sera gardée, et tous ceux qui sont auec elle en la maison: car elle à caché lés messagers que nous auions enuoyez. Toutesfois donnez vous garde de ceste destructiõ q̃ paraducture vous ne vous destruisies, & preniez du saccagement, dont vous mettiez le camp d'Israël en destruction, & le troubliez. Mais tout l'or & l'argent, lés vaisseaux d'aerain & de fer, seront sanctifiez au Seigneur & paruiendront au thresor du Seigneur. Sus. 2. b.

Le peuple donc criant, sonnerent dés cors: & quand le peuple ouyt le son dés cors, il crya par grand triumphe, & la muraille tresbucha soubz soy, tellement que le peuple montoit en la cité, vn chascun à lendroit de soy, & prindrent la cité. Et desconfirent tout ce qui estoit en la cité au trenchant de l'espée tant l'homme que la femme, tant le ieune que le vieil, iusque au boeuf, à louaille & à l'asne. D

Mais Iosué dist aux deux personnages, qui auoient espié la terre: entrez en la maison de la*femme hosteliere, & de là faictes sortir la femme, & tout ce qui est à elle, comme vous luy auez iuré. Lés compaignons donc qui auoient espié, entrerent & feirent sortir Rahab, & tout ce qui estoit à elle, aussi sa famille, & lés mirent hors du camp d'Israël. Puis bruslerent par feu la cité, & tout ce qui estoit en icelle: seullement l'or & l'argent, lés vaisseaux d'aerain & de fer, mirent au thresor de la maison du SEIGNEVR. Sus. 2. e. Ebri. 11. f

Mais Iosué laissa viure Rahab l'hotesse & la maison de son pere, & tout ce qu'elle auoit : & icelle habita entre Israël iusque au temps present, pource qu'elle auoit caché lés messagers, que Iosué auoit enuoyé pour espier Iericho.

Et en ce temps la Iosué iura, disant: Maudict soit l'homme deuant le Seigneur qui restaurera & redifiera ceste cité

de Iericho. Il mettra lés fondemẽs d'icelle
1. Roys. 16.g. en son* premier nay, & colloquera lés
portes d'icelle au moindre [enfant.] Ainsi
le Seigneur fut auec Iosué, & la renommée d'iceluy estoit par toute la terre.

CHAP. VII.

A Mais lés enfans d'Israël pecherẽt en ceste totale destruction. Car Achan le filz de Charmi, filz de Zabdi, filz de Zaré, de la lignée de Iuda, print du saccagement: dont s'enflamma la fureur du Seigneur cõtre lés enfans d'Israël. Et Iosué enuoya dés hommes, de Iericho en Hai, qui estoit prés de Beth-auen, vers orient de Beth-el, & parla à eux, disant: Montez & espiez la terre. Cés personnages donc monterent & espierent Hai, & quand ilz furent retournez à Iosué, luy dirent: Que tout le peuple ne monte point, mais enuirõ deux mille, ou troys mille hommes, & qu'ilz liurent la bataille à Hai: ne fais point trauailler iusque là, tout ton peuple: car ilz sont peu illec. Alors monterent là du peuple, enuiron troys mille hommes, & s'enfouyrent deuant lés hommes de Hai. Et lés hommes de Hai battirent d'iceux enuiron trente six hõmes: & lés poursuyuirent depuis la porte iusque à Sebarim, & lés frapperent en vne descente, dont le cœur du peuple de paour decoula, comme l'eaue. Adonc Iosué deschira sés
B vestemens, & cheut sur sa face en terre, deuant l'arche du Seigneur, iusque au vespre, luy & lés anciens d'Israël, mettans de la poudre sur leurs chefz. Et Iosué dist: Ha Seigneur Dieu, pourquoy as-tu faict passer ce peuple-cy outre le Iordã, pour nous bailler en la main dés Amorréens, & pour nous perdre? A nostre volunté, que nous fussions habitans au delà du Iordan. Ie te prié Seigneur, que diray-ie, puis que Israël à tourné le dos deuãt sés ennemys? Certes lés Chananéens, & tous lés habitateurs de la terre oyans ce, nous assailliront à lentour, & extermineront nostre nom de la terre: & que feras-tu à ton grand nom? Et le Seigneur dist à Iosué: Leue toy, pourquoy te prosterne tu ainsi sur ta face? Israël à peché: & ont transgressé mon pact, que ie leur auoye commandé, & ont prins de ce que i'auoie commande, entieremẽt destruire, & l'ont desrobé, & ont menty le mettant en leurs bagaiges. Par ce, lés enfans d'Israël n'ont peu consister deuant leurs ennemys, mais ont viré le dos deuant leurs ennemys, car il ont esté [souillez] en ceste destruction. Ie ne seray plus auec vous, si vous n'exterminez celuy qui a peché en ladicte destruction du milieu de vous. Leue toy donc, & sanctifie ton peuple, & dis: sanctifiez vous demain, car le Seigneur le Dieu d'Israël a dict ainsi: Il
C y a peché à cause de la destruction entre Israël, & pourtant ne pourrez consister deuant voz ennemys, iusque à ce q̃ vous aurez osté celuy qui a peché en ladicte, destructiõ du milieu de vous. Approchez vous donc demain selon voz lignées, & la lignée que Dieu aura prinse, s'approchera selon lés familles: & la famille que le Seigneur aura prinse, approchera selõ lés maisons, & la maison que le Seigneur aura prinse, approchera selon lés hommes. Lors celuy qui sera apprehendé en ceste faute, on le bruslera au feu & tout ce qui appartient à luy, pourtant qu'il a transgressé le pact du Seigneur, & qu'il a faict chose illicite en Israël. Iosué donc se leuant de matin feit approcher Israël selon leurs lignées, & fut prinse la lignée de Iuda. Puis ayãt faict approcher la famille de Iuda, print la famille de Zaram. Et ayant faict approcher la famille de Zaram selon lés hommes, Zabdi fut apprehendé. Et ayant faict approcher sa maison selon lés hommes, Achan le filz de Charmi, filz de Zabdi, filz de Zaram, de la lignée de Iuda fut apprehendé. Adonc Iosué dict à Achan: Mon filz, donne ie te prie gloire au Seigneur Dieu d'Israël, &
D luy donne confession: & me declaire que tu as faict, ne me le cele pas. Et Achan respondit à Iosué, disant: Veritablement i'ay peché contre le Seigneur Dieu d'Israël, & ay faict ainsi & ainsi. Car ie veis entre lés despouilles vn vestement *Babylonien precieux, & deux cens sicles d'argent, & vne langue d'or de la pesanteur de cinquãte sicles, adonc ie lés conuoitay & lés prins, & lés voicy mucées en la terre, au milieu de mon pauillon, & l'argent est soubz. Iosué donc enuoya dés messagers, lesquelz coururent au pauillon d'iceluy, & voicy ilz estoiẽt mucez en son pauillon, & l'argẽt soubz, & lés ayans prins du milieu du pauillon, lés apporterent à Iosué, & à tous lés enfans d'Israël, lés mettans deuant le SEIGNEVR. Alors Iosué print Achan le filz de Zaram, & l'argent, le vestement, & la langue d'or, sés filz & sés filles, sés bœufz, sés asnes, & sés brebis, son tabernacle & tout ce qu'il auoit: & tout Israël auec luy, lés amenerent en la vallée d'Achor. Si dist Iosué: Pour autant que tu nous as troublé, le SEIGNEVR te troublera au iourdhuy. Et tous

*ou, manteau, & souz.

lés

lés Israëlites, ayant lapidé iceluy de pierres, lés brusleren, et lés assommerent de pierres. Puis dresserent sur iceluy vn grand monceau de pierres, iusque à ce iour cy. Et le Seigneur se retira de l'ire de sa fureur. Au moyen dequoy le nom de ce lieu là, fut appellé, la vallée d'Achor iusque au iour present.

CHAP. VIII.

A PVis le Seigneur dist à Iosué: ne crains point, & ne t'effraye de rien: prens auec toy tout le peuple faict à la guerre, & te leuant monte en Hai. Regarde, i'ay donné en ta main le Roy de Hai, & son peuple, & sa cité & sa terre. Et feras à Hai & à son Roy, cõme tu as faict à Iericho & à son Roy: [...]us. 6. d. non obstant vous pillerez pour vous lés despouilles d'icelle & sés bestes. Aussi tu mettras lés embusches à la cité au derriere d'elle. Iosué donc se leua & tout le peuple de guerre, pour monter contre Hai: & Iosué esleut trente mille hommes fors & vaillans, & lés enuoya de nuict. Mais il leur commanda, disant: Voyez q̃ vous mettiez embusches à la cité, au derriere d'icelle, et ne vous eslõgnerez point beaucop de la cité: & serez tous prestz. Touchant moy & tout le peuple, qui est auec moy, nous approcherons de la cité, B & quand ilz sortiront à lencontre de nous, comme ilz ont ia faict au commencement, nous nous enfuirons deuant eux. Ainsi ilz sortiront aprés nous, tant que nous lés attirerons hors la cité: car ilz diront: ilz fuyent deuant nous cõme la premiere foys, & fuyrons deuant eux. Mais vous vous leuerez dés embusches, & conquesterez la cité, & le Seignr vostre Dieu la baillera en voz mains. Et quand vous aurez prinse la cité, vous y bouterez le feu & feres iouxte la parolle du Seigneur: voyez, ie le vous ay commandé.

Iosué donc lés enuoya: lesquelz allerent en embusche, & demourerent entre Beth-el & Hai, à l'occident de Hai: Mais Iosué logea ceste nuict là entre le peuple. Puis Iosué se leuant de matin denombra le peuple: & iceluy & C lés anciens d'Israël monterent deuant le peuple contre Hai. Aussi tout le peuple duict à la guerre, qui estoit auec luy monta, & approcha, & vint contre la cité, mettant leur camp deuers l'Aquilon de Hai: & la vallée estoit entre luy & Hai. Il print enuiron cinq mille hommes, & lés mist en embusches, entre Beth-el & Hai à l'occident de la cité. Et le peuple mist tout le camp, qui estoit en Aquilon, cõtre la cité, & [feirent approcher] leurs embusches d'Occident contre la cité: & ceste nuict là Iosué se pourmena parmy la vallée. Et quand le Roy de Hai veit ce, hastiuement se leuerent de matin: & sortirent lés hommes de la cité à lencõtre d'Israël pour batailler, tãt luy que tout son peuple, en temps prefix, par la cãpaigne, ne sachant point toutesfoys qui luy fust mis embusche derriere la cité. Lors Iosué & tout Israël feignans estre *battus deuant eux, s'enfuirẽt par la voye du desert. Et tout le peuple q̃ estoit en la cité fut appellé, pour poursuyure aprés eux, & poursuyuirent Iosué, & furent attirez de la cité, tellement qu'il ne resta point vn homme en Hai ny en Beth-el D qu'il ne sortit aprés Israël, & laisserent la cité ouuerte, & poursuyuirent Israël.

*vaincuz

Adonc le Seigneur dist à Iosué: estẽdz la hache qui est en ta main, contre Hai: car ie bailleray iceile en ta main: & Iosué estendit la hache, qu'il auoit en sa main, contre la cité. Et incõtinẽt lés embusches se leuerent de son lieu, & commencerent à courir, quand il estendit sa main: & vindrent en la cité, & la prindrent, & incontinent y bouterent le feu. Et lés hommes de la cité se retournans derriere eux, veirent que la fumée de la cité montoit iusque au ciel, & n'auoient point espace de fuyr ça ou là, & le peuple qui fuyoit vers le desert se reuira contre lés poursuyuãs. Et Iosué & tout Israël voyans que lés embusches auoient prins la cité, & que la fumée de la cité montoit, retournerent & ferirent lés hommes de la cité. Pareillement iceux sont sortis de la cité à len- E contre d'eux, ainsi furent [lés ennemys] au milieu d'Israël: car lés vns estoient en là & lés autres en ça, & lés frapperẽt, tellement qu'ilz n'en laisserent point d'eux qui restast ou eschappast. Mais ilz apprehenderent le Roy de Hai, vif & l'amenerent à Iosué. Et quand lés Israëlites eurent mis fin de tuer tous lés habitãs de Hai en la plaine du desert, ou ilz lés auoient poursuiuy, & que tous estoient tombez par le trenchant de l'espée, tant q̃ furent deffaictz: tous lés Israëlites retournerent en Hai, & la destruirent au trẽchãt de l'espée. Et ceux qui furent mis bas en ce iour là, tant dés hommes que dés femmes, furent douze mille, tous personnages de Hai. Mais Iosué ne retira point sa main, qu'il auoit estendu à la hache, iusque à ce qu'il eut mis à sac tous lés habitans de Hai. Toutesfoys lés Israëlites pillerent le bestail & la despouille de ceste cité là, selon la parolle que le Seigneur auoit commandé à Iosué. Ainsi

Iosué brusla Hai, & la mist en vn monceau perpetuel, et en desert, iusque au iour present. Lors on pendit le Roy de Hai à vn arbre iusque au tẽps de vespre: & comme le soleil se couchoit, Iosué commãda qu'on despendist la charongne d'iceluy, et qu'on la iettast à lẽtrée de la porte de la cité, & qu'on dressast sur luy vn grand monceau de pierres, qui est iusque au iour present. Alors Iosué *edifia vn autel au Seigneur Dieu d'Israël, en la mõtaigne d'Ebal. Comme Moyse seruiteur du Seigneur auoit commandé aux enfans d'Israël, & comme il est escrit au liure de la loy de Moyse: l'autel de pierres entieres sur lesquelles nul *n'auoit leué fer: ilz offrirent sur iceluy holocaustes au Seigneur, & sacrifierent des pacifiques.

*Iosué bastit vn autel sur leq̃l il escrit la loy. exo. 20. d deu. 27. a *pour les tailler.

G Aussi il escriuit là sur des pierres la repetitiõ de la loy de Moyse, laquelle mist par escrit presens les enfans d'Israël. Et tout Israël & ses anciens, preuostz & iuges, assistoient deça & delà de l'arche, deuant les sacrificateurs Leuites portans l'arche de l'alliance du Seigneur. Pareillement tant l'estrãger que celuy *qui est* nay au pays: vne moytie d'iceux *estoit* contre la mõtaigne de Garizim, & l'autre moytie contre la montaigne d'Ebal, ainsi que par cy deuant Moyse seruiteur du Seigneur auoit commandé de beneyr le peuple d'Israël. Aprés ce il leut toutes les parolles de la loy, les benedictions & maledictions, selon tout ce qui est escrit au liure de la loy, tellement qu'il n'y eut point vn mot, de tout ce que Moyse auoit commandé, que Iosué ne leust deuant toute la congregation d'Israël, tant les femmes & les petis enfans que les estrangers venans au milieu d'eux.

CHAP. IX.

A ET quãd ouyrent ce tous les Roys qui estoient delà le Iordan, és montaignes, en la plaine, & en tout le riuage de la grand mer, contre le Liban: assauoir, le Hethéen, l'Amoréen, le Chananéẽ, le Pheresẽen, le Heuéen et Iebuséen, se cõgregerent ensemble d'*vn mesme* consentement pour batailler contre Iosué & contre tout Israël. Mais les habitans de Gabaon entendirent ce que Iosué auoit faict à Iericho & a Hai, dont iceux aussi vserent de finesse, & s'en allerent & contrefirent les ambassadeurs prenans des vieux sacz pour leurs asnes, & des vieux barilz de vin, deschirez & reliez des soliers vsez & rataconnez, & leurs vestemens vieux, & tout le pain qu'ilz auoiẽt pour la prouision, estoit sec & musy.

Et cheminerent vers Iosué au camp de Galgal, & luy dirent & à tous les hõmes d'Israël: Nous sommes venus d'vne terre loingtaine, & maintenant traictez auec nous alliance. Lors ceux d'Israël re- B spondirẽt à le *Heuéen: A l'auenture que tu demeure au milieu de moy, & cõment pourroys-ie faire alliance auec toy? Et ilz dirent à Iosué: Nous sommes tes seruiteurs. Ausquelz de rechef dist Iosué: Qui estes vous, & dont venez vous? Ilz luy respondirent: Tes seruiteurs viẽnent d'vne terre fort loingtaine, pour le nom du Seigneur ton Dieu. Pour autant que nous auons entendu sa renommée, & toutes les choses qu'il a faict en Egypte, & tout ce qu'il a faict aux *Roys des Amo- nõb. 21. réens, qui estoient delà le Iordan: assauoir, à Sehon Roy de Hesebon, & a Og Roy de Basan, qui estoit en Astharoth. Dont nous ont dict noz anciens, & tous les habitans de nostre terre, en disant: Prenez *en voz mains* prouision pour le chemin, & allez au deuant d'eux & leur dictes, nous sommes voz seruiteurs & maintenant, faictes alliance auec nous. Cestuy nostre pain a *esté chaut*, duq̃l nous auons repeu *depuis* nostre maison, des le iour qu'en sommes sortis pour venir à vous, or maintenãt voicy il est sec & musy. Nous auions aussi remply de vin, ces barilz tous neufz, & voicy ilz sont descheuz, & noz vestemens aussi, & noz soliers sont *vsez, pour le* tresgrand chemin. Et C *ces hommes là* [*d'Israël*] prindrent de leur prouision, & n'interroguerẽt point l'aduis du Seigneur. * *Et Iosué* feit paix 2. Sam auec eux, et traicta alliance, pour les per- 21. a. mettre viure: & les princes de l'assemblée leur feirent le serment. Mais en la *fin de troys iours*, aprés qu'ilz eurẽt traicté l'alliance auec eux, ilz entendirent qu'ilz estoient leurs *voisins, & qu'ilz* habitoient au *milieu d'eux*. *Et les* enfans d'Israël *se partirent, & vindrent* le troysiesme iour aux citez d'iceux, & leurs citez estoient Gabaon, Caphira, Béroth, et Cariath-Iarim. Et les filz d'Israël ne les frapperent point, pourtant que les princes de l'assemblée leur auoient iuré par le Seigneur Dieu d'*Israël: mais* toute l'assemblée en murmura *contre les princes*. Lors tous les princes respondirent à toute l'assemblée: Nous leur auons iuré par le Seigneur le Dieu d'Israël, dont maintenant ne les pouuons pas toucher: mais nous leur ferons ce: nous les permettrons *viure*, affin que ne soit sur nous indignation pour le iurement, que nous leur auons iuré. De rechef les princes leur dirent: Qu'ilz viuent, mais qu'ilz coppẽt du boys,

*Aux gabaonites q estoient Heuéens.

du boys,& puisent de l'eaue pour toute la congregation,[& feirent] comme leur auoient parlé lés princes. D Puis Iosué lés appella & parla à eux, disant: Pourquoy nous auez vous abusez,en disant:nous sommes fort loing de vous,attendu que vous habitez au milieu de nous?Or maintenāt estes vous maudictz, & de vous ne sera iamais serf osté, qui coppe du boys, & qui puise de l'eaue pour la maison de Dieu.Lesquelz respondans à Iosué,dirent:Pour autant qu'il a esté signifié à tés seruiteurs,que le Seignr ton Dieu auoit commandé à Moyse son seruiteur,de vous donner toute la terre, & abolir tous lés habitans de la terre,de deuant vous:nous auons eu grandement paour de vous pour noz personnes, & auons faict ceste chose cy:or voicy,maintenant sommes nous en ta main:comme il te semblera estre bon & droict de nous faire,fais.Et ainsi leur feit,& lés deliura de la main dés enfans d'Israël,& ne lés tuerent point. Et en ce iour là Iosué lés ordonna coppeurs de boys & puiseurs d'eaue pour la congregation, & pour l'autel du Seigneur,iusque au iourdhuy, au lieu qu'il auoit esleu.

CHAP. X.

A ET quand Adoni-Zedec Roy de Ierusalem ouyt que Iosué auoit prins Hai & l'auoit mis à sac, & comme il auoit faict à Iericho & au Roy d'icelle, ainsi auoit faict à Hai & au Roy d'icelle,& que les habitans de Gabaon auoient traicté la paix auec lés Israëlites, & qu'ilz estoient au *milieu* d'eux: ilz craignirent fort,car *Gabaon* estoit vne grande cité,comme l'vne dés citez royalles,& estoit plus grande que Hai, & tous lés hommes d'icelle tresfortz. Adoni-Zedec donc Roy de *Ie*rusalem enuoya,à Hoham Roy de Hebron,& à Pharam Roy de Ierimoth,& à Iaphia Roy de Lachis,et à Dabir Roy d'Eglon,disant:Montez vers moy, & me secoutez,affin que nous combations Gabaon:car elle a faict paix auec Iosué & auec lés enfans d'Israël. Lors s'assemblerent & monterent cinq Roys dés Amoréens:le Roy de Ierusalem, le Roy de Hebron,le Roy de Ierimoth,le Roy de Lachis et le Roy d'Eglon,iceux & tous leurs ostz,& asseirent le cāp contre Gabaon,& bataillerent contre icelle.
B Et lés gens de Gabaon enuoyerent à Iosué au camp de Galgal,en disant:Ne retire point tés mains de tés seruiteurs,mōte hastiuement vers nous, affin que tu nous saue,& nous donne ayde.Car cōtre nous se sont assemblez tous les Roys dés Amoréens, qui habitent és montaignes. Iosué donc monta de Galgal, luy & tout son peuple combatant auec luy,& tous lés vaillans personnages.Et le Seigneur dist à Iosué. N'aye point crainte d'eux, car ie lés ay donné en ta main,nul ne resistera à lencontre de toy. Iosué donc vint subitement à eux, & toute la nuict monta de Galgal. Et le Seigneur lés estonna deuant Israël,& lés ferit par grande occision en Gabaon, & lés poursuyuit par la voye qui monte en Beth-horon, & lés combatit iusqu'en Azeca & Maceda.Et comme iceux pre- C noient la fuyte de deuant Israël en la descente de Beth-horon,le Seigneur enuoya sur eux dés grandes pierres du ciel iusqu'en Azeca,& moururent beaucop plus grand nombre par lés pierres de gresle, que ceux que lés enfans d'Israël auoient occis par glaiue. Adonc parla Iosué au Seigneur,au iour que le Seigneur donna l'Amoréen deuant lés enfans d'Israël,& dist en la presence d'Israël:Soleil arreste toy en Gabaon,et toy Lune en la vallée d'Aialon. *Et le Isa.28.f. Soleil s'arresta, aussi s'arresta la Lune eccl.46.a. iusque à ce que la gent se fusse vengée de sés ennemys:ce,n'est il pas escrit au liure du *droict?Le* Soleil donc s'arresta au *milieu* du ciel,& ne se hasta point de soy coucher,par [l'espace] d'vn iour entier. Tel iour n'a point esté deuant iceluy,ny aprés iceluy,que le Seigneur eut exaucé la *voix* de l'homme,car le Seigneur guer*roya* pour *Israël*.Puis Iosué s'en retourna & tout le peuple auec luy au camp,en Galgal.Et ces cinq Roys s'en fuyrent,et se cacherent en vne cauerne,qui estoit en Maceda.Et fut signifié à Iosué, disant: D Cinq Roys ont esté trouuez mucez en vne cauerne qui est en Maceda.Lors Iosué dist:Roullez de grandes pierres sur la gueulle de la cauerne,& commettez sur icelle aucuns personnages pour *lés* garder. Mais vous, point ne demourerez, ains poursuyuez voz ennemys, donnez en la queuë de ceux qui fuyent,& ne lés permettez point entrer en leurs citez,car le Seigneur vostre Dieu lés a baillez en vostre main.Et quand Iosué et lés enfans d'Israël eurent acheué de lés cōbatre par moult grande occision,iusque à ce qu'ilz fussent deffaictz,lés demourans qui resterent d'iceux,entrerent és citez munies.Et tout le peuple retourna en paix au camp à Iosué en Maceda,si que nul ne "remua "n'osa dire vn mot sa langue contre lés enfans d'Israël.

Aprés Iosué dist:ouurez la gueulle de la cauerne,& m'amenez hors de la cauerne cés cinq Roys.Et ainsi feirent ilz,luy amenans hors de la cauerne cés cinq Roys:assauoir,le Roy de Ierusalem, le Roy de Hebron,le Roy de Ierimoth,le Roy de Lachis,& le Roy d'Eglon. Et quand ilz eurent amené hors cés Roys à
E Iosué,ledict Iosué appella à soy tous lés hommes d'Israël,& dist aux principaux personnages de guerre, qui estoient allez auec luy:Approchez vous,si mettez voz piedz sur lés colz de cés Roys:lesquelz approchans mirent leurs piedz sur lés colz d'iceux.Puis Iosué leur dist : Vous ne craindrez point,& ne vous espouanterez, ains portez vous fortz & vaillans, car le Seigneur fera ainsi à tous voz ennemys,contre lesquelz vous guerroyez.Et aprés ce Iosué lés frappa,& lés tua,puis lés pendit à cinq arbres iusque au soir.Et au temps que le Soleil se couchoit, Iosué commanda qu'on lés ostast "dés arbres,& qu'on lés iettast dedans la cauerne en laquelle estoient cachez,mettans dés grandes pierres sur la guelle de ladicte cauerne,lesquelles y sont iusque à ce iour. Aussi en ce iour là Iosué print Maceda,& la frappa au trenchant de l'espée & son Roy auec elle:il extermina iceux & toute" ame qui estoit en icelle,tellement qu'il n'en laissa point vn de reste.Et feit au Roy de Maceda comme il auoit faict au Roy de Iericho.

"Selon la loy, Deute.21.d.

"Toutviuant, & souz.

F Depuis Iosué passa & tout Israël auec luy,de Maceda en Lebna.Et le Seigneur la bailla en la main d'Israël,& le Roy d'icelle:& la frapperent au trenchant de l'espée,& toute ame qui estoit en elle,tellement qu'il n'en laissa point de reste: mais il feit au Roy d'icelle comme il auoit faict au Roy de Iericho. Aprés Iosué passa & tout Israël auec luy, de Lebna en Lachis, & asseit l'ost contre elle,& la combattit.Et le Seigneur bailla Lachis en la main d'Israël:& la print à la seconde iournée,& la frappa au taillant de l'espée,& toute ame qui estoit en elle, faisant totallement cõme à Lebna.

Adonc Horam Roy de Gazer monta,pour donner secours à Lachis : mais Iosué le frappa & son peuple, tant qu'il ne luy en laissa point de reste. Dauantage,Iosué passa & tout Israël auec luy,de Lachis en Eglon,& mirent l'ost contre elle,& luy liurerent la bataille. Et l'ayans prinse ce iour mesme,la frapperent au trenchant de l'espée,& extermina toute ame qui estoit en elle ce iour là,faisant totallement comme à Lachis.

En aprés Iosué montant & tout G Israël auec luy,d'Eglon en Hebron, bataillerent contre elle,& la prindrent, & la frapperent au trenchant de l'espée,& son Roy & toutes sés citez,& toute ame qui estoit en elle,tellement qu'il ne laissa aucun de reste,faisant totallement comme à Eglon : & la mist à sac & toute ame qui estoit en elle. Alors Iosué retourna & tout Israël auec luy,en Dabir,& guerroya contre elle.Et l'ayãt prinse & son Roy & toutes sés citez,lés frapperent au trenchant de l'espée,& exterminerent toute ame qui estoit en elle, si qu'il n'en laissa point aucun de reste: ainsi feit il à Dabir & à son Roy comme il auoit faict à Lebna & à son Roy.

Iosué donc frappa tout le pays dés montaignes,& du midy, de la campaigne, & dés "decours, aussi tous leurs Roys,tellement qu'il n'en laissa point de reste,& si extermina tout ce qui a "respiration,comme le Seigneur le Dieu d'Israël auoit commandé. Ainsi Iosué lés frappa depuis Cades-Barné,iusque en Gaza,& toute la terre de Gosen iusqu'en Gabaon. Aussi Iosué print tous cés Roys là,& leur pays à vne foys:car le Seigneur le Dieu d'Israël batailloit pour Israël. Puis Iosué & tout Israël retourna au camp qui estoit en Galgal.

"dés va[...] lées.

"tout v[...] uant.

CHAP. XI.

A ET quand Iabin Roy de Hazor entendit ce,il enuoya à Iobab Roy de Madon, & au Roy Semeron,& au Roy Acsaph.Et aux Roys qui estoient vers Aquilon,és montaignes & en la plaine contre le midy de Ceneroth,& en la campaigne,& en la prouince de Dor de l'Occident. Et au Chananéen,qui estoit en Orient & Occident, & à l'Amoréen,le Hethéen,le Pherezéen, & le Iebuséen és montaignes : & à le Heuéen,q̃ estoit soubz Hermon en la terre de Mazpha. Et iceux & toutes leurs bendes auec eux sortirent,vn grand peuple comme le sablon,qui est sur le riuage de la mer en grande abondance : & aussi dés cheuaux & chariotz en tresgrand nombre.* Ainsi tous cés Roys se cõgregerent,& vindrent & asseirẽt l'ost ensemble aux eaues de Merom,pour batailler contre Israël. Et le SEIGNEVR dist à Iosué:ne crains point pour eux,car demain enuiron ce temps cy,ie te lés bailleray tous occis deuant Israël : tu esneruëras leurs cheuaux,et brusleras par feu leurs chariotz.

*Sou[...]

Iosué

B Iosué donc & tout le peuple combatant auec luy, vint subitement contre eux auprés dés eaues de Merom, & rucrent sur eux. Et le Seigneur lés bailla en la main d'Israël: & lés frapperẽt, & lés poursuyuirent iusque à la grande Zidon, & iusque au bruslement dés eaues: & iusqu'en la prairie de Mazphe qui est à l'Orient: & lés ferirent tant qu'ilz ne leur laisserent point de reste. Et Iosué leur feit comme le Seigneur luy auoit dict: il esnerua leurs cheuaux, & brusla au feu leurs chariotz. Et Iosué retourna en ce temps là, & print Hazor, & frappa le Roy d'icelle par glaiue: or Hazor auoit esté parauant chef de tous cés royaumes. Et frapperent par le trenchant de l'espée toute ame qui estoit en icelle, mettãt tout à sac, sans delaisser aucune ame, & brusla Hazor par feu. Ausi Iosué print toutes lés citez de cés Roys, & tous lés Roys d'icelles, & lés frappa au trenchãt de l'espée, & lés extermina, cõme Moyse seruiteur du Seigneur auoit commandé. *Toutesfoys toutes lés citez q̃ estoiẽt

Deu.7.a. C demourées en leurs forteresses[aprés leur prinse] Israël ne lés brusla point, fors que Hazor seulle, laquelle Iosué brusla.

Lors lés enfans d'Israël pillerent pour eux toutes lés despouilles de cés citez & le bestail: seullemẽt ilz frapperent au trenchant de l'espée tous lés hommes, tant qu'ilz lés exterminerent, si qu'ilz n'en

Exo.34.b Deu.7.a. laisserent pas aucune ame. * Ainsi que le Seigneur commanda à Moyse son seruiteur, ainsi commanda Moyse à Iosué, & Iosué feit ainsi, tellemẽt qu'il n'esta point vn mot de tout ce que le Seigneur auoit commandé à Moyse. Ainsi Iosué gaigna toute ceste terre dés montaignes, & tout le Midy, & toute la terre de Gosen, la cãpaigne & la plaine: & la "montaigne d'Israël & sa cãpaigne depuis la mõtaigne de "Halac, qui monte en Seir, iusque à Baal-Gad, en la vallée du Liban soubz la montaigne de Hermon: & print tous leurs Roix, & lés frappa & tua. Iosué feit long temps la guerre cõtre cés Roys.

D Il n'y eust cité qui feist paix auec lés enfans d'Israël, excepté lés "Heuéens qui habitoyent en Gabaon. Ainsi ilz gaignerẽt tout par bataille. Car c'estoit de par le Seigñr, endurcissant leur cœur, pour sortir en bataille à lencõtre dés Israëlites, affin qu'ilz fussent destruictz, sans q̃ grace leur fust faicte, cõe le Seigneur auoit commandé à Moyse. Et en ce tẽps là vint Iosué, & extermina Enacim dés montaignes, assauoir de Hebron, de Dabir, d'Anab & de toutes lés mõtaignes de Iuda,

"En laql Iacob auoit habité. "ou, de diuision, & Deu.12.c "Lés gabaonites.

& de toutes lés montaignes d'Israël. Et lés extermina Iosué auec leurs citez. Nul n'en fut delaissé dés[la semence de] Enacim en la terre dés enfans d'Israël: fors qu'en Gaza, en Geth et en Asdod y furent delaissez. Iosué donc print toute la terre, selon toutes lés choses que le Seigneur auoit parlé à Moyse, & Iosué bailla icelle en heritage aux Israëlites, iouxte lés portions & lignées d'iceux: et la terre fut à repos sans auoir guerre.

CHAP. XII.

CEux sont lés Roys de la terre, q̃ lés enfans d'Israël frapperent & desquelz possederent la terre outre le Iordan vers le soleil leuant, depuis le fleuue d'Arnon, iusque à la montaigne de Hermon: & toute la plaine Orientale. A

Sehon Roy dés Amoreens, qui habitoit en Hesebon, ayant domination depuis Aroer qui est au prés du riuage du torrent Arnon, & dés parties de dedans le fleuue, & du milieu de Galaad iusque à Iaboc, qui est le terme dés enfans d'Ammon. Et depuis la "plaine iusque à la mer de Ceneroth vers Orient, & iusque à la mer de la plaine, laquelle est la mer salée vers Oriẽt, par la voye de Beth-iesimoth: & de Midy soubz Asedoth Phasga. "Ou, "desert.

Et[conquesterent] le terme d'Og Roy de Basan qui estoit de la reste dés geans, lequel habitoit en Astaroth & Edrai, & auoit domination en la mõtaigne de Hermon, et en Salecha & par tout Basan iusque aux frontieres de Gesuri & Machati, & de la moytie de Galaad qui estoit le terme de Sehon Roy de Hesebon. B

Ainsi Moyse seruiteur du Seigneur & lés enfans d'Israël lés ferirent: & Moyse seruiteur du Seigneur bailla icelle terre en possesion aux Rubenites, Gadites, & à la moytie de la lignée de Manassé.

Ceux sont lés Roys de la terre, que Iosué & lés enfans d'Israël frapperent deça le Iordan vers Occident, depuis Baal-Gad qui est en la vallée du Liban, iusque à la montaigne de Halac qui monte en Seir: laquelle Iosué bailla aux lignées d'Israël en possesion selon leurs *portions, tant és montaignes qu'és vallées plaines & és ruysseaux, au desert & à Midy, ou estoiẽt le Hethéen, l'Amoréen le Chananéen, le Pherezéen, le Heuéen, & le Iebuséen. Vn Roy de Iericho, vn Roy de Hai, laquelle est à costé de Beth-el, vn Roy de Ierusalem, vn Roy de Hebron, vn Roy de Ierimoth, vn Roy de Lachis, vn Roy d'Eglon, vn Roy de Gazer-

C Lés roys occis par Iosué en nõbre trẽte & vn. psal.136.c.

zer, vn Roy de Dabir, vn Roy de Gader, vn Roy de Horma, vn Roy d'Ered, vn Roy de Lebna, vn Roy de Adullam, vn Roy de Maceda, vn Roy de Beth-el, vn Roy de Taphua, vn Roy de Hepher, vn Roy d'Aphec, vn Roy de Lasaron, vn Roy de Madon, vn Roy d'Asor, vn Roy de Someron-Meron, vn Roy d'Acsaph, vn Roy de Thenach, vn Roy de Magedo, vn Roy de Cedes, vn Roy de Iacanam de Carmel, vn Roy de Dor, de la prouince de Dor, vn Roy dés gens de Galgal, vn Roy de Therza: tous furent trente & vn Roys.

CHAP. XIII.

A OR Iosué deuint ancien & plein de iours: & le Seigneur luy dist: Tu és deuenu ancien & de grand eage, & si reste encore moult grand terre à posseder. Ceste est la terre qui reste: assauoir, toutes lés prouinces dés Philisthins, & tout ce qui est de Gesuri, depuis le Nile, qui est parmy Egypte iusque au terme d'Accaron contre Aquilon, qui est reputée de Chanaan: assauoir, cinq principautez dés Philisthins, Gazathéens, Asdocéens, Ascalonéens, *Gethéens*, Acharonéens, & Euéens. Depuis *Midy* toute la terre dés Chananéens & la cauerne qui est au prés dés Zidonéens iusque en Aphec & iusque-és frontieres dés Amoréens. Aussi la terre dés Gibléens, & tout le Liban à soleil leuãt *depuis* Baal-Gad soubz la montaigne de Hermon, *iusque à* venir en Hemath. Tous lés habitateurs dés montaignes depuis le Liban iusque aux [a]bruslemẽtz dés eaues, & tous lés Zidonéens, moy mesme lés dechasseray de deuant lés enfans *d'Israël*: *seullement* fais qu'elle *vienne en heritage* pour Israël, comme ie t'ay commandé.

[a] Cõe sus 11.a.

B Maintenant donc diuise ceste terre en heritage aux neuf lignées & à la moytie de Manassé. Auec laquelle lés Rubenites & Gadites ont prins leur heritage, *laquelle Moyse leur donna delà le Iordan à Orient, si comme *leur auoit* baillé Moyse seruiteur du *Seigneur*. Depuis Aroer laquelle est sus le riuage *du torrent* d'Arnon, & de la cité qui est [a]*au milieu* du torrent & toute la plaine de Medaba iusqu'en Dibon. Et toutes lés *citez* de Sehon Roy dés Amoréens, qui regnoit en Hesebon, iusque-és frontieres *dés enfans* d'Amon. Et Galaad, & le terme de *Gesuri*, & de Maachati, & toute la montaigne de Hermon, & toute la terre de Basan iusque à Salecha. Tout le Royaume de Og de Basan, lequel regna en Astaroth & en Edrai. Cestuy demoura de la reste dés geantz, lesquelz Moyse frappa & dechassa. Et lés enfans d'Israël ne dechasserent point Gesuri & Maachati: mais ilz habiterent en Gesur & Maachati au milieu d'Israël, iusque au iour present. Toutesfoys à la lignée de Leui ne bailla point d'heritage: mais le sacrifice du Seigneur le Dieu d'Israël est à luy, comme il luy a dict. Moyse *donc donna [heritage] à la lignée dés enfans de Ruben, selon leurs familles. Et leur terme fut depuis Aroer, qui est au prés du riuage du torrẽt d'Arnon, & de la cité qui est au milieu du torrent, & toute la plaine qui est au prés de Medaba.

*Nombr. 32.f.

[a] Au milieu de la vallée du torrẽt, & Sou.

*Nombr. 13.c.

C Hesebon & toutes sés citez qui sont en la plaine. Dibon & [a]Bamoth-Baal, & la maison de Baal-meon & Iaza & Cedimoth & Mephaath & Cariathaim & Sabama & Zarath-sahar en la montaigne d'Emac, & *Beth*-pheor, & [b]la mõtaigne de la plaine *Beth*-phegor. Asedoth Phasga & Beth-iesimoth. Et *toutes lés villes* de la plaine, et tout le royaume de Sehon Roy dés Amoréens, qui regna en Hesebon, lequel *Moyse frappa auec lés princes de Madian, Eui, Recem, Zur, Hur, & Rebe, lesquelz furent *lés ducz* de Sehon, habitans en la terre. *Lés enfans* aussi d'Israël occirent par l'espée Balaam filz de Beor diuinateur, auec lés autres qui furẽt occis. Et le terme dés enfans de Ruben *fut le Iordan* auec sés fins. Ceste fut *l'heritage dés enfans* de Ruben selõ leurs familles, leurs villes & *villages*. *Item*, Moyse donna [heritage] à la *lignée* de Gad, assauoir, aux enfans de Gad selon leurs familles. Et leur terme fut Iazer, & *toutes* lés citez de Galaad, & la moytie *de la terre dés* enfans d'Amon, iusqu'en Aroer, qui est contre Rabba. Et depuis

[a] Ou, lés haultz lieux.

[b] Ou, vallée.

*Nombr. 31.a.

D Hesebon iusque à Ramoth, Mazphe & Betonim: et *depuis Mahanaim iusque* au terme de Dabir. *Et en la* vallée de Betharam & de Beth-nemra, & de Socoth, & de Zaphon, le residu du royaume de Sehon Roy de Hesebon vers le Iordan & sés fins, iusque au bout de la mer de Cenereth delà le Iordan en Orient.

Ceste est l'heritage dés enfans de Gad selon leurs familles: *leurs villes* & villages. Moyse aussi *donna* [heritage] à la moytie de la lignée de Manassé, & *ceste* fut à la moytie de la lignée dés enfans de Manassé, selon leurs familles. Or leur terme fut depuis Mahanaim, tout *Basan*, & *tout* le royaume d'Og Roy de *Basan*, & *toutes* lés bourgades de Iair, qui sont en Basan, soixante citez. Et la moytie de Galaad, Astaroth, & *Edrai*,

citez

citez du royaume d'Og en Basan,[il lés donna] aux enfans de Machir, filz de Manassé:assauoir,à la moytie dés enfans de Machir selon leurs familles. Cés choses diuisa Moyse en heritage en la plaine de Moab delà le Iordan vers Iericho en Orient, Mais Moyse ne donna point d'heritage à Leui:car le Seigneur
Nõb.10.c. Dieu d'Israël est leur possesion,* comme il luy auoit dict.

CHAP. XIIII.

A CE sont [lés lieux] que lés enfans d'Israël ont en heritage en la terre de Chanaan,que Eleazar sacrificateur, & Iosué filz de Nun, & lés chefz dés peres dés lignées dés enfans d'Israël leur distribuerent. Par sort fut
Nõb.34.d leur heritage,comme le* Seigneur auoit commandé par la main de Moyse pour donner aux neuf lignées & à la moytie de la lignée. Car Moyse auoit donné l'heritage aux deux lignées & à la moytie de la lignée delà le Iordan:mais il ne donna point d'heritage entre-eux. Car dés enfans de Ioseph furent faictz deux lignées,assauoir, Manassé & Ephraim, ainsi ne donnerent point de part aux Leuites en la terre,sinon lés citez pour habiter auec leurs fauxbourgs pour leurs be-
B stes & possessions. Comme le Seigneur auoit commandé à Moyse, ainsi feirent lés enfans d'Israël,diuisans par heritage la terre. Puis lés enfans de Iuda s'approchans de Iosué en Galgal,& Caleb filz de Iephoné Cenezéen luy dist:
Nõb.14.d * Tu congnoys la chose que le Seigneur a dict à Moyse homme de Dieu touchãt moy & toy en Cades-Barné. I'estoye eagé de quarante ans quand Moyse le seruiteur du Seigneur m'enuoya de Cades-Barné pour espier la terre,& luy re-
C feray la chose comme estoit en mon cœur. Mais més freres qui estoient montez auec moy feirent perdre courage au peuple:neantmoins ie poursuyuis le Sei-
Sus.1.a. gneur mon Dieu.* Et Moyse iura en ce iour là,disant:La terre sur laquelle ton pied a marché te sera en heritage pour toy & tés enfans à tousioursmais,pource que tu as ensuiuy perseueramment le Seigneur Dieu. Or voicy maintenant le Seigñr Dieu m'a cõserué ainsi qu'il auoit dict par cés quarante & cinq ans dés lors que le Seigneur parla ceste parolle à Moyse quand Israël cheminoit par le desert. Maintenant donc ay-ie quatre vingtz & cinq ans & si suis iusque à present aussi robuste cõme quand Moy-
Eccl.46.b se m'enuoya;& telle est * maintenant ma force comme lors estoit tant pour batailler que pour "sortir & entrer. Donne moy donc ceste montaigne,de laquelle le Seigneur me promist en ce iour là (car tu ouys en ce temps là comment lés "Enacim sont illec, & lés citez grandes & munies) si parauenture le Seigneur est
D auec moy, & que lés puisse dechasser ainsi comme le Seigneur a dict. Adonc Iosué le beneist,& luy bailla Hebron en heritage. Partant Hebron fut audict Caleb filz de Iephoné Cenezéen en heritage iusque au present: pource qu'il a perseueré aprés le Seigñr Dieu d'Israël. Le nom de Hebron par auant estoit dict Ciriath-Arbé. Car [Arbé] estoit grand homme entre Enacim,& la terre fut en repos sans auoir guerre.

"pour faire toute autre chose.
"Geans.

CHAP. XV.

A LE sort dés enfans de Iuda fut selon leurs familles:assauoir,vers le
Nõb.34.a terme d'Edom * au desert de Zin contre Midy, de la derniere partie de Auster. Et le terme d'iceux fut le Midy, du bout de la mer salée & de la "langue q regarde le Midy. Et vuidoit hors de la partie Meridionale à l'ascendant du scorpion,passant en Zin,& montant de Midy en Cades-Barné & paruenant en Hezron & montant en Adar & enuironnant Carca. Puis passoit en Azmon, & touchoit au torrent d'Egypte. Et furent lés yssues de ce terme en Occident. Icy est leur terme de Midy. Et le terme d'Orient,est la mer salée iusque au bout du Iordan:& le terme du costé d'Aquilon,depuis la langue de la mer & bout du Iordã. Et monte le terme en Beth-hagla:& passe d'Aquilon en Beth-araba: puis ce terme monte à la pierre de Bohan filz de Ruben. Item, ce terme
B monte en Dabir depuis la vallée d'Achor,& vers Aquilon regarde Galgal, laquelle est contre l'ascendant d'Adommim,laquelle est au Midy du torrent,& le terme passe lés eaues " d'En-sames, & sés yssues sont à la fontaine de Rogel. Puis ce terme monte par la vallée du filz de Hennom à costé du Iebuséen vers Midy,laquelle est Ierusalem. Outre,ce terme monte au sommet de la montaigne qui est deuant la vallée de Hennom vers Occident,au bout de la vallée dés Geans vers Aquilon. Et ce terme circuyt depuis le sommet de la montaigne iusque à la fontaine dés eaues de Nephtoa,& sort aux citez de la montaigne d'Ephron. Puis ce terme tourne en Baala, laqlle est Cariath-iarim. Et le terme tournoyant

"ou,pierre & souz.
"la fontaine du soleil.

depuis Baala vers Occident iusque à la
montaigne de Seir, & passe à costé du
C mont de Iarim d'Aquilon, qui est Che-
salon, & descend en Beth-sames & passe
en Thamna. Item, ce terme sort à co-
sté d'Accaron vers Aquilon, & se retire
ledict terme en Sechron, & passe le mont
de Baala, & sort en Iabnéel, & lés yssues
de ce terme sont à la mer Occidentale.
Et le terme d'Occident est la grand mer:
& cestuy terme, fut le terme dés enfans de
Iuda à lentour selon leurs familles.

Mais Iosué donna à Caleb filz de
Iephoné part entre lés enfans de Iuda, se-
lon le mandement du Seigneur: assauoir,
Cariath-Arbé pere d'Enac, laquelle est
Hebron. Et Caleb dechassa d'illec troys
filz d'Enac: assauoir, Sesai, Ahiman, &
Thalmai, lesquelz furent enfans dudict
Enac. Et delà monta aux habitateurs
de Dabir, laquelle Dabir auoit nom par-
Iuges.1.b auant Cariath-sepher. Et * Caleb dist:
Qui frappera Cariath-sepher, & la pré-
dra, ie luy donneray à femme Achsa ma
D fille. Or Othoniel filz de Cenez frere
de Caleb la print, dont luy donna pour
femme Achsa sa fille. Et aduint quand
elle entra à luy, elle l'enhorta de deman-
ᵃPour le demander elle mesme. der à son pere vn champ: & elleᵃ descen-
dit de l'asne, & Caleb luy dist: Qu'as
tu? Et elle respondit: donne moy bene-
diction, pourtant q̃ tu m'as donné la ter-
Iuges.1.c re de Midy, tu me donneras aussi lés *fon
taines: & il luy donna lés fontaines de
dessus & lés fontaines de dessoubz.

Ceste est l'heritage de la lignée dés en-
fans de Iuda selon leurs familles.

Et lés citez dernieres de la lignée dés
enfans de Iuda, vers lés termes d'Edom à
Midy furent, Cabzéel, Eder, Iagur, Ci-
na, Dimona, Adada, Cedés, Hazor,
Iethnan, Ziph, Telem, Baloth, Hazor
Hadattha, Carioth, Hezron, laquelle est
Hazor, Amam, Sama, Molada, Hazar-
E gadda, Hesmon, Beth-phelet, Hazar-
ᵃou, Bersabée. sual, ᵃ Béerseba, Baziothia, Baala, Iim,
Azem, El-tholad, Chesil, Horma, Zice-
leg, Medemena, Sensenna, Lebaoth, Sel-
him, Aen, Remmon: toutes lés citez vingt
& neuf, auec leurs villages. Mais
en la campaigne: Esthaol, Zareah, Ase-
na, Zonoah, En-gannim, Thaphuah,
Enam, Ierimoth, Adulam, Soco, Azeca,
Saaraiim, Adithaim, Gedera, Gedero-
thaim: quatorze citez & leurs villa-
ges. Zenan, Hadasa, Magdalgad,
Delean, Mazpha, Iecthéel, Lachis, Baz-
cath, Eglon, Cabbon, Laheman, Cethlis,
F Gaderoth, Beth-dagon, Naamah, Ma-
ceda, seize citez & leurs villages.
Lebna, Ether, Asan, Iephtha, Asna, Ne-
zib, Ceila, Achzib, Maresa: neuf citez
& leurs villages. Accaron, & sés
chasteaux & villages. Depuis Accaron
& Occident, tout ce qui est prés le costé
ᵃ d'Asdod auec sés villages. Asdod ᵃou, Azot
auec sés chasteaux & sés villages. Ga- & ainsi p
za auec sés chasteaux & sés villes iusque tout.
au torrent d'Egypte, & la grande mer
estoit le terme. Et en la montagine,
Samir, Iether, Socoh, Dana, Cariath-sen
na, laquelle est Dabir, Anab, Esthemo,
Anim, Gosen, Holon, Gilo: vnze citez &
leurs villages. Arab, Duma, Esean,
Ianum, Beth-thaphuah, & Apheca, Hu-
mata, Cariath-Arbé laquelle est He-
bron, & Zior: neuf citez & leurs villa-
ges. Maon, Charmel, Ziph, Iutah, G
Iezraël, Iucadã, Zanoeh, Cain, Gabaa,
& Thamna: dix citez & leurs villages.
Halhul, Beth-zur, Gedor, Maarath,
Beth-anoth, & Elthecon: six citez &
leurs villages. Cariath-baal, laquel-
le est Cariath-iarim & Raba: deux citez
& leurs villages. Au desert, Beth-ara-
ba, Meddin, Sachacha, Nebsan: lés citez
du sel, & En-gadi: six citez & leurs vil-
lages. Toutesfoys lés enfans de Iu-
da ne peurent bouter hors lés Iebuséens
habitans de Ierusalem: mais le Iebuséen
demoura auec lés enfans de Iuda en Ie-
rusalem, iusque au iour present.

CHAP. XVI.

ET le sort dés filz de Ioseph es- A
cheut depuis le Iordan vers Ieri-
cho iusque aux eaues de Iericho
à Orient, & desert qui monte de Iericho
par le mont de Beth-el, & sort de Beth-el
en Luza, & passe le terme d'Archi Ata-
roth. Puis descend vers Occident au
terme de Iephleti iusque au terme de
Bethoron la basse, & iusqu'en Gazer: de
laquelle l'issue est à la mer d'Occident.

Lés enfans donc de Ioseph: assauoir, B
Manassé, & Ephraim prindrent leur he-
ritage. Et fut le terme dés enfans d'E-
phraim selon leurs familles. Et le terme
de leur heritage fut de la partie d'Orient,
Ataroth, Adar, iusque à Beth-oron la
haulte. Et ce terme entre en Occident, &
à Machmathath contre ᵃ Aquilon, & ce ᵃSeptemtrion.
terme retourne en Orient à Thaanath
Silo & de là passe d'Orient en Ianoah. C
Et descendant de Ianoah en Ataroht
& Naaratha vient rencontrer Iericho,
& sort au Iordan. Et ce terme va de
Thaphuah contre Occident au torrẽt de
Cana, & l'issue d'iceluy est à la mer Oc-
cidentalle.

cidentale. Ceste est l'heritage de la li
D gnée dés enfans d'Ephraim, selon leurs
*Outre ce familles. Et lés citez *separées pour lés
q̃ luy est enfans d'Ephraim, furent entre l'herita-
cy descrit ge dés enfans de Manassé: toutes lés ci-
tez & lés villages d'icelles. Et ne dechas-
serent poinct le Chananéen habitãt en Ga
zer: mais le Chananéen habita au milieu
d'Ephraim, iusque au iour present, & fut
tributaire.

CHAP. XVII.

A CE fut le sort de la lignée de Ma-
nassé qui estoit le premier nay de
Ioseph. Or Machir premier
nay de Manassé & pere de Galaad, le-
quel fut homme de guerre, eut Galaad &
Nombr. Basan. Ainsi fut aux *autres filz de Ma
26.d. nassé, selon leurs familles: assauoir, aux
filz d'Abiezer, & aux filz de Helech, &
aux filz d'Asriel, & aux filz de Sechẽ, &
aux filz de Hepher, & aux filz de Semi-
da: iceux sont lés enfans de Manassé, le
filz de Ioseph, masles selon leurs famil-
les. Mais Zalphahad filz de He-
pher, filz de Galaad, filz de Machir, filz
Nombr. de Manassé, *n'auoit nulz filz, ains seul-
27.a.37 a lement dés filles: desquelles ceux sont lés
noms Maala, Noa, Hegla, Melcha &
Therza. Et vindrent en la presence d'E-
leazar sacrificateur, & de Iosué filz de
Nun, & dés princes, en disant: Le Sei-
gneur commanda à Moyse de nous don
ner heritage entre noz freres. Il leur don-
na donc selon le commandement du Sei-
gneur heritage entre lés freres dés peres
d'icelles. Et dix portions escheurent
B à Manassé, sans la terre de Galaad &
Basan: laquelle est outre de Iordan. Car
lés filles de Manassé possederent l'herita
ge entre lés enfans d'iceluy: & la terre
de Galaad fut aux autres enfans de Ma-
nassé. Et le terme de Manassé e-
stoit depuis Aser en Machmathath: qui
est contre Sichem, & ce terme va à dextre
aux habitans d'En-Taphuah. Or la ter
re de Thaphuah estoit a Manassé: car
Thaphuah est auprés du terme de Ma-
nassé: & auprés du terme dés enfans d'E-
phraim. Et de là descend le terme au tor-
rent de Cana vers Midy: au torrent d'i-
celles citez d'Ephraim, & parmy lés ci-
tez de Manassé. En aprés le terme de
Manassé passe d'Aquilon iusque à ce
fleuue, & son yssue est à la mer. Le Mi-
C dy est pour Ephraim, & Aquilon pour
Manassé, & la mer fut son terme. Et se
rencontre en Aser deuers Aquilon, &
en Issachar deuers Orient. Et appar-
tient à Manassé cecy qui est en Issachar
& en Aser: assauoir, Beth-sean & lés
chasteaux d'icelle, Iablaam & lés cha-
steaux d'icelle, lés habitans de Dor & lés
chasteaux d'icelle: lés habitãs d'En-dor
& lés chasteaux d'icelle: lés habitans de
Thaenach & lés chasteaux d'icelle: lés
habitãs de Magedo & lés chasteaux d'i-
celle, *troys regions. Et ne peurent lés *Ou, la
enfans de Manassé dechasser lés habitans tierce par
de cés citez: mais le Chananéen voulut tie de Ne
habiter en ceste terre. Et aduint quand pheth.
lés enfans d'Israël furent renforcez ilz
rendirent le Chananéen tributaire: tou-
tesfoys ilz ne le dechasserent point.
Et lés enfans de Ioseph parlerent à Io D
sué, en disant: A raison de quoy m'as-tu
donné en heritage vn seul sort & seulle
portion, veu que ie suis grand peuple, &
que iusque cy le Seigneur m'a beneit?
Iosué leur respondit: si tu és tant gros
peuple, monte à la forest & te prepare
[lieu] illec en la terre dés Pherezéens &
dés geans, si la montaigne d'Ephraim est
trop estroicte pour toy. Lors lés enfans
de Ioseph respondirent: Ceste montaigne
ne nous suffit point mais aussi il ya dés
chariotz de fer entre tous lés Chananéens
habitans en pays de *vallée: & entre *Chãpai-
ceux qui sont en Beth-sean & aux cha- gne.
steaux d'icelle, & à ceux qui sont en la
vallée de Iezréel. Puis Iosué parla
à la famille de Ioseph, à Ephraim & Ma
nassé, disant: Tu és vn grand peuple &
as grande force: pourtant n'auras tu
point vn seul sort. Parquoy tu auras ce-
ste montaigne là & copperas la forest qui
est en icelle, & auras sés yssues: & dechas-
seras le Chananéen, iasoit qu'il ait dés
chariotz de fer, & qu'il soit fort.

CHAP. XVIII.

ET toute la congregation dés en- A
fans d'Israël s'assembla en Silo,
& poserent illec le tabernacle de
tesmoignage: & la terre fut subiecte à
eux. Et demourerent de reste dés enfans
d'Israël (lesquelz n'auoient point enco-
re prins leur heritage) sept lignées.
Et Iosué dist aux enfans d'Israël, ius-
que à quand serés vous negligens de ve-
nir & de posseder la terre que le Seigneur
le Dieu de voz peres vous a donnée? Bail
lez d'entre vous troys personnages pour
lignée, affin que ie lés enuoye, & qu'ilz
se leuent & cheminent par la terre, &
qu'ilz la descriuent selon la quantité de
leur heritage, & qu'ilz reuiennent à moy.
Et qu'ilz la diuisent en sept portions,

& Iuda se tiendra à son terme de Midy:
& la famille de Ioseph se tiendra à leur
terme d'Aquilon. Vous descrirez
donc la terre en sept parties, puis reuien-
drez icy à moy, & ie vous ietteray le
sort icy deuant le Seigneur nostre Dieu.
Car la portion dés Leuites n'est point
[a]Iosu.13.b entre vous pourtant que [a]la sacrificature
Nombr. du Seigneur est leur heritage. Ausi
18.b.c. Gad & Ruben, & la moytie de la lignée
B de Manassé ont ia prins leur heritage de-
là le Iordan vers Orient, que Moyse ser-
uiteur du Seigneur luy auoit donné.

Lors cés personnages se leuerent &
s'en allerent, & Iosué commanda à ceux
qui s'en alloiét de descrire la terre, disant:
Allez & cheminez par la terre, & la de-
scriuez & retournez à moy, & ie vous
ietteray icy le sort en la presence du Sei-
gneur en Silo. Cés personnages donc
s'en allerent & passerent par la terre &
la descrirent en vn liure, selon lés citez en
faisant sept parties: puis ilz reuindrent
vers Iosué au camp en Silo. Adonc
Iosué ietta le sort pour eux en Silo de-
uant le Seigneur, et diuisa là, la terre pour
lés enfans d'Israël, par leurs portions.

Lors monta le sort de là lignée dés en-
fans de Ben-iamin selon leurs familles,
& yssit le terme de leur sort entre lés en-
fans de Iuda & entre lés enfans de Io-
seph. Et fut leur terme à vn coing d'A-
quilon du Iordan: & ce terme monte à
costé de Iericho, d'Aquilon, & monte à la
montaigne contre Occident, & sés yssues
C sont au desert de Beth-auen. Et ce ter-
me passe delà en Luza, à costé de Luza
vers le Midy, laquelle est Beth-el: puis
ce terme descend en Ataroth-adar, vers
le mont qui est à Midy de Beth-horon
la basse. En aprés le terme tourne, & en-
uironne le coing de la mer vers le Mi-
dy depuis la montaigne, qui est contre
Beth-horon à Midy. Et sés yssues sont
Cariath-baal, laquelle est Cariath-ia-
rim cité dés enfans de Iuda: cestuy est le
coing Occidental. Mais le coing de
Midy, est du bout de Cariath-iarim: &
ce terme sort en Occident, & paruient à
la fontaine dés eaues de Nephthoah.
Puis ce terme descend au bout de la mon
taigne qui est à l'endroit de la vallée du
filz de Hennon qui est en la vallée dés
geans vers Aquilon: en aprés il descend
en la vallée de Hennon à costé du Iebu-
séen, vers le Midy, & descend à la fon-
D taine de Rogel. Et tournant d'Aquilon
[a]Ou, fon- sort en [a]En-semes, & resort en Geliloth
taine du qui est contre l'ascendant d'Adumim, &
soleil. descend à la pierre de Bohan, filz de Ru-
ben. Et trauerse à costé contre la plaine
d'Aquilon & descend és lieux champe-
stres. Puis ce terme passe à costé de Beth-
hagla vers Aquilon, & sont lés yssues du
dict terme à la langue de la mer sallée con
tre Aquilon, au bout du Iordan vers
Midy: cestuy est le terme de Midy.

Et le Iordan termine iceluy au coing
d'Orient. Ceste est l'heritage dés en-
fans de Ben-iamin, par lés termes d'icel-
le à lentour selon leurs familles. Or
lés citez de la lignée dés enfans de Ben-ia
min selon leurs familles furent Iericho,
Beth-hagla, la vallée de Caziz, Beth-
araba, Zemaraim, Beth-el, Auim, Pha-
rah, Ophra, Chephar Ammonai, Ophni
& Geba: douze citez & leurs villages.
Gabaon, Rama, Béeroth, Mazpha, Ce-
phira, Moza, Recem, Iarephel, Tharela,
Zela, Eleph, Iebusi, laquelle est Ierusa-
lem, Gabaath, & Cariath: quatorze ci-
tez & leurs villages. Ceste est l'heri-
tage dés enfans de Ben-iamin selõ leurs
familles.

CHAP. XIX.

A
ET le second sort ißit à Simeon,
pour la lignée dés enfans dudict
Simeon, selon leurs familles. Et
leur heritage fut entre l'heritage dés en-
fans de Iuda. Or ilz eurent pour
leur heritage Ber-sabée, Sabée, Molada,
Hazer-sual, Bala, Azem, El-tholad, Be-
thul, Horma, Ziceleg, Beth-mercaboth,
Hazer-susa, Beth-lebaoth, Saruhen: trei-
ze citez & leurs villages. Ain, Rem-
mon, Ether & Asan: quatre citez et leurs
villages. Ausi tous lés villages qui e-
stoient à lenuiron de cés citez, iusqu'en
Baalath, Béer, Ramath vers le Midy.

C'est l'heritage de la lignée dés enfans
de Simeon selon leurs familles. De la
portion dés enfans de Iuda, fut l'herita-
ge dés enfans de Simeon, car la partie
dés enfans de Iuda estoit plus [a]grande que [a]Qu'il ne
ceux, parquoy lés enfans de Simeon eu- leur fal-
rent heritage entre l'heritage d'iceux. loit.

Et le troisiesme sort monta aux en-
fans de Zabulon selon leurs familles, &
le terme de leur heritage fut iusqu'en Sa-
rid. Et le terme d'iceux monte en Oc-
cident & en Mareala, & paruient en
Dabaseth, puis il rencontre le torrent
qui est à l'endroit de Iocneam: & retour-
ne de Sarid contre le soleil leuant, sur
le terme de Chese-leth. Thabor, & sort
vers Dabereth, & monte en Iaphia. Et
delà il passe à la region Orientale en Ge-
tha-hepher & en Itha-cazin, & sort en B
Remmon

Remmon Methoar &,de là en Neah. Puis ce terme circuyt d'Aquilon Nathoan. Et sont sés yssues la vallée de Iephtah-el,Catath,Nahalal,Semron,Iedala,Beth-lehem: douze citez & lés villages d'icelles. Ceste est l'heritage dés enfans de Zabulon selon leurs familles: & icelles sont lés citez & lés villages d'icelles. Or, le quatriesme sort ysit à Issachar,par lés filz dudict Issachar selon leurs familles. Et le terme d'iceux fut Iezraela, Casuloth, Sunem, Hapharaim,Sion,Anaharath, Harabith, Cision, Abez, Remeth, En-gannim, En-hadda, Beth-pazez: & ce terme paruient en Thabor, & Sahazima, & Beth-semes: & lés yssues de leur terme finissent au Iordan: seize citez & lés villages d'icelles. Ceste est l'heritage de la lignée dés enfans d'Issachar selō leurs familles,citez & villages d'icelles. Et, le cinquiesme sort ysit pour la lignée dés enfans d'Aser selon leurs familles.Et fut le terme d'iceux: Helcath, Hali,Beten Achsaph,Alamelech,Amead & Miseal,& paruient en Charmel vers Occident,& en Sihor, Labanath. Et retournant contre soleil leuant en Beth-dagon, il paruient en Zabulon & en la vallée de Iephta-el vers Aquilon en Beth-emec & Nehiel,& sort en Cabul à la senestre.

C Et à Hebron, Rohob, Hamon & Cana iusqu'en la grande Zidon. Puis ce terme retourne en Rama, & iusque à Zor cité munie: aussi ce terme retourne en Hosa, & sont sés yssues à la mer depuis la portion d'Achzibac. Ama, Aphec, Rohob: vingt & deux citez & lés villages d'icelles. Ceste est l'heritage de la lignée dés enfans d'Aser selon leurs familles,& icelles sont lés citez & villages d'icelles. Et,le sixiesme sort, ysit aux filz de Nephthali, pour lés enfans dudict Nephthali selon leurs familles.Et leur terme fut depuis Heleph & Elon en Zaananim, Adami, Neceb, & Iabneel iusque à Lacum: & sés yssues sont au Iordan.Et ce terme retourne en Occident à Azanoth Thabor, & delà sort en Hucoca,& rencontre Zabulon à Midy & en Aser il paruient d'Occident & en Iuda au Iordan de soleil leuant, Et lés citez munies sont Zidim,Zer, Hammath,Racath, Cenereth,Adama, Harma, Hazor, Cedes, Edrai, En-hazor, Iireon, Magdel,Horem, Beth-anath & Beth-sames: dix & neuf citez & lés villages d'icelles. C'est l'heritage de la lignée dés enfans de Nepththali selon leurs familles, citez & villages d'icelles. Item,

le septiesme sort issit à la lignée dés enfans de Dan selon leurs familles.Et fut le terme de leur heritage Zaraah, Esthaol, [a] Ir-sames, Saelabin, Aialon, Iethla, Elon,Themnatha,Acron, Elthece,Gibethon,Baelath,Iehud,Bene,Berac,Gath-remon.Me-iacon & Haracon auec le terme qui est contre [b] Iapho. Et le terme dés enfans de Dan sortit d'eux,& lés enfans de Dan monterent,affin qu'ilz bataillassent contre Lesem, & ayans pris icelle,la frapperent au trenchant de lespée, & la conquirent, & habiterent en icelle, & l'appellerēt Lesem-Dan, selon le nom de Dan leur pere. Ceste est l'heritage de la lignée dés enfans de Dan, selon leur lignée,cés citez & villages d'icelles. D

[a] Cité du soleil.

[b] Ioppe.

Ainsi ilz finirent de diuiser la terre par leurs termes. Et lés enfans d'Israël donnerent heritage à Iosué filz de Nun au milieu d'eux. Selon le mandement du Seigneur ilz luy baillerent la cité qu'il auoit demādé: assauoir, Thamnath-serah en la montaigne d'Ephraim, & edifia la cité & habita en icelle. Icelles sont donc lés heritages que diuiserent Eleazar sacrificateur & Iosué filz de Nun, & lés chefz dés peres dés lignées dés enfans d'Israël,en Silo,deuant le Seigneur à l'entrée du tabernacle de tesmoignage,& finirent de diuiser la terre.

CHAP. XX.

EN aprés le Seigneur parla à Iosué,disant: Parle aux enfans d'Israël,& dis: Constituez pour vous dés citez de refuge,desquelles ie*vous ay parlé par la main de Moyse: affin que s'en y fuye l'homicide qui frappe la personne par ignorāce & sans sceu, & vous seront en refuge pour euiter l'ire du prochain [vindicateur] du sang. Lors qui fuyra à vne de cés citez, s'arrestera à la porte de la cité, & referera sa cause ouyans lés anciens de ceste cité là, puis le recueilleront à eux en la cité, & luy donnerōt lieu: affin qu'il demoure auec eux. A

nōb.35.a Deu.19.a

Et si le prochain[vindicateur]du sang le poursuyt,il ne doyuent point rebailler l'homicide en la main d'iceluy, attendu que sans sceu il a tué son prochain,& ne l'a point eu en hayne par auant. Il demourera donc en ceste cité là, tant qu'il aura assisté en iugement deuant la congregation, & iusque à la mort du grand sacrificateur, qui sera en cés iours là s'il a tué par ignorance. Adonc l'homicide retournera,& viendra en sa cité,& en sa maison & à la cité de laquelle s'en B

C estoit fait. Ilz prepareret donc
Cedés en Galilée au mont de Nephthali,
& Sichem en la montaigne d'Ephraim,
& Cariath-arbé: laquelle est Hebron au
mont de Iuda. Et outre le Iordan
Deu.4.g. vers Iericho à Orient* ilz cõstituerēt Bo
zor au desert & en la plaine, de la lignée
de Ruben,& Ramoth en Galaad de la li-
gnée de Gad:& Golan en Basan de la li-
gnée de Manassé. Icelles citez ont
esté establies pour tous lés enfans d'Is-
D raël:& pour l'estranger conuersant entre
eux, affin que quiconque auroit tué aucū
par ignorance, s'en fuyt en icelles, &
qu'il ne mourut point par la main du
prochain [vindicateur] du sang,iusques
à ce qu'il auroit assisté deuant la congre-
gation.[pour exposer sa cause].

CHAP. XXI.

A OR lés chefz dés peres dés Leuites
approcherent d'Eleazar sacrifica-
teur,& de Iosué filz de Nun, &
dés chefz dés peres dés lignées dés enfans
d'Israël: & ont parlé à eux en Silo,en la
terre de Chanaan,en disant: *Le Seigneur*
nõb.35.a à*parlé par la main de Moyse de nous
donner dés citez pour habiter, auec lés
*Grandes plaines hors dés villes cõe nõb.35.2. *fauxbourgs d'icelles pour nostre bestail.
Lés enfans donc d'Israël donnerent
aux Leuites de leurs heritages selon le
mandement du Seigneur, *cés citez & lés*
fauxbourgs d'icelles. Et le sort yssit
pour la famille dés Cahatithes,et pour lés
enfans d'Aharon sacrificateur qui estoient
dés Leuites furent données pour sort de
la lignée de Iuda,de la lignée de Simeon,
& de la lignée de Ben-iamin,*treize citez.*
Et aux autres enfans de Cahath furent
données pour sort *dés familles de la li-*
gnée d'Ephraim, & de la lignée de Dan
& de la moytie de la lignée de Manassé,
dix citez. Et,aux enfans de Gerson fu-
rent données pour sort dés familles de la
lignée d'Issachar, & de la lignée d'Aser,
& de la lignée de Nephthali, & de la
moytie de la lignée de *Manassé* en basan
treize citez. Et,aux enfans de Merari
selon leurs familles furent données pour
sort de la lignée de Ruben,& de la lignée
de Gad, & de la lignée de Zabulon,
douze citez. Ainsi lés enfans
B d'Israël donnerent pour sort aux Leuites
cés citez auec lés fauxbourgs d'icelles,cõ-
me le Seigneur auoit commandé par la
main de Moyse. Aussi lés enfans
de la lignée de Iuda & lés enfans de la li-
gnée de Simeon donnerent cés citez des-
quelles lés noms sont cy exprimez. Et
furent aux enfans d'Aharon, de la famille
dés Cahathites, qui estoient de la famille
de Leui: car à eux fut le premier sort.
Ilz leur donnerent donc Cariath-arbé *Arba fort grã hõme ql fort Enac. Sus.14.
pere d'Enac, laquelle est Hebron, au
mont de Iuda, & lés fauxbourgs d'icelle
alenuiron. Mais ilz donnerent le champ
de la cité &*lés villages d'icelle à Caleb
filz de Iephone pour sa possession.
Mais aux enfans d'Aharon sacrifica-
teur ilz baillerent la cité pour le refuge
de l'homicide: assauoir Hebron & sés
fauxbourgs: Lobna & sés fauxbourgs, Ie-
ther & sés fauxbourgs,Esthemo & sés fau
bourgs, Holon & sés fauxbourgs, Dabir
& sés fauxbourgs, Ain & sés fauxbourgs,
Iutta & sés fauxbourgs, Beth-semes & sés
fauxbourgs:neuf citez de par cés deux li-
gnées. Et, de la lignée de Ben-iamin,
Gabaon auec sés fauxbourgs, Gaba auec
sés fauxbourgs, *Anathoth auec sés fau- *d'icelle estoit Ieremie.
bourgs,Almon auec sés fauxbourgs: qua-
tre citez. Toutes lés citez dés enfans
d'Aharon sacrificateurs furent treize &
leurs fauxbourgs. Et aux familles
dés enfans de Cahath dés Leuites, qui
estoient la reste dés enfans de Cahath
pour leur sort furent données citez de
par la lignée d'Ephraim. Ilz leur donne-
rent donc la cité pour le refuge de l'homi
cide:assauoir Sichem auec sés fauxbourgs
en la montaigne d'Ephraim, & Gazer
auec sés fauxbourgs,& Chibzaim auec sés C
fauxbourgs,& Beth-horon auec sés fau-
bours, quatre citez. Et,de la li-
gnée de Dan,Elthecé auec sés fauxbourgs,
Gibethon auec sés fauxbourgs, Aialon
auec sés fauxbourgs, Gath-remmon auec
sés fauxbourgs: quatre citez. Et, de la
moytie de la lignée de Manassé, Tha-
nach & sés fauxbourgs, & Gath-remmon
auec sés fauxbourgs: deux citez. Tou-
tes lés dix citez auec leurs fauxbourgs
pour lés familles de la reste dés enfans de
Cahath. Or, aux enfans de Ger-
son qui estoient de la famille dés Leui-
tes [fut donné] de la moytie de la lignée
de Manassé la cité pour le refuge de l'ho
micide: assauoir Golan en Basan, auec
sés fauxbourgs, &*Beesthera auec sés fau- *Bosra.
bourgs: deux citez. Et, de la lignée
d'Issachar, Cision auec sés fauxbourgs,
Daberath auec sés fauxbourgs, Iari-
moth auec sés fauxbourgs, & En-gan-
nim auec sés fauxbourgs: quatre citez.
Et,de la lignée d'Aser, Miseal auec
sés fauxbourgs,Abdõ auec sés fauxbourgs,
Helcath auec sés fauxbourgs, Rohob auec
sés fauxbourgs: quatre citez. Et,
de la lignée de Nephthali, la cité
pour le refuge de l'homicide,Cedés en Ga

lilée

lilée auec sés faubourgs, Hammoth-dor auec sés faubourgs, & Carthan auec sés faubourgs: troys citez. Toutes lés citez dés Gersonites selon leurs familles sont treize citez & lés faubourgs d'icelles.

D Lés citez lés Merarites. Mais aux familles dés enfans de Merari dés Leuites [ont esté données] de la lignée de Zabulon, Iecnam auec sés faubourgs, Cartha auec sés faubourgs: Damna auec sés faubourgs, Nahalal auec sés faubourgs: quatre citez.

Et de la lignée de Ruben, Bozor auec sés faubourgs, Iaza auec sés faubourgs, Cedemoth auec sés faubourgs, Mephaath auec sés faubourgs, quatre citez. Et de la lignée de Gad, la cité pour le refuge de l'homicide, Ramoth en Galaad auec sés faubourgs, & Mahanaim auec sés faubourgs, Hesebon auec sés faubourgs, & Iazer auec sés faubourgs: quatre citez. Toutes lés citez dés enfans de Merari selon leurs familles (qui sont la reste dés familles dés Leuites) sont pour leur sort douze citez.

Toutes lés citez donc dés Leuites entre la possession dés enfans d'Israël, furent quarante huyt citez auec lés faubourgs d'icelles. Et furent cés citez chascune à part, & lés faubourgs d'icelles à lentour, & ainsi de toutes cés citez. Le Seigneur donc donna à Israël toute la terre laquelle il auoit iuré donner à leurs peres: & la possederent, & habiterent en icelle. Aussi le Seigneur leur donna repos à lentour, selon tout ce qu'il auoit iuré à leurs peres: & nul de tous leurs ennemys ne leur resista point au deuant: ains le Seigneur bailla tous leurs ennemys en leur main. Il ne cheut *point vn mot de toutes lés bonnes parolles que le Seigneur auoit parlé à la maison d'Israël, que tout n'aduint.

Passa.

CHAP. XXII.

A Alors Iosué appella lés Rubenites, & lés Gadites, & la demie lignée de Manassé, & leur dist: Vous auez gardé tout ce que Moyse seruiteur du Seigneur vous a commandé, & auez obey à ma voix en toutes choses que ie vous ay commandé, & n'auez point delaissé voz freres par tant de téps iusque au iour present: ains vous auez garde l'obseruation du commandement du Seigneur vostre Dieu. Maintenant donc, puis que le Seigneur vostre Dieu a donné repos à voz freres, comme il leur auoit dict, retournez, et vous retirez chez vous, en voz tabernacles, à la terre de vostre possession, que *Moyse seruiteur du Seigneur vous a donné delà le Iordã. Nõb. 32. f.

Seulement prenez garde diligemment de faire le commandement, & la loy que Moyse seruiteur du Seigneur vous a commandé, c'est que vous aymiez le Seigneur vostre Dieu, & cheminiez selon toutes sés voyes, & gardiez sés commandemens & adheriez à luy, & seruiez à luy de tout vostre cœur & de toute vostre ame. B

Et Iosué lés beneist & lés laissa: lesquelz s'en allerent en leurs tabernacles.

Et Moyse auoit donné [possession] à la demie lignée de Manassé en Basan, & à l'autre moytie d'icelle Iosué luy donna entre leurs freres, oultre le Iordan vers Occident: lesquelz aussi lés laissa aller en leurs tabernacles, lés beneissant. Et parla à eux, disant: Retournez à voz tabernacles en grande cheuance & bestail tresabondant, en argent & en or, en aerain & en fer, & en plusieurs vestemens. Diuisez lés despouilles de voz ennemys auec voz freres. Lés enfans donc de Ruben, & lés enfans de Gad, & la demie lignée de Manassé s'en retournans se departirét dés enfans d'Israël de Silo, laquelle est en la terre de Chanaan, pour venir en la terre de Galaad au pays de leur possession de laquelle iouyrent selon le mandement du Seigneur par la main de Moyse. C Or vindrent ilz en Geliloth vers le Iordan, qui est en la terre de Chanaan. Et lés enfans de Ruben & lés enfans de Gad & la demie lignée de Manassé edifierent là, vn autel prés du Iordan: vn grand & hault autel.

Et lés enfans d'Israël ouyrent dire que lés enfans de Ruben & lés enfans de Gad & la demie lignée de Manassé auoient edifié vn autel à l'endroit de la terre de Chanaan en Geliloth prés le Iordan, à costé dés enfans d'Israël.

Lés enfans donc d'Israël ayans ouy ce, s'assemblerent tous en Silo pour monter & batailler contre-eux. Lors lés enfans d'Israël enuoyerent Phinches filz d'Eleazar sacrificateur, & dix princes auec luy vn prince de chascune maison dés peres selon toutes lés lignées d'Israël, & vn chascun estoit chef de la maison de son pere, entre la multitude d'Israël, vers lés enfans de Ruben & lés enfans de Gad & la demie lignée de Manassé en la terre de Galaad. Iceux donc vindrent par deuers lés enfans de Ruben lés enfans de Gad & la demie lignée de Manassé en la terre de Galaad: & parlerent auec eux, disans: Ainsi dict toute la congregation du Seigneur: D

Quelle

Quelle est ceste transgresſion par laquelle vous auez forfaict contre le Dieu d'Iſraël, vous deſtournant au iourdhuy arriere du Seigneur, en ce que vous vous eſtes edifié vn autel: en rebellant au iourdhuy contre le Seigneur. Eſtimons nous petite
Nombr. 25.a. choſe *l'iniquité de Phegor, de laquelle nous ne ſommes pas encore purifiez iuſque au iourdhuy, dont la playe fut faicte en la congregation du Seigneur? Et vous vous eſtes deſtournez au iourdhuy arriere du Seigneur, & pourtant aduiẽdra, que cõme vous auez eſté rebelles au iourdhuy contre le Seigneur, il ſe courroucera auſsi demain contre toute la cõgregation d'Iſraël. Que ſi vous eſtimez la terre de voſtre poſſeſsion ſouillée, paſſez à la terre de la poſſeſsion du Seigneur, en laquelle eſt colloqué le tabernacle du Seigneur, & ayez poſſeſsion entre nous: mais ne rebellez point cõtre le Seigneur, & ne nous prouoquez point en vous voulant edifier vn autel, outre l'autel du Seigneur no
Sus. 7.a. ſtre Dieu. *Achan le filz de Zara a peché en la desfaicte [de Iericho] dont l'ire aduint contre toute la congregation d'Iſraël, il eſtoit ſeul, mais ne perit point
E ſeul en ſon iniquité. Lors lés enfans de Ruben, & lés enfans de Gad, & la demie lignée de Manaſſé reſpondirent, & dirent aux chefz de la multitude d'Iſraël. Le puiſſant Dieu eternel, le puiſſant Dieu eternel ſait: & auſsi Iſraël le ſaura: ſi par rebellion ou preuarication [vous auons mesfaict] contre le Seigneur, ne nous ſauue point au iourdhuy: aſſauoir, ſe nous nous ſommes edifiez vn autel, pour nous deſtourner arriere du Seigneur ou ſi pour offrir ſur iceluy holocauſte & don, ou ſi pour faire ſur iceluy ſacrifices pacifiques: que le Seigñr le requere, [& en Iuge:] & ſi nous ne l'auons point plus toſt faict par ſolicitude & certaine cauſe, diſant: Demain ou pour demain voz enfans diront à noz enfans. Quelle choſe y a il entre vous & le Seigneur le Dieu d'Iſraël? O vous enfans de Ruben & enfans de Gad le Seigneur à mis entre nous & vous vn terme: aſſauoir, le Iordan, pourtant n'auez vous point de part au Seigneur: & voz enfans feront ceſſer noz enfans, affin qu'ilz ne craingnent point le Seigneur. Dont nous auons dict: faiſons nous maintenant edifier vn autel, non point pour holocauſte ne pour ſacrifice. Mais qui ſoit en teſmoignage entre nous & vous: & entre noz generations aprés
F nous pour exercer le ſeruice du Seigneur deuant luy, en noz holocauſtes en noz ſacrifices & pacifiques: & que voz enfans ne diſent point demain ou pour demain à noz enfans, vous n'auez point de part au Seigneur. Nous auons donc dict, que ſ'ilz veullent ainſi dire demain ou pour demain à nous & à noz generations: nous dirons: Voyez la ſimilitude de l'autel du Seigneur, que noz peres ont faict, non point pour holocauſte ne ſacrifice: mais en teſmoignage entre nous & vous. Ia ne nous aduienne de rebeller contre le Seigneur, & de nous deſtourner au iourdhuy arriere du Seigneur en edifiant autel pour holocauſte, pour don ou ſacrifice, excepté l'autel du Seigneur noſtre Dieu qui eſt deuant le tabernacle d'iceluy. Et quand Phinehes ſacrificateur, & lés princes de la congregation, & lés chefz de la multitude d'Iſraël qui eſtoient auec luy ouyrent lés propos que dirent lés enfans de Ruben & lés enfans de Gad & lés enfans de Manaſſé, ilz l'eurent à gré. Et Phinehes filz d'Eleazar ſacrificateur diſt aux enfans de G
Ruben, aux enfans de Gad, & aux enfans de Manaſſé: Nous auons congneu au iourdhuy, que le Seigneur eſt auec nous, & que vous n'auez point commis ceſte transgresſion contre le Seigneur, maintenant auez vous deliuré lés enfans d'Iſraël de la main du Seigneur. Puis Phinehes filz d'Eleazar ſacrificateur, & lés princes ſ'en retournerent d'auec lés enfans de Ruben & lés enfans de Gad de la terre de Galaad, en la terre de Chanaã aux enfans d'Iſraël, & leur refererent la choſe. Et la choſe pleut aux enfans d'Iſraël: & lés enfans d'Iſraël beneirẽt Dieu, & ne parlerent plus de monter cõtre eux en guerre, ne deſtruire la terre, en laquelle lés enfans de Ruben & lés enfans de Gad habitoient. Lors lés enfans de Ruben & lés enfans de Gad appellerent ceſt autel [teſmoignage,] car il eſt teſmoing entre nous, que le Seigneur eſt Dieu.

CHAP. XXIII.

ET aduint aprés pluſieurs iours q̃ le Seigneur auoit donné repos à Iſraël, de tous leurs ennemys à lenuiron. Ioſué deuint vieil et plein de iours. A
Lors Ioſué appellant tout Iſraël, ſés anciens, ſés princes, ſés iuges & ſés preuoſtz, leur diſt: Ie ſuis deuenu ancien & plein de iours, auſsi vous voyez, tout ce que le Seigneur voſtre Dieu a faict à toutes cés gens deuant vous, comment le Seigneur voſtre Dieu a bataillé pour vous. Voyez ie vous ay departy en heritage cés gens qui ſont icy delaiſſez, pour voz lignées depuis le Iordan, auec toutes lés gens que i'ay exterminé,

iuſque

iusque à la grand mer & soleil couchant.
Ausi le Seigneur vostre Dieu lés debou-
tera de deuant vous, & lés deschassera ar
riere de vous , & posséderez la terre
d'iceux comme le Seigneur vostre Dieu
vous a promis. Efforcez vous donc tres-
B fort de garder et faire tout ce qui est escrit
au liure de la loy de Moyse, sans destour
ner à dextre ou à senestre. Ausi quand
vous viendrez à cés gens : assauoir, à cel-
les qui sont demourées auec vous , ne
faictes mention & ne iurez par le nom de
leurs dieux: & ne lés seruez point, & ne
lés adorez. Mais adherez au Seigneur
vostre Dieu, comme vous auez faict, ius-
que au iour present. Et le Seigñr deschas-
sera arriere de vous nations grandes &
fortes, ainsi que nul n'a peu resister con-
C tre vous, iusque au iour present. Vn seul
homme d'entre vous en poursuyra mille:
car le Seigneur vostre Dieu bataille pour
vous, comme il vous a dict. Partant vous
vous donneres garde songneusement [au-
tant que] pour voz ames, que vous
aymiez le Seigneur vostre Dieu. Au-
trement si vous vous destournez, & ad-
herez à la reste de cés gens: assauoir, cel-
les qui sont demourées auec vous , &
vous alliez par mariage auec elles, & en-
trez à elles & elles à vous, sachez que le
Seigneur vostre Dieu ne deschassera plus
toutes cés gens arriere de vous: mais elles
vous seront comme en laqs & ruyne &
fleau à voz costez, & espines en voz
yeux, tant que vous perirez de ceste bon-
ne terre, laquelle le Seigneur vostre Dieu
Ie voys vous a donnée. Et voicy ie "mar-
morir. che au iourdhuy par la voye de tous vi-
D uans de la terre, & vous congnoissez en
tout vostre coeur & en toute vostre ame,
qu'il n'est point cheu vn mot de toutes
lés bonnes parolles que le Seigneur vo-
stre Dieu auoit promis vous donner :
mais toutes lés choses vous sont adue-
nues, tellement qu'il n'en est point cheu
vne parolle. Mais ainsi cõme toute bon-
ne parolle, laquelle le Seigneur vostre
Dieu vous auoit dict est aduenue sus
vous: ainsi le Seigneur ameinera sus vous
toute mauuaise parolle, tant qu'il vous
aura exterminé de ceste bonne terre, la-
quelle le Seigneur vostre Dieu vous a
donnée. Quand vous aurez trans-
gressé le pact du Seigneur vostre Dieu,
lequel il vous a cõmãdé: & quãd vous se-
res allez et aurez serui aux autres dieux,
& lés aurez adoré, la fureur du Seigneur
s'enflammera contre vous, & perirez in-
continent de ceste bonne terre, qu'il vous
a donnée.

ET Iosué assembla toutes lés li- A
gnées d'Israël en Sichem, & appel
la lés anciens d'Israël, & sés prin-
ces & sés iuges & preuostz: & assisterent
en la presence de Dieu. Et Iosué dist à
tout le peuple: ainsi dict le Seigneur le
Dieu d'Israël: Voz peres ont habité ia-
dis delà le fleuue: assauoir. *Thare pere Gen. 11. f
d'Abraham & pere de Nachor, & ont
seruy aux dieux estranges. Et ie prins vo
stre pere Abraham de delà le fleuue, & le
feis aller par toute la terre de Chanaan,
& multipliay sa semence, & luy *dõnay Gene. 21.
Isaac. Et à Isaac *donnay Iacob et Esau, a. 25. d.
& dõnay à Esau le *mont de Seir pour Gen. 36. a
le posseder. Mais Iacob & sés enfans *de- gen. 46. a
scendirent en Egypte. Puis i'y enuoyay Exo. 3. c.
Moyse & Aharon, & frappay Egypte: Exo. 12. f
& aprés que i'eu ce faict au milieu d'icel Exode.
le, ie vous retiray. Ainsi ie feis sortir voz 14. a.
peres hors d'Egypte, & vindrent iusque B
à la mer [rouge,] & lés Egyptiẽs pour-
suyuirent voz peres, auec chariotz & che
uaucheurs iusque à la mer rouge. Et quãd
ilz cryoient au Seigneur, il mist vne ob-
scurité entre vous & lés Egyptiens, &
amena sus eux la mer, & lés couurit: lors
voz yeux ont veu que i'ay faict aux
Egyptiens, & auez demouré long temps
au desert. *En aprés ie vous amenay en nõb. 21. a
la terre dés Amoréens habitans delà le
Iordan, lesquelz bataillerent cõtre vous:
mais ie vous lés baillay en voz mains,
affin q̃ prinssiez en possession leur pays,
& lés desconfis de deuant vous. *Et nõb. 22. a
ausi Balac filz de Zephor Roy de C
Moab guerroya contre Israël, & enuoya
& appella Balaam filz de Beor pour
vous maudire : mais ie ne voulu point
exaucer Balaam, ains il vous beneict, &
vous deliuray de la main d'iceluy. Et
vous ayans passé le Iordan vinstes en
Iericho, *& bataillerent contre vous lés Sus. 3. d.
hommes de Iericho , lés Amoréens, lés 6. a.
Pherezées, lés Chananéens, lés Hethéens, Sus. 11. a.
lés Gergeséens, lés Heuéens & lés Iebu-
séens, lesquelz vous dõnay en voz mains.
*Et enuoyay deuant vous dés "froillons, Sus. 11. d.
qui lés ont dechassé arriere de vous: assa- "espece de
uoir, deux Roys dés Amoréens, nõ point guespes.
par ton espée, ou ton arc. Et, ie vous
donnay la terre laquelle n'auez point
labouré , & lés citez que vous n'auez,
point edifiées, esquelles vous habitez, lés
vignes & oliuiers que vous n'auez point
plantez desquelz vous mangez.

Maintenant donc craingnez le Seigñr,
& seruez à luy en simplicité & en veri-
té, & ostez lés dieux ausquelz voz peres D
ont seruy delà le fleuue & en Egypte

& seruez

& seruez au Seigneur. Et s'il vous desplait de seruir au Seigneur, eslisez au iourdhuy à qui vous voulez seruir: assauoir, aux dieux ausquelz voz peres ont seruy, lesquelz estoient delà le fleuue[d'eu phrates] ou aux dieux dés Amoréens, en la terre desquelz vous habitez: mais moy & ma famille seruirons au Seigneur.

Et le peuple respondit, & dist: Ia ne nous aduienne d'abandonner le Seignr pour seruir aux autres dieux. Car le Seigneur nostre Dieu, nous a faict monter nous & noz peres de la terre d'Egypte, de la maison de seruitude, & a faict deuāt noz yeux cés grandz signes, & nous a gardé en toute la voye par laquelle nous auons cheminé, & en tous lés peuples, par le milieu desquelz nous auons passé.

Et le Seigneur dechassa arriere de nous tous lés peuples, & lés Amoréens qui habitoient en la terre, dont aussi seruirons nous au Seigneur: car iceluy est nostre Dieu. Et Iosué dist au peuple:
E Vous ne pouez seruir au Seigneur, car Dieu est sainct, & Dieu est ialoux, lequel ne pardonnera point à vostre forfaict & à voz pechez. Si vous delaissez le Seignr & seruez aux dieux estranges, il se retournera & vous traictera mal, & vous desfera, aprés qu'il vous aura bien faict.

De rechef le peuple dist à Iosué: Non: mais nous seruirons au Seigneur. Adōc Iosué dist au peuple: Vous estes tesmoings vous mesmes, que vous auez esleu le Seigneur pour luy seruir. Et ilz respōdirēt: nous sommés tesmoings. Or maintenāt ostez lés dieux estranges qui sont au milieu de vous, & enclinez vostre cœur au Seigneur le Dieu d'Israël. Et le peuple dist à Iosué: Nous seruirons au Seigneur nostre Dieu, & obeyrons à sa
F voix. Iosué donc traicta l'alliance en ce iour là auec le peuple, et luy mist ordonnance & iugement en Sichem. Et escriuit cés parolles au liure de la loy du Seigneur, & print vne grande pierre & l'esleua là soubz vn chesne, qui estoit au sanctuaire du Seigneur. Puis il dist à tout le peuple: Voicy ceste pierre nous sera en tesmoignage, qu'elle a ouy toutes lés parolles du SEIGNEVR qu'il à parlé auec nous, ainsi elle sera pour tesmoignage contre vous, affin que ne vueilliez denier vostre Dieu. Et laissa aller le peuple vn chascun à son heritage. Et aprés que cés choses furent faictes mou-
G rut ledict Iosué filz de Nun seruiteur du Seigneur eagé de "cent & dix ans, & l'enseuelirent dedans lés limites de son heritage en Thamnath-saré, laquelle est en la montaigne d'Ephraïm de la part d'Aquilon du mont de Gaas. Et Israël seruit au Seigneur tout le temps de Iosué, & tout le temps dés anciens qui "ont prolongé lés iours aprés Iosué, & qui auoiēt congneu toute l'œuure du Seignr qu'il auoit faict pour Israël. Ilz enseuelirent aussi lés os de Ioseph que lés enfans d'Israël auoient apporté d'Egypte, en Sichem, en la partie du champ que Iacob auoit achete cent "pieces d'argent, dés enfans de Hemor pere de Sichem, & furent aux enfans d'Israël en heritage. Pareillement Eleazar filz d'Aharon mourut, & l'enseuelirent au mont de Phinehes son filz, lequel luy fut donné en la montaigne d'Ephraïm.

"Cōe Iuge.2.b.

"Vescu aprés Iosué.& iuges.2.b.

"Ou, ieunes brebis et ainsi.genese.33.d.

Fin du liure de Iosué.

LE LIVRE DES IVGES.

CHAP. I.

A ET aprés la mort de Iosué lés enfans d'Israël interroguerent le Seigneur, disans: Qui montera pour nous contre le Chananéen & commēcera à batailler contre luy? Et le Seigneur dist: "Iuda y montera: Voicy, i'ay baillé la terre en sa main. Et Iuda dist à Simeon son frere, monte auec moy en mon sort, affin que nous bataillons contre le Chananéen: & i'iray aussi en ton sort: Ainsi Simeon s'en alla auec luy. Iuda donc monta, & le SEIGNEVR donna le Chananéen & le Pherezéē en leur main: & frap-
B perent d'iceux en Bezec dix mille hommes. Et trouuans Adoni-Bezec en Bezec batailleret contre luy: & frapperent le Chananéen & le Pherezéen. Et s'enfuyt Adoni-Bezec, mais ilz le poursuyuirent, & l'ayans prins coupperent lés poulses de sés mains & de sés piedz. Dont Adoni-Bezec dist: Septante Roys ayans lés poulses de leurs mains & de leurs piedz coppez ont recueille [lés reliefz de pain] soubz ma table: comme i'ay faict, ainsi Dieu ma il rendu. Et l'ayant amené en Ierusalem mourut là. Et lés enfans de Iuda bataillerent contre Ierusalem, & la printdrent, & la frapperent au trenchāt de l'espée

"C'est la lignée de Iuda.

pée, & mirent le feu en la cité. Puis aprés lés enfans de Iuda descẽdirent pour guerroyer contre le Chananéen habitant és montaignes & á Midy & á la campaigne. Et Iuda s'en alla contre le Chananéen habitãt en Hebron, & le nom de Hebron estoit parauant Cariath-Arbe: & *frapperent Sesai, Ahiman, & Thalmai. Et delá s'en alla aux habitans de Dabir, & le nom de Dabir parauant estoit Cariath-sepher. Dont Caleb dist: Qui frappera Cariat-sepher, & la prendra, ie luy donneray Acsa ma fille pour femme. Lors Othoniel filz de Cenez frere de Caleb, qui estoit moindre que luy, la print: parquoy luy donna Acsa sa fille pour femme. Et quand icelle s'en alloit elle l'enhorta á demãder vn champ de son pere, si se ietta ius de l'asne, á laquelle Caleb dist: Quelle chose as-tu? Et elle luy respondist: donné moy benediction, pourtãt que tu m'as donné la terre vers Midy, tu me donneras aussi lés fontaines dés eaues, & Caleb luy donna lés fontaines de dessus & lés fontaines de dessoubz. Et lés enfans de Cinei beau pere de Moyse, mõterent de la cité dés palmes auec lés enfans de Iuda au desert de Iuda qui est au Midy d'Arad: ainsi s'en allerent, & habiterent auec le peuple. Mais Iuda s'en alla auec Simeon son frere, & frapperent le Chananéen qui habitoit en Zephath, & la mirent á sac: dont on appella le nom de la cité Horma. Aussi Iuda print Aza, auec son terme, Ascalon auec son terme, & Accaron auec son terme. Et le Seigneur fut auec Iuda, & posseda la montaigne: car il ne peut dechasser lés habitans de la vallée, pourtant qu'ilz auoient dés chariotz de fer. Et donnerent Hebron á Caleb, cõme Moyse auoit parlé: lequel dechassa delá troys filz d'Enac. Et lés enfans de Ben-iamin ne dechasserent point le Iebuséen qui demouroit en Ierusalem: mais le Iebuséen habita auec lés enfãs de Ben-iamin en Ierusalem iusque au iour present. Et ceux aussi qui estoient de la famille de Ioseph monterent en Beth-el, & le Seigneur fut auec eux. Et ceux de la famille de Ioseph espierent Beth-el: & le nom de la cité estoit parauant Luz. Et lés gardes virent vn homme sortant de la cité, auquel ilz dirẽt: Nous te prions que tu nous mõstre l'entrée de la cité, & nous te ferons grace. Quand iceluy leur eut monstré, ilz frapperent la cité au trenchant de l'espée: mais ilz laisserent aller l'homme & toute sa famille. Puis c'est homme s'en allant en la terre dés Hethéens edifia vne cité, & appella son nom Luz, & le nom d'icelle est iusque á present. Et Manassé ne dechassa point [lés habitans] de Beth-sean ne lés chasteaux d'icelle, ne Thaanach & sés chasteaux, ne lés habitans de Dor & sés chasteaux, ne lés habitans de Ieblaam & sés chasteaux, ne lés habitans de Magedo & sés chasteaux: mais le Chananéen voulut habiter en ceste terre. Et quand Israël fut renforcé il fit ledict Chananéen tributaire: mais il ne le dechassa point. Aussi, Ephraim, ne dechassa point le Chananéen habitant en Gazer, mais ledict Chananéen demoura au milieu d'iceluy: assauoir, en Gazer. Et, Zabulon ne dechassa point lés habitans de Citron, ne lés habitans de Nahalol: mais le Chananeen habita au milieu d'iceluy, & fut faict tributaire. Et Aser ne dechassa point lés habitans d'Accho, ne lés habitans de Zidon, d'Ahalab, d'Achazib, de Helba, d'Aphec, & de Rohob: mais ledict Aser habita au milieu du Chananéen habitant au pays: car il ne le peut point dechasser. Et Nephthali ne dechassa point lés habitans de Beth-semes, ne lés habitans de Beth-anath: mais il habita au milieu du Chananéen habitant au pays: & lesdictz habitans de Beth-semes & de Beth-anath leur furent tributaires. Mais lés Amoréens tindrent enserrez á la montaigne lés enfans de Dan, tellement qu'ilz ne lés permettoient point descendre en la vallée. Et pleut á l'Amoréen d'habiter en la montaigne de Hares en Aialon & en Salebim. Et la main de la famille de Ioseph fut renforcée, dont [lés Amoréens] leur furent faictz tributaires. Et fut le terme dés Amoréens depuis l'ascendent du scorpion, de la pierre & au dessus.

Iosué 15 c

CHAP. II.

ET l'ange du Seigneur monta de Galgal en ᵃ Bochim, & dist: Ie vous ay faict monter d'Egypte & vous ay amenez en la terre, pour laquelle i'auoye iuré á voz peres, & auoye dit: Ie ne rompray iamais mon alliance que i'ay faict auec vous. Et aussi vous ne traicterez point alliance auec lés habitans de ceste terre, ains demolirez leurs autelz: mais vous n'auez pas ouy ma voix. Pourquoy auez vous ainsi faict? Et pour ce aussi ay-ie dict: Ie ne lés dechasseray point arriere de vous, mais ilz vous serõt cõme espines, & leurs dieux vous feront en ruine. Et quand l'ange du Seigneur parloit

ᵃ Au lieu dés plourans.

parloit cés parolles à tous lés enfans d'Israël, le peuple esleua sa voix & ploura, dont appellerent le nom de ce lieu là Bochim [c'est adire, dés plourans] & sacrifierent là au Seigneur. *Iosué donc laissa aller le peuple, & lés enfans d'Israël s'en allerent chascun à son heritage pour posseder la terre. Et le peuple seruit au Seigneur tout le temps de Iosué, & tout le temps de Iosué, & tout le temps dés anciens qui prolongerent leurs iours aprés Iosué, qui auoyent veu toute la grāde oeuure du Seigneur, qu'il auoit faict pour Israël. Et mourut Iosué filz de Nun seruiteur du Seigneur, eagé de cent et dix ans. Et l'enseuelirent dedās lés limites de son heritage en Thamnath-heres, en la montaigne d'Ephraim, de la partie d'Aquilon au mont de Gaas. Et aussi toute ceste generatiō fut ensemble mise auec sés peres. Puis vne autre generation se leua aprés iceux, laqlle ne cōgneut point le Seigneur, n'aussi l'oeuure qu'il auoit faict pour Israël. Et lés enfans d'Israël feirent mal deuant le Seigneur, & seruirent à Baalim, & ayant delaissé le Seigneur Dieu de leurs peres, qui lés a retiré hors du pays d'Egypte, sont allez aprés lés autres dieux, aprés lés dieux dés peuples, qui estoient à lentour d'eux, & lés ont adoré: dont ilz ont esmeu à courroux le Seigneur. Ilz ont abandonné le Seigneur & ont seruy à Baal & à Astharoth. Et l'ire du Seigneur s'enflamma contre Israël, & lés bailla en la main dés pillars, lesquelz lés pillerent & lés vē dirent en la main dés ennemis à lentour, & ne peurent plus resister deuant leurs ennemis. Par tout ou ilz sortoyent, la main du Seigneur estoit contre eux à mal, comme le Seigneur auoit dict, & comme il leur auoit iuré: & lés affligea grandement. Or le Seigneur leur suscita dés iuges, qui lés deliurerent de la main de ceux qui lés pilloient: mais ilz ne voulurent point obeyr à leurs iuges, ainçois ont paillardé aprés lés autres dieux, lesquelz ont adoré: & se sont tantost destournez de la voye par laquelle ont cheminé leurs peres, pour obeyr aux commandemens du Seigneur, & n'ont point faict ainsi. Et quand le Seigneur leur suscita dés iuges, le Seigneur fut auec le iuge, et lés sauua de la main de leurs ennemys, tout le temps du iuge: Car le Seigneur eut compassion pour leur gemissement [qu'il faisoient] au moyen d'iceux qui lés opprimoient & tormentoient. Puis quand le iuge mouroit, ilz se retournoient & se corrompoient plus que leurs peres, en ensuyuant lés autres dieux pour leur seruir & lés adorer: & ne se sont point deportez de leurs entreprises & de leur voye dure. Et l'ire du Seigneur fut embrasée contre Israël, & dist: Pour autant que ceste gent a rompu mon alliance, que i'auoye recommandée à leurs peres, & n'ont point obey à ma voix. Aussi ne deschasseray-ie plus personne arriere d'eux, dés gens que Iosué delaissa quand il mourut, affin que par icelles ie tente Israël: assauoir mon s'ilz garderont la voye du Seigneur pour cheminer en icelle, comme leurs peres ont gardé, ou non. Le Seigneur donc laissa cés gens, sans lés deschasser incontinent, & ne lés bailla point en la main de Iosué.

B

Iosué 24. a.

C

D

CHAP. III.

Cestes sont lés gēs que le Seigneur laissa pour esprouuer Israël: par icelles assauoir, tous ceux qui n'auoient point congneu toutes lés batailles de Chanaan, au moins affin que lés generations dés enfans d'Israël congneussent, & pour lés enseigner à congnoistre que c'est de guerre, attendu que ceux qui estoient parauant ne l'auoient point congneu. Cinq princes dés Philisthins, et tous lés Chananéens et lés Zidoniens & lés Heuéens, qui habitoient en la montaigne du Liban, depuis le mont de Baal Hermon iusque à ce qu'on vient en Hemath. Iceux donc furent pour esprouuer par eux Israël, assauoir mon s'ilz escouteroient lés commandemens du Seigneur, lesquelz il auoit commandé par la main de Moyse. Ainsi lés enfans d'Israël habiterent au milieu du Chananéen, du Hethéen, de l'Amoréen, du Pherezéen, du Heuéen & du Iebuséen. Et prindrent lés filles d'iceux pour eux à femmes, & baillerent leurs filles aux filz d'iceux: & seruirent à leurs dieux. Et lés enfans d'Israël feirent mal deuant le Seigneur, & oublierent le Seigneur leur Dieu, et seruirēt à Baalim & à Aseroth. Parquoy l'ire du Seigneur s'embrasa contre Israël, & lés * vendit en la main de Chusan-Rasathaim Roy de Mesopotamie. Et lés enfans d'Israël seruirent à Chusan-Rasathaim par huict ans. Et quand lés enfans d'Israël crierent au Seigneur, le Seigneur leur suscita vn sauueur & lés deliura: assauoir, Othoniel filz de Cenez frere de Caleb qui estoit moindre que luy. Et l'esprit du Seigneur fut sur luy, & iugea Israël, & yssit à la bataille, & le Seigneur donna en sa main Chusan-Rasathaim le Roy de Syrie, & fut

A

*C'est, liura, ou abandonna.

B

fut sa main fortifiée contre ledict Chusan-Rasathaim. Et la terre eut repos quarante ans, & mourut Othoniel filz de Cenez. Puis lés enfans d'Israël retournerent encore à faire mal deuant le Seigneur. Et le Seigneur fortifia Eglon Roy de Moab contre Israël, pourtant qu'ilz auoient mal faict deuant le Seigneur. Et assembla à soy lés enfans d'Amon & d'Amalec, & s'en alla & frappa Israël, & possederent la cité dés Palmes. Et lés enfans d'Israël seruirent à Eglon Roy de Moab dix huict ans. Et iceux crierent au Seigneur, & le Seigneur leur suscita vn sauueur, "Ahud le filz de Gera, filz de Iemini, lequel vsoit de sa main senestre " pour la dextre. Et lés enfans d'Israël enuoyerent par sa main vn present à Eglon Roy de Moab. Et Ahud se feit vne espée ayant deux trenchans, sa longueur d'vn coude, laquelle auoit ceincte soubz sa robbe, sur sa cuysse dextre.

"Ou, Aod, & souz.

"Car il estoit mã chot.

C Et presenta le don à Eglon Roy de Moab: & Eglon estoit vn homme fort gras. Et quand il eut presenté le don, il enuoya le peuple qui auoit apporté le don. Et iceluy retourné du lieu " dés images qui estoit vers Galgal, il dist: O Roy i'ay à te dire vn mot secret. Lequel dist: Tais-toy. Et tous ceux qui luy assistoient sortirent arriere de luy. Et Ahud vint à luy: lequel se seoit en vne chambre " freiche qu'il auoit luy seul, si dist: I'ay à te dire " parolle de Dieu. Lors il se leua du thronne. Et Ahud auançant sa main senestre, print l'espée de sa cuysse dextre, & ficha au ventre d'iceluy, tellement que la pongnie entra aprés l'allumelle, & la graisse enserra ladicte allumelle, si qu'il ne pouoit retirer l'espée du ventre d'iceluy: mais la fiente en sortit. Puis Ahud yssant de la salle clouyt lés portes de la chambre aprés soy & lés ferma à tout la clef.

"Ou, dés carrie. et sou.

" d'esté.

"Grand chose.

D Ainsi il sortit, & lés seruiteurs d'iceluy vindrent, & voyãs que lés portes de la chambre estoient serrées à la clef, il dirent: Il " couure possible sés piedz en la chambrette freiche. Et attendirent tant qu'ilz furent honteux, & voicy quand il n'ouuroit point lés portes de la chambre, ilz prindrent la clef, & ouurirent, & voicy leur seigneur estoit cheu mort en terre. Et Ahud eschappa pendant qu'ilz tardoient, & passa iusque au lieu dés images, & fut deliuré en Seirath. Et quand il vint, on sonna la trompette en la montaigne d'Ephraim, & lés enfans d'Israël descendirét auec luy de la montaigne, et iceluy estoit deuant eux, & leur dist: Allez aprés, car le Seigneur a donné voz ennemys: assauoir, Moab, en vostre main: & descendirét aprés luy, et prindrent lés passages du Iordan [pour tirer] en Moab, & ne permirent personne de passer, & frapperent en ce temps là lés Moabites, enuiron dix mille hommes, tous gras & gens de guerre, & n'en eschappa personne. Et en ce iour là Moab fut humilié soubz la main d'Israël, & la terre reposa octante ans. Et aprés cestuy fut Samgar filz d'Anath, lequel frappa dés Philisthins six cens hõmes, auec vne "gaulle de boeuf: & sauua aussi Israël.

"c'est, pur le ventre.

CHAP. IIII.

A ET lés enfans d'Israël recommencerent à mal faire en la presence du Seigñr, aprés que Ahud fut mort. Et le Seigneur lés * vendit en la main de Iabin Roy de Chanaan, lequel regna en Hazor, & le prince de son armée, estoit dict Sisara: & iceluy habitoit " en Haroseth dés Gétilz. Lors lés enfans d'Israël crierét au Seigneur: car iceluy auoit neuf cens chariotz de fer, & auoit opprimé vehementement lesdictz enfans d'Israël par vingt ans. Et en ce temps là Debora prophetesse femme de Lapidoth iugeoit Israël. Laquelle Debora habitoit soubz vn palme, entre Rama & Beth-el en la montaigne d'Ephraim, & lés enfans d'Israël montoient par deuers elle pour auoir iugement. Icelle enuoya & appella Barac filz d'Abinoam de Cedes Nephthali, & luy dist: Le Seigneur ne t'a il point commandé, que tu attire [lés hommes] en la montaigne de Thabor, & que tu prenne auec toy dix mille hommes dés enfans de Nephthali & dés enfans de Zabulon? I'attireray aussi à toy en la " vallée de Cison Sisara prince de l'armée de Iabin auec sés chariotz & sa multitude, & le bailleray en ta main.

Sus. 3. b.

"la forest, & souz.

"Ou, torrent.

B Et Barac luy dist: Si tu viés auec moy, i'iray: mais si tu ne viens auec moy, ie n'iray point. Icelle respondit: I'iray auec toy, toutesfoys ce ne sera point ton honneur, par la voye que tu veux cheminer: car le Seigneur vendra Sisara en la main d'vne femme: & Debora soy leuãt s'en alla auec Barac en Cedes. Et Barac appellant Zabulon & Nephthali en Cedes, il feit monter aprés soy dix mille hommes, & Debora mõta auec luy. Or Heber Cenéen estant separé de Cin, dés enfans de Hobab beau pere de Moyse, auoit tendu son pauillon iusque à la plaine de Zenim qui est vers Cedés.

Lors on denonça à Sisara que Barac filz d'Abinoam estoit monté en la mon-

taigne de Thabor. Et Sisara assembla
tous ses chariotz, assauoir, neuf cens cha-
riotz de fer, & tout le peuple qui estoit
auec luy depuis Haroseth des Gentilz
C iusque à la vallée de Cison. Et De-
bora dist à Barac. Leue toy, car ce iour
cy est auquel le Seigneur a donné Sisara
en ta main. Le Seigneur n'est il point sor-
ty deuant toy? & Barac descendit de la
montaigne de Thabor, & dix mille hom-
psal.82.a mes aprés luy. * Et le Seigneur
[a] rompit Sisara, & tous ses chariotz &
tout l'ost au trenchant de l'espée deuant
Barac, tellement que Sisara descendit du
chariot, & s'en fuyt à ses piedz. Et Ba-
rac poursuyuit aprés les chariotz &
aprés l'ost iusqu'en Haroseth, & tout le
camp de Sisara cheut par le trenchant de
l'espée, tellemēt qu'il n'en demoura point
iusque à vn. Et Sisara s'en fuyt à
ses piedz au tabernacle de Iaël femme de
Heber Cenéen: car il y auoit paix entre
Iabin le Roy de Hazor & entre la mai-
son de Heber Cenéen. Et Iaël
yssant au deuant de Sisara, luy dist: Mon
seigneur, retire toy: retire toy vers moy,
ne crains point: lequel quand il se fut re-
tiré par deuers elle au tabernacle elle le
couurit d'vne couuerture. Puis il luy dist:
D Ie te prie donne moy vn petit à boire
d'eaue, car i'ay soif: & icelle ouurant vn
baril de laict, luy donna à boire & le cou
urit. De rechef luy dist: Demeure à l'ētrée
du tabernacle, & quand quelcun viendra
& t'interroguera, disant: Y a il icy quel-
cun? Lors tu respondras, Non: Et Iaël
femme de Heber print vn clou du taber-
nacle, & ayant prins vn marteau en sa
main, vint à luy coyement, & ayant mis
ledict clou sur la temple d'iceluy le perça
outre iusqu'en terre: or iceluy estoit en-
dormi & las, ainsi mourut-il. Et voi-
cy, quand Barac poursuyuoit Sisara,
Iaël yssit au deuant de luy, & luy dist:
Viens, & ie te monstreray vn homme
que tu cerche: lequel quand il fust entré
chez elle, il veit Sisara qui estoit tombé
mort, & le clou estoit en la temple d'ice-
luy. En ce iour là donc Dieu humi-
lia Iabin le Roy de Chanaan, en la pre-
sence des enfans d'Israël, & la puissance
d'iceux alloit & accroissoit contre ledict
Iabin Roy de Chanaan, tant qu'ilz le
desconfirent.

[a] espardit, et mist en fuite.

CHAP. V.

A ET en ce iour là Debora & Barac
filz d'Abinoam chanterent, en di-
sant: Pour la vengeance faicte en
Israël & pour le peuple voluntairement
soy offrant, beneissez le Seigneur.
Escoutez vous Roys, vous princes pre
stez voz aureilles: moy mesme ie chāteray
au Seigneur, ie diray psalme au Seigneur
le Dieu d'Israël. Seigneur quand tu
issoys de Seir, & quand tu passoys du
champ d'Edom, la terre fust esmeuë, & le
ciel distilla, & les nuées aussi distillerent
l'eaue. Les montaignes descoullerent
de la presence du Seigneur, comme le Si-
nai, de deuāt le Seigneur le Dieu d'Israël.
Aux iours de Samgar filz d'Anath,
aux iours de Iaël les chemins cesserent:
& ceux qui deuoient aller cheminoient
par les voyes tortues. Les habitans
des villages sont defailliz en Israël, ilz
sont defailliz, tant que moy Debora me
suis leuée, tant que me suis leuée mere en
Israël. Il [b] auoit esleu des dieux nou-
ueaux, lors il auoit [les ennemys] aux
portes. Y a il esté veu escusson [c] ne lance,
en quarante mille d'Israël? Mon cœur
est aux gouuerneurs d'Israël, & à ceux q̄
sont volūtaires du peuple: benissez le Sei-
gneur. Vous qui montez sur les asnes-
ses blāches, & estes assis en iugement, &
B cheminez par la voye parlez. De la
voix des archiers entre ceux qui puisent
de l'eaue, ilz reciteront les iustices du Sei
gneur, les iustices de ses bourgades en
Israël. Lors le peuple de Dieu descendra
aux portes. Reueille toy, reueille De-
bora, reueille toy, reueille & dis chāson:
leue toy Barac, & prens tes captifz filz
d'Abinoam. Adonc les reliefz domine
rōt sus les magnifiq̄s du peuple, le Seign̄r
dominera pour moy sus les puissans.
D'Ephraim a esté leur racine contre
Amalec: & aprés toy Ben-iamin en ton
peuple. De Machir sont descēdus les gou
uerneurs, et de Zabulon ceux q̄ traictent
la [d] verge du scribe. Et les princes d'Is-
sachar [furent] auec Debora, & Issachar
fut ainsi q̄ Barac enuoyé à pied en la val
lée, combiē qu'en la separation de Ruben
estoiēt grans et auisez de cœur. Pour-
quoy as-tu demouré entre les bergeries
pour ouyr le sifflemēt des troppeaux, du
rant les separations de Ruben, ayant de
grans & auisez de cœur? Galaad ha-
bita delà le Iordan, & Dan pourquoy a
il cōuersé és nauires? Aser demoura à la
riue de la mer, habitant en ses lieux rui-
neux. Et le peuple de Zabulon aban-
donna son ame à la mort, & Nephthali
C sur la haulteur du champ. Les Roys
vindrēt et bataillerēt: lors liurerēt la guer
re les Roys de Chanaā en Thanach, aups
des eaues de Magedo: mais ilz n'enporte
rēt poīt le gain de l'argēt. Ilz ont ba-
taillé du ciel, voire les estoilles ont batail
lé de

[b] Israël.
[c] Qui ay peu resi ster.
[d] Plume.

lé de leurs cours contre Sisara. Le
torrent de Cison lés à repoulsé,le torrent
*Dés anciens. de *Cedumim,le fleuue de Cison : mon a-
me marchera sur le fort. Lors furẽt cas
sez lés ongles dés cheuaux pour lés pena
des demenées par leurs manifiqs. Mau
dissez [la cité] de Meroz, dist l'ange du
Seigneur,donnez malediction à sés habi-
tateurs,pourtant qu'ilz ne sont point ve-
nuz à l'ayde du Seigneur,à l'ayde du Sei
gneur auec lés fors. Soit beneite Iaël
femme de Heber Cenéen par dessus lés
femmes,soit beneite au pauillon par des-
sus lés femmes. Il a demandé de l'ea-
ue,& elle a donné du laict, & en la fiolle
dés seigneurs offrit du beurre. Elle
auança sa main au clou, & sa dextre au
D marteau dés mareschaux : & frappa du
marteau Sisara,& osta la teste d'iceluy:
elle naura & perça sés temples. Il
fut encliné entre lés piedz d'icelle,il tom-
ba couché:entre lés piedz d'icelle s'encli-
na,& tõba:& là ou il fut encliné, il cheut
là desolé. La mere de Sisara regardãt
par la fenestre plouroit:par lés trellis di-
soit. Pourquoy demeure le chariot d'ice-
luy à venir? Pourquoy tardẽt lés pas de
sés chariotz? Et lés sages damoisel-
les luy respondoient,aussi à soymesme el
le rendoit parolles. N'ont ilz pas trou-
ué?ilz diuisent lés despouilles,vne pucelle
ou deux pucelles à vn chascun homme.
Sisara à la despouille des vestemẽs de plu
sieurs couleurs,assauoir,despouille de di-
uerses couleurs et de broderie,diuerse cou
leur de broderie à lentour du col de la
despouille. Ainsi perissent Seigneur
tous tés ennemis : & ceux qui l'ayment
soyent, comme le soleil quand il sort en
sa force : & la terre eut repos par qua-
rante ans.

CHAP. VI.

A ET lés enfans d'Israël feirent mal
en la presence du Seigneur, & le
Seigneur lés donna en la main de
Madian par sept ans.Et la main de Ma
dian se fortifia contre Israël.Et lés enfans
d'Israël feirent pour la crainte dés Ma-
dianites,dés fosses és montaignes, dés ca-
uernes & dés rampars. Et aduint quand
Israël auoit semé,Madian & Amalec &
lés enfans de la region orientale, monte-
rent à luy.Et asseans leur ost cõtre eux,
ilz gastoient le fruict de la terre iusque à
ce que tu viens en Gaza, & ne laissoient
du viure pour Israël,ne brebis,ne bœufz,
ne asne. Car iceux & leurs troppeaux
montoient,& venoient auec leurs tentes
comme vne multitude de sauterelles en
abondance, tant qu'eux & leurs cha-
meaux estoient sans nombre:& vindrent
en la terre pour la destruire: & fut Israël
moult appaoury de par Madian : dont
lés enfans d'Israël crierent au Seigneur.
Et quãd lesdictz enfans d'Israël crioiẽt B
vers le Seigneur à cause de Madian, le
Seigneur leur enuoya vn homme prophe-
te & leur dist : Ainsi dit le Seigneur le
Dieu d'Israël : Ie vous ay faict monter
hors d'Egypte,& vous ay tiré de la mai-
son de seruitude. Ie vous ay deliuré de
la main dés Egyptiens & de la main de
tous ceux qui vous affligeoient,& lés ay
repoulsé arriere de vous, si vous ay don-
né leur terre.Ie vous ay aussi dict:Ie suis
le Seigneur vostre Dieu, vous ne crain-
drez lés dieux dés Amoréens, en la terre
desquelz vous habitez : mais vous n'a-
uez point obey à ma voix. Et l'an-
ge du Seigneur vint, & s'asseit soubz le
chesne qui estoit en Ephra lequel appar-
tenoit à Ioas pere d'Ezri.Et Gedeon son
filz escouoit le froment au pressoer,pour
le cacher de deuant Madian. Lors l'an-
ge du Seigneur luy apparut, & luy dist: C
O combatant vaillant, le Seigneur *est a- *ou, le Seigneur puissant.
uec toy.Auquel Gedeon respondit : Las
monseigneur,si le Seigneur est auec nous,
pourquoy nous sont entreuenues toutes
cés choses?Et ou sont toutes lés merueil-
les d'iceluy que noz peres nous ont ra-
compté? Le Seigneur ne nous a il point
faict monter d'Egypte? Et maintenant
le Seigneur nous a delaissez, & nous a
baillez en la main dés Madianites. Et
le Seigneur regardant vers luy, dist : Va
en ceste tienne vertu,& tu sauueras Israël
de la main dés Madianites. Ne t'ay-ie
pas enuoyé? *Et y luy respondit: 1.Samuel 12.b.
Las mon Seigneur en quoy sauueray-ie
Israël?Voicy ma famille est petite en Ma
nassé, & suis le moindre en la maison de
mon pere. Et le Seigneur luy dist:
Pourtant seray-ie auec toy, & battras
lés Madianites comme vn seul homme.
Auquel il respondit: Ie requiers si i'ay
trouué grace enuers toy, fais moy vn si-
gne[pour congnoistre]qui tu és,parlant
auec moy. Ie te prie ne bouge d'icy,
tant que ie viendray à toy, & offriray
mon oblation & la mettray deuãt toy.
Et il dict:ie demoureray iusque à ton re-
tour. Lors Gedeon entre & prepare D
vn cheureau dés cheures, & vn muid de
farine sans leuain, il mist la chair en vn
pannier,& le brouet en vn pot,puis luy
apportant soubz le chesne, luy presen-
ta. Et l'ange de Dieu luy dist : Prens la
chair & lés pains sans leuain,& lés metz

sur ceste pierre,& espandz le brouet : & ainsi feit. Et l'ange du Seigneur auançant le bout du baston,qu'il auoit en sa main, il toucha la chair & lés pains sans leuain: & le feu saillit de la pierre, & consomma la chair & lés pains sans leuain. Et l'ange du Seigneur s'en alla de la presence d'iceluy. Et Gedeon voyãt que c'estoit l'ange du Seigneur,dist: Ha Seigneur Dieu,est ce pourquoy i'ay veu l'ange du Seigneur face à face? Et le Seigneur luy dist : Paix soit auec toy,ne crains point,tu ne mourras point. Et Gedeon edifiant illec vn autel au Seigneur,l'appella le Seigneur de paix : & est iusque à ce iour en Ephrath

E pere d'Ezri. Et aduint en ceste nuict là,que le Seigneur luy dist: Prens vn bouueau de la vacherie qui est à ton pere, & vn taureau de sept ans,& abbaz l'autel de Baal,que ton pere a,& coppe le boys qui est auprés de luy. Et edifie vn autel au Seigneur ton Dieu sur le coppeau de ce rocher,en lieu conuenable,& prendras le second taureau & l'offriras en holocauste,sur le boys de la forest que tu copperas. Gedeon donc prenant dix hommes de sés seruiteurs,feit ainsi que le Seigneur luy auoit dict:& pourtãt qu'il craignoit pour la maison de son pere et pour lés hommes de la cité,de faire ce de iour, il le feit de nuict. Et quand lés hommes de ceste cité furent leuez de matin, voicy l'autel de Baal demoly,& le boys qui estoit auprés coppé:& le second tau-

F reau offert en holocauste sur l'autel edifié. Dont disoient lés vns aux autres: Qui a faict ceste chose cy? ceux s'enquestans & cerchans,disoient:Gedeon le filz de Ioas a ce faict. Puis lés hommes de ceste cité direnr audict Ioas. Ameine hors ton filz, affin qu'il meure:car il a demoly l'autel de Baal,& a aussi coppé le boys q̃ estoit auprés d'iceluy. Et Ioas respõdit à tous ceux qui assistoient auprés de soy. Prenez vous question pour Baal? ou si vous le voulez [a]deliurer? Celuy qui luy contredit,deuoit mourir deuant le matin : s'il est Dieu,qu'il s'en venge, car il luy a demoly son autel. Et de ce iour là Gedeon fut appellé Ierubaal,pourtant que [le pere] dit, que Baal se venge sur luy, qui a demoly son autel. Tous lés Madianites donc, lés Amalecites, & lés enfans d'Orient se sont assemblez ensemble, & passerent & mirẽt le camp en la vallée de Iezraël. Et l'esprit du Seigneur vestit Gedeon, & quand il sonna la trompette Abiezer s'assembla aprés luy. Et enuoya dés messagers à tout Manassé,lequel aus-

G si estant appellé le suyuit. Et enuoya des messagers à Aser, à Zabulon & Nephthali,& monterent au deuant d'eux.

[a] de son ennemy.

Et Gedeon dist à Dieu : Te plait il de sauuer Israël par ma main, comme tu as dict? Voicy,ie mettray ceste laine tousée en [a]l'aire: si la rosée aduient seullemẽt sur la toison,& que sur toute la terre soit sechéresse ie sauray que tu deliureras Israël par ma main comme tu as dict. Et ainsi fut il faict:car soy leuant le lendemain au matin,& pressant ladicte toison, il en feit sortir la rosée,& en emplit vne bouteille de l'eaue. De rechef Gedeon dist à Dieu : Que ton ire ne s'enflamme contre moy,& que ie parle ceste foys, car ie demãderay encore probation ceste foys par la toison. Ie prie que le sec soit seullement à la toison, & que sur toute la terre soit la rosée. Et Dieu feit ainsi en ceste nuict là,car le sec aduint seullement à la toison, & la rosée sur toute la terre.

[a] Place.

La foy de Gedeõ corroborée par la toison.

CHAP. VII.

A Parquoy Ierubaal,lequel est Gedeon soy leuant de matin & tout le peuple qui estoit auec luy,se mirent auprés de la fontaine Harad : mais l'ost de Madian leur estoit de la partie d'Aquilon de la roche dont lon pouoit veoir en la vallée. Et le Seigñr dist à Gedeon:Le peuple qui est auec toy est trop grand pour liurer Madian en leur main, affin que parauenture Israël ne se glorifie contre moy,disant:ma main m'a deliuré. Maintenant donc crie au peuple,disant: Qui est craintif & paoureux,qu'il s'en retourne. Et se deslogea de matin de la mõtaigne de Galaad,et s'en retourna du peuple vingt & deux mille, & en demeurerent dix mille. Et le Seigñr dist à Gedeon:encore y a il trop grãd peuple, fais lés descẽdre à l'eaue, & ie le te purifieray là:& celuy q̃ ie te diray, qu'il voise auec toy:& quiconque ie te diray,qu'il ne voise point,il n'ira point. Il feit donc descen-

B dre le peuple à l'eaue, & le Seigneur dist à Gedeon:Quiconque [a]lappera de sa langue l'eaue,comme le chien lappe,tu le con stitueras à part,& aussi quiconque ployera sés genoux pour [b]boire. Et le nombre de ceux qui auoient beu leschant [l'eaue] à tout la main la portant à leur bouche, fut troys cens hommes: & tout le residu du peuple se courba sus sés genoux pour boire l'eaue. De rechef le Seigneur dist à Gedeon:Ie vous deliureray par cés troys cens hommes qui ont lappé,& donneray Madian en ta main, & que tout [le residu] du peuple s'en voise chascun

C en son lieu. Ainsi ilz prindrent en leur main prouision du peuple,auec leurs

Deu.20.b 1. Mach. 3.g.

[a] Ou, leschera.

[b] A part.

trompettes:

trompettes:& renuoya tous lés hommes d'Israël chascun à son pauillon & enhardit troys cens hommes:et l'ost de Madian estoit soubz luy en la vallée. Et aduint en ceste nuict là que le Seigñr luy dist: Leue toy,descens en l'ost,car ie te l'ay donné en ta main.& si tu crains de descendre audict ost:descens y auec Phara ton seruiteur. Lors tu orras quelle chose ilz diront,& aprés tés mains serõt fortifiées,affin que tu descende en l'ost. Iceluy donc descendit & son seruiteur, iusque au bout de la gẽdarmerie qui estoit en l'ost. Mais Madian et Amalec et tous lés enfans d'Orient estoient couchez en la vallée,comme vne multitude de sauterelles,& dés chameaux sans nombre cõme le sablon,lequel est sur le riuage de la

D mer en abondance. Et quand Gedeon vint,voicy vn homme qui racõpta à son prochain vn songe,& dist:Voicy vn songe que i'ay songé,il me sembloit qu'vn pain d'orge bruyant se tournoit parmy l'ost de Madian,& *vint* iusque au pauillon,& le frappa affin qu'il cheut,& le renuersa par dessus,dont cheut ledict pauillon.Et son compaignon respondant, dist:Cecy n'est autre chose que le glaiue de Gedeon filz de Ioas homme Israëlite: en la main duquel Dieu a baillé Madian

E & tout l'ost. Et quand Gedeon eut ouy le compte du songe & son interpretation il adora,& estant retourné au camp d'Israël, dist: Leuez vous,car le Seigneur a donné l'ost de Madian en voz mains.Et diuisa troys *cens* hommes en troys pars,et bailla dés trompettes en la main d'vn chascun d'eux:& dés bouteilles vuides,& *dés lampes dedans lés* bouteilles.Et leur dist:Regardez moy,& faictes ainsi:affin quand ie paruiendray au bout de l'ost,que cõme i'ay faict,ainsi vous faciez.Et quand ie sonneray la trõpette, & tous ceux qui sont auec moy, lors vous sonnerez aussi dés trompettes à lenuiron de tout le camp,& direz:c'est [le glaiue] du Seigneur & de Gedeon.

Or Gedeon et cent hommes qui estoiẽt

F auec luy entrerent par le bout du camp, au commencemẽt *du second guet [de la nuict]tant seullemẽt esueillerent lés gardes,quand ilz sonnerent lés trompettes et casserẽt lés bouteilles qui estoiẽt en leurs mains.Car lés troys parties sonnoiẽt lés trompettes & cassoient lés bouteilles,& tenoient en leur main senestre lés lampes & en leur main dextre lés trõpettes pour sonner,& crioiẽt:Le glaiue du Seigñr & de Gedeõ.Et vn chascun se tenoit en son lieu à lentour du camp:& tout le camp fut en desordre,& crierent & fuyrent.Et lés troys cens sonnerent, & le *Seigneur *mist l'espée d'vn chascun cõtre son prochain,& ce par tout le camp:& la bende s'enfuyt iusqu'en Beth-sita en Zererath, & iusque à la *riue d'Abelmehola vers Tabath.Et lés hõmes d'Israël,de Nephthali,& d'Aser,& de tout Manassé furẽt congregez & poursuyuirent Madian.

G Lors Gedeon enuoya par toute la mõtaigne d'Ephraim, disant: Descendez à l'encontre de Madian & occupez deuãt eux lés eaues iusqu'en Beth-bara & iusque au Iordan. * Et ilz prindrent deux princes de Madian: assauoir, Oreb & Zeb:& occirẽt Oreb à la pierre d'Oreb: mais ilz tuerent Zeb au pressoir de Zeb. Puis poursuyuans Madian porterent lés testes d'Oreb & de Zeb à Gedeon outre le Iordan.

*Enuiron minuict.

Psal.83.c

* Feist ql s'entre tuoyent.

*Ou,au prés de la plaine.

Isaie 10.f. Psal.83.c

CHAP. VIII.

A Lors lés hõmes d'Ephraim luy dirent:Quelle chose est ce q̃ tu nous as faict,de ne nous appeller point, quand tu és allé à la bataille contre Madian?& le tenserent rudement. Ausquelz ilz respondit:Mais qu'ay-ie faict cõme vous?N'est point meilleur le raisin d'Ephraim,que la vendenge d'Abiezer?Dieu a baillé lés princes de Madian en voz mains:assauoir,Oreb & Zeb:mais q̃lle chose ay-ie peu faire cõme vous?Alors leur esprit fut rappaisé de luy quand il parloit cés choses. Et quãd Gedeon fut venu au Iordan il passa,& lés troys cens hommes qui estoient auec luy,estoiẽt lâs pour auoir faict poursuyte. Et dist aux *hommes* de Socoth:Donnez ie vous *prie* au peuple qui me suyt dés miches de pain: car ilz sont lâs,& si ie poursuys aprés Zebah & Zalmana,Roys de Madian.Et lés princes de Socoth respondi-

B rent:*Lés* mains de Zebah & de Zalmana ne sont elles point maintenant en ta main,que nous donnions dés pains à ton armée?De rechef Gedeon dist:Quãd donc le Seigñr dõnera Zebah & Zalmana en ma main,ie broiray vostre chair auec lés espines du desert,& lés chardons. Puis delà il monta en Phanuël,& parla à eux semblables choses:& lés hommes de Phanuël luy respõdirent,selon ce q̃ lés hõmes de Socoth auoiẽt respondu.Aussi il parla aux hõmes de Phanuël,disant:Quand ie retourneray en paix i'abbatray ceste tour. Lors Zebah & Zalmana estoiẽt en Carcor & leur ost auec eux, enuiron quinze mille [hommes,] lesquelz estoient tous demourez de tout le camp dés enfans d'Orient;& furent ruez ius cent &

vingt mille hommes tirans l'espée. Et
Osée 10.d *Gedeon montant par la voye de ceux q
C demouroient és tentes, à la partie oriẽtale
de Nobé & de Iegbaha, frappa sus l'ost,
lequel ost se tenoit asseuré. Et quand Zebah & Zalmana fuyoient, ilz lés poursuyuit & print cés deux Roys de Madian, Zebah & Zalmana, & espouuenta tout le cãp. Aprés Gedeon filz de Ioas retourna de la bataille le soleil estãt encore hault. Et prenãt vn *enfant dés hões de Socoth, l'interrogua: leql luy descriuit lés prices de Socoth et lés anciẽs d'icelle: assauoir, septãte sept hões. Et venãt aux hõmes de Socoth, dist: Voicy Zebah & Zalmana, pour lesquelz m'auez reprochez, en disant: Lés mains de Zebah & de Zalmana maintenãt sont en ta main, q̃ nous dõnions du pain à tés hões q sont
D lassez? Il print dõc lés anciẽs de la cité, & lés espines du desert, & lés chardõs, & *lés feit cõgnoistre aux hões de Socoth, et abbatit la tour de Phanuël, & occist lés hõmes de la cité. Puis dist à Zebah & à Zalmana: de quelle forme ont esté cés personnages que vous auez occis en Thabor? Et ilz respondirẽt: cõe tu és, telz ont esté iceux, tout vn, cõme la forme dés enfans du Roy. Lequel dist: I ceux furẽt més freres enfans de ma mere: le Seigneur vit, si vous lés eussiez preseruez, ie ne vous tueroye point. Et dist à Iether son premier nay: Leue toy & lés tue: mais l'enfant ne tira point son espée, pourtãt qu'il craingnoit, car il n'estoit encore qu'vn enfant. Et Zebah & Zalmana dirẽt: Leue toy, et rue sur nous: car cõe *est l'homme, ainsi est sa force. Et * Gedeon se leua & occist Zebah & Zalmana, et print lés colliers q estoiẽt aux colz de leurs cha-
E meaux. Et lés hões d'Israël dirent à Gedeon: Aye domination sus nous, tant toy que ton filz, & le filz de ton filz: car tu nous as deliuré de la main de Madian. Et Gedeon leur respondit: ie ne domineray point sus vous, & ne dominera point sus vous mon filz, mais le Seigñr dominera sus vous. De rechef Gedeon leur dist: Ie vous demãde ceste requeste, q̃ vous me dõniez vn chascun lés aureillettes de sa despouille: car ilz auoiẽt dés aureillettes d'or, attẽdu qu'ilz estoient Ismaëlites. Et ilz respondirẽt: nous lés baillerõs, et estẽdans le vestemẽt, ilz ietterẽt là vn chascun lés aureillettes de leur despouille. Et fut le poidz dés aureillettes d'or, qu'il auoit demandé mille & sept cẽs pieces d'or, outre lés colliers, bagues de senteurs, & vestemẽs de pourpre, qui estoiẽt sur lés Roys de Madian: & outre lés colliers q estoiẽt aux colz de leurs chameaux. Puis Gedeon en feit vn Ephod, & le colloqua en Ephra sa cité: & lés enfans d'Israël feirẽt fornication en ce lieu, aprés luy. Et fut faict à Gedeon & à sa maison, en ruine. F

Ainsi Madian fut humilié deuãt la face dés enfans d'Israël, & n'ont plus esleué leur teste, & la terre eut repos par quarante ans és iours de Gedeon. Ierubaal donc filz de Ioas, habita en sa maison, & eut septãte filz qui sont sortis de sa hanche: car il auoit plusieurs femmes. Et sa cõcubine qui estoit en Sichem luy enfanta aussi vn filz, & luy imposa nom Abimelech. Et Gedeon filz de Ioas G
mourut en bõne vieillesse, & fut enseuely au sepulchre de Ioas son pere, en Ephra qui estoit du pere dés Ezrites. Et aduint aprés q̃ Gedeon fut mort, q̃ lés enfãs d'Israël se destournerẽt & paillarderent aprés Baal, & se cõstituerent ledict Baal par alliãce cõe Dieu. Ainsi lés enfans d'Israël n'ont point eu de souuenãce du Seigneur leur Dieu, leql lés auoit deliurez de la main de tous leurs ennemys à lentour. Et n'ont point eu de pitié de la maison de Ierubaal Gedeon selon tout le bien, qu'il auoit faict à Israël.

Marginal notes (left): *seruiteur. — *Ou, sentir. — *La force croist auec l'homme. — Psal. 83. c

CHAP. IX.

ET Abimelech filz de Ierubaal s'en A
alla en Sichem aux freres de sa mere, & parla à eux & à toute la famille de la maison du pere de sa mere, disant: Ie vous prie dictes à tous lés hommes de Sichem: quelle chose vous semble meilleure, que septante hommes, qui sont tous enfans de Ierubaal ayent domination sus vous, ou qu'vn seul homme domine sus vous? Et ayez souuenance que ie suis de voz os, & de vostre chair.

Lés freres donc de sa mere dirent de luy toutes cés parolles oyans tous lés hommes de Sichem, & leur cœur fut encliné aprés Abimelech: car ilz dirent, c'est nostre frere. Et luy donnerent septante pieces d'argent du temple de Baal-Berith, desquelles Abimelech souldoya aucuns hommes n'ayans rien, & vagabons, lesquelz le suyuirent. Et luy venu en la maison de son pere en Ephra, occit sur vne pierre sés freres lés filz de Ierubaal: assauoir, septante hommes: mais Ioatham filz de Ierubaal le moindre fut delaissé, car il estoit caché. Et tous lés B
hommes de Sichem s'assemblerent & toute la maison de Mello, et s'en allerẽt, et cõstituerẽt Abimelech Roy auprés d'vne plaine ou estoit vne statue en Sichẽ. Et quãd on le denõça à Ioathã, il s'en alla et

se tenāt au sommet de la mōtaigne de Ga
rizim en leuant sa voix cria, & leur dist:
Escoutez moy hōes de Sichem, & que le
Seigñr vous oye. Lés arbres s'en sont al-
lez pour oindre par dessus eux vn Roy,
& ont dict à l'oliue: regne sus nous. Et
l'oliue leur respondit: delaisseray-ie ma
*ou, dont Dieu & lés hōmes sont honnorez. graisse *laquelle Dieu & lés hōmes glori-
fient en moy & q̄ ie m'en voise *remuer
*dominer & sou. entre lés arbres? Puis lés arbres dirent
au figuier: viens toy, et regne sus nous. Et
le figuier leur respōdit: Delaisseray-ie ma
doulceur & mon bon fruict, & q̄ ie m'en
voise remuer entre lés arbres? Puis lés
arbres dirent à la vigne: viens toy & re-
gne sus nous. Et la vigne leur respōdit:
Delaisseray-ie mon moust, lequel resiouyt
Dieu & lés hōmes, & q̄ ie m'en voise re-
muer entre lés arbres? En aprés tous
*ou aubespine. lés arbres dirent à *la ronce: Viens toy
& regne sus nous. Et la ronce respondit
*ou, groselier. aux boys: si de vray, vous me voulez oin
dre en Roy sus vous, *venez & ayez cō-
*Herbergez. fiance en mon vmbre: autremēt le feu sor-
te de la ronce, & consomme lés cedres du
*Sans offense, & sou. Liban. Maintenāt dōc [iugez] si vous
faictes ce en verité & en *simplicité, & cō
stituez Abimelech pour regner, et se vous
C auez bien faict auec Ierubaal & auec sa
maison: & si vous luy auez rendu la pa-
reille à ce qu'il vous a faict, cōme mon pe
re à bataillé pour vous, & a mis sa vie à
l'aduēture, affin qu'il vous deliurast de la
main de Madian. Or vous vous estes
esleuez contre la maison de mon pere au
iourdhuy, & auez occis sur vne pierre sés
filz: assauoir, septāte hōes: & auez cōsti-
tué Abimelech filz de sa seruāte pour re-
gner sus lés hōes de Sichem, pourtāt qu'il
est vostre frere. Parquoy si en verité et en
simplicité vous auez faict auec Ierubaal
& auec sa maison ce iour cy, resiouyssez
vous auec Abimelech, & ql se resiouysse
aussi auec vous: autremēt que le feu sorte
d'Abimelech, & qu'il cōsomme lés hōes
de Sichem & la maison de Mello: aussi q̄
le feu sorte dés hōmes de Sichem & de la
maison de Mello, & qu'il deuore Abime-
lech. Et Ioatham se departāt, s'enfuyt,
& alla en Béera, & demoura là, à cause
d'Abimelech son frere. Adonc Abime-
lech impera sus Israël par troys ans:
mais le Seigñr enuoya le mauuais esprit
entre Abimelech et lés hōes de Sichem: et
lés hōes de Sichē n'ont tenu cōpte d'A-
bimelech, affin q̄ l'extorsion dés septante
filz de Ierubaal aduint, & leur sang fusse
D mis sur Abimelech leur frere q lés auoit
occis, & sur lés hōmes de Sichem qui ont
renforcé la main d'iceluy, pour tuer sés
freres. Et lés hōes de Sichem mirēt dés
embusches sur lés coppeaux dés montai-
gnes, & pillerēt vn chascū qui passoit par
la voye auprés d'icelles: & ce fut denōcé
à Abimelech. Lors Gaal filz d'Obed
vint auec sés freres, & passerēt en Sichem:
duquel lés hōmes de Sichem se cōfioient.
Et quād ilz furēt entrez au chāp, ilz ven
dengerent leurs vignes, & lés foullerēt &
s'esiouirent: & eux estās venuz en la mai
son de leurs dieux, māgerent & beurent,
& maudirent Abimelech. Adonc Gaal
filz d'Obed, dist: Qui est Abimelech, et q
est Sichem, q̄ nous luy seruiōs? n'est il pas
filz de Ierubaal: & Zebul n'est il pas pre
uost d'iceluy? Seruez donc aux hōmes de
Hemor pere de Sichem: mais pour quelle
raison seruirions nous à iceluy? A ma vo
lunté qu'on me baillast ce peuple soubz
ma main, et q̄ i'ostasse Abimelech. Et dist
cōtre Abimelech: multiplie ton armée &
sors. Et Zebul prince de la cité oyant
lés parolles de Gaal filz d'Obed s'es-
chauffa par ire. Puis enuoya dés messa-
giers secretemēt vers Abimelech, disant:
Voicy Gaal filz d'Obed, & sés freres ve-
nuz en Sichem, lesquelz garnissent la cité
contre toy. Maintenāt donc leue toy de
nuict, toy & le peuple qui est auec toy, &
metz embusches au champ. Et quand ce
viēdra au matin q̄ le soleil sera leué, tu te
leueras, & assailliras la cité: et si iceluy et
le peuple qui est auec luy sortent contre
toy, tu luy feras selon q̄ ta main trouue-
ra. Abimelech donc se leua de nuict &
tout son peuple qui estoit auec luy, & mi E
rent dés embusches cōtre Sichem en qua-
tre bendes. Lors Gaal filz d'Obed
yssit, & s'arresta à l'entrée de la porte de
la cité: & Abimelech & tout le peuple q
estoit auec luy se leuerent dés embusches.
Et Gaal voyant le peuple, dist à Nebul:
Voicy le peuple q̄ descend dés coppeaux
dés montaignes. Et Zebul luy dist: Tu
voys l'vmbre dés mōtaignes [& tu iuge]
cōe si ce'stoient dés hōes. Et Gaal recō
mēca à parler, & dist: Voicy le peuple qui
descend par le milieu de la terre: & vne
bende vint de la voye de la plaine dés de-
uins. Et Zebul leur dist: ou est maintenāt
ta bouche, quād tu disoys: Qui est Abime.
lech, q̄ nous luy seruiōs? n'est ce pas cy le
peuple q̄ tu as mesprisé? sors maintenāt ie
te prie & bataille contre eux. Lors
Gaal sortit deuant lés hōes de Sichem &
batailla cōtre Abimelech, & Abimelech
le poursuyuit: & s'enfuyt de deuant luy,
& plusieurs tomberēt naurez iusq̄ à l'en-
trée de la cité. Et Abimelech demoura en
Aruma, & Zebul repoulsa Gaal & sés

freres, affin qu'ilz n'habitassent en Si-
F chem. Et aduint au matin que le peu
ple yssoit au champ, & on denonça ce, à
Abimelech. Lors print le peuple &
le diuisa en troys bendes, & mist lés em-
busches au champ: & regarda, et voicy le
peuple qui sortoit de la cité, & soy leuãt
contre eux lés frappa. Et Abimelech &
lés bendes qui estoient auec luy s'espardi
rent & se tindrent à l'entrée de la porte
de la cité, & deux autres bendes ruerent
sus tous ceux qui estoient au chãp, & lés
frapperent. Et Abimelech guerroya tout
ce iour là contre la cité, & print la cité &
occist le peuple q̃ estoit en icelle, & ayãt
demoly la cité, y sema du sél. Et tous
lés hões qui estoient en la tour de Sichem
oyans ce, entrerẽt au fort de la maison du
dieu Berith. Et fut denoncé à Abimelech
que tous lés hommes de la tour de Sichem
s'estoient cõgregez. Et monta Abimelech
au mont de Zelmon, luy & tout le peu-
Sus.8.g. ple q̃ estoit auec luy. Et Abimelech print
vne cõgnée en sa main, & coppa vne brã
che d'arbre, & la porta & mist sur son
espaule. Et dist au peuple *qui estoit* auec
soy: faictes ce que vous m'*auez veu* faire,
depeschez vous, & faictes cõe i'ay faict.
G Vn chascun donc de tout le peuple de-
coppa vne branche, & suyuirent Abime-
lech, & lés mirent au fort, & par icelles
bouterẽt le feu audict fort. Et tous lés per-
sonnages de la tour de Sichem *moururẽt*
qui estoient enuiron mille, q̃ *hommes* que
femmes. Puis Abimelech s'en allant
en Thebez, asseit l'ost contre ladicte The
bez, et la print. Et la tour estoit forte par
dedans la cité, & illec s'enfuyrent *tous lés*
hommes & lés femmes & *lés principaux*
de la cité: & ayans fermé *aprés eux*, mon
terẽt sur le toict de la tour. Et Abimelech
venant iusque à la tour, bataïlla cõtre el-
le: & s'approcha à la porte de ladicte
2.Samu. tour, pour la brusler par feu. *Lors
11.c. vne femme ietta vne piece de meule sur le
chef d'Abimelech & luy cassa la teste. Et
incontinent il appella le seruiteur qui por
toit sés armures, auquel dist: *tire ton espée
& m'occis*, affin que par aduenture il ne
dict de moy, vne femme là tué: le *seruiteur*
donc le transuersa, & mourut. Et *lés hõ-
mes* d'Israël voyãs que Abimelech estoit
mort vn chascũ s'en alla en son lieu. Ainsi
Dieu rendit le mal à Abimelech, qu'il a-
uoit faict contre son pere en tuant sés se-
ptante freres. Aussi tout le mal dés hom-
mes de Sichem, *Dieu* le rendit sur leur te-
ste: & vint sur eux la malediction de Ioa-
than filz de Ierobaal.

CHAP. X.

A APrés Abimelech, Thola filz de
Phuah filz de *son oncle, hõme de *Ou, de dodo.
Issachar, se leua pour deliurer Is-
raël, et iceluy habitoit en Samir en la mõ
taigne d'Ephraim. Et iugea Israël vingt
& troys ans, puis mourut & fut enseueli
en Samir. Aprés iceluy succeda Iair
Galaadite, & iugea Israël vingt & deux
ans. Et iceluy eut trente filz cheuauchãs
trente asnons, et ayans trente citez, lesq̃l-
les on appelloit lés villes de Iair iusque
au iourdhuy, qui sont en la terre de Ga-
laad. Et mourut Iair, & fut ẽseuely en Ca
mon. Puis lés enfans d'Israël recõmen B
cerent à faire mal en la presence du Sei-
gneur, & seruirent à Baalim & à Astha-
roth, au dieux de Syrie, aux dieux de Zi
don, aux dieux de Moab, aux dieux dés
enfans d'Ammon & aux dieux dés Phili
sthins: & abãdonnerent le Seigneur & ne
luy seruoyent point. Adõc le Seigneur
se courrouça contre Israël, & lés vẽdit en
la main dés Philisthins, & *en* la main dés
enfans d'Ammon. Et opprimerẽt & foul
lerent lés enfans d'Israël *en cés années* là:
dixhuict *ans* [ilz affligerent] tous lés en-
fans d'*Israël qui* estoient delà le Iordã, en
la terre *dés Amoréens*, qui est en Galaad.
Et lés enfans d'Ammon passerent ledict C
Iordan pour guerroyer aussi contre Iuda
& contre Ben-iamin & la maison d'E-
phraim: & fut fort tormẽté Israël. Et
lés enfans d'Israël crierent au Seigñr, en
disant: Nous auons peché contre toy, car
nous auons delaissé nostre *Dieu & auons*
seruy à Baalim. Et le Seigneur respondit
aux enfans d'Israël: N'auez vous point
esté oppressez dés Egyptiens, dés Amo-
réens, dés enfãs d'Ammõ, dés Philisthins,
dés Zidoniens, d'Amalech, & [de ceux]
de Maon? & quand vous auez crié vers
moy, ie vous ay deliuré de leurs mains.
Mais vous m'auez delaissé, et auez seruy
aux autres dieux, partant ie ne vous deli
ureray plus. Allez & criez vers lés dieux
q̃ vous auez esleuz: qu'ilz vous deliurent
au temps de vostre tribulation. De re-
chef lés enfans d'Israël dirent au Seigñr: D
nous auõs peché, fais nous tout ce q̃ bon
te semblera, seulement nous te prions que
tu nous deliure ce iour cy. Lors ilz oste-
rent du milieu d'eux lés dieux estrãges et
seruirent au Seigneur, duquel la volunté
*fut retirée de donner labeur à Israël. *ou, cessa.
Et lés enfans d'Ammon furent appel-
lez, & mirent l'*ost* en Galaad: *mais* lés en
fans d'*Israël* s'assemblerent & asseirent le
camp en Mazpha. Et dirent lés princes
du peuple de Galaad, l'vn à l'autre: Cest
homme qui commencera à cõbatre cõtre
lés

lés enfans d'Amon, sera chef sur tous lés habitans de Galaad.

CHAP. XI.

A ALors fut Iephthe Galaadite, puissant homme de guerre filz d'vne femme paillarde: & Galaad engẽdra ledict Iephthe. Et la fẽme de Galaad luy enfanta dés filz: & quand lés filz de ladicte femme furent grandz, ilz dechasserent Iephthe, auquel ilz dirent: tu n'auras point l'heritage de la maison de nostre pere, car tu és le filz de la femme* estrangiere. Et Iephthe s'enfuyant de la face de sés freres, habita en la terre de Tob & s'assemblerent vers Iephthe aucuns hommes oysifz, lesquelz sortirent auec luy [en bataille.] Et aduint aprés aucũs iours, q̃ lés enfans d'Ammon batailleront contre Israël. Et cõe lés enfans d'Ammõ bataïlloient contre Israël, lés anciens de Galaad s'en allerent prendre Iephthe de la terre de Tob. Et dirẽt à Iephthe: viẽs, & nous sois pour prince, affin que nous bataillons cõtre lés enfans d'Ammon. Et Iephthe respondit aux anciẽs de Galaad: n'estes vous point ceux qui me haissez, et m'auez deietté de la maison de mon pere? & à qu'elle occasion donc venez vous à moy quand vous estés en tribulation?

*Nõ propre, ou non d'Israël.

B Puis lés anciens de Galaad dirent à Iephthe: pourtant sommes nous maintenãt retournez à toy, affin que tu vienne auec nous & que tu bataille contre lés enfans d'Amon, & nous sois pour chef à nous tous lés habitans de Galaad. Et Iephthe respondit aux anciens de Galaad: si vous me faictes retourner pour batailler contre lés enfans d'Ammon, & q̃ le Seigneur lés ait donné deuant moy, seray-ie vostre chef? Et lés anciens de Galaad dirent à Iephthe: le Seigneur q oyt, soit tesmoing entre nous, si nous ne faisons selon ta parolle. Iephthe donc s'en alla auec lés anciens de Galaad, & ceux qui estoient du peuple le constituerent pour chef & pour prince: & Iephthe parla toutes sés parolles deuant le Seigneur en Mazpha.

Et Iephthe enuoya dés messagiers au Roy dés enfans d'Ammon, en disant: Qu'elle chose y a-il entre moy & toy, que tu viens à moy pour batailler en ma terre? Et le Roy dés enfans d'Ammõ respondit aux messagiers de Iephthe: pourtant que Israël a prins ma terre quand il montoit d'Egypte, depuis Arnon iusque à Iacob & iusque au Iordan, maintenant donc restitue lés moy en paix. Puis Iephthe renuoya dés messagiers au Roy dés enfans d'Ammon. Et luy mãda: ainsi dict Iephthe: Israël n'a pas prins la terre

C

de Moab, ne la terre dés enfãs d'Ammõ. Mais quand Israël montoit d'Egypte, & venoit par le desert iusque à la mer Rouge, il paruint en Cades.* Lors ledict Israël enuoya dés messagiers au Roy d'Edom, en disant: que ie passe ie te prie par ta terre, mais le Roy d'Edom n'y consentit point. Et aussi il enuoya au Roy de Moab, mais il ne le voulut pas: & Israël demoura en Cades. Ainsi cheminant par le desert, circuit la terre d'Edom, & la terre de Moab, puis vint de soleil leuãt vers la terre de Moab, & mettant le camp delà Arnon* ne voulurent point entrer au terme de Moab, pourtant que Arnon est frontiere de Moab. Partant Israël enuoya messagiers à Sehon Roy dés Amoréens, Roy de Hesebon, & luy manda, disant: que nous passiõs ie te prie par ta terre iusque à mon lieu. Mais Sehon n'accorda point à Israël, de passer par son pays, ainçois il assembla tout son peuple, & asseit le cãp en Iahza, & guerroya contre Israël. Lors le Seigneur le Dieu d'Israël bailla Sehon, & tout son peuple en la main d'Israël: & quand ilz lés eurent frappez, Israël print en possession toute la terre de l'Amoréen habitãt ceste terre là. Ilz prindrent aussi en possession tout le pays dés Amoréẽs, depuis Arnon iusque à Iaboc, & depuis le desert iusque au Iordan. Or maintenant le Seigneur le Dieu d'Israël à deschassé lés Amoréens arriere de son peuple d'Israël, & tu le veux posseder? Ne prendras-tu point en possession [la terre du peuple] que Chamos ton Dieu auroit dechassé? ainsi tous ceux que le Seigneur nostre Dieu aura dechassé de deuant nous, nous lés posserderõs.* Et toy, és tu maintenant meilleur que ne fut Balac, filz de Zephor Roy de Moab? cestuy n'a il contredict Israël & bataillé contre eux? Quand Israël habitoit en Hesebon & és bourgades d'icelle, & en Aroer & és bourgades d'icelle, & en toutes lés citez qui sont auprés dés limites d'Arnon par troys cẽs ans, comment ne lés auez vous point deliurez en ce temps là? Ie ne t'ay pas donc offensé, mais tu me fais meschamment de batailler contre moy: que le Seigneur, qui est le iuge, en iuge au iourdhuy entre lés enfãs d'Israël, & lés enfans d'Ammõ.

nõb. 20. c

Nomb. 21. c. & e.

D

nõb. 12. a

E

Mais le Roy dés enfans d'Ammon ne voulut consentir aux parolles de Iephthe, qui luy auoit mandé. Et l'esprit du Seigneur fut sur Iephthe, & passa en Galaad & Manassé: puis il passa en Mazpha de Galaad et de Mazpha de Galaad paruint aux enfans d'Ammõ.

Et Iephthe vouà vn veu au Seigneur,
& dist: Si tu baille lés enfans d'Ammon
F en ma main, lors ce qui sortira de la porte
de ma maison au deuant de moy quand ie
retourneray en paix dés enfans d'Am-
mon, sera au Seigneur, & l'offriray en ho
locauste. Iephthe donc passa vers
lés enfans d'Ammon pour batailler con-
tre eux, & le Seigneur lés bailla en la
main d'iceluy. Et lés frappa d'vne moult
grande playe depuis Aroër iusque à ce
que tu viens en Mennith, vingt citez, &
iusque à la plaine dés vignes, & furent
humiliez lés enfans d'Ammon deuant lés
enfans d'Israël. Et Iephthe venant
en Mazpha en sa maison, voyci sa fille
sortant au deuant de luy auec tabourins
*Corne-muses. et *chorôs: & icelle estoit seule & vnique:
or cestuy n'auoit autre enfant soit filz ou
fille. Et quand il l'apperceut, il deschi-
ra sés vestemens, & dist: Ha ma fille, tu
m'as humilié & m'és venue en perturba-
tion, car i'ay ouuert ma bouche au Sei-
gneur, & ne le pourroye reuoquer. Et
elle luy respôdit: mon pere, si tu as ouuert
G ta bouche au Seigneur, fais moy comme
il est sorty de ta bouche: puis que le Sei-
gneur t'a faict vengeance de tés ennemis,
assauoir, dés enfans d'Ammon. De rechef
dist à son pere: ceste chose me soit faicte,
laisse moy pour deux moys, affin que ie
m'en voise & descende par lés montai-
gnes, & pleure sus ma virginité, moy &
més compaignes. Et il dist: Va, &
il la laissa aller par deux moys: elle s'en
alla donc auec sés compaignes, & ploura
sus sa virginité aux montaignes. Et ad-
uint en la fin de deux moys qu'elle re-
tourna à son pere, & il luy feit selon son
veu qu'il auoit voué: & icelle n'auoit
point congneu homme. Or en fut
faict coustume en Israël, que d'an en an
lés filles d'Israël alloient pour lamenter
la fille de Iephthe Galaadite, par quatre
iours, en l'an.

CHAP. XII.

A ET lés hommes d'Ephraim estans
congregez passerent vers Aquilon,
& dirent à Iephthe: Pourquoy
és-tu passé pour batailler contre lés en-
fans d'Ammô, et ne nous as point appellé
pour aller auec toy? nous bruslerôs donc
ta maison sur toy. Et Iephthe leur respô
dit: I'ay eu grosse noise moy & mon peu-
ple, contre lés enfans d'Ammon, & quâd
ie vous appellay, vous ne me sauuastes
point de leur main. Et voyant que vous
*Ma vie en dâger. ne me deliuriez pas, ie mis mon *ame en
més mains, & passay vers lés enfans
d'Ammon, & le Seigneur lés bailla en
ma main: & pourquoy estes vous mon-
tez au iourdhuy deuers moy, pour batail
ler contre moy? Iephthe donc
ayant assemblé tous lés hommes de Ga-
laad, batailla contre Ephraim, & lés hom B
mes de Galaad battirent Ephraim, pour-
tant qu'ilz auoient dict [par desdaing]
Fugitifz d'Ephraim, estes vous: vous de
Galaad parmi Ephraim & Manassé? Et
Galaad print lés passages du Iordâ deuât
Ephraim. Et aduint quâd ceux d'E-
phraim qui s'en fuioyent, disoient: que ie
passe, lés hommes de Galaad luy disoiêt:
és-tu Ephrathien? iceluy respôdoit, Non.
Adonc il luy disoient: Dis maintenant
*Schiboleth, & il disoit Sibboleth, & ne *Lés congnoissans par leur prolatiô.
pouoit prononcer ainsi. Lors l'empon-
gnans le tuoyent, prés lés passages du
Iordan, & en ce temps là, tomberent de
Ephraim quarante deux mille. Et C
Iephthe iugea Israël six ans, puis mourut
ledict Iephthe Galaadite, & fut enseuely
en la cité de Galaad. Et aprés luy
Abezam de Beth-lehem iugea Israël. Ice-
luy eut trente filz & trente filles, lesquel
les il enuoya dehors: mais il amena de de-
hors trente filles pour sés filz, & iugea
Israël sept ans, puis mourut Abezan &
fut enseuely en Beth-lehem. Aprés
luy Elon Zabulonite iugea Israël: & iu-
gea iceluy dix ans, puis mourut ledict D
Elon Zabulonite, & fut enseuely en Elô
en la terre de Zabulon. Et, aprés luy
Abdon filz de Hellel Pharathonite iu-
gea Israël. Iceluy eut quarante filz &
trente filz de sés filz, môtans sur septante
asnons: & iugea Israël huict ans. Puis le-
dict Abdon filz de Hellel Pharathonite
mourut, & fut enseuely en Pharaton, en
la terre d'Ephraim en la montaigne dés
Amalecites.

CHAP. XIII.

PVis lés enfans d'Israël recommen A
cerent à faire mal en la presence
du Seigneur, & le Seigneur lés
bailla en la main dés Philisthins par
quarante ans. Or estoit lors vn
homme de Zarea de la lignée de Dan, le
nom duquel estoit *Manoa, & la femme *Ou manué.
d'iceluy estoit sterile, & n'auoit iamais eu
enfant. Et l'ange du Seigneur ap-
parut à la femme, & luy dist: Voicy tu és
sterile & n'as point enfanté, mais tu con-
ceuras & enfanteras vn filz. Maintenant
donc garde toy, que tu ne boyue du vin
ou de breuuage qui enyure, & que tu ne
mange de qlque chose souillée. Car voicy
tu côceuras et enfâteras vn filz, & nul ra-
soir ne môtera sur sa teste: car l'enfât sera
Nazarien

Nazarien du Seigñr Dieu dés le vẽtre: et
iceluy commencera à sauuer Israël de la
main dés Philisthins. Et la femme ve-
nant le racõpta à son mary, disant: vn hõ
me de Dieu est venu à moy, le regard du-
quel est semblable au regard de l'ange de
Dieu, fort terrible: & ne l'ay point inter-
B rogué dont il estoit, & si ne m'a point si-
gnifié son nom. Mais il m'a dict : Voicy
tu cõceuras & enfanteras vn filz, et main
tenãt tu ne beuras poĩt de vin ne de breu
uage qui enyure, & ne mangeras aucune
chose souillée: car cest enfant sera Naza-
rien du Seigñr dés le vẽtre iusque au iour
de sa mort. Et Manoa pria le Seigñr,
& dist: Ie te supplie mon seigneur q̃ l'hõe
de Dieu q̃ tu m'as enuoyé, vienne encore
maintenãt par deuers nous, & qu'il nous
enseighe q̃ nous deuõs faire à l'enfant qui
sera nay. Et Dieu exauça la voix de Ma
noa. Ainsi l'ange de Dieu vint encore
à la femme quãd elle seyoit au chãp: mais
Manoa son mary n'estoit point auec el-
le. Et la femme se hastant courut & le de-
nonça à son mary, luy disant: Voicy l'hõ
me qui est venu au iourdhuy à moy, m'est
apparu. Lors Manoa se leue & s'en
va aprés sa femme, & venant à l'hõe luy
C dist: Es-tu cest hõe qui as parlé à la fem-
me? Et il respõdit: cestuy suis-ie. Et Ma-
noa dist: quand ta parolle viẽdra, qu'elle
sera la dispositiõ de l'enfant & de son œu
ure? Et l'ange du Seigñr respõdit à Ma
noa: de toute chose que i'ay parlé à la
fẽme, elle se gardera: elle ne mãgera d'au-
cune chose qui vienne de la vigne, & ne
beura ne vin ne breuuage qui enyure, &
si ne mãgera aucune chose souillée, pareil
lemẽt gardera toutes choses que ie luy ay
commandé. Et Manoa dist à l'ange
du Seigneur: Nous te retiendrons main-
tenant, & preparerons deuant toy vn
cheureau dés cheures. Et l'ange du
Seigneur respondit à Manoa: Si tu me
retiens, ie ne mangeray point de ᵃ tõ pain,
& si tu fais holocauste, tu l'offriras au
Seigneur : car Manoa ne sauoit point
qu'il fut l'ange du Seigneur. De rechef
Manoa dist à l'ange du Seigneur : qui
est ton nom? affin que si ta parolle aduiẽt,
nous te puissions honnorer. Et l'an-
ge du Seigneur luy dist: Pourquoy demã
de tu ainsi de mon nom? car il est caché.

ᵃ Tés viãdes.

Et Manoa print vn cheureau dés
cheures, & vne offerte & lés offrit au Sei-
D gneur sur la pierre. Et [l'ange] feit chose
merueilleuse voyans Manoa & sa fem-
me. Et quand la flamme montoit de l'au-
tel vers le ciel, aussi l'ange du Seigneur
montoit en la flamme de l'autel, voyans
Manoa & sa femme, lesquelz se proster-
nerent sur leurs faces en terre. Et l'ange
du Seigñr ne s'apparut plus à Manoa
& à sa femme: dont lors congneut Ma-
noa que c'estoit l'ange du Seigneur. Et
Manoa dist à sa femme: nous mourrons
de mort, pourtant que nous auons veu
Dieu. Auquel respondit sa femme : si le
Seigneur nous eut voulu mettre à mort,
il n'eut point prins de nostre main l'holo
causte & l'oblation, & si ne nous eut
point monstré toutes cés choses, & ne
nous eut point maintenant reuelé telles
choses. Puis la femme enfanta vn
filz & appella son nom Samson, & l'en-
fant deuint grãd, et le Seigneur le beneict.
Et l'esprit du Seigneur le commença à
toucher en l'ost de Dan, entre Zarea &
Esthaol.

CHAP. XIIII.

OR Samson descẽdãt en Thãnath, A
veit vne femme audict Thamnath
dés filles dés Philisthins. Puis re-
mõta & le signifia à son pere & à sa me-
re, disant: I'ay veu vne femme en Tham-
nath dés filles dés Philisthins: maintenãt
donc prenez la pour moy à femme. Et
son pere luy dist, & sa mere: N'y a-il
point de femme entre lés filles de tés fre-
res & entre tout mon peuple, que tu vas
prendre femme dés Philisthins incircon-
cis? Et Samson dist à son pere: prés icelle
pour moy, car elle ᵃ ma semblé droicte.
Et son pere : & sa mere ne sauoient
point, que c'estoit de par le Seigñr, & ql
cerchoit occasion contre lés Philisthins.
Or en ce temps là lés Philisthins auoient
domination sus Israël. Samson donc B
descẽdit & son pere & sa mere en Tham
nath, & vindrent iusque aux vignes de
Thamnath, & voicy vn ieune lyon ru-
gissoit au deuãt de luy. Et l'esprit du Sei-
gneur estant entré en luy, il le deschira,
comme s'il deschiroit vn cheureau sans
auoir rien qui fut en sa main, & ne signi-
fia point à son pere ne à sa mere ce qu'il
auoit faict. Et descendit & parla à la fem
me & sembla estre droicte à Samson. Et
retournãt aprés certain iour pour la prẽ-
dre, il se destourna pour veoir la charõgne
du lyon, & voyci vn amas de mouches à
miel au corps du lyõ, & du miel, et l'ayãt
prins en sa main s'en alla & en mãgea: et
paruint à son pere & à sa mere et leur en
dõna, lesqlz mãgerẽt: mais il ne leur signi
fia pas ql auoit prins ce miel du corps du
lyon. Son pere dõc descẽdit vers la fem C
me, & Samson prepara là vn bãquet, car
ainsi ont de coustume faire lés iuuẽceaux.
Et quãd ceux le veirẽt, ilz prindrẽt tren-
te cõpaignons,

ᵃ Ou, elle ma pleu, & souz.

te compaignons pour luy tenir cōpagnie. Et Samson leur dist: ie vous proposeray maintenāt vn doubte, q̄ si vous le me declairez és sept iours du bāquet, et l'ayez trouué, ie vous dōneray trēte linceux & trente habitz à rechāge. Mais si vous ne le me declairez, vous me donnerez trente linceux, & trente habitz à rechāge. Lesquelz luy respōdirent: ꝓpose tō doubte, affin que nous l'oyons. Et il leur dist: De celuy qui māgeoit est sortie la viande: & du fier est sortie la doulceur. Et ilz ne peurēt declairer le doubte en troys iours.

Et quand ce vint au septiesme iour, ilz dirent à la femme de Samson: persuade à ton mary, qu'il nous declaire le doubte, que par auenture nous ne te bruslions toy & la maisō de ton pere: nous auez vous appellez icy pour nous appaourir? Et la femme de Sāson se mist à plourer vers luy, disant: certes tu me hais, & ne m'ayme pas: car tu as ꝓposé vn doubte aux enfans de mon peuple, & ne me l'as point
D declairé. Et il luy respondit: voicy ie ne l'ay point declairé à mon pere ne à ma mere, & ie le te declaireray? Et elle ploura vers luy par sept iours, esquelz le conuiue leur fut faict, & quand vint au septiesme iour il luy declaira pourtāt qu'elle le contraignoit: puis elle le denōça aux enfans de son peuple. Et lés hōes de la cité luy dirēt au septiesme iour deuāt que le soleil se coucha: Quelle chose est plus doulce que le miel? & q̄lle chose est plus fiere que le lyon? Et il leur dist: Si vous n'eussiez point labouré auec ma ieniffe, vous n'eussiez point trouué mō doubte. Et l'esprit du Seiḡr se transmit sur luy, & il descendit en Ascalon: & frappa d'iceux trēte hōmes, & print leurs harnoys & ce qu'ilz auoient & donna lés changemens d'habitz à ceux qui auoient declairé le doubte, & estant enflammé par ire, monta en la maison de son pere. Et la femme de Samson fut à son compaignon auquel s'estoit associé.

CHAP. XV.

A Et aduint aprés vn petit de temps au temps de la moisson dés grains que Samson visita sa femme portāt vn cheureau de cheures, disant: que i'entre à ma femme en la chambre, mais le pere ne le permist point entrer. Mais son pere parla à luy, disant: Ie disoie que tu la hayois, pourtant l'ay-ie baillée à ton compaignon: sa moindre soeur n'est elle pas plus belle qu'elle? Ie te prie donc aye la au lieu d'elle. Et Samson leur dist: Ie suis innocēt ceste fois plus que lés Philisthins. Pour autant leur feray-ie dés maux. Samson donc s'en alla & print troys cens regnars & print aussi dés flābeaux, & ioingnit vne queuë à l'autre, & mist vn flambeau entre deux queuës au milieu. Puis il bouta le feu és flambeaux, & laissa aller [lés regnars] és bledz droictz dés Philisthins: il enflamma aussi tant lés tas de bled, que le bled droict, lés vignes & oliues. Et lés Philisthins dirent: Qui a faict cecy? Et ilz respondirent: Sāson le beau filz du *Thānien, pourtāt qu'il a prins la femme d'iceluy, & puis il la donnée à son compaignon. Lés Philisthins donc monterent, & la bruslerent & le pere d'elle. B
Lors Samson leur dist: combien que vous ayez faict telle chose, toutesfoys ie prendray vengeance de vous, puis aprés ie cesseray. Et il lés frappa par grande playe, sur la cuysse, & descendit & demoura en la cauerne de la Pierre d'Etam. Et lés Philisthins monterent et mirent le cāp en Iuda, & furent espars en Lehi. Et lés hommes de Iuda dirent: Pourquoy estes vous montez vers nous? Ilz respondirēt: Nous sommes mōtez pour lier Samson, & luy faire comme il nous a faict. Lors C descendirent troys mille hommes de Iuda à la cauerne de la Pierre d'Etam: & dirent à Samson: ne sais-tu point que lés Philisthins dominēt sur nous? pourquoy donc as-tu faict cecy? Il leur respondit: comme ilz m'ont faict ainsi leur ay-ie faict. De rechef ilz luy dirent: Nous sommes descendus pour te lier & te donner en la main dés Philisthins. Samson leur respondit: Iurez moy que vous ne vous ietterez point sur moy. Et ilz respōdirent, disans: Non, mais nous te lierons, & te donnerons entre leurs mains, nous ne te tuerōs point. Ilz le lierent donc de deux cordes neuues, & le feirēt mōter de la Pierre. Or quād il fut venu iusque à Lehi & que lés Philisthins crioyēt au deuāt de luy, l'esprit du Seiḡr saillit sur luy, & lés cordes qui estoiēt en sés bras, furent cōe le lin qui est buslé par feu, car sés liens furēt incontinent desliez de sés mains. Puis ayāt trouué vne machoire seche d'asne, et l'ayāt mis en sa main l'empongna et d'icelle en frappa mille hōmes. D
Lors Sāsō dist: d'vne machoire d'asne ie lés ay amassé en mōceaux, auecvne machoire d'asne i'ay frappé mille hōmes. Et quād il eut acheué de pler, il ietta de sa main la machoire, et appella le lieu Ramath-Lehi. Et ayāt fort soif, il crya au Seiḡr, et dist: Tu as dōné en la main de ton seruiteur ceste grāde deliurāce, et maintenant mourray ie de soif & tomberay-ie en la main dés incirconcis.

*Ou, Chamnathéen.

incirconcis. Lors Dieu rompit vn dent machelier qui estoit en la machoire, & d'icelle en sortit de l'eaue: & quand il eut beu l'esprit luy reuint & reprint vigueur. Et pourtant fut appellé iusque à present le nom de ce lieu, la fontaine de l'inuocant, qui [fût donnée] de la machoire. Et il iugea Israël au temps dés Philisthins par vingt ans.

CHAP. XVI.

A Après Samson s'en alla en Gaza, & veit là vne femme paillarde, & entra à elle. Lors il fut dict à ceux de Gaza: Samson est icy venu, lesquelz l'enuironnerent, & luy mirent dés embusches toute la nuict à la porte de la cité, & se tenans quoy toute la nuict disoient, nous l'occirons à la lueur du matin. Et Samson dormant iusque à la minuict, se leua à la minuict: & print lés portes de la cité auec lés deux posteaux, lesquelles il osta auec la barre, & lés mist sur sés espaulles & lés transporta sur le sommet de la montaigne qui est *vis à vis* de Hebron. Et aprés ce aduint qu'il ayma vne femme qui se tenoit auprés du fleuue de Sorec, le nom de laquelle estoit Dalila. Adonc lés princes dés Philisthins monterent vers elle, & luy dirent. Fais le condescendre à toy par flatterie, & vois en quoy est sa grande force, & comment nous le pourons vaincre pour l'affliger: & nous *te donnerons* vn chascun mille & cent pieces d'argent.

B Dalila donc dist à Samson: Declaire moy ie te prie en quoy [consiste] ta force, tant grande, & comment tu pourras estre lié pour t'affliger. Samson luy respondit: Si on me lioit de sept verges verdes, lesquelles ne sont point encore seiches, ie defailliroye, & seroye comme lés autres hommes. Et lés princes dés Philisthins luy apporterent sept verges verdes, lesquelles n'estoient point deseichées, & elle le lia d'icelles. Et lés embusches se tenãs auprés d'elle en la chambre, elle luy dist: Samson lés Philisthins sont sur toy. Lors il rompit lés verges comme on romproit vn lien faict d'estouppes quãd il sent le feu, & sa force ne fut point congneuë. Puis Dalila dist à Sãson: Voicy tu m'as trompée & m'as dit dés

C mensonges, ie te prie declairé moy maintenant, comment tu peux estre lié. Il luy respondit: Si on me lioit auec dés cordes neuues desquelles on n'ayt encore faict nulle oeuure, i'affoibliroye & seroye comme lés autres hommes. Dalila donc print dés cordes neuues, & le lia d'icelles, puis luy dist: Voicy lés Philisthins sur toy Samson: or lés embusches estoient en la chambre: & il lés rompit de sés bras comme vn fil. En aprés Dalila dist à Samson: Tu m'as deceuë iusque icy, & m'as dict dés mensonges: declaire moy comment tu pourroys estre lié. Et il luy dist: Si tu auoys tissu sept flocquetz de ma teste auec la [a]lice. Et elle lés attacha au clou, & dist: Samson, lés Philisthins sont sur toy, lors il se reueilla de son somne, & osta le clou de la tissure auec la lice. Au surplus elle luy dist, cõmẽt dis-tu:

D ie t'ayme, veu que ton cœur n'est point auec moy? tu m'as ia deceuë par troys foys, & ne m'as point declairé en quoy est ta grande force. Et aduint qu'elle le molestoit tous lés iours par sés parolles, & l'affligeoit, tellement que son ame estoit en angoisse iusque à la mort. Lors il luy declaira tout son cœur, & luy dist: Le rasoir n'est iamais monté sur ma teste, car ie suis Nazarien de Dieu, dés le ventre de ma mere: parquoy si ie suis rasé, ma force s'ostera de moy, & affoibliray & seray ainsi que tous lés hommes. Dalila donc voyãt qu'il luy auoit declairé tout son couraige, elle enuoya & appella lés princes dés Philisthins, disant: Montez à ceste foys, car il m'a declairé tout son courage. Lés princes donc dés Philisthins monterent vers elle, portans argẽt en leurs mains. Et icelle l'ẽdormit sur sés genoux,

E et appella vn homme, puis elle tousa sept flocquetz de sa teste, & le commença à affliger, & sa force s'osta de luy. Adonc elle dist: Samson lés Philisthins sont sur toy: & il s'esueilla de son somne, & dist: [*en soymesme.*] Ie sortiray à ceste foys comme à l'autre, & m'escourray [de mon somme] mais il ne sauoit point q̃ le Seigñr estoit departy de luy. Et lés Philisthins le prindrent & luy creuerent lés yeux, & le menerent en Gaza & le lierent de chaines d'aerain, & moloit en la maison dés prisonniers. Et lés cheueux de sa teste cõmencerẽt à recroistre aprés qu'il fut rasé.

F Or lés princes dés Philisthins estans assemblez pour sacrifier vn grand sacrifice à Dagon leur dieu, et pour se resiouyr, dirent: Nostre dieu nous a baillé entre lés mains Samson nostre ennemy. Pareillement quand le peuple le veit, il loua son dieu, disant: Nostre dieu nous a baillé entre lés mains nostre ennemy, & destructeur de nostre pays, lequel à [b]multiplié noz occis. Et quand ilz auoiẽt leur cœur resiouy, ilz dirent: Appellez Samson, afin qu'il nous face rire: Ilz appellerent donc Samson de l'hostel dés prisonniers, & il iouoit deuant eux: & le firent tenir

[a] Tresme ou courtine et sou.

[b] En a tué plusieurs de nous.

entre lés colomnes. Lors Samson dist au seruiteur(qui tenoit sa main)laisse moy & me fais [seulement] toucher lés colomnes sur lesquelles la maison se tient, affin q̃ ie m'appuye à icelles, Or la maison estoit pleine d'hommes et de femmes, & estoient là tous lés princes dés Philisthins: mais encore il y en auoit sur le toict d'hommes & de femmes, prés de troys mille, lesquelz regardoient quand Samson iouoit. Adonc Samson

G cria à Dieu,& dist: Seigneur Eternel ie te prie aye memoire de moy, ô Dieu ie te prie fortifie moy seullement ceste foys,& ie me vengeray d'vne vengeance dés Philisthins pour més deux yeux. Samson donc embrassa lés deux coulomnes du milieu,sur lesquelles la maison se soustenoit,l'vne de sa dextre & l'autre de sa senestre. Puis il dict: Mon ame morra auec lés Philisthins:& enclinant de toute force,[lés colomnes,]la maison tresbucha sur lés princes & sur tout le peuple, qui estoient en icelle. Et furent beaucop plus de mortz,lesquelz il tua en sa mort, qu'il n'auoit tué en sa vie. Et sés freres,& toute la maison de son pere descendirent, & l'emporterent: puis remontez l'enseuelirent entre Zarea & Esthaol au sepulchre de Manoah son pere. Et iceluy iugea Israël vingt ans.

CHAP. XVII.

A

Alors estoit vn homme de la montaigne d'Ephraim,duquel le nom estoit Micha. Et iceluy dist à sa mere:Lés mille & cent pieces d'argẽt qui te furent prinses,dont tu en auoys maudict [celuy qui l'auoit prins]& de quoy tu m'auois parlé, voicy ce mesme argent est vers moy:ie l'ay prins. Adonc sa me-

B re dist: Beneict soit mon filz au Seign̄r. Et quãd il restitua à sa mere lés mille & cent pieces d'argẽt,sa mere dist:I'ay desdié cest argent de ma main au Seigneur pour mon filz, affin d'en faire vne image taillée & de fonte,parquoy maintenant ie le te retourne.Quãd il eut de rechef rẽdu à sa mere,sa mere en print deux cens pieces d'argent, & lés donna au fondeur,lequel en feit vne image taillée & de fonte, & icelle fut en la maison de Micha. Et c'est hõme Micha auoit vne maison dés

Exo.28.a dieux,et feit aussi,*Ephod et Teraphim, & cõsacra la main de l'vn de sés filz,le-

C quel luy fut sacrificateur. Or en ce tẽps là n'y auoit il pas de Roy en Israël, mais vn chascũ faisoit ce qu'il luy estoit aduis estre droict,lors fut vn iuuenceau de Beth-lehem en Iuda, de la famille de Iuda:& cestuy estoit Leuite,& là estoit cõuersant. Cest homme donc s'en alla de Beth-lehem Iuda pour habiter là ou il trouueroit [son*auãtage]& vint à la mõtaigne d'Ephraim iusque à la maison de Micha en parfaisant son chemin. Et Micha luy dist: Dont viens-tu?Et le Leuite luy respondit :ie suis de Beth-lehẽ Iuda, & m'en voys pour habiter,selõ q̃ ie trouueray. De rechef Micha luy dist:Demeure auec moy, & me soys pour pere & pour sacrificateur: & ie te donneray dix pieces d'argent par an & deux robbes & ton viure:& le Leuite y alla. Ainsi il pleut au Leuite de demourer auec cest hõme,& luy fut seruiteur comme l'vn de sés enfans. Et Micha cõsacra la main du Leuite,& cest adolescent fut sacrificateur d'iceluy,et estoit en la maison de Micha. Puis Micha dist: Maintenãt cognoy-ie, que le Seign̄r me fera du bien, pourtant q̃ le Leuite est mon sacrificateur.

*ou,prousfit.

CHAP. XVIII.

A

En cés iours là n'y auoit point de Roy en Israël, ausquelz iours la lignée de Dan cerchoit pour soy, heritage pour *demourer, car encor ne luy estoit escheut heritage,[suffisant]iusqu'en ce tẽps là au milieu dés lignées d'Israël. Parquoy lés enfans de Dan enuoyerẽt de leur famille cinq hões,de la ptie d'iceux, hommes expers à la guerre,de Zarea,& d'Esthaol,pour espier la terre & s'enquester,ausquelz ilz dirent: allez & vous enquestez du pays. Iceux dõc vindrent à la mõtaigne d'Ephraim iusque à la maison de Micha, & logerent là. Et quand ilz furent en la maison de Micha,ilz recongueurent la voix du ieune Leuite,&

B estãs là retirez,luy dirent:Qui t'a amené en ça,& que fais tu cy? & qu'as-tu icy? Et il leur respõdit: ainsi & ainsi ma faict Micha,il m'a loué,& suis faict son sacrificateur. De rechef ilz dirent: Interrogue maintenãt Dieu, affin que nous cõgnoissions si nostre voye (par laquelle nous allons) ꝓspérera. Et le sacrificateur leur dist:allez en paix, le Seign̄r dressera vostre chemin auquel vous cheminez. Cés cinq hõmes donc s'en allerent & vindrẽt en Lais,& veirent le peuple qui estoit assis au milieu d'icelle en seureté, selon la coustume dés Zidoniens en repos & en asseurãce,et nul n'entreprenoit rien cõtre le pays,*pour obtenir la dominatiõ. Aussi iceux estoient loing dés Zidoniens,& n'auoient nul affaire auec lés hommes.

*pour syrie.

C Et quãd ilz reuindrẽt en Zarea & Asthaol à leurs freres,leurs freres leur dirẽt: Que[auez]vous[faict]?Et ilz respõdirẽt: Leuez vous et mõtõs cõtre eux,car nous

auons

auons veu le pays,& certes il eſt tresbō. Et vous repoſez? pareſſe ne vous tienne point d'aller & entrer pour poſſeder le pays. Que ſi vous voulez aller,vous entrerez à vn peuple qui vit en *ſeureté, & en vn pays ſpacieux,que Dieu a dōné entre voz mains, vn lieu auquel n'a point faute d'aucune choſe qui ſoit en la terre.

Ilz partirent dōc de la famille de Dan: aſſauoir, de Zareah et d'Aſthaol ſix cēs hommes equippez de harnoys de guerre, puis ilz monterent & aſſeirent le camp en Cariath-Iarim qui eſt en Iuda,au moyen de quoy ilz appellerent ce lieu le cāp de Dan iuſque au iourdhuy. Iceluy eſt
D derriere Cariath-Iarim. Puis de là paſſerent à la montaigne d'Ephraim, & vindrent iuſqu'en la maiſon de Micha.

Lors lés cinq perſonnages qui eſtoient allez pour eſpier la terre de Lais,donnerent reſponſe & dirent à leurs freres: Congnoiſſez vous qu'en cés maiſons il y ait Ephod & Theraphim,image de taille & de fonte,ſachez donc maintenant q̃ vous faictes. Et eſtans là retirez,ilz vindrent en la maiſon du ieune Leuite: aſſauoir, en la maiſon de Micha, & luy demanderent comment il alloit. Aprés lés ſix cens hommes qui eſtoient accouſtrez de leurs harnoys de guerre ſ'arreſterent à l'entrée de la porte, leſquelz eſtoient dés enfans de Dan. Adonc montans lés cinq perſonnages (qui eſtoiēt allez pour eſpier la terre) vindrent & prindrēt l'image tail-
E lée, l'Ephod, le Theraphim, & la figure de fonte, quād le ſacrificateur eſtoit à l'entrée de la porte & lés ſix cens hommes accouſtrez de harnoys de guerre. Iceux donc entrez en la maiſon dudict Micha prindrent l'image taillée, l'Ephod, le Theraphim & la figure de fonte. Auſquelz le ſacrificateur diſt: Que faictes vous? Et ilz luy dirent: Tais toy, metz ta main ſur ta bouche, & viens auec nous: affin que tu nous ſois pour pere et pour ſacrificateur: que vault il mieux à toy d'eſtre ſacrificateur de la maiſon d'vn homme, ou d'eſtre ſacrificateur d'vne lignée & d'vne famille d'Iſraël? Et ce pleut au cœur du ſacrificateur, & print l'Ephod, le Theraphim, & l'image: & vint au milieu du peuple.

Et iceux ſe tournans ſ'en allerent &
F mirent deuant eux lés petis, le beſtail, & lés biens. Quand iceux ſ'eſtoient eslongnez de la maiſon de Micha, lés perſonnages qui eſtoient és maiſons & qui eſtoient chez ledict Micha furent aſſemblez, & ſuyuirent conioinctement lés enfans de Dan, & crierent aprés eux. Et iceux tournerent leurs faces & dirent à Micha: Quelle choſe as-tu que tu t'es aſſemblé? Et il reſpondit, vous auez rauy més dieux (que i'auoye faict) auec le ſacrificateur, & vous en eſtes allez: quelle choſe ay-ie d'auantage? Mais comment me dictes vous, qu'as-tu? Et lés enfans de Dan luy dirēt: Tu ne feras point ouyr ta voix aprés nous, que par aduenture cés hommes qui ſont marrys de cœur ne ſe ruent ſur vous, & que tu perde ta vie, & la vie de ta famille. Et quand lés enfans de Dan alloient leur chemin, & que Micha veit que iceux eſtoient plus fortz que ſoy, il ſe retira & ſ'en retourna en ſa maiſon. Iceux donc ayans prins lés choſes que Micha auoit faictes, & le ſacrificateur qu'il auoit, vindrent en Lais, au peuple ayant repos & ſeureté, & lés frapperent au trenchant de l'eſpée, & brusleret en feu la cité. Et n'y auoit nul qui dōnaſt ſecours car elle eſtoit loing G
de Zidon *& ſi n'auoit nul affaire auec hōe q ſoit, et eſtoit en la vallée q̃ eſt prés de Beth-Rehob: puis ilz edifierēt la cité, et habiterēt en icelle: & appellerēt le nom de la cité Dan, ſelō le nom de dan leur pere, leq̃l naſquit à Iſraël, nōobſtāt le nom de la cité eſtoit [dicte] au cōmēcemēt Lais.

Lors lés enfans de Dan dreſſerēt pour eux vne image, & Ionathā le filz de Gerſom, filz de Manaſſé & de ſon filz furent ſacrificateurs pour la lignée de Dan iuſq̃ au iour de la captiuité de la terre. Et mirent pour eux l'image taillée de Micha, qu'il auoit faicte, tout le temps que la maiſon de Dieu fut en Silo.

CHAP. XIX. A

Lors qu'en cés iours là n'y auoit point de Roy en Iſraël, il y eut vn Leuite qui habitoit és coſtes de la montaigne d'Ephraim: & print pour ſoy à femme vne *cōcubine de Beth-lehē Iuda. Et ſa concubine paillarda auprés de luy, & ſ'en alla d'auec luy en la maiſon de ſon pere en Beth-lehē Iuda, & fut là le temps de quatre moys. Et le mary d'icelle ſe leua & ſ'en alla aprés elle pour luy parler *ſelon ſon cœur & la ramener. Il auoit auſsi ſon vallet auec ſoy et vn coupple d'aſnes, & icelle l'amena en la maiſon de ſon pere, & le pere de ſa fille le voyāt, ſe reſiouyt de ſa rencontre. Et ſon beau pere le pere de la fille le B
retint: et demoura auec luy troys iours: et māgerēt & beurēt & logerēt là. Quād ce vint au quatrieſme iour, q̃lz ſe leuoiēt de matin, il ſe leua pour ſ'en aller, dont le pere de la fille diſt à ſon beau filz: cōforte ton cœur d'vne bouchée de pain, puis ap̃s vous vous en irez. Ilz ſe ſeirēt dōc et mangerent

Marginal notes:
- (left, partly cut) ...eſt preſt ...our ba-...iller.
- * n'auoit alliance auec aucũ
- * C'eſt, fille non douée, & ſans contract de mariage, cōe Gen. 25.a.
- * Amiablement.

mangerent eux deux ensemble, & le pere de la fille dist à l'homme: Ie te prie qu'il te plaise de loger,& que ton cœur se resiouysse. Et quand l'homme se leuoit pour s'en aller, son beau pere le contraignit [pour demourer,]ainsi il s'en retourna & logea encore là. De rechef au cinquiesme iour il se leua matin pour s'en aller,& le pere de la fille dist: Ie te prie conforte ton cœur,& ilz tarderent iusque à ce q̄ le iour declina,& mangerent eux deux.

*sa femme & sous. Puis l'homme se leuant pour s'en aller, luy & sa *cōcubine & son vallet, le beau pere d'iceluy le pere de la fille luy dist: Voicy maintenant le iour qui decline au
C soir,ie vous prie logez vous: voicy le iour qui se pose,loge cy,affin que tu aye meilleur courage: & le lendemain matin vous vous leuerez [pour tirer]vostre chemin & iras à ton tabernacle. Mais l'hōme ne voulut point demourer, ains se leua & s'en alla, & vint iusque au prés de Iebus,laquelle est Ierusalem: & auec luy estoient deux asnes embastez,aussi sa concubine auec luy. Or quād ilz estoient auprés de Iebus,le iour estoit fort decliné: & le vallet dist à son maistre: Viens ie te prie,& nous retirons en ceste cité dés Iebuséens,& logeons en icelle. Et son maistre luy respondit: nous ne nous retirerōs point à la cité dés estrangers, qui ne sont point dés enfans d'Israël: mais nous passerons iusqu'en Gabaa. De rechef il dist à son vallet: Viens,& nous nous approche
D rons à vn de cés lieux,& logerons en Gabaa ou en Rama. Ilz passerent donc & cheminerent,& le soleil leur estoit couché prés de Gabaa,q̄ est à Ben-iamin. Lors se retirerēt là pour entrer & loger en Gabaa: & estant arriué,il demoura en la place de la cité, & n'y auoit nul qui lés recueillist en la maison pour loger.

Et voicy vn homme ancien qui venoit au vespre dés champs de sa besongne: & l'hōme estoit de la mōtaigne d'Ephraim, mais il habitoit en Gabaa, & lés hommes de ce lieu estoient enfans de Iemini. Ainsi celuy esleuant lés yeux, veit l'hom
E me voyager en la place de la cité. Adonc c'est homme ancien dist: ou vas-tu, & dont viens-tu? Et il luy respondit: Nous auons passé de Beth-lehem Iuda aux costez de la montaigne d'Ephraim,dont ie suis: & suis allé iusqu'en Beth-lehem Iuda: mais maintenant ie voy en la maison du Seigneur, & n'y a nul qui me recueille en la maison, encore auons nous de la paille & du fourrage pour noz asnes,& aussi du pain & du vin pour moy & ta seruante & pour le vallet qui est auec ton seruiteur, nous n'auons faulte d'aucune chose. Et l'homme ancien dist: paix soit auec toy,toute ta necessité soit sur moy, seullement que tu ne loge point en la rue. Lors le feit entrer en sa maison & donna à menger aux asnes,et ayās laué leurs piedz ilz mangerent & beurent. Et quand ilz mangeoient, voicy lés hommes de la cité *gens peruers,qui estoient à lentour de la maison *Enfans de belial.
frappans à la porte,& parlerent à l'hom F
me ancien maistre de la maison, disans: Fais sortir l'homme qui est entré en ta maison,affin que nous abusions de luy. Et l'homme maistre de la maison sortit à eux,& leur dist: Non més freres, ne faictes point tel mal ie vous prie: puisque c'est homme cy est venu en ma maison,ne faictes point ceste follie: Voicy ma fille vierge, & la concubine d'iceluy, ie lés vous ameneray maintenant, affin que vous lés humiliez & faciez d'icelles comme bon vous semblera: mais à c'est homme cy ne faictes point ceste lasche chose. Toutesfoys ilz ne le voulurent point ouyr: dont l'homme apprehenda sa concubine,& leur mena dehors: adonc ilz la congneurent,& abuserent d'elle toute la nuict iusque au matin, puis l'enuoyerent quand le matin failloit. Et la femme venant le matin, cheut[morte] à la porte de la maison de l'homme ou estoit son seigneur, iusque à ce qu'il fut clair iour. Or le seigneur d'icelle se leuant au matin ouurit la porte & voulant G
sortir pour aller son chemin,voicy la femme concubine qui estoit tombée à la porte de la maison & sés mains estoient sur le sueil. Lors il luy dist: Leue toy & nous en allons,& elle ne respondit rien. Adonc il l'emporta sur l'asne,puis l'homme se leua & s'en alla en son lieu. Et estant venu en sa maison il print vn cousteau, & empongnant sa concubine la desmembra auec sés os en douze pars,& l'enuoya par toutes lés contrées d'Israël.

Et quand chascun voyoit ce,il disoit: telle chose n'a pas esté faicte ne veuë depuis le iour que lés enfans d'Israël sont montez du pays d'Egypte iusque au iour present,considerez sur ce,consultez & parlamentez.

CHAP. XX.

A
Alors tous lés enfans d'Israël sortirent,& fut la congregation assemblée comme vn homme, depuis Dan iusqu'en Ber-Sabée,& à la terre de Galaad au Seigneur en Mazpha. Et lés princes de tout le peuple & de toutes lés lignées d'Israël assisterent en la

congregation du peuple de Dieu,quatre centz mille hommes de pied manians l'espée. Et lés enfans de Ben-iamin entendirent que lés enfans d'Israël estoient mõtez en Mazpha. Adonc lés enfans d'Israël dirent: Dictes comment a esté faict ce mal? Et l'homme Leuite mary de la femme occise respondit,disant: Ie suis venu en Gabaa qui est de Ben-iamin auec ma concubine pour loger. Lors lés hommes de Gabaa s'esleuerent sur moy, & de nuict enuironnerent la maison contre moy,en me cuidant tuer,ont oppressé ma concubine,tant qu'elle en est morte. Et prenans ma concubine,la desmẽbray & l'enuoiay par toute la region de l'heritage d'Israël:car ilz ont faict vn cas enorme & lasche en Israël. Voicy vous estes tous enfans d'Israël,donnez vous icy pa

B rolle & conseil. Et tout le peuple se leua tout en vn,disant: Nous n'irons point chascun en son pauillon,et ne nous retirerons point chascun en sa maison. Mais voicy ce que nous ferons maintenant à Gabaa,[nous monterons]contre elle par sort. Nous prendrons donc dix hommes de cent par toutes lés lignées d'Israël,& cent de mille,& mille de dix mille,lesquelz prendront victuaille pour le peuple lés faisant venir an Gabaa de Ben-iamin pour toute l'infameté qu'elle a faict en Israël. Ainsi tous lés hommes d'Israël furent assemblez contre *la cité* & alliez tout en vn. Et lés lignées d'Israël enuoyerent aucuns personnages par toutes lés lignées de Ben-iamin, en disant: Quel mal est-ce qui a esté faict entre vous? Parquoy maintenant baillez nous cés personnages *enfans* [a] *peruers* qui sont en Gabaa, affin que nous lés mettons à mort, & ostons le mal d'Israël. Mais lés Ben-iamites ne voulurent pas obeyr à la voix de leurs freres lés enfans d'Israël,ains lesdictz Ben-iamites se sont assemblez dés citez, en Gabaa pour yssir en bataille contre lés enfans d'Israël. Et en ce iour là lés enfans de Ben-iamin furent nombrez dés citez, vingt six mille hommes manians l'espée, sans lés habitans de Gabaa lesquelz furent nombrez sept cens hommes d'eslite.

C De tout ce peuple esleu furent sept cens hommes esleuz vsans de la main senestre pour la dextre,tous ceux cy iettoient la pierre de la fonde à vn [b] cheueu,& ne failloient pas. Et lés hommes d'Israël furent nombrez excepté Ben-iamin quatre cens mille hommes manians l'espée,& tous ceux cy estoient hommes de guerre, lesquelz se mirent à monter en Beth-el,& interreguerent le Seigneur: & dirent: Qui montera deuant nous en armes pour batailler contre lés enfans de Ben-iamin? & le Seigneur respondit: Iuda sera au commencemẽt. Puis lés enfans d'Israël se leuerent au matin & asseirent le camp prés de Gabaa. Et chascun d'Israël sortit à la bataille contre Ben-iamin,& lés enfans d'Israël leur liurerent la bataille prés Gabaa. Adõc lés enfans de Ben-iamin sortirent de Gabaa, & en ce iour là ruerent par terre vingt & deux mille hommes d'Israël.

Et le peuple dés hommes d'Israël se renforçant, recommencerent à ordonner la bataille au lieu ou ilz auoient ordonné au premier iour. Lés enfans donc d'Israël monterent, & plourerent en la presence du Seigneur iusque au vespre, & interroguerent le Seigneur,en disant: recommenceray-ie à approcher pour batailler contre lés enfans de Ben-iamin mon frere? Et le Seigneur respondit: Montez contre luy. Lés enfans donc d'Israël se tenderent contre lés enfans de Ben-iamin au second iour. Aussi au second iour Ben-iamin sortit de Gabaa à lencontre d'eux,& ruerent dés enfans d'Israël par terre encore dix huict mille hommes,& iceux tous manians l'espée.

Puis tous lés enfans d'Israël & tout le peuple monterent & vindrẽt en Beth-el, *plourans &* seans là deuant le Seigneur, & ieunerent en ce iour là iusque au vespre,& offrirent holocaustes & oblations pacifiques en la presence du Seigneur. De rechef lés enfans d'Israël interroguerent *le Seigneur*,or l'arche de l'alliance *de Dieu* estoit lors,en ce lieu là. D Aussi Phinehes le filz d'Eleazar, filz d'Aharon assistoit deuant le Seigneur en cés iours là, disant: Recommenceray-ie encore à sortir en bataille contre lés enfans de Ben-iamin,mon frere,ou si ie desisteray? Le Seigneur respondit: Montez, car ie le vous bailleray demain en vostre main. Et Israël mist lés embusches à lentour de Gabaa. Et au troysiesme iour lés enfans d'Israël montans contre lés enfans de Ben-iamin ordonnerent l'armée contre Gabaa comme lés autres foys. Adonc lés enfans de Beniamin sortis à lencontre du peuple,tirez hors de la cité, commencerent à ferir le peuple,lequel fut blessé comme lés autres deux foys: par lés chemins dont l'vn monte en Beth-el & l'autre en Gabaa par le champ, prés de trente hommes d'Israël. Et lés enfans de Ben-iamin di- E rent: iceux tombent deuant nous com-

[a] de belial

[b] Tant droictz qu'ilz eussent touché vn poil.

me la premíere foys. Mais lés enfans
d'Iſraël dirent: Fuyons & lés attrayons
hors de la cité aux chemins. Tous
lés hommes donc d'Iſraël ſe leuans de
leur lieu ſe mirent en ordonnance en
Baal-Thamar, & lés embuſches auſsi
ſortirent de leur lieu: aſſauoir, de la prai-
rie de Gabaa. Et vindrent contre Ga-
baa, dix mille hommes à l'eslite de tout
Iſraël, & la bataille fut griefue, & iceux
ne congnoiſſoient point que tant grand
mal lés touchaſt. Le Seigneur
donc feit tomber Ben-iamin deuant lés
Iſraëlites: & lés enfans d'Iſraël en ce iour
là mirent bas de Ben-iamin, vingt cinq
mille & cent hommes, leſquelz tous ma-
nioyent l'eſpée. Et lés enfans de Ben-ia-
F min veirent qu'ilz eſtoient ruez ius. Or
lés hommes d'Iſraël auoient donné le
lieu [a] auſdictz Ben-iamites, car ilz ſe
confioient aux embuſches qu'ilz auoient
miſes prés Gabaa. Et lés embuſches
incontinent ſ'eſtendirent vers Gabaa,
ainſi ſe retirerent lés embuſches & frappe-
rent toute la cité au trenchant de l'eſpée.
Or lés hommes d'Iſraël auoient certain
ſigne auec lés embuſches: aſſauoir, qu'ilz
feiſſent monter vne groſſe esleuation de
fumée de la cité. Et quand lés
hommes d'Iſraël ſe virerent de la ba-
taille, Ben-iamin commença à ferir lés
bleſſez dés hommes d'Iſraël, enuiron
trente hommes, car ilz dirent: certes ilz
ſont tombez deuant nous comme à la
premiere bataille. Et quand l'esleuation
commença à monter de la cité comme vne
colomne de fumée, Ben-iamin ſe retour-
na derriere ſoy, & voicy totallement [la
flamme] de la cité qui montoit au ciel.
Lors que lés hommes d'Iſraël ſe viroient,
lés hommes de Ben-iamin ſ'eſpouante-
rent en voyant que mal leur touchoit.
G Ilz tournerent donc le doz aux enfans
d'Iſraël [& fuyoient] vers le deſert, mais
la bataille lés attrappa, & ceux qui [ſor-
toient] dés citez, lés deffaiſoient au mi-
lieu d'eux. Ainſi ilz enuironnerent Ben-
iamin, & lés ont pourſuiuy, & lés ont
foullez depuis Menuha, iuſque à l'en-
droit de Gabaa, à ſoleil leuant. Et tom-
berent de Ben-iamin dix huict mille
hommes, leſquelz tous eſtoient vaillans
gens. Et ſe retournans fuyrent
au deſert à la Pierre de Remmon, & ven-
dengerent d'iceux au chemin cinq mille
hommes, & ſuyuirent aprés eux iuſque
en Gideom, & ferirent d'iceux deux mil-
le hommes. Tous ceux donc qui tombe-
rent en ce iour là de Ben-iamin eſtoient
vingt cinq mille hommes manias l'eſpée,

[a] Fuyans pour attirer lés autres.

leſquelz tous eſtoient vaillans gens. Et
ceux qui ſe retournerent & fuyrent au
deſert à la Pierre de Remmon, eſtoient
ſix cens hommes, & demourerent à la
Pierre de Remmon quatre moys. Et
lés hommes d'Iſraël retournerent aux
enfans de Ben-iamin, & lés ferirent au
trenchant de l'eſpée, depuis lés gens dés
citez iuſque aux beſtes & tout ce qui ſe
trouuoit: auſsi ilz bouterent le feu par
toutes lés citez qui furent trouuées.

CHAP. XXI.

A AVſsi chaſcun d'Iſraël iura en
Mazpha, diſant: Nul de nous ne
donnera ſa fille pour femme aux
Ben-iamites. Puis le peuple vint en
Beth-el, & demourerent là iuſque au
veſpre en la preſence de Dieu: & esleuans
leur voix plourerent par grand gemiſſe-
ment. Et dirent: Seigneur Dieu d'Iſraël,
pourquoy ceſte choſe a elle eſté faicte en
Iſraël qu'vne lignée ayt eſté auiourdhuy
oſtée d'Iſraël? Et le lendemain
venu, le peuple ſe leua, & edifia là vn au-
tel: puis offrirent holocauſtes & obla-
tions pacifiques. Lors lés enfans d'Iſ-
raël dirent: qui eſt ceſtuy qui n'eſt point
monté de la congregation de toutes lés
lignées d'Iſraël par deuers le Seigneur?
car grand iurement auoit eſté faict ſur
celuy qui ne monteroit point vers le
Seigneur en Mazpha, diſant: qu'il ſoit
mis à mort. Et lés enfans d'Iſraël ſe re-
pentirent de Ben-iamin leur frere, & di-
rent: auiourdhuy a eſté decoppée vne
B lignée d'Iſraël. Que ferons nous à ceux
qui ſont delaiſſez touchant dés femmes?
nous auons iuré par le Seigneur de ne
donner point à iceux de noz filles à fem-
mes. Et ilz dirent: Y a il quelcun dés li-
gnées d'Iſraël qui n'a point monté au
Seigneur en Mazpha? Et voicy nul ne
vint au camp à la congregation de Ia-
bes Galaad. Or le peuple fut
nombré, & voicy nul n'eſtoit là dés
habitans de Iabes Galaad. Ilz enuoye-
rent donc vne grande multitude, c'eſt
aſſauoir, douze mille hommes, qui eſtoiẽt
vaillans gens, & leur commanderent,
diſant: Allez & frappez lés habitans
de Iabes Galaad au trenchant de l'eſ-
pée, tant lés femmes que la petite meiſ-
gnie. Ceſte donc eſt la choſe que vous
ferez: vous mettrez à ſac tout maſle &
toute femme qui a congneu la couche
d'homme. Or iceux trouuerent
dés habitans de Iabes Galaad quatre
cens filles vierges, leſquelles n'auoient
point

point congneu couche d'homme,& lés amenerẽt au camp en Silo,qui est en la terre de Chanaan. Et toute la congregation enuoya, & dirent aux enfans de Ben-iamin,q estoient à la Pierre de Remmon,& lés appellerent "en paix. Et en ce temps là lés Ben-iamites retournerent &[ceux d'Israël]leur dõnerent dés femmes,lesquelles ilz auoient reserués en vie dés femmes de Iabes Galaad:mais ilz n'en trouuerent pas assez pour eux.Et le peuple fut dolent pour Ben-iamin,que le Seigneur auoit faict rompure aux lignées d'Israël.Dont lés anciens de la congregation dirent:Que ferons nous à ceux qui sont de reste touchant dés femmes? car le sexe feminin dés Ben-iamites a esté descõfy.Et ilz dirẽt: Soit la possession à ceux qui sont reschappez de Ben-iamin, & qu'vne lignée d'Israël ne soit point deffaicte.Ausi nous ne leur pourrons donner dés femmes de noz filles: car lés enfans d'Israël ont iuré,en disant: Maudict soit celuy qui donnera à aucun Ben-iamite femme. Parquoy ilz dirẽt: Voicy la solennité du Seigneur d'an en an en Silo, qui est en Aquilon de Beth-el & à soleil leuant par le chemin qui mõte de Beth-el en Sichem,& à Midy vers Lebona. Et commãderent aux enfans de Ben-iamin, en disant:Allez & mettez dés embusches aux vignes:& quãd vous verrez que lés filles de Silo sortiront pour dancer aux dances:lors sortirez dés vignes et rauirez pour vous chascun sa femme dés filles de Silo,& irez en la terre de Ben-iamin.Et quand leurs peres ou leurs freres viẽdrõt pour debatre auec nous, nous leur dirõs: faictes nous ceste grace pour *eux*, car nous n'auons poĩt prins femme pour chascun deux en la bataille, & vous ne lés leur auez point donné,selon le *temps* que vous auriez forfaict. Lés enfans dõc de Ben-iamin feirent ainsi, & prindrent lés femmes selõ leur nombre en rauissant de celles qui dansoient:puis s'en retournerent à leur heritage et reedifians dés citez habiterent en icelles. Et en ce temps là Israël s'en alla de là chascun à sa lignée et à sa famille,& ysirent de là vn chascun à son heritage. En cés iours là n'y auoit point de Roy en Israël: mais vn chascun faisoit ce qu'il luy estoit aduis estre droict.

Margin: "En asseurance. — C — D

Fin du liure dés Iuges.

LE LIVRE DE RVTH.

CHAP. I.

A

AV tẽps que lés Iuges iugeoient, famine fut en la terre.Et vn hõme de Beth-lehem Iuda s'en alla pour habiter en la region de Moab,luy & sa femme & sés deux filz. Et le nom de l'hõme estoit Elimelech, & le nom de sa femme Noemi,& le nom de sés deux filz Mahalon & Cheliõ,Ephratéen,de Beth-lehem Iuda:& entrerent en la region de Moab,et demourerent là.Et Elimelech mary de Noemi mourut:mais elle resta et sés deux filz,lesqlz prindrent femmes Moabites, dont le nom de l'vne estoit Orpha,& le nom de l'autre Ruth, & demourerẽt là enuirõ dix ans.Et mourutẽt encore,cés deux, Mahalon & Chelion. Aĩsi la femme demoura priuée de sés deux filz & de son mary. Et elle se B
leua & sés belles filles, & s'en retourna de la region de Moab, car elle entẽdit en la region de Moab que le Seigneur auoit visité son peuple pour leur donner "du pain.Elle sortit dõc du lieu ou elle estoit & sés deux belles filles auec elle, & s'en allerent par le chemin pour retourner en la terre de Iuda. Et Noemi dist à sés deux belles filles: Allez,retournez chascune en la maison de sa mere. Le Seigñr vous face grace,comme vous auez faict à ceux qui sont mortz, & à moy. Le Seigneur vous doint,que vous trouuiez, chascune repos en la maison de son mary, & lés baisa.Lors esleuerẽt leur voix et plourerent,& luy dirent: q̃ nous retournions auec toy à ton peuple.Et elle respondit: més filles retournez,pourquoy viendriez vous auec moy,ay-ie encore dés filz en mon vẽtre,affin q̃ vous lés ayez à marys? Més filles retournez,allez vous en:car ie suis trop enuieillie pour auoir mary. Et C
encore quãd ie diroye,que i'en ay espoir, & q̃ i'auroye ceste nuict mary, & q̃ i'en eusse dés filz,attendriez vous tant qu'ilz deuinssent grans?pourriez vous tant differer sans vous marier? non més filles: car ce m'est chose par trop amere pour vous, de ce que la main du Seigneur est yssue contre moy. Adonc icelles esleuerent leur voix & ploureret encore. Et elle baisa Orpha sa belle fille:et Ruth s'approcha d'elle.Et elle dist: Voicy, ta belle sœur retournée à son peuple et à sés dieux,retourne aprés ta belle sœur. Et Ruth respõdit:Ne me prie poĩt de te laisser ou de me destourner arriere de toy:

Margin: "Biens pour viure.

car ou tu iras i'iray,& ou tu demoureras ie demoureray,ton peuple est mõ peuple, & ton Dieu,mon Dieu:ou tu mourras ie mourray,& là seray enseuelie:ainsi me face le Seigñr,et ainsi me doint,si autre chose que la mort faict separation entre toy & moy.Et voyant qu'elle estoit entierement deliberée d'aller auec elle, cessa de luy plus rien dire. Et s'en allerent eux deux iusque à ce qu'ellesvindrent en Beth-lehem, & quand elles furent en Beth-lehem,toute la cité cõmença à bruyre touchant icelles,&[lés femmes] dirẽt: N'est ce point icy Noemi?Et elle leur respondit: Ne m'appellez point *Noemi, ayns appellez moy *Mara: Car le tout puissant m'a faict moult amere. Ie m'en allay *pleine,& le Seigneur me faict retourner vuyde.Pourquoy m'appelleriez vous Noemi,veu que le Seigueur m'a appourie,& le tout puissant m'a affligée?

*Doulce. *Amere. *De biẽs.

Noemi donc retourna & Ruth Moabite sa belle fille auec elle,laquelle retourna de la region de Moab. Et icelles vindrent en Beth-lehem au commencement de la moisson d'orge.

CHAP. II.

A Lors y auoit il vn parent du mary de Noemi, vn homme puissant en biens,de la famille d'Elimelech, & le nom d'iceluy estoit Booz. Et Ruth Moabite dist à Noemi. Ie te prie que ie voyse au champ, & ie recueilleray dés espicz aprés quelconque, vers lequel ie trouueray grace. Et elle luy respondit: va ma fille.Elle s'en alla donc & vint & recueillit au chãp aprés lés moissõneurs.

Or aduint par cas d'auenture que la partie du champ appartenoit à Booz, lequel estoit de la famille d'Elimelech.

Et voicy Booz qui venoit de Beth-lehem,& dist aux moissõneurs: le Seigneur soit auec vous, & ilz luy respondirent: Le Seigneur te benie. Et Booz dist à son seruiteur qui estoit sus lés moissonneurs: à qui est ceste ieune fille. Et le B seruiteur qui assistoit, respondit, & dist: c'est vne fille moabite,retornée auec Noemi de la region de Moab: laquelle dist,ie prie que ie recueille, et rassemble aucuns espicz aprés lés moissonneurs: puis elle vint,& est demourée depuis le matin iusque à ceste heure,elle a ia demouré vn petit en la maison. Adonc Booz dist à Ruth: N'as-tu point entendu ma fille, ne va pas recueillir en vn autre champ,& ne passe aussi d'icy, mais tu t'approcheras icy auec més ieunes filles. Regarde en quel champ ilz moissonneront: & va aprés elles,n'ay-ie pas commãdé aux seruiteurs qu'on ne te touchast point? & si tu as soif, va aux vaisseaux, & boy de ceux dont lés seruiteurs puisent. Lors elle cheut sus sa face & s'enclina en terre, & luy dist: Dont vient q̃ i'ay trouué grace enuers toy,si q̃ tu me reçoyue,veu que suis estrãgere. Et Booz respondit, & luy dist: Il m'a esté signifié tout ce que tu as faict à ta belle mere,depuis que ton mary est mort.Et as delaissé ton pere & ta mere,& la terre de ta natiuité,& és venue à vn peuple leq̃l tu n'as point congneu par cy deuant.Le Seigneur te rende ton oeuure,et soit ton loyer parfaict,du Seigneur le Dieu d'Israël, soubz lés aelles duq̃l tu tés venue cacher.Et elle dist: Mon seigñr q̃ ie trouue grace enuers toy, car tu m'as C consolée, & as parlé selon le coeur de ta seruãte,combien q̃ ie ne suis point, cõme l'vne de tés seruãtes.De rechef Booz luy dist: Approche toy ça à l'heure de mãger, et mange du pain,& trẽpe ta piece au vinaigre,elle s'asseist donc à costé dés moissonneurs:& il luy bailla de la boullie, & en mãgea,& fut rassasiée, & en demoura de reste. Puis elle se leua pour recueiller[dés espicz.]Et Booz commãda à sés seruiteurs, disant: Qu'elle recueille aussi entre lés gerbes,& ne luy faictes point dé honte.Aussi vous luy laisserez cõme par negligence aucunes pongnies & lés delaisserez,affin qu'elle recueille,& ne l'arguez point. Elle recueillit donc au chãp iusque au vespre, & escouist ce qu'elle auoit recueilly,& fut enuiron vne mesure d'Ephi d'orge,si le porta & vint a la cité.Et sa belle mere veit ce quelle auoit recuilly. Aussi elle tira hors & luy donna ce qui luy estoit demouré dont elle auoit esté rassasiée.Sa belle mere luy dist:ou as-tu auiourdhuy recueilly,et dõt as-tu faict-ce? D celuy soit beneict qui t'a congneuë. Et elle declaira à sa belle mere ce qui luy auoit esté faict,et dist: Le nom de l'homme vers lequel i'ay ce faict au iourdhuy,est Booz. Et Noemi dist à sa belle fille: Beneict soit il du Seigneur,lequel ne laisse point lés viuans ne lés *mortz de sa misericorde. De rechef Noemi luy dist:cest hõme nous est ꝓchain,& est de nostre affinité. Et Ruth Moabite dist,aussi m'a il dict, approche toy auec més seruiteurs iusque à ce qu'ilz auront finy la moisson qui est mienne.Et Noemi dist à Ruth sa belle fille: Ma fille,il est bon que tu sorte auec lés seruantes d'iceluy,affin qu'on ne te rencõtre en vn autre champ.Elle s'adioignit donc auec lés seruantes de Booz pour recueillir tant que la moisson dés orges fut finie,& la moisson du froment: puis elle retourna

*Car il pouruoye ceux qui ont delaissé.

vers

vers sa belle mere.

CHAP. III.

A Prés Noemi sa belle mere luy dist: ma fille,ne te cercheray-ie point repos,affin que bien te soit? Or maintenant Booz(auec lés seruantes duquel tu as esté) n'est il point de nostre consanguinité? voicy il vannera en *l'aire, de l'orge ceste nuict.Laue toy & t'oinctz & metz tés abillemens sur toy,et descēdz à l'aire,que tu ne te donne pas à congnoistre à l'homme iusque à ce qu'il aura finy de manger & boire.Et quand il dormira,sache le lieu ou il dormira,puis entre & descouure sés piedz, & te couche. Lors il te signifiera que tu feras. Et elle luy respondit: Ie feray tout ce que

*En la grange,et fouz.

B tu me dis. Elle descendit donc en l'aire,& feit selon tout ce que luy auoit commandé sa belle mere. Et Booz mā-gea & beut,& auoit son cœur resiouy: puis vint dormir au bout d'vn tas de grain.Et elle vint coyement & descouurit lés piedz d'iceluy & se coucha. Et quand vint au milieu de la nuict l'homme s'espouanta & ᵃ se retira [de paour:] & voicy [il apperceut] la femme couchée à sés piedz.Adonc il dist: Qui és-tu? Et elle respondit: Ie suis Ruth ta seruante,estēdz ton manteau sur ta seruante,car tu és affin.Et dist:ma fille beneite soys tu du Seigneur,tu as mieux faict à ta derniere grace que à la premiere,car tu n'es point allée aprés lés ieunes soit paoure ou ri-

ᵃ Ou,s'enclina.

C che. Or maintenant ma fille ne crains point,ie te feray toutes lés choses que tu me diras:car toute la cité de mon peuple sait que tu és femme vertueuse. Et maintenant vray est que ie suis affin:mais il ya vn affin plus prochain que moy. Demoure ceste nuict,& quand viendra le matin,s'il te veut prendre par droict d'affinité:& bien:qu'il le face:que s'il ne luy plaist te prendre par affinité,ie te feray mary par le droict d'affinité,ainsi vit le Seigneur:dors iusque au matin. Et elle dormit à sés piedz iusque au matin.

Puis elle se leua auant que l'vn peut congnoistre l'autre:& Booz dist:nul ne

D sache que femme soit venue en l'aire. Et il dist,baille le manteau qui est sur toy, & le tiens.Et icelle le tint,et il mesura six mesures d'orge,& lés mist sus elle: puis elle entra en la cité,& vint à sa belle mere,laquelle dist: Qui és-tu ma fille? & elle luy declaira toutes lés choses que luy auoit faict cest homme:& dist,il m'a donné cés six [mesures] d'orge, car il dist: Tu ne retourneras pas vuide à ta belle mere.Et elle dist: Ma fille demoure iusq̄ à ce que tu congnoistras commēt la chose escherra,car l'hōme ne reposera point qu'il n'ayt paracheué au iourdhuy la chose.

CHAP. IIII.

PArquoy Booz monta à la porte, A & s'asseit là,& voicy l'affin passoit duquel auoit parlé ledict Booz,& dist:tire toy ça,& te siedz,tel & tel. Et il se destourna & s'asseit. Lors il print dix hommes dés anciens de la ville,& dist: Séez vous cy,& ilz s'asseirent: puis dist à l'affin. La partie du chāp qui appartenoit à nostre frere Elimelech, Noemi le vend,qui est retournée de la region de Moab.Et i'ay dit en moy,que ie t'auertiroye,disant: Achete-le en la presence dés habitans & dés anciens de mon peuple,si tu le veux racheter par droict d'affinité achete-le:& si tu ne veux,declaire-le moy,affin que ie le sache,car il n'y a point d'autre que toy,pour l'acheter par affinité,& ie suis aprés toy.Et il respondit:ie l'acheteray. Et Booz dist: Au iour que tu auras acheté le champ de la main de Noemi,& l'acheteras aussi de Ruth Moabite femme du defunct,[& seras tenu] de susciter le nom du trespassé B sur son heritage.Et l'affin dist: Ie ne puis ainsi acheter,que parauēture ie ne dissipe mon heritage:achete-le toy,par le droict de mon affinité,car ie ne puis ainsi acheter.*Or ceste maniere estoit parauant en deut.25.b Israël touchant l'affinité,& la permutation pour confermer toute chose: l'homme deschauffoit son solier,& le donnoit à son prochain:& c'estoit attestation ferme en Israël. Lors l'affin dist à Booz, achete-le pour toy,& il deschaussa son solier.Et Booz dist aux anciens et à tout le peuple,vous soyez au iourdhuy tesmoings,que i'ay acheté tout ce qui appar C tenoit à Elimelech,& tout ce qui estoit à Chilion & à Mahalon par la main de Noemi.Et qu'aussi i'ay acquis Ruth la Moabite femme de Mahalon pour moy à femme pour susciter le nom du defunct sur son heritage,affin que le nom dudict defunct ne soit exterminé de sés freres & de la porte de son lieu,soyez tesmoings au iourdhuy. Et tout le peuple qui estoit à la porte dist & lés anciens,nous en sommes tesmoings. Le Seigneur te doint la femme qui entre en ta maison estre cōme *Rachel & comme Lia,lesquelles deux Gene.29.d.et 30.a.b. ont edifié la maison d'Israël,& que tu faces vertu en Ephratha et aye nom fameux en Beth-lehem.Et soit ta maison comme la maison de Pharez*lequel Thamar en- Gene.38. fanta à Iuda de la semence que le Seigñr

te donnera de ceste pucelle. Ainsi Booz print Ruth, laquelle luy fut à femme, & il entra à elle, & le Seigneur luy donna
D conception, & enfanta vn filz. Et lés femmes dirent à Noemi: Le Seigneur soit beneit lequel ne t'a point faict cesser d'affin au iourdhuy, & son nom sera inuoqué en Israël, qui sera pour te consoler, & nourrir ta vieillesse, car ta belle fille, qui t'ayme, a enfanté celuy qui est meilleur que "sept filz. Et Noemi print l'enfant & le mist en son sein, & luy fut cõme nourrice, Et lés voysines luy imposerent nom, en disant: Vn filz est nay à Noemi, et appellerent le nom d'iceluy Obed, lequel est pere d'Isai pere de Dauid. Et cestes sont lés generations de Pharez, *Pharez engendra Hezron, & Hezron engendra "Ram, & Ram engendra Aminadab, & Aminadab engẽdra Nahason, & Nahason engendra Salmon, & Salmon engendra Booz, & Booz engendra Obed, & Obed engendra Isai, & Isai engendra Dauid.

"Plusieurs.

Mat.1.a.

"ou, Arã.

Fin du liure de Ruth.

LE PREMIER LIure de Samuel que nous disons premier dés Roys.

CHAP. I.

A IL fut vn homme de Ramathaim [de la famille] de Zophim, de la montaigne d'Ephraim, qui auoit nom Elcana filz de Ieroham, filz d'Elihu, filz de Thohu, filz de Zuph, Ephrathéen. Iceluy auoit deux femmes, le nom de l'vne Hanna: & le nom de l'autre Phenenna. Laquelle Phenẽna auoit dés filz: mais Hanna n'en auoit point. Or cestuy hõme montoit d'an en an, de sa cité pour adorer, et sacrifier au Seigñr dés armées, en Silo: & là estoiẽt lés deux filz d'Eli, Hophni, & Phinehes sacrificateurs du Seigñr. Vn iour aduint q̃ Elcana feit sacrifice: & en bailla dés parts à Phenenna sa femme, & à tous lés filz & filles d'icelle: mais à Hãna il en bailla vne part tout "triste: car il aymoit Hãna. Et le Seigneur auoit clos la matrice d'icelle: et son aduersaire la prouoquoit à ire, pourtant qu'elle luy reprochoit q̃ le Seigneur luy auoit clos sa matrice. Ainsi faisoit elle de an en an, quãd elle mõtoit au tẽple du Seigneur, ainsi l'irritoit elle: dont elle plou-
B roit & ne mãgeoit point. Parquoy luy dist Elcana son mary: Hãna, pourquoy ploure-tu? & pourquoy ne mãge-tu? & pourquoy est ton cœur troublé? ne te suis ie pas meilleur que dix filz? Lors Hãna aprés qu'elle eut beu & mãgé en Silo, se leua: & Eli le sacrificateur estoit assis sur vne selle auprés du sueil du tẽple du Seigneur. Elle ayant le cœur en amertume, pria le Seigñr plourãt largemẽt: & voua vn voeu, disant: Seigñr dés armées: si tu regarde l'affliction de ta chãbriere, & aye memoire de moy, et n'aye point oublié ta chãbriere: mais si tu donne semence "virile à ta chãbriere, ie le dõneray au Seigneur tous lés iours de sa vie: n'aucun rasoir ne montera sur son chef. Aduint qu'elle longuemẽt priãt deuant le Seigñr, Eli prenoit garde à la bouche d'icelle. Mais Hanna parloit en son cœur, toutesfoys seullement sés leures se mouuoient & ne oyoit on point sa voix: dont l'estima Eli estre yure. Et Eli luy dist: Iusque à quãd C
seras-tu yure? "digere ton vin. Et Hanna respõdit, et dist: Ie ne le suis point, mõ seigneur: mais ie suis vne femme faschée d'esprit, ie n'ay beu ne vin ne breuuage qui enyure: mais i'ay espãdu mon ame deuãt le Seigñr. Ne repute point q̃ ta chãbriere soit deuãt [le Seigñr] cõe vne fille "meschãte: car d'abondãce de més pẽsées et de mõ marrissemẽt i'ay parlé iusq̃ à p̃sent. Lors respõdit Eli, et dist: Va en paix, et le Dieu d'Israël te vueille donner ta req̃ste q̃ tu luy as demãdée. Et elle dist: O que ta chãbriere trouue grace deuãt tés yeux. Puis la femme s'en alla son chemin, & mãgea: & plus ne fut si triste. Au matin se leuerẽt, & adorerent deuãt le Seigñr: si s'en retournerẽt, & vindrẽt en leur maison en Ramath. Adonc Elcana congneut Hãna sa femme: & le Seigñr eut souuenãce d'elle, & aprés la reuolution d'aucuns iours aduint que Hãna cõceut, & enfanta vn filz, et appella le nom d'iceluy Samuel, pourtãt qu'elle l'auoit demãdé au Seigñr. Et Elcana son mary mõta, et toute sa maison, pour sacrifier au Seigñr le sacrifice dés iours [solẽnelz] & son vœu. D
Mais Hãna n'y monta pas: car elle dist à sõ mary: Ie n'iray point iusq̃ à tãt q̃ l'enfant soit tiré "du laict: lors le meneray, affin q'l soit veu deuãt le Seigñr: & affin q'l demoure là à iamais. Et Elcana son mary luy dist: Fais ce qui te semble bõ, demoure iusque à ce q̃ tu l'aye tiré du laict: toutesfoys le Seigneur vueille accomplir sa parolle. Ainsi demoura la femme, & allaicta son filz, iusque à tant qu'elle l'eut osté de la mammelle. Aprés qu'elle l'en eut osté, elle le feist monter auec soy, auec troys veaux, & vn Ephi de farine,

"Pour la tristesse d'elle.

"Vn filz.

"Oste ton vin de toy.

"de belial.

"de la mamelle.

farine,et vne cruche de vin, & le mena à la maison du Seigneur en Silo:& estoit l'enfant tendret. Lors tuerent vn veau,& amenerent l'enfant à Eli. Laquelle dist: Ie te prie mon seigneur,ton ame vit, mon seigneur:ie suis ceste femme là qui me tiẽs icy auec toy, à prier le Seigneur Dieu. I'ay prié pour cest enfant, & le Seigneur Dieu m'a dõné ma requeste que ie luy ay demandée. Et pource ie l'ay rendu au Seigneur,tous lés iours qu'il viura, il est donné au Seigneur. Et en ce lieu adorerẽt le Seigneur Dieu.

CHAP. II.

A ET Hanna pria,& dist: Mon cœur s'est esiouy au Seigneur,ma corne est esleuée par le Seigneur:ma bouche est eslargie sus més ennemys,pourtãt que ie me suis esiouye en ton salut. Il n'est nul sainct comme le Seigneur: car il n'en y a nul que toy,& n'y a nul fort cõme nostre Dieu. Ne multipliez plus parolles pour dire choses magnifiques, q̃ choses vieilles s'en aillent hors de vostre bouche:car Dieu est Seigneur dés sciẽces, & il congnoit lés cogitations [de l'homme] L'arc dés fortz est rompu:& lés debiles sont ceinctz de force. Ceux qui parauãt estoient saoulz,se sont leuez pour du pain en loyer:& ceux qui auoiẽt faim,sont saoulez,iusque à tant que la sterile en a enfanté "sept: & celle qui auoit beaucop de filz,est debilitée. Le Seigneur est celuy qui faict mourir & faict viure, & il faict descendre "aux enfers & en faict remonter. Le Seigneur appaourit,& enrichit:il abbaisse,& eslieue.

"Plusieurs. "Au sepulchre.

B Deu.32.f. Tob.13.a Sap.16.b

*Il suscite le paoure, de la pouldre, & leue le chetif hors de la fiente: affin de le faire seoir auec lés princes,& qu'il le face heriter vn siege de gloire : car lés colomnes de la terre appartiennent au Seigñr, & a mis le monde sur icelles. Il gardera lés piedz de sés "sainctz, & lés meschans attendront[ayde]en tenebres: car nul ne sera fort par sa force [pour s'ayder.] Le Seigneur brisera sés ennemys:du ciel il tonnera sus eux: le Seigñr iugera lés fins de la terre,et baillera la force à son Roy,& esleuera la corne de son Christ.

"qu'ilz ne voisent en mal.

C Aprés ce Elcana s'en alla en Ramath en sa maison : & l'enfant ministroit au Seigneur deuant Eli le sacrificateur. Or lés filz d'Eli, estoiẽt enfans "peruers:& n'auoient congnoissance du Seigneur, Or l'ordonnance dés sacrificateurs[qu'ilz auoient faict]enuers le peuple estoit, que quand aucuns sacrifioient quelque sacrifice,le seruiteur du sacrificateur venoit quand on cuysoit la chair, ayant en sa main vn hauet à troys dẽtz: duquel il frappoit dedans la chaudiere, ou dedans le chaudron,ou dedãs la casse, ou dedans le pot:tout ce qu'il tiroit hors au hauet, le sacrificateur le prenoit pour soy. Ainsi faisoient ilz à tous ceux d'Israël qui venoient là en Silo. Semblablement,deuant qu'on eut bruslé la graisse le seruiteur du sacrificateur venoit & disoit à l'homme qui sacrifioit : Donne moy de la chair pour rostir au sacrificateur : & il ne prendra point de toy chair cuyte,mais crue. Et l'homme luy disoit:

"de belial

D Que la graisse soit bruslée, ainsi que conuient au iour,puis en prens selon que ton vouloir appete. Adonc il respondoit: Non, mais tu en bailleras maintenant: que si tu n'en baille, i'en prendray par force. Parquoy le peché dés seruiteurs estoit moult grand deuant le Seigneur: car lés hommes contemnoient [pource] de faire oblation au Seigneur. Et Samuel ministroit deuant le Seigneur,ieune, & ceinct d'vn Ephod de lin. Sa mere luy faisoit vne petite robbe, laquelle elle luy apportoit d'an en an,quand elle montoit auec son mary pour sacrifier le sacrifice "solennel. Et Eli beneist Elcana & sa femme, & dist : Le Seigneur te vueille remettre semence de ceste femme cy, pour la requeste que[l'vn & l'autre]a demandé au Seigneur, puis s'en retournerent en leur lieu. Et le Seigneur Dieu visita Hanna:laquelle conceut,& enfanta troys filz & deux filles. Et Samuel qui estoit ieune,deuint grand enuers le Seigneur.

"Es iours de solennité.

E Mais Eli estoit fort vieux, & ouyt tout ce que faisoient sés filz à tout Israël, & comment ilz dormoient auec lés femmes qui "veilloient à la porte du tabernacle de tesmoignage. Ausquelz il dist: Pourquoy faictes vous cés choses icy?car i'oy de par tout ce peuple cy,de vous parolles mauuaises. Més filz ne le faictes plus:car la renommée que i'oy de vous, n'est pas bonne,c'est,quevous faictes que le peuple du Seigneur transgresse [sés cõmandemens.]Si vn homme a peché contre vn autre homme:lés iuges en iugerõt. Mais si aucun peche contre le Seigneur: qui iugera pour luy?Et n'obeirent point à la voix de leur pere : pourtant que le Seigneur Dieu lés vouloit tuer. Entretemps Samuel alloit & croissoit: & plaisoit tant au Seigneur; que aux hommes. Et lors vint vn homme de Dieu à Eli,& luy dist:Le Seigñr dict ainsi,Ne me suis-ie pas clerement manifesté à la maison de ton pere, quand ilz estoient en Egypte, en la maison de Pharao? Et ie F

"Conuenoient.

l'esleuz par dessus toutes lés lignées d'Israël pour estre sacrificateur: affin d'offrir sur mon autel,& brusler l'encens, & porter l'Ephod deuant moy: & ay baillé à la maison de ton pere tous lés sacrifices faictz par feu "dés filz d'Israël. Pourquoy auez vous reietté au pied mon sacrifice & mon oblation, que i'ay commãdé de faire en [mon] habitation: & as honnoré tés filz plus que moy, en vous engraissant dés premices de toutes oblatiõs d'Israël mon peuple? Pour ceste cause le Seigneur Dieu d'Israël, dit: I'auois dit que ta maison & la maison de ton pere "chemineroient deuant moy eternellemẽt: mais maintenant le Seigneur dit. Ainsi ne soit que ie face celà: car i'honnoreray ceux qui m'honnorent: & ceux qui me desprisent seront contemnez. Voicy, lés iours viennent que ie decopperay ton bras, & le bras de la maison de ton pere, tellemẽt que nul de ta maison ne paruiẽdra à vieillesse. Et tu verras ton aduersaire en l'habitation [du Seigneur,] en toutes choses q̃ [Dieu] fera biẽ à Israël: & nul de ta maison ne paruiẽdra en vieillesse à tousiours mais. Toutesfoys ie n'extermineray point totallement l'homme yssant de toy de mon autel: affin de faire defaillir tés yeux et donner tristesse à ton ame: & toute la multitude de ta maison mourront "quand seront faictz hommes. Et voicy, le signe qui te viendra sur tés deux filz Hophni & Phinehes, c'est qu'ilz mourront tous deux en vn mesme iour. Et ie constitueray pour moy vn fidele sacrificateur, qui fera selon mon cœur et selon mõ ame: & ie luy edifieray vne maison seure, & cheminera à tousiours deuant mon Christ. Et aduiendra que quiconque sera demouré de reste en ta maison, viendra pour le supplier ayant vne piece d'argent & vne miche de pain: & dira, ie te prie adioinctz moy à quelque office de sacrificature affin que ie mange vne bouchée du pain.

"Du peuple.

1. roys. 2e

"Seruant en sacrificature.

"En leur ieunesse virile.

CHAP. III.

A

OR l'enfant Samuel ministroit au Seigneur deuant Eli: & la parolle du Seigneur estoit tenue chere en cés iours la; il n'estoit point de manifeste vision. Vn iour aduint que Eli estoit couché en son lieu, & sés yeux commençoient à estre obfusquez, & ne pouoit veoir. Et deuant que la lumiere de Dieu fust "esteincte, Samuel dormoit au tẽple du Seigneur auq̃l estoit l'arche de Dieu. Et le Seigneur appella Samuel. Qui respondit: Me voicy. Et courut à Eli, & dist: Me voicy: car tu m'as appellé. Eli dist, Ie ne t'ay point appellé: retourne t'en, & te couche. Lequel s'en retourna, & dormit. De rechef le Seigneur appella Samuel. Et Samuel se leue, & s'en va à Eli, & luy dist: Me voicy: car tu m'as appellé. Lequel dist: Mon filz ie ne t'ay point appellé: retorne t'en & dors.

"C'est, de nuict.

B

Or Samuel ne congnoissoit point encore le Seigneur, ne la parolle du Seigneur ne luy auoit point encore esté reuelée.

Et le Seigneur appella Samuel pour la troisiesme foys. Lequel se leua, & s'en alla à Eli, & dist: Me voicy, car tu m'as appellé. Donc Eli entendit que le Seigneur appelloit l'enfant. Parquoy dist Eli à Samuel, Va, & dors: & s'il t'appelle encore, tu diras: Seigneur parle: car ton seruiteur escoute. Samuel s'en alla, & dormit en son lieu. Et le Seigñr vint, & s'arresta, & l'appella comme il auoit faict lés autres foys, & dist: Samuel, Samuel? Et Samuel dist: Parle, car ton seruiteur escoute. Le Seigneur dist à Samuel: Voicy, ie fay vne chose en Israël: laquelle quiconque l'orra, lés deux oreilles luy resonneront. En ce iour là ie susciteray contre Eli tout ce que i'ay parlé contre sa maison: ie "commenceray, & parferay. Car ie l'ay aduerty que ie iugeroye sa maison eternellement, pour raison d'iniquité: qu'il a congneu, car cõme [lés hommes] blasmassent sés filz pour celles [iniquites] il ne lés reprenoit point. Pour ce i'ay iuré à la maison d'Eli, que l'iniquité de sa maison ne sera point purgée ne par sacrifice, ne par offrãdes à iamais. Aprés Samuel s'endormit iusque au matin: & ouurist lés huys de la maison du Seigneur. Et Samuel craignoit d'enseigner ceste visiõ à Eli. Et Eli appella Samuel, & dist: Samuel mon filz? Leq̃l dist: Me voicy. Et il dist: Qu'est ce q̃ t'a esté dict? Ie te prie ne me le cele point, Ie prie que Dieu te face cecy & cela, si tu me cache vn seul mot de tout ce qui t'a esté dict. Dõc Samuel luy enseigna toutes lés parolles, & ne luy cacha rien. Et il respondit: Il est le Seigneur: qu'il face son bon plaisir. Et Samuel deuint grãd, & le Seigneur estoit auec luy: & de toutes sés parolles n'en cheut point vne en terre. Et congneut tout Israël depuis Dan iusqu'en Bersabé, que le fidele Samuel estoit prophete du Seigneur. De rechef le Seigneur apparut en Silo: car le Seigneur s'estoit manifesté à Samuel en Silo par la parolle du Seigneur.

C

"Ie le feray entierement.

Sus. 2. f.

D

CHAP. IIII.

A

OR fut faicte la parolle de Samuel à tout Israël: & Israël sortit en bataille

taille au deuant dés Philisthins: & mist
son camp prés de la pierre d'ayde: & lés
Philisthins mirent le leur en Aphec. Et
ordonnerent leur armée à l'encontre d'Is-
raël, & quand le combat fut commen-
cé, Israël fut rué ius deuant lés Phili-
sthins: & prés de quatre mille hommes fu-
rent tués en ceste bataille par le camp. Et
reuint le peuple au camp: & dirent lés
plus anciens d'Israël: Pourquoy nous a
le Seigneur abbatuz au iourdhuy de-
uant lés Philisthins? amenons vers nous,
de Silo l'arche de l'alliance du Seigneur,
& qu'elle vienne au milieu de nous, &
qu'elle nous garde dés mains de noz en-
nemys. Et le peuple enuoya en Silo &
de là apporterent l'arche de l'alliance du
Seigneur dés armées seant sur *lés Cheru-
bins*: & là estoient lés deux *filz* d'Eli
auec l'arche de l'alliãce de Dieu, Hophni
B & Phinehes. Et quand l'arche du Sei-
gneur fut venue au camp, tout Israël se
print à crier par grand ioye, tellemẽt que
la terre retentissoit. Lés Philisthins
oyans la *voix* du cry, dirent: Que veut ce
ste voix de ce grand cry au camp dés
Ebrieux? & congneurent que l'arche du
Seigneur estoit venue au camp. Et eu-
rent paour lés Philisthins: & dirent, Dieu
est venu au camp. De rechef dirent, Mal-
heur sur nous: car par cy deuant telle cho
se n'estoit pas. Malheur sur nous: qui
nous deliurera de la main de *cés dieux*
magnifiques? ce sont cés dieux icy, qui
frapperent Egypte de tant de playes au
desert. O Philisthins confortez vous, &
soyez hommes, que par auenture ne ser-
uiez aux Ebrieux comme il vous ont
seruy, soyez donc hommes & *bataillez*.
Adonc bataillerent lés Philisthins, & Is-
raël fut rué ius, & s'enfuyt chascun en son
pauillon, & fut vne fort grande playe,
tellement que d'Israël *trente mille pietons*
cheurent. Et l'arche de Dieu fut prinse: &
lés deux filz d'Eli, Hophni & Phinehes
moururent. Ce faict, vn homme
C de Ben-iamin s'en court de la bataille, et
s'en vient en Silo ce iour là, sa robbe de-
schirée, & de la terre sur sa teste. Quand
iceluy fut venu, voicy: Eli estoit assis sur
vne selle regardãt au chemin: car il auoit
le coeur espouanté pour l'arche de Dieu.
Cest homme là s'en vint l'annoncer à
la ville: & toute la ville se print à cryer.
Eli oyant la voix du cry, dist: Que veut
ceste voix de ce tumulte? Incontinent
s'en vient cest homme, & l'annonce à Eli.
Et Eli estoit eagé de quatre vingtz &
dix huyct ans: sés yeux estoient tout ob-
scurcis & ne pouoit veoir. Et l'homme
dist à Eli, ie viens de l'ordonnance, & de
la bataille, m'en suis au iourdhuy fouy.
Et il dist: Qu'a il esté faict mon filz? Et
celuy qui annonçoit lés nouuelles respon
dit, & dist: Israël s'en est fuy deuant lés
Philisthins: aussi grãde playe à esté faicte
au peuple: tés deux filz Hophni & Phi-
nehes, sont mortz, & l'arche de Dieu est
prinse. Aduint que quand iceluy eust
faict mention de l'arche de Dieu, [Eli] D
cheut à la renuerse de dessus son siege, sur
le sueil de la porte, & se rompit le chai-
gnon du col, & mourut. Car il estoit vn
homme vieux & pesant. Il iugea Israël
par quarante ans. Alors sa belle
fille femme de Phinehes estoit grosse, [pre-
ste] à enfanter: & oyant la nouuelle, que
l'arche de Dieu estoit prinse, & que son
beau pere estoit mort, & son mary: elle se
courba, & enfanta, car sés douleurs luy
vindrent. Et à l'heure qu'elle mouroit,
celles qui luy assistoient, luy dirent: Ne
crains point: car tu as enfanté vn filz. Et
elle ne respondit rien, & ne print point
celà à coeur. Mais elle nomma l'enfant
Iehabod, disant: La gloire du Seigneur est
transportée d'Israël: pourtant que l'arche
de Dieu estoit prinse, & à cause de son
beau pere, & de son mary: elle dist de re-
chef: La gloire de Dieu est transportée
d'Israël, car l'arche de Dieu est prinse.

CHAP. V.

LEs *Philisthins* donc prindrent A
l'arche de Dieu & l'emmenerent
de la pierre d'ayde en Azot. Et
prindrent lés Philisthins l'arche de Dieu
& la menerent au temple de Dagon, & la
colloquerent auprés de Dagon. Le
lendemain que ceux d'Azot se furent
leuez, voicy Dagon estoit cheut deuant
elle en terre: assauoir, deuant l'arche du
Seigneur. Et ilz prindrent Dagon, & le
remirent en son lieu. De rechef le lende-
main au matin se leuerent, & voicy Da-
gon cheut deuant elle en terre: assauoir,
deuant l'arche du Seigneur: & la teste de
Dagon, & lés deux mains d'iceluy estoiẽt
rompues sur le sueil, & seulemẽt [le corps
de] Dagon estoit demouré auprés d'elle.
Pour ceste cause lés sacrificateurs de B
Dagon, & tous ceux qui entrent en la
maison d'iceluy, ne marchent point sur le
sueil de Dagon en Azot iusque au iour-
dhuy. Et la main du Seignr̃ s'ap-
pesantit sur ceux d'Azot & lés gasta, &
lés frappa de maladie és basses parties
du ventre, tant en Azot que és fins d'icel
le. Voyans lés hommes d'Azot que
ainsi estoit faict, dirent: L'arche du Dieu
d'Israël ne demourera point auec nous:

car sa main est dure sur nous, & sur no-
C stre dieu Dagon. Et enuoyerent, & as-
semblerent tous lés seigneurs dés Phili-
sthins à eux, & dirent: Que ferons nous
de l'arche du Dieu d'Israël? Et respondi-
rent: Qu'on transporte l'arche du Dieu
d'Israël en Geth. Ainsi transporterent
l'arche du Dieu d'Israël. Puis aprés
quand ilz l'eurent transportée, tresgrand
tumulte fut faict en la cité par la main du
Seigneur: & frappoit lés hommes de la
ville, depuis le petit iusque au grand: &
leurs maladies estoient" secrettes. Ilz
enuoyerent donc l'arche de Dieu en Ac-
caron. Quand l'arche de Dieu fut venue
D en Accaron, ceux d'Accaron s'escrierent,
disans. Ilz nous ont amené l'arche du
Dieu d'Israël, affin qu'elle nous mette à
mort, & nostre peuple. Parquoy ilz en-
uoyerent, & assemblerent tous lés prin-
ces dés Philisthins, & dirent: Laissez al-
ler l'arche du Dieu d'Israël, & qu'elle
s'en retourne en son lieu, affin qu'elle ne
nous tue, & nostre peuple: car crainte de
mort estoit en chascune ville, & y estoit
la main de Dieu fort pesante. *Et lés hom-
mes qui n'estoient point mortz, estoient*
frappez de maladies és parties plus secre-
tes: tellement que le cry de la ville mon-
toit au ciel.

" Incongneuez par auant.

CHAP. VI.

A DOnc l'arche du *Seigneur fut par*
sept moys és champs *dés Phi-*
listhins & lés Philisthins appel-
lerent lés sacrificateurs & deuins, di-
sans: Que ferons nous de l'arche du
SEIGNEVR? donnez nous à
congnoistre comment nous la renuoye-
rons en son lieu. Lesquelz dirent, Si vous
renuoyez l'arche du Dieu d'Israël, ne la
renuoyez point vuyde: mais rendez l'of-
frande que vous deuez pour vostre pe-
ché: alors serez guaris, & saurez pour-
quoy c'est que sa *main n'est point partie*
de vous. Et ilz dirent: Quelle oblation
pour le peché luy deuons nous rendre?
Ilz respondirent: Selon le nombre dés
princes dés Philisthins vous ferez cinq
culz" d'or, & cinq souris d'or: car vne mes-
me playe a esté sur vous tous, & sur voz
princes. Vous ferez donc dés similitudes
semblables à voz culz, & dés similitudes
semblables à voz souris qui gastẽt la ter-
B re, & donnerez gloire au Dieu d'Israël,
par auenture allegera il sa main de dessus
vous & de dessus *voz dieux*, & de dessus
exo.12.d vostre terre. * Et pourquoy aggrauez
vous voz cœurs, comme Egypte & Pha
rao aggrauerent le leur? quand il lés eust
ainsi traicté, ne lés laissa il pas aller, &

" Car en ceste partie estoit leur maladie.

s'en allerent? Maintenant donc, prenez
& faictes vn nouueau chariot, & liez au
chariot, deux vaches qui allaictent, sur
lesquelles on n'ait point encore mis de
ioug, & remenez leurs veaux arriere
d'elles en la maison. Puis prenez l'arche
du Seigneur, & la mettez sur le chariot,
& lés susdictes choses d'or que vous luy
auez rendus pour l'oblation de vostre
peché, vous lés mettrez en vne petite cas-
se, au costé d'icelle, & la laissez affin
qu'elle s'en aille. Et regarderez: si elle
monte par le chemin de sés limites en
Beth-sames, il nous a faict tout ce grand
mal icy: sinon, nous saurons alors que sa
main ne nous a point touché, mais ce
nous est venu d'auenture. Ainsi
feirent cés hommes: qui prindrent deux
vaches qui allaictoient, & lés lierent au C
chariot, & *menerent leurs veaux* à la
maison. Et mirent l'arche du Seigneur au
chariot, & la casse, & lés souris d'or, &
lés similitudes semblables à leurs culz.
Et lés vaches prindrent droict le chemin
par la voye de Beth-sames, & n'alloient
que par *vne voye*, marchant, et beuglant:
& ne *tournoiét* ne à dextre ne à senestre:
mais aussi *lés princes dés Philisthins* al-
loyent aprés elles iusque aux frontieres
de Beth-sames. Or lés Beth-samites
moissonnoient vne moisson de froment
en vne vallée: & leueans leurs yeux, il
veirent l'arche: & furent esiouys quand
ilz la veirent. Et le chariot vint au chãp
de Iosué Beth-samite, & là s'arresta. Et
estoit en ce lieu vne grande pierre: Ilz di-
uiserent dõc en pieces, le bois du chariot,
& lés vaches, & lés offrirent, en holocau-
ste au Seigneur. Lés Leuites mirent ius
l'arche du Seigneur, & la casse qui estoit
auec elle en laquelle estoient lés susdictes
choses d'or, et lés mirent sur la grãd pier
re. *En ce mesme iour lés Beth-samites of* D
frirent holocaustes, & sacrifierent sacrifi-
ces au Seigneur. Quand lés cinq princes
dés Philisthins eurent ce veu, en ce mes-
me iour ilz s'en retournerent en Acca-
ron. Cestes sont [lés formes] dés
culz d'or, lesquelles lés Philisthins rendi-
rent au Seigneur en offerte pour le peché:
assauoir, vne pour Azot, vne pour Ga-
za, vne pour Ascalon, vne pour Geth, &
vne pour Accaron. Et cinq souris d'or,
selon le nombre de toutes lés villes dés
Philisthins qui estoient soubz cinq prin-
ces, & depuis la cité murée iusque au vil-
lage sans muraille, & iusque à la grand
pierre, sur laquelle ilz poserent l'arche du
Seigneur, iusque au iourdhuy, au champ
de Iosué Beth-samite. Il frappa
aussi

aussi lés Beth-samites, pourtant qu'ilz auoient regardé en l'arche du Seigneur Dieu: il frappa cinquante mille hommes du peuple & septante. Et le peuple mena dueil: pourtant que le Seigneur auoit frappé le peuple d'vne grande playe. Lors dirent lés hommes de Beth-sames: Qui pourra arrester en la presence du Seigneur Dieu ce sainct icy? & vers qui montera il se partant de nous? Et enuoyerent messagiers aux habitans de Cariath-iarim, disans: Lés Philisthins ont ramené l'arche du Seigneur: descendez, faictes la monter à vous.

CHAP. VII.

A OR vindrent lés hommes de Cariath-iarim, & feirent remonter l'arche du Seigneur, & la menerent en la maison d'Aminadab en Gabaa: & consacrerent Eleazar filz d'iceluy, pour garder l'arche du Seigneur. Depuis le iour que l'arche du Seigneur Dieu demoura en Cariath-iarim, beaucop de iours se passerent, & furent vingt ans: & toute la maison d'Israël gemissoit "aprés le Seigneur. Lors Samuel parla à toute la maison d'Israël, disant: Si vous vous retournez de tout vostre cœur au Seigneur, ostez lés dieux "estranges d'entre vous, & Astaroth, & preparez voz cœurs au Seigneur, & seruez à luy seul: & il vous deliurera de la main dés Philisthins. Adonc lés enfans d'Israël osterent Baalim & Astaroth, *& seruirent au seul Seigneur. Et Samuel dist: Assemblez tout Israël en Mazpha: affin que ie supplie le Seigneur pour vous. Et ilz s'assemblerent en Mazpha: & puiserent de l'eaue, & l'espandirent deuant le Seigneur: & ieunerent ce iour là, & dirent là: Nous auons peché contre le Seigneur. Et iugea Samuel lés enfans d'Israël en Mazpha.

"Pour ses pechez.

"aux q̃lz seruēt lés autres peuples.

Deu.6.c. Mat.4.b

B Mais oyans lés Philisthins que lés enfans d'Israël estoient assemblez en Mazpha: lés princes dés Philisthins monterent contre Israël. Laquelle chose quand eurent ouy lés enfans d'Israël, craingnirent deuant lés Philisthins. Et dirent lés enfans d'Israël à Samuel: Ne cesse point de C cryer pour nous vers le Seigneur nostre Dieu: affin qu'il nous saue de la main dés Philisthins. Lors Samuel print vn agneau de laict, & tout entier l'offrit au Seigneur pour holocauste. Et Samuel crya au Seigneur pour Israël, & le Seigneur l'exauça. Et aduint que quand Samuel offroit l'holocauste, lés Philisthins approcherent pour batailler contre Israël: mais le Seigneur en ce iour là feit bruyre vn grand tonnoirre sus lés Philisthins, & lés espouãta, et tõberẽt deuãt Israël. *Et lés hões d'Israël sortirẽt de Mazpha, & poursuyuirẽt lés Philisthins & lés frapperent iusque au lieu qui estoit soubz Beth-car. Adonc Samuel print vne pierre: & la mist entre Mazpha & "Sen: & appella le nom de ce lieu là, Pierre d'ayde, & dist: Iusque icy le Seigneur nous a aydé. Et lés Philisthins furent humiliez, & plus aprés ne vindrent és fins D d'Israël: & la main du Seigneur fut sur lés Philisthins tout le temps de Samuel. Et lés villes que lés Philisthins auoient prinses d'Israël, furent rendues à Israël, depuis Accaron iusqueà Geth & leurs limites, & lés reprint Israël de la main dés Philisthins: & paix estoit entre Israël & lés Amoréens. Or Samuel iugea Israël tous lés iours de sa vie. D'an en an il alloit & circuyoit Beth-el, & Galgal, & Mazpha, & iugeoit Israël en tous cés lieux là. Aprés s'en retournoit en Rama: pourtant que là estoit sa maison, & là iugeoit Israël. Là aussi il edifia vn autel au Seigneur.

eccl.46.d

"Le rocher.

CHAP. VIII.

A ADuint que quand Samuel fut deuenu vieux, il constitua sés filz à estre iuges sus Israël. Le nom de son filz premier nay estoit Ioël: le nom du second Abia: qui estoient iuges en Ber-sabée. Et sés filz ne cheminerent point en sés voyes: mais declinerẽt aprés auarice, & prindrent dons, & peruertirẽt iugement. Parquoy tous lés anciens d'Israël s'assemblerent, & s'en vindrent à Samuel en Rama. Et luy dirent: Voicy, tu és deuenu vieux: & tés filz ne cheminent point par tés voyes: maintenant donc *constitue sus nous vn Roy pour nous iuger, comme ont toutes lés gens. Ceste parolle despleut à Samuel, pourtant qu'ilz disoient: Donne nous vn Roy, pour nous iuger. Et Samuel pria le Seigneur. Et le Seigneur B dist à Samuel: Escoute la voix du peuple en tout ce qu'ilz te diront, car ilz ne t'ont pas reietté: mais ilz m'ont reietté, affin que ie ne regne point sus eux. Toutes telles œuures qu'ilz ont faict depuis le iour que ie lés ay faict monter hors d'Egypte, iusque au iourdhuy, comme ilz m'ont delaissé, & ont seruy aux autres dieux: ainsi aussi te font ilz. Maintenant donc oys leurs voix: toutesfoys testifie leur, & leur signifie le "droict du Roy qui regnera sus eux. Donc Samuel refera toutes lés parolles du Seigneur au peuple qui luy auoit demandé vn Roy, & leur dist:

Osée 9.b. 13.c. Act. 13.c.

"la reigle [q̃ tiẽdra] & souz.

Cestuy

Ceſtuy ſera le droict du Roy qui regnera ſus vous,Il prendra voz filz,& lés conſtituera ſus ſés chariotz,& ſus ſés cheuau
C cheurs,& courront deuant ſon chariot. Il lés conſtituera auſsi pour eſtre capitaines milleniers,& cinquanteniers,& pour faire ſon labeur, pour faire ſa moiſſon, & pour faire ſés inſtrumens de guerre & ferremens de ſés chariotz. Il prendra auſsi voz filles pour faire confections odoriferantes pour eſtre cuyſinieres:& boulangieres.Il prendra auſsi voz champs,voz vignes,& voz lieux ou ſont voz bonnes oliues:& lés baillera à ſés ſeruiteurs. Il prendra la diſme de voz ſemences & de voz vignes, & la baillera à ſés Eunuques,& à ſés ſeruiteurs. Il prendra voz ſeruiteurs,& voz chamberieres, & voz meilleurs "ieunes iuuenceaux,& voz aſnes: & lés appliquera à ſa beſongne. Il prendra la diſme de voz ouailles,& vous luy ſerez ſeruiteurs. En ce iour là vous crierez à cauſe de voſtre Roy leql vous
D vous eſtes esleu: & le Seigneur ne vous exaucera point. Et le peuple refuſa d'ouyr la voix de Samuel, & dirent: Non, mais vn Roy ſera ſus nous: & nous auſsi ſerons comme toutes lés gens: noſtre Roy nous iugera,& ſortira deuant nous,& bataillera noz batailles. Samuel ouyt toutes lés parolles du peuple, & lés refera aux oreilles du Seigneur.Et le Seigneur diſt à Samuel: Eſcoute leur voix,& leur conſtitue vn Roy. Et Samuel diſt aux hommes d'Iſraël:Que chaſcun ſ'en aille en ſa cité.

"Ou,beaux.

CHAP. IX.

A IL eſtoit vn homme de Ben-iamin, qui auoit nom *Cis le filz* d'*Abiel*, filz de Zeror,filz de Bechorath, filz d'Aphiah,filz d'vn homme Iemineen,lequel eſtoit fort & vaillant. Ceſtuy auoit vn filz nommé Saul, & beau & à l'eslite:il n'y auoit nul d'entre *lés enfans* d'Iſraël plus beau que luy: car depuis l'eſpaule en hault *il eſtoit* plus hault que tout le peuple. Or lés aſneſſes de Cis pere de Saul,eſtoient perdues: ſi diſt Cis à Saul ſon filz, Prens ie te prie auec toy vn dés ſeruiteurs, & te leue,& t'en va, & cerche lés aſneſſes. Il paſſa donc par la montaigne d'Ephraim, & paruint en la terre de Saliſa: mais ilz ne lés trouuerent point: puis paſſerent par la terre de *Salim*, & ne lés trouuerent point, en outre ilz paſſerent par la terre de Iemini, & ne lés trouuerent point. Quand ilz furent venuz en la terre de Zuph, Saul diſt au ſeruiteur qui eſtoit auec luy: Viens ça, retournons nous en: que d'auenture mon pere ne ceſſe de cercher ſés aſneſſes, & ſoit en ſoucy pour nous. Adonc il luy diſt. Or voicy en *ceſte cité* y a vn homme de Dieu, & eſt vn homme honorable: tout ce qu'il dit,il aduient. Maintenant donc allons là: ſi d'auenture il nous pouoit enſeigner noſtre chemin,par lequel nous cheminions. Et Saul diſt à ſon ſeruiteur,or ça,allons: *mais* que porterons nous à l'homme de Dieu?car le pain nous eſt defailly en noz vaiſſeaux, & n'auons nul preſent pour B
porter à l'homme de Dieu: qu'auõs nous auec nous? Le ſeruiteur de rechef reſpõdiſt à Saul,& diſt:Voicy,il ſ'eſt trouué en ma main la quatrieſme partie d'vn ſicle d'argent:nous le baillerons à l'homme de Dieu, & il nous enſeignera "noſtre chemin.Par auant chaſcun diſoit ainſi en Iſraël, *quand* il alloit pour ſ'enquerir *vers Dieu*,Venez & allons au Voyant: *car celuy* qu'on appelle au iourdhuy Prophete [il ſ'appelloit] *iadis*,Voyant. Et Saul diſt à ſon ſeruiteur: Tu dis bien:*viens*,allons:& ſ'en allerent en *la cité* ou eſtoit l'homme de Dieu.Eux montans *lés* degretz *de la ville*,ilz trouuerent *dés* ieunes *filles* qui *ſortoient* pour puiſer de l'eaue,auſquelles *ilz* dirent:N'y a il pas icy vn Voyant?Et elles leur reſpondirent, & dirent: Si a,le *voilà* deuant toy, haſte toy maintenant:car au *iourdhuy il vient en la cité*,pourtant que au iourdhuy il y a ſacrifice du peuple au hault lieu. Quand vous ſerez *entrez* en la ville,incontinent vous le trouuerez, deuant qu'il monte au hault lieu pour manger:car le peuple ne mangera point iuſque à ce qu'il ſoit venu:pourtãt qu'il beneira le "ſacrifice,& aprés ce,ceux qui ſont inuitez mangeront. Montez donc maintenant:car au iourdhuy vous le trouuerez. Ilz monterent donc en la *cité:& ainſi* qu'ilz entroient au milieu de la cité,voicy Samuel ſortoit au deuant d'eux pour monter au hault *lieu*. Et le Seigneur Dieu auoit reuelé en l'aureille de Samuel,vn iour deuant que Saul vint, diſant:Demain à ceſte heure cy,ie t'enuoyeray vn homme de la terre de Beniamin, tu l'oindras pour eſtre Duc ſur mon peuple Iſraël:& ſauuera mon peuple de la main dés Philiſthins: car i'ay regardé mon peuple,pourtant que ſon cry eſt venu à moy. Samuel donc ayant regardé Saul, le SEIGNEVR luy diſt:Voicy l'homme de qui ie t'ay parlé: ceſtuy cy gouuernera mon peuple. Et Saul ſ'approchant de Samuel au milieu de la porte,

"Ce pour quoy nos ſõmes en chemin.

"Dés pacifiqs duquel mangeoient le peuple,et lés ſacrificateurs.
C

diſt:

dist:Ie te prie enseigne moy ou est la mai
son du Voyant? Et Samuel respondit à
Saul,disant: Ie suis le Voyant:monte de-
uant moy au hault lieu, affin que vous
mangez au iourdhuy auec moy, & ie te
laisseray aller au matin:& t'enseigneray
tout ce que tu as en ton coeur. Ne te
chaille point dés asnesses qui furent per-
dues,il y a troys iours:car elles sont trou
uées. Et vers qui [tent] tout le desir
d'Israël?n'est ce point à toy, & à toute
la maison de ton pere? Et Saul respon-
D dit,& dist: Ne suis-ie pas filz de Iemini,
dés moindres lignées d'Israël, & ma fa-
mille est la plus petite de toutes lés famil-
les de la lignée de Ben-iamin? & pour-
quoy me dis-tu ceste chose icy? Sa-
muel donc print Saul & son seruiteur,&
lés mena en son hostel, & leur bailla lieu
au plus hault dés inuitez, qui estoient en-
uiron trente hommes. Et Samuel dist au
cuysinier: Baille la part que ie t'ay bail-
lée,& de laquelle ie t'ay *dict*, que tu la
serrasse par deuers toy.Le cuysinier leua
vne espaule, & ce qui estoit sur icelle,&
la mist deuãt Saul.Et Samuel dist:Voicy
ce qui est demouré , metz deuant toy,&
mange:car c'est ce qui t'a esté gardé pour
ceste heure, quand i'ay inuité le peuple.
Et Saul mangea auec Samuel en ce iour
là.Puis descendirẽt du hault lieu en la ci-
té,& parla auec Saul sur le solier. Quand
de bon matin se furent leuez, & *que* l'au-
be du iour estoit montée, Samuel appella
au solier Saul, & dist:Leue toy, & ie te
laisseray aller.Et Saul se leua: & sortirẽt
eux deux dehors,luy & Samuel. Eux
descendans au bout de la ville, Samuel
dist à Saul: Dis au seruiteur *qu'il* passe
deuant nous, lequel passa: & toy, arreste
toy vn petit de temps,affin que ie te don-
ne à entendre la parolle de Dieu.

CHAP. X.

A ALors Samuel print vne phiole
d'huyle, & l'espandit sur la teste
d'iceluy:puis le baisa, & luy dist:
Le Seigneur ne t'a-il point oinct pour
[A]ctes.13.c [O]see.6.d. estre Duc sus son heritage?* Quand tu se-
ras au iourdhuy party de moy, tu trou-
ueras deux hommes prés le sepulchre de
Rachel és fins de Ben-iamin en Zelzah
lesquelz te diront:Lés asnesses q̃ tu estois
allé cercher, sont trouuées: & voicy, ton
pere a delaissé l'affaire dés asnesses: mais
il est en soucy de vous, disant : Que fe-
ray-ie pour mon filz? Et en te transpor-
tant de là tu viendras plus outre iusque
*Ou,au [c]hesne. "à la plaine de Thabor & troys hommes
te trouueront là, qui montent à Dieu en
Beth-el:l'vn porte troys cheureaux,l'au-
tre troys miches, de pain,& l'autre porte
vne bouteille de vin. Ilz t'interrogueront
en paix,& te bailleront deux pains:les-
quelz tu prendras de leurs mains. Aprés
ce,tu viendras à la montaigne de Dieu,
ou est la garnison dés Philisthins. Et
aduiendra que quand tu seras là entré en
la ville, tu rencontreras vne compaignie
de prophetes descendans du hault lieu,&
deuant eux verras vn psalterion, vn ta- B
bourin,fleute, & harpe, & eux propheti-
zans. Adonc l'esprit du Seigneur Dieu
saillira en toy , & prophetizeras auec
eux,& seras changé en vn autre homme.
Quand cés signes icy te seront venus,
fais ce que te viendra entre mains : car
Dieu est auec toy. Tu descendras deuant
moy en Galgal , & descendray à toy,
pour offrir holocauste,& sacrifier sacrifi-
ces pacifiques. Tu m'attendras là sept
iours , iusque à tant que ie soye venu à
toy : affin que ie te monstre ce que tu
dois faire. Quand donc il eut
torné le dos pour s'en aller d'auec Sa-
muel, Dieu luy mua son coeur en vn au-
tre:& tous cés signes cy luy vindrent,ce
iour là. Et quand ilz vindrent
là,à la montaigne,voicy vne assemblée de
prophetes au deuant de luy:& l'esprit de
Dieu saillit en luy : & prophetiza entre
eux.Parquoy tous ceux qui parauant le
congnoissoient, voyans qu'il estoit auec
lés prophetes,& prophetizoit, dirẽt l'vn
à l'autre:Qu'est il aduenu au filz de Cis?
Saul aussi est il entre lés prophetes?*Et Sou.11.d.
aucun de là, respondit, & dist: Et qui est
leur "pere? Pource, celà fut [tourné] en *Leur p̃cepteur q̃ lés a ensei gné.
prouerbe, Saul aussi, est il entre lés pro-
phetes? Et il cessa de prophetizer,
& vint au hault lieu. Et l'oncle de Saul
luy dist,& à son seruiteur:Ou estes vous C
allez?Il respondit:Pour cercher lés asnes
ses:quãd nous auõs veu qu'elles n'estoiẽt
point , nous sommes venus à Samuel.
Et son oncle luy dist: Ie te prie que tu me
signifie que vous à dict Samuel. Et Saul
dist à son oncle:Il nous a enseigné que lés
asnesses estoient trouuées. Mais il ne luy
feit pas assauoir ce que Samuel luy auoit
dict touchant l'affaire du royaume. Et
Samuel assembla le peuple au Seigneur
Dieu en Mazpha , & dist aux enfans
d'Israël: Le Seigneur Dieu dit ainsi. I'ay
faict monter Israël hors d'Egypte , &
vous ay deliurez de la main dés Egy-
ptiens , & de la main de tous lés royau-
mes qui vous affligeoient. Mais au iour-
dhuy vous auez reietté vostre Dieu, qui
seul vous a deliuré de tous voz maux &
de voz tribulations : & luy auez dict.

Constitue sus nous vn Roy. Tenez vous donc maintenant deuant le Seigneur, selon voz lignées & selon voz milliers. Et Samuel feit conuenir toutes lés lignées d'Israël: & fut prinse la lignée de Ben-iamin. Aprés feit approcher la lignée de Ben-iamin & lés familles d'icelle, & fut prinse la famille de Metri, puis en la fin
D fut prins Saul filz de Cis. Lequel ilz cerchere͂t, mais il ne le trouuerent point. Dõt ilz interroguerent encore le Seigneur, si cest homme deuoit encore là venir. Le Seigneur dist: Voy là, il est caché entre lés bagues. Et ilz coururent, & le prindrent de là: & estans constitué au milieu du peuple: il estoit plus hault que tout le peuple depuis lés espaules en hault. Et Samuel dist à tout le peuple: Ne voyez vous point celuy que le Seigneur Dieu a esleu, qu'il n'en ya point de semblable en tout le peuple? Et cria le peuple à haultevoix:
Sus.8.c. *Viue le Roy. Lors Samuel dist au peuple le droit du Royaume, & l'escriuit en vn liure, lequel il posa deuant le Seignr̃. Et Samuel laissa aller tout le peuple, chascun en sa maison. Saul aussi s'en alla en sa maison en Gabaa: & s'en allerent auecque luy aucuns dés plus puissans desquelz Dieu auoit touché le coeur. Mais lés filz de belial, dirent: Quoy? cestuy cy nous pourra il sauuer? Et le despriserent, & ne luy apporterent point de dons: mais il faisoit semblant de n'en rien ouyr.

CHAP. XI.

A ET Nahas Ammonéen monta, & asseit le camp contre Iabes en Galaad. Et tous lés hommes de Iabes dirent à Nahas: Fais q̃ nous soyons tés alliez, & nous te seruirons. Et Nahas Ammonéen leur respondit: Ie feray alliãce auec vous, moyennant que ie vous tire hors, l'oeil droict, à vn chascun de vous, & que ie le mette en opprobre par tout Israël. Et lés anciens de Iabes luy dirent: Octroye nous sept iours, & nous enuoyerõs messagiers par toute la cõtrée d'Israël: & s'il n'y a nul qui nous deliure, nous sortirons à toy. Lés messagiers donc vindrent en Gabaa à Saul, & dirent cés parolles, le peuple oyant: & tous ceux du peuple leuerent leur voix, &
B plourerent. Et voicy Saul venant aprés sés boeufz dés champs, dist: Qu'a le peuple pourquoy il ploure? Et ilz luy racompterent lés parolles dés hommes de Iabes. Adonc l'esprit de Dieu saillit en Saul, quand il eut ouy cés parolles, & se courrouça fort. Et print vn coupple de boeufz, & lés coppa en pieces: & lés enuoya par toute la contrée d'Israël, par lés mains dés messagiers, disant: Quiconque ne sortira & suyura Saul & Samuel, ainsi sera faict à ses boeufz. Et crainte C
du Seigneur cheut sur le peuple: & sortirent tous ensemble. Et il lés nombra en Bezec: & y auoit dés enfãs d'Israël troys cens mille: & lés hommes de Iuda trente mille. Aprés ilz dirent aux messagiers qui estoient venus: Vous direz ainsi aux hommes qui sont en Iabes laquelle est de Galaad: Demain au matin vous sera faicte deliurance, quand le soleil sera eschauffé. Lés messagiers donc vindrent, & annoncerent ce, aux hommes de Iabes: lesquelz s'esiouyrent. Et lés hommes de Iabes dirent: Demain au matin nous sortirons à vous: & vous nous ferez tout ce qu'il vous plaira. Aduint quand le lendemain fut venu, Saul disposa son peuple en troys bendes, & entrere͂t dedans le camp en la veille du matin: & batirent Ammon iusque à tant que le iour se commença à eschauffer: & ceux qui estoient de demourant s'espardirent, tellement qu'il n'en demoura point, d'entre-eux, deux e͂semble. * Et le peuple dist Sus.10.d.
à Samuel: Qui est ce qui dit, Saul regnera il sur nous? baillez nous cés hõmes, & D
nous lés ferons mourir. Lors Saul dist: Nul ne mourra en ce iour-cy, pourtant que au iourdhuy le Seigneur a faict la deliurance en Israël. Et Samuel dist au peuple: Venez, & nous en allons en Galgal, & là, renouellõs le royaume. Et tout le peuple s'en alla en Galgal, & feirent Roy Saul deuant le Seigneur Dieu en Galgal: & sacrifierent là, dés sacrifices pacifiques deuãt le Seigneur: & là s'esiouyt tant & plus Saul, & tous lés hommes d'Israël.

CHAP. XII.

ALors Samuel dist à tout Israël: A
Voicy, i'ay ouy vostre voix en tout ce que vous m'auez dict: & ay constitué vn Roy sus vous. Voicy donc maintenant vostre Roy marche deuant vous: & moy ie suis deuenu vieux, & chenu: voicy aussi més filz sont auec vous. Dés ma ieunesse iusque an iourdhuy i'ay cheminé deuant vous. Me voicy, Tesmoignez de moy deuant le SEIGNEVR Dieu & son Oinct, si i'ay prins le boeuf à aucun, ou si i'ay prins l'asne d'aucnn, ou si i'ay faict iniure à aucun: si i'ay foullé aucun: si i'ay prins de la main d'aucun, salaire, & si i'ay caché més yeux de luy? Car certes ie le vous restitueray.

restitueray. Et ilz respondirent: Tu ne nous as point faict iniure, & ne nous as point foulez, & n'as prins aucune chose de la main d'aucun. De rechef il leur dist: Le Seigneur est tesmoing à lencontre de vous, & son Oinct est au iourdhuy tesmoing, que vous n'auez rien trouué en més mains. Et ilz respondirent: Il en est
B tesmoing. Lors Samuel dist au peuple. Le Seigneur est qui a "faict Moyse & Aharon, & qui a faict monter voz peres de la terre d'Egypte. Maintenant donc, arrestez vous cy, affin que ie soye iuge[auec vous]deuāt le Seigneur, de toutes lés misericordes du Seigneur qu'il à faict auec vous, & auec voz peres.

"magnifié

Quand Iacob fut entré en Egypte, voz peres crierent au Seigneur, & il enuoya Moyse & Aharon, qui tirerēt voz peres hors d'Egypte, & lés feirent habiter en ce lieu cy. Lesquelz mirent le Seigneur leur Dieu en oubly: dont il lés bailla entre lés mains de Sisara prince de la gendarmerie d'Azor, & és mains *dés Philisthins, & és mains du Roy Moab, & bataillerent contre eux. Aprés ilz crierent au Seigneur, & dirent: Nous auons peché: car nous auōs delaissé le Seigneur & auons seruy à Baalim & Astaroth. Maintenāt donc deliure nous dés mains de noz ennemis, & nous te seruirons. Et le Seigneur Dieu enuoya Ierubaal & Badan & Iephthe & Samuel: & vous deliura de la main de voz ennemis à lentour, & habitastes en asseurance. Pareillement
C voyans q̄ Nahas Roy dés enfans d'Ammon, estoit à lencontre de vous: vous m'auez dit, Non pas ainsi: mais vn Roy regnera sus nous: comme ainsi fust toutesfoys que vostre Seigneur vostre Dieu fust vostre Roy. Maintenant donc voicy vostre Roy que vous auez esleu & demandé: voicy le Seigneur vous a baillé vn Roy sur vous: Si vous craingnez le Seigneur, & luy seruiez, & vous oyez sa voix, & que ne soyez inobediens au mādement du Seigneur tant vous que vostre Roy qui regne sus vous, vous ensuyurez le Seigneur vostre Dieu. Mais si vous n'oyez la voix du Seigneur, & estes inobediens à son mādement, la main du Seigneur sera contre vous & contre voz peres. Maintenant aussi arrestez vous, & voyez ceste grande chose que le Seigneur veult faire deuant voz yeux. N'est il pas auiourdhuy iour de moissonner le froment? i'inuoqueray le Seigneur, & il fera tonnoirres & pluyes: affin que vous sachez & voyez que le mal est gros que vous auez faict en la presence du Seigñr, en demandant vn Roy pour vous. Lors cria Samuel au Seigneur, & Dieu feit tonnoirres & pluyes en ce iour là. Et tout le peuple craingnit grandemēt le Seigneur & Samuel. Et tout le peuple dist à Samuel: Prie pour tés seruiteurs le Seigñr ton Dieu, que nous ne mouriōs: car nous D
auons adiousté ce mal auec tous noz pechez, en ayant demandé vn Roy pour nous. De rechef Samuel dist au peuple: Ne craingnez point, vous auez faict tout ce mal cy: toutesfoys ne laissez point de suyure le Seigneur, mais seruez au Seigneur de tout vostre coeur. Et ne vous tornez point aprés lés choses vaines qui ne vous proffiteront point, ne ne vous deliureront point: car ce sont choses vaines. Car le Seigneur ne delaissera point son peuple, pour l'amour de son nom qui est grād: pource qu'il a pleu au Seigneur "de vous faire son peuple. Ainsi ne me soit il pas que ie peche contre le Seigñr, & que ie cesse de prier pour vous: mais ie vous enseigneray la bonne voye & droicte. Parquoy donc craingnez le Seigneur, & luy seruez en verité de tout vostre cœur: car vous auez veu quelles grandes choses il vous a faict. Que si vous perseuerez en malice: vous perirez, & vous, & vostre Roy.

*Iuges.4.a

"Ou, qu'il à Iuré.

CHAP. XIII.

A
LOrs *Saul auoit esté vn an en son regne: & regna deux ans sus Israël. Et Saul esleut troys mille d'Israël: dont deux mille estoient auec Saul en Machmas, & en la montaigne de Beth-el: & mille estoient auec Ionathan en Gabaa de Ben-iamin: & renuoya la reste du peuple chascun en son pauillon. Ionathan frappa la bende dés Philisthins qui estoit en Gabaa. Laquelle chose entendirent lés Philisthins: & Saul sonna de la trompette par tout le pays, disant: Or escoutez Ebrieux. Et tout Israël oyoit dire: Saul a frappé la garnison dés Philisthins. Parquoy ceux d'Israël furent en horreur enuers lés Philisthins: dont crya le peuple aprés Saul en Galgal. Lors lés Philisthins s'assemblerent pour batailler contre Israël, trente mille chariotz, & six mille cheuaucheurs: sans le cōmun, qui estoit en grand nombre, cōme le sablon qui est au riuage de la mer. Et monterent & poserent leur camp en Machmas vers l'Orient de Beth-auen. Voyās lés hōes d'Israël B
qu'ilz estoiēt en angoisse, pourtāt que le peuple estoit mis à l'estroit: ilz se cacha és cauernes, fosses, et lieux secretz, és quar-

*Sou.15.d.

rieres,

rieres,és roches,& és puitz.Et[aucuns] dés Ebrieux passerent le Iordan[pour aller]en la terre de Gad & de Galaad: & Saul estoit encore en Galgal: & tout le peuple qui le suyuoit, estoit estonné. Et attendit sept iours,selon le temps que Samuel auoit constitué: & Samuel ne vint point en Galgal: dont le peuple s'espardit d'auec luy. Et dist Saul: Apportez moy vn holocauste, & oblations pacifiques: & offrit l'holocauste. Quand donc il eut acheué d'offrir l'holocauste, voicy Samuel vient:au deuant duql Saul sort pour le saluer. Et Samuel luy dist: Qu'as-tu faict?Saul respondit: Pourtãt que ie veoye q̃ le peuple s'espardoit d'auec moy,& q̃ tu ne venois point au tẽps prefix,& que lés Philisthins estoiẽt assemblez en Machmas, i'ay dit: Lés Philisthins maintenant descendront à moy en
C Galgal,& ie n'ay point prié le Seigneur: & aprés que ie me suis contrainct[pour t'attendre]finablement i'ay offert l'holocauste.Et Samuel dist à Saul. Tu as faict follement,& n'as point gardé le commandement du Seigneur ton Dieu, qu'il t'auoit commãdé:si[tu n'eusse faict ce,]dés maintenant le Seigneur eust estably ton regne sus Israël à tousioursmais. Mais maintenant ton regne ne se confermera point.Le Seigneur s'est cerché vn homme selon son cœur,et luy a commandé d'estre Duc sus son peuple:pourtant que tu n'as point gardé ce que le Seigneur t'auoit cõmandé. Et Samuel se leua, & monta de Galgal en Gabaa de Ben-iamin.Et Saul nombra le peuple qui s'estoit trouué auec luy: prés de six cens hommes. Or Saul & son filz Ionathan, & le peuple qui auoit esté trouué auec eux, demouroient en "Gabaa Ben-iamin: & lés Philisthins auoiẽt leurs tentes en Machmas. Et troys bendes du camp dés Philisthins
D sortirent pour piller:l'vne dés bendes regardoit vers le chemin d'Ephra, [pour aller] à la terre de Sual: l'autre bende tournoit vers le chemin de Beth-horon: & la troisieme se tournoit vers le chemin du terme qui regarde à la vallée Zeboim,vers le desert. Et en toute la terre d'Israël ne se trouuoit point aucun forgeur:car lés Philisthins dirent: [faisons ce,] affin que lés Ebrieux ne facent glaiues ou lances.Parquoy tout Israël descendoit aux Philisthins chascun pour aguiser son coultre, son hoyau,sa coignée, & tous leurs ferremens & la pointe de leurs coultres,& hoyaux, & fourches à troys dentz,& coignées estoient fort rebousées, tellement qu'il falloit rafiller la poincte. Dont aduint quand le iour de la bataille fut venu,on ne trouua glaiue ne lance en la main de tout le peuple qui estoit auec Saul & Ionathan: mais en fut trouué à Saul & Ionathan son filz.Et la garnison dés Philisthins sortit au passage de Machmas.

"Ou, en la montaigne.

CHAP. XIIII

VN iour aduint que Ionathã filz A
de Saul dist à son coustillier qui portoit sés armures: Viens ça,passons outre la garnison dés Philisthins qui est par delà ce lieu là:mais il ne le feit point sauoir à son pere. Or Saul demouroit en la fin de Gabaa soubz"vn pommier de grenade qui estoit en Migrõ: & le peuple qui estoit auec luy estoient prés de six cens hommes.Et Achias filz d'Achitob frere de Ichabod,filz de Phinehes*qui estoit filz d'Eli sacrificateur du Seigneur en Silo, portoit l'Ephod:& ne sauoit point le peuple que Ionathan s'en estoit allé. Entre lés passages par lesquelz Ionathan cerchoit de passer à la garnison dés Philisthins, y auoit vn rocher qui estoit de deça,& vn autre rocher de delà cõe dẽtz:l'vn auoit nom Bozez, l'autre auoit nom Senné:l'vn dés rochers passoit outre du costé d'Aquilon vers Machmas:& l'autre du costé de Midy vers Gabaa.Et Ionathan dist au seruiteur qui portoit sés armures: Viens ça, passons outre à la garnison de cés incirconcis icy,si parauenture le Seigneur fe- B
ra pour nous:car il n'est point difficile au Seigneur de sauuer par beaucop ou par peu. Son coustillier luy dist: Fais tout ce que tu as au cœur,tourne toy ou il te plaira:ie seray auec toy ou tu voudras.Et Ionathan luy dist:Voicy, nous passons outre,à cés hommes icy. Quand il nous aurõt veu,s'ilz nous disent: Attẽdez iusque à tant que nous soyons venus à vous:nous demourerons en nostre lieu, & ne monterons point à eux,& s'ilz disent ainsi:Montez à nous: Nous monterons,car le Seigneur lés a baillez entre noz mains:& ce,nous sera pour signe.

Tous deux donc se descouurirent à la garnison dés Philisthins,& dirent lés Philisthins: Voilà lés Ebrieux sortent de leurs cauernes esquelles ilz s'estoient cachez.Et aucuns hommes de la garnison dirent à Ionathan & à son coustillier: Montez à nous,& nous vous monstrerons l'affaire.Et Ionathan dist à son coustillier: Monte aprés moy,car le Seignr lés a baillez és mains d'Israël. Et Ionathan monta a tout sés mains & sés piedz, & son coustillier aprés luy: &

"Ou, mon.

Sus. 4

cheurent lés vnz deuant Ionathan,lés au tres son coustillier lés tuoit aprés luy. Et fut la premiere playe en laquelle Ionathan & son coustillier frapperent, prés de vingt hommes, & ce,au milieu d'vn champ presque aussi long q̃ deux bœufz peuuent labourer en vn iour. Et espouãtement fut faict en l'ost,& au champ, & par tout le peuple:la garnison aussi qui estoit alleé pour piller,fust espouanteé,la terre trembla:& fut faicte ceste crainte de
C par Dieu. Et lés guetz de Saul,qui estoiẽt en Gabaa Ben-iamin, regarderent: & voicy ilz veirent vne multitude [de Philisthins] desconfite,qui s'en alloit ça & là. Et dist Saul au peuple qui estoit auec luy: Cerchez tout maintenant, & voyez qui s'en est allé d'entre nous. Quand ilz eurent cerché,on trouua que Ionathan n'estoit point là,ne son coustillier. Et Saul dist à Achias: Approche l'arche de Dieu:car l'arche de Dieu estoit en ce iour là auec lés enfans d'Israël. Quand Saul parloit au sacrificateur, le tumulte qui estoit és tẽtes dés Philisthins alloit,& se multiplioit. Dont Saul dist au sacrificateur: Retire ta main. Et Saul s'assembla, & tout le peuple qui estoit auec luy,& vindrent iusque au lieu de la bataille: & voicy ilz s'entrebatoient par l'espée lés vns contre lés autres, & moult grand desarroy y fut faict. Et lés Ebrieux qui parauant estoient auec lés Philisthins,& estoient montez auec eux au camp par entour,s'en [retournerent] pour estre auec lés Israëlites qui estoient auec Saul & Ionathan. Tous lés Israëlites aussi qui s'estoient cachez en la montaigne d'Ephraim, oyans que lés Philisthins s'en estoient fuys,se ioin-
D gnirent auec eux en bataille. En ce iour là le Seigneur sauua Israël:& s'estẽdoit la bataille iusqu'en Bet-hauen.

En ce iour là lés Israëlites furent pressez [par famine,] & Saul feit iurer le peuple, disant: Maudict soit l'homme qui mangera ª pain iusque au vespre,iusque à tant que ie me soye vẽgé de més ennemys. Parquoy tout le peuple ne gousta point de pain. Et vint tout [le peuple] de la terre en vne forest,en laquelle estoit du miel parmy le champ. Le peuple entra dedans la forest,& voyoit ce miel couler:& n'y eut nul qui de sa main en portast à sa bouche:car le peuple craingnoit le iurement. Or Ionathan n'auoit point ouy quand son pere auoit faict iurer le peuple. Et estendit le bout de sa verge qu'il auoit en sa main,& la mouilla au rayon du miel,& mist sa main à sa bouche,& sés yeux furent esclarsis.

ª Viande cõque.

Adonc aucun du peuple respondit, & dist: Ton pere a faict iurer le peuple, disant: Maudict soit qui au iourdhuy mangera de pain:& le peuple estoit lassé. Ionathan dist: Mon pere a troublé la terre. Vous voyez maintenant combien més yeux sont esclarsis,pourtant que i'ay vn petit gousté de ce miel icy:combien plus si au iourdhuy le peuple auoit mangé de la despouille de sés ennemys,qu'il a trouuée?n'eust pas esté maintenant la playe cõtre lés Philisthins faicte plus grande?

En ce iour là donc ilz frapperent lés Philisthins depuis Machmas iusqu'en E
Aialon:& fut le peuple fort lassé. Et se tourna à la despouille,& prindrent dés ouailles,dés bœufz,& dés veaux,& lés tuerent en la terre:& lés mangea le peuple auec le sang. Et on annõça à Saul, en disant:Le peuple a peché contre le Seigneur,en tant qu'il a mangé auec le sang. Lequel dist:Vous auez transgressé: roullez au iourdhuy vne grande pierre vers moy. Et Saul dist:Espardezvous parmy le peuple,& leur dictes qu'vn chascun m'ameine son bœuf et son mouton,et icy vous le tuerez,& le mangerez:& ne pecherez point contre le Seigñr en lés mangeant auec le sang. Et tout le peuple amena chascun son bœuf en sa main,iusque à la nuict,& là lés tuerent. Alors Saul edifia vn autel au Seigñr:& fut cestuy leq̃l commença [premierement] à edifier au Seigñr. Et Saul dist:Descendons ceste nuict sur lés Philisthins, & lés destruisons,tant que le matin luyse,& n'en laissons point aucun d'eux. Et ilz dirẽt:Fais tout ce que te semble bon. Et le sacrificateur dist:Approchons nous icy à Dieu.

Lors Saul interrogua Dieu,[disant:] F
Descendray-ie aprés lés Philisthins?lés bailleras-tu és mains d'Israël? Et il ne luy bailla point de respõce en ce iour là. Et Saul dist:Tous lés principaux du peuple,approchez vous icy:sachez,et voyez par qui ce peché est au iourdhuy aduenu. Car aussi vray que le Seigneur Dieu vit, qui sauue Israël:si c'est faict par mon filz Ionathan,il mourra. Et nul de tout le peuple ne luy respondit rien. Aprés il dist à tout Israël:Soyez en vn costé:& moy & Ionathan mon filz serons à l'autre costé. Le peuple respõdit à Saul:Fais ce qui te semblera bon. Et Saul dist au Seigneur Dieu d'Israël:donne [le sort] ª entier. Et Ionathan & Saul furent prins:& le peuple ᵇ sortit. Et Saul dist: Faictes tomber [le sort] entre moy & mon filz Ionathan. Et Ionathan fut

ª Veritable.

ᵇ Fut, eschappé & deliuré

prins. Alors Saul dist à Ionathan: De-
G claire moy ce que tu as faict. Ionathan
donc luy enseigna, & dist: I'ay gousté
auec le bout de ma verge que i'auoye en
ma main, vn peu de miel: & voicy ie
meurs. Et Saul dist: Dieu me face ainsi, et
ainsi m'adiouste si tu ne meurs Ionathan.
Et le peuple dist à Saul: Ionathan mour-
ra-il qui a faict ce grand salut icy en Is-
raël? ainsi ne soit. Aussi vray que le Sei-
gneur vit, vn cheueu de sa teste ne cherra
point en terre: car il a au iourdhuy be-
songné auec Dieu. Ainsi le peuple deliura
Ionathan & ne mourut point. Et Saul
monta arriere dés Philisthins: & lés Phi-
listhins s'en allerent en leurs lieux.

Aprés que Saul eut prins le royaume
sus Israël, il feit guerre tout à lentour cō-
tre tous sés ennemys, contre Moab, et lés
enfans d'Ammon, & Edom: & lés roys
de Zoba, & contre lés Philisthins: à tout
ce qu'il se tournoit, il gaignoit. Il feit vne
armée, & frappa Amalec: & deliura Is-
raël de la main de ceux qui le pilloient.

Lés filz de Saul estoient Ionathan, Ie-
sui, et Melchi-sua. Et lés nōs de sés deux
filles: le nom de l'aisnée estoit Merob: &
le nom de la moindre Michol. Et le nom
de la femme de Saul, estoit Achinoam fille
d'Achimaz. Et le nom du prince de sa
gēdarmerie estoit Abner filz de Ner on-
cle de Saul. Et Cis estoit le pere de Saul:
& Ner pere d'Abner, filz d'Abiel. Et
tout le temps de Saul y eut forte guerre
contre lés Philisthins. Toute personne
puissante, & tout homme faict à la guerre
que Saul voyoit, il le prenoit auec soy.

CHAP. XV.

A ET Samuel dist à Saul: Le Sei-
gneur m'a enuoyé pour t'oindre
en Roy sus son peuple Israël: par-
quoy escoute la voix dés parolles du Sei
gneur. Le Seigneur dés armées dit ainsi:
I'ay reduict à memoire ce q̃ a faict Ama-
exo.17.c lec à Israël:* comment il luy a mis [em-
peschement] en la voye quand il mon-
toit d'Egypte. Maintenant donc va, &
frappe Amalec, & destruisez tout ce qui
est à luy: & ne luy pardonne point: mais
tue tant l'homme que la femme, tant le
iouuenceau que celuy qui allaicte, boeufz
& ouailles, chameaux & asnes. Et Saul
assembla le peuple, & lés nombra en Te-
laim, deux cens mille pietons, & dix
mille hommes de Iuda. Quand Saul fut
venu iusque à la cité d'Amalec, il mist dés
B guettes au torrent. Et Saul dist au Ci-
néen: Va t'en, destourne toy, & te depars
d'entre Amalec, que parauenture ie ne te
perde auec luy: car tu feis misericorde
auec tous lés filz d'Israël, quand ilz mon
terent d'Egypte. Et le Cinéen se partit
du milieu d'Amalec. Et frappa Saul
Amalec depuis Heuila iusque à ce que tu
viens à Sur, qui est vis à vis d'Egypte.
Et print Agag Roy d'Amalec, tout vif
& mist à sac tout le peuple à la pointe de
l'espée. Et Saul & le peuple pardonnerēt
à Agag, & aux meilleures ouailles, &
boeufz, & aux bestes grasses, aux a-
gneaux, & à tout ce qui estoit bon: & ne
lés voulurent point destruire: mais ilz de-
struisirent tout ce qu'estoit vil & con- C
teptible. Adonc fut faicte la parolle
du Seigneur à Samuel, disant: Ie me re-
pens d'auoir constitué Roy Saul: car il
s'est destourné arriere de moy, et n'a point
mis més parolles en execution: & fut
marry de ce Samuel: lequel toute la nuict
crya au Seigneur. Et Samuel de bon ma-
tin se leua pour rencontrer au matin
Saul, & annonça-on à Samuel que Saul
estoit allé en Charmel: & s'estoit cōstitué
vn lieu, lequel il auoit enuironné: puis
estoit passé outre, & descendit en Galgal.
Quand Samuel fut venu à Saul. Saul luy
dist: Tu soys beneit du Seigneur, i'ay ac-
comply la parolle du Seigneur. Et Sa-
muel dist: Qui est donc ce *beelement de *Ou, cry.
brebis en més aureilles, & ce beuglement
de boeufz que i'oy? Saul dist: Ilz lés ont D
amenez dés Amalecites: car le peuple a
espargné lés bonnes ouailles, & boeufz
pour lés sacrifier: & nous auons mis à
sac la reste, Et Samuel dist à Saul: Per-
metz, & ie t'enseigneray ce que le Sei-
gneur m'a dict de nuict. Et il luy dist:
Parle. Et Samuel dist: *N'est-il pas ain- Sus.13.a
si, que quand tu estoys petit deuant tés
yeux, tu as esté faict le capitaine dés li-
gnées d'Israël, & t'a le Seigneur oingt
pour Roy sus Israël? Et le Seigneur t'en-
uoya au chemin, & dist: Va, metz à sac
lés pecheurs Amalecites, & bataille con- E
tre eux, tant que tu lés consomme. Et
pourquoy n'as-tu obey à la voix du Sei
gneur: mais t'és tourné au pillage, & as
mal faict deuant le Seigneur? Et Saul dist
à Samuel: Mais si ay, i'ay obey à la
voix du Seigneur: & ay cheminé par la
voye par laquelle le Seigneur m'a en-
uoyé: & ay amené Agag Roy dés Ama-
lecites, & ay destruict lés Amalecites.
Mais le peuple a prins de la despouille,
ouailles, & boeufz, premices dés choses
saccagées entre ce qui falloit destruire,
pour sacrifier au Seigneur ton Dieu en
Galgal. Et Samuel dist: Cuide tu que
le Seigneur prēne plaisir ainsi aux holo-
caustes

caustes & sacrifices, comme d'obeyr à sa
ccl.4.d voix:*Voilà, obeissance vaut mieux que
fie.6.c. sacrifice: & diligemment escouter vaut
at.9.b mieux, que graisses de moutons. Car re-
bellion est comme le peché de deuins: &
ne vouloir obeyr est iniquité et idolatrie.
Pourtant donc que tu as reietté la parol-
F le du Seigneur, il t'a aussi reietté, que tu
ne soys plus Roy. Et Saul dist à Samuel:
I'ay peché: car i'ay transgressé le mande-
ment du Seigneur, & ta parolle: pourtant
que ie craignoye le peuple, & ay obey à
sa voix. Mais maintenãt pardonne mon
peché, et t'en retourne auec moy, affin que
i'adore le Seigñr. Et Samuel dist à Saul:
Ie ne retourneray point auec toy: car tu
as reietté la parolle du Seigneur, & le
Seigñr t'a reietté, affin que tu ne soys plus
Roy sus Israël. Et Samuel se tournant
pour s'en aller, iceluy print le bout de sa
robbe, lequel se rompit. Et Samuel luy
dist: Le Seigneur a au iourdhuy diuisé
ton royaume d'Israël d'auec toy: & l'a
baillé à ton prochain meilleur que toy.

Aussi le triumphateur qui est en Israël,
ne mentira point, & ne se repētira point:
car il n'est point comme l'homme pour se
G repentir. Et il dist: I'ay peché, mais main
tenant honnore moy en la presence dés
anciens de mon peuple, & en la presence
d'Israël, & t'en retourne auec moy: affin
que i'adore le Seigneur ton Dieu. Sa-
muel dõc s'en retourna, & suyuoit Saul:
& Saul adora le Seigneur. Et Samuel
dist: Amenez moy Agag Roy d'Amalec.
Et Agag s'en vint à luy "delicieusement.
Ou, pom peusemẽt cõe nay-ant point de crainte
Et dist Agag: Est ce ainsi que la mort a-
mere separe? Et Samuel dist: Comme ton
espée a faict dés femmes estre sans enfans:
ainsi ta mere sera sans enfans entre lés fem
mes. Et Samuel mist Agag en pieces de-
uant le Seigneur en Galgal. Puis s'en al
la en Rama. Et Saul monta en sa mai-
son en Gabaa. Et Samuel ne veit plus
Saul iusque au iour de sa mort: mais Sa-
muel plouroit de Saul, pourtãt que le Sei
gneur se repentoit d'auoir constitué Saul
Roy sus Israël.

CHAP. XVI.

A ET le Seigneur dist à Samuel: Ius-
que à quãd ploureras-tu de Saul?
veu que ie l'ay reprouué, qu'il ne
regne plus sus Israël? emply ta corne
d'huyle, & t'en viens: affin que ie t'en-
uoye à Isai Beth-lehemite: car ie me suis
poureu d'vn de sés filz pour Roy. Et
Samuel dist. Et comment, iray-ie? Car
Saul l'orra & me tuera. Le Seigneur re-
spondit: Tu prendras en tés mains vne
ienice du troppeau, & diras: Ie suis venu
pour sacrifier au Seigneur. Lors tu inui-
teras Isai au sacrifice: là ie te feray assa-
uoir ce que tu feras: & me oindras celuy
que ie te diray. Samuel donc feit
ainsi que le Seigneur luy auoit dit, &
vint en Beth-lehem: & furent estonnez
lés anciens de la cité de l'auoir rencontre,
et dist[l'vn d'eux:] Es-tu icy entré pour
paix? Et il dist: Pour paix: ie suis venu
sacrifier au Seigneur, sanctifiez vous, &
venez auec moy au sacrifice. Et il san-
ctifia Isai & sés filz, & lés inuita au sa-
crifice. Quand ilz furent venus, il veit
Eliab, & dist: Certes cestuy est l'oinct de-
uant le Seigneur. Et le Seigneur dist à
Samuel: Ne prens point garde à son vi- B
sage, ne à la hauteur de sa stature car ie
l'ay deietté: car [le Seigneur] ne voit
point comme l'homme: Car l'homme
voit ce qui est deuant lés yeux: mais le Psal.7.c.
*Seigneur voit au cœur. Et Isai appella
Abinadab, & le feist passer deuant Sa-
muel. Lequel dist: Le Seigneur n'a point
esleu cestuy cy aussi. Et Isai feist passer
Samma. Dont il dist: Ne cestuy cy aussi
n'est point esleu du Seigneur. Puis Isai
feist passer sés sept filz deuant Samuel. Et
Samuel dist à Isai: Le Seigneur n'a point
esleu aucuns de ceux cy. Et Samuel dist
à Isai: Sont icy tous lés enfans? Et il dist:
Il y a encore le petit de reste, qui paist lés
ouailles. Lors dist Samuel à Isai: En-
uoye, & qu'on l'ameine: car nous ne nous
mettrons point à table iusque à tãt qu'il
soit icy venu. Il enuoya donc, & le feit
venir: & iceluy estoit rousseau, d'vn
beau regard, & beau de visage. Et le C
Seigneur luy dist: Leue toy, oings-le: car
c'est il. Adonc Samuel print la corne
d'huyle, & l'oignit au milieu de sés fre-
res. Depuis ce iour là & aprés l'esprit du 1. Samuel
Seigneur prospera en Dauid. Aprés se le- 7.b.
ua Samuel, & s'en alla en Rama. psal.78.d

Et l'esprit du Seigneur se partit de &.89.b.
Saul, & le mauuais esprit [enuoyé] du Act.7.f.
Seigneur le troubloit. Et lés seruiteurs de 13.d.
Saul luy dirent: Voicy, maintenant le lesprit de
*mauuais esprit de Dieu te trouble. Que Dieu en
nostre sire die à tés seruiteurs qui sont de- Dauid.
uant toy, qu'ilz cerchent vn homme qui Dieu met
saura iouër de la harpe: affin que quand le mau-
le mauuais esprit [enuoyé] de Dieu se- uais esprit
ra sur toy, il iouë de sa main & que bien en Saul.
te soit. Et Saul dist à sés seruiteurs: Ie
vous prie pouruoyez d'vn homme qui
sache bien iouër, & me l'amenez: vn de
sés seruiteurs respondit, & dist. Voicy,
i'ay veu vn filz à Isai Beth-lehemite, qui
sait iouër, & est fort vaillant, homme de D

guerre, prudent en parolles, bel homme, & est le Seigneur auec luy. Adonc Saul enuoya messages à Isai, & dist: Enuoye moy ton filz Dauid, qui est auec lés brebis. Et Isai print vn asne chargé de pain, & vn baril de vin, et vn bouc prins entre lés chieures: & lés enuoya à Saul par lés mains de Dauid son filz. Et vint Dauid à Saul & se tenoit deuant luy: & l'ayma fort, & fut son coustillier. Et Saul enuoya à Isai, disant: Ie te prie que Dauid se tienne deuant moy: car il est en ma grace. Et aduint quand le mauuais esprit [enuoyé] de Dieu estoit sur Saul, Dauid prenoit la harpe, & iouoit de sa main: & Saul auoit repos, & bien luy estoit: car le mauuais esprit se partoit de luy.

CHAP. XVII.

A OR lés Philisthins assemblerẽt leurs armées pour faire guerre, & conuindrent ensemble en Socho, qui estoit en Iuda: & mirent leur camp entre Socho & Azeca és fins de Dommim. Mais Saul & lés hommes d'Israël s'assemblerent & asseirent le camp en la vallée du chesne: & ordonnerent la bataille à lencontre dés Philisthins. Lés Philisthins estoient sur vne mõtaigne du costé de deça, & Israël estoit sur vne montaigne du costé de delà: & y auoit vne vallée entre eux. Lors sortit vn homme du cãp dés Philisthins, qui estoit entredeux, qui auoit nom Goliath, de Geth, qui auoit six coudées de hault: & vne paume: & auoit vn heaume d'aeran sur sa teste, et estoit vestu d'vn haubergeon d'escaille: & son haubergeon pesoit cinq mille sicles d'aerain. Il auoit dés "geambieres d'aerain sur sés piedz: & vn bouclier d'aerain sur sés espaules. Le fust de sa "lance estoit cõme "l'ensouble d'vn tisserãt: dont le fer pesoit six cens sicles de fer: & son coustillier alloit deuant luy. Et s'arrestant cria aux armées d'Israël, & leur dist: Pourquoy estes vous venus liurer la guerre? ne suis-ie pas Philisthin: & vous, seruiteurs de Saul? Eslisez vn d'entre vous, & qu'il descende vers moy. Que s'il peut combatre auec moy, & me frappe: nous serons voz seruiteurs. Mais si i'ay puissance contre luy, & ie le frappe: vous serez noz seruiteurs, & nous seruirez. Et le Philisthin dist: Auiourdhuy ie deffie lés armées d'Israël. Baillez moy vn homme, & que nous bataillons seul à seul. Saul & tout Israël oyans cés

"En sés iambes.
"Ou, massue, ou hallebarde.
"Le boys rond, sur leql il enueloppe la toille.

B parolles du Philisthin, furent estonnez & eurent fort grand paour. Lors Dauid filz d'vn homme Ephratien de Bethlehem en Iuda, qui auoit nom Isai: lequel auoit huict filz: & estoit cest homme és iours de Saul vn dés anciens d'entre lés hommes. Lés troys plus grans filz de cestuy Isai, suyuirent Saul en la guerre.

Lés noms de cés troys filz qui s'en estoient allez à la guerre, estoient Eliab premier nay, le second Abinadab & le tiers Samma. Or cestuy Dauid estoit le moindre. Lés troys plus grandz suyuirent Saul: mais Dauid se partit de Saul, & reuint pour paistre lés ouailles de son pere en Beth-lehem. Et le Philisthin approchoit quand ce venoit au matin & au soir: & par quarante iours perseuera. Et Isai dist à Dauid son filz: Porte maintenant à tés freres vn Ephi de ce "froment rosty, & cés dix pains: et t'en cours au camp à tés freres. Tu porteras cés dix fromages de laict au capitaine: & visiteras tés freres s'ilz se portent bien, & "prens leurs gaiges. Et Saul, & iceux, & tous lés hommes d'Israël estoiẽt en la vallée du chesne, bataillans contre lés Philisthins. Dauid dõc se leua de bon matin, & laissa lés ouailles en garde au

"Boulie.
"Rachete ce qlz auroient engaigé.

C bergier: puis se chargea, & s'en alla comme son pere Isai luy auoit commandé: & s'en vint dedés le camp: & larmée estoit sortie en bataille, & faisoient grand cry en la bataille: & Israël et lés Philisthins auoient ordonné armée contre armée.

Et Dauid delaissa sés vaisseaux qui estoient sur luy, entre lés mains de cestuy qui gardoit le baguage, & s'en courut à l'armée: & estant venu demanda à sés freres s'ilz se portoient bien. Luy parlant à eux, voicy cest homme qui estoit entre deux armées, montoit: qui auoit nom Goliath, Philisthin, qui estoit de Geth, de larmée dés Philisthins, qui disoit lés mesmes parolles: lesquelles ouyt Dauid. Quand tous lés hommes d'Israël eurent veu cest homme, ilz s'enfuyrent de deuant luy, & eurent grand paour. Et chascun d'Israël dist: N'auez vous point veu cest homme là qui est monté? il est monté pour deffier Israël. Celuy qui le frappera, le Roy l'enrichira de grandes richesses, & luy baillera sa fille, & si fera que la maison de son pere sera affranchie en Israël. Et Dauid parla aux hommes qui là estoient debout auec luy, disant: Que donnera on à l'homme qui aura frappé ce Philisthin icy, & aura osté l'opprobre d'Israël? & qui est ce Philisthin icy incirconcis qui deffie l'armée du Dieu viuant? Et le peuple luy respondit cés mesmes parolles, disant: Ainsi sera faict à l'homme qui l'aura frappé.

D Et quand Eliab son plus grand frere

eut ouy, qu'il parloit aux hommes, il se courrouça fort cōtre Dauid, et dist: Pourquoy és-tu descendu? & à qui as-tu laissé ce peu d'ouailles que tu auoys au desert? ie congnoys ton orgueil, & la malice de ton cœur: que tu és descendu pour veoir la bataille. Et Dauid dist: Qu'ay-ie faict maintenant? N'y a il pas cause? Et du costé de cestuy se tourna vers vn autre: & dist lés semblales parolles. Et le peuple luy respondit lés mesmes parolles premierement dictes. Et furent entendues lés parolles que Dauid auoit dictes: et lés racompta-on deuant Saul, lequel aussi le print. Et Dauid dist à Saul: Que le cœur ne defaille à aucun à cause de cestuy là: ton seruiteur y ira, & bataillera à lencontre de ce Philisthin icy. Et Saul dist à Dauid: Tu ne pourras point aller contre ce Philisthin icy pour batailler contre luy: car tu n'és qu'vn ieune garson, & luy, il est homme de guerre dés
eccl.47.a sa ieunesse.* Et Dauid dist à Saul: Ton seruiteur estoit pasteur dés brebis de son pere: & vn lyon vint & vn ours, & emportoit vne ouaille du troppeau: ie sortiz aprés luy, & le frappay, & la deliuray de sa gueulle: & quand il se leuoit cōtre moy, ie l'empongnay par le menton, & le frappay, tellement que le feis mourir. Ton seruiteur donc a tué vn lyon & vn ours, ce Philisthin icy incirconcis sera comme vn de ceux là: car il a deffié l'ar-
E mée du Dieu viuant. Et Dauid dist aussi: Le Seigneur Dieu qui m'a deliuré de la patte du lyon, & de la patte de l'ours, cestuy là me deliurera de la main de ce Philisthin icy. Adonc Saul dist à Dauid: Va, & le Seigneur soit auec toy. Et Saul vestit Dauid de sés vestemens, & mist son heaulme d'aerain sur la teste d'iceluy, & le vestit de son haubergeon: aprés Dauid ceingnit son glaiue sur sés vestemens, & commença à cheminer: car iamais n'auoit faict l'experience. Et Dauid dist à Saul: Ie ne sauroye cheminer auec cecy: car ie ne l'ay point accoustumé. Pource lés osta Dauid de soy: et print vn baston en sa main: & esleut du torrēt cinq pierres bien vnies, & lés mist en la mallette pastoralle qu'il auoit, & en sa poche: & auoit sa fonde en sa main: & s'approcha du Philisthin. Et le Philisthin s'en vient s'approchant de Dauid, et son coustillier estoit deuant luy. Quād
F le Philisthin eut veu, & regardé Dauid, il le desprisa: car ce n'estoit qu'vn enfant, rousseau, & beau de visage. Et le Philisthin dist à Dauid: Suis-ie chiē, q̄ tu viēs à moy auec bastons? Lequel maudict Dauid par sés dieux. Et le Philisthin dist à Dauid: Viens à moy, & ie bailleray ta chair aux oyseaux du ciel, & aux bestes dés champs. Dauid respondit au Philisthin: Tu viēs à moy auec vn glaiue, lance, & bouclier: & moy, ie viens à toy au nom du Seigneur dés armées, du Dieu de l'ordonnance d'Israël, lesquelz tu as deffié. Au iourdhuy le Seigneur te serrera entre més mains, & te frapperay, & osteray ta teste de dessus toy: et au iourdhuy ie bailleray lés corps dés armées dés Philisthins aux oyseaux du ciel, & aux animaux de la terre: affin que tous ceux de la terre sachent que Israël a vn Dieu. Et toute ceste assemblée sache que le Seigñr ne sauue point par cousteau, ou par lāce: car ceste bataille est au Seigneur, & vous baillera entre noz mains. Aduint, quand le Philisthin se fut leué, & venoit, s'approchant au deuant de Dauid, Dauid se hasta, & courut de la bataille au deuāt du Philisthin. Et Dauid mist sa main en la mallette, & print de là vne pierre, & la ietta d'vne fonde, & frappa le Philisthin en son front: tellement que la pierre fut fichée en son front, & cheut sur sa face en G
terre.* Ainsi Dauid fut plus fort que le psal.78.d
Philisthin auec vne fonde & vne pierre: 1.Mach.
lequel frappa le Philisthin & mourut. 4.d.
Or Dauid n'ayant point de glaiue entre sés mains, courut: & se tint sur le Philisthin, & print le glaiue d'iceluy, & le tira de sa gaine, auec lequel luy coppa la teste.

Voyans ce lés Philisthins, que leur fort homme estoit mort, ilz s'enfuyrent. Alors se leuerent lés hommes d'Israël & de Iuda, & crierent, & poursuyuirent lés Philisthins, iusque à tant que tu vienne à la vallée, & iusque aux portes d'Accaron: & cheurēt dés Philisthins naurez depuis le chemin de Sarim iusque à Geth, & iusque à Accaron. Et lés filz d'Israël s'en retournerent de poursuyure lés Philisthins, & pillerent leur camp. Et Dauid print la teste du Philisthin, & l'apporta en Ierusalem, & mist lés armes d'iceluy en son tabernacle. Et quand Saul vit Dauid sortir au deuant du Philisthin, il dist à Abner prince de la gendarmerie: Abner, à qui est filz cest adolescent? Et Abner dist: Aussi vray que ton ame vit ô Roy, ie n'en say rien. Le Roy luy dist: Demande à qui est filz cest adolescent. Quand Dauid fut retourné de frapper le Philisthin, Abner le print, & le mena en la presence de Saul: lequel auoit la teste du Philisthin en sa main. Et Saul luy dist: De qui és-tu filz, adolescent? Dauid respondit: Ie suis filz de ton seruiteur

uiteur Isai Beth-elhemite.

CHAP. XVIII.

A Aduint que quand il eut acheué
de parler à Saul, l'ame de Iona-
than fut liée à l'ame de Dauid: &
l'ayma Ionathan comme son ame. Ce
iour là Saul le print, & ne luy permist
point de retourner en la maison de son
pere. Et feist alliance Ionathan auec Da-
uid: car il l'aymoit comme son ame. Et
se deuestit Ionathan de son manteau qui
estoit dessus luy, & le bailla à Dauid, &
sés robbes, & son glaiue, & son arc, & sa
ceincture. Et Dauid sortoit par
tout ou Saul l'enuoyoit, & se gouuernoit
B prudemment. Et Saul le constitua sus lés
hommes d'armes: & pleut deuant tout le
peuple, & aussi deuant lés seruiteurs de
eccl.47.a Saul. Aduint que quand * Dauid
retournoit, aprés qu'il auoit frappé le
Philisthin, lés femmes de toutes lés villes
d'Israël yssirent en chantant, & en dan-
sant au deuãt du Roy Saul, auec tabours,
auec ioye et rebecz. Et lés femmes iouãs,
accordoient & disoient: Saul en a frappé
mille, & Dauid dix mille. Dont se cour-
rouça fort Saul, & luy despleut ceste pa-
rolle cy, & dist: Elles en ont donné dix
mille à Dauid, & à moy que mille: & que
C luy reste-il, sinon le royaume? Depuis ce
iour là en outre Saul regardoit Dauid
de trauers. Le lendemain le mauuais
esprit de Dieu assaillit Saul, & propheti-
zoit au milieu de la maison, & Dauid de
sa main iouoit, comme lés autres iours: et
Saul auoit vne lance en sa main. Laquel-
le il ietta, disant: Ie frapperay Dauid ius-
que à la paroit. Et Dauid se destourna de
luy par deux foys. Et Saul craingnoit
Dauid pourtant que le Seigneur estoit
auec luy, & s'estoit party de Saul. Saul
donc l'osta d'auec soy, & le constitua ca-
pitaine de mille [hommes] & sortoit &
D rentroit deuant le peuple. Et Dauid se
portoit prudẽtemẽt par toutes sés voyes:
& estoit le Seignr auec luy. Saul voyant
que fort prudentement se portoit, il eut
crainte de luy. Mais tout Israël & Iuda
aymoit Dauid: pourtant qu'il sortoit &
rentroit deuant eux. Dont dist Saul à
Dauid: Voicy, ie te donneray ma grande
fille Merob à femme, tant seulement soys
moy vn filz vertueux et meine lés batail
les du Seignr. Car Saul disoit: Ma main
ne soit point sur luy, mais la main dés
E Philisthins soit sur luy. Et Dauid dist à
Saul: Qui suis-ie, & quelle est ma vie, &
la lignée de mõ pere en Israël: que ie doi-
ue estre gendre du Roy? Le temps
escheut qu'on deuoit donner Merob fille
de Saul, à Dauid: & on la dõna pour fem
me à Adriel Meholathite. Et Michol
l'autre fille de Saul print Dauid en a-
mour. Laquelle chose on annõça à Saul:
& la chose luy pleut. Dequoy dist Saul,
Ie luy bailleray icelle: affin qu'elle luy
soit en ruine: & que par ce la main dés
Philisthins soit sur luy. Et Saul dist
à Dauid: En l'vne dés deux tu seras mon
gendre au iourdhuy: & cõmanda Saul à
sés seruiteurs, parlez à Dauid en derrie-
re, disans: Voicy, le Roy prent son plaisir
en toy, & tous sés seruiteurs t'ayment:
soys donc maintenãt gẽdre du Roy. Lés F
seruiteurs de Saul rapporterent toutes cés
parolles aux aureilles de Dauid, dont Da
uid dist: Vous semble il estre chose legie-
re d'estre le gẽdre du Roy? & ie suis vn
paoure hõe, & de nulle estime. Et lés ser-
uiteurs de Saul luy annoncerent ce, di-
sans: Dauid nous à dict telles choses. Et
Saul dist: Vous direz ainsi à Dauid: Le
Roy ne desire point auoir autre douaire:
fors que cent prepuces dés Philisthins:
affin q̃ vengeãce soit prinse dés ennemys
du Roy. Or Saul pẽsoit de faire tomber
Dauid par lés mains dés Philisthins.
Sés seruiteurs annõcerẽt toutes cés pa
rolles à Dauid: & la chose pleust à Da-
uid, affin d'estre le gendre du Roy. Et G
lés iours n'estant point encore accõpliz
Dauid se leua & s'en alla auec sés gens:
& frappa deux cens hões dés Philisthins:
& Dauid apporta leurs prepuces, &
[lés seruiteurs] lés presenterent au Roy,
à celle fin qu'il fut gẽdre du Roy. Et Saul
luy dõna à femme sa fille Michol: & ap-
perceut Saul, & cogneut que le Seigneur
estoit auec Dauid: & que Michol fille de
Saul l'aymoit. Lors commença Saul de
plus craindre Dauid: & fut Saul ennemy
de Dauid à tousiours. Et lés princes
dés philisthins sortirent: depuis le temps
qu'ilz sortirẽt Dauid se portoit plus pru-
dẽtement que tous lés seruiteurs de Saul:
& son nom fut faict fort honnorable.

CHAP. XIX.

Puis Saul parla à Ionathan son A
filz: & à tous sés seruiteurs, qu'ilz
tuassent Dauid: & Ionathan filz
de Saul vouloit fort bien à Dauid. Par-
quoy Ionathã annonça à Dauid, disant:
Mon pere Saul cerche à te tuer. Ie te prie
dõc dõne toy maintenãt garde au matin,
& demoure en quelq̃ lieu secret, & te ca-
che. Et ie sortiray, et me tiẽdray à costé de
mõ pere au chãp ou tu seras: & parleray
de toy à mõ pere: ie t'annonceray ce q̃ ie
verray. Ionathã dõc parla tout plein de
biẽ de Dauid à Saul son pere: et luy dist,

Que le Roy ne peche point cõtre son ser
uiteur Dauid: car il n'a point peché con-
tre toy: & ce qu'il faict t'est fort bon. Il a
*Ebr. entre sés mains. mis son ame *en danger, et a frappé le Phi
listhin: & le Seigneur a faict vn grand sa-
lut à tout Israël: tu l'as veu, & t'en és
esiouy. Pourquoy donc peche-tu contre
B le sang innocent, en voulant tuer Dauid
sans cause? Et Saul obeist à la voix de Io
nathan, et iura Saul, [disant:] Aussi vray
que le Seigneur vit, il ne mourra point.
Lors Ionathan appella Dauid, & luy ra-
compta toutes cés parolles. Et Ionathan
amena Dauid à Saul: & fut auec luy cõ-
me parauant. De rechef guerre fut
faicte: & Dauid sortit, & batailla contre
lés Philisthins: lesquelz il frappa d'vne
grande playe, tellement qu'ilz s'enfuyrẽt
de deuant luy. Et le mauuais esprit
du Seigneur vint sur Saul: & estoit assis
en son hostel, tenant sa lance en sa main:
& Dauid iouoit de sa main. Et Saul cer-
choit de frapper Dauid de la lãce iusque
à la paroit: mais il se destourna de deuant
Saul, & de la lance frappa la paroit: &
s'ẽfuyt Dauid, & eschappa ceste nuict là.
Et Saul enuoya messagiers à la maisõ de
Dauid, pour le garder, & le tuer au matin.
Laquelle chose Michol reuela à Dauid
son mary, disant: Si tu ne saune ton ame
ceste nuict, tu mourras demain. Et Mi-
chol feit descendre Dauid par la fenestre:
si s'en alla, & s'enfuyt: & eschappa.
C Aprés Michol print vne statue, & la
mist au lict: & mist au lieu de sa teste vne
hure de chieure, & la couurit d'habille-
mens. Et quand Saul enuoya messagiers
pour prendre Dauid, elle dist: Il est mala-
de. De rechef Saul enuoya messagiers
pour veoir Dauid, disant: Amenez le moy
en son lict: affin que ie le face mourir. Lés
messagiers vindrent, & voicy la statue sur
le lict, & la hure de chieure au lieu de sa
teste. Et Saul dist à Michol: Pourquoy
m'as-tu ainsi deceu, et as laissé aller mon
ennemy, affin qu'il eschappast? Michol re
spõdit à Saul. Pource qu'il m'a dict: Lais
se moy aller, autremẽt ie te tueray. Ainsi
s'enfuyt Dauid, & eschappa: & s'en vint
à Samuel en Rama: & luy enseigna tout
ce que Saul luy auoit faict. Puis il se par-
tit luy & Samuel, & demourerẽt en Na-
ioth. Ce fut rapporté à Saul, & luy
dist-on: Voila Dauid est en Naioth, la-
quelle est en Rama. Et Saul enuoya mes-
sagiers pour prendre Dauid: lesquelz vei-
rent vne assemblée de prophetes prophe-
tizans, auprés desquelz Samuel se tenoit
arresté: & l'esprit de Dieu vint sur lés mes
sagiers de Saul: & eux aussi propheti-
zoient. Quand ce fut annoncé à Saul, il
enuoya d'autres messagiers: lesquelz auss-
si prophetizerent. De rechef Saul enuoya
lés troisiesmes messagiers: & prophetize-
rent aussi. Pareillement aussi luy mesme
s'en alla en Rama, & vint iusque au
grand puitz qui est en Socho: & interro-
gua, & dist: Ou sont Samuel & Dauid?
On luy dist: Lés voylà en Naioth en Ra
ma. Et il s'en alla là en Naioth en Ra-
ma: & sur luy aussi l'esprit de Dieu vint,
& chemina prophetizãt iusque à ce qu'il
fut venu en Naioth en Rama. Il se des-
pouilla aussi de sés vestemens, & aussi
prophetiza en la presence de Samuel: et se
prosterna en terre nud tout ce iour là, &
toute la nuict, & pource dit on: *Saul est Prouerbe
il aussi entre lés prophetes? Sus. 10. c.

CHAP. XX.

Dauid s'enfuyt de Naioth qui A
est en Rama, & s'en vint, &
dist deuant Ionathan: Qu'ay-ie
faict? quelle est mon iniquité, & quel pe-
ché ay-ie commis contre ton pere, qu'il
quiert mon ame? Il luy dist: Ainsi ne soit:
tu ne mourras point. Voicy, mon pere ne
faict chose ne si grande ne si petite, qu'il
ne me la reuele: & comment m'auroit
mon pere celé ceste chose? il ne sera point
ainsi. Et de rechef iura Dauid, & dist:
Ton pere scet bien que ie suis en ta gra
ce, dont il dira: Que Ionathan ne sa-
che rien de cecy: que parauenture il ne se
contriste. Toutesfoys aussi vray que le
Seigneur vit, & que ton ame vit, il n'y a
qu'vn pas entre moy & la mort. Et Io-
nathan dist à Dauid: Ce que ton vou-
loir desirera, ie te feray. Et Dauid respon
dit à Ionathan: Voicy, demain est le iour
dés [calendes] & i'ay de coustume de
m'asseoir auprés du Roy pour mãger: tu
me laisseras aller, & ie me cacheray au
chãp iusque au vespre du troisiesme iour.
Si ton pere faict mention de moy, tu luy B
respondras: Dauid m'a demãdé de courir
en Beth-lehem sa cité: pourtant que là il
y a sacrifice solennel à tous ceux de sa li-
gnée. Si dict ainsi, Bien: ton seruiteur a
paix: mais s'il se courrouce, sache que sa
malice est consommée. Fais donc grace à
ton seruiteur: car par alliãce du Seigneur
tu as conioinct ton seruiteur auec toy, que
s'il ya quelque iniquité en moy, tue moy
toymesme: & ne me meine point iusq̃ de-
uant ton pere. Et Ionathan luy dist, Celà
ne t'aduienne: que si ie puis cognoistre la
malice de mon pere estre cõplette pour ve
nir cõtre toy pense tu q̃ ie ne te l'annon-

ce. Et Dauid dist à Ionathan : Qui m'en
dira lés nouuelles, ou si ton pere te respõd
aucune chose qui soit dure? Ionathan dist
C à Dauid : Viens, & sortons au champ.
Quand ilz furent eux deux sortis au
champ, Ionathan dist à Dauid : Seigneur
Dieu d'Israël. Quand ie me seray enquis
à mon pere, demain à ceste heure & d'icy
à troys iours: s'il y a quelque bien pour
Dauid, & que lors ie n'enuoye à toy, &
ne le te reuele: le Seigneur ainsi face à Io-
nathan, & ainsi luy adiouste. Que s'il
plaist à mon pere de te mal faire, ie te le
reueleray, & t'enuoyeray, affin q̃ tu t'en
voise en paix: & le Seigneur Dieu soit a-
uec toy comme il a esté auec mon pere. Et
ie ne [doubte] point, que pendant que ie
vis tu me feras grace du Seigneur, & ne
mourray point [de par toy] mais [ie de-
mande] que tu n'oste iamais ta misericor-
de de ma maison, voyre quãd le Seigneur
Dieu arrachera vn chascun ennemy de
Dauid, de dessus la terre. Ionathan
donc feit alliance auec la maison de Da-
D uid, [disant:] le Seigneur redemande ce de
la main dés ennemis de Dauid. De rechef
Ionathan iura à Dauid, pourtant qu'il
l'aimoit: car il l'aimoit autant que sa pro-
pre ame. Ionathan donc luy dist: Demain
*de quoy est [la *feste] de la nouuelle lune & tu se-
Nombr. ras requis: car ta place sera vuide. Donc
28.b. au troisiesme iour hastiuement tu descen-
dras, & viendras au lieu ou tu te dois ca-
cher au iour de l'affaire : & demoureras
auprés de la pierre Ezel. Et à costé d'icel
le ie tireray troys flesches, comme si ie ti-
roye au but. Aprés i'enuoyeray vn gar-
son, & luy diray: Va querir lés flesches.
Si ie dis au garson: Voicy lés flesches sõt
deça toy, prens-lés : tu t'en reuiendras:
car tu as paix, & n'y à riẽ [de mal] aussi
vray que le Seigneur vit. Mais si ie dis
ainsi au garson : Voylà lés flesches sont
pardelà toy. Va t'en: Car le Seigneur t'a
laissé aller. Quant à ce que nous auons
dict entre moy & toy, voicy le Seigneur
est entre moy & toy eternellement.

Dauid donc se cacha au champ, et vint
la nouuelle [lune] & le Roy s'assit pour
manger du pain. Le Roy estant assis en
son siege comme lés autres foys, auprés
de la paroit: Ionathan se leua, & Abner
E s'assit à costé de Saul: & la place de Da-
uid estoit vuide: & Saul n'en dist riẽn ce
iour là: car il disoit [en soy] qu'il estoit
aduenu quelque chose à iceluy, dont n'e-
stoit point net, ne purifié. Le lende-
main au second iour de la nouuelle [lune]
la place de Dauid vaquoit. Et Saul dist à
Ionathan son filz : Pourquoy n'est venu
le filz d'Isai n'hier n'au iourdhuy à la
refection ? Ionathan respondit à Saul. Il
m'a fort requis qu'il allast iusqu'en Beth-
lehem. Et dist: Ie te prie laisse moy aller,
car nostre famille faict vn sacrifice en la ci
té: & mon frere me la commãdé, parquoy
maintenant si ie suis en ta grace, que i'es-
chappe, & verray més freres: pource n'est
il point venu à la table du Roy. Et
la fureur de Saul s'esmeut contre Iona-
than, & luy dist: Filz de la rebelle inique,
ne say-ie pas bien que tu eslis le filz d'I-
sai à ta cõfusion, & à la vergongne de ta
mere? Car tout le temps que le filz d'Isai
viura sur terre, tu ne seras confermé, ne F
ton royaume. Parquoy enuoye à ceste
heure, & me l'ameine : car il est digne de
mort. Et Ionathan respondit à Saul son
pere, & luy dist : Pourquoy mourra-il?
qu'a il faict? Et Saul ietta vne lance cõtre
luy pour le frapper. Alors cõgneut Iona
than q̃ son pere auoit cõclud de tuer Da-
uid. Et Ionathan se leua de la table,
fort courroucé, & ne mangea point du
pain ce secõd iour là de la nouuelle [lune]
car il estoit dolent à cause de Dauid q̃ son
pere l'auoit diffamé. Le lendemain au
matin Ionathan sortit au champ, au tẽps
que Dauid auoit ordonné, & vn petit gar
son auec luy. Et il dist à son garson:
Cours, & cerche lés flesches q̃ ie iette. Le
garsõ s'écourut, et il ietta lés flesches par-
delà luy. Le garson venu iusque au lieu
ou estoit la flesche que Ionathan auoit iet
té. Ionathan cria aprés le garson, & luy
dist: La flesche n'est elle pas pardelà toy? G
& crioit Ionathan aprés le garson: Soys
soubdain, haste toy incontinent, et ne t'ar
reste point. Et le garson assembla lés fle-
sches, & vint à son seigneur. Mais le gar-
son n'en sauoit rien : seulement Dauid &
Ionathan sauoient le cas. Et Ionathan dõ
na sés instrumentz à son garson, & luy
dist: Va, porte en la ville. Et quand le
garson fut entré [en la ville.] Dauid se le-
ua du lieu qui estoit du costé vers le mi-
dy: & cheut sur sa face en terre: & s'encli
na en terre par troys foys : & se baise-
rent l'vn l'autre, & plouroyent tous
deux, mais Dauid plouroit plus. Et Io-
nathan dist à Dauid. Va en paix : ce que
nous auons iuré tous deux au nom du
Seigneur, disans : Le Seigneur soit entre
moy & toy, & entre ta semence, & ma
semence [soit ferme.] à tousioursmais. Et
[Dauid] se leua, & s'en alla: mais Iona-
than entra en la cité.

CHAP. XXI.

ET Dauid s'en vint en Nobe au sa A
crificateur Achimelech: & Achime
lech eut

lech eut frayeur pour la rencontre de Dauid,& luy dist: Pourquoy és-tu seul,& n'y á nul auec toy? Et Dauid dist au sacrificateur Achimelech: Le Roy m'a cõmandé quelque chose, & m'a dict: Que personne ne sache rien de ceste chose pour laquelle ie t'enuoye, & que ie t'ay commandé: mais. I'ay asigné á més seruiteurs*vn tel lieu & vn tel. Maintenant donc,si tu as quelque chose entre mains, ou cinq pains, donne-lés en més mains, ou tout ce que sera trouué. Et le sacrificateur respondit á Dauid, & dist: Ie n'ay point de pains communs entre mains, mais le pain sainct. Lés iuuenceaux se sont ilz gardez[d'immũdicité] au moins dés femmes? Et Dauid respondit au sacri-

*L'vn en vn lieu & l'autre en l'autre.

B ficateur,& dist: Certainement lés femmes ont esté separées de nous il y a ia troys iours, quand nous sommes sortis: & lés vaisseaux dés iuuẽceaux ont esté sainctz, ia soit que la voye ne fut point saincte:& combien plus sera elle au*iourdhuy sanctifiée és vaisseaux? *Le sacrificateur donc luy bailla le [pain] sainct: car lá n'estoient point d'autres pains, sinon lés pains de proposition, qui auoient esté ostez de deuant le Seigneur pour remettre dés pains chauz au iour mesme qu'on ostoit ceux lá. Ce iour lá vn homme dés seruiteurs de Saul estoit lá enfermé deuãt le Seigneur: lequel auoit nom Doeg Iduméen,le plus puissant de tous lés pasteurs

*quãd ilz prendrõt lés pains sainctz. mat.12.a.

C qu'auoit Saul. Et Dauid *dist á* Achimelech: N'as-tu point icy en main quelque lance ou quelque glaiue? car ie n'ay point prins mon glaiue ne més armes en més mains: pourtant que l'affaire du Roy me pressoit. Et le *sacrificateur* dist: Voicy le glaiue de Goliath Philisthin,que tu frappas en la vallée du chesne,qui est enuelloppé en du drap,derriere l'Ephod: si tu le veux prendre pour toy, prens-le:car il n'en y a point d'autre icy q̃ cestuy. Et Dauid dist: Il n'en est point d'autre semblable á cestuy dõne le moy.

Ce faict, Dauid se leue, & ce iour lá

D s'enfuyt de deuant Saul: & s'en vint á Achis Roy de Geth. Et lés seruiteurs d'Achis luy dirent: N'est-ce pas icy Dauid Roy de la terre? n'est-ce pas cestuy-cy de qui on chantoit és dances, disans: Saul en a tué mille, & Dauid dix mille? Et Dauid print á cœur cés parolles icy, & craingnit fort Achis Roy de Geth. Adonc changea sa contenance deuant eux, & faignoit d'estre fol entre leurs mains, & escriuoit aux huys de la porte,et sa saliue luy descendoit sur sa barbe. Dont Achis dist á sés seruiteurs: Voicy, voyez vous pas cest homme insensé? pourquoy me l'auez vous amené? ay-ie deffaut d'insensez,que vous m'auez amené cestuy cy? entrera cestuy en ma maison,pour forsener deuant moy?

CHAP. XXII.

A Dauid se partit de lá, & eschappa en la cauerne Odolam. Laquelle chose quand sés freres eurẽt ouy, & toute la maison de son pere,ilz descendirent lá,á luy. Et s'assemblerent á luy toute maniere de gens qui estoiẽt desolez, qui deuoient á autruy, & qui auoient le cœur en amertume:& fut leur prince:& estoient auec luy prés de quatre cens hommes. Et de ce lieu s'en alla Dauid en Mazpha qui est en Moab. Et dist au Roy de Moab: Ie te prie que mon pere & ma mere sortent auec vous: iusque á ce que ie sache que Dieu me fera. Lesquelz il amena deuant le Roy Moab:& demourerent auec luy tout le temps que Dauid estoit au fort. Et Gad le prophete dist á Dauid: Ne demoure poĩt au rochier:mais va-t'en, & entre en la terre de Iuda. Dauid s'en alla, & s'en vint au bois de Hareth. Et Saul ouyt qu'on sauoit bien ou estoit Dauid, & lés B gens qui estoient auec luy.Saul s'asseit en Gabaa,soubz vn arbre en Rama, ayant vne lance en sa main, & tous sés seruiteurs asisterent auprés de luy. Et dist Saul á sés seruiteurs qui estoient entour de luy:Oyez ie vous prie,filz de Iemini: Le filz d'Isai vous baillera il á vous tous,dés champs & dés vignes?vous fera il tous capitaines milleniers et centeniers? car vous auez tous conspiré á l'encontre de moy,& n'y a nul qui me reuele la chose:comme ainsi soit que mon filz ait faict alliance auec le filz d'Isai:il n'y a nul qui ait pitié de moy,& qui me descouure l'affaire:car mon filz a suscité mon seruiteur á l'encontre de moy, pour me guetter,comme il appert au iourdhuy.

Et Doeg Iduméen,qui estoit constitué sus lés seruiteurs de Saul respondit, & dist: Ie veis le filz d'Isai venir en Nob á Achimelech filz d'Achitob.Lequel demanda cõseil au SEIGNEVR pour luy, & luy bailla la repeuë, & luy bailla aussi le glaiue de Goliath Philisthin. Lors le Roy enuoya appeller le sacrificateur Achimelech filz d'Achitob,& toute la famille du pere d'iceluy, C assauoir, lés sacrificateurs qui estoient en Nobe:qui vindrent tous au Roy, Auquel Saul dist: Escoute maintenant filz

d'Achitob. Et il respondit: Me voicy Sire. Et Saul luy dist: Pourquoy auez vous coniuré contre moy, toy & le filz d'Isai, luy baillant du pain & vn glaiue, en demandant à Dieu conseil pour luy, pour s'esleuer contre moy, & me guetter comme il appert au iourdhuy? Achimelech respondit au Roy, & dist: Et qui est entre tous tés seruiteurs comme Dauid fidele, gendre du Roy, et qui s'en va obeir à ton mandement, & est magnifiquement traicté en ta maison? Est-ce au iourdhuy la premiere fois que i'ay demandé conseil à Dieu pour luy? Ainsi ne soit affin que le Roy n'impose point aucune chose à son seruiteur, ne à toute la maison de mon pere: car ton seruiteur ne scet rien tant soit petit ou grand de cest affaire. Et le Roy luy dist: Tu mourras Achimelech, & toute la famille de ton pere. Et le Roy dist à sés satellites qui estoiét auprés de luy: Tournez vous & tuez lés sacrificateurs du Seigneur: car ilz se sont ioings auec Dauid: entant qu'ilz congnoissoient bien qu'il s'enfuyoit, & ne me l'ont pas

D reuelé. Et lés seruiteurs du Roy ne voulurent point mettre leur main pour tuer lés sacrificateurs du Seigneur.

Adonc le Roy dist à Doeg: Tourne toy, & rue sur cés sacrificateurs. Et Doeg Iduméen se tourna, & tua lés sacrificateurs. En ce iour là il en tua quatreuingtz & cinq, qui portoient l'Ephod de lin: & frappa Nobe cité dés sacrificateurs à la pointe de l'espée, tant hommes que femmes, petis enfans, & qui tettoyent: bœufz et asnes, & ouailles, à la pointe de l'espée.

Et vn dés filz d'Achimelech filz d'Achitob, eschappa: qui auoit nom Abiathar, & s'enfuyt aprés Dauid. Lequel Abiathar annonça à Dauid que Saul auoit occis lés sacrificateurs du Seigneur. Et Dauid dist à Abiathar: Ie sauoye bien ce iour là que puis, que Doeg Iduméen estoit là, il l'annõceroit à Saul. Ie suis cause de la mort de tous ceux de la famille de tõ pere. Demoure auec moy: ne crains point: car celuy qui cerchera ton ame, il cerchera la mienne: car tu seras gardé auec moy.

CHAP. XXIII.

A Aprés on annonça à Dauid, en disant: Voylà lés Philisthins bataillent contre Ceila, & pillent lés greniers. Et Dauid demanda conseil au SEIGNEVR, disant: Iray-ie, & frapperay-ie cés Philisthins? Le Seigneur dist à Dauid: Va, & tue lés Philisthins, & sauue Ceila. Et lés gens de Dauid luy dirent: Voicy, icy en Iuda nous craingnons, combien plus quand nous serons allez en Ceila contre lés armées dés Philisthins? De rechef Dauid demanda conseil au Seigneur.

Le Seigneur luy respondit, & dist: Leue toy, descens en Ceila: car ie te baille lés Philisthins en ta main. Et Dauid s'en alla, & sés hommes, en Ceila: & batailla contre lés Philisthins, & emmena leurs troppeaux, & lés frappa d'vne grand playe: & Dauid sauua lés habitans de Ceila. Aduint que quand Abiathar filz d'Achimelech s'enfuyoit à Dauid en Ceila, il descendit ayant l'Ephod en sa main. Et on annonça à Saul que Dauid estoit venu en Ceila, & Saul dist: Dieu le m'a mis en més mains: car il est enfermé, puis qu'il est entré en vne ville qui a portes & verroux. Et assembla Saul tout son peuple à la bataille, pour descendre en Ceila, & assieger Dauid & sés gens. Congnoissant Dauid que Saul couuertement luy machi- B
noit mal, il dist au sacrificateur Abiathar: Metz l'Ephod. Puis il dist: Seigneur Dieu d'Israël ton seruiteur a ouy que Saul cerche de venir en Ceila, pour destruire la cité pour l'amour de moy: lés bourgeoys de Ceila me bailleront ilz és mains d'iceluy? Saul descendra il, comme ton seruiteur a ouy dire? Seigneur Dieu d'Israël ie te prie enseigne-le, à ton seruiteur. Le SEIGNEVR dist: Il descendra. Et Dauid dist: Lés bourgeoys de Ceila me bailleront ilz, moy & més gens, en la main de Saul? Et le Seigñr respondit: Ilz te bailleront. Dauid donc se leua, & enuiron six cens hommes sortirent de Ceila, & cheminerent ou ilz peurent. Et on annonça à Saul que Dauid estoit eschappé de Ceila: parquoy, cessa de marcher, Et Dauid demouroit au desert és lieux fortz, & demoura en vne montaigne au desert de Ziph. Tous lés iours Saul le cerchoit, & Dieu ne le bailla point és mains d'iceluy.

Et congneut Dauid que Saul estoit sorty pour [a] cercher son ame: & Dauid estoit au desert de Ziph, en la forest. Alors Ionathan filz de Saul se leua, & s'en alla à Dauid en C
la forest, & fortifia lés mains d'iceluy en Dieu, & luy dist: Ne crains point, car la main de mon pere Saul ne te trouuera point: & tu regneras sus Israël: & seray second aprés toy, & celà scet bien mon pere Saul. Eux deux traicterent alliance deuant le Seigneur.

[a] Pour le tuer.

gneur. Et Dauid demoura en la forest: mais Ionathan s'en alla en sa maison.

Or lés Ziphiens monterent à Saul en Gabaa, disans: N'est pas Dauid caché auec nous és lieux fortz de la forest, en la montaigne de Hachila, qui est à la dextre du desert? Maintenant donc, selon tout le desir de ton ame, ô Roy tu pourras descendre: descendz donc. & à nous sera de le bailler entre lés mains du Roy. Et Saul dist: Benéis soyez vous du Seigneur, que vous auez eu pitie de moy. Ie
D vouz prie donc allez, & preparez de plus en plus. Sachez & voyez son lieu ou il a le pied, & qui l'aura veu là: car on m'a dict, qu'il est fort fin, prenez garde, & sachez toutes sés cachettes ou il se cache: & retournez à moy auec certaines nouuelles: & i'iray auec vous: que s'il est en la terre, ie le cercheray entre tous lés milles de Iuda. Lors se leuerent, & s'en allerent en Ziph, deuant Saul: mais Dauid, & sés hommes estoient au desert de Maon, és campaignes, à la dextre de Iesimon. Puis Saul, & sés hommes s'en allerent le cercher: laquelle chose on annonça à Dauid, & descendit à la pierre, & demoura au desert de Maon, Saul oyant ce, il poursuyuit Dauid au desert de Maon. Et Saul alloit par vn costé de la montaigne, & Dauid & sés hõmes alloyent par l'autre costé de la montaigne: & estoit Dauid en grand soing, comment il pourroit eschapper de deuant Saul: car Saul auec sés gens enuironnoyent Dauid & sés gẽs, pour lés prendre. Mais vn messagier vint à Saul, disant: Haste toy de venir: car lés Philisthins se sont ruez en la terre. Parquoy Saul retourna de poursuyure Dauid, & s'en alla au deuant dés Philisthins. Pour ceste cause ilz appellerent ce lieu là, Pierre de separation. De là s'en monta Dauid, & demoura és lieux fortz d'Engadi.

CHAP. XXIIII.

A QVand Saul fut retourné de poursuyure lés Philisthins, on luy denonça. Voilà Dauid qui est au desert d'En-gadi. Lors Saul print troys mille hõmes d'eslite de tout Israël, & s'en alla cercher Dauid & sés gens sur lés rochiers, ou ne demoure que boucz sauuaiges. Et vint aux estables dés ouailles aupres du chemin, ou estoit vne cauerne: en laquelle Saul entra pour
*Ebr. pour couurir sés piedz. faire son aysement, & Dauid & sés hommes estoient demourans tout au dedens de la cauerne. Et lés gens de Dauid luy dirent: Or est le iour que le Seigneur Dieu t'a dict: Voicy, ie te baille ton ennemy en tés mains, & tu luy feras comme il te plaira. Et Dauid se leua, & secretement coppa le bort de la manteline, à Saul. Aprés ce: Dauid frappa son cœur, pourtant qu'il auoit coppé le bort [de la manteline] de Saul. Et dist à sés hommes: Ia Dieu ne plaise que ie face ceste chose à mon SEIGNEVR qui est l'Oinct du Seigneur, de mettre ma main sur luy: car il est l'Oinct du Seigneur Dieu. Ainsi Dauid abbatit sés gens par parolles: & ne leur permist B
point de s'esleuer contre Saul. Puis Saul se leua de la cauerne, & s'en alla son chemin. Aprés ce, Dauid se leua aussi & sortit hors de la cauerne, & cria aprés Saul, disant: Sire Roy? Et Saul regarda aprés soy: & Dauid s'enclina sur sa face en terre, & adora. Et dist Dauid à Saul: Pourquoy oys-tu lés parolles dés hommes qui disent, voylà: Dauid cerche ton mal? Voicy au iourdhuy tés yeux ont veu que le Seigneur t'a baillé ce iourdhuy en més mains en la cauerne. Et aucun m'a dict que ie te tuasse: mais ie t'ay pardonné, & ay dict: Ie n'estẽdray point ma main sus mon seigneur: car il est le C
Oinct du Seigneur. Et toy mon pere regarde, regarde le bort de ta manteline qui est en ma main: car quand ie coppoye le bort de ta manteline, ie ne t'ay point occis. Sache, & congnoys qu'il n'y a point de mal en ma main, ne de lascheté: & n'ay point peché contre toy: mais tu espie mon ame pour me l'oster. Le Seigneur soit iuge entre moy & toy, & le Seigneur me vueille venger de toy, et que ma main ne soit point contre toy. Comme dit le prouerbe dés anciens, dés meschantes gens, vient la meschanceté: parquoy ma main ne soit point contre toy. Aprés qui est sorty le Roy d'Israël? aprés qui faictz tu la porsuite? aprés vn chien mort, & aprés vne puce. Le Seigneur soit iuge, & vueille iuger entre moy & toy: qu'il regarde, & traicte ma cause, & me vueille venger de ta main.
D Quand Dauid eut acheué de dire cés parolles à Saul, Saul dist: N'est-ce pas là ta voix, mon filz Dauid? Et Saul esleua sa voix, & ploura, & dist à Dauid: Tu és plus iuste que moy: car tu m'as rendu bien, & moy ie t'ay rendu mal: & m'as signifié au iourdhuy quelz biens tu m'as faict: car le SEIGNEVR m'a baillé en tés mains, & toutesfoys tu ne m'as point occis. Qui est celuy q̃ s'il trouue son ennemy, le laissera aller en la bonne voye? Mais le

Seigñr

Seigneur te vueille rendre bien,pour ce q̃ tu m'as faict ce iour icy. Et maintenant ie congnois que certainemẽt tu regneras, & sera estably le royaume d'Israël entre tés mains. Parquoy maintenant iure moy par le Seigneur, que tu ne destruyras point ma semence aprés moy, & n'aboliras point mon nom de la maison de mon pere. Ainsi le iura Dauid à Saul.

Adonc Saul s'en alla en sa maison: & Dauid & sés gens s'en monterent aux lieux fortz.

CHAP. XXV.

A ALors mourut Samuel: & tout Israël s'assembla, & mena dueil de luy, & l'enseuelirent en sa maison
eccl.46 d en Rama. *Et Dauid se leua, & descendit au desert de Pharan. Or il y auoit vn homme en Maon, qui auoit sa possession en Charmel: c'estoit vn fort grand homme, qui auoit troys mille ouailles, & mille cheures: lequel estoit en Charmel quand on tondoit sés brebis. Le nom de l'homme estoit Nabal: & le nom de sa femme estoit Abigail, laquelle estoit femme de bonne prudence, & de beau viaire: mais l'homme estoit rude, & de mauuaises meurs: & estoit de [la lignée] de Caleb. Quand Dauid eut ouy au desert que Nabal tondoit sés ouailles, il enuoya dix soudars, ausquelz il dist: Montez en Charmel, & vous en allez à Nabal, & luy demandez en mon nom s'il se porte bien. Et luy dictes ainsi, touchant la vie: Paix soit à toy, & paix soit à ta maison, & à tout ce que tu as, paix. I'ay maintenant entendu que tu as dés tondeurs, or maintenant lés pasteurs que tu as ont esté auec nous, nous ne leur auons point faict aucune fascherie, n'aucune chose ne leur est deffaillie tout le temps
B qu'ilz ont esté en Charmel, demande à tés seruiteurs, & ilz le te declaireront. Parquoy maintenant que cés iuuenceaux soient en ta grace: car nous sommes venus à bon iour: nous te prions baille à tés seruiteurs & à ton filz Dauid ce que te viendra à main. Et lés souldars de Dauid s'en vindrent, & dirent à Nabal toutes cés parolles cy, au nom de Dauid: & se teurent. Et Nabal respondit aux seruiteurs de Dauid, & dist: Qui est Dauid? & qui est le filz d'Isai? auiourdhuy se multiplient en grand nombre seruiteurs qui se despartent d'auec leurs seigneurs. prẽdroy-ie mon pain, & mon eaue, & ce que i'ay tué pour més tondeurs, & le bailleroye à ceux que ie ne say d'ont ilz sont? Ainsi s'en retournerent lés souldars de Dauid en leur chemin, eux retournez & reuenus, luy annoncerent selon toutes cés parolles cy. Et Dauid dist à sés gens: Chascun de vous ceingne son espée: & ilz ceingnirent tous leurs espées, Dauid aussi ceingnit son espée: & monterent aprés Dauid prés de quatre cens hommes: & deux cens demourerent auprés du bagage. Or vn dés ser- C
uiteurs d'Abigail femme de Nabal, annonça à icelle, disant: Voicy, Dauid à enuoyé du desert dés messagiers pour saluer nostre maistre, & il lés à deboutez: lesquelz toutesfoys nous ont esté fort bonnes gens, & ne nous ont point donné fascherie, & ne nous est rien deffailly tout le temps que nous auons conuersé auec eux, quand nous estions és champs, ilz nous ont esté pour muraille & nuict & iour, tout le temps que nous auons repeu nostre bestail auec eux. Parquoy maintenant sache, & prens garde que c'est que tu feras: car ilz ont du tout cõclud de mal faire à nostre maistre, & à toute sa maison: car iceluy comme homme peruers [a] a parlé contre luy. Et incontinent Abigail print deux cens pains, & deux barilz de vin, & cinq moutons tous prestz, & cinq muidz de froment rosty, & cent bottes de raisins secz, & deux cens cabas de figues seiches: & lés mist sur dés asnes: & dist à sés seruiteurs: Passez deuant moy: voicy, ieiray aprés vous, & elle ne le signifia point à Nabal son mary. Quand donc elle fut montée sur vn asne, elle vint à descendre secretement vers la montaigne: Et voicy, Dauid & sés gens descendoient au deuant d'elle, & elle lés rencontra. Et Dauid D
auoit dict: Veritablement en vain ay-ie gardé, tout ce que cestuy cy auoit au desert, tellement que rien n'est diminué de tout ce qui estoit à luy: & il m'a rendu mal pour bien. Dieu face ainsi, & ainsi doint aux ennemys de Dauid, si ie laisse rien de tout le sien iusque à la lumiere du matin, point vn seul qui pisse contre la paroit. Quand Abigail eut apperceu Dauid, elle se hasta, & descendit de son asne, & se prosterna deuant Dauid sur sa face, & feist la reuerence iusque à terre: & se ietta aux piedz d'iceluy, & dist: En moy mon seigneur soit ceste iniquité: & ie te prie que ta chambriere parle à tés aureilles, & oys lés parolles de ta chambriere. Ie te prie q̃ mon seigneur ne mette point son cœur cõtre cest hõme cy de belial, contre Nabal [dis-ie:] car il est tel q̃ son nom [porte:]

il a nom

[a] Filz de belial.

il a nom Nabal, & folie est auec luy: quand à moy, ta chamberiere n'a point veu lés souldars de mon seigneur que tu as enuoyé. Maintenant donc mon sei-
E gneur, viue le Seigneur Dieu, & viue ton ame: car le Seigneur a empesché que tu ne sois venu à espandre sang, & toy aussi preserue ta main [d'effusion de sang.] A ceste heure cy tés ennemis soyent comme Nabal, & ceux qui cerchent mal à mon seigneur. Et maintenant, ce present que ta chambriere a apporté à mon seigneur, soit donné aux souldars qui suyuent mon seigneur. Ie te prie pardonne la transgresion, de ta chambriere: car le Seigneur fera vne fidele maison à mon seigneur, pourtant que mon seigneur bataille lés batailles du Seigneur: & malice n'a point esté trouuée en toy durant tés iours. Si aucun se leue pour te persecuter, & cercher ton ame: l'ame de mon seigneur sera enueloppée comme en vn faiceau de vie vers le Seigneur ton Dieu: mais l'ame de tés ennemys sera iettée au loing comme auec vne fonde. Et quand donc le Seigneur aura faict à mon seigñr tout le bien qu'il a promis te faire, & qu'il t'aura commandé d'estre Duc sus Israël: cecy ne sera point en ruyne n'empeschement de cœur à toy mon seigneur, que tu espande aucun sang sans cause, & que mon seigneur[a] s'en deliure. Et quand le Seigneur aura faict du bien à mon seigneur, tu auras memoire de ta chambriere. Et Dauid dist à Abigail:
F Le Seigneur Dieu d'Israël soit beneit, qui t'a au iourdhuy enuoyée au deuant de moy: & beneite soit ta parolle: & beneite soye tu, qui m'as au iourdhuy engardé que ie ne soye paruenu à [faire] sang, affin que ie me [b] deliurasse par ma main. Et certes aussi vray que le Seigñr Dieu d'Israël vit, lequel m'a engardé de te faire mal (si tu ne te fusse hastée deuenir au deuant de moy) il ne fut point demeuré à Nabal iusque à la lumiere du matin vn seul qui pissast à la muraille.

[a] c'est, vengé.
[b] Vengeasse.

Dauid donc print de sa main ce qu'elle luy auoit apporté, & il luy dist: Remonte t'en en paix en ta maison: regarde, i'ay ouy ta voix, & t'ay exaulcée.

Lors Abigail vint à Nabal: & voicy il faisoit vn banquet en sa maison, comme vn banquet royal: & le cœur de Nabal estoit ioyeux, & estoit yure tant & plus: parquoy elle ne luy enseigna rien de l'affaire ne peu ne prou, iusque au iour du lendemain. Le lendemain au matin, aprés que Nabal fut desenyuré, sa femme luy enseigna cés parolles cy: & son cœur s'amortit dedans luy, & deuint cõme vne pierre. Et aprés que dix iours furent passez, le Seigneur frappa Nabal: & mourut. Or quand Dauid eut ouy dire que Nabal estoit mort, il dist: Beneit soit le Seigneur qui m'a vengé de Na- G bal, de mon opprobre, & a retenu son seruiteur de mal faire, & a rendu sur la teste de Nabal, le mal qu'il auoit faict.

Dauid donc enuoya & parla à Abigail pour la prendre à femme pour soy. Et vindrent lés seruiteurs de Dauid à Abigail en Charmel: & parlerent à elle, disans: Dauid nous a enuoyez par deuers toy, pour te prendre à femme pour soy. Et elle se leua, & s'enclina sur sa face en terre, & dist: Voicy ta chambriere, soit chambriere à lauer lés piedz dés seruiteurs de mon seigneur. Et Abigail incontinent se leua, & monta sur vn asne, & sés cinq seruantes la suyuoient: & s'en alla aprés lés messagiers de Dauid, & luy fut pour femme. Et Dauid aussi print Achinoam de Iezrahel: & elles deux furent sés femmes. Mais Saul bailla Michol sa fille, femme de Dauid, à Phalti filz de Lais, qui estoit de Galim.

CHAP. XXVI.

De rechef lés Ziphéens vindrent A à Saul en Gabaa, disans: Dauid est il point caché en la petite mõtaigne de Hachila, qui est vis à vis de Iesimon? Et Saul se leua, & descendit au desert de Ziph: & auoit auec soy troys mille hommes[a] d'eslite d'Israël, pour cercher Dauid au desert de Ziph. Saul assit son camp sur la petite montaigne de Hachila, laquelle estoit vis à vis de Iesimon, prés la voye: & Dauid habitoit au desert. Lequel congnoissant que Saul estoit venu aprés luy au desert, enuoya espies: dont il congneut que pour certain Saul estoit venu. Adonc se leua Dauid, & vint au lieu ou Saul auoit mys le camp: & quand Dauid eut veu le lieu ou Saul dormoit, & Abner filz de Ner prince de la gendarmerie d'iceluy, & que Saul dormoit dedans le fort, & tout le peuple alentour de luy: il tint propos & parla à Achimelech Hethéen, & à Abisai filz de Saruia frere de Ioab, disant: Qui descendra auec moy vers Saul au camp? Et Abi B sai dist: Ie descendray auec toy. Dauid donc & Abisai vindrent de nuict au peuple: & voicy, Saul gisoit dormant dedans le fort, & sa lance estoit fichée en terre, à son cheuet, & Abner & le peuple dormoit à lentour d'iceluy. Lors dist

[a] Ou, du desert, & souz.

Abisai à Dauid: Auiourdhuy Dieu a liuré ton ennemy en tés mains, maintenant donc ie le frapperay d'vne lance tout d'vn cop, & n'y fauldra point retourner. Et Dauid dist à Abisai: Ne le deffaictz point: car qui sera celuy qui mettra sa main contre l'Oinct du Seigneur, & demourera innocent? De rechef dist Dauid: Aussi vray que le Seigneur vit, si le Seigneur ne le frappe, ou que son iour soit venu qu'il meure, ou qu'il descende en la guerre, & qu'il deffaille: le Seigneur me vueille garder de mettre ma main sur l'Oinct du Seigneur. Mais ie te prie prens maintenant la lance qui est à son cheuet, & son vaisseau à l'eaue, & nous nous en irons. Et Dauid print la lance & son vaisseau à l'eaue, qui estoient à la teste de Saul, & s'en allerent, personne ne le veit, ne congneut, ne s'esveilla: mais tous dormoyent, car le Seigneur lés auoit fort endormis. Quand Dauid fut passé de l'autre costé, & se fut arC
resté au sommet de la montaigne, loing de là, tellement qu'il y auoit grande distance entre eux. Dauid cria au peuple, & à Abner filz de Ner, disāt: Ne respōdz-tu point Abner? Et Abner respondit, & dist: Qui és-tu qui crie au Roy? Dauid dist à Abner. N'és-tu pas homme? qui est semblable à toy en Israël? pourquoy donc n'as-tu gardé le Roy qui est ton seigneur? car quelcun du peuple est venu pour desconfire le Roy ton seigneur. Ceste chose cy que tu as faict n'est pas bonne, " aussi vray que le Seigneur vit, vous estes dignes de mort, qui n'auez pas prins garde sus vostre seigneur, qui est l'Oinct du Seigneur. Et maintenant regarde ou est la lance du Roy, & son vaisseau à l'eaue, qui estoit à son cheuet.

"Le Seigneur vit.

Lors Saul congneut la voix de Dauid, & dist: N'est ce pas là ta voix, mon filz Dauid? Et Dauid dist: C'est ma voix, mon seigneur Roy. Et dist: Pourquoy mon Seigneur poursuyt il ainsi aprés son seruiteur? qu'ay-ie faict? & quel mal y a il en més mains? Maintenant donc ie te prie que mon seigneur le Roy oye lés parolles de son seruiteur. Si le Seigneur t'incite contre moy, l'oblation luy vueille estre agreable, mais si ce sont lés filz dés hommes: ilz sont mauldictz deuant le SEIGNEVR, car au iourdhuy ilz m'ont deschassé, afD
fin que ie ne demeure en l'heritage du Seigneur, disans: Va, sers aux dieux estrāges. Et maintenant que mon sang ne tombe en terre deuant la face du Seigneur: car le Roy d'Israël est sorty pour cercher vne puce, comme feroit aucun qui poursuyuroit vne perdris és montaignes.

Adonc dist Saul: I'ay peché, mon filz Dauid retourne t'en: car plus ie ne te feray mal, pourtant que au iourdhuy tu as eu mon ame en estime: voicy i'ay follement faict, & ay moult grandement failly. Et Dauid respondit, & dist: Voicy la lance du Roy: que quelcun dés seruiteurs passe, & la prenne. Et le Seigneur Dieu vueille rendre à vn chascun selon sa iustice, & selon sa fidelité: car il t'a baillé au iourdhuy entre més mains, & n'ay point voulu mettre ma main sur l'Oinct du Seigneur Dieu. Et voicy, comme au iourdhuy ton ame a esté magnifiée en més yeux, ainsi soit mon ame magnifiée deuant le Seigneur, & me vueille deliurer de toutes tribulations. Et Saul dist à Dauid. Mon filz Dauid tu soye beneit: aussi tu "feras, & viendras à bout [detout.] Lors Dauid s'en alla son chemin, & Saul s'en retourna en son lieu.

" Tu regneras & prospereras.

CHAP. XXVII.

ET Dauid dist en son cœur: Ie fineray maintenant quelque iour par lés mains de Saul: ne vaut il pas mieux que ie me sauue en la terre dés Philisthins, & que Saul n'espere plus de m'auoir, ne me cercheant plus en toutes lés fins d'Israël, & que ainsi i'eschappe de sés mains? Et Dauid se leua, & passa luy & six cens hommes qui estoient auec luy, à Achis filz de Maoch Roy de Geth. Et habita Dauid auec Achis en Geth, luy & sés gens chascun en sa famille: Dauid, & sés deux femmes, Achinoam Iezrahelite, & Abigail qui auoit esté femme de Nabal Charmelite. On annonça à Saul que Dauid s'en estoit fuy en Geth, & ne le cercha plus. Or dist Dauid à Achis: Ie te prie, si i'ay trouué grace enuers toy, que lon me donne vn lieu en vne dés villes de la region affin que ie demoure là: car à qu'elle cause demoureroit ton seruiteur en la cité royale auec toy? Ce iour là, Achis luy donna Ziceleg: pour ceste cause Ziceleg demoura aux Roys de Iuda, iusque au iourdhuy. Le nombre dés iours que Dauid auoit demouré en la region dés Philisthins, furent quatre moys, & aucuns iours. Dauid donc monta, & sés gens, & ruerent sus lés Gesuréens, & lés Gerzéens, & Amalecites: car cés gens là habitoient en ceste terre anciennement, depuis le chemin

chemin par ou tu viens en Sur, iusqu'en la terre d'Egypte. Et Dauid frappa le pays, tellement qu'il ne laissa point vn homme ne vne femme en vie: & print lés ouailles, & lés bœufz, & lés asnes, & lés chameaux, & lés habillemens, & s'en retourna & vint à Achis. Et Achis dist: Contre qui vous estes vous ruez au iourdhuy? Et Dauid respondit: Contre
D le midy de Iuda, & contre le midy de Ierhaméel, & contre le midy de "Ceni. Dauid ne laissoit ne homme ne femme en vie, affin qu'ilz n'allassent en Geth, disant: Parauenture ilz denonceroient lés nouuelles contre nous, & diroient: Dauid a ainsi faict & ainsi sera sa coustume tous lés iours qu'il demourera au pays dés Philisthins. Et Achis croyoit Dauid: disant. " Il put à son peuple d'Israël, & pource sera il mon seruiteur à iamais.

"Du ceniéen.

"Il est en abomination.

CHAP. XXVIII.

A Aduint qu'en cés iours là lés Philisthins assemblerent leurs bendes à la bataille, pour ordonner la bataille contre Israël. Et dist Achis à Dauid: Sache que toy & tés gens sortirez auec moy à la guerre. Et Dauid respondit à Achis: Par ce tu congnoistras que fera ton seruiteur. Et Achis dist à Dauid: Pource ie te constitueray la garde de ma teste à tousiours. Or Samuel estoit mort: & tout Israël en auoient faict le dueil, & l'auoyent enseuely en sa ville en Rama: & Saul auoit osté de la terre lés enchanteuers & deuins. *Lés Philisthins assemblez, ilz s'en vindrent, & mirent* leur camp en Sunam: & Saul assembla tout Israël, & mirent leur camp en Gelboe. Saul voyant l'ost dés Philisthins, craingnit & son cœur fut moult espouanté. Et demanda Saul conseil au Seigneur, lequel ne luy respondit point, ne par songes, ne par Vrim, ne par prophetes. Et Saul dist à sés serui-
B teurs: Cerchez moy vne femme qui ait vn "esprit famillier, te ie iray à elle & m'enquesteray par elle. Sés seruiteurs luy dirét: Voylà, il y a vne femme en En-dor qui à vn esprit famillier. Alors Saul changea d'habit, & se vestit d'autres habiliemens: & s'en alla, luy & deux hommes auec luy, & de nuict vindrent à la femme, & luy dist: Ie te prie deuine moy par l'esprit familiier, & fais monter à moy celuy que ie te diray. La femme luy dist: Voicy, tu sces que Saul a faict, comment il à extirpé lés enchanteurs & deuins de la terre: pourquoy donc cerche tu occasion cõtre mon ame pour me faire mourir? Et Saul luy iura par le Seigneur, disant: Aussi vray que le Seigneur vit, "nul mal ne t'aduiendra pour cecy. Et la femme dist: Qui veux tu que ie te face monter? Il dist: Fais moy monter Samuel. Voyant la femme que c'estoit Samuel, elle s'escria à haulte voix, disant à Saul: Pourquoy m'as-tu deceuë? tu-es Saul. Et le Roy luy dist: Ne crains poït, qu'as-tu veu? Et la femme respondit à Saul: I'ay veu "dés dieux montans de la terre. De rechef dist: Quelle est sa forme? Elle respondit: C'est vn vieil homme qui monte, qui est couuert d'vn manteau.
C Et Saul congneut que c'estoit Samuel: & s'enclina sur sa face en terre, & l'adora. Et Samuel dist à Saul: Pourquoy m'as-tu esmeu, de m'auoir faict monter? Saul respondit: I'ay grande angoisse: car lés Philisthins bataillent contre moy, & Dieu s'est retiré d'auec moy, & ne m'a plus respondu, ne par lés mains dés prophetes, ne par songes: pource ie t'ay appellé, affin que tu me monstre que ie dois faire. Et Samuel dist: Pourquoy m'interrogue tu, puis que le Seigneur s'est retiré d'auec toy, & est faict "ton ennemy? Le Seigneur te fera comme il a parlé par moy: & le Seigneur coppera le royaume d'entre *tés mains*, & le baillera à Dauid ton prochain: pourtãt que tu n'as point obey à la voix du Seigneur, & n'as point parfaict l'ire de sa fureur contre Amalec: pour ceste chose le Seigneur t'a faict au iourdhuy cecy. Et le SEIGNEVR baillera aussi Israël *auec toy és mains dés* Philisthins: & demain toy & *tés filz* serez auec moy: le SEIGNEVR aussi baillera le camp d'Israël és mains dés Philisthins.
D Adonc Saul incontinent cheut tout plat en terre, & eut grand crainte pour lés parolles de Samuel: tellement qu'il n'auoit nulle force en luy, pourtant que tout ce iour là, & toute la nuict n'auoit point mangé de pain. Lors vint ladicte femmme à Saul: & voyant qu'il estoit fort troublé, elle luy dist: Voicy, ta chambriere a obey à ta voix: & ay mis mon ame en "ma main, & ay obey à tés parolles que tu m'as dit. Maintenant donc ie te prie obeis à ce que te dira ta chambriere: ie mettray deuant toy vne bouchée de pain, affin que tu mange, & que tu aye force pour t'en retourner par ton chemin. Lequel refusa, & dist: Ie ne mangeray point. Mais sés seruiteurs le contraingnirent,

Sus.25.a.

"ou, esprit pythonique.

"Ou, nul le peine.

"L'ange, Dieu, ou, grãd personnage.

"ou, est allé à.

"En danger.

ghirent,& aussi la femme: à la voix desquelz il obeït,& se leua de terre,& s'assit sur vn lict.La femme qui auoit vn veau engraissé en sa maison,se hasta, & le tua: puis print de la farine,& la pestrit, & en cuysit dés pains sans leuain.Lesquelz el le presenta deuant Saul & deuant sés seruiteurs,& mangerent:aprés se leuerent,et s'en allerent ceste nuict là.

CHAP. XXIX.

A ET lés Philisthins assemblerēt toutes leurs armées en *Aphec:et Israël mist son camp prés de la fontaine qui estoit en Iezrahel. Or lés princes dés Philisthins passoient par centeines & milliers:& Dauid & sés gens estoient en l'arriere garde auec Achis. Adonc lés princes dés Philisthins dirent: Qui sont cés Ebrieux? Et Achis dist aux princes dés Philisthins: N'est-ce pas Dauid seruiteur de Saul Roy d'Israël qui a esté auec moy certains iours ou ans, & n'ay point trouué en luy aucune chose,depuis le iour qu'il s'en est fuy [vers moy] iusque à ce iour?Et se courroucerēt lés princes dés Philisthins contre luy, & luy di-

B rent:Fais retirer cest homme,affin qu'il retourne en son lieu, auquel tu l'as cōstitué, et qu'il ne descēde point auec nous en bataille,& ne nous soit aduersaire en la bataille: Car en quoy pourroit cestuy cy plaire à son seigneur?ne seroit ce pas és testes de cés hōmes cy? N'est ce pas ce Dauid icy,duquel on chantoit és danses, disant: Saul en a tué mille, & Dauid en a tué dix mille? Achis donc appella Dauid,& luy dist: Aussi vray que le Seigneur vit,tu és droict,& bon selon que ie

C t'ay veu sortir & entrer auec moy au camp:Car ie n'ay point trouué de mal en toy depuis le iour que tu és venu à moy, iusque auiourdhuy: mais tu ne plais pas aux princes. Parquoy maintenant retourne t'en,& t'en-va en paix, affin que tu ne face chose qui desplaise aux princes dés Philisthins. Et Dauid dist à Achis:Qu'est-ce q̄ i'ay faict?& qu'as-tu trouué en ton seruiteur depuis le iour que i'ay esté deuant toy, iusque à ce iour cy: que ie n'iray point batailler contre lés

D ennemis du Roy mon seigneur? Achis respondit,& dist à Dauid: Ie say que tu me semble aussi bon qu'vn ange de Dieu: mais lés princes dés Philisthins ont dict: Qu'il ne monte point auec nous en bataille.Leue toy donc de bon matin,& lés seruiteurs de ton seigneur,qui sont venus auec toy:quand vous vous serez leuez de bō matin,& que le iour vous luyra,allez vous-en. Et Dauid se leua de matin & sés gens, pour partir au matin, & s'en retourner à la terre dés Philisthins:& lés Philisthins monterent en Iezrahel.

*Ou,en Ain.

1.Chron. 12.d.

CHAP. XXX.

ADuint que quand au troisiesme iour Dauid & sés gens furent reuenus en Ziceleg, lés Amalecites s'estoient ruez du costé de Midy:& sur Ziceleg, & auoient frappé Ziceleg, & l'auoient bruslée par feu. Et auoiēt prins prisonnieres lés femmes qui estoiēt en elle, depuis le petit iusque au grand:& ne tuerent aucun homme, mais lés emmenerent, & s'en allerent leur chemin. Quand adonc Dauid fut venu & sés gens à la cité,voyans qu'elle estoit bruslée par feu, & leurs femmes,& leurs filz,& leurs filles estoient prins prisonniers: Dauid,& le peuple qui estoit auec luy, leuerent leurs voix,& plourerent, tellement que nulle vertu n'estoit en eux,de force de plourer. Et lés deux femmes de Dauid, estoient prinses prisonnieres,Achinoam Iezrahelite,& Abigail qui auoit esté femme de Nabal Charmelite.Et estoit Dauid en B grandes angoisses:car le peuple auoit cōclud de le lapider:à cause que tout le peuple estoit marry de sés filz & filles : mais Dauid se conforta au Seigneur son Dieu. Et Dauid dist au sacrificateur Abiathar filz d'Achimelech:Ie te prie apporte l'Ephod. Et Abiathar presenta l'Ephod à Dauid. Lors Dauid demanda conseil au Seigñr,disant:Poursuyuray-ie ceste armée?la pourray-ie rateindre? Il luy dist:Poursuis-la:car tu la rateindras, & recouureras [tout.] Adonc Dauid,& lés six cens hommes qui estoient auec luy,s'en allerent:& vindrent iusque au torrent de Besor,ou vne partie s'arre- C sta.Et Dauid & quatre cens hommes lés poursuyuirent (car deux cens hommes qui estoient làs,demourerent au delà du torrent de Besor) Lesquelz trouuerent vn homme Egyptien au champ,& l'amenarent à Dauid,& luy baillerēt du pain, lequel il mangea:puis luy baillerent de l'eaue à boire:il luy baillerent aussiquelque peu de figues, & deux petis bouquetz de raisins secz,& lés mangea:par ainsi luy reuint l'esprit:car par l'espace de troys iours & de troys nuictz il n'auoit mangé de pain, ne beu d'eaue.Et Dauid luy dist:A qui és-tu?& d'ont és-tu? Le iuuenceau Egyptien respondit:Ie suis Egyptien seruiteur d'vn homme Amalecite:& mon seigneur m'a delaissé,pourtant qu'il ya troys iours que ie cheu malade. Nous nous ruas- D mes vers le Midy de Cerethi, & contre

Iuda,

Iuda,& vers le Midy de Caleb,& brusé lasmes Ziceleg par feu, & Dauid luy dist: Me pourroys-tu mener à ceste armée là? Il dist: Iure moy par Dieu que tu ne me tueras point,& ne me liureras point és mains de mon maistre: & ie te meneray à ceste armée là. Quand il l'eut mené là,voicy ilz estoient espars sur toute la terre,mangeans,& beuuans, & dansans, pour toute la grande despouille qu'ilz auoient prins du pays dés
E Philisthins,& du pays de Iuda. Et lés tua Dauid, depuis le vespre iusque au vespre du lendemain: & n'en eschappa point aucun d'eux: excepté quatre cens ieunes hommes qui estoient montez sur dés chameaux,& s'enfuyrent. Et deliura Dauid tout ce que lés Amalecites auoient emporté: il deliura aussi sés deux femmes. Il ne leur defaillit rien, depuis le petit iusque au grand, tant dés filz que dés filles, dés despouilles,& de toutes choses qu'ilz auoient emporté: toutes cés choses recouura Dauid. Dauid print aussi toutes lés ouailles & lés boeufz: lesquelz menoient deuant le troppeau d'iceluy, disans: Voicy le butin de Dauid. Et vint Dauid aux deux cens hommes qui auoient esté tellement lassez, qu'ilz n'auoient peu suyure Dauid,& lés auoit faict reposer au torrent de Besor: lesquelz sortirent au deuant de Dauid,& au deuant du peu-
F ple qui estoit auec luy. Quand Dauid fut approché du peuple,il lés salua en paix. Et tous lés hommes meschans & peruers de ceux qui estoient allez auec Dauid,dirent: Puis qu'ilz *ne sont point* venus auec nous,nous *ne leur baillerons* rien de la despouille que nous auons rescousse: mais que chascun d'eux emmeine sa femme & sés filz,& qu'ilz s'en aillent. Mais Dauid dist: Més freres, vous ne ferez point ainsi de ce que le Seigneur nous a donné: lequel nous a gardé, & a baillé entre noz mains la bende qui [a] est venue contre nous: & qui vous obeira en ce cas icy? mais celuy qui est demouré
G au bagaige,aura telle portion que celuy qui est descendu à la bataille: ilz partiront ensemble. Depuis ce iour là en aprés,ce fut mis pour ordonnance, & droict en Israël iusque au iourdhuy. Dauid donc s'en vint en Ziceleg: & enuoya du butin aux anciés de Iuda, à sés amys, disant: Voicy pour vous de la benediction dés despouilles dés ennemys du Seigneur. A ceux qui estoient en Beth-el, & qui estoient en Ramoth vers le Midy,& qui estoient en Iether,& qui estoiét en Aroer,& qui estoient en Sephamoth, & qui estoient en Esthamo,& qui estoiét en Rachal, & qui estoient és villes de Ierhaméel, & qui estoient és villes de [a] Ceni, & qui estoient en Harama, & qui estoient en Bor-Asan,& qui estoient en Athach,& qui estoient en Hebron: & en tous lés lieux,par lesqlz Dauid auoit conuersé,luy & sés gens.

[a] S'est [je]tée sur [no]z biés.

[a] du Ceneen.

CHAP. XXXI.

A LOrs lés Philisthins batailloient contre Israël: & s'enfuyrent lés hommes d'Israël de deuant lés Philisthins,& cheurent mortz en la montaigne de Gelboé. Et lés Philisthins poursuyuirent Saul,& sés filz & tuerent Ionathan & Abinadab, & Melchi-sua filz de Saul. Et fut la bataille fort grosse contre Saul: lequel fut trouué dés archiers,desquelz ilz se craingnoit fort.

1.Chron. 10.a.

Adonc Saul dist à son coustillier: Desgaine ton espée,& m'en transperce: que parauenture cés incirconcis ne viennent, & me transpercent: & se moquent de moy. Laquelle chose ne voulut faire son
B coustillier: car il craingnoit fort. Et print Saul l'espée, & se rua dessus. Voyant son coustillier que Saul estoit mort, il se rua aussi sur son espée, & mourut auec luy. Saul donc mourut, & sés troys filz, & son coustillier, aussi tous sés gens qui estoient ensemble en ce iour là. Voyans lés hommes d'Israël qui estoient pardelà la vallée,& qui estoient pardelà le Iordan, que les hommes d'Israël s'en estoient fuys, & que Saul & sés filz estoient mortz: ilz delaisserent leurs citez, & s'enfuyrent:
C esquelles lés Philisthins vindrent,& habiterent en icelles. Aduint que le lendemain quand lés Philisthins vindrent pour despouiller lés tuez, ilz trouuerent Saul,& sés troys filz gisans en la montaigne de Gelboé. Duquel ilz copperent la teste,& luy despouillerent sés armures: lesquelles ilz enuoyerent en la terre dés Philisthins tout à lenuiron, pour l'annoncer au temple dés idoles, & entre lés peuples. Et mirent sés armes au temple d'Astaroth,& ficherét son
D corps au mur de Beth-san. Quand lés habitans de Iabes Galaad eurent ouy ce,que lés Philisthins auoient faict à Saul, tous lés hommes vaillans se leuerent, & cheminerent toute la nuict, & emporterent lés corps de Saul, & lés corps de sés filz, de la muraille de

Beth-san, & s'en vindrent en Iabes, & là lés brusl̃erent. Puis prindrent leurs os, & lés enseuelirent soubz vn arbre en Iabes, & ieunerent sept iours.

Fin du premier liure de Samuel.

LE SECOND LIure de Samuel, que nous disons second dés Roys.

CHAP. I.

A APRES que Saul fut mort, aduint que Dauid retournoit de tuer lés Amalecites, & auoit demouré en Ziceleg deux iours. Le troysiesme iour voicy vn homme qui venoit du camp d'auec Saul, ayant sés habillemens deschirez, & de la terre sur son chef. Quand il fut venu à Dauid, il cheut en terre, & s'enclina. Auquel Dauid dist: D'ont viens tu? Il luy dist: Ie suis eschappé du camp d'Israël. Et Dauid luy dist: Qu'est-ce qui a esté faict, ie te prie racompte-le moy? Il respondit: Le peuple s'en est fuy de la bataille: & grand nombre du peuple est cheut, & sont mortz: Saul aussi & Ionathan son filz sont mortz. Et Dauid dist à l'adolescent qui luy disoit lés nouuelles: Comment scés-tu que Saul & Ionathan son filz sont mortz? Et l'adolescent qui luy disoit lés nou-
B uelles, luy dist: D'auenture i'arriuay en la montaigne de Gelboé, & veis Saul estant appuyé sur sa lance, lequel lés chariotz & gens de cheual poursuyuoient. Et regardant derriere soy, il me vit, & m'appella. Auquel ie dis: Me voicy. Et il me dist: Qui és-tu? Ie suis Amalecite. Et il me dist: Ie te prie metz toy sur moy, & me tue: car angoisse m'a saisy, combien que ma vie soit encore toute en moy. Ie me mis dessus luy, & le tuay: car ie sauoye bien qu'il ne pouoit viure aprés sa cheute: & ay prins sa couronne qui estoit sur sa teste, & le brasselet qui estoit en son bras, & lés ay apporté icy à mon seigneur. Adonc Dauid print sés vestemens, & lés deschira, et aussi tous lés hommes qui estoient auec luy, & en menerent dueil, & plourerent, & ieunerent iusque au vespre à cause de Saul & de Ionathan son filz, & du peuple du Seigneur, & de la maison d'Israël, qui estoient ruez ius par glaiue. Puis C
Dauid dist au iuuenceau qui luy disoit lés nouuelles: D'ont és-tu? Il respondit: Ie suis le filz d'vn estranger Amalecite. Et Dauid luy dist: Pourquoy n'as-tu craint de mettre ta main pour deffaire l'Oinct du Seigneur? Et Dauid appella l'vn de sés souldars, & dist: Approche, tue-le. Et il le frappa, & mourut. Et Dauid luy dist: Ton sang soit sur ta teste: car ta bouche a testifié contre toy, quand elle à dict: I'ay tué l'Oinct du Seigneur. Alors Dauid feit ceste complainte sur Saul, & sur Ionathan son filz: & 'dist qu'on enseignast de tirer de l'arc aux enfans de Iuda: & voicy ce, il est escrit au liure du droict. O noble d'Israël, ilz ont esté naurez sur tés haultz lieux, comment sont ilz cheutz lés fortz?

'ordõna.

Ne l'annoncez point en Geth, & ne l'annoncez point és rues d'Ascalon: que d'auenture lés filles dés Philisthins ne s'en esiouyssent, que d'auenture lés filles dés incirconcis n'en meinent ioye. D
Montaignes de Gelboé, ne rosée ne pluye ne [descende] sur vous: combien que soient champs "d'oblations: pourtant que là le bouclier dés preux a esté deietté: & le bouclier de Saul, comme s'il n'eust point esté oinct d'huile. L'arc de Ionathan iamais ne retourna en arriere: & le glaiue de Saul n'est point retourné vuyde du sang dés tuez, & de la graisse dés fortz. Saul & Ionathan amiables & fort beaux en leur vie, n'ont point aussi esté separez en leur mort: lesquelz estoient plus legiers que aigles, & plus fortz que lyons. Filles d'Israël plourez de Saul, qui vous vestoit d'escarlate en delices: qui vous habilloit d'ornemens d'or sur voz vestemens. Comment sont cheutz lés preux au milieu de la bataille? Ionathan a esté tué en tés haultz lieux. Mon frere Ionathan ie suis en angoisses pour l'amour de toy, tu m'as esté fort amiable: ton amour m'a esté plus admirable que l'amour dés femmes. Comment sont cheutz lés preux, & lés instrumens de guerre sont periz?

"Fertiles desquelz se leuent grãdes dimes & oblatiõs.

CHAP. II.

APrés ce, Dauid demanda conseil au SEIGNEVR, disant: Monteray-ie en vne dés villes de Iuda? Et le Seigneur luy dist: A

Monte.

Monte. Et Dauid dist: Ou monteray-ie? Il respondit, En Hebron. Dauid donc monta là, & sés deux femmes aussi, Achinoam Iezrahelite, & Abigail qui auoit esté femme à Nabal Carmelite. Dauid aussi emmena lés hommes qui estoiét auec luy, chascun auec sa famille: & demourerent és citez de Hebron. Lors vindrent lés hommes de Iuda, & là oignirent Dauid pour estre Roy sus la maison de Iuda. Or on annonça à Dauid que lés hommes de Iabes Galaad auoient enseuely Saul. Et enuoya Dauid dés messagiers aux hommes de Iabes Galaad, leur
B disant: Beneis soyez vous du Seigneur,
1. Samuel 31. *qui auez faict ceste grace à vostre seigneur Saul, & que l'auez enseuely. Et maintenant le Seigneur vous face grace, & fidelité: & ie vous feray aussi ce bien, pourtant que vous auez faict ceste chose. Que voz mains soyent donc maintenant fortifiées, & soyez vertueux enfans: car vostre seigneur Saul est mort: & la maison de Iuda m'a oinct pour estre Roy sus eux. Adonc Abner filz de Ner prince de la gendarmerie de Saul, print Isboseth filz de Saul, & le feit passer en *Mahanaim. Et le constitua Roy sus Galaad, & sus Assuri, & sus Iezrahel, & sus Ephraim, & sus Ben-iamin,
C & sus tout Israël. Isboseth filz de Saul estoit eagé de quarante ans quand il commença à regner sus Israël, & ne regna que deux ans: il n'y auoit seulement que la maison de Iuda qui suyuist Dauid. Le nombre dés iours que Dauid regna en Hebron, sus la maison de Iuda furent sept ans & six moys. Et Abner filz de Ner, & lés seruiteurs d'Isboseth filz de Saul, sortirent de *Mahanaim en Gabaon. Ioab aussi filz de Saruia, & lés seruiteurs de Dauid sortans, se rencontrerent ensemble prés du *puitz de Gabaon: ceux cy demourerent auprés du puitz à vn costé, & ceux là demourerent prés du puitz à l'autre costé. Dont dist Abner à Ioab. Maintenant que cés iuuenceaux se leuent, &
D qu'ilz iouent deuant nous. Ioab dist: Qu'ilz se leuent. Lesquelz se leuerent: & passerent en nombre de douze de Ben-iamin de la partie d'Isboseth filz de Saul, & douze dés seruiteurs de Dauid. Lors chascun d'eux prenant la teste de son prochain [ficha] son glaiue au costé de leur prochain, & cheurent tous ensemble: & appella on le nom de ce lieu là, le champ dés fortz: qui est en Gabaon. Et fut ce iour là vne moult fort dure bataille: en laquelle Abner fut batu, & lés hommes d'Israël en la presence dés seruiteurs de Dauid. Là estoient lés troys filz de Saruia: Ioab, & Abisai, & Asahel. Cestuy Asahel, estoit legier dés piedz, comme vn boucassin qui sont és B
champs. Lequel Asahel poursuyuit Abner, & ne declina point à dextre ou à senestre en poursuyuant Abner. Abner regardant derriere soy, dist: Es-tu Asahel? Il luy respondit: Ce suis-ie. Et Abner luy dist: Retire toy à dextre ou à senestre: si prens vn de cés adolescens, & prens sés harnoys pour toy. Et Asahel ne se voulut point destourner de luy. De rechef Abner dist à Asahel: Destourne toy arriere de moy, pourquoy veux-tu que ie te iette en terre? lors commét oseray-ie leuer ma face vers ton frere Ioab? Et il ne se voulut point destourner: & le frappa Abner soubz la cinquiesme [costé] du bout de derriere de sa lance, tellement que la lance passoit par derriere luy, & là cheut tout mort en la place. Et tous ceux qui venoient au lieu ou estoit cheut F
Asahel, & mort, ilz s'arrestoient. Et Ioab & Abisai poursuyuirent Abner, iusque à soleil couchant: lesquelz vindrent iusque à la montaigne d'Amma, qui est vis à vis de Giah, par le chemin du desert de Gabaon. Et lés filz de Ben-iamin s'assemblerent aprés Abner, & se mirent en vne bende: & se tindrent au sommet d'vne montaigne. Et crya Abner à Ioab, & dist: Ton glaiue deuorera il perpetuellement? ne sces-tu pas bien que à la parfin on en est marry? Iusque à quand differe-tu de dire au peuple qu'il retourne de la poursuyte de sés freres? Et Ioab dist: Aussi vray que Dieu vit, si tu n'eusse *parlé, ia dés le matin le peuple se fust party, chascun arriere de son frere. Ioab donc sonna la trompette, & tout le peuple s'arresta, & ne poursuyuirent plus Israël, ne plus ne batailerent.
G

Et Abner & sés gens toute ceste nuict là, allerent par lés lieux champestres, & passerent le Iordain: ilz passerent par toute Beth-horon, & vindrent en Mahanaim. Ioab aussi s'en retourna de la poursuyte d'Abner. Quand il eut tout assemblé le peuple, on trouua que dixneuf seruiteurs de Dauid s'en failloient, & Asahel. Mais lés seruiteurs de Dauid frapperent troys cens soixante hommes de Ben-iamin & dés hommes d'Abner, qui moururent. Et prindrent Asahel, & l'enseuelirent au sepulchre de son pere qui est en Bethlehem: & toute ceste nuict là, Ioab & sés hômes qui estoient auec luy, cheminerent:

*Ou, parmy l'armée.

*Ou, de l'ost, ou du camp.

*De la piscine, & Sou.

*Disant: cés iuuenceaux iouent.

& quand ilz furent en Hebron le iour esclarcit.

CHAP. III.

A 1.Chron. 3.2.
Ongue guerre fut entre la maison de Saul,& entre la maison de Dauid. Lors Dauid profitoit,& se fortifioit: mais la maison de Saul alloit en decroissant. Et furent naiz à Dauid six filz en Hebron: son premier nay fut Amnon, d'Achinoam Iezrahelite. Son second fut Cheleab d'Abigail qui auoit esté femme à Nabal Charmelite. Son tiers filz fut Absalon, filz de Maacha fille de Tholmai Roy de Gessur. Le quart estoit Adonia, filz de Hagith. Et le cinquiesme, Saphatia, filz d'Abital: & le sixiesme, Iethraam, d'Egla femme de Dauid. Ceux cy sont lés enfans que Dauid eut en Hebron. Quand donc guerre estoit entre la maison de Saul & la maison de Dauid, Abner filz de Ner tenoit bon pour la maison de Saul.
B Or Saul auoit vne concubine, qui auoit nom Respha fille d'Aia. Dont dist Isboseth à Abner: Pour quoy és-tu entré à la concubine de mon pere? Abner fut fort courroucé pour lés parolles d'Isboseth, & dist: Ne m'estimes-tu non plus que la teste d'vn chien à lencontre de Iuda au iourdhuy, qui ayt faict grace à la maison de Saul ton pere, et sus tés freres, & sus sés prochains, & ne t'ay point liuré entre lés mains de Dauid: & auiourdhuy tu m'impose vne iniquité, pour vne femme? Dieu face ainsi à Abner, & ainsi luy doint, si ie ne fais à Dauid comme le Seigneur a iuré à Dauid: c'est, que ie transporteray le royaume de la maison de Saul, & esleueray le thronne de Dauid sus Israël & sus Iuda, depuis Dan iusqu'en Ber-sabée. Et n'osa plus rien respondre à Abner, car il le craignoit. Abner donc enuoya messagiers à Dauid, pour luy, disans: A qui est la terre? Et pour dire, Fais ton alliance
C auec moy, & ma main sera auec toy, pour reduire à toy tout Israël. Lequel dist: Bien, ie feray alliance auec toy: toutesfoys ie te demande vne chose, c'est: Que tu ne verras point ma face, si premier tu ne me rameine Michol fille de Saul, quãd tu viendras veoir ma face. Lors Dauid enuoya messagiers à Isboseth filz de Saul, disant: Rendz moy ma femme Michol, laquelle i'ay espousée, pour cent prepuces dés Philisthins. Et Isboseth en-
1. Samuel 18.g. uoya, & l'osta à son mary *Phaltiel filz de Lais. Et la suyuoit son mary, plourant aprés elle, iusque à Bahurim. Auquel Abner dist: Va, & t'en retourne: lequel s'en retourna. Et Abner parla auec lés anciens d'Israël, disant: Par cy deuant vous demandiez Dauid pour estre Roy sus vous. Maintenant donc faictes-le. Car le Seigneur a parlé à Dauid, disant: Par la main de mon seruiteur Dauid, ie saueray mon peuple Israël de la main dés Philisthins, & de la main de tous leurs ennemys. Abner par-
D la aussi à Ben-iamin. Puis se partit pour parler à Dauid en Hebron, pour luy dire tout ce que sembloit bon à Israël, & à toute la maison de Ben-iamin. Or vint Abner à Dauid en Hebron & auec luy vingt hommes: & Dauid feit vn banquet à Abner & à sés gens qui estoient auec luy. Aprés, Abner dist à Dauid: Ie me leueray, & m'en iray assembler tout Israël au Roy monseigneur, & feront alliance auec toy, & regneras tout ainsi que ton ame desire. Lors Dauid enuoya Abner, lequel s'en alla en paix.

Et voicy lés seruiteurs de Dauid, & Ioab reuenoient du camp, & amenoient auec eux grande despouille. Mais Abner n'estoit point auec Dauid en Hebron: car il l'auoit renuoyé, & s'en estoit allé en paix. Aprés, Ioab & toute l'ar-
E mée qui estoit auec luy, vindrent: & on annonça à Ioab, & luy dist on: Abner filz de Ner est venu au Roy: lequel il à renuoyé, & s'en est allé en paix. Et Ioab vint au Roy, & dist: Qu'as-tu faict? voicy Abner est venu à toy, pourquoy l'as-tu ainsi renuoyé, & s'en est allé? Ne sces-tu pas bien que Abner filz de Ner est venu pour te deceuoir, pour sauoir ton issue & ton entrée, & pour sauoir tout ce que tu fais? Ioab donc sortit d'auec Dauid, et enuoya messagiers aprés Abner, & le ramenerent du puitz de Sira: sans que Dauid en sceut rien.

Quãd Abner fut retourné en Hebron, Ioab le feit destourner au milieu de la porte, pour parler à luy par *tromperie: & là le frappa soubz la cinquiesme [costé,] et mourut pour l'amour du sang d'Asael frere d'iceluy. Et aprés que Dauid eut ouy ce, il dist: Ie suis innocent & mon royaume enuers le Seigneur à iamais, du sang d'Abner filz de Ner. Qu'il demoure sur la teste de Ioab, & sur toute la maisõ de son pere. Et que iamais ne cesse d'estre en la maison de Ioab aucun qui ayt flux, & q ayt la lepre, & qui se soustiẽne au baston, et qui chée par glaiue, & qui ayt faute de pain. Ainsi Ioab et Abisai son frere, tuerent Abner, pourtant qu'il auoit tué Asael leur frere en la bataille en Gabaon. Et Dauid dist à Ioab

Aucuns, à part, ou paisiblement, ou en repos. 1. roys. 2. a
F

& à tout

& à tout le peuple qui estoit auec luy: Rompez voz habillemens,& vous ceingnez de sacz, & faictes le dueil deuant Abner:& le Roy Dauid alloit aprés la biere. Quand ilz eurent enseuely Abner en Hebron,le Roy esleua sa voix,et ploura sur le sepulchre d'Abner,tout le peuple ploura aussi. Et le Roy lamentant Abner,dist:Abner est il point mort,
G comme meurt vn fol? Tés mains n'estoiēt point liées,ne tés piedz n'auoient point esté mis en ceps d'aerain:mais tu és cheu comme lés hommes chéent deuant lés iniques. Et de rechef tout le peuple se print à plourer sur luy. Tout le peuple aprés s'en vint pour faire manger du pain à Dauid,& estoit encore iour:mais Dauid iura & dist:Dieu me face ainsi,& ainsi me doint si deuāt le soleil couché, ie gouste de pain,ou de q̄lque autre chose.

Et tout le peuple congneut ce,& luy pleut:& tout ce que le Roy faisoit il sembloit bon à tout le peuple. En ce iour là tout le peuple congneut,& tout Israël que ce n'auoit point esté de par le Roy q̄ Abner filz de Ner auoit esté tué. Et dist le Roy à sés seruiteurs:Ne sauez vous pas qu'au iourdhuy vn prince,& grand [homme] est cheut en Israël'& moy ie suis encore tendre,& oinct Roy:mais cés hommes icy lés filz de Zaruia me sont trop durs:le Seigneur vueille rendre à celuy qui faict mal,selon sa malice.

CHAP. IIII.

A OYant le filz de Saul que Abner auoit esté tué en Hebron,sés mains furent debilitées, & tout Israël espouanté.Et le filz de Saul auoit deux hommes capitaines de bendes,le nom de l'vn estoit Baana,& le nom de l'autre Rechab,filz de Remmon Berothite dés filz de Ben-iamin:car Beroth estoit reputée de Ben-iamin:lés Berothites s'enfuyrent en Gethaim,& là furent comme estrangers iusque au iourdhuy.
B Ionathan filz de Saul auoit vn filz,qui estoit blessé dés piedz:lequel estoit eagé de cinq
Sus.1.2. ans quand le bruyt vint de * Saul,de Ionathan,& de Iezrahel:lors sa nourrice le print,& s'enfuyt. Aduint qu'en se hastant de fuyr,il cheut,& fut boyteux,& le nomma-on Miphiboseth. Or lés filz de Remmon Berothite,Rechab et Baana,s'en allerent,& s'en vindrent que le iour estoit eschauffé, en la maison de Isboseth:lequel dormoit sur son lict,vers le myiour. Et voicy,Rechab & Baana son frere,ilz entrerent iusqu'en la maison, comme pour auoir du froment,& le frapperent à la cinquiesme[coste,] & " eschapperent. *S'enfuyrent. Ilz entrerent donc en la maison,et
C cestuy là dormoit sur son lict,en sa chambre ou estoit sa couche:lequel ilz frapperent,& le tuerent:puis luy osterent la teste,& la prindrent,& s'en allerent par le chemin champestre toute la nuict. Et apporterent la teste d'Isboseth à Dauid en Hebron,& dirent au Roy:Voicy la teste d'Isboseth filz de Saul ton ennemy, qui cerchoit ton ame:le Seigneur a au iourdhuy donné vengeance de Saul & de sa semence, au Roy mon seigneur. Et Dauid respondit à Rechab & à Baana son frere,filz de Remmon Berothite, & leur dist:Aussi vray que le Seigneur vit, qui a deliuré mon ame de toute angoisse.
D * Celuy qui m'annonça,disant: Voilà, Saul est mort:lequel pensoit annōcer bonnes nouuelles, ie l'apprehenday, & le Sus.1. b. tuay en Ziceleg, qui [pensoit] que ie luy deusse donner [loyer] pour sa nouuelle:Combien plus tost doit on tuer cés meschans hommes qui ont tué vn homme " iuste,en sa maison sur sa couche? & *Innocēt. maintenant ne redemanderay-ie point son sang de vostre main,& vous osteray de la terre? Dauid donc commanda à sés souldars:& lés tuerent: aprés leur auoir coppé lés mains & lés piedz, ilz lés pendirent sus le puitz en Hebron. Puis prindrent la teste d'Isboseth, & l'enseuelirent au sepulchre d'Abner en Hebron.

CHAP. V.

A ADonc toutes lés lignées d'Israël vindrent à Dauid en Hebron,disans:Voicy,nous sommes tés os, 1.Chron. 11.a. & ta chair. Aussi parauant quand Saul estoit Roy sus nous,tu menoys hors & ramenoys Israël.Et le Seigneur t'a dict: Tu paistras mon peuple Israël,& seras Duc sus Israël. Tous lés anciens d'Israël vindrent semblablement au Roy en Hebron:& le Roy Dauid feit alliance auec eux en Hebron,deuant le Seigneur: & oingnirēt Dauid pour Roy sus Israël.

Dauid auoit trente ans,quand il commença à regner:& regna quarante ans. En Hebron il regna sus Iuda sept ans et six moys:& en Ierusalem il regna trente troys ans sus Israël & Iuda. Alors B
le Roy s'en alla & sés hommes en Ierusalem au Iebuséen habitant de ceste terre. Lequel parla à Dauid,disant:Tu n'entreras point icy,si tu n'oste lés aueugles & lés boyteux:pourtant qu'il pensoit que Dauid n'entreroit point là. Lequel print la forteresse de Zion,qui est la cité de Da-

uid. En ce iour mesme Dauid dist: Quiconque frappera le Iebuséen, & atteindra iusque aux gouttieres, & aux aueugles & boyteux, lesquelz hayent l'ame de Dauid, [en sera guerdonné.] Pource dit-on: Que aueugle ne boyteux n'entre en la maison. Et Dauid habita en la forteresse: & l'appella, La cité de Dauid: & edifia Dauid tout à l'entour, depuis Mello, & par dedans. Et Dauid alloit tousiours auant, & croissoit: et le Seigneur Dieu dés armées estoit

1. Chron. 14. a. auec luy. * Hyram aussi, Roy de Tyr, enuoya messagers à Dauid, et dés

C boys de cedres, & charpentiers, & tailleurs de pierres pour lés paroitz: pour edifier la maison de Dauid. Adonc congneut Dauid que le Seigneur l'auoit conferme Roy sus Israël, & qu'il auoit exalté son royaume, pour son peuple Israël.

Dauid donc print encore dés concubines & femmes de Ierusalem aprés qu'il estoit reuenu de Hebron: & luy nasquirent encore dés filz & filles. Or iceux sont lés noms de ceux qui luy nasquirent en Ierusalem: Samua, & Sobab, & Nathan, & Salomon, & Iebahar, & Elisua, & Nepheg, & Iaphia, & Elisama, & Eliada, & Eliphalet. Quand lés Philisthins eurent ouy qu'ilz auoient oingt Dauid pour Roy sus Israël, ilz monterent tous pour cercher Dauid. Laquelle chose quãd Dauid eut ouy, il descẽdit en la forteresse: & lés Philisthins venus s'espardirent en la vallée de Raphaim.

D Lors Dauid demanda conseil au Seigneur, disant: Monteray-ie cõtre lés Philisthins? lés bailleras-tu entre més mains? Le Seigneur dist à Dauid: Monte, car ie bailleray lés Philisthins entre tés mains.

*Ou, en la plaine de pherazim & souz. Adonc Dauid s'en vint en * Baal-pharazim, & là lés frappa, & dist: Le Seigñr a departy més ennemys deuant moy, cõe lés eaues sont departies. Pource il nomma le nom de ce lieu là Baal-pharazim. Et là laisserent leurs images, lesquelles Dauid & sés gens emporterent. De rechef lés Philisthins monterẽt, & s'espardirent en la vallée de Raphaim. Et Dauid demanda conseil au Seigneur, mais il respondit: Ne monte point, mais tourne par derriere eux, & viens à eux vis à vis dés meuriers. Et quand tu orras le son du brãsle du sommet dés meuriers, alors

*Pour marcher en auãt. *remue toy: car le Seigneur sortira deuãt ta face pour frapper sur le camp dés Philisthins. Dauid feit ainsi que luy auoit cõmandé le Seigneur: & frappa lés Philisthins depuis Gabaa, iusque à tant que tu vienne à Gezer.

CHAP. VI.

De rechef Dauid assembla toutes A lés gens d'eslite en Israël, trente 1. Chron. 13. b. mille. Et se leua Dauid, et s'en alla, & tout le peuple qui estoit auec luy dés hommes de Iuda: pour transporter l'arche de Dieu, sus laquelle est inuoqué le nom du Seigneur dés armées qui habite entre lés Cherubins sur icelle. Et mirent l'arche de Dieu sur vn chariot nouueau: & l'emmenerent de la maison d'Abinadab, qui estoit en Gabaa: & Oza & Ahio filz d'Abinadab, menoient le nouueau chariot. Quand ilz l'emmenoient de la maison d'Abinadab qui estoit en Gabaa auec l'arche de Dieu, Ahio alloit deuant l'arche. Et Dauid & tout Israël iouoyent deuant le Seigneur de tous [instrumens] faictz de boys de * sapin, sur *ou, cedre harpes, psalterions, tabours, * cornetz, & *trompettes. cymbales. Quand ilz furent venus à l'aire de Nachon, Oza estendit [la B main] à l'arche de Dieu, & la retint, pourtant que lés bœufz la ruoient ius. Et le Seigneur se courrouça fort contre Oza, & Dieu là le frappa pour [sa] faulte, & mourut là prés de l'arche de Dieu. Et Dauid fut marry pourtant que *L'abbatãt de son ordre. le Seigneur auoit faict * diuision en Oza: & nomma le nom de ce lieu là, Diuision d'Oza, iusque au iourdhuy. En ce iour là Dauid craingnant le Seigneur, dist: Comment entrera l'arche du Seigneur auec moy? Et ne voulut point Dauid destourner l'arche du Seigneur à soy en la cité de Dauid, mais la feit destourner en la maison d'Obed-edom Gethéen. Et demoura l'arche du Seigneur en la maisõ d'Obed-edom Gethéen l'espace de troys moys, lequel le Seigneur beneit & toute la maison d'iceluy. Et C on annonça à Dauid, que le Seigñr auoit beneit la maison d'Obed-edom, et tout ce qu'il auoit, pour l'amour de l'arche de Dieu. Parquoy Dauid s'en alla, & amena l'arche de Dieu de la maison de Obed-edom en la cité de Dauid, auec ioye. Quand ceux qui portoient l'arche de Dieu auoient marché six pas, il sacrifioit vn bœuf, & vn boueau. Et Dauid de toute sa force saultoit deuant le SEIGNEVR, & auoit ceinct l'Ephod de lin. Ainsi Dauid & toute la maison d'Israël menoient l'arche du Seigneur auec cris de ioye, & son de trompettes. Quand l'arche du Seigneur entroit en la cité de Dauid, Michol fille de Saul regardant par la fenestre veit le Roy Dauid se guindant & saultant deuant le Seigneur,

Seigneur,& le desprisa en son cœur. Et
amenerent l'arche du Seigneur, laquelle
colloquerent en son lieu au milieu du ta-
bernacle que Dauid luy auoit tẽdu. Puis
Dauid offrit holocaustes, & pacifiques
deuant le Seigneur. Quand Dauid
eut acheué d'offrir holocaustes & pacifi-
D ques, il beneist le peuple au nom du Sei-
gneur dés armées: & departit à tout le
peuple, & à toute la multitude d'Israël,
tant aux hommes que aux femmes, à cha
scun vn torteau de pain, & vne piece de
chair, & vne bouteille [de vin:] & s'en
retourna tout le peuple chascun en sa
maison. Aprés s'en retourna Da-
uid pour beneir sa maison: et Michol fil-
le de Saul luy vint au deuãt, & dist: Que
le Roy d'Israël a esté auiourdhuy glo-
rieux, qui s'est descouuert auiourdhuy
deuant lés yeux dés chambrieres de sés
seruiteurs, tout ainsi qu'vn belistre se des-
couure. Lors Dauid dist à Michol:
Deuant le *Seigneur que plustost ma esleu
qu'il n'a esleu ton pere, ne que toute sa
maison: me commandant d'estre Duc sus
le peuple du Seigneur sus Israël: & ie
iouëray deuant le Seigneur, & seray en-
core plus vil que ceste foys, & me repu-
teray humble, & entre lés chambrieres
desquelles tu as parlé, ie seray honnoré.
Michol dõc fille de Saul n'eut point d'en
fans, iusque au iour de sa mort.

*I'ay faict, ce en la p̃sence du

CHAP. VII.

A Prés que le Roy fut assis en sa
maison, & que lé Seigneur luy
eut donné repos de tous sés enne-
mys tout à lenuiron, Il dist à Nathan le
prophete: Regarde, maintenant, ie habite
en vne maison faicte de cedres, & l'arche
de Dieu habite au milieu dés cortines. Et
Nathan dist au Roy: Va, fais tout ce
qui est en ton cœur: car le Seigneur est a-
uec toy. Aduint ceste nuict là,
voicy le Seigneur parla à Nathan, di-
sant: Va, & parle à mon seruiteur Dauid,
Le Seigneur dit ainsi: M'edifieras tu vne
maison pour ma demeure? car ie n'ay
point demouré en maison depuis ce iour
là que ie feis monter lés enfans d'Israël
hors d'Egypte, iusque auiourdhuy: mais
i'ay cheminé en tente & en tabernacle.
Par tous [lés lieux] que i'ay conuersé a-
uec tous lés enfans d'Israël, ay-ie parlé
quelque chose à aucune dés lignées d'Is-
raël, depuis que i'ay commandé de pai-
stre mon peuple Israël, disant: Pourquoy
ne m'as-tu edifié vne maison de cedres?
B Et maintenant tu diras ainsi à mon
seruiteur Dauid: Le Seigneur dés ar-

A 1. Chron. 17. a.

mées dit ainsi: *Ie t'ay prins dés estables, 1. Samuel 16. c.
suyuant lés ouailles, pour estre Duc sus
mon peuple Israël: & ay esté auec toy
par tout ou tu as cheminé, & ay extermi
né tous tés ennemys de deuant toy. &
t'ay faict auoir grand renom, comme le
renom dés grans qui sont sur la terre: Ie
constitueray vn lieu à mon peuple Israël,
& le planteray, affin qu'il habite en sa
place, & ne se remue plus: lés filz iniques
ne lés affligeront plus comme parauant,
depuis le iour que ie commanday aux iu
ges qu'ilz fussent sus mon peuple Israël:
& ie te bailleray aussi repos de tous tés
ennemys. Et le Seigneur t'annonce
que le Seigneur te fera *vne maison. * Et *Il cõfera mera ton royaume.
quand tu auras accomply tés iours, &
que tu dormiras auec tés peres, ie suscite
ray ta semence aprés toy, laquelle sortira 1. roys. 8. e
de ton ventre, & affermiray son royau-
me. * Cestuy edifiera vne maison à mon 1. roys. 5. a
nom, & affermiray le thronne de son re- 1. Chron.
gne eternellement. Ie luy seray pour pe- 22. c.
re, & il me sera pour filz. Que s'il faict Heb. 1. b.
aucune iniquité, ie le chastieray de la ver- C
ge comme font lés hõmes, & auec playes
dés filz dés hommes. Mais ie n'osteray
point ma misericorde de luy, comme ie
l'ay ostée de Saul, lequel i'ay osté de de-
uant toy. *Et ta maison sera ferme, et ton psal. 89. a
roy aume eternellement deuant ta face: et
ton thronne sera confermé à iamais.

Selon toutes cés parolles cy, & selon
toute ceste vision cy, ainsi Nathan par-
la à Dauid. Lors le Roy Dauid
s'assist deuant le Seigneur, & dist: Qui
suis-ie Seigneur eternel, & quelle est ma
maison, que tu m'as amené iusque icy?
Et toy encore estimant ce estre peu de
chose, Seigneur eternel, tu as aussi parlé
de la maison de ton seruiteur pour long
temps. *Telle est l'ordonnance de l'hom- *Qu'ilz ꝓuoye de l'aduenir, pour lés siens.
me Seigneur eternel? Que te pourra donc
Dauid dire d'auantaige? car Seigneur
eternel tu congnois quel est ton serui-
teur. Pour l'amour de ta parolle, & se-
lon ton cœur tu as faict toute ceste gran-
de chose icy, pour lés faire congnoistre à
ton seruiteur. Pource es-tu magnifié, D
SEIGNEVR Dieu qu'il n'en
ya point de semblable à toy, & n'ya
point de Dieu fors que toy, selon tout
ce que nous auons ouy de noz oreil-
les. Qui est la seulle gent en la terre,
qui soit comme ton peuple, ainsi que Is-
raël de laquelle le Dieu soit allé pour la *Ou, du quel lés dieux sõt allés.
recouurer à soy pour peuple, & y met-
tre son nom, & pour vous faire grandes
choses, & terribles en la terre à cause de
ton peuple, que tu as racheté pour toy

d'Egypte de la gent,& de sés dieux. Car tu t'és confermé ton peuple Israël, pour estre ton peuple à iamais: & toy Seigneur tu leur és Dieu. Maintenãt donc Seigneur Dieu, que la parolle que tu as parlé touchant ton seruiteur & sa maison, soit confermée à iamais,& fais comme tu as parlé, & que ton nom soit magnifié à iamais,& qu'on die: Le Seigneur dés armées est Dieu sus Israël: & la maison de ton seruiteur Dauid sera affermie deuant toy: car toy Seigneur dés armées, Dieu d'Israël, tu as reuelé en l'oreille de ton seruiteur, disant: Ie t'edifieray vne maison: pource ton seruiteur *a trouué son cœur pour te prier par ceste oraison cy. Parquoy maintenant Seigneur eternel, tu és Dieu,& tés parolles seront vrayes: car tu as parlé à ton seruiteur de ce bien icy.

*S'est enhardy.

Vueille donc maintenant beneir la maison de ton seruiteur: pour estre eternellement deuant toy: car Seigneur eternel tu l'as ainsi dict: & de ta benediction sera beneite la maison de ton seruiteur à iamais.

CHAP. VIII.

A
1.Chron. 18.a.

Ce faict, aduint que Dauid frappa lés Philisthins,& lés affoiblit, & print Dauid le frain de la main dés Philisthins. Et frappa Moab, & lés mesura d'vn cordeau, lés iettant en terre: & mesura deux *cordeaux, pour lés mettre à mort,& vn plein cordeau pour garder en vie:& fut faict Moab seruiteur à Dauid, luy portant dons. Lors Dauid frappa Hadadezer filz de Rohob Roy de Zoba, quand il alloit pour reduire sés limites sur le fleuue Euphrates: &
B print Dauid du costé d'iceluy, mille sept cens cheuaucheurs,& vingt mille pietõs, tellemẽt ql coppa lés nerfz dés iãbes[aux cheuaux]dés chariotz, mais il en reserua cent chariotz. Adonc lés Syriens de Damas vindrent pour bailler secours à Hadadezer Roy de Zoba: mais Dauid frappa vingt deux mille hommes de Syrie. Puis Dauid mist garnison en Syrie de Damas: laquelle fut faicte seruante à Dauid, luy portant dons:& le Seigneur sauuoit Dauid en tous lieux ou il alloit. Si print Dauid lés boucliers d'or q estoient aux seruiteurs de Hadadezer, & lés porta en Ierusalem. Le Roy Dauid emporta grande abondance d'aerain de Betah & de Beroth citez de Hadadezer.

*C'est, il en tua lés deux pars en reseruant la troisiesme.

C Thou Roy de Hemath oyant que Dauid auoit frappé toute l'armée de Hadadezer: enuoya Ioram son filz au Roy Dauid, pour luy demander comment il se portoit, & le remercier de ce qu'il auoit bataille contre Hadadezer, & l'auoit frappé: car cestuy Hadadezer auoit mené guerre contre Thou: & auoit *entre sés mains vaisseaux d'or, & vaisseaux d'argent,& vaisseaux d'aerain: lesquelz Dauid consacra au Seigneur auec l'argent et l'or qu'il auoit dedié de toutes lés gens qu'il auoit assubiecty de Syrie, & de Moab,& dés filz d'Ammon,& dés Philisthins, & d'Amalec, & dés despouilles de Hadadezer filz de Rohob Roy de Zoba. Et Dauid acquist renommée quand il retourna, & eut occis lés Assyriens en la vallée dés salines, ou il en tua dixhuict mille. D Et mist garnison en Idumée: voire par toute Idumée il mist garnison,& furent tous lés Iduméens seruiteurs à Dauid:& le Seigneur sauua Dauid par tout ou il alla. Et Dauid regna sus tout Israël, faisant iugement & iustice à tout son peuple. Et Ioab filz de Zaruia auoit la charge de l'armée:& Iosaphat filz d'Ahilud estoit son chroniqueur: & Zadoc filz d'Achitob, & Achimelech filz d'Abiathar, estoiẽt sacrificateurs: Saraia estoit le scribe, & Banala filz de Ioiada sur lés Cerethiens & Phelethiens,& lés filz de Dauid estoient lés principaux.

*Pour faire present à Dauid.

CHAP. IX.

A Donc dist Dauid: y a il aucun qui soit demouré de la maison de Saul: affin que ie luy face grace à cause de Ionathan? Or de la maison de Saul y auoit vn seruiteur, nommé Ziba: lequel il appellerent pour venir à Dauid. Auquel le Roy dist: Es-tu Ziba? Il respondit: Ce suis-ie, ton seruiteur. Et le Roy dist: Y a il aucun de demourant de la maison de Saul? affin que ie luy face grace de Dieu: Ziba dist au Roy: Il y a encore vn filz de Ionathan, qui est *blessé aux piedz. Et le Roy luy dist: Ou est il? Ziba dist au Roy: Voylà il est en la maison de Machir filz d'Ammiel en Lo-dabar. Lors le Roy Dauid enuoya & le print de la maison de Machir filz d'Ammiel en Lo-dabar. B

*Ou, debile.

Quand Miphiboseth le filz de Ionathan filz de Saul, fut venu à Dauid, il cheut sur sa face, & l'adora. Et Dauid dist: Miphiboseth? Il respõdit: Voicy ton seruiteur. Et Dauid luy dist: Ne crains point: car ie te feray grace pour l'amour de Ionathã ton pere: et te restitueray tous lés chãps de Saul ton pere:& à tousiours mangeras du pain à ma table. Lequel se prosterna,& dist: Qui suis-ie moy ton seruiteur,

seruiteur, que tu as regardé sus vn chien
C mort tel que ie suis? Le Roy donc
appella Ziba seruiteur de Saul, & luy
dist: I'ay baillé au filz de ton seigñr tout
ce qui estoit à Saul, & toute la maison
d'iceluy. Parquoy laboure la terre d'ice-
luy, toy & tés filz & tés seruiteurs: & ap
Assauoir porteras du pain au[a] filz de ton seigneur
melcha. affin qu'il mãge: & Miphiboseth filz de
ton seigneur mangera tousiours du pain
sur ma table. Cestuy Ziba auoit
quinze filz & vingt seruiteurs. Et Ziba
dist au Roy. Selon toutes choses que le
Roy mon seigneur a commandé à son
seruiteur, ainsi fera ton seruiteur. Miphi-
boseth aussi [dist le Roy,] mangera sur
D ma table comme vn dés filz du Roy. Ce
Miphiboseth auoit vn petit filz, nommé
Micha: & tous lés habitans de la maison
de Ziba seruoient à Miphiboseth. Le-
quel Miphiboseth habitoit en Ierusalem:
car tousiours il mangeoit à la table du
Roy: & estoit boiteux dés deux piedz.

CHAP. X.

A ADuint aprés ce, que le Roy dés
filz d'Ammõ mourut: & Hanon
son filz regna pour luy. *Et Da-
1. Croni. 19.a. uid dist: Ie feray grace à Hanon filz de
Nahas, comme son pere m'a faict grace.
Et enuoya Dauid pour le consoler de son
pere, par sés seruiteurs. Quand
lés seruiteurs de Dauid furent venus en
la terre dés filz d'Ammon, lés prin-
ces dés filz d'Ammon dirent à Ha-
non leur seigneur: Pense tu que ce soit
pour honnorer ton pere en ta presen-
ce que Dauid t'a enuoyé dés consola-
teurs? N'est ce pas pour s'enquerir de
la ville & pour l'espier & destruire, que
Dauid a enuoyé sés seruiteurs à toy?

Hanon donc print lés seruiteurs de
Dauid, & leur rasa la moitie de leur bar-
be, & coppa leurs habillemens au milieu
iusque à leurs fesses, puis lés renuoya.

Quand ce fut annoncé à Dauid, il
enuoya au deuant d'eux: car ilz estoient
gens fort confus. Et leur manda le Roy:
B Demourez en Iericho, iusque à tant que
vostre barbe soit recruë, alors vous re-
tournerez. Voyans lés filz d'Am-
mon qu'ilz auoient fait laschement en-
uers Dauid, ilz enuoyerent, & prindrent
à gaiges vingt mille pietons dés Syriens
de la maison de Rohob, & dés Syriens
de Zoba, & mille hõmes du Roy Maa-
cha, & douze mille hommes d'Is-tob.

Or Dauid ayant entendu ce, enuoya
Ioab, & toute l'armée dés fortz [hom-
mes.] Et lés filz d'Ammon sortirent, &
disposerent la bataille à l'entrée de la
porte, & lés Syriens de Zoba, & de Ro-
hob, & Is-tob, & Maacha estoient seulz
au camp. Ioab voyant que la ba-
taille estoit contre luy, deuant & derrie-
re: il esleut de toutes lés gens d'eslite
d'Israël, & lés ordonna en bataille pour
aller au deuant dés Syriens: & bailla la
reste du peuple entre lés mains d'Abisai
son frere, qui lés disposa pour aller au de-
uant dés filz d'Ammon. Et dist: Si lés Sy C
riens sont plus fortz que moy, tu me vien
dras secourir: & si lés filz d'Ammon sont
plus fors que toy, ie te viendray aussi se-
courir. Soys vaillant & nous portons
vaillamment pour nostre peuple, & pour
lés citez de nostre Dieu: & le SEI-
GNEVR face ce que bon luy sem
blera. Adonc Ioab, & le peuple
qui estoit auec luy, se ioingnit en bataille
contre lés Syriens: lesquelz s'enfuyrent
de deuant luy. Voyãs lés filz d'Am
mon que lés Syriens s'enfuyoiẽt, s'enfuy-
rent semblablement de deuant Abisai, &
entrerent en la cité. Ioab aussi s'en
retourna d'encontre lés filz d'Ammon,
& s'en vint en Ierusalem. Lés Sy-
riens voyans qu'ilz estoient cheuz deuãt
Israël: ilz s'assemblerent ensemble. Et Ha
darezer enuoya, & amena hors lés Sy-
riens qui estoient de par delà le fleuue, &
vindrent à leur armée: & Sobach prince
de la gendarmerie de Hadarezer, alloit
deuant eux. Quand ce fut annon
cé à Dauid, il assembla tout Israël, &
passa le Iordan, & s'en vint en Helam: &
lés Syriens se disposerent pour venir au D
deuant de Dauid, & bataillerent contre
luy. Adonc lés Syriens s'enfuyrent
de deuant Israël: & Dauid tua sept cens
chariotz dés Syriens, & quarante mille
cheuaucheurs: il frappa aussi Sobach
prince de leur armée, & mourut là. Quãd
tous lés Roys qui estoient seruiteurs de
Hadarezer, eurent veu qu'ilz estoiẽt vain-
cus d'Israël, ilz firent paix auec Israël &
leur seruirent: & craingnirent lés Sy-
riens de plus donner secours aux filz
d'Ammon.

CHAP. XI.

L'An reuolu, au tẽps que lés Roys A
sortent [à la bataille:] Dauid en-
uoya Ioab, & sés seruiteurs auec
luy, & tout Israël: & destruisirent lés en-
fans d'Ammon: & assiegerent Rabba: &
Dauid demouroit en Ierusalem. Ad-
uint, que à l'heure de vespre, que Dauid se
leua de son lict, & se pourmenoit sur la

couuerture de l'hostel royal: & de dessus ceste couuerture il veit vne femme qui se l'auoit: laquelle estoit fort belle à veoir. Et enuoya Dauid, & s'enquist de ceste femme, disant: N'est-ce pas cy Beth-sabée fille d'Eliam, femme d'Vria Hethée? Aprés enuoya Dauid messagers, & l'enleua: laquelle quand fut entrée à luy il
* Lors q̃ dormit auec elle: & elle se* purgeoit de
Dauid la son immundice, & s'en retourna en sa
veit lauer maison, ayant conceu. Et enuoya & denonça à Dauid, disant: Ie suis grosse.

Adonc Dauid enuoya à Ioab, [disant:]
B Enuoye moy Vria Hethéen. Et Ioab enuoya Vria à Dauid. Lequel Vria vint à luy: & Dauid l'interrogua comment se portoit Ioab, comment se portoit le peuple, comment aussi se portoit la bataille. Et Dauid dist à Vria, descendz en ta maison, & laue tés piedz. Vria sortit hors de la maison du Roy, aprés lequel on portoit vn present royal. Mais Vria dormit deuãt l'huis de la maison du Roy, auec tous lés seruiteurs de son seigneur: & ne descendit point en sa maison.

Lors on annonça à Dauid, & luy dist-on: Vria n'est point descendu en sa maison. Dont Dauid dist à Vria. Ne viens-tu pas de cheminer? pourquoy n'és-tu descendu en ta maison? Et Vria respondit à Dauid: L'arche, & Israël, & Iuda habitent és pauillons: mon seigneur Ioab aussi, & lés seruiteurs de mon seigneur demourent sur la terre: & moy entreroye-ie en ma maison pour boire & manger, & dormir auec ma femme? Aussi vray que tu vis, & que ton ame vit: ie ne feray point ceste chose. Et Dauid dist à Vria: Demoure icy encore au iourdhuy, & demain ie te renuoyeray.

C Vria demoura ce iour là en Ierusalem, & le lendemain. Et Dauid l'appella: & le feit boire & mãger deuant soy, & l'enyura: lequel au vespre sortit pour dormir en son lict auec tous lés seruiteurs de son seigneur, & ne descendit point en sa maison. Le lendemain au matin Dauid escriuit dés lettres à Ioab, lesquelles ilz enuoya par lés mains d'Vria. Or escriuit il és lettres, disant: Metz Vria à la poincte du plus fort de la bataille, & vous reculez de luy, affin qu'il soit frappé, & qu'il meure. Quand donc Ioab assiegeoit la cité, il mist Vria au lieu ou il sauoit qu'estoient vaillantz gens.

Et lés hommes de la cité sortirent, & bataillerent contre Ioab: & moururent aucuns du peuple, dés seruiteurs de Dauid. Vria Hethéen mourut aussi.

Ioab donc enuoya, & annonça à Dauid tout l'affaire de la bataille: & commanda au messager, disant: Quand tu auras cessé de parler au Roy de tous lés affaires de la guerre, s'il aduient que la fureur du Roy monte, & qu'il te die: Pourquoy estés vous approchez de la cité pour batailler? ne sauez vous pas bien qu'on iette tousiours quelque chose de dessus le mur? *Qui tua Abimelech filz iuges.9.g
de *Ierobeseth? ne ietta point vne femme D
vne piece d'vne meule sur luy de dessus le *C'est, Ge-
mur dont il mourut en Thebez? pour- deon, dict
quoy vous estesvous approchez du mur? Ierubaal.
Tu luy diras: Aussi ton seruiteur Vria Hethéen est mort. Ainsi s'en alla le messager: lequel quand il fut arriué, il annõça à Dauid tout ce pourquoy Ioab l'auoit enuoyé. Et le messager dist à Dauid: Lés hommes ont esté plus fors que nous, & sont sortis contre nous aux champs lesquelz nous auons repoussez iusque à l'entrée de la porte. Mais lés archiers ietterent dés pierres contre tés seruiteurs de dessus le mur, & sont mortz aucuns dés seruiteurs du Roy: ton seruiteur aussi Vria Hethéen est mort. Et Dauid dist au messager: Tu diras ainsi à Ioab, Ne te face point de mal de ceste chose: car le glaiue consomme autant cestuy cy, que cestuy là: renforce ta bataille contre la ville, & la destruis: & toy [messager] baille luy courage. Lors la femme d'Vria ouyt que Vria son mary estoit mort: & mena dueil de son mary. Aprés que le dueil fut passé: Dauid l'enuoya [querir] & la receut en sa maison, & fut sa femme: laquelle luy enfanta vn filz. Or la chose que Dauid auoit faicte despleut au Seigneur.

CHAP. XII.

LE Seigneur donc enuoya Nathan à Dauid: lequel quand fut venu à A
luy, il luy dist: Ilz estoient deux hommes en vne cité, l'vn riche & l'autre paoure. Le riche auoit ouailles & bœufz en grande abondance. Mais le paoure n'auoit du tout rien, sinon vne petite brebis, laquelle il auoit achetée, & nourrye, & estoit deuenue grande chez luy, ensemble auec luy & sés filz, mangeant de sés morceaux, & beuuant en son gobelet, dormant en son sein, & luy estoit comme fille. Et vn passant, s'en vint à l'hõme riche, lequel espargnoit de prendre de sés ouailles, & de sés bœufz, pour en apprester au voyager qui estoit venu à luy, mais il print la brebis du paoure hõe & l'appareilla à l'hõme qui estoit venu à

luy. Adõc Dauid se courrouça fort cõtre
B l'homme,& dist à Nathan: Aussi vray q̃
le Seigneur vit,l'homme qui a faict celà,
est digne de mort: & pource qu'il a faict
ce,et ne la põit espargné,il restituera pour
la brebis quatre au double. Et Na-
than dist à Dauid: Tu és cest homme là.
Le Seigneur Dieu d'Israël dit ainsi. Ie
t'ay oinct pour estre Roy sus Israël, &
t'ay deliuré de la main de Saul. Ie t'ay
baillé la maisõ de ton seigneur,& lés fem
mes de ton seigneur en ton sein, & t'ay
baillé la maison d'Israël & de Iuda:& si
[c'est]peu de chose, ie t'en augmenteray
C beaucop de semblables. Pourquoy donc
as-tu cõtemné la parolle du Seigneur: en
faisant ce mal deuant sés yeux?tu as frap
pé de glaiue Vria Hethéen, & as prins la
femme d'iceluy pour ta femme, et l'as tué
du glaiue dés filz d'Ammon. Parquoy
maintenant,glaiue ne partira point de ta
maison à iamais, pourtãt que tu m'as cõ-
temné & as prins la femme d'Vria He-
théen pour estre ta femme. Le Seigñr dit
ainsi:Voicy,ie feray leuer vn mal contre
toy,qui sera de ta maison,et enleueray tés
femmes deuant tés yeux,& lés bailleray
Sou.16.d *a ton prochain,& dormira auec tés fem
"C'est, en mes,en la presence de ce"soleil icy.Car tu
plei iour, l'as faict en cachette: mais moy,ie feray
"Ou, mani ceste chose en la presence de tout Israël,
festement. & en la presence du soleil. Lors Da-
D uid dist à Nathan:*I'ay peché contre le
eccl.47b Seigneur. Et Nathan dist à Dauid:
Aussi le Seigneur t'a osté ton peché,tu ne
mourras point.Toutesfoys pourtãt que
par ce faict tu as donné occasion de blas-
phemer aux ennemis du Seigneur:tõ filz
aussi qui t'est nay,mourra. Aprés
ce Nathan s'en retourna en sa maison:&
le Seigneur frappa l'enfant que la femme
d'Vria auoit enfanté à Dauid, & fut tres
greuemẽt malade. Et feit Dauid requeste
vers Dieu pour l'enfãt,et ieuna vne ieune:
lequel s'en vint,& demoura la nuict cou-
ché en terre. Lés anciens de sa mai-
son se leuerent, pour s'en venir vers luy,
pour le faire leuer de terre: mais il ne le
voulut point,& ne mangea point de pain
auec eux. Aduint que le septiesme iour
l'enfant mourut:& lés seruiteurs de Da-
uid craingnoient de luy annoncer que
l'enfant estoit mort:car ilz disoient.Voi-
E cy,quand l'enfant estoit en vie, nous par-
lions à luy,et ne nous voulut point ouyr:
combien plus donc fera il mauuaise chere
quand nous luy dirons que l'enfant est
mort? Voyant Dauid que sés ser-
uiteurs parloient bas, il entendit bien
que l'enfant estoit mort. Si dist Dauid à
sés seruiteurs:L'enfant n'est-il pas mort?
Ilz dirent:Il est mort. Et Dauid se le-
ua de dessus terre,& se laua,et s'oingnit,
& changea d'habillemens:& quand il fut
entré en la maison du Seigneur il adora.
Puis reuint en sa maison, & demanda
qu'on luy mist du pain deuant luy,[ce
qu'on feist:] & mangea. Et sés ser-
uiteurs luy dirent: Qu'est-ce que tu fais?
quand l'enfant estoit en vie, tu ieunois &
plourois: mais quãd l'enfant a esté mort,
tu t'és leué, & as mangé du pain. Et
il dist: Pour l'enfant qui estoit en vie i'ay F
ieuné & plouré:.car ie disoye: Qui est ce
qui scet si le Seigneur aura misericorde de
moy, & que l'enfant viue? Or mainte-
nant qu'il est mort, pourquoy ieuneray-
ie? pourroye-ie plus le faire reuenir? ie
iray à luy, & il ne reuiendra point à
moy. Et Dauid consola sa femme
Beth-sabée, & entra à elle, & dormit
auec elle. Laquelle aprés enfanta vn filz,
lequel elle nomma. * Salomon: & le Mat.1.a.
Seigneur ayma iceluy. Lequel il mist en-
tre lés mains de Nathan le prophete,qui
nomma son nom Iedidia à cause du Sei-
gneur[qui l'aymoit.] Lors*Ioab ba G
tailloit contre Raba,qui estoit dés enfans 1.Chron.
d'Ammon,& print la ville royale.Si en- 20.a.
uoya Ioab messagers à Dauid, disant:
I'ay bataillé contre Raba, i'ay aussi
prins la ville dés eaues.Parquoy mainte-
nant assemble la reste du peuple,& assiez
le camp contre la ville, affin que tu la
prenne:que parauenture quãd ie l'auroye
prinse,on "n'appelle mon nom sur icelle. "On n'at-
Dauid donc assembla tout le peuple, tribue la
& s'en alla en Raba:quand il eut batail- victoire à
lé contre icelle,il la print.Et print la cou mõ nom.
ronne de dessus la teste de leur "Roy,la- "melchõ,
quelle pesoit vn talent d'or,ayant pierres idole dés
precieuses:& fut mise sur la teste de Da- Ammoni
uid:et emmena moult fort grãde despouil tes.
le de la ville. Il emmena le peuple qui
estoit en icelle,& lés mist sur dés scies,&
sur dés herces de fer,& sur coingnées de
fer,& lés feit passer par vn fourneau ou
on faict la tuylle: ainsi feit-il à toutes
lés citez dés enfans d'Ammon. Et
Dauid s'en retourna & tout le peuple,
en Ierusalem.

CHAP. XIII.

A Prés ce aduint,que Amnon filz A
de Dauid ayma vne sœur que
auoit Absalom aussi filz de Da-
uid, laquelle estoit belle, & auoit nom
Thamar,& en estoit en angoisses, telle-
mẽt qu'il escheut malade pour l'amour de
Thamar sa sœur:car elle estoit vierge,et
sembloit difficilé à Amnon de faire quel-
que

que chose auec elle. Or Amnon auoit vn amy nommé Ionadab filz de Samma frere de Dauid,& estoit Ionadab homme "fort prudent. Lequel luy dist: Filz du Roy pourquoy amaigris tu ainsi par chascun iour? ne me le declaireras tu point? Amnon luy respondit: I'ayme Thamar sœur de mõ frere Absalom. Ionadab luy dist: Couche toy sur ton lict, & fais semblant d'estre malade: & quand ton pere te viẽdra veoir, tu luy diras: Ie te prie que ma sœur Thamar vienne, affin qu'elle me "refectionne, & qu'elle face deuant moy quelque viande, que ie la voye, & que ie la mange de sa main. Amnon donc se coucha, & feit semblant d'estre malade: et B quand le Roy le fut venu veoir, Amnon luy dist: Ie te prie que ma sœur Thamar me viẽne faire deux torteaux en la paesle deuant moy, & q̃ ie lés mãge de sa main.

"De fort grand esprit.

"repaisse.

Et Dauid enuoya Thamar en la maison, disant: Va-t'en maintenãt en la maison de ton frere Amnon, & luy fais quelque viande. Thamar donc s'en alla en la maison de son frere Amnon: lequel estoit couché. Et elle print de la farine, & la mesla, & en feist deuant luy dés torteaux, & lés cuysit. Puis elle print la paesle, & lés "versa deuãt luy: lequel n'en voulut point manger: mais Amnon dist: Faictes sortir toutes cés gens arriere de moy, quand toutes lés gens furent sortis d'auec luy, Amnon dist à Thamar: Apporte moy ceste viande en la chambrette, C & que ie la mange de ta main. Et Thamar print lés torteaux qu'elle auoit faictz & lés apporta à Amnon son frere en la chambrette. Quand elle luy eut presenté pour manger, il la print, & luy dist: Viẽs couche auec moy ma sœur. Elle luy respondit: Non, mon frere, ne m'esforce point: car ainsi ne fut onc faict en Israël, ne fais point ceste folie: Et moy, ou iray-ie, auec mõ diffame? Mais aussi tu serois comme vn dés folz, en Israël. Ie te prie parle maintenant au Roy, & il ne refusera point de me bailler à toy. Mais il ne la voulut point ouyr parler: ains il la print, & l'esforça, & dormit auec elle.

"Presenta

Ce faict, Amnon la hayt de moult grãde haine: tellement que la haine de quoy il la hayoit, estoit plus grande q̃ l'amour de quoy il l'auoit aymée. Dont luy dist Amnon: Leue toy, va-t'en. Et elle luy respondit: Tu n'as point cause: ce mal cy, que tu me metz dehors, est plus "grãd que l'autre que tu m'as faict. Il ne la voulut point ouyr: mais il appella son seruiteur qui luy seruoit, & dist: Iette ie te prie ceste cy hors d'auec moy, & ferme l'huys aprés elle. Et elle estoit habillée d'vne robbe de diuerses couleurs: car lés D filles vierges dés Roys estoient ainsi habillées. Son seruiteur donc la ietta dehors, & ferma l'huys aprés elle.

"De me dechasser.

Et Thamar print de la cendre sur son chef, & deschira son roquet qui estoit de diuerses couleurs, qu'elle auoit sur elle, ayant sa main mise sur son chef, & s'en alloit criant. Et son frere Absalom luy dist: Ton frere "Amnon à il esté auec toy? Mais maintenant ma sœur tais toy il est ton frere: ne metz point cecy en ton cœur. Ainsi demoura Thamar toute desolée en la maison d'Absalõ son frere.

"Ou, Amnon, par contènement.

Quand le Roy Dauid eut ouy toutes cés parolles, il se courrouça fort.

Et Absalom ne parloit ne bien ne mal à Amnon: pource que Absalom hayoit Amnon, entant qu'il auoit esforcé Thamar sa sœur. Et aduint deux ans aprés qu'on tondoit pour Absalom en E Baal-hazor, laquelle estoit prés d'Ephraim, & Absalom inuita tous lés filz du Roy. Puis vint Absalom au Roy, & luy dist: Voicy, ton seruiteur a lés tondeurs: ie te prie que le Roy & sés seruiteurs viennent auec ton seruiteur. Mais le Roy dist à Absalalom: Non, mon filz: ie te prie q̃ nous n'y alliõs point tous, q̃ nous ne te greuiõs, Quãd il l'eut biẽ pressé, en fin n'y voulut point aller: mais le regracia. Et Absalom dist: Et si tu ne [viẽs point] ie te prie q̃ mon frere Amnon viẽne auec nous. Le Roy luy respondit: A quoy iroit-il auec toy? Et Absalom le pressa tãt, q̃l laissa aller auec soy Amnon & tous lés filz du Roy. Or Absalom auoit commãdé à ses seruiteurs, disant: Ie vous prie prenez biẽ garde quãd le cœur d'Amnon sera guay de vin: & quand ie vous diray: Frappez Amnon, tuez-le, ne craingnez point: ne suis-ie point moy, q̃ vous le cõmãde? "Soyez fortz, & portez vous vaillãtz. Et lés seruiteurs d'Absalom F feirẽt à Amnon cõe Absalom auoit cõmãdé: et tous lés filz du Roy se leuerẽt: et mõterẽt chascũ sur son mulet, et s'en fuyrẽt Eux estãs encore en chemin, le bruit vint à Dauid, & luy disoit-on: Absalõ a frappé tous lés filz du Roy, et n'en est point demouré vn seul. Adõc le Roy se leua, et deschira sés habillemẽtz, & se ietta à terre: tous sés seruiteurs aussi assistoiẽt auec leurs vestemẽtz deschirez. Et Ionadab filz de Semaa frere de Dauid respõdit, & dist: Que mõ seigñr ne die poĩt qu'ilz ont tué tous lés iuuenceaux filz du Roy: car Amnon seul est mort. Car Absalõ l'auoit ia par sa parolle deliberé

"Enhardissez vous.

dés

dés le iour que iceluy viola Thamar sa sœur. Parquoy maintenant que nostre
G sire le Roy ne mette point celà en son cœur, de dire que tous lés filz du Roy sont tuez: car Amnon seul est mort.

Lors Absalom s'enfuyt, & le iuuenceau qui faisoit le guet, leuant sés yeux regarda: & voicy vn grand peuple venoit par le chemin derriere luy, à costé de la montaigne. Et Ionadab dist au Roy: Voicy lés filz du Roy qui viennent: il est ainsi comme ton seruiteur disoit. Quād il eut acheué de parler, voicy lés filz du Roy arriuerent: & esleuerent leurs voix, & plourerent. Le Roy aussi & tous sés seruiteurs se prindrent à plourer d'vn moult grand pleur. Et Absalom s'en estoit fuy, & allé à Tholmai filz d'Amiud, Roy de Gesur: & Dauid lamentoit tous lés iours sus son filz. Quand Absalom s'en fut fuy, & fut venu en Gesur, il fut là trois ans. Et desira [l'ame] du Roy Dauid de sortir" aprés Absalom: car il estoit appaisé touchant Amnon, car il estoit mort.

" Pour le retirer vers luy.

CHAP. XIIII.

A Congnoissant Ioab filz de Zaruia que le cœur du Roy estoit à Absalom, il enuoya en Thecua, & de là amena vne femme sage: à laquelle il dist: Ie te prie fais semblant que tu és en dueil, & te vestz, maintenant d'habillementz de dueil, et ne t'oings point d'huyle: mais soye comme vne femme qui ia par long temps ait pleuré sus vn mort. Et entreras au Roy, & parleras à luy selon ceste parolle. Et Ioab l'emboucha de ce qu'elle deuoit dire. Quand la femme Thecuite fut venue au Roy, elle cheut sur sa face en terre, & le salua, &
B dist: O Roy sauue moy. Et le Roy luy dist: Qu'as-tu? Elle respondit: Ie suis certes femme vefue, & mon mary est mort. Ta chambriere auoit deux filz: lesquelz deux prindrent noise au champ: & nul n'estoit là qui lés peust deliurer: par ainsi l'vn frappa l'autre, & le tua. Et voicy toute la lignée s'est esleuée contre ta chābriere, & disent: Baille nous celuy qui a frappé son frere, affin que nous le tuons, pour l'ame de son frere qu'il a tué, & que nous destruysions aussi l'heritier: car ilz esteindront ma scintille qui est demourée,
C tellement qu'ilz ne delaisseront point de nom à mon mary, n'aucun de reste sur la terre. Le Roy dist à sa femme: Va-t'en en ta maison, ie feray commandement pour toy. Et la femme Thecuite dist au Roy"Sur moy mon seigneur mon Roy soit ceste iniquité, & sur la maison de mon pere: & que le Roy et son thronne en soit innocent. Le Roy dist: Ameine moy celuy qui te contredira: & iamais ne luy aduiendra de te toucher. Et elle dist: Ie prie que le Roy ait memoire du Seigneur ton Dieu, qu'il ne laisse point croistre en plus grand nombre lés prochains de celuy à qui le sang a esté espandu, pour le perdre, & qu'ilz ne destruisent point mon filz. Lequel dist: Aussi vray que le Seigneur vit, il ne cherra point"vn dés cheueux de ton filz sur terre. Et la femme dist: Ie te prie que ta chābriere parle vn mot à mon seigneur mon Roy. Il dist: Parle. Et la femme dist: Pourquoy as-tu pensé telle chose cōtre le peuple de Dieu, & a le Roy parlé vne telle parolle cōe vn pecheur: c'est que le Roy ne fait point retourner celuy qu'il a reietté? * Car nous mourons, & sommes tout ainsi que eaues qui coulent,
D en terre, lesquelles on ne rassemble point. Et Dieu n'oste point la vie, mais il pense & repense de ne deietter point arriere de soy celuy qui est deietté. Maintenāt donc ie suis venue pour dire cecy au Roy mō seigneur: car le peuple m'a espouanté. Et ta chambriere disoit: Ie parleray maintenant au Roy: parauēture le Roy fera ce que sa chambriere luy dira. Et le Roy escoutera pour deliurer sa chambriere de la main de ceux qui moy & mon filz semblablement veullent destruire de l'heritage de Dieu. Et ta chambriere disoit: Ie prie que ce que dira mon seigneur mon Roy, soit pour consolation: car mon seigneur mon Roy est comme vn ange de Dieu, pour ouyr bien & mal: pource ton Seigneur Dieu soit auec toy. Le
E Roy respondit, & dist à la femme: Ie te prie, ne me cele rien de ce que ie t'interrogueray. Et la femme dist: Ie prie que mon seigneur mon Roy parle. Le Roy dist: N'est ce pas par la cōmissiō de Ioab que tu fais tout cecy? La femme respondit, & dist: Aussi vray que ton ame vit, mon seigneur Roy, s'il y à aulcun à dextre, ou à senestre en toutes cés choses que le Roy mon seigñr a parlé sinō tō seruiteur Ioab me l'a commandé, & est celuy qui embouche ta chambriere de toutes cés parolles. C'est ton seruiteur Ioab qui a faict cecy, que i'ay ainsi tourné cest affaire. Mais mon seigneur est sage selon la sagesse de l'ange de Dieu: pour sauoir tout ce qui est sur terre. Et le Roy dist à Ioab: Voicy, i'ay faict ceste chose: Va, rameine le iuuenceau Absalō. Lors Ioab se ietta sur sa face en terre, & adora, & regracia le Roy. Si dist Ioab: Au iourdhuy ton

" Que ie meure pour le peché, de mō filz & qu'il viue.

" Il n'aura mal quelconque.

Eze. 18. g

ton seruiteur congnoit que ie suis en ta grace mon seigneur mō Roy: car le Roy a faict ce que luy a dict son seruiteur.
F Ioab donc se leua, & s'en alla en Gesur, & ramena Absalom en Ierusalem. Et le Roy dist: Qu'il s'en retourne en sa maison, & qu'il ne voye point ma face.

Et Absalom s'en retourna en sa maison, & ne veit point la face du Roy. Il n'y auoit point vn homme en tout Israël si beau que estoit Absalom, car il estoit trésbeau, tellement que depuis la plante dés piedz, iusque au sommet de la teste, il n'y auoit point en luy vne macule. Et quand il tondoit sa teste (& à la fin de chascun an il la tōdoit: pourtāt qu'elle luy pesoit trop, la tondoit il) il pesoit lés cheueux de sa teste, lesquelz pesoiēt deux cens sicles au poidz du Roy. Troys filz nasquirent à Absalom, & vne fille, laquelle auoit nom Thamar, qui estoit vne belle femme à veoir. Et demoura Absalom en Ierusalem deux ans sans veoir la face du Roy. Parquoy Absalom enuoya à Ioab pour l'enuoyer au Roy: lequel
G ne voulut point venir à luy. Encore renuoya il à luy pour la seconde foys: mais il n'y voulut point venir. Lors il dist à sés seruiteurs: Vous voyez là le champ de Ioab, prés de mon lieu: auquel il a de l'horge: allez & le bruslez par feu. Et lés seruiteurs d'Absalom bruslerent par feu le champ. Adonc Ioab se leua, & s'en vint à Absalom en la maison. Et Ioab luy dist: Pourquoy ont tés seruiteurs bruslé mon champ par feu? Absalom dist à Ioab: Voicy, i'ay enuoyé à toy, en disant: Viens icy, & ie t'enuoyeray au Roy. & luy diras: Pourquoy suis ie venu de Gesur? il me vaudroit mieux estre encore là. Maintenant donc que ie voye la face du Roy: & s'il ya iniquité en moy, tue moy. Ioab donc s'en vint au Roy, & luy annonça: lequel appella Absalom, & vint au Roy, & s'enclina sur sa face en terre deuant le Roy, & le Roy baisa Absalom.

CHAP. XV.

A APrés ce, Absalom accoustra dés chariotz & dés cheuaux pour soy, & cinquante hommes pour courir deuant soy. Tous lés matins Absalom estāt leué se tenoit à l'entrée de la porte, & tout homme qui pour quelque affaire venoit au Roy, pour auoir iugement: Absalom l'appelloit, & luy disoit: De quelle cité es-tu? Il respondoit, ton seruiteur est d'vne dés lignées d'Israël. Et Absalom luy disoit: Regarde ta cause est bonne & droicte: il n'y a aulcun [constitué] du Roy, qui t'oye & disoit Absalom: O q̄ ne me constitue on iuge en la terre, & que tout homme qui a quelque affaire, ne viēt à moy, affin que ie luy feice iugement & iustice. Et quand quelcun s'approchoit de luy, & s'enclinoit deuant luy, il estendoit sa main, & le prenoit, & le baisoit. Ainsi faisoit Absalom à tous B
ceux d'Israël qui venoient au Roy pour auoir iugement: & ainsi Absalom soubstrayoit lés cœurs dés hommes d'Israël.

Aduint que quarante ans aprés, Absalom dist au Roy: Ie te prie que ie m'en aille, & que ie rende mon voeu que i'ay voué au Seigneur, en Hebron: car quand ton seruiteur estoit en Gesur de Syrie, il voua vn voeu, disant: Si le Seigneur me remeine en Ierusalem, ie sacrifieray au Seigneur. Le roy luy dist: Va en paix. Lequel se leua, & s'en alla en Hebron.

Lors Absalom enuoya espies par toutes lés lignées d'Israël, pour dire: Incontinent que vous orrez le son de la trōpette, dictes: Absalom est faict Roy en Hebron. Or auec Absalom deux cēs hommes de Ierusalem s'en estoient allez, lesquelz auoient esté appellez, & alloiēt d'vn simple cœur, ne sachans rien de l'affaire. Aussi Absalom enuoya [querir] Achithophel Gilonite conseillier de Dauid, de sa cité de Gilo. Entre temps qu'il C
sacrifioit sacrifices, la coniuration se fortifioit: & le peuple s'en venoit, & s'augmentoit auec Absalom. Or vint vn messagier à Dauid, disant: Le cœur de tout Israël est conuerti aprés Absalom.

Et Dauid dist à tous sés seruiteurs qui estoient auec luy en Ierusalē: Leuez vous, & fuyons: car nous ne pourrons eschapper d'Absalom: hastez vous d'aller, qu'il ne se haste, & nous empongne, & repoulse le mal sur nous, & frappe la cité au trenchant de l'espée. Et lés seruiteurs du Roy luy dirent selon tout ce que nostre sire le Roy eslira: voicy, tés seruiteurs [sont prestz.] Le Roy donc, & toute sa famille sortirēt à pied: & laissa le Roy sés dix femmes concubines pour garder la maison. Le Roy, & tout le peuple D
sortit à pied, & se tindrēt loing de la maison. Et tous sés seruiteurs cheminoiēt auprés de luy: & tous lés Cerethiēs, & tous lés Phelethiens, & tous lés Gethéens qui estoiēt six cens hōmes qui de pied estoiēt venus de Gath, alloient deuant le Roy. Et le roy dist à Ethai Gethēē: Pourquoy viens-tu aussi auec nous? retourne t'en, et demoure auec le roy: car tu és estrāger, et n'és point stable en tō lieu. Tu vins hier: & te feroy-ie au iourdhuy partir pour

cheminer auec nous? ie m'en voys ou ie pourray: retourne t'en, & rameine tés freres. Grace & verité soient auec toy. Et Ethai respõdit au roy, disant: Aussi vray que le Seigneur vit, & que mon seigneur mon Roy vit, en quelque lieu q̃ tu seras, mon seigneur mon Roy, soit à mort, soit à vie, là sera aussi ton seruiteur. Et Dauid dist à Ethai: Viens donc & passe.

E Et Ethai Gethéen passa, & tous lés hõmes qui estoient auec luy, & toute la famille qui estoit auec luy. Toute la terre plouroit d'vn grand cry, & tout le peuple passoit: le Roy aussi passoit outre le fleuue de Cedron, & tout le peuple passoit vers le chemin qui tend au desert. Là aussi estoit Zadoc le sacrificateur, & tous lés Leuites auec luy, portans l'arche de l'alliance de Dieu: laquelle ilz colloquerent là. Et Abiathar monta iusque à tant que tout le peuple fust sorty de la cité.

Et le Roy dist à Zadoc: Reporte l'arche de Dieu en la cité. Si i'ay trouué gra-
F ce enuers le Seigneur Dieu, il me ramenera, & me la monstrera, & son tabernacle. Que s'il me dict: Tu ne me plais point: me voicy, qu'il me face ce que luy semble bon. Et le Roy dist au sacrificateur Zadoc: N'és-tu pas le Voyant? retourne t'en en paix en ta cité, & Achimaaz ton filz, & Ionathan filz d'Abiathar: voz deux filz soient auec vous. Regardez, ie tarderay icy és cãpaignes du desert: iusque à tant qu'on apporte nouuelle de vous, que vous me feres sauoir. Zadoc dõc & Abiathar reporterent l'arche de Dieu en Ierusalem, & demourerent là.

Et Dauid montoit par la montée par ou on monte aux oliues, mõtant & plourant, sa teste couuerte, & cheminoit deschaussé. Tout le peuple aussi qui estoit auec luy, chascun sa teste couuerte, montoit en plourant. Lors on annonça à Dauid que Achithophel estoit en la coniuration auec Absalom dont dist Dauid:
G Ie te prie Seigneur[a] affolis le cõseil d'Achithophel. Quand Dauid fut monté iusque au sommet de la montaigne là ou il adora Dieu: voicy Chusai Arachite luy vint au deuant, sa robbe deschirée, et ayãt de la terre sur sa teste. Et Dauid luy dist: Tu me seras en charge, si tu viens auec moy. Mais si tu t'en retourne en la cité, & tu dis à Absalom: O Roy ie suis ton seruiteur, comme le temps passé i'ay esté seruiteur de ton pere, ainsi seray-ie maintenant ton seruiteur. Tu dissiperas le conseil d'Achithophel. Tu as là auec toy lés sacrificateurs Zadoc & Abiathar: tout ce que tu orras de la maison du Roy tu l'annonceras aux sacrificateurs Zadoc & Abiathar. Là sont auec eux leurs deux filz, Achimaaz [filz] de Zadoc, & Ionathan [filz] d'Abiathar: par eux vous m'enuoyerez tout ce que vous aurez ouy. Ainsi que Chusai l'amy de Dauid venoit en la cité: Absalon entroit en Ierusalem.

[a] Ou, destruiz.

CHAP. XVI.

A QVand Dauid eut passé vn peu du sommet [de la montaigne,] voicy Ziba seruiteur de Miphisboseth venoit au deuant de luy auec vn coupple d'asnes chargez, sur lesquelz estoient deux cens pains, & cent bottes de raisins secz, & cent masses de figues seiches, & vn baril de vin. Le Roy dist à Ziba: Que veux-tu auec cés choses? Et Ziba respõdit: Ce sont dés asnes pour la famille du Roy, pour mõter dessus: & du pain & dés figues seiches pour manger aux souldars: et du vin pour boire si aucun est lás au desert. Et le Roy luy dist: Ou est le filz[a] de ton seignr? Ziba respondit au Roy: Voylà, il est demouré en Ierusalem, car il dit: Au iourdhuy la maison d'Israël, me restituera le royaume de mon[b] pere. Adonc le Roy dist à Ziba: Soit à toy tout ce qu'a Miphiboseth. Et Ziba dist: Ie m'encline & trouueray grace deuant toy nostre sire Roy.

B Et le Roy Dauid s'en vint iusqu'en Bahurim: et voicy, de là sortoit vn hõe de la famille de la maison de Saul, nõmé Semei, filz de Gera: cestuy sortoit hors, et maudisoit: & iettoit dés pierres cõtre Dauid, & cõtre tous lés seruiteurs du Roy Dauid: & tout le peuple, & tous lés fortz hõmes estoiẽt à dextre & à senestre de luy. Et Semei disoit ainsi quãd il le maudisoit: Sors sors hors meurtrier, & hõe[c] peruers. Le Seignr t'a rẽdu tout le sang de la maison de Saul, pour leql tu as regné: & le Seignr a baillé le royaume entre lés mains de ton filz Absalom: & voicy tu és venu en ton mal, pourtãt que tu és vn meurtrier. Lors Abisai filz de Zaruia, dist au Roy: Pourquoy ce chiẽ mort cy, maudict-il le Roy mon seignr? q̃ ie passe ie te prie, et q̃ ie luy oste la teste. Et le roy dist: Qu'en ay-ie affaire, et vous aussi filz de Zaruia s'il me maudict ainsi? Car le Seignr luy a dict qu'il maudie Dauid. Et C q luy dira: Pourquoy as-tu ainsi faict? Et Dauid dist à Abisai, et à tous sés seruiteurs: Voicy, mõ filz q est sorty de mõ vẽtre, cerche mõ ame: cõbiẽ plus maintenãt le filz de Iemini: laissez-le, ql me maudie: car le Seigneur luy a dict. Parauẽture le Seigneur regardera mon affliction: & le

[a] C'est assauoir, miphisboseth. Sou. 19. c

[b] Saul.

[c] de belial

Seigneur me rendra bien pour la malediction de cestuy qu'il faict au iourdhuy.

Dauid donc & sés gens cheminoient par le chemin: & Semei cheminoit à costé de la montaigne contre luy, cheminant & maudisant, & luy iettant dés pierres au deuant, & ruant de la poudre.

Ainsi le Roy Dauid, & tout le peuple qui estoit auec luy, fort lassez, vindrent et se reposerent là. Et Absalom, et tout le peuple d'Israël entrerent en Ierusalem, & Achithophel auec luy. Quand
D Chusai Arachite l'amy de Dauid, fut venu à Absalom, il dist à Absalom: Viue le Roy, Viue le Roy. Et Absalom dist à Chusai: Est cecy la grace q̃ tu fais à ton amy? pourquoy n'es-tu allé auec ton amy? Chusai dist à Absalom: Non, mais ie seray de la partie de celuy que le Seigñr a esleu, & ce peuple icy, & tous lés hommes d'Israël, & demoureray auec luy. D'auantaige, & à qui seruiray-ie? ne sera ce pas à son filz? tout ainsi que i'ay seruy deuant ton pere, ainsi seruiray-ie deuant toy. Adonc Absalom dist à Achithophel: Baillez nous cõseil que c'est que nous deuons faire. Achithophel dist à Absalom: Entre aux cõcubines de ton pere, lesquelles il a laissé pour garder la maison: affin que quand tout Israël aura ouy que tu seras en horreur à ton pere, lés mains de tous ceux qui sont auec toy soyent fortifiées. Ilz tendirent donc vn tabernacle à Absalom, sur le toict [de
Sus.12.c. la maison,] & Absalom *entra aux concubines de son pere, en la p̃sence de tout Israël. Or le conseil que Achithophel donnoit en cés iours là, estoit autant estimé que si aucun eut demandé le conseil de Dieu: tel donc fut tout le conseil d'Achithophel tant enuers Dauid, qu'enuers Absalom.

CHAP. XVII.

A Lors Achithophel dist à Absalom: I'esliray maintenant douze mil hommes, & me leueray: & de nuict ie poursuyuray Dauid, & viendray sur luy. Il est lassé, & sés mains sont lasches, lors ie l'espouanteray, tellemẽt que tout le peuple qui est auec luy s'enfuyra, & alors frapperay le roy seul. Et rameneray tout le peuple à toy, &* quand tous lés hommes que tu requiers seront retournez: paix sera à tout le peuple. La parolle sembla droicte à Absalom & à tous lés anciens d'Israël. Et Absalom dist: Ie te prie appelle aussi Chusai Arachite, & que nous ouyons quel sera son aduis. Quand Chusai fut venu à Absalom, Absalom luy dist: Achithophel a dict telles parolles, deuons nous faire ce qu'il dit? s'il ne [te plaist,] dis-le.

*Aucuns, comme si quelcũ retournoit q̃ tu cerche.

Chusai donc dist à Absalom: Le conseil qu'a donné ceste foys Achithophel, n'est pas bon. Chusai dist d'auãtage: Tu congnois ton pere, & sés gẽs, qu'ilz sont B
fortz, & ont le courage felon, cõe l'ourse ayãt perdu [sés petis] aux chãps: & ton pere est vn homme de guerre, lequel ne demourera point la nuict auec le peuple. Voicy, il est maintenant caché en quelque fosse, ou en quelque lieu [fort.] S'il aduient que à la premiere foys aucun d'eux tombe, & que le bruyt vienne qu'on die, Playe est faicte au peuple qui suyuoit Absalom: Alors le plus fort, qui auoit le cœur comme vn lyon, sera tout esperdu: Car tout Israël scet q̃ ton pere est preux, et que ceux qui sont auec luy sont fortes gens. Mais ie conseille que diligemment on assemble à toy tout Israël, depuis Dan iusqu'en Ber-sabée, lequel sera comme l'harene d'auprés de la mer en grand nombre, & que toymesme en personne chemine au milieu d'eux. C

Adonc nous viendrons à luy en quelque lieu ou nous le trouuerons, & *dresserons nostre camp à lentour de luy, ainsi que la rosée chet sur terre: & n'en demourera point vn de tous lés hommes qui sont auec luy. Que s'il se retire en quelque cité, tout Israël * enuironnera de cordes la cité, & la tirerons iusque au torrent: tellement qu'on n'en trouuera point là, vn seul caillou. Et Absalom, & tout Israël dist: Le conseil de Chusai Arachite est meilleur que le conseil d'Achithophel: & le Seigneur auoit commandé de destruire le conseil d'Achithophel, qui estoit bon: affin que le Seigneur feist venir mal sur Absalom. Et
D Chusai dist aux sacrificateurs Zadoc & Abiathar: Telle chose & telle a conseillé Achithophel à Absalom, & aux anciens d'Israël: mais i'ay ainsi & ainsi conseillé. Parquoy tout à ceste heure enuoyez hastiuement, & annoncez à Dauid, & luy dictes: Ne demoure point ceste nuict en la campaigne du desert, mais passe outre, que d'auenture le Roy ne soit *englouty, & tout le peuple qui est auec luy. Or Ionathan & Achimaaz estoient auprés de la fontaine Rogel. La chambriere se partit, & leur annonça: eux se partirent, & l'annoncerent au Roy Dauid: mais ilz ne s'osoient monstrer, pour venir en la ville. Mais quelque iuuenceau lés veit, & l'annonça à Absalom. Eux deux se hasterent de cheminer, & vindrent en la maison d'vn homme en Bahurim:

*Ou, l'assiegerõs.

*Ou, portera.

*Deuoré & totallement destruict.

Bahurim: lequel auoit vn puitz en sa court,
E dedans lequel ilz descendirent. Et print
la femme vne couuerture, & l'estendit sur
la gueule du puitz, sur laquelle elle espar-
dit du grain moulu: tellement que la cho-
se ne fut point congneuë. Lés seruiteurs
d'Absalom vindrent à la femmme iusque
en la maison, & dirent: Ou est Achimaaz
& Ionathan? La femme leur respondit:
Ilz sont passez outre ce ruisseau d'eaue.
Et iceux lés cercherent, & ne lés trouuās
point s'en retournerent en Ierusalem.

Et aprés qu'iceux s'en furent allez,
ceux cy monterent hors du puitz: & s'en
allerent, & annoncerent au Roy Dauid,
luy disans: Leuez vous, & passez soub-
dainement outre ceste eaue: car Achitho-
phel a baillé tel conseil contre vous.

Adonc Dauid se leua, & tout le peu-
ple qui estoit auec luy, & passerent le Ior-
dan, iusque à la lumiere du matin: sans
s'en faillir vn seul qui ne passast le Ior-
F dan. Achithophel voyant qu'on n'a-
uoit point faict son conseil, sella son asne,
& se leua, & s'en alla en sa maison en sa
cité. Aprés qu'il eut disposé de sa famille,
il s'estrangla, & mourut, & fut enseuely
au sepulchre de son pere. Et Da-
uid s'en vint en Mahanaim: & Absalom
passa le Iordan, luy, & tous lés hommes
d'Israël qui estoient auec luy. Et Absa
lom constitua Amasa sus l'armée au lieu
de Ioab: lequel Amasa estoit filz d'vn
homme nommé Iethra Israëlite, lequel
entra à Abigail fille de Naas, sœur de
Zaruia, mere de Ioab. Et Israël auec
Absalom mist son camp en la terre de
G Galaad. Quand Dauid fut venu
en Mahanaim, Sobi filz de Naas de Ra-
ba laquelle est aux filz d'Ammon, &
Machir filz d'Ammiel de Lo-dabar, &
Berzelai Galaadite, de Rogelim, [offri-
rent] à Dauid, dés lictz, dés bassins, &
vaisseaux de terre, du froment, de l'orge,
de la farine, "d'espicz rostiz, dés feues,
dés lentiles, &" gousses rosties, du miel, du
beurre, dés ouailles, & dés fromages de va
ches: & le presenterent à Dauid, & au
peuple qui estoit auec luy, pour manger,
car ilz disoient: Ce peuple est affamé, &
est lâs, & à soif au desert.

"Boullie, "Ou, griottes seiches.

CHAP. XVIII.

A Dauid donc nombra le peuple qui
estoit auec luy, et cōstitua sus eux
capitaines milleniers & cēteniers.
Et Dauid enuoya le peuple, vne tierce par
tie soubz la main de Ioab, l'autre tierce
partie soubz la main d'Abisai filz de
Zaruia frere de Ioab, & l'autre tierce
partie soubz la main d'Ethai Gethéen.

Et le Roy dist au peuple: Ie sortiray
aussi auec vous. Le peuple luy dist: Tu
ne sortiras point. Car si nous nous en-
fuyons, ilz ne nous prendront point à
cœur: & si la moytie de nous meurt, il
ne leur en chaudra de nous: mais toy, tu
[és reputé] autant que dix mille de nous.
Parquoy il vaut mieux que tu nous soye
en ayde en la cité. Et le Roy leur dist:
Ie feray ce que bon vous semblera. Le
Roy donc s'arresta à l'entrée de la porte,
& tout le peuple sortoit par centeines, et
par milliers. Et cōmāda le Roy à Ioab,
& à Abisai, & à Ethai, disant: "Traictez
moy doucement mon filz Absalom; &
tout le peuple ouyt ce que le Roy com-
mandoit à tous lés princes, touchant Ab-
salom. Par ainsi sortit le peuple
aux champs au deuant d'Israël: & fut la
bataille au boys d'Ephraim. Là fut rué
ius le peuple d'Israël deuāt lés seruiteurs B
de Dauid: & fut là faicte vne grande
playe en ce iour là, de vingt mille hom-
mes. Et là fut la bataille esparse sus toute
la terre: en ce iour là, la forest consum-
ma beaucop plus de peuple, que le cou-
steau. Aduint que Absalom rencontra
lés seruiteurs de Dauid, estant assis sur
vn mulet: & quand son mulet fut entré
dessoubz vn grand chesne espes, sa teste
fut retenue d'vn chesne, ou il demoura
entre le ciel & la terre [pendu:] & le mu
let qui estoit soubz luy, passa outre. Et
vn homme voyant ce, l'annonça à Ioab, C
& dist: Voylà, i'ay veu Absalom pendu
à vn chesne, & Ioab dist à celuy qui luy
disoit lés nouuelles: Voicy, tu l'as veu, et
pourquoy ne l'as-tu pas là frappé iusq̄
en terre, & il estoit en moy de te donner
dix pieces d'argent, & vne ceincture.
L'homme dist à Ioab: Quand ores tu cō-
teroys là sur ma main mille pieces d'ar-
gent, si ne mettroye-ie point ma main sur
le filz du Roy: car nous auons ouy que
le Roy t'a commandé, & à Abisai, & à
Ethai, disant: Gardez qu'aucun ne [tou-
che] le iuuenceau Absalom. Et si i'eusse
faict ceste lascheté [ie l'eusse faict] au dan
ger de mon ame, rien n'en eut esté celé au
Roy: mais aussi tu eusse esté cōtre [moy.]
Et Ioab dist: Ie ne tarderay pas ainsi en
ta presence. Et print troys dars en sa
main, & lés fischa au cœur d'Absalom,
q̄ estoit encore viuāt au milieu du chesne.
Puis aprés, dix iuuenceaux coustilliers D
de Ioab, se tournerēt, & frapperent Absa-
lom, & le tuerēt. Adonc Ioab sonna la
trompette, & le peuple retourna de pour-
suyure Israël, porutāt que Ioab "retint le
peuple.

"pour l'amour de moy.

"qu'il ne poursuyuist plus.

peuple.Ilz prindrent Absalom,& le iet-
terent en la forest, en vne grande fosse:&
mirent sur luy vn moult grand monceau
de pierres: & tout Israël s'enfuyt vn
chascun en sés tentes. Or Absâlom
auoit prins [conseil] & colloqué pour
soy en sa vie vne colomne, en la vallée
royalle,car il disoit:Ie n'ay point de filz
[ie feray cecy,]affin que ie face auoir me-
moire de mon nom:& de son nom nõma
la colomne:dont iusque au iourdhuy on
l'appelle, Le lieu d'Absalom. Et
Achimaaz filz de Zadoc,dist:Ie courray
maintenant,& annonceray au Roy, que
le Seigñr luy à faict iugement de la main
de sés ennemys. Et Ioab luy dist: Tu
ne seras point au iourdhuy le messager,
mais tu l'annonceras vn autre iour. Au
iourdhuy tu ne l'annonceras point:car le
filz du Roy est mort. Et Ioab dist à
Chusi:Va,& annonce au Roy ce que tu
as veu. Chusi s'enclina deuant Ioab, &
s'encourut. De rechef Achimaaz filz de
Zadoc dist à Ioab: Qu'en sera-il, si ie
cours aussi maintenãt aprés Chusi?Ioab
luy dist:Que veux-tu courir mon filz?
veu que pour lés nouuelles, rien ne t'ad-
uiendra.[Lequel respondit:]Que sera-ce
si ie cours?Il luy dist: Cours. Achimaaz
donc s'encourut par le chemin de la plai-
F ne,& passa Chusi. Et Dauid estoit
assis entre deux portes: & la guette
estoit allé sur le toict de la porte, sur la
muraille:lequel esleua sés yeux, & veit
vn homme qui couroit tout seul. Et la
guette crya,& l'annonça au Roy. Dont
le Roy dist:S'il est seul,il y a bonne nou-
uelle en sa bouche. Cestuy là cheminoit
tousiours,& approchoit. La guette veit
aprés vn autre hõme qui couroit,& crya
la guette au portier,et dist:Voylà vn hõ-
me qui court tout seul.Le Roy dist:Ce-
stuy là aussi porte bonne nouuelle.Et la
guette dist:Il me semble à veoir courir le
premier,que c'est Achimaaz filz de Za-
doc.Le Roy dist:Cestuy est vn bon hõe,
& vient auec bonne nouuelle.Et Achi-
maaz crya,et dist au Roy:Paix.Et s'en-
clina sur sa face deuant le Roy sur la ter-
re,& dist:Le Seigneur ton Dieu soit be-
neit qui a enclos lés hommes qui auoient
leué leurs mains cõtre le Roy nostre sire.
G Et le Roy dist:Comment se porte le
iuuenceau Absalom?Achimaaz luy re-
spõdit:I'ay veu vn grand tumulte quãd
Ioab enuoyoit Chusi, le seruiteur du
Roy & moy ton seruiteur:autrement ne
say-ie que c'estoit.Le Roy luy dist:De-
stourne toy,& te tiens cy. Quand ce-
stuy cy se fut destourné,& arresté:Voicy
Chusi qui vint,& dist:On apporte bon-
ne nouuelle au Roy nostre sire:c'est,que
le Seigneur au iourdhuy t'a vengé de la
main de tous ceux qui se sont esleuez
contre toy.Et le Roy dist à Chusi:Com-
ment se porte le iuuenceau Absalom?
Chusi respondit. Lés ennemys du Roy
nostre sire soyent faictz comme le iuuen-
ceau, & tous ceux qui s'esleuent contre
toy pour mal. Adonc le Roy fut trou-
blé,& monta à la chambre de la porte,et
commença à plourer: & disoit ainsi en
cheminãt:Mon filz Absalom,mon filz,
mon filz Absalom:à la mienne volunté
que ie fusse mort pour toy Absalom mon
filz,mon filz.

CHAP. XIX.

ET on annonça à Ioab, Voilà le A
Roy qui ploure, & meine dueil
d'Absalom. En ce iour là,la vi-
ctoire fut tournée à pleur à tout le peu-
ple:pourtant que le peuple auoit ouy di-
re ce iour là, que le Roy estoit dolent de
son filz. En ce iour là le peuple entra à
cachette en la cité,comme se cache le peu-
ple honteux pour sa fuytte de la batail-
le. Et le Roy cacha sa face, & crya à
haulte voix:Mon filz Absalom, Absa-
lom mon filz,mon filz. Quand donc
Ioab fut entré au Roy en la maison, il
dist:Tu as au iourdhuy rẽdu confuses lés
faces de tous tés seruiteurs,q̃ ont au iour-
dhuy sauué ta vie & la vie de tés filz,&
de tés filles,& la vie de tés femmes,& la
vie de tés concubines.Pour auoir aymé,
ceux qui te hayẽt,& hay,ceux qui t'ay-
mẽt.Car tu as au iourdhuy mõstré que tu
n'as point [de cure] de tés princes,& de
tés seruiteurs:dont ie congnoys au iour-
dhuy q̃ si Absalom viuoit,et q̃ nous tous
au iourdhuy fussions mortz,alors la cho
se te plairoit. Maintenãt dõc leue toy, B
sors,et parle*amiablemẽt à tés seruiteurs. *Pour sa-
Car ie te iure par le Seigñr que si tu ne tisfaire et
sors,il ne demourera point ceste nuict vn appaiser.
seul hõme auec toy:& ce te sera pire que
tout le mal qui est venu sur toy,depuis ta
ieunesse,iusque à present. Et le Roy
se leua,& s'asseist à la porte:& annonça
on à tout le peuple q̃ le Roy estoit assis
à la porte:& vint tout le peuple deuant
le Roy,mais Israël s'enfuyt chascun en
sés tentes. Et tout le peuple querelloit
par toutes lés lignées d'Israël,disant:Le
Roy nous a deliuré de la main de noz
ennemys, il nous a deliuré de la main
dés Philisthins:& maintenant il s'enfuyt
de la terre,pour Absalom. Et Absalom
que nous auons oinct pour estre sus
nous, est mort en la bataille:pourquoy

donc ne dictes vous mot, de remener le
Roy? Et le Roy Dauid enuoya à
Zadoc & à Abiathar sacrificateurs, di-
sant:Parlez aux anciens de Iuda,& leur
dictes : Pourquoy estes vous lés derniers
à remener le Roy en sa maison? (car lés
parolles que tout Israël auoit dict estoient
paruenues iusque au Roy en sa maison)
C vous estés més freres,vous estés més os,&
ma chair:pourquoy estesvous lés derniers
à remener le Roy?Dictes aussi à Amasa:
N'es-tu pas mon os, & ma chair? Dieu
me face ainsi,& ainsi me doint, se tu n'és
prince de l'armée deuãt moy à tousiours
au lieu de Ioab.Ainsi enclina le cœur de
D'vn ac- tous lés hommes de Iuda, "comme d'vn
cord vers seul hõme:lesquelz enuoyerent au Roy,
luy. [disans :] Retourne-t'en , & tés serui-
2.roys.2b teurs. *Le Roy donc s'en retour-
na, & vint iusque au Iordan:& tout Iu-
da vint iusqu'en Galgal pour aller au
deuant du Roy,& le faire passer outre le
Iordan. Et se hasta Semei filz de Ge
ra filz de Iemini, qui estoit de Bahurim,
& descendit auec lés hommes de Iuda au
deuant du Roy Dauid. Et y auoit mille
hommes auec luy de Ben-iamin : & Zi-
ba seruiteur de la maison de Saul & sés
quinze enfans, & sés vingt seruiteurs, e-
stoient aussi auec luy:& passerent gaye-
ment outre le Iordan deuant le Roy. Ilz
passerent le gué : affin de passer outre la
famille du Roy , & de faire ce qu'il luy
D plaisoit. Lors Semei filz de Gera
se ietta à genoux deuant le Roy , quand
il fut passé le Iordan , & dist au Roy:
Mon seigneur, ne m'impute point mon
iniquité,& n'aye point de memoire de l'i-
Sus.16.c. niquité que ton *seruiteur te feit le iour
que le Roy mon seigneur fuyoit de Ieru-
salem : O Roy,ne le prens point à cœur.
Ton seruiteur congnoit qu'il a peché: &
pource auiourdhuy suis venu tout le pre-
mier de toute la famille de Ioseph , pour
descendre au deuant du Roy mon sei-
gneur. Et Abisai filz de Zaruia re-
spondit, & dist:Ne mourra point Semei
pour ce qu'il a maudict l'Oinct du Sei-
gneur? Et Dauid dist : Qu'ay-ie affaire
& vous filz de Zaruia ? Car vous, m'e-
stes auiourdhuy aduersaires : mourroit
auiourdhuy aucun en Israël ? ne con-
gnoys-ie pas bien que auiourdhuy ie
suis faict Roy sus Israël? Et le Roy
dist à Semei:Tu ne mourras point : ainsi
le Roy luy iura-il. Aprés descen-
dit Miphiboseth filz de Saul au deuant
du Roy sans auoir accoustré sés piedz,
ne faict sa barbe: & n'auoit point laué
sés habillemés depuis le iour que le Roy
s'en estoit allé , iusque au iour qu'il re-
uint en paix . Quand il fut venu en Ieru-
salem au deuant du Roy , le Roy luy
dist : Pourquoy n'és-tu venu auec moy
Miphiboseth? Il luy dist:Mon sei- E
gneur Roy,mon seruiteur m'a deceu : car
ton seruiteur luy auoit dict : Selle moy
mon asne, & ie monteray dessus, & iray
au Roy:car ton seruiteur est boyteux,et
d'auantage il accuse ton seruiteur enuers
le Roy mon seigneur . * Mais mon sei- Sus.16.a
gneur le Roy est comme vn ange de Dieu,
fais ce que bon te semblera . Car toute la
maison de mon pere aussi bien n'est elle
digne que de mort deuant le Roy nostre
sire:toutesfoys tu as mis ton seruiteur en
tre ceux qui mangeoient à ta table . Et
quel droict ay-ie plus de crier au Roy?
Le Roy luy dist: Qu'est-ce que tu me "C'est, ce
recite plus tés affaires? i'ay "dict , toy que i'ay
& Ziba partissez lés champs . Et dict sera
Miphiboseth respondit au Roy: Mais faict.
qu'il prenne tout , puis que nostre sire Sus.16.a
le Roy est reuenu en paix en sa mai-
son. *Et Berzelai Galaadite aussi F
descendit de Rogelim,pour passer le Ior- 1.Roys
dã auec le Roy,pour l'accõpaigner outre 2.b.
le Iordã. Or Berzelai estoit fort vieux,
eagé de quatrevingtz ans:*et auoit baillé Sus.17.g
viures au Roy quãd iceluy demouroit en
Mahanaim:car il estoit fort puissant hõ-
me.Et le Roy dist à Berzelai: Passe auec
moy,& ie te nourriray auec moy en Ie-
rusalem.Berzelai dist au Roy: Combien
d'ans pense tu que i'aye vescu, q̃ ie mon-
te auec le Roy en Ierusalẽ? Ie suis auiour-
dhuy eagé d'octante ans, comment pour-
roye-ie discerner entre le bon & le mau-
uais? pourroit ton seruiteur sauourer ce
que ie mangeroye,& ce que ie beuuroye?
pourroye-ie plus ouyr la voix dés chan
tres & dés chanteresses? & pourquoy se-
roit à charge ton seruiteur au Roy no-
stre sire ? Ton seruiteur passera vn petit
outre le Iordan auec le Roy . Pourquoy
me vouldroit le Roy faire ceste retribu-
tion?Ie te prie que tõ seruiteur s'en retour-
ne, & que ie meure en ma cité, [&]que
ie soye mis]au sepulchre de mon pere &
de ma mere . Voicy ton seruiteur Cha-
maam passera auec le Roy nostre sire:
fais luy ce q̃ te semblera bõ. Et le Roy G
dist:Que Chamaam passe auec moy, et ie
luy feray ce q̃l te plaira:& te feray tout
ce q̃ tu me voudras demãder. Adõc tout
le peuple passa le Iordã auec le Roy:leq̃l
baisa Berzelai,et le beneist:et iceluy s'en
retourna en sõ lieu. Lors le roy passa en
Galgal:& Chamaam passa auec luy : &
tout le peuple de Iuda & conuoyerent

le Roy, auec la moytie du peuple d'Is-
raël. Et voicy tous lés hommes d'Is-
raël vindrent au Roy, auquel ilz dirent:
Pourquoy t'ont desrobé, noz freres lés
hommes de Iuda, & ont passé le Roy &
sa famille outre le Iordan, et tous lés hom
mes de Dauid auec luy? Et tous lés
hommes de Iuda respondirent aux hom-
mes d'Israël: Pourtant que le Roy nous
est plus prochain. Et pourquoy vous
courroussez vous de celà? auõs nous man
gé aucune chose du Roy? ou si nous auõs
receu aucuns dons? Lés hommes
d'Israël respondirent aux hommes de Iu
da, & dirent: Nous auons dix parties au
Roy, & aussi en Dauid auons plus que
vous: pourquoy donc nous auez vous
desprisé, & n'a on premier parlé à nous
de ramener nostre Roy? Et fut la parolle
dés hommes de Iuda plus rude que la pa
rolle dés hommes d'Israël.

CHAP. XX.

A LOrs vn *meschant homme entre-
*de belial
uint là, qui auoit nom Seba filz de
Bochri, homme [de la lignée] de
Iemini: lequel sonna la trompette, & dist:
Nous n'auons point de part en Dauid,
ne d'heritage au filz d'Isai: ô Israël que
chascun [retourne] en sés tabernacles.
Ainsi tous lés hommes d'Israël monte-
rent d'auec Dauid, & suyuirent Seba filz
de Bochri: mais lés hommes de Iuda adhe
rerẽt à leur Roy depuis Iordan iusqu'en
Ierusalem. Quand Dauid fut venu
en sa maison en Ierusalem, il print sés dix
femmes concubines, lesquelles il auoit lais
sé pour garder la maison: & lés mist en
prison, & leur bailla à viure: & n'entra
point à elles: mais furent sequestrées ius-
que au iour de sa mort, viuantes en vefua
B ge. Et le Roy dist à Amasa: Assem-
ble moy lés hõmes de Iuda dedans troys
iours: & soys icy present. Amasa donc se
partit pour appeller ceux de Iuda: et tar
da outre le temps qu'il luy auoit consti-
tué. Et Dauid dist à Abisai: Maintenant
Seba filz de Bochri nous affligera plus
que n'a faict Absalom. Prens donc lés
seruiteurs de ton seigneur, et le poursuys:
de paour qu'il ne trouue dés citez gar-
nies, & qu'il n'eschappe de deuant nous.
Et lés hommes de Ioab sortirent aprés
luy, lés Cerethiens aussi, & lés Phele-
thiens, & tous lés fortz hommes: lesquelz
sortirent de Ierusalem pour poursuyure
Seba filz de Bochri. Ceux cy estans au-
prés de la grand pierre qui estoit en Ga-
baon, Amasa vint deuant eux. Et Ioab
C estoit ceinct sur sa robbe qu'il auoit ve-
stue, & par dessus auoit ceinct son espée,
qui pendoit sur sés reins en la gaine, la-
quelle sortit hors [de la gaine] & cheut.
Et Ioab [l'ayant recueillye en sa main]
dist à Amasa: Paix te soit mon frere. Et
print par sa main dextre la barbe d'Ama
sa, pour le baiser. Or Amasa ne se don-
noit point de garde de l'espée qui estoit
en la main de Ioab. De laquelle il le frap-
pa en la cinquiesme [coste,] & espandit
sés entrailles en terre, sans y retourner
pour la seconde foys, & mourut. Et
Ioab & Abisai son frere poursuyuirent D
Seba filz de Bochri. Adonc aucun dés
soudars de Ioab s'aresta auprés de luy,
& dist: Celuy qui consent à Ioab, & qui
est pour Dauid [qu'il suyue] Ioab.
Amasa estoit au milieu du chemin, voul
tré en son sang. Voyant aucun que tout
le peuple s'arrestoit là, il destourna Ama
sa du chemin au champ, & ietta vn veste-
ment sur luy: puis qu'il veit q̃ tous ceux
qui venoient à luy, s'arrestoient. Quand
il eut esté osté de la voye, tous lés hommes
qui suyuoient Ioab, passerent pour pour-
suyure Seba filz de Bochri. Lequel estoit
passé par toutes lés lignées d'Israël, ius-
qu'en Abel, & Beth-maacha, & tous E
lés lieux de Barim: qui s'assemblerent, &
vindrent aprés luy. Ceux là donc s'en
vindrent, & l'assiegerent en Abel &
Beth-maacha, & bastirent vn bouleuert
contre la ville, de laquelle le peuple s'arre
stoit en la muraille: & tout le peuple qui
estoit auec Ioab dissipoit la muraille
pour la ruer ius. Alors vne femme sa
ge de la cité s'escria, [& dist:] Oyez
oyez, dictes ie vous prie à Ioab: Appro-
che toy d'icy, que ie parle à toy. Quand
il se fut approché d'elle, elle luy dist: Es
tu Ioab? Il respõdit, ce suis-ie. Elle luy
dist: Escoute lés parolles de ta chãbriere. F
Il respõdit: I'escoute. De rechief elle par-
la, disãt: *On interrogueroit [premieremẽt
deu. 20. c.
de paix] et puis on poursuyuoit [cõbiẽ
*Voire cõtre ennemys selõ la loy.
plus] pour Abel? Ie suis vne dés paisibles
& fideles d'Israël: tu quiers de mettre à
mort la cité, & la mere d'Israël. Pour-
quoy veux-tu destruire l'heritage du Sei
gneur? Ioab luy respõdit, & dist: Ainsi ne
soit, celà ne m'aduienne que ie la deuore
ou destruyse. La chose ne va pas ainsi:
mais vn hõe de la montaigne d'Ephraim,
qui a nom Seba filz de Bochri, *a leué sa
*C'est, declaire ennemy.
main cõtre le Roy Dauid. Baillez le moy
seulement, & nous nous en irons de deuãt
la cité. Et la femme dist à Ioab: Voicy, on
te iettera sa teste par la muraille. La fem-
me s'en vint à tout le peuple, & parla à G
eux sagemẽt: lesq̃lz copperẽt la teste à Se
ba filz de Bochri, & la ietterent à Ioab.
Lors on

Lors on sonna la trompette,& se partirent de deuant la ville vn chascun en son tabernacle:& Ioab s'en retourna au Roy en Ierusalem. Ioab donc fut [constitué] sur toute l'armée d'Israël: & Banaia filz de Ioiada, sus lés Cerethiens & sus lés Phelethiens:& Aduram sus lés tributz: & Iosaphat filz d'Ahilud estoit
Sus.S.d. chroniqueur:* Siua estoit le scribe: Zadoc & Abiathar estoient lés sacrificateurs: Ira Iairite estoit le sacrificateur de Dauid.

CHAP. XXI.

A AV temps de Dauid fut faicte vne famine, qui dura troys ans continuelz: & Dauid requist la face du Seigneur. Et le Seigneur luy dist: C'est à cause de Saul, & de sa maison meurtriere: pourtant qu'il a tué lés Gabaonites. Adonc le Roy appella lés Gabaonites, & parla à eux (Or lés Gabaonites n'estoiẽt point dés filz d'Israël, mais estoient le residu dés Amoréens: &
Iosu.9.c. lés filz d'Israël auoient * iuré: & Saul par vn zele qu'il auoit pour lés filz d'Israël & de Iuda s'esforça de lés tuer) Dauid donc dist aux Gabaonites: Que vous feray-ie? & dequoy vous appaiserai-ie, affin que vous benissez l'heritage du Seigneur? Lés Gabaonites luy respondirent: Nous ne voulons point auoir argent n'or de Saul & de sa maison: & ne voulons pas que tu tue aucun en Israël. Et il leur dist: Que demandez vous donc que ie vous face? Ilz dirent au Roy: Cest homme là qui nous a perdu & guetté, nous le destruirons, tellement qu'il n'en demourera rien de reste en tou-
B tes lés fins d'Israël Qu'on nous baille sept hommes de sés filz,& nous lés crucifierons au Seigneur en Gabaa de Saul [autresfoys] l'esleu du Seigneur. Et le Roy leur dist: Ie lés vous bailleray. Lequel pardonna à Miphiboseth filz de Ionathan filz de Saul * à cause du iure-
1. Samu. 18.a. ment du Seigneur Dieu qui auoit esté entre Dauid & entre Ionathan filz de Saul. Le Roy donc print lés deux filz de Rezpha fille d'Aia, qu'elle auoit enfanté à Saul, c'estoient Armoni & Miphiboseth: & lés cinq filz de [Merob sœur] de Michol fille de Saul, qu'elle auoit enfanté à Adriel filz de Berzelai Molathite: & lés bailla entre lés mains dés Gabaonites: lesquelz ilz crucifierent en la montaigne deuant le Seigneur,& moururent cés sept cy ensemble, és premiers iours de moisson, au commencement qu'on moissonnoit l'orge. Lors Rezpha fille d'Aia print vn sac,& l'estendit pour soy sur vne pierre dés le commencement de moisson, iusque à tant que du ciel il degouttast de l'eaue sur eux, & ne permettoit point de iour reposer d'oyseaux du ciel sur eux, ne bestes dés
champs par nuict. On annonça C
à Dauid ce, que Rezpha fille d'Aia concubine de Saul, auoit faict. Lequel Dauid s'en alla, & print lés os de Saul, & lés os de Ionathan son filz, dés citoyens de Iabes Galaad, lesquelz ilz auoient
desrobé de la place de Beth-san, * en la- 1. Samu. 31.c.
quelle lés Philisthins lés auoient pendu le iour qu'ilz auoient tué Saul en Gelboé. De là il emporta lés os de Saul, & lés os de Ionathan son filz: & recueillirent lés os de ceux qui auoient esté là fichez [au gibet] & lés enseuelirent auec lés os de Saul & de Ionathan son filz en la terre de Ben-iamin, en Zela, au sepulchre de Cis son pere: & feirent tout ce que le Roy auoit commandé. Aprés ce, Dieu fut appaisé à la terre. Et fut encore guerre dés Philisthins contre Israël: & Dauid descendit,& sés seruiteurs auec luy,& bataillerent contre lés Philisthins: tant que Dauid defailloit. Et
Iesbi de Nob qui estoit dés filz " d'vn "pour dés geans, & fouz.
Geant. Duquel le fer de la hache pesoit troys cens sicles, & estoit ceinct d'vne [espée] neuue. Cestuy auoit propos de tuer Dauid. Mais Abisai filz de Zaruia luy ayda, lequel frappa le Philisthin, & le tua. Alors lés hommes de Dauid luy D
iurerent, en disant: Tu ne sortiras plus auec nous en bataille: de paour que tu n'esteingne la lumiere d'Israël. *La 1. Chron. 20.c.
seconde guerre fut en Nob contre lés Philisthins. Lors Sobochai Husathite frappa Saph, qui estoit dés filz d'vn Geant. Puis fut encore guerre en Gob contre lés Philisthins: en laquelle Elhanan filz de Iaere Orgim Beth-lehemite frappa Goliath Gethéen: & le boys de la lance de cestuy cy estoit comme l'ensouble dés tisserans. En aprés fut encore la bataille en Geth, ou estoit vn homme de grande stature: qui auoit six doigz en chascune main & en chascun pied, vingt quatre en nombre, & aussi estoit nay de la lignée de Haraphah. Lequel deffia Israël: & le frappa Ionathan filz de Samah frere de Dauid. Cés quatre là nasquirent à Haraphah en Geth: & moururent par lés mains de Dauid, & par lés mains de sés seruiteurs.

CHAP. XXII.

A ET David dist au Seigneur lés parolles de ce cantique cy, au temps que le Seigneur le deliura de la main de tous sés ennemys, & de la main de Saul. Et dist:

Psal. 18. a *Le Seigneur est ma pierre, & ma forteresse, & mon sauueur.

Dieu est ma roche, ie me confieray en luy: il est mon escusson, & la corne de [a] ma deliurance: il est mon exaltation, & mon refuge: mon sauueur tu me saulueras de violence.

[a] Ou, de mon salut.

I'inuoqueray le Seigneur qui est à louer: & ie seray deliuré de més ennemys.

Car lés destresses de la mort m'ont enuironné: lés torrens de belial m'ont espouanté.

Lés [a] cordeaux d'enfer m'ont enuironné: lés lacz de la mort me sont venus au deuant.

[a] Ou, douleurs.

I'ay reclamé le Seigneur en ma tribulation, & ay crié à mon Dieu: & il a exaucé ma voix dés son temple, & mon cry [est venu] à sés aureilles.

La terre a esté esmeuë, & a tremblé: lés fondemens du ciel ont esté esmeuz, & quassez, pourtant qu'il s'est courroucé.

B Fumée est montée de [a] sés narines, & feu de sa bouche qui deuorera: & de par luy sont embrasez lés charbons.

[a] en son ire.

Il a encliné lés cieux, & est descendu: ayant vne obscurité dessoubz sés piedz.

Il a monté sur le Cherub, & a volé: il a esté veu [a] [voler] sur lés aelles du vent.

[a] plus legerement q̃ le vent.

Il a mis tenebres entour de soy pour tabernacles: & eaues obscures, & nuées espesses.

De la resplendeur de sa presence, lés charbons de feu ont esté embrasez.

Le Seigneur a tonné du ciel: & le tressouuerain a donné sa voix.

Il a tiré sés flesches, & lés a espars: [il a enuoyé] fouldre, & lés a abbatuz.

Lés [a] sourgeons de la mer sont apparuz: & lés fondemens du monde ont esté descouuers, en la correption du Seigneur, & par le soufflement du vent de sés narines.

[a] lés sources dés eaues.

Il a enuoyé du ciel, & m'a esleué, & m'a retiré hors de plusieurs eaues.

Il m'a deliuré de mon fort ennemy, & de ceux qui me hayent: pourtant qu'ilz estoient plus fors que moy.

Ilz me sont venus au deuant au iour de ma calamité: & le Seigneur a esté [a] mon baston. Il m'a tiré en lieu large, & m'a deliuré: pourtant qu'il a prins son plaisir en moy.

[a] mon appuy et ma force.

Le Seigneur me retribuera selon ma iustice: & me rendra selon la netteté de més mains.

C Car i'ay gardé lés voyes du Seigneur: & n'ay point faict laschement contre mon Dieu.

Car deuant moy [sont] tous sés droictz, & n'osteray point sés statuz de moy.

Ie luy seray entier, & me donneray garde de mon iniquité.

Le Seigneur m'a rendu selon ma iustice: & selon ma pureté deuant sés yeux.

Auec le bening, tu te monstre bening: & auec l'homme entier, tu te monstre entier. Auec celuy qui est net, tu te faictz net: et auec lés peruers, tu te feras peruers.

Tu saulueras donc le paoure peuple, & ietteras tés yeux sus lés haultains.

Car Seigneur tu és ma lumiere: & toy SEIGNEVR tu enlumineras més tenebres.

Car par toy ie briseray l'armée [dés ennemys:] & par mon Dieu ie salliray outre le mur.

Dieu est entier en sa voye: lés parolles du Seigneur sont [a] purifiées: il est le bouclier de tous ceux qui ont esperance en luy.

[a] Pures et sans fallace.

Car qui est Dieu fors que le SEIGNEVR? & qui est fort sinon nostre Dieu?

C'est Dieu qui m'a corroboré de force: & m'a ouuert voye entiere.

Il a faict més piedz semblables à ceux dés cerfz: et m'a colloqué sur més haultz lieux.

Il enseigne més mains à la bataille: tellement que [a] l'arc d'aerain a esté desrompu par més bras.

[a] La force de més ennemys.

Tu m'as baillé l'escusson de ton salut: & m'as multiplié par ta mansuetude.

Tu as eslargy més pas soubz moy: et més talons ne glisseront point.

Ie poursuiuray més ennemys, et lés briseray: ie ne m'en retourneray point iusque à tant que ie lés aye consommé.

Ie lés consommeray, & lés perceray d'outre en outre, tellement qu'ilz ne se releueront point: & cherront soubz més piedz.

D Tu m'as ceinct de force pour batailler: tu as abbatu soubz moy; ceux qui s'esleuent contre moy.

Tu as

Tu as tourné més ennemys en fuyte : & ceux qui me hayent : & ie lés destruiray.

Ilz crieront, & nul ne lés sauuera, [ilz crieront] au Seigneur, & il ne lés exaucera point.

Ie lés briseray comme la poudre de la terre: ie lés broyeray comme la boue dés rues, & lés attenueray.

Tu me *feras eschapper hors dés noises de mon peuple : tu me garderas pour estre le chef dés gentilz: le peuple que ie n'ay point congneu me seruira.

*Deliureras.

Lés filz estrangiers *me mentiront : ilz m'obeyront à l'ouye, quand ilz m'orront.

*ou, en presence.

Lés filz estrāgiers defaudront: & trembleront de paour en leurs lieux ou ilz se sont enfermez.

Le Seigneur vit, mon createur soit beneict : & Dieu qui est la force de mon salut, soit exalté.

C'est Dieu qui me donne la puissance de venger, & submet lés peuples soubz moy.

Iceluy me retire de més ennemys, & m'esleue en haut d'entre ceux qui s'esleuent contre moy: tu me deliureras de l'hōme inique.

Et pource Seigneur ie te rendray graces entre lés gentilz: & chanteray psalme à ton nom.

Qui faict grand salut à son Roy, & faict grace à son Christ Dauid, & à sa semence à iamais.

CHAP. XXIII.

A CEstes cy sont lés dernieres parolles de Dauid. Dauid filz d'Isai dist: & celuy homme qui a esté cōstitué le hault Christ du Dieu de Iacob, et le plaisant Psalmiste d'Israël, dict:

L'esprit du Seigneur a parlé par moy: & sa parolle a este en ma langue. Le Dieu d'Israël a dict de moy, le fort d'Israël a dict, [que ie seray] dominateur dés hommes, iuste dominateur auec crainte de Dieu. Et comme la lumiere du matin, quand le soleil se leue du matin [dis-ie] qui n'a point de nuées [car] de lumiere & de pluye [sort seulement] l'herbe de la terre. Mais ma maison ne sera point ainsi vers Dieu : car il a faict auec moy [pour ma semence] *alliance eternelle, ordonnée en toutes choses & conseruée : & c'est tout mon salut, & tout mon desir, que ne croisse point [comme] l'herbe. Et que lés peruers soyent tous arrachez cōme espines, lesquelles on ne prent point

*Dessus 7.c.

auec la main. Et si aucun lés touche, se munira de fer, ou du boys de la lance: ou seront là bruslées par feu entierement.

*Ce sont icy lés noms dés preux qui estoient à Dauid. Celuy qui se seoit en la chaire de sapience, prince entre troys. Iceluy est *Adino Hesnien qui en occist huyct cens tout à vne foys.

1. Chron. 11.d.

*ou, thahcemanite.

Aprés luy fut Eleazar le filz de Dodo, filz d'Ahohi, entre lés troys preux qui estoient auec Dauid, quand ilz deffirent lés Philisthins, lesquelz s'assemblerent là en bataille. Quand lés hommes d'Israël furent remontez, cestuy se leua, & frappa lés Philisthins iusque à tant que sa main luy defailloit, & qu'elle s'attachoit à l'espée. En ce iour là le Seigneur feit vn grand salut: & le peuple retourna derriere luy pour prendre la despouille. Aprés cestuy fut Semma filz d'Ageh Harorite: quand lés Philisthins s'assemblerent en vn village. Là estoit quelque portion de chāp plein de lentiles: lors le peuple s'enfuyt de deuant lés Philisthins. Cestuy se tint au milieu du champ, & le deliura, & frappa lés Philisthins: ainsi le Seigneur feit vne grāde deliurance. Et lés troys princi paux d'entre lés trente princes, descendirent, & vindrent en temps de moisson à Dauid, en la cauerne d'Odolam: & la cōpagnie dés Philisthins auoit assis l'ost en la vallée dés geans. Alors Dauid estoit en la forteresse : & la garnison dés Philisthins estoit pour lors en Beth-lehem. Et Dauid feit vn souhait, & dist : O que ie voudroye qu'aucun me baillast à boire du puitz de Beth-lehem, qui est à la porte. Cés troys fors hommes là, transpasserent l'ost dés Philisthins, & puiserent de l'eaue du puitz de Beth-lehem qui estoit à la porte, & l'apporterent & presenterent à Dauid : lequel n'en voulut point boire, mais la respandit deuant le SEIGNEVR, disant : Le SEIGNEVR me vueille garder de ce faire: n'est ce pas icy le sang de cés hommes là, qui sont allez [le querir] au danger de leur vie ? Et n'en voulut point boire. Ce feirent cés troys preux. Abisai aussi frere de Ioab, filz de Zaruia estoit le principal dés troys: c'est luy qui leua sa lance contre troys cens hommes: lesquelz il occist: & auoit renom entre lés troys. N'estoit-il pas plus noble dés troys, & estoit leur prince? mais il ne paruint poīt iusque à cés troys là. Et Banaia filz de Ioiada, filz d'vn fort homme, qui auoit faict grandz gestes, qui estoit de Cabzéel: cestuy frappa *deux lyons de Moab:

*Puissans hommes.

 puis

puis descendit, & frappa vn lyon au milieu d'vne cisterne au temps de la neige. Il frappa aussi vn homme Egyptien qui estoit homme de grande stature, cest Egyptien auoit en sa main vne lance: & cestuy descendit à luy à tout vn baston, & rauit la lance de la main de l'Egyptien, & le tua de sa lance, ce feit Banaia filz de Ioiada: lequel auoit renom entre troys fors hommes, & estoit plus noble que trente: ia soit toutesfoys qu'il ne paruint point iusque aux troys autres: lequel Dauid feit son secretaire. Asah-el frere de Ioab estoit vn d'entre lés trente. Elehanan filz de Dodo Bethlehemite. Semma de Harodi.

Elica de Harodi. Helez Phaltien.

Hire filz d'Aces Thecuithe. Abiezer Anathothite. Mobonnai Husathite. Zelmon Ahohite. Maharai Netophathite. Heleb, filz de Baana Netophathite. Itthai filz de Ribai de la montaigne dés filz de Ben-iamin. Banaia Pharathonite. Heddai du torrent de Gaas. Abi-albon Arbathite. Azmaueth Berhomite.

Eliahba Saalaboniten & lés filz de Iasen. Ionathan [filz de Sageh Harorite.] Semma Hararete. Ahiam filz de Sarar Hararen. Eliphelet filz de Ahasbai filz de Maachati. Eliam filz d'Achitophel Gelonite. Hesrai Charmelite. Phaarai d'Arbi. Igal filz de Nathan de Zoba. Bani de Gadi. Zelec Amonite. Naharai Berothite coustillier de Ioab filz de Zaruia.

1. Chron. 11. g.

Ira Iethrite. Gareb Iethrite.

Vria Hethéen. Tous sont trentesept.

CHAP. XXIIII.

A DE rechef la fureur du Seigneur se courrouça contre Israël: & incita Dauid contre eux de dire: Va, nombre Israël & Iuda. Et le Roy dist à Ioab prince de l'armée qu'il auoit auec soy. Circuis maintenant toutes lés lignées d'Israël, depuis Dan iusqu'en Ber-sabée: & nombrez le peuple, que i'en sache le nombre. Et Ioab dist au Roy: Le SEIGNEVR ton Dieu vueille augmenter ton peuple comme il est maintenant, de cent foys autant: & que lés yeux du Roy mon seigneur le voyent. Et pourquoy desire le Roy mon seigneur ceste chose? Mais la parolle du Roy eut plus de vigueur que celle de Ioab, ne que dés princes de l'armée.

Et Ioab & lés princes de l'armée sortirent de deuant le Roy pour nombrer le peuple d'Israël. Quand ilz furent passez le Iordan, ilz s'arresterent en Aroer, à la main dextre de la ville qui est au milieu de la vallée de Gad, & en Iazer. Puis vindrent en Galaad, & *en la terre basse, ou fut faicte nouuelle [habitation.] Et de là vindrent en Dan Iaan par l'entour de Zidon, & vindrent à la forteresse de Tyr, & en toutes lés villes dés Heuéens & dés Chananéens: & sortirent vers le Midy de Iuda en Ber-sabée. Ainsi circuirent toute la terre, & s'en reuindrẽt en la fin de neuf moys & vingt iours en Ierusalem. Et Ioab bailla le nombre & registre du peuple au Roy: & fut [la somme] d'Israël huyt cens mille hommes de guerre desgainans l'espée: & cinq cens mille hommes de Iuda. Lors le cœur de Dauid le frappa, aprés auoir ainsi nombré le peuple: dont Dauid dist au SEIGNEVR: I'ay griefuement peché en ce que i'ay faict. Mais ie te prie SEIGNEVR, oste maintenant l'iniquité de ton seruiteur: car i'ay faict trop follement. Aprés Dauid se leua de matin: & le Seigneur parla à Gad le Prophete & le Voyant de Dauid, disant: Va, parle à Dauid, Le Seigneur dit ainsi: Ie t'offre troys choses: eslis l'vne d'icelles, & ie te la feray.

*ou, hadsi

B

Quand Gad fut venu à Dauid, il luy annonça, disant: Lequel [veux tu] ou que sept ans de famine te viennent sur ta terre: ou que par l'espace de troys moys tu fuye deuant tés ennemys, & qu'ilz te poursuyuent: ou que par troys iours la peste soit en ta terre? Maintenant sache & voys que c'est que ie respondray à celuy qui m'a enuoyé. Et Dauid dist à Gad: Ie suis en grandes angoisses: Or que nous cheons maintenant en la main du Seigneur, car sés misericordes sont en grand nombre: & que ie ne chée point entre lés mains dés hommes. Et le Seigneur enuoya pestilence en Israël depuis le matin iusque au temps qu'il auoit conclud: & moururent du peuple depuis Dan iusqu'en Ber-sabée septante mille hommes. Et quand l'ange eut mis sa main sus Ierusalem pour la destruire, le Seigñr Dieu se repentit du mal: & dist à l'ange qui destruisoit le peuple: Il suffit maintenant, fais cesser ta main. Et l'ange du Seigneur estoit auprés de l'aire d'Areuna Iebuséen. Et Dauid voyant l'ange qui frappoit le peuple, dist au Seigneur: Voicy Ie suis celuy qui ay peché iceluy suis ie qui ay faict l'iniquite, & cés brebis

C

qu'ont

qu'ont elles faict? Ie te prie que ta main soit contre moy & contre la maison de mon pere. En ce iour là Gad vint à Dauid,& luy dist: Monte, & dresse vn autel au Seigneur en l'aire d'Areuna Ie-
D buséen. Et Dauid monta selon la parolle de Gad, comme le Seigneur auoit commandé. Ainsi que Areuna regardoit,il veit le Roy & sés seruiteurs qui passoient à luy:& Areuna sortit,& s'enclina deuant le Roy sur sa face en terre. Et dist Areuna: Pour quelle cause vient le Roy mon seigneur,à son seruiteur? Dauid luy respondit: Pour acheter de toy l'aire, pour y edifier vn autel au SEIGNEVR: affin que ceste playe soit estancheé du peuple. Et Areuna dist à Dauid: Que le Roy mon seigneur la prenne & qu'il offre ce qu'il luy semblera bon. Voylà vn bœuf pour l'holocauste: & dés chariotz & harnoys de bœufz, pour [apporter] du boys. Areuna qui estoit Roy donna tout au Roy. Et dist encore au Roy: Le SEIGNEVR ton Dieu te vueille auoir pour aggreable. Lors le Roy respondit à Areuna. Ainsi ne sera: car ie l'acheteray de toy pour vn pris, & n'offriray point au SEIGNEVR mon Dieu holocaustes que i'aye eu pour neant. Ainsi Dauid acheta l'aire, & lés bœufz cinquante sicles d'argent. Puis edifia là Dauid vn autel au SEIGNEVR, & offrit holocaustes, & oblations pacifiques: dont fut le SEIGNEVR appaisé, enuers la terre,& cessa la playe d'Israël.

La fin du second liure de Samuel.

LE PREMIER LIVRE DES Roys, Que nous disons le troisiesme.

CHAP. I

A LE ROY DAVID deuint vieux, & vint en grand eage: tellement qu'on le couuroit d'habillementz, & n'eschauffoit point. Or luy dirent sés seruiteurs: Qu'on cerche au Roy mon seigneur vne iuuencelle vierge, laquelle ["] se tienne deuant le Roy, & quelle [*] l'entretienne, & dorme en son sein, & quelle eschauffe mon seigneur le Roy.

["] C'est, administre.

[*] C'est, soulage & assiste.

Ilz cercherent donc par toutes lés fins d'Israël pour trouuer quelque belle iuuencelle: & trouuerent Abisag Sunamite, & l'amenerent au Roy. La iuuencelle estoit belle tant & plus, & entretenoit le Roy,& luy ministroit: mais le Roy ne la congneut point. Alors Adonia filz de Hagith s'esleuoit, disant: Ie regneray. Et se feit dés chariotz & dés cheuaucheurs,& auoit cinquante hommes qui couroient deuant luy: & son pere ne le vouloit point contrister en son temps,de luy dire: Pourquoy as-tu ainsi faict? Cestuy cy aussi estoit fort beau de viaire et l'auoit enfante [sa mere] aprés Absalom. Lequel eut propos auec Ioab filz de Zaruia, & auec Abiathar sacrificateur: lesquelz donnoient ayde pour suyure Adonia. Mais le sacrificateur Zadoc & Banaia filz de Ioiada, & Nathan le prophete, & Semei, & Rei, & lés preux qui estoient à Dauid, ne furent point auec Adonia. Et Ado- B
nia sacrifia ouailles, & bœufz, & bestes engraissées,prés de la pierre de Zoheleth, qui estoit prochaine à la fontaine de Rogel: & inuita tous sés freres lés filz du Roy, & tous lés hommes de Iuda seruiteurs du Roy. Mais il n'inuita point Nathan le prophete, & Banaia,& lés preux,ne Salomon son frere. Dont dist Nathan à Beth-sabée la mere de *Salomon*: N'oys-tu point que Adonia filz de Hagith est faict Roy, & nostre sire Dauid n'en scet rien? Viens donc maintenant,ie te prie que ie te conseille vn conseil,par lequel tu saueras ta vie, & la vie de ton filz Salomon. Va,& entre au Roy Dauid, & luy dis: O Roy mon seigneur n'as-tu pas iuré à ta chambriere, disant: Ton filz Salomon regnera aprés moy, & sera assis sur mon siege? Pourquoy donc est Adonia constitué Roy? Voicy, ainsi que tu parleras là encore auec le Roy, ie viendray aprés toy, & confirmeray tés parolles.
C Beth-sabée donc entra au Roy, en sa chambre: & le Roy estoit fort vieux, & Abisag Sunamite luy ministroit. Et Beth-sabée s'enclina, & se prosterna deuant le Roy. A laquelle le Roy dist: Qu'as-tu? Elle luy respondit: Mon seigneur, tu as iuré par le SEIGNEVR ton Dieu à ta chambriere, [disant:] Ton filz Salomon re-

gnera aprés moy, & sera assis sur mon siege royal. Et maintenant voicy Adonia est faict Roy: & tu n'en as rien sceu, le Roy mon seigneur. Il a sacrifié grand nombre de bœufz, de bestes engraissées, & d'ouailles: & a inuité tous lés filz du Roy, & Abiathar le sacrificateur, & Ioab prince de l'armée: mais il n'a point inuité ton seruiteur Salomon. Et toy mon seigneur Roy [tu sces] que lés yeux de tout Israël sont " sus toy: à ce que tu leur enseigne qui doibt estre assis sur le thronne du Roy mon seigneur aprés luy. [Autrement] il aduiendra que quand mon seigneur " dormira, auec sés peres, nous serons moy & mon filz Salomon [reputez] comme pecheurs.

"attēdans de luy.

"Ou, sera mort ainsi que sés peres.

Et voicy, elle parlant encore auec le Roy, Nathan le prophete suruint.

Et ilz annoncerent au Roy, disans: Voicy Nathan le prophete. Lequel entra deuant le Roy, & s'enclina au Roy sur sa face en terre. Et Nathan dist: Roy, mon seigneur as tu dict: Adonia re-
D gnera aprés moy, & sera assis sur mon thronne? Car il est descēdu au iourdhuy, & a sacrifié grand nombre de bœufz, & de bestes engraissées, & d'ouailles: & a inuité tous lés filz du Roy, & lés princes de l'armée, & le sacrificateur Abiathar: & voylà ilz mangent & boyuent deuant luy, & disent: Viue le Roy Adonia. Et ne m'a point inuité, qui suis ton seruiteur, ne le sacrificateur Zadoc, ne Banaia filz de Ioiada ne Salomon ton seruiteur. Cecy a il esté faict de par le Roy mon seigneur: & tu n'as point enseigné à ton seruiteur, qui c'estoit qui "deuoit estre assis sur le thronne du Roy mon seigneur aprés luy. Le Roy Dauid respondit, & dist: Appellez moy Bethsabée. Laquelle entra deuant le Roy, & se tint deuant luy. Et le Roy luy iura, & dist: Viue le seigneur qui a racheté ma "vie de toute tribulation: comme ie t'ay iuré par le SEIGNEVR Dieu d'Israël, disant: Ton filz Salomon regnera aprés moy, & se serra sur mon siege en ma place: ainsi le feray-ie au iourdhuy. Adonc s'enclina Beth-sabée sur sa face en terre, & feit reuerence au Roy, & dist: Le Roy Dauid mon seigneur viue eternellement.

"Deuoit regner por luy.

"Ou, mon ame.

E Et le Roy Dauid dist: Appellez moy le sacrificateur Zadoc, & Nathan le prophete, & Banaia filz de Ioiada. Lesquelz entrerent deuant le Roy.

Et le Roy leur dist: Prenez auec vous lés seruiteurs de vostre Seigneur, & faictes monter mon filz Salomon sur ma mule, & le faictes descendre en Gihon, Et là s'oindra Zadoc le sacrificateur, & Nathan le prophete, pour estre Roy sus Israël: puis aprés vous sonnerez de la trompette, & direz: Viue le Roy Salomon. Et monterez aprés luy, & il viendra, & se serra sur mon thronne, & regnera pour moy: & ie luy commanderay qu'il soit Duc sus Israël & sus Iuda. Banaia filz de Ioiada respondit au Roy, & dist: Ainsi soit: ainsi le die le SEIGNEVR Dieu, de mon seigneur le Roy. Comme le Seigneur a esté auec le Roy mon seigneur, ainsi soit il auec Salomon, & accroisse son thronne plus que le thronne de mon seigneur le Roy Dauid.

Adonc Zadoc le sacrificateur descendit, & Nathan le prophete, & Banaia filz de Ioiada, & lés Cerethiens & Phelethiens, & feirent monter Salomon sur F
la mule du Roy Dauid: & le menerent en Gihon. Et Zadoc le sacrificateur print vne corne d'huyle qui estoit du tabernacle, & oingnit Salomon: puis sonnerent la trompette, & dist tout le peuple: Viue le Roy Salomon.

Et tout le peuple monta aprés luy: & chantoit le peuple auec fleustes, & s'esiouyssoit de grande liesse: tellement que la terre retentissoit de leur voix. Ce ouyrent Adonia, & tous lés inuitez qui estoient auec luy: lesquelz auoient acheué de manger. Ioab aussi ouyt la voix de la trompette, & dist: Que veut estre ce bruyt de la cité bruyante?

Ainsi qu'il parloit encore, voicy Ionathan filz d'Abiathar le facrificateur vint. Et Adonia luy dist: Entre, car tu és vn vaillant homme, & qui annonce bonne nouuelle. Ionathan respondit, & dist à Adonia: Certainement nostre sire le Roy Dauid a constitué Roy Salomon. Et le Roy a enuoyé auec luy Zadoc le sacrificateur, & Nathan le prophete, & Banaia filz de Ioiada, lés Cerethiens & Phelethiens, & l'ont mis sur la mule du Roy. Zadoc le sacrificateur, & Nathan le prophete l'ont oinct pour Roy en Gihon: & de là s'en sont montez en liesse, & s'en est esmeuë G
la cité: c'est le bruyt que vous auez ouy. Salomon aussi est assis sur le thronne du royaume. Et lés seruiteurs du Roy sont venus pour beneir nostre sire le Roy Dauid disans: ton Dieu honnore le nom de Salomon plus que le tien, & accroisse son thronne plus que le tien. Et a le Roy adoré sur le lict: d'auantaige il a

dict

dict ainsi : Beneict soit le SEIGNEVR Dieu d'Israël, qui nous a auiourdhuy baillé vn qui est assis sur mon thronne que més yeux ont veu. Lors furent estonnez : & tous lés inuitez qui estoient auec Adonia, se leuerent, & s'en allerent chascun son chemin. Adonia craingnant la presence de Salomon, se leua & s'en alla, & empongna lés cornes de l'autel. Et on annonça à Salomon, et luy dist-on: Voylà Adonia craignant le Roy Salomon à empongné lés cornes de l'autel, disant: Que le Roy Salomon me iure au iourdhuy qu'il ne fera point mourir son seruiteur par glaiue. Et Salomon dist: S'il est homme vertueux, il ne cherra point vn de sés cheueux sur terre : mais si mal est trouué en luy, il mourra. Lors enuoya le Roy Salomon, & le tirerent de l'autel, & s'en vint, & se prosterna deuant le Roy Salomon. Auquel Salomon dist: Va-t'en en ta maison.

CHAP. II.

A OR approcherent lés iours que Dauid se mouroit: lequel commanda à son filz Salomon, disant: Ie m'en voys le chemin de toute la terre : conforte toy, & soys virile. Garde l'obseruation du SEIGNEVR ton Dieu, pour cheminer en sés voyes, pour garder sés decretz, & sés commandemens, & sés iugementz, & sés tesmoignages, comme est escrit en la loy de Moyse: affin que tu entende tout ce que tu feras, & tout ce à quoy tu te tourneneras. Affin que le SEIGNEVR conferme sa parolle qu'il m'a dict, disant: Si tés filz gardent leur voye, si qu'ilz cheminent fidelement deuãt moy, de tout leur cœur, & de toute leur ame. Ie dy qu'il ne te sera point osté aucun dés tiens de dessus le thronne d'Israël. Tu sces aussi ce que ma faict Ioab filz de Zaruia, & ce qu'il a faict aux deux princes dés armées d'Israël, à Abner
2. Samu. 3.c.& 20 6. filz de Ner * & à Amasa filz de Iether : lesquelz il a tué, & a espandu le
B sang en paix comme en guerre, & a mis le sang de la bataille en sa ceincture qui estoit sur sés reins, & en sés souliers qui estoient en sés piedz. Tu en feras selon ta sagesse: & ne laisseras point descendre sa vieillesse en paix au sepulchre. Tu feras grace aux filz de Berzelai Galaadite: & seront entre ceux qui mangent à ta table: *car ilz vindrent à moy quand ie fuioye de deuant Absalom ton frere. Tu as Semei auec toy filz de Gera, filz de Iemini, de Bahurim, * qui me maudict d'vne maudisson execrable le iour que ie m'en alloye en Mahanaim. Mais il descendit au deuant de moy quand ie passoye le Iordan: & luy iuray par le Seigneur, disant: Ie ne te feray point mourir par glaiue : mais maintenant tu ne le laisseras point impuny: car tu és sage, & sces ce que tu luy dois faire, & feras descendre sa vieillesse en sang au sepulchre. David donc dormit auec sés peres, & fut enseuely en la cité de Dauid. Lés iours que Dauid regna sus Israël, furent quarante ans. Il regna sept ans en Hebron, & regna trente troys ans en Ierusalem. *Salomon donc "s'assit sur le thronne de son pere Dauid: & fut fort conferme son royaume. Lors Adonia filz de Hagith vint à Beth-sabée mere de Salomon: laquelle dist: Entre tu en paix? Il respondit: En paix. Et il dist: I'ay vn mot à te dire. Elle dist: Parle. Il dist: Tu sces bien que le royaume estoit à moy, & que tout Israël m'auoit baillé son adueu pour estre Roy : mais le regne est retourné, & est à mon frere : car c'est du SEIGNEVR qu'il l'a.

(Marginal notes: 1. Samu. 10.f. — 2. Samu. 16.b. — 2. Samu. 19.c. — C — 1. Chron. 29.f. — "Ou, regna.)

Maintenant ie te demande vne requeste : ne m'escondys point. Et elle luy dist: Parle. Il dist: Ie te prie dis au Roy Salomon (car il ne t'escondyra point) qu'il me donne à femme Abisag Sunamite. Et Beth-sabée dist: Bien, ie parleray pour toy au Roy.

Ainsi s'en vint Beth-sabée au Roy Salomon luy parler pour Adonia. Et le Roy se leua au deuant d'elle, & s'enclina à elle, & s'asseit sur son thronne: & mist-on vn siege à la mere du Roy, laquelle s'asseit à la dextre d'iceluy. Et elle dist: Ie te demande vne petite requeste: ne m'escondys point. Le Roy luy
D dist: Ma mere, demande: Car ie ne t'escondiray point. Elle dist: Abisag Sunamite soit donnée pour femme à Adonia ton frere. Le Roy Salomon respondit, & dist à sa mere: Pourquoy demande-tu Abisag Sunamite pour Adonia? Mais demande le royaume pour luy : car il est mon frere plus grand que moy, & a pour soy Abiathar le sacrificateur & Ioab le filz de Zaruia. Lors iura le Roy Salomon par le SEIGNEVR, disant:

sant : Dieu me face ainsi & ainsi me doint, si contre sa vie Adonia n'a dict ceste parolle. Maintenant, aussi vray que le SEIGNEVR vit qui m'a conformé: & m'a faict asseoir sur le thronne de Dauid mon pere, & qui m'a faict vne maison, comme il auoit dist, au iourdhuy mourra Adonia. Et le Roy Salomon enuoya par lés mains de Banaia filz de Ioiada, qui l'assaillist, & il mourut. Puis le Roy dist à Abiathar le sacrificateur: Va-t'en en Anathoth en ton champ : car tu és homme digne de mort: toutesfoys ie ne te tueray point au iourdhuy, pourtant que tu portas l'arche du dominateur Eternel deuant Dauid mon pere : pourtant aussi que tu as esté affligé en tout ce en quoy mon pere à esté affligé. Salomon donc reietta Abiathar, qu'il ne seroit plus le sacrificateur

E 1. Samuel 2. f.

du Seigneur pour *accomplir la parolle du Seigneur, qu'il auoit parlé contre la maison d'Eli en Silo. Adonc le bruyt vint iusque à Ioab, car Ioab s'estoit destourné aprés Adonia, mais il ne s'estoit point destourné aprés Absalom: dont s'enfuyt Ioab au tabernacle du Seigneur, & empogna lés cornes de l'autel. Et on annonça au Roy Salomon que Ioab s'en estoit fuy au tabernacle du Seigneur, & qu'il estoit auprés de l'autel. Et Salomon enuoya Banaia filz de Ioiada, disant: Va, rue sur luy. Banaia donc entra au tabernacle du SEIGNEVR, & luy dist: Le Roy dit ainsi : Sors hors. Et il dist: Non, mais ie mourray icy. Et Banaia rapporta la parolle au Roy, disant: Ioab m'a ainsi dict, & respondu. Le Roy luy dist: Fais ainsi qu'il t'a dict, assaillis-le, & l'eusueliras : & osteras de moy & de la maison de mō pere, le sang que Ioab a espandu sans cause. Et le Seigneur rendra le sang d'iceluy sur sa teste, car il a assailly deux hommes plus iustes & meilleurs que luy : & lés tua de glaiue, que mon pere Dauid n'en sauoit

F 2. Samuel 3: c. 2. Samuel 20. c.

rien: c'estoit *Abner filz de Ner, prince de l'armée d'Israël: & Amasa filz de Iether, prince de l'armée de Iuda. Et le sang de ceux la retournera sur la teste de Ioab, & sur la teste de sa semence eternellement : & la paix du Seigneur eternelle soit à Dauid & à sa semence, & à sa maison, & à son thronne. Banaia donc filz de Ioiada monta, & l'assaillit, & le tua : & fut enseuely en sa maison au desert. Et le Roy constitua Banaia filz de Ioiada en sa place sus l'armée: le Roy constitua aussi Zadoc le sacrificateur en la place d'Abiahar. Aprés ce, le Roy enuoya, & appella Semei: et luy dist: Edifie toy vne maison en Ierusalem, & habiteras là, & ne sortiras du lieu ne ça ne là. Et sache que le iour que tu en seras sorty, & seras passé le fleuue de Cedron, tu mourras: ton sang sera sur ta teste.

Semei dist au Roy: La chose est bonne : ton seruiteur fera ainsi que le Roy mon seigneur a dict. Et Semei demoura en Ierusalem plusieurs iours. Aduint que au bout de troys ans, deux seruiteurs de Semei s'enfuyrent à Achis filz de Maacha Roy de Geth : & l'annonça-on à Semei, & luy dist-on: Voylà tés seruiteurs sont en Geth. Et Semei G

se leua, & sella son asne, pour s'en aller en Geth à Achis, cercher sés seruiteurs. Semei se partit, & ramena sés seruiteurs de Geth. Et on annonça à Salomon que Semei estoit allé de Ierusalem en Geth, & qu'il estoit retourné. Le Roy enuoya, & appella Semei, & luy dist: Ne t'auoys-ie pas iuré par le Seigneur & testifié, en disant : Sache que tu mourras le iour que tu seras sorty, & alle ça & là ? Dont tu me dis : La chose est bonne que i'ay ouy. Pourquoy donc n'as-tu gardé le iurement du Seigneur & le commandement que ie t'auoye commandé? Et le Roy dist à Semei: Tu sces tout le mal, & le scet bien ton cœur, que tu as faict à mon pere Dauid : le SEIGNEVR Dieu t'a rendu ton mal sur ta teste. Le Roy Salomon soit beneit, & le thronne de Dauid soit stable deuant le Seigneur à iamais. Et le Roy commanda à Banaia filz de Ioiada : lequel sortit, & l'assaillit, & il mourut. Et le royaume fut conformé entre lés mains de Salomon.

CHAP. III.

Lors Salomon print affinité auec Pharao Roy d'Egypte, & print la fille de Pharao, & l'emmena A 2. Chron. 1. a.

en la cité de Dauid, iusque à tant qu'il eust acheué d'edifier sa maison, & la maison du SEIGNEVR, & la muraille de Ierusalem tout à lentour. Toutesfoys le peuple sacrifioit és haultz lieux: pourtant qu'on n'auoit point edifié de maison au nom du SEIGNEVR iusque à cés iours là. Et Salomon ayma le Seigneur, cheminant és status de son pere

Dauid:

Dauid : vne chose seulement y auoit, qu'il sacrifioit és haultz lieux, & faisoit dés encensemens. Le Roy s'en alla en Gabaon, pour sacrifier la: car c'estoit le principal hault lieu. Salomon sacrifia mil holocaustes sur cest autel là.

Le Seigneur s'apparut à Salomon en Gabaõ, par songe de nuict. Et Dieu dist: Demande ce que tu voudras, & ie te le donneray. Et Salomon dist: Tu as faict grand grace auec ton seruiteur Dauid mon pere, ainsi comme il a cheminé deuant toy en verité & en iustice, & d'vn cœur droict enuers toy: & luy as gardé ceste grand grace icy, & luy as donné vn filz qui est assis sur son thronne, comme [il appert] au iourdhuy. Et maintenant Seigneur mon Dieu, tu m'as faict regner ton seruiteur, en la place de Dauid mon pere: & ie suis vn petit iuuenceau, qui n'ay point d'experience. Et ton seruiteur est au milieu du peuple que tu as esleu,
B vn grand peuple, qui ne se peut compter ne nombrer tant est en grand nombre. Tu donneras donc à ton seruiteur vn cœur qui soit attentif à iuger ton peuple, & congnoistre le bien d'entre le mal: car qui pourroit iuger cestuy ton peuple qui est tant copieux? La parolle pleut deuant le Seigneur, que Salomon auoit demandé celà. Et Dieu luy dist: Pourtant que tu as demandé cecy, & n'as point demandé de viure long temps, & n'as point demandé dés richesses pour toy, & n'as point demandé la vie de tés ennemis: mais tu as demandé congnoissance pour apperceuoir iustice: Voylà, i'ay faict comme tu as demandé: voylà ie t'ay donné vn cœur sage & entendu: tellement qu'il n'a point esté de semblable deuant toy, ne tel que toy ne" sourdra après toy. *Ie t'ay aussi donné ce que tu n'as point demandé, assauoir, richesses & gloire tellement qu'entre lés Roys n'y aura point de semblable à toy tout ton temps. Et si tu chemines en més voyes, si que tu gardes més status & més commandemens, comme ton pere Dauid a cheminé: ie prolongeray tés iours. Aprés ce, Salamon s'esueilla, & vit que c'estoit
C songe, & s'en vint en Ierusalem, & se tint deuant l'arche de l'alliance du Seigneur, & offrit holocaustes & oblations pacifiques: & feit vn banquet à tous sés seruiteurs. Alors deux femmes paillardes vindrent au Roy, & se tindrent deuant luy. Et l'vne dés femmes dist: Ie te prie mon seigneur: moy & ceste femme cy, habitons en vne maison, & i'ay enfanté auec elle en la maison. Le troisiesme

"S'esleuera.
Sap. 7. b.
Mat. 6. d

iour aprés que i'ay eu enfanté, ceste femme cy a aussi enfanté, & estions ensemble: il n'y auoit autre auec nous en la maison, que nous deux. L'enfant de ceste femme cy est mort la nuict: car elle s'est endormie sur luy: laquelle s'est leuée à mynuict, & a prins mon filz qui estoit auprés de moy, et ta chambriere dormoit: & le mist en son sein, mais elle mist son filz mort en mon sein. Au matin ie me suis leuée pour allaicter mon filz, & voicy, il estoit mort: & quand ie l'ay eu diligemment consideré au matin i'ay veu que ce n'estoit point mon filz que i'auoye enfanté. Et l'autre femme dist: Il n'est point ainsi: mais mon filz vit, & ton filz est mort. De rechef icelle dist: Il n'est point ainsi, mais ton filz est mort: & mon filz vit. Ainsi parloient deuant le Roy. Dont dist le Roy: Ceste D
cy dit, C'est cy mon filz qui vit: & ton filz est mort. Ceste la dict: Il n'est point ainsi: mais ton filz est mort, & mon filz vit. Alors dist le Roy: Apportez moy vn glaiue: & ilz apporterent vn glaiue deuant le Roy. Et le Roy dist: Partissez l'enfant vif en deux parties, & en baillez la moytie à l'vne, & la moytie à l'autre. Lors la femme de laquelle l'enfant estoit en vie, ayant lés entrailles esmuës à cause de son enfant, dist au Roy:

Las mon seigneur ie prie, donnez à ceste cy l'enfant vif, & ne le tuez point.

Et l'autre disoit: Qu'il ne soit ne à moy ne à toy: partissez-le. Et le Roy respondit, & dist: Baillez à ceste-cy l'enfant vif, & ne le tuez point: car elle est sa mere. Oyant tout Israël le iugement que auoit iugé le Roy, ilz craingnirent le Roy, voyans qu'il auoit sapience de Dieu en luy pour faire iugement.

CHAP. IIII.

A Salomon donc fut faict Roy sus tout Israël. Et iceux furent lés princes qu'il auoit, assauoir: Azarias filz du sacrificateur Zadoc.

Elihoreph & Abia filz de Sisa, scribes. Iosaphat filz d'Ahilud, chroniqueur. Banaia filz de Ioiada, auoit la charge de l'armée. Et Zadoc & Abiathar estoient lés sacrificateurs.

Azarias filz de Nathan estoit sus lés preuostz. Zabud filz de Nathan, sacrificateur estoit l'amy du Roy. Et Ahisar auoit la charge de la maison.

Et Adoniram filz de Abda estoit sus lés tributz. Et Salomõ auoit douze preuostz sus tout Israël, qui prouoyroiét lés viures pour le Roy & sa maison: Et vn chascun d'eux prouoyoyt ce qui

estoit necessaire pour le viure, par vn
moys, en l'an desquelz voicy lés noms:
Le filz de Hur en la montaigne d'E-
phraim. Le filz de Decar, en Ma-
cez, & en Saalebim, & en Beth-sames, &
en Elon, & en Beth-hanan. Le filz
de Hesed en Aruboth, il auoit ausi So-
cho, & toute la terre d'Epher. Le
*toute la region. filz d'Abinadab auoit *toutes lés fins de
Dor, & auoit Tapheth fille de Salomon
B pour femme. Baana filz d'Ahilud
auoit Thaanach & Mageddo, & toute
Beth-san qui estoit prés de Zarthana
soubz Iezrahel, depuis Beth-sã, iusqu'en
*Ou, en le plaine de. *Abel-mehula & iusque par delà Iec-
maam. Le filz de Gaber en Ramoth
Galaad: il auoit lés villes de Iair filz de
Manassé, qui estoient en Galaad: il auoit
toute la region de Argob, qui estoit en
Basan soixante grandes citez, murées &
[garnies] de verroux d'aerain. Ahi
nadab filz de Addo estoit en Maha-
naim. Achimaaz en Nephthali: le-
quel ausi print Basemath fille de Salo-
mon à femme. Baana filz de Husei,
en Aser, & en Aloth. Iosaphat filz
de Pharuah estoit en Issachar. Semei
filz d'Ela estoit en Ben-iamin. Ga-
ber filz d'Vri estoit en la terre de Ga-
laad, & en la terre de Sehon Roy dés
Amoréens, & d'Og Roy de Basan: il
estoit seul preuost en la terre. Iu-
da & Israël estoient en grand nombre
comme l'arene qui est auprés de la mer,
mangeans, & beuuans, & s'esiouyssans.
Ecc.47b C *Et Salomon dominoit sus tous lés
royaumes, depuis le fleuue de la terre dés
Philisthins, iusque aux fins d'Egypte,
luy offrans dons & luy seruans tous lés
iours de la vie d'iceluy. La vian-
de de Salomon par chascun iour estoit
trente mesures de fine farine, & soixante
mesures d'autre farine: dix bœufz gras,
& vingt bœufz de pasturage, & cẽt mou-
tons, sans lés cerfz, & lés cheures sauua-
ges, & lés bufles, & lés chappons gras.
Car il dominoit sus tous lés lieux de par
delà le fleuue depuis Thaphsah iusqu'en
Gaza, sus tous lés Roys qui estoient par
delà le fleuue, & auoit paix auec tous sés
seruiteurs à lenuiron. Et Iuda &
Israël habitoient en asseurance, chascun
soubz sa vigne, & soubz son figuier, de-
puis Dan iusque en Ber-sabée, tous lés
iours de Salomon. Salomon auoit
quarante mille mangeoires pour lés che-
uaux de son escuyerie, & douze mille che
uaucheurs. Cés dessusdictz pre-
uostz prouoyoiẽt de viures pour le Roy
Salomon, & tous ceux qui s'approchoiẽt
de la table du Roy Salomon chascun en
son moys, & ne laissoient point auoir de
deffault de quelque chose. Ilz faisoient
ausi porter de l'horge & de la paille
pour lés cheuaux & pour lés mules, au D
lieu ou vn chascun estoit, selon son ordon
nance. Et Dieu bailla sagesse à
Salomon, & moult fort grande intelligen-
ce, & liesse de cœur, comme l'arene qui est
prés du riuage de la mer. *La sagesse Ecc.47.c
de Salomon estoit plus grande que la sa-
gesse de tous lés filz d'Orient, & que tou
te la sapience dés Egyptiens. Il estoit
plus sage que tout hõme, plus que Ethan
Ezrahite, que Heman, que Chalcol, & q̃
Dorda lés filz de Mahol: & estoit re-
nommé entre toutes lés gens d'alentour.
*Il parla troys mille paraboles: sés Canti *Ou dist.
ques estoient en nombre de cinq mille. Il
parla dés arbres, depuis le cedre qui est au
Liban, iusque à l'hysope qui sort de la
paroit. Il parla ausi dés bestes & dés
oyseaux, & dés reptiles, & dés poissons.
De tous peuples ilz venoient pour
ouyr la sagesse de Salomon, & de tous
lés Roys de la terre: lesquelz ouyrent la
sagesse d'iceluy.

CHAP. V.

ET Hiram Roy de Tyr enuoya A
sés seruiteurs à Salomon (car il 2.Chron.
auoit ouy qu'ilz l'auoyent oinct 2.a.
Roy pour son pere) pourtant que Hiram
auoit tousiours aymé Dauid. Ausi
Salomon enuoya à Hiram, disant: Tu
sces que mon pere Dauid ne peut edifier
vne maison au nom du Seigneur son
Dieu, à cause dés guerres qui lenuiron-
noient, tant que le Seigneur lés a mis
soubz lés plantes de sés piedz. Et main-
tenant le Seigneur mon Dieu m'a donné
repos tout à lenuiron: ie n'ay point d'ad-
uersaire, ne de mauuaise rencõtre. Voicy,
ie pense d'edifier vne maison au nom du
Seigneur mon Dieu* comme le Seigneur 2.Sa.7.b
a parlé à mon pere Dauid, disant: Ton 1.Chron.
filz que ie mettray en ta place sur ton 22.c.
siege, cestuy là edifiera vne maison à mon
nom. Parquoy commande mainte-
nant que lon coppe pour moy dés cedres B
du Liban, & que més seruiteurs soient
auec tés seruiteurs: ie te bailleray le loyer
de tés seruiteurs tout tel que tu diras.
Car tu scez qu'il n'y a point de gens en-
tre nous qui sachẽt copper bois cõme lés
Zidoniens. Quand Hiram eut ouy lés
parolles de Salomon, il s'esiouyt fort, &
dist: Beneit soit au iourdhuy le Seigneur,
qui a baillé à Dauid vn sage filz, &
l'a constitué sus ce grand peuple icy.

Hiram

Hiram donc enuoya à Salomõ,disant: I'ay entendu ce que tu m'as enuoyé. Quant aux boys de cedre, & aux boys de sapin ie feray toute ta volunté. Més
C seruiteurs deschargerõt du Liban prés de la mer: puis ie lés mettray dedans la mer, par radeaux de marrien iusque au lieu q̃ tu m'auras demandé, & lés deslieray là: & tu lés prendras: & tu feras pareillemẽt ma volunté, si tu baillé dés viures à ma famille. Hiram donc donna dés boys de cedre, & dés boys de sapin à Salomon selon tout son plaisir. Et Salomon bailla à Hiram vingt mille mesures de froment pour la nourriture de sa maison, & vingt mesures d'huyle espraincte. Autant en bailloit Salomon à Hiram par chascũ an. Le Seigneur bailla sagesse à Salomon, comme il luy auoit dict. Et paix fut entre Hiram & Salomon, & feirẽt alliance eux deux. Le Roy Salomon leua vn bõ *tribut de tout Israël, lequel tribut fut de trente mille hõmes. Desquelz il en enuoya dix mille au Liban, pour vn moys, lés vns, aprés lés autres: ilz estoient vn moys au Liban, & deux moys en leur
D maison. Et estoit Adoniram cõstitué sus ce tribut. Salomon auoit soixante & dix mille hommes portans faiz: et quatre vingtz mille tailleurs [de pierres] en la mõtaigne: sans lés maistres que Salomon auoit commis sus l'ouurage, en nõbre de troys mille troys cẽs: qui auoient la charge du peuple qui faisoit la besongne.

*nombre de gens, cõme par tribut, & Sou.

Et le Roy commanda qu'ilz emmenassent grandes pierres, & pierres *precieuses, pour faire le fondement de la maison, de pierres de taille. Et lés massons de Salomon, & ceux de Hiram, & lés *tailleurs de pierres lés taillerent, & preparerent le boys & lés pierres pour edifier la maison.

*Pesantes et de grãd pris.

CHAP. VI.

A EN l'an quatre cens quatre vingtz aprés q̃ lés filz d'Israël sortirẽt de la terre d'Egypte: la quatriesme année, au moys de *Zio, qui est le second moys, que Salomon regnoit sus Israël, il commença à edifier la maison au Seigñr.

2.Chron. 3.a.

*Zif, Auril ou enuiron.

La maison que le Roy Salomon edifioit au Seigneur, auoit soixante coudées de long, & vingt de large, & trente coudées de hault. Le porche qui estoit deuant le temple de la maison auoit vingt coudées de long, selon la largeur de la maison: & auoit dix coudées de large deuant la maison. Il feit dés fenestres à la maison, larges dedens et estroictes dehors.

Et edifia auprés de la muraille de la maison dés chambrettes tout à lentour [ioignantz] aux murailles de la maison, à lenuiron du temple & *l'oracle: & feit donc dés chambrettes tout à lentour. La largeur de la chambrette basse estoit de cinq coudées: & la largeur de celle du milieu estoit de six coudées: & la largeur de la tierce estoit de sept coudées. Car il auoit mis dés *estroississemẽtz à lentour de la maison par dehors, affin que lés poultres [dés chambrettes] ne entrassent és paroitz de la maison. Quãd on edifioit la maison, on l'edifioit de pierres entieres telles qu'on lés auoit amenées [dont vint que] ce pendant qu'on edifioit la maison on n'ouyt ne marteau, ne coignée ne aucun instrument de fer en B
iceluy. L'huys de la chãbrette du milieu estoit à costé dextre de la maison: & montoit on par vis à la chambrette du milieu, & du milieu à la troisiesme.

*Ou, oratoire aĩsi Sou.

*Il auoit faict la muraille plus estroicte en hault.

Il edifia donc la maison, & la parfeit: & la couurit d'vn chãbril, * & de cedres mis par ordre. Il edifia aussi dés chambrettes sur toute la maison: qui estoient de cinq coudées de hault, & tenoient à la maison par le moyen de boys de cedres.

*d'ais, en maniere devoulte.

Lors le Seigneur parla à Salomon, disant: C'est cy la maison que tu edifie: si tu chemine en més status, et fais més iugemens, & gardes tous més cõmandemens: en cheminant en iceux: ie confermeray ma parolle auec toy laquelle i'ay dicte à ton pere Dauid. Et habiteray au milieu dés enfans d'Israël, et ne delaisseray point mon peuple Israël. Ainsi Salomon edifia la maison, & la parfeit. Il para lés murailles de la maison par dedãs d'ais de cedres: depuis le pauement de la maison iusque aux paroitz de la couuerture, il le couurit de boys [de cedres] par dedans. Mais il couurit d'ais de sapin, le paué de la maison. Aux costez de la maison il edifia vingt coudées, d'ais de cedres, depuis le paumẽt iusque [au hault] dés paroitz, & edifia ce en la maison, *pour l'oracle au lieu tressainct. La maison estoit de quarãte coudées, c'est assauoir, la partie du tẽple qui estoit deuãt l'oracle. Et lés ais de cedres au dedãs de la maisõ, d'entaillures de *coloquintes, & de fleurs espanies: tout estoit [couuert] de cedres, tellemẽt qu'on ne voyoit pas vne pierre. C

*Lieu de responce diuine.

*Courges sauuages en forme d'œufz.

Il feit appareiller l'oracle au milieu de la maison par dedans, pour y mettre l'arche de l'alliance du Seigneur. Et l'oracle auoit par dedans vingt coudées de long, & vingt coudées de large, & vingt coudées de hault: & le couurit de pur or: mais il couurit l'autel d'ais de cedres. Aussi Salomon couurit

couurit la maison par dedans de pur or: & feit passer dés barres d'or deuant l'oratoire, Il couurit d'or toute la maison ᵃiusque à la perfectiō de toute la maison. Il couurit d'or aussi tout l'autel q̃ estoit auprés de l'oratoire. Dedans l'oratoire il feit deux Cherubins de boys d'oliuiers qui auoient dix coudées de hault: l'aisle de l'vn dés Cherub auoit cinq coudées: & l'aisle de lautre Cherub auoit aussi cinq coudées, depuis le bout d'vne aisle iusque au bout de l'autre aisle il y auoit dix coudées. Ainsi le second Cherub estoit de dix coudées, d'vne mesme mesure. Lés deux Cherubins estoiēt taillez l'vn comme l'autre. La haulteur d'vn Cherub estoit de dix coudées: aussi du second Cherub semblablement. Il mist lés Cherubins au milieu de la maison interieure. Et lés Cherubins estēdoient leurs aisles, tellement que l'vne dés aisles touchoit vne paroit, & l'aisle du second Cherub touchoit l'autre paroit, aussi leurs autres aisles estoiēt au milieu de la maison,

D dont l'vne dés aisles touchoit l'autre. Et couurit d'or lés Cherubins. Et figura toutes lés paroitz de la maison à lenuiron d'entailleure & engraueure [en forme,] & dés Cherubins & dés palmes, & dés fleurs espanies dedans [l'oratoire] & en la maison de dehors. Il couurit d'or le paué de la maison dedās [l'oratoire] & dehors. Il feit à l'entrée de l'oratoire deux huys de boys d'oliuier: dōt le sursueil & lés posteaux estoiēt de cinq ᵇmembreures. Il feit deux huys de boys d'oliuier: & entailla sur iceux figures en maniere de pommettes, de Cherubins, de palmes, & de fleurs espanies: & lés couurit d'or, appliquant tenures lames d'or sur lés Cherubins & sur lés palmes. Ainsi feit il à l'entrée du temple dés posteaux de boys d'oliuier à quatre membreures: & deux huys de boys de sapin: l'vn dés huys auoit deux costez & lés deux costez de la seconde porte d'vne parure car il y entailla dés Cherubins, dés palmes, & fleurs espanies: & couurit d'or estendu lés entailleures. Il edifia la salle de dedans de troys rengées de pierres de taille, & d'vne rengée de poultres de cedre. Le quatriesme an, lés fondementz de la maison du Seigneur furent mis au moys de ᶜZio: & l'onziesme année au moys de Bul, qui est l'huytiesme moys, la maison fut parfaicte, selon toutes sés parties & disposition: & mist sept ans à l'edifier.

ᵃEntierement.

ᵇou, quarres.

ᶜC'est, partie do ctobre & de Nouēbre.

CHAP. VII.

Salomon mist treize ans à edifier sa maison: & l'acheua toute [en ce temps.] Il edifia aussi la maison qui est au bois du Liban, laquelle estoit de cent coudées de long, & cinquante coudées de large, & trente coudées de hault: sur quatre rengées de colomnes de cedres: & sur lés colomnes estoient poultres de cedres. Elle fut planchée d'ais de cedres mis par dessus lés poultres, lesquelles estoient sur lés quarante & cinq colomnes qui estoient quinze en chascune rengée. Lés fenestraiges estoient par troys rengées, & estoit vne fenestre contre l'autre en troys endroitz. Toutes lés portes & lés posteaux estoiēt quarrez auec le fenestraige, qui estoit vis à vis, vne fenestre contre l'autre & à troys endroitz. Il feit aussi vn porche prés dés colomnes, de cinquante coudées de long, & de trente coudées de large: & le porche estoit deuant icelles, & autres colomnes: & grosses pieces de boys sur icelles, Item, il feit vn porche pour le siege auquel il iugeoit, qui est le porche de iugement, & l'embroissa de cedre d'vn ᵈbout du paué iusque à l'autre: et en la maison ou il demouroit, & qui estoit en vne autre salle par dedās le porche: laquelle estoit faicte de ce mesme ouurage.

Item, Salomon feit à la semblance de ce porche vne maison à la fille de Pharao qu'il auoit prins. Toutes cés choses estoient de pierres ᵉ precieuses, qui estoient de mesure, de pierres de taille, sciées à la scie dedans & dehors, depuis le fondement iusque aux traueaux sortans d'vne paulme, & par dehors iusque au grand paruis. Le fondement estoit de pierres precieuses, de grandes pierres, de pierres de dix coudées & d'huyct. Par dessus estoient pierres precieuses, de mesure dés pierres de taille, & tables de cedres. Le grand paruis auoit tout à lentour troys rengées de pierres de taille, & vne rengée de cedres planis: aussi auoit la salle de dedans la maison du Seigneur, & le porche de la maison. Lors le Roy Salomon enuoya, & print Hirā de Tyr, filz d'vne femme vefue, de la lignée de Nephthali: duquel le pere estoit homme Tyrien, qui besongnoit en cuyure. Cestuy estoit plein de sagesse, & d'intelligence, ayant la science de faire tout ouurage en aerain: lequel vint au Roy Salomon, & feit tout son ouurage. Il fondit deux colomnes d'aerain: la haulteur de l'vne dés colomnes estoit de dixhuyct coudées, & vn fil de douze coudées enuironnoit l'autre colomne. Il feit deux chapiteaux

A

ᵈpar tout le pauement.

B

ᵉBonnes pierres, et de grand priz.

C

chapiteaux fondus d'aerain,pour mettre sur lés sommetz dés colomnes : dont la haulteur de l'vn dés chapiteaux estoit de cinq coudées,& la haulteur de l'autre chapiteau estoit de cinq autres coudées. Il feit dés treillis en façon d'vne retz, & dés entrelassures en façon de chainnes, pour lés chapiteaux qui estoient sur le sommet dés colomnes, sept sur l'vn dés chapiteaux,& sept sur l'autre. Quand il eut faict lés colomnes,il feit deux rengées tout à lentour de chascun treillis, pour couurir lés chapiteaux qui estoient sur le sommet dés pommes de grenade : ainsi feit-il au second chapiteau. Et lés chapiteaux qui estoient sur la teste dés colomnes estoient en façon de roses vers le porche ayans quatre coudées. Et lés chapiteaux de dessus lés colomnes aussi par hault vn ventre boutant, qui estoit parmy l'ouurage dés retz. Et estoient deux cens pommes de grenades par rengées à lentour, sur le second chapiteau. Et dressa lés colomnes au porche du temple:desquelles il en constitua l'vne à dextre,& la nomma Iachin:& l'autre à senestre,laquelle il nomma Boaz. Et sur le sommet dés colomnes y auoit de l'ouurage en façon de roses. Par ainsi fut acheué l'ouurage quant aux colomnes.

D Item, il feit vne mer de fonte, de dix coudées d'vn bort à autre, rond tout à lẽuiron:de cinq coudées de hault:laquelle vn fillet de trente coudées enuironnoit à lentour.Dessoubz le bort d'icelle estoiẽt aucunes petites spheres à lentour, enuironnãs icelle:assauoir,dix à chascune coudée qui enuironnoient la mer à lentour.Et estoient par deux rengées lés petites spheres fondues en la fonte d'icelle [mer.] Icelle estoit posée sur douze bœufz:dont troys regardoiẽt vers Aquilon,& troys regardoient vers Occident, & troys regardoient vers le Midy, & troys regardoient vers Orient. La mer estoit sur iceux:desquelz tout le derriere estoit tourné au dedãs.L'espesseur d'icelle estoit d'vne paulme, & son bort estoit de la façon du bort d'vn calice & d'vn liz espany,laquelle contenoit deux mille bath. Item, il feit dix soubbassemens d'aerain : Chascun soubbassement auoit quatre coudées de long, & quatre coudées de large, & troys coudées de hault.Et telle estoit la façon dés soubbassemens, ilz auoient dés embassemens & lés embassemens entre lés enclaueures:& sur lés embassemens qui estoient entre lés enclaueures y auoit dés lyons,dés bœufz, & dés Cherubins.Semblablement estoiẽt

E sur lés enclaueures par dessus : & par dessoubz lés lyons & lés bœufz,estoient additions de subtil ouurage. Chascun soubbassement auoit quatre rouës d'aerain,auec lés tables d'aerain,& és quatre coings,estoient fondus quatre soubstenemens comme espaules. Soubz le cuuier estoient lés soubstenemens de fonte à costé de chascune dés additions.Il auoit sa gueule par dedans le chapiteau, par en hault d'vne coudée toute ronde[comprenant] coudée & demie. Sur la gueule y auoit aussi de la taille : & sés embassemens estoient quarrez & non point rondz.Lés quatre rouës estoient par dessoubz lés embassemens & lés aisseaux dés rouës [tenoient] au soubbassement. Chascune rouë auoit la haulteur d'vne coudée & demie : & la façon dés rouës estoit selõ la façon dés rouës de chariotz. Leurs aisseaux, leurs moyeux, leurs rayons,leurs gantes estoiẽt tous de fonte, et y auoit quatre soubstenemẽs aux quatre coings d'vn chascun soubbassement: & du soubbassement [s'aduançoit] son soubstenement. Au hault du soubbassement, demie coudée de hault estoit vn arondissement tout entour. Et sur le hault du soubbassemẽt estoient sés barres E & sés embassemens,qui [sortoient] d'iceluy.Et sur lés tables, sur lés barres, & sur lés embassemens,on entailla dés Cherubins,& dés lyons, & dés palmes de chascun costé attachez à lenuiron.En ceste maniere il feit lés dix soubbassemens d'vne fonte,d'vne mesure,& d'vne entaillure à tous iceux. Item,il feit dix cuuiers d'aerain chascun cuuier contenoit quarante bath, & chascun cuuier estoit de quatre coudées, vn chascun cuuier estoit sur vn soubbassement ainsi à dix soubbassemens. Il mist cinq soubbassemens au costé dextre de la maison,et cinq au senestre costé de la maison. Il mist la mer à costé dextre de la maison en Orient vis à vis du Midy. Hirã donc feit dés cuueaux,& dés ballais, & dés basins, & acheua tout l'ouurage qu'il feit au Roy Salomon pour la maison du Seigneur:c'est assauoir, deux colomnes, & dés chapiteaux rondz qui estoient sur le sommet dés deux colomnes : & deux treillis pour couurir lés deux chapiteaux rondz qui estoient sur le sommet desdictes colomnes.Et quatre cens pommes de grenade pour lés deux treillis, tellement qu'il y auoit deux rengées de pommes de grenades en chascun treillis,pour couurir lés deux chapiteaux rõdz,qui estoiẽt sur lés colomnes.Dix soubbassemens,&

G dix cuuiers sur lés soubbassemens. Et vne mer: & douze bœufz soubz la mer. Et dés chauderons, & dés ballais, & dés basins. Et tous cés vaisseaux que Hiram feit au Roy Salomon pour la maison du Seigneur, estoient d'aerain poly.

Le Roy lés fondit en la plaine de Iordan, en terre grasse, entre Socoth & Zarthan. Et Salomon laissa [de peser] tous lés vaisseaux, à cause de la tresgrande abondance, tellement que le poidz du cuyure ne se trouuoit "point. Salomon donc parfeit tous lés vaisseaux apartenans à la maison du Seigneur, l'autel d'or, & la table d'or sur laquelle estoient lés pains de proposition Et cinq chandeliers à la dextre, & cinq à la senestre, deuant l'oratoire, de pur or: & dés fueillages, & dés lampes, & dés mouchettes d'or. Et lés tasses, lés sarpes, lés bassins, lés culiers, & lés encensoirs: de pur or. Lés gons dés huys de la maison de dedans du lieu tressainct, & dés huys de la maison du temple, estoient d'or. *Et fut tout l'ouurage acheué que le Roy Salomon feit en la maison du Seigneur: & feit apporter dedans, ce que son pere Dauid auoit consacré, l'argent & l'or, & lés vaisseaux, & lés mist és thresors de la maison du Seigneur.

*On ne le pouoit estimer, &

2. Chro. 5.a.

CHAP. VIII.

A 2. Chro. 5.a.

ALors Salomon assembla tous lés anciés d'Israël, tous lés chefz dés lignées, lés princes d'entre lés peres dés enfans d'Israël, au Roy Salomon en Ierusalem: pour apporter l'arche de l'alliance du Seigneur, de la cité de Dauid, qui est Zion. Et tous lés hommes d'Israël s'assemblerent au Roy Salomon, au moys "d'Ethanim, en la solennité, qui est le septiesme moys. Tous lés anciens d'Israël vindrent: & lés sacrificateurs prindrent l'arche, & apporterent ceste arche du Seigneur, & le tabernacle de tesmoignage, & tous lés saínctz vaisseaux qui estoient au tabernacle: lesquelz lés sacrificateurs & Leuites porterent. Le Roy Salomon & toute l'assemblée d'Israël qui s'estoit assemblé à luy, estoient auec luy deuant l'arche, sacrifians ouailles & bœufz: lesquelz ne se pouoient nombrer ne compter pour la multitude. Lés sacrificateurs porterent l'arche de l'alliãce du Seigneur en sa place, en l'oratoire de la maison, au tressainct lieu, soubz lés aisles dés Cherubins: car lés Cherubins estendoient lés aisles sur le lieu de l'arche, lesquelz Cherubins couuroient l'arche, & sés barres par dessus. Et feirent passer outre lés barres, tellement que lés boutz dés barres apparoissoient du sanctuaire deuant l'oratoire, & n'apparoissoient point par dehors: lesquelz sont demourez là iusque au iourdhuy. Dedans l'arche n'y auoit seullement que lés deux tables de pierre, *que Moyse auoit là mis en Horeb quãd exo.34.d le Seigneur feit alliance auec lés enfans d'Israël, quand ilz sortirent de la terre d'Egypte. Aduint que quand lés B sacrificateurs furent sortis du sanctuaire, vne nuée remplit la maison du Seigneur, tellemẽt que lés sacrificateurs ne pouoiẽt demourer à ministrer, à cause de la nuée: car la gloire du Seigneur auoit remply la maison du Seigneur. *Alors Salomon dist: Le Seigneur dist qu'il vouloit habiter en la nuée. I'ay edifié vne maison pour ton logis, vn habitacle: affin que tu y demeure eternellemẽt. Et le Roy tourna sa face, & beneist toute l'assemblée d'Israël: car toute l'assemblée d'Israël assistoit là. Et dist: Le Seigneur qui est Dieu d'Israël soit beneit, qui de sa propre bouche a parlé à mon pere Dauid, & par sa puissance l'a accomply, en disant: Depuis le iour que ie mis hors d'Egypte mon peuple Israël, ie n'ay point esleu vne cité de toutes lés lignées d'Israël, pour m'edifier vne maison pour y estre mon nom: mais i'ay esleu Dauid pour estre sus mon peuple Israël. Et estoit au cœur de Dauid mon pere d'edifier vne maison au nom du Seigneur Dieu d'Israël. Mais le Seigneur dist à mon pere Dauid: Quant à ce que tu as eu en ton cœur d'edifier vne maison à mon nom, tu as bien faict d'en auoir eu la volunté. Toutesfoys tu n'edifieras point la maison, mais ton filz qui sortira de tés reins, celuy là edifiera vne maison à mon nom. Le Seigneur donc a confermé sa parolle qu'il a dict: & suis leué au lieu de mon pere Dauid, & suis assis sur le throne d'Israël, ainsi que le Seigneur a dict, & ay edifié la maison au nom du Seigñr, Dieu d'Israël. Et là ay constitué vn lieu à l'arche en laquelle est l'alliance du Seigneur, qu'il feit auec noz peres quand il lés tira hors de la terre d'Egypte. Et Salomon se tint deuant C l'autel du Seigneur, present toute l'assemblée d'Israël: & estendit sés mains vers le ciel, & dist: Seigneur, qui és Dieu d'Israël, il n'y a point de Dieu qui soit semblable à toy au ciel en hault, n'en la terre en bas: qui garde l'alliãce & beneficẽce à tés seruiteurs qui conuersent deuant

*C'est, Septembre.

2. Chro. 6.a.

toy

toy de tout leur cœur.Qui as gardé à ton
seruiteur Dauid mon pere ce que tu luy
auois dict: tu luy as dict de ta propre bou
che,& de ta puissance l'as accomply,cō-
me[on voit] auiourdhuy.Parquoy Sei-
gneur,Dieu d'Israël, garde maintenant à
mon pere Dauid ton seruiteur, ce que tu
2.Samuel luy as parlé,disant:* Il y aura tousiours
7.b. aucun de ta semence deuant moy assis sur
le thronne d'Israël:Voire,si tés filz gar-
dent leur voye,en cheminant deuāt moy,
comme tu as cheminé deuant moy.
O Dieu d'Israël,ie te prie que mainte-
nant ta parolle soit confermée,laquelle tu
as parlé à mon pere Dauid ton seruiteur.
Seroit il vray que Dieu habitast sur la ter
re?Voylà,lés cieux,et lés cieux dés cieux
ne te peuuent contenir:combien moins ce
ste maison que i'ay edifiée? Mais regarde
à l'oraison de ton seruiteur,& à sa priere,
ô Seigneur mon Dieu:en oyant le cry,&
l'oraison que ton seruiteur prie au iour-
dhuy deuant toy . C'est,que tés yeux so-
Deu.13.b yent iour & nuict ouuers sur ceste mai-
son:sur le lieu duquel tu as dict : * Mon
nom sera là,affin que tu oye l'oraison que
ton seruiteur prie en ce lieu cy : Exauce
donc la priere de ton seruiteur, & de ton
peuple Israël qui prieront en ce lieu cy:
exauce lés du lieu de ton habitation, as-
sauoir,dés cieux : exauce lés,& leur par-
donne. Quand aucun aura peché contre
son prochain,& qu'on luy doit referer le
D serment pour le faireiurer : & que le iu-
rant vienne deuant ton autel en ceste mai
son icy:Exauce lés du ciel, & fais, & iu-
ge tés seruiteurs,en condemnant le mes-
chant , & luy rendant sur sa teste selon
qu'il a vescu : & en iustifiant le iuste en
luy donnant selon sa iustice. Quand
ton peuple Israël aura esté frappé de-
uant sés ennemys , pourtant qu'ilz au-
ront peché contre toy : & qu'ilz se se-
ront retournez à toy : & loueront ton
nom , & qu'ilz te feront oraison & te
prieront en ceste maison: Exauce lés au
ciel , & pardonne le peché de ton peuple
Israël,& lés rameine en la terre que tu as
baillée à leurs peres . Quand le
ciel sera fermé , & qu'il n'y aura point
de pluye , pourtant qu'ilz auront peché
contre toy:& qu'ilz feront oraison en ce
lieu cy,& loueront ton nom:& qu'ilz se
seront destournez de leur peché quand tu
lés auras affligé : Exauce lés au ciel , &
pardonne le peché de tés seruiteurs & de
ton peuple Israël : en leur enseignant la
bonne voye,par laquelle ilz chemineröt,
& leur donneras de la pluye sur ta ter-
re que tu as baillée à ton peuple pour he-
ritage. Que si famine est en la ter-
re , si peste y est , ou seicheresse, si lés
bledz sont corrompus,si locustes sont, &
chenilles , si leurs ennemys lés assiegent
en la terre de sés portes, ou si quelconque
playe,ou quelconque maladie: Lors tou-
te oraison & toute supplication qui se-
ra faicte de quelconque homme de tout
ton peuple d'Israël , desquelz quicon-
que aura recongneu la playe de son
cœur : & aura estendu sés mains à ceste
maison: Exauce du ciel de l'habitacle de
ta demeure,& pardonne : & fais,& don-
ne à vn chascun selon toutes sés voyes,
toy qui congnoys son cœur : car toy
seul congnoys le cœur de tous lés filz
dés hommes : affin qu'ilz te craingnent
tous lés iours qu'ilz viuront sur la terre
que tu as donnée à noz peres. D'a- E
uantage ceux dés estrangiers qui ne sont
point de ton peuple Israël, qui viendront
de terre loingtaine pour l'amour de ton
nom (car par tout on orra parler de ton
grand nom,& de ta forte main,& de ton
bras estendu)quand ilz seront venuz, &
prieront en ceste maison cy : Exauce lés
du ciel , de l'habitacle de ta demeure : &
fais tout ce pourquoy lés estrangiers te
inuoqueront:affin que tous lés peuples
de la terre congnoissent ton nom , & te
craingnent comme ton peuple Israël : &
qu'ilz congnoissent que ton nom a esté
reclamé sus ceste maison cy que i'ay edi-
fiée. Si ton peuple est sorty à la
bataille contre son ennemy par le che-
min par lequel tu l'auras enuoyé : & que
ilz prient le Seigneur au chemin de la ci-
té laquelle tu as esluë & vers la maison
que i'ay edifiée à ton nom:Vueille exau-
cer leur oraison au ciel, & leur priere, &
fais leur iugement. Silz pechent
contre toy * (car il n'y a homme qui ne 1.Chron.
peche)& que tu te courrouce contre eux, 6.d.
tellement que tu lés baille à l'abandon 1.Ieh.1.d
dés ennemys,& qu'ilz lés meinēt captifz Eccl.7.c
en la terre de leurs ennemys , soit loing
ou prés:& qu'en la terre ou ilz sont me-
nez captifz,ilz se repentent en leur cœur,
& se retournent,& qu'ilz te prient en la
terre de leur captiuité , disans : Nous a-
uons peché,nous auons faict iniquité , &
auons infidelement faict: & qu'ilz se re-
tournent à toy de tout leur cœur , & de
toute leur ame en la terre de leurs enne-
mys qui lés ont menez en captiuité : &
qu'ilz te prient vers le chemin de leur ter
re laquelle tu as baillée à leurs peres,vers
la cité que tu as esluë , & vers la mai-
son que i'ay edifiée à ton nom : Vueilles
exaucer du ciel,de l'habitacle de tademeu

re leur oraison, & leur priere, & vueille
F faire leur iugement. Et pardonne à ton peuple qui ont peché contre toy, & toutes lés transgresions qu'ilz ont transgressé contre toy: & fais que ceux qui lés ont mené en captiuité ayẽt mercy d'eux, & leur facent misericorde: car ilz sont ton peuple & ton heritage, lesquelz tu as tiré hors d'Egypte du milieu de la fournaise de fer. Que tés yeux soyent ouuers à la priere de ton seruiteur, & à la priere de ton peuple Israël: que tu lés exauce en tout ce qu'ilz te requerront. Car tu lés as separé d'entre tous lés peuples de la terre pour ton heritage, comme tu as parlé par lés mains de Moyse ton seruiteur, quand tu tiras noz peres hors d'Egypte, O dominateur Seigneur. Aprés que Salomon eut acheué de prier toute ceste oraison & priere au Seigneur, il se leua de deuant l'autel du Seigneur: car il estoit à genoux sur sés genoux, & auoit lés mains tendues au ciel. Et se tint là, & beneist toute l'assemblée d'Israël, disant à haulte voix: Le Seigneur soit beneit qui a baillé repos à son peuple Israël, tout ainsi qu'il auoit dict, il ne s'en est point failly vn seul mot de tout le bien qu'il auoit parlé par Moyse son seruiteur. Le Seigneur nostre Dieu vueille estre auec nous comme il a esté auec noz peres: qu'il ne nous abandonne, & ne nous delaisse point. Affin qu'il encline nostre cœur à soy, & cheminions en toutes sés voyes, & gardions sés commandemens et constitutions, & sés iugemens qu'il a commandé à noz peres. Et que més parolles cy que i'ay prie deuant le Seigneur, approchent du Seigneur nostre Dieu par iour & par nuict: affin qu'il face le iugement de son seruiteur, & le iugement de son peuple Israël ainsi qu'il aura besoing chascun iour. Affin que tous lés peuples de la terre congnoissent que le Seigneur est Dieu, & n'en ya point d'autre. Vostre
G cœur donc sera parfaict auec le Seigneur nostre Dieu pour cheminer en sés constitutions, & garder sés commandemens, comme est auiourdhuy. Alors le Roy et tout Israël auec luy, sacrifioient sacrifices deuant le Seigneur. Salomon sacrifia le sacrifice dés pacifiques, lequel il sacrifia au Seigneur vingt deux mille bœufz, (2.chro.7) & cent vingt mille ouailles: & le Roy & tous lés enfans d'Israël desdierent la maison du Seigneur. Ce iour là le Roy consacra le dedans du paruis qui estoit deuant la maison du Seigneur: car il feit holocaustes & oblations & lés graisses dés pacifiques: pourtant que l'autel d'aerain qui estoit deuant le Seigneur estoit petit, en sorte qu'il ne pouoit cõprẽdre lés holocaustes & lés oblations, & lés graisses dés pacifiques. En ce temps là, Salomon feit vne feste, & tout Israël auec luy, qui estoit vne grande[a] assemblée, depuis l'entrée de Hemath iusque au fleuue d'Egypte: deuãt le Seigneur nostre Dieu, par sept iours & sept autres iours, c'est à dire quatorze iours. Et le huytiesme iour il laissa aller le peuple: lesquelz beneirent le Roy, & s'en allerent en leurs tabernacles, s'esiouyssans, & ayans vne liesse de cœur, à cause de tout le biẽ que le Seigneur auoit faict à Dauid son seruiteur, & à Israël son peuple.

[a] Ou, feste celebrée.

CHAP. IX.

A Prés que Salomon eut acheué de edifier la maison du Seigneur, & la maison royalle, & tout le souhait que Salomon auoit desiré de faire: Le Seigneur luy apparut pour la seconde foys, comme il luy auoit apparu en Gabaon. Et le Seigneur luy dist: I'ay exaucé ton oraison & ta priere que tu as prié deuant moy. I'ay sanctifié ceste maison que tu as edifiée, affin que ie y mette mon nom eternellement: més yeux & mon cœur seront là à tousiours. Et toy, si tu chemine deuant moy comme ton pere Dauid a cheminé deuant moy d'vn cœur entier & droict, faisant selon tout ce que ie t'ay commandé, & gardant més constitutions & iugemens: Ie confermeray le thronne de ton royaume sus Israël à iamais, *comme i'ay parlé à ton pere Dauid, luy disant: [b] Ie n'arracheray point aucun dés tiens de dessus le thronne d'Israël. Si vous & voz filz vous destournez arriere de moy, & ne gardez point més commandemens & més constitutions que i'ay baillé deuant vous, ainçois vous vous en allez, & seruez aux dieux estranges, & lés adorez: i'extirperay Israël de dessus la terre que ie leur ay baillée, & reietteray de deuant moy ceste maison sanctifiée à mon nom, & Israël sera en Prouerbe & en fable à tous lés peuples. Et ceste maison sera en destruction [exẽplaire] tellement q̃ tout passant auprés d'elle sera estonné & siblera, & dira. * Pour quelle chose a faict le SEIGNEVR ainsi à ceste terre icy & à ceste maison cy? Et on leur dira: Pourtant qu'ilz ont delaissé le Seigneur leur Dieu qui a tiré leurs peres hors de la terre d'Egypte, & ont prins lés dieux estranges, & lés ont adoré, & lés ont seruy: pource le Seigneur a amené tout

A 2.Chron. 7.c. Sus.6.b.

2.Samuel 7.b.

[b] Il y aura tousiours aucũ dés tiens.

Deu.29.d Iere.22.c

.Chron. né tout ce mal sus eux. * En la
a. fin dés vingt ans esquelz Salomon edi-
fioit lés deux maisons,la maison du Sei-
gneur & la maison royalle:pour lesquel-
les Hiram Roy de Tyr amena à Salo-
mon dés boys de cedres & de sapins, &
de l'or autant qu'il en vouloit : adonc le
Roy Salomon bailla à iceluy Hiram
vingt citez en la terre de Galilée. Et
Hiram sortit de Tyr pour veoir lés vil-
les que Salomon luy auoit baillées : les-
quelles ne luy pleurent point. Et dist:
Quelles villes sont celà que tu m'as don-
nées,mon frere?Et il lés appella La ter-
C re de Cabul,iusque au iourdhuy. Or
Hiram auoit enuoyé au Roy cent &
vingt talens d'or. Et ceste est la
somme du tribut que leua le Roy Salo-
mon pour edifier la maison du Seigneur,
& sa maison,& Mello,& le mur de Ie-
rusalem,& Heser, & Mageddo & Ga-
zer. Car Pharao Roy d'Egypte
estoit monté, & auoit prins Gazer, &
l'auoit mis à feu:& auoit tué lés Chana-
néens qui habitoient en la cité:laquelle il
bailla en don à sa fille femme de Salo-
mon. Salomon donc reedifia Ga-
zer,& la basse Beth-horon,& Baalath,
& Thadmor [qui est] en la terre,& au
desert. Et toutes lés villes ou estoient lés
" munitions de Salomon, & lés citez ou
estoient sés chariotz,& lés citez ou se te-
noient lés cheuaucheurs,& ce que Salo-
mon auoit desiré d'edifier en Ierusalem,
& au Liban, & en toute la terre de sa
seigneurie. Et aussi Salomon feit tri-
butaire iusque au iourdhuy tout le peu-
ple qui estoit de reste dés Amoréens, &
Hethéens,& Pherezéens,& Heuéens, &
Iebuséens, qui n'estoient point dés en-
fans d'Israël, c'est assauoir, lés enfans de
ceux là,qui estoient demourez aprés eux
en la terre, lesquelz lés enfans d'Israël
D n'auoient peu abolir. Mais Sa-
lomon ne permist point seruir aucun dés
enfans d'Israël: mais ilz estoient gens de
guerre,& sés ministres, & sés princes,&
sés capitaines, Ducz de sés chariotz, &
de sés cheuaucheurs. Ceux cy
estoient lés princes dés officiers consti-
tuez sus lés ouurages de Salomon, cinq
cens cinquante qui auoient la domina-
tion sus le peuple qui faisoit lés ouura-
ges. Or la fille de Pharao monta de
la cité de Dauid en sa maison que Salo-
mon luy auoit edifiée, lors il edifia aussi
Mello. Chascun an, par troys
foys Salomon offroit holocaustes, &
oblations pacifiques sur l'autel qu'il
auoit edifié au Seigneur,& faisoit encen-
semens sur iceluy deuant le Seigneur, &
paracheua la maison. Le Roy Sa-
lomon feit aussi vne nauire en Azion-ga
ber qui estoit prés d'Eloth, au riuage de
la mer rouge en la terre d'Edom. Et
Hiram enuoya sés seruiteurs en ceste na-
uire, qui estoient mariniers, & sauoient
que c'estoit de la mer, auec lés seruiteurs
de Salomon, qui vindrent en Ophir:&
de là prindrent de l'or, quatre cens &
vingt talens:& lés apporterent au Roy
Salomon.

" ou, thre-sors.

CHAP. X.

LA Royne de Saba oyant la re- A
nommée de Salomon au nom du 2.Chron.
Seigneur, s'en vint pour le ten- 9.a.
ter par questions obscures. Laquelle en- mat. 12.d
tra en Ierusalem auec moult grosse puis- Luc.11.d
sance de gens,& chameaux portans espi-
ceries, & grande abondance d'or, &
pierres precieuses: & s'en vint à Salo-
mon,& parla à luy tout ce qu'elle auoit
en son cœur. Et Salomon luy
declaira toutes sés " parolles, & rien " Demandes.
n'estoit caché au Roy qu'il ne luy en-
seignast. Lors la Royne de Saba
voyant toute la sagesse de Salomon, &
la maison qu'il auoit edifiée, & lés vian-
des de dessus sa table, la demeure de sés
seruiteurs, & l'estat de sés ministres, &
lés vestemens d'iceux,& sés bouteilliers,
& lés holocaustes lesquelz il offroit en
la maison du Seigneur:elle n'auoit plus
d'esprit en elle. Et elle dist au Roy : Ce
que i'ay ouy en ma terre, touchant tés
parolles & ta sapience, est vray : & ie
n'ay point creu aux parolles, iusque à
tant que ie soye venue, & que més yeux B
l'ayent veu : & ie voy qu'on ne m'en a
point annoncé la moytie:tu és plus grād
en sapience,& en biens que le bruyt que
i'en ay ouy. Bienheureux sont tés
gēs,bienheureux sont iceux tés seruiteurs
qui assistent deuant toy,tousiours oyās
ta sapience. Le Seigneur ton Dieu
soit beneit, auquel tu as esté aggreable,
pour estre mis sur le thronne d'Israël,
pource que le Seigneur a tousiours ay-
mé Israël:& t'a constitué Roy,pour fai-
re iugement & iustice. Et elle donna
au Roy cent & vingt talens d'or, &
moult grande abondance d'espiceries,&
pierres precieuses.Il ne vint plus de tel-
les espiceries en si grand nombre, que la
Royne de Saba bailla au Roy Salamon.
La nauire aussi de Hiram apportoit
de l'or d'Ophir, apporta aussi moult " Aucuns
grande abondance de boys " d'Almu- Coral,ou
gim d'Ophir, & de pierres precieuses. Bresil.

Et le Roy feit dés soustenemens de ce Almugim à la maison du Seigneur, & à la maison royalle, & dés psalterions & harpes à sés chantres : tel Almugim n'estoit point venu, & n'auoit point esté veu iusque à ce iour là. Et le Roy Salomon bailla à la Royne de Saba tout ce qu'elle luy voulut demander: sans ce que Salomon luy bailla de liberalité royalle. Aprés elle s'en retourna, & s'en alla en sa terre, elle & sés seruiteurs.

C Le poidz de l'or qu'on apportoit à Salomon par chascun an, estoit six cens soixante & six talens d'or: outre ce qui [estoit donné] dés marchans & de la marchandise dés apoticaires, & de tous lés Roys d'Arabie, & dés princes de la terre. Le Roy Salomon feit aussi deux cens pauoys d'or estendu au marteau, baillant six cens pieces d'or pour chascun pauoys: & troys cens boucliers d'or estendu au marteau, baillãt troys liures d'or pour chascũ bouclier: & le roy lés mist en la maison de la forest du Liban. Le Roy feit aussi vn grand siege royal d'yuoire, lequel il couurit de pur or. Le thronne auoit six degrez : le hault du thronne estoit rond par derriere : & y auoit dés appuys de costé & d'autre qui estoient au lieu du siege : & deux lyons estoient mis au prés dés appuys. D'auantage là estoient douze lyons sur lés six degrez de costé & d'autre: il n'en a point esté faict vn tel en
D tous lés royaumes. Et tous lés vaisseaux en quoy le Roy Salomon beuuoit, estoient d'or: & tous lés vaisseaux de la maison du boys du Liban, estoient de fin or, & n'y auoit rien d'argent, car [argent] n'estoit aucunement estimé és iours de Salomon : car la nauire que le Roy auoit [alloit] par la mer en Tharsis auec la nauire de Hiram: en troys ans vne foys rapportoit de l'or & de l'argent, de l'yuoire, dés singes, & dés paons.

Ainsi le Roy Salomon deuint grand plus que tous lés Roys de la terre, tant en richesse qu'en sapience. Tous [lés habitans] de la terre cerchoient de veoir la face de Salomon, pour ouyr sa sapience que Dieu auoit mis en son cœur. Chascun luy apportoit dons, vaisseaux d'argent, & vaisseaux d'or, & habillemens, & armures, & espiceries, & cheuaux, & muletz, par chascun an. Salomon amassa force chariotz & cheuaucheurs. Il auoit mille quatre cens chariotz, & douze mille cheuaucheurs, lesquelz il mist és citez dés chariotz, & auec le Roy en Ierusalem. Le Roy bailloit l'argent en Ierusalem comme pierres, il bailloit aussi les cedres comme figuiers sauuages qui sont és lieux champestres en grande multitude. * On amenoit 1. Chron. 9. g.
d'Egypte dés cheuaux à Salomon. Et la multitude dés marchans du Roy receuoient lés denrées pour pris. Il montoit & sortoit tel chariot d'Egypte [qui valoit] six cens pieces d'argent : & vn cheual pour cent cinquante. Et par ainsi tous lés Roys dés Hethéens, & de Syrie n'en auoient point que par leurs mains.

CHAP. XI.

A OR le Roy Salomon ayma plusieurs femmes estrangeres, & la fille de Pharao, dés Moabites, & Ammonites, & Iduméennes, & Zidoniennes, & dés Hethéennes : qui estoient dés gens desquelles le Seigneur auoit dict aux enfans d'Israël : Vous n'entrerez point à icelles, & ilz n'entreront point aux vostres: car pour certain elles feront desuoyer vostre cœur aprés leurs dieux. Salomon donc s'adioingnit à icelles par amour : tellement qu'il auoit sept cens femmes princesses, & troys cens concubines : & sés femmes desuoyerent son cœur. Aduint au temps de la vieillesse de Salomon, que sés femmes enclinerent son cœur aprés lés dieux estranges: & son cœur n'estoit point entier auec son Seigneur son Dieu comme le cœur de son pere Dauid. Car Salomon suyuoit Asthoreth dieu dés Zidoniens, & Melchom l'abomination dés Ammonites.

eccl. 47. c
deu. 17. d.
exo. 34. b

B Ainsi Salomon feit mal deuãt le Seigñr, & ne continua point de suyure le Seigneur comme son pere Dauid. Alors il edifia vn hault lieu à Chamos l'abomination dés Moabites, en la montaigne qui est vis à vis de Ierusalem : & à Moloch l'abomination dés filz d'Ammon. Ainsi feit-il à toutes sés femmes estrangeres : lesquelles faisoient encensemens & sacrifioient à leurs dieux. Parquoy le Seigneur se courrouça contre Salomon, pourtant que son cœur estoit destourné d'auec le Seigneur Dieu d'Israël, qui luy estoit * apparu par deux foys, Sus. 9. b
lequel luy auoit commandé, touchant cest affaire, qu'il n'allast point aprés lés dieux estranges. Mais il ne garda point ce que le Seigneur luy auoit commandé.

Le Seigñr donc dict à Salomon: Pourtant q̃ ceste chose à esté faicte par toy, & q̃ tu n'as pas gardé mon alliance, & més cõstitutiõs q̃ ie t'ay cõmãdé: ie desrõpray le royaume de toy, & le bailleray à ton seruiteur. Mais pour l'amour de ton pere

Dauid

*Pendant que tu viuras.

Dauid ie ne le feray pas *en ton temps: mais ie le rompray de la main de tõ filz. Toutesfoys ie ne rompray pas tout le royaume: i'en bailleray vne lignée à ton filz, pour l'amour de Dauid mon seruiteur, & pour l'amour de Ierusalem que C i'ay esleu. Le Seigneur donc feit esleuer vn aduersaire contre Salomon, assauoir, Hadad Iduméen, de la lignée royalle qui estoit en Edom. * Car quand Dauid estoit en Edom, & que Ioab prince de l'armée fut monté pour enseuelir ceux qui auoient esté tuez, & eut tué tous lés masles d'Edom (car Ioab demoura là six moys, & tout Israël, iusque à tãt qu'il eut exterminé tous lés masles en Edom) Hadad s'enfuyt, & aucuns Iduméens dés seruiteurs de son pere auec luy: pour entrer en Egypte. Or Hadad estoit petit garson. Quãd ilz se furent leuez de Madian, ilz vindrent en Pharan: & emmenerent auec eux dés hommes de Pharan, & entrerẽt en Egypte à Pharao Roy d'Egypte: lequel luy bailla vne maison & commanda qu'on luy baillast dés viures, il luy D bailla aussi vne terre. Et Hadad fut fort en la grace de Pharao: en sorte qu'il luy bailla pour femme la sœur de sa femme, la sœur de Thahphnes la Royne. Et la sœur de Thahphnes luy enfanta Genubath son filz: lequel Thahphnes osta de la mammelle en la maison de Pharao: & Genubath estoit en la maison de Pharao entre lés filz dudict Pharao. Et quãd Hadad oyt en Egypte, que Dauid dormoit auec sés peres, & que Ioab prince de l'armée estoit mort: il dist à Pharao: Laisse moy aller en ma terre. Pharao luy dist: Dequoy as tu eu necessité auec moy, que tu quiers ainsi t'en aller en ta terre? Il luy respondit. De rien: mais laisse moy al- E ler. Dieu aussi luy suscita vn aduersaire, assauoir, Razon filz d'Eliada, qui s'en estoit fuy d'auec son seigneur Adadezer Roy de Zoba: lequel assembla dés gens contre luy, & estoit prince de l'armée quand Dauid lés tua: & s'en allerent en Damas, & habiterent en icelle, & le constituerent Roy en Damas: & fut aduersaire à Israël tout le temps de Salomon, auec le mal que feit Hadad: & auoit horreur d'Israël, & regna sur Syrie.

1. Samuel 8.b.

Et Ieroboam filz de Nabat Ephrathéen, de Zareda, seruiteur de Salomon, qui auoit sa mere nommée Zeruha femme vefue: * leua aussi sa main contre le Roy. Et la cause pourquoy il leua sa main contre le Roy: c'est, que quand Salomon edifioit Mello, il ferma la rompure qui estoit en la cité de Dauid son pere.

*ou, se rebella, & luy fut aduersaire.

Or Ieroboam estoit vn fort & puissant homme. Voyant Salomon que le iuuenceau estoit propre à faire ouurages, il le commist sus toutes lés charges de la maison de Ioseph. Aduint en ce temps là que Ieroboam sortoit de Ierusalem, & le trouua en chemin Ahia Silonite prophete, qui estoit couuert d'vne robbe neufue: & estoient eux deux seulz au champs. Ahia print sa neufue robbe qu'il auoit sur soy, & la deschira en douze pieces. Et il dist à Ieroboam: Prens pour toy cés dix pieces: car le Seigneur le Dieu d'Israël dit ainsi: F Voicy ie rompray le royaume d'entre la main de Salomon, & t'en bailleray dix lignées. Et il en aura vne lignée, pour l'amour de mon seruiteur Dauid, & pour l'amour de Ierusalem cité que i'ay esluë d'entre toutes lés lignées d'Israël. C'est pourtant qu'ilz m'ont delaissé, & ont adoré Asthoreth le dieu dés Zidoniens, & Chamos le dieu dés Moabites, & Melchom le dieu dés enfans de Ammon: & n'ont point cheminé en més voyes, pour faire ce qui est droict deuant moy, & més constitutions, & més iugemens, comme Dauid son pere. Et n'osteray point tout le royaume d'entre sés mains: mais tous lés iours de sa vie ie le constitueray prince, pour l'amour de Dauid mon seruiteur que i'ay esleu, pourtãt qu'il a gardé més commandemens et més constitutions. Mais i'osteray le royaume d'entre lés mains de son filz, & t'en bailleray dix lignées. Et ie bailleray vne lignée à son filz: affin que mon seruiteur Dauid ait vne lumiere à tousiours deuãt moy en Ierusalem cité laquelle i'ay esluë pour mettre là mon nom. Ie te prendray donc, & regneras sus tout ce que desirera ton ame, & seras Roy sus Israël. G Si tu oys tout ce que ie te commãderay, & que tu chemine en més voyes, & fais tout ce qui est droict deuant moy, c'est, que tu gardes més constitutions, & més commandemens, comme a faict Dauid mon seruiteur: ie seray auec toy, & t'edifieray vne ferme maison, comme i'ay edifié à Dauid, & te bailleray Israël: par ainsi i'affligeray la semence de Dauid à cause de ce [qu'a faict Salomon] toutesfoys non point tousiours. Salomõ dõc chercha de tuer Ieroboam: & Ieroboam se leua & s'enfuyt en Egypte à Sesay Roy d'Egypte: & fut en Egypte iusque à la mort de Salomon. La reste dés parolles de Salomon, & tout ce qu'il a faict, & sa sapience, ne sont elles pas escrites * au liure dés gestes de Salomon? Lés iours que Salomon re-

*autremẽt Ahias.

*Ce liure ne se trouue pas à present.

gna en Ierusalem sus tout Israël, furent quarante ans. Ainsi Salomon dormit auec sés peres, & fut enseuely en la cité de Dauid son pere: & Roboam son filz regna en son lieu.

A

CHAP. XII.

2.Chron. 10.a.

ROboam aprés s'en alla en Sichem: car tout Israël estoit venu là pour le constituer Roy.

Aduint que Ieroboam filz de Nabat en ouyt [dés nouuelles,] lequel estoit encore en Egypte: car il s'en estoit fuy de deuant le Roy Salomon, & habitoit en Egypte: auquel ilz enuoyerẽt, & le rappellerent. Ieroboam donc & toute l'assemblée d'Israël vindrent, & parlerent à Roboam, disans: Ton pere à "aggraué nostre ioug: mais toy maintenant diminue quelque chose de ceste dure seruitude de ton pere, & ce grief ioug que ton pere a mis sus nous: & nous te seruirons. Et il leur respondit: Allez d'icy à troys iours, & retournez à moy. Quand le peuple s'en fut allé, le Roy Roboam consulta auec lés anciens, qui auoient assisté deuant son pere Salomon en son viuant, & dist: Que me cõseillez vous pour

"Nous a imposé grosses charges.

B respondre quelque chose à ce peuple?

Et ilz parlerent à luy, disans: Si au iourdhuy tu és [comme] seruiteur à ce peuple & que tu luy obtempere, & que respondant tu leur die quelques bonnes parolles: ilz te seruiront à tousiours.

Mais il delaissa le conseil dés anciens qu'ilz luy auoient conseillé: & demanda conseil aux ieunes qui auoient esté nourris auec luy, lesquelz luy assistoient. Et leur dist: Que conseillez vous, affin que nous respondions quelque chose à ce peuple cy, qui ont parlé à moy, disans: Diminue du ioug que ton pere nous a imposé?

Lors lés ieunes qui auoient esté nourris auec luy, luy dirent: *Tu diras ainsi à*

C ce peuple qui a parlé à toy, & *dict*: Ton

Ecc.47d pere a aggraué nostre ioug, mais toy allege-le nous: *tu parleras ainsi à eux: Ce qui est plus petit en moy, est plus gros q̃ *lés reins* de mon pere. Or mon pere vous a chargé & a mis sur vous vn ioug pesãt: mais ie le vous augmenteray. Mon pere vous à chastié de verges: mais ie vous chastieray d'escorgies. Le troisiesme iour Ieroboam auec tout le peuple s'en vint à Roboam, comme le Roy auoit parlé & *dict*: Retournez à moy au troisiesme iour. Et il respondit choses dures au peuple: delaissant le conseil que luy auoient conseillé lés anciens. Et parla à eux selon le conseil dés iouuenceaux, disant: Mon pere à mis vn grief ioug sur vous: mais ie l'augmenteray. Mon pere vous a chastié de verges: mais ie vous chastieray d'escorgies. Et le Roy n'exauça point le peuple, car ce fut l'ordonnance du *Seigneur, affin qu'il confermast sa parolle qu'il auoit parlé par Ahia Silonite à Ieroboam filz de Nabat. D Sus.11.f.

Tout Israël veit que le Roy ne l'auoit point voulu exaucer, & le peuple respondit au Roy telle parolle, disant: Quelle portion auons nous en Dauid? il n'y a point d'heritage au filz d'Isai. O Israël, [va] en tés tabernacles: & toy Dauid pouruoys maintenant à ta maison. Ainsi Israël s'en alla en sés tabernacles: & regna Roboam sus lés enfans d'Israël qui habitoient és villes de Iuda. Le Roy donc Roboam enuoya Aduram qui estoit ordonné sus le tribut: & tout Israël l'assomma de pierres, dõt mourut. Lors le Roy Roboam se fortifia et monta sur vn chariot pour s'enfuyr en Ierusalem: & Israël se rebella contre la maison de Dauid iusque au iourdhuy. Quand E
tout Israël eut ouy que Ieroboam estoit retourné, *ilz* enuoyerent, & l'appellerent à vne assemblée, & le constituerent Roy sus tout Israël. Et nulle lignée ne suyuoit la maison de Dauid, fors celle de Iuda seullement. Et Roboam s'en vint en Ierusalem, & assembla toute la maison de Iuda, & la lignée de Ben-iamin, cent quatre vingtz mille gens d'eslite, qui pouoient faire guerre, pour batailler contre la maison d'Israël, & reduire le royaume à Roboam filz de Salomon. *Mais Dieu parla à Semeia homme de Dieu, disant: Parle à Ro 2.Chron.
boam filz de Salomon Roy de Iuda, & 11.a.
à toute la maison de Iuda & de Ben-ia- F
min, & au residu du peuple, disant: Le Seigneur dit ainsi: Ne montez point, & ne bataillez point contre voz freres lés enfans d'Israël: que chascun s'en retourne en sa maison: car ceste chose est faicte par moy. Ilz ouyrent la parolle du Seigneur, & s'en retournerent pour s'en aller selon que le Seigneur auoit dict.

Et Ieroboam edifia Sichem en la montaigne d'Ephraim, & habita là: puis il sortit de là, & edifia Phanuel. Si disoit Ieroboam en son coeur: Maintenant retournera le royaume à la maison de Dauid. Si ce peuple icy monte pour faire sacrifices en la maison du Seigneur en Ierusalem: le cœur de ce peuple cy se retournera à son seigneur Roboam Roy de Iuda, & me tueront, & se retourneront à luy. Et le Roy assembla son conseil, &

feit

feit deux veaux d'or,& leur dist: Ce vous
est trop de monter en Ierusalem. O Israël
Ius. 11.f. voicy* tés dieux qui t'ont faict monter
G de la terre d'Egypte. Il en mist vn en Be-
th-el,& mist l'autre en Dan. Et fut faicte
Exo. 32.b ceste chose en peché, car le peuple alloit
pour [adorer] l'vn iusqu'en Dan. Il
Vn temple. feit aussi vne [a] maison de haultz lieux,&
constitua dés sacrificateurs du peuple de
l'extreme condition, qui n'estoient point
dés filz de Leui. Et constitua vne solenni-
té l'huitiesme moys, le quinziesme iour
du moys selon la solennité qui estoit en
Iuda, & offroit sur l'autel. Et
ainsi feit il en Beth-el, pour sacrifier
aux veaux qu'il auoit faict: & constitua
en Beth-el sacrificateurs dés haultz
lieux qu'il auoit faict. Il faisoit holocau-
stes sur l'autel qu'il auoit faict en Beth-el,
le quinziesme iour du huytiesme moys:
qui estoit vn moys qu'il auoit [a] controuué
de son cœur: & feit vne solennité aux en-
fans d'Israël: & offrit sur l'autel pour fai-
re encensemens.

[a] Contre l'ordonnãce du seigneur, q auoit ordonné le septiesme.

CHAP. XIII.

A ET voicy vn homme de Dieu vint
de Iuda, par la parolle du Seignr
en Beth-el. Et Ieroboam estoit au-
prés de l'autel pour faire encensemens.
Et cestuy cria contre l'autel, par la parol-
le du Seigneur, Et dist: Autel autel, le Sei-
2. Roys. 23.d. gneur dit ainsi: *Voilà, vn filz naistra à
la maison de Dauid, q aura nom Iosia: ce-
stuy là sacrifiera sur toy lés sacrifica-
teurs dés haultz lieux qui encensent sur
toy, & seront bruslez sur toy lés os dés
hommes. Et bailla ce iour là vn si-
gne, disant: Cestuy est le signe que le Sei-
gneur a dict: Voilà l'autel se rompra, &
la cendre qui est sur luy, sera espandue.
Quand le Roy eut ouy la parolle de
B l'homme de Dieu, qui auoit crié contre
l'autel en Beth-el, Ieroboam estendit sa
main de dessus l'autel, disant: Apprehen-
dez-le. Et sa main qu'il estendit cõtre ice
luy deuint seiche, & ne la peut retirer à
soy: l'autel aussi se rompit, & la cendre
de dessus l'autel fut espandue, selon le si-
gne que l'homme de Dieu auoit baillé,
par la parolle du Seigneur. Et le
Roy respondit, & dist à l'homme de
Dieu: Ie te prie que tu vueille prier le Sei-
gneur ton Dieu, & prie pour moy que
ma main retourne à moy. Et l'hom-
me de Dieu pria le Seigneur, & la main
du Roy se retourna à luy, & fut comme
parauant. Alors le Roy dist à l'hom
me de Dieu: Entre auec moy en la mai-
son, & disneras, & te bailleray quelque
don. L'hõe de Dieu dist au Roy: Quand
tu me bailleroys la moytie de ta maison,
ie n'iroye point auec toy, & ne mange-
roye point de pain, & ne beuuroye point
d'eaue en ce lieu cy. Car il m'a esté ainsi
commandé par la parolle du Seigneur,
qui m'a dict: Tu n'y mangeras point de
pain, & n'y beuuras point d'eaue, & ne C
retourneras point par le chemin que tu y
seras allé. Puis s'en alla par vn
autre chemin, & ne retourna point par le
chemin qu'il vint en Beth-el. Or il y
auoit vn ancien prophete qui demouroit
en Beth-el, duquel le filz vint à luy, &
luy racompta tout ce que l'homme de
Dieu auoit faict ce iour là en Beth-el, &
lés parolles qu'il auoit dict au Roy: aussi
[lés autres] reciterent cés choses à leur
pere. Leur pere leur dist: Par quel
chemin s'en est il allé? Sés filz luy mon-
strerent le chemin par lequel l'homme de
Dieu s'en alloit, qui estoit venu de Iuda.
Et il dist à sés filz: Sellez moy l'asne.
Lesquelz luy sellerent, & monta dessus.
Et s'en alla aprés l'homme de Dieu, & le
trouua assis soubz vn arbre, & luy dist:
Es-tu l'homme de Dieu qui és venu de
Iuda? Il luy respondit: Ce suis-ie. Et il
luy dist: Viens auec moy en la maison, & D
mangeras du pain. Et il respondit: Ie ne
puis retourner, n'aller auec toy & ne
mangeray point de pain, & ne beuuray
point d'eaue auec toy en ce lieu cy. Car
il m'a esté dict par la parolle du Seigneur:
Tu n'y mangeras point de pain, & n'y
beuuras point d'eaue: & ne retourneras
point par le chemin par lequel tu és allé.
Et il luy dist: Ie suis aussi prophete
comme tu és: & l'ange à parlé à moy,
par la parolle du Seigneur, disant: Re-
meine-le auec toy en ta maison, & qu'il
mange du pain, & boiue de l'eaue. Il
luy mentit: & le remena, & mangea du
pain en sa maison, & beut de l'eaue.
Aduint qu'eux assis à table le Seignr
parla au prophete qui l'auoit ramené.
Et cria à l'homme de Dieu qui estoit ve-
nu de Iuda, & luy dist: Le Seigneur dit E
ainsi: Pour autant que tu as esté desobeis-
sant au mandement du Seigneur, & n'as
point gardé le commandement que le Sei-
gneur ton Dieu t'a commandé: mais tu
t'en és retourné, & as mangé du pain, &
as beu de l'eaue au lieu duquel le Seignr
t'a dict: N'y mangé point de pain, et n'y
boys point d'eaue: ton corps n'entrera
point au sepulchre de tés peres.
Aprés qu'il eut mangé du pain & beu
il luy feit seller l'asne, assauoir, au pro-

phete qu'il auoit ramené. Lequel
s'en alla,& vn lyon le trouua en chemin,
& le tua. Et son corps estoit ietté au che
min,& l'asne estoit auprés de luy, le lyon
aussi se tenoit auprés du corps. Et voi-
cy,aucuns passans veirent le corps ietté
en la voye,& le lyon qui se tenoit auprés
du corps:& s'en vindrent,& le dirent en
la cité en laquelle cest ancien prophete
demouroit. Laquelle chose ouyt le
F Prophete qui l'auoit ramené de la voye,
& dist:C'est l'homme de Dieu, qui a esté
inobedient à ce que le Seigneur luy auoit
dict:pource le Seigneur l'a baillé au lyō,
lequel la desrompu,& l'a tué selon la pa-
rolle que le Seigneur luy auoit dict.

Et il parla à sés filz,disant:Sellez moy
l'asne.Lequel ilz sellerent: & il s'en alla,
& trouua le corps d'iceluy ietté au che-
min,& l'asne & le lyon qui estoient au-
prés du corps:le lyon ne mangea point le
corps, & ne deschira point l'asne. Et le
Prophete print le corps de l'homme de
Dieu,& le mist sur l'asne,& le ramena.Et
l'ancien Prophete vint en la cité, pour
faire dueil sur luy,& l'enseuelir. Il mist le
corps d'iceluy en son sepulchre, & me-
nerent dueil sur luy, [disans:]Helas mon
G frere. Aprés qu'il l'eut enseuely, il
parla à sés filz , disant: Quand ie seray
mort enseuelissez moy au sepulchre ou
est enseuely l'homme de Dieu, & mettez
més os auprés dés os d'iceluy. Car la
chose aduiendra qu'il a crié par la parolle
du Seigneur,contre l'autel qui est en Be-
th-el & contre toutes lés [a] maisons dés
haultz lieux qui sont és villes de Sama-
rie. Aprés ceste parolle Ieroboam
ne se retourna point de sa mauuaise voye,
mais se destourna:et dés extremes du peu
ple il en feit dés sacrificateurs dés haultz
lieux:& à qui il vouloit il luy consacroit
la main,et estoiēt sacrificateurs dés haultz
lieux. Et pour ce faict icy, la maison
de Ieroboam tomba en peché : dont elle
fut arrachée & effacée de dessus la terre.

[a] esquelles on faict sacrifices ou adoratiōs

CHAP. XIIII.

A
EN ce temps là, Ahia filz de Iero-
boam escheut malade. Et Ieroboā
dist à sa femme : Leue toy mainte-
nant,& te desguise, qu'on ne congnoisse
point que tu és la femme de Ieroboam,&
t'en va en Silo: là est Ahia le prophete,
Sus. 11.f. +qui me dist que ie seroye Roy sus ce peu
ple icy. Prens en ta main dix pains, &
dés gasteaux, & vn pot de miel: & t'en-
va à luy:il t'enseignera ce que aduiendra
au iuuenceau. La femme donc de
Ieroboam feit ainsi : laquelle se leua, &
s'en alla en Silo , & entra en la maison
d'Ahia. Or Ahia ne pouoit veoir, pour-
tant que sés yeux estoient retirez de vieil-
lesse. Et le Seigneur dist à Ahia: Voi- B
là la femme de Ieroboam vient pour s'en-
querir de toy qu'il sera faict de son filz
qui est malade:tu luy diras telles et telles
choses. Et quand icelle fut entrée,elle
[a] contrefaisoit vne autre:mais quād Ahia
eut ouy le son dés piedz d'icelle entrāt à
l'huys,il dist:Femme de Ieroboam entre,
pourquoy te contrefais-tu ainsi ? ie te
suis enuoyé pour vn dur message. Va,dis
à Ieroboam: Le Seigneur Dieu d'Israël
dit ainsi: Pourtant que ie t'ay exalté du
milieu du peuple,& t'ay constitué prince
sus mon peuple Israël , & ay rompu le
royaume de la maison de Dauid , & te
l'ay donné: mais tu n'as point esté com-
me mon seruiteur Dauid, qui a gardé més
commandemens,& m'a suiuy de tout son
cœur,faisant seulement ce qui estoit droict C
deuant més yeux. Mais tu as mal faict,
voyre,plus que tous ceux qui ont esté de-
uant toy: & t'en és allé, & as faict pour
toy dés dieux estranges & de fonte,pour
m'irriter,et m'as ietté derriere ton doz:
Pour ceste cause, voicy,i'ameineray mal
sur la maison de Ieroboam, & arrache-
ray celuy aussi de Ieroboam [b] qui pisse à
la paroit, & l'emprisonné, & le delaissé
en Israël, & ietteray hors tout le reste de
la maison de Ieroboam comme on iette
hors la fiente tāt que tout est osté. Celuy
de Ieroboam qui mourra en la cité, lés
chiens le mangeront:& celuy qui mourra
au champ, lés oyseaux du ciel le mange-
ront:car le Seigneur l'a dict. Toy
donc leue toy, & t'en va en ta maison:
ainsi que tés piedz entreront en la ville, D
l'enfant mourra. Et tout Israël menera
dueil sus luy & l'enseueliront:car cestuy
seul de Ieroboam entrera au sepulchre:
pourtant que le Seigneur Dieu d'Israël
a trouué quelque bien en luy en la mai-
son de Ieroboam,Et le Seigneur se con-
stituera vn Roy sus Israël,qui en ce iour
là arrachera la maison de Ieroboam,mais
[c] qu'est celà, maintenant ? Et le Seigneur
frappera Israël,ainsi que le roseau est agi-
té en l'eaue:il desrachera Israël de dessus
ceste bonne terre qu'il a baillée à leurs
peres & lés dispersera delà le [d] fleuue :
pourtāt quilz se sont faict dés [e] boys,pro-
uocans à ire le Seigneur. Et le Seigneur
abandonnera Israël [en malediction] au
moyen du peché de Ieroboam qui a pe-
ché & a faict pecher Israël. Adonc se E
leua la femme de Ieroboā , & s'en alla,&
vint

[a] Elle faignoit d'estre q̄lque autre.

[b] C'est, le chien , la nature du q̄l est de pisser contre la paroir. Sou.15.f.

[c] Ou, comme disāt, Rien , au regard de l'aduenir.

[d] assauoir, Euphrates.

[e] Pour adorer en iceux.

vint en Thersa. Ainsi qu'elle entroit
au sueil de la maison, le iuuenceau mou-
rut. Et l'enseuelirent, & tout Israël mena
dueil de luy, selon la parolle que le Sei-
gneur auoit dict par son seruiteur Ahia
le prophete. La reste dés faictz de
Ieroboam, comment il a bataillé, & com-
ment il a regné, voylà ilz sont escris au
liure dés Chroniques dés Roys d'Israël.
Lés iours que regna Ieroboam, furent
vingt deux ans: puis dormit auec sés pe-
res: & Nadab son filz regna pour luy.
2.Chron. 12.a. *Roboam filz de Salomon regnoit en
Iuda: il auoit quarante & vn an quand il
commença à regner: & regna dixsept ans
en Ierusalem cité laquelle le Seigneur a
esluë d'entre toutes lés lignées d'Israël
pour y mettre son nom. Le nom de sa me-
F re estoit Naama Ammonite. Et Iu-
da feit mal deuant le Seigneur: & le pro-
uoquerēt plus que n'auoiēt faict leurs pe-
res par leurs pechez qu'ilz ont commis.
Car eux aussi ilz s'edifierent dés haultz
lieux, & dés images, & dés boys sur tou-
te haulte montaigne, soubz tout arbre
*qui paillardoient contre nature. verd. Il y auoit aussi dés *paillars en la
terre: ilz feirent selon toutes lés abomina
tions que faisoient lés gens, lesquelles le
Seigneur reietta de deuant la face dés en-
fans d'Israël. Au cinquiesme an du
regne de Roboam, Sezac Roy d'Egypte
monta contre Ierusalem, & print lés thre
sors de la maison du Seigneur, et ceux de
la maison royalle, il degasta tout: il em-
Sus.10.c. porta aussi tous lés *boucliers d'or que
auoit faict Salomon. Le Roy Ro-
boam en feit d'autres d'aerain pour ceux
G là: & lés commist entre lés mains dés prin
ces dés satellites, qui gardoiēt la porte de
la maison du Roy. Quand le Roy entroit
en la maison du Seigneur, lés satellites lés
portoient & lés raportoient à leurs cham
bres. La reste dés gestes de Ro-
boam, & tout ce qu'il feit, n'est-il pas
escrit au liure dés chroniques dés Roys
de Iuda? Et eut tousiours guerre entre
Roboam & Ieroboam. Et Roboam dor-
mit auec sés peres, & fut enseuely auec
eux en la cité de Dauid: duquel la mere
* Ebr. Abiam. auoit nom Naama Ammonite: & *Abia
son filz regna en son lieu.

CHAP. XV.

A LE dixhuytiesme an du Roy Iero-
boam filz de Nabat, Abiam com
mença à regner sus Iuda. Et regna
troys ans en Ierusalē. Le nom de sa mere
estoit Maacha fille d'Abesalom. Lequel
chemina en tous lés pechez que son pere
auoit faict par deuant luy: & n'eut point
vn cœur parfaict enuers le Seigneur son
Dieu, comme le cœur de Dauid, son pere.
Mais pour l'amour de Dauid le Seigñr
son Dieu luy donna vne lumiere en Ieru-
salem, luy faisant succeder vn filz aprés
luy, lequel il colloqua en Ierusalē: pour-
tant que Dauid auoit faict ce qui estoit B
droict deuant le Seigneur: & ne s'estoit
point destourné de tout ce qu'il luy auoit
commandé tous lés iours de sa vie, exce- 2. Sam. 12.a.
pté l'affaire d'Vria Hethéen. * Et fut
tout le temps de sa vie guerre entre Ro-
boam & Ieroboam. Et la reste
dés parolles d'Abia, & tout ce qu'il
feit: n'est-il pas escrit au liure dés Chro-
niques dés Roys de Iuda? * Guerre fut 2.Chron. 13.a.
entre Abia & Ieroboam. Abia dormit
auec sés peres, & l'enseuelirent en la
cité de Dauid: & Asa son filz regna pour
luy. En l'an donc vingtiesme de
Ieroboam Roy d'Israël, Asa commença
à regner sus Iuda, lequel regna quarante
& vn an en Ierusalem: le nom de sa *mere *C'est, grād mere, cōe Dauid est souuent dict pere, pour grand pere.
estoit Maacha fille d'Abesalom. Asa feit
ce qui estoit droict deuant le Seigñr cōe
Dauid son pere: il chassa hors tous lés
paillardz de la terre, & osta toutes lés
images que sés peres auoient faict. Il de-
posa aussi sa mere Maacha qu'elle ne se-
roit plus dame, pource qu'elle auoit faict
vne image au boys: & Asa mit en pieces C
l'image d'icelle, et brusla l'image au prés
du fleuue de Cedron. Mais ilz n'osterent
point lés haultz lieux: toutesfoys Asa
auoit vn parfaict cœur enuers le Seigneur
tout son temps. Et remist en la maison
du Seigneur lés choses consacrées de son
pere & ce qu'il auoit consacré: assauoir,
l'or, l'argent, & lés vaisseaux. Guer-
re fut entre Asa & Baasa Roy d'Israël
tout leur temps. Baasa donc Roy d'Israël
monta contre Iuda, & edifia Rama: affin
de ne permettre sortir n'entrer aucun à
Asa Roy de Iuda. * Lors Asa 2.Chron. 15.a.
print tout l'argent & l'or qui estoient de-
mouré és thresors de la maison du Sei- D
gneur, & és thresors de la maison royal-
le, & le bailla entre lés mains de sés ser-
uiteurs, & l'enuoya le Roy Asa à Ben-
hadad filz de Tabremon filz de Hezion
Roy de Syrie qui habitoit en Damas,
en luy disant: Il y a alliance entre moy
& toy, & entre mon pere & le tien: voi-
cy ie t'enuoye vn don, or & argent.
Va, romps l'alliance que tu as auec
Baasa Roy d'Israël, & qu'il s'en aille
de moy. Ben-hadad obtempe-
ra au Roy Asa, & enuoya lés prin-
ces de l'armée qu'il auoit, contre lés vil-
les d'Israël, & frappa * Ahion, & Dan, *Hion.
& Abel,

& Abel, Beth-maacha, & toute [la region] Ceneroth, auec toute la terre de Nepthali. Quand Baasa eut ouy ce cy, il cessa d'edifier Rama, & demoura en Therza. Adonc le Roy Asa feit *assembler tout Iuda sans en excepter aucũ:

*Ou, feit crier par.

E & emporterent lés pierres de Rama, & lés boys d'icelle, desquelz Baasat auoit esté edifiée: & le Roy Asa en edifia Gabaa de Ben-iamin & Mazpha. La reste de tous lés gestes d'Asa, & toute sa puissance, et tout ce qu'il a faict & lés villes qu'il a edifiées: n'est il pas escrit au liure dés Chroniques dés Roys de Iuda? Toutesfois le temps de sa vieillesse il eut mal à sés piedz. Et Asa dormit auec sés peres, auec lesquelz fut enseuely en la cité de

F Dauid son pere: & Iosaphat son filz regna pour luy. Et Nadab filz de Ieroboam commença à regner sus Israël le second an d'Asa Roy de Iuda, & regna deux ans sus Israël. Lequel feit mal en la presence du Seigneur, & chemina le chemin de son pere, & és pechez d'iceluy par lesquelz il feit pecher Israël. Contre lequel Baasa filz d'Ahia de la maison d'Issachar feit vne cõspiration, & le frappa Baasa en Gebethon, qui estoit aux Philisthins: car Nadab, & tout Israël asiegeoient Gebethon. Baasa dõc le tua le troysiesme an d'Asa Roy de Iuda, & regna pour luy. Quand il vint à re-

G gner, il frappa toute la maison de Ieroboam: il ne laissa rien ayant vie, qui fust à Ieroboam, iusque à tant qu'il eut destruict selon la parolle du Seigneur, qu'il auoit parlé par son seruiteur Ahia Silonité: à cause dés pechez que feit Ieroboam, & par lesquelz il feit pecher Israël: à cause aussi de son irritement duquel il auoit irrité le Seigneur Dieu d'Israël. La reste dés parolles de Nadab, & tout ce qu'il feit: n'est-il pas escrit au liure dés Chroniques dés Roys d'Israël? Et guerre fut entre Asa et Baasa Roy d'Israël, tout leur temps. Au troyesme an de Asa Roy de Iuda, Baasa filz d'Ahia commença à regner sus tout Israël en Therza, vingt quatre ans. Lequel feit mal deuant le Seigneur, & chemina le chemin de Ieroboam & au peché d'iceluy, par lequel il feit pecher Israël.

CHAP. XVI.

A Lors le Seigneur parla à Iehu filz de Hanani, contre Baasa, disant: Pourtant que ie t'ay esleué de la pouldre, & tay constitué prince sus mon peuple Israël, & tu as cheminé en la voye de Ieroboam, & as faict pecher mon peuple Israël, pour m'irriter par leur peché: voicy i'osteray lés successeurs de Baasa, et lés successeurs de sa maison: & mettray ta maison en tel estat que la maison de *Ieroboam filz de Nabat. Celuy de Baa- Sus. 15. g.
sa qui mourra en la cité, lés chiens le mangeront: & celuy dés siens qui mourra és champs, lés oyseaux du ciel le mangeront. La reste dés parolles de Baasa, & ce qu'il a faict, & sa force: n'est-il pas escrit au liure dés *Chroniques dés Roys 2. Chron.
d'Israël? Ainsi dormit Baasa auec sés pe- 16. a.
res, & fut enseuely en Therza: & Ela son B
filz regna pour luy. Ainsi le Seigneur par Iehu filz de Hanani prophete, parla contre Baasa, & contre la maison d'iceluy, & contre tout le mal qu'il fit desplaisant au Seigneur, l'irritant par lés oeuures de sés mains, qu'il seroit cõme la maison de Ieroboam & pource qu'il le frappa. Et l'an vingtsixiesme d'Asa Roy de Iuda Ela filz de Baasa cõmença à regner sus Israël en Therza deux ans. Contre lequel conspira Zamri son seruiteur qui estoit prince de la moytie de C
sés chariotz: & Ela estoit alors en Therza beuuant, & estoit yure en la maison d'Arza son maistre d'hostel en Therza. *Zamri vint, & le frappa, & le tua, l'an 2. Roys
vingtseptiesme d'Asa Roy de Iuda, & 9. g.
regna pour luy. Luy regnant & seant sus le siege royal d'iceluy, il frappa toute la maison de Baasa: il n'en laissa point vn qui pissast à la paroit, n'affins d'iceluy, n'amys. Zamri abolit toute la maison de Baasa, selon la parolle que le Seigneur auoit parlé contre Baasa par Iehu le prophete: à cause de tous lés pechez de Baasa & dés pechez d'Ela son filz, lesquelz pecherent, & feirent pecher Israël prouocans à ire le Seigneur Dieu d'Israël par leurs vanitez. La D
reste dés parolles d'Ela, & tout ce qu'il feit: n'est-il pas escrit au liure dés Chroniques dés Roys d'Israël? L'an vingtseptiesme d'Asa Roy de Iuda, Zamri regna sept iours en Therza. Or le peuple asiegeoit Gebethon qui estoit aux Philisthins. Oyant le peuple qui estoit au camp qu'on disoit, Zamri a faict vne conspiration, & a aussi frappé le Roy: ce iour mesme tout Israël constitua Amri pour Roy, qui estoit capitaine de l'armée sus Israël au camp. Amri donc, & tout Israël auec luy monterent de Gebethon, & asiegerent Therza. Voyant Zamri que la cité estoit prinse, il s'en vint au palays de la maison royalle, & se brusla & la

maison royalle, & mourut: pour sés pechez qu'il auoit commis, faisant mal desplaisant au Seigneur, & cheminant en la voye de Ieroboam, & és pechez qu'icelui feit, faisant pecher Israël. La re-
E ste dés parolles de Zamri, & la coniuration qu'il feit, ne sont elles pas escrites au liure dés Chroniques dés Roys d'Israël? Alors le peuple d'Israël fut diuisé en deux: car la moytie du peuple suyuoit Thebni filz de Gineth, pour le constituer Roy: & l'autre moytie suyuoit Amri. Le peuple qui suyuoit Amri, fut plus fort que le peuple qui suyuoit Thebni filz de Gineth: lequel Thebni mourut, & regna Amri. Lan trente & vniesme d'Asa Roy de Iuda, Amri regna sus Israël douze ans. Il regna six ans en Therza. Lequel acheta de "Semer la mõtaigne de "Samarie, deux talẽtz d'argent: & feit dés edifices en la montaigne, & nomma la cité qu'il y edifia du nom de Semer seigneur de la montaigne de Samarie. Cestuy Amri feit
F mal desplaisant au Seigneur: & feit pis que tous ceux qui auoient esté deuãt luy. Il chemina tout le chemin de Ieroboam filz de Nabat, & au peché d'iceluy par lequel il auoit faict pecher Israël en prouocant à ire le Seigneur Dieu d'Israël par leurs vanitez. La reste dés parolles d'Amri, & tout ce qu'il a faict, & lés vaillãtises qu'il feit: ne sont elles pas escrites au liure dés Chroniques dés Roys d'Israël? Et Amri dormit auec sés peres, & fut enseuely en Samarie: & son filz Achab regna pour luy. Achab
G filz d'Amri commença à regner sus Israël l'an trente & huytiesme d'Asa Roy de Iuda. Cestuy Achab filz de Amri regna sus Israël en Samarie vingt deux ans. Et Achab filz d'Amri feit pis & choses plus desplaisantes au Seigñr que tous ceux qui auoient esté par deuãt luy. Il ne luy suffist point de cheminer és pechez de Ieroboam filz de Nabat: mais aussi il print à femme Iezabel fille de Ethbaal Roy dés Zidoniens: puis s'en alla, & seruit à Baal, & l'adora. Il constitua vn autel à Baal en la maison de Baal qu'il auoit edifiée en Samarie, & feit vn boys. Achab feit d'auantage pour plus irriter le Seigneur Dieu d'Israël, que tous lés Roys d'Israël qui auoient esté deuant luy. En son temps Hiel de Beth-el edifia Iericho: laquelle il fonda par [la mort] d'Abiram son premier nay. Et mist sés portes par [la mort] de Segub son moindre filz: selon la parolle que le SEIGNEVR auoit parlé par Iosua filz de Nun.

"Schemer & souz.
"Schomron.

CHAP. XVII.

ET Elie Thesbite dés habitans de Galaad, dist à Achab: "le Seigñr, le Dieu d'Israël vit, en la p̃sence duq̃l ay assisté, cés années icy il n'y aura ne rosée ne pluye, si ie ne le dis. A
* Et le Seigneur parla à luy, disant: Va-t'en d'icy, & tourne vers Orient, & te cache au torrent de Carith, qui est vis à vis du Iordã: tu beuuras du torrent: & i'ay commandé aux corbeaux qu'ilz te paissent là. Lequel s'en alla, & feit selon la parolle du Seigneur: car il s'en alla, & demoura auprés du torrent de Carith, qui est vis à vis du Iordan. Et lés corbeaux luy apportoient du pain & de la chair tant au matin que au vespre: & beuuoit du torrent.
*Et aduint au bout d'aucuns iours que le torrent "tarist: pourtant qu'il n'auoit point plu d'eaue sur la terre. Lors le Seigneur parla à luy, disant: Leue toy, & t'en va en "Sareptha qui est auprés de Zidon, & demeure là: voylà, i'ay là commandé à vne femme vefue qu'elle te nourrisse. Il se leua donc, & s'en alla en *Sareptha: et vint à la porte de la cité: & voylà vne femme vefue estoit là qui amas- B
soit du boys: laquelle il appella, & dist: Ie te prie apporte moy vn peu d'eaue en vn pot, que ie boyue. Laquelle s'en alla pour en apporter: & il la rappella, & dist: Ie te prie apporte vne bouchée de pain en ta main. Elle dist: Le Seigneur ton Dieu vit, ie n'ay point de pain cuict mais i'ay bien enuiron plein ma main de farine, en vn cophin: & vn peu d'huyle en vne phiole: & voicy, i'amasse deux ou troys buches, pour m'en entrer, et me l'appareiller à moy & à mon filz: affin que nous mangeons, puis nous mourrons. Elie luy dist: Ne crains point, va: fais ainsi que tu dis, toutesfoys fais m'en premierement vn petit pain, soubz la cendre & me l'apporte: aprés tu en feras pour ton filz & pour toy. Car le Seigneur le C
Dieu d'Israël dit ainsi: La farine du cophin ne defaudra point, & l'huyle de la phiole ne defaudra point iusque au iour que le Seigneur donnera de la pluye sur la terre. Elie s'en alla donc, & feit selon la parolle d'Elie: & elle mangea, & luy, & la famille d'icelle par aucũs iours. La farine du cophin ne se consumma point, ne l'huyle de la phiole ne defaillit point, selon la parolle que le Seigneur auoit dict par Elie. Aprés cés choses aduint que le filz de la femme maistresse de la maison deuint malade: & estoit la maladie tresforte, tant qu'il ne respiroit plus.

"le seigñr Dieu d'Israël vit.
exo.48.a
Iaq.5.d.
Psalm. 107.d.
"Ou, Deseichea.
"Ebr. zarphat & p toutainsi.
Luc.4.d.

plus. Et elle dist à Elie. Quelle chose y à
il à moy & à toy, homme de Dieu? és-tu
D venu à moy pour reduyre à memoire
més iniquitez, & faire mourir mon filz?
Il dist à icelle: Baille moy ton filz: lequel
il print d'entre lés bras d'icelle & le porta
en la châbre ou il demouroit, et le coucha
sur son lict. Puis crya au Seigneur,
& dist: Seigneur mon Dieu as-tu aussi
affligé ceste vefue auec laquelle ie demeure,
que tu luy as tué son filz? Et il s'estendit
sur l'enfant par troys foys, & crya au
Seigneur, & dist: Seigneur mon Dieu ie
te prie que l'ame de cest enfant retourne
dedans luy. Lors le Seigneur Dieu
exaucea la voix d'Elie & l'ame de l'enfant
retourna dedans luy, & vesquit. Et
Elie print l'enfant, & le porta de sa châbre
en la maison, & le donna à sa mere,
& luy dist: Regarde, ton filz vit. Et la
femme dist à Elie. Ie congnois à ceste heure
que tu és homme de Dieu: & que la parolle
du Seigneur que tu parles est veritable.

CHAP. XVIII.

A ET aduint plusieurs iours aprés
que le Seigneur parla à Elie au
troysiesme an, disant: Va, monstre
toy à Achab: & ie bailleray de la pluye
sur la terre. Elie donc s'en alla pour
se monstrer à Achab. Or grande famine
estoit en Samarie, Et Achab appella
Abdia son maistre d'hostel. Cestuy
Abdia craingnoit fort le Seigneur: car
quand Iezabel faisoit destruire lés prophetes
du Seigneur, Abdia print cét prophetes,
& lés cacha, cinquante en vne fosse,
& cinquante en vne autre, & lés nourrissoit
de pain & d'eaue. Achab dôc
dist à Abdia. Va par la terre à toutes lés
fontaines d'eaue, & à tous lés torrens, si
parauenture nous trouuerons de l'herbe,
& garderons noz cheuaux en vie, & noz
muletz, & ne serons point priuez de nostre
bestail. Et ilz partirent entre eux la
terre, affin d'aller par toute icelle. Achab
seul alloit par vn chemin: & Abdia seul
alloit par vn autre chemin. Aduint
que Abdia estant en chemin, Elie luy vint
B au deuant, lequel il recongneut, & cheut
sur sa face, & dist: N'és-tu pas mon seigneur
Elie? Il luy dist: Ce suis-ie: Va, dis
à ton seigneur: Voicy Elie. Et il dist:
Qu'ay-ie peché, que tu baille ton seruiteur
entre lés mains de Achab pour me
tuer? Le Seigneur ton Dieu vit, il n'y a
gent ne royaume auquel mon seigneur
n'ait enuoyé pour te cercher, Et quand
on disoit: Il n'y est point il a assermenté
royaumes & gens s'ilz ne t'auoient point
trouué. Et maintenant tu dis: Dis à ton
seigñr, Voicy Elie. Il aduiendra q̃ quand
ie seray party de toy, l'esprit du Seigñr
t'emportera [en vn lieu] que ie ne congnoys:
& ie viendray à Achab pour luy
annoncer, & ne te trouuant point il me
tuera ie (qui suis ton seruiteur) crains le
Seigneur dés ma ieunesse. N'a-on point
enseigné à mõ seigneur ce que ie fis quãd C
Iezabel tuoit lés prophetes du Seigneur?
Ie cachay cent dés prophetes du Seigñr,
cinquante en vne fosse, & cinquante en
vne autre, et lés nourris de pain et d'eaue.
Et maintenant tu dis: Va, dis à ton seigneur:
Voicy Elie: & il me tuera. Elie
luy dist: Le Seigneur Dieu dés exercites
vit, deuant lequel i'assiste, ie me monstreray
au iourdhuy à luy. Abdia
donc s'en alla au deuant d'Achab, & luy
annonça: & Achab alla au deuãt d'Elie.

Quand Achab eut veu Elie, il luy dist:
N'és-tu pas celuy là qui trouble Israël?

Et Elie respondit: Ie n'ay point troublé
Israël: mais toy & la maison de ton
pere, qui auez delaissé lés commãdemens
du Seigneur, & auez suiuy Baalim.

Enuoye maintenant m'assembler tout
Israël en la montaigne de Charmel, & lés
quatre cens cinquante prophetes de Baal,
& lés quatre cens prophetes dés boys,
mangeans à la table de Iezabel. Et
Achab enuoya à tous lés enfans d'Israël,
& assembla tous lés prophetes en la montaigne
de Charmel. Et Elie s'en
vint à tout le peuple, & dist: Iusque à
quand clocherez vous à[a] deux costez? Si
le Seigneur est Dieu, suyuez-le: ou si c'est
Baal, suyuez-le. Le peuple ne luy
respondit point vn mot. Et Elie dist au
peuple: Ie suis demouré seul[b] prophete
du Seigneur: & lés ꝓphetes de Baal sont
quatre cens cinquante hommes. Qu'on
nous baille deux boeufz, & qu'ilz s'en
eslisent vn, & qu'ilz le mettẽt en pieces, et
le mettẽt sur du boys, mais qu'ilz ne mettent
point de feu [par dessoubz:] & i'ordonneray
l'autre boeuf, & le mettray sur
du boys, sans y metre du feu [dessoubz.]
Inuoq̃z le nom de voz dieux, et i'inuoqueray
le nom du Seigñr: le Dieu q̃ exaucera
par feu, cestuy là sera Dieu. Tout le peuple
respôdit, & dist C'est bien dict. Et
Elie dist aux ꝓphetes de Baal: Eslisez vn
boeuf pour vous: & faictes lés premiers:
car vous estes plusieurs: et inuoq̃z le nom
de voz dieux, & ne mettez point de feu
[par dessoubz.] Ilz prindrẽt dôcvn boeuf
q̃l leur dôna, & l'offrirẽt: & inuoquerẽt le
nom de Baal depuis le matĩ iusque au midy,
disans: Baal exauce nous: mais il n'y
auoit parolle ne respõse: et passoiẽt d'outre

[a] Pensant seruir à Dieu, & ensemble à Baal.
[b] Ou, seul de coeur entier.
D

tre en outre pardessus l'autel qu'ilz auoient faict. Le midy venu Elie se moquoit d'eux,& disoit: Criez à haute voix : car il est Dieu, & pense à quelque chose, ou il est occupé à poursuyure sés ennemys, ou il est sur le chemin: ou parauenture qu'il dort,& il s'esueillera. Et ilz crioyent à haulte voix,& se decoppoient de cousteaux selon leur coustume, & de lancettes,tant que le sang sortoit sur eux.

Quand le midy fut passé,ilz prophetisoient iusque à tant qu'on offroit sacrifice du vespre: mais il n'y auoit personne qui dist mot,ne qui respõdit,ne qui escoutast. Lors Elie dist à tout le peuple: Approchez vous de moy:& tout le peuple s'approcha de luy : & il repara l'autel du Seigneur qui estoit desrompu. Et Elie print douze pierres,selon le nombre

Gen. 32.f dés douze filz de Iacob, auquel le Sei-

F gneur auoit parlé,& dist : Israël sera ton nom. Et edifia de pierres l'autel au nom du Seignr: puis il feit vne fosse aussi large que deux "sath de semence à lentour de l'autel. Et accoustra le boys, & mist le boeuf en pieces, & le mist sur le bois, & dist: Emplissez quatre cruches d'eaue, & lés versez sur l'holocauste & sur le boys. Et il dist:Faictes encore vne foys:laquelle chose ilz feirẽt pour la deuxiesme foys. Et il dist:Faictes encore pour la troysiesme foys:ce qu'ilz feirẽt pour la troysiesme foys: tellement que lés eaues couloyẽt entour l'autel,& auoient aussi emply la fosse. Et quand le temps fut venu qu'il falloit offrir le sacrifice[du vespre] Elie le prophete s'en vint, & dist : Seigneur Dieu d'Abraham, d'Isaac & d'Israël,qu'au iourdhuy on cõgnoisse que tu és Dieu en Israël,& que ie suis ton seruiteur, & que i'ay faict toutes cés choses par ta parolle. Seigneur exauce moy, eyauce moy:affin que ce peuple cy congnoisse que tu és le Seigneur Dieu,qui cõuertiras leurs coeurs cy aprés. Adõc le feu du Seignr cheut,& consumma l'holocauste,& le boys,& lés pierres, & la pouldre,& cõsõma toute l'eaue du fossé. Voyãt ce,tout le peuple cheut sur sa face,& dist:Le Seignr est Dieu,le Seigneur est Dieu. Et Elie leur dist:Empongnez

G lés prophetes de Baal,qu'il n'en eschappe pas vn d'eux:Lesquelz ilz empongnerẽt,& Elie lés feit descẽdre au torrent de Cison,& lés tua là. Et Elie dist à Achab: Monte,mãge,& boys:car [voicy] vn son bruyant de pluye [aduenir.] Et Achab monta pour mãger & boire:et Elie mõta au sommet de Charmel, & se "baissant en terre,mist sa face entre sés genoux. Et il dist à son seruiteur: Monte maintenãt,& regarde sus le chemin de la mer: Il monta,& regarda,& dist: Il n'y a riẽ. Et il luy dist:Retourne par sept foys. La septiesme foys il dist:Voylà vne petite nuée cõme la paulme de la main d'vn homme,laquelle monte de la mer. Lors il luy dist: Monte,& dis à Achab: Attelle ton [chariot] & descens,que la pluye ne te retienne,Et voylà,ça & là lés cieux s'obscurcirent de nuées & de vent,& fut grãde pluye. Lors Achab monta & vint en Iezrahël. Et la main du Seigneur fut sur Elie, lequel troussa sés reins, & courut deuant Achab,iusque à tant qu'il vint en Iezrahël.

"Certaine mesure.

"prosternant.

CHAP. XIX.

A OR Achab annonça à Iezabel tout ce qu'auoit faict Elie,& comment il auoit tué tous lés prophetes, d'vn glaiue. Et Iezabel enuoya vn messager à Elie,luy disant: Lés dieux me facent & me donnent ainsi,si demain à ceste heure ie n'ay mis ton ame cõe l'vne de l'vn d'iceux. Elie voyant [le peril] se leua, & s'en alla à sa volunté, & s'en vint en Bersabée, qui est en Iuda & laissa là son seruiteur. Mais luy il s'en alla au desert cheminant tout vn iour.

Quand il fut venu,il s'assit soubz vne geneure,& demãda que son ame mourust, & dist: Seigneur il me suffit maintenant, prens mon ame:car ie ne suis point meilleur que més peres. Et il se coucha,et s'en dormit soubz ceste geneure. Alors voicy l'ange de Dieu le toucha:& luy dist: Leue toy,mange. Et il regarda, & voicy à sa teste vn pain cuyt aux charbons,et vn pot d'eaue:& mangea & beut. Et s'en retourna dormir:& l'ange du Seigneur re- B tourna pour la deuxiesme foys,& le toucha,& dist: Leue toy,mange:car tu as vn grand chemin à faire. Il se leua,& mangea,& beut:puis par la force d'icelle viande il chemina quarante iours et quarãte nuictz, iusqu'en Horeb mõtaigne de Dieu. Et quand il fut là venu,il entra en vne cauerne, & se logea là. Et voylà le Seignr parla à luy,& luy dist : Que fais tu icy Elie? Il dist : I'ay esté ialoux pour Ro.11.a. le Seignr le Dieu dés armées : car lés enfans d'Israël ont delaissé ton alliance, ilz ont destruict tés autelz,& ont tué tés ꝓphetes par glaiue : & suis demouré tout seul,& cerchẽt mon ame pour me l'oster.

Il luy dist: Sors hors,& te tiens en la montaigne deuant le Seigneur. Voicy le Seigneur passe, & vn grand vent, & fort,ruant ius lés montaignes,& desrompant lés pierres deuant le Seigneur : mais le

mais le Seigneur n'estoit point parmy le
vent. Aprés le vent, venoit vne cõmotion:
mais le Seigneur n'estoit point en ceste cõ
motion. Aprés la commotion, venoit vn
C feu: mais le Seigneur n'estoit point en ce
feu. Aprés le feu, venoit vn son quoy &
subtil. Et quand Elie eut ouy cecy,
il couurit sa face de son manteau, & sortit
& se tint à l'entrée de la cauerne: et voicy
vne voix qui luy vint, laquelle luy dist:
Ro. 11. 2. Que fais-tu cy Elie? *Il dist: I'ay esté ia-
loux pour le Seigneur, Dieu dés armées:
pourtant que lés enfans d'Israël ont de-
laissé ton alliance, ilz ont destruict tés au-
telz, & ont tué tés prophetes par glaiue:
ie suis demouré tout seul, et cerchent mon
ame pour me l'oster. Et le Seigneur luy
dist: Va, retourne t'en ton chemin, par le
desert en Damas: quand tu seras là venu,
tu oindras Hazaël pour Roy sus Syrie:
tu oindras aussi Iehu: filz de Namsi pour
Roy sus Israël: & tu oindras Elisée filz
de Saphat qui est d'Abel-mehula pour
D prophete, au lieu de toy. Et aduiẽdra, que
2. Roys. quicõque eschappera le glaiue de Hazaël,
9. 2. Iehu le tuera: et quiconque eschappera le
Ecc. 48. a glaiue de Iehu, Elisée le tuera. Et ie me
Ro. 11. 2. suis reserué sept mille hommes de reste en
Israël: desquelz tous lés genoux n'ont
point esté ployez deuant Baal, & desqlz
tous, la bouche ne l'a point baisé.

[Elie] donc se partit de là, & trouua
Elisée filz de Saphat qui labouroit auec
douze paires de bœufz deuant soy, & ice
luy estoit auec lés douze. Quand
Elie fut passé à luy, il ietta son manteau
sur luy. Lequel laissa sés bœufz & courut
aprés Elie, & dist: Ie te prie que ie baise
mon pere & ma mere, & puis ie te suy-
uray. Et il luy dist: Va, & retourne: car
qu'est-ce que ie t'ay faict? Et il se destour
na de luy, & print vn couple de bœufz,
& lés tua, & du harnoys dés bœufz en
cuysit la chair, & la bailla au peuple, &
mangerent. Aprés il se leua, & suyuit Elie
& luy ministroit.

CHAP. XX.

A ALors Ben-hadad Roy de Syrie
assembla toute son armée, &
trente deux Roys auec luy, &
cheuaux, & chariotz: puis monta, & as-
siegea Samarie, & batailla contre elle. Le
quel enuoya messagers à Achab Roy
d'Israël en la cité, & luy dist: Ben-hadad
dit ainsi. Ton or & ton argent est mien,
aussi tés femmes & tés enfans tant
beaux, sont à moy. Le Roy d'Israël re-
spondit, & dist: Roy mon seigneur, ie suis
tien, comme tu dis, & tout ce que i'ay.
De rechef vindrent à luy lés messagers,
et luy dirent: Ben-hadad dit ainsi: Ie t'ay
enuoyé dire que tu me donneroys ton or,
ton argent, tés femmes & tés enfans: mais
demain à ceste heure i'enuoyeray més
seruiteurs qui fouilleront ta maison &
lés maisons de tés seruiteurs: & prendront
entre leurs mains tout ce qui t'est dele-
ctable, & l'emporteront. Lors le
Roy d'Israël appella tous lés anciens du B
pays, & dist: Congnoissez ie vous prie, &
voyez que cestuy cy ne cerche que de
mal faire: car il a enuoyé à moy pour
auoir més femmes, & més enfans, mon or,
& mon argent, & ne luy ay point refusé.

Et tous lés anciens & tout le peuple
luy dirent: Ne l'escoute point, & ne luy
consens point. Parquoy il dist aux messa-
gers de Ben-hadad. Dictes au Roy mon
seigneur: Ie feray tout ce pourquoy tu
as premierement enuoyé à ton seruiteur:
mais ie ne pourroye faire cecy. Et
lés messagers s'en allerent, & luy refererẽt
ceste response. Lors Ben-hadad ren-
uoya à luy, disant: Lés dieux me facent
ainsi & ainsi me donnent, si la pouldre
de Samarie: suffist à ce, que tout le peuple
qui est aprés més piedz, en ayt plein son
poing. Et le Roy d'Israël respon
dit, & dist: Dictes-luy. Que celuy qui a
[le harnoys] ceinct ne se glorifie point,
comme celuy qui l'a " desceinct. Ad- "nul ne se vãte de la victoire, pẽdant q̃ bataille.
uint que quand il eut ouy ceste parolle
(alors il beuuoit auec lés Roys és taber
nacles) il dist à sés seruiteurs. Mettez
vous [en ordre] lesquelz se mirent deuãt
la cité. Et voicy vn prophete
vint à Achab Roy d'Israël, & dist: Le
Seigneur a dict ainsi: N'as-tu pas veu
toute ceste grande multitude? voylà, ie te
la baille au iourdhuy entre tés mains: af-
fin que tu sache que ie suis le Seigneur.
Et Achab dist: Par qui? Il dist: Le Sei- C
gneur a dict ainsi: Par lés valletz dés
princes dés prouinces. Et il dist: Qui com
mencera la bataille? Et il luy dist: Toy.
Adonc il nombra lés valletz dés princes
dés prouinces, qui furent deux cens &
trente. Aprés eux il nombra tout le peu-
ple de tous lés enfans d'Israël, qui estoiẽt
sept mille. En plein midy ilz sortirent: &
Ben-hadad beuuoit & estoit yure és ta-
bernacles, luy & lés trente deux Roys
qui estoient venus l'ayder. Lés
valletz dés princes dés prouinces sorti-
rent, au commencement. Et Ben-hadad
enuoya aucuns, lesquelz luy annoncerẽt,
disans: Lés hommes sont sortis de Sama
rie. Et il dist: Soit qu'ilz soient sortis
pour [demander] paix, ou soit qu'ilz
soient sortis pour faire guerre, prenez-lés
en vie.

en vie. Iceux donc sortirent de la cité: [assauoir,] lés valletz dés princes dés prouinces,et l'armée qui estoit aprés eux. Desquelz vn chascun frappa sur ceux [qui venoient au deuant d'eux:] & lés Syriens s'enfuyrent,& Israël lés poursuyuit.Ben-hadad Roy de Syrie eschappa sur son cheual,& lés cheuaucheurs aussi.

Et le Roy d'Israël sortit,& frappa lés cheuaux et lés chariotz,& frappa lés Syriens d'vne grande playe. Et le

D prophete s'en vint au Roy d'Israël, & luy dist:Va,renforcis toy:sache & regarde que c'est que tu feras : car l'an reuolu le Roy de Syrie montera contre toy.

Lés seruiteurs du Roy de Syrie luy dirēt:Leurs dieux sont dieux dés montaignes , & pource ont ilz esté plus fortz que nous:mais si nous bataillons contre eux en lieu champestre , [tu verras] si nous ne serons pas lés plus fortz. Fais donc ainsi,Fais retirer lés Roys chascun en son lieu,& metz dés capitaines pour eux:puis tu te nombreras vne armée en laquelle y ayt autant de gens qu'il t'en est cheut,& autant de cheuaux,& autant de chariotz : & bataillerons contre eux en vn lieu champestre, & [tu verras] si nous ne serōs pas lés plus fortz.Il escouta ce qu'ilz luy dirent , & ainsi feit.

E Ainsi l'an reuolu Ben-hadad nombra lés Syriens,& monta en Aphec pour batailler contre Israël. Lés enfans d'Israël furent semblablement nombrez:lesquelz prindrent dés viures,& s'en allerent au deuant d'eux.Lesdictz Israëlites ficherēt leur camp vis à vis d'eux , comme deux petis troppeaux de cheures:mais lés Syriens remplissoient la terre. Adonc l'homme de Dieu s'en vint , & parla au Roy d'Israël,& luy dist:Le Seigneur dit ainsi:Pourtant que les Syriens ont dict: Le Seigneur est le Dieu dés montaignes, & n'est point Dieu dés vallées , ie baillera y entre tés mains toute ceste grande multitude,& saurez que ie suis le Seign̄r.

Sept iours durans ceux cy tindrent leur camp fiché vis à vis de ceux là : le septiesme iour ilz ioingnirent la bataille, tellement qu'en vn iour lés enfans d'Israël frapperent cent mille pietons dés Syriens:la reste s'enfuyt en la cité d'Aphec: là ou le mur cheut sur vingt sept mille hommes qui estoient demourez de reste.

Et Ben-hadad s'enfuyt, & entra en la cité,en vne petite chambre. Et sés seruiteurs luy dirent:Voicy maintenant,nous auons ouy dire que lés Roys de la maison d'Israël, sont Roys misericordieux: Nous te prions que nous mettions dés sacs sur noz reins , & que mettions dés cordes entour noz colz , & nous en sortons au Roy d'Israël:parauenture laissera-il viure ton ame. Ilz se ceingnirent donc de sacs entour leurs reins, F
& de cordes entour leurs colz , & s'en vindrent au Roy d'Israël , & dirent: Ton seruiteur Ben-hadad dit : Ie te prie que mon ame viue.Il respondit : Vit il encore?il est mon frere. Laquelle parolle ilz interpreterent à bien : & soubdainement prindrent la responſe de luy & dirent : Ben-hadad est ton frere. Et dist:Allez,& l'amenez. Ben-hadad donc sortit à luy , & le feit monter sur vn chariot, & luy dist : Ie te restitueray lés citez que mon pere a prins à ton pere , là tu te feras dés rues en Damas,comme ton pere a faict en Samarie, & te laisseray aprés auoir faict alliance. Et il feit alliance, & le laissa aller.

Lors vn homme dés filz dés prophetes dist à son prochain,par la parolle du Seigneur:Frappe moy ie te prie.L'homme refusa de le frapper. Et il luy dist: Pourtant que tu n'as point obey à la parolle du Seigneur : voylà , tu te partiras de moy , & vn lyon te frappera. Quand il se fut party d'auprés de luy, G
vn lyon le trouua qui le tua. Cestuy trouua vn autre homme , & luy dist:Frappe moy ie te prie. L'homme le frappa,& le blessa. Aprés s'en alla le prophete , & s'arresta au deuant du Roy sur le chemin,& se desguisa , ayant de la cendre sur sés yeux. Quand le Roy passoit,il crya au Roy,& luy dist: Ton seruiteur entra au milieu de la bataille : & voylà vn homme se partit lequel m'amena vn autre homme , & me dist:Garde cest homme cy : s'il eschappe, ton ame sera [baillée] pour la sienne,ou tu payeras vn talent d'argent. Il est aduenu que comme ton seruiteur auoit dés affaires ça & là , iceluy ne [fut point trouué .] Le Roy d'Israël luy dist:Tel est ton iugement,tu en as baillé la sentence . Et hastiuement osta la cendre de dessus sés yeux:dont le Roy d'Israël recongneut que c'estoit vn dés prophetes.Puis il luy dist : Le SEIGNEVR dit ainsi : * pourtant Sou.22.f
que tu as laissé aller d'entre tés mains l'homme digne de mort , ton ame sera pour la sienne,& ton peuple pour le peuple d'iceluy. Lors le Roy d'Israël s'en alla en sa maison tout refrongné et indigné:& vint en Samarie.

CHAP. XXI.

A APrés cés choſes aduint. Naboth
Iezrahëlite auoit vne vigne qui
eſtoit en Iezrahël prés du palays
d'Achab Roy de Samarie. Achab parla
à Naboth,diſant:Baille moy ta vigne,
laquelle ie mettray en iardin à porée: car
elle eſt prochaine à ma maiſon : & ie te
bailleray vne meilleure vigne que celle là
pour icelle:[ou] ſ'il te plait mieux,ie te
bailleray le pris en argent pour icelle.
Naboth diſt à Achab : Le Seigneur
me vueille garder de ce faire , que ie te
baille l'heritage de més peres. Et
Achab ſ'en vint en ſa maiſon tout triſte
& indigné pour la parolle que luy auoit
dict Naboth Iezrahëlite , diſant: Ie ne te
bailleray point l'heritage de més peres:
& ſe coucha ſur ſon lict , & tourna ſa
face [vers la paroit,] & ne mangea nul-
B le viande. Adonc Iezabel ſa fem-
me vint à luy,& luy diſt : Pourquoy eſt
triſte ton eſprit , & ne mange point de
viande? Il luy reſpondit : C'eſt pourtant
que i'ay parlé à Naboth Iezrahëlite , &
luy ay dict : Baille moy ta vigne pour
argent:ou ſ'il te plait ie te bailleray vne
autre vigne pour icelle. *Et il m'a dict*:Ie
ne te bailleray point ma vigne. Ieza-
°Que tu bel ſa femme luy diſt:°Gouuerne tu ainſi
ne peux le royaume d'Iſraël?Leue toy,mange du
faire ce ql pain,que ton cœur ſ'eſiouyſſe:ie te bail-
te plaiſt. leray la vigne de Naboth Iezrahëlite.
C Et elle eſcriuit dés lettres au nom d'A-
chab , & lés ſigna du ſeau d'iceluy , &
enuoya lés lettres aux anciens & nobles
qui eſtoient en la cité d'iceluy habitans
auec Naboth. Et elle eſcriuit aux let-
tres,diſant:Publiez qu'on ieune , & col-
loquez Naboth au hault bout du peu-
ple,& faictes aſsiſter deux hommes per-
uers deuant luy , qui teſtifieront contre
luy,& diront:Tu as blaſphemé Dieu &
le Roy. *Par ainſi vous le menerez hors*,
& le lapiderez,affin qu'il meure. Lés
hommes de la cité d'iceluy: aſſauoir , lés
anciens & lés nobles qui habitoient en
ſa cité,feirent comme Iezabel leur auoit
mandé , & ſelon ce qu'eſtoit eſcrit és let-
tres qu'elle leur auoit enuoyé. Ilz feirent
vn cry qu'on ieunaſt , & feirent aſſeoir
D Naboth au hault bout du peuple. Et
°filz de deux °meſchans hommes vindrent qui
belial. ſ'aſſeirent vis à vis de luy ; leſquelz
meſchans hommes teſtifierent contre
Naboth en la preſence du peuple , di-
ſans : Naboth a blaſphemé Dieu & le
Roy. Puis le menerent hors la cité , &
le lapiderent de pierres , & mourut.
Aprés enuoyerent à Iezabel , diſans:
Naboth a eſté lapidé , & eſt mort.

Oyant Iezabel que Naboth auoit eſté
lapidé , & qu'il eſtoit mort , elle diſt à
Achab:Leue toy,prens poſſeſsion de la
vigne de Naboth Iezrahëlite , qui te la
refuſa de donner pour argent : car Na-
both n'eſt plus en vie , mais eſt mort.
Quand Achab eut ouy que Naboth
eſtoit mort,il ſe leua pour deſcendre en la
vigne de Naboth Iezrahëlite,affin de la
poſſeder. Alors le Seigneur par- E
la à Elie Thesbite, diſant : Leue toy,
deſcens au deuant d'Achab Roy d'Iſraël
qui eſt en Samarie : voylà il deſcend en
la vigne de Naboth , pour la prendre en
poſſeſsion. Tu parleras à luy,diſant:Le
Seigneur dit ainſi:Ne l'as-tu pas tué , &
as prins poſſeſsion? Tu parleras à luy,
& diras : Le Seigneur dit ainſi : * Au Sou.22.f.
lieu auquel lés chiens ont leſché le ſang
de Naboth, lés chiens leſcheront auſsi
ton propre ſang. Et Achab diſt à Elie:
° M'as-tu trouué [en faulte,qui te mon- °m'as
ſtre] mon ennemy? Il luy diſt: Ouy, tu trouué,
ie t'ay trouué:car tu t'és addonné à fai- ton enne-
re ce qui deſplaiſt au Seigneur. * Voicy, my?
i'ameineray vn mal ſur toy : c'eſt, que F
i'oſteray tous tés ſucceſſeurs , & arrache- 2. Roys
ray d'Achab, celuy qui piſſe à la paroit, 9.b.
& l'empriſonné , & celuy qui eſt delaiſ-
ſé en Iſraël. Ie mettray ta maiſon en tel
eſtat *comme la maiſon de Ieroboam filz Sus.15.g.
de Nabat, & * comme la maiſon de Sus.16.a.
Baaſa filz d'Ahia , pour l'irritation de
quoy tu as irrité , & as faict pecher
Iſraël. * Le Seigneur parla auſsi 2. Roys
contre Iezabel , diſant: Lés chiens man- 9.g.
geront Iezabel prés lés ° murs de Iezra- °Aucuns
hël. Celuy d'Achab qui mourra en la ci- poſſeſsiõ,
té,lés chiens le mangeront : & celuy qui ou vallée.
ſera mort és champs lés oyſeaux du ciel
le mangeront . Certainement il G
n'en y a point eu qui ſe ſoit ° addonné à °vendu.
faire choſe deſplaiſante au Seigneur au-
tant que Achab : car ſa femme Iezabel
l'incitoit. Il fut fort abominable , ſuy-
uant lés images , tout ainſi que feirent
lés Amoréens , leſquelz le S E I-
G N E V R reietta de deuant lés
enfans d'Iſraël. Quand Achab
eut ouy cés parolles , il deſchira ſés ve-
ſtemens , & miſt vn ſac ſur ſa chair , &
ieuna:il dormoit enueloppé d'vn ſac , &
cheminoit tout humilié. Dont
diſt le S E I G N E V R à Elie
Thesbite: Ne voys-tu pas que Achab
ſ'eſt humilié deuant moy? Pourtant qu'il
ſ'eſt humilié deuant moy , ie ne feray
point venir ce mal en ſon temps:*ce ſera 2. Roys
és iours de ſon filz que i'enuoyeray ce 10.c.
mal ſur ſa maiſon.

CHAP.

CHAP. XXII.

A 2. Chro. 18.a. TRoys ans se passerent sans auoir guerre entre Syrie & Israël.
Le troisiesme an Iosaphat Roy de Iuda descendit au Roy d'Israël. Et le Roy d'Israël dist à sés seruiteurs: Ne sauez vous pas bien que Ramoth qui est en Galaad est à nous, & ne disons mot de la retirer dés mains du Roy de Syrie? Puis il dist à Iosaphat: Ne veux-tu pas venir auec moy à la guerre en Ramoth de Galaad? Iosaphat respondit au Roy d'Israël: Ie veux estre comme toy, & que mon peuple soit comme tien, & que més cheuaux soyent comme tiens. Iosaphat dist encore au Roy d'Israël: Ie te prie que au iourdhuy tu t'enquieres de la parolle du Seigneur. Et le Roy d'Israël assembla prés de quatre cens prophetes: ausquelz il dist: Doy-ie aller en Ramoth de Galaad pour batailler: ou le laisser? Ilz dirent: Monte, le Dominateur la baillera és mains du Roy. Iosaphat dist:
B N'y a il plus icy quelque prophete du Seigneur, affin que nous nous enquerons de luy? Le Roy d'Israël dist à Iosaphat: Il y a encore vn homme
Micheas 1.a. 2.chro.18 *Micheas filz de Iemla, par lequel nous nous pouons enquerir du Seigneur: mais ie le hais: car il ne me prophetize point de bien, ains du mal. Iosaphat dist: Que le Roy ne die point ainsi.

Adonc le Roy d'Israël appella vn Eunuque, auquel il dist: Fais venir hastiuement Micheas filz de Iemla. Or le Roy d'Israël, & Iosaphat Roy de Iuda estoient asis chascun sur son siege, vestus d'habitz en la place à l'entrée de la porte de Samarie, & tous lés prophetes prophetisoient en leur presence. Et Zedecias filz de Chanaana se feit dés cornes de fer, & dist: Le Seigneur dit ainsi: De cestes cy tu hurteras lés Syriens, iusque à tant que tu lés aye consommez. Tous lés prophetes prophetizoient tout de mesme, disans: Monte en Ramoth de Galaad, & va, & le Seigneur la baillera és mains du Roy. Et le mes-
C sagier qui estoit allé appeller Micheas parla à luy, disant: Voylà lés parolles dés prophetes tout d'vn accord [annoncent] bien au Roy. Ie te prie que ta parolle ressemble à l'vne d'vn de ceux là, & luy parle de bonnes choses. Micheas luy respondit: Le Seigneur vit, ie parleray ce que le Seigneur me dira. Il vint donc au Roy. Et le Roy luy dist: Micheas deuons nous aller en Ramoth qui est en Galaad pour batailler, ou le laisser? Il luy respondit: Monte, tu prospereras, & le Seigneur la baillera és mains du Roy. Le Roy luy dist, Ie t'adiure tãt & tant de foys que tu ne me die que la verité au nom du Seigneur. Et il dist: I'ay veu tout Israël espars par lés montaignes comme ouailles qui n'ont point de pasteur. Et le Seigneur a dict: Ceux cy n'ont point de Seigneur: que chascun s'en retourne en sa maison en paix.

Et le Roy d'Israël dist à Iosaphat: Ne t'ay-ie pas bien dict qu'il ne me prophetize point de bien, mais du mal? Il luy dist: Pource escoute la parolle du Seigneur. I'ay veu le Seigneur asis sur son thronne, & tout l'exercite du ciel assistant auprés de luy, à sa dextre & à sa senestre. Et le Seigneur à dict: Qui decevra Achab, affin qu'il monte, & qu'il chée en Ramoth de Galaad? L'vn dist en D
ceste maniere, l'autre en autre maniere. Et vn esprit sortit, & se tint deuant le Seigneur, & dist: Ie le deceuray. Et le Seigneur luy dist: En quoy? Il dist: Ie sortiray, & seray vn esprit mensongier en la bouche de tous sés prophetes. Et il dist: Tu le deceuras, & vaincras aussi. Sors donc, & fais ainsi. Maintenant donc le Seigneur a mis vn esprit mensongier en la bouche de tous tés prophetes cy, & le SEIGNEVR a parlé de te mal faire. Et Zedecias filz de Chanaana approcha, & frappa Micheas en la ioue, & dist: [a] Par ou s'en seroit allé de moy, l'esprit du SEIGNEVR pour parler à toy? Et Micheas dist: Voicy, tu le verras en ce iour là quand tu entreras de chambre: en chambre. Et le Roy d'Israël dist: Prens Micheas, & le remeine à Amon prince de la cité, & à Ioas filz du Roy, & diras: Le Roy dit ainsi: Mettez cestuy cy en prison, & luy baillez à manger du pain d'affliction, & de l'eaue d'angoisse, iusque à tant que ie reuienne en paix. Et Micheas dist: Si tu reuiens en paix, le SEIGNEVR E
n'a point parlé par moy. D'auantage dist: Vous tous peuples oyez.

Le Roy donc d'Israël monta, & Iosaphat Roy de Iuda en Ramoth qui est en Galaad. Et le Roy d'Israël dist à Iosaphat qu'il se desguiseroit, & entreroit [desguisé] en la bataille: mais tu te vestiras de tés habillemens.

Le Roy d'Israël se desguisa, & entra en la bataille. Or le Roy dés Syriens auoit commandé à sés trente deux princes de sés chariotz, & dist: Vous ne

[a] A quelle heure.

batailleres ne contre petit ne cõtre grãd, sinon seullement contre le Roy d'Israël.

Quand lés princes dés chariotz eurent veu Iosaphat, ilz dirent: Certes c'est le Roy d'Israël,& se tournerent contre luy pour batailler:& Iosaphat s'escria.

Voyans lés princes dés chariotz que ce n'estoit point le Roy d'Israël, ilz se destournerent arriere de luy. Alors quelque homme tira de son arc "en sa simplicité, & frappa le Roy d'Israël entre lés ioinctes & le haubergeon. Et il dist à son chartier: Tourne ta main icy, & me meine hors de l'armée, car ie suis nauré. En ce iour là, la bataille s'augmentoit,& le Roy d'Israël estoit au chariot contre lés Syriens, lequel mourut le vespre, & le sang de sa playe couloit au milieu du chariot. Le soleil couchant vn herault passa par le camp, disant: Qu'vn chascun se retire en sa cité, chascun[se retire]en sa terre. Le Roy donc mourut,& fut mené en Samarie, & en Samarie enseuelirent ledict Roy. Et laua-on le chariot en la piscine de Samarie, & lés chiens lescherent son sang: & lés paillardes le lauerent, * selon la parolle que le Seigneur auoit dict. La reste dés parolles d'Achab,& tout ce qu'il feit, & la maison d'iuoire qu'il feit, & toutes lés villes qu'il edifia, n'est il pas escrit au liure dés Chroniques dés Roys d'Israël? Ainsi Achab dormit auec sés peres: & Ochozias son filz regna pour luy.

"Sans penser mal.

F

Sus.21.e.

Et Iosaphat filz d'Asa commença à regner sus Iuda, l'an quatriesme d'Achab Roy d'Israël. Cestuy Iosaphat auoit trente & cinq ans quand commença à regner, & regna vingt cinq ans en Ierusalem. Le nom de sa mere estoit Azuba fille de Salahi. Il chemina tout le chemin de son pere Asa,& ne desuoya point d'iceluy, faisant ce qui estoit droict deuant le Seigneur. Toutesfoys lés haultz lieux ne furent pas ostez: mais encore le peuple sacrifioit & faisoit encensemens és haultz lieux. Iosaphat eut paix auec le Roy d'Israël. La reste dés parolles de Iosaphat,& lés prouesses qu'il feit, & comme il batailla, ne sont elles pas escrites au liure dés Chroniques dés Roys de Iuda?

G Lés paillardz qui estoient demourez de reste és iours de son pere Asa, il lés osta hors de la terre. Il n'y auoit point alors de Roy constitué en Edom. Iosaphat feit dés nauires, pour aller "de Tharsis en Ophir pour auoir de l'or: lesquelles n'y allerent point, pourtant qu'elles furent rompues en Azion-gaber. Adonc Ochozias filz d'Achab dist à Iosaphat: Que més seruiteurs aillent auec lés tiens és nauires: laquelle chose ne voulut point Iosaphat. Aprés Iosaphat dormit auec sés peres,& fut enseuely auec iceux en la cité de Dauid son pere:& son filz Ioram regna pour luy. Ochozias filz d'Achab auoit commencé à regner sus Israël en Samarie l'an dixseptiesme de Iosaphat Roy de Iuda: & regna deux ans sus Israël. Lequel feit mal deuant le Seigneur, et chemina en la voye de son pere,& en la voye de sa mere, & en la voye de Ieroboam filz de Nabat, qui auoit faict pecher Israël. Il seruit à Baal & l'adora, & prouoqua à courroux le Seigneur, le Dieu d'Israël tout ainsi qu'auoit faict son pere.

"Ou, en la mer cõme sus. 10. d.

Fin du tiers liure dés Roys.

LE SECOND LIVRE DES ROYS, QVE nous disons le quatriesme.

CHAP. I.

A Prés la mort d'Achab, Moab se rebella cõtre Israël. Et Ochozias tomba par vn treillis de sa chambre qu'il auoit en Samarie,& escheut malade: lequel enuoya messagiers, ausquelz il dist: Allez, enquerez vous à Beelzebub Dieu d'Accaron, si ie suruiuray de ceste maladie. A

Lors l'ange du Seigneur parla à Elie Thesbite,[disant:] Leue toy, monte au deuant dés messagiers du Roy de Samarie,& leur dis: N'y a il point de Dieu en Israël, que vous allez enquerir de Beel-zebub Dieu d'Accaron? A cause de ce, le SEIGNEVR dit ainsi: Tu ne descendras point du lict sur lequel tu és monté: mais tu mourras. Elie aprés se partit d'eux. Et lés messagiers s'en retournerent à Ochozias, ausquelz il dist: Pourquoy estés vous retournez? Ilz luy dirent: Vn homme est monté au deuant de nous, qui nous a dict: Allez, retournez vous-en au Roy qui vous a enuoyé, & luy dites: Le Seigneur dit ainsi: N'y a-il point de Dieu en Israël,

que tu

que tu enuoyes enquerir par Béel-zebub dieu d'Accaron? Pource, tu ne descẽdras point du lict sur lequel tu és monté: mais tu mourras. Et il leur dist: Quelle forme auoit l'homme qui est monté au deuant de vous, & vous a dict cés parolles? Et ilz luy respondirent: C'est vn homme velu, qui a vne ceincture, d'vne peau, ceincte entour sés reins. Il dist: C'est Elie Thesbite. Et il enuoya à luy le prince d'vne cinquantaine auec sa cinquantaine. Lequel monta à luy: & voylà, il estoit assis au sommet de la montaigne, & luy dist: Homme de Dieu, le Roy a dict que tu descẽde. Elie respondit, & dist au prince de la cinquantaine: Si ie suis homme de Dieu, le feu descende du ciel & te consomme auec ta cinquantaine. Et le feu descendit du ciel, & le consomma auec sa cinquantaine.

C De rechef il enuoya vn autre prince cinquantenier auec sa cinquantaine. Lequel parla à luy, & luy dist: Homme de Dieu, le Roy dit ainsi, descens hastiuement. Et Elie respondit & dist: Si ie suis homme de Dieu, le feu descende du ciel, & te consomme auec ta cinquantaine. Et le feu descendit du ciel qui le consomma auec sa cinquantaine. Et [le Roy] enuoya le tiers prince d'vne cinquantaine auec sa cinquantaine. Ce tiers prince de la cinquantaine monta, & vint, & s'enclina sur sés genoux deuant Elie & le pria, & parla à luy & dist: Homme de Dieu ie te prie que tu aye en estime mon ame & lés ames de tés cinquante seruiteurs qui sont icy deuant tés yeux. Voylà, le feu est descendu du ciel, & a consommé lés deux premiers princes dés cinquantaines, auec leurs cinquãtaines: maintenant vueille auoir mon

D ame en estime. Et l'ange du Seigneur parla à Elie: Descens auec luy, ne crains point. Lequel se leua, & descendit auec luy au Roy. Et luy dist: Le Seigneur dit ainsi: Pourtant que tu as enuoyé dés messagers pour t'enquerir à Béel-zebub dieu en Accaron, comme s'il n'y auoit point de Dieu en Israël pour s'enquerir par sa parolle: pource tu ne descendras point du lict sur lequel tu és monté: mais tu mourras. Et il mourut selon la parolle que le Seigneur auoit parlé à Elie & Ioram regna pour luy, l'an deuxiesme de Ioram filz de Iosaphat Roy de Iuda: pourtant qu'il n'auoit point de filz. La reste dés choses que Ochozias feit, n'est elle pas escrite au liure dés Chroniques dés Roys d'Israël?

CHAP. II.

Aduint que quand le Seigneur vouloit faire monter Elie au ciel par vn tourbillon, Elie & Elisée s'en alloient de Galgal. Et Elie dist à Elisée: Ie te prie assies-toy icy: car le Seigneur m'a enuoyé iusqu'en Beth-el. Elisée dist: Le Seigneur vit, & ton ame vit, ie ne te delaisseray point: & descendirent en Beth-el. Et lés filz dés prophetes qui estoient en Beth-el sortirent à Elisée, & luy dirent: Sces-tu bien que au iourdhuy le Seigneur prendra ton seigneur [a] de dessus ta teste? Il dist: Ie le say bien, taisez vous. Et Elie luy dist: Elisée ie te prie assies-toy icy: car le Seigneur m'enuoye en Iericho. Il luy dist: Le Seigneur vit, & ton ame vit, ie ne te laisseray point. Et ilz s'en vindrent en Iericho. Et lés filz dés prophe- B
tes qui estoient en Iericho s'en vindrent à Elisée, & luy dirent: Sces-tu bien que le Seigneur prendra au iourdhuy ton maistre de dessus ta teste? Il leur dist: Ouy, ie le say bien, taisez vous. Et Elie luy dist: Ie te prie assies-toy icy: car le Seigneur m'enuoye iusque au Iordan. Et il dist: Le Seigneur vit, & ton ame vit, ie ne te delaisseray point. Et s'en allerent eux deux ensemble. Mais lés cinquante hommes aussi filz dés prophetes s'en allerent, & se tindrent loing vis à vis: & eux deux se tindrent auprés du Iordan.

Adonc Elie print son manteau, & l'enueloppa, & frappa lés eaues: lesquelles se diuiserent ça et là, & eux deux passerent à sec. Quand ilz furent passez, Elie dist à Elisée: Demande moy quelque chose que ie te face deuant que ie soye prins d'auec toy. Elisée luy dist: Ie te prie que i'aye ton esprit [b] au double. Et il luy dist: Tu as demandé vne chose difficile: si tu me voys quand on me prendra d'auec toy, il te sera ainsi faict: & si tu ne me voys point, il ne te sera point faict. Aduint quand ilz cheminoient tousiours en allant & parlant, C
voicy vn chariot de feu & dés cheuaux de feu lés separerent eux deux: & * Elie monta au ciel par vn tourbillon. Et Elisée le voyant, crioit: Mon pere, mon pere, [c] chariot d'Israël & sa cheualerie, & ne le veit plus, & empongna sés vestemens, & lés deschira en deux pieces. Et leua le manteau d'Elie qui estoit cheu de dessus luy, & s'en retourna, & s'arresta prés la riue du Iordan. Puis print le manteau d'Elie qui, luy estoit cheu, & frappa lés eaues, & dist: Ou est le Seigneur, le

[a] Il l'ostera de ta presence.

[b] plus que lés autres

* eccl. 48. a

[c] Le support et direction.

Dieu d'Elie, & luy mesme? Il frappa lés eaues, & elles se diuiserent ça & là, & Elisée passa. Quand lés filz dés prophetes l'eurent veu qui estoiēt en Ierícho, vis à vis, ilz dirent: L'esprit d'Elie s'est reposé sur Elisée, & luy vindrent au deuant, & s'enclinerent deuant luy sur terre, & luy dirent: Ie te prie, voicy auec tés seruiteurs cinquante hommes robustes: que maintenant ilz s'en aillent cercher ton seigneur: que d'auenture l'esprit du Seigneur ne l'ait enleué, & l'ait ietté en quelque montaigne ou en quelque vallée. Il leur dist: N'y enuoyez point. Ilz le presserent tant de parolles qu'il en estoit honteux, & dist: Enuoyez. Et ilz enuoyerent cés cinquante hommes, & le cercherent par troys iours, & ne le trouuerent point. Et quand ilz furent retournez à luy estant en Ierícho, il leur dist: Ne vous auoys-ie pas dit
D que vous n'y allissiez point? Et lés hommes de la cité dirent à Elisée: Nous te prions, voicy il faict bon habiter en ceste cité, comme mon seigneur voit: mais lés eaues sont mauuaises, & la terre sterile. Ausquelz il dist: Apportez moy vne phiole neufue, & mettez y du sél. Quand ilz luy eurent apporté, il sortit & s'en alla au lieu d'ont sortoient lés eaues, & ietta là le sél, & dist: Le Seigneur dit ainsi: I'ay guary cés eaues icy: elles ne seront plus mortelles ne sterilles. Et elles furent guaries iusque au iourdhuy, selon la parolle d'Elisée qu'il auoit dicte. Puis delà il monta en Beth-el. Et luy montant par la voye, petis enfans sortirent de la ville, se moquans de luy, & disans: Monte teste chauue, monte teste chauue. Et regardant derriere soy, il lés veit, & lés maudict au nom du Seigneur. Lors deux ourses sortirent de la forest, & deschirerent quarante deux d'iceux petis enfans. Delà il s'en alla en la montaigne de Charmel, d'ont il s'en retourna en Samarie.

CHAP. III.

A L'An dixhuytiesme de Iosaphat Roy de Iuda, Ioram filz d'Achab commença à regner sus Israël en Samarie, & regna douze ans. Lequel feit chose desplaisante au Seigneur: non point toutesfoys comme son pere & sa mere: car il osta, lés statues de Baal que son pere auoit faict: & toutesfoys il adhera aux pechez de Ieroboam filz de Nabat qui feit pecher Israël, & ne se destourna point d'iceux. Lors Mesa Roy de Moab auoit force moutons, & rendoit au Roy d'Israël cent mille agneaux, & cent mille moutons auec la laine. Achab mort, le Roy de Moab se rebella contre le Roy d'Israël. Parquoy le Roy Ioram sortit en ce iour là de Samarie, & nombra tout Israël. Et s'en allant il enuoya à Iosaphat Roy de Iuda: disant: Le Roy de Moab s'est rebellé cotnre moy: ne viendras-tu pas auec moy en la guerre contre Moab? Il luy respondit: Ie monteray: ie suis tien, mon peuple est comme tien, & més cheuaux comme tiens. De rechef dist: Par quel chemin monterons nous? Il luy dist: Par le chemin du desert d'Edom. Le Roy donc d'Israël, B
& le Roy de Iuda, & le Roy d'Edom s'en allerent, sept iours ilz tournerent par le chemin, tellement qu'ilz n'auoient plus d'eaue pour leurs camps ne pour lés bestes qui lés suyuoient. Et le Roy d'Israël dist: Aha le Seigneur a appellé cés troys Roys pour lés bailler entre lés mais de Moab. Et Iosaphat dist: N'y a il point icy vn prophete du Seigneur, pour enquerir le Seigñr par luy? Vn dés seruiteurs du Roy d'Israël respōdit & dist: Elisée filz de Saphat est icy, "qui versoit de l'eaue sus lés mains de Elie. Iosaphat dist: La parolle du Seigneur n'est elle pas auec luy. Et le Roy d'Israël, & Iosaphat, & le Roy d'Iduмée monterent vers luy. Elisée dist au Roy d'Israël: Qu'ay-ie affaire auec toy? va-t'en aux prophetes de ton pere, & aux prophetes de ta mere. Le Roy d'Israël luy dist: Non, car le Seigneur a appellé cés troys Roys icy pour lés bailler entre lés mains de Moab. Et Elisée luy dist: Le Sei- C
gneur dés armées vit, deuant lequel ie suis, si ce n'estoit que i'ay reuerence à Iosaphat Roy de Iuda, ie ne t'eusse daigné regarder ne veoir. Mais maintenant amenez moy vn ioueur d'instrumens. Et quand le ioueur iouoit sur l'instrument, la main du Seigneur vint sur luy, & dist: Le Seigneur dit ainsi: Faictes beaucop de fossez "entour ce torrent icy: car le Seigneur dit ainsi: Vous ne verrez ne vēt ne pluye, & le torrēt sera remply d'eaue, d'ont vous beuurez, et vostre mesgnie, & voz bestes. Ce ne suffit pas au Seigñr: mais il vous baillera aussi Moab entre voz mains: & destruirez toutes lés fortes villes, & toutes villes d'eslite, & abbatrez tout bon arbre, & estouperez toutes lés fontaines à eaues, & gasterez de pierres tous lés meilleurs champs.

"c'est, qui luy seruoit.

"ou, en la plaine.

champs. Le matin vint qu'on offre "le sacrifice,& voicy,eaues venoient par le chemin d'Edom en sorte que la terre fut remplie d'eaues. Oyans tous lés Moabites que lés Roys d'Israël estoient montez pour batailler contre eux, ilz s'assemblerent tous ceux qui estoient à point & d'auantage, & se tindrent sur lés marches[de leurs pais.] Le lendemain au matin ilz se leuerẽt,& le soleil estoit leué sus lés eaues. Lés Moabites voyans de l'autre costé,lés "eaues rouges comme sang,dirent: Ce sang[est signe]de desconfiture."Lés Roys se sont entrebatus,& ont frappé l'vn l'autre: maintenãt ô Moabites à la despouille.Et s'en vindrent aux tentes d'Israël. Adonc lés Israëlites se leuerẽt,& frapperẽt lés Moabites,lesquelz s'enfuyoient deuant eux. Et iceux poursuyuãs frapperẽt lés Moabites. Et destruisirent lés villes : chascun iettoit dés pierres parmy lés meilleurs champs,& lés emplirent,& estoupperent toutes lés fontaines d'eaues,& abbatirẽt tous lés bons arbres,tant seullement ilz laisserẽt lés pierres en la cité de "Hasereth, laquelle asisegerent ceux qui iettoient la fonde : et la destruyrent. Voyant le Roy Moab que la bataille le surmõtoit, il print auec soy sept cens hommes desgainans l'espée, pour se ruer contre le Roy d'Edom:& ne peurent. Adonc il print le filz d'iceluy premier nay qui deuoit regner pour luy, & en feit vn holocauste sur la muraille: Dont fut faicte grãde indignation contre Israël,& se departirent de luy,& s'en retournerent en leur terre.

*L'oblation.

D

*pour lés raysdu soleil leuãt.

*qu'ilz se sont entretuez.

*Qui auoit murailles de briques.

A

CHAP. IIII.

IL estoit vne dés femmes dés filz dés prophetes qui crioit à Elisée,disant: Ton seruiteur mon mary est mort: tu sces que ton seruiteur craingnoit le Seigneur : son crediteur est venu pour prendre més deux enfans pour luy seruir.

Elisée luy respondit: Que te feray-ie? declaire moy que tu as en la maison?Elle dist: Ta chambriere n'a rien qu'vne petite bouteille d'huyle. Il luy dist : Va, demande dés vaisseaux,à ceux de dehors, à tous tés voysins,dés vaisseaux qui soient vuydes,& beaucop. Puis tu entreras & fermeras l'huys sus toy & sus tés filz,& en verseras dedans tous cés vaisseaux cy, & feras oster ceux qui seront pleins. Ainsi elle se partit de luy,& ferma l'huys sus soy & sus sés filz : ilz luy apportoient, & elle versoit. Quand elle eut emply lés vaisseaux, elle dist à son filz : Apporte moy encore vn vaisseau. Il luy dist : Il n'y a plus de vaisseau : & l'huyle cessa. Aprés ce, elle s'en vint,& le racompta à l'homme de Dieu: lequel luy dist : Va,vendz ton huyle, & rendz à ton crediteur : & toy,& tés filz viurez du residu. Vn iour aduint que Elisée passoit par Sunam,là ou estoit vne femme de grande estime, laquelle le contraingnit de manger du pain chez elle:toutes & quantes foys qu'il passoit, il se destournoit là dedans pour manger du pain. Et elle dist à son mary: Voy-là,ie congnoy maintenant que cestuy cy qui tousiours passe par nous,est vn sainct homme de Dieu,Faisons luy à ceste heure vne chambre de petite paroit,& luy mettons là vn lict,vne table, & vne selle, & vn chandelier : affin que quand il viendra à nous,il se retire là. Vn iour aduint qu'il s'en vint là, & se retira en la chambre, & reposa là. Et dist à Gihezi son seruiteur:Appelle ceste Sunamite cy. Laquelle il appella. Elle estant deuant luy, il luy dist : Dis maintenant à ceste cy:Voicy tu as eu tout ce soing icy pour nous : que veux-tu qu'on te face? as-tu quelque chose à parler au Roy, ou au prince de l'armée?Elle respondit:"Ie habite au milieu de mon peuple. De rechef il dist:Que veux-tu qu'on te face? Gihezi luy respondit : Certes elle n'a point de filz, & son mary est vieux. Et il dist : Appelle la. Et quand il eut appellée elle se tint à la porte. Puis il luy dist: En ce mesme temps,que nous viuons, tu embrasseras vn filz. Elle dist : Homme de Dieu mon seigneur ne mens point à ta chambriere. La femme donc conceut,& enfanta vn filz en ce mesme tẽps de la vie, comme Elisée luy auoit predict. L'enfant vint en croissance. Vn iour fut qu'il sortit à son pere, veoir lés moissonneurs,& dist à son pere : Ma teste, ma teste. Et il dist à vn seruiteur: Porte-le à sa mere. Il le porta, & le mena à sa mere:lequel elle asist sur sés genoux iusque au midy, & mourut. Elle monta, & le coucha sur le lict de l'homme de Dieu,& ferma[l'huys] sus luy,& sortit. Lors elle appella son mary, & luy dist : Ie te prie enuoye auec moy vn dés seruiteurs & vne asnesse, que ie m'en coure à l'homme de Dieu, & que ie retourne. Il luy dist:Pourquoy vas-tu à luy?Cõme il ne soit au iourdhuy,feste de la nouuelle lune,ne le iour du sabbat.Elle dist:Pour biẽ.Et elle ayãt sellé l'asnesse,dist au seruiteur: Meine la,et t'en va:ne cesse d'aller, si ie ne le te dis. Cestuy s'en

B

C

*C'est, ie suis cõté de ce q̃ i'ay.

D

alla,& vint à l'hôme de Dieu en la montaigne de Charmel. Quand l'homme de Dieu vit icelle vis à vis,il dist à Gihezi son seruiteur: Voilà la Sunamite:ie te prie cours tout à ceste heure au deuant d'elle, & luy dis: Comment te porte-tu?côment se porte ton mary? comment se porte ton filz? Elle dist: Nous nous portons bien.
E Elle s'en vint à l'homme de Dieu en la montaigne,& empoigna lés piedz d'iceluy. Et Gihezi s'approcha pour la chasser. Mais l'hôme de Dieu luy dist: Laisse la,car son ame est en amertume: & le Seigneur me l'a celé,et ne me l'a point enseigné. Et elle dist: Auoys-ie demandé vn filz à mon seigneur? Ne te dis-ie pas: Ne me deçois point? Et il dist à Gihezi: *Trousse tés reins, prens mon baston en ta main,& t'en va:si tu trouue aucun, ne le saluë point: si aucun te saluë, ne luy respondz point: & mettras mon baston sur la face de l'enfant. Et la mere de l'enfant luy dist: Le Seigneur vit, & ton ame vit,ie ne te laisseray point: lequel se leua, & s'en alla aprés elle. Or Gihezi estoit passé deuant eux,& mist le baston sur la face de l'enfant: mais la voix ne luy [reuint] point, ne l'ouye: pource il s'en retourna au deuant de luy, & luy annonça,disant: L'enfant ne s'est point resueillé.
F Elisée donc entra en la maison: & voilà l'enfant mort, lequel estoit gisant sur son lict. Luy entré,ferma l'huys sus eux deux,& pria le Seigneur: puis monta,& se coucha sur l'enfant,et mist sa bouche sur la bouche d'iceluy, & sés yeux sur lés yeux d'iceluy,& sés mains sur lés mains d'iceluy: & quand il estoit ainsi couché sur luy, la chair de l'enfant fut eschauffée. Aprés ce il chemina vne foys çà & là en la maison: & remonta, & se recoucha sur iceluy: & l'enfant esternua par sept foys,& ouurit sés yeux.

Adonc il appella Gihezi: & luy dist: Appelle ceste Sunamite. Il l'appella, &
G elle vint à luy. Et il luy dist: Prens ton filz. Elle vint, & se prosterna aux piedz d'iceluy, & s'enclina sur la terre: puis print son filz,& s'en sortit. Ce faict, Elisée s'en retourna en Galgal. Or il y auoit famine en la terre,et lés filz désprophetes estoient assis deuant luy. Lequel dist à son seruiteur: Metz la grãde chaudiere,& cuys du potage pour lés filz dés prophetes. Quelcun s'en sortit aux champs pour cueillir dés herbes: & il trouua de la vigne sauuage, & en cueillit dés courges sauuages, plein son vestement,& s'en vint, & lés menuysa en la chaudiere ou estoit le potage: car ilz ne sauoient rien [qu'elles fussent améres.] Et ilz en verserent aux hommes pour manger: & comme ilz mangeoient de ce potage, ilz s'escrierent & dirent: O homme de Dieu la mort est en la chaudiere: & n'en peurent manger. Et il dist: Apportez de la farine: laquelle il ietta dedans la chaudiere,& dist: Versez au peuple,affin qu'il mange,& n'y auoit plus de mal en la chaudiere. Alors vint vn homme de Baal-Salisa,& apporta à l'homme de Dieu vingt pains dés premices du nouuel orge & du froment nouueau * en sa robbe. Et il dist: Baille au peuple, qu'ilz mangent. Son seruiteur luy dist: Que bailleroye-ie tãt peu que cecy,à cent hômes? Il luy dist: Baille au peuple, qu'il mange: car le Seigneur dit ainsi: Ilz mangeront, & en y aura de demourant. Et il leur bailla deuant eux. Lesquelz mangerent, & en y eut de demourant, selon la parolle du Seigneur.

* Ceinctz toy sus lés reins.

* quiestoit encore en espicz.

CHAP. V.

A Or estoit Naaman prince de l'armée du Roy de Syrie,grand homme enuers son seigneur, & de qui on tenoit grand compte: pourtant que le Seigneur auoit donné deliurance aux Syriens par luy: il estoit vn homme fort & puissant,mais ladre. Or de Syrie aucunes bendes estoient sorties, & auoient prins prisonniere vne petite fille de la terre d'Israël, qui seruoit à la femme de Naaman. Laquelle dist à sa maistresse: Pleust à Dieu que mon seigneur fut deuant le prophete qui est en Samarie: car il le guariroit de sa ladrerie. Et s'en vint,[Naaman] & l'annonça [au Roy] son seigneur,disant: Ainsi & ainsi a dict la fille qui est de la terre d'Israël. Et B
le Roy de Syrie dist: Va, entre, & i'enuoyeray dés lettres au Roy d'Israël.

Et il s'en alla,& print en sa main dix talentz d'argent,& six mille pieces d'or, & dix vestemens à rechange: & porta lés lettres au Roy d'Israël, disant: Incontinent q cés lettres seront paruenues à toy, sache que ie t'ay enuoyé Naaman mon seruiteur,affin que tu le guarisse de sa ladrerie. Quand le Roy d'Israël eut leu lés lettres,il deschira sés vestemens,& dist: Suis-ie Dieu pour faire mourir, & remettre en vie, que cestuy cy a enuoyé à moy pour curer cest homme de sa ladrerie? parquoy sachez maintenant & voyez qu'il cerche occasion contre moy.

Elisée homme de Dieu oyant que le Roy d'Israël auoit deschiré sés habillemens,il enuoya au Roy, disant: Pour- C

quoy as-tu deschiré tés vestemens? qu'il s'en vienne maintenant à moy, & qui sache qu'il y a vn prophete en Israël.

Et Naaman s'en vint auec sés cheuaux & sés chariotz: & se tint à l'huys de la maison d'Elisée. Et Elisée enuoya vn messager à luy, disant: Va, & te laue par sept foys au Iordan, & ta chair te reuiendra, & seras nettoyé. Adonc se courrouça Naaman, & se partit, disant: Voylà ie me pensoye qu'il sortiroit, & s'arrestant reclameroit le nom du Seigñr son Dieu, & leueroit sa main sus le lieu, affin qu'il curast la ladrerie. Abana

* Autrement dict Amana. & Pharphar fleuues de Damas, ne sont ilz pas meilleurs q̃ toutes lés eaues d'Israël: et si ie me lauoye en iceux seroye-ie

D guary? Ainsi donc qu'il s'en retournoit & alloit tout marry, sés seruiteurs s'approcherent, & parlerent à luy, & luy dirent: Mon pere, si le Prophete t'eust dict quelque grande chose, ne l'eusse tu pas faict? combien plus donc quand il t'a dict que tu te laue, & tu seras net?

Ainsi il descendit, & se plongea au Iordan par sept foys comme luy auoit dict

Luc.4.e. l'homme de Dieu, & *sa chair luy reuint comme la chair d'vn petit enfant, & fut nettoyé. Lors il retourna à l'homme de Dieu, & toute sa compaignie, & vint, & se presenta deuant luy, & luy dist:

E Voicy, ie congnoys maintenāt qu'il n'y a point de Dieu en l'vniuerselle terre, qu'en Israël. Parquoy maintenant ie e prie prens ce present de ton seruiteur. Mais il dist: Le Seigneur vit, en la presence duq̃l ie suis, si ie prens [rien,] cestuy le cōtrain gnoit de le prendre, mais il le refusa.

Et Naaman dist: Ne pourroit on donner maintenant à ton seruiteur de ceste terre, la charge d'vne coupple de muletz? car ton seruiteur ne fera plus d'holocauste ne de sacrifice aux dieux estranges, mais seulement au Seigneur. Mais le seigñr vueille estre propice en ceste chose à ton seruiteur, que quand [le Roy] mon seigneur entrera en la maison de Remmō

*c'est, attēdra à moy pour l'adorer, & qu'il * s'appuyera sur ma main, & que i'adoreray aussi en la maison de Remmon. Quand i'adoreray en la maison de Remmon, [dis-ie] que le Seigñr me soit ꝑpice en ceste chose là. Et il luy dist: Va en paix. Quand il fut party de luy le long de quelque espace de terre, Gihezi seruiteur d'Elisée hōe de

F Dieu dist: Voylà, puis que mon seigneur a refusé de prendre aucune chose de ce que Naaman Syrien auoit apporté entre sés mains: le Seigneur vit si ie ne courray aprés luy, & prendray quelque chose de luy. Et Gihezi poursuyuit Naaman. Voyant Naaman qu'il couroit aprés luy, il se rua ius de son chariot au deuant de luy, & luy dist: Tout ne va il point bien? Et il dist: Tout va bien. Mon seigneur m'a enuoyé, disant: Voicy à ceste heure cy deux iuuenceaux de la mōtaigne d'Ephraim sont venuz à moy, qui sont dés filz dés prophetes. Ie te prie donne leur vn talent d'argent, & deux vestemens à rechange. Naaman dist: Voluntiers, prens deux talentz: & le cōtreingnit, affin qu'il liast deux talentz d'argēt G
en deux sachetz, & deux vestemens à rechange: & lés bailla à deux de sés seruiteurs, qu'ilz lés portassent deuant luy.

Quand il fut venu en vn lieu secret, il lés print d'entre leurs mains, & lés serra en la maison, & bailla congé aux hommes, lesquelz s'en retournerent. Et luy, il entra, & se presenta à son seigñr. Et Elisée luy dist: Dont [viens-tu] Gihezi? Il luy dist: Ton seruiteur n'a esté ne ça, ne là. Et il luy dist: Mon cœur n'a il pas cheminé auec toy quand l'homme s'est retourné de dessus son chariot au deuant de toy? Est cecy le temps que tu prenne argent, & que tu prenne dés vestemens & dés oliuiers, & dés vignes, & dés ouailles, & dés bœufz, & dés seruiteurs, & dés chambrieres? La ladrerie de Naaman se tiendra à toy, & à ta semence à iamais. Et il sortit de deuant luy ladre [blanc] comme neige.

CHAP. VI.

ET lés filz dés prophetes dirent à A
Elisée. Voicy, le lieu ou nous habitons deuant toy nous est fort estroict: que maintenant nous nous en allions iusque au Iordan: & prēdra chascun de nous vne buche de boys, & nous ferons là vn lieu pour nous y habiter. Lequel dist: Allez. L'vn dist: Ie te prie qu'il te plaise de venir auec tés seruiteurs. Il luy dist: Ie iray. Et il s'en alla auec eux: lesquelz vindrent au Iordan, & coppoient du boys. Aduint, q̃ l'vn faisant cheoir vne piece de boys, son fer cheut en l'eaue, & s'escria, & dist: Aha mon seigneur cestuy [m'estoit donné] par B
emprunt. L'homme de Dieu dist: Ou est il cheut? Il luy monstra le lieu: puis il coppa vn boys, & le ietta là, & incontinent le fer nagea par dessus: & luy dist: Leue prens-le, lequel estendit sa main, & le print. Lors le Roy de Syrie batailloit contre Israël, & feit vn conseil auec sés seruiteurs, disant: En vn lieu, de

tel [costé] & de tel sera mon camp.
Et l'homme de Dieu enuoya au Roy
d'Israël, disant: Donne toy garde de pas-
ser en ce lieu là, car lés Syriens sont là ca
chez. Et le Roy d'Israël enuoya à
ce lieu là, que luy auoit dict l'homme de
C Dieu, & se donna de garde là, non point
vne foys ne deux* foys. Et le cœur
du Roy de Syrie fut troublé de ce, si ap-
pella sés seruiteurs, et leur dist: Pourquoy
ne m'enseignez vous qui est celuy d'en-
tre nous qui [a decelé le secret] au Roy
d'Israël? L'vn de sés seruiteurs luy dist:
Personne, mon seigneur le Roy: mais Eli
sée le prophete qui est en Israël, enseigne
au Roy d'Israël, voyre lés parolles mes-
mes que tu dis en la chambrette ou tu
couche. Et il dist: Allez & voyez ou il
est: affin que i'enuoye pour le prendre. Et
on luy annonça, & dist-on: Voylà, il est
en Dothan. Et là il enuoya cheuaux, &
chariotz, & vne grande armée: lesquelz
vindrent de nuict, & enuironnerent la ci-
té. De grand matin le seruiteur de
l'homme de Dieu se leua, & sortit, & voi-
cy vne armée qui enuironnoit la cité, &
cheuaux, & chariotz. Dont luy dist son
seruiteur Aha mon seigneur, comment fe-
D rons nous? Et il luy dist: Ne crains point,
car il en ya plus auec nous que auec eux.
Elisée donc feit oraison, & dist: Ie te
prie Seigneur ouure sés yeux, & qu'il
voye. Le Seigneur ouurit lés yeux du
seruiteur, & veit, & voylà vne montaigne
pleine de cheuaux, & de chariotz de feu
entour Elisée. Et quand iceux [gens d'ar-
mes] descendirent à luy: Elisée pria le
Seigneur, et dist: Ie te prie frappe cés gens
icy d'aueuglissement. Lesquelz ilz frappa
d'aueuglissement selon la parolle d'Eli-
sée. Et Elisée leur dist: Ce n'est pas icy le
chemin, & n'est pas icy la cité: venez
aprés moy, & ie vous meneray à l'hom-
me que vous cerchez: & il lés mena en
Samarie. Quand ilz furent entrez en
E Samarie, Elisée dist: Seigneur ouure lés
yeux de ceux cy, affin qu'ilz voyent. Et
le Seigneur ouurit lés yeux d'iceux, &
veirent qu'ilz estoient au milieu de Sama
rie. Et le Roy d'Israël dist à Elisée quād
il lés veit: Lés frapperay-ie mon pere? Il
luy respondit: Tu ne lés frapperas point
mays frappe ceux que tu as prins par ton
glaiue, & par ton arc: metz plus tost du
pain & de l'eaue deuant eux, & qu'ilz
mangent & boiuent, & qu'ilz s'en retour
nent à leur seigneur. Et il leur
feit vn grand appareil: si mangerent &
beurent: puis lés laissa aller, & s'en re-
tournerent à leur seigneur: plus nulles

*mais plusieurs fois.

bendes dés Syriens ne reuindrent en la
terre d'Israël. Aprés cés choses
aduint que Ben-adad Roy de Syrie as-
sembla tout son camp, & monta, & assie-
gea Samarie. Grande famine fut en Sa-
marie: car tant l'asiegerent, que la teste F
d'vn asne [se vendoit] quatre vingtz
pieces d'argent, & la quatriesme partie
d'vne mesure de fiente de colombz, cinq
pieces d'argent. Comme le Roy
d'Israël passoit sur la muraille, vne femme
s'escria à luy, disant: Mon seigneur Roy
sauue moy. Et il dist: Le Seigneur ne te
sauue point, comment te saueray-ie? de
l'aire? ou du pressoir? D'auantage il luy
dist: Qu'as-tu? Elle respōdit: Ceste fem-
me cy me dist: Baille ton filz, & le man-
geons auiourdhuy: & nous mangerons
demain mon filz. Nous auons cuyt mon
filz, & l'auōs mangé. L'autre iour ie luy
dis: Baille ton filz, & le mangeons, & elle
a caché son filz. Quand le Roy eut G
ouy ce que disoit la femme, il deschira sés
vestemens: & luy passant par dessus le
mur, le peuple veit qu'il auoit vn sac sur
sa chair par dedans. Et il dist: Dieu me
face ainsi, et ainsi me doint: si auiourdhuy
la teste d'Elisée filz de Zaphat luy de-
meure sur luy. Or Elisée estoit asis
en sa maison, & lés anciēs asis aussi auec
luy. Et [le Roy] luy enuoya vn homme.
Mais deuant que le messager fust venu à
luy, il dist aux anciens: Ne voyez vous
pas que le filz de cest *homicide enuoye
icy pour me faire oster la teste? Prenez
garde quand le messager sera venu que
vous fermiez l'huys, & le foullez à
l'huys: le son dés piedz de son seigneur
n'est il pas aprés luy? Comme il parloit
encore auec eux, voicy le messager descen
dit à luy, & dist: Voicy, ce mal vient du
Seigneur, qu'attendray-ie plus du Sei-
gneur?

*C'est filz d'Achab homicide de nabot.

CHAP. VII.

ET Elisée dist: Oyez la parolle du
Seigneur: le Seigneur dit ainsi: De-
main à ceste heure, la mesure de A
fine farine [sera vendue] vn sicle: &
deux mesures d'orge [seront vendues]
vn sicle à la porte de Samarie. Vn
prince, sur lés mains duquel le Roy s'ap-
puyoit, respondit à l'homme de Dieu, &
dist: Quand ores le SEIGNEVR
feroit dés fenestres au ciel, pourroit celà
estre? Et il dist: Voylà, tu le verras
de tés yeux, & n'en mangeras point.
Or il y auoit à l'huys de la por-
te quatre, hommes ladres, qui disoient
l'vn à l'autre: Qu'attendons nous as-
sis icy?

fis icy tant que nous mourions? si nous parlons d'entrer en la cité, famine y est, & mourrons là: & si nous demourons icy, nous mourrons aussi. Venez donc maintenant, & nous iettons aux tentes dés Syriens: s'ilz nous laissent viure, nous viurons: s'ilz nous mettent à mort, nous mourrons. A l'aube du iour se leuerent pour venir aux tentes dés Syriens: et entrerent iusque au bout du camp, & ne
B trouuerent là personne. Car le Seigneur auoit faict que le camp dés Syriens auoit ouy vn son de chariotz & de cheuaux & d'vne grande armée: tellement qu'ilz dirent l'vn à l'autre: Voylà, le Roy d'Israël a loué lés Roys dés Hethéens, & lés Roys dés Egyptiens, pour venir contre nous. Et se leuerent, & s'enfuyrent au point du iour: & laisserent leurs tentes, leurs cheuaux, leurs asnes, & le camp comme il estoit, & s'enfuyrent pour sauuer leur vie. Lés ladres donc s'en vindrent iusque au bout dés tentes: puis s'en vindrent en l'vne dés tentes, & mãgerent & beurent: & de là prindrent de l'or & de l'argent & dés habillemens, & s'en allerent le cacher. Aprés retournerẽt & vindrent en vne autre tente, & prindrent de là aussi, & s'en allerent le cacher. Alors dirent l'vn à l'autre: Nous ne faisons pas bien au iourdhuy, ce iour cy est iour de bõne nouuelle, & nous le taisons: si nous attẽdons iusque à demain au matin, nous serons trouuez iniques. Parquoy maintenant venez, allons, annonçons-le en la maison du Roy. Quand ilz furent
C venuz, ilz crierent aux portiers de la cité, & leur annoncerent, disans: Nous sommes allez aux tentes dés Syriens, & voylà nul n'y est, on n'y oit point la voix d'vn seul homme, mais lés cheuaux & lés asnes aussi sont liez, lés tentes sont comme elles estoient. Et [lés portiers] s'escrierent, & l'annoncerent au dedans de la maison du Roy. Lors le Roy se leua de nuyct, & dist à sés seruiteurs: Ie vous enseigneray maintenant ce que nous ont faict lés Syriens: ilz ont congneu que nous sommes affamez, parquoy sont sortis du cãp, pour se cacher aux chãps, disans: Quand ilz seront sortis de la cité, nous lés prendrons en vie, & entrerons en la cité. Et l'vn de sés seruiteurs respondit, & dist: Ie vous prie qu'on prẽne cinq dés cheuaux qui sont de reste en icelle, [multitude] d'Israël, car voicy il n'en est demouré de reste que ceux cy de toute la multitude d'Israël qui a esté consommée, & enuoyons pour veoir. Lesquelz prindrent deux cheuaux dés chariotz, & le Roy enuoya aprés l'ost dés Syriens, disant: Allez & voyez. Ceux cy s'en allerent aprés eux iusque au Iordan, & toute la voye estoit pleine de vestemens & de vaisseaux que lés Syriens auoiẽt ietté en se partant. Lés messagers retournez enseignerent ce au Roy. Lors le peuple sortit, & pilla l'ost dés Syriens, D
tellement que la mesure de fine farine [ne se vendoit] qu'vn sicle: & deux mesures d'orge qu'vn sicle, comme le Seigneur auoit dict. Et le Roy constitua capitaine à la porte celuy sur lés mains duquel il s'appuyoit, et le peuple le foulla aux piedz à la porte, & mourut comme l'homme de Dieu luy auoit dict quand le Roy descendit à luy. Il aduint ainsi que l'hõme de Dieu auoit parlé au Roy, disant: Demain au matin à ceste heure, en la porte de Samarie, lés deux mesures d'orge [ne vaudront] qu'vn sicle & la mesure de fine farine, qu'vn sicle. Et le capitaine respondit à l'homme de Dieu, & dist: Quand ores le Seigneur feroit dés fenestres au ciel, celà pourroit-il estre? Et il dist: Voylà tu le verras de tés yeux, mais tu n'en mangeras point: & ainsi luy fut-il faict: car le peuple le foulla aux piedz à la porte, & mourut.

CHAP. VIII.

Elisée parla à la femme, de laquelle il auoit faict viure le filz, & dist: A
Leue toy, & t'en va, toy & ta maison, & habite ou tu pourras habiter: car le Seigneur a appellé la famine, laquelle vient sur la terre, & durera sept ans. La femme se leua, & feit ainsi que l'homme de Dieu luy auoit dict: & s'en alla, elle & sa famille: & demoura sept ans en la terre dés Philisthins.

Quand lés sept ans furent finiz, la femme s'en retourna de la terre dés Philisthins. Puis sortit, & cria au Roy pour sa maison & sés champs. Et le Roy parla à Gihezi seruiteur de l'homme de Dieu, disant: Ie te prie racompte moy B
toutes lés grandes choses qu'a faict Elisée. Comme il racomptoit au Roy que cestuy auoit faict reuiure vn mort, voicy la femme à qui il auoit faict reuiure le filz, vint crier au Roy pour sa maison, & sés champs. Et Gihezi dist: Mon seigneur le Roy, Voicy la femme, & voicy son filz que Elisée a faict reuiure. Adonc le Roy interrogua la femme, & elle luy racompta. Et le Roy luy donna vn Eunuque, disant: Restitue luy tout ce qui

ce qui estoit à elle,& tous lés reuenuz de sés champs,depuis le tẽps qu'elle delaissa la terre iusque au iourdhuy. Et Elisée
C vint en Damas,& Ben-adad Roy de Syrie estoit malade: auquel on annonça, & dist on: L'hõme de Dieu est venu iusque icy. Et le Roy dist à Hazaël: Prens dés dons en ta main,& t'en va au deuant de l'hõe de Dieu,si t'enquerras du Seigneur par luy,disant: Suruiuray-ie de ceste maladie cy? Et Hazaël s'en alla au deuãt de luy, & print dés dons en sa main, & tout le bõ de Damas,c'est assauoir la charge de quarãte chameaux,& s'en vint,& se presenta deuant luy, & dist: Ton filz Ben-adad Roy de Syrie m'a enuoyé à toy,& dit: Suruiuray-ie de ceste maladie? Elisée luy respondit: Va, dis luy: Tu en suruiuras,toutesfoys le Seignr m'a monstré q̃ sans faulte il mourra. Et l'hõme de Dieu se mist à le regarder fermement,tant qu'il le rendit honteux,& ploura l'hõme
D de Dieu. Et Hazaël dist: Pourquoy pleure mon seigneur? Et il respõdit: Pourtant que ie say le mal que tu feras aux enfans d'Israël: tu mettras en feu leurs fortresses, & tueras par glaiue leurs iuuenceaux,& ietteras par terre leurs enfans,et mettras par pieces leurs femmes grosses. Hazaël dist: Quel personnage est ton seruiteur, non plus estimé qu'vn chien, qu'il doiue faire ceste grande chose icy? Elisée dist: Le Seigneur m'a monstré q̃ tu seras Roy sus Syrie. Et il se partit d'Elisée,& s'en vint à son seigneur. Leq̃l luy demãda: Que t'a dict Elisée? Il respõdist: Il m'a dict q̃ tu viuras. Le lendemain au matin il print vn drap espes,& le plonga en l'eaue,& l'estendit sur la face d'iceluy, & mourut: & Hazaël regna pour luy.
E L'an cinquiesme de Ioram filz d'Achab Roy d'Israël,& de Iosaphat Roy de Iuda: Ioram filz dudict Iosaphat Roy de Iuda commença à regner sus Iuda.
*Il estoit eagé de trente deux ans quãd il commença à regner, & regna huict ans en Ierusalem. Il chemina le chemin dés
2. Chron. 21. b. Roys d'Israël, comme auoit faict la famille d'Achab: Car la fille d'Achab estoit sa femme. Il feit mal deuant le Seignr. Toutesfois le Seigneur ne voulut point destruire Iuda pour l'amour de Dauid son seruiteur: comme il luy auoit dict qu'il luy bailleroit vne lumiere de sés filz à tousiours. *En sés iours Edom se
1. Samu. 7. b. rebella de dessoubz la puissance de Iuda, & constituerent vn Roy sus eux. Pourtant que Ioram estoit passé en Seir, &
F tous sés chariotz auec luy: & s'estoit leué de nuict,& auoit frappé Edom qui estoit entour luy,& lés princes dés chariotz,et le peuple s'enfuyt en sés tentes. Dés lors Edom s'osta de dessoubz la puissance de Iuda iusque au iourdhuy. En ce mesme temps Lobna se rebella aussi.

La *reste dés parolles de Ioram & tout ce qu'il feit, n'est il pas escrit au liure dés Chroniques dés Roys de Iuda? Et Iorã dormit auec sés peres, auec lesquelz fut enseuely en la cité de Dauid: & Ochozias son filz regna pour luy. L'an douziesme de Ioram filz d'Achab Roy d'Israël,Ochozias filz de Ioram Roy de Iuda commença à regner. Ochozias estoit eagé de* vingt deux ans, quand il commença à regner, & regna vn an en Ierusalem. Sa mere se nommoit Athalia fille d'Amri Roy d'Israël. Il chemina le chemin de la famille d'Achab,& G feit mal deuant le Seigneur, comme la maison d'Achab: car il estoit le gendre de la maison d'Achab. Lequel s'en alla auec Ioram filz d'Achab en la bataille contre Hazaël Roy de Syrie en Ramoth Galaad,& lés Syriens frapperent Ioram. Et le Roy Ioram s'en retourna en Iezrahël pour se faire guarir dés playes que luy auoient faict lés Syriens en Ramoth, quand il batailloit contre Hazaël Roy de Syrie. Et Ochozias filz de Iorã Roy de Iuda descendit pour veoir Ioram filz d'Achab en Iezrahël: pourtant qu'il estoit malade.

*Ce,q̃ Iorã a plus dict & faict.

1. Chron. 22. a.

CHAP. IX.

A Lors Elisée le prophete, appella vn dés filz dés prophetes,& luy dist: Ceinctz tés reins, & prens ceste buyrette d'huile en ta main,& t'en va en Ramoth de Galaad. Quand tu seras là venu,tu verras Iehu filz de Iosaphat filz de Namsi: & toy entré,tu l'esleueras du milieu de sés freres, & le feras entrer en la chambre de dedans. Puis tu prendras la buyrette d'huile, & la verseras dessus sa teste,& diras: Le Seigneur dit ainsi: Ie t'ay oinct Roy sus Israël. Aprés ce,tu ouuriras l'huys,& t'en fuyras, & n'arresteras point là. Donc le seruiteur [assauoir,] le seruiteur du prophete s'en alla en Ramoth de Galaad: quand il fut arriué,voylà lés princes de l'armée estoiẽt assis,& il dist: Prince,i'ay a parler à toy. Iehu luy dist: A qui parle tu de nous tous? Et il dist: A toy ô prince. Lequel se
B leua,& entra en la maison,& il luy versa de l'huile sur sa teste, & luy dist: Le Seigneur Dieu d'Israël dit ainsi: Ie t'ay oinct Roy sus le peuple du Seigneur, sus Israël. Tu frapperas la maison de

1. Roys. 19. c.

Achab ton seigneur, & vengeray le sang
de més seruiteurs lés prophetes,& le sang
de tous lés seruiteurs du Seigneur, de la
1. Roys. main de Iezabel.*Toute la maison d'A-
21.f.15.g. chab perira: & arracheray ce qui est d'A
&.16.a. chab, mesme celuy qui pisse à la paroit,&
qui est emprisonné, ou est demouré de re-
ste en Israël. Ie mettray la maison d'A-
chab en tel estat que la maison de Iero-
boam filz de Nabat,& que la maison de
Baasa filz d'Ahia. Lés chiens semblable-
ment mangeront Iezabel au champ de
Iezrahël,& n'y aura personne qui l'ense-
uelisse. Ce dit, il ouurit l'huys et s'enfuyt.
C Et Iehu sortit & s'en alla aux serui-
teurs de son seigneur. Et on luy dist:
N'est-ce pas paix? à quoy est venu cest
incensé à toy? Et il leur dist: Vous con-
gnoissez l'homme,& ce qu'il sait dire. Et
ilz dirent: Il n'est pas vray, declaire-le
nous maintenant. Il dist: Ainsi & ainsi il
m'a parlé, & m'a dict: Le Seigneur dit
ainsi: Ie t'ay oinct Roy sus Israël.
Et ilz se hasterent,& print chascun son
vestement,& lés mirent soubz luy sur le
plus hault dés degrez: & sonnerent la
trompette, & dirent: Iehu est constitué
Roy. Cestuy Iehu filz de Iosaphat filz
de Namsi feit vne coniuration cõtre Io-
ram. Or Ioram auoit gardé Ramoth
en Galaad, luy & tout Israël, de paour
de Hazaël Roy dés Syriens. Et le Roy
Ioram s'en estoit retourné en Iezrahël
pour se faire guarir dés playes que luy
auoient faict lés Syriens quand il batail-
loit cõtre Hazaël Roy de Syrie. Et Iehu
D dist: S'il vous plait, que personne ne sorte
& eschappe de la ville pour s'en aller
Sus. 8.g. l'annoncer en Iezrahël. *Et Iehu
monta à cheual,& s'en alla en Iezrahël:
car Ioram estoit là couché: & Ochozias
Roy de Iuda estoit là descendu pour vi-
siter Ioram. Or il y auoit vne guette
sur vne tour en Iezrahël, lequel veit la
bande de Iehu qui venoit,& dist: Ie voy
vne bande, de gens. Et Ioram dist: Prens
vn cheuaucheur, & l'enuoye au deuant
d'eux,& qu'il die: N'est ce pas paix?
Et l'homme de cheual s'en alla au de-
uant d'iceluy,& dist: Le Roy demande
si ce n'est pas paix? Iehu luy dist: Qu'as-
tu affaire de paix? tourne toy derriere
moy. Et la guette annonça, disant: Le
messager est allé iusque à eux, et ne retour
E ne point. Il enuoya donc encore vn
hõme à cheual: lequel vint à eux, & dist:
Le Roy demande si ce n'est pas paix? Ie-
hu dist: Qu'as-tu affaire de paix? tourne
toy derriere moy. Et la guette annonça,
& dist: Il est venu iusque à eux, & ne re-
tourne point: le train est comme le train
de Iehu filz de Namsi: car il marche fu-
rieusement. Et Ioram dist: Appreste
[mon chariot.] Il appresta son chariot:
& Ioram Roy d'Israël sortit, & Ocho-
zias Roy de Iuda, chascun en son cha-
riot,& sortirent au deuant de Iehu: lequel
ilz trouuerent au champ de Naboth
Iezrahëlite. Quand Ioram eut veu
Iehu, il dist: N'est ce pas paix Iehu? Et il
respondit: Quelle paix? encore lés forni-
cations de ta mere Iezabel,& sés enchan
temens sont en grand nombre. Et Ioram
tourna sa main,& s'enfuyt,& dist à Ocho
zias, O Ochozias c'est trahison! Lors
Iehu tendit l'arc en sés mains, & frappa
Ioram entre lés bras, tellement que la fle- F
sche sortoit de son cœur,& cheut dedans
son chariot. Et [Iehu] dist à Bada-
cer son capitaine: Prens-le, & le iette en
quelque lieu du champ de Naboth Iezra-
hëlite: car i'ay memoire que quand moy
& toy allions ensemble en vn chariot
aprés Achab pere d'iceluy, le Seigneur
Dieu leua ceste * charge contre luy. Si ie *Ou, prophetie.
ne vis hier le sang de Naboth & le sang
de sés filz dist le Seigneur ie te le rẽdray
en ce chãp cy.* Parquoy prens-le main- 1. Roys.
tenant, & le iette au champ, selon la pa- 21.f.
rolle du Seigneur. Voyant ce Ocho-
zias Roy de Iuda, il s'enfuyt par le che-
min de la maison du iardin. Et Iehu le
poursuyuit, & dist: Frappez cestuy cy
aussi sur le chariot [et le frapperent] en
la montée de Gur, qui est auprés de Ie-
blaam: & s'enfuyt en Magedo, & mou-
rut là. Sés seruiteurs l'amenerent sur vn
chariot en Ierusalem, & l'enseuelirent en
son sepulchre auec sés peres en la cité de
Dauid. En l'an vnziesme, assa-
uoir de Ioram filz d'Achab, Ochozias,
commença à regner sus Iuda. Apres
Iehu s'en vint en Iezrahël. Quand Ieza-
bel l'ouyt, elle mist du fard sur son viaire, G
& orna sa teste,& regardoit par la fene-
stre. Comme Iehu entroit par la porte,
elle dist: En est il bien prins à Zamri qui
auoit tué son seigneur? *Et il leua sa face 1. Roys.
vers la fenestre, & dist: Qui est icy dés 16.c.
miens? qui? Lors deux ou trois dés Eunu
ques le *regarderent. Ausquelz il dist: Iet- *Se prẽsenterent à luy.
tez la embas. Et ilz la ietterent: tellement
qu'il y auoit du sang d'icelle espandu à
la paroit & contre lés cheuaux, & la
foulla aux piedz. Quand il fut
venu, il beut & mangea, & dist: Visitez
maintenant ceste maudicte là,& l'enseue-
lissez: car elle est fille de Roy. Ilz
s'en allerent donc pour l'enseuelir, mais
ilz ne trouuerent rien d'icelle que le test
de

de la teste, & lés piedz, & lés paulmes dés
mains. Eux donc retournez, luy annon-
cerent, dont dist: C'est la parolle du Sei-
gneur qu'il auoit parlé par son seruiteur
Elie Thesbite, disant: Au champ de Iez-
rahël lés chiens mangeront la chair de
1. Roys. 21. f. Iezabel: la charongne de*Iezabel sera
sur le champ comme fiente, au champ de
Iezrahël: tellement qu'on ne pourra dire,
C'est-cy Iezabel.

CHAP. X.

A Achab auoit soixante & dix filz en Samarie: et Iehu escriuit lettres & enuoya en Samarie aux prin-
ces de Iezrahël aux anciēs, & aux nour-
rissiers d'Achab, disant: Incontinent que
cés lettres seront venues à vous, qui auez
auec vous lés filz de vostre seigneur, &
lés chariotz, & lés cheuaux, & lés villes
munies & lés armes, regardez le meilleur
& le plus entier dés filz de vostre seigñr:
& le mettez sur le siege royal de son pe-
re, & bataillez pour la maison de vostre
seigneur. Lesquelz eurent moult grand
paour, & dirent: Voylà, deux Roys
n'ont point arresté deuant luy, comment
donc y arresterions nous? Et ceux qui
[auoyent] la charge de la maison, &
ceux qui estoient commis sus la cité, &
lés anciens, & lés nourrissiers enuoyerent
à Iehu, disans: Nous sommes tés serui-
teurs, nous ferons tout ce que tu nous di-
B ras: nous ne constituerons point Roy
aucun, fais ce que bon te semblera. Et il
leur escriuit lés deuxiesmes lettres, disant:
Si vous estes miens, & vous obeissez à
ma voix: prenez lés testes dés hommes
filz de vostre seigneur, & venez à moy
demain à ceste heure cy en Iezrahël.

Or lés filz du Roy septante hommes,
estoient auec lés grans de la cité, qui lés
nourrissoient. Incontinent que
lés lettres furent venues à eux, Ilz prin-
drent lés filz du Roy, & descollerent lés
soixante & dix hommes: & mirent lés
testes d'iceux dedans dés paniers, & lés
luy enuoyerent en Iezrahël. Adonc
vint vn messager qui luy annōça, & dist:
Ilz ont apporté lés testes dés filz du
Roy. Et il dist: Qu'on lés mette en deux
monceaux à l'entrée de la porte iusque à
demain. Le matin venu, il sortit, & estant
arresté dist à tout le peuple: Vous estes
iustes: voicy, i'ay coniuré contre mon sei-
gneur, & l'ay tué: mais qui a frappé tous
C ceux-cy? Sachez maintenāt qu'il ne cher-
ra rien en terre de la parolle du Seigneur
qu'il a parlé contre la maison d'Achab.
1. Roys. 21. g. Car le Seigñr a faict ce qu'il auoit dict
par son seruiteur Elie. *Et Iehu tua
tous ceux qui estoiēt demourez de reste de
la maison d'Achab en Iezrahel, & tous
lés grans & prochains d'iceluy, & sés sa
crificateurs: tant qu'il ne demoura point
vn de reste qui fust dés siens. Puis se leua,
& se partit, & s'en vint en Samarie. Et
luy estant auprés d'vne, maison à tondre
pour lés pasteurs sur le chemin, il trouua
lés freres d'Ochozias Roy de Iuda, &
dist: Qui estes vous? Ilz respōdirēt: Nous
sommes lés freres d'Ochozias, qui descen
dons pour saluer lés filz du Roy & de
la Royne. Et il dist: Empongnez lés vifz,
Et ilz lés empongnerent tous vifz, & lés
descollerent iceux quarante deux hōmes
auprés du puitz de la maison à tondre
pour lés pasteurs, il n'en laissa pas aucun
d'iceux. Luy party de là, il trou- D
ua Ionadab filz de Rechab, deuant luy,
lequel il salua, & luy dist: Ton cœur est
il aussi droict, que mon cœur est enuers le
tien? Ionadab dist. Ouy ouy. Baille moy
[dict Iehu] ta main. Il luy bailla sa main,
& quād il luy eut baillé, il l'esleua auec
soy au chariot. Et luy dist: Viens auec
moy, et tu verras mō Zele pour le Seigñr,
ilz le menerent donc en son chariot. Et
quand il fut venu en Samarie, il tua tous
ceux qui estoiēt demourez de reste d'A-
chab en Samarie, iusque à tant qu'il l'eut
tout destruict, selon la parolle du Seigñr
qu'il auoit parlé à Elie. Iehu donc
assēbla tout le peuple, & leur dist: Achab
a vn peu seruy à Baal, mais Iehu le serui
ra beaucoup. Parquoy maintenant ap-
pellez moy tous lés prophetes de Baal,
tous sés seruiteurs, & tous sés sacrifica-
teurs, qu'il ne s'en faille point vn: car i'ay
vn grand sacrifice [à faire] à Baal. Qui-
conque deffauldra *ne viura pas. Or Ie- *sera puni de mort.
hu faisoit cauteleusement, affin qu'il de-
struisist tous lés seruiteurs de Baal. Et Ie-
hu dist: Sanctifiez vne feste à Baal: la-
quelle ilz publierent. Et Iehu enuoya
par tout Israël, & tous lés seruiteurs de
Baal vindrent, il n'en demoura point vn
qui ne vint: lesquelz entrerent en la mai-
son de Baal: & fut la maison de Baal rem- E
plie depuis vn bout iusque à lautre.
Puis il dist à celuy qui auoit la charge du
reuestiere. Metz hors dés vestemens pour
tous lés seruiteurs de Baal: ausqlz il bail-
la dés vestemens. Quand Iehu & Iona
dab filz de Rechab furēt entrez en la mai
son de Baal, il dist aux seruiteurs de Baal:
Cerchez diligēment, & voyez q̄ d'auentu
re il n'y ait icy entre vous aucū dés serui-
teurs du Seigñr, q̄l n'y ait seulement q̄ lés
seruiteurs de Baal. Iceux dōc entrerent
pour faire sacrifices & holocaustes. Or
Iehu

Iehu auoit constitué par dehors quatre vingtz hommes,& leur auoit dict: S'il y a aucun de cés hommes cy que ie vous ay amené entre voz mains qui eschappe, son ame respondra pour la sienne. Quand
F il eut acheué de faire l'holocauste, Iehu dist à sés satellites & capitaines: Entrez, & lés tuez, que nul ne sorte. Ilz lés tuerent à la pointe de l'espée: & cés gardes & capitaines ietterẽt[leurs corps hors.]

Ilz s'en allerent iusqu'en la cité ou estoit le tẽple de Baal: & ietterent hors lés statues de la maison de Baal,& lés bruslerent,& briserent la statue de Baal. Ilz demolirent aussi le temple de Baal,& en feirent dés "retraitz iusque au iourdhuy. "[...]latrines.

Ainsi Iehu effaça Baal d'Israël. Toutesfoys Iehu ne desuoya poĩt dés pechez de Ieroboam filz de Nabat, qui feit pecher Israël, par lés veaux d'or qui estoiẽt en Beth-el & en Dan. Et le Seigneur dist à Iehu: Pourtãt q̃ tu as bien faict, d'auoir faict ce qui est droict deuant moy,& que selon tout ce q̃ i'auoye en mon cœur, tu as faict à la maison d'Achab, tés filz se
[...]ou.13.c. ront assis sus le thronne d'Israël iusque à
G la quarte [lignée.] Mais Iehu ne print point de garde à cheminer en la loy du Seigneur Dieu d'Israël de tout son cœur: car il ne desuoya point dés pechez de Ieroboam qui feit pecher Israël. En cés iours là, le Seigneur cõmença, mettre à fin Israël, et Hazael lés frappa par toutes lés contrées d'Israël, depuis Iordan, vers soleil leuant, toute la terre de Galaad, de Gad, de Ruben, & de Manassé depuis Aroer qui est auprés du torrẽt d'Arnon, & Galaad, & Basan. La reste dés parolles de Iehu & tout ce qu'il feit, & sa vaillantise, n'est il pas escrit au liure dés Chroniques dés Roys d'Israël? Et Iehu dormit auec sés peres, & l'enseuelirent en Samarie. Ioachaz son filz regna pour luy. Lés iours que regna Iehu sus Israël furent vingthuyt ans en Samarie.

CHAP. XI.

A OR Athalia mere d'Ochozias voyant que son filz estoit mort, elle s'esleua,& "tua toute la semence Royalle. Lors Iosaba fille du Roy Ioram, sœur d'Ochozias, print *Ioas filz d'Ochozias, & le desroba du milieu dés filz du Roy qu'on tuoit, luy & la nourrisse d'iceluy,[lés mettant] en la chambre aux lictz: & on le cacha de deuant Athalia, & ne fut point tué, & fut caché auec elle en la maison du Seigñr l'espace de six ans: & Athalia regna sus la terre.

"Ou, destruict.
*2. Chron. 22.d.

*L'an septiesme Ioiada enuoya, & print dés centeniers, & dés "capitaines, & dés gardes, & lés feit entrer à soy en la maison du Seigneur: il feit alliance auec eux, & lés feit iurer en la maison du Seigneur, leur monstrant le filz du Roy. Aprés leur commanda, disant: Voicy ce que vous ferez, La tierce partie de vous qui doit venir au "sabbath, fera le guet en la maison royalle: & l'autre tierce partie le fera à la porte Sur, & l'autre tierce partie sera à la porte qui est derriere [le logis] dés gardes, & ferez le guet à la maison de "Messah. Deux partz d'entre vous [assauoir] tous ceux qui sortiront du sabbath, feront le guet en la maison du Seigneur auprés du Roy. Vous enuironnerez le Roy tout à lentour chascun ayant sés armes en sa main, & que celuy meure, qui entrera en cés gardes [ainsi ordonnées:] soyez auec le Roy quand il sortira & quand il rentrera.

*2. Chro. 23.a.
"Ou, princes.
"Ou, sepmaine.
"Qu'elle ne soit destruicte.
B

Lés centeniers feirent tout ainsi que Ioiada le sacrificateur leur auoit cõmandé: & prindrent chascun leurs hõmes qui s'en alloient au sabbath [faire le guet] auec ceux qui sortoiẽt du sabbath, et s'en vindrent au sacrificateur Ioiada. Et le sacrificateur bailla dés lances aux centeniers, & dés boucliers, qui auoient esté au Roy Dauid, lesquelz estoient en la maison du Seigneur. Chascune garde assista ayant sés armes en sa main depuis le costé dextre iusque au costé senestre de la maison, auprés de l'autel & de la maison à lenuiron du Roy. Lors il tira hors C
le filz du Roy, sur lequel il mist vne couronne, & le "tesmoignage, & le constituerent Roy. Ilz l'oingnirent aussi, & frappans dés mains, dirent: Viue le Roy.

"C'est, la loy de Dieu. deutero.17.c

Athalia oyant le bruyt du peuple qui couroit, elle entra auec le peuple en la maison du Seigneur. Et elle regarde, & voylà le Roy estoit auprés de la colõne selon la coustume, & lés "chantres & lés trompettes deuant le Roy, & tout le peuple de la terre qui estoit ioyeux, & sonnoyẽt de la trompette. Et Athalia deschira sés habillemens, & cria: Coniuration, coniuration. Adonc le sacrificateur Ioiada commanda aux centeniers commis sus l'armée, & leur dist: Menez-la "hors de l'ordonnance: & que celuy soit tué d'vn glaiue qui la suyura: car le sacrificateur auoit dict: Qu'elle ne meure point en la maison du Seigneur. Et ilz mirent lés mains sur elle, tant qu'elle vint au chemin par lequel entrent lés cheuaux de la maison du Roy, & là fut tuée. Puis Ioiada feit D
alliance

"Ou, princes.
"Ou, dehors le tẽple, affin qu'elle soit entre l'ordonnance.

alliance entre le Seigneur, et le Roy, & le peuple, affin qu'il fust le peuple du Seigneur: pareillemēt entre le Roy & le peuple. Alors tout le peuple de la terre entra en la maison de Baal, & la ruerent ius, & sés autelz, & rompirent vaillamment sés images: ilz tuerent aussi Mathā sacrificateur de Baal deuant lés autelz. Et le sacrificateur constitua dés gardes sus la maison du Seigneur. Aprés il print lés centeniers, & lés capitaines, & lés gardes, & tout le peuple de la terre: & *conduirent le Roy de la maison du Seigneur. Et s'en vindrent en la maison du Roy, par la voye de la porte dés gardes, & s'assit sur le thronne dés Roys. Et tout le peuple de la terre s'esiouyt, & la cité fut en repos: ilz occirent Athalia d'vn glaiue en la maison royalle. Ioas auoit sept ans quād il cōmença à regner.

*Emmenerent.

CHAP. XII.

A 2sChron. 13.2.

L'An septiesme de Iehu, Ioas commença à regner: & regna quarante ans en Ierusalem: sa mere se nommoit Zebia de Bersabée. Ioas feit ce qui estoit droict deuant le Seigneur tout son tēps auql Ioiada sacrificateur l'enseigna. Tous lés haultz lieux ne furent point ostez [par luy,] car le peuple sacrifioit encore et encensoit és haultz lieux. Et Ioas dist aux sacrificateurs: Que chascun sacrificateur prenne de son familier tout l'argēt dés choses dediées qui est apporté en la maison du Seigneur: c'est assauoir l'argent de l'homme qui passe*[en nombre] & l'argēt dés ames pour leur estimation, & tout argēt q̄ chascū offre volūtairemēt en la maison du Seigñr: & q̄ de ce ilz reparēt ce q̄ est rōpu de la maison par tout ou sera trouué quelque ruyne. Or aduint que iusque a l'an vingt troysiesme du Roy Ioas, lés sacrificateurs n'auoient encore restauré aucune rompure du tēple. Lors le Roy Ioas appella le sacrificateur Ioiada, & lés autres sacrificateurs, & leur dist: Pourquoy n'auez vous restauré lés rompures du temple? Or maintenant ne prenez plus d'argent de voz familiers, si vous ne le baillez pour [refaire] lés rompures du temple. Lés sacrificateurs s'accorderent à luy qu'ilz ne prēdroient plus d'argent du peuple, & n'auroient point la charge de restaurer lés rompures du temple. Adonc le sacrificateur Ioiada print vn coffre, & perça vn trou au couuercle d'iceluy: & le mit auprés de l'autel à dextre, par ou chascun entroit au temple du Seigneur: & lés sacrificateurs qui gardoient l'entrée mettoient là tout l'argent qu'on apportoit à la maison du Seigneur. Et quand voyoient qu'il y auoit beaucop d'argent au coffre, le scribe du Roy montoit, & le grand sacrificateur, qui s'enfermoiēt, & cōptoient l'argent qui se trouuoit en la maison du Seigneur. Ilz bailloient cest argent qui estoit tout* prest entre lés mains de ceux qui auoient entreprins l'ouurage, & de ceux qui estoient commis sus la maison du Seigneur: qui le distribuoient aux charpentiers, & à ceux qui edifioient & besongnoient en la maison du Seigneur, aux massons, & aux tailleurs de pierres, pour acheter du boys & dés pierres de taille, pour restaurer lés demolimens* de la maison du Seigneur, & tout ce qui escheoit pour la reparation du temple. Toutesfois de cest argēt qu'on apportoit en la maison du Seigneur on*n'en faisoit point lés tasses d'argent pour ladicte maison du Seigneur, ne lés instrumens de musique, ne lés bassins, ne lés trompettes, ne tout autre vaisseau d'or ou d'argent: mais ilz le donnoient à ceux qui faisoient l'ouurage, & restauroient d'iceluy la maison du Seigneur. Ilz ne faisoient point rendre de compte aux hommes entre lés mains desquelz ilz auoient baillé cest argent, pour bailler à ceux qui faisoient la besongne: mais ilz le traictoient en fidelité. Mais l'argent [qui se donnoit] pour le delict & lés pechez, n'estoit point apporté en la maison du Seigneur: car il estoit pour lés sacrificateurs. Alors Hazael Roy de Syrie monta, & bataille contre Geth, & la print: & Hazael tourna sa face pour monter en Ierusalem. Adonc Ioas Roy de Iuda print tout ce qui estoit* consacré, que Iosaphat & Ioram & Ochozias sés peres Roys de Iuda auoient consacré, ce aussi qu'il auoit consacré, tout l'or qui se trouua és thresors de la maison du Seigneur & de la maison du Roy, & l'enuoya à Hazhel Roy de Syrie, & il s'en retourna de Ierusalem. La reste dés parolles de Ioas, & tout ce qu'il feit, n'est-il pas escrit au liure dés Crhoniques dés Roys de Iuda? Sés seruiteurs s'esleuerent, & feirent vne coniuration, & frapperent Ioas en la maison de Mello, quand il descendoit en Sela. Iozabar filz de Semaath & Iozabad filz de Somer sés seruiteurs, le frapperent, & mourut, & l'enseuelirent auec sés peres en la cité de Dauid, & Amazia son filz regna pour luy.

*Depuis l'eage de vingt ans au dessus dequoy. exo.30.b

B

C *ou, signé

*Ou, ruines.

*assauoir, que pmiers remēt lés ruines du temple ne fussent reparées.

D

*dedié, & donné au temple.

CHAP. XIII. A

L'An vingt troysiesme de Ioas filz d'Ochozias Roy de Iuda: Ioachaz filz de Iehu regna sus Israël en Samarie.

en Samarie, dixsept ans. Il feit mal deuãt le Seigneur, & ensuyuit lés pechez de Ieroboam filz de Nabat qui feit pecher Israël, il ne desuoya point d'iceux. Et la fureur du Seigneur s'esmeut contre Israël, & lés bailla és mains de Hazaël Roy de Syrie, & en la main de Ben-hadad filz de Hazaël à tousiours. Et Ioachaz pria deuãt le Seigneur, & le Seigñr l'exauça: car il voyoit l'oppresion d'Israël que le Roy de Syrie luy faisoit. Le Seigneur bailla vn qui deliura Israël, affin qu'ilz sortissent de dessoubz la puissance dés Syriens: & lés enfans d'Israël habiterent en leurs tentes cõme parauãt.
B Toutesfoys ilz ne se reculerent point arriere dés pechez de la maison de Ieroboã qui feit pecher Israël: ilz cheminoient en iceux, & demoura le " boys en Samarie. Il ne laissa du peuple à Ioachaz que cinquante cheuaucheurs, & dix chariotz, & dix mille pietons: car le Roy de Syrie lés auoit destruict, & lés auoit rendu menuz comme la poudre en l'aire. La reste de Ioachaz & tout ce qu'il feit, & sés vaillances, n'est-il pas escrit au liure dés Chroniques dés Roys d'Israël? Et Ioachaz dormit auec sés peres, & l'enseuelirent en Samarie. Ioas son filz regna pour luy. L'an trentesepriesme de Ioas Roy de Iuda, Ioas filz de Ioachaz regna sus Israël en Samarie, seize ans. Lequel feit mal deuant le Seigneur: il ne se destourna point de tous lés pechez de Ieroboam filz de Nabat qui feit pecher
C Israël, il chemina en iceux. La reste dés parolles de Ioas, & tout ce qu'il feit & sa force de laquelle il bataillа contre Amazias Roy de Iuda, n'est-il pas escrit au liure dés Chroniques dés Roys d'Israël? Et Ioas dormit auec sés peres: & Ieroboam s'asseit sur le siege d'iceluy. Ioas fut enseuely en Samarie auec lés Roys d'Israël. Lors Elisée escheut malade d'vne maladie dequoy il mourut: auquel Ioas Roy d'Israël descendit, & ploura " deuant sa face, disant: Mon pere, mon pere, chariot d'Israël & sés hommes d'armes. Et Elisée luy dist: Prens vn arc, & dés flesches, laquelle chose il feit. Et il dist au Roy d'Israël: Empongne l'arc en ta main, quand il l'eut empongné, Elisée mist sa main sur la main du Roy, & dist: Ouure la fenestre de l'oriẽt. Quãd il l'eut ouuerte, Elisée luy dist: Iette [vne flesche.] Aprés qu'il eut ietté, il luy dist: C'est la flesche de la deliurance que le Seigneur fera, & la flesche du salut qui sera faict contre Syrie: tu frapperas Syrie en Aphec tant que tu lés aye consommé. Puis il dist: Prens dés flesches. Quand il lés eut prins, il dist au Roy d'Israël, frappe la terre. Et il en frappa D
la terre par troys foys, & cessa. Contre lequel l'homme de Dieu se courrouça, & dist: Il failloit frapper cinq ou six foys: alors tu eusse frappé Syrie tant que tu l'eusse consommée: mais maintenant tu ne la frapperas que troys foys. Elisée donc mourut, & l'enseuelirent. L'année suyuante aucunes bandes dés Moabites vindrent en la terre. Aduint, comme ilz enseuelissoient vn homme, voicy ilz veirent cés bandes de gensdarmes, & ietterent l'homme au sepulchre d'Elisée: * lequel homme estant là roullé & eccl.48.b
ayant touché lés os d'Elisée, resuscita, & se leua sur sés piedz. Tous lés iours de Ioachaz, Hazaël Roy de Syrie affligea Israël. Mais le Seigneur eut cõpassion d'eux, & leur feit misericorde, & se retourna à eux, pour l'amour de son alliance [qu'il auoit faicte] auec Abraham, Isaac, & Iacob, & ne lés voulut point destruire, & ne lés reietta point de deuant soy iusque à maintenant. Et Hazaël Roy de Syrie mourut, & son filz Ben-hadad regna pour luy. Ioas filz de Ioachaz s'en retourna, & reprint d'entre lés mains de Ben-hadad filz de Hazaël lés citez qu'il auoit par guerre ostées à Ioachaz son pere. Ioas le frappa par troys foys: & rendit lés citez à Israël.

Marginal notes: " Ou ilz faisoient leur idolatrie. " en sa presence.

CHAP. XIIII.

L'An second de Ioas filz de Ioachaz Roy d'Israël, Amazias filz A 2.Chron. 25.a.
de Ioas Roy de Iuda regna. Il auoit vingt cinq ans quand il commença à regner, & regna vingt neuf ans en Ierusalem: sa mere se nommoit Ioadan, laquelle estoit de Ierusalem. Il feit ce qui estoit droict deuãt le Seigneur: non point toutesfoys comme Dauid son pere: il feit tout ainsi que son pere Ioas auoit faict: toutesfoys ilz n'osterent point lés haultz lieux: le peuple sacrifioit encore & faisoit encensemens és haultz lieux.

Aprés que le royaume fut fortifié entre sés mains, il tua sés seruiteurs qui auoient frappé le Roy son pere: mais il ne tua point lés filz de ceux là qui l'auoient tué: comme il est escrit au liure de la loy de Moyse, auquel le Seigneur commande, disant: * Lés peres ne mourront Deutero. 24.c.
point pour lés filz, & lés filz ne mourront point pour lés peres: mais chascun mourra pour son propre peché. Il B
frappa dix mille hommes d'Edom en la

vallée de la Saline,& print la ville de Se-
la par guerre,& la nomma Iecthéel, [le-
quel nom luy dure] iusque au iourdhuy.
Amazias enuoya alors messagers à
Ioas le filz de Ioachaz filz de Iehu Roy
d'Israël, disant: Viens, que nous nous
voyons de face. Ioas Roy d'Israël en-
uoya à Amazias Roy de Iuda,disant:Le
chardon qui est au Liban a il enuoyé au
cedre qui est au Liban, disant: Baille ta
fille pour femme à mon filz? & lés bestes
sauuages du Liban sont passées, & ont
C foullé le chardon. Pourtant que tu as
frappé Edom,ton cœur s'est esleué:glori-
fie-t'en, & te tiens assis en ta maison.
Pourquoy prouoque-tu mal sur toy,
par lequel tu cherras toy & Iuda auec
toy? Et Amazias ne consentit point:
parquoy Ioas Roy d'Israël monta: & se
veirent de face luy & Amazias Roy de
Iuda en Beth-sames qui est de Iuda: &
Iuda fut frappé d'Israël, & s'enfuyoient
chascun en sés tabernacles. Mais Ioas
Roy d'Israël print Amazias Roy de Iu-
da filz de Ioas filz d'Ochozias en Beth-
sames,& l'amena en Ierusalē:& desrom-
pit le mur de Ierusalem, depuis la porte
d'Ephraim, iusque à la porte du coing,
D quatre cens coudées.Et print tout l'or et
l'argent,& lés vaisseaux qui furent trou-
uez en la maison du Seigneur,& és thre-
sors de la maison royalle,& lés filz[dés
princes] qui estoient en ostage,& s'en re-
tourna en Samarie. La reste qui
est à dire de Ioas, & sa force de laquelle
il batailla contre Amazias Roy de Iuda
n'est-il pas escrit au liure dés Chroni-
ques dés Roys d'Israël? Et Ioas dormit
auec sés peres, & fut enseuely en Sama-
rie auec lés Roys d'Israël: & Ieroboam
E son filz regna pour luy. Amazias
filz de Ioas Roy de Iuda vesquit quinze
ans aprés la mort de Ioas filz de Ioa-
chaz Roy d'Israël. La reste dés
faictz d'Amazias n'est-il pas escrit au
liure dés Croniques dés Roys de Iuda?
Ilz feirent vne coniuration contre luy en
Ierusalem,et s'enfuyt en Lachis: mais ilz
enuoyerent aprés luy en Lachis, & le
tuerent là,Ilz l'apporterent de là sur dés
cheuaux, & fut enseuely en Ierusalē auec
2.Chron. 26.a. sés peres en la cité de Dauid. *Alors
tout le peuple de Iuda print Azarias qui
auoit seize ans,& le constituerent Roy
pour son pere Amazias. Il réedifia Ai-
lath: & la restitua à Iuda aprés que le
Roy fut endormy auec sés peres.
F L'an quinziesme d'Amazias filz de
Ioas Roy de Iuda, Ieroboam filz de
Ioas regna sus Israël en Samarie,l'espace
de quarante & vn an. Lequel feit mal
deuant le Seigneur: il ne se destourna
point de tous lés pechez de Ieroboam
filz de Nabat qui feit pecher Israël.Il
restitua lés fins d'Israël, depuis l'entrée
de Hemath,iusque à la mer deserte selon
la parolle du Seigneur Dieu d'Israël
qu'il auoit parlé par son seruiteur * Io- Iona.1.a.
na filz d'Amathi,prophete qui estoit de
Geth qui est en Hepher pourtant que le
Seigneur veit que l'affliction d'Israël
estoit fort amere:tellement qu'il n'y estoit G
point demouré de reste vn seul prison-
nier,n'vn delaissé,ne qui aydast à Israël.
Et le Seigneur n'auoit point parlé d'effa
cer le nom d'Israël du tout de dessoubz
le ciel:mais le garda par lés mains de Ie-
roboam filz de Ioas. La reste
dés parolles de Ieroboam, & tout ce
qu'il a faict, & sés vaillantises, par les-
quelles il bataílla & comme il restitua
Damas & Hemath à Iuda en Israël,n'est
il pas escrit au liure dés Chroniques dés
Roys d'Israël?Et Ieroboam dormit auec
sés peres Roys d'Israël, & Zacharias
son filz regna pour luy.

CHAP. XV.

L'An vingtseptiesme de Ieroboam A
Roy d'Israël,Azarias filz d'Ama
zias Roy de Iuda regna. Il auoit
seize ans quand il commença à regner,&
regna cinquante & deux ans en Ierusa-
lem:sa mere auoit nom Iechelia qui estoit
de Ierusalem.Il feit ce qui estoit droict
deuant le Seigneur Dieu, tout ainsi que
Amazias son pere auoit faict. Toutes-
foys ilz n'osterent point lés haultz
lieux: le peuple sacrifioit encore & fai-
soit encesemens és haultz lieux.*Le Sei- 2.Chron. 26.d.
gneur frappa le Roy,& fut ladre iusque
au iour qu'il mourut:& demeura en vne
maison sequestrée: & Ioatham filz du
Roy auoit la charge de " la maison, fai- " Ou, du palays.
sant iugement au peuple de la terre.
La reste dés parolles d'Azarias & B
tout ce qu'il feit,n'est-il pas escrit au li-
ure dés Chroniques dés Roys de Iuda?
Azarias donc dormit auec sés peres, &
l'enseuelirent auec sés peres, en la cité de
Dauid: au lieu duquel son filz Ioatham
regna. L'an trentehuytiesme d'A-
zarias Roy de Iuda, Zacharias filz de
Ieroboam regna sus Israël en Sama-
rie, l'espace de six moys. Et feit mal
deuant lés yeux du SEIGNEVR
Dieu comme auoient faict sés peres:
il ne desuoya point dés pechez de
Ieroboam filz de Nabat qui feit pe-
chez

C cher Israël. Sellum filz de Iabes conspira contre luy,& le frappa en la presence du peuple,& le tua,& regna pour luy.

La reste de ce qui est à dire de Zacharias,voylà il est escrit au liure dés Chroniques dés Roys d'Israël. C'est la parolle du Seigneur qu'il auoit dict à Iehu, disant: Lés filz de la quatriesme [lignée]seront assis aprés toy sus le throne d'Israël:& ainsi fut. Sellum filz de Iabes commença à regner l'an trente neufuiesme d'Azarias Roy de Iuda:& ne regna que l'espace d'vn moys en Samarie.Car Manahem filz de Gadi qui estoit de Therza,monta & vint en Samarie,& frappa Sellum filz de Iabes en Samarie, & le tua: & regna pour luy. La reste qui est à dire de Sellum, & sa coniuration qu'il feit,voylà il est escrit au liure dés Chroniques dés Roys d'Israël.

D Alors Manahem frappa Thaphsah et tous ceux qui estoient en icelle,& lés fins d'icelle,depuis Therza: & pourtant que [la porte]ne luy auoit point esté ouuerte,il lés tua: & mist en deux pieces toutes lés femmes grosses qui estoient en icelle.

L'an trenteneufiesme d'Azarias Roy de Iuda, Manahem filz de Gadi, regna sus Israël,l'espace de dix ans en Samarie. Et feit mal deuant lés yeux du Seigneur: il ne se destourna point dés pechez de Ieroboam filz de Nabat,qui feit pecher Israël tout son temps. Adonc Phul Roy dés Assyriens vint contre la terre & Manahem luy bailla mille talentz d'argent,affin qu'il luy aydast à fortifier son royaume entre sés mains. Ledict Manahem tira de l'argent d'Israël, de tous lés puissans en richesses,pour bailler au Roy dés Assyriens, de chascun cinquante sicles d'argent: par ainsi le Roy dés Assyriens s'en retourna,& ne se tint point en la terre. La reste de ce qui est à dire de Manahem,& tout ce qu'il a faict,n'est il pas escrit au liure dés Chroniques dés Roys d'Israël? Et Manahem dormit auec sés peres, & son filz Phaceia regna pour luy. L'an cinquan-

E tiesme d'Azarias Roy de Iuda, Phaceia filz de Manahem regna sus Israël en Samarie, deux ans. Il feit mal deuant lés yeux du Seigneur: & ne se destourna point dés pechez de Ieroboam filz de Nabat qui feit pecher Israël. Contre cestuy coniura Phacée filz de Romelias son capitaine, & le frappa en Samarie, au palays de la maison royalle accompaigné d'Argob & d'Arie auec cinquante hommes dés filz dés Galaadites, & le tua,& regna pour luy. La reste de ce qui est à dire de Phaceias & tout ce qu'il a faict,voylà il est escrit au liure dés Chroniques dés Roys d'Israël. L'an cinquante deuxiesme d'Azarias Roy de Iuda, Phacée filz de Romelias,regna sus Israël en Samarie,vingt ans. Il feit mal deuant lés yeux du Seigneur & ne se destourna point dés pechez de Ieroboam filz de Nabat,qui feit pecher Israël. F

Es iours de Phacée Roy d'Israël,Teglath-phalasar Roy dés Assyriens vint, & print Aion, & Abel, & Beth-maacha,& Ianoa & Cedes,& Hazor,& Galaad,& Galilée, toute la terre de Nephthali: & lés transporta en Assyrie.

Hosée filz d'Ela feit vne coniuration contre Phacée filz de Romelias, & le frappa,& le tua:& regna pour luy l'an vingtiesme de Ioatham filz d'Ozias.

La reste qui est à dire de Phacée, & tout ce qu'il feit, voylà il est escrit au liure dés Chroniques dés Roys d'Israël.

*L'an second de Phacée filz de Romelias Roy d'Israël, Ioatham filz d'Ozias Roy de Iuda regna. Il auoit vingt cinq ans quand il commença à regner,& regna seize ans en Ierusalem: sa mere se nommoit Ierusa fille de Zadoc. Il feit ce qui estoit droict deuant lés yeux du Seigneur:il feit tout ainsi que son pere Ozias feit. Toutesfoys il n'osterent point lés haultz lieux: le peuple sacrifioit encore és haultz lieux, & faisoit encensemens: cestuy edifia la treshaulte porte de la maison du Seigneur. La reste qui est à dire de Ioatham,et tout ce qu'il a faict, n'est il pas escrit au liure dés Chroniques *dés Roys de Iuda?* En cés iours là le Seigneur Dieu commença à enuoyer contre Iuda, Rasin Roy de Syrie & Phacée filz de Romelias. Et Ioatham dormit auec sés peres,& fut enseuely auec sés peres en la cité de Dauid sõ pere:et Achaz son filz regna pour luy.

2. Chro. 27.a. G

CHAP. XVI.

L'An dixseptiesme de Phacée filz de Romelias, Achaz filz de Ioatham Roy de Iuda regna. Achaz auoit vingt ans quand il commença à regner, & regna seize ans en Ierusalem. Il ne feit point ce qui estoit droict deuant lés yeux du SEIGNEVR son Dieu comme Dauid son pere. Il chemina le chemin dés Roys d'Israël: il feit aussi passer son filz par le feu, selon lés abominations dés gentz, lesquelles le SEIGNEVR reietta de deuant lés enfans d'Israël. Il sacrifia,&

A 2. Chro. 28.a.

*Brãcheu & vmbrageux, & Sou.17.b — sia,& feit encensemens és haultz lieux,& sur lés montaignes,& soubz tout "arbre. Alors Rasin Roy de Syrie,& Phacée filz de Romelias Roy d'Israël monterent contre Ierusalem pour batailler,& assiegerent Achaz, lequel ilz ne peurent combatre.
Isa.7.a. *En ce temps là, Rasin
B Roy de Syrie restitua Ailath à Syrie, & dechassa lés Iuifz d'Ailath: & lés Syriẽs vindrent en Ailath, & demourerent là iusque au iourdhuy. Et Achaz enuoya messagiers à Theglath-phalasar Roy dés Assyriens,disant: Ie suis ton seruiteur & ton filz:monte, & me garde de la main du Roy dés Syriens, & de la main du Roy d'Israël qui se sont leuez contre moy. Et Achaz print l'argent & l'or qui fut trouué en la maison du Seigneur, & és thresors de la maison royalle, & enuoya vn don au Roy Assur. Le Roy dés Assyriens luy consentit:lequel mõta en Damas, & la print, & lés feit passer en Cirene.& tua Rasin.

Et le Roy Achaz s'en alla au deuant de Theglath-phalasar Roy dés Assyriens en "Damas. Et Achaz voyant l'autel qui estoit en Damas, enuoya la forme & le pourtraict d'iceluy autel à Vrias le sacrificateur, tout ainsi qu'il estoit faict. — *ou,és cites[d'Assyrie.]

Et Vrias le sacrificateur edifia vn autel:selon tout ce que le Roy Achaz auoit mandé de Damas,ainsi le feit Vrias le sacrificateur,tant que le Roy Achaz reuint
C de Damas. Quand le Roy Achaz fut reuenu de Damas,& eut veu l'autel,il s'approcha de l'autel,& offrit sur iceluy: il brusla son holocauste & son oblation, & versa sés "mixtions, & espãdit le sang dés oblations pacifiques qu'il auoit:sur l'autel. Et il transporta l'autel d'aerain qui estoit deuant le Seigneur, de deuant la maison d'entre l'autel,& la maison du Seigneur,& le mist à costé de l'autel vers Aquilon. Et le Roy Achaz commanda à Vrias le sacrificateur, disant:Brusle l'holocauste du matin sur le plus grand autel,& le sacrifice du vespre, & l'holocauste du Roy,& son sacrifice, & l'holocauste de l'vniuersel peuple de la terre,& leur sacrifice,& leurs mixtions:& espãds tout le sang de l'holocauste,et tout le sang du sacrifice sur iceluy:& l'autel d'aerain sera pour moy pour m'enquerir. Vrias
D le sacrificateur feit tout ainsi que le Roy Achaz luy auoit commandé. Le Roy Achaz rompit lés clostures dés soubassemens, & leur osta le lauoir, & feit oster la mer de dessus lés bœufz d'aerain qui estoient dessoubz icelle,et la mist sur le paué de pierres.Il cõuertist au temple du Seignr le voile du "sabbat qu'ilz auoient edifiée en la maison, & l'entrée par ou le Roy entroit par dehors, pour l'amour du Roy dés Assyriens. La reste dés faictz d'Achaz qu'il feit, n'est il pas escrit au liure dés Chroniques dés Roys de Iuda? Et Achaz dormit auec sés peres,& fut enseuely auec iceux en la cité de Dauid,& Hezecias son filz regna pour luy.

*Ou, infusions. — "soubz lequel se tenoiẽt lés gardes au sabbat.

CHAP. XVII.

L'An douziesme d'Achaz Roy de Iuda, Hosée filz d'Ela regna en Samarie sus Israël neuf ans. Il feit mal deuãt le Seigneur:non point toutesfoys comme lés Roys d'Israël qui auoient esté deuant luy. Salmanasar Roy dés Assyriens monta contre cestuy, tellement que Hosée luy fut faict seruiteur,et luy rendoit dons.Cestuy Roy dés Assyriẽs trouua que Hosée auoit faict vne coniuration, car il auoit enuoyé messagiers à Sua Roy d'Egypte & n'offroit plus de dons chascune année au Roy dés Assyriens:parquoy le Roy dés Assyriens l'enferma,& le lia en la prison. Et monta par toute la terre:il monta en Samarie, & l'assiegea par l'espace de troys ans. *L'an neufuiesme d'Hosée, le Roy dés Assyriens print Samarie, & transporta lés Israëlites en Assyrie,& lés feit habiter en "Hala & en Habor prés le fleuue de Gozan,& és citez dés Medes. — A; Sou.18.c; *autremẽt Haila.

Et aduint que lés enfans d'Israël pecherent contre le Seigneur leur Dieu qui lés auoit faict monter de la terre d'Egypte,de dessoubz la main de Pharao Roy d'Egypte:ilz eurent crainte dés dieux estranges.Et cheminerent és constitutions dés gentilz lesquelz le Seigneur auoit reietté de deuant lés enfans d'Israël: & de celles que lés Roys d'Israël "auoient faictes.Lés enfans d'Israël s'esforcerent de faire en" cachette choses qui n'estoient point droictes deuant le Seigneur leur Dieu:edifians par toutes leurs villes dés hault lieux," depuis la tour dés gardes iusqu'en la cité fortifiée. Et esleuant dés images,& plantant boys sur toute montaigne esleuée,& soubz tous arbres verdoyans. La ilz feirent encensemens par tous lés haultz lieux, comme lés gens que le Seigneur auoit transporté de deuant eux: & feirent choses meschantes pour irriter le Seigneur.Et seruirent aux idoles, desquelles le Seigneur leur auoit dict:Vous ne ferez point celà. Et le Seigneur testifia à Israël & à Iuda par tous lés prophetes,et de tout voyãt, disant: — B; "cõtre lordonnance de Dieu. *Cõe pensans que le Seignr n'en sauroit rien. "c'est,tant en petit qu'ẽ grãd lieu. Sou.8.b.

Iere.25.b disant:*Retournez vous de voz mauuai-
C ses voyes,& gardez més commandemens
& més constitutions selon toute la loy
que i'ay commandé à voz peres, & que
ie vous ay enuoyé par lés mains de més
seruiteurs prophetes. Mais ilz n'ont
point obey,ainçois ont tenu leur col roy-
de comme leurs peres l'auoient tenu, les-
quelz n'ont point voulu croire au Sei-
gneur leur Dieu. Et ont desprisé sés con
stitutions,& son alliance qu'il auoit fai-
cte auec leurs peres,& sés ª testifications
qu'il leur auoit testifié:& ont suiuy vani-
té:& se sont faictz vains,& ont suiuy lés
gens qui sont à lentour d'eux, desquelles
le Seigneur auoit commandé de ne faire
comme elles.Ilz ont delaissé tous lés com
mandemens du Seigneur leur Dieu: ilz
ont faict dés images de fonte pour eux,
assauoir,deux veaux, & ont planté vn
boys, & se sont enclinez deuant tout
ª l'exercite du ciel, & ont seruy à Baal.
Ilz ont passé leurs filz & filles par le
feu,& se sont addonnez à deuinemens &
enchantemens:ilz se sont abandonnez à
mal faire deuant lés yeux du Seigneur
pour l'irriter. Et le Seigneur s'est
fort courroucé contre Israël,& lés a osté
de deuant soy:& n'en est demouré que la
seulle lignée de Iuda: Mais encore Iuda
n'a point gardé lés cõmandemẽs du Sei-
gneur son Dieu,mais ont cheminé és con
stitutions que Israël auoit faict. Par-
quoy le Seigneur a reprouué toute la se-
mence d'Israël, & lés a affligé & lés a
baillé entre lés mains de ceux qui lés pil-
loient,iusque à tant qu'il lés a deietté de
deuant sa face:* car Israël fut osté de la
maison de Dauid, & constituerent Iero-
D boam filz de Nabat pour Roy, lequel
Ieroboam a retiré Israël,qu'il ne suyuist
le Seigneur,& leur a faict commettre vn
grand peché.Car lés enfans d'Israël ont
cheminé en tous lés pechez que Ieroboã
a faict: & ne se sont point reculez d'i-
ceux,iusque à tant que le Seigneur lés a
osté de deuant soy, *comme il auoit dict
par lés commissions de tous lés prophe-
tes sés seruiteurs,et a esté Israël transpor-
té de sa terre en Assyrie iusque au iour-
dhuy. Et le Roy dés Assyriens
a amené [gens] de Babylone & de Cu-
tha,& d'Aua, & de Hemath & de Se-
pharuaim: & lés a faict habiter és citez
de Samarie,au lieu dés enfans d'Israël:&
ont prins possession de Samarie, & ont
habité és villes d'icelles. Il est
aduenu qu'au commencement qu'ilz ha-
biterent là, ilz ne craingnirent point le
Seigneur,& le Seigneur leur enuoya dés

ª Çe parquoy il testifioit de sa misericorde, & iustice.

ª Planettes, ou estoilles.

2. Roys. 12.e.

Iere.25.b

lyons qui lés tuoient.Parquoy [aucuns] E
dirent au Roy dés Assyriens: Lés gens
que tu as faict venir habiter és villes de
Samarie nesauent point la loy du Dieu
de la terre, pource leur a il enuoyé dés
lyons.Or voylà ilz lés tuent, pourtant
qu'ilz ne sauent ª lés coustumes du Dieu
de la terre. Lors le Roy dés Assy-
riens commanda,& dist: Faictes aller vn
[ou deux] dés sacrificateurs que vous
auez amené de là:qu'ilz se partent & ha-
bitẽt là pour lés enseigner lés ordonnan-
ces du Dieu de la terre. Et ainsi
vint vn dés sacrificateurs qu'ilz auoient
emmené de Samarie,et habita en Beth-el,
& lés enseignoit comment ilz deuoient
ª craindre le Seigneur. Et cha-
scune gent feit pour soy sés dieux, & lés
mirent és temples dés haultz lieux que
auoient faict lés Samaritains: chascune
gent en sés villes esquelles ilz habitoient.
Car lés hommes de Babylone feirent So
coth Benoth: & lés hommes de Cutha
feirent Nergel: & lés hommes de He-
math feirent Asima. Lés Euéens feirent
Nebahaz & Tharthac. Mais ceux de
Sepharuaim brusloient leurs enfans au
feu en l'honneur d'Adramelech & Ana-
melech qui estoient lés dieux de Sephar-
uaim:toutesfoys ilz craingnoient le Sei- F
gneur: & constituerent aucuns d'entre
eux pour estre sacrificateurs dés haultz
lieux qui faisoient [sacrifices] pour eux
aux temples dés haultz lieux.Ilz crain-
gnoient donc le Seigneur, ensemble ser-
uoient à leurs dieux selon la maniere de
faire dés gens qu'ilz auoient faict en al-
ler de là.Et encore iusque au iourdhuy
font comme ilz faisoient au commence-
ment:ilz ne craingnent point le Seigñr,
& ne font point selon sés constitutions,
& selon sés coustumes,ne selon la loy,ne
selon le commandement que le Seigneur
Dieu a commandé aux enfans de Iacob,
* lequel il nomma Israël. Auec lesquelz
le Seigneur auoit faict alliance, & leur
auoit commandé,disant: Vous ne crain-
drez point lés dieux estranges,& ne vous
enclinerez point deuãt eux:vous ne leur
seruirez point,et ne leur sacrifierez point.
Mais vous craindrez le Seigneur qui
vous a faict monter hors de la terre d'E-
gypte par grande puissance & bras estẽ-
du: vous le craindrez & l'adorerez &
luy sacrifierez.Vous garderez sés statuz
sés ordonnances & la loy, & le com-
mandement qu'il vous a escrit, affin que
tousiours lés faciez: & ne craingnez
point lés dieux estrãges.Vous n'oublie-
rez point l'alliance que i'ay faicte auec

ª lés ordõnãces et cerimonies.

ª seruir & honorer.

Gen.32.f

vous : & ne craindrez point lés dieux estranges : Mais craingnez le Seigneur vostre Dieu : & il vous deliurera de la main de tous voz ennemys. Mais ilz n'ont point obey : ains ont faict selon leur premiere coustume. Cés gens icy donc craingnoient le Seigneur, & seruoiét ensemble à leurs images: leurs filz aussi, & lés filz de leurs filz : iusque au iourdhuy ilz font selon que leurs peres ont faict.

CHAP. XVIII.

A 2.Chron. 29.a. L'An troysiesme de Hosée filz d'Ela Roy d'Israël, Hezechias filz d'Achaz Roy de Iuda commença à regner. Il auoit vingt & cinq ans quand il commença à regner, & regna vingt & neuf ans en Ierusalem : sa mere auoit nom Abi fille de Zacharie. Il feit ce qui estoit droict deuant lés yeux du Seigneur tout ainsi que feit Dauid son pere. Il osta lés haultz lieux, & rompit lés statues, & coppa lés boys, & froissa le serpent d'aerain que Moyse auoit faict: pourtant que iusque à cés iours là, lés enfans d'Israël luy faisoient dés encensemens: & le nomma [a] Nehustan. Il eut son esperance au Seigneur le Dieu d'Israël: aprés luy n'y eut point son semblable

[a] c'est, chose d'aerain.

B entre tous lés Roys de Iuda, n'entre ceux qui auoient esté deuant luy. Il s'adioingnit au Seignr: & ne se destourna point de luy: il garda lés commandemens que le Seigneur auoit commandé à Moyse.

Le Seigneur estoit auec luy : par tout lieu ou il alloit, il estoit heureux: lequel se rebella contre le Roy dés Assyriens, & ne luy seruit point. Il frappa lés Philisthins iusque à Gaza, & és fins d'icelle, * depuis la tour dés gardes iusque à la cité fortifiée. * Aduint l'an quatriesme du Roy Hezechias, qui estoit le septiesme an du regne de Hosée filz d'Ela Roy d'Israël que Salmanasar Roy dés Assyriens monta contre Samarie, & l'assiegea. Au bout dés troys ans ilz la prindrent, c'estoit le sixiesme an du regne de Hezechias, & le neufiesme de Hosée Roy d'Israël, que Samarie fut

Sus.17.b Sus.17.a

C prinse. Lors le Roy dés Assyriens transporta Israël en Assyrie, & lés feit mener en [b] Hala, & en Habor auprés du fleuue de Gozan, & és citez dés Mediens: C'estoit pourtant qu'ilz n'auoient point obey à la voix du Seigneur leur Dieu, mais auoient transgressé son alliance, & tout ce que Moyse seruiteur du Seigneur auoit commandé: ilz n'obeirent point à ce, & ne le feirent point.

[b] Haila.

2.Chron. 32.a. * L'an quatorziesme du Roy Hezechias, Sennacherib Roy dés Assyriens monta contre toutes lés fortes citez de Iuda, & lés print. Adonc Hezechias Roy de Iuda enuoya au Roy dés Assyriens en Lachis, disant: I'ay offensé, retourne t'en de moy: ie porteray tout ce que tu m'imposeras. Et le Roy dés Assyriens imposa troys cens talentz d'argent & trente talentz d'or à Hezechias Roy de Iuda, & Hezechias bailla tout l'argent qui se trouua en la maison du Seigneur, & és thresors de la maison royalle. En ce temps là Hezechias rompit lés portes du temple du Seigneur, & lés [c] posteaux de dessus la porte que luy mesme Roy de Iuda auoit dorée, et lés bailla au Roy dés Assyriens.

Isa. 36.a. eccl. 48.c

D

[c] Aucuns colónes.

Puis le Roy dés Assyriens enuoya Tharthan & Rab-saris & Rab-saces de Lachis au Roy Hezechias auec vne puissante armée en Ierusalem : lesquelz monterent & y vindrent: & se tindrent auprés du lac de la haulte piscine qui est au chemin du champ du foullon. Et appellerent le Roy. Lors Eliacim filz de Helcias gouuerneur de la maison, & Sobna le scribe, & Ioas filz d'Asaph Chroniqueur sortirent à eux. Ausquelz Rab-saces dist: Dictes ie vous prie à Hezechias: Le grand Roy le Roy dés Assyriens dit ainsi: Qui est ceste fiance en laquelle tu te fie? Ton conseil & ta force pour faire guerre n'est seullement qu'en tés leures. En qui te fie tu maintenant, que tu te rebelle contre moy? Voylà tu te fie maintenant en ce baston de roseau qui est rompu, [c'est assauoir,] sur Egypte: sur lequel si aucun s'appuye, il entrera en sa main, & la percera tout outre: tel est Pharao Roy d'Egypte à tous ceux qui se confient en luy. Que si vous me dictes: Nous nous fions au Seigneur nostre Dieu: n'est-ce pas celuy là duquel Hezechias a osté lés haultz lieux & lés autelz? & a dict à Iuda & à Ierusalem: Vous adorerez deuant cest autel cy en Ierusalem. Donne donc garans maintenát [affin que tu ne soys plus rebelle] à mon seigneur le Roy dés Assyriés, & ie te bailleray deux mille cheuaux : si tu peux bailler autát de gens pour monter dessus. Et cóment pourroys-tu resister à vn dés plus petis princes dés seruiteurs de mon seigneur? & tu te confie en Egypte pour l'amour de sés chariotz & sés cheuaux? Pése tu maintenát que sans le vouloir du Seigneur ie soye móté en ce lieu cy pour le destruire? le Seigneur m'a dict: Monte contre ceste terre cy, & la destruis.

E

F

Alors Eliacim filz de Helcias, et Sobna le

na le scribe,& Ioas dirent à Rab-saces: Ie te prie parle en lãguage de Syrie à tés seruiteurs, car nous l'entendons: & ne parle point à nous le language de Iudée que le peuple qui est sur le mur ne l'oye.
Ausquelz Rab-saces dist: Mon seigneur m'a il enuoyé à ton seigneur et à toy pour dire cés parolles cy? ne m'a il pas enuoyé aux hommes qui sont assis sur le mur: affin qu'ilz mangent leur propre fientz & boyuent leur vrine auec vous? Et Rab-saces se dressa, & s'escria à haulte voix en language Iudaique,& parla, & dist: Oyez la parolle du grand Roy du Roy dés Assyriens: le
G Roy dit ainsi: Que Hezechias ne vous seduyse point, car il ne vous pourra deliurer de ma main: gardez que Hezechias ne vous face auoir esperance au Seigneur, en disant: Le Seigneur indubitablement nous deliurera, & ceste cité ne sera point donnée és mains du Roy dés Assyriens. N'oyez point Hezechias, car le Roy dés Assyriens dit ainsi: Faictes appointement auec moy,& sortez à moy, & q̃ chascun mange de sa vigne, & de son figuier, que chascun boiue de l'eaue de sa cisterne. Iusque à tant que ie vienne, & que ie vous emmeine en vne terre semblable à vostre terre, vne terre q porte froment, vin, pain, vignes, oliues, huyle,& miel: affin q̃ vous viuiez,& ne mouriez point. Et n'obeissez point à Hezechias, car il vous deçoit, disant: Le Seigneur nous deliurera. Lés dieux dés gentilz ont ilz deliuré chascun d'eux sa terre d'entre lés mains du Roy dés Assyriens? Ou est le Dieu de Hemath,& d'Arphad? ou est le Dieu de Se-
*Iua,& pharuaim, Ana & *Aua? assauoir mon
Sou.19. c s'ilz ont deliuré Samarie d'entre més mains? Qui sont ceux d'entre tous lés dieux dés pays qui ayent deliuré leur terre d'entre més mains? que tu pense que le Seigneur en puisse deliurer Ierusalem.
Et le peuple se teust, & ne luy respondirent point vn mot. Car le commandement du Roy estoit, disant: Vous ne luy respondrez point. Aprés ce, Eliacim filz de Helcias, gouuerneur de la maison, & Sobna le scribe, & Ioas filz d'Asaph Chroniqueur s'en reuindrent à Hezechias, leurs vestemens deschirez, et luy annoncerent lés parolles de Rab-saces.

CHAP. XIX.

A
Isa.37.2. QVand le Roy Hezechias eut ouy ce, il deschira sés vestemens, & se couurit d'vn sac, & entra en la maison du Seigneur. Puis il enuoya Eliacim gouuerneur de la maison,& Sobna le scribe,& lés anciens sacrificateurs couuers de sacz à Isaie le p̃phete filz d'Amoz. Ausquelz ilz dirent: Hezechias dit ainsi: Auiourdhuy est le iour d'angoisse,& de reprehension, & de blaspheme: car lés filz sont venus iusque à l'enfantement, mais il n'y a point de force pour lés enfanter: si d'auenture le Seigneur ton Dieu oyoit toutes lés parolles de Rab-saces que le Roy dés Assyriens son seigneur à enuoyé pour blasphemer le Dieu viuant,& le reprendre par lés parolles que le Seigneur ton Dieu à ouy. Et toy fais oraison, pource qui se trouue encore de reste. Lés seruiteurs donc B
du Roy Hezechias vindrent à Isaie. Ausquelz Isaie dist: Vous direz ainsi a vostre seigneur: Le Seigneur dit ainsi: Ne craingnez point pour lés parolles q̃ vous auez ouy, desquelles lés seruiteurs du Roy dés Assyriens m'ont blasphemé. Voicy, ie metz en luy vn tel esprit qu'il orra vn bruyt, & s'en retournera en sa terre, et le feray tuer par glaiue en sa propre terre. Quand Rab-saces s'en Soubz. g
fut retourné il trouua le Roy dés Assyriens bataillant contre Lobna: car il auoit ouy qu'il estoit party de Lachis: & quand il eut ouy, qu'on disoit: de Theracha Roy d'Ethiope. Voylà, il est sorty pour batailler contre toy. Il s'en retourna, & enuoya messagiers à Hezechias, disant: Vous direz ainsi à Hezechias Roy de Iuda. Garde que ton dieu C
ne te seduyse, auquel tu te fie, en disant: Ierusalem ne sera point donnée entre lés mains du Roy dés Assyriens. Voicy, tu as ouy ce que lés Roys dés Assyriens ont faict à toutes terres, comment ilz lés ont destruictes: & tu seroys deliuré? Lés dieux dés gẽs lés ont ilz deliurez? lesquel les més peres ont destruict, [c'est assauoir] Gozan & Haran, & Rezeph, & lés filz d'Eden, qui estoient en Thelasar. Ou est le Roy de Hemath & le Roy d'Arphad, & le Roy de la cité de Sepharuaim, Ana & Aua? Quand donc Hezechias eut receu lés lettres dés mains dés messagiers,& lés eut leu, il monta en la maison du Seigneur,& lés estendit deuant le Seigneur, deuant lequel il feit son oraison, & dist: Seigneur Dieu d'Israël qui és assis sus lés Cherubins, tu és le seul, Dieu de tous lés royaumes de la terre: tu as faict le ciel & la terre. SEIGNEVR Dieu encline ton oreille, & oys: ouure tés yeux,& regarde: escoute toutes lés parolles de Sennacherib qui a enuoyé blasphemer le Dieu viuant. Il D

est vray Seigneur, que lés Roys dés Assy
riens ont destruict lés gentilz, & leur ter-
re, & ont mis au feu lés dieux d'iceux: car
ilz n'estoient point dieux, mais ouurage
dés mains dés hommes, boys & pierre, et
lés ont destruict. Maintenant donc. O Sei
gneur nostre Dieu, ie te prie deliure nous
de la main d'iceluy: à ceste fin que tous
lés royaumes de la terre sachent que tu es
le Seigneur seul Dieu. Et Isaie filz
d'Amoz enuoya à Hezechias, disant: Le
Seigneur le Dieu d'Israël dit ainsi: Ie t'ay
exaucé en ce q̃ tu m'as prié touchant Sen
nacherib Roy dés Assyriens. Ceste est la
parolle que le Seigneur a parlé cõtre luy:
La vierge fille de Zion, t'a desprisé, [O
Roy d'Assyrie] elle s'est moquée, de toy,
La fille de Ierusalẽ a branlé la teste aprés
toy. Qui, as-tu iniurié? & qui as-tu blas-
phemé? contre qui as-tu esleué ta voix, et
leué tés yeux en hault? Ce a esté contre le
E Sainct d'Israël. Tu as iniurié le Domina-
teur par tés seruiteurs, & as dict: Par la
grãde multitude de més chariotz i'ay mõ
té tout au hault dés mõtaignes, és costez
du Liban: & ie copperay lés haultz ce-
dres d'iceluy, & sés sapins exquis, & en-
treray au logis dés fins d'iceluy, & en la
forest de "Charmel. I'ay fouy iusque à la
source, & ay beu lés eaues d'autruy: &
ay "deseiche de la plante de més piedz
tous lés ruisseaux dés fortresses. N'as-tu
pas ouy-ia pieça que i'ay faict ceste [cho
se cy] & l'ay formé dés lés p̃miers iours?
or maintenant l'ameneray-ie, affin qu'el-
le soit en desolation: & que lés citez forti
fiées soient redigées en monceaux de rui-
nes? Ou que lés habitans d'icelles soient
affoibliz dés mains, qu'ilz tremblent, &
soient confuz: & soient cõme l'herbe dés
F champs, & la verdure fresche, & cõme le
"foin dés toictz lequel est seiché deuant
qu'il vienne à meurir. Ie cõgnoy tõ assie-
te ton yssue & ton entrée: & ta fureur cõ
tre moy. Et pourtant que tu t'és esmeu
par fureur contre moy, & que ton grand
"tumulte est monté à més oreilles: ie met-
tray mon hamesson à tés narines, et mon
frain entre tés leures, & te feray retour-
ner par la voye que tu és venu. Et ce te
sera pour signe, [ô Hezechias:] Ceste an-
née tu mangeras ce qui croist sans labou-
rer: & au second an ce qui recroistra de là,
& au troisiesme an vous semerez et moiss
sonnerez, vous planterez vignes, & man-
gerez leurs fruictz. Et à ce qui est eschap-
pé de là fille de Iuda, & à ce qui est de re-
ste fera de rechef prendre racine par des-
soubz, & fera fructifier en hault. Car de
Ierusalem sortiront aucuns demourez de

"ou, de sa plaine.
"tãt estoit grand le nõbre de sés gens.
" L'herbe qui croist sur lés maisons.
"le tumulte dés gẽs que tu as assemblé.

reste, & de la montaigne de Zion aucuns
eschappez, le zele du Seigneur dés armées
fera cela. Pource voicy que le Seigneur
dit du Roy d'Assyrie: Il n'entrera point
en ceste ville, & ne iettera aucune flesche, G
& ne viendra point deuant elle auec au-
cun bouclier, & ne fera aucuns rampars
deuant elle. Mais il s'en retournera par
la voye par laquelle il est venu, et n'entre
ra point en ceste cité, dict le Seig̃r. Car
ie deffendray ceste cité pour la sauuer, à
cause de moy, & à cause de Dauid mon
seruiteur. *Alors ceste nuict là, l'an-
ge du Seigneur sortit, & tua cent quatre
vingtz & cinq mille hommes és pauillõs
dés Assyriens. Et quand au matin [ceux
qui estoient demourez] furent leuez: voi-
cy, ilz veirent tous lés corps mortz.
Par ainsi Sennacherib Roy d'Assyrie
sortit de là, & s'en alla, & retourna, &
habita en Niniue. Et aduint que
quand il adoroit au temple de Nesroch
son Dieu, sés enfans Adramelech & Sara-
zar le tuerent de glaiue, et se sauuerent en
la terre "d'Armenie: et son filz Asar-had-
don regna pour luy.

Tob.1.d
eccl.48.d
Isa.37.g.
Sus.b.
"ou, Ararat.

CHAP. XX.

A
EN ce mesme temps Hezechias es-
cheut malade iusque à la mort: &
le prophete Isaie filz d'Amoz vint
à luy, & luy dist: Le Seigneur dit ainsi:
Dispose de ta maison: car tu mourras, &
ne viuras point. Alors Hezechias tour-
na sa face vers la paroit, & feit oraison au
Seigneur, & dist: Ie te prie Seigneur que
tu aye memoire maintenant que i'ay con
uersé deuãt toy en verité & en cœur par-
faict, & ay faict ce qu'il t'a pleu. Et Heze
chias ploura grandement. Aduint que
comme Isaie n'estoit point encore sorty
de la salle du milieu, que le Seigneur par-
la à luy, disant: Retourne, & dis à Heze-
chias conducteur de mon peuple: Le Sei-
gneur Dieu de ton pere Dauid dit ainsi:
I'ay ouy ton oraison, & ay veu tés lar-
mes: & voicy ie t'ay guary: dedãs troys
iours tu monteras en la maison du Sei-
gneur. I'adiousteray à tés iours quinze
ans, & te deliureray de la main du Roy
dés Assyriens, & ceste cité aussi: ie def-
fendray ceste cité pour l'amour de moy
& pour l'amour de mon seruiteur Da-
uid. Lors Isaie dist: Prenez vn tour-
teau de figues. Lequel ilz prindrent, & le
mirent sur l'apostume, & fut guary. Et
Hezechias dist à Isaie, Par quel signe [cõ
gnoistray-ie] que le Seigneur me guari-
ra & que le troisiesme iour ie monteray
en la maison du Seigneur? Et Isaie respõ-
dit: Tu

2. Chro 32.f.
Isai.38.a.

dit: Tu auras ce signe par le Seigneur, qu'il fera la chose qu'il t'a dicte: L'ombre est auancée de dix degrez veu qu'elle passe outre de dix degrez. Hezechias dist: C'est chose legiere que l'ombre passe outre de dix degrez. Non, mais que l'ombre s'en retourne derriere de dix degrez. Et
C Isaie le prophete cria au Seigneur, lequel remena l'ombre par lés degrez qu'elle estoit descendue à l'horloge d'Achaz, dix degrez en derriere. En ce temps là Berodach Baladan filz de Baladan Roy de Babylone enuoya lettres & dons à Hezechias. Pourtāt qu'il auoit ouy que Hezechias estoit escheu malade. Et Hezechias s'esiouit de leur venue, & leur monstra toute la maison de son thresor: assauoir, or & argent, espiceries & oingnemens precieux, & le lieu ou estoit son mesnage, & tout ce qui se trouuoit en sés thresors. Il n'y eut rien en sa maison n'en sa seigneurie qu'il ne leur moustrast.

Isa.39.2. *Lors le prophete Isaie vint au Roy Hezechias, & luy dist: Qu'ont dict cés hommes? & dont viennent ilz à toy? Hezechias luy respondit: Ilz sont venus à moy de terre loingtaine, c'est de Babylone. Et il dist: Qu'ont ilz veu en ta maison? Hezechias respondit: Ilz ont veu tout ce qui est en ma maison: il n'y a eu rien en més thresors que ie ne leur aye monstré. Et Isaie dist à Hezechias: Escoute
D la parolle du Seigneur: Voicy *lés iours* viennent que tout ce qui est en ta maison, & ce que tés peres ont amassé iusque auiourdhuy, sera emporté en Babylone: il n'en demourera rien, dit le Seigneur. Ilz prendront de tés filz qui sortiront de toy que tu engendreras, & *seront lés* Eunuques en la court du Roy de Babylone. Lors Hezechias dist à Isaie: La parolle du Seigneur est bonne que tu dis: mais ne sera point paix & *verité* en *més iours?* La reste de ce qui est à dire de Hezechias, & toutes sés vaillances, & comme il feit la piscine, & le conduit par lequel il feit entrer lés eaues en la cité: n'est il pas escrit au liure dés Chroniques dés Roys de Iuda? Et Hezechias dormit auec sés peres: & Manassé son filz regna pour luy.

CHAP. XXI.

A
2.chr.33.a Manassé auoit douze ans quand il commença à regner, & regna cinquante cinq ans en Ierusalē: le nom de sa mere estoit Haphzi-ba.

Iceluy feit mal deuant lés yeux du Seigneur selon lés abominations dés gens que le Seigneur reietta de deuant la face dés enfans d'Israël. *Il se destourna & réedifia lés haultz lieux que Hezechias son pere auoit destruict: & releua lés autelz à Baal, & planta vn boys comme auoit faict Achab Roy d'Israël, & adora tout l'exercite du ciel, & luy seruit. Il edifia aussi dés autelz en la maison du Seigñr, de laquelle le Seigneur auoit dict: Ie mettray mon nom en Ierusalem. Il edifia dés autelz à tout l'exercite du ciel és deux porches de la maison du Seigneur. Et feit passer son filz par le feu, & à encahntemens & diuinations institua gens ayans espritz pithonyques, & diuinateurs & multiplia en faisant mal deuant le Seigñr, pour l'irriter. *Il mist vne image au boys qu'il auoit planté en la maison, de laquelle le Seigneur auoit dict à David & à Salomon son filz: Ie mettray à iamais mon nom en ceste maison icy & en Ierusalem laquelle i'ay esluë d'entre toutes lés lignées d'Israël. Et ne feray plus que Israël moeuue le pied de ceste terre que i'ay baillée à leurs peres: pourueu qu'ilz prennent garde à faire selon tout ce que ie leur ay commandé, & selon toute la loy que mon seruiteur Moyse leur a commandé: à laquelle chose ilz n'ont point obey, & Manassé lés a faict errer, tellement qu'ilz font plus de mal que lés gens que Dieu a effacé de deuant la face dés enfans d'Israël. Et le Seigneur parla par sés seruiteurs prophetes, disant: *Pourtant que Manassé Roy de Iuda a faict cés abominations cy, faisant pis que tout ce qu'ont *faict lés* Amoréens qui [ont *esté*] *deuant* luy, & a faict aussi pecher Iuda par sés idoles: Pource le SEIGNEVR le Dieu d'Israël a dict: Voicy ie fay venir mal sus Ierusalē, & sus Iuda: tel "que lés oreilles de tous ceux qui en orront parler leur corneront. I'estendray le cordeau de Samarie sur Ierusalem, & la charge de la maison d'Achab: & torcheray Ierusalem, comme aucun qui torche vne escuelle, & puis il la renuerse sur sa face. Et delaisseray ceux qui sont demourez de reste de mon heritage, & lés bailleray entre lés mains de leurs ennemys: & tous leurs ennemys lés pilleront & leur rauiront ce qu'ilz auront: Pourtant qu'ilz ont mal faict deuant més yeux, & m'ont prouoqué à ire depuis le iour que leurs peres sont sortis d'Egypte iusque auiourdhuy. Manassé espandit aussi beaucop de sang innocent: tāt qu'il en remplit Ierusalem de tous costez: sans le peché par lequel il feit pecher Iuda à faire mal deuant lés yeux du Seigneur.

Right margin: 2. Samu. 7.b. — 2. Samu. 7.b. 1. Roys. 8.b. B — Iere.15.a. — C "C'est, ie le puniray de telle sorte.

La reste de ce qui est à dire de Manas-
sé, & tout ce qu'il a faict, & le peché qu'il
commist, n'est il pas escrit au liure dés
Chroniques dés Roys de Iuda? Et Ma-
D nassé dormit auec sés peres, & fut ense-
uely au iardin de sa maison, au iardin
d'Oza: & Amon son filz regna pour
luy. Amon auoit vingt deux ans
quand il commença à regner: & regna
deux ans en Ierusalem, sa mere se nom-
moit Mesallemeth fille de Haruz de Ia-
teba. Il feit mal deuant le Seigneur com-
me auoit faict Manassé son pere. Il che-
mina tout le chemin que son pere auoit
cheminé: & seruit aux idoles que son pe-
re auoit seruy, & lés adora. Il delaissa
aussi le Seigneur le Dieu de sés peres, &
ne chemina point le chemin du Seigneur.
Lés propres seruiteurs du Roy Amon
coniurerent contre luy, & le tuerent en sa
maison. Et tout le peuple de la terre tua
tous ceux qui auoient coniuré contre le
Roy Amon: & constituerent son filz Io-
sias Roy pour luy. La reste de ce
que feit Amon, n'est il pas escrit au liure
dés Chroniques dés Roys de Iuda? Le-
quel ilz l'enseuelirent en son sepulchre, au
iardin d'Oza: & son filz Iosias regna
pour luy.

CHAP. XXII.

A Iosias auoit huyt ans quand il com-
2. Chro. 34.2. mença à regner, & regna trente et vn
an en Ierusalem, sa mere se nommoit
Idida fille d'Adaia de Bezecath. Ce-
stuy feit ce qui estoit droict deuant lés
yeux du Seigneur, & chemina tout le che
min de son pere Dauid, il ne declina ne à
dextre ne à senestre. Aduint le
dixhuytiesme an du Roy Iosias, qu'ice-
luy Roy enuoya Sapham filz d'Azalia
filz de Mesulam, le scribe de la maison
du Seigneur, & luy dist: *Monte vers*
Helcias le grand sacrificateur, & qu'il
cesse [d'amasser] l'argent qu'on appor-
te au temple du Seigneur, que lés portiers
ont recueilly du peuple: & qu'il le bail-
le entre lés mains de ceux qui ont la char
ge dés ouuriers qui besongnẽt en la mai-
son du Seigneur, affin qu'ilz le baillent à
B ceux qui font l'ouurage de la maison du
Seigneur, pour reparer ce qui est rompu
de ladicte maison, c'est assauoir, aux arti-
sains, aux charpentiers, aux massons,
aux tailleurs de pierres, & pour acheter
du boys & dés pierres taillées, pour re-
parer la maison. Toutesfois qu'on ne
leur demande point le compte de l'ar-
gent qu'on leur baille entre lés mains, car
ilz le gouuernent en fidelité. Et
Helcias le grand sacrificateur dist à Sa-
phan le scribe: I'ay trouué le liure de la
loy en la maison du Seigneur. Helcias
bailla ce liure à Saphan, & le leut.
Saphan le scribe s'en vint au Roy, &
racompta la chose au Roy, & dist: Tés
seruiteurs ont amassé l'argent qui a esté
trouué en la maison, & l'ont baillé entre
lés mains de ceux qui sont commis sur
lés ouuriers de la maison du Seigneur. C
Saphan le scribe annonça aussi au Roy,
disant: Helcias sacrificateur m'a donné
vn liure. Lequel Saphan leut deuant le
Roy. Quand le Roy eut ouy lés
parolles du liure de la loy, il deschira sés
habillemens: & commanda au sacrifica-
teur Helcias & à Ahicam filz de Sa-
phan, & à Achobor filz de Michaia, &
à Saphan le scribe, & à Asaia seruiteur
du Roy, disant: Allez, enquerez vous au
SEIGNEVR pour moy, &
pour le peuple, & pour tout Iuda dés
parolles de ce liure cy qui a esté trouué:
car l'ire du Seigneur est grande, qui est
embrasée contre nous, pourtant que noz
peres n'ont point obey aux parolles de
ce liure icy, et n'ont point faict tout ainsi
qu'il nous est escrit. Helcias donc
sacrificateur s'en alla, & Ahicam, &
Achobor, & Saphan, & Asaia à Olda la
prophetesse femme de Sellum le filz de
Thecua filz de Haraham garde dés ve-
stemens: laquelle habitoit en Ierusalem
'au college: & parlerent à elle. Laquelle 'Ou, en la maisõ de doctrine ou, d'estude.
leur dist: Le Seigneur le Dieu d'Israël dit
ainsi: Dictes à l'homme qui vous a en-
uoyé à moy. Le Seigneur dit ainsi:
Voicy, ie feray venir mal sur ce lieu cy
& sur sés habitans, toutes lés choses con-
tenues au liure que le Roy de Iuda a leu:
pourtant qu'ilz m'ont delaissé, & ont
faict encensemens aux dieux estranges
pour m'irriter " par tout l'ouurage de 'C'est, par leurs images.
leurs mains: mon ire s'est embrasée sur
ce lieu cy, & ne sera point esteincte.
Mais vous direz ainsi au Roy de Iuda D
qui vous a enuoyé pour enquester du
Seigneur: Le SEIGNEVR
Dieu d'Israël dit ainsi: Tu as ouy lés
parolles: Pource que ton cœur s'est
amoly, & t'es humilié deuant le Sei-
gneur, quand tu as ouy ce que i'ay par-
lé contre ce lieu icy, & sus sés habi-
tans, c'est de lés destruire & de lés
maudire: & que tu as deschiré tés ha-
billemens, & as plouré deuant moy,
ie t'ay aussi ouy, dit le Seigneur. A cau-
se de ce ie t'assembleray auec tés peres,
& seras assemblé en tés sepulchres en
paix:

paix:& tés yeux ne verront point tout ce mal q̃ ie fay venir sur ce lieu cy. Ceux cy rapporterent lés nouuelles au Roy.

CHAP. XXIII.

A 2. Chro. 34.f. Lors le Roy enuoya, & tous lés anciens de Iuda & de Ierusalem s'assemblerent à luy. Et le Roy monta en la maison du Seigneur,& tous lés hommes de Iuda, & tous lés habitans de Ierusalem estoient auec luy, & lés sacrificateurs,& lés prophetes,et tout le peuple,depuis le petit iusque au grand: & leut à leurs oreilles toutes lés parolles du liure de l'alliance qui fut trouué en la maison du Seigneur. Le Roy se tint auprés d'vne colomne, & feit alliance deuant le Seigneur, qu'ilz chemineroient aprés le Seigneur,& garderoient sés commandemens,& sés tesmoingnages,& con stitutions de tout leur cœur & de toute leur ame, qu'ilz accompliroient lés parolles de ceste alliãce lesquelles sont escrites en ce liure cy:& tout le peuple s'accorda à ceste alliance. Lors le Roy commanda à Helcias le grand sacrificateur, & aux sacrificateurs du second or-
Ecc.49.a dre, & aux gardes de l'entrée *qu'ilz tirassent hors du temple du Seigneur tous lés vaisseaux qui auoient esté faictz pour Baal,& pour lés boys,& à tout l'exercite du ciel: & lés brusla hors Ierusalem,
B au champ de Cedron, & porta la pouldre d'iceux en Beth-el. Et feit cesser lés ministres de Baal, que lés Roys de Iuda auoient cõstitué, affin qu'ilz feissent encensemens és haultz lieux, és villes de Iuda, & à l'entour de Ierusalem. Et aussi ceux qui faisoient dés encensemens à Baal, au soleil, & à la lune, aux planettes, & à tout l'exercite du ciel.

Il feit mettre le boys de la maison du Seigneur hors de Ierusalem en la vallée de Cedron, & le brusla en icelle vallée:il le mist en poudre, & la ietta sur le sepulchre dés enfans du peuple. Aprés il demolit lés maisons dés *paillardz qui estoient en la maison du Seigneur, esquelles lés femmes tissoient dés cortines pour le boys. Puis il amena tous lés sacrificateurs dés villes de Iuda,& contamina lés haultz lieux esquelz lés sacrificateurs faisoient encensemens depuis Gabaa iusqu'en Ber-sabée, & demolit lés haultz lieux qui estoient és portes par ou on entre à la porte de Iosué prince de la cité,qui estoit à senestre de la porte de la cité. Toutesfois lés sacrificateurs dés haultz lieux ne montoient point à l'autel du Seigneur en Ierusalem: mais ilz mangeoient dés pains sans leuain entre leurs freres. Il contamina aussi Tophet,lequel estoit en la vallée dés filz de Hennom: affin que personne ne fist plus passer là son filz ou sa fille par le C
feu pour Moloch. Il osta lés cheuaux que lés Roys de Iuda auoient donné au Soleil, qui estoient à l'entrée de la maison du Seigneur, auprés du logis de Nathan-melech Eunuque qui estoit constitué és faubourgs, & brusla au feu lés chariotz du soleil. Le Roy destruit semblablemẽt lés autelz qui estoiẽt sur la couuerture du logis d'Achaz, lesquelz lés Roys de Iuda auoient faict:& lés autelz que Manassé auoit faict és deux porches de la maison du Seigneur, il lés feit sortir de là,& en ietta la poudre au torrent de Cedron. Le Roy d'auantage declara que ce n'estoit qu'ordure dés haultz lieux qui estoient deuant Ierusalem à la dextre de la montaigne
d'oliuet,lesquelz* Salomon Roy d'Israël 1. Roys.
auoit edifié à Astharoth abomination dés 11.b.
Zidoniens & à Chamos abomination dés Moabites,& à Melchom abomination dés enfans d'Ammon. Il bri- D
sa en pieces lés images,et coppa lés boys,
& remplit leurs lieux d'os d'hõmes. *Il 1. Roys.
rompit aussi l'autel qui estoit en Beth-el, 12.g.
le hault lieu que Ieroboam filz de Nabat auoit faict qui feit pecher Israël: & aussi destruisit cest autel & le hault lieu: & brusla le hault lieu, & le brisa en poudre,& brusla le boys. Quand Iosias se fut tourné,& eut veu lés sepulchres qui estoient là en la montaigne: il
enuoya, & print lés os dés *sepulchres, 1. Roys.
& lés brusla sur l'autel, & lés contami- 13.a.
na.Ce fut selon la parolle du Seigneur que l'homme de Dieu auoit preschée, lequel auoit presché cés choses là. Et il dist: Qui est ce tiltre là que ie voys? Lés hommes de la cité luy dirent:C'est le sepulchre de l'homme de Dieu qui vint de Iuda,& prescha cés choses que tu as faict sur l'autel de Beth-el.Et il dist: Laissez le, que nul ne remue lés os d'iceluy. Et furent gardez lés os d'iceluy auec lés os
du *prophete qui estoit venu de Sama- 1. Roys.
rie. D'auantage Iosias feit oster 13.g.
toutes lés maisons dés haultz lieux qui estoient és citez de Samarie que lés Roys d'Israël auoient faict, pour irriter [le SEIGNEVR:] il leur feit selon tous lés faictz qu'il auoit faict en Beth-el. Et sacrifia tous lés sacrificateurs dés haultz lieux qui estoient là sur lés autelz, & brusla lés os dés hommes sur iceux: & retourna en Ierusalem.

*cõtre nature.

Lors

E *Lors le Roy commãda à tout le peu-
2. Chro. ple,disant: Celebrez la Pasque au Seigñr
35.a. vostre Dieu , comme il est escrit au liure
3. Ezra.1 de ceste alliance. Telle Pasque que ceste
a. ne fut point celebrée,depuis le temps dés
iuges qui iugerent Israël,ne tout le temps
dés Roys d'Israël,& dés Roys de Iuda.
L'an dixhuytiesme du Roy Iosias,ceste
Pasque fut celebrée au Seigneur en Ieru-
salẽ. Iosias osta aussi ceux qui auoient
espritz familiers,& lés deuins, lés images
& lés ydoles,& toutes lés abominations
qu'on veoit en la terre de Iuda & en Ie-
rusalem,affin d'accomplir lés parolles de
la loy , qui estoient escrites au liure que
Helcias le sacrificateur trouua en la maisõ
du Seigñr. Deuant luy ne fut point de
Roy semblable à luy q se retournast au
Seigneur de tout son cœur , & de toute
son ame,& de toute sa force : selon toute
la loy de Moyse:n'aprés luy ne s'en le-
ua point de semblable à luy. Toutesfoys
le Seigneur ne se retourna point de sa grã
de fureur,de laquelle estoit courroucé cõ-
tre Iuda , pour toutes lés irritations par
lesquelles Manassé l'auoit prouoqué à
ire. Et le Seigneur dist: Ie reietteray auf-
F si Iuda de deuant ma face,comme i'ay re-
ietté Israël , & reprouueray ceste cité de
Ierusalem que i'ay esluë,& la maison de
laquelle i'ay dict: Mon nom sera là.
La reste de ce qui est à dire de Iosias,
& tout ce qu'il feit, n'est il pas escrit au
liure dés Chroniques dés Roys de Iuda?
2. Chro. *En son temps,Pharao Nechao Roy
35.a. d'Egypte monta contre le Roy dés Assy
riens,auprés du fleuue Euphrates: au de-
uant duquel le Roy Iosias alla : quand
iceluy l'eut veu , il le tua en Mageddo.
Adonc sés seruiteurs le chargerent mort
de Mageddo,& l'emmenerent en Ierusa
lem, & l'enseuelirent en son sepulchre.
2. Chro. *Et le peuple de la terre print Ioachaz
36.c. filz de Iosias,& l'oingnirent, & le consti
tuerent Roy pour son pere. Ioa-
chaz auoit vingt & troys ans quand il
commença à regner,& regna troys moys
en Ierusalem. Sa mere auoit nom Hami-
tal fille de Ieremie de Lobna. Cestuy feit
mal deuãt le Seigñr,tout ainsi qu'auoiẽt
faict sés peres. Pharao Nechao lia ce-
stuy en Rebla en la terre de Hemat,affin
G qu'il ne regnast,en Ierusalem: & imposa
vne amende sus le pays, [de] cés talentz
d'argent & à vn talent d'or. Ledict Pha
rao Nechao constitua Roy Eliacim filz
de Iosias au lieu de Iosias son pere, &
luy changea son nom Ioacim: puis print
Ioachaz,& l'emmena en Egypte là ou il
mourut. Ioacim donna or & argent à
Pharao. Certes il feit vne taille sus la ter-
re,pour bailler de l'argent selon le com-
mandement de Pharao: de chascũ du peu-
ple de la terre selon l'estimation par luy
faicte il leuoit de l'or & de l'argent pour
bailler à Pharao Nechao. Ioacim
auoit vingt & cinq ans quand il com-
mença à regner,& regna onze ans en Ie-
rusalem . Et le nom de sa mere estoit
Zebda fille de Phadaia de Ruma,lequel
feit mal deuant lés yeux du Seigneur tout
ainsi que sés peres auoient faict.

CHAP. XXIIII.

EN son temps Nabuchodo-nozor A
Roy de Babylone monta, auquel
Ioacim fut seruiteur l'espace de
troys ans: puis s'en retourna , & rebella
contre luy. Et le Seigneur enuoya con-
tre luy vne bande de gensdarmes dés
Chaldéens & vne dés Syriens, & vne de
Moab, & vne dés enfans d'Ammon: il
lés enuoya en Iuda pour le destruyre cõ-
me le Seigneur auoit dict par sés serui-
teurs lés prophetes. Toutesfoys,ce a esté
faict par le mandement du Seigneur con-
tre Iuda affin de l'oster de deuant sa face,
à cause dés pechez de Manassé selon
tout ce qu'il auoit faict,Pour l'amour auf
si du sang innocent qu'il auoit espandu,
& auoit remply Ierusalem de sang inno- B
cent:pour ceste cause le Seigneur ne vou-
lut point pardonner. La reste de
ce qui est à dire de Ioacim,et tout ce qu'il
feit,n'est-il pas escrit au liure dés Chro-
niques dés Roys de Iuda? Ainsi Ioacim
dormit auec sés peres: & Ioachin son filz
regna pour luy. Le Roy d'Egypte
ne s'auãça plus de sortir de sa terre: pour-
tant que le Roy de Babylone depuis le
fleuue d'Egypte iusque au fleuue d'Eu-
phrates auoit prins tout ce qui estoit au
Roy d'Egypte. Ioachin auoit
dixhuyt ans quãd il commença à regner,
& regna troys moys en Ierusalem: sa me-
re auoit nom Nehustha fille d'Elnathã
de Ierusalem. Cestuy feit mal deuant le
Seigneur tout ainsi qu'auoit faict son
pere. *En ce temps là lés seruiteurs Dan.1.a.
de Nabuchodo-nozor Roy de Baby- C
lone monterent en Ierusalem,& la ville
fut assiegée. Et Nabuchodo-nozor
Roy de Babylone vint contre la ville.
& sés seruiteurs l'assailleoient. *Adonc Ester.2.a.
Ioachin Roy de Iuda sortit vers le
Roy de Babylone, luy & sa mere, &
sés seruiteurs,& sés princes,& sés Eunu-
ques. Le Roy de Babylone le receut l'an
huytiesme de son regne. Il tira hors de là
tous lés thresors de la maison du Sei-
gneur

gneur,& lés thresors de la maison royalle: & rompit tous. lés vaisseaux d'or que Salomon Roy d'Israël auoit faictz au temple du Seigneur, comme auoit dict le Seigneur: Aussi transporta toute Ierusalem,& tous lés princes, & tous lés vaillans gensdarmes [le nombre de]dix mille en captiuité. Il ne demoura point vn seul charpentier ne serrurier, excepté lés paoures du peuple de la terre. Il trāsporta aussi Ioachin en Babylone, &
D la mere du Roy,& lés femmes du Roy, & sés Eunuques:il feit aller en captiuité tous lés fortz de la terre, de Ierusalem en Babylone.Semblablement emmena en captiuité en Babylone tous lés hommes de guerre sept mille,& mille ouuriers et portiers, tous fortz hommes de guerre.
Iere.37.a *Ce Roy de Babylone constitua Roy
[I]c.52.a. Mathanian oncle d'iceluy en son lieu,& luy changea son nom,[l'appellant] Zedecias. Zedecias auoit vingt & vn an quand il commença à regner, & regna onze ans en Ierusalem: sa mere auoit nom Hamital fille de Ieremie de Lobna. Cestuy feit mal deuant le Seigneur tout ainsi qu'auoit faict Ioachin : pource certes la fureur du Seigneur fut contre Ierusalem & Iuda,iusque à tant qu'il lés reietta de deuant soy,& Zedecias se rebella contre le Roy de Babylone.

CHAP. XXV.

A L'An neufiesme de son regne, le dixiesme [iour] du dixiesme
Iere.39.et moys, Nabuchodo-nozor Roy
[5]2.a. de Babylone vint,luy & toute son armée contre Ierusalem,& mist son camp contre elle,& mirent siege tout à lētour d'icelle. La ville fut assiegée iusque à l'onziesme an du Roy Zedecias.Le neufuiesme [iour] du moys la famine deuint grāde en la cité,tellement que le peuple de la terre n'auoit point de pain. Lors la ville fut rompue, & tous lés gens de guerre [s'enfuyrent] de nuyct par le chemin par ou on va à la porte entre deux murs qui sont prés du iardin du Roy. Estans lés Chaldéens à lentour de la ville : & [le Roy]s'en alla par le chemin champestre: & l'armée dés Chaldéens poursuyuit le Roy, & le prindrent és champaignes de Iericho:lors toute son armée
B s'espardit d'auec luy.Ilz prindrent donc le Roy:& le feirent monter vers le Roy de Babylone en Reblatha : & parlerent auec luy iugement. Ilz tuerent lés filz de Zedecias en sa presence:et creua lés yeux à Zedecias, puis le lia de chainnes & le mena en Babylone. Au septiesme [iour] du cinquiesme moys qui est l'an dixneufiesme du Roy Nabuchodonozor Roy de Babylone, Nabuzar-dā preuost dés mareschaux, seruiteur du Roy de Babylone, vint en Ierusalem.
*Et brusla la maison du Seigneur, & la psal.73b
maison royalle, & toutes lés maisons de Ierusalem, il mist toutes lés maisons magnifiques à feu.Toute l'armée dés Chaldéens qui estoit auec le Preuost dés mareschaux destruict lés murs de Ierusalem tout à lentour. Nabuzar-dan Preuost dés mareschaux transporta en Babylone la reste du peuple qui estoit demouré C
en la ville & dés fugitifz qui s'en estoient fuys au Roy de Babylone, la reste semblablemēt de toute la multitude.* Ledict Iere.27.d
Preuost dés mareschaux laissa dés paoures de la terre pour vignerons & laboureurs Lés Chaldéens desrompirent lés colomnes d'aerain qui estoient en la maison du Seigneur,& lés soubassemētz, & la mer d'aerain qui estoit en la maison du Seigneur, & emporterent l'aerain d'iceux en Babylone.Ilz emporterent lés chaudieres,& lés ballais,& lés* sarpes,& *Aucuns.
lés cuylliers, & tous lés vaisseaux d'aerain desquelz ilz seruoient. Le Preuost dés mareschaux emporta lés encensoirs & lés bassins, & ce qui estoit d'or & d'argent. Il emporta deux colomnes, D
vne mer, & lés soubassemens que Salomon auoit faict en la maison du Seigñr, On n'eust sceu sauoir le poidz de l'aerain de tous cés vaisseaux. L'vne dés colomnes auoit dixhuyt coudées de hault: elle auoit vn chapiteau d'aerain sur elle,dont la haulteur estoit de troys coudées, & vn treillis, & dés pommes de grenade sur le chapiteau tout à lentour, le tout d'aerain: toute telle estoit la seconde colomne par dessus le treillis. Ledict Preuost dés E
mareschaux emmena oultre Saraias le principal sacrificateur, & Zophonias second sacrificateur, & lés troys gardes de l'entrée. Il emmena aussi de la cité vn Eunuque qui auoit la charge dés hommes de guerre, & cinq hommes de ceux qui assistoient au Roy,qui furent trouuez en la cité:& Sopher prince de l'armée, qui ordonnoit l'armée du peuple,& soixante hommes du peuple de la terre, qui furent trouuez en la cité. Lesquelz Nabuzardan Preuost dés mareschaux print,& lés mena au Roy de Babylone en Reblatha. Et le Roy de Babylone lés frappa,& lés tua en Reblatha terre de Hemath.Ainsi Iuda fut transporté de sa terre, Mais aucun peuple demoura en la terre

istrumētz de musique.

terre de Iuda, q̃ Nabuchodo-nozor Roy
Iere,40,b de Babylone delaissa* & cõstitua sur eux
Godolias filz d'Ahicam filz de Sapham.
Quand lés princes dés armées, &
F leurs hommes eurent ouy que le Roy de
Babylone auoit constitué Godolias: ilz
s'en vindrent à Godolias en Mazpha:
c'estoiẽt, Ismaël filz de Nathanias & Io-
hanan filz de Careas, & Saraias filz de
Thanehumeth Netophathites, & Iezo-
nias filz de Maachati: eux & leurs gẽs.
Ausquelz Godolias iura & à leurs gens,
& leur dist: Ne craingnez point pour-
tant qu'estes seruiteurs dés Chaldéens:
demourez en la terre, & seruez au Roy
de Babylone, & il vous sera bien.
Aduint au septiesme moys que Ismaël
filz de Nathanias filz d'Elisama de la
semence royalle, & dix hommes auec
luy: s'en vint, & frapperent Godolias &
mourut: lés Iuifz aussi, & lés Chaldéens
G qui estoient auec luy en Mazpha. Lors
tout le peuple se leua depuis le petit ius-
que au grand, & lés princes dés armées,
& s'en allerent en Egypte, pourtãt qu'ilz
auoient paour dés Chaldéens. L'an
trente septiesme de la transmigration de
Ioachin Roy de Iuda, le douziesme
moys, le vingt septiesme [iour] du moys:
Euil-merodach Roy de Babylone, le
mesme an qu'il commença à regner, tira
hors de prison Ioachin Roy de Iuda. Et
parla tout bien auec luy, & mist le thron
ne d'iceluy sus le thronne dés Roys qui
estoient auec luy en Babylone. Il luy
changea sés robbes de prison: tousiours
& tout le temps de sa vie il mangeoit
du pain en la presence d'iceluy. La por-
tion de luy estoit continuelle, laquelle
luy estoit donnée de par le Roy par cha-
scun iour tout le temps de sa vie.

La fin du second liure
dés Roys, que nous
disons le qua-
triesme.

LE PREMIER LIVRE DES Chroniques, ou Paralipomenon.

CHAP. I.

ADAM, SETH, ENOS, A
Cainan, Malaléel, Iared, He- Gẽn.1.a
noch, Mathusale, Lamec, Noe,
Sem, Cham & Iapheth.
Lés filz de Iapheth furent: Gomer,
Magog, Madai, Iauan, Thubal, Mosoch
& Thiras. Lés filz de Gomer furent:
Ascenez, & Riphath, & Thogorma.
Et lés filz de Iauan furent: Elisa,
Tharsis, Cethim, & Dodanim.
Lés filz de Cham furent: Cus, Me-
raim, Phut, & Chanaan. Et lés filz
de Cus furent: Saba, Heuila, Sabatha,
Regma, & Sabathaca. Aussi lés filz
de Regmah furent: Saba & Dadan.
*Aussi Cus engendra Nemrod. Iceluy Gẽn.10.a
commença estre puissant en la terre.
Et Mizraim engendra Ludim, Ana-
mi, Laabim, Nephtuim, Phetrusim, &
Chasluim: Desquelz yssirent lés Phili-
sthins, & lés Caphtorins. Aussi Cha
naan engendra Sidon son premier nay,
& le Hethéen, le Iebuséen, l'Amoréen, le
Gergezéen, le Heuéen, le Eracean, le Si-
néen, l'Aradien, le Samarien, & le Hama-
thien. *Lés filz de Sem furent: Gẽn.10.c
Elam, Assur, Arphacsad, Lud, Aram, Gẽn.11.c
Huz, Hul, Gether, & Mosoch. Mais B
Arphacsad engendra Salé, & Salé engen-
dra Heber. Aussi à Heber furent
naiz deux filz: l'vn fut nommé Phaleg,
pource qu'en sés iours fut diuisée la ter-
re: & son frere fut nommé Iectan.
Et Iectan engendra Elmodad, Saleph,
Hazarmoth, Iare, Hadoram, Vzal, Decla,
Hebal, Abimaël, Saba, Ophir, Heuilad, &
Iobab. Tous ceux furent lés filz de
Iectan. Sem, Arphacsad, Salé, Heber,
Phaleg, Ragau, Serug, Nachor, Tha-
ré, & Abram: lequel est Abraham.
* Mais lés filz d'Abraham furent: Gẽn.11.d
Isaac, & Ismaël. Et icelles furent
leurs generations. *Le premier Gẽn.25.b
nay d'Ismaël fut Nabaioth, puis Ce-
dar, Adbéel, Mabsam, Masma, Du-
mah, Massa, Halad, Thema, Ietur,
Naphis, & Cedma. Iceux furent
lés filz d'Ismaël. Cetura con-
cubine d'Abraham engendra dés filz: C
assauoir

Gen.25.a assauoir, Zamram, Iecsan, Madan, Madian, Iesboc, & Sué. Et lés filz de Iecsan furent : Saba, & Dadan.
Gen.25.c *Et lés filz de Madian furẽt: Ephah, Epher, Henoch, Abida, & Eldaah. Tous ceux icy furent filz de Cetura.

Abraham donc engendra Isaac. Duquel lés filz furent : Esau, & Israël.

*Lés filz d'Esau furent : Eliphaz, Raguel, Iehus, Iablom & Coré.

Lés filz d'Eliphaz furent: Theman, Omer, Zephi, Gahtham, Cenez, Themna, & Amalec. Lés filz de Rahuel furent: Nahath, Zara, Samma, & Meza. Lés filz de Seir furent : Lotan, Sobal, Zebeon, Ana, Dison, Ezer, & Disan. Lés filz de Lotan furent : Hori & Homam. Et la sœur de Lotan fut Thamna. Lés filz de Sobal furent : Alian, Manahath, Ebal, Sephi & Onam. Lés filz de Zebeon furent : Aia & Ana. Le filz d'Ana fut Dison. Lés filz de Dison furent : Hamran, Esebon, Iethran, & Charan. Lés filz d'Ezer furent: Balahan, Zaauan, & Iacan. Lés filz de Dison furent : Huz, & Aran.

Et ceux sont lés Roys, qui regnerent en la terre d'Edom auant que Roy regnast sus lés enfans d'Israël : assauoir, Bela filz de Beor, & le nom de sa cité fut Denhaba. Mais Bela mourut, & regna pour luy Iobab filz de Zaré de
D Bozra. Et quand Iobab fut mort, Husam de la terre dés Themaniens regna pour luy. Ausi Husam mourut, & Adad filz de Badad regna pour luy, lequel frappa Madian au champ de Moab : & sa cité fut nommée Auith.

Quand Adad fut mort, Semla de Masreca regna pour luy. Mais ausi Semla mourut, & Saul de Rohoboth (laquelle est auprés du fleuue) regna pour luy. Et quand Saul fut mort, Baal-hanan filz de Achobor regna pour luy. Et quand Baal-hanan fut mort, Adad regna pour luy: duquel la cité auoit nom Phai: & fut sa femme appellée Mehetabel, fille de Matred, qui estoit fille de Me-zaab. Et quand Adad fut mort, furent dés Ducz en Edom: assauoir, le Duc Thamna, le Duc Aliah, le Duc Ietheth, le Duc Oholibama, le Duc Ela, le Duc Phinon, le Duc Cenez, le Duc Theman, le Duc Mabzar, le Duc Magdiel, le Duc Hiram. Iceux sont lés Ducz d'Edom.

CHAP. II.

A Ceux sont lés filz d'Israël : Ruben, Simeon, Leui, Iuda, Issachar, Zabulon, Dan, Ioseph, Ben-iamin, Nephthali, Gaad & Aser. — Gen. 29. d. & 30. a

*Lés filz de Iuda furent: Er, Onan, & Sela. Cés troys icy luy furent naiz de la fille Sué Chananée. Mais Er premier nay de Iuda, fut mauuais deuant le Seigneur & mourut. Et Thamar sa belle fille luy engendra Pharez & *Zara. Et ainsi tous lés filz de Iuda furent cinq. Lés filz de Pharez : Hezron & Hamul. Ausi lés filz de Zara furent : assauoir, *Zamri, Ethan, Heman, Chalchol, & Dara, tous estoyent cinq. Mais le filz de Charmi fut *Achar, qui troubla Israël lequel transgressa au saccagement [de Iericho.] — Gene. 38. a. & g. Sou. 4. a. — *autremẽt Zaran. Matt. 1. — *autremẽt Zabdi. Iosué. 7. a Matt. 1. a — *autremẽt Acan.

Le filz d'Ethan fut Azaria.

Mais lés filz qui furent naiz à Hezron furent: Ieraméel, *Ram, & Calubai. — *autremẽt Aram Mat. 1.

Et Ram engendra Aminadab.

Et Aminadab engendra Nahason prince dés filz de Iuda. Ausi Nahason engendra *Salma. Et Salma engendra *Booz. Et Booz engendra Obed. Et Obed engendra *Isai. Et Isai engendra son premier nay Eliab, le second Abinadab, le tiers *Simmaa, le quart Nathanaël, le cinquiesme Raddai, le sixiesme Ozem, le septiesme Dauid : desquelz furent lés sœurs, Zaruia & Abigail. Lés filz de Zaruia furent troys : Abisai, Ioab & Azahël. Abigail engendra Amasa, duquel le pere fut Iether Ismaëlite. — *autremẽt Salmon. Matt. 1. ruth. 4. d. 1. Samu. 16. b. — *autremẽt Sama.

C *Caleb filz de Hezron engendra Azuba, de sa femme [Azuba] & Ieroth. Et iceux furent lés filz d'icelle: Iaser, Sobab & Ardon. Et quand Azuba fut morte: Caleb print pour femme Ephrata: laquelle luy enfanta Hur. Et Hur engendra Vri. Et Vri engendra Bezeléel. Aprés ce, Hezron entra à la fille de Machir, pere de Galaad, & la print luy estant eagé de soixante ans : laquelle luy enfanta Segub. Et Segub engendra Iair, lequel eut vingt & troys citez en la terre de Galaad. Et print Gessur, & Aram, villes de Iair : & Cenath, & sés villages qui sont soixante citez d'iceux. Tous ceux furent lés filz de Machir, pere de Galaad. Et
D aprés Hezron mourut *en Caleb Ephrata. Et la femme dudict Hezron fut Abia: laquelle luy enfanta Ashur pere de Thecua. Et lés filz de Ierahméel premier nayz de Hezron furẽt: Ram son premier nay, puis Buna, Oram, Ozem & Achia. Ausi Ierahméel eut vne autre femme — *Qui autremẽt se dict Calubai. — *ou, chez Caleb.

femme nommée Atara: laquelle fut mere d'Onam. Aussi lés filz de Ram, premier naiz de Ierahméel furent: Maaz, Iamin, & Acar. Et lés filz d'Onam furent: Samai & Iada. Lés filz de Samai furent: Nadab & Abisur. Et le nom de la femme Abisur fut Abihail: laquelle enfanta Ahobban & Molid. Et lés filz de Nadab furent: Saled & Appaim. Mais Saled mourut sans enfans. Et le filz d'Appaim fut: Iesi.

Et le filz de Iesi fut Sesan. Et le filz de Sesan fut: Oholai. Lés filz de

E Iada frere de Samai furent: Iether & Ionathan, mais Iether mourut sans enfans.

Et lés filz de Ionathan furent: Phaleth, & Ziza. Iceux furent lés filz de Ierahméel. Et Sesan n'eut nulz "filz, ains dés filles, & vn seruiteur Egyptien nommé Ieraha. Et luy donna sa fille pour femme, laquelle luy enfanta Athai. Et Athai engendra Nathan: & Nathan engendra Zabad: & Zabad engẽdra Ophlal: & Ophlal engendra Obed: & Obed engendra Iehu: Iehu engẽdra Azarias: Azarias engendra Helez: & Helez engendra Eleasa: Eleasa engendra Sisamai: Sisamai engendra Sellum: Sellum engendra Iecamia: Iecamia engendra Elisama. Item lés filz de Caleb, frere de Ierahméel furẽt:

F Mesa son premier nay, cestuy est le pere de Ziph. Et lés filz de Maresa, pere de Hebron. Ee lés filz de Hebron furent: Coré, & Taphua, & Recem, & Sama. Et Sama engendra Raham, pere de Ieracaam: & Recem engendra Sammai. Le filz de Sammai fut Maon: & Maon pere de Beth-zur. Mais Epha la concubine de Caleb engendra Haran, & Moza & Gazez. Aussi Haran engendra Gazez. Et lés filz de Iahaddai furent: Regem, Iotham, Gesam, Phalet, Epha & Saaph. Maacha la concubine de Caleb enfanta Saber & Tharhana: aussi elle engendra Saaph pere de Madmana & Sue pere de Machbena, & le pere de Gaba. Et

G la fille de Caleb fut Achsa. Iceux estoient lés filz de Caleb de [son] filz Hur, premier nay d'Ephratha, assauoir Sobal pere de Cariath-Iarim, Salma 'pere de Beth-lehẽ, Hareph pere de Beth-gader. Mais lés filz de Sobal, pere de Cariath-Iarim, qui " veoit la moytie dés mansions. Et lés familles de Cariath-Iarim furent lés Iethriens, lés Putiens, lés Semathiens, & Maseriens. D'iceux yssirent lés Zaraites & lés Esthaolites. Lés filz de Salma Beth-lehem, & lés Netophatites qui sont lés couronnes de la maison de Ioab: & la moytie de la mansion de Zarai: & lés familles dés scribes qui habitoyent en Iabez Thirathins, Simeathins, Suchathins. Iceux sont lés Cinéens, qui sont venuz de Hemath 'pere de la maisõ de Rechan.

"Qui luy succedassent.

'c'est, prince.

"c'est, iouyssoit de

'Aucuns, Bethrechab.

CHAP. III.

A 2. Samu. 3.2.

CEux sont lés filz de Dauid, qui luy furent naiz en Hebron: assauoir, Amnon le premier nay, de Achinoam Iezraëlite, le second Daniël d'Abigail Charmelite, le tiers Absalon filz de Maacha fille de Tholmai Roy de Gessur, le quatriesme Adonia filz de Hagith, le cinquiesme Saphatia d'Abital, le sixiesme Iethraam d'Egla sa femme. Ainsi six filz luy furent naiz en Hebrõ, ou il regna sept ans & six moys. Et regna trente & troys ans en Ierusalem,

2. Samu. 5.c. Sou. a 14.

*Et iceux quatre, luy furent naiz en Ierusalem: assauoir, Simma, Sobab, Nathan, & Salomon de Bath-sua fille de Ammiel: & neuf autres, assauoir: Iebahar, Elisama, Eliphalet, Nogé, Nepheg, Iaphia, Elisama, Eliada, & Eliphelet.

B

Tous ceux icy ont esté lés filz de Dauid sans lés filz dés concubines: & la sœur d'iceux estoit Thamar. *Mais le filz de Salomon fut Roboam, le filz duquel Abia, le filz duquel Asa, le filz duquel Iosaphat, le filz duquel Ioram, le filz duquel Ochozias, le filz duquel Ioas, le filz duquel Amazias, le filz duquel Azarias, le filz duquel Ioatham, le filz duquel Achaz, le filz duquel Hezechias, le filz duquel Manassé, le filz duquel Amon, le filz duquel Iosias. Et lés filz de Iosias: assauoir, Iohanan son premier nay, le second Ioacim, le troysiesme Zedecias, le quatriesme Sellum.

Mat. 1. a.

C

*Et lés filz de Ioacim furent Iechonias son filz, le filz duquel Zedecias.

Mat. 2. b

Lés filz de Iechonias furent: Asir, 'Halathiel son filz, Melchi-ram, Phadaia, Sennazer, & Iecamia, Osama, & Nadabia. Et lés filz de Phadaia furent: Zorobabel, & Semei. Et lés filz de Zorobabel furent: Mosolam, Hanania, & Salomith leur sœur, & aussi Hasuba, Ohel, Barachia, Hasadia, & Iosab-seded, eux cinq. Mais lés filz d'Anania furent: Phaltias, & Iesaia, filz de Raphia, filz d'Arnan, filz d'Obdia, filz de Sechanias. Le filz de Sechanias fut Semeias: & lés filz de Semeias, Hatus, Iegaal, Baria, Naaria, Saphat, furent ' six. Lés filz de

'Saalthiel.

D

'assauoir, de Sechanias.

Naaria

Naaria furẽt troys,Elioenai,Hezechias, & Azricam. Lés filz Elioenai furent
ᵃOduia. sept: ᵃHodaia, Eliasib, Pheleia,Accub, Iohanan,Dalaia,& Anani.

CHAP. IIII.

A Les filz de Iuda furent: Pharez, Hezron,Charmi,Hur,& Sobal. Mais Reaia filz de Sobal, engendra Iahath:& Iahath engendra Ahumai & Laad. Celles sont lés familles de Zareathi. Aussi icelle est la lignée d'Etam,Iezraël,Iesema,& Iedebos:aussi le nom de leur sœur estoit Azalelphuni.

Aussi Phanuel pere de Gedor:& Eser pere de Husa. Iceux furent lés filz de Hur, premier nay d'Ephrata, pere de Beth-lehem. Mais Ashur pere de Tecua auoit deux femmes:assauoir, Halaa & Naara. Et Naara enfanta Ahuzam,Hepher,Themani,& Ahastari.

Iceux furent lés filz de Naara. Mais
B lés filz de Halaa furent:Zereth,Izoar,& Ethnan. Aussi Coz engendra Anub,et Zobeba,& la famille d'Aharchel, filz d'Arum. Mais Iabez fut noble plus que sés freres:& sa mere appella son nom Iabez,disant:pource que ie l'ay enfanté en douleur. Et ainsi Iabez inuoqua le Dieu d'Israël,disant:Que tu me beneisse, & que tu eslargisse més termes:& que ta main soit auec moy:& que tu face que ie soye deliuré de mal sans que ie soye opprimé.Et Dieu luy bailla ce qu'il *auoit* demandé. Mais Calub frere de Sua engendra Machir, lequel fut pere d'Esthon. Aussi Esthon engendra Beth-rapha,Phasé,& Thehinna pere de
C la cité de Nahaz. Iceux furent lés gens de Recha. *Lés filz* Cenez furẽt Othoniel,& Saraia. *Mais* aussi lés filz d'Othoniel Hathath. Maonothi engendra Ophra. Et Saraia engẽdra Ioab,pere de la vallée dés ouuriers: pour autant qu'ilz estoient ouuriers.

Lés filz donc de Caleb,filz de Iephoné furent:Hiru,Ela,& Naam. Aussi le filz d'Ela fut Cenaz. Lés filz de Iehaleléel furẽt:Ziph,Zipha,Thiria,& Asarel. Et lés filz d'Ezra furent:Iether, Mered,Epher,& Ialon:Et aussi il engẽdra Marie,& Sammai,& Iesba pere de Esthamoa.Aussi sa femme Iehudia,enfanta Iared,pere de Gedor, & Heber pere de Socho, & Icuthiel pere de Zanoa.

D Ceux furent lés filz de Bethia fille de Pharao,que Mered print. Et lés filz de la femme Hodaia,sœur de Nahan,pere de Ceila furent:Garmi, & Esthamoa, qui fut de Maachati. Aussi lés filz de Simeon furent Amnon, & Rinna filz de Hanan,& Thilon. Et lés filz de Iesi furent:Zoheth, & Benzoheth. Lés
filz de *Sela filz de Iuda furent:Er pere Gen.38.a
de Lecha & Laada pere de Maresa, & lés familles de la maison de l'ouurage du fin lin,en la maison d'Asbea. Et Iocim,& lés hommes de Chozeba,et Ioas, & Saraph, lesquelz dominerent sus Moab: ᵃ& lés habitãs de Lehem.Mais cés parolles sont anciennes. Iceux furent:potiers de terre,& Iardiniers: & lés manouuriers:lesquelz habitoient là chez le Roy pour son ouurage. *Lés
filz de Simeon furent: Namuel, Iamin, Iarib, Zara, Saul:aussi Sellum fut son filz, Mabsan son filz, & Masma son filz. Lés filz de Masma furent: Hamuel son filz,Zachur son filz, & Semei son filz. Lés filz de Semei furent seize,& six filles.Mais sés freres n'eurẽt point beaucop de filz: & toute leur famille ne peut estre esgale au [nombre] dés filz de Iuda.Et habiterent en Ber-sabée,& en Molada,& en Hazar-sual,& en Balaa,& en Ezem,& en Tholad, & & en Bathuel,& en Horma,& en Ziceleg, & en Beth-Marcaboth,& en Hazar-Susim,& en Beth-berei,& en Saarim. Icelles furent leurs citez,iusque au Roy Dauid. Et leurs villes furent: F
Etam,& Ain,Remmon & Tochen, & Asan,cinq citez,& tous leurs villages, *tout à lenuiron de cés citez icy*, iusque à Baal:icelle fut leur habitation,& la distribution de leurs genealogies. Mosobab,& Iemlech, & Iosa filz d'Amasias,*Ioël,& Iehu*,filz de Iosabia, *filz* de *Saraia,filz* d'Asiel,& Elioenai, Iaacoba,Isohaia,Asaia,Adiel,Isiméel, Banaia, & Ziza filz de Sephei, filz d'Alon,filz d'Idaia,filz de Zemri,filz de Samaia.

Iceux furent lés princes renommez en leurs familles, & furent fort multipliez en la maison de leurs parens. Et se partirent pour entrer en Gador:iusque à l'O- G
rient de la vallée:pour cercher dés pastures pour leurs troppeaux.Et trouuerent du pasturage gras & bon, & terre spacieuse, ᵃquoye et fertile: car ceux de Chã auoient là habité parauant. Et ceux vindrent qui [cy dessus] sont escritz par [leurs] noms au temps d'Ezechias Roy de Iuda:& frapperent leurs tabernacles, & lés habitans qui auoient esté trouuez là, & lés abolirent, iusque au iour present: & habiterent en leur lieu: car il y auoit là pasturage pour leurs brebis. Et cinq cens hommes de ceux de la lignée de Simeon s'en allerent en la montaigne de Seir,& auoient pour

ᵃQui retournerẽt en Lehẽ.

gen.46.b E

ᵃc'est, paisible.

leurs capitaines Phaaltias, & Naaria, Raphia, & Oziel, lés filz de Iesi: & frapperent lés demourans dés Amalecites, qui estoient eschappez: & habiterent là iusque à ce iour.

CHAP. V.

A Gen.35.d &.49.a. Exo.6.b nōb.26.a

Les filz de Ruben premier nay d'Israël: car iceluy estoit son premier nay: mais quand il eut violé la couche de son pere, sa primogeniture fut donnée aux filz de Ioseph, filz d'Israël: combien qu'il n'ayt point esté nombré par genealogie pour premier nay.

Car iuda fut le plus fort entre sés freres, & de sa lignée [est sorty] le prince: mais la ᵃ primogeniture [fut donnée] à Ioseph. *Donc lés filz de Ruben, premier nay d'Israël: furent Henoch, Phallu, Hezron, & Charmi. Lés filz de Ioël furēt: Samaia son filz, Gog son filz, Semei son filz, Micha son filz, Reaia son filz, Baal son filz, Béera son filz: lequel Theglath Phalnaser Roy dés Assyriens emmena prisonnier: & fut prince en la lignée de Ruben. Et sés freres en toute sa cognation quand ilz estoient nombrez selon la genealogie de leurs familles, ilz auoient pour princes, Iehiel, & Zacharias. Et Bala le filz d'Azan, filz de Sema, filz de Ioël, cestuy habita en Aroer, iusque à Nebo, & Baal-meon.

ᵃ assauoir, quant à la double portion. Gen.46.b.exo.6.c.Nōbr.26.a.

B Et aussi il habita contre la region Orientale iusque à l'entrée du desert, & depuis le fleuue d'Euphrates. Car son bestail estoit grand en la terre de Galaad.

Et aux iours de Saul, ilz feirent la guerre contre lés Agareniens, & moururent par leurs mains: & habiterent en leurs tabernacles: en toute la partie qui regarde vers Orient de Galaad. Mais lés filz de Gad, habiterent à l'endroit d'eux: en la terre de Basan, iusqu'en Selcha. Ioël donc fut le premier, & Sepham le second, mais Ianai & Saphat furent en Basan. Et leurs freres selon la maison de leurs peres furent Michaël, Mosollam, Seba, Iorai, Iachan, Zia, & Eber eux sept. Iceux furent lés filz d'Abihail filz de Huri, filz de Iaroa, filz de Galaad, filz de Michaël, filz de Iesisai, filz de Iahdo, filz de Buz. Et Ahi filz d'Abdiel, filz de Guni fut prince de la maison de leurs peres, & habiterent en Galaad, en Basan, & en sés villages: & en tous lés fauxbourgs de Saron iusque à ᵃ l'issue d'iceux. Tous ceux icy furent nombrez par leurs genealogies és iours de Ioathan Roy de Iuda, & és iours de Ieroboam Roy d'Israël.

ᵃ au bout.

C Lés filz de Ruben, & de Gad & de la demie lignée de Manassé, qui estoient dés vaillans gens, hommes portans l'escu & l'espée, & tendant l'arc bien enseignez à la bataille, furent quarante quatre mille, & sept cens soixante: marchans en bataille, feirent guerre contre lés Agareniens. Mais ᵃ Ietur, & Naphis, & Nodab leur donnerent ayde. Et lés Agareniens furent liurez en leurs mains, et tous ceux qui estoient auec eux: pource qu'ilz inuoquerent le Seigneur quand ilz batailloient: & lés exauça, pource qu'ilz auoient esperance en luy. Et prindrent leur bestail, assauoir, cinquante mille chameaux, & deux cens cinquante mille brebis, deux mille asnes, & cent mille personnes. Et plusieurs tomberent nAurez. Car la bataille [venoit] de Dieu. Et habiterent en leur lieu, iusque à la transmigration. Et lés filz de la demie lignée de Manassé demourerent en la terre, depuis Basan, iusque à Baal, Hermon, & Sanir, & la montaigne de Hermon. Et le nombre d'iceux estoit grand. Ceux donc furent lés princes de la maison de leurs peres: Epher, Iesi, & Eliel, Azriel, & Ieremia, & Odoia, & Iahdiel, hommes tresfortz & puissans. & renommez chefz de la maison de leurs peres.

ᵃ lés Ituréens.

D

Mais ilz pecherent contre le Dieu de leurs peres: & commirent fornication aprés lés dieux dés peuples de la terre, que le SEIGNEVR auoit destruict de deuant eux. Et le Dieu d'Israël esmeut l'esprit de Phul Roy dés Assyriens, & l'esprit de Theglath Phalnaser Roy aussi dés Assyriens: & transfera lés Rubenites & lés Gadites, & la demie lignée de Manassé, & lés emmena en ᵃ Halah & en Habor, en Hara, & au fleuue de Gozan iusque en ce iour.

ᵃ Lahela.

CHAP. VI.

A gen.46.b sou.23.b

Les filz de Leui furent Gerson, Cahath, & Merari. Lés filz de Cahath furent Amram, Izachar, Hebron, & Oziel. Lés filz d'Amram furent Aharon, Moyse, & Marie. Lés filz d'Aharon furent Nadab, Abihu, Eleazar & Ithamar.

Eleazar engendra Phinehes, & Phinehes engendra Abi-sué, & Abi-sué engendra Bocci, & Bocci engendra Ozi, & Ozi engendra Zarahias, & Zarahias engendra Meraioth, & Meraioth engendra Amarias, & Amarias engendra Achitob, & Achitob engēdra Zadoc, &

Zadoc engẽdra Achimaaz,& Achimaaz engendra Azarias, & Azarias engendra Iohanan,& Iohanan engendra Azarias, qui auoit la sacrificature en la maison que Salomon edifia en Ierusalem. Et Azarias engendra Amarias, & Amarias engendra Achitob, & Achitob engendra Zadoc & Zadoc engendra Sellum, Sellum engendra Helcias, & Helcias engen-
B dra Azarias, & Azarias engendra Saraias,& Saraias engendra Iozedec.

Et Iozedec s'en alla, quand le Seigneur transporta Iuda & Ierusalem par
Exo.6.c. Nabuchodo-nozor. *Lés filz donc de Leui furent:Gerson, Caath, & Merari. Et ceux sont lés noms dés filz de Gerson : Lobni & Semei. Lés filz de Caath furent,Amram,Izahar, Hebron, & Oziel. Lés filz de Merari furent Moholi & Musi. Icelles sont lés familles de Leui, selon leurs parentez. Gerson, Lobni son filz, Iahath son filz,Zamma son filz, Ioah son filz, Addo son filz, Zara son filz, Ieathrai son filz. Lés filz de Cahath furẽt Aminadab son filz,Choré son filz, Asir son filz, Elcana son filz, Abiasaph son filz,Asir son filz, Thahath son filz, Vriel son filz, Ozias son filz, & Saul son filz. Lés filz d'Elcana furent, Amasai,Achimoth,& Elcana. Lés filz d'Elcana furent Zophai son filz,Nahath son filz, Eliab son filz, Ieroham son filz, Elcana son filz. Lés filz
C de Samuel le premier nay Vasni, puis Abia. Lés filz de Merari furent Moholi,Lobni son filz, Semei son filz, Oza son filz, Sammaa son filz, Haggia son filz, Asaia son filz. *Iceux furent que Dauid constitua sus l'estat* de la chantrerie de la maison du Seigneur : depuis que l'arche fut colloquée:& administroient deuant le tabernacle de tesmoingnage, chantans iusque à ce que Salomon edifiast la maison du Seigneur en Ierusalem. Et se tenoient à leur seruice, selon leur ordre. Et iceux furent qui assisterent auec leurs filz. Dés filz de Cahath : Heman chantre, filz de Ioël, filz de Samuel, filz d'Elcana, filz de Ieroham, filz d'Eliel, filz de Thoah, filz de Zuph,filz d'Elcana,filz de Mahath,filz d'Amasai, filz d'Elcana, filz de Ioël, filz d'Azaria, filz de Zophonias, filz de Thahath, filz d'Asir, filz d'Abiasaph, filz de Coré, filz d'Izaar, filz de Cahath, filz de Leui, filz d'Israël. Et son frere Asaph qui se tenoit à sa dextre. Asaph filz de Barachias, filz de Samaa, filz de Michaël, filz de Baaseias, filz de Melchias, filz d'Athani,filz de Zarah, filz d'Adaia, filz d'Ethan,filz de Zimma, filz de Semei, filz de Iahath, filz de Gerson, filz
de Leui. Mais lés filz de Merari leurs freres estoient à la senestre, assauoir : Ethan filz de Chusi, filz d'Abdi,filz de Nalloch, filz de Hasabias,filz d'Amazias, filz de Helcias, filz d'Amazi, filz de Boni, filz de Somer, filz de Moholi, filz de Musi, filz de Merari, filz de Leui. Et leurs freres Leuites qui furent ordonnez sus tout le seruice du tabernacle de la maison de Dieu. Mais Aharon & sés filz brusloient l'encens sus l'autel de l'holocauste, & sus l'autel dés encensemens, pour toute l'œuure du lieu tressainct & à faire supplication pour Israël, tout ainsi que Moyse seruiteur de Dieu auoit commandé. Et ceux furent lés filz d'Aharon: Eleazar, son filz, Phinehes son filz, Abi-sué,son filz, Bocci son filz, Ozi son filz, Zaraia son filz, Meraioth son filz, Amarias son filz, Achitob son filz, Zadoc son filz, Achimaaz son filz. Et celles furent leurs habitations selon leurs residences en leurs villes & limites dés filz d'Aharon, selon la famille dés Cahathites: car à iceux estoient venuz par sort. Ilz leur donnerent donc Hebron en la terre de Iuda, & lés faubourgs d'icelle à lenuiron : mais ilz donnerent lés champs de la cité & lés villages d'icelle à Caleb filz de Iephone. Ilz donnerent aussi aux filz d'Aharon dés citez pour *refu-*
ge : assauoir, Hebron, & Lobna auec Iosue.21.a.
sés faubourgs : "Iathir & Esthemoa auec
leurs faubourgs : & "Hilen auec sés faubourgs : & Dabir auec sés faubourgs: & Asan auec sés faubourgs : & Beth-
"Iether. "Helon.
semes auec sés faubourgs. Et la lignée de Ben-iamin [donna]Gabée & sés faubourgs : & Almath auec sés faubourgs : & Anathoth auec sés faubourgs. Toutes leurs citez furent treize citez, selon leurs familles. Et aux filz de Cahath, lés demourans de la famille de la demie lignée : assauoir, la demie lignée de Manassé, [escheurent] par sort dix citez. Aux filz de Gerson, selon leurs familles de la lignée d'Issachar, & de la lignée d'Aser, & de la lignée de Nephthali : & de la lignée de Manassé en Basan, treize citez. Aux filz de Merari selon leurs familles:de la lignée de Ruben, & de la lignée de Gad,& de la lignée de Zabulõ,[escheurẽt]par sort douze citez.

Aussi lés enfans d'Israël donnerent aux Leuites, dés citez, & leurs faubourgs.

Et donnerent cés citez par sort de la lignée dés filz de Iuda, & de la lignée dés filz de Simeon, & de la lignée dés filz de Ben-iamin : lesquelles ilz appellerent de leurs noms. Et ceux qui estoient dés familles dés filz de Cahath, eurent aucunes citez és termes de ceux de la lignée d'Ephraim. Il leur donnerent donc
Iof.21.b. dés *citez pour refuge : assauoir, Sichem auec sés faubourgs, en la montaigne d'Ephraim, & Gazer auec sés faubourgs: aussi Iecmaam auec sés faubourgs, & Beth-horon, auec sés faubourgs, & Aialon auec sés faubourgs, et Geth-remmon auec sés faubourgs. De la demie lignée de Manassé [donnerent] Aner & sés faubourgs, Balaam & sés faubourgs: pour la famille dés enfans de Cahath qui estoient demourez. Et aux filz de Gerson [donnerent] de la famille de la demie lignée de Manassé, Golon en Ba-
G san auec sés faubourgs, & Astharoth auec sés faubourgs. De la lignée d'Issachar [dônerent] Cedes & sés faubourgs, & Daberath auec sés faubourgs, Ramoth auec sés faubourgs, & Anem auec sés faubourgs. Et de la lignée d'Aser [donnerent] Masal auec sés faubourgs, & Abdon auec sés faubourgs, & Hucoc auec sés faubourgs, & Rohob auec sés faubourgs. Et de la lignée de Nephthali [donnerent] Cedes en Galilée et sés faubourgs, Hammon auec sés faubourgs, & Cariath-iarim auec sés faubourgs.

Aux filz de Merari qui estoient demourez, [donnerent] de la lignée de Zabulon, Remmono & sés faubourgs, & Thabor auec sés faubourgs. Et outre le Iordan, à l'endroit de Hiericho, cõtre l'Orient du Iordan [donnerent] de la lignée de Ruben, Bozor au desert auec sés faubourgs, & Iahza auec sés faubourgs, & Cademoth & sés faubourgs, & Mephaath auec sés faubourgs. Et de la lignée de Gad [donnerent] Ramoth en Galaad & sés faubourgs, & Mahanaim auec sés faubourgs, & aussi Hesebon auec sés faubourgs, & Iezer auec sés faubourgs.

CHAP. VII.

A
gen.46.b MAis lés filz d'Issachar furent, Thola, Phua, Iasub, & Semrom, eux quatre. Lés filz de Thola furent, Ozi, Raphaia, Ieriel, Iahmai, Iebsam, & Samuel, princes par lés maisons de leurs peres. De Thola gens vaillans par leurs generations furent nombrez és iours de Dauid, vingt & deux mille, six cens. Le filz d'Ozi fut Izrahia : & lés filz d'Izrahia, Michaël, Obadia, Ioël, & Ieza tous cinq princes, auec ceux de leurs generations, selon la maison de leurs peres preparez au faict de guerre, qui furent trente six mille: car ilz eurent plusieurs fem- B
mes & enfans. Et leurs freres selon toutes lés familles d'Issachar, hommes vaillans, furent nombrez selon leur parenté, en tout, octante & sept mille. Lés filz de *Ben-iamin furent troys : Bela, gen.46.
Bechor, & Iadihel. Lés filz de Bela furent Ezbon, Ozi, Oziel, Ierimoth & Iri, cinq princes de familles, & tresrobustes à la guerre. Et furent nombrez de leur genealogie, vingt & deux mille, & trente & quatre. Lés filz de Bechor furent: Zamira, Ioas, Eliezer, Elioenai, Amri, Ierimoth, Abia, Anathoth, & Almath. Tous ceux icy furent filz de Bechor. Et furent nombrez par leurs C
generations, lés princes de la maison de leurs peres, hommes tresfortz à la guerre, vingt mille, deux cens. Et le filz de Iediel fut Balhan. Et lés filz de Balhan furent Ieus, Ben-iamin, Ahod, Chanaana, Zetham, Tharsis & Ahi-sahar. Tous ceux icy furent filz de Iediel, Princes de leurs parentez : dix & sept mille, & deux cens hommes tresfortz pouans marcher en bataille. Aussi Suphim, & Huphim filz d'Ir : & Husim filz d'Aher. Lés filz de Nephthali furent Iahziel, Guni, Iezer & Sellum filz de Bala. Et Aussi le filz de Manassé fut Asriel : qu'enfanta sa concubine Syrienne, laquelle aussi enfanta Machir, pere de Galaad. Et Machir print dés femmes pour Huphim, & Suphim : lequel eut vne sœur nommée Maacha. Et le nom du second fut Zalphahad. A Zalphahad furent dés filles. Et Maacha femme de Machir enfanta vn filz, & appella son nom D
Phares : & le nom de son frere Sares, duquel sés filz furent Vlam & Recem.

Et le filz d'Vlam fut Badan. Iceux furent lés filz de Galaad, filz de Machir, filz de Manassé: mais sa sœur Melcath enfanta Ies-hud, et Abiezer, & Mohola. Mais lés filz de Semida furent: Ahian, Sechem, Lechi, & Aniam.

Lés filz d'Ephraim furent : Suthalah, & Bared son filz, Thahath son filz, Elada son filz, Thohath son filz, Zabad son filz, & Suthalah son filz, Ezer & Elad. Mais lés hommes de

Geth

Geth nayz au pays lés mirent à mort, pource qu'ilz estoient descendus pour
E prendre leur bestail. Parquoy Ephraim leur pere fut plusieurs iours en lamentation: & sés freres vindrent pour le consoler. Et quand il fut entré à sa femme, elle conceut, & enfanta vn filz, & appella son nom Beria, pource qu'il estoit [nay] " entre lés maux de sa maison. Et sa fille fut Sara, laquelle edifia Beth-horon la basse, & la haulte, & Ozan, & Sara. Et fut son filz Rapha, & Reseph, et Thalé: & Thahan son filz, Laadan son filz, Ammiud son filz, Elisama son filz, Nun son filz, Iosué son filz. Et leur possession & habitation fut Beth-el, auec sés villages, & vers Orient " Noran, & vers la region occidentale, Gazer & sés villa-
F ges. Et Sichem auec sés villages, iusque à Adaia & sés villages. Et auprés dés lieux dés enfans de Manassé [eurent] Beht-sean & sés villages. Thaanach & sés villages, Mageddo & sés villages, Dor & sés villages. En icelles habiterent lés filz de Ioseph filz d'Israël.

"Ou, pour le mal q estoit adue nu en sa maisó.

"Naarã.

Gen.46.b

*Lés filz d'Aser furent: Iemna, Iesua, Iessui, Beria & Sara leur sœur. Mais lés filz de Beria furent Heber & Melchiel, cestuy est le pere de Barzaith. Et Heber engendra Iaphlet, Somer, Hotam, & Sua leur sœur. Lés filz de Iaphlet furent: " Phosech, Bamahal, & Asuath. Iceux furent lés filz de Iaphlet. Et lés filz de Somer furent: Ahi, Roaga, Iehubba, & Aram. Lés filz de Helem
G son frere furent: Zopha, Iemna, Seles, & Amal. Lés filz de Zopha furent: Sua, Harnepher, Sual, Beri, Iamra, Bozor, Hod, Sama, Salusa, Iethran & Beera.

"Pasach.

Lés filz de Iether furent: Iephoné, Phaspha, & Ara. Mais lés filz d'Ola furent: Ara, Haniel & Rezia. Tous ceux icy furent filz d'Aser, princes dés parentez esleuz, hommes vaillans, chefz dés princes. Et furent comptez, selon leurs genealogies, gens pour aller à la guerre, le nombre de vingt & six mille hommes.

CHAP. VIII.

A Gen.46.c Sus.7.b.

MAis Ben-iamin engendra Bela son premier nay, Asbel le second, Ahara le troysiesme, Noha le quatriesme, & Rapha le cinquiesme. Et lés filz de Bela furent: Adar, Gera, Abiud, Abi-sué, Naaman, Ahoa: aussi Gera, Sephuphan, & Huran.

Iceux sont lés filz d'Ahod, lés princes dés parentez dés habitans de Gabaa: lesquelz furent transportez en Manahath. Aussi Naaman, Achia, & Gera: iceluy lés transporta: puis engendra Oza & Ahiud. Et Saharaim engendra en la region de Moab, aprés qu'il eut laissé [ceux qui estoient transportez.] Vsim, & Bara estoient sés femmes. Et engendra de Hodes sa femme: Iobab, Sebia, Mosa, Molchom, Ieuz, Sechia & Marma. Iceux sont sés filz, chefz de familles. Mais Mehusim engendra Abitob & Elphaal. Lés filz B d'Elphaal furent: Eber, Misaam & Samad, lequel edifia Ono, & Lod, & sés villages. Mais Bara & Sama furent lés chefz dés familles dés habitans d'Aialon. Iceux dechasserent lés habitans de Geth. Aussi Haio, Sesac, Ierimoth, Zabadia, Arod, Ader, Michaël, Iespha, & Ioha, lés filz de Baria, & Zabadia, Mosollam, Hezeci, Heber, Iesamari, Iezlia & Iobab, lés filz d'Elphaal: & Iacim, Zecri, Zabdi, Elienai, Selethai, Eliel, Adaia, Baraia & Samarath, filz de Semei: & Iesphan, Eber, Eliel, Abdon, Zecri, Hanan, Hanania, Ailan, Anathothia, Iephdaia, & Phanuël, filz de Sesac, & Samsari, Sohoria, Otholia, Iersia, Helia & Zechri, filz de Ieroham. Iceux C sont lés princes en leurs familles, lesquelz habiterent en Ierusalem.* Et en Gabaon habiterent " Abi-Gabaon, la femme duquel auoit nom Maacha: & son filz premier nay, Abdon, puis Zur, Cis, Baal, Nadab, Gedor, Ahaio, & Zacher. Et Maceloth engendra Samaa. Aussi iceux habiterent à l'endroit de leurs freres, en Ierusalem, auec leurs freres.

Sou.9.f. "Ou, pere de Gabaon.

*Mais Ner engendra Cis, & Cis engendra Saul. Et Saul engendra Ionathã, Melchi-sua, Abinadab, & Esbaal. Le filz de Ionathã fut Merib-baal, Merib-baal engendra Micha. Lés filz de D Micha furent: Phiton, Melech, Tharea, & Ahaz. Et Ahaz engendra Ioada, & Ioada engendra Alamath, & Azmoth & Zamri. Aussi Zamri engendra Moza: & Moza engendra Banaa, duquel Rapha fut filz, duquel fut filz Elasa, duquel fut filz Azel. Et furent six filz à Azel, & à iceux furent leurs noms: Ezricam, Bochru, Ismaël, Saria, Obdia, & Hanan. Tous ceux icy furent filz d'Azel. Et lés filz d'Esec son frere furent: Vlam son premier nay, Ieus le second, Eliphalet le troysiesme. Et lés filz d'Vlam furent hommes vaillans archiers, & eurent beaucop de filz & neueux, [iusque à] cent cinquante.

2.Samuel 14.g. Sou.9.g.

Tous ceux icy furent filz de Ben-iamin.

CHAP. IX.

A DOnc tous ceux d'Israël furent nombrez par leurs generations: & voicy ilz sont escritz au liure dés Roys d'Israël, & de Iuda: & furent transportez en Babylone, pour leur preuarication. Et lés premiers habitans qui estoient en leurs possessions, & leurs citez d'Israël furent: lés sacrificateurs, lés Leuites, & lés Nathiniens, & demourerent en Ierusalem: dés filz de Iuda, & dés filz de Ben-iamin. Ausi dés filz d'Ephraim & de Manassé. Othei filz d'Ammihud, filz d'Amri, filz d'Omrai, filz de Boni, dés filz de Pharez filz de Iuda. Et de Siloni, Asaia le premier nay, & sés filz. Et dés filz de Zara, Iehuel & sés freres, six cens nonante.

B Ausi dés filz de Ben-iamin, Salo filz de Mosollam, filz de Hoduia, filz de Senua, & Iobania, filz de Ieroham, & Ela filz d'Ozi, filz de Mochori, & Mosollam filz de Saphatia, filz de Rahuel, filz de Iebania & leurs freres, selon leurs generations furent neuf cens cinquante & six. Tous iceux furent lés princes dés familles de la maison de leurs peres. Et dés sacrificateurs: Iedaia, Ioiarib, Iachin, & Azarias filz de Helcias, filz de Mosollam, filz de Zadoc, filz de Maraioth, filz d'Achitob, Duc de la maison de Dieu. Ausi Adaias filz de Ierohan, filz de Phashur, filz de Melchia: & Maasai filz d'Adiel, filz de Iehezra, filz de Mosollam, filz de Mosollamith, filz d'Emmer, & leurs freres princes, selon la maison de leurs peres, qui furent mille sept cens soixante, hommes vaillans, pour faire l'œuure du seruice

C de la maison de Dieu. Et dés Leuites Semeia filz de Hassub, filz d'Ezricam, filz de Hasabia, dés filz de Merari, & Bacbacar charpentier, Galal, & Mathania filz de Micha, filz de Zechri, filz d'Asaph: & Obdias filz de Semeia, filz de Galal, filz d'Idithun: & Barachia, filz d'Aza, filz d'Elcana: lequel habita és villages de Nethophathi. Et lés portiers, Sellum, Accub, Talmon, Ahiman, & leurs freres. Sellum fut le prince: & iusque icy iceux furent portiers par bandes dés enfans de Leui à la porte du Roy vers Orient. Mais Sellum filz de Coré, filz d'Abiasaph, filz de Coré, & sés freres, pour la maison de son pere, lés Corites qui estoient sus lés œuures du seruice, gardes dés entrées du tabernacle: & leurs familles, selon la bande du Seigneur estoient garde de l'entrée.

Et Phinehes filz d'Eleazar estoit leur Duc deuant le SEIGNEVR. Ausi Zacharias filz de Mosollamia estoit le portier de l'entrée du tabernacle de tesmoignage. Tous ceux icy estoient esleuz portiers dés entrées, deux cens & douze: & estoient nombrez, selon leurs generations en leurs villes, que Dauid & Samuel le Voyant auoient institué selon leur foy, tant iceux comme leurs enfans, par lés portes de la maison du Seigneur, & de la maison du tabernacle pour gardes, selon leur tour. Lés portiers estoient vers lés quatre ventz: c'est assauoir, vers Orient, & Occident, vers Aquilon & Midy. Mais leurs freres qui estoient en leurs villages, venoiẽt tous lés sept iours de temps à temps auec eux en leurs "Sabbatz. Car en la foy de cés quatre puissans portiers estoient lés Leuites: & estoient sus lés chambres, & lés thresors de la maison de Dieu. Et demouroient à lenuiron du temple de Dieu: car à eux appartenoit la garde: & quand ce venoit pour l'ouurir, ilz estoient là tous lés matins. Et aucuns d'iceux estoiẽt sus lés vaisseaux du seruice. Car on lés mettoit l'eans par nombre, & par nõbre on lés en tiroit. Et aucuns d'iceux estoient constituez sus toutes vtensiles, et tous lés vaisseaux consacrez & sus la fleur de farine, & sus le vin, & l'huile, & sus l'ẽcens, & odeurs Aromatiques. Et aucuns dés enfans dés sacrificateurs faisoient lés oingnemens dés choses aromatiques. Et Mathathias qui estoit dés Leuites, premier nay de Sellum Corite, par sa foy [auoit la charge] de ce qui se faisoit en la paesle. Et aucuns dés filz de Caath & de leurs freres auoient la charge sus lés pains de proposition, pour lés apprester chascun sabbat. Et iceux sont lés chantres princes dés familles dés Leuites, qui demouroient és chambres: car à eux appartenoit d'estre iour & nuict en l'œuure. Ceux sont lés chefz dés familles dés Leuites selon leurs generations, lesquelz princes habiterent en Ierusalem. Mais en Gabaon demourerent * le pere de Gabaon, Iehiel, & le nom de sa femme Maacha. Et son filz premier nay Abdõ, Zur, Cis, Baal, Ner, Nadab, Gedor, Ahio, Zacharias, & Maceloth. Et ausi Maceloth engendra Semaam. Et iceux ausi habiterent en Ierusalem auec leurs freres, à l'endroit d'iceux. *Mais Ner engendra Cis, & Cis engendra Saul, & Saul engendra

D E F G

"en leurs sepmaines.

Sus, 8. c.

2. Samu. 9. a.

Sus, 8. d.

gendra Ionathan, Melchi-sua, Abinadab, & Esbaal. Et le filz de Ionathan fut Merib-baal, & Merib-baal engendra Micha. Et lés filz de Micha furent: Phiton, Melech, & Tharea.

Et Ahaz engendra Iahara, & Iahara engendra Alamath, Azmoth, & Zamri. Zamri engendra Moza, & Moza engendra Banaa, le filz duquel Raphaia, le filz duquel Elasa, le filz duquel Ezel. Aussi Ezel eut six filz, desquelz ceux sont lés noms: Ezricam, Bochru, Ismaël, Saraia, Obdia, Hanan. Iceux furent lés filz d'Ezel.

CHAP. X.

A Mais lés Philisthins feirent la guerre contre Israël, & chascun d'Israël s'enfuyt dés Philisthis: & tomberent naurez en la montaigne de Gelboé. Et quand lés Philisthins furent approchez en poursuyuant Saul, & sés filz: ilz frapperent Ionathan, Abinadab, & Melchisua, lés filz de Saul. Et fut la bataille aggrauée contre Saul: & lés archiers le trouuerent, & le naurerent

Iuges.9 g. 1.Roys 31.b. de flesches. Et Saul dist à son coustillier: Desgaine ton espée, & me perce d'icelle: que parauenture cés incirconcis

B icy ne viennent, & se moquent de moy. Mais son coustillier ne le voulut pas, car il craingnoit fort: Saul donc print l'espée, & se ietta sur icelle. Quand son coustillier veit que Saul estoit mort: il se ietta aussi sur son espée, & mourut. Saul donc & sés troys filz moururent, & toute sa maison ensemble moururent.

C Et quand vn chascun d'Israël qui estoient en la vallée, veirent qu'ilz estoient fuys: & que Saul & sés filz estoient mortz, ilz delaisserent leurs villes: & s'enfuyrent. Et lés Philisthins vindrent & habiterent en icelles. Et aduint le lendemain que lés Philisthins vindrent pour piller ceux qui estoient occis, & trouuerent Saul & sés filz abbatuz en la montaigne de Gelboé. Et quand ilz l'eurent pillé: ilz luy osterent la teste, & sés armures, & l'enuoyerent en leur terre: à lenuiron pour lés monstrer à leurs ydoles, & au peuple. Et mirent sés armures au temple de leur Dieu: & pendirent sa teste au temple de Da-

D gon. Et quand tous ceux de Iabes Galaad ouyrent toutes lés choses que lés Philisthins auoient faict à Saul tous lés hommes vaillans s'esleuerent, & prindrent le corps de Saul & lés corps de sés filz, & lés apporterent en Iabes: & enseuelirent leurs os soubz le chesne qui estoit en Iabes: & ieunerent sept iours. Saul donc mourut, pour sa transgression qu'il auoit commise contre le Seigneur contre la parolle d'iceluy laquelle il ne garda point: mais aussi pource qu'il demanda conseil à la diuineresse, & non au SEIGNEVR. Dont il l'occist: & transporta son royaume à Dauid filz d'Isai.

CHAP. XI.

Tous ceux d'Israël donc s'assemblerent à Dauid en Hebron, disans: Nous sommes ton os & ta chair. Aussi par cy deuant quand Saul estoit encore Roy, tu estoys cestuy qui menoys hors, & conduisoys Israël dedans. Et le Seigneur ton Dieu t'a dict: Tu gouuerneras mon peuple d'Israël, & seras Duc sus luy. Et ainsi tous lés anciens d'Israël vindrent au Roy en Hebron, & Dauid feit alliance auec eux, en la presence du Seigneur. Et ilz l'oingnirent Roy sus Israël, selon la parolle du Seigneur qu'il auoit dict par Samuël. A 2.Samuel 5.a.

Et ainsi Dauid, & tous ceux d'Israël s'en allerent en Ierusalem. Icelle est Iebus, là ou estoient lés Iebuséens habitans de la terre. Et ceux qui habitoient en Iebus, dirent à Dauid: Tu n'entreras point icy. Lors Dauid print la tour de Zion, laquelle est la cité de Dauid, & dist: Quiconque frappera dés premiers le Iebuséen, il sera capitaine & prince. Et ainsi Ioab filz de Zaruia monta dés premiers, & fut faict capitaine. Mais Dauid habita en la tour [de Zion,] & pourtant on l'appella, la cité de Dauid. Et edifia la cité tout à lenuiron, depuis Mello iusque à l'entour. Mais Ioab repara le demourant de la cité. Dauid prouffitoit en allant & en croissant: & le Seigneur dés armées estoit auec luy. Iceux furent lés princes dés fortz hommes qui estoient à Dauid: lesquelz l'ayderent en son regne auec tout Israël, pour le constituer Roy sus Israël, selon la parolle du Seigneur. *Et cestuy est le nombre dés vaillans hommes que Dauid auoit. Iesbaam filz de Hachamoni, prince entre trente. Cestuy leua sa hache sus troys cés, qui naura à vne foys: & aprés luy, Eleasar filz de son oncle, Ahohite qui estoit entre troys puissans. Cestuy fut auec Dauid en Phas-damin, quand lés Philisthins s'assemblerent là en bataille: & estoit le champ de ceste region plein d'orge: & estoit le peuple fuy de la face B C 2.Samuel 23.a.

dés Philisthins. Iceux[troys]s'arresterent au milieu du champ,& le deliurerent[qu'il ne fut bruslé.]Et frapperēt lés Philisthins,& le Seigneur feit grand salut[à son peuple.] Et troys dés
D trente princes descendirent à la pierre, en laquelle estoit Dauid à la cauerne d'Odollam,quand lés Philisthins auoient fiché leur siege en la vallée de Raphaim.

Mais lors Dauid estoit au fort:et l'ost dés Philisthins en Beth-lehem. Adonc
2.Samuel 23.c. Dauid desira[de boire,]& dist: Qui me donneroit à boire de l'eaue du puitz de Beth-lehem,qui est en la porte. Et ainsi cés troys icy trauerserent par le camp dés philisthins:& puiserent de l'eaue au puitz de Beth-lehem, qui est en la porte:ilz en prindrent & en apporterent à Dauid. Mais ilz n'en voulut point boire:ains la versa au Seigneur, disant: Mon Dieu garde de faire celà, beuuray ie le sang de cés hommes icy en leur peril ? car ilz m'ont apporté l'eaue au peril
*Vies. de leurs *ames: & pour ceste cause n'en voulut point boire. Et ce feirent cés troys vaillans. Aussi Abisai
E frere de Ioab estoit prince entre troys. Iceluy esleua sa lance contre troys cens, lesquelz il naura: & cestuy estoit le plus renommé entre troys, & fut entre troys plus noble que lés deux, & fut le Prince d'iceux. Toutesfoys n'estoit point paruenu iusque aux autres troys[premiers.]

Banaia filz de Ioiada fut homme tresrobuste, lequel auoit faict beaucop d'œuures, de Cabzéel : cestuy frappa deux fortz lyons de Moab. Et cestuy mesme descendit & tua le lyon, au milieu de la cisterne, au temps dés neiges. Aussi cestuy frappa l'homme Egyptien,duquel la stature estoit de cinq coudées: & auoit vne lance comme l'ensou-
F ble dés tisserans. Il descendit donc à luy auec son baston : & rauit la lance de la main de l'Egyptien, & l'occit à tout icel le. Ce feit Banaia filz de Ioiada : lequel estoit le plus renommé entre troys fortz:cestuy fut plus honnoré que trente. Toutesfoys n'estoit point paruenu iusque au troys[premiers.] Et Dauid le constitua son secretaire. Aussi lés puissans hommes de l'armée furent: Asah-el frere de Ioab, & Elhanan filz de son oncle, de Beth-lehem, Sammoth Arothite, Helez Phalonite, Hira filz de Acces Thecuite, Abiezer Anathothite, Sobbochai Husathite,Ilai Ahohite,Maharai Netophatite, Heled filz de Baana Netophatite, Ethai filz de Rebai de Gabaa dés filz de Ben-iamin, Banaia, Pharathonite,Hurai du torrent de Gaas, Abiel Arbathite, Azmoth Baharumite, Eliahba Saalbonite. Lés filz de Hassem Gezonite, Ionathan filz de Saga Hararite, Ahiam filz de Sachar Ha- G
rarite, Eliphal filz d'Vr, Hepher Mecherathite, Ahia Phelonite,Hezro Charmelite,Naarai filz d'Azbai,Ioël frere de Nathan, Mibahar filz de Hagari, Zelec Ammonite, Naharai Berothite, le coustillier de Ioab, filz de Zaruia, Ira Iethréen, Gareb Iethréen, Vrias Hethéen,Zabad filz d'Oholai, Adina filz de Siza Rubenite, le prince dés Rubenites, & trente auec luy, Hanan filz de Maacha & Iosaphat Mathanite, Ozia Astharothite,Samma et Iehiel filz de Hotam Arorite, Iedihel filz de Zamri, & Ioha son frere Thozaite,Eliel Mahumite,& Ieribai,& Iosela filz d'Elnaem, & Iethma Moabite, Eliel,& Obed, & Iasiel de Masobaia.

CHAP. XII.

ET iceux sont qui vindrent à Da- A
uid en Ziceleg, estant encore caché à cause de Saul le filz de Cis: lesquelz estoient entre lés puissans, donnās secours en la guerre,equippez d'arcz iettans à dextre & à senestre dés pierres [de la fonde]& flesches de l'arc.

Dés freres de Saul de Ben-iamin le prince Ahiezer, & Ioas, filz de Samaa Gabaathite: & Iaziel & Phallet, filz de Azmoth: & Baracha & Iehu Anathothite:ansi Iesmaias Gabaonite, le plus vaillant entre trente, & par dessus trente. Et Ieremias, Iehaziel, Iohanan, & Iozabad Gaderothite,Eluzai & Ierimoth, Baalia, Samaria, & Saphatia Haruphite, Elcana, & Iesia, Azarel, Ioezer, & Isbaam de Carehim, & Ioela & Zobadia filz de Ieroham de Gedor. Et aussi de Gadi, aucuns
se retirerent à Dauid, à la fortresse du desert:hommes fort vaillantz, gens expers à la guerre, promptz à l'escu & à la lance. Desquelz lés faces estoient comme faces de lyons: & estoient comme dains és montaignes pour courir legierement. Ezer le premier, Obdias le second, Eliab le troisiesme, Masmanna le quatriesme, Ieremias le cinquiesme, Ethi le sixiesme, Eliel le septiesme, Iohanam l'huytiesme, Elzabad le neufiesme, Ieremias le dixiesme, Machbonai l'vnziesme. Iceux furent lés princes de l'armée dés filz de Gad. Le moindre[mettoit en fuite] cent hommes de guerre, B

& le

&le plus grand mille. Ceux sont qui
passerent le Iordan au premier moys,
quand il estoit desbourdé sus tous sés
riuages:& chasserent tous ceux [qui de-
mouroient] és vallées aux regions orien-
tale & occidentale. Aussi aucuns
dés enfans de Ben-iamin & de Iuda vin-
C drent à la fortresse de Dauid. Et Dauid
yssit au deuant d'eux,& respondit, leur
disant: Si vous estes venuz en paix auec
moy,pour m'ayder, mon cœur sera pa-
reillement enuers vous. Mais si vous me
trahissez à més aduersaires, sans qu'il y
ayt tort en més mains: que le Dieu de noz
peres le regarde, & le chastie. Et l'esprit
vestit Amasai capitaine de trête,[et dist:]
Nous sommes à toy ô Dauid: & serons
auec toy,ô filz d'Isai. Paix,paix soit à
toy, & paix soit à ceux qui t'aydent.
Car ton Dieu est ton ayde. Dauid
donc lés receut, & lés ordonna princes
sus l'ost. Aussi aucuns de Ma-
nassé se retirerent à Dauid: quand il ve-
2. Samu. noit auec lés. * Philisthins pour comba-
29.2. tre contre Saul. Combien qu'il ne leur
D donna point ayde: car par conseil, lés
princes dés Philisthins le renuoyerent,
disans: Il retournera à son seigneur Saul,
sus [le dangier de] nostre teste. Quand
donc il reuint en Ziceleg, aucuns de Ma
nassé s'enfuyrent à luy, assauoir, Ednas,
Iozabad,Iediel, Michael, Iozabah, Eli-
hu, & Zilthai, princes de milliers qui
estoient en Manassé. Iceux donnerent
ayde à Dauid à l'encontre de l'exercite.
Car ilz estoient tous hommes tresfortz:
& furent faictz princes en l'armée. Car
ilz venoient chascun iour à Dauid, pour
l'ayder, iusque à ce qu'il fut faict vn
grand camp,comme l'armée de Dieu.

Ceux sont lés nombres dés capitaines
deliberez à la guerre qui vindrent à Da-
uid,quand il estoit en Hebron, pour trans
ferer le royaume de Saul à luy selon la
parolle du Seigneur. Lés filz de Iu-
da portans escu & lance estoiēt six mille
huyt cens equippez à la bataille.

E Dés filz de Simeon estoient sept mille
& cent,tressortz à la guerre. Dés
filz de Leui,quatre mille six cens. Et Io-
iada duc [de la lignée] d'Aharon, &
auec luy troys mille sept cens. Aussi Za
doc enfant fort & vaillant, & lés prin-
ces de la maison de son pere vingt &
deux. Et dés filz de Ben-iamin fre-
res de Saul troys mille. Car iusque icy la
plus grande partie d'iceux tenoit la gar-
de de la maison de Saul. Dés filz
d'Ephraim furent vingt mille, & huyt
cens fortz vaillans, & hommes renom-
mez en la maison de leurs peres. De
la demie lignée de Manassé,dixhuyt mil-
le qui furent designez par noms, pour
venir constituer Dauid Roy. Et,dés
filz d'Issachar, [hommes] sages qui
auoyent congnoissance dés temps, pour
sauoir, qu'elle chose deuoit faire Israël: F
desquelz lés capitaines estoyent deux
cens,& tous leurs freres suyuoient leur
aduis. De Zabulon, qui sortirent à
la guerre expers au combat, en tout in-
strument de guerre,cinquante mille dispo
sez à la guerre sans cœur double. De
Nephthali,mille princes,& auec eux tren
te sept mille [instruictz] à l'escu & à la
lance. De Dan vingt huyt mille six
cens preparez à la bataille. Et d'A-
ser quarante mille,yssans à la guerre &
gens pour faire la poincte en bataille.

Mais de delà le Iordan, dés Rubeni-
tes,& dés Gadites, & de la demie lignée
de Manassé, cent & vingt mille,[in-
struictz] en tous instrumentz de guerre
pour batailler. Tous ceux cy G
estoient gens de guerre, & pour faire la
poincte de la bataille de cœur parfaict,
& vindrent en Hebron, pour constituer
Dauid Roy sus tout Israël. Mais
aussi toute la reste d'Israël estoit d'vn cou
rage que Dauid fut faict Roy. Et furent
là auec Dauid,mangeant & beuuant par
troys iours. Car leurs freres leur en
auoient appareillé. Et aussi leurs
prochains,iusque à Issachar, & Zabulō,
& Nephthali, apportoient dés pains sur
asnes & chameaux,& sur muletz, & lés
bœufz & de la viande pour manger, de
la farine,& dés figues, dés raisins secz,du
vin,de l'huyle,dés bœufz, dés brebis en
abondance: car ioye estoit en Israël.

CHAP. XIII.

ET Dauid s'assembla en conseil A
auec sés capitaines,& centeniers,
& auec tous sés ducz: & dist à
toute la congregation d'Israël: S'il vous
plait, que la parolle que ie diray vous
semble estre du Seigneur nostre Dieu: en
uoyons [messagers] à noz autres freres
demourez en toutes regions d'Israël, &
auec eux aux sacrificateurs & Leuites,
qui habitent és villes de leurs possessiōs
qu'ilz s'assemblent à nous, & que nous
ramenions l'arche de nostre Dieu auec
nous. Car nous ne l'auons point requis B
és iours de Saul. Et toute la mul-
titude respondit que ainsi se feist. Car la
parolle auoit pleu à tout le peuple

Dauid donc assembla tous ceux d'Is-
raël,

raël, depuis le Nile [fleuue] d'Egypte, iusque à ce que tu entre en Hemath, pour amener l'arche de Dieu, de Cariath-Iarim. Et Dauid monta, & tout Israël en
2. Samu. 6.a. *Balah Cariath-Iarim qui est en Iuda, affin q̃ de là il apportast l'arche du Dieu eternel seant sus lés Cherubins: là ou son nom est inuoqué. Et mirent l'arche de Dieu sus vn nouueau chariot, de la mai-
C son d'Abinadab. Et Oza & sés freres conduysoient le chariot. Mais Dauid & tous ceux d'Israël iouoyẽt en la presence de Dieu, de toute leur vertu, en cãtiques, & en harpes, en psalteriõs, & en tabours, en cymbales, & en trompettes. Et quand ilz furent venuz iusque à l'aire de Chidon, Oza estendit sa main pour soustenir l'arche: car lés bœufz la faisoient incliner. Mais le Seigneur se courrouça contre Oza, & le frappa, pour ce qu'il auoit mis sa main sur l'arche: & mourut
D là en la presence de Dieu. Lors Dauid fut marry, de ce que le Seigneur auoit faict diuision en Oza: & appella le nom de ce lieu là, Diuision d'Oza, iusque au iour present,: & Dauid craingnit Dieu en ce iour là, disant: Commẽt pourroye-ie amener à moy l'arche de Dieu? Pource Dauid ne la retira point vers luy, assauoir en la cité de Dauid: mais la feit tourner en la maison d'Obed-edom Gethéen. Et ainsi l'arche de Dieu demoura en la maison d'Obed-edom, & fut en la maison d'iceluy par troys moys: & le Seigneur beneist la maison d'Obed-edõ, & toutes lés choses qu'il auoit.

CHAP. XIIII.

A 2. Samu. 5.b. AVssi Hiram Roy de Tyr enuoya dés messagers à Dauid, & dés boys de Cedres, & dés massons, & dés charpentiers: pour luy edifier vne maison. Et Dauid congneut que le Seigneur l'auoit confermé Roy sus Israël: et que son regne estoit esleué en hault pour son peuple Israël. Et Dauid print encore dés femmes en Ierusalẽ: dont il engendra encore dés filz & dés filles. Et iceux sont lés noms de ceux qui luy furent naiz en Ierusalem: Sammua, Sobab, Nathan, Salomon, Iebhar, Elisua, Eliphalet, Noga, Napheg, Iaphia, Elisama, Baal-iada, & Eli-
B phelet. Mais lés Philisthins oyans que Dauid estoit oinct pour Roy, sur tous ceux d'Israël, ilz s'esleuerent tous pour le "cercher. Et quand Dauid eut ouy la nouuelle, il yssit au deuant d'eux. Et lés Philisthins venans s'escarterent en la vallée de Raphaim. Lors Dauid demanda cõseil à Dieu, disant: Mõteray-ie contre lés Philisthins & lés bailleras-tu en ma main? Et le Seigneur luy dist: Monte, & ie lés bailleray en ta main.

"A mal et le deffaire.

Et quand ilz furent montez en Baal-pharazim,* Dauid lés frappa là, & dist: Dieu a diuisé més ennemis par ma main, comme la diuision dés eaues. Et pourtãt on appella le nom de ce lieu là, Baal-pharazim. Et comme ilz eussent là laissé leurs dieux, Dauid commanda, & on lés brusla au feu. De rechef lés Philisthins vindrent, & s'espardirent en la vallée. Et Dauid demanda de rechef conseil à Dieu, & Dieu luy dist: Ne monte point aprés eux, mais retire toy derriere eux, & viens à lencontre d'eux à l'opposite dés " moriers. Et quand tu orras le son du branle, du sommet dés moriers: lors tu sortiras en bataille. Car Dieu est yssu deuant toy, pour frapper le camp dés Philisthins. Dauid donc feist ainsi que Dieu luy auoit commandé: & frapperẽt le camp dés Philisthins: depuis Gabaon, iusqu'en Gazer. Et le nom de Dauid fut diuulgué en toutes lés regions: & le Seigneur donna sus toutes gens la crainte d'iceluy.

2. Samu. 5.c.d. C

D "Aucuns, poiriers.

CHAP. XV.

OR il feit pour soy dés maisons en la cité de Dauid. Et "prepara vn lieu pour l'arche de Dieu: & luy tendit vn tabernacle. Lors dist Dauid: Il n'est pas licité que l'arche de Dieu soit portée de quelcun, sinon dés Leuites: car le Seigneur lés a esleu pour porter l'arche du Seigneur, & pour le seruir à tousiourfmais. Puis Dauid assembla tous ceux d'Israël en Ierusalem, pour faire monter l'arche du Seigneur en son lieu qui luy auoit preparé. Aussi il assembla lés filz d'Aharon & lés Leuites. Dés filz de Cahath: Vriel prince: & sés freres, cent & vingt. Dés filz de Merari: Asaia prince: & sés freres, deux cens & vingt. Dés filz de Gerson: Ioël prince: & sés freres, cent & trente. Dés filz d'Elizaphan: Semeias prince, & sés freres, deux cens. Dés filz de Hebron: Eliel prince: & sés freres, octante. Dés filz d'Oziel: Aminadab prince: & sés freres, cent & douze. Et Dauid appella Zadoc, & Abiathar sacrificateurs, & Vriel, Asaia, Ioël, Semeia, Eliel, & Aminadab Leuites, & leur
B dist. *Vous qui estes lés prin- Sus.13.d.

A "Ou, edifia.

ces dés familles dés Leuites, soyez sanctifiez vous & voz freres : pour apporter l'arche du Seigneur le Dieu d'Israël, au lieu que ie luy ay appareillé : car pourtant que vous n'y estiez pas au commencement [pour la porter,] le Seigneur nostre Dieu nous a *diuisez: car nous ne l'auons point cerché selon son ordonnãce.

[a] abbatãt d'entre nous oza

Lés sacrificateurs donc & lés Leuites se sanctifierẽt pour porter l'arche du Seigneur le Dieu d'Israël. Et lés filz de Leui prindrent l'arche de Dieu, sur leurs espaules, à tout lés barres: comme Moyse auoit *commandé selon la parolle du Seigneur. Et Dauid dist aux princes dés Leuites, qu'ilz constituassent aucuns de leurs freres, chantres en instrumens de musique : assauoir en psalterions, en harpes, & en cymbales: faisans ouyr en haul çant la voix, par lyesse. Et cõstituerent dés Leuites, Heman filz de Ioël, & de sés freres, Asaph filz de Barachias, & de Merari, & de leurs freres Ethan filz de Cusaia. Et leurs freres auec eux au second ordre Zacharias, Ben-Iaaziel, Semiramoth, Iahiel, Vnni, Eliab, Banaias, Maasias, & Mathathias, Eliphalehu, Macenias, Obed-edom, & Iehiel, lés portiers. Et Heman donc & Asaph, & Ethan furent lés chantres, pour faire resonner lés cymbales d'aerain. Et Zacharias, Oziel, Semiramoth, Iahiel, Vnni, Eliab, Maasias, & Banaias en psalteriõs sur Alamoth. Et Mathathias, Eliphalehu, Macenias, Obed-edom, Iehiel, & Ozaziu, en harpes, sur seminith pour chanter triumphe. Mais Chonenias prince dés Leuites en eleuation de voix, car il estoit homme entendu. Et Barachias, & Elcana estoient portiers de l'arche. Sechanias, Iosaphat, Nathanaël, Amasai, Zacharias, Banaias, & Eliezer, sacrificateurs sonnoient lés trompettes deuant l'arche de Dieu. Et Obed-edom, & Iehias estoient portiers de l'arche. *Dauid donc, & lés anciens d'Israël, & lés capitaines, allerent pour apporter l'arche de l'alliance du Seigneur en lyesse, de la maison d'Obed-edom. Et quand Dieu auoit aydé lés Leuites qui portoient l'arche de l'alliance du Seigneur, ilz sacrifioient sept taureaux & sept moutons. Aussi Dauid estoit vestu d'vn manteau de fin lin, & tous lés Leuites qui portoient l'arche, & lés chantres, & Chonenias Prince [a]du hault [chant] auec lés chantres.

nomb. 4. C 2. Samu. 6.c. D

[a] Ou, de la pphetie.

Et sur Dauid aussi estoit l'Ephod de lin. Et tout Israël faisoit monter l'arche de l'alliance du Seigneur en triumphe: & en son de cornet, de trompettes, & cymbales, lés faisans resonner, & psalterions, & harpes. Et quand l'arche de l'alliance du Seigneur, fut venue iusque à la cité de Dauid : Michol fille de Saul, regardant par la fenestre, veit le Roy Dauid sailant & iouant, dont elle le desprisa en son cœur.

CHAP. XVI.

Ilz apporterent donc l'arche du Seigneur, & la colloquerent au milieu du tabernacle, que Dauid luy auoit estendu: & offrirent holocaustes, & oblations pacifiques deuant Dieu. Et quand Dauid eut accomply d'offrir lés holocaustes, & lés oblations pacifiques: il beneist le peuple au nom du Seigneur: & departit à tous & à vn chascun, tant à l'homme comme à la femme, vne piece de pain, & vne piece de chair, & vne bouteille [de vin.] Et constitua deuant l'arche du Seigneur aucuns dés Leuites qui seruiroient, & seroient pour faire mention [dés œuures du Seigneur] pour confesser & louër le Seigneur Dieu d'Israël: assauoir, Asaph le principal, & le second aprés luy Zacharias, Iehiel, Semiramoth, Iahiel, Mathathias, Eliab, Banaias, Obed-edom, & Iehiel [iouoyẽt] auec leurs instrumens de psalterions & de harpes. Et Asaph pour resonner en cymbales.

A 1. Roys. 6.d.

Et Banaias & Iahaziel sacrificateurs estoient continuellement auec trompettes deuant l'arche du Seigneur. Et en ce iour là Dauid constitua pour prince à rendre louënge au Seigneur, assauoir, Asaph & sés freres. B

[b] Confessez le Seigneur, & inuoquez son nom, donnez à congnoistre aux peuples sés œuures.

[b] Louëz et magnifiez. psal. 105 b Isa. 12. a.

Chantez à luy, & luy dictes psalmes: & parlez de toutes sés merueilles.

Glorifiez vous en son sainct nom : le cœur de ceux qui quierent le Seigneur se resiouysse.

Cerchez le Seigneur, & sa vertu, querez tousiours sa face.

Ayez memoire de sés merueilles qu'il a faictes, dés choses merueilleuses d'iceluy, & dés iugemens de sa bouche.

Vous semence d'Israël sés seruiteurs: vous enfans de Iacob qui estes sés esleuz.

Cestuy est le Seigneur nostre Dieu: sés iugemens sont en toute la terre.

Ayez tousiours recordation de son alliance, & de la parolle qu'il a commãdée, en mille generations.

Laquelle

Laquelle il a traictée auec Abraham: & de son iurement auec Isaac.
Et l'a constitué en ordonnance à Iacob: & à Israël en alliance eternelle.
Disant: Ie te donneray la terre de Chanaan, [a]pour cordeau de vostre heritage.
[a]partage.
Quand vous estiez vn bien petit nombre de gens estrangiers en icelle.
Lors [que voz perez] cheminoient de nation, en nation : & de royaume à vn autre peuple.
C Il ne permist point à aucun de leur faire violence : mais il a [b]argué lés Roys pour eux.
[b]Chastie.
[Cõe disant]ne touchez més Oinctz, & ne traictez pas mal més Prophetes.
psal.96.a *Chantez au Seigneur tous habitãs de la terre de iour en iour son salut.
Racomptez sa gloire entre lés gens, & sés merueilles entre tous peuples.
Car le Seigneur est grand, & fort louable : il est à craindre par dessus tous dieux.
☞ Car tous lés dieux dés peuples ne sont rien : mais le SEIGNEVR a faict lés cieux.
Gloire & magnificence est deuant luy: force & lyesse est en son [sainct] lieu.
Donnez au Seigneur, vous familles dés peuples donnez au Seigneur gloire et empire.
Donnez au Seigneur la gloire de son nom. Esleuez sacrificez : & venez deuant luy, & adorez le Seigneur en sainct honneur.
Que toute la terre tremble deuant sa face encore, qu'il a fermement estably le monde, si qu'il ne bougera point.
Lés cieux se resiouissent, & que la terre saulte de ioye, & qu'ilz l'annoncent és nations, Or le Seigneur regnera.
Que la mer, en resonne, & tout ce qui est en icelle, le champ s'en esiouysse, et
D tout ce qui est en iceluy.
Que maintenant tous arbres dés forestz donnent louenge deuant le Seigñr, car il viendra iuger la terre.
Confessez le Seigneur, car il est bon, car sa misericorde est à iamais.
Et dictes, sauue nous ô Dieu nostre sauueur, rassemble nous, & nous deliure dés nations [estranges,] affin que nous nous resiouissions en ta louenge.
Beneit soit le Seigneur, Dieu d'Israël de[c]puis vn siecle iusques à l'autre, et que tout peuple dise: [d]Amen, & louent le Seigneur.
[c]a iamais
[d]Ainsi soit il.
Et ainsi delaissa là deuant l'arche de l'alliance du Seigneur, Asaph & sés freres, pour administrer continuellement chascun iour deuant la presence de l'arche. Et [laissa] pour portiers, Obed-edom, & sés freres, soixante huyt: & Obed-edom le filz d'Idithun & Oza. Et Zadoc le sacrificateur, & sés freres sacrificateurs deuant le tabernacle du Seigneur, au lieu hault, lequel estoit en Gabaon: pour offrir holocaustes au Seigneur continuellement, sur l'autel de l'holocauste: tant au matin que au vespre, selon toutes lés choses qui sont escrites en la loy du Seigneur, qu'il commanda à Israël. Et auec luy Heman & Idithun, & lés autres esleuz, lesquelz sont designez par noms pour confesser au Seigneur, que sa misericorde est eternellement. Et auec eux estoient Heman & Idithun pour sonneurs de trompettes & cymbales pour lés faire resonner, & tous instrumens de musique du Seigneur. Et lés filz d'Idithun pour portiers. Puis tout le peuple s'en alla chascũ en sa maison: aussi Dauid retourna pour beneir sa maison.

CHAP. XVII.

MAis comme Dauid habitoit en sa maison, il dist à Nathan le Prophete: Voicy, ie habite en vne maison de Cedre: & l'arche de l'alliãce du Seigneur est soubz lés courtines. Et Nathan dist à Dauid: Fais tout ce qui est en ton cœur, car le Seigneur est auec toy. Mais en ceste nuict, la parolle du Seigneur fut faicte à Nathan, disant: Va, & parle à Dauid mon seruiteur. Ainsi dit le SEIGNEVR: Tu ne m'edifieras point de maison pour habiter. Car ie n'ay pas habité en maison, depuis le temps que i'ay faict monter lés enfans d'Israël [d'Egypte] iusque à ce iour: ains ay esté de pauillon en pauillon, & d'habitacle [en habitacle.] Et par tout ou i'ay cheminé auec tout Israël: ay-ie parlé à vn seul dés Iuges d'Israël, ausquelz i'auoye commandé de gouuerner mon peuple, disant : Pourquoy ne m'as-tu point edifié vne maison de Cedre? Maintenant donc tu diras ainsi à mon seruiteur Dauid : Ainsi dit le Seigneur dés armées: Ie t'ay prins dés pasturages quand tu suyuois lés brebis és pastures, pour estre le Duc sus mon peuple Israël : & ay esté auec toy par tout ou tu és allé : & ay extermine tous tés ennemys deuant toy. Et t'ay faict vn nom comme le renom dés grandz qui sont en la terre. Et ay constitué lieu pour mon peuple Israël, que i'ay planté, &

A 2. Samu. 7.a.
B

habitera en son lieu: & ne se remuera plus. Et lés filz d'iniquité ne lés foulleront plus, comme ilz ont faict depuis le cõmencement, & depuis lés iours esquelz ie ordonnay dés Iuges sur mon peuple Israël: & ay humilié tous tés ennemys. Et t'ay signifié que le Seigneur t'edifiera vne maison. Et quand tés iours seront accomplys, pour t'en aller auec tés peres, ie feray esleuer ta semence aprés toy, laquelle sera de tés filz: & luy prepareray son royaume. Cestuy m'edifiera vne maison: & affermiray son thronne à
C tousiours mais. Et luy seray pour pere, & il me sera pour filz: & n'osteray point ma grace de luy, ainsi que ie l'ay ostée de celuy qui a esté deuant toy. Mais ie l'establiray en ma maison, & en mon regne, à tousiours: & son thronne sera ferme à tousiours-mais. Selon toutes cés parolles, & selon toute ceste vision, Nathan parla à Dauid. Et quand le Roy Dauid fut venu, il s'asseit deuant le Seigneur, & dist: O Seigneur Dieu, qui suis-ie: & qu'elle est ma maison, que tu m'ayez faict paruenir iusque cy. Mais encore ceste chose à esté de petite estime enuers toy ô Dieu: par quoy tu as parlé de la maison de ton seruiteur pour long tẽps: & m'as pourueu selon la dispositiõ d'vn homme excellent. O Seigneur Dieu, qu'elle chose te peut Dauid d'auantage, [demander] que tu honnore ton *seruiteur*: car tu as congneu ton seruiteur. O Seigneur pour ton seruiteur, & selon ton cœur tu as faict toute ceste grande chose icy pour faire congnoistre toutes lés grãdes choses. Seigneur il n'y a nul *semblable* à toy, & n'y à point de *Dieu fors que* toy, selon tout ce que *nous* auons ouy de noz aureilles. Et qui est la seule gent en la
D terre comme ton peuple Israël, pour laquelle Dieu soit allé pour la recouurer à soy pour peuple, & pour te constituer grande renommée & terrible: affin de chasser lés gens de deuant ton peuple, lequel tu as recouuré d'Egypte. Et as ordonné ton peuple Israël pour ton peuple à tousioursmais: & toy Seigneur tu as esté son Dieu. Maintenant donc Seigneur, que la parolle que tu as dict de ton seruiteur, & de sa maison, soit confermée eternellement: & fais ainsi que tu as dict: *soit confermée [dis-ie,] & que ton nom soit magnifié eternellemẽt: & qu'on die, Le Seigneur dés armées est lé Dieu d'Israël c'est le Dieu d'Israël. Et la maison de Dauid ton seruiteur soit establie deuant toy. Car toy mon Dieu, tu as reuelé à l'aureille de ton seruiteur, que tu luy edifierois vne maison: & pourtant ton seruiteur a trouué [confiance] de prier en ta presence. Maintenant donc Seigneur, tu és Dieu: & as parlé à ton seruiteur de cés biens icy. Or maintenant vueille beneir la maison de ton seruiteur, affin qu'elle soit perpetuellemẽt deuant toy. Car Seigneur ce que tu beneis sera beneict eternellement.

*Ou, la promesse que tu as faict

CHAP. XVIII.

A Prés cés choses, fut faict que Dauid frappa lés Philisthins, & lés humilia: & print Geth, & sés villages de la main dés Philisthins: & frappa Moab, & ceux de Moab furẽt faictz seruiteurs à Dauid, luy offrans dons. A

2. Samu. 8. e.

Aussi en ce temps là, Dauid frappa Hadadezer le Roy de Zoba en Hemath, quand il s'en alla pour constituer sa puissance au fleuue d'Euphrates. Dauid donc print mille chariotz d'iceluy, & sept mille cheuaucheurs, & vingt mille hommes de pied: & coppa lés iambes [aux cheuaux] de tous lés chariotz, mais il en reserua seulement cent chariotz. Adonc lés Syriens de Damas B y suruindrent pour bailler ayde à Hadadezer Roy de Zoba, & Dauid frappa dés Assyriens, vingt & deux mille hommes. Et mist garnison en Syrie de Damas: & lés Syriens furent faictz seruiteurs à Dauid luy portans dons. Et le *Seigneur* sauuoit Dauid par tout ou il alloit. Aussi Dauid print lés bocliers d'or, qui estoient aux seruiteurs de Hadadezer & lés apporta en Ierusalem. Et aussi emporta grande abondance d'aerain, de Thebhath, & de Chun, citez de Hadadezer: duquel Salomon feit la mer d'aerain, & lés colomnes & lés vaisseaux d'aerain. *Quand *Thou Roy de Hemath eut ouy, que Dauid auoit frappé toute l'armée de Hadadezer Roy de Zoba: il enuoya Haduram son filz au Roy Dauid, pour luy demãder la paix, & luy faire feste de ce qu'il auoit bataillé contre Hadadezer & l'auoit frappé (car Thou guerroyoit auec Hadadezer) Et auoit tous vaisseaux d'or, & d'argent, & d'aerain, lesquelz aussi le Roy Dauid consacra au Seigneur, auec l'or & l'argẽt qu'il auoit osté à toutes lés nations: assauoir, d'Idumée, de Moab, & dés filz d'Ammon, dés Philisthins, & d'Amalec.

*autremẽt Thoi.
2. sam. 8. c
C

En outre Abisai filz de Zaruia, frappa Edom en la vallée dés Salines, dix huyt mille: et mist garnison en Edom, affin que tous lés Iduméens seruissent à Dauid. D

Le Seigneur sauua Dauid par tout ou il estoit allé. Et regna Dauid sus tout Israël,

Israël, faisant iugement & iustice à tout son peuple. Ioab filz de Zaruia estoit sus l'armée, & Iosaphat filz d'Ahi-
*Chroniqueur. lud estoit *Indiciaire. En outre Zadoc filz d'Achitob, auec Abimelech filz d'Abiathar estoient lés sacrificateurs: & Susa estoit le scribe. Banaias filz de Ioiada estoit sus lés Cerethiens, & Phelethiés. Mais lés filz de Dauid estoient premiers à la main du Roy.

CHAP. XIX.

A 2. Samu. 10.a. APrés aduint que Nahas Roy dés filz d'Ammon mourut, & que son filz regna pour luy. Et Dauid dist: Ie feray grace auec Hanon filz de Nahas. Car son pere m'a faict grace.

Dauid donc enuoya dés messagers pour le consoler de la mort de son pere. Et quand lés seruiteurs de Dauid furent venuz iusqu'en la terre dés enfans d'Ammon, pour cõsoler Hanon, lés princes dés enfans d'Ammon, dirent à Hanon: Pense tu que ce soit pour honnorer ton pere, en ta presence, que Dauid t'a enuoyé dés consolateurs? n'est-ce pas pour s'enquerir, de destruire & espier le pays que lés seruiteurs d'iceluy sont venuz à toy? Hanon donc, print lés seruiteurs de Dauid,
B & lés tondit, & coppa leurs robbes, par le milieu iusque aux fesses, & lés r'enuoya. Ainsi s'en allerent & l'annoncerent à Dauid par aucuns hommes, lequel enuoya au deuant d'eux: car ilz estoient hommes fort diffamez. Et le Roy dist: Demourez en Iericho iusque à ce que vostre barbe recroisse, puis retournez. Lors lés enfans d'Ammon voyans qu'ilz estoient en horreur vers Dauid: Hanõ & lesdictz enfans d'Ammon enuoyerent mille talentz d'argent, pour auoir à guaiges dés chariotz, & dés cheuaucheurs de Mesopotamie, & de Syrie Maacha, & de Zoba. Et prindrent à guaiges trẽte & deux mille chariotz, & le Roy Maacha auec
Deu. 25.a son peuple. *Et quand iceux furent venuz, ilz assiegerent leur siege à l'endroict de Medaba. Aussi lés enfans d'Ammon s'assemblerent de leurs citez, & vindrent à la bataille. Quand Dauid eut ouy c'est affaire, il enuoya Ioab, & toute l'armée dés fortz hommes. Lés filz d'Ammon donc yssirent, & ordonnerent l'armée à l'entrée de la cité. Et
C lés Roys qui estoyent venuz à son ayde, se tindrent separez au camp. Ioab dõc oyant que la bataille se faisoit cõtre soy, deuant & derriere luy, il esleut dés plus fortz hommes d'Israël, & ordonna la bataille contre lés Syriens. Et donna toute l'autre partie du peuple soubz la main d'Abisai son frere: & ordonnerent la bataille contre lés enfans d'Ammon. Et dist, Si Syrie est plus forte que moy, tu me dõneras secours. Et si lés enfans d'Ammon sont plus fortz q̃ toy, ie t'ayderay. Soys conforté, & besongnons vaillammẽt pour nostre peuple, & pour lés citez de nostre Dieu. Et le Seigñr face ce qui luy semble bon. Ioab donc s'approcha, & le peuple qui estoit auec luy, en bataille contre lés Syriens lesquelz s'enfuyoient de deuant luy. En outre lés enfans d'Ammon voyans que lés Syriens estoiẽt fuys, D
iceux aussi s'enfuyrent deuant Abisai son frere: & entrerent en la cité. Et Ioab s'en retourna en Ierusalem. Lors lés Syriens voyans qu'ilz estoient ruez ius deuant Israël: ilz enuoyerent dés messagiers, & feirent venir lés Syriens qui estoient outre le fleuue: & Sophach le prince de l'armée de Hadadezer estoit deuant eux. Quand ce fut annoncé à Dauid, il assembla tous ceux d'Israël, & passa le Iordan, & entra sus eux: & dispo sa la bataille contre lés Syriens & batailerent contre eux. Mais lés Syriens s'enfuyrent deuant Israël. Et Dauid occist de ceux de Syrie, sept mille chariotz, et quarante mille hommes de pied, & tua Sophach le prince de l'armée. Lors lés seruiteurs de Hadadezer voyans qu'ilz estoient ruez ius par Israël: ilz feirẽt paix auec Dauid, & le seruirent. Et ne voulut plus Syrie donner secours aux filz d'Ammon.

CHAP. XX.

MAis aduint aprés l'an reuolu, au temps que lés Roys sortent A 2. Samu. 11.a.
[à la bataille:] que Ioab conduict la force de l'armée, & destruisit la terre dés enfans d'Ammon, & s'en alla assieger Rabba. Et Dauid demouroit en Ierusalem, quand Ioab frappa Raba, & 2. Samu. 12.g.
la destruisit. *Et Dauid print la couronne de la teste de leur Roy, en laquelle B
trouua le poidz d'vn talent d'or, & dés pierres precieuses, laquelle fut mise sur la teste de Dauid. Et emmena hors de la cité plusieurs despouilles & le peuple q̃ estoit en icelle, & lés sia de fies, & de herces de fer, & de congnées. Ainsi feist Dauid à toutes lés citez dés enfans d'Ammõ: puis retourna auec tout le peuple en Ierusalẽ. 2. Samu. 21.a.
*Aprés ce, s'eleua vne guerre en Gazer à l'encontre dés Philisthins: lors il frappa Sobbochai Husathite & Saphai du genre dés Raphains, & furent humiliez.

Et fut encore vne guerre contre lés Philisthins: en laquelle Elhanam filz de Iair frappa Lahemi frere de Goliath

Goliath Gethéen: & le boys de sa lance estoit comme l'ensouble dés tisserans.

Et encore vne autre bataille fut faicte en Geth: en laquelle fut vn hôme de gran de stature, ayant six doigtz, et six doigtz [c'est adire, ensemble] vingt et quatre: lequel aussi auoit esté engendré de la lignée de Rapha. Cestuy deffia Israël: & Ionatham filz de Samaa frere de Dauid le frappa. Ceux cy sont naiz de Rapha en Geth, lesquelz tomberent par lés mains de Dauid & de sés seruiteurs.

CHAP. XXI.

A 2. Samuel 24. a. Lors Satan s'esleua contre Israël, et incita Dauid de nombrer Israël. Dauid donc dist à Ioab, & Princes du peuple: Allez & nombrez Israël, depuis Ber-sabée iusque à Dã: et me le rapportez, affin que ie sache le nombre d'iceux. Et Ioab respondit: Le Seigneur vueille augmenter son peuple cent foys plus qu'ilz ne sont. Mon seigneur le Roy: tous ceux là ne sont ilz point seruiteurs à mon seigneur? Pourquoy demãde ce mon seigneur, & pourquoy sera il re-

2. Samuel 24. b. puté a Israël pour mesfaict? Mais la parolle du Roy eut plus de vigueur que celle de Ioab. Lors Ioab yssit, & chemina par tout Israël, puis reuint en Ierusalem. Et donna à Dauid le compte du peuple qui fut nombré: & fut tout Israël, mille miliers, & cent mille hõmes tirans l'espée. Et de Iuda quatre cens septante mille hommes tirans l'espée. Mais il ne nombra point entre eux Leui, ne Ben-iamin: pourtant que Ioab auoit la parolle du Roy à regret. Aussi ce ste chose despleut à Dieu, & frappa Israël. Lors Dauid dist à Dieu: I'ay peché grandement, pourtant que i'ay faict telle chose. Ie te prie [a] oste maintenant l'iniquité de ton seruiteur: car i'ay faict moult

B follement. Et le Seigneur parla à Gad le Voyant de Dauid, disant: Va, & parle à Dauid, & luy dis: Ainsi dit le Seigneur: Ie te propose troys choses: prens le choiz de l'vne d'icelles, & ie la te feray. Et quand Gad fut venu à Dauid, il luy dist: Ainsi dit le Seigneur: Prẽs, ou troys ans la famine, ou par troys moys estre chassé par tés aduersaires & [b] toucher le glaiue de tés ennemys: ou troys iours le glaiue du Seigneur, & la peste sus la terre, si que l'ange du SEIGNEVR destruise [le peuple] par tous lés quartiers d'Israël. Maintenant donc regarde qu'elle chose ie respon

Dan. 13. c dray à celuy qui m'a enuoyé. *Et Dauid dist à Gad: I'ay grande angoisse. Ie te prie que ie tumbe en la main du Seigneur (car sés compassions sont moult grãdes) & que ie ne tumbe point en la main dés hommes. Et le Seigneur mist la peste, en Israël: & tumberent d'Israël septante mille hommes.

[a] Pardonne.

[b] C'est, paruenir a estre touché du glaiue.

Et Dieu enuoya l'ange en Ierusalem pour la guaster. Et comme il la guastoit, le Seigneur regarda, & se repentit de ce mal: & dist à l'ange qui guastoit: Il suffit, maintenant, que ta main cesse. Lors l'ange du Seigneur estoit auprés de l'aire d'Ornan Iebuséen. Et Dauid esle-

C uant sés yeux veit l'ange du Seigneur arrestant entre la terre & le ciel, & vn glaiue desguayné en sa main, & tourné contre Ierusalem: & Dauid auec lés anciens couuers de sacz, cheurent sur leurs faces.

Lors Dauid dist à Dieu: N'est-ce pas moy qui ay commandé de nombrer le peuple? C'est moy qui ay peché, & ay faict le mal. Qu'elle chose a faict ce troppeau icy? Seigneur mon Dieu, ie prie que ta main soit sus moy, & sus la maison de mon pere: & non sur ton peuple pour en porter la playe. Adonc l'ange du Seigneur commanda à Gad, pour dire à Dauid: qu'il montast, pour dresser vn autel au Seigneur, en l'aire d'Ornan Iebuséen.

Dauid donc monta selon la parolle de Gad, qu'il auoit dit au nom du Seigneur. Lors Ornan se retourna, & vit l'ange, & sés quatre filz auec luy se cacherent. Et Ornan battoit le grain. Et Dauid vint vers Ornan, qui regarda, & voyant Dauid il sortit hors de l'aire: & s'enclina deuant luy, la face en terre. Et Dauid luy dist: donne moy la place de ton aire, affin que ie y edifie vn autel au Seigñr, baille la moy à [a] plein pris: affin que la playe soit esteincte du peuple. Et Ornan dist à Dauid: Prens-la, & que mon

D seigneur le Roy face tout ce qu'il luy plait. Voicy ie te la donne, & dés bœufz aussi pour holocauste, & pour [apporter] du boys, & du froment pour l'oblation: ie te donne toutes cés choses. Mais le Roy Dauid luy dist: Il ne sera point faict ainsi: ains ie l'acheteray à plein pris. Car ie n'osteray point ce qui est à toy pour le Seigneur, & n'offriray point holocauste que i'aye eu pour neant.

Dauid donc donna à Ornan six cens sicles d'or de poidz pour le lieu: & edifia là vn autel au Seigneur, & offrit holocaustes & oblations pacificiques: & inuoqua le Seigneur, [b] qui l'exauça par le feu du ciel, sur l'autel de l'holocauste.

Lors le Seigneur commanda à l'ange, & il rebouta son espée en la gaine. Dauid donc incontinent voyant que

[a] autãt qu'il vaut, & souz.

[b] Qu'il enuoya, & brusla l'holocauste.

le Seigñr

le Seigneur l'auoit exaucé en l'aire d'Or
nan Iebuséen:il sacrifia là. Or le taberna
cle du Seigneur que Moyse auoit faict au
desert,& l'autel dés holocaustes, pour ce
temps là estoit au hault lieu de Gabaon.
Et Dauid ne peut aller deuāt iceluy pour
requerir Dieu:car il auoit esté espouanté
par le glaiue de l'ange du Seigneur.

CHAP. XXII.

A ET Dauid dist: Icelle est la maison
du Seigneur Dieu: & cestuy est
l'autel pour l'holocausté d'Israël.
Et commāda de assembler lés estrangiers
qui estoient en la terre d'Israël & ordon-
na d'iceux, dés massons pour tailler dés
pierres polies affin que la maison de Dieu
fust edifiée. Et aussi Dauid prepara
beaucop de fer, pour faire lés cloux dés
portes,& pour lés ioinctes:& de l'aerain
en abondance sans poidz. Et dés
boys de Cedre sans nombre, car lés Zi-
doniens & Tyriens auoient amené à Da
B uid du boys de Cedre en abondance. Et
Dauid dist: Salomon mon filz,est ieune et
delicat: Or [i'entens] edifier vne maison
au Seigneur,*qui ait nom magnifique*,ex-
cellent & de gloire,par toutes regions,&
pource ie luy prepareray maintenāt [tou
tes choses.] Dauid donc prepara cés
choses en abondance deuant sa mort.

Lors il appella Salomon son filz, &
luy commanda qu'il edifiast vne maison
au Seigneur le Dieu d'Israël.Dauid donc
dist à Salomon son filz. I'ay eu en mon
courage d'edifier vne maison au nom du
Seigneur mon Dieu: mais la parolle du
Seigneur me fut faicte, disant: Tu as re-
spandu beaucop de sang, & as faict de
2.Samuel 7.a. grandes batailles:tu ne pourras edifier de
maison à mon nom, car tu as respandu
trop de sang en terre deuant moy. Le
filz qui est nay de toy,sera homme paisi-
ble. Car ie le feray reposer de tous sés
ennemys à lenuiron: pourtant sera son
nom Salomon. Car ie donneray paix
& repos sus Israël,*en sés iours*. *Ice-
1.Chron. 17.c. & 28.b. luy edifiera vne maison à mon nom: &
me sera pour filz, *& ie luy feray pour*
pere: & confermeray le *thronne* de son
C royaume sus Israël,à tousiours*mais*.

Maintenant donc mon *filz*, *le Seignr*
sera auec toy,& tu prospereras, & edifie-
ras la maison du Seigneur ton Dieu,
ainsi qu'il à parlé de toy. Toutesfoys
que le Seigneur te donne entendement &
prudence:affin que tu puisse commander
sus Israël, & garder la loy du Seigneur
ton Dieu.Lors pourras-tu proffiter,si tu
prens garde à faire lés statutz & iuge-
mentz, que le Seigneur a commandé à
Moyse pour Israël. Fortifie toy & fais
vaillamment:ne crains & ne t'espouante
point. Voicy,selon ma* paoureté i'ay ap-
pareillé pour la maison du Seigneur, cent * Assa-uoir, au regard de Dieu.
mille talentz d'or,& mille milliers de ta-
lentz d'argent:quant à l'aerain & le fer,
il est sans poidz, car il est en abondance.
I'ay preparé lés boys & lés pierres &
adiousteras sur cés choses. Tu as auec
toy abondance d'ouuriers, de tailleurs,
de massons,& de charpentiers,& de tous D
sages en tout ouurage. Il y a or,argent,
aerain,& fer,sans nombre:metz toy dōc
à la faire:& le Seigneur sera auec toy.

Aussi Dauid commanda à tous lés
Princes d'Israël,d'ayder à Salomon son
filz, [disant:] Le Seigneur vostre Dieu
n'est il pas auec vous, & ne vous a il pas
donné repos à lenuiron? car il a baillé en
ma *main* lés *habitateurs* de la terre,& la
terre a esté assubiectie deuant le Seignr,
& deuant son peuple. Donnez donc
maintenant voz cœurs, & voz ames,
pour querir le Seigneur vostre Dieu.
Mettez vous donc à edifier le sanctuai-
re du *Seigneur Dieu:pour mettre* l'arche
de l'*alliance* du *Seigneur*, & lés saincts
vaisseaux de Dieu en la maison edifiée
au nom du Seigneur.

CHAP. XXIII.

DAuid donc fut ancien, & remply A
de iours, & constitua Salomon 1. Roys 1.c.
son filz,Roy sus Israël.Et assem
bla tous lés princes d'Israël,& lés sacri-
ficateurs & lés Leuites. Et furent nom-
brez lés Leuites, depuis l'eage de trente
ans & par dessus, & fut le nombre d'i-
ceux,trente huyct mille hōmes. D'iceux
[furent ordonnez] vingt quatre mille
pour solliciter sus la besongne de la mai-
son du Seigneur:dés Preuostz & dés Iu-
ges six mille.Eñ outre quatre mille por-
tiers,& quatre mille louans le Seigneur
auec instrumens que i'ay faict [dict il]
pour louër [le Seigneur.] *Dauid Sus.6.a.
donc lés distribua,selon lés portions dés
filz de Leui: assauoir, de Gerson, de
Cahath,& de Merari.Lés Gersonites fu
rent:Laadan,et Semei.Lés filz de Laadā
furent: *Iehiel* prince, Zethan, & Ioël,
troys.Lés filz de Semei furent:Salomith,
Haziel,& Aran, eux troys. Iceux B
furent lés princes dés familles de Laadā.

Et lés filz de Semei furent: Iahath,
* Zina,Iaus,& Baria. Iceux quatre fu- *Ziza.
rent filz de Semei. Et estoit Iahath
le premier,& Zina le second,Mais Iaus
& Baria n'eurent pas beaucop d'enfans,
& pourtant furent ilz comptez pour vne
famille,

Exo.6.d famille, & pour vne maison. *Lés
Ius.6.a. filz de Caath, furent: Amram, Izahar,
Hebron, & Vziel eux quatre. Lés
filz d'Amram furent: Aharon & Moy-
Ebr.5.d. se.*Et Aharõ fut separé affin qu'il admi-
nistrast au lieu tressainct, luy & sés filz à
tousioursmais, & pour faire encensemens
en la presence du Seigneur, & pour admi
nistrer, & bencir en son nom à tousiours.
Et Moyse homme de Dieu, & sés filz
furent appellez en la lignée de Leui.
Lés filz de Moyse furent: Gerson &
Eliezer. Le filz de Gerson fut Sebuel
Exo.2.d le premier. * Mais le filz d'Eliezer fut
Rohabia le premier. Et Eliezer n'eut
nulz autres filz. Mais lés filz de Roha-
bia furent fort multipliez. Le filz
C d'Izahar fut Salomith le premier. Lés
filz de Hebron furent Ieriahu le premier,
Amarias le second, Iahaziel le troysies-
me, Iecmaam le quatriesme. Lés filz
d'Vziel furent Micha le premier, Iesia
le second. Lés filz de Merari furent
Mahali, & Musi. Lés filz de Ma-
hali furent: Eleazar, & Cis. Et mou-
rut Eleazar, & n'eut nulz filz, mais dés
filles. Et lés filz de Cis leurs freres
lés prindrent. Lés filz de Musi fu-
rẽt: Mahali, Eder, & Ierimuth eux troys.
Iceux furent lés filz de Leui selon la
maison de leurs peres princes dés famil-
les, selon leurs comptes selon le nombre
dés noms par teste, qui faisoient l'œuure
pour le seruice de la maison du Seigneur,
depuis l'eage de vingt ans, & par dessus.
Car Dauid dist: Le Seigneur Dieu d'Is-
raël a donné repos à son peuple, & habi-
tera en Ierusalem à tousioursmais. Il don
na aussi [repos] aux Leuites, *si qu'ilz*
n'estoiẽt plus chargez de porter le taber-
nacle, & tous sés vaisseaux pour son ser-
D uice. Car selon lés derniers commande-
mens de Dauid, le nombre dés filz de Le
ui, fut depuis l'eage de vingt ans, & au
dessus. Lesquelz aussi il constitua soubz
la main dés filz d'Aharon pour le seruice
de la maison du Seigneur: és paruis, & és
chambres, & en la purification pour san-
ctifier toutes choses, & à l'œuure du ser-
uice de la maison de Dieu. Et pour lés
pains de proposition, pour la fleur de fa-
rine, pour l'offerte, pour lés torteaux sans
leuain, pour la friture, & la chose rostie: &
pour toute sorte de mesure, & pour assi-
ster chascun matin à confesser & louër le
Seigneur. Et semblablement au vespre, &
pour offrir tous holocaustes au Seigneur
és sabbatz & és festes de nouuelle lune,
és solennitez [annuelles] en nombre &
ordonnance à eux faicte continuellement
deuant le Seigneur, & affin qu'ilz gar-
dassent lés obseruations du tabernacle
de tesmoignage: & l'obseruation du san-
ctuaire, & l'obseruation dés filz d'Aha-
ron leurs freres, pour le seruice de la mai-
son du Seigneur.

CHAP. XXIIII.

A
ET lés enfans d'Aharon auoient
leurs * portions. Lés filz d'Aha *Offices
ron furent: Nadab, Abihu, Elea- departiz.
zar, & Ithamar. Mais Nadab & Abihu Leui.10.a
moururent deuant leur pere, & n'eurent
point d'enfans. Mais Eleazar & Itha-
mar exercerent la sacrificature. Et Da-
uid lés diuisa: c'est assauoir, Zadoc dés
filz d'Eleazar, & Achimelec dés filz
d'Ithamar, pour administrer, selon leur
tour en leur office. Et furent trouuez en
beaucop plus grand nombre, lés filz
d'Eleazar entre lés princes dés hommes,
que lés filz d'Ithamar. Et furent diuisez:
c'est assauoir, aux filz d'Eleazar, seize
princes, selon lés familles, & aux filz
d'Ithamar selon leurs familles, huyct. Et B
fut diuisée l'vne dés pars, de l'autre
par sort. Et lés princes du sanctuaire &
lés princes [de la maison] de Dieu, furẽt
tant dés filz d'Eleazar, q̃ dés filz d'Itha-
mar. Et Semeias scribe filz de
Nathanaël dés Leuites lés descrit deuãt
le Roy, & lés princes: & deuant Zadoc
le *sacrificateur*, & Achimelec filz d'Abia
thar, & lés princes dés familles dés sacri-
ficateurs & Leuites: assauoir, vne famille
conioincte à Eleazar: & l'autre conioin-
cte à Ithamar. Et le premier
sort yssit à Ioiarib, le second à Iedaia, le
troysiesme à Harim, le quatriesme à Seo-
rim, le cinquiesme à Melchia, le sixiesme
à Miamin, le septiesme à Hachez, l'huy-
tiesme à Abia, le neufiesme à Iesua, le di-
xiesme à Sechania, l'vnziesme à Eliasib,
le douziesme à Iacim, le treziesme à Hu- C
pha, le quatorziesme à Isbaab, le quin-
ziesme à Belga, le seziesme à Emmer, le
dixseptiesme à Hezir, le dixhuytiesme à
Haphzez, le dixneufiesme à Pethahia,
le vingtiesme à Ezechiel, le vingt &
vniesme à Iacin, le vingtdeuxiesme à Ga-
mul, le vingttroysiesme à Delaiahu, le
vingtquatriesme à Maaziahu. Icel-
les furent leurs ordres selon leurs serui-
ces, pour entrer en la maison du Seigneur
selon leur ordre, soubz la main d'Aha-
ron leur pere, ainsi que le Seigneur le
Dieu d'Israël luy auoit cõmãdé. Mais
dés filz de Leui, qui estoient demourez
dés filz d'Amram, en estoit Subaël: &
dés filz de Subaël, Iehedia. Aussi dés filz

de Rohabia le prince Iesia. Mais [le filz]
d'Izahari fut Salemoth: & le filz de Sa-
lemoth fut Iahath: & le filz d'iceluy fut
Ieriahu [le premier,] Amarias le second,
Iahaziel le troysiesme, Iecameam le qua-
D triesme. Le filz d'Vziel fut Micha,
le filz de Micha fut Samir: Le frere de
Micha fut Iesias, & le filz de Iesias fut
Zacharias. Lés filz de Merari: fu-
rent Moholi, & Musi. Le filz de Iaazia-
hu fut Beno. Lés filz de Merari, de
Iaaziahu, Beno, & Soham, Zaccur, &
Ebri. Et Eleazar [filz] de Moholi, le-
quel n'auoit nulz enfans. Et le filz de
Cis fut Ierahemel. Lés filz de Musi
furẽt: Moholi, Eder. & Iermoth. Iceux
furent lés filz de Leui, selon lés maisons
de leurs familles. Iceux aussi iettẽrẽt
lés sortz contre leurs freres, lés filz d'A-
haron, deuant le Roy Dauid, & Zadoc,
& Achimelec: & lés princes dés familles
dés sacrificateurs, & Leuites, le chef de la
famille contre son moindre.

CHAP. XXV.

A ET Ainsi Dauid, & lés princes de
l'armée separerẽt lés filz d'Asaph,
& de Heman, & d'Idithun pour le
seruice: lesquelz prophetiseroient en psal-
terions, en harpes, & en cymbales. Et
fut le nombre d'iceux hommes ouurans
en leur office: assauoir, Dés filz d'A-
saph Zachur, Ioseph, Nathanias, &
Asarela, filz d'Asaph, soubz la main
d'Asaph, qui prophetisoit selon la com-
mission du Roy. Lés filz d'Idi-
thun furent Godolias, Zuri, Iesaia, Hasa-
bias, & Mathathias eux six soubz la
main de leur pere Idithun: lequel prophe-
tisoit en la harpe, en confessant & louant
le Seigneur. De Heman. Lés filz
de Heman furent: Boccias, Mathanias,
Vziel, Subuel, Ierimoth, Hananias, Hana-
ni, Eliatha, Geddalthi, Romamthi Ezer,
Iesbocasa, Mallothi, Hothir, & Maha-
zioth. Tous ceux icy furent filz de
Heman, le Voyant du Roy, és parolles
de Dieu, pour exalter la corne. Et Dieu
donna à Heman quatorze filz & troys
filles. Tous ceux icy estoient soubz
B la main de leurs peres [ordonnez] pour
le chant de la maison du Seigñr en cym-
bales & en psalterions, & en harpes, au
seruice de la maison de Dieu par la com-
mission du Roy: assauoir, Asaph, & Idi-
thun & Heman. Et le nombre de ceux
qui estoient enseignez au cantique du
Seigneur, vn chascun fort sauant, estoient
deux cens octante huyct. Et iette-
rent lés sortz pour leurs ordres, tant
pour le plus grand, comme pour le plus
petit, tant pour celuy qui enseigne que
pour celuy qui est enseigné. Et le pre
mier sort yssit à Ioseph, qui estoit d'A- C
saph. Le second à Godolias, qui auec
sés filz & sés freres estoient douze. Le
troysiesme à Zachur, à sés filz & à sés
freres eux douze. Le quatriesme à
Izari, à sés filz & à sés freres eux douze.
Le cinquiesme à Nathanias, à sés filz
& à sés freres eux douze. Le sixies-
me à Boccias, à sés filz & à sés freres
eux douze. Le septiesme à Isarela,
à sés filz & à sés freres eux douze. Le
huytiesme à Isaias, à sés filz & à sés fre-
res eux douze. Le neufiesme à Matha
nias à sés filz & à sés freres eux douze.
Le dixiesme à Semei, à sés filz & à sés
freres eux douze. L'vnziesme à Aza- D
réel, à sés filz & à sés freres eux douze.
Le douziesme à Hasabia, à sés filz &
à sés freres eux douze. Le treziesme
à Subaël, à sés filz & à sés freres eux
douze. Le quatorziesme à Matha-
thias, à sés filz & à sés freres eux douze.
Le quinziesme à Ierimoth, à sés filz &
à sés freres eux douze. Le seziesme
à Hananias à sés filz & à sés freres eux
douze. Le dixseptiesme à Iesboca-
sa, à sés filz & à sés freres eux douze.
Le dixhuytiesme à Hanani, à sés filz
& à sés freres eux douze. Le dix-
neufiesme à Mallothi, à sés filz & à sés
freres eux douze. Le vingtiesme à
Eliatha, à sés filz et à sés freres eux dou-
ze. Le vingt & vniesme à Hothir, à sés
filz & à sés freres eux douze. Le
vingtdeuxiesme à Geddalthi, à sés filz &
à sés freres eux douze. Le vingt-
troysiesme à Mahazioth, à sés filz & à
sés freres eux douze. Le vingtqua-
triesme à Romamthi Ezer, à sés filz & à
sés freres eux douze.

CHAP. XXVI.

MAis lés diuisions dés portiers A
furent dés Corites: Meselemia
filz de Coré dés filz d'Asaph.
Lés filz de Meselemia furent Zacarias
le premier nay, Iadihel le second, Zaba-
dias le troysiesme, Iathniel le quatriesme,
Elam le cinquiesme, Iohanã le sixiesme,
Elioenai le septiesme. Lés filz
d'Obed-edom furent: Semeias le premier
nay, Iozabad le second, Ioa le troysies-
me, Sachar le quatriesme, Nathanaël le
cinquiesme, Ammiel le sixiesme, Issachar
le septiesme, Pholathai l'huytiesme: car
Dieu le beneit. Et à Semeias
son filz, furent nayz dés filz qui gou-
uernoient

uernoient la maison de leurs peres:car ilz estoient hommes vertueux. Lés filz donc de Semeias, furent: Othni, Raphael, Obed, Elzabad, et sés freres vaillans gẽs, aussi Elihu, Samachias: tous ceux icy sont dés filz d'Obed-edom, eux & leurs filz & leurs freres, hommes puissans & vaillans pour seruir en leur ministere soixante deux, dudict Obed-edom. En
B outre lés filz de Meselemia, & lés freres d'iceux furent dixhuyt vaillans gens.

De Hosa, dés filz de Merari, le prince fut Semri: car combien qu'il ne fut point premier nay: toutesfoys son pere le constitua pour prince. Helcias fut le second, Tabelias le troiziesme, Zacarias le quatriesme. Tous filz & freres de Hosa eux treize. Entre iceux fut faicte la distribution dés portiers, pour estre lés principaux ayans la garde encontre leurs freres quand ilz ministroient en la maison du Seigneur. Ilz ietterent donc lés sortz, le petit comme le plus grand selon leurs familles, pour chascune porte. Et ainsi le sort d'Oriẽt escheut à Selemeias. Mais à Zacarias son filz, homme ingenieux et de bon conseil ietterent lés sortz, & son sort escheut en Aquilon. A Obed-edom fut le Midy, et à sés filz la maison de septentrion. A "Suphim & à Hosa vers Occident, auprés de la porte qui meine à la voye qui monte: garde contre garde.

"ou, d'Asuppim.

Et vers Orient estoient six Leuites: & vers Aquilõ quatre par iour: & vers Mi-
C dy semblablement quatre par iour: & au lieu dés assemblées deux en chascun lieu. Et au lieu pour retirer lés vaisseaux vers Occidẽt estoiẽt quatre: par la voye deux & "deux en Parbar. Icelles furent lés diuisions dés portiers dés filz dés Corites & dés filz de Merari. Et lés Leuites, Achias estoit sus lés thresors de la maison de Dieu, & sus lés thresors dés choses sanctifiées. Et lés filz de Laadan, filz de Gerson. De Laadan furent lés princes dés familles. De Laadan donc, furent Gersonni & Iehieli. Lés filz de Iehieli furent: Zethan, & Ioël lés freres [ordõnez] sus lés thresors de la maison du Seigneur. Dés Amramites, dés Izaharites, dés Hebronites, & dés Ozihelites. Et Subuel filz de Gerson filz de Moyse estoit constitué sus lés thresors. Et sés freres d'Eliezer, duquel le filz estoit Rahabia, & le filz de cestuy Isaias, et le filz d'iceluy Ioram, & le filz de cestuy Zechri, & le filz d'iceluy Selomith. Cestuy Selomith & sés freres furent mis sus lés thre
D sors dés choses sainctes, que Dauid Roy & lés princes dés familles, lés capitaines,

"Aucuns, deux à chascune maison.

lés centeniers, & lés princes de l'armée sanctifierent, dés batailles, & despouilles, qu'ilz auoient consacrez pour la reparation du temple du Seigneur. Toutes lés choses aussi que sanctifia Samuel le Voyant, & Saul filz de Cis, et Abner filz de Ner, & Ioab filz de Zaruia: & ce que tout hõme auoit sanctifié estoit soubz la main de Selomith & de sés freres. De Izahar estoiẽt, [Preuostz] & Iuges Chonenias et sés filz, és œuures de dehors sus Israël. Pareillement de Hebron: Hasabias & sés freres, hommes tresfortz qui furent mille sept cens, presidoient sus la visitation d'Israël outre le Iordan, vers Occidẽt, sus toutes lés œuures du Seigneur, & le seruice royal. Et le prince de ceux dés Hebronites fut Iedia: selon sés generations par familles. Au quarantiesme an du regne de Dauid furent cerchez, & trouuez entre eux en Iazer Galaad hommes tresfortz, & sés freres vaillans gens, deux mille sept cens princes dés familles. Lesquelz le Roy Dauid establit sus lés Rubenites, Gadites, & la demie lignée de Manassé, pour tout l'affaire de Dieu, & du Roy.

CHAP. XXVII.

Pareillement lés enfans d'Israël, selon leur nombre: assauoir, lés princes dés familles, lés capitaines, lés cẽteniers, & lés preuostz d'iceux seruoiẽt au Roy selon toutes choses dés ordonnances, entrant & yssant chascun moys par tous lés moys de l'an: chascune ordonnance estoit de vingt & quatre mille. Iesboam filz de Zabdiel presidoit sus la premiere ordonnance au premier moys: & soubz son ordonnance estoient vingt & quatre mille dés filz de Pharez, prince de tous lés princes en l'armée, du premier moys. Dudia Ahohite estoit sus l'ordonnance pour le secõd moys, & en son ordonnance Macceloth Duc [son coadiuteur:] & soubz son ordonnance estoient vingt & quatre mille. A

Le prince de la troysiesme ordonnance pour le troysiesme moys estoit Banaias filz de Ioiada sacrificateur chef, & soubz son ordonnance estoient vingt & quatre mille. Cestuy est Banaias le tresfort entre trente, & par dessus lés trente. Et en l'ordonnance d'iceluy estoit Amizadab son filz. Le quatriesme pour le quatriesme moys estoit Asaël frere de Ioab, & Zabadias son filz aprés B
luy: et soubz son ordonnance auoit vingt & quatre mille. Le cinquiesme pour le cinquiesme moys estoit le prince Samahut Izrahite: & soubz son ordonnance

auoit vingt & quatre mille. Le sixiesme pour le sixiesme moys estoit Ira le filz d'Acces Thecuite: & soubz son ordonnance vingt & quatre mille. Le septiesme pour le septiesme moys estoit Helez Phallonite dés filz d'Ephraim: & soubz son ordonnãce auoit vingt & quatre mille. L'huytiesme pour l'huytiesme moys estoit Solbochai Husathite [de la lignée] de Sarhi & soubz son ordonnance auoit vingt & quatre mille.

Le neufiesme pour le neufiesme moys estoit Abiezer Anathothite, dés filz de Iemini: & soubz son ordonnance auoit vingt & quatre mille. Le dixiesme pour le dixiesme moys estoit Maharai Netophathite [de la lignée] de Zarhi: & soubz son ordonnãce auoit vingt et quatre mille. L'vnziesme pour l'vnziesme moys estoit Banaias Pharathonite, dés filz d'Ephraim: & soubz son ordonnance auoit vingt & quatre mille.

Le douziesme pour le douziesme moys Heldai Netophathite [de la lignée] d'Othoniel: & soubz son ordonnance auoit
C vingt & quatre mille. *En outre ceux cy presidoient sus lés lignées d'Israël.* Sus lés Rubenites le Duc Eliezer, filz de Zechri. Sus lés Simeonites Saphatias, filz de Maacha. Sus lés Leuites: Hasabias filz de Camuel.

Sus ceux d'Aharon, Zadoc. Sus Iuda: Elieu qui estoit dés freres de Dauid. Sus ceux d'Issachar: Amri filz de Michaël. Sus ceux de Zabulon: Iesmaias filz d'Abdias. Sus ceux de Nephthali: Ierimoth filz d'Azriel.

Sus lés filz d'Ephraim: Hosée filz de Ozaziu. Sus la demie lignée de Manassé: Ioël filz de Phadaias. Sus l'autre demie lignée de Manassé en Galaad: Iado filz de Zacarias. Sus ceux de Ben-iamin: Iaasiel filz d'Abner. Et sus Dan: Azraël filz de Ieroham.

Iceux furẽt lés princes dés lignées d'Israël. Et Dauid ne leua point le nombre de ceux depuis l'eage de vingt ans et au dessoubz: car le Seigneur auoit dit, qu'il multiplieroit Israël, cõme lés estoilles du ciel. Ioab filz de Zaruia auoit commencé de nombrer, & ne le parfeit point, à cause de ce que l'ire de Dieu estoit venue sus Israël: & pourtant le nombre de ceux qui auoient esté nombrez, n'est pas relaté és Chroniques annuelles du Roy Dauid. Et sus lés thresors du
D Roy fut Azmoth filz d'Adiel. Mais Ionathan filz d'Ozia [presidoit] sus lés thresors qui estoient és champs, és citez, & és villages, & és chasteaux. Ezri filz de Chelub presidoit sus ceux qui besongnoient és champs au labeur de la terre. Et Semeias Ramathite sus lés vignerons. Zabdi Sophonite presidoit sus la vendange & sus lés celliers aux vins. Et Baal-hanan Gaderite sus lés oliuiers & lés figuiers qui estoient en la campaigne. Ioas estoit sus lés repositoires de l'huyle. Pareillement sus la vacherie paissant en Saron, estoit Setar Saronite. Et sus la vacherie és vallées, estoit Saphat filz d'Adlai. Et sus lés chameaux, Vbil Ismaëlite. Sus lés asnes estoit Iadias Meronathite.

Et sus lés brebis Iaziz Hagarenite.

Tous ceux icy furent lés princes de la cheuãce qui appartenoit au Roy Dauid.

Mais Ionathan oncle de Dauid, conseillier, homme entendu, & litteré: cestuy & Iehiel filz de Hachamoni estoient auec lés filz du Roy. Achitophel estoit conseillier du Roy. Et Chusai Arachite estoit amy du Roy. Aprés Achitophel fut Ioiada filz de Banaias, & Abiathar. Et le prince de l'armée du Roy estoit Ioab.

CHAP. XXVIII.

Dauid dõc assembla tous lés princes d'Israël, lés princes dés lignées, & lés princes dés ordonnances qui administroient au Roy, & lés capitaines & lés centeniers, & lés princes de toute la cheuãce & possessiõ du Roy: & sés filz auec lés Eunuques, & lés puissans & tous lés plus robustes qui estoiẽt en l'armée de Ierusalem. Et le Roy se leua sur sés piedz, & dist: Més freres, & mõ peuple escoutez moy: I'ay eu en mõ cœur d'edifier vne maison pour repos de l'arche de l'alliance du Seigneur, & pour la scabelle dés piedz de nostre Dieu: et ay faict l'appareil pour l'edifice. Mais Dieu m'a dict: *Tu n'edifieras point de maison à mon nom: pource que tu és homme de guerre, & que tu as respandu le sang. Mais aussi le Seigneur Dieu d'Israël m'a esleu, de toute la maison de mõ pere: pour estre Roy sus Israël, à tousioursmais. Car de Iuda il a esleu le prince. Et de la maison de Iuda, la maison de mon pere: & entre lés filz de mon pere, luy a pleu de m'eslire pour estre Roy sus tout Israël. Et d'entre tous més filz (car le Seigneur m'a donné plusieurs filz) il a esleu Salomon mon filz pour seoir sus le thronne du royaume du Seigneur sus Israël. *Et m'a dict: Salomon ton filz edifiera ma maison, & més paruis. Car ie l'ay esleu pour mon filz, & luy seray comme pere: & cõfermeray son royaume, à tousiours

mais

[Marginal notes: A; 1. roys. 3 a; Sap. 9. a.; B; 1. Chron. 17. 2.]

mais: s'il se parforce de faire més commã-
demens & més iugemens, comme auiour-
dhuy. Maintenant donc en la presence
de tout Israël, congregation du Seigneur,
& aux aureilles de nostre Dieu: gardez
& enquestez diligemment tous lés com-
mandemens du Seigneur nostre Dieu:
affin que vous possediez la bonne terre:
& que la faciez heriter à voz enfans
C aprés vous à tousiourſmais. Mais
toy mon filz Salomon, congnoy le Dieu
de ton pere: & sers à luy de cœur par-
faict, & de courage voluntaire. Car le
Seigneur regarde tous lés cœurs, & en-
tend toutes imaginations dés pensées. Si
tu le cerche, tu le trouueras: mais si tu le
delaisse, il te deboutera eternellement.
Psal. 7. * Voys maintenant que le Seigneur t'a
esleu, pour luy edifier vne maison du san-
ctuaire: soys donc conforté, & la fais.

Lors Dauid donna à Salomon son filz la disposition du porche [du temple,] & de sés maisons, & de sés cabinetz, & de sés galleries, & de sés chambres de dedans, & de la maison du propiciatoire: & la disposition de toutes lés choses qu'il auoit en son esprit: dés paruis, & de toutes lés chambres à lenuiron pour lés thresors de la maison du Seigneur, & pour lés thresors dés choses sainctes: & pour lés ordonnances dés sacrificateurs & Leuites, & pour toutes lés œuures du seruice de la maison du Seigneur, & pour tous lés vaisseaux du seruice du temple du Seigneur. Pour l'or selon le poidz d'or, pour tous lés vaisseaux de chascun seruice: & tous lés vaisseaux d'argent, selon le poidz [d'argẽt] pour tous lés vaisseaux de chascun seruice. Et le poidz pour lés chandeliers d'or, & pour leurs lampes d'or, selon le poidz de chascun chandelier & lampes d'iceluy. Et pour lés chandeliers d'argent selon le poidz de chascun chandelier & lampes, selon le seruice d'vn chascun chãdelier. Et lés poidz
D de l'or pour lés tables de proposition, pour chascune table. Semblablement l'argent pour autres tables d'argent. Aussi distribua le poidz pour lés hauetz, & lés [a]bassins, & lés encensoirs de pur or, & pour lés platz d'or, auec le poidz de chascun plat: & pour lés platz d'argent, auec le poidz de chascun plat. Et pour l'autel, dés encensemens de l'or trespur auec le poidz. Et de l'or pour la disposition du chariot dés Cherubins estendans lés aisles, & couurans l'arche de l'alliance du Seigneur. Toutes cés choses (dist il) sont en escrit par la main du Seigneur, & m'a donné à entendre toutes lés œuures de ceste disposition [du bastiment.] Dauid aussi dist à Salomon son filz: soys cõforté, & soys hardy, & le fais: ne crains point, et ne t'espouante pas: car le Seigneur Dieu mon Dieu sera auec toy, & ne te delaissera point, & ne t'abandonnera point iusque à ce que tu aye parfaict tout l'ouurage du seruice de la maison du Seigneur.

[a] aucuns, aiguieres

Voicy lés ordonnances dés sacrificateurs, & dés Leuites, pour tout le seruice de la maison de Dieu, & seront auec toy en tout l'oeuure tous prestz, en science, en tout le seruice: & lés princes & tout le peuple en toutes tés choses.

CHAP. XXIX.

A Aussi le Roy Dauid dist à toute la congregation: Dieu a esleu Salomon mon filz encore enfant & tendre. Et l'ouurage est grand: car aussi [on ne dispose] point l'habitation pour l'homme: mais pour le Seigneur Dieu. Et moy, de toutes més forces ay appareillé pour la maison de mon Dieu. De l'or pour lés choses d'or, & de l'argent pour celles qui seront d'argent. L'aerain pour celles qui seront d'aerain, du fer pour celles qui seront de fer, du boys pour lés choses de boys, dés pierres d'Onix, & dés remplages de pierres precieuses, & de broderie, & de toute pierre [a]precieuse, & pierres de marbre en abondance. Et encore ay-ie (pour l'affection que i'ay à la maison de mon Dieu) or, & argent de mon propre, lequel i'ay donné au temple de mon Dieu, à part outre toutes lés choses que i'ay apprestées, pour la maison du sanctuaire: assauoir, troys mille talentz d'or d'Ophir, & sept mille talentz d'argent trespur, pour dorer lés paroitz dés maisons. Et que l'or soit par tout là
B ou il faut or, & l'argent par tout ou il faut argent: & pour faire tout œuure par mains d'ouuriers. Et si aucun offre voluntairement qu'il consacre auiourdhuy sa main au Seigneur. Parquoy lés princes dés familles, et lés princes dés lignées d'Israël, aussi lés capitaines & centeniers, et lés princes de l'œuure du Roy, offrirent voluntairement & donnerent pour le seruice de la maison de Dieu, cinq mille talentz d'or, & dix mille pieces, dix mille talentz d'argent, & dixhuyt mille talentz d'aerain, & cent mille talentz de fer. Et tous ceux qui auoient quelques pierres, lés donnerent au thresor de la maison du Seigneur, par la main de Iehiel Gersonite. Et le peuple se
C resiouyst donnant voluntairemẽt ce qu'il auoit; car ilz offroient de cœur parfaict au

[a] aucuns, escarboucle, ou autre gẽme, dicte Stibion.

au Seigneur. Aussi Dauid fut fort ioyeux,& beneist le Seigneur deuant toute la multitude,& dist:O Seigneur Dieu d'Israël,nostre pere,tu és beneit dés le siecle, & à tousioursmais. Car Seigneur à toy est magnificence,puissance,gloire, victoire,& louenge.Car tout ce qui est au ciel & en la terre est tien. Seigneur le royaume est à toy,& és esleué prince sus toutes choses.De toy sont lés richesses & honneur:& as domination par tout. Et en ta main est vertu & puissance:& en ta main,est pour magnifier & corroborer toutes choses. Donc maintenant nostre Dieu,nous te rendons louenge & collaudons le nom de ta magnificence. Mais qui suis-ie, & quel est mon peuple, que nous te puissions * offrir voluntairement telles choses? Car toutes choses sont de toy,& de ta main nous te lés donnons.

*cõme de nous, & du nostre.

D Car nous sommes estrangers & forains deuant toy, ainsi que tous noz peres. * Noz iours sont comme l'vmbre sus la terre:& n'y a nulle attente. Seigneur nostre Dieu, toute ceste abondance que nous auons preparé, pour t'edifier vne maison en ton sainct nom,est de ta main, & toutes choses sont à toy. Mon Dieu ie congnoy que tu esprouue le cœur, & que tu ayme droicture. I'ay voluntairement offert de cœur droict toutes cés choses:& ay maintenant veu ton peuple qui a esté icy trouué t'offrir voluntairement en ioye.O Seigneur Dieu d'Abraham,d'Isaac,& d'Israël noz peres, garde ce* en l'imagination dés pensees du cœur de ton peuple à tousiours,& leur prepare le cœur à toy. Donne aussi vn cœur parfaict à mon filz Salomon, affin qu'il garde tés commandemens,& tés tesmoignages,& tés ordonnances:& qu'il face toutes choses, & qu'il edifie la maison pour laquelle i'ay apresté[lés despẽses.]

Gen. 15.c
Sop. 2.b.

*Selon le propos.

E

Aprés ce,Dauid dit à toute la congregation:Ie vous prie,beneissez le Seigneur vostre Dieu. Et toute l'eglise beneist le Seigneur Dieu de leurs peres, & s'enclinerent & s'agenouillerent deuant le Seigneur & le Roy. Puis sacrifierent sacrifices au Seigneur:& à l'autre iour offrirent holocaustes:assauoir,mille taureaux,mille moutons, & mille agneaux

F auec leurs mixtions, & oblations en grand nombre pour tous ceux d'Israël: ilz mangerent & beurent en ce iour là deuant le Seigneur en grande liesse: & *créerent Roy pour la seconde foys Salomon filz de Dauid. Ilz l'oingnirent au Seigneur pour Duc, & Zadoc pour sacrificateur. Et Salomon fut assis sus le siege du Seigneur pour Roy, au lieu de Dauid son pere, & prospera: aussi tout Israël obeit à luy. Semblablement tous lés princes & lés puissans, & tous lés filz du Roy Dauid donnerent la main,& furent subiectz au Roy Salomon. Le Seigneur donc magnifia grandement Salomon deuant tout Israël:& luy donna gloire du royaume, telle que nul Roy deuant luy n'auoit eu en Israël. * Et ainsi Dauid filz

1. Roys. 1.f.

G d'Isai regna sus tout Israël: & lés iours qu'il regna sus Israël, furent quarante ans. Il regna sept ans en Hebron, & trente troys ans en Ierusalem. Et mourut en bonne vieillesse,plein de iours, de richesses, & de gloire. Et Salomon son filz regna pour luy. Mais lés premiers faictz du Roy Dauid, & lés derniers sont escritz au liure de Samuel le Voyant, & au liure de Nathan le prophete,& au volume de Gad le Voyant. Aussi auec tout son regne,& sa force, & temps [dés tribulations] qui passerent soubz luy,& soubz Israël:et soubz tous lés royaumes dés pays.

1. Roys. 2.c.

Fin du premier liure dés Crhoniques, dict Paralipomenon.

LE SECOND liure dés Chroniques, ou Paralipomenon.

CHAP. I.

A SAlomon filz de Dauid se fortifia en son royaume:& le Seigneur son Dieu estoit auec luy,& le magnifia haultement. Et iceluy feist commandement à tout Israël, aux capitaines,& aux centeniers, & aux Iuges, & à tous lés Princes de tout Israël, & chefz dés familles. Puis Salomon & toute la congregation qui estoit auec luy s'en allerent au hault lieu qui estoit en Gabaon:car là estoit le tabernacle de tesmoignage de Dieu,*que Moyse seruiteur du SEIGNEVR feist au desert. Mais Dauid auoit amené l'arche de Dieu de Cariath-Iarim, au lieu

1. Roys. 3.a.

Exo. 36. 37. et. 38.

qu'il

qu'il luy auoit disposé : car il luy auoit
tendu vn tabernacle en Ierusalem. Et l'au
tel d'aerain que Bezeléel le filz d'Vri filz
d'Vr, auoit faict, estoit là deuant le taber
nacle du Seigneur : lequel aussi Salomon
& la congregation allerent querir. Et
monta Salomon a l'autel d'aerain deuant
B le Seigneur qui estoit au tabernacle de
tesmoignage, & offrit sus iceluy mille ho-
locaustes. En ceste nuict la, Dieu
s'apparut à Salomon, & luy dist : De-
mande ce que tu veux, affin que ie le te
donne. Et Salomon dist à Dieu:
Tu as faict grande grace à Dauid mon
pere : & m'as ordonné Roy en son lieu.
1.Chron. 28.a. Maintenant donc Seigneur Dieu, que la
parolle[que tu as dict]à Dauid mon pe-
re soit confirmée. Car tu m'as constitué
Roy sus ton peuple qui est en grād nom
Sap.9.b. bre, comme la pouldre de la terre. *Don-
ne moy maintenant sapience & intelli-
gence, affin que i'entre & que ie sorte en
la presence de ce peuple. Car autrement
qui est celuy qui pourroit iuger cestuy
tien peuple si grand? Et Dieu dist à
C Salomon : Pource que ce a esté en ton
cœur, & que tu n'as point demandé ri-
chesses, ne substance, ne gloire, ne lés "a-
mes de ceux qui te hayent : & aussi que
tu n'as pas demandé de viure long tēps:
mais tu as demandé pour toy sapience et
science, affin que tu puisse iuger mon peu
ple, sus lequel ie t'ay constitué Roy : sa-
pience & science te sont données. Et auss-
si te donneray-ie richesses, substance, &
gloire : tellement que nul dés Roys de-
uant toy n'aura esté semblable à toy, &
ne sera nul ainsi aprés toy. *Salo-
1.Roys 10.d. mon donc s'en reuint en Ierusalem du
D hault lieu qui estoit en Gabaon, de de-
uant le tabernacle de l'alliance, & regna
sus Israël. Et assembla dés chariotz &
dés cheuaucheurs : & eut mille & qua-
tre cens chariotz, & douze mille cheuau-
cheurs. Et lés mist és villes dés chariotz,
& auec le Roy en Ierusalem. Le
Sou.9.c. Roy bailla en * Ierusalem l'or & l'ar-
gent comme pierres, & bailla lés Cedres
"cōme figuiers sauuages qui[croissoient]
en la campaigne en grande multitude.

"Ne vengeance de tés ennemys.

"Aux ouuriers por lés edifices.

Et lés cheuaux luy estoient amenez de
Egypte. Et la multitude dés marchans
du Roy receuoient lés denrées pour pris,
ilz montoient & sortoient tel chariot de
Egypte[qui valoit]six cens pieces d'ar-
gent: & vn cheual pour cent & cinquan-
te. Et par ainsi tous lés Roys dés He-
théens et de Syrie, n'en auoient point que
par leurs mains.

CHAP. II.

Aussi Salomon determina d'edi- A
fier vne maison au nom du Sei-
gneur, & vne maison pour son re
gne: & nombra septante mille "porte fais
& octante mille tailleurs [de pierres] és
montaignes, & troys mille six cens com-
mis sus iceux. Et enuoya vers Hi
ram le Roy de Tyr, disant : Ainsi que tu
as faict auec Dauid mon pere, & auquel
tu as enuoyé dés Cedres pour luy edifier
vne maison, affin de demourer en icelle
[fais ainsi auec moy,] Car i'edifie vne
maison au nom du Seigneur mon Dieu: 1.Roys 5.a.
pour luy sanctifier, pour faire fumer de-
uant luy lés odeurs aromatiques, et pour
la proposition continuelle[dés pains,]et
pour offrir lés holocaustes du matin, &
du vespre aux sabbatz, & aux "nouuel-
les lunes, & aux solennitez du Seigneur
nostre Dieu, & ce perpetuellement sus Is-
raël. Et la maison que i'edifie est grande.
Car aussi nostre Dieu est grand par des- B
sus tous lés dieux. Mais qui est celuy qui
pourra auoir la puissance, pour luy edi-
fier vne maison? Si le ciel, & lés cieux dés
cieux ne le peuuent comprendre : qui suis
ie moy, pour luy edifier vne maison?
Mais ie [la fais] seullement pour encen-
ser deuant luy. Enuoye moy donc vn
homme sage pour ouurer en or & en ar-
gent, en aerain & en fer, en pourpre, en
graine & en hyacinthe: & qui sache gra-
uer dés formes, auec lés sages, que i'ay a-
uec moy en Iudée & en Ierusalem : les-
quelz Dauid mon pere a preparé. Mais
aussi enuoye moy dés boys de Cedre, &
dés Sapins & de "Algumim du Liban.
Car ie congnoy que tés seruiteurs saiuent
bien copper lés boys du Liban : & més
seruiteurs seront auec lés tiens : affin que
grande multitude de boys me soit dispo-
sée. Car la maison que i'edifie est fort
grande & merueilleuse. D'auantage ie C
donneray aux ouuriers tés seruiteurs, qui
doiuent tailler & copper le boys, vingt
mille Chorons de froment, & vingt mil-
le Chorons d'orge, & vingt mille "Batz
de vin, & vingt mille Batz d'huyle.

"hommes pour porter lés fais.

"Cōmencemēs dés moys.

"aucūs, coral, debre sil.

"certaines mesures.

Et Hiram le Roy de Tyr dist par let-
tres, & enuoya à Salomon : Pource que
le Seigneur a aymé son peuple, pourtant
t'a-il constitué Roy sus luy. Et de re-
chef dist : Le SEIGNEVR
le Dieu d'Israël soit beneict, qui a faict
le ciel & la terre : lequel a donné au
Roy Dauid vn filz sage, ayant con-
gnoissance de prudence, & d'intelligen-
ce, pour edifier vne maison au SEI-
GNEVR, & vne maison pour son pa-
lais. Ie t'ay donc enuoyé vn hōme sage, D

congnoissant l'intelligence [dés oeuures] de Hiram mon pere, filz d'vne femme dés filles de Dan, duquel le pere fut Tyrien, sachant ouurer en or, & en argent, en aerain, & en fer, en pierres, & en boys, en pourpre, en hyacithe, en fin lin, et en graine: & [sachant] grauer toute entaillure, et cõtrouuer toute inuention qu'on luy baillera, auec tés sages, & lés sages de mon seigneur Dauid ton pere. Que maintenant donc mon seigneur enuoye à sés seruiteurs le froment, & l'orge, l'huyle, & le vin, qu'il a dict: Et nous copperons lés boys du Liban, tout autant qu'il te fera besoing, & te lés mettrons par radeaux de marrien sur la mer, en Ioppe: & lés feras monter en Ierusalem. Salomon donc nombra tous lés hommes estrãgiers qui estoient en la terre d'Israël, aprés le nombre de ceux que son pere Dauid auoit nombré: & furent trouuez cent & cinquante mille, & troys mille & six cẽs. Et en feit d'iceux septante mille *manouuriers, & octante mille tailleurs [de pierres] és montaignes, & troys mille six cẽs, cõmis pour faire besongner le peuple.

*Porteur dés fais.

CHAP. III.

A 2. roys. 6. 2.

Salomon cõmença à edifier la maison du Seigneur en Ierusalem, en la montaigne de Moria, laquelle auoit esté demonstrée à Dauid son pere, au lieu que Dauid auoit preparé en l'aire d'ornan Iebuséen. Et commença de l'edifier au second [iour] du second moys en lan quatriesme de son reegne. Ceux *sont lés fondemens de Salomon pour edifier la maison de Dieu, assauoir, soixante coudées de long, en la premiere mesure, de largeur vingt coudées. Et le porche qui estoit deuant la longueur, en front de la largeur de la maison estoit de vingt coudées. Et la haulteur estoit de cent & vingt [coudées:] & le dora par dedans de pur or. Et couurit la plus grande maison de boys de sapin: lequel il couurit de bon or. Et par dessus y feit [dés entaillures] de palmes, & chainnettes. Et couurit la maison de pierres precieuses en magnificence. Et l'or estoit or de Pharuaim. Il couurit la maison, & lés sommiers, & lés posteaux, & lés paroitz d'icelle, et sés huys, d'or. Et entailla dés Cherubins és paroitz. Il feit aussi la maison tressaincte: la longueur d'icelle estoit selon la largeur de la maison, de vingt coudées: & semblablement la largeur de vingt coudées. Et la couurit de bon or, de six cens talentz. Et le poidz dés cloux estoit de

*ou, cestes sont lés dispositiõs [desquelles.]

B

cinquante sicles d'or. Il couurit aussi lés chambres d'or. Il feist aussi deux Cherubins en la maison tressaincte, en façon d'enfans: & lés couurit d'or. La longueur dés aisles dés Cherubins estoit de vingt coudées, tellement qu'vne aisle auoit cinq coudées, touchant la paroit de la maison: & l'autre aisle de cinq coudées touchoit l'aisle de l'autre Cherubin. Semblablement l'aisle de l'autre Cherubin, ayãt cinq coudées, touchoit la paroit de la maison: & l'autre aisle de cinq coudées, estoit conioincte à l'aisle de l'autre Cherubin. Et ainsi lés aisles dés deux Cherubins estoient estendues par vingt coudées. Iceux se tenoient droictz sur leurs piedz, & leurs faces estoient vers la maisõ. Il feit aussi vn voyle de hyacinthe, pourpre, de graine, & de fin lin: & par dessus il feist dés Cherubins. Aussi deuant lés portes du temple il feit deux colomnes, lesquelles auoient trente cinq coudées de *longueur. Et la couuerture qui estoit sur le sommet d'icelles estoient de cinq coudées. Il feit aussi comme dés chainnettes en l'oratoire, & lés mist dessus lés testes dés colomnes. Aussi feit cent pommes de grenade, qu'il mist entre lés chainnettes. Et dressa lés colomnes deuant le temple: l'vne à dextre, & l'autre à senestre. Celle qui estoit à la dextre, il l'appella Iachin: & celle qui estoit à la senestre, Boaz.

C

D

*En haulteur.

CHAP. IIII.

A 1. Roys 7. c. d. e.

Il feit aussi vn autel d'aerain de vingt coudées de longueur, de vingt coudées de largeur, & de dix coudées de haulteur. Item, il feit vne mer de fonte, de dix coudées, depuis vn bort iusque à l'autre, ronde à lenuiron. Et auoit cinq coudées de haulteur, laquelle vn filet de trente coudées l'enuironnoit à lentour. Et au dessoubz d'icelle y auoit dés images de boeufz qui l'enuironnoient à lentour, ilz enuironnoiẽt la mer par dix coudées à lentour, Lés boeufz estoient par deux rangées, fonduz d'vne mesme fonte [que ladicte mer.] Ceste [mer] estoit posée sur lés douze boeufz: desqlz, troys regardoient vers Aquilon, & troys autres vers Occident: aussi autres troys vers Midy. & troys autres vers Orient, & auoient la mer sur eux. Desquelz tout le derriere estoit tourné au *dedans. En outre son espesseur estoit d'vne paulme, & son bort estoit de la façon du bort d'vn calice en fleur de lis, laquelle contenoit troys mille *Batz. Il feit aussi dix *lauoirs, & en mist lés cinq à dextre, &

B

*vers ladicte mer.

*certaine mesure.

*Vaisseaux a lauer.

cinq à

cinq à senestre, pour lauer en iceux lés affaires de l'holocauste, esquelz il rinssoit. Mais la mer estoit, affin que lés sacrificateurs lauassent en icelle. Item, il feist dix chandeliers d'or, selon la forme qui auoit esté baillée pour eux, & lés
C mist au temple, cinq à dextre & cinq à senestre. Il feit aussi tables: & lés mist au temple, cinq à dextre & cinq à senestre, & feit cent bassins d'or. Et feist le paruis dés sacrificateurs: & vn[autre] grand porche auquel il mist dés portes, lesquelles il couurit d'aerain. Et mist la mer à costé dextre, contre Orient vers Midy. Aussi Hiram feit dés chauldrons, & dés baletz, & dés bassins: & acomplit l'oeuure qu'il auoit faict pour le Roy Salomon, en la maison de Dieu: c'estassauoir, deux colomnes, & lés pommeaux, & lés chapiteaux, qui estoiét sur le sommet dés deux colomnes, et lés deux treillis pour couurir lés chapiteaux rondz, qui estoiét sur le sommet desdictes colomnes. Et aussi quatre cens pommes de grenade, pour lés deux treillis, tellement qu'il y auoit deux rengées de pommes de grenade, en chascun dés treillis pour couurir lés deux chapiteaux rõdz, qui estoient sur lés colomnes. Il feit dés soubbassemens, & mist lés l'auoirs sur lés soubbassemens: vne mer & douze boeufz soubz icelle, & dés chauderons, & dés baletz, & dés hauetz. Et tous leurs vaisseaux [l'ouurier] de
D Hiram son pere lés feist de pur aerain, pour le Roy Salomon en la maison du Seigneur. Le Roy lés fondit en la plaine du Iordan, en terre argilleuse, entre Socoth & Zaredatha. Et le Roy Salomon feit tous cés vaisseaux en grand nombre: tellement que le poidz de l'aerain ne se trouuoit point. Salomon donc feit tous lés vaisseaux qui estoient en la maison du Seigneur, & l'autel d'or, & lés tables: & sus icelles lés pains de proposition. Et lés chãdeliers auec leurs lampes de [a] fin or, pour luire deuant l'oratoire selon la coustume: & dés fleurs & dés lampes, & dés [b] esmouchettes d'or, lesquelles estoient d'or parfaict. Et lés instrumens de musique, & lés bassins & lés cuilliers, & lés encensoirs de fin or. Et l'huys de la maison, & sés portes de dedans au lieu tressainct, & lés portes de dehors la maison du temple estoient d'or. Et ainsi fut accomply toute l'oeuure que Salomon feist en la maison du Seigneur.

[a] D'or de sagur.
[b] ou, tenailles.

CHAP. V.

A
1. Roys. 7.g. et. 8.a

ET Salomon apporta lés choses que Dauid son pere auoit consacrées, & mist l'argent & l'or, & tous lés vaisseaux, & lés mist és thresors de la maison de Dieu. Alors Salomon assembla lés anciens d'Israël, & tous lés chefz dés lignées, princes dés familles dés enfans d'Israël, en Ierusalem, pour amener l'arche de l'alliance du Seigneur, de la cité de Dauid, qui est Zion. Tous lés hommes d'Israël donc s'assemblerent au Roy, en la solennité qui est au septiesme moys. Et quand tous lés anciens d'Israël furent venuz, lés Leuites porterent l'arche, & l'amenerent auec le tabernacle de tesmoignage. Et lés sacrificateurs auec lés Leuites porterent lés vaisseaux du sanctuaire qui estoient au tabernacle. B

Lors le Roy Salomon, & toute la congregation d'Israël, & tous ceux qui auoient esté assemblez à luy, sacrifioient deuant l'arche dés brebis, & dés boeufz, qu'on ne pouoit compter ne nombrer pour la multitude. Et lés sacrificateurs apporterent l'arche de l'alliance du Seigneur en son lieu, assauoir en l'oratoire du temple, au lieu tressainct, soubz lés aisles dés Cherubins. Et lés Cherubins estendoiét leurs aisles sus le lieu, ou estoit l'arche: lesquelz Cherubins couuroient l'arche, & sés barres par dessus. Et feirét passer lés barres en auant, tellement que lés boutz dés barres apparoissoient de deuant l'oratoire, & n'apparoissoient point par dehors & demoura là [l'arche] iusque auiourdhuy. Dedans l'arche n'y auoit [a] seulement que lés deux tables que Moyse auoit mis en Horeb, quand le Seigneur feit l'alliance auec lés enfans d'Israël, quand ilz sortirent d'Egypte.

[a] De ce passage. 1. Roys. 8.a. C

Et quand lés sacrificateurs furét yssus du sanctuaire (car tous lés sacrificateurs qui peurent estre là trouuez, furent sanctifiez, & ne gardoit on point lors lés estatz ordonnez,) Lés leuites & lés chantres de diuers offices soubz Asaph, Heman, & Idithun: auec leurs filz & leurs freres vestus de fin lin, à tout cymbales, psalteriõs, & harpes, estoiét assistans deuant la partie orientale de l'autel, & auec eux, cent & vingt sacrificateurs, qui sonnoient lés trompettes. Et aduint quand lés trompettes sonnoient & lés chantres faisoient ouyr d'vn accord vn son en louãt, & confessant le Seigneur quand ilz esleuoient la voix, auec trompettes, cymbales, & instrumens de musique, & qu'ilz collaudoient le Seigneur, [disans] car il est bon, pource que sa misericorde est à tousiours mais: la maison de Dieu fut remplie d'vne nuée, tellement que lés sacrificateurs, ne pouoient assister pour administrer, D

nistrer, à cause de la nuée. Car la gloire du Seigneur auoit remply la maison de Dieu.

CHAP. VI.

A 1. Roys. 8.b. Lors dist Salomon: Le Seigneur a dict qu'il habiteroit en la nuée. Or ay-ie edifié vne maison logis pour toy, & vn lieu pour ta demeure à tousiours. Le Roy donc retourna sa face: & beneist toute la multitude d'Israël (car toute la multitude d'Israël se tenoit debout) & dist: Le Seigneur Dieu d'Israël soit benict, lequel de sa bouche a parlé à Dauid mon pere, & de ses mains l'a accomply, disant: Depuis que i'ay mené hors mon peuple de la terre d'Egypte, ie n'ay pas esleu vne cité de toutes les lignées d'Israël, pour edifier vne maison, en la qu'elle fut mon nom: & n'ay pas esleu aucun pour estre Duc sus mon peuple d'Israël: mais i'ay esleu Ierusalem, affin que mõ nom soit en icelle: & ay esleu Dauid, affin qu'il fut sus mon peuple Israël. *Et quand ce fut la volunté de mon pere Dauid, d'edifier vne maison au nom du Seigneur le Dieu d'Israël: Le Seigñr dist à mondict pere Dauid: Quant à ce que tu as eu volunté d'edifier vne maison à mon nom, tu as bien faict d'auoir ceste volunté: neantmoins tu ne m'edifieras point de maison. Mais ton filz qui sortira de tes reins, cestuy edifiera vne maison à mon nom. Le Seigneur donc a accompli sa parolle qu'il auoit dicte: & suis esleué au lieu de Dauid mon pere, & suis asis sus le thronne d'Israël, ainsi que le Seigneur a dict. Et ay edifié vne maison au nom du Seigneur le Dieu d'Israël: & ay là mis l'arche en laquelle est l'alliance du Seigneur, qu'il a traictée auec les enfans d'Israël. Estant donc deuant l'autel du Seigneur present toute l'assemblée d'Israël: il estendit ses mains. Car aussi Salomõ auoit faict vn lieu esleué d'aerain: et l'auoit mis au milieu du paruis de cinq coudées de longueur, & cinq de largeur, & troys coudées de haulteur.

(Margin: 2. Samu. 7.a. 1. Roys. 8.b. 1. Chron. 22.b. — B)

Et se tint droict sus iceluy: & se mist a genoux au deuant de toute la congregation d'Israël, & esleuãt ses mains au ciel, il dist. Seigneur Dieu d'Israël, il n'y a point de Dieu qui soit semblable à toy au ciel n'y en la terre, qui garde l'alliance & misericorde à tes seruiteurs qui cheminẽt deuant toy en tout leur cœur: Qui as gardé à ton seruiteur Dauid mon pere ce que tu luy auoys dit: tu l'as dict de ta bouche, & de tes mains tu l'as accomply, comme [il appert] auiourdhuy. Maintenant Seigneur Dieu d'Israël, garde à ton seruiteur Dauid mon pere, ce que tu luy as dict, disant: *Il ne sera point qu'il n'y ayt aucun des tiens deuant moy asis sus le thronne d'Israël: voire si tes filz prennent garde à leurs voyes, pour cheminer en ma loy, ainsi comme tu as cheminé deuant moy. Et maintenant Seigneur Dieu d'Israël, que la parolle que tu as dit à Dauid ton seruiteur soit confermée. Mais vrayement Dieu habiteroit il sur la terre auec les hommes? Voyla, les cieux, & les cieux des cieux ne te comprennent point, combien moins ceste maison que i'ay edifiée? Mais tu regarderas à l'oraison de ton seruiteur, & à sa priere Seigneur mon Dieu: en ouyant le cry, & la supplication que ton seruiteur faict deuant toy, Affin que tes yeux soyẽt ouuers sus ceste maison iour & nuict, sus le lieu auquel tu as promis d'y mettre ton nom, affin que tu exauce l'oraison, que ton seruiteur fera en ce lieu cy. Exauce donc les prieres de ton seruiteur, & de ton peuple Israël, qui prieront en ce lieu icy, exauce les du lieu de ta demeure: assauoir, des cieux, exauce les & leur pardonne. *Si quelcun a peché contre son prochain, & qu'on luy demande le serment pour le faire iurer: & que le iurement vienne deuant ton autel, en ceste maison cy: Exauce les du ciel, & fais & iuge tes seruiteurs en retribuant au meschant, & rendant sa *voye sus sa teste, & en iustifiant le iuste, luy donnant selon sa iustice. Si ton peuple Israël est rué ius deuant ses ennemys (pourtant qu'ilz auront peché cõtre toy) & qu'ilz se seront retournez, & loueront ton nom, & feront oraison, & supplieront enuers toy en ceste maison: Exauce les du ciel, & pardonne le peché de ton peuple Israël, & les rameine en la terre que tu leur as donnée, à eux & à leurs peres.

(Margin: C — 1. Roys. 2.a.& 9.b. 2. Chron. 7.d. — D — 1. Roys. 8.d. — *Selon q[u'il] a vescu.)

Quand le ciel sera fermé, & qu'il n'y aura point de pluye, pourtant qu'ilz auront peché contre toy, & qu'ilz feront oraison en ce lieu cy, & loueront ton nom: & qu'ilz seront retournez de leurs pechez, aprés que tu les auras affligé: Exauce les du ciel, & pardonne le peché de tes seruiteurs, & de ton peuple Israël: & leur enseigne la bonne voye, par laquelle ilz puissent cheminer: & donne la pluye sus la terre, que tu as donnée à ton peuple pour heritage. Si la famine est venue sus la terre, ou pestilence, ou seicheresse, si ses bledz sont corrompus, si locustes y sont, & chenilles: si leurs ennemys les affligent en la terre de leurs portes, ou s'il y a quelcõque playe Sou.2.b

ou

ou quelconque maladie: Lors toute orai-
son & toute supplication qui sera faicte
de quelconque hõme,ou de tout ton peu-
ple Israël: qui aura congneu sa playe, &
son infirmité,& aura estendu sés mains à
ceste maison: Exauce-le du ciel, de l'habi
tacle de ta demeure, & luy pardonne : &
1. Roys 8.d. donne à vn chascun selon toutes sés vo-
yes,toy qui congnoys son cœur(car toy
seul congnoys le cœur dés filz dés hom-
mes)affin qu'ilz te craingnent, pour che-
miner selon tés voyes,tous lés iours qu'ilz
viuront sur la terre, que tu as donnée à
noz peres. Et aussi l'estrangier qui
n'est pas de ton peuple Israël,s'il vient
F de terre loingtaine (à cause de ton nom
qui est grand, & de ta forte main, & ton
bras estendu)quand il sera venu,& priera
en ceste maison cy : Exauce le du ciel de
l'habitacle de ta demeure : & fais toutes
lés choses, pour lesquelles cestuy estran-
gier t'aura inuoqué,affin que tous lés peu
ples de la terre congnoissent ton nom, &
qu'ilz te craingnent comme ton peuple
Israël,& qu'ilz cõgnoissent que ton nom
*ou, Inuoqué. est *nommé sus ceste maison,que i'ay edi-
fiée. Si ton peuple est yssu à la ba
taille contre sés aduersaires, par la voye
en laquelle tu lés auras enuoyez:et qu'ilz
te supplient en la voye de ceste cité que tu
as esluë,& vers la maison que i'ay edifiée
pour ton nom: Exauce leurs oraisons &
leurs prieres du ciel : & leur fais iustice.
1.roys.Se Mais s'ilz ont peché contre toy (*car il
1.Ieh.1.d n'est homme qui ne peche) & que tu soys
G courroucé à eux,& que tu lés aye baillé
à leurs ennemys: & qu'ilz lés ayent me-
nez prisonniers en terre loingtaine, ou
prochaine: & qu'ilz se retournent à leur
cœur,en la terre à laquelle ilz seront me-
nez prisonniers: & qu'ilz se cõuertissent,
& qu'ilz te prient en la terre ou ilz sont
Dan.3.a. captifz,disans. *Nous auons peché,nous
auons faict iniquement,& auons meschã-
ment faict: & qu'ilz soyent retournez à
toy de tout leur cœur, & de toute leur
ame,en la terre de leur captiuité,en laquel
le on lés meine captifz, & qu'ilz te sup-
plient vers la voye de leur terre, que tu
as donnée à leurs peres, & de la cité que
tu as esluë, & de la maison que i'ay edi-
fiée pour ton nom: Que tu exauce du ciel
leurs oraisons,et prieres: de l'habitacle de
ta demeure: & fais leur iugement: & que
tu pardonne à ton peuple qui a peché
contre toy. Mon Dieu ie te prie q̃ main-
tenant tés yeux soyent ouuers, & tés au
reilles soyent entendantes à l'oraison qui
psal.132 c est faicte en ce lieu. *Maintenant donc
Seigneur Dieu, esleue toy en ton repos,
toy & l'arche de ta force. Seigñr Dieu,
que tés sacrificateurs soyent vestuz de sa-
lut,et que tés debonnaires se resiouyssent
en biens. Seigneur Dieu ne destourne
point la face de ton Oinct, & aye sou-
uenance dés misericordes de Dauid ton
seruiteur.

CHAP. VII.

QVand Salomon eut finy de prier, A
le feu descendit du ciel,& consom-
ma lés holocaustes & sacrifices: &
la maiesté du Seigneur rem-
plit la maison: & ne pouoient lés sacrifi-
cateurs entrer en la maison du Seigneur:
car la gloire du Seigneur auoit remply le
temple. Lors tous lés enfans
d'Israël voiant le feu descendre,& la gloi-
re du Seigneur sus la maison : encline-
rent la face en terre sus le pauement, &
adorerent & louerent le Seigneur, pource
qu'il est bon : & que sa misericorde est
eternellement. *Le Roy & tout 1. Roys 8.g.
le peuple sacrifioient sacrifices deuant le
Seigneur. Et le Roy Salomon sacrifia B
sacrifice de vingt & deux mille boeufz,&
cent & vingt mille ouailles. Adonc le
Roy & tout le peuple desdierent la mai-
son de Dieu. Et lés sacrificateurs se te-
noient en leurs offices, & lés Leuites
auec lés instrumens de musique, que le
Roy Dauid feist pour louër le Seigneur
(pource que sa misericorde est à tous-
ioursmais)*quand Dauid collaudoit par *ou, chantans lés hymnes de Dauid par leurs mains.
leurs mains,& lés sacrificateurs sonnoiẽt
lés trompettes deuant eux,& tout Israël
estoit debout. Aussi Salomon sanctifia
le milieu du paruis qui est deuant la
maison du Seigneur. Car il auoit là of-
fert lés holocaustes, & lés graisses dés
oblations pacifiques,pource que l'autel
d'aerain qu'il auoit faict,ne pouoit souste
nir lés holocaustes,& lés oblations, &
lés graisses. Salomon donc feist C
en ce temps là solennité par sept iours,&
tout Israël auec luy, qui estoit vne fort
grande assemblée: depuis l'entrée de He-
math iusque au fleuue d'Egypte. Et
au huytiesme iour feirent vne assemblée:
car ilz auoient desdié l'autel par sept
iours,& auoient celebré par sept iours la
solennité. Et ainsi au vingt &
troysiesme iour du septiesme moys, il
laissa aller le peuple en sés tabernacles,
ioyeux & ayans vne liesse de cœur à
cause du bien q̃ le Seigneur auoit faict à
Dauid,& à Salomon,& à Israël son peu-
ple. *Salomon donc accomplit la 1. Roys 9.a.
maison du SEIGNEVR,& la mai-
son royalle: & tout ce qui luy estoit venu
au cœur, de faire en la maison du Sei-
gneur,

gneur, & en sa maison: & prospera.

Et le Seigneur s'apparut de nuict à luy, & luy dist: I'ay ouy ton oraison, & ay esleu ce lieu icy à moy, pour maison de sacrifice. Si i'ay fermé le ciel, & qu'il ne soit point de pluye, & si i'ay commandé à la locuste de manger la terre, & si i'ay enuoyé la pestilence en mon peuple: & que mon peuple (sus lequel mon nom est appellé) soit humilié, & qu'il face priere, & qu'il requiere ma face, & se retourne de sés mauuais voyes: Adõc ie l'exauceray du ciel, & leur pardonneray leurs pechez, & guariray leur terre. Lors més
D yeux serõt ouuers, & més aureilles serõt dressées vers l'oraison, [faicte] en ce lieu cy. Car i'ay esleu & sanctifié ceste maison, affin que mon nom y soit eternellement: & que més yeux & mon cœur y soyent à tousiours. Toy aussi si tu chemine deuant moy, ainsi que Dauid ton pere à cheminé, & que tu face selon toutes lés choses que ie t'ay commandé, & que tu garde més ordonnances & iugemens: ie
ᵃou, cõfermeray. ᵃestabliray le thronne de ton royaume, ainsi que i'ay promis à Dauid ton pere,
1. Roys. 2 a. & 9. b. Sus. 6. c. disant: *Iamais ne sera que aucũ dés tiens ne domine en Israël. Mais si vous vous retirez, & que vous delaissez més ordonnances, & més commandemens que ie vous ay proposé, & que vous alliez seruir aux dieux estrangiers, et que vous lés adoriez: ie vous osteray de ma terre que ie vous ay donnée, & ietteray arriere de ma face ceste maison que i'ay sanctifiée en mon nom, & la mettray en parabole, &
ᵇou, fable. en ᵇexemple à tous lés peuples, & ceste maison qui aura esté ᶜau treshault
ᶜou, Tres hault & magnifique. & [Dieu] sera à tout passant en espouantement, & dira. * Pourquoy a le Seigneur faict ainsi à ceste terre & à ceste maison?
Deu. 29. c Iere. 22. c 1. Roys 9. b. Et ilz resprondront, pource qu'ilz ont delaissé le Seigñr le Dieu de leurs peres, lequel lés a tiré hors du pays d'Egypte: & ont prins dés dieux estranges, & lés ont adoré & seruy: pourtant sont venuz sus eux tous cés maux icy.

CHAP. VIII.

A
1. Roys. 9. b. ET vingt ans aprés que Salomon eut edifié la maison du Seigneur et sa maison, il edifia lés citez que Hiram auoit données à Salomon: & y feist là habiter lés enfans d'Israël.

Aussi s'en alla en Hemath Zoba, & la print: & edifia Salomon Thadmor au desert, & toutes lés citez de munitions qu'il edifia en Hemath. Et aussi réedifia Beth-horon la haulte, & Beth-horon
ᵃou, barres. la basse, citez munies de murailles, de portes & de ᵃverroux. Pareillement Baalath, & toutes lés villes de garnitures qui furent à Salomon, & toutes lés citez dés chariotz, & lés villes dés cheuaucheurs. Le Roy Salomon feit toutes lés choses qu'il souhaittoit pour edifier en Ierusalem, & au Liban, & en tout le pays de sa seigneurie. Et Salomon
feit tributaires iusque auiourdhuy tout le B
peuple qui estoit resté dés Ethéens, Amoréens, Pherezéens, Heuéens, & Iebuséens: lesquelz n'estoient point d'Israël: c'est assauoir lés enfans qui estoient demourez aprés eux en la terre, lesquelz lés enfans d'Israël n'auoient peu consommer. Salomon aussi ne permist point seruir aucun dés enfans d'Israël à sa besongne. Car iceux estoient hommes de guerre, & sés principaux princes, & lés princes de sés chariotz, & de sés cheuaucheurs. Et ceux sont lés princes dés officiers qui estoient au Roy Salomon: assauoir, deux cens cinquante, qui auoient domination sus le peuple. Or Salomon feit mon-
ter la fille de Pharao de la cité de Dauid, C
en la maison qu'il luy auoit edifiée. Car il dist: Ma femme ne habitera point en la maison de Dauid Roy d'Israël: pource que c'est vn lieu sainct, pourtant que l'arche du Seigneur a entré en icelle.

Lors Salomon offrit holocaustes au Seigneur sur l'autel du Seigneur qu'il auoit edifié deuant le porche, pour tous lés iours offrir sur iceluy, selon le commandement de Moyse: assauoir, és sabbatz, & és commencemens dés moys, & és solennitez, troys foys en l'an: assauoir, en la solennité dés pains sans leuain, en la solennité dés sepmaines, & en la solennité dés tabernacles. Et ordonna selon l'ordonnance de Dauid son pere, lés offices dés sacrificateurs pour leurs seruices, & lés Leuites pour leur ordre: à louër & administrer deuant lés sacrificateurs par chascun iour: & lés portiers en leurs
offices par vne chascune porte. Car Da- D
uid homme de Dieu l'auoit ainsi cõmandé. Et ne delaisserent point le commãdement du Roy, tant lés sacrificateurs que lés Leuites, en tous lés affaires et thresors.

Et auoit Salomon preparé toute la despense depuis le iour que la maison du Seigneur fut fondée, iusque à l'accomplissement d'icelle que ladicte maison du Seigneur fut accõplie. Lors s'en alla Salo-
mon en Aziõ-gaber, et en ᵃEloth au bort ᵃautremẽt Ailath.
de la mer, qui est en la terre d'Edom. Et Hirã luy enuoya par lés mains de sés seruiteurs, dés nauires, et dés seruiteurs experimẽtez en la mer: & s'en allerẽt auec lés seruiteurs de Salomon en Ophir, et prin-

drent

drent d'illec quatre cens cinquante talentz d'or, & l'apporterent au Roy Salomon.

CHAP. IX.

A ET la Royne de Saba, quand elle eut ouy la renommée de Salomon, elle vint en Ierusalē pour essayer Salomon par questions, auec moult grosse puissance de gens & chameaux, portās espiceries & or, en abondance, & pierres precieuses. Et quand elle fut venue à Salomon elle luy dict toutes lés choses qui estoient en son cœur. Et Salomon luy declaira toutes sés parolles. Et rien n'estoit caché à Salomon qu'il ne luy enseignast. Lors la Royne de Saba voyant la sagesse de Salomon, & la maison qu'il auoit edifiée, & lés metz de sa table, & la demeure de sés seruiteurs, & l'estat de sés ministres, & leurs vestemens, & sés boutelliers & leurs vestemēs, & lés "holocaustes qu'il offroit en la maison du Seigneur, il n'y auoit plus d'esprit en elle. Et dist au Roy: La parolle que i'auoye ouy en ma terre de tés choses & de ta sapience, est vraye. Et ie n'ay point

B creu aux parolles diceux, iusque à ce que ie fusse venue, & que més yeux l'eussent veu: & ie voy qu'on ne m'a point annōcé la moytie de ta grande sapience, donc tu as plus de renommée que ie n'auoye ouy. Bienheureux sont tés gens, & bienheureux sont tés seruiteurs, ceux qui sont assistans deuant toy continuellement, & oyent ta sapience. Le Seigneur ton Dieu soit beneict, qui t'a eu aggreable, pour te mettre sus son thronne Roy, au Seigneur ton Dieu. Pource que ton Dieu ayme Israël, pour l'establir eternellement, pourtant ta-il mis Roy sus eux, affin que tu face iugement & iustice. Lors elle donna au Roy cent & vingt talētz d'or: & grād foyson despiceries" aromatiques, et de pierres pcieuses. Et ne fut onc puis telle chose aromatique que la royne de

C Saba donna au Roy Salomon. Lés seruiteurs aussi de Hiram, & lés seruiteurs de Salomon qui apportoient de l'or d'Ophir, amenoient boys " d'Algumim, & dés pierres precieuses. Desquelz boys d'Algumim le Roy en feist dés marches en la maison du Seigneur, & en la maison du Roy: dés harpes & dés psalterions pour lés chantres. Parauant n'auoient pas esté veuz comme iceux en la terre de Iuda. Aussi le Roy Salomon donna à la Royne de Saba tout ce qu'elle voulut, & qu'elle demanda, & beaucop

D plus qu'elle n'auoit apporté au Roy. Laqlle soy retournant s'en alla en son pays auec sés seruiteurs. Et le poidz de l'or qui venoit à Salomon chascun an estoit de six cens soixante six talentz d'or: sans ce qui [estoit donné] dés marchans & de la marchandise dés apothicaires, & de tous lés Roys d'Arabie, & dés princes de la terre, qui apportoient or & argent à Salomon. Le Roy Salomon donc feist deux cens pauoys d'or estendu au marteau, montant six cens [pieces] d'or, pour chascun pauoys. Aussi troys cens boucliers d'or estendu au marteau, montant troys cens pieces d'or, pour chascun bouclier. Le Roy lés mist en la maison de la forest du Liban. Aussi le Roy feist vn E grand thronne d'yuoire, & le reuestit de pur or. Lequel thronne auoit six degrez, & vn marchepied d'or tenant à iceluy, & dés appuis d'vn costé & d'autre, qui estoit au lieu du siege: & deux lyons qui se tenoient aupres dés appuis: en outre douze lyons se tenoient là sus lés six degrez d'vn costé & d'autre. Tel siege ne fut iamais en tous lés royaumes.

Toute la vaisselle du buffet du Roy estoit d'or, & toute la vaisselle de la maison de la forest du Liban estoit de fin or. L'argent n'estoit aucunement estimé és iours de Salomon. Car lés nauires du Roy alloient en" Tharsis auec lés seruiteurs de Hyran, vne foys en troys ans: lesquelles apportoient or, argent, yuoire, singes, & paons. Le Roy donc Sa- F lomon fut magnifié par dessus tous lés Roys de la terre, tant en richesses que en sapience. Tous lés Roys de la terre cerchoient de veoir la face de Salomō, pour ouyr la sapience d'iceluy que Dieu auoit donné en son cœur. Et iceux apportoiēt d'an en an, chascun son present, vaisseaux d'argent & d'or, habillemens, armures, odeurs aromatiques, cheuaux & muletz.

Salomon eut quatre mille cheuaux d'escuyrie & de chariotz, & douze mille cheuaucheurs. Il lés ordonna és citez dés chariotz, & en Ierusalem là ou estoit le Roy. Il eut domination sus tous lés Roys, depuis le fleuue [d'Euphrates] iusque à la terre dés Philisthins, & iusque au terme d'Egypte. Et le Roy don- G noit argent en Ierusalem, comme pierres: il bailloit aussi lés Cedres, comme dés figuiers sauuages, qui sont en la campaigne en abondance. On luy amenoit dés cheuaux d'Egypte, & de tous pays.

Lés autres choses de Salomon, lés premieres & lés dernieres ne sont elles pas escrites au liure de Nathan le "Prophete, & en la prophetie d'Ahia Silonite, & en la

[Margin notes:]
1. Roys. 10. a. Mat. 12. d
"Aucuns, galleries par lesqlles il mōtoit.
" Bonnes senteurs.
"Ou, Almugim, de quoy. 1. Roys. 10. b.
"Aucuns, mer. chal. Aphricq.
"on ne lés trouue plus.

la vision de Iaddo le Voyãt, contre Ieroboam filz de Nabat. Et regna Salomon en Ierusalem sus tout Israël, quarante ans. Puis il dormit auec sés peres, & l'enseuelirent en la cité de Dauid son pere. Et Roboam son filz regna pour luy.

CHAP. X.

A 1. Roys. 12.a. LOrs Roboam s'en alla en Sichẽ, car là estoit tout le peuple conuenu, pour le constituer Roy. Quand Ieroboam filz de Nabat eut ouy ceste chose, lequel estoit en Egypte (car il s'en estoit là fuy de deuant le Roy Salomon) il retourna d'Egypte, auquel ilz enuoyerent & l'appellerent. Ieroboam donc vint & tout Israël, & parlerent à Roboam, disant: Ton pere a aggraué nostre ioug, mais toy maintenant allege ceste dure seruitude de ton pere, & ce grief ioug qu'il nous a imposé: & nous te seruirons. Il leur respondit: Re-
B tournez vers moy d'icy à troys iours. Et le peuple s'en alla. Puis le Roy Roboam demanda conseil aux anciens qui auoient esté assistens deuant son pere Salomon, quand il viuoit encore, disant: Quel conseil donnez vous, pour rendre responce à ce peuple cy. Ilz parlerent à luy, disans: Si tu te porte bien vers ce peuple icy: & que tu leur plaise, & leur parle bonnes parolles, ilz te seruiront à tousiours. Mais iceluy delaissa le conseil dés anciens qu'ilz luy auoient conseillé, & demanda conseil aux ieunes qui auoient esté nourris auec luy, lesquelz luy assistoient, et leur dist: Que conseillez vous, affin que nous respondions quelque chose à ce peuple cy qui à parlé à moy, disant: Allege du ioug que ton pere nous a imposé. Lors lés ieunes qui auoient esté nourris auec luy, dirent: Ainsi diras tu au peuple, qui a parlé à toy, & dict: Ton pere a aggraué nostre ioug, mais
C toy allege-le nous. Tu leur respondras ainsi: *Ce qui est plus petit en moy est plus gros que lés reins de mon pere. Or mon pere vous a chargé d'vn pesant fardeau: mais ie le vous augmẽteray. * Mon pere vous a chastié de verges: mais ie vous chastieray d'escorgies. Et ainsi Ieroboam, & tout le peuple vindrẽt au troysiesme iour à Roboam, ainsi que le Roy auoit commandé, disant: Retournez à moy au troysiesme iour. Mais le Roy respondit durement, delaissant le conseil dés anciens. Et leur parla selon le conseil dés ieunes, disant: Mon pere a aggraué vostre ioug: mais ie le vous augmẽteray. Mõ pere vous a chastié de verges: mais ie vous [chastieray] d'escorgies. Et le Roy n'exauça point le peuple. Car ce fut ordonné de par Dieu, affin que le Seigneur confermast sa parolle qu'il auoit parlé par Ahia Silonite, à Ieroboam filz de Nabat. Et tout Is- D
raël voyãt que le Roy ne lés auoit point exaucé, le peuple respondit au Roy, disant: Qu'elle part auons nous en Dauid? il n'y à point d'heritage au filz d'Isai. O Israël [vat'en] chascun en sés tabernacles. Mais toy Dauid prens garde à ta maison. Ainsi tout Israël s'en alla en sés tabernacles. Toutesfoys Roboam regna sus lés enfans d'Israël, qui habitoient és citez de Iuda. Et le Roy Roboam enuoya Haduram qui estoit Preuost sus lés tributz: & lés enfans d'Israël l'assommerent de pierres, ainsi mourut. Lors le Roy Roboam se hasta de monter sur son chariot, pour fuyr en Ierusalem. Et Israël se rebella contre la maison de Dauid, iusque au iourdhuy.

*Mon petit [doigt] 1. Roys. 12.c.

CHAP. XI.

LOrs Roboam s'en vint en Ierusalem, & assembla la maison de Iuda & Ben-iamin, assauoir, cent & A 1. Roys. 12.e.
octante mille combatans à l'eslite, pour batailler contre Israël, & pour reduyre à soy son royaume. Et la parolle du Seigneur fut faicte à Semeias homme de Dieu, disant: Parlé a Roboam le filz de Salomon Roy de Iuda, & à tout Israël qui sont en Iuda & en Ben-iamin, disant: Le Seigneur dict ainsi: Vous ne monterez, & ne batailleres point contre voz freres. Qu'vn chascun retourne en sa maison: car ceste chose a esté faicte par moy. Quand iceux eurent ouy la B
parolle du Seigñr ilz s'en retournerent, sans aller contre Ieroboam. Mais Roboam demoura en Ierusalem, & edifia dés citez en Iuda pour fortresses: il edifia Beth-lehẽ, Etam, & Thecua: aussi Beth-zur, Socho, Odollam, Geth, Maresa, & Ziph: en outre Adoraim, Lachis, Azeca, Zaras, Aialon, & Hebron: lesquelles estoient en Iuda, & en Ben-iamin citez garnies. Et quand ilz lés eurent fermées de murailles, il mist dés ducz en icelles, & dés prouisions de viures, d'huyle et de vin. Et en chascune cité dés pauois & dés lances, et lés fortifia tresabondãment, & fut sien Iuda, & Ben-iamin. Mais lés sacrificateurs & lés Leuites qui estoiẽt en C
tout Israël assistoient auprés de luy de tous leurs cartiers: car lés Leuites delaisserent

laisserent leurs fauxbourgs & leurs possessions: & vindrent en Iuda & en Ierusalem, pource que Ieroboam & sés filz lés auoit deietté, affin qu'ilz n'exerçassent plus la sacrificature du Seigneur. Lequel ordõna pour luy dés sacrificateurs pour lés haultz lieux, & pour lés dyables, & lés veaux qu'il auoit faict. Et aprés eux de toutes lés lignées d'Israël, ceux qui auoient donné leur cœur á querir le Seigneur le Dieu d'Israël, vindrent en Ierusalẽ, pour sacrifier au Seigneur le Dieu de leurs peres. Et renforcerent le royaume de Iuda, & cõfermerent Roboam filz de Salomon, par l'espace de troys ans: pourtant qu'ilz cheminoient en la voye de Dauid & de Salomon par troys ans.

D Et Roboam print Mahalath pour femme, la fille de Ierimoth filz de Dauid: & aussi Abihail, la fille d'Eliab, filz de Isai: laquelle luy enfanta dés filz, assauoir, Ieus, Samariam, & Zaham. Aussi aprés icelle print Maaca, la fille d'Absalom: laquelle luy enfanta Abia, Ethai, Ziza, & Salomith. Mais Roboam ayma Maaca la fille d'Absalom par dessus toutes sés femmes & concubines. Il auoit prins dixhuyt femmes, & soixante concubines, dont il engendra vingt & huyct filz, & soixante filles. Il constitua Abia filz de Maaca chief & Duc par dessus sés freres: Car il pensoit de le faire Roy, & le faisoit enseigner, & dispersa de tous sés filz par toutes lés terres de Iuda & de Ben-iamin, & en toutes lés citez murées: & leur donna prouision en abondance, & demanda multitude de femmes.

CHAP. XII.

A QVand le royaume de Roboam fut confermé & fortifié, il delaissa la loy du Seigneur, & tout Israël auec luy. Parquoy au cinquiesme an du Roy Roboam, Sesac Roy d'Egypte monta á l'encontre de Ierusalem (pource qu'ilz auoient forfaict contre le Seigneur) auec mille & deux cens chariotz, & soixante mille cheuaucheurs, & le peuple qui estoit venu auec luy d'Egypte, estoit sans nombre: assauoir, lés Lybiens, lés [a] Suchiens, & lés Ethiopiens. Et print lés citez muraillées de Iuda: & vint iusqu'en Ierusalem. Lors Semeias Prophete entra vers Roboam & lés princes de Iuda, qui s'estoyent assemblez en Ierusalem arriere de Sesac. Et leur dist: Telles choses dit le Seigneur: Vous m'auez delaissé, & ie vous ay aussi

[a] Troglo-dytes.

B delaissé en la main de Sesac. Lors lés princes d'Israël & le Roy se humilierent & dirent: Le Seigneur est iuste.

Et quand le Seigneur eut veu qu'ilz estoient humiliez, la parolle du Seigneur fut faicte á Semeias, disant: Pource qui se sont humiliez, ie ne lés destruiray point, & leur donneray vn petit de secours: & ma fureur ne distillera point sus Ierusalem par la main de Sesac Toutesfoys ilz seruiront á luy, affin qu'ilz congnoissent ma seruitude, & la seruitude dés Royaumes dés pays. Et ainsi Sesac le C
Roy d'Egypte monta á l'encontre de Ierusalem, & print lés thresors de la maison du Seigneur et de la maison du Roy: tellement qu'il emporta tout. Et print lés bouclièrs d'or que Salomon auoit faict, pour lesquelz le Roy feist dés boucliers d'ærain, & lés cõmist és mains dés princes dés gardes, qui gardoient l'entrée de l'hostel Royal. Et quand le Roy entroit en la maison du Seigneur, lés gardes venoient & lés portoient, & de rechef lés reportoient en leur logis. Neantmoins pource qu'il fut humilié, la fureur du Seigneur se retira de luy, & ne lés destruict point totallement: mais encore en Iuda furent dés bonnes choses. Ro- D
boam donc se fortifia en Ierusalem, & regna. Et estoit de quarante & vn an, quand il commença á regner: & regna dixsept ans en Ierusalem la cité que le Seigneur auoit esluẽ pour y mettre son nom, de toutes lés lignées d'Israël. Et le nom de sa mere estoit Naama Ammonite. Et feist mal, car il ne disposa point son cœur, pour querir le Seigneur. Mais lés œuures de Roboam premieres & dernieres, ne sont elles pas escrites és liures de Semeias le Prophete, & d'Addo le Voyant, en traictant lés genealogies? Pareillement lés batailles de Roboam et Ieroboam qui furent tousiours. Mais Roboam dormit auec sés peres, & fut enseuely en la cité de Dauid: puis [b] Abia son filz regna pour luy.

[b] autremẽt Abiam.

CHAP. XIII.

A EN l'an dixhuytiesme du Roy Ieroboam, Abia regna sus Iuda. Et regna troys ans en Ierusalem. Le nom de sa mere estoit Michaia, fille d'Vriel de Gabaa. Et fut guerre entre Abia & Ieroboam. Et Abia ordonna la bataille auec exercite de vaillans hommes de guerre, & quatre cens mille hommes d'eslite. Ieroboam disposa contre luy la guerre de huyct cens mille hommes d'eslite, fortz et vaillans. Et ainsi Abia s'arresta sus

2. Roys. 15.a.

la montaigne de Zemaraim, laq̃lle estoit és montaignes d'Ephraim, & dist: O Ieroboam & tout Israël, escoutez: Ne vous appartient il pas de sauoir, q̃ le Seigneur Dieu d'Israël ait donné le royaume à Dauid sus Israël à tousioursmais, à luy & à *Alliance perpetuelle. sés filz soubz *paction de sél? Et Ieroboã filz de Nabat seruiteur de Salomon filz de Dauid, s'est esleué, & a rebellé contre
B son Seigneur. Et auec luy sont assemblez * Filz de belial. hommes de neant & *gens peruers: & furent plus fortz que Roboam filz de Salomon. Mais aussi Roboam estoit *ou, fade de courage. *tendre de cœur, et ne peut resister à eux. Maintenant donc vous dictes, q̃ vous estes fortz pour resister contre le regne du Seigneur qui est és mains dés filz de Dauid. Et estes grosse multitude de peuple: et sont auec vous lés veaux d'or, que Ieroboam vous a faict pour dieux. N'auez vous point debouté lés sacrificateurs du Seigñr, lés filz d'Aharon, & lés Leuites: et auez faict dés sacrificateurs pour vous, 1. Roys 12. g. comme lés peuples de la terre? Quicõque vient pour consacrer sa main, auec vn ieune taureau, & auec sept moutõs, il est faict sacrificateur de ceux qui ne sont point dieux. Mais nous sommes du Seigneur nostre Dieu, lequel nous n'auons point
C delaissé. Et lés sacrificateurs qui administrent au Seigneur, sont filz d'Aharon, & lés Leuites sont à leur œuure. Et bruslẽt lés holocaustes chascun matin et chascun vespre au Seigneur. Et lés encensemens aromatiques, & la disposition du pain sur la pure table: & lés chandeliers d'or auec sés lampes pour ardre chascun vespre. Car nous tenons ce que le Seigneur nostre Dieu, nous a commandé garder, lequel vous auez delaissé. Et voicy Dieu auec nous pour chef, & sés sacrificateurs, & lés trompettes resonantes pour bruyre contre vous. O enfans d'Israël ne vueillez point batailler contre le Seigñr Dieu de voz peres: car vous ne proffiterez rien. Lors Ioroboam feist circuyr lés embusches pour venir derriere eux. Et furent [*lés ennemis*] deuant Iuda, & l'embusche derriere eux.

Lors Iuda regardant, veit qu'il auoit la bataille deuant & derriere, & crya au Seigneur, & lés sacrificateurs commen-
D cerent à sonner lés trompettes. Et vn chascun de Iuda crioyt. Et voicy, qu'iceux cryãtz, Dieu frappa Ieroboã, & tout Israël qui se tenoit deuant Abia & Iuda: et lés enfans d'Israël s'en fuyrent de Iuda: car Dieu lés liura és mains d'iceux. Abia donc & son peuple lés frapperent de grande playe, & tumberent nauez d'Israël, cinq cens mille hommes d'eslite. Lés filz d'Israël furent humiliez en ce temps là, & lés filz de Iuda furẽt fortifiez: pource qu'ilz s'appuyerent au Seigneur le Dieu de leurs peres. Aussi Abia poursuyuit Ieroboam & print de luy lés citez, assauoir, Beth-el & sés villages, Iesana auec sés villages, Ephron & sés villages. Et ne peut plus outre Ieroboam resister, durant lés iours d'Abia ains le Seigneur le frappa, & mourut. Quand donc Abia se feut renforcé, il print quatorze femmes, & engendra vingt & deux filz, & seize filles. Mais la reste dés parolles *Il ne se trouue plus. d'Abia, de sés voyes & de sés gestes, est escrite en l'histoire d'Addo *le prophete.

CHAP. XIIII.

A Bia donc dormit auec sés peres A
& l'enseuelirent en la cité de Da- 1. Roys
uid, & Asa son filz regna pour 15. b.
luy. Es iours duquel la terre eut repos par dix ans. Et Asa feist ce qui estoit bon & droict en la presence du Seigneur son Dieu, & osta lés autelz estranges, & lés haultz lieux, & rompit lés statues & coppa lés boys: & commanda à Iuda de requerir le Seignur Dieu de leurs peres, & de faire la loy, & lés mandemens.

Il osta de toutes lés villes de Iuda, lés haultz lieux, & lés images, & fut son regne paisible. Aussi edifia dés fortes citez en Iuda pource que le pays estoit en repos, & qu'en cés années là il n'y eut point de guerre contre luy, pource que le Seigneur luy donnoit repos. Et dist à Iu- B
da: Edifions cés citez icy, & lés auironnons de murailles & de tours & de portes & de serrures puis que la terre est à nostre commandement, pource que nous auons requis le Seigneur nostre Dieu: & nous a donné repos. Parquoy ilz edifierent & prospererent. Et eut Asa en son armée, de ceux de Iuda qui portoient lés escus & lés lances, troys cens mille hommes: & de ceux de Ben-iamin portans l'escu & tirans de l'arc, deux cens & quatre vingt mille. Lesquelz tous
estoient vaillans. Mais Zara C
Ethiopien yssit à l'encontre d'eux, auec son armée d'vn gros nombre de mille, & troys cens chariotz, & vint iusqu'en Maresa. Lors Asa s'en alla au deuant de luy, & ordonna son armée en la vallée de Zephata auprés de Maresa: & inuoqua le Seigneur son Dieu, & dist: Seigneur il n'y a pas de difference enuers toy, assauoir, d'ayder par beaucop à celuy qui n'a point de pouoir. Ayde nous donc Seigñr nostre Dieu: car nous nous

appuyons en toy,& en ton nom sommes venus contre ceste multitude. Tu és le Seigneur nostre Dieu, & l'homme ne te
D surmontera point. Le Seigneur donc estonna lés Ethiopiens, deuant Asa, & Iuda. Et lés Ethiopiens s'enfuyrent: & Asa & le peuple qui estoit auec luy lés poursuyuirent, iusque en Gerara. Et tomberent lés Ethiopiens, tellement que d'eux ne demoura aucun, & furent brisez deuant le Seigneur, & l'ost d'iceluy.

Ilz prindrent donc moult grande despouille, & frapperent toutes lés citez à lenuiron de Gerara: car l'espouantement du Seigneur estoit sus eux. Et pillerent toutes lés villes: car gros butin estoit en icelles. Et aussi ilz frapperent lés tentes dés troppeaux, & prindrent en abondance dés ouailles & chameaux, puis retournerent en Ierusalem.

CHAP. XV.

A LOrs Azarias filz d'Obed, ayant l'esprit de Dieu en luy, yssit au deuant d'Asa, & luy dist: Asa, & tout Iuda & Ben-iamin, escoutez moy: Le Seigneur est auec vous, quand vous estes auec luy. Si vous le cerchez, vous le trouuerez: mais si vous le delaissez, il vous laissera. Plusieurs iours se passeront en Israël sans le vray Dieu, & sans sacrificateur, sans docteur, & sans Loy. Mais quand ilz se retourneront en leur angoisse, au Seigneur le Dieu d'Israël, & qu'ilz le cercheront, ilz le trouueront. En ce temps la n'y aura point de paix à celuy qui entre ou qui sort hors: mais grand trouble à tous lés habitans de la terre. Car vne gent combatra contre l'autre gent, & vne cité contre l'autre: pource que le Seigneur lés a troublé, en
B toute angoisse. Vous donc portez vous vaillamment: & que voz mains ne soyent pas faillies. Car salaire sera donné pour vostre œuure. Quand Asa eut ouy cés parolles, & la prophetie [du filz] d'Obed prophete: il fut conforté, & osta lés Idoles abominables de toute la terre de Iuda & de Ben-iamin, & dés villes qu'il auoit prins en la montaigne d'Ephraim: & refeit l'autel du Seigneur, lequel estoit deuant le porche du Seigneur. Puis assembla tout Iuda & Ben-iamin, & auec eux lés estrangers d'Ephraim, & de Manassé, & de Simeon. Car plusieurs d'Israël estoient venus à refuge vers luy, voyant que le Sei-
C gneur son Dieu estoit auec luy. Et quand ilz furent assemblez en Ierusalem au troysiesme moys, en l'an quinziesme du regne d'Asa, ilz immolerent en ce iour la au Seigneur dés despouilles qu'ilz auoient amené: assauoir, sept cens bœufz, & sept mille brebis. Et entra comme estoit de coustume, & conuindrent par alliãce pour requerir le Seigneur le Dieu de leurs peres, de tout leur cœur & de toute leur ame. Et quiconque ne requerra point le Seigneur Dieu d'Israël, qu'il meure, tant le plus petit comme le plus grand, tant l'homme comme la femme. Et iceux iurerent au Seigneur par grand voix & esiouyssance, sonnans de trompettes & cornetz. Et tout Iuda se resiouyt pour le iurement.
Car ilz iurerent de tout leur cœur, & D
de toute leur volunté le requirent, & le trouuerent. Et le Seigneur leur donna repos à lenuiron. Et encore le Roy Asa osta Maacha sa mere de la seigneurie: car elle auoit faict vn abominable Idole au boys. Et Asa extermina l'abominable Idole d'icelle, & le brisa & le brusla auprés du torrent de Cedron. Mais ilz n'osterent point lés haultz lieux d'Israël. Toutesfoys le cœur d'Asa fut parfaict tous lés iours d'iceluy. Aussi cestuy porta en la maison de Dieu lés choses que son pere auoit consacrées, & ce qu'il auoit aussi sanctifié: assauoir argent, or, & vaisseaux. Et la guerre ne fut pas iusque au trentecinquiesme an du regne d'Asa.

CHAP. XVI.

EN l'an trentesixiesme du regne A
d'Asa, Baasa Roy d'Israël monta contre Iuda: & edifia Rama, affin de ne permettre sortir n'entrer aucun à Asa Roy de Iuda. Lors Asa print l'or & l'argent dés thresors de la maison du Seigneur, & de la maison du Roy: & enuoya vers Ben-adad Roy de Syrie, lequel habitoit en Damas, disant: Alliance est faicte entre moy & toy. Aussi entre mon pere & ton pere, voicy ie t'enuoye or & argent: va, romps l'alliance que tu as auec Baasa Roy d'Israël, affin
que tu le face retirer de moy. Quand B
Ben-adad eut entendu le Roy Asa, il enuoya lés princes de sés armées aux villes d'Israël. Lesquelz frapperent Aion, & Dan, & Abel-maim, & toutes lés citez de munition de Nepthali.

Quand Baasa eut ouy ce, il delaissa d'edifier Rama, & cessa de son œuure.

Lors le Roy Asa print tous ceux de Iuda, & emporterent lés pierres de

Rama & sés boys,desquelz Baasa vouloit edifier,& en edifia Gabaa & Mazpha. En ce temps la vint Hanani le Voyant, vers Asa le Roy de Iuda, & luy dist : Pource que tu as eu confiance au Roy de Syrie,& non pas au Seigneur ton Dieu : pourtant est eschappée l'armée du Roy de Syrie,de ta main. Lés Ethiopiens & lés Lybiens n'estoient ilz pas en grand nombre d'exercite, en chariotz,& en cheuaucheurs, & en fort

C

Sus 14.c. grosse multitude? *Mais pource que tu t'appuyois au Seigneur il lés bailla en ta main.Car lés yeux du Seigneur contemplent toute la terre, pour fortifier ceux qui ont en luy le cœur parfaict. Tu as donc ce follement faict,& pource aussi à present la guerre sera contre toy.

D Et Asa courroucé à l'encontre du Voyant:il le mist en prison. Car pource fut il marry contre luy.Et Asa occist en

3. Roys ce temps la aucuns du peuple. *Mais

15.c. lés faictz d'Asa,premiers & derniers sont escritz au liure dés Roys de Iuda & d'Israël. Et Asa en l'an trente & neufiesme de son regne,fut malade de sés piedz,la maladie duquel estoit griefue:& aussi ne requist point le Seigneur en sa maladie, mais lés medecins. Et Asa dormit auec sés peres, & mourut en l'an quarante & vn de son regne,& l'enseuelirent en son sepulchre, qu'il auoit caué pour luy en la cité de Dauid.Et le mirent sus son lict qui estoit plein d'odeurs, & de confections aromatiques par œuure d'apothicaire:& en bruslerent sus luy,en tresgrande foison.

CHAP. XVII.

A IOsaphat son filz regna pour luy,& eut victoire contre Israël. Et ordonna gendarmerie par toutes lés fortes citez de Iuda. Et constitua garnisons en la terre de Iuda, & és citez d'Ephraim,que son pere Asa auoit prins. Et le Seigneur fut auec Iosaphat, pource qu'il chemina és premieres voyes de Dauid son pere: & ne cercha point Baal, mais il cercha le Dieu de son pere:& chemina en sés commandemens, & non pas selon le faict d'Israël. Le Seigneur conferma le royaume en sa main: & tous ceux de Iuda donnerent dons à Iosaphat: & eut richesses,& gloire en abondance. Et quand son cœur fut enhardy pour lés voyes du Seigneur,il osta aussi lés haultz

B lieux,& lés boys de Iuda. Et au troysiesme an de son regne, il enuoya de sés princes:assauoir Ben-hail, Obdia, Zacharia,Nathanael, & Michea:pour enseigner lés citez de Iuda,& auec eux dés Leuites:assauoir Semeia,Nathania,Zabadia, Asahel, Semiramoth, Ionathan, Adonia,Thobie,& Thob-adonia Leuites:& auec eux Elisama & Ioram sacrificateurs. Et enseignoient Iuda, ayant auec eux le liure de la Loy du Seigneur: & circuyssoient toutes lés villes de Iuda,& enseignoient le peuple. Parquoy C

la crainte du Seigneur fut faicte sus tous lés royaumes dés pays qui estoient à lenuiron de Iuda: & n'osoient faire la guerre contre Iosaphat. Mais aucuns dés Philisthins apportoient dons à Iosaphat,& tribut d'argent. Aussi lés Arabiens luy amenoient troppeaux,assauoir sept mille sept cens moutons, & autant de boucz. Iosaphat donc proffita, & fut magnifié iusque au plus haultz: & edifia en Iuda dés palais,& dés citez de munition, & eut grandes richesses és citez de Iuda.Et gens de guerre fort vaillantz en Ierusalem, & c'est le nombre, selon leurs familles. En Iuda,le Prin- D

ce de l'armée fut le duc Ednas, & auec luy troys cens mille hommes vaillantz. Et auprés de luy,le Prince Ionathan,& auec luy deux cens octante mille. Aussi auprés de cestuy la estoit Amasias filz de Zechri,voluntairement offert au Seigneur, & auec luy deux cens mille hommes fort vaillantz. Et dés filz de Ben-iamin estoit Eliada homme preux, & auec luy de ceux qui estoient equippez d'arc & de bouclier,deux cens mille.Aussi auprés de cestuy estoit Iozabad, & auec luy cent & octante mille hommes promptz à la guerre. Iceux administroient au Roy, sans ceux que le Roy auoit mis és citez murées, & en tout Iuda.

CHAP. XVIII.

ET Iosaphat eut richesses & honneur en abondance,& fut par affinité conioinct à Achab. Et en la A

3. Roys

22.a.

fin de deux ans descendit vers luy en Samarie. Lors Achab occist pour luy dés brebis & bœufz en abondance,et pour le peuple qui estoit auec luy:& luy persuada qu'il monta en Ramoth Galaad. Et Achab Roy d'Israël dist à Iosaphat Roy de Iuda:Ne veux tu pas venir auec moy en Ramoth Galaad? Auquel iceluy respondit: Moy & toy, tout vn:& mon peuple,comme ton peuple,& [serons]auec toy en la bataille. Et Iosaphat dist au Roy d'Israël:Ie te prie que tu demandes conseil auiourdhuy par la parolle du Seigneur.

B gneur. Et ainsi le Roy d'Israël assembla quatre cens hommes Prophetes, & leur dist: Deuõs nous aller en Ramoth Galaad pour batailler ou cesser? Et iceux dirent: Monte y, & Dieu lés liurera en la main du Roy. Et Iosaphat dist: N'y a il plus icy quelque prophete du Seigneur? affin que nous nous enquerions de luy. Et le Roy d'Israël respondit à Iosaphat: Il y a vn homme, par lequel nous pouons enquerir du Seigneur: mais ie le hays, pource qu'il ne me prophetize point de bien, ains tousiours mal. Et est Micheas *filz* de Iemla. Lors Iosaphat luy dist: que le Roy ne parle point ainsi. Le Roy d'Israël donc appella l'vn de sés Eunuques, & luy dist: Appelle bien tost Micheas le filz de Iemla.

Lors aussi le Roy d'Israël, & Iosaphat le Roy de Iuda, tous deux estoient assis chascun en leur thronne vestus de
C leurs vestemens[royaux.] Et estoient assis en la place à l'entrée de la porte de Samarie, & tous lés prophetes prophetizoient deuant eux. Zedecias filz de Chanaana, feit pour soy dés cornes de fer, & dist: Ainsi dit le Seigneur: D'icelles tu hurteras Syrie, iusque à ce que tu la consomme. Et tous lés prophetes prophetizoient semblablement, disans: Monte en Ramoth Galaad, & tu auras prosperité, car le Seigneur lés liurera en la main du Roy. Et le messagier qui estoit allé pour appeller Micheas, luy *dist*: Voicy lés parolles dés prophetes d'vn accord [annoncent] bien, au Roy. Ie te prie donc que aussi ta parolle ressemble à celle d'vn de ceux la, et que tu parle quelque bonne chose. Auquel *Micheas* respondit: Le Seigneur *vit*, que ie parleray ce que mon Dieu aura dict. Et ainsi vint au Roy. Auquel dist le Roy: Micheas, deuons nous aller en Ramoth Galaad pour batailler, ou cesser? Auquel cestuy respondit: Montez y, & prosperez & [lés ennemys]serõt liurez en voz mains.
D

3.Roys 22.c.

*Et le Roy luy dist: Ie t'adiure encore, & encore, que tu ne me dise rien, sinon ce qui est veritable, au nom du Seigneur.

Et cestuy dist: I'ay veu tous ceux d'Israël espars sur lés montaignes, comme brebis qui n'ont point de pasteur. Et le Seigneur dist: Ceux icy n'ont pas de Seigneurs: qu'vn chascun retourne en paix en sa maison. Et le Roy d'Israël dist à Iosaphat: Ne t'ay-ie pas dit: q̃ cestuy ne me prophetizeroit rien de bien: mais ce qui est mauuais. Puis il dist: Pource, escoutez la parolle du Seigneur. I'ay veu le Seigneur seant en son siege, & tout l'exercite du ciel luy assistant à sa dextre, & à sa senestre. E

3.Roys 22.d.

*Lors le Seigneur dist: Qui deceura Achab le Roy d'Israël, affin qu'il monte, & qu'il tresbuche en Ramoth Galaad? Et quand l'*vn disoit* d'vne maniere, & l'autre de l'autre, l'*esprit sortit* & se tint deuant le Seigneur, & *dist*: Ie le deceuray. Auquel dist le Seigneur: En quelle chose? Et cestuy respondit: Ie sortiray & seray esprit de mensonge en la bouche de tous sés Prophetes. Et [le Seigneur] *dist*: Tu le deceuras & le vaincras. Sors donc, & fais ainsi. Maintenant donc, voicy le Seigneur a donné l'esprit de mensonge en la bouche de *tés* Prophetes. Et le Seigneur a parlé de te mal traicter. Mais Zedecias filz de Chanaana s'approcha, & frappa Micheas sus la ioue, & dist: Par quelle voye F
a passé l'esprit du Seigneur de moy, pour parler à toy? Et Micheas respondit: Tu le verras toymesme en ce iour la, quand tu entreras de chambre en chambre pour te cacher. Mais le Roy d'Israël dist: Prenez Micheas, & le menez vers Amon Prince de la *cité* & *à* Ioas filz du Roy, & direz: Ainsi dit le Roy: mettez cestuy en la prison, & luy baillez du *pain à manger estroictement, & de l'eaue aussi estroictement, iusque à ce que ie retourne en paix. Et Mi*cheas dist*: Si tu retourne en paix, le Seigneur n'a point parlé en moy. Et dist: Entendez vous tous peuples. Ainsi le Roy d'Israël, & Iosaphat le Roy de Iuda monterent en Ramoth Galaad. *Et le Roy d'Israël dist à* Iosaphat: qu'il *se desguiseroit & ainsi entreroit en la bataille: mais toy[dict il]tu te vestiras de tés vestemens. Et quand le Roy d'Israël se fut desguisé il entra en la bataille.

*ou, pain d'affliction & de l'eaue de tribulation.

*chãgeãt sés vestemens royaux.

G Mais le Roy de Syrie auoit commandé aux princes de sa cheualerie, disant: Ne bataillez point contre petit ne grand, sinon seullement contre le Roy d'Israël. Et ainsi quand lés princes de *la cheualerie veirent Iosaphat, ilz dirent: Cestuy est le Roy d'Israël. Lors l'auironnerent en la bataille. Mais Iosaphat s'escrya & le SEIGNEVR luy ayda, & lés destourna de luy. Car quand lés princes de la cheualerie eurent veu que ce n'estoit pas le Roy d'Israël, ilz se destournerent arriere de luy. Lors vn homme tira de son arc *en son integrité, lequel frappa le Roy entre lés ioinctes & le haubergeon. Adonc iceluy dist à son chartier. Tourne ta main, & me meine hors du camp: car ie

*De sés chariotz et desouz

*Sans penser ne mal ne bien, ou, de toute sa force, ainsi. 3.roys 22

fuis naurė. Et la bataille s'augmentoit en ce iour la. Et le Roy d'Israël se tenoit en son chariot, vis à vis dés Syriens iusque au vespre, mais il mourut au soleil couchant.

CHAP. XIX.

A ET Iosaphat Roy de Iuda retourna paisiblement en sa maison en Ierusalem: Et Iehu filz d'Anani le Voyant, vint au deuant de luy, & luy dist: N'as-tu point voulu ayder à vn meschant, & t'és ioinct en amitie à ceux qui hayent le Seigneur? & pource [descendoit] sus toy l'ire du Seigneur: mais bonnes choses ont esté trouuées en toy, pource que tu as osté lés "bois de la terre, & que tu as disposé ton cœur pour requerir Dieu. Iosaphat donc habita en

*cõsacrez auxdieux estrāges.

B Ierusalem: Et de rechef sortit auec le peuple, depuis Ber-sabée iusque à la montaigne d'Ephraim: & lés rapella au Seigneur le Dieu de leurs peres. Et constitua dés iuges pour la terre en toutes lés citez muraillées de Iuda, de cité en cité. Et dist aux iuges: Regardez quelle chose vous faictes. Car vous n'exercez point le iugement dés hommes, mais

C de Dieu: * & vous sera faict selon que vous iugerez. Maintenant donc la crainte de "Dieu soit auec vous, gardez ce & le faictes. Car il n'y a point d'iniquité enuers le Seigneur nostre Dieu, ne acception de personne, ne conuoitise de dons.

Deu.59.d Rom.2.b *Et est auec vous quādvous iugez.

Aussi Iosaphat ordonna en Ierusalem dés Leuites, & dés sacrificateurs, & dés Princes dés familles d'Israël, pour le iugement & cause du Seigneur. Et retournerent en Ierusalem. Et leur commanda, disant: Ainsi ferez vous en la crainte du Seigneur, fidelement & de cœur parfaict: & en toute cause qui sera

D venue à vous de voz freres qui habitent en leurs villes: assauoir entre sang & sang, entre la loy & le commandement, lés status & lés iugemens vous lés aduiserez, affin qu'ilz n'offensent le Seigneur, & que l'ire ne vienne sus vous, & sus voz freres. Vous ferez donc ainsi, & vous ne pecherez point. Et voicy Amarias le principal Sacrificateur en toutes choses du Seigneur. Et Zabadias filz d'Ismaël Duc de la maison de Iuda, sera en tous lés affaires du Roy. Et [aurez] dés commissaires Leuites deuant vous. Confortez vous, & faictes [ce,] & le Seigneur sera auec lés bons.

CHAP. XX.

A APrés ce, vindrent lés enfans de Moab, & d'Ammon, & auec eux dés Ammonites, pour faire la guerre contre Iosaphat. Lors on vint & annonça on à Iosaphat, disant: Grande multitude est venue contre toy d'outre mer & de Syrie: & voicy qu'ilz sont en Hasason-thamar, laquelle est En-gadi. Adonc Iosaphat craingnit & se mist à requerir le Seigneur: & publia ieusne par tout Iuda. Aussi Iuda fut assemblé pour requerir du Seigneur. Ilz vindrent aussi de toutes lés citez de Iuda pour requerir le Seigneur.

Et comme Iosaphat se tenoit debout B
en la congregation de Iuda & de Ierusalem, en la maison du Seigneur, deuant le nouueau paruis, il dist: O Seigneur le Dieu de noz peres, n'és-tu point le Dieu qui est au ciel: & domine sus tous lés royaumes dés gentz? En ta main est la force & la puissance, & nul ne peut resister à toy. N'és-tu pas nostre Dieu, qui as dechassé lés habitans de ceste terre de deuant ton peuple Israël, laquelle tu as donné à la semence d'Abraham ton amy à tousiours? Et ont habité en icelle, & ont en icelle edifié le sanctuaire à ton nom, disans: Se mal vient sus nous, assauoir le glaiue du iugement, pestilence, Sus 6.c.
& famine nous assisterons deuant ceste maison & en ta presence: car ton nom est en ceste maison, & cryerons à toy en noz tribulations: & tu nous exauceras, & nous saueras. Maintenant donc voicy lés filz d'Ammon, & Moab, & Deu. 2.a.
le mont de Seir, * par lesquelz tu n'as C
point permis aux enfans d'Israël de passer, quand ilz venoient du pays d'Egypte: mais se destournerent d'eux, & ne lés destruisirent point. Et voicy en nous recompensant viennent pour nous poulser hors de ta possession, laquelle tu nous as faict posseder. Toy nostre Dieu, ne lés iugeras-tu point? Car il n'y a point en nous si grand force, que nous puissions resister à ceste grosse multitude, laquelle est venue sus nous. Et ne sauons point quelle chose nous deuons faire: mais "noz yeux sont vers toy.

*Attēdās & regardās, q̄ tu nous viēne en ayde.

Et tous ceux de Iuda se tenoient deuant le Seigneur, auec leurs petis, & leurs femmes, & leurs enfans. Lors y estoit Iahaziel le filz de Zacharie filz de Banaias, filz de Iehiel, filz de Mathanias Leuite dés filz d'Asaph, sus lequel fut l'esprit du Seigneur au milieu de la multitude, & dist: Escoutez tous ceux de Iuda, & vous qui habitez en Ierusalem, & toy Roy Iosaphat: Ainsi D
vous

vous dit le Seigneur: Ne craignez, & ne vous espouantez point de ceste grosse multitude. Car ce n'est pas vostre guerre, mais c'est celle de Dieu. Descendez demain contre eux: Voicy qu'ilz doiuent monter par la descente de Ziz, & lés trouuerez au bout du torrent qui est contre le desert de Ieruel. Vous n'aurez que faire de batailler en ceste guerre, asistez, demeurez, & voyez le salut du Seigneur enuers vous. O Iuda, & Ierusalem ne craignez point, & ne vous espouantez. Vous sortirez donc demain contre eux, & le Seigneur sera auec vous. Lors Iosaphat enclina sa face, & tout Iuda, & lés habitans de Ierusalem se ietterent deuant le Seigneur en l'adorant. En outre lés Leuites dés filz dés Cahathites, & dés filz dés Corhites se mirent à louer le Seigneur Dieu d'Israël haultement par
E grande voix. Quand au matin ilz furent leuez, ilz ysfirent par le desert de Thecua. Et iceux partis, Iosaphat soy tenant droict, dist: O Iuda & vous habitans de Ierusalem, escoutez moy. Croyez au Seigneur vostre Dieu, affin que vous soyez fideles. Croyez à sés Prophetes, & vous prosprerez. Et print conseil auec le peuple, & ordonna lés chantres du Seigneur, qu'ilz le louassent selon la [a]magnificence: & qu'ilz precedassent l'exercite, & dissent: [b] Confessez le Seigneur, car sa misericorde est eternellement. Et à l'heure qu'ilz commencerent le chant & louenge, le Seigneur mist embusches contre lés enfans d'Ammon, de Moab, & du mont de Seir, lesquelz venoient contre Iuda: & s'entrefrapperent. Car lés filz d'Ammon & de Moab s'esleuerent à lencontre dés habitans du mont de Seir, pour lés tuer & lés abolir. Et quand ilz eurent mis à fin lés habitans de Seir, vn chascun donna ayde à son prochain en
F destruction [d'eux mesmes.] Et quand ceux de Iuda furent venuz vers la fosse du desert, ilz regarderent la multitude, & voicy c'estoient corps abbatuz en terre, & n'estoit aucun eschappé. Iosaphat donc & son peuple vindrent pour piller lés despoulles d'iceux, entre lesquelz en trouuerent abondamment, & de la cheuance, dés vestemens, & dés vaisseaux precieux: & lés pillerent, tellement qu'ilz ne lés pouoient porter: & par troys iours pillerent lés despouilles: car il y en auoit largement. Puis au quatriesme iour s'assemblerent en la vallée de Benediction. Car ilz beneirent là le Seigneur: pourtant appellerent ilz le nom de ce lieu la, la vallée de Benediction iusque auiourdhuy. Et tout homme de Iuda, & de Ierusalem, & Iosaphat deuāt eux, se disposerēt pour s'en retourner en Ierusalem, en lyesse: car le Seigneur lés auoit resiouys à cause de leurs ennemys. Ilz entrerent en Ierusalem en la maison du Seigneur, auec psalterions, harpes & trompettes. Et la crainte du Seigneur fut sus tous lés royaumes de la terre, quand ilz ouyrent que le Seigneur auoit bataillé contre lés ennemys d'Israël. Aussi le royaume de Iosaphat reposa, & son Dieu luy donna repos à lenuiron. Iosaphat donc re- G
gna sus Iuda, & estoit eagé de trente & cinq ans, quand il commença à regner. Et regna vingt & cinq ans en Ierusalem: & le nom de sa mere estoit Azuba, fille de Selahi. Et chemina en la voye de son pere Asa: & ne se destourna point d'icelle, en faisant ce qui estoit droict deuant le Seigneur: mais toutesfoys lés haultz lieux ne furent pas ostez: & encore le peuple ne disposa point son cœur vers le Dieu de sés peres. La reste dés gestes de Iosaphat, dés premiers & dés derniers sont escritz au liure de Iehu filz de Hanani: qu'il a enregistré au liure dés Roys d'Israël. Aprés cés choses icy, Iosaphat Roy de Iuda feit amytié auec Ochozias Roy d'Israël lequel s'addonna à mal faire: & s'accompaigna auec luy à faire dés nauires pour aller en * Tharsis, & feirent lés nauires 4. Roys
en Azion-gaber. Mais Eliezer filz 2.f.
de Dodana, de Maresa prophetiza à Iosaphat, disant: Pource que tu t'és adioinct auec Ochozias, le Seigneur a rompu tés œuures. Et lés nauires furent despecées, & ne peurent aller en Tharsis.

[a] ou, saincteté.
[b] Louez, & magnifiez.

CHAP. XXI.

A Iosaphat dormit auec sés peres: & fut enseuely auec eux en la cité de Dauid: & Ioram son filz regna pour luy, lequel eut dés freres, qui estoient filz de Iosaphat, assauoir: Azarias, Iahiel, Zacharias, Azarias, Michael, & Sephatias. Tous ceux icy furent filz de Iosaphat Roy de Iuda: & leur donna leur pere beaucop de dons, d'or, d'argent, & de choses precieuses, auec dés citez fortes en Iuda. Mais il bailla le royaume à Ioram, pource qu'il estoit le premier nay. Et Ioram s'esleua sus le royaume de son pere. Et

quand il se fut fortifié, il occist par l'espée tous sés freres: & aussi aucuns
4. Roys 8. c. dés princes d'Israël. *Ioram estoit de trente & deux ans, quand il com-
B mença à regner, & regna huict ans en Ierusalem. Il chemina és voyes dés Roys d'Israël: ainsi que auoit faict la maison d'Achab. Car aussi la fille de Achab estoit sa femme: & feit mal en
2. Samuel 7. b. la presence du Seigneur. *Toutesfoys le SEIGNEVR ne voulut point destruire la maison de Dauid, à cause de la paction qu'il auoit faicte auec Dauid: & pource qu'il luy auoit promis de
ª lumiere. donner à luy & à sés filz, vne ª lampe à tousiours. En cés iours là, Edom se rebella, ne voulant plus estre subiect à Iuda, & establit vn Roy pour soy.

Et quand Ioram auec sés princes, & toute la cheualerie qui estoit auec luy, furent passez, ilz se leuerent de nuict & frapperent Edom qu'ilz auoient enuironné, & tous lés Ducz de la cheualerie. Toutesfoys Edom se rebella, tellement qu'il ne fut plus soubz la domination de Iuda, iusque en ce iour.
C En ce temps là aussi, Lobna se retira, pour ne plus estre soubz la main d'iceluy. Car il auoit delaissé le SEIGNEVR Dieu de sés peres.
ᵇEsquelz le peuple adora cõtre le com mãdemẽt, Deut. 12. D'auantage il feit dés ᵇ haultz lieux és montaignes de Iuda, & feit faire fornication aux habitans de Ierusalem, & ᶜ deceut Iuda. Dont lettres luy furent enuoyées d'Elie le Prophete: esquelles estoient telles parolles.
ᶜou, incita à peché. Ainsi dit le Seigneur Dieu de ton pere Dauid: Pource que tu n'as point cheminé és voyes de Iosaphat ton pere: & és voyes d'Asa Roy de Iuda: mais as cheminé par le chemin dés Roys d'Israël, & as faict faire fornication à ceux de Iuda, & aux
ᵈc'est, idolatrie p la qlle nous delaissons le vray Dieu nr̃e espoux. habitans de Ierusalem: selon la ᵈ fornication de la maison d'Achab: d'auantage aussi tu as occis tés freres, la maison de ton pere, meilleurs que toy: Voicy, le Seigneur frappera de grande playe ton peuple, & tés filz & tés femmes, & auec toute ta cheuance. Toy aussi seras en grosse maladie, d'vne langueur de ventre, iusque à ce que tés entrailles sortiront hors pour la doleur par
D chascun iour. Le Seigneur donc esmeut l'esprit dés Philistins & dés Arabiens, contre Ioram, lesquelz sont voysins aux Ethiopiens: & monterent en Iuda, & la gasterent. Ilz pillerent toute la finance qui fut trouuée en la maison du Roy: & aussi sés filz & sés femmes, & ne luy demoura filz, sinon Ioachaz son petit filz. Et aprés toutes cés choses, le SEIGNEVR le frappa d'vne langueur incurable du ventre. Et comme vn iour venoit aprés l'autre, & qu'vn espace du temps fut passé, en la fin de deux ans, sés boyaux sortirent par sa maladie: ainsi mourut par mauuaise maladie.

Et le peuple ne luy feist point lés funerailles, selon la maniere du bruslement, comme on auoit faict à sés peres. Il estoit de trente & deux ans quand il commença à regner, & regna huict ans en Ierusalem. Et vesquit ᵉmiserablement. ᵉC'est, en toute iniquité. Ilz l'enseuelirent en la cité de Dauid: mais non pas au sepulchre dés Roys.

CHAP. XXII.

A ET lés habitans de Ierusalem constituerent Ochozias son filz le plus petit, Roy pour luy. 4. Roys 8. f. Car la bende qui estoit venue auec lés Arabiens au camp, auoit occis tous lés premiers, & Ochozias filz de Ioram Roy de Iuda regna. Ochozias estoit de quarante & deux ans quand il commença à regner, & regna vn an en Ierusalem. Le nom de sa mere estoit Athalia fille d'Amri. Mais aussi cestuy chemina par lés voyes de la maison d'Achab. Car sa mere le conseilloit à faire meschamment. Il feit B donc mal en la presence du SEIGNEVR, ainsi que la maison d'Achab. Car iceux le conseilloient en sa perdition, aprés la mort de son pere. Et chemina en leurs conseilz.

Il s'en alla en bataille auec le Roy d'Israël, Ioram filz d'Achab, contre Hazaël Roy de Syrie, en Ramoth Galaad. Et lés Syriens frapperent Ioram, lequel retourna en Iezraël, pour se faire guerir, pour lés playes dont on l'auoit nauré en Ramoth quand il batailloit contre Hazaël. Donc Ocho- C zias filz de Ioram Roy de Iuda descendit pour visiter Ioram le filz d'Achab: car il estoit malade en Iezraël. Et fut la perdition d'Ochozias faicte de par Dieu, quand il vint vers Ioram.

Car quand il fut venu, il sortit auec luy contre Iehu filz de Namsi, que le SEIGNEVR oingnist pour destruire la maison d'Achab.

Quand donc Iehu destruysoit la maison d'Achab il trouua lés princes de Iuda, & lés filz dés freres d'Ochozias

d'Ochozias qui ministroiēt audict Ochozias, & lés occist. Puis en cerchant Ochozias, il le print, lequel estoit caché en Samarie: & l'ayant amené à Iehu, l'occirent. Et l'enseuelirent, pource
D qu'ilz disoient que c'estoit le filz de Iosaphat, lequel auoit requis le Seigneur de tout son cœur. Et la maison d'Ochozias n'auoit point puissance d'obtenir le royaume. Parquoy Athalia sa mere voyant que son filz estoit mort, elle s'esleua, & tua toute la semence royalle de la maison de Iuda. Mais Iosabeath fille
4. Roys 11. a. du Roy, print * Ioas le filz d'Ochozias, & le desroba d'entre lés filz du Roy qu'on mettoit à mort. Elle le mist auec sa nourrisse en la chambre aux lictz. Et Iosabeath qui l'auoit mucé de deuant Athalia, estoit fille du Roy Ioram, femme de Ioiada le sacrificateur (car icelle estoit sœur d'Ochozias) & pourtant ne l'occist point. Il fut donc auec eux par l'espace de six ans mucé en la maison de Dieu, esquelz Athalia regna sus le pays.

CHAP. XXIII.

A
4. Roys 11. a. MAis en la septiesme année, Ioiada se fortifia, & print dés centeniers, assauoir Azarias filz de Ioham & Ismaël filz de Iohanan aussi Azarias filz d'Obed, Maasias filz de Adaia & Elisaphat filz de *Zechri: qui* estoient alliez auec luy. Lesquelz circuirent Iuda, & assemblerent lés Leuites de toutes lés citez de Iuda, & lés princes dés familles d'Israël, & entrerent en Ierusalem. Et ainsi toute *la multitu*de d'Israël feist paction auec le Roy, en la maison de Dieu. Et [Ioiada] leur dist: Voicy, le filz du Roy regnera, ainsi que le Seigneur a parlé *dés* filz
B de Dauid. Icelle donc est la chose que vous ferez. La tierce partie d'entre vous viendra le iour de Sabbath aux sacrificateurs & Leuites & portiers: & la tierce partie à la maison du Roy: & la tierce à la porte du fondement. Mais que tout le commun soit és paruis, de la maison du Seigneur: & que nul n'entre en la maison du Seigneur, sinon lés sacrificateurs & lés Leuites seruans, lesquelz y entreront: car ilz sont sanctifiez. Et tout le peuple tiendra la garde du Seigneur. Que lés Leuites enuironnent le Roy tout à lentour, chascun ayant sés bastons en sa main, & que celuy meure qui entrera en la maison. Et qu'ilz soyent auec le Roy quand il sortira, & quand il entrera. Ainsi lés Leuites, & tous ceux de Iuda feirent selon toutes lés choses que Ioiada le sacrificateur auoit commandé. Et vn chascun print C
sés hommes qui entroient au Sabbath, auec ceux qui sortoient du Sabbath. Car Ioiada le sacrificateur n'auoit point permis que lés ordonnances s'en allassent.

Et Ioiada le sacrificateur donna aux centeniers dés lances, & dés escussons, & dés rondelles qui auoient esté au Roy Dauid, lesquelz estoient en la maison du Seigneur. Et ordonna tout le peuple vn chascun tenant son espée en sa main, depuis le costé dextre du *temple*, iusque à l'autre costé senestre du temple, deuant l'autel & au temple tout à l'enuiron du Roy. Puis menerent hors le filz du Roy, & mirent sur luy la couronne & le [a]tesmoingnage, & l'establirent Roy. Ioiada & sés filz l'oingnirent, & dirent: Viue le Roy. Quand Athalia eut ouy le bruyt du peuple qui couroit & louoit le Roy: icelle entra vers le peuple au temple du Seigneur. Et quand elle eut veu le Roy droict sus son degré à l'entrée, & lés Princes, & *lés trompettes* auprés du Roy: & tout le peuple de la terre soy esiouyssant, & sonnant dés trompettes auec instrumens de musique, & ceux qui sauoient faire louenge: elle rompit sés vestemens, & dist: Trahison, trahison. Et le sacrificateur Ioiada yssit aux centeniers, & aux preuostz de l'armée, & leur dist: Menez la hors le [b]contenu du temple, & qui ira aprés elle qu'il meure par l'espée. Car le sacrificateur auoit dict, ne la tuez pas en la maison du Seigneur. Ilz mirent donc lés mains sus elle. Et quand elle fut venue à l'entrée de la porte dés cheuaux de la maison royalle, ilz la tuerent là.

[a] C'est, la loy de Dieu. Deut. 17.

[b] ou, closture.

*Lors Ioiada feit alliance entre soy & tout le peuple, & le Roy: affin qu'il fut le peuple du Seigneur. Et ainsi tout le peuple entra en la maison de Baal, & la destruisirent, & rompirent sés autelz & sés images. Ilz tuerent aussi Mathan le sacrificateur de Baal, deuant lés autelz. 4. Roys 11. d. D

Aussi Ioiada ordonna dés preuostz en la maison du SEIGNEVR, soubz la main dés sacrificateurs & Leuites, lesquelz Dauid distribua en la maison du Seigneur, pour offrir lés holocaustes au Seigneur, ainsi qu'il est escrit en la loy de Moyse, en ioye & en cantiques, selon la disposition de Dauid. Il ordonna aussi dés portiers és portes de la maison du Seigneur: affin que cestuy qui est souillé de quelq̃ chose q̃ ce soit, n'y entre point.

Et print dés centeniers & dés hommes excellentz, & ceux qui gouuernoient le peuple, & tout le peuple du pays : & feirent descendre le Roy de la maison du Seigneur, & entrerent par le milieu de la haulte porte en la maison du Roy, & feirent seoir le Roy sur le thronne royal. Et tout le peuple du pays fut resiouy, & la cité fut en repos. Mais ilz mirent à mort par glaiue Athalia.

CHAP. XXIIII.

A 4. Roys 11. d. IOas estoit eagé de sept ans quand il commença à regner : & regna quarante ans en Ierusalem. Le nom de sa mere estoit Zebia de Ber-sabée. Et Ioas feist droictement deuant le Seigneur, tout le temps de Ioiada le sacrificateur. Ioiada print pour luy deux femmes, desquelles engendra dés filz & dés filles.

4. Roys 12. a. *Et aprés ce, pleut à Ioas de restaurer la maison du Seigneur. Et assembla lés sacrificateurs Leuites, & leur dist : Allez aux citez de Iuda, & amassez argent tous lés ans de tout Israël pour reparer la maison de vostre Dieu par chascun an: & faictes ce hastiuement. B Mais lés Leuites ne diligenterent point. Et le Roy appella le Prince [dés sacrificateurs] Ioiada, & luy dist : Pourquoy n'as-tu pourchassé que lés Leuites apportassent de Iuda & de Ierusalem ce qu'auoit ordonné leuer Moyse seruiteur du Seigneur, & la congregation d'Israël l'eust offert au tabernacle de tesmoingnage? Car la meschante Athalia, & sés enfans ont destruict la maison de Dieu : & toutes lés choses qui auoient esté sanctifiées au temple du Seigneur, & lés ont desdiées à Baalim. Parquoy le Roy commanda qu'ilz feissent vn coffre, & qu'on le mist dehors à la porte de la maison du Seigneur. Et fut publié en Iuda & Ierusalem, qu'on apportast au Seigneur le don que Moyse seruiteur de Dieu auoit ordonné au desert sus Israël. Et tous lés princes, & tout le peuple se resiouyrent, & iceux entrans mirent au coffre, tellement qu'il fut emply. Et quand il estoit temps d'apporter le coffre aux officiers du Roy, par lés C mains dés Leuites (quand ilz veoient qu'il y auoit beaucop d'argent) le scribe du Roy, & celuy que le premier sacrificateur auoit constitué venoient, & vuydoient le coffre: puis le portoient & le remettoient en son lieu : & ainsi faisoient ilz tous lés iours. Et assemblerent beaucop d'argent, lequel donna le Roy & Ioiada à ceux qui faisoient l'œuure du seruice de la maison du Seigneur. Et louoient tailleurs de pierres & charpentiers, pour reffaire la maison du Seigneur : aussi dés forgeurs de fer & d'aerain pour reparer ladicte maison. Ainsi D besongnerent lés ouuriers, & fut releué le demoliment de l'ouurage par leurs mains : & restituerent la maison de Dieu en son estat, & la fortifierent. Et quand ilz eurent acheué, ilz apporterent deuant le Roy & Ioiada, le demourant de l'argent, duquel furent faictz lés vtensiles du temple du Seigneur. Lés vaisseaux du seruice, lés phioles, & lés cuilliers, & la vaisselle d'or & d'argent. Et offrirent lés holocaustes en la maison du Seigneur, continuellement tout le temps de Ioiada. Or Ioiada deuint vieux E & plein de iours, & mourut, & estoit de cent trente ans quand il mourut. Ilz l'enseuelirent en la cité de Dauid auec lés Rois, pource qu'il auoit faict bien en Israël, & auec Dieu & sa maison.

Mais aprés que Ioiada fut mort, lés princes de Iuda vindrent & feirent la reuerence au Roy. Ausquelz le Roy lors obtempera. Et delaisserent le temple du Seigneur le Dieu de leurs peres, & seruirent aux boys, & aux images : & fut faicte l'ire du Seigneur contre Iuda & Ierusalem, pour tel delict. Il leur enuoya dés Prophetes affin qu'ilz se retournassent au Seigneur : mais quand iceux lés admonestoient, ilz ne lés voulurent pas escouter. Et pourtant l'esprit de Dieu vestit Zacharie filz de Ioiada sacrificateur : & se tint debout au dessus du peu- F ple, & leur dist: ainsi dict Dieu: Pourquoy transgressez vous le commandement du Seigneur, laquelle chose ne vous proffitera point, car vous auez delaissé le Seigneur: aussi vous delaissera-il. Lors iceux coniurerent à lencontre de luy, & *l'assommerent de pierres, par le comman mat. 23. d dement du Roy, au paruis de la maison du Seigneur. Le Roy Ioas n'eut quelque souuenance de la grace, que Ioiada pere de cestuy auoit faict auec luy: mais occist son filz. Et cõme iceluy mouroit, il dist: Le Seigneur le voye, & le requiere. Mais quand vn an fut passé, l'armée de Syrie monta contre luy, & vint en Iuda & en Ierusalẽ, & destruirẽt d'entre le peuple tous lés princes du peuple: & enuoyerent au Roy en Damas toutes leurs despouilles. Combien que l'ar G mée de Syrie vint auec peu de gens, le Seigneur neantmoins liura en leurs mains vne tresgrosse armée, pource qu'ilz auoient delaissé le Seigneur le Dieu de leurs

de leurs peres. Aussi firent vengeance de Ioas. Et quand ilz se partirent de luy, ilz le laisserent en grosses langueurs. Aussi sés seruiteurs coniurerent contre luy, pour le sang dés enfans de Ioiada sacrificateur, & l'occirent en son lict, ainsi mourut. Ilz l'enseuelirent en la cité de Dauid: mais non point és sepulchres dés Roys. Et iceux sont qui coniurerent contre luy Zabad filz de Semaath Ammonite, & Iosabad filz de Semarith Moabite. Mais sés filz, & la somme dés dons assemblez par luy & le fondement de la maison de Dieu, sont escritz en l'hystoire du liure dés Roys. Et Amazias son filz regna pour luy.

CHAP. XXV.

A 4. Roys. 14.a. AMazias estoit de vingtcinq ans, quand il commença à regner & regna vingtneuf ans en Ierusalem. Le nom de sa mere estoit Ioaddan, de Ierusalem. Et feist droictement en la presence du Seigneur : mais toutesfoys non pas de coeur parfaict. Et comme le Royaume luy estoit estably, il occist sés seruiteurs qui auoient frappé le Roy son pere: mais il ne tua point leurs enfans, selon ce qui est escrit en la loy de Moyse:
Deu. 24 c ou le Seigneur a commandé, disant: *Lés
4. Roys. peres ne mourront point pour lés enfans,
14.b. aussi lés enfans pour lés peres : mais vn
Ezec. 8. e chascun mourra pour son peché. Ama-
B zias donc assembla ceux de Iuda, & lés ordonna par lés familles, capitaines & centeniers par tout en Iuda, & Ben-iamin. Et lés nombra depuis l'eage devingt ans & au dessus: & en trouua troys cens mille d'eslite, pour aller à la guerre, lesquelz tenoient la hache & l'escusson. Et print à gaiges de ceux d'Israël, cent mille hommes robustes, pour cent talentz d'argent. Mais vn homme de Dieu vint à luy, disant : O Roy que l'armée d'Israël n'entre point auec toy. Car le Seigneur n'est point auec Israël, n'y auec tous lés filz d'Ephraim. Que si tu ne [me croys] va, fais ce, & te fortifie à la guerre: Dieu te fera tresbucher par tés ennemys. Car Dieu a la puissance d'ayder: & de faire tresbucher. Et Amazias dist à l'homme de Dieu: Que doit
C on faire dés cent talentz, que i'ay donné à la gendarmerie d'Israël? Et l'homme de Dieu luy respondit: Le Seigneur en a pour t'en pouoir donner beaucop plus que ceux là. Et ainsi Amazias separa la gendarmerie qui estoit venue à luy d'Ephraim, affin qu'elle retournast en son lieu. Et iceux furent vehementement courroucez contre Iuda, & s'en retournerent par fureur en leur lieu. Lors Amazias confidentement conduict son peuple: & s'en alla en la vallée dés Salines. Et frappa dix mille dés filz de Seir, & lés filz de Iuda prindrent dix mille hommes vifz, & lés amenerent sus le sommet d'vne Roche, & lés ietterent du hault de la roche, & tous iceux creuerent. Mais la gendarmerie que Amazias auoit renuoyée, qu'elle ne veinst point auec luy en la bataille, s'espardit és citez de Iuda, depuis Samarie, iusque à Beth-horon. Et D
ayantz frappé d'iceux troys mille hommes, ilz rauirent grosses despouilles.

Et aprés que Amazias fut venu de l'occision dés Idumeens, & qu'il eut apporté lés dieux dés filz de Seir, il lés ordonna vers soy pour dieux, & lés adoroit, & leur faisoit encensemens. Pour laquelle chose, le Seigneur corroucé contre Amazias, enuoya vers luy le prophete, affin qu'il luy dist : Pourquoy as-tu cerché lés dieux, qui n'ont point deliuré leur peuple de ta main? Et quand il luy parloit, il luy dist: T'ont ilz constitué E
conseillier du Roy? Deporte toy qu'on ne te mette à mort. Et le prophete se deporta, disant: Ie say bien que Dieu a prins conseil de te destruire: pourtant que tu as faict cecy, & que tu n'as point obtemperé à mon conseil. Amazias donc Roy de Iuda ayant prins conseil, enuoya vers Ioas filz de Ioachaz, filz de Iehu, Roy d'Israël, disant: Viens, que nous nous voyons en faces. Mais Ioas le Roy d'Israël renuoya vers Amazias Roy de Iuda, disant: Le chardon qui est au Liban a enuoyé au Cedre du Liban, disant: Donne ta fille pour femme à mon filz. Et voicy lés bestes qui estoient en la forest du Liban, passerent outre & foullerent le chardon. Tu as dict: I'ay frappé Edom, & pourtant s'esleue ton coeur pour s'en glorifier. Tiens-toy F
maintenant en ta maison. Pourquoy prouoque-tu le mal, affin que tu tombe toy & Iuda auec toy? Amasias ne voulut point ouyr: car il estoit [ordonné] de par Dieu, de lés bailler en la main [dés ennemis,] pourtant qu'il auoit requis lés dieux d'Edom. Et ainsi Ioas Roy d'Israël monta, & s'entre veirent luy & Amasias Roy de Iuda en Beth-sames qui est de Iuda. Mais Iuda fut rué ius deuant Israël, & vn chascun fuyt en sés tabernacles. Aussi Ioas Roy d'Israël print Amazias le Roy de Iuda, filz de Ioas, filz de Ioachaz en Beth-sames,

th-sames, & l'amena en Ierusalem. Et rompit la muraille de Ierusalem, depuis la porte d'Ephraim iusque à la porte de l'anglet, de quatre cens coudées. Et [print] tout l'or & l'argent, & tous lés vaisseaux qui furent trouuez en la maison de Dieu, vers Obed-edom, & aussi és thresors de la maison du Roy: & lés enfans qui estoient en hostage, & s'en retourna en Samarie. Et Amazias filz de Ioas Roy de Iuda, vesquit quinze ans aprés que Ioas filz de Ioachaz Roy d'Israël fut mort. Et la
G reste dés gestes d'Amazias, dés premiers & dés derniers, n'est elle pas escrite au liure dés Roys de Iuda & d'Israël? Et depuis l'heure que Amazias se retira arriere du Seigneur: ilz luy firent trahison en Ierusalem. Car quand il fut en fuy en Lachis, ilz enuoyerent là aprés luy en Lachis, & le tuerent là. Et le rapportant sus dés cheuaux, l'enseuelirent auec sés peres en la cité de Iuda.

CHAP. XXVI.

A
4. Roys 14.e.
LOrs tout le peuple de Iuda prindrent Ozias, lequel estoit eagé de seize ans, & le constituerent Roy, au lieu de son pere Amazias. Cestuy
a Ailoth. edifia a Eloth, & la reduist à Iuda, depuis que le Roy fut endormy auec sés peres. Ozias donc estoit de seize ans quand il commença à regner, & regna en Ierusalem cinquante & deux ans.

Le nom de sa mere estoit Iechelia de Ierusalem. Et feist ce qui estoit droict és yeux du Seigneur, selon toutes lés choses que Amazias son pere auoit faict: & requist Dieu és iours de Zacharie entendant lés visions de Dieu. Et és iours qu'il requeroit le Seigneur, Dieu le faisoit prosperer. Lors yssit & bataillа contre lés Philisthins, & rompit la muraille de Geth, & la muraille de
a Azot. Iabne, & la muraille a d'Asdod. Et edi-
B fia en Asdod dés citez entre lés Philisthins. Et Dieu luy ayda contre lés Philisthins, & contre lés Arabiens qui habitoient en Gur-baal, & contre lés Meunim. Aussi ceux d'Ammon donnoient dons à Ozias. Et fut diuulgué son nom, iusque à l'entrée d'Egypte: car il estoit souuerainement puissant. Et Ozias edifia dés tourelles en Ierusalem, sus la porte de l'anglet, & sus la porte de la vallée, & sus lés destours, lesquelles renforça. Il edifia aussi dés tours au desert: & caua plusieurs cisternes, pource qu'il auoit beaucop de bestail, en la campaigne & en la plaine. Dés laboureurs & vignerons és montaignes, & en Charmel: car il aymoit le labourage. Et Ozias eut vne armée de combatans, lesquelz marchoient à la bataille selon le compte de leur denombrement soubz la main de Ichiel scribe, & de Maasias Preuost, & soubz la main de Hanania, qui estoit dés princes du Roy. Tout le nombre dés princes dés familles, d'hommes fortz estoit, de deux mille six cens: & soubz leurs mains l'armée estoit, de troys cens sept mille & cinq cens, combatans en puissance de guerre, pour ayder le Roy contre sés ennemys. Aussi Ozias leur apresta, C
assauoir à toute l'armée, dés bouclіers, & dés haches, dés heaulmes, & dés haubergeons, dés arcz, & dés pierres de fondes. Et feist en Ierusalem dés engins faictz par industrie, affin qu'ilz fussent sur lés tours, & sur lés coings pour ietter lés flesches, & lés grosses pierres. Et yssit sa renommée fort loing: car [le Seigneur] l'aydoit merueilleusement, tant qu'il fut fortifié.

Mais quand il fut renforcé, son coeur s'esleua à sa perdition: & transgressa contre le Seigneur son Dieu. Et entra au temple du Seigneur, pour faire encensemens sur l'autel dés encensemens. Et entra aprés luy Azarias le sacrificateur, & auec luy lés sacrificateurs du Seigneur, octante compaignons tresfortz, lesquelz resisterent au Roy, & dirent: O Ozias, il n'appartient point à toy de faire encensement au Seigneur: mais aux sacrificateurs filz d'Aharon, lesquelz sont consacrez, pour faire lés encensemens à telle maniere de seruice. Sortz du sanctuaire, pource que tu as forfaict: car ceste chose ne te sera pas reputée à gloire, vers le Seigneur Dieu. *Lors zac. 14.a
Ozias se courrouça, ayant l'encensoir 4. Roys
en sa main pour encenser: & pendant 15.a.
qu'il se courrouçoit contre lés sacrifica- D
teurs, la ladrerie luy creut au front en la presence dés sacrificateurs, en la maison du SEIGNEVR, sus l'autel dés encensemens. Et quand Azarias le principal sacrificateur l'eut regardé auec tous lés sacrificateurs: ilz veirent la lepre en son front: & hastiuement le feirent sortir de là.

Aussi iceluy se despecha de sortir, pource que le SEIGNEVR l'auoit frappé. Et ainsi le Roy Ozias fut ladre, iusque au iour de

sa mort : & habita tout lepreux en vne maison sequestrée, pourtant qu'il auoit esté osté de la maison du Seigneur. Mais Ioatham son filz gouuerna la maison du Roy, & iugea le peuple de la terre. Et Isaie filz d'Amoz prophete a escrit la reste dés gestes d'Ozias, dés premieres & dés dernieres. Ozias dormit auec sés peres, & l'enseuelirent auec iceux au champ du sepulchre qui estoit aux Roys : car ilz dirent, pour ce qu'il estoit lepreux. Et Ioatham son filz regna pour luy.

CHAP. XXVII.

A 4. Roys 15. g. IOatham estoit de vingt & cinq ans quand il commença à regner: & regna seize ans en Ierusalem. Le nom de sa mere estoit Ierusa fille de Zadoc. Et feit ce qui estoit droict enuers le Seigneur, selon toutes lés choses que Ozias son pere auoit faict : excepté qu'il n'entra pas [temerairement] au temple du Seigneur : & encore pecheoit le peu-
B ple. Cestuy edifia la haulte porte de la maison du Seigneur : & edifia beaucop de choses en la muraille de la tour.

Aussi edifia dés villes és montaignes de Iuda, & dés palays, & dés tours és forestz. Cestuy batailla contre le Roy dés enfans d'Ammon : & le vainquit. Et en ceste année la, lés filz d'Ammon luy donnerent cent talentz d'argent, & dix mille "Corons de froment: & autant de Corons d'orge. Cés choses icy luy rendoient lés filz d'Am-
C mon en la seconde & troisiesme année. Et Ioatham se fortifia, pource qu'il auoit adressé sés voyes deuant le Seigneur son Dieu. La reste dés faictz de Ioatham, & toutes sés batailles, & sa vie sont escrites au liure dés Roys d'Israël & de Iuda. Il estoit de vingt & cinq ans, quand il commença à regner : & regna seize ans en Ierusalem. Puis il dormit auec sés peres, & l'enseuelirent en la cité de Dauid : & Achaz son filz regna pour luy.

"c'est, vne certaine mesure.

CHAP. XXVIII.

A 4. Roys 16. 2. ACHaz estoit de vingt ans, quand il commença à regner: & regna seize ans en Ierusalem. Il ne feist pas droictement en la presence du Seigneur, comme Dauid son pere : mais il chemina és voyes dés Roys d'Israël. D'auantage il feist dés images de fonte à Baalim. Cestuy feist encensement en la vallée de Ben-hennon : & brusla sés filz par le feu selon lés abominations dés gentilz, que le Seigneur auoit deschassé arriere dés enfans d'Israël. Aussi il sacrifioit, & faisoit encensement és haultz lieux, & sur lés montaignes, & soubz tout arbre "branchu. Et le Seigneur son Dieu le bailla en la main du Roy de Syrie qui le frappa, & print de luy grand pillage : & le mena en Damas. Il fut aussi liuré és mains du Roy d'Israël, & le frappa-on de grande playe.

"Vmbrageux.

Aussi Phacée filz de Romelias occist de ceux de Iuda, cent & vingt mille en vn iour, tous vaillans gentz: pource qu'ilz auoient delaissé le Seigneur le Dieu de leurs peres. Lors Zechri, homme B puissant d'Ephraim, occist Maasias le filz du Roy, & Ezricam le Duc de sa maison, aussi Elcana le second aprés le Roy. Et lés filz d'Israël prindrent de leurs freres, deux cens mille femmes, filz & filles, & aussi pillerent d'eux grosse despouille. Et emporterent cés despouilles en Samarie. Et là estoit vn Prophete du SEIGNEVR, nommé Obed : lequel yssit au deuant de l'armée qui venoit en Samarie, & leur dist : Voicy que le Seigneur Dieu de voz peres courroucé contre Iuda, lés a baillé en voz mains, & vous lés auez occis par fureur: tellement qu'elle a touché iusque au ciel. Et maintenant vous pensez de vous assubiectir pour seruiteurs & seruantes, lés enfans de Iuda & de Ierusalem. N'auez vous point donc forfaict contre le SEIGNEVR vostre Dieu? Or maintenant escoutez moy, & remenez lés prisonniers que vous auez prins de voz freres : car la fureur & ire du SEIGNEVR est sur vous. Et ainsi aucuns princes dés filz d'Ephraim s'esleuerent, assauoir : Azarias filz de Iohanan, Barachias filz de Mesilemoth, Ezechias filz de Sellum, & Amasa filz de Hadilai, contre ceux qui venoient de la bataille, & leur dirent : Vous ne amenerez point icy lés prisonniers, affin que nous ne pechons au SEIGNEVR. Car vous pensez C adiouster à noz pechez, & à noz delictz : car nous auons faict grosse faulte, & la fureur de l'ire du SEIGNEVR est sus Israël. Parquoy la gendarmerie delaissa lés prisonniers, & la proye deuant lés Princes & toute la congregation. Et lés hommes

qui

qui ont esté recitez par noms se leuerent, & en prenant lés prisonniers, & tous ceux qui estoient nudz lés vestirent dés despouilles. Et quand ilz lés eurent vestus, & rechauffez, & qu'ilz lés eurent refectionnez de boire & de manger, & qu'ilz lés eurent oinctz, ilz lés conduirẽt sur dés asnes, assauoir tous ceux qui estoient malades, & lés amenerent en Iericho la cité dés palmes au prés de leurs freres: puis iceux retournerent en Samarie. En ce temps la le Roy Achaz enuoya aux Roys d'Assyrie, affin qu'ilz l'aydassent. Lors lés Iduméens vindrent, & frapperent ceux de Iuda: & en prindrent captifz. Aussi lés Philisthins s'espardirent par lés villes de la campaigne, & vers le midy de Iuda. Et prindrent Beth-sames, Aialon, Gaderoth, Socho auec sés villages, Thamna auec sés villages, & Gimzo auec sés villages: & habiterent en icelles. Car le Seigneur auoit humilié Iuda, à cause d'Achaz Roy de Iuda: pource qu'il auoit desnué Iuda, & auoit

D peché contre le Seigneur. Et vint

ª thilgath Pilneser. contre luy ª Thaglath Phalnasar Roy dés Assyriens, & le trauailla plus qu'il ne l'aida. Car Achaz despouilla la maison du Seigneur, & la maison du Roy & dés Princes, & feist dons au Roy dés Assyriens, & toutesfoys il ne luy fut pas en ayde. D'auantaige le Roy Achaz au temps qu'il estoit en angoisse: il augmenta la preuarication contre le SEIGNEVR. Et sacrifia aux

ª ou, Damas dieux de ª Darmas, à ceux qui l'auoient frappé, & dist: Puis que lés dieux dés Roys de Syrie leur sont en ayde, ie leur sacrifieray & me seront en ayde. Mais iceux luy furent en ruine, & à tout Israël. Et Achaz amassa lés vaisseaux de la maison de Dieu, & lés rompit, & ferma lés portes du temple de Dieu, & feist dés autelz pour luy, en tous lés coings de Ierusalem. Et feist dés haultz lieux en chascune cité de Iuda, pour faire encensementz aux autres dieux: dont prouoqua le Seigneur Dieu de sés peres à courroux. La reste de sés faictz, & de toutes sés voyes premieres & dernieres, est escrite au liure dés Roys de Iuda & d'Israël. Et Achaz dormit auec sés peres, & l'enseuelirent en la cité de Ierusalem. Car ilz ne le mirent point aux sepulchres dés Roys d'Israël: & Ezechias son filz regna pour luy.

CHAP. XXIX.

A 4. Roys 18.a. DOnc Ezechias commença à regner quand il estoit de vingt & cinq ans, & regna vint & neuf ans en Ierusalem. Le nom de sa mere estoit Abia fille de Zacharie. Et feist ce qui estoit droict en la presence du Seigneur, selon toutes lés choses que Dauid son pere auoit faict. Iceluy en l'an premier de son regne, au premier moys, ouurit lés portes de la maison du Seigneur, & lés restaura. Il feist venir lés sacrificateurs & lés Leuites, & lés assembla en la rue Orientale. Et leur dist: Escoutez moy Leuites. Sanctifiez vous maintenant: & si sanctifiez la maison du Seigneur Dieu de voz peres, & ostez toute l'ordure du sanctuaire. Car noz peres ont transgressé, & ont mal faict en la presence du Seigneur nostre Dieu, en le delaissant. Ilz ont destourné leurs faces

B du tabernacle du Seigneur: & luy ont tourné le doz. Ilz ont aussi fermé lés huys du porche, & ont esteinct lés lampes. Et n'ont point faict lés encensemens: & n'ont pas offert lés holocaustes au sanctuaire du Dieu d'Israël. Ainsi la fureur du Seigneur a esté sus Iuda & Ierusalem, & lés a baillé en emotion, & en desolation & en moqueries, comme vous voyez mesmes de voz yeux. Et voicy, noz peres sont tombez par l'espée. Noz filz & noz filles, & noz femmes sont menez en captiuité à cause de ce. Maintenant donc il me plait de faire alliance auec le SEIGNEVR Dieu d'Israël: & il destournera arriere de nous la fureur de son ire. Or més filz n'errez point. Car le Seigneur vous a esleuz, affin que vous assistez deuant luy, pour luy administrer, & que luy soyez administrateurs & encenseurs.

C Lés Leuites donc se leuerent, assauoir Mahath filz d'Amasai, & Ioël filz de Azarias, dés filz dés Cahathites. Aussi dés filz de Merari, Cis filz d'Abdi, & Azarias filz de Iahallelel. Et dés Gersonites, Ioah filz de Zemma, & Edem filz de Ioah. Et dés filz d'Elizaphan, Samri, & Iahiel. Et dés filz d'Asaph, Zacharias, & Mathanias. Et dés filz de Heman, Iahiel & Semei. Et dés filz d'Idithun, Semeias & Oziel. Ilz assemblerent leurs freres, & furent sanctifiez, & entrerent selon le mandement du Roy, & la parolle du Seigneur, pour nettoyer la maison du Seigneur. Aussi lés sacrificateurs entrerent dedans la maison du Seigneur, affin de la nettoyer, &

porterent

porterent hors toute l'ordure, qu'ilz auoient trouuée au temple & au paruis de la maison du Seigneur: laquelle lés Leuites prindrent pour la porter hors au torrent de Cedron. Et commencerent à la sanctifier au premier iour du premier moys: & au huytiesme iour du mesme moys, ilz entrerent au porche du Seignr. Et sanctifierent la maison du Seigneur par huyct iours, & au seiziesme iour du mesme moys ilz acheuerent. Puis allerent chez le Roy Ezechias, & luy dirent: Nous auons sanctifié toute la maison du Seigneur, & l'autel de l'holocauste, & sés vaisseaux, aussi la table de proposition auec tous sés vaisseaux, & toutes lés vtensiles, que le Roy Achaz auoit delaissé durant son regne, quand il transgressa, lesquelz nous auons preparez & sanctifiez, & voicy iceux deuant l'autel
E du Seigneur. Et le Roy Ezechias soy leuant de matin, assembla lés princes de la cité: & monta en la maison du Seigneur. Et offrirent sept taureaux & sept moutons, & sept aigneaux, & sept boucz pour le peché, pour le Royaume, pour le sanctuaire, & pour Iuda: Il dist aussi aux sacrificateurs lés filz d'Aharon: qu'ilz offrissent sus l'autel du Seigneur. Et ainsi ilz tuerent lés bœufz, & lés Sacrificateurs receurent le sang, & le respandirent sus l'autel. Ilz tuerent aussi lés moutons, & respandirent sus l'autel le sang d'iceux. Ilz immolerent lés aigneaux, & respandirent le sang sus l'autel. Puis feirent approcher lés boucz pour le peché deuant le Roy & la multitude, & mirent leurs mains sus eux, puis lés sacrificateurs lés tuerent, & iecterent le sang d'iceux sur l'autel, pour reconcilier tout Israël. Car le Roy auoit commandé pour tout Israël l'holocauste, & le sacrifice
F pour le peché. Aussi ordonna dés Leuites en la maison du Seigneur, auec cymbales & psalterions, & harpes, selon le mandement de Dauid, & de Gad le Voyant du Roy, & de Nathan le Prophete. Car ce fut le commandement du Seigneur par la main de sés prophetes. Et lés Leuites se tindrent debout auec lés instrumentz de Dauid, & lés sacrificateurs auec lés trompettes. Lors Ezechias commanda d'offrir holocaustes sur l'autel. Et à l'heure qu'on commença l'holocauste, on commença le cantique du Seigneur, & lés trompettes, & ce par lés instrumentz de Dauid Roy d'Israël. Et toute la multitude adoroit: & le cantique dés chantres, & lés trompettes dés loueurs continuoient tous, tant qu'on eut acheué l'holocauste. Et quand on eut acheué d'offrir, le Roy & tous ceux qui se trouuerent auec luy s'inclinerent, & adorerent. Aprés ce, Ezechias & G
lés princes commanderent aux Leuites, qu'ilz louassent le Seigneur par lés parolles de Dauid, & d'Asaph le Voyant: lesquelz louerent en liesse, & ilz s'agenouillerent & adorerent. Mais aussi Ezechias respondit, & dist: Vous auez maintenant consacré voz mains pour le Seignenr. Approchez vous, & offrez lés sacrifices & lés louenges en la maison du Seigneur. Et ainsi la multitude offrit sacrifices, & louenges, & holocaustes tous de coeur franc. Et le nombre dés holocaustes que la multitude offrit, fut tel: Septante bœufz, cent moutons, deux cens aigneaux. Tout ce estoit pour l'holocauste du Seigneur. Et pour lés sanctifications estoit six cens bœufz, & troys mille brebis. Mais lés sacrificateurs estoient en petit nombre, & ne pouuoient escorcher tous lés holocaustes. Parquoy lés Leuites leurs freres leur ayderent, iusque à ce que l'oeuure fut parfaicte: & que lés sacrificateurs se fussent sanctifiez. Car lés Leuites estoient de plus prompt courage à se sanctifier que lés sacrificateurs. Il y eut donc beaucop d'holocaustes, auec graisses dés pacifiques, auec lés aspersions dés holocaustes: & fut disposé le seruice de la maison du Seigneur. Lors Ezechias, & tout le peuple fut ioyeux pour l'appareil que Dieu auoit faict au peuple. Car subitement fut la chose faicte.

CHAP. XXX.

AVssi Ezechias enuoya vers tous ceux d'Israël, & de Iuda, & escriuit lettres à ceux d'Ephraim, & A
Manasses: affin qu'ilz vinssent à la maison du Seigneur en Ierusalem, & qu'ilz celebrassent la Pasque au Seigneur Dieu d'Israël. Lors le Roy, & sés Princes, & toute la congregation tindrent conseil en Ierusalem, pour celebrer la Pasque au second moys. Car il ne l'auoit peu faire en ce temps la, pource qu'il n'y auoit pas suffisamment dés sacrificateurs sanctifiez: & que le peuple n'estoit pas encore assemblé en Ierusalem. La parolle pleut au Roy, & à toute la multitude: & determinerent de publier par tout Israël, depuis Bersabée iusque en Dan, pour venir celebrer la Pasque au Seigneur le Dieu d'Israël, en Ierusalem. Car il n'y auoit point assez qui le feissent

sent, ainsi qu'il est escrit. Et lés postes s'en allerent auec lettres par la commission du Roy, & dés Princes d'iceluy par tout Israël & Iuda, selon ce que le Roy auoit commandé, disant: Vous filz d'Israël retournez vous au Seigneur le Dieu d'Abraham, Isaac, & Israël, & il se retournera à la reste de ceux qui sont eschappes dés mains du Roy dés Assyriens. Ne soyez point comme voz peres & voz freres, lesquelz ont transgressé contre le Seigneur le Dieu de leurs peres, & lés a baillé en desolation, comme vous voyez. Maintenant ne vueillez endurcir vostre col, comme voz peres. *Donnez voz mains au Seigneur, & venez à son sanctuaire, qu'il a sanctifié à tousiours mais. Seruez au Seigneur vostre Dieu: & l'ire de sa fureur se retirera de vous. Car si vous retournez au Seigneur, aussi voz freres & voz enfans auront misericorde deuant ceux qui lés meinent captifz: & retourneront en ceste terre. Car le Seigneur vostre Dieu est pitoyable & clement, & ne destournera pas sa face de vous, si vous retournez à luy. Donc lés postes passoient de cité en cité, par la terre d'Ephraim, & Manasses iusque à Zabulon: mais iceux se moquoient & railloient d'eux. Toutesfoys aucuns hommes d'Aser & de Manasses, & de Zabulon se humilierent & vindrent en Ierusalem. Mais en Iuda fut faicte la main du Seigneur, leur donnant vn coeur pour faire le commandement du Roy & dés princes selon la parolle de Dieu. Lors gros peuple s'assembla en Ierusalem: pour faire la solennité dés pains sans leuain au second moys en tresgrosse congregation. Lesquelz se leuerent & osterent lés *autelz qui estoiet en Ierusalem: & osterent tous lés encensemens & lés ietterent au torrent de Cedron. Puis ilz sacrifierent la Pasque au quatorziesme iour du second moys. Aussi lés sacrificateurs & lés Leuites eurent honte, & se sanctifierent & offrirent lés holocaustes en la maison du Seigneur. Et se tindrent en leur office, selon l'ordonnance, & la loy de Moyse homme de Dieu. Mais lés sacrificateurs espandoient le sang dés mains dés Leuites, pource que beaucop de la multitude n'estoient point sanctifiez: & lés Leuites auoient la charge dés sacrifices de la Pasque, pour tous ceux qui n'estoient point netz pour estre sanctifiez au Seigneur. Car grande multitude de peuple & d'Ephraim, de Manasses, d'Issachar & de Zabulon n'estoient point nettoyez: mais mangerent la Pasque, non pas selon qu'il est escrit. Parquoy Ezechias pria pour eux, disant: le bon Seigneur soit propice à quiconque de tout son coeur se dispose de cercher Dieu le Seigneur le Dieu de sés peres: combien qu'il ne soit point nettoyé selon l'ordonnance du sanctuaire. Et le SEIGNEVR exauça Ezechias, & guarit le peuple. Lés enfans d'Israël qui furent trouuez en Ierusalem feirent la solennité dés pains sans leuain par sept iours, en grande lyesse. Et lés Leuites, & sacrificateurs louoyent le Seigneur par chascun iour auec instrumentz resonans au Seigneur. Pareillement Ezechias parla au coeur de tous lés Leuites qui auoyent bonne intelligence au Seigneur: & mangerent par sept iours de la solennité, en offrant oblations pacifiques, & louant le SEIGNEVR Dieu de leurs peres. Et toute la multitude, delibera de celebrer sept autres iours: ainsi celebrerent sept iours en ioye. Car Ezechias le Roy de Iuda auoit baillé à la multitude, mille taureaux, & sept mille brebis. Et lés princes donnerent au peuple, mille taureaux, & dix mille brebis. Et lés sacrificateurs se sanctifierent en grand nombre, & toute la multitude de Iuda se resiouyt, & lés sacrificateurs, comme lés Leuites, & toute la multitude qui estoit venue d'Israël, aussi lés estrangiers qui estoient venuz de la terre d'Israël, & lés habitans de Iuda. Et fut faicte grande lyesse en Ierusalem, telle que depuis lés iours de Salomon filz de Dauid Roy d'Israël, n'auoit esté en Ierusalem. Lés sacrificateurs & lés Leuites se leuerent, beneissans le peuple: & fut leur voix exaucée, & leur oraison vint iusque à son sainct habitacle du ciel.

*C'est, faictes alliãce & accord.

*q auoiẽt esté leuez contre le commandemẽt de Dieu.

CHAP. XXXI.

QVand cés choses furent acheuées, tous ceux d'Israël qui auoyent esté trouuez és citez de Iuda sortirent hors: & rompirent lés images, ilz copperent lés boys, & demolirent lés haultz lieux, & lés autelz de tout Iuda, Ben-iamin, Ephraim, & Manasses, iusque à ce qu'ilz furent totallement destruictz. Et tous lés enfans d'Israël retournerent chascun en sa possession de leurs citez. En outre, Ezechias constitua lés ordonnances dés sacrificateurs, & Leuites, selon lés diuers offices d'iceux vn chascun

cun selon son propre ministere : assauoir tant dés sacrificateurs comme dés Leuites,pour lés holocaustes,& pour lés pacifiques:pour administrer,confesser,et louer
ui.24.c és portes de l'habitatiō du Seigneur.* Et
ób.28 b la part du Roy estoit, que de sa propre substance, on offroit holocauste du matin & du vespre.Et holocaustes pour lés sabbathz & nouueaux moys & solennitez, ainsi qu'il est escrit en la loy du Seigneur.

B Il commanda aussi au peuple habitant en Ierusalem,de donner la part aux sacrificateurs & Leuites,affin qu'ilz s'employassent *à* la loy du Seigneur.Et quand la parolle fut multipliée, lés enfans d'Israël donnerent plusieurs premices de fromēt, de vin, d'huyle,de miel, & de tout fruict dés champs,& offrirent dismes de toutes lés choses en abondance. Aussi lés enfans d'Israël & de Iuda,qui *habitoient* és citez de Iuda, offrirent dismes de bœufz & de brebis,& lés dismes dés choses sainctes, qu'ilz auoient voué au Seigneur leur Dieu : & en feirent plusieurs monceaux. Ilz commēcerent au troysiesme moys de *faire* dés monceaux comme fondemens,et au septiesme moys lés accomplirent.

Quand Ezechias & lés princes furent venus,ilz veirent lés monceaux,& beneirent le Seigneur, & le peuple d'Israël. Lors Ezechias interrogua lés sacrificateurs & lés Leuites touchant lés monceaux. Azarias le *premier sacrificateur* de la *lignée* de Zadoc luy respondit, disant : Depuis qu'on a commencé d'offrir l'offerte en la maison du Seigneur, nous auons mangé, & auons esté rassasiez, & en est tant demoure: *car le Seigneur a beneict* son peuple,& *ceste abondance* est de reste.

C Ezechias donc commanda qu'on apprestast dés greniers en la maison du Seigneur. Ainsi ilz lés appresterent,puis ilz porterent dedans *lés premices,* & lés dismes, & lés choses dediées en fidelité. Et sur icelles estoit le Duc Chonanias. Leuite,& Semei son frere le second. Iehiel, Azarias, Nahath, Asaël, Ierimoth, Iosabad, Eliel, Iesmachias, Mahath, & Banaias, furent lés preuostz soubz lés mains de Chonanias & de Semei son frere,par le commandement du Roy Ezechias, & d'Azarias principal de la maison de Dieu. Mais Core filz de Iemna Leuite, & portier vers Orient, estoit preuost sus lés choses qui estoient volontairement offertes au Seigneur : sus lés premices qu'on dōnoit au Seignr,& au lieu tressainct. Et soubz sa main Eden, Miniamin,Iesua,& Semeias,Amarias,& Sechenias estoient és citez dés sacrificateurs, pour fidellement distribuer lés parties *à* leurs freres,aux plus petis comme aux plus grandz: exceptez lés masles qui auoient esté nombrés depuis l'eage de troys ans & au dessus,*à* tous ceux qui entroient au temple du Seigneur, chascun iour selon leur office, & en *leurs* *obseruations,& leurs diuers ordres. Aussi *à* la succession dés sacrificateurs selon la maison de leurs peres, & lés Leuites, depuis l'eage de vingt ans & au dessus,selon leurs ordres & ordonnances, & à la famille de leurs enfans, de *leurs* femmes, filz & filles, de toute la congregation, car soubz leur foy lés choses qui *estoient* consacrées comme sainctes. [*Estoient* distribuées.] Pareillement aux filz d'Aharon sacrificateurs qui estoient, par lés champs & lés faubourgs de leurs villes, & par chascune *cité* ceux qui ont esté [cy dessus] nommez, [estoient] pour donner portions *à* tout sexe masculin dés sacrificateurs, & *à* toute la genealogie dés Leuites. Et *ainsi* feit Ezechias par tout Iuda, & feit ce qui estoit bon, droict & veritable en la presence du Seigneur son Dieu:& en toute l'œuure qu'il commença au seruice de la maison de Dieu,& en la loy & commandemens,en querant & cerchāt son Dieu de tout son cœur.Ainsi *feit il*,& prospera.

* Gardes ouveilles.

D

CHAP. XXXII.

A Prés que cés choses furent faictes en verité. Sennacherib Roy dés Assyriens vint,& entra en Iuda: & assiegea lés citez garnies & proposa *de lés vsurper à soy.* Quand Ezechias *eut veu ce:assauoir,que Sennacherib estoit venu*, & que sa *face estoit* pour batailler contre Ierusalem:il print conseil auec sés princes, & sés nobles, pour *estoupper lés eaues* dés fontaines, qui estoient hors de la cité,lesquelz luy donnerent ayde. Lors gros peuple s'assembla,& estoupperent toutes lés fontaines, & le torrent qui desbordoit parmy de la terre, disant: Pourquoy lés Roys dés Assyriens viendroient ilz,& trouueroient abondance d'eaues? Aussi il se fortifia & edifia toute la muraille qui auoit esté dissipée, & esleua dés tours & vn autre mur par dehors. Et restaura Mello en la cité de Dauid : & feit beaucop de bastons, & de boucliers.

A 4. Roys 18.c. Isaie 36.a

B Et ordonna dés princes de guerre sur le peuple, & lés assembla à soy en la place de la porte de la cité, & leur parla au cœur, disant: Portez vous vaillamment & soyez hardis. Ne craignez, & ne vous espouantez point pour

pour le Roy dés Assyriens, ne pour toute la multitude qui est auec luy. Car il en y a beaucop plus auec nous, que auec
*puissance dés hommes. luy. Auec luy est le *bras charnel: mais le Seigneur nostre Dieu est auec nous, pour nous ayder, & demener noz batailles.

☞ Lors le peuple print confort par lés parolles d'Ezechias Roy de Iuda.

Aprés cés choses, Sennacherib Roy dés Assyriens enuoya sés seruiteurs en Ierusalem (& cestuy estoit contre Lachis & toute sa seigneurie auec luy) à Ezechias Roy de Iuda, & à tous lés Iuifz qui estoient en Ierusalem, disant: Telles
C choses dit Sennacherib le Roy dés Assy-
4. Roys 18. f. riens. En quelle chose auez vous fiance pour vous tenir en Ierusalem durant le siege? Ezechias: ne vous a il pas deceu: pour vous liurer à mort par famine & par soif, disant: le Seigneur nostre Dieu nous deliurera de la main du Roy dés Assyriens? N'est-ce pas cestuy Ezechias, qui a osté sés haultz lieux, & sés autelz, & a commandé à Iuda & Ierusalem, disant: Vous adorerez deuant vn seul autel, & ferez encensemens sur iceluy? Ne sauez vous pas que i'ay faict, & més peres à tous lés peuples de la terre? Lés dieux dés gentz dés pays, ont ilz peu deliurer leur terre, de ma main? Qui est celuy de tous lés dieux de cés gentz, que més peres ont destruict, lequel ait peu de-
D liurer son peuple de ma main, que vostre Dieu vous puisse deliurer de ma main?

Maintenant donc q̃ Ezechias ne vous deçoyue, & qu'il ne vous persuade point telle chose: & ne le croyez pas. Car si nulz dés dieux de tous lés gentilz, & de tous royaumes ia n'a peu deliurer son peuple de ma main, ny de la main de més peres: Combien moins vostre Dieu, vous pourra il deliurer, de ma main? Et encore parlerent sés seruiteurs contre le Seigneur Dieu, & contre Ezechias son seruiteur. Il escriuit aussi dés lettres en blasphemant le Seigneur le Dieu d'Israël, & dist à lencontre de luy. Ainsi que lés dieux dés nations n'ont peu deliurer leur peuple de ma main, ainsi ne pourra le Dieu de Ezechias deliurer son peuple de ma main.

D'auantaige [sés seruiteurs] crioient par grande clameur, en langue Iudaique, contre le peuple de Ierusalem qui estoit sus lés murailles: pour leur donner crainte, & lés espouanter, affin qu'ilz prinssent la cité. Et parlerent aussi contre le Dieu
E de Ierusalem, comme contre lés dieux dés peuples de la terre, qui sont oeuure de mains d'homme. Parquoy Ezechias le Roy, et Isaie le prophete filz d'Amoz, prierent contre telle chose, & crierent au ciel. Et le Seigneur enuoya vn ange, qui desconfit tout homme puissant de l'armée, & le duc, & le prince, au camp du Roy dés Assyriens: lequel s'en retourna tout confus en sa terre. Et comme il fut entré en la maison de son Dieu, ceux qui estoient yssus de son propre ventre l'occirent là par l'espée. Le Seigneur sauua Ezechias, & lés habitans de Ierusalem de la main de Sennacherib Roy dés Assyriens, & dés mains de tous: & leur donna repos à lenuiron. Aussi plusieurs apportoyent oblations au Seigneur en Ierusalem, & dés choses precieuses à Ezechias le Roy de Iuda, lequel aprés ce, fut exalté enuers toutes nations. En cés F
iours la Ezechias fut malade iusque à la mort, & pria le Seigneur: lequel luy respondit, & luy donna signe: mais Ezechias ne rendit pas, selon le benefice à luy faict, car son cœur fut esleué, & l'ire fut faicte contre luy, & contre Iuda & Ierusalem. Aprés ce, fut humilié de ce que son cœur auoit esté esleué, tant luy comme lés habitans de Ierusalem: & l'ire du Seigneur ne vint point sus eux és iours d'Ezechias. Ezechias eut tresgrande richesse & honneur, & se feit dés thresors d'or & d'argent, & de pierres precieuses, & d'odeurs aromatiques, & d'escussons, & de tous vaisseaux precieux, & aussi dés greniers pour le reuenu du froment, [& celiers] pour le vin & l'huile, & dés estables pour toutes bestes, & dés bergeries pour lés troppeaux: & feit dés citez, & eut abondance de troppeaux, de brebis & de bœufz: Car Dieu luy auoit dõné fort grãde substance. Et cestuy Ezechias estouppa G
lés cõduitz dés eaues de Gihon la haulte: & lés feit tourner dessoubz vers l'occident de la cité de Dauid. Ainsi Ezechias prospera en toutes sés œuures. Toutesfoys, quand lés ambassades dés princes de Babylone furent enuoyez vers luy, pour l'interroguer de la merueille qui fut sus la terre: Dieu le delaissa pour estre tenté, affin que tout ce qui estoit en son cœur fut congneu. *La reste dés Isaie 36
faictz d'Ezechias, & de sa misericorde, est escrite en la vision d'Isaie le prophete, filz d'Amoz & au liure dés Roys de Iuda & d'Israël. Ezechias dormit auec sés peres & l'enseuelirent au dessus dés sepulchres dés filz de Dauid: & tout Iuda, & lés habitans de Ierusalem luy feirẽt honneur en sa mort. Et Manasses son filz regna pour luy.

CHAP.

CHAP. XXXIII.

A Manasses estoit eagé de douze ans, quand il commença à regner: & regna cinquante & cinq ans en Ierusalem. Mais il feit mal deuant le Seigneur, selon l'abomination dés Gentilz, que le Seigneur destruysit deuant lés enfans d'Israël. Et cestuy retourna edifier lés haultz lieux que Ezechias son pere auoit demoly. Il dressa dés autelz à Baalim & feit dés boys sacrez, & adora tout l'exercite du ciel, & lés seruit. *Il edifia aussi dés "autelz en la maison du Seigneur, combien que le Seigneur eut dict: En Ierusalem sera mon nom eternellement. Et edifia cés autelz pour tout l'exercite du ciel, és deux paruis de la maison du Seigneur. Il feit passer sés filz par le feu, en la vallée de Ben-hennom. Il prenoit garde aux temps, & aux enchantemens, & deuinemens. Et auoit dés espritz familliers & eut dés deuins en abondance, pour mal faire de-

2. Samuel 7. b.

" outre ceux qui estoiét ordonnez.

B uant le Seigneur en l'irritant. Il mist aussi vne image taillée qui feit, en la maison de Dieu: de laquelle Dieu parla à Dauid, & à Salomon son filz, disant: *Ie mettray mon nom eternellement en ceste maison, & en Ierusalem que i'ay esleu de toutes lés lignées d'Israël: & n'osteray plus le pied d'Israël, de la terre que i'ay ordonnée à leurs peres. Moyennant qu'ilz prennent garde de faire tout ce que ie leur ay commandé, par la main de Moyse, assauoir toute la Loy, lés ordonnances, & lés iugemens.

3. Roys

Manasses donc feit errer Iuda, & lés habitans de Ierusalem: tellement qu'ilz feirent mal par dessus lés Gentilz, que le Seigneur auoit destruict de deuant la face dés enfans d'Israël. Et le Seigneur parla à Manasses, & à son peuple: mais ilz ne voulurent point entendre. Pourtant feit venir sus eux lés princes de l'armée du Roy dés Assyriens. Et prindrent Manasses, & le menerent en Babylone: lié & enchainé

C de chaines és piedz. Lequel aprés qu'il fut mis en angoisse, il pria le Seigneur son Dieu: & fut fort humilié deuant le Dieu de sés peres. Il le pria, & "le tint aggreable, & exauça son oraison. Et le feit retourner en Ierusalem en son royaume: & congneut Manasses que le Seigneur est celuy qui est le Dieu. Aprés ce il edifia le mur hors la cité de Dauid vers l'occident de Gihon en la vallée, depuis l'entrée de la porte dés poissons: à lenuiron iusque à [la fortresse] d'Ophel, & l'esleua fort hault. Puis mist dés princes de guerre par toutes lés fortes citez de Iuda: & osta lés dieux estranges, & lés images de la maison du Seigneur. Et tous lés autelz qu'il auoit edifié en la montaigne de la maison du Seigneur, en Ierusalem: & lés ietta hors de la ville. Mais aussi réedifia l'autel du Seigneur, & sacrifia sus iceluy dés sacrifices pacifiques, & de louenge. Il commanda aussi à Iuda qu'il seruist au Seigneur le Dieu d'Israël. Toutesfoys encore sacrifioit le peuple, és haultz lieux: mais seullement au Seigneur leur Dieu. La reste dés faictz de Manasses, & son oraison vers son Dieu, & lés parolles dés Voyans qui parloient à luy, au nom du Seigneur le Dieu d'Israël, icelles sont és gestes dés Roys d'Israël. Aussi comme il pria & qu'il fut exaucé, tout son peché & sa transgresion & lés places esquelles il edifia lés hautz lieux, & constitua lés boys, & lés images, deuant qu'il fut humilié, sont escritz aux parolles de Hozai. Manasses donc dormit auec sés peres: & l'enseuelirent en sa maison. Et Amon son filz regna pour luy. Amon estoit de vingt & deux ans, quand il commença à regner: & regna deux ans en Ierusalem. Et feit mal en la presence du Seigneur, ainsi que auoit faict Manasses son pere. Et Amon sacrifia à toutes lés images que son pere auoit faictes, & lés seruit & ne fut point humilié deuant le Seigneur, ainsi que Manasses son pere: car il offensa beaucop. Et aprés que sés seruiteurs eurent coniuré contre luy, ilz l'occirent en sa maison. Mais le peuple de la terre frappa tous ceux qui auoient coniuré contre le Roy Amon. Aussi le peuple de la terre constitua son filz Iosias Roy pour luy.

" Dieu.

D

CHAP. XXXIIII.

Iosias estoit de huyct ans, quand il commença à regner: & regna trente & vn an en Ierusalem. Il feit ce qui estoit droict en la presence du Seigneur, & chemina és voyes de Dauid son pere. Et ne declina point, ny à dextre, ny à senestre. Et au huytiesme an de son regne, comme il estoit encore enfant: il commença à cercher le Dieu de son pere Dauid. Et en la douziesme année il commença à nettoyer Iuda & Ierusalem, dés haultz lieux, & dés boys, & dés images de taille & de fonte. Et demolit en sa presence lés autelz de Baalim: &

A

4. Roys 22. a.

lés simulachres qui estoient en hault par dessus iceux, feit demolir. Il rompit ausi lés boys, & lés images de taille & de fonte, & lés diminua & lés espardit sus lés tombeaux de ceux qui leur auoiêt
B sacrifié. En outre brusla lés os dés sacrificateurs sus lés autelz d'iceux. Et nettoya Iuda & Ierusalem, & aux citez de Manasses, & d'Ephraim, & de Simeon, iusque à Nephthali, & en leur lieux desers à lentour. Et quand il eut dissipé lés autelz & lés boys, & qu'il eut brisé lés images par le menu, & qu'il eut demoly tous lés simulachres par toute la terre d'Israël: il s'en retourna en Ierusalem. Donc en l'an dixhuytiesme de son regne, quand la terre estoit desia nettoyée, & ausi le temple: il enuoya Saphan filz d'Azalias, & Maasias le prince de la cité, & Ioah filz de Ioahaz *Indiciaire, pour restaurer la maison du Seigneur son Dieu. Lesquelz vindrent à Helcias le grand sacrificateur: & luy donnerent l'argent qui auoit esté apporté en la maison de Dieu, lequel lés Leuites gardes de l'entrée auoient assemblé, de la main de Manasses & d'Ephraim, & de tous lés demourans d'Israël, & de tout Iuda, & de Ben-iamin, & dés habitans de Ierusalem: et le baillerent és mains de ceux qui presidoient sus lés ouuriers en la maison du Seigneur: affin qu'ilz le donnassent aux ouuriers qui besongnoient en la maison du Seigneur pour racoustrer &
C reparer la maison. Et iceux le donnerent aux ouuriers & aux massons, pour acheter dés pierres taillées: & dés boys pour lés demolimens, & pour bastir lés maisons, que lés Roys de Iuda auoient destruictz. Lesquelz personnages faisoient fidelement l'œuure. Et lés maistres dés œuures estoient: Iahath, & Abdias Leuites, dés filz de Merari: & Zacharias & Mosollam, dés filz de Zahath, pour soliciter: & tous lés Leuites ayans intelligence dés instrumens de musique. Ausi sus lés portefaiz, & lés soliciteurs tous lés ouuriers en chascun œuure estoiêt dés Leuites, Scribes, Preuostz, & Portiers. Et comme ilz portoient l'argent qui auoit esté apporté au temple du Seigneur, Helcias le sacrificateur trouua le liure de la Loy du Seigneur, [lequel auoit esté donné] par la main de Moyse. Et Helcias dist à Saphan le Scribe: I'ay trouué le liure de la Loy en la maison du Seigneur, & luy bail-
D la. Et Saphan apporta le liure au Roy, & racompta encore la chose au Roy, disant: Tout ce que tu as ordonné en la main de tés seruiteurs, ilz ont faict. Et fondirent l'argent qui fut trouué en la maison du Seigneur: & le baillerent entre lés mains dés commissaires, & entre lés mains de ceux qui faisoient la besongne. Ausi Saphan le Scribe denonça au Roy, disant: Helcias le sacrificateur m'a donné vn liure. Et Saphan le leut en la presence du Roy. Et quand le Roy eut ouy lés parolles de la Loy, il rompit sés vestemens, & commanda à Helcias, à Ahicam filz de Saphan, à Abdon filz de Micha, à Saphan le Scribe, & à Asaias seruiteur du Roy, disant: Allez & requerez le Seigneur pour moy, & pour la reste d'Israël & de Iuda, touchant dés parolles de ce liure qui a esté trouué. Car l'ire du Seigneur est grande, laquelle est descendue sus nous, de ce que noz peres n'ont pas gardé la parolle du Seigneur, pour faire selon tout ce qui est escrit en ce liure. Hel- E
cias donc & ceux qui estoient du Roy, s'en allerent à Holda prophetesse femme de Sellum filz de Thecuath filz de Hasra gardeur dés vestemens, laquelle habitoit en Ierusalem *en la seconde [muraille:] & luy dirent selon ce. Et icelle leur respondit: Ainsi dit le Seigneur le Dieu d'Israël: Dictes à l'homme qui vous a enuoyé à moy: Ainsi dit le Seigneur: Voicy, ie feray venir maux sus ce lieu icy, & sus sés habitans: assauoir, toutes lés maledictions qui sont escrites en ce liure, qu'ilz ont leu deuant le Roy de Iuda: pource qu'ilz m'ont delaissé, & ont faict encensemens aux dieux estranges, pour me prouoquer à courroux, en toutes lés œuures de leurs mains. Pourtant descendra ma fureur sus ce lieu icy, & ne sera point esteincte. Mais au Roy de Iuda qui vous F
a enuoyé pour cercher le Seigneur, vous luy direz ainsi: Le SEIGNEVR le Dieu d'Israël dit ainsi: lés parolles que tu as ouy [sont de moy,] pource que ton cœur a esté amaty: & que tu t'és humilié en la presence de Dieu quand tu oyois sés parolles contre ce lieu icy, & contre sés habitans: & que tu t'és humilié deuant moy, & as rompu tés vestemens, & as plouré deuant moy. Ie t'ay ausi exaucé, dit le Seigneur. Voicy, ie te recueilliray auec tés peres, & seras assemblé auec paix en ton sepulchre: & tés yeux ne verront pas tout le mal, que ie dois faire venir contre ce lieu icy, & contre sés habitans. *Iceux donc raporterêt au Roy la chose. Puis le Roy enuoya

*ou, chroniqueur.

*ou, en la maison de doctrine: ou d'estude.

4. Roys 23. a.

enuoya & assembla tous lés anciens de Iuda & de Ierusalem,& monta en la mai son du Seigneur,& auec luy tous lés hom mes de Iuda, & lés habitans de Ierusa- lem,assauoir lés sacrificateurs,& Leuites,
G & tout le peuple depuis le plus grand iusque au moindre. Et eux escoutans [le Roy] leut toutes lés parolles du liure de l'alliance, lequel fut trouué en la maison du Seigneur:& le Roy setint sur son siege,& feit alliance deuāt le Seigneur,pour le suyure, & garder sés commandemens & tesmoignages,& sés status de tout son coeur & de toute son ame : en faisant lés choses de l'alliance qui sont escrites en ce liure. Et feit accorder tous ceux qui a- uoient esté trouuez en Ierusalem & en Ben-iamin.Et lés habitans de Ierusalem feirent selon la paction de Dieu, le Dieu de leurs peres. Iosias donc osta tou- tes lés abominations de tous lés pays qui estoient aux enfans d'Israël : & feit que tous ceux qui estoient trouuez en Israël, seruiroient au Seigneur leur Dieu. Ilz ne se retirerent pas arriere du Seigneur le Dieu de leurs peres, tout le temps de sa[vie].

CHAP. XXXV.

A AVssi Iosias celebra la Pasque au Seigneur' en Ierusalem,& sacrifie rent la Pasque, le quatorziesme iour du premier moys.Et ordonna lés sacrificateurs en leurs offices,& lés enhorta d'administrer en la maison du Seigneur. Et dist aux Leuites,qui enseignoient tout Israël lesquelz estoient saincłz au Seigneur : Mettez l'arche du sanctuaire au temple que Salomon filz de Dauid Roy d'Israël a edifié & nulle charge ne vous [sera imposée]sur lés espaules. Mais ser- uez au Seigneur vostre Dieu,& à son peu ple Israël : & vous preparez selon lés maisons de voz familles, en voz diui- sions selon l'escriture de Dauid Roy d'Israël, & selon la description de Salo- mon son filz. Assistez au sanctuaire, se- lon la diuision dés familles de voz freres, enfans du peuple,& selon la diuision dés peres dés Leuites.Sacrifiez la Pasque & vous sanctifiez.Apprestez aussi voz fre- res, affin qu'ilz puissent faire selon la pa- rolle du Seigneur par la main de Moy- se. En outre Iosias bailla à ceux du peuple qui fut là trouué en nombre tren- tre mille que brebis, aigneaux & che- ureaux,& troys mille boeufz,tous pour la Pasque lesquelles choses estoient de la substance du Roy. Aussi lés princes d'I-

4.Roys 23.e. 'c'est,l'Aigneau de pasque,et ainsi des, boubz.

celuy offrirent voluntairement, ce qu'ilz auoient voué, tant au peuple que aux sa- crificateurs & Leuites. Aussi Hel- cias,Zacharias, & Iehiel lés Ducz de la B maison du Seigneur,donnerent aux sacri- ficateurs pour la Pasque : assauoir, deux mille six cens [ouailles,] & troys cens boeufz. Pareillement Chonanias, Se- meias, & Nathanaël sés freres, & aussi Hasabias, Iehiel, & Iozabad lés prin- ces dés Leuites, donnerent aux autres Le uites pour celebrer la Pasque cinq mille [ouailles,] & cinq cens boeufz.

Et fut le seruice apresté, & lés sacri- ficateurs se tindrent en leurs places. Aus- si lés Leuites en leurs ordōnances selon le commandement du Roy : & sacrifierent la Pasque. Lés sacrificateurs en arrou- soiēt[le sang]à leurs mains,et lés Leuites l'escorchoient, & osterent l'holocauste pour leur donner selon lés diuisions dés familles, dés enfans du peuple pour of- frir au Seigneur, ainsi qu'il est escrit au li- ure de Moyse : & ainsi dés boeufz. Et rostirent[l'aigneau]de Pasque au feu,se- lon la coustume. Mais ilz cuysirent lés choses consacrées en chauderons & chau dieres & en potz : & lés distribuerent à tout le peuple. Puis aprés en appreste- rent pour eux,& pour lés sacrificateurs. Car lés sacrificateurs enfans d'Aharon furent occupez iusque à la nuict en l'o- blation dés holocaustes, & dés graisses. C Dequoy aussi lés Leuites appareillerent pour eux & pour lés sacrificateurs filz d'Aharon. Et lés chantres filz d'Asaph se tenoient en leur ordre, selon le commandement de Dauid,& d'Asaph, & de Heman, & d'Idithun, lés Prophe- tes du Roy Dauid. Aussi lés por- tiers estoient en chascune porte, telle- ment qu'ilz ne se departoient point de leur seruice. Pour laquelle chose aussi lés Leuites, leurs freres, appareillerent pour eux. Et ainsi tout le seruice du Seigneur fut en ce iour la apresté, pour faire la Pasque, & offrir lés holo- caustes sur l'autel du SEIGNEVR, selon le commandement du Roy Io- sias. Lés filz d'Israël qui auoient esté trouuez en ce temps la, celebrerent la Pasque, & la solennité dés pains sans leuain par sept iours. Et ne fut pas faict de Pasque semblable à icelle en Israël, depuis lés iours de Samuel le Prophete : & tous lés Roys d'Israël ne feirent onc telle Pasque,comme feit Io- sias, & lés sacrificateurs & lés Leuites, & tout Iuda & Israël qui s'y estoiēt trou uez, & lés habitans de Ierusalem.

D Ceste Pasque fut celebrée au dixhuytiesme an du regne de Iosias. *Aprés tout ce, quand Iosias eut preparé le temple, Necho le Roy d'Egypte monta pour faire la guerre en Charcamis, auprés de Euphrates: & Iosias sortit au deuant de luy. Mais Necho enuoyant dés messagiers vers luy, dist: Quelle chose y a-il entre toy & moy Roy de Iuda? Ie ne [viens] point au iourdhuy à lencontre de toy, mais ie fais la guerre contre vne autre maison: à laquelle Dieu m'a commandé d'y aller hastiuement. Cesse de venir à lencontre de Dieu (lequel est auec moy) affin qu'il ne te defface. Mais Iosias ne voulut point retourner de luy: ains s'auentura de batailler contre luy, & n'obtempera point aux parolles de Necho, qui [estoient] de la bouche de Dieu. Ainsi vint pour batailler au champ de Magedo. Et lés archiers tirerent contre Iosias. Lors le Roy dist à sés seruiteurs: Ostez moy: car ie suis nauré grandement. Et le mirent sus vn autre chariot qu'il auoit, & le menerent en Ierusalem. Il mourut, & fut enseuely au sepulchre de sés peres: & tous ceux de Iuda & de Ierusalem le plourerent, & Ieremie le lamenta, duquel tous lés chantres & lés chanteresses, iusque au iour present, resument lés lamentations sus Iosias: & lés constituerent pour loy en Israël.

4. Roys 23. f. Iere. 46 a

Voicy, cés choses sont escrites és lamentations. Mais la reste dés parolles de Iosias, & de sa misericorde, comme il est escrit en la loy du Seigneur, & lés faictz premiers & derniers d'iceluy, sont escris au liure dés Roys d'Israël & de Iuda.

CHAP. XXXVI.

A LOrs le peuple de la terre print Ioachaz filz de Iosias, & le constitua Roy en Ierusalem pour son pere. Ioachaz estoit de vingt & troys ans, quand il commença à regner: & regna troys moys en Ierusalem. Et le Roy d'Egypte l'osta de Ierusalem: & condemna la terre à cent talentz d'argent, & à vn talent d'or. Et le Roy d'Egypte constitua Eliacim son frere, sus Iuda & Ierusalem: & changea son nom Ioacim. Puis Necho print Ioachaz le frere d'iceluy, & le mena en Egypte.

4. Roys 23. f.

Ioacim estoit de vingt & cinq ans, quand il commença à regner: & regna vnze ans en Ierusalem: il feit mal enuers le Seigneur son Dieu. Contre lequel monta Nabuchodo-nosor Roy de Babylone, & le lya de chaines pour le mener en Babylone. Et iceluy Nabuchodo-nosor emporta en Babylone dés vaisseaux de la maison du Seigneur, & lés mist en son temple en ladicte Babylone. La reste dés parolles de Ioacim, & de sés abominations qu'il feit, & qui furent trouuées en luy, sont escrites au liure dés Roys d'Israël & de Iuda: & Ioachin son filz regna pour luy. B Ioachin estoit de huyt ans, quand il commença à regner, & regna troys moys & dix iours en Ierusalem, & feit mal en la presence du Seigneur. Et quand l'an fut passé, le Roy Nabuchodo-nosor enuoya [vers luy,] lequel on emmena en Babylone auec lés precieux vaisseaux de la maison du Seigneur. Mais il constitua Zedecias son *frere Roy sus Iuda & Ierusalem. Zedecias estoit de vingt & vn an, quand il commença à regner: & regna vnze ans en Ierusalem. Il feit mal en la presence du Seigneur son Dieu: & ne se humilia point pour Ieremie le Prophete parlant de par le Seigneur. Il se rebella contre le Roy Nabuchodo-nosor, qui l'auoit faict iurer par Dieu: & endurcit son col, & obstina son cœur, tellement qu'il ne retourna point au Seigneur le Dieu d'Israël. C Mais aussi tous lés princes dés sacrificateurs, & le peuple transgressa merueilleusement, selon toutes lés abominations dés gentilz: & souillerent la maison du Seigneur, qu'il auoit sanctifiée en Ierusalem. Le Seigneur Dieu de leurs peres enuoyoit vers eux, par sés messagiers, en sollicitant & enuoyant: car il "pardonnoit à son peuple & à son habitation. Mais iceux se moquoient dés messagiers de Dieu: & n'estimoient à rien lés parolles d'iceluy, & abusoient de sés Prophetes, iusque à ce que la fureur du Seigneur monta sus son peuple, & qu'il n'y eut plus de remede. Car il feit venir sus eux le Roy dés Chaldéens, lequel occist leurs ieunes gens par l'espée en la maison de leur sanctuaire. Il n'eut pas pitie dés ieunes compaignons, ne de la pucelle, ne de l'ancien, ne du vieillart: mais lés liura tous en sa main: & tous lés vaisseaux de la maison de Dieu, tant grandz comme petitz, & lés thresors du temple du Seigneur, & lés thresors du Roy & dés princes, lesquelz tous transporta en Babylone. D Lés ennemis bouterent le feu en la maison de Dieu, & destruisirent la muraille de Ierusalem. Ilz bouterent le feu par tous lés palays d'icelle, & degasterent toutes lés vtensiles precieuses d'icelle. Et transmua en Babylone

4. Roys 24. d. Iere. 37. a & 38. a.

"il vouloit pardõner

lone ceux qui estoient eschappez de l'es-
pée,& luy seruirent et à sés enfans,iusque
à ce que le royaume de Perse regna : &
que la parolle du Seigneur fut accomplie
[qu'il auoit dict] par la bouche de Iere-
mie, & que la terre acheua sés sabbatz.
Car tous lés iours qu'elle fut desolée elle
cessa,iusque à ce que septante ans furent
Esdras accomplis. * Mais au premier an de
1.a. Cyrus Roy de Perse, pour accomplir la
Iere. 25.c parolle du Seigneur [qu'il auoit dict]
& 29.c. par la bouche de Ieremie, le Seigneur
suscita l'esprit de Cyrus Roy de Perse:
lequel feit publier vn cry par tout son
royaume, aussi par lettres,disant: Ainsi
dit Cyrus le Roy de Perse: Le Seigneur
Dieu du ciel m'a donné tous lés royau-
mes de la terre: & cestuy m'a donné com
mission de luy edifier vne maison en Ie-
rusalem laquelle est en Iudée. Quicon-
que d'entre vous est de tout son peuple,
le Seigneur son Dieu soit auec luy, &
qu'il monte.

Fin du second liure dés Chroniques, dict Paralipomenon.

LE LIVRE DE Esdras le Prophete.

CHAP. I.

A
2.Chron. AV premier an de Cyrus Roy
36.d. de Perse, affin que la parolle
Iere. 25.c du Seigneur [dicte] par la bou
& 29.c. che de Ieremie fust accomplie,
le Seigneur suscita l'esprit de Cyrus Roy
de Perse, & feit publier par tout son
royaume,aussi par lettres, disant: Ainsi
dit Cyrus le Roy de Perse: Le Seigneur
Dieu du ciel m'a donné tous lés royau-
mes de la terre : & m'a iceluy donné en
charge de luy edifier vne maison en Ieru-
B salem,laquelle est en Iudée. Quicon-
que d'entre vous est de tout son peuple,
son Dieu soit auec luy:qu'il monte en Ie-
rusalem qui est en Iudée,& qu'il edifie la
maison du Seigneur le Dieu d'Israël:ice-
luy est le Dieu qui est en Ierusalem. Et
quiconque sera demouré,en quelque lieu
qu'il ait habité que ceux du lieu le soula-
gent,par or & par argent, par substance
& par bestail,auec don voluntaire,pour
la maison de Dieu qui est en Ierusalem.
C Et lés princes dés peres de Iuda & de
Ben-iamin & lés sacrificateurs auec lés
Leuites se leuerent : tous ceux desquelz
Dieu suscita l'esprit, pour monter affin
d'edifier la maison du Seigneur,qui estoit
en Ierusalem. Et tous ceux qui estoient à
lenuiron d'eux, remplirent à force,leurs
mains de vaisseaux d'or & d'argent, de
substance de bestes,& de choses precieu-
ses outre tout ce qui auoit esté offert vo-
luntairement. Aussi le Roy Cyrus
tira hors lés vaisseaux de la maison du
Seigneur,que Nabuchodo-nozor auoit
retiré de Ierusalem,& lés auoit mis en la
maison de son Dieu. Cyrus donc D
Roy de Perse lés bailla par la main de
Mithridates thresorier : & lés liura par
compte à Sasbazar prince de Iuda. Et
tel estoit le nombre d'iceux:Trẽte phio-
les d'or,mille phioles d'argent, vingt &
neuf cousteaux,trente ″ tasses d'or,quatre ″ou, bassins.
cens & dix tasses d'argent du second or-
dre,& mille autres vaisseaux. Tous lés
vaisseaux d'or & d'argent,estoient cinq
mille quatre cens. Sasbazar lés feit
tous conduyre auec ceux de la transmi-
gration qui montoient de Babylone en
Ierusalem.

CHAP. II.

ICeux aussi sont lés filz de la pro- A
uince,qui monterent de la captiuité Nehemi.
de la transmigration que Nabucho- 7.b.
do-nozor Roy de Babylone auoit trãs-
porté en Babylone : & retournerent en
Ierusalem & en Iudée, vn chascun en sa
cité. Ceux vindrent auec Zorobabel:
assauoir,Iesua,Nehemias,Saraia, Raela-
ia,Mardochai,Belsan, Mesphar,Beguai,
Rehum,Baana. Le nombre dés hom-
mes du peuple d'Israël fut lés filz de Pha
ros,deux mille cent et septante deux.Lés
filz de Saphatia, troys cens septante
deux.Lés filz d'Arah,sept cens septante
cinq.Lés filz du ″ duc de Moab dés filz ″ou, Pahath.
de Iesua & Ioab,deux mille huyct cens
& douze. Lés filz d'Elam, mille deux
cens cinquante quatre. Lés filz de Ze-
thua,neuf cens quarante cinq. Lés filz
de Zachai,sept cens soixante. Lés filz de
Bani,six cens quarante deux.Lés filz de
Bebai, six cens vingt troys.Lés filz de
Azgad,mille deux cens vingt & deux.
Lés filz d'Adonicam,six cens soixante
six. Lés filz de Beguai, deux mille cin-
quante six. Lés filz d'Adin quatre cens
cinquante quatre. Lés filz d'Ather qui
estoient d'Ezechias, nonante & huyct.
Lés filz de Bezai, troys cens vingt &
troys. Lés filz de Iora, cent & douze.
Lés filz de Hasum, deux cens vingt & B

troys. Lés filz de Gebar, nonante & cinq. Lés filz de Beth-lehem, cent vingt & troys. Lés hommes de Netupha, cinquante ſix. Lés hõmes d'Anathoth, cent vingt & huyct. Lés filz d'Azmaueth, quarãte deux. Lés filz de Cariath-arim, de Cephira, & de Beeroth, ſept cens quarante troys. Lés filz de Rama & de Gabaa, ſix cens vingt & vn. Lés hommes de Machmas, cent vingt & deux. Lés hommes de Beth-el & de Hai, deux cens vingt & troys. Lés filz de Nebo, cinquante & deux. Lés filz de Magbis, cent cinquante ſix. Lés filz de l'autre Elam, mille deux cens cinquante quatre. Lés filz de Harim, troys cens & vingt. Lés filz de Lod, Hadid, & Ono, ſept cens vingt & cinq. Lés filz de Iericho, troys cens quarante cinq. Lés filz de Senaa, troys mille ſix cens & trente. Lés ſacrificateurs furent lés filz de Iadaia, de la maiſon de Ieſua, neuf cens ſeptante & troys. Lés filz d'Emmer, mille cinquante deux. Lés filz de Phashur, mille deux cens quarante ſept. Lés filz de Harim,
C mille & dixſept. Lés Leuites furent, lés filz de Ieſua, & de Cedmiel, dés filz d'Odonia, ſeptante quatre. Lés Chantres furent, lés filz d'Aſaph, cent vingt & huyct. Lés filz dés portiers furent, lés filz de Sellum, lés filz d'Ater, lés filz de Talmon, lés filz d'Accub, lés filz de Hatita, lés filz de Sobai, tous cent trente & neuf. Lés Nathiniens furent, lés filz de Ziha, lés filz de Haſupha, lés filz de Tebaoth, lés filz de Ceros, lés filz de Siaha, lés filz de Phadon, lés filz de Lebana, lés filz de Hagaba, lés filz d'Accub, lés filz de Hagab, lés filz de Samlai, lés filz de Hanan, lés filz de Gadel, lés filz de Gahar, lés filz de Reaia, lés filz de Rezin, lés filz de Necoda, lés filz de Gazam, lés filz d'Vza, lés filz de Phaſea, lés filz de Beſai, lés filz d'Aſena, lés filz de Mehunim, lés filz de Nephuſim, lés filz de Bacbuc, lés filz de Hacupha, lés filz de Harhur, lés filz de Bezluth, lés filz de Mahira, lés filz de Harſa, lés filz de Barcom, lés filz de Siſera, lés filz de Thama, lés filz de Nazia, lés filz de Hatipha, lés filz dés ſeruiteurs de Salomon, lés filz de Sotai, lés filz de Sophereth, lés filz de Phatuda, lés filz de Iaala, lés filz de Dercon, lés filz de Gedel, lés filz de Saphatia, lés filz de Hatil, lés filz de Phocereth qui eſtoient de Agazbaiim, lés filz d'Ami. Tous lés Nathiniens & lés filz dés Seruiteurs de Salomon, furent troys cens nonante & deux. Et ceux qui monterent de Thel-mela, de Thel-harſa, de Cherub, d'Adon, d'Emmer, leſquelz ne peurent declairer la maiſon de leurs peres, ne leur ſemence, aſſauoir, ſ'ilz eſtoient d'Iſraël. Lés filz de Dalaia, lés filz de Tobia, lés filz de Necoda, qui furent ſix cens cinquante & deux. Et dés filz dés ſa- D
crificateurs furent, lés filz de Habaia, lés filz de Haccoz, lés filz de Berzellai, lequel print femme dés filles de Berzellai de Galaad, & fut appellé par le nom d'icelles. Iceux cercherent leur eſcriture de genealogie, & ne la trouuerent point: parquoy ilz furent deboutez de la ſacrificature. Et Hatherſata leur diſt, qu'ilz ne mangeaſſent point de la choſe treſſaincte, iuſque à ce qu'vn ſacrificateur aſsiſtaſt à tout Vrim & Thumim. Toute la multitude enſemble, eſtoit de quarante deux mille troys cens ſoixante, ſans leurs ſeruiteurs & leurs ſeruantes, leſquelz eſtoient ſept mille troys cens trente ſept. Et entre iceux eſtoient deux cens chantres & chantreſſes. Ilz auoient ſept cens trente ſix cheuaux, deux cens quarante cinq muletz, quatre cens trente cinq chameaux, ſix mille ſept cens & vingt aſnes. Et aucuns dés principaux peres, quand ilz entrerent en la maiſon du Seigneur qui eſt en Ieruſalem, ilz offrirent voluntairemẽt en la maiſon de Dieu, pour le conſtituer en ſon lieu. Ilz donnerent au threſor pour l'ouurage ſelon leur puiſſance: aſſauoir, ſoixante & vn mille drachmes d'or, & cinq mille mines d'argent, & cent robbes de ſacrificateurs. Et ainſi lés ſacrificateurs & lés Leuites & aucuns du peuple, & lés chantres, & lés portiers, & lés Nathiniens habiterent en leurs citez: & tous ceux d'Iſraël en leurs villes.

CHAP. III.

OR deſia eſtoit venu le ſeptieſme A
moys, que lés enfans d'Iſraël 2.Eſdras
eſtoient en leurs citez. Le peuple 8.a.
donc ſ'aſſembla tout en vn, en Ieruſalem. Et ſe leua Ioſué filz de Iozedec auec ſés freres ſacrificateurs: & Zorobabel filz de Salathiel auec ſés freres. Ilz edifierent l'autel du Dieu d'Iſraël, pour offrir ſur iceluy dés holocauſtes, ainſi qu'il eſt eſcrit en la Loy de Moyſe homme de Dieu. Et baſtirent l'autel de Dieu en ſon lieu pourtant qu'ilz auoiẽt paour du peuple dés pays, & offroiẽt ſur iceluy holocauſtes au Seigneur, holocauſtes du matin & du veſpre. Ilz feirent auſsi la ſolẽni B
té dés tabernacles, ainſi qu'il eſt eſcrit: & lés holocauſtes, chaſcun iour par ordre, ſelon la couſtume d'offrir par chaſcun

iour

iour. Et aprés ce le continuel holocauste:
tant és nouuelles lunes que en toutes lés
solennitez consacrées au Seigneur, &
pour quiconque offroit voluntairement
don au Seigneur. Dés le premier iour
du septiesme moys, ilz commencerent á
offrir holocaustes au Seigneur. Combien
que le temple de Dieu n'estoit pas encore
fondé. Ilz donnerent aussi argent aux
tailleurs de pierres & aux manouuriers:
pareillement le manger & le boire, & de
l'huyle, á ceux de Zidon & de Tyr,
pour amener dés boys de Cedre, du Li-
ban á la mer de Ioppe: selon le congé que
Cyrus le Roy de Perse leur auoit faict.
C En la seconde année de leur aduene-
ment en la maison de Dieu en Ierusalem
au second moys, Zorobabel filz de Sala-
thiel, & Iosué filz de Iozedec, & la reste
de leurs freres sacrificateurs & Leuites,
& tous ceux qui estoient venus de la ca-
ptiuité en Ierusalem: commencerent & or
donnerent dés Leuites, depuis l'eage de
vingt ans & par dessus, pour solliciter
l'ouurage de la maison du Seigneur.
Et Iosué assista auec sés filz & sés fre-
res, & Cadmiel auec sés filz enfans de Iu-
da ensemble, pour solliciter ceux qui fai-
soient l'ouurage en la maison de Dieu: &
lés filz de Henadad auec leurs filz &
leurs freres Leuites. Quand donc lés
edifians eurent fondé le temple du Sei-
gneur, lés sacrificateurs assisterent vestus
D auec trompettes, & lés Leuites filz d'A-
saph auec cymbales, pour louer le Sei-
gneur selon la maniere de Dauid Roy
d'Israël. Et respondoient en louant & en
confessant le Seigneur, car il est bon, & est
sa misericorde eternellement sus Israël. Et
tout le peuple crioit par grand triumphe
en louant le Seigneur, pourtant que la
maison du Seigneur estoit fondée. Or plu-
sieurs dés sacrificateurs, & Leuites, &
chefz dés peres, & anciens qui auoient
veu la premiere maison, quand on fondoit
ceste maison cy deuant leurs yeux, ilz
plouroient á haulte voix: & plusieurs en
triumphe & liesse esleuoient leurs voix.
Et le peuple ne pouoit discerner la voix
du cry de liesse d'entre la voix de pleurs
du peuple. Car le peuple crioit par
grand cry, & la voix estoit ouye iusque
bien loing.

CHAP. IIII.

A MAis lés aduersaires de Iuda, &
de Ben-iamin ouyrent que lés
enfans de la captiuité edifioient
le temple au Seigneur le Dieu d'Israël.
Parquoy iceux s'approchans de Zoro-
babel, & dés chefz dés peres, ilz leur di-
rent: Que nous edifions auec vous, car
nous cerchons vostre Dieu comme vous,
& luy auons sacrifié depuis lés iours de
Asor-adon Roy d'Assur, lequel nous
feit monter icy. Et Zorobabel &
Iosué, & tous lés autres chefz dés peres
d'Israël, leur dirent: Il n'appartient point
á vous, mais á nous d'edifier la maison
á nostre Dieu: car nous mesmes seulz edi-
fierons au Seigneur nostre Dieu d'Israël:
ainsi que Cyrus Roy de Perse nous a cō
mandé. Il fut donc tellement faict que
le peuple de la terre empeschoit lés mains B
du peuple de Iuda, & lés troubloient en
edifiant. Et dōnerent gaige á aucuns con
seilliers contre eux, pour dissiper leur
conseil, tout le temps de Cyrus Roy de
Perse, & iusque au regne de Darius Roy
de Perse. Et au regne d'Ahasuerus, au
commencement de son regne, ilz escriui-
rent vne accusation á lencontre dés habi
tans de Iuda & Ierusalem. Et és
iours d'Arthaxerxes, Mithridates, Ta-
béel, & lés autres qui estoient complices,
escriuirent en paix á Arthaxerxes Roy
de Perse. Lescriture de l'exemplaire e-
stoit escrite en langue Syrienne, & estoit
interpreté par language de Syrie. Rehum
le maistre du conseil, & Samsai le Scri-
be, escriuirent vne Epistre touchant Ie-
rusalem au Roy Arthaxerxes, en telle
maniere. Lors Rehum maistre du con-
seil, & Samsai le scribe, & leurs autres
complices, Dinæiens, *Arpharsacaiens, *Arpharsathexés.
Terphalæens, Aphasæens, Archauæens,
Babyloniens, Susanechæens, Dehauæens,
& Elamites: & lés autres gentz, que Ase-
naphar grand & glorieux a faict trans-
muer, & lés a faict habiter és citez de Sa-
marie, & lés autres qui sont outre le fleu-
ue, & Chéeneth. Ceste est la coppie de l'e-
pistre qu'ilz luy enuoyerent Au
Roy Arthaxerxes: tés seruiteurs, lés
hommes qui sont outre le fleuue, &
Chéeneth. Il soit notoire au Roy, que C
lés Iuifz qui sont montez de toy á nous,
sont venus en Ierusalem cité rebelle &
mauuaise: & edifient & mettent lés fon-
demens dés murailles d'icelle, & repa-
rent lés paroitz. Maintenant donc
qu'il soit notoire au Roy, que si ceste ci-
té est réedifiée & lés fondemens dés mu-
railles mis: ilz ne donneront plus le tri-
but, ne la gabelle, ne lés reuenus an-
nuelz: & pourra le tribut du Roy encou-
rir dommage. Parquoy maintenant nous
auons attenté la ruine du temple: & n'a-
uons point voulu attendre de veoir le con
temnemēt du Roy: pourtant auons nous

enuoyé & faict sauoir au Roy, qu'il cerche és hystoires de tés peres: & tu trouueras escrit aux hystoires, & sauras que ceste cité est vne cité rebelle, & nuysante aux Roys & prouinces, & commettant rebellions en icelle dés le temps iadis: pour laquelle chose ceste cité est destruicte.
D Nous donnons donc à congnoistre au Roy, que si ceste cité est edifiée, & sés murailles fondées à ceste foys, que tu n'auras plus de portion outre le fleuue. Le Roy enuoya la responce à Rehum le maistre du conseil, & à Samsai le scribe, & aux autres complices de Samarie, & aux autres outre le fleuue en Selam & Cheheth. L'epistre que vous auez enuoyé vers nous à este manifestement leuë deuant moy: & de par moy fut imposé le commandement, & ont cerché & trouué, que ceste cité dés le temps passé s'est esleuée à lencontre dés Roys, & que rebellions & seditions se commettoient en icelle. Et Roys fortz ont esté en Ierusalē, lesquelz ont regné sus tous ceux qui estoient outre le fleuue. Et leur bailloit on tribut & gabelle & reuenus annuelz. Maintenant donc mettez la sentence, pour faire cesser cés hommes la, que ceste cité ne soit point edifiée, iusque à ce qu'il sera par moy [autrement] ordonné, & soyez aduisez contre la faulte, de faire selon ce. Car pourquoy s'augmenteroit nuysance dommageable aux Roys. Quand la coppie de la lettre d'Arthaxerxes fut leuë en la presence de Rehum, & de Samsai le scribe, & leurs complices: ilz s'en allerent hastiuement en Ierusalem aux Iuifz, & lés empescherent par force & par puissance. Adonc fut l'œuure de la maison de Dieu qui estoit en Ierusalem, destourbée, & fut empeschée iusque à la seconde année du regne de Darius Roy de Perse.

CHAP. V.

A Alors Hagée prophete, & Zacharie filz d'Addo prophete, prophetisoient aux Iuifz qui estoient en Iuda & en Ierusalem, au nom du Dieu d'Israël. Adonc se leuerēt Zorobabel filz de Salathiel, & Iosue filz de Iozedec, & commencerent de réedifier la maison de Dieu qui est en Ierusalem: & auec eux lés prophetes de Dieu, qui lés aydoient. En ce temps la vint à eux Thathanai, lequel estoit Duc outre le fleuue, & Starbuzanai, & leurs compaignons, & leur dirent ainsi: Qui vous a cōmandé de réedifier ceste maison, & de restaurer cés murailles? Lors nous leur dismes comme il
B est dict, quelz estoient lés noms dés hommes qui batissent cest edifice. Et l'œil de leur Dieu fut sus lés anciens dés Iuifz, & ne lés peurent faire cesser, iusque à ce que la cause vint à Darius, & alors ilz respondoient par lettres sur ce. La coppie de l'Epistre que Thathanai le Duc [de la region] outre le fleuue, & Starbuzanai, & sés cōpaignons Apharsacéens qui estoient outre le fleuue, enuoyerent au Roy Darius. Et le propos qu'ilz luy auoient enuoyé, estoit ainsi escrit dedans: Toute paix soit au Roy Darius. Soit notoire au Roy que nous auons esté en la prouince de Iudée, à la maison du grand Dieu, laquelle s'edifie de pierre "de grand poix, & lés boys sont mis és paroitz, & ceste œuure est edifiée à grāde diligence et prospere en leurs mains. Nous auons donc interrogué cés vieillars la, & leur auons ainsi dict: Qui vous a commādé d'edifier
C ceste maison, et de restaurer cés murailles? Et aussi leur auons demandé leurs noms, affin de te lés faire sauoir, & d'escrire lés noms dés hōmes qui sont lés principaux entre eux. Lesquelz nous respondirent telles parolles, en disant: Nous sommes lés seruiteurs de Dieu du ciel & de la terre, & réedifions la maison qui estoit edifiée beaucop deuant cés ans icy, laquelle vn grand Roy d'Israël auoit faict edifier & fonder. Mais aprés que noz peres eurent prouoqué le Dieu du ciel, il lés liura en la main de Nabuchodo-nosor Roy de Babylone, & dés Chaldéens: & destruisit ceste maison, & feit transferer son peuple en Babylone. Mais au premier an de Cyrus Roy de Babylone, le Roy Cyrus mist vn edict que la maison de Dieu fut réedifiée. Et aussi le Roy Cyrus produisit du temple de Babylone lés vaisseaux de la maison de Dieu, qui
D estoient d'or & d'argent, que Nabuchodo-nosor auoit emporté du temple qui estoit en Ierusalem, & lés auoit apporté au temple de Babylone: & furent donnez à vn appellé Sasbazar, lequel il auoit constitué prince. Et luy dist: Prens cés vaisseaux, & t'en va: & lés fais porter au temple qui est en Ierusalem, & que la maison de Dieu soit edifiée en son lieu. Alors vint cestuy Sasbazar, & mist lés fondemens de la maison de Dieu, qui est en Ierusalem: & depuis ce temps la, iusque à present elle s'edifie, et n'est point encore acheuée. Maintenant donc s'il semble bon au Roy, que lon cerche en la Bibliotheque "du Roy qui est en Babylone, assauoir, s'il a esté mis edict de par le Roy Cyrus qu'ilz edifiassent ceste maison de Dieu en Ierusalem: & que la volunté

"ou, de marbre.

"ou, librarie.

volunté du Roy enuoye vers nous sur ce.

CHAP. VI.

A EN ce tēps la le Roy Darius commanda de regarder en la librairie dés chroniques qui estoiēt rassemblées en Babylone: & fut trouué en vn coffre(qui estoit au palays, en la prouince de Medena) vn volume: & ainsi estoit dedans escrite vne memoire: Au premier an du Roy Cyrus, le Roy Cyrus mist l'edict, que la maison de Dieu en Ierusalē soit redifiée en laquelle on offre lés sacrifices, & qu'ilz mettent lés fondemēs pour porter, la haulteur de soixante coudées, & la largeur de soixante coudées, troys ordres de grosses pierres & vn ordre de boys. Et seront donnez lés despens de l'hostel du Roy. Pareillement aussi que lés vaisseaux de la maison de Dieu qui sont d'or & d'argent(que Nabuchodonozor auoit tiré du temple de Ierusalem, & lés auoit apporté en Babylone)soyent rendus, & qu'ilz soyent reportez au temple qui est en Ierusalem en leur lieu, & descendent au temple de Dieu.
B Maintenant donc Thathanai Duc de la region qui est outre le fleuue, & Stharbuzanai, & leurs compaignons Arpharsaceiens, qui sont outre le fleuue, retirez vous arriere de là. Laissez faire la maison de ce Dieu, par le Duc dés Iuifz, & par leurs anciens & qu'ilz edifient la maison de Dieu en son lieu. Aussi de par moy est mis l'edict, quelle chose vous ferez auec lés anciens de cés Iuifz, pour edifier ceste maison de Dieu, assauoir que de la faculté du Roy, qui est du tribut de delà le fleuue, incontinēt soit la rente donnée à cés hommes, affin qu'ilz ne cessent point. Et ce qui sera necessaire, qu'on leur donne par chascun iour, soit dés veaux & moutons, & aigneaux, pour lés holocaustes au Dieu du ciel: ou de froment, sel, vin & huyle, selon le dict dés sacrificateurs qui sont en Ierusalem, & quil n'y ayt pas de faulte: affin qu'ilz offrent encensemens aromatiques au Dieu du ciel, & qu'ilz priēt pour la vie du Roy & de sés filz. De par moy aussi est mis le decret, que tout hōme qui muera ceste parolle, le boys de sa maison soit abbatu, & quil soit esleué, auquel soit pendu: & que de sa maison soit faict vn fumier, pour ceste chose. Et le Dieu qui a
C faict là habiter son nom, destruise tout Royaume, & peuple qui aura estendu sa main pour muer & dissiper ceste maison de Dieu qui est en Ierusalem. Moy Darius ay ordōné le decret, qu'il soit incontinent faict. Adonc Thathanai Duc [de la region]outre le fleuue, & Stharbuzanai & sés compaignons, mirent prestement en execution: ainsi que le Roy Darius auoit commandé. Et lés anciens dés Iuifz edifioient, & prosperoient selon la prophetie de Hagée le prophete, & de Zacharie filz d'Addo. Ilz edifierent & fonderent par le commandement de Dieu d'Israël, & par le commandement de Cyrus & de Darius & Arthaxerxes Roy de Perse. Et fut acheuée ceste maison de Dieu, au troisiesme iour du moys d'Adar, qui estoit au sixiesme an du regne du Roy Darius. Et lés filz d'Israël, lés sacrificateurs & lés Leuites, & lés autres enfans de la transmigration feirent la dedicasse de ceste maison de Dieu, en liesse: & offrirent en la dedicasse de ceste maison de Dieu, cēt boeufz, deux cens moutons, quatre cens aigneaux, & douze boucz de chieures, pour le peché de tout Israël, selon le nombre dés lignées d'Israël. Ilz ordonnerent lés sacrificateurs en leurs ordres, lés Leuites en leurs offices, sus l'oeuure de Dieu qui estoient en Ierusalem: ainsi qu'il est escrit au liure de Moyse. Et lés enfans de la trans- D
migration celebrerent la Pasque, au quatorziesme iour du premier moys. Car lés sacrificateurs & lés Leuites auoient esté purifiez ensemble, & estoient tous ensemble netz, affin qu'ilz immolassent la Pasque, pour tous lés enfans de la transmigration, & pour leurs freres sacrificateurs, & pour eux mesmes. Puis lés enfans d'Israël qui estoient retournez de la transmigration, & tous ceux qui s'estoient separez de la souillure dés gentilz de la terre, pour requerir le Seigneur le Dieu d'Israël: mangerent, & feirent la solennité dés pains sans leuain par sept iours en liesse: car le Seigneur lés auoit resiouy, & auoit faict tourner le coeur du Roy d'Assur vers eux, affin de fortifier leurs mains en l'oeuure de la maison de Dieu, le Dieu d'Israël.

CHAP. VII.

ET aprés cés choses, au regne d'Arthaxerxes Roy de Perse, Esdras le filz de Saraias, filz d'Azarias, filz de Helcias, filz de Sellum, filz de Zadoc, filz d'Achitob, filz d'Amarias filz d'Azariah, filz de Meraioth, filz de Zaraias, filz d'Vzi, filz de Bocci, filz d'Abisua, filz de Phinehes, filz d'Eleazar, filz d'Aharon premier sacrificateur. Cestuy Esdras monta de Babylone, & estoit A 3. Esdras 8.a.

Scribe habile en la loy de Moyse, que le Seigneur le Dieu d'Israël auoit donné. Et le Roy luy donna toute sa requeste selon la main du Seigneur son Dieu sus luy. Et aucuns dés enfans d'Israël auec aucuns dés sacrificateurs, & dés Leuites, dés chantres, dés portiers, & dés Nathiniens monterent en Ierusalem, en l'an septiesme du Roy Arthaxerxes, & vindrēt en Ierusalem au cinquiesme moys qui estoit le septiesme an du Roy. Car au premier [iour] du premier moys on commença à sortir de Babylone, & au premier iour du cinquiesme moys vint en Ierusalem, selon la bonne main de son Dieu, qui estoit sus luy. Et Esdras disposa son coeur pour enquerir la loy du Seigneur, & pour faire & enseigner en Israël
B le commandement & le iugement.

Et ceste est la coppie dés lettres, que le Roy Arthaxerxes donna à Esdras sacrificateur & scribe, lequel estoit escriuain dés parolles & commandemens du Seigneur, & dés ordonnances d'iceluy sus Israël. Arthaxerxes Roy dés Roys, à Esdras sacrificateur & scribe de la loy de Dieu du ciel, [homme] entier, [au peuple] de delà le fleuue. De par moy est decreté, que tous ceux de mon Royaume qui sont du peuple d'Israël, & de sés sacrificateurs & Leuites, à qui il plaira d'aller en Ierusalem, qu'ilz voisent auec toy. Car tu és enuoyé de la presence du Roy, & de sept de sés conseilliers, pour visiter Iudée & Ierusalem, selon la loy de ton Dieu, qui est en ta main: & pour porter de l'or & de l'argent, que le Roy &
C sés conseilliers ont voluntairement offert au Dieu d'Israël, l'habitacle duquel est en Ierusalem, & tout l'argent & l'or que tu trouueras en toute la prouince de Babylone, auec le peuple voluntaire, & lés sacrificateurs qui voluntairement offriront à la maison de son Dieu qui est en Ierusalem: affin que incontinent tu achete de cest argent, dés veaux, dés moutons, dés aigneaux, auec leurs offertes & aspersions: & lés offriras sur l'autel de la maison de vostre Dieu qui est en Ierusalem: Puis faictes, toy & tés freres de la reste d'or ou d'argent, tout ce qu'il vous plaira de faire, selon la volunté de vostre Dieu. Aussi lés vaisseaux qui te sont donnez pour le seruice de la maison de ton Dieu, rendz lés en la presence de Dieu en Ierusalem. Et lés autres choses desquelles sera besoing en la maison de ton Dieu, autant qu'il escherra pour te donner, tu lés donneras de la maison du thresor du Roy.

Et par moy Arthaxerxes Roy, est mis le decret à tous lés threforiers qui sont outre le fleuue, que tout ce que Esdras sacrificateur & scribe de la loy de Dieu du ciel vous demandera: soit incontinent faict, iusque à cent talentz, & iusque à cent *Chors de froment, & iusque à cent *Bathz de vin, & iusque à cent *Bathz d'huyle: et du sel qu'il ne soit point escrit. Tout ce qui est du commandement de Dieu du ciel, soit prestement faict en la maison de Dieu du ciel: que parauenture il ne se courrouce contre le Royaume du Roy, & de sés filz. Aussi nous vous faisons sauoir, que à tous sacrificateurs Leuites, chantres, portiers, Nathiniens & ministres de ceste maison de Dieu, ne se pourront imposer sus eux tribut, gabelle, ne reuenus. Aussi toy Esdras, selon la sapience de ton Dieu qui est en ta main, ordonne dés iuges & dés arbitres, affin qu'ilz iugent tout le peuple qui est outre le fleuue, assauoir ceux qui ont congneu la loy de ton Dieu: & à celuy qui ne le sait point, vous le ferez sauoir. Et tous ceux qui ne feront point la loy de ton Dieu, & la loy du Roy, que incontinent soit faict iugement de luy, soit à la mort, ou à bannissement, ou à confiscation de sa substance, ou à emprisonnement. Le SEIGNEVR Dieu de noz peres soit beneict, qui a donné telle chose au coeur du Roy, pour glorifier la maison du Seigneur, laquelle est en Ierusalem: & qui a encliné sur moy sa misericorde deuant le Roy, & sés conseilliers, & tous lés puissans princes du Roy. Moy donc conforté par la main du SEIGNEVR mon Dieu qui estoit sus moy, i'assemblay lés princes d'Israël, pour monter auec moy.

*Ce sont certaines mesures.

D

CHAP. VIII.

A ICeux donc sont lés principaux peres d'iceux, & la Genealogie de ceux qui sont montez auec moy de Babylone, au regne du Roy Arthaxerxes. 3. Esdra, 8.e.

Dés filz de Phinehes, Gersom. Dés filz d'Ithamar, Daniel. Dés filz de Dauid, Hattus. Dés filz de Sechanias, dés filz de Phatos, Zacharias, & auec luy furent nombrez, cent cinquante hommes. Dés filz du prince de Moab, Elihoenai filz de Zarahia, & auec luy deux cens hommes. Dés filz de Sechanias, le filz de Iahaziel, & auec luy troys cens hommes. Dés filz d'Adin, Abed filz de Ionathan, & auec luy cinquante hommes. Dés filz d'Elam, Isaias filz de

Athalia, & auec luy septante hommes.
Dés filz de Saphatias, Zabadia filz de
B Michael, & auec luy octante hommes.
Dés filz de Ioab, Obedia filz de Iehiel, et
auec luy deux cens dixhuyt hommes.
Dés filz de Selomith, le filz de Iosphia,
& auec luy cent soixante hommes. Dés
filz de Bebai, Zacharias, filz de Bebai,
& auec luy vingt & huyt hommes. Dés
filz d'Azgad, Iohanam filz de Haccatan,
& auec luy cent & dix hommes. Dés filz
d'Adonicam qui estoient lés derniers: auf-
si ceux sont leurs noms, Eliphelet, & Ie-
hiel, & *Samaia*, & auec eux soixante hom
mes. Dés filz de Begui, Vthai, & Zabud,
& auec eux septante hommes. Et lés af-
semblay au fleuue, lequel va à Ahaua, &
reposames là troys iours. Lors ie consi
C deray le peuple & lés sacrificateurs: mais
ie ne trouuay là aucun dés filz de Leui.
Et ainsi i'enuoiay Eliezer, Ariel, Se-
meias, Elinathan, Iarib, Elnathan, Na-
than, Zacharias, & Mosollam, lés chefz:
aussi Ioiarib & Elnathan lés sages: &
leur commanday [qu'ilz parlassent] à
Eddo, *qui* est chef au lieu de Casphia: &
mis en leur bouche lés parolles pour par-
ler à Eddo & à sés freres Nathiniens, au
lieu de Casphia, affin qlz nous feissent ve-
nir lés ministres pour la maison de nostre
Dieu. Et nous amenerent par la bonne
main de nostre Dieu sus nous, vn homme
entendu dés filz de Moholi, *filz de Leui*,
filz d'Israël, & Serebia, & sés filz & sés
freres dixhuyt. Pareillement Hasabia, &
auec luy Isaias dés filz de Merari, sés
freres & leurs filz vingt. Et dés Nathi-
D niens, que Dauid auoit ordonné, *& dés
chefz pour le seruice dés Leuites.* Dés Na
thiniens estoiēt deux cens & vingt. Tous
ceux icy estoient appellez par noms. Et
annonçay là le ieusne auprés du fleuue
Ahaua, affin de ieusner deuant nostre
Dieu, pour cercher de luy la droicte voye,
pour nous & pour noz petis, & pour
toute nostre cheuance. Car i'ay eu ver-
gongne de demander au Roy armée &
cheuaucheurs, pour nous deffendre dés
ennemys en la voye, pource que nous
auions dict au Roy: La main de nostre
Dieu est sus tous ceux qui le requierent en
bonté: mais sa force, & sa fureur est sus
tous ceux qui le delaissent. Lors
E nous ieunasmes, & cerchasmes nostre
Dieu pour ceste chose: & il nous exauça.
Et separay douze princes dés sacrifica-
teurs, assauoir, Sarebia & Hasabia, &
auec eux dix de leurs freres. Et leur de-
liuray l'or & l'argent, & lés vaisseaux
d'oblation de la maison de nostre Dieu
que le Roy, & sés conseilliers, & sés prin-
ces, & tout Israël qui s'y estoient trouuez,
auoient offert. Ie deliuray en leurs mains,
six cens cinquante *talentz* d'argent, &
dés vaisseaux d'argent de cent talentz
& cent talentz d'or, & *vingt* basins d'or
de mille drachmes, & deux vaisseaux
d'aerain resplendissans tresbons & pre-
cieux comme l'or. Et leur dis: Vous
estés consacrez au Seigneur, & lés vais-
seaux sont sanctifiez, auec l'argent, & l'or
qui a esté voluntairement offert au Sei-
gneur le Dieu de voz peres. Veillez & F
lés gardez, iusque à ce que vous lés de-
liuriez en la presence dés princes, dés sa-
crificateurs, & dés Leuites, & deuant lés
princes dés peres d'Israël, en Ierusalem,
aux thresors de la maison du Seigneur.
Et lés sacrificateurs & Leuites receurent
le poidz de l'or & de l'argent, & dés
vaisseaux, pour lés porter en Ierusalem,
en la maison de nostre Dieu. Nous
partismes donc du fleuue d'Ahaua, le
douziesme [iour] du premier moys, pour
aller en Ierusalem. Et la main de no-
stre Dieu fut sus nous: & nous deliura
de la main dés ennemys, & dés guetteurs
en la voye. Puis arriuasmes en Ierusa-
lem, & demourasmes là troys iours.
Et au quatriesme iour nous deliurasmes G
l'or & l'argent & lés vaisseaux, en la
maison de nostre Dieu, par la main de
Meremoth filz d'Vrie sacrificateur, &
auec luy Eleazar filz de Phinehes, &
auec eux Iozabad filz de Iosué, & Noa-
dia filz de Bennoi, Leuites: selon le nom-
bre & le poidz de tout. Et fut en ce
temps là descrit tout le poidz. Aussi lés
enfans de la *transmigration qui* estoient
venus de la captiuité, offrirent sacrifices
d'holocaustes au Dieu d'Israël, assauoir,
douze veaux, pour tout Israël, nonante
& six moutons, septante sept aigneaux,
douze boucz pour le peché, toutes cés
choses en holocauste au Seigneur. Et
donnerent lés edictz du Roy aux Ba-
rons du Roy, & aux Ducz outre le fleu-
ue, & prindrent en charge le peuple & la
maison de Dieu.

CHAP. IX.

ET aprés que ce fut accomply, lés A
princes s'approcherent vers moy,
disans: Le peuple d'Israël, lés sacri
ficateurs, & lés Leuites ne sont point se-
parez dés peuples dés pays, selon leurs
abominations, assauoir, dés Chananéens,
dés Hethéens, dés Pherezéens, dés Ie-
buséens, dés Ammoniens, dés Moa-
bites,

bites, dés Egyptiens & dés Amoréens. Car ilz ont prins pour eux de leurs filles, & pour leurs filz: & ont meslé la semence saincte, auec lés peuples de la terre. Aussi la main dés princes & dés magistratz a esté premiere en ceste transgression. Et quand i'eu ouy ceste parolle, ie rompis ma robbe & mon manteau, & arrachay lés cheueux de ma teste & de ma barbe, & m'assis tout desolé. Aussi tous ceux qui craingnoiēt lés parolles du Dieu d'Israël, vindrent ensemble à moy, pour la transgression de la captiuité : & seoye
B tout troublé iusque au sacrifice du vespre.
Et au sacrifice du vespre ie me leuay de mon affliction : & aprés que i'eu rompu ma robbe & mon manteau, ie ployay més genoux, & estendis més mains au Seigneur mon Dieu, & dis : Mon Dieu ie suis confus, & ay honte d'esleuer *ma* face vers toy, ô mon Dieu: car noz *iniquitez* sont multipliées par dessus la teste, nostre faulte est augmentée iusque au ciel. Depuis lés iours de noz peres nous sommes en grand delict, iusque à ce iour icy, & sommes liurez pour noz *iniquitez*, nous & noz Roys, & noz *sacrificateurs*, en la main dés Roys de *la* terre, en l'espée & captiuité, en rapine & en vergongne de face: comme aussi [appert] en ce
C iour icy. Et maintenant comme par vn petit moment a esté faicte misericorde du Seigneur nostre Dieu, affin de nous laisser eschapper *quelque reste, et nous donner le clou en son sainct lieu, affin que nostre Dieu illuminast noz yeux, & qu'il nous donnast *vne petite vie* pour respirer en nostre seruitude, car nous sommes seruiteurs: & *nostre Dieu* ne nous a point delaissé en nostre seruitude : mais a encliné sus nous sa misericorde en la presence dés Roys de Perse, pour *nous* donner la *vie*, & pour esleuer la *maison* de nostre Dieu, & pour redresser sés lieux *desertz*, & pour *nous* donner vne cloison en Iuda & en Ierusalem. Et maintenant Seigneur nostre *Dieu*, que dirons nous aprés telles choses? Car *nous* auons delaissé tés commandemens, que *tu as* commandé par la main de tés seruiteurs prophetes, disant: La terre à laquelle vous *entre*rez pour la posseder, icelle est vne terre souillée, pour la souillure dés peuples dés terres, en leurs abominations, par lesquelles ilz ont remply icelle: depuis vn bout iusque à l'autre, par leur infameté. Maintenant donc ne donnez point voz filles
D à leurs filz, & ne prenez point leurs filles pour voz filz, & ne cerchez point leur paix, ne leur *bien à iamais: affin que vous soyez cōfortez: et q̄ vous mãgiez lés biēs de la terre, & faciez heriter voz filz à iamais. Et aprés toutes lés choses qui sont venues sus nous, pour noz mauuaises oeuures, & pour nostre grande faulte, tu as mis au bas aucunes de noz iniquitez, & nous as donné salut de ceste reste. Retournerons nous pour rompre tés commandemens, & prendre affinité auec le peuple de telles abominations? Ne te courroucerois-tu point contre nous, iusque à la consommation: tellement qu'il n'y demoureroit aucune reste, ne deliurance? Seigneur Dieu d'Israël, tu és iuste: car nous sommes delaissez *vne euasion, ainsi [qu'il appert] en ceste iournée. Voicy nous sommes deuant toy en nostre delict : car pource nul ne peult subsister deuant toy.

*aucun petit nōbre de gens.

*C'est, prosperité.

*C'est vn petit nōbre de gēs à peine eschappez.

CHAP. X.

A Et comme Esdras prioit & confessoit, plourant & se prosternant deuant la maison de Dieu. Vne fort grande *multitude* d'hommes & de femmes & d'enfans de ceux d'Israël s'assembla à luy, & ploura le peuple par grande lament*ation*. Lors Sechenias le filz de Iehiel dés *filz d'Elam* respondit, & dist à Esdras: Nous auōs forfaict contre *nostre* Dieu, & auons espousé lés femmes estrangeres *dés peuples* de la terre: mais il y a esperance en Israël sus ceste chose. Car faisons ores alliance auec nostre Dieu, en faisant sortir toutes lés femmes, & ceux qui sont nayz d'icelles, selon le conseil du Seigneur, & soyons en la crainte du commandemēt de nostre Dieu, & soit faict selon la Loy. Leue toy : car la chose appartient à toy : & nous serons auec toy. Soys donc conforté, & *le fais*. Esdras donc se leua, & *feit* iurer lés princes dés sacrificateurs & dés Leuites, & tout Israël, pour
B faire selon ceste parolle : & ilz iurerent. Esdras se leua de deuant la maison de Dieu, & s'en alla à la chambre de Iohanan filz d'Eliasib : & entra là. Il ne mangea point de pain, & ne beut point d'eaue: pourtant qu'il se lamentoit, touchant la transgression de ceux qui estoiēt *menez captifz*. Et fut denoncé en Iuda & en Ierusalem, à tous lés enfans de la transmigration, qu'ilz se rassemblassent en Ierusalem: & quiconque ne seroit point venu en troys iours selon le conseil dés princes & dés anciens, toute sa substāce seroit cōfisquée: & seroit iceluy separé de la cōgregation de la trãsmigration.

3. Esdras 8.

3. Esdras 9. a.

Ainsi

Ainsi tous lés hommes de Iuda, & de Ben-iamin conuindrent en Ierusalem en troys iours: ce fut au neufiesme moys, le vingtiesme [iour] du moys: & fut tout le peuple assis en la rue de la maison de Dieu, tremblant pour la chose, & pour lés pluyes. Lors le sacrificateur Esdras se leua, & leur dist: Vous auez transgressé, & auez espousé dés femmes estrangeres, tellement que vous auez augmenté le peché en Israël. Et maintenant donnez louenge au Seigneur le Dieu de voz peres, & faictes sa volunté: separez vous dés peuples de la terre, & dés femmes estrangeres. Et toute la congregation respondit, & dist à haulte voix: Selon ta parolle, ainsi nous conuient il faire. Toutesfoys le peuple est grand, & est le tēps de pluye, & si ne peult-on demourer dehors, & l'ouurage n'est pas d'vn iour ne de deux: car nous sommes plusieurs qui auons forfaict en ceste chose. Ie prie que noz princes soyent assistans en toute la congregation: & que tous ceux qui ont espousé dés femmes estrangeres en noz citez, viennent és temps ordōnez: & auec eux lés anciens d'vne chascune cité, & aussi lés iuges d'icelles: iusque à ce que l'ire de nostre Dieu soit retirée de nous
C pour ceste chose cy. Pource donc Ionathan filz d'Asahel, & Iahazia filz de Thecua, furent constituez sus ceste chose, & Mosollam & Sabathai Leuites lés ayderent. Et lés filz de la transmigration feirent ainsi. Et furent separez Esdras le sacrificateur, & lés hommes qui estoient princes dés familles par lés maisons de leurs peres, & tous par leurs noms: & s'asseirent au premier iour du dixiesme moys, pour enquester la chose. Et mirent fin à [l'oeuure] auec tous lés hommes qui auoient prins dés femmes estrangeres, iusque au premier iour du premier moys. Et furent trouuez dés filz dés sacrificateurs qui auoient prins dés femmes estrangeres, assauoir dés filz de Iosué, filz de Iozbedec & de sés freres, Maasias, Eliezer, Iarib, & Godolia. Et donnerent leurs mains pour mettre hors leurs femmes: & offrirent pour leur deffaulte vn mouton du troppeau.

Dés filz d'Emmer: Hanani & Zabedia. Item, dés filz de Harim: Maasia, Elia, Semeia, Iehiel, & Ozias. Item, dés filz de Phashur: Elioenai, Maasia, Ismael, Nathanael, Iozabed, & Eleasa.

Item, dés filz dés Leuites: Iozabed, Semei, & Celaia, cestuy est Calitha, Pathaia, Iuda, & Eliezer. Item, dés chantres: Eliasib. Item, dés portiers: Sellum, Telem, & Vri. Aussi de ceux d'Israël. Dés filz de Pharos: Remeia: Iezia, Melchia, Miamin, Eliezer, Melchia, D
Banaia. Item, dés filz d'Elam: Mathania, Zacharias, Iehiel, Abdi, Ierimoth, & Elia. Item, dés filz de Zethua: Elioenai, Eliasib, Mathania, Ierimoth, Zabad, & Aziza. Item, dés filz de Bebai: Iohanan, Hanania, Zabai, Athalai. Item, dés filz de Bani: Mosollā, Maluch, Adaia, Iasub, Saal, & Ieramoth.

Item, dés filz du Duc de Moab: Edna, Chalal, Banaias, Maasias, Mathanias, Bezeléel, Benui, & Manassé. Item, dés filz de Harim: Eliezer, Iesia, Melchias, Semeias, Simeon, Ben-iamin, Maluch, Samarias. Item, dés filz de Hasem: Mathanai, Mathatha, Zabed, Eliphelet, Ieremi, Manassé, & Semei. Item, dés filz de Bani: Maadi, Amram, Vel, Baneas, Badaias, Cheluhi, Vania, Maremoth, Eliasib, Mathanias, Mathanai, Iaesai, Bani, Bennui, Semeia: Salemia, Nathan, Adaias, Machnadbai, Sasai, Sarai, Azarel, Selemiahu, Samaria, Sellum, Amaria, & Ioseph. Item, dés filz de Nebo: Nehiel, Mathathias, Zabad, Zabina, Iaddai, Ioël, & Banaia. Tous ceux icy auoient prins femmes estrangeres: & furent aucuns d'eux qui eurent dés enfans d'icelles leurs femmes.

Fin du liure d'Esdras.

LE LIVRE DE Nehemias.

CHAP. I.

A LEs parolles de Nehemias filz de Hechelias. Il aduint au moys de Casleu, en l'an vingtiesme, que i'estoye en la ville de Susan. Lors Hanani l'vn de més freres vint à moy, luy & aucuns hommes de Iuda: lesquelz ie interroguay touchant lés Iuifz qui estoient eschappez & demourez de la captiuité, & touchant Ierusalem. Et ilz me dirent: Lés demourans qui sont restez de la captiuité, sont là en la prouince en grand mal & opprobre: & la muraille de Ierusalem est dissipée, & sés portes sont bruslées par le feu. Et quand i'eu ouy telles parolles, ie m'assis & plouray: & par

& par [plusieurs] iours fuz triste, & ieusnay, priant deuant le Dieu du ciel, &
2.Soubz. dis:*O Seigneur Dieu du ciel, Dieu grād
9.f.&.4c & terrible, qui garde la paction & miseri corde, à ceux qui t'ayment & gardent tés cōmandemens: ie prie que tés aureilles escoutent, & que tés yeux soyent ouuers, pour ouyr l'oraison de ton seruiteur, que ie fais auiourdhuy deuant toy nuict & iour, pour lés enfans d'Israël tés seruiteurs: & que ie confesse pour lés pechez dés enfans d'Israël, par lesquelz auons
C offensé contre toy: moy aussi, & la maison de mon pere auons peché, nous auons corrompu [noz voyes,] & n'auons pas gardé tés commandemens, ny lés statuts, ny lés iugemens, que tu as commandé à Moyse ton seruiteur. Ie te prie aye memoire de la parolle q̃ tu cōmādas à Moyse ton seruiteur, disant: Quand vous aurez transgressé, ie vous espardray entre lés peuples: mais si vous retournez à moy, & que vous gardez més commandemens, & que vous lés faictes. Et si vous auez esté deiectés iusque au bout du ciel, si vous rassembleray-ie de là: & vous rameineray au lieu q̃ i'ay esleu, pour y colloquer mon
D nom. Iceux mesmes donc sont tés seruiteurs, & ton peuple, lesquelz tu as recouuert par ta grande force, & par ta main forte. Seigneur ie te requiers que ton aureille entende à l'oraison de ton seruiteur: & à l'oraison de tés seruiteurs, qui vueillent craindre ton nom: & fais ie te prie prosperer auiourdhuy ton seruiteur, & fays que c'est homme icy ait pitié de luy. Car i'estoye le bouteillier du Roy.

CHAP. II.

A AV moys de Nisan, en l'an vingtiesme du Roy Artaxerxes, aduint que le vin estoit deuant luy. Ie prins le vin & le donnay au Roy, & ne souloye point estre contristé deuant sa face. Et le Roy me dist: Pourquoy est ta face triste, veu que tu n'és point malade? Ce n'est sinon que desplaisance de coeur. Lors ie craingny moult fort, & respondis au Roy: Viue le Roy eternellement. Commēt ne seroit pas triste ma face: quād la cité qui est la maison dés sepulchres de més peres est deserte, & sés portes sont consommées par le feu? Et le Roy dist: Qu'est-ce donc que tu demandes? Lors ie priay au Dieu du ciel, & dis au Roy: S'il semble bon au Roy, & si ton serui-
B teur a trouué grace deuant tés yeux: que tu m'enuoye en Iudée, à la cité du sepulchre de més peres, pour la reédifier. Et le Roy me dist, la Royne estant assise auprés de luy: Combien seras-tu à y aller, & quand retourneras-tu? Ie trouuay grace deuāt la face du Roy, & m'enuoya. Et luy donnay temps, disant au Roy: S'il plaict au Roy, que lettres me soyent données pour lés Ducz de delà le fleuue, qu'ilz me facent passer iusque à ce que ie vienne en Iudée: & vnes lettres pour Asaph, garde de la forest du Roy, affin qu'il me donne du boys pour bastir lés portes du palays qui est auprés du temple, & de la muraille de la cité, & de la maison en laquelle i'entreray. Et le Roy me donna, selon la main de mon Dieu laquelle estoit enuers moy. Ie vins aux
Ducz qui sont de delà le fleuue, & leur donnay lés lettres du Roy. Aussi le Roy auoit enuoyé auec moy dés princes de guerre, & dés cheuaucheurs. Lors Sanabalat Horonite, & Tobias seruiteur Ammonite ouyrent, & eurent grand despit, que homme estoit venu pour pourchasser bien aux enfans d'Israël. Ie vins donc en Ierusalem, & fus là par troys iours. Puis me leuay de nuict, moy & aucun petit nombre d'hommes auec moy: & ne declairay à persone, quelle chose Dieu auoit dōné en mon coeur pour faire en Ierusalē: & n'y auoit beste auec moy, sinon la beste sur laquelle i'estoye monté. Ie sortis de nuict par la porte de la vallée, & [vins] par deuant la fontaine du dragon, & à la porte de la fiente. Et regardoye lés murailles de Ierusalē, cōment elles estoient dissipées, & sés portes consommées par feu. Et passay à la porte de la fontaine, et à la cisterne du Roy, & n'y auoit point de lieu pour passer la beste qui estoit soubz moy. Et ie montay de nuict par le torrent, & consideroye la muraille: & en retournant vins par la porte de la vallée, puis retournay. Or le magistrat ne sauoit point là ou i'estoye allé, ne quelle chose ie faisoye. Et aussi n'en auoie encore rien dict aux Iuifz, ny D
aux sacrificateurs, ny aux princes, ny aux magistratz, ny à tous lés autres qui faisoient l'oeuure, ie leur dis donc: Vous voyez l'aduersité en laquelle nous sommes: comment Ierusalem est deserte, & sés portes sont bruslées par le feu. Venez, & edifions lés murs de Ierusalem, & que ne soyons plus en opprobre. Ie leur declairay aussi la main de mō Dieu qu'elle estoit bonne sus moy: & aussi lés parolles que le Roy m'auoit dict. Lesquelz dirent: Leuons nous & edifions. Leurs mains donc furent confortées en bien.

Mais

Mais Sanabalat Horonite, & Tobia seruiteur Ammonite, & Gesem Arabien l'ouyrent, & se moquerent de nous, & nous despriserent, disans: Quelle chose est ce que vous faictes? estes vous rebelles contre le Roy? Lors ie leur rendis la cause, & dis: Le Dieu du ciel est celuy qui nous faict proffiter, & sommes sés seruiteurs, qui nous leuons, & edifions. Mais à vous ne sera point part, ne iustice, ne memoire en Ierusalem.

A CHAP. III.

ET Eliasib le grand sacrificateur se leua auec sés freres sacrificateurs, & edifierent la porte du bestail. Iceux la reparerent & mirent sés huys, & la repareront iusque à la tour de cent coudées, iusque à la tour de "Hananéel. Et auprés de son lieu edifierent lés hommes de Iericho. Et auprés du lieu de cestuy edifia Zachur filz d'Amri. Et lés filz de Sanaa edifierent la porte dés poissons: lesquelz mesmes la planchéerent, & y mirent sés huys, serrures, & verroux. Et auprés de leur lieu fortifia Marimoth le filz d'Vrie filz de Hacoz. Et auprés de leur lieu fortifia Mosollam, le filz de Barachias filz de Mesezabéel. Et auprés de leur lieu fortifia Zadoc
B filz de Baana. Et auprés de leur lieu fortifierent lés Thecuites. Mais lés princes d'iceux n'abbaisserẽt point leurs colz, en l'ouurage de leur *Seigneur*. *Et* Ioiada filz de Paseah, & Mosollam filz de Besodias fortifierent la porte ancienne. Iceux la planchéerent, & y mirent lés huys d'icelle, sés serrures & sés verroux. *Et Malatias Gabaonite, & Iadon Meranothite hommes de Gabaon* & de Mazpha, auprés de leur lieu fortifierent le thronne, pour le Duc qui estoit outre le fleuue. Et Vziel filz de Haraia orfeure fortifia auprés de son *lieu. Item, Hananias* filz" de Haracahim fortifia auprés de son
C lieu: & restaurerent Ierusalem iusque à la large muraille. Item, auprés de leur lieu fortifia Raphaia, filz de Hur prince de la demy part de Ierusalem. Et auprés de leur lieu Iedaia, filz de Haremaph fortifia contre sa maison. Et auprés de son lieu Hattus filz de Hasebonias fortifia. Mais Melchias filz de Harim, & Hasub filz du Duc de Moab fortifierent l'autre mesure, & la tour dés forneaux. Et auprés de son lieu fortifia Sellum filz de "Halohes, prince de [l'autre] demy part de Ierusalem, luy & sés filles. Et Hanun, auec lés habitans de Zanoah fortifierent la porte de la vallée. Iceux l'edifierent & dresserent sés huys, serrures, & verroux: & mille coudées de murailles, iusque à la porte de la fiente. Ausi Melchias D
filz de Rechab, prince de la part de Bethcharam fortifia la porte de la fiente. Iceluy ledifia, & mist sés huys, serrures & verroux. Et Sellum filz de Col-hoze, prince de la part de Mazpha, fortifia la porte de la fontaine. Iceluy l'edifia, & la couurit, & mist sés huys, serrures, & verroux: & lés murailles de la piscine de Siloë, vers le iardin du Roy, & iusque aux degrez qui descendent de *la cité* de Dauid. Aprés luy fortifia Nehemias filz d'Azbuc, prince de la demy part de Betzur: iusque à l'endroit dés sepulchres de Dauid, & iusque à la piscine reffaicte, & iusque à la maison dés fortz. Aprés luy fortifierent lés Leuites: Rehum filz de Bani. Auprés de son lieu fortifia Hasabia, E
prince de la demy part de Ceila en sa region. Aprés luy fortifierent leurs freres, assauoir Banai filz de Henadad, prince de [l'autre] demy part de Ceila. Et fortifia auprés de son lieu Ezer filz de Iosué prince de Mazpha, la seconde mesure, contre la montée dés armures du coing. Aprés luy Baruch filz de Zabai sortit en indignation & fortifia la seconde mesure, depuis le coing iusque à la porte de la maison d'Eliasib grand sacrificateur. *Aprés luy fortifia Marimuth filz d'Vrie, filz de Hacoz, la seconde* mesure, depuis la porte de la maison d'Eliasib iusque autant long que la maison d'Eliasib s'estend. Et aprés luy forti- F
fierent lés sacrificateurs, hommes de la *plaine. Aprés eux* fortifia Ben-iamin, & Hassub contre *leur maison*. Aprés lesquelz Azarias filz de Maasia, filz de Hananie fortifia contre sa maison. Aprés luy Bennui filz de Henadad fortifia la seconde mesure, *depuis* la maison d'Azarias iusque au bout, & *iusque* au coing. Ausi Phalael filz d'Vzai, depuis le deuant du coing, & la haulte tour qui sort de la haulte maison du Roy, qui est auprés du paruis de la prison. Aprés cestuy Phadaia filz de Pharos. Et lés Nathinéens qui habitoient en la fortresse, iusque à l'endroit de la porte dés eaues vers G
orient, & la tour qui sort dehors. Aprés lesquelz lés Thecuins fortifierent vne seconde mesure, depuis le deuant de la grande tour qui sort, iusque à la muraille de la fortresse. Et lés sacrificateurs fortifierent depuis le dessus vers la porte dés cheuaux, vn chascun contre sa maison. Aprés iceux, Zadoc filz d'Emmer fortifia contre sa maison. Et aprés cestuy

cestuy fortifia Semeia filz de Sechenias, garde de la porte orientale. Aprés cestuy, Hanania filz de Selemias & Hanun filz de Zalaph sixiesme, fortifierent la seconde mesure. Aprés cestuy fortifia Mosollam filz de Barachias contre sa "thresorie. Aprés luy fortifia Melchias filz de lorfeure, iusque à la maison dés Nathinéens, & dés marchans, contre la porte "Miphcad: & iusque à la chambre du coing. Et entre la chambre du coing iusque à la porte du bestail, lés orfeures & lés marchans fortifierent.

*ou, chambre.

*c'est, iudiciale: ou, de punitiō et execution.

CHAP. IIII.

A OR quand Sanaballat eut ouy que nous réedifions la muraille, il fut fort courroucé. Et se despita grandement & se moqua fort dés Iuifz, & dist en la presence de sés freres, & de tout l'exercite dés Samaritains: Quelle chose font cés Iuifz miserables? Lés laissera-on faire? Sacrifieront ilz, & acheueront ilz tout en vn iour? Pourront ilz refaire lés pierres dés monceaux de pouldre, comme elles soient bruslées? Aussi Tobias Ammonite qui estoit auprés de luy, dist: Encore qu'ilz edifiēt, si vn regnard monte, il rompra leur muraille de pierres.

Escoute ce: ô nostre Dieu, car nous sommes faictz en mespris. Retourne l'opprobre sur leur teste: & lés metz en mespris, en la terre de leur captiuité. Ne couure point leur iniquité, & que leur peché ne soit point effacé deuant ta face: car ilz se sont moquez dés edifians. Et ainsi nous edifiasmes la muraille: & fut reioint tout le mur iusque à la moytie: & fut le cœur du peuple [addonné] à besongner.

Mais quand Sanaballat, Tobias, lés B Arabiens, lés Ammoniens, & ceux de Azot, eurent ouy que la bresche de la muraille de Ierusalem estoit rabillée, & que lés choses qui estoient rompues estoient commencées d'estre recloses, furent fort courroucez. Et conspirerent tous ensemble, pour venir batailler contre Ierusalem, & pour faire empeschement. Lors nous priasmes nostre Dieu, & constituasmes, auprés de ceux [qui edifioient] gardes, iour & nuict à cause d'iceux. Et Iuda dist: La force dés manouuriers est debilitée, et y a tant de terre que ne pourrons edifier la muraille. Aussi noz ennemis on dict: Qu'ilz n'en sachent rien, & qu'ilz n'en voyent rien, iusque à ce que nous venons au milieu d'eux, & que nous lés tuons, & que nous faisons cesser l'oeuure. Et quand lés Iuifz qui habitoient auprés d'eux furent venus, & qu'ilz nous eurent dict, par dix fois, que en tous lés lieux desquelz ilz estoient venuz à nous [ilz nous empescheroient]. Ie ordonnay aux bas lieux derriere la muraille par lés haultes places, le peuple selon lés familles, auec leurs espées, & l'ances, & leurs arcz. Puis ie regarday, & me leuay, & dis aux princes & magistratz, & à la reste du peuple. *N'ayez crainte d'eux: mais ayez memoire du Seigneur grand & terrible: & bataillez pour voz freres, voz filz & voz filles, & pour voz femmes & voz maisons.

Sus. 1. & 9. f. C

Et aprés que noz ennemis eurent ouy qu'il nous auoit esté notifié, aduint que Dieu dissipa leur conseil. Et nous tous retournasmes aux murailles, vn chascun à son ouurage. Il fut faict depuis ce iour la, que la moytié dés iuuenceaux faisoient l'oeuure: & l'autre moytié tenoit lés lances, lés boucliers, lés arcz, & lés haubergeons: & lés princes estoient aprés toute la maison de Iuda. Et ceux qui edifioient en la muraille, & qui portoient lés charges & qui chargeoient, d'vne main faisoient l'ouurage, & de l'autre tenoient l'espée. Et vn chascun dés edifians estoit ceinct sus sés reins d'vne espée. Ilz edifioient, & sonnoit-on de la trompette auprés de moy. Et ie dis aux princes & aux magistratz, & à la reste du peuple: L'œuure est grande & large, & sommes separez en la muraille loing l'vn de l'autre. En quelque lieu donc que vous orrez le son de la trompette, accourez là à nous. Nostre Dieu bataillera pour nous, & nous, faisons l'ouurage: & la moytie "tienne lés lances, depuis le poinct du iour iusque à ce que lés estoilles sortent. Et aussi en ce temps la ie dis au peuple: Qu'vn chascun auec son seruiteur loge dedans Ierusalem: & qu'ilz nous soient de nuict pour veiller, & de iour pour ouurer. Aussi moy, & més freres, & més seruiteurs, & lés hommes de la garde qui estoient derriere moy, ne despouillions point noz vestemens "vn chascun auoit son baston [fors que] pour lauer.

D

*du peuple.

*ou, nul ne se deuestoit.

CHAP. V.

A ET grand cry du peuple, & de leurs femmes fut faict à lencontre dés Iuifz leurs freres. Et estoient aucuns qui disoient: Noz filz, & noz filles & nous, sommes beaucop. *Prenons donc du froment [pour iceux,] affin que nous mangeons, & viuons. Et estoient aucuns qui disoient: Engaigeons noz champs & noz vignes & noz maisons, & prenons du froment pour la famine. Lés autres disoient: Nous auons ia prins

*cōme disāt, engageōs nos enfās pour auoir à viure.

argent

argent pour lés tributz du Roy, sus noz champs & noz vignes. Et voicy, nostre chair est comme la chair de noz freres: & noz filz sont comme leurs filz. Voicy, nous auons rendu noz filz & noz filles subiectz en seruitude: & aucunes de noz filles sont subiectes, et n'auons point dequoy nous lés puissions racheter: & lés autres ont noz champs, & noz vignes. Et ie fus fort courroucé quand i'ouys le cry d'iceux, & telles parolles: Et pensay en moy dedans mon cœur.
B Lors reprins lés princes & lés magistratz, & leur dis: Prenez vous vsure l'vn de l'autre? Et mis vne grande cõgregation contre eux, & leur dis: Nous auons racheté noz freres Iuifz, qui auoiẽt esté vendus aux Gentilz: selon nostre possibilité. Vous donc vendrez vous voz freres, affin qu'ilz nous soient reuendus? Lors ilz se teurent, & ne trouuerent rien pour respondre. Et Nehemias dist: La chose que vous faictes n'est pas bonne. Ne deuriez vous point cheminer en la crainte de nostre Dieu, pour la reproche dés Gentilz noz ennemys? Aussi moy, & més freres, & més seruiteurs leur auons presté de l'argent & du froment. Quittons ie vous prie ceste vsure. Rendez leur ie vous prie auiourdhuy leurs champs, & leurs vignes, & leurs oliuiers, & leurs maisons, & [leur remettez] la centiesme partie de l'argent, du froment, du vin, & de l'huile, que vous receuez d'iceux.
C Lesquelz dirent: Nous lés rendrons, & ne leur demanderons rien: & ferons ainsi que tu dis. Lors i'appellay lés sacrificateurs & lés feis iurer, de faire selon ceste chose cy. D'auantage i'escouy mon vestement, & dis: Ainsi escouë Dieu tout homme, de sa maison, & de son labeur, qui n'aura point cõfermé ceste parolle: & ainsi soit escous, & soit denué. Et toute la congregation dist: Ainsi soit il. Et louerent le Seigneur. Le peuple donc feit selon ceste parolle. Aussi depuis le iour auquel [le Roy] m'auoit commãdé d'estre Duc en la terre de Iuda: depuis l'an vingtiesme iusque à l'an trẽte & deuxiesme du Roy Arthaxerxes, l'espace de douze ans, moy & més freres n'auons point* mangé du pain de la Duché. Mais lés premiers Ducz, qui furent deuant moy, greuerent le peuple, & receurent d'eux en pain, & en vin, outre la somme d'argent de quarante sicles. Aussi leurs
D seruiteurs dominoient sus le peuple. Mais ie n'ay point ainsi faict, à cause de la crainte de Dieu. Mesme aussi ay fortifié l'ouurage de ceste muraille, & n'auons point acheté de champ, & tous més seruiteurs estoient là assemblez à l'ouurage. Pareillement lés Iuifz & lés magistratz, cent & cinquante hommes, & ceux qui venoiẽt à nous dés Gentilz, lesquelz sont à lentour de nous [estoient] en ma table. Et ce qu'on appareilloit par chascun iour, estoit vn bœuf, six brebis exquises: aussi m'appareilloit-on dés volailles. *Et par dix iours pour tous estoit presenté du vin en abondance. Et si n'ay point cerché le pain de la Duché. Car grefue seruitude estoit sus ce peuple. O mon Dieu aye memoire de moy en bien, selon toutes lés choses que i'ay faict à ce peuple icy.

*Ie n'ay prins gaiges ne tribuz deuz au Duc.

*de tout vin en abondance [chascun iour autant que] pour dix

CHAP. VI.

A Mais aduint, que quand Sanaballat, Tobias, & Gesem Arabien, & noz autres ennemis eurent ouy, que i'auoye edifié vne muraille, & qu'il n'y estoit demouré aucune rompure: mais que iusque à ce temps la n'auoye encore mis lés huys és portes: Sanaballat, & Gesem, enuoyerent vers moy, disans: Viens, affin que nous conuenions ensemble en Cephirim en la plaine de Ono. Mais iceux pensoient à me faire mal. I'enuoiay donc messagers vers eux, disant: Ie fais vne grande œuure, & ne puis descendre. Autremẽt l'œuure cesseroit, quand ie la laisseroye & descendroye vers vous. Et ilz enuoyerẽt vers moy selon ceste parolle, par quatre foys: & leur respondis selon la premiere
B parolle. Lors Sanaballat enuoya vers moy, selon la premiere parolle, pour la cinquiesme foys son seruiteur: & auoit vne lettre ouuerte en sa main, en laquelle estoit escrit: On a ouy dire entre lés Gentilz, & Gesem a dict, que toy & lés Iuifz pẽsez de vous rebeller: au moyen dequoy tu edifie la muraille, affin que tu soys Roy sus eux, selon cés parolles [ay-ie ouy.] Tu as aussi consulté dés Prophetes pour te prescher en Ierusalem, disant: Il y a Roy en Iudée. Or maintenant donnera-on à entendre au Roy selon cés parolles: Viens donc maintenant, affin que nous tenons ensemble conseil. Ie renuoiay vers eux, disant: Il n'est pas faict selon lés parolles que tu dis: mais tu lés
C feins de ton cœur. Car tous ceux icy nous espouantoient, disant: Leurs mains seront affoiblies en l'œuure, & ne sera point faicte: maintenant donc ie renforcé més mains. Et entray en la maison de Semaias le filz de Delaia filz de Mehetabéel, & iceluy estoit sequestré. Lequel dist: conuenons en la maison de Dieu, de-

dans le temple,& fermons lés portes du
temple:car ilz doiuentvenir pour t'occir,
& viendront de nuict pour te tuer. Mais
ie dis:Aucun semblable à moy s'enfuyt
il?Et qui est celuy cõme moy,qui entrera
au temple,affin qu'il viue?Ie n'y entreray
point.Et ie congneu que Dieu ne l'auoit
pas enuoyé: mais qu'il auoit parlé sur
moy prophetie[de son cœur,]& que To-
bias & Sanaballat luy auoient donné
gaige. Car il en auoit salaire, affin que
par crainte ie feisse ainsi & offensasse:&
qu'ilz eussent quelque mauuais renom
Sus 5.d, & 13.d. pour me reprocher. *O Seigneur aye
memoire de moy,de Tobias & Sanabal-
D lat,selon leurs telles œuures: & aussi de
Noadia prophetesse, & dés autres Pro-
phetes qui me vouloient espouanter.
Neantmoins la muraille fut acheuée au
vingt cinquiesme[iour] du moys d'Elul,
aprés cinquante & deux iours. Quand
donc tous noz ennemis l'eurent ouy,tou-
tes gens qui estoient autour de nous
craignoient,& perdoient totallement cou
rage en eux mesmes:& congneurent que
ceste œuure estoit faicte de nostre Dieu.
Mais aussi en cés iours la,lés princes de
Iuda enuoyoient plusieurs de leurs let-
tres,lesquelles s'adressoient à Tobias,sem
blablement celles de Tobias venoient à
eux. Car il en y auoit plusieurs en Iu-
dée qui auoient serment à luy, pourtant
qu'il estoit gendre de Sechenias filz d'A-
ra,& Iohanan son filz auoit prins la fil-
le de Mosollã filz de Barachias.Mesme
aussi ilz referoient sa bonté en ma pre-
sence, & luy reportoient més parolles.
Et Tobias enuoyoit dés lettres pour
m'espouanter.

CHAP. VII.

A eccl.49.d ET aprésque la muraille fut edifiée,
& que i'eu mis lés huys,& que fu
rent cõstituez lés portiers,lés chan
tres,& lés Leuites:ie commanday à Ha-
nani mon frere,& à Hananias prince du
palays en Ierusalem. Car cestuy estoit
hõme veritable,& craingnoit Dieu plus
que plusieurs autres. Et leur dis:Que lés
portes de Ierusalem ne soyent point ou-
uertes iusque à la chaleur du soleil. Et
eux encore presens qu'ilz ferment lés
portes & * lés serrent.Et mis dés gardes
dés habitans de Ierusalem, vn chascun
selon sa garde: & vn chascun contre sa
maison. La cité estoit large de
lieux,& grande,& le peuple estoit petit
au milieu d'icelle, & n'y auoit nulles
maisons edifiées. Mais Dieu me mist
au cœur,affin que i'assemblasse lés prin-
ces & lés magistratz & le peuple pour
lés nombrer, selon l'ordre de la genera-
tion. Et trouuay le liure de la ge- B
nealogie de ceux qui estoient montez au
commencement:& trouuay escrit en ice-
luy:Iceux sont lés filz de la prouince qui
estoiẽt montez de la captiuité,de la trans-
migration,que le Roy Nabuchodo-no-
zor Roy de Babylone auoit transferé:&
retournerent en Ierusalem & en Iudée,vn
chascun en sa cité:lesquelz vindrent auec
Zorobabel, assauoir, Iosué, Nehemias,
Azarias,Raamias, Nahamani, Mardo-
chée, Belsan, Mesparath, Beguai, Na-
hum,Baana. Le nombre dés hom-
mes du peuple d'Israël. Lés filz de Pha-
ros estoiẽt,deux mille cent septãte deux.
Lés filz de Saphatias,troys cens septante
deux.Lés filz d'Ara,six cens cinquante
deux.Lés filz du Duc de Moab, filz de
Iosué & Ioab, deux mille huyct cens
dixhuyct. Lés filz d'Elam,mille deux
cens cinquante quatre. Lés filz de Za- C
thu, huyct cens quarante cinq. Lés filz
de Zachai,sept cens soixante. Lés filz de
Bannui,six cens quarante huyct.Lés filz
de Bebai,six cens vingt huyct. Lés filz
d'Azgad, deux mille troys cens vingt
deux.Lés filz d'Adonicam,six cens soi-
xante sept.Lés filz de Beguai,deux mille
soixante sept. Lés filz d'Adin,six cens
cinquãte cinq.Lés filz d'Ater filz d'Eze
chias,nonante huyct.Lés filz de Hasum,
troys cens vingt huyct. Lés filz de Be-
zai,troys cens vingt quatre. Lés filz de
Hariph,cent & douze. Lés filz de
Gabaon nonante cinq. Lés hommes de
Beth-lehem,& de Netopha,cent octante
huyct. Lés hommes d'Anathoth, cent
vingt huyct.Lés hommes de " Beth-Az- " Azmaueth.
moth, quarante deux. Lés hommmes de
Cariath-iarim,Cephira, & Beeroth,sept D
cens quarante & troys. Lés hommes de
Rama & de Gaba,six cens vingt & vn.
Lés hommes de Machmas,cent vingt &
deux. Lés hommes de Beth-el & de
Hai, cent vingt & troys. Lés hom-
mes d'vn autre Nebo, cinquante deux.
Lés filz d'vn autre Elam, mille deux
cens cinquante & quatre. Lés filz de
Harim,troys cens & vingt. Lés filz de
Iericho,troys cens quarante cinq. Lés
filz de Lod, Hadid, & Ono,sept cens
vingt & vn.Lés filz de Senaa,troys mil
le neuf cens & trente. Lés sacrifica-
teurs.Lés filz de Iadaia de la maison de
Iesua,neuf cens septante troys. Lés filz
d'Emmer, mille cinquante deux. Lés
filz de Phashur,mille deux cẽs quarante
sept.Lés filz de Harim,mille & dixsept.

*Aucuns, prẽnẽt lés clefz.

Lés

Lés Leuites. Lés filz de Iosué et de Cadmiel, & dés filz de Hodua, septante quatre.
E Lés chantres. Lés filz d'Asaph, cent quarante huyt. *Lés portiers.* Lés filz de Sellum, lés filz d'Ater, lés filz de Telmon, lés filz d'Accub, lés filz de Hatita, lés filz de Sobai, cent & trente huyt. Lés Nathinéens. Lés filz de Siha, lés filz de Hasupha, lés filz de Tebahoth, lés filz de Ceros, lés filz de Sia, lés filz de Phadon, lés filz de Lebana, lés filz de Hagaba, lés filz de Salmai, lés filz de Hanan, lés filz de Giddel, lés filz de Gaher, lés filz de Raaia, lés filz de Razin, lés filz de Nechoda, lés filz de Gazem, lés filz d'Vza, lés filz de Phasea lés filz de Besai, lés filz de Meunim, lés filz de Nephusim, lés filz de Bacbuc, lés filz de Hacupha, lés filz de Harhur, lés filz de Bazlith, lés filz de Mahida, lés filz de Harsa, lés filz de Berchos, lés filz de Sisara, lés filz de Thamah, lés filz de Neziah, lés filz de Hatipha, lés filz dés seruiteurs de Salomon, lés filz de Sotai, lés filz de Sophereth, lés filz de Pherida, lés filz de Iaala, lés filz de Dercon, lés filz de Giddel, lés filz de Saphatiah, lés filz de Hatil, lés filz de Phocereth, qui estoient de Sabaim, lés filz d'Amon. Tous ceux la Nathinéens, & lés filz dés seruiteurs de Salomon, estoient troys cens nonante deux. Item ceux sont qui monterent
F de Thel-melah, Thel-harsa, Cherub, Adon & Emmer: & ne peurent declairer la maison de leur pere, ne leur semence: assauoir, s'ilz estoient d'Israël. Lés filz Dalaia, lés filz Tobias, lés filz Nechoda, six cens quarãte deux. Et dés sacrificateurs, lés filz de Habaia, lés filz de Haccoz, lés filz de Berzellai qui print femme dés filles de Berzellai Galaadite, & fut appellé de leur nom. Iceux cercherent leur escriture & le denombrement de la genealogie: mais ilz ne la trouuerent point, dont furent deboutez de la sacrificature. Et Hathersatha leur dist, qu'ilz ne mangeassent point de la chose tressaincte, iusque à ce qu'vn sacrificateur assisteroit à tout Vrim & Thumim. Toute la congregation ensemble, estoit quarante deux mille troys cens soixante, outre leurs seruiteurs & seruantes, lesquelz estoient, sept mille troys cens trente sept: & entre eux, deux cens quarante cinq chantres & chante-
G resses. Leurs cheuaux estoient, sept cens trente six. Leurs muletz, deux cens quarante cinq. Lés chameaux, quatre cens trente cinq. Lés asnes, six mille sept cens & vingt. Et aucuns dés princes dés familles donnerent pour l'ouurage. Hathersatha donna au thresor mille drachmes d'or, cinquante bassins, cinq cens trente robbes de sacrificateurs. Et par lés princes dés familles furent dõnez au thresor de l'œuure, vĩgt mille drachmes d'or, & deux mille deux cens mines d'argent. Et ce que la reste du peuple donna, furent vingt mille drachmes d'or, & deux mille mines d'argent, & soixãte sept robbes de sacrificateurs. Et lés sacrificateurs, lés Leuites, lés portiers, lés chantres, ceux du peuple, lés Nathinéens, & tout Israël habiterent en leurs citez: & quand le septiesme moys fut venu, lés enfans d'Israël estoient en leurs citez.

CHAP. VIII.

ET tout le peuple s'assembla ensemble en la place qui est deuant la porte dés eaues: & dirent à Esdras le scribe, qu'il apportast le liure de la loy de Moyse, que le Seigneur auoit commandé à Israël. Et ainsi Esdras le sacrificateur apporta la loy au premier iour du septiesme moys, deuant la congregation, d'hommes & de femmes, & de tous ceux qui auoient intelligence pour ouyr. Et leut en iceluy, en la place qui estoit deuant la porte dés eaues, depuis le matin iusque à my iour en la presence dés hommes & dés femmes & de ceux qui entendoient. Et lés aureilles de tout le peuple, [estoient dressées pour ouyr] le liure de la loy. Esdras le scribe se tint droict sur vne Marche de boys, qu'on auoit faict pour parler: & se tindrent auprés de luy Mathathias, Sema, Anania, Vria, Helchia, & Maasia, à sa dextre: & à sa senestre Phadaia, Misael, Melchia, Hasum, Hasebaddana, Zacharia, & Mosollam. Et Esdras ouurit le liure de- B
uant tout le peuple, car aussi il estoit par dessus tout le peuple. Et quand il l'eut ouuert, tout le peuple s'arresta: & Esdras beneict le SEIGNEVR le grand Dieu. Et tout le peuple respondit: Ainsi soit il, ainsi soit il, en esleuant leurs mains: & s'enclinerent: & adorerent le SEIGNEVR, la face en terre. Aussi Iosué, Baani, Serabia, Iamin, Accub, Sabethai, Hodia, Maasia, Celita, Azarias, Iozabed, Hanan, Phalaia, & lés Leuites, faisoient entendre la loy au peuple. Et le peuple se tenoit en sa place. Et leurent distinctement au liure de la loy de Dieu, & donnoient l'intelligence: & entendirent à la lecture. Mais Nehemias iceluy est Hathersatha, & Esdras sacrificateur

& ſcribe, & lés Leuites donnans intelli-
gence au peuple,dirent à tout le peuple:
Le iourdhuy eſt ſainct au Seigneur voſtre
Dieu.Ne lamentez point & ne plourez:
car tout le peuple plouroit quãd il oyoit
C lés parolles de la loy.Et il leur diſt : Al-
lez,mangez lés choſes graſſes, & beuuez
lés choſes doulces , & enuoyez aucunes
portions à ceux qui n'en ont point prepa
ré pour eux:car le iour eſt ſanctifié à no-
ſtre Seigneur:ne ſoyez point donc contri
ſtez.Car auſsi la ioye du Seigneur, eſt vo
ſtre force. Et lés Leuites faiſoient ſilence
par tout le peuple, diſans : Taiſez vous,
car le iour eſt ſainct,& ne vous contriſtez
point. Ainſi tout le peuple ſ'en alla
pour manger & pour boire, & pour en-
uoyer dés preſens , & pour faire grande
lieſſe : pource qu'ilz auoient entendu lés
parolles,qu'il leur auoit enſeigné. Et
au ſecond iour , lés chefz dés familles de
tout le peuple,lés ſacrificateurs & lés Le
uites ſ'aſſemblerent à Eſdras le ſcribe: af
fin qu'il leur interpretaſt lés parolles de
la loy.Et trouuerent en la loy eſcrit : que
le Seigneur auoit commandé par la main
de Moyſe,que lés enfans d'Iſraël demou
raſſent aux tabernacles,en la ſolennité,au
ſeptieſme moys : & qu'ilz donnaſſent à
D entendre, & publiaſſent en toutes leurs
villes & en Ieruſalem, en diſant : Sortez
hors en la mõtaigne,et apportez dés fueil
les d'oliue, & dés fueilles d'arbre de pin,
dés fueilles de Myrte, & dés fueilles de
palmes,& dés fueilles de boys eſpais : af-
fin de faire dés tabernacles, comme il eſt
eſcrit. Et le peuple yſsit & en appor
terent. Et feirent pour eux dés taberna-
cles,vn chaſcun ſur ſon toict,& en ſés par
uis,& és paruis de la maiſon de Dieu: &
en la rue de la porte dés eaues,et en la rue
de la porte d'Ephraim. Et ainſi toute la
cõgregation de ceux q̃ eſtoiẽt retournez
de la captiuité feit dés tabernacles,& ha-
biterẽt és tabernacles. Car lés ẽfans d'Iſ-
raël n'en auoiẽt point faict de telz,depuis
lés iours de Ioſué filz de Nun,iuſque à ce
iour la:& fut la lieſſe fort grãde. Auſsi
Eſdras leut au liure de la loy de Dieu cha
ſcun iour,depuis le premier iour iuſque au
dernier iour : & feirent la ſolennité par
ſept iours, & la raſſemblée au huytieſme
iour ſelon la couſtume.

CHAP. IX.

A ET au vingt & quatrieſme iour de
ce moys,lés enfans d'Iſraël conuin
drent enſemble, en ieuſnes , & en
ſacz,[ayans]de la terre ſus eux.Et fut ſe
parée la ſemence dés filz d'Iſraël, de tous
lés filz eſtrangiers:& aſsiſtoient,& cõfeſ
ſoient leurs pechez,et lés iniqtez de leurs
peres.Ilz ſe leuerent en leur place:& leu-
rent au liure de la loy du Seigneur leur
Dieu quatre foys le iour , & quatre foys
cõfeſſoient & adoroient le Seigneur leur
Dieu. Auſsi Ioſué,Bani,Cadmiel,Saba
nia,Buni,Serebia,Bani,& Chenani, ſe le-
uerent ſus le degré dés Leuites,& crierent
par grande voix au Seigneur leur Dieu.
Et lés Leuites dirent à Ioſué, Cadmiel,
Bani,Haſabnia,Serebia, Hodia, Sebania,
& Phethahia.Leuez vous & beneiſſez le
Seigneur voſtre Dieu,depuis le commence
ment iuſque à touſiourſmais.Et qu'ilz be
neiſſent le nom de ta gloire, & ſoit esleué
en toute benediction & louenge. [Et
Eſdras diſt:]Toy ſeul Seigneur, as faict B
le ciel , & le ciel dés cieux , & tout leur
exercite:la terre, & toutes lés choſes qui
ſont en icelle: lés mers, & toutes lés cho-
ſes qui ſont en icelles. Tu viuifie toutes
cés choſes,& l'ordre du ciel t'adore.
Seigneur Dieu tu és celuy meſme, qui
as esleu Abram,& l'as tiré hors d'Vr dés
Chaldéens, & luy as impoſé nom Abra-
ham:tu as trouué deuant toy ſon cœur fi-
dele, & as faict alliance auec luy, en don-
nant la terre dés Chananéens, Hethéens,
Amoréens,Pherezéens,Iebuſéens,& Ger
geſéens:& en la donnant à ſa ſemence,tu
as confirmé tés parolles,pource que tu és
iuſte. *Tu as regardé l'affliction de noz Exo.12.f
peres en Egypte,& as ouy leur cry ſus la
mer Rouge, & as donné ſignes & mira-
cles ſus Pharao,et ſus tous ſés ſeruiteurs,
& ſus tout le peuple de ſa terre.Car tu as
congneu qu'ilz auoient faict orgueilleuſe-
ment contre eux:& t'és faict vn nom, cõ
me[appert]en ce iour cy. Tu diuiſas
la mer deuãt eux,& paſſerent à ſec par le
milieu de la mer,mais tu as ietté ceux qui
lés pourſuyuoiẽt au ꝓfond,cõe vne pierre
[qu'on iette] és grãdes eaues. Tu lés as
cõduict par iour en la colõne de nuée, &
par nuict en la colomne de feu, pour leur
eſclairer en la voye par laquelle ilz che-
minoient. Tu deſcendis auſsi ſus la C
montaigne de Sinai, & parlas auec eux,
du ciel:& leur donnas iugemens droictz,
& loix veritables , & ordonnances &
bons commandemens. Et leur feis con-
gnoiſtre ton ſainct Sabbath: & leur com
mandas commandemens,ordonnances,&
loy par la main de Moyſe ton ſeruiteur.
Tu leur donnas auſsi le pain du ciel en
leur faim : & feis ſaillir hors l'eaue de la
pierre en leur ſoif. Tu leur dis,qu'ilz
entraſſent et poſſedaſſent la terre pour la-
quelle

quelle tu as esleué ta main,pour leur bail
ler. Mais iceux & noz peres ont faict
orgueilleusement, & ont endurcy leur
col,& n'ont point escouté tés comman-
demens. Ilz ne voulurent point obeyr,
& n'ont point eu memoire de tés mer-
ueilles que tu leur auois faict. Ilz en-
durcirent leur col,& mirent en leur teste,
pour retourner à leur seruitude, par leur
rebellion. Mais toy Seigneur Dieu,
propice,clement, misericordieux,de lon-
gue attente,& de grande grace:tu ne lés
as pas abandonné. En outre, quand
ilz eurent faict pour eux le veau de fon-
te, & qu'ilz eurent dict:Cestuy est ton
Dieu, qui t'a faict monter d'Egypte:ilz
feirent grandz blasphemes:mais toy par
ta grande misericorde,ne lés laissas point
D au desert. La colomne de nuée ne se re-
tira point d'eux par iour, pour lés con-
duire en la voye: ne la colomne de feu
par nuict, pour leur esclairer en la voye:
par laquelle ilz cheminoient. Et leur
donnas ton bon esprit, pour lés ensei-
gner:& ne tiras point ta manne arriere
de leur bouche,& leur donnas de l'eaue
pour leur soif. Tu lés nourris qua-
rante ans au desert:& rien ne leur deffail
lit. Leurs vestemens ne s'enuieillirent
point, & leurs piedz ne furent point
foullez. Tu leur donnas royaumes,
& peuples,& lés diuisas pour estre en vn
[a] coing. Ilz possederent la terre de Se-
hon, & la terre du Roy Hesebon, & la
terre d'Og Roy de Basan. Tu as
multiplié leurs filz comme lés estoilles
du ciel, & lés as mené à la terre, de la-
quelle tu auois dict à leurs peres,qu'ilz y
entreroient & la posséderoient. Ainsi
leurs filz y sont venus,& ont possedé la
terre. Tu as humilié deuant eux lés
Chananéens habitans de la terre: & lés
as donné en leurs mains, eux & leurs
Roys & lés peuples de la terre:pour leur
E faire selon leur plaisir. Ilz prindrent
aussi lés citez garnies,& la grasse terre,
& ont possedé lés maisons pleines de
tous biens, lés puitz cauez, lés vignes,
lés oliuiers,& lés arbres pour manger en
abondance.Desquelz ilz ont mangé, &
ont esté saoulez, ilz ont esté engraissez,
& ont abondé en delices,par ta grande
bonté. Mais ilz t'ont prouoqué à
courroux,& se sont rebellez contre toy,
& ont ietté ta loy derriere leur doz. Ilz
ont occis tés Prophetes,qui leur remon-
stroient qu'ilz se retournassent à toy, &
ont faict grandz blasphemes. Dont tu lés
as donnez en la main de leurs ennemis,
qui lés ont trauaillez. Et au temps

[a] separez & eslongnez dés autres.

de leur tribulation ilz ont cryé à toy,&
tu as ouy du ciel:& selon tés grandes mi
sericordes tu leur as donné conducteurs,
qui lés ont deliuré de la main de leurs ad-
uersaires. Mais quand ilz ont eu re-
pos,ilz se sont retournez pour faire mal
en ta presence:parquoy tu lés as delais-
sez és mains de leurs ennemis,& ont do-
miné sus eux. Ilz se sont derechef re- F
tournez & ont cryé vers toy, & tu lés
as exaucez du ciel: & tu lés as deliurez
selon tés misericordes,par plusieurs tẽps:
& lés as admonestez, qu'ilz se retour-
nassent à ta Loy. Mais iceux fai-
sant orgueilleusement, n'ont pas obey à
tés commandemens:ains ont peché con-
tre tés iugemens:lesquelz quand l'hom-
me lés fera,*il viura par iceux. Ilz ont Leui.18 a
tourné l'espaule arriere,& ont tenu roy- Ro.10.a.
de leur col,& n'ont pas escouté. Et
as differé sus eux plusieurs ans, lés ad-
monestant par ton esprit, par l'exploict
de tés Prophetes: mais ilz ne lés ont
point escoutez,pource tu lés as liurez en
la main dés peuples dés pays. Mais
par ta grande misericorde, tu ne lés as
point mis à fin, & ne lés as point delais-
sé:car tu és Dieu clement & pitoyable.
*Maintenant donc nostre Dieu, Dieu Sus 1.b.
grand,fort,& terrible,gardant paction et 4.c.et 9.f
grace:n'estime point peu de chose le la-
beur que nous auons eu, nous & noz
Roys,noz princes,& noz sacrificateurs,
noz Prophetes, noz peres, & tout ton
peuple,depuis le temps dés Roys d'Assy-
rie iusque en ce iour. Vrayement tu és G
iuste en toutes lés choses qui sont venues
sus nous:car tu as faict verité,mais nous
auons faict meschamment. Noz Roys,
noz princes, noz sacrificateurs, & noz
peres n'ont pas mis en effect ta Loy: &
n'ont pas entendu à tés commandemens
ny à tés tesmoignages que tu nous as
tesmoigné. Iceux aussi ne t'ont pas ser-
uy,en leurs royaumes, & en ta grande
bonté que tu leur auois donnée,& en la
terre treslarge & grasse que tu auois bail-
lée à leur command:& ne se sont pas re-
tournez de leurs mauuaises œuures.

Voicy,auiourdhuy nous sommes ser-
uiteurs: & en la terre que tu donnas à
noz peres pour manger le fruict, & lés
biens d'icelle:voicy,nous mesmes y som-
mes seruiteurs. Et lés fruictz d'icelle
abondans,sont aux Roys que tu as bail-
lé sus nous, à cause de noz pechez: &
dominent sus noz corps, & sus noz be-
stes, selon leur volunté: & sommes en
grande tribulation. Parquoy sus tou-
tes cés choses icy nous mesmes contrai-

ou, alliance. ctons * fidelité, & l'escriuons: & noz Princes, noz Leuites, & noz sacrificateurs le signent.

CHAP. X.

A OR ceux qui signerent furent: Nehemias Hathersatha, filz de Hachalias, & Zedechias, Saraias, Azarias, Ieremias, Phashur, Amarias, Malchias, Hattus, Sebania, Maluch, Harim, Merimoth, Obadias, Daniel, Genthon, Baruch, Mosollam, Abia, Miamin, Maazia, Belgai, Semeia, iceux furent lés sacrificateurs. En outre lés Leuites furent: Iosué filz d'Azanias, Bennui dés filz de Henadad, & Cadmiel. Et leurs freres Sechanias, Hodia, Celita, Phalaia, Hanan, Micha, Rohob, Hasebia, Zacchur, Serebia, Sabania, Hodia, Bani, & Baninu. Lés chefz du peuple furent: Phares, le Duc de Moab, Elam, Zathu, Bani, Boni, Azgad, Bebai, Adonia, Begai, Adin, Ater, Ezechias, Azur, Hodia, Hasum, Bezai, Hariph, Anathoth, Nebai, Magphias, Mosollam, Hezir, *Mesezabéel*, *Zadoc*, *Iaddua*, Phalatia, Hanan, Anaia, Hosea, Hanania, Hasub, Halohes, Phaleha, Sobec, Rehum, Hasebna, Maasia, Ahia, Hanan,
B Anan, Malluch, Harim, Baana. Et lés autres du peuple, dés Sacrificateurs, dés Leuites, dés portiers, & dés chantres, dés Nathinéens, & tous ceux qui se retirerent dés peuples de la terre, à la Loy de Dieu, leurs femmes, leurs filz & leurs filles, tous ceux qui pouoient congnoistre & entendre. Leurs princes *se faisoient* fortz pour *leurs* freres, & venoient * à l'alliance & iurement, qu'ilz chemineroient en la Loy de Dieu, qu'il auoit donnée par la main de Moyse seruiteur de Dieu, & qu'ilz garderoient & feroient tous lés *commandemens du Seigneur* nostre *Dieu*, & *sés* iugemens & ordonnances. Et que nous ne donnerions point noz filles au peuple de la terre, & que nous ne prendrions *point* leurs filles pour noz filz, Et que *durant le* Sabbath nous ne prendrions rien du *peuple de la* terre qui portent leurs marchandises & tout froment, pour vendre au iour du Sabbath & au iour sanctifié. Et que nous ferions remission la septiesme an-
C née, & charge de toute main. Nous ordonnerions *dés* commandemens sus nous, tellement que nous donnerons par an la troysiesme partie d'vn sicle, pour l'œuure de la maison de nostre Dieu, pour lés pains de proposition, & pour le sacrifice continuel, & pour l'holocauste de tousiours, és Sabbathz, moys, & solennitez, pour lés sanctifications, & offertes pour le peché: affin de faire reconciliation pour Israël, & toute l'œuure de la maison de nostre Dieu. Nous auons donc ietté lés sortz sus l'oblation dés boys, entre lés sacrificateurs, lés Leuites, & le peuple: affin qu'ilz fussent apportez dedans la maison de nostre Dieu, selon lés *maisons* de noz peres, selon lés temps determinez d'an en an, pour brusler sur l'autel du Seigneur nostre Dieu: ainsi qu'il est escrit en la Loy. Et D
qu'on apporteroit lés premiers fruictz de nostre territoire, & lés premices de tout fruict, de quelconque arbre tous lés ans, en la maison du Seigneur: & lés premiers nayz de noz filz et de nostre bestail, ainsi *qu'il est escrit en la Loy*: & lés premices de noz bœufz, & de noz brebis, pour porter en la maison de nostre Dieu, aux sacrificateurs qui administrent en la maison de nostre Dieu. Et que nous apporterions lés premices de nostre paste *& ce que nous aurions separé dés fruictz* de *tout arbre, de vin*, & de l'huile aux sacrificateurs aux *cabinetz de la maison* de nostre Dieu: & le disme de nostre terre aux Leuites. Car iceux Leuites prendront lés dismes par toutes lés *citez* ou *nous labourons*. Mais le sacrificateur *filz* d'Aharon *sera* auec lés Leuites és dismes dés Leuites: & lés *Leuites* offriront la dixiesme partie dés dismes, en la maison de nostre Dieu, à la chambre de la maison du thresor. Car lés filz d'Israël, & lés filz de Leui apporteront au cabinet la deuotion du froment, du moust, & de l'huile. Et seront là, *lés vaisseaux* du sanctuaire, & lés sacrificateurs qui administrent, & lés portiers, & lés chantres: & ne laisserons point la maison de nostre *Dieu*.

CHAP XI.

A ET lés *princes* du peuple habiterent en Ierusalem, mais toute la reste du peuple ietterent le sort *pour mener vne partie dés dix*, affin que *icelle* habitast en Ierusalem la saincte cité: & lés neuf parties és villes. Et le peuple beneit tous lés hommes qui voluntairement s'estoient offers, pour habiter en Ierusalem. Iceux donc furent lés principaux de la prouince, qui habiterent en Ierusalem, & és citez de Iuda, vn chascun en sa possession, et en leurs citez, assauoir,

assauoir Israël lés sacrificateurs,lés Leuites, lés Nathinéens, & lés filz dés seruiteurs de Salomon. Et en Ierusalem habiterent aucuns dés filz de Iuda, & dés filz de Ben-iamin. Dés filz de Iuda, Athaia filz d'Vzia filz de Zacharie, filz d'Amaria,filz de Saphatia,filz de Mala léel,dés filz de Pharez.Et Maasia filz de Baruch,filz de Cholhoze,filz de Hazaia,
B filz d'Adaia,filz de Ioiarib, filz de Zacharie,filz de Siloni. Tous ceux la, furent lés filz de Pharez, qui habiterent en Ierusalem,quatre cens soixāte huict hommes vaillans. Et ceux cy sont lés filz de Ben-iamin: Salu filz de Mosollam,filz de Ioed, filz de Phadaia, filz de Colaia, filz de Masia, filz de Ithiel, filz de Isaie.Et aprés luy Gabai, Salai, neuf cens vingt huyt. Et Ioël filz de Zechri fut preuost sus eux: & Iuda filz de Senua,fut second sus la cité. Dés sacrificateurs: furent Iedaia le filz de Ioiarib, Iachin, & Saraia filz de Helcia, filz de Mosollam,filz de Zadoc,filz de Meraioth,filz d'Ahitub,prince de la maison de Dieu. Et leurs freres faisans lés œuures au temple, huyt cens vingt & deux. Et Adia filz de Ieroham, filz de Phelelia, filz d'Amzi, filz de Zacharie, filz de Phashur, filz de Melchia: & sés freres lés chefz dés peres, deux cens quarante deux. Et Amasai, filz d'Azarel, filz de Ahzai, filz de Mosolamoth, filz d'Emmer, & leurs freres fort puissans, cent vingt & huyt:& le preuost sus eux Zab
C diel filz de Hagdolim. Et dés Leuites: Semeia filz de Hasub, filz d'Azr-icam, filz de Hasabia, filz de Boni, & Sabathai, & Iosabad, sus l'œuure externe en la maison de Dieu, dés principaux Leuites. Et Mathania filz de Micha, filz de Zabdi, filz d'Asaph estoit principal, pour louer & confesser en oraison. Et Bacbucia le second d'entre sés freres, & Abda filz de Sammua, filz de Galal, filz d'Idithun. Tous lés Leuites en la saincte cité furent deux cens octante quatre. Et lés portiers furent Accub, Talmon, & leurs freres qui gardoient lés huys, cent septante deux. Et lés autres d'Israël, lés sacrificateurs, & lés Leuites estoient en toutes lés citez de Iuda, vn chascun en son heritage. Et lés Nathinéens, habitoient en Ophel, & Ziha & Gaspha, estoient [sus lés] Nathinéens. Et le preuost dés Leuites estoit en Ierusalem, Vzzi filz de Bani, filz de Hasabia, filz de Mathania,
D filx de Micha. Dés filz d'Asaph, estoient lés chantres enuiron l'ouurage de la maison de Dieu. Car aussi le commandement du Roy estoit sus eux, & [ordre]certain és chantres par chascun iour. Mais Phathahia, filz de Mesezabel, dés filz de Zarah filz de Iuda, estoit au lieu du Roy en toute chose vers le peuple, & en leurs villes & habiterent aucuns dés filz de Iuda, en Cariath-Arbe & en sés villages, en Dibon & en sés bourgades, & en Iecabzéel & en sés bourgades: en Iesua, en Molada, en Bethphalet, en Hazer-sual, en Ber-sabée, & en sés villages, en Ziceleg, en Mochona, & en sés villages: en En-remmon, en Zara, en Ierimuth, en Zonoa, en Odollam, & en leurs bourgades: en Lachis & en sés regions, en Azecha & en sés villages. Et demourerent en Ber-sabée iusque à la vallée de Hennom. Et lés filz de Ben-iamin de Gaba, Machmas, & Aia, & Bethel & sés villages: & d'Anathoth, Nob, Anania, Hazor, Rama,Gethaim, Hadid,Zeboim,Neballath,Lod,& Ono la vallée dés ouuriers. Et aucuns dés Leuites auoient leurs portions tant en Iuda qu'en Ben-iamin.

CHAP. XII.

Iceux sont aussi lés sacrificateurs et lés Leuites,qui monterent auec Zorobabel filz de Salathiel, & Iosué, A
Saraia, Ieremias, Esdras, Amaria, Melluch, Hatthus, Sechania, Rehum, Merimuth, Addo, Genthoi, Abia, Miamin, Maadia, Belga, Semaia, Ioiarib, Iedaia, Sallu, Amoc, Helcias & Iedaia. Iceux furent lés princes dés sacrificateurs, & leurs freres au temps de Iosué. Et lés Leuites estoient: Iosué, Bennui, Cadmiel, Sarebia, Iuda, Mathanias sus lés louenges, luy & sés freres. Et Bacbucia & Hunni & leurs freres, deuant eux en leurs gardes. Mais Iosué engendra Ioacim, & Ioacim engendra Eliasib, & Eliasib engendra Ioiada, & Ioiada engendra Ionathan, & Ionathan engendra Iaddua.

Et au temps de Ioacim ceux estoient sacrificateurs chefz dés familles assauoir, soubz Saraia, Maraia, soubz Ieremias, Hanania, soubz Esdras Mosollam, soubz Amaria, Ichoanan, soubz Milicho, Ionathan, soubz Sebania, Ioseph, soubz Harim Edna, soubz Maraioth Helcai, soubz Adia Zacharia, soubz Genthon Mosol-

lam, soubz Abia Zechri, soubz Miniamin & Moadia Pheltai, soubz Belga Sammua, soubz Semeia, Ionathan, soubz Ioiarib, Mathanai, soubz Iadaia, Vzzi, soubz Sellai, Celai, soubz Amoc, Eber, soubz Helcias, Hasebia, soubz Iedaia,
B Nathanaël. Lés Leuites au temps d'Eliasib, Ioiada, Iohanan, & Iaddua, estoient lés princes dés familles escritz, & lés sacrificateurs au regne de Darius de Perse. Lés filz de Leui estoient princes dés familles, escritz au liure dés Chroniques : & iusque au temps de Iohanan filz d'Eliasib. Et lés princes dés Leuites estoient, Hasebia, Serebia, & Iosué filz de Cadmiel, & leurs freres à l'endroit d'eux pour louer & confesser, selon le commandement de Dauid homme de Dieu : [faisans] garde contre garde. Mathania, Bacbucia, Obadia, Mosollam, Talmon, & Accub, estoient gardes dés portes, gardans lés entrées d'icelles. Iceux furent au temps de Ioacim filz de Iosué, filz de Iozedec, au temps du Duc Nehemias, & d'Esdras sacrificateur & scribe. Et en la dedicasse de la muraille de Ierusalem ilz requirent lés Leuites de tous leurs lieux, pour lés amener en Ierusalem, & pour faire la dedicasse & la liesse, en louenge & en cantique, en cymbales, en psalterions & en harpes. Mais lés filz dés chantres s'assemblerent dés lieux champestres d'autour de Ierusalem, & dés villes de Netophathi, & de la maison de Galgal, & dés regions de Geba & Azmaueth : pour ce que lés chantres edifierent pour eux dés bourgades à lentour de Ierusalem : & furent lés sacrificateurs & lés Leuites nettoiez, & nettoierent le peuple, & lés portes, & la muraille. Ie feis aussi monter lés
C princes de Iuda sus la muraille & ordonnay deux grãdes cõpaignies qui l'ouoiẽt [Dieu] & alloient à la dextre sus la muraille, à la porte de la fiente. Et Hosaias s'en alla aprés eux, auec la moytié dés princes de Iuda : & Azarias, Esdras & Mosollam, Iuda & Ben-iamin, Semeia & Ieremia. Et dés filz dés sacrificateurs auec lés trompettes, Zacharias filz de Ionathan, filz de Semeia, filz de Mathania, filz de Michaia, filz de Zachur, filz d'Asaph : & sés freres Semeia, Azarel, Milalai, Galalai, Maai, Nathanaël, Iuda, & Hanani, auec lés instrumens de musique, de Dauid homme de Dieu. Et Esdras le Scribe estoit deuant eux. Et monterent à lencontre d'eux és degrez de la cite de Dauid, au montant de la muraille, d'outre la maison de Dauid, iusque à la porte dés eaues vers Orient. Et la seconde compaignie de ceux qui rendoient graces alloit au contraire, & moy aprés icelle : & la moytié du peuple estoit sur la muraille, & sur la tour dés fourneaux, iusque à la muraille large, & sur la porte d'Ephraim, & sur la porte ancienne, & sur la porte dés poissons, & la tour Hananéel, & sur la tour Mea, iusque à la porte dés ouailles. Et s'arresterent en la porte de la garde. Lés deux compaignies de ceux qui l'ouoient, D
s'arresterent en la maison de Dieu : & moy & la moytie dés magistratz auec moy. Aussi lés sacrificateurs Eliacim, Maasia, Miniamim, Michaia, Elioenai, Zacharia, & Hanania auec lés trompettes : & Maasia, Semeia, Eleazar, Vzzi, Iohanan, Melchia, Elam, & Azer: & lés chantres resonnoient desquelz Iezrahia estoit le conducteur. Ilz sacrifierent en ce iour la grandz sacrifices, & se resiouyrent. Car Dieu lés auoit resiouy de grande lyesse. Mesme aussi leurs femmes & leurs enfans se resiouyrent, & la lyesse de Ierusalem fut ouye de loing.

Aussi ilz ordonnerent en ce iour la, dés hommes sus lés chambres dés thresors sus lés deuotions, lés premices & lés dismes : pour rassembler en icelles dés champs dés citez, lés portions de la loy ordonnées aux sacrificateurs & Leuites, pource que Iuda fut resiouy sus lés sacrificateurs & sus lés Leuites qui estoient assistans. Et lés chantres & lés portiers garderent l'obseruation de leur Dieu, & l'obseruation de purification selon le commandement de Dauid, & de Salomon son filz. Car au temps de Dauid & d'Asaph, dés le commencement y auoit dés princes dés chantres de cantique, de louenge, & de confession de Dieu. Et tous ceux d'Israël, és iours de Zorobabel, et és iours de Nehemias, donnoient portions aux chantres, & aux portiers chascun iour : & *sanctifioient lés Leuites : pareillement lés Leuites sanctifioient lés filz d'Aharon.

*en ce q'lz leur donnoient lés choses saictes assauoir lés decimes.

CHAP. XIII.

Et en ce iour la fut leu au voulume de Moyse, oyant le peuple. A
Et fut trouué escrit en iceluy, que Deu.23.a
lés Ammonites & lés Moabites ne deuoient point entrer en la congregation de Dieu à iamais : pource qu'ilz ne vindrent point au deuant dés enfans d'Israël,

auec pain & eaue: mais ilz louerent Ba-
laam à lencontre d'eux, pour lés maudi-
re: & nostre Dieu conuertit la maledi-
ction en benediction. Et quand
ilz eurent ouy la loy, ilz separerent tou-
te gent meslée d'Israël. Et deuant ce
Eliasib sacrificateur auoit esté mis sus la
chambre de la maison de nostre Dieu, &
estoit prochain à Tobias. Il feit donc
pour luy vne grande chambre, la ou
[deuant] que ie veinsse estoient ceux
qui mettoient lés dons, & l'encens, & lés
vaisseaux, & la disme du froment, du vin,
& de l'huyle, qui estoient commandées
pour *lés Leuites*, & lés chantres, & lés
portiers, & lés premices dés sacrifica-
teurs. Mais ie ne fus point en Ie-
rusalem en toutes cés choses la: car en l'an
trentedeuxiesme d'Arthaxerxes Roy de
Babylone ie *vins* au Roy. Et en la fin
dés iours ie impetray du Roy, & *vins* en
Ierusalem. I'entendis le mal que Elia-
sib auoit faict pour Tobias, en faisant
pour luy vne chambre au paruis de la
maison de *Dieu*, & me despleut grande-
ment. Ie iettay au loing lés vaisseaux
B de la maison de Tobias, hors de la cham
bre: & feis commandement qu'on net-
toiast lés chambres. Ie reportay là lés
vaisseaux de la maison de Dieu, auec
l'*oblation* & l'encens. Et con-
gneu que la part dés Leuites ne leur estoit
point donnée, & *qu'vn chascun dés Le-*
uites & dés chantres faisant l'oeuure
estoit enfuy en sa region: Et reprins le
magistrat, & dis: Pourquoy delaissons-
nous la maison de Dieu? Ie lés rassem-
blay, & *lés feis tenir en leurs lieux. Et*
tous ceux de *Iuda apportoient la disme*
du froment, du *vin*, & de l'huyle aux
thresors [du temple.] Et ordonnay sus
lés thresors, Selemia sacrificateur, &
Zadoc le Scribe, & Phadaia dés Le-
* Auec eux. uites, & *iouxte leurs mains Hanan*,
filz de Zachur, *filz* de Mathania, pour-
ce qu'ilz furent reputez fideles: & à eux
fut commis de destribuer la portion à
Sus. 5. d. &.6.d. leurs freres. *Mon Dieu aye souue-
nance de moy pour ceste chose: & n'effa-
ce point ma grace que i'ay faicte en la
maison de mon Dieu, & en sés obser-
uations. En cés iours la, ie veis en
Iuda aucuns qui pressoient lés pressoirs
au sabbath: & ceux qui portoient lés
gerbes, & qui chargeoient sur lés asnes,
le vin & lés grappes, & lés figues, &
tout fardeau, & le portoient en Ierusa-
lem au iour du sabbath. Ie lés admon-
nestay du iour auquel ilz deuoient ven-
dre la viande. Et ceux de Tyr qui ha-
bitoient en icelle, apportoient dés pois-
sons, & toutes choses qui se vendent. Et
vendoient aux enfans de Iuda en Ierusa-
lem au sabbath. Ie reprins donc lés
princes de Iuda, & leur dis: Quelle est ce- C
ste mauuaise chose que vous faictes, &
violez le iour du sabbath? Voz peres
n'ont-ilz pas faict telles choses, & no-
stre Dieu a faict venir tout ce mal icy sus
nous, & sus ceste cité? Et vous augmen
tez le courroux sus Israël, en violant le
sabbath. Et aduint, que quand lés
portes de Ierusalem *faisoient* vmbre de-
uant le sabbath: ie commanday que lés
portes fussent fermées, & *dis qu'on* ne
lés ouurist point iusque aprés le sabbath.
I'ordonnay de més seruiteurs sus lés por-
tes, affin que nul n'apportast quelque char
ge au iour du sabbath. Et lés marchans
& *vendeurs* de *toutes* lés marchandises,
logerent vne foys ou deux hors de Ieru-
salem, ausquelz remonstray, & leur dis:
Pourquoy logez vous à l'endroit de la
muraille? Si vous faictes cela pour la
seconde foys, ie mettray la main sus vous.
Ainsi depuis ce temps la, *ilz* ne vindrent
plus au Sabbath. Ie *dis aussi* aux Le-
uites, qu'ilz se nettoyassent, & que lés
gardes dés portes vinssent, pour sanctifier
le iour du Sabbath. Aussi pour ceste
chose aye memoire de moy mon Dieu, &
me pardonne selon la *multitude de ta mi-*
sericorde. Pareillement en cés iours D
la, ie veis lés Iuifz qui prenoient dés fem-
mes d'Azot, dés Ammonites, & Moabi-
tes. Et leurs enfans parloient en partie
Langaige de ceux d'Azot, & ne sauoient
parler le Iuif: mais selon la langue d'vn
peuple & d'autre. *Parquoy ie* lés ten-
say, & lés maudis: & battis aucuns d'i-
ceux, & leur arrachay lés cheueux, & lés
feis iurer par Dieu [leur disant.] *Vous ne 3. Roys 3.b.
donnerez point voz filles à leurs filz, &
si ne prendrez point de leurs filles pour
voz filz, ne pour vous. Salomon le Roy
d'Israël n'a il point peché par telle manie
re? *Et neantmoins entre beaucop dés 3. Roys 11.a.
nations il n'y auoit pas de Roy sembla-
ble à luy, & estoit aymé de son Dieu, &
Dieu le mist Roy sus tout Israël: & tou-
tesfoys lés femmes estrangeres le feirent
pecher. Obeirons nous donc à vous
pour faire tout ce grand mal icy & que
vous pechiez contre nostre Dieu, prenant
dés femmes estrangeres? Et l'vn dés
filz de Ioiada, filz d'Eliasib le grand sa-
crificateur, estoit gendre de Sanaballat
horonite & ie le deschassay arriere de
moy. Mon Dieu aye memoire de ceux
qui souillent la sacrificature, & l'alliance

de la sacrificature & dés Leuites. Et ainsi lés nettoyay de tous estrangers, & ordonnay lés obseruations aux sacrificateurs & aux Leuites, à vn chascun selon son oeuure, & pour lés oblations dés boys en temps ordonnez, & pour lés premices. Mon Dieu aye memoire de moy en bien.

Fin du liure de Nehemias.

LE LIVRE d'Esther.

CHAP. I.

A Assuerus, q est aussi appellé Artaxerxes

IL aduint au temps d'Assuerus, lequel regnoit depuis Indé iusque en Ethiope, sus cent vingt & sept prouinces. En cés iours la quand ledict Roy Assuerus seoit sur le thronne de son regne en Susan ville capitale au troisiesme an qu'il regnoit: il feit vn conuiue à tous sés princes & seruiteurs, Et estoit l'exercite de Perse, & de Mede, & aussi lés Preuostz princes dés prouinces, estoiet deuant luy: Et iceluy monstroit lés richesses & gloire de son Royaume, & l'honneur de sa grande maiesté: & ce par plusieurs iours, assauoir cent octante iours.

Et quand cés iours furent accomplis, le Roy feit a tout le peuple (qui fut troué en la cité de Susan, depuis le plus grand iusque au moindre) vn conuiue par sept iours en la court du iardin du Palays Royal: [ou estoit] vne couuerture de couleurs blãche, verde, & de hyacinte, soustenue de cordes de fin lin, & de pourpre [soustenuz] par aneaux d'argent, & coulomnes de marbre, et y auoit dés lictz d'or & d'argent sur le pauement [faict] de Iaspe, de marbre, d'allebastre, & de porphyre. Et le boire estoit en vaisselle

B d'or. Et tantost en vne sorte de vaisseaux, tantost en l'autre, du vin Royal en abondance selon la magnificence du Roy. Et le boire estoit ainsi ordonné qu'on ne contraignoit nul [de boyre] car ainsi l'auoit disposé le Roy à tous lés maistres de son hostel, qu'ilz feissent selon la volunté d'vn chascun. Pareillement, Vasthi la Royne feit vn banquet aux femmes en la maison Royalle, qui estoit audict Assuerus. Or au septiesme iour comme le Roy auoit le coeur ioyeux aprés le vin, il dist à Mehuman, Bazatha, Harbona, Bagatha, Abagtha, Zathar, & Carcas, sept * Eunuques, lesquelz seruoient deuant le Roy Assuerus, qu'ilz amenassent Vasthi la Royne, deuant le Roy, auec la couronne Royalle, pour monstrer aux peuples & aux princes sa beauté: car elle estoit belle de regard. Mais Vasthi la Royne

*C'est, officiers en court.

C ne voulut venir, pour la parolle du Roy: qui estoit [par la commission donnée] aux Eunuques. Dont le Roy fut fort marry, & son ire s'enflamma en luy. Alors le Roy dist aux sages, ayans congnoissance dés temps, car ainsi estoit la coustume du Roy, de proposer deuant tous ceux qui congnoissoient [lés causes] lés coustumes & lés iugementz. Et estoient prochains de luy, Charsena, Sethar, Admatha, Tharsis, Mares, Marsena, Mamuchan, sept princes de Perse & de Mede, regardans la face du Roy, lesquelz estoient lés premiers assis au Royaume [il leur dist donc] par quelle Loy fault il proceder auec Vasthi la Royne, pourtant quelle n'a point faict selon la parolle du Roy Assuerus, par la commission donnée aux Eunuques?

Lors Mamuchan respondit en la presence du Roy & dés princes. La Royne Vasthi n'a point seulement offensé le Roy: mais tous lés princes, & tous lés peuples qui sont par toutes lés prouinces du Roy Assuerus. Car la * parolle de la Royne paruiendra à toutes lés femmes, & mespriseront leurs marys en elles mesmes, en disant: Le Roy Assuerus auoit dict qu'ilz amenassent deuant luy Vasthi la Royne, & elle n'est pas venue. Ainsi diront auiourdhuy lés princesses de Perse & de Mede à tous lés princes du Roy, quand elles auront entendu la parolle de la Royne: au moyen dequoy sera vn mespris & indignation. Que s'il semble bon au Roy, que parolle Royalle sorte de sa presence, & qu'elle soit escrite entre lés coustumes de Perse & de Mede à laquelle nul ne contreuient, que Vasthi ne vienne plus deuant le Roy Assuerus, & que le Roy donne son Royaume à vne autre meilleure qu'elle. Et quand on aura ouy l'edict du Roy, lequel sera faict par tout son Royaume, qui est grand: toutes lés femmes feront hõneur à leurs marys, depuis le grãd iusque au petit.

*Ce qu'a faict la Royne.

D

dit. Adonc la parolle pleut au Roy, & aux princes. Et le Roy feit selon la parolle de Mamuchan, & enuoya dés lettres par toutes lés prouinces du Roy, à chascune prouince selon son escrit, & à chascun peuple selon sa langue: que tout homme ait domination en sa maison, & qu'il expose[l'edict]& la langue de son peuple.

CHAP. II.

A Prés cés choses ainsi faictes, & que le mal talent du Roy Assuerus fut refroidé, il eut memoire de ce que Vasthi auoit faict, & de ce qui auoit esté decidé contre elle. Et lés seruiteurs & ministres du Roy dirent: Que lon cerche au Roy dés ieunes filles vierges, belles de regard. Et le Roy constitua dés commissaires par toutes lés prouinces de son royaume, ausquelz il commist d'assembler toutes lés filles vierges belles de viaire, en la cité de Susan, en la maison dés femmes, soubz la main d'Egei Eunuque du Roy, gardien dés femmes, & leur donner aornemens propres. Et la pucelle qui plairoit au Roy, regneroit au lieu de Vasthi. Et la chose pleut au Roy, & feit ainsi. Lors estoit vn hôme Iuif en la cité de Susan, & le nom d'iceluy estoit Mardochée, le filz de Iair, filz de Semei, filz de Cis, homme de Iemini: lequel auoit esté transferé de Ierusalem auec la transmigration qui fut translatée auec Iechonias Roy de Iuda, laquelle feit transferer Nabuchodo-nosor Roy de Babylone. Aussi il nourrissoit Hadasa, laquelle est Esther fille de son oncle: car elle n'auoit point de pere ne de mere: & la iuuencelle estoit de belle forme et d'vn beau regard.

2. Roys 24. d. *Et aprés la mort du pere & de la mere d'icelle, Mardochée la print pour fille. Or quand la parolle du Roy fut ouye, & son edict, & que plusieurs iuuencelles s'assembloient en la cité de Susan, par la commission de Hegai, Esther fut menée en la maison du Roy par la commission de Hegai garde dés femmes: & la ieune fille luy pleut, & icelle trouua grace deuant luy: & il luy feit incontinent donner ornemens, & sés dons, & luy bailler sept damoiselles notables de la maison du Roy, & chengea [encore] le traictement d'elle & de sés damoiselles en la maison dés femmes. Toutesfoys Esther ne declaira point son peuple ne sa generation: car Mardochée luy auoit commandé qu'elle ne le declairast point. Et Mardochée se pourmenoit tous lés iours deuant la court de l'hostel dés femmes, pour sauoir comment se portoit Esther, & quelle chose on faisoit d'elle. Et quand le temps de chascune fille fut venu, pour entrer vers le Roy Assuerus, en la fin du douziesme moys selon la coustume dés femmes: car ainsi lés iours de leurs purgations s'accomplissoient, par six moys elles estoient oinctes auec huyle de myrrhe, & par six moys elles vsoient de choses aromatiques, & autres preparations de femmes: lors en cest estat la iuuencelle venoit au Roy: tout ce qu'elle demandoit, luy estoit donné pour aller auec elle, depuis la maison dés femmes iusque à l'hostel du Roy. Elle y entroit au soir, & de matin elle retournoit en la seconde maison dés femmes, en la commission de Saasgaz Eunuque du Roy, gardien dés concubines. Puis elle n'entroit plus vers le Roy, sinon quand le Roy la vouloit, & qu'elle fut appellée par nom. Or quand vint le temps d'Esther fille d'Abihail, oncle de Mardochée, laquelle auoit prins pour sa fille, qu'elle entrast chez le Roy elle ne requist rien, sinon ce que auoit dict Hegai l'Eunuque du Roy, gardien dés femmes: & Esther receut grace deuant tous ceux qui la veoient. Esther donc fut menée au Roy Assuerus, à la maison royalle d'iceluy au dixiesme moys (lequel est le moys Tebeth) au septiesme an de son regne. Et le Roy ayma Esther sus toutes lés femmes, & eut grace & courtoysie deuant luy plus que toutes lés vierges, tellement qu'il mist la couronne du royaume sur la teste d'icelle, & la feit regner au lieu de Vasthi. Adonc le Roy feit vn grand conuiue à tous sés princes & sés seruiteurs, [l'appellât] le côuiue d'Esther: & donna repos aux prouinces, & donna dés presens selon la magnificence royalle.

Et quand vne autrefoys s'assembloiêt lés vierges, Mardochée se seoit à la porte du Roy: or Esther n'auoit point declairé sa generation ne son peuple, comme luy auoit commandé ledict Mardochée. Et Esther mettoit en effect la parolle de Mardochée, comme quand elle estoit nourrie auec luy. En cés iours la donc Mardochée se seant à la porte du Roy: Bagathan et Thares deux dés Eunuques du Roy qui gardoient l'entrée se mutinerent, & cerchoient de mettre la main au Roy Assuerus, laquelle chose Mardochée congneut, & le signifia à Esther la Royne. Puis Esther le redist au Roy, au nom de Mardochée. Adonc fut la chose enquise, & fut trouuée, dont furent tous deux pendus à vn boys, si fut escrit au liure dés Chroniques deuant le Roy.

CHAP.

CHAP. III.

A Prés cés choses, le Roy Assuerus magnifia Haman filz de Hamadatha Agagien, lequel il esleua, & mist son throne par dessus tous, lés princes qui estoient auec luy. Et tous lés seruiteurs du Roy (qui estoient à la porte du Roy) s'enclinoient & adoroient Haman: car ainsi leur auoit commandé le Roy. Mais Mardochée ne s'enclinoit point, & ne l'adoroit. Lors lés seruiteurs du Roy (qui estoient à la porte du Roy) dirent à Mardochée. Pourquoy transgresse-tu le commãdement du Roy? Et combien qu'ilz luy disoient chascun iour, nonobstant ne leur obeyssoit point, dont le signifierent à Haman pour veoir si lés parolles de Mardochée estoient constantes: car il leur auoit esté declairé
B qu'il estoit *Iuif*. Et Haman veit que Mardochée ne s'enclinoit point & ne se prosternoit deuant luy, dont Haman fut remply de fureur: & luy sembla peu de chose de mettre la main seullement sus Mardochée, (car on luy auoit denoncé la nation de Mardochée.) Parquoy Haman cerchoit de destruire tous lés Iuifz, la nation de Mardochée, qui estoiẽt par tout le royaume d'Assuerus.

Au premier moys (qui est le moys de Nisan) au douziesme an du Roy Assuerus, on ietta Phur (c'est *à dire le sort*) deuant Haman, en quel iour & en quel moys[a] [pourroit ce faire:] & escheut au douziesme, qui est le moys Adar. Et dist Haman au Roy Assuerus: Il y a cy vn *certain* peuple dispersé, & diuisé entre lés peuples par toutes lés prouinces de ton royaume, & leurs coustumes sont diuer-
C ses de tout peuple, & si ne veullent point faire lés coustumes du Roy, & n'est point vtile au Roy de lés laisser. Si plaist donc au Roy, qu'on escriue *pour lés destruyre*, & ie payeray dix mille *talentz* d'argent és mains de ceux qui feront l'affaire, pour le reduire és thresors du Roy. Lors le Roy tira son aneau de sa main, & le donna à Haman filz de Hamadatha Agagien, aduersaire dés Iuifz. Et dist le Roy à Haman, que argent te soit donné, & fais à ce peuple comme bon te sem-
D blera. Et au treziesme iour du premier moys furent appellez lés scribes du Roy: & fut escrit tout ce que Haman auoit commandé aux Barons du Roy, & aux Ducz qui sont sus chascune prouince, & aux princes de chascun peuple & chascune prouince selon son escriture, & à chascun peuple selon sa langue, au nom du Roy Assuerus, escrit & signé auec le cachet du Roy. Puis furent lés lettres enuoyées par la main dés postes à toutes lés prouinces du Roy, pour dissiper, occir, & destruyre tous lés Iuifz, depuis le ieune iusque au vieil, lés petis & lés femmes, en vn iour au treziesme iour du douziesme moys, qui est Adar, & leur despouille en proye. Le contenu de l'escriture estoit de dõner ordonnance par vne chascune prouince, publiée à tous lés peuples, pour estre apprestez en ce iour la. Lés postes donc contrains par la parolle du Roy sortirent, & fut l'edict donné en la cité de Susan. Et le Roy & Haman estoient assis & beuuoient, & la cité de Susan estoit en perplexité.

[a] assauoir, destruire lés Iuifz.

CHAP. IIII.

L Ors que Mardochée seut tout ce qui estoit faict, il deschira sés vestemens, & se vestit d'vn sac, & de cendre: & yssit au milieu de la cité, & crya par grande voix & amere. Et vint iusque au deuant de la porte du Roy: car il n'estoit point [licite] d'entrer à la porte du Roy, s'estant vestu de sac. Et en chascune prouince & lieu (ou la parolle du Roy & son edict estoit paruenu) grãd dueil fut faict par lés Iuifz, & ieusne & pleur, & lamentation: & plusieurs coucheoient en sacz sus cendres. Lors vindrent lés damoyselles d'Esther, & sés Eunuques, & luy denoncerent ce, dont la Royne fut grandement dolẽte, & enuoya dés vestemens pour vestir Mardochée, & oster son sac de dessus luy: mais il ne lés print pas. Et Esther appella Hathach l'vn dés Eunuques que le Roy luy auoit ordonné pour la seruir, & luy commanda touchant Mardochée de sauoir q̃ c'estoit, & pour quelle chose [il faisoit] cela. A B

Hathach donc yssit à Mardochée à la place de la cité, qui estoit deuant la porte du Roy. Et Mardochée luy manifesta tout ce qui luy estoit aduenu, & l'offre de l'argent que auoit dict Haman de payer au thresor du Roy, à cause dés Iuifz pour lés destruire. Et la coppie dés lettres dudict edict (qui auoit esté mis en Susan, affin de lés destruire) luy fut donnée pour monstrer à Esther, & luy declairer & commander qu'elle allast au Roy pour le supplier, & requerir deuant soy pour sa nation. C

Ainsi Hathach vint, & aunonça à Esther lés parolles de Mardochée. Et Esther dist à Hathach, & luy commanda [de dire] à Mardo-

chée

chée: Tous lés seruiteurs du Roy, & le peuple dés prouinces, du Roy congnoissent que tout homme ou femme qui entre vers le Roy, à la court de dedans, lequel n'est point appellé, c'est vn faict que celuy la meure, excepté que le Roy luy tēde le sceptre d'or, car lors il ne mourra point, & ia trente iours a, que ie ne suis point appellée pour aller au Roy. Et ilz denoncerent lés parolles d'Esther à
D Mardochée. Et Mardochée dist qu'on referast à Esther [ainsi :] Ne pense point que la maison du Roy te puisse sauuer, d'entre tous lés Iuifz. Car si tu te tais en ce temps cy, respiration & deliurance sera aux Iuifz d'vn autre lieu: Mais vous perirez, toy, & la maison de ton pere: Et qui sait si pour ceste occasion tu és paruenue au Royaume? Et Esther dist qu'on referast à Mardochée: Va & assemble tous lés Iuifz qui se trouuent en Susan, & ieusnez pour moy: & ne mangez & ne beuuez de troys iours, tant la nuict que le iour. Aussi ie ieusneray ainsi, & més damoyselles. Et ainsi ie viendray au Roy, ce qui n'est point toutesfois selon la loy: Et si ie meurs, ie mourray. Mardochée donc s'en alla, & feit selon toutes lés choses que luy auoit commandé Esther.

CHAP. V.

A ET aduint au *troisiesme iour que* Esther se vestit d'accoustrement Royal, & se tint en la court de l'hostel du Roy, laquelle estoit par dedās à l'endroict de la maison du Roy, & le Roy *estoit assis sur le thronne de son* Royaume en l'hostel Royal contre la porte de la maison. Et comme le Roy veit la Royne Esther arrestée en la court, elle trouua grace enuers luy, & le Roy luy *estendit* le sceptre d'or *qui estoit* en sa main. Adonc Esther s'approcha & toucha le sommet du sceptre. Et le Roy luy dist: Qu'as-tu Royne Esther? & quelle est ta demande? & fust iusque à la moytie du Royaume, si te sera il donné. Mais
B Esther respondit: S'il plaist au Roy, que le Roy vienne & Haman auiourdhuy au conuiue que ie luy ay preparé. Et le Roy dist: Appellez incontinent Haman pour exploicter la parolle d'Esther.

Le Roy donc vint & Haman, au conuiue que faisoit Esther. Et le Roy dist à Esther au conuiue de vin: Que demande tu? & il te sera donné. Quelle est ta requeste? Si c'estoit iusque à la moytie du Royaume, si sera il faict. Adonc Esther respondit, & dist: Ma demande & ma requeste est, si i'ay trouué grace par deuers le Roy, & s'il plaist au Roy, de donner ma demande, & de faire ma requeste: que le Roy & Haman *viennent* au conuiue que ie leur feray, & ie feray demain[a] selon la parolle du Roy. Et Hamam sortit en ce iour la ioyeux & de coeur guay. [a] Luy declarāt ma demande.
C Et quand Haman veit Mardochée à la porte du Roy, & qu'il ne se leuoit point, & ne se mouuoit pour luy, le dict Haman fut remply d'ire contre Mardochée, & se contint toutesfois, & *vint* en sa maison: puis il enuoya querir sés amys & Zares sa femme. Adonc Haman leur compta la gloire de sés richesses, & la multitude de sés enfans, & toutes lés choses par lesquelles le Roy l'auoit magnifié, & qu'il l'auoit esleué sus lés princes & seruiteurs du Roy. De rechef Haman dist: D'auantaige la Royne Esther n'a faict venir au banquet qu'elle à faict auec le Roy, sinon moy, & si suis encore demain appellé à elle auec le Roy. Et tout cela ne me vault rien, durant tout le temps que ie verray Mardochée Iuif seant à la porte du Roy. Et Zares sa femme & tous D
sés amys luy respondirent: qu'on face vn boys hault de cinquante coudées, & demain dis au Roy, qu'on pende à iceluy, Mardochée: & tu iras ioyeux au cōuiue auec le Roy. Et la chose pleut à Haman, & feit [faire] le boys.

CHAP. VI.

CEste nuict la le Roy fut sans dormir, & *dist* qu'on luy apportast le A
liure dés gestes notables & histoires, & furent leuz *deuant le Roy*. Lors fut trouué par escrit que Mardochée auoit signifié de Bagathana & Thares *deux dés Eunuques* du Roy, gardes de l'entrée, lesquelz auoient cerché de mettre lés mains au Roy Assuerus. Lors le Roy dist: quel honneur & magnificence à esté faicte à Mardochée pour ce? Et lés seruiteurs & gardes du Roy dirent: rien ne luy à esté faict. Et le Roy dist: Qui est à la court? Or Haman estoit venu en la court de dedans l'hostel du Roy, pour dire au Roy qu'il *feit* pendre Mardochée au boys qu'il luy auoit faict apprester. Et lés seruiteurs du Roy luy dirent: voicy Haman assistant à la court. Et le Roy dist: Qu'il entre. Et Haman entra, auquel le Roy dist: Qu'elle chose est il de faire à vn homme, lequel le Roy veult honnorer? Et Haman dist en son coeur: à qui vouldroit faire le Roy

plus

plus d'honneur que à moy? Haman donc
dist au Roy: L'homme que le Roy vou-
droit honnorer, qu'on luy apporte le ve-
stement Royal, duquel le Roy se vest, &
le cheual sur lequel monte le Roy, &
qu'on luy donne la couronne Royalle en
sa teste, & qu'on luy baille la Robbe &
le cheual par la main de quelcun dés prin-
ces du Roy ou barons, & qu'on veste
l'homme lequel le Roy veult honnorer,
& qu'on luy face cheuaucher le cheual
par lés rues de la cité: puis qu'on crye de-
uant luy: Ainsi est il faict à l'homme, que
D le Roy veult honnorer. Adonc le
Roy dist à Haman: despeche, prens l'ha-
billement & le cheual, comme tu as parlé
& fais ainsi à Mardochée le Iuif, qui
sied à la porte du Roy: ne permetz qu'il y
ait faulte d'vne parolle de toutes celles
que tu as parlé. Haman donc print
le vestement & le cheual, & vestit Mardo
chée, & le feit cheuaucher par la rue de la
cité, & cryoit en sa presence: Ainsi sera
faict à l'homme, que le Roy voudra hon-
norer. Et Mardochée retourna à la
porte du Roy, & Haman fut contrainct
[par grande ire] se retirer en sa maison
dolent, & ayant la teste couuerte. Et Ha-
man recita à Zares sa femme, & à tous
sés amys toutes lés choses qui luy estoiét
suruenues. Lors sés sages luy respondi-
rent & Zares sa femme: Si Mardochée
(deuant la face duquel tu as commencé à
te prosterner) est Iuif, tu ne pourras rien
contre luy, mais tu tomberas deuant luy.
Et eux encore parlans auec luy, lés Eu-
nuques du Roy suruindrent, & se haste-
rent d'amener Haman au conuiue que
faisoit Esther.

CHAP. VII.

A LE Roy donc & Haman vindrent
banqueter auec la Royne Esther.
Et le Roy dist encore à Esther au
second iour en beuuant au conuiue de
vin: Que demande-tu Esther Royne, &
il te sera donné? & qu'elle est ta requeste?
encore que soit iusque à la moytie du Ro-
yaume, si sera il faict. Et la Royne
Esther respondit & dist: Si i'ay trouué
grace vers toy, ô Roy: & s'il plaist au
Roy, que ma vie me' soit donnée pour ma
demande, & de mon peuple à ma reque-
B ste. Car nous sommes vendus moy &
mon peuple pour estre destruictz, tuez, &
perdus. Que si nous estions vendus pour
seruiteurs & seruantes ie me fusse teue:
combien que l'aduersaire ne considere
point le dommage du Roy. Et le Roy
Assuerus parla, et dist à la Royne Esther:
Qui est cestuy: & de quelle qualité est ce-
luy qui à remply son courage pour faire
ainsi? Et Esther respondit: L'homme ad-
uersaire & ennemy est ce mauuais Hamã.
Et Haman fut espouanté de la face du
Roy & de la Royne. Et le Roy se leua
en sa fureur du conuiue de vin, [pour en-
trer] au iardin du Palays. Mais Haman
assistoit pour faire requeste pour sa vie à
la Royne Esther: car il veoit que le Roy
auoit conclud mal cõtre luy. Et quand C
le Roy retourna du iardin du Palays, au
lieu du banquet du vin: Haman estoit ietté
sur le lict que Esther auoit, dont le Roy
dist: Veult il encore efforcer la Royne
chez moy en ma maison? Et incontinent
que la parolle yssit de la bouche du Roy,
ilz couurirent la face de Haman. Et Har
bona l'vn dés Eunuques dist en la presen-
ce du Roy: Voicy encore le boys que Ha
man auoit faict pour Mardochée qui
auoit dict bõne chose pour le Roy, lequel
est debout en la maison de Haman, de cin
quante coudées de hault. Et le Roy dist:
pendez-le à iceluy. Et ilz pendirent
Haman au boys qu'il auoit preparé pour
Mardochée: & l'ire du Roy fut appaisée.

CHAP. VIII.

EN ce iour la le Roy Assuerus don A
na à la Royne Esther, la maison de
Haman l'aduersaire dés Iuifz. Et
Mardochée vint deuant le Roy: car
Esther declaira dequoy il luy apparte-
noit. Et le Roy osta son aneau qu'il auoit
faict oster de Haman, & le dõna à Mar-
dochée: & Esther constitua Mardochée
sus la maison de Haman. Et Esther
recommença à parler en la presence du
Roy, & cheant deuant sés piedz, ploura,
& le supplia de faire passer la malice de
Haman Agagien, & le propos qu'il auoit
pensé contre lés Iuifz. Et le Roy estendit
la verge d'or à Esther. Laquelle se leua,
& s'arresta deuant le Roy, & dist: S'il B
plaist au Roy, & que i'aye trouué grace
enuers luy, & est chose cõuenable vers le
Roy, & que ie luy soye aggreable: qu'on
escriue de reuoquer lés lettres du propos
de Haman filz de Hamadatha Agagien,
lequel auoit escrit pour destruyre lés Iuifz
qui sont par toutes lés ꝓuinces du Roy.
Car cõment pourroye-ie veoir le mal qui
rencontrera mon peuple, et cõment pour-
roye-ie veoir la perdition de mon parenta
ge? Et le Roy Assuerus dist à Esther, &
à Mardochée Iuif: Voicy, i'ay donné la
maison de Haman à Esther, & l'ont pen
du au boys, pour auoir mis sa main sur lés
Iuifz: & vous, escriuez aux Iuifz (com-
me bon vous semblera) au nom du
Roy, & signez de l'aneau du Roy: car
lés

lés escritures qui sont escrites au nom
du Roy, & sont signées de l'aneau du
Roy, ne se retraictent point. Et en ce
C temps la, au troysiesme moys qui est le
moys de Siuan, au vingt troisiesme [iour]
d'iceluy: lés scribes du Roy furent appel-
lez. Et fut escrit selon toutes lés choses
que Mardochée commanda aux Iuifz,
aux Barons, Ducz & Princes dés prouin
ces qui estoient de Inde iusque à Ethio-
pie: assauoir, cét & vingtsept, à chascune
prouince selon leur escriture, & à chascun
peuple selon leur langue, & aux Iuifz se-
lon leur escriture & selon leur langue. Et
escrit au nom du Roy Assuerus, & signa
de l'aneau du Roy, & manda lés lettres
par la main dés postes à cheual, cheuau-
chans * monture legiere, & muletz, pou-
lains de iumens, lesquelles le Roy bailla
aux Iuifz qui estoient par chascune cité:
pour s'assembler, & assister pour leur vie,
affin de desconfire, tuer, & perdre tout
exercite de peuple, & de prouince qui lés
tormentent auec lés petis & lés femmes,
& piller lés despouilles. Et ce en vn iour
par toutes lés prouinces du Roy Assue-
rus, le treziesme iour du douziesme moys,
lequel est le moys Adar. La coppie de
D l'escriture estoit pour bailler là l'edict
par toutes lés prouinces manifeste à tous
lés peuples, que lés Iuifz fussent prestz en
ce iour pour prendre vengeance de leurs
ennemys. Lés postes donc cheuau-
chans montures legieres & muletz, sorti
rent se despechans & hastans par la parol
le du Roy: & fut l'edict donné en la cité
de Susan. Et Mardochée y sfit de
deuant le Roy auec vn accoustrement
royal de hyacinte, & blanc, & vne gran-
de couronne d'or, & vn vestement de fin
lin, & de pourpre: & la cité de Susan se
recrea & s'esiouyt. Et aux Iuifz fut
clarté, lyesse, resiouyssance & hõneur. Et
en chascune prouince, & en chascune cité
& lieu ou la parolle du Roy & son edict
paruenoit, fut lyesse & ioye aux Iuifz, cõ-
uiue & iour de feste & plusieurs du peu-
ple de la terre se faisoient Iuifz: car la
crainte dés Iuifz cheut sur iceux.

*Il ne nous est certain q̃l le elle e- stoit, ou dromadaires, ou chameaux ou autres

CHAP. IX.

A DOnc au douziesme moys, qui est
le moys Adar au treziesme iour
d'iceluy que la parolle du Roy,
& son edict paruint pour le mettre en exe
cution, au iour que lés ennemys dés Iuifz
esperoient dominer sus eux, fut l'opposi-
te: car iceux Iuifz dominerent sus ceux
qui lés hayoient. Or lés Iuifz s'assemble
rent en leurs citez par toutes lés prouin-
ces du Roy: Assuerus, pour mettre la
main sur ceux qui procuroient leur mal:
& nul ne resista contre eux: car la crainte
d'iceux cheut sur tous lés peuples. Et tous
lés princes dés prouinces, Barons, Ducz,
& ceux qui faisoient l'oeuure qui apparte
noit au Roy honnorerent lés Iuifz: car la
paour de Mardochée cheut sur eux, pour
tant que Mardochée estoit grand en la
maison du Roy, & sa renommée alloit
par toutes lés prouinces: car c'est homme
Mardochée proffitoit & deuenoit grand. B
Et lés Iuifz frapperent tous leurs enne-
mys à coups d'espée, d'occision, & perdi-
tion, tellement qu'ilz feirent à ceux qui
lés hayoient selon leur volunté. Aussi en
la cité de Susan lés Iuifz occirent & per-
dirent cinq cens hommes, & Pharsanda-
tha, & Delphon, & Asphatha, & Phora-
tha, & Adalia, & Aridatha, & Pharma-
stha, & Arisai, & Aridai, & Vaizatha,
dix filz de Haman, filz de Hamadatha
aduersaire dés Iuifz, lesquelz occirẽt: mais
ilz ne mirent point leur main au butin.
En ce iour la le nõbre dés occis paruint C
en la cité de Susan deuãt le Roy. Et le
Roy dist à la Royne Esther: En la cité
de Susan lés Iuifz ont occis et perdu cinq
cens hõmes, & dix filz de Haman: au resi
du dés prouinces du Roy q̃ pẽse-tu q̃lz
ayẽt faict? & que demãde-tu, & il te sera
dõné? & q̃ cerche tu d'auãtage, & il sera
faict? Et Esther respõdit: s'il plait au roy,
qu'il donne encore demain aux Iuifz qui
sont en Susan, de faire selon l'edict d'au-
iourdhuy, & pendẽt au boys lés dix filz
de Hamã. Et le Roy dist qu'on feit ainsi,
& fut donné l'arrest en Susan, dont lés
dix filz de Haman furent pendus. Lés D
Iuifz donc qui estoient en Susan s'assem-
blerent encore au quatorziesme iour du
moys Adar, & occirent en Susan troys
cens hommes: mais ilz ne mirent point
leurs mains au butin. Et la reste dés
Iuifz qui estoient par lés prouinces du
Roy s'assemblerent & assisterent pour
leur vie, & eurent repos de leurs enne-
mis, & occirent de ceux qui lés hayoient
septante cinq mille: mais ilz ne mirent
point leurs mains au butin. Et ce fut au
treziesme iour du moys Adar, & au qua-
torziesme du mesme ilz cesserẽt & le ce-
lebrerẽt pour iour de cõuiue & de lyesse.
Et lés Iuifz qui estoiẽt en Susan s'assem- E
blerẽt au treziesme et quatorziesme [iour]
du mesme [moys,] & reposerẽt au quin-
ziesme d'iceluy, & le celebrerẽt pour iour
de cõuiue & de lyesse. Pource lés Iuifz
dés villages q̃ habitẽt és villes nõ murées,
celebrent le quatorziesme iour du moys
Adar en lyesse, conuiue & iour ioyeux,

& l'vn enuoye dés presens à l'autre. Et Mardochée escriuit cés parolles, & enuoya lés lettres à tous lés Iuifz, qui estoient par toutes lés prouinces du Roy Assuerus, prochaines & loingtaines, leur establissant qu'ilz celebrassent le quatorziesme iour du moys Adar, et le quinziesme iour du mesme par chascun an. Selon lés iours ausquelz lés Iuifz ont eu repos de leurs ennemys: & le moys qui leur fut conuerty de doleur en liesse, et de pleur en iour ioyeux, pour celebrer cés iours de conuiue & de ioye, & qu'ilz enuoyent dons l'vn à l'autre, aussi dons aux pao-
F ures. Et lés Iuifz l'accepterent & le commencerent à faire, & ce que leur escriuit Mardochée: pourtant que Haman filz de Hamadatha Agagien l'aduersaire de tous lés Iuifz, auoit proposé contre lés Iuifz de lés perdre, & auoit faict tomber Phur (qui est le sort) pour lés troubler & lés perdre. Et quand [Esther] fut venue deuãt [le Roy,] il dist, par lettres, que son mauuais propos (qu'il auoit proposé contre lés Iuifz) soit retourné sur sa teste, & le pendirent & sés filz au boys. Pource ont ilz appellé cés iours Phurim par le nom de "Phur, & pour toutes lés parolles de ceste lettre, & ce qu'ilz ont veu sur ce, & ce qu'il leur est aduenu, lés Iuifz ont approuué, & receu sus eux et sus leur semẽce, & sus tous leurs complices, de ne point faillir à celebrer selon leur escriture cés deux iours & saison par chascun an. Et cés iours sont reduictz en memoi-
G re & solennizez par chascune generation, par chascune famille, par chascune prouince, & chascune cité. Et cés iours de Phurim ne passeront point du milieu dés Iuifz, & la memoire d'iceux ne deffaudra point de leur semence. Et la Royne Esther fille d'Abihail escriuit & Mardochée le Iuif toute la confirmation pour establir ceste lettre de Phurim pour la seconde foys. Puis enuoya dés lettres à tous lés Iuifz aux cent vingt & sept prouinces du Royaume d'Assuerus, auec parolles de paix & de verité, pour establir cés iours de Phurim en leurs saisons, comme Mardochée Iuif leur a estably, & la Royne Esther: & comme ilz ont estably sur leur ame & sur leur semence, lés parolles dés ieusnes & de leur cry. Et le dict d'Esther confirma cés parolles de Phurim, & fut escrit au liure.

"c'est, sort

CHAP. X.

A ET le Roy Assuerus imposa tribut sur la terre, & lés Isles de la mer. Et tous lés gestes de sa force, & puissance: & la declaration de la magnificence de Mardochée, de laquelle le Roy l'auoit magnifié, ne sont elles pas escrites au liure dés Chroniques dés Roys de Mede & de Perse? comment le dict Mardochée Iuif estoit second aprés le Roy Assuerus, & grand vers lés Iuifz, & aggreable à la multitude de sés freres, lequel procuroit le bien à son peuple, & parloit paix à toute sa semence.

Fin du liure d'Esther.

LE LIVRE de Iob.

CHAP. I.

IL fut vn homme en la terre de Vz, le nom duquel estoit Iob. Et cest homme icy estoit " simple & droict & craingnant Dieu, & soy retirant du mal. Or luy furent nayz sept filz & troys filles. Et estoit sa possession de sept mille ouailles, & de troys mille chameaux, & de cinq cens couples de bœufz, & de cinq cens asnesses, & estoit sa famille fort grande: & estoit cest homme icy plus grand que tous lés habitans en Orient. Et sés filz s'en alloient & faisoient conuiues par leurs maisons vn chascun en son iour. Ilz enuoyoiẽt aussi appeller leurs troys sœurs pour manger & boire auec eux. Et quand lés iours du conuiue estoient passez selon le tour: Iob enuoyoit vers eux & lés sanctifioit: & soy leuant au matin offroit dés holocaustes selon le nombre d'eux tous. Car il disoit: [ie feray ce] que parauenture més filz n'ayent peché & maudict Dieu en leurs cœurs. Ainsi faisoit Iob tous lés iours. Mais vn B
iour comme lés filz de Dieu estoient venuz pour assiter deuant le Seigneur, Satan aussi se trouua entre eux. Adonc le Seigneur dist à Satan: D'ont viens-tu? Et Satan respondit à Dieu, disant: De circuir la terre & de tracasser par icelle. Et le Seigneur luy dist: N'as-tu pas consideré mon seruiteur Iob? Car il n'y a semblable à luy en la terre, homme simple, & droict, & craingnant Dieu: & soy retirant du mal. Auquel Satan respondant dist: Iob craint il Dieu pour neant?

A "entier & parfaict.

*c'est, 'As-tu pas mis vne haye à lentour de
ne l'as-tu luy,& de sa maison & de tout ce qui est
point en sien à lenuiron? Tu as beneict l'oeuure de
touteschо sés mains,dont sa possesion est creute en
ses gardé la terre. Mais estendz ta main & frappe
de mal? tout ce qui luy appartient, pour veoir
s'il ne te maudira point en face. Par-
quoy le Seigneur dist à Satan: Voicy,
tout ce qui est sien est en ta main:nonob-
stant tu n'estendras point tés mains sus sa
personne. Lors Satan se partit de la pre-
C sence du Seigneur. Or aduint, qu'vn
iour comme sés filz & sés filles mãgeoient
& beuuoient le vin en la maison de leur
frere le premier nay: vn messager vint à
Iob, lequel dist:Lés boeufz labouroient
& lés asnesses paissoient en leurs lieux,&
lés Sabéens se sont iettez sus eux & lés
ont prins, & ont frappé lés seruiteurs au
trenchant de l'espée:& ie suis seul eschap
pé pour le t'annoncer. Et comme ce-
stuy parloit encore, vn autre vint & dist:
Vn feu de Dieu est tõbé du ciel, et a bruf
lé lés brebis, et lés seruiteurs,& lés a con
sommé:& ie suis seul eschappé pour le
t'annoncer. Et comme cestuy parloit
encore, vn autre vint & dist:Lés Chal-
déens ont constitué troys bendes, & se
sont ruez sus lés chameaux & lés ont
prins,& si ont aussi frappé lés seruiteurs
au trenchant de l'espée: & ie suis seul
D eschappé pour le t'annoncer. Et com-
me cestuy parloit encore, vn autre entra
& dist:Comme tés filz & tés filles man-
geoient & beuuoient le vin,en la maison
de leur frere aisné,vn grand vent est venu
de delà le desert, & a frappé contre lés
quatre coingz de la maison, laquelle est
tresbuchée sur lés enfans,dont sont mors:
& ie suis seul eschappé pour le t'annon-
cer. Adonc Iob se leua & deschira
sont vestement, & tondit sa teste, & se
Eccl. 5.c. iettãt en terre adora disant:*Ie suis sorty
1.Ti.6.b du ventre de ma mere tout nud, & tout
nud y retourneray. Le Seigneur l'a don
né, aussi le Seigneur l'a osté:le nom du
Seigneur soit beneit. En tout ce, Iob
n'a pas peché,& n'a rien attribué de fol
à Dieu.

CHAP. II.

A OR vn iour aduint que lés filz de
Dieu estoient venuz pour asister
deuant le Seigneur,& Satan ausi
vint entre eux pour asister deuant le
Seigneur. Lors le Seigneur dist à Satã:
D'ont viens-tu? Lequel respondit au Sei-
gneur,& dist:De circuir la terre,& de me
pourmener en icelle. Lors le Seigneur
dist à Satan:N'as-tu pas consideré mon
seruiteur Iob,qu'il n'y à nul semblable à
luy en la terre,homme simple & droictu
rier & craignant Dieu,& soy retirant du
mal,& encore perseuerant en innocence?
Combien que tu m'ayes esmeu cõtre luy
pour le deffaire sans coulpe. Et Satan B
respondit au Seigneur, & dist:Chascun
donnera *peau pour peau,& tout ce qu'il *l'hõe n'a
a,pour sa vie. Mais maintenant enuoye rien tant
ta main,& touche sés os & sa chair,[& cher ql ne
tu verras] s'il ne te maudira pas en face: dõne,pour
Et le Seigneur dist à Satan:Voicy, il est auoir sa
en ta main:mais toutesfoys garde sa vie. vie sauue.
Quand donc Satan fut yssu de la pre-
sence du Seigneur,il frappa Iob de tres-
mauuaise rongne,depuis la plante de son
pied iusque au couppet *de sa teste. Et il *ou, som-
prenoit vn *tais pour s'en gratter, & se met.
seoit dedans lés cendres. Lors sa fem- *La piece
me luy dist:Perseuere-tu encore en ta sim d'vn vais
plesse? Beneis Dieu, & si mourras.Et il seau rom
luy dist:Tu as parlé comme vne dés fol- pu.
les[femmes.]Si nous receuons lés biẽs de C
Dieu, pourquoy ne receuons nous lés
*maux? En toutes cés choses icy,Iob n'a *c'est, ad-
pas offensé par sés leures. Ainsi quand uersitez.
lés troys amys de Iob ouyrent [parler] D
de tout ce mal cy qui luy estoit aduenu,
vn chascun vint de son lieu:assauoir,Eli-
phaz Themanite, & Baldad Suhite, &
Zophar Naamathite,& prindrent com-
plot ensemble pour le venir recréer et con
soler. Et quand de loing ilz esleuerent
leurs yeux,ilz ne le recongneurent pas.
Et eux escrians plourerent,& deschirerẽt
vn chascun son vestement, & espardirent
la poudre sur leurs testes vers le ciel.Et
s'asseirent auec luy sur la terre par sept
iours et sept nuictz, sans ce que nul luy
dist vn mot:car ilz veoient que la doleur
estoit tresgrande.

CHAP. III.

ET aprés ce,Iob ouurit sa bouche A
& maudict son iour, & s'escriant
dist:Que le iour auquel ie fus nay
perisse, & la nuict en la quelle fut dict
l'homme est conceu. Ceste iournée soit
tournée en tenebres.Que Dieu de dessus
ne la requiere pas,& qu'elle ne soit pas
esclarcie de lumiere. Que lés tenebres &
l'vmbre de la mort la rendent obscure.
Que la nuée demoure obscure sus elle,
& que la chaleur du iour l'espouãte.Que
l'obscurité possede ceste nuict. Qu'elle ne
soit pas entre lés iours de l'an,& qu'elle
ne vienne pas au nombre entre lés moys.
Que ceste nuict soit solitaire,que point ne
vienne resiouyssance en icelle. Que ceux

qui maudient le iour (lesquelz sont appa-reillez de susciter leur dueil) la maudient.
B Que lés estoilles soient obfusquées par obscurité d'icelle. Qu'elle attende la lumiere, & ne [viẽne pas] & ne voye point l'aube du iour. Pource qu'elle n'a pas fermé lés huys de mon ventre, & n'a pas caché doleur arriere de més yeux. Pourquoy ne suis-ie pas mort en la matrice, ou q̃ ne faillis-ie quãd ie fus yssu du ventre? Pourquoy me teint-on sus lés genoux? & pourquoy ay-ie allaicté lés mãmelles? Car maintenant ie seroye gisant, & me tairoye, & me reposeroye, dés lors
C auec lés Roys & lés Conseilliers de la terre, qui [en leur viuant] restauroient lés lieux solitaires pour eux: ou auec lés Princes qui auoient l'or, & remplissoient leurs maisons d'argent. Ou que ne fus-ie comme l'abortif qui est mussé, ou comme lés enfans qui n'ont pas veu la lumiere? Lés meschans * là cessent de [leur] trouble, & ceux qui sont lassez en [leur] force ont là repos. Lés prisonniers reposent ensemble, & n'oyent pas la voix de l'oppresseur. Le petit & le grand sont là, & est là le seruiteur affranchy, de son sei-
D gneur. Pourquoy est donnée la lumiere au miserable, & la vie à ceux qui sont marris en courage? Lesquelz attendent la mort & ne vient pas, & la cerchẽt plus que le thresor. Lesquelz seroient bien ayses se resiouyssans par lyesse, s'ilz trouuoient le sepulchre. Ce [seroit ioye] à l'homme duquel la voye est mussée, et que Dieu a enclose. Car mon souspir viẽt deuant que ie mange, & mon gemissement est comme lés eaues desbordantes. Aussi la crainte que ie craignoye m'est aduenue, & ce que ie redoutoye m'est venu. Ie n'ay pas esté en prosperité, ie n'ay pas esté en seureté, ie n'ay pas esté en repos: & trouble m'est aduenu.

* assauoir, en la mort.

CHAP. IIII.

A LOrs respondit Eliphaz Themanite, & dist: Si on essaye à parler à toy te fascheras-tu? Mais qui sera celuy qui se pourra contenir de parler? Voicy, tu en as enseigné plusieurs, & as renforcé lés mains lassées: tés parolles ont conformé ceux qui vacilloient, & as conforté lés genoux tremblans. Mais maintenant [mal] t'est aduenu, & en és fasché: il t'a frappé, & tu en és troublé. Est-ce là ta crainte? ta fiance, ton espe-
B rance, & la simplesse de tés voyes? Aye recordation (ie te prie) qui est l'innocẽt qui iamais perist, & ou ont esté exterminez lés droituriers? Comme i'ay veu ceux qui labourent iniquité & sement malice, ilz le recueillent, iceux perissent par le souffle de Dieu, & sont cõsommez par le vent de son ire. Le rugissement du lyon, & la voix de la leonesse & lés dẽtz dés petitz lyons sont rompuz. Le lyon est pery par faulte de proye, & lés faons du lyon se sont separez. Or parolle C m'a esté dicte en cachette, & mon aureille a vn peu receu d'icelle. En cogitations & visions de nuict, quand le sommeil prent lés hommes: Crainte m'est aduenue & frayeur qui a espouanté tous més os. Et vn esprit passa deuant moy, & feit dresser lés poilz de ma chair. Il s'arresta, & ie ne congnoissoye point son regard: vn image estoit deuant més yeux, & en silence i'oyoie vne voix, [disant:] L'homme sera il plus iuste que Dieu? ou sera il plus pur que son createur? Voicy, il ne se D fie point en sés seruiteurs, & a mis follie en sés anges. Combien plus ceux qui demeurent és maisons de terre, desquelz le fondement est pouldre: seront ilz consommez comme pourriture? Ilz seront cassez depuis le matin iusque au vespre, & periront eternellement sans que nul y pense. Leur excellence ne passera elle point auec eux? Ilz mourront, et non pas en sapiẽce.

CHAP. V.

A APpelle maintenant pour veoir s'il y a quelcun qui te responde, & * te tourne vers aucun dés sainctz. Car courroux occit l'homme fol, & enuie met à mort le conuoiteux. I'ay veu le fol auoir belle racine: mais incontinent ie * maudis tantost son habitacle. Sés enfans seront loing de salut, & serõt foullez en la porte, & n'y aura personne qui lés deliure. Duquel celuy qui aura faim mangera la moisson, & la rauira [voyre] d'entre lés espines, & celuy qui
B aura soif engoullera son auoir. Car l'iniquité ne sortira point de la pouldre, & ne germera point la malice de la terre. Mais l'hõe est nay pour le labeur, ainsi q̃ lés petis oyseaux qui s'esleuẽt pour voler. Toutesfoys ie reqrroye Dieu & mettroye ma parolle vers Dieu leql faict grãdes choses, sans qu'on lés puisse cõprẽdre, et merueilleuses tãt qu'elles sont sans nõbre. Leql dõne la pluye sus la terre, et enuoye l'eaue parmy lés rues. Affin ql mette lés hũbles en hault, & q̃ lés contristez soiẽt esleuez en salut. * Leql dissippe lés
C pẽsées dés cauteleux, affin q̃ leurs mains ne puissent parfaire aucune chose. Lequel surprent lés sages en leur finesse: & le conseil dés peruers est [par luy] abbatu. Ilz rencontreront de iour lés tenebres, & tasteront au midy comme en la nuict.

* si aucun a souffert sans coulpe, & entelle impatience.
* reputé estre malheureux.
* 1. cor. 3.

Mais

Mais il sauuera le paoure de l'espée, de la bouche, & de la main du fort. Et l'indigent aura esperance: mais *iniquité* fermera sa bouche. Voicy, bienheureux est l'homme que Dieu corrige. Ne desprise pas donc la correction du Toutpuissant: car c'est luy qui faict la playe, et met l'emplastre, & sés mains rendront la santé. Il te deliurera de six tribulations, & en la septiesme le mal ne te touchera point. Il te deliurera de mort en la famine, & en bataille de la puissance de l'espée. Tu seras caché de la flagellation de la langue, & quand la calamite viendra tu ne la craindras point. Si que tu te riras en la calamité & en la famine, & ne craindras point dés bestes de la terre. Mais ton alliance sera auec lés pierres dés regions, & la beste dés champs te sera paisible. Et sauras que ton pauillon sera en paix, & tu visiteras ton tabernacle & n'offenseras point. Tu sauras ausi que ta semence sera en grand nombre, & ta lignée comme l'herbe de la terre. Tu entreras au sepulchre en *vieillesse, comme le tas de bled se leue en son temps. Voicy, nous auons enquesté ceste chose, & est ainsi: escoute la, & la congnoys pour toy.

Iaq. 1. b.

D

*ou, vigueur.

CHAP. VI.

A Mais Iob respondant dist: A la mienne volunté que mon indignation fust pesée, & més doleurs fussent ensemble esleuées en la balance. Car elle seroit plus pesante que le grauier de la mer, pourtant més parolles sont absorbées [dedans moy:] car lés sagettes du Toutpuissant sont en moy, desquelles mon esprit boit le venin & lés terreurs de Dieu bataillent cõtre moy. L'asne sauuage recanera-il auprés de l'herbe? ou, le bœuf mugira-il deuant la prouuande? Ce qui n'a pas saueur le mangera-on sans sel? ou, ya il goust au blanc de l'œuf? Et lés choses que mon ame n'eut point voulu toucher, sont comme lés angoisses de ma chair. Qui fera que ma de-
B mande vienne, & que Dieu me donne ce que i'attendz? Affin que Dieu me vueille briser, qu'il estende sa main, & il me fera proffit. Et ce encore me seroit consolation & m'esgairoye en la doleur, s'il ne m'espargnoit pas: car ie ne contrediray point és parolles du Sainct. Car quelle est ma force, dont ie puisse soustenir? ou, quelle est ma fin, dont ie prolonge ma vie? Ma force est elle comme la force dés pierres? & ma chair est elle d'aerain? Est-il pas ainsi qu'il n'y a en moy nulle ayde, & que ma substance est soustraicte de moy? Celuy qui est desolé doit auoir C
benefice de son prochain: mais iceluy a la crainte du Toutpuissant. Més freres m'ont deceu, *ilz sont* passez comme le torrent & comme *le flot* dés fleuues: lesquelz sont faictz obscurs par la glace que la neige couure. Ilz deffaillent au temps qu'ilz sont eschauffez, & en la chaleur sont destournez de leur lieu. Ilz declinent du *train* de leur voye: ilz decoulent en *rien*, & perissent. Ilz ont regardé lés sentiers de Thema, & *lés* chemins de Seba & estans venuz iusque là, ont eu espoir. Ilz sont honteux, pource qu'ilz ont esperé, *ilz* ont esté confuz. Vous D
estes maintenant comme ce [fleuue:] car vous auez veu ma playe, dont vous auez craint. Vous ay-ie dict, apportez moy [quelque chose:] & me donnez de vostre substance? Ou, deliurez-moy de la main de l'ennemy, & me rescouez de la main dés tyrans? Enseignez moy, & ie me tairay: & si i'ay failly en quelque chose, donnez le moy à entendre. Combien sont fortes lés parolles de verité? & qui de vous y pourra reprendre quelque chose? Ne pensez vous pas més parolles pour reprendre, & [tenez] comme vent lés parolles de l'affligé? Encore vous vous ruez sus l'orphelin, & faictes vne fosse pour subuertir vostre amy. Or maintenaat vueillez moy regarder, si ie mentiray en vostre presence. Cõuertissez vous ie vous prie: & qu'il n'y ayt point d'iniquité, retournez [dys-ie] encore & vous [congnoistrez] ma iustice en icelle [responce.] *Ya il iniquité en ma langue, ou mon palays n'apperçoit il point l'affliction?*

CHAP. VII.

Le temps n'est il point determiné à l'homme qui est sur la terre, & sés iours ne sont *ilz* pas comme lés iours du mercenaire? Cõme le seruiteur desire l'vmbre, & comme le mercenaire attend [le loyer de] son œuure: ainsi pareillement ay-ie eu en heritage lés moys vains, & me sont constituées dés nuictz labourieuses. Si ie me couche, ie dy: Quand me leueray-ie? & [mon cœur] mesure le vespre, & suis saoulé de me demener iusque au point du iour. Ma chair est vestue de vers, & dés ordures de la B
poudre, ma peau est rompue & abominable. Més iours passent plus legierement que la nauette du tisserant, & defaillent sans aucun espoir. Il te souuiengne que ma vie n'est que vent, & que mon

 œil

œil ne retourne plus pour veoir aucun bien. L'oeil de celuy qui me voit, ne me regardera plus : tés yeux [seront] sus moy,& ie ne seray plus. Comme la nuée deffault & s'en va,ainsi celuy qui descend au sepulchre ne remonte plus,il ne retourne plus en sa maison,& son lieu ne le con
C gnoist plus. Parquoy aussi ie n'espargneray pas ma bouche:ie parleray en la destresse de mon esprit,& deuiseray auec amertume de mon ame.Suis-ie la mer ou la baleine, q̃ tu mette garde sus moy?Si ie dy mon lict me cõsolera & s'en ira[ma douleur,]quand ie pense ainsi en ma couche.Tu m'espouenteras par songes & me rendz paoureux par visions. Parquoy mon ame a esleu l'estranglement & la mort,plustost que més *os. I'ay en horreur[la vie,] & ne vaincray point tousiours:deporte toy donc de moy, car més iours ne sont rien. Qu'est-ce de l'hom-
D me que tu le magnifie,& que tu metz ton cœur en luy?Tu le visite le matin,par chascun iour,et l'esprouue de moment en moment. Commẽt ne te departz tu de moy, & ne me laisse point, tant que ie i'aye aualle ma salive? I'ay peché, que te feray ie, ô toy garde dés hommes? pourquoy m'as-tu mis contraire à toy, tellemẽt que ie me suis grief à moymesme?Pourquoy ne pardõne-tu pas mon iniquité,& pourquoy n'oste-tu mon peché? Car maintenant ie coucheroye en la poudre, & si tu me cerchoys au matin,ie ne seray plus.

*cest, plus q̃ la vie.

CHAP. VIII.

A MAis Baldad Suhite respondant, dist : Combien encore parleras tu telles choses,& seront lés parolles de ta bouche comme vn vent vehement?Dieu peruertit il le iugement:ou celuy qui est Toutpuissant subuertit il la iustice, si tés filz ont peché contre luy,& il lés a enuoyez au lieu de leur iniquité? Mais si tu cerche Dieu de matin & prie le Toutpuissant, Si tu és pur & droict, cer-
B tes incontinent il suscitera[chose bonne] sus toy,& rendra l'habitation de ta iustice pacifique,Et ia soit que ton commencement ait esté petit,toutesfoys, ton dernier croistra en grandz choses. Pourtant ie te prie interrogue l'anciẽne generation, & t'enqueste diligemment de leurs peres.
psal.144.a. Car nous ne sommes que du iour d'hier, & ne sauons[rien]car noz iours sont vn vmbre sus la terre. Iceux ne t'enseigneront il pas & parleront à toy & profereront parolles de leur cœur? Le ionc peult il croistre en vn lieu sec, ou la praerie croistre sans eaue? Encore qu'elle soit en sa verdure & sans estre coppé: toutesfoys deuant tout l'herbage elle seichera, C
Ainsi sont lés voyes de tous ceux qui oublient Dieu,& l'esperance de l'hypocrite perira. Duquel l'espoir perira,& sa confiance sera comme la maison de l'araigne. Il s'appuyera sur sa maison, mais icelle ne se pourra soustenir : il la reparera,mais elle ne sera point dressée. Comme[vn arbre] verd est deuant le soleil, & son D
rainceau s'estend en son iardin,& sés racines s'entourteillent auprés de la fontaine,& se recourbent ainsi qu'vne * maison de pierre. Si quelcũ l'arrache de son lieu, & le renye: [disant,]ie ne t'ay pas veu. Voicy ceste est la lyesse de sa voye qu'elle croisse en autre territoire. Ainsi Dieu ne deboute pas le simple, & ne prent point la main dés mauuais. Iusque à ce qu'il ayt remply ta bouche de ris,& tés leures de triumphe. Ceux qui te hayent seront vestus de confusion, & le tabernacle dés meschans ne sera plus en estre.

*fort grã- de cõe vn rocher.

CHAP. IX.

A ET Iob respondit, disant : Ie say veritablement, qu'il est ainsi, & comment l'homme seroit il iustifié auec Dieu? S'il veult disputer contre luy, il ne luy pourra respondre de mille choses l'vne. Il est sage de cœur, & fort en puissance. Qui a faict rudement contre luy, & a eu paix? C'est celuy qui transmue lés montaignes, & n'en sauent rien, c'est celuy qui lés renuerse en sa fureur. Qui esmeut la terre de son lieu, si que lés colomnes d'icelle tremblent. Qui commande au soleil & ne se leue pas, & enferme lés estoilles comme soubz le seau. Qui estend lés cieux tout seul, & chemine sus lés haultz lieux de la mer.Qui faict l'estoille Arcturus & Orion & lés estoilles Hyades, & lés secretz de Midy. Qui faict grandes choses & incomprehensibles,& merueilleuses, lesquelles sont sans nombre. Voicy,s'il passe deuant moy ie B
ne le verray point:s'il se retire,ie ne l'apperceuray point.Voicy s'il rauit,qui luy fera restituer? Qui est celuy qui luy dira, pourquoy fais-tu cela? Dieu ne reuoque point son ire, soubz lequel sont courbez ceux qui se confient en orgueil.Combien moins donc luy respondray-ie,esliray-ie més parolles auec luy? Que si i'estoye iuste,si ne respondroye-ie rien, ains feroye supplication vers mon iuge. Encore q̃ ie crie,& qu'il me responde: si ne croiray ie pas qu'il ayt ouy ma voix. Car il me brise par tourbillon,& me faict plusieurs playes sans cause. Il ne permet nullement que ie reprenne mon alleine : mais il me saoule d'amertumes.S'il est[question]de

force, il est robuste. S'il est [question] de
C iugement, qui tesmoignera? Si ie me veux
iustifier, ma bouche me condamnera. Si ie
suis parfaict, il me iugera peruers. Combien que ie soye innocent, & ne me sente
de rien coulpable en mon ame, toutesfois
ie contemne ma vie. C'est tout vn, parquoy i'ay dict: il consommera le bon &
le meschant. S'il flagelle [le meschãt,] que
ne l'occist-il incontinẽt? il se rit de la peine dés innocens. La terre est donnée en la
main du meschant, & couure la face dés
iuges d'icelle. Que si ce n'est pas [ainsi,]
donc ou est-ce? & qui est-ce? Més iours
ont esté plus legiers que le poste, ilz s'en
sont fuys & n'ont pas veu le bien. Ilz
sont passez comme auec lés nauires d'Ebehi, & comme l'aigle volant pour manger. Quand ie penseray, i'oublieray mon
D propos, ie delaisseray mon ire & me reconforteray. Ie tremble de tous més trauaux, congnoissant que tu ne me iugeras
point innocent. Mais si ie suis meschant
pourquoy laboure-ie en vain? Si ie me laue comme dés eaues de la neige, & nettoye més mains* en la fontaine, lors tu me
plongeras en la fange, & seront més habillemens abominables. Car [Dieu] n'est
pas homme comme moy, que ie luy responde, & que nous venions ensemble en
iugement. Il n'y a pas entre nous d'arbitre, qui mette sa main entre nous deux.
Qu'il oste de moy sa verge, & que sa
crainte ne m'espouante point. Ie parleray
& ne le craindray point: pource qu'il
n'est point ainsi, ie me tays.

*ou, au sauon.

CHAP. X.

A MOn ame est ennuyée de ma vie,
ie lacheray sus moy ma parolle. Ie parleray en l'amertume de
mon ame, ie diray à Dieu: Ne me vueille
point condãner. Monstre moy pourquoy
tu plaidoye contre moy. Te semble-il
bon que tu me face tort, & que tu reprouue le labeur de tés mains, & que tu auctorise le conseil dés meschans? As-tu lés
yeux charnelz, ou regarde-tu cõe l'homme regarde? Tés iours sont ilz comme lés
iours dés hõmes, & tés ans sont ilz comme lés temps de l'homme? Que tu t'enqueste de mon iniquité, & que tu cerche mon
peché? Tu congnoys que ie n'ay point
meschamment faict, & que nul ne [me
B peult] deliurer de ta main? Tés mains
m'ont formé & faict ensemble à lenuiron, & tu me deffaictz? Ie te prie que tu
aye memoire que tu m'as faict comme
bouë, & que tu me reduiras en pouldre.
Ne m'as-tu pas coullé comme le laict, &
amassé comme le fromage? Tu m'as vestu
de peau & de chair, et m'as composé d'os
& de nerfz. Tu m'as donné vie & grace,
& ta visitation à gardé mon esprit. Tu
cele cés choses en ton cœur, toutesfois ie
say bien que ce est en toy. Si i'ay C
peché tu me garde, & ne me rendz pas
exempt de mon iniquité. Si i'ay faict meschamment malheur sus moy: si i'ay faict
iustement, si ne leueray-ie pas ma teste
cõme remply d'opprobre, & voyãt mon
affliction. Laquelle à la mienne volunté
accroisse, & que tu me prenne comme le
lyon: mais tu te conuertiras & te monstreras admirable enuers moy. Renouuelle tés playes enuers moy, & multiplie ton
ire contre moy: mutations & exercites
soient chez moy. Pourquoy m'as-tu D
mis hors de la matrice? à la mienne volunté que ie fusse defailly, & que nul œil ne
m'eust veu. I'eusse esté comme si ie n'eusse
iamais esté, si i'eusse esté transporté du
ventre au tombeau. Le nombre de més
iours est-il point petit? qu'il soit dõc osté
de moy & que ie me reconforte vn petit
auãt que ie m'en aille, & que ie ne retourne plus en la terre tenebreuse, & vmbre
de mort. En terre obscure comme tenebres, là ou est l'vmbre de mort, & là ou il
n'y a quelque ordre: mais la lueur y est
comme obscurité.

CHAP XI.

ET Zophar Naamathite respondant, dist: Ne respõdra-on pas à A
multiplicité de parolles, ou si l'hõme de beaucop de parolles sera iustifié?
Tés menteries font taire lés hommes, &
quand tu te moque [dés autres] nul ne te
rend confuz. Car tu as dict: Ma doctrine
est nette, & suis pur en ta presence. Mais
à la mienne volunté que Dieu parlast, &
qu'il ouurist contre toy sés leures. Et
qu'il te declairast lés secretz de sapience,
pourquoy tu as merité le double selon
qu'il est requis, & que tu sache que Dieu
t'oublie pour ton iniquité. Quand B
tu cercheras Dieu, le trouueras-tu? & à
la parfin trouueras-tu le Tout puissant?
Es haultesses dés cieux, que feras-tu?
L'inquisition d'iceluy est plus basse que
l'enfer, & que congnoistras-tu? La mesure d'iceluy est plus longue que la terre, &
plus large que la mer. S'il oste, ou donne,
ou rassemble, qui le destournera? Car il a
congneu lés hommes mẽsongiers, il veoit
l'iniquité: ne l'entendroit-il pas? L'homme vain presumera l'apperceuoir, combien que l'homme soit nay comme le C
poullain de l'asne sauuage. Si tu
prepare ton cœur, & que tu estende tés

mainsvers luy,s'il y a iniquité en ta main
iette-la loing,& ne metz en tés taberna-
cles aucune iniquité. Adonc pourras-tu
leuer ta face sans macule,& seras ferme,et
ne craindras point.Car tu mettras la mi-
sere en oubly,& en auras memoire,ainsi
D que dés eaues qui sont passées outre.Et le
temps s'esleuera plus [clair] que le mi-
dy:tu resplendiras & seras comme la lu-
miere du matin,& auras cõfiance,pource
qu'il y a esperance:& comme si tu auois
faict vn fossé [à lentour de toy] tu dor-
miras seurement. Tu reposeras & n'y
aura personne qui t'espouante,& plu-
sieurs feront supplication *vers toy*.Mais
lés yeux dés meschans deffaudront,&
perdront leur refuge,& leur attente sera
angoisse de l'ame.

CHAP. XII.

A ADonc Iob respondit,disant:Veri
tablement [il semble] que vous
estes le peuple,& que auec vous
mourra sapience.I'ay aussi vn cœur com-
me vous,& ne suis point moindre que
vous,& qui est celuy auquel ne soict sem
Prouerb. blables *choses*?*Ie suis comme celuy qui
14.2. est moqué de son amy,leql inuoque Dieu
& l'exauce:le iuste & le simple sont mo-
querie.[Ie suis] comme la lampe cõtem-
née en l'opinion du riche:& ainsi que ce-
luy qui est prest à chanceller dés piedz.
Lés tabernacles dés rapineurs prosperẽt,
et ceux qui irritent Dieu habitent en as-
seurãce és choses qu'il leur a amené entre
B lés mains. Mesme interrogue lés
bestes,& elles t'enseigneront: interrogue
lés volailles du ciel,& *elles* te le declaire-
ront.Ou,parle à la terre:& *icelle* t'ensei-
gnera:& lés poissons de la mer le te ra-
compteront.Qui est celuy qui ne sait par
toutes cés choses que la main du *Seigneur*
à cefaict?En la *main* duquel est l'ame de
tout viuant & l'esprit de toute chair hu-
maine. L'aureille ne discerne elle pas
le parler? & le palais ne gouste il pas le
manger? Es anciens *est sapience*, & pru-
dence est en la longitude de temps.Auec
C luy est la sapience & la force,& a le con-
Isaie 22.f seil & l'intelligence. *S'il demo-
Apoc.2 b lit,il n'y a personne qui le réedifie,s'il en-
ferme l'homme,il n'y a nul qui luy puisse
ouurir.S'il retient lés eaues elles seiche-
ront:& s'il lés lasche,elles subuertiront
la terre.Enuers *luy* est la force,& la sa-
pience.A luy est *celuy qui* fault,& qui
faict faillir. Il faict cheminer lés conseil-
liers pou estre pillez,& rend lés iuges
folz. Il deslie le lien dés Roys,& lie
leurs reins d'vne ceincture.Il faict aller lés
princes pour estre en proye,& renuerse
lés fortz.Il oste la parolle aux veritables,
& oste le sens aux anciens. Il respãd sus
lés nobles mespris,& debilite la force dés
puissans.Il descouure lés lieux profondz
dés tenebres,& faict sortir en lumiere
l'vmbre de la mort. Il multiplie lés gens,
& lés destruict:il espart lés nations,&
lés reduict.Il oste le cœur dés chefz du
peuple de la terre,& lés faict foruoyer
és desertz,sans voye. Ilz tastent lés tene-
bres sans lumiere,& lés faict errer com-
me l'yurongne.

CHAP. XIII.

VOicy,mon œil a veu toutes cés A
choses,& mon aureille lés a ouy
& la entendu. Ie l'ay aussi con-
gneu *comme vous*,& ne suis point moin-
dre *que vous*.Toutesfoys ie parleray au
Toutpuissant,& *desire de disputer* auec
Dieu.Mais certes vous estes forgeurs de
mensonge,& tous medecins de nulle va-
leur. Et à la mienne volunté que vous
vous taisissiez,car ce vous seroit reputé
à sapience. Escoutez maintenant B
ma correction,& entendez aux argu-
mentz de més leures. Parlez *vous* ini-
quement pour Dieu,& parlez vous pour
luy en fraude?Regarderez *vous à* la per-
sonne d'iceluy,ou debattrez vous pour
luy?*Seroit-il point bon qu'il* vous inter-
roguast?Car ainsi le trompez *vous*,cõme
on trompe l'homme. Il vous reprendra
grefuement si *vous* regardez à la face en
secret.Son excellence ne vous espouante
elle point? & sa crainte ne tumbe elle
point sus vous?Vostre memoire est accõ-
parée à la cẽdre,& voz corps aux corps
de boue. *Taisez* vous pour l'amour de
moy,affin que ie parle,ce qui me viẽdra.
Pourquoy oste-ie ma chair à *tout* més C
dẽtz,& metz ma vie en dãger?Voicy,s'il
me tuoit,si auray-ie esperãce en luy:tou-
tesfoys ie corrigeray més voyes en sa
presence. Aussi cestuy me sera en salut,
car l'hypocrite ne viendra point deuant
luy. Escoutez diligemment ma pa-
rolle & [receuez] en voz aureilles,ce
que ie vous annonce:Voicy,maintenant
i'ay preparé le iugement,& say que ie se-
ray iuste. Qui est celuy qui debattra
auec moy? Car maintenant si ie me tais,
ie deffaudray. Mais toy ne me fais point
*deux choses,& adonc ie ne me cache- *ottroye
ray point de ta face.Eslongne ta main ar- moy deux
riere de moy:& q̃ la paour q̃ i'ay de toy, choses.
ne m'espouãte point:et appelle[moy]et ie D
te respõdray:ou que ie parle,et respõdz
moy.

moy. Cõbien ay-ie d'iniquitez & de pechez? Monstre moy mon iniquité & mon peché. Pourquoy cache-tu ta face? & pourquoy me repute-tu ton ennemy? Brise tu la fueille debattue? & poursuys tu le chaume sec? Car tu escris cõtre moy amertumes, & me fais porter lés iniquitez de ma ieunesse. Et metz més piedz au cepz, & prens garde à tous més sentiers : lesquelz [cepz] sont imprimez sus le talon de més piedz. Et suis comme le [boys] pourry qui se consomme, & cõme la robbe que la *tigne* mange.

CHAP. XIIII.

A L'Homme qui est nay de la femme, est de brief temps, & remply de troublement. Il sort hors comme *la fleur*, & est coppé, & *fuyt comme l'vmbre* & ne demeure point. Encore ouure tu tés yeux sus iceluy & *tu me meineras*
psal.51.2. en iugement auec toy? Qui fera celuy net, qui [vient] de chose immunde? il n'en y a pas vn. Sés iours ne sont ilz pas determinez? le nombre de sés moys, est enuers toy. *Tu* as faict l'ordonnance, & ne passera point outre. Retire toy de luy, & il cessera iusque à ce que son iour desiré vien-
B ne comme du mercenaire. Car l'arbre a esperance s'il est coppé, qu'il reiettera encore, & sés rainceaux ne cesseront point. Si sa racine s'enuieillit en la terre, & que son tronc meure en la poudre: *il* germera par la vigueur *de l'eaue*, & fera dés rameaux comme la plante. Mais le puissant meurt & est affoibly & deffaut entierement, & ou est-il? Comme lés eaues se retirent de la mer, & *que le fleuue se deseiche & se tarit : ainsi l'homme aprés qu'il* est endormy ne se releue plus. Il ne se resueillera pas iusque à ce que lés cieux ne seront plus, & ne se releuera pas de son
C somme. A ma volunté *que tu me cachasse* dedans le sepulchre: & m'absconsasse iusque à ce q. ta fureur soit passée, & que tu me constitue temps pour auoir memoire de moy. Si vn homme meurt, reuiura il? Tous lés iours de mon temps i'attendray, iusque à ce que mon changement
Prouerb. 5.d. vienne. *Tu m'appelleras, & ie te respondray : pourtant que tu desire l'œuure de tés mains. Mais tu as compté més pas, & point ne differe mon peché. Mon iniquité est signée comme en vn sachet, et as adiou-
*sus ma peine. sté sus *mon iniquité. Certes la montaigne haute choit & decoule en bas, &
D la roche est ostée de son lieu: & lés eaues cauent lés pierres, et sés inundations courent tout ce qui croist en la poudre de la terre. Et feras-tu perdre l'esperance de l'homme? Tu seras tousiours plus fort que l'homme, & il mourra, tu changeras sa face, & l'enuoyeras. Si sés filz enrichissent, il ne le saura point: et s'ilz sont chetifz, il n'en entendra rien. Toutesfoys tãt que sa chair sera sur luy, elle sentira douleur, & son ame lamentera sus luy.

CHAP. XV.

ET Eliphaz Themanite respon- A
dit, disant: Le sage respõdra-il cõme vne science de vent, & remplira-il son ventre du *vent* d'orient? Reprendra il par parolle non conuenable, & par dictz esquelz n'y a point d'*vtilité*? Aussi tu as rompu la crainte, & as *osté* oraison de deuant Dieu. Car la bouche enseignera ton iniquité, & que tu as esleu la langue dés meschans. Ta bouche te condemne & non pas moy, & tés leures respõdent contre toy. Es-tu le premier homme nay, & formé deuant lés montaignes? As-tu ouy le conseil de Dieu, & sera la sapience dimi- B
nuée par toy? *Quelle chose congnois-tu, eccl.16.b
que nous ne sauons point? Quelle chose entendz-tu, qui ne soit en nous? Aussi l'homme chenu & *vieil*, est entre nous, beaucop plus ancien que ton pere. Te semble-il peu de chose dés consolations de Dieu? mais en toy est parolle de mensonge: Quelle chose a comprins ton cœur, & pourquoy *signifient* tés yeux? Car tu *respondz en ton esprit* à Dieu, & profere parolle de ta bouche. Qu'est-ce de l'homme, qu'il puist estre net, & qu'il se puist monstrer iuste nay de la femme? Voicy, il ne se *fie point* en sés Sainctz: & lés cieux *ne sont point netz* deuant luy. Combien plus sera l'homme *abominable* & inutile, lequel boit iniquité comme eaue?
C Ie te monstreray escoute moy, & te reciteray *ce que i'ay veu*. Ce que ont annoncé lés sages, & n'ont point caché ce [qu'ilz ont eu] dés leurs: ausquelz seulz a esté donnée la terre, & nul estranger n'a point passé parmy eux. Le meschant enfante tous lés iours, & le nombre dés ans de sa tyrannie est *incertain*. Le son de terreur est en sés aureilles, & quand il est paix le pilleur luy suruient. Il ne croit pas qu'il puist retourner dés tenebres : & voyant l'espée deuant soy, il est vagabond pour le pain, ou il congnoit que le iour de tenebres est appareillé en sa main. La tribulation & angoisse l'espouanteront, & se fortifieront contre luy, comme vn Roy, qui est prest à la bataille. Car il a estendu sa main contre *Dieu*, & s'est efforcé cõtre le toutpuissant. Et pource la main [de Dieu] s'auãcera cõtre luy au col

encore ayant le corps garny de son escu.
D Pourtãt qu'il a couuert sa face de sa graif
se, & a faict dés rayes sur sés rains : &
qu'il a habité és citez desolées & és mai-
sons, qu'on ne habite point, lesquelles e-
stoient à monceaux[delaissées.] Il ne se-
ra pas enrichy, & ne perseuerera pas sa
substance, & sa prosperité ne s'estendra
point en terre. Il ne se retirera point dés
tenebres, la flamme seichera sés branches,
& sera osté par l'esprit de sa bouche. Il ne
croit pas qu'il erre, estant en vanité: mais
vanité luy sera amertume. Son iour sera
*ou, coppe. *complet deuant le[terme,]et son rameau
ne verdoyera point. Et [Dieu] l'ostera
comme la vigne son aigrest, & le iettera
arriere comme l'oliue sa fleur. Car la con-
gregation de l'hypocrite sera desolée, & le
feu deuorera lés tabernacles de ceux qui
prennent lés dons. Il conçoit malice, &
Isa. 59.a. enfante la mensonge, & son ventre prepa-
psal. 7.d. re fraude.

CHAP. XVI.

A MAis Iob respondit, disant : I'ay
souuent ouy telles choses. Vous
estes tous cõsolateurs fascheux.
N'y aura-il point de fin és parolles de
vent? Ou qui te faict si hardy, que tu re-
sponde? Ie pourroye aussi parler comme
vous: si vostre ame estoit au lieu de mon
ame. Ie composeroye parolles cõtre vous,
& moueroye ma teste contre vous. Ie
vous fortifieroye ma bouche, & la com-
passion de més leures retireroit [la dou-
leur.] Mais si ie parle, ma doleur ne se
laschera point : & si ie cesse, que perdray
B ie? Toutesfoys [Dieu] me trauaillé
maintenant, tu as desolé toute ma congre-
gation. Tu m'as faict dés rides pour estre
en tesmoingnage : & s'est esleué en moy
vne maigreté, laquelle tesmoingne en ma
face. Sa fureur me deschire, & m'est con-
traire & grinsse sés dentz sus moy : mon
ennemy a aguisé sés yeux contre moy.
Ilz ont ouuert leur bouche sus moy, ilz
m'ont frappé lés iouës par opprobre, &
se sont congregez ensemble contre moy.
Dieu me fait enclorre par l'inique, & me
faict auoir frayeur entre lés mains dés
meschans. I'auoye prosperité, mais il m'a
diminué, & a apprehendé mon col, et m'a
fouldroyé, & m'a esleué à soy pour vne
butte. Sés archiers m'enuironnent, il me
bat lés reins, & n'espargne rien, & re-
spand mon fiel sur la terre. Il m'a derom-
pu de rompure sus rompure, il a couru
C sus moy comme vn geant. I'ay cou-
su vn sac sur ma peau, & ay deshonnoré
ma gloire en la pouldre. Ma face est ter-
nye par pleurs, & sur més paupieres est
l'vmbre de mort : Ia soit qu'il n'y ayt
point de fraude en més mains, et que mon
oraison soit pure. O terre ne couure
point mon sang, & que mon cry n'ayt
point de lieu. Aussi maintenant voicy
mon tesmoing qui est au ciel, & mon gua-
rant est és haultz lieux. Més compai-
gnons multiplient parolles contre moy:
& mon œil decoule enuers Dieu. Que
n'est il loisible à l'homme de disputer a-
uec Dieu, ainsi que le filz de l'homme
[dispute] auec son prochain? Car lés ans
qui sont nombrez viennent, & la voye
est prés par laquelle ie chemine & n'en
retourneray point.

CHAP. XVII.

MOn haleine est corrompue, més A
iours sont abregez, & lés sepul-
chres me sont[apprestes.]Il n'y
a que meschans auec moy, & si demeure
mon œil en amertumes. Ie te prie metz as
signé pleige enuers toy: qui est celuy qui
touchera en ma main? Car tu as caché
leur cœur hors d'intelligence affin qu'ilz
n'entendent: pourtant tu ne lés exalteras B
point. Qui annonce flateries aux amys,
lés yeux de sés filz deffaudront. Il
m'a mis comme au prouerbe du cõmun,
qui estoie deuant leur ioye. Mon œil s'en
est obscurcy par indignation, & més mem
bres sont tous comme l'vmbre. Lés iustes
seront estonnez de ceste chose, & l'inno-
cent s'esleuera contre l'hypocrite. Et le iu
ste tiendra sa voye, & le net de mains C
augmẽtera sa force. Vous tous donc con
uertissez vous, & venez maintenant : car
ie n'ay point trouué entre vous de sage.
Més iours sont passez, més entreprises
sont dissipées, & lés cogitations de mon
cœur. Il m'ont mis la nuict pour le iour:
& [est ostée]la lumiere prochaine arriere
dés tenebres. Si i'attendz, le sepulchre est
ma maison: & ay ordonné mon lict en te
nebres. I'ay appellé la pourriture, [di- D
sant:] Tu és mon pere: & lés vers, [vous
estes] ma mere & ma sœur. Ou est donc
maintenant mon esperance, & qui consi-
derera mon attente? Elles descendront és
costez du sepulchre, & si reposeront en-
semble en la poudre.

CHAP. XVIII.

ALors Baldad Suhite respondit, A
disant : Quand mettrez vous fin
à voz parolles? Entendez, puis
aprés parlons. Pourquoy sommes nous
reputez comme bestes, & sommes selon
vostre

vostre aduis salles? [Tu és comme]cil qui rauit son ame par sa fureur. La terre sera elle delaissée pour toy? & lés Roches seront elles transportées de leur lieu?

Aussi la lumiere du meschant sera esteincte, & si ne resplendira plus l'estincelle de
B son feu. La lumiere sera obscurcie en son tabernacle, & sa lampe qui est sus luy sera esteincte. Lés pas de sa force seront restreinctz, & son propre conseil le mettra bas. Car lés filetz sont mis à sés piedz, & cheminera sur la retz. Le laqs prendra le talon, & tiendra contre soy lés brigans, son cordaige est caché en la terre, & sa trappe sur le chemin. Frayeurs l'espouanteront à lenuiron, & l'accableront à sés
C piedz. Sa substance sera en famine, & la calamité sera preparée à son costé. Il mangera la force de sa peau, et le premier nay de la mort mangera sés membres. Sa fiance sera ostée de son tabernacle, & le fera marcher vers le Roy espouantable.

On habitera en son tabernacle, tellement qu'il ne sera plus sien, & soulphre sera espars sur son habitation. Sés racines deseicheront par embas, & son rameau sera coppé par enhault. Sa memoire sera perié de la terre, & n'aura plus renommée
D par lés rues. On le poulsera de lumiere en tenebres, & on le deboutera du monde. Il n'aura point de filz ne de nepueu entre son peuple & ne restera aucun en sés demeures. Lés derniers seront estonnez pour son iour, & horreur saisira lés anciens. Certes telles sont lés habitations du maling, & tel est le lieu de celuy qui ne congnoit point Dieu.

CHAP. XIX.

A ET Iob respondit, disant: Iusque à quand tormëterez vous mon ame, & m'oppresserez de parolles? Ia par dix foys m'auez rendu confus, & n'auez pas eu honte de vous moquer de moy. Quand aussi i'auroye de vray, failly: ma faulte demeure auec moy. Si veritablement vous parlez haultainnement contre moy, & me reprenez de més opprobres: au moins congnoissez que Dieu m'a faict tort, & m'a faict enuironné de sa retz. Voicy, ie crye de l'extorsion: mais ie n'ay point de responsse: Ie m'escrye, mais il n'y a point de iugemët. Il a enserré mon chemin dont ne puis passer outre, & a mis tenebres en ma voye. Il m'a despouillé de
B ma gloire, & a osté la couronne de mon chef. Il m'a destruict de toutes pars, & m'en suis allé: & a faict departir de moy mon esperance, comme de l'arbre [arraché.] Sa fureur s'est enflãmée cõtre moy, & ma reputé comme son ennemy. Sés bendes sont venues ensemble, & ont prins leur chemin vers moy, & ont tout autour assiegé mon tabernacle. Il a faict eslongner més freres de moy, & ceux que ie congnoissoye se sont aussi estrangez de moy. Més prochains m'ont delaissé, & ceux qui me congnoissoient mont mis en oubly. Lés gens forains de ma maison, & C
més seruantes m'ont estimé comme estranger, & i'ay esté deuant leurs yeux comme forain. I'ay appellé mon seruiteur: mais il na point respondu, encore que le priasse de ma propre bouche. Mon halaine a esté estrange à ma femme, & prioye lés filz de mon ventre. Aussi lés ieunes m'ont eu en horreur: & quand ie me leuoye, ilz parloient contre moy. Tous lés hommes de mon secret m'ont eu en abomination, & ceux que i'aymoye se sont reuirez contre moy. Mon os s'est ioinct à ma peau & à ma chair, & suis reschappé à tout la peau de més dentz. Ayez mercy de moy, D
ayez mercy de moy, au moins vous qui estes més amys: car la main de Dieu m'a touché. Pourquoy me persecutez vous comme Dieu, & ne vous saoulez de ma chair? A ma volunté que maintenant més parolles s'escriuissent, à ma volunté qu'elles fussent escrites en vn liure d'vne graffe de fer, ou de plomb, ou quelles fussent entaillées en pierre eternellement. Car ie say bien que mon redempteur vit, & qu'il me resuscitera sur la terre au dernier iour. Et combien que lés vers ayent rongé ceste [chair] aprés ma peau, toutesfoys ie verray Dieu en ma chair. Lequel ie contempleray en moy, & més yeux le regarderont & non autre: més reins sont deffaillis à mon sein. Si vous dictes: en quoy le poursuyurons nous, & quelle racine de cause est trouuée en moy? Tremblez pour l'espée: car l'espée est vengeance dés iniquitez, affin que sachez quel est le iugement.

CHAP. XX.

PVis Zophar Naamathite respondant, dist: Pource me font més pensées respondre, & pource en moy est ma hastiueté. Car i'escoute la correction de mon opprobre: mais l'esprit de mon intelligence me faict respondre. N'as tu pas ce congneu dés le temps iadis, & dés que l'homme a esté mis sur la terre: que la gloire dés meschans est de bref temps, & que la ioye de l'hypocrite est comme vn moment. Quand sa haultesse monteroit iusque au ciel, & que son chef A

toucheroit lés nuées, si sera il perdu en la fin,*comme sa fiente: & ceux qui l'auoiēt veu, diront, Ou est il? Il s'enuolera comme le songe, & point ne le trouuera-on, & passera cõme la vision de la nuict. L'oeil qui l'auoit veu ne le verra plus, & ne le verra-on plus en son lieu. Sés enfans seront contrainctz de faire amitié auec lés paoures, & sés mains restitueront sés richesses. Sés os seront remplis dés os de son adolescence, & dormiront en la poudre auec luy. Car quand le mal estoit quelque fois doulx en sa bouche il le cacheoit dessoubz sa langue. Il l'espargnoit & ne le laissoit pas, & le contenoit dedans sa gorge. Sa viande sera leans en sés entrailles conuertie en fiel d'aspicz. Il vomira la substance qu'il a deuorée, & Dieu la tirera hors de son ventre. Il succera la teste dés aspicz, & la langue de la vipere l'occira. Il ne verra pas lés ruisseaux, lés riuieres, & lés fleuues de miel & de beurre. Il rendra le labeur, & n'en aualera point, & ne se resiouyra point ainsi que la substance de permutation: car il a foulé & a abandonné lés paoures, il a rauy la maison laquelle il n'a pas edifié. Pourtant ne congnoit il point, quand il est saoul en son ventre: & point neschappera par sés choses precieuses. Il ne demourera rien de sa viande: & pourtãt nul n'attendra son bien. Quand il sera remply à sa suffisance il aura angoisse, ia soit que toute main qui laboure vienne à luy. *Quand il voudra remplir son ventre, [Dieu] enuoyera l'ire de sa fureur en luy, & la fera plouuoir sur luy pour sa viande. Il fuyra lés armures de fer, et l'arc d'aerain le transpercera. [L'archier] à tire [sa fleiche,] & la faict sortir du corps, & a reluict de son fiel. Lés horreurs iront sus luy, *toutes tenebres sont mussées en sés lieux secretz. Le feu qui ne s'esteint point le consommera, & le reste qui est en son tabernacle sera affligé. Lés cieux reueleront son iniquité, & la terre s'esleuera contre luy. Le fruict se partira de la maison: & sés choses decouleront au iour de son ire. Ceste est la portion de l'homme meschant qu'il a de Dieu, & l'heritage de son dire [qu'il a] d'iceluy.

*cõe il se tournera.

B

C

Eccl. 5.e.

D

*c'est, il ne se pourra cacher dés perilz.

CHAP. XXI.

A

Et Iob respondit, disant: Escoutez mon propos, & soit ce pour voz consolations. Supportez moy, & ie parleray: & aprés que i'auray parlé, moquez vous. Ne [addresse] ie pas mon propos vers vn homme: pourquoy donc ne seroit mon esprit en angoisse? Entendez à moy, & vous espouuantez, & mettez la main sus la bouche. Mesmes aussi quand ie me considere ie suis troublé: & tremblement saisit ma chair. *Pourquoy viuent lés meschans, & s'enuieillissent, & encore sont puissans en richesses? Leur semence est stable en leur presence & auec eux, & leur generation est deuant leurs yeux. Leurs maisons sont paisibles sans crainte, & la verge de Dieu n'est pas sus eux. Leur boeuf vient à saillir, & ne fause point la semence: leur vache véelle, & n'abortit point. Ilz enuoyent hors leurs petis comme brebis: & leurs enfans saultent. Ilz esleuent [la voix] au tabourin, & à la harpe: & se resiouyssent au son dés orgues. Ilz passent leurs iours en biē, & en repos descendent au sepulchre. Et disent à Dieu: Retire toy de nous, car nous ne voulons point la science de tés voyes. *Qui est le Toutpuissāt, que nous seruions à luy? & quel proffit aurõs nous, si nous le supplions? Voicy, leur bien n'est pas en leur main, & le conseil dés meschans soit loing de moy. Toutes lés foys que la lampe dés meschans s'esteindra, & que leur ruine viendra sus eux, & qu'il diuisera lés cordeaux par sa fureur: Ilz seront cõme le chaume deuant le vent, & cõme la paille que le tourbillon soubstraict. Dieu gardera aux filz d'iceluy la douleur [du pere:] & quand il luy aura rendue, adonc le congnoistra-il. Sés yeux verront sa ruine, & beuura de la fureur du Toutpuissant. Et que luy chault il de sa maison aprés luy, quand le nombre de sés moys sera coppé? enseignera-il la science à Dieu qui iuge lés choses haultes? Cestuy mourra en sa pleine force tout ayse & paisible. Sés mammelles sont pleine de laict, & lés os d'iceluy sont arrosez de moelle. Et l'autre meurt en amertume de son ame, & ne mange point du bien. Et toutesfoys ensemble dormiront en la poudre, & lés vers lés couuriront.

Voicy, ie congnoy voz pensées & entreprinses, dont vous me faictes tort. Car vous dictes: Ou est la maison du prince? &, ou est le tabernacle de l'habitation dés meschans? N'auez-vous pas interrogué ceux qui passent par la voye, & ne congnoissez vous pas leurs signes? Car le mauuais est retenu pour le iour de perdition, & sera mené au iour de fureur. Qui annoncera sa voye en sa presence? & qui luy rendra ce qu'il a faict? Cestuy sera mené au sepulchre, & residera au tombeau. Le terreir *gleireux luy sera doulx, & tirera tout hõme aprés luy, & ceux de de-

Iere. 12.a

Haba. 1.a

B

mala. 3.d

C

D

*au corps mort tout lieu, est appre.

uant

uant luy sont sans nombre. Comment donc me consolez vous en vain, & est en voz responses restée preuarication?

CHAP. XXII.

A MAis Eliphaz Themanite respondit, disant: L'hõme peut il faire proffit à Dieu? mais celuy qui est entendu proffitera à soymesme. Est ce le plaisir du Toutpuissant, que tu soys iuste? ou vtilité, que tu face parfaictement tés voyes? Te respondra il, pource qu'il te craint? viendra-il auec toy en iugement? Ta mauuaistie n'est elle pas grande? & tés iniquitez ne sont elles pas sans fin? Car tu as prins guage de tés freres sans cause, & as despouillé lés vestemens de ceux qui estoient nudz. Tu n'as point donné d'eaue au lassé, & as empesché le pain à celuy qui auoit faim. Mais l'hom-
B me qui auoit puissance, a eu la terre: & celuy qui estoit personnage venerable, habitoit en icelle. Tu as enuoyé lés vefues vuydes, & lés bras dés orphelins ont esté cassez. Pourtant és-tu enuironné de laqs, & la soudaine paour te trouble. Ou, lés tenebres [t'aduiennent,] affin que tu ne voye, & l'abondance d'eaue, affin qu'elle te couure. Dieu n'est-il pas hault és cieux? regarde le sommet dés estoilles: car elles sont hault esleuées.

Mais tu dis: Quelle chose congnoit Dieu? iugera il par nuée? Lés nuées sont ou il se cache, & ne voit point, & chemine par le cercle du ciel. As-tu prins garde à la voye du siecle, que lés hommes iniques ont marché? Lesquelz ont esté ostez sans qu'il fut temps, & leur fondement est comme le fleuue efondré. Lesquelz disoient à Dieu: Retire toy de nous: & le
C Toutpuissant que leur fera-il? Toutesfoys il auoit remply leurs maisons de biens: mais le conseil dés meschans soit
psa.107.d loing de moy. *Lés iustes le verront, & se resiouyront: & l'innocent se moquera d'eux. Nostre substance est elle point desconfite? mais le feu n'a-il pas consommé le demourant d'iceux? Accointe toy donc de luy ie te prie, & fais paix: & par cés choses auras tu bon reuenu. Reçoy ie te prie la loy de sa bouche, & metz tés parolles en ton coeur. Si tu te retourne vers le Toutpuissant tu seras edifié, & eslongneras l'iniquité de ton tabernacle. Tu mettras l'or sur la poudre, & l'or de Ophir comme cailloux dés fleuues. Et sera le Toutpuissant ta fortresse, & auras l'argent par monceaux. Adonc te delecteras-tu sus le Toutpuissant, & esleueras ta face vers Dieu. Tu le prieras, & il t'exaucera, & si rendras tés voeux. Tu decreteras la chose, & elle te sera establie, & la lumiere resplendira sus tés voyes. *Si [lés meschans] sont mis bas, ie suis Prou.29.d
esleué: & [Dieu] [sauuera l'humble dés * pour vn
yeux. L'innocent *deliurera la Regiõ, & iuste, dieu
sera deliuré par la pureté de sés mains. pardõne à
vn pays.

CHAP. XXIII.

ET Iob respondit, disant: Encore A
auiourdhuy est ma parolle en amertume, & ma playe aggrauée sus mon gemissement. A ma volunté que ie le seusse trouuer, i'entreroye iusque à son lieu. I'ordonneroye deuant luy le iugement, & rempliroye ma bouche d'argumens. Ie sauroye lés parolles qu'il me respondroit, & entendroye quelle chose il me diroit. Disputeroit-il par grand puissance? non, mais il mettroit [vertu] en
moy. L'homme droict raisonne là B
auec luy. Ie seroye donc deliuré eternellement par ma raison. Si ie voys en auãt, il n'apparoist point: si ie voys en arriere, ie ne l'entendray point. Si ie tire à la senestre ou il faict son oeuure, ie ne le verray point, & s'il se cache à la dextre, ie
ne le verray point. Pourtant qu'il C
congnoist ma voye il m'esprouuera, & sortiray en auant comme l'or. Mon pied a prins son train, i'ay gardé sa voye: & ne m'en suis point destourné: ie ne me suis point bougé du commandement de sés leures, & ay caché lés parolles de sa bouche plus que mon estat.
Et s'il est en vn propos qui le destourne- D
ra? Sa volunté le desire, & le faict: car il parfaict ce qui m'est besoing, & plusieurs, choses semblables enuers moy. Et pourtant suis-ie troublé de sa face, & en le considerant ay crainte de luy. Dieu a amoly mon coeur, & le Toutpuissant m'a troublé. Car ie ne suis point perdu par lés tenebres, & a faict couurir l'obscurité arriere de moy.

CHAP. XXIIII.

POurquoy ne sont lés temps ca- A
chez du Toutpuissant? & que ceux qui le congnoissent ne voyẽt sés iours? Aucuns transmuent lés termes, & pillent lés troppeaux, & lés paissent. Ilz chassent l'asne dés orphelins, & prennent pour gaige le boeuf de la vefue. Ilz destournent le paoure de la voye, & lés debonnaires de la terre se sont ensemble cachez. Lés autres comme asnes sauuages au desert, sont sortis à leur ouurage, se leuans matin pour auoir

auoir proye: il a du desert le pain pour
soy,& pour sés enfans. Ilz moissonnent
B au châp leur prouoyance, & lés meschâs
vendengent la vigne. Ilz font loger l'hô,
me nud sans vestement, tellement qu'il n'a
point de couuerture pour la froidure. Ilz
sont mouillez de l'impetuosité dés mon-
taignes,& embrassent la pierre sans cou,
uerture. Ilz rauissent l'orphelin de la mâ-
melle, & prennent gaige du paoure. Ilz
font cheminer l'homme nud sans veste-
*ou,gerbe ment, & dés affamez prennent *la glei-
ne. Ilz font l'huyle entre leurs murail-
les,et foullent lés pressoirs,et ont soif. Lés
hommes gemissent de la cité, & l'ame dés
occis crye: & Dieu ne met point [son
coeur] à la supplication. Iceux sont entre
ceux qui ont en horreur la lumiere, & ne
C congnoissent point lés voyes d'icelle, &
si ne se sient pas en sés sentiers. Au point
du iour se leue l'homicide, & occit le pao
ure & souffreteux: & de nuict est comme
le larron. L'oeil de l'adultere prent garde
aux tenebres,disant: Nul oeil ne me ver-
ra,& couure sa face. Ilz percent lés mai,
sons en tenebres lesquelles auoiẽt signées
de iour,ilz n'ont point congneu la lumie-
re: Mais ensemble leur est le matin côme
l'vmbre de mort si quelcun lés côgnoist,
lors leur sont troublez de l'vmbre de
mort. Il est legier comme la chose nagean
te sur l'eaue, maudicte sera sa part en la
terre,il neverra point la voye dés vignes.
Comme la terre seiche, & la chaleur ra-
uissent lés eaues dés neiges: ainsi le sepul
D chre ceux qui pechẽt. Le pitoyable le met
tra en oubly, le ver sentira doulceur de
luy: aussi il ne sera plus en memoire,& se
ra l'inique rompu comme le boys. Il trai
cte mal la sterile qui n'enfante pas, & ne
faict aucun bien à la vefue. Il attraict lés
fors par sa force,& s'esleue contre: & ne
se fie pas à sa vie. Il luy donnent seurté,af-
fin d'estre sauuez, & sés yeux [estoient]
sur leurs voyes. Ilz sont vn petit esleuez,
& n'ont plus apparu, & ont esté appaou-
*ou, syez ris de toutes choses: ilz ont esté *sarrez,&
coppez comme le sommet dés espicz.
Que s'il n'est ainsi qui me fera mentir,&
mettre més parolles à neant?

CHAP. XXV.

A MAis Baldad Suhite respondit,di-
sant: La puissance & la paour
est enuers celuy qui faict paix
*ou, Qui est celuy qui peult nombrer. entre sés choses haultainnes. *Y a il nom-
bre de sés bendes? & sus lequel ne s'esle-
uera sa lumiere? Et comme se iustifieroit
l'homme auec Dieu? & comment seroit
B net celuy qui est nay de la femme? Voicy,
il ne reluyra point tant que la lune,& lés
estoilles ne sont pas nettes deuant sés
yeux. Et de combien moins l'homme qui
est pouuriture, & le filz de l'homme qui
est vermine.

CHAP. XXVI.

ET Iob respondit,disant: A qui don A
ne tu ayde? à celuy qui n'a point
de vertu? Qui as-tu sauué le bras
de celuy qui n'a point de force? A qui as-
tu donne conseil? à celuy qui n'a point de
Sapience? & à qui as-tu monstré ta gran,
de puindẽce? A qui as-tu declairé lés pro-
pos,& le soufflement d'iceluy qui sort de
toy? Lés choses mortes sont formées B
soubz lés eaues & en sés lieux voysins.
L'enfer est nud deuant luy, & n'ya quel,
que couuerture à la perdition. Il estend
Aquilon sus le lieu vague, & pend la terre
sus rien. Il lie lés eaues en sés nuées, affin
que la nuée ne s'enfondre soubz icelles. Il
tient le deuant de son thronne, sus lequel
il estend sa nuée. Il a ordonné terme sus
lés eaues iusque à la consommation de la
lumiere,& dés tenebres. Lés colomnes du
ciel tremblẽt & s'espouantent à son mou-
uement. Il appaise la mer par sa vertu,& C
frappe par son intelligence lés choses for,
tes. Par son esprit lés cieux sont aornez:
& par sa main a formé le serpent comme
tortu. Voicy aucunes parties de sés
voyes: & combien peu de chose est ce que
nous soyons de luy, & qui entendra son
puissant tonnoirre?

CHAP. XXVII.

DE rechef Iob reprint sa sentence, A
& dist: Le Dieu viuant a osté
mon iugemeut, & le Toutpuis-
sant a mis mon ame en amertume: car
tout autant que l'haleine sera en moy,&
que l'sprit de Dieu sera en més narines:
Més leures ne parleront pas iniquité, &
ma langue ne proferera pas mensonge. Ia
ne m'aduienne que ie vous estime estre iu-
stes,iusque à ce que ie deffaudray: ie n'oste
ray point mon innocence de moy. Ie tiens B
ma iustice,laquelle ie ne delaisseray point:
mon coeur ne fera nulle reproche de més
iours. Mon ennemy sera comme le me-
schant, & celuy qui s'esleue contre moy
comme l'inique. Car quelle est l'esperance
de l'hypocrite, qui est adonné à auarice,
quand Dieu rauira son ame? Dieu orra
il son cry, quand la tribulation viendra
sus luy? Prendra il sa plaisance au
Toutpuissant: & reclamera il Dieu en
tout temps? Ie vous enseigne-
ray ce qui est en la main de Dieu,

& ne celeray point ce qui est enuers le Toutpuissant. Voicy, vous l'auez veu tous: pourquoy donc parlez vous ainsi
C choses vaines, [disans:] Ceste est la portion de l'homme meschant auec Dieu, & l'heritage dés tyrans qui receuront du Toutpuissant. Si sés filz sont en grand nombre, ilz seront [exposez] à l'espée: & sa generation ne sera pas rassasiée de pain. Ceux qui serõt restez de luy, seront enseuelis en la mort: & sés vefues ne plouteront point. Quand il amasseroit l'argẽt comme poudre, & quand il appareilleroit dés vestemens autant que de bouë, il lés appareillera: mais le iuste sera vestu
D d'iceux, & l'innocent partira l'argent. Il edifie sa maison comme la tigne, & comme la loge que faict le messier. Quand le riche s'endormira, *il n'amassera rien:* il ouurira sés yeux, & rien n'apporoistra. Troublementz l'apprehenderont comme l'eaue, & en la nuict la tempeste le desrobera. Le vent d'Orient l'emportera, & s'en ira, & le rauira de son lieu, comme vn tourbillon. Il iettera sus luy [dés maux,] & ne l'espargnera point: il s'enfuyra de sa main. Il entre-frappera de sés mains contre luy, & siblera contre luy de son lieu.

CHAP. XXVIII.

A L'Argent à son yssue, & l'or [son] lieu dont on fond. Le fer est prins de la terre, & de la pierre est l'aerain fondu. [Dieu] a mis fin aux tenebres, & cerche toute chose parfaicte, en la pierre d'obscurité & vmbre de mort. *Il rompt le fleuue contre l'habitateur,* [lés eaues] sont oubliées, tellement qu'on ne passe point, & sont esleuées plus hault que l'homme, & se sont bougées. D'icelle terre sort le pain, & soubz icelle son lieu
B est changé comme feu. Sés pierres sont le lieu du Saphir, & y a l'or [sés] mottes. L'oyseau n'y a point congneu de sentier, & l'oeil de l'autour ne l'a point regardé. Lés faons du Lyon n'y ont point marché, le Lyon n'a point passé auprés. Il met sa main à la Roche, & renuerse lés montaignes iusque aux racines. Il trenche lés ruisseaux dedans lés pierres, & son oeil voit toute chose precieuse. Il lie lés fleuues qu'ilz ne desbordent point, &
*cachées. produict lés choses mussées *en lumiere.

Mais dont est trouuée la sapience, & ou est le lieu d'intelligence? L'homme ne sait pas son pris, & n'est pas trouué
C en la terre de ceux qui viuent. L'abysme dit, elle n'est pas en moy: & la mer dit, elle n'est pas auec moy. Le fin or ne sera pas donné pour elle, & l'argent ne sera point pesé pour son eschangement. Elle ne sera pas estimée auec la masse d'or, auec l'Onix precieux, & le Saphir. *L'or, ne le Sapien.
cristal ne seront point esgaux à elle, & 7.a.
point ne sera l'eschange auec lés vaisseaux d'or fin. Point ne sera faicte mention du Coral ne du Gabis, et la sapience est plus precieuse que lés perles. La Topace d'Ethiope ne sera pas faicte esgale à elle: & ne sera pas appreciée auec la masse de pur or. Dont vient donc Sapience? & ou est le lieu d'intelligence? Elle est absconsée D
dés yeux de tous lés viuans, & aussi est celée aux oyseaux du ciel. La perdition, & la mort disent: Nous auons ouy de noz aureilles la renommée d'icelle. Dieu entend sa voye, & cestuy mesme cõgnoist son lieu. Car il regarde iusque au bout de la terre, & voit tout ce qui est soubz le ciel: affin qu'il face le poidz aux ventz, & poise lés eaues par mesure. Quand il faict ordonnance à la pluye, & voye aux esclairs dés tonnoirres. Adonc veit il, & nombra icelle, l'appareilla & la considera. El dist à l'hõme: *Voicy la crainte du Prou.1.a
Seigneur est ceste mesme Sapience, & soy retirer du mal est intelligence.

CHAP. XXIX.

ET Iob reprint sa parabole, & dist: A
A ma volunté que ie fusse comme au temps iadis, & selon lés iours ausquelz Dieu me gardoit. Quand sa lampe resplendissoit sus mon chef, & par sa lumiere cheminoye en tenebres. Comme *i'ay esté és iours de mon adolescẽce,* quãd *secrettement Dieu estoit sur mon tabernacle.* Quand le Toutpuissant estoit encore auec moy, & més enfans autour de moy. Quand ie lauoye més voyes de beurre, et que *la pierre me iettoit* ruisseaux d'huyle. Quand ie sortoye à la porte au tribunal, & me faisoye appareiller vne chaire en la rue. Lés iuuenceaux me voyoient & se mussoient, & lés anciens se leuoient [deuant moy,] & se tenoient de bout. Lés princes s'abstenoient de parler, & mettoient sa main sur leur bouche. La voix dés princes estoit cachée, & leur langue estoit attachée à leur palaitz. Quand l'au B
reille m'escoutoit, elle me beatifioit: & quand l'oeil me regardoit, il me donnoit tesmoignage. Car ie deliuroye le pauure quand il crioit, & l'orphelin qui n'auoit point d'ayde. La benediction de celuy qui deuoit perir venoit sus moy, & consoloye le coeur de la vefue. Ie vestoye iustice, & elle me vestoit mon iugement comme vn

manteau

mãteau et vn diademe. I'ay eſté lés yeux
à l'aueugle, & lés piedz aux boyteux.
I'eſtoye le pere aux paoures, & enque-
C ſtoye diligemment la cauſe que ie igno-
roye. Ie froiſſoye lés machoires du ma-
ling, & oſtoye hors de ſés dentz. Et di-
ſoye: Ie mourray en mon nid, & multi-
plieray lés iours comme le ſable. Ma ra-
cine ſ'eſt ouuerte auprés dés eaues, & la
roſée ſe tiendra en ma moiſſon. Ma gloire
ſe renouuellera enuers moy, & mon arc
ſera reſtauré en ma main. Ilz m'oyoient et
D attendoient, & ſe taiſoient à mon conſeil.
Ilz ne repliquoient rien aprés més parol-
les, & ma parolle diſtilloit ſus eux. Ilz
m'attendoient comme la pluye, & ouu-
roient leur bouche, comme aprés la pluye
du ſoir. Si ie me rioye à eux ilz ne le cro-
yoient pas, & ne faiſoient point cheoir la
°c'eſt, ioye — °lumiere de ma face. I'esliſoye la voye
d'iceux, & ſeoye au hault bout, & habi-
toye comme vn Roy entre l'armée, &
comme celuy qui conſole lés deſolez.

CHAP. XXX.

A MAintenant ſe moquent de moy
ceux qui ſont plus ieunes de tẽps
que moy: pource que i'ay refuſé
mettre leurs peres auec lés chiens de mon
troppeau. Auſsi la vertu de leurs mains,
à quoy m'euſt [elle proffité?] quand en
eux periſſoit l'eage. Iceux deſtituez par
diſette & famine fuyoient en lieu ſolitai-
re, tenebreux, deſolé & deſert. Ilz tailloiẽt
dés herbes aupres dés arbres, & la racine
dés geneures pour ſ'eſchauffer. Ilz eſtoiẽt
dechaſſez du milieu [dés gens,] & crioit
on aprés eux, comme aprés le larron: tel-
lement qu'ilz [alloient] habiter és per-
B tuis des fleuues aux cauernes de la terre,
& és pierres. Ilz bruyoient entre lés ar-
bres, & ſ'aſſembloiẽt ſoubz lés buiſſons.
Lés folz enfans, auſsi lés enfans ſans re-
nom ont eſté humiliez plus que la terre.
Or ſuis-ie maintenant leur chanſon, &
leur ſuis matiere de diuiſer. Ilz m'ont en
abomination, & ſ'enfuyent loing de moy:
& ne ceſſent de cracher en ma face. Pour-
tant que [Dieu] a deſlié ma corde, & ma
humilié: ilz ont laſché la bride de ma bou
che. Lés ieunes eſtoient leuez debout à
ma dextre: ilz poulſoient més piedz, &
marchoient ſur moy, comme ſur lés ſen-
tiers de leur ruine. Ilz ont diſsipé mon
C chemin pour me deſtruire: ilz ſont mon-
tez, mais non point pour m'ayder. Ilz
ſont venuz comme vn large deſbourde-
ment [d'eaue:] & par vne calamité ſe
ſont aſſemblez contre moy. Lés trouble-
mens ſont tournez ſur moy: & ont pour-
ſuiuy comme le vent mon vouloir, &
mon ſalut eſt paſſé comme la nuée. Et
maintenant mon ame °ſ'eſpand en moy: & — °c'eſt, ma
lés iours de mon affliction me ſaiſiſſent. — vie deſ
Més os ſont percez hors moy de nuict: — fault.
& més nerfz ne repoſent point. Par la
grand force de la douleur mon veſtement
ſ'eſt changé: & m'a enuironné comme la
bordure du veſtement. On m'a ietté à la
boüe, & ay eſté comparé à la poudre, & à
la cendre. Ie crie à toy, & tu ne me
reſpondz pas: ie m'arreſte, & tu ne me
conſidere pas. Tu és tourné vers moy
comme cruel, & m'és contraire par la for-
ce de ta main. Tu m'as esleué ſus le vent,
& me l'as faict cheuaucher: tu m'as faict
deffaillir la force. Car ie ſay que tu me
reduiras à la mort, & au domicile qui eſt D
deſtiné à tous viuans. Mais il ne met-
tra point la main au ſepulchre: & en la
ruine de par luy auront ilz cry? Ne
plouroye-ie pas pour le dur iour, & mon
ame n'eſtoit elle pas contriſtée pour le
paoure? Si i'attẽdoye le bien, le mal m'ad
uenoit: & ſi i'attendoye la lumiere, lés te-
nebres aduenoient. Més entrailles bouil-
loient ſans requoy: lés iours d'affliction
m'ont preuenu. Ie cheminoyé triſte ſans
chaleur: ie me leuoye & crioye en l'aſſem
blée. I'ay eſté frere au dragon, & compai-
gnon dés auſtruches. Ma peau ſ'eſt faicte
noire ſur moy, & més os ſe ſont ſeichez
de chaleur. Ma harpe eſt tournée en la-
mentation, & més orgues en voix de ceux
qui pleurent.

CHAP. XXXI.

I'Ay faict paction auec més yeux, & A
que ay-ie pẽſé de la vierge? Et qu'el-
le part me ſeroit du Dieu de laſſus,
& quel heritage du Tout puiſſant dés
haultz lieux? Perdition n'eſt elle pas au
maling? & eſtrangement aux ouuriers
d'iniquité? Ceſtuy ne voit il pas més
voyes, & ne nombre il point tous més
pas? Si i'ay cheminé en vanité, & ſi
mon pied ſ'eſt haſté d'aller à la trõperie:
qu'il me poiſe en la iuſte balance, & que
Dieu congnoiſſe ma ſimpleſſe. Si mon
pas ſ'eſt deſtourné de la voye, & ſi mon
coeur a enſuiuy mon oeil, & ſi quelque
macule ſ'eſt adherée à més mains: que ie
ſeme, & qu'vn autre le mange, & ſoit ma
generation deſracinée. Si mon coeur
a eſté deceu de la femme, & ſi i'ay faict le
guet à l'huys de mon prochain: que ma
femme moule à vn autre, & que lés au-
tres ſe courbent ſur elle. Car c'eſt la-
ſcheté, & l'iniquité [qui requiert la ſen- B
tence] dés iuges. Car c'eſt feu qui deuo-
rera

rera iusque à la perdition,et arrachera lés
racines de tout mon reuenu. Si i'ay mes-
prisé le iugement de mon seruiteur, & ma
seruante, quand ilz debattoient contre
moy: quelle chose feray-ie,quand Dieu se
leuera? & quand il [me]visitera, que luy
respõdray-ie? Le facteur d'iceluy ne m'a
il pas faict au ventre? & vn ne nous a-il
point formé en la matrice? Si i'ay denyé
aux paoures ce qu'ilz desiroiêt,& si i'ay
faict consommer lés yeux de la vefue. Si
i'ay mangé seul *més morseaux*,& q̃ l'or-
phelin n'ayt *pas* mangé d'iceux. Car dés
ma ieunesse[l'orphelin]est creu auec moy,
cõe[*si ie luy fusse*]pere: & dés le vẽtre de
ma mere i'ay gouuerné icelle [vefue.] Si
i'ay veu celuy qui perissoit sans vestemẽt,
& le paoure sans couuerture. Si sés reins
ne m'ont beneict, & s'il n'a esté eschauffé
C de la *toison* de més ouailles. Si i'ay leué
ma main sus l'orphelin, ia soit q̃ ie veisse
en la porte mon ayde. Que mon palleron
tombe de mon espaule: et q̃ mon bras soit
cassé de son ossemẽt. *Car la ruine* de Dieu
me seroit espouãtable,et ne pourroye por
ter *sa* charge. Si i'ay mis mon espoir en
l'or, ou si i'ay dict à la masse d'or: tu és
ma fiance. Si ie me suis resiouy,pourtãt q̃
i'auoye beaucop de biens,& pource q̃ ma
main a trouué plusieurs choses. Si i'ay re-
gardé *la* lumiere quand elle luysoit, & la
lune cheminãt noblemẽt. Et si mon cœur
s'est seduict en secret,& *que ma main* ayt
baisé *ma* bouche. Aussi c'est iniquité [la-
quelle doit estre sentenciée]dés iuges: car
i'auroye denyé le Dieu d'enhault. Si ie me
suis resiouy de la ruine de cestuy *qui* me
hayoit: & si *ie me suis esmeu[de ioye]*
D quand *mal luy estoit* aduenu. *Car ie* n'ay
pas addõné ma gorge à peché,affin de de-
mãder malediction de son ame. Si lés hõ-
mes de mon tabernacle n'ont dict: Qui
donnera de *la* chair d'iceluy? nous ne som
mes point saoulez. *L'estranger ne logeoit*
pas dehors, i'ay ouuert més portes au
voyagier. Si i'ay mussé mon forfaict
comme Adam, pour celer mon iniquité
en mon sein. Si i'ay eu paour de la gran-
de multitude: & si l'homme mesprisé de
la famille m'a espouanté, & me suis teu
sans sortir dehors de mon huys. A ma
volunté que i'en eusse vn qui m'ouyst.
Voicy,mon signe est que le Toutpuissant
me responde,& que aucun escriue vn liu-
re de ma cause: si ie ne le porte sus mon
espaule,& ne m'en lie comme d'vne cou-
ronne. Ie luy annonceray le nombre de
més pas,& comme vn prince i'approche-
ray de luy. Si ma terre a crié contre
moy,& si ensemble sés royons ont plou-
ré. Si i'ay mangé son fruict sans argent,&
si i'ay tourmenté l'ame de sés possesseurs:
que le chardon sorte au lieu du froment,
& liuroye au lieu de l'orge. Lés pa-
rolles de Iob sont acheuées.

CHAP. XXXII.

OR cés troys hommes *icy* cesserent A
de respondre à Iob, pource qu'il
estimoit estre iuste en soymesme.
Mais lors Elihu filz de Barachel Buzite
de la famille de Ram fut courroucé, &
fort indigné contre Iob: pourtant qu'il
auoit iustifié son ame plus que Dieu. Pa-
reillement fut courroucé contre *sés* troys
amys, de ce qu'ilz n'auoient rien trouué
que respondre, & si auoient condemné
Iob. Donc Elihu attendoit Iob qui par-
loit: car ilz estoient plus anciens de temps
que luy. Et Elihu voyant qu'il n'y
auoit nulle responce en la bouche de cés
troys personnages,fut enflammé en cour- B
roux. Elihu donc filz de Bara-
chel Buzite respondit, disant: Ie suis le
plus ieune de temps, & vous estes an-
ciens: pourtant ay-ie eu paour & crain-
te de vous declairer mon opinion. Ie di-
soye lés iours parleront,& la multitude
dés ans enseigneront sapience: toutesfoys
l'esprit est en l'homme,mais l'inspiration
du tout puissant fera *entendre* cés choses.
Lés maistres ne sont point [tousiours]
sages, & *lés* anciens n'entendent point
[tousiours] le iugement. Pourtant ie
dy: escoute moy,& ie manifesteray aussi
mon opinion. Voicy, i'ay attendu voz C
parolles,*prestant* l'aureille,*pendant voz*
appareilz: & durant que vous cerchez
lés propos. *Alors ie vous* conside-
roye: mais il n'y auoit nul d'entre vous
qui reprint Iob, ne qui respondist à sés
parolles. Affin parauenture que vous
ne disiez: Nous auons trouué la sapien-
ce: Dieu a deietté iceluy [Iob,] & non
pas l'homme. Il n'a point addressé
[sés] parolles contre moy: & si ne luy
respondray pas selon voz parolles.
Alors craignirent ilz, & ne respon-
dirent plus,& ainsi cesserent de parler.
Or ay-ie attendu: mais ilz ne parlent
point, ilz s'arrestent, & ne respondent D
plus. Ie respondray aussi à mon
tour, & monstreray aussi ma science.
Car ie suis plein de parolles, & l'esprit
de mon ventre me constreinct. Voicy,
mon ventre comme le vin qui n'est
point ouuert,& est comme lés nouueaux
barilz lesquelz se rompent. Ie par-
leray donc & auray respiration,i'ouuri-
ray més leures & si respondray. Ie
n'accepteray

n'accepteray pas maintenant la personne de l'homme, & ne flatteray point l'homme. Car ie ne say si ie flattoye, si mon facteur me prendroit point incontinent.

CHAP. XXXIII.

A Parquoy donc ie te prie Iob, escoute mon propos, & preste l'aureille à toutes més parolles. Voicy maintenant i'ay ouuert ma bouche, & ma langue parle en mon palays. Més parolles sont de mon cœur droict, et més leures parleront pure sentence. L'esprit de Dieu m'a faict, & le souffle du Toutpuissant ma donné vie. Respondz moy si tu peux, dispose toy & t'arreste en ma presence. Voicy ie suis comme toymesme enuers Dieu: & suis aussi formé de la boue. Voicy mon horreur ne t'espouantera point, & mon effort ne te sera point grief: toutesfoys tu as dict en més aureilles, & ay ouy la voix de tés parolles. Ie suis net sans transgression, ie suis innocēt & n'ya point d'iniquité en moy. Voicy il a trouué quelques occasions sur moy, & m'a re-
B puté son ennemy. Il a mis més piedz aux ceps, & a prins garde à tous mes sentiers. Voicy en ce tu n'as point faict iustemēt. Et ie te respondray que Dieu est plus grand que l'homme. Pourquoy estriue-tu contre luy, de ce qu'il n'a pas respondu à toutes tés parolles? Car Dieu parle d'vne sorte & d'autre, à celuy qui ne voit point la chose: assauoir par le songe en la vision de nuict, quand le somne chiet sus lés hommes, & qu'ilz dorment au lict. Il ouure alors l'aureille dés hommes, & lés espouante par instructions: affin qu'il face destourner l'homme dés choses qu'il a faict, & qu'il cache l'orgueil de l'homme, & qu'il retire l'ame d'iceluy de
C la fosse, & que sa vie ne passe point par l'espée. Aussi le reprent il par douleur sus le lict, & "par la multitude de sés os fortement: tant que sa vie a en abomination le pain, & son ame la viande appetissante. Sa chair deffault, tellement qu'elle ne voit rien. Sés os sont cassez, si qu'on ne lés voit point. Son ame s'approche du sepulchre, & sa vie dés enterreurs". S'il ya messager eloquent (vn d'entre mille) pour denoncer à l'homme sa droicture, & [Dieu] aye pitié de luy, & die: Deliure-le, affin qu'il ne descende
D en la fosse: i'ay trouué reconciliation. Lors sa chair sera plus tendre que celle de l'enfant, & retournera au temps de sa ieunesse. Il suppliera à Dieu, & l'appaisera, & verra sa face en triumphe, & sera rendue à l'homme sa iustice. Il regardera lés hommes, & dira: I'ay peché & ay reuiré la chose droicte, & si ne ma de rien proffité. Il a deliuré mon ame, affin qu'elle ne passast par la fosse, & que ma vie veist la lumiere. Voicy, Dieu faict toutes cés choses par troys manieres vers l'homme: affin qu'il rappelle son ame de la fosse, pour estre illuminé en la lumiere dés viuans.

"Iuge sés os.

"De ceux qui enterrēt lés mortz

Entendz Iob si m'escoute, tais-toy & ie parleray. Si tu as quelque propos respondz moy & parle: car ie te veux declairer iuste. Autrement escoute moy, tais toy, & ie t'enseigneray sapience.

CHAP. XXXIIII.

A OR Elihu parla, disant: Vous sages ouyez més parolles, & vous qui estes sauans escoutez moy. Car l'aureille esprouue la parolle, & le palays gouste la viande. Eslisons iugement entre nous, et sachons entre nous ce qui est bon. Car Iob dit: Ie suis iuste, & Dieu a osté mon iugement. Ie mentiray en mon iugement, mon [coup] de flesche est grief sans auoir forfaict. Qui est homme pareil à Iob qui boit la moquerie comme l'eaue, qui chemine en la compaignie de ceux qui font iniquité, & chemine auec lés hommes meschans? Car il dict: l'homme ne proffitera de rien, quand il voudra complaire à Dieu. Pourtant vous hommes " courageux, escoutez moy: Ia n'aduienne qu'il y ayt iniquité en Dieu, & quelque malice au Toutpuissant. Car il
B rendra à l'hōme selon son œuure, & trouuera vn chascun selon sa voye. Certainement aussi Dieu ne condamnera point meschamment, & le Toutpuissant ne subuertira pas le iugement. Qui a il " constitué auec soy sus la terre, & qui a mis le monde vniuersel? S'il luy plaist il rassemblera à soy son esprit & son soufflemēt. Lors toute chair deffaudra ensemble, & l'homme retournera en poudre. Si tu as donc entendement escoute cecy, & preste l'aureille à la voix de mon propos: assauoir-mon, si celuy qui hayt le iugement dominera? Aussi estimeras-tu meschant celuy qui est moult iuste? Diras-tu au Roy, tu és peruers: & aux Princes, vous estes meschans? * Lequel [Dieu] n'accepte nullement la personne dés princes, & ne recongnoist le riche deuant le paoure: car eux tous sont l'oeuure de sés mains. Lés peuples mourront subitement, & seront troublez en la minuyct & passeront, on ostera le fort sans main.
C Car sés yeux sont sus lés voyes de l'homme, & regarde tous sés pas. Il n'y a nulles tenebres ne vmbre de mort, pour musser là ceux qui font iniquité. Car il ne mettra rien d'auantage sur l'homme

"ou, vertueux.

"ou, visité.

deut.10. d 2.Chron. 19.c. Colos.3 d Ro.2. b. Gala.2.b

[qu'il n'ayt faict,] pour aller vers Dieu en iugement. Il brisera lés fortz sans inquisition, & en fera tenir dés autres pour eux: pourtant il fera congnoistre leurs œuures & conuertira la nuict, & seront brisez. Il lés a frappé au lieu dés meschans, & au lieu de ceux qui voyent. Pourtant qu'ilz se sont retirez de luy, & n'ont pas voulu entendre sés voyes: tellement qu'ilz ont faict venir iusque à luy le cry de l'indigent, & a ouy la clameur dés paoures. Et quand cestuy donnera repos, qui est celuy qui le condamnera? Et quand il aura mussé sa face, qui est celuy qui le pourra veoir? Il est sus lés gens, & ensemble dessus lés hommes: affin que l'homme hypocrite ne regne, & qu'il n'y ayt point de scan-
D dale au peuple. Combien que l'on peult dire en la personne de Dieu i'ay pardonné, ie ne destruiray plus. Mais ce que ie n'ay apperceu, enseigne-le moy toymesme. Si i'ay meschamment faict, ie ne le feray plus. Sera-ce pour toy qu'il parfera? car tu l'as mespisé. Combien que tu aye commencé [de parler] non pas moy. Toutesfoys parle ce que tu sais. Que gentz de cœur parlent à moy, & que l'homme sage m'escoute. Car Iob n'a point parlé par science, & lés parolles d'iceluy ne sont point en prudence. Mon pere, que Iob soit esprouué iusque en la fin: pour sés responses [qui sont en faueur] dés hommes d'iniquité. Car il adiouste sus son peché, preuarication: il ᵃ s'esiouyt entre nous, & multiplie sés parolles contre Dieu.

ᵃ il frappe dés mains en signe qu'il nous a gaigné.

CHAP. XXXV.

A DOnc Elihu respondit, disant: As tu ce pensé selon raison quand tu as dict, ie suis plus iuste que Dieu? Car tu as dict: Que te proffitera il, & quelle vtilité auray-ie de mon peché. Or ie respondray aucunes parolles à toy, & à tés compaignons [qui
B sont] auec toy. Regarde le ciel & voys, & contemple lés nuées qu'elles sont plus haultes que toy. Si tu peche, que feras-tu contre luy? & quand tés forfaictz seront multipliez, que luy feras-tu? Si tu és iuste, que luy donneras-tu? ou que receura-il de ta main? A vn chascun [nuyt] peché, comme à toy le tien: & iustice [proffite, comme à toy] la tienne au filz
C de l'homme. Ilz cryent à cause de la multitude de ceux qui lés assaillent, & s'escrient à cause de la puissance dés maistres. Et nul ne dict; Ou est le Dieu qui m'a faict, qui donne lés ᵃ chansons de nuict? Qui nous enseigne plus que lés bestes de la terre, & nous donne congnoissance par dessus lés oyseaux du ciel. Ilz crieront là & ne lés exaucera point, à cause de l'orgueil dés mauuais. Tou- D
tesfoys ce sera en vain, Dieu ne l'escoutera pas, & le Toutpuissant ne regardera point cela. Combien plus quand tu dis, que tu ne le voys pas? Le iugement est deuant luy, espere en luy: lors maintenant qu'il ne visite point en son ire, & ne prent point congnoissance de la tant grande multitude de pechez. Mais Iob ouure sa bouche en vain et multiplie propos sans science.

ᵃ c'est, resiouyssance en la tribulation.

CHAP. XXXVI.

D'Auantage Elihu dist: Attendz A
moy vn petit, & ie te diray. Car il y a encore quelque propos pour Dieu. Ie profereray ma science au long, & donneray iustice à celuy qui m'a faict. Et certainement més parolles ne sont point faulses, veu aussi que le parfaict en science est auec toy. Voicy, Dieu puissant ne reiette personne, luy qui est fort en vertu de courage. Il ne viuifie point le meschant, mais il fera iugement pour affligez. Il n'ostera point sés yeux dés iustes: mais [ilz seront] au thronne auec lés Roys, lesquelz il faict seoir eternellement, & sont exaltez. Et quand encore ilz seroient liez en cepz, & detenuz auec cordes d'affliction: il leur annoncera leurs iniquitez, & leurs transgressions: car elles sont multipliées. Il B
leur ouure l'aureille pour correction, & dict qu'ilz se retournent de l'iniquité. S'ilz oyent & qu'ilz seruent à iceluy, ilz finiront par vieillesse leurs iours en bien, & leurs ans en delectations. Mais s'ilz ne veullent ouyr, ilz passeront par l'espée, & deffaudront sans science.

Lés hypocrites de cœur mettent [en eux] l'ire: & ne cryent point quand il lés lie. Leur ame meurt en ieunesse, & leur vie est entre lés paillardz. Il deliure lés affligez en leur affliction, & ouure lés aureilles d'iceux durant l'oppresion. Et aussi il te mettra du lieu estroict, en lieu large non enserré dessoubz; & ta table reposera pleine de graisse, Tu C
as accomply le iugement dés meschantz, lesquelz soustiendront [ta] cause & raison. Et est aussi l'ire [de Dieu prochaine,] affin qu'il ne t'oste auec ta cheuance, & que la multitude de dons ne te deliure. Estimera-il ton auoir? non

pas mesme l'or,ne tous puissans de vertu. Ne te fasche point consommant la nuict,comme sont lés peuples perduz en leur lieu. Aduise toy que tu ne regarde à l'iniquité,car icelle as-tu esluë à cause de l'affliction. Voicy, Dieu guarantit par sa puissance. Qui est semblable à luy qui enseigne? Qui a visité aupres de luy sés voyes? Et qui est celuy qui dira: Tu as faict iniquité? Aye memoire que tu magnifie son œuure, laquelle lés hommes chantent. Tous hommes le voyent, & la personne le regarde de
D loing. Voicy, Dieu est excellent, & est le nombre de sés ans incongneu sans qu'on le puisse enquerir. Car il soustraict lés gouttes de l'eaue, & lés pluyes degouttent par sa *vapeur*: car lés nuées distillent & descoulent abondamment sus lés hommes. N'a-il pas aussi estendu lés extensions de la nuée, & lés eleuations de son tabernacle. Voicy, il estend sus icelle sa lumiere, & couure lés racines de la mer. Car par telles choses il iuge lés peuples, & donne *viures* abondamment. *Il couure la lumiere par sés mains, & leur commande* de venir ius. Sa compaigne annonce d'icelle que c'est sa possession & qu'elle peult monter.

CHAP. XXXVII.

A Ausi pour ceste cause s'espouante mon cœur, & tressaut de son lieu. Escoutez le bruyt de sa voix,& le son qui sort de sa bouche. Il addresse ce sus tous lés cieux, & sa lumiere sus lés extremitez de la terre. Aprés iceluy bruyt *le* son, & tonne par *sa voix* magnifique, & ne tardera point en cés [*choses*] quand sa *voix* aura esté ouye. *Dieu* tonne merueilleusement par sa voix,& faict choses grandes *qu'on ne congnoit point*. Car il commande à la neige qu'elle [*soit*] en la terre,& aux arrousemens de pluye: & l'arrousement
B dés pluyes sont sa force. *Il enserre par sa main tous lés hommes, affin qu'vn chascun congnoisse son œuure. La beste entre aux embusches,& *habite* en sés *repaires*. Le tourbillon vient de la *partie* de Midy,& la froidure d'Aquilon. Par le soufflement de Dieu est donnée la gelée, & eslargement d'eaue au lieu estroict. Aussi pour le froment faict trauailler la nuée, & faict espandre la nuée *sur* l'herbage. Et icelle tourne à lenuiron par le conseil d'iceluy, pour exploicter toutes lés choses qu'il leur a commandé sur la terre vniuerselle, soit pour fleau,soit pour sa terre,soit pour la

*il constitue signe en la main de tout homme.

grace, il la fera trouuer. O Iob
C escoute cés choses,arreste toy,& entendz lés merueilles de Dieu. As-tu congneu quand Dieu a mis [commandement] sus icelles? Et qu'il a faict luyre la lumiere de sa nuée? As-tu congneu lés differences de la nuée, & lés merueilles de celuy qui est faict en sciences? Pourquoy sont chaudz *tés* vestemens, quand il faict reposer la terre de Midy? As-tu estendu lés nuées auec luy, lesquelles sont fortes comme *le* miroir de fonte? Monstre nous quelle chose nous luy dirons: car nous n'ordonnerons point nostre
D propos dés tenebres. Luy racomptera-on,quand ie parleray? Si quelcun luy dit, sera-il absorbé? Aussi maintenant *ne voyent ilz point* la lumiere,quand elle luict és nuées: & l'*esprit* passe & lés nettoye? D'aquilon vient [le serain,]& *la louenge est vers le Dieu terrible. C'est le Toutpuissant, lequel nous n'auons point troué: car il est excellent en vertu, & en iugement, & abondant *en iustice* lequel n'afflige point. Pourtant *le craindront* lés hommes, ia soit que tous lés sages de cœur ne le voyent.

*par le Dieu terrible & digne de louenge.

CHAP. XXXVIII.

A Lors le Seigneur respondit à Iob, du tourbillon, & *dist*: Qui est celuy qui obscurcit le conseil par parolles sans science? Ceinctz maintenant tés reins comme homme, ie t'interrogueray, & tu me le donneras à congnoistre. Ou estois tu quand ie mettoye lés fondemens de la terre? monstre-le moy,si tu as entendement. Qui a mis lés mesures d'icelle, si tu le congnois? ou,qui a estendu sus icelle la ligne? Sus quoy *sont fondez* sés fondemens? ou, qui a ietté la pierre de l'anglet d'icelle? Quand lés estoilles du matin [te] louoyẽt ensemble,& que tous lés enfans de Dieu cryoient par triumphe. Qui a enfermé la mer [comme] par huys,laquelle quãd se vient à vuyder,sort comme de la *matrice*? quand ie mettoye la nuée comme son vestement, & l'obscurité comme sés
B bandelettes. I'ay decreté sus icelle mon ordonnance, & ay mis dés barres & dés huys. Puis ie dis: Tu viendras iusque icy, & ne passeras point plus auant, & icy mettras l'esleuation de tés vndes. As-tu pas cõmãdé au matin depuis q̃ tu és nay? ou,si tu as point faict sauoir à l'aube du iour son lieu? Affin de

de cōprendre lés extremitez de la terre, & que lés meschans soient deiettez d'icelle. Tu [lés] couuertiras comme l'argille à imprimer, affin qu'ilz se tiennent comme le vestement. Et aux meschantz sera empeschée leur lumiere, & le bras esleué sera rompu. Es-tu entré iusque au profond de la mer, & t'és pourmené pour considerer lés abysmes? Lés portes de la mort t'ont elles esté ouuertes? as-tu veu aussi lés huys tenebreux? As-tu considéré iusque és lieux profundz de la terre? Declaire si tu congnois tout cela.

C Quelle est la voye ou habite la lumiere? & ou est le lieu dés tenebres? affin que tu la reçoiue en son terme, & que tu entende lés sentiers de son domicille. Sauois tu adonc que tu estois encore à naistre le nombre de tant de tés iours? Es-tu pas entré és thresors de la neige, as-tu veu aussi lés thresors de la gresle, que ie retiens [enclose] pour le temps de l'aduersité, & pour le iour du choc & de la bataille? Par quelle voye est diuisée la lumiere, & est le vent d'Orient espars sus la terre? Qui est celuy qui a diuisé le decours pour la pluye, & la voye pour l'esclair dés tonnoirres? pour faire plouuoir sur la terre en laquelle n'y a personne, & sur le desert auquel n'y a nul homme, pour remplir le lieu sauuage & hydeux, et pour faire produyre le getton d'herbe.

D Qui est le pere de la pluye? ou, qui a engendré lés gouttes de la rosée? Du ventre duquel est sortie la glace? &, qui est celuy qui a engendré la bruyne du ciel? Lés eaues se cachent comme la pierre, & la face de l'abysme se retirent. Pourroys-tu conioindre lés *liens dés Pleiades, & deslier la vertu attirante d'Orion? Pourroys-tu faire sortir la [constellation] de Mazaroth en leurs temps, conduirois tu aussi Arcturus auec sés *filz? Congnoys-tu l'ordre du ciel, & pourroys-tu mettre la domination d'iceluy en la terre? Esleuerois-tu ta voix vers la nuée, & l'abondance dés eaues te couuriront elles? Enuoyerois-tu lés esclairs, affin qu'ilz voisent, & te dient nous voicy? Qui a mis la sapiēce és reins [de l'homme?] ou, qui a donné au cœur intelligence? Qui pourroit nombrer lés nuées par sapience? &, qui feroit reposer lés *barilz du ciel? quand se vient à endurcir la poudre comme la fonte, & que lés lieux gleireux s'entretienent. Chasseras tu la proye pour le lyon, & rempliras tu *l'assemblée dés leonceaux: quand ilz couchent en leurs repaires, & demeurent en cachettes pour faire le guet? Qui appareille au corbeau sa proye, quand sés petis cryent vers Dieu, lesquelz sont errans par faulte de mangeaille?

*ou, plaisantes influences.

*ou, fruict delicieux.

*lés nuées

*ou, lés ames.

CHAP. XXXIX.

A As-tu congneu le temps que lés chamois font leurs petis? As-tu prins garde aussi à celuy qui faict faonner lés biches? Pourroys-tu nombrer lés moys quand elles sont pleines? congnois-tu aussi le temps de leur productions? elles se courbent, & font *departir leurs petis, & iettent hors leurs doleurs. Leurs faons s'engraissent, ilz multiplient par le froment, ilz sortent hors, & ne retournent point uers elles.

Qui a lasché l'asne sauuage en liberté, & qui a deslié lés liens de l'asne farouche? La maison duquel ay mis au desert, & sés domicilles és salines. Il se rit *de la multitude de la cité, il n'oyt point le cry de l'exacteur. Il cerche és montaignes pour sa pasture, & cerche aprés toute verdure.

B La *Licorne te voudra elle seruir, ou demourera elle auprés de ta creiche? Pourras-tu lier ladicte Licorne de son lien [pour labourer] és rayes, ou rompra elle lés mottes de la terre dés vallées aprés toy? Te fieras-tu en elle pourtant que sa force est grande, & luy commettras ton trauail? Croiras-tu à elle, qu'elle rende ta semence, & que'lle rassemble en ta grange? As-[tu donné] lés plaisantes aesles aux *paons? ou lés pennes & plumage à la cicongne? qui delaisse sés œufz sur la terre, & lés faict eschauffer sur la poudre. Et oublie que le pied marchera dessus, ou que la beste du champ lés pressera.

C Elle se monstre cruelle vers sés petis comme s'ilz n'estoient pas siens, & comme si son trauail estoit vain, sans en auoir crainte. Car Dieu la priuée de sapience, & ne luy a pas departy intelligence. Quand il est temps elle se leue en hault, & se moque du cheual & de son cheuaucheur. Donneras-tu force au cheual? ou enuironneras-tu son col de hennissement? L'espouanteras-tu comme la sauterelle? Le son de sés narines est vn espouantement, il fouist en la vallée, il s'esiouyst de la force & sort au deuant dés armures, il se rit de la paour, & ne craint point, & ne se retourne point arriere de l'espée:

D Encore que contre iceluy sonne la trousse, le fer de la lance, & de la hache. Il deuore la terre par ferueur, & par fremissement, & ne se fie que au son de la trompette. Entre lés trompettes il dict: ha, ha. Il sent la bataille de loing, & le tumulte dés prin-

*ou, deliurét: assauoir, par grāde peine. psal. 29.

*ou, du trouble.

*aucūs, rinoceros.

*aucūs au struche q s'esiouyst de sés aesles.

tes, & le cry. L'espreuier volera-il par ton intelligence, en estendant sés aesles vers le Midy? L'aigle s'esleuera elle par ton commandement & mettra el le hault son nid? Elle demeure entre lés pierres, & faict son logis sur la breche du rocher & sur lés tours. Elle espie d'illec la viande, et sés yeux regardent au loing. Sés petis engloutissent le sang, & est la ou sont lés corps mors.

CHAP. XL.

A ET le Seigneur respondit à Iob, disant: Celuy qui estriue auec le Toutpuissant se destournera-il? cil qui reprend Dieu, qu'il responde. Et Iob respondit au Seigneur, & dist: Voicy, ie suis de vile condition que te respondray-ie? ie metz ma main sur ma bouche: I'ay parlé vne foys, & ne respondray point: voire deux, mais ie ne proceder ay point plus auant. Et le Seigneur respondit à Iob de l'obscurité, disant: *Ceings maintenant tés reins comme homme, ie t'interrogueray, & me le feras sauoir.* Assauoir-mon *si tu* rompras mon iugement, & me condemneras-tu, affin que tu sois *iustifié*? Ou si tu as bras comme Dieu, & si tu bruys de ta voix comme

B luy? Aorne toy maintenant de magnificence & excellence, vestz toy de louenge & de gloire. Espars l'ire de ta fureur, regarde tout orgueilleux, & l'abaisse. Regarde tout arrogant, & le fais humilier, & confondz lés meschans en leur lieu. Absconse lés ensemble en la poudre, & lie leur face en lieu caché. Et ie *te* confesseray, que ta dextre *te* pourra sauuer.

Voicy maintenant Behemoth que i'ay faict auec toy, il mange l'herbage comme le boeuf. Voicy maintenant *sa force* est en sés reins, & sa *vertu* est au nombril de son ventre. Il faict feste de sa queuë laquelle est comme vn cedre, & lés nerfz de sés genitoires sont °entrelassez. Sés os sont fors comme aerain, & lés menus os sont comme barreaux de fer.

C *Cestuy* est le °commencement dés voyes de *Dieu*. Qui la faict & [luy] applique son °glaiue. Certes lés montaignes luy apportent fruict, & toutes lés bestes du champ se iouent là. Il gist soubz l'vmbrage, au secret du rouseau & dés lieux moistes. Lés [arbres] vmbrageux le couurent de leur vmbre, lés saulx du fleuue l'enuironnent. Voicy, il faict effort au fleuue & *ne* s'estone point, & se confie que le Iordan coulera par sa gueulle. On le prendra par sés yeux, & percera-on sés narines [le tirãt] par laqz.

°ou, retortillez.
°ou, chef: assauoir désautres bestes.
°assauoir, pour le tuer.

D Tireras-tu Leuiathan par l'haim, & lieras-tu aussi sa langue d'vne corde? Mettras-tu l'haim en sés narines? ou perceras-tu sés machoires d'vne espine? Multipliera-il vers toy sés prieres? ou parlera il à toy choses doulces? Fera-il alliance auec toy, & le prendras tu pour seruiteur à tousioursmais? T'esbattras-tu auec luy comme auec l'oysellet, ou le lieras-tu pour tés iuuencelles? Lés compaignons banqueteront ilz de luy? Et lés marchãs le diuiseront ilz entre eux? Rempliras-tu de sa peau lés engins, & de sa teste la nace dés poissonniers? Metz ta main sus luy, il te souuienne de la bataille, & tu ne proceder as point. Voicy, l'esperance d'iceluy est frustrée, & ne se retirera il point de son regard?

CHAP. XLI.

A IL n'y a nul si cruel °qui l'ose resueiller. Qui est donc celuy qui consistera deuant moy? *Qui* est celuy qui *viendra* deuant moy, & ie luy satisferay? *tout ce qui est soubz* le ciel est *mien*. Ie ne me tairay *de la force* de sés membres, ne de toute sa puissance, ne *de la* grace de sa disposition. Qui descouurira le deuant de son vestement, & qui *viendra* [à luy] *auec sa double bride*? Qui ouurira *lés* portes de sa face, & *le tour* de sés dentz tant terribles? Sés escailles sont comme *fortz* escussons fermez de seau emprins: l'vne

°ou, fort.
Iere. 50.g

B est appliquée à l'autre, tellement que le vent n'entre point parmy icelles. Elles sont conioinctes l'vne à l'autre, elles s'entretiennent, & ne se separent point. Son esternuement est comme splendeur de lumiere, & sés yeux sont comme la lueur du matin. De sa bouche procedent lampes, & tressaillent estincelles de feu: & fumée sort de sés narines, comme d'vn pot *bouillant ou chaudiere*. Son haleine *faict* ardoir lés charbons, & flamme sort

C de sa bouche. Force demeure en son col, & de deuant sa face est °reiette labeur. Lés parties de sa chair sont conioinctes, vne chascune est masiue en luy, sans qu'il se bouge. Son cœur est masif comme la pierre, & dur comme la meulle de dessoubz. Lés fors tremblent quand *elle* s'esleue, & pour la crainte *ilz* se souilleront. Quand le glaiue le touchera *il* n'arrestera point, ne la lance, ne le traict, ne le haubergeon. Car il repute le fer comme paille, & l'aerain comme boys pourry. L'archier ne le pourra dechasser, lés pierres de sa fonde luy sont tournées en chaul

°c'est, rien ne luy est penible.

D me. Lés dardz luy sont autant estimez

comme

comme le chaulme, & se moque du bransle de la picque. Soubz luy sont testz agutz, & estend ce qui est pointu sur la boue. Il faict bouillir le profond, comme vne chaudiere: & met la mer comme vn mortier. Il faict reluyre le sentier aprés soy, & repute l'abysme comme chose vieille. Telle puissance que la sienne n'est point sur la terre, & est faict pour ne rien craindre. Il voit toute haulte chose, cestuy est le Roy sus lés filz d'orgueil.

CHAP. XLII.

A ADonc Iob respondit au Seigneur, & dist: Ie say que tu peux toutes choses, & que nulle pensée n'est celée de toy. Qui est celuy qui cele le conseil sans science? Pourtant ay-ie ce declairé, & n'ay point entendu lés choses merueilleuses qui sont par dessus moy, lesquelles ie ne congnoy point. Escoute ie te prie, & ie parleray, ie t'interrogueray & tu me le notifieras. Ie t'ay ouy par l'ouye de mon aureille, mais maintenant mon œil te voit. Pourtant ay en horreur, [ce que i'ay dict] &
B me repens en pouldre & cendre. Or aprés que le Seigneur eut parlé cés choses à Iob, il dist à Eliphaz Themanite: Ma fureur est courroucée contre toy & contre tés deux amys: pource que vous n'auez point parlé droictement de moy comme Iob mon seruiteur. Parquoy maintenant prenez pour vous sept boueaux, & sept moutons, & vous en allez à mon seruiteur Iob, et offrez (pour vous) holocauste. Et Iob mon seruiteur priera pour vous. Car [a] ie receuray sa face, affin que la follie ne vous soit imputée: car vous n'auez point parlé droictement de moy comme Iob mon seruiteur. Lors Eliphaz Thema-
C nite & Baldad Suhite & Lophar Naamathite s'en allerent, & feirent ainsi que le Seigneur leur auoit dict: & le Seigneur receut la face de Iob. Aussi le Seigneur s'est [b] converty à la repentance de Iob, quand il prioit pour sés amys. Et le Seigneur adiousta le double à toutes lés choses qui auoient esté à Iob. Aussi vindrent à luy tous sés freres, & toutes sés sœurs, & tous ceux qui parauant l'auoient congneu: & mangerent auec luy le pain en sa maison: & eurent compassion de luy, & le consolerent sus tout le mal que le Seigneur auoit faict venir sus luy. Et vn chascun d'eux luy donna vne piece d'argent, & vn chascun vne aureillette d'or. Et le
D Seigneur beneict lés derniers [iours] de Iob, plus que lés premiers. Et eut quatorze mille brebis, & six mille chameaux, & mille couples de bœufz, & mille asnesses. Il eut aussi sept filz, & troys filles. Et appella le nom de l'vne Iemima, & le nom de l'autre Cassia, & le nom de la troysiesme Cherenhapuc. Et ne furent trouuées nulles si belles femmes que lés filles de Iob en toute la terre: & leur donna leur pere heritage entre leurs freres. Et vesquit Iob aprés ce, cent & quarante ans, & veit sés filz, & lés filz de sés enfans, en la quarte generation. Ainsi Iob mourut ancien & plein de iours.

[a] c'est, l'exauceray.

[b] por, reuoquer Iob de captiuité.

Fin du liure de Iob.

LES PSALMES DE DAVID.

PSAL. I.

A Bienheureux est l'homme, qui n'a point cheminé au cõseil dés meschans, & ne s'est point arresté en la voye dés pecheurs, & ne s'est point assis au banc dés moqueurs.

Mais son affection est en la Loy du Seigneur: & en la Loy d'iceluy pensera nuict & iour.

Iere.17.b *Et il sera cõme l'arbre planté auprés
B dés ruisseaux dés eaues, qui donnera son fruict en sa saison, & son fueillage ne decherra *point*: & tout ce qu'il sera, prosperera.

Lés meschans ne [sont] pas ainsi, mais [ilz sont] comme la paille que le vent poulse.

C Pource ne sub*sisteront point lés meschans en iugement, ne lés pecheurs* en la congregation dés iustes.

Car le Seigneur congnoit la* voye dés iustes: mais la voye dés meschans perira.

* meurs, cõdition, estat.

PSAL. II.

A Pourquoy ont esté esmeuz lés gens, & pourquoy ont pensé lés peuples chose vaine?

Actes 4.e

Pourquoy se presenteront lés Roys de la *terre*, & consulteront ensemble lés princes cõtre le Seigneur, & cõtre son Christ?

Rompons [disent * ilz] leurs liens, et reiettons de nous leur ioug.

* assauoir, lés ennemys.

Le Seigneur qui habite *és cieux* se rira & moquera d'eux.

B Lors il parlera à eux en son ire, & lés troublera par sa fureur.

I'ay constitué *mon* Roy sus Zion ma saincte montaigne.

Ie racompteray *l'ordonnance*, [que] le
Act.13.e. Seigneur m'a dict: *tu és *mon filz*, ie t'ay
Ebr.1.b. auiourdhuy engendré.

C Demande moy, & ie te donneray pour ton heritage lés gens, & pour ta possession lés *fins* de la terre.

Tu lés desrõpras par vne verge de fer, & lés briseras cõe le vaisseau d'vn potier.

Parquoy entendez maintenant vous Roys, soyez instruictz vous qui iugez la terre.

Seruez au Seigneur en crainte, & vous
D esiouyssez auec tremblement.

Baisez le filz affin qu'il ne se courrouce, & q̃ vous ne perissiez de la voye: Car encore q̃ son ire s'embrase vn bien peu: bienheureux sont tous ceux qui ont esperance en luy.

PSAL. III.

*Psalme de Dauid, quand il s'enfuit de deuant Absalom son filz.

2.Samuel 15.d.

Seigneur combien sont multipliez A
més aduersaires! q̃ plusieurs s'esleuent contre moy!

Plusieurs dient de mon ame, il n'y a point de salut pour luy en Dieu. Séla.

Mais toy Seigneur tu és le bouclier entour moy, ma gloire, & celuy qui esleue mon chef.

I'ay cryé de ma voix au Seigneur, & B
il m'a respondu de sa saincte montaigne. Séla.

Ie me suis couché & endormy, & me suis resueillé: car *le Seigñr* m'entretenoit.

Parquoy ie n'eusse *craint* dix milles peuples, qui se fussent mis contre moy à lenuiron.

Seigñr leue toy, mon Dieu saune moy: *car tu as frappé en la iouë* tous més ennemis, & *as rõpu lés dẽtz dés meschans*.

Salut est du Seigneur: ta benediction est sus ton peuple. Séla.

PSAL. IIII.

Au principal Chantre par Neginoth, Psalme de Dauid.

O Dieu de ma *iustice*, quand ie crye A
respondz moy, quand [i'ay esté] en destroict tu m'as *mis* au large, aye mercy de moy, & exauce mõ oraisõ.

Filz dés hommes, iusque à quãd [sera] ma gloire en infamie, iusque à quand aymerez vous vanité, & cercherez mensonge? Séla.

Or sachez que le Seigneur a choysi pour soy le gracieux: le Seigneur [me] exaucera, quand ie l'inuoqueray.

*Tremblez & ne pechez point: medi- Ephe.4.
tez en voz cœurs sur voz couches, & vous tenez quoy. Séla.

Sacrifiez sacrifice de iustice, & ayez B
espoir au Seigneur.

Plusieurs disent: Qui nous fera veoir le bien? Seigneur leue sus nous la clairté de ta face.

Tu as donné lyesse en mon cœur, quãd en la saison leur grain, & leur moust ont esté multipliez.

Ie me coucheray en paix, & ensemble auec eux dormiray: car Seigneur toy seul me feras habiter seurement.

PSAL. V.

Au principal Chantre par Nehiloth, Psalme de Dauid.

Seigneur

A Seigneur preste l'aureille à més parolles, entendz à ma meditation.

Entẽds à la voix de mon cry mõ Roy & mon Dieu car ie te suppliray.

Seigneur tu exauceras ma voix au matin: car du matin ie me prepareray *vers toy, & regarderay.

*vers toy attendant ayde.

Car tu n'és pas vn Dieu qui veuille
B meschanceté, le mauuais ne habite point auec toy.

Lés folz n'assisteront pas deuant tés yeux: tu as hay tous ceux q font iniquité.

Tu destruiras ceux qui parlent mensonge: le Seigneur a en horreur l'homme meurtrier & trompeur.

Mais moy pour l'abõdãce de ta beni
C gnité ie viẽdray en ta maison, i'adoreray en ton sainct tẽple, en la crainte de toy.

Seigneur conduis moy en ta iustice, à cause de més ennemis, & dresse ta voye deuant moy.

Sou.14.b Ro.3.b. *Car il n'y a point de droicture en leur bouche, le dedans d'eux est malice, leur gosier est comme vn sepulchre ouuert, ilz flattent de leur langue.

D Sire Dieu destruis-lés, qu'ilz tombent de leurs conseilz: repoulse lés pour la multitude de leurs meschancetez: car ilz sont rebelles contre toy.

Et tous ceux qui se confient en toy, s'esiouyront, & se recréeront eternellement, toy lés deffendras: & ceux qui ayment ton nom, en toy.

Car Seigneur tu beniras le iuste, tu le couronneras de bonne volunté, comme d'vn pauois.

PSAL. VI.

Au principal Chantre par *Neginoth* sur *Seminith, Psalme de Dauid.

Seigneur ne me reprẽs point en ton ire, & ne me chastie point en ta fureur.

*c'est, octaue, ou instrumẽt de musique à huict cordes.

Seigneur aye mercy de moy: car ie suis malade: guary moy Seigneur, car més os sont troublez.

Et est mon ame grandement troublée: mais toy Seigneur, iusque à quand?

B Seigneur retourne toy, deliure mon ame, & me sauue par ta grace.

Car nulle mention de toy est faicte entre lés mortz: qui est celuy qui te louera au sepulchre?

I'ay trauaillé en mon gemissemẽt, i'ay faict nager ma couche par chascune nuict, & mouillé mon lict de més larmes.

Mon œil est par mon marrissemẽt obscurcy, & est enuieilly entre tous més ennemis.

Mat.7.d *Retirez vous de moy vous tous qui faictes iniquité: car le Seigneur a ouy la voix de més pleurs.

Le Seigneur a ouy ma priere, le Seigñr a receu mon oraison.

Tous més ennemis seront honteux, & troublez grandement, ilz se retireront, & seront confuz en vn moment.

PSAL. VII.

Sigaion de Dauid, qu'il chante au Seigneur pour lés parolles de Chus filz de Iemini.

*c'est, ignorãce, faulte: aucuns, vn chant, ou instrumẽt de musicq. *chus: c'est selon lés Ebrieux Saul.

Seigneur mon Dieu i'ay eu cõfiance en toy, sauue moy, & me deliure de tous ceux qui me poursuyuẽt.

Que par auenture cestuy ne rauisse mon ame, cõme vn lyon, en la deschirant, & n'y ait qui la deliure.

Seigneur mon Dieu, si i'ay faict ceste chose, s'il y a iniquité en més mains.

Si i'ay rendu mal à celuy qui estoit en paix auec moy: *qui ay laissé aller més ennemis pour neant.

*ou, i'ay trauaillé més ennemis sans cause.

Que l'ennemy poursuyue mon ame, et l'atteinde: & foulle ma vie en terre, & q̃l colloque ma gloire en la poudre. Séla. B

Dresse toy Seigneur en ta fureur, esleue toy pour l'indignation de més aduersaires, & leue toy pour moy, au iugement que tu as commandé.

Car la congregation dés peuples t'enuirõnera, & pour icelle retourne en hault.

Le Seigneur iugera lés peuples: Seigneur iuge moy selon ma iustice, & selon mon innocence [qui est] en moy.

Que la malice dés meschans cesse, & q̃ tu affermisse le iuste: car Dieu qui est iuste C
*esprouue lés cœurs & lés reins. 1.Chron. 28.b. Iere.11.d 17.b.

Mon bouclier est en Dieu, lequel sauue ceux qui sont droictz de cœur.

Dieu est iuste iuge, & Dieu menace par chascun iour.

Que si cestuy ne se retourne, il aguise son glaiue, il estend son arc, & le prepare.

Et il s'appreste dés instrumẽs de mort, et forge sés flesches cõtre lés persecuteurs. D

Voicy, il trauaille pour enfanter iniquité, il a conceu affliction, & enfantera mensonge.

*Il a fouy vn puitz, & la caué: mais il cherra en la fosse qu'il a faicte. Sus 9.d.

Son labeur retournera sus son chef, & son outrage descendra sur sa teste.

Ie loueray le Seigneur selõ sa iustice, et chãteray au nom du Seigneur souuerain.

PSAL. VIII.

Au principal Chantre sus Githith, Psalme de Dauid.

O Eternel nostre Seigneur, q̃ tõ nom A est magnifique par toute la terre vniuerselle, q as mis ta louẽge sus

lés cieux.

De la bouche dés enfans & allaictans tu as confirmé la force, à cause de tés aduersaires: affin de faire cesser l'ennemy & le persecuteur.

Quand ie verray tés cieux, qui sont l'œuure de tés doigtz: la lune & lés estoilles que tu as disposé.

Iob 7.d. *Qu'est-ce de l'homme, que tu as souuenance de luy? qu'est-ce du filz de l'homme, que tu le visite?

B

Ebr.2.b. *Tu l'as aussi faict vn petit moindre que lés Anges, & l'as couronné de gloire & d'honneur.

Tu l'as constitué dominateur sus lés 1.Co.15.d oeuures de tés mains*, tu as mis toutes choses soubz sés piedz.

Lés ouailles & lés bœufz vniuersellement, & aussi lés bestes dés champs.

Lés oyseaux du ciel, & lés poissons de la mer, & ce qui passe par lés sentiers de la mer.

O Eternel nostre Seigneur q̃ ton nom est manifique en toute la terre.

PSAL. IX.

Au principal [a]Chantre sus Almuth [b]Laben, Psalme de Dauid.

[a] ou, de la mort. [b] ou, A ben.

IJ loueray de tout mon cœur le Seigneur, ie racompteray toutes lés merueilles.

Ie me resiouiray, & m'esgaieray en toy, ie chanteray ton nom ô Souuerain.

En tant que més ennemis sont retournez en arriere, ilz tomberont & periront deuant ta face.

Car [c]tu as faict mon iugement, & ma cause: tu t'és assis au siege, comme vn iuste iuge.

[c] tu as iugé pour moy, contre més ennemis.

Tu as reprimé lés gentz, tu as destruict le meschant, tu as aboly leur nom à tousiourſmais.

B

O ennemy, lés desertz[d] ont prins fin à iamais: & lés citez que tu as destruict & la memoire d'eux est perie auec elles.

[d] ou, glaiues.

Et le Seigneur sera assis eternellemẽt, il a preparé son thrõne pour iuger.

Car iceluy iugera le mõde par iustice, & iugera lés peuples en equité.

Et le Seigneur sera la deffense du paoure, & l'appuy en temps de tribulation.

C

Aussi ceux q cõgnoissent ton nom auront esperance en toy: car ô Seigneur, tu n'as pas abãdonné ceux qui te cerchent.

Chãtez au Seigñr q habite en Zion, & annõcez sés oeuures entre lés peuples.

Car quãd il reqert le sang, il a memoire d'eux et n'oublie poĩt le cry dés affligez.

Seigneur aye mercy de moy, regarde mon affliction que i'ay [de ceux] qui me hayẽt tu me releue dés portes de [e]la mort.

[e] toy qui

A celle fin que ie racompte toute ta louenge és portes de la fille de Zion: ie m'esiouiray en ton salut.

as de coustume, me retirer de mort presente.

Lés gẽtz sont plõgez en la fosse qu'ilz ont faicte, leurs piedz ont esté prins par la retz qu'ilz ont caché.

D

Le Seigneur est cõgneu, de ce qu'il faict iugemẽt: le meschãt est enlacé en l'œuure de sés mains. [f]Higaion Séla.

[f] ou, meditatiõ, ou, louenge.

Lés meschans tourneront en enfer, & toutes lés gentz lesquelles oublient Dieu: mais le paoure ne sera pas oublié eternellement, & l'esperance dés affligez ne perira iamais.

Seigneur leue toy, affin que l'homme ne s'efforce: que lés gentz soient iugez deuant toy.

Seigneur metz leur vne frayeur, affin que lés gentz congnoissent qu'ilz sont mortelz. Séla.

Icy commence le dixiesme Psalme selon lés Hebrieux.

PSAL. X. 9

A

POurquoy Seigneur demoure-tu tant loing, pourquoy te cache-tu au temps de tribulation?

Lés meschans poursuyuent par orgueil le paoure: qu'ilz soient prins par leurs finesses qu'ilz ont pensé.

Car le meschant se glorifie du desir de son ame, & beneict l'inique, lequel blaspheme le Seigneur.

Le meschant par l'outrecuydance de sa face ne cerche point [Dieu:] mais toutes sés pensées sont, ql n'est point de Dieu.

B

Sés voyes [g]prospereront en tout tẽps: tés iugemens sont ostez de sa presence, il souffle tous sés ennemis.

[g] sont molestes.

Il a dict en son cœur: ie ne bougeray de generation en generation [ie seray] sans aucun mal.

Sou.13.b *La bouche d'iceluy est pleine de maledictiõ, & de trõperie, et de fraude: soubz sa langue est felonnie & vanité.

Il sied en embusches dés villages, il occit l'innocent és lieux cachez, lés yeux d'iceluy regardent le desolé.

Il espie secrettemẽt cõe le lyon en sa cauerne, il guette pour attrapper le paoure, il rauit le paoure quãd il l'a tiré en sa retz.

C

Il se monstre affligé & humble, & faict tomber par sa violence lés miserables.

Il dict en son cœur: Dieu l'a oublié, il a caché sa face, affin q̃ iamais ne le regarde.

Donc Seigneur Dieu dresse toy, et hausse ta main, & n'oublie point ceux qui sont affligez.

Pourquoy le meschant prouoque-il Dieu? car il dict en son cœur, que tu n'en feras point d'inquisition.

D

Mais tu le veois bien: car tu considere la fascherie & indignation, affin de le mettre en ta main:le paouure s'est delaissé à toy & as esté adiuteur de l'orphelin.

Casse le bras du meschant & du mauuais, fais inquisition de sa meschanceté, [qu'il a dict que] tu ne trouueras point.

Le Seigneur est Roy eternellement:lés gentz perissent de la terre d'iceluy.

Seigneur,tu as exaulcé le desir dés humbles:tu "prepare leur coeur, ton aureille escoute.

"Pour te prier:et tu lés exauce.

Affin que tu venge l'ophelin & l'oppressé, & que l'homme qui est de terre ne s'enorgueillisse plus.

PSAL. XI. 10

Pour le Chantre,de Dauid.

A I'Ay mis ma fiance au Seigneur:comment dictes vous à mon ame:" passe outre de "vostre montaigne, comme vn oyseau?

"Subit legeremẽt.
"ou,en vostre.

Car voicy lés meschans ont tẽdu l'arc, ilz ont appareillé leurs flesches sur la corde pour tirer en lieu obscur, contre ceux qui sont droictz de coeur.

Car quand lés fondemens seront de-
B struictz,que fera le iuste?

Le Seigneur est en son sainct palais, le Seigneur a son thronne és cieux,lés yeux d'iceluy contemplent, & sés paupieres esprouuent lés filz dés hommes.

Le Seigneur esprouue le iuste: mais son ame hayt le meschant, & celuy qui ayme extorsion.

Il plouuera sur lés meschans" charbõs, feu,soulfre,& vent tempesteux [qui est]la portion de leur breuuage.

"ou, laqz.

Car le Seigneur est iuste,il ayme iustice, la face duquel regarde celuy qui est droicturier.

PSAL. XII. 11

Au Chantre sus Seminith,
Psalme de Dauid.

A S Eigneur saue moy: car le sainct est failly, car lés fideles sont defaillys d'entre lés filz dés hommes.

Ilz parlent mensonges vn chascun à son prochain leur parolle est doulce,mais ilz parlent auec double coeur.

Que le Seigneur decoppe toutes leures qui flattent, & la langue qui parle choses haultaines.

B Lesquelz disent: Nous surmonterons par noz langues " noz leures sont auec nous:qui est Seigneur sus nous?

"Nous auons langueà plaisir, pour attirer le monde.

Pour la desolation dés affligez, & pour le gemissement dés paoures, ie me leueray maintenant(dit le Seigneur) ie mettray en lieu seur,[celuy que le meschant] veult prendre au laqz.

Lés dictz du Seigneur, sont dictz netz comme l'argent affiné au fourneau de terre,qui est espuré"par sept foys.

"c'est, souuẽtesfois.

Toy Seigneur garde lés, & nous preserue de ceste generation eternellement.

Car lés meschans " cheminent à lenuiron,quand lés plus viles sont exaltez entre lés filz dés hommes.

"cerchant occasion de nuyre aux bõs.

PSAL. XIII. 12

Pour le Chantre, Psalme de Dauid.

S Eigneur, iusque à quand m'oubliras-tu?tousiours? iusque à quand cacheras-tu ta face de moy? A

Iusque à quand" mettray-ie conseil en mon ame, & angoisse en mon coeur, par iour?iusque à quand s'esleuera mon ennemy contre moy?

"c'est,prẽdray ie de liberatiõ.

O Seigneur mon Dieu regarde, & me respondz, illumine més yeux de paour q̃ ie ne m'endorme en la mort. B

A celle fin que mon ennemy ne die, ie l'ay vaincu: & que més aduersaires ne se resiouyssent,si ie venoye à tomber.

Mais moy, i'ay eu confiance en ta benignité, mon coeur s'esiouyra en ton salut: & chanteray au Seigneur, quand il me l'aura contribué.

PSAL. XIIII. 13

Au Chantre,de Dauid.

L E fol à dict en son coeur, il n'est point de Dieu:ilz ont corrompu et "faict oeuure abominable: il ny a nul qui faice bien. A

"soubz.52

*Le Seigneur a contemplé du ciel sus lés enfans dés hommes,pour veoir s'il ya aucun qui entende à cercher Dieu.

*Ilz ont tous decliné,& sont ensemble faictz abominables: il n'est nul qui faice bien,il n'en y a aussi pas vn. Rom.3.b B

Tous ceux qui font iniquité ne l'ont ilz pas congneu? lesquelz mangent mon peuple comme s'ilz mangeoient du pain, & n'inuoquent point le Seigneur.

Ilz trembleront là de paour,car Dieu est en la saincte generation.

Vous auez confondu le cõseil du paoure:mais le Seigneur est l'esperãce d'iceluy. C

"Qui sera celuy qui donnera de Zion salut à Israël?quand le Seigneur ramenera son peuple captif,Iacob se resiouyra,et Israël aura liesse.

"ou,A ma volunté q̃ vint.

PSAL. XV. 14

S Eigneur qui conuersera en ton pauillon? qui habitera en ta saincte montaigne? A

Celuy qui chemine en simplicité, &

faict ce qui est iuste, & parle verité en son coeur.
Lequel ne raporte point de sa langue, & ne faict point mal à son compaignon, & ne souffre point que diffame soit faict à son prochain.
Enuers lequel l'abominable n'est rien estimé, mais prise ceux qui craingnent Dieu: il iure combien que soit à son dommage, toutesfois il ne change point ꝓpos.
Qui ne baille point son argēt à vsure, et ne prent aucū dō sus l'innocēt. Celuy qui faict cés choses ne bougera eternellement.

PSAL. XVI. 15

*Michtam de Dauid.

*c'est, noblesse, ou liure de la gendarmerie. Aucūs certain tō de chāsō, ou instrumēt de musique.

O Mon ame] dis à l'Eternel: tu és mon Seigneur, mon bien ne te reuient à rien.
Aux sainctz qui sont en la terre, et aux notables personnages est tout mō plaisir.
Lés angoisses dés autres seront multipliées, lesquelz se sont hastez d'aller aprés vn autre [Dieu:] ie ne sacrifieray point leurs sacrifices qui se font par sang, & ne " prendray point leurs noms par més leures.

"C'est, ie ne feray point mētion.

Le Seigneur est la part de mon heritage, & de mon hanap: tu tiens ferme mon sort.
Lés cordeaux me sōt escheuz en lieux plaisans, aussi vn excellent heritage m'est [aduenu.]
Ie beneiray le Seigneur lequel me donne conseil, & aussi més reins me chastient
B durant lés nuictz.
Actes. 2 d * Ie metz tousiours le Seigneur au deuant de moy: car puis qu'il est à ma dextre, ie ne bougeray point.
Partant mon coeur s'est esiouy, & ma langue en a eu liesse, aussi ma chair en a habité seurement.
Car tu ne delaisseras point mon ame au sepulchre, & ne permettras point à ton debonnaire" veoir la corruption.

"ou, à ton sainct Actes 2.

Tu me donneras à congnoistre le sentier de vie: l'abondance de ioye est vers ta face, & plaisance est en ta dextre eternellement.

PSAL. XVII. 16

Oraison de Dauid.

A S Eigneur escoute ma iustice, entendz mon cry: preste l'aureille à mon oraison [que ie fay] sans leures fraudulentes.
Que mon iugement sorte de ta presence, que tés yeux voyent l'equité.
Et prouue mon coeur, & le visite de nuict: essaye-moy, & tu n'y trouueras rien: ma pēsée ne passera pas ma bouche.
Ie me garde par ta parolle dés faictz dés hommes, & dés sentiers dés peruers.
Soubstiens més pas en tés sentiers, affin que lés plantes [de més piedz] ne glissent. B
O Dieu ie t'inuoque, pourtant que tu me respōdz: tendz ton aureille vers moy, & escoute ma parolle.
Fais ta bonté admirable, toy qui par ta main contregarde dés resistans, ceux qui [en toy] se confient.
Garde moy cōme la prunelle de l'oeil, C
cache moy en l'ombre de tés aisles.
A cause dés meschans qui me destruisent, & de més ennemys qui m'enuironnēt pour [m'oster] la vie.
Ilz sont serrez de graisse, & de leur bouche parlent orgueilleusement.
Ilz nous enuironnent maintenant en noz voyes, ilz disposent leurs yeux" pour lés tourner en terre.

"assauoir, pour surprendre.

Cestuy est semblable au Lion, lequel desire de rauir: & comme le leonceau, qui habite és lieux secretz. D
Leue-toy Seigneur, auance-toy deuāt luy, & l'accable: si deliure mon ame du meschant, [qui est] ton glaiue".
Et dés hommes [qui sont] ta main Seigneur, dés hommes qui sont du monde, desquelz la part est en la vie, affin que tu remplisse leur ventre de ton thresor, & que leurs enfans ayent assez, & qu'ilz delaissent leur residu à leurs petis enfans.

"par lequel tu punis lés hōmes cōme par vn glaiue.

Mais moy ie verray ta face en iustice, ie seray rassasié quand ie seray esueillé par la semblance de toy.

PSAL. XVIII. 17

Au principal Chantre de Dauid seruiteur du Seigneur, lequel dist au Seigneur lés parolles de ce cantique, au iour, auquel le Seigneur le deliura de la main de tous sés ennemys, & de la main de Saul, & dist.

2. Samu. 22. 2.

S Eigneur, qui és ma force, ie t'aymeray. A
Le Seigneur est ma Roche & bastillon, & mon liberateur, * mon Dieu, ma fortresse, i'me cōfieray en luy: il est mon bouclier, & la corne de mon salut, & mon refuge. Ebr. 2. c.
I'inuoqueray le SEIGNEVR en le louant, & seray sauué de més ennemys.
Lés liens de mort m'ont enuironné, & lés fleuues du peruers m'ont espouanté.
Lés liēs du sepulchre sont entour moy, & lés laqz de mort m'ont preuenu.

Mais ie inuoquoye le Seigneur en ma tribulation,& crioye vers mon Dieu,leq̃l ouyt de son palays ma voix,& mon cry entra iusque à sés aureilles.

Et la terre s'esmouuoit et croloit,aussi le fondemẽt dés mõtaignes trẽbloit et brã loit,pource qu'il estoit courroucé.

La fumée montoit de sés narines, & le feu de sa bouche consommoit, lés charbons estoient embrasez de luy.

Il enclina lés cieux & descendit,et obscurité estoit soubz sés piedz.

Et estoit mõté sur le Cherubin & voloit,il voloit sus lés aisles dés ventz.

Il mettoit lés tenebres pour sa couuerture,& enuiron soy son tabernacle, assauoir,obscurité d'eaue,& nuées espesses.

Pour la splendeur de sa presence lés
B nuées passoient, la gresle, & lés charbons de feu.

Lors le Seigneur tonnoit dés cieux,le Tressouuerain faisoit retentir savoix auec gresle,& dardz de feu.

Il iettoit sés flesches, & dispersoit icelles:il faisoit plusieurs esclairs, & estourdissoit iceux.

Lés flotz dés eaues apparoissoient, & lés fondemens du monde estoient descouuers, par ta menace Seigneur, & par le soufflement de l'esprit de ton ire.

Il enuoyoit du treshault lieu,il me prenoit,& me tiroit de plusieurs eaues.

Il me deliuroit de mon puissant ennemy,& de ceux qui me hayssoient, car ilz estoient plus fortz que moy.

Ilz me p̃uenoient au iour de mon affliction:mais le Seigneur fut mon appuy.

Et m'a mené en lieu large,& m'a deliuré,pource qu'il m'a aymé.

Le Seigneur m'a retribué selon ma iustice: & m'a rendu selon la pureté de més mains.

Car i'ay gardé lés voyes du Seigneur,& ne me suis point reuolté de mon Dieu.

Car tous sés droictz sont en ma presence, & n'osteray point de moy sés or-
C donnances.

I'ay esté entier enuers luy, & me suis gardé d'iniquité.

Parquoy le Seigneur m'a rendu selon ma iustice,& selon la pureté de més mains deuant sés yeux.

Tu te monstre bening enuers le bening, & entier enuers l'homme qui est entier.

Tu és pur auec le pur, & auec lés peruers tu fais du peruers.

Car tu as contregardé le peuple affligé,& as humilié lés yeux esleuez.

Car Seigneur tu as faict luyre ma lampe,mon Dieu illuminera més tenebres.

Car par ton moyen ie courray par l'armée, & de par mon Dieu ie saulteray outre la muraille.

C'est Dieu duquel la voye est entiere, la parolle du Seigneur est esprouuée,icelluy est le bouclier à tous ceux qui se confient en luy.

Car qui est Dieu sinon le Seigneur?& qui est fort sinon nostre Dieu?

C'est Dieu qui m'a armé de force, & m'a donné ma voye entiere.

Il a mis més piedz comme ceux dés cerfz, & m'a faict tenir sur lés haultz lieux.

*Il a enseigné més mains à la bataille, 2. Samu.
& l'arc dacier a esté mis en pieces par 22.c.
més bras.

Aussi tu m'as donné l'escusson de ma sauuegarde,& ta dextre m'a soubstenu,& ta benignité m'a donné accroissement.

Tu as soubz moy eslargy més pas,& més talons ne sont point glissez.

I'ay poursuiuy més ennemis,& lés ay attainct,& ne suis point retourné iusque à ce qu'ilz ont esté mis à fin.

Ie lés ay tellement frappé qu'ilz ne se pouuoient releuer, & ont esté ruez ius soubz més piedz.

Tu m'as aussi ceinct de vertu pour la guerre,et as abbatu soubz moy ceux qui me resistoient.

Et as faict pour moy tourner le dos à més ennemys, & ay destruict ceux qui m'auoient en hayne.

Ilz cryoient,mais il n'y auoit nul qui lés sauuast:[ilz cryoiẽt]aprés le Seigñr, mais il ne lés a point exaucez.

Aussi lés ay brisez cõme pouldre [qui D
est iettée]par le vent,& ne lés reputoye non plus que la fange dés rues.

Tu m'as deliuré dés contentions du peuple,tu m'as cõstitué chef dés nations, & le peuple que ie ne congnoissoye point m'a seruy.

Tãtost qu'ilz ont ouy[parler de moy,] ilz m'ont obey:lés estrangers se sont seruilement submis à moy.

Lés estrangers sont cheuz,& ont tremblé en leurs lieux fermez.

Viue le Seigñr,& beneict soit mõ createur:& soit exalté le Dieu de mon salut.

C'est Dieu qui me donne lés vengeances,& reduict lés peuples soubz moy.

Il me deliure de més ennemys,et m'esleue sus ceux qui s'esleuẽt contre moy,il me deliure de l'homme faisant violence.

Pource,te loueray-ie Seigneur, entre lés nations,& chãteray en ton nom.

Qui a magnifié le salut de son Roy,& a faict

a faict benignité à son Oinct Dauid,& à sa semence à tousioursmais.

PSAL. XIX. 18

Au principal dés Chantres, Psalme de Dauid.

A LEs cieux racomptent la gloire de Dieu, & le firmament declaire lés oeuures de sés mains.

Le iour profere la parolle à l'autre iour,& la nuict enseigne science à l'autre nuict.

Il n'y a point de language, ne de paroles : par lesquelz la voix d'iceux ne soit point ouye.

Ro.10.d. *Le son d'iceux est yssu par toute la terre,& leurs propos aux boutz du monde, esquelz il a dressé vne tête pour le soleil.

Et cestuy est comme vn espoux sortāt hors de sa couche, & guay cōme vn geāt pour courir par la voye.

Son departement est d'vn bout dés cieux, & son tour iusque à l'autre bout d'iceux, & n'y a rien qui se puisse cacher de sa chaleur.

La loy du Seigneur est entiere recreāt l'ame:le tesmoingnage du Seigneur est certain donnant sapience aux ignorans.

Lés mandemens du Seigneur sont droictz,resiouyssans le cœur: le commandement du Seigneur est net,illuminant lés yeux.

La reuerence du Seigneur est pure,permanēte à iamais:lés iugemēs du Seigneur sont verité,& sont ensemble iustes.

B Ilz sont plus desirables que or, & que plusieurs gemmes precieuses,& sont plus doulx que miel,& ray de miel.

Aussi ton seruiteur a esté aduisé par iceux , grand loyer est en l'obseruation d'iceux.

Qui est celuy qui pourra entendre lés faultes?exempte moy dés maux secretz.

Retire aussi ton seruiteur de ce qu'il a commis par hardiesse, affin qu'il ne domine point en moy, adonc ie seray entier & exempt de grand forfaict.

Lés parolles de ma bouche soyent selon [ta] volunté : & la meditation de mon coeur soit en ta presence. Seigneur tu és mon createur,& mon redempteur.

PSAL. XX. 19

Au principal Chantre, Psalme de Dauid.

A LE Seigneur te vueille respondre au iour de tribulation : le nom du Dieu de Iacob te deffende.

Qu'il enuoye ayde pour toy de son sainct lieu,& te soubstienne de Zion.

Qu'il ayt memoire de toutes tés offertes,& conuertisse ton holocauste en cendre. Séla.

Qu'il te donne selon ton coeur,& accomplisse tout ton conseil.

Nous nous esiouyrons de ton salut,& dresserons la baniere au nom de nostre Dieu:le Seigneur accomplisse toutes tés requestes. B

I'ay congneu maintenant que le Seigneur a sauué son Oinct:il luy respondra de sés sainctz cieux,par la vertu salutaire de sa dextre.

Lés vnz [se fioiēt] en chariotz,& lés autres en cheuaux: mais nous au nom du Seigneur nostre Dieu auons eu recordation.

Iceux sōt courbez & tresbuchez:mais nous nous sommes releuez & redressez.

Seigneur, "sauue [nous,] que le Roy nous responde, au iour auquel nous crierons. *grec, sauue le roy.

PSAL. XXI. 20

Au principal Chantre, Psalme de Dauid.

SEigneur le Roy s'esiouyra pour ta vertu,& quant grande lyesse aura-il de ton salut. A

Tu luy as donné le desir de son cœur, & n'a pas empesché la prolation de sés leures. Séla.

Car tu l'as preuenu en benedictions de bien,& as mis sur son chef vne couronne de " fin or. *ou,de gemmes.

Il t'a demandé la vie,& tu luy as donné [de viure] long temps & à tousioursmais.

Grande est la gloire d'iceluy par ton salut: tu as mis sur iceluy honneur & magnificence. B

Car tu l'as mis pour abonder à tousiours,tu l'as esiouy de lyesse par ta face.

Car le Roy a eu esperance au Seigñr, & pour la benignité du Tressouuerain,il ne tresbucha point.

Ta main a rencontré tous tés ennemys, & a ta dextre attainct tous ceux qui te hayssoient. C

Tu lés as mis comme vne fournaise de feu au temps de son ire : le Seigneur lés engloutit par sa fureur, & le feu lés consomma.

Tu as perdu leur fruict de la terre, & leur semence d'entre lés filz dés hōmes.

Car ilz ont pensé mal sur toy, & ont pensé entreprinse,dont ilz n'en pourroiēt venir à bout. D

Car tu lés as mis " à part,& auec ta corde as prins la visée contre leurs faces. *Grec, en fuytte.

Leue

Leue toy Seigneur par ta vertu: nous chanterons & par Psalmes celebrerons ta puissance.

PSAL. XXII. 21

Au principal Chantre sus Aieleth de l'aube du iour, Psalme de Dauid.

A Mat.27e marc.15.c MOn Dieu, mon Dieu, pourquoy m'as-tu delaissé? & és loing de mon salut, & dés parolles de mon cry?

Mon Dieu ie t'appelle par iour, mais tu ne me respōdz point: & par nuict, mais il ne m'est pas [dōne] occasiō de me taire.

Mais tu és le sainct qui habite en Israël, lequel te louë.

Noz peres auoient fiance en toy, ilz auoient confiance, & tu lés as deliurez.

Ilz cryoient aprés toy, & ont esté deliurez: ilz se fioient en toy, et n'ont point esté confus.

Mais moy ie suis vn ver, & non pas homme: opprobre dés hommes, & le mespris du peuple.

Tous ceux qui me voyent, se moquent de moy, & font la mouë dés leures, & hochent la teste.

Il a eu [dient ilz] son refuge au Seigneur, qu'il le deliure, & le sauue: car il est affecté en luy.

Car tu és cestuy qui m'as retiré hors du ventre, & m'as faict auoir esperance [estant encore] és mãmelles de ma mere.

I'ay esté commis à toy dés la matrice: tu és mon Dieu dés le ventre de ma mere.

B Ne t'eslongne point de moy: car la tribulation est prochaine, & si n'a nul qui ayde.

Plusieurs taureaux m'ont enuironné, lés gras taureaux m'ont assiegé à l'entour.

Ilz ont ouuert leur gueule contre moy, comme le Lyon rauissant & bruyant.

I'ay esté escoulé comme eaue, & tous més os se sont desioinctz, & s'est fondu mon coeur cōme cire entre més entrailles.

Ma vigueur a esté seichée comme vn test, ma langue s'est affichée à mon palaitz, & m'as preparé pour mettre en la poudre de mort.

Car ilz m'ont enuironné: comme chiēs & l'assemblée dés malicieux m'a circuyt, ilz ont percé més mains, & més piedz.

Ie nombreroye bien tous més os, iceux me consideroient & me veoyent.

mat.27.d Ieh.19.e. *Ilz ont party entre eux més vestemens, & ont ietté le sort sur ma robbe.

Mais toy Seigneur ne t'eslōgne point, toy qui és ma force haste toy de moy ayder.

Deliure mon ame du glaiue, & ma seule [vie] de la "patte du chien. C "ou, rage & violēce

Sauue moy de la gueulle du Lyon, & m'exauce à cause dés cornes dés licornes.

*Ie reciteray ton nom à més freres, ie te loueray au milieu de l'assemblée. Ebr.2.e.

Vous qui craingnez le Seigneur, louez le, toute la semence de Iacob glorifiez-le, & toute la semēce d'Israël craingnez-le.

Car il n'a point mesprisé ne eu en abomination l'affliction du miserable, & n'a point abscōsé sa face d'iceluy: mais quād il cryoit à luy, il l'a exaucé.

La louenge que [ie feray] en la grande assemblée, sera de toy: ie rendray més voeux en la presence de ceux qui le craingnent.

Lés paoures mangerōt & seront saoulez, ilz loueront le Seigneur & le requerront: & vostre coeur viura eternellement. D

Toutes lés fins de la terre auront memoire, & se conuertiront au Seigneur, & toutes lés familles de gens s'enclineront deuant toy.

Car le Royaume est au Seigneur, & a seigneurie sus lés nations.

Tous lés riches de la terre mangeront, & s'enclineront & tous ceux qui descendent en la poudre s'agenouilleront deuant luy: lesquelz ne peuuent reseruer leur vie.

La posterité [d'iceux] luy seruira, & sera ce racompté du Seigneur en la generation.

Ilz viendront & annonceront la iustice d'iceluy au peuple qui sera engendré, pourquoy c'est qu'il l'a faicte.

PSAL. XXIII. 22

Psalme de Dauid.

LE Seigneur est mon pasteur, ie n'auray faute de rien. A

Il me faict reposer és "pasquiers herbeux, il me meine auprés dés eaues quoyes." "Pasturages. "ou, paisibles.

Il refectionne mon ame, il me conduict par lés sentiers de iustice, pour son nom.

Quand aussi ie chemineroye par la vallée de l'ombre de mort, ie ne craindroye nul mal: car tu és auec moy: ta verge, & ta houlette "m'ont consolé. "ton baston pastoral.

Tu appareilleras la table deuāt moy, present ceux qui me tormentent: tu engraisseras mon chef d'oingnement, & ma couppe est remplie à comble. B

Toutesfois [ta] bonté & benignité me suyuront tous lés iours de ma vie: & habiteray long temps en la maison du Seigneur.

PSAL. XXIIII. 23

Psalme de Dauid.

A LA terre est au Seigneur & le contenu d'icelle, la rondeur de la terre, & ceux qui habitent en icelle.

Car celuy l'a fondée sur la mer, & la establie sus lés fleuues.

Qui sera celuy qui montera en la montaigne du Seigneur, & qui demourera en son sainct lieu?

Celuy qui est innocent de mains & net de coeur, qui n'esleue point son courage en chose vaine, et ne iure point par fraude.

Il receura benefice du Seigneur, & iustice de Dieu son sauueur.

B Ceste est la generation de ceux qui le quierent, qui quierent ta * face ô Iacob. Séla.

* C'est, la faueur de ton Dieu.

Vous portes esleuez voz testes, & vous huys eternelz haulsez vous, & le Roy de gloire y entrera.

Qui est ce Roy de gloire? le Seigneur fort & puissant, le Seigneur puissant en bataille.

Vous portes esleuez voz testes, et vous huys eternelz haulsez vous, & le Roy de gloire y entrera.

Qui est ce Roy de gloire? Le Seigneur dés armées, cestuy est le Roy de gloire. Séla.

PSAL. XXV. 24

Psalme de Dauid.

A O Seigneur i'esleue mon affection à toy.

En toy mon Dieu ie me confie, que ie ne soye confus & que més ennemys ne s'esiouyssent point de moy.

Car aussi tous ceux qui s'attendent à toy, ne seront point confus: mais ceux qui sont desloyaument à ceux qui ne l'ont point merité, seront confus.

Seigneur fais moy congnoistre tés voyes, & m'enseigne tés sentiers.

B Adresse moy en ta verité, & m'enseigne: car tu és le Dieu de mon salut, ie m'attendz à toy tous lés iours.

Seigneur aye souuenance de tés commiserations & de tés misericordes: car elles sont dés à tousiours mais.

N'aye point souuenance dés pechez de ma ieunesse, ne de més transgresions: mais Seigneur aye memoire de moy selon ta misericorde pour ta bonté.

Le Seigneur est bon & droict, pource enseignera-il la voye aux pecheurs.

Il addressera lés debonnaires en iugement, & enseignera sés voyes aux humbles.

Tous lés sentiers du Seigneur sont benignité & fidelité, à ceux qui gardent son alliance & sés protestations.

Seigneur pardonne moy mon iniquité, pour l'amour de ton nom: car il est moult grand.

C Qui est celuy homme qui craint le Seigneur? il luy enseignera la voye, laquelle il eslira.

Son ame logera entre lés biens, & sa semence aura la terre en heritage.

Le secret du Seigneur [est reuelé] à ceux qui le craingnent, & de son pact leur est donnée congnoissance.

Més yeux sont continuellement vers le Seigneur: car il tirera més piedz hors de la retz.

*Regarde vers moy, & aye mercy de moy: car ie suis seul & affligé. Psal. 86. D

Lés tribulations de mon coeur sont eslargies, tire moy hors de més angoisses.

Regarde mon affliction & ma peine, & me pardonne tous més pechez.

Regarde més ennemys: car ilz sont plusieurs, & me hayent par hayne violente.

Garde mon ame, & me deliure, affin que ie ne soye confus: car i'ay mis mon esperance en toy.

Simplicité et droicture me preseruerõt: car ie m'attendz à toy.

O Dieu, deliure Israël de toutes sés aduersitez.

PSAL. XXVI. 25

De Dauid.

SEigneur iuge moy, car i'ay chemi- A né en mon innocence, aussi i'ay eu esperance au Seigneur, ie ne vacilleray point.

Seigneur esprouue moy, & me tente, examine més reins & mon coeur.

Car ta benignité est deuant més yeux, & chemineray en ta verité.

B Ie n'ay point hanté auec lés hommes vains, & ne suis point allé auec lés cauteleux.

I'ay hay la compaignie dés mauuais, & ne me suis poīt assis auec lés meschās.

Ie laueray més mains en innocence, & enuironneray ton autel Seigneur.

C Affin de faire ouyr la voix de louēge, & pour racompter toutes tés merueilles.

Seigneur i'ayme l'habitation de ta maison, & le lieu du tabernacle de ta gloire.

Ne reduis point mon ame auec lés pecheurs, ne ma vie auec lés hommes [espandans] le sang.

D Car en leurs mains est lascheté, & leur d'extre est remplie de dons.

Mais moy ie chemine en mon innocence: rachete moy, & aye mercy de moy.

Mon pied s'est arresté en la chose droicte: ie loueray le Seigneur és assemblées.

PSAL. XXVII. 26.

De Dauid.

A LE Seigneur est ma lumiere & mon salut : de qui auray-ie crainte? le Seigneur est la force de ma vie: de qui auray-ie paour?

Quand lés malueillans, més aduersaires & més ennemys, me liureront la guerre pour manger ma chair, iceux chopperont & cherront.

B Si vn ost m'auoit assiegé, mon cœur ne craindra point : si la guerre s'esleuoit contre moy, encore auroye-ie en ce *esperance.

*qu'il est mõ salut.

I'ay demandé vne chose au Seigneur, ie la requerray, c'est, que ie habite en la maison du Seigneur tous lés iours de ma vie : affin que ie contemple lés choses plaisantes du Seigneur, et que ie visite son temple.

Car il me musseroit en son tabernacle au temps d'aduersité, & me tiendroit caché au secret de sa tente, & m'esleueroit sur le roch.

Et maintenant il esleuera mon chef, par dessus més ennemis, qui sont à lentour

C de moy : dont sacrifieray en son tabernacle sacrifice de triumphe, & chanteray & diray Psalme au Seigneur.

Seigneur exauce ma voix, ie[te] inuoque: aye mercy de moy, & m'exauce.

Mon cœur a pensé de toy, ma face[te] requiert ie requerray ta face Seigneur.

Ne cache point ta face de moy, ne fais point par ire tirer ton seruiteur arriere: tu as esté mon ayde, ne me vueille laisser ne abandonner, toy qui és le Dieu de mon salut.

D Car mon pere & ma mere m'ont abandõné: mais le Seigneur m'a recueilly.

Seigneur enseigne moy ta voye, & me conduis par le sentier droict, à cause de ceux qui me trauaillent.

Ne m'abandonne point au vouloir de ceux qui m'assaillent: car faux tesmoings se sont esleuez contre moy, & ceux qui ont machiné quelque extorsion.

Nonobstant ie suis certain de veoir lés biens du Seigneur en la terre dés viuans.

Attendz toy donc au Seigneur, porte toy vaillant, & iceluy confermera ton coeur, & espere au Seigneur.

PSAL. XXVIII. 27

De Dauid.

A SEigneur, ie t'inuoqueray, ô ma pierre ne me sois point sourd, affin que tu ne me mette en non chaloir, & soye semblable à ceux qui descendent en la fosse.

Exauce la voix de ma priere quand ie crie aprés toy, & quand i'esleue ma main *vers ton sainct oratoire.

*C'est, à toy.

Ne me tire point auec lés meschans, ny auec ceux qui font iniquité, lesquelz parlent paix auec leurs *compaignõs, & mal est en leur coeur.

B

*ou, prochains.

Donne leur selon leur oeuure, & selon la mauuaistie de leurs entreprinses, donne leur selon le faict de leurs mains, rendz à iceux selon leur merite.

Car ilz ne considerent point lés oeuures du Seigneur, ne aux faictz de sés mains: parquoy il lés destruira, & ne lés edifiera point. C

Le Seigneur soit regracié: car il a exaucé la voix de ma supplication.

Le Seigneur est ma force & mon escusson, mon cœur a eu esperance en luy, & ay esté aydé, dont mõ coeur s'est resiouy, & le loueray par mon cantique. D

Le Seigneur est * leur vertu, cestuy est la force qui a preserué son Oinct.

*de ceux qui estoiẽt auec moy.

Saune ton peuple, & beneis ton heritage, gouuerne lés, & lés exalte eternellement.

PSAL. XXIX. 28

Psalme de Dauid.

A FIlz dés princes donnez au Seigneur, donnez au Seigneur gloire & force.

Donnez au Seigneur la gloire [deuẽ] à son nom, adorez le Seigneur en sa saincte maiesté.

La voix du Seigñr est sus lés eaues, le Dieu de gloire faict tonner, le Seigneur est sus plusieurs eaues.

La voix du Seigneur est en vertu, la voix du Seigneur est en magnificence. B

La voix du Seigneur froisse lés cedres, & froisse le Seigneur lés cedres du Liban.

Il lés faict tressaillir comme le veau, le Liban & *Sirion comme le faon de la Licorne.

*autremẽt Hermon.

La voix du Seigneur estincelle par flammes de feu. C

La voix du Seigneur faict trembler le desert, le Seigneur esbranle le desert de Cades.

La voix du Seigneur faict faonner lés biches, & descouure lés fortz: vn chascun donc luy dira gloire en son temple.

Le Seigneur sied sur le deluge, & le Seigneur estant Roy preside eternellement. D

Le Seigneur donne vertu à son peuple, le Seigneur beneict son peuple en paix.

PSAL. XXX. 29

Psalme du cantique de la dedicasse de la maison, de Dauid.

A SEigneur ie t'exalteray, pource que tu m'as esleué, & n'as point faict resiouyr més ennemys de moy.

Seigneur mon Dieu ie crioye vers toy, & tu m'as guary.

Seigneur tu as faict remonter mon ame du sepulchre, tu m'as restitué la vie, [affin que ne soye] de ceux qui descendent en la fosse.

Chantez au Seigneur vous qui estes
B sés debonnaires, et celebrez sa saincte memoire.

Car son ire se passe en vn instant: mais vie est en son bon plaisir: le pleur demoure au soir, mais la liesse est au matin.

Quand i'estoye en ma prosperité, ie disoye: iamais ne tresbucheray.

C Seigneur, par ta volunté tu as constitué force à ma montaigne: & quand tu absconsas ta face, ie fus troublé.

Lors Eternel ie t'inuoquoye, & faisoye supplication à mon Seigneur.

Quel proffit y auroit il en mon sang, quand ie descendroye en la fosse? la poudre te louera elle, ou annoncera elle ta verité?

D Seigneur escoute, et aye mercy de moy, Seigneur soys mon adiuteur.

Tu as change ma lamentation en dance, tu as deslié mon sac, & m'as ceinct de liesse.

Pourtant [ma] langue te celebrera par Psalmes, & ne se taira point: Seigneur mon Dieu ie te confesseray eternellement.

PSAL. XXXI. 30

Au principal Chantre, Psalme de Dauid.

A SEigneur i'ay mis mon espoir en toy, ie ne seray iamais confuz, deliure moy par ta iustice.

Encline ton aureille vers moy, deliure moy hastiuement, sois moy pour vne forte pierre, & pour vne maison munie, affin que tu me saue.

Car tu és ma Roche, & mon dongeon: donc pour l'amour de ton nom adresse moy, & me conduis.

Tire moy hors du laqs qu'ilz ont caché pour moy: car tu és ma force.

B Ie recommande mon esprit en ta main, tu me racheteras. Seignr̄ Dieu veritable.

I'ay hay ceux qui s'addonnent és choses vaines: mais moy i'ay eu esperance au Seigneur.

Ie m'esiouyray, & auray liesse pour ta benignité: en ce que tu as regardé mon affliction, & as congneu mon ame estre en tribulations.

Et ne m'as point enclos és mains de l'ennemy: mais as mis més piedz en lieu spacieux.

Seigneur aye mercy de moy, car ie suis C
en angoisse: mon oeil, mon ame, & mon ventre sont aneantis par ennuy.

Car ma vie est deffaillie par douleur, & més ans par gemissement, ma vertu est decheutte par ma calamité, et més os sont pourris.

I'ay esté en opprobre à tous més aduersaires, & à més voysins grandement, & en crainte à ceux qui m'ont congneu, & ceux qui me veoient dehors, se retiroient arriere de moy.

I'ay esté mis en oubly de coeur, comme celuy qui est mort: i'ay esté faict, comme le vaisseau perdu.

Car i'ay ouy le vitupere de plusieurs, D
& ay esté enuironné de crainte, quand ilz consultoient ensemble contre moy, & taschoient de prendre mon ame.

Mais Seigneur i'ay eu esperance en toy, i'ay dict: Tu és mon Dieu.

Més temps sont en ta main: deliure moy de la main de més ennemys, & de ceux qui me poursuyuent.

Fais luyre ta face sus ton seruiteur, & E
me sauue par ta benignité.

Seigneur que ie ne soye pas confus, car ie t'ay inuoqué: que lés meschans soyent confus, & qu'ilz se tiennent quoy [estãs] au sepulchre.

Que lés leures mensongieres soyent faictes muettes, lesquelles parlent contre le iuste chose grefue par orgueil & mespris.

Que tés biens sont grandz, lesquelz tu as cachez pour ceux qui te craignent, & que tu as faictz pour ceux qui se confient en toy, en la presence dés filz dés hommes.

Tu lés musse au secret de ta face, à F
cause de l'orgueil dés hommes: tu lés cache au tabernacle pour le murmure dés langues.

Le Seigneur soit regracié: car il a vsé merueilleusement de sa misericorde en moy, en la cité munie.

Quand ie m'en fuioye hastiuement, ie disoye: ie suis debouté de deuãt tés yeux: mais toutesfoys tu as exaucé la voix de ma supplication, quand ie m'escrioye vers toy.

Aymez le Seignr̄, vous tous qui estes G
sés

sés debonnaires: le Seigneur garde sés fidelles, & rend abondamment à celuy qui faict orgueil.

psal. 27. d *Vous tous qui auez vostre attente au Seigneur, employez vous vaillamment, et il confortera vostre cœur.

PSAL. XXXII. 31

Erudition de Dauid.

A BIenheureux est celuy, auquel la trãsgresion est pardonnée, & duquel le peché est couuert

Rom. 4. a *Bienheureux est l'homme, auquel le Seigneur n'impute point l'iniquité: et en l'esprit duquel n'y a point de fraude.

Tandis que ie me suis teu, més os languissoient, par mon rugissement [faict] tout le iour.

Pourtant que ta main me pressoit iour & nuict, mon humeur est changée comme la seicheresse d'esté. Séla.

B Ie t'ay notifié mon peché, et n'ay point celé mon delict, Ie disoye: ie confesseray contre moy mon forfaict au Seignr: & tu as osté la coulpe de mon peché. Séla.

Esai. 65. d *Pource, quiconque est debonnaire te suppliera au temps de trouuer [grace:] si que l'inundation de plusieurs eaues n'approcheront de luy.

Tu és mon lieu secret, tu me garde de tribulation: tu m'enuironne de la ioye de deliurance. Séla.

C Ie te donneray entendement, & t'enseigneray la voye par laquelle tu chemineras, " & te feray signe de mon oeil.

" c'est, i'auray regard à toy par ma prouidence.

Ne soyez point comme le cheual, & comme le mulet lesquelz sont sans raison, lés museaux desquelz il fault estreindre de cheuestre & de bride, affin qu'ilz ne s'approchent de toy.

D Maintes doleurs seront au meschant: mais benignité enuironnera celuy qui a esperance au Seigneur.

Vous iustes esiouyssez vous, & ayez liesse au Seigneur, & soyez guays vous tous qui auez le cœur droict.

PSAL. XXXIII. 32

A VOus iustes esiouyssez vous au Seigneur: car c'est belle chose aux droicturiers quand ilz le louent.

Louez donc le Seigneur par harpe & violle, chantez à luy par instrument de dix cordes.

Chantez luy chanson nouuelle, traictez bien la sonnerie auec triumphe.

Car la parolle du Seigneur est droicte, & toute son oeuure est selon verité.

Il ayme iustice & equité, la terre est replie de la bonté du Seigneur.

B Lés cieux sont faictz par la parolle du Seigneur, & tout l'ordre d'iceux par l'esprit de sa bouche.

Gen. 1. a. *Il a assemblé lés eaues de la mer comme en vn monceau, & a mis lés abysmes comme en vn thresor.

Toute la terre craigne le Seigneur: & tous lés habitans du monde ayent paour de luy.

psa. 149 a Iudith 16. a. *Car cestuy a dict, & a esté faict: il a commandé, & a esté estably.

Le Seigneur dissipe le conseil dés gẽs, & empesche lés pensées dés peuples.

C Mais le conseil du Seigneur demeure eternellement, & lés pensées de son cœur sont de generation en generation.

La gent est bienheureuse, de laquelle le Seigneur est son Dieu, & le peuple qu'il a esleu pour son heritage.

Le Seigneur regarde du ciel, & voit tous lés enfans dés hommes.

Il considere de l'habitation de sa demeure, tous ceux qui habitent en la terre.

Car luy seul a formé leur cœur, & entend toutes leurs œuures.

Le Roy n'est point sauué par la grosse armée, le geant n'est point deliuré par la grande vertu.

Le cheual fault a donner secours, & ne deliure nul par sa grande puissance.

Mais voicy l'œil du Seigneur est sus ceux qui le craignẽt, & sus ceux qui s'attendent à sa bonté.

D Affin qu'il deliure leur ame de mort, & qu'il lés preserue en vie, durant la famine.

Nostre ame donc s'attende au Seigneur: cestuy est nostre ayde, nostre escusson.

Car nostre cœur s'esiouyra en luy, pource qu'auons mis nostre confiance en son sainct nom.

Seignr, ta benignité soit sus nous, ainsi que nous auons espoir en toy.

PSAL. XXXIIII. 33

2. Samuel 21. d. *De Dauid, quand cestuy changea son maintien en la presence d'Abimelech, lequel le chassa & s'en alla.

A IE loueray le Seigneur en tout tẽps, sa louenge sera tousiours en ma bouche.

Mon ame s'emploiera à louer le Seigneur: que lés humbles oyent ce, & s'en esiouyssent.

Magnifiez le Seigneur auec moy, & exaltons le nom d'iceluy ensemble.

I'ay requis le Seigneur,& m'a reſpondu,& m'a deliuré de toute ma crainte.

Ceux qui regardent vers luy ſont illuminez,& leurs faces ne ſont point confuſes.

Quand l'affligé inuoque le Seigneur, il l'exauce,& le deliure de toutes ſés angoiſſes.

B L'ange du Seigneur aſsied l'oſt à lentour de ceux qui le craignent, & lés deliure.

Gouſtez & voyez que le Seigneur eſt bon : bienheureux eſt l'homme qui ſe fie en luy.

Craignez le Seigneur, vous qui eſtes ſés ſainctz:car rien ne deffault à ceux qui le craignent.

Lés lyons deuiennent paoures,& ſont affamez:mais ceux qui quierent le Seigñr n'auront faulte de quelque bien.

Venez més enfans,eſcoutez moy : car ie vous enſeigneray la crainte du Seigneur.

1.Pie.3.b *Qui [és-tu] ô homme qui deſire la vie, & ayme lés iours pour veoir le bien?

C Garde ta langue du mal,et que ta leure ne parle fraude.

Deſtourne toy du mal,& fais bien,enquiers la paix,& la ſuis.

Eccl.15.d Ebri.4.c *Lés yeux du Seigneur [ſont vers] lés iuſtes,& ſés aureilles vers leur cry.

Lés regardz du Seigñr ſont ſus ceux qui font le mal,pour exterminer leur memoire de la terre.

Quand [lés iuſtes] cryent,le Seigneur lés exauce,& lés deliure de toutes leurs tribulations.

Le Seigneur eſt prés de ceux qui ſont deſolez de cœur, & ſauue ceux qui ſont amatis d'eſprit.

D Lés aduerſitez du iuſte ſont en grand nombre,toutesfoys le Seigneur le deliure de toutes.

Il garde tous ſés os,tellement que l'vn d'iceux ne ſera point caſſé.

La malice mettra à mort le meſchant, & ceux qui hayſſent le iuſte ſeront deſconfis.

Le Seigneur rachetera lés ames de ſés ſeruiteurs,& tous ceux qui ont eſpoir en luy ne ſeront point deſconfis.

PSAL. XXXV. 34

De Dauid.

A SEigneur ſouſtiens ma cauſe contre ceux qui debattent contre moy,& guerroye contre ceux qui me font la guerre.

Prens l'eſcuſſon & la lance, & te leue à mon ayde.

Tire la lance, & la ſerre contre ceux qui me pourſuyuent:dis à mon ame : Ie ſuis ton ſalut.

Ceux ſoyent confus & honteux qui quierent mon ame,que ceux qui penſent mal contre moy ſe recullent arriere, & ſoyent deshonnorez.

Qu'ilz ſoyent comme la paille deuant le vent,& que l'ange du Seigneur [lés] poulſe.

La voye d'iceux ſoit tenebreuſe & gliſſante, & que l'ange du Seigneur lés pourſuyue.

Car ilz m'ont caché ſans cauſe la foſſe de leur laqs, & ont à tort faict vne foſſe pour mon ame.

La calamité dont il ne ſ'aduiſoit point luy vienne, & ſa retz qu'il a muſſée le ſurprenne, & qu'il trebuche en icelle meſme miſere.

Mais mon ame ſ'eſiouyſſe au Seigñr, & prenne lieſſe à cauſe de ſa deliurance.

Tous més os diront : Seigneur qui eſt ſemblable à toy,deliurant l'affligé de celuy qui eſt plus fort que luy,& le paoure & le ſouffreteux de celuy qui le pille? B

Teſmoingz outrageux ſ'esleuoient, leſquelz m'interroguoient dés choſes que ie n'auoye pas congneu.

Ilz me rẽdoient mal pour bien,& [taſchoient de me] priuer de ma vie.

Mais moy,quand iceux eſtoient debilitez,i'auoye vn ſac pour veſtement:ie humilioye mon ame par ieuſne,& eſtoye du tout addonné à oraiſon.

I'ay cheminé auec eux, comme auec mon amy ou mon frere:ie me ſuis humilié,comme celuy qui pleure menant dueil pour ſa mere.

Mais quãd i'eſtoye malade,ilz ſe ſont eſiouys,& ſe ſont aſſemblez:meſmes lés boyteux ſe ſont aſſemblez contre moy, & ne m'en apperceuoye point: ilz ont ouuert [leur bouche,] & ne ſe ſont point tenus quoy.

Ilz ont grinſſé leurs dentz à lencontre de moy auec flatteurs,et moqueurs addonnez à friandiſe. C

Seigneur,quand regarderas-tu? deliure mon ame dés miſeres qu'ilz me font, & ma ſeulle [vie] dés leonceaux.

Ie te collauderay en la grande aſſemblée,ie te loueray entre le puiſſant peuple.

Que més ennemis ne ſ'eſiouyſſẽt point faulcemẽt de moy:et q̃ ceux qui*me hayſſent ſãs cauſe,ne facẽt poĩt ſigne*de l'œil. Iehã 15.d *ſoy moquans de moy.

Car ilz ne parlent point de paix:mais ilz penſent parolles de fraude contre lés paiſibles de la terre.

Et ont

Et ont ouuert leur bouche contre
ᵃAssauoir moy, & ont dit: Aha, aha, nostre œil
la ruine [l'a]ᵃ veu.
de cestuy Seigneur tu as [ce] veu, ne te tais
cõe nous point: Seigneur ne t'eslongne pas de
desirions. moy.

D O mon Dieu & mon Seigneur resueil-le toy, & te leue pour mon iugement & ma cause.

Seigneur mon Dieu iuge moy selon ta iustice, & qu'ilz ne s'esiouyssent point de moy.

Affin qu'ilz ne dict point en leur cœur: Aha nostre ame: & qu'ilz ne dient nous l'auons englouty.

Ceux qui se resiouyssent de mon mal, soient ensemble confus & honteux: & ceux qui s'esleuent contre moy soient vestus de honte & vergongne.

Ceux soient en ioye & en lyesse, ausquelz plaist ma iustice, & qu'ilz dient incessamment: Le Seigneur soit magnifié, lequel ayme la paix de son seruiteur.

Et ma langue recitera ta iustice, & ta louenge tous lés iours.

PSAL. XXXVI. 35

Au principal Chantre, de Dauid seruiteur du Seigneur.

A MOn cœur a telle opinion de la mauuaistie du meschãt, qu'il n'y a point de Dieu deuãt sés yeux.

Car il se flatte plaisant à soymesme, tant que son iniquité soit trouuée en hayne.

Lés parolles de sa bouche sont iniques & pleines de fraude, il a delaissé d'entendre & de bien faire.

B Il pense iniquité sur sa couche, il se tient sur le chemin mauuais, & n'a pas en horreur le mal.

Seigneur ta benignité est iusque aux cieux, & ta fidelité iusque aux nuées.

Ta iustice est comme lés haultes montaignes, tés iugemens sont vne grande abysme: Seigneur tu garde l'homme & la beste.

C O Dieu que ta benignité est noble: aussi lés filz dés hommes auront confiance en l'vmbre de tés aesles.

Ilz seront rassasiez deᵃ l'abondance de ta maison, & tu lés abbreueras du fleuue de tés delices. ᵃou, la graisse.

Car fontaine de vie est vers toy, & par le moyen de ta lueur nous verrons la clairté.

Estendz ta bonte sus ceux qui te con-
D gnoissent, & ta iustice sus ceux qui sont droictz de cœur.

Affin que lés orgueilleux n'aduancent point le piedᵃ vers moy, & que laᵃ main dés meschans ne me face point mouuoir. ᵃou, le pied d'orgueil.

Là sont trebuchez ceux qui font iniquité, ilz ont esté deboutez & ne se sont peu releuer.

PSAL. XXXVII. 36

Psalme de Dauid.

NE t'entremesle point auec lés A mauuais, & ne prens point d'enuye [de suyure] ceux qui font iniquité.

Car ilz seront incõtinent coppez comme le foin, & seicheront comme l'herbe verde.

Mais aye ton espoir au Seigneur, & te metz à bien faire, affin que tu habite en la terre, & soye repeu de verité.

Prens ton plaisir au Seigneur, & il te donnera ce que ton cœur demande.

ᵃCommetz ta voye au Seigneur, & aye esperance en luy, & il le fera. ᵃou, reuele.

Il mettra en auant ta iustice cõe l'aube du iour, & ton equité comme le midy.

Attens-toy au Seigneur, & aye esperance en luy: n'aye contention contre celuy qui a prosperité en sa voye, contre l'homme qui faict meschanceté.

Retire toy de courroux & delaisse fureur, n'aye point d'enuie au moins de mal faire.

Car ceux qui font mal seront extermi- B
nez: mais ceux qui attendent le Seigneur, possederont la terre.

Et aduiendra dedans vn petit de tẽps, que le meschant ne sera plus: tu considereras son lieu, & ne sera nulle part.

*Mais lés humbles possederont la terre, & se delecteront en grãde prosperité. Mat. 5.a.

Le meschant machine contre le iuste, et grinsse sés dentz sus luy.

Mais le Seigneur se rira de luy, pourtant qu'il preuoit que son iour vient.

Lés meschans ont desgainé le glaiue, et ont tendu leur arc pour faire trebucher l'affligé & le paoure, & pour meurtrir ceux qui sont droictz de cœur.

Leur glaiue entrera en leurs propres cœurs, & leurs arcz seront rompuz.

*Mieux vault peu de chose que a le iuste, que lés grandz richesses de plusieurs meschans. Prouerb. 16.b. eccl. 4.d.

Car ᵃlés bras dés meschans seront cassez: mais le Seigneur soustient lés iustes. ᵃc'est, la puissance de richesses.

Le Seigneur cõgnoist lés iours de ceux qui sont innocens, & l'heritage d'iceux sera à perpetuité.

Ilz ne seront point confus au temps d'aduersité & seront saoulez au temps de famine.

Mais lés meschans periront, & lés ennemis du Seigneur seront consommez cõme la graisse dés agneaux, & deffaudront comme la fumée.

Le meschant emprunte, & ne restitue rien, mais le iuste faict grace, & donne.

mat.25.d *Car ceux qui sont de luy beneiz, possederont la terre: & ceux qui sont de luy maudictz, seront exterminez.

Lés pas de l'homme sont adressez par le Seigneur, & ayme sa voye.

Quand il tresbuchera, il ne sera point *blessé: car le Seigneur soustient sa main.

*ou, froissé.

*I'ay esté ieune enfant, & si suis enuieilly: toutesfoys ie n'ay pas veu le iuste delaissé, ne sa semence mendiant le pain.

Iob 4.b. eccle.2.c.

Il faict tousiours misericorde, & preste, & si est sa semence en benediction.

Retire toy du mal, & fais bien : & tu habiteras eternellement.

D Car le Seigneur ayme iugement, & ne laisse point sés debonnaires, ilz serõt eternellement gardez : mais la semence dés meschans sera exterminée.

Lés iustes possederont la terre, & habiteront en icelle à tousioursmais.

Isa.51.c. *La bouche du iuste profere sapience, & sa langue parle ce qui est equitable.

La loy de son Dieu est en son cœur, et sés pas ne vacilleront point.

Le meschant guette le iuste, et le quiert mettre à mort.

Mais le Seigneur ne le laissera point és mains d'iceluy, & ne le tiendra point pour meschant, combien qu'il soit iugé [tél.]

Attendz le Seigneur & prens garde à sa voye, & il t'exaltera, affin que tu possede la terre : & verras la destruction dés meschans.

I'ay veu le meschant puissant & verdoyant comme le verd laurier.

Et ie suis passé, & voicy il n'estoit plus, ie l'ay cerché, mais il ne se trouuoit point.

Garde innocence, & considere ce qui est droict: car le dernier de tel homme est la paix.

Mais lés transgresseurs seront ensemble destruictz, le dernier salaire dés meschans est perdition.

Le salut dés iustes, est du Seigneur, iceluy sera leur force au temps de tribulation.

Car le Seigneur leur aydera, & lés deliurera : il lés deliurera dés meschans, & lés preseruera, pourtãt qu'ilz ont eu esperance en luy.

PSAL. XXXVIII. 37

Psalme de Dauid pour reduyre en memoire.

Seigneur ne me corrige point par courroux, & ne me chastie point par fureur. A

Car tés flesches sont fichées en moy, & ta main est appesantie sur moy.

Il n'y a rien d'entier en ma chair, à cause de ton indignation, ne de repos en més os à cause de mon peché.

Car més iniquitez sont montées par dessus ma teste, & comme vne pesante charge sont plus pesantes que ie ne puis porter.

Més playes sont pourries & corrompues, à cause de ma follie.

Ie suis affligé & humilié moult grandement, i'ay cheminé tout le iour estant ennuyé. B

Car més reins sont remplis d'ardeur, et en ma chair n'y a nulle santé.

Ie suis moult fort debilité et desrompu, ie gemis pour l'emotion de mon cœur.

Seigneur tout mon desir est en ta presence, & mon souspir ne t'est point celé.

Mon cœur est tourné d'vn costé & d'autre, ma vertu me delaisse, & la clairté de més yeux : pareillement iceux ne sont plus auec moy.

Més amys et més compaignons se tiennent arriere de ma playe, & més ꝓchains s'arrestent loing. C

Et ceux qui quierent mon ame, ont tendu lés laqs: et ceux qui pourchassent mon mal parlent meschantement, & pensent dés tromperies tous lés iours.

Mais cõme vn sourd ie n'oyoie rien, & estoie cõme vn muet qui n'ouure point sa bouche.

I'ay esté semblable à l'homme lequel n'entend rien, & qui n'a point en sa bouche chose qui puist respondre.

Mais i'ay mon espoir en toy Seigneur, tu respondras Seigneur mon Dieu.

Car i'ay dict, affin qu'il ne s'esiouyssent de moy, car ilz se sont esleuez contre moy, quand mon pied chanceloit. D

Et ie suis prés de tomber en ruyne, & ma doleur est cõtinuellement cõtre moy.

Car ie declaire mon iniquité, & suis en esmoy pour mon peché.

Mais mes ennemis viuans se sont fortifiez: & ceux qui me hayent faulsement, sont multipliez.

Ausi ceux qui rendent mal pour bien

me

me sont contraires, à cause que ie suyuoie
le bien.

Ne me laisse point doc Seigneur mon
Dieu: ne t'eslongne point de moy.

Haste toy de venir à mon ayde, Sei-
gneur qui és mon salut.

* c'est, le nom d'vn châtre: du q̃l. 1. chroni. 16. d. & 25. a.

PSAL. XXXIX. 38

Au principal Chantre à * Idithun,
Psalme de Dauid.

I 'Ay dict [à moymesme:] Ie pren-
dray garde à més voyes, affin que ie
n'offense par ma langue: & mettray
A à ma bouche vne closture, pendat que le
meschant *est* à lendroit de moy.

Ie me suis tenu quoy comme *vn* muet,
& me taisoye du bien, mais ma doleur
s'est rengregée.

Mon cœur s'est eschauffé dedans moy,
& en ma meditation vn feu brusloit, &
ay commencé à parler de ma langue.

B Seigneur donne moy à congnoistre
quelle est ma fin, & quelle est la mesure de
més iours, que ie congnoisse quel eage
m'est ordonné.

☞ Voicy tu as ordonné *més iours* selon
la mesure d'vne paulme, & mon temps,
comme si ce n'estoit rien deuat toy: com-
bien que tout homme qui est, est toute va-
nité. Séla.

Car certes l'homme chemine comme en
l'vmbre, & se trouble pour neat: il amas-
se, & ne sait qui le recueillera.

C Et maintenant q̃ attendroys-ie Sei-
gneur? mon espoir est en toy.

Deliure moy donc de tous més for-
faictz, & ne permetz point que ie soye
deshonnoré par *le* fol.

Ie me suis teu, & *n'ay point ouuert ma*
bouche: car tu * as ce faict.

* tu m'as enuoyé ceste tribulation.

Oste de moy ta playe, *ie* suis defailly
par la froissure de ta main.

Quand en chastiant tu corrige l'hom-
D me pour *l'iniquité, tu fais aneantir(com-*
me la vermine) ce qui est beau en luy, tat
est chose de neant tout homme. Séla.

Seigneur escoute mon oraison, & pre-
ste l'aureille à mon cry, & ne dissimule
point à més larmes: car ie suis aduenaire
& estranger chez toy, comme tous més
peres.

Deporte toy de me [affliger,] affin que
ie soye remis en vigueur, auant que ie
m'enuoyse, & que ne soye plus.

PSAL. XL. 39

Au principal Chantre, Psal-
me de Dauid.

A I 'Ay bien attendu le Seigneur, & s'est
encliné vers moy, & a exaucé mon
cry.

Il m'a faict saillir hors du puitz hy-
deux, & de la boue salle, il a colloqué
més piedz sur la pierre, & a dressé més
pas.

Et a donné en ma bouche comme nou-
ueau cantique, louenge *pour nostre* Dieu:
plusieurs le verront & craindront, &
espereront au Seigneur.

Bienheureux est l'homme qui *met le*
Seigneur pour son esperance, & ne regar-
de pas aux orgueilleux, ne à ceux qui se
diuertissent par *mensonge*.

Seigneur mon Dieu tu as faict moult B
de choses, tés merueilles & *pensées* sont
enuers nous: il n'y a pas de *comparaison*
à toy: ie lés annonceray & diray, *mais*
elles sont plus grades qu'on ne lés pour-
roit racompter.

Tu n'as point prins plaisir en sacrifice
n'en oblation: mais tu m'as percé lés au-
reilles, tu n'as point demandé holocauste
n'offerte pour le peché.

*Adonc i'ay dict: Me *voicy* venu: au Ebr. 10. d
roulle du liure il est escrit de moy.

Pour faire ta volunté, mon Dieu, il m'a
pleu: & ta loy est dedans més entrailles.

I'ay annoncé [ta] *iustice* en la grosse
assemblée: voicy ie n'ay point empesché
més leures, tu le sais bien Seigneur.

Ie n'ay pas caché ta iustice en mon C
cœur, i'ay recité *ta fidelité* & ton salut,
ie n'ay pas *nyé ta benignité* & ta verité
à la grande compaignie.

Toy aussi Seigñr tu ne retireras point
de moy tés misericordes: ta benignité &
verité me gardent tousiours.

Car tant de maux m'auoyent enuiron
né, qu'on ne lés sauroit nombrer: més ini-
quitez m'auoyent apprehendé, tellement
que ne lés pouoye veoir, elles ont esté en
plus grand nombre que lés cheueux de
ma *teste*, *et* pource le cœur m'est-il failly.

Seigñr ton plaisir soit de me deliurer: D
Seigneur haste toy de venir à mon ayde.

Ceux soyent confus & ensemble des-
honnorez, qui quierent ma vie pour
l'esteindre: & que ceux qui desirent mon
mal, recullent en arriere & soyent rendus
infames.

Ceux soyent desolez pour le salaire de
leur confusion, qui disoiet de moy, * là là.

* pour parolle de moquerie esiouyssace du mal d'autruy.

Tous ceux qui te quieret ayent liesse,
& soyent ioyeux en toy: et ceux qui ay-
ment ton salut, dient continuellement: le
Seigneur soit magnifié.

Or estoys-ie paoure & indigent: mais
le Seigñr a pensé de moy: toy mon Dieu,
qui és mon ayde & ma *deliurance*, ne
tarde point.

PSAL. XLI. 40

Au principal Chantre, Psal-
me de Dauid.

A Bienheureux est celuy qui entent au paoure: car le Seigneur le deliurera au temps d'aduersité.

Le Seigneur le gardera & le preserue-ra en vie, il le fera bienheureux en la ter-re: & tu ne l'abandonneras point au vou-loir de sés ennemys.

Le Seigneur le confortera sur le lict de doleur: tu tourneras tout son lict, en sa maladie.

B I'ay dict: Seigneur aye mercy de moy, guaris mō ame: car i'ay peché cōtre toy.

Més ennemys ont dict mal contre moy: Quād mourra-il, et perira son nom?

Et si aucun venoit pour me visiter, il parloit mēsonges, le cœur d'iceluy assem-bloit malice, il sortoit dehors: & le disoit.

C Tous ceux qui m'auoient en hayne, murmuroiēt ensemble contre moy, & pen soient mal de moy, [assauoir.]

*Quelque mauuaise chose l'a serré, & celuy qui est couché, ne se releuera plus.

Mesme celuy qui estoit mon familier, auquel ie me fioye, & qui *mangeoit mon pain, "a leué le talon contre moy.

Toy donc Seigñr aye mercy de moy, & me redresse, & ie leur rendray: En ce i'ay cōgneu que tu me fauorise, que mon ennemy ne triumphe point de moy.

Mais tu m'as maintenu en mō entier, & m'as colloqué deuāt toy eternellemēt.

Le Seigneur Dieu d'Israël, soit loué dés le commencement & à tousioursmais. Ainsi soit & ainsi soit.

*sa maladie est grefue & n'en releuera poīt. mat.26.b "m'a cōté né et procuré mon mal.

LE DEVXIESME TRAICTÉ.

PSAL. XLII. 41

Au principal Chantre dés" Maschil, aux filz de Coré.

"Instrumēt de musique, ou genre de chanson.

A Comme le cerf ardamment desire lés decours dés eaues: ainsi te desire mon ame ô Dieu.

Mon ame a eu soif de venir à Dieu, à Dieu viuant, quand viendray-ie pour me presenter deuant la face de Dieu?

Més larmes m'ont esté pour pain iour & nuict, quand on me disoit par chascun iour: ou est ton Dieu?

B Quand i'ay souuenance de cés choses, i'espans mon ame sus moy, quand ie pas-soye en flotte, & lés accōpaignoye iusque à la maison de Dieu, auec voix de triūphe & de louenge de la multitude manifeste.

Mon ame pourquoy és-tu triste, & pourquoy me trouble tu? aye espoir en Dieu: car ie le loueray encore pour la de-liurance de sa presence.

C Mon Dieu, mon ame est toute failiye en moy, *pourtant me souuient-il de toy, du pays de Iordan, & de Hermon, & " de la petite montaigne.

L'abysme appelle l'autre abysme au son de tés ventailles, toutes tés vagues & tés flotz ont passé sur moy.

En quelque iour le Seigneur enuoyera sa benignité, & la nuict son cantique sera auec moy, & oraison enuers le Dieu de ma vie.

D Ie diray à Dieu: tu és ma roche, pour-quoy m'as-tu mis en oubly? pourquoy chemineray-ie dolent pour l'oppression de [mon] ennemy?

Més aduersaires me diffament cōme si vn glaiue me perçoit lés os, quand ilz me dient par chascun iour: ou est ton Dieu?

Mon ame, pourquoy és-tu ainsi fail-lye? & pourquoy t'esmeus-tu cōtre moy? aye esperance en Dieu, car ie le loueray encore, le salut de ma face, & mon Dieu.

*assauoir, affin de la renforcer par ton ayde. "assauoir, en laqlle ie suis.

PSAL. XLIII. 42

A Reuenge moy Seigñr, & deffendz ma cause de la gent qui est sans mi-sericorde: deliure moy de l'hom-me plein de fraude & d'iniquité.

Car tu és le Dieu de ma force: pour-quoy m'as-tu debouté? pourquoy chemi-neray-ie dolent pour l'oppression de mon ennemy?

B Enuoye ta lumiere & ta verité, affin qu'elle me conduise, & introduise en ta saincte montaigne, & en tés tabernacles.

Lors i'entreray à l'autel de Dieu, au Dieu de ma lyesse & resiouyssance: & te loueray auec la harpe ô Dieu mon Dieu.

Mon ame, pourquoy és-tu ainsi fail-lye? & pourquoy murmure-tu contre moy? espere en Dieu, car encore le loue-ray-ie, le salut de ma face, & mon Dieu.

PSAL. XLIIII. 43

Au principal Chantre dés Maschil, aux filz de Coré.

A O Dieu nous auons entendu de noz aureilles, noz peres nous ont ra-compté, l'œuure que tu as faict en leurs iours, au temps iadis.

Cōment tu as de ta main deschassé lés nations,

asçauoir, noz peres. nations, affin que tu lés *plantasse : tu as affligé lés peuples,& lés as deschassez.

Car ilz n'ont point conquesté la terre par leur glaiue, ne leur bras ne lés a point sauué: mais ta dextre, ton bras et la lumiere de ta face, pourtant q̃ tu lés as aymé.

O Dieu tu és toymesme mon Roy, cõmande le salut à Iacob.

Par ton moyen nous repoulserõs noz aduersaires, par ton nom, nous marcherõs sus ceux qui s'esleuent contre nous.

Car ie ne me confieray point en mon arc,& mon espée ne me sauuera point.

B Mais tu nous as sauué de noz aduersaires, & as confondu ceux qui nous hayssoient.

Nous glorifierõs Dieu tous lés iours, & magnifierons ton nom à perpetuité. Séla.

Mais [maintenant] tu nous as debouté & rendu confus, & n'as plus marché auec noz armées.

Tu nous as faict tourner en arriere de noz aduersaires & ceux qui nous haissoient ont pillé [nostre bien] pour eux.

Tu nous as mis à l'abandon, comme brebis, pour estre mangez: & nous as espars entre lés gens.

C Tu as vendu ton peuple sans aucune cheuance, & n'as point augmenté [ton bien] pour le pris d'iceluy.

Tu nous as mis en opprobre à noz voisins, en moquerie & blasonnement à ceux qui sont autour de nous.

Tu nous as mis "en similitude parmy lés gens,& en bransiement de teste entre lés peuples.

Si qu'il disent cestuy est aussi ifirme qu'vn iuif.

Ma honte m'est tousiours deuãt moy, & la vergongne de ma face m'a couuert.

Pour la voix du diffamateur & blasphemateur à cause de l'ennemy & du persecuteur.

Tout ce nous est aduenu, & si ne t'auons point oublié,& n'auons point faulsé ton alliance.

Nostre cœur ne s'est poĩt destourné arriere, ne nostre pied decliné de tés sentiers.

D Quand tu nous as deietté au lieu dés dragons,& nous as couuert de l'vmbre de mort.

Si nous auions oublié le nom de nostre Dieu,& si nous auions estẽdu noz mains aux dieux estranges.

Ro.8.g. Dieu ne s'enquesteroit il point de ce, veu qu'il congnoist lés secretz du cœur? Mais nous auons esté occis chascũ iour pour toy, nous auons esté estimez comme brebis ordonnées pour tuer.

Seigñr esueille-toy, pourquoy dors-tu? resueille-toy, ne nous deboute iamais.

Pourquoy caché-tu ta face? pourquoy oublie-tu nostre affliction:& nostre oppression?

Car nostre ame est abbaissée iusq̃ en la poudre, et nostre vẽtre est affiché en terre.

Leue toy en nostre ayde, & nous rachette pour l'amour de ta benignité.

PSAL. XLV. 44

Au principal Chantre sus *Sosanim, aux enfans de Coré enseignant Cantique d'amour.

c'est, certain instrument: ou chanson q signifie rose, lys.

MOn cœur a medité bonne parolle, "ie dis més œuures [estre] du Roy: ma langue sera comme la plume d'vn legier escriuain.

ce que ie veux escrire, est du messias.

Tu és le plus beau dés filz dés hõmes, grace est espãdue en tés leures, pource que Dieu t'a beneict eternellement.

Ceings ton espée sur ta cuisse, ô trespuissant, pour ton honneur & ta gloire.

Et triũphe en ta gloire,& sois mõte sus la parolle de verité, de douceur & de iustice: & ta dextre t'enseignera choses terribles. B

Tés flesches sõt agues, lés peuples cherront soubz toy, [elles cherront] au cœur dés ennemys du Roy.

O Dieu ton thrõne est à tousioursmais, & le sceptre de ton royaume est le sceptre d'equité.

Tu ayme iustice,& hays meschanceté, pource Dieu ton Dieu t'a oinct de l'huyle de liesse, plus que tés compaignons. C

Tous tés vestemens sont [pleins d'odeur] de myrrhe, d'aloes,& de casse, [sortant] dés palays d'hyuoire, desquelz ilz t'esiouyssent."

Lés filles dés Roys sont contre tés nobles [femmes:] la Royne assiste à ta dextre [parée] d'or d'Ophir.

asçauoir, lés peuples.

Escoute fille & regarde, & encline ton aureille, & oublie ton peuple & la maison de ton pere.

Et le Roy prendra plaisir en ta beauté: car iceluy est ton Seigneur, & tu luy porteras reuerence.

La fille de Tyr auec dons, et lés riches du peuple supplieront ta personne.

La fille du Roy est toute pleine de gloire au dedans, de laquelle le vestement est "brode d'or. D

ou broché d'or.

Elle sera presentée au Roy en vestemens de broderie,& lés vierges sés compaignes qui le suyuent te seront amenées.

Elle seront presentées en liesse & resiouyssance, & entreront au palays du Roy.

Tés enfans seront au lieu de tés peres,

lesquelz tu constitueras princes par toute la terre.
Ie feray commemoration de ton nom en toutes generations,& pource[que tu és tél]lés peuples te loueront eternellement.

PSAL. XLVI. 45

Au principal Chantre,dés enfans de Coré sur *Alamoth.

*Instrumēt demusique, ou commencement de cantique.

DIeu est nostre refuge & force, & est troué de grand secours durant lés tribulations.
Pourtant ne craindrons nous point, quand la terre seroit transmuée, & que lés montaignes tresbucheroient *au cœur de la mer.

*au milieu.

Quand lés eaues d'icelle bruyroient & se troubleroient,& q̄ lés montaignes trembleroient pour son eleuation. Séla.
B Toutesfoys lés ruisseaux du fleuue resiouyront la cité de Dieu,le sainct lieu dés habitacles du Souuerain.
Dieu[est] au milieu d'icelle,pourquoy elle ne chancellera point : Dieu l'aydera *dés le point du iour.

*c'est, de bōne heure.

Lés gēs ont esté troubles,& lés royaumes se sont esmeuz: il a esleué sa voix, & la terre en est decoulée.
Le Seigneur dés batailles est auec nous, le Dieu de Iacob est nostre protection. Séla.
C Venez voyez lés œuures du Seigneur, lequel a mis choses merueilleuses en la terre.
Il faict cesser lés batailles iusq̄ au bout de la terre,il rompt l'arc, il coppe la lance,il brusle lés chariotz au feu.
Desistez, & congnoissez que ie suis Dieu, ie seray exalté entre lés gens, & exalté en la terre.
Le Seigneur dés batailles est auec nous, le Dieu de Iacob est nostre protection. Séla.

PSAL. XLVII. 46

Psalme au Chantre, dés enfans de Coré.

A TOus peuples monstres vostre ioye frappās lés mains,esiouyssez vous en Dieu par voix ioyeuse.
Car le Seigneur est hault, terrible, & grand Roy sus toute la terre.
Il a rēdu subiectz lés peuples à nous,et lés nations dessoubz noz piedz.
Il a esleu pour nous nostre heritage, qui est la magnificence de Iacob,lequel il a aymé. Séla.
B Dieu est monté auec triumphe, le Seigneur[est monté]en son de trompettes.
Chantez à Dieu, chantez : chantez à nostre Roy,chantez.
Car Dieu est Roy de toute la terre, chantez en doctrine.
Dieu regne sus lés gens : Dieu est assis sur son sainct thronne.
Lés princes dés peuples se sont assembles et le peuple de Dieu d'Abraham:car à Dieu sont lés protections de la terre il est moult exalté. Ro.13.2.

PSAL. XLVIII. 47

Cantique du Psalme aux filz de Coré.

A LE Seigneur est grand, & moult louable en la cité de nostre Dieu, sa saincte montaigne.
La montaigne de Zion est belle *en situation,la resiouissance de toute la terre, és costez d'Aquilon, la cité du grand Roy.

*assauoir, pour la prēdre & destruire.

Dieu est congneu pour secours, és palays d'icelle.
Car voicy que lés Roys estoient conuenuz,& passoient ensemble.
B Iceux l'ont veu,& se sont ainsi esmerueillez,ilz ont esté estonnez et se sont precipitamment retirez.
Crainte lés a là saisis,& doleur telle q̄ de celle qui enfante.
*Tu romps comme par le vent d'Orient lés nauires de Tharsis. 3.Roys 22.g.
Comme nous auons ouy, ainsi auons nous veu en la cité du Seigneur dés armées,en la cité de nostre Dieu: Dieu la cōfermera à tousioursmais. Séla.
O Dieu nous auons attendu ta benignité,au milieu de ton temple.
C O Dieu telle est ta louenge comme ton nom iusque aux boutz de la terre, *ta dextre est pleine de iustice.

*c'est,ce q̄ tu fais est iuste.

La montaigne de Zion soit en liesse, & que lés filles de Iuda se resiouyssent à cause de tés iugemens.
Enuironnez Zion, & la circuyssez, nombrez sés tours.
Considerez sa premiere muraille, & magnifiez sés palays,affin que vous le racomptiez à la generation aduenir.
Car iceluy Dieu est nostre Dieu à tousioursmais,il nous conduira iusque à la mort.

PSAL. XLIX. 48

Psalme au principal Chantre, dés filz de Coré.

Vous

A VOus tous peuples ouyez ceste chose: vous tous qui habitez au monde escoutez.

Vous aussi filz "d'Adam, & vous filz de l'hõme ensemble le riche & le paoure.

Ma bouche parlera sapience, & la meditation de mon coeur, prudence.

Ie presteray l'aureille au prouerbe: i'exposeray ma "parabole a tout la harpe.

Pourquoy auray-ie crainte au temps d'aduersité, "pourquoy m'enuironnera l'affliction de mon talon?

B Ceux [craignent] qui se fient en leur vertu, & se vantent en l'abondance de leurs richesses.

L'homme ne rachetera point son frere, & ne donnera point à Dieu la rançon d'iceluy.

Car la rançon de leur ame est trop precieuse, & que [la mort] cesse à iamais.

Et qu'il viue à toursmais & ne voye point la fosse.

Car il voit lés sages qui meurent, ensemble le fol & l'ignorant qui perissent, & qui laissent leur substance aux autres.

C Toutesfois leur desir est que leur maison soit eternellement, & que leurs habitations soient en tout eage, ilz appellent leurs terres de leurs noms.

Mais l'homme ne demourera point en sa magnificence, il sera semblable aux bestes, lesquelles perissent.

Ceste leur voye est leur follie, & leurs successeurs "ensuyuent voluntiers leurs cõmandemens. Séla.

Ilz seront mis au sepulchre comme brebis, la mort lés repaistra, lés droicturiers domineront sus eux au matin, & leur figure viendra à defaillir, & la fosse sera leur domicile.

D Mais Dieu deliurera mon ame du sepulchre, quand il me receura. Séla.

Ne crains point quand aucun sera deuenu riche, & quand la gloire de sa maison sera augmentée.

Car quand il mourra il n'emportera point tout, & sa gloire ne descendra pas aprés luy.

Combien qu'il ayt beneict son ame en sa vie, mais on te louera quand tu te feras du bien.

Il paruiendra à la generation de sés peres, mais ilz ne verra iamais la lumiere.

L'homme qui est en magnificence & est sans raison, il est semblable aux bestes qui perissent.

"le populaire & lés nobles & puissans.
"pour parolles hautes et granes.
"Pourquoy prẽdray trop grãd soig pour le dernier de ma vie?
"Ebr. courent en la bouche d'iceux.

PSAL. L. 49
Psalme a Asaph.

A LE Dieu dés dieux le Seigneur a parlé, & a appellé la terre depuis le soleil leuant iusque à [soleil] couchant.

Dieu s'est tresclairement apparu de Zion, qui est de parfaicte beaulté.

Nostre Dieu viendra & ne se taira point, le feu deuorera en sa presence, & à lentour de luy sera moult grande tempeste.

Il appellera lés cieux d'enhault, & la terre pour iuger son peuple.

Assemblez moy més sainctz, lesquelz ont traicté mon alliance auec sacrifice.

Et lés cieux annonceront sa iustice: car Dieu est le iuge. Séla. B

Escoute mon peuple, & ie parleray: [escoute] Israël, & ie te bailleray tesmoingnage que ie suis le Dieu qui est tõ Dieu.

Ie ne te reprendray point pour tés sacrifices, ne pour lés holocaustes [qui n'ont point esté] continuellement deuant moy.

Ie ne prendray point de taureau de ta maison, ne dés boucz de tés parcz.

Car tous lés animaux de la forest sont à moy, & lés bestes qui sont en milles montaignes.

Ie congnoy toutes lés volailles dés montaignes, & lés bestes sauuages dés champs sont en ma puissance.

Si i'ay faim, ie ne le te diray point: car le monde est à moy, & le contenu d'iceluy. C

Pense-tu que ie mange la chair dés taureaux, & que ie boiue le sang dés boucz?

Sacrifie louenge à Dieu, & rendz tés voeux "au treshault.

Et m'inuoque au temps d'aduersité, & ie te deliureray, & tu me feras honneur.

Mais Dieu a dict au meschãt: A quoy t'appartient-il de racompter més ordonnances? pourquoy "prens-tu mon alliance par ta bouche?

Car tu as hay la correction, & as reieté més parolles derriere toy. D

Si tu veoys vn larron, tu couroys auec luy, et ta portion estoit auec lés adulteres.

Tu as addonné ta bouche a mal, & as appliqué ta langue à tromperie.

Tu t'és assis, & as parlé contre ton frere, & as baillé blasme au filz de ta mere.

Tu as faict cés choses, & me suis teu, & as estimé que ie soye semblable à toy: mais ie te reprendray & mettray [ce que tu as faict] deuant toy.

Vous qui oubliez Dieu, entendez ie vous prie ceste chose: affin que ie ne vous rauisse, & n'y ayt qui vous puist deliurer.

Celuy qui sacrifie louenge, m'honnore:

"Assauoir cõformes à la volũté de dieu Isai. 51.
"c'est, fais tu mẽtiõ.

& à celuy qui ordonne sa voye, ie luy monstreray le salut de Dieu.

PSAL. LI. 50

Au principal Chantre, Psalme de David, quand le prophete Nathan vint à luy, aprés qu'il *fut entré à Beth-sabée.

*c'est, eut compaignie auec 1.Sam.12

A Dieu, aye mercy de moy selon ta misericorde, efface més iniquitez selon tés grandes compassions.

Laue moy tresbien de mon iniquité, & me nettoye de mon peché.

Car ie recongnoy més transgressions: & mon peché est continuellement contre moy.

I'ay peché contre toy seul, & ay mal faict deuant tés yeux, affin que tu soies congneu iuste en ton parler, & que tu soies net quand tu iugeras.

Voicy, i'ay esté engendré en iniquité, & ma mere m'a conceu en peché.

B Voicy, tu demãde verité és intentiõs, & m'as dõné à congnoistre en secret sapiẽce.

Purge moy d'Ysope, & ie seray net: laue moy, & ie seray plus blanc q̃ neige.

Fais moy apperceuoir ioye & liesse, & lés os que tu as froissé se resiouyront.

Cache ta face arriere de més pechez: & efface toutes més iniquitez.

Dieu crée en moy vn coeur net, & renouelle dedans moy vn esprit droict.

C Ne me reiette point de deuant ta face, & ne m'oste point ton sainct esprit.

Rendz moy la liesse de ton salut, & que l'esprit franc me soubstienne.

I'enseigneray aux transgresseurs tés voyes, & lés pecheurs se conuertiront à toy.

O Dieu, Dieu de mon salut deliure moy de coulpe d'homicide, & *ma* langue chantera de ta iustice.

D Seigneur, ouure més leures, & ma bouche annoncera ta louenge.

Car tu n'appete point de sacrifice: autrement i'en eusse donné, *tu* ne prendz point plaisir à *l'holocauste.

*c'est, certain sacrifice qu'on soloit brusler duq̃l Geñ.8.d.

Lés sacrifices de Dieu *sont* l'esprit desole, ô Dieu tu ne mespriseras point le coeur contrit & humilié.

Fais bien par ta beniuolence à Zion, & edifie lés murs de Ierusalem.

Adonc affecteras-tu lés sacrifices de iustice, l'holocauste & l'offerte, adonc ilz offriront lés veaux sur ton autel.

PSAL. LII. 51

1.Samu. 22.b.

Au principal Chantre Maschil de David, quand Doeg Iduméen vint à Saul & luy signifia, & dist: David est venu à la maison d'Achi-melech.

A Pourquoy te vante tu du mal toy puissant? la benignité de Dieu est tous lés iours.

Ta langue pense malice, faisant fraude comme vn rasoir affille.

Tu ayme plus le mal que le bien, & mentir que parler ce qui est iuste. Séla.

Tu ayme toutes choses qui ameinent à destruction, & la langue de fraude.

B Dieu aussi te ruynera eternellement, il te brisera & te rasera du tabernacle, & te desracinera de la terre dés viuans. Séla.

Lors lés iustes voyans [ce] craindrõt, & se riront de cestuy la.

Voicy [diront ilz] l'homme qui n'a point mis Dieu pour sa force: mais il s'est fié en l'abondance de sés richesses, & s'est fortifié par sa malice.

Mais moy comme vne oliue verdoyante en la maison de Dieu, ie me fie en la benignité de Dieu à tousioursmais.

Ie te loueray eternellement, pourtant que tu as *ce faict*, & attendray ton nom: car il est bõ, en la presence de tés sainctz.

PSAL. LIII. 52

Au principal Chantre sus *Mahalath, Maschil de David.

*Certaine chãsõ, ou instrumẽt de musiq̃, signifiant maladie, ou heritage.

Le fol a dict en son coeur, il n'est point de Dieu: ilz se sont corrompuz & ont faict iniquité abhominable, il n'y a nul qui face bien.

A Sus. 13.a.

*Dieu a contemplé du ciel sus lés filz dés hommes, pour veoir s'il y a aucun qui entende & qui cerche Dieu.

Mais tous declinent, & sont ensemble faictz abhominables: il n'est nul qui face bien, il n'en y a aussi pas vn.

B Ceux qui font iniquité ne l'ont ilz point congneu? lesquelz deuorent mon peuple comme s'ilz mangeoient du pain, & n'inuoquent point Dieu.

Ilz ont tremblé de paour là, ou il ny auoit rien à craindre: car Dieu a espars lés os de ceux qui t'assiegent: tu lés as rendu confuz, pource que Dieu lés a eu en horreur.

Qui sera celuy qui donnera de Zion salut à Israël? affin que Dieu rameine son peuple captif, & que Iacob s'esiouysse, & Israël ayt liesse?

PSAL. LIIII. 53

Au

1.Samuel 23.d. Au principal Chantre en*Neginoth Maschil de Dauid quand lés Ziphéens vindrent et dirent à Saul:Dauid n'est-il point caché vers nous?

A O Dieu sauue moy par ton nom, & me venge par ta puissance.

O Dieu escoute mon oraison, & preste l'aureille aux parolles de ma bouche.

Car lés estrangers se sont esleuez contre moy, & gens puissans ont cerché ma vie, & n'ont point mis Dieu deuant eux. Séla.

B Voicy, Dieu m'ayde, le Seigneur est auec ceux qui soustiennent ma vie.

Il rendra le mal à més aduersaires : destruis lés selon ta fidelité.

Ie te feray sacrifice par vn franc courage: *Seigneur ie celebreray ton nom, pourtant qu'il est bon.*

Car tu m'as deliuré de toute tribulation, & mon œil verra[la vengeance] sus més ennemys.

PSAL. LV. 54

Au principal Chantre en Neginoth, Maschil de Dauid.

A O Dieu preste l'aureille à mon oraison, & ne te cache point arriere de ma supplication.

Entendz à moy & me respondz, ie lamente en mon parler & meine bruit.

Pour la voix de l'ennemy, & à cause de la vexation du meschant : car ilz ont renuersé l'iniquité sur moy, & auec vne ire m'ont hay.

Mon cœur est tout trẽblãt dedãs moy, & frayeur de mort est tumbée sur moy.

Crainte & tremblement sont venuz en moy, & horreur m'a couuert.

Et ie disoye [en moy:] Qui me donnera aesles comme à la coulombe, affin que ie m'en vole, & me repose?

Voicy, ie m'en fuiroye loing m'escartant, & herbergeroye au desert. Séla.

Ie me hasteroye, pour m'eschapper du vent vehement & de la tempeste.

B Seigneur deffaictz & diuise leur langue:car i'ay veu extorsion & mutinerie en la cité.

Cés choses l'enuironnent nuict & iour sur sés murailles, iniquité & felonnie sont au milieu d'elle.

Malices sont au milieu d'icelle, fraude & tromperie ne se partent point de sés rues.

Car celuy q̃ m'a vituperé ne[m'estoit] point ennemy, autrement ie l'eusse enduré: & celuy qui s'est esleué contre moy ne m'auoit point en haine, autrement ie me fusse caché de luy.

Mais tu estois homme estimé selon moy, mon precepteur & mon familier.

Qui communiquions [noz] secretz ensemble: & conuersions en la maison de Dieu auec la multitude. C

Qu'il leur face venir la mort, qu'ilz descendent tout vifz en la fosse: car maux sont au milieu d'eux, en leurs habitatiõs.

Mais moy i'inuoqueray Dieu, & le Seigneur me sauuera.

Ie prieray au soir, & au matin, & à midy, & meneray bruyt: & il exaucera ma voix.

Il deliurera ma vie en paix, de la guerre qui est contre moy: car plusieurs sont contre moy.

Dieu qui preside dés le commencemẽt, escoutera & lés affligera. Séla: car il n'y a point de changement en eux, & ne craingnent point Dieu. D

Il [a] a mis sa main sur ceux qui viuoiẽt paisiblement auec luy, & a violé son alliance. [a]assauoir, qui faignoit estre amy.

Sa bouche est plus molle que beurre, mais guerre est en son cœur : sés parolles sont plus doulces que huyle, mais elles sont comme glaiues.

*Commetz ta charge au Seigneur, & il te soustiendra, & ne permettra point que le iuste trebusche iamais. 1.Pie.5.b

Mais toy Dieu tu feras descẽdre iceux au puitz de perdition:lés hommes espandans le sang, & pleins de fraude ne paruiẽdrõt point à la moytie de leurs iours: mais moy i'auray fiance en toy.

PSAL. LVI. 55

Au principal Chantre, sus La coulombe muette qui est de loing, *Micthan de Dauid, quãd lés Philisthins le prindrent en Geth. 1.Sam.21

O Dieu aye mercy de moy, car l'hõme m'engloutit, & en bataillant tous lés iours, il m'oppresse. A

Ceux qui me troublent, m'engloutissent tous lés iours:car il y a plusieurs bataillans contre moy, ô Tressouuerain.

Mais au iour que ie craingz, ie me fieray en toy.

Ie me glorifieray en Dieu de sa parolle:ie me confieray en Dieu, & pource ie ne craindray chose que la chair me peult faire. B

Ilz calumnient tousiours més parolles, & toutes leurs pensées sont pour me mal faire.

Ilz se sont assemblez & cachez, iceux prennẽt garde à més talõs, cõe s'ilz attẽdoient C

doient[à prendre]mon ame.

*auront ilz deliurãce par leur iniq. té?

*Ilz esperent d'eschapper par meschanceté : ô Dieu fais descendre lés peuples par[ton ire.]

Tu as nombre més fuytes, metz més larmes en ton baril:ne sont elles point en ton registre?

Lors més ennemis se retireront en arriere,au iour que ie inuoqueray:ie le says, car Dieu est pour moy.

*De sa p̃messe.

Ie me glorifieray en Dieu de la *parolle,ie me glorifieray au Seigneur de la parolle.

D

I'ay fiãce en Dieu,ie ne craindray chose que l'homme me puisse faire.

O Dieu tés vœux sont sur moy,ie te rendray louenge.

Cas tu as deliuré mon ame de la mort, & més piedz du trebuchement, affin que ie chemine deuant Dieu,en la lumiere dés viuans.

PSAL. LVII. 56

Au principal Chantre, affin que tu ne me destruise point, *Mictham de Dauid,quand il s'enfuyt de la presence de Saul en la cauerne.

1. Samuel 21.& 24.

A

O Dieu aye pitié de moy, aye pitié de moy : car mon ame a espoir en toy,et ay espoir en l'vmbre de tés aisles,tant que malice soit passée.

Ie crieray à Dieu le souuerain, à Dieu qui conduict ma cause.

Il enuoyera du ciel, & me sauuera de l'opprobre de celuy qui me veult englou-

B

tir.Séla:Dieu enuoyera sa benignité & sa fidelité.

Mon ame est au milieu dés lyons, ie habite entre gens ardãs, entre lés filz dés hõmes, desquelz lés dentz sont lances & flesches,et leur langue est vn glaiue aigu.

O Dieu esleue toy sus lés cieux, & ta gloire soit sus la terre.

C

*mon principal ennemy saul.

Car ilz ont apresté la retz à més pas, il *a faict courber mon ame: ilz ont creusé vne fosse deuant moy,mais ilz sont tombez dedans icelle. Séla.

Psal. 108.

*O Dieu mon coeur est preparé,mon coeur est preparé : affin que ie chante & die Psalmes.

Resueille-toy ma gloire , resueillez vous psalterion & harpe,ie m'esueilleray à l'aube du iour.

D

Seigneur ie te loueray entre lés peuples, ie te diray Psalme entre lés natiõs.

Car ta benignité est grande iusque au ciel,& ta fidelité iusque aux nuées.

O Dieu esleue toy sus lés cieux,& soit ton honneur sur toute la terre.

PSAL. LVIII. 57

Au principal Chantre, affin que tu ne d'estruise point. Micthan de Dauid.

V Ous qui tenez conseil prononcez vous vrayement ce qui est iuste? vous filz dés hommes,iugez vous selon lés choses droictes? A

Vous traictez plustost iniquité au coeur, voz mains balancent en la terre l'extorsion.

Lés meschans sont alienez [de verité] dés la matrice, ilz sont fouruoyez dés le ventre,parlans mensonge.

Ilz ont du venin semblable au venin B
du serpent, & comme l'aspic sourd , qui estouppe son aureille.

Lequel n'oyt point la voix dés enchanteurs,& du sorcier expert en sorceleries.

O Dieu casse leurs dentz en leur bouche,ô Seigneur romps lés machoires dés leonceaux.

Qu'ilz descoulent comme l'eaue , & C
qu'ilz s'en voisent d'eux mesmes : qu'ilz dressent leurs flesches,& qu'elles soyent comme rompues.

Qu'ilz aillent comme la limace qui se glisse,& qu'ilz ne voyent point le soleil, comme l'abortif de la femme.

Comme la chair crue deuant que voz D
potz sentent [le feu de] l'espine,ainsi la fureur lés rauisse par violence.

Le iuste s'esiouyra quand il verra la vengeance,il lauera sés piedz *au sang du meschant.

*Ou sés mains.

Et chascun dira: Certainement il y a fruict pour le iuste:certainement Dieu est iuge en la terre.

PSAL. LIX. 58

*Au principal Chantre,affin que tu ne destruise point. Micthan de Dauid,quand Saul enuoya,affin qu'on gardast la maison pour le mettre à mort.

1. Sam. 19

O Dieu deliure moy de més ennemis, deffendz moy de ceux qui s'esleuent contre moy. A

Deliure moy de ceux qui font iniquité, & me sauue dés hommes [qui desirent] le sang.

Car voicy qu'ilz font embusches contre mon ame , & lés fortz se sont assemblez contre moy:non point Seigñr pour ma deffaulte,ne par mon peché.

Ilz sont accourus & se sont preparez B
sans ce que i'aye faict iniquité : esueille toy pour venir au deuant de moy, & regarde.

Et toy Seigñr dieu dés armées,dieu d'Israël resueille toy , pour visiter toutes lés nations:

nations:n'aye point mercy de tous ceux qui malicieusement transgressent. Séla.
Ilz retournent au vespre, & bruyent comme chiens, & enuironnent la cité.
Voicy, ilz parlent seulement en leur bouche, & glaiues sont en leurs leures: car [ilz dient] qui est celuy qui oyt?
Mais toy Seigneur tu te riras d'eux, tu te moqueras de toutes lés gentz.
C Ie te garderay la "force d'iceluy: car ô Dieu tu és ma *protection*.
Le Dieu de *ma misericorde* me preuiendra, Dieu me fera veoir [ce que ie desire] sus *més aduersaires*.
Ne lés occis point, que parauenture mon peuple ne l'oublye: espars lés en ta vertu, & lés metz au bas, toy Seigneur qui és nostre bouclier.
Pour le peché de leur bouche, & la parolle de leurs leures, qu'ilz soyent prins en leur orgueil: qui parlent en malediction & mensonge.
D Consomme lés en fureur, consomme lés, *affin qu'ilz ne soyent plus*: & que lon *congnoisse que Dieu domine en* Iacob, & iusque és fins de la terre. Séla.
Et se tournent *vers le vespre*, & bruyēt comme chiens, & courent à lentour de la ville.
Ilz *iront* de costé & d'autre pour auoir à manger: "si ne sont ilz point saoulez, ilz murmureront.
Mais moy ie chanteray *ta force*, & loueray *vers le matin ta misericorde*: pourtant que tu m'as esté vne deffense & refuge, au temps que i'auoye tribulation.
Ma force, ie te chanteray Psalmes: car Dieu est ma *protection*, & *le Dieu de ma misericorde*.

"affin que iu labba, e: car ie n'y puis esister.

"ou, quād ilz ne se, rōt point saoulez, ilz se logeront.

PSAL. LX. 59

Au principal Chantre, sus" Susan Heduth, Mictham de Dauid pour enseigner: quand il batailloit contre Syrie de Mesopotamie, & contre Syrie de Zoba: & que Ioab retourna, & frappa d'Edom douze mille, en la vallée de la Saline.

"Instrument de musique.
2.Samu. 8.&.10. 1.Chr.18.

A O Dieu tu nous as deboutez, tu nous as departis, tu t'és courroucé: mais retourne toy à nous.
Tu as esmeu la terre, & l'as rompue: guaris sés cassures, car elle decline.
Tu as demonstré chose dure à ton peuple: tu nous as abbreuué du vin de perplexité.
Tu donneras la baniere à ceux qui te craignent, affin de la desploier pour l'amour de la verité. Séla.
Affin que tés bien aymez soyent deliurez, fais la deliurance par ta dextre, & me respondz. B
Dieu a parlé en son sainct lieu, ie me resiouiray, ie partiray Sichem, & mesureray la vallée de Succoth.
Galaad m'appartient, ausi Manasses est à moy, & Ephraim est la force de mon chef, Iuda est mon "duc.
*Moab est le pot de mon lauement: ie ietteray mon chaussement sur Edom, Philisthée criera triumphe de moy.
Qui sera celuy qui me conduira en la cité garnie? qui me meinera iusque en Edom?
O Dieu nous auroys-tu point debouté? ô Dieu ne marcheras tu point ausi auec noz exercites? D
Baille nous ayde en la tribulation: car l'ayde de l'homme est vain.
Nous ferons vaillammēt de par Dieu: & cestuy foullera noz aduersaires.

"ou, legislateur, Gene. 49

PSAL. LXI. 60

Au principal Chantre sus Neginath, de Dauid.

O Dieu escoute mon cry, & entendz à mon oraison. A
Ie crieray à toy du bout de la terre, quand mon coeur deffaudra: meine *moy sur la Roche*, laquelle soit bien haulte pour moy.
Car tu és mon espoir, & ma forte tour deuant l'ennemy.
Ie *conuerseray en ton tabernacle à tousiours mais, ie me confieray* au lieu secret de tés aisles. *Séla.*
Car toy Dieu tu *as exaucé* més desirs, et as donné la possession à *ceux* qui craingnent ton nom.
Tu adiousteras iours sus lés iours du Roy, affin que *sés ans* soyent comme plusieurs eages. B
Il demourera eternellement en la presence de Dieu: appareille benignité & fidelité, lesquelles le garderont.
Ainsi ie celebreray par Psalmes ton nom eternellement, affin que ie rende més voeux de iour en iour.

PSAL. LXII. 61

Au principal Chantre pour Iduthun, Psalme de Dauid.

MOn ame a seulement son regard à Dieu: car mon salut est de luy. A
Iceluy seulement est mon Rochier et ma sauuegarde, il est *ma* deffence, dont ie ne vacilleray pas.
Iusque à quand machinerez vous contre

ére vn chascũ: vous tous serez occis comme le mur qui decline, & la paroy qui tombe.

B Ilz consultent tant seulement d'abbaisser [l'vn l'autre] de la haultesse de Dieu: ilz prennent plaisir en mensonge, ilz benyent de bouche: mais ilz maudissent dedans eux. Séla.

Mais toy mon ame, aye regard seulement à Dieu: car mon attente est de luy.

Cestuy seulement est ma Roche & ma sauuegarde, il est ma deffense, ie ne vacilleray point.

C En Dieu est mon salut & ma gloire: en Dieu est la Roche de ma force, & mon esperance.

O peuples ayez esperance en luy en tout temps, & deschargez vostre courage deuant luy: Dieu est nostre esperãce. Séla.

Certes ce n'est rien dés filz dés hommes, c'est mensonge dés filz dés hommes, lesquelz mis és balances[a] montent plus hault ensemble que la chose de neant.

[a] C'est, ilz poisent moins.

N'adonnez point vostre esperance en extorsion ny en rapine que vous ne soyez rendus vains: quand la cheuance abondera, n'y mettez point le coeur.

Dieu a vne foys parlé, voire deux foys, & ie l'ay ouy que en Dieu est la puissance. Et que en toy Seigneur est benignité: car tu rendras à vn chascun selon son oeuure.

PSAL. LXIII. 62

Psalme de Dauid, quand il estoit au [a] desert de Iuda.

[a] assauoir, de Ziph.

A O Dieu qui és mon Dieu, ie te cerche de matin, mon ame a soif de toy, ma chair te desire en ceste terre deserte & deseichée, ou n'y a point d'eaue. Ainsi que ie t'ay veu au sainct lieu, que ie voye ta force & ta gloire.

Car ta bonté est meilleure que la vie: més leures te loueront.

B Ainsi te beneiray en ma vie, & esleueray més mains en ton nom.

Mon ame sera rassasiée cõme de greyme & de graisse, quand ma bouche fera louenge auec leures de resiouyssance.

Ainsi ay-ie eu souuenance de toy en mon lict, & ay pensé de toy és veilles.

C Car tu és mon ayde: aussi m'esiouyray ie en l'ombre de tés aisles.

Mon ame s'est conioincte aprés toy, car ta d'extre m'a soustenu.

Mais ceux qui cerchent mon ame pour la destruire, entreront és bas lieux de la terre.

D On [a] le destrenchera au trenchant de l'espée, & seront la portion dés regnardz.

[a] assauoir, Saul: ou, l'exercite

Mais le Roy s'esiouyra en Dieu, & quiconque iurera par iceluy, il se glorifiera: car la bouche de ceux qui parlent faussement, sera estouppée.

PSAL. LXIIII. 63

Au principal Chantre, Psalme de Dauid.

A O Dieu escoute ma voix quand ie parle: garde ma vie de la crainte de l'ennemy.

Tu me cacheras à cause de la secrette entreprise dés malueillans, & du trouble de ceux qui font iniquité.

Lesquelz aguisent leur langue comme vn glaiue: & ont dressé comme leurs flesches parolle amere.

B Pour tirer en lieu secret contre l'innocent, ilz le frapperont soubdainement, & ne craindront point.

Ilz ont proposé en eux chose mauuaise, & ont traicté de musser dés laqz, ilz ont dict: qui lés verra?

C Ilz ont cerché lés iniquitez, ilz ont acheué d'enquerir le cas qu'ilz cerchoiẽt, & le dedans d'vn chascun, & le coeur profond.

Mais Dieu lés frappera soubdainemẽt de quelque saiette, lesquelz seront [a] cause de leurs playes.

[a] Ou, de playes.

Et seront empeschement à eux par leurs propres langues: tous ceux qui lés verront se retireront.

D Tous lés hommes verront ce, & racompteront l'oeuure de Dieu, & entendront le faict d'iceluy.

Le iuste s'esiouyra au Seigneur, & aura espoir en luy: & tous ceux qui sont droictz de coeur, s'en glorifieront.

PSAL. LXV. 64

Au principal Chantre, Psalme & Cantique de Dauid.

A O Dieu louenge t'est deuë en Zion, et le voeu te sera rendu.

Toute creature viendra vers toy, qui exauce la priere.

Lés choses iniques m'auoient vaincu, mais tu seras propice à noz transgressions.

B Bienheureux est celuy leql tu as esleu, & fait approcher de toy, affin qu'il habite en tés palays: car ilz serõt remplis dés biens de ta maison, en ton sainct temple.

O Dieu de nostre salut, tu nous respondras merueilleusement par ta iustice, toy qui és l'esperance de toutes lés fins de la terre, & de la mer loingtaine.

Lequel establit lés montaignes par sa vertu, estant enuironné de puissance.

C Lequel appaise le bruyt de la mer, le bruyt de sés vndes, & l'esmotion dés peuples.

Et ceux

ou, et declaire la rouēge par la sortie &c.]

Et ceux qui habitent és fins de la terre, ont crainte pour tés signes : ᵃ & lés rendz ioyeux de la sortie du matin & du vespre.

Tu visite la terre & l'arrose: tu l'enrichis grandement, le ruysseau de Dieu est plein d'eaue: tu appareille le froment d'iD ceux, car ainsi la dispose-tu.

ou, fais descendre sus sés seillons. ᵃ cest, faictz croistre, comme Gene. 1. c

Tu arrose aussi lés rayons d'icelle, & ᵃabbaisse sés mottes, tu la rēdz molle par pluye, & ᵃbeneis son germe.

Tu couronne l'année de tés biens, & tés pas degouttent la graisse,

Lés habitations du desert degouttent, & *lés montaignes* sont enuironnées de liesse.

Lés campaignes sont reuestues d'ouailles, & *lés vallées sõt* couuertes de fromēt, dont ioyeusement crient & chantent.

PSAL. LXVI. 65

Au principal Chantre, chanson du Psalme.

A Toute la terre menez ioye en dieu. Celebrez la gloire de son nom, faictes honneur à sa louenge.

Dictes à Dieu : Que tu és terrible en tés œuures, tés ennemis *te seront seruillement subiectz pour ta grande force!

Sus Psalme 18. d.

Toute la terre t'adorera, & te celebrera, & chantera psalmes en ton nom. Séla.

Venez & voyez lés œuures de *Dieu*, & combien il est terrible en faictz sus lés B filz dés hommes. Séla.

Il a mué la mer en terre seiche, ilz ont passé le fleuue à pied, là estions nous resiouys de luy.

Il domine par sa *puissance* eternellement, sés yeux regardent lés gens, lés rebelles ne s'exalteront point en eux mesmes. Séla.

Vous peuples beneissez *nostre* Dieu, & faictes ouyr la voix de sa louenge.

C C'est luy qui a mis nostre ame en vie, & n'a point permis que noz piedz chancelassent.

Car Dieu tu nous as esprouué, tu nous as examiné comme on examine l'argent.

Tu nous as amené en la retz, tu as mis angoisse en noz reins.

Tu as faict monter l'homme sus nostre teste, nous sommes entrez au feu & en l'eaue: mais tu nous as retiré en lieu plantureux.

I'entreray en ta maison auec holocaustes, & te rendray més voeux.

Lesquelz més leures ont vouez, & ma bouche a promis, quand i'auoye tribulation.

Ie t'offriray holocaustes de gras [agneaux,] auec lés encensemens de moutons: ie sacrifieray dés boeufz auec dés boucz. Séla.

Vous tous qui craingnez Dieu, venez D & escoutez, & ie racompteray quelles choses il a faict à mon ame.

Ie l'ay inuoqué de ma bouche, & a esté exalté par ma langue.

Si i'eusse eu regard en mon coeur à ce qui est iniuste, le Seigneur ne m'eust point exaucé.

Mais vrayement Dieu m'a escouté, & a entendu à la voix de mon oraison.

Beneit soit Dieu qui n'a point rebouté mon oraison, ne sa benignité arriere de moy.

PSAL. LXVII. 66

Au principal Chantre, en Neginoth, Psalme & Chanson.

Dieu ayt pitié de nous, & nous benie, qu'il face reluyre sa face sur nous. Séla. A

Affin que ta voye soit congneuë en la terre, & ton salut en toutes gens.

O Dieu, que lés peuples te louent, que tous lés peuples te louent.

Lés natiõs soyent en liesse & s'esiouyssent, pource que tu iuge lés peuples en equité, & que tu adresse lés nations en la terre. Séla.

O Dieu que lés peuples te louent, que B tous lés peuples te louent.

Que la terre produise son germe: Dieu qui est nostre Dieu nous benie.

Dieu nous benie, et que tous lés fins de la terre l'ayent en crainte.

PSAL. LXVIII. 67

Au principal Chantre, Psalme & chant de Dauid.

Dieu se vueille esleuer, & q̃ sés ennemys soyēt espars, & ceux qui le hayēt, s'enfuyēt arriere de luy. A

Tu [lés] feras esuanouyr cõe la fumée s'esuanouyt : lés meschans periront deuant la face de Dieu, comme la cire fond deuant le feu.

Mais lés iustes s'esiouyront, & auront liesse en la presence de Dieu, & tressailliront de ioye.

Chantez à Dieu, dictes psalmes en son nom: exaltez celuy qui est monté sus lés haultz cieux, il a nom l'Eternel: or vous resiouyssez en la presence d'iceluy.

Il est le pere dés orphelins, et le iuge dés vefues: Dieu est en son sainct habitacle.

Le Dieu ᵃ qui faict q̃ ceux qui estoient seulletz soyent en maison: lequel retire lés prisonniers de ceps : mais lés rebelles habiteront

ᵃc'est, qui faict auoir lignées à ceux qui n'en auoiēt poīt

habiteront en terre deserte.

O Dieu quand tu marcheois deuant ton peuple: quand tu passoys par le desert. Séla.

B La terre s'esmouuoit, ausi lés cieux degouttoient pour la presence de Dieu: & ce[mont] de Sinai deuant Dieu, le Dieu d'Israël.

O Dieu tu as faict degoutter la pluye voluntaire sur ton heritage: & quand elle estoit lassée, tu l'as renforcée.

Ton assemblée a habité en icelle, ô Dieu tu dresseras le paoure par ta bonté.

Le Seigneur donnera la parolle, " à celles qui annoncent de la grande armée. (*ou, celles qui annõceront seront grãde cõpaignie.*)

Lés Roys dés armées s'enfuyront, ilz s'enfuyront, & la compaignie qui reside en la maison diuisera lés despouilles.

Quãd vous coucheriez entre lés "potz, si serez vous cõme lés aisles de la colombe couuertes d'argent, & de laquelle lés plumes sont comme l'or iaune. (*" en lieux noirs cõe lá, ou on met potz & chaudieres.*)

Quand le Toutpuissant dispersera lés Roys par elle, elle deuiendra blãche comme neige en Zalmon.

La montaigne de Dieu est cõe la montaigne de Basan, la haulte montaigne est comme la montaigne de Basan.

Pourquoy saultez vous "haultes montaignes? Dieu a desiré ceste montaigne pour y habiter, ausi le Seigneur y habitera eternellement. (*" c'est, lés puissans Roys.*)

La cheualerie de Dieu est de vingt mille & de milliers d'anges: le Seigneur est entre eux au sanctuaire comme en Sinai.

Eph.4.b *Tu és monté en hault, tu as emmené lés captifz, tu as prins dés dons d'entre lés hommes, & mesmes dés rebelles, pourtant que l'Eternel Dieu habite lá.

Le Seigneur soit iournellement loué, le Dieu de nostre salut nous charge[: de biens.] Séla.

C Dieu est nostre Dieu pour la deliurance, & l'yssue de la mort est au Seigneur Dieu.

Certes Dieu naurera le chef de sés ennemys, & le sommet de la perruque de celuy qui chemine en sés vices.

Le Seigneur a dict: Ie rameneray [lés miens comme] de Basan, & lés feray retourner dés profondz lieux de la mer.

Affin que ton pied soit teinct au sang [qui est] dés ennemis, & que la langue de tés chiens le [leschent.]

O Dieu [lés tiens] ont veu tés entrées, lés entrées de mon Dieu, & de mon Roy qui est au lieu sainct.

Lés chantres alloient deuant, puis aprés lés ioueurs d'instrumens, & au milieu lés ieunes filles sonnantes dés tabourins.

Vous qui estes de la source d'Israël, benissez és congregations Dieu, qui est le Seigneur.

D Illec domine sus eux le petit Ben-iamin, lés princes de Iuda estoient leur "compaignie, lés princes de Zabulon, & lés princes de Nephthali. (*"ou, orn ment.*)

Ton Dieu a mandé la force pour toy: ô Dieu fortifie ce que tu as faict pour nous.

Lés Roys te presenteront dons en Ierusalem "pour ton temple. (*"ou, plu parau nestoit ton tẽpl*)

Argue la compaignie munie de lances, & la congregation dés taureaux auec lés veaux dés peuples, "lesquelz se glorifient en sommes d'argent: destruictz lés peuples qui desirent la guerre. (*" ou, ta qlz sup plieron c'est, q soyent faictz tr butaires*)

Gens d'autorité viendront d'Egypte: Ethiope estendra hastiuement sés mains vers Dieu.

Royaumes de la terre chantez á Dieu, chantez Psalmes au Seigneur. Séla.

A celuy qui est monté sus lés cieux dés cieux dés le commencement: voicy, il fera retentir de sa voix vn fort son.

Donnez la force á Dieu, sa magnificence est sus Israël, & sa force és nuées.

O Dieu tu te monstre terrible de tés sainctz lieux: le Dieu d'Israël luy mesme donnera force & puissance au peuple: Dieu soit beneict.

PSAL. LXIX. 68

Au principal Chantre sus Sosanim, de Dauid.

A O Dieu saue moy, car lés eaues sont entrées iusque en l'ame: ie suis enfondré au profond du limon, & n'y a point de lieu ferme: ie suis venu en la profondeur dés eaues, & la tempeste m'a plongé.

I'ay esté las de crier, ma gorge en a esté enrouée, més yeux sont deffaillis en attendant aprés mon Dieu.

Ceux qui m'ont hay sans cause, sont en plus grand nombre q̃ lés cheueux de ma teste: ceux qui faulsement me trauaillent, & més ennemis ont esté lés plus fortz: lors ie rendis ce que ie n'auoye pas rauy.

O Dieu tu as congneu ma follie, et més vices ne t'ont point esté cachez.

O Seigneur Dieu dés armées, ceux qui s'attendent á toy ne soyent point confus par moy: ô Dieu d'Israël, ceux qui te cerchent ne soyent point renduz honteux par moy.

B Car pour toy ay-ie soustenu opprobre,

bre,& [a]vergongne couuert ma face.
Ie suis faict estranger à més freres, & incongneu aux enfans de ma mere.
Iehan 2.d Ro.15.a. *Car le zele [que i'ay] de ta maison m'a mangé, & lés opprobres de ceux qui te deshonnoroient sont cheuz sur moy.
I'ay aussi plouré durant que mon ame ieusnoit,& ce m'a esté en opprobre.
Et ay mis vn sac pour mon vestemēt: en fable. mais ie leur ay esté faict vn [a] dicton.
C Ceux qui estoient assis à la porte deuisoient de moy:& ceux qui beuuoient le vin,[chantoient] chansons de moy.
Mais moy Seigneur ie [addressoye] mon oraison à toy, au temps pour [receuoir] ton bon vouloir:ô Dieu respōdz moy *par ta grande benignité*,& par la fidelité de ta sauuegarde.
Deliure moy de la bouë, affin que ie n'y soye point fiché, & que ie soye deliuré de ceux qui me hayent,& dés eaues profondes.
D Affin que la tempeste dés eaues ne me noye point, & que le profond ne m'engloutisse pas,& que le puitz ne ferme sa gueulle sus moy.
Seigneur exauce moy,car ta benignité est bonne: regarde à moy, selon ta grande compassion.
Et ne cache point ta face de ton seruiteur,car i'ay affliction:haste toy donc, & m'exauce.
Approche toy de mon ame, & la rachette: deliure moy à cause de més ennemys.
E Tu as *congneu mon* opprobre,*ma* confusion,& mon deshonneur:*tous més* aduersaires sont en ta presence.
Opprobre m'a rompu le cœur,& suis languissant:& ay attendu que aucun eust pitié de moy, mais il n'en y a *point eu:* & que aucuns me cōsolassent,*mais ie* n'en ay point trouué.
Ilz m'ont donné fiel pour ma viande, & pour ma soif m'ont abbreuué de vin aigre.
Rom.11b ou, leurs mys. *Leur table soit faicte en laqs deuant eux,& leurs"choses paisibles en ruine.
F Leurs yeux soyent faictz obscurs, affin qu'ilz ne voyent:& fais continuellement esbranler leurs reins.
Espandz ton indignation sur eux, & que la fureur de ton ire lés saysisse.
Actes 1.d Leur domicille soit desolé,& n'y ayt aucun qui habite en leurs tabernacles.
Car ilz ont persecuté celuy que tu auois battu,& ont compté touchant de la doleur de tés naurez.
Metz iniquité sur leur iniquité, & qu'ilz [a] n'entrent point en ta iustice. [a]c'est, qlz ne soyent point participãs de ta iustice.
Qu'ilz soyent effacez du liure de vie, & qu'ilz ne soyent point escritz auec lés iustes:mais ie suis affligé & dolēt,ô Dieu ta sauuegarde me deffendra.
Ie loueray le nom de *Dieu* par cantique,& le magnifieray par louenge.
Et icelle plaira plus au Seigneur, que G le bœuf ou le veau [qui est garny] de cornes & d'ongles.
Lés debonnaires verront ce, & ceux qui quierent Dieu s'esiouyront:& vostre cœur viura.
Car le Seigneur exauce lés paoures,et ne desprise point sés prisonniers.
Que le ciel & la terre le louent,la mer, & tout ce qui se meut en icelle.
Car Dieu preseruera Zion,& edifiera lés citez de Iuda,& là habiteront,& possederont icelle.
Et la semence dés seruiteurs d'iceluy l'heriteront,& ceux qui aymēt son nom, habiteront en icelle.

PSAL. LXX. 69

Au principal Chātre,de Dauid pour reduire en memoire.

O Dieu [viens] moy deliurer,ô Seigneur haste toy [de venir] à mon ayde. A
Ceux soyent confus & deshonnorez, qui quierent mon ame:ceux soyent reboutez en arriere & remplis de honte,qui me desirent mal.
Ceux *qui me disoient* aha aha, qu'ilz *reuirent le dos en leur* confusion.
Tous ceux qui te quierent s'esiouyssent,& ayēt liesse de toy:& que ceux qui B ayment auoir deliurance de toy, dient tousiours: Dieu soit *magnifié*.
Mais moy ô Dieu ie suis affligé & paoure,haste toy [de venir] à moy,tu és mon ayde,& celuy qui me deliure:O Seigneur ne tarde point.

PSAL. LXXI. 70

SEigneur i'ay mis mon esperance en toy, que ie ne soye point confus eternellement. A
Deliure moy par ta iustice,& me metz hors de danger: tendz ton aureille vers moy,& me preserue.
Soys moy pour fort rochier,affin q̃ ie y puisse tousiours entrer:tu as dōné mandement pour me preseruer,car tu és ma pierre & mon dongeon.
Mon Dieu deliure moy de la main du meschant,& de la main de l'homme peruers & violent.

Car Seigneur Dieu tu és mon attente, & ma confiance dés ma ieunesse.

B Ie me suis appuyé sus toy dés le ventre, tu m'as retiré hors dés entrailles de ma mere, ma louenge est continuellement de toy.

Ie suis faict à plusieurs comme signe admirable: mais tu és mon ferme espoir.

Ma bouche sera remplie de ta louenge, & de ta magnificence tous lés iours.

Ne me reiette point au temps de ma vieillesse: quand ma vertu sera deffaillie, ne me laisse point.

Car més ennemys ont parlé de moy, et ceux qui prenoient garde à mon ame ont prins conseil ensemble.

En disant: Dieu l'a delaissé poursuyuez-le, & vous l'apprehenderez: car il n'y a nul qui le deliure.

C O Dieu ne t'eslongne point de moy: mon Dieu haste toy [de venir] à mon ayde.

Ceux qui sont aduersaires à mõ ame, soyent confus & deffaillent: & que ceux qui quierent à me nuyre, soyent enuelop-pez d'opprobre & de honte.

Mais moy, i'attendray tousiours, & augmenteray toute ta louenge.

Ma bouche racomptera ta iustice & ton salut, tous lés iours: combien que ie ne congnoy point le nombre.

Ie viendray par la puissance du Seigneur Dieu: ie ramenteuray ta seulle iustice.

O Dieu tu m'as enseigné dés ma ieunesse, & iusque icy i'annonceray tés merueilles.

Et aussi Dieu tu ne me delaisseras point iusque en la vieillesse & ancien eage: iusque à ce que i'annonce ton bras en la generation, & ta puissance à vn chascun qui est à venir.

D Aussi ta iustice ô Dieu [est] iusque en hault: car tu as faict grandes choses: O Dieu, qui est semblable à toy?

Qui nous faict experimenter plusieurs tribulations & maux, quand tu seras rappaisé tu nous rendras la vie, & me retireras derechef dés abysmes de la terre.

Tu augmenteras ma gloire: & quand tu seras rappaisé, tu me consoleras.

Aussi mon Dieu ie te loueray ta verité par instrumens de violle, ô Sainct d'Israël ie te celebreray par harpe.

Més leures menerõt ioye, car ie chãteray de toy, & mon ame q̃ tu as rachetée.

Ma lãgue aussi ruminera tousiours ta iustice, pource q̃ ceux qui procurẽt de me nuyre seront cõfus & deshonnorez.

De Salomon.

O Dieu donne ton iugemẽt au Roy, & ta iustice au filz du Roy. A

Il iugera ton peuple en iustice, & tés affligez en equité.

Lés montaignes apporteront la paix au peuple, & lés montaignettes la iustice.

Il iugera lés desolez du peuple, il preseruera lés filz du paoure, & reboutera le calumniateur.

Ilz te craindront tant que le soleil & la lune dureront, par tous lés eages.

Il descendra comme la pluye sus l'herbe faulchée, & comme lés gouttes qui arrousent la terre. B

Le iuste florira en sés iours, & grand paix sera, iusque à tant que la lune ne sera plus.

Il dominera depuis vne mer iusque à l'autre, & depuis le fleuue iusque aux termes de la terre.

Lés [a] Ethiopiẽs ployeront lés genoux deuant luy, & sés ennemys [b] lescheront la terre.

Lés Roys de Tharsis & dés Isles apporteront dons, lés Roys de [c] Saba & de [d] Seba luy presenteront dons.

Et tous lés Roys l'adoreront, & toutes lés nations luy seruiront.

Car il deliurera le paoure qui crie, & l'affligé: & celuy qui n'a aucune ayde.

Il aura pitié de l'indigẽt & du paoure, & deliurera lés ames dés disetteux.

Il rachetera leur ame de fraude & de violence, & leur sang sera precieux deuant sés yeux.

Il viura, & luy sera donné de l'or d'Arabie, il priera continuellement pour luy, & le beneira tousiours. C

Abondance de froment sera en la terre, au sommet dés montaignes, son fruict menera bruyt comme le Liban, & de la cité [e] floriront comme l'herbe de la terre.

Son nom sera eternellement, son renom perseuerera, tant que le soleil sera: & par luy toutes lés nations seront beneites, & le diront bienheureux. D

Le Seigneur Dieu, qui est le Dieu d'Israël soit loué, lequel seul faict choses merueilleuses.

Le nom aussi de sa gloire soit loué eternellemẽt, sa maiesté remplisse toute la terre. Ainsi soit il, ainsi soit il.

Lés oraisons de Dauid filz de Isai, sont finées.

[a] aucuns ceux dé desertz. [b] c'est, il serõt hu miliez iu que à ba ser la te re. [c] c'est, vi le, ou re giõ en A rabie fertile. [d] c'est, E thiope.

[e] assauoi lés ci toyens.

LE

LE TROYSIESME traicté.

PSAL. LXXIII. 72

Psalme à Asaph.

A Certainement Dieu est bon à Israël, à ceux q sont netz de cœur.

Touchãt moy, més piedz ont a peu prés decliné, & ne s'en a guaires failly q̃ més pas ne soyẽt glissez.

Car il m'a prins enuie [d'ensuyuir] lés folz, & ay veu la prosperité dés meschans.

Car il n'y a nulz liens en leur mort, mais vigoreuse est leur force.

Ilz ne sont point au trauail humain, & ne sont point flagellez auec lés hommes.

Pour ceste cause orgueil lés enuironne, comme vn carquant, & l'habit de violence lés couure.

Leur œil boute hors pour la graisse, ilz ont plus que leur cœur n'a pensé.

Ilz sont dissolus, & deuisent de mal, & parlent de violence par outrecuidance.

B Ilz ont mis leur bouche au ciel, & leur langue chemine en la terre.

Pource son peuple se retournera deça: pourtant que l'eaue[du calice]plein, leur est pressée.

Si ont dict: Comment le congnoistroit Dieu? quelle congnoissance y auroit il à celuy qui est en hault?

Voicy cés meschans sont heureux au monde, & ont attrapé lés richesses.

Certainement i'ay en vain tenu mon cœur pur, & laué més mains en netteté.

Et ay esté flagellé tous lés iours, & toutes lés matinées [ay enduré] ma castigation.

Quand ie proposeroye de conferer selon ce, voicy ie seroye iniurieux vers la generation de tés enfans.

C Si ie me mettoye à penser pour cõgnoistre telle chose, ce m'estoit vne chose difficile enuers moy.

Iusque à ce que suis entré au sanctuaire de Dieu, i'ay consideré iusque aux faictz derniers d'iceux.

Mais tu lés as mis en lieux glissans, tu lés feras trebucher és ruines.

Comme ilz ont esté en desolation ilz sont soudainement deffaillis: & ont esté consommez par horreur.

Ilz sont comme le songe de celuy qui est esueillé: Seigneur, tu mespriseras leur *image en la cité.

*c'est, estime et gloire.

Car mon cœur estoit en frisson, & en més reins sentoye trenchaisons.

Et estoye abruty & ne congnoissoye rien, i'estoye enuers toy comme vne beste.

D Et toutesfoys i'estoye continuellement auec toy, & tenoye ma dextre de [ta]main.

Tu m'as conduict par ton conseil, & aprés m'as receu par honneur.

Qui ay-ie au ciel? & auec toy ie n'ay rien voulu aymer en la terre.

Ma chair deffault, & mon cœur: Dieu est la force de mon cœur, & ma portion eternellement.

Car voicy ceux qui s'eslongnent de toy periront: tu destruiras tous ceux qui se donnent à autre que à toy.

Mais moy i'ay estimé bonne chose de s'adioindre à Dieu: i'ay mis mon esperance au Seigneur Dieu, affin que ie racompte toutes tés œuures.

PSAL. LXXIIII. 73

Maschil à Asaph.

A O Dieu pourquoy nous as-tu debouté à tousiours? pourquoy fume ta narine cõtre le troppeau de ta pasture?

Aye memoire de ta congregation que tu as iadis aquisé, & de la verge de ton heritage que tu as rachetée, & de ceste montaigne de Zion, en laquelle tu habite.

Leue toy en auant pour deguaster eternellement l'ennemy, qui met à mal toutes choses au sainct lieu.

Tés aduersaires ont menévn bruyt au milieu de tés assemblées: ilz ont mis leurs signes, pour signes[de victoire].

Celuy qui l'euoit la coingnée sur lés arbres espés *estoit congneu comme qui eut esleué lés arbres en hault.

*qui coppoit le boispour edifier le temple estoit loué cõe q lés eut offert a Dieu.

Et maintenant ilz cassent ensemble sés entretaillures auec lés coingnées & marteaux.

Ilz mettent à feu tés sainctz lieux, & contaminent l'habitacle de ton nom, [l'abbattant]par terre.

B Ilz ont dict en leur cœur: Nous lés desconfirons tous ensemble: ilz bruslent tous lés consistoires de Dieu[lés mettant] par terre. 4. Roys 25. c.

Nous ne voyons plus nous signes, il n'y a plus nul prophete, & n'y a aucun auec nous qui sache iusque à quand[ce sera]ce.

O Dieu, iusque à quand l'aduersaire diffamera-il? iusque à quand l'ennemy blasphemera-il ton nom eternellement?

C Pourquoy retire-tu ta main? & retiens ta dextre dedans ton sein? consomme lés.

Mais Dieu est mon Roy passé long temps, lequel faict deliurance au milieu de la terre.

Tu as diuisé la mer par ta force, & as cassé lés testes dés dragons és eaues.

Tu as brisé la teste du Leuiathan, tu l'as baillé pour viande au peuple demourant au desert.

*tu as fendu léspierres & en as faict fõtaines.

Tu as *fendu fontaine & fleuue: tu as deseiché de puissans fleuues.

Le iour est à toy & aussi est la nuict, tu as ordonné la lumiere & le soleil.

Tu as estably tous lés termes de la ter-
D re, tu as crée l'esté & l'hyuer.

Aye memoire de ce q̃ l'ennemy a faict deshonneur au Seigneur, & que le peuple fol a blasphemé ton nom.

N'abandonne point à la beste l'ame de ta turterelle, n'oublie point lés assemblées de tés affligez eternellement.

Regarde à l'alliance: car lés lieux obscurs de la terre sont rẽplis d'habitations de violance.

Celuy qui est paoure, ne se retourne point confus: l'humble & le paoure loueront ton nom.

O Dieu leue-toy, poursuis ta cause: aye memoire de ton opprobre [faict] par le fol tous lés iours.

N'oublie point la voix de tés aduersaires, & le bruyt de ceux qui s'esleuent contre toy, qui monte continuellement.

PSAL. LXXV. 74

Au principal Chantre, affin que tu ne destruise point, Psalme & cantique à Asaph.

A O Dieu nous te louerons, nous [te] louerons: car ton nom est ꝓchain, on racomptera tés merueilles.

*quand le temps ordonné sera venu.

Quand i'auray *prins le temps, ie iugeray par equité.

La terre est declinée & tous ceux qui habitent en elle: i'ay affermy sés colomnes. Séla.

I'ay dict aux folz, ne faictes point fol-
B lement: & aux meschans, n'esleuez point la *corne.

*cest, puissance.

N'esleuez point vostre corne en hault, ne parlez point d'vn col roide.

*c'est, midy, pourtant q̃ Iudée a le desert vers midy.

*ou, montaignes.

Car ne d'Orient, ne d'Occident, ne du *desert [viendra] l'exaltation.*

Mais Dieu est le iuge, lequel abbaisse l'vn & exalte l'autre.

Car le calice est en la main du Seigneur, & est plein de vin trouble de la boisson, & verse de cestuy, mais tous lés meschans de la terre succeront et beuront C de la lie d'iceluy.

Mais moy i'annonceray à tousiours-mais, & chanteray Psalme au Dieu de Iacob.

Et froisseray toutes lés cornes dés meschans: mais lés cornes dés iustes seront exaltées.

PSAL. LXXVI. 75

Au principal Chantre, en Neginoth, Psalme & cantique à Asaph.

A Dieu est congneu en Iudée, & son nom est grand en Israël.

Et son tabernacle est en *Salem, & son habitacle en Zion.

*c'est, Ierusalem. gen. 14.d

Il a rompu là lés flesches de l'arc, le bouclier, le glaiue, & la bataille. Séla.

*c'est, tu és plus merueilleux cõtre tés ennemis, q̃ lés bestes, viuãtes de proye.

*Tu és noble & magnifique plus que lés montaignes que lés bestes viuantes de proye és montaignes.

Ceux qui estoient robustes de cœur ont esté despouillez, ilz ont dormy leur somme, & tous lés hõmes de guerre n'ont point trouué [de vertu en] leurs mains.

B O Dieu de Iacob, le chariot & le cheual ont esté endormis à ta reprehension.

Tu és horrible, toy: & qui se pourra tenir en ta presence, depuis que ton ire [sera enflammée?]

Tu as faict ouyr du ciel le iugement, la terre en a eu crainte, & s'est teuë.

Quand Dieu se leuoit pour le iugement, affin de garder tous lés affligez de la terre. Séla.

Car l'ire de l'homme est ta louenge, tu restreindras la reste de ta fureur.

Vouez & rendez au Seigneur vostre Dieu, vous tous qui estes à lentour de luy, & portez dons au terrible.

Il oste *lesprit dés princes: il est terrible vers lés Roys de la terre.

*ou, vengenge.

PSAL. LXXVII. 76

Au principal Chantre, pour Iduthun, & Asaph, Psalme.

A Ma voix estoit vers Dieu & crioye: ma voix estoit vers dieu, & il m'a presté l'aureille.

I'ay cerché le Seigneur au iour de ma tribulation, ma playe coulloit par nuict sans cesser, et mon ame refusoit d'estre consolée.

I'auoye memoire de Dieu, & i'estoie troublé: ie parloie, & mon esprit defailloit. Séla.

Tu retenois lés paupieres de més

yeux,

yeux,i'estoye tellement troublé que ne parloye point.
Ie consideroye lés iours anciens,& lés ans passez.
B Il me souuenoit de més cantiques de la nuict:ie meditoye en mon cœur, & mon esprit faisoit inquisition.
Le Seigneur nous deboutera-il eternellement? ne se mettra-il plus à faire plaisir?
Sa clemence est elle faillie à tousiours? sa parolle [de consolation] a elle prins fin en generation & generation?
Dieu a il oublié à faire misericorde? retiendra-il en son ire, sés misericordes? Séla.
Et ie disoye:c'est ma fin[il me souuint] dés ans de la dextre du Souuerain.
I'eu memoire dés faictz de l'Eternel: car il me souuint dés merueilles [faictes] du temps passé.
C Ie pensay en toutes tés œuures,et parlay de tés gestes,[& dis.]
O Dieu, *ta voye est en saincteté,*qui est *le Dieu* si grand comme Dieu?
Tu és le Dieu qui faictz merueilles, tu as donné à congnoistre ta force aux peuples.
Tu as racheté ton peuple par ton bras, lés filz de Iacob & de Ioseph. Séla.
O Dieu, lés eaues t'ont veu, lés eaues t'ont veu, elles ont aussi *craint* & lés abysmes ont tremblé.
D Lés nuées ont espandu l'eaue, & lés nuées ont faict retentir le son, & tés *saiettes voloient.
Le son de ton tonnoirre estoit en la sphere [de l'aër,] *lés esclairs ont esclairé* par le *monde,la terre* a tremblé, & a esté esmeute.
Ta voye est en la mer,& ton sentier en *maintes* eaues: & tés pas ne sont point congneuz.
*Tu as conduict ton peuple comme ouailles,par la main de Moyse & d'Aharon.

*c'est, gresle.

exo.14.e

PSAL. LXXVIII. 77
Maschil,à Asaph.

A MOn peuple escoute ma loy:tendez voz aureilles aux parolles de ma bouche.
I'ouuriray ma bouche pour dire prouerbes:ie profereray questions obscures du temps passé.
☞ Ce que nous auons ouy & congneu,& que noz peres nous ont racompté.
Nous n'en celerons rien à leurs enfans, en la generation aduenir, en raçomptant lés louenges du Seigneur,& sa force et sés merueilles qu'il a faictes.
*Il a estably le tesmoignage en Iacob, & a mis la loy en Israël: lesquelles choses il cõmanda à noz peres,affin de lés donner à congnoistre à leurs enfans.
A celle fin que la generation *qui viendra* aprés,lés cõgnoisse:& que lés enfans qui naistront & succederont, lés puissent aussi racompter à leurs enfans.
Et qu'ilz mettent en Dieu leur esperance,& qu'ilz n'oublient *point* lés œuures de Dieu,& qu'ilz gardent sés commandemens.
Et qu'ilz ne soyent point semblables à leurs peres,generation rebelle & inobediente,generation laquelle n'a point affermy son cœur,& de laquelle l'esprit ne s'est point fié à Dieu.
B Lés filz d'Ephraim armez, tirans de l'arc, ont tourné le doz au iour de la bataille.
Ilz n'ont point gardé l'alliance de Dieu & ont refusé de cheminer selon la Loy.
Et ont mis en oubly lés *faictz* d'iceluy,& sés œuures merueilleuses qu'il leur auoit monstrées.
Il a faict merueilles deuant leurs peres, en la terre d'Egypte,au chãp de *Zoan.
*Il *diuisa* la mer,& lés feit passer outre, & feit arrester lés eaues comme *vn* monceau.
*Et lés mena de iour par la nuée, & toute la nuict par feu luysant.
*Il fendit lés roches au desert,et lés feit *boire comme en grandz abysmes.*
Et feit sortir dés ruisseaux hors de la roche, & feit descendre lés eaues comme riuieres.
Et encore n'ont ilz point cessé de pecher contre luy,& de prouoquer à ire le Souuerain au desert.
Et ont tenté Dieu en leurs cœurs, quand ilz demanderent viande *pour leur ame.
*Et ont parlé contre Dieu,& ont dict: Dieu nous pourra-il preparer table au desert?
*Voicy, il a frappé le rochier, & lés eaues en sont saillies,et lés riuieres en sont sorties à foison:mais pourra-il aussi donner du pain,ou appareiller de la chair à son peuple? C
*Parquoy le Seigñr lés oyant se courrouça,& le feu se print en Iacob,& l'ire aussi s'est enflammée contre Israël.
Pour autant qu'ilz ne creurent point à Dieu, & n'ont point mis leur esperance en son secours.

Deute. 6.
*ou, Tanis.
exo.14.c.
Exo.13. 14.e.f.
sou.104 d
exo.17.b
*selõ leur desir.
nõb.11.a
nõb.20.b
nõb.11.a.

Toutesfoys il manda aux nuées d'en-
ᵃdece mot hault, & ouurit lés portes du ciel, & le
Nōb. 11. ᵃManplut sus eux pour le mãger:& leur
donna le froment du ciel.

L'homme mãgea le pain dés puissans:
il leur enuoya viande iusque à saouler.

Il feit mouuoir le vent d'Oriẽt au ciel,
ᵃou, aphrique, regiõ q est à midy de Iudée. & amena par sa force le vent de ᵃ Midy.

Et plut sur eux de la chair comme
pouldre,& volaille emplumée comme le
sablon de la mer.

Et lés feit cheoir au milieu de leur ost,
& à lentour de leurs tabernacles.

Et en mãgerent & en furent bien saoulez,& satisfeit à leur desir.

Ilz n'ont point esté priuez de leur desir, & leur viande estoit encore en leur
bouche:

D Quand l'ire de Dieu est montée contre eux, & occit lés plus ᵃ gras d'entre
eux, & feit abbaisser lés gens d'eslite
d'Israël. ᵃc'est, nobles & puissans.

Ilz ont encore peché en toutes cés choses,& n'ont point adiousté foy à sés merueilles.

Parquoy il consomma leurs iours miserablement,& leurs ans en trouble.

Quand il lés occisoit, lors ilz le queroient,& se retournoient, & ᵃ se leuoient
de matin vers Dieu. ᵃc'est, sogneusemẽt le supplioient.

Adonc auoient ilz memoire que Dieu
estoit leur force,& que le Dieu souuerain
estoit leur redempteur.

Mais ilz l'ontᵃtrompé de leur bouche,
& luy ont menty de leur langue. ᵃflatté.

Car leur coeur n'estoit point droict enuers luy,& n'ont point esté loyaux en
son alliance.

Toutesfoys luy (cõme il est misericordieux) leur pardonna leur faulte,& ne lés
destruisoit point:& souuẽt reuoquoit son
ire,& n'a point esmeu toute sa fureur.

E Car il a eu recordation qu'ilz sont
chair,& comme vn ᵃ esprit qui va, & ne
retourne point. ᵃc'est, vn vent qui passe.

Cõbien de foys l'ont ilz prouoqué à
ire au desert,et l'ont molesté en la solitude?Et se sont aussi mis de rechef à tenter
Dieu, & ont limité [la puissance] du
sainct d'Israël.

Ilz n'ont point eu souuenance de sa
main,ne du iour auquel il lés deliura de
l'aduersaire.

Ne dés signes lesquelz il mit en Egypte,ne dés miracles au champ de Zoan.

Comment il conuertit leurs fleuues,&
leurs ruisseaux en sang, affin qu'ilz n'en
beussent.

Exode 8. *Il enuoya sur eux vne meslée de mouches,qui lés ont deuoré,et grenouilles qui
lés ont destruictz.

Et donna leur fruict à la chenille: &
leur labeur à la sauterelle.

Et gasta leurs vignes par gresle, &
leurs figuiers par la bruyne.

Il accabla leurs iumens par gresle, &
leurs troppeaux par fouldre.

Il enuoya sus eux la vengeãce de sa fureur, courroux & marrissement, & angoisse,impetuosité dés mauuais anges.

Il dressa voye à son ire, il n'a point F
espargné de lés mettre à mort, & a liuré
ᵃleur vie à la peste. ᵃou, animaux.

Et frappa tout premier nay en Egypte,& lés premices de leurs labeurs aux
tabernacles de Cham.

Il feit departir son peuple cõme ouailles,& lés mena parmy le desert comme
vn troppeau.

Et lés conduisit seurement, tellement
qu'ilz n'auoyent point de crainte: & la
mer a couuert leurs ennemys.

Et lés a menez iusque au terme de son
sainct lieu, iusque à ceste ᵃ montaigne que
sa dextre a acquise. ᵃceste terre pleine de mõtaignes.

Et a dechassé lés gentz de deuãt eux,
& leur a faict eschoir l'heritage par sort,
& colloqua lés lignées d'Israël en leurs
tabernacles.

Neantmoins ilz ont tenté, & prouoqué le Dieu souuerain,& n'ont point gardé sés commandemens.

Et se sont destournez & luy ont esté
desloyaux, ainsi que leurs peres, ilz se
sont renuersé comme l'arc deceuable.

Et l'ont prouoqué à courroux par
leurs haultz lieux,& l'ont esmeu à indignation par leurs images.

Dieu l'ouyt & se courrouça,& eut fort G
en abomination Israël.

1. Samuel 4. a. *Et delaissa l'habitacle de Silo, & le
tabernacle qu'il auoit colloqué entre lés
hommes.

Et permit que sa ᵃ force fut prinse & sa
noblesse,en la main de l'aduersaire. ᵃc'est, l'arche sus laquelle il monstroit sa vertu et sa gloire.

Il a liuré son peuple au glaiue, & s'est
marry contre son heritage.

Le feu a deuoré leur ieunes cõpaignõs,
et leurs vierges n'ont point estéᵃhõnorées. ᵃassauoir, par mariage.

Leurs sacrificateurs sont tombez par
l'espée,et leur vefues n'ont point plouré.

Et le Seigneur s'est esueillé comme
s'il eut dormy,& comme le puissant crye,
aprés son vin.

Et a frappé sés aduersaires en la partie
de derriere,& lés a mis en opprobre à
iamais.

Toutesfoys il a eu en detestation le tabernacle de Ioseph,& n'a point esleu la
lignée d'Ephraim.

Mais

Mais il a esleu la lignée de Iuda, la montaigne de Zion, laquelle il a aymée.

Et a edifié son sainct lieu cõme haultz palays, & l'a fondé à perpetuité comme la terre.

Et a esleu Dauid son seruiteur, & l'a prins dés parcz dés ouailles.

Et de là ou il suyuoit lés [bestes] prain gnes, il l'a amené pour paistre son peuple Iacob, & Israël son heritage.

Aussi lés a repeuëz selon la simplicité de son cœur, & lés a conduictz en discretion par sés mains.

PSAL. LXXIX. 78

Psalme, à Asaph.

A O Dieu, lés gentz sont entrez en ton heritage, ilz ont poullu ton sainct temple, & ont redigé Ierusalem en monceaux [de pierres.]

Ilz ont donné lés corps mortz de tés seruiteurs pour viande aux oyseaux du ciel, & la chair de tés debonnaires aux bestes de la terre.

Ilz ont espandu le sang d'iceux cõme eaue, à lentour de Ierusalem, & n'y auoit nul qui lés enseuelist.

B Nous auons esté faictz en opprobre à noz voisins, & en moquerie & derision à ceux qui sont enuiron nous.

Iusque à quand Seigneur, feras-tu tousiours courroucé? & s'enflammera ton ire comme feu?

Iere.10.d. *Espandz ta fureur sus lés gentz, lesquelles ne t'ont point congneu: & sus lés royaumes, qui n'ont point inuoqué ton nom.

C Car ilz ont deuoré Iacob, & ont desolé son habitation.

Isa.64.d. *Ne te souuienne plus de noz premieres iniquitez, mais q̃ ta misericorde nous preuienne hastiuement: car nous sommes fort miserables.

O Dieu nostre salut ayde nous, pour l'honneur de ton nom, & nous deliure & sois propice à noz pechez, pour l'amour de ton nom.

D Pourquoy diront lés gentz: ou est leur Dieu? la vengeance du sang de tés seruiteurs qui est respandu, soit donnée à congnoistre entre lés gentilz deuant noz yeux.

Que le gemissement du prisonnier vienne iusque en ta presence, & reserue selon la grandeur de ta puissance ceux qui sont destinez à mort.

O Seigneur rendz à noz voisins en leur sein sept foys au double leur opprobre, par lequel ilz t'ont blasmé.

Mais nous qui sommes ton peuple, & lés ouailles de ta pasture, nous te louerõs eternellement, & racompterons ta louenge de generation en generation.

PSAL. LXXX. 79

Au principal Chantre sus Sosannim Heduth, Psalme à Asaph.

A TOy qui és pasteur d'Israël escoute: toy qui meine Ioseph comme *brebis, & qui és assis entre lés Cherubins, monstre ta splendeur.

*qui as promis mener tõ peuple doucement.

Excite ta puissance deuant Ephraim, Ben-iamin, & Manassé: & viens pour nous sauuer.

O Dieu reuoque nous, & fais reluyre ta face, & nous serons guarantiz.

O Seigneur Dieu dés exercites, iusque à quand *fumeras-tu sus l'oraison de ton peuple?

*te monstreras tu courroucé.

B Tu leur as faict manger le pain de larmes: & leur as faict boire larmes en grande mesure.

Tu nous as mis en contention à noz voisins, & noz ennemys se moquent de nous entre eux.

O Dieu dés exercites conuertis nous, & fais reluyre ta face, & nous serons sauuez.

Tu as transporté la *vigne hors d'Egypte: & ayant dechassé hors lés gentz, tu l'as plantée.

*La vigne por le peuple d'Israël.

Tu as preparé vn lieu deuant elle, & a prins racine, & a remply la terre.

C Lés montaignes ont esté couuertes de son vmbre, & sés rameaux sont comme haultz cedres.

Elle a estendu sés branches iusque à la mer, & sés iettons iusque au fleuue [d'Euphrates.]

Pourquoy as-tu rompu sés hayes, affin que tous ceux qui passent par la voye la vendengent?

Le sanglier de la forest l'a guasté, & la beste dés champs l'a rongé.

D O Dieu dés exercites retourne toy ie te prie, regarde du ciel & voys, & visite ceste vigne.

Et *la plante que ta dextre a planté, & sur le rameau que tu as fortifié pour toy.

*ou, le verger.

Elle est bruslée par feu, & decoppée: ilz periront pour la reprehension de ton ire.

Ta main soit sus l'hõme de ta dextre, & sus le filz de l'homme que tu as confermé pour toy.

Et nous ne nous departirons point de toy, rendz nous la vie, affin que nous inuoquons ton nom.

O Seigneur Dieu dés armées reduis nous, fais reluyre ta face, & nous serons sauuez.

PSAL. LXXXI. 80

Au principal Chantre sus *Githih, à Asaph.

*Instrumẽt de musique apporté de geth selon aucũs, ou pressoirs.

MEnez ioye à Dieu nostre force, triumphez pour le Dieu de Iacob.

Prenez le psalme, frappez le tabour, & la plaisante harpe auec le psalterion.

Sonnez la trompe en la nouuelle lune, au temps ordonné, au iour de nostre solennité.

Car ce est ordonne en Israël, & est le droict du Dieu de Iacob.

B Il a mis ceste constitution en Ioseph, quand il yssoit du pais d'Dgypte: & oyoie le language que ie ne congnoissoye point.

I'ay faict soustraire son dos de la charge, & lés mains d'iceluy ont esté retirées arriere dés *cophins.

*ou, dés potz qui soloiẽt faire, ou fourneaux.

Quand tu cryois en tribulation, ie t'ay deliuré: ie t'ay respondu au secret du tonnoirre, & t'ay esprouué auprés dés eaues de contradiction. Séla.

Escoute mon peuple, & ie te bailleray tesmoingnage ô Israël si tu m'escoute.

C S'il n'y a point en toy de Dieu estrange, & que tu n'adore point d'autre Dieu.

*Si ie suis le Seigneur ton Dieu, qui t'ay tiré du pays d'Egypte: ouure ta bouche, & ie l'empliray.

*Si tu me recõgnois pour ton Dieu demande & ie le te dõneray.

Mais mon peuple n'a point ouy ma voix, & Israël ne m'a point voulu.

Et ie lés ay laissé en la presumption de leur cœur: pour cheminer selon leur conseil.

Baruch 3.b.

*O si mon peuple m'eust ouy, si Israël eust cheminé en més voyes.

D I'eusse en bien peu de temps humilié leurs ennemys, & eusse faict tourner ma main sur leurs aduersaires.

Ceux qui hayent le Seigneur *luy eussent menti, & le temps d'iceux eut esté à perpetuité.

*Eussent nyé par crainte d'auoir rien malvoulu à son peuple.

Et [Dieu] leur eut donné à manger de la graisse du froment, & ie t'eusse rassasié du miel de la pierre.

PSAL. LXXXII. 81

Psalme à Asaph.

A DIeu asiste en la congregation dés puissans, il iuge au milieu dés iuges.

Iusque à quand iugerez vous iniustement, & porterez faueur aux meschans? Séla.

Faictes iugement au paoure & à l'orphelin: faictes iustice à l'affligé & au miserable.

*Retirez le chetif & l'indigent, & [lés] deliurez de la main dés meschans. Prouerb. 24.a.

Ilz ne congnoissent & n'entendẽt rien, ilz cheminent en tenebres: tous lés fondemens de la terre sont esmeuz. B

*I'ay dict: Vous estes dieux, & estes tous enfans du Souuerain. Christ expose ce. Ieh. 10.g.

Toutesfoys vous mourrez cõme hommes, & cherrez comme l'vn dés princes.

O Dieu leue toy, iuge la terre: car tu posséderas toutes lés gentz en heritage.

PSAL. LXXXIII. 82

Cantique de Psalme à Asaph.

DIeu ne te tiens point quoy, ne te tais point: & ne t'arreste point, ô Dieu. A

Car voicy tés ennemys qui bruyent, & ceux qui te hayent ont leué la teste.

Ilz ont traicté cauteleusement leur secret contre ton peuple, & ont prins conseil à lencontre de ceux qui sont cachez pour toy.

Ilz ont dict: venez destruisons-lés d'entre la gent, & que ne soit plus faicte mention du nom d'Israël.

Car ilz ont consulté d'vn mesme courage ensemble, & ont faict alliance contre toy. B

Lés tabernacles dés Iduméens, & Ismaëlites, Moabites, & Hagariens.

Lés Gebalites, & Ammonites, & Amalecites, Palestine auec lés habitans de Tyr.

Assur aussi est accompaigné auec eux: *ilz ont esté le bras dés filz de Lot. Séla.

*c'est, ilz ont dõné ayde.

Fais à iceux comme à Madian, comme à Sisara & comme à Iabin auprés du torrent de Cison. C

*Lesquelz ont esté destruictz en Endor, & faictz comme le fien de la terre. Iuges 4.d

*Metz lés princes d'iceux en tel estat comme Oreb, & comme Zeb, & comme Zabée, & comme Zalmana, qui sont tous leurs ducz. Iuges 7.g

Lesquelz ont dict: possedons pour nous lés habitations de Dieu.

Mon Dieu fais lés semblables à la rouë, & comme chaume [poulsée] deuant le vent. D

Comme le feu qui brusle la forest, &

comme la flamme qui embrase lés montaignes.

Ainsi lés poursuyuras-tu par ta tempeste,& lés troubleras par ton tourbillon.

Seigneur remplis leurs face de honte, affin qu'ilz cerchent ton nom.

Qu'ilz soyent confus & troublez de plus en plus, & qu'ilz soyent deshonnorez & perissent.

A celle fin qu'ilz congnoissent que tu és auec ton nom,seul Seigneur Tressouuerain sus toute la terre vniuerselle.

PSAL. LXXXIIII. 83

Sus Githith,Psalme aux filz de Coré.

A SEigneur dés armées, combien sont amiables tés tabernacles?

Mon ame souhaitte & aussi desfault aprés lés paruis du Seigneur, mon coeur & ma chair tressaillẽt de ioye aprés le Dieu viuant.

Aussi le passereau trouue pour soy maison, & l'arondelle son nid pour mettre sés petis* enuers tés autelz Seigneur dés exercites, mon Roy & mon Dieu.

*Aucuns, mais moy ne puis puenir à tés autelz.

Bienheureux sont ceux qui habitent en ta maison, lesquelz te louent à tousioursmais. Séla.

B Bienheureux est l'homme, duquel la force est en toy, ceux au coeur desquelz sont leurs voyes.

Iceux passans par la vallée de pleurs, la font comme vne fontaine, aussi le docteur sera vestu de louenges.

Ilz iront de bende en bende:& chascun d'eux comparoistra deuant Dieu en Zion.

C Seigneur Dieu dés armées escoute mon oraison,Dieu de Iacob preste cy l'aureille. Séla.

Dieu qui és nostre bouclier, regarde & contemple la face de ton Christ.

Car mieux vault vn iour en tés salles, que mille autres.

I'ay mieux aymé choisir d'habiter sur le sueil de la maison de Dieu, que de demourer és tabernacles de meschanceté.

Car le Seigneur Dieu est le soleil & l'escusson, le Seigneur donnera grace & gloire,il ne destournera point le bien de ceux qui cheminent en innocence.

O Seigneur dés armées, le personnage est bienheureux , lequel se confie en toy.

PSAL. LXXXV. 84

Au principal Chantre, Psalme aux filz de Coré.

OSeigneur tu t'és mõstré bien veuillant à ta terre,tu as faict retourner lés captifz de Iacob. A

Tu as pardonné l'iniquité de ton peuple, & as couuert tous leurs pechez. Séla.

Tu as retenu toute ton indignation,& as reuoqué la fureur de ton ire.

O Dieu de nostre salut conuertis nous, & romps ton ire que tu as contre nous.

Seras-tu tousiours courroucé à nous? estendras-tu ton ire de generation en generation?

Ne te retourneras-tu point & nous viuifieras,affin que ton peuple s'esiouysse en toy? B

Seigneur monstre nous ta benignité,& nous donne ton salut.

I'orray que le Seigneur Dieu dira:car il parlera*paix à son peuple & à sés debonnaires : & ne retourneront plus à follie.

*ou, bõne chose.

Certainement le salut d'iceluy est prés de ceux qui le craingnent,affin que la gloire habite en nostre terre.

*Benignité & fidelité se rencontreront, iustice & paix s'entrebaiseront.

*ou,misericorde et verité.

*Verité germera de la terre, & iustice regardera du ciel.

*ou,foy et fidelité.

Le Seigneur aussi donnera du bien,& nostre terre rendra son fruict. D

Iustice cheminera deuant luy, & mettra sés pas en la voye.

PSAL. LXXXVI. 85

Oraison de Dauid.

SEigneur encline ton aureille, *respondz moy: car ie suis paoure,& miserable. A

*Exauce moy.

Garde ma vie,car ie suis*sainct,toy qui és mon Dieu garde ton seruiteur,lequel se fie en toy.

*I'ayme et ensuys saincteté.

Seigneur aye mercy de moy, car iournellement ie t'inuoque.

Resiouys l'ame de ton seruiteur, car ie esleue mon ame vers toy Seigneur.

*Car Seigneur tu és bien vueillant & clement, & de grande misericorde vers tous ceux qui t'inuoquent. Ioël. 2.c. B

Seigneur preste l'aureille à mon oraison,& entendz à la voix de ma priere.

Ie t'inuoque au iour de ma tribulation, pourtant que tu me respondz.

Seigneur il n'y a aucun entre lés dieux qui soit semblable à toy, & n'est rien semblable à tés oeuures.

Seigneur toutes lés nations que tu as faictes viendront,et se prosterneront deuãt toy,& honnoreront ton nom. C

Car tu és grand & faisant choses merueilleuses, tu és Dieu seul.
Seigneur enseigne moy ta voye, affin que ie chemine selon ta verité, & induis mon coeur à seullemẽt craindre ton nom.
Seigneur mon Dieu ie te loueray de tout mon coeur, & honnoreray ton nom eternellement.
D Car ta benignité a esté grande vers moy, & as deliuré mon ame de la basse fosse.
O Dieu lés orgueilleux se sont esleuez contre moy, & l'assemblée dés gentz violens ont cerché mon ame, & n'ont point eu de regard à toy.
exo.34.b *Mais toy Seigneur Dieu tu és pitoyable & misericordieux, tardif à ire & de grande beneficence & verité.
Regarde moy, & aye mercy de moy, donne de ta force à ton seruiteur, & preserue le filz de ton ancelle.
Fais quelque signe de bonté enuers moy, affin que ceux qui me hayent le voyent & soyent confus, par ce que tu m'auras aydé & consolé.

PSAL. LXXXVII. 86

Psalme & *Cantique aux filz* de Coré.

A LEs fondemens d'icelle* sont és sainctes montaignes.
*assauoir, Ierusalẽ.
Le Seigneur ayme lés portes de Zion, plus que tous lés tabernacles de Iacob.
O cité de Dieu, choses honnorables sont dictes de toy. Séla.
Ie reduiray à memoire* Rahab & Babylone * à més entendeurs: voicy la Philisthée & Tyr, auec Ethiope, cestuy est l'anay.
*c'est, egypte, laq̃lle est aĩsi dicte Isa. 51
Et de Zion: on dira & cestuy là & cestuy là est nay en icelle, & le Souuerain l'a bastie.
*A ceux, q̃ se vantẽt de tout entendre.
B Le Seigneur quand *il escrira lés peuples*, il redigera par escrit que *celuy* est la *nay. Séla.
*assauoir, en egypte babilone & tyr.
Et lés chantres comme lés ioueurs d'instrumens, toutes més* fontaines seront en toy [Zion.]
*Peuples & graces en abondance.

PSAL. LXXXVIII. 87

Cantique de Psalme aux filz de Coré, au principal Chantre *sus Mahalath pour respondre Maschil à* Heman Ezrahite.
Sus. ps 53
*de Hemã l'vn dés maistres chantres.

A SEigneur le Dieu de mon salut, i'ay cryé de iour & de nuict deuant toy.
Que mon oraison vienne en ta presence: tendz ton aureille à mon cry.
Car mon ame est remplie de maux: & ma vie a attainct le sepulchre. 1. Chr. 6. & 26.
I'ay esté estimé comme si i'estoye auec ceux qui descendent en la fosse, & ay esté faict comme l'homme auquel n'y a point de force.
B Et ainsi deliuré [de tout,] entre lés mortz, comme lés occis gisans au sepulchre desquelz la memoire n'est plus, et qui sont* separes de ta main.
*mis loĩg de tõ ayde.
Tu m'as mis en la basse fosse, és lieux tenebreux & profondz.
Ta fureur s'est affermi sur moy, et m'as affligé de tous tés flotz. Séla.
Tu as eslongné de moy ceux de ma congnoissance, tu m'as mis en abomination vers eux, ie suis encloz & ne puis sortir.
C *Més yeux ont languy* par affliction, Seigneur ie t'ay inuoqué tous lés iours, & ay estendu més mains vers toy.
Feras-tu merueilles aux mortz? lés mortz* resusciteront ilz, affin qu'ilz te louent? Séla.
* Deuant leur iour qui est la generale resurrection.
Racomptera-on ta benignité au sepulchre, & ta fidelité *en la perdition*?
Congnoistra-on *tés merueilles* en tenebres, & ta iustice en la terre d'oubliance?
D Mais moy Seigneur ie crye à toy, & mon oraison te preuient au matin.
Seigneur pourquoy deboute-tu mon ame, & cache ta face de moy?
Ie suis paouure & comme morant dés ma ieunesse, i'ay souffert tés espouantemẽs ie doubte.
Tés fureurs sont passées sur moy, & tés estonnemens m'ont oppressé.
Ilz m'ont iournellement enuironné comme l'eaue, ilz m'ont encloz de toutes pars.
Tu as eslongné de moy l'amy & le prochain, & *ceux* de ma congnoissance [*sont és*] *tenebres.
*ilz ne se monstrẽt point à moy.

PSAL. LXXXIX. 88

Maschil à Ethan Ezrahite.

A IE chanteray eternellement lés misericordes du Seigneur, ie manifesteray de ma bouche ta fidelité en toute generation.
Car i'ay dict [en moymesme:] * benignité sera perpetuellement edifiée, tu as estably ta verité és cieux.
*miseri corde.
*I'ay faict alliance auec mon esleu, i'ay iuré à Dauid mon seruiteur. 2. Samu. 7. c.
Ie cõfermeray ta semẽce iusque à tousiours, & edifieray ton thronne de generation

ction en generation. Séla.
Seigneur lés cieux celebreront tés mer
ueilles, & ta verité en la congregation
dés sainctz.
Car qui sera esgal au Seigneur aux
nuées: qui sera semblable au Seigneur en
Psal.29. tre lés *filz dés dieux?
Dieu est moult espouātable au conseil
dés sainctz, & terrible par dessus ceux
qui sont à lentour de luy.
B O Seigneur Dieu dés exercites, qui est
semblable à toy trespuissant Eternel? &
ta fidelité est à lentour de toy.
Mat.8. Tu as domination sus l'orgueil de la
mer, quand sés vagues s'esleuent tu lés
fais rabaisser.
*cest, egy- Tu as humilié *Rahab comme le na-
pte, ou, uré, & as dispersé tés ennemys par ton
l'orgueil- fort bras.
leux. Lés cieux sont à toy, aussi est la terre
Gen.2.a. à toy, le monde & le contenu d'icelle, les-
quelz tu as fondé.
Tu as crée Aquilon & Midy: Tha-
bor & Hermon demeinent ioye en ton
nom.
Tu as le bras auec puissance, ta main
soit ren forcée, & ta dextre esleuée.
Iustice & equité sont l'appareil de ton
thronne: misericorde & verité precedent
ta face.
C Bienheureux est le peuple qui sait voix
de resiouissance.
Seigneur ilz chemineront en la clairté
de ta face.
Ilz se resiouyront iournellemēt en ton
nom, & seront exaltez par ta iustice.
Car tu és la gloire de leur force, &
*cest, puis exalteras noz *cornes par ton bon vou-
sance. loir.
Car nostre escusson est au Seigneur, &
nostre Roy est au sainct d'Israël.
Adonc as-tu parlé en vision à tés
sainctz: & as dict: ie mettray ayde sus le
puissant, & exalteray du peuple l'esleu.
1. Samu. *I'ay trouué Dauid mon seruiteur, ie
18.c. l'ay oinct de ma saincte huyle.
Actes.13d Parquoy ma main sera ferme auec
D luy, aussi mon bras le renforcera.
L'ennemy ne le surprendra point, & le
*c'est, ma- *filz de malice ne l'affligera point.
licieux. Ie fouldroiray deuant luy sés aduersai-
res, & accableray ceux qui le hayent.
*verité & *Ma fidelité & benignité sont auec
misericor luy, & par mon nom sera exaltée sa
de. corne.
ebr. main Et mettray sa*domination sur la mer,
Ebr. dex- & sa*puissance és fleuues.
tre. Cestuy m'a appellé: [disant,] Tu és
mon pere, mon Dieu, & la Roche de mon
salut.

Aussi ie l'ordonneray le premier nay,
souuerain sus lés Roys de la terre.
Ie luy garderay ma misericorde eter-
nellemēt, et mon alliance luy sera certaine.
Et feray q̄ sa semence sera à tousiours,
& que son thronne [demourera] comme
lés iours du ciel.
Si lés filz d'iceluy delaissent ma loy, &
ne cheminent point selon més droictz. E
S'ilz violent més statutz, & qu'ilz ne
gardent point més commandemens.
Ie*visiteray leur iniquité auec la ver-
ge, & leur peché par playes. *c'est, pu-
Mais ie ne luy osteray point ma mise- niray: cōe
ricorde, & ne luy fauseray point ma foy. exo.20.a
Ie ne vioeray point mon alliance, &
ne mueray point ce qui est procedé de
més leures.
I'ay vne foys iuré par ma saincteté, ie
ne mentiray point à Dauid.
*Sa semēce sera perpetuellemēt, & son
thrōne sera cōe le soleil en ma presence. 2. Samuel
Et sera affermy eternellement comme 7.d.
la lune, laquelle [en sera] certain tes- Iehan 12.
moing au ciel. Séla.
Mais tu l'as rebouté et l'as eu en abo-
mination, & as esté courroucé contre ton F
Oinct.
Tu as enfrainct l'alliance de ton serui-
teur, tu as souillé son diadesme [le iettāt]
par terre.
Tu as rompu toutes sés fermetures, tu
as mis sés fortresses en ruine.
Tous ceux qui ont passé par la voye
l'ont foullé aux piedz, il est en opprobre
à sés voisins.
Tu as exalté la dextre de sés aduersai-
res, tu as resiouy tous sés ennemys.
Tu as aussi destourné la roydeur de
son espée, & ne luy as point donné victoi-
re en la bataille.
Tu as faict cesser son noble estat, & as
tiré par terre son thronne.
Tu as abbregé lés iours de sa ieunesse, G
& l'as couuert de confusion. Séla.
Seignr, iusq̄ à quād te cacheras-tu cō-
tinuellemēt, et ardra ta fureur cōe le feu?
Souuienne toy de quel temps ie suis:
pourquoy aurois-tu crée en vain tous lés
enfans dés hommes?
Qui est l'homme qui viura, & ne verra
point la mort?
Qui pourra deliurer son ame de la
puissance du sepulchre? Séla.
Seigneur ou sont tés premieres miseri-
cordes, q̄ tu as iuré à*Dauid par ta foy? 2. Samuel
Seigneur aye memoire de l'opprobre 7.c.
de tés seruiteurs, que ie porte en mon sein,
de tous lés peuples qui sont en grand
nombre.

Par

Par lesquelz tés ennemis [nous] reprochent Seigneur, par lésqlz ilz [nous] reprochent lés pas de ton *Christ.

*Que ton Christ ne viendra poït pour ce ql differe tāt à venir.

Le Seigneur soit loué eternellement. Ainsi soit il, ainsi soit il.

LE QVATRIESME traicté.

PSAL. XC. 89

Oraison de Moyse homme de Dieu.

A SEigneur, tu nous as esté vn refuge de generation en generation.

Deuant que lés montaignes fussent crées, & que la terre fut formée, & le monde : ô Seigneur tu as tousiours esté, & [seras] encore à tousioursmais.

Tu conuertis l'homme iusque à ce qu'il soit *tout comminué, & tu dis: Vous filz dés hommes retournez.

*qu'il soit retourné en cendre et puis tu le reuocq en vie.

*Car mille ans deuant tés yeux, sont comme le iour d'hyer qui est passé, & cōme la veille de la nuict.

2.pier.3.b

Tu lés faictz passer comme vne inundation d'eaue, & sont comme le songe, &
B comme l'herbe du matin qui se change.

Elle flourit au matin & croist, & au vespre est coppée & se deseiche.

Car nous sommes deffaillis par ton ire, & sommes troublez par ta fureur.

Tu as mis noz iniquitez en ta presence, & noz choses secrettes en la lumiere de ta face.

Car tous noz iours se sont declinez par ton ire, & auons consommé noz ans
C comme vne parolle.

Eccl.18.a Lés iours de noz ans esquelz nous sommes, sont soixante dix ans, & de ceux qui ont plus de vigueur, quatre vingtz: nonobstant la pompe d'iceux n'est que peine & misere: car elle est rasée incontinent, & nous nous en volons.

Qui congnoit la force de ton ire? aussi ton ire est comme la crainte de toy.

Par ainsi donne nous à congnoistre de nombrer noz iours, affin que nous amenions nostre coeur à sapience.

Seigneur retourne toy, iusque à quand [seras-tu absent?] & t'appaise vers tés seruiteurs.

D Remplis nous au matin de ta bonté, affin que nous menions ioye, et que soyōs en liesse tous noz iours durans.

Resiouys nous pour lés iours que tu nous as affligé, & pour lés ans esquelz nous auons veu lés maux.

Ton oeuure apparoisse à tés seruiteurs, & ta magnificence sus lés filz d'iceux.

Et la gloire du Seigneur nostre Dieu soit sus nous, & nous dispose l'oeuure de noz mains, & conferme l'oeuure de noz mains.

PSAL. XCI. 90

CEluy qui habite és lieux secretz du Tressouuerain, & demeure en l'vmbre du Toutpuissant. A

Il dict au Seigneur: mon Dieu est mon esperance & mon dongeon, ie me confieray en luy.

Car iceluy te deliurera du laqz du veneur, & de la peste dangereuse.

Il te couurira de sés plumes, & seras asseuré soubz sés aisles, duquel la fidelité est comme vn escusson & vne rondelle.

Tu ne craindras point ce qui espouante de nuict, ne la fleche volante de iour. B

Ne la peste cheminant en l'obscurité, ne *la maladie soudaine qui degaste au Midy.

*aucuns, vēt dāgereux, ou, diable.

Mille cherront à ton costé [senestre,] & dix mille à ta dextre, affin qu'on ne puisse approcher iusque à toy.

Mais tu contempleras de tés yeux, & regarderas la retribution dés meschās.

Car Seigneur tu és mon esperance, tu as mis ton manoir hault pour ta retraicte. C

Mal ne t'aduiendra point, & playe ne s'approchera point de ton tabernacle.

*Car il a commandé à sés anges de te garder en toutes tés voyes. Mat.4.a Luc 4.b

Ilz te porteront en leurs mains, affin que tu ne hurte ton pied contre la pierre.

Tu marcheras sur le lyon, & l'aspic, & foulleras le leonceau & le dragon.

Car il a mis son amour en moy, & pource ie le deliureray, & le deffendray: car il a congneu mon nom. D

Il m'appellera & ie luy respondray, ie seray auec luy en tribulation, ie le secoureray & glorifieray.

Ie le rempliray de longue vie, & luy monstreray mon salut.

PSAL. XCII. 91

Psalme & Cantique du iour du Sabbath.

C'Est bonne chose de louer le Seigneur, & de chanter à ton nom ô Tressouuerain. A

Et d'annoncer au matin ta beneficence, & ta fidelité de nuict.

Par instrument de dix cordes, & par psalterion, & par chāson auec la harpe.

Car

Car Seigneur tu m'as resiouy par tés oeuures, & meneray ioye pour lés oeuures de tés mains.

B O Seigneur que tés oeuures sont grandes, tés pensées sont moult profondes.

L'homme insipient ne congnoit point ce, & le fol ne l'entend point.

Quand lés meschans auront germé comme l'herbe, et que tous ceux qui font iniquité auront floury, ilz serōt destruictz eternellement.

Mais toy Seigneur tu és le souuerain à tousiours mais.

C Car voicy tés ennemys Seigneur, voicy tés ennemys perissent, & tous ceux qui font iniquité sont dispersez.

Mais tu exalteras ma corne comme celle de la Licorne, & seray oinct d'huyle fresche.

Et mon oeil verra sus més ennemys [ce que ie desire,] més aureilles orront de ceux qui s'esleuent contre moy comme maluueillans.

Le iuste florira comme la palme, & croistra comme le cedre au Liban.

D Ceux qui sont plantez en la maison du Seigneur, floriront és paruis de nostre Dieu.

Encore feront ilz fruictz en vieillesse, ilz seront gras & fraictz.

Pour annoncer que le Seigneur est droict: lequel est mon Roc, & n'y a point en luy de malice.

PSAL. XCIII. 92

A LE Seigneur regne, il s'est vestu d'vn estat magnifique, le Seigneur s'est vestu de force & s'est ceinct: ausi il a affermy le monde, tellement qu'il ne bougera point.

Ton thronne a esté preparé dés lors, & as esté dés l'eternité.

B Seigneur lés fleuues ont esleué, lés fleuues ont esleué leur bruyt: lés fleuues ont esleué leurs flotz.

Le Seigneur qui est en hault, est plus admirable que le bruyt de plusieurs eaues, & que lés admirables vagues de la mer.

Tés tesmoingnages sont fort certains: Seigneur, saincteté conuient à ta maison, à long temps.

PSAL. XCIIII. 93

A SEigneur Dieu dés vengeances, Dieu dés vengeances, monstre toy clairement.

Toy qui iuge la terre esleue toy, rendz retribution aux orgueilleux.

O Seigneur iusque à quād lés meschās, iusque à quand lés meschans se resiouyront ilz?

Ilz bouillent, ilz parlent choses arrogantes, ilz magnifient tous ceux qui font iniquité.

Seigneur, ilz foullent ton peuple, & afligent ton heritage.

Ilz occisent la vefue, & l'estranger, & tuent lés orphelins.

Encore dient ilz: l'Eternel ne le verra point, & le Dieu de Iacob ne l'entendra point.

Vous qui estes hebetez entre le peuple, entendez: & vous folz, quand serez vous prudentz? B

Celuy qui a planté l'aureille, n'orroit il pas? celuy qui a formé l'oeil, ne verroit il point?

Celuy qui chastie lés gentz, & qui enseigne science à l'homme, ne reprendra il point?

Le Seigneur congnoit que lés pensées dés hommes sont vaines.

Seigneur bienheureux est l'homme, lequel tu auras chastié, & que tu auras instruict de ta loy.

Affin que tu luy donne repos au tēps d'aduersité, pendant que la fosse soit fouye pour le meschant.

Car le Seigneur n'abandonnera point son peuple, & ne delaissera point son heritage. C

Car il reduyra le iugement à iustice, & tous ceux qui sont droictz de coeur iront aprés luy.

Qui s'esleuera pour moy contre lés maluueillans? qui m'assistera contre ceux qui sont addonnez à iniquité?

Si le Seigneur ne m'eust esté en ayde, gueres ne s'en a faillu que mon ame n'ayt habité és lieux de silence.

Si ie disoye: mon pied glisse: Seigneur ta benignité me soubstenoit.

Selon la multitude dés pensemens que i'ay dedans moy, tés consolations ont recreé mon ame.

Le thronne de peruersité se conioindra-il auec toy, qui controuue calumnie par coustume. D

Ilz se bendent contre l'ame du iuste, & condemnent le sang innocent.

Mais le Seigneur me sera pour deffense, & mon Dieu sera pour le Rocher de ma fiance.

Et leur rendra leur iniquité, & lés destruira en leur malice, le Seigneur nostre Dieu lés destruira.

PSAL. XCV. 94

Venez,

A VEnez, resiouissons nous au Seigneur, triumphons pour le rocher de nostre salut.

Auançons nous deuant la face auec louenge, & chantons triumphamment de luy par psalmes.

Car le Seigneur est grand Dieu,& est le grand Roy par dessus tous lés dieux.

B En la main duquel sont lés lieux profondz de la terre, & à luy sont lés hauteurs dés montaignes.

Auquel est la mer, & luymesme l'a faict, & sés mains ont fermé la terre ferme.

Venez,adorons-le, enclinons nous,& nous agenouillons deuant le Seigneur qui nous a faict.

C Car il est nostre Dieu,& nous sommes le peuple de sa pasture, & lés ouailles [qu'il conduist] de sa main. Si vous ouyez auiourdhuy sa voix,

N'endurcissez point vostre coeur,ainsi que en la contention,& comme à la iournée de tentation au desert.

D La ou voz peres me tenterent & m'esprouuerent,encore qu'ilz eussent veu més oeuures.

Ebri.4.a *I'ay esté ennuyé par quarante ans de ceste generation, tellement que ie disoye: ce peuple est du tout errant de coeur, & n'a point congneu més voyes.

Parquoy i'ay iuré en mon ire, qu'il n'entreroit point au lieu de mon repos.

PSAL. XCVI. 95

A CHantez au Seigneur nouueau cantique, chantez au Seigneur tous [lés habitans] de la terre.

1.Chron. 16.c. Chantez au Seigneur, louez son nom, & annoncez de iour en iour son salut.

eccl. 43.d *Racomptez entre lés gentz sa gloire, & sés merueilles entre tous lés peuples.

B Car le Seigneur est grand & moult louable: il est à redoubter sus tous lés dieux.

Car tous lés dieux dés peuples ne sont point Dieux:mais le Seigneur a faict lés cieux.

Louenge & magnificence est en sa presence, force & gloire, sont en son sainct lieu.

C Vous lignées dés peuples baillez au Seigneur, baillez au Seigneur gloire & puissance.

Baillez au Seigneur la gloire [deuë] à son nom: apportez dons, & entrez en sés paruis.

Adorez le Seigneur en la magnificence de sa saincteté, tremblez deuant luy vous tous [qui habitez] en la terre.

Dictes entre lés gentz: le Seigneur regne: pource le monde sera ferme, & ne bougera point, il iugera lés peuples par equité. D

Lés cieux soyent ioyeux, & la terre soit en lyesse: la mer en face bruyt, & le contenu d'icelle.

Le champ & tout ce qui est en iceluy, s'en resiouisse: lors tous arbres de la forest s'esiouiront.[& ce]

Deuant le Seigneur: car il vient, car il vient iuger la terre: il iugera le monde selon iustice, & lés peuples selon sa fidelité.

PSAL. XCVII. 96

LE Seigneur regne, que la terre s'en resiouysse, & plusieurs Isles en soyent en lyesse. A

Nuée, & obscurité sont à lentour de luy, l'appareil de son siege est iustice & iugement.

Le feu chemine deuant luy, & embrase tout à lenuiron sés aduersaires.

Sés esclairs ont illuminé le monde, la terre l'a veu & en a tremblé. B

Lés montaignes se sont fondues, comme cire deuant l'Eternel, deuant le Seigneur de toute la terre.

Lés cieux ont annoncé sa iustice, & tous lés peuples ont veu sa gloire, C

*Soient confuz tous ceux qui seruent aux images, ceux qui se glorifient en ce qui n'est point Dieu: vous tous [autres] dieux adorez-le. Exo.20.a Leu.26.a Deut.5.a.

Zion la ouy,& s'en est esiouye: aussi lés * filles de Iuda se sont esiouyés pour tés iugemens,ô Seigneur. *c'est, villes & villages subiectes à Ierusalem.

Car tu és le Seigneur souuerain par dessus toute la terre, tu és fort exalté sus tous lés dieux.

Vous qui aymez le Seigneur, hayez le mal: iceluy garde lés ames de sés debonnaires, il lés deliure de la main dés meschans. Amos.5.d Rom.12.b D

Lumiere est esparse pour le iuste, & lyesse pour ceux q sont droictz de coeur.

Iustes,esiouyssez vous au Seigneur,& rendez graces en commemoration de sa saincteté.

PSAL. XCVIII. 97

Psalme.

CHantez au Seigneur nouueau cantique: car il a faict choses merueilleuses, sa dextre & son sainct bras s'est preparé salut. A

Le

Le Seigneur a donné à congnoistre son salut, il a reuelé sa iustice deuant lés yeux dés gentilz.

Isa.52.c. 63.b. *Il a eu souuenance de sa misericorde, & de sa verité pour la maison d'Israël:
B tous lés fins de la terre ont veu le salut de nostre Dieu.

Tous [habitans] de la terre escriez vous de ioye au Seigneur, châtez et vous esiouysses, & chantez psalmes.

Chantez psalmes au Seigneur en har-
C pe, en harpe & en voix de chant.

En trompettes & en son de cornet, deuant le Roy, qui est le Seigneur.

Que la mer bruye, & le contenu d'icelle, le monde & ceux qui habitent en iceluy.

D Que lés fleuues s'esiouissent comme frappant dés mains, que lés montaignes meinent ensemble ioye.

En la presence du Seigneur : car il est venu pour iuger la terre, il iugera le monde par iustice, & lés peuples par equité.

PSAL. XCIX. 98

A LE Seigneur regne, lés peuples en soient troublez : il sied entre lés Cherubins, la terre en soit esmeute.

Le Seigneur est grand en Zion, aussi soit il souuerain sus tous lés peuples.

B Qu'ilz confessent ton nom estre grand, terrible, & sainct.

L'empire du Roy ayme iugement : tu as preparé equité, tu fais iugement & iustice en Iacob.

C Exaltez le Seigneur nostre Dieu, & vous prosternez deuant la scabelle de sés piedz: car il est sainct.

Moyse & Aharon sont entre sés sacrificateurs, & Samuel entre ceux qui inuoquent son nom : ilz inuoquoient le Seigneur, & il leur respondoit.

Il parloit à eux en la colomne de nuée: ilz ont gardé sés tesmoignages, & l'ordonnance qu'il leur auoit donnée.

O Seigneur tu és nostre Dieu, tu leur
D respondoys: ô Dieu tu leur pardonnoys, & as prins vengeance de leurs oeuures.

Exaltez le Seigneur nostre Dieu, & vous prosternez vers sa saincte montaigne : car le Seigneur nostre Dieu est sainct.

PSAL. C. 99

Psalme de louenge.

A TOus [habitans] de la terre triumphez au Seigneur.

Seruez au Seigneur en ioye, venez deuant luy en lyesse.

Congnoissez que le Seigneur est Dieu: il nous a faict, & ne nous sommes point faictz, nous mesmes: nous sommes son peuple & lés ouailles de sa pasture.

Entrez és portes d'iceluy auec collaudation, & en sés paruis auec louenge: confessez-le, & beneissez son nom. B

Car le Seigneur est bon, sa misericorde est eternellement, & sa verité de generation en generation.

PSAL. CI. 100

Psalme de Dauid.

IE chanteray de misericorde & iugement : Seigneur ie te chanteray psalme. A

I'entendray à la voye parfaicte, quand viendras-tu à moy? ie chemineray en l'innocence de mon coeur au milieu de ma maison.

Ie ne mettray point deuant més yeux meschante chose, i'ay eu en hayne preuarication, elle ne s'adioindra point à moy.

Le cœur peruers se destourne de moy, ie ne congnoistray point le mauuais.

Celuy qui detracte en secret de son prochain, ie le feray mourir: celuy qui est de yeux esleué, & de coeur gros, ie ne le souffriray point.

Més yeux sont vers lés fideles de la terre, pour lés faire seoir auec moy: celuy qui chemine en voye d'innocence, il me seruira. B

Celuy qui faict tromperie, ne demourera point en ma maison : celuy qui parle mensonge, ne demourera point deuant moy.

Ie destruiray en chascun iour tous lés meschans de la terre, affin que i'extermine de la cité du Seigneur, tous ceux qui s'addonnent à mauuaistie.

PSAL. CII. 101

Oraison de l'affligé, quand il estoit en angoisse, & qu'il proferoit sa complainte deuant le Seigneur.

SEigneur exauce mon oraison, & que mon cry paruienne iusque à toy. A

Ne cache point ta face de moy, tendz ton aureille vers moy, au iour que i'auray tribulation; haste toy de me respondre, au iour que ie t'inuoqueray.

Car més iours sont deffaillis comme la
fumée,et més os sont embrasez comme vn
*ou,l'atre *tison.
du feu, Mon cœur a esté frappé, & est seiché
fouyer. comme l'herbe:car i'auoye oublié à man
*cest,vian ger mon *pain.
de. Més os ont tenu à ma chair à cause
de la voix de mon gemissement.
I'ay esté faict semblable au pellican,
[qui setient] au desert: & suis comme le
chahuant,qui est és solitudes.
*ou, loyse Ie veille,& suis faict comme le *passe-
let. reau solitaire sur le toict.
B Més ennemys me font iournellement
*comme opprobre, & ceux qui me louoyent *iu-
par chose rent par moy.
vile & q̃ Car ie *mangeoye cendre cōme pain,et
on nedoit mesloye mon boire de pleurs.
craĩdre de A cause de ton indignation[est ce] et
pariurer. de ton ire:car tu m'as esleué & puis ietté
*de grād en bas.
doleur le Més iours sont declinez comme l'vm-
pain me bre:& suis seiché comme l'herbe.
sembloit Mais toy Seigneur,tu demoure eternel
cendre. lement,& la memoire de toy[sera] de ge-
neration en generation.
Tu te leueras, tu auras pitie de Zion:
car il est temps que tu luy fauorise,pour-
tant que le temps est venu.
C Car tés seruiteurs ayment lés pierres d'i-
celle,& ont pitie de la poudre d'icelle.
Et lés gens craindront le nom du Sei-
gneur,& tous lés Roys de la terre ta
gloire.
Quand le Seigneur edifiera Zion, &
sera veu en sa gloire.
Quand il regardera à la priere du[peu
ple]solitaire, & ne mesprisera point leur
oraison.
Ce sera escrit pour la generation adue-
nir,& le peuple qui sera crée louera le Sei
gneur.
Car il a regardé du hault de son sainct
lieu: le Seigneur à regardé du ciel en la
terre.
Affin qu'il oye le gemissemēt de celuy
qui est lié,& quil deslie ceux qui sont[iu-
gez] à mort.
D A celle fin qu'ilz racomptent le nom
du Seigneur en Zion,& sa louenge en Ie-
rusalem.
Quand lés peuples seront assemblez en
vn,& que lés Royaumes seruiront au Sei
gneur.
Il a affligé ma force au chemin,il a ab-
bregé més iours:
Ie dis:mon Dieu ne me rauis point au
milieu de més iours: car tés ans sont de
generation en generation.
ebr. 1.c.d *Tu as iadis fondé la terre,et lés cieux
sont lés ouures de tés mains.
Iceux periront, mais tu seras perma-
nent:& tous iceux s'enuieilliront comme
la Robbe, tu lés mueras comme le veste-
ment,& ilz seront muez.
Mais tu és celuy [qui demourera,]
& tés ans ne prendront iamais fin.
Lés enfans de tés seruiteurs habite-
ront, & leur semence sera establie en ta
presence.

PSAL. CIII. 102

De Dauid.

Mon ame beneis le Seigneur: & A
que toutes lés choses qui sont
leans en moy, [beneissent] son
sainct nom.
Mon ame beneis le Seigneur, & ne
vueille point oublier tous sés benefices.
Lequel pardonne toutes tés iniquitez,
lequel guarit toutes tés maladies.
Lequel guarantit ta vie de la fosse,
lequel te couronne de misericorde &
miserations.
Lequel rassasie ta bouche de bien, &
est ta ieunesse renouuellée comme de
l'aigle.
Le Seigneur faict iustice, & droict à
tous ceux qui souffrent iniure.
Il a donné à congnoistre sés voyes B
à Moyse, & sés œuures aux enfans
d'Israël.
*Le Seigneur est enclin à pitié & Nombr.
misericorde, tardif à ire, & de grande 14.c.
benignité.
Il ne debattra point tousiours, &
ne garde point [son ire] perpetuel-
lement.
Il n'a point faict auec nous selon noz
pechez, & ne nous a point rendu selon
noz iniquitez.
Car d'autant que le ciel est plus hault
que la terre,d'autant est grande sa miseri-
corde sus ceux qui le craignent.
D'autant que Oriēt est eslongné d'Oc
cident,d'autant a il eslongné noz iniqui-
tez de nous.
Le Seigueur est misericordieux à ceux
qui le craignent, ainsi que le pere a affe-
ction vers sés enfans.
Car il congnoit quelz nous sommes C
faictz, & a memoire que nous sommes
pouldre.
Lés iours de l'homme sont comme
l'herbe, il florit comme la fleur du
champ.
Car le vent passe sur luy, & n'est
plus,& son lieu ne le recongnoist plus.
Mais la misericorde du Seigneur est
dés

dés le siecle, & sera à tousioursmais sus ceux qui le craignent: & sa iustice [parvient] iusque aux enfans dés enfans.

A ceux qui gardent son alliance, et ont recordation de sés commandemens pour lés faire.

Le Seigneur a estably son thronne au ciel, & son royaume a domination sus tous.

D Collaudez le Seigneur vous qui estes lés anges d'iceluy, puissans en vertu: qui faictes sés parolles, en obeissant à la voix d'icelle.

Collaudez le Seigneur vous toutes lés armées d'iceluy: vous qui estes sés ministres, qui faictes sa volunté.

Collaudez le Seigneur vous toutes lés œuures d'iceluy, en tous lés lieux de sa seigneurie: ô mon ame, collaude le Seigneur.

PSAL. CIIII. 103

A O Mon ame, beneis le Seigneur: O Seigneur mon Dieu tu és fort magnifié, tu és vestu de louenge & de magnificence.

Il se couure de lumiere comme d'vn vestement, & estend lés cieux comme vne courtine.

Lequel assemble sés haultz edifices entre lés eaues, lequel met lés nuées pour son chariot, lequel chemine sus lés aisles du vent.

"Il faict dés ventz sés messagers, & du feu ardant sés valletz.

(" qui faict sés anges espritz, & sés ministres le feu ardãt, Ebri. 1. c.)

Il a fondé la terre sus lés fondemens d'icelles, si qu'elle ne bougera iamais.

Tu l'as couuerte de l'abysme comme d'vn vestement: lés eaues s'arrestent sus lés montaignes.

B Elles s'en sont fuyes à ta reprehension, & se sont deiettées subitement au son de ton tonnoirre.

Lés mõtaignes sont montées en hault, & lés vallées ont descendu, au lieu auquel tu lés as fondées.

Tu leur as mis vn terme lequel ne passeront point, & ne retourneront point pour couurir la terre.

Iceluy faict sortir lés fontaines " en riuieres: lesquelles ont leurs cours entre lés montaignes.

(" ou, par lés vallées)

Toutes lés bestes dés champs en boyuent, & lés asnes sauuages en estanchent leur soif.

Lés oyseaux du ciel habitent auprés d'icelles, & donnent leurs voix en " la ramée.

(" ou, fueillage.)

C Il abbreuue lés montaignes de sés haultz lieux, & est la terre saoulée du fruict de tés œuures.

Il faict croistre le fein pour le bestail, & l'herbe pour le seruice de l'homme, affin qu'il face yssir le pain de la terre.

Et le vin, lequel resiouyt le cœur de l'homme, & l'huile pour recréer la face, & le pain affin qu'il substante le cœur de l'homme.

Lés arbres du Seigneur sont rassasiez, & lés cedres du Liban qu'il a planté.

Esquelz lés oyseletz font leurs nidz, et la Cicongne y a sa maison és sapins.

Lés haultes montaignes sont pour lés " daims, & lés pierres le refuge dés connilz. D

(" boucz sauuages.)

Il a faict la lune pour lés saisons, & le soleil congnoist son absconsement.

Tu metz lés tenebres, & est faicte nuict, en laquelle toutes lés bestes de la forest cheminent.

Lés leonceaux bruyent pour auoir quelque proye, & pour demãder de Dieu leur manger.

Le soleil se leue: & ilz se reduisent & se recouchent en leurs cauernes.

L'homme sort pour aller à son œuure, & à son labeur iusque au vespre. E

O Seigneur que tés œuures sont en grand nombre, lesquelles tu as toutes faictes sagement: la terre est pleine de ton demaine.

Ceste mer est grande & spacieuse, là sont dés bestes nageantes sans nombre, dés petites bestes auec dés grandes.

*Là vont lés nauires, & Leuiathan, lequel tu as formé pour s'esbatre en icelle. Iob 40. d

Toutes cés choses s'attendent aprés toy, affin que tu leur donne viande en leur temps.

Quand tu leur donne, ilz la recueillẽt: & quand tu ouure ta main, ilz sont rassasiez de biens.

Quand tu cache ta face, ilz sont troublez: & quand tu oste leur esprit, ilz deffaillent, & retournent en leur pouldre. F

Quand tu enuoye ton esprit, ilz sont créez: & tu renouuelle la face de la terre.

La gloire du Seigneur sera à perpetuité: le Seigneur s'esiouyra en sés œuures.

Lequel s'il regarde la terre, elle tremble: s'il touche lés montaignes, elles fument.

Ie chanteray au Seigneur, durant ma vie: ie diray psalme à mon Dieu, tandis que ie seray. G

Ma parolle luy soit doulce: ie me

resiouyray au Seigneur.

Que lés pecheurs soyent consommez de la terre,& lés meschans, tant qu'ilz n'en soyt plus nulz: Mon ame beneis le Seigneur. Louez l'Eternel.

PSAL. CV. 104

A LOuez le Seigneur, inuoquez son nom, donnez à congnoistre sés gestes entre lés peuples.

Chantez à luy, dictes luy psalmes: deuisez de toutes sés merueilles.

Glorifiez vous en son sainct nom: le cœur de ceux qui quierent le Seigneur s'esiouysse.

Cerchez le Seigneur & sa force: querez continuellement sa face.

Ayez memoire de sés merueilles qu'il a faictes, de sés miracles, & dés iugemens de sa bouche.

O semence d'Abraham seruiteurs d'iceluy, ô enfans de Iacob sés esleuz.

B Iceluy Seigneur est nostre Dieu, duquel lés iugemens sont par toute la terre.

Il a tousiours souuenance de son alliance, & de la parolle qu'il a mandé, en mille generations.

Laquelle il a traicté auec Abraham, & de son iurement [qu'il a faict] à Isaac.

Et a establie icelle à Iacob pour vne ordonnance, & à Israël pour vne alliance perpetuelle.

Gene. 12. c.d. En disant: * Ie te donneray la terre de Chanaan pour la portion de vostre heritage.

Quand ilz estoient en petit nombre de gens, & estrangers en icelle.

Et ont passé de nation en nation, & d'vn royaume à vn autre peuple.

Il n'a point permis que aucun homme leur feit iniure: mais a chastié lés Roys à cause d'eux.

Ne vueillez toucher més Oinctz, & ne nuysez point à més Prophetes.

Il * appella la famine sus la terre, & *rompit toute la substance de pain.

*c'est, feit venir.

*c'est, destruisit tous viures.

*Il enuoya vn homme deuant eux: Ioseph fut vendu comme esclaue.

Duquel ilz estreignirent lés piedz au cep, & fut son corps mis aux fers.

Gene. 37. f. 39. d. Iusque au temps que la parolle vint, la parolle du Seigneur, le purgea.

C gen. 41. b * Le Roy enuoya pour le deliurer, le gouuerneur dés peuples le deslia.

Il le constitua seigneur de sa maison, & gouuerneur par tout son demaine.

Pour auoir puissance sus sés princes selon sa volunté, & pour enseigner sapience à sés anciens.

*Et Israël entra en Egypte: & Iacob conuersa en la terre de Cham. 46. a.

Et feit moult accroistre son peuple, & le rendit plus fort que ceux qui le trauailloient.

Il changea leur cœur, tellement qu'ilz auoient son peuple en hayne, & machinoient contre sés seruiteurs.

* Il enuoya Moyse son seruiteur, & Aharon lequel il auoit esleu. Exo. 1. b. c. 3. c. 4. d. e.

* Ilz mirent sus iceux lés parolles de sés signes: & lés miracles en la terre de Cham. D 7. a.

*Il enuoya tenebres & feit obscur, & ne *resisterent point à sés parolles. 10. f. *assauoir, moyse et Aharon.

Il conuertit leurs eaues en sang, & tua leurs poissons.

Leur terre produisit grenouilles, iusque aux chambres de leurs Roys.

* Il commanda, & vne meslée de mouches vint, & dés poulz par toute leur contrée. exo. 8. f.

*Il feit [deuenir] leurs pluyes en gresle, & en feu bruslant en leur terre. 9. e.

Et frappa leurs vignes & leurs figuiers, & rompit lés arbres de leur quartier.

Il commanda, & la sauterelle vint & chenilles sans nombre.

*Et mãgea toute l'herbe en leur terre, & deuora le fruict de leur territoire. 10. c. d. Sus 87.

*Et frappa tout premier nay en leur terre, & lés premieres choses de tous leurs labeurs. exo. 12.

* Et lés mena hors auec or & argent: & n'y auoit en leurs lignées aucun malade. 13. d. E

Egypte fut esiouye à leur departemẽt: car la crainte qu'elle auoit d'eux, estoit tombée sus elle.

*Il estendit la nuée pour vne couuerture, & le feu pour luyre de nuict. Sus 78. b.

*Ilz ont demandé, & il leur amena dés cailles, & lés rassasia du pain du ciel. Exo. 16. nõb. 16.

*Il ouurit la pierre & lés eaues decoulerent, & couroient comme riuieres par lieux secz.

*Car il eut memoire de sa saincte parolle & d'Abraham son seruiteur. Gene. 22. c.d, Iosué 3.

*Et tira hors son peuple en liesse, et sés esleuz en resiouyssance.

Et leur donna lés terres dés nations, et ont possedé le labeur dés peuples.

A celle fin qu'ilz gardassent sés ordonnances, & qu'ilz obseruassent sés loix.

Louez l'Eternel.

PSAL. CVI. 105

Collaudez

Collaudez l'Eternel.

A LOuez le Seigneur: car il est bon, et sa benignité est à tousioursmais.

Qui est celuy qui pourra dire lés prouesses du Seignr? & qui fera ouyr toutes sés louenges?

Iudith 13 c. eccl.43.d *Bienheureux sont ceux qui gardent iugement, & font iustice en tout temps.

Seigneur aye memoire de moy selon le bon vouloir que tu as vers ton peuple: visite moy auec ton salut.

Affin que ie voye lés biens de tés esleuz, & que ie m'esiouysse de la iustice de ta gent, & que ie me glorifie auec ton heritage.

Iudith 7 d. *Nous auons peché auec noz peres, nous auons faict iniustement, & auons meschamment faict.

B Noz peres n'ont point entendu tés merueilles en Egypte, ilz n'ont point reduict en memoire la multitude de tés benefices: ains ont esté rebelles auprés de la mer Rouge.

Toutesfoys il lés sauua pour l'amour de son nom, affin qu'il donnast à congnoistre sa puissance.

Exo.14.c.g. *Il menaça la mer Rouge, & elle seicha, & lés côduisit par lés abysmes comme par le desert.

Il lés preserua de la main de ceux qui lés hayoient, & lés guarantist de la puissance de l'ennemy.

Et lés eaues couurirent leurs aduersaires, tellement qu'il n'en demoura point vn seul d'iceux.

Adonc creurent ilz à sés parolles, & chanterent louenge.

Mais ilz eurent tantost mis en oubly sés œuures, & n'attendirent pas son conseil.

exo.17.a *Ilz bruslerent par vne concupiscence au desert, & tenterent Dieu en la solitude.

nôb.11.g C Il leur donna ce qu'ilz auoient demandé, & enuoya vne maigreur en leur corps.

Ilz esmeurent à courroux Moyse au camp, & Aharon le sainct du Seigneur.

nôb.16.e *La terre s'ouurit, & engloutit Dathan: & couurit la congregation d'Abirom.

exo.32.a *Le feu aussi s'esprint en leur congregation, la flamme brusla lés meschans.

Ilz feirent vn veau en Horeb & adorerent l'image de fonte.

Et muerent leur "gloire en espece d'vn boueau, qui mange le fein.

"c'est, dieu qui estoit leur gloire.

Ilz ont oublié Dieu leur sauueur, lequel auoit faict de grâdes choses en Egypte.

D Choses merueilleuses en la terre de Cham, & faictz terribles à la mer Rouge.

*Parquoy il dist, qu'il lés destruiroit, n'eust esté Moyse son esleu, qui assista en ce desroy deuant luy, pour destourner la fureur d'iceluy, affin qu'il ne lés desfeist point. exo.32.c.

Et ont eu en mespris la terre desirable, & n'ont point adiousté foy à sés parolles.

Ilz se mutinerent en leurs pauillons, & n'obeyrent point à la voix du Seigneur. 32.c.

*Partant iceluy leua sa main contre eux, pour lés abbatre au desert. nôb.14.e

Et pour deietter leur semence entre lés nations, & lés espardre parmy lés pays.

Et se ioingnirent à Béel-phegor, et mâgerent lés sacrifices dés mortz.

Et prouoquerent Dieu à ire par leurs œuures, & leur aduint vne playe. E

*Et Phinehes y assistant executa iustice, & la playe se restreingnit. nôb.25.b

Et ce, luy fut reputé à iustice de generation en generation & à tousioursmais.

*Derechef l'esmeurent à courroux auprés dés eaues de contradiction, & il en fut mal à Moyse pour l'amour d'eux. nôb.20.a

Car ilz irriterent son esprit, tellement qu'il parla "hardiment de sés leures. "ou, temerairemêt.

Ilz n'ont point destruict lés peuples, lesquelz le SEIGNEVR leur auoit dict.

Et se meslerent entre lés gentz, & apprindrent leurs œuures.

Et seruirent à leurs images, lesquelles leur furent en ruyne.

Tellement qu'ilz sacrifierent leurs filz & leurs filles aux diables.

Et espandirent le sang innocent, le sang de leurs filz & de leurs filles, lesquelz ilz sacrifierent aux images de Chanaan, & la terre fut contaminée du sang.

Et ont esté souillez par leurs œuures, et ont paillardé par leur faictz.

Parquoy l'ire du Seigneur s'enflamma contre son peuple, & eut en abomination son heritage.

Et lés donna és mains dés gentilz, & ceux qui lés hayssoient eurent domination sus eux.

Et leurs ennemys lés oppressoient, & furent humiliez soubz leur main.

Maintesfoys il lés deliura, mais iceux resisterent par leurs conseilz, & ont esté humiliez par leur iniquité.

Toutesfoys ilz lés regarda quand ilz

estoient en tribulation, lors qu'il ouyt leur lamentation.

Deu. 30. a * Et eut memoire de son alliance qu'il auoit auec eux, et se repentit par sa grãde misericorde.

Et leur feit obtenir misericorde enuers tous ceux qui lés detenoyent en captiuité.

Seigneur q és nostre Dieu saune nous, & nous recueille hors dés nations pour collauder ton sainct nom & celebrer ta louenge.

Beneict soit le Seigneur, le Dieu d'Israël dés lés siecles & à tousioursmais, & que tout le peuple die. Ainsi soit il.

Louez l'Eternel.

LE CINQVIESME traicté.

PSAL. CVII. 106

A LOuez le Seigneur, car il est bon, et sa misericorde est eternellement.

Ceux qui sont rachetez du Seigneur, dient [louenge] lesquelz il a racheté de la main de l'aduersaire.

Iudith 13 e. Et lés a rassemblé dés regions d'Orient, & d'Occident, d'Aquilon, & de Midy.

Ilz ont esté errans au desert par vn chemin hydeux, ne trouuans point cité pour habiter.

Iceux ont eu faim & soif, si que leur ame defailloit en eux.

Et ilz cryerent au Seigneur en leur tribulation, & il lés deliura de leurs angoisses.

Et lés mena par droict chemin, pour aller en cité habitable.

Qu'ilz celebrent le Seigneur pour sa bonté, & sés merueilles enuers lés enfans dés hommes.

Car il a rassasié l'ame qui auoit soif, & a remply de biens l'ame affamée.

Quand ilz seoyent en tenebres & à l'vmbre de mort, & estoient liez & affligez és fers.

Pourtant qu'ilz auoyent esté rebelles aux parolles du Seigneur, & qu'ilz auoyent reietté par contemnement le conseil du Souuerain.

Il humilia leur cœur par peine; ilz tresbucherent, & n'y auoit nul qui lés aydast.

B Mais quand ilz crierent au Seigneur en leur tribulation, il lés sauua de leurs angoisses.

Il lés tira hors dés tenebres & de l'vmbre de mort, & desrompit leurs liens.

Qu'ilz celebrent donc le Seigneur, pour sa misericorde & [qu'ilz racontent] sés merueilles aux enfans dés hommes.

Car il a rompu lés portes d'aerain, & a brisé lés barreaux de fer.

Lés folz pour la voye de leur transgression, & pour leurs iniquitez ont esté affligez.

Leur ame s'est faschée de toute viande, & ont attainct iusque aux portes de la mort.

Mais quand ilz crierent au Seigneur en leur tribulation, il lés sauua de leurs angoisses.

Il a enuoyé sa parolle & lés à guariz, & deliurez de leur corruptions.

Qu'ilz celebrent dõc le Seigneur, pour sa benignité & [racontent] sés merueilles aux enfans dés hommes.

C Et qu'ilz sacrifient sacrifices de louenge, & qu'ilz racontent sés œuures en resiouyssance.

Eux descendans en la mer par nauires, & faisans leurs besongnes en grosses eaues.

Iceux ont veu lés œuures du Seigneur, & sés merueilles és lieux profondz.

Car il commande & faict comparoir le vent tempestueux, & esleue sés vagues.

Ilz montent iusque au ciel, & descendent iusque aux abysmes, tellement que l'ame d'iceux est transsie en maux.

Ilz sont troublez, & chancellent comme l'iurongne, & tout leur sens default.

Mais quand ilz crient au Seigneur en leur tribulation, il lés retire hors de leurs angoisses.

Et ordonne que la tempeste s'appaise, & sés vndes se taisent.

Adonc ilz s'esiouyssent, quand elles sont appaisées, & lés conduist au port qu'ilz ont desiré.

Qu'ilz celebrent dõc le Seigneur, pour sa benignité, & [qu'ilz racontent] sés merueilles aux enfans dés hommes.

Et qu'ilz l'exaltent en la congregation du peuple, & le louent au consistoire dés anciens.

Lequel redige lés fleuues en desert, & lés sources dés eaues en seicheresse.

La terre fructueuse en "salines, pour la malice de ceux qui habitent en icelle. "ou, sterilité.

Il met

gestangz. Il met le desert en * maraitz d'eaues,
D & la terre seiche en yssues d'eaue.
Et faict habiter là ceux qui auoient faim, & batissent cité habitable.
Et sement lés champs, & plantent dés vignes, & font fruictz du reuenu.
* c'est, faict croistre. cõme Gene. 1. Il lés * beneict, & multiplient grandement, & n'appetissent point leur bestail.
Derechef ilz appetissent, & sont humiliez par tyrannie, affliction, & tristesse,
Et respand vn mespris sus lés princes, & lés faict errer és lieux desertz, là ou il n'y a point de chemin.
Mais il esleue le paoure d'affliction, & faict venir lés familles comme ouailles.
Iob 22.c. Ceux qui sont droictz voyent ce, & s'en *esiouyssent: mais* * toute iniquité estouppe sa bouche.
Quiconque est sage qu'il prenne garde à cés choses, & il entendra la benignité du Seigneur.

PSAL. CVIII. 107

Cantique du Psalme de Dauid.

A O Dieu, mon cœur est preparé, ie chãteray & diray Psalme, aussi * de ma gloire.
* de mon ame, qu'il appelle la gloire pource q̃l n'y a riẽ meilleur en l'hõe.
Resueille toy psalterion & harpe: ie mesueilleray à l'aube du iour.
Seigneur ie te loueray entre lés peuples, & te diray Psalmes entre lés nations.
Car ta misericorde est grande par dessus lés cieux, & ta *verité est iusque* aux *nuées.*
B O *Dieu esleue toy sus lés cieux, et* soit ta gloire sur toute la terre.
Psal. 60. *Affin que tés bien aymez soyent *deliurez: preserue* [moy] par ta dextre, & m'exauce.
Dieu a parlé en son sainct lieu, ie me resiouyray, & diuiseray Sichem, & mesureray la vallée de Succoth.
Galaad est à moy, & Manassé est miẽ, & Ephraim est la force de mon chef, Iuda est mon * Duc.
* mon legislateur. Moab est le pot de mon lauement, ie
C ietteray mon chaussement sus Edom, ie triumpheray de Philisthée.
Qui me menera iusque en la cité garnie? qui me conduyra iusque en Edom?
O Dieu nous as-tu point debouté? O Dieu ne sortiras-tu point auec noz exercites?
Baille nous ayde en tribulation: car le salut de l'homme est vain.
Nous ferons vaillãment de par Dieu, & cestuy foullera noz aduersaires.

PSAL. CIX. 108

Au principal Chantre, Psalme de Dauid.

O Dieu de ma louenge, ne *te tais* point. A
Car la bouche du meschant & la bouche du trompeur sont ouuertes sus moy, & ont parlé contre moy par faulse langue.
Et m'ont enuironné par parolles hayneuses, & ont bataillé contre moy sans cause.
Au lieu que lés aymoye, ilz m'ont esté aduersaires: mais ie * prioye.
Et m'ont rendu mal pour bien, & hayne pour ma dilection. * que dieu lés voulut amender.
Constitue le meschant sus luy, & l'aduersaire se tienne à sa dextre.
Quand on l'aura iugé, qu'il sorte condamné, & que sa priere * soit en offense. * Que sa priere irrite le iuge contre luy.
*Que sés iours soyent en petit nombre, & qu'vn autre prenne son estat. Iehã 17.c Actes 1.d
Sés filz soyent orphelins & sa femme vefue.
Et que sés filz soyent vagabondz, & qu'ilz mendient, & cerchent [leur pain, sortis] de leurs lieux ruinez. B
Que le crediteur attrape tout ce qui est sien, & que lés estrangers rauissent tout son trauail.
Qu'il n'ayt personne qui s'employe à luy bien faire, & n'y ayt aucũ qui ayt pitié *de sés orphelins.*
Sa *posterité* soit *destruicte,* & leur nom soit effacé en l'autre generation.
L'iniquité de sés peres reuienne en memoire au Seigneur: & le peché de sa mere ne soit point effacé.
Ains soit continuellement deuant le Seigneur, & que leur memoire soit abolie de la terre.
Pour autant qu'il n'a point eu memoire de faire benignité: mais a persecuté l'homme affligé, & l'indigent, & dolent de cœur, pour le mettre à mort.
Il a aymé malediction, qu'elle luy vienne, & il n'a point voulu benediction, que icelle s'eslongne de luy. C
Il s'est vestu de malediction comme de son vestement, & est entrée dedans luy cõe eaue, & comme huyle en sés os.
Qu'elle luy soit faicte comme vn vestement, duquel il se couurira, & comme vne ceincture de laquelle se ceindra continuellement.

Ce soit l'œuure de par le Seigneur, pour ceux qui me sont aduersaires, et parlent mal contre mon ame.

Mais toy ô Eternel Seigneur, fais auec moy pour l'amour de ton nom: car ta misericorde est bonne, deliure moy.

Car ie suis affligé & paoure, & mon
D cœur est nauré dedans moy.

Ie m'enuoys comme l'vmbre quand elle decline, & suis escouz comme la sauterelle.

Més genoux sont debilitez par ieusne, & ma chair est amaigrie par faulte de graisse.

Aussi ie leur ay esté faict en opprobre, ceux qui me voyent, hoschent leur teste.

Seigneur mon Dieu ayde moy, saulue moy selon ta misericorde, affin qu'ilz congnoissent icelle estre ta main, & que toy Seigneur as ce faict.

Iceux maudiront, mais tu beneiras: ilz s'esleueront, mais ilz seront confuz: & ton seruiteur s'esiouyra.

Que més aduersaires soient vestus de honte: & soient couuers de leur confusion comme d'vn manteau.

Ie confesseray le Seigneur grandement de ma bouche, & le loueray entre plusieurs.

Car il assistera à la dextre du paoure, pour deliurer son ame de ceux qui la condamnent.

PSAL. CX. 109

Psalme de Dauid.

A L'Eternel a dict à mon Seigneur: Siedz toy à ma dextre, iusque à ce que ie mette tés ennemys comme la scabelle de més piedz.

Le Seigneur enuoyera de Zion la verge de ta force, pour seigneurier au milieu de tés ennemys.

Ton peuple [viendra] voluntiers au iour de ta vertu en la beauté de ta saincteté, dés la matrice et dés le point du iour est la rosée de ta natiuité.

Le Seigneur a iuré, & ne s'en repentira point: tu és sacrificateur à perpetuité, selon l'ordre de Melchi-zedech.

gen.14.c Ebr.5.b. 9.d *Le Seigneur est à ta dextre, il froissera lés Roys au iour de son ire.

Il fera iugement dés nations, il remplira [tout] de corps mortz: il frappera le chef sus la grande terre.

Il beuura du torrent en la voye: & pourtant il exaltera son chef.

PSAL. CXI. 110

Louez l'Eternel.

Ie loueray le Seigneur de tout mon cœur, au concil & assemblée dés droicturiers. A

Lés œuures du Seigneur sont grandes, & requises à tous ceux qui lés desirent.

Son œuure est louenge & magnificence, & sa iustice demoure eternellement.

Le Seigneur qui est clement & pitoyable, a faict qu'on a memoire de sés merueilles. B

Il a donné victuaille à ceux qui le craignent, il a eu eternellement memoire de son alliance.

Il a declairé à son peuple la vertu de sés œuures, en leur donnant l'heritage dés gentilz.

Lés œuures de sés mains sont verité & iugement, tous sés commandemens sont veritables.

Ilz sont confermez à tousiourfmais, & sont faictz en loyauté & droicture. C

Il a enuoyé redemption à son peuple, il a commandé son alliance eternellemét, son nom est sainct & terrible.

*Le commencement de sapience est la crainte de Dieu: bon entendement est à tous ceux qui font telles choses, la louenge d'iceluy demoure eternellement. Prouer.1. a.& 9.c.

PSAL. CXII. 111

Louez l'Eternel.

Bienheureux est celuy qui craint le Seigneur: & prent grand plaisir en sés commandemens. A

Sa semence sera puissante en la terre: la generation dés droicturiers est bienheureuse.

Cheuance & richesses sont en sa maison: & sa iustice demoure eternellement.

La lumiere reluit en tenebres à ceux qui sont droictz, assauoir au clement, pitoyable, & iuste. B

Le bon homme faict misericorde & preste, il gouuerne sés affaires par raison.

Car il n'esbranlera iamais, le iuste sera en memoire perpetuelle.

Quand il orra quelque mauuaise chose, il ne craindra point: car son cœur est ferme se confiant au Seigneur.

Son cœur est asseuré, tellement qu'il ne C

craindra point, iusque à ce qu'il verra [ce qui desire]en sés aduersaires.

2.cor.9.c *Il distribue & donne aux paoures, sa iustice demoure eternellement:sa corne sera exaltée auec gloire.

Le meschant le verra, & en sera marry, il grinssera sés dentz, & sera transsi, le desir dés meschans perira.

PSAL. CXIII. 112

Louez l'Eternel.

A mala.2.c VOus qui estes lés seruiteurs du Seigneur, louez le nom du Seigneur.

Le nom du Seigneur soit loué de cest heure,& a tousioursmais.

Le nom du Seigneur est louable, depuis le soleil leuant iusque au[soleil]couchant.

Le Seigneur est excellent par dessus toutes gens,& est sa gloire par dessus lés cieux.

B Qui est cõme le Seigneur nostre Dieu? lequel s'exalte pour habiter.

Lequel s'abbaisse pour veoir au ciel & en la terre.

Luc 1.e. Lequel esleue le chetif de la pouldre, & *releue le paoure de la fiente, affin qu'il le face seoir auec lés princes de son peuple.

Lequel faict que celle qui estoit sterile, ait famille,et soit mere se resiouissant pour sés enfans. Louez l'Eternel.

PSAL. CXIIII. 113

A QVand Israël issoit d'Egypte, & la maison de Iacob du peuple estranger.

Iuda fut faict pour sa saincteté,& Israël pour sa seigneurie.

Exo.12.f 14.f. *La mer a[ce] veu, & s'en est fuye, le Iordan s'en est retourne en arriere.

Lés montaignes ont saulté,cõme moutons,et lés montaignettes cõme aigneaux dés brebis.

Iosue.3.d O mer, qu'as-tu que tu t'en és fuye? *& toy Iordan, que tu t'es retourné en arriere?

Et vous montaignes, que vous auez saulté comme moutons? & vous montaignettes, comme lés aigneaux dés brebis?

O terre, tremble pour la presence du Seigneur,pour le Dieu de Iacob.

Sus 78.c. *Lequel a conuerty la pierre en estang d'eaue,& le roch en fontaines d'eaues.

PSAL. CXV.

NOn pas à nous Seigneur, non pas à nous:mais à ton nom donne la gloire,& cause de ta misericorde & de ta verité. A exo.13.a.

Pourquoy diroyent lés gentz: Ou est maintenant leur Dieu?

Car nostre Dieu est au ciel,il faict tout ce qu'il luy plaict:

*Mais lés images d'iceux sont or & argent,& façon dés mains de l'homme. psal.135.c Isa.40.d. Sap.15.d

Ilz ont bouche, & n'en parlent point: ilz ont dés yeux, & n'en voyent goutte. baruch.6 B

Ilz ont dés aureilles,& n'en oyent point: ilz ont dés narines, & n'en sentent rien.

Ilz ont dés mains, & n'en touchent point: ilz ont dés piedz, & n'en cheminent point: & ne parlent point de leur gosier.

Ceux qui lés font, soient semblables à eux, & quiconque se confie en eux. C

Que Israël ayt son espoir au Seigneur: car iceluy est son ayde & son bouclier.

Que la famille d'Aharon espere au Seigneur;car iceluy est son ayde & son bouclier.

Que ceux qui craingnent le Seigneur, ayent esperance au Seigneur: car iceluy est leur ayde & leur bouclier.

Le Seigneur aura memoire de nous, il nous [a] beneira, il beneira la maison d'Israël il beneira la maison d'Aharon.

Il beneira ceux qui craingnent le Seigneur,lés petiz auec lés grandz.

Le Seigneur vueille augmenter sa liberalité sur vous, sur vous & sur voz enfans.

Vous estes ceux q̃ le Seigneur beneict, lequel a faict le ciel & la terre. D

Le ciel dés cieux est au Seigneur: mais il a donné la terre aux enfans dés hommes.

*Lés mortz ne loueront point le Seigneur,ne tous ceux qui descẽdent és lieux [b]de silence. Baruch 2.d.

Mais nous, nous beneirons le Seigñr, de ceste heure,& à tousiousmais.

Louez l'Eternel.

[a] Il fera bien,donnera faueur & multipliera. Gene.1.

[b] au sepulchre. Dan.2.e

PSAL. CXVI.

I'Ayme le Seigneur: car il a exaucé la voix de ma priere. A

Car il a encliné son aureille vers moy: & pourtant ie l'inuoqueray en més iours.

Lés doleurs de mort m'auoient enuironné, & lés destresses du sepulchre m'ont trouué: i'ay trouué angoisse & tristesse.

Parquoy ie inuoquoye le nom du Seigneur [disant:] ie te prie Seigneur deliure mon ame.

B Or le Seigneur est misericordieux & iuste: & nostre Dieu est pitoyable.

Le Seigneur garde lés simples: i'estoye miserable, & il m'a preserué.

Mon ame, retourné-toy à ton repos: car le Seigneur ta faict du bien.

Car tu as deliuré mon ame de mort, & més yeux de larmes, & més piedz de trebuchement.

Ie chemineray en la presence du Seigneur, és terres dés viuans.

C I'ay "creu, parquoy ie parleray: i'estoye fort affligé.

Ie disoye en mon "subit departement: tout homme est menteur.

Quelle chose rendray-ie au Seigneur, pour tous sés biens faictz enuers moy?

Ie prendray le hanap" de salut, & inuoqueray [tousiours] le nom du Seigneur.

Ie rendray maintenant més vœux au Seigneur, en la p̄sence de tout son peuple.

La mort dés sainctz du Seigneur est en estime enuers luy.

[Ainsi est-il Seigneur:] car ie suis ton seruiteur, ie suis ton seruiteur le filz de ta seruante: tu as rompu més liens.

D Ie te sacrifieray sacrifices de louenge, & inuoqueray le nom du Seigneur.

Ie rendray maintenant més vœux au Seigneur, present tout son peuple:

Es paruis de la maison du Seigneur, au milieu de toy Ierusalem. Louez l'Eternel.

"c'est cy le psalme 115. selon lés grecz. "ou, en me hastāt de fouyr. "en plain cōuiué. Ie prendray le hanap declairāt q̄ ie suis deliuré p̄ grace.

PSAL. CXVII. 116

A Vous toutes gens, louez le Seigneur: vous toutes nations, honnorez-le.

Ro. 13. c. Ieh. 12. e.

Car sa misericorde est augmentée sus nous, & la verite du Seigneur est à perpetuité. Louez l'Eternel.

PSAL. CXVIII. 117

A Rendez graces au Seigneur: car il est bon, & est sa misericorde eternellement.

Israël die maintenant, que sa misericorde est eternellement.

La maison d'Aharon die maintenant, que sa misericorde est eternellement.

Ceux qui craingnent le Seigneur dient maintenant, que sa misericorde est eternellement.

I'ay inuoqué le Seigneur en tribulation: & le Seigneur m'a octroyé de m'eslargir.

Le Seigneur est pour moy, parquoy ie ne craindray chose que l'homme me face.

*Le Seigneur est pour moy entre ceux qui m'aydent: parquoy ie verray en més ennemis [ce que i'ay desiré.] Ebr. 13. a B

Il vault mieux auoir espoir au Seigneur, que de se fier aux hommes.

Il vault mieux auoir esperance au Seigneur, que d'auoir confiance aux princes.

Toutes gens m'ont enuironné & [i'ay espere] au nom du Seigneur que ie lés desconfiray.

Ilz m'ont ceinct & enuironné, & [i'ay esperé] au nom du Seigneur que ie lés defferay.

Ilz m'ont enuironne comme "aes, et ilz ont esté esteinctz comme le feu dés espines: & [i'ay esperé] au nom du Seigñr que ie lés desconfiray. "ou, auettes.

Tu m'as poulsé, pour me faire cheoir: mais le Seigneur ma aydé.

*Le Seigneur est ma force & cantique, lequel m'a esté en salut. Exo. 15. a exo. 12. a.

C La voix de resiouyssance & de salut est és tabernacles dés iustes: car la dextre du Seigneur a faict vertu.

La dextre du Seigneur est haulte, la dextre du Seigneur a faict vertu.

Ie ne mourray point, mais ie viuray, & racompteray lés faictz du Seigneur.

Le Seigneur ma chastié, & ne m'a point liuré à la mort.

Ouurez moy lés portes de iustice: i'entreray en icelles, & loueray le Seigneur.

Icelle est la porte du Seigneur, en laquelle lés iustes entreront.

D Ie te regracieray: car tu m'as exaucé, & m'as esté en deliurance.

*La pierre que lés edifians ont reprouée, a esté faicte pour le chef de l'anglet. mat. 21. d. Luc. 20. c Actes. 4 b Romains 9. g. 1. Pier. 2 a Isa. 28. d.

Ceste chose a esté faicte par le Seigneur, laquelle est merueilleuse deuant noz yeux.

Icelle est la iournée que le Seigneur a faict, esiouyssons nous, & prenons liesse en icelle.

Seigneur ie te prie saue maintenant: Seigneur ie te prie donne maintenant prosperité.

prosperité.

Beneict soit celuy qui vient au nom du Seigneur: nous vous auons beneis* de la maison du Seigneur.

*Nous q sômes de la maisõ.

Le Seigneur est Dieu qui nous a illuminé: liez de cordes la beste pour le sacrifice, iusque aux cornes de l'autel.

Tu és mon Dieu, aussi te confesseray-ie: Tu és mon Dieu, aussi t'exalteray-ie.

Louez le Seigneur: car il est bon, & sa misericorde est à perpetuité.

PSAL. CXIX. 118

Aleph. A

Bienheureux sont ceux qui sont entiers en la voye, cheminans en la loy du Seigneur.

Bienheureux sont ceux qui gardent sés* tesmoingnages, & de tout le coeur le requierent.

*commandemens p lesquelz il tesmoigne de sa volunté.

Car iceux ne font point iniquité, ains cheminent en sés voyes.

Tu as commandé que tés commandemens soyent gardez diligemment.

A ma volunté que més voyes soient adressées, pour garder tés ordonnances.

Adonc ne seray point confus, quand i'auray regardé à tous tés commandemens.

Ie te loueray de coeur droict, quand i'auray aprins tés iustes iugemens.

I'obserueray tés status, affin que tu ne me delaisse point par trop.

Beth. B

*ou, nettoyera.

En quoy * amendera l'adolescent sa voye? en y prenant garde selon ta parolle.

Ie t'ay cerché de tout mon coeur: ne me laisse point foruoyer de tés commandemens.

I'ay absconsé ta parolle en mon coeur, affin que ie ne peche contre toy.

Seigneur tu és beneict, enseigne moy tés status.

I'ay annoncé par més leures, tous lés iugementz de ta bouche.

Ie me suis delecté en la voye de tés tesmoignages, comme en toutes richesses.

Ie mediteray en tés commandemens, et considereray tés sentiers.

Ie me delecteray en tés status, & n'oublieray point ta parolle.

Gimel. C

Fais bien à ton seruiteur, affin que ie viue, & que ie garde ta parolle.

Descouure més yeux, affin que ie considere lés merueilles qui sont de ta loy.

Ie suis pelerin en la terre, ne me tiens point secretz tés commandemens.

Mon courage est tout desrompu, par desir qu'il a en tout temps enuers tés iugementz.

Tu as asprement tensé lés orgueilleux: iceux sont maudis, qui se desuoyent de tés commandemens.

Oste moy l'opprobre & le contemnement: car i'ay gardé tés tesmoingnages.

Aussi quand lés princes se sont assis, & ont parlé contre moy: ton seruiteur deuisoit de tés status.

Aussi tés tesmoingnages sont més delectations, & lés gens de mon conseil.

Daleth. D

Mon ame a esté fichée à la terre: mais viuifie moy selon tés promesses.

I'ay referé més voyes: respondz moy donc, & m'enseigne tés status.

Fais-moy entendre la voye de tés commandemens, & ie parleray de tés merueilles.

Mon ame s'est pasmée d'angoisse, conferme moy selon ta promesse.

Oste de moy la voye de faulseté, & que ton plaisir soit de moy donner ta loy.

I'ay esleu la voye de verité, & me suis proposé tés iugemens.

Seigneur ie me suis adheré à tés tesmoignages, ne permetz point que ie soye confus.

Ie courray par la voye de tés commandemens, quand tu auras * eslargy mon coeur.

*C'est, tu me auras resiouy et recreé.

He.

Seigneur enseigne moy la voye de tés status: & ie la garderay iusque au bout.

Donne moy entendement, & i'obserueray ta loy, & de tout mon coeur y prendray garde.

Conduys-moy par le sentier de tés commandemens: car en iceluy i'ay mon plaisir.

Fais que mon coeur soit enclin à tés tesmoignages: & non point en auarice.

Destourne més yeux, qui ne voyent chose vaine: viuifie moy en ta voye.

Conferme ta promesse à ton seruiteur, lequel est en ta crainte.

Oste mon opprobre que i'ay craint: car tés iugemens sont bons.

Voicy, i'ay conuoité tés commandemens: viuifie moy selon ta iustice.

Vau. E

O Seigneur, que ta benignité vienne sus moy, & ton salut selon ta promesse.

Affin que i'aye pour respondre à celuy qui me faict opprobre: car ie me confie en ta parolle.

Et ne permetz iamais que la parolle de verité soit ostée de ma bouche: car ie me suis arresté à tés iugemens.

Et ie garderay continuellement ta loy, & à tousiourſmais.

Et chemineray comme en lieu large, pourtant que i'ay cerché tés commandemens.

Et parleray de tés teſmoingnages deuant lés Roys, & ne ſeray point confus.

Et me delecteray en tés commandemens, leſquelz i'ay aymé.

Et leueray més mains à tés commandemens que i'ay aymé, & parleray de tés ſtatus.

Zain. F Souuienne toy de ta parolle [faicte] à ton ſeruiteur, par laquelle tu m'as faict eſperer.

Icelle eſt ma conſolation en mon affliction: car ta parolle m'a viuifié.

Lés orgueilleux m'ont moqué tant & plus: mais ie n'ay point decliné de ta loy.

Seigneur i'ay eu memoire de tés iugemens dés le temps iadis, & en ay eſté conſolé.

Vn horreur m'a ſaiſy à cauſe dés meſchans, qui delaiſſent ta loy.

Tés ſtatus m'ont eſté pour châſons, en la maiſon de ma conuerſation.

Seigneur i'ay eu ſouuenance par nuict de ton nom: affin que ie gardaſſe ta loy.

I'ay eu cela en moy, affin que i'obſeruaſſe tés commandemens.

Heth. G O Seigneur qui és ma portion, i'ay propoſé de garder tés parolles.

I'ay ſupplié ta face de tout mon coeur, aye mercy de moy ſelon ta promeſſe.

I'ay penſé à més voyes, & ay tourné més piedz vers tés teſmoingnages.

Ie me ſuis haſté, & n'ay point differé de faire tés commandemens.

Lés complotz dés meſchans m'ont pillé: mais ie n'ay point oublié ta loy.

Ie me leueray à mynuict pour te regracier, à cauſe de tés iuſtes iugemens.

Ie ſuis compaignon de tous ceux qui te craingnent, & de ceux qui gardent tés commandemens.

Seigneur la terre eſt pleine de ta benignité: enſeigne moy tés ſtatus.

Teth. H O Seigneur, tu as faict grace auec ton ſeruiteur, ſelon ta promeſſe.

Enſeigne moy bonté, congnoiſſance, & ſcience: car i'adiouſte foy à tés cõmandemens.

Deuant que ie fuſſe affligé, i'erroye: mais maintenant ie garde ta parolle.

Tu és bon, & bien faiſant, appreñs-moy tés ordonnances.

Lés orgueilleux m'ont attribué menſonge: mais ie garderay de tout mon coeur tés commandemens.

Le coeur d'iceux eſt gras comme ſain: mais ie me delecteray en ta loy.

Il m'eſt bon que i'aye eſté humilié, affin que i'apprenne tés ſtatus.

La loy de ta bouche m'eſt meilleure que mille pieces d'or & d'argent.

Iod. I Tés mains m'ont faict & formé: donne moy entendement, affin que i'apprenne tés commandemens.

Ceux qui te craignent me verront, & ſeront ioyeux, pourtant que ie me fie en ta parolle.

Ie congnoy Seigneur que tés iugemens ſont iuſtes, & que tu m'as humilié en verité.

Ie te prie que ta benignité me conſole, ſelon ta promeſſe [faicte] à ton ſeruiteur.

Que ta compaſsion m'aduienne, & ie viuray: car ta loy eſt ma delectation.

Lés orgueilleux ſoient confuz, car ilz m'on faict fauſement: mais ie mediteray en tés commandemens.

Ceux qui te craignent ſoient tournez auec moy, & ceux qui congnoiſſent tés teſmoignages.

Mon coeur ſoit entier en tés ordonnances, affin que ie ne ſoye point confuz.

Caph. K Mon ame eſt faillie aprés ton ſalut: car ie m'attendz à ta parolle.

Més yeux ſont defailliz aprés ta parolle, diſant: quand me conſoleras-tu?

Pourtant que ie ſuis comme le baril en la fumée: mais ie n'ay point oublié tés ſtatus.

De combien ſont lés iours de ton ſeruiteur? quand feras-tu iugement de ceux qui me pourſuyuent?

Lés orgueilleux ont fouy dés foſſes pour moy, ce qui n'eſt point ſelon ta loy.

Tous tés commandemens ſont verité: ilz me perſecutent fauſſement, parquoy ayde-moy.

Ilz m'ont à peu prés conſommé en la terre: mais ie n'ay point delaiſſé tés commandemens.

Repare-moy ſelon ta benignité: & ie garderay lés teſmoignages de ta bouche.

Lamed. L Seigneur ta parolle demoure eternellement auec le ciel.

Ta fidelite eſt de generation en generation: tu as fondé la terre, & elle demeure.

Par tés iugemens, lés choſes perſeuerent iuſque au iourdhuy: car toutes choſes te ſeruent.

Se ta loy n'euſt eſté ma delectation: ie fuſſe alors pery en mon affliction.

Ie n'oublieray point eternellement tés

comman

commandemens: car tu m'as viuifié en iceux.

Ie suis à toy, saulue moy: car i'ay cerché tés commandemens.

Lés meschans m'ont attendu pour me destruire: mais i'entendray tés tesmoignages.

Ie puis veoir la fin de toute consommation: mais ton cõmandement est moult large.

Mem. M

Combien ay-ie aymé ta loy! icelle est ma deuise tout le iour.

Tu m'as faict plus prudent que més ennemys, par tés commandemens ie lés ay tousiours enuers moy.

I'ay esté faict plus prudent que tous ceux qui m'enseignoient: pourtant que tés tesmoignages sont ma meditation.

I'ay entendu plus que lés anciens: pourtant que ie garde tés commandemens.

I'ay retenu més piedz de toute voye mauuaise, affin que ie gardasse ta parolle.

Ie ne me suis point destourné de tés iugemens, pource que tu m'as enseigné.

Que tés parolles ont esté faictes doulces à mon palais! & plus que le miel à ma bouche.

I'ay intelligence de tés mandemens: & pourtant i'ay hay toute voye de faulseté.

Nun. N

Ta parolle est la lampe à mon pied, & la lumiere de mon sentier.

I'ay iuré, & maintiendray de garder lés iugemens de ta iustice.

Seigneur ie suis fort affligé, viuifie moy selon ta promesse.

Seigneur ie te prie que lés oblations de ma bouche te soient aggreables, si m'enseigne tés iugemens.

Mon ame est continuellement* en hazard: mais ie n'oublie point ta loy.

*Ebr. en ma main, comme Iuges 12.

Lés meschans m'ont tendu le laqz: toutesfoys ie ne me suis point desuoyé de tés mandemens.

I'ay acquis perpetuellemẽt en heritage tés tesmoingnages: car ilz sont la delectation de mon coeur.

I'ay encliné mon coeur à faire tés status eternellement sans fin.

Samech O

I'ay eu en hayne lés iniques: mais i'ay aymé ta loy.

Tu és mon lieu secret, et mon escusson: ie m'attendz à ta parolle.

Vous qui estes mauuais, deportez vous de moy, & ie garderay lés commandemẽs de Dieu.

Conferme moy selon ta promesse, & ie viuray: & ne permetz point que ie sois confus de mon attente.

Soubstiens-moy, & ie seray sauué: & prendray continuellement plaisir en tés ordonnances.

Tu fouleras au pied tous ceux qui se desuoyent de tés status: car leur brassement est faux.

Tu fais aneantir comme l'escume tous lés meschans de la terre: & pourtant i'ay aymé tés tesmoignages.

Ma chair a esté espouantée pour la crainte de toy: & ay eu paour à cause de tés iugemens.

Ain. P

I'ay faict iugement & iustice: ne me baille point à ceux qui me font iniure.

Guarantis ton seruiteur en bien, & que lés orgueilleux ne me facent nulle iniure.

Més yeux ont deffailly aprés ton salut, & aprés la parolle de ta iustice.

Fais auec ton seruiteur selon ta benignité, si m'enseigne tés statutz.

Ie suis ton seruiteur, donne moy à entendre, affin que ie congnoisse tés tesmoignages.

Il est temps au Seigneur de le faire: car ilz ont dissipé ta loy.

A ceste cause ay-ie aymé tés commandemens, plus que or & pierres precieuses.

Pour ceste cause aussi ay-ie estimé droictz tous lés commandemens de toute chose: mais i'ay en hayne toute faulse coustume.

Phe. Q

Tés tesmoignages sont dignes d'admiration: pourtant lés garde mon ame.

L'ouuerture de tés parolles illumine, & donne intelligence aux sotz.

I'ay ouuert ma bouche, & ay baaillé: car i'ay appeté tés commandemens.

Regarde moy, & aye mercy de moy, selon le iugement de ceux qui ayment ton nom.

Addresse més pas selon ta parolle: & ne permetz dominer en moy iniquité quelconque.

Deliure moy de l'iniure dés hommes, et ie garderay tés commandemens.

Fais luyre ta face sur ton seruiteur: & si m'apprens tés ordonnances.

Ruisseaux d'eaues sont descendus de més yeux: pourtant qu'ilz ne gardoient point ta loy.

Zade. R

Seigneur tu és iuste, & ton iugement est droict.

Tu as commãdé par tés tesmoignages iustice, & fidelité principallement.

Mon zele m'a estouffé: pource que més aduersaires oublioyent tés parolles.

Ta parolle est moult essayée, & ton seruiteur l'ayme.

Ie suis petit & mesprisé: toutesfoys ie n'oublie point tés commandemens.

Ta iustice est vne iustice à perpetuité, & ta loy est verité.

Tribulation & angoisse m'ont troué: mais tés commandemens sont ma delectation.

Tés tesmoignages sont iustices eternellement: donne moy intelligence, & ie viuray.

Coph. S I'ay crié de tout mon coeur, respondz moy Seigneur: affin que ie garde tés ordonnances.

Ie t'ay reclamé, sauue moy: & ie garderay tés tesmoingnages.

Ie preuiens le point du iour, & crie: car ie me fie à ta promesse.

Més yeux ont preuenu lés veilles [de la nuict,] affin que ie medite en ta parolle.

Seigneur escoute ma voix selon ta benignité: viuifie moy selon ton iugement.

Més persecuteurs se sont approchez pour faire quelque lascheté: car ilz se sont eslongnez de ta loy.

Approche-toy Seigneur: car tous tés commandemens sont de verité.

I'ay eu dés le commencement ceste congnoissance de tés tesmoignages, que lés as fondez eternellement.

Res. T Regarde mon affliction, & me deliure: car ie n'oublie point ta loy.

Deffendz ma cause & me guarantis: viuifie moy selon ta promesse.

Le salut est loing dés meschans, car ilz ne s'enquierent point de tés status.

Seigneur tés compassions sont grandes: viuifie moy selon ton iugement.

Plusieurs sont qui me persecutent, & me trauaillent: mais ie n'ay point decliné de tés tesmoingnages.

I'ay veu lés desloyaux, & en ay eu ennuy: pource qu'ilz ne gardoient nullement tés parolles.

Seigneur, tu voys que i'ayme tés commandemens: viuifie moy selon ta benignité.

Ta parolle est veritable dés le commencement: & tous lés iugemens de ta iustice sont à perpetuité.

Sin. Lés princes m'ont persecuté sans cause: & mon coeur a eu crainte pour ta parolle.

V Ie me resiouy pour ta parolle, comme celuy qui trouue grosse despouille.

I'ay eu faulseté en hayne, & en abomination: mais i'ayme ta loy.

Ie te loue [a] sept foys le iour: pour lés iugemens de ta iustice.

[a] c'est, plusieursfois

Grande felicité [sera] à ceux qui ayment ta loy: & n'auront aucune ruine.

I'ay attendu ton secours Seigneur, & ay faict tés commandemens.

Mon ame garde tés tesmoignages, & lés ayme moult fort.

I'ay gardé tés mandemens & tés tesmoignages: car toutes més voyes sont en ta presence.

Thau. X Seigneur que mon cry approche en ta presence: donne moy entendement selon ta parolle.

Ma priere ayt entrée deuant toy: deliure moy selon ta promesse.

Més leures prononceront louenge, quand tu m'auras enseigné tés ordonnances.

Ma langue chantera ta parolle: car tous tés commandemens sont iustes.

Ta main me soit en ayde: car i'ay esleu tés commandemens.

Seigneur i'ay desiré [d'auoir] ton salut: & ta loy sont més delectations.

Mon ame viura & te louera: & tés iugemens me seront en ayde.

I'ay esté desuoyé cõme la brebis perdue, cerche ton seruiteur: car ie n'oublie point tés commandemens.

PSAL. CXX. 119

Cantique dés degrez.

I'Ay inuoqué le Seigneur en ma tribulation, & il m'a respondu. A

Seigneur deliure mon ame dés faulses leures, & de la langue pleine de fraude.

Quelle chose te donnera, ou quelle chose t'auancera la langue pleine de tromperie?

Icelle est comme lés flesches agues du puissant, & comme lés charbons de geneure.

Las, qui m'est [mal,] pourtant que suis [a] comme estranger en Mesech, & habite és tabernacles de Cedar. B

[a] ou, ma peregrination est prolõgée.

Mon ame a faict longuement sa demeure auec celuy qui auoit la paix en hayne.

Ie demandoye la paix: mais quand i'en parloye, iceux [s'esmouuoient] à la guerre.

PSAL. CXXI. 120

Cantique dés degrez.

I'Esleue més yeux aux montaignes: d'ont me viendra secours. A

Mon ayde est du Seigneur, qui a faict le ciel & la terre.

Il ne permettra point chanceler tés piedz; & celuy qui te garde, ne sommeil-

sera point.

Voicy,celuy qui garde Israël ne sommeillera point,& ne s'endormira point.

B Le Seigneur te garde, le Seigneur est ton vmbre [prest] à ta main dextre.

Le soleil ne te frappera point de iour, ne la lune de nuict.

Le Seigneur te gardera de tout mal: il gardera ton ame.

Le Seigneur gardera ton yssue & ton entrée,depuis l'heure presente & doresnauant.

PSAL. CXXII. 121

Cantique dés degrez de Dauid.

A IE me suis esiouy, auec ceux qui me *disoient*: nous irons à la maison du Seigneur.

Noz piedz s'arresteront en tés portes, ô Ierusalem.

Ierusalem, laquelle est edifiée comme cité qui est en soy conioincte ensemble.

En laquelle *montent* lés lignées, *lés* lignées du Seigneur qui sont la[a] congregation d'Israël,pour celebrer le nom du Seigneur.

[a]Ou, tesmoingnage.

B Car là sont assis lés sieges pour iuger, lés sieges de la maison de Dauid.

Demandez felicité pour Ierusalé: ceux qui t'ayment soyent en prosperité.

Felicité soit à ta muraille, & abondance en tés palays.

Pour l'amour de més freres & de més compaignons, [b]*ie te parleray maintenant* de felicité.

[b]c'est ie te souhaitte ray paix

A cause de la maison du Seigneur nostre Dieu,*ie te procureray du bien*.

PSAL. CXXIII. 122

Cantique dés degrez.

A IE leue més yeux à toy, qui és habitant és cieux.

Voicy,comme lés yeux dés seruiteurs sont à la main de leurs seigneurs, & comme la seruante a lés yeux aprés la main de sa dame: ainsi auons nous noz yeux aprés le Seigneur, iusque à ce qu'il ayt mercy de nous.

B Aye mercy de nous Seigneur,aye mercy de nous:car nous sommes moult remplis de mespris.

Nostre ame est grandement remplie de la moquerie dés riches,& du mesprisemēt dés orgueilleux.

PSAL. CXXIIII. 123

Cantique dés degrez de Dauid.

IStaël die maintenant: Si le Seigneur n'eust esté pour nous. A

Si le Seigneur n'eust esté pour nous,quand lés hommes s'esleuoient contre nous.

Alors ilz nous eussent engloutis tous vifz,durant que leur fureur estoit enflammée contre nous.

Alors nous eussent lés eaues noyez, le torrent eust passé sur nostre ame.

Alors fussent passées sur nostre ame lés eaues impetueuses. B

Le Seigneur soit beneict, lequel n'a point permis que nous ayōs esté la proye de leurs dentz,

Nostre ame est eschappée comme l'oyseau du laqz dés oyseleurs: le laqz est rompu,& nous sommes eschappez.

Nostre aide est par le nom du Seigūr, lequel a faict le ciel & la terre.

PSAL. CXXV. 124

Cantique dés degrez.

CEux qui se fiēt du Seigneur [sont] comme la montaigne de Zion,laquelle ne se meut point de son lieu: mais demeure eternellement. A

Lés montaignes de Ierusalem sont à lenuiron d'elle, & le Seigneur à lenuiron de son *peuple*,dés le present iusque à tousiours mais.

Car la verge de meschanceté ne reposera point sur le *sort* dés *iustes*, affin que lés iustes n'auancent point leurs mains à l'*iniquité*. B

Seigneur fais biens aux bons, & aux droictz de coeur.

Ceux qui declinent aprés leurs dissolutions,le Seigneur lés amenera auec ceux qui font iniquité: mais paix sera à Israël.

PSAL. CXXVI. 125

Cantique dés degrez.

QVand le Seigneur faisoit retourner lés captifz de Zion, nous estions comme ceux qui songent. A

Lors nostre bouche estoit remplie de ris, & nostre langue de resiouyssance:lors ilz disoient entre lés gens: le Seigneur a faict grandes choses à ceux la.

Le Seigneur a faict grandes choses enuers nous, dont nous sommes ioyeux. B

O Seigneur fais nous retourner de captiuité,comme torrens au[a]Midy.

[a]En terre seiche.

Ceux qui semoient en larmes, ilz recueilliront en ioye.

Ilz alloient & plouroient portãs leur semence: mais ilz reuiendront auec gayeté, portans leurs gerbes.

PSAL. CXXVII. 126

Cantique dés degrez de Salomon.

A SI le Seigneur n'edifie la maison, ceux qui l'edifient trauaillent en vain: si le Seigneur ne garde la cité, celuy qui la garde, veille en vain.

Ce vous est chose vaine à vous qui mangez le pain penible, de vous leuer de matin, & de tarder à reposer: si le Seigneur ne dõne le somne à sés bienaymez.

B Voicy, lés filz sont l'heritage du Seigneur, le fruict du vẽtre est le loyer[qu'il] donne.

Ainsi que lés flesches sont en la main du puissant ainsi sont lés ieunes filz.

Bienheureux est celuy qui a remply son carquoys d'icelles: car ilz ne seront point confus, quand ilz parleront auec leurs ennemys en la porte.

PSAL. CXXVIII. 127

Cantique dés degrez.

A BIenheureux est quiconque craint le Seigneur, & chemine en sés voyes.

Car tu mangeras le labeur de tés mains: tu seras bienheureux, & bien te sera.

Ta femme sera comme vne vigne fructueuse és costez de ta maison: tés enfans seront comme plantes d'oliues à lenuiron de ta table.

B Voicy qu'ainsi sera l'homme * beneict qui craint le Seigneur.

Ainsi de Zion te beneira le Seigneur, & verras le bien de Ierusalem tous lés iours de ta vie.

Et verras lés enfans de tés enfans, & la paix en Israël.

* c'est, remply de biens.

PSAL. CXXIX. 128

Cantique dés degrez.

A QVe Israël die maintenant: ilz m'ont souuent tormenté dés ma ieunesse.

Ilz m'ont souuentesfoys trauaillé dés ma ieunesse: toutesfoys ilz n'ont point eu puissance sus moy.

B Lés laboureurs ont labouré sus mon dos, & ont allongé leurs rayes.

Mais le Seigneur qui est iuste a coppé lés cordeaux dés meschans.

C Tous ceux qui ont Zion en hayne seront confus, & reculez en arriere.

Ilz seront comme l'herbe dés toictz, laquelle est seiche deuant qu'elle soit arrachée.

D De laquelle le moissonneur ne remplit point sa main: ne le gleineur sés aisselles.

Dont lés passans ne diront point: la benediction de Dieu soit sus vous, nous vous *beneissons au nom du Seigneur.

* C'est, prions & souhaitons bië.

PSAL. CXXX. 129

Cantique dés degrez.

A O Eternel, ie t'inuoque dés lieux profondz.

Seigneur escoute ma voix, & que tés aureilles soyent ententiues à la voix de ma priere.

O Eternel si tu prens garde aux iniquitez, qui est celuy Seigneur qui pourra subsister?

Pource qu'il y a pardon enuers toy, affin que tu soys craint.

I'ay attendu le Seigneur, mon ame a attendu: & ay eu esperance en sa parolle.

Mon ame est [attendante] vers le Seigneur, *depuis la veille du matin iusque à l'autre veille.

Israël s'attende au Seigneur: car il y a misericorde enuers le Seigneur, & grande redemption est enuers luy.

Et iceluy deliurera Israël, de toutes sés iniquitez.

* Aucuns, plus que ceux qui veillẽt, attendãs le matin.

PSAL. CXXXI. 130

Cantique dés degrez de Dauid.

A SEigneur mon coeur n'est point haultain, & més yeux ne sont point esleuez, & n'ay point cheminé és choses plus grandes & plus merueilleuses que à moy n'appartenoit.

B Ains plustost me suis deporté, & tenu quoy mon courage, comme celuy qui est [de nouueau] osté de la mammelle: mon courage donc est en moy, comme celuy qui est seuré.

Israël s'attende au Seigneur dés a present, & à tousioursmais.

PSAL. CXXXII. 131

Cantique dés degrez.

A SEigneur, aye souuenãce de Dauid, & de toutes sés afflictions.

Lequel a iuré au Seigneur, et faict voeu au Puissant [Dieu] de Iacob.

Ie n'entreray pas au tabernacle de ma maison

maison, & ne monteray sur le lict de ma couche.

Ie ne donneray point de somne à més yeux, & ne laisseray sommeiller més pau pieres:

B Iusque à ce que i'auray trouué lieu au Seigneur, & dés tabernacles au Puissant [Dieu] de Iacob.

Voicy nous l'auons ouy en Ephrata: nous l'auons trouué en la region de la forest.

Nous entrerons en sés tabernacles: nous nous enclinerons deuant la scabelle de sés piedz.

1. Chron. 6. g. *Seigneur, leue toy pour [venir] au lieu de ton repos, toy & l'arche de ta force.

C Tés sacrificateurs soyent vestus de iustice: & tés debonnaires chantent louenges.

Luc 1. e. Act. 2. e. *Pour l'amour de Dauid ton seruiteur, ne *destourne point la face de ton Christ.

*c'est, ne reiette point: ou, ne desdaigne poit. Le Seigneur a iuré verité à Dauid, & il ne se desdira point d'icelle, [disant:] ie mettray du fruict de ton ventre sur tou thronne.

Si tés filz gardent mon alliance et més tesmoignages q̃ ie leur enseigneray: ausi lés filz d'iceux se serrõt à tousiours mais sus ton thronne.

D Car le Seigneur a esleu Zion, & l'a appeté pour son siege, ceste [dit il] est mon repos eternellement: ie demoureray icy, pource que ie l'ay appetée.

Ie beneiray sa viande, & rassasieray sés paoures de pain.

Et vestiray sés sacrificateurs de salut, & sés sainctz meneront ioye.

Luc 1. g. mala. 3. a *Ie feray là flourir la corne de Dauid, & prepareray la lampe pour mon Christ.

Luc 1. b. Ie vestiray lés ennemys d'iceluy de coufusion: & son diademe florira sur luy.

PSAL. CXXXIII. 132

Cantique dés degrez de Dauid

A Voicy que cest bonne chose & plaisante, que freres habitent ensemble!

Comme le precieux oingnement espandu sus le chef, & sus la barbe: la barbe [dy-ie] d'Aharon: lequel descend sus le bord de sés vestemens.

Comme la rosée de Hermon, & celle qui descend sus lés montaignes de Zion: car le Seigneur a là enuoié benediction, & vie à tousiours-mais.

PSAL. CXXXIIII. 133

Cantique dés degrez.

Voicy louez le Seigneur vous tous seruiteurs du Seigneur, qui vous tenez de nuict en la maison du Seigneur. A

Esleuez voz mains au sanctuaire, & louez le Seigneur.

Le Seigneur te benye de Zion, lequel a faict le ciel & la terre.

PSAL. CXXXV. 134

Louez l'Eternel.

Collaudez le nom du Seigneur: vous seruiteurs du Seigneur, louez-le. A

Vous qui estes en la maison du Seigneur, & és paruis de la maison de nostre Dieu.

Collaudez le Seigneur, car le Seigneur est bon: chantez Psalme en son nom, car il est plaisant.

Car l'Eternel a esleu Iacob pour soy, & Israël pour son * proprietaire. *peuple propre et peculier.

Certes i'ay congneu que l'Eternel est grand, & que nostre Seigneur est par dessus tous lés dieux.

Le Seigneur a faict toutes lés choses qu'il luy a pleu, au ciel & en la terre, en la mer, & en tous lés abysmes. B

*Lequel faict monter lés nuées du bout de la terre, il faict [venir] lés esclairs auec la pluye, & tire le vent hors sés thresors. Iere. 10. c.

*Lequel a frappé lés premiers nayz d'Egypte, depuis l'homme iusque au bestail. exo. 12. d

Lequel a enuoyé signes & miracles parmy toy ô Egypte: contre Pharao & contre tous sés seruiteurs.

*Lequel a frappé plusieurs nations, & occis lés puissans Roys. Nõb. 21. e. g. C

Comme Sehon le Roy dés Amoréens, & Og le Roy de Basan, & tous lés royaumes de Chanaan.

*Et a donné leur terre en heritage, pour l'heritage d'Israël son peuple. Iosu. 12. c

Seigneur, ton nom est à perpetuité: Seigneur, la memoire de toy est de generation en generation.

Car le Seigneur vengera son peuple, et se rappaisera à sés seruiteurs.

*Lés images dés gentz sont or & argent, ouurage dés mains de l'homme. Psal. 15. a Sap. 15. d. baruch 6

Ilz ont bouche, & ne parlent point: ilz ont dés yeux, & ne voyent rien.

Ilz ont dés aureilles, & n'oyent goutte: ausi n'y a il point d'haleine en leur bouche. D

Ceux qui lés font soyent semblables à eux, & quiconque espere en eux.

Maison d'Israël, beneissez le Seigneur: maison d'Aharon, beneissez le Seigneur.

Maison de Leui, beneissez le Seigñr: Vous qui craingnez le Seigneur, beneissez le Seigneur.

De Zion soit beneict le Seigneur, lequel habite en Ierusalem. Collaudez l'Eternel.

PSAL. CXXXVI. 135

A Rendez graces au Seigneur: car il est bon, & sa misericorde est eternellement.

Rendez graces au Dieu dés dieux: car sa "benignité est eternellement. "misericorde.

Rendez graces au Seigneur dés seigneurs: car sa benignité est eternellement.

Lequel seul a faict grandes merueilles: car sa benignité est eternellement.

*Lequel a faict lés cieux ingenieusement: car sa benignité est eternellement.

Gene. 1. a. Lequel a estendu la terre sus lés eaues: car sa benignité est eternellement.

Lequel a faict lés grandes lumieres: car sa benignité est eternellement.

Le soleil, pour auoir domination par iour: car sa benignité est eternellement.

B La lune & lés estoilles, pour auoir domination de nuict: car sa benignité est eternellement.

*Lequel a frappé lés Egyptiens auec leurs premiers naiz: car sa benignité est eternellement. exo. 12. d

*Et a retiré Israël hors du milieu d'eux: car sa benignité est eternellement.

exo. 13. d. En main forte, & en bras estendu: car sa benignité est eternellement.

Lequel a diuisé la mer Rouge par parties: car sa benignité est eternellement.

Et a faict passer Israël par le milieu d'icelle car sa benignité est eternellement. exo. 14. g

C *Et a renuersé Pharao & son armée en la mer Rouge: car sa benignité est eternellement.

nõb. 21. c *Lequel a mené son peuple par le desert: car sa benignité est eternellement.

Lequel a frappé lés grandz Roys: car sa benignité est eternellement.

Et à occis lés Roys magnifiques: car sa benignité est eternellement.

D Comme Sehon Roy dés Amoréens: car sa benignité est eternellement.

Et Og le Roy de Basan: car sa benignité est eternellement.

Iosf. 12. c. *Et a donné leurs terres en heritage: car sa benignité est eternellement.

Pour l'heritage d'Israël son seruiteur: car sa benignité est eternellement.

Lequel nous estans abbaissez a eu memoire de nous: car sa benignité est eternellement.

Et nous a deliuré de noz aduersaires: car sa benignité est eternellement.

Lequel donne viande à toute creature: car sa benignité est eternellement.

Rendez graces au Dieu dés cieux: car sa benignité est eternellement.

PSAL. CXXXVII. 136

Nous auons esté asis auprés dés fleuues de Babylone, & auons plouré quand nous auions souuenance de Zion. A

Nous auons pendu noz harpes aux saulx au milieu d'elle.

Car là ceux qui nous ont mené prisonniers, nous ont demandé parolles de chanterie, & ceux qui se gaudissoient de nous quelque ioyeuseté, [disans:] Chantez nous quelque chansonnette de Zion: [Et nous respondions:]

Comment chanterions nous chanson du Seigneur en terre estrange?

Si ie te metz en oubly Ierusalem que ma dextre oublie [son ouurage.]

Ma langue soit attachée à mon palaitz, si ie n'ay memoire de toy: si ie ne prefere Ierusalem au plus hault de ma liesse. B

O Seigneur aye memoire dés enfans d'Edom, lesquelz disoient à la iournée de Ierusalem: rasez-la rasez-la, iusque au fondement d'icelle.

O fille de Babylone digne d'estre destruicte, bienheureux sera celuy qui te rendra la pareille que tu nous as faict.

*Bienheureux sera celuy qui prendra tés enfans, & lés froissera à la pierre. Isaie 13. e

PSAL. CXXXVIII. 137

De Dauid.

Ie te rendray graces de tout mon cœur: ie te chanteray Psalmes en la presence dés souuerains. A

I'adoreray à ton sainct temple, & loueray ton nom pour ta misericorde & verité: car tu as magnifié par dessus toutes choses ton nom & tés parolles.

Tu m'as respondu au iour que i'ay cryé: tu m'as augmenté fortifiant mon ame. B

Seigneur, tous lés Roys de la terre te loueront: car ilz ont ouy lés parolles de ta bouche.

Et chanteront dés voyes du Seigneur, pource C

pource que la gloire du Seigneur est grande.

Car combien que le Seigneur soit hault : toutesfoys il voit lés choses basses, & congnoit de loing lés choses esleuées.

D Si ie chemine au milieu de la tribulation, tu me preserue la vie: tu auance ta main contre l'ire de més ennemys, & ta dextre me preserue.

Le Seigneur parfaict [tout] pour moy: Seigneur ta [a] benignité est eternellement, ne laisse *point* discontinuer l'œuure de *tés mains*.

[a] miseri-corde.

PSAL. CXXXIX. 138

Au principal Chantre, Psalme de Dauid.

A SEigneur *tu* m'as examiné, & m'as congneu.

Tu cõgnois quãd ie m'assiedz, & quand *ie me leue* : *tu entendz* mon affection de loing.

Tu as enuironné mon allure & ma retraicte, & as consideré toutes més voyes.

Car il n'y a point encore de parolle en ma langue, quand desia Seigneur tu l'as congneu totallement.

Tu m'as formé par derriere & par deuant, & as *mis* sur moy ta *main*.

La science de ce est par trop merueilleuse pour moy & excellente, laquelle ne puis [comprendre.]

Ou iray-ie arriere de ton esprit, & ou fuiray-ie arriere de ta face?

amos 9.a
B * Si ie monte au *ciel, tu y és: si ie fay* mon lict *au sepulchre*, tu y és.

Si ie prens lés aisles de l'aube du iour, & que ie habite és dernieres parties de la mer:

Aussi ta main me conduyra *là*, & ta dextre me tiendra.

Et ay dict: aumoins lés tenebres me absconseront, mais la nuict me sera pour lumiere.

Aussi lés tenebres ne te font point d'obscurité, & la nuict resplendit comme le iour, tellemẽt que lés tenebres sont semblables à la lumiere.

Car tu [b] possede més reins, & m'as couuert au ventre de ma mere.

[b] tu congnois toutes més pẽsées & affections.

Ie te rendray graces, pourtant que suis faict par si terrible & merueilleuse maniere: tés œuures sont merueilleuses, ce

C que mon ame congnoit tresbien.

Ma corporence ne t'est pas cachée: combien que suis faict en secret, & façonné au bas de la terre.

Tés yeux ont veu quand i'estoye encore imparfaict, & tous més [membres,] lesquelz ont esté formez en plusieurs iours, estoient escritz en ton liure, quand il n'en y auoit point encore vn seul.

O Dieu cõbien precieuses sont enuers moy tés pensées, & que [c] grande est la [d] somme d'icelles.

Si *ie lés veux* calculer, elles sont en plus grand nombre que le sablon: quand aussi ie veilleroye, & seroye encore vers toy.

[c] ou, forte: assauoir à cõprendre.
[d] ou, commẽcemẽt.

O Dieu n'occiras-tu point *le* meschãt, D affin que lés hommes respandans le sang departent de moy?

Lesquelz sont tés ennemys, te prouoquans malicieusement, & iurans en vain.

Seigneur n'ay-ie point hay ceux qui te hayoient? et ay esté marry contre ceux qui s'esleuoient contre toy?

Ie lés haissoye de parfaicte hayne, & lés tenoye pour més ennemys.

O Dieu essaye moy, & congnois mon cœur: fais l'experience de moy, & considere més pensées.

Et regarde s'il y a en moy aucune voye peruerse: & me conduictz en la voye eternelle.

PSAL. CXL. 139

Au principal Chantre, Psalme de Dauid.

SEigneur deliure moy du mauuais A homme: garde moy de l'homme faisant violence.

Lesquelz pensent mal en leur cœur: ilz s'assemblent tous lés iours à la bataille.

Ilz affilent leurs langues comme le serpent : le venin de l'aspic est soubz leurs leures. Séla.

Seigneur garde moy dés mains du meschant, & me contregarde de l'homme violent, qui proposent de rebouter més pas.

Lés orgueilleux m'ont mussé le laqs: B & ont estendu lés cordes de la retz : & m'ont mis iouxte la voye dés trebuschetz. Séla.

I'ay dict au Seignr: Tu és mon Dieu, Seigneur preste l'aureille à la voix de ma priere.

O Eternel Seigneur qui és la force de mon salut, couure mon chef au iour de la bataille.

Seigneur ne permetz point au meschãt C faire à son appetit : n'ottroye point sa

pensée,dont ilz soyent exaltez. Séla.

ᵃQue la felonnie de leurs leures lés couure, & le chef de ceux qui m'enuironnent.

ᵃou, q̃ la felõnie de leurs leures couure la teste de ceux qui m'enuirõnent.

Que lés charbons tombent sus eux,& lés facent tomber au feu,& és fosses, tant qu'ilz ne se releuent point.

Que l'homme languard ne soit ᵇad. dressé en la terre, & que le mal chasse aprés l'homme violent, tant qu'il l'aura accablé.

ᵇou, stable.

Car ie say que le Seigneur vengera l'afligé,& iugera lés paoures.

Toutesfoys lés iustes loueront ton nom, & lés droicturiers habiteront enuers toy.

PSAL. CXLI. 140

Psalme de Dauid.

A Seigneur ie t'inuoque, haste toy [de venir] à moy:tendz l'aureille à ma voix, tandis que ie crieray à toy.

Mon oraison soit dressée vers toy, comme l'encens:& le don de més mains, comme le sacrifice du vespre.

B Seigneur metz garde à ma bouche, garde le guichet de més leures.

Ne fais pas incliner mon cœur à mauuaise chose,pour commettre aucunes entreprinses par meschanceté auec lés hommes faisans iniquité, & que ie ne mange de leurs delices.

C Que le iuste me frappe,& ce me sera beneficence:& qu'il me reprenne,& ce sera oingnement pour le chef,lequel ne rompra point ma teste:mais encore mon oraison sera pour leurs mauuaistiez.

Leurs iuges soient iettez és lieux pierreux,affin que lés autres oyent més parolles,car elles sont doulces.

Noz os sont espars auprés du sepulchre,comme si on coppoit & fendoit la terre.

D Mais ô Eternel més yeux sont vers toy, i'ay eu fiance en toy n'oste point mon ame.

Garde moy du laqs par lequel me taschent enlacer, & dés trebuschetz de ceux qui font iniquité.

Que lés meschans trebuschent ensemble en leurs propres retz,tant que ie seray passé.

PSAL. CXLII. 141

ᵃMaschil de Dauid, Oraison quand il estoit en la cauerne.

ᵃou, erudition. 1. Samu. 32.2. 24.

Ie crioye de ma voix vers le Seigñr, ie faisoie supplication de ma voix vers le Seigneur. A

I'espandoye deuant luy ma priere: ie declairoye mon angoisse en sa presence.

Quand mon esprit estoit en esmoy: mais tu as bien congneu mon chemin,ilz m'ont caché vn laqs au sentier par lequel i'alloye.

ᵃRegarde à la dextre. & voys qu'il n'y a aucun qui me congnoisse,le refuge est perdu pour moy,& n'y a aucun qui re quiere mon ame.

ᵃaucuns, ie contemploye & veoye.

Parquoy Seigneur i'ay crié vers toy, & ay dict:tu és mon espoir, & ma portion en la terre dés viuans.

Entendz à mon cry, car ie suis grandement appaoury: deliure moy de ceux qui me poursuyuẽt,car ilz sont plus puissans que moy. B

Tire mon ame hors de prison pour louer ton nom:lés iustes viẽdront autour de moy, pourtant que tu m'auras faict du bien.

PSAL. CXLIII. 142

Psalme de Dauid.

Seigneur escoute ma priere,et preste l'aureille à ma supplication:& me respondz selon ta fidelité, & iustice. A

Et n'entre point en iugement auec ton seruiteur:car nul viuant qui soit, ne sera trouué iuste en ta presence.

Car l'ennemy poursuyt mon ame,il a abbaissé ma vie en terre: il m'a mis és lieux tenebreux, comme ceux qui sont mortz iadis. B

Et mon esprit est en melencolie en moy, & est mon cœur desolé dedans moy.

I'ay memoire du temps passé,ie medite en tous tés faictz,& deuise de l'œuure de tés mains.

I'estendz més mains vers toy, mon ame est aprés toy,comme la terre laquelle a soif. Séla. C

O Seigneur haste toy & me respondz: mon esprit est deffailly,ne cache point ta face de moy,ou ie seray semblable à ceux qui descendent en la fosse.

Fais moy ouyr ᵇau matin ta benignité, car i'ay espoir en toy:fais moy congnoistre la voye en laquelle ie chemineray, car i'ay esleué mon affection vers toy.

ᵇc'est,tost ou de bõne heure.

Seigneur deliure moy de més ennemis: car ie me confie en toy. D

Enseigne moy à faire ta volunté, car tu és mon Dieu: que ton bon esprit

me

me conduise en la terre droicte.

Seigneur tu me recréeras pour l'amour de ton nom, & retireras mon ame hors d'angoisse par ta iustice.

Et par ta benignité tu destruiras tous més ennemys, & perdras tous ceux qui trauaillent mon ame : car ie suis ton seruiteur.

PSAL. CXLIIII. 143

De Dauid.

A LOué soit le Seigneur, mon rocher lequel enseigne més mains à manier lés armes, & més doigtz à guerroyer.

Iceluy est ma benignité & ma fortresse, ma deffense, ma sauuegarde, & mon bouclier : i'ay ma confiance en luy, lequel rend subiect mon peuple soubz moy.

Sus 8.2. O Seigneur *qu'est-ce de l'homme, que tu le recongnoys ainsi? ou du filz de l'hôme, que tu l'estime tant?

B L'hôme est semblable à rien: sés iours sont comme l'vmbre qui passe.

Seigneur encline tés cieux, & descendz, touche lés montaignes, & elles fumeront.

Iette lés esclairs, & lés disipe enuoye tés flesches, & lés trouble.

*ou, fais moy ouuerture. Enuoye ta main d'enhault, *rescoux moy & me deliure de tant d'eaues, de la main dés filz de l'estranger, desquelz la bouche parle chose vaine, & la dextre est la dextre de faulseté.

C O Dieu ie te chanteray nouuelle chanson: ie te diray Psalmes au psalterion, & à l'instrument de dix cordes.

Lequel donne deliurance aux Roys: lequel sauue Dauid son seruiteur de l'espée nuysante.

Sauue moy & me deliure de la main dés enfans estranges, desquelz la bouche parle chose vaine, & desquelz la dextre est dextre d'iniquité.

D Affin que noz filz soient comme petites plantes croissans en leur ieunesse : & noz filles comme lés coingz d'entailleures à la similitude du temple.

Noz greniers soient pleins redondans de toute maniere de prouision: noz ouailles augmentent par mille, & sortent par millions en noz rues.

Noz bœufz soient duisans à porter charges: qu'il n'y ait point de ruyne, ne d'esgarement, ny de cry en noz rues.

Bienheureux est le peuple, auquel il est ainsi: bienheureux est le peuple, auquel le Seigneur est son Dieu.

PSAL. CXLV. 144

Louenge de Dauid.

MOn Dieu mon Roy ie t'exalteray, & beneiray ton nom à tousiourſmais.

Ie te beniray par chascun iour, & loueray ton nom eternellement.

Le Seigneur est grand & moult louable, tellement que sa grandeur est incomprehensible.

Vne generation annoncera tés œuures à l'autre generation, & declaireront ta puissance.

Ie raconteray l'honneur de la gloire de ta magnificence, & tés gestes merueilleux.

Et parleront de la force de tés œuures terribles : & raconteront ta grandeur. B

Ilz prononceront la memoire de ta grande bonté, & annonceront ta iustice.

Le Seigneur est clement & pitoyable, tardif à ire, & de grande misericorde.

Le Seigneur est bon à tous, & sés misericordes [s'estendent] par dessus toutes sés œuures.

Seigneur toutes tés œuures te louent, & tés sainctz te benyent.

Ilz dient l'honneur de ton regne, & recitent ta puissance. C

Affin de donner à congnoistre ta puissance aux hommes, & la gloire magnifique de ton royaume.

Ton regne est le regne sans fin, & ta domination est en toutes generations.

Le Seigneur soustient tous ceux qui trebuchent & redresse tous ceux qui tombent.

Lés yeux de tous ont esperance en toy, affin que tu leur dône viande en son temps.

Tu ouure ta main, & tu rassasie tous animaux de benediction.

Le SEIGNEVR est iuste en toutes sés voyes, & bening en toutes sés œuures.

Le Seigneur est prés de tous ceux qui l'inuoquent, de tous ceux qui l'inuoquent en verité. D

Il fera la volunté de ceux qui le craingnent, & exaucera leur cry, & lés sauuera.

Le Seigneur garde tous ceux qui l'ayment : mais il destruict tous lés meschans.

Ma bouche parlera la louenge du Seigneur, & toute creature beneira son

sainct nom eternellement.

PSAL. CXLVI. 145

Louez l'Eternel.

A MOn ame, loue le Seigneur.
Ie loueray le Seigneur en ma vie, & chanteray Psalmes à mon Dieu, tant que ie seray.

Ne vous fiez rien aux princes, ne à filz d'homme, auquel n'y a point de salut.

B L'esprit d'iceluy se part, & retourne en sa terre, & en ce iour la perissent sés entreprises.

Bienheureux est celuy auquel le Dieu de Iacob est pour ayde, & duquel l'attente est au Seigneur son Dieu.

Lequel a faict le ciel & la terre, & la mer & tout ce qui est en iceux: lequel garde foy eternellement.

actes 14.c *Lequel faict iugement à ceux aus-
Apo.14b quelz on faict iniure: lequel donne vian-
C de à ceux qui ont faim: le Seigneur deslie ceux qui sont liez.

Le Seigneur donne la veuë aux aueugles, le Seigneur redresse ceux qui tombent: le Seigneur ayme lés iustes.

Le Seigneur gardera lés estrangers, il soullage l'orphelin & la vefue, & destruyra la voye dés meschans.

Le Seigneur regnera eternellement: ô Zion ton Dieu est de generation en generation.

Louez l'Eternel.

PSAL. CXLVII. 146

A COllaudez l'Eternel: car il est bon de chanter à nostre Dieu, car il est plaisant, & la louenge en est aggreable.

Le Seigneur edifie Ierusalem, il rassemble ceux qui sont espars *de Ierusalem*.

Il guarit ceux qui sont failliz de couraige, & applique medecine à leurs playes.

Il compte le nombre *dés* estoilles, il lés appelle toutes par leurs *noms*.

B Nostre Seigneur est grand & de grande vertu, & son intelligence est inenarrable.

Le Seigneur soubleue lés affligez: mais il abbaisse lés meschans iusque à terre.

Chantez au Seigneur par louenges, dictes Psalmes *à* nostre Dieu en harpes.

Lequel couure le ciel de nuées, & appareille la pluye pour la terre: lequel produict l'herbe és montaignes.

matt.6.d. *Lequel donne au bestail sa viande, & aux petis du corbeau qui l'inuoquent.

C Il ne prent point plaisir en la force du cheual, il n'a point sa volunté és geambes de l'homme.

Le Seigneur ayme ceux qui le craingnent, & ceux qui s'attendent *à* sa benignité.

*O Ierusalem loue le Seigneur: loue ton Dieu Zion. *C'est icy le psalme 147. selon lés grecz, mais selō lés hebreiux ce est ptie du precedēt.

Car il renforce lés verroux de tés portes, il beneict tés filz au milieu de toy.

Iceluy *met* paix en tés marches, & te rassasie de fleur de froment.

Lequel enuoye sa parolle en la terre: sa parolle court treshastiuement.

Lequel donne la neige comme la laine, & espart la bruyne comme cendre. D

Lequel iette sa glace comme morceaux, qui pourra durer deuant sa froidure?

Aussi il enuoye sa parolle, & lés fond: il reduict son vent, & lés eaues decoulent.

Il annonce sés parolles à Iacob, sés status *& sés iugemens* à Israël.

Il n'a faict *point* ainsi à toutes lés nations, & ne leur a *point* donné à congnoistre sés iugemens. Louez l'Eternel.

PSAL. CXLVIII.

Collaudez l'Eternel.

A VOus qui estes és cieux, louez le Seigneur: vous qui estes és haultz lieux, louez-le.

Tous anges d'iceluy, louez-le: tous exercites d'iceux, louez-le: soleil & lune, louez-le: toutes estoilles lumineuses, louez-le.

*Le ciel dés cieux, & lés eaues qui sont sus lés cieux, louez-le. daniel.3.e

B *Qu'ilz louent le* nom du Seigneur: car *iceluy* a commandé, & toutes choses ont esté crées.

Il lés a estably eternellement, il a mis vne ordonnãce laquelle ne passera point.

Louez le Seigneur vous qui estes en la terre dragons & tous abysmes.

C Feu & gresle, neige & vapeur, le vent de tourbillon qui faictes sa parolle.

Montaignes & toutes montaignettes, arbres fructueux & tous cedres.

Animau & tout bestail reptiles & oyseaux empennez.

D Roys de la terre & tous peuples, princes & tous iuges de la terre, ieunes & aussi pucelles, anciens auec adolescens.

Qu'ilz louent le nom du Seigneur: car

le nom d'iceluy seul est excellent, & est sa magnificence sus la terre & sus lés cieux.

Il exaltera la corne de son peuple, la louenge est à tous sés debonnaires, & aux enfans d'Israël, qui est le peuple prochain de luy. Louez l'Eternel.

PSAL. CXLIX.

Collaudez le Seigneur.

A CHantez au Seigneur chanson nouuelle, & que sa louëge soit [ouye] en la congregation ["] dés debonnaires. ["] ou, dés saincts.

Que Israël ayt liesse en celuy qui l'a faict, & que lés filz de Zion s'esiouyssent en leur Roy.

Qu'ilz louent son nom à la fleutte, qu'ilz luy dient Psalmes en tabour & en harpe.

B Car le Seigneur prent plaisir en son peuple: il rendra magnifiques lés affligez par la deliurance.

Lés debonnaires s'esgayeront en gloire, & chanteront sur leurs couchettes.

Lés excellences de Dieu seront en leur gorge, & espées [trenchantes] à deux costez en leur main.

C Pour faire vengeance dés nations, & pour chastier lés peuples.

Pour lier leurs Roys de chaines, & leurs barons en ceps de fer.

Affin qu'ilz facent d'eux le iugement escrit: magnificence est à tous sés debonnaires. Louez l'Eternel.

PSAL. CL.

Collaudez le Seigneur.

A LOuez Dieu, en son sainct lieu: louez-le au firmament de sa force. Louez-le, pour sa puissance: louez-le, selon sa grande haultesse.

Louez-le, en son de trompe: louez-le, en Psalterion & en harpe: louez-le, en tabour & en phiffre: louez-le, en orgues & en cornemuse.

Louez-le, de cymbales resonantes: louez-le, de cymbales bruyantes.

["]Tout ce qui respire, loue l'Eternel, Louez l'Eternel. ["]Tout esprit ou, ame.

Fin dés Psalmes.

LES PROVERBES DE SALOMON.

CHAP. I.

A LEs ["] paraboles de Salomon filz de Dauid, Roy d'Israël: pour congnoistre sapience & instruction, pour entendre parolles d'intelligence, pour receuoir correction de prudence, iustice, iugement, & lés choses equitables. Affin de donner aux simples discretion, & à l'adolescent sauoir & aduisement. Le sage escoutera, & aura plus de doctrine, & le prudent acquestera conseilz ingenieux. Affin d'entendre lés paraboles & lés interpretations, lés parolles dés sages & leurs dictz obscurs. * La crainte du Seigneur est commencement de science: mais lés folz mesprisent sapience & instruction. Mon filz escoute l'instruction de ton pere: & ne delaisse point la loy de ta mere. Car icelles sont comme grace adioustée à ton chef, & colliers à ton col. Mon filz si lés pecheurs te veulent attraire n'y va point. ["]déstroys mille paraboles. 3. roys 4. psal. 111. d Eccl. 1. b.

B S'ilz disent: viens auec nous, mettons lés embusches au sang, & faisons le guet à l'innocent, sans cause. Engloutissons lés vifz comme ["] l'enfer, & entiers comme ceux qui descendent en la fosse. Nous trouuerons cheuance precieuse, & remplirons noz maisons de butin. Metz ta part auec nous, & soit vne bourse [commune] à nous tous. * Mon filz ne chemine point en la voye auec eux, retire ton pied de leurs sentiers. Car leurs piedz courent aprés le mal, & se hastent pour respandre le sang: Mais pour neant est estendue la retz deuant lés yeux de tout oyseau. ["]c'est, le sepulchre. Isai. 59. b

C Ausi iceux s'embuschent contre leur propre sang, ilz conspirent contre leurs vies. Ainsi sont lés sentiers de tout homme qui s'employe à l'auarice: mais elle surprendra la vie de son possesseur.

La sapience crye dehors, elle rend sa voix és rues. Elle crye aux carrefours ou sont lés multitudes, & profere sés dictz à l'entrée dés portes & en la cité.

Iusque à quand [dict elle] ô sotz aymerez vous sottie? & lés moqueurs apperont moquerie? & lés folz auront en hayne science? Retournez vous à ma correction. Voicy, ie vous declaireray mon esprit, & vous donneray à congnoistre

més parolles. *Voicy, i'ay crye, mais
Isai.65.h vous le refusez: i'estendz ma main, mais
Iere. 7.c. il n'y a nul qui y entende. Vous auez
debouté tout mon conseil, & n'auez
D point voulu ma correction. Pourquoy
ie me riray de vostre perdition, ie me mo-
queray quand vostre frayeur suruiendra.
Quand vostre paour comme la calamité
aduiendra, & vostre perdition comme la
tempeste sera prochaine: quand viendra
sur vous torment & angoisse. Alors ilz
m'appelleront, mais ie ne respondray
point: ilz me cercheront de matin, mais
ilz ne me troueront point. Pourautant
qu'ilz ont hay science, & n'ont point
esleu la crainte du Seigneur. Ilz n'ont
point voulu de mon conseil, mais ont te-
nu vile totallement ma correction. Par-
quoy ilz mangeront du fruict de leurs
voyes, & seront saoulez de leurs con-
seilz. Car le repos dés sotz lés occira, &
la prosperité dés folz lés perdra. Mais
celuy qui m'orra habitera seurement, &
reposera sans crainte de mal.

CHAP. II.

A Mon filz si tu reçois més parol-
les, & cache en toy més coman-
demens, tellement que tés aureil-
les entendent à sapience: tu enclineras ton
cœur à intelligence. Car si tu appelle in-
telligence, & addonne ta voix aprés l'in-
telligence, & si tu la cerche comme l'ar-
gent, & la quiers comme thresors: Lors
tu entendras la crainte du Seigneur, &
B trouueras la congnoissance de Dieu. Car
le Seigneur donne de sa bouche la sapien
ce, la science, & l'intelligence. Et conserue
aux droicturiers prouidence, & est le bou
clier à ceux qui cheminent innocentement
pour garder lés voyes dés iugemens, &
garde la voye de sés debonnaires.

Adonc entendras-tu iustice, iugement,
& equité, & tout bon train. Si sa-
pience vient en ton cœur, & que congnois
sance soit aggreable à ton ame: lors con-
seil te gardera, & intelligēce te conserue-
C ra. Affin de te deliurer de mauuaise voye,
& de l'hōme q parle choses peruerses, &
de ceux qui delaissent le droict sentier
pour cheminer par voyes de tenebres, &
de ceux qui se resiouyssent à mal faire, &
se delectent en peruersitez & malices.
Lesquelz peruertissent leurs sentiers, &
Sous 7.a. sont desbauchez en leurs trains. *Et
affin de te deliurer de la femme estrange-
re & de la foraine, laquelle flatte par
sés parolles, & delaisse le maistre de son
adolescence, & oublie le pact de son
Dieu. Car sa maison tend à la mort, D
& son train vers lés mortz. Tous
ceux qui vont à elle n'en retournent
point, & n'attouchent point lés sentiers
[a] dés viuans. Pource chemine en [a]ou, de la
la voye dés bons, & garde lés sentiers vie.
dés iustes. Car lés droictz habiteront
en la terre, & lés innocens resteront en
icelle. *Mais lés meschans seront ar- Iob 18.d.
rachez de la terre, et lés desloyaux seront
rasez d'icelle.

CHAP. III.

Mon filz ne metz point en oubly A
ma loy, & que ton cœur obser-
ue més commandemens. Car
ilz augmenteront la longueur de [tés]
iours, & lés ans de [ta] vie, & la felicité.
Affin aussi que benignité & fidelité ne
t'abandonnent point, lie lés sur ton col,
et lés escritz sur la table de ton cœur.
Et tu trouueras grace & bonne pruden-
ce enuers Dieu & lés hommes. *Cousie Ro.12.d.
toy au Seigneur de tout ton cœur, & ne
te fonde point en ta prudence: & en tou-
tes tés voyes recongnois-le, & iceluy
dressera tés sentiers. Ne sois point B
sage en toymesme, mais crains le Sei-
gneur, & te retire du mal. *Car ce sera Tob.4.b
santé à ton [a] nombril, & refrigeration à [a] à ton
tés os. *Honnore le Seigneur nourrisse-
de ta substance, & dés premiers fruictz ment.
de tout ton reuenu: & tés greniers seront Luc 14.
remplis à foison, & tés pressoirs abonde-
ront en moust. *Mon filz ne re- Ebr.12.b
fuse point le chastiement du Seigneur, & Apoc.3.
ne te fasche point pour sa correction. Car
le Seigneur chastie celuy qu'il ayme, &
l'a à plaisir comme le pere l'enfant.

Bienheureux est l'homme qui trouue
sapience, l'homme qui obtient intelligen-
ce. Car meilleure est sa marchandise que
la marchandise d'argent, & son reuenu
que le fin or. Icelle est plus precieuse C
que lés gemmes, & toutes choses desira-
bles ne sont point à comparer à elle. La
longueur dés iours est en sa dextre: & en
sa senestre richesses & honneur. Sés
voyes sont voyes plaisantes, & tous sés
sentiers sont paisibles. Ceste est l'arbre
de vie à ceux qui la prennent, & beatitu-
de à ceux qui la tiennent. Le Sei-
gneur a fondé la terre par sapience, & a
preparé lés cieux par intelligence. Lés
abysmes sont rompuez par la science
d'iceluy, & lés nuées distillent la rosée.
Donc mon filz que cés choses ne s'eslon
gnent point de tés yeux: mais obserue
science & conseil, & ilz te seront vie
à ton

à ton ame, & grace à ton col.

Adonc tu chemineras asseurement par ta voye, & ton pied ne choppera point. Si tu te couche tu n'auras point paour. Quand tu gerras, tu ne t'espouanteras point: et si tu dors, ton somne sera doulx. Tu ne craindras point de la paour soudaine, ne de la calamité dés meschans, D quand elle aduiendra : car le Seigneur sera à ton costé, & gardera ton pied de la prinse.

N'oste point le bien de ceux qui en ont affaire, quand il seroit en ta puissance de le faire.

Ne dis point à ton prochain: va & retourne, & ie le te donneray demain, quād tu l'as par deuers toy.

Tu ne machineras point mal de ton amy: quand il habite en fiance auec toy.

Ne prens point noise sans cause auec aucun homme, s'il ne t'a point faict mal.

Tu ne prendras point d'enuie [d'ensuyure] l'hōe *violent, tu n'esliras rien de toutes sés voyes. Car le peruers est en abomination au Seigneur, mais son secret est auec lés droicturiers.

*qui s'enrichit par rapine & violence. Psal. 37.

La malediction du Seigneur est en la maison du meschant: mais il beneict l'habitation dés iustes. Il se moque dés moqueurs : mais il donne grace aux humbles.

Lés sages heritent honneur : mais lés folz esleuent [sur eux] deshonneur.

CHAP. IIII.

A Enfans escoutez l'instruction du pere, entendez pour *sauoir prudence. Car ie vous baille bonne doctrine, ne laissez point donc ma loy : I'ay aussi esté enfant auprés de mon pere tendre & *vnique deuant ma mere. Et cestuy m'a instruict & m'a dict, que ton cœur prenne ma parolle : garde més commandemens, & tu viuras. Acquiers sapience, acquiers intelligence, ne metz pas en oubly, & ne te retire point dés parolles de ma bouche. Ne l'abandonne point, & elle te gardera: ayme la, & elle te conseruera. B Le commencement de Sapience, est que tu acquiere Sapience, & pour toute ton acquisition acqueste intelligence. Esleue icelle, & elle t'exaltera: & te glorifiera quand tu l'embrasseras, & donnera sur ton chef accroissement de grace, & te counurira d'vne noble couronne.

*querir Sapience, son fruict et sauoye
*cest, tres cher.

Escoute mon filz & reçoys més parolles, & elle t'augmenteront lés ans de la vie. Ie t'ay enseigné la voye de Sapience, & t'ay conduyt par la droicte voye. Parquoy quand tu chemineras, ton allée ne sera point estroicte : & si tu cours, tu ne tomberas point : Prens donc instruction, & ne la delaisse point, garde la : car icelle est ta vie. N'entre point au sentier dés meschans : & ne marche point C en la voye dés malings : Euite la, & ne passe point en icelle: ains decline toy d'icelle & passe outre. Car ilz ne dorment point s'ilz n'ont faict mal, et est leur sommeil osté, s'ilz n'ont faict cheoir quelqu'vn. Car ilz mangent le pain de meschanceté, & boiuent le vin de violence.

Et le sentier dés iustes est reluysant cōme la lumiere, laquelle va & reluist iusque à ce que le iour est accomply. Mais la voye dés meschans est comme l'obscurité, & ne sauent point ou ilz trebuschent.

Mon filz entendz à més paroilles, D estendz ton aureille à més dictz, & qu'ilz ne se retirent point de tés yeux : mais lés garde dedans ton cœur. Car ilz sont vie à ceux qui lés treuuent, & santé à toutes sés creatures.

Parquoy sur toute diligence garde ton cœur: car de luy sort la vie.

Oste de toy la bouche peruerse, & eslongne de toy lés leures dissolues.

Que tés yeux regardent le droict : & que tés paupieres soient droictes deuant toy.

Poise l'allure de tés piedz, & toutes tés voyes seront preparées. Ne decline point à dextre ne à senestre: mais destourne ton pied du mal.

CHAP. V.

Mon filz, entendz à ma sapience, preste l'aureille à ma prudence, affin que tu garde [més] conseilz, & que tés leures conseruent science. Car lés leures de l'estrangere distillent comme la raye *de miel, & est son palaitz plus doulx que l'huyle: mais lés dernieres choses d'icelle sont ameres comme l'aloyne, & agues comme le glaiue B [trenchant] dés deux costez. Sés piedz descendent à la mort: son alleure tend à l'enfer. Passeras-tu [auec elle] le sentier de sa vie? sés pas sont tant mobiles, que tu ne le congnoistras point. Maintenant donc enfans escoutez-moy, & ne vous retirez point dés dictz de ma bouche. Fais que tés voyes soient loing d'elle : & n'approche point de la porte de sa maison: Affin que tu ne donne aux estrangers ta louenge, & tés ans aux cruelz. Affin que lés estranges ne soient

*lubrique glissant.

C saoulez de ta vertu, & que tés labeurs ne soient en la maison du forain, & que tu te lamente à la parfin, quand ta chair defaudra, & ta vigueur. Et que tu die pourquoy ay-ie hay instruction, & mon cœur n'a tenu compte de la correction? & n'ay point obey à la voix de ceux qui m'enseignoyent, & n'ay point tendu mon aureille à més maistres? A peu prés que n'ay esté en tout mal entre la congregation, & l'assemblée. [a]Boy dés eaues de tés cisternes, & dés ruisseaux du milieu de ton puitz. Que tés fontaines debourdent dehors, & lés ruisseaux d'eaue par lés rues, & soient à toy seul, & non point aux estrangiers auec toy.

[a] ou, tiens toy seulle ment à ta femme.

Ta veine [soit] beneicte, & te resiouys de la femme de ta ieunesse. Et soit comme la biche amyable, & le cheureul gracieux : que sés mammelles t'enyurent en

D tout temps, & te delecte tousiours en son amour. Et pourquoy mon filz te foruoye-tu auec l'estrangere, & embrasse le sein de la foraine? Veu que deuant lés yeux du Seigneur sont lés voyes de l'homme, & qu'il poise tous lés pas d'iceluy. *Lés iniquitez du meschant le surprendront, & sera apprehendé par lés cordes de son peché. Iceluy ausi mourra sans [b]instruction, & errera par sa grand follie.

Iob 34.c.

[b] ou, amẽdement.

CHAP. VI.

A MOn filz, si tu as pleigé ton prochain, et as touché ta main pour l'estranger. Tu és enlacé par lés parolles de ta bouche, & és prins par lés dictz de ta bouche. Pourtant mon filz fais maintenant cecy, & te deliure : puis que tu és venu en la main de ton prochain. Va, [c]marche, & sollicite ton prochain, Ne donne point somme à tés yeux, ne sommeil à tés paupieres. Deliure toy comme le daim de la main [du veneur,] et comme l'oyseau de la main de l'oyseleur.

[c] ou, abbaisse toy & le magnifie auec tés amis.

Va paresseux à la formis, & aduise és voyes & y prens sagement garde. Combien qu'elle n'ayt point de prince, de preuost, ou de dominateur, toutesfoys elle prepare en l'esté sa viande, & amasse

B durant la moisson sa mangealle. O paresseux iusque à quand dormiras-tu? quand te leueras-tu de ton somme? Tu prendras vn petit de somme, tu dormiras vn petit, tu plieras vn petit lés mains pour dormir & ta paourete viendra comme le voyager, & ta disette cõme l'homme equippé. L'homme depraué, & l'homme inique chemine en bouche peruerse, Il faict signe de sés yeux, il parle de sés piedz, il enseigne de sés doigtz. Choses peruerses sont en son cœur, il machine mal en tout temps, & met en auant contentions. Au moyen de quoy viendra incontinent sa ruyne, il sera subitement brisé & n'y aura point de santé. Dieu hayt cés six choses, & son ame a la septiesme en abomination : assauoir, lés yeux haultains : la faulse langue : & lés mains qui respandent le sang innocent : le cœur machinant mauuaises entreprinses : lés piedz soy hastans pour courir au mal : le faulx tesmoing qui profere mensonges : et celuy qui met debatz entre lés freres. C

Sou.24 d

Mon filz garde le commandement de ton pere & ne delaisse point l'admonition de ta mere : Ains lés lie continuellement sus ton cœur, & lés attache sur ton col. Quand tu chemineras, elle te conduyra : & quand tu te coucheras, elle te gardera : & quand tu te resueilleras, elle deuisera auec toy. Car le cõmandement est comme la lampe, & la loy comme la lumiere, & la voye de vie est correction & chastiement pour te garder de la mauuaise femme, & dés flatteries de la langue de l'estrangere. Ne desire point sa beauté en ton cœur, & que tu ne sois point surprins par son regard. Car [d]pour la femme paillarde [l'homme sera redigé] iusque à vn morceau de pain, [e] & la femme chasse aprés l'ame precieuse de l'homme. Aucun peult il entretenir le feu en son sein, & que sés vestemens ne bruslent point? ou aucun cheminera-il sur lés charbons, & sés piedz ne seront point bruslez? Ainsi celuy qui entre à la femme de son prochain. Quiconque touchera icelle, ne sera point innocent. Ilz ne mespriseront point le larron, quãd il desrobe pour remplir son ame : car il a faict par faim. Et s'il est troué, il le recompensera sept fois plus, & donnera [si mestier est] toute la substance de sa maison. Mais qui commet adultere auec la femme, il est lasche de courage & celuy destruit son ame, qui faict ainsi. Il trouuera playe & deshonneur, & son opprobre ne sera point effacé. Car ialousie de l'homme est fureur, & ne pardonnera point au iour de la vengeance. Il n'acceptera point la face de quelconque, pour la reconciliation, & ne consentira en rien, encore que tu donne beaucop de dons.

[d] ou, la substance de la femme paillarde est iusque &c.

[e] ou, mais la femme (legitie) de l'hõme prẽt lame plus precieuse.

D

CHAP. VII.

A MOn filz prendz garde à més parolles, & cache vers toy més commandemens, Garde més commandemens, & tu viuras, & mon admonition,

monition,comme la prunelle de tés yeux, Lie lés en tés doigtz, & lés escris sur la table de ton coeur. Dis à sapience: Tu és ma soeur,& appelle prudence[ta] familiere, affin qu'elles te gardent de la femme estrange, & de la foraine qui addoulcit sés parolles. Car quand ie regardoye à la fenestre de ma maison par lés treilliz,ie veis lés sotz, & consideray entre lés enfans vn iuuenceau de coeur failly, Lequel passoit par vne ruelle prés
B le coing d'icelle, & alloit le chemin de la maison d'icelle , sur la nuict le iour faillant,en l'obscurité de la nuict & au trouble. Et voicy vne femme au deuant de luy en estat de putain , ayant tant seulement le coeur caché, laquelle estoit plaine de langaige & vagabunde,lés piedz de laquelle n'arrestent point en sa maison:car maintenant elle estoit dehors, maintenant és rues, & faisoit le guet a chascun carrefourg. Et elle prent iceluy & le baise,& de face asseurée luy dict: I'auoye voué au iourdhuy sacrifices pacifiques, i'ay payé més voeux. Parquoy suis sortie au deuant de toy, cerchant de bonne
C heure ta personne:or t'ay-ie trouué.I'ay paré mon lict d'ornemens, de tapisserie & drapz d'Egypte. I'ay perfumé ma couche de myrrhe,d'aloes, & de cinamome. Viens donc, enyurons nous de mammelles iusque au matin, & nous resiouyssons en amours. Car le mary n'est point en sa maison, mais s'en est allé en voye loingtaine. Il a prins auec soy vne bougetté d'argent, il retournera en certain temps en sa maison. Ainsi la enhorté par
D son grand art,& l'a induict par lés attiremens de sés leures : *Tellement qu'il* est allé aprés elle *incontinent*, & s'en va comme le boeuf à la tuerie, & comme le fol aux ceps pour estre chastié: tant que la flesche a transpercé son foye,et comme l'oyselet qui se haste[pour aller] au laqz, & ne sait point que ce est [faict] pour sa vie. Maintenant donc enfans escoutez moy, & entendez aux dictz de ma bouche:& que ton coeur ne decline- point és voyes d'icelle,& n'erre point en sés voyes: car elle en a faict tomber plusieurs naurez,& lés fortz sont tous tuez par elle.La maison d'icelle sont lés voyes d'enfer lesquelles font descendre és chambres de mort.

CHAP. VIII.

A NE crye point la sapience? & la prudence ne donne elle point sa voix? elle s'est mise au sommet dés haultz lieux prés la voye, & parmy lés chemins. Elle crye auprés dés portes, & à lendroit de la cité, & à l'entrée de la porte. O vous hommes, ie vous appelle,& ma voix[s'addresse] aux enfans dés hommes.Vous simples entendez la finesse,vous folz entendez de coeur.

Escoutez , car ie parleray dés choses principalles,& ouuriray més leures[pour enseigner] lés choses droictes. Car mon palaitz medite la verité,& més leures ont en horreur la meschanceté. Tous lés dictz de ma bouche sont en iustice, il n'y a rien en iceux de peruers , ne dissolut. Mais ilz sont tous vnys à ceux qui entendent, & droictz à ceux qui trouuent science. Prenez donc mon instruction & non point argent, & science plus que l'or B
exquis. Car sapience est meilleure que lés gemmes, & toutes lés voluptez ne sont point à comparer à elle. Ie sapience habite auec finesse , & ay trouué lés conseilz de science. La crainte du Seigneur hayt le mal. Orgueil,arrogance,& mauuaise conuersation, & aussi i'ay en hayne la bouche peruerse. I'ay conseil & addresse, i'ay prudence & force.Par moy lés Roys regnent, & lés con seilliers decernent iustice par moy. Par moy lés princes dominent , & tous lés seigneurs iugent la terre. I'ayme ceux qui m'ayment: & ceux qui me cerchent diligemment,me trouueront. Richesses & honneur sont auec moy, cheuance de durée & iustice. Mon fruict vault mieux que l'or ne que *la gemme, & mon *ou,fin or
reuenu plus que l'argent exquis. Ie C
fay cheminer au sentier de iustice & au milieu dés chemins de iugement, affin que ie face heriter l'auoir à ceuxqui m'aymēt, & que ie remplisse leurs thresors. *Le Sapi.9.b.
Seigneur m'a possedé dés le commencement de sa voye, & estoye desia deuāt sés oeuures. I'ay esté ordonnée dés le siecle, dés le commencement, & auant la terre. I'ay esté engendrée lors qu'il n'y auoit point encore d'abysme, & que lés fontaines n'estoient point pleines d'eaues. Et ay esté formée auant que lés montaignes fussent fichées,& deuant lés montaignettes. Il n'auoit point encore faict la terre, ne lés places : & deuant la poulciere du monde [estoye.] Et quand il preparoit lés cieux ie y estoye:quand il constituoit par le cōpas le dessus dés abysmes,quand il confermoit lés nuées de là sus,quand il fortifioit lés fontaines dés abysmes, & D
quand il mettoit son ordonnance à la mer & aux eaues qu'elles ne passassent point leurs bordz,quand il establissoit lés fon-

demens de la terre. I'estoye auec luy composant toutes choses, & estoye en delices tous lés iours, & si me ioue deuant luy en tout temps, & m'esbas à lentour de sa terre, & més soulas sont d'estre auec lés filz dés hommes. Parquoy enfans escoutez moy maintenant: car bienheureux sont ceux qui gardent més voyes. Escoutez donc l'instruction, & soyez sages, & ne la deboutez point. Bienheureux est l'homme, qui m'escoute: affin qu'il veille à més portes tous lés iours, & qu'il garde lés posteaux de mon huys. Car celuy qui me trouue, trouue la vie, & obtient faueur du Seigneur. Mais celuy qui m'offense, il faict tort à son ame: & tous ceux qui me hayent, ayment la mort.

CHAP. IX.

A
*Ou, plusieurs: certain nombre pour incertain.

Sapience a basty sa maison, & a taillé sés *sept colomnes, elle a tué sa victuaille, & a versé son vin, elle a aussi apresté sa table. Elle a enuoyé sés damoiselles pour appeller sus lés haultz dongeons de la cité, [disant:] S'il y a quelque simple qu'il se retire icy, & celuy qui est lasche de coeur, & dict à vn chascun: Venez, mangez de mon pain, & beuuez de mon vin que i'ay versé. Delaissez la follie, & vous viurez, & marchez

B
*assauoir, istructiõ.

par la voye de *prudence. Celuy qui chastie le moqueur, il en reçoit villenie: & celuy qui reprent le meschant [en reporte] sa souillure. Ne reprens point donc le moqueur, affin qu'il ne te haye, ains représ le sage, & il t'aymera. Donne au sage, & il sera encore plus sage. Enseigne le iuste, & il s'augmentera la doctrine. *Le commencement de science est crainte du Seigneur, & * congnoistre lés choses sainctes, est prudence. Car par moy sont multipliez tés iours, & lés ans de la vie te seront augmentez. Si tu as sapience, tu seras sage pour toymesme: mais si tu vse de moquerie, tu souffriras tout seul.

C
Sus.1.a.
*Ou, la sciẽce dés saictz est prudence.

D

La folle criarde, pleine de volupté, & qui ne sait chose quelconque. Elle sied à l'entrée de sa maison sur vn hault siege de la cité, Pour appeller ceux qui passent la voye, allãs droict leurs chemins, [disant:] S'il y a quelque simple qu'il se retire en ça, & celuy qui est lasche de coeur: & dict à vn chascun: Lés eaues desrobées sont doulces, & le pain prins secrettement est aggreable. Or ne congnoit il point que là sont lés mortz, & que sés inuitez sont en la profondeur d'enfer.

CHAP. X.

Lés paraboles de Salomon.

A

L'Enfant sage resiouyt le pere: mais le fol enfant est cause de tristesse à sa mere.

Lés thresors de meschanceté ne profiteront rien: mais iustice deliure de mort.

Le Seigneur ne permet point le iuste auoir faim, il deiette l'auoir dés meschans.

La main lasche faict la paoureté: mais la main dés diligens, engendre.

L'enfant prudent amasse l'esté: mais celuy qui dort durant la moisson, est enfant confuz.

Benedictions sont au chef du iuste: mais la bouche dés meschans couure l'outrage.

La memoire du iuste sera beneicte: mais le nom dés meschans pourrira. B

Le sage de coeur receura lés commandemens: mais le fol de leures sera battu.

Celuy qui chemine en innocence, chemine seurement: mais celuy qui peruertit sés voyes, sera bien congneu.

Celuy qui faict signe de l'oeil, donne fascherie: & le fol de leures sera battu.

La bouche du iuste est comme la veine de vie: mais la bouche dés meschans celle l'outrage.

*Hayne esmeut lés noyses: mais charité couure tout forfaictz. 1.pier.4 b 1.cor.13 b

Es leures du prudent est trouuée sapience: & la verge au dos de celuy qui est lasche de coeur.

Lés sages gardent science: mais *crainte est prochaine de la bouche du fol. *c'est, calamité.

C

La cheuance du riche luy est comme vne forte cité: mais la paour dés disetteux est leur paoureté.

L'oeuure du iuste [tend] à la vie: mais le reuenu du meschant, à peché.

Celuy qui garde l'instruction, chemine à la vie: mais celuy qui delaisse la correction, se foruoye.

Lés faulses leures dissimulent la hayne: & qui profere le blasme, est fol.

En multitude de parolles il n'est point qu'il n'y ayt quelque vice: mais celuy qui * attrempe sés leures, est prudent. *ou, espargne et abstient.

La langue du iuste est comme argent exquis: mais le coeur dés meschans est comme rien.

Lés leures du iuste paissent plusieurs: mais lés folz pour leurs lasches courages mourront.

La benediction du Seigneur enrichit, & n'adiouste point fascherie auec elle.

C'est comme moquerie au fol de faire quelque crime : mais sapience,est *intelligence à l'homme.

*assauoir, pour soy cõtregarder.

Ce que le meschant craint, luy aduiendra : mais le desir dés iustes sera donné.

D Le meschant n'apparoit non plus que la tempeste qui passe: mais le iuste est comme le fondement perpetuel.

Comme le vinaigre est [nuysant] aux dentz,& la fumée aux yeux: ainsi est le paresseux à ceux qui l'enuoyent.

La crainte du Seigneur augmente lés iours: mais lés ans dés meschans sont diminuez.

L'attente dés iustes,est liesse: mais l'espoir dés meschans,perit.

La voye du Seigneur est force à l'innocent : mais la paour est à ceux qui font iniquité.

Le iuste ne bougera point eternellement : mais lés meschans, n'habiteront point en la terre.

La bouche du iuste produyra sapience : mais la langue peruerse, sera arrachée.

Lés leures du iuste congnoissent la chose aggreable: mais la bouche dés meschãs, la chose peruerse.

CHAP. XI.

A LA faulse balance est en abomination au Seigneur: mais le poidz iuste luy plaist.

Quand l'orgueil vient, aussi viendra le mespris: mais enuers lés humbles sera la sapience.

L'innocence dés droicturiers lés conduyra: mais la peruersité dés desloyaux, lés gastera.

Eccl. 5. c. *La cheuance ne proffitera rien au iour de l'indignation: mais iustice deliurera de la mort.

La iustice de l'innocent dressera sa voye: mais le meschant tombera en sa meschanceté.

La iustice dés droicturiers lés deliurera: mais lés desloyaux seront attrapez par l'iniustice.

Quand l'homme meschãt meurt, l'espoir [d'iceluy] perit: & l'attente dés iniques perira.

Sapi. 5. c. *Le iuste est deliuré de tribulatiõ: mais le meschant vient en son lieu.

B Le simulateur porte dommage à son prochain par la bouche : mais lés iustes sont deliurez par science.

La cité se resiouyt par la bonté dés iustes: mais elle crye de ioye pour la perdition dés meschans.

La ville est exaltée pour la benediction dés droicturiers: mais elle est subuertie par la bouche dés meschans.

Celuy qui est lasche de courage, mesprise son prochain: mais l'homme prudent se tait.

Le raporteur reuelle le secret: mais le fidele de courage cele la chose.

Le peuple tombe ou il n'y a point de conseil: mais par la multitude de gens de conseil,est la deliurance.

C Celuy sera malmené qui pleigera *l'estranger : mais celuy qui hayt lés cautions,est asseuré.

*Celuy q̃ tu ne cõgnoispoit

La femme gratieuse obtient honneur: mais lés fiers saisissent lés richesses.

L'homme debonnaire faict bien à son ame: mais le cruel trouble son prochain.

Le meschant faict faulse oeuure: mais à celuy qui seme iustice, sera loyer certain.

Ainsi que iustice est a la vie, aussi le maling poursuyt à sa mort.

Ceux qui sont de coeur deprauez, sont en abomination au Seigneur: mais ceux qui sont de conuersation innocens, luy sont à plaisir.

Quelque confederation qu'il y ayt, le maling ne sera point exempt: mais la semence dés iustes sera deliurée.

Comme l'anneau d'or au groin de la truye, ainsi est la femme belle sans iugement de raison.

Le souhait dés iustes est seulement à bien: mais l'esperance dés meschans est indignation.

Aucuns sont qui departent leur bien & deuiennent plus riches, lés autres espargnent plus que de droict, & ilz viennent en indigence.

D L'ame qui beneict, sera engraissée: & qui enyure, aussi celuy sera enyuré.

Qui substraict le froment, le peuple le maudira: mais la benediction sera au chef de celuy qui l'expose en vente.

Celuy qui cerche le bien, il acquiert *faueur: mais qui cerche le mal, il luy aduiendra.

*ou, chose aggreable.

Celuy qui se confie en sés richesses, tombera: mais lés iustes verdoyeront comme lés fueilles.

Qui trouble sa maison, il heritera le vent: & le fol sera seruiteur au sage de

de cœur.

Le fruict du iuste est comme l'arbre de vie: & celuy qui apprent lés gens est sage.

1.pier.4.d Voicy, le iuste sera payé *en la terre: combien plus le meschant, & le pecheur?

*c'est, assauoir, s'il a mesfaict.

CHAP. XII.

A Qui ayme correction, il ayme sapience: mais qui hayt discipline, il est fol.

Le bon obtient de Dieu faueur: mais il condemnera l'homme machinateur de mal.

Le meschant ne sera point cōfirmé par sa meschanceté: mais la racine dés iustes ne bougera.

La femme *vertueuse est la couronne de son mary: mais celle qui est *infame, est comme pourriture és os d'iceluy.

*ou, diligente.
*ou, confuse.

Lés pensées dés iustes, sont iugement: mais le conseil dés meschans, est fraude.

Lés parolles dés meschans, sont embusches au sang: mais la bouche dés droictz lés deliurera.

[Dieu] subuertira lés meschans, & ne seront plus: mais la maison dés iustes demourera.

B L'homme sera estimé pour sa bouche prudente: mais le cœur depraué, sera mesprisé.

Eccl.10.d Meilleur est l'homme *vilain, & qui sert à soymesme que celuy qui se glorifie, & a deffaulte de pain.

*c'est, abiect & de nulle estime.

Le iuste recongnoit l'ame de son bestail: mais l'affection dés meschans est cruelle.

ecc.20.d. *Celuy qui laboure sa terre, sera rassasié de pain: mais celuy qui suyt l'oysiueté, est de lache courage.

Le desir dés meschans est vne *chasse: mais la racine dés iustes donnera [fruict.]

*ou, venerie.

Le mauuais est enlacé par le vice dés leures: mais le iuste sortira de l'aduersité.

C Chascun sera rassasié de bien, par le fruict de [sa] bouche: mais la recompense dés mains de l'homme, luy sera rendue.

La voye du fol *est droicte en sés yeux: mais qui escoute conseil, est sage.

*c'est, luy plaict.

Le fol est congneu au temps de son indignation: mais le cault cache la vilenie.

Qui parle verité il annōce iustice: mais le faulx tesmoing vse de fraude.

Parler temerairement est comme lés poinctes d'espée: mais la langue dés sages, est santé.

La leure veritable est ferme à tousiours: mais la faulse langue varie incontinent.

Fraude est au cœur de ceux qui machinent mal: mais ioye est à ceux qui conseillent paix.

D Aucune *malignité n'aduiendra point au iuste: mais lés meschans seront remplis de mal.

*ou, douleur.

Le Seigneur a en abomination lés faulses leures: mais ceux qui font verité, luy viennent à gré.

L'homme fin *cele la science: mais le cœur dés folz crie la follie.

*assauoir, pour la dire en son temps.

La main dés diligens dominera: mais la main lasche sera soubz le tribut.

Sollicitude au cœur de l'homme l'accourbist: mais la bōne parolle le resiouist. Sus.10.

Le iuste *est plus excellent que son prochain: mais la voye dés meschans lés fera errer.

*ou, a plus de reste, est plus abōdant.

Le paresseux ne brusle point sa chasse: mais l'auoir de l'homme diligent, est precieux.

La vie est au sentier de iustice, & en ceste voye il n'y a point de mort.

CHAP. XIII.

A Le sage enfant [prent] l'instruction du pere: mais le moqueur n'escoute point la reprehension.

Chascun mãgera du bien par le fruict de sa bouche: mais l'ame dés desloyaux [mangera] iniure.

Qui garde sa bouche, il garde son ame: mais blessure sera à celuy qui temerairement ouure sés leures.

Le paresseux appete, & toutesfoys son ame n'aura rien: mais l'ame dés diligens *engraissera.

*c'est, sera riche.

Le iuste hayt faulse parolle: mais le meschant, faict fascherie & confusion.

Iustice garde l'innocent en la voye: mais la meschanceté subuertira le pecheur.

Il y a tel qui se faict riche, & n'a chose quelcōque: et il y a tel qui se faict paoure, & a grosse cheuance.

Aucun deliure son ame par sés richesses: mais le paoure n'oyt point de reprehension.

B La lumiere dés iustes donne lyesse: mais la lampe dés meschãs sera esteincte.

Tant seullement par orgueil est donné debat: mais auec ceux qui sont rassis, est la sapience.

La cheuance qui est acquise par vanité se diminue: mais celuy qui amasse par la main aura beaucop.

L'espoir differé faict languir le cœur: mais si le souhayt vient [incontinent,] est

comme

comme l'arbre de vie.

Celuy qui mesprise la parolle il aura dommage pour elle: mais qui craindra le commandement, celuy sera en paix.

L'instruction du sage, est comme vne source viue pour euiter lés laqz de mort.

C La bonne prudence donne grace: mais la voye dés preuaricateurs est dure.

Celuy qui est rusé fera toutes choses par science: mais le fol manifestera sa follie.

Le meschant messager choit au mal: mais l'ambassadeur fidele, est santé.

Paoureté & vilenie sont enuers celuy qui reiette instruction: mais qui garde la reprehension, sera honnoré.

Si le souhayt est accomply, il delecte l'ame: mais se destourner du mal, est abomination aux folz.

D Qui conuerse auec lés sages, il deuiendra sage: mais le compaignon dés folz, sera affligé.

Aduersité poursuyt lés pecheurs: mais aux iustes sera rendu le bien.

Le bon fera heriter lés enfans dés enfans, & au iuste est reseruée la substance du pecheur.

Il ya beaucop à manger au champ dés paoures: mais celuy perit qui est sans iugement.

Qui espargne sa verge, il hayt son filz: mais qui l'ayme, il luy procure chastiement.

Le iuste mangera iusque à saouler son desir: mais le ventre dés meschans aura disette.

CHAP. XIIII.

A LA femme sage edifie sa maison: mais la folle par sés mains la ruine.

Iob.12.a. *Qui chemine en sa droicture, il craint le Seigneur: mais celuy qui est diuerty de sés voyes le mesprise.

En la bouche du fol est la verge d'orgueil: mais lés leures dés sages lés garderont.

Ou il n'y a nul boeuf, la cresche est vuyde: mais il y a beaucop de reuenu par la vertu du boeuf.

Le veritable tesmoing ne ment point: mais le faux tesmoing profere menteries.

Le moqueur cerche sapience, & ne la trouue point: mais la science est ' facile à celuy qui entend.

'ou, legere & aysée: assauoir à trouuer.

Va t'en arriere de l'homme fol, ausi bien ny congnoistras-tu point lés leures de science.

La sapience de l'homme fin est congnoistre sa voye: mais la follie dés folz est deceuable.

Lés folz se gaudissent du mesfaict: B mais beniuolence est entre lés droictz.

Le coeur congnoit l'amertume de son ame, & l'estranger ne s'entremeslera point en sa ioye.

La maison dés meschans sera demolie: mais le tabernacle dés droictz florira.

Il est vne voye ' qui est droicte deuant l'homme: mais lés choses dernieres d'icelle sont voyes de mort.

'c'est, qui semble & plait, cõe dessus.13.

Aussi en ris le coeur est bien dolent: & la fin de ioye est tristesse.

Le coeur peruers sera rassasié de sés voyes: mais le bon homme [viura] de sés fruictz.

Celuy qui n'a experience se fie à toute parolle: mais celuy qui est fin considere sés pas.

Le sage craint, & se retire du mal: mais le fol passe outre, & se tient seur. C

L'homme impatient perpetre la follie: mais l'homme aduisé [la] hayt.

Lés folz heriteront follie: mais lés prudens seront coronnez de science.

Lés mauuais s'enclinent deuant lés bons: & lés meschans deuant lés portes dés iustes.

Le paoure est hay mesme de son prochain: mais plusieurs sont amys du riche.

Celuy qui mesprise son prochain, peche: mais cil qui a misericorde dés affligez, est bienheureux.

Ceux errent qui machinent mal, mais misericorde & verité [sera] à ceux qui font bien.

En tout labeur y a quelque prouffit: mais la parolle dés leures est seulement à deffaulte.

Aux sages sont leurs richesses comme vne coronne: & la follie dés folz n'est rien que follie.

Le tesmoing veritable deliure lés ames: mais celuy qui parle mensonge est trompeur.

En la crainte du Seigneur est la forte fiance: & sés enfans auront esperance.

La crainte du Seigneur est comme vne source viue, pour euiter lés laqz de la D mort.

La magnificence d'vn Roy est en beaucop de peuple: mais la honte d'vn prince est au deffault du peuple.

Celuy qui est patient, est de grande prudence: mais celuy qui est impatient, esleue follie.

Le

Le coeur sain est la vie de la chair: mais enuie est comme pourriture dés os.

Souz.17.a *Qui faict tort au paoure, il faict des-honneur à celuy qui l'a faict: mais cil qui a misericorde du paoure, l'honnore.

Le meschant est debouté pour sa malice: mais le iuste a esperance en sa mort.

La sapience repose au coeur du prudent, & est congneu au milieu dés folz.

La iustice exalte la gent: mais le peché est opprobre aux peuples.

Le plaisir du Roy est au seruiteur prudent: mais le courroux de luy sera contre celuy qui est confusible.

CHAP. XV.

A LA doulce responce rappaise la fureur: mais la parolle rude faict monter le courroux.

La langue dés sages 'vse bien de science: mais la bouche dés folz iette hors la follie. ['ou, orne, ou embellit.]

Lés yeux du Seigneur sont en tous lieux contemplans lés mauuais & lés bons.

La langue saine est comme l'arbre de vie: mais s'il ya chose peruerse en elle, il y aura attennement d'esprit.

Le fol refuse la discipline de son pere: mais celuy qui garde correction est discret.

Il ya grand auoir en la maison du iuste: mais trouble est au reuenu du meschant.

Eccl.34c B *Lés leures dés sages communiquent la science: mais le coeur dés folz ne [faict] pas ainsi.

Le sacrifice dés meschans est abomination au Seigneur: mais l'oraison dés droicturiers luy est à gré.

La voye du meschant est execration au Seigneur: & aymera celuy qui suyt iustice.

Castigation trés dure est pour celuy qui delaisse le sentier: & qui hayt correction, mourra.

Enfer & perdition sont deuant le Seigneur: combien plus lés coeurs dés enfans dés hommes?

Le moqueur n'ayme point celuy qui le reprent: & ne va point vers lés sages.

Souz.17.d Le coeur ioyeux embellist la face: mais en tristesse de coeur, l'esprit languit.

Le coeur du prudent cerche science: mais la bouche dés folz, paist la follie.

Tous lés iours de l'afsligé sont mauuais: mais le 'bon coeur est vn conuiue continuel. ['C'est, ioyeux. C]

Meilleur est vn peu auec crainte de Dieu, que grand thresor auquel est troublement.

Mieux vault vn banquet de porées, ou est amytie, qu'vn gras taureau là ou est hayne.

L'homme furieux esmeut le debat: mais l'homme patient appaise la noise.

La voye du paresseux est comme bouchée d'espines: mais le sentier dés droicturiers est plein.

Le sage enfant resiouyt le pere: mais l'homme fol mesprise sa mere.

La follie est resiouyssance à celuy qui est lasche de coeur: mais l'homme prudent dresse sés pas.

Lés pensées sont frustrées, ou il n'y a point de secret: mais confirmation est, ou il ya beaucop de gens discretz.

Ioye est à l'homme, 'par la responce de sa bouche: & la parolle en son temps combien est elle bonne? ['C'est, respondre à propos.]

Le sentier de vie est en hault pour le prudent, affin qu'il se retire du profund d'enfer.

Le Seigneur demolit la maison dés orgueilleux: & affermit l'estat de la vefue. D

La pensée du mauuais est abomination au Seigneur: mais lés parolles de ceux qui sont netz sont plaisantes.

Celuy qui s'addonne à auarice, trouble sa maison: mais celuy qui hayt lés dons, il viura.

Le coeur du iuste medite la responce: mais le coeur dés meschans 'espand choses malicieuses. ['ou, desgorge.]

Le Seigneur est loing dés meschans: mais il exauce l'oraison dés iustes.

'Vn viaire serain resiouyt le coeur, & la bonne renommée engraisse lés os. ['ebr. la lumiere dés yeux.]

L'aureille escoutant la correction de vie, logera entre lés sages.

Qui reiette la discipline, il ne tient compte de son ame: mais qui escoute la correction, 'il acquiert coeur. ['c'est il sera sage.]

La crainte du Seigneur, est instruction de sapience: & l'humilité est deuant l'honneur.

CHAP. XVI.

LES preparations du coeur sont de l'homme: mais la responce de la langue est de par le Seigneur. A

Toutes lés voyes de l'homme sont nettes en sés yeux: mais le Seigneur poise lés espritz.

Reuelle tés besongnes au Seigneur: & tés pensées seront disposées.

La

Le Seigneur a faict tout pour soymesmes, & aussi le meschant pour le mauuais iour.
Le Seigneur a en abomination toute hautesse de coeur, & si ne sera point exempt quelque conspiration " qu'il y ayt. "Ebr, mai main. Sus. 11. c.
L'iniquité sera pardonnée par misericorde & foy, & par la crainte du Seignr on euite le mal.
Quand lés voyes de l'homme plaisent à Dieu, il appaise aussi sés ennemys auec soy.
B Mieux vault vn peu auec iustice, que gros reuenu sans equité.
Le coeur de l'homme delibere de sa voye: mais le Seigneur dresse sés pas.
Diuination est és leures du Roy, & sa bouche ne se foruoyera point d'equité.
Le iugement du Seigneur: est " crochet & balance: & tous lés poidz du sachet, sont son oeuure. "tous lés iugemens du seignr sôt iustes côme au poix.
Faire meschanceté est abomination aux Roys: car le thronne est affermy par iustice.
Lés leures iustes plaisent aux Roys, & ayment celuy qui parle choses droictes.
La fureur du Roy est comme messager de mort: mais l'homme sage l'appaisera.
C'est vne vie, que le viaire serain d'vn Roy, & sa beniuolence est côme la pluye tardiue.
Il vault mieux acquerir sapience, que or: il est plus exquis d'aquerir prudence, que argent.
C Le chemin dés droicturiers decline du mal: celuy garde son ame, qui garde sa voye.
L'orgueil est deuant le desbrisement: & la hautesse d'esprit est deuant la ruine.
Mieux vault humilier l'esprit auec lés humbles, que de diuiser lés despouilles auec lés orgueilleux.
*Qui est entêdu en parolles, il trouuera le bien: & qui se confie au Seigneur, est bienheureux. psal. 128 a
On appellera le sage de coeur, prudent: & la doulceur dés leures accroistra la doctrine.
Prudence est à son maistre comme vne source viue: mais l'instruction dés folz est follie.
Le coeur sage conduist prudemment sa bouche, & adioustera doctrine sus sés leures.
Lés dictz plaisans sont comme raye de miel, doulceur à l'ame, & santé aux os.
☞ Il y a vne voye qui semble droicte à l'homme de laquelle la fin est la voye de la mort.
L'ame de celuy qui trauaille, trauaille D pour soy: car sa bouche le contreinct.
L'homme peruers desfouit le mal, & "en sés leures est comme vn feu bruslant. "ou, sus.
L'homme peruers met en auant le debat: & le mutin separe lés princes.
L'homme inique seduyt son prochain, & le faict cheminer par vne voye qui n'est pas bonne.
Celuy qui feinct son regard, machine chose peruerse: & qui serre sés leures, il a acheué le mal.
Vieillesse est vne honneste coronne: icelle sera trouuée en la voye de iustice.
Le patient est meilleur que le fort: & celuy qui domine son courage, que celuy qui prent la cité.
On iette le sort au giron, mais tout son iugement est de par le Seigneur.

CHAP. XVII. A

Mieux vault vn morceau de pain, sec, & paix auec iceluy: que la maison pleine de bestes tuées auec noise.
* Le prudent seruiteur dominera sus l'enfant infame, & diuisera l'heritage entre lés freres. eccl. 10. d.
Comme la touche l'argent, & le fourneau l'or: ainsi est le Seigneur esprouueur dés coeurs.
Le mauuais entend à la leure d'iniquité, & le menteur escoute la faulse langue.
*Qui se moque du paoure, il faict iniure à son facteur: & celuy qui se resiouyt de la perdition, ne sera pas impuny. Sus 14. d.
Lés enfans dés enfans sont la coronne dés anciens, & la noblesse dés enfans sont leurs peres.
Parolle d'auctorité ne conuient point au fol: combien moins la faulse leure au prince?
Le don est comme la pierre precieuse B és yeux de son possesseur: affin qu'il soit prudent par tout ou il se tourne.
Qui cele le meffaict, il acquiert amytié: mais celuy qui est muable en parolle, il diuise lés princes.
La reprehension faict plus de paour au prudent, que cent coups au fol.
Le mauuais cerche seullement rebellion: mais le messager cruel luy sera enuoyé.
Il vauldroit mieux à l'homme, rencontrer vne ourse priuée [de sés petis,] qu'vn fol en sa folie. Ro. 12. d.
*Celuy qui rend le mal pour le biê, le mal ne se partira point de sa maison. 1. pier. 3. b 1. thes. 5. d

Le commencement de debat est com-
*ou, ouure me celuy qui * faict desbourder l'eaue:
destâche. mais auant que la noise se mesle, desiste.

C *Celuy qui iustifie le meschant, et celuy
Isa. 5. c. qui condemne le iuste, ilz sont tous deux en abomination au Seigneur.

Que sert le prins en la main du fol pour acheter la sapience, & n'a point de coeur?

L'amy ayme en tout temps, & est comme le frere nay à la tribulation.

L'homme de coeur failly touche dés mains, & est pleige pour son amy.

Qui ayme le debat, ayme le mesfaict: celuy qui esleue sa porte, il cerche la ruine.

Celuy qui est peruers de coeur, ne trouuera point le bien: & celuy qui est depraué en sa langue, cherra és maux.

D Le fol naist à sa tristesse: & le pere du fol ne se resiouyra point.

Le coeur ioyeux embellit le teinct: mais l'esprit dolent dessesche lés os.

Sus. 15. b. *Le meschant prent le don de son sein, pour destourner en arriere le iugement.

Eccl. 2. c. S. 2. *La sapience est en la presence du prudent: mais lés yeux du fol sont au bout de la terre.

Le fol enfant est marrissement à son pere, & amertume à celle qui l'a enfanté.

Certes il n'est pas bon de condemner le iuste, & frapper lés princes pour la droicture.

Celuy qui congnoist la science, espargne sés dictz: & l'homme prudent *est cher d'esprit.
*Ou, precieux.

Aussi le fol quand il se taist, il est reputé sage: & celuy qui bousche sés leures, prudent.

CHAP. XVIII.

A QVi par delectation cerche separation, il se confondra en tout estat.

Le fol ne prent point plaisir en prudence: mais en ce qu'il pourpense en son coeur.

Quand le meschant vient, aussi vient le mesprisement: & le reproche auec le deshonneur.

Lés parolles de la bouche de l'homme [sage] sont comme eaues profondes: & la source de sapience est comme vn fleuue qui sourde.

*c'est, porter faueur Il n'est pas bon de *receuoir la face du meschant, pour faire decliner le iuste en iugement.

Lés leures du fol viennent auec *tenson, & la bouche d'iceluy appelle lés coups. *noise

La bouche du fol luy est ruine: & sés leures laqz à son ame. B

Lés parolles du mutin sont comme blessures, & icelles descendent iusque au dedans du ventre.

Aussi celuy qui est lasche à sa besongne, est frere de l'homme qui dissipe.

Le nom du Seigneur est comme vne forte tour, à laquelle le iuste courra & sera guaranty.

L'auoir du riche est comme sa forte cité, & comme vne muraille garnie selon son imagination.

Le coeur humain se haulse deuant la ruine: & la deiection deuant la gloire.

Qui respond à la parolle deuant qu'il ayt ouy, ce luy est folie & vergongne. C

L'esprit de l'homme soustiendra son infirmité: & l'esprit dolent qui le supportera?

Le cœur du prudent acqueste science: & l'aureille dés sages quiert congnoissance.

Le don de l'homme luy faict place, & le conduist deuant lés plus grandz.

Le iuste est premier en sa cause: son prochain viendra, & le cerchera.

Le sort faict cesser lés discordz, & oste le different entre lés puissans.

Le frere a plus forfaict qu'vne forte cité, & lés noises [d'iceluy] sont comme lés verroux du palays. D

Du fruict de la bouche de l'homme sera rassasié son ventre: & sera rassasié du reuenu de sés leures.

La mort & la vie sont en la puissance de la langue, & ceux qui l'ayment mangeront dés fruictz d'icelle.

Celuy qui trouue la femme [bonne,] il trouue le bien, & obtiendra faueur du Seigneur.

Le paoure parle par prieres: mais le riche respond par rudesse.

L'homme se doit accompaigner aux amis: & y a tel amy qui est plus [fermement] conioinct que le frere.

CHAP. XIX.

MEilleur est le paoure cheminant en sa simplicité que celuy qui peruertit sés leures, & est fol. A

Aussi n'est-il pas bon sans science de l'ame, & celuy qui se haste dés piedz il choppe.

il choppe.

La follié de l'homme peruertira la voye d'iceluy, & son cœur se despitera contre le Seigneur.

L'auoir assemble beaucop d'amys: mais le paoure est separé de son amy.

Dan.13.g *Le faux tesmoing ne demourera pas impuny: & qui dit mensonges, il n'eschap pera point.

Plusieurs supplient la face du prince: & vn chascun est amy à l'homme qui donne.

Tous lés freres du paoure le hayent: combien plus sés prochains se retirent de luy, lequel suyt lés dictz qui ne leur sont point à gré?

B Celuy qui possede le cœur, il ayme son ame: & celuy qui garde prudence, trouue le bien.

Le faux tesmoing ne sera point impuny: & celuy qui parle mensonges pe-rira.

Lés delices ne conuiennent point au fol: combien moins au seruiteur de dominer sus lés princes?

L'homme prudent differe son ire, & est gloire à luy de * passer sur le for-faict. *c'est, dissimuler, et laisser passer l'offense.

Sous 20. * L'indignation du Roy est cõme le fremissement du lyon: mais sa beneuolence est comme la rosée sus l'herbe.

Le fol enfant est doleur à son pere: & lés noises de la femme sont comme vne gouttiere continuelle.

La maison & lés richesses est l'heritage dés peres: mais la femme prudente est de

C par le Seigneur.

Paresse faict venir le sommeil, & l'ame oyseuse sera affamée.

Qui garde le commandement, il garde son ame: & qui mesprise sés voyes, mourra.

Celuy preste au Seigneur, qui a misericorde du paoure, & luy payera sa retribution.

Chastie ton enfant, tandis qu'il y a espoir: & n'esleue point ton courage pour le tuer.

Car celuy qui est de grand ire, portera la peine: mais si tu le deliure, encore y pourras-tu adiouster [chastiement.]

Escoute conseil, & prens correction: affin que tu deuienne sage cy aprés.

D Plusieurs cogitations sont au cœur de l'homme: mais le conseil du Seigneur est ferme.

Le souhait de l'homme est la benignité d'iceluy: & le paoure est meilleur que l'homme menteur.

La crainte du Seigneur est à la vie, & logera saoulé, sans qu'il soit visité du mal.

Le paresseux cache sa main en son sein, encore ne la daigne il appliquer à sa bouche.

Si tu frappe le moqueur, le sot deuiendra cault: & si la reprehension est faicte au prudent, il entendra la science.

Celuy qui destruict le pere, & faict fuyr la mere, il est enfant confusible & infame.

Mon filz deporte toy d'ouyr la discipline, qui est à faire errer dés parolles de science.

Le tesmoing inique se moque du iugement: & la bouche dés meschans englou-tit iniquité.

Lés iugemens sont appareillez aux moqueurs: & lés battures au corps dés folz.

CHAP. XX.

Le vin [engendre] irrision, & * la ceruoise tumulte: & quiconque erre en iceux n'est pas sage. A Sus 19. *ou, le cidre.

La terreur du Roy est comme le rugissemẽt du leonceau, celuy qui le faict courroucer peche contre son ame.

Gloire est à l'homme de cesser de la noise: mais tout fol s'y entremesle.

Le paresseux ne laboure point à cause de l'hyuer: mais il mendiera l'esté, & n'aura rien.

Le conseil au cœur de l'homme est comme l'eaue profonde: mais l'homme prudent l'espuisera.

Plusieurs hommes sont appellez misericordieux: mais qui trouuera l'homme * fidele? *ou, veritable.

Le iuste conuerse en sa simplicité: lés enfans d'iceluy sont bienheurez aprés B luy.

Le Roy seant sur le siege de iudicature, dissipe tout mal par son regard.

* Qui dira, i'ay purgé mon cœur, ie suis net de mon peché? 1.Ieh.1.a. 3. Roys 8.e.

Double poidz & double mesure, sont tous deux abomination au Seigneur.

Aussi l'enfant est congneu par sés manieres de faire: si son œuure est pure & droicte.

Tant l'aureille qui oyt, que l'oeil qui voit Dieu lés a faictz tous deux.

N'ayme point le somne, affin que tu ne deuienne paoure: ains ouure tés yeux, affin que tu te saoule de pain.

C'est mal, c'est mal dict l'acheteur: mais en s'en allant, lors il se glorifie.

Il est de l'or & beaucop de perles: C

mais lés leures de science sont nobles bagues.

Prens le vestement de celuy qui a respondu pour l'estranger, et l'engage pour l'estrangere.

Le pain acquis par faulseté est doulx à l'homme: mais aprés sa bouche sera remplie de grauier.

Affermy tés pensées par conseil: et fais la guerre auec subtilz moyens.

Celuy qui reuelle le secret, chemine fraudulentement: & ne t'entremesleras point auec celuy qui flatte de sés leures.

Exo.21.c leui. 20.b Mat.15.a *Celuy qui maudict son pere & sa mere, sa lampe sera esteincte au trouble dés tenebres.

L'heritage hastiuement acquesté au commencement, à la parfin ne sera point beneict.

Sus 17.c. Ro.12.d. 1.pier.3.b 1.thes.5.d *Ne dís point, ie rendray le mal: ains attendz le Seigneur, & il te deliurera.

Le poidz diuers est abomination au Seigneur, & la faulse balance n'est point aggreable.

Lés pas de l'homme sont de par le Seigneur: comment donc l'homme entendra il sa voye?

C'est ruine à l'homme d'engouler la chose *sainche, & cercher aprés lés voeux. *ou, desdiée.

D Le sage Roy dissipe lés meschans, & faict renuerser la roue sur eux.

La lampe du Seigneur est l'ame de l'homme, qui enquiert tout le dedans du ventre.

Benignité & verité conseruent le Roy: & son thronne est soustenu par benignité.

La noblesse dés ieunes est leur vertu: & la dignité dés anciens est la vieillesse.

La boue de la playe est vne purge au mauuais: & ainsi sont *lés blessures leans* dedans le ventre.

CHAP. XXI.

A LE coeur du Roy est en la main du Seigneur comme lés decours dés eaues, & l'encline à toutes choses qu'il veult.

La voye d'vn chascun plaist à soymesme: mais le Seigneur dispose lés coeurs.

Faire iustice & iugement, est plus aggreable au Seigneur que sacrifice.

Lés yeux esleuez, & le coeur enflé, & la lampe dés meschans est peché.

Lés pensées du diligent sont tant seullement à l'abondace: mais tout homme qui se haste, seullement vient à deffaulte.

Cestuy qui faict dés thresors par faulse langue, faict vainement: & sera poulsé *auec ceux qui cerchent la mort. *ou, entre

La rapine dés meschans lés despecera: car ilz n'ont point voulu faire iugement.

La voye de l'homme [meschant] et de l'estranger est peruerse: mais de l'homme pur son oeuure est droicte. B

*Il vault mieux de habiter au coing d'vn toict, que auec femme riotteuse en ample maison. Sous 25.

L'ame du meschant desire le mal, & son prochain n'est point aggreable enuers luy.

*Quad on punist le moqueur, le sot deuient sage: & quand on instruict le sage, il reçoit la science. Sus 19.

Le iuste considere prudemment la maison du meschant, [Dieu] subuertit lés meschans pour le mal.

Celuy qui estouppe son aureille au cry de l'indigent: il criera, mais il ne sera point exaucé.

Le don faict en secret, restreinct l'ire: & le present [bouté] au sein, la forte fureur. C

C'est ioye au iuste de faire iugement: mais ruine à ceux qui font iniquité.

L'homme qui se foruoye de la voye de prudence, il sera colloqué en la compaignie dés mortz.

L'homme indigent, qui ayme volupté, qui ayme le vin & la graisse, n'enrichira point.

Le meschant sera la rançon du iuste, & le desloyal pour lés droictz.

*Il vault mieux de habiter en terre deserte, que auec la femme noyseuse & furieuse. Eccl.25.

Le thresor precieux, & l'huile est en l'habitacle du sage: mais l'homme fol deuorera ce.

Celuy qui procure iustice & beniuolence, il trouuera la vie, la iustice, & la gloire.

Le sage prent par assault la cité dés fortz, & rabbaisse la force de la confiance d'icelle.

Qui garde sa bouche & sa langue, il garde son ame de tribulations. D

Orgueilleux, estourdy, moqueur, est le nom de celuy qui faict arrogamment.

Le desir du paresseux le tue: car sés mains ont refusé de besongner.

[Le paresseux] appete tousiours par vn desir: mais le iuste donne & n'espargne

n'espargne rien.

Isa.1.d. *Le sacrifice dés meschans est abomination:combien plus s'il l'apporte auec crime?

Le tesmoing mensongier perira : & l'homme qui escoute tousiours il parlera.

L'homme meschãt asseure sa face:mais le droicturier dispose sés voyes.

Il n'y a ne sagesse,ne prudence, ne conseil contre le Seigneur.

Le cheual est apresté pour le iour de la bataille : mais le salut est du Seigneur.

CHAP. XXII.

A eccle.7.a LA renommée est plus exquise que grosses richesses : & bonne grace plus que argent ny or.

Le riche & le paoure s'entrerencontrent:mais le facteur de tous iceux est le Seigneur.

Le fin preuoit le mal & se cache: mais lés folz passent & sont addommagez.

Pour l'humilité & la crainte du Seigneur , viennent richesse , & gloire , & vie.

Il ya dés espines et dés laqs en la voye du peruers:mais celuy q ayme son ame, se retirera loing d'iceux.

Instruictz l'enfant en sa voye : affin que quand il viendra vieil,qu'il ne se retire d'icelle.

B Le riche domine sus lés paoures: & celuy qui emprunte,est seruiteur à l'homme qui preste.

Celuy qui seme la malice , il recueillira iniquité, & la verge de son ire defaudra.

Le "bon œil sera beneict:car il a donné de son pain au souffreteux. "cest,liberal.

Dechasse le moqueur , & la noyse sortira , & cessera la querelle & l'iniure.

Qui ayme pureté de cœur, & grace de sés leures il sera associé au Roy.

Lés yeux du Seigneur ont esgard à science,& subuertit lés parolles du transgresseur.

Le paresseux dit:le lyon est dehors, ie seray occis au milieu dés rues.

C La bouche de l'estrangere est comme vne fosse profonde : celuy auquel le Seigneur est courroucé,cherra là.

La follie est lyée au cœur de l'adolescent:mais la verge de chastiement la fera eslongner de luy.

Qui faict tort au paoure pour soy augmenter,& donne au riche,certes[il vient] à auoir faulte.

TEndz ton aureille, & escoute lés parolles dés sages,& metz ton cœur à ma science. Car "tu seras plaisant si tu lés garde en ton ventre,& qu'elles soyent ensemble fermes en tés leures. Affin que ta fiance soit au Seigneur, ie t'ay faict aussi entendre [ce] auiourdhuy. Ne t'ay-ie pas escrit en "troys sortes [pour acquerir] conseilz & science? Affin de te donner à congnoistre l'asseurance dés parolles de verité, pour respondre parolles de verité à ceux qui enuoyent vers toy? "ou,c'est chose plaisante. "en plusieurs sortes.

Ne pille point le paoure, pourtant qu'il est indigent,& n'opprime point l'afligé à la porte. Car le Seigneur traictera leur cause & fera rudement auec ceux qui lés ont traicté rudement.

Ne t'accompaigne point auec l'homme ireux,& ne va point auec l'homme furieux: affin que tu n'apprenne sés conditions,& q̃ tu ne reçoiue ruine à ton ame.

Tu ne seras point de ceux qui s'obligent en la main, ne auec lés pleiges pour debtes. Que si tu n'as point pour payer, pourquoy prendra-il ta couche de dessoubz toy?

Tu ne transporteras point la borne ancienne que tés peres ont faicte.

As-tu veu l'homme habile en sa besongne?il sera colloqué entre lés Roys, et ne sera point colloqué entre gens de bas estat.

CHAP. XXIII.

A QVand tu seras assis pour manger auec le Seigneur,considere bien ce qui sera deuant toy. Et "metz le cousteau en ta gorge, si tu és maistre de ton affection. Tu n'appeteras point lés morceaux d'iceluy:car c'est viãde de vanité. "cest, abstiens toy cõe si tu auois le cousteau à la gorge.

Ne trauaille point pour estre riche : ains te deporte de telle tienne prudence. Quand tu ietteras tés yeux sus cés rues, toutesfoys point ne sera[pour toy:] car il fera dés aisles pour soy comme de l'aigle,& "s'en volera au ciel. "cest,lés richesses seuanouyront.

Ne mange point la viande auec celuy qui a mauuais œil, & ne desire point sés morceaux : car comme il a estimé en son courage,ainsi est il. Mange & boy (te dira-il:) & toutesfoys son cœur n'est pas enuers toy. Ton morceau que tu as mangé,tu le vomiras & perdras tés parolles plaisantes.

B Ne parle point és aureilles du fol: car il mesprisera la prudence de ton propos.

*Tu ne remueras point la borne anciéne,& ne viendras point és champs dés orphelins:car l'affin d'iceux est fort,et traictera la cause d'iceux contre toy. Sus 22.d

Sus 13.d. eccle.30.a

*Fais venir ton cœur à instruction: & tés aureilles aux parolles de science.

N'empesche point l'instruction de l'enfant: car si tu le frappe de la verge, il ne mourra point. Si tu le frappe de la verge, tu deliureras son ame de l'enfer.

Mon filz, si ton cœur est sage, mon cœur s'en resiouyra et moy aussi. Et més reins tressailliront de ioye, quãd tés leures parleront choses droictes.

Sou.24.a

*Que ton cœur n'affecte point lés pecheurs: ains la crainte du Seigneur tous lés iours. Car ce sera la derniere "chose, & ton esperance ne sera point frustrée.

"ou, retribution.

Mon filz escoute, & tu seras sage, & dresse ton cœur en la voye [du Seigneur.] Ne soye pas auec lés yurongnes, ne auec lés gourmans: car l'iurongne & le gourmant appaouriront. Et le [trop] dormir faict vestir de robbes deschirées.

C

Escoute ton pere, lequel t'a engendré, & ne desprise point ta mere quãd elle deuiendra ancienne.

Achette verité, & ne vendz point sapience, instruction & prudence.

Le pere du iuste se resiouyra, & celuy qui a engendré le sage aura ioye de luy.

[Fay] q̃ ton pere se resiouysse, & ta mere: & que celle qui t'a enfanté en aye lyesse.

Mon filz donne moy ton cœur, & que tés yeux ayent regard à més voyes. Car la paillarde est comme vne fosse profonde, & l'estrangiere comme vn puis estroict: elle se tient en embusche comme vn larron, & assemble [à elle] lés hommes meschans.

D

A qui est le malheur? à qui est la doleur? à qui est la noyse? à qui est le gemissement? à qui lés battures sans cause? & à qui la detfaillance dés yeux? A ceux qui demeurent sus le vin, & mettent leur estude à trouuer grandz vaisseaux pleins [de vin.]

Ne "regarde point le vin pourtãt qu'il rougit, quãd il donne au hanap sa coleur, il entre droict": Mais en la fin il poindra comme le serpent, & donnera son esguillon comme l'aspic.

"ne desire point le vin pour sa coleur, maispour ta soif.

"il se boit facilemẽt.

Lors tés yeux verront lés estrangieres, & ton cœur parlera choses peruerses. Et seras comme celuy qui dort au milieu de la mer: & comme celuy qui dort au sommet du mas. Ilz m'ont battu [diras tu,] & n'ay point eu de doleur: ilz m'ont frappé, & ne l'ay point sentu: quand ie seray esueillé encore le "cercheroy-ie.

"assauoir, le vin.

CHAP. XXIIII.

N'Aye enuie [d'ensuyure] lés hommes mauuais, & ne desire point destre auec eux. Car leur cœur pense à rapine: & leurs leures parlent iniquité. A

Sus 23.b

La maison sera edifiée par sapience, & sera confirmée par prudence. Par science lés chãbres seront remplies de toute substance precieuse & plaisante.

L'homme sage est fort, & l'homme congnoissant renforce la vertu. Car par industrie tu feras la guerre, et la victoire est par beaucop de conseilliers.

Lés choses sages sont haultes au fol, & n'ouurira point sa bouche en la porte.

Celuy qui pense faire mal, on l'appelle inuenteur dés maux.

La pensée du fol est peché: & le moqueur est en abomination à l'homme.

Si tu és "detfailly au iour de tribulation, ta vertu est diminuée.

"c'est, si tu detfaultz en tẽtatiõ par impatience, ta vertu est peu estimée.

Deliure ceux qui sont menez à la mort, & ceux qui tombent en occision, si tu y peux donner empeschement.

Si tu dis: Voicy nous ne le congnoissons point: *celuy qui dispose lés cœurs, ne l'entendra il point? & celuy qui garde ton ame, ne le congnoistra-il point, & *rendra à l'homme selon son œuure?

psal.94b Isa.3.c.

B

Mon filz, mange le miel, car il est bon, & la raye de miel qui est doulce à ton palaitz: Ainsi est la congnoissance de sapience à ton ame quand tu l'auras trouuée, & est la chose derniere, & ton esperance ne perira point.

N'espie point comme le meschant au domicile du iuste, & ne guaste point son giste. Car le iuste chet "sept foys & se releue: mais lés meschans trebuschent au mal.

"c'est, par plusieurs fois selon lés Ebrieux.

Quand ton ennemy tombera ne t'en resiouys point: & ne prenne point ton cœur lyesse, quand il trebuschera: Affin que par aduenture le Seigneur ne le voye, & qu'il luy desplaise, tellemẽt qui destour ne son ire de luy".

C

"assauoir, pour seuenger sur toy en luy donnant repẽtance.

Ne hante point auec lés malings, et ne prens point d'enuie [de suyure] lés meschans: car la fin ne sera pas [bonne] aux mauuais, & la lampe dés meschans sera esteincte.

Mon filz, crains le Seigñr & le Roy: & ne t'entremesle point auec ceux q̃ sont variables. Car leur perdition s'esleuera incontinent: & qui sait la ruyne d'eux?

Aussi cés choses "[s'addressent] aux sages.

"ou, se disent p̃ lés sages.

COngnoistre lés faces en iugement n'est pas bon.

Celuy qui dit au meschant,tu és iuste, le peuple le maudict,& lés gens l'auront en detestation: Mais à ceux qui le repren nent sera chose plaisante,& sus eux viendra la bonne benediction.

On baisera lés leures de celuy qui respond parolles droictes.

Prepare la besongne dehors, & ordonne ton champ, & aprés tu edifieras ta maison.

D Ne soys point tesmoing vain contre ton prochain:& ne deçoys point par tés leures.

Sus 10.b. * Ne dis point:cóme il m'a faict,ainsi luy feray-ie: Ie rendray à vn chascun selon son œuure.

I'ay passé auprés du champ de l'homme paresseux, & auprés de la vigne de l'homme de cœur failly.Et voicy, par tout s'estoient esleuées dés espines, & lés orties auoient couuert le dessus d'iceux,et leur closture de pierre estoit dissipée.Lors ie le contemplay,le mettát en mon cœur, & y visay, affin que i'aprinsse instructió. Il fault vn petit dormir. [diras-tu] il fault vn petit sommeiller:il fault ployer

Sus 6. lés mains pour reposer?*Lors viendra ta paoureté comme le voyager, & ta deffaulte comme l'homme equippé.

CHAP. XXV.

CE SONT AVSSI icy lés paraboles de Salomon, que lés hommes d'Ezechias Roy de Iuda auoient coppiez.

A LA gloire de Dieu,est de celer la parolle:mais la gloire dés Roys est d'enquester la parolle.

Le ciel est en hault,& la terre en bas: mais le cœur dés Roys, ne sont point à scrutiner.

Oste l'escume de l'argent,& il en sortira vn vaisseau au fondeur. Oste le meschant de deuant le Roy,& son siege sera affermy par iustice.

Ne te glorifie point deuant le Roy,& ne te tiens point au lieu dés grandz. Car il vault mieux qu'on te die monte icy, qu'on t'abbaisse deuant le prince, lequel tés yeux regardent.

Ne sors point incontinent pour estriuer: autrement que feras-tu à la parfin quand ton prochain t'aura confondu?

Traicte ta cause auec ton prochain:& B ne reuelle point le secret à vn autre, que paraduenture celuy qui escoute ne le te reproche,& que * tu ne puisse destourner ton blasme. *ou, q̃ tó diffame ne retourne.

Comme sont lés pommes d'or auec figures d'argent,ainsi est la parolle dicte selon sa guyse.

Celuy qui reprent le sage ayant l'aureille obediente,est comme vne aureillette d'or,& comme vne bague de fin or.

Comme la froidure de la neige au temps d'esté,ainsi est l'ambassadeur fidele,à ceux qui l'enuoyent,& recrée l'ame de son seigneur.

Cóme lés nuées et le vent qui sont sans pluye,ainsi est l'homme qui se vante du faux don.

Le prince est appaisé par patience:& la langue doulce brise lés os.

Quand tu auras trouué le miel,mange C en à ta souffisance: affin que toy estant saoulé d'iceluy,ne le vomisse.

Retire ton pied de la maison de ton prochain: affin que luy estant saoulé de toy,il ne te haye.

L'homme qui tesmoigne faux tesmoignage contre son prochain,est comme la mace, l'espée,& la flesche ague.

Celuy qui se fie au desloyal au temps de tribulation,est comme le mauuais dent & le pied vacillant.

Celuy qui oste la robbe au temps d'hyuer, est comme le vin aigre sus le * sauon:& celuy qui chante à l'homme qui a le cœur marry. *aucuns, alum.

*Si celuy qui te hayt a faim, donne Ro.12.d.
luy à manger du pain:& s'il à soif, donne luy à boire de l'eaue. Car tu luy as- D
sembleras dés charbons sus la teste, & le Seigneur le te rendra.

Cóme le vent de bise deboute la pluye, ainsi [faict] la face qui menace la langue secrettement rapportant.

*Il vault mieux d'habiter au coing Sus 21.b.
d'vn toict,que auec la femme noyseuse,& *maison ample. *ou, en maison cómune.

Lés bonnes nouuelles de terre loingtaine,sont comme l'eaue froide à la personne lasse.

Le iuste qui cline deuát le meschant, est comme la fontaine troublée, & la source corrompue.

*Comme il n'est pas bon de manger Eccl.3.c.
par trop de miel, aussi de cercher beaucop de gloire.

L'homme qui ne restreint point son esprit,est comme la cité despecée, & sans muraille.

CHAP. XXVI.

A Comme la neige en esté & la pluye en la moisson: ainsi ne conuient point au fol gloire.

Comme l'oyselet se demaine, & l'arondelle volle, ainsi la malediction ne viẽdra point sans cause.

Comme le fouët est pour le cheual, & le cheuestre à l'asne, ainsi est la verge pour le dos dés folz.

*c'est, ne luy rẽdz point iniure pour iniure. * Ne respondz point au fol selon sa follie, affin que tu ne soye aussi faict semblable à luy.

*c'est, reprẽs le fol pour sa follie. * Respondz au fol selon sa follie, affin qu'il ne s'estime point estre sage.

Comme celuy qui est court de piedz, & celuy qui boit l'iniure: ainsi est celuy qui mãde aucunes parolles par l'exploit d'vn fol.

B Comme lés geambes du boyteux sont differentes, ainsi est la parabole en la bouche dés folz.

Comme celuy qui lie la pierre en la fonde, ainsi est celuy qui donne gloire au fol.

Comme l'espine se prent à la main de l'yurongne, ainsi est la sentence en la bouche dés folz.

Le maistre qui a formé toutes choses donne loyer au fol, & si donne loyer aux transgresseurs.

Le fol qui repete sa follie, est comme *le chien retournant à son vomissement. 2.pie.2.d

Si tu voys l'homme qui cuyde estre sage, espere plus tost du fol que de luy.

Le paresseux dict: le lyon est en la voye, le lyon est par lés rues.

Comme l'huys tourne sus sés gondz, ainsi le paresseux en son lict.

Le paresseux cache sa main au sein, & ce luy est peine de la remettre à sa bouche.

C * Le paresseux s'estime estre plus sage, que sept qui *respondent à propos. Sus 19.d. *ou, rendent raison.

Comme celuy qui prent lés aureilles du chien, ainsi est celuy qui se courrouce, se mettant au debat qui ne luy touche rien.

Comme celuy qui se cache iettant flambeaux, flesches, & choses mortelles, ainsi est l'homme qui trompe son amy, & dict: ne me iouë-ie pas?

Par faulte de boys le feu s'esteinct: ainsi sans rapporteur la noise s'appaisera.

eccl. 38.b * Comme le charbon est pour faire la braise, & le boys pour faire le feu: ainsi l'homme noyseux pour allumer la dissention.

D Lés parolles du mutin sont comme blessures, & elles descendent iusque au dedans du ventre.

Comme l'argent [plein] d'escume est couuert auec vn test: ainsi sont lés leures ardantes, * & le cœur mauuais. *assauoir, à noyses.

On congnoit celuy qui hayt par sés leures, & dedans soy il met la fraude.

Quand il priera auec sa voix, ne le croys point: car en son cœur y a plusieurs abominations.

Qui couure la hayne par deception, sa malice sera reuellée en la congregation.

*Qui fouyt la fosse, il trebuschera en icelle: & qui roule la pierre, elle retournera sur luy. eccl's.10. eccl.27.

La faulse langue hayt son amattissement: & la bouche lubrique *faict la perdition. *ou, causẽ sõ deboutement.

CHAP. XXVII.

A Ne te glorifie point du iour de demain: car tu ne sais quelle chose le iour couue.

*Que autruy te loue, & non pas ta bouche: que ce soit vn estranger, & non point tés leures. eccl.22.b

La pierre est pesante, & le sable poise: mais l'ire du fol est plus pesante que tous lés deux.

Cruauté est en fureur, & impetuosité en ire: mais qui pourra arrester deuant enuie?

Correction manifeste, vault mieux que amour secrette.

Lés playes [données] par celuy qui ayme, sont fideles: mais lés baisiers de celuy qui hayt, sont pleins d'affaicteries.

*L'ame saoulée reiette la raye de miel: mais à l'ame qui a faim toute chose amere luy est doulce. Iob 6.b.

B Comme l'oyseau abandonne son nid, ainsi l'homme abandonne son lieu.

Comme l'oingnement & le perfum resiouyssent le cœur, ainsi la doulceur de son amy pour le conseil de l'ame.

Ne delaisse point ton amy, ne l'amy de ton pere: & n'entre pas en la maison de ton frere au tẽps de ta perte: car meilleur est le voisin qui est prochain, que le frere qui est loing.

Mon filz soys sage, & resiouys ton cœur: affin que ie responde quelque chose à celuy qui me faict deshonneur.

Le fin quand il voit le mal, il se cache: mais lés folz passent outre, & sont addommagez.

C *Prens le vestement de celuy qui s'est obligé pour l'estranger, si l'engage pour l'estrangere. Sus 20.c.

Celuy

*assauoir, hastiue, mēt & indignemēt

Celuy qui beneit *son amy par grande voix, se leuant de matin, malediction luy sera reputée.

La gouttiere qui est continuelle au temps de la pluye: & la femme riotteuse se ressemblent.

*ou, et est cōe celuy qui cuyde retenir l'huile en sa main. * Ainsi l'vn affine l'autre

Qui la cache il cache le vent: *& l'appelle comme l'huyle de sa dextre.

Le fer s'aguyse par le fer: *ainsi l'homme aguyse la face de son prochain.

Qui garde le figuier, il mangera de son fruict: ainsi celuy qui garde son maistre, sera honnoré.

Comme en l'eaue la face [apparoit] à l'autre face: ainsi le cœur de l'homme à l'homme.

D L'enfer & la perdition ne sont iamais rassasiez, aussi ne sont iamais saoulez lés yeux dés hommes.

Comme la touche est pour l'argent, & le forneau pour l'or, ainsi est l'homme à la bouche de celuy qui le loue.

Si tu broyois le fol au mortier au milieu dés grains pilez auec le pestel, sa folie ne se partira point de luy.

*c'est, aye soing & soingnediligēment.

Congnois l'estat de tés ouailles, * & metz ton cœur aux parcz. Car le thresor n'est point à tousioursmais ne la coronne de generation en generation.

Le fein sera descouuert & l'herbe apparoistra, & seront recueillies lés herbes dés montaignes.

Lés aigneaux seront pour ta vesture: et le pris du champ seront lés boucz.

Et suffira le laict dés chieures pour ton manger, & pour le manger de ta maison, & pour la vie de tés chambrieres.

CHAP. XXVIII.

A psal. 14. c

Les meschantz fuyent sans qu'on lés poursuyue: mais lés iustes sont asseurez comme le lyon.

Pour le forfaict du pays sont plusieurs princes en iceluy: & par l'homme prudēt & aduisé sera prolongé le [regne.]

L'homme qui est paoure & faict extorsions aux necessiteux, est comme la pluye abondante, dont n'en est point de pain.

Ceux qui delaissent la loy, louent le meschant: mais ceux qui gardent la loy, sont irritez contre eux.

Lés mauuais hommes n'entendent point le iugement: mais ceux qui cerchent le Seigneur, entendent toutes choses.

Meilleur est le paoure cheminant en sa simplicité, que celuy qui est de peruerses conditions, & est riche.

Celuy qui garde la loy, est enfant prudent: mais celuy qui paist lés gormandz, il faict honte à son pere. B

Qui augmente son bien par vsure & par surcrois, il lés assemblera pour en faire aulmosne aux paoures.

Qui destourne son aureille d'ouyr la loy, ausi son oraison sera abhominable.

Celuy qui destourne en mauuaise voye ceux qui cheminent droict, il tombera en sa propre fosse, & lés innocens heriteront le bien.

L'homme riche cuyde estre sage en soymesme: mais le paoure qui est entendu, le cerchera.* *Pour mieux iuger de sa cōdition.

Quand lés iustes se resiouyssent, il ya grand gloire: mais quand meschātz s'esleuent, l'homme est *cerché. *ou, fouillé.

Qui cache sés meffaictz, il ne prospera point: mais celuy qui lés *confesse & delaisse, il obtiendra misericorde. *c'est, recongnoit

Bienheureux est l'homme qui est tousiours craintif: mais qui endurcit son cœur, il tombera és maux. Soubz c.

Le dominateur meschant sus le paoure peuple, est comme vn lyon rugissant et vn ours affamé. C

Le prince deffaillant de prudence, il faict beaucop d'extorsions: mais celuy q̃ hayt l'auarice, il prolongera [sés] iours.

L'homme faisant violence cōtre le sang de la personne il fuyra iusque à la fosse, affin qu'on ne l'empongne.

Qui chemine innocentement, il sera sauué: mais qui est peruers de condition, il tombera vne foys.

*Qui laboure sa terre, il sera rassasié de pain: mais celuy qui ensuit lés oyseux, sera remply de paoureté. Sus 12. b eccl. 20. d

L'homme fidele abondera en benedictions: mais celuy qui se haste de s'enrichir, il ne sera point innocent.

Il n'est pas bon de *recongnoistre la face: & pour vne piece de pain l'homme faict desloyaument. *cest, accepter la p̃sonne.

L'homme de faulx œil, se haste aux richesses: mais il ne congnoit point que faulte luy aduiendra. D

Celuy qui reprent l'homme, il trouuera grace aprés, plus que celuy qui amadoue de la langue.

Qui pille son pere & sa mere, & dit q̃ ce n'est point forfaict: iceluy est compaignon de l'homme *qui disipe.

Celuy qui est enflé de couraige, il prouoque la noyse: mais celuy qui se confie au Seigneur, il engressera. *assauoir, sés biens: ou, brigāt

Qui se confie en son cœur, il est fol: mais celuy qui chemine en sapience,

il sera deliuré.

Qui donne au paoure, n'aura point di sette: mais celuy qui cache sés yeux, aura beaucop de misere.

Quand lés meschâtz s'esleuent, l'homme se cache: mais quand ilz perissent, lés iustes multiplient.

CHAP. XXIX.

A L'Homme qui est reprins & endurcit son col, il sera soubdain brisé sans guarison.

Quand il y a beaucop de iustes, le peuple se resiouyt: mais quand le meschât domine, le peuple se lamente.

L'homme qui ayme sapience, resiouyt son pere: mais celuy qui entretiêt lés paillardes, il perd la substance.

Le Roy maintient le pays par iugement: mais l'hôme qui [procure] lés *presens, il le ruynera.

*ou, impostz.

L'homme qui flatte son prochain, il estend la rhetz deuant lés pas d'iceluy.

Le laqs est au forfaict de l'homme mauuais: mais le iuste chantera & se resiouyra.

B Le iuste congnoit le iugement dés paoures: mais le meschant n'entend point la science.

Gens pleins de bauerie *esmeuuent la cité: mais lés sages appaisent l'ire.

*ou, entrelacent.

L'homme sage qui traicte la cause auec l'homme fol, soit qu'il se courrouce ou qu'il se rie, il n'aura point de repos.

Lés hommes meurtriers ont en hayne le simple: mais lés droictz *quierent son ame.

*assauoir, pour la deliurer.

Le fol boute hors toute sa pensée: mais le sage en tardant la reprime.

Le prince qui entend à parolle mensongiere, tous sés ministres sont meschantz.

Le paoure & l'homme vsurier s'entrerencontrent: mais le Seigneur *illumine* lés yeux de tous deux.

C Le Roy qui iuge lés paoures par verité, son siege sera eternellement affermy.

La verge & la correction donnent sapience: mais l'enfant abandonné confond sa mere.

Quand il y aura beaucop de meschâs, la meschanceté multipliera: mais lés iustes verront la ruyne d'iceux.

Corrige ton enfant: & il te donnera repos: & baillera plaisance à ton ame.

Quand il n'y a point de *vision, le peuple est disipé: & celuy qui garde la loy, est bienheureux.

*ou, pphetie, cest, la doctrie de Dieu.

Le serf ne s'amende point par parolles: car combien qu'il l'entende, il ne respond point.

Voy-tu vn homme hastif en sés parolles, aye plus d'espoir du fol que de luy.

Qui traicte delicatement son seruiteur dés la ieunesse, à la parfin il se sera rebelle. D

L'homme ireux esmeut la noyse: & l'homme furieux, faict maintz forfaictz.

*L'orgueil de l'homme le faict rabaisser: mais la gloire soubstiendra l'humble d'esprit.

*Iob 22.d

Celuy qui participe auec le larron, il hayt son ame: il oyt le pariurement, & ne le signifie point.

La frayeur de l'homme mettra la ruyne: mais celuy qui se confie au Seigneur, sera guaranty.

Plusieurs quierent la face de celuy qui domine: mais du Seigneur est le iugement d'vn chascun.

L'homme inique est abomination aux iustes: mais celuy qui est de droicte côuersation, est abomination dés meschant.

CHAP. XXX.

LES PAROLLES DE

Agur, filz de Iacé. La prophetie *que dit l'homme à Ithiel, à Ithiel, & Vchal.

*ou, et dict de l'hôe Lithiel, et Lithiel Vchal.

A IE suis plus fol que homme quelconque, & n'ay point aucune prudence d'homme. Et n'ay point apprins sapience, & si n'ay pas congneu la science dés sainctz.

Qui est monté au ciel, & est descendu? Qui a reduict le vent en sés poings? Qui à serre lés eaues en sa robbe? Qui a constitué tous lés termes de la terre? Quel est le nom de celuy? Et comme est le nom de son filz, que tu sache?

*Toute parolle de Dieu est purgée: & est le bouclier a ceux qui ont esperance en icelle. N'adiouste point à sés parolles, afin qu'il ne te reprenne, & que tu ne sois trouué menteur.

*psal.19.c. Deu. 4.a. & 12.d.

Ie t'ay requis de deux choses, ne m'escondys point deuant que ie meure. Eslongne de moy vanité, & parolle de mensonge: ne me donne ne paoureté ne richesses, mais entretiens moy de pain selon mon estat. Que par aduenture quand seroye saoulé ie ne renye, & die: Qui est le Seigneur? Ou que quâd ie seroye paoure: ie ne desrobe: & que ne prenne [en vain] le nom de mon Dieu. B

N'accuse

N'accuse point le seruiteur enuers son maistre, affin qu'il ne te maudisse, & que tu ne peche.

Il y a telle generation qui maudict son pere, & ne beneict point sa mere.

Il y a telle generation qui cuyde estre nette : & toutesfois de sés ordures n'est point lauée.

Il y a certaine generation qui esleue sés yeux, & torne en hault sés paupieres.

Il y a telle generation de laquelle lés dentz sont comme espées: & sa machoere comme cousteaux, pour consommer de la terre lés affligez, & lés paoures d'entre lés hommes.

La sangsue a deux filles [, lesquelles dient:] *apporte apporte.

*ou, auant auant.

C Il ya troys choses, lesquellesne se saoullent point: & la quatriesme ne dit point c'est assez: Assauoir, *l'enfer, la matrice sterille, la terre qui n'est point rassasiée d'eaue, & le feu qui ne dit point c'est assez.

* C'est le sepulchre

L'oeil qui se moque du pere, & mesprise l'enseignement de la mere: lés corbeaux du torrent le creueront, & lés petis de l'aigle le mangeront.

Troys choses me sont merueilleuses, voire quatre lesquelles ie ne cognoys point. La voye de l'aigle en l'air, la voye du serpent sur la pierre, le chemin de la nauire au coeur de la mer, & la voye de l'homme aprés la pucelle.

Telle est ausi la voye de la femme adultere qui mange & torche sa bouche, & dit: Ie n'ay point faict l'iniquité.

Pour troys choses se trouble la terre, & ne peult endurer la quatriesme. Pour le seruiteur quand il regne, & pour le fol quand il est saoulé de viande, pour la [femme] hayneuse quand elle se marie, & pour la seruante quand elle herite à sa maistresse.

D Quatre choses sont petites en la terre, toutesfoys elles sont plus saiges que lés saiges. *Assauoir, lés formis qui sont vn genre non fort, & neantmoins elles preparent durant l'esté leur mangeaille. Lés connilz qui sont vn genre non puissant, lesquelz font leurs maisons en la pierre: Lés sauterelles n'ont point de Roy, & toutesfoys elles sortent toutes equipées: L'araine attrape auec lés mains, & est és palays du Roy.

Sus. 6. a.

Troys choses sont qui ont vn pas honneste, & la quatriesme marche tresbien: le Lyon fort entre le bestail, lequel ne se retourne point pour quel qui soit: *le leurier, le bouc, & le Roy auquel on ne peult resister.

*Aucuns, le coq, ou le leopard.

Si tu as faict follement quand tu as esté esleué, et si tu as mal pẽsé, [metz] la main à la bouche.

Quand aucun espraint le laict, il faict sortir le beurre: & qui tord le nez, il faict sortir le sang : ainsi qui estraint l'ire, il faict sortir la noyse.

CHAP. XXXI.

LES PAROLLES DV Roy Lamuel, & prophetie, que sa mere luy enseigna.

A Quelle chose mon filz, & quelle chose filz de mon ventre, & quelle chose mon cher filz [diray-ie?] Tu ne dõneras point ta substance aux femmes, ne tés voyes, pour destruire lés Roys.

Il n'est point conuenable au Roy ô Lamuel, il n'est point conuenable au Roy de boyre de vin, ne aux princes de la ceruoise, affin qu'ilz ne boyuent & oublient l'ordonnance, & qu'ilz changent le iugement de tous lés enfans affligez.

Donnez la ceruoise à celuy qui perit, & le vin à ceux qui ont amertume de coeur, affin qu'ilz boyuent, & oublient leur paoureté et leur misere, & n'en ayent plus de record.

Ouure ta bouche pour le muet en la cause de tous lés enfans de quelque part que ce soit. Ouure ta bouche, iuge iustement, & [deffendz] la cause de l'affligé & du paoure. Aleph.

B Qui trouuera femme vertueuse? *& le pris d'icelle surpassera bien loing lés perles. Beth.

*ou, & le pris d'icelle est à pferer &c.

Le coeur de son mary se confie en elle, & n'aura point faulte de despouilles. Gimel.

Elle luy rẽdra bien, & non point mal, tous lés iours de sa vie. Daleth.

Elle cerche de la laine, & du lin, & besongne de sés mains par plaisir. He.

Elle est ainsi q̃ la nauire du marchant, laquelle ameine son pain de loing. Vau.

Elle se leue qu'il est encore nuict, & donne la repeuë à sa maison, et ordre à sés chambrieres. Zain.

Elle considere le champ, & le prent, & plãte la vigne dés fruictz de sa main. Heth

Elle trousse sés reins de force, & fortifie sés bras. Teth. C

Elle gouste si sa marchandise est bonne: sa

ne: sa lampe n'esteindra point en la nuict. Iod.

Elle met sés mains au fuseau, aussi sés mains empongnent la quenouille. Caph.

Elle estend sa main à l'affligé, & auance sa main au paoure. Lamed.

Elle ne craindra point la neige pour sa famille: car toute sa famille est vestue d'escarlate. Mem.

Elle s'est faict dés tapis: le fin lin, & le pourpre est sa vesture. Nun.

Son mary est congneu és portes, quand il sied auec lés anciens du pays. Samech.

Elle faict dés linceux & lés vend: & baille ceinctures au marchant. Hain.

D Force & dignité est sa vesture, & s'esiouira au dernier iour. Phe.

Elle ouure sa bouche par sapience: & la loy de benignité est sur sa lãgue. Zade.

Elle contemple le train de sa maison: & ne mange point le pain en oysiueté. Coph.

Sés enfans se leuent, & la disent heureuse, & son mary la loue. Res.

Plusieurs filles preparent lés biẽs: mais tu lés surmonte toutes. Sin.

La grace est deceuable, & la beaulté est vaine: mais la femme qui craint le Seigneur, est à louer. Tau.

Donnez luy dés fruictz de sés mains, & que sés oeuures la louent és portes.

Fin dés Prouerbes de Salomon.

LE LIVRE DE L'ecclesiaste, que lés Ebrieux appellent Coheleth.

CHAP. I.

A Les parolles de l'Ecclesiaste filz de Dauid, Roy de Ierusalem. Tout est vanité, dict l'Ecclesiaste: tout est tresgrande vanité.

Que reportera l'homme de tout son labeur, qu'il laboure soubz le soleil? Vne generation passe, & l'autre generation vient: mais la terre demeure tousiours.

Le soleil se leue & se couche: & retourne en son lieu de là ou de rechef se leue.

B Le vent souffle vers Midy, & circuit Aquilon, & en circuyant, retourne au lieu d'ont auoit commencé. Tous lés fleuues vont en la mer, et la mer n'en est point remplie: & retournent au lieu d'ont viennent lés fleuues: pour reuenir derechef. Toutes choses sont de plus grand labeur & dificulté, que l'hõme ne peult dire. *L'oeil n'est iamais saoul de veoir: ne l'aureille remplie d'ouyr. Qu'est-ce qui a esté? ce qui sera. Qu'est-ce qui a esté faict? ce qui se fera: & n'y a rien de nouueau soubz le soleil. Est-il quelque chose, de quoy on peust dire: Regarde, cela est nouueau? ce a desia esté és siecles qui nous ont precedé. Il n'est memoire dés premiers, & dés derniers qui seront, ne sera point de memoire vers ceux qui seront en aprés. Ie l'Ecclesiaste, ay esté Roy sus Israël, en Ierusalem. Et ay addonné mon coeur, à cercher & enquerir, par sapience, tout ce qu'est faict soubz le ciel. Ceste mauuaise *affliction, Dieu a donné aux enfans dés hommes: affin que en ce s'affligeassent. I'ay veu & regardé tout ce qui se faict soubz le soleil: & voicy [i'ay trouué] que tout n'estoit que vanité & affliction d'esprit. Le tortu ne se peult redresser: & la faulte ne se peult nombrer. Ie parloye en mõ coeur, disant: Voicy, ie suis faict grãd: & excede en sagesse tous ceux qui ont esté deuant moy en Ierusalem: & a veu mon coeur moult de sapience & science. Et ay donné mon coeur pour sauoir, tant sapience & science que *erreur, & follie. I'ay congneu que ce, aussi estoit affliction d'esprit. Car là ou est moult de sapience, y a moult de chagrin: & qui adiouste sciẽce, il adiouste doleur.

Prouerb. 27.e. eccl. 14.b

C

*ou, sollicitude, soing.

D

*Aucuns, lés choses dignes de louẽge, & d'intelligence.

CHAP. II.

A I'Ay dit en mon coeur: *Or ça, que ie t'espreuue en liesse: *prens bon tẽps: & voicy, [i'ay trouué] que ce n'estoit rien. I'ay dit au ris: Tu és hors du sens, & à la liesse: que fais-tu? Lors proposay en mon coeur retirer ma chair de vin: & induire mon coeur à sapience, & le retenir de follie: iusque à ce que ie veisse quel est le bien dés enfans dés hommes, qui feroient soubz le ciel pendant lés iours de leur vie. I'ay faict més oeuures grandes, ie me suis edifié maisons, ie me suis planté vignes, ie me suis faict iardins, & *paradis, & en iceux ay planté arbres de tous fruictz. Ie me suis faict cisternes d'eaues, pour d'icelles arroser la forest d'arbres verdoyans.

*Ou, va maitenãt.

*Ebri. veoir le biẽ pour iouyr du bien.

*c'est, vergiers.

I'ay acquis seruiteurs, chambrieres, & ay eu famille, & si ay eu plus grandz troppeaux de boeufz & de brebis, q̃ tous ceux qui ont esté auant moy en Ierusalẽ.

Ie

Ie me suis aussi amassé argent, & or, & le thresor dés Roys & dés prouinces. Ie me suis ordonné chantres & chantresses, & lés delices dés enfans dés hommes, & tout excez. Et me suis faict grand, & ay esté augmenté plus que tous ceux qui ont esté auant moy en Ierusalem. Aussi ma sapience a perseueré auec moy. Et n'ay rien refusé à més yeux de tout ce qu'ilz ont desiré: & n'ay substraict nulle ioye à mon cœur, car mon cœur s'est esiouy de tout mon labeur. Et ce a esté ma part de tout mon labeur. Lors regarday toutes lés œuures que més mains auoient faict, & tout le labeur que auoye prins en lés faisant: & veis que tout n'estoit rien: ains affliction d'esprit, & qu'il n'y a rien permanent soubz le soleil.

C Et me suis addonné à veoir tant sapiẽce, que erreur & folie. Car qui est l'homme qui viendra aprés le Roy, qui ne face ce que lés autres auront ia faict? Et i'ay

Sou. 8.a. Prouerb. 17.d. veu que la sapience est plus vtile que folie: comme la lumiere est plus vtile que tenebres. Car le sage a sés yeux en sa teste: mais le fol chemine en tenebres. Et aussi ay congneu que à eux tous aduiendra vn mesme accident. Pourtant i'ay pensé en mon cœur, si ainsi m'aduient comme aduient au fol, de quoy me proffitera lors auoir esté plus saige? & ay dit en mon cœur que aussi ce n'estoit que vanité. Car il ne sera point de memoire du sage non plus que du fol eternellement: quand lés iours qui sont ia à aduenir seront tous mis en oubly, & *comme le sage meurt, ainsi fera le fol. Parquoy i'ay hay la vie, car l'affaire qui se faisoit soubz le soleil m'a despleu: pourtant que tout est vanité, & affliction d'esprit.

*ou, comment meurt le sage auec le fol?

D I'ay aussi hay tout mon labeur que i'auoye prins soubz le soleil: pourtant qu'il le me fault laisser à l'homme qui sera aprés moy. Car qui sait s'il sera saige ou fol? neantmoins sera il seigneur de tout mon labeur que i'ay prins, & de ce que i'ay esté saige soubz le soleil: cela aussi n'est que vanité. Pourquoy suis conuerty à destourner mon coeur de tout le labeur que i'auoye prins, & de me faire saige soubz le soleil. Car l'homme combien qu'il ayt faict son labeur auec sapience, science, & addresse, neantmoins il fault qu'il donne sa part à l'homme qui iamais n'y a labouré. Ce aussi est vanité & grãd mal. Car que à l'homme de tout son labeur & affliction de son coeur, qu'il a prins soubz le soleil? Car tous sés iours ne sont que doleur, & son occupation que deplaisir: & ne repose son coeur la nuict. Aussi ce n'est que vanité. *Donc il n'est bien à l'homme, sinon manger & boire, & faire iouyr son ame du bien de son labeur: i'ay aussi veu que ce est de la main de Dieu. Car qui mangeroit & prendroit sés plaisirs plustost que moy? Car il donné à l'hommé qui luy plaist, sapience, science, & ioye: mais au pecheur, il donne occupation affin qu'il recueille & assemble: nonobstant que cela soit donné à celuy qui plaist à Dieu. Aussi ce est vanité, & affliction d'esprit.

*Sou. 3. b.

CHAP. III.

A Toutes choses ont leur saison, & toute chose de soubz le ciel à son temps.

Temps de naistre, & temps de mourir.
Temps de planter, & temps d'arracher ce qui est planté.
Temps de tuer, & temps de guarir.
Temps de destruire, & temps d'edifier.
Temps de plourer, & temps de rire.
Temps de lamenter, & temps de saulter.
Temps de ietter pierres, & temps de lés recueillir.
Temps d'embrasser, & temps de s'eslongner dés embrassemens.
Temps de cercher, & temps de perdre.
Temps de garder, & temps de reietter.
Temps de deschirer, & temps de coudre.
Temps de taire, & temps de parler.
Temps d'aymer, & temps de hayr.
Temps de guerre, & temps de paix.

B Qu'est-ce que a d'auantage celuy qui besongne de ce qui trauaille? I'ay regardé l'ocupation que Dieu a donné aux filz dés hommes, pour s'occuper en icelle. Il a faict tout beau en son temps: aussi a il donné vne chose perpetuelle en leur cœur, affin que l'homme ne peust trouuer l'œuure que Dieu a faict depuis le commencement iusque à la fin. Parquoy i'ay congneu qu'il n'est rien meilleur en cés choses là, que s'esiouyr & faire bien en sa vie. Et aussi que tout homme, mange, & boyue, & iouysse du bien de tout son labeur: c'est don de dieu.

C I'ay congneu que tout ce que Dieu faict, il sera à perpetuité, & que sur ce ne se peult rien adiouster, ne rien de ce diminuer: & faict cela Dieu, affin qu'on ayt crainte de luy. Ce qui a esté, est ia: & ce qui sera, a desia esté: & requerra Dieu ce qu'est ensuiuy. Puis ay veu soubz le soleil, le lieu de iugement, là ou [regnoit] meschanceté: & le lieu de iustice, là ou [presidoit] l'iniustice. Lors dis en mon cœur: Dieu iugera le iuste & l'iniuste. Car tout ce que tu peux desirer, a son temps: & sera [son iugement] là sur tout œuure.

Quant

Quant à l'affaire dés enfans dés hommes, i'ay dict en mon cœur: que Dieu lés esprouue, & leur monstre que iceux sont comme bestes. Car la fin dés enfans
D dés hommes, & dés bestes est vn mesme fin à eux: comme meurt l'vn, ausi meurt le l'autre: & ont tous vn mesme* esprit: & n'a rien l'homme plus que la beste: car tout est vanité. Tout va en vn lieu, & tout est de pouldre: & tout retourne en pouldre. Qui congnoit si l'esprit de la beste descend soubz la terre? Parquoy, ay veu qu'il n'y a rien de bon, sinon que l'homme s'esiouysse en sés œuures pourtant que c'est sa part. Car qui le ramenera, pour veoir ce qui sera aprés luy?

* De l'esprit de vie sensitiue & charnelle, non de l'ame immortelle.

CHAP. IIII.

A

Lés miseres dés affligez à tort.

ET me suis tourné, & ay veu toutes lés extorsions qui se font soubz le soleil, et ay veu larmoyer lés opprimez, & nul ne lés consoloit: nul ne lés consoloit de la main de ceux qui par force lés opprimoient. Parquoy ay plus loué lés mortz, qui desia estoient mortz: que lés viuans, qui sont viuans iusque à present. Et ay estimé meilleur que eux deux, celuy qui n'a encore esté: car il n'a point veu la mauuaise œuure qui se faict soubz le soleil. Puis, ay regardé tout le labeur, & tout art de mestier, & ay trouué qu'vn chascun est enuieux de son prochain. Ce ausi est vanité & affliction d'esprit. Le fol ioinct sés mains,
B & mange sa chair. Mieux vault plein la paulme de la main, auec repos: que plein lés deux paulmes, auec labeur & affliction d'esprit. Puis, me suis tourné, & ay veu la vanité soubz le soleil. C'est de l'homme qui est seul: qui n'a ne filz, ne freres: & neantmoins ne met aucune fin à tout son trauail, & ne sont sés yeux rassasiez de richesses. Et [ne pense point] pour qui trauaille-ie, & priue mon ame du bien? Ce ausi est vanité & affliction
C mauuaise. Mieux vault estre deux, qu'vn: car ilz ont meilleur loyer de leur labeur. Au moins, s'ilz trebuschent, l'vn leuera l'autre: & malheur est à celuy seul, car s'il trebusche, vn autre n'y est point pour le reueler. Ausi, si deux dorment ensemble, ilz ont plus de chaleur: mais celuy qui est seul, comment s'eschauffera-il? Que si quelcun le surmonte, au moins lés deux luy pourront resister: & le fil de troys cordons ne se rompt point si tost.

Meilleur est l'enfant paoure & sage, que le Roy ancien & fol, qui ne sait preueoir pour l'aduenir. Car il aduient que quelcun sort de prison pour regner: & que celuy qui en son Royaume est nay, soit paoure. Et ay veu tous lés viuans qui cheminoient soubz le soleil, auec l'enfant second, qui regnera pour luy. Le nombre est infiny de tout le peuple, de tous ceux qui ont esté parauant: ausi ceux qui viendront aprés, ne s'esiouyront en luy. Pourtant, est ce ausi vanité & affliction d'esprit. Quand tu entreras en la maison de Dieu, prés garde à ton pied: & approche plus pour ouyr, que pour donner, comme lés folz [ofrans] le sacrifice: car ilz ne saiuent le mal qu'ilz font.

CHAP. V.

NE te haste point de parler, & ne se haste ton coeur de proferer parolles deuant Dieu: car Dieu est au ciel, & tu és sur la terre: pourtant, vse de peu de parolles. Car [comme] le songe vient par beaucop d'occupations: [ainsi] est la voix du fol en beaucop de parolles. *Quand tu auras voüé voeu à Dieu, ne differe le rendre: car il ne prent point de plaisier és folz. Rendz donc ce que tu auras voüé: car il vault mieux que tu ne voues point, que de vouer, & ne rendre pas. Ne permetz point que ta bouche face pecher ta chair: & ne dis deuant l'ange, qu'il ignore: car le Seigneur se courrouceroit sur ta parolle, & dissiperoit l'œuure de tés mains. Car là ou sont plusieurs songes, B
là est moult de vanité, & de parolles: mais crains Dieu. Si en la prouince tu voys l'oppresion du paoure, la pillerie de iugement & iustice, ne t'en esbahys point pour ceste volunté [diuine:] car celuy qui est plus hault esleué que le hault, y prent garde, & si en y a de plus hault esleuez qu'eux. Et est la terre plus que tout: car le Roy pour l'amour du champ est faict serf. Quiconque ayme l'argent, iamais ne sera rassasié d'argent: & quiconque ayme l'abondance, il est sans fruict. C'est ausi vanité. Ou il y a beaucop de biens, là sont beaucop qui lés mangent. Et quel proffit en vient il à son sei- C
gneur, sinon qu'il lés voit de sés yeux? *Doulx est le dormir de celuy qui labeure, soit qu'il mange peu ou beaucop: mais la sacieté du riche, ne luy permet repos en dormant. C'est vne mauuaise maladie que i'ay veu soubz le soleil, que lés richesses gardées [tournent] en mal à leurs seigneurs. Car cés richesses perissent, par mauuaise occupation: il a engendré vn enfant, & ne luy [demeure] rië en la main. *Comme il est sorty du ventre de sa mere nud, ainsi retourne

Marginal notes: A (ch. V). Deu. 23. d. Iob 20. d. Iob 1. b.

retourne il: affin de s'en aller comme il est venu, & ne porte rien de son labeur en la
D main quand il s'en va. C'est aussi vn mauuais mal, que tout en la maniere qu'on est venu, on se depart: & quel proffit a il d'auoir labouré au vent? Il a aussi tous lés iours de sa vie mangé en tenebres, auec grande solicitude, langueur, &
Sus.2.d. courroux. ✱ Voicy donc ce que i'ay veu de bon: assauoir boire & manger, & iouyr du bien de tout son labeur qu'il a prins soubz le soleil: durant lés iours de sa vie, que Dieu luy a donné: car c'est sa part. Aussi à tout homme à qui *Dieu* à donné richesses & cheuance, & luy a donné faculté d'en manger & prendre sa part, & s'esiouyr de son labeur: c'est don de Dieu. Car il n'est point beaucop de memoire dés iours de sa vie, que Dieu *pource occupe de lyesse son coeur.

*Aucuns, exauce pour la ioye.

CHAP. VI.

A IL y a vn mal que i'ay veu soubz le soleil, qui aduient souuent à l'homme. C'est de l'homme à qui Dieu a donné richesses, cheuance, gloire: & ne deffault à son ame rien de tout ce qu'elle desire: neantmoins ne luy a point donné faculté d'en pouoir manger: mais l'homme estranger est celuy qui lés mangera: ce qu'est vanité, & vn tresmauuais mal. Se
B l'homme eust engendré cent [enfans,] & eust vescu moult d'ans, & eussent esté fort multipliez lés iours de sés ans, & neantmoins son ame n'ayt esté rassasiée de bien, ne aussi ayt eu sepulture: ie dy, que meilleur est l'abortif que luy. Car en vanité est venu, & s'en va en tenebres: & sera son nom couuert de tenebres. *Aussi pourtant que [l'abortif] n'a veu le soleil, ne congneu, ce luy est plus grand repos, que n'est à cestuy-la.* Que s'il auoit vescu par deux fois mil ans, & n'eust eu ioyssance de bien, tout ne va-il point en vn mesme lieu? Tout le labeur de
C l'hõme est pour sa bouche: & n'est iamais son ame remplie. Car que a le sage plus que le fol? ou, que proffite au paoure sauoir bien cheminer deuant lés viuans? Meilleur est le regard dés yeux, que l'ame *qui s'en va: ce est aussi vanité, & affliction d'esprit. Et ce qui a estéia son nom est nommé: & sait on qu'il est homme: & qu'il ne peult debatre auec celuy qui est plus fort que luy. Car beaucop de
D parolles multiplient vanité. Qu'en est il d'auantage à l'homme? Car qui congnoit ce qu'est bon à l'homme en sa vie, pendãt lés iours de sa vie de neãt, lesquelz, a passé comme vmbre? ou qui a monstré à l'homme, ce qui sera aprés luy soubz le soleil?

*Assauoir, l'abandon & se on son vouloir.

CHAP. VII.

MIeux vault le bon renom, que bon oingnement: & le iour de la mort, que le iour de la natiuité. Il vault mieux aller en la maison de pleur, que aller en la maison de conuiue: pourtant que c'est la fin de tout homme, & met ce le viuant sur son coeur. A Prouerb. 22.a.

Meilleur est le courroux, que le ris: car par tristesse de la face, le coeur sera corrige. Le coeur dés sages est en la maison de pleur: & le coeur dés folz en la maison de liesse. Il vault mieux ouyr la correction du sage, que la chantrerie dés folz. Car comme est le son dés espines soubz le pot, ainsi est le ris du fol: & ce est aussi vanité. Car l'oppression trouble le sage: & faict le don perdre le coeur. Meilleure est la fin de la chose, que son commencement. Et meilleur est l'esprit patient, que l'esprit haultain. Ne soys soubdain d'esprit à ire: car ire repose au sein dés folz. Ne B
dis point pourquoy est-ce, que lés iours passez furent meilleurs que ceux cy? car tu n'as pas demandé sur ce, en sapience.

Bonne est sapience auec heritage: & plus que ceux qui voyent le soleil. Car soubz l'vmbre de sapience [l'homme reposera,] comme soubz l'vmbre d'argent: mais plus est la congnoissance de sapience, qui donne la vie à sés possesseurs.

Regarde lés ouures de Dieu: car qui est ce qui pourra redresser ce que iceluy à courbé? Au iour bon prens fruition du bien: & regarde au iour mauuais. Car *Dieu a faict l'vn contre l'autre: affin que l'homme ne trouuast rien aprés luy.* I'ay tout veu és iours de ma vanité. Il y a tel iuste qui perit en sa iustice: & y a tel meschant, qui prolonge [sés iours] en sa *malice.* Ne soys ne trop iuste, ne trop sage, que tu ne soys desolé. Ne soys trop *temeraire, & ne soys fol, affin que tu ne meure auant ton temps. Il est bon que tu retienne ceste chose, & que aussi tu ne lache tés mains d'icelle: car qui craint Dieu, euite tout cela. La sapience fortifie plus le sage, que dix seigneurs puissans, qui sont en la cité. *Car il n'est homme iuste en la terre, qui face bien, & qui ne peche. Ne donne point aussi ton coeur à toutes lés parolles qui se disent: affin que tu n'oye ton seruiteur maldisant de toy. Car aussi plusieurs foys il a congneu ton coeur, que pareillement tu as mal dict dés autres. I'ay essayé tout ce auec sapience, & ay dit: Ie m'addonneray à sapience: mais elle s'est elongnée

*Aucuns, paoureux ou meschant.
C
3. Roys. 8.e. 2. Chron. 6.g.

gnée de moy. Loing est, qu'en sera il? profond est l'abysme: qui la trouuera? Ie me suis tourné & mon coeur, pour sauoir, pour espier, & cercher sapience, & inuention: aussi pour sauoir la malice de follie, & lés follies d'erreur. Et i'ay trouué la femme plus amere que la mort: car son coeur est comme lés filletz & laqs, sés mains comme liens, celuy qui est bon deuant Dieu eschappera d'elle: mais le pecheur sera prins d'elle. Voyez dit
D l'Ecclesiaste: i'ay trouué ce [quand ie cerchoye] l'vn aprés l'autre, pour trouuer la raison. Et certes iusque à present mon ame a cerché, & n'a rien trouué: bien ay ie trouué vn [preud] homme entre mille: mais pas vne [preude] femme n'ay trouué entre elles toutes. Seullement voicy ce que ay trouué: Que Dieu a faict l'homme droit: mais ilz ont cerché beaucop d'inuentions.

CHAP. VIII.

A Qui est ainsi que sage? & qui sait l'interpretation de la chose? La sapience de l'homme luy illumine la face: & sera changée la force de sa face. Ie prens garde à la bouche du Roy: & a la parolle du iurement ″ de Dieu. Ne te haste point de toy retirer de sa face, & ne te tiens en chose mauuaise: car il fera tout ce qu'il luy plaira. Pourtant que la parolle du Roy est puissante, & qui luy dira: Que fais-tu? Qui garde le commandement, ne congnoistra rien de mal: & le coeur sage congnoit le tẽps & le iugement. Car à toute chose y a tẽps & opportunité: & est le mal de l'homme grand sur luy. Car il ne sait ce qui aduiendra. Et qui luy monstrera quand ce sera?

Prouerb. 17.d. Iob 9.d.

″ou, dés dieux: cest Iuges.

B L'homme n'a aucune puissance sur l'esprit, & ne le peut retenir: & n'a puissance du iour de la mort: ne de deliurance en guerre: & la malice ne deliurera pas son maistre. I'ay veu tout cela: & ay addonné mon coeur à tout oeuure qui se faict soubz le soleil: & ay veu le tẽps que l'homme domine sur l'homme en son mal. Et lors ay-ie veu lés meschans infideles enseuclis lesquelz quand ilz viuoient estoient au lieu sainct, & n'en est memoire en la cité ou il ont ainsi faict. C'est aussi
C chose de neant. A cause que la sentence sur eux ne se faict incontinent de l'oeuure mauuais: pourtant est-ce que és enfans dés hommes est le coeur remply pour mal faire. Car combiẽ que le pecheur eust faict mal cent foys: et que nonobstant luy ayt Dieu prolongé sa vie, si congnoy-ie neantmoins que bien sera à ceux qui craingnent Dieu, & ont reuerence a sa face. Et ne sera point bien au meschant: & ne luy prolongera sés iours, ains seront comme l'vmbre, pourtant qu'il ne craint point la face de Dieu. Telle vanité est sur la terre, qu'il ya aucuns iustes, ausquelz aduient ainsi que s'ilz auoient faict l'oeuure dés meschans. Aussi au contraire, ya aucuns meschans, ausquelz aduient ainsi que s'ilz auoient faict oeuure de iustes: parquoy i'ay dict que c'est vanité. Et ay loué liesse, qu'il n'y a rien D
soubz le soleil meilleur à l'homme que manger & boire, & s'esiouyr: & que au moins cela luy sera adioinct de son labeur, lés iours de sa vie, que Dieu luy donne soubz le soleil. Pourtant i'ay donné mon coeur à congnoistre sapience, & veoir l'occupation, qui se faict sur la terre: que aussi ne iour ne nuict ne donne l'hõme repos à sés yeux. Et ay regardé tout l'oeuure de Dieu, veu que l'homme ne peult trouuer ce qui se faict soubz le soleil, combien qu'il trauaille à le cercher, si ne le trouuera-il point, combien aussi qu'il dise: Ie seray sage, pour le sauoir, si ne le pourra-il trouuer.

CHAP. IX.

A Tout cecy ay addonné mon coeur. Pour discerner tout ce que lés iustes, & lés sages, & leurs seruiteurs sont en la main de Dieu: & ″ne sait l'homme ne l'amour, ne la hayne: ce qui est tout deuant luy. Toutes choses [aduiennent] pareillemẽt à tous. Vne mesme fin est au iuste, au meschant, au bon, au net, au pollu, au sacrifiant, & à celuy qui ne sacrifie point. Cõe est le bon, ainsi est le pecheur: cõme celuy qui iure ainsi est celuy qui craint iuremẽt. C'est le mal entre tout ce qui se faict soubz le soleil, que à tous est vne mesme fin: aussi que le coeur dés enfans dés hommes est plein de mal: & qu'ilz ont follie aux coeurs en leur vie: & aprés ce [paruiennẽt] aux mortz. B
Il y a quelque esperance à celuy qui est associé auec lés viuans: car le chien viuant est meilleur que le Lyon mort. Car lés viuans saiuent qu'ilz mourront: mais lés mortz ne saiuent rien, & n'ont plus aucun loyer: car leur memoire est mise en oubly. Aussi leur amour, leur hayne, leur enuie est ia perie: & n'ont plus nulle part au monde, en tout ce qui se faict soubz le soleil. Va, mange ton pain auec ioye: & boy de bon coeur ton vin: car Dieu a ia tés oeuures aggreables. *Tés vestementz soyent blancz″en tout temps: & ne deffaille l'huyle dessus ta teste.

Regarde de viure auec la femme que tu

″C'est, [...] Dieu ay[...] me, o[...] hayt que[...] cun.

″C'est, n[...] foys poi[...] salle & hord, cõ[...] negligẽt[...]

C as aymé, tous lés iours de ta vie pleine de vanité, tous tés iours vains que Dieu t'a donné soubz le soleil: car ce est ta part de la vie, & de ton labeur que tu as prins soubz le soleil. Tout ce qui te viendra en la main pour faire, fais-le de ton pouoir: car au sepulchre ou tu vas, n'y a ne œuure, ne industrie, sauoir ne sapience.

Ie me suis tourné, & ay veu soubz le soleil que n'est aux legiers le cours, ne aux fortz la bataille, ne aux sages le pain, ne aux prudentz lés richesses, & n'est aussi aux sauans la grace: mais vient à tous comme le temps & fortune s'addonne. Car aussi ne sait l'homme son temps: mais comme lés poissons qui sont prins en la retz mauuaise, & lés oyseaux prins aux laqs, ainsi sont enlacez lés enfans D dés hommes au temps mauuais, quand soubdain tombera sur eux. I'ay veu aussi ceste sapience soubz le ciel: & l'estime grande. Il fut vne cité petite, là ou peu d'hommes estoient, contre laquelle est venu vn grand Roy, & l'a enuironnée: & contre elle a edifié grandz bastillons. Et se trouua en icelle vn paoure hôme sage: lequel deliura par sa sapience, la cité: & nul n'a eu memoire de ce paoure homme. Adonc i'ay dict: Meilleure est sapience q̃ force: ce nonobstant la sapiēce du paoure est desprisée: & ne sont ouyez sés parolles. (Sus 6.a.) Lés parolles dés sages sont ouyes en repos, plus que le cry du puissant entre lés folz. Meilleure est sapience que tous lés instrumens de guerre. Mais vn pecheur pert moult de bien.

CHAP. X.

A Comme lés mouches mortes font puir l'oingnement de l'apoticaire: aīsi vne petite folie [faict puir] celuy qui est noble en sapience & gloire.

Le cœur du sage est en sa dextre: & le cœur du fol en sa senestre.

Et aussi quand le fol chemine par la voye, son cœur deffault: & dit de chascū, cestuy est fol.

Si l'esprit de celuy qui domine s'esleue contre toy, & te surmonte, ne laisse point ton lieu: car soy deporter appaise grādz maux.

B Il y a vn mal que i'ay veu soubz le soleil, comme est l'erreur qui sort de la face de celuy qui domine. Le fol est mis en grā de excellence, & lés riches sont assis en lieu bas. I'ay veu lés seruiteurs à cheual: & princes cheminer sur la terre comme seruiteurs. (Prouerb. 26.d. eccl. 27.d)

*Qui caue la fosse, il tombera en icelle: & qui rompt la haye, le serpēt le mordra. (Psal. 7.d) Qui remue lés pierres, il se fera mal par icelles: & qui fend le boys, il sera blecé par iceluy. Si le fer est rebouché, & q̃ le taillant: ne soit point poly encore vainqueront lés puissans, mais c'est excellence C que sapience adresse.

Si le serpēt mord sans sibler, ce n'est riē plus q̃ celuy qui a la lāgue de detraction.

Gracieuses sont lés parolles de la bouche du sage: mais lés leures du fol le deuorent. Car le commencement dés parolles de sa bouche est follie: & le dernier de sa bouche, est erreur tresmauuais.

Le fol multiplie parolles: mais l'homme ne sait ce qu'il sera, & qui luy annoncera ce qui sera aprés luy.

Le labeur dés folz ne faict que lés affliger: car ilz ne sauent aller en la cité.* (*ilz ne sauēt viure ciuilemēt.)

Malheur à toy, terre, quand ton Roy est ieune: & tés princes qui māgent le matin. O bienheureuse toy terre, quand ton D Roy est noble: & tés princes mangent en temps, pour la necessité, & non point pour yurongnerie. (Isa. 3.a.) Par paresse s'abbaisse le toict: & par mains lasches, il pleut en la maison. Ilz font le pain pour volupté, & le vin resiouyt lés viuans, & toutes choses obeissent à l'argēt.

Ne dis point mal du Roy en ta pensée, & ne dis point mal aussi du riche en la chambre de ta couche: car lés oyseaux du ciel porteront ceste voix: & ce qui a aisles annoncera la parolle.

CHAP. XI.

A Metz* ton pain sur lés eaues: car moult de iours aprés tu le trouueras. (* Donne aux paoures iettās eaue de pleurs.) Fais-en part en sept [iours] & en huict. Car tu ne sais quel mal viendra sur la terre. Si lés nuées sont pleines, elles esvuyderont la pluye sur la terre. Et si le boys chet vers Midy, ou en Aquilon: au lieu ou tombera le boys, là sera il. Qui prēt garde au vent, ne semera point: & qui regarde lés nuées, ne moissonnera. Côme tu ne sais point quelle est la voye du vēt, ne lés os au vētre de celle qui est enceinte, ainsi ne sais-tu l'œuure B de Dieu qui faict tout. Au matin, seme ta semence: & ne laisse le soir reposer tés mains: car tu ne sais leq̃l côuient mieux, cecy ou cela: & si tous deux sont pareillemēt bons. La lumiere est doulce: & est bon aux yeux de veoir le soleil. Car si l'hôe a vescu moult d'ans, esq̃lz tous se soit esiouy, il reduira biē en memoire lés iours de tenebres, pourtāt qu'ilz serōt en grād nōbre: car tout ce q̃ aduiēt n'est riē.

CHAP. XII.

E Siouys toy ieune, en ta ieunesse: & soit gaillard ton cœur és iours de ta ieunesse: & conuerse selon lés voyes

*Desirs. *voyes de ton coeur, & selon le regard de tés yeux. Mais congnoys que pour toutes cés choses t'ameinera Dieu en iugement. Oste le marrissement de ton coeur: & oste le mal de ta chair: car enfance & ieunesse ne sont que vanité.

Aye memoire de ton createur és iours de ta ieunesse, & deuant que viennent lés iours mauuais, & suruiennent lés ans, desquelz tu die: Ie ne prens plaisir en eux.

Auant que le soleil, la lumiere, la lune, lés estoilles s'obscurcissent, & retournent lés nuées aprés la pluye. Lors que trembleront lés gardes de la maison, & se courberõt lés hommes fortz, & celles qui

B meullẽt seront inutiles, & diminuées: & seront obscurcis lésvoyãs par lés fenestres. Et serõt fermées lés portes dés rues, & sera basse la voix de la moeule, & se leuera à la voix de l'oyseau, si seront humiliées toutes lés filles de chant. Ausi ilz craindront le hault, & trembleront en la voye: & l'amandier florira, et sera chargé, d'vne sauterelle, & sera deschassée la volupté.

*au sepulchre. Car l'hõe s'en va en la maison de son *eternité: & tornoyerõt en la rue ceux q̃ meinent dueil. Auant que la chainne d'argent, se despece, & l'esguiere d'or se rompe, & soit cassée la cruche à la fontaine,

C & que soit brisée la roue à la cisterne, & que la poudre retourne en terre, comme a esté, et que l'esprit retourne à Dieu qui l'a donné. C'est vanité tresgrande, dit le Prescheur: tout n'est rien. Et d'auantage, pourtant que le Prescheur, non seulement a esté sage: mais encore a il enseigné au peuple la science, & l'a faict apperceuoir, & a enquis, & ordonné maintes sentences. Le Prescheur s'est mis à chercher de trouuer propos aggreables, escripture droicte, & vrayes parolles. Lés parolles dés sages sont comme aguillons: & comme cloux plantez par lés maistres

D dés congregations baillées par vn pasteur. Et soys assez, mon filz, par cés choses icy admonneste: car de faire plusieurs liures, n'y a fin aucune: & beaucop d'estude n'est que affliction de chair. Or oyons la fin de toutes choses. Crains Dieu: & garde sés commandemens: car

2. Cor. 5b c'est le tout de l'homme. *Car Dieu ameinera tout oeuure en iugement: mesme tout ce qui est caché, soit bien, soit mal.

Fin du liure de l'Ecclesiaste, autrement dict Prescheur.

LE *CANTIQUE dés Cantiques.

*C'est grand excelle d'entre autres tiques.

CHAP. I.

Le Cantique dés cantiques de Salomon.

A L'espouse. QV'IL ME BAISE dés baisiers de sa bouche: car tés amours sont meilleurs que le vin. Pour l'odeur de tés bons oingnemens, ton nom est comme l'oingnement espandu: pource lés pucelles t'ont aymé. Tire-moy, nous courrons aprés toy. Le Roy m'a faict entrer en sés chambrettes. Nous nous esbatrons, & resiouyrons auec toy, nous aurons souuenance de tés amours plus que de vin. Lés droicturiers t'ayment. O filles de Ierusalem, ie suis brune, mais plaisante, comme lés tabernacles de Cedar, & comme lés courtines de Salomon. N'ayez esgard à moy: pource que ie suis brunette, car le soleil m'a *regardée. Lés filz de ma mere se

*c'est, descolorée & hasiée. sont marris contre moy, ilz m'ont constituée la garde dés vignes: mais ie n'ay

B point gardé la vigne, que i'auoye. Signifie moy, celuy que mon ame ayme, ou tu repaistz, & ou tu seiourne au Midy. Car pourquoy me retireray-ie vers lés

L'espoux. troppeaux de tés compaignons? Si tu ne le sais, ô belle entre lés femmes, sors par lés pas du troppeau dés brebis, & paistz tés cheureaux auprés dés maisonnettes dés pasteurs. Ma bien aymée ie t'ay comparée à la cheualerie dés chariotz de Pharao. Tés ioues sont aornées [de la beauté] dés tourterelles, & ton col de carquans. Nous te ferons dés templettes d'or auec boutons d'argent. Tandis que le Roy estoit

L'espouse. en sa couche mon aspic a donné son

C odeur. Mon bien aymé est vers moy, comme vn faiscelet de myrrhe: il sera logé entre més mammelles. Mon bien aymé est à moy cõme vn raisin de cypres, és vignes d'En-gadi. Ma bien

L'espoux. aymée, voicy tu és belle, voicy tu és belle: tés yeux [sont comme yeux] de colombes. Mon bien aymé, voicy

L'espouse. tu és beau & ioly, et ausi nõstre couche est de fueillage. Lés cheurons de noz maisons sont de cedres, & lés soliueaux de cypres.

CHAP.

CHAP. II.

A L'espoux "aucūs,la violette.

IE suis "le lis dés champs,& la rose dés vallées.Comme la rose est entre lés espines,ainsi est ma bien aymée entre lés filles.

L'espouse. Comme le pommier est entre lés arbres de la forest, ainsi est mon amy entre lés filz,soubz l'vmbre duquel bien desirée,ie me suis assise:et son fruict m'a esté doulx à mon palaitz. Il m'a mené au celier à vin, & amour est sa baniere sur moy. Sustentez moy de fleurs & me confortez de pommes:car ie languy d'amour.La senestre d'iceluy est soubz mon chef,& sa dextre m'a embrassée.

L'espoux B O filles de Ierusalem ie vous adiure par lés cheureaux, & biches dés champs, que vous ne reueillez & troublez *l'aymée tant* qu'elle vouldra.

L'espouse. C'est la voix de mon amy,le voicy, il vient saultant par lés montaignes, & tressaillant par lés montaignettes. Mon amy est semblable au cheureau,ou au faon dés cerfz:voicy il s'arreste derriere nostre paroyt,regardant dés fenestres,visant par *lés treillis.* Mon amy a parlé, & m'a dict:Leue toy ma bien aymée ma belle, & viens:Car voicy l'hyuer est passé,[le temps] de pluye est chāgé,& s'en est allé.

L'espoux C Lés fleurs apparoissent en la terre, le temps du chant [dés oyseaux] est venu, & est ouye la voix de la tourterelle en nostre terre. Le figuier a produict sés figues,& lés vignes florissantes ont rendu odeur.Leue,[ô] toy donc & *t'en viens* ma bien aymée *ma belle,viēs-t'en dis-ie.*

Ma colombe [qui és] és pertuis de la pierre,és cachettes dés degretz: monstre moy la veuë de toy, & *me fais ouyr ta* voix: car *ta voix est doulce*, & ton re-

D gard plaisant. Prenez nous lés regnardz lés petis regnardz, qui gastent lés vignes, car noz vignes sont en fleur.

L'espouse. Mon amy est *à moy,& moy à luy:* lequel repaist entre lés roses, iusque à ce que le iour poingne, & que lés vmbres s'enfuyent. Mon bien aymé retourne toy,& sois semblable au cheureau,ou bichelot dés cerfz sus lés montaignes "miparties.

"ou,de Bether.

CHAP. III.

A I'Ay cerché de nuict sus mon lict,celuy que mon cœur ayme.Ie l'ay cerché:mais ie ne l'ay pas trouué. Ie me leueray maintenant, & m'en iray à lentour de la cité par lés rues & places, & cercheray celuy que mon ame ayme. Ie l'ay cerché;mais ie ne l'ay pas trouué.

Le guet qui tournoyoit la cité, m'a B trouué. Auez vous pas veu, [leur disoye-ie:] celuy que mon ame ayme? Quand ie lés eu vn petit passé, adonc ie trouuay celuy que mon ame ayme: ie le prins & ne le laisseray point aller,iusque à ce que ie l'auray mené en la *maison* de ma mere, & en la chambre de celle qui m'a conceuë.

L'espoux C Ie vous adiure filles de Ierusalem par lés cheureaux, & par lés biches dés champs,que vous n'esueilliez & ne meniez bruyt à l'amye tant qu'elle vueille. Qui est celle qui monte du desert comme vne colomne de fumée,faicte de perfum de myrrhe & d'encens, & de toutes pouldres d'apoticaire? Voicy le lict de Salomon: lequel soixante fortz hommes enuironnent, qui sont dés plus fortz d'Israël. Lesquelz tous manient l'espée,& tresbien apprins à la guerre, chascun son espée sur sa cuysse pour la crainte dés nuictz. Le Roy Salomon D a faict pour soy vn palays dés arbres du Liban. Il a faict lés colomnes d'iceluy d'argent,& son pauement d'or, son chariot de pourpre,& le milieu d'iceluy assorty de dilection pour lés filles de Ierusalem.Sortez hors filles de Zion,& regardez le Roy Salomon en la coronne,de laquelle sa mere le coronna au iour de sés nopces, & au iour de la lyesse de son cœur.

CHAP. IIII.

A M'Amye te voicy belle, te voicy belle:tés yeux sont comme ceux dés colombes entre tés "treices, *ta cheuelure est* comme vn troppeau de cheures,qui sont tousées,de la montaigne de Galaad. Tés dentz sont comme vn troppeau [de brebis]d'vne mesme grandeur, qui montent du lauoir:d'esquelles chascune faict deux petis aigneaux, & n'y a nulle sterile entre elles. Tés leures sont comme vne bende de couleur de graine:& est ta parolle delectable. Tés ioues sont par dedans comme vne piece de pomme de grenade,entre tés treices. Ton col est comme la tour de Dauid, laquelle est edifiée auec "bastillons. Mille boucliers pendent en icelle,tous boucliers dés fortz. Tés deux mammelles sont comme deux bichelotz geumeaux de la

B biche,pasturans entre lés roses,iusque à ce que le iour poingne, & que lés vmbres soyent inclinées. Ie m'en iray à la montaigne de myrrhe, & à la montaignette d'encens. Ma bien aymée tu és toute belle, & en toy n'y a point de macule. Viens du Liban mon espouse,[viens]du

"autremēt cheueux retors.

"ou, creneaux,& canonnieres.

Liban auec moy,& regarde du coppeau
d'Amana,du sommet de Sanir & de Her-
mon:dés repaires dés lyons,& dés mon-
taignes dés Pardz.Ma sœur mon espou-
se tu m'as osté mon cœur. Tu m'as osté
mon cœur par vn [regard]de tés yeux,et
C par vn carquãt de ton col. Combien sont
*ou, tés belles tés*amours,ma sœur mon espouse:
mãmelles combien bõnes sont tés amours,plus que
le vin,& l'odeur de tés oingnemens exce-
de oingnemens quelconques! Mon espou
se,tés leures sont comme distillãtes rayes
de miel:miel & laict est dessoubz ta lan-
gue,& l'odeur de tés vestemens est cõme
l'odeur du Liban.Ma sœur mon espouse
est comme vn iardin enclos,cõme la sour-
ce serrée, & la fontaine signée. Tés ra-
meaux sont comme vn paradis de põmes
D de grenades auec lés doulx fruictz,le*cam
*ou,trois- phre auec l'aspic. Lauende & saffran,su-
ne. cre & canelle,auec tous lés boys du Li-
ban. Mirrhe & aloes auec tous princi-
paux oingnemens. La fontaine dés iar-
dins,le puitz dés eaues viues,& lés ruis-
seaux du Liban. Reueille toy Aquilon et
viens Auster,souffle par mon iardin,affin
que sés liqueurs odoriferantes distillent.
L'espou- Mon bien aymé vienne en son iardin,&
se. mange du fruict de sés põmiers delicatz.

CHAP. V.

A
L'espoux IE suis venu en mon iardin,ma sœur
mon espouse,i'ay recueilly mon myr-
rhe auec més liqueurs souefflairans.
I'ay mangé ma raye auec mon miel:i'ay
beu mon vin auec mon laict. Mangez
bien aymez & beuuez : amys enyurez
L'espou- vous. Ie dors mais mon cœur veille.
se. C'est la voix de mon amy qui hurte,[di-
sant:]Ouure moy ma sœur m'amye, ma
colõbe,mon entiere:car mon chef est plein
de rosée,& més cheueux de gouttes de la
nuict. I'ay despouillé ma robbe,[di-
sois-ie:]comment la vestiray-ie?I'ay la-
ué més piedz,comment lés souillerois-ie?
B Mon amy a aduancé sa main par le per-
tuys,& més entrailles se sont esmeues en
moy.Ie me suis leuée pour ouurir à mon
amy:mais més mains distillerent myrrhe,
Aucuns, & més doigtz myrrhe passans sus lés
par lés garnitures de la serrure. I'ay ouuert à
paulmes mon amy:mais mon amy s'estoit retiré,&
fermées. estoit passé outre. Mon ame est tressail-
lie pour son parler. Ie l'ay cerché:mais ie
ne l'ay pas trouué:ie l'ay appellé,mais il
ne m'a pas respondu. Lés gardes qui
alloient au tour de la cité,m'ont trouuée,
C ilz m'ont battue & m'ont blessée. Lés
L'espou- gardes dés murailles m'ont osté mon
se aux pu voyle. Ie vous adiure filles de Ie-
celles. rusalem, que si vous trouuez mon amy,
que vous luy signifiez que ie languis
d'amour. O tresbelle entre lés Lés pucel
femmes,quel est ton amy plus cher entre les à L'es
lés autres?Quel est ton amy sur tous lés pouse.
amys, que tu nous as ainsi adiurées?
Mon amy est blanc & vermeil plus L'espou
magnifique que dix mille. Son chef est se.
comme vne masse d'or precieux,sa perru-
que crespe,noire comme le corbeau. Sés
yeux sont comme ceux dés colombes,
sus lés ruisseaux dés eaues, lesquelz sont
comme lauez de laict,& sont residens au
prés dés enchassures [de pierrerie.] Sés D
ioues sont comme parquetz de choses
odoriferantes,qui croissent pour lés apo-
ticaires. Sés leures sont comme roses
distillãtes le myrrhe qui espart [l'odeur.]
Sés mains sont comme cercles d'or rem-
plis de Hyacinte,son ventre comme yuoi-
re enuironné de Saphirs, sés geambes
comme colomnes de marbre fondées sur
soubbassemens d'or precieux, son viaire
est comme le Liban,exquis comme le ce-
dre, [lés parolles] de son palaitz sont
doulces,& tout ce qui est en luy est desira
ble.*Cestuy est mon mignon*,& si est mon Lés p
amy,ô filles de Ierusalem. O la celles.
tresbelle entre lés femmes,ou est allé ton
amy?Ou s'est destourné ton amy,& nous
le cercherons auec toy?

CHAP. VI.

MOn bien aymé est descendu en A
son iardin,au parquet dés cho- L'espou
ses odoriferantes,affin qu'il re- se.
paisse és vergers,& qu'il cueille dés roses.
Ie suis à mon amy,& mon amy à moy,
lequel paist entre lés roses. Mon
amye,tu és belle comme Thirza,delecta- L'espou
ble comme Ierusalem,terrible comme ar-
mée ordõnée soubz lés enseignes.Destour
ne tés yeux de moy:car il me font en or-
gueillir.Ta cheuelure est comme vn trop- B
peau,de cheures,lesquelles sont tousées de
Galaad. Tés dentz sont comme vn trop-
peau de brebis, qui sont montées du la-
uoir,lesquelles toutes geumellent,& n'y a
nulle sterile entre elles. Tés temples
sont comme vne piece de pomme de gre-
nade, dedans tés tressures. Elles sont
soixante Roynes,& octante concubines,
& dés iuuencelles sans nombre. Mais
vne seulle est ma colombe, & ma parfai-
cte. Elle est seulle à sa mere, & esluë à
celle qui l'a enfantée. Lés filles de C
Zion l'ont veuë, & lés Roynes l'ont
estimée bienheureuse, & lés concubines
l'ont louée. Qui est celle qui apparoit Lés p
comme l'aube du iour,belle comme la lu- celles,ou
ne,pure comme le soleil, terrible comme L'espou
vne armée equippée de bannieres?

L'espoux. Ie suis descendu au iardin dés noyers, pour veoir lés fruictz du fleuue, & veoir si la vigne gettonnoit: & si lés pommes de grenades florissoient. Ie n'en ay rien sceu, mon ame m'a *troublé, à cause dés chariotz d'Ami-nadab. Retourne toy, retourne, ô *Sulamith, retourne toy retourne, affin que nous te contemplions.

Lés pucelles. L'espouse. Quelle chose verrez vous en la Sulamith, sinon lés compaignies & armées?

*ou, mis por estre chariot du peuple.
*c'est, paisible.

CHAP. VII.

A *Lés pucelles: ou, L'espoux.* O Fille de prince, combien sont beaux tés pas en chaussures? Lés ioinctures de tés cuisses sont comme ioyaux par œuure de main d'ouurier. Ton nombril comme vn hanap tout rond, lequel ne deffault point de breuuage. Ton ventre est comme le monceau de fromēt auironné de roses. Tés deux mammelles sont comme deux bichelotz geumeaux de la biche. Ton col est cōme vne tour d'yuoire. Tés yeux sont comme lés piscines en Hesebon, auprés de la porte
B de la fille de la multitude. Ton nez est comme la tour du Liban, laquelle regarde vers Damas. Ton chef sur toy est comme Charmel, & la cheueleure de ta teste comme pourpre *du Roy, liée par plis. Que tu és belle, & decorée, ô la tresaymée en delices? Ceste tienne stature est semblable à la palme, & tés mammelles comme aux grappes. I'ay dict: Ie monteray à la palme, & apprehenderay sés branches: & seront maintenant tés mammelles comme lés grappes de la vigne, & l'odeur de ton
C nez comme dés pommes. Et ton palais comme le bon vin, pour aller droictement à mon amy, & faisant parler lés leures dés vieux.

L'espouse. Ie suis à mon bien aymé, & *sur moy est le plaisir d'iceluy. Viens mon bien aymé, sortons aux champs, demourons aux villages. Leuons nous de matin pour aller aux vignes, & voyons si la vigne florist, s'elle a ietté son aigret, & si lés pommes de grenade florissent: là te donneray-ie més amours. Lés man-
D dragores ont donné leur odeur, & en noz portes sont tous fruictages nouueaux & anciens. Mon amy, ie lés ay cachez pour toy.

*ou, le Roy est lyé à telles lyaisons, c'est, prins & attaché d'amour.
*c'est, il a puissance & iouyssance en moy.

CHAP. VIII.

A Ma volunté que tu soys comme mon frere, suçant lés mammelles de ma mere, que ie te trouue dehors, & que ie te baise, & que alors on ne te mesprise. Ie te conduiray & meneray en la maison de ma mere: tu m'enseigneras là, et ie te feray boire du vin confit, & du moust de més pommes de grenade. Sa main senestre sera soubz mon chef, & sa dextre m'embrassera.

L'espoux. Ie vous adiure filles de Ierusalem, que vous n'esueillez, & que ne faictes esueiller la bien aymée, iusque à ce qu'elle le vueille.

B *Lés pucelles.* Qui est celle qui monte du desert, appuyée sus son amy, ie t'ay resueillée soubz vn pommier: là ta conceu ta mere, là cōceuant t'a enfanté. Metz moy comme vn signacle sus ton cœur, & comme vn signe sus ton bras: car l'amour est forte cōme la mort, & la ialousie comme le *sepulchre. Sés embrasemens sont comme embrasement de feu, & comme flamme vehemente. Beaucop d'eaues n'ont peu esteindre l'amour: & lés fleuues aussi ne la feront pas noyer. Si vn homme donnoit la cheuance de sa maison pour ceste amour, on la mes-
C priseroit. Nous auons vne petite sœur, & n'a nulles mammelles. Quelle chose ferōs nous à nostre sœur, au iour qu'on doit parler *à elle? Si c'est vn mur, edifions sus icelle vn palays d'argent: & si c'est vne porte, fortifions la de Cedre.

L'espouse. Ie suis le mur, et sont més mammelles comme lés tours: lors ie fus en sés yeux, comme celle qui trouue la paix. Salomon a eu vigne en Béel-hemon, il a baillé la vigne aux gardes, chascū homme en apportera pour le fruict d'icelle mille [pieces] d'argent.

D Ma vigne qui est mienne est à mon cōmand. O Salomon à toy en [appartienent] mille, & deux ceux à ceux qui gardent sés fruictz. Toy qui habite és iardins, lés cōpaignons entendent à ta voix, fais que ie l'oye. Mon bien aymé, fuis: & soys semblable au cheureau, ou au faon dés cerfz sus lés montaignes dés choses aromatiques.

*c'estadire la mort.
*ou, pour

Fin du Cantique de Salomon.

LES LIVRES DES PROPHETES.

LE LIVRE DE ISAIE LE PROPHETE.

CHAP. I.

A *De ce temps & de ce qui fut faict en iceluy 4. dés Roys depuis le chapi. 14. iusq au. 21. et 2 Chronic. depuis le chap. 25. iusque au 23.

LA vision d'Isaie filz d'Amoz, laquelle il veit touchant Iuda & Ierusalem és "iours d'Ozias, Ioatham, Achaz, & Ezechias Roys de Iuda. Escoutez cieux, & toy terre preste l'aureille: car l'Eternel a parlé. I'ay nourry dés enfans & lés ay esleuez: mais iceux m'ont esté rebelles. Le bœuf a congneu son possesseur, & l'asne la cresche de son maistre: mais Israël ne l'a point congneu, mon peuple ne l'a pas entendu.

B *ou, Malediction a la gent.

"Ha gent pecheresse, peuple aggraué d'iniquité, mauuaise semence, enfans corrompuz: ilz ont delaissé le Seigneur, ilz ont prouoqué le Sainct d'Israël, ilz se sont retirez en arriere. Pourquoy seriez vous plus battuz, veu que vous adioustez preuarication? Tout le chef languit, & tout le cœur est amaty. Depuis la plante du pied iusque à la teste il n'y a rien en luy d'entier, il y a meurtrissure, & playe pourrie, playe ouuerte & lesquelles n'ont esté guaries par emplastres n'enueloppées n'adoulcies d'huyle.

Souz 5.d C

*Vostre terre est deserte & voz citez sont bruslées, lés estrangiers deuorent en vostre presence vostre region, & sera destruicte comme en la destruction dés ennemys. Et la fille de Zion sera delaissée, comme vne maisonnette és vignes, & comme vne loge au lieu dés concombres, & comme la cité qui est assiegée.

Rom. 9.f gen. 19.c.

*Si le Seigneur dés armées ne nous eust reserué quelque peu de reste, nous eussions esté comme Sodome, & serions semblables à Gomorrhe. Vous princes de Sodome escoutez la parolle du Seigneur, vous peuple de Gomorrhe prestez l'aureille à la Loy de nostre Dieu.

D Que ay-ie affaire (dit le Seigneur) de la multitude de voz sacrifices? Ie "suis saoul dés holocaustes dés moutons, & de la graisse dés bestes grasses.

*ou, Ie suis plein

Ie n'ay point desiré le sang de veaux, ne d'aigneaux, ne de boucz.

ie n'ay point desiré &c.

Iere. 6.e. amos 5.f.

*Quand vous venez pour comparoir en ma presence, qui a requis ce de voz mains & que vous marchiez sus més paruis? N'offrez plus oblation vaine, l'encensement m'est en abomination. Ie ne puis [souffrir vostre] nouuelle lune, ne le Sabbath, n'appeller vostre assemblée. Mon ame hayt voz nouuelles lunes, "& voz festes ordonnées: icelles me sont en charge, & suis las de lés porter.

*ou, voz assemblées sont iniques.

Et quand vous estendrez voz mains, ie cacheray més yeux de vous: & quand vous multiplierez l'oraison, ie ne l'orray point: car voz mains sont pleines de sang.

E

Sou. 59.a

*Donc lauez-lés, soyez netz, ostez le mal de voz cogitations de deuant més yeux.

1. pier. 3 b

*Cessez de mal faire, apprenez à bien faire, querez iugement, aydez celuy qui est foullé, reuengez l'orphelin defendez la vefue. Venez maintenant (dit le Seigneur) & nous corrigeons. Quand voz pechez seroient rouges comme la graine, si seront ilz blanchis comme la neige: & quand ilz seroient rouges comme le vermeillon, si seront ilz [blancz] comme laine. Si vous consentez, & obeissez, vous mangerez dés biens de la terre: mais si vous refusez, & que soyez desobeissans, vous serez consommez par l'espée: car la bouche du Seigneur l'a dict.

F

Comment est faicte paillarde, la cité fidele! Elle estoit pleine de iugement, & iustice logeoit en icelle: mais maintenant il y a dés meurtriers. Ton argent est [tourné] en escume, & ton vin est meslé d'eaue. Tés Princes sont desloyaux, & compaignons dés larrons, ilz ayment tous lés presens, ilz suyuent lés "retributions.

*ou, dons & payemens.

Iere. 5.g.

*Ilz ne font point de iugement pour l'orphelin: & la cause de la vefue ne paruient pas à eux.

Pource dict le Seigneur le Dieu dés armées, le fort d'Israël: Ha, ie me consoleray de més aduersaires, & me vengeray de més ennemys. Ie tourneray ma main sus toy, & refondray au net ton escume, & osteray tout ton plomb, & restitueray tés Iuges, comme ilz ont esté parauant: & tés Conseilliers, comme ilz ont esté premierement.

G

Aprés ce, on t'appellera cité de iustice, ville fidele. Zion sera rachetée en equité, & retourneront à elle en iustice. Lés peruers, & lés pecheurs seront ensemble brisez: & ceux qui ont delaissé le Seigneur seront consommez. Car ilz seront confus, pour

lés

lés Dieux que vous auez desiré: & serez
deshonnorez, pour lés vergiers que vous
auez esleu. Car vous serez comme le
chesne, duquel lés fueilles dechoient: &
comme le iardin, qui n'a point d'eaue. Et
il appelle l'idole fort par moquerie car il ne peult riẽ. sera le [a] fort comme l'estouppe, & celuy
qui l'a faict comme l'estincelle: & tous
deux seront ensemble allumez, & n'y au
ra nul qui l'esteingne.

CHAP. II.

A Mic. 4.a L A parolle que Isaie filz d'Amoz
veit sus Iuda & Ierusalem. Il ad-
assauoir, de Christ. uiendra, que aux derniers [a] iours
la montaigne de la maison du Seigneur
sera preparée aux couppeaux dés mon-
taignes, & sera esleuée par dessus lés
montaignettes. Et plusieurs gens ac-
courront à elle, & beaucop de peuples
yront, & diront: Venez, & montons à la
montaigne du Seigneur, & à la maison
du Dieu de Iacob: & il nous enseignera
sés voyes, & cheminerons par sés sen-
tiers: car la loy sortira de Zion, & la pa-
rolle du Seigneur de Ierusalem. Il iu-
gera entre lés gens, & arguera plusieurs
Mic.4.b peuples. *Ilz forgeront leurs espées
en coultres, & leurs lances en faux.
Vne gent n'esleuera plus l'espée con-
tre l'autre gent: & ne s'exerciteront plus
B à la guerre. Vous maison de Ia-
cob venez, & que nous cheminions en la
lumiere du Seigneur. Certes tu as
delaissé ton peuple la maison de Iacob,
pource qu'ilz se sont remplis de [super-
stition] plus que ceux d'Orient: & de
deuins, comme lés Philisthins: & se sont
accointez aux enfans estrangers. La
terre est pleine d'or & d'argent, & n'y a
pas de fin, en leurs thresors. Leur
terre est remplie de cheuaux, & leurs cha-
riotz sont sans fin. Leur terre est
remplie de Dieux [de vanité:] ilz ont
adoré l'oeuure de leurs mains, ce que leurs
doigtz ont faict. Et la personne s'est
inclinée, & s'est l'homme abbaissé.
C Donc ne leur pardonne point. Entre
en la pierre, et te cache en la pouldre, pour
la crainte du Seigneur, & pour la gloire
de sa maiesté. Il humiliera lés yeux
esleuez: & abbaissera la haultesse dés
hommes. Et le Seigneur sera seul exal-
té en ce iour la. Car le iour du Sei-
gneur dés exercites est sus tout orgueil-
leux & haultain, & sus tout esleué pour
l'humilier. Et sus tous lés cedres du Li-
ban haultz & esleuez, & sus tous lés
chesnes de Basan. Et sus toutes lés
haultes montaignes, & sus toutes lés pe-
tites costes esleuées. Et sus toute haulte
tour, & sus toute muraille garnie, & sus
toutes lés nauires de Tharsis, & sus
tous bastimens plaisans. Et abbaisse-
ra la haultesse de l'homme, & humiliera
la haulteur dés hommes. Et le Seigneur
sera seul exalté en ce iour la: & lés ima-
ges seront totallement brisées. Ilz D
entreront és cauernes dés pierres, & és
fosses soubz la terre, pour la crainte du
Seigneur, & pour la gloire de sa maiesté,
quand il se leuera pour condamner la
terre. * En ce iour la, l'homme iettera Sous 31.d
sés dieux d'argent, & sés dieux d'or: (les-
quelz s'estoit faict pour adorer) aux taul
pes & chauue soris. *Et entrera Luc 23.d
és fentes dés pierres, & és cauernes dés Osée.10.b
roches, pour la crainte du Seigneur, & apoc.9.b
pour la gloire de sa maiesté, quand il sera
leué pour frapper la terre. Depor-
tez vous de l'homme duquel le souffle
est en sés narines: car en quoy est il
estimé?

CHAP. III.

C Ar voicy le dominateur le Sei- A
gneur dés armées lequel ostera de
Ierusalem & de Iuda, le puissant
& la puissante, toute substentation de
pain, & toute substentation d'eaue, le fort
& le gendarme, le iuge & le prophete, le
deuin & l'ancien, le cinquantenier &
l'homme d'auctorité, le conseillier & le
sage entre lés artisans & l'orateur. Ie
donneray dés enfans pour leurs princes,
& lés petis domineront sus eux. Et le
peuple sera effort l'vn contre l'autre, &
vn chascun contre son prochain. L'en-
fant oultragera l'ancien, & le [a] villain le *ou, celuy qui est de nulle estime.*
noble. Car vn chascun prendra son
frere, le domestique de son pere, [& dira.]
Tu as vn vestement, sois nostre prince,
& [b] ce peril soit soubz tés mains. Et ce- B
stuy en ce iour la, iurera, disant: Ie n'y *ceste charge.*
puis point subuenir, & en ma maison n'y
a ne pain ne vestement. Ne me con-
stituez point donc prince du peuple:
Car Ierusalem est trebuschée, & Iuda est
cheut: pourtant que leur langue, & leurs
inuentions ont esté contre le Seigneur, à
prouoquer lés yeux de sa maiesté. La
recongnoissance de leur face respondra
contre eux. Ilz ont aussi publié
leur peché comme Sodome, & ne l'ont
pas celé. Malediction sus leurs per-
sonnes: car mal leur sera rendu. Dictes
au iuste, que quand il sera bon il mange-
ra le fruict de sés inuentions. Male-
diction au meschant nuysable: car la

retribution de ses mains luy sera faicte.
Lés exacteurs de mon peuple sont en-
fans,& lés femmes ont dominé sus luy.
Mon peuple, ceux qui te conduisent,
iceux te seduisent, & dissippent le che-
C min de ton allure. Le Seigneur
est debout en iugement & assiste pour
Apoc.1.b iuger lés peuples. * Le Seigneur vien-
dra au iugement,auec lés anciens de son
peuple, & auec sés princes. Car vous
auez consommé la vigne,& la rapine du
paoure est en voz maisons. Pour-
quoy foullez vous mon peuple? & froif-
sez la face dés paoures, dict le Seigneur
dés batailles? Et le Seigneur dict:
Pour autant que lés filles de Zion se
sont esleuées,& ont cheminé le col esten-
du,& lés yeux affeitez. Et ont marché
cheminant frappant dés mains & fai-
sant son dés piedz. Le Seigneur oste-
ra le poil de la teste dés filles de Zion:&
le Seigneur descouurira leurs parties
D honteuses. En ce iour la, le Seigneur
ostera l'ornement dés escarpins, & lés
coiffes,& lés lunelettes, & lés * flascon-
netz,& lés braceletz, & lés atours, &
lés chappeletz,& lés iarretiers,& lés de-
miceintz, & lés bagues,& lés aureillet-
tes, & lés anneaux,& lés ornemens du
nez, & lés roquetz,& lés manteletz, &
lés * guimples,& lés bourses, & lés mi-
roirs,& lés toillettes,& lés diademes,&
lés couurechefz. Et au lieu de souef
odeur,sera puanteur:et au lieu de ceinctu-
re,rompure:& pour la façon de la tresse,
pellure:& pour le corset, le sac: * ce que
sera au lieu de la beaulté. Aussi tés
hommes cherront par l'espée,& ta puis-
sance en la guerre. Et lés portes d'icel-
le se plaindront & lamenteront:& sera
assise comme desolée en la terre.

*assauoir, pour mettre baumes et senteurs.

*ou, voletz.

*aucuns, bruslure, ou, haslure.

CHAP. IIII.

A ET en ce iour la * sept femmes pren
dront vn seul homme, disant:
Nous mangerons nostre pain, &
nous vestirons de noz habillemens:seul-
lement que ton nom soit renommé sus
nous,oste nostre opprobre. En ce
iour la, sera le * germe du Seigneur, en
magnificence & en gloire:& le fruict de
la terre sera par excellence & noblesse,à
ceux qui seront rechappez d'Israël. Et
aduiendra que celuy qui sera resté en
Zion,& qui sera demeuré en Ierusalem,
on l'appellera sainct:assauoir tous ceux
qui sont escritz entre lés viuans,en Ieru-
B salem:quand le Seigneur aura laué lés or-
dures dés filles de Zion:& nettoyera le
sang de Ierusalem du milieu d'icelle, en
esprit de iugement,& en esprit d'ardeur.
Et aussi le Seigneur créera sus tout lieu
de la montaigne de Zion, & la ou il est
appellé, vne nuée par iour, & vne fu-
mée,& splendeur de feu flamboyant par
nuict. Car il y aura vne protection
en toute gloire. Et y aura vn taber-
nacle pour l'vmbre du iour à cause de la
chaleur:& pour refuge & cachette à cau-
se du tourbillon & de la pluye.

*c'est, plusieurs.

*c'est, Christ.

CHAP. V.

IE chanteray maintenant pour mon A
amy,le cantique de mon bien aymé,
pour sa vigne.
Mon amy eut vne vigne,en vn cou-
stau en lieu gras.
Et il luy feit vne haye: & tira lés
pierres hors d'icelle,& la planta de seps
exquis.
*Il edifia vne tour au milieu d'icelle, mat.21.d
& y accoustra vn pressoir.
Et attendit qu'elle feist dés grappes:
mais elle feit dés * lambrunces.
Maintenant donc vous habitans de Ie
rusalem,& vous hommes de Iuda iugez
entre moy & ma vigne.
Quelle chose ay-ie deu faire à ma vigne
que ie ne luy aye faict?
Car i'ay attendu qu'elle feist dés
grappes: mais elle a faict dés lambrun-
ces.
Et maintenãt ie vous monstreray quel-
le chose ie feray à ma vigne.
I'osteray sa haye,& sera broutée: & B
demoliray sa cloison, & elle sera foul-
lée.
Et la mettray comme deserte, elle ne
sera plus taillée, ne fossoyée: & en elle
monteront ronces & espines,& comman
deray aux nuées,qu'elles ne facent plus
cheoir la pluye sus elle.
Or la maison d'Israël est la vigne du
Seigneur dés armées, & lés hommes de
Iuda sont sa plante delectable.
Il a attẽdu equité,& voicy oppression:
& iustice,& voicy cryerie.
Malediction sus vous qui ioingnez
maison à maison,& adioustez vn champ
à l'autre iusque à tant qu'il n'y ayt plus
de lieu [pour le paoure.] Habi-
terez vous seulz parmy la terre? Cés
choses sont és aureilles du Seigneur dés
armées:si plusieurs maisons grandes &
belles ne seront desertes,& sans habitans.
Car dix arpans de vignes, ne feront C
qu'vn Bath: & la semence d'vn Ho-
mer, ne sera qu'vn Epha.

*autrement lãbrusqs: c'est, raisins sauuages.

Malediction

Malediction sus vous qui vous leuez au matin pour suyuir yurongnerie, & à ceux qui demeurent iusque au soir tant que le vin lés eschauffe. La harpe, le leuc, le tabourin & la fleuste, & le vin, sont en leurs conuiues : & ne regardent point l'oeuure du Seigneur, & ne considerent point lés oeuures de sés mains. Pourtant est mon peuple mené prison-
D nier, pource qu'il n'a pas eu de science, & sés noblez ont esté affamez, & sa multitu de est seichée de soif. Pourtant a enfer eslargy son ame: & a ouuert sa gueulle sans mesure. Et lés magnifiques y descendront, & le commun peuple d'iceluy, & la pompe d'iceluy, & la ioye.

Et sera la personne abbaissée, & l'homme sera humilié, et lés yeux dés haultains seront raualez. Le Seigneur dés exercites sera exalté en iugement: & le Dieu Sainct, sera sanctifié en iustice. Lés aigneaux pastureront selon leur *coustume, & lés estrangiers mangeront és lieux desertz [changez] en fertilité. Malediction sus ceux qui tirent l'iniquité comme par cordeaux de vanité, & le peché comme le lyen du chariot. Qui dient: Qu'il se haste, & que son oeuure vienne bien tost, affin que nous le voyons : & qu'il s'approche, & que le conseil du
E Sainct d'Israël vienne, affin que nous le congnoissons. Malediction sus ceux qui disent le mal estre bien, & le bien estre mal : qui mettent tenebres pour lumiere, & lumiere pour tenebres: qui mettét chose doulce, & chose doulce pour chose amere. Malediction sus ceux qui sont sages en leurs yeux, & prudentz en eux mesmes. Malediction sus ceux qui sont puissantz à boire le vin: & aux hommes fortz pour entonner la ceruoise.

*ou, en droict, ou adresse.

Qui iustifient l'iniuste pour dons, & ostent la iustice à ceux qui sont iustes.

F Pource ainsi que le flambeau de feu consomme le chaulme, & la flamme brusle la paille, ainsi sera la racine d'iceux comme pourriture, & leur germe montera comme la poulciere. Car ilz ont reietté la loy du Seigneur dés batailles, et ont blasphemé la parolle du Sainct d'Israël. Pourtant s'est embrasée l'ire du Seigneur sus son peuple : & a estendu sa main sus luy, & l'a frappé. Et ont lés montaignes tremblé, & ont esté leurs charongnes *comme la fiente au milieu dés rues. En toutes cés choses icy n'est pas retirée son yre, mais encore est
G sa main estendue. *Il esleuera le signe aux nations loingtaines, & *siflera à luy dés fins de la terre : & voicy, il viendra abillement & legierement. Il n'y aura nul d'entre eux qui soit las ne qui choppe, ne qui sommeille, ne qui dorme : & ne sera pas desliée la ceincture de sés reins, & la corroye de son soullier ne sera pas rompue. Sés flesches sont agues, & tous sés arcs sont tendus. Lés ongles de sés cheuaux sont reputez comme cailloux, & sés roues sont comme le tourbillon. Son rugissement est comme celuy du lyon, & bruyra comme lés leonceaux. Il fremira, & tiendra sa proye, & la serrera, & n'y aura nul qui la deliure. Et bruyra en ce iour la sus luy, comme le bruit de la mer. Et [Israël] regardera en la terre, & voicy tenebres de tribulation, & la lumiere obscurcie en son ciel.

*ou, despecées.
Sou.9.c.
*Il lés appellera comme au siflet.

CHAP. VI.

EN l'an, auquel mourut le Roy Ozias : ie veis le Seigneur seant sus vn siege hault & esleué, & sés A
*franges remplissoient la sale. Lés Seraphins se tenoient sus iceluy : & vn chascun d'eux auoit six aisles. Dés deux ilz couuroiét leurs faces, & de deux couuroient leurs piedz, & de deux voloient. Et crioient l'vn à l'autre, & disoiét: *Sainct, Sainct, Sainct est le Seigneur dés armées : toute la terre est plaine de sa gloire. Et lés sursueilz & posteaux furent esmeutz, pour la voix de celuy qui B
cryoit : & la maison fut remplie de fumée. Alors ie dis : Moy malheureux, car c'est faict de moy: pource que ie suis homme souillé dés leures, & demeure au milieu du peuple qui a lés leures souillées : pourtant aussi que més yeux ont veu le Roy, le Seigneur dés armées. Et l'vn dés Seraphins vola vers moy, & en sa main estoit vn charbon ardant qu'il auoit prins de l'autel auec dés tenailles, & en toucha ma bouche, & dist : Voicy [ce charbon] à touche tés leures, affin que C
ton iniquité soit ostée, & que ton peché soit nettoyé. Et ouy la voix du Seigneur, disant : Lequel enuoiray-ie & lequel yra pour nous? Et ie dis: Me voicy, enuoye moy. Et il dist: Va, & dis à ce peuple icy. *Oyez & n'entendez point: voyez, & ne congnoissez point. Endurcis le coeur de ce peuple icy, & estouppe sés aureilles, & ferme sés yeux, affin qu'il ne voye de sés yeux, & qu'il n'oye de sés aureilles, & qu'il n'entende de son coeur, & qu'il ne se conuertisse: & que ne le guerisse. Et ie dis: Iusque à quand Sei- D
gneur? Et il dist: Iusque à ce que lés citez

*ou, tapisserie.
Apo.4.c.
mat.13.b
marc 4.a
Luc 8.b.
Ro.11.b.
Iehã 12.

soient desolées, sans habitant, & la maison sans homme, & que la terre soit laissée deserte: & le Seigneur fera eslongner lés hommes. Et moult grand lieu sera delaissé parmy la terre: mais encore sera en icelle la dixiesme partie. Et retournera, & sera desnuée comme le tillot & le cheine, quand ce vient à deietter lés [fueilles:] & toutesfoys le tronc demeure en eux: ainsi sera la saincte semence en sa substance.

CHAP. VII.

A ET aduint aux iours d'Achaz filz de Ioatham, filz d'Ozias, Roy de Iuda: que Razin Roy de *Syrie, & Phacée filz de Romelias Roy d'Israël, monterent en Ierusalem pour batailler contre elle, & ne la peurent vaincre. Et on annonça à la maison de Dauid, disant: Syrie "s'est reposée sus Ephraim: & son cœur, & le cœur de son peuple fut esmeu, ainsi que sont meutz lés boys dés forestz, par le vent. Lors le Seigneur dist à Isaie. Sors maintenant au deuant d'Achaz, toy, & Sear-iasub ton filz vers la fin du conduict de l'eaue, de la haulte piscine, en la voye du champ du foulon, & luy diras: Regarde que tu te taise. Ne crains point, & que ton cœur ne s'amollisse pour lés deux queuës de cés tisons fumantz, pour l'embrasement de l'yre de Razim & de Syrie, & du filz de Romelias: de ce que Syrie a prins conseil en mal contre toy auec Ephraim, & le filz de Romelias, disant. Montons vers Iudée & la resueillons, & l'vsurpons à nous, & mettons pour Roy au milieu d'elle, le filz de Tabéel. Le Seigneur Dieu dit telles choses: Ce n'aura pas de stabilité, & ce ne se fera pas. Car le chef de Syrie sera Damas: & le chef de Damas, Razin. Et encore soixante, & cinq ans. Ephraim cessera destre vn peuple: & le chef d'Ephraim sera Samarie, & le chef de Samarie sera le filz de Romelias. Que si vous ne croyez [à ce,] c'est pourtant que vous n'estes point fideles [à Dieu.] Et le Seigneur derechef parla à Achaz, disant: Demande signe pour toy, du Seigneur ton Dieu. Demande-le, soit en lieu profond, ou en hault la sus. Et Achaz dist: Ie n'en demanderay pas, & ne tenteray pas le Seigneur. Lors il dist: Escoutez maintenant maison de Dauid: Vous semble-il peu de chose de fascher lés hõmes, C se vous ne faschez aussi mon Dieu? Pource vous donnera le Seigneur vn signe. *Voicy la vierge conceura, & enfantera vn filz & appelleras son nom "Emanu-el. Il mangera beurre & miel, tant qu'il sache reprouuer le mal, & eslire le bien. Car auant que l'enfant sache reprouuer le mal, & eslire le bien: la terre que tu as en detestation, sera delaissée de la presence de sés deux Roys. Le Seigneur fera venir sus toy, & sus ton peuple, & sus la maison de ton pere, dés iours, qui ne sont pas venus, depuis lés iours que Ephraim se separa de Iuda auec le Roy d'Assur. Et aduiendra qu'en ce iour la, le Seigneur sifflera la mouche, qui est en la fin dés fleuues d'Egypte, & le "és qui est au pays de Assur: elles viendront toutes & reposeront és vallées desertes & és cauernes dés pierres, & en toutes espines, & en tous buyssons. En ce iour la, le Seigneur rasera du rasoir loué (par ceux qui D sont outre le "fleuue, par le Roy Assur) la teste & lés poilz dés piedz, & acheuera aussi la barbe. Et aduiendra en ce temps la, qu'vn chascun nourrira vne vache, & deux brebis: & pour l'abondance du laict qui sera faict, il mangera du beurre. Car tout homme, qui sera delaissé parmy la terre, mangera beurre & miel. Et en ce iour la, tout lieu là ou auront esté mille vignes, [vaillant] mille [pieces] d'argent, deuiendra espines & ronces. On y entrera auec lés flesches & arc. Car en toute la terre ne seront que ronces & espines. Et en toutes lés montaignes qui seront essertées par la serpe, ne viẽdras, de paour dés espines, & dés ronces: mais sera pour la pasture du bœuf, & pour marcher la brebis.

4. Roys 16. a. — Ebr. arã. — *ou, a mis le camp auec. — Mat. 1. d. Luc 1. c. — "c'est, dieu auec nous — "La mouche à miel — "assauoir, Euphrates.

B (margin)

CHAP. VIII.

A ET le Seigneur me dist: Prens pour toy vn grand roule, & escritz en iceluy d'vne graffe à la maniere dés hommes: pour faire haster à la despouille, & se despecher au butin. Lors ie prins auec moy dés fideles tesmoingz, assauoir Vrie sacrificateur, & Zacharie, filz de Barachias.

Et m'approchay de la prophetesse, laquelle conceut & enfanta vn filz. Et le Seigneur me dist: Appelle son nom: Haste toy à la despouille, diligente toy au pillage. Car auant que l'enfant sache crier mon pere, ou ma mere, la force de Damas sera ostée, & lés despouilles de Samarie, en la presence du Roy dés Assyriens. Et le Seigneur derechef parla à moy, disant: Pour- B

ce que

ce que ce peuple icy à reietté lés eaues de
Siloa lesquelles courent doulcement, &
s'est esiouy auec Razin, & auec le filz
de Romelias: pour ceste cause, voicy le
Seigneur fera venir sus eux lés eaues du
fleuue, fortes & grandes, assauoir le Roy
dés Assyriens, & toute sa gloire. Et mon
tera sus tous sés ruysseaux, & coullera
pardessus toutes sés riues, & passera en
Iuda, il desbourdera, & passera oultre tãt
qu'il l'atteindra iusque au col. Et l'exten-
sion de sés aisles emplira la largeur de ta
terre ô Emanu-el. Vous peuples,
assemblez vous, & vous serez deffaictz:
& escoutez, vous tous de terre loingtaine.
Equippez vous, & vous serez deffaictz:
soyez equippez, & vous serez deffaictz:
prenez conseil, & il sera dissipé: dictes la
parolle, & elle ne sera point establie: pour,
C ce que le Seigneur est auec nous. Car le
Seigneur me parla ainsi, par grieue ad-
monition, & m'instruict de non aller en
la voye de ce peuple icy, disant: Ne pen-
sez point coniuration en toute ce en quoy
ce peuple icy pense totallement coniura-
tion: & n'ayez crainte d'eux, & ne vous
espouantez point. Sanctifiez le Sei-
gneur dés armées, & qu'iceluy soit vostre
crainte & vostre espouantement, & il
vous sera en sanctification: mais il sera
comme* pierre d'empeschement, & com-
Luc. 2. e. me pierre de ruyne, aux deux maisons
Rom. 9. g d'Israël: en laqz & en retz, aux habitans
1. Pierre. de Ierusalem. Et plusieurs d'iceux y chop
2. b. peront, & cherront, & seront froissez, &
seront enlacez, & prins. Lie le tes-
moingnage, signe la loy à més disciples.
I'attendray le Seigneur lequel cache sa
face de la maison de Iacob, & l'attẽdray.
*Me voicy, moy, & més enfans, que le
Ebri. 2. d Seigneur m'a donné pour signe & pour
D miracle en Israël: [cés choses sont] par
le Seigneur dés batailles, lequel habite en
la montaigne de Zion. Et quand ilz
vous diront, demandez aux sorciers, &
aux diuins, qui iasent & barbouillent:
[Respondez,] le peuple ne s'enquestera il
point vers Dieu? Recourra il aux mortz
pour lés viuans? Plus tost à la loy & au
tesmoingnage. Que s'ilz ne parlent se-
lon ceste parolle, la lumiere du matin ne
leur sera pas [donnée.] Il passera par
icelle ayant difficulté, & faim: & quand
il aura faim il se courroucera, & maudi-
ra son Roy, & son Dieu. Et regardera
en hault, puis regardera en la terre &
voicy tribulation & tenebres, angoisse
volante, & obscurité poulsée, Et ne se re-
tirera point de celuy qui en est affligé.
Au premier temps fut grieuement af-
fligée la terre de Zabulon, & la terre de
Nephthali: & au dernier a esté aggrauée
par la voye de la mer outre le Iordan, de
Galilée, dés gentilz.

CHAP. IX.

LE peuple qui habitoit en tenebres A
a veu grande lumiere: & la lumie- mat. 4. c.
re a reluict sus ceux qui habitoient
en la terre de l'vmbre de mort. Tu as
Multiplié la gent, & ne luy a point ma-
gnifié la lyesse. Ilz se resiouyront
deuant toy, ainsi que ceux qui se resio-
uyssent en la moisson: & ainsi que s'esio-
uyssent ceux qui diuisent lés despouilles.
Car tu as despecé le ioug de son fardeau,
& le baston de son espaule, & la verge de
son exacteur, comme au iour de* Ma- Iuges. 7. f
dian. Car tout pillart pille auec tumul-
te: & est le vestement meslé de sang, mais
icy sera bruslement de feu consom-
mant. Car le petit enfant nous est B
n'ay, & le filz nous est donné: & sa do-
mination est mise sus son espaule: & se-
ra son nom appellé admirable, conseil-
lier, le Dieu fort, pere eternel, prince de
paix. Son empire sera augmenté, & sa
paix n'aura point de fin. Il sera sur
le siege de Dauid, & sus son Royaume,
pour le confermer, & entretenir en iuge-
ment, & en iustice dés maintenant & à
tousiours-mais. Le zele du Seigneur
dés batailles fera cela. Le Seigneur
à enuoyé la parolle en Iacob, & est cheu-
te en Israël. Et tout le peuple
d'Ephraim, & lés habitans de Sama-
rie le sauront: lesquelz disent en or-
gueil & en grandeur de coeur. Lés C
briques sont tombées: mais nous l'edi-
fierons de pierres de taille. Lés figuiers
sauuaiges sont coppez: mais nous lés
changerons en Cedres. Et le Sei-
gneur fera esleuer lés ennemys de Razin
sus luy: & meslera sés ennemys [con-
tre luy.]*Syrie vers Orient & lés Phi- Sus. 5. f.
listhins d'Occident: & deuoreront Israël
à pleine bouche. En toutes cés choses
icy n'est pas retirée sa fureur, mais en-
core est sa main estendue: & n'est pas le
peuple retourné vers celuy qui le frap-
poit, & n'ont pas requis le Seigneur dés
exercites. Et le Seigneur tout en vn
iour taillera d'Israël la teste, & la queuë,
le rameau & le ionc. Cestuy qui
est ancien, & honnorable, c'est la teste: &
le prophete enseignant mensonges, c'est
la queuë. Et lés recteurs de ce peuple
icy, sont seducteurs, & ceux qui sont en-
tre eux gouuernez, seront deffaictz.

D Pource ne ſe reſiouyra pas le Seigneur ſus la ieuneſſe: & n'aura point compaſſion de ſés orphelins, ne dés veues: Car vn chaſcun d'eux eſt hypocrite & mauuais, & toute bouche parle follement.

En toutes cés choſes icy n'eſt pas retirée ſa fureur: mais encore eſt ſa main eſtendue. Car l'infidelité eſt embraſée comme le feu: elle deſtruyra lés ronces & lés eſpines. Et ſ'allumera en l'eſpeſſeur de la foreſt, & ſ'enueloppera comme ſ'esleue la fumée. La terre a eſté obſcurcie, pour l'yre du Seigneur dés armées, & ſera le peuple comme la conſommation du feu. L'vn n'eſpargnera point l'autre, il rauira [ce qui eſt] à la dextre, & ſi aura faim: il mangera [ce qui eſt] à la ſeneſtre, & ſi ne ſera pas raſſaſié. Vn chaſcun mangera la chair de ſon bras. Manaſſé contre Ephraim, & Ephraim contre Manaſſé: & iceux enſemble contre Iuda. *En toutes cés choſes icy n'eſt pas retirée ſa fureur: mais encore eſt ſa main eſtendue.

Sus. 5. f. et 10. a.

CHAP. X.

A Malediction ſus ceux qui conſtituent ordonnances iniques: & ſus lés eſcriueurs qui eſcriuent choſe * difficile, pour ſubuertir le droict dés paoures, & pour rauir par iugement lés affligez de mon peuple: & affin que lés veues ſoient leur proye, & qu'ilz pillent lés orphelins. Quelle choſe ferez vous au iour de la viſitation, & de calamité qui vient de loing? A qui recourrez vous pour auoir ayde? ou laiſſerez vous voſtre gloire? ſans moy cheoit [ce peuple] entre lés priſonniers, & cherront
B ſoubz lés occiz & en toutes cés choſes icy n'eſt pas retirée ſa fureur: mais encore eſt ſa main eſtendue. Ha Aſſur la verge de ma fureur: qui eſt auſſi mon baſton. Indignation eſt en ſa main. Ie l'enuoyray à la gent feincte: & contre le peuple de ma fureur, luy manderay qu'il deſpouille, & pille, & qu'il le mette pour eſtre foullé, comme la bouë dés rues. Mais iceluy ne l'eſtimera pas ainſi, & ſon coeur ne le penſera pas ainſi: mais aura en ſon coeur pour deſtruyre & exterminer beaucop de gens. Car il dira: Més princes, ne ſont ilz
C point Roys? Calanno n'eſt-il pas ainſi que Charchamis: & Hemath comme Arphad? Samarie n'eſt elle pas comme Damas? Comme par ma puiſſance i'ay conqueſté cés Royaumes [addonnez] à leurs idoles & images, excepté Ieruſalem & Samarie. Ne feray-ie pas ainſi à Ieruſalem & à ſés idoles, comme i'ay faict à Samarie & à ſés images? Et aduiendra, que alors que le Seigneur aura accomply toute ſon oeuure en la montaigne de Zion & en Ieruſalem: ie viſiteray ſus le fruict de la grandeur du coeur du Roy d'Aſſur, & ſus la gloire de la haulteſſe de ſés yeux. Car il a dict: Ie l'ay D
faict par la vertu de ma main, & par ma ſageſſe. Car ie ſuis entendu. Et pour ce ay-ie oſté lés termes dés peuples, & ay pillé leurs threſors: & ay faict deſcendre ceux qui ſeroient comme en [lieu] fort.

*Ou, facheuſe & labourieuſe.

Ma main a trouué comme vn nid, la cheuance dés peuples: & ainſi que lon recueille lés oeufz qui ſont laiſſez, ainſi ay ie aſſemblé toute la terre: et n'y a nul qui ayt remué l'aisle, ne qui ouuriſt la bouche, ou qui grondaſt. La coingnée ſe glorifiera elle contre celuy qui en coppe? ou la ſye, ſe magnifiera elle contre celuy qui la tire? Comme ſi la verge ſ'esleuoit contre celuy qui l'esleue: & que le baſton ſe esleuaſt comme ſ'il n'eſtoit pas boys? Pource, le Seigneur dominateur dés armées enuoyra la maigretté en ſés gras: & au lieu de ſa gloire il allumera vne arſure E
bruſlante, comme bruſlure de feu: & la lumiere d'Iſraël ſera en feu, & ſon Sainct ſera en flamme: laquelle ardra & conſommera lés eſpines, & lés ronces d'iceluy tout en vn iour: & mettra à fin la gloire de ſa foreſt, & de ſon territoire fertille tant l'ame comme la chair. Et ſera deffaict comme le porte-enſeigne: & lés autres arbres de la foreſt ſeront faciles à nombrer, tant qu'vn enfant lés eſcriroit.

Et en ce iour la, le reſidu d'Iſraël & ceux qui ſeront reſchappez de la maiſon de Iacob, ne ſ'appuyront plus de rechef ſus celuy qui lés a frappé: mais ſe appuyront ſus le Seigneur, le Sainct d'Iſraël en verité. La reſte ſera conuertie, la reſte de Iacob, au Seigneur fort. Car ô Iſraël quand ton peuple * auroit eſté comme le ſablon de la mer, ſi ſera ce vne reſte d'iceluy qui ſe retournera en luy.

Rom. 9. f. Soubz. 18. f.

F La conſommation abregée, fera abondamment venir iuſtice. Car le Seigneur le Dieu dés batailles fera conſommation, & la diffinition au milieu de toute la terre. Pource dit le SEIGNEVR le Dieu dés batailles. Mon peuple, qui habite en Zion, ne crains point Aſſur. Il te frappera de la verge, & leuera ſon baſton ſus toy, en la voye d'Egypte. Mais encore vn bien petit eſpace de temps, mon indignation, & ma fureur ſe-

ra

ra consommé en leur perdition. Et le
G Seigneur dés armées suscitera sus luy
Iuges 7 g vn fleau comme la playe de *Madian,au
rochier d'Oreb,& son baston sus la mer:
& l'esleuera comme contre lés Egy-
ptiens. Et en ce iour la, son fardeau
sera osté de ton espaule, & son ioug de
ton col: & le ioug se pourrira, à cause de
la graisse. Il viendra en Aioth, il pas
sera en Magron, & en Machmas assi-
*assauoir, du Iordã. gnera sés armures. Ilz sont passez le *pas-
sage, ilz ont prins logis en Gabaa Rama
a eu crainte. Gabaa de Saul est fuye. Fil-
le de *Galim* esleue ta voix, fais que l'oye,
et Laisa et la paoure Anathoth. Medeme
na, s'est escartée. Ceux de Gabin se sont
*ou, confortez. *assemblez, encore est il iour, pour s'arre-
ster en Nob. Il esleuera sa main sus la
montaigne de la fille de Zion, & sus la
coste de Ierusalem. Voicy le Seigneur,
dominateur dés batailles desrompra lés
rameaux par force: & [lés arbres] qui
sont de haulte stature seront coppez, &
lés plus haultz seront humiliez. Et taille-
ra lés espesseurs de la forest, auec le fer, &
le Liban cherra par force.

CHAP. XI.

A LOrs yssira vne verge du tronc de
*qui est Isai. *Iesse, & le rameau croistra de sa
racine, & reposera sus iceluy l'es-
Act.13.d. prit du Seigneur, l'esprit de sapience &
d'intelligence, l'esprit de conseil & de for-
ce, l'esprit de science & de crainte du Sei-
gneur: & le fera odoriferant en la crainte
du Seigneur. Il ne iugera pas selon
la veuë dés yeux, & n'arguera pas selon
l'ouye dés aureilles: *mais il iugera* lés pao
ures en *iustice*, & arguera en *equité*, pour
lés affligez de la terre. Et frappera la ter-
2. Thess. 2.b. re par la verge de sa bouche, *& occira le
meschant par l'esprit de sés leures. Iusti-
ce sera la ceincture de sa hanche, & foy
Soubz. 65.d. la ceincture de sés reins. *Le loup ha-
bitera auec l'aigneau, & le pard couche-
ra auec le cheureau. Le veau & le leon-
ceau, & autre bestail [seront] ensemble,
& vn petit enfant lés conduyra. La
vache & lours paistront, leurs petis ger-
ront ensemble, & le Lyon mangera le
foin comme le boeuf. Et l'enfant à laict
s'esbatra sus lés pertuitz de l'Aspic: & ce
luy qui est seuré, mettra sa *main* au trou
du Basilic. Ilz ne nuyront pas & ne
guasteront [personne] en toute ma sain-
cte montaigne: car la terre est remplie de
la science du Seigneur, comme si lés eaues
de la mer couuroient [toutes choses.]
Rom.15.a *En ce iour la aduiendra que lés gentilz
requeront ceste racine de Iessé, laquelle C
est esleuée pour le signe dés peuples: &
son repos sera glorieux. *Et sera en ce 1.Ro. 5.a
iour la, que le Seigneur adioustera secon-
dement sa main pour posseder le residu
de son peuple, lequel sera delaissé d'Assur
& d'Egypte, & de Phetros, & d'Ethio-
pe, & d'Elam, & de Sennaar, & de He-
math, & dés Isles de la mer. Il esleuera
le signe és nations, & assemblera lés fugi-
tifz d'Israël, & recueillera ceux qui sont
espars de Iuda dés quatre coings de la
terre: & sera ostée la rancune d'Ephraim,
& lés aduersaires de Iuda seront extermi
nez. Ephraim n'aura plus enuie
contre Iuda, & Iuda n'escarmouchera
plus Ephraim. Ilz volleront sus lés
espaulles dés Philisthins, vers Occident:
ilz pilleront ensemble lés *filz d'Orient. *c'est, lés habitans ou gens d'Orient.
Idumée, & Moab seront submis soubz
leurs mains: & lés filz d'Ammon leur
rendront obeissance. Aussi le Sei-
gneur desolera la langue de la mer Egy- D
ptienne, & leuera sa main contre le *fleu- *c'est, Euphrates.
ue par son fort vent: & le frappera [le di-
uisant] en sept fleuues, tellement qu'il y
fera marcher auec lés souliers. Et se-
ra voye au residu de son peuple, qui sera
laissé par lés Assyriens: *ainsi qu'il fut Exo. 14.
à Israël au temps qu'il monta du pays
d'Egypte.

CHAP. XII.

ET diras en ce iour la: Seigneur ie A
te rendray graces, combien que *tu*
aye esté courroucé contre moy:
ton ire est conuertie, & m'as consolé.
Voicy, Dieu est mon sauueur, i'auray
confiance, & ne craindray pas. Car
le Seigneur est ma force, & ma louenge,
& a esté mon Salut. Vous puyserez
dés eaues en ioye, dés fontaines de salut.
Et direz en ce iour la. Confessez le
Seigneur, & inuoquez son nom. Fai- B
ctes congnoistre és peuples sés œuures.
Il vous souuienne que son nom est haul-
tain. Chantez au Seigneur: car il a
faict choses grandes & ce est diuulgué en
toute la terre. Habitante de Zion
resiouys toy, & chante: car le grãd, sainct
d'Israël, est au milieu de toy.

CHAP. XIII.

LA prophetie de Babilone, que A
Isaie filz d'Amoz veit. Le-
uez la baniere sus la haulte mon-
taigne: & esleuez la voix vers eux, leuez
la main et lés princes entreront és portes.
I'ay

I'ay mandé à més sanctifiez,& ay appellé més fortz pour accomplir mon ire,eux resiouyssans en ma gloire. La voix de la multitude est és montaignes comme de peuple en grand nombre : la voix du son dés royaumes comme de gentz assemblez. Le Seigneur dés armées met en point l'ordonnance de gurere. Ilz viennent de la terre loingtaine, de l'extremité du ciel, tant le Seigneur que lés instrumens de son ire, pour destruire toute la terre. Cryez, car le iour du Seigneur est prochain, lequel viendra du tout puissant comme le fouldroyeur. Pource toutes mains seront debilitées,& le cœur d'vn chascun sera esperdu. Ilz
B seront espouantez.Destresses, & doleurs lés saisiront,& se dueilliront comme celle qui enfante. Vn chascun s'esbahira vers son prochain, leurs faces seront comme faces enflammées. Voicy le iour du Seigneur viendra,cruel, & plein d'indignation,& d'ire,& de fureur : pour mettre la terre en desert, & pour extirper hors d'icelle sés pecheurs. Car lés estoilles du ciel,& sés planettes, ne serõt point
Sou.24 d luyre leur lumiere. *Le soleil s'ob-
ezec.32.b scurcyra quand il se leuera, & la lune ne
Ioël.2.g sera point luyre sa lumiere. Ie visiteray
& 3.c. lés maux sur le monde, & sur lés meschans leur iniquité. Ie feray cesser l'arrogance dés orgueilleux : & humilieray l'outrecuydance dés tyrans. Ie fe-
C ray le personnage plus precieux que l'or fin, & l'homme plus que la masse d'or de Ophir. Pource ie troubleray le ciel, & la terre se mouuera de son lieu, pour l'indignation du Seigneur dés batailles, & pour le iour de l'ire de sa fureur. Et sera comme le Dain qui est chassé, & comme la brebis, & n'y aura nul qui le rassemble. Vn chascun retournera à son peuple,& vn chascun fuyra à sa terre. Quiconque sera trouué, sera percé: & quiconque y sera adioinct, il cherra par l'espée. Leurs enfans serõt meurtris deuant leurs yeux, leurs maisons seront pillées,& leurs femmes violées.
D Voicy ie susciteray sus eux lés Medéens, lesquelz ne font nul estime d'argent : & qui n'ayment pas l'or, & feriront lés enfans auec arcs, & n'auront pas pitié du fruict du ventre,& leur oeil n'espargnera pas lés enfans. Et Babylone (laquelle a esté la gloire dés Royaumes & la gloire & magnificence dés Chaldéens)sera comme Sodome & Gomorrhe que Dieu à subuerty. Elle ne sera iamais habitée,& ne sera plus hantée de generation en generation. Et l'Arabien ne fichera plus là sés tentes, & lés pasteurs ne se poseront plus là. Mais là reposeront lés *Ziim,et leurs maisons seront remplies de *Ohim.Et habiteront là lés Austruces:& lés *luittons saulterõt là:& là chanteront lés chatzhuans en leurs palays, & lés dragons és pourpris de plaisance.

*bestes horribles. *furons. *bestes velues.

CHAP. XIIII.

IL est prés,que son temps vienné, & A
sés iours ne seront plus eslongnez. Car le Seigneur aura pitié de Iacob, & en eslira encore d'Israël, & lés fera reposer sur leur terre.L'estranger s'adioindra auec eux, & s'accompaignera à la maison de Iacob. Et lés peuples prendront,& lés ameneront en leur lieu. Et la maison d'Israël lés possedera sus la terre du Seigneur comme seruiteurs, & seruantes:& prendront ceux qui lés auoient prins, & rendront subiectz ceux qui lés oppressoient. Et en ce iour la, quand B
Dieu t'aura donné repos de ton labeur, & de ta crainte,& de ta dure seruitude, de laquelle par auant tu as seruy: tu prẽdras ceste parabole,contre le Roy de Babylone,& diras: Comment est cessé l'exacteur, & est cessé le tribut! Le Seigneur a rõpu le baston dés meschans,& la verge dés dominateurs,frappãt lés peuples en indignation,par playe incurable, assubiectissant lés gẽs en ire,& lés poursuyuãt sans misericorde. Toute la terre s'est reposée, & s'est appaisée:elle s'est resiouye,& tressailliront [tous] de lyesse. Et lés sapins C
se sont resiouys sus toy, & lés cedres du Libã:depuis que tu és endormy,nul n'est monté pour nous copper. L'enfer en bas s'est troublé de toy,pour la rencontre de ta venue:il t'a suscité dés mortz. Et a faict leuer tous lés princes de la terre de leurs sieges, & tous lés Roys dés nations. Ilz respondront tous, & te diront: Tu és aussi nauré comme nous,tu és faict semblable à nous. Ta pompe est tirée aux enfers,& le bruyt de tés violes. Soubz toy sera esparse la tigne, & lés vers seront ta couuerture. Comment és-tu cheute du ciel ô estoille iournalle,sortant du matin? Toy qui affolloys lés gens,tu és rabbatue iusque en terre.Car tu disoys,en ton cœur: Ie monteray au ciel,i'esleueray mon siege par dessus lés estoilles de Dieu, ie seray assis en la montaigne du tesmoignage, és costez d'Aquilon. Ie monteray D
par dessus la haulteur dés nuées, ie seray semblable au Souuerain. Mais toutesfoys tu és tirée iusque en enfer, és costez du lac. Ceux qui te verront se tourneront vers toy,& te considereront,

[disant.]

[disant,] N'est-ce pas c'est homme icy, qui troubloit la terre, & qui faisoit trembler lés Royaumes, & a mis le monde comme desert, & à destruict lés citez, & n'a iamais ouuert à sés prisonniers,la prison? Tous lés Roys de toutes gens sont endormis en gloire,vn chascun en sa* maison: mais tu és ietté arriere de ton sepulchre,comme la plante mesprisée, & comme le vestement dés occis qui ont esté transpercez de l'espée, & sont descẽdus és pierres du sepulchre,comme la charongne foullée: & ne seras pas vny auec eux en
E sepulture. Car tu as gasté ta terre, & as occis ton peuple. La semence dés tres-mauuais ne seras pas nommée eternellement. Preparez occision à sés filz pour l'iniquité de leurs peres. Ilz ne s'esleueront plus,& n'auront plus la terre en heritage: & ne rempliront point le monde de* ennemis. Ie m'esleueray sus eux,dit le Seigneur dés batailles: & extermineray le nom de Babylone,& la reste,le filz,& le nepueu, dit le Seigñr. Et le redigeray pour la possession dés * hieures,& en maretz de eaues,& le balieray d'vn balay destruisant, dit le Seigneur dés exercites. Le Seigneur
F dés armées a iuré,disant: Certainement il sera ainsi comme ie l'ay determiné, & ainsi sera confirmé comme ie l'ay consulté:que ie froisseray lés Assyriens en ma terre,et lés foulleray sus més montaignes: & sera osté son ioug d'iceux, & son fardeau sera osté de leurs espaules. C'est le conseil,que i'ay prins sus toute la terre,& icelle est la main estendue sus toutes gẽtz. Car le Seigneur dés armées l'a decreté, & qui le pourra dissiper? Sa main est esten
G due, & qui la destournera? En l'an que le Roy Achaz mourut, ceste prophetie fut faicte. Toy toute la Philisthée,ne te resiouys point, pource que la verge de celuy qui te frappoit est brisée. Car de la racine de la couleuure ysira vn Basilic:& son fruict sera * cerastes volant. Lés premiers naiz dés souffreteux,seront repeuz & lés paoures reposeront en confiance. Ie feray mourir de faim ta racine,et iceluy occira ceux qui te seront demourez. Toy porte,vle: toy cité,crye: soys esperdue toute la Philisthée. Car la fumée viendra d'Aquilon: & n'y a pas vn qui puist eschapper sa foulle. Et quelle chose respondront lés messagers dés gentz? Car le Seigneur a fondé Zion, ausi lés affligez de son peuple auront esperance en luy.

*En son sepulchre.

*Ou, de és nuy-as, ou de citez.

*Ou, herissons.

*vne espece de serpent.

CHAP. XV.

LA prophetie de Moab. Car Ar de Moab a esté mise à sac de nuict, elle a esté exterminée. Car Cir de Moab a esté saccagée de nuict, elle a esté exterminée. Il a monté en la maison [dés idoles] & en Dibon,ou sont lés haultz lieux,pour plourer. Moab lamentera sus Nabo & sus Medaba. *En tous sés chefz sera pellure,& toute barbe sera rasée. Ilz seront ceinctz de sacz en leurs quarrefours, sus leurs toictz, & en leurs rues, elle vlera toute, descendant en pleur. Hesebon, & Eleale cryerõt,leur voix sera ouye,iusque en Iahaz. Pour ceste chose, lés gensdarmes de Moab cryeront: l'ame d'vn chascun vlera à par soy. Mon coeur cryera pour Moab,& sés fugitifz [paruiendront] iusque à Zoar,qui est comme ienice de troys ans. Car par là on monte en Luhith, ilz y monteront auec pleurs:car ilz esleueront le cry de la ruine,en la voye de Horonaim. Car lés eaues de Nemrim sont gastées, le foin est seché,& l'herbe est faillie,et n'y a point de verdure. Pourtant ce qui leur sera faict de reste il l'a & leur prouision, ilz le porteront au fleuue dés saulx: Car le cry ira à lenuiron du terme de Moab. Et son vlement [est venu] iusque à Eglaim, & sa clameur iusque en Beer-elim: car lés eaues de Dimon sont remplies de sang, tellement que i'en*feray combler Dimon, & [enuoyeray] le Lyon, à ceux qui seront reschappez de Moab,& à la reste de la terre.

A

Iere. 48.f Ezec. 7.e

B

*Aucuns, euoieray d'auantage.

CHAP. XVI.

ENuoyez l'aigneau au dominateur de la terre,de la Pierre du desert, à la montaigne de la fille de Zion, Et aduiendra que lés* filles de Moab seront au passage d'Arnon, comme l'oyseau fugitif qui est deietté de son nid. Assemble le conseil,fais iugement: metz ton vmbre au Midy, comme la nuict. Muce ceux qui fuyent: & ne decele point ceux qui sont vagans. Més fugitifz habiteront vers toy. Moab soit leur cachette, à cause de celuy qui gaste: Car l'oppresseur finira, & defaudra celuy qui gaste, & sera consommé celuy qui foulle la terre. Et le siege sera preparé en benignité, & sera asis sus cestuy en verité, au tabernacle de Dauid, iugeant & querant iugement, & rendant legierement ce qui est iuste.
*Nous auons ouy l'orgueil de Moab, lequel est fort orgueilleux, Son orgueil, & son arrogance,& son indignation,lesquelles

A

*c'est, villes.

Iere. 48.c
B

quelles ne sont point comme sa force.
Pourtant vlera Moab, pour lés Moa-
bites [occis] vn chascun vlera. Vous
deuiserez dés fondementz de Cir-hare-
seth: mais vous estans blecez. Car lés
champs de Hesebon sont desolez: & la
vigne de Sabama, de laquelle lés Sei-
C gneurs dés gentilz ont taillé lés prouins,
lesquelz paruenoient iusque à Iazer, &
estoient errans par le desert, & sés ra-
meaux s'estendoient tellement qu'ilz pas-
soient la mer. Pource ie ploureray Ia-
zer, & le vignoble de Sabama. Hesebon,
& Eleale, ie t'enyureray de més larmes:
car le cry [de guerre] est cheut sur tés
Iere.48.e fruictz meurs, & sur ta moisson. *La
D liesse & la ioye sera ostée du champ ferti-
le, & ne se resiouyra plus, & ne fera plus
iubilation és vignes. Celuy ne pres-
sera plus le vin au pressoir, qui auoit ac-
coustumé de le presser, i'ay faict cesser le
cry de ioye. Pourtant sonneront més
entrailles comme la harpe sus Moab: &
le dedans de moy sus Cir-hareseth. Et
quand il apparoistra que Moab aura
trauaillé és haultz lieux, il entrera en son
sainct lieu, pour prier: mais il ne pourra
rien. Ceste est la parolle que le Sei-
gneur a dit à Moab, dés ce temps la, &
maintenant le Seigneur a parlé disant: En
troys ans [qui seront] comme lés ans
du mercenaire sera ostée la gloire de
Moab, de tout le grand nombre: &
ce tant peu de reste qui sera, ne sera
pas grand.

CHAP. XVII.

A LA prophetie de Damas. Voicy
Damas finira d'estre cité: & sera
en ruine, comme vn monceau ab-
batu. Lés citez d'Aroer seront delais-
sées pour lés troppeaux: & là reposeront
& n'y aura nul qui lés espouante. Aus-
si la fortresse d'Ephraim cessera, & le
Royaume de Damas: & la reste de Syrie,
seront comme la gloire dés enfans d'Is-
raël, dit le Seigneur dés batailles. Et
en ce iour la, sera la gloire de Iacob dimi-
nuée: & la graisse de sa chair amaigrira.
Et sera comme celuy qui assemble la
B moisson dés bledz: & son bras recueil-
lira lés espicz. Et sera comme celuy
qui recueille lés espicz en la vallée de Ra-
phaim. Et lés raisins qui seront demou-
rez en iceluy seront comme quand on
escout l'oliuier, & [en reste] deux ou
troys grains au sommet de la branche,
& de son fruict en sés rameaux qua-
tre ou cinq, dit le Seigneur le Dieu d'Is-
raël. En ce iour la regardera l'hom-
me, à celuy qui l'a faict, & sés yeux ver-
ront le sainct d'Israël: & ne s'enclinera
plus aux autelz que sés mains ont faict,
& que sés doigtz ont ouuré: ilz ne regar-
deront plus lés boys, ne lés images du so-
leil. En ce iour la, seront leurs for- C
tes citez delaissées, comme lés buches, &
comme lés rameaux qui ont esté delaissez
par lés enfans d'Israël, & sera deserte.
Car pource que tu as mis en oubly le
Dieu ton sauueur, & n'as point eu recor-
dation de la pierre de ta force: pour ceste
cause planteras tu dés plantes plaisantes,
& semeras vn germe estrange. Au iour
tu feras croistre ta plante: & au matin fe-
ras flourir ta semence. Et au temps qu'on
leuera la moisson, tu seras malade & dou-
loreusement affligée. Malheur à
la multitude de plusieurs gens, lesquelz D
bruyent comme le bruyt de la mer: & le
tumulte dés nations, lesquelles tempestent,
comme la tempeste dés eaues impetueu-
ses. Lés peuples bruyront comme le
bruyt de plusieurs eaues: mais il lés me-
nacera, & s'enfuyront loing. Et seront
poursuiuys comme la paille dés montai-
gnes de deuant le vent, & comme le tour-
billon deuant la tempeste. Au temps du
vespre, voicy troublement, & auant le
matin ne sera plus en estre. Icelle est la
part de ceux qui nous ont fourragez: &
le sort de ceux qui nous ont pillez.

CHAP. XVIII.

MAlediction sus la terre, [qui se A
fie soubz] l'vmbre dés ailles,
qui est enuiron le fleuue d'Ethio-
pe: laquelle enuoye par la mer dés am-
bassadeurs, & ce és batteaux de roseaux
sus lés eaues. Allez postes legiers à
la gent qui est dissipée & deschirée, au peu-
ple terrible, aprés lequel n'en y a pas
d'autre: à la gent qui est rasée & foullée,
de laquelle lés fleuues ont tout pillé sa
terre. Vous tous qui demourez au mon-
de, & qui habitez en la terre: quand le si- B
gne sera esleué és montaignes, vous ver-
rez & orrez le son de la trompette: car
le Seigneur m'a dict ainsi: Ie me repose-
ray, & considereray en mon lieu: com-
me la chaleur du Midy au serain, &
comme la nuée de la rosée, à la chaleur
de moisson. Car auant la moisson, inconti-
nent que la fleur sera parfaicte & que lai-
gret sera leté, et soit la fueille: sés rameaux
serõt coppez auec lés faux, & ce qui sera
delaissé sera coppé et escous: et serõt ensem-
ble delaissées aux oyseaux dés mõtagnes, C

& aux bestes de la terre : & seront lés
oyseaux sur luy, tout au long de l'esté: &
toutes lés bestes de la terre, feront leur hy
uer sur luy. En ce temps la, sera ap-
porté le don au Seigneur dés batailles,
par le peuple distraict & deschiré, par le
peuple terrible, aprés lequel n'en y a pas
d'autre par la gent qui est rasée, & foul-
lée: de laquelle lés fleuues ont miné la ter-
re, au lieu du nom du Seigneur dés batail
les à la montaigne de Zion.

CHAP. XIX.

A
LA prophetie d'Egypte. Voicy le
Seigneur montera sus la nuée le-
giere, & viendra en Egypte: & lés
idoles d'Egypte se mouueront deuant sa
face, & le cœur d'Egypte s'affadira au
milieu de soy. Et feray esmouuoir lés E-
gyptiens contre Egyptiens: & vn cha-
scun bataillera contre son frere, & vn cha
scun contre son amy: cité contre cité,
royaume contre royaume: & euanuyra
l'esprit d'Egypte en soymesme: & desfe-
ray son conseil, & interrogueront leurs
idoles, & leurs deuins, & leurs sorciers,
& leurs magiciens: & bailleray Egypte
en la main dés Seigneurs cruelz, & le fier
Roy dominera sus eux, dit le Seigneur le
Dieu dés armées. Et lés eaues de la mer
deffaudront, & le *fleuue sera vuide, &
tary. Et lés fleuues s'estans escartez, lés
ruisseaux *dés leuées seront diminuez, &
B seichez. Le roseau, & le ionc s'amati-
ront. La verdure au prés du lac, & sur le
riuage du lac, & toute semence du lac sei
chera: & sera deiettée, tellemẽt qu'elle ne
sera plus. Et lés pescheurs gemiront, &
tous ceux qui iettent l'haim au fleuue se
lamenteront: et ceux qui estendent la retz
sus lés eaues languiront. Ceux qui beson
gnent de lin en diuerses manieres seront
confus, & ceux qui tissent lés mailles. Et
seront dolentz pour leur nasses, tous ceux
qui font dés estangz & viuiers. Certes
lés princes de *Zoan sont folz, & le con-
seil dés sages conseilliers de Pharao est
affoly. Comment direz vous à Pharao: ie
suis le filz dés sages, & le filz dés roix an
ciens? Ou sont maintenãt tés sages? Qu'ilz
t'annoncent maintenant, & te notifient
quelle chose le Seigneur dés armées a de-
creté contre Egypte. Lés princes de
Zoan sont folz: lés princes de *Noph
ont erré: ilz ont faict errer Egypte, qui
est *l'anglet de sés lignées. Le Seigneur
C a meslé au milieu d'icelle, l'esprit peruers:
& ont faict errer Egypte en toute son
oeuure: ainsi que erre, celuy qui est yure, et
vomissant. Et n'y aura pas d'oeuure en
Egypte, qui face la teste, ou la queuë: *ra-
meaux, ou ionc. En ce iour la, Egy-
pte sera comme lés femmes, & sera eston-
née, & craindra pour la main esleuée du
Seigneur dés batailles, que cestuy mouue-
ra sus elle. Et la terre de Iuda fera
craindre Egypte. Et quiconque au-
ra recordation d'icelle, il craindra pour le
conseil du Seigneur dés armées, quil a de-
creté sus icelle. En ce iour la, seront
cinq citez en la terre d'Egypte, qui parle-
ront le langage dés Chananéens, & iure-
ront par le Seigneur dés exercites. L'vne
sera appellée la *cité du Soleil. En ce
iour la, sera l'autel du Seigneur au milieu
du pays d'Egypte: et le tiltre du Seigneur
sera au prés de son terme: & sera en signe,
& en tesmoingnage au Seigneur dés exer
cites en la terre d'Egypte. Car ilz crie- D
ront au Seigneur, pour la presence dés
oppresseurs: puis leur enuoyera vn sau-
ueur & prince, qui lés deliurera. Et se-
ra le Seigneur congneu de ceux d'Egy-
pte: & en ce iour la congnoistront lés
Egyptiens le Seigneur, & feront sacrifi-
ce & oblation: & voueront vœux au
Seigneur, & lés payeront. Le Sei-
gneur frappera Egypte, & la guerira: &
retourneront à la fin au Seigneur, & sera
appaisé vers eux, & lés guerira. En
ce iour la, il y aura voye d'Egypte en
Assur, & l'Assyrien viendra en Egypte,
& l'Egyptien en Assur: & lés Egyptiens
seruiront auec Assur [au Seigneur.]
En ce iour la, Israël sera vn troysiesme,
à l'Egyptien & l'Assyrien: la benedi-
ction sera au milieu de la terre, à laquelle
le Seigneur dés armées a faict benedi-
ction, disant: Beneit soit mon peuple d'E-
gypte, & Assur l'œuure de més mains, &
Israël est mon heritage.

CHAP. XX.

A
EN l'an auquel Tharthan entra en
*Asdod, quand *Sargon le Roy
dés Assyriens l'eut enuoyé, &
qu'il eut bataillé contre Asdod, & qu'il
l'eut prins, en ce temps la, le Seigneur
parla par Isaie filz d'Amoz, disant:
Va, & deslie le sac de tés reins, & des-
chausse tés souliers de tés piedz. Il
feit ainsi: allant nud & deschaussé.
B
Et le Seigneur dist: Ainsi que mon
seruiteur Isaie a cheminé nud, & des-
chaussé: ce sera le signe & le miracle, de
troys ans sus Egypte, & sus Ethio-
pe. Ainsi meinera le Roy dés Assy-
riens lés captifz d'Egypte, & lés trãspor-
tez

*assauoir, le Nile. *ou, d'Egypte.

*c'est, tanis.

*c'est, Memphis. *C'est, le hault.

*c'est, fort ou fresle.

*Ou, de desolatiõ

*qui est Azot. *c'est selõ lés Ebrieux Senaherib.

tez d'Ethiope:lés ieunes & lés vieux : le nud et deschaussé,ayantz lés fesses descouuertes, à la honte d'Egypte. Ilz craindront & seront confus d'Ethiope leur respect,& d'Egypte leur gloire. Et celuy qui habite en ceste isle,dira en ce iour la: Voicy est tel nostre respect, ou nous auions refuge,pour auoir ayde: affin qu'ilz nous deliurassent de la face du Roy dés Assyriens? Et comment pourrons nous eschapper?

CHAP. XXI.

A Abacuc 2.2. LA Prophetie de la mer deserte. Comme la tempeste du Midy, en passant vient du desert terre hydeuse : ainsi m'a esté denoncé vne vision aspre. Le preuaricateur[vienne]contre le preuaricateur & le saccageur contre celuy qui saccage. Monte Elan,assiege Medai : ie feray cesser tout son gemissement. Pourtant sont més reins remplis de douleur,& angoisses m'ont saisy : comme lés angoisses de celle qui enfante. I'ay esté estourdy,quand ie l'escoutoye : i'ay esté

B troublé,quand ie l'ay veu. Mon cœur se demenoit, & horreur m'espouantoit, & transposoit mon desir en frayeur,par obscurité. Quand on apprestoit la table, le guet guettoit, & quand ie beuuoye, & mangeoye, [on disoit] leuez vous princes oingnez le boucler. Car le Seigneur m'a dict telles choses : Va, & metz vne guette,& qu'il annonce ce qu'il verra. Il veit vn chariot & deux cheuaucheurs,assauoir vn monté sus vn asne, & vn monté sus vn chameau: & lés regarda par diligente consideration. *Et cria comme

C Abacuc 2.2. vn lyon.O Seigneur ie suis la guette continuellement par iour: & me tiens sus ma garde,toutes lés nuictz. Voicy cest homme qui est monté sus la charrette auec deux cheuaucheurs,vient: & a respondu, & a dict: *Elle est cheute,elle est cheute

Iere.51.a. Apo.14.b Babylone : & toutes lés images de leurs dieux sont debrisez en la terre.O ma bature,& ce qui est[escoux] en mon aire,ie vous ay annoncé ce que i'ay ouy du Seigneur dés batailles, du Dieu d'Israël.

La prophetie de Idumée. Voicy qui crie à moy de Seir. Toy gardeur,quelle chose est il de la nuict:gardeur, quelle chose est il de la nuict? La garde respond:

D Le matin est venu, & aussi la nuict. Si vous le demandez, demandez-le: retournez vous,& venez. La prophetie contre Arabie. Vous dormirez au vespre en la forest, és sentiers de Dodanim. Vous qui habitez la terre de Thema, portez de l'eaue en allant au deuant de celuy qui a soif: venez au deuant de celuy qui s'enfuyt auec dés pains. Car ilz s'en sont fuys pour la desconfiture, pour l'espée desgainée,pour l'arc tendu,pour la griefue bataille. Car le Seigneur m'a dit cés choses icy: Encore vn an comme l'an du mercenaire,& toute la gloire de Cedar defaudra, & lés demourans du nombre dés fortz archiers dés filz de Cedar, seront diminuez. Car le Seigneur,le Dieu d'Israël l'a dict.

CHAP. XXII.

LA prophetie de la *vallée de vision.Quelle chose aussi te fault-il que tu és montée totallement sus lés toictz: toy qui és pleine de clameur, cité peuplée, & ville ioyeuse? Tés occis ne sont pas tuez par l'espée,ne tés mortz par guerre. Tous tés princes sont ensemble fuys, & sont liez par lés archiers. Tous ceux qui ont esté trouuez en toy, ont esté liez ensemble, & ceux qui s'en estoient fuys au loing. Pourtant ay-ie dict:destournez vous de moy,ie ploureray amerement. Ne vous efforcez point,pour me consoler,pour la destruction de la fille de mon peuple. Car il est le iour de commotion, de perplexité, & d'oppresion, par le Seigneur le Dieu dés armées, en la vallée de vision en demolissant la muraille & criant à la montaigne. Et Elan a prins le carquoys, & sont lés cheuaucheurs,au chariot:& la [cité] de Cir a descouuert le bouclier.

A *c'est, Ierusalem.

B

Tés vallées esleutes seront pleines de chariotz : & lés cheuaucheurs mettront [leur siege] contre la porte:& la *couuerture de Iuda sera descouuerte. Et verras en ce iour la,l'armoirie de la maison de la forest:& verrez lés bresches de la cité de Dauid, pource qu'elles sont en grand nombre. Et assemblerez lés eaues de la basse piscine,& nombrerez lés maisons de Ierusalem,& destruirez lés maisons pour fortifier la muraille. Et ferez vn lac entre lés deux murailles, pour lés eaues de la piscine ancienne: & ne regarderez point aprés celuy qui l'a faict:et ne verrez point celuy qui de long temps l'a formé. Et le Seigneur le Dieu dés batailles,vous appellera en ce iour la, à pleurs & à gemissemens,& à tirer lés cheueux, & à ceindre le sac. Et voicy ioye,& liesse,tuant dés bœufz,esgorgeant lés moutons,mangeant la chair : & beuuant le vin, [disant:] *Mangeons & beuuons,car demain nous mourrons. Et quād il sera reuellé és aureilles du Seigñr

*c'est, le tēple pour lequel ilz pensoient estre gardez.

C

D

1.Corint. 15.d. sous 16.

dés armées, ceste iniquité ne vous sera
point pardonnée, iusque à ce que vous
mourrez, dict le Seigneur Dieu dés batail
E les. Ainsi dict le Seigneur Dieu dés
armées: Va, entre à ce thresorier vers
Sobna, qui est [preuost] sus l'hostel, [&
luy diras:] Qu'as-tu icy [affaire,] &
qui as-tu icy? Pource que tu as icy taillé
pour toy vn sepulchre, comme celuy qui
entaille au hault lieu son sepulchre, & ca-
ue en la pierre vn habitacle pour soy.
Voicy, le Seigneur te fera ietter en capti-
uité: & te couurira [de confusion,] &
t'enueloppera d'vn enueloppement, et cõ-
me vne pelotte [te iettera] en terre large
& spacieuse: là mourras-tu, & là sera le
chariot de ta gloire, le deshonneur de la
F maison de ton Seigneur. Et te bouteray
hors de ton estat, & t'osteray de ton ad-
ministration. Et en ce iour là i'appel-
leray mon seruiteur Eliacim, filz de Hel-
cias, & le vestiray de tés robbes, & le
renforceray de ton bauldrier: & luy don-
neray en sés mains ta puissance: & sera
comme pere à ceux qui habiteront en Ie-
Apoc.3.b rusalem, & en la maison de Iuda. *Et
Iob 12.b. mettray la clef de la maison de Dauid
sus son espaule: il ouurira, & n'y aura
nul qui la ferme: il fermera, & nul ne sera
G qui l'ouure. Et le ficheray, comme vn
clou en lieu fidele: & sera au siege de gloi-
re de la maison de son pere. Et on pren
dra sur luy toute la gloire, de la maison
de son pere, dés enfans & nepueux, toutes
vtensiles [voire] petites, depuis lés vais-
seaux dés hanapz, iusque à tous lés instru
mentz de musique. En ce iour là (dict
le Seigneur dés batailles) sera osté le
clou qui auoit esté fiché au lieu fidele, &
sera rompu, & cherra: & la charge qui
estoit sur iceluy, perira: car le Seigneur
l'a dict.

CHAP. XXIII.

A LA prophetie de * Tyr: Vlez vous
nauires * de Tharsis: car elle est
gastée, tellement qu'il n'y a plus
de maison ne de lieu pour entrer, [ce
mal] leur a esté reuelé, de la terre de * Ce-
thim. Vous qui habitez en l'isle, taisez
vous, & marchans de Zidon, lesquelz pas-
sans la mer te remplissoient. Par l'abon
dance d'eaue, le froment du Nil estoit
[trãsporté:] la moisson dés fleuues estoit
son reuenu. Et icelle estoit la foire dés gen
tilz. Aye vergongne Zidon. Car la
mer qui a la puissance maritime a dict en
affermant: Ie n'ay point conceu, ny enfan
té, & n'ay pas nourry aucuns ieunes, &
B n'ay esleué aucunes pucelles. Et quand
ce sera ouy en Egypte, ilz auront dueil
quand ilz auront ouy de Tyr. Passez
en Tharsis, vlez vous qui habitez és
isles. N'est-ce pas icelle vostre [cité]
menant ioye, de laquelle l'antiquité est
fort anciẽne? Sés piedz la menerõt loing,
pour aller en pays estrange. Qui a
consulté ceste chose contre Tyr, la coron-
née, de laquelle lés marchans estoient
princes, & sés facteurs estoient lés nobles
de la terre? Le Seigneur dés batailles a
consulté ceste chose: affin qu'il amatist
l'orgueil de toute gloire, & pour desano-
blir tous lés nobles de la terre. Passe de
ta terre comme vne riuiere à la fille de
Tharsis, plus n'y a de force. Il a esten-
du sa main sus la * mer, & a troublé lés
royaumes. Le Seigneur a commandé
à lencontre de la foire, pour desconfir lés
fortz d'icelle. Et a dict: Toy vierge, fil-
le de Zidon, qui souffre iniure, tu ne re- C
commenceras plus à te resiouyr. Leue
toy, & passe outre en Cethim: aussi n'au-
ras-tu pas là de repos. Voicy la terre
dés Chaldéens, tel peuple ne fut onc, Assur
l'a fondée par ceux qui habitoient és
desertz. Ilz ont esleué leurs tours:
mais ilz ruineront sés palays, & la met-
trout en ruine. Vlez nauires de Thar-
sis: car vostre force est gastée. Et sera
en ce iour là que Tyr sera mise en oubly
par septante ans, selon lés iours d'vn
Roy. Mais aprés septante ans, Tyr
sera comme la chanson de la paillarde.
Prens la harpe, circuys la cité, paillar- D
de donnée en oubly. Chante bien, chante
souuent, affin qu'il soit memoire de toy.
Et aprés septante ans, le Seigneur visite-
ra Tyr: & le ramenera à sés marchandi-
ses: & traffiquera auec tous lés royaumes
de la terre, qui sont parmy le monde. Et
sera sa marchandise & pratique sanctifiée
au Seigneur. Elle ne sera enserrée ne ca
chée: car à ceux qui ont habité en la pre-
sence du Seigneur, sa marchandise sera
pour manger à sasieté, & pour la vesture
de la vieillesse.

* Ebrieu Zor.
* c'est, marine. aucuns de Cilicie.
* c'est, Cypre, & autres isles.
*Il entẽd, Tyr située en la mer.

CHAP. XXIIII.

VOicy, le Seigneur desnuera la A
terre, & la dissipera, & affige-
ra la face d'icelle, & destruyra
lés habitans. Le sacrificateur se-
ra comme le peuple: & le seigneur, com-
me son seruiteur: & la dame, comme
sa seruante: le vendeur, comme l'ache-
teur: celuy qui preste, comme celuy qui
emprunte: le crediteur, comme le debteur.
La terre sera desnuée, & pillée. Car

le Seigneur a dict ceste parolle. La
terre a lamenté & est decheute: le monde
est desolé, & ruiné:lés haultesses du peu-
ple de la terre sont aneanties: & la ter-
re est faicte inutile,par ceux qui habitent
en icelle: pource qu'ilz ont transgressé
lés loix,ilz ont changé l'ordonnance, &
B ont enfraint l'alliance eternelle. Pour
ceste cause,malediction deuorera la terre:
car lés habitans d'icelle ont meffaict: &
pourtant ardront lés habitateurs de la
terre, & peu dés gens seront delaissez.
La vendenge est faillie, la vigne est
affoiblie:tous ceux qui estoient ioyeux de
cœur ont gemy.La ioye dés tabourins est
cessée,le son de ceux qui se resiouyssoient
est cessé: la doulceur de la harpe se taict.
Ilz ne beuuront plus de vin à la chan-
trerie:la boisson sera amere à ceux qui la
beuuront. La cité de vanité est de-
gastée, toute maison est fermée, que nul
n'y entre. Il y aura clameur pour le
vin és rues, toute liesse est laissée,la ioye
de la terre est transportée. Solitude
est delaissée en la cité,& sera la porte frap-
pée de desolation:car telles choses seront
au milieu de la terre, & au milieu dés
C peuples. Comme si on auoit escous l'oli-
uier,& comme la grappaison, quand la
vendenge est finie:iceux esleueront leur
voix, & s'esiouyront & meneront ioye
de la mer, pour la magnificence du Sei-
gneur. Pourtant glorifiez le Sei-
gneur és vallées, le nom du Seigneur le
Dieu d'Israël [soit] és isles de la mer.
Nous auons ouy du bout de la terre lés
louenges, & la gloire du iuste. Et ay
dict: Mon secret est à moy,mon secret est
à moy: malheur sus moy. Lés des-
loyaux ont desloyallement faict, & par
desloyauté ont lés desloyaux desloyal
lement faict. La crainte, la fosse, &
le laqs est sur toy,qui és habitant en la
terre. Et sera,que celuy qui fuyra ar-
riere de la crainte, il cherra en la fosse:
& celuy qui sera sailly hors la fosse, il
sera attrappé du laqs:car lés ventailles
dés haultz lieux sont ouuertes, & crol-
lent lés fondementz de la terre. La
terre sera rompue par fraction:& la ter-
D re sera froissée par brisure. La terre
sera esmeute par commotion, la terre
sera demenée par esbranlement, comme
l'yurongne: & sera transportée comme
vne loge [d'vne nuict.] Et son meffaict
la greuera,& trebuschera:& ne se pour-
ra plus releuer. Et en ce iour
la, le Seigneur leuera la haulte gendar-
merie qui est la sus: & lés Roys de la
terre,qui sont sus la terre. Et seront
assemblez en la congregation comme
lés prisonniers en la fosse. Et seront
enclos comme en prison: & aprés plu-
sieurs iours seront visitez. *La lune Sus 13.b.
aura honte,& le soleil sera confus, quand Iere.32.b
le Seigneur dés batailles regnera en la Ioël 2.g
montaigne de Zion,& en Ierusalem: & & 3.c.
quand il sera glorifié en la presence de
sés anciens.

CHAP. XXV.

SEigneur tu és mon Dieu,ie t'exal- A
teray, & confesseray ton nom.
Car tu as faict choses merueilleu-
ses, & preuois de loing lés conseilz, &
establis choses certaines. Car tu as
faict de la cité, vne monioye: & de la
forte ville, vne ruine: que l'habitation
dés estrangers ne soit plus cité, & que
eternellement ne soit plus edifiée. De
ce, te louera le peuple fort: la cité dés
gens redoutables te craindra. Car tu B
és la force du chetif,& la force du paoure
en sa tribulation,le refuge contre le tour-
billon,& l'vmbrage contre la chaleur.
Car l'esprit dés [hommes] esmeuz, est
comme la tempeste battant la paroit.
Tu rabbaisseras le tumulte dés *estran *c'est, me
gers,comme la chaleur au lieu sec: & hu- chãs et in
milieras le getton dés tyrans, comme la fideles.
chaleur soubz la nuée. Et le Sei- C
gneur dés batailles fera à tous peuples,
en ceste montaigne,le conuiue dés choses
grasses:le conuiue dés choses gardées,dés
graisses de moelles,& de vin espurgé de sa
lie. Et ostera le voile qui cache la face de
tous lés peuples,et la couuerture qui cou
ure toutes lés nations.Il destruira la mort
à tousiours. *Et le Seigneur Dieu Apoc.7.
essuyera lés larmes de toutes lés faces,& d.et 21.a
ostera l'opprobre de son peuple, de toute
la terre:car le Seigñr l'a dict. Et dira-on
en ce iour la: Voicy iceluy est nostre
Dieu,nous l'auons attendu:aussi il nous
sauuera.Cestuy est le Seigneur,nous nous D
sommes attenduz à luy,aussi nous serons
en liesse, & nous resiouyrons en son sa-
lut:car la main du Seigneur reposera sus
ceste montaigne. Et Moab sera frois-
sé dessoubz luy,ainsi que lés pailles sont
froissées au fient.Et estendra sés mains au
milieu d'iceluy, ainsi que celuy qui na-
ge, lés estend pour nager: & rabbaissera
son orgueil,auec l'appuy de sés mains.Et
abbaissera la haulte munition de tés mu-
railles,& lés mettra bas,& redigera en la
terre iusque à la pouldre.

CHAP. XXVI.

En ce

A En ce iour la sera chanté ce canti-
que en la terre de Iuda.
Nous auons forte cité, la mu-
raille & lés bastillons donneront sauue-
garde.
Ouurez lés portes, & la gent iuste y
entrera, qui garde verité.
Tu garderas en paix celuy q̃ a sõ desir
en toy, en paix dis-ie, car il se fie en toy.
Confiez vous au Seigneur eternelle-
ment: car au Seigneur Dieu est la force de
tout le monde.
Car il fera abbaisser ceux qui habi-
tent és haultz lieux, il humiliera la haul-
te cité.
Il l'humiliera iusque à la terre, & l'at-
tirera iusque à la pouldre.
Le pied marchera dessus icelle, lés piedz
B dés affligez, & lés pas dés paoures.
Le sentier du iuste est droict, tu dresse-
ras le sentier du iuste [ô Dieu.]
Ausi Seigneur, nous t'auons attendu
au sentier de tés iugemens : & le desir de
[nostre] ame est à ton nom, & à ta recor-
dation.
Mon ame t'a desiré de nuict, ausi ie
veilleray aprés toy du matin, en mon es-
prit, dedans moy.
Car puis que tés iugemens sont en la
terre, lés habitateurs du monde appren-
dront iustice.
Mais encore que le meschant ayt obte
nu misericorde, toutesfoys il n'apprend
point iustice, Ains en la terre ia corrigée
faict iniquement: & n'aduise point la ma-
iesté du Seigneur.
Seigneur ilz ne veullent point conside
rer ta main: quand elle est esleuée mais ilz
la considereront, & seront confus par le
zele du peuple, & seront deuores par le
feu qui consomme tés aduersaires.
Seigneur tu nous disposeras la paix:
1.co.12.a *car tu as ausi faict en nous toutes noz
C œuures.
*Seigneur nostre Dieu, lés Seigneurs
Sus 25.b. nous ont subiugué sans toy : mais nous
serons recordz seullement de toy & de
ton nom.
Iceux mortz neviuent plus, ne lés tres-
Psal.2. passez ne* resuscitent point: pourtãt que
tu lés as visitez, et as perdu leur memoire.
Mais Seignr̃ tu as accreu la gent, [en
bien] tu as accreu la gent, tu as esté glori-
fié, quand tu lés as esloingnez, par toutes
lés fins de la terre.
Seigneur ilz t'ont visité en angoisse, ilz
t'ont adressé leur oraison quand ta corre-
ction estoit sus eux.
Ainsi que celle qui est enceincte quand
elle approche pour enfanter elle trauaille
& crie en doleur: ainsi auons nous esté de-
uant toy Seigneur.
Nous auons conceu & auons trauail- D
lé, cõme si nous eusions enfanté le vent.
Car salut n'a point esté faict en la ter-
rs, & ceux qui habitent au monde ne sont
point cheuz.
Mais tés mortz viuront, & auec lés
corps resusciteront. Resueillez-vous &
vous resiouyssez, vous qui habitez en la
pouldre: car ta rousée est comme la rousée
dés prez : mais tu feras tomber la region
dés puissans.
Viens mon peuple, entre en tés cham-
bres, et clos tés huys aprés toy, muce-toy
vn petit cõme vn moment, iusque à ce que
l'indignation se passe.
*Car voicy le Seigneur sortira de son Micheas
lieu, pour visiter l'iniquité de ceux qui ha 1.a.
bitẽt sus la terre: lors la terre reuelera son
sang, & ne couurira plus sés occis.

CHAP. XXVII.

En ce iour la, le Seigneur visitera de A
son glaiue dur, grand & fort "Le- *par ce il
uiathan le serpent grand & Leuia entend lés
than le serpent tortu: & occira la Baleine puissans
qui est en la mer. En ce iour la on la Roys &
dira par chant, vigne fertile. Ie suis le Sei- princes.
gneur qui la garde, ie l'arrouseray diligem
ment. Et affin q̃ nul ne l'assaille, ie la gar-
deray nuict & iour. Ie n'ay point de cour
roux. Que lon me laisse aller en bataille
cõtre lés ronces & espines, ie iray contre B
*icelles, & lés brusleray ensemble. Mais *ou, icelle
qui prendra de ma force, iceluy fera paix & la &c.
auec moy, voire il fera paix auec moy.
[Lés iours] viendront q̃ Iacob prendra
racine. Israël germera & florira, & rẽpli-
ront le monde de fruict. Le frappera-il se-
lon la playe de celuy qui estoit frappé de
luy? & tuera il selon l'occision de sés oc-
cis? Selõ la mesure qu'elle aura mise, tu la
iugeras: il l'auoit osté par son vent aspre
au iour q̃ [souffle] le vent d'Orient. Pour C
ceste cause sera pardõnée l'iniquité de Ia-
cob, & cestuy ostera tout le fruict de son
peché, quand il aura mis toutes lés pierres
de l'autel, cõe pierres brisées en mõceaux
lés boys & images ne seront point redres
sées. Car la cité garnie sera desolée, & la
belle sera delaissée & abãdonnée cõme le
desert. Illec paistra le veau, là couchera-il
& cõsommera sés brãches. Quãd sés brã D
ches seront seiches elles se rõpront, & lés
femmes qui viendront lés brusleront. Car
le peuple n'a point d'entendement, pour-
tant n'aura point compassion de luy ce-
luy qui l'a faict: & celuy qui l'a formé
ne luy fera point de grace. Et en ce iour
la le Seigneur frappera depuis le decours

ᵃceſt, Euphrates. du ᵃfleuue iuſque au fleuue d'Egypte. Et vous enfans d'Iſraël ſerez aſſemblez vn à vn. Et en ce iour la ſera ſonné de la grande trompette,& viendront ceux qui eſtoient perdus en la terre d'Aſſur:& qui eſtoient deiettez en la terre d'Egypte:& lors adoreront le Seigneur en la ſaincte montaigne,en Ieruſalem.

CHAP. XXVIII.

A Maledictiõ ſus la couronne orgueilleuſe dés yurongnes d'Ephraim,& ſus la fleur deſcheant du deſir de ſa gloire (leſquelz eſtoient au plus hault de ſa treſgraſſe vallée) oppreſſez de vin. Voicy la force & puiſſance du Seigneur comme la tempeſte de la greſle, comme le tourbillon debriſant, comme la vehemence de fortes eaues courantes,ſe poſera par tout ſus la terre. La couronne d'orgueil dés yurongnes d'Ephraim, ſera foullée aux piedz: & la fleur de la ioye de ſa magnificence decherra, laquelle eſt ſus le coppeau de la vallée dés gras:comme le premier fruict, B deuant l'eſté, lequel quand l'aura veuë celuy qui l'apperçoit il le deuore auant qu'il paruienne en ſa main. En ce iour la,le Seigneur dés batailles ſera comme la couronne de gloire, & comme le diademe de magnificence,au reſidu de ſon peuple: & ſera l'eſprit de iugement à celuy qui ſera aſsis ſus le thronne,& la force à ceux qui retourneront de la bataille,à la porte. Mais certainement iceux ont failly,à cauſe du vin:& ont erré à cauſe de l'iurongnerie.Tant le ſacrificateur que le prophete ont erré, à cauſe de l'iurongnerie:ilz ont eſté abſorbez de vin,ilz ont erré en yurongnerie: ilz ont defailly en la viſion,ilz ont choppé en iugement.Car toutes leurs tables ont eſté remplies de vomiſſemens, & d'ordures: C tellement qu'il n'y auoit plus de place. Auquel enſeignera-il la ſcience? & auquel fera-il entendre la voix?il ſont comme[de noueau] retires du laict, &oſtez de la mammelle.Car[à telz on adiouſte] commandement ſus commandement:mandement à mandement, inſtruction ſus inſtruction:reigle ſus reigle:vn petit icy, vn petit là.* Car il a parlé à ce peuple cy par ᵃleures begues & langue eſtrange,auquel il a dict: Ce eſt le repos, que vous donnez repos à celuy qui eſt laſſé: & ce eſt le ſoulagement:mais ilz n'ont pas voulu eſcouter.Et leur ſera la parolle du Seigneur, commandement ſus commandement:commandement ſus cõmandement, reigle ſus reigle,reigle ſus reigle: vn petit icy, vn petit là: affin qu'ilz voiſent, & qu'ilz tombent à la renuerſe: & qu'ilz ſoyent debriſez,& qu'ilz ſoyent enlacez, & prins. Pource eſcoutez la parolle du Seigneur, vous hommes D mocqueurs, qui dominez ſus ce peuple qui eſt en Ieruſalem. Car vous auez dict: Nous auons traicté alliance auec la mort, & auons faict paction auec enfer. Quand la flagellation courante paſſera, elle ne viendra pas ſus nous: car nous auons mis menſonge,pour noſtre eſperance, & ſommes mucez par faulſeté. Pourtant dit le Seigneur Dieu ainſi.*Voicy i'aſſerray la pierre en Zion,la pierre ferme, angulaire,precieuſe,miſe au fondement. Celuy qui croira,ne ᵃchoppera point.Ie mettray iugement à la meſure, & iuſtice à la E meſure. Et la greſle ſubuertira l'eſperance de menſonge, & lés eaues noyeront le lieu caché. Et ſera abolie voſtre alliance auec la mort:& voſtre paction auec enfer ne tiendra pas.Quand la calamité courante paſſera, vous ſerez foullez d'icelles. Toutes & quãtes foys qu'elle paſſera,elle vous emportera. Car elle paſſera tous lés matins & de iour & de nuict: & tant ſeullement,la frayeur fera entendre la choſe ouye.Car le lict ſera eſtroict: tellement qu'on ne ſ'y pourra eſtendre: & la couuerture eſtroicte pour ſ'enuelopper.*Car F le Seigneur ſ'eſleuera comme en la montaigne de Perazim:& ſe courrouſſera cõme en la vallée qui eſt en Gabaon, pour faire ſon œuure, ſon œuure eſtrange: & pour beſongner ſa beſongne,ſa beſongne eſtrange. Et maintenant,ne vous mocquez point,que parauenture voz liens ne ſoyent renforcez. Car i'ay ouy du Seigneur le Dieu dés armées la conſommation,& la diffinition ſus toute la terre.

Preſtez l'aureille & oyez ma voix:entendez & obeiſſez à ma parolle. Ceſtuy qui laboure, labourera-il toute la iour- G née,ouurira-il & coppera-il ſa terre,pour ſemer? Quand il aura faict la face d'icelle eſgale,ne ſemera-il pas la veſſe,et n'eſpardra-il pas le comin,& ne mettra-il pas le froment par ordre,& l'orge aſsigné,& la pelte en ſon endroict? Auſsi ſon Dieu l'inſtruira,& l'enſeignera pour auoir raiſon. Car la veſſe ne ſera point battue auec inſtrument dentu, ne la rouë du chariot ne tournera point ſur le comin: mais la veſſe ſera eſcouſſe par la verge,& le comin au baſton,le pain ſera froiſſé. Mais [le grain donnant] le pain combien que celuy qui le froiſſe, ne le froiſſera pas à touſiours:& ne demenera point à la rouë de ſon

Marginal notes:
1.co.14.b
ᵃaſſauoir, ſelon leur iugemẽt.
pſal.118 / mat.21 / Act.4. / 1.pier.2. [cut off]
Ro.10.
ᵃou, ne haſte po[int] [cut off]
2.Samu[el] 5.d. [cut off]
1.Chro[n.] 14.a. [cut off]
Ioſ.10.c. [cut off]

de son chariot: & ne le diminuera point
auec sés ongles. Et ce est yssu du Sei-
gneur le Dieu dés exercites: affin qu'il feit
le conseil admirable, & qu'il magnifiast
l'equité.

CHAP. XXIX.

A Maledictíon sus Ariel, Ariel la ci-
té en laquelle Dauid a demouré.
Adioustez années sus années, &
qu'on tue lés aigneaux de la solennité. Ie
mettray le siege contre Ariel, & sera tri-
*c'est, lion ste & dolente: & me sera comme * Ariel.
de Dieu. Ie t'enuironneray comme vn cercle, &
ezec.43.e t'assailliray par bastillons, & leueray
contre toy dés rampars. Tu seras hu-
miliée, tu parleras comme de la terre, &
de la pouldre diras humblement ta pa-
rolle. Et ta voix, sera de la terre, comme
celle de l'enchanteur, & ta parolle mor-
B monnera de la pouldre. Et la multi-
tude de tés estrangers [ennemis,] sera
comme la pouldre deliée: & la multitude
*pourleur dés * redoutez, sera comme la paille tra-
iniquité et uersant. Et ce sera subit comme en vn
tyrannie. moment. Tu seras visitée par le Sei-
gneur dés batailles, auec tonnoirre, &
auec commotion, & grande voix, auec
tourbillon, tempeste, & flamme de feu de-
uorant. Et la multitude de toutes lés
gens qui batailleront contre Ariel & de
tout l'exercite à lencontre d'elle, & mu-
nition contre elle, & de ceux qui l'affli-
gent seront comme le songe de la vision
C de nuict. Et comme celuy qui a faim,
songe qu'il mange, mais quand il est
esueillé, son ame est vuide. Et ainsi que
celuy qui a soif songe qu'il boit, & aprés
qu'il est esueillé, il est las, & son ame ap-
pete. Ainsi sera la multitude de toutes
lés gens qui bataillent contre la montai-
gne de Zion. Pensez assez & vous
esmerueillez, ilz sont aueuglez, & aueu-
glissent [lés autres:] ilz sont enyurez, &
non pas de vin: ilz sont esmeuz, & non
par ceruoise. Car le Seigneur vous a
rempli de l'esprit du somne: & a fermé
voz yeux, & a couuert voz prophetes &
D voz princes, qui ont lés visions. Et la
vision de tous [lés prophetes,] vous se-
ra comme lés parolles du liure fermé, le-
quel quand ilz le donneront à celuy qui
congnoit lés lettres, il diront: Nous te
prions lis en iceluy, & il respondra: Ie ne
puis: car il est fermé. Puis sera donné le
liure à celuy qui ne congnoit pas lés let-
tres, & luy sera dit: Nous te prions lis en
iceluy, et il respondra: ie ne cõgnois point
Mat.15.a lés lettres. Et le Seigneur dist: *Pour-
marc 7.b tant que ce peuple icy approche de sa
bouche, & me honnore de sés leures, mais
son cœur est loing de moy, & est leur
crainte enuers moy comme par comman
dement prins dés hommes: pourtant voi-
cy, ie feray que derechef feray esmerueil-
ler ce peuple icy: par chose terrible, & E
merueilleuse: *car la sapience de sés sages Abdi.1.c
perira, & l'intelligence de sés prudens se 1.Cor.1.c
cachera. Malediction sus ceux qui eccli.23.c
sont de cœur profond, pour cacher le con
seil arriere du Seigneur: & desquelz lés
œuures sont faictes en tenebres, & disent:
Qui nous voit? & qui nous congnoit?
Vostre subuersion certes est [en ma main]
ne sera elle pas reputée ainsi que *l'argille Sus 32.d.
du potier, comme si l'œuure disoit à ce-
luy qui le faict, ne me fais pas: & que la
chose formée dise à celuy qui l'a formé, il
n'entend rien. *Encore vn petit, &
de bref le Liban ne sera il pas conuerty F
en Charmel: & Charmel ne sera il pas re-
puté en forest? Et lés sourdz orront en
ce iour la lés parolles du liure: & lés
yeux dés aueugles verront [deliurez]
d'obscurité & de tenebres. Et lés affli-
gez prẽdront derechef liesse au Seigneur:
& lés hommes paoures se resiouyront au
sainct d'Israël: car celuy qui faisoit violen
cé deffaudra, & le moqueur sera consom-
mé: & tous ceux qui perseuerent en ini-
quité seront exterminez: ceux qui font pe
cher l'homme en la parolle, & qui pro-
curent mal à celuy qui arguoit en la por-
te, & qui ont faict decliner en rien [la G
cause] du iuste. Pource, dit ainsi
le Seigneur qui racheta Abraham, a la
maison de Iacob: Iacob ne sera plus main
tenant confus, & n'aura plus maintenant
la face vergongneuse: mais quand il ver-
ra sés filz, lés œuures de ma main, au mi-
lieu de soy ilz sanctifieront mon nom:
aussi sanctifieront le sainct de Iacob, &
craindront le Dieu d'Israël. Et ceux *lés mo-
qui erroient d'esprit auront intelligence: queurs &
& ceux * qui murmuroient apprendront detra-
doctrine. cteurs.

CHAP. XXX.

Maledictíon sus lés enfans rebel- A
les, dit le Seigneur: tant qu'ilz Sous 31.a
font conseil, & non de par moy:
& cachẽt le secret, & non par mon esprit:
pourquoy ilz assemblẽt peché sus peché.
Qui cheminent pour descendre en Egy-
pte: & n'ont point interrogué ma bou-
che, pour se fortifier par la force de Pha-
rao: & pour auoir confiance en l'vmbre
d'Egypte: mais la force de Pharao vous
sera en confusion, et la confiance en l'vm-
bre d'Egypte, en vilenie. Car sés prin-
ces estoient en * Zoan, & sés messagers *ou, Ta-
sont paruenuz iusque en Hanes. Tous nis.

feront cōfus pour lé peuple, lequel ne leur pourra proffiter, ne leur estre en ayde, n'y a aucune vtilité: mais en confusion & en opprobre.

B ¶ La prophetie dés bestes, de la partie de Midy. En la terre de tribulation, & d'angoisse, ou est le lyon & la leonesse: le basilic & le serpent volant. Ilz porteront leurs richesses sus lés espaules de leurs asnes: & leurs thresors sus lés dos dés chameaux, au peuple qui ne leur pourra proffiter. Car en vain, & pour neant lés Egyptiens donneront ayde. Pourtant ay ie cryé sus cela, leur audace cessera. Entre donc maintenant, & escritz ceste [prophetie] deuant eux sus tablettes: & le graue au liure: & ce au dernier iour sera en tesmoignage à tousiourſmais. Car ce peuple est rebelle, & sont filz menteurs: filz

C qui ne veullent pas escouter la loy de Dieu. Qui disent aux Voyans, ne vueillez point veoir: & aux Prophetes, ne nous vueillez point prophetizer lés choses qui sont droictes. Mais dictes nous choses plaisantes, voyez dés abuz, ostez vous de la voye, destournez vous du sentier, faictes cesser le Sainct d'Israël de nostre presence. Pourtant dit ainsi le Sainct d'Israël. Pource que vous auez reprouué la parolle, & auez esperé en violence & iniquité, & vous estes appuyez sus cela. Pource, vous sera ceste iniquité, comme vne ruine qui chet, & comme vne rompure soy iettant & pendant hors en quelque haulte muraille: de laquelle le trebuschement vient soubdain & à coup. Et sa froissure sera cōme la froissure du pot du potier, lequel on casse sans l'espargner, tellement qu'il ne se trouue point de fés pieces vn test, auquel ont puist porter du

D feu du foyer, ou que lon peust puiser de l'eaue de la fosse. Car ce dit le Seigñr, le sainct d'Israël: Si vous retournez, & que vous vous taisiez, vous serez sauuez. *En silence & en esp rance, sera vostre force: mais vous ne l'auez point voulu. Car vous auez dict. Non: mais nous fuyrons sus lés ° cheuaux. Pourtant fuyrez vous. Et si mōterons sus lés plus legiers. Pourtant ceux seront plus legiers qui vous poursuyurōt. Mille d'entre vous fuyrez à la menace d'vn, & à la menace de cinq fuyrez vous [tous:] iusque à ce que vous soyez delaissez, comme le mas de la nauire, au coupeau du mont, & comme le signe sus la montaignette. Pourtant attend le Seigneur, affin qu'il ait pitié de vous: et pource sera il exalté en vous pardonnant: car le Seigneur est le Dieu de iugement. Bienheureux sont tous ceux qui l'attendent. Certainement ô peuple qui és en Zion & habitant en Ierusalem, tu ne ploureras plus: celuy qui faict misericorde, aura pitié de toy. Incontinent qu'il t'aura ouy, il te respōdra: à la voix de ton cry. Et le Seigneur te donnera le pain de tribulation, & l'eaue d'angoisse: & ne differera plus ° ta pluye: & tés yeux verront ta pluye: & tés aureilles orront la parolle de celuy qui est derriere toy, disant: Icelle est la voye, cheminez en icelle, ne vous destournez ne à dextre ne à senestre. Et si tu as pollu la couuerture dés images de ton argent, & le vestemēt couuert de ton or: tu lés espardras au loing, comme l'ordure de la femme menstrueuse, & luy diras: vuide hors. Et Dieu donnera la pluye à ta semence, là ou tu semeras en la terre: & le pain du reuenu de la terre sera fertile & gras. En ce iour là ton bestail pasturera en chāp spacieux: & lés bœufz, & lés asnons qui labeurent la terre, mangeront le pur fourrage, & ce qui a esté vanné en l'aire, & au

E

F van. Et y aura ruisseaux d'eaues courantes sus toute haulte montaigne, et sus toute coste esleuée, au iour de la grande occision, quand lés tours seront cheutes. Et la lumiere de la lune sera, comme la lumiere du soleil: & la lumiere du soleil sera au septiesme double, comme la lumiere de sept iours, au iour que le Seigneur aura enueloppé la playe de son peuple: & qu'il aura guery le coup de sa playe.

Voicy, le nom du Seigneur vient de loing: sa face est ardante, & pesante à porter. Sés leures sont remplies d'indignation: & sa langue, est comme le feu deuorant. Son esprit est comme vn fleuue inundant duquel le milieu attaint iusque au col, pour vāner lés gēs au van de vanité, & cōme la bride d'erreur, és machoires

G dés peuples. Vous aurez le cantique, comme en la nuict de la saincte solennité: & liesse de cœur, comme quand quelcun chemine auec la fleutte en la montaigne du Seigneur, au fort d'Israël. Et le Seigñr fera ouyr sa voix magnifique, et monstrera son bras auancé, auec fureur de son ire, & flamme de feu deuorant, auec brisemēt, tempeste, & pierre de gresle. Car Assur s'espouuantera de la voix du Seigneur (lequel a frappé [lés autres] de la verge:) & sera la verge affichée [à luy] par tout ou passera, laquelle le Seigneur mettra sus luy: auec tabourins, & harpes, & par batailles esleuées lés combatra. Car desia est preparée la gehenne: et pour le Roy est elle apprestée, laquelle [le Seigneur] a faict profonde & large, sa nourriture est feu, &

beaucop

Lament. 3.c.

°pour euiter noz ennemis.

°ou, tō deceur.

beaucop de bois, & le vent du Seigneur est comme vn torrent de soulfre, qui l'allume.

CHAP. XXXI.

A MAledictiõ sus ceux, qui descendent en Egypte pour auoir ayde: & ont esperance en cheuaux, & mettent leur confiance és chariotz, pource qu'ilz sont en grand nombre, & sus lés cheuaucheurs, pource qu'ilz sont fort puissans: & n'ont pas regardé au Sainct d'Israël, & n'ont point requis
B le Seigneur. Lequel comme il est tressage il a amené le mal, & ne destourne point sa parolle. Il s'esleuera contre la maison dés mauuais, & contre l'ayde de ceux qui font iniquité. Lés Egyptiens sont hommes, & non pas Dieu: & leurs cheuaux sont chair, & non pas esprit. Le Seigneur estendra sa main, & l'auxiliateur trebuschera: & cherra aussi celuy á qui ayde est donnée, & tous iceux seront ensemble consommez. Car le Seigneur m'a
C dict ainsi. Comme le lyon, & le leonceau rugit aprés la proye, quand multitude de pasteurs crient á lencontre de luy, & ne craint pas pour leur voix, & ne s'humilie point pour le bruyt d'iceux: ainsi descendra le Seigneur dés batailles, pour batailler sus la montaigne de Zion, & sus la coste d'icelle. Le Seigneur dés armées deffendra Ierusalem, ainsi comme lés oyseaux qui volent: la deffendant, & deliurant, passant outre, & la sauuant. Vous enfans d'Israël retournez vous, de ceste
D incredulité en laquelle vous vous estes
Sus 2.d. plongez. Car en ce iour la vn chascun reiettera sés images d'argent, & *sés idoles* d'or, que voz *mains ont faict* en peché. Et Assur cherra par l'espée, mais non point de l'homme: & l'espée le deuorera, mais non celle de l'homme. Mais il fuyra pour la presence du glaiue, & *sés ieunes* seront faictz lasches. Et passera pour la crainte, á sa fortresse: & sés princes fuyront comme de la baniere [dés ennemys.] Le Seigneur l'a dit, duquel le feu est en Zion: & son fourneau est en Ierusalem.

CHAP. XXXII.

A VOicy le Roy regnera en iustice, & lés princes presideront en equité. Et sera cest homme la comme le lieu ou on se cache du vent, & la muce pour la tempeste: comme sont lés ruysseaux dés eaues eu lieu sec, & l'vmbre de la grosse pierre en la terre deserte. Lés yeux dés voyantz ne s'esblouyrõt plus, & lés aureilles dés oyantz escouteront diligemment. Et le coeur dés estourdis entendra science, & la langue dés begues parlera legierement & distinctement. Car le fol ne sera plus appellé liberal: ne l'auaricieux ne sera plus dict large. Car le fol B parlera folie, & son coeur fera iniquité, pour parfaire la fiction, & pour parler erreur contre le Seigneur: & pour rendre vuyde l'ame de celuy qui a faim: & oster le boyre, á celuy qui a soif. Lés armes de l'auaricieux sont tres mauuaises. Car il traicte chose maligne pour attrapper par parolle de mensonge, lés affligez, & pour parler en iugement cõtre le paoure. Mais le liberal traicte lés choses liberales: & iceluy est esleué par liberalité. Vous C femmes *riches, leuez-vous, & escoutez *ou, qui auez voz ma voix. Vous filles qui viuez asseurées, ayses. prestez l'aureille á ma parolle. Par certain temps outre vn an vous qui auez asseurance serez troublées. Car la vendange est faillie, le recueil de grains ne viẽdra plus. Vous qui estes riches, soyez estonnées: vous qui auez asseurãce, soyez troublées, estans despouillées, nues, & ceinctes [de sacz] sus lés reins: lamentations [seront] sus lés mammelles, sus le champ desirable, & sus la vigne fructueuse. Ronces & espines monteront sus la terre de mon peuple: voire sus toutes lés maisons de ioye & citez de liesse. Car lés palays seront delaissez, la multitude de la cité sera abandonnée. Lés tours & munitions seront cauernes á tousioursmais. D Lá sera la recreation dés asnes sauuaiges, & la pasture dés troppeaux, iusque á ce que l'esprit soit respandu d'enhault sus *nous.* **Et le desert* sera comme le champ Sus 29.f. labouré, & le champ labouré sera reputé comme forest. Le iugement habitera au desert: & iustice sera assise au champ labouré. Paix sera l'oeuure de iustice, & l'office de *iustice* sera repos & seureté iusque á tousiours. Et mon peuple habitera en habitation paisible, & és tabernacles de seureté, & en trefriche repos. Mais la gresle descendra sus la forest: & la cité sera humiliée en bas lieu. Bienheureux estes vous, qui semez sus toutes eaues, & y mettez le pied de l'asne & du boeuf.

CHAP. XXXIII.

MAlediction sus toy qui pille, & A si n'és point pillé. Et toy qui desprise & n'és point desprisé. Quand tu auras acheué de piller tu seras aussi pillé: & quand tu seras las de despriser, tu seras desprisé.

Seigneur aye mercy de nous : car nous nous sommes fiez à toy : sois le bras d'iceux de bonne heure & nostre salut, au temps de tribulation. Pour la voix de la multitude, lés peuples s'en fuyront, & pour ton exaltation lés gentz seront espars. Et voz despouilles seront assemblées, ainsi que la petite sauterelle est rassemblée, & iront entre icelle comme iceux qui vont aprés lés locustes. Le Seigneur soit exalté, car il habite au hault lieu. Il remplira Zion de iugement & de iustice. Et la foy sera en sés temps. Force, salut, sapience, science, & crainte du Seigneur se-
B ra son thresor. Voicy, leurs herauix cryent dehors, & lés messagers de paix plourent amerement. Lés voyes sont dissipées, le passant ne passe plus par le sentier, la paction est rompue: il a reietté lés citez, il n'a reputé à rien lés hommes. La terre lamente & languit. Le Liban est descheu. Et est faict Saron comme vn desert: & Basan, & Charmel sont ruez ius. Maintenant me leueray, dit le Seigneur, maintenant seray exalté, maintenant seray-ie esleué. Vous conceurez la paille, & enfanterez l'esteulle : vostre esprit vous deuorera comme le feu, & lés peuples seront comme la bruslure de la chaux, & seront comme lés espines coppées qui bruslent au feu. Vous qui estes loing, escoutez quelles choses i'ay faict : & vous qui estes prochains, congnoissez ma force. Lés pecheurs crain-
C dront en Zion, & frayeur saisira lés hypocrites. Lequel de nous pourra habiter auec le feu deuorant? Leql de nous demourera auec lés ardeurs eternelles? Celuy qui chemine en iustices, & parle choses droictes, celuy qui reprouue l'auarice oppressante, et escout sés mains affin de ne prendre point dons. Celuy qui estouppe sés aureilles : affin qu'il n'oye le sang, & ferme sés yeux, affin qu'il ne voye point le mal. Cestuy habitera és haultz lieux, sa haultesse seront munitions de pierres. Le pain luy sera donné & sés eaues seront seures, sés yeux verront le Roy en sa beaulté, et si regarderont la terre loingtaine. Ton
1.cor.1.c. coeur meditera la crainte.* Ou est le scribe? Ou est celuy qui poise? Ou est celuy qui compassé lés tours? Tu ne verras point de peuple fier, de peuple d'obscure parolle, qu'on n'apperçoit point: et estrange de langue, qu'on n'entend point.
D Regarde Zion la cité de nostre solennité. Tés yeux verront Ierusalem, habitation tranquille, le tabernacle que nullement ne se pourra transporter, & ne seront a iamais sés cloux ostez, & nulz de sés cordeaux ne seront enuieillis : car vrayement là le Seigneur fort nous sera comme vn lieu de fleuues & de riuieres tresamples : esquelles n'ira point la naulre aux auirons, ne la grosse nef n'y passera point. Car le Seigneur est nostre iuge, le Seigneur est nostre legislateur, le Seigneur est nostre Roy. Cestuy nous sauuera. Tés cordeaux sont laschez. Et n'ont point affermi le mas, & n'ont point estendu le voile. Adonc sera diuisé le butin de plusieurs despouilles: & lés boiteux pilleront la rapine. Et ne dira pas l'habitateur, ie suis malade. L'iniquité du peuple qui habitera en icelle, sera ostée.

CHAP. XXXIIII.

APprochez vous gentz, pour escouter : & vous peuples entendez: que la terre & le contenu d'icelle escoute, le monde & toute sa production: car l'indignation du Seigneur est sus toutes lés gentz, & la fureur est sus toute leur armée. Il lés a degasté & lés a donné à occision. Et leurs occis seront iettez au loing : & puanteur montera de leurs corps mortz. Lés montaignes decouleront de leur sang, & tout " l'exercite dés cieux decherra, & lés cieux seront desueloppez comme vn liure : & toute l'armée d'iceux decherra, ainsi que tombe la fueille de la vigne, & comme elle choit du figuier. Car mon glaiue est enyuré au ciel: & voicy il descendra contre Edom en iugement, & contre le peuple * de mon occision. L'espée du Seigneur est remplye de sang, elle est engraissée de la graisse & du sang dés aigneaux, & dés boucz, & de la graisse des rongnons dés moutons car le sacrifice du Seigneur est de Bozra, & grande occision est en la terre d'Edom. Et lés Lycornes descendront auec eux : & lés taureaux auec lés puissans. Et leur terre sera enyurée de sang : & leur pouldre sera engraissée de graisse. Car c'est le iour de la vengeance du Seigneur, & l'an de retribution pour iuger Zion. Sés riuieres seront conuerties en poix, & sa pouldre en soulfre : & sera sa terre en poix ardante, & ne sera pas esteincte nuict ne iour. Sa fumée montera eternellement. Elle sera desolée de generation en generation. Il n'y aura iamais nul qui passe par icelle : & le Butor, & la Cicogne la posséderont : le Hibou, & le Corbeau habiteront en icelle. Et estendra sus elle la ligne de desolation reduite à neant: & le niueau pour reduire à rien. Sés nobles

Margin notes: A; " c'est, estoille.; B; * que i'ay deliberé occir, ou destruire.; C

bles feront dictz n'ay ās plus là de royau
me: & tous sés princes seront à neant.
D Lés espines croistront en sés palays:
l'ortie & le chardon en sés fortresses: &
sera le repaire dés Dragons, & l'habita-
Sus.13.d. tion dés Austruces. *Et se rencontreront
lés bestes sauuages & dés Isles: & le Luit
ton cryera aprés son compaignon. Là
couchera la Faée, & trouuera repos pour
*Aucuns, elle. Illec fera son nid' Cipos & se retire-
Hericeon, ra, il fouyra, & entretiendra [lés siens] en
ou hibou. l'vmbre d'icelle. Et là seront assem-
blez lés Autours l'vn auec l'autre.
Cerchez au liure du Seigneur, & lisez,
l'vn d'iceux ne deffaudra point: l'vn ne
deffaudra point d'auec l'autre son pareil:
car sa bouche l'a commandé, et son esprit
lés assemblera: & cestuy leur a ietté le
sort: & sa main leur à deuisé icelle par la
ligne: ilz la posséderōt à tousiours mais,
ilz habiteront en icelle de generation en
generation.

CHAP. XXXV.

A LE desert, & lieu sauuage se resiouy
ront, & le lieu solitaire menera
ioye, & flourira comme le lis.
Il germera grandement & se resiouira
Soubz. aussi de ioye, & chantera. *La gloire
60.c. du Liban luy sera donnée, la noblesse de
Charmel & de Saron. Iceux verront la
gloire du Seigneur, & la noblesse de no-
stre Dieu. Confortez lés mains faillies, &
renforcez lés genoux debilitez. Dictes à
ceux qui sont troublez de coeur, soyez
B confortez & ne vueillez plus craindre.
Voicy vostre Dieu, il viendra *prenant*
vengeance. *Dieu viendra, donnant retribu*
tion, & nous sauuera. *Adonc seront
mat.15.d. ouuers lés yeux dés aueugles, & lés au-
reilles dés sourdz seront destouppées.
Adonc saultera le boyteux comme le
cerf, & la langue dés muetz chantera lo-
uenge: car lés eaues sont rompues au de-
C sert, & lés fleuues au lieu solitaire, Et lés
lieux qui estoiēt secz sont cōme estangz:
& ce qui auoit soif, est comme fontaines
d'eaues. Et aux repaires dés dragons (ou
ilz souloient gesir) sera verdure du ro-
seau & du ionc. Et là sera le sentier & la
voye, & sera appellée la voye saincte. Et
celuy q est souillé ne passera poīt par icel
le: elle leur [sera] voye cōgneuë, tellement
que lés folz n'erreront plus [en icelle.]
D Il n'y aura plus là de Lyon, & nulle be-
ste nuysante ne montera par icelle: mais
on y cheminera sauf. *Et lés rachetez du
Soubz, Seigneur, retourneront & viendront en
51.d. Zion auec louenge, & lyesse eternelle sera
sus leur chief. Ilz obtiendront ioye &
lyesse: & douleur & gemissement s'en
fuyront.

CHAP. XXXVI.

OR aduint en la quatorziesme an- A
née du Roy Hezechias, que Sen- 4.Roys.
nacherib Roy dés Assyriens mon 18.c.
ta contre toutes lés citez garnies de Iu- 2.Chron.
da, & lés print. Et le Roy dés Assyriens 32.a.
enuoya Rabsaces de Lachis, en Ierusalem
au Roy Hezechias, auec vne grosse ar-
mée, & s'arresta au conduict de l'eaue de
la haulte piscine, en la voye du champ du
foullon. Et yssit à luy Eliacim filz
de Helcias, qui estoit [Preuost] de l'ho-
stel, & Sobna le scribe, & Ioah filz d'A-
saph, Indiciaire. Et Rabsaces leur
dist: Dictes maintenāt à Hezechias: Ainsi
dit le grand Roy, le Roy dés Assyriens:
Quelle est ceste confiance par laquelle tu
te confie. I'ay pensé, que [ton] conseil &
force pour la bataille ne [gist] seulement
que en parolles: maintenant, en qui te con
fie-tu, que tu te rebelle contre moy? Voi- B
cy, tu te confie sus ce baston icy de roseau
rompu, sus Egypte, sus lequel, si l'homme
s'appuye, il entrera en sa main, & la per-
cera: ainsi est Pharao le Roy d'Egypte à
tous ceux qui se fient en luy. Que si tu
me respondz, nous auons confiance au
Seigneur nostre Dieu: n'est ce pas celuy,
duquel Hezechias a osté lés haultz lieux,
& lés autelz: & a dit à Iuda & Ierusa-
lem: Vous adorerez deuant cest autel icy?
Maintenant donc appointe auec nostre
sire le Roy dés Assyriens: & ie te donne-
ray deux mille cheuaux, si tu peux de
toymesme liurer gens pour monter sus.
Et comment mettroys-tu en fuyte vn dés
princes seruiteurs de mon seigneur, voire
dés plus petis? Et toutesfois tu t'ose con-
fier en Egypte, pour lés chariotz, & lés
cheuaucheurs. Suis ie aussi maintenant
monté à ceste terre pour la perdre, sans le
Seigneur? Le Seigneur m'a dict: Monte à
ceste terre, & la destruys. Adonc Elia-
cim & Sobna et Ioah dirent à Rabsaces: C
Parle ie te prie à tés seruiteurs en langua-
ge de Syrie, car nous l'entendons bien: ne
parle point à nous ouyant le peuple (qui
est sus lés murailles) en langue Iudaique.
Et Rabsaces leur dist: Mon seigneur m'a
il enuoyé à ton seigneur & à toy, pour
dire cés parolles icy? N'est-ce pas plus
aux hommes, qui sont assis sus la murail-
le, affin qu'ilz mangent leur fiente, & boy
uent leur vrine, auec vous? Rabsaces
donc se tint debout, & crya à grande
voix en langue Iudaique, & dist: Escou-
tez lés parolles du grand Roy, le Roy

dés Assyriens. Le Roy dit ainsi: Que He
zechias ne vous abuse poit: car il ne vous
pourra deliurer, & q Hezechias ne vous
face confier au Seigneur, disant: Le Sei-
gneur qui deliure, nous deliurera: ceste cité
ne sera pas donnée, en la main du Roy
dés Assyriens. Ne vueillez escouter He-
zechias. Car le Roy dés Assyriens dict
ainsi: Faictes appointement auec moy, &
sortes vers moy: & qu'vn chascun de
D vous mange sa vigne, & vn chascun son
figuier: & qu'vn chascun boyue l'eaue de
sa cisterne, iusque à ce que ie vienne, &
que ie vous transporte à la terre, laquelle
est comme vostre terre: vne terre de fro-
ment & de vin: vne terre de pains & de
vignes, affin que Hezechias ne vous trom
pe point, disant: Le Seigneur nous deli-
urera. Lés dieux dés Gentilz, vn chascun
d'eux a il deliuré sa terre, de la main du
Roy dés Assyriens? Ou est le Dieu de He-
math & d'Arphad? Ou est le Dieu de Se-
pharuaim? Assauoir-mon s'ilz ont deli-
uré Samarie de ma main? Lequel est de
tous lés dieux de cés terres icy, qui ayt
deliuré sa terre de ma main? que le Sei-
gneur deliure Ierusalem de ma main?
Mais ilz se teurent, & ne respondirent
pas vn mot. Car le Roy leur auoit man-
dé, disant: Ne luy respondez point. Et
Eliacim filz de Helchias, lequel estoit
[Preuost] de l'hostel, & Sobna le scribe,
& Ioah filz d'Asaph Indiciaire, entrerent
à Hezechias lés vestemens deschirez: &
luy annoncerent lés parolles de Rabsa-
ces.

CHAP. XXXVII.

A LOrs quand le Roy Hezechias eut
4. Roys. 19. a. ouy, il rompit sés vestemens: & se
couurit d'vn sac, & entra en la
maison du Seigneur. Et enuoya Eliacim
qui estoit [Preuost] de l'hostel, & Sobna
le scribe, & lés plus anciens sacrificateurs
couuers de sacz, à Isaie filz d'Amoz pro-
phete, & luy dirent: Hezechias dit ainsi:
Ceste iournée est la iournée de tribulation
& d'increpation, & de blaspheme: car
lés filz sont venus iusque à l'enfantement,
& n'y a point de vertu d'enfanter. A la
mienne volunté que le Seigneur ton Dieu
oye lés parolles de Rabsaces, que le Roy
dés Assyriens son seigneur a enuoyé
pour blaspherner le Dieu viuant: & pour
reprocher par parolles, lesquelles le Sei-
gneur ton Dieu a ouy. Esleue donc l'orai
B son pour la reste qui est trouuée. Lés
seruiteurs donc du Roy Hezechias sont
venus à Isaie. Dont Isaie leur dist: Vous
direz ainsi à vostre seigneur: Telles cho-
ses dit le Seigneur: Ne crains point, pour
lés parolles que tu as ouy, par lesquelles
lés seruiteurs du Roy dés Assyriẽs m'ont
blasphemé. Voicy ie mettray vn vent &
orra le bruyt, & retournera en son pays:
& le feray tumber par l'espée, en sa terre.
Ausi Rabsaces s'en retourna & trou-
ua le Roy dés Assyriens, combatant con-
tre Lobna. Car il auoit ouy qu'il estoit
party de Lachis. Et ouyt [parler] de
Tharaca Roy d'Ethiope, qu'on disoit: Il
est yssu pour batailler contre toy. Et
quand il eut ouy, il enuoya dés ambassa-
des à Hezechias, disant: Vous parlerez
ainsi à Hezechias Roy de Iuda, & di-
rez: Que ton Dieu auquel tu as confian-
ce ne te deçoiue pas, disant: Ierusalem ne C
sera pas donnée és mains du Roy dés As-
syriens. Voicy, tu as ouy lés choses, que
lés Roys dés Assyriens ont faict à tous
lés pays, en lés ayant mis à sac: & toy
pourras-tu estre deliurée? Lés Dieux
dés Gentz lesquelz més peres ont de-
struict, lés ont ilz deliurez, assauoir Go-
zan, & Haran, & Rezeph, & lés filz
d'Eden qui estoient en Thalassar? Ou est
le Roy de Hemath, & le Roy d'Arphad,
& le Roy de la cité de Sepharuaim, He-
na & Aua. Lors Hezechias print
lés lettres dés mains dés messagers, & lés
leut, puis monta en la maison du Sei-
gneur, & lés ouurit deuant le Seigneur, &
pria au Seigneur, disant: Seigneur dés ar-
mées le Dieu d'Israël, qui és assis dessus
lés Cherubin, tu és le seul Dieu de tous
lés Royaumes de la terre: tu as faict le
ciel & la terre. SEIGNEVR
encline ton aureille, & escoute: Ouure tés
yeux, & regarde, & escoute toutes lés
parolles de Sennacherib, lesquelles il a en-
uoyé pour vituperer le Dieu viuant.
Or vray est Seigneur, que lés Roys D
dés Assyriens ont destruict tous lés pays
& la terre d'iceux: & ont mis au feu leurs
Dieux (car ilz n'estoient point dieux:
mais estoient oeuures de mains dés hom-
mes, boys & pierre pource lés ont de-
struictz.) Et maintenant SEI-
GNEVR qui és nostre Dieu,
saune nous de sés mains: affin que tous
lés Royaumes de la terre congnoissent
que tu és seul Dieu. Lors Isaie
filz d'Amoz enuoya à Hezechias, di-
sant: Le SEIGNEVR
Dieu d'Israël dit ainsi: Pource que tu
m'as prié touchant Sennacherib Roy
dés Assyriens telle est la parolle que le
SEIGNEVR a parlé contre luy.
La vierge fille de Zion, t'a mesprisé, &
t'a

s'a mocqué: la vierge fille de Ierusalem a
meut la teste derriere toy. A qui as-tu dit
opprobre, & lequel as-tu blasphemé, &
sus lequel as-tu esleué ta voix, & as esle-
ué en hault tés yeux? C'est cõtre le Sainct
E d'Israël. Tu as dit opprobre au Seigneur,
par l'exploit de tés seruiteurs, & as dit:
Ie suis monté en la multitude de més cha-
riotz, en la haulteur dés montaignes, és co
stez du Liban: & ay coppé sés haultz Ce
dres, & sés Sapins exquis. I'ay entré ius-
que au bout du plus hault lieu d'iceluy,
tant és forestz qu'en sés lieux champe-
stres. I'ay percé [la terre] & ay beu l'ea-
ue: & ay seiché par la trace de més piedz
toutes riuieres ayans leuées. N'as-tu pas
ouy quelle chose i'ay faict long temps
ya? & que ie l'ay formée dés lés iours an-
ciens? Et maintenant l'ay faict venir pour
reduire en monceaux & lés citez munies
en ruynes. Lés habitans d'icelles ont esté
comme manchotz: & ont esté confus,
faictz comme l'herbe dés champs, & com
me le germe verd, & l'herbaige du toict,
F laquelle est seiche deuant quelle vienne à
maturité. I'ay congneu ton habitation,
ton yssue, & ton entrée, & comment és
tu forsené contre moy? Pourtant que ta
frenaisie & bruyt est monté en més au-
reilles. Ie mettray vn cercle en tés nari-
nes, & vne bride en tés leures: & te rame-
neray en la voye par laquelle tu és venu.
Et tu auras ce signe. [Ezechias] tu man-
geras ceste année lés choses qu'on recueil-
le, & au second an ce qui croist de soy mes
me. Mais au troysiesme an, vous seme-
rez, & moissonnerez, & planterez dés vi-
gnes, & mangerez le fruict d'icelles. Et ce
qui aura esté rescou de la maison de Iuda
reprendra racine en bas, & fera fruict en
hault. Car de Ierusalem sortira aucun de
reste, & de la montaigne de Zion ce qui
est rescou. Le zele du Seigneur dés batail
les fera ceste chose. Et pourtant dit ainsi
le Seigneur, du Roy dés Assyriens: Il
G n'entrera pas en ceste cité, & n'y iettera
pas sa flesche, & le bouclier ne l'occupe-
ra point, & n'arrengera point aucun ba-
stillon contre elle. Il retournera par la
voye, par laquelle il est venu, & n'entre-
ra pas en ceste cité, dit le Seigneur. Ie def-
fendray ceste cité, affin que ie la preserue
pour l'amour de moy, & pour l'amour de
Dauid mon seruiteur. *Et l'ange
du Seigneur yssit, & frappa au siege dés
4. Roys Assyriens cent quatre vingtz, & cinq
19.g. mille. Lors se leuerent au matin, &
Tob.1.d. voicy tous lés corps qui estoint mortz.
eccli.48 d Et Sennacherib, le Roy dés Assyriens se
partit & s'en alla, il s'en retourna, & ha-
bita en Niniue. Et aduint que comme il
adoroit au temple de Nesroch son Dieu,
Adramelech & Sarazar sés filz, le frap-
perent par l'espée, puis se sauuerent en la
terre d'Armenie: & regna Asar-haddon
son filz pour luy.

CHAP. XXXVIII.

En cés iours la Hezechias fut ma- A
lade iusque à la mort. Et Isaie filz 4. Roys
d'Amoz prophete vint vers luy, et 20.a.
luy dist: Le Seigneur dit ainsi: Dispose de 2. Chro.
ta maison, car tu mourras, & ne viuras 32.f.
plus. Lors Hezechias tourna sa face
vers la paroit, & pria le Seigneur, & dist:
O Seigneur ie te prie, aye maintenant
souuenance comment i'ay cheminé en ta
presence, en verité, & en cœur entier, &
que i'ay faict, ce qui te plaict. Et Heze-
chias ploura par grand gemissement.
Lors la parolle du Seigneur fut faicte à
Isaie, disant: Va, & dis à Hezechias: Ainsi
dit le Seigneur le Dieu de Dauid ton pe-
re: I'ay ouy ton oraison, & ay veu tés lar B
mes. Voicy, i'adiousteray sus tés iours,
quinze ans: & te deliureray de la main du
Roy dés Assyriens, & ceste cité, & la
deffendray. Et ce te sera pour signe de
par le Seigneur, que le Seigneur fera la pa
rolle qu'il a dict: Voicy ie feray retour-
ner l'vmbre dés degrez (esquelz est
descendue en l'horloge d'Achaz auec le
soleil) dix degrez en arriere. Et le soleil
retourna de dix degrez, par lés degrez,
par lesquelz il estoit descendu.

L'escriture de Hezechias Roy de Iu-
da, quand il eut esté malade & qu'il fut
guery de sa maladie.

I'ay dict au decoppement de més
iours: ie m'en iray aux portes d'en-
fer, ie suis destitué du residu de més
ans.

I'ay dict, ie ne verray point le Seigñr, C
le Seigneur dis-ie en la terre dés viuans:
et ne regarderay plus l'homme, auec ceux
qui habitent au monde.

Mon habitation est transferée, & a
passé outre de moy: comme le tabernacle
du pasteur.

I'ay * coppé ma vie comme le tisse- *par més
ran [coppe la toille:] il me coppera pechez.
par attenuation, du matin iusque au soir
tu me consommeras.

Ie proposoye d'estre iusque au matin,
ainsi brisoit il tous més os (comme vn
lyon:) tu me feras finer, du matin iusque
à la nuict.

Ie gasouilloye comme la grue, & l'a-
rondelle: & grumeloye cõme la colombe,

més

més yeux sont deffaillis en regardant en hault. Seigneur ie seuffre violence, guarantis-moy.
Que diray-ie? il m'a dict [que ie ne mourray point] & l'a faict. Ie passeray tous més ans en l'amertume de mon ame.
Seigneur [lés hommes] viuront outre iceux [ans] mais en tous ceux sera la vie de mon esprit. Tu m'auoys endormy: mais tu m'as rendu la vie.
*ou, au temps de ma felicité. Voicy *en paix m'est venue ceste tresamere amertume. Mais il t'a pleu [de deliurer] mon ame de la fosse de corruption: tu as ietté tous més pechez derriere ton dos.
Car le sepulchre ne te confessera point, & la mort aussi ne te louera point: ceux qui descendent en la fosse, ne celebreront point ta fidelité.
*ou, vn chascũ viuant. Mais le *viuant, le viuant [dis-ie] cestuy te confessera: comme aussi moy au iourdhuy: & le pere fera congnoistre ta verité aux enfans.
Seigneur sauue moy, & nous chanterõs més cantiques, tous lés iours de nostre vie, en la maison du Seigneur.
Lors Isaïe commãda qu'on prinst vne masse de figues, & qu'ilz feissent vn emplastre sus la playe, affin qu'il fust guery. Et Ezechias dist: Quel sera le signe, que ie monteray en la maison du Seigneur?

CHAP. XXXIX.

A 2. Roys 20. c. EN ce temps la, Merodach Baladan, filz de Baladan, Roy de Babylone enuoya dés lettres, & vn present à Ezechias. Car il auoit ouy dire qu'il auoit esté malade & qu'il estoit guary. Et Ezechias fut ioyeux d'iceux, & leur monstra la maison dés thresors, l'or & l'argent, & lés odoremens, & du
B tresbon oignement, & tous sés cabinetz de sés vtensiles, & toutes lés choses qui furent trouuées en sés thresors. Il n'y eut rien en sa maison, n'y en toute sa seigneurie qu'il ne leur monstrast. Mais Isaïe le Prophete vint vers Hezechias le Roy, & luy dist: Quelle chose ont dit cés hõmes icy, & d'ont sont ilz venus à toy?
C Et Hezechias respondit: Ilz sont venus à moy de terre loingtaine, de Babylone. Derechef il dist: Quelle chose ont ilz veu en ta maison? Hezechias respondit: Ilz ont veu toutes lés choses qui sont en ma maison. Il n'y a eu chose, que ne leur aye
D monstré, en més thresors. Et Isaïe dist à Hezechias: Escoute lés parolles du Seigneur dés batailles: Voicy, lés iours viendront, que toutes lés choses qui sont en ta maison, & que tés peres ont thesaurizé iusque à ce iour, seront emportées en Babylone. On n'y laissera rien dit le Seigneur: Ilz prendront de tés filz qui sortiront de toy, lesquelz tu auras engendré: & seront lés Eunuques en la court du Roy de Babylone. Lors Hezechias dist à Isaïe: La parolle du Seigneur que tu dis est bonne. Et dist: Au moins que paix, & seureté soit en més iours.

CHAP. XL.

COnsolez, consolez mon peuple, dit vostre Dieu: Donnez ioye au coeur de Ierusalem, & luy cryez que son temps est accomply, l'iniquité d'icelle est pardonnée. Elle a receu de la main du Seigneur au double, pour tous sés pechez. *La voix est cryant au desert: Preparez la voye au Seigneur: faictes au desert, lés sentiers droictz à nostre Dieu. Toute vallée sera esleuée, & toute montaigne, & montaignette sera abbaissée: & lés choses tortues seront redressées, & lés choses rudes, en voyes applanies. La gloire du Seigneur sera reuelée: & toute chair verra ensemble, que la bouche du Seigneur a parlé. La voix a dict: Crye. Et ie dis: Quelle chose crieray-ie? *Toute chair est foin: & toute sa gloire, est comme la fleur du champ. L'herbage est seiché, & la fleur est flaitrie pource que le vent du Seigneur a soufflé sus elles. Vrayement le peuple est herbage. L'herbage est seiché, & la fleur est flaitrie: mais la parolle du Seigneur demeure eternellement. Zion qui porte nouuelle, monte sus la haulte montaigne. O Ierusalem qui porte nouuelle, esleue en force ta voix, esleue la, & ne crains point. Dis aux citez de Iuda: Voicy vostre Dieu. Voicy, le Seigneur Eternel viendra en force: & son bras aura domination. Voicy, son salaire est auec luy, & l'oeuure d'iceluy est deuant luy. Il paistra son troppeau, comme le bergier: il assemblera lés aigneaux en son bras, & lés leuera en son sein: & menera doulcement celles qui sont preignes. Qui est celuy qui a mesuré léseaues, auec son poing: & a cõpassé lés cieux de sa paulme? Qui est celuy qui a comprins la pouldre de la terre, auec troys doigtz: & a pesé au crochet lés montaignes, & lés montaignettes en balance? Qui a addressé l'esprit du Seigneur, * ou qui a esté son conseiller, & luy a monstré? Auec lequel a-il prins conseil, & qui l'a instruict & enseigné le sentier de iugement, & qui lüy a apprins la science, & qui luy a monstré la voye de prudence? Voicy, lés gens sont comme la goutte du seau, & sont reputées comme le moment

Marginal notes (right column): A; matt. 3. b. Mar. 1. a Ichan. 1. c; B; eccli. 14. c Iaq. 1. b. 1. pier. 1. d; C; D; Ro. 11. b. 1. cor. 2. d

moment de la balance. Voicy, lés Isles,
sont comme petite pouldre, qui est iettée,
& le liban ne suffiroit pas pour brusler
[lés sacrifices,] & lés bestes d'iceluy ne
seroient point suffisantes pour l'holocau-
ste. Toutes lés gentz sont deuant luy, com
me si elles n'estoient rien: & luy sont re-
☞ putées comme chose de neant & vaine. A
qui donc ferez vous ressembler Dieu, &
E quelle semblance disposerez vous pour
luy? L'ouurier ne fend il point l'ima-
ge, l'orfeure ne l'estend il point d'or, &
l'argentier de lames d'argent? le thresorier
dés offrandes ne choisit-il pas vn boys,
qui ne pourrit point, & le sage ouurier
luy cerchera pour preparer vn image qui
ne puisse bouger? N'en auez vous rien
congneu? N'en auez vous rien ouy? Ne
vous a-il pas esté annoncé dés le com-
mencement? N'auez-vous point enten-
du lés fondementz de la terre? Iceluy
sied sus la rondeur de la terre, lés habi-
tans d'icelle luy sont comme locustes. Ice-
luy estend lés cieux comme vne cortine,
aussi iceluy lés a estendu comme vn pa-
uillon pour habiter. Iceluy reduict lés
princes à rien, & faict lés iuges de la ter-
F re comme chose vaine. Aussi ne sont
ilz point comme plantez, ne semez, ne
leur tronc ne prent point racine en la ter-
re: mais il lés soufflera, & seront sei-
chez, & lés emportera le tourbillon, com-
Act.17.d me l'esteulle. * Or à qui me ferez vous
Soubz. semblable, & seray accomparé, dict le
46.b. Sainct? Esleuez voz yeux en hault, &
regardez, qui a crée cés choses. Qui est ce-
luy qui a produict par nombre leur exer-
cite, & lés appelle tous par noms? Par
la multitude de sa force, & de sa puis-
G sance & vertu, il n'en ya aucune qui def-
faille. Pourquoy donc dis-tu Ia-
cob, & pourquoy parle-tu Israël: Ma
voye est celée au Seigneur, & mon iuge-
ment est passé outre de mon Dieu? Ne
sais-tu pas, ou n'as-tu pas ouy que le
Dieu eternel le Seigneur qui a crée lés ter
mes de la terre: il ne se lasse point, & ne
prent point de peine: & son intelligence
est inscrutable: mais iceluy donne vertu
à celuy qui est lassé, & multiplie la puis-
sance à celuy qui n'a point de force. Lés
iuuenceaux se lassent & se trauaillent,
& lés ieunes se foullent. Mais ceux
qui ont esperance au SEIGNEVR,
changeront la force: lés aisles *leur* croy-
tront comme aux aigles: ilz courront, &
ne se trauaillerõt point: ilz chemineront,
& ne se lasseront point.

CHAP. XLI.

QVe lés isles se taisent pour moy A
[escouter,] & que lés peuples
changent la force. Qu'ilz appro-
chent, & adonc qu'ilz par-
lent: que nous conuenions ensemble en iu-
gement. Qui est celuy qui a suscité
d'Orient la iustice? il l'appellera pour ve-
nir aprés soy. Cestuy luy a donné à com-
mand lés gentz: & a faict assubiectir lés
Roys. Il lés a liuré à son glaiue, com-
me la pouldre: & à son arc, cõme l'esteul-
le poulsée. Il lés a poursuiuy, & est passé
en paix la voye par laquelle n'est pas
allé à pied. Qui est celuy qui l'a ouuré &
faict, appellant lés generations, dés le com
mencement? * Moy le Seigneur suis Soubz.
premier, & si suis aprés lés derniers. Lés 44.a. &
isles m'ont veu, & ont eu crainte: lés der- 48.b.
nieres parties de la terre ont esté espouen- Apo.1.b.
tées: ilz se sont approchez & sont venus. &.22.c.
Vn chascun donnera ayde à son pro- B
chain, & dira à son frere, sois conforté.
Le menusier a conforté l'orfeure, lequel
frappoit par coups de marteaux sus l'en-
clume, & disoit: il est bon pour l'appli-
quer, ainsi il le feit tenir à tout lés cloux,
en disant: affin qu'il ne se bouge. Mais
toy Israël tu és mon seruiteur, & Iacob,
que i'ay esleu, semence d'Abraham, que
i'ayme: car ie t'ay fortifie dés dernieres
parties de la terre, & t'ay appellé de sés
lieux loingtains, & t'ay dict: Tu és mon
seruiteur, ie t'ay esleu: & ne t'ay pas de-
bouté. *Ne crains point donc, car ie suis
auec toy: ne soye point troublé, car ie suis Soubz.
ton Dieu. Ie t'ay conforté, & t'ay aydé: 43.c.
& t'ay soubstenu par la dextre de ma iu C
stice. Voicy, tous ceux qui t'assaillent se-
ront confus & honteux. Ilz seront re-
digez à neant: & lés hommes qui debat-
tent auec toy, periront. Tu lés cercheras,
et ne lés troueras point, assauoir lés hom
mes qui te sont rebelles: & seront comme
rien, & seront comme cõsommez lés hom
mes bataillans contre toy: car ie suis ton
Seigneur Dieu, prenant ta main, & te di-
sant: Ne crains point, car ie t'aideray.
Ne crains point ver de Iacob, vous D
hommes mortelz d'Israël. Ie t'ayderay,
dit le Seigneur, & seray ton garant, le
Sainct d'Israël. Voicy ie t'ay mis comme
le ploutroir, & la nouuelle herce, ayãt dés
poinctes. Tu froisseras lés montaignes,
& lés reduiras en petites pieces: & met-
tras lés montaignettes comme la poulcie-
re. Tu lés vanneras, & le vent lés empor-
tera, & le tourbillon lés espardra. Mais
tu te resiouyras au Seigneur: & te glori-
fieras au Sainct d'Israël. Lés affligez,
& lés paoures cercheront lés eaues, & ne
seront

seront pas: leur langue est alterée de soif.
Moy qui suis le Seigneur, ie lés exauce-
ray, moy qui suis le Dieu d'Israël, ie ne
lés laisseray pas. I'ouuriray lés fleuues
aux haultz lieux, & lés fontaines au mi-
Psalme 107.d. lieu dés vallées. *Ie mettray le desert
en estang d'eaue, & la terre seiche en sour-
ces d'eaues. Ie mettray au desert le cedre,
& le pin, & le meurte, & l'arbre d'oliue.
Ie mettray au desert le sapin, l'ourme &
le bouix ensemble: affin qu'ilz voyent, &
qu'ilz sachent & qu'ilz pensent, & enten
dent ensemble, que la main du Seigneur a
faict telles choses: & que le Sainct d'Israël
F lés a crée. Presentez vostre cause,
dit le Seigneur: & amenez voz fortes rai-
sons, dit le Roy de Iacob. Qu'ilz s'ap-
prochent, & qu'ilz nous annoncent ce
qui aduiendra. Annoncez lés choses
qui ont esté par auant, & nous y mettrons
nostre coeur, & congnoistrons leur fin: ou
faictes nous entendre lés choses qui sont
à aduenir. Annoncez lés choses qui sont
à aduenir cy aprés: & nous congnoistrõs
que vous estés dieux. Faictes aussi bien
G ou mal, & nous nous esmerueillerons &
verrons ensemble. Voicy, vous estes de
rien, & vostre oeuure est de rien: abomina
ble sera qui vous eslira. Ie l'ay exci-
té d'Aquilon, & viendra, Il inuoquera
mon nom de soleil leuant, & viendra sur
lés princes comme sur la bouë: & marche-
ra sur eux comme le potier sur l'argille.
Qui est celuy qui a annoncé du commen-
cement, affin que nous le congnoissions:
& du par auant, & nous dirons qu'il est
iuste? Mais il n'y a aucun qui l'annonce,
ne qui le dõne à entendre, ne qui oye voz
parolles. Le premier (dis-ie) à Zion:
voicy, lés voicy: & donneray qui dira
bonnes nouuelles à Ierusalem. Et ay re-
gardé, & n'y auoit nulz d'iceux, qui don-
nast conseil. Aussi l'ay interrogué:
mais il ne respondoit point vne parolle.
Voicy, tous ceux ci sont vains, & leurs
oeuures sont de neant: leurs simulachres
sont vent & chose vaine.

CHAP. XLII.

A VOicy mon seruiteur, ie m'appuie-
ray sur luy, c'est celuy que i'ay
esleu: mon ame a prins son plaisir
mat.12.b en luy. *I'ay mis mon esprit sur luy: il
proferera iugement aux gentz. Il ne
criera point, & ne s'esleuera point: & sa
voix ne sera point ouye dehors. Il ne bri
sera pas le roseau cassé: & n'esteindra
pas le lin fumant. Il produira iugement
en verité: il ne sera troublé n'estourdy, ius-
que à ce qu'il mette iugement en la terre,
& que lés Isles attendent sa loy. Ainsi
dit Dieu l'Eternel, qui a crée lés cieux, &
lés a estendu: qui a applany la terre, auec
lés choses qui germent d'icelle, qui a don-
né respiration au peuple, qui est sus icelle:
& esprit à ceux qui conuersent en icelle.
Moy qui suis le Seigneur, ie t'ay appellé
en iustice: & ie prendray ta main, & te
garderay. *Et te feray l'alliance du peu Soubz. 40.b.
ple, & la lumiere dés gentz: affin d'ouurir
lés yeux dés aueugles, & retirer hors de
la prison le prisonnier: & ceux qui sont
assis en tenebres, de la maison de la pri-
son. Ie suis l'Eternel, tel est mon nom.
*Ie ne donneray pas ma gloire à vn Soubz. 48.
autre, ne ma louenge aux images. Lés
choses qui ont esté parauant, voicy elles B
sont venues: aussi i'annonce nouuelles
choses, & lés vous feray ouyr deuãt qu'el
les soient venues. *Chantez au Sei- Psalme 150.a.
gneur nouueau cantique, sa louenge soit
dés lés fins de la terre. Que ceux qui de-
scendent en la mer, & le contenu d'icelle:
lés Isles & lés habitans d'icelles [chan-
tent.] Que le desert esleue [sa voix] &
sés citez: & lés bourgades ou habite Ce-
dar. Que ceux qui habitent és Roches
meinent ioye, qu'ilz s'escrient dés coup-
peaux dés montaignes. Qu'ilz donnent
gloire au Seigneur, & annoncent sa louen
ge és Isles. Le Seigneur sortira comme
le fort, il suscitera le Zele, comme l'hom- C
me combatant: il triumphera, & criera, &
se fortifiera contre sés ennemys. Ie me
suis la longuement teu, & me suis tenu
quoy, & me suis retenu: mais ores ie crie-
ray comme celle qui enfante. Ie dissipe-
ray et engloutiray tout ensemble, ie feray
lés montaignes & lés montaignettes estre
desertes: & deseicheray toute leur herbe.
Ie mettray lés fleuues à sec, & feray tarir
lés estangz. Ie conduiray lés aueugles en
la voye qu'ilz ont ignoré, & lés feray che
miner és sentiers qu'ilz ne sauent point.
Ie conuertiray lés tenebres deuant eux en
lumiere, & lés choses tortues en droictes.
Telles choses leur feray-ie, & ne lés
abandonneray point. Qu'ilz se retirent
donc en arriere, & soient confus ceux
qui se confient en l'image entaillée, &
ceux qui disent à l'image forgée: Vous
estes noz dieux. Vous qui estes
sourdz, escoutez: & vous qui estes
aueugles, regardez pour veoir. Qui est D
aueugle, sinon mon seruiteur? & sourd,
sinon celuy que i'ay enuoyé comme mes-
sager? Qui est aueugle, comme celuy qui
est parfaict? & qui est aueugle, comme
le seruiteur du Seigneur? Tu voys
beaucop

beaucop de choses: mais tu ne considere
rien. Lés aureilles sont ouuertes: mais nul
n'escoute. Le Seigneur est miseri-
cordieux, pour l'amour de sa iustice: il ma
gnifie & anoblist sa loy. Mais ce peuple
icy est pillé & foullé. Dont tous leurs ieu-
nes gens seront enlacez, & seront mucez
dedans lés prisons. Ilz seront donnez à
pillage, & n'y aura aucun qui lés deliure:
ilz seront fourragez, & n'y aura aucun
qui dise, rēdz: Qui est entre vous, qui oye
telle chose, qui entende & escoute lés cho-
ses à venir? Qui a donné Iacob en fourra
gement, & Israël aux pillars? N'a ce pas
esté le Seigneur, celuy contre lequel auons
peché: & n'ont point voulu cheminer en
sés voyes, & n'ont pas escouté sa loy?
Dont il a espandu sus luy la fureur de son
ire, & la forte guerre, & l'a enflammé à
lenuiron: mais il ne l'a pas congneu, & la
bruslé: mais il ne s'en est pas soucyé.

CHAP. XLIII.

A ET maintenāt dit ainsi: le Seigneur
qui t'a crée, Iacob: & qui t'a for-
mé Israël. Ne crains point, car ie
t'ay racheté, et t'ay appellé par ton nom:
tu és à moy. Quand tu passeras par lés
eaues, ie seray auec toy, & lés fleuues ne te
noyeront point. Quand tu chemineras
par le feu, tu ne seras point bruslé, & la
flamme ne t'ardra point: car ie suis le Sei-
gneur ton Dieu, le Sainct d'Israël, ton sau-
ueur. I'ay donné Egypte pour ta redem-
ption: Ethiope & Saba pour toy. Pour-
ce que tu as esté faict honnorable, & glo-
rieux deuant més yeux, & t'ay aymé: ie
B donneray dés hommes pour toy, & dés
Sus 41.c. peuples pour ton ame. *Ne vueille crain
dre: car ie suis auec toy. Ie feray venir ta
semence d'Orient, & t'assembleray d'Oc
cident. Ie diray à Aquilon, donne: & au
Midy, ne deffendz point. Ameine més
filz de loing: & més filles, du bout de la
terre. Assauoir, tous ceux qui inuoquent
mon nom: car ie lés ay crées, & lés ay for
mez, & faictz pour ma gloire. Ameine
hors le peuple aueugle, qui a dés yeux: &
lés sourdz, qui ont dés aureilles. Tou-
tes lés gentz soyent assemblées ensemble:
& lés nations soyent recueillies. Lequel
d'entre eux annoncera ceste chose? & le-
quel nous fera ouyr lés choses qui sont
premieres? Qu'ilz donnent leurs tes-
moingz, & ilz seront iustifiez: autrement,
qu'ilz oyent, & disent: qu'il est vray.
Vous estes més tesmoingz, dit le Seigneur:
& mon seruiteur lequel i'ay esleu. Par-
quoy vous congnoistrez & me croirez &
entendrez, que ie suis. Deuant moy, n'y a
pas de Dieu formateur, & n'en y aura
pas aprés moy. *Ce suis-ie moy, ce
suis-ie qui suis le Seigneur, & n'y a sau- Hose.13 b
ueur fors que moy. I'ay annoncé, & ay C
sauué, & ay faict ouyr: & n'y auoit pas
d'autre entre vous. Vous estes més tes-
moingz, dit le Seigneur: que ie suis Dieu,
& que ie suis dés le * commencement: & *ou iour.
n'y a nul qui puist eschapper de ma main.
Ie feray mon oeuure, & qui sera celuy
qui le destournera? Telles choses dit
le Seigneur vostre redempteur, le Sainct
d'Israël: Pour vous ay-ie enuoyé en Ba-
bylone, & ay faict redescendre [lés puis-
santz] ilz sont tous fugitifz auec lés
Chaldéens, desquelz la gloire estoit és na-
uires. Ie suis le Seigneur vostre Sainct,
createur d'Israël, & vostre Roy. Ainsi
dit le Seigneur, qui a donné voye en la
mer, & sentier és eaues vehementes. Le-
quel a tiré hors le chariot, & le cheual,
l'armée & puissance, ilz sont tous ensem-
ble couchez, & ne se releueront point: ilz
sont estouffez, cōe s'estaingnent lés estoup
pes. Ne faictes nulle mention dés choses D
premieres, et ne cōsiderez point lés choses
anciēnes.* Voicy, ie fay choses nouuelles, 2.cor.5.d
et maintenāt naistront: ne lés cōgnoistrez apoc.21.b
vous pas? Ie mettray la voye au desert,
& lés fleuues au lieu solitaire. Et la beste
du chāp me glorifiera, lés dragons & lés
austruces: pource que i'ay dōné dés eaues
au desert, & dés fleuues au lieu sauuage,
pour donner à boire à mon peuple, q̄ i'ay
esleu. I'ay formé pour moy ce peuple: il
racomptera ma louenge. Iacob tu ne
m'as pas inuoqué: quād tu as esté trauaillé
*pour moy ô, Israël. *Tu ne m'as point of *tu as
fert l'aigneau de ton holocauste, et ne m'as prins en
point glorifié de tés sacrifices. Ie ne t'ay trauail &
point faict seruir par oblation: & ne t'ay fascherie
point baillé labeur en l'encēs. Tu ne m'as me seruir
point acheté pour argēt, la canne odorife-
rāte: et ne m'as point enyuré de la graisse
de tés sacrifices. Mais tu m'as donné la-
beur par tés pechez: & m'as faict trauail-
ler pour tés iniquitez. C'est moymes-
me, c'est moymesme qui efface tés ini-
quitez pour l'amour de moy: & n'auray
pas record de tés pechez. Fais moy
souuenir, & que nous soyons iugez en-
semble: racompte si tu as quelque chose
pour te iustifier. Ton premier pere
a peché, & tés docteurs ont esté preuari-
cateurs enuers moy. I'ay souillé lés
princes du sainct lieu: & ay mis à la mort
Iacob, & Israël en opprobre.

CHAP. XLIIII.

ET maintenant, Iacob mon serui- A
teur, escoute, & toy Israël, que i'ay Iere.30.b
esleu. Ainsi dict le Seigneur & 46.g.
qui

qui t'a faict & formé, & ton adiuteur dés le ventre. Ne vueille craindre Iacob, qui és mon seruiteur, & droicturier que i'ay esleu. Car ie respandray dés eaues sus celle qui a soif: & dés riuieres sus celle qui est seiche. Ie respandray mon esprit sus ta semence, & ma benediction sus ta lignée & croistront comme l'herbage, & comme lés saulx auprés dés eaues courantes. L'vn dira, ie suis au Seigneur: & l'autre appellera au nom de Iacob. Et l'autre escrira de sa main: [Ie suis] au Seigneur:
B & se renommera du nom d'Israël.

Ainsi dit l'Eternel, le Roy d'Israël,
Sus 41.b son redempteur, le Seigneur dés batailles:
& souz *Ie suis le premier, & suis le dernier: &
48.b. n'y a point d'autre Dieu que moy. Qui
Apo.1.d. est semblable à moy? Qu'il appelle &
& 22.c. qu'il annonce, & qu'il m'ordonne l'ordre, depuis que i'ay ordonné le peuple ancien: qu'il leur annonce lés choses futures, & qui sont à venir. Ne vueillez craindre, & ne soyez troublez. Ne te l'ay-ie pas faict ouyr, dés ce temps, & ay annoncé? Et certes vous estes més tesmoingz. Ya il vn Dieu autre que moy? & ya il quelque createur que ie ne congnoisse? Donc tous pourtrayeurs d'images ne sont rien: & leurs choses lés mieux aymées ne proffiteront rien. Et certes ilz leur sont tesmoings, qu'ilz ne voyent, & ne congnoissent point leurs ornemens: parquoy ilz
Sap.13.c. seront confus. *Qui est donc celuy qui a formé Dieu, & a forgé l'image entaillé à
Baruc 6. rien vtile? Voicy tous ceux qui sont participans auec luy, seront confondus. *Car lés ouuriers sont dés hommes. Ilz seront tous assemblez, ilz conuiendront et seront estonnez & confus ensemble. Le forgeur de fer, [prent] le ferrement & vse de charbons, & le forme auec marteaux, & le faict par la force de son bras: tant qu'il a faim, & n'a point de vertu, & ne boit point d'eaue, & est lassé. Le charpentier estend sa reigle, & la pourtraict auec la craye. Il faict cestuy auec lés esquarres, & le forme au compas: & le faict à la
C semblance de l'homme, & comme la representation de la personne pour habiter en la maison. [Il sort] pour soy copper dés cedres: & prent vn pin, & vn chesne: & s'esforce aprés lés arbres de la forest: tellement qu'il plante vn pin, lequel la pluye a nourry. Et l'homme en vse pour brusler, & en prent, & s'en chauffe, & en chauffe le four, & en cuyt le pain: et puis il en faict vn Dieu, & l'adore, & en faict vne image taillée, & s'encline deuãt luy. Il brusle au feu la moytie d'iceluy: & de la moytie d'iceluy en cuict la chair, & la mange: & en cuit le rosty, & en est saoulé, aussi il s'en chauffe, & dit: voyla bon, ie me suis chauffé, i'ay veu la lueur. Mais du residu il en faict vn Dieu, assauoir son image. Il s'encline deuant cestuy, & l'adore & le prie, & dit: Deliure moy, car tu és mon Dieu. Ilz ne sauent & n'entendent rien: car tel est l'estourdissement qu'ilz ne voyent point dés yeux, & qu'ilz n'entendent de leur coeur. Ilz ne reduysent point en leur coeur, & ne [ont] point tãt de sciẽce ne d'entendemẽt, pour dire: I'ay bruslé la moytie de cecy au feu, et en ay cuict lés pains sus lés charbons: & en ay rosty la chair, & en ay mangé, & du residu d'iceluy, en feray-ie vne image? M'enclineray-ie deuant vn tronc de boys. Il est repeu comme de cendre. Et le coeur abusé l'adore, & ne deliurera pas son ame: & ne dira point: N'est-ce point mensonge en ma main?

Iacob & Israël, aye memoire de telles
choses: car tu és mon seruiteur. O Israël, D
ie t'ay formé, affin que tu me fusse seruiteur, ne m'oublie point donc. I'ay effacé tés iniquitez comme la nuée: & tés pechez, comme la nieble. Retourne toy à moy, car ie t'ay racheté. Vous cieux, donnez louenge: car le Seigneur l'a faict, resiouissez vous, vous parties basses de la terre, menez triumphe. Vous montaignes faictes resonner louenge, forest aussi, & tout arbre qui est en icelle: car le Seigneur a racheté Iacob, & a monstré sa gloire en Israël. Ainsi dict le Seigneur ton redempteur, & celuy qui t'a formé dés le ventre: Ie suis le Seigneur, qui faict toutes choses: I'ay estendu seul lés cieux, & ay dilaté la terre, sans que aucun fust auec moy: I'enfrains lés signes dés deuins, & tourne lés magiciens en fureur. Destournant lés sages au rebours, & faisant leur science estre folle. Lequel suscite la parolle par son seruiteur, & accomplit le conseil de sés messagers. Qui dict à Ierusalem: Tu seras habitée: & aux citez de Iuda, vous serez edifiées, & redresseray sés lieux desertz. Qui dict à l'abysme, sois deseichée, & ie seicheray tés fleuues. Qui dict à Cyrus: Tu és mon pasteur, & il accomplira toute ma volunté. Et dict à Ierusalem: Tu seras edifiée, & au temple tu seras fondé.

CHAP. XLV.

Ainsi dict le Seigneur, à Cyrus son A
Oinct: duquel ay prins la dextre, affin que ie rende subiectz lés gens

gens deuant sa face:& que ie destitue de
vertu lés Roys,affin qu'on ouure deuant
luy lés huys , & que lés portes ne soient
pas fermées.Ie iray deuant toy,& feray
droictes lés voyes tortues.Ie rompray lés
portes d'aerain,& briseray lés verroux
de fer. Et te donneray lés thresors mu-
cez,& lés choses cachées és lieux secretz,
affin que tu sache que ie suis le Seigneur,
appellant ton nom,le Dieu d'Israël.Pour
cause de mon seruiteur Iacob,& d'Israël
mon esleu,ie t'ay nommé par ton nom:
& t'ay appellé,combien que tu ne m'eusse
B point congneu. Ie suis le Seigneur: &
n'en y a pas d'autre.Il n'y a pas de Dieu
fors que moy.Ie t'ay armé encore que tu
ne m'eusse point congneu : Pource ceux
qui sont vers le soleil leuant:& ceux qui
sont vers Occident, congnoistront qu'il
☞ n'y a rien sans moy. Ie suis le Sei-
gneur,& n'en y a pas d'autre:formant la
lumiere,& creant lés tenebres:faisant la
[a] paix,& creant le mal. *Ie suis le Sei-
gneur faisant toutes cés choses la. Vous
cieux,enuoyez la rosée de dessus , & que
lés nuées facent distiller iustice,& que la
terre s'ouure , & que le salut & la iustice
fructifient lesquelles icelle face germer en-
semble. Moy qui suis le Seigneur , ie
l'ay creé. Malediction sus ce-
luy qui estriue contre son facteur,comme
le pot enuers le potier de terre. *L'argille
diroit elle à celuy qui l'a figuré,que fais
tu?ton œuure [a] n'est pas à point? Ma-
lediction sus celuy qui dit à son pere,
pourquoy engendre-tu? & à sa mere,
pourquoy enfante-tu? Telles choses dit
le *Seigneur*,le Sainct d'Israël,*qui* est son
formateur.Interroguez moy lés choses à
venir , touchant *més filz*, & demandez
moy touchant l'œuure de més mains.
I'ay faict la terre,& ay creé l'homme sus
icelle.I'ay estendu le ciel de més mains,
& commandé à tout leur exercite.Ie l'ay
suscité par iustice,& adresseray toutes sés
C voyes. Celuy edifiera ma cité,& laissera
aller més captifz, non point pour pris,ne
pour dons,dit le Seigneur dés batailles.

[a] prosperité,& aduersité.
Amos 3.b
Ro. 9.d.
[a] Ebrieu n'a pas de mains.

Ainsi dit le Seigneur:Le labeur d'Egy
pte,& la marchandise d'Ethiope , & dés
Sabéens,gens de grande stature passeront
vers toy,& seront à toy. Ilz chemine-
ront aprés toy,ilz passeront liez és ceps,
& te feront reuerence & te supplieront.
Seullement en toy est Dieu , & n'est pas
d'autre Dieu que toy. Vrayement tu
és le Dieu qui te cache , le Dieu sauueur
d'Israël. Tous iceux seront confus,
& aussi honteux,ensemble s'en iront lés
ouuriers d'images auec vergongne.Mais
Israël est sauué par le Seigneur , de salut
eternel. Vous ne serez point confus , &
ne serez point honteux,doresnauant & à
tousioursmais. Car telles choses dit le
Seigneur,qui a creé *lés cieux*:celuy mes-
me Dieu qui a formé la terre,& l'a faicte:
iceluy mesme qui l'a preparée. Il ne l'a
point creé en vain , ains l'a formée pour
habiter. Ie suis le Seigneur & n'en y a
point d'autre.Ie n'ay point parlé en se-
cret,n'y en lieu tenebreux de la terre. Ie
n'ay pas dict à la semence de Iacob:Que-
rez moy en vain.Ie suis le Seigneur par-
lant iustice,& annonçant lés choses droi- D
ctes. Assemblez vous,& venez , ap-
prochez ensemble,vous q estes lés eschap
pez dés Gentilz,ceux qui honnorent le
boys de leur image:& ceux qui suppliét
le Dieu qui ne peult sauuer:ne congnois-
sent rien. Annoncez & approchez , &
vous conseillez ensemble. Qui a faict
ouyr telles choses,dés le téps passé?Qui
l'a annoncé iadis?Ne suis-ie pas le Sei-
gneur?il n'est aussi nul autre Dieu , sinon
moy.Il n'y a pas de Dieu iuste qui sauue,
fors que moy. Vous tous lés termes
de la terre:regardez vers moy,et vous se-
rez sauuez : car ie suis Dieu,& n'en y a
pas d'autre. I'ay iuré par moymesme:
la parolle par iustice est sortie hors de ma Ro.14.b.
bouche,& ne retournera point:*car tout phili.2.b
genouil se ployera deuant moy:& toute
langue iurera [à moy.] Adonc ilz
diront: Certes i'ay par le Seigneur (dira
il) iustice & force,il viendra à luy:& se-
ront confondus,tous ceux qui luy repu-
gnent. Toute la semence d'Israël,
sera iustifiée par le Seigneur, & glo-
rifiée.

CHAP. XLVI.

Bel est cheut , Nabo est abbatu, A
leurs simulachres ont estez[mis]
sur lés bestes,& lés iumétz: lesquel
les vous portoient ont estez foulées de la
charge,tant qu'elles estoient lassées. Et
ont esté froissées , & ruez bas ensemble.
Et n'ont pas eu de puissance d'eschapper
de la charge,& leur ame est allée en capti
uité. Maison de Iacob , escoutez B
moy,& aussi tout le residu de la maison
d'Israël,qui estes portez dés le ventre,&
soustenus dés la matrice. Ie porteray
moymesme,iusque à la vieillesse:& iusque
aux anciens iours. *Ie l'ay faict , & le Sus 40.f.
porteray:ie le porteray & le sauueray.
Auquel m'auez vous faict semblable &
esgal:& auquel m'auez vous comparé,
pour estre faict semblable? Ilz tirent l'or

de la bourse,& poisent l'argent en la balance,& marchandent à vn orfeure,pour faire vn Dieu:affin qu'ilz s'enclinent de-
C uant luy,& l'adorent.*Ilz l'esleuent sur
Baruc 6.c [leurs] espaules,& le portent & le mettent en son lieu:affin qu'il se tienne,tellement qu'il ne bouge de sa place:Mais quand quelcun criera à luy,il ne respondra pas:& ne le sauuera pas de sa tribulation. Ayez souuenance de telle chose:et esuertuez,& retournez à [vostre]cœur ô vous preuaricateurs. Ayez recordation dés choses precedentes, qui ont esté iadis que moymesme ie suis Dieu: & n'y a point d'autre Dieu:& n'y a rien de semblable à moy, qui annonce dés le commencemēt,lés choses dernieres:et du commencemēt,lés choses qui n'ont pas encore
D esté faictes.Qui dis mon conseil tiendra: & feray toute ma volunté. Appellant l'oyseau d'Orient, & l'homme de mon conseil de la terre loingtaine. I'ay parlé, & feray venir ceste chose,ie l'ay formé,et le feray. Escoutez moy,vous qui estes durs de cœur, & qui estes loing de la iustice. I'ay approché ma iustice,& ne sera plus eslongnée:& mon salut ne tardera pas. Ie donneray salut à Zion, & ma gloire à Israël.

CHAP. XLVII.

A O Vierge fille de Babylone descēdz, siedz toy en la pouldre,siedz toy en la terre: il n'y a plus de siege pour la fille dés Chaldéens: car tu ne seras plus appellée la tendre, la delicate. Prens la meule,& fais moudre la farine. Destrousse tés tresses, desnue le pied, descouure la geambe,affin que tu passe lés
Nahum 3.b. fleuues. *Ta vilenie sera reuelée,& ton opprobre sera veu.Ie prendray vengeance,& ne viendray point au deuant de toy [en misericorde,] comme à vn homme. C'est nostre redempteur, le nom d'iceluy est le Seigneur dés armées,le Sainct d'Israël. Siedz toy te tenant quoye, & entre és tenebres,fille dés Chaldéens:car tu ne seras plus appellée la dame dés
B royaumes. I'ay esté courroucé contre mon peuple.I'ay mis en desroy mon heritage:& lés ay donné en tés mains.Tu ne leur as point faict misericorde. Tu as griefuement appesanty ton ieug sus l'an-
apoc.18b ciē,et as dict:*Ie seray dame à tousiours: tellement que tu n'as pas eu iusque icy,cés choses icy en ton cœur:& n'as point eu memoire de la fin d'icelle. Et maintenant donc escoute ce,toy voluptueuse,& habitāte en asseurance:laquelle dit en son cœur:C'est moy,& n'y a point d'autre
que moy. Ie ne seray pas assise comme C vefue,& ne sauray que ce sera de sterilité, Cés deux choses te viendront subitement en vn iour:assauoir,sterilité, & vefuage. Elles viendront entierement sus toy,pour la multitude de tés enchanteurs, & pour la grande abondāce de tés deuins. Tu as eu cōfiance en ta malice,& as dict:Il n'y a nul qui me voye. Ta sapience & ta science t'ont destournée,tellement que tu as dict en ton cœur: Ie suis,& n'y nul autre que moy. Le mal viendra sus toy, & ne sauras point son commencement: calamité viēdra sus toy,laquelle ne pourras debouter de toy.La misere que tu ne
fais point,viendra subitement sus toy.Or D
te tiens auec tés deuins,et auec la multitude de tés enchanteurs(esquelz tu as prins peine dés ton adolescence) si parauenture tu en pourras auoir proffit,ou si tu en pourras estre confortée. Tu és faschée en la multitude de tés conseilz.Que maintenant assistēt & te sauuent,lés inquisiteurs du ciel,& ceux qui contemplent lés estoilles predisans par lunes,lés choses qui sont à aduenir sus toy. Voicy,ilz sont faictz cōme l'esteulle,le feu lés a bruslez.Ilz ne deliureront point leur ame,de la vehemence de la flamme:il n'y a pas de charbons pour eux chauffer,& n'y a pas de lueur pour eux asseoir auprés.Telz aussi serōt faictz ceux,esquelz tu as trauaillé,et auec lesquelz tu as traffiqué dés ta ieunesse: chascun à son costé se fouruoyera, & n'y aura nul qui te puisse sauuer.

CHAP. XLVIII.

E Scoutez ce,maison de Iacob, qui A
estes appellez du nom d'Israël, & estes yssus dés eaues de Iuda:qui iurez au nom du Seigneur,& auez recordation du Roy d'Israël,mais non pas en verité,n'y en iustice. Car ilz sont appellez de la saincte cité:& se sont appuyez sus le Dieu d'Israël,duquel le nom est le Seigneur dés batailles.I'ay annoncé iadis lés choses precedentes,& sont yssues hors de ma bouche: & ay faict qu'elles ont esté ouyes:ie lés ay subitement faictes et sont venues.Ie congnoy que tu és dur,& que ton col est comme vn nerf de fer, & que ton front est dur comme aerain. Ie t'ay predict long tēps deuant,& te l'ay monstré par auāt qu'ilz vinssent:que parauenture tu ne dise, més idoles ont faict cés choses, & més images entaillez & forgez,ont mandé telles choses. Regarde toutes lés choses que tu as ouy.

Et vous ne l'annocerez vous pas? Ie t'ay
faict ouyr lés nouuelles choses, dés main-
tenant, lesquelles ont esté conseruées, &
B ne lés as pas congneues. Maintenant sont
créés, & non point iadis, & deuant ce iour
icy ne lés as point ouy, que parauenture
tu ne dise, voicy ie lés ay congneu. Tu ne
lés as n'ouy, ne congneu: aussi alors ton
aureille n'a pas esté ouuerte. Car i'ay sceu
que tu ferois desloyaument, pourtant t'ay
ie appellé transgresseur dés le ventre.
Pour l'amour de mon nom, i'ay diffe-
ré mon ire: & pour ma louenge me suis
deporté enuers toy, affin que ie ne te feisse
exterminer. Voicy ie t'ay espuré: mais
non point comme l'argent: ie t'ay esleu
de la fournaise d'affliction. Pour l'amour
de moy, pour l'amour de moy i'ay ce
faict: car autrement combien contamine-
roit on [mon nom?] Certes ie ne donne-
Sus 42.b ray pas ma gloire à autre. Escou
te moy Iacob & Israël que i'ay nommé.
C C'est moy, c'est moy, qui suis le *premier,
Sus 41.b & qui suis le dernier: ma main a fondé la
44.a. & terre, & ma dextre a mesuré lés cieux. Ie
48.b. lés ay appellez, & ont comparu ensem-
Apo.1.a. ble. Vous tous soyez assemblez, &
& 22.c. escoutez lequel d'iceux a annoncé telles
choses. Le Seigneur l'a aymé, il fera sa vo
lunté contre Babylone: & son bras [se-
ra] contre lés Chaldéens. C'est moy, c'est
moy, qui ay parlé, & l'ay appellé: ie
l'ay amené, & sa voye a esté adressée. Ap
prochez vous de moy, & escoutez ces
choses. Ie n'ay poit parlé en secret depuis
le commencement. Alors que ce fut
faict, i'estoye là: & maintenant le Domi-
nateur l'Eternel, & son esprit m'a en-
uoyé. Telles choses dit le Seigneur
Dieu, ton redempteur, le *Sainct* d'Israël:
D Ie suis le Seigneur ton Dieu, qui t'ensei-
gne choses vtiles: & qui te gouuerne en
la voye par laquelle tu dois cheminer.
A la mienne volunté, que tu eusse enten-
du à més commandemens. Ta paix eut
esté faicte comme vn fleuue: & ta iustice
comme lés flotz de la mer, & eut esté ta
semence comme le sablon, & la lignée de
ton ventre comme le dedans d'icelle. Son
nom n'eut pas esté exterminé ne destruict
de ma face. Issez hors de Babylone,
fuyez arriere dés Chaldéens. Signifiez
par voix d'exultation, *faictes* la ouyr, &
transferez iusque aux boutz de la terre.
Dictes: Le Seigneur a racheté son serui-
Exo.17.d teur *Iacob: & n'ont pas eu soif quand il
Nob.20.b lés feit cheminer par lés deserts. Il leur
Sap.11.a. feit saillir hors l'eaue de la pierre, & brisa
Sou.57.d la pierre, & lés eaues coururent. Il n'y a
point de paix aux meschãs, dit le Seigñr.

CHAP. XLIX.

Escoutez moy Isles, & entendez A
peuples loingtains: Le Seigneur
m'a appellé dés le ventre: il a eu
recordation de mon nom dés lés entrail-
les de ma mere. Et a faict ma bouche com
me vn glaiue aigu: il m'a caché en l'vmbre
de sa main, & m'a faict comme la flesche
esleute: il m'a mucé en sa custode, & m'a
dict: tu és mon seruiteur, Israël tu és celuy
auquel ie me glorifieray en toy. Et ie dis:
I'ay labouré en vain, i'ay consommé ma
force pour neant & en vain. Toutes-
foys mon iugement est vers le Seigneur,
& mon oeuure est auec mon Dieu. B
Et maintenant dit le Seigneur: qui m'a
formé dés le ventre pour son seruiteur, af
fin que ie rameine Iacob à luy, encore que
Israël ne se vueille pas rassembler. I'ay
esté glorifié és yeux du Seigneur, & mon
Dieu a esté ma force. Et a dict: est ce peu
de chose, que tu me soys seruiteur pour sus
citer lés lignées de Iacob: & pour resti-
tuer lés choses desolées d'Israël? *Car ie Sus 42.d
t'ay aussi donné pour lumiere aux gen- Act.13.g.
tilz: affin que tu soys mon salut iusque au
bout de la terre. Ainsi dit le Seigneur C
le redempteur d'Israël le Sainct d'iceluy
à la personne mesprisée, & abominable
aux gentilz au seruiteur dés Seigneurs.
Lés Roys verront, & lés princes se leue-
ront, & supplieront pour l'amour du Sei
gneur, qui est fidele: & le Sainct d'Israël,
qui t'a esleu. Ainsi dit le Seigneur.
*Ie t'ay exaucé en temps acceptable, & 2.cor.6.a
t'ay aydé en temps de salut. Ie t'ay gar-
dé, & t'ay donné en alliance au peuple:
affin que tu suscite la terre, & que tu pos-
sede lés heritages desolées: & que tu dise
à ceux qui sont liez, vuydez hors: & à
ceux qui sont en tenebres, saillez. Ilz
prendront leurs pastures sus lés voyes, &
leurs pastures seront par tous haultz Apo.7.d
lieux. *Ilz n'auront ne faim ne soif: & la
chaleur ne lés frappera plus, ne le soleil:
car celuy qui a pitié d'eux lés conduy-
ra: et lés abbreuuera aux fontaines dés ea-
ues. Ie reduiray toutes més montaignes
en voyes, & més sentiers seront releuez. D
Voicy ceux de loing qui viendront: &
voicy ceux d'Aquilon, & de la mer: &
ceux de la terre de *Sinis. Vous cieux *ou, de
chantez, & toy terre esiouys toy: & midy.
vous montaignes resonnez de louenge:
car le SEIGNEVR a consolé
son peuple, & aura compassion de sés af-
fligez. Et Zion a dict: Le Sei-
gneur m'a delaissé, & le Dominateur m'a
oublié. La femme peut elle oublier son

enfant, qu'elle n'aye pitié du filz de son
ventre? Ausi quand icelle l'auroit ou-
blié, encore ne t'oublieray-ie pas. Voicy
ie t'ay pourtraict par [més] mains : tés
murs sont continuellement deuant més
E yeux. Ceux qui t'edifieront se hasteront:
mais ceux qui te destruisoient & gastoiét,
Isa. 60.a. partiront arriere de toy. *Leue tés yeux
à lenuiron, & regarde : tous ceux icy se
sont assemblez : ilz sont venus pour toy.
Ie suis viuant dit le Seigneur, que de tous
ceux icy seras vestue comme d'vn orne-
ment : & seras parée d'iceux par atours,
comme l'espouse. Car tés desers, & tés
lieux solitaires, & ta terre destruicte [sont
ainsi:] Mais maintenant tu seras estroi-
cte, pour lés habitans : & ceux qui te de-
struisoient s'esloingneront. Encore diront
en tés aureilles lés filz de ta sterilité. I'ay
lieu trop estroict, fais moy place, affin que
ie habite. Et diras en ton cœur : Qui m'a
engendré ceux icy? Veu que i'stoie bannie
F & emmenée : i'ay esté transportée & ra-
uie. Et qui m'a nourry ceux icy? Voicy
ie suis delaissée seulle, ceux icy d'ont sont
ilz? Ainsi dit le dominateur Eternel.
Voicy ie leueray ma main aux gentilz:
& exalteray mon signe aux peuples. Ilz
apporteront leurs filz en leurs bras, & ap
porteront leurs filles sus leurs espaules.
Et ceux qui te nourriront seront Roys:
& tés nourrices seront princesses. Ilz te
feront reuerence la face [baissée] en terre:
& lescheront la pouldre de tés piedz. Et
sauras q̃ ie suis le Seigneur, auquel ceux
G qui se confient ne seront pas confondus.
La proye sera elle ostée du fort? ou lés ca-
ptifz de ceux qui lés detiennent iniuste-
ment, eschapperont ilz? Car ainsi dit
le Seigneur: non seullement ce que le fort
aura prins sera recouuert: mais aussi la ra
pine dés tyrans sera rescousse. Car moy-
mesme ie deffendray ta cause contre ceux
qui te contrarient : & aussi moymesme
preserueray tés enfans. Et feray manger
à tés ennemys leurs chairs, & seront eny-
urez de leur sang, comme de moust. Et
toute chair congnoistra, que ie suis le Sei-
gneur qui te sauue : & ton redempteur le
fort de Iacob.

CHAP. L.

A Ainsi dit le Seigneur : Ou est le li-
ure de refus de vostre mere, par
lequel ie l'ay delaissée? Ou qui est
mon crediteur, auquel ie vous ay vendu?
Voicy, vous estes vendus pour voz ini-
quitez, & vostre mere est delaissée pour
voz iniquites à quelle cause suis-ie venu
& nul n'y a prins garde, & ay appellé &
nul n'a respondu. Ma main est elle abbre-
gée, si qu'elle ne puisse racheter: ou, n'y a
il plus de vertu en moy, pour deliurer?
Voicy, par ma menace ie feray seicher la
mer: ie mettray lés fleuues en desert, telle-
ment que lés poissons se pourriront par
faulte d'eaue, & mourront de soif. Ie B
vestz lés cieux de tenebres : & metz vn
sac pour leur couuerture. Le Seigñr m'a
donné vne langue bien enseignée : affin
que ie sache en temps dire la parolle à ce-
luy qui est las. Il esueillera au matin, au
matin il me resueillera l'aureille, affin que
i'oye comme ont faict lés maistres: Le
Seigneur Dieu m'a ouuert l'aureille: & ie
n'ay point esté rebelle, et ne me suis point
retiré arriere. I'ay donné mon dos à
ceux qui me frappoient : & més ioues à C
ceux qui me buffetoient. *Ie n'ay pas ca- mat.26.g
ché ma face dés infametez & crachatz.
Mais le Seigneur Dieu est mon adiuteur:
& pourtant ne suis-ie point confus.
Pourtant ay-ie mis ma face, comme la
pierre bise, & say que ie ne seray pas con
fus. Celuy qui me iustifie est prés. Qui
debattra contre moy? Tenons nous en-
semble. Qui est mon aduerse partie? Qu'il
approche de moy. Voicy le Seigneur D
*Dieu m'est en ayde. Qui est celuy qui me Ro.8.f.
condemnera? Voicy tous iceux s'en-
uieilliront comme le vestement: & la tigne
lés consommera. Qui est d'entre vous
craingnant le Seigneur, escoutant la voix
de son seruiteur? Qui a cheminé en tene-
bres, & n'a point de lueur? Iceluy ayt con
fiance au nom du Seigneur, & qu'il s'ap-
puye sus son Dieu. Voicy, vous tous a-
uez allumé le feu, & faictes sortir lés estin
celles. Cheminez donc en la lumiere
de vostre feu, & és scintilles que vous
auez empreintes. De ma main vous a
esté faicte ceste chose. Vous gerrez en
doleurs.

CHAP. LI.

Escoutez moy, vous qui suyuez iu- A
stice : & qui querez le Seigneur.
Regardez à la pierre, de laquelle
vous estes coppez, & à la cauerne de la
fosse, de laquelle vous estes tirez. Regar-
dez à Abraham vostre pere, & à Sara,
laquelle vous a enfanté : Car ie l'ay ap-
pellé seul & l'ay beneict & multiplié.
Pour ce le Seigneur a consolé Zion, & a
consolé toutes sés ruines: et a mis son de-
sert, comme vn lieu de plaisance : & lés
lieux solitaires d'icelles, comme le iardin
du Seigneur. Ioye & liesse sera trouuée
en

en icelle,louenge, & voix de chantrerie.
B Entendz donc à moy mon peuple:&
eſcoute moy ma nation.Car la loy ſorti-
ra de moy,& feray repoſer mon iugemẽt
la lumiere dés peuples. Ma iuſtice eſt
prés,mon ſalut eſt yſſu,& més bras iuge-
ront lés peuples. Lés isles ſ'attendront à
moy,& ſ'appuyerõt ſus mon bras.Esle-
uez voz yeux au ciel,& regardez en bas
ſoubz la terre:car lés cieux euanouyrõt,
comme la fumée:& la terre ſera vſée:com
me le veſtement,& lés habitans d'icelle ſe-
ront ſemblablement abolis.Mais mon ſa
lut ſera à touſiours,& ma iuſtice ne fau-
C dra iamais. Eſcoutez moy, vous
qui congnoiſſez la iuſtice,peuple auquel
ma loy eſt en leur cœur. Ne vueillez
craindre l'opprobre dés hõmes,& n'ayez
paour de leurs iniures. Car la tigne lés
mangera,comme le veſtement: & le ver
lés deuorera,comme la leine.Mais ma iu-
ſtice ſera à touſiourſmais,& mon ſalut és
ſous 52.a generations dés generations. *O bras
D du Seigneur reſueille toy, reſueille toy,
veſtz toy de force. Reſueille toy comme
és iours anciens, és generations dés ſie-
cles.N'as-tu pas battu la ſuperbe[Egy-
pte,] & nauré le dragon? N'és-tu pas
exo.14.c iceluy [bras] qui as faict *deſſeicher, la
mer,& l'eaue de la grande abyſme? Qui
as faict voye au fondz de la mer: affin
qu'ilz paſſaſſent librement. Et mainte-
nant ceux qui ſont rachetez du Seigneur
retourneront & viendront en Zion auec
chant, & lieſſe eternell ſus leurs teſtes.
Ilz tiendront ioye & lieſſe:doleur & ge-
miſſement ſ'en fuyra. Moymeſme moy-
meſme ſuis celuy qui vous conſole. Qui
☞ és-tu,que tu craigne de l'homme mortel,
& du filz de l'homme,qui eſt mis comme
le foin:et oublie le Seigneur qui t'a faict?
Lequel a eſtendu lés cieux,& a fondé la
terre:& as eu cõtinuellemẽt & touſiours
paour pour la fureur de ceſtuy qui [te]
vexoit: lequel eſtoit preſt pour perdre?
E Ou eſt maintenant la fureur de celuy qui
oppreſſoit? Le fugitif ſe haſte pour eſtre
deslié & ne mourra point en la foſſe, &
ne deffaudra pas ſon pain. Car ie ſuis le
Seigneur ton Dieu,qui rappaiſe la mer,
quand ſés vagues bruyent: le Seigneur
Sus 49.a dés batailles eſt mon nom. *I'ay mis més
parolles en ta bouche: & t'ay caché en
l'vmbre de ma main:affin que ie plante
lés cieux,& que ie fonde la terre:& que
ie diſe à Zion,tu és mon peuple.Reſueille
toy,reſueille:leue toy Ieruſalẽ,qui as beu
F de la main du Seigneur, le calice de ſon
ire. Tu as beu & ſuccé la lie du calice
de forſenerie:& l'as beu, iuſque à la lie.
Il n'y a nulz de tous lés filz qu'elle a en-
gendré,qui la conduiſe:& de tous lés filz
qu'elle a nourry,n'en y a nul qui prenne
ſa main. *Deux choſes te ſont entreue- Sus 47.a
nues:qui te plaindra?fourragement & de-
guaſt,famine & glaiue,en quoy te conſo-
leray-ie? Tés filz ſont deffaillis:ilz ont
geu aux quarrefours de toutes lés rues,
comme le bœuf ſauuage enlacé, plein de
l'indignation du Seigneur, & de la me-
nace de ton Dieu. Pourtant eſcoute G
cés choſes icy,ô affligée & yure,non pas
de vin.Ainſi dit le Seigneur ton domina-
teur,& ton Dieu,lequel a debattu pour
ſon peuple.Voicy,i'ay prins de ta main
le calice de forſenerie, la lie du calice de
ma fureur.Tu ne le beuuras plus. Et le
mettray en la main de ceux qui t'ont af-
fligée:leſquelz ont dict à ton ame, ab-
baiſſe toy, affin que nous paſsions: &
metz ton corps comme la terre, & com-
me la rue aux paſſans.

CHAP. LII.

O Zion,reſueille toy reſueille:veſtz A
toy de ta force. Ieruſalem cité du Sus 2.c.
ſainct,habille toy de tés veſtemens
magnifiques:car l'incirconcis ne le ſouil-
lé, ne paſſera plus par toy. Ieruſalem
eſcoux toy de la pouldre,leue toy, & te
ſiedz.Deslie lés liens de ton col, fille de
Zion captiue. Car le Seigneur dit
ainſi:Vous auez eſté vendus pour neant,
auſsi vous ſerez rachetez ſans argent.
Car le Seigneur Dieu dit ainſi: Mon B
peuple eſt au commencement deſcendu en
Egypte pour habiter là,& Aſſur l'a ou-
tragé,ſans cauſe.Et maintenant que m'en
chaut-il(dit le Seigneur)que mon peuple
eſt rauy pour neant? Lés dominateurs
d'iceluy le font crier,dit le Seigneur. Et
continuellement toute la iournée eſt mon
nom blaſphemé. Par ce,mon peuple
congnoiſtra mon nom en ce iour la: que
moymeſme qui parloye, ſuis preſent.
*Combien ſont beaux lés piedz ſus lés naum 1.d
montaignes,de celuy qui annonce & pu- Ro.10.c.
blie la paix,de celuy qui annonce le bien, C
qui preſche le ſalut,qui dit à Zion:Ton
Dieu regne. Tés guettes esleueront leur
voix, & crieront enſemble d'vne voix:
car ilz verront œil à œil, quand le Sei-
gneur reduira Zion. *O Ieruſalem de- Sus 49.d
ſerte reſiouyſſez vous, & ſoyez enſem-
ble en lieſſe: car le Seigneur a conſolé
ſon peuple,il a racheté Ieruſalem. *Le Pſa.98.a
Seigneur a 'rebraſſé ſon bras ſainct, de- ' deſcou-
uant lés yeux de tous lés gentilz: & uert.
toutes lés fins de la terre verront le D

salut de nostre Dieu. *Retirez vous,re-
2. Corin. tirez vous,yssez de là:ne touchez point
6.d. le souillé. Sortez hors du milieu d'icel-
le,soyez nettoyez vous qui portez lés
vaisseaux du Seigneur.Car vous ne sortirez
point en effroy:& n'irez point en
fuyte. Car le Seigneur vous precedera,
& le Dieu d'Israël vous assemblera.Voicy,
mon seruiteur se gouuernera prudemment,
& sera exalté,& esleué,& sera fort
hault,comme plusieurs ont esté esbahis
de toy, de ce que tu estois ainsi deffaict
plus qu'aucun de visage:& plus que lés
enfans dés hommes deffermé.Ainsi plusieurs
gẽs s'esmerueilleront pour l'amour
de luy : & lés Roys fermeront leur bouche
Ro. 15.c. che sus luy. *Car ceux ausquelz
on n'aura point racompté, le verront:
& ceux qui ne l'ont pas ouy, le considereront.

CHAP. LIII.

A
Iehã 12.f. Qui est celuy qui croit à nostre predication,
Ro. 10.c. & le bras du Seigneur,à
qui est-il reuelé?Aussi cestuy montera
comme le vergeon deuãt
luy, & comme la racine de la terre qui a
soif.Il n'y a en luy forme ne beauté: nous
l'auons veu,qu'il n'y auoit regard qui le
nous feit desirer. Mesprisé & debouté
dés hommes,homme de doleurs,& ayant
experience d'infirmité.Et contemné,comme
de qui chascun:cacheoit sa face,& ne
Mat.8.c. l'auons de riens estimé. *Vrayement
B iceluy a porté noz langueurs:& soustenu
noz doleurs. Toutesfoys nous l'auons
*assauoir, estimé estre nauré, battu, & affligé *de
pour sés Dieu. Or,estoit il nauré,pour noz forfaictz.
pechez. Il a esté blecé pour noz iniquitez.
La correction de nostre paix a esté sus
1.pie.2.d. luy:* & par sa playe nous auons guerison.
Nous tous auons erré comme brebis:
nous nous sommes tournez vn chascun
en sa propre voye:& le Seigneur a
faict assembler sus luy l'iniquité de nous
C tous. Il a souffert violence & a esté inique
quement traicté: toutesfoys il n'a point
Actes, 8. ouuert sa bouche. *Il sera mené à l'occision
comme l'aigneau:& s'est teu comme
la brebis deuant celuy qui la tond, &
n'a point ouuert sa bouche. Il est tiré
hors de là ou il estoit tenu,& de condemnation.
Et qui est celuy qui recitera sa generation
? car il a esté coppé hors de la
terre dés viuans, & a esté playé pour le
peché de mon peuple. Il a donné son
sepulchre auec lés meschans, & en sa
1.pie.2.d. mort chez le riche. *Combien qu'il
n'ayt point faict de peché: & qu'il n'y
ayt point eu de fraude en sa bouche. Le D
Seigneur l'a voulu debriser par *doleur. *il l'a
S'il met son ame pour le peché, il verra faict estre
semence [qui] prolongera [sés] iours, malade.
& la volunté du Seigneur sera adressée
par sa main. Pour le labeur de son ame,
il voyrra,et sera rassasié,et luy mon iuste
seruiteur en iustifiera plusieurs par sa
science:& luy mesme chargera leurs iniquitez.
Pourtant ie luy en departiray
plusieurs, & diuisera lés despouilles
auec lés puissans, pource qu'il a baillé
son ame à la mort,&* qu'il a esté compté Marc 15.
auec lés transgresseurs. Iceluy mesme a Luc 22.
porté lés pechez deplusieurs, & a prié Luc 23.
pour lés transgresseurs. Sapien.3.
Luc 23.
CHAP. LIIII. Iehan 19.

O Sterile, qui n'enfante pas,chante: A
& toy qui ne conçois point, crie Gala.4.d
par louenge & te resiouys: car
lés filz de celle qui est delaissée seront en
plus grand nombre, que lés filz de la
mariée,dit le Seigneur. Eslargy le lieu
de tés tentes,& que lés courtines de tés
tabernacles soient estendues. N'espargne
rien. Eslonge tés cordeaux, & fais tenir
tés cloux. Car tu seras multiplié
à dextre & à senestre: & ta semence possedera
lés gentilz: & habitera és citez
desertes. Ne crains point: car tu ne
seras point confuse,ne honteuse. Si ne
seras point diffamée: mais tu oublieras
la vergongne de ton adolescence: &
n'auras plus memoire de l'opprobre de B
ton vefuage. Car celuy qui t'a faict,
sera ton mary: le Seigneur dés batailles
est son nom,& ton redempteur le Sainct
d'Israël,sera appellé le Dieu de toute la
terre. Car le Seigneur t'a appellée,
comme femme delaissée & affligée d'esprit:
& comme femme reiettée en ieunesse.
Ie t'ay delaissée pour vn petit moment
(dit ton Dieu:)mais ie te rassembleray
par grande compassion. I'ay
vn petit comme en vn moment d'indignation,
mucé ma face de toy: mais i'ay
eu compassion de toy par misericorde
eternelle,dit le Seigneur ton redempteur.
Ce m'est ainsi, comme lés eaues de C
Noe:*Car comme ie iuray que ie ne Gen.9.b.
feroye plus passer lés eaues de Noe
sus la terre: ainsi ay-ie iuré, que ie ne
me courrouceray plus à toy, & ne te
tenceray plus. Car lés montaignes
seront esmeutes, & lés montaignettes
trembleront:mais ma misericorde
ne se retirera point de toy, & l'alliance
de ma paix, ne se bougera, dit le Seigneur

gñeur qui a compaſſion de toy. Pao-
urette troublée par tempeſte ſans quel-
que conſolation. Voicy, ie coucheray dés
perles pour tés pierres, & te fonderay ſus
Saphirs : & mettray le Iaſpe à tés cre-
neaux, & tés portes ſeront de pierres
D d'Eſcarboucle, & tous tés termes ſeront
ſus pierres precieuſes. Et tés enfans ſeront
Iehã 6.e. *enſeignez du Seigneur: & ſera abondan-
ce de paix à tés filz. Tu ſeras fondée en
iuſtice. Et ſeras loing d'opprobre, car tu
ne craindras point de crainte : car icelle
n'approchera point de toy. Voicy, celuy
qui n'eſtoit point auec moy, demourera
[auec toy] & celuy qui t'eſtoit eſtran-
ger ſ'adioindra à toy. Voicy, i'ay creé le
mareſchal souffant lés charbons au feu,
& faiſant ſortir lés armures par ſon œu-
ure : & ay creé le deſtructeur pour diſsi-
per. Toutes armures qui ont eſté faictes,
contre toy ne ſeront point adreſſées : &
condamneras toute langue qui ſ'esleue
contre toy en iugement. Icelle eſt l'herita-
ge dés ſeruiteurs du Seigneur: & leur iu-
ſtice eſt de moy, dit le Seigneur.

CHAP. LV.

A VOus tous qui auez ſoif, venez
aux eaues, & vous qui n'auez
point d'argent, venez, achetez, &
mangez. Et venez, achetez ſans argent,
& ſans quelque eſchangement, du vin &
du laict. Pourquoy alouez vous l'ar-
gent en choſe qui n'eſt point pain, & vo-
ſtre labeur en choſe qui ne raſſaſie point:
eſcoutez, eſcoutez moy, & mangez ce qui
B eſt bon, & voſtre ame ſe delectera en la
graiſſe. Enclinez voſtre aureille & venez
à moy: eſcoutez & voſtre ame viura : &
i'eſtabliray auec vous vne alliance eter-
nelle, lés miſericordes de Dauid fideles.
Voicy, ie l'ay donné pour teſmoing aux
peuples, pour prince & legislateur aux na
tions. Voicy, tu appelleras la gent que tu
ne congnoiſſois point, & lés gens qui ne
t'ont pas congneu, courront à toy, à cau-
ſe du Seigneur ton Dieu, & du Sainct
C d'Iſraël, qui t'a glorifié. Querez le
Seigneur, quand il ſe trouue: inuoquez-le,
quand il eſt prés. Que l'infidele delaiſſe
ſa voye, & l'homme iniuſte ſés penſées,
& qu'il retourne au Seigneur, & il aura
pitié de luy, & à noſtre Dieu : car il eſt
abondant pour pardonner. Car més pen-
ſées ne ſont pas voz pẽſées, ne més voyes
voz voyes, dit le Seigneur : Car comme
lés cieux ſont plus haultz que la terre,
ainſi ſont plus haultes més voyes, que
voz voyes, & més penſées que voz pen-
ſées. Et ainſi que la pluye & la neige de-
ſcend du ciel & ne retourne plus là, mais
arrouſe la terre, & la faict produyre et ger
mer, affin qu'elle donne la ſemence au ſe- D
meur, & le pain à celuy qui mange : ainſi
ſera ma parolle, qui vuydera hors de ma
bouche. Elle ne retournera pas à moy en
vain: mais fera tout ce que i'ay voulu, &
proſperera és choſes, eſquelles ie l'ay en-
uoyé. Car vous ſortirez en lyeſſe : & ſe-
rez menez en paix. Lés montaignes &
montaignettes chanteront deuant vous
louenge: & tous lés boys dés chãps frap-
peront lés mains [de ioye.] Au lieu du
buyſſon, croiſtra le Sapin : & au lieu de
l'eſpine croiſtra l'orme. Et ſera au Sei-
gneur en nom & en ſigne eternel, lequel
ne ſera pas exterminé.

CHAP. LVI.

AInſi dit le Seigneur: Gardez iuge A
ment, & faictes iuſtice : car mon
ſalut approche pour venir, & ma
iuſtice eſt pour eſtre reuelée. Bienheureux
eſt l'homme qui fera telle choſe; & le filz
de l'homme qui l'apprehendera. Celuy
qui garde le Sabbath, qu'il ne le ſouille
pas: celuy qui garde ſés mains, qu'il ne fa
ce nul mal. Et que le filz de l'eſtranger
qui eſt adherãt au Seigneur ne parle pas,
diſant : Le Seigneur m'a diuiſé de ſon
peuple. Et que l'Eunuque, ne diſe pas:
Voicy, ie ſuis vn arbre ſec. Car ainſi B
dit le Seigneur aux Eunuques: Ceux
qui garderont més ſabbatz, & esliront
choſes qui me plaiſent, & qui obſerue-
ront mon alliance : ie leur donneray en
ma maiſon, & en més murailles, lieu, &
meilleur nom, que de filz & de filles.
Ie leur donneray vn nom eternel, lequel
ne ſera iamais exterminé. Et ameneray
en ma ſaincte montaigne lés filz de l'e-
ſtranger, qui ſont adherans au Seigneur,
affin qu'ilz luy adminiſtrent, & qu'ilz
ayment ſon nom, & qu'ilz luy ſoient C
ſeruiteurs : & tous ceux qui gardent le
ſabbath ne le ſouillans point & tiennent
mon alliance: & lés reſiouyray en la
maiſon de mon oraiſon. Leurs holo-
cauſtes, & leurs ſacrifices ſeront aggrea-
bles ſur mon autel. *Car ma maiſon mat.21.b
ſera appellée la maiſon d'oraiſon, à tous marc 11.c
peuples. Le Seigneur Dieu dit le- Luc 19.g
quel raſſemble lés bannis d'Iſraël: Enco
re aſſembleray-ie à luy, & à ceux qui
luy ſont aſſemblez. Vous toutes beſtes
du champ, venez pour deuorer toutes lés
beſtes de la foreſt. Toutes leurs
guettes ſont aueugles : ilz ne ſaiuent D
rien;

rien : ilz sont tous chiens muetz, qui ne peuuent abayer, dormans, gisans, & aymans le somne. Et sont cés chiens felons de courage lesquelz ne sçauēt estre saoulz. Et lés pasteurs ne sauent rien entendre.
Ier. 6.c. *Ilz sont tous retournez en leur voye:
Sus 2.b. vn chascun à son proffit de son costé,[di-
Sap.2.b. sant :] Venez ie prendray du vin, & nous enyurerons de ceruoise : & sera demain comme au iourdhuy, & beaucop plus d'auantage.

CHAP. LVII.

A Le iuste est perdu, & n'y a nul qui y pense en son cœur : & lés hommes misericordieux prennent fin sans qu'on yentēde. Certes le iuste est osté arriere du mal, & [auec tous semblables] il vient en paix, reposant en leur couche, paix marche deuāt vn tel. Mais vous, filz de la deuineresse, semence de l'adultere & de la paillarde, approchez d'icy. De qui vous estes vous ioué, sus lequel auez vous eslargy la bouche, & tiré la langue? N'estes vous pas enfans meschans, & semence mensongiere? Qui vous eschauffez prés
B dés chesnes, soubz tout arbre ramu:
*faisant sacrifice à voz idoles. *tuās lés enfans és vallées, soubz lés haultes pierres. Es pierres polies du torrent est ta part: iceux, voire iceux sont ton heritage. Car tu leur as aussi respādu aspersion: & leur as offert oblation. Prendroy ie plaisir en cés choses? Tu as mis ta couche sus la haulte montaigne & esleuée: & és montée là pour immoler sacrifice. Et as mis derriere l'huys, & derriere le posteau ton memorial. Car tu t'és descouuerte sans moy, & és montée. Tu as eslargy ta couche, & as promis alliance auec eux. Tu as aymé leur lict en quelque lieu que
C tu veoys. Tu és allée vers le Roy auec huyle: & as multiplié tés odeurs. Tu as enuoyé tés ambassades bien loing, & és abbaissée iusque aux enfers. Tu as trauaillé en ta grande voye: & n'as pas dit, ie suis faillie. Tu as trouué la vie de ta main: pourtant n'as-tu pas languy. Et de qui auois-tu paour & craindois, que tu as ainsi menty, et n'as pas eu memoire de moy, & ne t'en és pas soucyée? N'est-ce point pourtant que ie me suis teu, dés tousiours que tu ne me crains point. Ie annonceray ta iustice, & tés œuures, lesquelles ne te proffiteront point. Quand tu crieras, que ceux qui sont conioinctz à toy te deliurent. Mais le vent lés esleuera tous, la vanité lés rauira. Mais celuy qui a confiance en moy, il heritera la terre, & possedera ma saincte montaigne. Et dira: Faictes voye, faictes voye, nettoyez la voye, ostez lés empeschemens de la voye de mon peuple. Car ainsi dit
le Seigneur haultain & esleué, qui habi- D
te en eternité, & duquel le nom est sainct: I'habiteray au lieu hault & sainct, & auec le contrict & humble d'esprit: affin de viuifier l'esprit dés humbles, & viuifier le cœur dés contrictz. Car ie ne tenceray point à tousiours, & ne me courrouceray pas tousiours: car l'esprit sort de moy, & fait le souffle. Ie me suis courroucé pour l'iniquité de son auarice, & l'ay frappé. Ie me suis destourné, & ay esté marry. Et s'en est allé se destournant, en la voye de son cœur. I'ay veu sés voyes, & l'ay guery: ie l'ay ramené, & luy ay rendu consolations, & à ceux qui le plouroient. Ie crée le propos dés leures, la paix, paix à celuy qui est loing, & à celuy qui est prés, dit le Seigneur : & le guery. Mais lés meschans sont comme la mer bouillante, quand elle ne se peut appaiser: & s'esgarent de sés eaues l'ordure
& la fange. *Il n'y a point de paix aux Sus 48.d
meschans, dit le Seigneur.

CHAP. LVIII.

Crie à [plein] gosier, n'espargne A
rien : esleue ta voix comme la trompette, & signifie à mon peuple leur iniquité: & à la maison de Iacob leur peché. Car iceux me quierent de iour en iour: et desirent sauoir més voyes, comme la gent qui auroit desiré faire iustice: & n'auroit point delaissé le iugement de son Dieu. Ilz me demandent iugemens de iustice: & appetent approcher à Dieu, [disans :] Pourquoy auons nous ieusné & tu n'y as pas regardé? pourquoy auons nous humilié noz ames & tu ne l'as pas sceu? Voicy au iour de vostre ieusne, est trouuée [vostre] volunté: & contraingnez tous voz debteurs. Voicy, vous ieusnez en proces & contentions, & frappez du poing iniquemēt. Vous, ne ieusnez point ainsi q̄ iusque au iourdhuy, à celle fin que vostre voix soit ouye en hault. Est ce telle ieusne, que i'ay esleu: assauoir, que l'homme afflige son ame par iour? Est-ce ployer
son chef comme le ionc, & estendre le sac, B
& la cêdre? Appellerez vous cela ieusne, & ce iour acceptable au Seigneur? N'est ce pas plustost icy le ieusne que i'ay esleu? Que tu deslie lés liens de meschanceté, que tu lasche lés fardeaux de pesanteur? Que tu laisse aller francz ceux qui sont foullez: & que vous rompiez toute charge? N'est ce pas que tu brise ton pain à celuy qui a faim : & face venir en ta maison lés affligez vagans? Quand tu voys celuy qui est nud,

nud couure le:& ne te cache point de ton
prochain. Adonc ta lumiere se boutera
hors comme le matin:et ta santé se leuera
incontinent. Ta iustice ira deuant toy,&
la gloire du Seigneur te recueillera. Adōc
C inuoqueras-tu, & le Seigneur te respon-
dra: tu cryeras,& il dira, me voicy. Si tu
oste du milieu de toy la charge, & que tu
demette le doigt & la meschante parolle:
Si tu offre de courage à celuy qui a faim,
& que tu rassasie l'ame affligée:ta lumiere
naistra en tenebres,& tés tenebres seront
cōme le midy. Et le Seigneur te conduy-
ra tousiours,& rassasiera ton ame emmy
la cherté, & engraissera tés os. Et seras
comme le iardin arrousé, & comme la
source dés eaues, de laquelle lés eaues ne
D fauldront pas. Et en toy seront edifiez
lés desertz du siecle:tu susciteras lés fon-
demens de generation en generation. Et
t'appellera-on le redresseur de la ruine
et reparateur dés sentiers pour y habiter.
Si tu retire ton pied au Sabbat,tellement
que tu ne face point ta volunté, en mon
sainct iour: & que tu appelle le Sabbat
[iour] de recreation, sainct dedié au Sei-
gneur:& que tu le glorifie en non faisant
tés voyes: & que ta volunté ne soit pas
trouuée,ne parler la parolle[que soloys:]
Alors seras-tu en delectation auec le Sei
gneur, & te feray monter par dessus lés
haultz lieux de la terre, & te donneray à
manger de l'heritage de Iacob ton pere.
Car la bouche du Seigneur l'a dict.

CHAP. LIX.

A Voicy, la main du Seigneur n'est
Sus.50.a. pas accourcie,qu'elle ne puisse sau
Nōb.11.e uer: & n'est point son aureille
estouppée, qu'elle ne puisse ouyr: mais
voz iniquitez ont faict la diuision entre
vous,& vostre Dieu: & voz pechez ont
mucé [sa] face de vous, affin qu'il n'oye
pas. *Car voz mains sont souillées de
sang:& voz doigtz d'iniquité. Voz leu-
res ont parlé mensonge, & vostre langue
a mormonné iniquité. Il n'y a personne
qui inuoque la iustice, & n'y a nul qui iu-
ge selon la verité,ilz se fient en chose vai-
ne, & parlent vanité. *Ilz conçoiuent
Iob.15.d. labeur, & enfantent iniquité. Ilz ont
rompu lés oeufz dés aspicz: & ont tissu
B lés toilles dés araignes. Celuy qui aura
mangé de leurs oeufz,il mourra:& s'il le
casse,il en sortira vn basilic. Leurs toilles
ne seront pas pour vestir: & ne seront pas
couuers de leurs ouurages. Car leurs oeu
ures sont oeuures iniques:& l'oeuure vio
lente est en leurs mains. *Leurs piedz Puer.1.d.
courent pour mal: & se hastent, pour
espandre le sang innocent. Leurs pen-
sées, sont pensées iniques: destruction &
deguast est en leurs voyes. Ilz ne con-
gnoissent pas la voye de paix, & n'y a
point de iugement en leurs pas. Ilz se
sont peruertiz en leurs sentiers: tous ceux
qui y marchent,ignorent la paix. Pour
telle chose est eslongné iugement de nous,
& iustice ne nous attainct point. Nous
auons attendu la lumiere, & voicy lés te-
nebres: la splendeur, & nous cheminons
en obscurité. Nous auons tasté aprés la C
paroit, comme lés aueugles: & l'auons
tasté dés mains, comme ceux qui sont
sans yeux. Nous auons choppé en plein
midy,comme en tenebres: & sommes és
lieux desolez,comme lés mortz. Nous
bruyons tous,comme ours:& gemissons,
comme coulōbes.Nous auons attendu iu
gement,et n'en y a point:salut,& elle s'est
eslongnée de nous. Car noz iniquitez ont
esté multipliées deuāt toy: & noz pechez
ont tesmongné contre nous. Car noz pe-
chez sont sus nous, & congnoissons noz
iniquitez, assauoir pecher & mentir con-
tre le Seigneur:affin de nous retirer arrie-
re de nostre Dieu,& parler violence & re-
bellion: conceuoir & mediter du coeur,
parolles mensongeres. Iugement s'est re-
tourné en arriere: & la iustice s'est arre-
stée de loing. Car verité est trebuschée és
rues:& equité n'y a peu entrer. La ve-
rité est deffaillie: & celuy qui s'est retiré
du mal,a esté expose à pillage. Le Sei-
gneur l'a veu: & luy a despleu, pource
qu'il n'y a point de iugement. Et D
[*Dieu*] veit qu'il n'y auoit aucun [iuste,]
& fut esmerueillé de ce que" nul ne se pre-
sentoit.Et son bras l'a sauué, & sa iustice "Nul ne
l'a soustenu.*Il s'est vestu de iustice cōme s'opposoit
d'vn haubergeon: & le heaulme de salut à iniquité
estoit en son chef, Il s'est vestu comme pour defē-
dés vestemens de vengeance: & s'est ha- dre l'hon
billé de Zele comme d'vn manteau, Com neur du
me pour lés retributions, & comme vou- seigneur.
lant rendre,vengeance par fureur à sés ad- Ephe.6.c
uersaires, & recompense à sés ennemys. 1.Thessa.
Ilz rendra le pareil aux Isles. Et ceux 5.b.
qui sont en occident, craindront le nom
du Seigneur: & ceux qui sont au soleil
leuant, sa gloire. Quand il sera venu
comme vn fleuue violent, que le Seigneur
poulse par son esprit: & que le redem-
pteur sera venu en Zion, & à ceux qui
retournent d'iniquité, en Iacob dit le Sei-
gneur. Or feray-ie telle alliance auec
eux,dit le Seigneur. Mon esprit qui est
en toy, & més parolles que i'ay mis en

ta bouche, ne bougeront pas de ta bou-
che, ne de la bouche de ta semence, ne de
la bouche de la semence de ta semence, dit
le Seigneur: dés maintenant & doresna-
uant à iamais.

CHAP. LX.

A Leue toy [Ierusalem] sois enlumi-
née: car ta lumiere est venue, & la
gloire du Seigneur est leuée sus
toy. Car voicy, lés tenebres couuriront
la terre, & l'obscurité couurira lés peu-
ples. Mais le Seigneur se leuera sus toy:
Sus.49.e & sa gloire sera veuë sus toy. *Et lés
gentilz chemineront à ta lumiere: & lés
Roys, à la splendeur se leuant à toy. Esle-
ue à lenuiron tés yeux, & regarde: tous
ceux qui icy sont assemblez, ilz sont ve-
nus pour toy. Tés filz viendront de
loing: & tés filles à ton costé seront esle-
uées. Adonc verras-tu, & seras illu-
miné: & ton coeur s'esmerueillera &
s'ouurira de ioye, quand la multitude de
la mer sera à toy conuertie: & que la puis
sance dés gentilz sera venue à toy. Abon
B dance de chameaux te couurira: lés dro-
madaires de Madian, & d'Epha, Tous
ceux de Saba viendront, apportans or &
encens, & annonçans louenge au Sei-
gneur. Toutes lés brebis de Cedar s'as-
sembleront à toy: lés moutons de Na-
baioth te seruiront. Et seront offers sur
mon autel de propitiation: & glorifieray
la maison de ma maiesté. Qui sont ceux,
qui volent comme nuées, & comme cou-
lombes à leurs fenestres? Certainement
aussi lés isles m'attendent, & lés nauires
de Tharsis comme au commencement: af-
fin qu'ilz ameinent tés filz de loing auec
leur argent, & leur or auec eux pour le
nom du Seigneur ton Dieu, & le sainct
d'Israël, pource qu'il t'a glorifié. Et lés
C filz dés estrangers edifieront tés murail-
les, & lés Roys d'iceux te seruiront. Car
ie t'ay frappé par mon indignation: &
Apo.21.g par ma volunté ay eu pitié de toy. *Aus-
si tés portes seront continuellement ou-
uertes, elles ne seront closes ne nuyct ne
iour: affin que l'amaz dés gentilz peruien
ne à toy, & que leurs Roys soyent ame-
nez. Car la gent, & le Royaume qui
ne seruira pas à toy periront, & seront
lés gentz gastez par le glaiue. La gloi-
re du Liban viendra à toy, le Sapin, &
le Bouix, & le Pin ensemble, pour orner
le lieu de mon sanctuaire: & glorifieray
le lieu de més piedz. Lés filz aussi qui
t'ont affligé viendront eux enclinans de-
uant: & tous ceux qui mesdisoient, de
toy, adoreront lés pas de tés piedz, &
t'appelleront: La cité du Seigneur, Zion
du sainct d'Israël. Pource que tu as
esté delaissée & haye, & n'y auoit nul
qui passast [par toy:] ie te feray estre
en gloire, eternellement, & en ioye, de ge-
neration en generation. Tu succeras D
le laict dés gentilz, & seras alaictée de la
mammelle dés Roys. Tu sauras que
ie suis le S E I G N E V R,
qui te garde: & ton redempteur, le puis-
sant [Dieu] de Iacob. Ie t'apporteray
or, au lieu d'aerain: & au lieu du fer, t'ap-
porteray argent: & aerain, au lieu de
boys: & fer, au lieu de pierres. Et[a] met- [a] Ou lie
tray la paix au lieu de tés oppressions: de violē
& iustice pour tés exactions. Violence & tyra
ne sera plus ouye en ta terre, ne pillerie nie tu au
& oppression en tés limites: mais ta mu- ras pai
raille sera appellée salut, & tés portes lo- & iustic
uenge. *Tu n'auras plus le soleil pour Apo.21.
la lumiere de iour, & la lumiere de la lune
ne t'esclairera plus: mais le Seigneur te
sera pour lumiere eternelle, & ton Dieu
pour ta gloire. *Ton soleil ne se cou- apo.22.
chera plus, & ta lune ne se diminuera
plus: car le Seigneur te sera pour lumie-
re perpetuelle, & lés iours de ton gemis-
sement seront finiz. Tous ceux de ton
peuple seront iustes: ilz possederont eter-
nellement la terre: ce sera le germe de ma
plante, & l'oeuure de ma main pour me
glorifier. Le petit sera multiplié en mille:
& la moindre en gent tresforte. Ie suis
le Seigneur: ie feray ce subitement en son
temps.

CHAP. LXI.

L'Esprit du Seigneur Dieu est sus A
moy en ce qu'il m'a oinct. Il m'a Luc.4.c
enuoyé pour porter bonnes nou-
uelles aux affligez, pour medeciner lés
desolez de coeur, & pour publier aux
captifz la deliurance, & aux prison-
niers l'ouuerture de la prison. Pour
prescher l'an de la beniuolence du
S E I G N E V R: & le iour
de vengeance de nostre Dieu. Pour
consoler tous ceux qui lamentent: pour
disposer à ceux qui lamentent en Zion,
que gloire leur soit donnée, au lieu de la
cendre: l'huyle de ioye, au lieu de la-
mentation: le manteau de louenge, pour
l'esprit d'angoisse. Et lés appellera-on B
lés arbres de iustice, & la plante du
Seigneur, pour le glorifier. Ilz redi-
fieront lés ruines du temps passé: & re-
dresseront lés lieux par cy deuant deso-
lez,

lez, & renouuelleront lés citez desertes, & lés choses guastées, de generation en generation. Et lés estrangers si arresteront, & paistront voz ouailles: & lés filz dés estrangers seront voz laboureurs & voz vignerons. Mais vous serez appellez lés sacrificateurs du Seigneur: & lés ministres de nostre Dieu serez vous nommez. Vous mangerez le bien dés gentilz: & serez exaltez en la gloire d'i-
C ceux. Pour vostre confusion, double[gloire sera:] & pour la vergongne, ilz s'esiouyront en leur partie. Pource, possederont ilz au double en leur terre, & sera à iceux, liesse eternelle. Car ie suis le Seigneur aymant iugement, & qui hays rapine pour l'holocauste. I'ordonneray "leur oeuure en verité, & traicteray auec eux alliance perpetuelle. Ausi leur semence sera congneuë entre lés gentilz, & leur germe sera au milieu dés peuples. Tous ceux
D qui lés verront, lés congnoistront, qu'ilz sont la semence, à laquelle le Seigneur a donné benediction. *Ie me resiouyray au Seigneur: & mon ame se recréera en mon Dieu. Car il m'a vestu dés vestementz de salut, & m'a habillé du vestement de iustice: il m'a aorné de beauté cōme vn espoux, & comme vne espouse parée de sés affiquetz. Car ainsi que la terre iette son germe, & comme le iardin germe sa semence: ainsi fera germer le Seigneur Dieu, la iustice & la louenge deuant tous lés gentilz.

"leur donneray section.

Sus 35.a.

CHAP. LXII.

A POur la cause de Zion ie ne me tairay point, & pour la cause de Ierusalē, ne me tiendray pas quoy, iusque a ce, que sa iustice ysse hors comme la splendeur, & que son salut soit allumé, comme la lampe. Et lés gentilz verront ta iustice, & tous lés Roys ta gloire. Et t'appellera-on d'vn nouueau nom, que la bouche du Seigneur a nommé. Tu seras comme la couronne de noblesse en la main du Seigneur, & cōme le diademe du royaume, en la main de ton Dieu. On ne t'appellera plus, la delaissée: & n'appellera-on plus ta terre, la desolée: mais on t'appellera mon plaisir en icelle, & ta
B terre la mariée. Car le Seigneur a prins son plaisir en toy: & ta terre aura mary. Car comme le ieune compaignon se marie à la vierge, ainsi tés filz te seront comme marys. Et comme l'espoux se resiouyt de son espouse: ainsi ton Dieu se resiouyra de toy. Ierusalem, i'ay constitué dés gardes sus tés murailles: tout le iour, & toute la nuict ia ne se tairont. Vous qui auez recordation du Seigneur, ne vous taisez point: & ne luy C
donnez point de silence, iusque à ce qu'il repare, & iusque à ce qu'il mette Ierusalem comme la louenge en la terre. Le Seigneur a iuré par sa dextre, & par le bras de sa force: Ie ne donneray plus ton froment pour estre mangé de tés ennemys: & aussi lés estrangers ne beuuront plus ton vin, pour lequel tu as trauaillé. Car ceux qui l'assembleront le mangeront, & loueront le Seigneur: & ceux qui le recueilleront le beuurōt en més saínctz paruis. Passez outre, passez, par D
lés portes: nettoyez la voye au peuple. Preparez, preparez le sentier, & tirez hors lés pierres, & leuez la baniere aux peuples. Voicy le Seigneur a faict ouyr iusque au bout de la terre. Dictes à la fille de Zion:* Voicy, ton salut vient: voicy, Zac.9.& son salaire [qu'il donnera] est auec luy: mat.21.a.
& son oeuure est deuant luy. Et lés appelleront, le peuple saínct, rachetez du Seigneur. Mais on t'appellera la cité requise, & non abandonnée.

CHAP. LXIII.

QVi est celuy qui vient d'Edom A
ayant lés vestemens taínctz de Bozra? Cestuy est excellent en sa vesture marchant en sa grand vertu. C'est moy qui parle par iustice, & suis puissant pour sauuer. Pourquoy donc est ton vestement rouge: & tés robbes, comme de ceux qui pressent au pressoir? I'ay pressé le pressoir seul: & dés peuples n'y a eu pas vn homme auec moy. I'ay marché sur eux en mon ire: & lés ay foullé en ma fureur. Et leur sang a esté espars sus més vestemens, B
& ay souillé toutes més robbes. Car le iour de vengeance est en mon coeur: & l'an de ma redemption est venu. I'ay contemplé: mais il n'y auoit pas d'adiuteur: i'estoye destitué, mais il n'y auoit nul qui soustint. Mais mon bras m'a sauué: & ma fureur m'a soustenu. Ie foulleray lés peuples en mon ire, & lés enyureray par ma fureur: & abbatray en terre leur force. I'auray recordation dés graces du SEIGNEVR, & de la louenge du Seigneur: pour toutes lés choses que le SEIGNEVR nous a distribué, & pour lés grans biens de la maison d'Israël, qui leur a donné selon sa misericorde, & selon sa grande benignité. Et a dict: Certes ilz sont mon

C peuple,& sont filz qui ne mentirõt point,
& est faict leur sauueur.En toute leur tri-
bulation il a esté en tribulation: mais
l'ange de sa face lés a sauué. Cestuy mes-
me lés a racheté par sa dilection & mer-
cy:& lés a porté,& lés a esleué tous lés
iours du monde: Mais iceux ont esté re-
belles,& ont vexé l'esprit de son Sainct.
Et leur a esté tourné en ennemy,et iceluy
a bataillé contre eux.Mais il a eu memoi
re dés iours anciens de Moyse, & de son
peuple. Ou est celuy qui lés a faict mon-
ter de la mer,auec lés pasteurs de son trop
peau?Ou est celuy qui a mis au milieu d'i
Exo.14. celuy l'esprit de son Sainct? *Lequel a
mené Moyse à la dextre,par le bras de sa
maiesté:qui a fendu lés eaues deuant eux,
affin qu'il feit pour soy vn nom eternel:
qui lés a conduict par lés abysmes & par
le desert comme le cheual, affin qu'ilz ne
choppassent. L'esprit du Seigneur lés
D a mené comme la beste descendant au
champ.Ainsi as-tu conduict ton peuple,
affin que tu feisse pour toy vn nom ma-
deu.26.d gnifique. *Contemple du ciel, & regarde
baruc.2.d de ton sainct & magnifique habitacle.Ou
est ton zele & ta force,& l'esmeute de tés
entrailles & de tés misericordes, elles se
sont contenues[qu'elles ne veinssent] sus
moy.Tu és nostre pere: car Abraham ne
nous a pas sceu,& Israël ne nous a point
congneu.Mais Seigneur,tu és nostre pe-
re,& nostre redempteur: ton nom est dés
le siecle.Pourquoy Seigneur, nous as-tu
*ou, per- faict errer de tés voyes? & as *endurcy
mis dis- nostre cœur que nous ne te craingnis-
traire. sions? Retourne toy, pour tés seruiteurs,
& pour lés lignées de ton heritage. Ton
sainct peuple a peu[de temps]possedé ton
sanctuaire: noz aduersaires ont foullé ta
sanctification. Nous auons esté ia dés
long temps comme ceux entre lesquelz
tu ne domine pas:& sur lesquelz tõ nom
n'est point inuoqué sus eux.

CHAP. LXIIII.

A A La mienne volunté,que tu derom
pisse lés cieux, & que tu descen-
disse: affin que les montaignes de
coulassent de ta face, Comme en vn brus-
lement de feu qu'ilz decoulassent, & que
lés eaues bouillissent comme au feu affin
que ton nom fut manifesté à tés ennemys:
& que lés gentz fussent troublez pour ta
presence:Quand tu faisois lés choses mer-
ueilleuses nous ne l'attēdiōs point ne n'en
tendions. Tu és descendu,& lés montai-
1.Cor.2.b gnes se sont escoulées de ta presence.
B *Ilz n'ont point ouy dés le temps ia-
dis,n'apperceu dés aureilles. L'oeil n'a
point veu, Seigneur Dieu sinon toy,lés
choses que tu as faictes à ceux qui t'atten
dent. Tu és venu au deuant de celuy
qui se resiouyssoit, & faisoit iustice: ilz
auront memoire de toy en tés voyes.Voi- C
cy,tu as esté courroucé,quand nous auõs
peché nous[sommes] tousiours en iceux,
& serons sauuez. Et sommes tous com-
me vne chose orde: & toutes noz iustices
sont comme vn drap souillé. Nous som-
mes tous decheuz, comme la fueille:&
noz iniquitez nous ont transporté, com-
me le vent. Il n'y a nul qui appelle ton
nom,qui se resueille pour se tenir à toy.
Car tu as caché ta face de nous: & nous
fais euanouyr à cause de nostre iniquité.
Or maitenant *Seigneur, tu és nostre pe- Psal.79
re:nous sommes l'argille, & tu és celuy
qui nous forme, & nous tous sommes lés
oeuures de tés mains.Seigneur ne te cour D
rouce pas tant. Et n'aye plus recorda-
tion de nostre iniquité. Voicy, ie te prie
regarde,nous tous sommes ton peuple,
lés sainctes citez sont desertes,Zion a esté
comme deserte, Ierusalem est desolée, la
maison de nostre sanctuaire & de nostre
magnificence(là ou noz peres t'ont loué)
est arse par feu:& toutes noz choses de-
sirables sont tournées en ruines.Seigneur
te deporteras-tu en tés choses? te tairas
tu, & nous affligeras-tu si vehemente-
ment?

CHAP. LXV.

I'Ay esté cerché de ceux qui ne me A Ro.10.d
demandoient point, & ay esté trou-
ué de ceux qui ne me cerchoient
point.I'ay dit à la gent qui n'inuoquoit
pas mon nom: Me voicy,me voicy. I'ay
toute la iournée estendu més mains, au
peuple rebelle:lequel chemine en la voye
qui n'est pas bonne, & aprés sés entre-
prinses. Le peuple qui me prouoque à
courroux,est tousiours deuant ma face:
lequel sacrifie aux iardins,& faict encen-
semens sus lés [autelz de] briques: Qui
resident és sepulchres,et dorment és lieux
superstitieux: qui mangent la chair de
porceau, & le ius dés choses contami-
nées en leurs vaisseaux.Qui dient,demeu
re chez toy,ne m'approche pas,car ie suis
plus sainct que toy. Ceux icy, seront B
comme fumée en ma fureur: & comme
feu ardant toute la iournée.Voicy, il est
escrit deuãt moy:ie ne me tairay plus,ains
ie le rendray & retribueray en leur sein,
voz iniquitez, & lés iniquitez de voz
peres

peres [sont] ensemble (dit le Seigneur)
lesquelz ont faict encensemēt sus lés mon
taignes,& m'ont vituperé sus lés montai-
gnettes: pour quoy ie remesureray leur
premiere oeuure, en leur sein. Tel-
le chose dit le Seigneur: Cōme si on trou-
ue vn grain au bourgeon , & qu'on dise,
ne le dissipe pas, car c'est benediction.
Ainsi feray-ie, à cause de més seruiteurs,
affin qu'ilz ne soiēt point tous destruictz.
Et feray venir hors de Iacob la semence,
& de Iuda le possesseur de ma montai-
gne. Et més esleutz la possederont,& més
seruiteurs habiteront là. Et Saron sera
pour la demeure dés brebis : & la vallée
d'Achor pour le repoz dés boeufz de
C mon peuple qui m'a requis. Et vous
qui auez delaissé le Seigneur,qui auez ou-
blié ma saincte montaigne, apprestans la
table à Fortune, & accomplissans de l'a-
ieremi.7c spersion aux planettes.*Ie vous compte-
ray par l'espée, & serez tous ruez ius par
occision : pour ce que i'ay appellé, &
n'auez pas respondu: i'ay parlé,& n'auez
prouer.1c point escouté , & faisiez le mal deuant
més yeux,* et auez esleu lés choses que ie
ne vouloye pas. Pource dit le Seigneur
Dieu ainsi: Voicy,més seruiteurs mange-
ront,mais vous aurez faim. Voicy,més
seruiteurs beuuront , mais vous aurez
soif. Voicy,més seruiteurs seront ioyeux,
mais vous serez confus. Voicy,més serui-
teurs chanteront pour la ioye de leur
coeur,mais vous crierez pour la douleur
de vostre coeur: & vlerez pour le descon-
fort de l'esprit. Et laisserez vostre nom
pour excecration à més esleutz, & le Sei
gneur Dieu vous occira,mais il appellera
sés seruiteurs d'vn autre nom. Qui se be-
neira en la terre , il se beneira au vray
Dieu,& qui iurera en la terre , il iurera
par le vray Dieu,car lés premieres angois
ses seront oubliées , & seront mucées de
D més yeux. Car voicy,ie crée nouueaux
cieux,& nouuelle terre: & lés choses pre-
cedentes,ne seront plus en memoire,& ne
monteront plus au coeur:mais resiouissez
vous,& prenez liesse à iamais,és choses
que ie crée: car voicy,ie crée Ierusalem,
pour ioye : & son peuple pour liesse, Et
me resiouyray en Ierusalem, & seray io-
yeux sus mon peuple: & en icelle ne sera
plus ouye voix de pleur, ne de cryerie. Il
n'y aura plus lors de *ieune* de temps, ne
d'ancien qu'il n'accomplisse sés iours,car
*ou, l'enfāt mourra , eage decēt ans. quand *celuy qui sera eagé de cent ans,
mourra, [il sera reputé] adolescent: mais
le pecheur eagé de cent ans sera maudict.
Ilz edifieront dés maisons & y habite-
ront, ilz planteront dés vignes, & man-
geront lés fruictz d'icelles. Ilz n'edi-
fieront pas là,ou vn autre y habitera: ilz
ne planteront pas là ou vn autre le man-
gera. Car lés iours de mon peuple, seront
cōme lés iours dés arbres: & més esleutz
iouyront en *vieil* eage de l'oeuure de
leurs mains. Ilz ne trauailleront plus
en vain, & n'engendreront plus en con-
turbation: car c'est la semēce dés beneictz
de Dieu,& leurs enfans seront auec eux.
*Et sera que auant qu'ilz crient, ie lés matt.6.b
exauceray : & encore iceux parlans ,
i'escouteray. *Le loup, & l'aigneau Sus.11.a.
paistront ensemble : le Lyon (comme le
boeuf) mangera la paille : & la pouldre
sera viande au serpent. Ilz ne nuyront
plus , ne destruiront en toute ma *saincte*
montaigne,dit le Seigneur.

CHAP. LXVI.

Ainsi dit le SEIGNEVR: A
Le ciel est mon siege, & la terre
est la scabelle de més piedz. Ou
sera donc ceste maison que vous edifierez
pour moy: & ou sera le lieu de mon re-
pos? Car ma main a faict toutes cés
choses icy , & toutes cés choses icy ont
esté faictes dit le Seigneur. Mais au-
quel regarderay-ie , sinon à l'affligé , &
contrict d'esprit,& à celuy qui craint més
parolles ? Celuy qui immole le
boeuf, est comme s'il tuoit vn homme.
Celuy qui sacrifie la brebis: est com- B
me s'il decolloit vn chien. Celuy qui
offre oblation , est comme s'il offroit le
sang du porceau. Celuy qui faict com-
memoration par encens, est comme celuy
qui beneict la malice. Ilz ont esleu leurs
voyes: & leur ame s'est delectée en leurs
abominations. *Aussi ie choisiray leurs prouer.1c
abus,& leur feray venir lés choses qu'ilz Iere.7.e.
craignoient: pour ce que i'ay appellé, & Sus.65.c.
n'y auoit aucun qui respondit: i'ay parlé,
& n'ont pas ouy. Ilz ont faict mal
deuant més yeux , & ont esleu lés choses
que ie n'ay pas voulu. Escoutez la
parolle du SEIGNEVR,
vous qui tremblez à sa parolle. Voz
freres qui vous ont hay, & qui vous ont
debouté pour mon nom , ont dict: Que
le Seigneur monstre sa gloire , & nous
regarderons vostre liesse: Mais telz se-
ront confus. La voix bruit [ia] de la C
cité, la voix du temple , la voix du Sei-
gneur qui rend la pareille à sés ennemis.
Elle a enfanté deuant qu'elle trauaillast
pour enfanter: deuant que sa destresse fut
venue,elle a enfanté vn masle. Qui ouyt
iamais telle chose,& qui à veu chose sem-
blable

blable a ceste icy? La terre enfantera elle en vn iour, ou vne gent sera elle enfantée à vne fois? car Zion a trauaillé, & a enfanté sés filz. Moy qui fay trauailler [lés autres] n'enfanteray-ie pas aussi moy mesme, dit le Seigneur? moy qui donne generation [aux autres] se-
D ray-ie sterile, dit ton Dieu? Esiouyssez vous auec Ierusalem, & soyez ioyeux en icelle vous tous qui l'aymez vous tous qui lamentiez sus elle, esiouyssez vous auec elle en liesse: Affin que vous allaictez, & que soyez remplis dés mammelles de sa consolation, & que vous succiez, & que vous vous delectiez pour la spledeur de sa gloire. Car ainsi dit le Seigneur. Voicy, i'estendray sus elle la paix, comme vn fleuue: & la gloire dés gentz comme vn torrent abondant. Laquelle vous allaicterez, vous serez portez és costez & seres ioieusement entretenuz sur lés genoux. Comme s'il y auoit quelcun que la mere consolast, ainsi vous consoleray-ie moy mesme: & serez
E consolez en Ierusalem. Vous verrez, & s'esiouyra vostre coeur: & voz os germeront comme l'herbe. Et sera la main du SEIGNEVR congneüe enuers sés seruiteurs: mais elle sera courroucée contre sés ennemys. Car voicy le Seigneur qui viendra auec le feu, & sés chariotz seront comme le tourbillon, affin qu'il face vengeance en la fureur de son indignation, & son increpation par flamme de feu. Car le Seigneur iugera par feu, & auec son glaiue toute chair: & plusieurs seront occis du Seigneur. Car ceux qui se sont sanctifiez et purifiez és iardins, auprés d'vne [piscine] au milieu mengeant chair de porc, & abomination & la soris: ilz seront ensemble consommez, dit le Sei-
F gneur. Et moy, ie viens pour assembler leurs oeuures & cogitations auec toutes lés gentz & lés langues. Lors ilz viendront, & verront ma gloire. Ie mettray signe en eux, & enuoyeray de ceux qui auront esté rechappez aux gentz en *Tharsis, en *Pul, en *Lud qui tirent de l'arc, en *Thubal, & en *Iauan, & aux Isles loingtaines qui n'ont pas ouy ma renommée, & n'ont point veu ma gloire. Ilz annonceront ma gloire entre lés gentilz, & ameneront tous voz freres de toutes lés gentz, pour don au SEIGNEVR sus cheuaux, & en chariotz, & en lictieres, sus muletz, & en charettes, à mon sainct mont de Ierusalem, dit le Seigneur: ainsi comme si lés enfans d'Israël portoient vne oblation en vaisseau net, en la maison du Seigneur. Et prendray d'iceux, pour sacrificateurs G & Leuites, dit le Seigneur. Car comme lés cieux nouueaux, & la terre nouuelle, que ie feray se tiendront deuant moy (dit le Seigneur) ainsi sera vostre semence & vostre nom stable. Et *aduiendra q̃ de mois en moi, s de nouuelle lune, en nouuelle lune, & de sabbat en sabbat toute chair viendra adorer deuant ma face, dit le Seigneur. Ilz sortiront hors, & verront lés corps mortz dés hommes, qui ont transgressé contre moy.

*Car le ver d'iceux ne mourra pas, & le feu d'iceux ne sera point esteinct: & seront en diffame à toute chair.

*c'est, Cylicie.
*C'est, Aphricque.
*c'est, Lydie.
*c'est, Italie.
*c'est, grece.

*C'est, i[l] sera perpe[tuelle] feste & ppe[r]tuel repo[s]

marc. 9. g

Fin du liure de Isaie le Prophete.

LE LIVRE DE IEREMIE.

CHAP. I.

LES PAROLLES de Ieremie filz de Elcias, dés A sacrificateurs qui furent en Anathoth, en la terre de Ben-iamin. Auquel fut faicte la parolle du Seigneur és iours de Iosias filz d'Amon Roy de Iuda, au treziesme an de son regne. Et ce fut faict és iours de Ioacim, filz de Iosias Roy de Iuda, iusque à la consommation de l'vnziesme année de Zedechias filz de Iosias, Roy de Iuda, iusque à la transmigration de Ierusalem, au cinquiesme moys. La parolle donc du SEIGNEVR me fut B faicte, disant: Deuant ce que ie te formasse au ventre, ie t'ay congneu: & deuant que tu sortisse de la matrice, ie t'ay sanctifié: & t'ay mis pour prophete entre lés gens. Lors ie dis: Ah Seigneur Eternel: voicy ie ne say parler, car ie suis enfant. Et le Seigneur me dist: Ne dis point, ie suis enfant: car tu iras par tout ou ie t'enuoyeray,

t'enuoyeray, & parleras tout ce que ie te
commanderay. Ne crains point pour l'a-
mour d'eux: car ie suis auec toy, pour te
deliurer, dit le Seigneur. Et le Seigneur
C auança sa main, & toucha ma bouche,
puis il me dist: Voicy, i'ay mis més parol
les en ta bouche: Voicy, ie t'ay auiour-
dhuy constitué sus lés gentz, & sus lés
royaumes: affin que tu arrache, & destrui-
se, perde, & subuertisse: & que tu edifie, &
plante. Et la parolle du Seigneur
me fut faicte, disant: Quelle chose vois-tu
Ieremie? Et ie dis: Ie voy vne verge d'a-
mandier [hatif.] Et le Seigneur me dist:
Tu as bien veu. Car ie me hasteray sus
ma parolle, pour la faire. De rechef
la parolle du Seigneur me fut faicte pour
la seconde foys, disant: Que voys-tu? Et
ie respondis: Ie voy vn pot bouillant, &
sa face estoit du costé d'Aquilon. Et le
Seigneur me dist: Tout le mal se manife-
stera du costé d'Aquilon, sus tous lés ha-
Sou.4.b. bitans de la terre. *Car voicy, i'appelle-
D ray toutes lés familles dés royaumes d'A
quilon, dit le Seigneur: lesquelz vien-
dront, & mettront chascun son siege, à
l'entrée dés portes de Ierusalem: & sus
tous sés murs à lenuiron, & sus toutes lés
Ou, ven- villes de Iuda. Et leur diray més [a]iuge-
geances. mens, touchant tout le mal de ceux qui
m'ont delaissé, & ont encensé aux dieux
estranges, & ont adoré l'oeuure de leurs
mains. Trousse donc tés reins, & te le-
ue, affin que tu leur die toutes lés choses
que ie te cõmande. N'aye crainte d'eux,
que parauenture ie ne t'espouante deuant
Sou.15.d. eux. *Et voicy, ie t'ay auiourdhuy mis
comme vne cité garnie, & comme vne co
lomne de fer, & comme vn mur d'aerain:
sus toute la terre, contre lés Roys de Iu-
da, & sés princes, vers sés sacrificateurs, &
tout le peuple de la terre, Et ilz bataille-
ront contre toy: mais ilz ne te surmonte-
ront point: car ie suis auec toy, dit le Sei-
gneur, pour te deliurer.

CHAP. II.

A AVsi la parolle du Seigneur me
fut faicte, disant: Va & crie és au-
reilles de Ierusalem, & dis: l'Eter-
nel dit ainsi: I'ay eu memoire de toy, &
[a] Que ie de la misericorde que ie t'ay faicte en ton
prins pre- adolescence, & de l'amour que i'ay eu à
mier por toy au temps de ta[a] dispensation, quand
peuple en tu me suyuoys au desert, en la terre qui
ta pleine n'est pas semée. Israël estoit comme la
beauté de chose saincte au Seigneur: assauoir lés
grace. premices de son reuenu de laquelle tous
[estrangers] qui en mengent, font mau-
uaisement: & mal viendra sus eux, dit le
Seigneur. Maison de Iacob escou-
tez la parolle du Seigneur, vous aussi tou
tes lés familles de la maison d'Israël.
Le Seigneur dit ainsi: Quelle iniquité B
ont trouué voz peres en moy, qu'ilz se
sont eslongnez de moy, & ont cheminé
aprés vanité, & ont esté faictz vains?
Et n'ont pas dit, ou est le Seigneur qui
nous a faict monter hors de la terre d'E-
gypte: qui nous a mené par le desert, par
vne terre inhabitable, & sans voye, par
la terre sauuaige & vmbre de mort: par
la terre en laquelle nul homme n'est pas-
sé, & ou nul homme n'a habité? Et ie
vous ay mené en la terre fertile, affin
que vous mangissiez sés fruictz, & lés
biens d'icelle, & quand vous y auez en-
tré, vous auez souillé ma terre, & auez
mis mon heritage en abomination. Lés
sacrificateurs n'ont pas dict: Ou est le Sei
gneur? Et ceux qui tenoient la loy, ne
m'ont pas congneu. Lés pasteurs ont pre-
uariqué contre moy, & lés prophetes ont
prophetisé en Baal, & ont cheminé aprés
lés choses qui rien ne proffitent. Pour
ceste cause encore vous argueray-ie, dit
le Seigneur: & debattray auec lés filz de
voz filz. Car passez par lés Isles de C
Cethim, & voyez: enuoyez en Cedar, &
considerez diligemment, & regardez s'il
y a telle chose: y a il gent aucune, qui ayt
changé sés dieux, lesquelz toutesfoys ne
sont pas dieux? mais mon peuple à chan-
gé sa gloire, en celuy qui ne peut proffi-
ter. O vous cieux soyez esbahis sus
ceste chose: ayez horreur, & soyez deso-
lez grandement, dit le Seigneur. Car mon
peuple a faict deux maux. Ilz m'ont de- ☞
laissé, moy qui suis la fontaine d'eaue vi-
ue, pour cauer pour eux dés puitz, voire
dés puitz desrompus: lesquelz ne peu-
uent contenir eaues. Israël est il serf, ou
nay de la maison? pourquoy donc est il
donné au pillage? Lés lyons ont rugy
sus luy, & ont ietté leur voix: ilz ont
mis leur terre en desolation. Sés citez
sont bruslées, sans habitateur. Aussi lés
filz de Noph, & de Taphnes t'ont diffa-
mé iusque au dessus de la teste. Ne D
t'est donc point faicte ceste chose, pour-
ce que tu as delaissé ton Seigneur Dieu,
au temps qu'il te menoit par la voye?
Et maintenant qu'as-tu en la voye
d'Egypte: que tu boiue l'eaue du Nile?
Et qu'as-tu en la voye dés Assyriens:
que tu boiue l'eaue du fleuue[a]? Ta [a]Euphra-
malice te chastiera, & ta rebellion te tes.
reprendra, affin que tu sache & voye
que

que c'est vne chose mauuaise et amere, que
tu as delaissé l'Eternel ton Dieu : & que
ma crainte n'est pas en toy, dit le Seigneur
Souz.5.b Dieu dés batailles. * Car i'ay dés pieça
rompu ton ioug, & ay deslié tés liens, &
*assauoir, tés ordonnances cōbien toutesfoys q̄ tu ayes couru. tu as dit: Ie ne transgresseray *point, comme vne paillarde sus toute haulte montaigne, & soubz tout arbre fueillu. * Et ie
t'auoye planté comme vne noble vigne,
de laquelle toute la semence est vraye. Cō
ment donc m'és-tu conuertie en vigne e-
strange & sauuage? Quand tu te laueroys
Isaie 5.a. de *Nitre, & que tu prendroys pour toy
E beaucop de Sauon, encore demourera la
*ou, alun ou, croye tache de ton iniquité deuant moy, dit le
Seigneur Dieu. Comment dis-tu : ie ne
suis point pollue, ie ne suis point allée
aprés Baalim? Regarde ta voye en la val
lée, & congnoys quelle chose tu as faict.
Car [tu és comme] la chamelle legiere, la-
quelle tracasse par sés voyes. Et [és sem-
blable] à l'asnesse sauuage, ayant acoustu
mé le desert: laquelle par appetit de son a-
me, par occasion engoulle le vent : lors
qui l'en destournera? Tous ceux qui la cer
chent, ne seront point las : ilz la trouue-
ront [voyre] en son moys. Retire ton pied
arriere, que tu ne soye desnuée: & ta gor-
ge que tu n'aye soif. Et tu dis, cōme deses-
perée: Non, car i'ay aymé lés estrangers,
& chemineray aprés eux. Comme le lar-
ron est confus quand il est trouué, ainsi
sont confus ceux qui sont de la maison
d'Israël, eux, et leurs Roys, leurs princes,
F & leurs sacrificateurs, & leurs prophetes,
Sou.32.f. disans au boys: *Tu és mon pere: & à la
pierre, tu m'as engendré. Ilz m'ont tour-
né le dos, & non pas la face : & dient au
temps qu'ilz ont mal : leue toy, & nous
sauue. Ou sont tés dieux, que tu as faict
Deu.32.e pour toy? *Qu'ilz se leuent, s'ilz te peu-
Sou.11.c. uent sauuer au temps de ton aduersité.
Car ô Iuda, tu auoys dés Dieux, selon le
nombre de tés citez. Pourquoy
voulez vous estriuer auec moy, veu que
*iniustemēt vous auez tous faict *laschement contre
moy dit le SEIGNEVR? I'ay
pour neant frappé voz filz : ilz n'ont
point receu discipline. Vostre espée a con-
sommé voz prophetes, comme le Lyon
qui gaste [tout.] O generation voyez
la parolle du Seigneur. Ay-ie esté com
me le desert à Israël, ou comme terre tene-
breuse? Pourquoy donc dit mon peu-
*nous auōs roys princes, et autres dieux. ple, nous *seigneurions, nous ne vien-
drons plus à toy? La vierge oubliera elle
son ornemēt: ou l'espouse son quarquan?
Mais mon peuple m'a oublié par iours
innumerables. Pourquoy fais-tu ta voye
G tant plaisante, pour querir dilection : car
pource aussi as-tu enseigné malices, en
tés voyes. Et en tés aisles a esté trouué le
sang dés paoures ames, & dés innocens
lesquelz tu n'as pas trouué en *affossions: *ou, fos
mais en toutes cés choses. Et pour ce que
tu dis: Ie suis innocente: & pourtant sa
fureur se destournera de moy. Voicy, ie
procederay contre toy en iugement: de ce
que tu as dict, ie n'ay pas peché. Que
cours-tu tant en changeant ta voye? Tu
seras aussi confuse d'Egypte, comme tu és
confuse d'Assur. Car tu sortiras d'icelle,
& tés mains seront sus ta teste: car le Sei-
gneur a reprouué ta confiance, & n'auras
quelque prosperité en icelle.

CHAP. III.

L On dit: Si aucun delaisse sa femme, A
& que en soy departant de luy, icel
le soit à vn autre mary, retournera
il de rechef à elle? Ceste terre ne sera elle
pas pollue? Mais toy, tu as paillardé auec
plusieurs amoureux: toutesfois retourne
toy vers moy, dit le Seigneur: Esleue tés
yeux és haultz lieux : & regarde ou tu
n'as esté prosternée. Tu te seois sus lés
voyes en lés [attendant,] comme l'Ara-
bien au desert: & as souillé la terre par tés
paillardises & par ta malice. Dont pour-
quoy ont esté empeschées lés grosses
pluyes, & la petite pluye du soir n'a B
point esté? Tu as eu vn front de femme
paillarde: & n'as point voulu auoir hon-
te. Ne crieras-tu point desormais vers
moy. Tu és mon pere, & le conducteur de
ma ieunesse? Tiendra il son courroux eter
nellement, & le gardera il iusque à la fin?
Voicy tu as parlé, & as faict lés maux,
tant que tu as peu. Et le Seigneur
me dist és iours du Roy Iosias: N'as-tu C
pas veu, que ceste rebelle Israël a faict?
Car icelle s'en est allée, sus toute haulte
montaigne, & soubz tout arbre fueillu: &
a là paillardé. Et quand elle eut faict
toutes cés choses, ie dis : Retourne toy
vers moy, mais elle n'y retourna pas,
Et [ce] veit Iuda sa soeur la desloyalle.
Et quand ie veis [que] pour toutes cés
causes, par lesquelles Israël la rebelle auoit
commis adultere, ie la delaissay, & luy
baillay le libelle de refus. Iuda sa soeur la
desloyalle, ne craingnit pas: ains s'en alla,
& paillarda aussi elle mesme : & aduint
que par la facilité de sa paillardise, elle
pollut la terre & commist adultere auec
la pierre, & le boys. Et en toutes cés cho
ses icy Iuda la desloyalle sa soeur, n'est
pas retournée à moy, de tout son coeur:
mais en mensonge, dit le Seigneur. Et
le Seigneur me dist: *Israël la rebelle a de- Sus.2.g
monstré

monstré son ame, plus iuste que Iuda la desloyalle. Va donc,& crye cés parolles icy vers Aquilon,& luy dis:Retourne toy Israël la rebelle,dit le Seigneur:& ie ne feray point cheoir mon ire sur vous: car ie suis bening, dit le Seigneur, & ne garderay point mõ courage à tousiours. Toutesfoys congnoys ton iniquité: car tu as peché contre le Seigneur ton Dieu, & as espars tés voyes aux estranges, soubz tout arbre fueillu: & n'as point escouté ma voix,dit le Seigneur. O vous enfans rebellez,conuertissez vous, dit le
E Seigneur:car ie suis vostre maistre. Et vous prendray,l'vn de la cité, & deux d'vne lignée: & vous feray entrer en Zion. Et vous donneray dés pasteurs, selon mon cœur, lesquelz vous paistront de science & d'intelligence. Et quand vous serez multipliez, & que vous serez creuz en la terre en cés iours la (dit le Seigneur) ilz ne diront plus: L'arche de l'alliance du Seigneur, & ne leur montera plus au cœur, & n'auront plus recordation d'icelle, & ne la visiteront plus,& plus ne se fera. En ce temps la ilz appelleront Ierusalem, le thronne du Seigneur:& toutes gens seront assemblez à luy en Ierusalem, au nom du Seigneur:& ne chemineront plus aprés l'obstination mauuaise de leur
F cœur. En cés iours la, ira la maison de Iuda auec la maison d'Israël:& ensemble viendront de la terre d'Aquilon, à la terre que i'ay donnée en heritage à voz peres. Et i'ay dict: Comment te mettray-ie pour filz,& te donneray la terre desirable le noble heritage,& lés armées dés gentilz? Et ie dis:Tu m'appelleras pere, & ne te retireras pas arriere de moy. Mais comme si la femme auoit desloyallement faict à son mary, ainsi auez vsé de desloyauté contre moy, ô maison d'Israël,dit le Seigneur:La voix a esté ouye sus lés haultes places, & le pleur dés supplications dés enfans d'Israël: pource qu'ilz ont peruerty leur voye, & ont mis en oubly le Seigneur leur Dieu. O vous enfans rebelles conuertissez vous,& ie guariray voz re-
G bellions.Voicy, [dictes vous :] Nous venons vers toy: car tu és le Seigneur nostre Dieu. Certes en vain [on espere] dés montaignettes, & de la multitude dés montaignes:mais au Seigneur nostre Dieu,est le salut d'Israël. Confusion a consommé le labeur de noz peres,dés nostre adolescence:leurs brebis, & leurs bœufz,leurs filz,& leurs filles. Nous dormirons en nostre confusion, & nostre honte nous couurira: car nous auons peché contre le Seigneur nostre Dieu,nous & noz peres dés nostre adolescence, iusque à ce iour: & n'auons point obey à la voix du Seigneur nostre Dieu.

CHAP. IIII.

O Toy Israël,si tu te retourne (dit A
le Seigneur) retourne toy à moy. Si tu oste tés abominations de ma face,tu ne seras pas transportée. Et iureras,le Seigneur vit, en verité,& en iugement & en iustice: & lés gens s'estimeront en luy bienheureux, & se glorifieront en luy. Car le Seigneur dit
ainsi aux hommes de Iuda,& de Ierusalem:*Labourez vostre champ, & ne semez point sus lés espines. Vous hommes de Iuda, & habitateurs de Ierusalem, soyez circoncis au Seigneur, & Osée 10.d
*ostez lés prepuces de voz cœurs: affin que parauenture ma fureur ne ysse comme le feu, & qu'elle ne soit allumée: & Deut.10.d
qu'il n'y ayt personne qui l'esteingne, & B
ce pour le mal de voz œuures.Annoncez en Iuda, & faictes ouyr en Ierusalem,& dictes:Sonnez de la trompette par la terre,criez,& vous amassez,& dictes:Assemblez vous & nous entrerons és citez garnies:esleuez l'enseigne en Zion. Monstrez vous fortz, & ne vous arrestez point:car ie fay venir le mal d'Aquilon, & grande ruine. Le lyon est monté hors de sa taniere,& celuy qui gaste d'entre lés gens est party, & est yssu de son lieu:affin qu'il mette ta terre en desert,& que tés citez soyent gastées, sans qu'il y
ayt aucun habitant. Et pource C
ceignez vous de sacz,lamentez & vlez: car la fureur de l'ire du Seigneur n'est pas destournée de vous.Et en ce iour la viendra (dit le Seigneur) que le cœur du Roy sera esperdu:& le cœur dés princes,& lés sacrificateurs seront estonnez, & lés prophetes seront espouantez. Et ie dis:Ah Seigneur Dieu. Certes tu as deceu ce peuple icy, & Ierusalem: disant vous auez paix. Et le glaiue est venu iusque à l'ame. En ce temps la, on dira à ce peuple icy, & à Ierusa-
lem. Le vent *sec és haultz lieux du *c'est,fort
desert [vient] par la voye de la fille de & trenchant.
mon peuple:non pas pour esuenteler, ne
pour purger. Le vent vehement vien- D
dra à moy de cés lieux la. Et maintenant aussi parleray-ie més iugemens auec eux. Voicy, il montera comme la nuée: & son chariot sera comme la

tempeste. Sés cheuaux sont plus legiers que aigles. Malheur sur nous, car nous sommes gastez. O Ierusalem, laue ton cœur de la malice, affin que tu soyes sauuée. Iusque à quand demoureront en toy tés vainnes cogitations? Car la voix annonce de Dan, & publie du mont d'Ephraim l'iniquité. Faictes mention aux gentilz, & publiez en Ierusalem, lés espies viēnent de terre loingtaine, & iettent leur voix contre lés citez de
E Iuda. Ilz l'ont enuironné, comme lés gardes dés champs: pource qu'elle m'a irrité à courroux, dit le Seigneur.
Sapi.1.b. * Ta voye & tés estudes t'ont faict cés choses. Telle a esté ta malice, & pourtant qu'elle est amere, elle t'a touché iusque au cœur. Mon ventre, mon ventre me faict mal, lés costez de mon cœur sont troublez en moy: tellement que ie ne me peux taire. Car mon ame a ouy le son de la trompette, & l'alarme de la bataille. Ruine sus ruine est appellée: car toute la terre est gastée. Més tabernacles sont incontinent gastez, & més courtines soudainement. Iusque à quand verray-ie l'enseigne, & orray-ie le son de la trompette? Car mon peuple est fol, &
F ne m'a pas congneu. Ce sont folz enfans, & n'ont point d'entendement. Ilz sont sages pour mal faire: mais ilz ne saiuent bien faire. I'ay regardé la terre, & voicy, qu'elle estoit desolée & vuyde: puis lés cieux, & en eux n'y auoit pas de lumiere. Ie veis lés montaignes, & voicy qu'elles se mouuoient, & toutes lés montaignettes s'esbranloient. Ie regarday, & n'y auoit pas vn homme: & tout oyseau du ciel s'estoit retiré. Ie regarday, & voicy le lieu fertile estoit desert, & toutes sés citez estoient dissipées, de par le Seigneur, & de par la fureur de son ire. Car le Seigneur dit ainsi: Toute la terre sera desolée: toutesfoys ne feray-ie pas la consummation. Pource la terre lamentera, & lés cieux seront con
G tristez d'enhault. Pourtant que i'ay dict [aux prophetes] ce que i'ay pensé, ie ne m'en repentiray point, & ne me retourneray pas de ce. Toute la cité s'enfuyt pour la voix du cheuaucheur, & de l'archier. Ilz sont entrez és * nuées, & sont montez sus lés roches. Toute la cité est delaissée, & nul homme n'y habite. Et quand tu seras gastée que feras-tu? toy qui te vestz de graine, & te pare d'ornemēs d'or, & te peinctz lés yeux par fard: tu t'embellys en vain, tés amoureux t'auront en horreur & cercheront ton ame. Car i'ay ouy la voix, comme de celle qui enfante, & l'angoisse comme de celle qui trauaille. La voix de la fille de Zion, qui gemit, & estend sés mains, [disant:] Malheur maintenant est à moy: car mon ame est deffaillie, à cause dés meurtriers.

* c'est, és haultes montaignes, cōe attouchā̄tes iusque aux nuées

CHAP. V.

A ENquerez vous par lés rues de Ierusalem, & regardez ie vous prie: sachez & enquerez par sés places, si vous y trouuerez vn homme, qui face iugement, & qui quiere verité: & ie pardonneray a la [cité.] Que s'ilz disent, le Seigneur vit: ilz iureront aussi faulcement. O Seigneur tés yeux ne regardent ilz point verité? Tu lés as frappé, & n'ont pas eu de doleur: tu lés as aneantis, mais ilz n'ont voulu prendre discipline. Ilz ont endurcy leurs faces plus que la pierre: & n'ont pas voulu
B retourner. Lors ie dis: Certes ilz sont paoures, ilz sont assottis, & n'ont point congneu la voye du Seigneur, & le iugement de leur Dieu. Ie m'en iray donc aux plus grandz, & parleray à eux. Car iceux ont congneu la voye du Seigneur, & le iugement de leur Dieu. Mais iceux ont plus ensemble rompu le ioug, & ont rompu lés liens. Pourtant lés a frappé le Lyon de la forest: le Loup du desert lés a gastez, & le Pard veille sus leurs citez: affin qu'il rauisse chascun qui en sortira. Car leurs iniquitez sont multipliées, & leurs rebellions renforcées. Sus quoy te pourray-ie estre
C propice? Tés filz m'ont delaissé, & iurent par ceux qui ne sont pas dieux. Ie lés ay saoulez, & ilz ont commis adultere, & se sont accointez en la maison de la paillarde. Ilz ont esté comme lés cheuaux engraissez, & se leuans de matin. Car vn chascun hynnissoit aprés la femme de son prochain. Ne feray-ie pas visitation sus cés choses? (dit le Seigneur) & mon ame ne se vengera elle pas de la gent qui est telle? * Montez sur sés murs, & lés dissipez: mais n'en faictes pas la consommation. Ostez sés creneaux, car ilz ne sont point du SEIGNEVR. Car la maison d'Israël, & la maison de Iuda ont faict desloyauement enuers moy, dit le SEIGNEVR. Ilz ont nyé le SEIGNEVR, & ont dict: il n'est point [de Dieu,] & ne viendra point de mal sus nous: nous ne verrons point le glaiue, ne la famine

Eze.22.c
Sous 9.c

mine. Lés prophetes, seront * en vent, & la parolle n'a point esté en eux. Ainsi leur sera-il faict. Parquoy dit ainsi le Seigneur Dieu dés armées: Pource que vous auez dit ceste parolle: Voicy ie metz més parolles en ta bouche comme le feu: & ce peuple sera comme le boys & le [feu] lés consommera. O maison d'Israël, voicy, ie feray venir sus vous vne gent de loing (dit le Seigneur) vne na-
D tion robuste, vne gent ancienne, vne gent de laquelle tu n'entendras point la langue, & n'apperceuras quelle chose elle dira. Son carquoys est comme vn sepulchre ouuert: & sont tous tresfortz. Et mangera ta moisson & ton pain, & deuorera tés filz & tés filles, elle mangera tés brebis & tés boeufz, & mangera ta vigne & tés figuiers: & reduira à paoureté par le glaiue tés citez munies, esquelles tu as confiance. Toutesfoys en cés iours la (dit le
E Seigneur) ie ne vous feray pas du tout
Sou. 16. b consommer. *Que si vous dictes: pourquoy nous a faict le Seigneur toutes cés choses icy? tu leur diras: [ô prophete] ainsi comme vous m'auez delaissé, & auez seruy aux dieux estranges, en vostre terre: ainsi seruirez vous aux estrangers en la terre qui n'est pas vostre. Annoncez ce en la maison de Iacob, & le publiez en Iuda, disans: Escoutez peuple fol, & qui n'auez point de coeur, qui auez dés yeux & ne voyent goutte: & auez dés aureilles, & n'oyent point. Ne me craindrez vous point (dit le Seigneur) & ne serez vous point espouantez deuant ma face? Qui ay mis le sablon pour le terme de la mer, par ordonnance perpetuelle, & ne le passera point: sés vagues s'es-
F mouuent, mais elles n'auront pas de puissance: & bruyent, mais elles ne le passeront point. Mais ce peuple icy a vn coeur incredule & rebelle. Ilz se sont retirez, & s'en sont allez, & n'ont pas dit en leur coeur: Craingnons maintenant le Seigneur nostre Dieu, qui nous donne la pluye du matin & du soir en son temps: lequel nous garde, lés sepmaines ordonnées pour la moisson. Voz iniquitez ont destourné cés choses, & voz pechez ont deffendu le bien de vous: car en mon peuple ont esté trouuez gens meschãs, agueittantz, comme celuy qui met dés laqz, & comme ceux qui font la fosse, affin qu'ilz prennent lés hommes. Comme la cage est
G pleine d'oyseaux, ainsi sont leurs maisons pleines de fraudes. Car en ceste maniere sont ilz magnifiez & enrichis, ilz ont esté engraissez & engrossis: encore outrepassent ilz lés faictz du mauuais. Ilz ne iugêt point aucune cause, soit la cause de l'orphelin: & ont prosperé, & n'ont pas faict iugement pour lés paoures. Ne feray-ie pas visitation sus telles choses (dit le Seigneur) & mon ame ne se vengera elle pas sus telle maniere de gens? Chose pour s'esbahir, & auoir horreur est en la terre. Lés prophetes prophetisent par mensonge, & lés sacrificateurs prennent [dons] en leurs mains, & mõ peuple l'a ainsi voulu. Quelle chose donc ferez vous à la parfin?

* Ilz ont parlé mẽsonge & n'auoient la parolle de Dieu.

CHAP. VI.

O Vous filz de Ben-iamin efforcez A
vous [pour fuyr] du milieu de Ierusalem: & sonnez la trompette en Thecua, & leuez la baniere sus Bethcarem: car le mal est apparu d'Aquilon, & grande ruine: i'ay faict Zion semblable, à vne belle [femme] & delicate: lés pasteurs auec leurs troppeaux viendront à elle. Ilz ont fisché à lentour d'elle lés tentes: chascun paistra en son lieu. Preparez contre elle la bataille, leuez vous, & montons vers Midy. Malheur sus nous: car le iour est failly, & lés vmbres du vespre sont enclinées. Leuez vous, montons de nuict, & dissipons sés palays: car le Sei- B
gneur dés armées dit ainsi: Coppez dés boys, & fondez contre Ierusalem vn bastillon. Ceste est ia cité qui sera visitée: car dedans elle est par tout outrage. Comme le puitz bouillonne sés eaues, ainsi bouillonne elle sa malice. Iniure & oppresion sera tousiours ouye en elle deuant moy, auec maladies & playes. Ierusalem soys enseignée, que parauenture mon affection ne se retire de toy: que parauenture ie ne te mette comme terre deserte & inhabitable. Le Seigneur dés armées dit ainsi: Ilz grapperont comme la vigne lés residus C
d'Israël. Tourne ta main comme le vendengeur és paniers. A qui parleray-ie, & qui admonnesteray-ie: affin qu'ilz l'escoutent? Voicy, leur aureille est incirconcise, & ne peuuent entendre. Voicy la parolle du Seigneur qui leur est faicte en opprobre, & ne prennent point plaisir en elle. Pourtant suis-ie le plein de la fureur du Seigneur, & ay peine pour me contenir de respandre sus lés enfans par la rue, & ensemble sus le conseil dés iuuenceaux. Car l'homme sera prins auec la femme, & l'ancien auec celuy qui est *plein de iours. *c'est, fort viel.
Et leurs maisons seront transferées aux estrangers: & lés champs & lés femmes pareillement: car i'estendray ma main sus lés habitans de la terre, dit le Seigneur. * Car vrayement depuis le plus Sou. 8. d. Isa. 56. d.
petit iusque au plus grand, chascun

D s'adonne à auarice: & tant le prophete, comme le sacrificateur, tous sont faulseté. Et iceux guerissoient le desconfort de la
'en vain. fille de mon peuple 'par deshonneur, disans: Paix, paix, & n'y auoit point de paix. Ont ilz esté confuz pour auoir faict abomination? certes ilz n'ont point esté honteux, & n'ont sceu auoir vergongne. Pour laquelle chose ilz cherront entre ceux qui trebuscheront: ilz tomberont au temps que ie lés visiteray, dit le Seigneur.

Le Seigneur dit ainsi: Tenez vous sus lés voyes & regardez, & interroguez dés anciens sentiers, & quelle est la bonne voye: affin que vous cheminiez en icelle, & que vous trouuiez soulas pour voz a-
E mes. Et ilz respondirent: Nous n'irons point. Aussi i'establis sus vous dés guettes, affin que vous entendissiez le son de la trompette. Et ilz dirent: Nous n'y entendrons point. Pourtant vous gens, escoutez: & toy congregation, congnoys quelles choses sont entre eux. Escoute terre. Voicy, ie feray venir dés maux sus ce peuple icy, assauoir le fruict de leurs pensées: pource qu'ilz n'ont pas escouté més
Isaie 1.d. parolles, & ont reietté ma loy. *Quel besoing ay-ie que vous m'apportiez encens de Saba, & la bonne canne aromatique de terre loingtaine? Voz holocaustes ne me sont point à gré, & voz oblations ne me plaisent pas. Pource dit le Seigneur ainsi: Voicy, ie mettray en ce peuple icy dés ruines: & en icelles trebuscheront lés peres & lés filz ensemble, le voysin, &
F son prochain periront. Le Seigneur dit ainsi: Voicy le peuple qui vient de la terre d'Aquilon, & grande gent s'esleuera dés costez de la terre. Ilz empongneront l'arc & l'escu: ilz sont cruelz, & n'auront point de compassion. La voix d'iceux sonnera comme la mer, & monteront sus dés cheuaux, appareillez comme l'homme à la bataille à lencontre de toy fille de Zion. Nous auons ouy sa renommée, & noz mains en sont affoiblies. Tribulation nous a saisy, & angoisse comme celle qui enfante. Ne sortez point aux champs, & ne cheminez point par la voye: car l'espée de l'ennemy & espouentement est de toutes pars. O toy fille
G de mon peuple ceintz toy de sac, & te voultre en la pouldre. Fais toy lamentation, comme de l'enfant vnique, & pleur tresamer: car le destructeur viendra subitement sus nous. Ie t'ay mis [ô Prophete]
'ou, munition. 'pour approbation & fortresse entre mon peuple, affin que tu congnoisse, & esprouue leur voye. Tous iceux sont rebelles obstinez, lesquelz cheminent frauduentement, & sont comme aerain et fer, tous ceux corrompent [tout.] Le soufflet est ars par le feu, le plomb est 'demouré entier. Le fondeur a fondu en vain: veu que lés mauuais ne sont point extraictz. Ilz lés ont appellé, argent reprouué: car le Seigneur lés a reprouué. ' aucuns, consommé.

CHAP. VII.

LA parolle qui a esté faicte du Seigneur à Ieremie, disant: Tiens toy à la porte de la maison du Seigneur: & crie là ceste parolle, & dis: Vous tous de Iuda, escoutez la parolle du Seigneur: vous qui entrez par cés portes, pour adorer le Seigneur. Le Seigneur dés armées le Dieu d'Israël dit ainsi: *Faictes voz voyes bonnes, & voz estudes & ie demoureray auec vous en ce lieu icy. Et n'ayez aucune fiance en vous mesme pour lés faulses parolles, disans: C'est le temple du Seigneur, le temple du Seigneur, le temple du Seigneur. Mais faictes voz voyes bonnes, & voz estudes: & faictes iugement entre l'homme & son prochain, et ne faictes point tort à l'estranger, à l'orphelin, & à la vefue: & ne respandez point en ce lieu icy, le sang innocent: et ne cheminez point aprés lés dieux estrangers, en faisant mal à vous mesmes & ie vous feray habiter en ce lieu icy, en la terre que i'ay donnée à voz peres, depuis vn siecle iusque à l'autre siecle. Voicy, vous auez confiance en vous mesmes pour lés faulses parolles, esquelles n'y a point de proffit, Desrober occir, adulterer, iurer faulsement, faire encensement à Baal, & aller aprés lés autres dieux que vous ne congnoissez point [se passera-il ainsi?] Toutesfoys vous venez, & vous tenez deuant moy, en ceste maison icy, sus laquelle mon nom est inuoqué, & dictes: Nous sommes deliurez combien que nous ayons faict toutes cés abominations. *Ceste maison donc est elle faicte la cauerne dés brigans, sus laquelle mon nom est inuoqué deuant voz yeux? Aussi voicy, i'ay veu [ce que vous pensez] dit le Seigneur. Allez ie vous prie en mon lieu en Silo, là ou i'ay colloqué mon nom du commencement: & regardez quelles choses ie luy ay faict, à cause de la malice de mon peuple Israël. Et maintenant pource que vous auez faict toutes cés œuures (dit le Seigneur) & que i'ay parlé à vous en moy leuant du matin & parlementant, & n'auez point escouté: *ie vous ay appellé, & vous n'auez point respondu: ie feray à ceste maison, sus laquelle mon nom

Right margin: A; sou.26.; B; C; mat.21.b marc 11.c Luc 19.g; Prouerb. 1.c. Isa.65.b.

nom est inuoqué, & en laquelle vous
auez confiance,& au lieu que ie vous ay
donné,à vous,et à voz peres,comme i'ay
D faict à Silo : & vous ietteray arriere de
sous 14.b ma face,comme i'ay ietté tous voz freres,
*Il entẽd, assauoir toute la semence * d'Ephraim.
lés dix lignées d'Israël,le règne duql fut diuisé, et escheut à Ieroboã Euphratien.
Toy donc ne prie pas pour ce peuple
icy:& ne prens point le cry pour eux,ne
l'oraison:& ne soye pas intercesseur en-
uers moy:car ie ne t'exauceray pas. Ne
voys-tu pas quelle chose ilz font és ci-
tez de Iuda,& és rues de Ierusalem? Lés
filz recueillent du boys,& lés peres al-
lument le feu,& lés femmes disposent la
paste,pour faire dés gasteaux à la * Roy-
3.roys 11. ne du ciel,& pour faire persusions aux
sous 44.c dieux estrangers, affin qu'ilz me prouo-
quent à courroux. Iceux me prouo-
quent ilz à courroux,dit le Seigneur?est
ce point eux mesme, pour la confusion
de leurs faces? Pourtant dit le Seigneur
Dieu ainsi:Voicy mon ire, & ma fu-
reur s'allume contre ce lieu icy : sus lés
hommes & sus lés bestes, sus lés arbres
dés champs,& sus lés fruictz de la terre:
elle sera allumée, & ne sera pas esteincte.
E Ainsi dit le Seigneur dés armées, le
Dieu d'Israël.Adioustez voz holocaustes
auec voz sacrifices,& mangez la chair:
car ie n'ay point parlé auec voz peres,&
ne leur commanday pas au iour que ie
lés feis sortir hors du pays d'Egypte,tou
chant lés choses de l'holocauste & sacrifi-
ce:mais ie leur commanday telle chose,di
sant:Escoutez ma voix,& ie seray vostre
Dieu,& vous serez mon peuple:& chemi
nerez en toute la voye que ie vous ay
mandée:affin qu'il vous soit bien. Mais
ilz ne l'ont pas ouy,& n'ont pas encli-
né leur aureille:mais ilz ont cheminé en
leurs conseilz,& aux entreprinses de leur
mauuais cœur,& se sont tournez en ar-
riere,& non point en auant,depuis le iour
que leurs peres sont sortis hors de la ter-
F re d'Egypte,iusque à ce iour. Et ie vous
ay enuoyé tous més seruiteurs lés pro-
phetes chascun iour,en solicitant, & lés
enuoyant:mais ilz ne m'ont pas ouy, &
n'ont pas encliné leur aureille : ains ont
endurcy leur col:et ont pis faict que leurs
peres. Tu leur diras donc toutes cés
parolles icy : mais ilz ne t'escouteront
pas:tu lés appelleras, & ne respondront
point à toy. Et tu leur diras:Icelle est la
gent qui n'a pas ouy la voix de son Sei-
gneur son Dieu,& n'a pas receu la disci-
pline.La foy est perie,& est ostée de leur
bouche. Tondz ta perruque [ô Ie-
rusalem,] & la iette au loing,& esleue la
complainte sus lés haultz lieux, car le
Seigneur a reprouué:& delaissé la gene-
ration de son courroux : pource que lés
enfans de Iuda ont faict mal deuant més
yeux,dit le Seigneur. Ilz ont mis leurs G
abominations en la maison, sus laquelle
mon nom est inuoqué pour la souiller:&
ont edifié dés haultz lieux à Topheth,
qui sont en la vallée du filz de Hennon:
pour brusler leurs filz & leurs filles au
feu, ce que ie n'ay pas commandé, &
* n'est point monté en mon cœur. Pour- *c'est, ne l'ay point pensé.
tant,voicy lés iours qui viennent (dit le
Seigneur) qu'elle ne sera plus appellée
Topheth,ne la vallée du filz de Hennon:
mais la vallée d'occision.Car ilz enseue-
liront en Topheth,pource qu'il n'y aura
point d'autre lieu. Et sera la charongne
de ce peuple icy,la viande aux oyseaux
du ciel, & aux bestes de la terre:& n'y
aura personne qui lés dechasse. * Aussi ezec.26.c
ie feray cesser dés citez de Iuda, & dés
rues de Ierusalem,la voix de ioye, & la
voix de liesse,la voix de l'espoux, & la
voix de l'espouse. Car la terre sera en
desolation.

CHAP. VIII.

EN ce temps la, dit le Seigneur:ilz A
ietteront hors lés os du Roy de Iu
da,& lés os de sés princes, lés os
dés sacrificateurs,& lés os dés prophetes,
& lés os dés habitans de Ierusalem,hors
de leurs sepulchres : & lés estendront au
soleil,& à la lune,& à tout l'exercite du
ciel qu'ilz ont aymé,& ausquelz ilz ont
seruy,& aprés lesquelz ilz ont cheminé,
lesquelz ilz ont cerché, lesquelz ilz ont
adoré. Ilz ne seront pas recueillis n'en-
seuelis:mais ilz seront comme fient sus
la face de la terre. Et sera la mort plus
tost esluë,que la vie de tous lés demou-
rans qui sont restez de ceste mauuaise fa-
mille,par tous lés lieux ou i'ay poulsé sés
demourans, dit le Seigneur dés armées. B
Tu leur diras donc : Le Seigneur dit
ainsi: Cherront ilz, & ne se releueront
point?ou [ce peuple] se conuertira-il,&
[Dieu] ne se retournera point? Pour-
quoy donc s'est destourné ce peuple icy
en Ierusalem par vn desbauchemẽt perpe-
tuel?Ilz ont prins tromperie,& ne se sont
pas voulu retourner. I'ay escouté, &
ay ouy:mais nul ne dit riẽ de bien.Il n'y
a nul qui se repente de son mal,disant:
Qu'ay-ie faict? Tous se sont tournez à
leurs cours, comme le cheual qui roydé-
ment se fourre à la bataille. Et certes la C
Cicongne qui est au ciel,a congneu sa sai-
son:la Tourterelle, & l'Arondelle, & la
Grue gardẽt le temps de leur venue:mais

mon peuple n'a pas congneu le iugement du Seigneur. Comment dictes vous: nous sommes sages, & la loy du Seigneur est auec nous? Vrayement la plume vaine dés scribes a escrit *en vain. Lés sages sont confus, ilz sont espouantez, & prins. Car ilz ont reietté la parolle du Seigñr: & la sapience que leur [proffitera] elle? Pourtant donneray-ie leurs femmes aux

* assauoir la loy, car nul ne la garde.

D estrangers, & lés champs, à ceux qui lés

Sus 6.c. Isai.59.d. posséderont. * Car depuis le plus petit iusque au plus grand, tous s'appliquent à l'auarice, & tant le prophete comme le sacrificateur, tous font fauseté. Ilz guerissoient la rompure de la fille de mon peuple villainement, disans: Paix, paix: & il n'y auoit point de paix. Ilz ont esté confus: pource qu'ilz auoient faict abomination. Mais aussi en leur confusion, ilz n'auoient point de honte, & n'ont sceu auoir vergongne. Pourtant cherront ilz entre lés trebuschans: ilz tomberont au temps de leur visitation, dit le

E Seigneur. Ie lés assembleray, dit le Seigneur. Il n'y a nulle grappe és vignes, & au figuier n'y a nulles figues: la fueille est flaitrie: & ce que ie leur ay donné, on leur transportera. Pourquoy demourons nous assis? assemblez vous, affin que nous entrions és fortes citez, & serons là à requoy: car le Seigneur nostre Dieu nous a faict tenir quoy, & nous a donné

F à boire de l'eaue de fiel: pource que nous

Sous 14.d auons peché contre le Seigneur. * Nous auons attendu paix, & n'y auoit point de bien: & le temps de medicine, & voicy troublement. Le bruit de sés cheuaux a esté ouy de Dan: & toute la terre a esté esmeuë de la voix du hynnissement dés [cheuaux] magnifiques. Ilz sont venus, & ont deuoré la terre, & le contenu d'icelle: la cité, & ceux qui habitent en icelle. Car voicy, ie vous enuoyeray dés serpens basilicz, contre lesquelz rien ne vault l'enchantement: & vous mordront, dit le Seigneur: Ie me vouloye reconforter contre la doleur: mais mon cœur est

G doloreux en moy. Voicy la voix du cry, de la fille de mon peuple, pour [ceux qui viennent] de terre loingtaine: Le Seigneur n'est-il point en Zion, ou si son Roy n'est point en icelle? Pourquoy donc m'ont ilz esmeu à courroux par leurs images taillez, & par lés vanitez estranges? La moisson est passée, l'esté est finy, & ne sommes pas sauuez. Ie suis desconforté & contristé, pour le desconfort de la fille de mon peuple: & estonnement m'a saisy. N'est-il pas de resine en Galaad, ou n'y a il là nul medecin? Pourquoy donc n'a recouuert la santé la fille de mon peuple.

CHAP. IX.

A Ma volunté que i'eusse ma teste A
[pleine] d'eaue & que més yeux fussent veine de larmes? affin que ie ploure iour & nuict lés occis de la fille de mon peuple. A ma volunté que i'eusse vn logis de voyagers au desert: affin que i'abandonne mon peuple, & m'envoise arriere d'eux: car ilz sont tous adulteres, & compaignies de desloyaux.

Ilz estendent leur langue de mensonge, comme leur arc: & sont puissans en la terre, non point pour verité: car ilz sortent de mal en mal, & ne m'ont pas congneu, dit le Seigneur: Qu'vn chascun se B
garde de son prochain, & ne vous fiez point en aucun frere: car tout frere vse de tromperie, & tout amy chemine frauduleutement: & vn chascun deçoit son amy, & ne parle pas la verité. Car ilz ont enseigné leur langue à parler mensonge: & ont prins peine de faire iniustement. Ton habitation [ô Prophete] est au milieu dés trompeurs: ilz ont refusé de me congnoistre, pour leur tromperie, dit le Seigneur. Pourtant le Seigneur C
dés armées dit ainsi: Voicy, ie lés fondray ensemble, & lés esprouueray. Car autrement que feroye-ie, pour la fille de mon peuple? *Leur langue est vn traict Psal.28.b
agu: elle a parlé fraude. Il parle en sa bouche paix auec son prochain: mais dedans soy il met sés embusches. Ne feray-ie pas visitation sus telles choses, dit le Seigneur: ou mon ame ne se vengera elle pas, sus la gent qui est telle? Ie leueray pleur & gemissemens sus lés montaignes, & la complainte sus lés plaisans lieux du desert: pource qu'ilz sont gastez, de ce qu'il n'y a homme qui y passe, & n'ont pas ouy la voix dés troppeaux. Tant lés oyseaux du ciel, com- D
me lés bestes de la terre se sont enuolez, & s'en sont allez. Et ie mettray Ierusalem, comme monceaux, & retraicte dés dragons: & donneray lés citez de Iuda en desolation, sans ce qu'il y ayt aucun habitant. * Celuy qui est homme sage, Osée 14.d
entendra ceste chose, & celuy auquel a parlé la bouche du Seigneur annoncera ce. Pourquoy est la terre perie & gastée, comme vn desert, sans ce qu'il y ayt quelque passant. Et le Seigneur a dict: Pource qu'ilz ont delaissé ma loy, que ie leur ay proposé deuant eux, & n'ont pas ouy ma voix, & n'ont pas cheminé en icelle: mais s'en sont allez

aprés lés entreprises de leur cœur, et aprés
Baalim, ce qu'ilz ont aprins de leurs pe-
E res. Pourtant le Seigneur dés exerci-
ou.23.c tes le Dieu d'Israël dit ainsi : *Voicy ie
donneray l'aloyne à manger à ce peuple
icy, & leur donneray eaue de fiel pour
boire, & lés disperseray entre lés gentilz,
que eux ne leurs peres n'ont pas con-
gneu : & enuoyeray aprés eux l'espée,
tant que ie lés auray consommé. Ainsi
dit le Seigneur dés exercites: Considerez
ce, & appellez lés lamenteresses, qu'elles
viennent, & enuoyez vers celles qui sont
sages, & qu'elles viennent & se hastent,
& qu'elles esleuent sus nous lamētation,
affin que noz yeux iettent larmes, & que
noz paupieres distillent eaue. Car la voix
de lamentation est ouye de Zion. Com-
F ment sommes nous gastez, vehementement
confus? Pource que nous auons delaissé la
terre: & pource que noz tabernacles nous
iettent hors. Parquoy vous femmes,
oyez la parolle du Seigneur, & vostre
aureille reçoiue le dict de sa bouche : &
enseignez voz filles à lamenter, & vne
chascune sa prochaine [à plourer:] car la
mort est montée par noz fenestres, elle est
entrée en noz palays, pour exterminer lés
enfans dés rues, & lés iuuenceaux dés
G places. Parle, Le Seigneur dit ainsi : Lés
corps mortz dés hommes cherront, com-
me la fiente parmy lés champs, & comme
la pongnée d'espicz aprés le moissonneur,
☞ que nul ne recueille. Le Seigneur dit
ainsi : * Que le saige ne se glorifie pas en
1.cor.1.g sa sapience, & que le fort ne se glorifie
2.co.10.d pas en sa force : que le riche ne prenne
pas sa gloire en sés richesses, mais celuy
qui se glorifie, qu'il se glorifie en ce qu'il
me scet & congnoit : que ie suis le Sei-
gneur, qui fais misericorde & iugement,
& iustice en la terre : car en cés choses
prens mon plaisir, dit le Seigneur: Voicy,
lés iours viennent (dit le Seigneur) que ie
visiteray tout [hōe] q a le ꝑpuce circōcis,
Sus Egypte, & sus Iuda, & sus Edom,
& sus lés filz d'Ammon, & sus Moab,
& sus tous ceux qui sont eslongnez és
fins [de la terre] qui habitent au desert:
car tous lés gentilz sont incirconcis [de
chair,] & toute la maison d'Israël a le
cœur incirconcis.

CHAP. X.

A Vous maison d'Israël, escoutez la
parolle que le Seigneur a parlé
sus vous. Le Seigneur dit ainsi:
Ne vueillez apprendre lés voyes dés gen
tilz, & ne craingnent point lés signes du
ciel, comme lés gentilz le craingnent : car
lés loix dés peuples sont vaines. Car au-
cun coppe le boys en la forest de la ha-
che, pour estre faict œuure de main d'ou-
urier, Il l'a aorné d'or & d'argent, & l'a
faict tenir auec lés cloux & le marteau,
affin qu'il ne se desioingne point. Ilz
sont comme la palme roidde : ilz sont
faictz comme vn image formé, & ne par-
lent point: ilz seront portez, pource qu'ilz
ne peuuent marcher. Ne lés craingnez
point donc, car ilz ne font point de mal:
& aussi n'est point en eux de bien faire. B
*O Seigneur il n'est nul semblable à apo.15.b
toy: tu és grand, & ton nom est grand en
force. O Roy dés gentilz, qui ne te
craindra [a] quand il te plaira [regner ?] [a]ou, car à
Car entre tous lés sages dés gentilz, & en toy est le
tous leurs royaumes, il n'est nul sembla- regne.
ble à toy. Mais en vne chose ilz abrutis-
sent & font follement, & le boys est in-
struction de leurs vanitez. L'argent esten
du est apporté de Tharsis, & l'or d'O-
phaz est par l'œuure de l'ouurier, & pour
lés mains du fondeur, hyacinte, & pour-
pre est son vestement. Toutes cés choses
sont l'œuure dés sages. Mais le Seigneur
Dieu est verité. [a] Celuy mesme Dieu est [a] Leur fo-
vie, & Roy eternel. La terre sera esmeute lie est mō
par son indignation : & lés gentz ne strée par
pourront soustenir sa fureur. Vous le boys,
leur direz ainsi : Lés dieux qui n'ont qu'il cou-
point faict le ciel & la terre, iceux peri- urēt d'or
ront de la terre, & de dessoubz le ciel. d'argēt &
Celuy qui a faict la terre par sa vertu, vestement
& a disposé le monde par sa sapience, & et puis lés
a estendu lés cieux par sa prudence. Qui adorent.
par sa voix, donne le bruyt dés eaues au
ciel, & faict monter lés exalations du C
bout de la terre. * Il faict tourner lés es- psal.135.b
clers en pluye: & faict sortir le vent hors
de sés thresors. Tout homme est abesty
par sa science: tout fondeur est confus en
ce qu'il a taillé : car sa fonte est faulse, &
n'y a point d'esprit en icelle. Ce sont cho
ses vaines, & ouurage d'abuz. Ilz peri-
ront au temps de leur visitation. La par-
tie de Iacob n'est point semblable à eux.
Mais cest le createur de toutes choses: &
Israël est la verge de son heritage. Le
nom duquel est, le Seigneur dés armées.
Toy qui habite en lieu garny assem-
ble tés marchandises de la terre, car le
Seigneur dit ainsi : Voicy, a ceste fois
ietteray-ie comme de la fonde lés habi-
tans de la terre : & lés tormenteray tel-
lement qu'ilz seront trouuez. Malheur
sus moy, à cause de ma ruyne, ma playe
est doloreuse : mais i'ay dit : Certes ce-
ste est ma maladie, & ie la porteray.
Mon tabernacle est gasté : tous més D

cordeaux sont rompuz. Més enfans sont sortis arriere de moy, & ne sont plus. Il n'y a plus personne qui estende ma tente, & qui dresse més courtines. Car lés pasteurs sont deuenuz folz, & n'ont pas cerché le Seigneur: pourtant n'ont ilz pas entendu & tous leurs parcs ont esté espars. Voicy la voix du bruyt qui est venue, & grande commotion, de la terre d'Aquilon: pour mettre lés citez de Iuda en desolation, & pour retraicte dés dragons.

Seigneur, ie congnoy que la voye de l'homme n'est pas en [sa puissance,] & n'est pas en l'homme de cheminer, & d'a-
psal. 6.a. dresser sés pas. *O Seigneur corrige moy, toutesfoys par iugement, non pas en ton ire: que par auenture tu ne me reduise à neant. Et respandz ta fureur sus lés gentz qui ne t'ont pas congneu, & sus lés familles qui n'ont point inuoqué ton
psal. 79 b nom: car ilz ont mange *Iacob, & l'ont deuoré, ilz l'ont consommé & gasté son habitacle.

CHAP. XI.

A LA parolle du Seigneur qui fut faicte à Ieremie, disant: Escoutez lés parolles de ceste alliance, affin que vous parliez aux hommes de Iuda, & aux habitans de Ierusalem: & leur dis: Le Seigneur Dieu d'Israël dit ainsi: Maudict soit l'homme qui n'escoutera pas lés parolles de ceste alliance, que i'ay commandé à voz peres, au iour que ie lés tiray hors de la terre d'Egypte, de la fornaise de fer, disant: Escoutez ma voix, & faictes selon toutes lés choses que ie vous ay commandé: & vous serez mon peuple, & ie seray vostre Dieu. Affin que ie conferme le iurement que i'ay iuré à voz peres, de leur donner la terre affluente de laict & de miel: comme [il appert] en ce iour. Et ie respondis, & dis: Ainsi soit
B Seigneur. Lors le Seigneur me dist: Crye toutes cés parolles és citez de Iuda, & és rues de Ierusalem, disant: Escoutez lés parolles de ceste alliance, & lés faictes: car i'ay protesté à voz peres, au iour que ie lés ay faict monter du pays d'Egypte, iusque à ce iour icy en sollicitant & admonnestant, disant: Escoutez ma voix, mais ilz ne l'ont pas ouy: & n'ont pas presté leurs aureilles, mais s'en sont allez vn chascun en l'entreprise de son mauuais cœur. Et feis venir sus eux toutes lés parolles de ceste alliance, que ie leur commanday de faire & ne l'ont pas faict. Et le Seigneur me dist: Coniuration est trouuée és hommes de Iuda, & aux habitans de Ierusalem. Ilz sont retournez aux iniquitez de leurs premiers peres, lesquelz n'ont pas voulu ouyr més parolles. Et sont aussi allez aprés lés autres dieux pour seruir à eux. La maison d'Israël & la maison de Iuda ont enfrainct mon alliance, que i'auoye accordée auec leurs peres. Pour laquelle
chose le Seigneur dit ainsi: Voicy ie feray C
venir maux sus eux, desquelz ilz ne pourront sortir: ilz crieront à moy, mais ie ne lés exauceray point. Et lés citez de Iuda & lés habitans de Ierusalem s'en yront, & crieront aux dieux ausquelz ilz font leurs encensemens: mais ilz ne lés sauueront pas au temps de leur aduersité.
*Car ô Iuda tu auois autant de dieux Sus 2.f.
que de citez: aussi toy Ierusalem tu as 4.Roys
mis lés autelz de confusion selon le nom- 17.d.
bre dés rues, assauoir lés autelz pour faire suffumigation à Baal. Toy donc, ne prie pas pour ce peuple icy, & ne prens point *clameur pour eux, n'oraison: car ie n'exauceray pas au temps qu'ilz crierõt à moy, pour leur aduersité. *ou, louenge.

Que feroit plus mon amy en ma maison, cõme ainsi soit que ceste [Iuda] face abominatiõ auec plusieurs [autres dieux] en ma maison? Et la chair saincte est transportée de toy: & encore quand tu fais mal, lors tu t'esiouys. Le Seigneur auoit appellé ton nom Oliue fueillue, belle, fructueuse, & plaisante. Mais par la voix de grand tumulte, on a allumé le feu en icelle & furẽt rompus sés rameaux. Car le Seigneur dés batailles qui t'a planté, a parlé mal contre toy, à cause de la malice de la maison d'Israël & de la maison de Iuda, qu'ilz ont faict à eux mesmes, pour me prouoquer, en faisant encensemens à Baal. Et toy Seigneur, me l'as D
donné à congnoistre, et l'ay congneu: lors tu m'as manifesté leurs cogitations. Mais i'ay esté comme vn aigneau & comme vn boeuf qui est mené à l'occision. Et n'ay point sceu qu'ilz auoient pensé contre moy entreprinses [disans.] Corrompons son pain par *boys, & l'exterminons de la terre dés viuans: & qu'il ne soit plus memoire de son nom. Mais toy ô Seigneur dés exercites qui és iuste iuge, & *assauoir, venimeux
* esprouue lés reins & le cœur: que ie Sou. 20.c
voye ta vengeance d'eux: car ie t'ay reuelé ma cause. Pourtant le Seigneur dit ainsi aux hommes d'Anathoth qui quierent ton ame, & disent: Tu ne prophetiseras plus au nom du Seigneur, & tu ne mourras point par noz mains. Pour ceste chose le Seigneur dés armées dit ainsi: Voicy, ie feray visitation sus eux. Lés iuuẽceaux mourront par l'espée:

leurs filz & leurs filles mourront par famine: & n'y aura en eux nulz demourans. Car ie feray venir le mal sus lés hommes d'Anathoth, l'an de leur visitation.

CHAP. XII.

A Seigneur, si ie dispute auec toy, tu
Iob.21.a. és iuste: mais toutesfois, que ie par-
Heb. 1.c. le iugement auec toy. Pourquoy
prospere la voye dés meschans, & vient ainsi bien à ceux qui font desloyaumēt? Tu lés as planté, & ont produict racines: ilz proffitent, & font fruict. Tu és prés de leur bouche, mais loing de leurs reins. Et toy Seigneur, tu m'as congneu: tu m'as veu, & as esprouué mon coeur enuers toy. Tyre lés hors comme brebis pour l'occision & lés prepare au iour de la tuerie. Iusque à quand lamentera la terre, & se seichera l'herbe de tous champs, à cause de la malice dés habitans qui sont en elle? Lés bestes sont consommées, & lés oyseaux, pource qu'ilz ont dit: il ne
B verra pas nostre derniere fin. Si tu as
couru auec lés pietons, & t'ont lassé, comment te prouoqueras-tu à la course dés cheuaux? Et si tu pensoys estre asseuré en la terre de paix, que feras-tu en l'eleuatiō du Iordan? Car aussi tés freres, & la maison de ton pere, ont faict infidelement contre toy, & ont cryé pleinement aprés toy: mais ne lés croys pas, ia soit qu'ilz te parlent de bien. I'ay delaissé ma maison, i'ay abandonné mon heritage. I'ay donné ce qui estoit bien aymé de mon ame en la main de ses ennemys: mon heritage m'a esté à moy, comme le Lyon en la forest. Elle a donné sa voix contre moy, pourtant l'ay-ie haye. Mon heritage me sera elle comme la volaille de diuerse couleur? n'est elle pas comme la volaille à lentour d'elle? Venez, assemblez vous tous animaux dés champs: venez pour la deuorer. Plusieurs pasteurs ont gasté ma vigne: ilz ont foullé mon partage. Ilz
C ont mis m'a portion qui estoit desirable,
comme vn desert desolé: ilz l'ont mis en desolation, & elle desolée à lamenté vers moy. Or toute la terre a esté guastée, pource qu'il n'est nul qui la prenne à coeur. Lés dissipateurs de la terre sont venus sus toutes lés haultes places qui sont au desert: car le glaiue du Seigneur deuorera depuis vn bout de la terre iusque à l'autre bout. Il n'est point de paix à toute chair. Ilz ont semé du froment, & ont moissonné dés espines: ilz ont receu l'heritage, & n'y proffiteront rien. Vous serez confus de voz reuenuz, pour la fureur de l'ire du Seigneur. Le Seigneur D
dit ainsi, contre tous més mauuais voisins qui touchent mon heritage, que i'ay herité, assauoir mon peuple Israël: Voicy, ie lés tireray hors de leur terre: & tireray la maison de Iuda hors du milieu d'eux. Et quand ie lés auray tiré hors, ie me retourneray, & auray pitié d'eux, & lés feray tourner vn chascun à son heritage, & vn chascun en sa terre. Et s'il aduient qu'ilz ayent aprins lés voyes de mon peuple: affin qu'ilz iurent en mon nom, assauoir viue le Seigneur, ainsi qu'ilz ont enseigné mon peuple de iurer en Baal: ilz seront edifiez au milieu de mon peuple: Mais s'ilz n'obeissent point, i'arracheray ceste gent l'ostant & perdant, dit le Seigneur.

CHAP. XIII.

Le Seigneur me dist ainsi: Va, & A
achette toy vne ceincture de lin, & la mettras sus tés reins: & ne la bouteras point en l'eaue. Ainsi i'achetay vne ceincture selon la parolle du Seignr, & la mis sur més reins. Et la parolle du Seigneur me fut faicte, pour la secōde fois disant: Prens la ceincture que tu as achettée qui est sur tés reins: & te leue, & t'en va vers Euphrates: & la cache là au pertuys d'vne pierre. Et m'en allay, & la muçay en Euphrates: ainsi que le Seignr m'auoit commandé. Et fut faict que plusieurs iours aprés, le Seigneur me dist: Leue toy, & t'envа en Euphrates, & reprens d'illec la ceincture que ie te commanday de y mucer. Ainsi ie m'en allay en Euphrates: & fouys, & reprins la ceincture de là ou ie l'auoye mucée. Et voicy la ceincture qui estoit pourrie: tellemēt qu'elle n'estoit plus cōuenable à chose qui soit. Et la parolle du Seigneur me fut faicte, disant: Le Seigneur dit ainsi: Ainsi feray-
ie pourrir l'orgueil de Iuda, & le grand B
orgueil de Ierusalem: car ce peuple est mauuais, qui ne veullent pas escouter més parolles: & cheminēt en la malice de leur coeur: & vont aprés lés dieux estrāgers, pour lés seruir, & pour lés adorer. Ilz seront donc comme ceste ceincture, qui n'est vtile à chose quelconque. Car comme la ceincture est ioincte sus lés reins de l'homme, ainsi auoy-ie ioinct à moy toute la maison d'Israël, & toute la maison de Iuda (dit le Seigneur) affin qu'ilz fussent mon peuple, mon nom, ma louenge, & ma gloire: mais ilz n'ont pas ouy. Tu leur diras donc ceste parolle: Le Seigneur le

Dieu d'Israël, dit ainsi: Toute bouteille sera remplye de vin. Et ilz te diront: Ne sauons nous pas bien que toute bouteille sera remplye de vin? Mais tu leur diras: Le Seigneur dit ainsi: Voicy, ie rempliray tous lés habitans de ceste terre, & lés Roys qui [de la lignée] de Dauid sont assis sus son thronne, & lés sacrificateurs, & lés prophetes, & tous lés habitans de Ierusalem, d'yurongnerie: & lés disperseray l'vn de l'autre: semblablement lés peres & lés filz, dit le Seigneur: Ie ne lés espargneray point, ie n'en auray point pitié, ne compassion, que ie ne lés destruyse.

C Escoutez & entendez dés aureilles, ne vous vueillez point esleuer: car le Seigneur a parlé. Donnez gloire au Seigneur vostre Dieu, deuant que lés tenebres viennent, & auant que voz piedz choppent aux montaignes tenebreuses. Vous attendrez la lumiere, & il la mettra comme en l'vmbre de mort, & la posera en obscurité. Que si vous n'oyez point telle chose, mon ame plourera en secret à cause de [vostre] orgueil. *Et larmoyera mon oeil, & iettera larmes: pource que le troppeau du Seigneur est prins. Dis donc au Roy & à la dame: Abaissez vous et vous séez [sur la terre:] car vostre couronne magnifique descendra de vostre chef. Lés citez de Midy sont fermées, & n'y a nul qui lés ouure. Toute Iuda est transportée, elle est vniuersellement transportée. Leuez voz yeux & voyez ceux qui viennent d'Aquilon. Ou est ta part qui t'a esté donné, & ton noble troppeau? Que diras-tu quand on te visitera? Car tu lés as institué sus toy pour princes & capitaines. Lés douleurs ne te prendront elles point, comme la femme qui enfante? *Que si tu dis en ton coeur: Pourquoy me sont aduenues telles choses? Pour la multitude de ton iniquité tés pans ont esté espanis, et tés talont ont esté [a] esbranlez. L'ethiopien peult il muer sa peau, ou le Pard sés taches? aussi pourrez vous bien faire, vous qui estés aprins à mal faire. Mais ie lés disperseray comme l'esteulle qui est transportée par le vent du desert. C'est ton sort, & la part de ta mesure de par moy (dit le Seigneur) pource que tu m'as oublié, & que tu as eu confiance en mensonge. Dequoy aussi i'ay rebrassé tés pans sur ta face, affin que ton infameté apparoisse, tés adulteres, & tés hynnissemés, & l'enormité de ta puterie sus lés montaignes, & au champ, & ay veu tés abominations. Malediction sus toy Ierusalẽ: tu ne seras point nettoyée, iusque à quãd?

Lamẽ. 1. a

D

Soubz. 30. c.

[a] ou, accourcez.

CHAP. XIIII.

A LA parolle du Seigneur, qui fut faicte à Ieremie touchant dés affaires de la cherté. Iudée a lamenté, & sés portes sont desolées: elles ont esté contristées en la terre, & le cry de Ierusalem est monté. Leurs magnifiques ont enuoyé lés moindres d'entre eux à l'eaue, ilz sont venus aux fosses. Ilz n'ont pas troué d'eaue, & s'en son retournez leurs vaisseaux vuidz. Ilz ont esté confus & honteux, & ont couuert leurs chefz. Et pour ce que la terre estoit guastée (car il n'y auoit poĩt de pluye en la terre,) lés laboureurs ont esté confus, & ont couuert leurs chefz.

Car aussi la biche a ietté son faon au champ, & l'a abandonné, pourtant qu'il n'y auoit point d'herbe. Et lés asnes sauuaiges se sont tenus sus lés haultz lieux, & ont tiré l'air comme lés dragons: leurs yeux sont deffaillis, pource qu'il ny auoit pas d'herbe. O Seigneur, si noz iniquitez respondent contre nous, fais à cause de ton nom: car noz rebellions sont en grãd nombre, & auons peché contre toy. Toy qui és l'attenté d'Israël, & son sauueur au temps de tribulation: pourquoy seras-tu en la terre comme l'estranger, & comme voyager qui se destourne pour loger? Pourquoy seras-tu estonné comme vn homme vagant, & comme le fort, qui ne peult sauuer? Car Seigneur tu és au milieu de nous, & ton nom est appellé sus nous: ne nous delaisse point. Le Seigneur dit ainsi à ce peuple icy, pourtant qu'ilz ont ainsi voulu [a] mouuoir leurs piedz, et ne lés ont point retenuz, ilz n'ont point pleu au Seigneur. Mais maintenant il aura recordation de leurs iniquitez, & visitera leurs pechez. Et le Seigneur me dist: *Ne vueille pas prier pour ce peuple icy, en bien. Quand ilz ieusneront, ie n'exauceray pas leur cry: & quand ilz offriront holocaustes, & oblations, ie ne lés receuray pas: ains lés consommeray par glaiue, & par famine, & par peste. Et ie dist Aha Seigneur Dieu. Voicy lés prophetes qui leur dient: Vous ne verrez point le glaiue, & la famine ne sera pas en vous: mais ie vous donneray la paix en ce lieu icy. Et le Seigneur me dist: Lés prophetes prophetizent faulsetez en mon nom. *Ie ne lés ay pas enuoyé, & ne leur ay pas cõmandé, & n'ay point parlé à eux. Mais ilz vous prophetizent vision faulse, diuination, resuerie, & trõperie de leur coeur. Pourtant dit ainsi le Seigneur touchant lés prophetes, qui prophetizent en mon nom, lesquelz toutesfois ie n'ay pas enuoyé, & disent: le glaiue & la famine ne sera pas en ceste terre. Cés prophetes

B

[a] pour al[ler] ler cher[cher] cher ayd[e] ça & l[à] sans s'ar[rester] rester au seigneur.

Sus. 7. c

C

soubz. 2[3]. d. 27. c. 29. b.

phetes seront consommez par le glaiue & la famine: & aussi lés peuples ausquelz ont prophetizé, seront iettez és rues de Ierusalem pour la famine & l'espée: & n'y aura personne qui lés enseuelisse, tant eux que leurs femmes, leurs filz & leurs fil-
D les: & respandray sus eux leur mal. Donc
Lamenta. tu leur diras ceste parolle. *Que més
1.f. yeux iettent larmes nuict & iour, & qu'ilz ne se tiennent point quoy: car par grand desconfort est desconfortée la vierge fille de mon peuple & de fort doloreuse playe. Si ie sors aux champs, voicy lés occis par l'espée: & si i'entre en la cité, voicy lés doleurs de faim. Car aussi le prophete & le sacrificateur tracassent en la terre qu'ilz ne congnoissent point. As tu du tout reietté Iuda? ou si ton ame à Zion en abomination? Pourquoy donc nous as-tu frappé, tellement qu'il n'y a point de guarison? Nous auons attendu la paix, & n'y a point de bien: & le tẽps
Sus 8.e. de guerison, & voicy troublement. *Seigneur nous congnoissons nostre meschanceté, & l'iniquité de noz peres: car nous auons peché contre toy. Ne [nous] aye pas en execration, à cause de ton nom, & n'abbatz point le siege de ta gloire: aye souuenance & ne romptz point ton alliance [faicte] auec nous. Y a il entre lés dieux vains dés gentilz qui facent plouuoir? & que lés cieux rendent grosses gouttes? N'est-ce pas toy qui és Seigneur nostre Dieu. Or t'auons nous attendu: car tu as faict toutes cés choses.

CHAP. XV.

A ET le Seigneur me dist: Quand
zac.11.b. Moyse & Samuel se tiendroient deuant moy, si ne seroit pas mon affection à ce peuple icy. Iette lés arriere de ma face, & qu'ilz sortent hors. Que s'ilz te disent: Ou sortirons nous? tu leur diras: Ainsi dit le Seigneur: Ceux qui sont à la mort, [voysent] à la mort: & ceux qui sont à l'espée, à l'espée: & ceux qui sont à la famine, à la famine: & ceux qui sont à la captiuité, à la captiuité. Aussi ie visiteray sus eux lés quatre especes (dit le Seigneur) Le glaiue pour occir, & lés chiens pour trainer, & lés volailles du ciel, & lés bestes de la terre pour deuorer & dissiper: & lés donneray en l'emotion de tous lés Royaumes de la terre, à
4. Roys. cause *de Manasses filz de Ezechias
21.a. Roy de Iuda: pour lés choses qu'il a faict
B en Ierusalem. O Ierusalem qui sera celuy vrayement qui aura pitié de toy? Ou qui se contristera pour toy? Ou qui ira prier pour ta paix? Tu m'as delaissé (dit le Seigneur) tu és allée arriere. Aussi i'estendray ma main sus toy, & te destruyray. Ie suis fasché de tant t'espargner. Ie lés disperseray auec l'esuentoir és ' portes de la terre. I'ay tué & destruyt mon peuple, & toutesfois ilz ne sont pas retournez de leurs voyes. Sés vefues me sont en plus grand nombre que le sablon de la mer. I'ay amené sus la ' mere dés adoscens, celuy qui destruict à midy: i'ay faict ruyne subitement sus la cité, & espouentemens. Celle qui en auoit enfanté sept à esté affoiblie: son ame est deffaillie.

' c'est, citez.

' bède dés ieunes.

Le soleil luy est couché, quand il estoit encore iour: elle a esté confuse, & honteuse. C Et donneray ceux qui luy seront demourez à l'espée, deuant leurs ennemys, dit le Seigneur. O ma mere malheur sus moy. Pourquoy m'as-tu engendré homme de debat, homme de discorde de toute la terre? Ie n'ay pas presté à vsure, aussi personne ne m'a rié presté à vsure: & toutesfoys chascun me maudit. Le Seignr dit: Certes tés demourans [viendront] à bien, & feray venir ' au deuant de toy au temps d'aduersité & au temps de tribulation, l'ennemy. Le fer vsera-il le fer d'Aquilon, & l'aerain? Ie donneray en pillage sans pris ta substance & tés thresors: & ce pour tous tés pechez, & en tous tés termes. Et te feray passer auec tés ennemys en la terre que tu ne sais point: car le feu est allumé en mon ire, & il vous bruslera. O Seigneur tu le congnois aye memoire de moy, & me visite, & me venge de ceux qui me persecutent. Ne me prens point en la longue attente de ton ire. Congnois que i'ay souffert opprobre pour toy. Tés parolles ont esté trouuées, & lés ay mangé, & ta parolle m'a D esté faicte en ioye & liesse de mon cœur: car ton nom est appellé sus moy, Seigneur Dieu dés exercites. Ie ne me suis point assis au conseil dés moqueurs, & ne me suis point moqué: ains me suis assis seul à cause de ta main, pource que tu m'as remply d'indignation. Pourquoy est faicte ma doleur perpetuelle, & ma playe sans espoir? Car elle a refusé d'estre guarie, & tu me seras comme mensonger, & comme eaues infideles. Pource le SEIGNEVR dit ainsi: Si tu te conuertis ie te feray retourner, affin que tu assiste deuant moy: & si tu separe la chose precieuse de la vile, tu seras comme ma bouche. Ilz se retourneront à toy, mais tu ne te retourneras pas à eux. Et te donneray à ce peuple icy, comme muraille d'aerain & munie: & batailleront contre toy,

' assauoir, pour te supplier.

Sus 1.d. toy, mais ilz ne te vaincront pas : car ie suis auec toy pour te sauuer, & pour te deliurer, dit le Seigneur. Et te deliureray de la main dés mauuais, & te racheteray de la main dés violens.

CHAP. XVI.

A AVssi la parolle du Seigneur me fut faicte, disant : Tu ne prendras point de femmes, & n'auras filz ne filles en ce lieu icy. Car le Seigneur dit ainsi: Touchant dés filz & dés filles qui sont engendrez en ce lieu icy, & touchāt leurs meres qui lés ont enfantez, & touchant leurs peres qui lés ont engendrez en ceste terre. Ilz mourront par mort de *maladie: ilz ne seront pas plourez, & ne seront pas enseuelis : mais ilz seront sus la face de la terre cōme le fient, & seront consommez par glaiue, & par famine : & leur charongne sera viande aux oyseaux du ciel, & aux bestes de la terre. Car le Seigneur dit ainsi : Tu n'entreras pas en la maison de dueil, & n'iras point pour plaindre, & ne t'esmouueras pas pour eux : car i'ay osté ma paix de ce peuple icy (dit le Seigneur) semblablement misericorde & compassion. Et mourront lés

*qui viendra de faim.

B grandz & lés petis en ceste terre: ilz ne seront pas enseuelis & ne fera-on point de plaintif sus eux & nul ne se descirera, ne pelera pour eux. Ilz ne briseront pas [le pain] pour iceux à cause de la lamentation, affin que l'vn console l'autre pour le mort, & ne luy donneront pas le boire du hanap de consolation pour son pere, ou pour sa mere. N'entre pas en la maison de conuiue pour t'assoir auec eux, pour manger ou pour boire. Car le Seigneur dés armées le Dieu d'Israël dit ainsi : Voicy, ie fay cesser de ce lieu icy, deuant voz yeux, & en voz iours, la voix de ioye, & la voix de lyesse la voix de l'espoux, & la voix de l'espouse. Et quand tu auras annoncé à ce peuple icy toutes cés parolles : & qu'ilz te diront, pourquoy a le Seigneur parlé tout ce grand mal icy sus nous? qu'elle est nostre iniquité, ou quel est nostre peché, que nous auons peché contre le Seigneur nostre Dieu? tu leur diras: *Pourtant que voz peres m'ont delaissé

Sus.5.e. C (dit le Seigneur) & sont allez aprés lés autres dieux, & lés ont seruy, & adoré, & m'ont abandonné, & n'ont pas gardé ma loy. Mais encore auez vous faict pis que voz peres. *Car voicy, vn chascun de

Sus.7.f. vous chemine aprés lés inuentions de son mauuais coeur, affin de ne m'ouyr pas. Ie vous dechasseray donc hors de ceste terre en vne terre que vous ne congnoissez pas vous ne voz peres: & vous seruirez là iour & nuict aux Dieux estranges, & ou ie ne vous feray point de misericorde. *Pourtant voicy lés iours viendront dit Soubz.

le Seigneur qu'on ne dira plus, le Seigneur 23.b.

vit, qui a faict monter hors de la terre d'Egypte lés enfans d'Israël: mais le Seigneur vit, qui a faict monter lés enfans d'Israël de la terre d'Aquilon, & de toutes lés terres ausquelles il lés a chassez, & lés rameneray en leur terre, que i'ay donnée à leurs peres. Voicy, i'enuoyeray plusieurs pescheurs (dit le Seigneur) affin D

qu'ilz lés peschent. Et aprés ce, ie leur enuoyeray plusieurs veneurs qui lés chasseront de toute montaigne, & de toute montaignette, & dés cauernes dés pierres: car més yeux sont sus toutes leurs voyes. Elles ne sont pas celées de ma face: aussi leur iniquité n'est point cachée de deuant més yeux. Mais premieremēt ie leur rendray leur double iniquité, et leurs pechez, pource qu'ilz ont souillé ma terre par lés charongnes de leurs ordures: & ont rēply mon heritage de leurs abominations. O Seigneur tu és ma force, & ma puissance, & mon refuge au tēps de tribulation. Lés gens viēdront à toy du bout de la terre, et diront: Vrayement noz peres ont herité mēsonge & vanité, esquelz n'y a nulle vtilité. L'hōme fera il dés dieux pour soy? Mais iceux ne sont pas dieux. Pourtant voicy, ie leur monstreray à ceste fois : ie leur monstreray ma main, & ma force : & sauront que mon nom, est l'Eternel.

CHAP. XVII.

A

LE peché de Iuda est escrit de gresse de fer & ongle de Diamant, graué sus la table de leur cœur, & és cornes de leurs autelz. Si que leurs filz aurōt memoire de leurs autelz, & de leurs boys auprés dés arbres fueillus és haultes montaignes. Ie donneray ma montaigne qui est aux champs, ta substance & tous tés thresors en pillage: pour le peché de tés haultz lieux qui sont en tous tés quartiers. Et seras delaissée de ton heritage q̃ ie t'ay donné: & te feray seruir à tés ennemis, en la terre que tu ne congnois point. Pource que vous auez allumé B

le feu en ma fureur, il bruslera à tousiours Sous 48.a.

mais. Ainsi dit le Seigneur: *Maudict est l'homme qui se confie en l'homme, & qui met la chair pour son bras, & retire son cœur arriere du Seigneur. Car il sera cōe la bruyere au desert, & ne verra pas quād le biē sera venu: mais demourera au desert en seicheresse, en terre salée & inhabitable.

bitable. Beneict soit l'homme qui se confie au Seigneur: & duquel le Seigneur est la confiance. *Car cestuy sera comme l'arbre qui est planté prés dés eaues, & qui estend sés racines par humeur: & quand la chaleur viendra, elle ne s'en apperceura point. Et sa fueille sera verde, & ne sera pas soliciteuse en l'an de seicheresse, & ne cessera de faire fruict. *Le coeur [de l'homme] est deceuable & peruers plus que toutes choses: qui le congnoistra? Ie suis le Seigneur qui scrutine le coeur, & esprouue lés reins: & qui donne à vn chascun selon sa voye, & selon le fruict de sés inuentions. Comme la perdrix couue [lés oeufz] qu'elle n'a point pond, ainsi faict celuy qui assemble richesses, mais non point en " iugement. Il lés laissera au milieu de sés iours, & sera troué fol à la parfin. O Seigneur duquel le thronne est glorieux, la haultesse dés le commencement, le lieu de nostre sanctuaire, l'espoir d'Israël. Tous ceux qui te delaissent seront confus, & ceux qui s'en retirent seront escritz en la terre: pource qu'ilz ont delaissé la veine dés eaues viues, qui est le Seigneur. O Seigneur guaris moy, & ie seray guary: saune moy, & ie seray sauué: car tu és ma louenge.

Psal.1.b.

1.Samu.16.b. Psal.7.c. Apo.2.f.

"Non en droict & equité.

Voicy, ceux icy me disent: Ou est la parolle du Seigneur? Qu'elle vienne presentement. Mais ie ne me suis point trop aduancé pour estre pasteur aprés toy: & n'ay point desiré le iour perilleux, tu l'as congneu. Et ce qui est sorty de més leures à esté droict deuant toy. Ne me sois point en paour: tu és mon esperance au iour d'aduersité. Ceux qui me persecutent soient confus, & que ie ne soye point confus: qu'ilz ayent paour, & que ie n'aye point paour. Ameine sus eux le iour d'aduersité, & lés oppresse de double oppression. Le Seigneur me dist ainsi: Va, & te tiens debout en la porte dés enfans du peuple: par laquelle entrent lés Roys de Iuda, & par laquelle ilz yssent, & en toutes lés portes de Ierusalem, & leur diras: Escoutez la parolle du Seigneur, vous Roys de Iuda, & vous tous de Iuda, & vous tous habitans de Ierusalem, qui entrez par cés portes icy. Le Seigneur dit ainsi: Prenez garde pour voz ames, & ne vueillez porter aucũs fardeaux au iour du repos: pour lés apporter par lés portes de Ierusalem, & ne vueillez bouter hors de voz maisons lés fardeaux au iour du repos, & ne faictes oeuure quelle qui soit: mais sanctifiez le iour du repos, comme i'ay commandé à voz peres. Mais ilz ne l'ont pas ouy, & n'ont pas encliné

C

leur aureille; ains ont tenu royde leur col, affin qu'ilz n'ouyssent, & qu'ilz ne receussent discipline. Il aduiendra donc si vous m'escoutez (dit le Seigneur) & que vous n'apportez aucũs fardeaux par lés portes de ceste cité au iour du repos, & si vous sanctifiez le iour du repos, tellement que ne faciez quelque oeuure en iceluy: lés Roys & lés Princes entreront par lés portes de ceste cité, assis sus le siege de Dauid, & montez sus lés chariotz & cheuaux, eux & leurs princes, lés hommes de Iuda, & lés habitans de Ierusalem: & sera ceste cité habitée à tousiours mais. Ilz viendront dés citez de Iuda, & du circuyt de Ierusalem, & de la terre de Ben-iamin, & de la campaigne, & dés montaignes, & de midy: lesquelz apporteront holocauste, sacrifice, offerte, & encens: & apporteront offrande de louenge en la maison du Seigneur. Mais si vous ne m'escoutez, affin que vous sanctifiez le iour du repos, & affin que ne portiez aucun fardeau, & entriez par lés portes de Ierusalem au iour du repos: i'allumeray le feu en sés portes, lequel consommera lés palays de Ierusalem, & ne sera pas esteinct.

D

CHAP. XVIII.

LA parolle qui fut faicte du Seigneur à Ieremie disant: Leue toy, & descendz en la maison du potier: & ie te feray là ouyr més parolles. Lors ie descendis en la maison du potier, & voicy que iceluy faisoit son oeuure sus la roue. Et le vaisseau qu'il faisoit d'argille qui estoit en sa main, fut guasté. Puis derechef en feist d'iceluy vn autre vaisseau, comme il luy sembloit bon de le faire. Lors la parolle du Seigneur me fut faicte, disant: *O maison d'Israël ne vous pourray-ie faire comme ce potier icy, dit le Seigneur? *Voicy, ainsi comme l'argille est en la main du potier: ainsi estes vous en ma main vous maison d'Israël. Ie parleray soubdainement, à lencontre de la nation, & contre le Royaume, pour l'arracher, despecer, & destruyre, Mais si ceste nation se retourne de son mal, contre lequel i'ay parlé: ie me repentiray aussi du mal, que i'auoye pensé de luy faire: & subitement parleray de la nation, & du Royaume, pour l'edifier, & planter. Si elle faict ce qui me desplaist, & sans ouyr ma voix: ie me repentiray du bien, que i'auoye pensé de luy faire. Or maintenant donc parle aux hommes de Iuda, & aux habitans de Ierusalẽ, disant:

A

Isai.45.b

Romains 9.c.

B

Sus.1.b.

Le

Le Seigneur dit ainsi: Voicy ie ymagine
contre vous mal, & pense contre vous
soubz. 25 quelque chose. *Retournez vous donc
b.&.35.c vn chascũ de sa mauuaise voye, & faictes
bonnes voz voyes,& voz actes. Et ilz
respondirent: Il n'y a plus despoir, par-
quoy nous suyurons noz pensées, & fe-
rons chascun lés entreprises de nostre
coeur mauuais. Pourtant dit le Seigneur
ainsi: Demandez maintenant aux gẽtilz:
Qui a ouy telles choses terribles, que la
C vierge d'Israël a faict chose enorme? Au-
cun delaissera-il la neige du Liban [ve-
nant] de la pierre du champ? ou abandon
nera-on lés eaues qui sourdent froides &
qui coullent? Pource que mon peuple m'a
mis en oubly,& encensent en vain: et que
[leurs faux Prophetes] lés ont faict chop
per en leur voye, de leurs sentiers anciens
affin qu'ilz cheminent par lés voyes &
Soubz. chemins qui ne sont point froyez. *Af-
19.c. 49. fin qu'ilz mettent leur terre en desolation,
c.&.59.c & en siblement eternel: tellement que qui-
conque passera par icelle, sesmerueillera, et
remuera sa teste. Ie lés disperseray deuant
l'ennemy par le vent d'orient: ie leur ver-
ray le dos, & non pas la face, au iour de
leur calamité. Et iceux dirent: Ve-
nez,& pensons aucunes entreprises con-
tre Ieremie. Car aussi la loy ne perira pas
du sacrificateur, ne le conseil du saige, ne
la parolle du prophete. Venez,& le frap-
pons de la langue, & n'escoutons point à
tous sés propos. O Seigneur entendz à
D moy, & escoute la voix de ceux qui ont
debat contre moy. Le mal sera il rendu
pour le bien? car ilz ont caué vne fosse
pour mon ame. Aye recordation que ie
me suis tenu en ta presence: affin que ie
parlasse bien pour eux, & que ie destour-
nasse ta fureur arriere d'eux. Pourtant
enuoye la famine à leurs enfans,& lés con
summe par la violence de l'espée. *Que
Psal.109.a leurs femmes soient priuées [d'enfans]&
vefues: & que leurs marys soient mis à
mort. Que leurs iouuenceaux soient frap-
pez de l'espée en la bataille. Que le cry
soit ouy de leurs maisons, quand tu feras
venir sus eux subitement la bende [de
gensdarmes:] car ilz ont fouy la fosse,
pour me surprẽdre, & ont muce dés laqz
à més piedz. Mais ô Seigneur tu con-
gnois que tout leur conseil est contre moy
à la mort. Ne sois point propice à leur
iniquité, & que leur peché ne soit point
effacé de deuant ta face. Mais soient abba
tus en ta presence: au temps de ton ire fais
[vengeance] en eux.

CHAP. XIX.

LE Seigneur me dist ainsi: Va, & A
achette vne bouteille de terre du
potier,[& aye auec toy] dés an-
ciens du peuple, & dés anciens dés sacri-
ficateurs: & sortiras à la vallée du filz de
Hennom, laquelle est auprés de l'entrée de
la porte dés *Testz: & prescheras là lés *Aucu
parolles que ie parle à toy,& diras: Vous du sol
Roys de Iuda,& vous habitans de Ieru- ou ori
salem, escoutez la parolle du Seigneur. talle.
Le Seigneur dés armées le Dieu d'Is-
raël dit ainsi: Voicy, ie feray venir mal
sus ce lieu icy, tellement que quiconque
l'orra, sés aureilles sonneront: Pource
qu'ilz m'ont delaissé & ont faict ce lieu
icy estrange: & ont faict encensemens en
iceluy aux dieux estrangers, que eux ne
leurs peres n'ont pas congneu, ny lés
Roys de Iuda. Et ont remply ce lieu icy B
du sang dés innocens, & ont edifié lés
haultz lieux de Baal: pour brusler leurs
filz au feu, en holocauste de Baal, que ie
n'ay pas commandé, & n'en ay point
parlé,& ne l'ay pas pensé en mon coeur.
Pourtant voicy lés iours qui viendront
(dit le Seigneur)que ce lieu icy ne sera
plus appellé Topheth, ne la vallée du
filz de Hennom: mais vallée d'occision.
Et annichileray le conseil de Iuda, & de
Ierusalem en ce lieu icy,*& lés feray tom Sus. 7.
ber par l'espée en la presence de leurs en-
nemys,& en la main de ceux qui cerchent
leur vie. Et donneray leur charongne
pour manger aux oyseaux du ciel, et aux
bestes de la terre: & mettray ceste cité en C
esbahissement & siblement, tellement que
quiconque passera par icelle s'esbahira,
& siflera sus toutes sés playes. *Ie
leur feray manger la chair de leurs filz Sus. 18.
& la chair de leurs filles: & vn chascun
mangera la chair de son prochain durant
le siege, & en l'angoisse en laquelle leurs
ennemys & ceux qui quierent leurs ames
lés enserreront. Tu briseras donc la
bouteille deuant lés yeux dés hommes
qui iront auec toy, & leur diras: Le Sei-
gneur dés armées dit ainsi, En ceste ma-
niere briseray-ie ce peuple icy & ceste ci-
té, comme lon brise le vaisseau du potier,
lequel ne peut plus estre refaict. Et seront
enseuelis en Topheth, pource qu'il n'y
aura pas d'autre lieu pour enseuelir.
Ainsi feray-ie à ce lieu icy (dit le Sei- D
gneur)& à sés habitans: tellement que ie
mettray ceste cité comme Topheth. Lés
maisons de Ierusalem, & lés maisons de
Iuda seront souillées, comme le lieu de
Topheth. *Ainsi sera à toutes lés mai- Sus. 7.
sons, sur lés toictz desquelles ilz ont
encensé à tout l'exercite du ciel, & ont
offert

offert persusions aux autres dieux.
Ieremie donc se partit de Topheth, là ou le Seigneur l'auoit enuoyé pour prophetizer: & se tint debout au paruis de la maison du Seigneur, & dist à tout le peuple: Le Seigneur dés armées, le Dieu d'Israël dit ainsi: Voicy ie feray venir sus ceste cité, & sus toutes sés villes, tous lés maux que i'ay parlé contre elle: pource qu'ilz ont endurcy leur col, affin qu'ilz n'ouyssent mès parolles.

CHAP. XX.

A Adonc Phashur filz d'Emmer sacrificateur, qui estoit constitué le prince en la maison du Seigneur, ouyt Ieremie, qui prophetizoit telles parolles. Et Phashur frappa le prophete
ucuns, Ieremie & l'enuoya en la * prison qui
ps. estoit *en la haulte porte de Ben-iamin prés* la maison du Seigneur. Et quãd l'endemain fut venu Phashur tira hors Ieremie de la prison, & Ieremie luy dist: Le Seigneur n'a pas appellé ton nom Phashur: *mais l'a* appellé paour à lenuiron. Car le Seigneur dit ainsi: Voicy, ie te feray auoir paour, toy & tous tés amys & tomberont par l'espée de tés ennemys, & tés yeux le verront. Ie donneray tous ceux de Iuda en la main du Roy de Babylone, lequel lés transferera en Babylone, & lés frappera par l'espée. Ie donne-
B ray toute la substance de ceste cité, & tout son labeur, & tout ce qu'il a precieux: & donneray tous lés thresors dés Roys de Iuda en la main de sés ennemys & lés pilleront, & emporteront, & lés meneront en Babylone. Aussi toy Phashur, & tous *lés habitans de ta maison vous irez* en captiuité, & viendras en Babylone: & tu mourras là, & seras là enseuely, toy & tous tés amys, ausquelz tu as prophetizé mensonge. O Seigneur tu m'as seduict, *& i'ay esté seduict: tu as esté plus*
Psal.31.d. fort que moy, *& m'as vaincu.* *Ie suis faict en derrision toute la iournée, & vn chascun se moque de moy: pource que desia i'ay parlé, & cryé iniure, & ay cryé la destruction. Parquoy la parolle du Seigneur est tournée en opprobre, & en farserie toute la iournée. Et ie dis: Ie ne
C feray plus memoire de luy, & ne parleray plus en son nom. Lors [la parolle d'iceluy] fut faicte en mon coeur comme vn feu bruslant, enfermé en *més os*: & ay defailly & suis las d'endurer, tellement que ie n'en puis plus. Car i'ay ouy le vitupere de plusieurs, & la crainte à lenuiron, [disans:] Annoncez, & nous annoncerons. Tous més gens familliers regardent à ma ruyne, [disans: Voyons,] s'il pourra estre deceu, & que nous le surmontions, & que nous facions vengeance de luy. *Mais* le Seigneur est auec moy comme vn puissant geant: pourtant ceux qui me persecutent, cherront: & ne pourront rien, & seront vehementement confus: car ilz n'ont pas entendu l'opprobre eternel, lequel iamais ne sera mis en oubly. *Et toy Seigneur dés exercites, tu Soubz.
esprouue le iuste, & voys lés reins & le 23.g.
coeur: que ie voye vengeance d'eux, estre D
par toy faicte, car ie t'ay reuelé ma cause.
*Chantez au Seigneur, louez le Sei- Sus.11.d.
gneur: car il a deliuré l'ame du paoure de la main dés mauuais. Maudict soit le iour auquel ie fus nay: le iour auquel ma mere m'enfanta ne soit pas beneict. Maudict soit l'homme qui annonça à mon pere, disant: vn enfant masle t'est n'ay, & le resiouyst. C'est homme la soit comme lés citez que le Seigneur a subuerty, & ne s'en repentit pas. Qu'il oye le cry du matin, & l'exclamation au *temps* de midy. Que ne m'as-tu mis à mort dés la matrice, & que ma mere n'a esté mon sepulchre & sa matrice perpe-
tuelle conception? *Pourquoy suis-ie sor Iob 3.d.
ty de la matrice, pour veoir le labeur, & la doleur, & que més iours ne sont consommez en confusion?

CHAP. XXI.

La parolle qui fut faicte du Sei- A
gneur à Ieremie, quand le Roy Zedecias luy enuoya Phashur filz de Melchias, & Sophonias sacrificateur *filz de* Maasias, *disant*: Interrogue *maintenant* le *Seigneur* pour nous: car Nabuchodo-nozor le Roy de Babylone faict la guerre cõtre nous: si parauenture le Seigneur fera auec nous selon toutes *sés merueilles*, & s'il remontera de *nous.* Et Ieremie *leur* dist: Vous direz ainsi *à* Zedecias: Ainsi dit le Seigneur le Dieu d'Israël: Voicy, ie feray retourner lés instrumens de guerre qui sont en voz mains, & par lesquelz vous bataillez contre le Roy de Babylone, & contre lés Chaldéens qui vous ont assiegez hors dés murailles, & lés assembleray au milieu de ceste cité. Et vous feray la guerre à main estendue, & en fort bras, en ire, en fureur, & en indignation grande: & frapperay *lés* habitans de ceste cité, lés hõmes & lés bestes, lesquelz
mourront par grande pestilence. Et B
aprés ce (dit le Seigneur) ie donneray Zedecias le Roy de Iuda, & sés seruiteurs, & le peuple, & ceux qui sont eschappez en ceste cité, de la peste, du glai-

ue,

ue, & de la famine, en la main de Nabu-
chodo-nozor Roy de Babylone, & en
la main de leurs ennemys, & en la main
de ceux qui quierent leurs ames : & lés
frappera au trenchant de l'espée, & ne
leur pardonnera point, & n'espargnera
rien, & n'aura aucune pitié. Tu di-
ras ausi a ce peuple icy: Le Seigneur dit
C ainsi: Voicy ie metz deuãt vous, la voye
Sou.38.a de la vie, & la voye de mort. *Celuy qui
demourera en ceste cité, mourra de glaiue,
& de famine, & de peste : mais celuy qui
sortira hors, & qui s'en ira à refuge aux
Chaldéens qui vous ont asiegez, il vi-
ura : & son ame sera comme despouille.
Car i'ay mis ma face en mal sus ceste ci-
té, & non pas en bien, dit le Seigneur: El
le sera donnée en la main du Roy de Ba-
bylone: & la bruslera par feu. [Et diras]
à la maison du Roy de Iuda: Escoutez la
D parolle du Seigneur maison de Dauid.
Sou.22.a Le Segneur dit ainsi: *Iugez au matin le
iugement, & deliurez celuy qui est op-
pressé par la main de celuy qui luy faict
tort: affin que par aduenture ma fureur ne
sorte comme le feu, & qu'elle ne s'allu-
me, & n'y ayt nul qui l'esteingne, à cause
de la malice de leurs inuentions. Voicy,
i'en [ay] à toy habitateresse de la vallée
de la Pierre champestre, dit le Seigneur.
Qui dictes : qui nous espouantera, & qui
entrera en noz domiciles? Ie feray ausi
visitation sus vous selon le fruict de voz
inuentions, dit le Seigneur : Et allumeray
le feu en la forest d'icelle: & consommera
toutes choses à lentour d'elle.

CHAP. XXII.

A LE Seigneur dit ainsi: Descendz en
la maison du Roy de Iuda, &
parleras là ceste parolle, & diras:
Toy Roy de Iuda escoute la parolle du
Seigñr: toy qui és asis sus le thronne de
Dauid, toy & tés seruiteurs, & ton peu-
Sus.21.d. ple qui entrez par cés portes icy. *Le
Seigneur dit ainsi: Faictes iugement & iu
stice, & deliurez celuy qui est oppressé de
la main de celuy qui outrage: ne contri-
stez point l'orphelin, l'estranger, & la ve-
fue: & ne faictes point d'iniure, & ne re-
B spandez point le sang innocent en ce lieu
icy. Mais mettez en effect ceste parolle.
Et entreront par lés portes de ceste mai-
son, lés Roys qui sont asis pour Dauid
sur son thronne, montez sus lés chariotz
& cheuaux, eux & leurs seruiteurs, &
leur peuple. Que si vous n'escoutez cés
parolles, i'ay iuré par moymesme (dit le
Seigneur) que ceste maison sera deserte.
Car le Seigneur dit ainsi, sus la maison
du Roy de Iuda: Galaad tu m'és le chef
du liban. Vrayement ie te mettray en so-
litude, & en citez inhabitables. Ie prepa-
reray contre toy lés disipateurs, vn cha-
scun auec sés armures: lesquelz copperont
tés cedres exquis, & lés ietteront au feu.
Et plusieurs gens passeront par ceste cité,
et vn chascun dira à son prochain: *Pour Deu.
quoy a ainsi faict le Seigneur à ceste gran 3. R
de cité? Et ilz respondront: Pource qu'ilz 9.a.
ont delaissé l'accord du Seigneur leur C
Dieu, & qu'ilz ont adoré lés autres
dieux, & ont seruy à iceux. Ne plourez
point le mort, & ne soyez pas esmeuz
pour luy : mais plourez celuy qui sort
hors. Car il ne retournera plus, & ne ver-
ra plus la terre de sa natiuité. Car le Sei-
gneur dit ainsi à Selum filz de Iosias
Roy de Iuda, qui a regné pour Iosias
son pere qui est yssu de ce lieu icy: Il ne
retournera plus icy: mais il mourra au
lieu auquel ie l'ay transporté, & ne verra D
plus ceste terre. Malheur sus ce-
luy qui edifie sa maison, par iniustice : &
sés chambres, sans iugement, et qui se sert
de son prochain pour neant, & ne luy
rend point [le salaire de] son œuure. Qui
dit: i'edifieray pour moy vne large maisõ,
& dés chãbres spacieuses: & luy faict sés
fenestres [& faict] le plancher de Ce-
dre, & lés painct de *vermillon. Regne- * Sinop
ras-tu, pourtant que tu mesle auec lés ou Azu
cedres. Ton pere n'a il pas mangé & soubz E
beu, & faict iugement & iustice, & lors zech. 2
luy estoit bien? Il a iugé la cause du
paoure & de l'indigent: & lors [luy]
estoit bien. Cela, n'est-ce pas me cõgnoi-
stre? dit le Seigñr. Mais tés yeux : & ton
cœur, ne sont sinon à ton auarice, & à
respandre le sang innocent, & à faire in- E
iure & oppresion. Pourtant le Sei-
gneur dit ainsi à Ioacim filz de Iosias
Roy de Iuda: Ilz ne le plaindront pas,
[disans:] ha mon frere, ha ma sœur. On
ne le plaindra point, [disant:] ha Sei-
gneur, & ha sa magnificence. Il sera en-
seuely de la sepulture de l'asne, trayné, &
ietté outre lés portes de Ierusalem.
Monte au Liban, & crye : donne ta
voix en Basan, & crye par lés passages,
que tous tés amoureux sont desconfor-
tez. I'ay parlé à toy en ta felicité : mais
tu as dict: Ie n'escouteray pas. Telle est
ta voye dés ton adolescence, que tu n'as F
point ouy ma voix. Le vent paistra
tous tés pasteurs, & tés amoureux iront
en captiuité. Et lors seras-tu confuse,
& seras honteuse de toute ta malice. Tu
t'és asise au Liban & as faict ton nid
aux cedres, & que tu seras gracieuse
quand lés doleurs te viendront, & an-
goisse,

goisse,comme de celle qui enfante? Ie suis
ᵃautremẽt viuant(dit le Seigneur)que quand ᵃ Cho-
Iechonias naias filz de Ioacim Roy de Iuda seroit
vn aneau en ma main dextre, si te tire-
ray-ie hors de là. Et te donneray en la
main de ceux q quierent ton ame,& en la
main de ceux desqlz tu as paour de leur
face,et en la main de Nabuchodo-nozor
Roy de Babylone, & en la main dés
Chaldéens. Et te transporteray,toy &
ta mere qui t'a enfanté,en vne terre estran
ge,en laquelle n'auez point esté naiz, &
vous mourrez là. Et en la terre à laquel-
le *iceux leuent* leur affection, pour y re-
G tourner,& n'y retourneront pas. Cest
homme Chonaias, est-ce pas vne *image*
mesprisée & rompue,ou vn vaisseau, au-
quel nul *ne prent* plaisir? Pourquoy sont
transportez *icy*,& leur semence,& *iettez*
en la terre qu'ilz ne congnoissent pas?

O terre,terre,terre, escoute la parolle
du Seigneur. Le Seigñr dit ainsi: Escriz
cest homme icy destitué [d'enfans,] l'hom
me qui ne prosperera pas en sés iours.
Car il n'y aura pas d'homme de sa semen
ce qui prospere,qui soit assis sus le thron
ne de Dauid, & ayt plus puissance en
Iuda.

CHAP. XXIII.

A Maledistion sus lés pasteurs qui
Eze.34.a destruisent *& espardent* le trop
peau de *ma* pasture dit le Sei-
gneur: Pourtãt dit ainsi le Seigneur Dieu
d'Israël,touchant lés pasteurs qui paissent
mon peuple: Vous auez dispersé més bre
bis,& lés auez poulsées hors, & *ne lés*
auez point visitées. Voicy, *ie visiteray*
sus vous la malice de *voz inuentions*, dit
le Seigneur: & rassembleray lés residus
de *més* brebis,de toutes terres ausquelles
ie lés auray poulsées: & *lés* feray retour-
ner à leur *retraictes*, & *fructifieront &*
multiplieront. Ie feray leuer sus eux
dés pasteurs,qui lés paistront. Et n'auront
plus de crainte, & ne s'espouanteront
plus,& ne se *diminueront point*, dit le
sous 33.c. Seigneur. *Voicy *lés iours vien-
B nent, dit le Seigneur: que ie susciteray à
Dauid vn *iuste germe*, & regnera Roy,
il vsera de prudence,& fera iustice & iu-
gement en la terre. *Es iours* d'iceluy,
deut.33.d sera Iuda saué,*& Israël habitera en con
Isaie 4.b fiance. Et l'appelleront de ce nom,
40c.45b l'Eternel nostre iustice. Pource
sous 16.c voicy lés iours qui viennent, dit le Sei-
Dan.9.g. gneur: qu'ilz ne diront plus, le Seigneur
vit,qui a faict monter lés enfans d'Israël
hors de la terre d'Egypte: mais le Seigñr
vit,qui a faict monter, & qui a amené la
semence de la maison d'Israël,de la terre
d'Aquilon,et de toutes lés terres ausquel-
les ie lés auoye poulsé,& habiteront en
leur terre. Pour lés prophetes mon cœur
est desolé au milieu de moy,tous més os
sont esmeuz. Ie suis comme vn homme
yure: & comme l'homme,par lequel le vin
est passé,deuant le Seigneur,& *à* cause de
sés sainctes parolles. Car la terre est rem-
plie d'adulteres, la terre a lamenté pour
le iurement,lés choses plaisantes du de-
sert sont seichées. Leur cours est mau- C
uais,& leur force n'est pas droicte. Car
tant le Prophete comme le sacrificateur
sont mal: & ay trouué en ma maison leur
mauuaistie,dit le Seigneur. Pourtant
leur voye sera comme glissement en tene-
bres,ilz seront poulsez & tomberont en
icelle. Car ie feray venir maux sus
eux,assauoir l'an de leur visitation, *dit* le
Seigneur. I'ay aussi veu follie és pro-
phetes de Samarie: car ilz prophetisoient
en Baal,& faisoient foruoyer mon peu-
ple Israël. Aussi és Prophetes de Ie-
rusalem i'ay veu infameté: car ilz com-
mettent adulteres,& cheminent en men-
songe. *Ilz ont aussi conforté lés mains Sus 9.c.
dés plus mauuais,affin que chascun ne se
retournast de sa malice. Ilz me sont tous
faictz comme Sodome,& leurs habitans
comme Gomorrhe. Pourtant le Sei-
gneur dés armées dit ainsi: touchant cés
prophetes. Voicy,ie leur dõneray l'aloy-
ne à manger,& leur donneray de l'eaue
de ᵃ fiel à boire. Car par lés prophetes ᵃou, venin.
de Ierusalem, est yssue l'*hypocrisie* par D
toute la terre. Le *Seigneur* dés armées
dit ainsi: Ne vueillez escouter lés parol-
les dés prophetes qui vous prophetisent,
vous enseignans chose vaine. Ilz par-
lent la vision de leur cœur, & non point
par la bouche du Seigneur. *Ilz* disent à
ceux qui me blasmẽt: Le Seigneur a dict,
vous aurez paix: & disent à tous ceux
qui cheminẽt en la malice de leur cœur, le
mal ne viendra pas sus vous. Qui a esté
present au conseil du Seigneur? & qui a
apperceu,& ouy sa parolle? Qui a enten-
du sa parolle,& l'a ouy? Voicy la tempe-
ste du Seigneur qui sort hors, auec fureur:
& le tourbillon violent cherra sus la teste
dés meschans. L'ire du Seigneur ne re-
tournera pas iusque à ce qu'il face, &
qu'il establisse la pensée de son cœur.
Vous entendrez de ce l'intelligence és E
derniers iours. *Ie n'enuoyoye pas lés
prophetes,& ilz couroient: ie ne parloye Sus 14.c.
pas à eux,& ilz prophetisoient. S'ilz se sous 27.e
fussent arrestez en mon conseil, & qu'ilz & 29.

eussent manifesté més parolles à mon peuple:ilz l'eussent destourné de sa mauuaise voye,& de la malice de leurs inuentions. Cuide-tu que ie soye Dieu de prochain [temps] (dit le Seigneur) & non pas le Dieu de loing? L'homme se pourra il mucer és lieux secretz,que ie ne le voye, dit le Seigneur? N'emplys-ie point le ciel & la terre,dit le Seigneur? I'ay ouy ce que lés prophetes ont dict, prophetizans mensonge en mon nom, & disans: I'ay songé,i'ay songé. Iusque à quand sera telle chose au coeur dés prophetes qui prophetizent mensonge,& prophetizent tromperie de leur coeur? Lesquelz pensent comment ilz feront oublier à mon peuple mon nom,par leurs songes, qu'vn chascun d'eux recite à son prochain : ainsi que leurs peres ont oublié mon nom, pour Baal. Le prophete (vers lequel est le songe) qu'il recite le songe:& celuy (vers lequel est ma parol-

2. Corin. 6.c. le) qu'il dise ma parolle qui est veritable. *Quelle [conuenance y à il] de la pail-

F le au froment,dit le Seigneur? Ma parolle n'est elle point comme le feu (dit le Seigneur) & comme le marteau qui brise la pierre? Pourtant voicy i'en [veux] aux prophetes (dit le Seigneur) qui *desrobent més parolles vn chascun de son prochain. Voicy, i'en [ay] contre lés prophetes (dit le Seigneur) qui enseignent de leurs langues, & disent: *il dit. Voicy,i'en [veux] à ceux qui prophetizent faux songes (dit le Seigneur) & lés recitent : & font errer mon peuple par leurs mensonges,& par leurs barbouilleries:là ou ie ne lés auoye pas mandez,& ne leur auoye point commandé:lesquelz n'ont en rien proffité à ce peuple icy, dit le Seigneur. Si ce peuple icy donc

Isaie 13.a t'interrogue,ou le prophete, ou le sacrificateur,disant: *Quelle est la *prophetie du Seigneur? Tu leur diras:Quelle prophetie? ie vous delaisseray, dit le Seigneur. Et le prophete, & le sacrificateur,& le peuple qui aura dict [ainsi:] la prophetie du Seigneur : ie feray visitation sus cest homme la, & sus sa mai-

G son. Vous direz ainsi chascun à son prochain,& chascun à son frere:Quelle chose a respondu le Seigneur, & quelle chose a dict le Seigneur? Et ne sera plus memoire de la prophetie du Seigneur : car la parolle d'vn chascun sera la prophetie de soymesme. Et auez peruerty lés parolles du Dieu viuant, du Seigneur dés armées, de vostre Dieu. Tu diras ainsi au Prophete:Quelle chose t'a le Seigneur respondu : & quelle chose t'a dict le Seigneur? Si vous dictes, la prophetie du Seigneur:pource le Seigneur dit telles parolles : Pourtant que vous auez dict ceste parolle,la prophetie du Seigneur:& que ie vous ay enuoyé, disant:Ne dictes plus, la prophetie du Seigneur:pourtant me voicy,& n'auray memoire de vous, pour vous emporter, & vous delaisseray arriere de ma face, vous & la cité que ie vous ay donnée, à vous & à voz peres,& mettray sus vous opprobre eternel, & vergongnes perpetuelles : lesquelles ne seront point mises en oubly.

*c'est, proposét soubz mõ nom autre chose q̃ n'ay cõmandé. *assauoir, le Seigñr. *ou,charge.

CHAP. XXIIII.

A LE Seigneur m'a monstré, & voicy deux paniers de figues, qui estoient posez deuant le temple du Seigneur,aprés que Nabuchodo-nozor Roy de Babylone eut transporté Iechonias filz de Ioacim Roy de Iuda, & lés princes dudict Iuda lés ouuriers & serruriers de Ierusalem : & qu'il lés eut mené en Babylone. L'vn dés paniers auoit de fort bonnes figues:comme coustumierement sont lés figues primeraines. Et l'autre panier auoit de fort mauuaises figues : lesquelles on ne pouoit manger, pource qu'elles estoient mauuaises. Et le Seigneur me dist : Que voys-tu Ieremie? Et ie dis: Dés figues,dés bonnes figues, fort bonnes, & dés mauuaises, fort mauuaises, qu'on ne peut manger : pource qu'elles sont si mauuaises. Et la parolle du B

Seigneur me fut faicte, disant : Le Seigneur Dieu d'Israël,dit ainsi : Ainsi que cés figues icy sont bonnes,ainsi congnoistray-ie la transmigration de Iuda, que i'ay enuoyé de ce lieu icy en la terre dés Chaldéens,en bien:& mettray més yeux sus eux,en bien:& lés feray retourner en ceste terre,& lés edifieray, & ne lés ruineray pas:ie lés planteray, & ne lés arracheray pas:& leur donneray vn coeur, affin qu'ilz me congnoissent, car ie suis le Seigneur. *Et seront mon peuple, & Sous 31. C

ie seray leur Dieu:car ilz se retourneront à moy de tout leur coeur. Et ainsi que lés figues sont mauuaises, qu'on ne peult manger, pource qu'elles sont si mauuaises : ainsi donneray-ie (dit le Seigneur) Zedecias Roy de Iuda, & sés princes, & lés autres de Ierusalem qui sont demourez en ceste terre, & qui demeurent en la terre d'Egypte. *Ie lés sous 29. D

donneray en commotion, & vexation

à tous

à tous lés royaumes de la terre: en opprobre, en parabole, en fable, & en malediction en tous lés lieux ou ie lés ay ietté: & enuoyeray sus eux l'espée, la famine, & la peste: iusque à ce qu'ilz soyent consommez de la terre que ie leur ay donnée à eux & à leurs peres.

CHAP. XXV.

A LA parolle qui fut faicte à Ieremie, touchant tout le peuple de Iuda, en la quatriesme année de Ioacim filz de Iosias Roy de Iuda: ceste est la premiere année de Nabuchodo-nozor Roy de Babylone. Ce que Ieremie le prophete parla à tout le peuple de Iuda, & à tous lés habitans de Ierusalem, disant: Depuis la treziesme année de Iosias filz d'Ammon Roy de Iuda, iusque à ce iour icy, qui est la vingt & troisiesme année, la parolle du Seigneur m'a esté faicte: & ay parlé à vous sollicitant & parlementant: mais vous n'auez point escouté. Et le Seigneur vous a enuoyé tous sés seruiteurs prophetes, soy leuant de matin, & lés enuoyant: mais vous ne lés auez point escouté. Vous n'auez point

B encliné voz aureilles pour ouyr quand il
Sus 18.b. disoit: * Retournez maintenant vn cha-
& soubz scun de sa mauuaise voye, & de voz mau
35.c. uaises inuentions: & vous demourerez
4. Roys en la terre que le Seigneur vous a don-
17.b. né, à vous & à voz peres, depuis vn siecle, iusque à l'autre siecle. Et ne vueillez aller aprés lés dieux estrangers, pour lés seruir & lés adorer: & ne me prouoquez point à courroux, par lés oeuures de voz mains, & ie ne vous nuiray point. Mais vous ne m'auez point ouy (dit le Seigneur) tellement que vous m'auez prouoqué à courroux, par l'oeuure de voz mains, à vostre mal. Pourtant, le Seigneur dés armées dit ainsi: Pource que vous n'auez point ouy més parolles: Voicy i'enuoyeray, & prendray auec moy toutes lés familles d'Aquilon (dit le Seigneur) & Nabuchodo-nozor le Roy de Babylone, mon seruiteur: & lés feray venir sus ceste terre, contre sés habitans, & contre toutes cés nations à lenuiron, & lés mettray à sac: & lés mettray en esbahissement, en siblement, & en desolations eternelles. Ie destruiray d'eux la voix de ioye, & la voix de lyes-
C se, la voix de l'espoux, & la voix de l'espouse: la voix de la meule, & la lumiere de la lampe. Et toute la terre sera deserte, & guastée: & cés gens icy seruiront au Roy de Babylone par septante ans. *Et quand septante ans seront accomplis, ie visiteray le Roy de Babylone, & ceste gent (dit le Seigneur) sus leurs iniquitez, & la terre dés Chaldéens, laquelle ie mettray en desertz eternelz. Et feray venir sus ceste terre toutes més parolles, que i'ay parlé contre elle: tout ce qui est escrit en ce liure icy: tout ce que Ieremie a prophetisé contre toutes gens: car à eux seruiront plusieurs gens, & grandz Roys. Et leur rendray selon leur faict, & selon l'oeuure de leurs mains. Car ainsi me dit le Seigneur, le D Dieu d'Israël. Prens le calice du vin de ceste fureur, de ma main, & en donneras à boire à toutes gens ausquelz ie t'enuoye: ilz en beuuront, & seront esmeutz, & seront insensez pour le glaiue, que i'enuoye entre eux. Ie prins donc le calice de la main du Seigneur: & en donnay à boire à toutes gens, ausquelles le Seigneur m'a enuoyé, assauoir en Ierusalem, & aux citez de Iuda, & à sés Roys & à sés princes, pour lés mettre en desolation, en esbahyssement, & en siblement, & en malediction: ainsi comme est ceste iournée: à Pharao Roy d'Egypte, & à sés seruiteurs, à sés princes, & à tout son peuple, & à tout le commun, & à tous lés Roys de la terre de E Vz, & à tous lés Roys de la terre dés Philisthins, & Ascalon, & Gaza, & Accaron: & la reste d'Asdod, & Edom, & Moab, & aux filz d'Ammon, à tous lés Roys de Tyr, & à tous lés Roys de Zidon, & aux Roys dés Isles, qui sont outre la mer, & Dedan, Thema, & Buz, & à tous ceux qui sont és derniers coings, & à tous lés Roys d'Arabie, & generallement à tous lés Roys qui demeurent au desert, & à tous lés Roys de Zamri, & à tous lés Roys d'Elam, aussi à tous lés Roys de Mede, aussi à tous lés Roys d'Aquilon, de prés & de loing, à vn chascun contre son frere, & à tous lés royaumes de la terre, qui sont sur la face d'icelle. Et le Roy Sezach en beuura aprés eux. Et leur diras: Le SEIGNEVR dés armées le Dieu d'Israël dit ainsi: Beuuez, & vous enyurez, vomissez, chéez, & ne vous releuez pas pour l'espée, que i'enuoyeray F entre vous. Et quand ilz ne vouldront pas prendre le calice de ta main, pour boire, tu leur diras: Le Seigneur dés armées dit ainsi: Certes vous beuurez: car voicy que ie commence à *faire mal en la cité sus laquelle mon nom est inuoqué. Et vous, en serez vous quittes? Vous n'en serez point quittes. Car i'appelle

2. Chro. 36.d. Sou. 29.c 1. Esd. 1.a Dan. 9.a

*ou, azot.

*affliction et punitiō

le glaiue sus tous lés habitans de la terre, dit le Seigneur dés armées. Tu prophetizeras donc contre eux toutes cés
Ioel.3.c. parolles. Et leur diras: *Le Seigneur ru-
Amos 1.a gira d'enhault, & donnera sa voix de son saincẽ habitacle. Il bruyra sus son habitation: & la clameur resonnera, comme quand on presse au pressoir, vers tous lés habitans de la terre. Le bruyt est venu iusque aux fins de la terre: car le Seigneur a debat auec lés gentilz, & traicte iugement auec toute chair, & baillera lés meschans à l'espée, dit le Seigneur.

Ainsi dit le Seigneur dés exercites: Voicy le mal qui sortira d'vne gent en
G l'autre, & vn grand tourbillon s'excitera dés costez de la terre: & seront en ce iour là lés occis du Seigneur, depuis vn coing de la terre iusque à l'autre bout d'icelle. Ilz ne seront point plainctz, & ne seront point recueillis, n'enseuelis: mais seront sus la face de la terre comme le fient. Vous pasteurs vlez, & criez: & vous magnifiques du troppeau, voultrez vous [en la pouldre:] car voz iours sont accomplis pour estre occis, & le temps que vous serez espars est venu: & serez brisez comme vaisseaux precieux. Et la fuitte sera perdue pour lés pasteurs, & l'euasion dés magnifiques du troppeau. La voix du cry dés pasteurs, & l'vlement dés magnifiques du troppeau [seront ouys,] pource que le Seigneur a guasté leurs pastures: & lés champs paisibles sont pour la fureur de l'ire du Seigneur. Il a delaissé sa loge comme le lyon: car leur terre est faicte en desolatiõ, pour l'embrasement d'oppresion, & pour la fureur de l'ire d'iceluy.

CHAP. XXVI.

A AV commencement du regne de Ioacim filz de Iosias Roy de Iuda, ceste parolle fut faicte du Seigneur, disant: Le Seigneur dit ainsi: Tiens toy debout au paruis de la maison du Seigneur: & parle à toutes lés citez de Iuda, venans pour adorer en la maison du Seigneur, toutes lés parolles que ie t'ay commandé de parler à eux. N'en soustrais point vne parolle: pour [veoir] si par aduenture ilz escouteront, & se conuertiront vn chascun de sa mauuaise voye: & que ie me repente du mal que i'ay pensé de leur faire, pour la malice de
B leurs actes. Et leur diras: Le Seigneur dit ainsi: Si vous ne m'escoutez, affin que cheminiez en ma loy, que ie vous ay donnée & si vous n'escoutez lés parolles de més seruiteurs Prophetes, que ie vous enuoye en sollicitant, & enuoyant: mais vous n'auez point ouy: Ie mettray ceste maison comme Silo, & donneray ceste cité en malediction à toutes lés gens de la terre. Lés sacrificateurs, & lés prophetes, & tout le peuple escouterent Ieremie qui parloit cés parolles, en la maison du Seigneur. Et quand Ieremie eut acheué de dire toutes lés parolles que le Seigneur luy auoit commandé de dire à tout le peuple: lés sacrificateurs & lés prophetes, & tout le peuple, le prindrent, disans: Tu mourras de mort. Pourquoy as-tu prophetizé au nom du Seigneur, disant: Ceste maison sera comme Silo, & C
ceste cité sera desolée: tellement que nul n'y habitera? Et tout le peuple s'assembla vers Ieremie en la maison du Seigneur. Et lés princes de Iuda, ouyans toutes cés parolles: monterent de la maison du Roy en la maison du Seigneur, & s'assirent à l'entrée de la neufue porte de la maison du Seigneur. Lors lés sacrificateurs, & lés prophetes parlerent aux princes, & à tout le peuple, disans: Cest homme icy est digne de mort: car il a prophetizé contre ceste cité, comme vous auez D
ouy de voz aureilles. Et Ieremie parla à tous lés princes, & à tout le peuple, disant: Le Seigneur m'a enuoyé, pour prophetizer contre ceste maison, & contre ceste cité, toutes lés parolles que vous auez ouy. *Maintenant donc, faictes que Sus 7.a
voz voyes soyent bonnes, & voz actes: & escoutez la voix du Seigneur vostre Dieu: & le Seigneur se repentira du mal qu'il à parlé contre vous. Mais me voicy en voz mains, faictes moy ce qu'il vous semble bon & droict en voz yeux. Toutesfoys congnoissez, & entendez, que si vous me mettez à mort, vous respandrez le sang innocent contre vous mesmes, & contre ceste cité, & sés habitans. Car en E
verité le Seigneur m'a enuoyé à vous, affin de vous dire presentement toutes cés parolles icy. Lors dirent lés princes & tout le peuple, aux sacrificateurs & aux prophetes: Il n'y a point cause de mort à cest homme icy: car il a parlé à nous au nom du Seigneur nostre Dieu. Lors se leuerent lés hommes qui estoient assis dés plus anciens du pays, & parlerent à toute la congregation du peuple, disans: Micheas Morasthite prophetiza és F
iours de Ezechias Roy de Iuda, & dist
à tout le peuple de Iuda: *Le Seigneur mich.3.d
dés armées dit ainsi: Zion sera labourée comme le champ, & Ierusalem sera comme monceaux, & la montaigne de la

maison

maison [du Seigneur] sera comme lés haultz lieux dés forestz. Ezechias le Roy de Iuda,& tous ceux de Iuda l'ont ilz mis à mort? N'ont ilz pas craint le Seigneur,& prié sa face:dont le Seigneur s'est repenty du mal qu'il auoit parlé contre eux?Et ainsi nous faisons vn grād mal,contre noz ames. Il fut aussi vn homme qui prophetizoit au nom du Seigneur,assauoir Vrias filz de Semeias,de Cariath-iarim : & prophetiza contre ceste cité,& contre ceste terre selon toutes lés parolles de Ieremie. Lors le Roy
G Ioacim,& tous lés puissans , & sés princes oyans lés parolles d'iceluy , pourchassa de le faire mourir. Quoy oyant Vrias eut crainte,& s'enfuyt,& vint en Egypte. Lors Ioacim enuoya dés hommes en Egypte:assauoir, Elnathan filz d'Achobor , & dés hommes auec luy. Et iceux retirerent Vrias hors d'Egypte,& l'amenerent au Roy Ioacim,& le frappa de l'espée : & ietta son corps mort aux sepulchres dés [a] enfans du peuple. Parquoy la main d'Ahicam filz de Saphan fut auec Ieremie : affin qu'on ne le liurast en la main du peuple, & qu'on ne le tuast.

[a] c'est, simplemēt du peuple,cōme publiques et cōmuns.

CHAP. XXVII.

A AV commencement du regne de Ioacim filz de Iosias Roy de Iuda,ceste parolle fut faicte du Seigneur à Ieremie,disant:Le Seigneur m'a dict ainsi:Fais dés liens & dés [b] cordages, & lés mettras sus ton col:& lés enuoyeras au Roy d'Edom, & au Roy de Moab,& au Roy dés enfans d'Ammon, & au Roy de Tyr, & au Roy de Zidon,par lés mains dés messagers qui sont venus en Ierusalem à Zedecias Roy de Iuda:& leur commanderas qu'ilz disent à leurs seigneurs:Le Seigneur dés armées le Dieu d'Israël dit ainsi : Ainsi direz vous à voz seigneurs:I'ay faict la terre, & lés hommes,& lés bestes qui sont sus la face de la terre, par ma grande force, & par mon bras estendu:& l'ay donnée
B à celuy auquel il m'a pleu. Et ainsi maintenant i'ay donné toutes cés terres icy en la main de Nabuchodo-nozor Roy de Babylone mon seruiteur. D'auantage ie luy ay donné lés bestes dés champs pour le seruir : & toutes gens seruiront à luy,& à son [c] filz , & au filz de son filz : iusque à ce que le temps de sa terre vienne , & aussi de luy mesme. Plusieurs gens seruiront à luy , & de grandz Roys. Mesme la gent & le royaume qui ne seruira point à Nabuchodo-nozor Roy de Babylone,& quiconque ne submettra son col au ioug du Roy de Babylone:ie feray visitation sus ceste gent (dit le Seigneur) par l'espée, & par famine , & par peste:iusque à ce que ie lés consomme en sa main. Vous donc n'escoutez point voz prophetes ne voz deuins,ne voz songeurs,ne voz enchanteurs , ne voz sorciers , qui vous disent:Vous ne seruirez point au Roy de Babylone : car ilz vous prophetizent mensonge:affin qu'ilz vous facent aller loing de vostre terre,& que ie vous iette hors , & que vous perissez. Mais la gent qui reduira son col soubz le ioug du Roy de Babylone , & qui seruira à luy:ie la laisseray en sa terre (dit le Seigneur) & labourera là , & demourera en icelle. C
Aussi ay-ie parlé à Zedecias Roy de Iuda , selon toutes cés parolles,disant:Submettez voz colz soubz la puissance du Roy de Babylone, & seruez à luy , & à son peuple , & vous viurez. Pourquoy mourrez vous,toy & ton peuple,par l'espée,& par famine, & par peste:ainsi que le Seigneur a parlé à la gent qui ne voudra point seruir au Roy de Babylone? N'oyez pas lés parolles dés prophetes , qui vous disent: Ne seruez point au Roy de Babylone: car iceux vous prophetizent mensonge. Car ie ne lés ay point enuoyé (dit le Seigneur) & prophetizent en mon nom faussement , affin que ie vous deboute , & que vous perissez,tant vous que lés prophetes qui vous prophetizent. Aussi D
ie parle aux sacrificateurs , & à tout ce peuple icy,disant:Le Seigneur dit ainsi: Ne vueillez escouter lés parolles de voz prophetes,qui vous prophetizent,disans: Voicy lés [d] vaisseaux de la maison du Seigneur retourneront tantost de Babylone. Car ilz vous prophetizent mensonge. Ne lés vueillez donc escouter: ains seruez au Roy de Babylone , affin que vous viuiez . Pourquoy seroit ceste cité en desolation?Et s'ilz sont prophetes,& si la parolle du Seigneur est en eux,qu'ilz voisent maintenant au deuant du Seigneur dés exercites : affin que lés vaisseaux qui sont demourez en la maison du Seigneur,& en la maison du Roy de Iuda,& en Ierusalem , ne viennent en Babylone. *Car le Seigneur dés exercites dit ainsi : touchant dés colomnes, & de la mer , & dés soubbassemens , & dés autres vaisseaux qui sont demourez en ceste cité : lesquelz Nabuchodo-nozor Roy de Babylone n'emporta pas,

[b] aucuns, nerfz, ou ioug.

[c] c'est, euil merodach & son neueu Balsazar.

[d] assauoir, q auoient estez trāsportez auec Iechonias.

* 4. Roys 25.c.

quand il transporta Iechonias filz de
Ioacim Roy de Iuda, de Ierusalem en
Babylone: & tous lés nobles de Iuda, &
de Ierusalem. Car le Seigneur dés ar-
mées le Dieu d'Israël dit ainsi: touchant
dés vaisseaux qui sont demourez en la
maison du Seigneur, & en la maison du
Roy de Iuda, & en Ierusalem: Ilz seront
transportez en Babylone, & seront là
iusque au * iour que ie lés visiteray, dit le
Seigneur. Puis lés feray remonter, &
restituer en ce lieu.

*assauoir, par le roy Cyrus.

CHAP. XXVIII.

A ET aduint en ceste année, au com-
mencement du regne de Zedecias
Roy de Iuda en la quatriesme an-
née, au cinquiesme moys: que Hananias
filz d'Azur, prophete qui estoit de Ga-
baon, parla à moy en la *maison du Sei-
gneur*, deuant lés *sacrificateurs*, & tout
le peuple, disant: Le Seigneur dés armées
le Dieu d'Israël dit ainsi: I'ay rompu
le ioug du Roy de Babylone. Enco-
re deux ans de iours, & *ie feray rappor-
ter* en ce lieu icy tous lés *vaisseaux* de la
maison du Seigneur, *que* Nabuchodo-no
zor Roy de Babylone a emporté de ce
lieu icy, & lés a transporté en Babylo-
ne. Et feray retourner en ce lieu icy (dit
le Seigneur) Iechonias filz de Ioacim
Roy de Iuda, & toute la *transmigration*
de Iuda qui sont entrez en Babylone.
Car ie briseray le ioug du Roy de Baby-
B lone. Et Ieremie le prophete dist
à Hananias prophete, deuant lés yeux
dés sacrificateurs, & en la presence de
tout le peuple qui assistoient en la mai-
son du Seigneur. *Ieremie* donc le pro-
phete dist: Ainsi soit il. Ainsi face le Sei-
gneur. Le Seigneur vueille establir tés
parolles, que *tu as* prophetizé: affin
qu'on rapporte lés *vaisseaux* de la mai-
son du Seigneur, & toute *la transmigra-
tion* de Babylone en ce lieu icy. *Mais*
toutesfoys escoute maintenant ceste pa-
rolle, que ie parle en tés aureilles, & pre-
sent tout le peuple. Lés prophetes qui
ont esté deuant moy, & deuant toy dés
pieça, & qui ont prophetizé sus plusieurs
terres, & sus grandz royaumes, de la
guerre, & de l'affliction, & de la peste: le
prophete qui a deuiné la paix, quand sa
parolle sera venue, adonc sera congneu
le prophete que le Seigneur a *enuoyé* en
C verité. Lors Hananias prophete
print vne chaine du col de Ieremie le pro-
phete, & la rompit. Puis parla Hana-
nias en la presence de tout le peuple, di-
sant: Le Seigneur dit ainsi: En ce point
rompray-ie le ioug de Nabuchodo-no-
zor Roy de Babylone, encore aprés
deux ans de temps, du col de toutes gens.
Et Ieremie le prophete s'en alla en son
chemin. Puis la parolle du Sei-
gneur fut faicte à Ieremie, aprés que Ha-
nanias prophete eut rompu la chaine du
col de Ieremie le prophete, en disant: Va,
& parle à Hananias, disant: Le Seigneur
dit ainsi: Tu as rompu dés chaines de D
boys, mais tu feras pour icelles dés chai-
nes de fer: car le Seigneur dés exercites
le Dieu d'Israël, dit ainsi: I'ay mis vn
ioug de fer sus le col de toutes cés gens
icy, affin qu'ilz seruẽt à Nabuchodo-no
zor Roy de Babylone, & seruiront à
luy: pareillement aussi luy ay donné lés
bestes de la terre. Puis Ieremie le pro-
phete dist à Hananias prophete: Escoute
maintenant Hananias: Le Seigneur ne t'a
pas enuoyé, & tu as faict prendre con-
fiance à ce *peuple icy*, en mẽsonge. Pour-
tant le Seigneur dit ainsi: Voicy, *ie t'en-
uoyeray* hors de la face de la terre, tu
*mourras ceste année: car tu as parlé à
tort* contre le Seigneur. Et *mourut* Ha-
nanias prophete en celle année, au se-
ptiesme moys.

CHAP. XXIX.

AVssi celles sont lés parolles du li- A
ure, que *Ieremie le prophete* en-
uoya de Ierusalem, à la reste dés
plus anciens de la *transmigration*, & aux
sacrificateurs, & aux prophetes, & *à tout*
le peuple que Nabuchodo-nozor auoit
transferé de Ierusalem en Babylone: aprés
que le Roy Iechonias, & la Royne, et lés
Eunuques & lés princes de Iuda & de
Ierusalem, & lés ouuriers & serruriers de
Ierusalem, furent yssus par la main d'Ela
sa filz de Saphan, & de Gamarias filz de
Helcias, que Zedecias le Roy de Iuda
enuoya à Nabuchodo-nozor Roy de
Babylone, en Babylone, disant: Le Seigñr B
dés armées le Dieu d'Israël dit ainsi, à
toute la trãsmigration que i'ay faict trãs-
ferer de Ierusalem en Babylone: Edifiez
dés maisons, & y demourez: plantez dés
iardins, & mãgez lés fruictz d'iceux. Pre
nez femmes, & engendrez dés filz & dés
filles: prenez dés femmes pour voz filz, &
donnez voz filles aux hõmes affin qu'el-
les enfantẽt dés filz & dés filles: q̃ vous
multipliez là, et ne soyez pas appetissez:
demandez la paix de la cité, à laquelle
ie vous ay faict transferer: & priez le
Seigneur pour elle: car vous aurez paix
quand icelle sera en paix. Car ainsi
dit le Seigneur dés armées, le Dieu
d'Israël:

C d'Israël: *Que voz prophetes ne vous seduisent point, qui sont entre vous, ne voz deuins: & ne vueillez entendre à voz songes que vous songez: car ilz vous prophetisent faulsement en mon nom, veu que ie ne lés ay pas enuoyé, dit le Seigneur.

Sus 14.c.

*Et le Seigneur dit ainsi: Comme lés septante ans seront accomplis en Babylone, ie vous visiteray: & susciteray ma bonne parolle sus vous, pour vous faire retourner en ce lieu icy. Car ie say que lés cogitations que ie pense sus vous (dit le Seigneur) sont cogitations de paix, & non point d'aduersité: affin de vous donner fin & esperance: vous m'inuoquerez & "cheminerez: vous me supplierez, & ie vous exauceray: vous me cercherez, & me trouuerez. Pourtant que vous me cercherez de tout vostre cœur: aussi ie seray troué de vous, dit le Seigneur. Ie feray retourner vostre captiuité, & vous rassembleray de toutes gens, & de tous lés lieux ou ie vous ay deietté, dit le Seigneur. Et vous feray retourner au lieu, d'ont ie vous ay transporté, pourtant que vous auez dit: Le Seigneur nous suscitera dés prophetes en Babylone. Car le Seigneur dit en ceste maniere au Roy qui est assis sus le thronne de Dauid: & à tout le peuple qui habite en ceste cité, & à voz freres qui ne sont pas yssus auec vous en la transmigration. Le Seigneur dés armées dit ainsi: Voicy i'enuoye sus eux l'espée, la famine, & la peste: & lés mettray comme lés villaines figues qu'on ne peult manger, pource qu'elles sont mauuaises: & lés poursuyuray par l'espée, par famine, & par pestilence. *Et lés bailleray en vexation par tous lés royaumes de la terre, en execration, en admiration, en siblement, & en opprobre à toutes nations ausquelles ie lés ay poulsé: pource qu'ilz n'ont pas escouté més parolles (dit le Seigneur) que ie leur ay enuoyé par més seruiteurs prophetes, en sollicitant & enuoyant: & n'auez point escouté, dit le Seigneur. Vous donc toute la transmigration que i'ay enuoyé de Ierusalem en Babylone, escoutez la parolle du Seigneur. Ainsi dit le Seigneur dés armées, le Dieu d'Israël, à Achab filz de Colaias, & à Zedecias filz de Maasias, qui vous prophetisent faulsement en mon nom: Voicy ie lés bailleray en la main de Nabuchodonozor Roy de Babylone: & lés frappera deuant voz yeux. Et d'eux sera prinse vne malediction de toute la transmigration de Iuda qui est en Babylone, en disant: Le Seigneur te mette comme Zedecias, & comme Achab, que le Roy de Babylone a rosty au feu, pource qu'ilz ont faict follie en Israël, & ont commis adultere auec lés femmes de leurs prochains, & ont parlé parolle faulsement en mon nom, ce que ne leur ay point commandé: ce que moymesme ie say, & suis tesmoing, dit le Seigneur. Et parleras à Semeias Nehelamite, disant: Ainsi parle le Seigneur dés armées le Dieu d'Israël, & dit: Pource que tu as enuoyé en ton nom dés lettres, à tout le peuple qui est en Ierusalem, & à Zophonias filz de Maasias sacrificateur, & à tous lés sacrificateurs, disant: Le Seigneur t'a ordonné sacrificateur au lieu du sacrificateur Ioiada, affin que [toy & lés autres] soyez preuostz de la maison du Seigneur, sus tout homme insensé, & prophetisant: affin que tu le mette en prison, & aux ceps. Et maintenant, pourquoy n'as-tu pas reprimé Ieremie Anathothien, qui vous prophetise? Car sus c'est affaire il a enuoyé en Babylone vers nous, disant: Cest vne longue chose: edifiez dés maisons, & y demourez, plantez dés iardins, & mangez lés fruictz d'iceux. Donc Zophonias sacrificateur leut cés lettres, és aureilles de Ieremie le Prophete. Et la parolle du Seigneur fut faicte à Ieremie, disant: Enuoye à toute la transmigration, disant: Le Seigneur dit ainsi, à Semeias Nehelamite: Pource que Semeias vous a prophetisé, & si ne l'ay point enuoyé: & qu'il vous a faict prendre confiance en mensonge: pourtant le Seigneur dit ainsi: Voicy, ie feray visitation sus Semeias Nehelamite, & sus sa semence. Il n'y aura de luy homme qui soit assis au milieu de ce peuple, & ne verra point le bien, que ie feray à mon peuple, dit le Seigneur: pource qu'il a parlé à tort contre le Seigneur.

Margin notes: .. Chro. 36.d. .. esd.1.a. Sus 25.c. — "assauoir, selō moy — Sus 24.c — D — E — F — G

CHAP. XXX.

A Ceste est la parolle qui fut faicte du Seigneur à Ieremie, disant: Le Seigneur Dieu d'Israël, dit ainsi: Escritz toutes lés parolles que ie t'ay dict, en vn liure. Car voicy lés iours qui viennent (dit le Seigneur) que ie feray retourner la captiuité de mon peuple d'Israël, & de Iuda, dit le Seigneur: & lés feray retourner à la terre que i'ay donné à leurs peres, & la possederont. Et celles sont lés parolles que le Seigneur parla à Israël, & à Iuda. Car le Seigneur dit ainsi: Nous auons ouy la voix espouantable; paour y est, & non point paix.

Demandez maintenant, & voyez si le
masle engendre. Pourquoy donc ay-ie
veu que tout homme ayant sés mains sur
sés reins, comme celle qui enfante: &
pourquoy sont toutes lés faces tournées
Ioel 2.e. en couleur palle? *Malheur, pource que
amos 5.e. ceste iournée est grande,& n'y a point de
soph.1.d. semblable à elle, & est le temps de la tri-
B bulation de Iacob: mais d'icelle sera-il
sauué. Et sera en ce iour la (dit le Sei-
gneur dés exercites) que ie briseray son
ioug de ton col,& rompray tés liens: &
ne seruiront plus soubz luy aux estran-
gers: mais seruiront au Seigneur leur
Dieu,et à Dauid leur Roy,que ie leur sus
Sou.46 g citeray. *Tu ne craindras point, mon
Isa.44. a seruiteur Iacob,dit le Seigneur:& ne t'es-
pouenteras point Israël: car voicy ie te
sauueray de[pays]loingtain:& ta semen
ce de la terre de leur captiuité. Iacob re-
tournera,& se reposera,et sera en seureté:
& n'y aura nul qui luy face paour: car ie
suis auec toy (dit le Seigneur) pour te sau
uer. Et si feray consommation en toutes
gens,esquelles ie t'ay espars.Neantmoins
ie ne feray pas cõsommation de toy:mais
ie te chastieray en iugement, affin que ie
ne te laisse pas quitte. Car le Seigneur
dit ainsi: Ta blessure est dangereuse, &
ta playe est langoureuse. Il n'y a nul qui
C iuge ta cause, pour bailler emplastre: il
n'y à nulle medecine qui te proffite.Tous
tés amoureux t'ont mis en oubly, & ne
te cercheront point. Car ie t'ay frappé de
la playe de l'ennemy, & d'vn cruel cha-
Sus 13.d. stiement. *A cause de la multitude de ton
iniquité, tés pechez se sont renforcez.
Pourquoy crie-tu sus ton descõfort? Ta
doleur est perilleuse. Ie t'ay faict cés cho-
ses,à cause de la multitude de ton iniqui-
té, & que tés pechez se sont renforcez.
Pourtant tous ceux qui te mangent, se-
ront deuorez: & tous tés aduersaires,
iceux tous iront en captiuité. Et tous
ceux qui te foullent seront foullez:& don
neray à pillage tous ceux qui te pillent.
Car ie te donneray santé, & te gueriray
de tés playes, dit le Seigneur: Pource
qu'ilz t'ont appellé Zion la deiettée,c'est
celle qui n'a nul qui la requiere. Ain-
si dit le Seigneur: Voicy,ie feray retour-
D ner lés captifz dés tabernacles de Iacob:
& auray pitié de sés habitations.La cité
sera edifiée sur sa monioye: & le palays
sera asis selon son ordre.Et d'iceux sor-
tira la louenge, & la voix de ceux qui se
resiouyssent:ie lés multiplieray, & ne se-
ront plus en petit nombre, & lés glorifie-
ray,& ne seront point appetissez: & se-
ront sés enfans comme iadis,& sa congre-
gation demourera deuant moy. Ie visi-
teray tous ceux qui l'affligent:& sera de
luy son magnifique, & son dominateur
sortira du milieu d'iceluy. Ie le presente-
ray,& s'approchera de moy. Car qui est
celuy qui employe son cœur pour le faire
approcher de moy,dit le Seigneur? Vous
serez mon peuple,& ie seray vostre Dieu.
Voicy la tempeste du Seigneur qui sort
en fureur, comme le tourbillon violent,
qui reposera sus la teste dés meschans, la
fureur de l'ire du Seigneur ne se destour-
nera point, iusque à ce qu'il face & esta-
blisse lés entreprises de son cœur. Vous
entendrez ce aux derniers iours.

CHAP. XXXI.

EN ce temps la (dit le Seigneur) ie A
seray le Dieu de toutes lés famil-
les d'Israël: & iceux seront mon
peuple. Le Seigneur dit ainsi: Le peu-
ple qui estoit demouré de l'espée a trou-
ué grace au desert. Israël s'en ira à son 2.cor.6 d
repos. Le Seigneur [dict le peu-
ple,] s'est apparu de long temps à moy.
Ie t'ay aymé [dit le Seigneur,] de dile-
ction perpetuelle: & pourtant ie t'ay at-
tiré par pitié. Et de rechef te réedifieray,
& seras edifiée,toy vierge d'Israël.Enco-
re seras-tu ornée de tés tabourins:& issi-
ras aux danses dés ioueurs.Encore plan-
teras-tu dés vignes és montaignes de Sa-
marie.Lés planteurs planteront:& *la se *c'est,vse
ront commune: car le iour viendra au- ront du
quel lés gardes crieront en la montaigne fruict à
d'Ephraim.Leuez vous,& montons en leur com-
Zion à nostre Seigneur Dieu.Car le Sei- mun vsa-
gneur dit ainsi: Resiouyssez vous en la ge de ce l
liesse de Iacob: & menez liesse aux chef uitiq 19.
dés gentilz: publiez,louez & dictes: O B
Seigneur sauue ton peuple, la reste d'Is-
raël. Voicy,ie lés feray venir de la terre
d'Aquilon, & lés rassembleray dés co-
stez de la terre: entre lesquelz seront l'a-
ueugle & le boiteux,& la[femme]encein
cte,& celle qui enfante ensemble: grande
compaignie retournera icy.Ilz viendront
en plourant,& lés feray retourner en mi-
sericorde. Et lés ameneray par lés tor-
rentz dés eaues & par la droicte voye, &
ne chopperont point en icelle: car ie suis
le pere d'Israël, & Ephraim est mon pre-
mier nay.Vous gentilz escoutez la parol
le du Seigneur: & annoncez aux Isles
qui sont loing,& dictes:Celuy q a espars
Israël, le rassemblera: & le gardera,
comme le pasteur son troppeau. Car le
Seigneur rachettera Iacob, & le deliure-
ra de la main du plus puissant que luy.
Ilz viendrõt donc & donnerõt louẽge au
hault

hault de Zion: & accourront aux biens
du Seigneur, en fromẽt, en vin, & en huy-
le, & en fruict de troppeaux de bestes: &
sera leur ame comme vn iardin arrousé, &
C ne languiront plus. Adonc se resiouyra
la vierge en la danse: lés ieunes & lés an-
ciens ensemble. Ie conuertiray leur la-
mentation en liesse: ie lés consoleray, &
lés resiouyray de leur tristesse. I'enyure-
ray de graisse l'ame dés sacrificateurs, &
mon peuple sera rassasié de mon bien, dit
le Seigneur. Le Seigneur dit ainsi:
Matt. 2.d *La voix de lamentation de gemissement
& de pleurs amer à esté ouye en hault, de
Rachel qui plouroit sés filz, & refusoit
d'estre consolée sus eux: pource qu'ilz
n'estoient pas. Le Seigneur dit ainsi: Con
tiens ta voix de plourer, & tés yeux de
larmes: car ton oeuure aura son salaire,
dit le Seigneur. Et retourneront de la
terre de l'ennemy: & y a espoir en tés
derniers iours, dit le Seigneur. Et tés
filz retourneront en leur pays. I'ay ouy
Ephraim qui ªs'esmouuoit, [disant:]
ªou, escar *Tu m'as disciplinė, & ay esté chastié
toit. comme vn veau non apriuoisé. Conuertis
Lamẽ.5.c moy, & ie me conuertiray: car tu és mon
Seigneur Dieu. Certes aprés que tu
m'as conuerty, ie me suis repenty: et aprés
qui me fut demonstré, i'ay frappé ma cuis
se. I'ay esté confus & honteux, pource
que i'ay souffert l'opprobre de mon ado-
lescẽce. Ay-ie pas Ephraim filz honnora
D ble, n'est il pas enfant de plaisir car de-
puis que i'ay parlé de luy, encore auray-
ie memoire de luy. Pourtant se sont esme-
ues més entrailles sus luy: & auray pitié
de luy, dit le Seigneur. Constitue toy
dés enseignes, & te metz dés monioyes,
ªassauoir, & prens ª garde au sentier, de la voye,
affin d'y par laquelle tu as cheminé. Toy vierge
sauoir re- d'Israël retourne toy, retourne à tés citez
tourner. icy. Iusque à quand seras-tu dissolu-
te en delices, fille rebelle. Car le Seigneur
a crée vne chose nouuelle sus la terre: la
femme enuironnera l'homme. Ainsi dit le
Seigneur dés armées le Dieu d'Israël: En-
core diront ilz ceste parolle en la terre de
Iuda, & en sés citez, quand i'auray faict
retourner leur captiuité: Le Seigneur te
beneisse habitacle de iustice, & saincte
montaigne. Et demoureront en icelle Iu-
da, & toutes sés citez ensemble, lés labou
reurs & ceux qui cheminent auec lés trop
peaux: car i'ay enyuré l'ame lassée, & ay
remply toute ame languissante. Pourtant
me suis-ie resueillé & ay regardé: & mon
E somme m'a esté doulx. Voicy, lés
iours qui viennent (dit le SEI-
GNEVR) que ie semeray la mai-
son d'Israël, & la maison de Iuda, de se-
mence d'homme, & de semence dés be-
stes. Et comme i'ay veillé sus eux pour
lés arracher, & lés demolir, pour lés dis-
siper, & lés destruyre, & nuyre: ainsi
veilleray-ie sus eux pour lés edifier &
lés planter, dit le Seigneur. *En cés Eze.18.a
iours la ne diront plus, lés peres ont man
gé l'aigret & lés dentz dés filz en sont
ª esgassez: mais vn chascun mourra en ªautremẽt
son iniquité. Tout homme qui mange- aciez.
ra l'aigret, sés dentz en seront esgassez.
* Voicy lés iours viendront (dit le Ebri.8.a.
Seigneur) que ie traicteray vne nouuelle
alliance auec la maison d'Israël, & auec
la maison de Iuda. Non pas selon l'al- F
liance que i'ay faicte auec voz peres, au
iour que ie prins leur main pour lés faire
sortir hors de la terre d'Egypte, laquelle
alliance ilz ont enfraincte, cõbien q̃ i'aye
dominé sus eux, dit le Seigneur: mais ce-
ste sera l'alliance que ie feray auec la
maison d'Israël. *Aprés cés iours icy Sus.24.c
(dit le Seigneur) ie donneray ma loy de- Ebri.8.d
dans eux: & l'escriray en leur coeur: &
seray leur Dieu, & iceux seront mon peu-
ple. Vn chascun n'enseignera plus son
prochain, ne l'homme son frere, disant:
congnoissez le Seigneur. Car ilz me
congnoistront tous, depuis le plus petit
d'iceux iusque au plus grand, dit le Sei-
gneur: car ie pardonneray à leur iniquité,
& n'auray plus memoire de leur peché.
Ainsi dit le Seigneur, qui donne le so-
leil pour la lumiere du iour, & l'ordon-
nance de la lune, & dés estoilles pour la
lumiere de la nuict: qui rompt la mer, &
sés flotz en resonnent. Son nom est le
Seigneur dés armées. Si cés loix icy
sont ostées deuant moy, dit le Seigneur:
aussi cessera la semence d'Israël, qu'elle ne
sera pas vne gent en ma presence à tou-
siours. Le Seigneur dit ainsi: Si lés cieux G
se peuuent mesurer par dessus, & si lés fon
demens de la terre se peuuent enquester
par dessoubz: aussi debouteray-ie toute
la semence d'Israël, à cause de toutes lés
choses qu'ilz ont faict, dit le Seigneur:
Voicy, lés iours viendront (dit le Sei-
gneur) que la cité sera edifiée au Sei-
gneur: depuis la tour de Hananéel, iusque
à la porte de l'anglet. Et encore sortira
hors le cordeau de la mesure, en sa presen
ce, sus la montaignette de Gareb: & yra
autour de Goath, & de toute la vallée
dés corps mortz & dés cendres, & de
tous lés champs iusque au torrent de Ce-
dron: & iusque à l'anglet de la porte dés
cheuaux vers orient: & sera sanctifié au
SEIGNEVR, & ne sera

plus arraché ne ruyné à iamais.

CHAP. XXXII.

A LA parolle du Seigneur qui fut
faicte à Ieremie, en la dixiesme an
née de Zedecias Roy de Iuda, ce-
ste est la dixhuytiesme année de Nabu-
chodo-nozor. Adonc auoit l'armée du
Roy de Babylone asiegé Ierusalem. Et
Ieremie le prophete estoit enfermé en la
court de la prison, qui estoit en la maison
du Roy de Iuda. Car Zedecias le Roy
l'auoit enfermé, disant: Pourquoy pro-
phetize-tu, disant? Le Seigneur dit ainsi:
Voicy, ie donneray ceste cité en la main
du Roy de Babylone, & la prendra, &
Zedecias le Roy de Iuda n'eschappera
point de la main dés *Chaldéens:mais* sera
liuré en la main du Roy de *Babylone*,
& parlera à luy bouche à bouche, & sés
yeux verront lés yeux d'iceluy. Et me-
nera Zedecias en Babylone, & sera là
iusque à ce que ie le visiteray, dit le Sei-
gneur. Que si *vous faictes* la bataille
contre lés Chaldéés, *vous ne prospererez*
B point. Et *Ieremie dist*: La parolle du
Seigneur m'a esté faicte, disant: Voicy,
Hanaméel filz de Sellum ton oncle, qui
viendra vers toy, disant: Achette pour toy
mon champ qui est Anathoth. Car tu
as droict par proximité *de l'acheter*.

Hanaméel donc, filz de mon oncle est
venu à moy, selon la parolle du Seigneur,
en la court de la prison, & me dist: Achet-
te ie te prie mon champ qui est en Ana-
thoth, lequel est en la terre de Ben-iamin:
car le droict de possession t'appartient, &
à toy est le rachet. *Achette-le donc*
pour toy: car i'ay entendu que c'est la pa-
rolle du Seigneur. I'achetay le champ
de Hanaméel *filz* de mon oncle, lequel
estoit en *Anathoth*. *Et luy* deliuray
l'argent, assauoir sept sicles, & *dix* [*pie-
ces*] d'argent: & l'escriuis *en vnes let-
tres*, & le signay, & prins dés tesmoingz:
ie pesay l'argent en la balance, & prins
lettres signées de l'achet selon le comman
dement & lés ordonnances [de* la loy,] (* Coppie de l'original.)
& lettres ouuertes. Et donnay lés let-
tres de l'achet à Baruch *filz* de Neria
C filz de Mahasias en la presence de
Hanaméel mon oncle, & en la presence
dés tesmoingz qui s'estoient soubscritz
és lettres de l'achet: & en la presence de
tous lés Iuifz qui estoient asis en la
court de la prison. Et comman-
day à Baruch en leur presence, disant: Le
Seigneur dés exercites le Dieu d'Israël,
dit ainsi: Prens cés *lettres* icy, lés lettres
de l'achet qui sont sellées, & lés lettres
ouuertes, & lés metz en vn pot de terre,
affin qu'elles puissent demourer long
temps. Car le Seigneur dés armées le
Dieu d'Israël dit ainsi: Encore seront
achetées en ceste terre, maisons, champs,
& vignes. Et aprés que i'eu bail-
lé à Baruch filz de Neria lés lettres de
l'achet, ie priay au Seigneur, disant: Aha
Seigneur Dieu. *Voicy, tu as faict Exo.34.
le ciel & la terre par ta grande vertu, & D
nulle chose quelconque ne t'est " impos- (*ou, diffi cile: ou, ca chée.)
sible. Qui fais misericorde en milliers,
& rendz l'iniquité dés peres au sein de
leurs enfans aprés eux. Dieu grand &
fort, & puissant, le nom duquel est le Sei-
gneur dés batailles, magnifique en con-
seil, & grand en gestes. Du quel lés yeux
sont ouuers sus toutes lés voyes dés filz
dés hommes: pour rendre à vn chascun
selon sés voyes & selon le fruict de sés
inuentions. Qui as *mis lés signes*, &
lés miracles en la terre d'Egypte, iusque
à ce iour, & en Israël, & és hommes:
*& t'és faict vn nom comme est en ceste
iournée.* Tu as retiré ton *peuple* Is-
raël de la *terre* d'*Egypte*, par signes &
par miracles, par *main forte*, par bras
estendu, & par grande *crainte: & leur*
as donné ceste terre, que tu auois iuré à
leurs peres de leur donner, terre affluen-
te de laict & de *miel: & y sont entrez,*
& l'ont possedée. Mais ilz n'ont point
obey à ta voix, & n'ont pas cheminé en
ta loy: & n'ont pas faict tout ce que *tu*
leur auois commandé de faire. Et pour-
ce as-tu *faict venir tout ce mal icy*. Voi-
cy lés bastillons qui sont venuz contre B
la cité, pour la prendre: & la cité est
donnée en la main dés Chaldéens com-
batans contre icelle, par l'espée, par fa-
mine, & par peste: & toutes lés choses
que *tu as dit sont* aduenues, *comme tu
vois toy mesme*. Encore tu me dis Sei-
gneur Dieu: achette toy le champ par
argent, & prens dés tesmoingz, com-
me ainsi soit que la cité soit donnée
en la main dés Chaldéens. Mais
la parolle du SEIGNEVR
fut faicte à Ieremie, disant: Voicy,
ie suis le SEIGNEVR Dieu
de toute chair. Y a il quelque cho-
se qui me soit imposible? Pour-
tant ainsi dit le Seigneur: Voicy,
ie bailleray ceste cité és mains dés
Chaldéens, & és mains de Nabu-
chodo-nozor Roy de Babylone, &
la prendra: & lés Chaldéens entreront
qui bataillent contre ceste cité, & bou-
teront le feu en icelle, & la brusleront

auec

auec lés maisons, sus lés toictz des-
quelles on faisoit encensement à Baal, &
faisoient persusions aux dieux estranges
pour me prouoquer à courroux. Car lés
enfans d'Israël, & lés enfans de Iuda, fai-
soient dés leurs ieunesse seullement ce qui
m'estoit desplaisant, & lés enfans d'Is-
raël aussi m'ont prouoqué par l'œuure de
leurs mains, dit le Seigneur. Car ceste cité
est en mon ire & en ma fureur, depuis
le iour qu'ilz l'ont edifiée, iusque à ce iour
icy, pour la ruiner de ma presence, pour
toute la malice dés enfans d'Israël, & dés
filz de Iuda, qu'ilz ont faict en me prouo-
quant à courroux, eux & leurs Roys,
Sus 2.f. leurs princes, leurs sacrificateurs, & leurs
F prophetes, lés hommes de Iuda, & lés ha-
bitans de Ierusalem. Et m'ont viré le col,
*& non pas la face: & quand ie lés ensei-
gnoye, sollicitant, & apprenant, ilz* n'e-
stoient point obediens à receuoir discipli-
Sus 7.f. ne. *Mais ont mis leurs abominations en
la maison, sur laquelle est inuoqué mon
nom, pour la souiller: & ont edifié lés
*haultz lieux à Baal, qui sont en la vallée
dés filz de Hennom*, pour faire passer [par
le feu] leurs filz & leurs filles à Moloch:
ce que ne leur ay pas commandé, & n'ay
pas pensé en mon cœur, qu'ilz feissent ce-
ste abomination, & qu'ilz feissent offen-
ser Iuda. Et maintenant à cause de ce le
Seigneur le Dieu d'Israël dit ainsi: de ce-
ste cité, de laquelle vous dictes, qu'elle sera
liurée és mains du Roy de Babylone,
par l'espée, par famine, & par peste. Voi-
cy, ie lés rassembleray de toutes lés ter-
res, ausquelles ie lés ay poulsez par ma fu-
reur, *& par mon ire, & par grande indi-
gnation, & lés feray retourner en ce lieu*
icy: & lés y feray *demourer en seureté: &*
G seront mon peuple, *& ie seray* leur Dieu.
Et leur donneray vn coeur, & vne voye
affin qu'ilz me craignent *à tousiours, &*
que bien leur *soit*, & à leurs filz aprés
eux. Et leur feray *vne* alliance eternelle,
& ne me retourneray point arriere d'eux
de leur bien faire: mais dõneray la crainte
de moy en leur coeur, affin qu'ilz ne de-
clinent *point* de moy: & me delecteray
sus eux, en leur *faisant* bien. *Et lés plan-
teray en ceste terre *en verité*, de tout mon
coeur & de tou*te mon* ame: car le Sei-
gneur dit en ce point: *Ainsi* que i'ay faict
venir tout ce grand mal *sus ce peuple* icy,
ainsi feray-ie *venir* sus eux tout le bien
que ie leur dis. Et sera possedé le champ
en ceste terre, de laquelle vous dictes, qu'el-
le est desolée, & est sans homme & beste:
& qu'elle est donnée és mains dés Chal-
déens. On achettera lés champs par ar-
gent, & escriront és lettres, & signeront,
& fera-on tesmoingner lés tesmoingz en
la terre de Ben-iamin, & à lenuiron de
Ierusalem, aux citez de Iuda, & és citez
dés montaignes, & és citez champestres,
& és citez qui sont *vers* midy: car ie fe-
ray retourner leur captiuité, dit le Sei-
gneur.

CHAP. XXXIII.

ET la parolle du Seigneur fut faicte A
à Ieremie pour la seconde fois,
quand il estoit encore detenu en la
court de la prison, disant: Ainsi dit le
Seigneur *qui l'a faict, le Seigneur qui l'a *assa uoir,
formé pour l'establir, l'Eternel est son Ierusa. &c.
nom. Crie aprés moy, & ie te respon-
dray, & t'annonceray dés choses gran-
des & fortes, que tu ne sais point. Car
le Seigneur Dieu d'Israël dit ainsi: tou-
chant lés maisons de ceste cité, & lés mai-
sons du Roy de Iuda qui sont destruictes,
par lés munitions, & par l'espée, affin
*qu'ilz allassent combattre cõtre lés Chal-
déens, affin qu'ilz lés replissent dés* corps
dés hommes, *que i'ay frappé par mon ire*,
& ma fureur, & que i'ay caché ma face de
ceste cité à cause de toute leur malice.
Voicy, ie donneray à icelle santé, & gua-
rison: car ie lés medecineray, & leur re-
ueleray abondance de paix & de verité.
Et feray retourner la captiuité de Iuda,
& la captiuité d'Israël: & lés reedifieray,
comme du commencement: & lés net-
toyeray de toute leur iniquité, par laquel-
le ilz m'ont offensé: & pardonneray *à
toutes leurs iniquitez, par lesquelles ilz
ont peché contre moy*, & m'ont faict B
lascheme nt. Et ce me sera en re-
nom, & en ioye, en louenge & en ma-
gnificence vers toutes lés gens de la ter-
re, qui orront tous lés biens que ie leur
feray: & s'espouanteront, & trembleront
pour tout le bien & pour toute la paix
que ie feray à *icelle* [cité.] Le
Seigneur dit ainsi: En ce lieu icy que
vous dictes estre desert, & qu'il n'y a
homme ne beste és citez de Iuda, & és
places de Ierusalem lesquelles sont de-
solées, sans homme, & sans habitant, &
sans bestail: encore y sera ouye la voix
de ioye & la voix de liesse, la voix
de l'espoux, & la voix de l'espouse,
la voix de ceux qui diront donnez
louenge au SEIGNEVR
dés armées, car le Seigneur est bon, & sa
misericorde est à perpetuité: & de ceux
qui apporteront oblation de louenge en
la maison du Seigneur. Car ie
feray

feray retourner la captiuité de la terre, cōme du commencement, dit le Seigneur.

Ainsi dit le Seigneur dés batailles: En ce lieu icy qui est desert & est sans homme & sans beste, & en toutes sés citez, y sera encore l'habitation dés pasteurs, ou ilz feront gesir le troppeau: & és citez de montaignes, & és villes champestres, & és citez qui sont vers Midy, & en la terre de Ben-iamin, & à lenuiron de Ierusalem: & encore passeront és citez de Iuda lés troppeaux soubz lés mains de
C celuy qui lés nombrera, dit le Seigneur.
Sus 23.a. Voicy lés iours qui viennent (dit le Seigneur) que ie confermeray la bonne parolle, que i'ay dit touchant la maison d'Israël, & la maison de Iuda. En cés iours la, & en ce temps la ie feray germer à Dauid le germe de iustice: & fera iugement & iustice en la terre. En cés iours la Iuda sera sauué, & Ierusalem habitera en asseurance. Et cestuy qui t'appella, est le Seigñr nostre iustice. Car le Seigneur dit ainsi: Il ne faudra point qu'il n'y ait aucun seant sus le thronne de la maison d'Israël: & qu'il n'y ait aucun dés sacrificateurs Leuites, par moy, offrant l'holocauste, & faisant perfumer l'offerte & faisant perfumer l'offerte & faisant sacrifice à tousiours. Et la parolle du Sei-
D gneur fut faicte à Ieremie, disant: Le Seigneur dit ainsi: Si vous pouez rompre mon alliance [faicte auec] le iour, & ma paction [faicte auec] la nuict, tellement que le iour & la nuict ne soient plus en leurs temps: aussi mon alliance pourra estre rompue auec Dauid mon seruiteur, tellement qu'il n'y ait nul de sés filz qui soit regnant sur son thronne, & que lés Leuites & lés sacrificateurs ne soient més ministres. Car comme l'exercite du ciel ne se peut nombrer, n'y le sablon de la mer estre mesuré: ainsi multiplieray-ie la semence de Dauid mon seruiteur, & lés Leuites qui m'administrent. Et la parolle du Seigneur fut faicte à Ieremie, disant: N'as-tu pas veu qu'elle chose ce peuple icy a parlé, disant: Lés *deux familles que le Seigneur auoit esleutes, il lés a deboutées: & ont desprisé mon peuple: affin qu'il n'y ait plus de gent deuant eux. Ainsi dict le Seigneur: Si mon pact n'est [faict] auec le iour & la nuict, & si ie n'ay point mis lés ordonnances du ciel & de la terre, aussi ie reprouueray la semence de Iacob, & de Dauid mon seruiteur, affin que ie ne prenne de sa semence, pour estre lés dominateurs sus la semence d'Abraham, Isaac & Iacob. Car ie feray retourner leur captiuité: & auray compassion deux.

*assauoir, la lignée royale & la sacerdotale.

CHAP. XXXIIII.

LA parolle qui fut faicte du Seigneur à Ieremie, quand Nabuchodo-nozor Roy de Babylone, & toute son armée, & tous lés Royaumes de la terre qui estoient soubz la puissance de sa main, & tous lés peuples batailloient contre Ierusalem, & contre toutes sés citez, disant: Le Seigneur Dieu d'Israël dit ainsi: Va & parle à Zedecias Roy de Iuda & luy diras: Le Seigneur dit ainsi: Voicy, ie bailleray ceste cité en la main du Roy de Babylone, & y boutera le feu, & n'eschapperas point de sa main: mais seras prins prisonnier, & seras liuré en sa main, & tés yeux verront lés yeux du Roy de Babylone, & parlera à toy bouche à bouche, & entreras en Babylone. Toutesfois toy Zedecias Roy de Iuda, escoute la parolle du Seigneur. Le Seigneur te dit ainsi: Tu ne mourras point par l'espée, mais mourras en paix: & selon le bruslement de tés peres lés premiers Roys, qui ont esté deuant toy, ainsi te brusleront ilz: & plaindront sur toy, [disant] ha Seigneur: car i'ay parlé la parolle dit le Seigneur. A
Et Ieremie le prophete parla à Zedecias le Roy de Iuda toutes cés parolles, en Ierusalem: & l'armée du Roy de Babylone bataílloit contre Ierusalem, & contre toutes lés citez de Iuda qui estoient demourées: assauoir, contre Lachis, & contre Azeca: car icelles estoient demourées d'entre lés citez de Iuda, citez garnies. La parolle qui fut faicte du Seigneur à Ieremie, aprés que le Roy Zedecias eut faict alliance auec tout le peuple de Ierusalem, pour leur publier la liberté: affin qu'vn chascun enuoyast franc son seruiteur & sa seruante Ebrieu ou Ebrieuue, sans que aucun d'eux seruent à son frere Iuif. B
Et tous lés princes & tout le peuple, qui estoient conuenus pour l'alliance, ouyrent dire qu'vn chascun delaissast franc son seruiteur & sa seruante, affin qu'ilz ne leur seruissent plus.
Ilz ouyrent donc, & lés delaisserent: mais aprés ce, se sont retournez, & ont retiré leurs seruiteurs & leurs seruantes, qu'ilz auoient delaissé francz: & lés ont faict subiectz comme seruiteurs & seruantes. Et la parolle du SEIGNEVR fut faicte à Ieremie par le Seigneur, disant: Le SEIGNEVR Dieu d'Israël C

dit ainsi: I'ay faict alliance auec voz peres, au iour que ie lés menay hors de la terre d'Egypte, de la maison de seruitude, disant: *A la fin de sept ans laissez aller vn chascun son frere Ebrieu, qui t'a esté vendu: il te seruira six ans, puis tu le renuoyeras franc arriere de toy. Mais voz peres ne m'ont pas ouy, & si n'ont point presté leur aureille. Pareillement vous auiourdhuy vous estes conuertis, & auez faict ce qui estoit droict deuãt més yeux, de publier la liberté vn chascun à son prochain: & auez faict l'alliance en ma presence, en la maison, sus laquelle est mõ nom inuoqué. Mais vous vous estes reuirez, & auez souillé mon nom: car vous auez retiré vn chascun son seruiteur, & vn chascun aussi sa seruante que vous auiez delaissé francz en leur volunté: & lés auez rendus subiectz, tellement qu'ilz vous sont en seruiteurs & en seruantes.

[Margin: ...eo.21 a. / ...eu.15.d.]

D Pourtant ainsi dit le Seigneur. Vous ne m'auez pas ouy, pour annoncer la liberté vn chascun à son frere, & vn chascun à son amy. Voicy, ie vous annonce la *liberté (dit le Seigneur) à l'espée, à la peste, & à la famine: & vous donneray en *commotion à tous lés Royaumes de la terre. Et donneray lés hommes qui ont transgressé mon alliance, & qui n'ont point confirmé lés parolles de l'alliance, laquelle ilz ont traictée deuant moy: quãd ilz copperent le veau en deux parties, & qu'ilz passerent entre lés deux parties d'iceluy: aussi lés princes de Iuda & lés princes de Ierusalem, lés Eunuques, & lés sacrificateurs, & tout le peuple de la terre, qui passerent entre lés parties du veau. Ie donneray donc iceux és mains de leurs ennemys, & és mains de ceux qui demandent leur ame: & leur charongne sera la viande dés oyseaux du ciel, & dés bestes de la terre. Ie donneray aussi Zedechias le Roy de Iuda, & sés princes és mains de leurs ennemys, & és mains de ceux qui quierent leur ame, & és mains dés armées du Roy de Babylone, qui se sont retirez arriere de vous. Voicy, ie le commande, dit le Seigneur: & lés feray retourner en ceste cité, & batailleront contre elle: & la prendront, & y bouteront le feu. Et mettray lés citez de Iuda en desolation, tellement que nul n'y habitera.

*[Margin: *A sçauoir que ie ne suis plus vostre seigneur. *ou dispersion.]*

CHAP. XXXV.

A LA parolle qui fut faicte du Seigneur à Ieremie, és iours de Ioacim filz de Iosias Roy de Iuda, disant: Va à la maison dés Rechabites, & parle à eux: & lés meneras en la maison du Seigneur, en l'vne dés chambres, et leur donneras du vin à boire. Ie prins donc Iezanias le filz de Ieremie filz de Habazinias, & sés freres, & tous sés filz, & toute la maison dés Rechabites: & lés menay dedans la maison du Seigneur, en la chambre dés filz de Hanan filz de Iegedalias homme de Dieu, qui estoit auprés de la chambre dés princes, & qui estoit sus la chambre de Maasias filz de Sellum, qui estoit la garde de *l'allée. Et mis deuant lés filz de la maison dés Rechabites dés hanaps pleins de vin, & dés gobeletz, & leur dis: Beuuez du vin. Lesquelz respondirent: Nous ne beuurons point de vin: car Ionadab filz de Rechab nostre pere nous a commandé, disant: Vous ne beuurez point de vin, vous ne voz enfans, à iamais. Et n'edifierez aucune maison, & ne semerez aucune semence, & ne planterez nulles vignes, & n'en aurez point: mais habiterez és tentes tous voz iours, affin que vous viuiez longuement sus la terre, en laquelle vous estes estrangers. Nous auons donc obey à la voix de Ionadab filz de Rechab nostre pere, en toutes lés choses qu'il nous a commandé, tellement que n'auons point beu de vin tous noz iours, nous & noz femmes, noz filz & noz filles: & n'auons edifié aucunes maisons pour nostre demoure: & n'auons eu ne vigne, ne champ, ne semence: mais auons habité és tabernacles, & auons esté obediens, & auons faict selon toutes lés choses que Ionadab nostre pere nous a commandé. Mais quand Nabuchodo-nozor Roy de Babylone fut monté en nostre terre, nons auons dit: Venez, & entrons en Ierusalem arriere de l'armée dés Chaldéens, & arriere de l'armée de Syrie: & auons demouré en Ierusalem.

*[Margin: *thresorerie. B]*

C Et la parolle du Seigneur fut faicte à Ieremie, disant: Le Seigneur dés exercites le Dieu d'Israël dit ainsi: Va, & dis aux hommes de Iuda, & aux habitans de Ierusalem: Ne receurez vous point discipline pour obeir à més parolles dit le Seigneur? Lés parolles de Ionadab filz de Rechab, qu'il commanda à sés filz, de non boire vin, ont esté executées: & n'en ont pas beu iusque à ce iour icy, car ilz ont obey au commandement de leur pere. Mais moy, i'ay parlé à vous leuant du matin & parlant: mais vous ne m'auez point obey. Ie vous ay aussi enuoyé tous més seruiteurs prophetes leuant du matin, & enuoyant en disant: *Maintenant retournez vous chascun de sa mauuaise

[Margin: Sus.18.b. & 25.b.]

uaise voye & faictes que voz actes soient bons : & ne vueillez suyuir lés Dieux estranges pour leur seruir, & vous demourerez en la terre que i'ay donnée à vous & à voz peres. Mais vous n'auez point encliné vostre aureille, & ne m'auez point
D escouté. Et ainsi lés filz de Ionadab filz de Rechab ont mis en execution le commandement de leur pere qui leur auoit commandé : mais ce peuple icy n'a pas obey à moy. Pourtant dit ainsi le Seigneur le Dieu dés armées, le Dieu d'Israël: Voicy, ie feray venir sus Iuda, & sus tous lés habitans de Ierusalem, tout le mal que i'ay parlé à lencontre d'eux: pource que i'ay parlé à eux, & ne l'ont pas escouté: ie lés ay appellé, & n'ont pas respondu à moy. Et Ieremie dist à la maison dés Rechabites: Le Seigneur dés exercites le Dieu d'Israël dit ainsi : Pource que vous auez obey au commandement de Ionadab vostre pere, & que vous auez gardé tous sés commandemens, & que vous auez faict toutes lés choses qu'il vous a commandé. Pourtant dit ainsi le Seigneur dés batailles le Dieu d'Israël: Il ne defaudra point qu'il n'y ait tousiours aucun de Ionadab filz de Recha, qui assistera en ma presence à tousiours.

CHAP. XXXVI.

A ADuint que en la quatriesme année de Ioacim filz de Iosias Roy de Iuda, ceste parolle fut faicte du SEIGNEVR à Ieremie, disant : Prens le rolle d'vn liure, & escris en iceluy toutes lés parolles, que ie t'ay dictes à lencontre d'Israël & contre Iuda, & contre toutes gentz : depuis le iour que i'ay parlé à toy: assauoir, depuis lés iours de Iosias, iusque à ce iour: si par aduenture, la maison de Iuda orra tous lés maux que ie pense de leur faire, & qu'ilz se retournent, vn chascun de sa mauuaise voye, affin que ie pardonne à leur iniquité, & à leur pe-
B ché. Ieremie donc appella Baruch filz de Neria. Et Baruch escriuit de la bouche de Ieremie toutes lés parolles du Seigneur qu'il luy auoit dit, au rolle du liure. Puis Ieremie commanda à Baruch disant: Ie suis detenu, & ne puis entrer en la maison du Seigneur. Tu y entreras donc, & liras au rolle auquel tu as escrit de ma bouche, lés parolles du Seigneur, ouyant le peuple, en la maison du Seigneur, au iour du ieusne: d'auantage aussi en la presence de tous ceux de Iuda, qui viennent de leurs citez, tu leur liras. Pour veoir si leur oraison cherra en la presence du SEIGNEVR, & si vn chascun se retournera de sa voye mauuaise: car l'ire & fureur que le Seigneur a parlé contre ce peuple icy, est grande. Et Baruch filz de Neria C
feit selon toutes lés choses que Ieremie le prophete luy commanda, & leut au liure lés parolles du SEIGNEVR, en la maison du Seigneur. Et en la cinquiesme année de Ioacim filz de Iosias Roy de Iuda, au neufiesme moys, on annonça le ieusne, en la presence du Seigneur, à tout le peuple de Ierusalem, & à toute la multitude qui estoit venue dés citez de Iuda en Ierusalem. Et Baruch leut au liure, lés parolles de Ieremie, en la maison du Seigneur, en la chambre de Gamarias filz de Saphan scribe au *paruis de dessus, à l'entrée de la nouuelle porte de la maison du Seigneur : tout le peuple escoutant. Et quand Micheas filz de Gamarias filz de Saphan eut ouy toutes lés parolles du Seigneur du liure: il descendit en la maison du Roy à la chambre du scribe. Et voicy tous lés princes qui estoient là assis, assauoir, Elisama le scribe, & Dalaias filz de Semeias, Elnathan filz de Achobor, & Gamarias filz de Saphan, Zedecias filz de Hananias, & tous lés princes. Lors Micheas leur denonça
D toutes lés parolles qu'il auoit ouy quand Baruch lisoit au liure, present le peuple. Parquoy tous lés princes enuoyerent à Baruch, *Iehudi le filz de Nathanias, filz de Selemias, filz de Chusy, en disant: Prens en ta main le volume auquel tu as leu ouyant le peuple: & t'en viens. Baruch donc, filz de Nerias print le volume en sa main, & vint à eux, lesquelz luy dirent: Siedz-toy maintenant & lis d'iceluy en nostre presence. Et Baruch leut en leur presence. Quand donc ilz eurent ouy toutes lés parolles, ilz furent estonnez, vn chascun vers son prochain, & dirent à Baruch : Deuons nous faire sauoir au Roy toutes cés parolles ? Et luy demanderent, disans : Declaire nous maintenant comment tu as escrit toutes cés parolles, de sa bouche. Et Baruch leur dist : Il m'a dité de sa bouche toutes cés parolles icy, & ie lés escriuoye d'encre, au volume.
E Lors lés princes dirent à Baruch : Va, & te cache, toy & Ieremie, & que nul ne sache là, ou vous serez. Et s'en

*Allée.

*Iuif, q[ui] estoit no[m] attribué [à] Baruch.

s'en allerent vers le Roy au paruis. Mais ilz recommanderent le volume en la chambre d'Elisama scribe, & signifierent en la presence du Roy toutes lés parolles. Le Roy enuoya *Iehudi pour apporter le volume. Et quand iceluy l'eut prins de la chambre d'Elisama scribe, il le leut en la presence du Roy, & en la presence de tous lés princes qui assistoient enuiron le Roy. Le Roy estoit assis en la maison de l'hyuer au neufiesme moys: & vne *chauffette estoit deuant luy ardante. Et quand Iehudi en *eut leu trois pages* ou quatre, il le coppa du *caniuet du scribe, & le ietta au feu qui estoit en la chauffette, iusque à ce que tout le volume fut consomme par le feu, qui estoit en la chauffette. Ilz ne s'espouanterent pas, & ne rõpirent point *leurs vestemens, le Roy ne tous sés seruiteurs* qui ouyrent toutes cés parolles. Toutesfoys Elnathan, & Delalias, & Gamarias supplierent le Roy, qu'il ne

F bruslast le liure: mais il ne lés escouta *point. Mesme le Roy commanda à* Ierahméel filz de Hamalech, & à Saraias filz d'Ezriel, & à Selemias filz d'Abdael, qu'ilz prinssent Baruch le scribe, & le prophete Ieremie. Mais le Seigneur lés absconsa. Et la parolle du Seigneur fut faicte à Ieremie, aprés que le Roy auoit bruslé le volume, & lés parolles que Baruch *auoit escrit* de la bouche de Ieremie, disant: Prens de rechef vn autre volume: & escritz en iceluy toutes lés premieres parolles, qui estoient au premier liure que Ioacim Roy de Iuda a bruslé. Et diras à Ioacim Roy de Iuda:

G *Le Seigneur dit ainsi: Tu as bruslé ce vo*lume icy, disant: Pourquoy as-tu escrit en iceluy, disant que le Roy de Babylone viendra, & qu'il guastera ceste terre, & fera cesser d'icelle lés hommes & lés bestes? Pourtant le *Seigneur Dieu dit ainsi* touchant Ioacim le Roy de Iuda: *Il n'y* aura nul dés siens qui soit assis sus le throne de Dauid: & sa charongne sera iettée par iour à la chaleur, & par nuict à la froidure. *Ie visiteray sés iniquitez* sur luy, & sur sa semence, & sur sés seruiteurs: & feray venir sus eux, & sus lés habitans de Ierusalem, & sus lés hommes de Iuda tout le mal que *ie leur* ay dict, & qu'ilz n'ont pas escouté. Lors Ieremie print vn autre volume, *& le donna* à Baruch filz de Neria scribe, lequel escriuit en iceluy, de la bouche de Ieremie, toutes lés parolles du liure, que Ioacim Roy de Iuda auoit bouté au feu: & d'auantage plusieurs parolles semblables furent adioustées sus icelles.

[Marginal notes: *qui est Baruch. — *Petit foyer. — *ou, trencheplume]

CHAP. XXXVII.

A ET Zedechias *filz de Iosias*, regna pour *Chonias *filz de Ioacim*: que Nabuchodo-nozor Roy de Babylone constitua Roy en *la terre* de Iuda: & n'obeit point, luy ne sés *seruiteurs*, ne le peuple de la terre, aux parolles du Seigneur, qu'il auoit parlé par la commission [donnée] à Ieremias le prophete. Et le Roy Zedecias enuoya Iuchal filz de Selemias, & Sophonias le filz de Maasias sacrificateurs, *vers* Ieremie *le pro*phete, disant: *Prie maintenant le Seigneur* nostre Dieu pour nous. Ainsi Ieremie entroit & sortoit au milieu du peuple. Car *ilz ne l'auoient point mis en la prison.*

Lors yssit hors d'Egypte l'armée de Pharao. Et quand lés Chaldéens qui auoient assiegé Ierusalem ouyrent lés nouuelles d'iceux, ilz remonterent de Ierusalem. Adonc la parolle du *Seigneur fut faicte à Ieremie*, disant: *Le* SEIGNEVR *Dieu d'Israël dit ainsi: Vous direz ainsi au Roy* B de Iuda, qui vous a enuoyé pour m'interroguer: Voicy, l'armée de Pharao qui est yssue pour vous donner ayde, retournera en son pays d'Egypte: & lés *Chaldéens retourneront*, & liureront la guerre contre ceste cité, & la prendront, & la brusleront. Le SEIGNEVR dit ainsi: *Ne esleuez pas voz ames, disans: Lés Chaldéens s'en *iront* de nous: car ilz ne s'en *iront pas*. *Mais aussi* quand vous *auriez frappé toute l'armée dés* Chaldéens, qui bataillent contre vous, & qu'aucuns hommes d'iceux seroient delaissez, en outre percez, vn chascun se leuera de sa tente, & bouteront le feu en *ceste cité*. Quand donc l'armée dés Chaldéens fut remontée arriere de Ierusalem, à cause de l'armée de Pharao, Ieremie sortit hors de Ierusalem, pour s'en aller en la terre de Ben-ia- C min, & pour *se sequestrer d'illec d'entre le peuple. Et quand il fut à la porte de Ben-iamin: il y auoit là vn homme ayant la commission [de la porte,] duquel le nom estoit Ierias filz de Selemias, filz de Hananias: lequel print le prophete Ieremie, disant: Tu t'en fuys aux Chaldéens. Et Ieremie respondit: Ce est faux, ie ne m'en fuys pas aux Chaldéens. Mais il ne l'escouta point, ains Ierias print Ieremie, & l'amena vers lés Princes. Et se courroucerent

[Marginal notes: *C'est, Iechonias. — *vous deceuãt par folle esperance. — *ou, diuiser la possesion au milieu du peuple, as sauoir en anathot']

se courroucerent lés princes contre Ieremie : & le frapperent & le mirent en la prison, assauoir en la maison de Ionathan scribe. Car ilz l'auoient faicte maison de prison. Et ainsi Ieremie entra dedans la maison de la fosse & au lieu ou on serroit lés autres, & demoura là plusieurs iours. Mais le Roy Zedecias enuoya &
D le tira: & l'interrogua secretement en sa maison, & luy dist: Y a il quelque parolle de par le Seigneur? Et Ieremie dist: Il en y a. Et dist: Tu seras liuré ésmains du Roy de Babylone. Aussi Ieremie dist au Roy Zedecias: Quelle chose ay-ie offensé vers toy, & tés seruiteurs, et vers ce peuple, que tu m'a mis en prison? Mais ou sont voz prophetes, qui vous prophetizoient, disans : Le Roy de Babylone ne viendra point contre vous ne contre ceste terre? Pourtant escoute maintenant ie te prie Roy mon seigneur. Et que maintenant ma priere ayt lieu en ta presence, & que tu ne me renuoye pas en la maison de Ionathan le scribe, affin que ie ne meure là. Parquoy le Roy Zedecias commanda qu'on mist Ieremie en la court de la prison : & qu'on luy donnast tous lés iours vne miche de pain de la rue dés boulengiers, iusque à ce que tous lés pains
Souz 42. & 2. chroni. 36. de la cité seroient *consommez. Ainsi demoura Ieremie en la court de la prison.

CHAP. XXXVIII.

A MAis Saphatias filz de Mathan, & Gedalias filz de Phashur, & Iuchal filz de Selemias, & Phashur filz de Melchias, ouyrent lés parolles que Ieremie parloit à tout le peuple,
Sus 21. 2. disant : Le Seigneur dit ainsi : * Qui demourera en ceste cité, mourra par glaiue, par famine, & par peste : & qui sortira aux Chaldéens, il viura, & sera son ame pour despouille: *mais il viura*. Ainsi dit le Seigneur : Ceste *cité sera baillée* en la main de l'armée du Roy de Babylone, & la prendra. Et lés princes dirent au Roy : Nous requerons que cest homme soit mis à mort. Car par ce, il debilite lés mains dés hommes combatans, qui sont demourez en ceste cité, & lés mains de tout le peuple, en leur disant toutes cés parolles. Car cest homme icy ne deman
B de point la paix de ce peuple, mais le mal. Et le Roy Zedechias dist: Voicy, il est en voz mains: car le Roy ne vous pourra [contredire] en rien. Parquoy ilz prindrent Ieremie, & le ietterent en là fosse de Melchias filz de Hammelech, qui estoit en la court de la prison: & aualleront Ieremie auec dés cordes en la fosse ou n'y auoit point d'eaue, mais de la boue. Et ainsi Ieremie enfondra en la fange. Mais Abed-melech Ethiopien, homme eunuque, qui estoit en la maison du Roy, ouyt qu'ilz auoient mis Ieremie en la fosse. Le Roy seoit en la porte de Ben- C
iamin. Et Abed-melech sortit hors de la maison du Roy & parla au Roy disant: Mon seigneur Roy cés hommes icy ont mal faict en tout ce qu'ilz ont perpetré contre le prophete Ieremie, qu'il ont ietté en la fosse, & meurt en ce lieu là de faim. Car il n'y a plus nulz pains en la cité. Parquoy le Roy commanda à Abed-melech Ethiopien, disant: Prens d'icy trente hommes auec toy, & fais remonter hors de la fosse Ieremie le prophete deuãt qu'il meure. Abed-melech donc print auec soy lés hommes, & vint en la maison du Roy au lieu soubz la thresorerie: & de là print dés vieux drappeaux & dés vieux vestemens, & lés aualla à tout dés cordes à Ieremie, en la fosse. Et dist Abed-melech Ethiopien à Ieremie: Metz lés vieux drappeaux soubz lés aisselles de tés bras par dessoubz lés cordes, & Ieremie *feit* ainsi. Ilz tirerent donc hors Ieremie *à tout lés* cordes, & le feirent remonter hors de la fosse. Et Ieremie demou D
ra en l'allée de la prison. Et le Roy Zedecias enuoya, & feit amener à soy le prohete Ieremie, au troysiesme porche qui estoit en la maison du Seigneur.

Lors dist le Roy à Ieremie: Ie te demande donc la parolle: ne me cele rien. Et Ieremie dist à Zedecias: Si ie te l'annonce, ne me tueras-tu pas? Et si ie te donne conseil, tu ne m'escouteras point. Lors le Roy Zedecias iura à Ieremie secretement, disant: Le Seigneur vit, qui nous a faict ceste ame, ie ne t'occiray pas, & ne te liureray point és mains de cés hommes, B
qui quierent ton ame. Et Ieremie dist à Zedecias: Le Seigneur le Dieu dés armées le Dieu d'Israël, dit ainsi : Si tu sortz pour aller aux princes du Roy de Babylone, ton ame viura, & ceste cité ne sera pas bruslée par feu : & viuras toy, & ta maison. Mais si tu ne sortz aux princes du Roy de Babylone, ceste cité sera baillée és mains dés Chaldéens, & y bouteront le feu : & n'eschapperas point de leurs mains. Et le Roy Zedecias dist à Ieremie: Ie suis en soucy à cause dés Iuifz qui sont enfuys aux Chaldéens, qu'ilz ne me liurent en leurs mains, & qu'ilz ne * se moquent de moy. * ou, deshõnorent.

Mais Ieremie luy dist: Ilz ne te liureront pas. Ie te prie escoute la voix du Seigneur en ce que ie parle à toy: & il te F
sera

sera bien, & viura ton ame. Que si tu refuse de sortir, ceste est la parolle que le Seigneur m'a monstré. Voicy, toutes lés femmes qui sont demourées en la maison du Roy de Iuda, seront menées hors aux princes du Roy de Babylone, & icelles diront: Tés hommes familiers t'ont incité & surmonté: tés piedz sont plongez en la boue, & sont reculez en arriere. Ilz meneront hors toutes tés femmes, & tés enfans aux Chaldéens, & n'eschapperas point de leurs mains: mais seras prins par lés mains du Roy de Babylone, & feras brusler par feu ceste
G cité. Parquoy Zedecias dist à Ieremie: Que nul ne sache de cés parolles icy, & tu ne mourras point. Mais si lés Princes entendent que i'aye parlé à toy, & qu'ilz viennent vers toy, & qu'ilz te disent: Declaire nous ce que tu as parlé auec le Roy, ne nous cele rien, & nous ne t'occirons point, & aussi quelle chose t'a-il dict: tu leur diras: I'ay presenté més prieres deuant le Roy, qu'il ne me feit remener en la maison de Ionathan, pour mourir là. Tous lés Princes donc sont venus à Ieremie, & l'ont interrogué. Il leur declaira selon toutes lés parolles que le Roy auoit commandé. Et cesserent [de parler] à luy. Car rien ne fut ouy. Mais Ieremie demoura en la court de la prison: iusque au iour que Ierusalem fut prinse. Et aduint que Ierusalem fut prinse.

CHAP. XXXIX.

A
Ius 52. 2 Roys 52. (margin)

EN la neufiesme année de Zedecias Roy de Iuda, au dixiesme moys Nabuchodo-nozor Roy de Babylone, & toute son armée vint contre Ierusalem: & l'assiegerent. Mais en l'vnziesme année de Zedecias, au quatriesme moys, au neufiesme [iour] du moys, la cité fut despecée, & y entrerent tous lés princes du Roy de Babylone, & s'asseirent en la porte du milieu: assauoir Neregel, Sarezer, Samegar-Nabo, Sar-sachim, Rab-saris, Neregel, Sarezer, Rab-mag, & tous lés autres princes du Roy de Babylone. Et quand Zedecias le Roy de Iuda lés veit, & aussi tous lés hommes combatans: ilz s'enfuyrent, & de nuict sortirent hors de la cité, par la voye du iardin du Roy, & par la porte qui estoit entre deux
B murailles: & sont yssus vers la voye du desert. Mais l'armée dés Chaldéens lés poursuyuirent, & prindrent Zedecias en la campaigne de Iericho: & l'ayans prins, ilz l'ameneret à Nabuchodo-nozor Roy de Babylone en Rebla, qui est en la terre de Hemath: & parla auec luy iugemens. Lors le Roy de Babylone decolla lés filz de Zedecias, en Rebla deuant sés yeux: & le Roy de Babylone occist tous lés nobles de Iuda. Il creua aussi lés yeux de Zedecias, & le lya de chaines, pour le mener en Babylone. Lés Chaldéens brusserent aussi la maison du Roy, & lés maisons du peuple: & demolirent la muraille de Ierusalem. Et Nabusar-adan C
le maistre de la gendarmerie transfera en Babylone le demourant du peuple qui estoit demouré en la cité, & lés fugitifz qui estoient affuys vers luy, & le residu du peuple qui estoient demourez. Mais il delaissa aucuns dés paoures gens, qui n'auoient rien, en la terre de Iuda: & en ce iour la leur donna dés vignes, & dés champs. Aussi Nabuchodo-nozor Roy de Babylone auoit faict commandement, par la commission donnée à Nabusar-adan maistre de la gendarmerie: touchant Ieremie, disant: Prens cestuy la, & [a] metz tés yeux sus luy, & ne luy fais nul mal: mais fais ainsi auec luy comme il te dira. Parquoy enuoya Nabusar-adan maistre de la gendarmerie, & Nabusasban, & Rab-saris, & Neregel, & Sarezer, & Rab-mag, & tous lés Princes du Roy de Babylone enuoyerent, & menerent Ieremie hors de la court de la prison, & le baillerent à Godolias le filz d'Ahicam, filz de Saphan: pour le conduire en la maison, af- D
fin qu'il habitast entre le peuple. Mais la parolle du Seigneur auoit esté faicte à Ieremie, quand il estoit enserré en la court de la prison, disant: Va, & parle à Abed-melech Ethiopien, disant: Le Seigneur dés armées le Dieu d'Israël dit ainsi: Voicy, ie feray venir més parolles sus ceste cité en mal, & non pas en bien: & en ce iour la [b] seront deuant toy, & te deliureray en ce iour la, dit le Seigneur. Et ne seras point liuré és mains dés hommes, desquelz tu as paour: car ie te deliureray, tellement que tu ne cherras point par l'espée: mais tu auras ton ame, comme despouille: pource que tu as eu fiance en moy, dit le Seigneur.

[a] c'est, aye soing de luy.

[b] c'est, apparaistrot manifestement.

CHAP. XL.

A
LA parolle qui fut faicte du Seigneur à Ieremie, apres que Nabusar-adan maistre de la gendarmerie

merie le laissa aller de Rama, quand il le print, & estoit lié de liens au milieu de tous ceux qui estoient transferez hors de Ierusalem, & de Iuda, lesquelz on menoit captifz en Babylone. Quand donc le maistre de la gendarmerie prenoit Ieremie, il luy dist: Le Seigneur ton Dieu a parlé ce mal sus ce lieu icy. Le Seigneur donc a faict venir, & a faict ainsi qu'il auoit dict, pource que vous auez peché contre le Seigneur, & n'auez point ouy sa voix: dont ceste chose vous est faicte. Maintenant donc voicy, ie t'ay deslié auiourdhuy hors dés liens qui sont en tés mains. S'il te plaist de venir auec moy en Babylone, tu y viendras, & mettray més yeux sus

B toy. Mais s'il ne te plaist point de venir auec moy en Babylone, demeure icy. Voicy, toute la terre est en ton commandement: ou bon & droict te semblera d'aller, vas-y. Et luy n'estant pas encore tourné, [dist:] Retourne vers Godolias filz d'Ahicam filz de Saphan, que le Roy de Babylone a commis sus lés citez de Iuda. Demeure donc auec luy au milieu du peuple, ou va par tout là ou il te plaira aller. Ausi le maistre de la gendarmerie luy donna viures, & aucuns dons, puis le laissa aller. Ieremie donc s'en vint à Godolias filz d'Ahicam, en Mazpha: & demoura auec luy au milieu du peuple qui auoit esté delaissé au pays.

C Et tous lés princes dés armées qui estoient aux champs, eux & leurs gens ouyrent que le Roy de Babylone auoit constitué Godolias filz d'Ahicam au pays: & qu'il luy auoit commis lés hommes & lés femmes, & lés enfans, & aucuns dés paoures de la terre, desquelz nulz n'auoient esté transferez en Babylone. Or vindrent vers Godolias en Mazpha: assauoir, Ismaël le filz de Nathanias, & Iohanan, & Ionathan lés filz de Carea, & Sareas filz de Thanhumeth, & lés filz d'Ophai Netophatite, & Iezanias filz de Maachati, eux & leurs hommes. Et Godolias filz d'Ahicam filz de Saphan leur iura, à eux & à leurs hommes, disant: Ne craignez point

4. Roys 25.f. de seruir aux Chaldéens. * Demourez en la terre, & seruez au Roy de Babylone, & il vous sera bien. Voicy, ie demeure en Mazpha, pour assister deuant lés Chaldéens qui viennent vers nous. Mais vous, recueillez le vin, le fruict d'esté, & l'huile: & lés mettez en voz vaisseaux, & demourez en voz citez

D que vous tenez. Et ausi tous lés Iuifz qui estoient en Moab, & entre lés enfans d'Ammon, & en Idumée, & qui estoient en tous lés pays: quand ilz eurent ouy que le Roy de Babylone auoit donné aucuns demourans de Iuda, & qu'il auoit commis sus eux Godolias le filz d'Ahicam filz de Saphan: tous lés Iuifz retournerent de tous lés lieux ausquelz ilz estoient poulsez: & vindrent en la terre de Iuda, vers Godolias en Mazpha: & recueillerent du vin, & dés fruictz d'esté à grand foison. Ausi Iohanan filz de Carea, & tous lés princes dés armées, qui estoient aux champs vindrent à Godolias en Mazpha. Et luy dirent: Sache que Baalis le Roy dés enfans d'Ammon a enuoyé Ismaël le filz de Nathanias, pour te frapper l'ame. Mais Godolias filz d'Ahicam ne lés creut pas. Puis Iohanan filz de Carea parlementa à Godolias en secret, en Mazpha, disant: Ie m'en iray & frapperay Ismaël le filz de Nathanias, que nul ne le saura. Pourquoy te frapperoit il l'ame: & que tous lés Iuifz fussent dissipez, lesquelz sont rassemblez à toy, & que lés demourans de Iuda perissent? Mais Godolias filz d'Ahicam dist à Iohanan filz de Carea. Tu ne feras pas ceste chose: car tu parle faulsement d'Ismaël.

CHAP. XLI.

Or aduint que au septiesme moys Ismaël le filz de Nathanias, filz d'Elisama, de la semence royalle & lés princes du Roy, & dix hommes auec luy, vindrent vers Godolias filz d'Ahicam, en Mazpha: & mangerent là ensemble le pain en Mazpha. A
Mais Ismaël filz de Nathanias se leua, & lés dix hommes qui estoient auec luy, & frapperent par l'espée Godolias le filz d'Ahicam filz de Saphan: & occirent cestuy que le Roy de Babylone auoit constitué au pays. Ausi Ismaël frappa tous lés Iuifz, qui estoient auec luy, assauoir auec Godolias, en Mazpha, & lés Chaldéens qui furent là trouuez, & lés hommes de guerre. Et en la seconde iournée aprés qu'il eut occis Godolias, & que nul ne le sauoit: aucuns personnages de Sichem, de Silo, & de Samarie, vindrent: assauoir quatre vingtz hommes, lés barbes raises, & lés vestemens rompus, & estoient esgratinez: & auoient dons & encens en leurs mains, pour offrir en la maison du Seigneur. Ismaël donc B
filz de Nathanias yssit hors au deuant d'eux,

d'eux, cheminant de Mazpha: & s'en alloit tout plourant. Et quand il lés vint à rencontrer, il leur dist: *Venez à* Godolias le filz d'Ahicam. Et quand ilz furent venus au milieu de la cité: Ismaël filz de Nathanias lés decolla, enuers le milieu de la fosse, luy & lés hommes qui estoient auec luy. Mais dix hommes furent trouuez entre eux, qui dirent à Ismaël: Ne nous tue point: car nous auons dés thresors aux champs, assauoir de froment & d'orge, d'huyle, & de miel. Lors il desista, & ne lés tua *pas entre leurs freres.* Et la fosse en laquelle Ismaël auoit ietté lés corps dés
C hommes mortz, qu'il occist à cause de Godolias, c'est celle que le Roy Asa auoit faicte à cause de Baasa le Roy d'Israël. *Et Ismaël filz de Nathanias la rem*plit d'occis. Puis Ismaël emmena tous lés demourans du peuple qui estoient en Mazpha prisonniers, assauoir lés filles du Roy, & tout le peuple qui estoit demouré *en Mazpha, que Nabusar-adan* maistre de la gendarmerie auoit commis à Godolias filz d'Ahicam. Ismaël filz de Nathanias lés print, & s'en alla pour passer outre aux enfans d'Ammon. Mais Iohanan filz de Carea, & tous lés princes dés armées qui estoient auec luy, ouyrent tout le mal que Ismaël filz de Nathanias auoit faict. Et ayans prins tous sés gens, s'en allerent pour batailler contre Ismaël le filz de Nathanias: & le trouuerent auprés de plusieurs eaues, qui sont en Gabaon. Et quand tout le peuple qui estoit auec Ismaël, veit Iohanan *le filz de Carea, & tous lés princes* dés armées, qui *estoient auec luy, ilz fu*rent ioyeux. Et tout le peuple que Ismaël auoit prins en Mazpha se retourna: & quand il fut retourné s'en alla auec Iohanan *le filz* de Carea. Lors Ismaël
D filz de Nathanias *eschappa, auec huict* hommes arriere de Iohanan: & s'en alla aux enfans d'Ammon. Parquoy Iohanan filz de Carea, & tous lés princes dés armées, qui estoient auec luy prindrent toute la reste du peuple qu'ilz auoient faict retourner d'Ismaël filz de Nathanias, de Mazpha, aprés qu'il eut frappé Godolias le filz d'Ahicam, assauoir lés fortz hommes de guerre, & lés femmes, & lés enfans, & lés Eunuques, qu'il auoit ramené de Gabaon. Et s'en allerent, & demourerent en Geruth Chamaam, qui est auprés de Beth-lehem: pour aller & entrer en Egypte, à cause dés Chaldéens. Car ilz auoient crainte d'eux, pource que Ismaël filz de Nathanias a*uoit* frappé Godolias le filz d'Ahicam. que le Roy de Babylone auoit commis sur le pays.

CHAP. XLII.

ET tous lés *princes dés* armées, & Iohanan filz de Carea, & Iezanias filz d'Osaias, & tout le peu- A
ple, depuis le petit iusque au grand, s'approcherent & dirent au prophete Ieremie. Que nostre oraison ayt lieu deuant toy, & prie le Seigneur ton Dieu pour nous, assauoir pour tous cés demourans icy: car nous sommes delaissez petit nombre, de plusieurs, comme tés yeux nous voyent: & que le Seigneur ton Dieu nous annonce la voye, par laquelle nous cheminerons, & la parolle que nous ferons. Et Ieremie le prophete leur dist, I'ay ouy: Voicy, ie prieray au Seigneur vostre Dieu, selon voz parolles: & aduiendra que ie vous annonceray toute parolle que le Seigneur vous respondra, & ne vous en celeray rien. Et ceux *dirent à Ieremie: Le Seigneur* soit le tesmoing de verité & de foy entre nous, si nous ne faisons selon toute la parolle, pour laquelle le Seigneur ton Dieu t'enuoyera vers nous, Soit bon ou mauuais, nous obeirons à la voix de nostre Seigneur Dieu, auquel nous t'enuoyons: affin qu'il nous soit bien, quand nous aurons ouy la voix du Seigneur nostre B
Dieu. Et aduint à la fin de dix iours, que la parolle du Seigneur fut faicte à Ieremie. Et appella Iohanan le filz de Carea, & tous lés princes dés armées *qui estoient auec luy, & tout le peuple* *depuis le plus petit iusque au plus grand,* & leur dist: Le Seigneur Dieu d'Israël, auquel vous m'auez enuoyé pour presenter més prieres en sa presence, dit ainsi: *Si vous demourez en ceste terre, ie* *vous edifieray, et ne vous destruiray pas:* ie vous planteray, & ne vous arracheray pas. Car ie me suis repenty du mal que ie vous ay faict. Ne craingnez pas à cause du Roy de Babylone, duquel vous auez paour. Ne le craingnez point (dit le Seigneur) car ie suis auec vous, pour vous sauuer, & pour vous deliurer de sa main: Ie vous feray misericorde, affin qu'il ayt compassion de vous, & qu'il vous face retourner en vostre terre. Mais si vous dictes: Nous ne demourerons point en ceste terre, & que vous C
n'escouties point la voix de vostre Seigneur Dieu en disant, Non: mais nous en irons à la terre d'Egypte, affin que nous ne voyons point de guerre, & q̃ n'oyons

point le son de la trompette, & n'ayons
faim de pain, & habiterons là. Pource,
escoutez maintenant la parolle du Seigneur,
vous qui estes lés demourans de
Iuda. Le Seigneur dés armées le Dieu
d'Israël dit ainsi : Si vous mettez vostre
face pour entrer en Egypte, & que vous
y entriez pour y demourer: le glaive que
vous craingnez, vous saysira là en la terre
d'Egypte: & la famine pour laquelle
vous estes solliciteux vous occupera en
Egypte, & mourrez là. Et tous lés hommes
qui ont mis leurs faces pour entrer
en Egypte, pour y demourer, ilz mourront
par l'espée, par famine, & par peste:
nul ne demourera d'eux, & n'eschappera
de la presence du mal, que ie feray venir
sus eux. Car le Seigneur dés batailles le
Dieu d'Israël, dit ainsi: Ainsi que mon ire
& ma fureur a esté respandue sus *lés* habitans
de Ierusalem: ainsi sera respandue
ma fureur sus vous, quand vous serez
D entrez en Egypte: & serez en detestation,
& en estonnement, et en malediction,
& en opprobre: & ne verrez plus ce lieu
icy. O vous demourans de Iuda, la parolle
du Seigneur est *sus vous*. Ne vueillez
point donc entrer en Egypte. Vous
congnoistrez que ie vous ay admonesté
auiourdhuy, car vous m'auez deceu
en voz ames. Quand vous m'auez enuoyé
au Seigneur vostre Dieu, *disans*:
Prie le Seigneur nostre Dieu, pour nous,
& nous annonce selon tout ce que le Seigneur
nostre Dieu te dira, & nous le ferons.
Pourtant vous l'ay-ie auiourdhuy
annoncé : mais vous n'auez pas
escouté la voix du Seigneur vostre Dieu,
ne toutes lés choses pour lesquelles il
m'a enuoyé à vous. Maintenant
donc vous saurez que vous mourrez par
l'espée, par famine, & par peste, au lieu
auquel vous auez desiré *d'entrer pour y*
habiter.

CHAP. XLIII.

A ET aduint quand Ieremie eut acheué
de parler à tout le peuple, toutes
lés parolles du Seigneur leur
Dieu, assauoir toutes cés choses que le
Seigneur leur Dieu auoit enuoyé vers
eux: Azarias filz d'Osaias, & Iohanan
filz de Carea, & tous lés hommes
orgueilleux dirent à Ieremie. Tu parle
mensonge. Le Seigneur nostre *Dieu*, ne
t'a pas enuoyé, pour dire: N'entrez
point en Egypte, pour habiter là. Mais
Baruch filz de Neria t'incite contre
nous, affin qu'il nous liure és mains dés
Chaldéens, & qu'il nous mette à mort, B
& qu'il nous transporte en Babylone.
Et Iohanan filz de Carea, & tous lés
princes dés exercites, & tout le peuple,
n'escouterent pas la voix du Seigneur,
pour demourer en la terre de Iuda. Mais
Iohanan filz de Carea, & tous lés princes
dés armées prindrent tous lés demourans
de Iuda, qui estoient retournez de
toutes nations, ausquelles auoient esté
poulsées pour habiter en la terre de Iuda:
assauoir lés hommes & lés femmes,
& lés enfans, & lés filles du Roy, & toute
ame que Nabusar-adan maistre de la
gendarmerie auoit delaissé auec Godolia
filz d'Ahicam, filz de Saphan, & le C
prophete Ieremie, & Baruch le filz de
Neria, & entrerent au pays d'Egypte,
pource qu'ilz n'ont pas obey à la voix
du Seigneur. Et vindrẽt iusque en Taphnis.
Lors la parolle du Seigneur
fut faicte à Ieremie en Taphnis, disant:
Prens dés grandes pierres en ta main, &
lés muce en la terre qui est en la fornaise
à briques, la gueulle est à la porte de la
maison de Pharao, en Taphnis, en la presence
dés hommes de Iuda, & leur diras:
Le Seigneur *dés armées* le Dieu d'Israël:
dit ainsi: Voicy, i'enuoyeray, & feray
venir Nabuchodo-nozor le Roy de Babylone
mon seruiteur: & mettray son
thronne *sus cés pierres icy* que *i'ay* mucées,
& estendra son pauillon sus icelles. D
Et quand il viendra, il frappera la terre
d'Egypte, ceux qui seront à la mort, à
la mort: & ceux qui seront à la captiuité,
à la captiuité: & ceux qui seront à
l'espée, à l'espée. Et allumera le feu aux
maisons dés dieux d'Egypte, & lés bruslera:
& *lés menera* prisonniers, & enueloppera
la terre d'Egypte, ainsi comme
le pasteur s'enueloppe de son vestement:
& de là sortira en paix. Il brisera
lés statues de la maison du Soleil, laquelle
est en la terre d'Egypte: & boutera le feu
és maisons dés dieux d'Egypte.

CHAP. XLIIII.

LA parolle qui fut faicte à Ieremie, A
pour tous lés Iuifz qui habitoient
en la terre d'Egypte, demourans
en *Magdalo & en Taphnis, *autremẽt Migdol.
en *Memphis & en la terre de *Phatures, *autremẽt Noph.
disant: Le Seigneur dés exercites le *pathros.
Dieu d'Israël dit ainsi: Vous auez veu
tout le mal, que *i'ay* faict venir sus Ierusalem,
& sus toutes lés citez de Iuda: &
voicy, comment au iourdhuy elles sont
desertes, & que nul ne demeure en icelles, à

les, à cause de leur malice qu'ilz ont faict
pour me prouoquer à courroux, en al-
lant, & encensant, & seruant aux dieux
estranges qu'ilz ne congnoissoient pas,
n'eux, ne vous, ne voz peres. Et ie vous
ay enuoyé tous més seruiteurs prophe-
tes leuant de matin, & enuoyant, & di-
sant: Ne faictes point ie vous prie ceste
chose abominable, laquelle ie hay: mais
ilz ne l'ont pas escouté, & n'ont pas en-
cliné leur aureille, pour eux retourner de
leurs maux, affin de ne sacrifier aux au-
B tres dieux. Et pourtant s'est respan-
due mon ire & ma fureur, & s'est allumée
és citez de Iuda, & és rues de Ierusalem:
& sont redigées en desolation & en de-
struction, cõme [il appert] auiourdhuy.
Et maintenant le Seigneur le Dieu
dés armées, le Dieu d'Israël, dit ainsi:
Pourquoy faictes vous ce grand mal
icy, contre voz ames, tellement que l'hom
me, & la femme, le petit enfant, & l'allai-
ctant soit exterminé hors de vous, du
milieu de Iuda: & que rien de residu ne
vous soit delaissé, en me prouoquant par
lés œuures de voz mains, en faisant en-
censemens aux dieux estranges en la ter-
re d'Egypte, en laquelle vous estes entrez
pour y demourer: affin que soyez exter-
minez, & que soyez en malediction, &
en opprobre à tous lés gens de la terre?
Auez vous oublié lés maux de voz pe-
res, & lés maux dés Roys de Iuda, lés
maux de leurs femmes: & voz maux, &
lés maux de voz femmes, qu'elles ont
C faict en la terre de Iuda, & és rues de Ie-
rusalem? Ilz n'ont pas esté humiliez
iusque à ce iour, & n'ont pas eu de crain-
te, & n'ont pas cheminé en ma loy, n'y
en més ordonnances, que i'ay baillé en
vostre presence, & en la presence de voz
peres. Pourtant le Seigneur dés ar-
Amos. 9.b. mées, le Dieu d'Israël, dit ainsi: *Voicy, ie
mettray ma face sus vous, en mal, affin
que i'extermine tous ceux de Iuda.
Et prendray lés residus de Iuda, qui ont
mis leur face pour entrer en la terre
d'Egypte, & pour y demourer. Et se-
ront tous consommez en la terre d'Egy-
pte: ilz cherront par l'espée, & seront con
sommez par famine, depuis le plus petit
iusque au plus grand: & mourront par
l'espée, & par famine, & seront en dete-
station, en estonnement, en malediction,
& en opprobre. Ie feray visita-
tion sus ceux qui habitent en la terre
d'Egypte, comme i'ay visité Ierusalem,
par l'espée, par famine, & par peste: &
n'y aura nul qui eschappe, & qui demeu-
re de la reste dés Iuifz de ceux qui vont
pour habiter en la terre d'Egypte: affin
de pouuoir retourner en la terre de Iuda,
en laquelle iceux donnent espoir à leurs
ames d'y retourner, & y demourer.
Toutesfoys nulz ne retourneront, sinon D
ceux qui eschapperont. Mais tous lés
hommes qui sauoient bien que leurs fem-
mes sacrifioient aux dieux estranges, pa-
reillement toutes lés femmes, qui assi-
stoient en la grande congregation, & tout
le peuple, qui habitoit en la terre d'Egy-
pte, en Phatures, respondirent à Ieremie,
disant: Nous n'escouterons point de toy,
la parolle que tu nous as dict, au nom du
Seigneur: mais nous ferons par œuure,
toute parolle qui sortira de nostre bou-
che, pour faire encensement à la royne du
ciel, & luy faisant perfusions, comme
nous auons faict, nous & noz peres, noz
Roys & noz princes, aux citez de Iu-
da, & aux rues de Ierusalem, & estions
rassasiez de pains, & nous estions bien, E
& n'auions point veu de mal. Mais
depuis le temps que nous auons cessé
d'encenser à la royne du ciel, & de luy
faire perfusions, nous auons eu faulte de
tout, & auons esté cõsommez par l'espée, Sus 7.d.
& par famine. *Et quand nous fai-
sions encensemens à la royne du ciel, &
luy faisions perfusions, luy auons nous
faict dés tourteaux, & luy auons nous
respandu dés perfusions sans noz ma-
rys, pour la resiouyr? Et Ieremie
dist à tout le peuple, aux hommes, &
aux femmes, & à toute la gent, qui luy
auoient respondu la parolle, disant: Le
Seigneur n'a-il pas eu recordation du
perfum, que vous perfumiez és citez de
Iuda, & és rues de Ierusalem, vous &
voz peres, voz Roys, & voz Princes, &
le peuple de la terre? Celuy est monté au
cœur, tellement que le Seigneur ne le po-
uoit plus porter, à cause de la malice de
voz inuentions, & à cause dés abomina-
tions que vous auez faictes, & pource est
la terre faicte en desolation, & en espouan
tement, & en malediction, sans que nul y
demeure, comme il est en ce iour. Pour- F
ce donc que vous auez faict perfumiga-
tions [aux idoles,] & que vous auez pe-
ché au Seigneur, et que vous n'auez point
escouté la voix du Seigneur, & que vous
n'auez point cheminé en sa loy, ny en sés
ordonnances, ny en sés tesmoignages:
pourtant vous est aduenu ce mal icy,
comme [appert] auiourdhuy. Aussi
Ieremie dist à tout le peuple, et à toutes lés
femmes: Vous tous ceux de Iuda, qui
estes en la terre d'Egypte, escoutez la pa-
rolle du Seigneur. Ainsi a parlé le Seigñr

dés armées le Dieu d'Israël, disant: Vous & voz femmes auez parlé de vostre bouche, & l'auez accomply de voz mains, en disant: Faisons noz vœux que nous auons voué, affin que nous encensions à la royne du ciel, & que nous luy facions persusiõs. Vous auez estably voz vœux, & lés auez parfaictz par œuure. Pourtãt escoutez la parolle du Seigñr, vous tous de Iuda, qui demourez en la terre d'Egypte: Voicy, i'ay iuré par mon grand nom (dit le Seigneur) que mon nom ne sera plus nommé par la bouche de quelconque hõme dés Iuifz, disant: Le Seigneur Dieu
G vit en toute la terre d'Egypte. Voicy, ie veilleray sus eux en mal, & non pas en bien: & tous lés hõmes de Iuda qui sont en la terre d'Egypte seront consommez par l'espée, & par famine, iusque à ce qu'ilz soient totallement destruictz. Et petit nombre de gens, qui sont eschappez de l'espée, retourneront de la terre d'Egypte, en la terre de Iuda: & congnoistront tous lés demourans de Iuda qui sont entrez en la terre d'Egypte pour y habiter, quelle parolle sera establie, la mienne, ou la leur. Et ce vous sera pour signe (dit le Seigneur) que ie feray visitation sus vous en ce lieu icy, affin que vous congnoissiez que veritablement més parolles seront confermées contre vous, en mal. Le Seigneur dit ainsi: Voicy, ie bailleray Pharao Hophrea le Roy d'Egypte, en la main de sés ennemys, & és mains de ceux qui quierent son ame: ainsi que i'ay baillé Zedecias le Roy de Iuda en la main de Nabuchodo-nozor Roy de Babylone, son ennemy, & de celuy qui queroit son ame.

CHAP. XLV.

A La parolle que Ieremie le prophete parla à Baruch filz de Neria, quand il escriuoit cés parolles icy au liure, de la bouche de Ieremie, en la quatriesme année de Ioacim filz de Iosias Roy de Iuda, disant: Le Seigneur Dieu d'Israël dit ainsi de toy Baruch. Tu as dict: Malheur sus moy, car le Seigneur a adiousté tristesse sus ma doleur. I'ay trauaillé en mon gemissemẽt, & n'ay pas trouué de repos. Tu luy diras ainsi: Le Seigneur dit ainsi: Voicy, ie destruis ceux que i'ay edifiez, & arrache ceux que i'ay planté, & toute ceste terre icy. Et tu demande grandes choses pour toy? Ne lés vueille pas demander: car voicy, ie feray venir le mal sus toute chair (dit le Seigneur) & te bailleray ton ame pour despouille, en tout lieu, par tout là ou tu iras.

CHAP. XLVI.

La parolle du Seigneur qui fut faicte à Ieremie le prophete, contre toutes lés gens. Contre Egypte, contre l'armée de Pharao Necho Roy d'Egypte, qui estoit auprés du fleuue Euphrates, en Charcamis, que Nabuchodonozor Roy de Babylone frappa en la quatriesme année de Ioacim filz de Iosias Roy de Iuda. Appareillez l'escu, & le bouclier, & marchez auant à la bataille. Attellez lés cheuaux, & vous cheualiers montez. Soyez arrestez en voz heaulmes, fourbissez lés lãces, vestez vous de haubergeons. Pourquoy lés ay-ie veu espouãtez & reculez en arriere: leurs hommes fortz ont esté frappez, & s'en sont fuys legierement sans se reuirer: car frayeur estoit à lenuiron, dit le Seigneur: Le legier ne fuyra pas, ne le fort n'eschappera point. Ilz sont tombez & ruez ius vers Aquilon, auprés de la riue du fleuue Euphrates. Qui est celuy qui monte comme l'estãg, & sés eaues sont esmeues comme lés fleuues? Egypte s'enfle comme l'estang, & sés eaues seront esmeues cõme lés fleuues, & dist: Ie monteray et couuriray la terre, & destruiray la cité, & ceux q̃ habitẽt en icelle. Montez sus cheuaux, branlez chariotz, & que lés preux sortent. Ethiope & ceux de Libie, tenant l'escusson, & lés Lydiens maniant & tendant l'arc. Car ceste iournée est au Seigneur le Dieu dés armées, le iour de vengeance: pour se venger de sés aduersaires. Le glaiue deuorera, & sera saoulé, & sera enyuré de leur sang. Car le Seigneur le Dieu dés armées a sacrifice en la terre d'Aquilon auprés du fleuue Euphrates. O vierge fille d'Egypte monte en Galaad, & prens de la resine. Tu multiplie en vain lés medecines, car tu n'auras point de santé. Lés gens ont ouy ta vilenie, & ton cry a remply la terre: car le fort a hurté contre le fort, & sont tous deux ensemble cheutz. La parolle que le Seigneur parla au Prophete Ieremie, de l'aduenement de Nabuchodo-nozor Roy de Babylone, affin qu'il frappast la terre d'Egypte. Annoncez en Egypte, & publiez en Migdol: & diuulguez en Mẽphis, & en Taphnis, & dictes: Demeure, & t'appareille: car l'espée deuorera lés choses qui sont à lenuiron de toy. Pourquoy a esté ton fort repoulsé? Il n'a pas esté stable: pource que le Seigneur l'a debouté. Il en a faict trebuscher plusieurs, & vn chascun est cheut contre son prochain.

A 4. Roys 23.f. 2. Chron. 35.c. 3. Esd. 1. d B C D

chain. Et dira: Leue toy, retournons à no stre peuple, & à la terre de nostre natiui- té, arriere de l'espée oppressante. Appel
E lez là Pharao Roy d'Egypte, [Roy] de multitude [grande] il a faict passer le
*pour se *temps prefix. Ie suis viuant (dit le Roy)
trouueren le Seigneur dés armées est son nom. Car
bataille comme Thabor est és montaignes, &
cõtre Na comme Charmel en la mer, ainsi viendra
buchodo- il. O fille habitaterresse d'Egypte, fais toy
nozor. dés hardes de transmigration: car Mem- phis sera deserte & desolée & inhabita- ble. Egypte est comme la Ienice belle: la destruction viendra d'Aquilon, il viendra. Ausi sés mercenaires sont au milieu d'i- celle, comme veaux engraissez, ilz se sont retournez & enfuys ensemble, & n'ont peu demourer: pource que le iour de leur ruine est venu sus eux, & le temps de leur visitation. Sa voix ira comme le serpent: car ilz chemineront auec l'armée, & vien dront contre elle auec coingnées, comme bucherons. Ilz ont coppé sa forest (dit le Seigneur) qui ne se peult nombrer ilz sont
F multipliez plus que lés chenilles, & se- ront sans nombre. La fille d'Egypte est confuse, & est baillée és mains du peuple d'Aquilon, dit le Seigneur dés armées le Dieu d'Israël. Voicy, ie feray visitation sus le populaire d'Alexandrie, & sus Pha rao, & sus Egypte, & sus sés dieux & sus sés Roys, & sus Pharao [dis-ie:] & sus ceux qui se confient en luy: & lés donne- ray és mains de ceux qui quierent leurs ames, & és mains de Nabuchodo-nozor Roy de Babylone, & és mains de sés ser-
G uiteurs. Et aprés ce, icelle sera habitée cõ-
Isa. 44. a me au temps passé, dit le Seigneur. *Auf-
ezec. 30. b si toy Iacob mon seruiteur ne crains point, & ne t'espouante pas Israël. Car voicy ie te sauueray de loing, & sauue- ray ta semence de la terre de ta captiuité: & Iacob retournera, & se reposera, & se- ra à son ayse, & n'y aura nul qui luy fa- ce paour. Et toy Iacob mon seruiteur ne vueille craindre (dit le Seigneur) car ie suis auec toy: & aussi ie feray consomma tion de toutes lés gens ausquelles ie t'ay poussé. Et ne te feray pas consommer: mais te chastieray en iugement, & ne te laisseray point quitte.

CHAP. XLVII.

A LA parolle du Seigneur qui fut fai- cte au prophete Ieremie, contre lés Philisthins, auant que Pharao frap past Gaza. Le Seigneur dit ainsi: Voicy, lés eaues qui montent d'Aquilon, & seront comme vn torrent desriué, & desborderont sus la terre & le contenu d'icelle, sus la cité & sés habitans. Lés hõ- mes crieront, & tous lés habitans de la terre vleront, pour le son & tempestement B
dés ongles de sés grandz [cheuaux,] pour le tumulte de sés chariotz, & pour le bruyt de sés roues. Lés peres n'ont pas regardé lés filz pour la debilitation de leurs mains à cause du iour qui vient pour gaster tous lés Philisthins, & extir- per Tyr & Zidon, assauoir tous autres C
donnans secours. Car le Seigneur a de- struict lés Philisthins qui sont lés reliefz de l'isle de Cappadoce. La pelure [de la teste] est venue sus Gaza: Ascalon est ruée en bas auec la reste de la vallée. Ius- que à quand te deschireras-tu? O toy D
espée du Seigneur, iusque à quand ne te reposeras-tu pas? Rentre en ta gaine: ap- paise toy, & t'aquoye. Comment te repo- seras-tu, quand le Seigneur luy a faict commandement contre Ascalon, & con- tre le port de la mer: & l'a illec con- stituée.

CHAP. XLVIII.

LE Seigneur dés armées le Dieu d'Israël, dit ainsi à Moab: Male- A
diction sus Nabo, car elle est ga- stée & confuse. Cariath-aim est prinse, celle qui estoit forte, est confuse & à eu paour. Moab n'a plus de gloire de Hese- bon: car ilz ont pensé mal contre elle. Venez & l'exterminons de la gent. Aussi toy Madmen tu seras destruicte, & l'espée te suyura. La voix de clameur [vient] de Horonaim, fourragement & deguast grand. Moab est brisée: lés pe- tis ont faict ouyr la clameur. Car par la montée de Luith, montera plourant en pleurs: pourtant que en la descente de Ho- ronaim, lés aduersaires ont ouy le cry de la destruction. Fuyez vous, sauuez voz personnes, & vous serez aussi comme la bruyere au desert. Car pource que tu as B
eu confiance en tés œuures, & en tés thre Sus 17. a
sors, tu seras aussi prinse. Et Chamos sor- tira en transmigration, sés sacrificateurs & sés princes ensemble. Et le dissipa- teur viendra à toute cité: & n'eschappera aucune cité. La vallée perira, & la plai- ne sera destruicte, comme le Seigneur l'a dit. Donnez aisles à Moab, affin qu'il sorte en volant, car sés citez seront de- sertes, & nul ne habitera en icelles.
Maudict est celuy qui faict l'œuure du Seigneur par fraude: & est maudict celuy qui retire son espée de [respan- dre] le sang. Moab a esté à son aise, dés sa ieunesse, & a reposé en sa lie. Il n'a

pas esté ietté d'vn vaisseau en l'autre: & n'a pas esté en transmigration. Pource a tousiours demeuré son goust en icelle, & son odeur n'a pas esté mué. Pourtant voicy lés iours qui viennent (dit le Seigneur) que ie luy enuoyeray gens qui l'emmeineront qui le transporteront, & espuiseront sés vaisseaux, & briseront sés bouteilles. Et sera Moab confuse, de

C par Chamos, comme la maison d'Israël est confuse par Beth-el, laquelle estoit sa confiance. Comment dictes vous, nous sommes fortz, & hommes robustes pour batailler? Moab est guastée, & sés citez seront brusleés, & sés iouuéceaux esleutz sont descenduz en occision, dit le Roy, duquel le nom est, le Seigneur dés armées. La ruine de Moab est prés pour venir, & son mal accourra fort legierement. Vous tous qui estes autour de luy, soyez esmeutz sus luy: & vous tous qui sauez son nom dictes: Comment est rompue la forte verge, & le baston glorieux? O fille de Dibon habitateresse, descendz de la gloire, & te siedz en la soif: car le destructeur de Moab montera con

D tre toy, & mettra bas dés fortresses. Toy habitateresse d'Aroer, tiens toy auprés de la voye, & contemple. Interrogue celuy qui s'enfuyt: & celle qui est eschappée, dis qui a il de faict? Moab est confus, car il est froissé. Vlez, & criez, & annoncez en Arnon, que Moab est gastée: & que le iugement est venu à la terre champestre, sus Halon, & sus Iahza, & sus Mephaath, & sus Dibon, & sus Nabo, & sus la maison Deblathaim, & sus Cariathaim, & sus Beth-gamul, & sus Bethmaon, & sus Carioth, & sus Bozra, & sus toutes lés citez de la terre de Moab, qui sont loing & prés. La corne de Moab est coppée, & son bras est froissé, dit le Seigneur. Enyurez le: car il s'est esleué contre le Seigneur. Moab frappera [dés mains] en son vomissement: & sera aussi mocqué luy mesme. Car aussi Israël, ne t'a-il pas este en irrision? ne t'a-il point esté comme trouué entre lés larrons? Car depuis que tu as parlé de luy, tu t'és esmeu [de ioye.] Vous qui demourez en Moab, delaissez lés citez, & de-

E mourez en la roche, & soyez comme la colombe, laquelle faict son nid, outre la

Isa. 16. b. gueulle du pertuis. *Nous auõs ouy l'orgueil de Moab: (car il est fort orgueilleux) aussi sa haultesse, & son arrogance, & son orgueil, & l'eleuation de son cœur. I'ay cõgneu (dit le Seigneur) son indignation, il ne faict pas droict, ce sont sés mensonges, & n'ont point faict vrayement. [a]Pourtant vleray-ie sus Moab: & crieray à tous ceux de Moab, aux hommes de la muraille de [b]bricque, [Moab] parlera. O vigne de Sabama, ie ploureray sus toy, pour le pleur de Iazer. Tés branches sont passées la mer, elles ont atteinct iusque à la mer de Iazer. Le destructeur s'est rué sus ta moisson, & sus ta vendenge. *La lyesse, & la ioyeuseté est ostée de Charmel, & aussi de la terre de Moab: & ay faict cesser le vin dés pressoirs. Celuy qui presse, ne chantera point la chanson [de vendenge] leur chanson ne sera plus chanson. Ilz ont donné leur voix, pour le cry de Hesebon iusque en Eleale & Iahaz, depuis Segor iusque en Horonaim, la genisse de troys ans: car aussi lés eaues de Nemrim seront en desolation.

[a]Ce qlz promettoyent faire

[b]ou, haceres. 4. roys. 3. d. ou est dit Hareseth.

Isa. 16. c.

F Et feray cesser en Moab (dit le Seigneur) celuy qui offre és haultz lieux, & celuy qui encense à sés dieux. Pourtant sonnera mon cœur à Moab, comme la fleutte: & mon cœur donnera le son, comme le phiffre aux hommes de la cité de Heres: car lés choses qu'elle auoit delaissé sont peries. *Car toute teste sera pelée, & toute barbe sera rasée. Et sus toutes mains seront esgratinures: & sera le sac sus lés reins. Et vniuersellement complainte sera sus tous lés toictz de Moab, & en sés places: pource que i'ay brisé Moab, comme le vaisseau auquel on ne prent point plaisir, dit le Seigneur. Comment est il froissé? vlez. Cõmét a Moab vire le col, & est confus? Car Moab est faict en irrision, & en espouantement à tous ceux qui sont à lenuiron de soy. Car le Seigneur dit ainsi: Voicy [l'aduersaire] volera comme l'aigle, & estendra sés aisles par dessus Moab. Lés citez sont prinses, & lés fortresses sont saisies. Et le cœur dés fortz de Moab, en ce iour la, se-

Isa. 15. a.

G ra comme le cœur de la femme qui est en trauail. Et Moab sera destruict, tellement qu'il ne sera plus peuplé, pource qu'il s'est magnifié contre le Seigneur.

Isa. 24. c. *O habitateur de Moab, paour, fosse, & laqz sont sus toy, dit le Seigneur: et celuy qui s'en fuyra pour la paour, il tombera en la fosse: & celuy qui remontera de la fosse, il sera prins au laqz. Car ie feray venir sus icelle, assauoir sus Moab, l'an de sa visitation, dit le Seigneur. Ilz se sont arrestez en l'vmbre de Hesebon, fuyãs pour la violence [de l'ennemy,] pource que le feu est yssu de Hesebon, & la flamme du milieu de Sehon: & deuorera le quartier de Moab, & le sommet dés enfans [c]de tumulte. Malheur sus toy Moab. Le peuple de Chamos est perdu: car tés filz sont emmenez

[c]ou, de Saon.

emmenez en captiuité & tés filles en transmigratiō. Mais ie feray retourner la captiuité de Moab, és derniers iours, dit le Seigneur. Iusque icy est le iugemēt de Moab.

CHAP. XLIX.

A LE Seigneur dit telles parolles aux enfans d'Ammon : Israël n'a-il aucūs filz, ou n'a-il pas d'heritier? Pourquoy donc possede leur Roy Gad, & a demouré son peuple en sés villes?

Pourtant voicy lés iours qui viennent (dit le Seigneur) que ie feray ouyr l'alarme de guerre, sus Rabba dés enfās d'Ammon, & sera en monceau desolé: & sés filles seront bruslées par feu: & Israël possedera ceux qui le possedent, dit le Seigneur. Vle Hesebon: car Hai est guastée. Vous filles de Rabba, criez, ceingnez vous de sacz, plaingnez vous & auironnez lés hayes: car leur Roy ira en captiuité, & pareillement sés sacrificateurs, & sés princes. Pourquoy te glorifie-tu ès
B vallées? Ta vallée est escoullée, ô fille rebelle, qui se confioit en sés thresors, [& disoit.] Qui viendra à moy? Voicy ie feray venir espouantement sus toy (dit le Seigneur Dieu dés armées) de tous ceux qui sont à lentour de toy: & serez deboutez vn chascun deuant soy, & n'y aura personne qui rassemble l'esguaré. Et aprés ce, ie feray retourner *la captiuité* dés enfans d'Ammon, dit le Seigneur.

Le Seigneur dés armées dit ainsi à Idumée: La sapience n'est elle plus en Theman? le cōseil est pery dés filz: leur sapience est elle annichilée. Vous habitant de Dedan *fuyez, ilz sont tournez vers vous*, & ont mis lés * fondemens de leur habitation. Car i'ay faict venir sus luy la perdition d'Esau, au temps que ie l'ay visité. Si lés vendengeurs fussent venus vers toy, ilz n'eussent *point laissé de raisins*: & si lés larrons [*fussent venus*] de nuict, ilz eussent guasté à leur appetit. Car i'ay
C descouuert Esau, i'ay descouuert sés lieux secretz, & ne se pourra musser. Sa semence est guastée: & aussi sés freres et sés voisins, & ne sera plus. Laisse tés orphelins, & ie lés feray *viure*: & tés vefues auront confiance en moy, car le Seigneur dit ainsi: Voicy, ceux à qui n'estoit pas donné le iugement de boire le calice, le beuuront. Et toy seras-tu *exempt*? tu n'en sera pas exempt: mais tu le beuuras. Car i'ay iuré par moymesme (dit le Seigneur) que Bozra sera deserte, & en opprobre, & en desolation, & en malediction: & toutes sés citez seront en desolations eternelles. I'ay ouy la voix du * Seigneur, & ambassade est enuoyée aux gēs.
D Assemblez vous, & venez contre elle, & vous esleuez en bataille. Car voicy, ie t'ay mis comme vn petit entre lés gens, comme celuy qui est mesprisé entre lés hommes. Ta terreur & la fierté de ton coeur *t'a deceu*: toy qui demeure és troux de la pierre, et tiens la haultesse de la montaigne. Quand tu aurois esleué ton nid comme l'aigle, si te feray ie descendre, dit le Seigneur. * Et Idumée sera deserte, tellement que quiconque passera par icelle s'esmerueillera, & siflera sus toutes sés playes. Ainsi que Sodome a esté subuertie, & Gomorrhe, & sés lieux circonuoisins, dit le Seigneur: Nul homme ne demourera en icelle, & le filz de l'homme n'y habitera point. Voicy [*le destructeur*] montera comme le Lyon, de l'esleuation du Iordan à l'habitacle fort: & quand i'auray faict reposer [Israël,] ie le feray courir d'icelle. Et quiconque sera *esleu, ie le commettray contre elle. Car qui est semblable à moy? * Et qui m'ordonnera temps? Et qui sera le pasteur qui resistera à ma face? Pourtant escoutez le conseil du Seigneur, qu'il a consulté contre Edom: & sés cogitations qu'il a pensé contre lés habitās de Theman. Certainement lés petis du troppeau lés traineront
E hors, & *mettront* en desolation leur habitacle auec eux. *La terre est esmeute* pour la voix de leur ruyne: & le cry de leur voix est ouy en la mer Rouge. Voicy, il montera comme l'aigle, & s'enuollera, & estendra sés aisles sus Bozra. Et en ce iour la, le coeur dés fortz d'Idumée sera com*me le coeur de la femme qui trauaille.*

A Damas [ainsi.] Hemath est confuse, & Arphad, car elles ont ouy dés nouuelles tresmauuaises. Ilz ont esté esperduz *comme celuy qui est en* la mer, lequel ne *peult auoir repos pour l'esmoy*. Damas est toute desioincte, elle est tournée en fuyte, paour la surprinse, angoisse & douleurs l'*ont tenue* comme celle qui enfante. Comment n'a point esté l'aissée la cité de louenge, la ville de lyesse? Pourtant cherront sés iuuenceaux, en sés rues: & tous lés hommes de guerre *se tiendront quoy* en ce iour la, dit le Seigneur dés armées. Et allumeray le feu en la muraille de Damas, et deuorera lés palais de Ben-hadab.

F A Cedar, & aux Royaumes de Hazor, que Nabuchodo-nozor Roy de Babylone frappa, le Seigneur dit ainsi: Leuez vous & montez contre Cedar, & destruysez lés filz d'Orient. Ilz prendront leurs tabernacles, & leurs troppeaux, &

Marginal notes: * sçauoir, ennemis. — * Abdi. 1. a — * Sus. 18. c. 19. c. & soubz. 50. c. — * hōe d'eslite pour aller en guerre.

prendront pour eux leurs courtines, &
tous leurs vaisseaux, & leurs chameaux:
& leur cryeront frayeur est à lenuiron.
Fuyez vous, departez vous habilement,
& habitez au proffond, vous habitans de
Hazor, dit le Seigneur. Car Nabuchodo-
nozor le Roy de Babylone a prins le
conseil contre vous, & a pensé cõtre vous
aucune entreprinse. Leuez vous & mon-
tez à la gent qui est paisible, & qui de-
meure en confiance, dit le Seigneur. Ilz
n'ont ne huys ne verroux, mais ilz habi-
tent seulz. Leurs chameaux seront en ra-
pine, & la multitude du bestail sera en de-
spouille: & lés espardray à tout vent &
aux derniers coings: & feray venir leur
ruyne de toutes cés regions, dit le Seigñr.
Et Hazor sera l'habitation dés dra-
gons, & sera deserte à tousiours-mais.
Nul ne demourera là: & le filz de l'hom-
G me n'y habitera point. La parolle
du Seigneur qui fut faicte à Ieremie le pro-
phete, contre Elam, au commencement du
regne de Zedecias Roy de Iuda, disant:
Le Seigneur dés armées dit ainsi: Voicy,
ie rompray l'arc d'Elam, le commence-
ment de leur force: & feray venir contre
Elam lés quatre ventz, dés quatre boutz
du ciel: & lés esparderay par tous cés
ventz, & n'y aura nation, à laquelle ne
viennent ceux qui serõt pouisez d'Elam.
Ie feray espouanter Elam deuant sés en-
nemys, et en la presence de ceux qui quie-
rent leur ame: & feray venir mal sus eux:
assauoir, la fureur de mon ire, dit le Sei-
gneur. I'enuoyeray l'espée aprés eux, ius-
que à ce que ie lés cõsomme: & mettray
mon siege en Elam: & destruyray lés
Roys & lés princes d'illec, dit le Sei-
gneur. Mais aux derniers iours ie feray
retourner lés prisonniers d'Elam, dit le
Seigneur.

CHAP. L.

A LA parolle que le Seigneur a parlé
de Babylone, & de la terre dés
Chaldéens, par la commission [don
née] à Ieremie le prophete: Annoncez és
nations, & le faictes ouyr. Leuez le signe,
publiez-le, & ne le vueillez celer. Dictes,
Babylone est prinse, Bel est confus, Mero
dach est froissé. Sés idoles sont confus, &
leurs images sont froissées. Car vne gent
montera contre elle, d'Aquilon, qui mettra
sa terre en desolation: & n'y aura nul qui
habite en icelle, tant l'homme comme la
beste, ilz sont esmeutz & s'en sont allez.
En cés iours la, & en ce temps la (dit
le Seigneur) lés enfans d'Israël viendrõt,
eux & lés enfans de Iuda ensemble: ilz
iront en plourant & cheminant, & cerche
ront le Seigneur qui est leur Dieu. Ilz de-
manderont la voye [pour aller] à Zion,
là [tendront] leurs faces. Venez & nous
nous adioindrons au Seigñr par alliance
perpetuelle: laquelle ne sera point mise en
oubliance. Mon peuple a esté com-
me brebis perdues, leurs pasteurs lés ont B
faict errer, et lés ont destournées aux mon
taignes: ilz sont allez de montaigne en
montaignette, & ont mis en oubly leur
giste. Tous ceux qui lés ont trouuées lés
ont mangées, & leurs ennemys ont dit:
Nous n'auõs point peché, à cause qu'ilz
ont peché au Seigneur, qui est l'habitacle
de iustice & l'esperance de leurs peres: as-
sauoir le Seigneur. Retirez vous du
milieu de Babylone, & yssez de la terre
dés Chaldéens: & soyez cõme lés boucz
deuant le troppeau. Car voicy, ie susci
teray & feray venir sus Babylone vne
assemblée de grandes nations, de la terre
d'Aquilon, & s'appareilleront contre
elle, & par ce, sera prinse. Sés flesches se-
ront comme de l'homme qui en besongne
prudemment, desquelles nulle ne retourne
en vain. Chaldée sera [donnée] en pilla-
ge, & tous ceux qui la pilleront seront
assouuiz, dit le Seigneur. Pource que
vous estes resiouys, & que vous auez me-
né liesse, en foullant mon heritage: pource
que vous vous estes engraissez comme la
ienice de l'herbe, & auez mugi cõme tau
reaux. Vostre mere est fort confuse: & cel
le qui vous a engendré est honteuse. Voi-
cy, elle sera toute la derniere entre lés
gentz, & sera deserte, sauuage & solitaire.
Elle ne sera plus habitée, à cause de l'ire
du Seigneur: mais sera du tout solitaire.
*Quiconque passera par Babylone, s'es- Sus.49.
merueillera et siflera sus toutes sés playes. C
Appareillez [la bataille] contre Babylo-
ne, à lenuiron. Vous tous qui tendez l'arc,
iettez contre elle, & n'espargnez point
lés traictz: car elle a peché contre le Sei-
gneur. Cryez à lencontre d'elle. Elle *a
baillé sa main, sés fondemẽs sont tombez, *c'est, s'e
sés murailles sont destruictes: car c'est la rendue,
vengeance du Seigneur. Prenez la ven-
geance d'icelle, faictes luy ainsi qu'elle a
faict. Exterminez le semeur hors de
Babylone, & celuy qui tient la faux au
temps de la moisson de deuant l'espée de
violence. Vn chascun se retournera
vers son peuple, & vn chascun s'en fuy-
ra vers sa terre. Israël est comme le trop-
peau dispersé, lés Lyons l'ont dechassé.
Le Roy Assur l'a premier mangé, & ce-
stuy Nabuchodo-nozor Roy de Ba-

D byloñe,luy a dernier osté lés os. Pour-
tant dit ainsi le Seigneur dés armées le
Dieu d'Israël:Voicy,ie visiteray le Roy
de Babylone,& sa terre, ainsi que i'ay vi
sité le Roy Assur: & feray reuenir Israël
à son habitation. Il paistra de Charmel
& de Basan : & son ame sera rassasiée de
la montaigne d'Ephraim & de Galaad.
En cés iours la & en ce temps la (dit le
Seigneur) on cerchera l'iniquité d'Israël,
& ne sera point:& le peché de Iuda ne se-
ra point trouué: car ie pardonneray à
ceux que i'auray laissé. Monte [ô ven-
geur] à la terre rebelle, contre icelle, &
contre sés habitãs qu'il fault visiter. De-
struictz & saccage aprés eux, dit le Sei-
gneur: & fais selon toutes lés choses que
ie t'ay commandé.La voix de *bataille est
en la terre,& grand desconfort. Com-
ment est rompu & brisé le marteau de
toute la terre? cõment est Babylone tour
née en desolation entre lés gens? Ie t'ay
enlacée, & as esté prinse Babylone,&
n'en sauois rien: tu as esté trouuée & at-
trapée, pource que tu as prouocqué le Sei-
gneur. Le Seigneur a ouuert son
thresor, & a tiré hors lés vaisseaux de
son ire: car c'est l'oeuure du Seigneur
Dieu dés armées, en la terre dés Chal-
E déens. Venez contre elle,c'est la fin: ou-
urez sés greniers, marchez sus elle com-
me sus lés iauelles:destruisez-la, qu'il ne
luy demeure rien. Destruisez tous sés
*bouueaux,qu'ilz descẽdent à l'occision.
Malheur sus eux: car leur iour est venu,
le temps de leur visitation: La voix
de ceux qui s'enfuyent, & de ceux qui
sont eschappez de la terre de Babylone,
pour annoncer en Zion la vengeance du
Seigneur nostre Dieu,& la vengeance de
son temple, [est ouye.] Conuoquez con-
tre Babylone lés archiers, tous ceux qui
tendent l'arc, asiegez la à lenuiron,que
nul n'en eschappe. Rendez luy selon son
oeuure,faictes luy selon toutes lés choses
qu'elle a faict: car elle s'est enorgueillie
contre le Seigneur, à lencontre du sainct
d'Israël.Pourtãt cherront sés iuuenceaux
en sés rues, & tous sés hommes de guerre
se tiendront quoy en ce iour la, dit le Sei-
gneur. Voicy,ie [en ay] à toy orgueil-
leux,dit le Seigneur Dieu dés armées:car
ton iour est venu, & le temps que ie te
visiteray. L'orgueilleux cherra & trebu-
schera,& n'y aura nul qui le releue. Ie
allumeray le feu en sés citez: & deuorera
F toutes choses à lenuiron d'icelle. Le
Seigneur Dieu dés armées dit ainsi: Lés
enfans d'Israël & lés enfans de Iuda sont
ensemble outragez. Tous ceux qui lés

...u,de Pe
...d.C'est
...abilone
...insi dicte
...our sa vi
...tatiõ ꝑ
...haine.

*Lés prin-
...es, fortz
& puissãs
hommes.

ont prins, lés tiennent, & ne lés veullent
pas lascher. Leur redempteur est fort, le
nom duquel est le Seigneur dés armées. Il
traictera leur cause, affin qu'il donne re-
pos à la terre,& qu'il trouble lés habitãs
de Babylone. L'espée est aux Chaldéens
(dit le Seigneur)& aux habitans de Ba-
bylone, & aux princes d'icelle, & à sés
sages. L'espée est à sés deuins,lesquelz se-
ront folz. L'espée est à sés fortz,lesquelz
auront frayeur. L'espée est à sés cheuaux
& à sés chariotz & à tout le populaire
qui est au milieu d'eux, & seront comme
femmes. L'espée est à sés thresors qui se-
ront pillez. Seicheresse sera sur sés eaues,
& seicheront:car c'est la terre dés images
taillez, & se glorifient en *espouãtemens. *En leurs
Pourtant y demoureront lés bestes sauua idoles,ou
ges auec lés chatzhuantz: & y demoure- gens puis
ront aussi lés austruces. Et ne sera sans, des-
iamais plus habitée,& ne sera plus en ha- quelz le
bitatiõ de generation en generation. Ain- monde se
si que le Seigneur a destruict *Sodome & espouãte.
Gomorrhe,& sés lieux circonuoisins(dit Gen.19.e
le Seigneur)l'hõme n'y demourera plus, G
& le filz de l'homme n'y habitera point.
Voicy,le peuple qui viendra d'Aquilon,
& vne grande nation,& plusieurs Roys
seront excitez dés costez de la terre. Ilz
prendront l'arc & l'escu, ilz sont cruelz
& sans misericorde:leur voix bruyra cõ-
me la mer,& monteront sus lés cheuaux,
& seront preparez comme l'homme de
guerre contre toy ô fille de Babylone.
Le Roy de Babylone a ouy le bruyt
d'eux & sés mains en ont esté affoiblies:
angoisse l'a saysi, & doleur comme celle
qui enfante. Voicy qu'il montera comme
vn lyon de l'eleuation du Iordan à l'habi
tacle fort:car ie luy donneray repos, &
lés feray courir d'elle, & quiconque sera
esleu,ie le commettray contre elle. * Car Iob 41.a.
qui est semblable à moy:& qui me deter-
minera temps? Et qui est le pasteur qui
puisse resister à ma face? Pourtant escou-
tez le conseil du Seigneur, qu'il a conceu
contre Babylone,& sés entreprinses qu'il
a pensé contre la terre dés Chaldéens. Cer
tes lés petis dés troppeaux lés trainerõt,
& mettront en desolation leur habitation
auec eux. La terre est esmeute,pour la
voix de la captiuité de Babylone: & le
cry a esté ouy entre lés gentz.

CHAP. LI.

LE Seigneur dit ainsi: Voicy,ie susci A
teray sus Babylone,& sus sés habi
tans qui ont esleué leur coeur con-
tre moy, comme vn vent dissipant. Et
enuoyeray en Babylone dés vanneurs
qui

qui la vanneront, & euacueront sa terre,
pource que de tous costez sont venus con
tre elle,au iour de l'aduersité.A celuy qui
tend son arc, & à celuy qui s'esleue en
son haubergeon, [dit le Seigneur:] Ne
pardonnez point à sés iuuenceaux, met-
tez à sac toute sa gendarmerie.Et lés na-
urez cherront en la terre dés Chaldéens,
& ceux qui sont transpercez en sés pla-
ces, Car Israël & Iuda n'a point esté vef-
ue de son Dieu, du Seigneur dés exerci-
tes: combien que leur terre ait esté rem-
plye de peché pour [auoir delaissé] le
sainct d'Israël. Fuyez hors du mi-
lieu de Babylone & qu'vn chascun sauue
son ame, affin que ne soyez dissipez par
son iniquité: car c'est le temps de la ven-
geance du Seigneur,il luy rendra sa retri-
Isa. 21.c. apo.14.c. bution. *Babylone a esté comme vn cali-
ce d'or en la main du Seigneur,enyurant
toute la terre, lés gentz ont beu de son
vin: & pourtant ont esté lés gentz enra-
gez. Babylone est subitement cheute, &
est ruynée.Vlez sus elle, prenez de la resi
ne pour sa doleur, pour veoir si elle se-
roit guarie.Nous auons medeciné Baby
lone,& si n'est pas guarie, delaissez-la et
nous en allons vn chascun en sa terre, car
son iugement est paruenu iusque au ciel,
& est esleué iusque aux nuées. Le Sei-
gneur a mis hors noz iustices: venez, &
recitons en Zion, l'œuure de nostre Sei-
B gneur Dieu.Polissez lés flesches & emplis
sez lés carquoys,le Seigneur a suscité l'es-
prit dés Roys de Mede: car sa pensée est
contre Babylone,pour la destruire:pour-
ce que c'est la vengeance du Seigneur, &
la vengeance de son temple. Esleuez l'e-
standart sus lés murailles de Babylone,
renforcez la garde,confermez lés gardes,
preparez dés embusches: car le Seigneur
a pensé, & faict ce qu'il a dit contre lés
habitans de Babylone. *Tu as habité*
sus maintes eaues, abondante en *thresors:*
ta fin est venue,& la mesure de ton auari-
Amos.6c ce. *Le Seigneur dés armées a iuré par
son ame, [disant:] Certes ie te rempliray
d'hommes comme de chenilles, & chante
ront sus toy la [a] chanson [de vendange.]
*C'est celuy qui a faict la terre en sa
vertu,& a preparé le monde en sa sapien-
ce,& par sa prudence a estendu lés cieux.
Celuy,qui par sa voix, donne abondance
d'eaues au ciel.Qui faict monter lés nuées
du bout de la terre: il conuertit lés esclers
en pluye, & faict sortir lés ventz de sés
thresors. Tout homme est abesty par
la science,tout forgeur est confus par ima
ge:pource que ce qu'il fond n'est que men-
songe, & n'y a pas d'espris en eux. Ce

[a] chanson de ioye pour la victoire cõtre toy Sus.10.b.

sont choses vaines,& oeuures deceuables:
elles periront au temps de leur visitation.
[a] Le partarge de Iacob n'est pas com-
me cés choses. Car c'est celuy qui a faict
tout:& est la verge de son heritage, le Sei-
gneur dés armées est son nom. Tu as esté
mon maillet,& més instrumens de guerre,
C car i'ay dissipé par toy lés nations, &
par toy i'ay destruit lés Royaumes, Par
toy i'ay froissé le cheual et son cheualier:
i'ay brisé par toy le chariot, & celuy qui
est monté sus. I'ay debrisé par toy l'hom
me & la femme. I'ay frappé par toy l'an-
cien,& le ieune enfant. I'ay frappé par
toy le iuuenceau & la vierge. I'ay brisé
par toy le pasteur, & son troppeau:I'ay
frappé par toy le laboureur, & sés
boeufz. I'ay frappé par toy lés ducz &
lés princes, Et ie rendray à Babylone, &
à tous lés habitans de Chaldée, tout leur
mal,qu'ilz ont faict en Zion,deuant voz
yeux,dit le Seigneur. Voicy,i'en
[veux] à toy montaigne corrompue(dit
le Seigneur)qui corrompz toute la terre.
I'estendray ma main sus toy,et te roulle-
ray hors dés rochers,& te donneray pour
estre montaigne bruslée.Et ne prendront
point de toy vne pierre pour[en faire]vn
coing,nè quelque pierre pour [en faire]
fondemẽt:car tu seras à tousiours destru-
cte,dit le Seigneur.Esleuez la baniere en
la terre,sonnez la trompette és nations,
preparez lés nations contre elle, conuo-
quez contre elle lés royaumes d'Ararat,
Menny,& d'Ascenez:constituez contre
elle vn prince,faictes mõter cheuaux com
me chenilles herissonnées. Appareillez D
cõtre elle lés nations,lés Roys de Mede,
& sés Ducz,& tous sés princes, & tou-
te la terre de sa seigneurie, la terre a esté
esmeute & a tremblé:car la pẽsée du Sei-
gneur est confermée contre Babylone,
pour mettre la terre d'icelle deserte, &
inhabitable. Lés fortz de Babylone ont
cessé de batailler, ilz sont demourez és
fortresses:leur force est eneruée, & sont
faictz comme femmes, lés lieux de sa de-
meure ont esté bruslez, & sés verroux
rompus. Le coureur viendra au deuant
du coureur,& le messager viendra au de-
uant du messager:pour annoncer au Roy
de Babylone que sa cité est prinse, d'vn
bout à [l'autre:] & que sés passages sont
prins,et que le feu est bouté en sés maretz,
& que lés hommes de guerre en sont trou
blez, Car le Seigneur dés armées le
Dieu d'Israël dit ainsi:La fille de Baby-
lone est comme l'aire: le temps est venu
qu'elle sera foullée,encore vn petit, & le
tẽps de sa moisson viendra.Nabuchodo-
nozor

[a] le seig[neur] dieu q[ui est] l'herita[ge] de Iaco[b]

nozor le Roy de Babylone m'a mangé, & m'a froissé, il m'a rendu comme vn vaisseau inutile, il m'a englouty comme vn dragon, il a remply son ventre de ma tendresse, puis il m'a poulsé hors. Ma substance est rauie, [par eux] & ma chair opprimée [cries] contre Babylone, dit l'habitatrice de Zion : & mon sang [crie]
B contre lés habitans de Chaldée, dit Ierusalem. Pourtant dit le Seigneur: Voicy, ie traicteray ta cause, & feray la vengeance pour toy ie feray seicher sa mer, & feray seicher sa veine. Babylone sera reduicte en monceaux, & en l'habitation dés dragons, elle sera en esbahissement, & siblement & sans habitateurs. Ilz rugiront ensemble comme lions, & scouront [lés crins] comme leonceaux. Ie leur mettray lés conuiues en leur chaleur, & lés enyureray affin qu'ilz se resiouyssent, & qu'ilz dorment vn somne eternel, & qu'ilz ne se resueillent plus, dit le Seigneur. Ie lés meneray comme lés aigneaux à l'occision, & comme lés moutons auec lés boucz. Comment est prinse Sesach, & comment est la louenge prinse de toute la terre? Comment est faicte Babylone en esbahyssemēt entre lés gentz? La mer est montée sus Babylone, elle est couuerte de la multitude de sés vndes. Sés citez sont en esbahissement, comme terre sauuage & deserte, terre en laq̃lle aucune personne ne demeure, & le filz de l'hōme ne passera point par icelle. Ie feray visitation sus Bel en Babylone, & bouteray hors de sa bouche ce qu'il auoit englouty, & lés gens ne recourront plus à luy: car aussi la muraille de Babylone trebuschera. Mon peuple, vuidez hors du milieu d'icelle, & deliurez vn chascun son ame, de la fureur de l'ire du Seigneur. Aussi que parauenture vostre coeur ne s'amolisse, & que vous ne craingnez le bruit qui sera ouy en la terre. Lés nouuelles viendront en ceste année: & aprés ce en l'autre année sera le bruyt & violence en la terre, & le dominateur sus celuy qui do-
F mine. Pourtant voicy lés iours qui viennent que ie feray visitation sus lés images de Babylone: & toute sa terre sera confuse, & tous sés naurez tomberont au milieu d'icelle. Lés cieux & la terre donneront louenge sus Babylone, & toutes lés choses qui sont en eux: car lés destructeurs luy viendront d'Aquilon, dit le Seigneur. Et ainsi que Babylone a faict que lés naurez d'Israël sont cheutz, ainsi cherront lés occis de Babylone, en toute la terre. Vous qui estes reschappez de l'espée, allez, ne vous arrestez point. Ayez de loing recordation du Seigneur: & prenez à coeur Ierusalē. Nous sommes confus, pource que nous auons ouy l'opprobre, honte a couuert noz faces, pource que lés estrangers sont venus contre le sanctuaire de la maison du Seigneur. Pourtant voicy lés iours qui viennent (dit le Seigneur) que ie feray visitation sus lés images d'icelle: & en toute sa terre souspirera le nauré. Quand Babylone monteroit au ciel, & qu'elle fortifieroit sa force en hault, si feray-ie venir gens qui la destruyront, dit le Seigneur. Voix de clameur est en Babylone, & grand desconfort est de la terre dés Chaldéens: pource que le Seigneur a guasté Babylone, & a destruict d'icelle la grande voix, & sés vagues bruyront comme grandes eaues, leur son a donné vn
bruyt: Pource que celuy qui guaste est venu contre elle: assauoir, contre Babylone. Et sés fortz sont prins, & leurs arcz sont brisés: car le Dieu de retribution le Seigneur rendra. I'enyureray sés princes & sés sages, sés ducz, & sés magistratz & sés fortz hōmes. Et ilz dormiront vn somne eternel, & ne se resueilleront pas, dit le Roy: le nom duquel est le Seigneur dés armées. Le Seigneur dés armées, dit ainsi: Ceste muraille de Babylone qui est tant large sera brisée, & sés haultes portes seront consommées par feu. Et lés peuples laboureront en vain, & lés gentz seront assez lassez par le feu. G

La parolle que le prophete Ieremie commanda à Saraias filz de Neria filz de Mahasias, quand il s'en alloit auec le Roy Zedecias en Babylone, en la quatriesme année de son regne. Et estoit Saraias principal sus* le repos [du Roy]. Ieremie donc escriuit tout le mal qui estoit à venir sus Babylone, en vn liure: assauoir toutes cés parolles, qui sont escrites contre Babylone. Puis Ieremie dit à Saraias: Quand tu seras venu en Babylone & que tu la verras, tu liras toutes cés parolles, & diras: Seigneur tu as parlé contre ce lieu icy pour l'exterminer, affin q̃ aucun ne soit habitant en iceluy, depuis l'homme iusque à la beste, mais qu'elle soit perpetuellement en solitude. Et quand tu auras acomply de lire ce liure: tu lieras vne pierre à iceluy, & le ietteras dedans Euphrates, & diras: Ainsi sera plongée Babylone, & ne se releuera pas du mal que ie fais venir sus elle, & seront lassez. Iusque icy sont lés parolles de Ieremie.

* Grand amy du roy sus lequel il se reposoit.

CHAP. LII.

Zedecias

A
4. Roys 24.d. 2. Chron. 26.b. Zedecias estoit eagé de vingt & vn an, quand il commença à regner, & regna vnze ans en Ierusalem: & le nom de sa mere estoit Hamital, fille de Ieremie de Lobna. Et feist mal deuant lés yeux du Seigneur, selon toutes lés choses que Ioacim auoit faict. Parquoy l'ire du Seigneur fut en Ierusalem, & en Iuda iusque à ce qu'il lés ietta hors arriere de sa face. Et Zedecias se rebella
Sus. 29.a 4. Roys. 25.a. contre le Roy de Babylone. *Mais il aduint en la neufiesme année de son regne, au dixiesme mois, au dixiesme [iour] du mois que Nabuchodo-nozor le Roy de Babylone vint, luy & toute son armée, contre Ierusalem & l'assiegerent: ilz edifierent contre elle à lenuiron dés ramparts, & fut la cité assiegée iusque à l'vnziesme année du Roy Zedecias.
B Mais au quattriesme mois, au neufiesme [iour] du mois, la famine fut renforcée en la cité; & n'y auoit plus aucuns viures pour le peuple de la terre. La cité fut despecée, & tous sés hommes de guerre s'en fuirent & yssirent hors d'icelle par nuict, par la voye de la porte, qui est entré deux murs, & qui est prés le iardin du Roy: (or lés Chaldéens estoient prés la cité à lenuiron) & s'en allerent par la voye du desert. Mais l'armée dés Chaldéens poursuyuit le Roy, & prindrent Zedecias au desert de Iericho: & toute son armée fut dispersée arriere de luy. Et quand ilz eurent prins le Roy, ilz le firent monter vers le Roy de Babylone, en Reblatha, qui est en la terre de Hemath; & parla auec luy en iugement. Et le Roy de Babylone decolla lés filz de Zedecias, deuant sés yeux.
C Et aussi occist tous lés princes de Iuda, en Reblatha. Pareillement creua lés yeux à Zedecias, & le lya de chaines, & le mena en Babylone: & le mist en la prison, iusque au iour de sa mort. Et au cinquiesme mois au dixiesme du mois, lequel est l'an dixneufiesme de Nabuchodo-nozor Roy de Babylone: Nabuzar-adan maistre de la gendarmerie, qui se tenoit en la presence du Roy de Babylone, vint en Ierusalem, & bouta le feu en la maison du Seigneur, & en la maison du Roy, & en toutes lés maisons de Ierusalem, & brusla par feu toute grãde maison. Et toute l'armée dés Chaldéens qui estoit auec ledict maistre de la gendarmerie destruisirẽt toute la muraille
D de Ierusalem à lenuiron. Mais Nabuzar-adan Prince de la gendarmerie transporta hors aucuns dés paoures du peuple, & du residu du commun qui estoient demourez en la cité, & dés fugitifz qui s'estoient retirez vers le Roy de Babylone, & la reste de la multitude. Neantmoins Nabuzar-adan maistre de la gendarmerie delaissa aucuns dés paoures de la terre vignerons & laboureurs. Aussi lés Chaldéens rompirent lés colomnes d'aerain qui estoient en la maison du Seigneur, & lés soubassementz, & la mer d'aerain qui estoit en la maison du Seigneur, & porterent tout l'aerain d'iceux en Babylone: & emporterent lés chaudieres, & lés balletz, & lés sarpes, & lés bassins, & lés cueillers, & tous lés vaisseaux d'aerin, desquelz on administroit. Et le maistre de la gendarmerie print lés cruches, & lés paesles, & lés bassins, & lés potz, & lés chandeliers, & lés cueillers, & lés gobeletz: & ce qui estoit d'or, E
& ce qui estoit d'argent, & lés deux colõnes, vne mer, & douze boeufz d'aerain qui estoient soubz les soubassementz que le Roy Salomon auoit faict en la maison du Seigneur. L'aerain de tous cés vaisseaux estoit sans poidz. Mais dés colomnes, la haulteur estoit de dixhuyt coudées pour vne chascune colomne, & vn fil de douze coudées l'enuironnoit. Aussi son espesseur estoit de quatre doigtz creux. Et auoit sus icelle vn chapiteau d'aerain. Et la haulteur d'vn chapiteau estoit de cinq couldées, & le treillis, et lés pommes de grenades qui estoient sus la couronne à lentour, toutes d'aerain: & comme icelles, auoit l'autre colomne & lés grenades. Il y auoit nonante six pommes de grenades à vn costé. Et toutes lés cent pommes de grenades sus le treillis à lenuiron. F
Aussi le maistre de la gendarmerie print Sarias le premier sacrificateur, & Sophonias le second sacrificateur & lés troys gardes de l'entrée. Et de la cité, print vn Eunuque qui estoit maistre de la gendarmerie, & sept hommes qui *estoient regardans la face du Roy qui furent trouuez en la cité, & le scribe prince de l'armée lequel enregistroit à la guerre le peuple du pays, & soixante hommes du peuple de la terre, qui furent trouuez au milieu de la cité: Nabuzar-adan maistre de la gendarmerie lés print, & lés mena au Roy de Babylone en Reblatha. Et le Roy de Babylone lés frappa, & lés occist en Reblatha en la terre de Hemath. Et fut Iuda transporté hors de sa terre. Iceluy est le peuple que Nabuchodo-nozor trãsporta en la septiesme année, assauoir troys mille Iuifz & vingt & troys. En la dixhuytiesme année de Nabuchodo-nozor feit trãsporter de Ierusalem huyt cens trentedeux persõnes. En la vingt et troysiesme année

*c'est[...] toient[...] uiteurs[...]

G de Nabuchodo-nozor, Nabuzar-adan maistre de la gendarmerie transporta, sept cens quarante cinq personnes dés Iuifz. Toutes lés personnes donc furent, quatre mille six cens. Et en la trenteseptiesme année de la transmigration du Roy Ioachin Roy de Iuda, au douziesme moys, au vingtcinquiesme du moys, aduint que Euil-merodach Roy de Babylone, en la mesme année qui regna, esleua *le chef de Ioachin Roy de Iuda: & le tira hors de la prison, & parla auec luy en bien. Il mist son thronne pardessus le thrō ne dés Roys qui estoient auec luy en Babylone: & luy changea sés vestemens de prison, & mangeoit tousiours le pain en sa presence, tous lés iours de sa vie. Touchant sont plat estoit continuelle portion, laquelle luy estoit donnée de par le Roy de Babylone de iour en iour, iusque au iour de sa mort tout le temps de sa vie.

*[e]st, le re[le]ua & [m]ist en [est]at.

Fin de la prophetie de Ieremie.

LES LAMENTATIONS de Ieremie.

CHAP. I.

Aleph.

A COmment sied seullette la cité tant peuplée! elle est celle qui estoit grande de peuple faicte comme vefue, la princesse entre lés prouinces est faicte soubz tribut! Beth.

*Elle plourera la nuict, sés l'armes sont par sés ioues: & n'y a nul de tous sés amys qui la console, & tous sés amys *l'ont contemnée, & luy ont esté faictz ennemys. Gimel.

Iudée est passée a cause de l'affliction, & multitude de seruitude: elle demeure maintenant entre lés gentz, & ne treuue point de repos. Tous sés persecuteurs l'ont apprehendée comme entre *lieux estroictz. Daleth.

Lés voyes de Zion pleurent, pourtant B que nul ne vient à la solennité. Toutes sés portes sont desolées, sés sacrificateurs souspirent, & sés vierges sont desconfortées, & icelle est en amertume. He.

Sés ennemis ont esté mis en chef, & sés ennemis ont prosperé: car le Seigneur l'a angoissée pour la multitude de sés forfaictz. Sés petis sont menez en captiuité deuant la face de l'aduersaire. Vau.

*[I]ere.13.c.

*[L]uy ont [f]aulsé la [f]oy.

*desquelz on ne peut [e]schaper.

Toute la magnificence de la fille de Zion s'est partie d'elle: sés princes sont faictz semblables aux moutons qui ne trouuent point de pasture, & sont allez sans vertu deuant le persecuteur. Zain.

C Ierusalem a eu souuenance dés iours de son affliction & de sa rebellion, & de toutes sés choses desirables qu'elle auoit au temps iadis, quand son peuple est tombé par la main de l'aduersaire, & que nul ne l'ayde. Lés aduersaires l'ont veu, & se sont moques de sés sabbathz. Heth.

Ierusalem a commis peché, & pource est elle en transmigration. Tous ceux qui la glorifioient la mesprisent, pource qu'ilz ont veu sa vergongne. Pourquoy elle souspire & se tourne derriere. Teth.

Son ordure est en sés *franges, & n'a point eu souuenance de sa fin: elle a esté merueilleusement mise au bas, & n'a point de consolateur. Regarde Seigneur mon affliction: car l'ennemy s'est esleué. Iod.

*au bas de sa robbe.

D L'ennemy a estendu sa main à toutes lés choses precieuses d'icelle: car elle a veu lés gens qui entroient en son sainct lieu, desquelz tu auois commandé qu'ilz n'entrassent point en ta congregation. Caph.

Tout le peuple d'icelle souspirant cerchoit [son] pain, & donnoit sés choses precieuses pour la viāde, affin de refectionner l'ame. Regarde Seigneur & contemple: car ie suis deuenue vile. Lamed.

Vous tous qui passez par ce chemin, ne vous touche-il rien? considerez & voyez s'il y a doleur comme ma doleur, qui m'a esté faicte: dequoy le Seigneur m'a affligé au iour de la fureur de son ire. Mem.

E Il a enuoyé d'enhault le feu dedans més os, & lés a mis bas. Il a estendu la retz deuant més piedz, & m'a renuersée en arriere. Il m'a faict desolée, & iournellement dolente. Nun.

Le iour de més iniquitez est lié sur sa main, il est entrelassé & appliqué sur mon col: ma force est decheute, le Seignr̄ m'a liuré en la main de ceux desquelz ne me pourray releuer. Samech.

Le Seigneur a foullé tous més fortz au milieu de moy, il a appellé contre moy le temps pour destruire més ieunes gens. Il a pressé la vierge fille de Iuda comme en vn pressoir. Ain.

F Et pourtant ie pleure, & mon œil iette eaue : car le consolateur est loing de moy *qui reduise mon ame. Més filz sont perdus, pource que l'ennemy a esté le plus fort. Phe.

*console.

Zion estend sés mains, & nul ne la console. Le Seigneur a mandé contre Iacob sés aduersaires autour de luy. Ierusalem est faicte entre eux cõme celle qui est souillée de flux [de sang.] Zade.

Le Seigneur est iuste : car i'ay rebellé contre son *commandement. Escoutez (ie vous prie) tous peuples, & regardez ma doleur. Més vierges & més iuuenceaux sont allez en captiuité. Coph.

*Ebr. sa bouche : c'est, dict & aduis.

I'ay appellé més amys, mais ilz m'ont deceu. Més sacrificateurs & més anciens sont faillis en la ville quand ilz cerchoiẽt à manger pour eux, affin qu'ilz refectionnassent leur ame. Res.

G Regarde Seigneur, car ie suis affligée: més entrailles sont troublées, mõ cœur est renuersé dedãs moy, pource que i'ay tant rebellé. Dehors le glaiue me rẽd destituée, & dedans est comme la mort. Sin.

Ilz ont ouy que ie souspire, & nul ne me console. Tous més ennemis ont ouy [parler] de mõ mal, & s'en sont resiouys: pource q̃ tu l'as faict. Tu as faict *venir le iour [de leur destructiõ:] tu l'appelleras: & ilz serõt semblables à moy. Thau.

*tu as ordoné.

Tout le mal d'iceux vienne en ta presence, & lés vendange comme tu m'as vendangée pour tous més forfaictz. Car més souspirs son grandz, & mon cœur dolent.

CHAP. II.

Aleph.

A COmment a obscurcy le Seigneur la fille de Zion par son ire? & a ietté du ciel en terre la noblesse d'Israël, & n'a point eu souuenance au iour de son ire de l'escabelle de sés piedz? Beth.

Le Seigneur a mis bas, & n'a point espargné *toute la plaisance de Iacob : il a ruyné par son courroux lés fortresses de la fille de Iuda, & la iettée par terre: il a souillé son Royaume & sés princes. Gimel.

*lés habitations.

Il a despecé, toute la *corne d'Israël en la fureur de son ire. Il a retiré sa dextre arriere de l'ennemy, & a bruslé Iacob comme le feu par la flamme, laquelle consomme à lenuiron. Daleth.

*toute la force & l'excellence.

B Il a estendu son arc ainsi que l'ennemy: il a applique sa dextre ainsi que l'aduersaire, & a tué tout ce qui estoit plaisant à l'oeil au tabernacle de la fille de Zion, il a espandu sa fureur comme le feu. He.

Le Seigneur a esté faict comme ennemy, il a deffaict Israël, il a dissipé tous sés palays, il a abbatu toutes sés forteresses, il a multiplié en la fille de Iuda la lamentation & regret. Vau.

Il a transporté son tabernacle comme d'vn iardin, il a guasté vne petite loge de son sanctuaire. Le Seigneur a faict oublier en Zion la feste & le sabbath, et a reprouué en l'indignation de sa fureur le Roy & le sacrificateur. Zain.

Le Seigneur a reietté son autel, il a ane anty son sainct lieu, il a liuré en la main de sés ennemys lés murs de sés palais. Ilz ont proferé leurs voix en la maison du Seigneur, comme au iour solennel. Heth. C

Le Seigneur a proposé de destruire la muraille de la fille de Zion il a tendu le cordeau, & n'a point retiré sa main de destruire. Et le bolouart a lamenté, & la muraille a esté ensemble deguastée. Teth.

Sés portes sont enfondrées en terre, il a destruict & debrisé sés verroux, & son Roy, & lés princes d'icelle entre lés gens. Il n'y a point de loy, & sés prophetes n'ont trouué aucune vision du Seigneur. Iod. D

Lés anciens de la fille de Zion sont assis à terre, & se taisent, ilz ont mis de la pouldre sur leurs testes, ilz se sont ceintz de sacz. Lés vierges de Ierusalem ont abbaissé leurs testes en terre. Caph.

Més yeux sont defaillis par force de larmes, més entrailles troublées, mon foye s'est espandu en terre à cause de la ruine de la fille de mon peuple, quand lés petis & lés allaictans sont defaillis és rues de la ville. Lamed.

Ilz ont dict à leurs meres, ou est le froment & le vin? quand ilz defailloient comme le nauré par lés rues de la cité, & quand ilz rendoient l'esprit au sein de leurs meres. Mem.

Que te testifieray-ie? à qui te proposeray-ie, à qui t'accompareray-ie fille de Ierusalem? affin que ie te console vierge fille de Zion? car ta froissure est grande comme la mer: qui est celuy qui te guerira? Nun. E

Tés prophetes ont veu pour toy chose vaine & folle, & ne reuelerent point ton iniquité pour toy prouoquer à repentance: mais ilz ont veu pour toy dés propheties faulses & bannissemens. Samech.

Tous ceux qui passent le chemin ont frappé dés mains sus toy, ilz ont siblé & remué leur teste cõtre la fille de Ierusalẽ,

[disans:]

[disans:] Est-cecy la ville de laquelle on disoit c'est la parfaicte beauté & la ioye de toute la terre? Phe.

Deutero. 28.b. *Tous tés ennemis ont ouuert la bouche sus toy, ilz ont siblé & grinssé dés dentz, & ont dict: Deurorons, certes c'est cy la iournée que nous attendions, nous l'auons trouué & veu. Ain.

F Le Seigneur a faict ce qu'il auoit pensé, il a accomply sa parolle qu'il auoit ordonnée dés le temps passé. Il a ruiné & n'a point espargné, & a resiouy sur toy l'ennemy, & a esleué la corne de tés aduersaires. Zade.

Iere. 14.c Sus 1.f. *Le cœur d'iceux a crié au Seigneur ô murailles de la fille de Zion, iette larmes iour et nuict comme vn torrent, ne te donne pas repos, & que la prunelle de tés yeux ne se repose point. Coph.

Leue toy & crie de nuict au commencement dés veilles, espand ton cœur comme eaue deuāt le Seigneur, leue tés mains vers luy pour l'ame de tés petis qui defaillent de faim par lés quarrefours de toutes lés places. Res.

G Regarde Seigneur & considere qui tu as ainsi vendangé. Mangeront lés femmes leurs fruictz et leurs enfans non plus grans qu'vne paulme? Seront le sacrificateur & le prophete tuez au sainct lieu du Seigneur? Sin.

L'enfant & l'ancien sont couchez és rues, més vierges & iuuenceaux sont tombez par glaiue, tu lés as occis au iour de ton ire, tu lés as tué & n'as point pardonné. Thau.

Tu as appellé comme vn iour solennel, ceux qui sont à lentour de moy pour m'espouanter, & aucun n'est eschappé, ne demeuré au iour de la fureur du Seigneur. Mon ennemy a consommé ceux que i'auoye nourrys & esleuez.

CHAP. III.

Aleph.

A IE suis l'homme qui ay veu affliction en la verge de l'indignation d'iceluy.

Il m'a conduict & mené en tenebres, et non point en lumiere.

Certes il s'est tourné encontre moy: & a tourné sa main [contre moy] tousiours. Beth.

Il a faict enuieillir ma peau et ma chair, & a cassé més os.

Il a edifié contre moy, & m'a enuironné de fiel & de labeur.

Il m'a colloqué en tenebres, cōme ceux qui sont mortz à tousiours. Gimel.

Il a faict vne cloaison entour moy, afin que ie ne sorte point: il a aggraué més ceps.

Et quand ie crie & fremis, il bousche [sés aureilles] à mon *oraison. *assauoir, qu'elle ne paruiēne à luy.

Et a estouppé mon chemin de pierres de taille, et a rēuersé més sentiers. Daleth.

Il m'a esté faict vn ours espiant, et comme vn lyon en leurs fosses.

Il a ruiné més sentiers, & m'a rompu, & m'a rendu desolée.

Il a tendu son arc, & m'a mis comme vn signe à sa flesche. He. B

Il a faict entrer en més reins lés sagettes de son carquois.

I'ay esté en derision à tout mon peuple, & leur chanson tout le iour.

Il m'a saoulé d'amertume, & m'a enyuré d'aloyne. Vau.

Il m'a cassé lés dentz de pierrettes, il m'a couuert de cendre.

Mon ame est deboutée arriere de paix: i'ay oublié que c'est de bien.

Et ay dict, ma force, & mon esperance est perdue enuers le Seigneur. Zain.

Aye souuenance de mon affliction, & de ma misere, & de l'aloyne, & du fiel.

Mon ame a fort souuenance, & est humiliée en moy.

Ie reduis ce en mon cœur, & pourtant i'auray esperance: [assauoir,] Heth. C

C'est de la misericorde du Seigneur, que nous ne sommes consommez: car sa compassion n'est point faillie.

Elle est faicte nouuelle par chascun matin. C'est grande chose de ta foy.

Le Seigneur est ma part, dit mon ame: parquoy ie l'attendray, Teth.

Le Seigneur est bon à ceux qui esperēt en luy: & à l'ame qui le cerche.

Il est bon qu'on attēde, et se tenir quoy aprés le salut du Seigneur.

Il est bon à l'homme quand il porte le ioug en sa ieunesse. Iod.

Il sied tout seul, & se tient quoy, pourtant qu'il a ietté sur soy [le ioug.]

Il met sa bouche en la pouldre, si d'aduenture il y a esperance.

Il donnera la ioue à celuy qui le frappe, & sera saoullé d'opprobre. Caph.

Car le Seigneur ne le reboutera point eternellement. D

Que s'il luy dōne angoisse: il aura compassion selon sa grande misericorde.

Car il n'afflige, & ne contriste point: de son cœur lés filz dés hommes. Lamed.

Affin qu'il amatisse soubz sés piedz tous lés prisonniers de la terre.

Pour faire decliner le iugemēt de l'homme en la presence du treshaultain.

Pour peruertir l'homme en sa cause, le Seigneur ne le voit. Mem.

Qui est celuy qui dit que aucune chose se faict, sans ce que le Seigneur l'ayt commandé?

Lés maux & lés biens, ne procedēt ilz pas de la bouche du treshault?

Pouquoy s'est complainct l'homme viuant, l'homme pour son peché? Nun.

E Considerōs noz voyes, et lés cerchons, & retournons au Seigneur.

Leuons noz cœurs auec lés mains, au Seigneur qui est aux cieux.

Nous auons faict laschement, & auons esté rebelles: & pourtant ne nous as-tu pas pardonné. Samech.

Tu nous as couuert d'ire, & nous as persecuté: tu as occis & n'as riē espargné.

Tu t'és couuert de nuée, affin que l'oraison ne passast.

Tu nous as mis en bannissement & en horreur, au milieu dés peuples. Phe.

Tous noz ennemys ont ouuert leur bouche sus nous.

La crainte & le laqs nous sont [aduenus,] deception & ruine.

Decours d'eaues sont descendus de més yeux, pour la ruine de la fille de mon peuple. Ain.

Mon œil distille, & ne se tient point quoy: pource qu'il n'y a point de repos.

Iusque à ce que le Seigneur regarde, & voye du ciel.

Mon œil gaste mon ame: à cause de toutes lés filles de ma cité. Zade.

F Més ennemys m'ont fort chassé, comme on chasse aprés l'oyseau & sans cause.

Ilz ont enserré ma vie en vn puitz, & ont mis vne pierre sus moy.

Lés eaues sont venues en abondance sus ma teste, ie disoye: Ie suis destruict. Coph.

I'ay inuoqué ton nom *Seigneur*, du puitz en bas.

Tu as ouy ma voix ne cache point ton aureille de mon souspir, & de mon cry.

Tu t'és approché au iour que ie t'ay inuoqué, & as dict ne crains rien. Res.

O Seigñr tu as traicté la cause de mon ame, & as racheté ma vie.

Tu as veu Seigneur, le *tort* qu'on me faict, deffendz mon droict.

Tu as *veu* toute la vengeance d'iceux, & toutes leurs pensées à lencontre de moy. *Sin.*

G Tu as ouy l'opprobre d'iceux Seigneur, & toutes leurs cogitations contre moy.

Aussi lés leures d'iceux qui s'esleuent cōtre moy: & leur meditation qu'ilz ont contre moy iournellement.

Considere quand ilz se posent, & quand ilz se leuent, que ie suis leur chanson. Thau.

Rendz leur la pareille Seigneur, selon l'œuure de leurs mains.

Tu leur donneras doleur de cœur, & ta malediction.

Tu lés persecuteras en ton ire, & lés destruiras de dessoubz le ciel, Seigneur.

CHAP. IIII.

Aleph.

A Comment est deuenu l'or obscur, et s'est changée la masse de bon or, et sont lés pierres du sainct lieu esparses aux carrefours de toutes lés rues? Beth.

Lés nobles filz de Zion, *estimez plus que fin or: comme sont ilz reputez, cōme bouteilles de terre, qui sont l'ouurage de la main du potier? Gimel.

*aornez de fin or

Lés dragons ont tiré hors leurs mamelles, & ont allaicté leurs petis. Mais la fille de mon peuple est cruelle, ainsi que lés austruces au desert. Daleth.

La langue de celuy qui *allaictoit*, par force de soif s'est attachée à son palaitz. Lés *petis* ont demandé du pain: mais aucun ne leur en *rompoit*. *He.*

Ceux qui mangeoient viādes delicates sont peris par lés rues: & ceux qui auoiēt esté nourris soubz vestemens de graine, ilz ont embrassé lés *estrons. Vau.

*pour les manger tāt estoit grande la famine.

Et est plus grande la peine de l'*iniquité* de la fille de mon peuple, que la peine du peché de Sodome, laquelle a esté subuertie comme en vn instant: & lés mains [dés ennemys] ne l'ont point assaillie. Zain.

B Lés Nazariens d'icelle estoient plus blancz que neige, & *plus* clers que laict, & *leur teinct* plus rouge que gemmes, et cōe si ce fussent taillures de Saphir. Heth.

Mais le viaire d'iceux est plus *obscur que la noirsure: on ne lés congnoist point par lés rues, la peau d'iceux tient à leurs os, elle est deuenue seiche comme le boys. Teth.

*par grande famine.

*Il est mieux prins à ceux qui ont esté tuez par glaiue, que à ceux qui ont esté occis de faim: pourtant que ceux cy sont trespassez, transpercez par faulte du reuenu du champ. Iod.

Iudith 7.

*Lés mains dés femmes pitoyables, ont cuict leurs petis enfans, & leur ont esté en viande, durant la ruine de la fille de mon peuple. Caph.

4. Roy. 10. f.

Le

Le Seigneur a accomply sa fureur : il a espandu l'ire de son indignation, & a allumé le feu en Zion, lequel a deuoré lés fondemens d'icelle. Lamed.

Lés Roys de la terre, & tous lés habitans du monde n'eussent iamais creu que l'aduersaire, & l'ennemy entrast par lés portes de Ierusalem. Mem.

C Pour lés pechez de sés prophetes, & lés iniquitez de sés sacrificateurs: lesquelz ont espandu le sang dés iustes au milieu d'icelle. Nun.

Ilz se sont fouruoyez comme aueugles par lés rues, et ont estez souillez du sang: desquelz toutesfoys ilz n'osoient point toucher la robbe. Samech.

Isa.65.b. Ilz crioyent à eux : * Vous qui estes souillez departez vous, retirez vous retirez, ne touchez point : car ilz se sont mutinez, & se sont esmeuz. Ilz ont dit entre lés gens qu'ilz n'habiteront plus là. Ain.

La face du Seigneur lés à espars, il ne lés regardera plus: car eux mesmes n'ont point eu en reuerence la face dés sacrificateurs, ne eu pitié dés anciens. Phe.

Quand nous estions encore [en nostre entier] noz yeux sont defaillis de toutes pars aprés nostre vaine ayde, par nostre attente, & quand nous regardions aux gens qui ne nous pouuoient sauuer. Zade.

D Ilz ont espié noz pas, affin que nous ne cheminissions par lés places. Nostre fin est prés, noz iours sont accomplis : pourtant que nostre definement est venu. Coph.

Noz persecuteurs sont plus legiers q̃ lés aigles du ciel, ilz nous ont pourchassé sur lés montaignes, & ont mis embusches contre nous au desert. Res.

L'esprit de noz narines, le Christ du Seigneur est prins en leurs fosses, duquel nous auons dit, nous viurons entre lés gens soubz son vmbre. Sin.

Resiouys-toy, & soys en liesse fille d'Edom, qui demeure en la terre de Vz: le *hanap passera aussi à toy, tu seras enyurée, & desnuée, & vomiras. Thau. *ou, calice

O fille de Zion, ton iniquité est accõplie, il ne te trãsportera plus: mais il visitera ton iniquité, ô fille d'Edom, il descouurira tés pechez.

CHAP. V.

L'oraison de Ieremie.

A AYe souuenance Seigneur, de ce qui nous est aduenu : regarde & voy nostre opprobre. Nostre heritage est tournée aux estrangers, & noz maisons aux forains. Nous sommes orphelins, sans pere : & noz meres sont comme vefues. Nous auons beu nostre eaue pour argent, & auons acheté nostre boys à pris. Nous auons souffert persecution sur noz colz, nous auons trauaillé : & ne nous estoit point donné re- B pos. Nous auons *donné la main à Egypte, & aux Assyriens pour estre saoulez de pain. Noz peres ont peché & ne sont plus, & nous auons porté leurs iniquitez. *c'est, faict paix et alliance.

Lés seruiteurs ont dominé sur nous, & nul ne nous a recoux de leurs mains. Nous apportions nostre pain sur [le peril] de nostre vie, à cause du glaiue du desert. Nostre peau a esté noircye, comme vn four de paour de l'horreur de la faim. Lés femmes ont esté humiliées en Ziõ, & lés vierges és citez de Iuda. Lés princes ont esté penduz par la main d'iceux : et n'ont point eu en reuerence la face dés anciens. Ilz ont prins lés iuuenceaux pour moudre : & lés enfans sont trebuschez sur le boys. Il n'y a eu plus nulz anciens és portes, ne ieunes és chansons. C La ioye de nostre cœur est cessée, & nostre dance est tournée en pleurs. La couronne de nostre teste est cheutte : malediction à nous: pourtãt que nous auons peché. Et par ce nostre cœur est dolouireux : & par cés choses noz yeux obscurcis, sus la montaigne de Zion, qui est gastée lés regnardz y conuersent. D

psal.102.d *Mais toy Seigneur tu demeure eternellement, & ton siege à tousioursmais. Pourquoy nous oublie-tu à tousiours, & nous delaisse si long temps? Conuertis nous à toy Seigneur, & nous serons conuertis, *renouuelle noz iours, comme dés le commencement : car tu nous as reietté, & és fort courroucé contre nous. Iere.31.d

La fin du liure dés Lamentations de Ieremie.

LE LIVRE DE Ezechiel.

CHAP. I.

A IL aduint en la *trentiesme année, au
quatriesme [moys] au cinquiesme
[iour] du moys, comme i'estoye au
milieu de la transmigration, auprés
du fleuue de Chobar, lés cieux furent ou-
uers : et veis visions *de Dieu. Au cin-
quiesme [iour] du moys, qui estoit la cin-
quiesme année de la transmigration du
Roy Ioachin, la parolle du Seigneur fut
faicte à Ezechiel sacrificateur filz de Bu-
zi, en la terre dés Chaldéens, auprés du
fleuue de Chobar, & fut illec la main du
Seigneur sus luy. Ie regarday, &
voicy vn vent tempestueux qui venoit
B d'Aquilon, & vne grande nuée, & vn
feu s'entretenant : & auoit à lenuiron
vne splendeur, & du milieu d'iceluy, assa-
uoir d'entre le feu [yssoit] comme le re-
gard de *Hasmal. Aussi du milieu d'ice-
luy [sortoit] vne semblance de quatre be
stes : & ceste estoit leur forme. Elles a-
uoient similitude d'homme. Et chascune
auoit quatre faces, & chascune quatre
aisles. Et leurs piedz estoient piedz
droictz, & la plante de leur pied estoit
comme la plante du pied de veau : &
estinceloient comme le regard d'aerain po
ly. Et mains d'homme [yssoient] de des-
soubz leurs aisles en quatre pars d'icel-
les : & auoient dés faces, & dés aisles
pour elles quatre. Elles estoient conioin-
ctes de leurs aisles l'vne à l'autre, quand
elles cheminoient, elles ne se reuiroient
pas : mais vne chascune cheminoit de-
uant soy. Et la similitude de leur
face estoit comme la face de l'homme, &
la face du lyon, à la partie dextre d'el-
C les quatre : & comme la face d'vn bou-
ueau à la partie senestre d'elles quatre, &
comme la face de l'aigle, à elles quatre.
Ainsi donc estoient leurs faces : mais
leurs aisles estoient estendues par dessus.
Lés deux [aisles] de chascune estoient
ioinctes : & deux couuroient leurs corps.
Et chascune [d'icelles] cheminoit de-
uant soy. Elles cheminoient là ou estoit
le *vouloir pour aller : & ne se retour-
noient pas quand elles cheminoient. Et
la similitude dés bestes, & leur regard
estoit comme de charbons de feu ar-
dantz, & comme le regard de lampes.
Cestuy [feu] estoit courant entre lés be-
stes : & le feu auoit vne splendeur, &
lueur yssoit du feu. Et lés bestes alloient D
courant, & *retournoient comme espece
d'esclair. Et comme ie regardoye
lés bestes, voicy vne rouë [apparut] sus
la terre auprés dés bestes, ayans quatre fa
ces. Et l'espece dés roues, & l'ouurage d'i
celles estoit comme le regard de *Thar-
sis : & vne similitude estoit à cés quatre :
& leur espece, & leur ouurage estoit com
me si vne rouë eut esté au milieu de l'au-
tre rouë*. En cheminant icelles al
loient selon leurs quatre parties, & ne re-
tournoient pas quand elles cheminoient.
Aussi elles auoient tours & haul-
teur, & regard espouantable : & leurs
tours estoient pleines d'yeux, à lenuiron
dés quatre. Et quand lés bestes chemi- B
noient, aussi lés roues cheminoient au-
prés d'elles, & quand lés bestes estoient
esleuées de la terre, lés roues aussi estoient
esleuées. Par quelq̃ part ou estoit le vou-
loir d'aller elles alloient & le vouloir e-
stoit [aux roues] d'y aller, & lés roues
s'esleuoient auec elles : car l'esprit dés be-
stes *estoit és roues. Car quand icelles al-
loient, elles alloient : & quand icelles s'ar-
restoient, elles s'arrestoient : & quand el-
les s'esleuoient sur la terre, aussi lés roues
s'esleuoient auec elles : car l'esprit dés be-
stes estoit és roues. Et sus lés testes dés
bestes, estoit la similitude du firmament,
cõme espece de cristal horrible, qui estoit
estendu par dessus leurs testes. Et soubz F
le firmamẽt estoient leurs aisles droictes,
l'vne vers l'autre. Car chascune en auoit
deux desquelles elles mesmes se couuroyẽt
et leurs corps. Et i'ouys le son dés aisles,
comme le son de plusieurs eaues, comme
le son du souuerain, quãd elles cheminoiẽt,
le son de parlement, comme son d'vn ost:
& quand icelles s'arrestoient, elles abbais
soiẽt leurs aisles. Et estoit faicte vne voix
sus le firmamẽt, qui estoit sus leurs testes:
quand elles s'arrestoient, & abbaissoient
leurs aisles. Et sus le firmament qui estoit
sus leurs testes estoit la similitude d'vn
thronne, comme l'espece d'vn Saphir : &
sus la similitude du thronne y auoit vne G
similitude par dessus, cõme l'espece d'vn
homme. Et ie veis comme le regard de
Hamal, & cõme espece de feu par dedans
à lenuiron, depuis le regard de sés reins
& par dessus : & depuis le regard de sés
reins iusque en bas, ie y veis cõme l'espe-
ce de feu : & auoit splendeur à lentour.
Comme le regard de l'arc, quand il est en
la nuée au iour de pluye : tel estoit le re-
gard de la splendeur à lenuiron. C'e-
stoit la vision de la similitude de la gloi-
re du Seigneur. Ie le veis, & cheu sus ma
face:

*Aprés q̃ Helcias eut trouué le liure de la loy de quoy. 4. Roys 22.

*cest, grãdes & haultes. Gen. 1.a.

*c'est, le nom d'vn Ange, ou coleur de feu.

*ou, l'esprit le vẽt & dessoubz.

*elles r... culloien... de corp... mais fa... retourn... la face.

*ou, pie... re preci... se, ou m...

*cõe en... çon d'v... croix.

Apo. 4...

*C'est v... mesme v... loir & es... prit estoi... és bestes et ésroue...

face:& ouys vne voix qui parloit.

CHAP. II.

A ET me dist: Filz de l'homme tiens
toy sur tés piedz, & ie parleray
auec toy. Lors l'esprit entra en
moy aprés qu'il eut parlé à moy, & me
mist sus més piedz. I'ouys celuy qui par-
loit à moy,& disoit:Filz de l'homme, ie
t'enuoye aux enfans d'Israël, aux gens
inobediens,qui se rebellent contre moy:
eux & leurs peres ont forfaict contre
B moy, iusque à ce iour. Lés filz sont
effrontez & de cœur obstinez : ausquelz
ie t'enuoye, & leur diras: Le Seigneur
Dieu dit ainsi: si *parauenture ilz escou-
teront,ou s'ilz se deporteront:car c'est vne
maison rebelle:& congnoistront qu'il y
aura esté vn Prophete au milieu d'eux.
Toy filz de l'homme,ne lés crains point,
& ne t'espouante pas de leurs parolles:
C combien que gens rebelles & espines,sont
auec toy:demeure entre lés scorpions, ne
crains point donc pour leurs parolles,&
ne t'espouante pas de leurs faces:car c'est
vne maison rebelle. *Tu leur diras* donc
més parolles,assauoir-mon s'ilz l'escou-
teront,& s'ilz desisteront:car ilz sont re-
D belles. Mais toy filz de l'homme
escoute ce que ie te diray: & ne vueille
pas estre rebelle, comme ceste maison est
rebelle:ouure ta bouche,& mange ce que
ie te donneray. Lors regarday, &
voicy vne main qui me fut enuoyée,en la-
quelle estoit vn liure. Et l'ouurit deuant
moy,& voicy, il estoit escrit dedans &
dehors:& en iceluy estoient escritz la-
mentations,regretz,& malediction.

* ou, soit qu'ilz escoutét, ou qu'ilz ne l'escoutét point, et soubz. 3.c.

CHAP. III.

A ET me dist:Filz de l'homme, man-
ge ce que tu trouueras. Mange ce
volume: puis t'en va parler à la
maison d'Israël. I'ouuris donc ma
bouche, & me donna ce volume à man-
ger.Et me dist:Filz de l'homme ton ven-
tre mangera & rempliras tés entrailles de
Apoca. 10.d. ce liure que ie te donne. *Ainsi ie le
mangeay:& fut faict en ma bouche com-
me miel,pour la doulceur. Et me dist:
Filz de l'homme,va-t'en & entre à la
maison d'Israël, & leur recite més parol-
B les. Car tu ne seras point enuoyé à la
maison d'Israël, comme à vn peuple de
parolle estrange, ou de langue difficile,
ny à plusieurs peuples de parolle incon-
gneuë,& de language difficile: desquelz
tu ne puisse entẽdre lés parolles,& vraye-
mẽt si ie t'eusse enuoyé à telz,ilz t'escou
teroient. Mais la maison d'Israël ne
te veult point escouter: pource qu'ilz ne
me veullent point ouyr,car toute la mai-
son d'Israël est effrontée & de dur cœur.
Voicy,i'ay faict ta face forte contre leurs
faces,et ton front dur contre leurs frontz.
I'ay faict ta face comme l'aymant qui
est plus fort que la pierre: ne lés crains
point donc,& ne t'espouante pas de leur
presence:combien que ce soit vne maison
rebelle. Et me dist:Filz de l'homme: C
Prens en ton cœur toutes més parolles
que ie te dis, & escoute de tés aureilles.
Et t'en-va,& entre à la transmigration,
aux filz de ton peuple:& parleras à eux
& leur diras:Le Seigneur Dieu dit ainsi:
soit qu'ilz escoutent ou qu'ilz n'escou-
tent point. Et l'esprit m'esleua: &
i'ouys aprés moy la voix d'vne grande
commotion,[disant:]Beneite soit la gloi-
re du Seigneur [sortant] de son lieu. Et
le son dés aisles dés bestes, qui se tou-
choient lés vnes contre lés autres: & le
son dés roues contre icelles: & la voix
d'vne grande commotion. Et l'esprit D
m'esleua & me print, & m'en allay en
amertume, & en l'indignation de mon
esprit: & la main du Seigneur fut forti-
fiée sur moy. *Ie vins donc à la trans-
migration en Thel-abib, à ceux qui de-*
mouroient auprés du fleuue de Chobar:
& m'assis là ou iceux estoient assis: &
demouray là sept iours desolé au milieu
d'eux. Et à la fin dés sept iours: la
parolle du Seigneur me fut faicte,disant:
Filz de l'homme,*ie t'ay mis pour guette sous 33.b
sur la maison d'Israël:tu escouteras la pa E
rolle de ma bouche,& lés admonnesteras
de par moy. Quand ie diray au meschãt,
*tu mourras de mort:& que tu ne l'auras
pas admonnesté, & que tu ne parleras
point à luy*, pour le desenhorter de sa
meschante voye, affin qu'il viue: ce mes-
chant mourra en son iniquité:mais ie re-
demanderay son sang de ta main. Que si
tu as admonnesté le meschant:& que ice-
luy ne soit pas retourné de son iniquité,ne
de sa meschante voye: iceluy mourra en
son infidelité:mais toy, tu as deliuré ton
ame. Pareillement si le iuste s'est de- F
stourné de sa iustice,& qu'il face iniquité,
& que ie mettray empeschement deuant
luy,cestuy mourra:pourceq̃ tu ne l'as pas
admonnesté,il mourra en son peché,& sés
iustices qu'il a faict ne seront plus en me-
moire:mais ie redemanderay son sang de
ta main.Mais si tu admonneste le iuste,
que le iuste ne peche point:& que ainsi
iceluy ne peche pas, il viura: pourtant
qu'il est aduerty:pareillement tu as deli-
uré ton ame. Et la main du Seigneur
fut là sus moy, & me dist:Leue toy, &

entre au champ:& ie parleray là à toy.
Ie me leuay donc & entray au champ,&
voicy,la gloire du Seigneur se tenoit là,
cõme la gloire que ie veis auprés du fleu-
G ue de Chobar:& cheu sur ma face. Lors
l'esprit entra en moy , & me dressa sus
més piedz:& parla à moy , & me dist:
Entre,& t'enferme au milieu de ta mai-
son. Pareillement toy filz de l'homme,
voicy on te mettra dés liës & te liera-on
d'iceux : & ne sortiras pas au milieu
d'eux. Ieferay attacher ta langue à ton
palaitz:& seras comme muet , & ne leur
seras pas comme l'homme qui reprend;
car la maison est rebelle. Mais quand
ie parleray à toy,& ouuriray ta bouche,
lors tu leur diras : Le Seigneur Dieu dit
ainsi: Celuy qui oyt, qu'il escoute: &
celuy qui cesse, cesse: car la maison est
rebelle.

CHAP. IIII.

A AVsi toy filz de l'homme , prens
vne tuylle,& la metz deuãt toy,
& pourtraictz sur icelle la cité de
Ierusalem : tu ordonneras contre elle le
siege,& edifieras dés bastillons,& arren-
geras contre elle dés bolouars,& mettras
dés ostz contre elle , & mettras tout au-
tour d'elle dés instrumens de guerre. Tu
prendras aussi vne paelle de fer,& la met
tras pour vne muraille de fer,entre toy et
la cité:& dresseras ta face contre elle,&
sera pour assault,& l'assiegeras. C'est le
B signe pour la maison d'Israël. Tu dor-
miras aussi sus ton costé senestre:& met-
tras l'iniquité de la maison d'Israël sus
iceluy : selon le nombre dés iours que tu
dormiras sus iceluy,tu porteras leurs ini-
quitez. Car ie t'ay baillé lés ans de leur
iniquité selon le nombre dés iours,troys
cens & nonante iours : & porteras l'ini-
quité de la maison d'Israël. Et quand tu
lés auras accomply,*tu dormiras* sus ton
dextre costé,pour la *seconde foys*:& por-
teras l'iniquité de la maison de Iuda , par
Nõb.14.f. quarante iours. *Ie t'ay donné iour pour
an,vn iour pour vn an,dis-ie. Et dresse-
ras ta face vers le siege [qui est contre]
Ierusalem : & sera ton bras rebrassé , &
prophetizeras contre elle. Voicy,ie t'ay
mis dés liens : & ne te tourneras point
d'vn costé en l'autre , iusque à ce que tu
aye accomply lés iours de ton assiege-
C ment. Tu prendras aussi du froment et
de l'orge,dés feues,de la lentille,du millet,
& dés vesses:puis lés mettras en vn vais-
seau,& en feras pour toy du pain selon
le nombre dés iours que tu dormiras sur
ton costé. Tu mangeras d'iceluy par
troys cens & nonante iours. Mais la
viande que tu mangeras sera de poidz,as-
sauoir de vingt sicles pour iour. Et le
mangeras depuis vn temps iusque à l'au-
tre. Tu beuuras l'eaue par mesure,assa-
uoir la sixiesme partie de Hin. Tu la beu
uras depuis vn temps iusque à l'autre. Et
mangeras [ce pain comme] torteaux
d'orge:& le cuyras en la fiente qui sort
hors de l'homme,deuant leurs yeux. Le
Seigneur dit: Ainsi mangeront lés enfans
d'Israël leur pain souillé, entre lés gens
ausquelles ie lés poulseray. Et ie dis:
Ah Seigneur Dieu. Voicy,mon ame n'a
pas esté souillée : & n'ay pas mangé de
[beste] morte,ou deschirée [dés bestes]
depuis mon enfance,iusque à maintenant:
& nulle chair souillée n'est entrée en ma D
bouche. Et il me dist: Voicy , ie t'ay
donné le fient dés bœufz pour la fiente
dés hommes:& feras ton pain en iceluy.
Puis il me dist: Filz de l'homme: *Voicy, Sous 5.d
ie rompray la substance de pain en Ieru- & 14.d
salem:& mangeront leur pain par poidz,
& en angoisse: ilz beuuront l'eaue par
mesure,& en desolation. Pourtãt quãd le
pain & l'eaue seront faillis,*ilz* seront de-
struictz *lés vnz entre lés autres*,& deffau
dront pour leurs iniquitez.

CHAP. V.

A AVsi toy filz de l'homme,prẽs vn
glaiue aigu , prens-le comme vn
rasoir de barbier,& le feras pas-
ser par ton chef,& par ta barbe:puis pren
dras vne balance à peser,& diuiseras cés
[poilz.] Tu en brusleras la troisiesme par
tie au feu au milieu de la cité , aprés l'ac-
complissement dés iours du siege : & en
prendras la troysiesme partie , & frappe-
ras d'vn cousteau à lenuiron d'icelle : &
l'autre troysiesme partie,lés espardras au
vent , & desgaineray l'espée aprés eux.
Aussi de ceux en prendras quelque petit
nombre,& lieras au pan de ton [man-
teau.] Et d'iceux de rechef en prendras,et
lés ietteras au milieu du feu,& lés brusle-
ras au feu , & de ce sortira le feu en toute
B la maison d'Israël. Le Seigñr dit ainsi:
Icelle est Ierusalem. Ie l'ay mise au milieu
dés nations,& lés terres à lentour d'icel-
le. Elle a chãgé més iugemens en meschan
ceté plus que lés gentilz : & més status,
plus que lés terres qui sont autour d'elle:
car ilz ont reietté més iugemens & sta-
tus,& n'ont point cheminé en iceux.
Pourtant dit le Seigñr Dieu ainsi: Pour-
ce que vostre multitude est plus grande
que lés gens qui sont autour de vous,
et que vous n'auez point cheminé en més
ordonnances , & que n'auez point faict
més iugemens,& que n'auez point faict

Vous ne n'auez point ainsi ... raint, q ... ont lés gẽs ... eurs idoles.

selon lés *iugemens dés gens qui sont autour de vous : partant dit le Seigneur Dieu ainsi: Voicy i'en [ay] à toy, voire moy:& feray au milieu de toy iugemens deuant lés yeux dés gens. Et feray en toy choses que iamais ie ne feis, & telles que semblables ne feray plus outre, à cause de toutes tés abominations. Car
C lés peres mangeront leurs enfans au milieu de toy:et lés enfans mangeront leurs peres. Ie feray iugement contre toy & ce qui restera de toy ie le disperseray à tout vent. Pourtant ie suis viuant (dit le Seigneur Dieu) pource que tu as violé mon sainct lieu, en toutes tés infametez & en toutes tés abominations, ie te briseray aussi,& ne t'espargnera pas mon œil, & n'en auray pas de pitié. La troisiesme partie de toy mourra par peste, & sera consommée par famine, au milieu de toy : & la troisiesme partie de toy tombera par l'espée autour de toy. Et espardray la troisiesme partie de toy à tout vent, & desgaineray l'espée aprés eux.
D Mon ire sera accomplie, & feray cesser ma fureur en eux, & seray consolé. Ilz sauront que moy qui suis le Seigneur ay parlé en mon zele,quand i'auray accomply ma fureur en eux.Ie te feray estre deserte & en opprobre entre lés gentilz qui sont autour de toy en la presence de tout passant. Et seras opprobre, & diffame, chastiement & esbahissement aux gens qui sont autour de toy, quād i'auray faict lés iugemens en toy selon mon indignation,& fureur,& par reprehension furieuse.Ie suis le Seigneur qui ay parlé: Quād i'enuoyeray en eux lés tresmauuaises flesches de famine qui seront mortelles : & lesquelles i'enuoyeray pour vous destruire.* Et que i'assembleray la famine sus vous, & rompray en vous la substance du pain,ie vous enuoyeray encore mal,et bestes nuysantes lesquelles te destruirōt: & la pestilence, & le sang passera parmy toy, & feray venir l'espée sus toy. Moy qui suis le Seigneur,l'ay dict.

Sus 4.d. & soubz 14.d.

CHAP. VI.

A Sou.36.a

ET la parolle du Seigneur me fut faicte, disant : Filz de l'homme, metz ta face contre lés montaignes d'Israël, & prophetize contre elles, & dis: Vous montaignes d'Israël, escoutez la parolle du Seigneur Dieu. Le Seigneur Dieu dit ainsi, aux montaignes & montaignettes, aux torrens, & aux vallées : Voicy,ie feray venir l'espée sus vous,& destruiray voz *haultz lieux,& voz autelz seront desolez,& voz images seront rompus : & rueray ius voz gens mortz deuant voz idoles.Ie mettray lés corps dés filz mortz d'Israël deuant la face de leurs idoles: & espardray voz os à lentour de voz autelz. En toutes voz demeures : lés citez seront desertes,& lés haultz lieux seront demolis. Pourtant seront gastez & desolez voz autelz, & B perriront:& seront rompus, & cesseront voz idoles:voz temples seront despecez, & seront effacées voz œuures, & l'occis tombera au milieu de vous, & saurez que ie suis le Seigneur. Ie laisseray toutesfoys d'entre vous, aucuns qui seront reschappez de l'espée, entre lés gens, quand vous serez dispersez és pays. Et ceux qui seront deliurez d'entre vous, auront recordation de moy entre lés gens ausquelz ilz sont captifz : pource que ie suis contrit pour leur cœur paillardant, lequel s'est decliné de moy:& pour leurs C yeux paillardantz aprés leurs images:& auront desplaisance en eux mesmes, dés maux qu'ilz auoient faict en toutes leurs abominations. Et sauront que moy qui suis le Seigneur, n'ay pas parlé en vain, pour leur faire ce mal icy. Le Seigneur Dieu dit ainsi : Frappe de ta main, & hurte de ton pied,& dis:ah sur lés abominations dés maux de la maison d'Israël:car ilz trebuscheront par l'espée,par famine, & par peste. Celuy qui est loing, mourra de peste:& celuy qui est prés tombera par l'espée:& celuy qui sera demouré,& assiegé,il mourra par famine,& accompliray ma fureur en eux. Et saurez D que ie suis le Seigneur, quand voz gens mortz seront au milieu de voz idoles, & autour de leurs autelz, & en toute montaignette esleuée, & en tous lés coppeaux dés montaignes,& soubz tout arbre fueillu, & soubz tout chesne brancheu, qui est le lieu ou ilz ont faict odeur souef flairant à toutes leurs images. I'estendray ma main sus eux, & feray que leur terre sera desolée & gastée, depuis le desert iusque à Deblatha en toutes leurs habitations : & sauront que ie suis le Seigneur.

*Esquelz ilz adoroient cōtre la phibition de la loy.

CHAP. VII.

ET la parolle du Seigneur me fut faicte, disant : Toy aussi filz de l'homme,le Seigneur Dieu dit ainsi : la fin,fin à la terre d'Israël est venue sus lés quatre coings de la terre. Maintenant est la fin sus toy : & enuoyeray sus toy ma fureur,& te iugeray selon tés voyes.Et mettray contre toy toutes tés A

abominations. Et mon œil n'aura pas de pitié, sus toy, & ne t'espargneray point: mais ie mettray tés voyes sus toy, & tés abominations seront au milieu de toy: & congnoistrez que ie suis le Seigneur. Le Seigneur Dieu dit ainsi : Voicy, vn mal aprés l'autre mal vient. La fin vient, la fin vient. Et s'est esueillée contre toy: voicy elle vient. Elle vient à ce matin sus toy qui demeure en la terre. Le temps est venu, le iour de trouble est prés, ce n'est point la voix dés *montaignes. Maintenant, de brief ie respandray ma fureur sus toy: & accompliray mon ire en toy. Et ie te iugeray selon tés voyes: & mettray sus toy toutes tés abominations. Mon œil ne t'espargnera point, & n'auray point pitié: mais ie mettray sus toy tés voyes, & tés abominations seront au milieu de toy: & congnoistrez que ie suis le Seigneur

*Ce n'est point parolle vaine que dis, cõe est celle qui resõne és montaignes.

C qui frappe. Voicy le iour, voicy qu'il est venu, le matin est ia grand, la verge est florie, orgueil a germé. Violence est leuée en la verge d'infidelité. Nul d'eux [ne demourera,] ne de leur auoir, ne dés leurs: & nulle lamentation sera pour eux. Le tẽps est venu, le iour est approché, que celuy q̃ achette, ne s'esiouisse point: et celuy qui vend, ne se contriste pas: car l'indignation est sus toute leur multitude. Celuy

D qui vend, ne retournera pas a ce qu'il a vendu, voire combien qu'ilz seront encore en vie. Car la visiõ ne retournera point à toute sa multitude [sans effect] & ne sera aucun corroboré pour l'iniquite de sa vie. Ilz ont sonné la trompette, que tout est appareillé : mais il n'y a nul qui voise à la bataille, pource que mon courroux est sus toute sa multitude. L'espée est dehors : & par dedans la peste & la famine, car celuy qui est au champ,

E mourra par l'espée: & celuy qui est en la cité, famine & peste le deuorera. Et ceux qui sont enfuys d'entre eux, seront sauuez, & seront és montaignes comme lés colombes dés vallées, tous fremissans, vn chascun en son iniquité. Toutes mains seront affoiblies: & tous genoux s'escouleront comme eaues. Ilz se ceindront de sacs, horreur lés couurira, & confusion sera sur toute face, & pelure sera en toutes

F leurs testes. Ilz ietteront leur argent és rues, & leur or sera transporté, * leur argent ne leur or ne lés pourra deliurer, au iour de l'indignation du Seigneur. Ilz ne rassasieront point leurs ames, & ne rempliront point leurs entrailles : pource que la ruine de leur iniquité est faicte. Et ont mis * la beauté de leur ornement en orgueil: & en iceluy ont faict dés images de leurs abominations, & leurs ydoles. Pour ce leur ay-ie ce donné en transport : & le donneray en la main dés estrangers pour pillage, & aux meschans de la terre pour despouille, & le contamineront. Ie destourneray ma face d'eux, & violeront mon lieu secret: & y entreront lés despeceurs, & le souilleront. Fais la chaine : car la terre est pleine de iugement de G sang : & la cité est pleine de violence. Ie feray venir lés plus mauuais dés nations, & possederont leurs maisons. Et feray cesser l'orgueil dés puissans, & leurs sainctz lieuz seront pollutz. La deffaicte vient, & cercheront la paix, & n'en y aura point. Calamité sus calamité viendra, & sera bruit sus bruit. Ilz demanderont la vision au prophete: la loy perira du sacrificateur, & le conseil dés anciens. Le Roy lamentera, & le prince se vestira de desolation : & lés mains du peuple de la terre seront troublées. Ie leur feray selon leurs voyes, & lés iugeray selon leurs iugemens : & sauront que ie suis le Seigneur.

Isa. 15.a. Iere. 48.f Soph. 1.d

*c'est, le tẽple.

CHAP. VIII.

IL aduint en la *sixiesme année, au A sixiesme [moys,] au cinquiesme [iour] du moys, que i'estoye assis en ma maison : & lés anciens de Iuda estoient assis deuant moy. Et cheut là sus moy la main du Seigneur Dieu. Lors regarday, & voicy vne similitude comme apparence de feu. Depuis le regard de sés reins iusque en bas, estoit feu : & depuis sés reins iusque en hault estoit comme vision de splendeur, & comme le regard de Hasmal. Et aduança la similitude d'vne B main, & me print par vn floquet de ma teste: & l'esprit m'esleua entre la terre & le ciel, & m'amena en Ierusalem, en visions de *Dieu, à l'entrée de la porte par dedans, qui regarde vers Aquilon: là ou residoit l'image du Zele prouoquant*. Et voicy la gloire du Dieu d'Israël, qui estoit selon la vision que i'auoye veuë au chãp, & me dist : Filz de l'homme leue maintenant tés yeux vers la voye d'Aquilon. Et i'esleuay més yeux vers la voye d'A- C quilon, & voicy d'Aquilon à la porte de l'autel c'est idole du zele à l'entrée. Lors me dist: Filz de l'homme: Ne vois-tu pas que ceux icy font, assauoir lés grandes abominations, que la maison d'Israël faict icy, pour me faire tirer arriere de mon sanctuaire? Mais encore retourne toy & tu verras plus grandes abominations.

Il me feist donc entrer à l'entrée du paruis. Lors regarday, & ie veis vn D

*de la tra[nsmigration] de Iechonias.

*Visions grandes, *assauoir contre le Seigneur.

pertuis

pertuis en la paroit. Puis me dist: Filz de l'homme, perce maintenant la paroit. Et quād ie eu percé la paroit, voicy vn huys: puis il me dist: Entre *dedans & regarde lés tresmauuaises abominations qu'ilz font icy. Et quand ie fus entré, ie regarday, & ie veis toute espece de reptile, & de beste abominable, & toutes lés images de la maison d'Israël estoient peinctes en la paroit, & partout à lenuiron. Et septāte hommes dés plus anciens de la maison d'Israël, auec Iezonias filz de Saphan qui
E se tenoit au milieu de ceux qui estoit assistens deuant icelles [images:] & vn chascun auoit vn encensoir en sa main: & la vapeur [comme] de la nuée de l'encensement s'esleuoit en hault. Lors il me dist: As-tu veu filz de l'homme, qu'elle chose lés anciens de la maison d'Israël font és tenebres, vn chascun *és chambres de sa couche? Car ilz disent: Le Seigneur ne nous voit pas. Le Seigneur a laissé la terre. Puis me dist: retourne toy encore, & tu verras plus grandes abominations que ceux icy font. Et me feit entrer par l'huys de la porte de la maison du Seigneur, qui est vers Aquilon. Et ie veis lés
F femmes qui estoient là assises, plourantes Thammuz. Et me dist: Filz de l'homme l'as-tu veu? Encore si tu te tourne, tu verras plus grandes abominations que celles icy. Et me feit entrer au paruis de la maison du Seigneur par dedās: Et ie veis là à l'entrée du temple du Seigneur, entre l'allée & l'autel, enuiron de vingt cinq hommes, leur derrier [estant] contre le temple du Seigneur, & leurs faces vers Orient: lesquelz adoroient vers Orient le soleil. Lors il me dist: As-tu veu filz de l'homme. Est ce chose legiere à la mai-
G son de Iuda, que de faire cés abominations, qu'ilz ont icy faict? Car ilz ont remply la terre de violence, & se sont tournez pour m'irriter. Et voicy, ilz mettent la puanteur à leur nez. Parquoy aussi i'en feray à ma fureur: mon oeil n'espargnera rien, & n'en auray quelque pitié: & quand ilz crieront par grande voix à més aureilles, ie ne lés exauceray pas.

*ou, de sés images.

CHAP. IX.

A ET cria à grande voix en més aureilles disant: Lés visitations de la cité sont approchées: & vn chascun a lés armures de desconfiture en sa main. Voicy six hommes qui venoient de la voye de la haulte porte qui regarde vers Aquilon: & vn chascun auoit en sa main son instrument pour demolir. Aussi vn homme estoit au milieu d'eux, qui estoit vestu de lin, & auoit* vn cornet descriuant sus sés reins. Ilz sont entrez, & se sont arrestez auprés de l'autel d'aerain: et la gloire du Seigneur d'Is-
B raël se retira d'vn dés cherubins, qui estoit sus celuy au sueil de la maison. Et appella l'homme qui estoit vestu de lin, et auoit le cornet de l'escriuant sus sés reins. Et le SEIGNEVR luy dist: Passe par le milieu de la cité, au milieu de Ierusalem, & fais *vn signe sus lés frontz dés hommes qui gemissent, & souspirent pour toutes lés abominations qui se font au milieu d'icelle. Et dist à iceux moy ouyant: Passez parmy la cité aprés luy & frappez, que vostre oeil n'espargne rien, & n'en ayez quelque pitié. *Tuez iusque à la desconfiture, l'ancien & l'ado-
C lescent, la vierge, le petit enfant & lés femmes, mais vous n'approcherez pas de tous ceux sus lequel sera le signe: & commencez à mon sanctuaire: ilz commencerent donc aux anciens hōmes qui estoient deuant la maison. Et leur dist: Contaminez la maison, & remplissez lés paruis de gens occis. Sortez hors: & ilz sortirent, & frappoient [ceux qui estoient] en la cité. Et quand iceux eurent faicte l'occision, & que ie fus demouré de reste: ie cheuz sus ma face, & m'escriant ie dis: Ah Seigneur Dieu destruiras tu donc toute la
D reste d'Israël, en respandant ta fureur sus Ierusalem? Mais il me dist: L'iniquité de la maison d'Israël, & de Iuda est par trop grande: & la terre est remplie de sang, & la cité est remplie de *rebellion: Car ilz ont dit: Le Seigneur a delaissé la terre, & le Seigneur ne [nous] voit pas. Et aussi touchant moy, mon oeil ne lés espargnera point, & n'en auray pas de pitié ie leur rendray leur voye sus leur chef. Et voicy l'homme qui estoit vestu de lin, qui auoit le cornet sus sés reins, respondit la parolle, disant: I'ay faict comme tu m'as commandé.

*Aucuns, tablette, ou, pinceau.

*Ou, le signe de Tau.

Apo. 7.

*Ou, peruers iugement.

CHAP. X.

A PVis ie regarday, & voicy sus le firmament qui estoit sus le chef dés Cherubins comme vne pierre de Saphir: & apparut sus ceux comme le regard de la similitude d'vn thronne: & dist à l'homme qui estoit vestu de lin. Entre (dit il) au milieu dés roues qui sont soubz lés Cherubins: & remplis ta main de charbons de feu, d'entre lés Cherubins, & lés espars sus la cité il entra donc en

ma presence. Et lés Cherubins s'ar-
restoient à la dextre de la maison, quand
l'homme entroit: & vne nuée remplit le
paruis de dedans. Puis la gloire du Sei-
gneur s'esleua de dessus lés Cherubins
sus le sueil de la maison: & fut la maison
remplie de la nuée. Et aussi le paruis fut
remply la splendeur de la gloire du Sei-
gneur: & le son dés aisles dés Cherubins
estoit ouy iusque au paruis par dehors,
B comme la voix de Dieu tout puissant,
quand il parle. Et quand il eut commandé
à l'homme qui estoit vestu de lin, disant:
prens le feu du milieu dés roues d'entre
lés Cherubins: iceluy vint & se tint au-
prés de la roue. Et l'vn dés Cherubins
estendit sa main dentre lés Cherubins, au
feu qui estoit entre lés Cherubins: & en
print, & le donna és mains de celuy qui
estoit vestu de lin, & quand cestuy l'eut re
ceu il sortit. Et apparut és Cherubins la
similitude de la main de l'homme, soubz
leurs aisles. Puis ie regarday, & voi-
cy quatre roues auprés dés Cherubins.
Vne roue auprés de l'vn dés Cherubins,
& l'autre roue auprés de l'autre Cheru-
bin. Et l'espece dés roues estoit comme
Sus.1.d. espece de*Tharsis: Et leur regard, estoit
vne similitude à celles quatre, comme si
C vne roue estoit au milieu de l'autre roue.
Et quand elles cheminoient, elles alloient
vers quatre costez: & en cheminant ne re-
tournoient pas, mais au lieu auquel le
chef tendoit, elles alloient aprés iceluy: &
ne retournoient pas quand elles chemi-
*Leur corps, & substãce. noient. Et toute leur*chair, & leurs dos,
& leurs mains, & leurs aisles, & lés roues
estoient pleins d'yeux à lenuiron, assauoir
à cés quatre roues: Et cestuy cria à cés
roues moy oyant, ô roue. Et cha-
scune [beste] auoit quatre faces. La pre-
miere face estoit la face d'vn Cherubin,
& la seconde face estoit la face d'vn hom-
me, & la troysiesme estoit la face d'vn
Lyõ, & la quatriesme la face d'vn aigle.
Puis lés Cherubins furent esleuez, c'est la
mesme beste que i'auoye veu auprés du
fleuue de Chobar. Et quand lés Cheru-
bins cheminoient, aussi lés roues alloient
auprés d'eux, & quand lés Cherubins
esleuoient leurs aisles, pour eux esleuer
de terre, cés roues ne se destournoiẽt point
d'auprés d'eux: mais aussi estoient auprés
D d'iceux. Quand iceux s'arrestoient,
*Elles se mouuoiẽt p vn mesme esprit q̃ lés quatre bestes. elles s'arrestoient: & quand iceux s'esle-
uoyent, elles s'esleuoient: car l'esprit de la
beste* estoit en eux. Et la gloire du Sei-
gneur se partit du sueil de la maison, & se
tint sus lés Cherubins. Et lés Cheru-
bins esleuans leurs aisles se sont esleuez
de la terre, en ma presence: & quãd iceux
sortirent, lés roues aussi estoient auprés
d'eux, & chascun [d'eux] s'arresta à
l'entrée de la porte orientale de la maison
du Seigneur: & la gloire du Dieu d'Israël
estoit sus eux en hault. C'est la mesme
beste que ie veis soubz le Dieu d'Israël,
auprés du fleuue de Chobar: & entendis
que c'estoient Cherubins. Vn chascun
auoit quatre faces, & chascun quatre ais-
les: & vne similitude de la main de l'hom
me estoit soubz leurs aisles. La similitude
de leurs faces estoient lés mesmes faces
que i'auoye veu auprés du fleuue de Cho
bar: & le regard d'iceux, & eux mesmes,
& chascune cheminoit deuant soy.

CHAP. XI.

PVis l'esprit m'esleua, & me mena A
à la porte orientale de la maison
du Seigneur, qui regarde l'orient.
Et voicy vingt & cinq hommes à l'en-
trée de la porte. Ie veis au milieu d'eux
Iezonias filz d'Azur, & Pheltias filz de
Banansias lés princes du peuple. Puis
il me dist: Filz de l'homme, ceux sont lés
hommes qui pensent iniquité, & traictent
mauuais conseil en ceste cité, Car ilz di-
sent: [l'accomplissement de ceste prophe-
tié] n'est point prochain, Edifiõs dés mai-
sons: ceste est la chaudiere, & nous som-
mes la chair. Pourtant prophetize
contre iceux, filz de l'homme propheti-
ze. Et l'esprit du Seigneur suruint en
moy, & me dist: Parle. Le Seigneur dit
ainsi: O vous maison d'Israël, vous auez
ainsi parlé: & ie congnois bien lés choses
qui montent en vostre esprit. Vous en
auez occis plusieurs dés vostres en ceste
cité, & auez remply sés rues de gens oc-
cis: Pourtant dit ainsi le Seigneur Dieu:
Lés vostres qui sont occis, que vous auez
mis au milieu d'icelle, iceux sont la chair,
& icelle est la chaudiere: & ie vous tyre- B
ray du milieu d'icelle. Vous auez eu
paour de l'espée, mais ie feray venir l'espée
sus vous, dit le Seigneur Dieu: Et vous
ietteray hors du milieu d'icelle. Et vous
dõneray és mains dés estrãgers, et feray iu
gemẽs en vous, & vous tõberez p l'espée,
ie vous iugeray és termes d'Israël, & sau-
rez que ie suis le Seigneur. Ceste ne vous
sera plus pour chaudiere, & ne serez point
au milieu d'icelle, comme la chair ie vous
iugeray és termes d'Israël, & saurez que
ie suis le Seigneur: car vous n'auez
point cheminé en més ordonnances, &
n'auez point fait més iugemens: mais
auez faict selon lés iugemens dés gentilz
qui

qui sont autour de vous. Et comme ie prophetizoye, aduint que Pheltias filz de Banaias mourut, lors cheu sus ma fa-
C ce, en criant à haulte voix, & dis: ah Seigneur Dieu, feras-tu consommer la reste d'Israël? Et la parolle du Seigneur me fut faicte, disant: Filz de l'homme, tés freres, tés freres, lés hommes de ton affinité, & toute la maison d'Israël vniuerselle, à qui lés habitans de Ierusalem ont dit, eslongnez vous arriere du Seigneur, la terre nous est donnée en possession: pourtant toy dis. Pource ainsi dit le Seigneur Dieu: *Combien que ie lés aye eslongnez entre lés gentilz*, & que ie lés aye espars és terres: si leur ay-ie esté comme vne petite sanctification, és terres ausquelles ilz sont venus. Pourtant dis: le Seigneur Dieu *dit ainsi: Ie vous recueilleray dés peuples, & vous rassembleray* dés terres ausquelles vous auez esté aspars: & vous donneray la terre d'Israël, & ilz entreront là, & osteront toutes sés infametez
D & toutes sés abominations hors d'icelle.
Ieré. 31. f. Sou. 36. f *Ie leur donneray vn cœur, & leur baille ray dedans eux vn nouueau esprit*, i'osteray le cœur de pierre hors de leur chair,
[a] c'est, facile. & leur donneray vn cœur [a] de chair: Afin qu'ilz cheminent en més ordonnances, & qu'ilz gardent més iugemens, et qu'ilz lés facent: & ilz seront mon peuple, & ie seray leur Dieu. *Mais à ceux desquelz le cœur va auec le cœur de leurs* idoles & de leurs abominations, ie mettray leur voye sus leur teste, dit le Seigneur Dieu. Puis lés Cherubins esleuerent leurs aisles & leurs roues auec eux: & la gloire du Dieu d'Israël estoit *sus eux en hault. La gloire du Seigneur* s'esleua du milieu de la *cité*, & s'arresta sus la montaigne qui est vers l'Orient de la cité. Aprés l'esprit m'esleua, & m'amena en *Chaldée*, à la transmigration, en vision & en *l'esprit* de Dieu. *Et la vision* que i'auoye veuë ce partit de moy. Lors ie dis à la transmigration toutes lés choses que le Seigneur mauoit monstrées.

CHAP. XII.

A AVssi la parolle du Seigneur me fut faicte, *disant*: Filz de l'hõme, tu demeure au *milieu* de la maison rebelle: qui ont dés *yeux* pour veoir, & ne voyent point: & dés aureilles pour ouyr, & n'oyent point: pource que c'est la maison rebelle. Toy donc filz de l'hõme, fais dés baguaiges de transmigration pour toy: & te transporte de iour deuant leurs yeux. Et passeras de ton lieu, en vn autre lieu, en leur presence, si parauenture ilz y regarderont: car c'est la maison rebelle. Tu porteras hors tés hardes par iour en leur presence, comme lés bagues de celuy qui desloge. Mais tu sortiras B
hors au vespre deuant eux: comme ceux qui sortent pour se transporter. Perce la paroit en leur presence, & vuide par icelle: tu lés porteras en leur presence sus l'espaule, & sortiras sur la nuict, tu couuriras ta face, & ne regarderas pas la terre: car ie t'ay mis comme vn signe à la maison d'Israël. Ie feis donc ainsi qu'il m'estoit commandé. Ie portay hors més bagues par iour comme bagues de peregrination: & au vespre ie perçay la paroit à tout la main, & sorty sur la nuict: & lés portay sus l'espaule en leur presence. Et C
au matin, la parolle du Seigneur me fut faicte, disant: Filz de l'homme, la maison d'Israël, qui est maison rebelle, ne t'ont ilz point dit, que fais-tu? Tu leur diras: Le Seigneur Dieu dit ainsi: ceste * prophetie Isa. 13. a.
est du prince qui est en Ierusalem, & de toute la maison d'Israël, qui est au milieu d'*eux. Dis, ie suis* vostre signe merueilleux. Ainsi cõme t'ay *faict, ainsi leur sera-il* faict: ilz yront en transmigration et en captiuité. Et le prince qui est au milieu d'eux portera sur l'espaule [sés vestemens] sur la nuict. Et sortira par la pa*roit* qu'ilz perceront pour le mener hors par icelle, il couurira sa face, tellement qu'il ne verra point la terre de l'œil.
*I'estendray ma retz sus luy, & sera prins Sous 17. f
en més filetz. Ie le feray mener en Baby- & 32. a.
lone, en la terre dés Chaldéens, & ne la D
verra point: & mourra là. Et espardray *à tout vent*, tout ce qui est à l'etour de luy pour son ayde, & toutes sés compaignies: & desgaineray l'espée aprés eux. Et congnoistront que ie suis le Seigneur, quand ie lés auray espars és nations, & *que ie lés auray dispersé és pays*. Mais ie laisseray quelque nombre dés gens entre eux reseruez de l'espée, & de la famine, & de la peste: tellement qu'ilz racompteront toutes leurs abominations és nations ausquelles ilz paruiendront. Et sauront que ie suis le Seigneur. Aussi la E
parolle du Seigneur me fut faicte, disant: Filz de l'homme mange ton pain en conturbation: & boy ton eaue en tremblement & en soing: puis tu diras au peuple du pays. Le Seigneur *dit* ainsi dés habitans de Ierusalem, & du territoire d'Israël: Ilz mangeront leur pain en soucy, & beuuront leur eaue en desolation: tellement que la terre sera desolée de sa plante, à cause de la violence de

tous

tous ceux qui demeurent en icelle: & lés citez qui sont habitées seront desertes, & la terre sera desolée. Et vous saurez que
F ie suis le Seigneur. Aussi la parolle du Seigneur me fut faicte, disant: Filz de l'homme, quel est ce prouerbe que vous auez en la terre d'Israël de ceux qui disent: lés iours sont prolongez, & est toute vision perié? Et pourtant tu leur diras: Le Seigneur Dieu dit ainsi: Ie feray cesser ce prouerbe, & n'en vseront plus pour parabole en Israël. Mais leur dis que lés iours, & la parolle de toute vision sont prés. Car toute vision ne sera plus vaine, ne la diuination du flateur entre la maison d'Israël: car moy qui suis le Seigneur, ie parleray, & toute parolle que i'auray dit, sera faicte. Elle ne sera plus
G prolongée: mais vous maison rebelle, ie parleray en voz iours la parolle, & la feray, dit le Seigneur Dieu. Aussi la parolle du Seigneur me fut faicte, disant: Filz de l'homme, voicy [ceux] de la maison d'Israël qui disent: La vision que cestuy voit, il prophetize pour plusieurs iours, & en long temps. Pourtant leur diras-tu. Le Seigneur Dieu dit ainsi: Toute ma parolle ne sera plus prolongée: mais la parolle que ie diray sera faicte, dit le Seigneur Dieu.

CHAP. XIII.

A ET la parolle du Seigneur me fut faicte, disant: Filz de l'homme, prophetize contre lés prophetes d'Israël qui prophetizent: & dis à ceux qui prophetizent de leur cœur. Escoutez la parolle du Seigneur. Ainsi dit le Seigneur Dieu: Malediction sus lés folz Prophetes, qui ensuyuent leur esprit, et ne voyent rien. O Israël tés prophetes ont esté comme lés regnars aux desertz. Vous n'estes pas montez aux bresches: & n'auez pas referme lés clostures sur la maison d'Israël, pour vous tenir en bataille, au iour du Seigneur. Ilz voyent chose vaine, & diuination mensongiere, disans: Le Seigneur dit, là ou le Seigneur ne lés a pas enuoyez, & ont donné esperance de confermer la parolle. Nauez vous pas veu vision vaine, & n'auez vous pas dit diuination de mensonge? & dictes: le Seigneur dit: là ou ie n'ay point parlé.
B Pourtant dit ainsi le Seigneur Dieu: Pource que vous auez parlé chose vaine, & auez veu mensonge: pourtant voicy: ie parle à vous, dit le Seigneur Dieu: Et sera ma main sus lés prophetes, qui voyent chose vaine, & deuinent mensonge. Ilz ne seront plus au conseil de mon peuple, & ne seront plus escritz en l'escriture de la maison d'Israël, & n'entreront plus au territoire d'Israël: & saurez que ie suis le Seigneur Dieu. Pour autant, & pource qu'ilz ont deceu mon peuple, disans: Paix, & n'y a point de paix: cestuy aussi edifioit la paroit, mais iceux la massonnoient de mortier * mal estoffé. Dis à ceux qui massonnent sans quelque estoffe, qu'elle cherra. Car la pluye sera abondante: & enuoyeray dés pierres de gresle, qui la feront cheoir, & vn vent de tempeste qui la despecera. Or voicy la paroit qui est tombée. Ne vous sera-il pas donc dit, ou est le mortier duquel vous l'auez plastrée? Pourtant dit ainsi le Seigneur Dieu. Ie feray que le vent impetueux despecera par ma fureur, & que la pluye sera abondante par mon ire, & lés pierres de gresle par courroux, pour consommer.

*ou, sans paille.

Ie destruiray la paroit que vous auez C
plastrée sans estoffe: & la rueray ius en la terre, & sera son fondement descouuert, et cherra: & serez consommez au milieu d'icelle: & saurez que ie suis le Seigneur. I'accompliray ma fureur à la paroit, & en ceux qui la plastrent sans estoffe: & vous diray: La paroit n'est plus, ne ceux qui la plastrent: assauoir, lés Prophetes d'Israël qui prophetizent en Ierusalem, luy voyent la vision de paix, & n'y a point de paix, dit le Seigneur Dieu.

Aussi toy filz de l'homme: metz ta face contre lés filles de mon peuple, qui prophetizent de leur cœur: & prophetize contre elles, & dis: Le Seigneur Dieu dit ainsi: Malediction sus celles qui cousent lés coussins soubz toutes aisselles dés bras, & font dés couurechefz sus le chef de toute stature pour prẽdre lés ames. Ne chassez vous pas aprés lés ames de mon peuple? * & lés ames que vous auez, lés ferez vous viure? Vous m'auez violé enuers mon peuple, pour vne poingnée
D d'orge, & pour vne piece de pain: affin de mettre à mort lés ames, qui ne mouroient point, & pour viuifier lés ames, qui ne viuoient pas: quand vous mentez à mon peuple, qui escoute la mensonge? Pourtant dit ainsi le Seigneur Dieu: Voicy, i'en [veux] à voz coussins, par lesquelz vous surprenez lés ames, lés faisant aduoler [à vous.] Ie lés rompray aussi ius de voz bras, & laisseray aller lés ames que vous attrappez, affin qu'elles aduolent [à vous.] Ie despeceray aussi voz couurechefz, & deliureray mon peuple de voz mains: et ne serõt plus en voz mains,

*& vous viuifierez voz ames.

pour

pour lés surprende. Et congnoistrez que
ie suis le Seigneur. Pourtant que vous
auez contristé le coeur du iuste faulsemēt,
lequel ie n'ay pas contristé: & auez con-
forté lés mains de l'iniuste, affin qu'il ne se
retournast de sa mauuaise voyé, pour le
viuifier: pourtant ne verrez vous plus au
cune chose vaine, & ne deuinerez plus au
cune diuination: & deliureray mon peu-
ple hors de vostre main, & saurez que ie
suis le Seigneur.

CHAP. XIIII.

A ET aucuns hommes dés anciens
d'Israël sont venus à moy: & se
sont asis deuant moy. Et la parol
le du Seigneur me fut faicte, disant: Filz
de l'homme, cés hommes icy ont mis
leurs idoles en leurs coeurs: & ont mis le
scādale d'iniquité contre leur face. Estant
interrogué leur respondray-ie? Pourtant
parle à eux, & leur dis: Le Seigneur Dieu
dit ainsi: Quiconque soit de la maison
d'Israël, qui mettra sés idoles en son
coeur, & qui mettra le scandale de son ini
quité contre sa face, & viendra au pro-
phete: moy qui suis le Seigneur, ie respon-
dray à celuy qui viendra selon la multitu
de de sés idoles, affin qu'il prenne la mai-
B son d'Israël en son coeur: car ilz se sont
tous separez de moy, par leurs idoles.
Pourtant diras-tu à la maison d'Israël:
Le Seigneur Dieu dit ainsi: Retournez
vous, & vous retirez de voz images, &
destournez voz faces de toutes voz abo-
minations. Car quiconque de la maison
d'Israël, ou dés estrangers, qui habitera en
Israël, & se sera separé arriere de moy, &
aura mis sés idoles en son coeur, & le scan
dale de son iniquité deuant sa face &
qu'il vienne au prophete, pour m'interro-
guer par luy: moy qui suis le Seigneur, ie
luy respondray pour moymesme: & met-
C tray ma face sus c'est homme la: & le de-
struiray, tellement qu'il sera signe & en
(pro)uerbes *dictons: & l'osteray du milieu de mon
peuple. Et saurez que ie suis le Seigneur.
Et quand le Prophete aura esté seduict,
& qu'il aura dit la parolle: moy qui suis
le Seigneur i'ay deceu ce Prophete la.
I'estendray ma main sus cestuy la, & le
defferay du milieu de mon peuple Israël:
& porteront la peine de leur iniquité l'ini
quité du prophete sera comme l'iniquité
de celuy qui l'interrogue: affin que la mai-
D son d'Israël ne soit plus errante arriere de
moy, & qu'elle ne soit plus souillée en
toutes sés preuarications: mais qu'elle
soit mon peuple, & que ie soye son Dieu,
dit le Seigneur dés exercites. Ausi la
parolle du Seigneur me fut faicte, disant:
Filz de l'homme, quand la terre aura pe-
ché contre moy, par preuarication: i'esten
dray ma main sus elle, & * briseray la Sus. 4.d.
substance de son pain, & enuoyeray la fa &.5.d.
mine en elle, & exermineray d'elle l'hom B
me & le bestail. Que si cés trois hommes
icy estoiēt au milieu d'elle: asauoir Noe,
Daniel, & Iob, iceux deliureront leurs
ames en leur iustice, dit le Seigneur dés
exercites. Que si pareillement ie fais
passer la mauuaise beste sus la terre, &
l'aura desnuée, & qu'elle soit guastée si
que nul ny passe, à cause dés bestes: quād
cés trois hommes icy seront en icelle: ie
suis viuant, dit le Seigneur Dieu: qu'ilz ne
deliureront ne lés filz, ne lés filles: mais
iceux seront seullement deliurez, & la ter
re sera guastée. Ou si ie fais venir l'espée F
sus ceste terre, & que ie dise que le glaiue
passe parmy la terre: & que i'extermine
d'icelle l'homme & le bestail, & que cés
trois hommes icy soient au milieu d'icel-
le: ie suis viuant dit le Seigneur Dieu, ilz
ne deliureront ne lés filz, ne lés filles, mais
iceux seront seullement deliurez. Ou si
i'enuoye la peste sus la terre: & que ie re-
spande ma fureur sus elle par sang, telle-
ment que i'extermine d'icelle l'homme &
le bestail: & que Noe & Daniel & Iob,
soient au milieu d'icelle: ie suis viuant, dit
le Seigneur Dieu, qu'ilz ne deliureront
ne filz ne fille: mais eux deliureront leurs
ames par leur iustice. Car le Seigneur
Dieu dit ainsi. Combien plus quand
i'auray enuoyé en Ierusalem més quatre G
mauuais iugemens: asauoir l'espée, & la
famine, & la mauuaise beste, & la pestilen
ce, pour exterminer d'icelle l'homme & le
bestail. Et voicy, en icelle sera laissée quel
que saluation dés filz & filles qui seront
mis hors. Voicy qu'ilz entreront à vous:
& verrez leur voye, & leurs estudes, &
serez consolez du mal que i'ay faict venir
en Ierusalem, auec toutes lés choses que
i'ay enuoyé sur icelle. Et vous console-
ront, quand vous verrez leur voye, &
leurs estudes: & congnoistrez que ie n'ay
point faict sans cause toutes lés choses
que i'ay faict en icelle, dit le Seigneur
Dieu.

CHAP. XV.

ET la parolle du Seigneur me fut A
faicte, disant: Filz de l'homme, que
sera ce du bois de la vigne plus
que de tous lés autres boys ? & du ra-
meau, qui est entre lés arbres de la forest?
Prendra-on

Prendra-on quelque bois d'iceluy, pour
en faire quelque ouurage? ou prendra-on
de luy quelque cheuille, pour y pendre au-
cun vaisseau? Voicy, qu'elle est donnée
pour estre consommée du feu: le feu a con-
sommé sés deux boutz, & le milieu d'ice-
B luy est arz: proffitera-il en besongne?
Voicy, quand elle estoit entiere on n'en
faisoit quelque oeuure: combien moins
quand le feu l'aura deuorée & sera brus-
lée, sera elle encore propre pour la beson-
gne? Pourtant dit ainsi le Seigñr Dieu:
Ainsi comme le boys de la vigne est entre
lés arbres dés forestz, lequel i'ay donné
au feu pour brusler: ainsi bailleray-ie lés
habitans de Ierusalem, & mettray ma fa-
ce contre eux. Ilz sortiront du feu, & le
feu lés consommera. Et saurez que ie suis
le Seigneur, quand i'auray mis ma face
contre eux, & que i'auray donné la terre
desolée: pource qu'ilz ont forfaict, dit le
Seigneur Dieu.

CHAP. XVI.

A AVssi la parolle du Seigneur me
fut faicte, disant: Filz de l'homme
fais congnoistre à Ierusalem sés
abominations, et diras: Le Seigneur Dieu
dit ainsi à Ierusalem. Ton habitation,
& ta natiuité est de la terre de Chanaan:
ton pere est Amoréen, & ta mere est He-
théenne. Et à ta natiuité au iour que tu
nasquis ton vmbril ne fut pas coppé: &
ne fus pas lauée en eaue, pour estre espur-
gée, ne sallée de sel: n'enueloppée de drap-
peaux. Nul oeil a eu pitié de toy pour te
faire l'vne de cés choses, & que aucune cõ
miseration te fust faicte: mais tu-as esté iet
tée emmy lés champs, en mespris de ta
personne, au iour auquel tu fus née. Et
en passant par toy, ie t'ay veu estre souil-
lée en ton sang. Lors ie te dis tu viuras *en
ton sang. Ie te dis donc, tu viuras en ton
sang. Ie t'ay faict multiplier comme le
germe du champ, & as esté multipliée, &
faicte grande: & és paruenue à estre ornée
d'ornemens. Tés mammelles se sont en-
grossies: & ton poil a creu, & si estois
nue, & descouuerte. Ie passay par toy, &
te regarday: & voicy ton temps estoit
comme le temps d'amours. Et i'estendis
le pan de ma [robbe] sus toy, & couuris
ta vilenie. Ie te iuray, & cõuins auec toy
par alliance, dit le Seigneur Dieu. Et fus
faicte mienne, et te lauay d'eaue & te net-
B toyay de ton sang, & t'oingnis d'huyle,
& te vestis de broderie, & te chaussay de
taisson, & te ceingnis de fin lin, & te cou-
uris de soye, & te paray d'ornemens, &
mis dés braceletz en tés mains, & le car-
cant à ton col: & mis sus ta face dés tem-
plettes, & dés aureilletes en tés aureilles,
& vne couronne excellente sus ton chef.
Ie t'ay ornée d'or & d'argent, & ta vestu
re estoit de fin lin, de soye, & de brodure.
Tu as mangé la fleur du froment, & le
miel, & l'huyle: & as esté fort belle, & as
prosperé iusque à regner. Et ton nom est
yssu és nations, à cause de ta beauté, pour-
ce que tu estois parfaicte par ma noblesse,
que i'auoye mis sus toy, dit le Seigneur
Dieu. Et tu t'és confiée en ta beauté, &
as faict fornication à cause de ton nom: et
as espandu tés paillardises à tout passant,
pour estre à luy. Tu as aussi prins de tés
vestemens, Et as faict dés haultz lieux de
diuerses couleurs: pour toy & as paillar-
dé prés d'iceux, telles choses ne viendront
iamais & ne sera ainsi [faict iamais.] Tu
as prins tés bagues magnifiques [faictes]
de mon or, & de mon argent que ie t'ay
donné: & en as faict dés images d'homme
pour toy, & as paillardé auec icelles: et as
prins tés vestemens de broderie, & lés en
as couuert. Tu as mis mon huyle & mon
parfum deuant elles. Et mon pain que ie
t'ay donné: la fleur du froment, & l'huy-
le, & le miel que ie t'ay donné à manger,
tu l'as mis deuant elles, en odeur souef
flayrant. Et ainsi a esté faict, dit le Seigñr
Dieu. Tu as aussi prins tés filz & tés C
filles que tu m'as enfanté: & lés as sacri-
fié à icelles, pour lés deuorer. Est ce peu
de chose de ta fornication? Tu as immolé
més filz, & lés leur as dõné pour lés faire
passer [par le feu.] Et aprés toutes tés abo
minations, & fornications, tu n'as point
eu recordation dés iours de ton adolescen
ce, quand tu estois nue, & descouuerte, &
estois souillée en ton sang. Et aprés toute
ta malice, malheur, malheur à toy, dit le
Seigñr Dieu. Tu as edifié pour toy dés
lieux haultz, & t'as faict vn autel hault
par toutes lés rues. En tout quarfour de
chemin tu as edifié lés lieux esleuez: & as
faict ta beauté estre abominable. Tu as
ouuert tés iãbes à tout passant: & as mul
tiplié toutes tés fornications. Tu as pail-
lardé auec lés filz d'Egypte, qui sont tés
voisins fort charnuz: & as multiplié tés
fornicatiõs pour m'en irriter. Voicy, i'ay D
estẽdu ma main sus toy, & diminueray ton
estat. Et te dõneray en la volunté de ceux
qui te hayent, assauoir dés *filles dés Pa-
lesthins: lesquelles sont honteuses de ta
voye tant viticuse. Tu as aussi paillar-
dé auec lés filz dés Assyriens: pource que
tu n'estois point encore rassasiée. Et
aprés que tu as eu paillardé auec eux, en-
core n'as-tu point esté assouuie: mais tu
as multiplié ta fornication en la terre de
Chanaan

*tu viuras cõbien q tu sois desprisée & souillée en ton sang.

*C'est, v[il]les.

Chanaan iusque aux Chaldéens, & n'as point encore esté assouuie. Combien est ton cœur imbecille (dit le Seigneur Dieu) que tu fais toutes cés œuures icy d'vne paillarde abandonnée? Quand tu edifiois ton hault lieu au quarfour de toute voye, & que tu faisois ton [autel] hault lieu en toutes rues, tu n'estois point comme la paillarde qui mesprise le * don: la femme adultere, elle reçoit dés autres au lieu de son mary. Et à toutes paillardes on donne quelque don, mais tu as donné dés dons à tous tés amateurs: & lés as recompensez, affin qu'ilz entrassent à toy *de toutes pars*, pour tés paillardises.

*auoir n'est nd.

Et a esté faict en toy le contraire dés femmes, en tés fornications: & aprés toy ne sera point telle fornication. Car en ce que *tu as donné dés dons*, & que don ne *t'a pas esté* donné, tu as esté faicte au contraire. Pourtant toy paillarde escoute la parolle du Seigneur. Le Seigneur Dieu dit ainsi: Pourtant que ta * confusion a esté descouuerte, & que ta vilenie *est reuelée par tés fornications sus tés amateurs*, & sus *toutes lés idoles de tés abominations*, & au sang de tés filz que tu leur as donné. Pourtant voicy, i'assembleray tous tés amateurs auec lesquelz tu tés delectée, & tous ceux que tu as aymé, auec tous ceux que tu hayois. Et lés assembleray *de toutes pars contre toy*, & descouuriray ta *vilenie deuant eux*, affin qu'ilz voyent toute ton infameté. Et te iugeray dés iugemens de celles qui sont adulteres, & de celles qui respandent le sang. Ie te liureray au sang de fureur, & de zele, & te bailleray en leurs mains. Ilz *ruineront ton bordeau, & demoliront tés* haultz lieux: ilz te desuestiront de tés vestemens, & emporterõt tés ioyaux triumphans: ilz te laisseront nue, & descouuerte, & feront monter contre toy compaignie de gentz. Et t'assommeront de pierres, & te trãsperserõt *de leurs espées.* *Ilz bouteront le feu en tés maisons, & te iugeront deuant lés yeux de plusieurs femmes. Et te feray cesser de paillarder, & ne donneras plus aucuns dons. Ie feray reposer ma fureur sus toy, & mon Zele sera osté de toy: ie me reposeray, & ne me courrouceray plus: pource que tu n'as point eu recordation dés iours de ton adolescence, & que tu m'as prouoqué en toutes choses. Parquoy aussi i'ay *mis tés* voyes sus ta *teste*(dit le Seigneur *Dieu*) affin que tu ne parfeisse ta meschanté entreprinse selon toutes tés abominations.

u, tõ ae-
in a esté
spãdu.

E

4. Roys.
25. c.

Voicy tous ceux qui communement vsent de prouerbe, feront prouerbe de toy, disans: Ainsi comme est la mere, ainsi est sa fille. Tu és la fille de ta mere, laquelle a reietté son mary & sés enfans: & és la soeur de tés soeurs, lesquelles ont reietté leurs maris, & leurs enfans. Vostre mere est Hethéenne, & vostre pere est Amoréen: & ta soeur la plus grande est Samarie, elle & sés filles, qui se tiennent à ta senestre. Mais ta soeur moindre que toy qui habite à ta dextre, c'est Sodome, & sés filles. Et vrayement tu n'as point cheminé en leurs voyes: & n'as pas faict selon leurs abominations, mais comme si ce eut esté peu, & guere de chose: [tu l'as laissée] & as pis faict que celles *en toutes* tés voyes. Ie vis (dit le Seigneur Dieu) que Sodome ta soeur n'a pas faict elle ne sés filles, comme tu as faict, toy & tés filles. Voicy celle a esté l'iniquité de Sodome ta soeur: orgueil, abondance de pain, & l'ayse d'oysiueté, ce a esté en elle, & en sés filles: & ne réforçoit point la main de l'affligé ny du paoure. Elles se sont esleuées, & ont faict abominations deuant moy, & ie lés ay osté comme i'ay veu.

F

Aussi Samarie n'a pas offensé selon la *moytie de tés pechez*, & as multiplié tés abominations plus que icelles, & as *iustifié tés sœurs en toutes tés abominations que tu as faict. Parquoy aussi tu porteras ta vergongne, toy qui as iugé tés *sœurs*, en *tés pechez* par lesquelz tu as *esté faicte plus abominable qu'elles*. Car elles sont plus iustes que toy. Parquoy aussi sois cõfuse, & porte ta vilenie, attendu q̃ tu iustifie tés sœurs. Ie feray retourner leur captiuité, assauoir la captiuité de Sodome, & de *sés filles*, & la captiuité de *Samarie & de sés filles*, & la captiuité de *tés captiues au milieu d'elles*: affin que tu porte ta vilenie, & que tu sois honteuse en toutes lés choses que tu as faict, en lés consolant. Et ta sœur Sodome & sés filles *retourneront* à leur ancienneté: aussi Samarie & sés filles retourneront à leur ancienneté: & toy & *tés* filles retournerez à vostre ancienneté. Ta sœur Sodome n'a pas esté d'aucun renom en ta bouche, au iour de ton orgueil, auant que ta malice fut descouuerte: comme au temps de l'opprobre dés filles de Syrie, & de toutes lés filles dés Philisthins à lentour, qui te mesprisent à lenuiron. Tu as porté ton enormité & tés abominations, dit le Seigneur. Car le Seigneur Dieu dit ainsi: Ie te feray aussi comme tu as faict quand tu as mesprisé le serment, en rompant l'alliance. I'auray toutesfoys recordation de mon alliance [faicte] auec toy, és iours de ton adolescence, & te

*lés rẽdãt moinsmes chantes q̃ toy.

G

establiray

establiray vne alliance eternelle. Tu auras recordation de tés voyes, & seras confuse quand tu receuras tés sœurs plus grandes que toy, & lés moindres que toy. Et te lés donneray pour filles, mais non point de ton alliance: & confermeray mon pact auec toy, & sauras que ie suis le Seigneur, affin que tu aye recordation, & que tu sois confuse, & que tu n'aye plus cause d'ouurir la bouche, à cause de ta honte, quand ie seray rapaisé à toy, en toutes lés choses que tu as faict, dit le Seigneur Dieu.

CHAP. XVII.

A Et la parolle du Seigneur me fut faicte disant: Filz de l'homme propose *vn enigme, & vse de parabole à la maison d'Israël, et dis: Le Seigneur Dieu dit ainsi: Vne grande aigle à grandes aisles, & de longue membrure, pleine de plumes, esquelles estoit diuers lustre, est venue au Liban, & a prins la plus haulte branche du Cedre. Elle a arraché le bout de sés ieunes plantes, & la transporté en la terre dés marchans, & l'a mis en la cité és negociateurs. Elle a prins de la semence de la terre, & la mis au champ pour semer, & l'apportant auprés de plusieurs eaues la mis comme saulsaye. Et icelle ger-

*Parolle obscure et difficile à entendre.

B ma, & fut faicte en vne vigne plantureuse de basse stature, sés rameaux regardans vers elle, et sés racines estoient soubz elle. Elle fut donc faicte vigne, & feit dés branches, & ietta dés bourgeons. Et estoit vne grande aigle à grandes aisles, & de beaucop de plumes. Et voicy, ceste vigne estoit comme tournant vers elle sés racines: & estendit sés branches vers elle, affin qu'elle l'arrousast du parquet de sa plante. Elle fut plantée en bonne terre vers plusieurs eaues pour faire feuille, & pour porter du fruict, & pour estre vne

C vigne excellente. Dis ainsi, dit le Seigneur Dieu: Sera elle en prosperité? N'arrachera-il pas sés racines, & ne desrõpra il point sés fruictz, et lés deseichera? Toutes lés fueilles de son germe deseicheront, & ne sera pas [besoing] de grande puissance, ny de plusieurs peuples pour l'oster de sés racines. Voicy elle est plantée. Sera elle donc en prosperité? Quand le vent d'orient l'aura touchée ne seichera elle pas? & sera deseichée par lés parquetz de

D son germe? Et la parolle du Seigneur me fut faicte, disant: Dis maintenãt à la maison rebelle, ne sauez vous point qu'elle chose [signifient] cés choses? Tu diras: Voicy, le Roy de Babylone est venu en Ierusalem, & a prins son Roy & sés princes: & lés a emmené auec soy en Babylone. Et a prins de la semence du Royaume, & a traicté alliance auec elle, & a conuenu auec elle en iurement. Et a prins lés fortz de la terre, affin que ce soit vn Royaume petit, & qu'il ne s'esleue pas: mais qu'il garde son alliance, &

E qu'il la tienne. Et cestuy se rebella contre luy, en enuoyant sés messagers en Egypte affin qu'il luy donnast dés cheuaux, & gros peuple. Celuy qui a faict telles choses, prosperera-il? eschappera-il? Et celuy qui a rompu l'alliance, sera-il deliuré? Ie suis viuant (dit le Seigñr Dieu) que cestuy mourra au milieu de Babylone, au lieu du Roy qui l'auoit constitué Roy: duquel a mesprisé le iurement, & a rompu l'alliance [qu'il auoit] auec luy. Et Pharao ne luy sera pas ayde, auec grande armée, ne grande compaignie: quand on arrengera lés bastillons, & qu'on bastira boulouars pour exterminer plusieurs personnes. Car il a mesprisé le iurement, en rompant l'alliance: & voicy celuy qui auoit donné sa main & [confermé l'alliance:] il a faict toutes cés choses icy, parquoy n'eschappera pas.

F Pourtant, dit ainsi le Seigneur Dieu: Ie suis viuant, que ie mettray sus son chef, le iurement qu'il a mesprisé, & le pact qu'il a enfrainct. Et estendray ma retz sus luy, & sera prins par més filetz: & le feray venir en Babylone, & feray là iuge auec luy pour sa preuarication, par laquelle il a transgressé contre moy: & tous sés fugitifz auec toute sa cõpaignie, tomberont par l'espée. Et lés demourans seront espars à tout vent, & congnoistrez que moy qui suis le Seigneur

G ay parlé. Le Seigneur Dieu dit ainsi: Aussi prendray-ie de la plus haulte branche du hault Cedre, & la mettray [en son lieu:] & du bout de sés nouuelles plantes, i'en prendray le tendre, & le planteray sur la haulte montaigne & eminente: en la haulte montaigne d'Israël le planteray-ie, & esleuera la branche, & fera fruict, & sera vn excellent Cedre: & soubz iceluy demoureront tous oyseletz: et toute volaille habitera soubz l'vmbre de sés branches. Et tous lés boys dés chãps congnoistront, que moy qui suis le Seigneur ay abbaissé le hault arbre, & ay exalté l'arbre bas: & que i'ay seiché le boys verd, et ay faict reuerdir le boys sec. Moy qui suis le Seigneur, l'ay dict, & l'ay faict.

CHAP. XVIII.

A Aussi la parolle du Seigneur me fut faicte, disant: Qu'est-ce que

vous

vous vsez de ceste parabole, en la terre
Iere.31.e. d'Israël, disans? * Lés peres ont mangé
l'aigret, & lés dentz dés filz en sont agas-
siez. Ie suis viuant (dit le Seigneur Dieu)
qu'on n'vsera plus entre vous de ceste pa
rabole en Israël. Voicy, toutes lés ames
sont à moy. Et comme l'ame du pere est
à moy, ainsi est l'ame du filz à moy.
B L'ame qui pechera, icelle mesme mourra.
Et l'homme qui sera iuste, & fera iuge-
ment, & iustice: qu'il n'ayt pas mãgé aux
montaignes, & qu'il n'ayt pas leué sés
yeux aux images de la maison d'Israël, et
qu'il n'ayt pas violé la femme de son
prochain, qu'il ne soit pas approché de la
femme qui est en flux, & qu'il n'ayt op-
pressé aucun, qu'il ayt rendu le gaige à son
debteur, qu'il n'ayt rien rauy par violen-
ce, & *qu'il ayt* donné son pain à celuy
qui a faim, & qu'il ayt *couuert* d'vn ve-
stement celuy qui est nud, qu'il n'ayt rien
presté à vsure, & n'a point prins le sur-
croy, *qu'il* ayt destourné sa main d'iniqui-
té, & qu'il ayt vray iugement entre vn
homme & l'autre, *qu'il* ayt *cheminé* en
més commandemens, & qu'il ayt gar-
dé més iugemens, pour faire verité: cestuy
est *iuste, il viura*, dit le Seigneur Dieu.
C Que s'il a engẽdré vn filz brigand, respan
dant le sang, & qu'il face contre l'vne de
cés choses, & ne face toutes lés autres
choses: mais qu'il mãge aux montaignes,
et qu'il souille la femme de son prochain,
qu'il oppresse l'affligé & le paoure, qu'il
prenne par rapine, qu'il ne rende pas le
gaige, & qu'il esleue sés yeux aux ima
ges, qu'il face abomination, qu'il donne
à vsure, & qu'il prenne le surcroy: viura
il? *Il ne viura pas: Quand il aura faict tou
tes cés abominations, il mourra de mort:*
D & sera son sang sus luy. Que s'il en-
gendre vn filz lequel voyant tous lés pe-
chez que son pere a faict, ayt eu crainte, et
qu'il ne face pas chose semblable *à eux*,
qu'il ne mange pas *sus lés montaignes*, et
qu'il n'ayt pas leué sés yeux aux images
de la maison d'Israël, qu'il n'ayt pas vio-
lé la femme de son prochain, et qu'il n'ayt
oppressé *personne*, qu'il n'ayt pas retenu
le gaige, & qu'il n'ayt riens prins par ra-
pine, qu'il ayt donné son pain à celuy
qui a faim, & qu'il *ayt reuestu* celuy qui
est nud, qu'il ayt retiré sa *main* de l'affli-
gé, qu'il ne reçoiue n'vsure ne superabon-
dance, qu'il face més iugemens, & qu'il
chemine en més ordonnances: *cestuy* ne
mourra pas en l'*iniquité* de son pere, mais
il viura. Son pere, pource qu'il a faict
iniure et a pillé son frere, et qu'il n'a point
bien faict au milieu de son peuple: voicy

il mourra en son iniquité. *Puis vous di-* E
ctes: Pourquoy ne portera pas le *filz* la
peine de son pere? Pource q̃ le filz a *faict*
iugement & *iustice*, & qu'il a gardé tous
més commandemens, & qu'il lés a faict:
il viura. * L'ame qui pechera, *icelle* mour- Deutero.
ra. Le filz ne portera pas la peine du 24.c.
pere, & le pere ne portera pas la peine du 4. Roys
filz. La iustice du iuste sera *sus luy*: & 14.b.
l'infidelité de l'infidele sera sus luy. Mais 2. Chron.
si le meschant se retourne de tous sés pe- 25.a.
chez qu'il a faict, & qu'il garde tous més
commandemens, & *qu'il* face iugement &
iustice: il viura, & ne mourra pas. On ne
luy fera plus mention de *toutes* sés trans
gresions qu'il a faict. Mais il viura en
sa *iustice* qu'il a faict. Appete-ie la mort
du meschant? dit le Seigneur Dieu. N'est
ce point plus tost qu'il se retourne de sés
voyes, & qu'il *viue*? Mais si le iuste se F
destourne de sa *iustice*, & qu'il face *ini-*
quité selon toutes lés abominations que
le meschant a accoustumé de faire: vi-
ura-il? Toutes sés iustices qu'il auoit
faict ne seront pas reduictes en memoire.
En sa preuarication par laquelle il a trãs-
gressé, & en son peché qu'il a offensé, en
iceux mourra-il. Et vous auez dict: La
voye du Seignr̃ n'est pas à droict. Escou-
tez donc maison d'Israël. Ma voye n'est
elle pas à droict? et voz voyes ne sont el-
les point plustost nõ à droict? Car quãd le
iuste se destournera de sa iustice, & qu'il
fera iniquité, il mourra en icelle. Il mourra
en l'iniustice qu'il a faict. Et quãd l'infi-
dele se destournera de son infidelité qu'il
a faict, & qu'il fera iugemẽt & iustice: ce-
stuy viuifiera son ame. Car quand il adui
sera, & qu'il se destournera de toutes sés
transgresions qu'il a faict: il viura, & ne
mourra pas. Et [ceux] de la maison G
d'Israël disent: La voye du Seigneur n'est
pas iuste. O *vous maison d'Israël*, més
voyes ne sont elles point donc iustes? &
ne sont-ce poĩt plustost *voz voyes* q̃ sont
iniustes? Pourtant iugeray-ie vn chascun
de vous selon sés voyes, vous maison
d'Israël, dit le Seigneur Dieu. Retournez
vous donc, & vous repentez de toutes
voz transgresions, & l'iniquité ne vous
sera point en ruine. Iettez arriere de vous
toutes voz preuarications, par lesquelles
vous auez transgressé: & vous faictes vn
nouueau cœur, & vn esprit nouueau. Et
pourquoy mourrez vous maison d'Is-
raël? * Car ie n'appete point la mort de Sous 33.c
celuy qui meurt, dit le Seigneur Dieu:
Repentez vous donques, & vous viurez.

CHAP. XIX.

A AVssi toy, esleue la complainte
contre lés princes,& dis:
Pourquoy a couché ta mere,
cōe lyōnesse entre lés lyons? Elle a nour
ry sés petis au milieu dés lyonceaux.
Et a faict monter vn de sés petis,lequel
est deuenu vn lyon, & a apprins de ra-
uir la proye,& manger lés hommes.
Lés gens ont ouy parler de luy, & a
esté prins en leur fosse: & l'ont amené à
tout dés chaines en la terre d'Egypte.
B Et quand elle veit qu'on auoit bien
attendu & que son esperance estoit per-
due,elle print vn de sés petis lyons, & le
constitua lyon.
Lequel cheminoit entre lés lyons, &
est deuenu lyon, & a apprins de rauir la
proye,& à deuorer lés hommes.
Et a cōgneu sés vefues,& a gasté leurs
citez:& est la terre desolée,& le contenu
d'icelle par la voix de son rugissement.
Et lés gens se sont mis à [crier] à len-
contre de luy,de tous costez dés prouin-
ces,& ont estendu leur retz sur luy. Il a
esté attrappé en leurs fosses.
Et le mirent entre lés liens & chaines,
& l'amenerent au Roy de *Babylone*,&
le mirent en fortresse:affin que sa voix ne
fut plus ouye sus lés mōtaignes d'Israël.
C Ta mere est cōme la vigne en ton sang,
elle a esté plantée auprés de l'eaue: elle a
fructifié, & est deuenue fueillue par plu-
sieurs eaues.
Et luy ont esté faictes fortes verges
pour sceptres de ceux qui dominent:& sa
stature a esté esleuée entre lés rameaux,&
est apparuē en sa haultesse entre la multi-
tude de sés branches.
Et a esté arrachée en fureur, & iettée
par terre,& le vent d'Orient a seiché son
fruict: lés verges de sa force ont esté
escousses et seichées.Le feu lés a cōsōmé.
D Et maintenant est transplantée au de-
sert,en terre sauuage & seiche.
Et le feu est yssu d'vne verge de sés
branches,lequel à mangé son fruict: &
n'a pas eu en elle quelque forte verge,
cōe sceptre de ceux q̄ ont domination.
Ceste est complainte, & sera pour
complainte.

CHAP. XX.

A ET aduint en la *septiesme année,
au cinquiesme [moys,] le dixies-
me [iour] du moys, qu'aucuns
dés anciens d'Israël vindrent pour inter-
roguer le Seigneur:& s'asseirent deuant
moy. Et la parolle du Seigneur me fut
faicte,disant:Filz de l'homme, parle aux
anciens d'Israël,& leur dis:Le Seigneur
Dieu dit ainsi: Estes vous venus pour
m'interroguer? Ie suis viuant, ie ne vous
respōdray pas,dit le Seigneur Dieu:Lés
iugeras-tu,filz de l'hōme,lés iugeras-tu?
donne leur à congnoistre lés abomina-
tions de leurs peres,& leur dis:Le Seign̄r
Dieu dit ainsi:Au iour que i'esleu Israël,
& que ie *leuay ma main pour la lignée
de la maison de Iacob, & que ie me don-
nay à congnoistre à eux en la terre d'E-
gypte,& que ie leuay main pour eux,di-
sant:Ie suis l'Eternel vostre Dieu. En ce
iour la mesme ie leur leuay ma main,
pour lés tirer hors de la terre d'Egypte,
en vne terre que ie leur auoye proueu,
abondante de laict & de miel, qui est la
plus noble entre toutes lés terres. Et ie
leur dis:Qu'vn chascun reiette lés choses B
execrables loing de sés yeux,et ne soyez
point souillez dés images d'Egypte: car
ie suis l'Eternel vostre Dieu. Mais ilz se
sont rebellez contre moy, & ne m'ont
pas voulu ouyr. Vn chascun ne reietta
point lés abominations de sés yeux: &
ne delaisserent point lés images d'Egy-
pte. Et ie dis,q̄ ie respādroye ma fureur
sus eux,et q̄ i'accōpliroye mō ire en eux,
dedās le pays d'Egypte. Mais à cause de
mō nom,affin q̄l ne fust pas violé deuāt lés
gēs,au milieu desq̄lz ilz estoiēt,et ausq̄lles
me suis notifié deuāt leurs yeux,ie feis q̄
ie lés retiray hors de la terre d'Egypte.
Ie lés ay dōc mis hors de la terre d'Egy-
pte,et lés menay au desert. Et leur dōnay
més ordōnāces,et leur dōnay à cōgnoi-
stre més iugemēs,esq̄lz l'hōe viura quād
il lés aura faict. *D'auātage ie leur dōnay
més iours de sabbath, affin q̄l fussēt signe
entre moy et eux,à celle fin q̄lz cōgneus-
sent que ie suis l'Eternel q̄ lés sanctifié.
Mais [ceux] de la maison d'Israël se sont
rebellez contre moy au desert: ilz n'ont C
pas cheminé en més ordōnāces,& ont re-
ietté més iugemēs,lesq̄lz l'hōe fera, & il
viura en eux: et ont moult violé més iours
de sabbath. Ie dis dōc,que ie respādroye
ma fureur sus eux au desert,pour lés con-
sommer. Mais à cause de mon nom,affin
q̄l ne fust pas violé deuāt lés gēs,en la pre
sence desq̄lz lés tiray hors: ie leur feis [mi
sericorde.] Ie leuay aussi ma main sus eux
au desert,q̄ ie ne lés meneroye pas dedās
la terre q̄ i'ay dōné,abōdāte de laict et de
miel,laq̄lle est noble entre toutes lés ter-
res,pource q̄lz ont reietté més iugemēs,et
q̄lz n'ont pas cheminé en més ordōnan-
ces,& qu'ilz ont violé més iours de sab-
bath: car leur cœur alloit aprés lés ima-
ges. Toutesfoys mon œil lés a espar-
gné,de lés destruire: & ne lés ay pas
faict consommer au desert. Et dis à
leurs

*aprés la trāsmigration de Iechonias.

*c'est, iuray.

Exo. 2[0]. b. et 31. Deu. 5.

leurs enfans au desert: Ne vueillez chemi
ner és ordonnances de voz peres : & ne
gardez point leurs iugemens,& ne soyez
point souillez en leurs images. Ie suis le
Seigneur vostre Dieu, cheminez en més
ordonnances,& gardez més iugemens,&
lés faictes. Sanctifiez més iours de sabbat,
& vous soient signe entre moy & vous,
affin que vous congnoissez que ie suis l'E
ternel vostre Dieu. Mais lés enfans se re-
bellerent contre moy, & ne cheminerent
pas en més ordonnances,& ne garderent
point més iugemens pour lés faire, es-
quelz l'homme viura quand il lés aura
faict,ilz ont aussi violé més sabbatz: dont
ie dis que ie respandroye ma fureur sus
eux, & accompliroye mon ire en eux au
desert. Mais ie destournay ma main : &
D le feis à cause de mon nom, affin qu'il ne
fut pas violé deuant lés gens,en la presen-
ce desquelz lés auoie tiré hors. De re-
chef ie leuay ma main sus eux, au desert,
pour lés espardre és nations, & pour lés
disperser és pays: pource qu'ilz n'auoient
pas faict més iugemens,& qu'ilz auoient
reprouué més ordonnances, & qu'ilz a-
uoient violé més sabbatz, & que leurs
yeux estoient aprés lés images de leurs
peres. Ie leur donnay donc dés statutz
qui n'estoient pas *bons, & dés iugemens
esquelz ne viuront pas. Et lés souillay en
leurs dons,quand ilz faisoient passer [par
le feu] tout ce qui *ouure la matrice, affin
que ie lés gastasse,& affin qu'ilz cõgneus-
sent que ie suis l'Eternel. Pour la-
quelle chose toy filz de l'homme, parle à
la maison d'Israël, & leur dis : Le Sei-
gneur Dieu dit ainsi: Encore en ce, m'ont
voz peres blasphemé, quand ilz rebelle-
rent contre moy, & que ie lés eu faict ve-
nir en la terre,sus laquelle i'auoie leué ma
E main pour leur donner. Ilz ont regardé
toute haulte montaigne, & tout arbre
brancheu, & ont là sacrifié leurs sacrifi-
ces, & ont là donné l'irritation de leur
oblation: & y ont mis leur souef odeur,&
y ont offert leurs aspersions. Et ie leur
dis: Quel est le hault lieu,auquel vous en-
trez? Et fut appellé son nom le hault lieu,
iusque à ce iour. Pourtant diras-tu
à la maison d'Israël : Le Seigneur Dieu
dit ainsi: N'estes vous point souillez en
la voye de voz peres, & ne paillardez
vous point aprés leurs idoles? Car quand
vous offrez voz dons,& quand vous fai
ctes passer voz filz par le feu: vous vous
contaminez en tous voz idoles iusque au
iourdhuy, & maintenant vous respõdray
ie maison d'Israël? Ie suis viuant (dit le
Seigneur Dieu) que ie ne vous respon-
dray pas: & ne sera pas faict ce que mon-
te en vostre esprit,qui dictes: Nous serons
comme lés gentilz, & comme lés famil-
les dés pays,affin de seruir aux boys, &
aux pierres. Ie suis viuant (dit le Sei-
gneur Dieu.) Si ie ne regne sus vous en F
main forte, & en bras estendu, & en fu-
reur espandue. Et vous rameneray hors
dés peuples : & vous rassembleray dés
pays,esquelz auez esté espars: en main for
te,& en bras estendu,& en fureur respan-
due. Et vous feray venir au desert dés peu
ples, & entreray là en iugement contre
vous face à face. Comme ie y suis entré
contre voz peres au desert de la terre d'E
gypte,ainsi y entreray-ie auec vous,dit le
Seigneur. Et vous feray passer soubz la
verge: & vous ameneray és liens d'allian
ce. I'esliray d'entre vous lés rebelles, &
lés transgresseurs contre moy: et lés feray
sortir hors de la terre de leur habitation,
& n'entreront pas en la terre d'Israël: &
congnoistrez que ie suis l'Eternel. Et
vous maison d'Israël. Le Seigneur Dieu
dit ainsi: Cheminez vn chascun de vous
aprés voz idoles, & lés seruez : puis que
vous ne me voulez escouter en telle cho-
se, affin que vous ne souillez plus mon
sainct nom,par voz dons,et par voz ima
ges. Car en ma saincte montaigne, en la
haulte montaigne d'Israël (dit le Seigneur
Dieu) là me seruira toute la maison d'Is-
raël,en la terre en laquelle ie leur feray pi-
toyable. Et ie demanderay là voz obla-
tions,& lés premices de voz dons,en tou
tes voz choses desdiées. Ie vous auray ag
greable en odeur de suauité,quãd ie vous
auray tiré hors dés peuples, & q̃ ie vous
auray rassemblé dés terres esquelles vous
estes espars: & seray sanctifié en vous,de-
uant lés yeux dés nations. Et saurez q̃ ie G
suis le Seigñr,quãd ie vous auray faict ve
nir en la terre d'Israël: en la terre pour la-
quelle i'ay leué ma main,pour la dõner à
voz peres. Et aurez la recordatiõ de voz
voyes, & de tous voz actes, par lesquelz
vous auez esté souillez : & serez en vous
mesmes desplaisans, de tous voz maux q̃
vous auez faict : & saurez que ie suis le
Seigneur, quand ie vous traicteray pour
mon nom : & non pas selon voz mauuai-
ses voyes, ne selon voz actes corrompus:
ô maison d'Israël dit le Seigneur Dieu.

Et la parolle du Seigneur me fut fai-
cte,disant : Filz de l'homme, metz ta face
contre la voye de Theman,& distille [par
parolle] vers Midy : & prophetize vers
la forest du champ Meridional, & di-
ras à la forest Meridionale. Escoute
la parolle du Seigneur. Le Seigneur

*c'estoient loix et statutz dés idolatres, esquelz il lés laissa tomber.

*Premier nay.

Dieu dit ainsi : Voicy, ie bouteray le feu
en toy , & bruslera en toy tout boys
verd,& tout boys sec. La flamme, quel-
que flamme q̃ ce soit ne s'esteindra point:
& sera bruslée en icelle toute face , de-
puis Midy iusque en Aquilon : & toute
chair verra,que moy qui suis le Seigneur
y ay bouté le feu,et ne sera point esteinct.
Et ie dis:Ah,Seigneur Dieu:iceux disent
de moy:Cestuy icy ne parle-il point par
parabole?

CHAP. XXI.

A ET la parolle du Seigneur me fut
faicte, disant: Filz de l'homme,
metz ta face vers Ierusalem : &
degoutte vers lés sainctz lieux , & pro-
phetize contre la terre d'Israël,& dis à la
terre d'Israël:Le Seigneur dit ainsi:*Voi-
cy,i'en[veux]à toy,& tireray mon glai
ue hors de sa gaine* : & extermineray en
toy le iuste & l'infidele. Et pource que
i'extermineray de toy le iuste & l'infide-
le,pourtant sortira mon glaiue hors de sa
gayne, enuers toute chair, depuis Midy
iusque en Aquilon : affin que toute chair
sache,que moy qui *suis le Seigneur*, ay ti
ré hors mon glaiue de sa gaine, lequel ne
retournera plus. Aussi toy filz de
B l'homme gemis pour la contrition de tés
reins:& gemis deuant eux en amertume.
Et quand ilz te diront pourquoy gemis
tu? Tu respondras:A cause du bruyt, car
il vient:& tout cœur deffaudra, & tou-
tes mains seront debilitées, & tout esprit
sera troublé, & tous genoux couleront
d'eaues. Voicy il vient,& sera faict, dit le
Seigneur Dieu. Et la parolle du
Seigneur me fut faicte, disant : Filz de
l'homme prophetize, & dis:Le Seigneur
dit ainsi:Parle.Le glaiue,le glaiue est agui
sé, & aussi affilé. Il est aguisé pour faire
boucherie,& est poly pour reluire.Nous
C resiouyrons nous? Il est [sorti] *contre la
lignée de mõ filz* & reprouue tout boys.
Et l'a dõné pour polyr,affin de l'empon-
gner auec la main.Ce glaiue icy est agui-
sé,& cestuy est poly, pour le donner en la
main de celuy qui occist. *Crie & vle*, filz
de l'homme:car cestuy est faict pour mon
peuple , cestuy est pour tous lés princes
d'Israël,crainte de glaiue sera à mon peu-
ple.Pourtant frappe [de la main] sus ta
cuysse,car il est pour espreuue : & que se-
ra-il si reiette la verge? il ne sera point
ainsi dit le Seigneur Dieu.Toy donc filz
de l'homme , prophetize : & frappe vne
main contre l'autre , & que l'espée soit
doublée:& que l'espée dés occis retourne
pour la troisiesme foys. C'est l'espée de
la grande occision qui penetre iusque à
leurs chambres,affin d'amattir le cœur
& multiplier lés ruynes : car en toutes
leurs portes,i'ay donné la terreur de l'es- D
pée,ha elle est faicte pour reluire , & est
accoustrée pour occir. Soys en vn lieu,
metz toy à dextre ou à senestre, par tout
là ou ta face sera constituée. Certes ie frap
peray ma main contre l'autre : & feray
cesser ma fureur. Moy qui suis le Sei-
gneur l'ay dict. Et la parolle du
Seigneur me fut faicte, disant : Aussi toy
filz de l'homme prens pour toy deux
voyes,affin que l'espée du Roy de Baby-
lone vienne. Toutes deux sortiront hors
d'vne terre. Et eslis vn lieu, eslis-le au E
carrefour de la voye de la cité. Tu met-
tras vne voye , pour faire venir l'espée à
Rabath dés filz d'Ammon, & à Iuda en
Ierusalem munie. Et le Roy de Ba-
bylone s'est arresté au chemin fourcheu,
au commencement de deux *voyes* : en
demandant diuination, polissant lés fles-
ches.Il interrogua lés images, & regarda
*le foye. *La diuination fut* faicte à sa de-
xtre sus Ierusalem,pour y *mettre lés capi
taines*, pour ouurir la bouche au murtre,
& pour esleuer la voix en cris : pour ar-
renger lés bastillons contre lés portes,
pour y rassembler dés engins , & pour y
edifier dés bolouars.Et sera à iceux com
me la *diuination faulse en leur presence*,
autant que s'il leur iuroit iurement:& ce
faict auoir recordation de l'iniquité, affin
qu'ilz soyent prins.Pourtant le Seigneur
Dieu dit ainsi : Pource que vous auez eu
recordation de vostre iniquité, en descou- F
urant voz preuarications,& demonstrant
voz pechez en tous voz actes: pource
[dis-ie] que vous en auez eu memoire,
vous serez prins à la main. Mais toy
prince d'Israël,meschant & pollu,duquel
le iour est venu au temps prefix de l'ini-
quité.Le Seigneur Dieu dit ainsi:Oste la
mittre,oste la couronne. Ceste ne soit plus
telle,i'abbaisse celuy qui est esleué,& esle
ue celuy qui est abbaissé.A la renuerse, à
la renuerse,à la renuerse la mettray:& ce
ne sera pas iusque à ce que celuy vienne,
auquel est le iugement:& luy bailleray.
Et toy filz de l'homme,prophetize, &
dis : Le Seigneur Dieu dit ainsi aux filz
d'Ammon, & à leur opprobre. Et diras:
l'espée , l'espée , est desgainée pour occir,
polye pour consommer,& pource reluit G
elle.Quand il te voyent choses vaines,&
quand ilz te deuinoyent mensonges affin
que tu fusse mise sus lés colz dés mes-
chans naurez : desquelz est venu le iour
au temps prefix de l'iniquité.Le feray-ie
retourner

* assauoi en pren cõseil, s lõ la m niere d gentilz.

retourner en sa gaine? Ie te iugeray au lieu auquel tu as esté crée, en la terre de ton habitation,& respandray mon indignation sus toy. Ie te souffleray au feu de mon courroux:et te dōneray és mains dés hommes brutaux,& qui forgent destruction. Tu seras pour estre deuorée par le feu. Ton sang sera au milieu de la terre:il ne sera plus memoire de toy: pource que moy qui suis le Seigneur l'ay dict.

CHAP. XXII.

A ET la parolle du Seigneur me fut faicte, disant: Aussi toy filz de l'homme,ne iugeras-tu pas, ne iugeras-tu pas la cité de sang, & ne luy donneras-tu pas à congnoistre toutes sés abominations? Et diras:Le Seignr̄ Dieu dit ainsi:Cité qui respandz le sang au milieu de soy,affin que son temps vienne:& qui a faict dés images contre soymesme, affin qu'elle fut souillée. Tu as offensé en ton sang, que tu as respandu:& és souillée en tés images que tu as faict. Tu as faict approcher tés iours,& és venue iusque à tés ans.Pourtant t'ay-ie donné en
B opprobre aux gentilz, & en derision à toutes lés terres.Celles qui sont prés, & qui sont loing de toy, se moqueront de toy,qui és orde de nom, & grāde en perdition. Voicy,lés princes d'Israël vn chascun a esté selon sa force auec toy, pour respandre le sang:ilz ont en toy vilené le pere & la mere.Ilz ont faict extorsion à l'estranger au milieu de toy:& en toy ont oppressé l'orphelin, & la vefue. Vous auez mesprisé més lieux sainctz, & auez souillé més Sabbathz. Hōmes rapporteurs ont esté en toy pour respandre le sang,& ont mangé auec toy
C sur lés montaignes:ilz ont faict chose lasche au milieu de toy. Ilz ont descouuert en toy lés parties honteuses du pere, & ont humilié en toy l'ordure[de la femme] qui est en flux de sang. * Et vn chascun a faict abomination auec la femme d'autruy:& vn chascun a pollu sa belle fille laschement:vn chascun a enforcé en toy sa sœur,fille de son pere.Ilz ont receu presens en toy pour respandre le sang:tu as prins l'vsure & superabondance: & as fraudé par violēce tés prochains, & m'as mis en oubly,dit le Seigneur Dieu.Voicy,i'ay frappé ᵃ més mains ensemble sus l'auarice que tu as faict,& sus ton sang qui a esté au milieu de toy. Ton cœur pourra-il soubstenir,ou tés mains seront elles fortes assez aux iours que ie te feray
D [estre affligée?] Moy qui suis le Seignr̄,

Iere. 5.c.

ᵃassauoir, en signe de grand dueil.

i'ay parlé & le feray. Ie t'espardray és nations,& te disperseray és terres: & feray finir de toy ton ordure, & prendras ton heritage en ᵃ toymesme en la presence dés nations:& sauras que ie suis le Seigneur. Aussi la parolle du Seigneur me fut faicte,disant: Filz de l'homme, la maison d'Israël m'a esté faicte en escume. Tous ceux icy sont aerain,estaing,fer,& plomb au milieu de la fournaise, ilz sont faictz comme escume d'argent. Pourtant dit le Seigneur Dieu ainsi: Pource que vous estes tous comme escume, pourtant voicy,ie vous amasseray au milieu de Ierusalem,en amas d'argent,d'aerain,de fer, de plomb, & d'estain au milieu de la fournaise:affin que ie y allume le feu pour le fondre.Ainsi amasseray-ie en mon ire, E
& en ma fureur: puis feray reposer. Ie vous refondray,& vous ramasseray,puis vous allumeray au feu de mon courroux, & serez refonduz au milieu d'icelle.Comme l'argent est fondu au milieu de la fournaise,ainsi serez vous fonduz au milieu d'icelle.Et saurez que ie suis le Seigneur, quand i'auray respandu sus vous ma fureur. Et la parolle du Seigneur me fut faicte,disant:Filz de l'homme tu luy diras:Tu és la terre qui n'est point nette, & n'est point mouillée, au iour de la fureur. La coniuration de sés Prophetes F
est au milieu d'elle. Ilz ont deuoré lés ames,comme le lyon rugissant, qui rauit la proye:ilz ont prins lés richesses, & la gloire:ilz ont multiplié lés vefues au milieu d'elle. Sés sacrificateurs ont faict outrage à ma loy, & ont souillé més lieux sainctz.Ilz n'ont pas mis de difference entre la chose saincte & la souillée,& n'ont pas donné à congnoistre entre la chose orde,& la nette:& ont caché leurs yeux arriere de més sabbathz,& estoye souillé au milieu d'eux. *Sés princes estoient au milieu d'elle,cōme lés loups qui rauissent la proye,pour respandre le sang,& pour perdre lés ames, à celle fin qu'ilz ensuyuent auaricieusement le gaignage. Aussi sés prophetes lés plastroient sans estoffe, en voyant choses vaines,& en leur diuinant mensonge,disans:Le Seigneur Dieu G
dit ainsi:la ou le Seigneur n'a point parlé.Le peuple de la terre a faict extorsion par violence,& a vsé de rapine, & a oppressé l'affligé & le paoure,et a faict iniure à l'estranger sans aucun iugement. Ie demanday d'entre eux quelque hōme qui dressast la closture,et qui se tint à la bresche deuant moy,pour la terre:affin que ie ne la dissipasse point et n'en trouuay pas. Parquoy i'ay respādu sus eux mon indignation,

ᵃcōme s'il vouloit dire, tu ne seras plus l'heritage de Dieu, mais delaissée.

mich.3.d. sopho.3.d

gnation,& lés ay consommé par le feu de mon courroux. Ie leur ay rendu leur voye sus leur chef, dit le Seigneur Dieu.

CHAP. XXIII.

A AVssi la parolle du Seigneur me fut faicte, disant: Filz de l'hõme, deux femmes ont esté filles d'vne mere, & ont paillardé en Egypte. Elles ont esté ribaudes en leur adolescence: en ce lieu là furent pressées leurs mammelles: & là furent foullez lés tetins de leur pucellage. Et lés noms d'icelles estoient, Ohola la plus grande, & Oholiba sa sœur. Elles furent à moy, & enfanterent dés filz & dés filles. Or le nom d'icelles, assauoir Samarie est Ohola: & Ierusalem, Oholiba.

Ohola donc a faict fornication soubz moy, & a esté esprinse de sés amoureux, dés Assyriẽs sés prochains, vestus de hyacinte, dés princes & magistratz, de tous lés ieunes mignons & cheualiers montãs
B sus cheuaux. Et a faict sés fornications auec eux, & auec tous lés filz esleutz dés Assyriens: & entre tous ceux esquelz elle a esté embrasée, elle a esté pollue en tous leurs images. D'auantage elle n'a pas delaissé sés fornicatiõs [qu'elle auoit prins] dés Egyptiens. Car aussi ceux dormirent auec elle en son adolescence, & foullerent lés tetins de son pucellage, & respandirẽt leur paillardise sur elle. Pourtant l'ay-ie baillée entre lés mains de sés amateurs, entre lés mains dés filz d'Assyrie, aprés lesquelz elle a forsené. Iceux ont descouuert sa honte, ilz ont prins sés filz & sés filles, & l'ont mesme occis par l'espée: & furent faictes femmes publiques, & ont faict iugemens sus elle. Et quand sa sœur Oholiba eut veu ceste chose, elle fut plus corrompue par sa concupiscence que l'autre: & [commist] sés fornications par dessus lés fornications de sa sœur, elle a forsené aprés lés filz d'Assyrie, lés ducz, lés magistratz, lés prochains, vestus de diuers habitz, lés cheualiers qui estoient montez sus lés cheuaux, & tous lés ado-
C lescens mignons. Et ie veis qu'vne mesme voye estoit souillée à elles deux: & encore augmenta sés fornications. Car quand elle auoit veu dés hommes pourtraictz en la paroit, lés images dés Chaldéens painctz de couleurs, & ceinctz dés baudriers sus leurs reins, & [ayans] couronnes tainctes sus leurs chefz, & tous forme de princes, & similitude dés filz de Babylone, & de la terre dés Chaldéens, en laquelle ilz sont nayz: elle forsena aprés eux, par le regard de sés yeux: & enuoya dés messagers vers eux, en Chaldée. Et quand lés filz de Babylone furent venus vers elle, au lict d'amours, ilz la souillerẽt par leurs paillardises, & fut souillée par eux: & son desir se partit d'iceux. Elle descouurit aussi sés fornications, & descouurit sa honte. Et mon ame se retira d'elle: ainsi que mon ame s'estoit retirée de sa sœur. Car elle a multiplié sés fornications, en souuenance dés iours de son adolescence, esquelz elle auoit faict fornication en la terre d'Egypte. Et a forsené aprés sés ruffiens, desquelz la chair est comme la chair dés asnes, & desquelz le flux est comme le flux dés cheuaux. Et as reuoqué la lascheté de ton adolescence, quand tés tetins furent foullez par lés Egyptiens. Pour lés mammelles de ta ieunesse [tu as paillardé.] Parquoy Oho- D
liba, le Seigneur dit ainsi: Voicy, ie reueilleray tous tés amateurs contre toy, desquelz est rassasié ton desir: & lés ameneray contre toy à lenuiron, assauoir lés filz de Babylone, & tous lés Chaldéens, preuostz, puissans, & tirans, & tous lés filz d'Assyrie auec eux, lés adolescens mignons, tous lés ducz & magistratz, & tous lés princes & renommez cheuaucheurs. Ilz viendront contre toy, auec charrettes, chariotz & roues, & auec compaignie: & mettront contre toy escutz, boucliers, & heaume. Ie donneray deuant eux le iugement, & te iugerõt par leurs iugemens. Et mettray mon zele contre toy, duquel ilz besongneront auec toy en fureur. Ilz t'osteront le nez et lés aureilles: & ce qui sera demeuré aprés tombera par l'espée. Iceux prendront tés filz & tés filles, & tout ce qui restera dernier sera deuoré du feu. Ilz te desuestiront tés vestemens, & prendront tés bagues põpeuses. Ie feray cesser de toy ton enormité, & ta paillardise de la terre d'Egypte, & ne leueras plus tés yeux vers eux: & n'auras plus de memoire d'Egypte.
Car le Seigneur Dieu dit ainsi: Voicy, ie E
te bailleray és mains de ceux que tu as hay, en la main desquelz ton ame est faschée: & te traicteront en hayne. Ilz t'osteront tout ton labeur, & te laisseront nue, & desconuerte: & sera descouuerte la vilenie de ta paillardise, de ton enormité & tés fornications. On te fera cés choses: car tu as paillardé aprés lés gens, auec lesquelles tu as esté pollue, par leurs idoles. Tu as cheminé en la voye de ta sœur: & te donneray son calice en ta main. Le Seigneur Dieu dit ainsi: Tu beuuras le calice de ta sœur, le profond & le large: & seras en derision

& en moquerie, pource qu'il est tant grand. Tu seras remplye d'yurongnerie & de doleur, du calice d'ennuy & de desolation, du calice de ta sœur Samarie. Tu le beuuras, & succeras, & briseras és testz, & deschireras tés mammelles, car ie l'ay dict, dit le Seigneur Dieu. Pour-
F tant dit ainsi le Seigneur Dieu: Pource que tu m'as mis en oubly, & que tu m'as ietté derriere ton dos, tu porteras aussi ton enormité, & tés fornications. Et le Seigneur parla à moy, disant: Filz de l'homme, Ne iugeras tu pas Ohola & Oholiba? & ne leur annonce tu point leurs abominations. Car elles sont adulteres, & le sang est en leurs mains, elles ont commis adultere auec leurs images: & d'auantage il leur ont faict passer [par le feu] lés filz, lesquelz m'auoient engendré pour leur estre en viande. Encore m'ont ilz faict ce: Ilz ont souillé mon sainct lieu, en ce iour la, & ont pollu més sabbatz. Et quand ilz tuoient leurs filz pour sacrifice à leurs idoles, & qu'ilz entroient en *ce iour la en mon sainct lieu, pour le* souiller: voicy ilz feirent ainsi *au milieu* de ma maison. Et d'auantage elles ont enuoyé aux hommes venans de loing, ausquelz messagers auoient esté enuoyez, & voicy, *ceux* sont venus pour lesquelz tu t'és lauée, & as fardé tés yeux, et t'és ornée d'ornemens. *Tu t'és assise sus vn lict honno*rable, & la table a esté apprestée deuant toy. Et as mis mon perfum, & mon huyle sus icelle. Et la voix d'vne multitude pacifique, estoit en icelle, et auec cés hommes la, pour assembler vne multitude dés gens & furent amenez lés Sabéens du de-
G sert: lesq̃lz *mirent dés braceletz és mains* d'icelles, & courõnes *magnifiq̃s sur leurs* testes. Et ie dis à celle qui estoit enuieillie en adulteres: Maintenant fineront sés paillardises auec elle. Ilz sont venus à elle, comme a *vne femme* paillarde: ainsi entrerent à Ohola, & à Oholiba femmes enormes. Et lés hommes iustes iugeront icelles du iugement de celles qui sont adulteres, & du iugement de celles qui respandent le *sang*: car elles sont adulteres, & le sang est en leurs mains. Parquoy le Seigneur *Dieu dit* ainsi: Ie feray monter vers elles *vne multitude*, & lés donneray en tumulte, & en rapine. Et la multitude lés assommeront de pierres, & lés despecheront de leurs glaiues, ilz occiront leurs filz & leurs filles, & bouteront le feu en leurs maisons. Ie feray cesser l'enormité de la terre: & seront chastiées toutes femmes, qu'elles ne facent selon vostre enormité. Ilz mettront vostre enormité sus vous, & porterez lés pechez de voz images: & saurez que ie suis le Seigneur Dieu.

CHAP. XXIIII.

A Vssi en la *neufiesme année, au dixiesme moys, au dixiesme [iour] du moys, la parolle du Seigneur me fut faicte, disant: Filz de l'homme, escritz toy le nom de ce iour, ce mesme iour cy: quand le Roy de Babylone a ordonné [son exercite] contre Ierusalem, en ce mesme iour cy. Et vse de parabole contre la maison de rebellion & leur dis. Le Seigneur Dieu dit ainsi: Apreste le pot, appreste: & y verse de l'eaue dedans. Assemble sés pieces en icelle, toutes bonnes pieces, la cuisse & l'espaule: et la remplis dos exquis. Prens aussi vne brebis exquise: & allume par dessoubz iceluy [pot] lés os. Et la fais bien bouil- B
lir, & sés os soient cuictz au milieu d'iceluy. Pourtant le Seigneur Dieu dit ainsi: *Malediction sus la cité de sang, sus le pot, auquel est l'escume, & duquel son escume n'est point sortie: vuide la, piece à* piece, le sort n'eschoye point *sus elle*. Car son sãg est au milieu d'elle: elle *l'a mis sus* la pierre seiche, & ne l'a pas respandu sus la *terre, tellement* qu'il puist estre couuert *de pouldre, affin de faire monter* la fureur pour en *prendre vengeance*. I'ay aussi mis son sang sus la pierre seiche, affin qu'il ne soit couuert. Pourtant dit ainsi le Sei- C
gneur Dieu: Malediction sus la cité de sang, de laquelle ie feray la flamme estre grande. Amasse beaucop de boys, allu*me le feu*, consomme la chair, & entremesle l'espicerie, & soyent lés os bruslez. Puis le metz vuide sus sés charbons: affin qu'il s'eschauffe, & que son aerain se brusle, & soit fondue au milieu d'iceluy son *ordure*, & soit consommée son escume. Tu *t'és* faschée par labeurs: et sa grosse escume n'est *point sortie* d'iceluy: aussi par le feu n'est pas [consommée] son escu- D
me. Ton ordure est enorme: pourtant que ie t'ay voulu nettoyer, & n'as point esté nettoyée de tés ordures. Mais aussi ne seras-tu pas nettoyée doresnauant, tant que i'aye faict cesser ma fureur en toy. Moy qui suis le Seigneur, ay parlé [le temps] viendra: & le feray: ie ne le differeray point, ie n'espargneray rien, & ne me repentiray point. On te iugera selon tés voyes, & selon tés actes, dit le Seigneur Dieu. Et la parolle du Seigneur me fut faicte, disant: Filz de l'homme, voicy ie t'oste *le desir de tés yeux, par la

*de la trãsmigratiõ de Ioachin.

Nahũ 3.a Abacuc 2.c.

*c'est, ta femme biẽ aymée.

playe : & ne la plaindras ne ploureras
point,& n'en coullerōt point tés larmes.
Ne souspire plus,& ne fais point le dueil
pour lés mortz,lie ton chappeau sus toy,
& metz tés souliers en tés piedz , & ne
couure point[tés]leures:& ne mangeras
point viandes dés hommes[plourans].Ie
parlay au peuple du matin, & ma femme
mourut au vespre:& feis au matin, com-
me il me fut commandé. Mais le peuple
me dist: Ne nous declaireras-tu pas,que
nous [signifient] cés choses icy, que tu
fais entre nous? Et ie leurs respondis:
F La parolle du Seigneur ma esté faicte, di-
sant : Dis à la maison d'Israël : Le Sei-
gneur Dieu dit ainsi : Voicy,ie souilleray
mon sanctuaire,la magnificence de vostre
force,le desir de voz yeux & ce de quoy
vostre ame a pitie. Voz filz & aussi voz
filles que vous auez delaissé cherront par
l'espée:& ferez comme i'ay faict. Vous
ne couurirez point lés leures,et ne mange
rez point viande d'hommes[de dueil]&
voz chappeaux seront sus voz testes, &
voz soulliers en voz piedz. Vous ne lés
plaindrez ne lés ploureres: mais vous se-
rez esperdus pour voz iniquitez,& aurez
desplaisãce ẽtre lés vngz et lés autres.Et
G Ezechiel vous sera en signe. Vous ferez
selō toutes lés choses q̃l a faict,quãd telle
chose sera venue, & saurez que ie suis le
Seigneur Dieu. Aussi toy filz de l'hom-
me, au iour que ie leur osteray leur force,
& la ioye de leur magnificence, & le de-
sir de leurs yeux, & la charge de leurs a-
mes,& leurs filz et leurs filles.En ce iour
la,celuy qui sera eschappé viendra à toy
pour le t'annoncer.En ce iour la ta bou-
che sera ouuerte auec celuy qui est eschap
pé,& parleras, & ne seras plus muet : &
luy seras en signe, & sauront que ie suis
le Seigneur.

CHAP. XXV.

A ET la parolle du Seigneur me fut
faicte,disant:Filz de l'homme,metz
ta face contre lés filz d'Ammon,
& prophetize contre eux, & diras aux
filz d'Ammon : Escoutez la parolle du
Seigneur Dieu. Le Seigneur Dieu dit
ainsi: Pource que vous auez dit : Ha,ha
contre mon sanctuaire , pource qu'il est
souillé: & contre la terre d'Israël, pource
qu'elle est desolée:& contre la maison de
Iuda,pource qu'ilz sont allez en captiui
té.Pourtant voicy,ie te bailleray en pos-
session,aux enfans d'Orient,& colloque-
ront leur palays en toy, & mettront en
toy leurs tentes.Ilz mãgeront tés fruictz,
& beuuront ton laict.Et donneray *Ra-
bath pour habitation dés chameaux : & B
lés filz d'Ammon, pour le giste dés bre-
bis,& saurez que ie suis le Seigneur. Car
le Seigneur Dieu dit ainsi: Pource que tu
as frappé lés mains ensemble, & as esten-
du lés piedz, & tés resiouye en tout mes-
pris par affection contre la terre d'Israël:
pourtant voicy, i'estendray ma main sus
toy, & te bailleray pour estre pillée dés
gentilz,& t'extermineray dés peuples,&
te perdray dés terres,& te destruiray : &
sauras que ie suis le Seigneur. Le
Seigneur Dieu dit ainsi:Pource q̃ Moab
& Seir ont dit:Voicy,la maison de Iuda
est comme toutes autres nations : pour-
tant voicy,i'ouuriray le costé de Moab,
de toutes sés citez & boutz , lés nobles
terres:assauoir Beth-Iesimoth, & Baal-
meon,& Cariathaim,&[appelleray] lés
filz d'Orient contre lés filz d'Ammon.
Et la donneray en possession , tellement C
qu'il ne sera plus de memoire dés filz
d'Ammon entre lés gens. Ie feray iuge-
mens en Moab : & sauront que ie suis le
Seigneur. *Le Seigneur Dieu dit*
ainsi:Pource que Idumée a faict vengean
ce,se vengeant sus la maison de Iuda, &
qu'elle a delinqui, & qu'elle a prins ven-
geance d'eux,pource dit ainsi le Seigneur
Dieu:I'estendray ma main sus Idumée:&
extermineray l'homme,& la beste d'icel-
le : & la feray estre deserte, depuis The-
man & Dedan:& tomberont par l'espée.
Ie mettray ma vengeance sus Idumée,par
la main de mon peuple Israël : & feront
Edom selon mon ire,& ma fureur:& con
gnoistront ma vengeance, dit le Seigneur D
Dieu. Ainsi dit le Seigneur Dieu:
Pource que lés Philisthins ont prins ven
geance, & qu'ilz se sont vengez , auec
despit par affection, pour destruire lés ini-
mitiez anciennes. Pource le Seigñr Dieu
dit ainsi: Voicy,i'estendray ma main sus
lés Philisthins,& extermineray lés Cere
thins, & destruiray la reste du port de la
mer,& feray sus eux de grandes vengean
ces,par chastiemens furieux : & sauront
que ie suis le Seigneur, quand i'auray mis
ma vengeance en eux.

*c'est, Philadelphia

CHAP. XXVI.

ET en l'vnziesme année,au premier A
[iour]du moys: aduint que la pa-
rolle du Seigneur me fut faicte, di-
sant: Filz de l'homme pource que Tyr a
dit contre Ierusalem: Ah la porte dés peu
ples est rompue , elle s'est tournée vers
moy,ie seray remplie,elle est deserte.Pour
tant dit ainsi le Seigneur Dieu : Voicy,
i'en[veux]à toy Tyr : & feray monter
contre

contre toy plusieurs nations, comme la
mer monte par sés vndes. Et dissiperont
lés murailles de Tyr, & ruyneront sés
tours. Ie raseray sa pouldre hors d'elle: &
la feray estre comme la pierre apparente.
On estendra lés retz au milieu de la mer:
car ie l'ay dict, dit le Seigneur Dieu: & se-
B ra en pillage aux nations. Aussi sés filles
qui sont au champ, seront occises par
l'espée: & sauront que ie suis le Seigneur.
Pourtant le Seigneur Dieu dit ainsi: Voi-
cy, ie feray venir contre Tyr, Nabucho-
do-nozor le Roy de Babylone d'Aqui-
lon le *Roy dés* Roys, auec cheuaux &
chariotz, & cheualiers, & auec compai-
gnie & gros peuple. Il mettra à mort
par l'espée, tés filles qui sont au champ: &
ordonnera contre toy bastillons: & ar-
rengera *dés boulouars contre toy.* Il
esleuera le boucler contre toy: & mettra
à lendroict de soy lés engins, contre tés
murailles, & demolira tés tours par sés
mailletz. Pour l'abondance de sés che-
uaux, la pouldre d'iceux *te* couurira: tés
murailles seront esmeutes *du son dés che-*
C uaucheurs, & dés roues, & *dés chariotz.*
Quand il sera entré en tés portes, *comme*
par l'entrée d'vne cité dissipée: il marche
ra toutes tés rues par lés ongles de sés che
uaux: il occira ton peuple par l'espée, &
lés *statues* de ta force seront ruées ius en
terre. Ilz pilleront ton *auoir*, & destrous-
seront ta marchandise, & ruyneront tés
murailles, & demoliront tés plaisantes
maisons: ilz mettront tés pierres, & tés
boys, & ta pouldre, au milieu dés eaues.
Iere. 7.g. *Et feray cesser le tumulte de *tés* chan-
sons, & le son de *tés* harpes *ne sera plus*
ouy. *Ie te mettray comme la pierre ap-*
parente: tu seras le lieu pour estendre lés
retz, & ne seras plus réedifié: pource que
moy qui suis le Seigneur ay parlé, dit le
Seigneur Dieu. Ainsi dit le Seigneur
Dieu, a *Tyr*: *Lés isles ne trembleront*
elles pas du bruyt de ta ruyne, quand le
nauré criera, & quand l'occision se fera
au milieu de toy? Tous lés Princes de la
mer descendront de leurs sieges, & oste-
ront leurs *manteaux*, & deuestiront leurs
vestemens de broderie, & se vestiront
d'estonnement. Ilz se serront sus la terre,
& seront estonnez de moment en mo-
D ment, & seront esbahis de toy, & esleue-
ront sus toy la lamentation, & te diront:
Comment és-tu perie, habitée de la mer,
cité louée, laquelle fut forte en la mer elle
& sés habitans, lesquelz ont donné crain-
te à tous sés habitateurs? Maintenant se-
ront lés nauires estonnées, pour le iour de
ta ruine: & seront lés isles troublées qui
sont en la mer, pour ton decès. Car le Sei-
gneur Dieu dit ainsi: Quand ie t'auray
mis cõme vne cité desolée, ainsi que sont
lés citez qui ne sont pas habitées: quand
i'auray faict monter sus toy l'abysme, &
que grandes eaues te couuriront, & que ie
t'auray faict descendre auec ceux qui de-
scendent en la fosse, auec le peuple du mon
de, & que ie t'auray colloqué en la terre
en bas, comme lés anciens ruinez, auec
ceux qui sont descendus en la fosse, affin
que tu ne soye plus habitée: mesme aussi
quand i'auray donné la gloire en la terre
dés viuans: Ie te reduiray à neant, & ne
seras plus, & quand on te cerchera on ne
te trouuera plus à iamais, dit le Seigneur
Dieu.

CHAP. XXVII.

AVssi la parolle du Seigneur me A
fut faicte, disant: Toy donc filz
de l'homme, fais lamentation sur
Tyr, & dis à Tyr qui demeure à l'en-
trée de la mer, la marchande dés peuples,
a plusieurs Isles. *Le Seigneur* Dieu dit
ainsi: O Tyr, *tu as dit: Ie suis* de beauté
parfaicte. Tés termes sont aux *fins* de la
mer, ceux qui t'ont edifiée, t'ont faict par-
faicte en beauté. Ilz t'ont edifié toutes
lés *tables* de Sapins, de Sanir. Ilz ont
prins dés Cedres du Liban, pour te faire
vn mas. *Ilz* ont faict tés auirons de B
chesnes de Basan: & la congregation dés
Assyriens, ont faict tés bancz d'iuoire
[amenez] dés isles de Cithim. Le fin
lin auec broderie d'Egypte fut pour ta
tendue, à te faire voille. Ta couuerture
estoit de hyacinthe & de pourpre dés Is-
les [a] d'Elisa. Lés habitans de *Zi-* [a] c'est, Ita-
don, & d'Aruad ont esté tés matelotz: ô lie, selon
Tyr tés sages ont esté en toy tés gouuer- Chald.
neurs. *Lés anciens* de Gebal, & lés
prudens d'icelle, ont esté en toy, reparans,
tés creuaces. Toutes lés nauires de la mer,
& leurs maronniers ont esté en toy, à traf
fiquer pour ta marchãdise. Ceux de
Perse, & de Lud, & de Put estoient en ta
cõpaignie: tés hõmes de guerre ont pendu
l'escu, & le heaulme en toy, ilz t'ont [a] don- [a] augmẽté
né la magnificence. Lés enfans d'Ar-
uad & ton armée estoient sus tés murail-
les à lenuiron: & lés [a] Gamadins ont esté [a] Capado
en tés tours, ilz ont pendu leurs carquoys ces. Au-
sus tés murs à lenuiron: ilz t'ont faict cũs, nains
parfaicte en beauté. Ceux de Tharsis C
qui estoient tés marchans, pour la multitu
de de toutes richesses: en argent, en fer, en
estain, & en plomb, ont faict tés foires.
Iauan, & Tubal, et Mesech, ont esté mar-

 chans,

chans, auec toy touchant lés ames dés hommes,& ont donné en ton marché dés vaisseaux d'aerain. Ilz ont baillé en tés foires de la maison de Thogorma dés cheuaux,& dés cheuaucheurs,& dés muletz. Lés filz de Dedan estoient tés marchans.Plusieurs Isles estoient la marchandise* de tés mains. Ilz ont changé pour ton loyer, lés dentz d'iuoire, & dés Pans. Ceux de Syrie qui estoient tés marchans: à cause de la multitude de tés ouurages,par l'escarboucle, le pourpre,la broderie,le fin lin,& le coral,& la perle, ont mis en auant tés foires. Iuda &

*c'est, trafiquoient auec toy.

D la terre d'Israël estoient mesme tés marchans au froment: & bailloient pour ta marchãdise,Minith,Panag,le miel,l'huyle,& la resine. Le Damascien estoit ton marchant auec la multitude de tés ouurages, pour la multitude de toutes richesses,en vin de Helbon,& en laine blanche. Et Dan,& Iauan tracassans,ont baillé en tés foires le fer labouré. La casse & la cannelle estoit en ton marché.

Dedan estoient tés marchans en draps precieux, pour lés chariotz. Arabie & tous lés princes de Cedar, *iceux mesmes* estoient lés marchans *à ta main*, auec aigneaux & moutons & cheureaux: en iceux estoient tés marchans. Lés marchans de Saba & de Rema, *iceux* estoient *tés* marchans, pour *le principal* de toutes drogues, & pour toute pierre precieuse & or, qu'ilz bailloient en tés

B foires. Haran,& Channe, & Eden et lés marchans de Saba,& Assur comme accoustumé,estoient tés marchans. Ceux estoient tés marchans en diuerses choses, en habillemens de hyacinthe & de broderie,& en malles pour lés precieux vestemens, qui estoient liez de cordes & de chainnes,en tés marchandises. Lés nauires de Tharsis *estoient* tés principales en ta marchandise: & *as esté remplie &* fort enrichie,au coeur de la mer. Tés pirates t'ont amené en plusieurs eaues. Le vent d'Orient t'a brisée,au coeur de la mer,Tés richesses & *tés* foires, tés marchandises, tés marinieres, & tés gouuer-

F neurs,& tés repareurs de creuaces, & lés trafiqueurs de ta marchandise, & tous tés hommes de guerre qui sont en toy, & toute la multitude, qui est au milieu de toy,cherront au coeur de la mer, au iour de ta ruine. Lés faubourgs trembleront au son de la clameur de tés gouuerneurs: & descendront de leurs nauires tous ceux qui tenoient le gouuernail, lés mariniers, & tous lés gouuerneurs de la mer se tiendront en la terre. Et feront ouyr sus toy leur voix,& crieront amerement,ilz ietteront la pouldre par dessus leurs testes,& se voultreront en la cendre, & arracherõt leurs cheueux sus toy, & se ceindront de sacz.Ilz te ploureront d'affection amere, par vn gemissement amer: & en leur pleur G ilz leueront sus toy lamentation, & te plaindront. Qui est celle qui soit comme Tyr deffaicte,ainsi quoye au milieu de la mer? Laquelle en l'yssue de tés foyres de la mer,as rassasié plusieurs peuples: & as enrichy lés Roys de la terre, par la multitude de tés richesses & de tés marchandises. Le temps est venu que tu és debrisée de la mer, tés marchandises sont au proffond de la mer: & toute la multitude qui estoit au milieu de toy est cheute. Tous lés habitans dés Isles, seront esbahis de toy: & lés Roys d'icelles, seront estonnez & seront de faces piteuses. Lés marchans d'entre lés peuples sibleront sus toy. Tu és reduicte en rien, & ne seras iamais plus.

CHAP. XXVIII.

ET la parolle du Seigneur me fut *faicte,disant: Filz de l'homme, dis* A au prince de Tyr: Le Seigneur Dieu dit ainsi:Pource que ton coeur s'est esleué,& as dit: *Ie suis Dieu & suis assis en la chayere de Dieu*,au coeur de la mer: cõme ainsi soit que tu sois homme,& non pas Dieu:& que tu as mis ton coeur comme le coeur de Dieu. Voicy,és tu plus sage que Daniel? nul secret n'est-il mucé de toy? Tu as acquis ta cheuance en ta sapience & en ta prudence: & as acquesté or & argent en tés thresors. Tu as multiplié tés richesses, par la multitude de ta sapience,& par ta marchãdise: & ton coeur s'est esleué en tés richesses. Pourtant B *dit ainsi le Seigneur Dieu*: Pource que tu as mis ton coeur, cõme le coeur de Dieu: pourtant voicy, ie feray venir sus toy dés estrangers lés plus pillars dés natiõs. Et desgayneront leurs espées sus la beauté de ta sapience:& souilleront ton excellence.Ilz te feront descendre en la fosse:et mourras de la mort dés occis au coeur de la mer. Diras-tu adonc:Ie suis Dieu, deuant ceux qui t'occiront? Tu és vn homme, & non pas Dieu,en la main de ceux qui t'occiront. Tu mourras de la mort dés *incirconcis par la main dés estrangers:car ie l'ay dict, dit le Seigneur Dieu.Et la parolle du Seigñr Dieu me fut C faicte, disant: Filz de l'homme, esleue la plaincte contre le Roy de Tyr, & luy dis: Le Seigneur Dieu dit ainsi.

*C'est, payés & infideles.

Toy

u accõ- lis la sõ- iedetous iens.

Toy plein de sapience & parfaict de beau
té,*signe la somme. Tu as esté en Eden au
iardin de Dieu. Ta couuerture estoit de
toute pierre precieuse:de Sardoine, de To
pace,de Beril,de Tharsis, d'Onix, de Ia-
D spe, de Saphir, d'Esmeraude, d'Escar-
boucle & d'or. L'ouurage de ton tabou-
rin, & tés fleuttes furent appareillées au
iour que tu fus crée. Tu és le Cherubin
oinct,& couurant[le peuple] & t'ay mis
[en tel estat,]& as esté en la saincte mon-
taigne de Dieu. Tu as cheminé au milieu
dés pierres de feu: *tu as esté* parfaict en
tés voyes, depuis le iour que tu fus crée,
iusque à ce que l'iniquité a esté trouuée en
toy. En la multitude de tés marchandi-
ses:ilz ont remply le milieu de toy par ra
pine:& as offensé. Et pource ie t'ay reiet
té hors de *la montaigne de Dieu, & t'ay
destruyt (ô toy Cherubin couurãt)* du mi
E lieu dés pierres de feu. Ton cœur s'est es-
leué en ta beauté, tu as corrompu ta sa-
pience auec ton excellence,ie t'ay ietté en
terre,ie t'ay mis deuant la face dés Roys
affin qu'ilz te regardent. Tu as souillé ta
sanctification par *la multitude de tés ini-*
quitez,& par l'iniquité de ta marchandi-
se.Ie feray donc sortir du feu du milieu de
toy,lequel te mangera:& te feray reduire
en cendre sus la terre, en la presence de
tous ceux qui te verront. Tous ceux qui
te congnoissent entre *lés peuples*, seront
esbahis de toy. *Tu és reduict à neant*, &
ne seras plus iamais. Et la parol-
F le du Seigneur me fut faicte,disant:Filz de
l'homme: metz ta face contre Zidon, &
prophetize contre icelle, & dis: Le Sei-
gneur Dieu dit ainsi:Voicy,i'en[veux]à
toy Zidon:& feray glorifié au milieu de
toy. Ilz *sauront que ie suis le Seigneur*,
quand i'auray *faict en elle lés iugemens*,
& que ie seray sanctifié en elle. Ie luy
enuoyeray la pestilence & le sang en sés
places, & lés occis trebuscheront par
l'espée au milieu d'icelle à lenuiron: &
sauront que ie suis le Seigneur. Elle ne se-
ra plus à la maison d'Israël la ronce poi-
gnante,ne l'espine faisant doleur, de tout
costé à lenuiron de ceux qui leur estoient
contraires: & sauront que ie suis le Sei-
G gneur Dieu. Ainsi dit le Seigneur
Dieu: Quand i'auray assemblé la maison
d'Israël,hors dés *peuples*, esquelz ilz sont
espars,ie seray *sanctifié en eux*, en la pre-
sence dés nations: & habiteront en leur
terre,que i'ay donnée à mon seruiteur Ia-
cob, & demoureront seurement en icelle.
Ilz edifieront dés maisons, & y plante-
ront dés vignes: & y demoureront seure-
ment, quand i'auray faict lés iugemens
sus ceux qui leur sont contraires à lenui-
ron d'eux: & sauront que ie suis le Sei-
gneur leur Dieu.

CHAP. XXIX.

EN la*dixiesme année,& au dixies- A
me [moys] au douziesme [iour] *de la trãsmigration de Ioa-chin.
du moys, la parolle du Seigneur
me fut faicte, disant:Filz de l'hõme,metz
ta face contre Pharao Roy d'Egypte: &
prophetize contre luy, & contre toute
Egypte, parle & dis: Le Seigneur Dieu
dit ainsi:Voicy,i'en [veux] à toy Pha-
rao Roy d'Egypte,le grand dragon cou-
chant au milieu de sés fleuues qui dit: le
fleuue est à moy, &* ie me suis faict moy- *ou, ie le me suis fait,& soubz.
mesme. Ie mettray l'haim en tés machoi-
res,& feray accoupler lés poissons de tés
fleuues à tés escailles. Et te tireray hors
du milieu de ton lac: & tous tés poissons
s'attacheront à tés escailles. Ie te laisse-
ray au desert,toy & tous lés poissons de
tés fleuues. Tu cherras sus la face du
champ. Tu ne seras point recueilly,& ne B
seras *point* rassemblé, affin que tu soyes
aux bestes de la terre,& aux oyseaux du
ciel pour estre deuoré: & *sauront tous lés*
habitans d'Egypte, que *ie suis le Sei-*
gneur. Pource qu'ilz ont esté le baston
du roseau à la maison d'Israël,quand ilz
t'empongnerent par la main,& fus rom-
pu,& que leur deschiras toute l'espaule:
& quand ilz s'appuyerent sus toy,tu fus
brisé, & leur feis dresser tous lés reins.
Pourtant dit ainsi le Seigneur Dieu:
Voicy,ie feray venir sus toy l'espée: &
extermineray de toy homme & beste.Et
sera la terre d'Egypte,en desert et en soli
tude:et saurõt q̃ ie suis le Seigñr:pourtãt
qu'il a dict:Le fleuue est mië,& ie le me
suis faict. Parquoy voicy, i'en [veux] à
toy,& à tés fleuues.Ie donneray la terre
d'Egypte dissipée par l'espée, en desola-
tion:depuis la tour de Siene, iusque aux
termes d'Ethiope. Le pied de l'hom- C
me ne passera pas par là, & le pied de la
beste ne marchera plus en icelle, & sera
quarante ans sans estre habitée. Ie fe-
ray la terre d'Egypte estre deserte au mi-
lieu dés terres desertes:& sés citez seront
au milieu dés citez gastées:& seront de-
solées par quarante ans. Ie disper-
seray lés Egyptiens parmy lés nations:
& lés espandray parmy lés *terres*. Car
le Seigneur Dieu l'a dict ainsi: Aprés la
fin de quarante ans,ie rassembleray Egy
pte dés peuples,esquelz ilz estoiët espars:
& reduiray la captiuité d'Egypte, & lés
feray reuenir en la terre de Phatures, en
la terre de leur habitation, & seront là

comme

comme vn petit royaume. Elle sera la
plus humble dés royaumes,& ne s'esleue
ra plus par dessus lés nations:& lés dimi
nueray, affin qu'ilz ne dominent sus lés
gentilz. Et ne sera plus la confiance de la
maison d'Israël,en enseignant iniquité af
fin qu'ilz regardent aprés eux : & sau-
D ront que ie suis le Seigneur Dieu.
*du regne de Nabu chodono-sor. Mais en la "vingt & septiesme année
au premier[moys,]au premier[iour]du
moys, aduint que la parolle du Seigneur
me fut faicte,disant:Filz de l'homme,Na
buchodo-nozor Roy de Babylone a
faict seruir son armée par grande seruitu-
de,contre Tyr. Tout chef a esté descheue
lé,& toute espaule a esté pelée: & ne luy
a pas esté donné salaire,à luy ny à son ar
mée,de Tyr,pour la seruitude de laquelle
il a seruy contre elle. Pourtant dit ainsi le
Seigneur Dieu:Voicy, ie mettray Nabu-
chodo-nozor le Roy de Babylone en la
terre d'Egypte:& prendra sa multitude,
& pillera sés despouilles, & rauira sés
butins,& sera le salaire de son armée. Et
pour l'oeuure de laquelle il a seruy contre
elle, ie luy ay donné la terre d'Egypte,
pource qu'ilz ont besongné pour moy,
dit le Seigneur Dieu. En ce iour la ie fe-
ray germer la corne de la maison d'Is-
raël:& te donneray la bouche ouuerte au
milieu d'eux: & sauront que ie suis le
Seigneur.

CHAP. XXX.

A LA parolle du Seigneur me fut fai-
cte, disant : Filz de l'homme pro-
phetize,& dis : Le Seigneur Dieu
dit ainsi : Vlez. Ah malheureuse iournée:
car la iournée est prés, la iournée du Sei-
gneur approche,& le iour de la nuée sera
le temps dés gentz. Le glaiue viendra en
Egypte,& paour sera en Ethiope,quand
ceux qui seront naurez tomberont en
Egypte, & qu'on prendra sa multitude,
& qu'on demolira sés fondemens. Ethio-
*Libye. pe, & "Phut,& "Lud,& tout le peuple
*Lydie. commun, &*Chub & lés filz de la terre
*aucuns, Arabie. alliée,cherront par l'espée auec eux. Le
Seigneur Dieu dit ainsi: Aussi ceux qui
B soubstiendront Egypte trebuscheront:&
l'orgueil de son empire sera rué ius. De-
puis la tour de Siene ilz cherront en icel-
le par l'espée, dit le Seigneur Dieu. Ilz
seront dissipez au milieu dés terres deso-
lées, & sés citez seront au milieu dés ci-
tez guastées: & sauront que ie suis le Sei-
gneur quand i'auray mis le feu en Egy-
pte,& q̃ tous ceux qui luy dõnoient ayde
seront brisez. En ce iour la, yssiront
messagers de ma presence,en nauires,pour
espouanter la confiance d'Ethiope, &
leur sera doleur à la iournée d'Egypte:
car voicy il vient. Le Seigneur Dieu
dit ainsi: Ie feray cesser la multitude C
d'Egypte en la main de Nabuchodo-no
zor Roy de Babylone: luy & son peu-
ple auec luy,& lés plus fortz dés nations
seront amenez pour destruire la terre. Et
desgainerõt leurs espées sus lés Egyptiẽs,
& empliront la terre de gens occis: & fe-
ray seicher lés fleuues, & vendray la ter-
re és mains dés mauuais, & guasteray la
terre & le contenu d'icelle par la main
dés estrangers. Moy qui suis le Seigneur,
ay parlé. Le Seigneur Dieu dit D
ainsi: *Ie destruiray aussi lés images: & zach.13
feray cesser lés idoles de Memphis, & le
prince de la terre d'Egypte ne sera plus.
Ie donneray crainte en la terre d'Egy-
pte, & guasteray la terre de Phathures:
& mettray le feu en*Zoan,& feray iuge- *c'est,th
mens en * No. Et respandray ma fureur nis.
sus " Sin,qui est la force d'Egypte,& ex- "c'est,Al
termineray la multitude de No: & met- xandrie
tray le feu en Egypte. Sin aura doleur, "c'est, P
& No sera dissipée. Et Noph aura lusium.
angoisse en sés iours. Lés ieunes E
* d'Auen, & de * Pi-beseth tomberont *c'est,He
par l'espée:& lés [femmes] iront en ca- liopolis.
ptiuité. Et le iour s'obscurcira en * The- *c'est, Bu
haphnes, quand i'auray là rompu lés baste.
*sceptres d'Egypte, & que l'orgueil de *c'est
sa puissance cessera en elle. La nuée la Taphnis
couurira,& sés filles seront menées en ca- "ou, bar
ptiuité. Et feray iugemens en Egypte: resou,co
& sauront que ie suis le Seigneur. Et deaux.
en l'vnziesme année,au premier [moys,] F
au septiesme [iour] du moys,aduint que
la parolle du Seigneur me fut faicte, di-
sant:Filz de l'homme,i'ay rompu le bras
de Pharao Roy d'Egypte: & voicy, il
n'est pas enueloppé pour donner guari-
son pour mettre dés drappeaux pour le
lier & pour le fortifier, à empongner
l'espée. Pourtant dit ainsi le Seigneur
Dieu:Voicy, i'en ay à Pharao le Roy
d'Egypte: & briseray son bras qui est
fort,mais rompu:& feray cheoir l'espée
de sa main. I'espardray Egypte entre lés G
nations,& lés espandray entre lés terres.
Et fortifieray lés bras du Roy de Baby-
lone, & luy bailleray mon espée en sa
main:mais ie briseray lés bras de Pha-
rao,et iettera souspirs comme le nauré de-
uant luy. Ie fortifieray lés bras du Roy
de Babylone: mais lés bras de Pharao
cherront. Et sauront que ie suis le Sei-
gneur,quand i'auray donné mon espée en
la main du Roy de Babylone,& q̃l l'au-
ra estendu sus la terre d'Egypte:et espar-
dray Egypte entre lés natiõs et lés espã-
dray

dray entre lés terres: & sauront que ie
suis le Seigneur.

CHAP. XXXI.

A IL aduint en l'vnziesme année, au
troysiesme [moys,]au premier[iour]
du moys,que la parolle du Seigneur
me fut faicte,disant:Filz de l'homme,dis à
Pharao Roy d'Egypte & à sa multitu-
de.A qui és-tu faict semblable en ta grã-
deur? Voicy Assur qui est comme le Ce-
dre au Liban, beau de branches,& de ra-
meaux vmbrageux, excellẽt en haulteur,
son sommet est entre la ramée. Lés eaues
B l'ont nourry,l'abysme l'a exalté,sés fleu-
ues couroient à lenuiron de sés plantes:
& a enuoyé sés ruysseaux à touslés boys
de la region. Pourtant s'est esleuée sa
haultesse pardessus tous lés boys dés
champs: & ont esté multipliez sés arbris-
seaux, & sont deuenues longes sés bran-
ches par plusieurs eaues,quãd icelle[abys
me] lés enuoyoit. Tous lés oyseaux du
ciel ont faict dés nidz en sés branches:&
soubz sés arbrisseaux ont engendré tou-
tes lés bestes dés champs: & soubz son
vmbraige habitoient plusieurs gentz de
C toute part. Il estoit fort beau en sa gran
deur,et en l'eslargissemẽt de sés rameaux.
Car sa racine estoit auprés de plusieurs
eaues. Lés Cedres ne l'ont point obscur-
cy au iardin de Dieu. Lés Sapins n'ont
point ressemblé à sés arbrisseaux: & lés
chastaigniers n'ont pas esté comme sés ra-
meaux. Tous lés arbres du iardin de
Dieu n'ont pas esté semblables à luy en
sa beauté: car ie l'ay faict fort beau pour
la multitude de sés rameaux. Et tous lés
D arbres d'Eden qui estoient au paradis de
Dieu,ont eu enuie sus luy. Pourtant dit
ainsi le Seigneur Dieu: Pource qu'il s'est
esleué en haulteur,& qu'il a produict son
sommet entre la ramée, & que son coeur
s'est esleué en sa haulteur: ie le bailleray
és mains du plus* fort dés gentilz, qui le
traictera selon son iniquité, ie l'ay de-
bouté pour son infidelité. Et
lés estrangers l'extermineront, lés plus
cruelz dés nations, le abbattront sur
lés montaignes, & sés branches trebusche
ront en toutes vallées, & sés rainseaux se
E rompront par tous lés torrentz de la ter-
re: & tous lés peuples de la terre se retire-
ront de son vmbrage, & le delaisseront,
Tous lés oyseaux du ciel habiteront sus
sa ruine: & toutes lés bestes dés champs
seront sus sés rameaux. Pour laquelle
cause ne seront pas esleuez en sa haultes-
se,tous lés boys dés eaues:& ne mettront
pas leur sommet entre la ramée: & tous
ceux qui sont arrousez d'eaue ne se tien-
dront pas sur elles en leur haultesse: car
ilz sont tous baillez à la mort,en terre,en
bas, au milieu dés filz dés hommes, & F
auec ceux qui descendent en la fosse. Le
Seigneur Dieu dit ainsi: Au iour qu'il de-
scendit aux enfers, ie feis faire lamenta-
tion: ie le couuris pour l'abysme, & def-
fendis sés fleuues, & constraingnis plu-
sieurs eaues. Ie feis troubler le Liban sus
luy: & tous lés arbres dés champs s'eua-
nouyrent. I'esmeu lés nations du son de
sa ruyne, quand ie le faisoye descendre au
sepulchre auec ceux qui descendent en la
fosse. Et tous lés arbres d'Eden exquis,
& lés meilleurs du Liban: & tous ceux
qui sont arrousez de l'eaue s'en sont con G
solez en la terre basse. Mais aussi ceux
auec luy descendront au sepulchre, auec
ceux qui sont occis par l'espée qui ont
esté son bras, & ont habité en son vmbre
au milieu dés nations. A qui és-tu ainsi
acomparé en gloire, & en magnificence
entre lés arbres d'Eden? Et és mené auec
lés arbres d'Eden à la terre basse? Tu dor
miras au milieu dés incircõcis, auec ceux
qui sont occis par l'espée. Cestuy est Pha-
rao, & toute sa multitude, dit le Seigneur
Dieu.

* c'est, Nabuchodonozor.

CHAP. XXXII.

ET aduint en la douziesme année
au douziesme moys*, au premier A
[iour]du moys, que la parolle du
Seigneur me fut faicte,disant:Filz de l'hõ
me, esleue la lamentation sus Pharao le
Roy d'Egypte, & luy dis: Tu és faict
semblable à vn leonceau dés nations, &
és cõme la baleine qui est en la mer. Tu
respoulsois tés fleuues, & troublois lés
eaues de tés piedz: & marchois sur leurs
riuieres. Pourtant dit ainsi le Sei-
gneur Dieu: I'estendray ma retz sus toy,
par compaignie de plusieurs peuples: & B
te feront monter en més filetz, & te lais-
seray sus la terre. Ie te ietteray sur la face
du champ, & feray asseoir sur toy tous
lés oyseaux du ciel: & rassasieray de toy
lés bestes de la terre. Ie mettray ta chair
sus lés montaignes & rempliray lés val-
lées de la haulteur de tés [mortz.] I'ar-
rouseray ta terre abondante de ton sang
iusque aux montaignes: & lés ruisseaux
seront remplis de ton [sang.] Et quand
tu seras esteinct, ie couuriray lés cieux &
feray obscurcir sés estoilles. *Ie couuri-
ray le soleil de nuées: & la lune ne don-
nera plus sa lumiere. Ie feray obscurcir
sus toy toute chose qui donne lumiere és
cieux: & mettray tenebres sus la terre, dit
le Seigneur Dieu: & feray marry le coeur
de

* Isai.13.b. Ioel.3.c. matt.24.c

de plusieurs peuples, quand i'ameneray ta
ruyne entre lés gens sus lés terres que tu
n'as pas congneu: & feray esbahir sus
toy plusieurs peuples. Et lés Roys
d'iceux s'espouanteront sus toy par vn
horreur, quãd ie feray brandir mon espée
sus leurs faces: & auront paour de mo-
ment en moment vn chascun pour son
ame, au iour de ta ruyne. Car ainsi dit le
Seigneur Dieu: L'espée du Roy de Baby
C lone viendra sus toy: & rueray ius ta
multitude par lés espées dés fortz. Les-
quelz seront tous lés plus redoubtables
dés gentilz, & destruyront l'orgueil
d'Egypte: & sa multitude sera abolie. Ie
destruiray toutes sés bestes de dessus plu-
sieurs eaues: & ne lés troublera plus le
pied de l'homme, & l'ongle dés bestes ne
lés troublera plus. Adonc feray pro-
fundes leurs eaues, & feray venir leurs
fleuues comme l'huyle (dit le Seigneur
Dieu) quand ie donneray la terre d'Egy
pte en desolation. Et sera la terre desolée
de sa plenitude, quand ie frapperay tous
ceux qui habitent en icelle, & sauront
que ie suis le Seigneur. Soit le plaintif, &
la plaingnez: aussi filles dés gentilz la-
mentez-la, lamentez sus Egypte, & sus
D toute multitude, dit le Seigneur Dieu.

Et aduint en la douziesme année, au
quinziesme [iour] du moys, que la parol-
le du Seigneur me fut faicte, disant: *Filz
de l'homme souspire sus la multitude
d'Egypte: & la fais descendre elle & lés
filles dés gentz robustes, en la terre basse
auec ceux qui descendent en la fosse.* D'au
tant que tu és plus plaisante, descendz: &
dors auec lés *incirconcis*. Ilz cherront
par l'espée au milieu de ceux qui sont
occis. Elle est donnée à l'espée: tyrez-la
& toute sa multitude. Lés plus puissans
entre lés robustes luy parleront du milieu
d'enfer, qui sont descendus auec ceux qui
l'aydoient, & sont endormis *incirconcis*
auec ceux qui sont occis par l'espée. Là
E est Assur & toute sa multitude, sés sepul-
chres sont autour de luy: tous cés occis
sont tombez par l'espée, lesquelz ont mis
sés sepulchres au costé de la fosse. Et sa
multitude est autour de sa sepulture:
tous sés occis sont tombez par l'espée,
lesquelz auoient donné crainte en la
terre dés viuans. Là est Elam & tou-
te sa multitude à lenuiron de sa sepul-
ture. Tous cés occis sont tombez par
l'espée, lesquelz sont descendus en la ter-
re basse: lesquelz ont donné crainte
d'eux en la terre dés viuans, & ont por-
té leur honte auec ceux qui descendent
en la fosse. Ilz ont mis son lict au mi-
lieu dés occis, entre sa multitude, sa se-
pulture est autour de luy. Tous cés in-
circoncis sont occis par l'espée: car la F
craincte d'iceux estoit en la terre dés vi-
uans, & ont porté leur vergongne auec
ceux qui descendent en la fosse. Ilz ont
esté mis au milieu dés occis. Là est
Mosoch & Thubal, & toute sa multi-
tude: & sés sepulchres sont autour de
luy. Tous cés incirconcis sont occis
par l'espée: car ilz se sont faict craindre
en la terre dés viuans. Et ne dormiront
point auec lés fortz, ceux qui tombent
dés incirconcis qui descendent en enfer,
auec leurs armures de guerre. Et ont
mis leurs espées soubz leurs testes: &
leurs peines ont esté en leurs os: pource
qu'ilz ont esté la frayeur dés fortz en la
terre dés viuans. Aussi toy, tu seras de-
rompu au milieu dés incirconcis: & dor- G
miras auec ceux q̃ sont occis par l'espée.
Là est Edom, sés Roys, & tous sés prin-
ces, lesquelz sont mis à tout leur force,
auec ceux qui sont occis de l'espée: iceux
habiteront auec lés incirconcis, & auec
ceux qui descendent en la fosse. Là sont
tous lés Princes d'Aquilon, & tous lés
Zidoniens: qui sont descenduz auec lés
occis, à tout leur frayeur, confus de leur
force: & sont endormys incirconcis auec
ceux qui sont occis par l'espée: & ont
porté leur vergongne auec ceux qui sont
descendus en la fosse. Pharao lés verra
& sera consolé de toute sa multitude qui
a esté occise par l'espée, Pharao & toute
son armée, dit le Seigneur Dieu. Car
i'ay donné ma terreur en la terre dés vi-
uans: & dormira Pharao au milieu dés
incirconcis auec ceux qui ont esté occis
par l'espée, & toute sa multitude, dit le
Seigneur Dieu.

CHAP. XXXIII.

ET la parolle du SEI- A
GNEVR me fut faicte,
disant: Filz de l'homme, parle
aux filz de ton peuple, & leur dis:
Quand ie feray venir l'espée sus la ter-
re, & que le peuple de ceste terre au-
ra prins vn homme d'entre eux, le-
quel soit constitué sus eux, pour guet-
te: & que cestuy voyant venir l'es-
pée sus la terre, & sonne la trompet-
te, & qu'il ait admonesté le peuple, le-
quel oye le son de la trompette, & n'ac-
cepte point l'admonition, puis vien-
ne l'espée & le prenne: le sang d'iceluy
sera sus sa teste. Car il a ouy le son de
la

la trompette, & n'a point receu l'admoni
tion: son sang donc sera en soymesme.
Mais celuy qui prent l'admonition, il sau
B ue son ame. Que si le guetteur voit
l'espée venir, & qu'il ne sonne pas de la
trompette: & que le peuple ne soit point
aduerty, puis vienne l'espée, & prenne
l'ame d'iceux: iceluy est prins en son ini
quité: mais ie redemanderay son sang de
Sus 3.d. la main du guetteur. *Aussi toy filz
de l'homme, ie t'ay mis comme guetteur
sus la maison d'Israël. Tu orras la parol
le de ma bouche, & aduertiras iceux de
par moy. Quand ie diray à l'infidele: *In-
fidele, tu mourras de mort*, et que tu n'aye
rien dict n'admonesté, que l'infidele se[re-
tire] de sa voye, cestuy q est infidele mour
ra en son iniquité: mais ie redemanderay
son sang *de ta main. Mais quand tu ad-
monesteras* l'infidele, [qu'il se retourne]
de sés voyes, & ne se retourne point de sa
voye: iceluy mourra en son iniquité: mais
C tu as deliuré ton ame. Toy donc filz
de l'homme, dis à la maison d'Israël:
Vous auez ainsi parlé, disans: Quād noz
iniquites, & noz pechez sont sus nous, &
sommes amortis en iceux: comment pour
rons nous viure? Tu leur diras: Ie suis vi
Sus 18.g. uant, dit le Seigneur Dieu. * Ie n'appette
point la mort de l'infidele: mais que l'infi
dele se conuertisse de sa voye, & qu'il vi-
ue. Conuertissez *vous*, conuertissez vous
de voz voyes tresmauuaises. Et pour-
quoy mourriez vous maison d'Israël?

Toy donc filz de l'homme, dis aux
Sus 18.g. filz de ton peuple. *La iustice du iuste ne
le deliurera point, au iour qu'il aura for-
faict: & l'infidelité *de l'infidele, ne l'empes
chera point au iour qu'il se repentira de*
son infidelité. Et le iuste ne pourra viure
par icelle [iustice] au iour qu'il pechera,
quand i'auroye dit au iuste, qu'il viura, &
que *iceluy* se confie sus sa iustice, & faice
iniquité: *toutes sés iustices ne se reduy-*
ront point en *memoire, mais* mourra par
D son iniquité qu'il a faict. Aussi quand
i'auroye dit à l'infidele, tu mourras, &
qu'il se retourne de son peché, & qu'il
faice iugement & iustice, & que cest infi-
dele rende le gaige, & qu'il restitue la ra-
pine, & qu'il chemine és ordonnances de
vie, sans faire iniquité: il viura, & ne mour
ra pas. Tous sés pechez qu'il aura per-
petré, ne luy seront point reduictz en me-
moire. Il a faict iugement & iustice: il
Sus 12.g. viura. *Et lés filz de ton peuple ont
dit: La voye du *Seigneur* n'est pas iuste.
Mais la voye d'eux mesme n'est pas iu-
ste. Quand le iuste se retirera de sa iustice,
& qu'il fera iniquitez: il mourra par icel-
lés. Et quand l'infidele se retirera de son
infidelité, & qu'il fera iugement & iusti-
ce: il viura par icelles. Et vous dictes: La
voye du Seigneur *n'est pas* droicte: Vous
maison d'Israël, ie iugeray *vn* chascun de
vous selon sés voyes. Et en la dou-
ziesme année, au dixiesme [moys] au cin- E
quisme [iour] du moys de nostre trans-
migration, aduint que vn qui estoit eschap
pé de Ierusalem vint à moy, disant: La ci-
té est frappée. Et la main du Seigneur
auoit esté faicte sus moy au vespre, deuant
que cestuy *qui* estoit eschappé fust venu:
& ouurit ma bouche, iusque à ce que au
matin vint à moy, & quand ma bouche
fut ouuerte, ie ne me teuz plus. Et la
parolle du Seigneur me fut faicte, disant:
Filz de l'homme ceux qui habitent en
cés lieux ruynez, sus la terre d'Israël de-
uisans, disent: Abraham estoit seul, & si
posseda la terre: mais nous sommes
plusieurs, à nous est donnée la terre en
possession. Pourtant tu leur diras:
Le Seigneur Dieu dit ainsi: Vous qui
mangez auec le sang, & leuez voz yeux F
vers voz images, & respandez le sang:
possederez vous la terre? Vous vous
estes arrestez sus voz espées, vous auez
faict abomination, & vn chascun a ga-
sté la femme de son prochain: & vous
posséderez la terre? Tu leur diras en ce
point. Le Seigneur Dieu dit ainsi:
Ie suis viuant, que *ceux* qui sont és
lieux ruynez, ilz tomberont par l'espée:
& celuy qui est parmy lés champs, ie
le liureray aux bestes, pour en estre deuo
ré: aussi ceux qui sont és fortresses, &
aux cauernes, *ilz* mourront de la peste.

Et feray la terre desolée & gastée: &
cessera l'orgueil de sa force, & lés mon-
taignes d'Israël seront desolées, pource
qu'il n'y aura aucun passant. Et
sauront que ie suis le Seigneur quand G
i'auray faict leur terre desolée & ga-
stée, à cause de toutes leurs abomina-
tions qu'ilz ont faict. Aussi
toy filz de l'homme, lés filz de ton peu-
ple, qui parlent de toy auprés dés murs
& aux entrées dés maisons, & parlent
l'vn à l'autre, & vn chascun auec son
prochain, en disant: Venez maintenant,
& escoutez quelle est la parolle qui est
yssue du Seigneur. Et viennent vers
toy, comme si vn peuple venoit, & se
sied mon peuple deuant toy, & escou-
tent tés parolles, mais ilz ne lés font
pas: car ilz font moqueries de leur bou-
che, & leur coeur chemine aprés leur aua-
rice. Et voicy, tu leur és comme vne chan-
son de moquerie de belle voix & de bon-

ne

ne resonnance, car ilz escoutent tés pa-
rolles, mais ilz ne lés font pas. Et quand
ce viendra (car voicy qu'il vient) adonc
sauront ilz qu'il y a eu vn prophete en-
tre eux.

CHAP. XXXIIII.

Ausi la parolle du Seigneur me
A fut faicte, disant : Filz de l'homme
prophetize contre lés pasteurs
d'Israël : prophetize, & dis à iceux pa-
steurs. Le Seigneur Dieu dit ainsi: Male-
diction sus lés pasteurs d'Israël, qui se paiss
sent eux mesmes. Lés ouailles ne sont el-
les point repeues dés pasteurs? Vous man-
gez le laict, & vous vestez de la laine, &
tuez ce qui est gras : mais vous ne paissez
point lés ouailles. Vous n'auez point con
forté celle qui estoit affoiblie, & n'auez
point guary celle qui estoit malade, et n'a
uez point radoubé celle qui estoit desrom
pue, et n'auez point ramené celle q̃ estoit
deboutée, & n'auez point cerché celle q̃
estoit p̃due: mais vous dominiez sus elles
B par puissance & auec rigueur. Et més bre
bis ont esté esparses par faulte de pasteur,
& ont esté pour estre deuorées de toutes
lés bestes du champ & ont esté esparses.
Més brebis ont erré par toutes lés mon-
taignes, & par toute haulte coste, & més
troppeaux ont esté espars sur toute la fa-
ce de la terre : & n'y auoit aucun qui lés
redemandast, & n'y auoit aucun qui lés
cercheast. Pourtant vous pasteurs
escoutez la parolle du Seigneur. Ie suis vi
uant (dit le Seigneur Dieu) pource q̃ més
troppeaux sont [donnez] en rapine, &
que més brebis ont esté pour estre deuo-
rées de toutes lés bestes dés chãps pource
C qu'il n'y auoit aucũ pasteur: car aussi més
pasteurs n'ont pas cerché més ouailles:
mais ilz se paissoient eux mesmes & ne
paissoient point més troppeaux: pourtant
vous pasteurs, escoutez la parolle du Sei-
gneur. Le Seigneur Dieu dit ainsi: Voicy
i'en [ay] aux pasteurs & redemanderay
més ouailles de leur main, & lés feray ces
ser de paistre lés ouailles : & lés pasteurs
ne se paistront plus eux mesmes: mais ie
deliureray més ouailles de leur bouche, &
ne leur seront plus pour manger. Car le
Seigneur Dieu dit ainsi: Me voicy ie rede
D manderay més brebis, & lés cercheray.
Comme le pasteur cerche son troppeau,
au iour qu'il aura esté au milieu de sés bre
bis dispersées, ainsi cercheray-ie més bre
bis: & lés deliureray de tous lieux aus-
quelz auoient esté esparses, au iour de
nuée & d'obscurité. Et lés retireray hors
dés peuples, & lés rassembleray hors dés
terres, & lés meneray en leur terre, & lés
nourriray sur lés montaignes d'Israël, és
riuieres, & en tous lieux habitables de la
terre. Ie lés nourriray en bonne pasture, et
leur repaire sera és haultes montaignes
d'Israël. Et là reposeront en bon giste: &
pastureront és grasses pastures sur lés mon
taignes d'Israël. Et nourriray més brebis,
& lés feray reposer, dit le Seigneur Dieu.
Ie cercheray celle qui estoit perdue, & ra-
meneray celle qui estoit deboutée, & ra-
douberay celle qui estoit derompue, & ra
fermiray celle qui auoit esté affoiblie: mais
ie defferay celle qui est grasse & forte, &
lés paistray par raison. Aussi vous més
troppeaux, le Seigneur Dieu dit ainsi: Voi
cy, ie iuge entre vne ouaille & l'autre ouail B
le, entre lés moutons & lés boucz. Ne
vous suffit-il pas d'estre nourrys de bon-
ne pasture? Et foullez aux piedz le resi-
du de voz pastures: et là ou vous beuuez
le profõd dés eaues, vous troublez la reste
de voz piedz? Et més brebis sont nour-
ryes dés choses que vous foullez de voz
piedz: & boyuent ce que voz piedz ont
troublé. Pourtant leur dit ainsi le Sei-
gneur Dieu: Voicy, ie feray moymesme le
iugement, entre l'ouaille grasse & l'ouail-
le maigre. Pource que vous poulsez du
costé & de l'espaule, & hurtez de voz
cornes, toutes lés foibles, iusque à ce que
vous lés dispersez dehors. Ie saueray
mon troppeau, & ne sera plus en rapine:
& iugeray entre vne ouaille, & l'autre.
Ie susciteray sus eux vn pasteur, qui lés
nourrira: assauoir mon seruiteur Dauid: E
cestuy lés nourrira, & luy mesme sera
leur pasteur. Mais moy qui suis le Sei-
gneur, ie seray leur Dieu: et mon seruiteur
Dauid sera le prince au milieu d'eux.
Moy qui suis le Seigneur l'ay dict. Ie
traicteray auec eux l'alliance de paix, &
feray cesser de la terre la beste nuysante: et
habiteront au desert seurement, & dormi-
ront és forestz. Ie lés mettray en benedi-
ction tout autour de ma montaigne: & fe-
ray descendre la pluye en son temps, &
seront pluyes de benediction. Et l'arbre G
du champ donnera son fruict, & la terre
rendra sont reuenu: & seront en leur terre
seurement, & sauront que ie suis le Seigñr,
quand i'auray rompu lés cordeaux de
leur ioug : & q̃ ie lés auray deliuré de la
main de ceux qui lés faisoient seruir. Et
ne seront plus en rapine aux gentilz, &
la beste de la terre ne lés deuorera plus:
mais ilz habiteront seuremẽt, & n'y aura
aucun qui lés espouante. Ie leur susciteray
vne plante de renom, & ne seront plus
mis à fin en la terre, par famine: & ne por
teront plus lés diffames dés gentilz. Ilz

sauront

sauront que ie suis le Seigneur leur Dieu auec eux, & qu'eux qui sont la maison d'Israël, sont mon peuple, dit le Seigneur Dieu. Mais vous més brebis qui estes le troppeau de ma pasture, vous estes hommes: & ie suis vostre Dieu, dit le Seigneur Dieu.

CHAP. XXXV.

A ET la parolle du Seigneur me fut faicte, disant: Filz de l'homme, metz ta face contre la montaigne de Seir, & prophetize contre elle, & luy dis: Le Seigneur Dieu dit ainsi: Voicy, i'en [ay] à toy montaigne de Seir, & estendray ma main sus toy, & te feray desolée & gastée. Ie destruiray tés citez, et seras deserte: & sauras que ie suis le Seigneur, pource que tu as eu inimitie perpetuelle, & que tu as rué ius lés enfans d'Israël par le trenchant de l'espée, au temps de leur calamité, & au temps de la
B fin de l'iniquité. Pourtant ie suis viuant dit le Seigneur Dieu, que ie te baillerav au sang: & le sang te poursuyura, & certes quand tu auras hay le sang, le sang te persecutera. Car ie donneray la montaigne de Seir en desolation & en desert, & extermineray d'icelle le passant & le retournant. Et rempliray sés montaignes de sés occis: lés hommes occis par l'espée cherront en tés montaignes, & en tés vallées, & en tous tés ruisseaux. Ie te mettray en desolations eternelles: & tés ci-
C tez ne seront plus habitées. Et saurez que ie suis le Seigneur. Pource que tu as dict, lés *deux nations & lés deux terres seront à moy: & lés possederons, mais le Seigneur estoit là. Pourtant ie suis viuant dit le Seigneur Dieu: ie feray selon ton ire, & selon le zele que tu as faict par tés haynes contre eux: & me feray congnoistre par eux, quand ie t'auray iugé: & sauras que ie suis le Seigneur. I'ay ouy tous tés blasphemes, que tu as parlé contre lés montz d'Israël,
D disant: Ilz sont gastez, ilz nous sont donnez pour manger. Et vous vous estes magnifiez contre moy par vostre bouche, & auez multiplié voz parolles contre moy: ie l'ay ouy. Le Seigneur Dieu dit ainsi: Quand toute la terre se resiouyra, ie te reduiray en desolation: Ainsi comme tu t'és resiouy sus l'heritage de la maison d'Israël, pource qu'elle a esté desolée, ainsi te feray-ie. Mont de Seir tu seras desolé & toute Idumée vniuersellement. Et sauront que ie suis le Seigneur.

*[a]ssauoir, [I]uda & [I]sraël.

CHAP. XXXVI.

AVssi toy filz de l'homme, prophetize sus la montaigne d'Israël, & dis: Montaignes d'Israël, escoutez la parolle du Seigneur. Le Seignr Dieu dit ainsi: Pource que l'ennemy a dict contre vous: Ah & lés haultz lieux du monde nous sont en possession: pourtant prophetize, & dis: Le Seigneur Dieu dit ainsi: Pour & autant qu'ilz vous ont desolez & engloutis à lentour pour estre la possession à la reste dés gentilz, & que vous estes paruenus sus la leure de la langue, & le diffame du peuple: pourtant vous montaignes d'Israël, escoutez la parolle du Seigneur Dieu: Le Seigneur Dieu dit ainsi aux montaignes & montaignettes, aux ruisseaux & aux vallées, & aux lieux destruictz & desolez, & aux villes delaissées, lesquelles ont esté en rapine & moquerie à la reste dés gentilz lesquelz sont à lenuiron. Pourtant dit le Seigneur Dieu ainsi: Vrayement au feu de mon zele i'ay parlé de toutes lés autres nations, & de toute Idumée qui se sont attribuez ma terre en possession, en ioye de tout leur cœur & auec vn despit d'esprit: pource qu'elle seroit exposée au pillage: pourtant prophetize sus la maison d'Israël, & dis aux montaignes & montaignettes, aux ruisseaux & aux vallées. Le Seigneur Dieu dit ainsi: Voicy, i'ay parlé en mon zele & en ma fureur, pource que vous auez soustenu la vergongne dés gentilz. Pourtant dit ainsi le Seigneur Dieu: I'ay leué ma main, que lés nations qui sont autour de vous porteront leur vergongne. Mais vous montaignes d'Israël, vous donnerez voz rameaux: & apporterez vostre fruict à mon peuple d'Israël. Car ilz sont prestz de venir. C
Car voicy ie [voys] à vous, & me retourneray vers vous, & serez labourées, & semées: & multiplieray lés hommes en vous, & toute la maison d'Israël entierement, & seront lés citez habitées: & lés lieux ruynez seront réedifiez: et vous multiplieray dés hommes, & dés bestes, & multiplieront & fructifieront. Et vous y feray habiter comme iadis, & vous donneray dés biens, plus que vous n'auez eu du commencement: & saurez que ie suis le Seigneur. Ie feray venir à vous dés hommes, assauoir mon peuple Israël: & vous possederont. Et leur seras en heritage: & doresnauant plus ne lés destitueras. Le Seigneur Dieu dit ainsi: Pource qu'ilz disent de vous: tu és celle qui deuore lés hommes, & priue tés gens: pourtant ne mangeras-tu plus lés hommes, & ne priueras plus outre ta

D gent dit le Seigñr Dieu. Ie ne feray plus
ouyr en toy l'opprobre dés gentilz, et ne
soustiẽdras plus le vitupere dés peuples: et
ne dõneras plus d'empeschemẽt à tés gẽs,
dit le Seigneur Dieu. Et la parolle du
Seigneur me fut faicte, disant: Filz de
l'homme, la maison d'Israël ont habité
en leur terre, & l'ont souillée par leurs
meurs, et par leurs actes. Leur voye a esté
faicte deuant moy, selon l'ordure [de la
femme] qui a son flux [de sang:] & ay
respandu ma fureur sus eux, pour le sang
qu'ilz ont respandu sus la terre. Ilz l'ont
souillée par leurs images: & lés ay espars
entre lés nations, & ont esté dispersez és
pays. Ie lés ay iugé selon leurs voyes &
Isai.52.c. leurs actes. *Ilz sont entrez aux gentilz,
Ro.2.d. ausquelz ilz sont allez: & ont pollu mon
E sainct nom, quand on disoit d'eux: c'est
icy le peuple du Seigneur, & sont sortis
de sa terre. Mais i'ay eu pitie de mon
sainct nom, que la maison d'Israël auoit
souillé entre lés gens, ausquelz ilz estoient
paruenuz. Pourtant diras-tu à la maison
Sous 39.g d'Israël. Le Seigneur Dieu dit ainsi: * Ie
ne le fay point pour vous maison d'Is-
raël mais pour mon sainct nom, que vous
auez souillé entre lés gens ausquelz vous
estes paruenuz. Ie sanctifieray mon
grand nom, qui a esté souillé entre lés
gens, lequel vous auez souillé au milieu
d'icelles: affin que lés gens congnoissent,
que ie suis le Seigneur (dit le Seigneur
Dieu) quãd ie seray sanctifié en vous de-
uant leurs yeux. Ie vous prendray
donc hors dés gens, & vous rassemble-
ray de toutes terres, & vous ameneray en
vostre terre: & respandray sus vous de
l'eaue nette, & serez nettoyez de toutes
voz ordures: & vous nettoyeray de tou-
tes voz images. Et vous donneray vn
☞ nouueau cœur: et vous bailleray vn nou-
Sus 11.d. ueau esprit dedans vous. * I'osteray le
F cœur de pierre hors de vostre chair, &
vous donneray vn cœur de chair: & met-
tray mon esprit au milieu de vous: & fe-
ray que vous cheminerez en més ordon-
nances, & que garderez més iugemens,
& lés ferez. Et demourerez en la terre
que i'ay donnée à voz peres: & serez
mon peuple, & ie seray vostre Dieu. Ie
vous saueray de toutes voz ordures, &
appelleray le froment & le multiplieray:
& ne vous enuoyeray plus la famine,
mais multiplieray le fruict dés arbres, &
le reuenu dés champs affin que ne rece-
uiez plus l'opprobre de famine entre lés
gentilz. Et aurez recordation de voz
mauuaises voyes, & de voz actes qui
n'estoient pas bons. Et serez desplaisans
en vous mesmes pour voz iniquitez, &
pour voz abominations. Ie ne le fay pas
pour l'amour de vous (dit le Seigneur
Dieu) dont vous soit notoire. Soyez con-
fus, & honteux de voz voyes vous mai-
son d'Israël. Le Seigneur Dieu dit G
ainsi: Au iour que ie vous auray nettoyé
de toutes voz iniquitez, ie vous feray de-
mourer és citez, & seront réédifiez lés
lieux ruynez, & la terre deserte sera la-
bourée au lieu qu'elle a esté desolée, deuãt
lés yeux de tout passant. Dont diront:
Ceste terre icy qui estoit gastée, est comme
le iardin d'Eden: & lés citez desertes &
destituées, & lés chasteaux ruynez sont
habitez: & lés gens qui seront delaissées
autour de vous, sauront que moy qui
suis le Seigneur, ay edifié lés lieux ruy-
nez, & ay planté lés lieux gastez, moy
qui suis le Seigneur l'ay dict, & le feray.
Le Seigneur Dieu dit ainsi: Encore en
ce seray requis par la main d'Israël pour
leur faire, tellemẽt que ie lés multiplieray
comme le troppeau dés hommes, comme
le troppeau sainct, comme le troppeau de
Ierusalem, en sés solennitez. Ainsi seront
lés citez desertes, pleines de troppeaux
d'hommes: & sauront que ie suis le Sei-
gneur.

CHAP. XXXVII.

LA main du Seigneur fut sus moy: A
& me tira par l'esprit du Seigñr,
& me mist au milieu d'vne cam-
paigne qui estoit pleine d'os, & me feit
passer auprés d'iceux tout à lenuiron.
Il en y auoit en fort grand nombre par-
my la campaigne: & estoient moult secz.
Et me dist: Filz de l'homme, cuyde-tu
que cés os viuront? Et ie respondis: Sei-
gneur Dieu, tu le congnois. Puis il me
dist: Prophetize sus cés os icy. Et leur
dis: Os secz, escoutez la parolle du Sei- B
gneur. Ainsi dit le Seigneur Dieu à cés
os icy: Voicy, ie fay entrer en vous
l'esprit, & viurez: & mettray dés nerfz
sus vous, & feray croistre la chair sur
vous, & estendray sur vous la peau,
puis vous donneray esprit, & viurez: &
saurez que ie suis le Seigneur. Lors
prophetizay ainsi qu'il m'estoit com-
mandé. Et comme ie prophetizoye, vn
son fut faict: & voicy vne commotion.
Et lés os s'approcherent lés vnz dés
autres. Puis ie regarday, & voicy lés
nerfz sur iceux, & la chair croissoit, & la
peau fut estendue par dessus iceux, & nul
esprit n'estoit en eux. Mais il me dist:
Prophetize pour l'esprit: prophetize filz
de l'homme, & dis à l'esprit. Le Sei-
gneur

gneur Dieu dit ainsi: Toy esprit viés dés quatre ventz: & souffle sus cés occis icy: afin qu'ilz viuent. Ie prophetizay donc comme il m'auoit cõmandé: et l'esprit entra en eux, & retournerent en vie, & se tindrent sur leurs piedz, vn moult fort grãd exercite. Lors il me dist: Filz de l'homme: Tous sés os icy sont la maison d'Israël. Iceux disent: Noz os sont seichez, & nostre esperance est perdue, & sommes decoppez de nous. Pourtant prophetizeras tu et leur diras: Le Seigñr Dieu dit ainsi: Voicy i'ouuriray voz tõbeaux: & vous tireray hors de voz sepulchres, vous qui estes mon peuple: & vous feray venir en vostre terre d'Israël. Et saurez que ie suis le Seigneur, quand i'ouuriray voz sepulchres, & que vous tireray, vous qui estes mon peuple, hors de voz tõbeaux, & que ie vous donneray mon esprit, & que vous viurez, et vous feray reposer sus vostre terre, & saurez que moy qui suis le Seigneur ay parlé, et l'ay faict, dit le Seigneur. Puis la parolle du Seigñr me fut faicte, disant: Aussi toy filz de l'homme prens vne piece de boys, & escritz sus icelle à Iuda, & aux enfans d'Israël sés compaignons. Et prens vn autre boys, & escritz sus iceluy à Ioseph le boys d'Ephraim, & à toutes lés maisons d'Israël, sés cõpaignons. Puis lés ioindras l'vn à l'autre tout en vn boys: & seront vnis en ta main. Et quãd lés enfans de ton peuple demanderont, disans: Ne nous declaireras-tu point que te [veulent signifier] cés choses? tu leur diras: Le Seigneur Dieu dit ainsi: Voicy ie prendray le boys de Ioseph qui est en la main d'Ephraim, & dés lignées d'Israël sés compaignes: & lés mettray sur iceluy auec le boys de Iuda: & lés feray estre vn boys, & seront vn en ma main. Et lés boys sur lesquelz tu auras escrit seront en ta main, deuant leurs yeux. Et leur diras: Le Seigneur Dieu dit ainsi: Voicy, ie prendray lés enfans d'Israël du milieu dés nations ausquelles ilz sont allez: & lés assembleray à lentour, & lés ameneray en leur terre. Et lés feray estre vne gent en la terre sur lés montaignes d'Israël. Et vn Roy sera à eux tous pour Roy, & ne seront plus deux gentz, et ne seront plus diuisez en deux royaumes. Ilz ne seront plus souillez par leurs images, ne par leurs abominations, ne par tous leurs forfaictz, & lés sauueray de toutes leurs demeures ausquelles ilz ont offensé & lés nettoyeray: & seront mon peuple, & ie seray leur Dieu. Et mon seruiteur Dauid sera Roy sus eux: & auront tous vn pasteur. Ilz chemineront en més iugemens, & garderont més ordonnances, & lés feront. Et habiteront sus la terre que i'ay donnée à Iacob mon seruiteur: en laquelle voz perez ont habité, aussi demoureront en elle, eux & leurs enfans, & lés enfans de leurs enfans, à tousioursmais: & Dauid mon seruiteur sera leur prince à tousiours. Aussi ie feray auec eux l'alliance de paix: & auront l'alliance eternelle. Ie lés ordonneray, & lés multiplieray, & mettray mon sanctuaire au milieu d'eux eternellement: & mon tabernacle sera en eux. Ie feray leur Dieu, & iceux seront mon peuple. Et sauront lés Gentilz que ie suis le Seigneur sanctifiant Israël: quand mon sanctuaire sera au milieu d'eux à tousiours.

CHAP. XXXVIII.

Aussi la parolle du Seigneur me fut faicte, disant: Filz de l'homme, metz ta face contre Gog, & la terre de Magog, prince & chef de Mosoch, & de Thubal: & prophetize contre luy, & luy dis: Le Seigneur Dieu dit ainsi: Voicy i'en [veux] à toy Gog prince & chef de Mosoch & de Thubal. Ie tourneray & mettray le frain en tés machoires, & te feray sortir auec toute ton armée, cheuaux & cheuaucheurs, tous vestus de diuerses sortes, vne grande multitude auec targues & boucliers, manians tous espées. Ceux de Perse, d'Ethiope, & de libye auec eux, lesquelz tous [sont garnis] d'escus, & de heaulme, Gomer & toutes sés bendes, & la maison de Thogorma, lés costez d'Aquilon auec toutes sés bendes, & beaucop de peuples auec toy. Appareille-toy appareille-toy: & toute ta multitude qui est assemblée vers toy, & leur soys pour garde. Aprés plusieurs iours tu seras visité: au dernier dés ans, tu viendras à la terre qui est renuersée par l'espée, & est assemblée de plusieurs peuples, aux montaignes d'Israël qui ont esté continuellement desertes. Icelle a esté tirée hors dés peuples: & habiteront tous en icelle asseurement. Tu monteras & viendras comme la tempeste, & seras comme la nuée pour couurir la terre toy & toutes tés assemblées, & plusieurs peuples auec toy. Le Seigneur Dieu dit ainsi: En ce iour là, parolles monteront en ton coeur, & penseras tresmauuaise cogitation, & diras: Ie monteray à la terre qui est sans muraille: ie viendray à ceux qui se reposent, habitans seurement. Iceux tous demeurent sans murailles:

& n'ont ne verroux ne portes, affin que
tu prenne lés despouilles, & que tu assail-
le le butin : affin de retourner ta main sus
lés lieux destruictz, qui estoient habita-
bles, & sus le peuple qui est rassemblé dés
Gentilz, acquerant bestail & possesions,
habitant au milieu de la terre. Saba
& Dedan, & lés marchans de Tharsis &
tous sés lyons, te diront : Viens-tu pour
prēdre lés despouilles? Et as-tu assemblé
ta multitude pour piller le butin, pour em
porter l'or & l'argent, & pour prendre le
bestail & la possesion, affin de piller gros
E ses despouilles? Pourtant toy filz de
l'homme, prophetize, & dis à Gog : Le
Seigneur Dieu dit ainsi : En ce iour la
quand mon peuple d'Israël habitera seu-
rement, ne le sauras-tu point? & ne vien-
dras-tu point de ton lieu, dés costez d'A-
quilon, toy & plusieurs peuples auec toy,
tous lés cheuaucheurs en grande compai-
gnie & grosse armée, affin que tu monte
vers mon peuple d'Israël, comme vne
nuée pour couurir la terre? Tu seras és
derniers iours : & te feray venir sus ma
terre, affin que lés gentz me congnoissent,
quand ie seray sanctifié en toy ô Gog
deuant leurs yeux. Le Seigneur Dieu dit
F ainsi : Tu és donc cestuy la, duquel i'ay
parlé és iours anciens, par la main de més
seruiteurs lés prophetes d'Israël, qui pro-
phetizerent és iours de ce temps la pour
te faire venir sus eux. Et en ce iour la au
iour de la venue de Gog sus la terre d'Is-
raël (dit le Seigneur Dieu) aduiendra que
ma fureur montera par mon indignation:
& ay parlé par mon zele, & par le feu
de mon courroux : que en ce iour la sera
grand crollement sur la terre d'Israël. Et
s'esmouueront pour ma presence lés pois
sons de la mer, & lés oyseaux du ciel, &
lés bestes dés champs, & tout reptile qui
se remue sus la terre, & tous lés hommes
G qui sont sur la face de la terre. Et se-
ront lés montaignes ruinées, & lés tours
cherront, & toute muraille tombera par
terre. Et appelleray contre luy l'espée,
par toutes més montaignes, dit le Sei-
gneur Dieu. L'espée d'vn chascun sera con
tre son frere. Et entreray en iugement
auec luy par peste, & par sang. Et fe-
ray plouuoir sus luy, & sus sa bende, &
sus plusieurs peuples qui sont auec luy,
pluye impetueuse & pierres de gresle,
feu & soulphre. Et seray magnifié &
sanctifié, & seray congneu és yeux de
plusieurs gens : & sauront que ie suis le
Seigneur.

CHAP. XXXIX.

AVssi toy filz de l'homme, prophe A
tize contre Gog, & dis : Le Sei apo. 20.
gneur Dieu dit ainsi: Voicy, i'en
[ay] à toy Gog prince & chef de Mo-
soch, & de Thubal: Ie te vireray, & par
six foys te demeneray, & te feray mon-
ter dés costez d'Aquilon, & te feray ve-
nir sus lés montaignes d'Israël, & escour-
ray ton arc hors de ta main senestre, &
feray cheoir de ta main dextre tés fles-
ches. Tu tomberas sus lés montaignes
d'Israël, toy & toutes tés compaignies,
& lés peuples qui sont auec toy. Ie t'ay
donné pour estre deuoré aux oyseaux, & B
à toute volaille, & beste dés champs. Tu
cherras sus la face du champ : car ie l'ay
dict, dit le Seigneur Dieu. Ie mettray le
feu en Magog, & en ceux qui demeurent
seurement és Isles: & sauront que ie suis
le Seigneur. Et feray congnoistre mon
sainct nom au milieu de mō peuple Israël:
& ne souilleray plus mon sainct nom: &
saurōt lés gētz q̄ ie suis le Seigñr le sainct
en Israël. Voicy il est venu, & est faict, dit
le Seigñr Dieu. Ceste est la iournée de la-
quelle i'ay parlé. Et lés habitans dés ci-
tez d'Israël sortiront : ilz allumeront, &
brusleront lés armures, & l'escu, & la
targue, l'arc & lés flesches, & lés bastons
à la main, & lés lances, & y bouteront le
feu par sept ans. Ilz n'apporteront nulz C
boys dés champs, & n'en copperont nulz
dés forestz, pource qu'ilz brusleront au
feu lés armures: & pilleront ceux qui lés
auoient pillez, & rauiront ceux qui lés a-
uoient rauis, dit le Seigneur Dieu. Et
en ce iour la aduiendra que ie donneray
à Gog vn lieu illec pour sepulchre, en Is-
raël, la vallée dés voyagers, vers l'Orient
de la mer, & icelle fera estoupper [lés na-
rines] dés passans. Et enseueliront là
Gog, & toute sa multitude : & appellera
on la vallée de la multitude de Gog : &
[ceux] de la maison d'Israël lés enseueli-
ront, par l'espace de sept moys, affin de
nettoyer la terre. Et tout le peuple de la
terre lés enseueliront : & leur sera le iour
renommé, auquel i'auray esté glorifié, dit D
le Seigneur Dieu. Et choysiront conti-
nuellement dés hommes, qui tracasseront
parmy la terre, enseuelissans auec ceux
qui passent, ceux qui seront demourez sus
la face de la terre, affin qu'ilz la nettoyēt:
depuis le bout de sept moys, ilz cerche-
ront. Et tracasseront passans parmy la ter
re. Et qui verra l'os de l'homme, il edifie-
ra auprés d'iceluy vn tiltre : iusque à ce
que ceux qui enseuelissent, l'enseuelissent,
en la vallée de la multitude de Gog. Et
aussi sera le nom de la cité [prochaine]
Hamo-

Hamona, & nettoyeront la terre. Toy
dõc filz de l'hõe,ainsi dit le Seigñr Dieu,
dis aux oyseaux de toute volaille , & à
toutes bestes dés chãps:Assemblez vous,
venez,reduisez vous d'alentour à mon sa
crifice, que ie sacrifie pour vous,assauoir
vn grãd sacrifice,sus lés montaignes d'Is-
raël:affin que vous mangez la chair , &
E que vous beuuez le sang. Vous mãgerez
la chair dés fortz,& beuurez le sang dés
princes de la terre,dés moutons , dés ai-
gneaux,dés boucz,& taureaux:lesquelz
tous sont gras en Basan.Vous mangerez
la graisse iusque à saouler , & beuurez le
sang iusque à estre yures de mon sacrifi-
ce,que i'ay sacrifié pour vous : & serez
saoulez sus ma table,de cheuaux , & de
fortz cheuaucheurs,& de tous hõmes ba-
F taillans , *dit le Seigñr Dieu.* Et mettray
ma gloire entre lés gens:& verront tou-
tes gens mon iugement que i'auray faict,
& ma main que i'auray mis sus eux. Et
la maison d'Israël saura que ie suis le Sei-
gneur leur Dieu,dés ce iour & en auant.
Et congnoistront lés *gens , que* la maison
d'Israël a esté *transportée* par son *iniqui-*
té:pourtant qu'ilz auoient trangressé con
tre moy:et q̃ i'auray mucé ma face d'eux,
& q̃ ie lés auray baillé és mains de leurs
ennemys,& que tous seront tombez par
l'espée.Ie leur ay faict selon leur ordure et
leur transgresion , & ay caché ma face
d'eux.Pourtant *dit ainsi le Seigñr Dieu:*
Maintenant ie rameneray la captiuité de
Iacob:& auray compassion de toute la
G maison d'Israël.Ie prendray le zele pour
mon sainct nom:& porteront leur oppro-
bre,et toute leur preuarication,par laq̃lle
ilz m'ont offensé quand *ilz demoureront*
seurement en leur terre,*sans craindre per-*
sonne,& n'y aura aucun *qui* espouante.
Quãd ie lés auray ramené dés peuples,&
que *ie lés* auray rassemblé de la terre de
leurs ennemys,& que ie seray sanctifié en
eux,deuãt lés yeux de plusieurs nations:
Lors sauront que ie suis le Seigneur leur
Dieu,quãd ie lés auray trãsportez entre
lés nations,& que ie lés auray rassemblez
sus leur terre,et que ie n'auray pas delaissé
personne *d'eux* illec.Et ne muceray plus
ma face d'eux,depuis que i'auray respan
du mon esprit sus *la* maison d'Israël , dit
le Seigneur Dieu.

CHAP. XL.

A EN la vingt & cinquiesme année de
nostre transmigration,au commen
cemẽt de l'année,au dixiesme[iour]
du moys:au quatorziesme an aprés q̃ la
cité fut frappée en ceste mesme iournée la
main du Seigñr fut sus moy,& m'amena
là.En vision de Dieu il m'amena en la ter
re d'Israël:et me mist sus vne moult haulte
montaigne , sus laquelle [estoit] comme
l'edifice d'vne *cité vers* Midy.Et comme
il m'eut là mené:*voicy vn* hõme , duquel
la semblance estoit comme l'apparence
d'aerain:& auoit vn cordeau de lin en sa
main,& vn roseau à mesurer.Et se tenoit
debout en la porte,& cest homme parla
à moy : Filz de l'homme,regarde de tés
yeux,& escoute de tés aureilles,& appli-
que ton cœur à toutes lés choses que ie te
monstreray:car icy és-tu amené pour te
monstrer lés choses. Annonce *toutes* lés
choses que tu voys,à la maison d'Israël.
Et voicy la muraille par dehors *tout à*
lenuiron de la maison : & en la main de
l'homme estoit vn roseau de six coudées,
à la mesure du coude & d'vne paulme.
Et mesura la largeur de l'edifice d'vn ro- B
seau,& la haulteur d'vn roseau. Puis
vint à la porte qui regardoit la voye
d'Orient,& monta par sés degrez:& me-
sura le * lindal de la porte,d'vn roseau en *autremẽt linteau.
largeur:& l'autre lindal,d'vn roseau en
largeur.Et chascune chãbre , d'vn roseau
en longueur,& d'vn roseau en largeur,&
entre lés chambres,cinq coudées:& le lin
dal de la porte auprés de l'allée de la por
te par dedãs d'vn roseau. Aussi il mesu
ra l'allée de la porte par dedans d'vn ro-
seau.Et mesura l'allée de la porte,de huyt
coudées,& lés *fronteaux d'icelle de deux *ou, posteaux.
coudées,et l'allée de la porte estoit par de-
dans.Et lés chambres de la porte [qui re
garde] vers la voye orientale,estoiẽt troys
d'vn costé,et troys de l'autre,toutes troys
d'vne mesure,& lés fronteaux d'vne mes-
me mesure d'vn costé & d'autre.Et mesu
ra la largeur de l'entrée de la porte , de
dix coudées,& la lõgueur de la porte, de
treize coudées.Et l'espace deuãt lés cham
bres,d'vne coudée,& l'espace d'vn costé
d'vne coudée , & chascune chãbre de six
coudées deçà,& de six coudées delà. Et C
mesura la porte depuis le toict d'vne chã
bre,iusque au toict d'icelle,la largeur de
vingt coudées,huys contre huys. Et feit
dés fronteaux de soixãte coudées , & au
fronteau de la salle de la porte tout à len-
uirõ.Et depuis le deuãt de la porte pour
entrer,iusque au deuãt de l'allée de la por
te de dedãs,cinquãte coudées. Et y auoit
dés fenestres *retroisies,és chãbres & en *assauoir, par dedãs
leurs * allées,par dedans à la porte tout à *ou, porches.
lenuiron:& pareillemẽt aux fronteaux &
aux fenestres,tout autour par dedãs:& à
chascun fronteau[y auoit]dés palmes.
Aprés il me mena en la salle de dehors:et
voicy dés chãbres,et le pauemẽt faict à la

salle à lenuiron,sus lequel pauemēt estoiēt
trēte chābres.Et le pauement à costé dés
portes estoit en bas à lendroit dés portes.
Et mesura la largeur depuis le deuāt de la
porte d'embas,iusque à la salle de dedās
par dehors,de cēt coudées vers Orient,&
D vers Aquilon. Et quant à la porte,la fa-
ce de laquelle estoit à la voye d'Aquilon,
à la salle de dehors , il mesura sa largeur
& sa lōgueur.Et sés chābres,troys d'vn
costé & troys de l'autre,& sés frōteaux,
& sés allées estoiēt selon la mesure de la
premiere porte,de cinquante coudées sa
longueur,et sa largeur de *vingt* cinq cou
dées. Aussi sés fenestres,et *sés* allées,et sés
palmes estoiēt selon la mesure de la porte,
la face de laq̃lle estoit à la voye d'Oriēt:
& par sept degrez on mōtoit à *icelle* , &
sés allées deuāt iceux.Et la porte de la sal
le de dedās estoit cōtre la porte d'Aqui-
lon,& d'Oriēt:et mesura depuis vne por-
te iusque à l'autre porte,cēt coudées. Puis
me mena à la voye de Midy : & voicy
vne porte vers la voye de Midy.Et mesu
ra sés frōteaux,& sés allées selō cés mesu
res la.Et sés fenestres,et sés allées estoiēt
tout à lenuiron,cōe lés autres *fenestres de*
cinquāte coudées de lōg,& de *vingt cinq*
coudées de large. Et sa montée estoit de
sept degrez,& sés allées deuant iceux:&
auoit dés palmes,l'vne d'vn costé et l'au-
tre de l'autre en son frōteau. *Et la porte*
de la salle de dedās *estoit* en la voye de
Midy : & mesura d'vne porte iusque à
l'autre porte,en la voye de Midy,cēt cou
E dées. Puis me mena à la salle de dedās
en la porte de Midy:& mesura la porte
de Midy selon lés autres mesures. Et sés
chambres,& sés fronteaux , & sés allées
estoiēt selon lés autres *mesures*:& sés fe-
nestres,et sés allées tout autour,cinquante
coudées de long,& vingt cinq coudées de
large.Et lés *allées tout* à lēuiron de vingt
cinq coudées de long,& de *cinq coudées*
de large.Et sés allées estoiēt vers la salle
de dehors & lés palmes à sés frōteaux:et
sa mōtée estoit de huyt degrez. Aprés
me mena à la salle de dedans par la voye
oriētale:et mesura la porte selon lés mesu-
res dessusdictes,sés chambres,& sés fron-
teaux,et sés allées,selon sés *mesures*:et sés
fenestres,& sés allées estoiēt à lenuiron,de
cinquāte coudées de lōg,& de vingt cinq
coudées de large.Et sés allées estoiēt vers
la salle de dehors,et lés palmes à sés fron
teaux d'vn costé & d'autre,& sa montée
estoit de huyt degrez. En aprés me me-
na à la porte d'Aquilon:& mesura selon
lés mesures predictes. Sés chābres,& sés
fronteaux , & sés allées , & sés fenestres
estoiēt tout à lenuiron,de cinquāte cou-
dées de long,& de vingt cinq coudées de
large:et sés fronteaux à la salle de dehors,
& sés palmes à sés fronteaux estoiēt d'vn
costé et d'autre,& sa mōtée estoit de huyt
degrez. Et chascune chābre & son en-
trée estoit és fronteaux dés portes,ou on
lauoit l'holocauste. Et en l'allée de la
porte y auoit deux tables d'vn costé , &
deux tables de l'autre costé:sur lesquelles
on *immoloit* l'holocauste & [l'offerte]
pour le peché,& pour le delict. Et au co-
sté par dehors 'dont on monte à l'entrée ' aucuns, pour l'holocauste.
de la porte d'Aquilō,estoiēt deux tables:
& à l'autre costé qui est à l'allée de la por
te , deux tables. Au costé de la porte F
estoiēt quatre tables de deça,& quatre ta-
bles de delà,sur lesquelles huyt tables ilz
immoloient.Mais lés quatre tables pour
l'holocauste estoiēt faictes de pierres po-
lies , d'vne coudée & demie de long , &
d'vne coudée & demie de large,& d'vne
coudée de hault: sur lesquelles on mettoit
lés instrumēs,desquelz on immoleroit l'ho
locauste & le *sacrifice*.Et leurs bordures
estoiēt disposées par dedās d'vne paulme
tout à lenuiron:& sur lés tables *estoit* la
chair de l'oblation.Et *dehors la porte* de
dedans estoiēt lés chambres dés chātres,
en la salle de dedans qui estoit au costé
de la porte d'Aquilon : & lés regardz
d'*icelles estoient à la voye de* Midy,vne
à costé de la porte orientale,de laquelle la
face estoit à la voye d'Aquilon. Et me
dist: Ceste chambre(de laquelle la face est
à la voye de Midy)est pour lés sacrifica
teurs ayans en charge la garde de la mai
son. Mais ceste chambre de laquelle la G
face est à la voye d'Aquilon,c'est pour lés
sacrificateurs qui ont la charge de la gar-
de de l'autel. Iceux sont lés filz de Za-
doc dés filz de Leui,qui s'approchent au
Seigneur pour luy administrer. Et me-
sura la salle de cent coudées de long,& de
cent coudées de large en quarrure,et l'au-
tel deuant la maison. Et me mena de-
dans l'allée de la maison:& mesura l'al-
lée,de cinq coudées d'vn costé,& de cinq
coudées de l'autre: & la largeur de la
porte,de troys coudées d'vn costé , & de
troys coudées de l'autre: & la longueur
de l'allée estoit de vingt coudées,& la lar
geur d'vnze coudées,à laquelle on monte
par dés degrez. Et y auoit dés colōnes
és fronteaux:l'vne d'vn costé, & l'autre
de l'autre.

CHAP. XLI.

PVis me mena dedans le temple: A
& mesura lés fronteaux de six
coudées de large d'vn costé, &

six coudées de large de l'autre,[q estoit] la largeur du tabernacle. Et la largeur de l'entrée estoit de dix coudées:et lés costez de la porte de cinq coudées d'vn costé, & de cinq coudées de l'autre. Et mesura sa longueur de quarante coudées, & la largeur de vingt coudées. Et quand il fut entré par dedans:il mesura le fronteau de la porte, de deux coudées, & la porte de six coudées, & la largeur de la porte de sept coudées. Et mesura sa longueur de vingt coudées,& sa largeur de vingt coudées deuant le temple.Et me dist : Cestuy est le lieu tressainct.Puis mesura la paroit de la maison de six coudées, & la largeur de la chambre de quatre coudées, tout à lentour de la maison à lenuiron.Et y auoit dés chambres, chambre sus chambre iusques à trente trois,&[lés poutres d'icelles]entroient à la paroit du temple, pour chascune dés chambres à lenuiron,& toutesfois n'estoient elles point cōprinses dedans la paroit du temple, mais il y auoit vn eslargissement à lenuiron montant en hault aux chambres, & estoit auironné le temple,par tout mōtant en hault par viz à lenuiron,par qui l'espace estoit plus large en hault prés le temple : & ainsi dés lieux d'embas on montoit au plus haultz
B lieux,par le mitieu.Et veis la haulteur de la maison tout à lenuiron:et lés fondemēs dés chābres lesquelles cōprenoient vn roseau,de six grādes coudées. Et la largeur de la paroit,q̄ auoit la chābre, de dehors, estoit de cinq coudées:& ainsi l'autre espace du lieu dés chambres qui estoit par dedans.Et entre lés chābres estoit la largeur de vingt coudées,à lenuiron de la maison d'vn costé & d'autre.L'entrée de la chambre estoit vers l'espace vuide , vn huys vers la voye d'Aquilon, & vn huys vers la voye de Midy:& la largeur du lieu de l'espace vuide estoit de cinq coudées tout à lenuiron.Et l'edifice qui estoit deuāt l'edifice separé au coing de la voye occidentale,estoit de septante coudées de large:& lés paroitz de l'edifice , de cinq coudées de large,tout autour:& sa longueur de nonante coudées. Et mesura la longueur de
C la maison de cent coudées: & l'edifice separé,& l'edifice, & sés murailles, de cent coudées de long. Ausi la largeur du deuant de la maison , & de vers Orient, de cent coudées . Et mesura la longueur de l'difice cōtre la face de l'edifice separé qui estoit derriere iceluy, & lés chābres d'vn costé & d'autre,de cent coudées:& le temple de dedans,& lés allées de la salle, lés lindeaux,& lés fenestres estroictes, & lés chābres estoient à lenuiron de sés troys, contre vn chascun lindal,couuert de boys tout à lenuiron:et la terre iusque aux fenestres,& lés fenestres estoient couuertes dés le dessus de l'huys iusque à la maison de dedans,& par dehors,& par toute la paroit tout à lenuiron,dedās & dehors, selō la mesure.Et estoit faicte[la paroit par figures]de Cherubins,& de palmes,& vne palme estoit entre vn Cherubin et l'autre. Et chascū Cherubin auoit deux faces, assauoir face d'hōme vers la palme d'vn costé,et face de lyon vers la palme de l'autre costé : ainsi fut faict par toute la maison D
tout à lentour. Depuis la terre iusque au dessus de la porte furēt faictz dés Cherubins & dés palmes, pareillement à la paroit du tēple.Vn chascū posteau du tēple estoit quarré,& la face de l'aspect du sanctuaire,estoit cōe aspect[du tēple.] L'autel de boys estoit de troys coudées de hault,& sa longueur de deux coudées: & sés coingz,& sa longueur,& sés paroitz estoient de boys.Puis il me dist : Ceste est la table deuāt le Seigñr. Et y auoit deux portes au tēple,& au sanctuaire.Et deux huys estoient aux deux portes : lés deux huys tournās à vn huys,& deux huys à l'autre.Et sur cés huys du temple estoient faictz dés Cherubins,et dés palmes,cōme ilz estoiēt faictz és paroitz:aussi lés poultres de boys estoiēt à la face de l'allée par dehors. Et lés fenestres estroissies, & lés palmes estoiēt deça et delà és costez de l'allée,et lés chābres de la maisō et poultres.

CHAP. XLII.

A
Prés il me mena à la salle de dehors, par la voye qui meine vers Aquilon.Et me mena en la chambre qui estoit cōtre l'edifice separé,& qui estoit contre l'edifice vers Aquilon,ayant sa face en longueur de cent coudées , de l'huys d'Aqlon:& de cinquante coudées de large,contre lés vingt[coudées] de la salle de dedās,& cōtre le pauement de la salle de dehors:ou estoit chābre sus chambre à troys[ordres.]Et deuāt lés chābres auoitvne galerie de dix coudées de large, au dedans de la voye d'vne coudée : & leurs portes vers Aquilon,& lés chābres de dessus estoient estroictes:car autrement n'eussent elles point esté soustenues dés autres,assauoir,par dés basses & moyennes B
de l'edifice.Car elles estoient par troys,et n'auoient nulles colomnes , cōme estoient lés colomnes dés salles: pourtant estoient plus retroissies, que celles d'embas & du milieu arriere de la terre. Et la cloyson qui estoit dehors à lencontre dés chambres en la voye de la salle de dehors, deuant lés chambres,estoit en longueur de

cinquante coudées. Car la longueur dés
chambres qui estoit en la salle de dehors
estoit de cinquante coudées: & deuāt la fa
ce du temple estoient cent coudées. Et y
auoit soubz cés chābres l'entrée d'Oriēt,
quand quelcun entroit en icelles de la sal-
le de dehors. En la largeur de la cloyson
de la salle qui estoit contre la voye orien-
tale, cōtre la face de l'edifice separé, & con
tre la face de l'edifice dés chambres. Et la
voye estoit deuant icelles, selon la forme
dés chambres, qui estoient en la voye d'A
C quilon. Leur largeur estoit selon leur lon-
gueur: & toutes leurs yssues, selō leurs ma
nieres, & selon leurs huys. Et ainsi estoiēt
lés huys dés chambres qui estoient en la
voye du Midy: l'huys estoit au cōmence-
ment de la voye, laquelle voye estoit de-
uant la cloyson, aysée par la voye orienta
le, quād on y entroit. Et me dist: Lés chā
bres d'Aquilon, & lés chābres de Midy
qui sont deuāt l'edifice separé: celles sont
lés chambres sainctes, esquelles mangent
lés sacrificateurs qui approchent au Sei-
gneur, au lieu tressainct. Illec mettront la
chose tressaincte, & l'offerte, & l'oblation
pour le peché, & pour le delict: car le lieu
est sainct. Quand lés sacrificateurs y serōt
entrez, ilz ne sortiront pas du lieu sainct à
la salle de dehors: mais illec remettront
leurs vestemens auec lesquelz ilz admini-
stroient, pource qu'ilz sont sainctz, & se
vestiront d'autres vestemens: puis appro-
D cheront à ceux qui sont du peuple. Et
quād il eut accōply lés mesures de la mai
son de dedās: il me mena hors par la voye
de la porte, de laquelle le regard estoit à la
voye orientale: & la mesura tout à lenui-
ron. Et mesura cōtre le vent d'Orient, du
roseau à mesurer, cinq cens roseaux, auec
le roseau à mesurer, à lenuiron. Aussi me-
sura cōtre le vent d'Aquilon, cinq cens ro
seaux, auec le roseau à mesurer, à lēuiron.
Et au vent de Midy en mesura cinq cens
roseaux, auec le roseau à mesurer, à lenui-
ron. Et au vent d'Occidēt en mesura cinq
cens roseaux, auec le roseau à mesurer. Il
mesura sa muraille par lés quatre ventz
tout à lenuiron la longueur de cinq cens,
& la largeur de cinq cens, diuisant entre
le sanctuaire, & le lieu pollu.

CHAP XLIII.

A PVis il me mena à la porte, assauoir
Sus 1.2. à la porte qui regardoit vers la
voye orientale. Et voicy la gloire
de Dieu d'Israël, qui venoit de la voye
orientale, & sa voix estoit comme le son
de plusieurs eaues, & la terre resplendis-
Sus 9.2. soit de sa gloire.* Et la vision estoit com-
Sus 1.2. me la vision que ie veis, assauoir selon la
vision que i'auoye veu, quand ie venoye
pour destruire la cité: & la vision estoit
selon la vision que i'auoye veu au prés
du fleuue de Chobar: & cheu sus ma face.
Et la gloire du Seigneur entra au temple
par la voye de la porte, de laquelle la face
est à la voye orientale. Et l'esprit m'esle-
ua, & me mena à la salle de dedans. Et
voicy la gloire du Seigneur remplist la
maison. Et i'ouy celuy qui parloit à moy B
de la maison, & vn homme estoit assistāt
auprés de moy, & me dist: Filz de l'hom-
me: c'est le lieu de mon thronne, & le lieu
dés marches de més piedz là ou i'habite
au milieu dés enfans d'Israël à tousiours.
Et ceux de la maisō d'Israël ne souillerōt
plus mō sainct nom: eux ne leurs Roys p
leurs fornicatiōs, ne par lés charōgnes de
leurs Roys, és haultz lieux d'iceux, quād
ilz mettoiēt leur sœuil prés de mon sœuil,
& leur posteau auprés de mon posteau, &
la paroit entre moy & eux, vn mur entre
eux & moy: & ont souillé mon sainct
nom par leurs abominations qu'ilz ont
faict: dont lés ay consommé par mon ire.
Maintenant donc ilz ietteront loing leur
fornication, & lés charongnes de leurs
Roys arriere de moy: & demoureray à
tousioursmais, au milieu d'eux. Mais toy C
filz de l'homme denōce à la maison d'Is-
raël, de ceste maison: & qu'ilz soyent con
fuz pour leurs iniquitez, & qu'ilz mesu-
rent la disposition [de ceste maison.] Et
s'ilz sont honteux de toutes lés choses
qu'ilz ont faict, donne leur à congnoistre
la forme de la maison & sa disposition,
l'issue & l'entrée, & toutes sés figures, &
toutes sés descriptions, & toutes sés for-
mes, & toutes sés loix: & lés escriras de-
uant leurs yeux, affin qu'ilz gardent tou-
te sa forme, & toutes sés ordonnances &
qu'ilz lés facent. Ceste est la loy de la
maison, *sur le coppeau de la montaigne.*
Tous sés termes à lenuiron est le sainct D
dés sainctz. Voicy, ceste est la loy de la
maison. Et celles sont lés mesures de
l'autel par coudées, la coudée, [commu-
ne,] & le poing. Et le soubbassement e-
stoit d'vne coudée, & d'vne coudée la
largeur, & son terme estoit iusque à sa le-
ure, d'vne paulme à lenuiron. Et ceste e-
stoit la haulteur de l'autel. Et du soub-
bassemēt de la terre iusque au bord d'em
bas, deux coudées, et la largeur d'vne cou
dée: & depuis le petit bord iusque au
grand bord y auoit quatre coudées, & la
largeur d'vne coudée. Et cestuy Ariel e-
stoit de quatre coudées, & depuis Ariel
en hault auoit quatre cornes. Et Ariel e-
stoit de douze [coudées] de long, & de

douze [coudées] de large, quarré à sés
quatre coings. Et l'attre estoit de quator-
ze [coudées] de long, & de quatorze [cou
dées] de large, en sés quatre coings quar-
E rez: & le terme qui estoit à lentour d'ice-
luy estoit de demye coudée. Et le soubbas
sement d'iceluy estoit d'vne coudée à len-
uiron: & estoient sés degrez tournez vers
Orient. Et il me dist: Filz de l'homme,
Le Seigneur Dieu dit ainsi: Celles sont
lés ordonnances de l'autel en quelque
iour qu'il soit faict, pour offrir sur iceluy
l'holocauste, & pour y respandre le sang.
Tu donneras aux sacrificateurs Leuites,
qui sont de la semēce de Zadoc: lesquelz
m'approchent (dit le Seigneur Dieu)
pour m'administrer vn ieune bouueau
pour le peché. Et prendras de son sang,
& en mettras sus sés quatre cornes, &
ou ilz lés offrent. sus lés quatre coingz du haudais, & sus
le terme à lenuiron: & le nettoyeras &
F purifieras. Tu prendras le bouueau
qui est pour le peché: & le brusleras en
quelque lieu destiné de la maison, hors du
sanctuaire. Et au second iour tu offriras
vn bouc dés chieures, sans macule pour le
peché: & nettoyera-on l'autel comme on
l'a nettoyé pour le bouueau. Et quand tu
l'auras accomply de nettoyer: tu offriras
vn ieune bouueau de la vacherie entier,
& vn mouton du troppeau entier. Et lés
offriras deuant le Seigneur: & lés sacrifica
teurs ietteront sus eux du sel, & lés offri-
ront en holocauste au Seigneur. Par sept
G iours tu sacrifieras vn bouc pour le peché
chascun iour: & sacrifieront vn ieune bou
ueau, & vn mouton du troppeau entiers.
Ilz purifieront l'autel par sept iours, & le
nettoyeront, & consacreront leurs mains.
Et quand ilz auront accōply sept iours:
au huytiesme iour & de là en auant, lés sa
crificateurs feront voz holocaustes sur
l'autel, & voz pacifiques: & vous auray
aggreables, dit le Seigneur Dieu.

CHAP. XLIIII.

A Aprés me feit tourner à la voye de
la porte du sanctuaire de dehors,
laquelle regardoit vers Orient, &
estoit fermée. Et le Seigneur me dist: Ceste
porte sera fermée & ne sera pas ouuer-
te: & n'entrera homme par icelle, pource
que le Seigneur Dieu d'Israël est entré
par icelle: & sera fermée. Au prince [ap-
partient,] lequel prince sera assis en icelle,
pour manger le pain deuant le Seigneur.
Il entrera par la voye de l'allée de la por
te, & sortira par la voye d'icelle. Puis il
me mena par la voye de la porte d'Aqui-
lon, deuāt la maison, & regarday: & voi-
cy la gloire du Seigneur qui remplist la
maison du Seigneur. Lors ie cheu sus ma
face. Et le Seigneur me dist: Filz de l'hom B
me metz en ton coeur, & regarde de tés
yeux, & escoute de tés aureilles toutes lés
choses que ie te diray de toutes lés ordon
nances de la maison du Seigñr, & de tou-
tes sés loix. Tu *mettras ton coeur à l'en- *c'est, penseras.
trée de la maison, par toutes lés yssues du
sanctuaire: et diras à la maison d'Israël la
rebelle: Le Seigneur dit ainsi: O maison
d'Israël, qu'il vous suffise de toutes voz
abominations, en ce que vous amenez lés
filz estrangers, incirconcis de coeur, & in-
circoncis de chair, pour estre en mon san-
ctuaire, & pour souiller ma maison: & en
ce que vous offrez més pains, la graisse, et
le sang: & auez rompu mon alliance par
toutes voz abominations: & si n'auez
pas gardé lés obseruations de més choses
sainctes: & auez mis lés gardes de ma gar
de, pour vous mesmes, en mon sanctuaire.
Le Seigneur Dieu dit ainsi: Nul estran C
ger incirconcis de coeur, & incirconcis de
chair n'entrera point en mon sanctuaire,
de tout enfant estranger qui est au milieu
dés enfans d'Israël. Mais aussi lés Leui-
tes qui se sont retirez loing arriere de
moy, quand Israël erroit, lesquelz se sont
foruoyez de moy, allans aprés leurs ima-
ges, porteront la peine de leur iniquité. Et
seront ministres en mon sanctuaire, Pre-
uostz à la porte de la maison, et gardes de
la maison: & iceux tueront l'holocauste,
& le sacrifice du peuple, & se tiendrōt en
leur presence pour leur administrer. Pour D
ce qu'ilz leur ont administré en la presen
ce de leurs images, & ont esté en scandale
d'iniquité, à la maison d'Israël: pourtant
ay-ie esleué ma main sus eux, dit le Sei-
gneur Dieu, & porteront la peine de leur
iniquité. Et ne s'approcherōt pas de moy,
pour me faire la sacrificature, & si n'ap-
procherōt point en toutes més choses sain
ctes, au lieu tressainct: mais ilz porteront
leur vergongne, & leurs abominations
qu'ilz ont faict. Et lés constitueray gar
des de la garde de la maison, en tout son
seruice, & en toute chose qui se fera en ice
luy. Mais lés sacrificateurs Leuites, filz
de Zadoc, qui ont faict la garde de mon
sanctuaire, quād lés enfans d'Israël estoiēt
fouruoyez arriere de moy: iceux s'appro-
cheront de moy pour m'administrer, & se
tiendrōt en ma presence pour m'offrir la
graisse & le sang, dit le Seigneur Dieu. E
Iceux entreront en mon sanctuaire, & si
approcheront à ma table, pour m'admini
strer, & pour garder ma garde. Et quand
ilz entreront és portes de la salle de de-
dans, ilz se vestiront de robbes de lin: &

nulle chose de laine ne sera mis sur eux, quand ilz administrent és portes de la salle de dedans, & de dehors. Et seront dés chappeaux de lin sur leurs testes, & serõt dés brayes de lin sur leurs reins, & ne seront point ceinctz ou on sue. Et quand ilz sortiront à la salle de dehors, assauoir à la salle de dehors vers le peuple: ilz se deuestiront de leurs vestemens, esquelz ilz auoient administré, & lés remettront en la chambre du sanctuaire, & se vestirõt d'autres vestemens, & ne sanctifieront pas le
F peuple en leurs vestemens. Ilz ne raseront point leur chef, & si ne nourriront pas leurs cheueux mais ilz lés tondront egallement à leurs chefz. Et nul sacrificateur ne beuura de vin, quand il doit entrer
Leui.21.c à la salle de dedans.*Et ne prendront pour eux nulles femmes vefues ne repudiées: mais ilz prendront dés vierges de la lignée de la maison d'Israël. Toutesfoys ilz pourront prendre la vefue qui aura esté vefue d'vn sacrificateur. Et enseigneront à mon peuple, [la difference] entre la chose saincte & la pollue: & leur donneront à congnoistre entre la souillée & la nette. Et iceux assisteront à la cause pour iuger, selon més iugemens, & la iugeront. Aussi ilz garderont més loix & més ordonnances en toutes més solenni-
G tez, & sanctifieront més sabbatz. Et n'entreront point à l'homme mort, qu'ilz ne soiẽt souillez, mais au pere & à la mere, & au filz & à la fille, & au frere, & à la soeur qui n'a point eu de mary: sus lesquelz ilz seront souillez. Et aprés qu'il sera nettoyé, sept iours luy seront nombrez. Et au iour qu'il entrera au sanctuaire, en la salle du dedans pour administrer au sanctuaire: il fera offerte pour son peché, dit le Seigneur Dieu. *Et n'auront
nõb.18.c. pas d'heritage, car ie suis leur heritage: &
Deu. 18.a ne leur donnerez point de possession en Israël, car ie suis leur possession. Ilz mangeront l'offerte & l'oblation pour le peché, & pour le delict: & toute chose consacrée en Israël sera à eux. Et lés premices de tous premiers naiz de toutes choses, & toute oblation de toute chose, d'entre toutes voz oblations seront aux sacrificateurs: & dõnerez au sacrificateur lés premices de toutes voz pastes, affin qu'il face reposer la benediction sus ta maison.
exo.22.d *Lés sacrificateurs ne mangeront pas de
Leui.22b quelque chose morte par soy, ne de ce qui a esté pris soit dés oyseaux, ou dés bestes.

CHAP. XLV.

A ET quand vous aurez pour ietté la terre [par sort] en heritage, vous separerez l'oblation au Seigneur, la chose saincte de la terre: de vingt & cinq mille de long, & de dix mille de large. Ce sera chose saincte tout son terme à lenuiron. Depuis ce iusque à la chose saincte sera la mesure de cinq cens en cinq cens, en quarrure à lenuiron: & cinquante coudées pour sés faubourgs à lentour. Et depuis ceste mesure, tu mesureras vingt & cinq mille de long, & dix mille de large: & en cela sera le sanctuaire, le lieu tres sainct. Ce qui est sainct d'entre la terre sera aux sacrificateurs, aux ministres du sanctuaire, qui approchẽt pour administrer au Seigñr. Et auront vn lieu pour leurs mai- B
sons, & le lieu sainct pour le sanctuaire. Et vingt & cinq mille de lõg, et dix mille de large seront pour lés Leuites ministres de la maison. Iceux auront cela en possession de vingt chãbres. Vous ordonnerez la possession de la cité, [pour y faire] de cinq mille de large, & vingt & cinq mille de long, cõtre la separation du sanctuaire, qui sera pour la maison d'Israël. Aussi sera au prince d'vn costé & d'autre à la separation du lieu sainct, & à la possessiõ de C
la cité, cõtre la face de la separatiõ du lieu sainct, & cõtre la face de la possessiõ de la cité: depuis le coing d'Occidẽt vers Occidẽt, & depuis le coing d'Oriẽt vers Oriẽt. Et la longueur cõtre l'vne dés parties, depuis le coing d'Occident iusque au coing d'Oriẽt. Et aura sa possessiõ de la terre en Israël. Et més princes n'oppresserõt plus leur peuple: mais donneront la terre à la maison d'Israël, selõ leurs lignées. Le Seigneur Dieu dit ainsi: Vous princes d'Israël, q̃l vous suffise: ostez rapines & pilleries, & faictes iugemẽt et iustice, ostez voz impostz de mõ peuple, dit le Seigñr Dieu. D
Vous aurez lés balãces iustes, et le *Epha iuste, & le *Bath iuste. Epha et Bath seront d'vne cõuenance, tellement q̃ Bath tienne la dixiesme partie d'vn Choron, & Epha la dixiesme partie d'vn Choron: leur commensuration sera selõ le Choron. Et le sicle de vingt mailles: mais aussi vĩgt sicles, & vingt cinq sicles, & quinze sicles vous serõt vne Mine. Ceste est la separation q̃ vous separerez: la sixiesme partie d'Epha d'vn Chorõ de fromẽt, et la sixiesme partie d'Epha d'vn Chorõ d'orge. Aussi l'ordonnance de l'huyle [qu'on baillera,] vn E
Bath d'huyle, qui est vn dixiesme du Bath d'vn Choron: & dix Bath [font] vn Homer: car dix Bath [emplissent] vn Homer. Et vn agneau d'vn troppeau de deux cẽs, dés grasses dés Israëlites pour l'offerte, pour l'holocauste, & pour lés pacifiq̃s affin de lés recõcilier, dit le Seigñr Dieu. Tout le peuple de la terre sera [tenu] à ceste separation

*c'est, mesure de choses seches.
*C'est mesure de choses liquides.

tion,au price d'Israël.Et par deuers le price serōt holocaustes,oblatiō,& aspersion és solēnitez,et primes lunes,et és sabbatz, &en toutes lés festes de la maisō d'Israël.
F Iceluy sera sacrifice por le peché, oblatiō, holocauste,& pacifiques,à faire recōcilia tion pour la maison d'Israël. Le Seigñr Dieu dit ainsi:Au p̄mier[moys]au p̄mier [iour]du moys, tu prēdras vn ieune bou ueau entier,et nettoyeras le sanctuaire.Et le sacrificateur prendra du sang du sacrifi ce pour le peché, & en mettra sus lés posteaux de la maison, & és quatre coingz du bord de l'autel, & sus lés posteaux de la porte de la salle de dedās.Et ainsi feras tu au septiesme[iour]du moys : pour vn chascū qui a esté en ignorāce,& aura esté deceu par simplesse,affin q̄ tu recōceille la maison.Au p̄mier[moys,]au quatorziesme iour du moys vous sera la solennité de Pasque : on mangera sept iours lés pains sans leuain.Et en ce iour la le Prince offri
G ra pour soy,& pour tout le peuple de la terre,vn boūueau pour le peché.Et fera holocauste au Seigñr és sept iours de la solēnité:de sept bouueaux,et de sept moutons sans macule, chascun iour durant lés sept iours : & pour le peché vn bouc dés chieures chascun iour. Et fera l'offerte d'vn Epha pour bouueau, & d'vn Epha pour mouton:& de l'huyle d'vn Hin pour vn Epha.Au septiesme[moys,] au quinziesme iour du moys,fera en la solēnité, aīsi q̄ en cés sept iours,selō l'oblatiō du peché, selō l'holocauste,selon l'offerte et l'huyle.

CHAP. XLVI.

A LE Seigñr Dieu dit ainsi: La porte de la salle dedans qui regarde vers Oriēt,sera fermée par six iours esquelz on faict la besongne : mais elle sera ouuerte au iour du Sabbat, & aussi sera ouuerte au iour du nouueau moys. Et le prince entrera par la voye de l'allée de la porte,par dehors:& s'arrestera auprés du posteau de la porte. Et lés sacrificateurs feront son holocauste, & sés oblations pacifiques : & s'enclinera sus le sueil de la porte, puis sortira: mais la porte ne sera pas fermée iusque au vespre. Et le peuple de la terre adorera à l'entrée de ceste porte deuant le Seigñr,és Sabbatz & és nou
B ueaux moys. Et l'holocauste que offrira le prince au Seigñr, au iour du sabbat,sera de six aigneaux entiers, & d'vn mouton entier. Et pour l'offerte sera Epha auec vn mouton. Et l'offerte auec lés aigneaux,le don de sa main : & vn Hin d'huyle auec l'Epha.Et au iour du nouueau moys seront vn ieune bouueau entier, & six aigneaux, & vn mouton entier.Et sera l'offerte d'vn Epha pour bouueau,& d'vn Epha pour mouton.Et dés aigneaux selon son pouuoir, & vn Hin d'huyle pour Epha. Et quand le prince C entrera,qu'il entre par la voye de l'allée de la porte, & qu'il sorte par la mesme voye.Mais quād le peuple de la terre entrera en la presence du Seigñr és festes,celuy qui entrera par la voye de la porte d'Aquilon pour adorer : sortira par la voye de la porte de Midy. Mais celuy qui entre par la voye de la porte de Midy, sortira par la voye de la porte d'Aquilon, & ne retournera pas par la voye de la porte, par laquelle il est entré: mais sortira par l'opposite d'icelle. Et le prince qui est au milieu d'eux, entrera auec ceux qui entrent,& sortira auec ceux qui en sortent. Et és solennitez & festes sera D l'offerte d'vn Epha pour boūueau,et d'vn Epha pour mouton, & auec lés aigneaux le * don de sa main, & vn Hin d'huyle pour Epha. Et si le prince faict holocauste voluntaire,ou sacrifices pacifiques voluntaires au Seigneur:on luy ouurira la porte qui regarde vers Orient,& fera son holocauste & sés oblations pacifiques, cōme il faict au iour du sabbath:puis sortira,& aprés qu'il sera sorty on fermera la porte.Et feras chascun iour au Seigñr holocaustes d'vn aigneau de la mesme année sans macule.Tu le feras tous lés ma- E tins:& aussi feras l'offerte sur iceluy tous lés matins:assauoir,la sixiesme partie de Epha, & la troysiesme partie de Hin d'huyle,pour mesler auec la fleur de farine.Ceste offerte sera cōtinuellemēt en ordōnāce perpetuelle au Seigñr.Et offrirōt l'aigneau,& l'offerte,& l'huyle tous lés matins:pour l'holocauste cōtinuel.Le Seigneur Dieu dit ainsi:Si le prince a faict vn don à aucun de sés filz : cest heritage d'iceluy sera à sés filz, & ceste sera leur possession pour heritage.Mais s'il dōne quelque don de son heritage à l'vn de sés seruiteurs:ce sera à luy iusque à l'an de remission,puis retournera au prince:mais son heritage sera à sés filz. Et le prince F ne prendra pas de l'heritage du peuple en l'opprimant pour leur possession:mais de sa possession fera heriter sés filz, affin que mon peuple ne soit point espars vn chascun arriere de sa possession. Et me mena par l'entrée qui estoit du costé de la porte,aux chambres du sanctuaire, aux sacrificateurs qui regardoient vers Aquilon : & y auoit là vn lieu és costez d'Occident. Et me dist : C'est icy le lieu, là ou lés sacrificateurs cuyront le sacrifice pour le delict & pour

le peché;

* ce qu'il voudra et pourra.

le peché:la ou ilz pestriront l'offerte, affin
qu'on n'en trāsporte rien à la sale de de-
G hors pour sanctifier le peuple. Puis me me-
na à la sale de dehors, et me feit passer par
lés quatre coings de la sale. Et voiy vne
petite sale à chascū coing de sale. Es qua-
tre coings de la sale y auoit dés sales con-
ioinctes de quarāte[coudées] de long, &
de trēte de large. Vne mesme mesure estoit
à cés quatre, qui estoiēt és coings. Et vne
paroit estoit à lenuiron par iceux à lētour
de cés quatre, & y auoit dés cuysines fai
ctes soubz lés paroitz à lenuiron. Et me
dist: Ceste est la maison dés cuysiniers: ou
lés ministres de la maison cuyront le sacri
fice du peuple.

CHAP. XLVII.

A PVis me ramena à l'entrée de la
maison: & voicy dés eaues q vuy
doient par dessoubz le sueil de la
maison vers Orient. Car la face de la mai
son estoit vers Orient. Et lés eaues descen
doient par dessoubz, à costé dextre de la
maison au Midy de l'autel. Et me me-
na hors par la voye de la porte d'Aqui-
lon: & me feit virer à la voye hors de la
porte de dehors, à la voye qui regardoit
à Orient. Et voicy lés eaues qui redon-
doyent du costé dextre. Quand l'homme
sortoit vers Orient, il auoit vne corde de
mesure en sa main, & en mesura mille cou
dées: & me feit passer parmy l'eaue iusque
à la cheuille dés piedz. Derechef en mesu-
ra mille, et me feit passer outre parmy l'ea
B ue iusque aux genoux. Puis derechief en
mesura mille: & me feit passer parmy l'ea
ue iusque aux reins. Il en mesura aussi mil
le[& ce fut cōe vn]torrent, lequel ne peu
passer: car lés eaues estoient haultes & e-
stoient lés eaues nageables cōme d'vn tor
rent q ne se peut passer. Et me dist: Filz
de l'hōe, as-tu veu? Puis me mena, & me
feit tourner à la riue du torrent. Et quād
ie me fus retourné, *ie veis en la riue du tor*
rent grand nombre d'arbres deça & delà.
Et me dist: Cés eaues icy qui yssent vers
*la region Orientale, descendront en la
plaine, & viendront en la mer & entrerēt
en la mer, & lés eaues seront sanées. Et
toute ame viuante qui se traine, par tout
ou paruiendra [leaue] de cés torrens elle
viura: & y aura tresgrande multitude de
poissons, car cés eaues viendront là. Et
seront saines & toute chose viura qui vien
dra ou est ce torrent, & aduiendra que lés
pescheurs se tiendront sur iceluy. Et de-
puis En-gadi iusque en En-glaim seront
dés tendues de filetz. Et sés poissons se-
ront en son genre comme le poisson de la
mer, qui est grand & en moult grand

*Aucuns, Galilée.

nombre. Mais elles ne seront pas sanées
en sés marcages, & en sés fossez: car elles C
seront reduictes en salines. Et tout ar-
bre mangeable croistra auprés du torrent
à la riue d'iceluy deça & delà. Il ne de-
cherra point vne fueille de luy, & son
fruict ne faudra pas. En sés moys il meuri-
ra: pource que sés eaues sortiront du san-
ctuaire. Et sés fruictz seront pour le man
ger, & sés fueilles pour la medecine. Le
Seigneur Dieu dit ainsi: C'est icy le ter-
me auquel vous heriterez la terre selon
lés douze lignées d'Israël: à Ioseph[deux]
portions. Et la possederez l'vn comme
l'autre: pour laquelle i'ay leué ma main
pour la donner à voz peres. Et vous
escherra ceste terre en heritage. Et icy
est le terme de la terre vers la region d'A-
quilon: depuis la grande mer par la voye
de Hethalon pour entrer en Zedad, Ha-
math, Berotha, Sibarim: lesquelz sont en-
tre le terme de Damas & le terme de He-
math, & Hazar Hatthichon laquelle est
auprés du terme d'Auran. Et sera le ter- D
me, depuis la mer de Hazar Enon, *le ter-*
me de Damas: & le terme d'Aquilon vers
Aquilon, et le terme de Hemath: & ce, est
pour la region d'Aquilon. Mais vous me
surerez la region Orientale entre Auran,
& entre Damas, & entre Galaad, & entre
la terre d'Israël, au Iordan depuis le terme
qui est prés de la mer Orientale, & ce, est
pour la region Orientale. Et la region de
Midy vers Theman, depuis Thamar
iusque aux eaues de contradiction en Ca
des, & le torrent iusque à la grande mer:
ceste est la region vers Theman à Midy.
Et la region Occidētale, est la grāde mer,
depuis le terme iusque à lendroict qu'on
vient en Hemath: icelle est la region de
la mer. Et diuiserez ceste terre entre
vous selon lés lignées d'Israël: & la diui-
serez par sort en heritage, à vous & aux
estrangers qui habitent entre vous, qui
auront engendré dés filz au milieu de
vous: qui vous seront comme natifz du
pays, entre lés enfans d'Israël. Ilz
departiront l'heritage auec vous au mi-
lieu dés lignées d'Israël. Et en la lignée
en laquelle l'estranger habitera: vous luy
donnerez là heritage, dit le Seigneur
Dieu.

CHAP. XLVIII.

ET ceux sont lés noms dés li- A
gnées, depuis le bout d'Aqui-
lon au costé de la voye de He-
thalon en entrant en Hemath, & Ha-
zar Enon, le terme de Damas, vers
Aquilon à costé de Hemath.

Et

Et l'vne dés regions orientale, vers la mer, sera à Dan. Et auprés du terme de Dan, depuis la region orientale iusque à la region de la mer, en sera vne à Aser.

Et auprés du terme d'Aser, depuis la region orientale iusque à la region de la mer, en sera vne à Nephthali. Et auprés du terme de Nephthali, depuis la region orientale iusque à la region de la mer, vne à Manassé. Et auprés du terme de Manassé, depuis la region orientale iusque à la region occidentale, vne à Ephraim. Et auprés du terme d'Ephraim, depuis la region orientale iusque à la region *de la mer, vne à Ruben. Et auprés du terme de Ruben, depuis la region orientale iusque à la region de la mer, vne à Iuda. Et auprés du terme de Iuda, depuis la region orientale iusque à la region de la mer, sera la separation que vous separerez, de vingt & cinq mille [roseaux] de large: & de longueur comme l'vne dés autres parties, depuis la region Orientale iusque à la region Occidentale. Et le sanctuaire sera au milieu d'icelle. La separation que vous separerez au Seigneur sera de vingt & cinq mille de long, & dix mille de large. Et celle sera la separation du sanctuaire pour lés sacrificateurs: vers Aquilon vingt & cinq mille [de long:] & vers Occident dix mille de large: aussi vers Orient, dix mille de large: et vers Midy, vingt et cinq mille de long. Et le sanctuaire du Seigñr sera au milieu d'icelle. Le sanctuaire sera aux sacrificateurs dés filz de Zadoc, lesquelz ont garde més commandemens: & n'ont pas erré quand lés enfans d'Israël ont erré, comme lés Leuites ont erré. Et à eux appartiendra la separation dés choses separées de la terre: le lieu tressainct, auprés du terme dés Leuites. Et lés Leuites contre le terme dés sacrificateurs, [auront] vingt & cinq mille de long, & dix mille de large. Toute la longeur sera de vingt & cinq mille, et la largeur de dix mille. Et n'en vendront rien, & n'en changeront pas: & ne transfererõt point lés premices de la terre: car cest chose saincte au Seigneur. Et lés cinq mille qui sont de demourant en largeur à lencontre dés vingt & cinq mille: ce seront lés lieux prophanes de la cité, pour l'habitation, & pour lés faubourgs: & la cité sera au milieu d'icelle. Et cestes sont lés mesures d'icelle: La region d'Aquilon de quatre mille & cinq cens: & la region de Midy, de quatre mille & cinq cens: & la region Orîetale, de quatre mille & cinq cens: & la region Occidentale, de quatre mille & cinq cens. Et lés faubourgs de la cité seront vers Aquilon, de deux cens cinquante: & vers Midy, de deux cens cinquante: & vers Orient, de deux cens cinquante: & vers Occident, de deux cens cinquante. Et ce qui demourera en longeur contre la separation de la chose saincte, sera de dix mille vers Orient, & de dix mille vers Occident: si sera contre la separation de la chose saincte, & sera son reuenu pour la viande dés seruiteurs de la cité. Et lés seruiteurs de la cité, de toutes lés lignées d'Israël luy seruiront. Vous separerez toute la separation de vigt & cinq mille, en vingt & cinq mille, en quatre pour la separation du sanctuaire en possessiõ de la cité. Et ce qui demourera sera pour le prince: deça & delà, de la separation de la chose saincte, & de la possession de la cité, à l'opposite de vingt & cinq mille de la separation iusque au terme d'Orient: & à Occident à l'opposite de vingt & cinq mille, iusque au terme de la mer, sera contre lés portions du prince. Et sera la saincte separatiõ, & le sanctuaire de la maison au milieu d'icelle. Et de la possession dés Leuites, & de la possession de la cité au milieu de ce qui sera au prince, entre le terme de Iuda & le terme de Ben-iamin, sera du prince. Aussi pour la reste dés lignées, depuis la regiõ Orientale iusque à la region Occidentale, en sera lune à Ben-iamin. Et auprés le terme de Ben-iamin, depuis la region Orientale iusque à la region Occidentale, en sera vne à Simeon. Et auprés le terme de Simeon, depuis la region Orientale iusque à la region Occidentale, vne à Issachar. Et auprés le terme d'Issachar, depuis la region Orientale iusque à la region Occidentale, vne à Zabulon. Et auprés le terme de Zabulon, depuis la region Orientale iusque à la region de la mer, vne à Gad. Et auprés le terme de Gad, iusque à la region de Midy vers Theman: Aussi sera le terme, depuis Thamar iusque aux eaues de contradiction en Cades, *l'heritage contre la grande mer.

Ceste est la terre que vous departirez en heritage aux lignées d'Israël: & celles sont lés portions d'icelle, dit le Seigneur Dieu. Aussi celles sont lés yssues de la cité, depuis la region d'Aquilon de quatre mille & cinq cens en mesure: & lés portes de la cité seront selon lés noms dés lignées d'Israël. Trois portes seront vers Aquilon: vne porte de Ruben, vne porte de Iuda, vne porte de Leui.

Et vers la region Orientale de quatre mille & cinq cens [en mesure.] Et y aura

*regiõ occidetale.

*ou, & au fleuue.

ra troys portes:vne porte de Ioseph, vne
porte de Ben-iamin, vne porte de Dan. Et
vers la region de Midy, quatre mille &
cinq cens en mesure. Et y seront trois
portes: vne porte de Simeon, vne porte
d'Issachar, vne porte de Zabulon. Puis
vers la region Occidentale, quatre mille
cinq cens [en mesure.] Et leurs troys
portes:vne porte de Gad, vne porte d'A-
ser, vne porte de Nephthali. Et y aura
dixhuyt mille à lenuiron. Et le nom de
la cité depuis ce iour la, sera, le Seigneur
est là.

Fin de la prophetie
d'Ezechiel.

LE LIVRE DE Daniel le Prophete.

CHAP. I.

A 4. Roys. 24. b. EN la troysiesme année du regne
de Ioacim Roy de Iuda, Nabu-
chodo-nozor Roy de Babylone
vint en Ierusalem, & l'assiegea: &
le Seigneur luy bailla en sa main Ioa-
cim le Roy de Iuda, & vne partie dés vais
seaux de la maison de Dieu: & lés amena
en la terre de Sennaar en la maison de son
Dieu, & emporta lés vaisseaux en la thre-
sorerie de son Dieu. Aussi le Roy
dist à Asphenaz le maistre de sés Eunu-
ques, qu'il amenast dés enfans d'Israël, &
de la semence Royalle, & dés princes: au-
cuns enfans, esquelz n'y eut aucune ta-
che, beaux de forme, & instruictz de toute
sapience, & congnoissans la science, &
entenduz en intelligence, & ausquelz fust
force, affin d'assister au palays du Roy,
& qu'ilz apprinssent lés lettres, & la lan-
gue dés Chaldéens. Et le Roy leur
B donna prouision pour chascun iour de la
portion de la viande Royalle, & du vin
de sa boisson: affin que aprés qu'ilz au-
roient esté nourris troys ans, aucũs d'eux
se peussent tenir en la presence du Roy.

Il en y eut donc entre eux dés filz de
Iuda: assauoir, Daniel, Hananias, Misael,
& Azarias. Et le prince dés Eunuques
leur imposa dés noms: il imposa à Da-
*Baltassar niel *Beltesazar: à Hananias, Sidrach: à
*abdenago. Misael, Misach: & à Azarias, *Abed-na
go. Mais Daniel proposa en son
coeur, qu'il ne se souilleroit pas de la por-
tion de la viande du Roy, ne du vin de sa
boisson: & requist le prince dés Eunu-
ques qu'il ne se souillast. Et Dieu mist
Daniel en grace & beniuolence en la pre-
sence du prince dés Eunuques. Mais le C
prince dés Eunuques dist à Daniel: Ie
crains le seigneur mon Roy, lequel a dis-
pensé vostre manger, & vostre boire: que
s'il voit voz faces plus deffaictes que lés
autres adolescens voz pareilz, vous ferez
condemner ma teste au Roy. Et
Daniel dist à Malazar, lequel le prince
dés Eunuques auoit constitué sus Daniel,
Hananias, Misael, & Azarias: Ie te prie
que tu essaye tés seruiteurs, par dix iours:
& qu'on nous donne dés *legumes, affin *autrem[ent]
que nous mangeons, & de l'eaue, affin que tremoys
nous beuuions: puis que lon contemple ou, grain[s]
noz faces, & lés faces dés enfans qui man & semail
gent la portion de la viande Royalle: & les.
comme tu verras, tu feras auec tés serui-
teurs. Et quand il lés eut ouy selon
ceste parolle, il lés esprouua par dix iours.
Et à la fin de dix iours, leurs faces se mon
strerent en meilleur point & plus grasses
de chair que tous lés enfans qui man-
geoient la portion de la viande Royalle.

Lors Malazar prenoit la portion de D
leur viande, & le vin de leur boisson, &
leur donnoit dés legumes. Et Dieu don
na à cés quatre iuuenceaux icy science &
intelligence en toute literature, & sapien-
ce. Mais il feit entendre à Daniel toute
vision, & songes. Et à la fin dés iours
que le Roy auoit dit qu'on lés amenast: le
prince dés Eunuques lés mena en la pre-
sence de Nabuchodo-nozor. Et le Roy
parla auec eux, mais entre eux tous ne fu
rent nulz trouuez telz que Daniel, Hana-
nias, Misael, & Azarias. Et se tindrent en
la presence du Roy: & de toute parolle
de sapience et d'entendement que le Roy
leur demandoit il trouua en eux dix fois
plus que en tous lés magiciens, & *astrolo *Ou, en
gues qui estoient en tout son Royaume. chateurs
Et fut Daniel iusque au premier an du
Roy Cyrus.

CHAP. II.

EN la seconde année du regne de A
Nabuchodo-nozor, Nabuchodo
nozor songea dés songes et fut son
esprit troublé, & le songe luy fut rompu.
Lors le Roy commanda qu'on appella
lés diuins magiciens enchanteurs & Chal
déens, pour declairer au Roy sés songes.
Lesquelz vindrent & se tindrent deuant
le Roy: & le Roy leur dist: I'ay songé
vn songe, mais mon esprit s'est troublé
taschant sauoir le songe. Et lés Chal-
déens

déens respondirent au Roy en langue Syrienne: Roy, vis eternellement. Dis le songe à tés seruiteurs, et nous declairerõs l'interpretation. Et le Roy respondit & dist aux Chaldéens: La chose s'est depar tie de moy. Si vous ne me donnez à congnoistre le songe & son interptatiõ, vous serez desmẽbrez: & serõt voz maisons mi sez en retraictz. Mais si vous declairez le songe & son interpretatiõ, vous receurez de moy dons, presens, & grand honneur. Parquoy declairez-moy le songe & son
B interpretation. Ilz respondirẽt pour la se conde foys & dirent: Que le Roy dise le songe à tés seruiteurs: & nous declairerõs son interpretation. Le Roy respondit & dist: Ie cõgnoy certainemẽt q̃ vous rachetez le tẽps, pourtant q̃ vous voyez que la chose est departie de moy: q̃ si donc vous ne me donnez à congnoistre le songe, vne mesme sentẽce est en vous, que vous auez entreprins vne faulse parolle & peruerse pour dire deuãt moy iusque à ce q̃ le tẽps se passe. Partant dictes moy le songe, & ie sauray q̃ vous me pouez declairer son interpretation. Lors respõdirent lés Chaldéens deuãt le Roy, et dirent: il n'y à hõe sus la terre qui puist declairer la parolle du Roy: car il n'y à nul Roy, prince & magistrat, qui demãde telle chose à q̃lque deuin, magicien & Chaldéen. Car la parolle q̃ le Roy demãde, est notable: et n'y à aucun autre qui la puist declairer deuãt le Roy, sinon lés dieux, desquelz la cõuersation n'est pas auec la chair. Au moyen dequoy le Roy dist par grãd ire et fureur, qu'on destruise tous lés sages de Babylo
C ne. Et quãd la sentence fut sortie, on mettoit à mort lés sages: et queroit on Daniel & sés cõpaignons pour occir. Adonc Da niel demãda le conseil, & l'edict à Arioch principal dés gensdarmes du Roy, qui estoit yssu pour mettre à mort lés sages de Babylone. Et demanda & dist à Arioch Preuost du Roy: pourquoy est la sentence [a]si soubdaine de par le Roy? Lors Arioch manifesta la chose à Daniel: & Daniel s'en alla & pria le Roy qu'il luy dõnast temps, & qu'il declaireroit l'interpretation au Roy. Adonc Daniel alla en sa maison: et manifesta l'affaire à Hananias, à Misael, & à Azarias sés compaignons: affin qu'ilz demandassent misericorde du Dieu du ciel sus ce secret: & que Daniel & sés compaignons ne perissent auec lés autres sages de Babylone. Lors fut reuelé le secret à Daniel, par vision de nuict. Adonc Daniel beneist le Dieu du ciel: & parla Daniel, & dist: *Le nom du Seigneur soit beneict, depuis le siecle & iusque au siecle: car sapience & force est par luy: & cestuy mue lés tẽps & lés termes. Il oste lés Roys & establit lés Roys: il donne aux sages la sapience, & cõgnois
D sance à ceux qui entendent l'intelligence. Cestuy descouure lés choses profondes & mucées: & cõgnoit lés choses qui sont en tenebres, & la lumiere demeure auec luy. O Dieu de noz peres à toy me con fesse, & te loue: qui m'as donné sapiẽce & force, & m'as donné maintenant à cõgnoistre ce que nous t'auons demandé: qui nous as manifesté la parolle du Roy.

[a] Ou, exploictée.
*psal. 114 d

Aprés ce, Daniel entra vers Arioch, que le Roy auoit constitué pour destruire lés sages de Babylone, & estant arriué luy dist ainsi: Ne destruis point lés sages de Babylone: mais fais moy entrer deuant le Roy, et ie declaireray au Roy l'interpretation. Adonc Arioch hastiuement feit entrer Daniel deuant le Roy. Et luy dist ainsi: I'ay trouué vn homme dés filz de la transmigration de Iuda: lequel declairera au Roy l'interpretation. Le Roy respondit, & dist à Daniel, lequel auoit nom Beltesazar: As-tu pouoir de me dõner à congnoistre le songe que i'ay veu, & son interpretation? Et Daniel respondit en la presence du Roy, & dist: Le secret que le Roy demande, lés sages, ne lés magiciens, ne lés deuins, ne le peuuent declairer au Roy: mais il y a vn Dieu au ciel qui reuele lés secretz, & a faict sauoir au Roy Nabuchodo-nozor, ce qui doit estre aux derniers temps. Ton songe, & la vision
E de ton chef que tu as eu sur ta couche est telle: Toy Roy quãd tu estois sus ton lict tés pensées sont montées, [pour sauoir] quelle chose seroit cy aprés: & celuy qui reuele lés secretz, t'a monstré ce qui doit estre. Et aussi m'a esté reuelé ce secret, non point par la sapiẽce qui soit en moy plus qu'en tous lés viuans: mais affin q̃ ie donnasse à cõgnoistre l'interpretatiõ au Roy, & q̃ tu congneusse lés pẽsées de ton cœur.

Toy Roy, tu veois: & voicy cõe vne grande image, laquelle image estoit grande, & la haulte gloire d'icelle estoit debout deuant toy, & son regard estoit terrible. Le chef de ceste image estoit de tresbon or, sa poictrine & sés bras estoient d'argent, son ventre & sés cuisses estoient d'aerain, sés iãbes estoiẽt de fer: sés piedz en partie estoient de fer, & en partie de terre. Tu veois la vision, iusque à ce qu'vne pierre fut coppée sans mains, laquelle frappa l'image en sés piedz de fer & de terre, et lés brisa. Adonc furent ensemble brisez le fer et la terre, l'aerain, l'argẽt & l'or: et furẽt cõe la paille de l'airée d'esté q̃

le vent transporte: & ne fut plus aucun lieu trouué pour eux. Mais ceste pierre qui auoit frappé l'image deuint vne gran de montaigne, & remplit toute la terre. Cestuy est le songe. Et nous dirons son interpretation en la presence du Roy.

F Toy Roy, tu és le Roy dés Roys: & le Dieu du ciel t'a donné royaume, puissance, force, & gloire: & par tout ou habitent lés filz dés hommes, lés bestes dés champs, & lés oyseaux du ciel: il te lés a donné en ta main, & ta faict dominer sus tous iceux. Toy mesme és le chef d'or. Et aprés toy se leuera vn autre Royaume moindre que toy, d'argent: & vn autre troysiesme royaume d'aerain, lequel dominera sus toute la terre: & le quatriesme royaume sera fort comme de fer, & tout ainsi que le fer brise & dompte toutes choses, & comme le fer qui brise toutes choses, ainsi cestuy brisera & despecera [tout.] Et de ce que tu as veu lés piedz & lés doigtz en partie estre de la terre de potier, & en partie de fer: le royaume sera diuisé, & en iceluy sera quelque chose de la force de fer tout ainsi que tu as veu le fer meslé auec la terre d'argille. Et lés doigtz dés piedz en partie de fer, & en partie de terre, [signifient que,] le royaume en partie sera fort, & en partie sera brisé. Mais ce que tu as veu le fer meslé auec la terre d'argille, ilz se mesleront par se-

G mence humaine: mais ilz ne se ioindront point l'vn auec l'autre, ainsi que le fer ne se peult mesler auec la terre. Et és iours de cés royaumes, le Dieu du ciel suscitera vn royaume: lequel ne sera dissipé à iamais, & son royaume ne sera point delaissé à vn autre peuple. Mais il debrisera & consommera tous cés royaumes: & cestuy se ra estably eternellement. Tout ainsi que tu as veu, que de la montaigne a esté coppée vne pierre, sans mains: & qu'elle a brisé le fer, l'aerain, la terre, l'argent, & l'or: le grand Dieu notifie au Roy ce qui sera cy aprés: & le songe est veritable, & son interpretation est fidele. Adonc le Roy Nabuchodo-nozor cheut sus sa face, & adora Daniel: & cõmanda qu'on luy sacrifiast oblation et odoremens. Aussi parla le Roy à Daniel, & dist: De vray vostre Dieu est le Dieu dés dieux, & le Seigneur dés Roys, et reuele lés secretz: de ce que tu as peu manifester ce secret. Adõc le Roy esleua haultement Daniel, & luy donna beaucop & de grandz dons. Il le constitua prince sus toute la prouince de Babylone, & le grand Preuost sus tous lés sages de Babylone. Lors Daniel feit vne requeste au Roy: & ordonna sus lés oeuures de la prouince de Babylone, Sidrach, Misach, & Abed-nago. Mais Daniel estoit à la porte du Roy.

CHAP. III.

LE Roy Nabuchodo-nozor feit vne image d'or, de laquelle la haulteur estoit de soixante coudées, & sa largeur de six coudées: & la dressa au champ de Dura, en la prouince de Babylone. Ainsi Nabuchodo-nozor enuoya pour assembler lés Seneschaux, Preuostz, Capitaines, Baillifz, Receueurs, Conseilliers, Gardes, et tous lés Gouuerneurs dés prouinces: affin qu'ilz cõuissent pour dedier l'image que le Roy Nabuchodo-nozor auoit dressée. Alors furent assemblez lés Seneschaux, Preuostz, Capitaines, Baillifz, Receueurs, Conseilliers, Gardes, & tous lés Gouuerneurs dés prouinces, pour dedier l'image que le Roy Nabuchodo-nozor auoit esleuée: & se tenoiẽt debout deuãt l'image q̃ le Roy Nabuchodo-nozor auoit dressée. Et vn heraut cryoit fort, [disant:] On faict assauoir à vous peuples, natiõs, & lãgues, que à l'heure q̃ vous orrez le son du corn, du clairõ, du tabourin, de la harpe, du psalterion, de la doulceine, & de toute espece de musique, q̃ vous vous iettiez bas, & adoriez l'image d'or q̃ le Roy Nabuchodo-nozor a faict dresser. Que si aucun ne se met bas, et ne l'adore, en la mesme heure sera ietté au milieu de la fournaise de feu ardãt. Pour laq̃lle chose au tẽps que tous lés peuples ouyrẽt le son du corn, du clairõ, du tabourin, de la harpe, du psalterion, & de toute espece de musique: tous lés peuples, lés natiõs, & lés lãgues, se ietterẽt bas & adorerẽt l'image d'or, q̃ le Roy Nabuchodonozor auoit faict dresser. Au moyen de quoy & en ce tẽps la aucuns hões Chaldéens s'approcherẽt, & accusans decelerẽt lés Iuifz, & parlerẽt & dirẽt au Roy Nabuchodo-nozor: Roy vis eternellement. Toy Roy, tu as mis l'edict, q̃ tout hõe q̃ aura ouy le son du corn, du clairon, du tabourin, de la harpe, du psalterion, de la doulceine, & de toute espece de musique: qu'il se prosterne, & adore l'image d'or. Et si aucun ne se prosterne & adore, qu'il soit ietté au milieu du feu ardãt. Or y a il dés hões Iuifz, q̃ tu as cõstitué affin q̃lz soyẽt sus lés œuures de la prouince de Babylone: assauoir: Sidrach, Misach, & Abed-nago: cés hões icy, ô Roy n'ont tenu cõpte de toy ne de ton edict. Ilz ne seruent pas à tés dieux: & n'adorent pas l'image d'or, que tu as dressée. Adonc le Roy Nabuchodo-nozor commanda en emotion & fureur, qu'on amenast Sidrach,

drach, Misach, & Abed-nago. Adõc furent amenez cés hõmes en la presence du Roy: et le Roy Nabuchodo-nozor parla, et leur dist: Est-il vray, Sidrach, Misach, & Abed-nago, que vous ne seruez point à més dieux, & que vous n'adorez
D point l'image d'or, q̃ i'ay dressée? Maintenãt n'estesvous pas appareillez, en q̃lque heure q̃ vous orrez le son du corn, du clairon, du tabourin, de la harpe, du psalteriõ, de la doulceine, & de toute espece de musique: de vous prosterner & d'adorer l'image q̃ i'ay faict esleuer? Que si vous ne l'adorez, en la mesme heure vous serez iettez au milieu de la fournaise du feu ardãt. Et qui est le Dieu qui vous deliurera de més mains? Sidrach, Misach, & Abed-nago, respondirẽt, et dirẽt au Roy Nabuchodo-nozor. Il ne fault point q̃ nous te respõdiõs de ceste chose: Car voicy, nostre Dieu q̃ nous seruons, nous peut deliurer de la fournaise du feu ardãt: & nous deliurera de ta main ô Roy. Que s'il ne [luy plaist] il te soit notoire Roy, q̃ nous ne nous prosternerõs point deuãt
E tés dieux: et n'adorerons point l'image d'or q̃ tu as faict dresser. Adõc fut Nabuchodo-nozor rẽply de fureur: et le regard de sa face fut mué, cõtre Sidrach, Misach, et Abed-nago. Et cõmanda & dist qu'on allumast la fournaise sept foys autãt qu'elle auoit accoustumé d'estre allumée: puis cõmanda aux hommes lés plus fortz qui estoiẽt en son armée, qu'on liast Sidrach, Misach, et Abed-nago, et qu'on lés iettast en la fournaise du feu ardant. Alors cés hões icy furẽt liez à tout leurs brayes, leurs chaussemẽs, leurs chappeaux et vestemẽs, et furẽt iettez au milieu de la fournaise du feu ardãt: et pourtãt qu'ainsi estoit la parolle du Roy vrgẽte, & estoit la fournaise fort allumée: la flãme du feu occist lés hõmes qui auoiẽt ietté Sidrach, Misach, et Abed-nago. Et cés troys hommes icy: assauoir, Sidrach, Misach, & Abed-nago cheurẽt liez au milieu de la
F fournaise du feu bruslant. Lors Nabuchodo-nozor fut estonné, & se leua hastiuemẽt, & parla & dist à lés Conseilliers: N'auons nous point ietté troys hões au milieu du feu, liez? Lesquelz respondirẽt, & dirẽt au Roy: Il est vray, Roy. Il respondit et dist: Voicy, ie voy quatre hõmes desliez qui cheminẽt au milieu du feu, & n'y a en eux nul dõmage: et le regard du quatriesme est semblable au filz de Dieu.

Adonc le Roy Nabuchodo-nozor s'approcha vers l'huys de la fournaise du feu ardant, & parla & dist: Sidrach, Misach, & Abed-nago seruiteurs du Dieu souuerain, sortez hors & venez. Incontinent Sidrach, Misach, & Abed-nago sortirent du milieu du feu. Et quãd lés Princes, Preuostz, Capitaines, & Conseilliers du Roy furent assemblez, ilz regardoient cés hõmes icy: q̃ le feu n'auoit eu quelque puissance sus leurs corps, & qu'vn cheueu de leur teste n'estoit pas bruslé, et q̃ aussi leurs vestemens n'estoient en rien changez, & que l'odeur du feu n'auoit G
point passé parmy eux. Lors Nabuchodo-nozor parla, & dist: Beneit soit le Dieu de Sidrach, Misach, & d'Abed-nago: lequel a enuoyé son ange, & a deliuré sés seruiteurs qui ont eu esperãce en luy, & contemnans la parolle du Roy, ont baillé leurs corps: affin qu'ilz ne seruissent & n'adorassent quelconque Dieu, sinon leur Dieu. De par moy dõc est mis l'edict: que tout peuple, nation, & lãgue, qui parlera blaspheme contre le Dieu de Sidrach, Misach, & Abed-nago, qu'il soit mis en pieces, & que sa maison soit mise en retraictz: pour autant qu'il n'y a nul autre Dieu, qui puist deliurer comme cestuy. Adonc le Roy feit prosperer Sidrach, Misach, et Abed-nago, en la prouiuce de Babylone.

CHAP. IIII.

LE Roy Nabuchodo-nozor, à tous peuples, nations, & langues qui demeurent en toute la terre, A
paix vous soit multipliée. Le Dieu souerain a faict auec moy dés signes & merueilles. Il m'a pleu donc de racõpter sés signes cõbien ilz sont grandz: & sés merueilles, cõbien elles sont fortes: son royaume est vn royaume eternel, et sa puissance est de generation en generation. Moy Nabuchodo-nozor estoye paisible en ma maison, & flourissant en mon palais: Ie veis vn songe, lequel m'espouanta: & lés pensées [que i'eu] en mon lict, & lés visions de mon chef me troublerent. Et de par moy fut proposé vn edict que tous lés sages de Babylone fussent amenez en ma presence: & qu'ilz me donnassent à congnoistre l'interpretation du songe. Adonc venoient lés magiciens, lés [a] astrologues, lés Chaldéens, & lés deuins: & recitay le songe deuant eux, & ne me donnerent point à congnoistre l'interpretation d'iceluy, tant que à la fin Daniel (lequel auoit nom Beltesazar, selon le nom de mon Dieu, & auq̃l est l'esprit dés sainctz dieux) fut amené deuant moy, & dis le songe deuant luy: O Beltesazar prince dés deuins, pource que ie congnoy que l'esprit dés dieux sainctz, est en toy, & que nul secret ne t'est caché: recite lés B

[a] ou, enchãteurs.

visions de mon songe que i'ay veu,& son
B interpretation. La vision de mon chef,
en ma couche estoit telle. Voicy, ie veoye
vn arbre au milieu de la terre,& estoit sa
haulteur grãde. C'estoit vn grãd arbre,&
fort:& sa haulteur touchoit le ciel. Le re-
gard d'iceluy estoit iusque à la fin de la
terre vniuerselle. Sés brãches estoiẽt tres-
belles,& estoit son fruict en gros nõbre,
& en luy estoit viãde pour tous. Soubz
soy faisoit vmbre pour lés bestes dés
chãps,& dedãs sés rameaux habitoiẽt lés
oyseaux du ciel, & toute chair repaissoit
d'iceluy. Ie veoye en la vision de mon
*c'est, an- chef,sus mon lict:& voicy,vn * veillant et
ge selõ lés sainct qui descẽdit du ciel, & cria fort &
Ebrieux. dist ainsi: Coppez l'arbre,& esbranchez
sés rameaux,escouez sés branches,et espar
dez sés fruictz,que lés bestes se retirent de
dessoubz luy,et lés oyseaux du ciel de sés
rameaux. Toutesfoys delaissez le tronc
de sés racines en la terre: & qu'il soit
[mis] auec lien de fer & d'aerain, és her-
bes qui sont aux chãps,et qu'il soit teinct
de la rosée du ciel: & que sa part soit auec
C lés bestes en l'herbe de la terre. Son cœur
soit chãgé dés hommes, & qu'il luy soit
donné vn cœur de beste;et que sept temps
passent sus luy. La parolle[est]par le de-
cret dés veillãs,et est la requeste par l'edict
dés sainctz:affin que lés viuans congnois-
sent q̃ le Souuerain domine sus le royau-
me dés hommes,& qu'il le donne à celuy
qu'il veult, & constitue sus luy lés plus
humbles dés hõmes. Moy Nabuchodo-
nozor Roy,ay veu ce songe icy. Toy
donc Beltesazar, declaire son interpreta-
tion:car tous lés sages de mon royaume
ne me peuuent donner à congnoistre l'in-
terpretatoin. Mais tu le peux bien:car
l'esprit dés Sainctz Dieux est en toy.
D Lors Daniel(duquel le nom estoit Beltesa
zar)se teut enuiron vne heure:& sés pen-
sées le troubloiẽt. Et le Roy parla et dist:
Beltesazar,q̃ le songe & son interpreta-
tion ne te trouble pas. Beltesazar respon-
dit,& dist:O mon seigneur,le songe soit à
ceux qui te hayent,et son interpretation
soit à tés ennemys. L'arbre que tu as
veu qui estoit grand & fort (duquel la
haulteur touchoit iusque au ciel,et son re-
gard en toute la terre,& duquel lés bran-
ches estoient belles, et son fruict en gros
nõbre,et viãde estoit en luy pour tous,&
soubz luy demouroient lés bestes dés
chãps,& en sés rameaux habitoient lés
oyseaux du ciel) c'est toy Roy, qui és
magnifié,& és fortifié:& ta grandeur est
creute,& paruenue iusque au ciel, & ta
puissance est iusque à la fin de la terre.

Mais ce q̃ le Roy à veu le veillãt & le
sainct qui descẽdoit du ciel,& disoit:cop-
pez l'arbre, & le dissippez:toutesfoys
laissez le tronc de sés racines en la terre,et
qu'il soit[mis]en lien de fer et d'aerain és
herbes dés chãps,et qu'il soit teinct de la
rosée du ciel,& q̃ sa pasture soit auec lés
bestes dés chãps,iusque à ce q̃ sept temps
soiẽt passez sus luy: Ceste est l'interpreta- B
tion ô Roy,et est le decret du Souuerain,
leq̃l est venu sus le Roy mon seigñr. On
te dechassera arriere dés hões,et ton habi
tatiõ sera auec lés bestes dés chãps:et te se
rõt lés herbes sauoreusescõe au bœuf et te
teidrõt de la rosée du ciel. Aussi sept tẽps
passerõt sus toy:iusq̃ à ce q̃ tu cõgnoisse
q̃ le Souuerain domine sus le royaume dés
hõmes,et qu'il le dõne à celuy qu'il luy
plast. Mais ce qu'ilz ont dict qu'on delais
sast le tronc és racines de cest arbre: ton
royaume te demourera, dés que tu auras
cõgneu q̃ la puissance est du ciel. Et pour-
tãt ô Roy mõ Roy,q̃ mõ cõseil te plaise:
et rachete tés pechez par iustice, & tés
iniquitez par[faire]misericorde aux pao- *ou, voi
ures: *s'il y a respit de ta paix. Toutes cy, c'est
cés choses vindrẽt sus le Roy Nabucho- le remede
do-nozor. Aprés la fin de douze moys,il pour ta
se pourmenoit par le palais royal de Ba- faulte.
bylone. Et le Roy parla,et dist: N'est-ce F
pas icy Babylone la grãde,q̃ i'ay edifiée
pour la maison du royaume,en la puissan
ce de ma force, et en la gloire de ma ma-
gnificẽce? Et la parolle estãt encore en la
bouche du roy: vne voix du ciel descẽdit,
[disant:]O Roy Nabuchodo-nozor,on
te dit: Ton royaume departira de toy,&
on te dechassera arriere dés hões:et tõ ha
bitation sera auec lés bestes dés chãps:lés
herbes te seront sauoureuses comme aux
bœufz,et sept tẽps passerõt sus toy, iusq̃
à ce q̃ tu cõgnoisse q̃ le souuerain domine
sus le royaume dés hões,et q̃l le donne à
celuy q̃l veut. En la mesme heure la parol
le fut accõplie sus Nabuchodo-nozor,et
fut dechassé dés hõmes:et mãgea l'herbe
cõe le bœuf,et son corps fut teinct de la
rosée du ciel,iusq̃ à ce q̃ son poil crut cõe
[celuy]de l'aigle,et sés ongles cõe[ceux] G
dés oyseaux. Dõc en la fin dés iours,moy
Nabuchodo-nozor, esleuay més yeux
vers le ciel,& mon sens me fut rendu: &
beneis le Souuerain,& louay,& honno-
ray celuy qui vit eternellemẽt,*duquel la *sous 7.
puissance est puissance eternelle, & son
royaume est de generation en generation:
et tous lés habitãs de la terre ne sont rien
estimez,et faict selõ sa volũté,tãt en l'exer
cite du ciel,q̃ és habitãs de la terre,et n'y
a aucun qui empesche sa main,& luy die:
qu'as-tu

qu'as-tu faict? En ce temps la, me fut rendue la cōgnoissance: & [retournay] à l'hōneur de mon royaume, & de ma magnificence, & ma figure me fut rendue: & més cōseilliers & més princes me redemanderent, & fus restitué en mon royaume: & plus grande magnificence me fut augmentée. Et pourtant maintenant moy Nabuchodo-nozor ie loue, exalte, & glorifie le Roy du ciel, duquel toutes lés œuures sont verité, & toutes sés voyes sont iugement, & peut rabbaisser ceux qui cheminent en orgueil.

CHAP. V.

A LE Roy Balsazar feit vn grād cōuiue à mille de sés princes, & beuuoit le vin deuāt lés milles. Balsazar cōmanda cōe il eut beu du vin qu'on apportast lés vaisseaux d'or & d'argent, q̄ son pere Nabuchodo-nozor auoit apporté du temple qui estoit en Ierusalem, et qu'on beust dedans, le Roy et sés princes, sés femmes & sés concubines. Adonc furent apportez lés vaisseaux d'or, qu'on auoit apporté du temple qui estoit en Ierusalem, & beurēt dedās, le Roy & sés princes, sés femmes & sés concubines. Ilz beuuoyent le vin et louoyēt leurs dieux d'or, & d'argent, d'aerain, & de fer, de boys, et de pierres. En la mesme heure sortirēt [cōe]
B lés doigtz de la main d'vn hōme, & escriuoient à lendroict du chādelier, sur l'enduyt de la paroit du palays du Roy. Et le Roy regardoit la paulme de la main qui escriuoit. Adonc fut la face du Roy muée, & sés pēsées le troubloient, & lés ioinctures de sés reins se desserroyent, & sés genoux hurtoient l'vn cōtre l'autre. Lors le Roy cria fort, qu'on amenast lés astrologues, lés Chaldéens, & lés diuins. Et le Roy parla, & dist aux sages de Babylone: Quicōq̄ lira ceste escriture, & me declairera son interpretation, il sera vestu de pourpre, et [aura] en son colvn colier d'or: & dominera le troysiesme en mon royaume. Lors entrerent tous lés sages du roy: & ne peurēt ne lire l'escriture, ne dōner à cōgnoistre au Roy l'interp̄tation. Adonc le Roy Balsazar fut moult troublé, & fut sa face troublée en soy: aussi sés princes furent conturbez. La Royne entra en la maison du cōuiue, pour la chose [qui estoit aduenue] au Roy, & à sés princes.
C Et parla la royne et dist: Roy, vis eternellemēt. Que tés pensées ne te troublēt pas, & q̄ ta face ne soit pas muée. Il ya vn hōe en ton royaume, auql est l'esprit dés saīctz dieux: & au temps de ton pere fut trouué en luy illumination, intelligence, & sagesse selon la sapience dés dieux: Et le Roy Nabuchodo-nozor ton pere le constitua maistre dés magiciens, astrologues, Chaldéens, & deuins: pource q̄ le plus grand esprit, science & intelligence, & interpretation dés songes, & declaration dés doubtes, & la solution dés choses obscures furent trouuées en cestuy Daniel: auquel le Roy imposa nom Beltesazar. Maintenāt donc q̄ Daniel soit appellé: & il declairera l'interp̄tation. Lors Daniel fut amené deuāt le Roy. Et le Roy parla, & dist D
à Daniel: Es-tu cestuy Daniel qui és dés enfans de la captiuité de Iuda, q̄ le Roy mon pere a amené de Iudée? Or ay-ie ouy [dire] de toy, q̄ l'esprit dés sainctz dieux est en toy, & q̄ illuminatiō, intelligēce, & sciēce abōdāte est trouuée en toy. Or maītenāt sont entrez deuāt moy lés sages astrologues, affin qu'ilz leussent ceste escriture, & me dōnassent à cōgnoistre son interpretation: mais ilz n'ont peu declairer l'interp̄tation de la chose. Or ay-ie ouy [dire] de toy que tu peux interpreter lés doubtes, & resouldre lés choses obscures. Maintenāt donc si tu peux lire ceste escriture, et me dōner à cōgnoistre son interp̄tation: tu seras vestu de pourpre, & [sera] vn colier en ton col, & domineras le troysiesme au royaume. Lors Daniel respōdit, & dist deuāt le Roy: Tés dōs soyent E
pour toy, & donne tés p̄sens à vn autre: toutesfoys ie liray l'escriture au Roy, & luy dōneray à cōgnoistre l'interpretatiō. O toy Roy, le Souuerain Dieu donna à Nabuchodo-nozor ton pere le royaume & magnificence, gloire & honneur: & à cause de la magnificence qu'il luy auoit donné, tous lés peuples, lés nations, & lés langues craingnoient & trēbloient deuāt luy. Car il tuoit ceux qu'il vouloit, il frappoit ceux qu'il vouloit: il exaltoit ceux qu'il vouloit, & rabaissoit ceux qu'il vouloit. Mais quand son cœur fut esleué, & que son esprit fut endurcy en orgueil: il fut deposé de son siege royal, & on osta la gloire de luy, & fut bouté hors dés filz dés hommes. Et fut son cœur mis auec lés bestes: & estoit son habitation auec lés F
asnes sauuages: l'herbe luy fut sauoureuse, comme aux bœufz, & son corps fut Sus 4. c.
teinct de la rosée du ciel, iusque à ce qu'il congneut que le Souuerain auoit puissance sus le royaume dés hommes, & qu'il constitue sur cestuy quelconque qu'il veult. Toy aussi Balsazar qui és son filz, tu n'as point humilié ton cœur, cōbiē que tu sceusse toutes cés choses: mais t'és esleué à lencontre du Seigneur du ciel. Et a on apporté lés vaisseaux de sa maison deuant toy, & auez beu le vin dedās,

toy & tés princes,tés femmes & tés cõcu
bines. Et as loué lés dieux d'or & d'ar-
gent,d'aerain & de fer,de boys & de pier
G res:lesquelz ne voyent,n'oyent,ne sentẽt.
Mais tu n'as point glorifié le Dieu, en la
☞ main duq̃l est tõ ame,& toutes tés voyes.
Lors par luy fut enuoyée la paulme de la
main : & ceste escriture, qui a esté escrite:
Mane,mane,Thecel,V-phares-in.Et ce
ste est l'interpretation de la parolle. Ma-
ne:Dieu a nõbré ton royaume,et l'a accõ
ply.Thecel: Tu as esté pesé dedans la ba
lance,& as esté trouué en auoir le moins.
Phares:Ton royaume est diuisé,& est dõ
né aux Medéens, & aux Perséens.

Lors commãda Balsazar qu'on vestist
Daniel de pourpre, & que le colier d'or
fust[mis]en son col:& qu'on publiast de
luy, qu'il domineroit le troysiesme au
royaume. En la mesme nuict Balsazar
le Roy dés Chaldéens fut occis.

CHAP. VI.

A ET Darius de Mede print le royau
me,ia eagé de soixãte et deux ans.
Il pleut à Darius de constituer six
vingtz Seneschaux,lesquelz fussent pour
estre en tout le royaume: & par dessus
ceux la,troys princes,desquelz Daniel en
estoit l'vn:ausquelz lés Seneschaux ren-
droient raison,affin q̃ le Roy n'eust point
dõmage. Adonc Daniel eut autorité sus
lés Princes & lés Seneschaux : pource q̃
l'esprit de Dieu estoit plus abondant en
luy. Et le Roy pensoit de l'establir sus
tout le royaume. Lors lés Princes & lés
Seneschaux queroient occasion cõtre Da
niel,à raison du royaume:mais ilz ne pou
uoient trouuer quelque occasion ne vice,
B car il estoit fidele, & nulle faulte ne vice
n'estoit trouué en luy.Cés hões icy donc
dirent: Nous ne trouuerons point d'occa
sion en ce Daniel icy: si nous ne la trou-
uons contre luy,à raison de la loy de son
Dieu.Lors lés Princes et Seneschaux s'as
semblerent vers le Roy,& luy dirent ain-
si: Roy Darius vis eternellement. Tous
lés Princes de ton royaume,lés Preuostz,
lés Seneschaux,lés Conseilliers,& lés Ca
pitaines,ont prins conseil d'establir le sta
tut Royal,& de corroborer la sentence:
q̃ tous ceux qui feront quelque requeste à
quelque Dieu ou hõe,d'icy a trente iours,
sinon à toy Roy:qu'il soit ietté en la fosse
dés lyons.Maintenant donc ô Roy,con-
ferme la sentence,& escritz lés lettres: af-
fin que ce qui est selon la loy dés Me-
déens,& dés Perséens ne soit pas mué,ne
transgressé. Au moyen dequoy le Roy
Darius subscriuit la lettre & la sentence.
C Quand Daniel eut entendu que l'escri
ture estoit escrite,il entra en sa maison:&
lés fenestres estant ouuertes,troys foys le
iour plioyt lés genoux en sa chambre,
vers Ierusalem : & prioit & se confessoit
deuant son Dieu,comme il faisoit au para
uant. Lors cés hommes espierent, &
trouuerent Daniel priant, & faisant sup-
plication vers son Dieu. Adonc s'appro-
cherent du Roy & dirent,touchant la sen
tence Royalle: N'as-tu pas escrit la sen-
tence,que tout homme qui feroit requeste
à quelconque Dieu ou homme, iusque à
trente iours,sinon à toy:qu'il seroit ietté
en la fosse dés lyons? Et le Roy respon-
dit & dist: La parolle est veritable, selon
la loy dés Medéens & dés Perséens, la-
quelle ne se doit point transgresser. Lors
ilz respondirent & dirent deuãt le Roy:
Ce Daniel qui est dés filz de la captiuité D
de Iuda, il n'a eu cure de toy, ô Roy ne
du conseil,ne de la sentence q̃ tu as escrit:
mais troys foys le iour prie pour sa reque
ste. Adonc quãd le Roy ouyt la cho
se,il en fut fort desplaisant en soy:& print
a cœur Daniel, pour le deliurer, & p̃noit
peine iusq̃ au soleil couchãt pour le deli-
urer.Lors cés hões icy s'assemblerẽt vers
le Roy,& luy dirent:Roy, entendz q̃ la
loy dés Medéens,& dés Perséens est tel-
le,que toute sentence & statut que le Roy
aura ordonné n'est point de muer. Sou.14.
*Lors le Roy commanda, & amene-
rent Daniel:& le ietterent en la fosse dés
lyons, & le Roy parla & dist à Daniel:
Ton Dieu auquel tu sers tousiours, ce- E
stuy te deliurera.Et fut apportée vne pier
re, laq̃lle fut mise sur la gueulle de la fos-
se:& le Roy la signa de son aneau, & de
l'aneau de sés princes:affin que sa volun-
té ne fut muée contre Daniel. Adonc
le Roy s'en alla en son palays, & s'en
alla coucher sans soupper:& ne luy ame-
na on point lés instrumens de musique,&
'ne peut dormir. Lors le Roy soy 'ou,le so
leuant au point du iour,quand il commen- meil fu
çoit à esclairer,hastiuement s'en alla vers yoit de
la fosse dés lyons.Et quand il fut appro- luy.
ché de la fosse,crya aprés Daniel de voix
piteuse,& parla le Roy & dist à Daniel: 1. Mach
*O Daniel seruiteur de Dieu viuant, ton 2.f.
Dieu(à qui tu sers tousiours) te pourroit
il auoir deliuré dés lyons? Lors Da-
niel dist au Roy: O Roy, vis eternelle- F
ment:mon Dieu a enuoyé son ange, & a Ebr.12.
fermé la gueulle dés lyons, & ne m'ont
en rien nuyt,pourtant que deuant luy iu-
stice a esté trouuée en moy. Mais aussi
deuant toy Roy,n'ay pas faict de lasche-
té. Lors fut le Roy fort resiouy de
luy,& commanda qu'on tirast Daniel de
la fosse.

la fosse. Et Daniel fut tiré hors de la fosse, & ne fut trouuée en luy quelque blessure: pource qu'il creut à son Dieu. Et le Roy cõmanda que cés hommes qui auoiẽt accusé Daniel fussent amenez, et qu'ilz fussent iettez en la fosse dés Lyons, eux & leurs enfans, et leurs femmes: mais ilz ne vindrẽt pas iusque au pauemẽt de la fosse: q̃ lés Lyons ne lés rauissent, & briserent
G tous leurs os. Adõc le Roy Darius escriuit à tous lés peuples, aux natiõs, & aux lãgues, qui habitoiẽt en toute la terre. La paix vous soit multipliée. De par moy est *mis le decret*: q̃ en toute la seigneurie de mõ royaume on ayt crainte et espouantemẽt du Dieu de Daniel. Car c'est le Dieu viuant, et permanent à tousiours: & son royaume ne sera pas dissipé, & sa puissance *sera iusque à la fin. C'est celuy qui* rescoust & deliure: & faict signes & merueilles, au ciel et en la terre: leq̃l a rescoux Daniel de *la* puissance dés lyõs. Et cestuy Daniel prospera durant le regne de Darius, et durãt le regne de Cyrus de Perse.

CHAP. VII.

A EN la premiere année de Balsazar Roy de Babylone, Daniel *veit vn* songe: & fut la vision de son chef [luy estãt] en son lict. Lors escriuit le songe, et dicta la somme dés parolles. Et parla Daniel, & dist: Ie veoye en ma vision de nuict, & voicy, lés quatre *ventz du* ciel qui se cõbatoient *en la grande mer*. Et *quatre* grandes bestes montoient de la mer, diuerses l'vne à l'autre. La premiere estoit cõme vn Lyon: & auoit lés aisles d'vne aigle. Ie la regardoye *iusque à ce que sés aisles furent* arrachées: & s'esleua *de la terre, & se tint sus sés piedz* cõme vn hõme, & luy fut donné vn cœur
B d'homme. Et voicy vne autre beste semblable à vn ours, laquelle se tint d'vn costé: & *troys costes estoient en sa gueule* entre sés dentz, *et luy disoient ainsi: Leue toy*, mãge beaucop de chairs. Aprés ce, ie regardoye, & voicy vne autre cõe vn Pard: & auoit sus son dos quatre aisles d'oyseau. Et auoit la beste quatre testes, et luy fut donnée puissance. *Aprés ce*, ie veis en la vision de nuict, & voicy la quatriesme beste estoit espouantable, terrible, & forte grandemẽt. *Elle* auoit dés grãdz dentz de fer, laquelle *mangeoit*, & debrisoit, & foulloit à sés piedz *le demourant*. Icelle estoit differẽte à toutes lés *bestes* qui auoient esté deuant elle: & auoit *dix* cor-
C nes. Ie consideroye lés cornes, & voicy vne autre petite corne qui montoit entre icelles: & troys dés premieres cornes furent arrachées d'elle. Et voicy dés yeux cõe lés yeux de l'homme qui *estoiẽt* en ce ste corne, & vne bouche qui parloit grandes choses. Ie regardoye iusque à ce q̃ lés thronnes furẽt portez, & q̃ l'anciẽ de tẽps fut *assis*. Duq̃l le vestemẽt estoit blãc cõe neige, & lés cheueux de sa *teste estoient* cõme laine nette, son thronne estoit cõme flãme de feu, & sés roues cõe feu ardant: vn fleuue de feu se tiroit & sortoit de deuant luy. *Mille milliers luy administroiẽt: & *dix* mille millions assistoiẽt de- apoc.5.c.
D uant luy. Le iugemẽt se tint, & lés liures furẽt ouuers. Ie regardoye alors à cause de la voix dés grãdes parolles q̃ ceste corne parloit. Et veis iusque à ce q̃ la beste fut occise: & q̃ son corps fut destruict, & fut baillé pour estre bruslé au feu: et q̃ aux autres bestes fut ostée leur puissance, & longue vie leur fut donnée iusque à plusieurs temps. Ie regardoy en la vision de la nuict: & voicy cõe *le filz de l'homme qui venoit auec lés nuées du ciel: & mat.24.c vint iusque à l'anciẽ de tẽps, & le feirent approcher deuãt luy. Il luy dõna puissance, et hõneur, et regne: et tous lés peuples, et natiõs, & lãgues luy seruiront, *sa puissance est vne puissance eternelle, laq̃lle ne sera pas ostée, & * son regne ne sera pas dissipé. Mon esprit fut rauy de moy Daniel au milieu du corps, et lés visions de ma *teste m'espouãterẽt*, Ie m'approchay à *l'vn dés assistãs*, & luy demanday la verité *de toutes cés choses*. Lequel me dist & donna à congnoistre l'interpretation dés choses. Cés quatre grandes bestes, sont quatre Roys, lesquelz s'esleuerõt de la *terre*. Et prendront le royaume dés *Sainctz souuerains*, et obtiẽdrõt le royaume *iusque au siecle*, et au siecle dés siecles. Adõc ie vouluz sauoir la verité de la quatriesme beste, laq̃lle estoit differẽte à toutes lés autres et fort terrible, de laquelle lés dẽtz *estoiẽt* de fer, et sés ongles d'aerain: & mãgeoit, et debrisoit, et foulloit à sés piedz le residu. Et touchant dés dix cornes qui estoiẽt en sa teste, & de l'autre qui mõtoit, et pourquoy troys estoiẽt cheutes d'elle, et q̃ la corne auoit dés yeux, & q̃ vne bouche parloit grãdes choses, de laq̃lle le regard estoit plus grãd q̃ sés cõpaignes. Ie regardoye, & voicy ceste corne q̃ faisoit la bataille cõtre lés sainctz, & lés surmõtoit: iusque à ce q̃ l'anciẽ de temps fut venu, & q̃ le iugement fut donné aux sainctz souuerains: et le tẽps *vint* que lés sainctz obtindrẽt le royaume. Et dist ainsi: La quatriesme beste, sera le quatriesme royaume en la terre, lequel sera plus grãd q̃ tous lés royaumes: & deuorera toute la terre, & la foullera, & la brisera.

Sus 4.g. miche.4.c Luc 1.d.

E F

Mais lés dix cornes[signifiét que] de ce
royaume,s'esleueront dix Roys:& vn au
tre s'esleuera aprés eux, lequel sera plus
grand q̃ lés premiers, & humiliera troys
Roys. Il parlera dés parolles * contre le
Souuerain, & brisera lés Sainctz du
Souuerain. Et pẽsera muer lés tẽps & la
G loy, & seront liurez en sa main iusque à
vn temps,& tẽps,& à la moytie de tẽps.
Et le iugement se tiendra,& ostera-lon sa
puissance affin de la destruire & perdre,
iusque en la fin. Et que le regne, & la
puissance,& la grandeur du royaume qui
est soubz tout le ciel soit dõné au peuple
dés Sainctz Souuerains,duquel le royau-
me est vn royaume eternel, & toutes lés
puissances luy seruiront, & obeyront.
Iusque icy est la fin de la parolle:moy
Daniel més pensées m'ont fort troublé,&
ma face fut muée en moy: & garday lés
parolles en mon cœur.

* ou, de la part du souuerain

A CHAP. VIII.

EN la troysiesme année du Roy
Balsazar,vne vision s'apparût à
moy. Moy Daniel, aprés ce que
i'auoye veu au commencement:ie veis en
vision,& lors que ie la veis i'estoye en la
cité de Susan,qui est en la prouince d'Elã.
Ie veis donc en vision que i'estoye auprés
du fleuue Vlai,& esleuay més yeux, &
regarday:& voicy vn mouton qui se te-
noit auprés du fleuue,et auoit dés cornes,
& estoient lés cornes haultes, dont l'vne
estoit plus haulte que l'autre, & la plus
haulte montoit en derriere. Aprés ce, ie
veis vn moutõ qui hurtoit dés cornes con
tre Occidẽt,& contre Aquilon,& contre
Midy:et toutes lés bestes ne pouoient re-
sister à luy, & nul ne se pouoit deliurer
B de sa puissance,& faisoit selon sa volunté,
& faisoit grandes choses. Et y estoye
ententif:et voicy vn bouc dés cheures qui
venoit d'Occident sus la face de toute
la terre,& ne touchoit pas la terre.Mais
le bouc auoit vne corne qui apparoissoit
entre sés yeux:leq̃l vint iusque à ce mou
ton qui auoit dés cornes, lequel i'auoye
veu,qui se tenoit auprés du fleuue:et cou-
rut à luy en ferueur de sa force. Et le veis
approcher auprés du mouton,& s'enfelon
nit cõtre luy:& frappa le mouton,& bri
sa sés deux cornes:& nulle force n'estoit
au mouton de resister cõtre luy. Et quãd
il l'eut abbatu par terre,il le foulla,et nul
ne pouoit deliurer le mouton de sa puis-
C sance, Lors le bouc dés cheures fut faict
fort grand:& quãd il fut creu,[sa]gran-
de corne fut rompue:& pour icelle creu-
rent quatre[cornes] apparentes,vers lés
quatre vẽtz du ciel. Et de l'vne d'icelles
est sortie vne autre petite corne, laquelle
deuint excessiuement grande contre Mi-
dy,& contre Oriẽt,& cõtre la[terre]de-
sirable.Et fut magnifié,iusque à l'exerci-
te du ciel:& ietta en bas aucuns de l'exer
cite & dés estoilles,& lés foulla.Il fut ma
gnifié iusq̃ au prince de l'exercite,& par
luy fut osté le cõtinuel[sacrifice,] & fut
ietté bas son sainct lieu. Et sera dõné tẽps
au[sacrifice]cõtinuel pour le forfaict: &
sera la verité iettée en terre,et le fera, &
prosperera. Lors i'ouys l'vn dés sainctz D
parlãt:et l'vn dés sainctz dist à vn certain
qui parloit:Iusq̃ à quãd sera la vision du
cõtinuel[sacrifice,]et le forfaict de la deso
lation pour dõner le sanctuaire,& l'exer-
cite à estre foullez?Et il me dist:Iusque au
vespre & au matin,deux mille & troys
cẽs:puis le sanctuaire sera nettoyé. Et
quãd moy Daniel veis la vision,& q̃ ie
demãdoye l'intelligẽce:Et voicy cõe la
semblãce d'vn homme qui se tenoit deuãt
moy.*Et ouys la voix d'vn hõme entre sous
E Vlai,leq̃l cria à cestuy,& dist:Gabriel:
fais entẽdre la vision:puis s'en vint, au-
prés du lieu ou ie me tenoye. Et quãd il
fut venu,ie fus espouãté,et tõbay sus ma
face,et me dist:Filz de l'hõme,entẽdz:car
en tẽps sera la fin de la vision. Et cõme il
parloit à moy,ie m'endormys la face en
la terre:puis me toucha,et me restablit en
mõ estat,et dist:Voicy,ie te feray sauoir
ce qui sera au dernier de l'ire:car en tẽps
sera la fin. Le moutõ q̃ tu as veu auoir
dés cornes,sont lés Roys dés Medéens,
et dés Perséens,et le bouc dés cheures est
le roy de Grece:et la grãde corne q̃ estoit
entre sés yeux,c'est le premier Roy.Et de F
ce q̃ icelle est rõpue,et q̃ quatre[cornes]se
tenoiẽt au lieu d'icelle:ce sõt quatre roy au
mes,lesq̃lz sortirõt dés gẽs:mais nõ pas
en sa force.Et aprés leur regne, quãd lés
forfaictz seront finis:vn Roy felon de fa
ce, se leuera et entendra lés doubtes:et se-
ra corroborée sa force,mais nõ point par
sa vertu:et gastera à merueille,et prospere-
ra,et le fera.Et gastera lés fortz,& le peu
ple dés sainctz. Et sa trõperie sera auan- G
cée en sa main selon son intelligẽce,& se
magnifiera en son cœur:& en gastera plu-
sieurs,par sa prosperité.Il resistera contre
le prince dés princes:mais il sera debrisé
sans main. Et la vision du vespre & du ☞
matin qui est dicte, est veritable:& toy
signe la vision, car elle sera aprés plu-
sieurs iours. Et moy Daniel fus deffaict
& malade par aucuns iours.Et quand ie
me fus releué, ie faisoye lés œuures du
Roy,& estoye tout estonné de la vision,
& n'y auoit nul qui la feit entendre.

CHAP. IX.

A *Assuerus Iere.25.c. & 29.c. EN la p̄miere année de Darius filz *d'Ahasuerus, de la semēce dés Medéens, qui regna sus le royaume dés Chaldéens, au p̄mier an de son regne: moy Daniel entendis és liures le nombre dés ans, dequoy fut faicte la parolle du Seigneur au p̄phete Ieremie, pour accomplir lés septāte ans de la desolation de Ierusalem. Et mis ma face vers le Seigneur Dieu, pour le requerir en oraison & priere, en ieusne, sac & en cendres: & priay le Seigneur mon Dieu, & confessay, & dis:
2.Esd.1.d *Ie te prie Seigneur Dieu, qui és grand & redoubtable, gardāt l'alliance & la benignité à ceux qui t'ayment, & qui gardent tés cōmādemens. Nous auons peché, nous
B auons faict iniquité, nous auons faict meschāment, nous auons esté rebelles, & auōs decliné arriere de tés commādemens et de tés iugemens. Nous n'auons point obey à tés seruiteurs Prophetes, lesq̄lz ont parlé en ton nom à noz Roys, à noz princes & à noz peres, & à tout le peuple de la terre. O Seigneur à toy [est] iustice, & à nous confusion de face cōme il est auiourdhuy aux hommes de Iuda, & aux habitans de Ierusalem, & à tous ceux d'Israël qui sont prés, & qui sont loing, par toutes lés terres ausquelles tu lés as debouté à cause de leurs preuarications qu'ilz ont perpetré contre toy. Seigneur, à nous est cōfusion de face, à noz Roys, à noz princes, & à noz peres qui ont peché contre toy: (mais au Seigneur nostre Dieu est mi
C sericorde & propiciation) pource q̄ nous auons rebellé contre toy, & n'auōs point escouté la voix du Seigneur nostre Dieu, pour cheminer en la loy, laquelle il nous a donnée deuāt nous, par la cōmission de sés seruiteurs p̄phetes. Et tous ceux d'Israël ont trāsgressé ta loy, & se sōt destournez affin qu'ilz n'ouyssent ta voix: & pource malediction & detestation est decoulée sur nous, ainsi qu'il est escrit au liure de Moyse seruiteur de dieu, pource q̄ nous auons peché cōtre luy. Et à confermé sés parolles qu'il a dict sus nous, et sus noz iuges qui nous ont iugé, tellement qu'il a faict venir sus nous vn grand mal, tel q̄ n'a pas esté faict soubz tout le ciel, selon ce qui a esté faict en Ierusalem. Cōe il est escrit en la loy de Moyse: ainsi est tout ce mal la venu sus nous. Et n'auons pas prié la face du Seigneur nostre Dieu, pour nous diuertir de noz iniquitez, & pour entendre ta verité. Et le Seigneur a veillé
D sus le mal, & l'a faict venir sus nous: car le Seigneur nostre Dieu est iuste en toutes sés oeuures qu'il a faictes, mais nous n'auons pas obey à sa voix. *Et maintenant Seign̄r nostre Dieu, qui as tiré hors ton peuple du pays d'Egypte, en main forte, & as faict ton nom, cōe [il appert] auiourdhuy: nous auons peché, & auons faict meschāment. Seigneur selon toute ta iustice, ie te prie q̄ ton ire, & ta fureur soit destournée de Ierusalem ta cité, & de ta saincte montaigne. Car pour noz pechez, & pour lés iniquitez de noz peres, Ierusalē & ton peuple sont en opprobre, à tous ceux qui sont autour de nous. Escoute donc maintenāt nostre Dieu l'oraison de ton seruiteur, & sés prieres: & fais reluire ta face sus ton sanctuaire desolé, pour l'amour du Seigneur. O mon Dieu, encline ton aureille & escoute, ouure tés yeux & regarde noz desolations, & la cité sus laquelle a esté ton nom inuoqué. Car nous ne presentons point noz prieres deuant ta face, en noz iustices: mais en tés grandes miserations. O Seigneur exauce, O Seigneur pardonne, O Seigneur entendz, & le fais. O mon Dieu ne tarde pas, à cause de toymesme: car ton nom est inuoqué sus ta cité, & sus ton peuple. Et quād ie parloye encore, & que ie prioye, & que ie confessoye mon peché, & le peché de mon peuple Israël: & presentoye ma priere en la presence du Seigneur mon Dieu pour la saincte montaigne de mon Dieu: quād encore ie parloye en oraison: *Lors cest hōme Gabriel, que i'auoye veu en vision du cōmencement, volant par vol me toucha au temps de l'offerte du vespre. Et me feit entendre, & parla auec moy, & me dist: Daniel, maintenant ie suis forty affin de te donner à entendre l'intelligence. La parolle est yssue dés le commencement de tés prieres. Mais ie suis venu pour te declairer, que tu és aggreable: entendz donc la parolle, & entendz la vision. Septante *sepmaines sōt determinées sus ton peuple, & sus ta saincte cité, pour consommer la preuarication & signer le peché, & purger l'iniquité, & amener la iustice dés siecles, & pour signer la vision, & la prophetie: & oindre le Sainct dés Sainctz. Tu congnoistras donc & consideretas depuis l'yssue de la parolle, que Ierusalem soit restaurée & réedifiée iusque au Christ prince, sept sepmaines & soixante deux sepmaines: & de rechef sera edifiée la rue, & la bresche au destroict dés temps. Et aprés soixante & deux sepmaines le Christ sera decoppé, et n'aura rien: et le peuple du prince à venir destruira la cité, & le sanctuaire, & sa fin sera en destruction: & iusque à la fin de la bataille seront desolatiōs ordōnées.

Baruch 2.c. Exo.15. — E — Sus 8.c. — F — *vne sepmaine icy se prēt pour sept ans, cōe Leui. 25. parquoy lés 70. sepmaines sont 490. ans. — G

Mais il confermera l'alliãce à plusieurs par vne sepmaine,& à la moytie d'vne sepmaine fera cesser le sacrifice, & l'offerte: & pour si grãde abomination sera desolation,& iusque à la cõsommatiõ & extermination distillera sur la desolation.

CHAP. X.

A EN la troisiesme année de Cyrus Roy de Perse:la parolle fut reuelée à Daniel,duq̃l le nom estoit appellé Beltesazar:& est la parolle vraye,& le tẽps est grãd,& entẽdit la parolle,et auoit intelligence en la vision. En cés iours la, moy Daniel estoye en pleurs par l'espace de troys sepmaines de iours:et ne mãgeay pas de pain desirable, & chair ne vin n'entroient pas en ma bouche,et ne m'oingnis point: iusq̃ à ce q̃ lés iours de troys sepmaines fussent accomplis. Et au vingtquatriesme iour du p̃mier moys, i'estoye auprés de la riue du grãd fleuue q̃ est *Tigris:ou i'esleuay més yeux,& regarday. Et voicy vn homme vestu de linge,& sés reins estoiẽt ceinctz d'or d'Ophaz,& son corps estoit[cõe pierre]de Tharsis,& sa face estoit cõme le regard de l'escler,& sés yeux estoient cõe lãpes de feu,& sés bras et sés piedz cõe espece d'aerain reluysant, et la voix de sés parolles cõe la voix d'vne multitude. Et moy Daniel ie veis seul

*De ce Gene.2.b.

B la vision,& lés hões qui estoiẽt auec moy ne la veirẽt pas:mais grãde frayer tomba sus eux,& s'enfuyrent en lieu caché. Et moy delaissé tout seul ie veis ceste grande vision , & ne demoura point de force en moy:aussi ma forme fut muée en moy en corruption, & ne retins point de force. I'ouys la voix de sés parolles:& comme i'oyoye la voix de sés parolles, ie m'endormoye sur ma face,et ma face estoit sur la terre. Et voicy vne main q̃ me toucha, & me feit mouuoir sus més genoux,et sus lés paumes de més mains. Et me dist: Daniel hõe desirable,entẽdz lés parolles q̃ ie te dis:& te tiẽs debout sur tés piedz,Car ie suis maintenant enuoyé vers toy. Et quand il m'eut dit ceste parolle ie me tins debout en tremblant, puis il me dist: Ne

C crains point Daniel,car dés le p̃mier iour q̃ tu as donné ton cœur pour entendre,& t'affliger en la p̃sence de ton Dieu:tés parolles furent exaucées, & suis venu pour tés parolles[de ta pierre.] Mais le prince du royaume de Perse a resisté cõtre moy vingt & vn iour: & voicy Michael l'vn dés p̃miers prĩces,est venu pour m'ayder, & demouray là auprés du Roy de Perse. Mais ie suis venu pour te faire entẽdre ce qui doit aduenir à ton peuple és derniers iours : car encore est la vision pour [plusieurs]iours,Et quãd il parloit auec moy telles parolles : ie mis ma face en la terre, & me teu. Et voicy cõe la similitude dés enfans dés hões qui toucha més leures,& ouurãt ma bouche ie parlay,et dis à celuy qui se tenoit auprés de moy : O mon Sei- D
gneur par la vision,més doleurs se sont remuez en moy,& n'ay retenu aucune vertu. Et comment pourra le seruiteur de ce mien Seigñr,parler auec cestuy mien Seigneur?veu q̃ dés ceste heure en moy n'est resté aucune force , & n'est mon halaine demourée en moy? Parquoy de rechef me toucha cõme la vision de l'homme, & me conforta,& me dist:Ne crains point,homme desirable:paix soit auec toy, conforte toy,& te porte vaillamment. Et quand il parloit auec moy,ie me confortay,et dis: Que mon Seigneur parle, car tu m'as cõforté . Puis il dist : Ne sais-tu pas pourquoy ie suis venu vers toy?et maintenant ie m'en retourneray pour batailler contre le prince de Perse (& comme ie sortoye hors,voicy le prĩce de Grece vint.) Mais toutesfoys ie t'annonceray ce q̃ est escrit en l'escriture de verité : & n'y a pas vn qui tienne auec moy,touchant cés choses, sinon Michael vostre prince.

CHAP. XI.

ET en la premiere année de Darius de Mede, i'assistoye pour le reconforter & le fortifier. Et maintenãt ie t'annonceray la verité. Voicy, troys Roys seront encore en Perse: & le quatriesme sera enrichy de beaucop de richesses,par dessus tous. Et quand par sés richesses sera fortifié, il esmouuera chascun contre le royaume de Grece. Mais vn fort Roy se leuera,& dominera par grande seigneurie,& fera selon sa volunté. Et quand il sera en estat, son regne sera brisé,& sera diuisé par lés quatre ventz du ciel:& ne sera aucun en sés successeurs, & n'y aura nul semblable à luy en seigneurie, & puissance. Car son royaume sera extirpé , voire aussi aux estrangers , sans ceux icy. Et le Roy de Midy sera conforté plus que sés princes,et le surmõtera, & dominera,& sera sa domination grãde seigneurie. Et aprés la fin dés ans, ilz feront alliance. Et la fille du Roy de Midy viendra au Roy d'Aquilon pour faire droicture:& n'obtiendra pas la force du bras , & si ne sera pas sa semence stable:
mais icelle sera liurée , & ceux qui l'ont B
amenée,& celuy q̃ l'a engẽdrée, & celuy qui la cõfortoit selõ lés tẽps. Mais vn getton de sés racines demourera stable en son lieu:& viẽdra auec vne armée, & entrera en la fortresse du Roy d'Aquilõ:& vsera

d'eux,& se fortifiera.Et d'auantage me-
nera en captiuité en Egypte leurs dieux,
auec leurs princes,& auec leurs vaisseaux
precieux d'or & d'argent, & perseuerera
plus long tẽps que le Roy d'Aquilon.Et
le Roy de Midy entrera au Royaume,et
retournera en sa terre. Mais sés filz serõt
prouoquez,& assembleront multitude de
plusieurs armées.Il viẽdra,& s'espardra,
& passera:puis sera esmeu,iusque à sa for-
tresse. Et le Roy de Midy sera ꝑuoqué,
& sortira,& son peuple bataillera contre
le Roy d'Aquilon, & fera assister grande
C multitude: & la multitude sera donnée en
sa main. Et la multitude s'esleuera,et haul
sera son coeur,& ruera ius plusieurs,et ne
se fortifiera point. Et le Roy d'Aquilon
retournera,& fera assister vne plus grãde
multitude que la *premiere*. Et viendra en
la fin dés temps & dés ans, auec grãde ar
mée,& grandes richesses. Et en ce temps
la plusieurs s'esleueront cõtre le Roy de
Midy. Aussi lés filz dés dissipateurs de
ton peuple s'esleueront, affin qu'ilz facẽt
tenir la vision:& trebuschent.Et le Roy
d'Aquilon viendra, & arrengera bastil-
lons: & prendra lés citez garnies: & *lés
bras de Midy* ne le pourrõt soustenir. Et
à son peuple esleu ne sera point de vertu
pour resister. Et quand il viendra a luy:il
fera selon son plaisir, & n'y aura nul qui
resiste cõtre sa face. Et se tiendra en la no
ble terre, & sera *consommée en sa main:*
Puis mettra sa face,pour entrer auec force
D en tout son Royaume:& gens droictz se-
ront auec luy,& le fera:& luy dõnera la
fille dés femmes,affin qu'elle le corrompet
mais cela ne sera *point. Et ne sera point
sienne*. Puis tournera sa facevers lés Isles,
& en prendra plusieurs: & le prince fera
retourner l'opprobre d'iceluy,sur luymes
me,& luy rendra sans son opprobre. Et
tournera sa face vers lés fortresses de sa ter
re, & hurtera, & *trebuschera, & ne sera*
pas trouué. Et au lieu d'iceluy serra vn,
cõe furieux tyrant en magnificẽce Royal-
le: mais en peu de iours sera froissé, non
pas en fureur,ne par bataille. Or se tiẽdra
il en son lieu,desprisé,& ne luy dõnera-on
pas hõneur Royal : mais il viẽdra soubz
paix,& occupera le Royaume par flatte
ries.Et lés bras sourdront de deuãt sa fa-
ce, & seront rompus: & aussi le Duc de
l'alliance.Et aprés lés conuenãces,il fera
fraude auec luy,& montera, & se fortifie-
ra auec peu de gens. Et entrera en prouin
ce paisible & grasse. Et fera lés choses q̃
sés peres n'ont pas faict, n'y lés peres de
sés peres. Il dissipera la rapine,la proye,
& la substãce d'eux:& pensera entrepri-
ses contre lés fortresses: & ce iusque à vn
tẽps. Et sa force,& son coeur sera esmeu
contre le Roy de Midy, auec grande ar- E
mée.Et le Roy de Midy sera prouoqué
à la bataille,par grande armée,grande &
forte,mais il n'assistera point: pource q̃lz
ont pensé dés entreprinses contre luy. Et
ceux qui mãgent le pain à sa table froisse-
ront:& sera son armée perie, & plusieurs
occis tomberont. Aussi le coeur dés deux
Roys sera pour mal faire, et a vne mesme
table parlerõt mẽsonges: mais il ne proffi
tera en rien,car la fin est encore en vn cer
tain temps. Il retournera en sa terre auec
grande cheuãce:& son coeur sera cõtre la
saincte alliãce. Et le fera,& retournera en
sa terre. Il retournera en temps prefix, &
viendra vers Midy, & le dernier ne sera
pas semblable au premier. Et lés Galées
de*Cithim viendront contre luy,& sera *de cenõb. 14.d.*
affoibly & retournera. Et aura indigna-
tion cõtre la saincte alliance: & le fera &
retournera, & cõsiderera contre ceux qui
ont delaissé la saincte alliance. Et sés bras
s'esleueront de luy, & souilleront le san-
ctuaire de force: & osteront le cõtinuel sa
crifice,& mettront labomination de deso-
lation. Et fera feindre par flatteries ceux F
qui vsent meschamment du pact. Mais le
peuple qui cõgnoit son Dieu, se fortifiera
& le fera.Et lés prudẽs du peuple en ensei
gneront *plusieurs:* & trebuscheront par
l'espée,& par flãme, & *en captiuité*,& en
la pillerie par plusieurs iours,Et quãd ilz
seront trebuschez, ilz seront secourus par
petite ayde: & plusieurs s'adioindront à
eux fraudulentement. Aucũs dés prudens
trebuscherõt, pour estre faicte examinatiõ
d'*eux,& estre nettoyez,et* blanchis iusque
à la fin du tẽps:car il sera en temps ordõ-
né.Et le Roy fera selon sa volũté,il s'es-
leuera, & se magnifiera sus tout Dieu:&
plera choses merueilleuses cõtre le Dieu
dés dieux,& prosperera iusque à ce que le
courroux soit accõply. Car la diffinition
est faicte. Et n'entendra point au Dieu de
sés peres,& sera en concupiscẽce dés fem
mes:& n'aura consideration de nul dieu,
car il se magnifiera sus toutes choses.
Mais il hõnorera en son lieu le dieu*Mao
zim:& hõnorera le Dieu q̃ sés peres n'ont *Ou, de
pas cõgneu,par or & argent,& par pier- force.
re precieuse,& par choses desirables. Et G
besõgnera pour lés fortresses de Maozim
auec vn autre dieu,qu'il a cõgneu:& mul-
tipliera la gloire, & lés fera dominer sus
plusieurs:& diuisera la terre par pris. Et
en la fin du tẽps le Roy de Midy choc-
quera cõtre luy:& le Roy d'Aquilõ viẽ-
dra contre luy comme tẽpeste, auec cha-

riotz, & cheuaucheurs, & auec plusieurs nauires: & entrera és terres, & dissipera, et passera outre. Il entrera en la noble terre, & plusieurs tomberont: mais celles reschapperont de sa main, assauoir, Edom, et Moab, & le commencement dés enfans d'Ammon. Et mettra sa main sus lés terres: et la terre d'egypte n'eschappera pas. Il aura domination sus lés thresors d'or & d'argēt, & sus toutes lés choses autentiques d'Egypte, Lybie, & Ethiope, par ou il passera. Et lés nouuelles le troubleront d'Oriēt, & d'Aquilon: & sortira par grāde chaleur, pour destruire & mettre plusieurs à sac. Il plantera lés tabernacles de son palays, entre[deux]mers auprés de la noble & saincte mōtaigne, & viēdra iusque au bout d'icelle: & nul ne luy sera en ayde.

CHAP. XII.

A E N ce temps la s'esleuera *Michael* le grand prince, qui se tiēt pour lés filz de ton peuple: & sera le tēps de tribulation tel que n'a pas esté depuis le temps que lés gēs ont esté iusque à ce tēps

Apo.2.d icy. *Et en ce temps la ton peuple eschappera, quiconque sera trouué escrit au liure. Et plusieurs de ceux q dormēt en la pouldre de la terre s'esueilleront, lés vnz en la vie eternelle: & lés autres en opprobre & infameté perpetuelle. Mais ceux qui enseignent [lés autres]luyront, cōme la splen-

B deur du firmament: & ceux qui en ameinent plusieurs à iustice, seront cōme estoilles à tousioursmais. Mais toy Daniel, tiens, secrettes lés parolles, & signe le liure, iusque au tēps diffiny: plusieurs courront, & la science sera augmentée. Et moy Daniel, ie veis, et voicy cōme deux autres qui se tenoiēt droictz, l'vn d'vn costé sus la riue du fleuue, & l'autre de l'autre costé sus la riue du fleuue. Et dist à l'homme

C qui estoit vestu de linge, qui estoit sus lés eaues du fleuue: Quand sera la fin de cés merueilles? Et i'ouys l'hōme vestu de linge qui se tenoit sus lés eaues du fleuue, & esleua sa dextre & sa senestre au ciel, & iura par celuy qui vit eternellement: que sera iusque au temps, & à la moytie. Et quand la dispersion de la main du peuple sainct sera finie: toutes cés choses icy seront accomplies. Ie l'ouys, & ne l'entendis point. Et ie dis: Mon Seigñr, quel est le deffinement de cés choses? Et il dist: Va Daniel: car lés parolles sont cachées, & signées iusque au temps difiny. Plusieurs

D seront nettoyez, & blanchis, & esprouuez. Et lés meschans feront meschammēt, & tous lés meschans n'entendront rien: mais lés prudens entendront. Et depuis le temps que le sacrifice cōtinuel sera osté, & que l'abomination de la desolation sera mise: seront mille deux cens & nonante iours. Bienheureux est celuy qui attend & qui paruient iusque à mille troys cens trente cinq iours. Mais toy va à la fin, & repose: puis te releueras en ton sort, en la fin dés iours.

Fin de la Prophetie de Daniel.

LE LIVRE de Osée le Prophete.

CHAP. I.

L A parolle de l'Eternel qui fut faicte à Osée filz de Béeri, és A
iours d'Ozias, Ioathan, Achaz, & Ezechias Roys de Iuda, & és iours de Ieroboam filz de Ioas Roy d'Israël. Le commencement de la parolle du *Seigneur* auec Osée. Le *Seigneur* donc dit à Osée: Va, & te prens vne femme paillarde, & dés filz de paillarde: car la terre paillardera [se retirant] arriere du Sei- B
gneur. Il s'*en alla* donc, & print Gomer, la fille de Deblaim: laquelle conceut, & luy enfanta vn filz. Puis le Seigñr luy dist. Appelle son nom Iezraël: car encore vn petit de temps, & ie visiteray le sang de Iezraël, sus la maison de Iehu: & feray cesser le Royaume de la maison d'Israël. Et aduiendra qu'en ce iour la, ie rōpray l'arc d'Israël, en la vallée de Iezraël. De- C
rechef icelle cōceut, & enfanta vne fille. Et il luy dist: Appelle son nom, Sans misericorde: *car ie* ne feray plus de misericorde *à la* maison d'Israël: mais ie lés mettray en oubly. Ie feray misericorde à la maison de Iuda, & lés saueray en leur Seigñr Dieu: & ne lés sauueray point par l'arc, ne par l'espée, ny en bataille, ne par cheuaux ou cheuaucheurs. Et ayāt seuré celle q auoit nom, Sans misericorde, elle conceut, & enfanta vn filz. Et il dist: Appelle son nom, D
Non mon peuple. Car puis q̄ vous n'estes point, mon peuple, aussi ne seray-ie point vostre[dieu.] Mais il aduiendra q̄ le nombre dés enfans d'Israël sera cōe le sablon de la mer, lequel ne se peut mesurer, ne nombrer. *Et sera q̄ au lieu la ou on leur dira, vous n'estes poīt mon peuple: lors il leur Romains
sera dit, vous estes lés enfans du Dieu viuāt. Aussi lés enfans de Iuda, & lés enfās 9.f.
d'Israël

d'Israël serōt ensemble rassemblez,& met
tront vn chef pour eux, & monteront de
la terre:car le iour de Iezraël est grād.Di-
ctes à vostre frere mon peuple:& à vostre
sœur ayant misericorde.

CHAP. II.

A Arguez à vostre mere, arguez-
la: car elle n'est point ma femme,
aussi ne suis-ie pas son mary.
Qu'elle oste sés paillardises arriere de sa
face,& sés adulteres d'entre sés tetins:que
par auēture ie ne la despouille toute nue,
& q̄ ie ne colloque cōe au iour de sa nati
uité.Et q̄ ie ne la mette cōe vn desert, &
la reduise cōe la terre sauuage:et q̄ ie la fa
ce mourir de soif.Et n'auray point de pi-
tie de sés enfans,pourtant qu'ilz sont en-
fans de fornication.Car leur mere a pail-
lardé & *celle qui lés a cōceu est* cōfuse,car
elle a dit: Ie m'en iray aprés més amou-
B reux,qui me dōnent mon pain & més ea-
ues, ma laine & mon lin, mon huyle &
mon boire.Pource voicy,i'enclorray ta
voye despines:& feray vne cloison,telle-
mēt *qu'elle ne trouuera point sés sentiers.*
Et poursuyura sés amoureux: mais elle
ne lés cōprēdra pas:aussi lés cerchera elle:
mais elle ne lés trouuera point dōt elle di
ra:Ie m'en iray,& retourneray à mon p̄-
mier mary:car il m'estoit adonc mieux q̄
maintenāt.Et icelle n'a pas congneu,q̄ ie
luy ay donné *du* fromēt,& *du* vin, & de
l'huyle:& luy ay multiplié l'or & l'ar-
gēt,qu'ilz ont cōsacré à Baal.Pourtāt me
retourneray-ie: & prēdray mon froment
en son tēps,& mon vin en son tēps:& re-
couureray ma laine, & *mon lin, qui cou-
uroiēt* sa hōte. Et *maintenāt* ie reueleray
son infamie deuāt lés yeux de sés amou-
reux:& nul homme ne la deliurera de ma
C main.Ie feray cesser toute sa ioye, sa solen
nité,sa nouuelle lune,son sabbath,& tous
sés tēps solēnelz. Et guasteray sa *vigne* &
son figuier,desquelz elle a dit:*Ce sont més*
salaires,q̄ més amoureux m'ont donné:&
lés mettray cōme vne forest, & lés bestes
dés chāps lés māgeront. Et visiteray sus
elle lés iours de Baalim, esquelz elle fai
soit encensemēs,& se paroit de sés aureil.
lettes,& de sés ioyaux:& s'en alloit ap̄s
sés amoureux, & m'oublioit, dit le Sei-
gneur.Par tant, voicy ie l'induiray, & la
meineray au desert,& luy parleray amya
D blement: & luy donneray sés vignes de-
puis là,& la vallée d'Achor pour l'huys
d'esperāce. Et chantera là cōe és iours de
sa ieunesse,& cōme au iour qu'elle monta
hors du pays d'Egypte. Et aduiendra en
ce iour la(dit le Seigñr)q̄ tu m'appelleras
mon mary:& ne m'appelleras plus Baa-
li. I'osteray hors de sa bouche lés noms
de Baalim: & ne seront plus en memoire
par leur nom. Et en ce iour la ie feray al-
liance auec eux,auec lés bestes dés chāps,
& auec lés oyseaux du ciel & auec le re-
ptile de la terre:& briseray hors de la ter
re l'arc,& l'espée,& la guerre:et lés feray
dormir en seureté. Et t'espouseray pour
moy à tousioursmais,ie t'espouseray: as-
sauoir en iustice,& en iugemēt, & miseri-
corde & miserations. Ie t'espouseray en
foy,et cōgnoistras l'Eternel.Et en ce iour
la, i'exauceray, dit le Seigñr: i'exauce-
ray lés cieux, & lés cieux exauceront la
terre: & la terre exaucera le froment, le
moust, & l'huyle: & iceux exauceront
Iezraël.Ie me la semeray pour terre: & fe-
ray misericorde à celle qui estoit sans mi-
sericorde: & diray à celuy q̄ n'estoit poīt
mon peuple tu és mon peuple, & cestuy
dira: [Tu és] mon Dieu.

CHAP. III.

ET le Seigñr me dist:Va encore,& A
ayme la femme q̄ est aymée de son
amy,& est paillarde selon l'amour
du Seigñr vers lés enfans d'Israël:lesq̄lz
toutesfoys regardēt aux *dieux* estrāges,
et aymēt lés bouteilles[pleines]de *vin*.Or
t'ay-ie acheté pour moy,pour quinze[pie
ces]d'argēt,et vn Homer d'orge,et vn de-
my Homer d'orge.Et luy dis:Tu demou B
reras auec moy plusieurs iours,et ne pail
larderas point,et ne seras à nul hōe:mais
aussi ie [n'entreray] pas à toy. Car lés
enfans d'Israël demoureront plusieurs
iours sans Roy,et sans prince,sans sacrifi-
ce,et sans autel,sans Ephod,& sans The-
raphim. Et aprés ce,lés enfans d'Israël se
retourneront et cercheront le Seigñr leur
Dieu,& leur Roy Dauid:et aurōt crainte
du Seigñr,et de sa bōté,és derniers iours.

CHAP. IIII.

VOus enfans d'Israël escoutez la A
parolle du Seigñr:car le Seigñr a
question auec lés habitās de la ter
re.Car il n'y a plus de verité, & n'y a
plus de misericorde,& la sciēce de Dieu
n'est plus en la terre. Mal parler,mentir,
tuer,desrober,& paillarder[cés choses la]
abōdēt:et vn sang a touché l'autre sang.
Pource lamētera la terre,et tout [hōe] q̄
habite en icelle lāguira auec la beste dés
chāps,& l'oyseau du ciel:mais aussi lés
poissons de la mer defineront. Toutes-
foys nul n'argue, ne corrige l'autre:car
ton peuple est comme ceux qui contredi-
sent au sacrificateur. Tu trebuscheras
donc auiourdhuy,& le prophete aussi tre
buschera auec toy de nuict:et feray taire B
ta mere. Mon peuple est ietté bas:pource
qu'il

qu'il est sans sciẽce. Pource q̃ tu as debou
té science, ie te debouteray, q̃ tu ne me ser
ue plus en la sacrificature: et tu as oublié
la loy de ton Dieu: & aussi oublieray-ie
tés enfans. Ilz ont peché cõtre moy selon
ce qu'ilz estoiẽt en grãd nõbre: ie mueray
leur gloire en deshonneur. Ilz mãgent lés
C pechez de mon peuple, et esleuẽt leur ame
Isa. 24. a à l'iniquité d'iceux. *Et tel est le sacrifica
teur cõe le peuple, & pourtãt ie visiteray
sés voyes sus luy, & luy rendray sés oeu-
ures. Ilz mãgeront, & ne seront pas saou-
lez: ilz paillarderont, & ne multiplieront
point: car ilz ont delaissé à prendre garde
au Seignr. Paillardise, le vin, & le moust
ostent le coeur. Mon peuple faict requeste
à son boys, & son baston luy renonce: car
l'esprit de paillardise lés a faict errer, &
ont faict fornication arriere de leur Dieu.
Ilz sacrifioyent sus lés coppeaux dés mõ
taignes: & faisoient encẽsemens sur lés co
stes, soubz le chesne, & le peuplier, & le
tillot: pource que leur vmbre estoit bon.
Pourtãt paillardoyent voz filles: & voz
D espouses cõmettoyẽt adultere. Ie ne feray
point visitation sus voz filles en ce q̃lles
ont faict fornication: ny sus voz espouses
quand elles auront commis adultere. Car
iceux [estãs] auec lés paillardes, se separẽt
[de leurs femmes,] & sacrifient auec lés
effeminez. Et le peuple qui n'entend rien
*ou, tombera. *sera battu. Si tu paillarde Israël [au
moins] q̃ Iuda n'offense pas. Et ne vueil-
lez entrer en Galgal, & ne montez point
en Beth-auen, & ne iurez point, le Seignr
vit. Car Israël à esté desobeissant cõme la
vache rebelle. Le Seignr lés paistra main-
tenant comme l'aigneau en lieu spacieux.
Ephraim s'est faict participãt aux idoles:
laisse le donc [ô prophete.] Leur banquet
est infecté, ilz ont paillardé, sés protecteurs
ont aymé [de dire] en deshõneur: appor-
tez. Il a lyé le vent en sés aisles, & seront
confondus par leur sacrifices.

CHAP. V.

A AVssi vous sacrificateurs ouyez
ceste chose: & vous maison d'Is-
raël entendez: & vous maison du
Roy escoutez, car à vous appartient [de
faire] iugement: mais vous auez esté
faictz comme le laqs à Mizpa, & comme
vne retz estendue sus Thabor: & eux de-
struiant ilz ont mis au profund dés laqz
pour estrangler [lés innocens,] & ie suis
correcteur de tous ceux. Ie congnoy
B Ephraim, & Israël ne m'est point incon-
gneu. Car maintenant ô Ephraim tu fais
fornication, & Israël est souillé. Ilz n'ad-
donent point leurs estudes pour retour-
ner vers leur Dieu, pource que l'esprit de
paillardise est au milieu d'eux & ne recon
gnoissent point le Seigneur. Et l'orgueil
d'Israël luy respondra contre sa face: &
Israël & Ephraim trebuscheront en leur
iniquité. Aussi Iuda tombera auec eux.
Ilz iront auec leurs troppeaux de brebis
& de vaches pour querir le Seigneur, &
ne le trouueront pas: car il s'est retiré ar-
riere d'eux. Ilz ont desloyalement faict
contre le Seigneur: car ilz ont engendré
dés filz estrangers. Maintenant [est] le
mois [qu'on] lés deuorera auec leurs
champs. Sonnez la trompette en Ga- C
baa, & le clairon en Rama criez en Be-
th-auẽ, aprés toy ô Ben-iamin. Ephraim
sera en desolation au iour de correction.
I'ay monstré la foy és lignées d'Israël.
Lés princes de Iuda ont esté comme ceux
qui transposent la borne: & pourtãt ie re
spandray sus eux mon courroux comme
l'eaue. Ephraim seuffre iniure, il est cassé
par iugemẽt: pource qu'il a cõmẽcé d'al-
ler aprés le cõmãdement [mauuais.] Et D
suis cõe la tigne à Ephraim, & cõe ver-
mine à la maison de Iuda. Et Ephraim a
veu sa langueur, & Iuda sa blessure.
Ephraim s'en est allé à Assur: et a enuoyé
vers le Roy Iareb. Mais cestuy ne vous
pourra curer, et ne vous pourra guarir la
blessure. Car ie suis comme vn lyon à
Ephraim, et cõe le leõceau à la maison de
Iuda. Ce suis-ie moy, ce suis-ie, qui raui-
ray, et m'en iray: ie l'emporteray, et n'y a
personne q le deliure. Ie m'en iray & re-
tourneray à mõ lieu, iusq̃ à ce qlz se ren-
dẽt coulpables, & qlz quierent ma face:
car ilz me cercherõt diligẽmẽt en leur tri
bulation.

CHAP. VI.

VEnez, & retournõs au Seignr: car A
cestuy a rauy, mais il nous guari-
ra: il a frappé, mais il nous mede-
cinera. Il nous viuifiera aprés deux iours,
& au troysiesme iour il nous suscitera:
& viurons en sa presence: nous congnoi-
strons & ensuyurons affin de cõgnoistre
le Seigneur. Son yssue est appareillée cõe B
le point du iour: & viendra à nous, cõme
la pluye, assauoir, cõe la pluye du soir, &
assaisonnée [sus] la terre. Que te fe-
ray-ie Ephraim? Que te feray-ie Iuda?
Vostre begnignité est comme la nuée du
matin, & comme la rosée allant de ma-
tin. Pource ay-ie decoppé lés prophe- C
tes, & lés ay occis par lés parolles de ma
bouche: affin que ton iugemẽt sorte cõme Mat. 9. b
la lumiere. *Car ie desire misericorde, & & 12. a.
nõ pas sacrifice: & cõgnoissance de Dieu *ou, cõe lés hões,
plus que lés holocaustes. Mais ceux ont aucũs cõe
transgressé l'alliance *cõme dés hommes: Adam.
ilz ont là faict desloyallemẽt cõtre moy.

Galaad est la cité de ceux qui sont iniqui-
té, aguettant le sang. Et comme brigans
D qui attendent quelqu'vn, ainsi est l'assem-
blée dés sacrificateurs qui occisent en la
voye d'vn accord, car ilz osent faire cho-
se enorme. I'ay veu chose villaine en la
maison d'Israël: car là est la paillardise
d'Ephraim, dont Israël est contaminé.
Mais toy aussi Iuda, tu y metz pour
toy la moisson, quand ie [pense] faire re-
tourner la captiuité de mon peuple.

CHAP. VII.

A QVand ie guarissoie Israël, l'iniqui-
té d'Ephraim fut reuelée, & la ma
lice de Samarie: car ilz ont faict
mensonge: dont le larron est
entré, & le brigand a destroussé dehors.
Et n'ont daigné penser en leurs coeurs,
que i'ay *memoire de toute* leur malice.
Leurs inuentions lés ont maintenãt aui-
ronné, lesquelles ont esté faictes deuant
moy. Ilz ont resiouy le Roy par leur ma-
lice: & lés princes par leurs mensonges.
B Tous iceux sont adulteres [embrasez]
cõme *le four eschauffé par celuy qui cuict*,
lors qui cesse attendant la paste qui leue
aprés estre pestrie iusque à ce qu'elle soit
leuée en son leuain. A la iournée de nostre
Roy lés princes * l'ont faict malade par
flascon de vin: tellement qu'il a estendu sa
main auec lés moqueurs. Car ilz ont ap-
pliqué leur coeur, comme vn four en leurs
embusches. Leur boulenger dort toute la
nuict, & au matin est embrasé comme la
flamme de feu. Ilz sont tous eschauffez
comme le four: & mangent leurs iuges.
Tous leurs Roys sont tombez: il n'y a
C aucun entre eux q crye à moy. Ephraim
mesme se mesle entre lés peuples. E-
phraim est faict comme le gasteau, lequel
n'est pas retourné. Lés estrangers mãgent
sa force: & cestuy n'en a rien sceu: lés che-
ueux *luy sont* tous blancz, & n'en a rien
sceu. Aussi l'orgueil *d'Israël sera humilié*
en sa face: & ne se retournent point au
Seigñr leur Dieu, & ne le quierent point
en *toutes* cés choses icy. Et Ephraim est
cõme la colombe simple sans coeur. Car
ilz ont appellé Egypte, & sont allez aux
Assyriens [pour ayde.] Mais quand ilz
y iront i'estendray ma retz sus eux, & lés
D rabbatray comme lés oyseaux du ciel. Ie
lés chastieray comme leur congregation
a ouy. Malheur sus eux, pource qu'ilz se
sont retirez de moy: destruction leur [ad-
uiendra,] car ilz ont faict laschement con
tre moy. Et ie lés rachetteray: & ilz ont
parlé mensonges contre moy. Ilz n'ont
point crye vers moy en leur coeur, mais
vloient en leurs couches. Ilz se sont assem

* ou, ont cõmécé de venir en fureur par vin.

blez au froment & au vin, & ont esté re
belles contre moy. Ie lés ay apprins, et ay
fortifié leurs bras: mais ilz ont pensé mal
contre moy. Ilz se sont retournez, mais
non pas au souuerain: *ilz ont* esté faictz
comme l'arc deceuable. Leurs princes
cherront par l'espée, pour la fureur de *leur*
langue: ceste est leur irrision, en la terre
d'Egypte.

CHAP. VIII.

LA *trompette* soit à ton palais [l'en A
nemy *vient*] comme l'aigle sus la
maison du Seigneur: pource qu'ilz
ont transgressé mon alliance, & ont ini-
quement faict contre ma loy. Lés Israëli-
tes cryerõt à moy, [disans:] Mon Dieu,
nous te congnoissons. Israël a debouté le
biẽ: son ennemy le poursuyura. Iceux ont
regné, mais non de par moy: ilz ont con-
stitué prince, & n'en sauoye rien. Ilz se B
sont faict dés images de leur or & de leur
argent, pourtant sera exterminé. O Sama
rie on a debouté ton veau: mon ire s'est
embrasée contre eux. Iusque à quand ne
peuuent ilz endurer innocence? Car aussi
cestuy mesme [veau] est d'Israël. Le for-
geron l'a faict, & n'est point Dieu: pour-
tant sera le veau de Samarie en pieces.
Certes ilz semeront le vent, & recuillirõt
le tourbillon. L'estoc n'a point de germe,
& ne fera point de farine. Que s'il en
faict: lés estrangers la deuoreront. Israël
est deuoré, maintenant est *il* entre lés na- C
tions, comme le vaisseau auquel n'y a nul
plaisir. Car iceux sont montez vers As-
sur: & [sont comme] l'asne sauuage qui est
seul de par soy. Ephraim a dõné gua-
ges à sés amateurs. Et iasoit qu'il soul-
doyé, aucuns dés gentilz, toutesfois ie lés
assembleray maintenãt, & se dueilleront
vn petit pour la charge du Roy, & dés
princes. Car Ephraim a faict plusieurs au
telz pour pecher: lés autelz luy sõt faictz
en peché. Ie *luy* ay escrit choses grãdes de
ma loy: mais elles ont esté estimées cõme
chose estrange. Ilz sacrifient de la chair, D
pour lés sacrifices de més offertes, & la
mangent, & le Seigñr ne lés accepte poĩt:
mais maintenant il reduyra en memoire
leur iniquité, & visitera leurs pechez
iceux retourneront en Egypte. Israël a
mis en oubly celuy qui l'a faict, & a edi-
fié dés Palais: & Iuda a faict plusieurs ci-
tez garnies: mais i'enuoyeray le feu en
sés citez & deuorera sés palais.

CHAP. IX.

ISraël, ne te resiouys point: pour cho- A
se ioyeuse cõme lés peuples: car tu
as paillardé [te retirant] arriere de
ton Dieu. Tu as aymé le salaire [de pail-
larde]

larde] sus tous lés greniers du froment. Le grenier & le pressoir ne lés repaistra point,& le moust luy deffaudra. Ilz ne demoureront point en la terre du Seigneur. Mais Ephraim retournera en Egypte: & mangeront en Assur la chose souillée. Ilz ne respandront plus le vin au Seigneur: et ne luy plairont point. Leurs sacrifices seront enuers eux comme le pain dés plourans. Tous ceux qui en mangeront seront souillez: car leur pain pour leurs ames n'entrera point en la maison du Seigneur.
Que ferez vous au iour solennel, au iour
B de feste du Seigneur? Car voicy ilz s'en sont allez arriere de la destruction. Egypte lés assemblera, Memphis lés enseuelira. L'ortie possedera lés choses desirables de leur argent: & le chardon [croistra] en leurs tabernacles. Lés iours de visitation sont venus, lés iours de retribution sont venus. Israël congnoistra le fol prophete, forcené, & homme de vent: à cause de la multitude de ton iniquité, & pour la multitude de l'inimitie. Ephraim [a mis] vn guetteur auec mon Dieu, assauoir vn prophete comme le laqz de l'oyselier, sur toutes sés voyes [qui est] inimitie en la maison de son Dieu. Ilz ont profondemēt [peché,] & se sont corrompus comme és iours de Gabaa. Il aura maintenant recordation de sés iniquitez: & visitera leurs
C pechez. I'ay trouué Israël comme lés grappes au desert: & comme lés premiers fruictz au figuier au cōmencement, d'iceluy, ay-ie veu voz peres. Iceux sont entrez vers* Beel-phegor, & se sont sequestrez en confusion, & ont esté faictz abominables, selon leur amour. La gloire d'Ephraim est volée cōme l'oyseau: [qui estoit] de la naissance du ventre, & de la conception. Quād aussi ilz auront nourri leurs enfans si lés en destitueray-ie, tellement qu'ilz ne deuiendront point hōmes. Et aussi malediction sus eux quand ie me seray retiré d'eux. Ephraim (comme i'ay veu) estoit cōme Tyr, plantée en lieu plaisant. Et Ephraim est pour mener sés filz au meurtrier. O Seigñr donne leur ce que
D tu leur veux donner. Donne leur la matrice abortiue, & lés mamelles seiches. Tout leur mal est en Galgal: car ie lés ay eu là en hayne, et lés bāniray de ma maisō pour la malice de leurs inuētions. Ie ne me mettray plus à lés aymer. Tous lés prīces sōt preuaricateurs. Ephraim est frappé, & leur racine est deseichée, ilz ne seront plus de fruict. Et encore quand ilz engendreroiét, ie mettray à mort lés choses desirables de leur ventre. Mon Dieu lés reiettera, pource qu'ilz ne l'ont point escouté: et seront vagans entre lés nations.

* Baal peor.

CHAP. X.

Israël est vne vigne vuyde: le fruict
A luy *est faict egal. Elle a multiplié lés autelz selon la multitude de son fruict: selon la bonté de sa terre, ilz ont bien faict aux images. Leur coeur s'est diuisé: ilz seront maintenant desolez. Iceluy despecera leurs autelz, & guastera leurs images. Car maintenant ilz diront: nous n'auons point de Roy, car nous n'auons point craint le Seigneur: & que nous fera le Roy? Ilz ont parlé dés parol les iurant en vain, & traictant alliance: & le iugement germera sus lés rayes du champ, comme poison. Lés habitans de
B Samarie ont craint pour lés *ienices de Beth-auen. Car son peuple a lamenté sus luy, & sés Sacrificateurs qui s'estoient resiouys de luy, pour sa gloire: car elle est departie arriere de luy. Et aussi a il esté porté en Assur, pour faire vn don au roy Iareb. Ephraim receura confusion: & sera confus Israël pour son conseil. En Samarie son Roy a esté decoppe cōme l'escume sus la face de l'eaue: et lés haultz lieux d'Auen seront destruictz, le peché d'Israël. L'espine & le chardon croistront sur leurs autelz. *Et diront aux montaignes, Isai. 2. d. Luc. 23. Apo. 9.
couurez nous: & aux mōtaignettes, cheez sur nous. O Israël tu as peché dés lés iours de Gabaa. Là se sont ilz ar- C
restez: et en Gabaa la bataille qui estoit contre lés enfans iniques, ne lés opprima point. Ie lés corrigeray à mon plaisir, & s'assembleront lés peuples contre eux, quand ilz seront accouples en leurs deux rayons. Ephraim est comme la ienice aprinse aymant la froissure [du grain] & i'ay passé sur son beau col. Ie feray cheuaucher Ephraim, Iuda labourera, Iacob rompra sés mottes. Semez pour vous en iustice: & recueillez selon misericorde, renouuellez vostre champ. *Car il est temps de requerir le Seigneur, iusque à ce qu'il Iere. 4. a.
vienne & face plouuoir sus vous la iusti- D
ce. Vous auez labouré meschanceté vous auez moissonné iniquité: et auez māgé le fruict de mensonge, pource que tu as eu fiance en tés voyes, & en la multitude de tés puissans [hommes.] Parquoy tumulte s'esleuera en ton peuple: & toutes tés forteresses seront guastées comme le saccagement [faict par] Salman [contre] la maison d'Arbel au iour de la bataille: & la mere fut meurtrie sur [sés] enfans. Ainsi vous fera Beth-el, à cause de vostre mauuaistie malicieuse. Le Roy d'Israël sera extermine par vn matin.

* a me... ou a... vain.

* C'est... veau ... ont là... doré.

CHAP. XI.

Quand

A Osee.11.a. QVand Israël estoit ieune, ie l'ay ay
mé, & ay appellé mon filz hors
d'Egypte. Ilz lés ont appellé, cõe
ilz s'en sont allez de leur pre
sence. Ilz immoloyent à Baalim et faisoiēt
encensemens aux images. I'ay donné con
ducteur à Ephraim qui lés porteroit sur
sés bras: & n'ont point congneu q̃ ie lés
ay guaris. Ie lés ay tiré par lés cordeaux
B d'humanité, & par lés liens d'amitie: &
leur ay esté cõe ceux qui esleuent le ioug
sur leur machoire: & ay retiré vers luy de
la viãde. Il ne retournera plus en la terre
d'Egypte: & iceluy Assur sera son Roy,
pource *qu'ilz ne se sont* poīt voulu retour
ner. L'espée cherra sus sés citez: & cõsom
mera lés fortz, & lés deuorera pour leur
conseil. Et mon peuple doubtera s'il se
C retournera à moy, cõbien qu'on l'appelle
au Souuerain: mais nul ensemble ne la
exalté. Cõment te mettray-ie Ephraim?
cõment te bailleray-ie Israël? comment te
Gen.19.e mettray-ie, cõe *Adama? et te mettray-ie
cõe zeboim? Mõ cœur est rēuersé en moy:
& se sont ēsemble eschauffez *més* desplai
sirs. Ie ne feray point selon la fureur de
mon ire. Ie ne me retourneray pas pour
destruire Ephraim: car ie suis Dieu, et non
pas vn homme, le sainct au milieu de toy:
& si n'entreray pas en la cité. Ilz chemi
D neront aprés le Seignr̃, il bruyra comme
le lyon: car cestuy mesme bruyra, & lés
filz s'espouanteront d'Occident. Estans
espouantez ilz aduoleront cõme l'oyseau
hors d'Egypte, & cõme la colombe, hors
le pays d'Assur, & lés colloqueray en
leurs *maisons*, dit le Seigneur. Ephraim
m'a auirõné par mẽsonge: et la maisõ d'Is
raël par trõperie. *Mais Iuda domine* enco
re auec Dieu, & est fidele auec lés sainctz.

CHAP. XII.

A *E Phraim se repaist de vent, & pour*
suit aprés cestuy d'Orient. Il mul
tiplie toute la iournée mensonge &
destruction. Il faict alliance auec lés Assy
riens: & porte l'huyle en Egypte. Le Sei
gneur a different auec Iuda, & fera visita
tion sus Iacob, selon sés voyes, & luy ren
Gen.25.e dra selon sés inuentions. *Il deceut son
B frere au ventre, & luytta par sa force auec
Gen.32.f Dieu. *Il luytta auec lange, & le surmon
ta. Il ploura & le pria. Il le trouua en Be
th-el: & *là* parla auec nous. Et l'Eternel
Dieu dés *armées*, le Seigneur est son me
morial. Conuertis *toy* à ton Dieu. Garde
misericorde & iugement, & aye continuel
C lement esperance en ton Dieu. Chanaan
a en sa main lés balances deceuables, ay
mant à faire extorsion. Et Ephraim a dit:
Toutesfois suis le faict riche, i'ay trouué
dés richesses pour moy. Tous més la
beurs ne me trouueront pas l'iniquité ne
chose en quoy soit peché. Et moy qui suis
le Seigneur ton Dieu, dés la terre d'Egy
pte: encore te feray-ie habiter és taberna
cles, comme aux iours dés festes. Et ay
parlé aux prophetes, & ay faict mainte
vision: & ay monstré dés similitudes par
la main dés prophetes. Si Galaad [s'est
tourné] à iniquité, ilz sont certes faictz D
vains: ilz ont sacrifié lés boeufz en Gal
gal. Aussi leurs autelz sont comme mon
ceaux sus lés rayes dés champs. *Iacob Gen.28.a
fuyt en la region de Syrie: & Israël seruit
pour sa femme, & pour la femme garda [le
bestail.] *Aussi le Seigneur feit monter exo.14.e
hors d'Egypte Israël, par le prophete: &
fut gardé par le prophete. Ephraim a
prouoqué [Dieu] en amertume: & son
sang sera espandu sus luy: & le Seigneur
luy rendra son opprobre.

CHAP. XIII.

QVand Ephraim parloit, horreur A
fut esleuée en Israël: il a offensé
en Baal, & est mort. Et main
tenant ilz recommencent à
pecher: & ont faict pour eux vne ima
ge fondue, de leur argent, selon leur intel
ligence: idoles & œuure totallement dés
ouuriers, pour lesquelz *iceux* disent aux
hommes qui sacrifient: Qu'on baise lés
veaux. Pourtant seront ilz comme B
la nuée du matin, & comme la rosée du
matin qui s'en va, comme la paille qui
est rauie de l'airée par le tourbillon, &
comme la fumée hors de la fenestre.
* *Mais ie suis le* Seigneur ton Dieu, Isa.43.b.
dés la terre d'Egypte, & ne congnoi
stras aucun Dieu fors que moy: aussi
n'y a-il aucun sauueur que moy. Ie t'ay
congneu au desert, en la terre seiche. Ilz
ont esté rassasiez selon sés pastures, &
ont esté saoulez, & ont esleué leur cœur,
parquoy ilz m'ont mis en oubly. Ie
leur seray aussi comme le Lyon, & com
me le Pard qui est sur la voye dés
Assyriens. Ie viendray au deuant C
d'eux, comme l'ourse priuée [de sés pe
tis:] & deschireray l'esthomach de leur
cœur, & lés consommeray là, comme
le Lyon: la beste *dés* champs lés deschi
rera. Tu t'és perdu Israël: *mais* en
moy est ton ayde. Ie seray, *mais* ton
Roy ou est-il? qu'il te deliure, en toutes
tés citez: & tés iuges, desquelz tu as dict,
donne moy vn Roy, & dés princes.
*Ie t'ay donné vn Roy en mon ire: & 1. Samue.
l'ay osté en mon indignation. L'iniquité 8.a.
d'Ephraim

d'Ephraim est cueillée: son peché est mu-
cé. Lés doleurs comme de celle qui enfan-
D te luy viendront, c'est vn filz qui n'est pas
sage: car il n'eust point esté vne heure en
la destresse de l'enfantement. Ie lés eusse
rachetez de la puissance du sepulchre, &
lés eusse guarantis de la mort. Mais ie se-
ray ta peste à la mort, & seray ta destru-
ction pour le sepulchre: repentance s'est ca
chée arriere de més yeux. Car cestuy fru-
ctifiera entre lés freres, le vent oriental du
Seigneur viendra du desert, il montera &
seichera sa veine, & seichera sa fontaine:
& cestuy pillera le thresor de toute chose
desirable.

CHAP. XIIII.

A SAmarie sera gastée: car elle à rebel
lé contre son Dieu. Ilz tomberont
par l'espée, leurs petis seront *espou
tis, & sés [femmes] enceintes seront tren-
chées. O Israël conuertis toy iusque
au Seigneur ton Dieu: car tu és trebusché
en ton iniquité. Prenez lés parolles auec
vous: & vous retournez au Seigneur, &
luy dites: Oste toute iniquité, & prens le
B bien: & nous rendrons lés *boueaux de
noz leures. Assur ne nous sauuera pas.
Nous ne monterons plus sus lés che-
uaux: & ne dirons plus aux œuures de
noz mains, vous estes noz dieux: car par
toy l'orphelin reçoit misericorde. Ie
guariray leur rebellion, & lés aymeray
voluntairement: car ma fureur est destour
née arriere d'eux. Ie seray comme la ro-
C sée à Israël, il florira comme la rose, &
boutera sés racines comme le Liban. Sés
branches sortiront, & sa magnificence se-
ra comme l'oliue, & son odeur sera com-
me du Liban. Ceux qui seront assis
soubz son vmbre se conuertiront, & vi-
uront de fromēt. Ilz floriront comme la
D vigne: & sa memoire sera comme le vin
du Liban. Ephraim [dira:] qu'ay-ie
plus [affaire] d'idole? Ie l'exauceray,
& le regarderay: ie seray comme le sapin
verdoyant: son fruict est troué de par
moy. Qui est le sage, & entendra cés cho-
ses, & le prudēt & il lés congnoistra? Car
lés voyes du Seigneur sont droictes, & lés
iustes chemineront en icelles: mais lés me
schans trebuscheront en icelles.

*escachez ou, brisez

*cest, louēges.

Fin de la Prophetie de
Hosée.

LE LIVRE
de Ioel le Pro-
phete.

CHAP. I.

LA parolle du Seigneur qui fut A
faicte à Ioel filz de Phathuel.
Vous anciens, escoutez ce: & tous
habitans de la terre prestez l'au-
reille: telle chose a elle esté faicte en
voz iours, ou és iours de voz peres?
Racomptez à voz filz touchant ce,
& voz filz à leurs enfans, & leurs filz à
vne autre generation. La saulterelle a B
mangé le residu du hanneton, & la che-
nille a mangé le residu de la sauterelle, &
le vermiceau a mangé le residu de la che-
nille. Vous yurongnes, resueillez-vous,
& plourez: & vous tous qui beuuez le
vin, pour le vin doulx, vlez: car il est osté
de vostre bouche. Car vne gent est mon-
tée sus ma terre forte, & sans nombre, de
laquelle lés dentz sont cōe lés dentz d'vn
lyon: & a dés machoires cōe du leōceau.
Elle a mis ma vigne deserte: & a osté l'es-
corce de mon figuier. Elle l'a despouillé
tout nud, & l'a ietté au loing: sés brāches
ont esté blāchies. Plains toy cōe la vierge
vestue d'vn sac, pour le mary de sa ieu-
nesse. L'offerte & la perfusion est ostée de
la maison du Seigneur: & lés sacrifica-
teurs ministres du Seigñr ont lamēté. Le
chāp est gasté, et a la terre lamēté: pource
que le fromēt est gasté, le vin est deseiché, et C
l'huyle lāguist. Soyez cōfuz vous labou
reurs: vous vignerons vlez pour le fro-
ment, et pour l'orge, car la moisson dés
chāps est perie. La vigne est seichée, & le
figuier coppé. Le grenadier, & la palme,
& le pōmier, & tous lés arbres du chāp
sont seichez: pource q̄ la ioye est transie
par lés filz dés hōmes. Vous sacrifica-
teurs, ceingnez vous, & vous plaingnez:
vous ministres de l'autel vlez. Vous mi-
nistres de mon Dieu, entrez dedans, &
vous couchez sus le sac: car l'offerte & la
perfusion est retirée de la maison de vostre D
Dieu. Sanctifiez le ieusne, appellez la
multitude, assemblez lés anciēs et tous lés
habitās de la terre, en la maison du Sei-
gneur vostre Dieu, & criez au Seigneur.
Ah la iournée: car le iour du Seigneur est
prés: & viendra comme destruction faicte
par le toutpuissant. Lés viures ne sont ilz
pas exterminez de deuant voz yeux?
liesse et ioye de la maison de nostre Dieu?
Lés grains de semences sont moysis
soubz lés motes, lés greniers sont deso-

lez,lés grãges sont ruynées pource que
le fromẽt est confondu.Combien a gemy
la beste,et sont lés troppeaux de la vache-
rie en perplexité?pource qu'ilz n'ont que
pasturer:mais aussi lés troppeaux de bre-
bis sont dissipez. Seigñr ie crieray à toy:
car le feu a consommé lés choses plaisan-
tes du desert,& la flãme a bruslé tous lés
arbres dés champs. Aussi lés bestes dés
chãps ont crié vers toy:pource q̃ lés riuie
res dés eaues se sont seichées,& q̃ le feu a
deuoré lés choses plaisantes du desert.

CHAP. II.

A Sonnez la trompette en Zion, &
criez en ma saincte mõtaigne. Que
tous lés habitãs de la terre treblẽt:
car le iour du Seigñr viẽt & est prés. Le
iour de tenebres & d'obscurité,le iour de
nuée,& de trouble cõe la lueur du matin
est estendue sus lés montaignes:vn gros
peuple & fort,auq̃l n'y a pas eu de sem-
blable depuis le commencement,& aprés
luy ne sera pas iusq̃ és ans de generation
en generatiõ.Le feu deuore deuãt sa face,
et derriere luy la flãme brusle:deuãt luy,
la terre est cõe le iardin d'Eden:& aprés
B luy,sera cõme le desert desolé,& n'y aura
rien qui luy eschappe. Son regard est cõe
le regard dés cheuaux:et courront cõe lés
cheuaucheurs:ilz viẽdront saultãt cõe le
son dés chariotz sus lés couppeaux dés
montaignes,& cõe le son de la flãme de
feu deuorãt l'esteule,& cõe vn peuple hy
deux qui est preparé à la bataille.Lés peu
ples auront dueil pour sa presence: telle-
mẽt q̃ toutes faces serõt chargées de noir-
çure.Ilz courront cõe puissans,& monte-
ront sus la muraille cõe hõmes de guerre.
Ilz chemineRõt chascun en sa voye,et ne
se destourneront point de leurs sentiers.
Nul ne cõtraindra son frere:mais chascũ
cheminera en son sentier.Et quãd ilz cher
ront sus le glaiue,& ne se blecerõt point.
Ilz tracasserõt par la cité,ilz courrõt sus
la muraille,ilz mõteront sus lés maisons,
& entreront par lés fenestres cõe vn lar-
ron. La terre a tremblé deuãt sa face,lés
C cieux s'en sont esmeutz. Le soleil & la
[Sus] 3.d. lune ont esté obscurcis:*et lés estoilles en
ont retiré leur splẽdeur.Et aussi le Seigñr
a donné sa voix deuãt la face de son ar-
mée:car son camp est moult grãd & fort,
leq̃l met en execution sa parolle.Certai-
nemẽt le iour du Seigñr est grãd & fort
terrible:& qui le pourra endurer? Par-
quoy le Seigñr dit maintenãt:Conuertis-
☞ sez vous à moy de tout vostre cœur, en
ieusne,en pleur,& en regretz. Et rompez
voz cœurs & n'ont point voz vestemẽs,
[P]sal.86.a *& vous retournez au Seigneur vostre
Dieu:car il est clemẽt & misericordieux,
tardif à ire,& de grãde grace,& qui se re-
pẽt du mal. *Qui est celuy qui scet s'il se Iona 4.a
conuertira,& aura repentãce,& s'il laisse- & 3.d.
ra aprés soy la benediction,l'offerte & la Sus 1.c.
perfusion au Seigñr vostre Dieu? Sonnez D
la trõpette en Zion,sanctifiez le ieusne,
appellez la multitude,assemblez le peu-
ple,sanctifiez la congregation,rassemblez
lés anciẽs,assemblez lés enfans & ceux q̃
succẽt lés mãmelles. Que l'espoux sorte
hors de sa chãbrette, & l'espouse de sa
couche. Lés sacrificateurs seruiteurs du
Seigñr ploureront entre l'allée & l'autel,
& diront:Seigñr,pardonne à ton peuple:
et ne donne pas ton heritage en opprobre,
tellemẽt q̃ lés nations ayent domination
sus iceluy.Pourquoy diroiẽt ilz entre lés E
peuples,ou est leur Dieu?Le Seigñr a esté
ialoux de sa terre : & a pardonné à son
peuple.Et le Seigñr a respondu & dict à
son peuple:Voicy,ie vous enuoyeray fro
ment,& vin,& huyle,& en serez rassa-
siez: & ne vous donneray plus en oppro
bre entre lés gens. Ie feray eslongner de
vous [l'ennemy] qui est d'Aquilon:& le
poulseray en la terre sauuage & deserte.
[Il tournera] sa face contre la mer Orien
tale:et son terme sera iusq̃ à la derniere
mer.Sa puãteur montera,et sa pourriture
mõtera:pource qu'il a faict orgueilleuse-
mẽt. Ne crains point terre,resiouys-toy
& sois en liesse:car le Seigñr est pour faire
grãdes choses. Ne craingnez point vous
bestes dés chãps,car lés pasturages du de-
sert ont germé, & l'arbre à porté son
fruict:le figuier & la vigne ont dõné leur
vertu.Et vous filles de Zion,resiouyssez F
vous,et soyez en liesse au Seigñr vostre
Dieu:car il vous a dõné le docteur de iu-
stice:& fera descendre sus vous la pluye
primeraine,& du soir au premier[moys.]
Et lés grãges serõt rẽplyes de fromẽt : &
lés pressoirs abõderont en vin & en huy-
le.Ie vous rẽdray lés ans q̃ la sauterelle,
la chenille,le vermiceau & le hanneton,
mon grãd exercite,q̃ i'auoye enuoyé con
tre vous,a mãgé.Et vous mãgerez & se-
rez saoulez:& louerez le nom du Seigñr
vostre Dieu qui a faict auec vous choses
merueilleuses. Mon peuple ne sera plus
cõfus à iamais:& saurez q̃ ie suis au mi-
lieu d'Israël,& q̃ ie suis l'Eternel vostre
Dieu,& n'en y a pas d'autre,& mon peu
ple ne sera point cõfus eternellemẽt. *Et Act.2.g.
aprés ce,i'espãdray mon esprit sus toute G
chair:& prophetizeront voz filz & voz
filles.Voz anciens songeront dés songes,
& voz iouuenceaux verront dés visions.
Et aussi en cés iours la,ie respãdray mon

esprit sus més seruiteurs & seruantes:&
donneray choses meruueilleuses au ciel &
en la terre:sang,& feu, & vapeur de fu-
mat.24.c mée.*Le soleil se tournera en tenebres,&
Luc 21.e. la lune en sang: deuant que le iour du
Ro.10.c. Seigneur grand & horrible vienne. *Et
sera, que quiconque inuoquera le nom
du Seigneur sera sauué:car saluation se-
ra en la montaigne de Zion, & en Ie-
rusalem,ainsi que le Seigneur a dict:& és
residus que le Seigneur aura appellé.

CHAP. III.

A CAr voicy,en cés iours la, & en ce
temps,que i'auray faict retourner
la captiuité de Iuda & de Ierusa-
lem,i'assembleray toutes gens, & lés fe-
ray descendre en la vallée de Iosaphat:et
entreray là en iugement auec eux pour
mon peuple,& pour mõ heritage d'Israël
qu'ilz ont espars par lés nations, & ont
diuisé ma terre,& ont ietté le sort sus mõ
peuple.Ilz ont mis l'enfant pour la pail-
larde: & ont vendu la ieune fille pour le
vin,affin qu'ilz beussent. Et aussi quelle
chose ay-ie auec vous,Tyr & Zidon,et
B toutes lés marches de Palestine? Me ren-
drez vous la retribution? Et si vous me
rendez la pareille, c'est chose legere, ie
vous rendray subitement la pareille sus
vostre teste.Car vous auez prins mon or
& mon argent:& auez emporté en voz
temples més choses desirables & lés plus
belles.Vous auez vendu lés filz de Iuda,
& lés filz de Ierusalẽ,aux filz dés Grecz:
affin que vous lés eslongnez de leur ter-
re.Voicy,ie lés susciteray du lieu auquel
vous lés auez vendu:& feray tourner vo
stre retribution,sus vostre teste. Ie vẽdray
voz filz & voz filles,par lés mains dés
filz de Iuda:& lés vẽdront aux Sabéens,
qui est vne nation loingtaine: car le Sei-
C gneur l'a dict. Cryez ce entre lés na-
tions:preparez la bataille, resueillez lés
fortz:que tous lés hommes de guerre s'ap
prochent & montent.Forgez dés espées
de voz coultres, & dés lances de voz
hoyaux:& que le foible dise,ie suis fort.
Faictes amas & venez toutes gens d'alen
tour,& vous assemblez.Le Seigneur ab-
battra là tés hommes robustes. Lés gens
s'exciteront & monteront en la vallée de
Iosaphat:car là seray-ie assis pour iuger
Apocal. toutes gens d'alentour.*Mettez lés fau-
14.d. cilles à point:car la moisson est meure.
Venez & descendez: car le pressoir est
plein. Lés pressoirs respandent:car leur
malice est multipliée. Grosse multitude
est en la vallée de diuision:car le iour du
Seigneur est prés,en la vallée de diuision.
*Le soleil & la lune ont esté obscurcis: Sus 2.c.
& lés estoilles ont retiré leur splendeur. Isai.13.b
Et le Seigneur bruyra de Zion,& don- Iere.25.
nera sa voix de Ierusalem. Et lés cieux amos 1.
& la terre s'esmouueront:& le Seigneur D
sera l'esperance de son peuple,& la force
dés filz d'Israël. Vous saurez que ie suis
l'Eternel vostre Dieu habitant en Zion,
en ma saincte montaigne:& Ierusalem
sera saincte,& lés estrangers ne passeront
plus parmy elle.Et en ce iour la lés mon-
taignes degouteront le vin doulx: & lés
montaignettes decoulleront le laict. Et
par tous lés ruisseaux de Iuda courront
lés eaues: & vne fontaine sortira de la
maison du Seigneur,& arrousera la val-
lée de Sittim. Egypte sera en desola-
tion,& Idumée en desert hydeux:pour la
violence [faicte] contre lés filz de Iuda,
& pource qu'ilz ont respandu le sang
innocent en leur terre. Mais Iudée sera
habitée eternellement,& Ierusalem de ge-
neration en generation. Ie nettoyeray le
sang de ceux que ie n'auoye point net-
toyé:& le Seigneur demourera en Zion.

Fin de la Prophetie de Ioel.

LE LIVRE d'Amos le Prophete.

CHAP. I.

LEs parolles d'Amos qui fut entre A
lés pasteurs de Thecue,lesquelles
il veit sus Israël és iours d'Ozias
Roy de Iuda, & és iours de Ie-
roboam filz de Ioas Roy d'Israël: deux
ans deuant le mouuement[de la terre,]&
dist:*l'Eternel rugira de Zion,& donne- Iere. 25
ra sa voix de Ierusalẽ. Et lés habitations Ioel 3. d
dés pasteurs lamenteront:& le coupeau Zachar.
de Charmel seichera. L'Eternel dit ainsi: 14.a.
Sus troys forfaictz de Damas,et sus qua-
tre,ie ne°la reduiray point:pource qu'ilz °luy pa
ont froissé par herces de fer Galaad. Et donnera
enuoyeray le feu en la maison de Hazaël, point.
lequel deuorera lés palays de Ben-ha-
dad. Ie briseray la barre de Damas
& extermineray l'habitateur de la vallée
d'Auen,& celuy qui tient le sceptre de la
maison d'Eden:& le peuple de Syrie se-
ra transporté en Cyr, dit le Seigneur.

L'Eternel

B L'Eternel dit ainsi: Sus troys pechez de
Gaza, & sus quatre ie ne la reduyray
point pource qu'ilz ont trãsporté la capti
uité parfaicte pour l'enclorre en Idumée.
Pourtãt mettray-ie le feu en la muraille
de Gaza, leq̃l deuorera lés palays d'icel-
*Azot. le. Et extermineray l'habitãt *d'Asdod, et
celuy qui tiẽt le sceptre d'Ascalõ: & tour
neray ma main sus Accaron: et lés demou
rãs dés Philisthins seront destruictz, dit le
Seigñr Dieu. l'Eternel dit ainsi: Sus
troys pechez de Tyr, & sus quatre ie ne
C la reduyray point: de ce qu'ilz ont en-
clos la captiuité parfaicte en Idumée, &
qu'ilz n'ont pas eu recordation de l'alliã-
ce de [leurs] freres. Parquoy ie mettray le
feu en la muraille de Tyr, lequel deuorera
sés palays. Le Seigñr dit aisi: Sus troys
pechez d'Edom, & sus quatre ie ne le re-
duyray point: pource qu'il a poursuyuy
par l'espée son frere, & a violé sa miseri-
corde: & q̃ perpetuellement l'a rauy par
son ire, & a gardé son courroux à tous-
iours. Partant i'enuoyeray le feu en The-
man, & deuorera lés palays de Bozra.
D Le Seigñr dit ainsi: Sus troys pechez
dés filz d'Ammon, & sus quatre ie ne lés
reduyray point: de ce qu'ilz ont mis en
pieces lés femmes enceinctes de Galaad,
pour eslargir leur terme. Aussi i'allu-
meray le feu en la muraille de Raba, leq̃l
deuorera sés palays auec triũphe au iour
de bataille, & en tourbillon au iour de tẽ-
peste. Et leur Roy ira en captiuité, luy et
sés princes ensemble, dit le Seigneur.

CHAP. II.

A LE Seigñr Dieu dit ainsi: Sus troys
pechez de Moab, & sus quatre, ie
ne le reduyray point: pource qu'il
a bruslé lés os du Roy d'Idumée, iusque à
la cendre. Et enuoyeray le feu en Moab,
lequel deuorera lés palays de Carioth: &
Moab mourra au tumulte, au triũphe, &
au son de la trõpette. Et extermineray le
iuge du milieu de luy: & occiray auec luy
B tous sés princes, dit le Seigneur. Le Sei
gneur dit ainsi: Sus troys pechez de Iu-
da, & sus quatre, ie ne le reduyray point:
pource q̃l a debouté la loy du Seigneur,
& n'a pas gardé sés ordonnãces: car leurs
mensonges lés ont deceu, aprés lesq̃lz ont
cheminé leurs peres. Partant i'enuoyeray
le feu en Iuda, & deuorera lés palays de
Ierusalem. Le Seigneur dit ainsi: Sus
C troys forfaictz d'Israël, & sus quatre ie
ne le reduyray point: pource qu'il a ven-
du le iuste pour argent, & le paoure pour
dés souliers. Lesquelz pesteloient à terre
en la pouldre lés testes dés paoures: & de-
stournoient la voye dés affligez. Et l'hom
me & son pere sen sont allez à la ieune
fille, pour violer mon sainct nom. Et se
sont couchez sus lés vestemens enguagez,
auprés de tout autel: & beuuoient le vin
dés cõdamnez en la maison de leur Dieu.
*Et i'ay destruict l'Amoréen de leur fa- *nõb. 21. e
ce: duquel sa haulteur estoit cõme la haul Deu. 2. f.
teur dés cedres, & estoit fort comme lés
chesnes. I'ay destruict son fruict par des-
sus, & sa racine par dessoubz. Et ie suis
celuy qui vous ay faict monter hors de la
terre d'Egypte: et vous ay mené au desert
quarante ans, affin que vous possedissiez D
la terre de l'Amoréen. Et ay suscité au-
cuns de voz filz pour prophetes: & au-
cuns Nazaréens de voz iuuẽceaux. N'est
il pas ainsi ô enfans d'Israël, dit le Sei-
gneur? Vous donniez le vin à boire aux
Nazaréens: & mandiez aux prophetes,
en disant: Ne prophetizez plus. Voicy, ie
vous entasseray en vostre lieu comme le
chariot est entassé quãd il est plein de ger
bes. Et la fuyte perira du legier, & le fort
ne fortifiera plus sa vertu, & le robuste ne
deliurera point son ame. Et celuy qui tiẽt
l'arc ne se pourra tenir debout: et le legier
dés piedz n'eschappera point. Aussi le
cheuaucheur ne deliurera point son ame.
Et le fort de cœur entre lés fortz, s'enfuy
ra tout nud, en ce iour la, dit le Seigneur.

CHAP. III.

VOus enfans d'Israël, escoutez la A
parolle que le Seigneur Dieu a
parlé sus vous, & sus toute la fa-
mille que i'ay faict monter hors de la ter-
re d'Egypte, disant: De toutes lés familles
de la terre, ie vous ay seullement cõgneu.
Pourtãt visiteray-ie sus vous toutes voz
iniquitez. Deux hommes chemineront ilz
ensemble, s'ilz ne sont d'Accord? Le
lyon bruyra il en la forest, s'il n'a quel- B
que proye? Le leonceau donnera-il sa
voix de son giste, s'il n'a prins quelque
chose? L'oyseau cherra-il au laqs de la
terre, sans qu'il ayt tendeur? Ostera-on le
laqs de la terre, quand on n'aura rien
prins? La trompette sonnera elle en la Isa, 45. b.
cité, & le peuple ne s'esbahira pas? * Ou
quelque aduersité sera elle en la cité, que
le Seigneur n'ait faict? Car le Seigneur
Dieu ne fera aucune chose qu'il ne reuele
son secret aux prophetes sés seruiteurs.
Le lyon a bruyt, qui ne craindra? Le Sei- *ou, rece-
gneur Dieu a parlé, qui ne *propheti- ura la p-
zera? Faictes ouyr és palays *d'As- phetie?
dod, & és palays de la terre d'Egypte, *Azot.
& dictes: Assemblez vous sus lés mon- C

taignes de Samarie:& regardez plusieurs
troubles au milieu d'icelle,& ceux qui sōt
outragez dedās icelle. Car ilz n'ont sceu
faire à droict,dit le Seigñr:en thesaurizant
rapine & pillage en leurs palays.Pourtāt
dit le Seigñr Dieu ainsi:L'aduersaire[viē
dra]& sera à lenuiron de la terre,& met
tra ius de toy ta force:& tés palays serōt
pillez.Le Seigñr dit ainsi:Cōme si le pa
D steur deliure de la bouche du lyon deux ia
retz, ou le bout d'vne aureille:ainsi serōt
deliurez lés enfans d'Israël qui demeurent
en Samarie,au coing du lict,& en Damas
en la couche.Escoutez,et tesmoingnez en
la maison de Iacob,dit le Dominateur l'E
ternel Dieu dés exercites:car au iour q̃ ie
visiteray lés forfaictz d'Israël sus luy, ie
visiteray sus lés autelz de Beth-el: & se-
rōt despecées lés cornes de l'autel,& cher-
rōt en terre. Aussi ie frapperay la maison
de l'hyuer auec la maison de l'esté : & lés
maisons d'yuoire serōt destruictes: & plu
sieurs maisons serōt mises à fin,dit le Sei-
gneur.

CHAP. IIII.

A Escoutez ceste parolle vaches de Ba
san,qui estes en la mōtaigne de Sa-
marie, qui faictes outrage aux indi
gens,& foullez lés paoures. Qui dictes à
voz seigneurs.apportez,et nous beuurōs.
Le Seigñr a iuré par son sainct lieu:q̃ voi
cy lés iours qui viēdront sus vous,&[l'en
nemy]vous tirera hors auec dés espines:
& vostre reste par haims de pescherie.
Vous sortirez hors par lés fentes l'vne cō
tre l'autre:& serez iettez en Armon, dit
le Seigñr. Venez en Beth-el,& faictes
B iniustement,& en Galgal,et multipliez la
preuarication.Offrez au matin voz sacri
fices , & voz dismes par troys iours , &
bruslez[sacrifice]de louenge auec du le-
uain,appellez lés oblations volūtaires,&
publiez ce.Ainsi l'auez vous voulu,ô en-
fans d'Israël:dit le Seigñr Dieu. Et pour
famine. ce aussi vous donnay-ie "netteté de dentz,
en toutes voz citez, & faute de pains en
tous voz lieux : mais vous n'estes point
retournez iusque à moy,dit le Seigneur.
Ie vous ay aussi retenu la pluye,quand
encore restoient troys moys iusque à la
moisson:& feis plouuoir sus l'vne dés ci-
tez, & sus l'autre ne feis point plouuoir:
vne partie fut arrousée,et la partie sus la-
q̃lle ne pleut pas,seicha. Et deux,troys
citez,sōt venues vers l'vne dés citez,pour
C boire de l'eaue, & n'ont point esté rassa-
siées:& vous n'estes point retournez ius-
que à moy,dit le Seigneur. Ie vous ay
frappé d'vn vent bruslant et de rouillure:
& le hanneton a mangé la multitude de
voz iardins & de voz vignes, de voz fi-
guiers,& de voz oliuiers: & vous n'estes
point retournez à moy,dit le Seigneur.
Ie vous ay enuoyé la peste en la voye
d'Egypte, & ay occis de l'espée voz iu-
uenceaux auec la prinse de voz cheuaux,
& ay faict monter la puanteur de voz
camps en voz narines : mais vous n'estes D
point retournez vers moy, dit le Seigñr.
Ie vous ay subuerty ainsi que Dieu sub-
uertit Sodome & * Gomorrhe , & auez Gene.9.
este faictz comme vn tison rescoux du feu:
mais vous n'estes point retournez vers
moy,dit le Seigneur. Pourtāt te feray-ie
ainsi,ô Israël. Et aprés q̃ ie t'auray faict
telles choses:ꝑpare toy pour venir au de-
uant de ton Dieu Israël. Car voicy celuy
qui forme lés montaignes , & qui crée le
vent,& qui annōce à l'hōe q̃lle est son in-
tētion,qui faict le matin & le soir,& che-
mine sus lés haultz lieux de la terre le
nom d'iceluy est le Seigneur Dieu dés ar-
mées.

CHAP. V.

Escoutez ceste parolle : assauoir, la A
complainte que i'esleue sus vous,ô
maison d'Israël.La vierge d'Israël
est tombée , & ne se releuera plus, elle est
iettée à terre: & n'y a personne qui la re-
leue.Car le Seigneur Dieu dit ainsi: La ci
té de laquelle mille en sortoient , en icelle
en seront laissez cent: & celle de laquelle
en sortoient cent,en la mesme en serōt lais
sez dix,en la maison d'Israël. Car le Sei-
gneur dit ainsi à la maison d'Israël: Que-
rez moy, & vous viurez : & ne vueillez
cercher Beth-el:et n'entrez point en Gal B
gal,& ne passez point par Ber-sabée: car
Galgal sera menée prisonniere,& Beth-el
sera à neant. Querez le Seigneur, & vi-
uez:que par auenture il ne se iette comme
le feu cōtre la maison de Ioseph,& la con
somme,& n'y aura aucun en Beth-el qui
l'estaingne.Ceux qui muent en Aloine le
iugement, & delaissent iustice en la terre.
[Lesquelz delaissent]celuy qui a faict la C
Poulciniere & Orion,& celuy qui chan-
ge lés tenebres en la matinée, & faict ob-
scurcir le iour en la nuict.Qui appelle lés
eaues de la mer,& lés respand sus la face
de la terre:*l'Eternel est son nom. Iceluy Sou.9.
fortifie le destructeur sur le fort [peuple,]
tellement que le destructeur vient contre
la fortresse.Ilz ont hay celuy qui repre-
noit[lés faultes]droictement en la porte:
& ont eu abomination de celuy qui par-
loit parfaictemēt.Pourtāt,à cause q̃ vous
foullez le paoure, & luy ostez le don de
froment:vous auez edifié dés maisons de
pierres taillées:mais vous n'habiterez pas
en icelles. * Vous auez planté dés vignes zoph.1.
tresamiables:

tresamiables: mais vous ne beuurez point
le vin d'icelles. Car i'ay cōgneu voz for-
faictz qui sont en grand nombre, & voz
D griefz pechez. Vous estes lés aduersaires
du iuste, & prenez le don, & peruertissez
[la cause] dés paoures en la porte. Pour-
tāt celuy qui est prudēt se taira en ce tēps
Psal. 97. d la, car le tēps est mauuais. *Querez le biē,
Ro. 12. c. & non point le mal: affin q̃ vous viuez: et
le Seign̄r Dieu dés armées sera auec vous,
cōe vous auez dict. Hayez le mal, & ay-
mez le bien: & cōstituez le iugemēt en la
porte: si parauēture le Seign̄r Dieu dés ar
mées aura pitie de ceux qui sont de reste
E de Ioseph. Pourtāt dit ainsi le Seign̄r
Dieu dés batailles, le dominateur: Par tou
tes lés places est lamētation, & par toutes
lés rues on dira, malheur, malheur: & ap-
pelleront le laboureur à pleur, & ceux q
saiuent plaindre à la cōplaincte. Et gemis-
semēt sera par toutes lés vignes: car ie pas
seray par le milieu de toy, dit le Seign̄r.
Iere. 30. b *Malheur sus ceux qui desirent le iour
Ioel 2. c. du Seigneur. Pourquoy le [desirez] vous,
Sopho. veu que ceste iournée du Seigneur est tene
1. d. bres & non lumiere? Comme si l'homme
F s'enfuioyt de la presence du lyon, & que
vn ours le rencontre: ou qu'il entre en la
maison, & qu'il appuye sa main sus la
paroit, & q̃ le serpēt le morde. Le iour du
Seigneur n'est-ce pas tenebres, & non lu-
miere? & obscurité: n'est elle pas en ice-
Isaie 1. d. luy, & non splēdeur? *I'ay hay & eu en
Malach. abomination voz festes: & ne prendray
1. d. point l'odeur de voz cōgregations. Que
si vous m'offrez holocaustes & voz of-
fertes, ie ne lés accepteray pas: & ne re-
gar deray point lés oblations pacifiques
G de voz grasses bestes. Oste arriere de moy
le tumulte de tés chāsons: & la melodie de
tés instrumēs de musique, ie ne lés escoute
ou, sera ray point. Le iugemēt roullera cōe l'eaue,
reuelé. & la iustice sera cōme le fleuue vehemēt.
Vous maison d'Israël m'auez vous offert
sacrifices & offerte au desert, par l'espace
ou, hon- de quarante ans? Vous auez porté Sic-
noré. cuth vostre Roy, & Ciun vostre image
l'estoille de voz Dieux: lesquelz vous
auez faictz pour vous. Parquoy ie vous
feray passer outre Damas, dit le Seign̄r,
duquel le nom est le Dieu dés armées.

CHAP. VI.

A Maledíction à ceux qui sont en
Luc 6. d. asseurāce en Zion: & qui se con
fient en la montaigne de Sama-
rie: [combien que sont montaignes] re-
nommées entre lés premieres nations, &
sont venus à eux ceux de la maison d'Is-
raël. Passez outre Chane, & regardez: &
vous en allez de là en Hemath la grāde,
puis descendez en Geth dés Philisthins,
ne sont ilz point meilleurs q̃ cés royau-
mes cy? leur terme n'est-il point plus
grād q̃ vostre terme? Vous eslongnez le
iour mauuais: mais vous approchez du B
siege d'iniquité. Ceux qui dormēt sus lés
lictz d'iuoyre: & sont excessifz en leurs
couches. Qui māgēt lés aigneaux du trop
peau, & lés veaux du milieu de la vache-
rie. Qui chātent à la voix du psalterion:
ilz se sont excogité dés instrumēs de mu-
sique cōe Dauid. Ilz boiuēt le vin és tas-
ses, & sont oinctz dés principaux oingne-
mēs, & ne sont touchez de doleur pour le
mal de Ioseph. Pourtāt sont ilz mainte-
nāt trāsportez au chef de ceux de la trās-
migration: & sera ostée la ioye de ceux q Iere. 51. b
viuoiēt en delices. *Le Seign̄r Dieu a sous 8. b.
iuré par son ame, dit le Seign̄r Dieu dés ar C
mées: I'ay en detestation l'orgueil de Ia-
cob, & ay hay sés palays: & bailleray
la cité, & le cōtenu d'icelle. Et s'il aduiēt
que dix hōes soyent de reste en vne mai-
son, iceux aussi mourrōt. Et son oncle tāt
de par pere q̃ de par mere le prēdra, affin
qu'il porte lés os hors de la maison: & di
ra à ceux qui sont aux costez de la mai-
son: quelcun est-il encore auec toy? Et il
respondra. Ce en est la fin. Puis luy dira:
Tais-toy: car on ne doit poīt faire mētiō
du nom du Seign̄r. Car voicy le Seigneur
qui a mādé qu'il frappera la plus grande
maison par ruines, & la moindre maison
par fractions. Lés cheuaux courront D
ilz entre lés pierres? ou y laboure ra-on
auec dés boeufz? Pource que vous auez
chāgé le iugemēt en poison, & le fruict de
iustice en Aloine: vous qui vous resiouys-
sez en chose de neant, & dictes: Ne nous
auōs nous point prins dés cornes par no-
stre force? Car ô maison d'Israël, voicy, ie
susciteray sus vous vne gent (dit le Sei-
gneur Dieu dés exercites) laquelle vous
oppressera, depuis Hemath iusque au fleu
ue du desert.

CHAP. VII.

Ainsi m'a mōstré le Seigneur Dieu. A
Et voicy vn qui formoit dés sau-
terelles au commencement que
l'herbe croissoit: & voicy l'herbe qui
[vint] aprés que le Roy eut faict faucher.
Et quand elles eurent acheué de manger
l'herbe de la terre, aduint que ie dis: Sei-
gneur Dieu ie te prie soys propice. Qui
suscitera Iacob? car il est petit. Et le Sei-
gneur eut pitie de telle chose. Ce ne se fe-
ra pas, dit le Seign̄r. Ainsi me monstra
le Seign̄r Dieu. Et voicy le Seign̄r Dieu
appella pour iuger par feu: & deuora la
grande abysme, & consomma la partie du
champ.

champ. Et ie dis: O Seigneur Dieu, ie te
B prie cesse. Qui suscitera Iacob: car il est pe
tit? Le Seigneur s'est repenty de telle cho-
se. Et aussi ce ne se fera point, dit le Seignr
Dieu. Ainsi me monstra le Seigneur
Dieu. Voicy le Seignr qui estoit debout
sur le mur faict à la reigle, & auoit en sa
main vne reigle. Et le Seigneur me dist:
Que vois-tu Amos? Et ie respondis vne
reigle. Et le Seigneur dist: Voicy, ie met-
tray la reigle au milieu de mon peuple
Israël, & ne passeray plus par luy. Et se-
ront demolis lés hauitz lieux *d'Isaac, &
serõt desolées lés choses sainctes d'Israël:
& m'esleueray contre la maison de Iero-
boam par l'espée. Lors Amazias sa-
C crificateur de Beth-el enuoya à Ieroboã
le Roy d'Israël, disant: Amos a conspiré
cõtre toy au milieu de la maison d'Israël.
La terre ne pourroit soustenir toutes sés
parolles. Car Amos dit ainsi: Ieroboam
mourra par l'espée: & Israël ira hors de
sa terre prisonnier. Lors Amazias dist
à Amos: Voyãt, va & t'en fuys en la ter-
re de Iuda, & mãge là ton pain, et y pro-
phetize. Tu ne prophetizeras plus en
Beth-el, car c'est le lieu sainct du Roy, &
D est la maison du royaume. Et Amos
respondit, & dist à Amazias: Ie ne suis ne
prophete, ne filz de prophete: mais ie suis
vn vachier, et recueilleur de figues sauua-
ges. Et le Seigneur Dieu me print quand
ie suyuoye le troppeau. Lequel me dist:
Va, prophetize à mon peuple Israël.
Mais escoute maintenant la parolle du
Seigneur. Tu dis, tu ne prophetizeras
plus sus Israël: & ne distilleras plus [la
parolle] contre la maison d'Isaac.
Pourtant dit le Seigneur ainsi: Ta
femme paillardera en la cité, & tés filz
& tés filles cherront par l'espée: ta terre
sera diuisée par le cordeau, & mourras en
ta terre pollue: & Israël ira hors de sa
terre forbanny.

*Du peuple d'Israël, appellé icy d'Isaac & sous.

CHAP. VIII.

A Ainsi le Seigneur Dieu m'a mon-
stré. Et voicy vn panier à fruictz
d'esté. Et dist: Que vois-tu
Amos? Et ie respõdis: Vn panier à fruictz
d'esté. Et le Seigneur me dist: La fin est ve
nue sus mon peuple d'Israël. Ie ne passe-
ray plus outre de luy. Lés chansons du
temple seront comme vlemens en ce iour
la, dit le Seigneur Dieu. Il y aura grand
nombre de corps mortz en tous lieux,
B lesquelz on iettera en silence. Escoutez
ceste chose vous qui degloutissez le pao-
ure: & faictes deffaillir lés affligez de la
terre, disans: Quand sera passé le moys, et
nous vendrons le bled: & le Sabbath, &
nous ouurirons le fromẽt, affin que nous
faisons l'Epha plus petit, & que nous
augmentions le sicle, & que nous depra-
uions lés balances par fraude: affin que
nous acquestions lés indigens par argent,
& lés paoures pour deux soulliers: & q̃
nous vendions lés vanneures du froment.
*Le Seigneur a iuré par la magnificen C
ce de Iacob: Ie n'oublieray point iusque Sus 6.
en la fin toutes leurs oeuures. La terre dõc
ne sera elle point esmeuë sus telle chose: et
ne lamentera point tout habitant en icel-
le? Toute icelle montera comme le fleuue:
& sera poulsée hors & decoulera, comme
le fleuue d'Egypte. *En ce iour la (dit le Iere.13.
Seigneur Dieu) ie feray coucher le soleil Tob.2.
au Midy: & feray venir la terre en tene- 1. Mac
bres, au cler iour. Ie conuertiray voz fe- 1.e.
stes en lamentations: & toutes voz chan-
sons en plainctes. Ie feray que tous serõt
couuers de sacz, & que toute teste sera
chauue. Et mettray ceste [terre] comme la
lamẽtation [faicte] pour l'enfant vnique:
& la fin comme le iour amer. Voicy lés D
iours qui viennent (dit le Seigneur) q̃ i'en-
uoyeray famine en la terre: non point fa-
mine de pain, ne soif d'eaue: mais d'ouyr
la parolle du Seigneur. Ilz se mouue-
ront depuis vne mer iusque à l'autre: &
circuirõt depuis Aquilon iusq̃ en Orient,
en querãt la parolle du Seigneur: mais ilz
ne la trouueront point. En ce iour la
deffaudront lés belles vierges, & lés ado-
lescens de soif. Et ceux qui iurent par le
delict de Samarie, & disent: Ton Dieu est
viuant Dan: & la voye de Ber-sabée vit.
Mais ilz tomberont, & ne se releue-
ront plus.

CHAP. IX.

IE veis le Seigneur qui se tenoit A
debout sus l'autel. Et dist: Frappe
le sursueil, & que lés posteaux
soyent esmeutz. Et lés blece en la te-
ste, assauoir tous iceux: mais ie blece-
ray le dernier d'iceux par l'espée. Et
celuy qui cuyde fuyr: n'eschappera point
d'eux: & celuy qui pense eschapper,
ne sera point sauué d'eux. Quand
ilz paruiendroient iusque en enfer, si
lés reprendra ma main hors de là: &
quand ilz monteroient iusque au ciel,
si lés feray-ie descendre de là. Et
quand ilz seroient mucez au coup-
peau de Charmel, si lés cercheray-ie,
& lés osteray hors de là. Et quand B
ilz se seroient cachez de la presence
de més

de més yeux, au profond de la mer, de là
mãderay-ie au serpent,qui lés mordra.Et
quand ilz s'en iront en captiuité, deuant
leurs ennemys,de la cõmanderay-ie à l'e-
Iere.44 'espée,affin qu'elle lés tue.*Ie mettray més
yeux sus eux,en mal,& non pas en bien.
Et le Seigneur Dieu dés armeés touche
la terre,& elle decoulera,& lamenteront
tous ceux qui habitent en icelle. Et icelle
montera toute cõme riuiere, & sera enfon
sée cõe par le fleuue d'Egypte. Cest luy
qui edifie sés degrez au ciel:et a fondé son
C fatseau sus la terre. Celuy qui appelle lés
Sus 5.c. eaues de la mer, & lés respand sus la face
de *la terre*:son nom est l'Eternel. Vous
enfans d'Israël,ne m'estes vous point cõe
enfans dés Ethiopiens , dit le Seigneur?
N'ay-ie pas faict monter Israël de la ter-
re *d'Egypte* : & *lés Philisthins* de *Cha-
pthor*,& lés Syriens de Cir? Voicy lés
yeux du Seigueur Dieu sont sus le royau
me de peché : & l'aboliray de dessus la
terre. Ce nonobstant, ie n'aboliray point
la maison de Iacob,dit le Seigneur. Car
voicy ie commanderay & *escourray* en
toutes nations la maison d'Israël , ainsi
qu'on escout le [grain] au van : & n'en
cherra pas vne petite pierre sus la terre.
Tous lés pecheurs de mon peuple mour-
ront par l'espée,lesquelz disent: le mal ne
D nous approchera point, & ne nous occu-
Act.15.c. pera point. *En ce iour la,ie susciteray
le tabernacle de Dauid qui est cheut,& re-
staureray sés bresches , & redresseray sés
ruines, ie le réedifieray cõme il estoit aux
iours anciens:affin qu'ilz possedent la re-
ste *d'Idumée*,& de toutes lés nations : sur
lesquelles mon nom *est inuoqué*,dit *le Sei
gneur qui faict telles choses*. Voicy
lés iours qui *viennent* (dit le Seigneur)
que le laboureur s'appliquera au mois-
sonneur : & celuy qui foulle lés raysins
à celuy qui iette la semence. **Et lés mon-*
Ioel 3.d. taignes *distilleront le vin doulx* , & tou-
tes lés montaignettes decoulleront. Et fe-
ray retourner la captiuité de mon peuple
Israël, & edifieront lés citez desertes , &
habiteront dedans :ilz planteront dés *vi-*
gnes & beuuront le vin d'icelles : *ilz* fe-
ront aussi dés iardins, & en mangeront
lés fruictz. Ie lés planteray en leur terre,
& ne seront plus arrachez hors de leur
terre,que ie leur ay donnée,dit le Seigneur
ton Dieu.

Fin de la prophetie
d'Amos.

LE LIVRE d'Abdias le Prophete.

CHAP. SEVL.

LA vision d'Abdias. Le Seigneur A
l'Eternel dit ainsi contre Edom:
Nous auõs ouy lés nouuelles de
par le Seigñr:& a esté enuoyé am
bassader par lés nations. *Leuez *vous* et Iere.49.c
nous esleuons cõtre luy en bataille. Voi-
cy,ie t'ay mis cõe vn petit entre lés gẽtz,
tu és fort mesprisé.L'orgueil de ton cœur
t'a esleué , toy qui habite és fentes du ro-
chier,duql la demeure est esleuée,& q̃ dit
en son cœur.*Qui me tirera bas en terre? Iere.49 d
Quãd *tu* seroys esleué cõe l'aigle,et quãd
tu aurois *mis* ton nid entre lés *estoilles*: *si*
te feray-ie descẽdre de là,dit le Seigneur. B
Lés larrõs sont ilz entré à toy,ou lés pil-
lardz de nuict,cõmẽt és tu destruict?n'eus
sent ilz poĩt desrobé à leur suffisance?Lés
vẽdẽgeurs sõt ilz allez vers toy ? n'eussẽt
ilz pas laissé dés raisins? Cõmẽt ont esté
fouillez [*lés thresors*]d'Esau, et cerchées
lés choses cachées ? Tous tés hõmes al-
liez t'ont deietté iusq̃ au bout:et tés hões
familiers t'ont deceu, & ont eu puissance C
contre toy.Ceux q̃ mãgent *ton pain*,met
tront soubz toy 'la playe.Il n'y a pas en 'ou,lés
luy *de* prudẽce.Ne destruiray-ie pas en ce ẽbusches.
iour la(dit le Seigñr)lés sages d'Edom,et Isa.29.e.
la prudẽce de la mõtaigne d'Esau?Et tés 1.cor.1.c.
fortz hões de Themã,craindrõt:pourtãt
q̃ l'hõme du mont d'Esau sera exterminé
par occisiõ.Hõte te couurira,& seras ex-
terminé à iamais pour l'iniure *faicte à* ton
frere Iacob. Au iour[d'aduersité]tu te
tenois de costé,quãd lés estrangers emme-
noiẽt sa substãce,et q̃ lés estrãgers entroiẽt
dedãs sés portes,et qu'il *iettoiẽt* le sort sus
Ierusalem:tu estois aussi cõe l'vn d'eux. D
Tu ne deuois point despriser le iour de tõ
frere,au tẽps de son aduersité. Et ne te de-
uois resiouyr sus *lés* enfãs de Iuda,au iour
de leur perditiõ: & ne deuois magnifier ta
bouche,au iour de la tribulatiõ.Et ne de-
uois entrer en la porte de mon peuple, au
iour de sa ruyne: & ne le deuois despriser
en sés maux,ny au iour de sa ruyne:et ne
deuois auãcer[ta main]sur sa cheuãce,au
iour de sa destructiõ.Ne te tenir à la voye
forchue,pour exterminer ceux qui estoient
eschappez à la fuytte de luy , ne liurer E
ceux qui estoient restez,au iour de tribu-
lation : car le iour du Seigneur est pro-
chain sus toutes lés gens . Comme tu
as faict , ainsi te sera-il faict : ta retribu-

 tion

tion sera conuertie sus ta teste. Car comme vous auez beu sus ma saincte montaigne, ainsi y beuuront toutes gens cõtinuellement: ilz beuuront, & engloutirõt, & seront cõe s'ilz n'estoient pas. Mais salua
F tion sera en la mõtaigne de Zion, & sera saincte. Et la maison de Iacob possedera sés possesions. La maison de Iacob sera cõe le feu, & la maison de Ioseph sera cõe la flãme: et la maison d'Esau sera comme l'esteule. Ilz seront bruslez par eux, et lés deuoreront: et n'y aura aucun de reste en la maison d'Esau: car le Seigneur l'a dit. Ausi ceux qui sont vers Midy, possederont la montaigne d'Esau: & ausi ceux qui sont és lieux champestres, lés Philisthins: et posederõt la region d'Ephraim, & la region de Samarie. Et Ben-iamin [possedera] Galaad: & ceux q̃ sont trãsferez de ceste armée dés enfans d'Israël, q̃ sõt auec lés Chananéés, iusq̃ en Zarepta: & ceux qui sont transferez de Ierusalem qui est en Sepharad, posederont lés citez de Midy. Et ceux qui preserueront monteront en la montaigne de Zion, pour iuger la montaigne d'Esau: & le royaume sera au Seigneur.

Fin de la prophetie d'Abdias.

LE LIVRE DE IOnas le Prophete.

CHAP. I.

A LA parolle du Seigneur fut ausi faicte à Ionas filz d'Amathi, disant: Leue-toy, & t'en va en Niniue la grande cité, & crie contre icelle: car leur malice est mõtée deuãt moy. Mais Ionas se leua pour fuyr en Tharsis arriere de la face du Seigneur. Et descẽdit en Ioppe, ou il trouua vne nauire qui s'en alloit en Tharsis. Et ayãt baillé son pris descẽdit en icelle, pour aller auec eux en Tharsis arriere de la face du Seigneur. Mais le Seigneur esleua vn grãd vent sus la mer: & fut faicte grãde tempeste en la
B mer, tellement qu'on pensoit que la nauire deust rompre. Lés mariniers craingnirent & crierent vn chascun vers son Dieu: & ietterent lés instrumens qui estoient en la nauire, dedans la mer, pour l'alleger d'iceux. Et Ionas estoit descẽdu aux costez de la nauire, lequel estoit couché, & dormoit. Et le maistre gouuerneur s'approcha de luy, et luy dist: Qu'as-tu a estre tãt endormy? Leue toy, & appelle ton Dieu: si par aduenture il nous voudra bien, & q̃ nous ne perissons. Lors dirent chascun à son cõpaignon: Venez & ietiõs lés sortz, affin q̃ nous congnoisions pour leq̃l ce mal icy nous est [aduenu.] Ilz ietterẽt lés sortz, & le sort cheut sus Ionas. Lors ilz luy dirẽt: Declaire nous pourquoy ce mal C
icy nous est [aduenu.] Quel est ton ouurage? et d'ou viens-tu? quel est ton pays? & de quel peuple és-tu? Et il leur dist: Ie suis Ebrieu, & crains le Seigneur Dieu du ciel, qui a faict la mer & la terre. Lors eurent lés hões grande crainte, & luy dirent: Pourquoy as-tu faict ceste chose? Car lés hões cõgneurent qu'il s'enfuyoit arriere de la face du Seigneur, par ce qu'il leur auoit declairé, mais ilz luy dirent: Quelle chose te ferons nous q̃ la mer s'appaise de nous? Car la mer alloit & s'enfloit. Et il leur dist: Prenez-moy & me iettez en la mer: & la mer s'appaisera de vous. Car ie congnoy q̃ pour moy ceste grande tempeste [est venue] sus vous. Et lés hões nauigeoient pour retourner à la terre, & ne pouoient: pource q̃ la mer alloit, & s'esleuoit contre eux. Lors crierẽt au Seigneur, & dirent: Seigneur nous te prions, q̃ nous ne perisions point pour lame de cest hõe icy, & ne metz point sus nous le sang innocent: car Seigneur tu as faict cõe tu as voulu. Adonc prindrent Ionas & le ietterent en la mer, & la mer s'arresta de sa fereur. Et lés hões craingnirent le Seigneur de grande crainte: & sacrifierent sacrifice au Seigneur, & vouërent dés vœux.

D (beside "floit. Et il leur dist: Prenez-moy & me iettez")

Deu.21. (beside "nous le sang innocent")

CHAP. II.

MAis le Seigneur appareilla vn grand poisson pour eugloutir Ionas.* Et fut Ionas au ventre du poisson, par troys iours & troys nuictz. Lors Ionas [estant] au ventre du poisson pria le Seigneur son Dieu, & dist: I'ay crié au Seigneur en ma tribulation, & il m'a exaucé. Ie me suis escrié du ventre de l'enfer: & tu as exaucé ma voix. Tu m'as ausi faict ietter au profond, au cœur de la mer: & le fleuue m'a auironné: toutes tés eleuations & tés vndes ont passé sus moy. Et ay dit: Ie suis debouté arriere de la presence de tés yeux: toutesfoys encore verray-ie ton sainct temple. Lés eaues m'ont auironné iusque à l'ame, & l'abysme m'a enclos à lentour, la rosiere a entortillé mon chef. Ie suis descendu aux dernieres parties dés montaignes, la terre auec sés verroux est enuiron moy eternellement: mais tu soubleueras mon ame de corruption.

A mat.12.c 16.a. Luc 11.d psal. 120 a. B C

ption, O Seigneur mon Dieu. Quand mon ame estoit en angoisse en moy: i'ay eu memoire du Seigneur, & mon oraison est paruenue à toy, en ton sainct temple.
D Ceux qui obseruent lés vanitez inutiles, ilz laissent sa misericorde. Mais ie te sacrifieray en voix de louenge, & rendray ce que i'ay voué: car le salut est du Seignr.
Lors le Seigneur parla au poisson, & il reietta hors Ionas sus la terre.

CHAP. III.

A AVssi la parolle du Seigneur fut faicte à Ionas, pour la secōde foys disant: Leue toy, & t'en va en Niniue la grande cité: & publie en icelle le cry que ie te dis. Lors Ionas se leua, & s'en alla en Niniue, selon la parolle du Seigneur. Et Niniue estoit vne cité puissamment grāde, de troys iours de chemin. Lors Ionas commença à entrer en la cité, du chemin d'vn iour: puis cria, & dist: Encore quarante iours [passez,] & Niniue sera subuertie. Et lés hommes
matt.12.d Luc.11.d. de*Niniue creurent à Dieu, & publierēt le ieusne: & se vestirent de sacz, depuis le
B plus grand d'eux iusque au plus petit. Et la chose paruint iusque au Roy de Niniue. Lors il se leua de son thronne, et osta arriere de soy son vestement: il se vestit d'vn sac, & s'asseit sus la cendre. Puis feit crier, & dire en Niniue par le decret
C du Roy & de sés princes, disant: Que lés hommes & lés iumentz, & lés boeufz, & lés brebis ne pasturent point, & qu'ilz ne boyuent point d'eaue: & que lés hommes & lés bestes soyent couuers de sacz, & qu'ilz criēt au Seigneur à force: & qu'ilz se conuertissent vn chascun de sa mauuaise voye, & de la rapine qui est en leurs
Ioel.2.c. mains. *Qui scet si Dieu se conuertira, &
D se repentira, & s'il se retournera de la fureur de son ire, & que nous ne perissons point? Et Dieu regarda leurs oeuures, car ilz se conuertirent de leur mauuaise voye: & le Seigneur se repentit du mal qu'il auoit parlé de leur faire, & ne le feit point.

CHAP. IIII.

A ET ce despleut à Ionas par grande desplaisance, & se courrouça: dont il pria au Seigneur, & dist: Seigneur ie te prie, n'est-ce pas icy ma parolle que ie disoye quand i'estoye encore en ma terre? Pour ceste chose preuins-ie de m'en
psal.86.a Ioel.2.c. fuyr en Tharsis: *car ie congneu que tu és Dieu clement, misericordieux & patiēt, & de grande benignité, & se repentāt du mal. Maintenant donc, Seigneur ie te prie que tu oste mon ame hors de moy: car la
B mort m'est meilleure que la vie. Et le Seigneur dist: Est-ce bien faict que tu és marry en toy? Lors Ionas yssit hors de la cité: & s'asseit contre la partie Orientale de la cité. Et feit là vne loge pour luy: & s'asseit en l'vmbre soubz icelle, iusque à ce qu'il verroit qu'elle chose aduiendroit en la cité. Et le Seigneur Dieu appareilla vne courge, & la feit monter sus Ionas, affin qu'elle fust pour vmbre sus sa teste, & qu'elle le deliurast de son mal. Et Ionas se resiouyt de grande ioye pour la courge. D'auantange Dieu appareilla vn ver pour le lendemain quād le point C
du iour montoit: lequel frappa la courge, & se seicha. Et quand le soleil fut leué le Seigneur prepara vn vent oriental vehement: & le soleil frappa sur le chef de Ionas, lequel s'esuanouyssant requist pour son ame de mourir, & dist: Meilleur m'est la mort que la vie. Et Dieu dist à Ionas: Est ce bien faict que tu soys marry pour la courge? Et il respondit: C'est bien faict que ie me courrouce iusque à la mort? Et le Seignr dist: Tu as pardonné à la courge, pour laquelle tu n'as point labouré, & ne l'as point faict croistre: laquelle est venue en vne nuict, & en vne nuict est perie.
Et ie ne pardonneray pas à Niniue la D
grande cité, en laquelle sont plus de cent & vingt mille hōes, qui ne saiuent qu'elle difference il ya entre leur main dextre & leur senestre, & aussi plusieurs bestes?

Fin de la Prophetie de Ionas.

LE LIVRE de Micheas le Prophete.

CHAP. I.

LA parolle du Seigneur qui fut faicte à Micheas Morasthite, és A
iours de Ioathan, Achaz, & Ezechias Roys de Iuda: laquelle il veit sus Samarie & Ierusalem. *Vous Isai.26.d
tous peuples, ouyez: & toy terre, escoute: & le contenu d'icelle: & que le Seigneur Dieu vous soit en tesmoing, assauoir le Seigneur, de son sainct temple. Car voicy le Seigneur qui sortira de son lieu, lequel descendra et marchera sus lés haultz lieux de la terre. Et lés montaignes decouleront par dessoubz luy: & lés vallées seront despecées comme la cire deuant le feu, &

comme lés eaues qui coullēt en bas. Tou
te ceste chose icy est pour la lascheté de
Iacob, & pour lés pechez de la maison
d'Israël. Quelle est la lascheté de Iacob?
B n'est-ce pas Samarie? Et quelz sont lés
haultz lieux de Iuda? n'est-ce point Ieru-
salem? Parquoy, ie mettray Samarie com
me vn monceau de pierres au champ, et la
plante de vigne: & feray trainer sés pier-
res en la vallée, & descouuriray sés fonde
mens. Et toutes sés images taillées seront
froissées, tous sés salaires seront bruslez
au feu, & mettray tous sés idoles en deso-
lation: pource qu'ilz sont assemblez du sa
laire de la paillarde: & retourneront ius-
que au salaire de la paillarde. Sus telle
chose me plaindray-ie & vleray: ie m'en
iray tout despouillé & tout nud. Ie feray
ma plainte comme celle dés dragons, &
la lamentation cõme dés austruces: car sa
playe est sans espoir, & est venue iusque à
Iuda, & a touché la porte de mon peuple
iusque en Ierusalem. Ne le vueillez annon
C cer en Geth: ne plourez point. Voultre
toy en la pouldre, pour la maison d'A-
phrah. O habitateresse de Saphir, nue par
confusion passe outre. L'habitateresse de
Zaanam n'est point sortie, pour la com-
plainte de Beth-ezel, & prendra [l'enne-
my] de vous sa residence: car l'habitate-
resse de Maroth a esté malade pour le
bien: car le mal est descendu du Seigneur
sus la porte de Ierusalem. Lie la charrette
au cheual legier, ô habitateresse de Lachis,
laquelle és le commencement du peché de
D la fille de Zion: car en toy ont esté trou-
uées lés laschetez d'Israël. Pourtant don-
neras-tu dés presens à Moreseth, qui est
en Geth: lés maison d'Achzib seront pour
mensonge aux Roys d'Israël. Encore te
feray-ie venir vn heritier ô habitateresse
de Maresa: la gloire d'Israël viendra ius-
que en Odollam. Oste ta cheueleure & te
fais tondre pour tés filz delicatz, eslargis
ta cheueleure comme l'aigle: car ilz sont
menez prisonniers arriere de toy.

CHAP. II.

A MAledition à ceux qui pēsent cho
se vaine, et font mal en leurs cou
ches. Ilz font cela en la lumiere
du matin: pource que en leur main est la
force. Ilz ont aussi desiré dés champs, &
lés ont rauis: & ont prins dés maisons, et
ont faict outrage à l'homme & à sa mai-
son, à l'homme & à son heritage. Pourtāt
dit ainsi le Seigneur: Voicy, ie pense mal
contre ceste famille: dequoy aussi vous
n'osterez point voz colz, & ne chemine-
rez point de droicte stature: car le tēps est
B tresmauuais. En ce iour la, on prendra sus
vous la parabole, & gemira on d'vn ge
missement lamentable, disant: Nous som-
mes guastez, il a mué vne partie de mon
peuple. Comment oste-il ce qui est mien,
que i'estimoye m'estre restitué: car l'enne-
my diuise noz champs? Pourtant tu n'au
ras nul qui iette le cordeau, pour le sort en
la cōgregation du Seignr. Vous qui pro-
phetizez, ne prophetizez pas: qu'on ne
prophetize point à iceux, car vergongne
ne lés saisira point. Toy qui és dit la mai
son de Iacob, l'esprit du Seignr est il amoin
dry, ou sés actes sont ilz telz? Més parol- C
les ne sont elles point bonnes, auec celuy
qui chemine droictement? Et certes mon
peuple se leuoit hier comme ennemy [con-
tre moy.] Ilz despouilloient cōtre la rob-
be & le manteau de ceux qui passoiēt seu
rement retournans de la bataille. Vous
auez bouté hors lés femmes de mon peu-
ple, de leurs maisons de plaisances: vous
auez osté ma louenge eternellemēt de leurs
petis enfās. Leuez vous, & vous en allez,
car ce n'est pas cy [terre] de repos. Pour-
tant qu'elle est contaminée, elle [vous] cor
rompra par forte corruption. S'il ya
homme qui chemine selon le vent & men D
te faulsement, [disant:] Ie te prophetize-
ray pour le vin, & pour la biere: cestuy se
ra le prophete de ce peuple. Ie te rassemble
ray tout Iacob: & recueilliray ce qui sera
de reste d'Israël, & le mettray ensemble
comme lés brebis de Bozra, & comme le
troppeau au milieu de son estable. Ilz fe-
ront tumulte à cause dés hommes. Le dissi
pateur est monté deuant eux. Ilz ont rom
pu & passé la porte: et sont sortis par icel
le. Et leur Roy est passé deuant eux, & le
Seigneur en leur chef.

CHAP. III.

ET ie dis: Escoutez vous princes de A
Iacob, & vous ducz de la maison
d'Israël. Ne vous [appartient il]
point de sauoir le iugemēt? vous qui auez
le bien en hayne, & aymez le mal: qui ra
uissez leurs peaux de dessus eux, & leur
chair de dessus leurs os. Lesquelz ont man
gé la chair de mon peuple: & ont escorché
leur peau d'eux, & ont rompu leurs os:
& lés ont brisé cōme en vn pot, & cōme
la chair au milieu de la chaudiere. Adonc
crieront ilz au Seignr, & il ne lés exauce-
ra pas: mais il cachera sa face d'eux en ce
tēps la: ainsi qu'ilz ont mal faict en leurs
inuentions. Le Seigneur Dieu dit ainsi B
touchant lés prophetes, qui seduisent mon
peuple, qui mordent de leurs dentz, &
cryent paix. Et si quelcun ne leur donne
rien en leur bouche: ilz preparēt la batail
le contre luy. Pourtātāt vous sera la nuict

pour la visiõ,& aurez tenebres vous pour
C la diuination le soleil se esconsera sus lés
ꝓphetes , & le iour s'obscurcira sus eux.
Ceux qui voyent lés visions seront con-
fus:& lés deuins seront cõfondus. Ilz cou
uriront tous leur leure,pourtant qu'il n'y
aura nulle respõce de Dieu. Mais toutes-
foys ie suis rẽply de vertu par l'esprit du
Seignr: de iugemẽt & de force,affin q̃ ie
annonce à Iacob son forfaict , & à Israël
son offense. Ie vous prie escoutez icy
vous princes de la maison de Iacob, & iu
ges de la maison d'Israël. Qui auez le iu-
D gement en abomination , & peruertissez
toutes choses droictes. Qui edifiez Zion
Eze.22.f par sang, & Ierusalem en iniquité. *Sés
Soph.3.a princes iugeoiẽt pour dons: & sés sacrifi-
cateurs enseignoiẽt pour le salaire. Et sés
ꝓphetes deuinoient pour l'argẽt: & s'ap-
puyoient sus le Seignr,disans : Le Seignr
n'est il point au milieu de nous?mal ne viẽ
dra point sus nous . Parquoy au moyen
de vous Zion sera labourée cõe le chãp:
Iere.26.f. & *Ierusalem sera cõme vne montioye:
& la montaigne du temple sera cõme lés
haultz lieux de la forest.

CHAP. IIII.

A ET à la parfin dés iours,sera la mõ
Isa.2.a. taigne de la maison du Seignr pre
parée au coppeau dés mõtaignes,
& sera esleuée dessus lés montaignettes.
Lés peuples s'assembleront vers elle : &
plusieurs natiõs iront,& dirõt:Venez &
mõtons à la mõtaigne du Seignr, & à la
maison du Dieu de Iacob:& il nous ensei
gnera lés voyes,& cheminerõs en sés sen
tiers.Car la loy sortira de Zion,& la pa
rolle du Seigneur sortira de Ierusalem. Il
iugera entre plusieurs peuples:& corrige
ra lés fortes gentz, iusque bien loing. Et
briseront leurs espées pour coultres , &
leurs lances pour faucilles. Vne gent ne
B prendra plus l'espée cõtre l'autre gent:et
n'apprendront plus à batailler: mais vn
chascun se serra soubz sa vigne,& soubz
son figuier,& n'y aura nul qui l'espouan-
te:car la bouche du Seigneur dés armées
a parlé. Et tous lés peuples chemineront
vn chascun au nom de son Dieu: mais
sopho.3d nous cheminerons au nom du Seignr no-
stre Dieu eternellement & à iamais. * En
ce iour la dit le Seigneur: Ie assembleray
la boyteuse,et recueilleray celle qui estoit
deboutée,et celle q̃ iauoye affligé.Et met
tray la boyteuse és reliefz , & celle qui
estoit eslongnée en gent robuste. Et le Sei
C gneur regnera sus eux en la montaigne en
Zion, dés ceste heure,iusque à tousiours.
Et toy fille de Zion tour du troppeau et
fortresse,elle viẽdra iusque à toy:elle vien-
dra la premiere puissãce,qui est le Royau-
me:assauoir,la fille de Ierusalẽ.Pourquoy
t'escrie tu maintenãt ? le Roy n'est il pas
entre toy,ou ton cõseillier est il pery, q̃ la
douleur te prent comme celle qui enfante?
Aye douleur,& gemis fille de Zion,cõme
celle qui enfante:car biẽ tost sortiras tu de
la ville,& demoureras au champ:& vien-
dras iusque en Babylone. Tu seras là de-
liurée:là te rachetera le Seignr dés mains
de tés ennemys. Et maintenant plusieurs
gens sont assemblées cõtre toy,qui disent:
Qu'elle soit condãnée: & que nostre oeil
regarde Zion. Mais iceux n'ont point
congneu lés pensées du Seigneur,& n'ont D
point entẽdu son conseil: car il lés a assem
blé comme lés gerbes en la grãge. Leue
toy & escoux, fille de Zion: car ie met-
tray ta corne cõme le fer, & mettray tés
ongles cõme l'aerain: & tu froisseras plu-
sieurs peuples: & tu occiras au Seigneur
leurs rapines,& leur substance au Seignr
de toute la terre.

CHAP. V.

LOrs seras-tu assiegée par bendes A
toy fille de bẽde,on a mis le siege
contre nous.Ilz frapperõt la ioue
du iuge d'Israël , par la verge. *Et toy Mat.2.a
Beth-lehem Ephrata,és-tu petite entre
lés *milliers de Iuda?De toy m'en sortira *aucuns,
vn,qui sera dominateur en Israël. Et son princes.
yssue est dés le cõmencemẽt,dés lés iours
eternelz. Pource lés dõnera-il iusque à
vn tẽps,auquel celle qui desire d'enfanter
enfantera.Et la reste de sés freres retour-
neront auec lés enfans d'Israël. Il se tien-
dra,& gouuernera en la force du Seignr,
& en la maiesté du nom du Seigneur son
Dieu. Ilz se cõuertiront:car bien tost sera
magnifié iusque aux dernieres parties de
la terre. Et sera cestuy la paix,quand B
Assur viẽdra en nostre terre , & quand il
marchera en noz palays. Nous establi-
rons cõtre luy sept pasteurs,& huyt prin
cipaux hões.Ilz adõmageront la terre de
Assur par l'espée,et la terre de Nemrod
par lés picq̃s d'iceluy. Et nous deliurera
d'Assur,quãd il sera venu en nostre terre,
et quãd il aura marché en noz termes. Et
la reste de Iacob sera au milieu de plu-
sieurs peuples,cõe la rosée du Seignr , &
cõe lés gouttes sus l'herbe:lesq̃lles ne s'at-
tendẽt point à l'hõe,& ne se cõfiẽt point
és filz dés hões.Et la reste de Iacob sera C
entre lés gens , & au milieu de plusieurs
peuples,cõe le lyon entre lés bestes dés
forestz:& cõe le leonceau entre lés trop-
peaux dés brebis.Leq̃l quãd il aura pas-
sé,foullé & rauy:il n'y a nul q̃ puisse deli
urer. Ta main sera esleuée sus tés aduersai

res:et tous tés ennemys serõt exterminez. Et en ce iour la(dit le Seigneur)i'extermineray tés cheuaux du milieu de toy, & D destruiray tés chariotz:& extermineray lés citez de ta terre,& ruineray toutes tés fortresses. Ie raseray aussi lés sorceries de ta main,& n'y aura nulles diuinatiõs en toy:& defferay tés images taillées,& tés statues du milieu de toy, & n'adoreras plus l'œuure de tés mains. I'arracheray tés boys du milieu de toy, & destruiray tés citez:& feray la vẽgeãce en ire & fureur,en toutes lés gẽtz q̃ n'ont pas escouté.

CHAP. VI.

A Escoutez maintenãt q̃lles choses dit le Seigneur:Leue toy,ꝓcede en iugemẽt cõtre lés mõtaignes: & que lés montaignettes oyent ta voix. Escoutez mõtaignes le iugemẽt du Seigneur,& aussi lés fortz fondemẽs de la terre:car le Seigneur a iugement auec son peuple, & disputera auec Israël. O mon peuple que t'ay ie faict,ou en quoy t'ay ie fasché? Respõdz moy.Car ie t'ay faict monter hors de la terre d'Egypte,& t'ay deliuré de la maison de seruitude: & ay enuoyé deuãt

B ta face,Moyse,Aharon,& Marie. Mon peuple ie te prie qu'il te souuienne quelle chose Balac Roy de Moab auoit cõsulté cõtre toy: & quelle chose Balaam filz de Beor luy respondit,depuis Sethim iusque en Galgal,affin q̃ tu cõgneusse lés iustices du Seigneur.Auec quoy me ꝓsenteray-ie au Seigneur, & m'enclineray-ie au Dieu souuerain?Viẽdray-ie deuãt luy auec holocaustes,& veaux eagez d'vn an?Le Seigneur voudra il mille moutõs,ou dix mille vallées grasses?Dõneray-ie mõ ꝓmier nay pour mon forfaict,et le fruict de mon ventre pour le peché de mon ame? O toy

Nombr. 23.b.

C homme ie te declaireray quelle chose est bonne, & quelle chose le Seigneur te demande: qui n'est sinon de faire iugement, & aymer misericorde & cheminer humblement auec ton Dieu. La voix du Seigneur crie à la cité, & salut sera à celuy qui craint ton nom. Escoutez la verge, & qui est cestuy qui la testifiera. Le thresor de meschanceté n'est-il pas encore en la maison du meschant,& trop petite mesure pleine d'ire? Iustifieray-ie la meschãceté en la balãce,et au sachet,lés poidz deceuables? Par lesquelz lés riches sont

D remplis de rapine, & sés habitateurs parloient mẽsonge:& leur langue estoit pleine de fraude en leur bouche. Et aussi ay-ie cõmencé à te frapper en perdition pour tés pechez. Tu mangeras,mais tu ne seras point rassasié: & ton humiliation sera au milieu de toy, tu receuras & ne sauueras rien. Et donneray à lespée ceux que tu auras sauué.*Tu semeras,mais tu ne recueilleras point:tu presseras l'oliue,et ne seras point oinct de l'huyle: [tu presseras] le moust & ne beuuras point de vin. On a gardé lés ordonnances d'Amri, & toute l'oeurre de la maison de Achab, & auez cheminé en leurs conseilz: affin que ie te donnasse en perdition, & ceux qui habitent en icelle en siblement: & porteras l'opprobre de mon peuple.

Deu.28. Haggée 1.b.

CHAP. VII.

A Maledictiõ sus moy: car ie suis faict comme lés choses recueillies dés fruictz d'esté, & comme lés raisins de la vigne. Il n'y a pas de grappe pour mãger: mon ame a desiré le fruict meur. Le debonnaire est pery de la terre: & n'y a nul droicturier entre lés hõmes. Ilz sont tous aguettans aprés le sang: vn chascun chasse aprés son frere auec la retz.Ilz tachẽt faire bon le mal de leurs mains.Le prince demãde:& le iuge[faict iugement]pour la retribution.Et le grãd parle la perdition de son ame luy & [lés autres,]& entremeslẽt ce.Celuy qui est le meilleur entre eux,est cõe la ronce:& celuy qui est droicturier,est cõe[l'espine]de la haye. Le iour de tés guettes,qui est ta visitation est venu.Maintenant sera leur B perplexité.Ne vueillez croire à[vostre] compaignon:& n'ayez point confiance au duc.Garde l'ouuerture de ta bouche, de celle qui dort en ton sein. Car le filz faict vilenie au pere,& la fille s'esleue contre sa mere,& la belle fille contre sa belle mere:* & lés ennemys d'vn chascun sont mat.10.c. sés domestiques. Mais ie regarderay à mon Seigneur:& attendray Dieu mon sauueur. Mon Dieu m'exaucera. Toy qui és mon ennemye ne te resiouys point sus moy,pource q̃ ie suis tombé. Ie me releueray.Quand ie seray assise en tenebres,le Seigñr est ma lumiere.Ie porteray l'ire du Seigñr,pource que i'ay peché contre luy:iusque à ce qu'il iuge ma cause,& qu'il face mon iugemẽt.Il me cõduira en lumiere:et verray sa iustice.Et mon enne- C mye regardera:& cõfusion la couurira,la q̃lle m'a dict:Ou est le Seigñr ton Dieu? Més yeux la regarderõt. Et sera biẽ tost pour estre foullée,cõe la boue dés rues.Le iour[est venu]pour edifier tés fermetures. En ce iour la sera l'ordõnãce biẽ loing:en ce iour la viẽdra à toy d'Assur et dés citez garnies:et depuis lés[citez] garnies iusq̃ au fleuue,et d'vne mer à l'autre,et d'vne mõtaigne à l'autre. Aussi la terre sera en desolation pour sés habitans,& à cause du fruict de leurs inuentions. Gouuerne

ne ton peuple en ta verge, le troppeau de ton heritage, qui demeure seul en la forest, au milieu de Carmel. Basan & Galaad soient gouuernez comme au temps
D iadis. Ie luy monstreray merueilles, selō le iour de ton yssue de la terre d'Egypte. Lés gens le verront, & seront cōfus pour toute leur force. Ilz mettront la main sur la bouche: & leurs aureilles seront sourdes. Ilz l'escheront la pouldre comme le serpent: & trembleront hors de leurs habitations, comme lés reptiles de la terre. Ilz auront paour pour le Seigñr nostre Dieu: *& te craindront:* Qui est le Dieu semblable à toy, qui oste l'iniquité: & trāsporte le peché pour la reste de son heritage? Il ne tient point eternellement son ire: mais la benignité luy plaist. Il se retournera, & *aura pitie de nous. Il mettra bas noz iniquitez :* & *ietteras* tous noz pechez au profond de la mer. Tu donneras la verité de Iacob, & la misericorde d'Abraham: que tu as iuré à noz peres, dés lés iours anciens.

Fin de la prophetie de Micheas.

LE LIVRE de Nahum le Prophete.

CHAP. I.

A LA *grande charge de* Niniue. Le liure de la vision de Nahum Helcesien. Dieu est ialoux, & le Seigneur prenant vengeance: c'est le *Seigneur vindicateur & celuy qui a fu*reur, le Seigñr *qui se venge contre* sés aduersaires: & se courrouce contre lés ennemys. Le Seigneur est patient, & grand de force: mais il ne laisse rien impuny. Le Seigneur [*vient*] en la tempeste, & sés voyes sont au tourbillon, & lés nuées sont la pouldre de sés piedz. Il menace la mer, & la faict seicher: & reduict tous lés fleuues
B en desert. Basan & Charmel, sont affoiblys, & la fleur du Liban est fenée. Lés montaignes s'esmeuuent de par luy: et lés montaignettes s'escoulent. La terre trēble deuant sa face, & tout le monde, & tous ceux qui habitent en luy. Qui se tiendra deuant son indignation? & qui resistera en la fureur de son ire? Sa fureur est espādue, cōme le feu: & lés pierres se fendent deuāt luy. Le Seigñr est bon pour confort au iour de tribulation: & congnoist ceux qui ont esperāce en luy. Il fera cōsommation du lieu d'iceluy par le* deluge passant: & lés tenebres poursuyuront sés ennemis. *assauoir, Assyrien.
C Quelle chose pensez vous contre le Seigneur? Iceluy fera la consommation. La tribulatiō ne s'esleuera pas à deux foys: car quand ilz seront comme lés espines entrelassées, & qu'ilz seront enyurez par [leurs] yurongneries: ilz seront consommez cōme l'esteulle qui est pleinement seiche. Car de toy est sorty celuy qui pense mal contre le Seigñr, & qui traicte chose meschāte. Le Seigneur dit ainsi: S'ilz sont completz, tout autant qu'ilz seront: ainsi
D seront ilz coppez, & passeront outre. Car si ie t'ay affligé : ie ne t'affligeray plus. *Mais maintenāt ie* rompray sa verge de toy, & rompray tés liens. Et le Seigñr fera commandement touchāt toy. On ne semera plus en ton nom. I'extermineray de la maison de ton Dieu l'image de taille & de fonte, & lés demettray en ton sepulchre: car tu as esté deshōnoré. *Voicy sus *lés montaignes lés piedz de celuy qui ap*porte bonnes nouuelles, & annonce la paix. Toy Iuda celebre tés festes, & rēdz tés voeux: car le meschant ne passera plus doresnauant par toy: il est du tout exterminé. Isai. 52.b Romains 10.c.

CHAP. II.

A LE dissipateur monte deuāt toy, assiegeant la fortresse. Contemple la voye, fortifie [tés] reins, renforce grandement ta vertu. Car le Seigneur rendra l'orgueil de Iacob, comme l'orgueil d'Israël: car lés pillars lés ont pillé, & ont *guasté leurs brāches.* L'escusson dés fortz *hommes d'iceluy rougit,* lés hommes de l'armée sont accoustrez de graine. Le chariot au iour de l'appareil d'iceluy est cōme le feu dés fallotz, tellement q̃ lés sa-
B pins trēbleront. Lés chariotz bruyrōt és *rues & s'entrehurteront* par lés places, desquelz le regard sera comme lāpes, & courront cōme esclairs. Il aura memoire de sés fortz: ilz trebuscheront en leurs chemins, ilz se depescheront [de paruenir] és murailles, & la cōtredefense sera appareillée. Lés portes dés fleuues sont ouuertes, & le palays est deffaict. La* Royne est trāsportée & enleuée, & sés seruātes estoient menées [en gemissant] cōme la voix de coulōbes, & frappās leurs coeurs. Et Niniue estoit *Aucuns, la munition est descouuerte.
C iadis comme la piscine d'eaue: mais iceux s'en fuyent. Arrestez vous, arrestez vous, mais nul ne regarde: Pillez l'argēt, pillez l'or: il n'y a pas de fin aux richesses, elle est chargée de tous vaisseaux à plaisirs. *Elle est vuidée, et euacuée, et est deschirée: Isai. 13.b.

le coeur est amorty, tremblement est és ge
noux, affoiblissement est és reins de tous:
& se sont lés faces de tous chargées [de
noirceur] cõme lés potz. Ou est l'habi
D tation dés Lyons, & la pasture dés leon-
ceaux, à laquelle est allé le Lyon, pour en
trer, ou estoit le faon du Lyon: & si n'y a
nul qui lés espouãte? Le lyon à rauy souf
fisammnet pour sés faons, & a estranglé
pour sés leonesses: & a remply de proye
sés tanieres, & sés repaires de rapine.
Voicy i'en [veux] à toy dit le Seigneur
dés armées, ie brusleray son chariot par
fumée, & l'espée cõsommera tés leõceaux.
I'extermineray de la terre ta proye: & la
voix de tés messagers ne sera plus ouye.

CHAP. III.

A Habacuc 2.c. Maledictiõ sus la cité de sang, to
tallement pleine de mensonge et
de rapine. La rapine ne s'en de-
partira point. Le son du fleau est en toy,
& le bruyt impetueux de la roue, & du
cheual bondissant, & du chariot saulte-
lant, & du cheualier saultant, & de l'espée
luysante, & de la lance resplendissante, &
de la multitude naurée, & de la griefue oc
cisiõ: & n'y a pas de fin dés corps mortz,
tellemẽt qu'ilz trebuschẽt sus leurs corps:
à cause de la multitude dés fornicatiõs de
la paillarde de iolye grace, ayant dés sor-
ceries, laquelle a vẽdu lés gẽtz par sés pail
lardises, & lés familles par sés sorceries.
Isa.47.c. *Voicy, i'en [ay] à toy dit le Seigneur
B dés armées: ie rebrasseray tés pans sus ta
face, & monstreray aux gentz tés parties
hõteuses, & ta vilenie aux Royaumes. Ie
ietteray sus toy lés abominatiõs, & te fe
ray comme vne charongne, & te mettray
cõme la fiente. Et aduiendra que chascũ
qui te verra se retirera de toy, & dira: Ni-
niue est guastée. Qui s'esmouuera pour
elle? Dõt te cercheray-ie dés cõsolateurs?
*Alexandrie. Es-tu meilleure que *No fort peuplée, qui
est situeé entre lés fleuues? Lés eaues sont
autour d'elle: de laquelle la mer sont sés
richesses, de la mer sont sés murailles.
Ethiope est sa force et Egypte: & n'a pas
de fin. Aphricque & Lybie ont esté en
ton ayde: mais aussi est allée en transmi-
C gration & en captiuité, aussi sés enfãs ont
esté occis és carrefours de toutes rues, &
ont ietté le sort sus sés nobles: & tous sés
plusgrãdz ont esté liez en cepz. Toy aus-
si tu seras enyurée, et seras desprisée: si de-
manderas secours de tõ ennemy. Toutes
tés fortresses seront cõe lés figuiers quãd
leurs fruictz sõt meurs, que si elles sõt brãs
lées elles tũbent en la bouche du mãgeur.
Voicy ton peuple, cõe femmes au milieu
de toy: lés portes de ton pays serõt ouuer
tes à tés ennemis, le feu consommera tés
verroux. Puyse toy, de l'eaue pour le sie-
ge, fortifie tés munitiõs. Entre en la boue,
& marche sus l'argille, et bastis la bric
quetrie. Là te mãgera le feu: l'espée t'ex-
terminera, elle te deuorera cõme la chenil-
le. Amasse toy donc cõme la chenille, &
sois multipliée cõe la locuste. Tu as faict
tés marchans en plus grãd nombre, q̃ lés D
estoilles du ciel, comme est la locuste esten-
due, & s'est enuolée. Tés nobles estoient
cõme locustes: & tés princes estoient, cõme
amas de locustes qui se posent és hayes au
temps de la froidure. Mais le soleil leué,
elles s'enfuyẽt, tellemẽt que leur lieu n'est
point congneu, là ou elles ayent esté. Tés
pasteurs ont sommeillé, ô Roy d'Assur:
tés princes se sont couchez. Ton peuple
est espars par lés montaignes, & si n'y a
personne qui lés rassemble. Il n'y a point
de remede à ta cassure, ains ta playe est do
loreuse. Tous ceux qui orront ta renom-
mée toucheront dés mains sus toy: car
vers qui n'est point paruenue ta malice?

Fin de la prophetie
de Nahum.

LE LIVRE
de Habacuc le Prophete.

CHAP. I.

La charge que le Prophete Haba-
cuc aveu. O eternel iusque à quãd A
crieray-ie, & que tu n'exauceras
point? Iusque à quand crieray-ie
pour la violence, & que tu ne sauueras
point? *Pourquoy m'as-tu monstré l'ini-
mitie & le labeur, & le fourragement & Iob.21.a.
violence deuant moy, & est qui prent le Iere.12.a.
debat et la noise? Parquoy la loy default,
et ne sort point le iugement en auãt: d'ont
vient que le meschãt enuironne le iuste, &
que le iugement sort peruers? Regardez
lés gentilz & voyez, & soyez esmerueil-
lez & estonnez: car oeuure est faicte en
voz iours, ce que vous ne croyrez pas
quand on le vous recitera. Car voicy,
ie susciteray lés Chaldéens vne gent ame- B
re, & habile cheminant en largeur de la
terre: pour posseder lés tabernacles qui
ne sont pas siens. Elle est horrible, &
terrible: son iugement & sa charge sor-
tira d'elle mesme. Sés cheuaux sont plus
legiers

legiers que Pardz, & plus legiers que loupz du vespre, & sés cheualiers s'espar
C dront. Car aussi sés cheualiers viendront de loing: ilz voleront cõe l'aigle qui se haste pour mãger. Ilz viẽdront tous pour la proye, deuant la face desq̃lz sera cõe vent oriẽtal, & assemblera la captiuité cõe le sablon. Et cestuy blasonnera lés Roys: & aura lés princes en moquerie, cestuy se rira de toute fortresse, & amassera la terrasse, & prendra icelle. Adõc se chãgera l'esprit, & trãsgressera, & pechera. Ceste sienne puissãce [sera par luy attribuée] à son Dieu. O Seigneur mon Dieu & mon Sainct, n'és-tu pas dés le cõmẽcement, &
D nous ne mourrons point? Seigneur tu l'as mis en iugemẽt, & toy createur tu l'as fondé pour chastier*. Tu és net dés yeux sans q̃ tu regarde mal: & ne pourras regarder à iniquité. Pourquoy regarde-tu lés desloyaux? & pourquoy te tais-tu, quand le meschãt deuore celuy qui est plus iuste que soy? Tu as faict lés hões cõe lés poissons de la mer, et cõe le reptile qui n'a point de prince. Il a tout esleué par l'haim: il a tiré en son filet, et l'a assemblé en sa retz, pour laq̃lle chose il se resiouyra, & sera en lyesse. Pourtãt immolera il à son filet, & fera encensemens à sa retz. Car par eux est sa part engraissée, & sa viande est bien refaicte. N'est-ce pas pource qu'il vuide son filet: & est continuellement pour occir lés gentz, sans qu'il espargne rien.

*assauoir, lés autres

CHAP. II.

A Isa.21.c. IE me tiẽdray sus ma garde, et me colloqueray sus la fortresse: & espieray pour veoir quelle chose on me dira, et quelle chose ie respondray cõtre ce qu'on m'argue. Et le Seigneur me respondit, & dist: Escritz ta vision, & la declaire sus dés tablettes: affin que celuy qui la lira *coure. Car la vision est encore pour certain temps & parlera [de ce qui sera] en la fin; & ne mentira pas. S'il tarde, attens-le: car celuy qui vient viendra, & ne tardera pas. Voicy la presumptiõ, son ame n'est point droicte en soy: *mais le iuste viura par sa foy. Et combien plus par le vin l'homme desloyal & estourdy, ne se loge point? lequel eslargit son ame comme l'enfer, & est comme la mort, & ne se remplit pas. Car il a assemblé à soy toutes gẽtz,
B & a recueilly à soy tous lés peuples. Tous ceux icy ne prendront ilz point la parabole sus luy, & dicton dés choses doubteuses pour luy? Et dira-on? Malediction sus celuy, qui prent plusieurs choses qui ne sont pas à luy. Iusque à quand amassera-il à soy la *bouë espesse? Ceux qui te mordront ne s'esueilleront ilz point soubdainement? Et ceux qui t'esmouueront ne s'esueilleront ilz pas, & seras pour estre foullé par eux? Car tu as pillé plusieurs gẽs, dont toute la reste dés peuples te pillera: à cause du sang dés hommes, & de la violence de la terre, & de la cité, & de tous ceux qui demeurẽt en icelle. Malediction sus celuy qui s'addõne à mauuais gaing pour sa maison, & C pour mettre son nid en hault: affin qu'il soit deliuré de l'effort du mal. Tu as consulté confusion pour ta maison, mettant à fin beaucop de peuples, & offensant en tõ ame. Car la pierre cryera de la paroit, & la trauaison respondra du bois. *Malediction sus celuy qui edifie la cité par sang: & dispose la ville par iniquité. Telles choses ne sont elles point du Seigneur dés exercites? Aussi lés peuples trauaillẽt à foison au feu: & lés nations se lassent assez en vain. Car la terre sera rẽplie, cõe lés eaues q̃ couurent la mer: affin qu'ilz congnoissent la gloire du Seigneur. Malediction sus celuy qui donne à boire D à son compaignon, y appliquant son fiel, & aussi l'enyurãt affin que tu voye leurs vilenie. Tu és assouuy de deshõneur plus que d'honneur. Toy aussi boy affin que tu sois laid. Le hanap de la dextre du Seigneur, sera reuiré sur toy: & le vomissement vilain, sera sus ta gloire. Car l'iniquité du Liban te couurira, & la destruction dés bestes qui lés a espouantez: pour le sang dés hõmes, & pour la violence de la terre & de la cité, & de tous ceux qui demeurent en icelle. Quelle chose prouffite l'image taillée? car son facteur l'a taillé, la fonte & ce qu'enseigne mensonge: toutesfoys il se fie en luy, assauoir le facteur en son œuure, pour faire dés images muettes. Malediction sus celuy qui dit au boys, esueille-toy: & à la pierre qui se tient quoy, resueille-toy: enseignera elle? Voicy, elle est couuerte d'or & d'argent: & n'y a quelque esprit dedans elle. Mais le Seigneur est en son sainct temple: que toute la terre se taise pour sa presence.

*La lise couràmẽt

Isai.21.a. Iehã.3.d. Romains 1.b. Gala.3.b Ebr.10.g

*C'est, richesses.

Eze.24b Nahũ.3 a

CHAP. III.

L'oraison de Habacuc le prophete pour lés ignorances.

A O Eternel Dieu i'ay ouy ton renom, & ay eu crainte. Seigneur c'est ton œuure: viuifie-le au milieu dés ans: Fais-le congnoistre au milieu dés ans: durant l'ire souuiẽne toy d'auoir misericorde. Dieu vint de Themã: & le sainct du mont de Pharan, Séla. Sa magnificence a couuert lés cieux: & la terre est pleine de sa louenge. Et la splendeur estoit

*c'est, estoit cõme la lumiere: & *cornes luy [sor
lueur. toiẽt] de sés mains, là est absćõsée sa force.
La pestilence va deuãt sa face: & la ma
ladie cõtagieuse sort à sés piedz. Il s'est
arresté & a mesuré la terre: il a regardé &
B a faict passer outre lés gentz: & lés mon-
taignes du siecle ont esté brisées, et lés mõ
taignettes anciennes ont esté abbaissées:
car il a lés chemins du monde. I'ay veu
au lieu d'iniquité lés tentes de Chusan: lés
cortines de la terre de Madiã se sont trou
blées. Seigneur és-tu courroucé contre
lés fleuues? ou ton ire est elle contre lés ri-
uieres? ou ton indignation est elle cõtre la
mer? car tu és monté sur tés cheuaux, &
tés chariotz sont pour saluation. Ton
arc s'est resueillé, selon lés iuremẽtz dictz
aux lignées, Sela: tu diuise lés fleuues de
la terre. Lés montaignes t'ont veu, &
ont languy: l'impetuosité dés eaues est pas
sée, l'abysme à rebondy sa voix, la haul-
C tesse a leué sés mains. Le soleil & la lu
ne se sont arrestez en leur habitation: ilz
cheminent en la lumiere de tés sagettes, &
en la splẽdeur de l'esclair de ta lãce. Tu
foulleras la terre par courroux, & presse-
ras lés gentz par ire. Tu és entré pour le
salut de tõ peuple, au salut auec tõ Christ.
Tu as blessé le chef de la maison de l'infi
dele: descouurãt le fondement, iusq̃ au col:
Sela. Tu as pertuisé auec sés bastons le
chef de sés paisans, ilz tẽpestent pour me
disperser. Leur lyesse est cõe de celuy qui
deuore le paoure en lieu secret. Tu as
D faict marcher tés cheuaux par la mer, &
par lés monceaux de maintes eaues. Ie
l'ay ouy, & mon ventre en a bruyt pour
la voix, més leures en ont parlé: la pourri
ture est venue dedans més os, & tremble
dessoubz moy, combien que ie pensoye
auoir repos au iour de la tribulatiõ, pour
monter à nostre peuple preparé. Car le
figuier ne flourira pas, & n'y aura point
de fruict dés vignes, l'oliue desnyera son
fruict, & lés champs ne feront nulle vian-
de, & le troppeau sera escarté du parc, &
n'y aura point de boeuf aux estables.

Mais ie me resiouyray au Seigneur, &
prendray lyesse en mon Dieu qui est mon
salut. l'Eternel mon Seigneur est ma
force, & mettra més piedz comme ceux
dés cerfz, & me fera marcher sus més
haultz lieux par triumphe en més instru-
mens de musique.

Fin de la Ptophetie de
Habacuc.

LE LIVRE
de Zophonias le Prophete.

CHAP. I.

LA parolle de l'Eternel qui fut A
faicte à Zophonias, le filz de Chu
si, filz de Godolias, filz d'Ama-
rias, filz de Hezechias, és iours de
Iosias filz d'Ammon, Roy de Iuda. Ie
mettray à fin toutes choses de la terre, dit
le Seigñr. Ie mettray a fin l'hõe, & le be-
stail: ie mettray à fin lés oyseaux du ciel,
& lés poissons de la mer. Et ruynes serõt
aux meschans, et extermineray lés hõmes
de dessus la terre, dit le Seigneur. I'esten-
dray ma main sus Iuda, & sus tous lés ha-
bitans de Ierusalẽ: & extermineray de ce
lieu la lés reliefz de Baal, et lés noms de sés B
ministres auec lés sacrificateurs: & ceux
qui s'enclinent sus lés toictz à l'exercite
du ciel, & adorent, & iurent au Seigñr, &
ensemble, iurẽt par * Melchom: & ceux q *leur ro[y]
se retirẽt arriere du Seigneur, & ceux qui
n'ont pas demandé le Seigñr, & ne l'ont
pas enquesté. Tais-toy deuãt la face du
Seigñr Dieu: car le iour du Seigneur est
prés. Dieu a apresté le sacrifice & a ap-
pareillé sés inuitez. Et au iour du sacrifi-
ce du Seigneur ie feray visitation sus lés
Princes, et sus lés filz du Roy, & sus tous
ceux qui sont vestus de robbe estrãge. Et
feray visitation en ce iour la sus vn chascũ
qui saulte sus le sueil: qui rẽplissent la mai
son de leur seigñr d'iniquité & de fraude. C
Et en ce iour la (dit le Seigñr) sera la voix
de cryerie de la porte dés poissons, et vle-
mẽt de la seconde, & grãde fraction dés
montaignes. Vous qui habitez à la place
merciere, faictes vlemẽs: car tout le peuple
dés marchãs se tiẽt quoy, & sont extermi
nez tous ceux qui estoient chargez d'ar-
gent. Et en ce tẽps la ie cercheray Ierusalẽ
auec dés lumieres, et feray visitation sus
lés hões qui sont fichez en leurs *lies: et di *c'est, ri-
sent en leurs coeurs: Le Seigneur ne fera chesses.
pas de bien, et ne fera nul mal. Mais leur
auoir sera pillé, & leurs maisons seront
gastées. *Ilz edifieront dés maisons, & amos 5.[c]
n'y demoureront pas: ilz planteront dés
vignes, & ne beuuront pas le vin d'icelles.
Le grand iour du Seigneur est prés, il D
est prés, il se depesche fort [à venir.] La
voix du iour du Seigneur est, le fort crie là
amerement. *Ceste iournée est la iournée Iere. 30. [a]
d'ire, le iour de tribulation & d'angoisse, Ioel 2. c
le iour de tumulte & de desolation, le iour amos 5. [c]
de tenebres et d'obscurité, le iour de nuées
& de

& de brouillars, le iour de la trompette et de l'alarme sus sés citez munies & sus lés haultz creneaux. Ie feray tribulatiō aux hommes, & chemineront cōme aueugles: pource qu'ilz ont offensé le Seigneur. Et leur sang sera respandu cōe la pouldre, &
Ezec.7.c leur chair cōe la fiente. *Mais aussi leur or ne leur argent ne lés pourra deliurer, au iour de l'ire du Seigneur. Toute la terre sera deuorée par le feu de son zele: car il fera hastiuement la consommation de tous habitans de la terre.

CHAP. II.

A Assemblez vous assemblez, gens non amiables auant que l'ordonnance du iour sourde comme la paille qui passe deuant que la fureur de l'ire du Seigneur vienne sus vous, auant que l'indignation du Seigneur vienne sus vous. Vous tous affligez de la terre qui faictes son iugement querez le Seigneur. Querez iustice, et querez humilité si vous vous pourrez cacher au iour de l'ire du Seigneur: car Gaza sera abandonnée, & Ascalon sera deserte. Ilz ietteront hors
'Azot. 'Asdod en plain midy: & Accaron sera arrachée. Malediction sus vous, qui habitez au finage de la mer, vous gens Cerethiens: la parolle du Seigneur est contre
'aucuns, voz marchans. 'toy Chanaan du pays dés Philisthins: Car ie te destruiray, tellement que nul n'y habitera. La region de la mer sera la
B retraicte pour cabānes dés pasteurs, & lés cloyes du troppeau. Et sera ceste region, pour la reste de la maison de Iuda. Ilz paistront par cés lieux, & au vespre ilz gerront és maisons d'Ascalon: car le Seigneur leur Dieu lés visitera, & fera retourner leurs captifz. I'ay ouy l'opprobre de Moab, et lés diffames dés enfans d'Ammon: par lesquelles ilz ont vituperé mon peuple, & se sont magnifiez sus leur terme. Pourtant ie suis viuant (dit le Seigñr Dieu dés armées, le Dieu d'Israël) que Moab sera comme Sodome & lés enfans d'Ammon seront cōme Gomorrhe, aspre
C buisson, & quarriere de sel, & desert à tousiours mais. Lés reliefz de mon peuple lés pilleront: & lés residus de ma gent lés heriteront. Ceste chose leur viendra pour leur orgueil: car ilz ont vituperé, & se sont esleuez contre le peuple du Seigneur dés exercites. Le Seigñr est horrible contre eux, car il dispersera tous lés Dieux de la terre. Et chascun l'adorera de son lieu,
D & toutes lés Isles dés gentilz. Mais aussi vous Ethiopiens, vous serez naurez auec eux par mon espée. Il estēdra sa main sus Aquilon: et destruyra Assyrie. Et mettra Niniue en desolation, & sera sauuage cōe vn desert. Et lés troppea[...] ront au milieu d'icelle, & toutes [...] dés nations: & le butor, & le hybo[...] ront en sés [...]ngeons. La voix [de l'oyseau] chātan[...] [...]n la fenestre: le lieu sauuage sera au [...] [...]lâcher sera descouuert. Ceste ci[...] [...]de qui se tenoit en asseuranc[...] [...] son cœur: s'est moy & n'e[...] moy. Comment est elle fa[...] retraicte dés bestes? Quiconque [...] elle siflera, & mouuera sa main.

CHAP. III.

A Malediction sus toy, cité souillée & cōtaminée qui opprime. Elle n'a point escouté la voix, & n'a pas receu la discipline. Elle n'a pas eu sa confiāce au Seigñr: elle ne s'est pas approchée de son Dieu. *Sés princes estoiēt au milieu d'elle, cōe lyons rugissantz: & sés iuges cōe loupz 'du soir, qui ne laissent riē pour le matin. Sés prophetes estoiēt insensez, & hōmes desloyaux: & sés sacrificateurs ont pollu le sainct, & ont faict outrāce à la loy. Le Seigñr iuste qui est au milieu d'icelle ne fera pas iniqté: chascun matin il dōnera son iugemēt en la lumiere, & ne deffaudra point. Mais l'inique ne cōgnoit point de confusion. I'ay exterminé lés natiōs: & leurs dongeons son gastez. I'ay faict leurs places desertes, sans q̄ personne y passe. Leurs citez sont desolées, tellemēt qu'il n'y a personne qui y habite. I'ay dict: Au moins me craindras-tu, & receuras la discipline. Et son
B habitation ne sera pas exterminée, selon toutes lés choses q̄ i'ay determiné contre elle: mais toutesfoys ilz se sont leuez au matin, & ont corrompu toutes leurs œuures. Pourtāt attendz moy (dit le Seigneur) au iour q̄ ie me leueray à la proye: car mon iugemēt est d'assembler lés nations, & de recueillir lés royaumes. Et respādray sus eux mon indignation, & toute la fureur de mon ire: car par le feu de mon zele toute la terre sera deuorée. Car adonc chāgeray-ie aux peuples la leure pour estre pure: affin qu'ilz inuoquent tous le nom du Seigneur, & qu'ilz le seruent d'vne mesme espaule. Et ceux qui sont outre lés fleuues d'Ethiope, més supplians, & la fille apporteront dons.

En ce iour la tu ne seras plus confuse à cause de toutes tés inuentions, par lesquelles tu as mesprins contre moy. Car adōc C osteray-ie du milieu de toy ceux qui se resiouyssent en ton orgueil: & desormais ne t'esleueras plus en ma saincte montaigne. Ie feray rester au milieu de toy vn peuple affligé & paoure, & auront espe-

Ezec.22.f miche.3.d ' c'est, plus affamez pour la longue attente.

... Seigneur. Lés reliefz
... ot pas iniquité,& ne parle-
... efonge:& en leur bou... ne se
... trouuée lãgu... Mais
... seront n... ot,& n'y
... aura n... ille de Zion
chã... Fille de Ierusa
... gaye de tout ton
... osté le iugement qui
... y: il a destourné tés enne-
... y d'Israël qui est le Seigneur,
... lieu de toy:tu ne craindras plus
... mal. En ce iour la on dira à Ierusalẽ: Ne crains point:Zion que tés mains ne soient point lasches. Le Seigñr ton Dieu qui est fort au milieu de toy,te sauuera. Il se resiouyra sus toy en lyesse:il se reposera en ton amour:& se resiouyra sus toy en louẽge. Ie rassembleray lés desconfortez de la cõpaignie:ilz estoiẽt dés tiens,et
mich.4.b la charge d'opprobre estoit sus elle.*Voicy,ie defferay tous ceux qui t'affligent,en ce tẽps la:& sauueray la boiteuse,& rassembleray la reiettée. Et lés mettray en louenge & en nom,en toute la terre,ou ilz ont eu honte. En ce tẽps la ie vous ameneray,& en ce tẽps ie vous rassembleray. Car ie vous donneray en renom & louenge,par tous lés peuples de la terre:quand ie feray retourner voz captifz,deuãt voz yeux,dit le Seigneur.

Fin de la Prophetie de Zophonias.

LE LIVRE de Haggée le Prophete.

CHAP. I.

A EN la seconde année du Roy Darius,au sixiesme moys,au premier iour du moys, la parolle du Seigneur fut faicte par la cõmission [donnée] à Haggée le prophete,à Zorobabel filz de [a] Saalthiel Duc de Iuda,& à [b] Iosué filz de Iozedec le grand sacrificateur,disant:Le Seigneur dés armées dit ainsi:Ce peuple icy dit, Le temps n'est pas encore venu,le temps pour edifier la
B maison du Seigneur. Mais la parolle du Seigneur fut faicte par la commission [donnée] à Haggée le Prophete, disant:Auez vous donc le temps pour habiter en voz maisons planchées,& ceste maison sera deserte? Et maintenant le Seigneur dés armées dit:Considerez voz
deut.28 voyes. *Vous auez semé beaucop,mais
mich.6 vous en auez bien peu mis dedans. Vous auez mangé,mais vous n'auez point esté rassasiez. Vous auez beu,mais vous n'auez point esté yures. Vous auez esté vestus,& si n'auez pas eu de chaleur. Et celuy qui a assemblé lés marchandises:il lés a mis en vn sac percé. Le Seigneur dés C armées dit ainsi:Considerez voz voyes. Montez en la mõtaigne:portez du boys & edifiez le temple:& il me sera acceptable,& seray glorifié,dit le Seigñr. Vous regardez à beaucop, & voicy le moins. Vous auez apporté en la maison,mais ie le souffleray. Pourquoy dit ce le Seigñr dés armées?Pource q̃ ma maison est deserte:et vous courez,vn chascũ en sa maisõ. *A ceste cause vous ont esté serrez lés cieux sus vous[qu'ilz ne dõnassent]la rosée:*& a esté deffendu à la terre[qu'elle ne dõnast] son fruict:et ay appellé la seicheresse sus la terre,& sus lés mõtaignes,et sus le fromẽt,et sus le moust,et sus l'huyle, & sus tout ce q̃ la terre produist,et sus lés hões, et sus lés bestes,& sus tout le labeur dés mains. Et Zorobabel filz de Saalthiel, D & Iosué filz de Iozedec le grãd sacrificateur,& tous lés autres peuples, ouyrent la voix du Seigneur leur Dieu,& lés parolles de Haggée le prophete,ainsi que le Seigneur leur Dieu l'auoit enuoyé vers eux:& le peuple eut crainte de la face du Seigneur. Et Haggée messager du Seigneur,en la legation du Seigneur, parla au peuple,disant:Ie suis auec vous,dit le Seigneur. Et Dieu suscita l'esprit de Zorobabel filz de Saalthiel Duc de Iuda, & l'esprit de Iosué filz de Iozedec le grand sacrificateur,& l'esprit de tous lés autres du peuple:& entrerent dedans, & feirent l'œuure en la maison du Seigneur *dés armées* leur Dieu.

CHAP. II.

A AV vingt & quatriesme iour du moys au sixiesme [moys,] en la seconde année du Roy Darius: Mais au septiesme [moys] au vingt & vniesme iour du moys,la parolle du Seigneur fut faicte par la main de Haggée le prophete,disant:Parle maintenant à Zorobabel filz de Saalthiel Duc de Iuda, & à Iosué filz de Iozedec le grand sacrificateur,& à tous lés autres du peuple,disant:Qui est demouré d'entre vous qui ayt veu ceste maison en sa premiere gloire? Et comment vous la voyez maintenant, n'est elle pas ainsi comme s'elle n'estoit pas deuant voz yeux?

Maintenant

[a] Salathiel
[b] Iesus.

Maintenant donc toy Zorobabel renfor
ce toy, dit le Seigneur: aussi toy Iosué filz
de Iozedec qui es le grãd sacrificateur, rẽ-
force toy: aussi vous tout le peuple de la
terre rẽforcez vous, dit le Seigneur: & be
songnez. Car ie suis auec vous, dit le Sei-
B gneur dés armées. La parolle q̃ ievous ay
ꝓmis quãd vous sortiez hors d'Egypte,
& mon esprit assistera au milieu de vous.
Ebr.12.g Ne craingnez point. *Car le Seigneur dés
armées dit ainsi: Encore vn petit de tẽps,
& puis i'esmoueuray le ciel & la terre, la
mer et le sec. Et esmoueuray toutes lés na
tions, & toutes gentz viendrõt à la chose
desirable, & rẽpliray ceste maison de gloi
re, dit le Seigneur dés armées. L'argẽt est
à moy, & l'or est à moy, dit le Seigneur
dés armées. La gloire de ceste derniere mai
son sera plus grande q̃ celle de la ꝑmiere,
dit le Seigneur dés armées: & dõneray la
paix en ce lieu icy, dit le Seigneur dés ar-
mées. Au vingt & quatriesme iour du
neufiesme[moys,]en la seconde année de
Darius, la parolle du Seigneur fut faicte, à
C Haggée le Prophete, disant: Le Seigneur
Dieu dés armées dit ainsi: Demãde main-
tenant la loy aux sacrificateurs, disant: Si
aucũ prẽt de la chair sanctifiée au pan de
son vestemẽt: & q̃ auec le pan[de sa rob-
be]il touche le pain ou la chose cuitte, ou
le vin, ou l'huyle, ou q̃lq̃ viãde q̃ ce soit:
ne sera-il pas sanctifié? Et lés sacrifica
teurs respõdirent, et dirẽt: Non. Lors dist
Haggée: Si celuy qui est souillé à cause du
mort touche toutes cés choses, sera il souil
lé? Et lés sacrificateurs respõdirent, & di-
rẽt: Il sera souillé. Lors Haggée respõdit,
& dist: Ainsi est ce peuple icy, & ainsi est
ceste gẽt deuãt ma face, dit le Seigneur: &
ainsi est toute l'oeuure de leurs mains, &
ce qu'ilz offrent icy est pollut. Or auant
mettez maintenant en vostre coeur, dés ce
iour cy & en dessus: auant qu'vne pierre
fust mise sus l'autre au tẽple du Seigneur,
quãd on venoit à vn mõceau[de fromẽt]
de vingt[muidz,]lors ne se trouuoit q̃ de
dix: & quand on venoit au pressoir pour
puiser cinquãte[Batz,]ne s'en trouuoit q̃
vingt. Ie vous ay frappé d'vn vent brus-
lant, & de rouillure, & de gresle, & toute
l'oeuure de voz mains: toutesfoys vous
n'estes point[retournez]à moy, dit le Sei
gneur. Pensez maintenant en voz coeurs,
D depuis ce iour icy & en dessus: du vingt
& quatriesme iour du neufiesme[moys,]
du iour q̃ lés fondemens du tẽple du Sei-
gneur ont esté mis, pensez en vostre coeur.
La semence n'est elle pas encore en la grã
ge? Encore n'a rien ꝓduict la vigne, ne le
figuier, ne le põmier de grenade, ne l'arbre
de l'oliue, & dés ce iour la ie dõneray la
benedictiõ. *Et la parolle du Seigneur eccl.49.c
fut faicte pour la seconde foys à Haggée
au vingt & quatriesme[iour]du moys, di
sant: Parle à Zorobabel le Duc de Iuda,
disant: Ie moueuray le ciel & la terre: &
subuertiray le siege dés royaumes, & dis
siperay la force dés royaumes dés gẽtilz.
Ie subuertiray le chariot & celuy qui est
monté sus: & descendront lés cheuaux &
ceux qui sont montez sus, vn chascũ par
l'espée de son frere. En ce iour la (dit le
Seigneur dés armées) ie te prendray toy
Zorobabel filz de Saalthiel, mon serui-
teur, dit le Seigneur: & te mettray comme
vn signet: car ie t'ay esleu, dit le Seigneur
dés armées.

Fin de la prophetie
de Haggée.

LE LIVRE DE ZA-
charie le Prophete.

CHAP. I.

AV huytiesme moys de la secon A
de année de Darius, la parolle
de l'Eternel fut faicte à Zacha-
rie le prophete, filz de Barachias
filz d'Addo, disant: Le Seigneur s'est
courroucé contre voz peres par indigna-
tion. Et leur diras: Le Seigneur dés exer-
cites dit ainsi: Retournez vous vers moy,
dit le Seigneur dés batailles, & ie me re-
tourneray vers vous, dit le Seigneur dés
armées. *Ne soyez point cõe voz peres, Isa.21.c
ausquelz lés premiers prophetes cryoient, 31.c.45.d
disans: Le Seigneur dés exercites dit ain- Iere.3.e.
si: Retournez vous maintenant de voz Eze.18.g
mauuaises voyes, & de voz pensées mau 20.a.33.c
uaises: mais ilz n'ont pas escouté, et n'ont Hos.14.a
pas entendu à moy, dit le Seigneur. Voz Ioel 2.c.
peres ou sont ilz? & voz ꝓphetes viurõt
ilz à tousiours? Toutesfoys més parolles
& més ordõnãces q̃ i'auoye enioinct aux B
ꝓphetes més seruiteurs, ne sont elles point
aduenues à voz peres? Et se sont conuer-
tis, & ont dit: Ainsi que le Seigneur dés
armées à pensé de nous faire, selon noz
voyes, & selon noz inuentions, ainsi
nous a il faict. Au vingt & qua-
triesme iour de l'vnziesme moys lequel
est le moys Sebat, en la seconde année de
Darius: la parolle du Seigneur fut fai-
cte à Zacharie le prophete, filz de Ba-

rachias filz d'Addo, disant. Ie veis de
nuict,& voicy vn hōe qui estoit assis sus
vn cheual roux,& se tenoit entre lés[ar-
bres de] Meurtes,qui estoiēt au lieu prof-
fond : & aprés luy alloient dés cheuaux
roux,pōmelez & blancz.Et ie dis: Mon
C Seigñr,qui sont ceux icy? Lors l'ange du
Seigñr qui parloit auec moy,me dist:Ie te
mōstreray quelz sont ceux cy.Et l'hōe q
se tenoit entre lés Meurtes respondit, &
dist:Icy sont ceux q̃ le Seigneur a enuoyé
pour aller par la terre. Lesq̃lz respōdirēt
à l'Ange du Seigñr,qui se tenoit entre lés
Meurtes,et dirent:Nous auōs esté par la
terre,& voicy q̃ toute la terre est habitée,
& a repos. Mais l'ange du Seigñr res-
pōdit,& dist:O Seigñr dés armées,iusq̃ à
quād feras-tu sans faire mercy à Ierusalē,
& aux citez de Iuda,contre lesq̃lles tu as
esté courroucé ia septāte ans? Et le Sei-
gneur respondit à l'ange qui parloit auec
moy,dés bōnes parolles,dés parolles con
solatoires.Pareillemēt l'ange q parloit a-
uec moy me dist.Crye en disāt:Le Seigñr
dés armées dit ainsi:Ie suis ialoux de Ieru
salē & de Ziō,par grāde ialousie. Et suis
fort courroucé sus lés natiōs q sont à leur
ayse:car pource q̃ quād ie me suis courrou
cé vn petit,*iceux ont dōné ayde au mal.
Pourtāt dit le Seigñr ainsi:Ie retourne
ray vers Ierusalē par misericorde : & ma
D maison sera edifiée en icelle, dit le Seigñr
dés exercites.Aussi le niueau sera estendu
sus Ierusalē.Crie encore en disant:Le Sei
gneur dés armées dit ainsi:Encore redon-
derōt més citez en biēs:& le Seigñr cōso
lera encore Zion,& eslira encore Ierusa-
lē. Puis esleuay més yeux,et regarday:
& voicy quatre cornes.Lors dis à l'ange
q parloit auec moy: Quelles sont cés cho
ses?Et il me respondit: Ce sont lés cornes
qui ont hurté Iuda & Israël & Ierusalē.
Puis le Seigneur me mōstra quatre for
geurs.Et ie dis:Que viēnēt faire ceux icy?
Leq̃l respondit,disant:Icelles sont lés cor
nes qui ont hurté Iuda,tellemēt q̃ nul n'a
leué sa teste. Mais iceux sont venus pour
lés espouāter,& pour debouter lés cornes
dés gentz qui ont esleué la corne sur la
terre de Iuda pour espardre icelle.

*cest,ilz se sont fortifiez.

CHAP. II.

A Pareillement ie leuay més yeux,et
regarday : & voicy vn hōme qui
auoit en sa main vn cordeau à me-
surer:Auq̃l ie dis:Ou vas-tu?Et il me res-
pondit: Pour mesurer Ierusalem, & pour
veoir q̃lle est sa longueur,et q̃lle est sa lar
geur.Et voicy l'ange qui parloit à moy q
sortoit hors, & vn autre ange yssoit au
deuāt de luy,qui luy dist:Cours, & parle
à cest enfant,disant: Ierusalem sera habi-
tée sans muraille,pour la multitude d'hō-
mes & de bestes qui serōt au milieu d'icel
le.Et ie luy seray (dit le Seigñr)pour mu- B
raille,cōe feu à lenuiron: & seray en gloi-
re au milieu d'icelle. Hay,hay, fuyez
hors de la terre d'Aquilon, dit le Seigñr:
car ie vous ay espars aux quatre vētz du
ciel,dit le Seigneur.Hay Zion qui demeu
re auec la fille de Babylone,eschappe.Car
le Seigneur dés armées dit ainsi:Aprés la
gloire,il m'a enuoyé aux nations q vous C
ont pillez. Et certes celuy qui vous tou-
chera,il touchera la prunelle de son oeil.
Car voicy,ie leue ma main sus eux, & se-
ront la proye à leurs seruiteurs:& cōgnoi
strez q̃ le Seigñr dés armées m'a enuoyé.
Chante & te resiouys fille de Zion : car
voicy,ie viens:& habiteray au milieu de
toy,dit le Seigneur. Et plusieurs nations
s'adioindront au Seigneur en ce iour la: D
& seront mon peuple.Et habiteray au mi
lieu de toy: & sauras q̃ le Seigneur dés ar
mées m'a enuoyé à toy.Et le Seigneur he
ritera Iuda qui est sa partie,en la terre san
ctifiée:et eslira encore Ierusalē.Que toute
chair se taise deuāt la face du Seigñr: car
il s'est reuelé de son sainct habitacle.

CHAP. III.

ET le Seigneur me monstra Iosue A
le grand sacrificateur, qui se tenoit
deuant l'ange du Seigneur: & Sa-
tan se tenoit debout à sa dextre pour luy
estre contraire.Lors le Seigneur dist à Sa
tan : Le Seigneur te vueille menacer Sa-
tan : & le Seigneur qui a esleu Ierusalem,
te vueille menacer.N'est-ce pas icy ce ti-
son qui est rescous du feu ? Et Iosue estoit
vestu de vestemens salles, & se tenoit de- B
uant l'ange. Lequel respondit,& parla à
ceux qui se tenoient deuant luy, disant:
Ostez luy cés vestemens salles. Et il luy
dist:Voicy,i'ay osté ton iniquité: & t'ay
vestu de nouueaux vestemens. Puis ie dis:
que lon mette vne nette mittre sur son
chef . Et ilz mirent vne nette mittre sur
son chef:puis le vestirent de vestemens. C
Et l'ange du Seigneur estoit present:
aussi l'ange du Seigneur protestoit à Io-
sue , disant : Le Seigneur dés armées dit
ainsi:Si tu chemine en més voyes, & que
tu garde mon obseruation : tu iugeras
aussi ma maison,& garderas més paruis:
& te donneray passage entre cés assistās.
Escoute maintenant Iosue grand sacrifi- D
cateur,toy & tés compaignons qui sont
assis deuant toy:car ce sont gens de mer-
ueilles. Certainement voicy, ie fay venir
mon seruiteur germe: car voicy la pierre
que i'ay mis deuant Iosué,et sus vne pier-
re sont

re sont sept yeux. Mais voicy, ie graueray son enchassure, dit le Seigneur dés armées: et effaceray l'iniqté de ceste terre en vn iour. En ce iour la (dit le Seignr dés armées) vous appellerez vn chascun son pchain soubz la vigne, et soubz le figuier.

CHAP. IIII.

A ET l'ange qui parloit auec moy, retourna & m'esueilla, cōe l'hōme qui est esueillé de son somne & me dist: Que vois-tu? Et ie respōdis: I'ay regardé, & voicy vn chādelier tout d'or: et vn platelet sus le sommet d'iceluy: & sés sept lāpes qui estoiēt pardessus iceluy, & sept vaisseaux à verser "pour lés lāpes, qui estoient sus le couppeau d'iceluy, et deux oliues sus cestuy: l'vne à la dextre du platelet et l'autre à la senestre. Puis ie respon-

° aucuns, pour chascune lāpe

B dis, et dis à l'ange qui parloit à moy, disant: Mon Seignr qlles sont cés choses? Et l'ange q parloit à moy respōdit, et me dist: Ne sais-tu pas qlles choses ce sont? Et ie dis: Non mō Seignr. Lors il respondit, & me dist: Icelle est la parolle du Seigneur à Zorobabel, qui dit: Point [ne se fera] par armée, ny par force: mais par mō

C esprit dit le Seignr dés armées. Qui és-tu grāde mōtaigne deuāt Zorobabel? [tu seras] cōe la plaine. Il tirera sa principalle pierre auec eleuation [de voix.] Grace, grace à luy. Aussi la parolle du Seignr fut faicte vers moy, disant: Lés mains de Zorobabel ont fondé ceste maison: & sés mains la parferōt: & sauras q le Seigneur dés armées m'a enuoyé vers vous. Car q est celuy qui a desprisé lés petis iours? Mais ilz se resiouyront, & verront la pierre d'estain en la main de Zorobabel.

D *Cés sept, sont lés yeux du Seigneur qui

Sus 3.d. enuironnēt toute la terre. Mais ie respondis, et luy dis: Quelle chose sont cés deux oliues, à la dextre du chandelier & à sa senestre? Et respondis pour la seconde foys, & luy dis: Quelle chose sont cés deux branches d'oliues qui sont auprés dés deux becz d'or: esquelz sont lés vaisseaux à verser [és lampes] d'or? Et il parloit à moy, disant: Ne sais-tu pas quelles choses ce sont? Et ie dis: Non mon Seigneur. Puis il me dist: Ce sont lés deux filz de l'huyle: lesquelz assistent au dominateur de toute la terre.

CHAP. V.

A PVis me suis retourné, & esleuay més yeux, affin que ie regardasse: & voicy vn volume volant. Lors il me dist: Que vois-tu? Et ie respondis: Voicy, ie voy vn volume volant duquel la longueur est de vingt coudées, & sa largeur de dix coudées. Puis il me dist: C'est la malediction qui sort sus la face de toute la terre: car tout larron par iceluy (cōe il est là [escrit]) sera puny, & tout iureur par iceluy (cōe il est là [escrit]) sera

B puny. Ie la mettray hors, dit le Seigneur dés armées: & viēdra à la maison du larron, & à la maison de celuy qui iure faussement en mon nom: & demourera au milieu de sa maison, & la consommera, & le boys, & lés pierres d'icelle. Et l'ange qui parloit auec moy sortit & me dist: Esleue tés yeux & regarde. Quelle chose

C est-ce qui sort hors? Et ie dis: quelle chose est-ce? Et il respōdit: C'est vn ° Epha qui sort hors. Puis dist: C'est l'oeil de ceux q sont en toute la terre. Et voicy vn talent de plomb qu'on portoit: & vne femme seoit au milieu de l'Epha. Et il dist: Ceste est infidelité. Lors la ietta au milieu de l'Epha: puis mist la masse de plomb en la

° certaine mesure.

D bouche d'icelle. Et esleuant més yeux, ie veis: & voicy deux femmes qui sortoient, & le vent estoit en leurs aisles. Et auoient lés aisles comme lés aisles de cicongne: & emporterent l'Epha, entre la terre & le ciel. Et ie dis à l'ange qui parloit auec moy: Ou conduisent elles cest Epha? Et il me dist: Affin qu'on luy edifie vne maison en la terre de Sennaar, & qu'elle soit establye, & mise là, sus son fondement.

CHAP. VI.

A MAis ie me retournay, & esleuay més yeux, affin que ie regardasse. Et voicy quatre chariotz qui sortoient d'entre deux montaignes: & lés montaignes estoient montaignes d'aerain. Au premier chariot estoiēt lés cheuaux roux: au second chariot estoient lés cheuaux noirs: au troysiesme chariot estoient lés cheuaux blancz: & au quatriesme chariot estoient lés cheuaux pommelez & fortz. Lors ie respondis & dis à l'ange qui parloit à moy:

B Mon Seigneur quelles sont cés choses? L'ange respondit & me dist: Iceux sont lés quatre ventz du ciel, qui vuydent du lieu ou ilz se tiennent vers le dominateur de toute la terre. Lés cheuaux noirs, qui estoient en iceux sortoient vers la terre d'Aquilon, & lés blancz sortoient aprés eux, & lés pommelez sortoient à la terre de Midy. Mais ceux qui estoient lés plus fortz, y sirent & tascherent d'aller & de courir parmy la terre. Lors il dist: Allez & cheminez par la terre. Et cheminerent par la terre. Puis m'appella & parla à moy, disant: Voicy ceux qui sortent en la terre d'Aquilon, ont faict reposer mon esprit en la terre d'Aquilon.

C Et la parolle du Seigneur me fut faicte, disant : Prens de la transmigration, assauoir, de Holdai, & de Tobias, & de Idaias: & viendras en ce iour la, & entreras en la maison de Iosias filz de Zophonias qui sont venus de Babylone. Et prendras de l'or & de l'argēt: & feras dés couronnes, & lés mettras sus le chef de Iosué filz de Iozedech le grand sacrificateur, & parleras à luy, disant: Le Seigneur dés batailles a parlé ainsi, disant: Voicy vn hõe, duquel le nom est germe. Et d'iceluy mesme germera & edifiera le temple du Seigneur: & luy mesme bastira le temple du
D Seigneur. Iceluy aussi portera la gloire, et se serra, & dominera sus son siege. Et sera le sacrificateur sus son siege: et le cõseil de paix sera entre eux deux. Et lés courõnes seront pour Helem, & pour Tobias, & pour Idaias, & pour Hen le filz de Zophonias, pour memorial au temple du Seigneur. Et ceux qui sont de loing viẽdrõt, & edifieront au temple du Seigneur. Et saurez que le Seigneur dés armées m'a enuoyée vers vous. Et sera ce, si vous escoutez diligẽmẽt la voix du Seigneur vostre Dieu.

*ou, orient.

CHAP. VII.

A ET en la quatriesme année du Roy Darius, aduint q̃ la parolle du Seigneur fut faicte à Zacharie, au quatriesme [iour] du neufiesme moys, qui est Casleu. Lors Sarazar et Rogom-melech, & sés hommes enuoierent à la maison de Dieu, pour prier la face du Seignr, et pour parler aux sacrificateurs de la maison du Seigneur dés armées, et aux prophetes, disant : Doibz-ie plourer au cinquiesme moys: feray-ie *sequestré, cõe i'ay ia faict par aucunes années. Et la parolle du
B Seignr dés exercites me fut faicte, disant: Parle à tout le peuple de la terre, & aux sacrificateurs, disant: Quãd vous ieusniez & plouriez au cinquiesme & au septiesme, & ia septante ans : auez vous ieusné vn ieusne pour moy? Et quãd vous auez beu & mangé: *n'auez vous point beu & mãgé pour vous mesmes? Ne sont ce point
C lés parolles q̃ le Seigneur a parlé par sés premiers prophetes quand Ierusalẽ estoit encore habitée, & a son ayse: & que sés citez à son enuiron & vers Midy, & és lieux chãpestres estoient habitées? *Et la parolle du Seigneur fut faicte à Zacharie, disant: Le Seigneur dés armées a parlé ainsi disant : Iugez vray iugement, & faictes grace & misericorde vn chascun à son frere. Et ne vueillez faire tort à la vefue, ny à l'orphelin, ny à l'estranger, ny au paoure : & ne pensez nul mal en voz coeurs vn chascun contre son frere. Mais ilz ne l'ont voulu entendre : ains ont tiré l'espaule arriere, & ont estouppé leurs aureilles, affin qu'ilz n'ouyssent: & ont faict leur coeur comme Dyamant, affin qu'ilz n'escoutassent la loy, & lés parolles q̃ le Seignr Dieu dés batailles enuoya par son esprit, par la commission [donnée] aux
D premiers prophetes. Et la grande indignation a esté faicte, par le Seigneur dés armées. Et comme ie crioye (dit le Seigneur dés armées) & n'ont point obey, ainsi crierõt ilz, & ne lés exauceray pas. Ie lés ay poulsez comme vn tourbillon par toutes lés nations qu'ilz ne congnoissoient pas : & la terre a esté desolée aprés eux, tellement qu'il n'y auoit nul qui y passast ne retournast : & ont mis la terre desirable en desolation.

*par abstinence de boire & manger.

Isa. 58.2.

Iere. 36.g. exo. 22.e Isa. 1.f.

CHAP. VIII.

A LA parolle du Seigneur dés batailles fut faicte, disant : Le Seigneur dés armées dit ainsi : I'ay esté ialoux de Zion d'vne grande ialousie: & ay esté ialoux pour elle par grande chaleur. Le Seigneur dés armées dit ainsi : Ie me suis retourné vers Zion: & habiteray au milieu de Ierusalem. Et Ierusalem sera appellée cité de verité : & montaigne du Seigneur dés armées, montaigne de saincteté. Le Seigneur dés exercites dit ainsi: Encore demoureront lés anciens, & lés anciennes és rues de Ierusalem : & l'homme aura vn baston en sa main, pour la multitude dés iours. Et lés rues de la cité seront remplies d'enfans, & de ieunes filles, qui se ioueront en sés rues.

Le Seigneur dés batailles dit ainsi: S'il semble à veoir *difficile deuant lés yeux dés reliefz de ce peuple icy en cés iours la, sera-il difficile deuant més yeux, dit le Seigneur dés armées? Le Seigneur dés batailles dit ainsi: Voicy ie saueray mõ peuple de la terre d'Orient, & de la terre du soleil couchant: & lés feray venir, & habiteront au milieu de Ierusalem : & se-
B ront mon peuple, & ie feray leur Dieu, en verité & en iustice. Le Seigneur dés exercites dit ainsi : Que voz mains soyent confortées vous qui oyez en cés iours icy cés parolles par la bouche dés prophetes : au iour auquel a esté fondée la maison du Seigneur dés armées, & quand on edifia le temple. Car aussi deuant cés iours icy lés hommes n'y auoient pas de salaire, & lés bestes n'y gaignoient rien : & n'y auoit point de paix à celuy qui entroit ou qui vuydoit, à cause de la tribulation : & ay enuoyé

*ou, impossible.

tous

tous lés hommes vn chascun contre son
prochain. Mais ie ne[feray] point main-
tenant selon lés iours precedens aux re-
liefz de ce peuple icy, dit le Seigneur dés
armées. Mais la semence de paix y sera:
la vigne dõnera son fruict, & la terre don
nera son reuenu. Lés cieux donnerõt leur
rosée: et feray heriter toutes cés choses icy
C à la reste de ce peuple. Et aduiẽdra, ô mai
son de Iuda & maison d'Israël, cõe vous
estiez malediction entre lés gentilz: ainsi
vous sauueray-ie & serez benediction.
Ne craingnez point donc: ains que voz
mains soyent renforcées, car le Seignr dés
batailles dit ainsi: Comme i'ay pensé de
vous vexer, quand voz peres m'ont pro-
uoqué à courroux, dit le Seigneur dés ar-
mées, & ne leur ay pas faict de mercy: ain
si me suis-ie retourné, & ay pourpẽsé en
cés iours icy, de faire bien à Ierusalem, &
à la maison de Iuda: ne vueillez dõc crain
dre. Cestes sont dõc lés parolles que vous
Ephe.4b ferez: *Parlez verité vn chascun auec son
prochain. Iugez verité, & iugement de
paix en voz portes: & ne pensez nul mal
en voz coeurs vn chascũ contre son pro-
chain: & n'aymez point le faux iuremẽt.
Car i'ay hay toutes cés choses, dit le Sei-
gneur. Et la parolle du Seigneur dés
exercites m'a esté faicte, disant: Le Seignr
dés batailles dit ainsi: Le ieusne du qua-
triesme [moys,] & le ieusne du cinquies-
me, & le ieusne du septiesme, & le ieusne
du dixiesme, sera à la maison de Iuda en
ioye, & en lyesse, & en belles solennitez:
aymez donc paix & verité. Le Seignr
D dés armées dit ainsi: Encore viendront lés
peuples, & lés habitans de plusieurs ci-
tez: & lés habitans de l'vne iront à l'au-
tre, disans: Allons prier la face du Seignr,
et requerir le Seignr dés armées: ie mi-en
iray aussi. Et plusieurs peuples viẽdront,
& lés gens robustes pour querir le Seignr
dés batailles, en Ierusalẽ, & pour supplier
la face du Seigneur. Le Seigneur dés ar-
mées, dit ainsi: En cés iours la, [aduiẽdra]
que dix hommes de toutes lés langues dés
nations prẽdront & tiendront le pan[de
la robbe] de l'homme Iuif, disans: Nous
irons auec vous: car nous auons ouy, que
Dieu est auec vous.

CHAP. IX.

A LA charge de la parolle du Seignr
en la terre de Hadrach, & de Da-
mas son repos, pource que l'oeil de
l'homme, & de toutes lés lignées d'Israël
sera vers le Seigneur. Et aussi Hemath
mettra sés termes en icelle, & Tyr & Zi-
don, combien qu'ilz soyent fort sages.
Aussi Tyr a edifié pour soy la fortresse:
& a amassé l'argent cõme pouldre, & l'or
comme la boue dés rues. Voicy, le Seignr
l'appaourira, et frappera en la mer sa puis
sance, & celle sera consommée par le feu.
Ascalon le verra & craindra, & Gaza en
aura grand dueil, & aussi Accaron pour-
ce que son esperãce est confuse. Et le Roy
de Gaza perira, & Ascalon ne sera pas ha B
bitée, & l'estranger demourera en Asdod.
l'extermineray l'orgueil dés Philisthins:
& osteray le sang de sa bouche, et sés abo
minations d'entre sés dentz. Et sera aussi
celuy delaissé pour nostre Dieu, & sera
comme le duc en Iuda: & Accaron sera
comme le Iebuséen. Et feray comme vn
camp à ma maison, pour l'exercite qui pas
se & rapasse, & ne passera plus par eux
celuy qui oppresse: car maintenant ie l'ay
veu de més yeux. *Esiouys toy gran- Isai.62.d.
dement fille de Zion, fille de Ierusalem mat. 21.a
triũphe: voicy ton Roy qui viẽdra à toy,
lequel est iuste & saluateur, hũble & estãt
monté sur vn asne, & sus l'asnon le poul-
lain de l'asnesse. I'extermineray d'E- C
phraim le chariot, & de Ierusalem le che-
ual. Et l'arc de la bataille sera dissipé, &
parlera paix aux gens: & sa seigneurie se
ra depuis vne mer iusque à l'autre, & de-
puis le fleuue iusque aux fins de la terre.
Aussi tu [seras sauuée] par le sang de ton
alliance: i'ay enuoyé tés prisonniers hors
de la fosse là ou il n'y a point d'eaue. Re-
tournez à la fortresse, vous prisonniers q
auez esperance. Aussi ie t'annõce auiour-
dhuy, que ie te rẽdray au double: car i'ay
estendu Iuda pour moy comme l'arc, &
ay remply Ephraim, & ay excité tés filz
Ziõ cõtre tés filz de Grece: et te mettray
comme l'espée du fort. Et le Seigneur sera
veu sus eux: & son dart sortira comme la D
fouldre: aussi le Seigneur Dieu sonnera
de la trompette, & ira par lés tourbillons
de Midy. Le Seigneur dés armées lés des
fendra: & lés deuoreront, & lés mettront
dessoubz lés pierres de la fonde. Et eux
beuuans bruiront comme le vin: & serõt
remplis comme vne phiole, & comme lés
coings de l'autel. Le Seigneur leur Dieu
lés sauuera en ce iour la, cõe le troppeau,
assauoir son peuple: car comme pierres de
couronnes serõt esleuées sus sa terre. Car
combien est grande sa bonté, & aussi sa
beaulté? Car le froment & le moust donne
accroissement aux ieunes compaignõs, &
aux vierges.

CHAP. X.

DEmãdez la pluye au Seigneur au A
temps du soir: & le Seigneur fera
dés * esclairs, & leur dõnera de la *ou, nuées
pluye abondante à vn chascun, pour blãches.
l'herbe aux champs. Car lés simula-
chres

chres ont parlé faulseté,& lés deuins ont veu mensonge : & lés songeurs ont parlé chose vaine,& se consoloient pour neant. Pourtant se sont departis comme le troppeau : & ont esté humiliez, pource qu'ilz sont sans pasteur. Mon ire s'est embrasée
B contre lés pasteurs,& feray visitation sus lés boucz. Car le Seigneur dés armées a visité son parc,la maison de Iuda:& lés a mis en bataille,cōe son cheual d'hōneur. De luy est le coing, de luy est l'estache,de luy est l'arc de la bataille:et ensemble par luy sortira hors tout oppressant. Et serōt comme lés fortz,qui marchent dedans la boue dés chemins,en la bataille, & batailleront:pource q̄ le Seignr̄ sera auec eux: & lés cheuaucheurs seront cōfus. Mais ie
C conforteray la maison de Iuda,& preserueray la maison de Ioseph , & lés feray habiter:car i'auray pitie d'eux, & seront comme si ie ne lés auoie point debouté: car ie suis leur Seignr̄ Dieu, & lés exauceray. Et ceux d'Ephraim seront comme geantz:& leur cœur se resiouyra cōe du vin:sés filz verront, & s'esiouyront , & leur cœur s'esgayera au Seigneur. Ie siffleray aprés eux,et lés rassembleray:pour ce que ie lés ay rachetez,& seront multipliez,comme[parauant]auoient esté multipliez. Et lés semeray entre lés peuples:
D & auront recordation de moy és lieux loingtains,& viuront auec sés filz, & retourneront. Ie lés rameineray de la terre d'Egypte : & lés rassembleray dés Assyriens.Et lés feray venir à la terre de Galaad & au Liban : & [lieu] ne sera pas trouué pour eux. Et tribulation passera par la mer , & frappera lés vndes en la mer:& toutes lés ꝓfondeurs du fleuue seront cōfondues: & l'orgueil d'Assur sera abbatu:& le sceptre d'Egypte sera osté. Ie lés cōforteray au Seigneur:et chemineront en son nom,dit le Seigneur.

CHAP. XI.

A O Toy Liban,oeuure tés portes:& le feu cōsommera tés Cedres. Toy sapin vle: car le cedre est cheut, pource que lés choses magnifiques sont destruictes. Vous chesnes de Basan vlez: pource que la forest garnie est mise bas. La voix de l'ullement dés pasteurs[est ouye:] pource que leur magnificence est guastée.La voix du rugissemēt dés lyons [est ouye:]pource que l'orgueil du Iordan est guasté. Le Seigneur mon Dieu dit ainsi: Repais lés brebis d'occisiō, que ceux qui lés auoient possedé occisoient,& n'estimoient point mesprendre, & celuy
B qui lés vendoit disoit: Beneit soit le Seigneur,q̄ ie suis enrichy: & leurs pasteurs ne lés espargnoient pas. Dont aussi n'auray-ie plus pitie sus ceux qui habitent en la terre,dit le Seigneur:car voicy ie bailleray lés hommes,vn chascū en la main de son prochain,& en la main de son Roy:et fouldroyeront la terre,& ne la deliureray pas de leur main: mais ie n'ourriray le troppeau d'occision, à cause dés paoures du troppeau. Lors prins deux verges: l'vne appellay Plaisance, & l'autre appellay destructeurs : & ie nourris le troppeau. Et desconfis trois pasteurs en vn moys: & mon ame s'est faschée contre eux , & aussi leur ame s'est faschée de moy. Et ie dis: Ie ne vous paistray plus. Que ce qui meurt meure,& ce qui est desconfit soit desconfit:et que lés autres deuorent vne chascune la chair de sa cōpaigne. C
Et ie prins ma verge, assauoir Plaisance: & la despeçay, affin que ie rompisse mon alliāce q̄ i'auoye faict auec tous lés peuples:& fut rompue en ce iour la. Et ainsi ont cōgneu lés paoures du troppeau q̄ prēnent garde à moy,q̄ cestoit la parolle du Seignr̄. Et leur dis: S'il vous semble bon, apportez mō salaire:ou sinon,desistez. Ieré.15
*Lors ilz peserēt mō salaire trēte[pieces] d'argēt. Et le Seignr̄ me dist: Iette lés au potier. C'est le pris hōnorable,par leql̄ ie suis taxé par eux. Lors ie prins lés trente [pieces]d'argēt,et lés iettay en la maison du Seignr̄ deuāt le potier. Puis ie despeçay ma secōde verge,assauoir lés destructeurs pour rōpre la fraternité entre Iuda & Israël. Et le Seigneur me dist: Prens encore à toy lés instrumens du fol pasteur. Car voicy,ie susciteray vn pasteur en la terre,lequel ne visitera pas lés choses qui sont desconfites:il ne cerchera pas ce qui est escarté,& ne guerira pas la chose brisée,& n'entretiēdra point ce qui est en estre:& mangera la chair dés gras, & deuisera lés ongles. Malheur au pasteur inutile qui abandonne le troppeau. Le glaiue est sus son bras,& sus son oeil dextre. Son bras seichera , & son oeil dextre s'obscurcira. mat.27. D

CHAP. XII.

A LA prophetie selon la parolle du Seigneur,sus Israël. Le Seignr̄ q̄ estēd le ciel,& qui fonde la terre , & qui forme l'esprit de l'homme dedans luy , a dict: Voicy,ie mettray Ierusalem comme vn hanap de forsenerie,à tous lés peuples à lenuiron. Mais aussi Iuda sera au siege contre Ierusalem. Et sera faict en ce iour la,que ie mettray Ierusalem comme la pierre pesante , à tous peuples , & tous ceux qui tascherōt la charger,seront deschirez:& tous lés royaumes de la terre,

re, s'assembleront contre elle. En ce iour
la(dit le Seigñr)ie frapperay tout cheual
B d'estourdissement,& tout homme qui sera
mõté sus par rage:& ouuriray més yeux
sus la maisõ de Iuda:& frapperay d'auen
glissemẽt tous lés cheuaux dés peuples.Et
lés ducz de Iuda diront en leur coeur.Lés
habitans de Ierusalẽ sont ma force,au Sei-
gneur dés armées leur Dieu. En ce iour
la,ie mettray lés ducz de Iuda,comme la
cheminée du feu entre lés boys:& comme
la lãpe du feu,entre lés gerbes: & deuore-
ront à dextre & à senestre tous lés peu-
ples à lenuiron. Ierusalẽ sera de rechef ha-
bitée en son lieu, en Ierusalẽ: & le Seigñr
C sauuera lés tabernacles de Iuda au cõmẽ-
cement: affin q̃ la maison de Dauid, & la
gloire dés habitans de Ierusalẽ, ne se glori
fie pas contre Iuda. En ce iour la le Sei-
gneur deffendra lés habitãs de Ierusalem.
Et celuy qui d'entre eux mesprẽdra en ce
iour la,sera cõme Dauid:& la maison de
Dauid sera cõme Dieu,& cõme l'ange du
Seigneur en la presence d'eux. Et en ce
iour la,ie demanderay de destruire toutes
gens,qui viennent contre Ierusalẽ. Et re-
sprondray sus la maison de Dauid, & sus
lés habitãs de Ierusalem, l'esprit de grace
& de misericorde: *& regarderont vers
Ieh.19.b. moy qu'ilz ont percé & le plaindrõt com
me par vne complainćte [qui se faićt] sus
le [filz]vnique,& seront marris sus luy,
comme quand on est marry pour l'aisné.
2.Chron. 35.d. *En ce iour la grãde lamentation se fe-
ra en Ierusalẽ,comme la plainćte de Hada
D dremon en la plaine de Mageddon. Et se
plaindra la terre, & chascune famille à
part: la famille de la maison de Dauid à
part,& leur femmes à part:la famille de la
maison de Nathã d'vne part,& leurs fem
mes d'autre part:la famille de la maisõ de
Leui d'vne part, & leurs femmes d'autre
part. La famille de Semei d'vne part, &
leurs femmes d'autre part. Et toutes lés
autres familles, vne chascune famille à
part,& leurs femmes d'autre part.

CHAP. XIII.

A EN ce iour la y aura vne fontaine
ouuerte à la maison de Dauid, &
aux habitans de Ierusalem,pour le
peché & la souillure. Et en ce iour la(dit
Eze.30.d le Seigneur dés armées) i'extermineray
lés n'oms dés images hors de la terre, &
n'en fera-on plus memoire. I'osteray lés
prophetes & l'esprit d'ordure hors de la
terre. Et sera faićt que quand aucun pro-
phetizera doresnauãt,son pere & sa mere
qui l'ont engendré luy diront: Tu ne viu-
ras plus,car tu as parlé mensonge au nom
B du Seigneur: & son pere & sa mere qui
l'ont engendré, le transperceront quãd il
prophetizera. En ce iour la lés prophe-
tes seront confus, vn chascun en sa vision
qu'il aura prophetizé:& ne serõt pas ve-
stus de la manteline velue,pour mentir.Et
il dira:Ie ne suis point prophete: mais ie
suis vn laboureur de terre: Car l'homme
m'a faićt bouuier dés mon adolescence.Et
on luy dira:Quelles sont cés blessures icy,
entre tés mains?Et il respondra: Ce sont C
celles dont i'ay esté nauré en la maison de
més amys. O espée,reueille toy sus mon
pasteur, & sus l'homme qui est mon com-
paignon,dit le Seigneur dés armées:*frap mat.26.c
pe le pasteur,& lés brebis s'espardrõt:& marc.14c
retourneray ma main sus lés petis.Et ad-
uiendra en toute la terre(dit le Seigneur)
que deux parties seront exterminées en
icelle,& deffaudront:& que la troysiesme
restera en icelle.Mais i'ameneray la troy
siesme partie au feu, & lés braseray cõme
on brase l'argent:& lés esprouueray,com
me on esprouue l'or. Cestuy appellera mõ
nom,& ie l'exauceray:Et diray,c'est mõ
peuple:& iceluy dira, c'est le Seigñr mon
Dieu.

CHAP. XIIII.

VOicy,le iour du Seigñr qui vient,
que tés despouilles serõt diuisées, A
au milieu de toy. I'assembleray
toutes lés gentz contre Ierusalem en ba-
taille,& la cité sera prinse, & lés maisons
seront pillées,et lés femmes serõt violées.
Et la moytie de la cité sortira en captiui-
té: mais le residu du peuple ne sera pas
exterminé de la cité. Le Seigneur sortira
& bataillera contre cés gens icy, cõme il
a bataillé au iour de la bataille. Et sés
piedz se tiendront debout en ce iour la,
sus la montaigne dés Oliues, qui est cõtre
Ierusalem vers Orient. Et la montaigne
dés Oliues sera coppée par le milieu, vers
Orient,& vers Occidẽt,là estant vne tres-
grande vallée.Et la moytie de la montai-
gne tirera vers Aquilon:& l'autre moy- B
tie d'icelle vers Midy. Et fuyrez par la
vallée dés montaignes: car la vallée dés
montaignes attaindra iusque en Azel. Et
fuyrez comme vous estes fuys à cause du
mouuement[de la terre]és iours d'Ozias
Roy de Iuda:lors le*Seigneur mon Dieu Amos.1a
viendra,& tous lés sainćtz auec luy.Et se
ra faićt, que en ce iour la n'y aura pas de
lumiere de lueur & d'obscurité:et sera vne
iournée,qui est congneuë du Seigñr: là ou
ne sera ne iour,ne nuićt:mais au temps du
vespre sera la lumiere. Et sera faićt que en
ce iour la,eaues viues sortiront de Ierusa-
lem.La moytie d'icelles à la mer orienta-
le: & l'autre moytie à la derniere mer.
Elles seront en esté & en hyuer. Et le

sera Roy sus toute la terre: en ce iour la se
ra vn seul Seigñr,& son nom sera vn. Et
toute la terre sera retournée,cõe vne plei-
ne depuis Gaba iusque à Remmon vers
midy de Ierusalẽ, & sera exaltée & habi-
C tée en son lieu: depuis la porte de Ben-ia-
min,iusque au lieu de la premiere porte,et
iusque à la porte dés angletz,& depuis la
tour de Hananéel iusque aux pressoirs du
Roy.Et demourerõt en icelle,et n'y aura
plus de d'estruction: mais Ierusalẽ sera ha
bitée seurement.Et celle sera la playe,par
laquelle le Seigñr frappera tous peuples,
qui batailleront contre Ierusalẽ.La chair
d'vn chascũ ternira,& tel se tiẽdra sus sés
piedz: et sés yeux deffaudrõt en sés creux,
& sa lãgue en deffaudra en sa bouche.En
ce iour la, y aura grãd tumulte du Seigñr
en eux: & l'hõme prendra la main de son
prochain,& sera sa main esleuée cõtre la
main de son ꝓchain.Mais aussi Iuda ba-
taillera contre Ierusalẽ: & lés richesses de
toutes gens seront assemblées à lenuiron:
l'or & l'argent, & dés vestemens à grand
nõbre. Et ainsi sera la ruine du cheual &
du mulet,et du chameau, & de l'asne,et de
toutes bestes qui seront en telz ostz, cõme
est ceste ruine. Pareillement tous ceux qui
serõt demourez de toutes lés nations qui
sont venues cõtre Ierusalẽ, mõteront d'an
en an,pour adorer le Roy le Seigneur dés
D armées,& pour celebrer la feste dés taber
nacles. Et sera q̃ celuy qui ne montera en
Ierusalẽ,dés familles de la terre,pour ado-
rer le Roy le Seigñr dés armées: il n'y au
ra point de pluye sus eux. Que pareille-
mẽt si la famille d'Egypte n'y mõte pas,
& s'elle n'y viẽt: [la pluye] aussi ne cher
ra pas sus eux: mais sera la pluye,par la-
quelle le Seigñr frappera lés gens qui ne
monteront pour celebrer la feste dés taber
nacles.Ce sera pour le peché d'Egypte,et
le peché de toutes gẽs qui monterõt pour
celebrer la feste dés tabernacles. En ce
iour la,sera faict,que ce qui est sur lés col-
liers du cheual,sera sainct au Seigñr: & y
aura en la maison du Seigneur dés chau-
dieres comme basins,deuãt l'autel: et tou
te chaudiere qui sera en Ierusalẽ & en Iu-
da,sera sanctifiée au Seigneur dés armées.
Et tous ceux qui sacrifieront,viẽdront,&
prendront aucunes d'icelles, & cuirõt en
icelles: & n'y aura plus *nulz marchans
en la maison du Seigneur dés armées, en
ce iour la.

*aucũ cha nanéen.

Fin de la Prophetie de
Zacharie.

LE LIVRE de Malachie le Prophete.

CHAP. I.

LA griefue prophetie de la parolle A
du Seigneur contre Israël, par la
main de Malachie. Ie vous ay
aymé dit le Seigneur. Et vous di-
ctes: En quoy nous as-tu aymez? Esau
n'estoit-il pas frere à Iacob,dit le Seigñr?
*Or ay-ie aymé Iacob: mais i'ay hay
Esau,& ay mis sés montaignes en desola
tion,& son heritage aux dragons du de-
sert. Quand Edom dira: nous sommes
apaouris,mais nous retournerõs & reedi-
fierons lés lieux ruinez. Ainsi dit le Sei-
gneur dés armées: Ilz edifieront, mais ie
ruineray: on lés appellera contrée infide-
le,& le peuple auquel le Seigñr s'est cour-
roucé à tousioursmais.Voz yeux verrõt, B
dont vous direz: Le Seigneur soit magni-
fié haultement pour la contrée d'Israël.
Le filz honnore le pere, & le seruiteur
son seigneur. Si donc ie suis pere,ou est
mon honneur? Et si ie suis Seigneur,ou est
la crainte de moy? A vous (dit le Seigñr
dés armées) ministres contẽpteurs de mon
nom. Vous demandez: En quoy contem-
nons nous ton nom? Vous offrez sur mon
autel le pain pollu.Vous redemandez: En
quoy t'auõs nous pollu? En ce que vous
dictes: La table du Seigneur est mesprisée, C
Quãd vous offrez pour sacrifier [la beste]
aueugle,n'est-ce pas mal? Et si vous l'of-
frez boyteuse ou lãguoreuse, n'est-ce pas
mal? Ie te prie presente la à ton prince, si
tu luy feras plaisir,ou s'il t'en saura gré,
dit le Seigneur dés exercites. Or mainte
nant,auant priez la face de Dieu qu'il ayt
mercy de nous.C'est [faict] par voz mains,
vous aura il aggreables, dit le Seigñr dés
batailles? Lequel aussi d'entre vous ferme
lés portes, & allumez vous pour neant
mõ autel? Ie n'ay point de plaisir en vous
(dit le Seigneur dés armées) & n'auray
pas aggreable le present de voz mains.
Car depuis le soleil leuãt iusque à [soleil]
couchant,mon nom est grãd entre lés gẽs:
et en tout lieu est l'encensemẽt offert à mõ
nom et offerte nette.Car mõ nom est grãd D
entre lés gẽs,dit le Seigneur dés batailles.
Mais vous l'auez pollu, quand vous di-
siez: La table du Seigneur est pollue, &
est son fruict contemptible à manger. Auf
si vous dictes: Cecy est trauail, toutes-
foys vous le pouez souffler, dit le Seigñr
dés exercites. Vous apportez ce qui est
rauy

Roma 9.c.

rauy, boyteux & languoreux, & en fai-
Amos 5.f ctes present. *Auray-ie ce aggreable de
voz mains, dit le Seigneur? Maudict est
le fraudulẽt, et q a masle en son troppeau:
& nonobstãt sa ꝓmesse, il sacrifie au Sei-
gneur ce qui est corrõpu. Si suis-ie le grãd
Roy (dit le Seigneur dés armées) & est
mon nom redoubté entre lés nations.

CHAP. II.

A OR sacrificateurs maintenãt à vous
est ce cõmandement. Si vous n'es-
coutez, & prenez à cœur de don-
ner gloire à mon nom, dit le Seigneur dés
armées: ie vous enuoyeray malediction,
Leui.26.b & *maudiray voz benedictions: et certes
Deu.28 b lés maudiray, car vous ne tenez cõpte de
Ou, reptẽ rien. Voicy, ie vous "reprocheray l'espau
dray, ou, le, & espandray la fiente sur voz faces, la
dissipe- fiente de voz solennitez, et il vous leuera
ray. à soy. Et saurez q̃ i'ay enuoyé vers vous
ce cõmandement, affin q̃ mon alliance fust
auec Leui, dit le Seigneur dés batailles.
Mon alliance a esté auec luy de vie & de
paix. Ie luy donnay icelles en crainte, &
il me craingnit: & iceluy auoit paour à
cause de mon nom. La loy de verité a esté
en sa bouche, & en sés leures n'estoit trou
B uée iniquité: paisiblement & droictement
il conuersoit auec moy, & en a retiré plu-
sieurs de mesfaict. Car lés leures du sacrifi
cateur garderont la science, & de sa bou-
che on demãdera la loy: pourtãt qu'il est
messager du Seigneur dés armées. Mais
vous vous estes retirez de la voye, & a-
uez scandalizé plusieurs en la loy, corrõ-
pans l'alliãce de Leui, dit le Seigneur dés
batailles. Dont aussi vous ay-ie faictz cõ
temptibles et rabbaissez à tout le peuple,
pourtant q̃ selon mon cõmãdement vous
n'auez gardé més voyes, & auez fauorisé
C aux personnes en la loy. N'auõs nous
pas tous vn pere? Vn seul Dieu ne nous a
☞ il pas créez? Pourquoy est desloyallemẽt
traicte chascun de son frere, dont est vio-
lée lalliance de noz peres? Iuda a faict
desloyallement, & abomination a esté
faicte en Israël & en Ierusalem: car Iuda
a pollu la saincteté du Seigneur qu'il a
aymé, & s'est marié à la fille du Dieu
estrange. Le Seigneur exterminera dés ta-
bernacles de Iacob, l'hõme qui aura faict
ce, celuy qui reueille, & celuy qui respõd,
& celuy qui presente offerte au Seigneur
dés armées. Et ce auez vous faict par
D deux foys couurans l'autel du Seigneur,
de larmes, de pleurs, & souspirs: tellement
que ne regarderay l'offerte & ne receuray
present en gré de voz mains. Vous dictes:
Pourquoy? Pourtant que le Seigneur a
tesmoingné entre toy & entre la femme
de ta ieunesse, à laq̃lle tu as esté desloyal,
neantmoins elle est ta compaigne & fem-
me à toy allyée. Vn ne l'a pas faict auquel
estoit esprit abondant. Et vn qu'a [il
faict?] Celuy cerchoit la semence de Dieu.
Gardez donc vostre esprit, & qu'on ne
face point desloyaument à la femme de ta
ieunesse. Si tu la hays, renuoye la, dit le
Seigneur Dieu d'Israël: & sera l'outrage
couuert, comme par la robbe d'iceluy, dit
le Seigneur dés armées. Gardez donc vo-
stre esprit, & ne faictes pas desloyaumẽt.
Vous auez trauaillé le Seigneur par voz
parolles. En quoy (dictes vous) l'auons
nous trauaillé? Quand vous dictes: Qui-
conque faict mal, il plaist au Seigneur, &
telz luy sont aggreables. Pareillement ou
est le Dieu de iugement?

CHAP. III.

A
Voicy, ie vous enuoye mon ange, matt.11.b
affin qu'il nettoye le chemin de- marc.1.a.
uant moy, & incontinent entrera Luc.7.d.
en son temple le Seigneur que vous cer-
chez: & l'ambassadeur de l'alliance, leq̃l
vous desirez, voicy il vient, dit le Seignr̃
dés armées. Et qui pourra soustenir le
iour de sa venue? Et qui se pourra arrester
quand il apparoistra? Car il est comme "Borith.
feu de la forge, & comme" [l'herbe] dés
teinctures. Il sera assis comme celuy qui
forge & purifie l'argent. Il nettoyera lés
filz de Leui, il lés refondra comme l'or &
l'argent: & offriront don au Seigneur en
iustice. Le present de Iuda & de Ierusalẽ
sera plaisant au Seigneur, comme és iours B
anciens, & comme au temps iadis. Ie
m'approcheray de vous pour iuger, & se-
ray tesmoing subit contre lés enchãteurs,
adulteres, iurans faussement, faisans tort au
loyer du mercenaire, de la vefue, & de
l'orphelin: & outrageans l'estranger sans
crainte de moy, dit le Seigneur dés ba-
tailles. Car ie suis le Seigneur, & ne me
change pas: & vous filz de Iacob, ne
serez pas consommez. Depuis lés
iours de voz peres vous auez decliné
de més ordonnances, & ne lés auez pas zach.1.a.
gardé. *Retournez vous à moy, & ie me
retourneray à vous, dit le Seigneur dés
armées. Et vous demandez: Comment C
nous retournerons nous? L'homme doit
il faire tort à " Dieu? Car vous m'auez "Ou, aux
faict tort. Quel tort t'auons nous faict di Iuges.
ctes vous? Es decimes & premices. Par
malediction vous estes maudictz, & vous
me faictes tort vous toutes gens. Appor-
tez toute decime à la maison du thresor,
& soit la prouision en ma maison. Auãt,
en cela esprouuez moy, dit le Seigneur
dés

dés armées. Si ie ne vous ouure lés fenestres du ciel, & vous enuoye benediction sans mesure. Ie menaceray pour vous le *deuorateur q̃l ne vous guaste lés fruictz de la terre: & vostre vigne au champ ne sera point sterile, dit le Seigneur dés armées. Toutes gens vous diront heureux, pourtant que vous serez terre aggreable, dit le Seigneur dés armées. Voz parolles m'ont faict effort, dit le Seigneur. Vous demandez: Qu'auons nous dit contre toy? Vous auez dit: On sert en vain à Dieu: & quel proffit si nous gardons son obseruation, & si nous viuons en tristesse pour le Seigneur dés exercites? *Maintenant nous dirōs heureux lés orgueilleux, & que mesme ceux qui font meschanceté sont prisez. Et s'ilz ont tenté Dieu, ilz ont esté deliurez. Adonc ont parlé l'vn à l'autre ceux qui craingnent le Seigneur: et le Seigneur a escouté & ouy, & a escrit le liure memorial deuant soy, pour ceux qui craingnent le Seigneur & qui pensent à son nom. Ilz seront miens (dit le Seigneur dés armées) au iour que ie feray le demaine: & ie leur pardonneray, ainsi que chascun pardonne à son filz qui luy sert. Conuertissez vous: & vous verrez [la difference] entre le iuste & l'infidele, entre le seruiteur de Dieu & celuy qui ne luy sert pas.

*cest, locuste, chenille, & autre bestail

D

Iob 21.b.

CHAP. IIII.

A

Or voicy le iour est venu ardant comme le four, & tous orgueilleux, & tous ceux qui font meschanceté seront comme l'esteulle: & lés embrasera le iour aduenir (dit le Seigneur dés batailles) lequel ne leur laissera ne racine, ne rameau. Mais à vous qui craingnez mon nom s'esleuera le soleil de iustice, & santé sera en sés aisles. Et vous sortirez & serez plantureux cōme veaux gras, & foullerez lés meschans qui seront comme cendre soubz lés plantes de voz piedz au iour que ie besongneray, dit le Seigneur dés armées. Ayez souuenance de la loy, de l'ordonnance, & iugemens de Moyse mon seruiteur, lesquelz ie luy commanday en Horeb pour tout Israël. Voicy ie vous enuoye le Prophete *Elie deuant que le grand & redoubtable iour du Seigneur vienne. Il conuertira le cœur dés peres aux enfans, & le cœur dés enfans, à leurs peres, affin que ie ne vienne, & frappe la terre d'entiere destruction.

matt. 11.
marc. 6.
Luc. 1.

Fin de la Prophetie de Malachie: & consequamment dés autres Prophetes.

LE NOVVEAV TESTAMENT DE NOSTRE SEIGNEVR DIEV, ET SEVL *Sauueur* IESVS Chriſt.

LE SAINCT EVANGILE DE IESVS Chriſt, ſelon ſainct Matthieu.

CHAP. I.

A L'E LIVRE DE
Luc 3. e. la generation de * IE-
SVS Chriſt le filz de
Dauid, filz d'Abraham.
Gen. 21. a *Abrahã engẽdra Iſaac.
Gen. 25 d *Et Iſaac engendra Ia-
Gen. 29 d cob. *Et Iacob engendra Iudas & ſés
Gen. 38. g freres. *Et Iudas engendra Pharez &
Ge. 46. b Zaram, de Thamar. *Et Pharez engen
dra Hezrom. Et Hezrom engẽdra Arã.
Et Aram engendra Ami-nadab. Et
Ami-nadab engendra Nahaſſon. Et
Nahaſſon engendra Salmon. Et Sal-
Ruth 4. d mon engendra Booz, de Rahab. *Et
B Booz engẽdra Obed, de Ruth. Et Obed
Ebrieu engendra "Ieſſe. *Et Ieſſe engẽdra Da-
Iſai. uid le Roy. Et Dauid le Roy engen-
. Sa. 12. f dra *Salomon*, de celle qui fut femme de
. Chron. Vrie. *Et Salomon engẽdra Roboam.
. b. Et Roboam engendra Abia. Et Abia
engendra Aſa. Et Aſa engendra Ioſa-
phat. Et Ioſaphat engendra Iorã. Et
Ioram engendra Ozias. Et Ozias en-
gendra Ioatham. Et Ioatham engẽdra
Achaz. Et Achaz engendra Hezecias.
Et Hezecias engendra Manaſſes. Et
Manaſſes engendra Amon. Et Amon
engendra Ioſias. Et Ioſias [engendra
Ioacim. Et Ioacim] engendra Iecho-
C nias & ſés freres, au tranſportement en
Babylone. Et aprés le tranſportement
en Babylone, Iechonias engendra Sala-
. Ezra. thi-el, *Et Salathi-el engendra Zoro-
a. babel. Et Zoro-babel engẽdra Abiud.
Et Abiud engendra Eliacim. Et Elia-
cim engendra Azor. Et Azor engẽdra
Zadoc. Et Zadoc engẽdra Achin. Et
Achin engẽdra Eliud. Et Eliud engen-
dra Eleazar. Et Eleazar engẽdra Ma-
than. Et Mathan engendra Iacob. Et
Iacob engendra Ioſeph le mary de Ma-
rie: de laquelle a eſté nay IESVS, qui
eſt dit "Chriſt. Par ainſi toutes lés "oinct, ou
generations qui ont eſté depuis Abrahã ſacré.
iuſque à Dauid, ſont quatorze genera-
tions. Et depuis Dauid iuſque au
tranſportement de Babylone, *quatorze*
generations. Et depuis le tranſporte- D
ment de Babylone iuſque à Chriſt, qua-
torze generations. *Or la natiuité de Luc 1. c.
IESVS Chriſt a eſté telle. Car com-
me Marie ſa mere fut eſpouſée à Ioſeph:
deuant que auoir compaignie enſemble,
elle fut trouuée enceinte du ſainct eſprit.
"Et Ioſeph ſon mary, eſtant iuſte, & ne la "Donc
voulant point diffamer, la voulut ſecrete-
ment laiſſer. *Mais* comme il penſoit
cés choſes, *voicy* l'Ange du Seigneur
ſ'apparut à luy par ſonge, diſant: Ioſeph
filz de Dauid ne crains à receuoir Marie
ta femme *car ce qui eſt conceu en elle eſt Luc 2. c.
du ſainct eſprit. Or enfantera elle vn filz,
& appelleras ſon nom " IESVS: *car "c'eſt, ſau
iceluy ſauuera ſon peuple de leurs pe- ueur.
chez. Et tout ce a eſté faict, affin que Act. 4. b.
fuſt accomply ce que le Seigneur a parlé
par le Prophete, diſant: *Voicy la vierge Iſai. 7. c.
ſera enceinte, & enfantera vn filz, & ap- Luc 1. c.
pellera-on ſon nom Emanu-el, qui vault Iehan 1. b
autant à dire que Dieu auec nous. Io-
ſeph donc eſueillé de ſon dormir, feit ainſi
que l'Ange du Seigneur luy auoit com-
mandé & print auec ſoy ſa femme, & ne
l'auoit point congneuë, quand elle enfan-
ta ſon filz premier nay: & appella ſon
nom IESVS.

CHAP. II.

ET quand IESVS fut nay en A
Beth-lehẽ cité de Iudée au temps Luc 2. a.
du Roy Herode: voicy venir dés
ſages d'Orient en Ieruſalẽ, diſans: Ou eſt

celuy qui est nay Roy dés Iuifz? car
nous auons veu son estoille en Orient:&
le sommes venuz adorer. Or le Roy
Herode,ayant ouy celà, fut troublé &
toute Ierusalem auec luy.Et auoir assem-
blé tous lés principaux Sacrificateurs &
lés Scribes du peuple,il s'informa d'eux
ou Christ deuoit naistre.Et ilz luy dirét:
En Beth-lehem de Iudée.Car il est ainsi
Mich.5.a escrit par le Prophete:*Et toy Beth-le-
Iehan 7.f hem terre de Iuda:tu n'és pas la plus pe-
tite entre lés Princes de Iuda:car de toy
me sortira le Conducteur qui gouuernera
mon peuple Israël. Adonc Herode
ayãt appellé en secret lés Sages lés inter
roga diligẽmẽt du tẽps que l'estoille leur
estoit apparuë.Et lés enuoyãt en Beth-le
hem leur dist:Allez & vous enquestez di-
ligẽmẽt du petit enfant,et quãd vous l'au-
rez trouué,faites le moy sauoir:affin q̃ ie
B y voise aussi,& que ie l'adore. Et quãd
ilz eurent ouy le Roy,ilz s'en allerẽt.Et
voicy l'estoille qu'ilz auoient veuë en
Oriẽt alloit deuãt eux iusque à tãt qu'elle
vint et s'arresta sus le lieu ou estoit le pe-
tit enfant.Et quãd ilz veirẽt l'estoille,ilz
s'esiouyrent de moult grand ioye:& en-
trans en la maison,ilz trouuerent le petit
enfant auec Marie sa mere, & se iettans
en terre l'adorerent. Et aprés auoir des-
ployé leurs thresors,ilz luy presenterent
dons:or,encens, & myrrhe. Et eux ad-
uertiz diuinement par songe,de ne retour
ner à Herode, ilz s'en retournerent par
C autre voye en leur contrée. Et aprés
qu'ilz se furent retirez,voicy l'Ange du
Seigneur apparoit par songe à Ioseph,di
sant:Leue toy:& prens le petit enfant et
sa mere,& t'enfuys en Egypte:& soys là
iusque à tant que ie le te die:car il aduien
dra que Herode cerchera le petit enfant
pour le mette à mort. Ainsi il se le-
ua,& print de nuict le petit enfant & sa
mere:& se retira en Egypte:& fut là ius-
que au trespas de Herode:affin que sust
accomply ce que le Seigneur auoit parlé
Hos.11.a. par le Prophete,disant:*I'ay appellé mõ
filz hors d'Egypte. Lors Herode se
voyãt deceu dés Sages,fut fort courrou-
cé:& ayant enuoyé sés gẽs,feit occir tous
lés enfans qui estoient en Beth-lehem &
en toutes lés marches d'icelle,de deux ans
et au dessoubz:selon le temps qu'il auoit
diligemment enquis dés Sages. Adonc
fut accomply ce que auoit esté parlé par
Iere.31.c. le Prophete Ieremie,disant: * La voix a
esté ouye en Rama, complainte, pleur &
grand brayement.Rachel ploure sés en-
fans,& n'a voulu estre consolée, pource
D qu'ilz ne sont plus en vie. Mais

aprés que Herode fut mort,voicy l'Ange
du Seigneur s'apparoit en Egypte,à Io-
seph par songe,disant:Leue toy,& prens
le petit enfant & sa mere,& t'en va en la
terre d'Israël:car ceux sont mortz,qui cer
choient de tuer le petit enfant. Lequel se
leua,& print le petit enfant & sa mere,
& vint en la terre d'Israël. Mais quãd
il ouyt que Archelaus regnoit en Iudée
au lieu de Herode son pere,il craingnit de
y venir.Et luy admonnesté diuinement
par songe,se retira és parties de Galilée.
Et y estant venu, il habita en la cité qui
est appellée Nazareth:affin que fust ac-
comply ce qui est dict par lés Prophetes:
*Il sera appellé Nazarien. Iug.13.b.

CHAP. III.

A
OR en cés iours là vient Iehan Ba-
ptiste, preschant au desert de Iu- Marc 1.a
dée,& disant:Amendez vous:car Luc 3.a
le royaume dés cieux appproche. C'est Iehan 1.a
certes celuy duquel est parlé par Isaie le &.c.
Prophete,disant:* La voix de celuy qui Isa.40.a.
crie au desert,preparez la voye du Sei-
gneur,faites sés sentiers droictz. *Et Marc 1.a
Iehan auoit son vestement de poilz de
chameau, & la ceincture de cuyr à len-
tour de sés reins. Et estoit son manger,
saulterelles & miel sauuage. *Adonc Luc 3.b
venoient à luy ceux de Ierusalem, & de B
toute Iudée, & de toute la contrée qui
estoit à ienuiron du Iordan:& estoient
baptizez de luy au Iordan,en confessant
leurs pechez. * Et voyant plusieurs Luc 3.b
dés Pharisiens & dés Saducéens venir
à son baptesme,il leur dist:Generation
de viperes,qui vous a aduisé de fuyr l'ire
aduenir? Faites donc fruictz dignes de
repentance:& ne presumez dire en vous
mesmes: * Nous auons Abraham pour Iehã 8.c
pere,Car ie vous dy,que Dieu peut faire
de cés pierres,dés enfans à Abraham.
*Or est ia la coingnée mise à la raci- C
ne dés arbres. Parquoy tout arbre qui Sou.7.c
ne faict pas bon fruict,est coppé, & ietté
au feu. * Vray est que ie vous baptize Marc 1.
d'eaue en amendement:mais celuy qui Iehã 1.c
vient aprés moy,est plus fort que moy: Actes 1.
duquel ne suis pas suffisant de porter lés 11.c.
soliers. Iceluy vous baptizera par le
sainct esprit & par feu. Il a son van en sa
main,& nettoyera son aire:& assemblera
son froment au grenier, mais il brus-
lera la paille au feu qui iamais ne se
esteinct. *Adonc vient IESVS D
de Galilée au Iordan à Iehan, pour estre marc 1.
baptizé de luy. Mais Iehan l'en gar-
doit,disant:*I'ay besoing d'estre baptizé Luc 3.
de toy:& tu viens à moy? Et IESVS
respõdãt,luy dist:Permetz-le maintenãt,
Car il

Car il nous conuient ainsi accomplir tou
marc 1.b. te iustice. Lors il le permist. * Et quand
9.a. IESVS fut baptizé, incõtinent il mon
Luc 3.a. ta hors de l'eaue. Et voicy lés cieux luy
9.e. furẽt ouuers, & veit l'Esprit de Dieu, de-
scendre comme vne colombe, & venir sur
luy, Voicy aussi vne voix du ciel, disant:
2 pier.1 d *Cestuy est mon filz bien aymé auquel
i'ay prins mon bon plaisir.

A CHAP. IIII.

marc 1.b. ALors *IESVS fut mené par
Luc 4.a. l'Esprit au desert pour estre tenté
du diable. Et quand il eut ieusné
quarante iours & quarante nuictz, fina-
"pourmal blement il eut faim. Et quand celuy qui
c'est satã. "tente s'adressa à luy, il dist: Si tu és filz
de Dieu cõmande que cés pierres deuien-
Deu.8.a. nent pain. Mais il respondit, & dist: Il est
"de toute escrit. *L'homme ne viura point seul-
chose q̃ lement dé pain: mais de "toute parolle qui
Dieu cõ- procede de la bouche de Dieu. Adonc le
mande. Diable le transporte en la saincte cité, &
le met sur le pinacle du Temple, & luy
dit: Si tu és le filz de Dieu, iette toy en
psal.91.c bas, car il est escrit: *qu'il donnera charge
de toy à sés Anges, & qu'ilz te porteront
en leurs mains affin que tu ne choppe de
ton pied à la pierre. IESVS luy dist, il
Deu.6.c. est aussi escrit. *Tu ne tẽteras point le Sei
B gneur tõ Dieu. De rechief le diable le trãs
porte sur vne montaigne moult haulte et
luy monstre tous lés royaumes du mon-
de, & leur gloyre, & luy dit: Ie te donne-
ray toutes cés choses, si en te iettãt en ter
re, tu m'adore: Adonc IESVS luy dit:
Deu.6.b. Va Satan: car il est escrit: *Tu adoreras
le Seigneur ton Dieu, & à luy seul tu ser-
uiras. Alors le diable le laisse: et voicy lés
marc 1.b. Anges venoyent, & luy seruoyẽt. *Et
quand IESVS entendit q̃ Iehan estoit
" Empri- "liuré, il se retira en Galilée. Et en laissãt
sonné. Nazareth, il vint et habita en Capernaũ,
qui est prochaine de la mer, és marches de
Zabulon & de Nephthali: affin que fust
accõply ce qui auoit esté dict par le Pro-
Isaie 9.a. phete Isaie, disant: *La terre de Zabulõ,
& de Nephthali prés la voye de la mer
outre le Iordan, la Galilée dés Gentilz: le
peuple qui se seoit en tenebres, a veu gran
de lumiere: & à ceux qui seoyent en la re
gion & vmbre de mort, la lumiere leur est
C leuée. Dés lors IESVS commen-
ça à prescher & dire: Amendez vous: car
le royaume dés Cieux approche. Et com
me IESVS cheminoit auprés de la mer
de Galilée, il veit deux freres, Simon nom
mé Pierre, & André son frere, qui ietto-
"c'est fillé yent leurs "retz en la mer (car ilz estoyẽt
pescheurs) & leur dist: Venez aprés moy,
& ie vous feray pescheurs d'hommes. Et
incontinent laissans leurs retz, le suyui-
rent. Et estant party de là, il veit deux au
tres freres, Iaques filz de Zebedée, & Ie-
han son frere, en vne "nacelle auec leur pe "Bateau
re Zebedée, qui refaisoyent leurs retz: &
lés appella. Et incontinent delaissans la
nacelle & leur pere, le suyuirent. Et
IESVS alloit par toute Galilée, ensei-
gnant en leurs assemblées, & preschant D
*l'Euangile du royaume: & guarissant Isa.61.a.
toute maladie & toute langueur entre le
peuple. Et sa renommée paruint en tou-
te Syrie. Et luy presenta on tous ceux
qui auoyent mal, detenuz de diuerses ma
ladies, & tormens & demoniaques, & lu-
natiques, & paralitiques: & lés guarist.
*Et moult grandes tourbes le suyuirent marc 3.a.
de Galilée, & de Decapolis, & de Ierusa- Luc 6.c.
lem, & de Iudée: & d'outre le Iordan.

CHAP. V.

ET IESVS voyãt le peuple as- A
semblé, mõta en vne mõtaigne. Et
quand il fut assis, sés disciples s'ap
procherent de luy. Et ouurant sa bouche
lés enseignoit, disant: Bienheureux
sont lés paoures d'esprit, car le royaume
dés cieux est à eux. *Bienheureux Luc 6.d.
sont ceux qui pleurent, car ilz seront con psa.37.b
solez. Bienheureux sont lés debon-
naires, car ilz posséderont la terre.
Bienheureux sont ceux qui ont faim
& soif de iustice, car ilz seront saoulez.
Bienheureux sont lés misericordieux,
car ilz obtiendront misericorde. *Bien- Psal.15.a
heureux sont ceux q sont netz de cœur,
car ilz verront Dieu. Bienheureux
sont ceux qui entretiennent paix, car ilz
seront appellez enfans de Dieu. *Bien- 1. Pier.2.
heureux sont ceux qui souffrent persecu- d.3.c.
tiõ pour iustice, car le royaume dés cieux
est à eux. Vous estes bienheureux quand B
lés hommes vous auront outragé, &
vous auront persecuté, & dict toute mau-
uaise parolle contre vous, en mentant, à
l'occasion de moy. Esiouyssez vous, &
ayez liesse, car vostre loyer est grand és
cieux. Ainsi certes ilz ont persecuté lés
Prophetes, q ont esté deuãt vous. *Vous marc 9.g
estes le sel de la terre: mais si le sel perd sa Luc 14.g
saueur, de quoy sera il sallé? Il ne vault
plus rien, sinon pour estre ietté dehors &
foullé dés hommes. Vous estes la lumie-
re du monde. La cité située sur la mon-
taigne, ne peut estre cachée. * Et on n'al- marc 4.c
lume point la chandelle, "& la met on Luc 8.c.
soubz le muyd, mais sur le chandelier, & 11.e.
elle luyt à tous ceux qui sont en la mai- "Pour la
son. Ainsi luise vostre lumiere deuant lés mettre.

hommes: affin qu'ilz voyent voz bonnes
œuures, & qu'ilz glorifient vostre pere
qui est és cieux. Ne pēsez point que
ie soye venu pour abolir la Loy, ou lés
Prophetes. Ie ne suis point venu pour lés
Luc 16.d abolir: mais pour lés accomplir. *Car en
verité ie vous dy, que iusque à ce que le
ciel faudra, et la terre: vn iota ou vn traict
ne faudra de la Loy, iusque à tant q̄ tou
tes choses soyent faictes. Quiconque donc
rompra vn de cés trespetis commande-
mens: & ainsi enseignera lés hommes: il se
ra nōmé trespetit au royaume dés cieux.

Et qui lés aura faict & enseigné, il se
ra appellé grand au royaume dés cieux.

Certes ie vous dy: que si vostre iustice
n'abonde plus que celle dés Scribes &
Phariſiens, vous n'entrerez point au ro-
C yaume dés cieux. Vous auez ouy qu'il a
exo.20.b esté dict aux Anciens. *Tu ne tueras
Deu.5.b. point: car quiconque tuera, sera digne d'e-
stre puny par iugement. Mais moy ie
vous dy, que quiconque se courrouce sans
cause à son frere, il sera digne d'estre puny
par iugement. Et qui dira à son frere:
Rhaca, il sera digne d'estre puny par le
*l'Assemblée dés iuges. *conseil. Et qui luy dira: Fol, il sera di
gne d'estre puny de là Gehenne du feu.
Donc si tu offre ton don à l'autel, & là il
te vienne en memoire que ton frere a quel
que chose à lencontre de toy: laisse là ton
don deuant l'autel, & t'en va premiere-
mēt appoincter à ton frere, & aprés vien,
& presente ton don. *Soys bien tost
Luc 12.g d'accord auec ton aduerse partie, ce pen-
dant que tu és en la voye auec luy: de
paour que ton aduerse partie ne te liure
au Iuge, & que le Iuge te baille au Ser-
geant, & que tu sois mis en prison. Ie
te dy en verité, que tu ne sortiras de là,
iusque à ce que tu auras payé le dernier
*C'est maille. *Quadrin. Vous auez ouy qu'il a
exo.20.b esté dict aux anciens: *Tu ne commettras
point adultere. Mais moy ie vous dy, que
quiconque aura regardé femme pour la
cōuoyter, il a desia commis adultere auec
sous 18. b elle en son cœur. *Donc si ton œil
Mar.9.g dextre t'empesche, arrache-le, et le iette de
toy: car il te vault mieux qu'vn de tés
membres perisse, que tout ton corps soit
D ietté en la Gehenne. Et si ta main dextre
t'empesche, coppe la. et la iette de toy: car
il te vault mieux qu'vn de tés mēbres pe-
risse, que tout ton corps soit ietté en la
deu.24.a Gehenne. Aussi il a esté dict: *Qui-
sous 19.a conque delaissera sa femme, qu'il luy bail
mar. 10.b le le Libelle de refus. Mais moy ie vous
Leui.19 c dy, que quicōque delaissera sa femme (ex-
cepté pour cause de fornication) il la faict
estre adultere: & quiconque se mariera à
la femme delaissée, il commet adultere.

De rechief vous auez ouy qu'il a esté
dict aux anciens: Tu ne periureras point:
ains tu rendras au Seigneur ce que tu au-
ras promis par iurement. Mais moy ie
vous dy, ne iurez aucunement, ne par le
ciel, car c'est le thronne de Dieu: ne par la
terre, car c'est le marchepied de sés piedz:
ne par Ierusalem, car c'est la cité du grād
Roy. Aussi tu ne iureras point par ta te-
ste, car tu ne peux faire vn cheueu blanc
ou noir. * Mais vostre parolle soit ouy, Iaq.5.c.
ouy, non, non. Car celà qui est dict outre
cés choses, est du Mauuais. Vous auez
ouy qu'il a esté dict: * Oeil pour œil, & exo.21.
dent pour dent. Mais moy ie vous dy ne Deu.19.
resistez pas au mal: mais si aucun te frap- Leu.24.
pe en ta ioue dextre, tourne luy aussi l'au Luc 6.
tre. Et à celuy qui veult playdoyer con- 1.cor.6.
tre toy & t'oster ta robbe, laisse luy aussi
le manteau. Et quiconque te vouldra con
treindre d'aller vne lieuë, vas-en auec luy
deux. Donne à celuy qui te demande, &
n'escondis pas celuy qui veult emprunter
de toy. Vous auez ouy qu'il a esté E
dict: *Tu aymeras ton prochain, & hay- Leu.19.
ras ton ennemy. Mais moy ie vous dy, Luc 6.
aymez voz ennemis, benissez ceux qui 23.e.
vous maudissent, faites bien à ceux qui
vous haissent, & priez pour ceux q̄ vous
nuysent & vous persecutent: affin que
vous soyez enfans de vostre Pere qui est
és cieux. Car il fait leuer son Soleil sus lés
bons & sus lés mauuais, & enuoye la
pluye sur lés iustes et iniustes. Car si vous
aymez ceux qui vous ayment, quel salai-
re en auez vous? lés *publicains ne fōt ilz *soubz lés Romains lors infames entre iuifz.
pas le mesme? Et si vous faites acueil seul
lement à voz freres: que faites vous d'a-
uantage? ne font pas aussi ainsi lés publi
cains? Vous serez donc parfaictz, comme
vostre pere, qui est és cieux, est parfaict.

CHAP. VI.

A
GArdez que ne faciez vostre au-
mosne deuant lés hommes, pour
estre veuz d'iceux: autrement
vous n'auez point de salaire vers vostre
pere q̄ est és cieux. Quand dōc tu fais au-
mosne, ne fais pas qu'on la publie, com-
me à son de trompe deuant toy, ainsi que
font lés hypocrites aux assemblées & és
rues, affin qu'ilz soyent honnorez dés hō
mes. En verité ie vous dy, qu'ilz ont ia
leur salaire. Mais quand tu fais au-
mosne, ta senestre ne sache pas ce que faict
ta dextre: affin que ton aumosne soit en
secret: & ton Pere qui voit en secret, le te
rendra manifestement. Et quand tu B
prie, tu ne feras point comme lés hypo-
crites. Car ilz ayment prier debout és
assemblées,

assemblées, & és coingz dés rues: affin
qu'ilz soient veuz dés hommes. En verité
ie vous dy, qu'ilz ont ia leur salaire.
"chãbre. Mais toy quand tu prie, entre en ton "ca
binet: & ayant fermé ton huys, prie ton
pere qui est en secret: & ton pere qui voit
en secret, le te rendra publiquemẽt. Ausi
"infideles sans congnoissãce de Dieu. quãd vous priez, ne parlez pas beaucop,
comme lés "Gentilz: car ilz cuydent estre
exaucez par beaucop de parolles. Ne
soyez donc semblables à eux: *car vo-
Isa. 65.d. stre pere congnoit lés choses dont vous
Luc 11.a. auez besoing, deuant que vous luy de-
mãdiez. *Vous donc priez ainsi. No-
stre pere qui és és cieux, ton Nom soit
"ou, regne sanctifié. Ton "Royaume aduienne. Ta
volunté soit faicte en la terre comme au
ciel. Donne nous auiourdhuy nostre
pain quotidien. Et nous pardonne noz
offenses, comme nous pardonnons à ceux
qui nous offensent. Et ne nous induis
"Ou, de mal. point en tentation: mais deliure nous du
"Mauuais. [Car à toy est le royaume et
Sou.18.d la puissance, & la gloyre, à tousiours-
mais.] Amen. *Parquoy si vous
pardonnez aux hommes leurs deffautes,
Mar.11.d ausi vostre pere celeste vous pardonne-
Luc 17.a ra. *Mais si vous ne pardonnez aux
hommes leurs deffautes, ausi vostre pere
C ne vous pardonnera pas lés vostres.
"ne vous monstrez En outre quãd vous ieusnerez, ne "soyez
pas tristes comme lés hypocrites: car ilz
contrefont leurs faces, affin qu'ilz appa-
roissent aux hõmes qu'ilz ieusnent. En
verité ie vous dy, qu'ilz ont ia leur salai-
re. Mais toy quand tu ieusne, oings
ton chef & laue ta face: affin que tu n'ap-
paroisse aux hommes ieusner, mais à ton
pere qui est en secret. Et ton pere qui
voit en secret, le te rendra manifestemẽt.
Luc.12.d *Ne faites point voz thresors en la
terre, ou la rouillure et la tigne corrompt,
& ou lés larrons fouyssent & desrobent:
mais faites voz thresors au ciel, ou la
rouillure & la tigne ne corrompt, & ou
lés larrons ne fouyssent ne desrobent.
Car là ou est vostre thresor, là ausi sera
Luc 11,c. vostre coeur. *La lumiere du corps
"pur & net. c'est l'oeil. Donc si ton oeil est "simple,
tout ton corps sera lumineux: mais si ton
"vicié & troublé. oeil est "mauuais, tout ton corps sera te-
nebreux. Si donc la lumiere qui est
Luc 16.c en toy, sont tenebres: lés tenebres, cõbien
seront elles grandes? *Nul ne peut
seruir à deux seigneurs. Car ou il hayra
l'vn, & aymera l'autre: ou il se tiendra à
l'vn, & ne tiendra compte de l'autre.
Vous ne pouez seruir à Dieu & aux ri-
D chesses. *Parquoy ie vous dy, n'ayez
Luc 12.c point soucy pour vostre vie, que vous
mangerez, & que vous beuurez: ne pour
vostre corps, de quoy vous vous vestirez.
N'est point la vie plus que la viande: &
le corps, plus que le vestement? Regardez
lés oyseaux du ciel: car ilz ne sement ny
moissonnent ny assemblent en greniers:
& vostre pere celeste lés nourrit. N'estes
vous pas beaucop plus excellens que
eux? Et qui est celuy d'entre vous, qui
par son soucy puisse adiouster à sa gran-
deur vne coudée? Et pourquoy
estes vous en soucy du vestement? Con-
siderez lés lis dés champs, comment ilz
croissent: ilz ne labeurent ne fillent.
Neantmoins ie vous dy, que Salomon
mesme en toute sa gloire, n'a pas esté ve-
stu comme l'vn d'eux. Si Dieu donc
vest ainsi l'herbe dés champs qui "est au- "de petite
iourdhuy, & demain est mise au four: cõ- durée.
bien ne le fera-il à vous, ô gens de petite
Foy? *Ne soyez donc en soucy, Luc 12.d
disans: que mangerons nous? ou, que beu-
urons nous? ou, dequoy serons nous ve-
stus? car lés Gentilz cerchent toutes cés
choses. Certainement vostre pere celeste
congnoit, que vous auez besoing de tou-
tes cés choses. Demandez donc pre-
mieremẽt le royaume de Dieu & sa iusti
ce: & toutes cés choses vous seront bail-
lées auec. Ne soyez donc en soucy
pour le lendemain, car le lendemain aura
soucy pour soymesme. Il suffit au iour
de son affliction.

CHAP. VII.

NE iugez pas, affin que vous ne A
soyez iugez. Car de tel iugement Luc 6.f.
que vous iugez, vous serez iu- Rom.2.a
gez. Et de telle mesure que vous mesurez, 14.a.
vous serez mesurez. Et pourquoy re- marc 4.c
garde tu le festu qui est en l'oeil de ton
frere, & tu ne considere pas vne poultre
qui est dedans le tien? Ou, commẽt dis-tu
à ton frere, Permetz que ie tire hors vn fe
stu de ton oeil: & voicy vne poultre au
tien? Hypocrite, iette premierement la
poultre hors de ton oeil: & adonc tu ver-
ras à tirer le festu hors de l'oeil de ton fre
re. *Ne donnez pas la chose saincte Luc 11.b
aux chiens, & ne iettez pas voz perles
deuant lés porceaux: de paour qu'ilz ne
lés foulẽt à leurs piedz, & qu'en se retour
nant, ilz ne vous descirent. *Deman- B
dez, & on vous dõnera. Cerchez, et vous Iehan 14.
trouuerez. Hurtez, & on vous ouurira. b.16.e.
Car quiconque demande, il reçoit: et qui-
conque cerche, il trouue: & on ouurira à
celuy qui hurte. *Qui est l'homme Luc 11.b
d'entre vous, auquel si son filz demande
du pain, qu'il luy donne vne pierre? Ou, si
luy demande du poisson, luy donnera-il

vn serpent? Si vous donc,qui estes mau-
uais,sauez donner à voz enfans dés dons
qui sont bons,combien plus vostre pere
qui est és cieux donnera-il dés biens à
Luc 6.c. ceux qui le requierent? *Toutes cho-
Tob.4.c ses donc lesquelles vous voulez que lés
hommes vous facent,faites leur aussi sem
blablement:car c'est la Loy & lés Pro-
Luc 13.c. phetes. *Entrez par la porte estroi-
cte:car la porte est large,& la voye spa-
cieuse,qui meine à perdition:& plusieurs
sont qui entrent par icelle.Et la porte est
petite,& la voye estroicte:qui meine à la
C vie:& peu sont qui la trouuent. Don-
nez vous garde aussi dés faux Prophe-
tes,qui viennent à vous en vestemens de
brebis,mais par dedans sont loups rauis-
sans: vous lés congnoistrez par leurs
Luc 6.g. fruictz. *Cueille-on grappe dés espi-
nes?ou figues dés chardõs?Ainsi tout bõ
arbre,fait bons fruictz:& le mauuais ar-
bre fait mauuais fruictz. Le bon arbre
ne peut faire mauuais fruictz:ne le mau-
Sus 3.c. uais arbre bons fruictz. *Tout arbre
Luc 3.b. qui ne fait pas bon fruict,est coppé et iet-
té au feu. Donc vous lés congnoistrez,
Luc 6.g. par leurs fruictz. *Non point vn cha-
13.e.& f. scun qui me dit,Seigneur,Seigneur,entre-
ra au royaume dés cieux:mais celuy qui
fait la volũté de mon pere qui est és cieux.
Plusieurs me diront en celle iournée:
Seigneur,Seigneur n'auons nous point
prophetizé en ton Nom?& n'auõs nous
point ietté hors lés diables en ton Nom?
& n'auons nous point faict plusieurs ver
tus en ton Nom? Et lors ie leur diray
franchement:Ie ne vous congneu onq.
Psal.6.c. *Vous qui faites iniquité departez vous
Luc 6.g. de moy. *Quiconque donc oyt cés
parolles icy que ie dy,et lés met en effect,
ie l'accompareray à l'homme prudent
D qui a edifié sa maison sur la roche: & la
pluye est tombée, & lés fleuues sont ve-
nuz,& lés ventz ont soufflé,& ont hurté
contre ceste maison là,& n'est pas tom-
bée:car elle estoit fondée sur la roche.
Et quiconque oyt cés parolles icy que ie
dy,& ne lés met point en effect sera sem-
blable à l'homme fol qui a edifié sa mai-
son sur le sablon: & la pluye est tom-
bée, & lés fleuues sont venuz, & lés
ventz ont soufflé, & ont hurté contre
ceste maison là,& est tombée, & sa rui-
Marc 1.c ne a esté grande. *Et aduint
Luc 4.c. que quand IESVS eut acheué cés
parolles, le peuple estoit estonné de sa
doctrine: car il lés enseignoit comme
ayant auctorité,& non pas comme lés
Scribes.

CHAP. VIII.

ET quãd il fut descendu de la mon- A
taigne, grand peuple le suyuoit. Marc 1.d
Et voicy venir vn ladre,& s'encli Luc 5.c.
na à luy,disant:Seignr si tu veux tu me
peux nettoyer.Et IESVS estendãt sa
main le toucha,disant:Ie le veux, soys
net.Et incõtinẽt sa lepre fut nettoyée.Et
IESVS luy dit:Garde que tu ne le die
à personne:mais va & te mõstre au Sacri
ficateur:& offre le don que*Moyse a cõ- leui.14.a.
mandé,en tesmoignage à iceux. *Et Luc 7.a.
quãd IESVS fut entré en Capernaũ,
vn Centenier vint vers luy,le priãt,& di
sant: Seignr, mon seruiteur gist paraliti-
que en la maison grieuemẽt tormẽté. Et
IESVS luy dist: Ie iray,& le guariray. B
Et le Centenier respondãt,dist:Seigneur,
ie ne suis pas digne que tu entre en ma
maison:mais seullement dy la parolle.&
il sera guary. Car ie suis homme consti-
tué soubz l'auctorité d'autruy, & ay
soubz moy dés gensdarmes:& dy à l'vn
va,& il va:& à l'autre vien, & il vient:
& à mon seruiteur,fay celà,& il le fait.
Et IESVS oyant celà,s'esmerueilla,et
dist à ceux qui le suyuoient:Je vous dy
en verité,que mesme en Israël ie n'ay pas
trouué si grande Foy. Aussi ie vous
dy,*que plusieurs viendront d'Orient & Luc.13.f.
d'Occident,& seront assis au royaume
dés cieux auec Abraham,Isaac, & Ia-
cob:mais lés filz du royaume seront iet-
tez hors és tenebres exterieures:ou il y
aura pleur & grincement de dentz. Et
IESVS dist au Centenier,va:& ainsi
q̃ tu as creu,te soit faict. Et en celle heu-
re son seruiteur fut guary.Et le Cẽtenier
estãt retourné à ceste heure là en sa mai-
son,trouua son seruiteur guary. *Et Marc 1.c
quãd IESVS vint en la maisõ de Pier- Luc 4.f.
re,il veit la belle mere d'iceluy couchée
au lict,et ayãt la fieure:et toucha la main
d'icelle,et la fieure la laissa,puis elle se le-
ua et lés seruit. *Et quãd le soir fut ve- Mar 1.c.
nu,on luy p̃senta plusieurs demoniaq̃s,et Luc 4.f.
il en ietta lés espritz p̃ la parolle,et gua- C
rist tous lés malades:affin q̃ fust accõply
ce q auoit esté dict par le Prophete Isaie,
disant:*Il a prins noz lãgueurs,et a por- Isai. 53.b
té noz maladies.Et IESVS voyãt plu 1. Pierre
sieurs gẽs assemblez à lẽtour de soy,il cõ 2.d.
mãda de passer outre la riue. *Et vn Luc 9.g.
Scribe suruenant luy dist: Maistre,ie te
suyuray par tout ou tu iras.Et Iesus luy
dist:Lés regnars ont dés fosses,et lés oy-
seaux du ciel dés nidz:mais le filz de l'hõ
me n'a point ou'il puisse reposer son chef.
Et vn autre de sés disciples luy dist:Sei
gneur,p̃metz moy p̃mieremẽt aller,et en-
seuelir mon pere.Et IESVS luy dist:Suy
moy,

moy, & laisse lés mortz ensevelir leurs
marc 4.d mortz. *Et entrant en la nacelle, sés disci
Luc 8.c. ples le suyuirent. Et voicy vn grãd mou-
"Autre- uement aduint en "la mer, tellement que la
ment, lac nacelle estoit couuerte dés vndes: mais ice
luy dormoit. Et lés disciples vindrent &
l'esueillerẽt, disans: Seigneur, sauue nous:
nous perissons. Et il leur dist: Pourquoy
estes vous craintifz, gens de petite foy?
Alors se leua, & argua lés ventz & la
mer, & grande tranquillité fut faicte. Et
lés hommes s'esmerueillerẽt, disans: Quel
est cestuy cy, que lés ventz & la mer luy
D obeissent? *Et quand il fut venu ou-
marc 5.a. tre la riue, en la region dés Gergeseniens,
Luc 8.d. deux demoniaques luy vindrent au de-
uant, qui estoient sortis dés monumens,
moult terribles, tellement que nul ne po-
uoit passer par ceste voye là. Et voicy ilz
s'escrierent, disans: Qu'as-tu affaire auec
nous IESVS filz de Dieu? Es-tu venu
icy pour nous tormenter deuãt le temps?
Or y auoit il vn grand troppeau de
pourceaux loing d'eux qui repaissoit. Et
lés Diables le prioient, disans: Si tu nous
iette hors, permets nous d'aller au trop-
peau dés pourceaux. Et il leur dist: Al-
lez. Et sortans hors, s'en allerent au trop
peau dés pourceaux. Et voylà tout le
troppeau dés pourceaux se ietta par impe
tuosité en la mer, & moururent és eaues.
Et lés porchiers s'enfuyrent: & estans ve
nuz en la cité, raconterent toutes cés cho
ses, & ce qui estoit aduenu aux demonia-
ques. Et voicy toute la cité sortit au de-
uant de IESVS. Et quand ilz le vei-
rent, ilz le prioient qu'il se partist de leurs
quartiers.

CHAP. IX.

A
marc 2.a ET luy entré en la nacelle, passa ou-
Luc 5.d. tre, & vint en sa cité. Et voicy on
luy presenta vn paralytique gisant
au lict. Et IESVS voyant leur foy,
dist au paralytique: Filz aye bon coura-
ge, tés pechez te sont pardonnez. Et
voicy aucuns dés scribes disoyent en eux
mesmes: Cestuy cy blaspheme. Et IE-
SVS congnoissant leurs pensées, dist:
Pourquoy pensez vous maux en voz
cœurs? Car, qui est plus facile à dire: Tés
pechez te sont pardonnez, ou dire: Leue
toy et chemine? Or affin que vous sachez
que le filz de l'homme a auctorité en ter-
re de pardonner lés pechez, lors dit au pa
ralitique: Leue toy, prens ton lict, & t'en
va en ta maison. Et il se leua, & s'en alla
en sa maison. Quoy voyans lés peuples
s'esmerueillerent, et glorifierent Dieu qui
marc 2.b auoit donné telle auctorité aux hommes.
Luc 5.f. *Et IESVS passant d'illec, veit vn
homme estant assis au lieu dés "publicains B
nõmé Matthieu, et luy dist: Suy moy. Et "Ceux q
il se leua, & le suyuit. Et aduint que receuoient
quand IESVS estoit assis à table en sa tributz,
maison, voicy venir plusieurs publicains soubz lés
& pecheurs & s'assirent auec IESVS Romains
& sés disciples. Et lés Pharisiens voyans
celà, dirent à sés disciples: Pourquoy mã
ge vostre maistre auec lés publicains et pe
cheurs? Mais IESVS lés voyant, dist:
Ceux qui sont sains, n'ont point besoing
de medecin: mais ceux qui sont malades.
Allez donc, & apprenez q̃ c'est: Ie veux
misericorde, & non pas sacrifice. *Car ie Hose. 6.c.
ne suis point venu appeller lés iustes, mais sous 12.a
lés pecheurs à repentance. Alors vien- 1. tim. 1. c.
nent à luy lés disciples de Iehan, disans: Mar. 2. c.
Pourquoy nous et lés Pharisiens ieusnõs Luc 5. f.
nous souuent, & tés disciples ne ieusnent C
pas? Et IESVS leur dist: Ceux q sont
dés nopces, peuuent ilz plourer pendant
q̃ l'espoux est auec eux? Certes lés iours
viendront que l'espoux leur sera osté: &
alors ilz ieusneront. Aussi personne ne
met vne piece de drap q n'est point foullé
à vn vieil vestemẽt: car "la piece d'iceluy "Le veste
emporte du vestement, & la rõpure en est mẽt en est
pire. Pareillement on ne met pas le vin difforme,
nouueau és "barrilz vieux: autremẽt lés & la pie-
barrilz se rompent, & le vin se respãd, & ce pire.
lés barrilz se gastent. Mais on met le vin "ou oyres
nouueau és barrilz neufz, & sont tous chieures.
deux conseruez ensemble. *Et quand C
il leur disoit cés choses, voicy venir vn marc 5.c.
prince à luy, et s'enclina, disant: Seigneur Luc 8.f.
ma fille est maintenant trespassée: mais
viens & mets ta main sur elle, & elle vi-
ura. Et IESVS se leuant le suyuit, & sés
disciples. Et voicy vne femme laquelle
auoit esté douze ans malade du flux de
sang, qui vint par derriere, & toucha le
bord de son vestement. Car elle disoit en
soymesmes: Si tant seullement ie touche
son vestement, ie seray guarie. Et IESVS
se retournant, & la voyant dist: Fille aye
bon courage, ta foy t'a "deliurée. Et dés "Sauuée,
ceste heure là, la femme fut guarie. Et guarie.
quand IESVS vint en la maison du prin
ce, & veit lés "menestriers, & le peuple fai "ou, fleu-
sant bruyt, il leur dist: Retirez vous: car steurs.
la fillette n'est pas morte, mais elle dort.
Et ilz se moquoyent de luy. Et quand
le peuple fut mis hors, il entra & print
la main d'icelle. Et la fillette se leua:
& ceste renommée courut par tout ce
païs là. Et quand IESVS se
partit de là, deux aueugles le suyui- D
rent cryans & disans: Filz de Dauid,
aye pitie de nous. Et luy estant venu
en la maison, lés aueugles vindrent à

luy,& IESVS leur dist: Croyez vous que ie le vous puis faire? Ilz luy disent, Ouy Seigñr. Adõc il toucha leurs yeux, disant: Il vous soit faict selõ vostre Foy. Et leurs yeux furent ouuers. Et IESVS leur defendit, disant: Gardez que personne ne le saiche. Mais eux sortãs feirent courir la renommée en tout ce païs là. Et quand ilz furent departis, voicy on luy presenta vn homme muet demoniaque. Et quãd le Diable fut ietté hors le muet parla. Et lés pleuples s'esmerueilloient, disans: Onq ne fut veu le pareil en Israël. Mais lés Pharisiens disoyent: Il iette hors lés diables de par le prince dés Diables. Et IESVS alloit suyuant toutes lés villes & villages, enseignãt en leurs assemblées, & preschãt l'Euangile du royaume, & guarissant toutes maladies & toute langueur entre le peu-

marc 6.c. Luc 10.a ple. *Et quand il veit le peuple, il eut compassion d'eux, à cause qu'ilz estoient vexez & espars comme brebis n'ayans point de pasteur. Adonc il dit à sés disciples: Certes la moisson est grande, mais il y a peu d'ouuriers. Priez donc le Seigneur de la moisson, qu'il enuoye dés ouuriers en sa moisson.

CHAP. X.

A

marc 3.b. Luc 6.c. ET *ayant appellé sés douze disciples, il leur donna auctorité cõtre lés espritz immundes affin de lés ietter hors & guarir toute maladie et toute langueur. Or lés noms dés douze Apostres sont ceux cy: Le premier est Simon, dict Pierre, & André son frere, Iaques filz de Zebedée, & Iehan son frere, Philippe & Bartholomée, Thomas, & Matthieu le Publicain, Iaques filz de Alphée, & Lebbée surnommé Thadée, Simon Chananéen, & Iudas Iscariot, celuy qui le trahit. *Cés douze enuoya IESVS, ausquelz il cõmanda, disant: N'allez point en la voye dés Gentilz: & n'entrez pas és citez dés Samaritains: mais allez plustost aux ouailles qui sont peries, de la maison d'Israël. Et en allant preschez, disans, que le royaume dés cieux approche. Guarissez lés malades, nettoyez lés ladres, ressuscitez lés mortz iettez hors lés diables. Vous l'auez receu pour neãt, donnez-le pour neant. Ne possedez or ny argent, ny "aerain en voz ceinctures: ne besace pour le chemin, ne deux robbes, ne souliers, ne baston: *car l'ouurier est digne de ce qu'il mange. Et en quelque ville ou village que vous entrerez, enquestez vous qui y est digne: & demourez là iusque à vostre despartement. Et

"c'est, monnoye d'ærain.

1.tim.5.c. Luc 10.f.

B

quand vous entrerez en vne maison, saluez la. Et si la maison en est digne, que vostre paix vienne sur elle: mais si elle n'en est pas digne, que vostre paix retour ne à vous. Et quiconque ne vous receura, & n'escoutera voz parolles: departans de la maison, ou de la cité, escouëz la pouldre de voz piedz. Ie vous dy en verité, qu'il sera plus facile à porter à ceux de la terre dés Sodomites & dés Gomorriẽs au iour du iugement, que à ceste cité là.

*Voicy, ie vous enuoye comme brebis au milieu dés loups. Soyez donc prudẽs comme serpens, et simples comme colombes. Et vous donnez garde dés hommes: car il vous liureront és Conseilz, & vous foëteront en leurs assemblées, & serez menez aux "Princes & aux Roys à cause de moy, pour estre en tesmoignage à eux & aux Gentilz. *Mais quand ilz vous liureront, n'ayez pas soucy comment, ou quoy vous parlerez: car à ceste heure là, vous sera donné ce que vous parlerez: car ce n'estes vous pas qui parlez, mais l'esprit de vostre pere qui parle en vous. Aussi le frere liurera son frere à mort, & le pere l'enfant: & lés enfans s'esleueront contre leurs peres & meres, & lés ferõt mourir. Et serez hays de tous pour mon Nom. Mais qui endurera iusque à la fin, il sera sauué. Et quand ilz vous persecuteront en vne cité, fuyez en l'autre. Car en verité ie vous dy, que vous n'aurez pas paracheué d'aller par toutes lés citez d'Israël, que le filz de l'hõme ne soit venu. * Le disciple n'est point par dessus le maistre, ne le seruiteur par dessus son Seigneur. Il suffit au disciple qu'il soit comme son maistre: & que le seruiteur soit comme son seigneur. S'ilz ont appellé le pere de famille "Beel-zebub, combien plus sés domestiques? Ne lés craignez point donc: car rien n'est couuert, qu'il ne soit descouuert: *& rien n'est secret, qu'il ne soit sceu. Ce que ie vous dy en tenebres, dites le en lumiere: & ce que vous oyez en l'aureille, preschez le sur lés "toictz. Et ne craignez point ceux qui tuent le corps & ne peuuent tuer l'ame: mais plustost craignez celuy qui peut perdre l'ame & le corps en la gehenne. Deux passereaux ne sont ilz pas vendus pour vn petit As? neantmoins l'vn d'eux ne cherra point sur la terre sans vostre pere. Et mesme lés cheueux de vostre teste sont tous comptez. Ne craignez pas donc, vous valez mieux q̃ beaucop de passereaux. *Tout homme donc qui me confessera deuant lés hommes, ie le cõfesseray aussi deuant mon pere

Luc 10.a.

"ou, gouuerneurs.

marc 13.b

C

Luc 6.f. Iehã 13.b & 15.c.

"nom d'idole. 4.re 1. icy pour le diable.

Mar. 4.c Luc 8.c. 12.a.

"La couuerture dés maisons.

deu. 22.b

D

Mar. 8.d Luc 9. c. 12.b.

mon pere qui est és cieux. Mais qui me
denyera deuant lés hommes, ie le denye-
ray aussi deuāt mon pere qui estés cieux.
Luc 12.c. *Ne pensez pas que ie soye venu met-
tre la paix en la terre:ie ne suis pas venu
mettre la paix,mais le glaiue. Car ie suis
venu faire discorder l'homme à lencontre
de son pere, & la fille à lencontre de sa
mere,& la belle fille à lencontre de sa bel
le mere:& lés ennemis de l'homme seront
marc 8.d. ceux de sa maison. *Qui ayme son
pere ou sa mere plus que moy,il n'est pas
digne d'estre dés miens: & qui ayme son
filz ou sa fille plus que moy, il n'est pas
digne d'estre dés miens: & qui ne prend
sa croix,& m'ensuit, il n'est point digne
d'estre dés miens. Qui aura gardé sa
vie,il la prendra:& qui aura perdu savie
pour l'amour de moy:il la gardera.
Mar.9.f. *Qui vous reçoit, il me reçoit: & qui
me reçoit, il reçoit celuy qui m'a en-
Ieh. 13.c. uoyé. *Qui reçoit vn Prophete au
nom de Prophete, il receura salaire de
Prophete: & qui reçoit vn iuste au nom
de iuste,il receura salaire de iuste. Et qui-
conque dōnera à boyre vn voyrre d'ea-
ue froide seulement, à vn de cés petis au
nom de disciple:ie vous dy en verité,qu'il
ne perdra point son salaire.

CHAP. XI.

A ET aduint que quand IESVS
"cōmāder eut mis fin de "donner ordre à sés
douze disciples, il se partit de là
pour enseigner & prescher és citez
Luc 7.c. d'iceux. *Et quand Iehan eut ouy
en la prison lés œuures de CHRIST,
il enuoya deux de sés disciples luy dire:
Es-tu celuy qui deuoit venir, ou si nous
en attendōs vn autre? Et IESVS leur
respondant,dist:Allez,& annoncez à Ie-
han lés choses que vous oyez & voyez.
Lés aueugles voyent, & lés boyteux
cheminent,lés ladres sont nettoyez,& lés
sourdz oyent, lés mortz ressuscitent, &
lés paoures reçoyuent l'Euangile. Et
bienheureux est celuy qui ne sera point
offensé en moy. Et comme ilz s'en
alloyent, IESVS commença à dire de
Luc 7.d. Iehan aux peuples. *Qu'estes vous
B allé veoir au desert? vn roseau demené du
vent? Mais qu'estes vous allé veoir? vn
hōme vestu de precieux vestemēs? Voicy,
ceux qui sont accoustrez precieusement,
sont és maisons dés Roys. Mais qu'estes
vous allé veoir? vn Prophete? Certes ie
vous dy plus excellent que Prophete:car
c'est celuy duquel est escrit: *Voicy,
mala.3.a. i'enuoye mon Ange deuant ta face: qui
preparera ta voye deuant toy. Ie vous
dy en verité, qu'il n'est pas yssu entre
ceux qui sont nayz de femmès, plus grād
que Iehan Baptiste. Toutesfoys celuy
qui est moindre au royaume dés cieux est
plus grand que luy. *Et depuis lés Luc 16.d
iours de Iehan Baptiste iusque à mainte-
nant,le royaume dés cieux souffre violen
ce,& lés violens le rauissent. Car tous
lés Prophetes & la loy ont prophetizé
iusque à Iehan: & si vous voulez enten-
dre,iceluy est*Elie qui deuoit venir. Mala.4.
Qui a aureilles pour ouyr qu'il oye.
*Mais à qui estimeray-ie estre sembla-
ble ceste generation? Elle est sembla Luc.7.c.
ble aux enfans qui sont assis aux mar- C
chez,& crient à leurs compaignons, &
disent: Nous vous auons ioué de la fleu-
ste,& vous n'auez point dansé. Nous
vous auons chanté complaincte, & vous
n'auez point plouré. Car Iehan est venu
ne mangeant, ne beuant, & ilz disent "Commu
qu'il est possedé du Diable. Le filz nemēt cō-
de l'homme est venu mangeant" & beuāt, me lés au
& ilz disent:Voylà vn homme gourmād tres.
& yurongne,amy dés Publicains & dés
pecheurs.Et la"sapience a esté estimée iu- "lés sages
ste de sés enfans. *Adonc il cōmença ont loue
à reprocher aux citez, esquelles auoient sapience.
esté faictes plusieurs de sés vertus: pour- Luc 10.c.
tant qu'elles ne s'estoyent point amēdées,
en disant: Malheur sur toy Chorazin,
malheur sur toy Bethsaida: car si en Tyr
& en Zidon,eussent esté faictes lés vertus
qui ont esté faictes en vous, ilz se fussent
piéça "repentis,en sac & en cendre. Tou- "Mōstres
tesfoys ie vous dy: que à Tyr & à Zi- repentās.
don,sera plus facile à porter au iour du
iugement,que à vous. Et toy Caper-
naum,qui as esté esleuée iusque au ciel,tu
seras rabaissée iusque en enfer:car si entre
lés Sodomites eussent esté faictes lés ver-
tus qui ont esté faictes en toy, ilz fussent
demourez iusque auiourdhuy. Tou-
tesfoys ie vous dy,qu'il sera plus facile à
porter aux Sodomites au iour du iuge-
ment,que à toy. *En ce temps là,
IESVS respondist,& dist: O pere Luc 10.d.
Seigneur du ciel & de la terre,ie te rendz D
graces, que tu as caché cés choses aux
sages & prudens:& lés as releué aux pe-
tis.Certes pere,ton bon plaisir a esté tel.
Toutes choses me sont baillées de mon
pere: & nul ne congnoit le filz: sinon le
pere:et aussi nul ne cōgnoit le pere,sinon
le filz, & celuy à qui le filz le voudra
reueler. Venez à moy vous tous qui
trauaillez & estes chargez, & ie vous
soulageray. Prenez mon ioug sur
vous, & apprenez de moy, que ie suis
debonnaire,& humble decœur, & vous
trouuerez repoz à voz ames: car mon

ioug est aisé, & mon fardeau leger.

CHAP. XII.

A EN*ce temps là IESVS alloit
Mar.2.d par lés bledz,au iour du" Repos.
Luc 6.a. Et lés disciples auoyent faim, &
"Ou Sabbath. commencerent à arracher lés espicz, & manger.Et quand lés Pharisiens veirent celà, ilz luy dirent: Voylà,tés disciples font ce qui n'est pas licite de faire au iour du repos.Mais il leur dist: N'auez vous
1.Sa.21.b point leu,ce que*Dauid feit quand il eut faim,& ceux qui estoyent auec luy? comment il entra en la maison de Dieu,& mãgea lés pains de proposition, lesquelz ne luy appartenoit point mãger ny à ceux qui estoyent auec luy,sinon aux Sacrificateurs seulement. Ou, n'auez vous
Nõ.28 b point leu en la Loy* que au Temple és iours du repos lés Sacrificateurs violent
"vous ne lés reprenes poĩt. le iour du Repos,& sont "sans crime?Aussi ie vous dy, qu'il y en a vn icy plus grand que le Temple. Certes si vous sauiez que c'est. *Ie veux misericorde,&
Hosé. 6.c non sacrifice: vous n'eussiez point condemné lés innocens:car aussi le filz de l'homme est Seigneur du iour du Repos.
marc 3.a. *Et quand il fut party de là, il vint
Luc 6.b. en leur assemblee: & voicy il y auoit vn
B homme ayant la main seiche. Et ilz l'interroguoyent, affin qu'ilz l'accusassent, disans: Est il-licite de guarir és iours du Repos? Et il leur dist, Qui sera l'homme d'entre vous, lequel aura vne brebis:& si elle cheoit és iours du Repos en vne fosse,ne l'empoignera il point, & la releuera?Cõbien plus donc vault mieux l'homme qu'vne brebis? Il est donc licité de bien faire és iours du Repos. Alors il dist à l'hõme:Estens ta main.Et il l'estendit:& elle fut rendue saine comme l'autre. Mais quand lés Pharisiens furent sortis,ilz prindrent conseil à lencontre de luy, comment ilz le mettroyent à perdition. Mais IESVS congnoissant celà, partit de là. Et plusieurs peuples le suyuirent,& lés guarist tous:& leur deffẽdit: qu'ilz ne le manifestassent point,affin que fust accomply ce qui est dict par le Prophete Isaie disant:
Isa. 42.a *Voicy mon filz que i'ay esleu,mon bien aymé, auquel mon ame a prins son bon plaisir. Ie mettray mon esprit sur luy,& annoncera iugement aux Gentilz: il n'estriuera point, & ne criera point,& personne n'orra sa voix és rues. Il ne rompra point le roseau cassé, & n'esteindra pas le lin qui fume iusque à ce qu'il face sortir le iugement en victoire:& lés gens auront esperance en son
Nom. *Alors luy fut amené vn qui marc 3.a.
estoit tormenté du Diable, aueugle & C
muet:& il le guarist,tellement que l'aueugle & muet parloit & veoit. Et tout le peuple estoyt estonné, & disoyt:

N'est pas cestuycy le filz de Dauid? Mais lés Pharisiens ayans ouy celà,disoyent:Cestuy cy ne iette lés diables,sinõ de par Beel-zebub prince dés Diables.

Et IESVS congnoissant leurs pensées,leur dist: Tout royaume diuisé à lencontre de soymesme, sera desolé. Et toute cité ou maison diuisée à lencontre de soymesme,ne durera point. Si Satan iette hors Satan,il est diuisé à lencontre de soymesme. Comment donc durera son regne? Et si ie iette lés diables de par Beelzebub,voz filz de par qui lés iettent ilz?Pource iceux vous iugeront.

Et si ie iette lés diables par l'Esprit de Dieu,donc le royaume de Dieu est paruenu à vous. Ou,comment peut aucun entrer en la maison du fort, & rauir son
"bien,si premier il ne lye le fort:et adonc "ou, mesnage, armures.
il pillera sa maison? Qui n'est auec moy,il est contre moy: & qui ne rassemble auec moy, il espart. Parquoy ie
vous dy:*Tout peché & blaspheme sera marc 3.d.
pardonné aux hommes: mais blaspheme Luc 12.b
contre l'Esprit ne leur sera point pardonné. Et quiconque dira parolle contre le filz de l'homme, il luy sera pardonné: mais qui la dira contre le sainct esprit,il ne luy sera point pardonné, ny en ce sie-
cle,ny en celuy qui est à venir. Ou D
faites l'arbre bon, & son fruict bon: ou faites l'arbre mauuais, & son fruict mauuais:car l'arbre est congneu par le fruict.
Generation de viperes,*comment pou- Luc 6.g.
uez vous parler bonnes choses, veu que vous estes mauuais?car de l'abondance du cœur la bouche parle. Le bon hõme du bon thresor de son cœur, tire hors bonnes choses: & l'homme mauuais, du mauuais thresor,tire choses mauuaises.

Certes ie vons dy,que lés hommes rendront compte au iour du iugement de toute parolle oyseuse qu'ilz auront dicte: car tu seras iustifié, par tés parolles, & par tés parolles tu seras condem-
né. * Adonc luy respondirent Luc.10.d
aucuns dés Scribes & Pharisiens,disans: Maistre, nous voulons veoir quelque signe de toy. Et il respondit, & leur dist: Generation mauuaise & adultere demande signe? & signe ne luy sera donné, sinon le signe de Ionas le Pro-
phete. *Car comme Ionas fut au ventre Ion.2.a.
de la baleine trois iours & trois nuictz: ainsi sera le filz de l'hõme dedans la terre

trois

troys iours & troys nuictz. Lés hom-
mes de Niniue se leueront au iugement a-
uec ceste generation,& la condemneront,
pourtant qu'ilz se sont amendez par la
Ion.3.b. predication de Ionas:& voicy en ce lieu
3.ro.10.a vn[qui est]plus que Ionas. *La roy-
2.cro.9.a ne de Midy se leuera au iugement auec
ceste generation,& la condemnera:pour-
tant qu'elle vint dés fins de la terre,pour
ouyr la sapience de Salomon:et voicy en
ce lieu plus que Salomon. Et quand
E le mauuais esprit est sorty de l'homme,il
chemine par lés lieux secz,cerchant repos
& n'en trouue point. Alors il dit, Ie re-
tourneray en la maisõ dont ie suis sorty.
Et quand il est venu:il la trouue vuyde,
ballyée,& ornée.A dõc il s'en va,& prẽt
auec soy sept autres espritz pires q̃ luy-
1.pier.2d mesme,& y entrent,& habitent lá:*& la
fin de cest homme,est pire que le commen
cement. Et ainsi sera il á ceste mauuaise
marc 3.d. generation. *Et luy parlant encore
Luc 8.c. aux peuples, voicy sa mere & sés freres
estoient dehors,demandans parler á luy.
Et quelcun luy dist,Voylá ta mere & tés
freres sont dehors demandans parler á
toy.Et respondant, dist á celuy qui luy
auoit dict:Qui est ma mere : & qui sont
més freres?Et estendant sa main sus sés di
sciples,dist:Voicy ma mere & més freres:
car quiconque fera la volunté de mon pe
re qui est és cieux , cestuy est mon frere,
ma sœur,& ma mere.

CHAP. XIII.

A Ce *mesme iour IESVS estant
marc 4.a party de la maison,s'asist auprés
Luc 8.a. de la mer,et grand peuple s'assem
bla vers luy,tellement qu'il monta en vne
nacelle , & s'asist . Et tout le peuple
estoit á la riue. Et parla á eux moult de
choses par similitudes,disant. Voicy
vn semeur est sorty pour semer.Et quand
il semoit, vne partie de la semence cheut
auprés de la voye : & lés oyseaux du
ciel vindrent,& la mangerent. Et
l'autre cheut en lieux pierreux , ou elle
n'auoit guere de terre: & incontinent se
leua,pource qu'elle n'auoit point de terre
profonde,& comme le Soleil fut leué,elle
fut bruslée:& pource qu'elle n'auoit nul-
les racines, elle seicha. Et l'autre
cheut entre lés espines: & lés espines creu
rent & l'estoufferent. Et l'autre cheut
en bonne terre,& rendit fruict:l'vne cen-
tiesme,l'autre soixantiesme, l'autre tren-
marc 4.a tiesme. *Qui a aureilles pour ouyr,
B qu'il l'oye. Et lés disciples s'appro-
chans, luy dirent: Pourquoy parle tu á
eux par similitudes?Lequel respondit,&
leur dist . Pourtant qu'il vous est donné
de congnoistre lés secretz du Royaume
dés cieux : mais il n'est point donné á
iceux. *Car á celuy qui a,il luy sera Ion.25.c.
donné,& abondera:mais á celuy qui n'a
rien, aussi ce qu'il a, luy sera osté.
Pour ceste cause,ie leur parle par simi-
litudes : pourtant qu'en voyant ilz ne
voient point,& en oyant, ilz n'oyent &
n'entẽdẽt point. Et en eux est accõplie la
prophetie de Isaie,laquelle dit: *Vous Isai. 6.c.
orrez dés aureilles,et si n'entẽdrez point: marc 4.b
& regarderez dés yeux , & si ne verrez
point:car le cœur de ce peuple est engrais
sé,& ont ouy dur de leurs aureilles, &
ont fermé leurs yeux: affin qu'ilz ne
voyent dés yeux quelque fois, & qu'ilz
n'oyent dés aureilles , & qu'ilz n'enten-
dent du cœur , & qu'ilz ne se conuertis-
sent,& que ie ne lés guarisse. Mais C
bienheureux sont voz yeux , car ilz
voyent:& voz aureilles,car elles oyent.
Certes ie vous dy en verité,q̃ plusieurs
Prophetes & iustes,ont desiré veoir lés
choses q̃ vous voyez,& ne lés ont pas
veu:et ouyr lés choses q̃ vous oyez,& ne
lés ont pas ouy. *Vous dõc escoutez Luc 8.b.
la similitude de celuy qui seme. Quand
quelque hõe oyt la parolle du royaume,
et ne l'entẽd point,le mauuais viẽt,& ra-
uit ce qui estoit semé en son cœur,c'est
ce qui a esté semé auprés de la voye.
Mais ce qui a esté semé és lieux pier-
reux,c'est celuy q oyt la parolle,& incõ
tinẽt la reçoit en ioye,et n'a point de ra-
cine en soymesme,mais est de petite du-
rée:et quand tribulation ou persecution
aduiẽt pour la parolle,il est incõtinẽt of-
fensé. Et celuy q a receu la semẽce entre
lés espines,c'est celuy q oyt la parolle de
Dieu:et le soing de ce mõde & l'abus dés
richesses,esteingnẽt la parolle , et est sans
fruict. Mais celuy q a receu la semẽce
en bõne terre,c'est celuy q oyt la parol-
le,et l'entẽd,et finablemẽt apporte et fait
fruict:l'vn cẽtiesme,l'autre soixãtiesme,
l'autre trẽtiesme. Il leur ꝑposa vne autre D
similitude,disant: Le royaume dés cieux
est faict semblable á l'hõe q a semé bõne
semẽce en son chãp.Mais quãd lés hões
dormoyent,son ennemy vint,& sema de
l'hiuroye parmy le blé , et s'en alla. Et
quãd l'herbe fut creuë,& eut faict fruict,
alors l'hiuroye aussi s'apparut.Et lés ser
uiteurs du pere de famille vindrẽt,& luy
dirẽt:Seignr,n'as tu pas semé bõne semẽ-
ce en ton chãp? D'ont viẽt dõc qu'il y a
de l'hiuroye?Et il leur dist:L'hõme enne
my a faict celá.Et lés seruiteurs luy dirẽt:
Veux tu dõc q̃ nous y allions,et la cueil
lions?Et il dist:Non,affin qu'il n'aduiẽ-

ne qu'en cueillant l'hiuroye vous arra-
chez le blé auec. Laissez lés croistre tous
deux ensemble iusque à la moisson:& au
temps de la moisson,ie diray aux moisson
neurs cueillez premierement l'hiuroye,&
la liez en faisseaux pour la brusler : mais
marc 4.c assemblez le blé en mon grenier. *Il
Luc 13.d leur proposa vne autre similitude, di-
sant : Le royaume dés cieux est sembla-
"ou,De ble au grain de " Seneué ,qu'vn homme
moustar- print,& sema en son champ . Qui certes
de. est la plus petite de toutes lés semences:
mais quand il est creu, est plus grand que
autre herbe du iardin, & deuient arbre,
tellement que lés oyseaux du ciel y vien-
nent & font leurs nidz en sés branches.
E Et il leur dist vne autre similitude:*Le
Luc 13.e. royaume dés cieux est semblable au le-
"ou, Cer- uain qu'vne féme print, et cacha en trois
taine me- "Saths de farine,iusque à ce que tout fust
sure. leué. *Toutes cés choses dist IESVS
marc 4.c aux peuples en similitudes,et ne parloit
point à eux sans similitude: affin que fut
accomply ce qui a esté dict par le Prophe
psal.78.a te,disant:*I'ouuriray ma bouche en simi
litudes,ie prononceray lés choses qui ont
esté cachées dés la fundation du monde.
Lors quand IESVS eut laissé le
peuple,il vint en la maison : & sés disci-
ples vindrent à luy , disans : Declaire
nous la similitude de l'hiuroye du chãp.
Lequel respondant leur dist : Cestuy
qui seme la bonne semence, c'est le filz de
l'homme : & le champ,est le monde.
Mais la bonne semence,sont lés enfans
du royaume. Et l'hiuroye,sont lés enfans
du mauuais. Et l'ennemy qui la seme,c'est
apo.14.d le diable : & la *moisson, c'est le define-
ment du monde: & lés moissonneurs,
sont lés Anges. En telle maniere donc
qu'on cueille l'hiuroye, & qu'on la bru-
sle au feu: ainsi sera il au definement de ce
Ioël 3.c. monde.*Le filz de l'homme enuoyera sés
Anges, & cueilleront de son royaume
tous lés empeschemens, & ceux qui font
iniquité ,& lés ietteront en la fournaise
du feu: là ou sera pleur & grincement de
Dan.12.a dentz. * Adonc lés iustes resplendiront
F comme le Soleil, au royaume de leur pe-
re. Qui a aureilles pour ouyr,qu'il oye.
De rechef,le royaume dés cieux est sem
blable à vn thresor caché en vn champ
qu'vn homme a trouué & l'a recaché: &
de ioye qu'il en a,il s'en va, & vend tout
ce qu'il a ,& achete ledict champ. De
rechef,le royaume dés cieux est sembla-
ble à vn homme marchant, qui cerche de
bonnes perles, lequel ayant trouué vne
precieuse perle ,s'en est allé , & a vendu
tout ce qu'il auoit,& l'a achetée. De
rechef,le royaume dés cieux est semblable
à vne retz iettée en la mer,& assemblant
de toute maniere de poissons : & quand
elle fut pleine,ilz la tirerent sus à la riue:
& estans assis esleurent lés bons en leurs
vaisseaux,& ietterent hors lés mauuais.
Ainsi sera il au definement du monde:
lés Anges viendront & separeront lés
mauuais,du milieu dés iustes, & lés iette-
ront en la fournaise du feu , là ou sera
pleur & grincement de dentz. Et
IESVS leur dit: Auez vous entendu G
toutes cés choses? Et ilz luy dirent : ouy
Seigneur. Et il leur dist. Pourtant
tout Scribe qui est saige quant au royau-
me dés cieux , est semblable à l'homme
mesnager, qui tire de son thresor choses
nouuelles & anciennes. Et aduint
que quand IESVS eut acheué cés si-
militudes cy, il se partit de là, & vint en
son pays,& lés enseignoit en leur assem-
blée : tellement qu'ilz estoient estonnez,
& disoient. *D'ont vient à cestuy cy marc 6.a
ceste sapience , & vertu ? N'est-ce Luc 4.d
pas,le filz d'vn charpentier?sa mere n'est Iehã 6.e
elle pas appellée Marie:& sés freres Ia-
ques , & Ioses,& Simon,& Iude?& sés
sœurs ne sont elles point toutes de chez
nous? D'ont luy viennẽt toutes cés cho-
ses? Et s'offensoyẽt en luy. Et IESVS
leur dist.* Nul Prophete n'est sans hon- Iehã 4.f.
neur,sinon en son pays,& en sa maison.
Et ne feit là gueres de vertus,pour leur
incredulité.

CHAP. XIIII.

EN ce temps là,Herode Tetrarche A
ouyt la renommée de IESVS, marc 6.c
& dist à sés seruiteurs. C'est Luc 3.a.
Iehan Baptiste. Il est ressuscité dés mortz, 9.a.
& pourtant lés vertus ouurent en luy.
Car Herode auoit prins Iehan,& l'auoit
lyé,& mis en prison , à cause de Hero-
dias femme de Philippe son frere:car Ie-
han luy disoit: Il ne t'est pas licite de
l'auoir. Et le voulant mettre à
mort ,il craignoit le peuple: pourtant
qu'ilz l'auoient comme Prophete. Mais
quand le festin du iour de la natiuité de
Herode se faisoit,la fille de Herodias dan-
sa au milieu & pleut à Herode. Donc luy
promist auec iurement donner , tout ce
qu'elle luy demanderoit. Mais icelle
parauant informée de sa mere dist: Donne
moy icy en vn plat la teste de Iehã Ba-
ptiste. Et le Roy fut cõtristé. Mais pour
le iurement,& pour ceux qui estoiẽt assis
auec luy à table,il commanda qu'on luy
baillast: & enuoya faire decapiter Iehan
en la prison. Et fut sa teste apportée en
vn plat,& donnée à la fille,& elle la pre-
senta

senta à sa mere. Puis lés disciples d'ice-
B luy vindrent, & emporterent son corps,
& l'enseuelirent: & s'en allerent, & l'an-
Marc 6. d.e. Luc 9.b. Iehã 6.a. noncerent à IESVS. *Et quand
IESVS l'eut ouy, il se partit de là en
vne nacelle pour aller en vn lieu desert à
part. Et quand lés peuples ouyrent ce-
là, ilz le suyuirent à pied, dés citez.

Et IESVS yssu veit vn grand
peuple, & eut compassion d'eux, & gua-
rist leurs malades. Et le soir venu, sés di-
sciples vindrent à luy, disans: Ce lieu est
desert, & l'heure est desia passée: laisse ce
peuple, affin qu'il s'en aille aux villages,
& s'achete dés viures. Et IESVS
leur dist: Ilz n'est pas besoing qu'ilz s'en
aillent, donnez leur vous mesmes à man-
ger. Et ilz luy disent: Nous n'auons icy
que cinq pains, & deux poissons. Et il
C leur dist: Apportez lés moy icy. Et
quand il eut commandé que le peuple
s'assit sur l'herbe: il print lés cinq pains
& lés deux poissons, & regardant au
Ciel rendit graces: & auoir rompu lés
pains, il lés donna aux disciples, & lés
disciples aux peuples. Ilz mangerent
tous, & furent rassasiez: & leuerent du
surplus dés reliefz, douze corbeilles plei-
nes. Et ceux qui mangerent, estoyent
enuiron cinq mille hommes, sans lés fem-
marc 6.f. Iehã 6.b. mes, & lés petis enfans. *Et inconti-
nent IESVS feit monter sés disciples
en la nacelle, & passer outre deuant luy,
tant qu'il auroit laissé, le peuple. Et
quand il eut laissé lés peuples, il monta
seul en vne montaigne pour prier.

Et le soir venu, il estoit là seul, & la na-
celle estoit ià au milieu de la mer tormen-
tée dés vndes, car le vent estoit contraire.

Et à la quatriesme Veille de la nuict,
IESVS vint à eux cheminant sur la
mer. Et quand lés disciples le veirẽt
cheminer sur la mer, ilz furent troublez,
disans: C'est vn phantosme. Et de crain-
te, s'escrierent. Mais incontinent IESVS
parla à eux, disant: Prenez courage, ce
suis-ie, ne craignez point. Et Pierre luy
D respondant, dist: Syre, si c'est toy, cõman
de que ie vienne à toy sur lés eaues. Et il
dist, vien. Et comme Pierre fut descendu
de la nacelle, il cheminoit sur lés eaues
pour aller à IESVS. Mais quãd
il veit le vent puissant, il eut paour. Et
commençant à enfonser, il s'escria, di-
sant: Seigneur, saue moy. Et incontinent
IESVS estendit sa main, & le print, &
luy dist: Homme de petite foy, pourquoy
as tu doubté? Et quand ilz furent
montez en la nacelle, le vent s'appaisa.

Et ceux qui estoyent en la nacelle, vin-
drent & l'adorerent, disans: Vrayement
tu és le filz de Dieu. *Et quãd ilz furent
passez outre, ilz vindrent en la terre de mar.6.g.
Genezareth. Et quand lés hommes
de ce lieu là l'eurent congneu, ilz enuoye-
rent à lenuiron de toute icelle contrée, &
luy presenterent tous ceux qui estoyent
malades: & le supplioyent que tant seule-
ment, ilz touchassent le bord de son ve-
stement. Et tous ceux qui le touche-
rent, furent guarys.

CHAP. XV.

ADonc viennent à IESVS lés A
Scribes & lés Pharisiens qui Marc 7.
estoyent venuz de Ierusalem, di- a.b.
sans: Pourquoy transgressent tés disci-
ples l'ordonnance dés anciens? car ilz ne
lauent point leurs mains, quand ilz men-
gent. Et respondant leur dist: Et
vous, pourquoy transgressez vous le com
mandement de Dieu, pour vostre ordon-
nance? Car Dieu a commandé, disant.

*Honnore ton pere: & ta mere: & qui Exo. 20.
maudira pere ou mere, soit mis à mort. c.21.c.

Mais vous dites: Quiconque aura dict Deu.5.b.
à son pere ou à sa mere: le don qui sera
offert de par moy, sera à ton prouffit: &
ne honnorera pas son pere ou sa mere: &
ainsi auez annullé le commandement de
Dieu, pour vostre ordonnance. Hy-
pocrites, Isaie a bien prophetizé de vous,
disant: *Ce peuple s'approche de Isa.29.d.
moy de sa bouche, & m'honnorent dés
leures: mais leur cœur est fort loing de
moy. Mais pour neant m'honnorent ilz
enseignans doctrines qui ne sont que com
mandemens d'hommes. Et ayant ap-
pellé le peuple à soy, il leur dist: Oyez, B
& entendez. *Ce qui entre en la bou marc 7.c
che, n'est pas ce qui souille l'homme: mais
ce qui sort de la bouche, c'est ce qui souil-
le l'homme. Lors sés disciples s'ap-
prochans luy dirent: N'as-tu point
congneu que lés Pharisiens ont esté offen
sez, quand ilz ont ouy ceste parolle? Et
respondant, dist: Toute plante que
mon pere celeste n'a point planté sera ar-
rachée. Laissez lés: ilz sont aueugles,
conducteurs dés aueugles. *Si vn Luc 6.f.
aueugle conduit vn aueugle, ilz cherront
tous deux en la fosse. Mais Pierre respon
dant dist: Declaire nous ceste similitude.

Et IESVS dist: Et vous, estes vous
encore sans entendement? N'enten-
dez vous pas encore, que tout ce qui en-
tre en la bouche, s'en va au ventre, & est
mis hors pars abas? Mais lés choses qui
procedent de la bouche, partent du cœur:
& cés choses là souillent l'homme. Car
du cœur partent mauuaises pensées meur-
tres,

tres, adulteres, paillardises, larcins, faux
tesmoignages, blasphemes. Ce sont cés
choses qui souillent l'homme: mais man-
ger sans auoir lés mains lauées, ne souil-
marc 7.c. le pas l'homme. *Et IESVS sor-
C tit de là, & s'en alla és parties de Tyr &
Zidon. Et voicy vne femme Chananée
(laquelle estoit partie de cés quartiers
là) crioit aprés luy, disant: O Seigneur
filz de Dauid, aye pitie de moy: ma fille
est miserablement tourmentée du diable.
Mais il ne luy respondist pas vn
mot. Et sés disciples s'approcherent, &
le prioyent disans: Donne luy congé: car
elle crie aprés nous. Et respondant, dist:
Ie ne suis enuoyé, sinon aux brebis qui
sont peries, de la maison d'Israël.
Mais icelle vint, & s'enclina à luy, di-
sant: Seigneur, ayde moy. Et iceluy
respondant, dist: Il n'est pas bon de
prendre le pain dés enfans, & le ietter
aux petis chiens. Et elle respondist:
Il est ainsi Seigneur. Mais aussi lés petis
chiens mangent dés myettes, qui chéent
de la table de leurs Seigneurs. Lors IE-
SVS respondant, luy dist: O fem-
me, ta foy est grande: il te soit faict ainsi
que tu veus. Et dés ceste heure là, sa fille
Mar.7.d fut guarie. *Et quand IESVS fut
party de là, il vint prés de la mer de Ga-
lilée: & monta sur vne mõtaigne, et estoit
là assis. Et grandz peuples vindrent
à luy, qui auoyent amené auec eux dés
boyteux, dés aueugles, dés muetz, dés
mutilez, & plusieurs autres, & lés misrent
aux piedz de IESVS, & il lés gua-
rist; tellement que le peuple s'emerueil-
loyt voyant lés muetz parler, lés mu-
tilez estre sains, lés boyteux cheminer, &
lés aueugles veoir: & glorifioyẽt le Dieu
Mar. 8.a d'Israël. *Lors IESVS appel-
D lant sés disciples, dist: I'ay pitie de ce peu
ple, car il y a troys iours qu'ilz perseue-
rent auec moy, & n'ont que manger: &
ie ne lés veux point renuoyer ieuns, affin
qu'ilz ne defaillent en chemin. Et sés
disciples luy disent: D'ont nous vien-
droyent au desert tant de pains pour
rassasier si grand peuple? Et IESVS
leur dist: Combien auez vous de pains?
Et il luy dirent: Sept, & quelque peu de
petis poissons. Et commanda aux
peuples, qu'ilz s'assissent sur la terre. Et
print lés sept pains, & lés poissons: &
aprés qu'il eut rendu graces, il lés rom-
pit, & lés donna à sés disciples, & lés di-
sciples lés donnerent au peuple. Et en
mangerent tous, & furent rassasiez. Et de
ce qui demoura dés reliefz, ilz en reporte
rent sept corbeilles pleines. Et ceux

qui en auoyẽt mangé estoient quatre mil-
le hommes, sans lés femmes & lés petis
enfans. Et auoir delaissé le peuple, il
monta en vne nacelle, & vint és marches
de *Magdala. *ou, ma

CHAP. XVI.

dan.
ET *lés Pharisiens & Saducéens A
vindrent à luy, en le tentant & le Mar. 8
requerant, qu'il leur monstrast
quelque signe du ciel. Mais respondant
leur dist: *Quand le vespre est venu, Luc 12
vous dites: il fera serein, car le ciel est rou-
ge. Et au matin, vous dites: il fera aiour-
dhuy tẽpeste, car le ciel est rouge, & mau
plaisant. Hypocrites, vous sauez *iuger *ou dis
de l'apparẽce du ciel, mais ne pouez vous ner.
aussi iuger dés signes dés temps? La
generation mauuaise & adultere demãde
signe: & signe ne luy sera donné, sinon le
signe de *Ionas le Prophete. Et lés de- Ion. 2.
laissant s'en alla. *Et quand sés di- Mar. 8.
sciples furent venuz outre la riue, ilz Luc 12.
auoient oublié à prendre dés pains. Et
IESVS leur dist: Voyez, & vous don-
nez garde du leuain dés Pharisiens &
Saducéens. Or ilz pensoyent en eux
mesmes, disans: C'est pource que nous
n'auons point pris dés pains. Et IE-
SVS congnoissant celà leur dist. O
gens de petite foy, qu'est ce que vous pen B
sez en vous mesmes, que vous n'auez
point pris dés pains? N'entendez vous
encore, & ne vous souuient il point dés
cinq pains donnez à cinq mille hommes,
& quantes corbeillées vous en recueilli-
stes? Ne dés sept pains à quatre mil hom-
mes, & combien de corbeillées vous re-
cueillistes? Commẽt n'entendez vous que
ce n'est point de pain que ie vous ay dict:
Donnez vous garde du leuain dés Pha-
risiens & Saducéens. Lors ilz entendi-
rent, qu'il n'auoit pas dict, qu'ilz se gar-
dassent du leuain de pain: mais de la do-
ctrine dés Pharisiens & Saducéens. *Et
IESVS venãt és parties de Cesarée de Marc 8
Philippe, interrogua sés disciples, disant: c.d.
Lés hõmes que disent ilz qui ie suis, moy Luc. 9.
filz de l'homme? Et ilz disoyẽt: Lés vns C
Iehan Baptiste, lés autres Elie, & lés au-
tres Ieremie, ou vn dés Prophetes. Il leur
dit: Et vous, que dites vous qui ie suis? Si-
mon Pierre respondant dist: *Tu és le
Christ, filz de Dieu viuãt. Et IESVS re Iehan 6
spondant, luy dist: Tu és bienheureux Si
mon filz de Ionas: car la chair & le sang
ne le t'a pas reuelé, mais mon pere qui est
és cieux. Aussi ie te dy, que tu és Pier-
re: & sus ceste pierre, i'edifieray mõ Egli
se. Et lés portes d'enfer ne pourront rien
à lencontre d'elle. Et te donneray lés
clefz

clefz du royaume dés cieux : & tout ce
que tu lieras en terre,sera lyé és cieux: &
tout ce que tu deslieras en terre,sera deslié
és cieux. Lors commanda à sés disci
D ples qu'ilz ne dissent à personne qu'il e-
ous 20. c stoit iceluy IESVS Christ. *Dés
lors IESVS commença manifester à
sés disciples,qu'il luy failloit aller en Ie-
rusalem,et souffrir beaucop de choses dés
Anciẽs,& dés principaux sacrificateurs,
& dés Scribes,& estre mis à mort,& res-
susciter au tiers iour. Et Pierre com
mença à le reprendre,disant: Seigneur,aye
pitie de toy cecy ne t'auiendra point.Et
se retournant,dist à Pierre: Va arriere de
moy Satan. Tu me fais empeschement,
car tu n'entends point lés choses qui sont
de Dieu: mais lés choses qui sont dés hom
us 10.d. mes. *Lors IESVS dist à sés disci
Mar.8. d ples: Si aucun veult venir aprés moy,
Luc 14.f. qu'il renõce soymesme,& porte sa croix,
Ichã 12.d & m'ensuyue : car qui voudra sauuer sa
vie,il la perdra. Et qui perdra sa vie,pour
l'amour de moy, il la trouuera. Car
que prouffite il à l'homme s'il gaigne
Perde sa vie. tout le monde,& qu'il "face dommage à
son ame? Ou,quelle chose donnera l'hom
me en recompense pour son ame? Cer-
tes le filz de l'homme viendra en la gloy-
Rom.2.a re de son Pere auec sés Anges:* & lors il
Mar.9.a rendra à vn chascun selon sés œuures.
Luc 9.c. *Ie vous dy en verité, qu'il en y a au-
cuns de ceux qui sont icy presens, qui ne
gousteront point la mort, iusque à tant
qu'ilz voyent le filz de l'homme venir en
son royaume. CHAP. XVII.

ET *six iours aprés, IESVS prent
A Pierre & Iaques & Iehan son fre-
Mar.9.a re: & lés meine en vne haulte mon
Luc 9.d. taigne à part, & fut transfiguré deuant
eux. Et sa face resplendit comme le
Soleil,& sés vestemens deuindrẽt blancz
comme la lumiere. Et voicy Moyse &
Elie s'apparurent à eux parlans auec
luy. Lors Pierre respondit, & dist à
IESVS: Sire il est bon que nous soyõs
icy. Si tu veux faisons cy troys" taberna
Ou tẽtes cles: vn pour toy, & vn pour Moyse,&
vn pour Elie. Et luy encore parlant
voicy vne nuée clere qui lés couurit. Puis
voylà vne voix vint de la nuée, q disoit:
*Cestuy est mon filz bien aymé: auquel
Pier. 1d i'ay prins mon bon plaisir,escoutez-le.
Et quand lés disciples l'eurent ouy,ilz
cheurent la face en terre,grandement espo
uentez. IESVS vint,& lés toucha &
leur dist: Leuez vous, & ne craignez
point. Et esleuans leurs yeux, ilz ne vei-
rent personne, sinon IESVS tout
Mar.9.b seul. *Et iceux descendans de la mon
taigne, IESVS leur commanda disant: B
Ne dictes à personne la vision, iusque à
tant que le filz de l'homme ressuscite dés
mortz. Et sés disciples l'interrogue-
rent,disans: Qu'est-ce donc que lés Scri-
bes disent: qu'il faut que* Elie vienne de- mala.4.b
uant? Et IESVS respondant,leur dist:
De vray Elie viendra premier, & remet-
tra toutes choses en estat. Mais ie vous
dy,que Elie est desia venu,et ne l'ont pas
congneu : mais ont faict de luy tout ce
qu'ilz ont voulu, pareillement le filz de
l'homme souffrira par iceux. Adonc lés
disciples entendirent qu'il leur auoit par-
lé de Iehan Baptiste. *Et quand ilz Mar.9.c
furent venuz au peuple,vn homme vint à Luc 6.e.
luy,& s'agenouilla deuant luy, & dist: C
Seigneur, aye pitie de mon filz: car il est
lunatique,& est miserablement tourmen-
té: car souuent il chet au feu, & souuent
en l'eaue: ie l'ay presenté à tés disciples,
& ne l'ont peu guarir. Et IESVS
respondant,dist: O generation incredule
& " peruerse, iusque à quand seray-ie " ou, tor-
auec vous? iusque à quand endureray-ie tue.
de vous? Amenez-le moy icy. Et IE-
SVS le reprint,& le Diable sortit hors
d'iceluy: & dés ceste heure là l'enfant fut
guary. Adonc lés disciples vindrent à
part à IESVS,& dirẽt: Pourquoy ne
l'auons nous peu ietter hors? Et IESVS
leur dist: Pour vostre incredulité.*Car cer Luc 17.b
tainement ie vous dy, que si vous auez
Foy comme est vn grain de seneué,vous
direz à ceste mõtaigne: Va-t'en d'icy là,
& elle ira: & riẽ ne vous sera impossible:
mais ce genre ne sort pas hors,sinon par
oraison & ieusne. *Et cõme ilz conuer D
soyent en Galilée, IESVS leur dist: Il marc 9.c
aduiendra que le filz de l'homme sera li- Luc. 9.c.
uré és mains dés hõmes: & le mettront à
mort,& le tiers iour il ressuscitera. Et
en furent,grãdemẽt contristez. Et quãd
ilz furent venuz en Capernaum,ceux qui
receuoient lés Didrachmes vindrent à
Pierre,& luy dirent: Vostre maistre ne
paye il point lés Didrachmes? Il dist:
ouy. Et quand il fut entré en la mai-
son, IESVS luy vint au deuant, di-
sant: Simon que te semble-il? Lés Roys
de la terre,de qui prennẽt ilz lés tributz?
Est-ce de leurs enfans,ou dés estrangers?
Pierre luy dist: Dés estrangers. IE-
SVS luy dist: Lés enfans donc sont
francz. Mais affin que nous ne lés offen-
sions,va-t'en à la mer,et iette l'hameçon,
& le premier poisson qui montera prens
le: & quand tu luy auras ouuert la gueu-
le,tu trouueras vn Statere: prens iceluy,
& leur donne pour moy & pour toy.

CHAP.

CHAP. XVIII.

A A *Ceste heure là,lés disciples vin
Marc 9.c drent à IESVS, disans: Qui
10.b. est le plus grand au royaume dés
cieux? Et IESVS appellant à soy
vn petit enfant,le mist au milieu d'eux,et
dist:Ie vous dy en verité, que si vous n'e-
stes conuertis, & faictz comme petis en-
fans,vous n'entrerez point au royaume
Luc 9.f. dés cieux. *Parquoy quiconque se
humilie soymesme,comme ce petit enfant,
il est le plus grād au royaume dés cieux.
Et qui reçoit vn tel petit enfant en
marc 9.f. mon Nom,il me reçoit. * Mais qui offen
Luc 17.a se vn de cés petis icy,qui croyēt en moy:
il luy est plus expedient, qu'on luy pen-
de vne meule d'asne au col, & qu'on le
iette au profond de la mer. Malheur
au monde, pour lés scandales. Car il est
necessaire que scandales aduiennent.
B Toutesfoys malheur à l'hōme par qui
marc 9.g scandale aduient. *Que si ta main ou
ton pied t'empesche,coppe-le, & le iette
de toy:car mieux te vault entrer boiteux
ou māchet en la vie, q̄ auoir deux mains
ou deux piedz, & estre ietté au feu eter-
Sus 5.d. nel. *Et si ton œil t'empesche, arra-
che-le, & le iette de toy : car il te vault
mieux entrer borgne en la vie, que auoir
deux yeux,et estre ietté en la Gehenne du
feu. Prenez garde que vous ne mes-
prisez vn de cés petis:car ie vous dy, que
és cieux leurs Anges voyent tousiours la
Luc 19.b face de mon Pere qui est és cieux. *Car
le filz de l'homme est venu pour sauuer ce
qui estoit pery. Que vous semble il?
Luc 15.a *Si vn homme a cent brebis,et qu'il en y
ayt vne esgarée:ne laisse il point lés qua-
tre vingtz & dixneuf és montaignes, &
va cercher celle qui est esgarée? Et s'il
aduient qu'il la trouue, ie vous dy en ve-
rité, qu'il a plus de ioye d'elle, que dés
quatre vingtz & dixneuf qui n'ont pas
esté esgarées. Ainsi n'est pas la vo-
C lunté deuant vostre pere qui est és cieux,
Luc 17.a qu'vn de cés petis perisse. *Mais si
leui.19.d. ton frere a peché enuers toy, va & le re-
eccl. 19.b prens entre toy & luy seul. S'il
Iaq.5.d. t'escoute,tu as gaigné ton frere. Mais
deu. 19.b s'il ne t'escoute,prens auec toy encore vn
2.cor.13.a ou deux: affin qu'en la bouche de deux
Iehā 8.c. ou de trois tesmoings toute parolle soit
ferme. Que s'il ne lés escoute,dy-le à
la Congregation. Et s'il n'escoute
pas la Congregation, qu'il te soit com-
Iehā 20.f me infidele & publicain. *Ie vous
dy en verité: que toutes choses que vous
lierez sus la terre, seront liées au ciel: &
toutes choses que vous deslierez sus la
terre seront desliées au ciel. De
rechef ie vous dy que si deux d'entre
vous sont consentans en la terre, de tou-
tes choses qu'ilz demanderont, il leur se-
ra faict de mon pere qui est és cieux.
Car ou ilz sont deux ou trois assem-
blez en mon Nom, ie suis là au milieu
d'eux. *Lors Pierre s'approchāt Luc 17.
de luy, dist: Seigneur : combien de fois
mon frere pechera-il contre moy, & luy
pardonneray?sera-ce iusque à sept foys?
IESVS luy dist: Ie ne te dy point
iusque à sept foys, mais iusque à sept
foys septante. Pourtant le royau-
me dés cieux est comparé à vn homme
qui estoit Roy,lequel voulut conter auec D
sés seruiteurs.Et quand il eut commencé
à faire conte, on luy en presenta vn qui
luy deuoit dix mille Talentz. Mais
comme il n'auoit de quoy payer, son sei-
gneur commanda que luy,& sa femme,&
sés enfans,& tout ce qu'il auoit fust ven-
du,& qu'il fust payé. Et le seruiteur
se iettant en terre le supplioit, disant:At-
tens moy encore vn petit, & ie te paye-
ray tout. Et le seigneur eut compassion
de ce seruiteur: & le laissa, & luy quicta
la debte. Mais quand ce seruiteur
fut party, il trouua vn sien compaignon
seruiteur,lequel luy deuoit cent Deniers:
il le saisit,& luy estreingnoit le col, di-
sant: Paye ce que tu doys.Et son com-
paignon se iettant en terre, le prioit di-
sant : sois patient enuers moy, & ie te
payeray tout. Mais il n'en vouloit
rien faire ains s'en alla,& le mist en pri-
son, iusque à tant qu'il auroit payé la
debte. Et sés autres compaignons
voyans lés choses qui se faisoyent,furent
fort marris,& vindrent & raconterent à
leur seigneur tout ce qui auoit esté faict.
Lors son seigneur l'appella à soy, &
luy dist: Mauuais seruiteur,ie t'ay quicté
toute celle debte,pourtant que tu m'as
prié:ne te failloit il pas aussi auoir pitié
de ton compaignon,ainsi que i'auoye eu
pitié de toy? Et son seigneur cour-
roucé,le bailla aux sergeans, iusque à ce
qu'il luy auroit payé tout ce qui luy
estoit deu. Certes ainsi vous fera mon pe
re celeste, si vous ne pardonnez de voz
cœurs vn chascun de vous à vostre frere
sés fautes.

CHAP. XIX.

ET aduint que quand IESVS A
eut acheué cés parolles,il se partit
de Galilée: & vint és quartiers de
Iudée outre le Iordan:& grandes multi-
tudes le suyuirent,& là lés guarist. Et
lés Pharisiens vindrent à luy le tentans,
& luy disans. *Est-il licite à marc 10.
l'homme

l'homme de repudier sa femme,pour quel-
que cause que ce soit? Lequel respondit,et
leur dist: N'auez vous point leu que ce-
luy qui feit l'homme dés le commen-
cement, il lés feit masle & femelle? &
Gen.2.d. dist: *Pour ceste cause,l'homme delaisse-
Ephe.5.g ra pere & mere,& s'adioindra á sa fem-
me,& deux seront vne chair. Par ainsi,
ilz ne sont plus deux, mais sont vne
chair. Donc ce que Dieu a conioinct, que
l'homme ne le separe point. Ilz luy di-
Deu.24.a sent: Pourquoy dõc a *Moyse comman-
[b]delaisser. dé de bailler le libelle de refus & la [b] re-
pudier? Il leur dist: Moyse vous a permis
de repudier voz femmes, pour la dureté
de vostre cœur. Mais du commencement
Sus 5.d. il n'estoit pas ainsi. *Et vous dy,
marc 10.b que quicõque [c] repudiera sa femme(sinon
Luc 16.e à cause de fornication) & se mariera á
[c]delaisse-ra. vne autre,il commet adultere. Et qui se
sera marié á celle qui est repudiée,il com-
B met adultere. Sés disciples luy disent:
Si ainsi est de la cause de l'homme auec sa
femme,il n'est pas expedient soy marier.
1.cor.7.b Lequel leur dist: * Tous ne compren-
nent pas ce mot: mais ceux ausquelz il
est donné. Car il y a aucuns chastrez,
qui sont ainsi nayz du ventre de leurs
meres. Et aucuns sont chastrez,qui ont
esté chastrez par lés hommes. Et au-
cuns sont chastrez, qui se sont chastrez
eux mesmes,pour le royaume dés cieux.
Qui peut comprendre cecy, qu'il le
marc 10.b comprenne. *Alors luy furent presen-
Luc 18.d tez dés petis enfans, affin qu'il mist lés
mains sur eux,& qu'il priast. Mais lés
disciples lés tençoyent. Et IESVS
leur dist: Laissez lés petis enfans venir á
moy, & ne lés empeschez point: car á
telz est le royaume dés cieux. Et quãd
C il eut mis lés mains sus eux,il se partit
de lá. Et voicy vn qui vint, & luy
dist: Bon maistre,quel bien feray-ie,affin
psal.14.a que i'aye la vie eternelle? Lequel luy dist:
[illegible]3.a. Pourquoy m'appelle tu bon? *Il n'y a
marc 10.d nul bon,sinon vn Dieu. Si tu veux en-
Luc 18.b trer á la vie,garde lés commandemens.
exo.20.a Il luy dist: Quelz? Et IESVS luy
Deut.5.b dist: * Tu ne feras point de meurtre.
Gala.5.c Tu ne commettras point adultere. Tu
ne desroberas point. Tu ne diras point
faux tesmoignage. Honnore ton pere
& ta mere. Et aymeras ton prochain
comme toymesme. Le ieusne homme
luy dist: I'ay gardé toutes cés choses,
dés ma ieusnesse: que me fault il encore?
IESVS luy dist: Si tu veux estre par-
faict: va & vend ce que tu as, & le don-
ne aux paoures, & tu auras vn thresor
D au ciel: & vien, & m'ensuys. Et quãd

le ieusne homme eut ouy la parolle, il
s'en alla tout triste: car il auoit beaucop
de possesions. Et IESVS dist á
sés disciples: Ie vous dy en verité, que le
riche entrera difficillement au royaume
dés cieux. Et de rechef ie vous dy,il est
plus facile qu'vn [a]cable passe par le per- [a]grosse
tuys d'vne esguille,qu'vn riche entre au corde pour
royaume de Dieu. Cés chose ouyes,lés soustenir
disciples s'estonnerent moult,disans: Qui fardeau,
est donc celuy qui peut estre sauué? Et ou, cha-
IESVS lés regardant,leur dist: Quãt meau.
aux hommes,c'est chose impossible: mais
quant á Dieu toutes choses sont possi-
bles. *Lors Pierre respondant luy mar.10.d
dist: Voicy,nous auons tout laissé,& t'a- Luc 18.e.
uons suiuy: quelle chose donc aurons
nous? Et IESVS leur dist: Ie vous
dy en verité,que vous qui m'auez suiuy
en la regeneration,quãd le filz de l'hom-
me sera asis au siege de sa maiesté, vous
aussi serez asis sus douze sieges iugeãs
lés douze lignées d'Israël. Et quicon-
que aura delaissé maisons, ou freres, ou
sœurs,ou pere,ou mere,ou femme,ou en-
fans,ou champs, pour mon Nom: il en
receura cent foys plus, & heritera vie
eternelle. *Or plusieurs qui sont pre- sou.20.c.
miers,seront derniers: & lés derniers: se- marc 10.c
ront premiers.

CHAP. XX.

Car le royaume dés cieux est sem- A
blable á vn homme mesnager,le-
quel est sorty incõtinẽt au poinct
du iour pour loër dés ouuriers á ouurer
en sa vigne. Et quand il eut conuenu
auec lés ouuriers d'vn Denier pour iour:
il lés enuoya en sa vigne. Et quand il
fut sorty enuiron lés troys heures,il en
veit dés autres qui estoient oyseux au
marché,et il leur dist: Allez vous-en aus-
si en ma vigne: & ie vous donneray ce
qu'il sera de raison. Et ilz s'y en allerent.
Puis sortit de rechef enuiron six &
neuf heures,& feit semblablement. Et
enuiron vnze heures il sortit,& en trou-
ua lá d'autres qui estoient oyseux, &
leur dist: Pourquoy vous tenez vous icy
tout le iour oyseux? Ilz luy disent: Pour-
tant que personne ne nous a loé. Il leur
dist: Allez vous en aussi en ma vigne, &
vous receurez ce qui sera de raison. Et
quand le soir fut venu, le seigneur de la
vigne dist á son procureur: Appelle lés
ouuriers,& leur paye leur loyer, com-
mençant aux derniers iusque aux pre-
miers. Et quand ceux qui estoient
venuz enuiron vnze heures furent ve-
nuz, ilz receurent chascun vn Denier.
Et quand lés premiers vindrent,ilz cuy-
BB doient

doient plus receuoir : mais ilz receurent
B aussi chascun vn Denier. Et l'auoir re-
ceu,ilz murmuroient contre le pere de fa
mille disans:Cés derniers icy n'ont be-
songné qu'vne heure,& tu lés as faict pa
reilz à nous,qui auons porté le faix du
iour & la chaleur. Et il respondit à
l'vn d'eux,& dist:Mon amy,ie ne te fay
point de tort.N'as-tu pas conuenu auec
moy pour vn Denier? Prens ce qui est
tien,& t'en va. Or veux-ie donner à ce
dernier autant comme à toy. Ne m'est
il pas licite,de faire ce que ie veux,de més
choses? Ton oeil est il mauuais pourtant
que ie suis bon? Ainsi seront lés der-
niers,premiers:& lés premiers,derniers.
Sus 19.d. *Car plusieurs sont appellez ,mais peu
Luc 13.f. sont esleuz. *Et IESVS mon-
mich.7.a tant en Ierusalem,print à part sur le che-
marc 10.e min sés douze disciples,& leur dist:Voi-
Luc 18.f. cy,nous montons en Ierusalem,& le filz
C de l'homme sera liuré aux principaux
Sacrificateurs & aux Scribes,& le con-
demneront à mort:& le bailleront aux
Gentilz pour estre moqué , & flagellé,&
crucifié:& au tiers iour,il ressuscitera.
marc 10.f *Lors la mere dés filz de Zebedée,vint à
"luy fai- luy,auec sés filz,"s'enclinant à luy,et luy
sant reue- demandant aucune chose. Et il luy dist:
rence. Que veux-tu?Et elle luy dist : Dy que
més deux filz qui sont icy,soient assis en
ton royaume,l'vn à ta dextre, & l'autre
à ta senestre. Et IESVS respon-
dant dist:Vous ne sauez que vous demã-
"Porter dez.Pouez vous " boyre le hanap que ie
tribulatiõ beuuray?& estre baptizez du baptesme
auec moy de quoy ie suis baptizé?Ilz disent:Nous
le pouons. Il leur dist : De vray vous
beuurez mon hanap ,& serez baptizez
du baptesme , de quoy ie suis baptizé:
mais seoir à ma dextre ou à ma senestre,
ce n'est pas à moy à le donner,mais ceux
l'auront ausquelz il est appareillé de
D mon pere. Et quand lés dix autres
l'ouyrent,ilz furẽt malcontens dés deux
freres. Et IESVS lés appella à
marc 10.f soy,& dist: *Vous sauez que lés Prin-
Luc 9.f. ces dés gens seignorisent sus elles , & lés
22.c. grans vsent d'auctorité sus elles. Il ne
sera pas ainsi entre vous : mais quicon-
que voudra estre le plus grãd entre vous,
soit vostre ministre,& qui voudra estre le
premier entre vous soit vostre seruiteur:
tout ainsi que le filz de l'homme n'est
pas venu pour estre serui, mais pour ser-
uir,& donner sa vie en ranson pour plu-
marc 10.g sieurs. *Et comme iceux se par-
Luc 18.d. toient de Iericho,grand peuple le suyuit.
Et voicy deux aueugles assis prés du
chemin,quand ilz ouyrent que IESVS
passoit,ilz cryerent,disans:Seigneur filz
de Dauid,aye misericorde de nous. Et
le peuple lés reprenoit affin qu'ilz se
teussent:mais ilz cryoient tant plus fort,
disans:Seigneur filz de Dauid,aye mise-
ricorde de nous. Et IESVS s'ar-
restant lés appella , & dist : Que voulez
vous que ie vous face? Ilz luy disent:
Seigneur,que noz yeux soient ouuers.
Et IESVS meu de compassion,tou-
cha leurs yeux:& incõtinent leurs yeux
recouurerent la veuë,& le suyuirent.

CHAP. XXI.

ET quand ilz furent prés de Ierusa- A
lem , & qu'ilz furent venuz en marc 11.a
Beth-phagé au mont dés Oliues: Luc 19
lors IESVS enuoya deux de sés disci- e. & f.
ples,leur disant: Allez au village qui
est à lendroit de vous. Et incontinent
vous trouuerez vne asnesse liée , & vn
asnon auec elle. Desliez-lés , & me lés
amenez. Et si aucun vous dit quelque
chose,dites que le Seigneur en a affaire:
& incontinent il lés laissera aller. Et
tout ce a esté faict,affin que fust accom-
ply ce qui a esté dict par le Prophete,di-
sant: *Dites à la fille de Zion . Voicy, Isa.62.d
ton Roy debonnaire qui vient "à toy, zach.9.
assis sur l'asnesse,& le petit asnon,de cel- Iehã 12
le qui est soubz le ioug. Et lés disci- "ou,pour
ples s'en allerent , & feirent ainsi que
IESVS leur auoit commandé . Et
amenerent l'asnesse & l'asnon:& misrent
sur eux leurs vestemens : & le feirent as-
seoir sur elle. Et plusieurs du
peuple estendirent leurs vestemens en la
voye:& lés autres coppoyent rameaux
dés arbres,& lés estendoient en la voye.
Et lés assemblées qui alloient deuant &
celles qui suyuoient cryoient disans:
"Hosanna , au filz de Dauid. Beneit "Cry de
soit celuy qui vient au Nom du Sei- resiouis-
gneur , Hosanna és treshaultz lieux . sance
Et quand il fut entré en Ierusalem,
toute la Cité fut esmeuë , disant : Qui
est cestuy cy? Et lés assemblées di-
soient : C'est IESVS le Prophe-
te de Nazareth en Galilée. Lors
IESVS entra au Temple de Dieu
& ietta hors tous ceux qui vendoient,
& achetoient au Temple : & renuersa
lés tables dés changeurs , & lés chaye-
res de ceux qui vendoient lés coulom-
bes , & leur dist:Il est escrit. *Ma Isa.56.
maison sera appellée maison d'orai- Iere.7.
son : mais vous l'auez faicte vne ca-
uerne de brigans . Et lés aueu-
gles & boyteux vindrent à luy au
Temple , & lés guarist . Mais quand
lés

lés principaux Sacrificateurs & lés Scri-
bes veirẽt lés merueilles qu'il auoit faict,
& lés enfans cryans au Temple, & di-
sans: Hosanna au filz de Dauid: ilz en fu-
rent indignez, & luy dirent: Oys tu ce
que ceux cy disent? Et IESVS leur
Psal. 8.a. dit: Ouy. Ne leutes vous iamais: Tu as
parfaict louenge de la bouche dés enfans
& allaictans? Et lés laissant, se par-
tit hors de la cité pour s'en aller en
C Beth-anie: & se logea là. *Et le
marc 11. matin comme il retournoit en la cité, il
b.c. eut faim. Et voyant vn figuier qui e-
stoit au chemin il vint à luy, & n'y trou-
ua rien que dés fueilles seullement, & luy
dist: Que iamais plus de toy ne vien-
ne fruict. Et incontinent le figuier seicha.
Et lés disciples voyans celà, s'esmerueil-
lerent, disans: Comment est le figuier in-
continent deuenu sec? Et IESVS
respondant, leur dist: Ie vous dy en ve-
rité, si vous auez Foy, & que vous ne
doubtiez point, vous ne ferez point tant
seullement celà qui est aduenu au figuier:
mais aussi si vous dites à ceste montai-
gne, Oste toy, & te iette en la mer: il sera
us 7. c. faict. * Et toutes choses quelconques que
Iehã 15.b vous demanderez en oraison, ayans foy:
marc 11.c vous l'obtiendrez. Et comme il fut ve
Luc 20.a nu au Temple, lés principaux Sacrifica-
teurs & lés Anciens du peuple s'appro-
cherent de luy quand il enseignoit, di-
sans. De quelle auctorité fais tu cés
choses? & qui est celuy qui t'a donné ce-
ste auctorité? IESVS respondant leur
dist: Ie vous interrogueray aussi d'vne
chose: que si vous me le dites, ie vous di-
ray aussi, de quelle auctorité ie fay cés
choses. Le baptesme de Iehan, d'ont
estoit il: du ciel, ou dés hommes? Et iceux
pensoient en eux mesmes, disans: Si nous
disons, du ciel, il nous dira, Pourquoy
donc n'auez vous point creu à luy? Et si
nous disons, dés hommes, nous craignons
us 14.a. le peuple: *car tous tiennent Iehan pour
Prophete. Et ilz respondirent à IE-
SVS, disans: Nous ne sauons. Et il
leur dist: Ie ne vous dy point aussi de
quelle auctorité ie fay cés choses. Mais
que vous semble? Vn homme auoit deux
filz. Et venant au premier, il dist: Mon
filz, va au iourdhuy besongner en ma vi
gne. Et iceluy respondant dist: Ie n'y
veux pas aller. Mais aprés se repentant,
y alla. Puis vint à l'autre, & luy dist
semblablement: Mais respondant dist:
Seigneur, ie y voy. Et n'y alla point.
Lequel dés deux feit la volunté du pere?
Ilz luy disent: Le premier. IESVS
leur dist: Ie vous dy en verité, que lés pu-
blicains & lés paillardes vont deuant
vous au royaume de Dieu. Car Ie-
han est venu à vous par la voye de iusti-
ce, & vous n'auez point creu à luy: mais
lés publicains, & lés paillardes ont creu
à luy. Mais vous voyans celà, n'auez
point eu de repentance aprés, pour croy-
re à luy. Escoutez vne autre similitude:
*Il estoit vn homme mesnager, lequel D
planta vne vigne: & l'enuironna d'vne mar. 12.a
haye: & auoir fouy, feit en icelle vn pres- Luc 20.b
soir, & y edifia vne tour, & la loua à dés
laboureurs, puis s'en alla dehors. Et
quand le temps dés fruictz approcha, il
enuoya sés seruiteurs aux laboureurs,
pour en receuoir lés fruictz. Et lés labou
reurs ayãs prins sés seruiteurs, ilz naure-
rent l'vn, & occirent l'autre, & lapiderẽt
l'autre. De rechef y enuoya d'autres
seruiteurs en plus grand nombre que lés
premiers: & leur feirent semblablement.
En la parfin il enuoya vers eux son
filz, disant: Ilz auront reuerence à mon
filz. Et quand lés laboureurs veirent le
filz, ilz dirent entre eux: Cestuy est l'heri
tier, venez, mettõs-le à mort, & nous au
rons son heritage. Et l'ayãs prins le iette
rent hors de la vigne, & le tuerent.
Quand donc le Seigneur de la vigne se
ra venu, que fera il à cés laboureurs là?
Ilz luy disent: Il destruira malheureuse-
ment cés mauuais là: & louera sa vigne à
autres laboureurs, qui luy rendront lés
fruictz en leurs saisons. IESVS leur
dist: Ne leustes vous iamais aux escritu-
res: *La pierre que lés edifians ont re- psal. 118 d
prouué, est mise au principal lieu du mar. 12. a
coing. Il est faict par le Seigneur, & est Isa. 28. d.
merueilleux deuant noz yeux. Pourtant
vous dy-ie, que le royaume de Dieu
vous sera osté, & sera donné à la gent fai-
sant lés fruictz d'iceluy. Et qui cher-
ra sur ceste pierre sera froissé, mais elle
brisera celuy, sur qui elle cherra. Et
quand lés principaux Sacrificateurs &
lés Pharisiens eurent ouy lés similitudes
d'iceluy: ilz congneurent qu'il lés di-
soit d'eux. Et cerchans le prendre, ilz
craignirent le peuple: car ilz le tenoient
cõme Prophete.

CHAP. XXII.

ET IESVS respondant leur A
parla de rechef en Similitudes,
disant. *Le royaume dés Luc 14.d
cieux est faict semblable à vn homme qui
estoit Roy, lequel feit dés nopces à son
filz: & enuoya sés seruiteurs pour appel-
ler lés inuitez, aux nopces. Et ilz n'y vo-
lurent point venir. De rechef il enuoya

autres seruiteurs, disant: Dites à ceux qui estoyent inuitez: Voicy, i'ay appareillé mon disner, més taureux & més bestes en gresses sont tuées, & toutes choses sont prestes, venez aux nopces. Mais n'en tenans compte, ilz s'en allerent, l'vn à sa metayrie, & l'autre à sa marchandise. Et lés autres prindrēt sés seruiteurs, & aprés qu'ilz lés eurēt iniuriez, ilz lés tuerēt. Et quand le Roy l'entendit il fut courroucé, & y enuoya sés gensdarmes, & destruisit cés homicides là, & brusla leur cité.

Alors dist à sés seruiteurs: Certes lés nopces sont preparées, mais ceux qui estoyent inuitez, n'en ont pas esté dignes.

Allez donc aux yssues dés chemins: & tous ceux que vous trouuerez, appellez lés aux nopces. Et iceux seruiteurs sortirent hors és chemins, & assemblerent tous ceux qu'ilz trouuerent, bons et mauuais. Et lés nopces furent remplies de ceux qui estoyent assis. Et le Roy y entra pour veoir ceux qui estoyent assis. Et veit là vn hōme qui n'estoit pas vestu de robbe de nopces. Et luy dist: Amy, comment és tu entré icy sans auoir robbe de nopces? Et il se teust. Adonc le Roy dist aux seruiteurs: Aprés que vous luy aurez lyé piedz & mains, iettez-le és tenebres "externes: là sera pleur & grincement de dentz. Car plusieurs sont appellez mais peu sont esleuz. *Alors lés Pharisiens s'en allerent, & prindrent con seil, comment ilz le surprendroyent en parolle. Et luy enuoyent leurs disciples auec lés Herodiens, disans: Maistre, nous sauons que tu és veritable, & que tu enseigne la voye de Dieu en verité: & "ne te chault d'aucun, car tu ne regarde point à la personne dés hommes. Dy nous donc: que te semble il? est il licite de donner le tribut à Cesar, ou non? Et IESVS cōgnoissant leur malice, dist: Pour quoy me tentez vous, hypocrites? Monstrez moy la monnoye du tribut. Et ilz luy presenterent vn Denier. Et il leur dit: De qui est ceste image, & l'inscription? Ilz luy disent: De Cesar. Lors leur dit, *Rendez donc à Cesar, lés choses qui appartiennent à Cesar: & à Dieu, celles qui appartiennent à Dieu. Et oyans celà, ilz s'esmerueillerent: & le laissans s'en allerent. Ce iour là lés Saducéens *(qui disent qu'il n'y a point de resurrection) vindrent à luy, & l'interroguerent, disans: Maistre, Moyse à dict: Si aucun est mort sans auoir enfans, que son frere reprenne en mariage sa femme, & qu'il suscite semence à son frere. Or il y auoit vers nous sept freres, & le premier, aprés qu'il fut marié trespassa: & sans auoir semence, laissa sa femme à son frere. Semblablement le second, & le tiers, iusque au septiesme. Mais en la fin de tous, la femme aussi trespassa. En la resurrection donc, duquel dés sept sera elle femme? car tous l'ont eüe. Et IESVS respondant leur dist: Vous errez non sachans lés escritures, ne la vertu de Dieu. Car en la "resurrection, on ne se marie point, & n'est on point donné en mariage: mais on est comme lés Anges de Dieu au ciel.

Mais n'auez vous pas leu de la resurrection dés mortz, ce qui vous est dict de Dieu, disant: *Ie suis le Dieu d'Abraham, & le Dieu d'Isaac, & le Dieu de Iacob? Dieu n'est pas le Dieu dés mortz, mais dés viuans. Et lés peuples oyans celà, s'esmerueillerent de sa doctrine. Quand lés Pharisiens ouyrent qu'il auoit imposé silence aux Sadducéens, ilz conuindrent ensemble. *Et vn d'entre eux, Docteur de la Loy, l'interrogua en le tentant, & disant: Maistre, lequel est le grand commandement en la Loy? Et IESVS luy dist: Tu aymeras le Seigneur ton Dieu de tout tō cœur, & de toute ton ame, & de tout ton entendement. Cestuy est le premier & le grand commandement. Et le second semblable à cestuy, est: *Tu aymeras ton prochain comme toymesme. De cés deux commandemens dependent toute la Loy & lés Prophetes. *Et lés Pharisiens estās assemblez ensemble, IESVS lés interrogua, disant: Que vous semble il de Christ? de qui est il filz? Ilz luy disent: de Dauid. Et il leur dit: Comment donc Dauid l'appelle il en esprit, Seigneur, disant: Le Seigneur a dict à mon Seigneur, sied à ma dextre: iusque à tant que ie met tray tés ennemis pour le marchepied de tés piedz? Si Dauid donc l'appelle Seigneur, comment est il son filz? Et nul ne luy pouoit respondre vne parolle. Et personne ne l'osa plus interroguer depuis ce iour là.

CHAP. XXIII.

ADonc IESVS parla aux peuples & à sés disciples, disant: Sur la chayere de Moyse sont "assis lés Scribes & lés Pharisiens. Toutes lés choses donc qu'ilz vous commanderōt de garder, gardez-lés et lés faictes: mais ne faictes point selon leurs œuures. Car ilz disent, & ne font pas. * Et lyent dés fardeaux pesans & importables, & lés mettent sur lés espaules dés hommes: mais ilz ne lés veulent pas mouuoir de leur

Marginal notes: "exterieures. B mar.12.b Luc 20.b — "Si que pour luy tu celasse verité. — Rom.13 c — C mar.12.b Luc 20.e. Act.23.a. Deu.25.b — "En l'autre vie. — Exo.3. — D — mar.12. Deu.6. — Leu.19. rom.13. — mar.12. Luc 20. psal.110 Act.2. — A Luc 11. "côforme à Moyse duquel ilz tiennēt le lieu. marc 12. Luc 11. 20.g.

leur doigt. Et font toutes leurs œuures pour estre veuz dés hommes. Certes ilz eslargissent leurs " rolles dés cōmandemens, & font grandes lés franges de leurs vestemens, & ayment lés premiers sieges aux banquetz, & lés premieres chayeres aux assemblées, et lés salutatiōs aux marchez, & estre appellez dés hommes, " Maistre. Mais vous, ne vueillez point estre appellez Maistre. *Car vn est vostre Maistre, assauoir Christ: & vous tous estes freres. Et n'appellez aucun en la terre vostre pere: car vn seul est vostre pere, qui est és cieux. Et ne soyez point appellez " Maistres: car vn est vostre Maistre, assauoir Christ. Celuy qui est le plus grand entre vous, sera vostre seruiteur: Et celuy qui " se sera exalté, sera humilié: & qui se sera humilié, il sera exalté. Malheur donc sur vous Scribes & Pharisiens, hypocrites: car vous fermez le royaume dés cieux deuāt lés hommes: certes vous n'y entrez point & n'y laissez point entrer ceux qui y viennent. Malheur sur vous Scribes & Pharisiens hypocrites: *car vous mangez lés maisons dés vefues soubz vmbre de longues oraisons: pour celà vous en receurez plus grande condemnation. Malheur sur vous Scribes & Pharisiens hypocrites: car vous allez par mer & par terre, affin que vous gaignez vn estranger à vostre Loy: et quand il est gaigné, vous le faites filz de Gehenne au double plus que vous. Malheur sur vous conducteurs aueugles, qui dites: Quiconque iurera par le Temple, ce n'est rien: mais qui iurera par l'or du Temple, il est coulpable. Folz & aueugles, lequel est plus grād, l'or, ou le Temple qui " sanctifie l'or. Et quiconque iurera par l'autel, ce n'est rien: mais qui iurera par le don qui est sur iceluy, il est coulpable. Folz & aueugles, lequel est plus grand le don, ou l'autel qui sanctifie le don? Celuy donc qui iure par l'autel, il iure par iceluy, & par toutes lés choses qui sont dessus. Et quiconque iure par le Temple, il iure par iceluy, & par celuy qui y habite. Et qui iure par le Ciel, il iure par le Throne de Dieu, & par celuy qui sied dessus. Malheur sur vous Scribes & Pharisiens hypocrites: *car vous dismez la Mente, l'Anet, & le Coumin: & auez laissé lés choses de la Loy, de plus grāde importance: assauoir, Iugement, Misericorde, & Foy. Il failloit faire cés choses, & ne delaisser point celles là. Conducteurs aueugles, qui " coulez le moucheron & engloutissez le chameau. Malheur sur vous Scribes & Pharisiens hypocrites: car vous nettoyez ce qui est au dehors du hanap, & du plat: mais le dedans est plein de rapine & d'iniustice. Pharisien aueugle, nettoye premierement ce qui est " au dedans du hanap, & du plat: affin que le dehors d'iceux soit net aussi. Malheur sur vous Scribes & Pharisiens hypocrites: car vous estes semblables aux sepulchres blanchis, lesquelz apparoissent beaux par dehors: mais par dedans ilz sont pleins d'os de mortz, & de toute ordure. Pareillemēt aussi vous vous monstrez iustes par dehors aux hommes: mais dedans estes pleins de feintise et d'iniquité. Malheur sur vous Scribes & Pharisiens hypocrites: car vous edifiez lés sepulchres dés Prophetes, & ornez lés monumens dés iustes, & dites. Si nous eussions esté és iours de noz peres, nous n'eussions point esté leurs compaignons au sang dés Prophetes. Ainsi estes vous tesmoings à vous mesmes, que vous estes enfans de ceux qui ont tué lés Prophetes. Et vous accomplissez la mesure de voz peres. Serpens, generation de viperes, cōment euiterez vous le iugement de la Gehenne? Pource: Voicy, ie vous enuoye dés Prophetes, dés Sages, & dés Scribes, & en tuerez aucuns d'iceux, & crucifierez, & en flagellerez aucuns en voz assemblées, & poursuyurez de cité en cité: affin que tout le sang iuste (qui a esté respandu en la terre, depuis le sang* d'Abel le iuste iusque au sang de * Zacharie filz de Barachias lequel auez occis entre le Temple & l'autel) vienne sur vous. Ie vous dy en verité, toutes cés choses viendront sur ceste generation. Ierusalem, Ierusalem, qui tue lés Prophetes, et ceux qui te sont enuoyez: combien de foys ay-ie voulu assembler tés enfans, comme la geline assemble sés poulletz soubz sés aisles, & tu ne l'as point voulu. Voicy, vostre maison vous est laissée deserte. Car ie vous dy, que doresenauant vous ne me verrez plus, iusque à ce que vous disiez: Beneit soit celuy qui vient au Nom du Seigneur.

Margin notes: "ou philacteres. — "ou Rabbi. — Iaq. 3.a. — "Gouuerneurs, & souz. — "soy preferāt aux autres par orgueil. — B — marc 12.d Luc 20.g — "Si gl ne soit plus appliqué aux communs vsages. — C — Luc 11.f. — "vous obseruez lés moindres choses, & delaissez lés grandes. — "Vostre boire & māger, ac quis par iniustice. — D — Gen. 4.b — 2. Chro. 24.f. — Luc 13.g

CHAP. XXIIII.

ET quand IESVS fut sorty du Temple, il s'en alloit: & sés disciples vindrent pour luy monstrer lés edifices du Temple. Mais IESVS leur dist: Voyez vous bien toutes cés choses? Ie vous dy en verité, qu'il ne sera laissé icy, pierre sur pierre qui ne soit desmolie. Et luy estāt assis

Margin: A — marc 13.a Luc 21.b

ſur la montaigne dés Oliues,vindrent à
luy à part lés diſciples , diſans:Dy nous
quand cés choſes ſeront , & quel ſera le
ſigne de ton aduenement,& de la conſom
mation du monde?Et IESVS reſpon-
dant,leur diſt : Regardez que aucun ne
vous ſeduyſe:car pluſieurs viendront en
mon Nom,diſans:Ie ſuis Chriſt,& en ſe-
duyront pluſieurs . Or vous orrez
batailles et bruytz de guerre.Auiſez que
ne ſoyez troublez:car il faut que toutes
cés choſes aduiennent:mais encore n'eſt
ce pas la fin. Car nation ſ'eſleuera con
tre nation,& royaume contre royaume:
& ſeront peſtilences,& famines,& trem-
blemens de terre en diuers lieux. Et
toutes cés choſes ſont commencement de
Iehan 15. douleurs. * Alors ilz vous liureront
c.16.a. pour eſtre affligez,& vous tueront,& ſe-
Sus 10.c. rez hays de toutes gẽs,pour mon Nom.
Et ſeront lors pluſieurs ſcandalizez : &
liureront l'vn l'autre,& ſe hayront l'vn
l'autre. Et pluſieurs faux Prophetes
ſ'eſleueront,& en deceuront pluſieurs.
Et pource que iniquité abondera, la cha-
rité de pluſieurs refroydira. Mais qui
perſeuerera iuſque à la fin,il ſera ſauué.
Et ceſt Euangile du Royaume ſera
preſché en l'vniuerſel monde,en teſmoi-
gnage à toutes gens : & lors viendra la
B conſommation. *Quand donc vous
marc 13 b verrez l'abomination de la deſolation
Luc 21.d. eſtre au lieu ſainct,qui eſt dicte par * Da-
Dan.9.g. niel le Prophete (qui lit l'entende) adõc
ceux q̃ ſont en Iudée,qu'ilz ſ'enfuyẽt aux
"Sus la montaignes:& celuy qui eſt au " toict,ne
couuertu- deſcende point pour prendre aucune cho-
re de la ſe en ſa maiſon:& celuy qui eſt au chãp,
maiſon. ne retourne point prendre ſon veſtement.
Mais malheur aux femmes enceintes,
& aux allaictantes en cés iours là. Or
priez que voſtre fuyte ne ſoit en hyuer,
ny au iour du Repos:car lors ſera gran-
de tribulation,telle que n'a eſté depuis le
commencement du monde,iuſque à main-
tenãt,& ne ſera iamais. Et ſi cés iours
là n'euſſent eſté abbregez,nulle chair ne
ſeroit ſauuée : mais pour lés eſleuz cés
iours ſeront abbregez. Lors ſi quel-
cun vous dit:Voicy icy eſt le Chriſt , ou
le voylà:ne le croyez point. Car faux
Chriſtz & faux Prophetes ſe leueront,
marc 13.c * & feront grandz ſignes et miracles:tel-
Luc 17.e lemẽt que lés eſleuz ſeroient induis à er-
reur,ſ'il eſtoit poſsible. Voicy,ie le vous
ay predict.Si donc on vous dit: Voicy,il
eſt au deſert:n'y allez point.Voicy,il eſt
és chambres ſecretes:ne le croyez point.
Car comme l'eſclair ſort d'Orient, &
ſe monſtre iuſque en Occident;ainſi ſera

l'aduenement du filz de l'homme. " Car "en quelq̃
en quelcõque lieu q̃ ſera le corps mort,là lieu q̃ ſoit
ſ'aſſembleront lés aigles. Et incontinẽt Chriſt,lés
aprés la tribulation de cés iours là,le*So ſiens irõt
leil deuiendra obſcur,& la Lune ne don- à luy.
nera pas ſa lumiere,& lés eſtoilles cher- marc 13.c
ront du ciel,& lés vertus dés cieux ſ'eſ- Eze.31.b
moueront:& adonc apparoiſtra au ciel C
le ſigne du filz de l'homme. Et lors ſe
plaindront toutes lés lignées de la terre:
& verront le filz de l'homme venir és
nuées du ciel , auec grande puiſſance &
gloyre. Et enuoyera ſés Anges auec
grande voix de trompe,& aſſembleront
lés eſleuz dés quatre ventz , depuis le
hault dés cieux iuſque à l'autre bout
d'embas. Or apprenez du figuier la ſi-
militude.Quand deſia ſa branche eſt ten-
dre,& que ſés fueilles ſont ſorties , vous
ſauez que l'eſté eſt prochain. Vous auſsi
pareillement , quand vous verrez toutes
cés choſes,ſachez qu'il eſt prochain aux
portes. Ie vous dy en verité , que " ce- "Ou , ceſt
ſte generation ne paſſera point iuſque à eage.
tant que toutes cés choſes là ſoient fai-
ctes. *Le ciel & la terre faudront:mais marc 13.d
més parolles ne faudront point. *Or de Luc 21.f.
ce iour là & heure,nul ne le ſait,non pas Luc 17.f.
lés Anges dés cieux:ſinon mõ pere ſeul.
Et comme eſtoient lés iours de *Noe, Gen. 6.b
ſemblablement auſsi ſera l'aduenement 7.a.
du filz de l'homme. Car ainſi qu'ilz D
eſtoient és iours deuant le deluge man-
geans & beuuans,ſe marians,& baillans
en mariage iuſque au iour que Noe entra
en l'arche,& n'en congneurẽt rien iuſque
à ce q̃ le deluge vint,& lés "oſta tous:ſem "deſtruict.
blablemẽt auſsi ſera l'aduenement du filz
de l'homme. * Adonc deux ſeront au Luc 17.g
champ , l'vn eſt prins,& l'autre delaiſſé:
deux mouldrõt au moulin,l'vne eſt prin-
ſe,& l'autre delaiſſée. * Veillez donc,car marc 13.d
vous ne ſauez à quelle heure voſtre Sei- Luc 12.e.
gneur doit venir. Mais ſachez , q̃ ſi le
pere de famille ſauoit , à quelle " veille le "c'eſt,par-
larron deuroit venir:certainemẽt il veil- tie de la
leroit,& ne laiſſeroit point percer ſa mai- nuict.
ſon. Et pourtãt vous auſsi ſoyez preſtz:
car le filz de l'homme viẽdra à l'heure q̃
vous ne penſez point. Mais qui eſt le
ſeruiteur fidele & prudẽt,que ſon ſeigñr
a cõmis ſus ſa famille,affin qu'il leur don
ne la nourriture en tẽps? * Bienheureux apo.16.c.
eſt ce ſeruiteur là,q̃ ſon ſeigneur trouuera
ainſi faiſant quãd il viendra.Ie vous dy
en verité,qu'il le conſtituera ſus tous ſés
biens. Mais ſi ce ſeruiteur là eſt mau-
uais , & die en ſon cœur: Mon ſeigneur
met long tẽps à venir:& qu'il ſe prẽne à
battre lés autres ſeruiteurs,auſsi à mãger
& boyre

& boyre auec lés yurongnes : le seigneur
de ce seruiteur viendra au iour qu'il n'at-
tend pas,& à l'heure qu'il ne sait : & le
diuisera,& en mettra vne partie auec lés
hypocrites : là ou sera pleur & grince-
ment de dentz.

CHAP. XXV.

A ADonc le royaume dés cieux sera
semblable à dix vierges , lesquel-
les prindrẽt leurs lampes,& s'en
allerent au deuant de l'espoux. Or en-
tre elles y en auoit cinq folles,& cinq sa
ges.Celles qui estoyent folles, en prenant
leurs lampes,n'auoyent pas prins d'huy
le auec elles. Mais lés prudentes auoyent
prins de l'huyle en leurs vaisseaux , auec
leurs lampes. Et comme l'espoux tar
doit à venir,elles sommeillerent toutes &
s'endormirent . Et à minuit fut faict vn
cry ,disant: Voicy l'espoux venir, sortez
au deuant de luy. Adonc se leuerent tou-
tes cés vierges là, & appresterent leurs
lãpes.Et lés folles dirent aux sages:Don
nez nous de vostre huyle : car noz lam-
pes s'esteignent.Et lés sages respõdirent,
disans : Non ferons, de paour que nous
n'en ayõs point assez pour nous,et pour
vous : mais allez plustost à ceux qui en
vendent, & en achetez pour vous mes-
mes. Or ce pendant qu'elles en allo-
yent acheter,l'espoux vint . Et celles qui
estoyent prestes, entrerent auec luy aux
nopces:& la porte fut fermée. Puis a-
prés viennent aussi lés autres vierges, di-
B sans : Seigneur, Seigneur , ouure nous.
Mais respondant il dist: Ie vous dy en ve
rité, que ie ne vous congnoy point.
Sus 24.d *Veillez donc,car vous ne sauez ne le
iour ne l'heure,en laquelle le filz de l'hõ-
Luc 19.b me doit venir. *Car c'est comme vn hom
me lequel allant dehors,appella sés serui
teurs,& leur bailla sés biens. Et à l'vn
bailla cinq Talentz,& à l'autre deux, et
à l'autre vn : à chascun selon sa propre
puissance:& incõtinent se partit. Mais
celuy qui auoit receu cinq Talentz, s'en
alla,& traffica d'iceux:& en gaigna cinq
autres Talentz. Semblablement aussi
celuy qui en auoit receu deux, en gaigna
deux autres, Mais celuy qui en auoit
receu vn, se partit, & l'enfouyt en terre,
& cacha l'argent de son Seigneur. Et
long temps aprés,le seigneur de cés serui
teurs vient,& compte auec eux. Et ce-
luy qui auoit receu cinq Talentz vint,&
presenta cinq autres Talentz, disant:Sei
gneur tu m'as baillé cinq Talentz : voi-
cy,i'en ay gaigné cinq autres par iceux.
Et son seigneur luy dist: C'est bien faict,
bon seruiteur & fidele,tu as esté fidele sur
peu de choses,ie te constitueray sur beau
cop:entre en la ioye de ton seigneur.
Puis celuy qui auoit receu deux Ta-
lentz,vint & dist:Seigneur, tu m'as bail-
lé deux Talentz, en voicy deux autres
que i'ay gaigné par iceux . Son seigneur
luy dist. Bien, bon seruiteur & fide-
le,tu as esté fidele sur peu de choses, ie te
constitueray sur beaucop: entre en la ioye
de ton seigneur. Mais celuy qui a-
uoit receu vn Talent, vint, & dist : Sei- C
gneur, ie congnoissoye que tu és homme
rude,recueillant là ou tu n'as point semé,
& assemblant là ou tu n'as point espars:
& craignant m'en suis allé, & ay caché
ton Talent en terre:voicy tu as ce qui est
tien. Et son seigneur respondant luy
dist: Mauuais seruiteur et paresseux,tu sa
uois,que ie recueille ou ie n'ay pas semé,
& assemble ou ie n'ay point espars : il te
failloit donc bailler mon argent aux *chã *ou banquiers.
geurs,& estant venu i'eusse receu le mien
auec vsure. Ostez luy donc le Ta-
lent, & le donnez à celuy qui a dix Ta-
lentz. *Car lon donnera à vn cha- Sus 13.b.
scun qui aura,& abondera, mais à celuy mar. 4.c.
qui n'a rien, encore ce qu'il a luy sera Luc 8.c.
osté. Et iettez le seruiteur inutile és te- 19.d.
nebres loing,là sera pleur & grincement Sus 13.f.
de dentz. Or quand le filz de l'hom-
me viẽdra en sa gloyre,& tous lés sainctz
Anges auec luy : adonc se serra sur le sie-
ge de sa maiesté, & seront assemblées de-
uant luy toutes nations , & il lés separe-
ra lés vns dés autres comme le pasteur se-
pare lés brebis dés boucz. Et certes
il mettra lés brebis à la dextre , & lés
boucz à la senestre. Alors dira le
Roy à ceux qui seront à sa dextre : Ve-
nez lés beneis de mon pere, possedez le
royaume qui vous est appresté dés la fon-
dation du monde. *Car i'ay eu faim, Eccl.7.d
& vous m'auez donné à manger: i'ay eu
soif,et vous m'auez dõné à boyre:i'estoye
estranger,& vous m'auez receu : i'estoye
nud,& vous m'auez vestu:i'estoye mala
de,& vous m'auez visité:i'estoye en pri-
son,& vous estes venuz à moy. Adonc D
lés iustes luy respõdront,disans:Seigneur
quand t'auons nous veu auoir faim &
t'auons repeu? ou auoir soif, & t'auons
donné à boyre? & quãd t'auõs nous veu
estranger,& t'auons receu?ou nud,et t'a-
uons vestu?ou quãd t'auons nous veu ma
lade,ou en prison,& sommes venuz vers
toy? Et le Roy respõdant leur dira: Ie
vous dy en verité que entant que l'auez
faict à l'vn dés plus petis de més freres,
qui sont cy ,vous le m'auez faict. Lors
il dira aussi à ceux qui seront à la sene

ſtre. Maudictz departez vous de moy
au feu eternel,qui eſt preparé au diable et
à ſés Anges:Car i'ay eu faim,& vous ne
m'auez pas donné à manger:i'ay eu ſoif,
& vous ne m'auez pas donné à boyre:
i'eſtoye eſtranger, & ne m'auez point re-
ceu, i'eſtoye nud, & ne m'auez point ve-
ſtu:i'eſtoye malade & en priſon,et ne m'a
uez point viſité. Lors auſsi il luy re-
ſpondront,diſans: Seignr, quand t'auons
nous veu auoir faim,ou ſoif,ou eſtranger,
ou nud,ou malade,ou en priſon,& ne t'a
*ou aſſiſté uons point *faict ſeruice? Lors il leur
reſpondra, diſant: En verité ie vous dy,
que entant que vous ne l'auez faict à l'vn
de cés plus petis icy,vous ne l'auez point
Iehā 5.f.g faict auſsi à moy. *Et ceux cy iront
Dan.10.a en torment eternel,mais lés iuſtes en vie
eternelle.

CHAP. XXVI.

A ET *aduint quand IESVS eut a-
mar.14.a cheué toutes cés parolles, il diſt à
Luc 22.a ſés diſciples.Vous ſauez que aprés
Iehā 11.g deux iours la ſolennité de Paſque ſe fait,
& le filz de l'homme eſt liuré pour eſtre
crucifié. Lors ſ'aſſemblerent lés prin-
cipaux Sacrificateurs, & lés Scribes, &
lés Anciens du peuple,en la ſalle du prin
cipal dés Sacrificateurs,qui eſtoit nommé
Caiphe:& tindrent conſeil,que par cau-
telle prendroient IESVS, & le mettroiēt
à mort. Et diſoyent:Non pas au iour
de la feſte,affin que tumulte ne ſe face en-
mar.14.a tre le peuple.*Et comme IESVS eſtoit
Iehā 12.a en Beth-anie, en la maiſon de Simon le
lepreux, vne femme vint à luy qui auoit
vne boyte d'oignement de grand pris, &
le reſpandit ſur le chef d'iceluy, comme il
eſtoit aſsis à table. Et ſés diſciples
voyans celà, furent mal contens, diſans:
A quoy ſert ceſte perditiō?Car ceſt oigne
ment icy pouoit eſtre vendu beaucop, &
eſtre donné aux paoures. Et IESVS
cōgnoiſſant celà,leur diſt:Pourquoy don
nez vous faſcherie à ceſte femme?Car elle
a faict vn bon acte enuers moy. Vous
auez auſsi touſiours lés paoures auec
vous:mais vous ne m'auez pas touſiours.
Certes ce qu'elle a mis ceſt oignement
ſur mon corps,elle l'a faict pour m'enſeue
lir.Ie vous dy en verité par tout ou ſera
preſché ceſt Euangile, en tout le monde,
*a ſa louēge. ce qu'elle a faict ſera auſsi recité *en me-
moire d'elle. *Adonc l'vn dés douze
B qui eſtoit appellé Iudas Iſcariot, ſ'en al-
mar.14.b la aux principaux Sacrificateurs,& leur
Luc 22.a diſt:Que me voulez vous donner,& ie le
vous liureray?Et ilz luy cōſignerent tren
te pieces d'argent. Et dés lors il cer-
choit opportunité,pour le liurer. Et le

premier iour de la feſte dés pains ſans le-
uain, lés diſciples vindrent à IESVS,
luy diſans:Ou veus tu que nous t'appre
ſtions à manger[l'agneau]de Paſque? Et
il diſt: Allez en la cité à quelcun & luy
dites:Le maiſtre dit: Mon temps eſt prés,
ie fay la Paſque chez toy auec més diſci-
ples. Et lés diſciples feirent comme
IESVS leur auoit enioinct: & prepa-
rerent *la Paſque. Et quand le veſ- *Ce qui
pre fut venu,il eſtoit aſsis à table auec lés eſtoit re-
douze. *Et comme il mangeoyent, quis pour
il diſt: Ie vous dy en verité, que l'vn de faire la
vous me trahira. Et furent fort triſtes, Paſque.
& commencerent vn chaſcun d'eux à luy mar.14.c
dire:Seigneur, eſt-ce moy? Mais reſpon- Luc 22.b
dant diſt:Celuy qui a mis ſa main au plat Iehā 13.c
pour tremper auec moy,me trahira. Cer- pſal.41.c
tes le filz de l'homme ſ'en va, ainſi qu'il
eſt eſcrit de luy:mais malheur à ceſt hom
me là,par qui le filz de l'homme eſt tra-
hy.Meilleur eſtoit à ceſt homme là, ſ'il
n'euſt pas eſté nay. Et Iudas qui le C
trahiſſoit,reſpondant diſt: Maiſtre, eſt-ce
moy? Il luy diſt: Tu l'as dict.*Et comme 1.cor.11.e
ilz mangeoyent, IESVS print du pain,
& aprés qu'il eut rendu graces,il le rom-
pit, & le donna à ſés diſciples, & diſt:
Prenez,mangez, ce eſt mon corps. Et
ayant pris le hanap & rendu graces, il
leur donna,diſant:Beuuez tous de cecy:
car ce eſt mon ſang du *nouueau Teſta- *Nou-
ment,lequel eſt eſpandu pour pluſieurs en uelle al-
remiſsion dés pechez. Et ie vous dy: liance.
Ie ne beuuray doreſnauant de ce fruict
de vigne,iuſque à ce iour là que ie le beu-
uray nouueau auec vous, au royaume de
mon pere. *Et quand ilz eurent dict
la louenge, ilz ſ'en allerent en la mon- mar.14.c
taigne dés Oliues. Lors IESVS leur Iehā 16.g
diſt: Vous tous ſerez offenſez pour moy
ceſte nuict. Car il eſt eſcrit: *Ie frappe-
ray le paſteur,& lés brebis du troppeau zach.13.c
ſeront diſperſées. *Mais aprés que
ie ſeray reſſuſcité,ie iray deuant vous en mar.16.b
Galilée. Et Pierre reſpondant, luy
diſt:ia-ſoit que tous ſeront offenſez pour
toy, ſi n'en ſeray-ie iamais offenſé.
IESVS luy diſt: *Ie te dy en veri- Luc22.d
té, qu'en ceſte nuict deuant que le coq
chante,tu me renieras troys foys. Pierre
luy diſt: Quand meſme il me faudroit
mourir auec toy, ſi ne te renieray-ie
point.Et tous lés diſciples dirent ſembla-
blement. *Alors IESVS vient a- D
uec eux en vn bourg,appellé Geth-ſema- mar.14.d
né,& diſt à ſés diſciples: Séez vous icy, Luc 22.d
iuſque à tant que ie voyſe là, & que ie
prie. Lors il print Pierre & lés
deux filz de Zebedée:& commença à ſe
contriſter,

contrister,& estre dolent. Et adonc il leur
dist: Mon ame est triste iusque à la mort:
demourez icy, & veillez auec moy. Et
s'en allant vn peu plus loing, se ietta en
terre sur sa face, priant & disant: Mon pe
re, s'il est possible, que ce hanap passe ou-
tre de moy: toutesfoys non point comme
ie veux, mais comme tu veus. Puis il
vient à sés disciples, & lés trouue dor-
mans, et dit à Pierre: Est il ainsi, que vous
n'auez peu veiller vne heure auec moy?
Veillez & priez, affin que vous n'entriez
en tentation. Certes l'esprit est prompt,
[a]foible. mais la chair est[a] fraisle. De rechef il
s'en alla pour la seconde fois, & pria di-
sant: Mon pere, s'il n'est possible que ce
hanap passe outre de moy, sans que ie
le boyue, ta volunté soit faicte. Et
vient, & lés trouue de rechef dormans,
car leurs yeux estoyent appesantis. Et
lés ayant laissé, de rechef s'en alla, & pria
pour la troysiesme foys disant la mesme
parolle. Adonc vient à sés disciples,
& leur dit: Dormez maintenant, & vous
reposez. Voicy l'heure approche, & le
filz de l'homme est liuré és mains dés pe-
cheurs. Leuez vous, allons: voicy, celuy
Mar.14.e qui me liure s'approche. *Et comme
Luc 22.e il parloit encore, voicy Iudas l'vn dés
Iehã 18.a douze vint, & auec luy grande compai-
E gnie à tout glaiues & bastons de par lés
principaux Sacrificateurs & lés Anciẽs
du peuple. Or celuy qui le trahissoit leur
auoit donné signe, disant: Quiconque ie
baiseray, c'est luy, empoignez-le. Et in-
continent s'adressant à IESVS il dist:
Maistre, bien te soit: & le baisa. Et
IESVS luy dist: Amy, pour quelle cho-
se és-tu venu? Adonc s'approcherẽt,
& ietterent lés mains sur IESVS, &
l'empognerent. Et voicy vn de ceux
qui estoyent auec IESVS, auançant
la main tira son glaiue, & en frappant le
seruiteur du principal Sacrificateur, luy
coppa l'aureille. Lors IESVS luy dist:
Gen.9.a. Remets ton glaiue en son lieu: *Car tous
Apo.13.a ceux qui prendront glaiue, periront par
glaiue. Pense tu que ie ne puisse mainte-
nant prier mõ pere, & il me baillera plus
Isai.53.a. de douze legions d'Anges? *Commẽt
donc seroyent accomplies lés escritures?
car il fault qu'ainsy soit faict. A ce-
ste heure là IESVS dist au peuple:
Vous estes sortis auec glaiues & bastons
comme aprés vn brigand, pour me pren-
dre. Tous lés iours i'estoye assis auec
vous enseignant au temple, & ne m'auez
Lam.4.d pas prins. Et tout cecy a esté faict *af-
fin que lés escritures dés Prophetes fus-
F sent accomplies. Adonc tous lés di-
sciples le laisserent & s'enfuyrent. *Et Mar.14.f
lés autres ayans prins IESVS le mene- Luc 22.f
rent à Cayphe le principal Sacrificateur: Ieh. 18.c.
ou lés Scribes & lés Anciens estoyent
assemblez. Et Pierre le suyuoit de
loing, iusque à la sale du principal Sacrifi
cateur: & luy entré dedans se seoit auec
lés seruiteurs, affin qu'il en vist la fin. Et
lés principaux Sacrificateurs & lés An-
ciens, & tout le conseil, cerchoyent faux
tesmoignage contre IESVS, affin
qu'ilz le meissent à mort, & n'en trou-
uoyent point. Et combien que plusieurs
faux tesmoing fussent venuz, ilz n'en
trouuerent point [de propres.] Mais en
la fin vindrent deux faux tesmoings, &
dirent: *Cestuy a dict: Ie puis destruyre le Iehã 2.d
Temple de Dieu, & en trois iours le redi
fier. Et le principal Sacrificateur se leua,
& luy dist: Ne responds tu rien? Pour-
quoy tesmoignent ceux-cy contre toy?
Et IESVS se taisoit. Lors le princi-
pal Sacrificateur respondant luy dist: Ie
t'adiure par le Dieu viuant que tu nous
die, si tu és le Christ le filz de Dieu. IE-
SVS luy dist: Tu l'as dict. Toutes-
fois ie vous dy, que cy aprés vous verrez
le filz de l'homme assis à la dextre de la
vertu de Dieu, & venant és nuées du ciel.
Adonc le principal Sacrificateur desci
ra sés vestemens, disant: Il a blasphemé, G
que auõs nous plus affaire de tesmoingz?
Voicy, vous auez ouy maintenant le blas
pheme d'iceluy. Que vous en semble? Et
respondans dirent: Il est coulpable de
mort. *Adonc ilz luy cracherent en
la face, & le buffeterent. Et lés autres luy Isai.50.c.
donnerent dés coups de poingz, disans:
Christ prophetize nous, qui est celuy qui
t'a frappé. *Et Pierre estoit assis de-
hors en la court. Et vne chambriere mar.14 g
s'adressa à luy, disant: Tu estois aussi Luc 22.f
auec IESVS Galiléen. Et il le nya de- Iehã 18.c
uant tous, disant: Ie ne say que tu dis.
Et comme il sortoit hors de la porte,
vne autre chãbriere le veit, & dist à ceux
qui estoyent là: Cestuy-cy estoyt aussi
auec IESVS Nazarien. Et de rechef
le nya auec iuremẽt, disant: Ie n'ay point
congneu l'homme. Et vn peu aprés
vindrent ceux qui estoyent là presens, &
dirẽt à Pierre: Veritablemẽt tu-és aussi
de ceux là, car ton langaige te donne à
congnoistre. Lors se print à maugrier &
iurer, disant: Ie n'ay pas congneu l'hom-
me. Et incontinent le coq chanta. Et
Pierre eut souuenãce de la parolle de IE
SVS, qui luy auoit dict: Deuant que le
coq chante, tu me renyeras troys foys. Et
il sortit dehors, & ploura amerement.

CHAP. XXVII.

A MAis* quand le matin fut venu,
Mar.15a tous lés principaux Sacrifica-
Luc 23. a teurs & lés Anciens du peuple,
Iehã 18. e prindrent conseil contre IESVS, affin
de le mettre à mort. Et l'amenerent lyé
& le baillerent à Ponce Pilate grand
Gouuerneur. Adonc Iudas qui l'auoit
trahy, voyant qu'il estoit condemné, se re-
pentant reporta lés trente pieces d'argent
aux principaux Sacrificateurs & An-
ciens, disant: I'ay peché, en liurant le sang
innocent. Mais ilz dirent: Que nous
"ou, quãt en chault-il?"tu le verras. Et aprés auoir
à toy re- ietté lés pieces d'argent au Temple, il se
gardes-y partit* & s'en allant il se pendit d'vn li-
Act.1.c. col. Mais lés principaux Sacrifica-
teurs ayans prins lés pieces d'argent, di-
rent: Il n'est pas licite de lés mettre au
Thresor: car c'est pris de sang. Et aprés
qu'ilz en eurent prins cõseil, ilz en ache-
terent le champ d'vn potier, pour la sepul
ture dés estrangers. A ceste cause iceluy
champ a esté appellé le Champ du sang,
iusque auiourdhuy. Lors fut accompli ce
"ou Za- qui a esté dict par" Ieremie le Prophete,
charie. disant: Et ilz ont prins trente pieces
Zac. 11.e d'argent le pris de celuy qui estoit appre
cié, lequel ilz ont acheté à pris, faict dés
enfans d'Israël: & lés ont donné pour le
champ d'vn potier, ainsi que le Seigneur
Mar.15 a le m'a ordonné. *Or IESVS
Luc 23. a estoit deuant le grand Gouuerneur, &
Iehan 18.f l'interrogua, disant: Es-tu le Roy dés
B Iuifz? IESVS luy dist: Tu le dis.
Et quand il estoit accusé par lés prin-
cipaux Sacrificateurs & Anciens, il ne
respondoit rien. Adonc Pilate luy
dist: n'oys tu pas combien de tesmoigna-
ges ilz disent contre toy? Et il ne luy re-
spondit point à aucune parolle: tellement
que le grand Gouuerneur s'esmerueilloit
*Là mes- grandement. *Et le grand Gouuer-
me. neur auoit de coustume à la feste, de la-
scher au peuple vn prisonnier celuy qlz
vouloyẽt. Et pour lors il auoit vn prison
"Qui a- nier"renommé, qui estoit appellé Bar-ra-
uoit grãd bas. Quand donc ilz furent assem-
bruyt por blez, Pilate leur dist: Lequel voulez vous
sés mes- que ie vous laisse, Bar-rabas, ou IE-
chãcetes. SVS dict Christ? Car il sauoit biẽ qu'ilz
l'auoyent liuré par enuie. Et comme
il estoit assis au siege Iudicial, sa femme
enuoya par deuers luy disant: Que tu
n'ayes que faire "auec ce iuste là. Car
i'ay auiourdhuy par songe beaucoup souf
"N'entre fert pour luy. Et lés principaux Sa-
prens de crificateurs & lés Anciens persuaderent
condem- aux peuples, qu'ilz demandassent Bar-ra
ner. bas: & qu'ilz feissent mourir IESVS

*Et le grand Gouuerneur respondãt Mar.15b
leur dist: Lequel dés deux voulez vous Luc.25.b
que ie vous laisse? Et ilz dirent: Bar-ra- C
bas. Pilate leur dist: Que feray-ie donc à
IESVS dict Christ? Ilz disent tous:
Qu'il soit crucifié. Le grand Gouuerneur
leur dist: *mais quel mal a il faict? Et ilz Iehã 18.g
crioyent encore plus fort, disans: Qu'il 19.a.
soit crucifié. Et Pilate voyant qu'il
ne proffitoit rien, mais que tant plus tu-
multe se faisoit: print de l'eaue, & laua
sés mains deuant le peuple, disant: Ie suis "ie ne suis
innocent"du sang de ce iuste, vous le ver- point cou
rez. Et tout le peuple respondant dist: pable de
Son sang soit sur nous, & sur noz en- la mort.
fans, Lors il leur deliura Bar-rabas,
& aprés qu'il eut flagellé IESVS, il
leur bailla, affin qu'il fust crucifié. *Adõc Mar.15b
lés gensdarmes du grãd Gouuerneur prin Iehã.19.a
drent IESVS au" pretoire, & assem- "C'est, le
blerent deuant luy toute la Bende, & lieu d'ou
l'ayant deuestu, misrent sur luy vn man- lés senten
teau d'escarlate. Et plierent vne courõne ces se pro
d'espines, & la misrent sur son chef, & vn noncent.
roseau en sa dextre: & s'agenouillans de-
uant luy, le moquoyent, disans: Bien te
soit, Roy dés Iuifz. Et auoir craché D
contre luy, ilz prenoyent vn roseau, & en
frappoyent son chef. Et aprés qu'ilz se
furent moquez de luy, ilz luy despouille-
rent le manteau, & le vestirent de sés veste
mens, & l'emmenerent pour estre crucifié.
*Et comme ilz sortoyent, ilz trouuerẽt Mar.15b
vn homme Cyrenéen, nommé Simon: ilz Luc 23.d
le contreingnirent à porter la croix de là mesme
iceluy. Et vindrent au lieu dict Gol- Iehã 19.d
gotha, qui est à dire le lieu de Caluai-
re. Et luy donnerent à boyre du vin
aigre meslé auec du fiel. Et quand il en
eut gousté, il n'en voulut pas boyre. *Et Mat.15b
aprés qu'ilz l'eurẽt crucifié, ilz diuiserent Luc 23.c
sés vestemens en iettans le sort: affin que E
ce qui est dict par le prophete, fust accom-
ply, disant: *Ilz ont diuisé més vestemens Iehã 19.d
entre eux, & ont ietté le sort sur ma rob- Psal.22 d
be. Et estans assis, le gardoyent là. Et
misrent au dessus de son chef, son"dicton "La cau
escrit ainsi: Cestuy cy est IESVS le Roy se pour
dés Iuifz. Lors furent crucifiez auec luy laquelle il
deux brigandz: l'vn à dextre, l'autre à se estoit pen
nestre: & ceux qui passoyẽt le blasmoyẽt, du.
mouuans leurs testes, & disans: Toy qui
destruis le Tẽple, & en troys iours l'edi-
fie, sauue toy toymesme: Si tu és filz de
Dieu, descẽdz de la croix. Semblablemẽt
aussi lés principaux Sacrificateurs se mo-
quans auec lés Scribes & Anciens, di-
soyent: Il a sauué lés autres, & ne se peut
sauuer soymesme. S'il est Roy d'Israël,
ql descẽde maintenãt de la croix, & nous

croyrons

psal.22.a croyrons à luy. *Il se confie en Dieu,
Sap.2.e. qu'il le deliure maintenant s'il veult, car
il a dict: Ie suis le filz de Dieu. Celà
mesme luy reprochoyent aussi lés bri-
gandz qui estoyent crucifiez auec luy.
F *Et depuis six heures tenebres furent
marc 15.c faictes sur toute la terre, iusque à neuf
heures. Et enuiron neuf heures IESVS
cria à haulte voix, disant: Eli, Eli, lama-
sabachthani? c'est adire: Mon Dieu, mon
Dieu, pourquoy m'as-tu delaissé? Et au-
cuns de ceux qui estoyent là presens,
quand ilz l'ouyrent, disoyent: Cestuy ap-
pelle *Elie*. Et incontinent l'vn d'eux cou
rut, & print vne esponge, & l'ayant em-
plye de vin aigre la mist sur vn roseau: et
luy donnoit à boyre. Et lés autres
disoyent: Laisse, voyons si Elie viendra
le deliurer. IESVS criant de rechef
à *haulte voix*, rendit l'esprit. Et voy-
là le voile du Temple se rompit en deux,
depuis le hault iusque au bas, & la terre
trembla, & lés pierres se fendirent, & lés
monumens s'ouurirent. Et plusieurs
corps dés Sainctz (qui auoyent esté en-
dormis) ressusciterent, & estans sortis dés
monumens aprés sa resurrection, ilz vin-
drent en la saincte cité, & apparurent à
plusieurs. Mais le Centenier & ceux
qui estoyēt auec luy gardans IESVS,
en voyant le tremblement de la terre, &
lés choses qui se faisoyent, eurent grand
crainte, disans: *Veritablement* cestuy e-
mar. 15.b stoit filz de Dieu! *Et là estoyent plu-
Luc 23.g sieurs femmes regardans de loing, lesquel-
Iehan 19. les auoyent suiuy IESVS depuis Ga-
e.g. lilée, en luy seruant: entre lesquelles estoit
Marie Magdaleine, & Marie mere de
Iaques & de Ioses, & la mere dés filz de
G Zebedée. Et quand le soir *fut venu*,
il vint vn riche homme d'*Arimathie* nom
mé Ioseph: qui estoit *aussi disciple* de IE
SVS. *Cestuy vint* à Pilate, & de-
manda le corps de IESVS. Lors Pi-
late commanda que le corps fust rendu.
Et Ioseph print le corps, & l'enueloppa
d'vn linceul net: & le mist en son monu-
ment neuf, qu'il auoit taillé en roc: & a-
prés qu'il eut roulé vne grande pierre à
l'huys du monument, il s'en alla. Et
Marie Magdaleine: & l'autre Marie
estoyent là assises contre le sepulchre.

Et le lendemain qui est aprés *le iour* de
la preparation [pour iour du *Repos*] lés
principaux Sacrificateurs & lés Phari-
siens s'assemblerent vers Pilate, disans:
Seigneur, nous auons souuenance, que ce
seducteur la quand il viuoit encore, dist:
Dedans trois iours ie ressuscite. Comman
de donc que le sepulchre soit gardé iusque
au tiers iour: que parauenture sés disciples
ne viennent, & qu'ilz ne le desrobent, &
dïet au peuple: Il est ressuscité dés mortz.
Et le dernier[a] erreur sera pire que le pre- [a]ou abus
mier. Pilate leur dist: Vous en auez la trōperie.
garde: allez, & le gardez comme vous
sauez. Iceux donc s'en allerent & gar-
nirent le sepulchre, séellant la pierre auec
lés gardes.

CHAP. XXVIII.

OR *le soir de la feste du repos [à A
sauoir la nuict,] qui commence à mar. 16.a
luyre pour le pmier [b]iour d'aprés Luc 24.a
le sabbath, Marie Magdaleine & l'autre Iehā 20.a
Marie vindrent veoir le sepulchre. Et [b]Ou iour
voicy, il se feit vn grand tremblement de de la sep-
terre. Car l'Ange du Seigneur descendit maine.
du ciel, & vint, & roula la pierre de
l'huys, & s'assit sur elle. Et son regard
estoit cōme esclair, & son vestemēt blanc
comme neige. Et lés gardes, pour la
crainte qu'ilz eurent de luy, furent espo-
uantez, & deuindrent comme mortz.

Et l'Ange respondant dist aux femmes, B
vous autres ne craignez point: car ie say
que vous cerchez IESVS qui a esté
crucifié. Il n'est pas icy: car il est resusci-
té cōme il a dict: Venez, voyez le lieu ou
le Seigneur estoit mis. *Et vous en al- mar 16.b
lez bien tost, & dites à sés disciples qu'il Luc 24.a
est ressuscité dés mortz. Et voicy il s'en
va deuant vous en Galilée: vous le ver-
rez là. Voicy ie le vous ay dict. Et el-
les se partirent legieremēt du monument
auec crainte & grād ioye, & couroyent
l'annōcer aux disciples d'iceluy. Mais
quād elles alloient pour l'annoncer à sés
disciples, voicy IESVS leur vint au
deuāt, disant: *Bien vous soit*. Et elles s'ap
procherēt, & empongnerēt sés piedz: &
l'adorerent. Adonc IESVS leur dist:
Ne craingnez point: allez, annoncez à
més freres qu'ilz aillent en Galilée: & là
ilz me verront. Et quād elles furēt par- C
ties, voicy aucuns dés gardes vindrent en
la cité, & annoncerent aux principaux
Sacrificateurs toutes lés choses q̄ estoiēt
aduenues. Et ilz s'assemblerent auec
lés Anciens: & aprés qu'ilz eurent prins
conseil, ilz donnerent grand somme d'ar-
gent aux gensdarmes, disans: Dites que
sés disciples sont venuz de nuict, & l'ont
desrobé comme nous dormions. Et si le
grand Gouuerneur viēt à ouyr cecy, nous
luy [c]persuaderons, & vous asseurerons. [c]ferons à

Et ayans prins l'argent, feirent ainsi croyre ql
qu'ilz estoient enseignez. Et ceste pa- est ainsi.
rolle a esté diuulguée entre lés Iuifz ius-
que auiourdhuy. Et lés vnze disciples D
s'en allerent en Galilée en la montaigne

ou

ou IESVS leur auoit ordonné. Et qnād
ilz le veirent,ilz l'adorerent: mais aucūs
doubterent. Et IESVS s'appro-
chant,parla à eux,disant: Toute puissan-
mar.16.d ce m'est donnée au ciel & en terre. * Al-
lez donc & enseignez toutes gens,lés ba
ptizans au Nom du pere, & du filz, &
du sainct esprit: & lés enseignans à gar-
der toutes choses quelconque que ie vous
ay commandé. Et voicy ie suis auec
vous, tous lés iours, iusque à la consom-
mation du monde.

Fin du Sainct Euangile de IE
SVS Christ selon S.
Matthieu.

LE SAINCT EVAN-
GILE DE IESVS
Christ, selon sainct
Marc.

CHAP. I.

A LE commencement de l'Euangile
de IESVS Christ filz de Dieu,
ainsi qu'il est escrit és Prophetes:
mala.3.a. *Voicy, i'enuoye mon Ange de-
mat.3.a. uant ta face,qui preparera ta voye deuāt
Luc 3.a. toy. La voix de celuy qui crie au de-
Isa.40.a. sert, est: Preparez la voye du Seigneur,
mat.3.a. faites sés sentiers droictz. Iehan estoit
au desert baptizant,& preschant le ba-
ptesme de repentance,en remission dés pe
chez. Et toute la region de Iudée, &
ceux de Ierusalem alloyent vers luy &
estoyent tous baptizez de luy au fleuue
de Iordan, confessans leurs pechez,
mat.3.c. *Et Iehan estoit vestu de poilz de cha-
Luc 3.c. meau, & d'vne ceincture de peau à len-
tour de sés reins: & mangeoit dés saulte-
relles,& du miel sauuage: & preschoit,di-
sant: Plus fort que moy vient aprés
moy: duquel ie ne suis pas suffisant en
m'enclinant, luy deslier la courroye de
mat.3.d. sés souliers. *Vray est que ie vous
ay baptizé d'eaue: mais il vous baptize-
ra du sainct esprit. Et aduint en cés
B iours là, que IESVS vint de Naza-
reth de Galilée, & fut baptizé de Iehan
Luc 3.d. au Iordan. Et incontinent*comme il
Iehā 1.d. montoit hors de l'eaue, il veit lés cieux
mipartir, & le sainct esprit comme vne
coulombe descendre sur iceluy. Et vint
vne voix dés cieux,disant: Tu és mō filz
bien aymé, auquel i'ay pris mon bon

plaisir. *Et tantost l'esprit le tire au mat. 4.a
desert. Et estoit là au desert quarante Luc 4.a.
iours,estant tenté de Satan. Il estoit aussi
auec lés bestes sauuages, & lés Anges le
seruoyent. *Et aprés que Iehan fut Mat.4.c
'liuré, IESVS vint en Galilée, pre- Luc 4.c.
schant l'euangile du royaume de Dieu,& ' Empri-
disant: Le temps est accōply,& le royau- sonné par
me de Dieu approche. Amendez vous, Herode.
& croyez à l'Euangile. *Et chemi- Mat.4.c
nant auprés de la mer de Galilée, il veit Luc 5.a.
Simon & André son frere iettans leurs
retz en la mer: car ilz estoyent pescheurs.
Et IESVS leur dist: Venez aprés
moy: & ie vous feray estre pescheurs dés
hommes. Et incontinent laissans leurs
retz,le suyuirent. Et delà,passant vn
peu plus outre,il veit Iaques filz de Ze-
bedée,& Iehā son frere qui raccoustroyēt
leurs retz en la nacelle, & incontinent lés
appella. Et laissans leur pere Zebedée en
la nacelle auec lés mercenaires, ilz le suy-
uirent. *Puis entrent en Capernaū, Luc 4.e.
& incontinent luy entré és iours du Re- C
pos en l'assemblée, il lés enseignoit, &
s'estonnoient de sa doctrine: * car il lés Mat.7.d
enseignoit, comme ayant auctorité, &
non pas comme lés Scribes. *Et en Luc 4.e.
leur assemblée estoit vn homme ayant le
mauuais esprit,lequel s'escria disant: Ah,
qu'as-tu affaire auec nous IESVS
Nazarien? és-tu venu pour nous de-
struyre? ie say que tu és le Sainct de
Dieu. Et IESVS le reprint,
disant: Tais-toy, & sors hors de cest
homme. Et le mauuais esprit le desci-
rant & s'escriant à haulte voix s'en sor-
tit. Et tous s'en estonnerent, tellement
qu'ilz s'enqueroient entre eux, disans:
Qu'est cecy? quelle doctrine nouuelle est
ce cy? car aussi il commande par aucto-
rité aux mauuais espritz, & ilz luy
obeissent. Et sa renommée alla incon-
tinent par toute la contrée de Galilée.
* Et tantost se partant de l'assemblée, mat. 8.b.
ilz vindrent auec Iaques & Iehan en la Luc 4.f.
maison de Simon & d'André. Or la
belle mere de Simon estoit couchée,ayāt
la fieure: & incontinent luy parlent
d'elle. Et s'approchant la leua en la pre-
nant par la main,& incontinent la fieure
la laissa,& lés seruoit. *Et le soir mat. 8.b.
venu,quand le Soleil fut couché, on luy Luc 4.f.
apportoit tous lés malades,& lés demo-
niaques: & estoit toute la cité assemblée
à la porte, & en guarist beaucop qui
estoient tormentez de diuerses maladies,
& iettoit plusieurs diables,& ne permet-
toit lés diables dire qu'ilz l'eussent con-
gneu estre Christ. Et IESVS D
estant

estant leué au matin, quand il estoit enco-
re fort nuict, sortit & s'en alla en lieu de-
sert, & prioit là. Et Simon le pour-
suyuit, & ceux qui estoyent auec luy. Et
quand ilz l'eurent trouué, ilz luy disent:
Luc 4.f. Ilz te cerchent tous. *Et il leur dist:
Allons aux bourgades prochaines, affin
que ie y presche aussi: car pour celà suis
ie venu. Et estoit preschant en leurs
assemblées, & par toute Galilée: & iettoit
mat. 8.a. hors lés Diables. *Et vn ladre vient
Luc 5.c. à luy le priant à genoux & luy disant:
Si tu veus, tu me peus nettoyer. Et IE-
SVS ayant compassion, estendit sa
main, si le toucha, & luy dist: Ie le veux,
soys net. Et quand il eut dict, la lepre se
partit soubdainement de luy, & fut net-
toyé. Et luy ayant faict deffense
auec menace, incontinent l'enuoya hors,
& luy dit: Garde que tu n'en die rien à
personne: mais va-t'en & te monstre au
Sacrificateur, & presente pour ton net-
Luc.14.a toyement lés choses que *Moyse a com-
mandé, pour leur en tesmoingner.
Luc 4.f. *Et quand il fut party, il commença à
5.a. publier plusieurs choses, & diuulguer la
parolle: tellement que IESVS ne po-
uoit plus entrer manifestement en la Cité,
mais estoit dehors és lieux desers: & de
toutes pars on venoit à luy.

CHAP. II.

A
mat. 9.a.
Luc 5.d.
ET *aucuns iours aprés il entra de
rechef en Capernaum: & le bruyt
fut qu'il estoit en vne maison. Et
incontinent plusieurs s'y assemblerent,
tellement que ia ne lés pouoyent com-
prendre lés lieux qui estoyent deuant la
porte, & leur tenoit propos de la parol-
le. Et aucuns viennent à luy portãs
à quatre vn paralytique. Et ne pouãs ap-
procher de luy, à cause de ce peuple, ilz
'Ilz percerent la couuerture de la maison. descouurirẽt le 'toict ou il estoit: et l'auoir
percé, auallent le lict auquel le paralyti-
que estoit couché. Et quand IESVS
veit leur Foy, il dist au paralytique: Filz
tés pechez te sont pardonnez. Et au-
cuns dés Scribes estoyent là assis, & pen-
soyent en leurs cœurs: Pourquoy cestuy
cy parle il ainsi, blasphemant? Qui
est-ce qui peut pardonner lés pechez, si-
non Dieu seul? Et incontinent que
IESVS eut congneu par son esprit,
qu'ilz pensoyent ainsi en eux mesmes, il
leur dist: Pourquoy pensez vous cés cho
ses en voz cœurs? Lequel est plus facile
de dire au paralytique, Tés pechez te
sont pardonnez, ou de dire, Leue toy &
prens ton lict & chemine? Et affin
que vous sachez que le filz de l'homme
a auctorité en la terre de pardonner lés
pechez, il dit au paralytique: Ie te dy le-
ue toy & prens ton lict, & t'en va en ta
maison. Et incontinent se leua, & ayant
pris le lict, il sortit deuant tous: tellemẽt
qu'ilz estoyent tous estonnez, & glori-
fioyent Dieu disans: Nous ne veismes ia-
mais telle chose! *Et derechef s'en mat. 9.a.
alla vers la mer: & tout le peuple venoit B
à luy, & lés enseignoit. *Et IESVS Luc.5.f.
passant, veit Leui le filz de Alphée, assis
au lieu dés 'receptes, & luy dist: Suy 'La, ou
moy. Lequel se leua, & le suyuit. Et seoyẽt lés
aduint que quand IESVS seoit à ta- publicains
ble en la maison d'iceluy, plusieurs pu-
blicains & pecheurs s'assirent aussi à la
table auec IESVS & sés disciples: car
il y en auoit beaucop qui l'auoyent sui-
uy. Et lés Scribes & Pharisiens
voyans qu'il mangeoyt auec lés publi-
cains & pecheurs, disoyent à sés disci-
ples: Pourquoy mange il & boit auec lés
publicains & pecheurs? Et IESVS
ayant ouy celà, leur dit: Ceux qui ont
santé, n'ont que faire de medecin: mais
ceux qui sont malades. Car ie ne suis pas
venu appeller lés iustes, mais lés pe-
cheurs. *Et lés disciples de Iehan & mat.9.b.
dés Pharisiens ieusnoyent: & viennent, Luc 5.g.
& luy disent: Pourquoy ieusnent lés di- C
sciples de Iehan & dés Pharisiens, & tés
disciples ne ieusnent point? Et IE-
SVS leur dist: Ceux qui sont dés 'nopces 'familiers
peuuent ilz ieusner, pendant que l'espoux al'espoux
est auec eux? Durant le temps qu'ilz ont
l'espoux auec eux, ilz ne peuuẽt ieusner.
Mais lés iours viendront que l'espoux
leur sera osté: & adonc ilz ieusneront en
cés iours là. Et nul ne coust vne 'La piece
piece de drap non 'foullé à vn vieil veste- neuue sur
ment: autrement la "piece d'iceluy qu'est le viel.
neufue emporte [la beauté] du vieil: & "L'enlai
en est pire la coppure. Et nul ne dist, & en
met le vin nouueau aux barrilz vieux, au est pire.
trement, le vin nouueau rompt lés bar-
rilz, & le vin s'espand, & lés barrilz pe-
rissent. Mais le vin nouueau doit
estre mis és barrilz neufz. *Et ad- mat.12.a.
uint que quand il passoit és iours du Re- Luc 6.a.
pos entre lés bledz, sés disciples en chemi D
nant se prindrent à arracher dés espicz.
Et lés Pharisiens luy disoyent: Regar-
de, pourquoy font ilz és iours du repos
ce qui n'est pas licite? Et il leur dist. *Ne 1.Sa.21.b
leustes vous iamais ce que feit Dauid
quand il eut necessité, & qu'il eut faim
luy & ceux qui estoyent auec luy? com-
ment il entra en la mayson de Dieu au
temps d'Abiathar principal sacrifica-
teur: & mangea lés pains de propositiõ,
lesquelz il n'estoyt licite manger sinon
aux Sacrificateurs: & en donna aussi à
ceux qui estoyent auec luy? Et leur
disoit:

disoit: Le iour du Repos est faict pour
l'homme,& non point l'homme pour le
iour du Repos: & ainsi le filz de l'hom-
me est seigneur,aussi du iour du Repos.

CHAP. III.

A mat.12.a. Luc 6.b. ET *entra de rechef en l'assemblée,
& là estoit vn homme qui auoit la
main seiche. Et prenoyent garde
sus luy, s'il le guariroit és iours du Re-
pos:affin qu'ilz l'accusassent. Et il dist à
l'homme qui auoit la main seiche: Leue
toy au milieu. Puis leur dist: Est-il licite
de bien faire és iours du Repos, ou de
mal faire? sauuer la vie,ou tuer? Mais ilz
se taisoyent. Et lés regardant à lenuiron
auec courroux:contristé pour l'aueugle-
ment de leur cœur,dist à l'homme: Estens
ta main. Et il l'estendit: & la main luy
fut restituée saine comme l'autre. Et
lés Pharisiens sortis, incontinent feirent
conseil auec lés Herodiens à lencontre,de
luy,comment ilz le pourroyent mettre à
mort. Et IESVS auec sés disci-
ples se retira vers la mer: & grand com-
paignie le suyuit de Galilée, & de Iudée
& de Ierusalem, & de Idumée, & de par
delà le Iordan. Et grand multitude
de ceux qui habitoyent à lenuiron de
Tyr & de Zidon,vindrent à luy, quand
B ilz ouyrent lés choses qu'il faisoit. Et
commanda à sés disciples que la nacelle
luy fut procurée à cause du peuple, af-
fin qu'elle ne l'empressast:car il en guaris
soit beaucop,tellement que tous ceux qui
estoyent affligez se tiroyent contre luy,
affin qu'ilz le touchassent. Et lés
mauuais espritz, quand ilz le veoyent, se
iettoyent deuant luy,& crioyent, disans:
Tu és le filz de Dieu. Et leur defendoit
fort en menaçant, qu'ilz ne le manifestas
mat.10.a. Luc 6.c. sent point. *Puis il monta en vne
montaigne, & appella à soy ceux qu'il
voulut, & vindrent à luy. Et en or-
donna douze pour estre auec luy,et pour
lés enuoyer prescher: & auoir puissance
de guarir lés maladies, & de ietter hors
lés diables. Et à Simon imposa nom
C Pierre,& à Iaques filz de Zebedée,& à
Iehan frere de Iaques, leur donna noms
Boanerges, qui vault autant à dire que
filz de tonnerre. Et André, & Phi-
lippe, & Bar-tholomée,& Matthieu, &
Thomas, & Iaques filz de Alphée, &
Thadée,& Simon le Chananéen, & Iu-
das Iscariot celuy qui le trahyt. Et
viennent en la maison,& de rechef le peu
ple s'assembla, si que nullement, ne po-
uoyent auoir loysir de manger. Et quād
ceux qui estoyent dés siens eurent ouy
celà ilz sortirent pour le tenir: car ilz di-
soyent,Il est hors du sens. *Et lés Scri- mat.9.d. 12.c.
bes qui estoyent descendus de Ierusalem, Luc 11.b.
disoyent: Il a Beel-zebub, & iette hors D
lés diables par le prince dés diables.

Et lés auoir appellé à soy, il leur disoit
par similitudes: Comment peut Satā iet-
ter hors Satan? Et si le royaume est
diuisé en soymesme,il ne peut durer. Et
si la maison est diuisée à lencontre de soy-
mesme,elle ne peut subsister. Et si Sa
tan s'esleue à lencontre de soymesme, &
est diuisé,il ne peut durer:mais il prēd fin.

Nul ne peut piller lés biens du fort, en-
trant en sa maison, si premier il ne lie le
fort: & adonc il pillera sa maison. *Ie mat.12.c. Luc 12.b.
vous dy en verité,que tous pechez seront
pardonnez aux filz dés hommes,& quel-
conques blasphemes par lesquelz ilz au-
ront blasphemé: mais qui blasphemera
contre le sainct Esprit, il n'a point de re-
mission eternellement: mais est tenu coul-
pable d'eternel [a] Iugement. Car ilz di- [a]d'eternelle damnation.
soyent: Il a le mauuais esprit. *Et sa
mere & sés freres viennent: & estans de- mat.12.e. Luc 8.c.
hors,enuoyerent aucuns à luy pour l'ap-
peller. Et le peuple estoit assis à lentour
de luy, & on luy dist: Voylà ta mere
& tés freres te demandent là dehors. Et
il leur respondit,disant: Qui est ma mere,
& qui sont més freres? Et en regardant à
lentour de soy lés disciples qui estoyent
assis,il dist: Voicy ma mere & més fre-
res:car qui fera la volunté de Dieu:celuy
est mon frere ma sœur & ma mere.

CHAP. IIII.

A Mat.13.a. Luc.8.a. ET *commença de rechef à ensei-
gner auprés de la mer: & grand
peuple s'assembla vers luy, telle-
ment que luy monté en vne nacelle,estoit
assis sur la mer: & tout le peuple estoit à
terre auprés de la mer. Et leur ensei-
gnoit beaucoup de choses en similitudes
& leur disoit en sa doctrine. Escou-
tez, voicy vn semeur s'en alla pour se-
mer. Et aduint qu'en semant, vne
partie de la semence cheut prés du che-
min,& lés oyseaux du ciel vindrent &
la mangerent. Et l'autre cheut en lieux
pierreux, ou elle n'auoit guere de terre:
& incontinēt elle se leua:car elle n'auoit
point de terre profonde. Et le So-
leil leué,elle fut haslée: & à cause qu'el-
le n'auoit pas de racine, elle seicha.

Et l'autre cheut entre lés espines: &
lés espines monterent, & l'estoufferent: &
ne rendit point de fruict. Et l'autre
cheut en bonne terre, & rendit du fruict
montant & croissant: & l'vne apporta
fruict

fruict trentiesme, l'autre soixantiesme, &
l'autre centiesme. Et leur disoit: Qui a au
reilles pour ouyr qu'il oye. Et quād
B il estoit seul, ceux qui estoyent entour
luy auec lés douze, l'interroguerent de la
similitude. Et il leur dist: A vous est don
né de congnoistre le secret du royaume de
Dieu: mais à ceux là qui sont dehors, tou
[I]saie 6.c. tes choses se font en similitudes: *affin que
[M]at.13.b. en regardant ilz regardent, & ne voyent
[L]uc 8.b. pas: & qu'en oyant ilz oyent, & n'enten
dent pas: affin qu'il n'aduienne qu'ilz se
conuertissent, & que lés pechez leur soyēt
pardonnez. Puis il leur dist: Ne sa-
uez vous pas ceste similitude? Et cōment
congnoistrez vous toutes lés similitudes?
Le semeur [est celuy qui] seme la pa-
rolle. Et lés vns, son ceux qui sont auprés
du chemin ou la parolle est semée: et quād
ilz l'ont ouye, incontinent vient Satan, &
oste la parolle qui estoit semée en leurs
cœurs. Et lés autres sont semblablement
ceux qui reçoyuent la semence en lieux
pierreux: lesquelz quand ilz ont ouy la
parolle, incontinent la reçoyuent auec
ioye: & n'ont pas de racine en eux mes-
mes, mais sont de petite durée: puis quand
tribulation ou persecution suruient pour
la parolle, ilz sont incontinent offensez.
Et lés autres sont qui reçoyuent la se-
mence entre lés espines: ceux sont qui
oyent la parolle, & lés sollicitudes de ce
monde, & l'abus dés richesses, & lés con-
cupiscences suruenantes qu'on a aux au-
tres choses estouffent la parolle: & vient
à estre sans fruict. Et lés autres sont qui
ont receu la semence en bonne terre: ceux
sont qui oyent la parolle & la reçoy-
uent, & font fruict: l'vn trentiesme, l'au-
tre soixantiesme, & l'autre centiesme.
Mat. 5.b Et leur disoit: *La chandelle est elle allu
Luc 8. c. mée affin qu'elle soit mise soubz le
[L]uc 11.e. Muyd ou soubz le lict? N'est-ce pas af-
C fin qu'elle soit mise sur le chandelier? Car
il n'est rien de secret qui ne soit manifesté:
& rien n'est faict pour estre celé: mais af-
fin qu'il vienne à estre manifesté. Si aucū
a aureilles pour ouyr, oye. Et leur
disoit: Regardez quelle chose vous oyez.
Mat. 7.a *De telle mesure que vous mesurez, il
vous sera mesuré. Et à vous qui oyez
Luc. 6.f. vous sera, adiousté. *Car à celuy qui a, il
Mat. 13.b luy sera donné: & qui n'a rien, encore ce
qu'il a, luy sera osté. Et disoit: Ainsi
est le royaume de Dieu comme si vn hom
me iette la semence en la terre, & dorme,
& se leue de nuict & de iour: & que la se-
mence germe & croisse ce pendant qu'il
n'en scait rien. Car la terre de soymesme
fructifie: premieremēt herbe, aprés espicz,
& aprés le plain froment en l'espic: &
quand le fruict est produict, tantost il y
met la faucille, à cause que la moisson est
preste. *Et disoit: A quoy ferons mat. 13. d.
nous semblable le royaume de Dieu? ou Luc 13. d.
par quelle similitude le cōparerons nous?
Il est ainsi comme le grain de "seneué: "De mou
lequel quand il est semé en terre, est le plus starde.
petit de toutes lés semences qui sont en
terre: & quand il est semé il se leue, & de-
uient plus grand que toute herbe du iar-
din, & fait grandz rameaux, tellemēt que
lés oyseaux du ciel se peuuent 'abrier 'Ou, faire
soubz son vmbre. Et par plusieurs leur nid.
telles similitudes, il parloit à eux la pa-
rolle selon qu'ilz pouuoyent ouyr: & ne
parloit point à eux sans similitude: mais
à part il declairoit tout à sés disciples.
*Et ce iour là quand le vespre fut ve-
nu, il leur dist: Passons outre. Et aprés Mat. 8.c.
auoir laissé le peuple, ilz le prennent com Luc. 8. c.
me il estoit en la nacelle: or y auoit il auf- D
si d'autres petites nacelles auec luy. Et
grande tempeste de vent se leue, & lés
vndes se iettoient en la nacelle, tellement
qu'elle s'emplissoit desia. Et luy il estoit
en 'pouppe, dormant sur vn aureillier. 'c'est, le
Et ilz l'esueillent & luy disent: Maistre, derrier de
ne te chaut-il q̃ nous perissons? Et quand la nef.
il fut esueillé, il menaça le vent, & dist à
la mer: Tais-toy, & te tien quoye. Lors
le vent cessa & fut faicte grande tranquil-
lité. Puis il leur dist: Pourquoy estes
vous ainsi craintifz? Comment n'auez
vous point de Foy? Et craingnirent de
grand crainte: & disoient vn à l'autre:
Mais qui est cestuy cy, que le vent & la
mer luy obeissent?

CHAP. V.

ET vindrent d'outre la mer, en la A
region dés Gadareniens. Et Mat. 8.d
quād il fut sorty de la nacelle, incō Luc 8.d.
tinent dés "monumens vint au deuant de "ou, fosse,
luy vn homme qui auoit vn mauuais cauerne,
esprit, lequel faisoit sa demeure és monu- sepulchre
mens: & nul ne le pouoit lier de chaines,
pource q̃ souuent quand il auoit esté lié
de ceps & de chaines: il auoit rompu lés
chaines & mis lés ceps en pieces, & per-
sonne n'en pouoit venir à bout: & estoit
tousiours de nuict et de iour és montai-
gnes et és sepulchres criāt et se frappant
cōtre lés pierres. Et quād il veit Iesus
de loing, il accourut & s'enclina à luy: et
criant à haulte voix, dist: Qu'ay-ie affai-
re auec toy IESVS filz du Dieu sou-
uerain? Ie t'adiure de par Dieu, que tu
ne me tormente point: car il disoit: V ui-
de hors de cest hōme, mauuais esprit: Et
l'interroguoit: Cōment as-tu nom? Et il
respondit,

respondist,disant:I'ay nom Legion : car
B nous sommes plusieurs. Et le prioit fort qu'il ne lés enuoyast point hors de la contrée.Or y auoit il auprés dés mõtaignes vn grand troppeau de pourceaux, qui paissoit.Et tous lés diables le prioyent,disans: Enuoye nous és pourceaux, affin q̃ nous entrions dedans eux.Et IESVS incontinent leur permist. Et lés mauuais espritz sortis entrerent és pourceaux, & le troppeau se ietta impetueusement en la mer,& estoyent enuiron deux mille: & furent estouffez en la mer. Et ceux qui paissoyent lés pourceaux s'enfuyrent,& en porterent lés nouuelles en la cité, & par lés champs. Et sortirent pour veoir ce q̃ estoit aduenu:& viennent à IESVS, & voyent celuy qui auoit esté tormẽté du diable, assis, & vestu, & de bon sens, lequel auoit eu la Legion, & eurent crainte. Et ceux qui l'auoyent veu, leur raconterent comment il estoit aduenu à celuy qui auoit eu le diable: & "dés pourceaux. Et ilz commencerent à le prier qu'il se partist de leurs quartiers. Et quand il fut entré en la nacelle, celuy qui auoit esté tormenté du diable le prioit, affin qu'il fust auec luy. Mais IESVS ne le permist point,ains luy dist:Va-t'en en ta maison vers lés tiens: & leur racompte combien grandes choses le Seigneur t'a faict,& comment il a eu pitie de toy. Et s'en alla, & commença à prescher en "Decapolis combien grandes choses IESVS luy auoit faict.Et tous s'esmerueilloyent. *Et quand IESVS fut de rechef passé à l'autre riue en vne nacelle, grand peuple s'assembla à luy : & estoit prés de la mer. Et voicy vn dés principaux de la Synagogue qui auoit nom
C Iairus, vint.Et quãd il le veit il se ietta à sés piedz,& le prioit fort,disant:Ma fillette tend à la fin ie te prie que tu viẽne, & que tu mette lés mains sur elle, affin qu'elle soit saine, & qu'elle viue. Et il s'en alla auec luy,& grand peuple le suyuoit,& le pressoyent. *Et vne femme qui auoit eu le flux de sang douze ans, & auoit merueilleusement souffert de plusieurs medecins, & auoit despendu tout le sien,& n'auoit rien proffité, mais luy en estoit pis venu : quand elle ouyt parler de IESVS, elle vint entre le peuple par derriere, & toucha son vestement:car elle disoit: Si tant seulement ie touche sés vestemens ie seray guarie. Et incontinent la" fontaine de son sang s'estancha: & sentit en son corps qu'elle estoit guarie de ce fleau. Et incontinent IESVS congnoissant en soy-mesme que vertu estoit sortie de soy,il se retourna en ce peuple,& dist: Qui a touché més vestemens? Et sés disciples luy dirent.Tu vois que ce peuple te presse,& tu dis.Qui m'a touché?Et il regarda tout à lentour, pour veoir celle qui auoit ce faict.Et la femme craignant & tremblãt, sachant ce qui estoit faict en elle vint & se ietta deuant luy,& luy dist,toute la verité. Et il luy dist: Fille, ta Foy t'a guarie, va-t'en en paix, & sois guarie,de ton fleau. Iceluy encore parlant, aucuns viennent de chez ledict prince de la Synagogue, disans : Ta fille est morte, pourquoy trauaille-tu plus le maistre?

"Racõterent aussi

"C'est vn païs outre le Iordã,ou il y a dix cites

Mat.9.c Luc 8.f.

là mesme

"ou cours

Et IESVS incontinent oyant la parolle qui se disoit, dist au principal de la synagogue.Ne crains point, croy seulement. Et ne permist pas que aucun le suyuist,sinon Pierre & Iaques, & Iehan frere de Iaques. Et vient en la maison du principal de la synagogue, & voit le tumulte, & ceux qui plouroyent & menoyent gros dueil. Et quand il fut entré dedans,il leur dist:Pourquoy vous troublez vous & plourez?La fille n'est point morte : mais elle dort. Et se rioyent de luy.Mais lés ayant faict tous sortir dehors,il prent le pere & la mere de la fille,& ceux qui estoient auec luy,& entre ou la fille estoit gisante.Et en tenant la main de la fille,luy dist: Thalitha Cumi, qui est interpreté,fille [ie te dy]leue toy.

Et incontinent la fille se leua, & cheminoit : car elle estoit eagée de douze ans.Et furent estonnez d'vn grand estonnement.Et leur commanda fort que personne ne le sceust:& dist,qu'on luy donna à manger.

CHAP. VI.

ET se partit de là, & vint en son A
pays,& sés disciples le suyuoient. Et quand le iour du repos fut venu,il commença à enseigner en la synagogue,et beaucop de ceux qui l'oyoient, s'estonnoient de sa doctrine,disans: D'ont luy vient cecy?& qui est la sapience qui luy est donnée,& telles vertus qui se font par sés mains?N'est-ce pas le charpentier filz de Marie,& frere de Iaques & de Ioses, & de Iude,& de Simon? Sés sœurs aussi ne sont elles point icy vers nous?Et estoient offensez de luy. Lors IESVS leur disoit: *Nul Prophete n'est sans honneur,sinon en son pays,& entre sés parens,& ceux de sa famille.Et ne pouoit là faire aucune "vertu, sinon qu'il guarist quelque peu de malades en mettant lés mains sur eux,& s'esmerueilloit,pour leur incredulité:& alloit d'vn

mat.13.g. Luc 4.d.

Iehã 4.f.

"miracle par leql sa puissãce fut declairée.

costé

costé & d'autre par lés villages, qui
B estoieut à lenuiron,& lés enseignoit *Et
at.10.a. appella lés douze:& commença lés en-
uc 9.a, uoyer deux à deux,& leur donna aucto-
rité sus lés mauuais espritz.Et leur com-
manda qu'ilz ne prinssent rien pour por-
ter sur le chemin,sinon vn baston seulle-
ment,ne besasse,ne pain, ne monnoye en
*C'est, leur*ceincture.Mais qu'ilz fussent chaus-
bourse. sez de Sandales,& qu'ilz ne se vestissent
point de deux robbes. Et leur dist:En
quelque part que vous entrerez en vne
maison,demourez y iusque à tant q̃ vous
en partiez du tout. Et tous ceux qui ne
vous receuront & ne vous orrõt:en vous
ct.13.g. partans de là,*scouëz la pouldre de des-
soubz voz piedz en tesmoignage contre
eux. En verité ie vous dy,qu'il sera plus
facile à porter aux Sodomites, & Go-
morrhéens au iour du iugement que à ce-
ste cité là. Et eux estans partis, pres-
choyent qu'on s'amendast, & iettoient
hors beaucop de diables, & oingnoyent
d'huile plusieurs malades,& lés guaris-
C soient. *Et le Roy Herode en ouyt
at.14.a parler(car son renom estoit manifeste) &
uc 9.a. disoit:Iehan qui baptizoit, est ressuscité
dés mortz:et pourtant lés vertus œuurẽt
en luy. Lés autres disoient:C'est Elie.
Et lés autres disoient:C'est vn Prophete,
ou comme vn dés Prophetes. Et quãd
Herode eut ouy celà, il dist:C'est Iehan
que i'ay decapité, il est ressuscité dés
Luc 3.d. mortz. *Or ledict Herode auoit en-
uoyé prendre Iehan,& le lier en prison,
à cause de Herodias femme de Philippe
son frere,pourtant qu'il l'auoit prinse en
mariage. Car Iehan disoit à Herode:Il
ne t'est point licite d'auoir la femme de
ton frere. Et Herodias cerchoit oc-
casion sur luy; & le vouloit mettre à
mort, mais elle ne pouoit. Car Herode
craingnoit Iehan,sachãt qu'il estoit hom-
me iuste & sainct,& l'auoit en reuerence,
& l'ayant ouy,faisoit beaucop de cho-
ses,& l'oyoit voluntiers. Et quand
le iour opportun fut venu, que Herode
faisoit le festin du iour de sa natiuité aux
Princes, & aux Capitaines, & princi-
paux de Galilée: & que la fille d'icelle
Herodias fut entrée, & eut dansé: &
qu'elle eut pleu à Herode,& aussi à ceux
qui estoient assis ensemble à table,le Roy
dist à la fille: Demande moy ce que tu
veux,& ie te le dõneray.Et luy iura, di-
sant:Tout ce que tu me demanderas,ie le
te donneray:voire iusque à la moytie de
D mon royaume. Et elle partie dist à sa
mere:Que demanderay-ie? Et elle dist:
La teste de Iehan Baptiste.Et incontinẽt
à la haste rentrée au Roy,elle luy feit re-
queste, disant:Ie veux que prestement
tu me donne la teste de Iehan Bapti-
ste en vn plat. Et le Roy en estant
marry,ne la voulut pas escondire pour le
iurement,& pour ceux qui estoient assis
à table auec luy.Mais incontinent y en-
uoya le Borreau:& commanda qu'il ap-
portast la teste d'iceluy.Dont il s'y en al
la,& le decapita en la prison:& apporta
la teste d'iceluy en vn plat. Et la donna
à la fille, & la fille la donna à sa mere.
Et quand sés disciples ouyrent celà,ilz
vindrent,& emporterent son corps,& le
misrent en vn monument. *Et adonc mat.14.b
lés Apostres se rassemblẽt vers IESVS: Luc 9.b.
& luy raconterent tout ce qu'ilz auoiẽt
faict & enseigné. Et il leur dist:Venez
vous en à part en vn lieu desert,& vous
reposez vn petit:car il y auoit beaucop
d'allans & de venans, & n'auoient pas
loysir de manger. Et s'en alla en vn lieu
desert à part à tout vne nacelle. Lés as-
semblées lés veirent en aller,& plusieurs
le congneurent.Et y coururent à pied de
toutes lés citez,& y vindrent deuãt eux,
& vindrent ensemble vers luy. *Et mat.9.d.
quand IESVS fut sorty:il veit gran-
de assemblée, & eut compassion d'eux:
car ilz estoient comme brebis n'ayans
point de pasteur.Et commença à leur en-
seigner plusieurs choses. *Et estant mat.14.b
ia *grand heure, sés disciples vindrent à Luc 9.b.
luy,disans:Ce lieu est desert, & est desia Iehã 6.a.
tard:renuoye-lés, affin qu'ilz s'en allent *tard,
aux villages & bourgades à lenuiron,et E
qu'ilz achetent dés pains pour eux:car
ilz n'ont que manger. Et respondant
leur dist:Vous autres donnez leur à man
ger.Et ilz luy dirent:Que nous allions,
& achetions dés pains pour deux cens
Deniers,& leur donnions à mãger?Mais
il leur dist:Combien auez vous de pains?
allez,& y regardez. Et aprés l'auoir
sceu,ilz disent:cinq,& deux poissons.Et
il leur commanda,qu'ilz lés feissent tous
asseoir par tablées sur l'herbe verde. Et
ilz s'assirent par rengées,par centaines
& cinquantaines. Et quand il eut
prins lés cinq pains & lés deux poissons,
& ayant leué la veuë au ciel, il rendit
graces,& rompit lés pains:& lés bailla à
sés disciples,affin qu'ilz lés missent deuãt
eux:et departit lés deux poissons à tous.
Et en mangerent tous, & furent rassa-
siez.Et recueillirent dés reliefz, douze
paniers pleins:& dés poissons. Et ceux
qui auoient mangé,estoient enuiron cinq mat. 14.c
milles hommes. *Et incontinent feit Iehã 6.b.
monter sés disciples en la nacelle,& aller F

deuāt luy outre la mer vers Beth-saida, ce pendant qu'il donneroit congé au peuple. Et quand il lés eut laissé, il s'en alla en vne montaigne pour prier. Et le soir venu, la nacelle estoit au milieu de la mer, & luy il estoit seul sur la terre. Et veit qu'ilz auoient peine à nauiger: car le vent leur estoit contraire. Et enuiron la quatriesme veille de la nuict, il vint à eux cheminant sur la mer, & vouloit passer outre deuant eux. Mais quand ilz le veirent cheminant sur la mer, ilz cuyderent que ce fust vn phantosme, & s'escrierent: car ilz le veioyent tous & furent
G troublez. Et tantost il parla auec eux, & leur dist: Ayez bon courage, ce suis-ie, ne craignez point. Et monta en la nacelle vers eux, & le vent cessa. Et s'estonnoient tresfort & outre mesure en eux mesmes, & s'esmerueilloient. Or n'auoient ilz point entendu dés pains: car
mat. 14. d leur cœur estoit aueuglé. *Et quand ilz furent passez, ilz vindrent en la terre de Genezareth, & prindrent port. Et comme ilz furent sortis de la nacelle, ilz le recongneurent incontinent. Et coururent ça & là parmy toute ceste contrée: & se prindrent à luy apporter de tous costez en lictieres ceux qui estoient malades, quand ilz oyoient dire là ou il estoit. Et par tout ou il entroit és villages, ou citez, ou maisons aux chāps, ilz mettoient lés malades és places, & le prioyent, que pour le moins ilz peussent toucher le bord de son vestement: & tous ceux qui le touchoyent, estoient guaris.

CHAP. VII.

A
mat. 15. a. ET lés Pharisiens, & aucuns dés Scribes qui estoient venuz de Ierusalem, s'assemblent vers luy. Et quand ilz veirent aucuns de sés disciples prendre leur repas lés mains communes, c'est adire sans estre lauées: il en feirent complainte. Car lés Pharisiens et tous lés Iuifz, ne mangent point que souuent ilz ne lauent leurs mains, tenans l'ordonnance dés Anciens. Et retournans du marché, s'ilz ne sont lauez, ilz ne mangent point. Il y à aussi beaucop d'autres choses qu'ilz ont prinses à garder: comme lauemens de hanapz, de gobeletz, de vaisseaux d'aerain, & de lictz.
B En aprés lés Pharisiens & lés Scribes l'interroguent, disans: Pourquoy ne cheminent point tés disciples selon l'ordonnance dés Anciens: mais mãgent la viande sans lauer lés mains? Et respondāt leur dist: Que Isaie a bien prophetizé de vous
Isai. 29. d autres hypocrites, comme il est escrit: *Ce peuple cy me honnore dés leures, mais leur cœur est loing de moy. Et me "seruent en vain enseignans doctrines qui sont commandemens d'hommes. Car en delaissant, le commandement de Dieu, vous gardez l'ordonnance dés hommes, comme lauemens de gobeletz, & de hanapz: & faites beaucop d'autres choses semblables. *Et leur disoit: Vous auez bien reietté le commandement de Dieu, affin que vous gardissiez vostre ordonnance: car Moyse a dict: *Honnore "ton pere & ta mere: et qui maudira pere, ou mere, qu'il meure de mort. Mais vous dites: Si vn homme dit au pere, ou à la mere Corban, c'est adire, le don qui sera fait de par moy, viendra à ton prouffit [qu'il est quitte,] & ainsi vous ne luy permettez plus rien bien faire à son pere, ou a sa mere, mettans la parolle de Dieu à neant par vostre constitution, que vous auez ordonnée. Et faites moult d'autres choses semblables. Puis il appella à soy toute l'assemblée, & leur disoit: Escoutez moy tous, & entendez. Il n'y a rien C hors de l'homme de ce qui entre en luy, qui le puisse souiller: mais lés choses qui procedent de luy, ce sont celles qui souillēt l'homme. Si aucun a aureilles pour ouyr qu'il oye. *Et quand il fut entré en la maison arriere du peuple, sés disciples l'interroguoient de la similitude. Et il leur dist: Estes vous ainsi sans entendement? N'entendez vous point encore, que tout ce qui est de dehors entrant en l'homme ne le peut souiller? car il n'entre point en son cœur, mais au ventre: & vuyde hors par bas, purgeant toutes lés viandes. Et disoit: La chose qui sort de l'homme, celle souille l'homme. Car du dedans du cœur dés hommes procedent mauuaises pẽsées, adulteres, paillardises, meurtres, larcins, auarice, malices, fraude, infameté, mauuais regard, blasmes, orgueil, folie. Tous cés maux procedent du dedans, & souillent l'homme. Et se leuant de là, s'en alla aux lieux circõuoisins de Tyr & de Zidon: & entrant en vne maison, il ne voulut point que aucun le sceust, mais il ne peut estre celé: car vne femme (de laquelle la fillette auoit vn mauuais esprit) ayant ouy parler de luy, vint & se ietta à sés piedz. Et ceste femme estoit "Greque, de nation Syrophenissienne. Et le prioit qu'il iettast le diable hors de sa fille. Mais il luy dist: Laisse premierement lés enfans estre rassasiez: car il n'est point bon de prendre le pain dés enfans, & le ietter aux petis chiens. Et elle respondit, & luy dist: Ouy bien Sei- D gneur,

Marginal notes (right): "honnorent. — Matt. 15. a. 21. c. — exo. 20. — "hõnore est aussi prinsp[our] subuenir en necessité. — mat. 15. b — "Gentile & de nation estrange aux Iuifz.

gneur, mais aussi lés petis chiens mangent
soubz la table, dés mittes dés enfans. Et
il luy dist: Pour ceste parolle, va-t'en, le
diable est sorty de ta fille. Et quand elle
s'en fut allée en la maison, elle trouua le
diable estre sorty, & sa fille couchée sur
mat. 15.c. le lict. *Et quand il fut party dés
quartiers de Tyr & de Zidon, il vint de
rechef à la mer de Galilée par le milieu
dés quartiers de Decapolis. Et on luy
ameine vn sourd muet: & le prie-on
qu'il mist sa main sur luy. Et quand il
l'eut prins le peuple à part, il mist sés
doigtz és aureilles d'iceluy, & ayant cra
ché toucha sa langue: puis en regardant
au ciel il gemist, & luy dist: Hephathah,
c'est adire: ouure toy. Et incontinent sés
aureilles furent ouuertes: & le lien de sa
langue fut deslié, & parloit droictement.
Et leur commanda qu'ilz ne le dissent à
personne. Mais tant plus qu'il leur
deffendoit, de tant plus ilz le publioyent
& merueilleusement s'estonnoyent, di-
sans. Il a tout bien faict, & faict lés
sourdz ouyr, & lés muetz parler.

CHAP. VIII.

A
mat. 15.d. EN *cés iours là, comme il y auoit
fort grande assemblée de gens, &
n'eussent que manger: IESVS
appella à soy sés disciples, & leur dist:
I'ay compassion de ce peuple: car il ya
desia troys iours qu'ilz demourent auec
moy, & n'ont que manger: & si ie lés en-
uoye à ieun en leur maison, ilz defaudrõt
en chemin: car aucuns d'eux sont venuz
de loing. Et sés disciples luy respondi-
rent: Comment lés pourra-on icy rassa-
sier de pains au desert? Et il leur deman-
da: Combien auez vous de pains? Et ilz
dirent, sept. Et il commanda au peuple
qu'ilz s'assissent en terre. Et print lés
sept pains & aprés qu'il eut rendu gra-
ces, il lés rompit & lés bailla à sés disci-
ples, pour lés mettre deuant eux: & lés
misrent deuant le peuple. Ilz auoyent
aussi quelque peu de petis poissons. Et
quand il eut rendu graces, il commanda
qu'ilz fussent aussi mis deuant eux. Et
mangerent, & furent rassasiez. Et repor-
terent dés reliefz qui estoyent demourez,
sept corbeilles. Or ceux qui auoyent mã
gé, estoyent enuiron quatre mille. Puis lés
laissa aller. Et incontinent monta en
B vne nacelle auec sés disciples, & vint és
mat. 16.a parties de Dalmanutha. *Et lés Pha-
Luc 12.g risiens y allerent, & se prindrent à dispu-
ter auec luy, & demandoyent de luy
quelque signe du ciel le tentans. Et ge-
missant en son esprit, dist: Pourquoy de-
mande ceste generation signe? Ie vous dy
en verité, que signe ne sera point donné à
ceste generation. Et quand il lés eut
laissé, il rentra en la nacelle, et passa à l'au
tre riue. *Et auoyent oublié à pren- mat. 16.a
dre dés pains, & n'en auoyent qu'vn a-
uec eux en la nacelle. Et il leur comman-
da, disant: Soyez auisez, & vous donnez
garde du leuain dés Pharisiens & du le-
uain d'Herode. Et ilz deuisoyent en
tre eux, disans: C'est pource que nous ne
auons point de pains. Et IESVS con
gnoissant celà, leur dist: Qu'est-ce q̃ vous
disputez, que vous n'auez point de pains?
Estes vous encore sans sens & sans en-
tendemẽt? Auez vous encore vostre cœur
aueuglé? Auez vous dés yeux, & n'en
voyez point: & auez vous dés aureilles, C
et n'en oyez point? Et n'auez vous point Iehã 6.b.
de memoire? *Quand ie rompy lés cinq
pains à cinq mille hommes, combien le-
uastes vous de paniers pleins dés reliefz?
Ilz luy disent: Douze. Et quand ie rom-
py les sept à quatre mille, combien leua-
stes vous de corbeilles dés reliefz? Il luy
dirent: Sept. Puis leur disoit: Comment
n'entẽdez vous point? Et vient en Beth-
saida, & on luy ameine vn aueugle: & le
prie-on qu'il le touche. Et print la main
de l'aueugle, & le mena hors du village,
& en crachant és yeux d'iceluy, il mist
lés mains sur luy, & l'interrogua s'il
veoit quelque chose. Et regardant disoit
ie voy dés hommes, car ie voy aucuns
cheminer qui me semblent comme arbres.
En aprés mist de rechef lés mains sur
sés yeux, & le feit veoir, & fut restitué,
& alors lés veoit tous clerement.
Puis le renuoya en sa maison, disant:
N'entre pas au village, & ne le dis là à
personne. *Et IESVS & sés di- mat. 16.c.
sciples entrerent és villages de Cesarée Luc 9.c.
de Philippe: & interrogua sur le chemin
sés disciples, leur disant. Lés hommes
que disent-ilz qui ie suis? Et ilz
luy respondirent: Iehan Baptiste, & lés
autres Elie, & lés autres vn dés Pro-
phetes. Et il leur dist: Et vous, que
dites vous qui ie suis? Et Pierre respon-
dant luy dist: Tu és le CHRIST.
Et il leur defendit estroictement qu'ilz
ne dissent celà de soy à personne.
*Et lés commença à enseigner, qu'il fail D
loit que le filz de l'homme souffrist beau- mat. 16.d
cop de choses: & qu'il fut reprouué dés Luc 18.f.
Anciẽs & dés principaux Sacrificateurs
& dés Scribes, & qu'il fut mis à mort, &
ressuscitast troys iours aprés, & disoit la
parolle franchement. Et Pierre le print,
& le commença à reprendre. Mais
soy retournant & voyant sés disci-

ples,il tensa Pierre,disant : Va arriere de
moy Satan : car tu n'entends point lés
choses qui sont de Dieu : mais celles qui
sont dés hommes. Et aprés qu'il eut
appellé le peuple à soy auec sés disciples,
Mat.10. il leur dist. *Quiconque veult venir
d.16.d. aprés moy , qu'il renonce soymesme, &
Luc 9.c. porte sa croix & me suyue. Car qui
voudra sauuer sa vie,il la perdra: & qui
perdra sa vie pour moy & pour l'Euan-
gile,il la sauuera. Car, que prouffite-
ra il a l'homme, s'il gaigne tout le mon-
"ame,por- de,& qu'il perde son "ame? Ou quelle re-
vie, & compense donnera l'hõme pour son ame?
Soubz. *Car qui aura eu honte de moy & de
mat.10.d. més parolles en ceste generation adultere
Luc 9.c. & pecheresse, le filz de l'hõme aura aussi
2.tim.2.c honte de luy,quand il viendra en la gloi-
re de son pere auec lés saincts Anges.

CHAP. IX.

A ET *leur dist: Ie vous dy en verité,
mat.16.a qu'il ya aucuns de ceux qui sont
Luc 9.c. icy presens,qui ne gousteront pas
la mort iusque à ce qu'ilz ayent veu le
royaume de Dieu estre venu en puissan-
mat.17.a ce. *Et six iours aprés, IESVS
Luc 9.d. prend Pierre & Iaques & Iehan : & lés
meine seulz à part,sur vne haute montai-
gne: & fut transfiguré deuant eux, & sés
vestemens deuindrent reluysans & fort
blancz comme neige,telz que foulon sur
la terre ne pourroit faire si blancz.
Et s'apparut à eux Elie auec Moyse,
& parloient auec IESVS. Et Pier-
re respondant dist à IESVS: Maistre il
est bon que soyõs icy,& y faisions troys
tabernacles:vn pour toy,vn pour Moy-
se, & vn pour Elie. Or ne sauoit il qu'il
disoit,car ilz estoyent espouantez. Et
vne nuée vint qui lés enumbra. Et vint
vne voix de la nuée,qui dist. Cestuy est
mon filz bien aymé, escoutez-le. Et in-
continent iceux regardans à lenuiron, ne
B veirent plus personne auec eux , sinon
mat.17.b IESVS seullement. *Et comme
ilz descendoient de la montaigne, il leur
commanda qu'ilz ne recitassent à person
ne ce qu'ilz auoyent veu,sinon aprés que
le filz de l'homme seroit resuscité dés
mortz. Et retindrent ceste parolle en
eux mesmes : & enqueroyent entre eux
que c'estoit, qu'il deuoit ressusciter dés
mortz. Aussi ilz l'interroguerent, di-
sans : Qu'est-ce que disent lés Scribes,
mala.4.b qu'il fault que *Elie vienne premier?Et il
respondit & leur dist.Elie certes quand il
sera venu premier, il remet toutes choses
en estat,& comme il est * escrit du filz de
Isa.53. l'homme,qu'il a à souffrir moult de cho-
ses , & estre mesprisé. Mais ie vous dy,
que Elie est venu,& luy ont faict tout ce
qu'ilz ont voulu ,comme il est escrit de
luy. *Et reuenant à sés disciples,veit C
vne grande assemblée à lentour d'eux, & Mat.17
lés Scribes ayans question auec eux . Et Luc 9.
incontinent toute l'assemblée le voyant,
fut estonnée: & accoururent vers luy, &
le saluerent. Et interrogua lés Scri-
bes,disant: dequoy auez vous question a-
uec eux? Et vn de l'assemblée respondant:
dist, Maistre ie t'ay amené mon filz, qui
a vn esprit muet:et par tout ou il le prẽd,
il le descire: & lors il escume,& grince sés
dentz,& deuient sec.Et i'ay dict à tés di-
sciples , qu'ilz le iettassent hors , & ilz
n'ont peu. Et luy respondant dist:O
generation incredule, iusque à quand se-
ray-ie auec vous? iusque à quand vous
endureray-ie? Amenez-le moy . Et ilz
luy amenerent.Et l'esprit incontinent l'a-
uoir veu , le tormenta : & l'enfant estant
cheu en terre se tournoit en escumant.
Et interrogua son pere, disant : combien
y a-il de temps que cecy luy est aduenu?
Et il dist:dés son enfance: & souuent l'a
ietté au feu & en l'eaue, affin qu'il *le feist*
mourir. Mais si tu peux quelque chose,
ayde nous ayant compassion de nous.
Et IESVS luy dist:Si tu le peux croy
re,il sera faict. Toutes choses sont possi- D
bles à celuy qui croit . Et incontinent le
pere de l'enfant s'escriant auec larmes,
dist:Seigneur ie croy,supporte mon incre
dulité. Et quand IESVS veit que
le peuple accouroit ensemble,il " reprint "Tance
le mauuais esprit,luy disant : Esprit muet
& sourd,ie te commande que tu sorte de
luy,& que tu n'y entre iamais plus . Et
en s'escriant & fort le descirant,sortit,&
l'enfant deuint comme mort , tellement
que plusieurs disoyent : Il est mort.
Mais IESVS l'ayant prins par la
main,le feit leuer : & il se dressa. *Et mat.17.
comme il fut entré en la maison, sés disci-
ples l'interroguoyẽt à part,disans: Pour-
quoy ne l'auons nous peu ietter hors?
Et il leur dist: Ce genre cy ne peut autre-
ment sortir, que par oraison & ieusne.
*Et eux partis de là , cheminoyent E
par Galilée:& ne vouloit point que au- mat.17.
cun le sceust. Car il enseignoit sés disci- Luc 9.
ples, & leur disoit: Le filz de l'homme
est liuré és mains dés hommes , & l'occi-
ront : & aprés qu'il aura esté occis,il res-
suscitera au tiers iour. Mais ilz n'en-
tendoyent point ce qu'il disoit : & crai-
gnoyent de l'interroguer. *Et vint Luc 9.f.
en Capernaum : & quand il fut en la
maison , il lés interrogua , disant: De-
quoy traictiez vous par le chemin entre

vous autres? Et ilz se teurent:car ilz
auoient disputé entre eux en chemin, le-
quel seroit le plus grand. Et quand il
fut assis il appella lés douze,& leur dist:
Si aucun veult estre le premier, il sera le
dernier de tous & le seruiteur de tous.
Et print vn enfant, & le mist au milieu
d'eux: & aprés l'auoir prins entre sés
bras, il leur dist: Quicõque receura vn de
telz petis enfans en mon Nom, il me re-
çoit. Et quiconque me receura,il ne me
reçoit pas, mais celuy qui m'a enuoyé.
F Et Iehan luy respondit, disant: Mai-
stre nous auons veu aucun qui iettoit lés
diables hors en ton Nom,lequel ne nous
suyt point: & nous l'auons empesché,
pourtant qu'il ne nous suyt point. Et
IESVS dist: Ne l'empeschez point:
1.cor.12 a *car il n'est personne qui face vertu en
mon Nom, & puisse tost mal parler de
moy.Car qui n'est point contre nous, il
mat.10.d. est pour nous. *Quiconque aussi vous
Luc 17 a donnera vn voyrre d'eaue en mon Nom
(pource que vous estes de Christ)ie vous
dy en verité, qu'il ne perdra pas son sa-
laire.*Et quiconque offensera l'vn dés pe-*
tis qui croyent en moy, il luy vaudroit
mieux qu'on luy mist vne pierre de mou-
lin entour son col,& qu'on le iettast en
G la mer. Et si ta main t'empesche,cop-
mat. 18.b pe-la.*Il te vault mieux entrer manchet
en la vie,que auoir deux mains & aller
en la Gehẽne au feu qui iamais n'esteinct:
Isa.66.g. *là ou leur ver ne meurt point, & le feu
ne s'esteinct point. Et si ton pied t'em-
pesche,coppe-le. Il te vault mieux entrer
boyteux en la vie,que auoir deux piedz
& estre ietté en la Gehenne au feu qui ne
s'esteinct:là ou leur ver ne meurt point,
& le feu ne s'esteinct point. *Et si ton*
œil t'empesche, arrache-le. *Il te vault*
mieux entrer borgne au royaume de
Dieu,que auoir deux yeux, & estre ietté
en la Gehenne du feu, là ou leur ver ne
meurt point,& le feu ne s'esteinct point.
[a] chascun Car [a] vn chascun sera salé par feu:*&
donné à tout sacrifice sera salé de sel. * Le
Christ,est sel est bon: mais si le sel est sans saueur
cõserué p dequoy luy rendrez vous saueur? Ayez
afflictiõ. du sel en vous mesmes, & ayez paix
Leui. 2.d entre vous.
Mat.5.b.
Luc 14.g

CHAP. X.

A
mat.19.a.
ET s'estãt leué de là vient és quar-
tiers de Iudée par delà le Iordan.
Et de rechef lés gens s'assemblent
vers luy,& de rechef lés enseignoit cõe il
auoit accoustumé. Et lés Pharisiens y
vindrent & l'interroguoyent,le tentans:
Est-il licite à l'hõme de repudier sa fem-
me? Mais respondãt leur dist:Qu'est-ce
que Moyse vous a commandé?Et ilz di-
rẽt:Moyse a permis escrire le Libelle de deu.24.a
refus,& de la repudier. Et IESVS
respondant leur dist: Il vous a escrit ce
commandement,pour la dureté de vostre
cœur. *Or dés le commencement de la Gene.1.d
creation,Dieu lés a faict masle,& femel-
le. * Pour ceste cause l'homme delaissera Gene.2.d
son pere et sa mere,& s'adioindra auec sa 1.cor.6.d
femme,& deux serõt vne chair.Parquoy Ephe.5.g
ilz ne sont plus maintenant deux mais
vne chair.Donc ce que Dieu a conioinct,
que l'homme ne le separe point. *Et de B
rechef lés disciples l'interroguerent de ce- mat. 19.a
là mesme en la maison,& leur dist: Qui- Luc 16.e
conque laissera sa femme,& se mariera à
vne autre il commet adultere[a]contre elle. [a]ou, auec
Et si la femme delaisse son mary, & se
marie à vn autre elle commet adultere.
*Et on luy presenta dés petis enfans, mat.19.b
affin qu'il lés touchast.Mais lés disciples Luc 18.d
reprenoient ceux qui lés amenoient. Et
IESVS voyant celà fut mal content,
& leur dist:Laissez lés petis enfans venir
à moy,& ne lés empeschez point:car à
telz est le royaume de Dieu. Ie vous dy
en verité, quiconque ne receura le royau-
me de Dieu comme petit enfant,il n'y
entrera point. Et en lés embrassant &
mettant sés mains sur eux il lés beneist.
*Et quand il fut sorty au chemin, vn C
accourut,& s'agenouilla deuant luy, & mat.19.c.
l'interrogua,disant: Bon maistre,que fe- Luc.18.d
ray-ie affin que ie possede la vie eternel-
le? Et IESVS luy dist: Pourquoy
me dis-tu bon?*Nul n'est bon,sinon vn Psal.14.
seul Dieu.*Tu congnoys lés Commande-* b.53.a.
*mens:**Ne commetz point adultere, Ne Co.20.b
tue point, Ne desrobe point, Ne dis
point faux tesmoignage,N'vse point de
tromperie,Honnore ton pere & ta mere.
Mais cestuy respondant luy dist:Mai-
stre,i'ay gardé toutes cés choses dés ma
ieunesse. Et IESVS le regarda,et
l'ayma, & luy dist: Tu as faute d'vne
chose:va,& vend tout ce que tu as, & le
donne aux paoures & tu auras thresor
au ciel, & vien, suy moy,en prenant ta
croix. Et il fut contristé pour ce mot,
& s'en alla marry, car il auoit beaucop
de possessions. * Et IESVS ayãt D
regardé à lẽtour dist, à sés disciples:Que mat.19.c.
difficillement entreront ceux qui ont Luc 18.e.
dés richesses,au royaume de Dieu. Et
lés disciples estoient estonnez de sés pa-
rolles. Mais IESVS de rechef
respondant,leur dist:Enfans,qu'il est dif-
ficile à ceux qui se fient és richesses,d'en-
trer au royaume de Dieu.Il est plus facile

*ou, chameau. qu'vn * cable passe par le pertuis d'vne
esguille,qu'vn riche entre au royaume de
Dieu. Et encore plus s'esmerueilloient,
disans en eux mesmes:Et qui peut estre
sauué? Mais IESVS lés regardãt,
dist:Il est imposible quant aux hommes,
mais non pas quant à Dieu. Car toutes
choses sont posibles quant à Dieu.
E *Et Pierre luy commença à dire:Voi-
mat.19.d cy,nous auons tout laissé,& t'auons sui-
Luc 18.f. uy. Et IESVS respondant,dist: Ie
vous dy en verité,qu'il n'y a nul qui ayt
laissé maison,ou freres,ou sœurs,ou pere,
ou mere,ou femme,ou enfans,ou champs,
pour l'amour de moy & de l'Euangile,
que maintenant en ce temps icy il n'en
reçoyue cent foys autant,maisons,& fre-
res,& sœurs,meres,& enfans,& champs,
auec persecutions:& au siecle à venir vie
mat.19.d. eternelle. * Et plusieurs qui sont pre-
20.b. miers,seront derniers:et lés derniers serõt
Luc 13.f. premiers. *Or estoient ilz en la voye
mat.20.c. montans en Ierusalem,& IESVS al-
Luc 18.f. loit deuant eux:& s'estonnoient,& en le
suyuant craignoient. Et quand IE-
SVS eut derechef prins lés douze,il
commença à leur dire lés choses qui luy
deuoient aduenir. Voicy,nous mon-
tons en Ierusalem,& le filz de l'homme
sera liuré aux principaux Sacrificateurs
& aux Scribes,& le condemneront à
mort,& le bailleront aux Gentilz,& se
moqueront de luy,& le flagelleront,&
cracheront contre luy,& le feront mou-
F rir,& ressuscitera au tiers iour. *Et lés
mat.20.c filz de Zebedée,assauoir Iaques & Iehã
viennent à luy,disans:Maistre,nous vou
lons que tu nous face ce que nous deman
derons.Et il leur dist:Que voulez vous
que ie vous face? Et ilz dirent:Octroye
nous que soyons asis en ta gloyre,l'vn
à ta dextre,& l'autre à ta senestre. Et
IESVS leur dist: Vous ne sauez
que vous demandez:pouez vous boyre
le hanap que ie boy,& estre baptizez du
baptesme dequoy ie suis baptizé? Et ilz
luy dirent:Nous le pouons. Et IE-
*Vous souffrirez cõe moy. SVS leur dist:Vray est que vous*beu-
urez le hanap que ie boy:& du baptes-
me dequoy ie suis baptizé,vous serez
baptizez:mais seoir à ma dextre & à ma
senestre,ce n'est pas à moy à le donner:
mais à ceux [sera donné] ausquelz est
preparé. Et quand lés dix ouyrent ce-
là,ilz commencerent à estre mal contens
mat.20.d de Iaques & de Iehan. *Et IESVS
Luc 22.c lés appella,& leur dist: vous sauez que
ceux qu'on voit dominer sur lés gens,ont
seigneurie sus elles,& lés princes ont
auctorité sus elles. Toutesfoys il ne
sera point ainsi entre vous:mais quicon-
que de vous voudra estre le plus grand
entre vous,sera vostre seruiteur: & qui-
conque voudra estre le premier entre
vous,sera le seruiteur de tous. Car
aussi le filz de l'homme n'est point venu
pour estre seruy,mais pour seruir & don-
ner sa vie en redemption pour plusieurs.
*Et viennent en Iericho. Et quand G
il se partit de Iericho,& sés disciples & mat.20.d
vne grosse compaignie,vn aueugle dict Luc 18.g
Bar-timée,filz de Timée,estoit asis au-
prés de la voye & mendioyt. Et ayant
ouy que c'estoit IESVS de Naza-
reth,il commença à crier & dire: IE-
SVS filz de Dauid,aye misericorde
de moy. Et plusieurs le reprenoient,
affin qu'il se teust. Mais il cryoit beau-
cop plus fort:Filz de Dauid,aye miseri-
corde de moy. Et IESVS estant ar-
resté commanda qu'on l'appellast.Et ilz
appellerent l'aueugle,luy disans: Aye
bon courage,leue toy,il t'appelle. Et
iettant ius son manteau,il se leua & s'en
vint à IESVS. Et IESVS respon
dant,luy dist:Que veux-tu que ie te fa-
ce?Et l'aueugle luy dist:Maistre,que ie
reçoyue la veuë. Et IESVS luy
dist:Va-t'en,ta foy t'a guary. Et incon-
tinent il receut la veuë,& suyuit IE-
SVS au chemin.

CHAP. XI.

ET comme ilz approchent de Ieru- A
salem,de Beth-phagé,& Beth- mat.21.a
anie,au mont dés Oliues,il en- Luc 19.c
uoye deux de sés disciples,& leur dist:
Allez en ce village qui est deuant vous,
& incontinent que vous y serez entrez,
vous trouuerez vn asnon lyé,sur lequel
iamais homme ne s'asseit: desliez-le &
l'amenez. Et si quelcun vous dit: Pour-
quoy faites vous cecy?Dites que le Sei-
gneur en a affaire.Et incontinent le lais-
sera venir icy. Ilz se partirent donc,&
trouuerent l'asnon qui estoit lyé dehors
deuant la porte entre deux chemins & le
deslient.Et aucuns de ceux qui se tenoiẽt
là,leur dirent: Que voulez vous faire
deslians l'asnon?Et ilz leur dirent com-
me IESVS leur auoit commandé: &
ilz lés laisserent aller. Et amenerent
l'asnon à IESVS,& misrent leurs ve
stemens sur luy,& s'asseist dessus. *Or B
plusieurs estendoient leurs vestemens en Iehã 12.b
la voye.Et lés autres coppoyent bran-
ches dés arbres,& lés espandoient en la
voye.Et ceux qui alloient deuant,et ceux
qui suyuoient,cryoient,disans: *Hosan- *Cry de ioye,cõe
na.Beneit soit celuy qui vient au Nom mat.21.a
du Seigneur. Beneit soit le regne qui
vient

vient au Nom du Seigneur de nostre pe-
re Dauid, Hosanna és treshaultz lieux.
mat.21.b *Et le Seigneur entra en Ierusalem, &
Luc 19.g au Temple. Et quand il eut tout regar-
dé à lentour, & que desia il estoit tard : il
sortit pour aller en Beth-anie auec lés
mat.21.c. douze. *Et le lendemain qu'ilz se
partirent de Beth-anie, il eut faim : &
voyant de loing vn figuier ayāt dés fueil-
les, il y alla pour veoir s'il y trouueroit
quelque chose. Et y estant venu, ne trou-
*Apparē- ua rien sinon *dés fueilles : car il n'estoit
ce de bon pas la saison dés figues. Et IESVS
té est con respondant, luy dist: Que iamais plus de
dēnée s'il toy nul ne mange fruict : & sés disciples
ny a fruict escoutoyent. *Et ilz viennent en Ie-
C rusalem. Et quand IESVS fut entré au
mat.21.b Temple, il se print à ietter hors ceux qui
Iehan 2.c vendoyent & achetoyent au Temple, &
renuersa lés tables dés changeurs, & lés
chayeres de ceux qui vendoyent dés co-
lombes, & ne permist point que aucun
portast vaisseau par le Temple. Et en-
seignoit, leur disant : N'est-il pas escrit:
Isa. 56.c. *Ma maison sera appellée maison d'orai-
Iere. 7.c. son à *toutes gens*? Mais vous l'auez fai-
cte cauerne de brigans. Et celà ouyrent
lés Scribes & lés principaux Sacrifica-
teurs: & cerchoyent comment ilz le met-
troyent à mort : car ilz le craignoyent, à
cause que tout le peuple s'esmerueilloit
de sa doctrine. Et le vespre venu, il sortit
hors de la cité. *Et le matin comme
mat. 21.c ilz passoyent ilz veirent que le figuier e-
stoit seiché iusque aux racines. Et Pierre
en eut souuenance, & luy dist : Maistre,
voicy le figuier que tu as maudict, est sei-
ché. Et IESVS respondant leur dist:
Ayez la foy de Dieu. Ie vous dy en veri-
té, que quiconque dira à ceste *montaigne*,
Oste toy, & te iette en la *mer*: & ne doub-
tera point en son cœur, *mais* croyra que
ce qu'il dit se fera, il luy sera faict ce qu'il
aura dict. *Pour ceste cause ie vous
D dy, tout ce que vous demandez en priant,
mat.7.b. croyez que vous le receurez, et il sera vo-
21.c. stre. *Et quand vous serez pour fai-
Luc 11.b re oraison, pardonnez si vous auez quel-
mat.6.b. que chose contre aucun : affin que vostre
eccl. 28.a pere qui est és *cieux* vous pardonne auf-
si voz forfaictz. *Et de rechef vien-
mat.21.c. nent en Ierusalem. Et comme il chemi-
Luc 20.a noit au Temple, *lés principaux Sacrifica-*
teurs & lés Scribes & *lés Anciens* vien-
nent à luy, & luy disent: De quelle aucto-
rité fais-tu cés choses? & qui est celuy qui
t'a donné ceste auctorité que tu face cés
choses? Et IESVS respondant, leur
dist : Ie vous interrogueray aussi d'vn
mot : & me respondez, & ie vous diray
de quelle auctorité ie fay cés choses.
Le Baptesme de Iehan, estoit-il du ciel,
ou dés hommes? respondez moy. Et ilz
pensoyent en eux mesmes, disans: Si nous
disons qu'il estoit du ciel, il dira : pour-
quoy donc n'auez vous point creu à
luy? Mais si nous disons qu'il estoit dés
hommes nous craignons le peuple : car
tous tenoyent que Iehan estoit vraye-
ment Prophete. Et iceux respondans,
disent à IESVS : Nous ne sauons.
Et IESVS respondant, leur dist: Aussi
ne vous dy-ie pas, de quelle auctorité ie
fay cés choses.

CHAP. XII.

ET *commença à parler à eux par A
similitudes. Vn homme planta mat.21.d
vne vigne, & l'enuironna d'vne Luc 20.b
haye, & y *fouyt pour lés esgoux d'vn *vne fosse
pressoir, & y edifia vne tour: & la loua à
dés laboureurs, puis s'en alla dehors.
Et en la saison il enuoya vn seruiteur
aux laboureurs, affin qu'il receust du
fruict de la vigne, par lés laboureurs.
Mais iceux le prenans le battirent, &
le renuoyerent *vuyde. Et de rechef leur *sans luy
enuoya vn autre seruiteur : & luy iettans bailler au-
dés pierres, le *blesserent en la teste, & le cun fruict
renuoyerent auec iniures. Et aprés en *ou, luy
enuoya vn autre, & l'occirent. Et plu- meurtri-
sieurs autres desquelz ilz battirent lés rent la te-
vns, & occirent lés autres. Or voyant ste.
qu'il auoit encore vn filz son bien ay-
mé, il leur enuoya aussi pour le dernier,
disant : Ilz auront reuerence à mon filz.
Mais lés laboureurs dirent entre eux:
C'est-cy l'heritier: venez tuons-le, et l'he-
ritage sera nostre. Et le prenans le mi-
rent à mort, & le *ietterent* hors de la vi-
gne. Que fera donc le seigneur de la vi-
gne? Il viendra & destruyra lés labou-
reurs, & baillera la vigne à d'autres. Et
n'auez vous point leu ceste escriture?
*La pierre que ceux qui edifioyent ont psa.118.d
reprouuée, icelle est mise au principal mat. 21.d
lieu du coing. Il a esté faict du Seigneur, Luc 20.c
& est admirable deuant noz yeux. Et
ilz taschoyent le prendre, mais ilz crai-
gnoyent le peuple : car ilz congneurent
qu'il auoit dict ceste similitude contre
eux. Et le laissans s'en allerent.
*Et ilz luy enuoyent aucuns dés Pha- B
risiens & dés Herodiens : affin qu'ilz le mat.22.b
surprinssent en parolle. Et estans ve- Luc 20.d
nuz, ilz luy disent : Maistre, nous sa-
uons que *tu* es veritable, & ne t'en chault
d'aucun : car tu n'as point d'esgart à la
personne dés hommes, mais tu enseigne la
voye de Dieu en toute verité. Est-
il licite de donner le tribut à Cesar, ou

non? le donnerons nous, ou se nous ne le donnerons point? Et iceluy sachant leur feintise, leur dist: Pourquoy me tentez vous? Apportez moy vn Denier, affin que ie le voye. Et ilz luy presenterent? Lors il leur dist: De qui est ceste image & l'inscription? Et ilz luy dirent: De Cesar. Et IESVS respondant, leur
Ro.13.b. dist: *Rendez à Cesar, ce qui est à Cesar:
mat.22.c & à Dieu ce qui est à Dieu. Et ilz fu-
Luc 20.e rent esmerueillez de luy. Et lés Sa-
Act.23.b ducéens (qui disent qu'il n'y a point de
deu.25.b resurrection) viennent à luy, & l'interroguerent, disans: Maistre: Moyse nous a escrit, que si le frere de quelcun meurt, & laisse sa femme, & ne laisse nulz enfans, que son frere prenne sa femme, & qu'il suscite semence à son frere. Or sept freres estoyent, dont le premier print femme, & mourant ne laissa point de semence. Et le second la print, & mourut, & ne laissa point de semence. Et le tiers semblablement, Et lés sept la prindrent, & ne laisserent point de semence. Et la femme mourut la derniere de tous. En la resurrection donc, quand ilz ressusciteront, duquel d'iceux sera elle femme car sept l'ont eue pour femme? Lors IESVS
C respondant, leur dist. N'errez vous pas, pourtant que vous ne sauez point lés escritures, ne la puissance de Dieu? Car quand on est ressuscité dés mortz, on ne se marie pas & n'est on point donné en mariage: mais on est comme lés Anges qui sont és cieux. Et quant aux mortz qu'ilz ressuscitent, n'auez vous point leu au liure de Moyse, comment Dieu parla à
Exo.3.b. luy au buysson, disant: * Ie suis le Dieu d'Abraham, et le Dieu d'Isaac, & le Dieu de Iacob? Il n'est pas le Dieu dés mortz, mais le Dieu dés viuans. Vous errez
mat.22.d donc grandement. *Et vn dés Scri-
Luc 10.e. bes estant venu, & lés ayant ouy disputer ensemble, & voyant qu'il leur auoit bien respondu, il l'interrogua, disant: Qui est le premier commandement de tous? Et IESVS luy respondit, Le premier de tous lés commandemens est: * Escoute Israël, le Seigneur nostre
Deu.6.a. Dieu est vn seul Dieu. Et tu aymeras le Seigneur ton Dieu de tout ton cœur, & de toute ton ame, & de tout ton entendement, & de toute ta force. Cestuy est le premier commandement. Et le second
leui.19.d. semblable à iceluy, c'est. *Tu ayme-
mat.22.d ras ton prochain comme toymesme. Il
rom.13.c. n'y a pas d'autre commandement plus grand que ceux-cy. Et le Scribe luy dist: Maistre tu as bien dict selon verité, qu'il est vn Dieu, & n'en est pas d'autre que luy. Et que l'aymer de tout le cœur, & de toute l'intelligence, & de toute l'ame, & de toute la force, & aymer son prochain comme soy mesme, est plus que toutes lés *oblations bruslées & sacrifices: *ou, holo-
Et IESVS voyant qu'il auoit respon- caustes.
du sagemẽt, luy dist: Tu n'es point loing du Royaume de Dieu. Et depuis nul ne l'osoit plus interroguer. *Et IESVS D
respondant, disoit en enseignant au Tem- mat.22.d
ple. Comment disent lés Scribes que le Luc 10.g
Christ est filz de Dauid? Car Dauid luy psa.110.
mesme a dict par le sainct Esprit: Le Seigneur Dieu a dict à mon Seigneur, Sieds à ma dextre, iusque à ce que ie mettray tés ennemis le marchepied de tés piedz. Dauid donc luy mesme l'appelle Seigneur: & dont est il son filz? Et grand nombre de gens l'oyoit voluntiers. Et leur disoit en sa doctrine.* Donnez vous
garde dés Scribes qui veulent cheminer mat.23.a
en robbes longues, & ayment lés saluta- Luc 11.f.
tions és marchez, & lés premiers sieges 20.g.
aux assemblées, & lés premiers lieux aux banquetz: lesquelz deuorent lés maisons dés vefues, soubz vmbre de longue oraison. Ilz en receuront plus grande condemnation. *Et comme IESVS
estoit assis à lendroit du Tronc, il regar- Luc 21.
doit comment le peuple mettoit argent au Tronc. Et plusieurs riches y mettoyent beaucop. Et vne paoure vefue y vint, & y mist deux petites pieces qui font vn *Quadrin. Et appellant à soy sés disciples, leur dist: Ie vous dy en verité, que ceste paoure vefue a plus mis au Tronc que tous ceux qui y ont mis. Car tous y ont mis de ce qu'ilz auoyent d'abondant: mais ceste-cy y a mis de sa paoureté tout ce qu'elle auoit, voyre toute sa substance.

*c'est quart d'vn As, qui vault 4. tournois & pyte.

CHAP. XIII.

ET *se partant du Temple vn de A
sés disciples luy dist: Maistre, re- mat.24.a
garde quelles pierres, & quelz edi- Luc 19.
fices! Et IESVS respondant luy 21.b.
dist: Voys-tu cés grandz edifices? Il ne sera laissé pierre sur pierre, qu'elle ne soit demolie. Et comme il estoit assis au mont dés Oliues à lendroit du Temple, Pierre & Iaques, Iehan & André l'interroguerent à part, disans: Dy-nous, quand seront cés choses? & quel est le signe, quãd toutes cés choses doyuent estre accomplies? *Et IESVS leur re-
spondant commença à dire: Voyez que mat.24
aucun ne vous deçoyue. Car plusieurs viendront en mon Nom: disans: Ie suis Christ, & en deceuront plusieurs. Et quand

quand vons orrez batailles & bruyt de
guerres,ne soyez point troublez: car il
faut qu'il aduienne: mais encore ne sera-
ce pas la fin.Car nation s'esleuera contre
nation,& Royaume contre Royaume:&
seront tremblemens de terre par chascũs
lieux,& y aura famines & troubles.Cés
choses seront commencement de doleurs.
Iehã 15.c *Mais prenez garde à vous mesmes:
16.a car ilz vous liureront aux Conseilz &
B aux assemblées:vous serez battus, & se-
rez menez deuant lés Gouuerneurs & lés
*por leur Roys pour moy * en tesmoignage à
tesmoi- iceux.*Et faut que l'Euangile soit pre-
gner leur mier presché en toutes nations. *Mais
condem- quand il vous meneront pour vous liu-
nation. rer,ne*pensez pas deuant que vous direz,
mat.24 a & ne meditez point: mais dites ce qui
mat.10.b vous sera donné a ceste heure là: car ce
Luc 12.b n'estes vous pas qui parlez,mais le sainct
21.c.d. Esprit. Le frere liurera son frere à
mort, & le pere l'enfant: & s'esleueront
lés enfans à lencontre dés peres et meres,
& lés feront mourir. Et serez hays de
tous pour mon Nom. Mais qui perseue-
mat.24 b rera iusque en la fin,il sera sauué. *Et
quand vous verrez l'abomination de la
desolation estre ou elle ne doit pas estre,
dan. 9.g. qui est dicte par*Daniel le Prophete (qui
lit l'entende) adonc ceux qui sont en Iu
dée,fuyent aux montaignes:& celuy qui
est au toict,ne descende pas en la maison,
& n'y entre pas pour emporter aucune
chose de sa maison. Et qui est au champ,
ne retourne pas aux choses delaissées der
riere pour emporter son vestemens.
mat.24 b Malheur sur celles qui sont* enceintes,
C & celles qui allaictent en cés iours là.
Mais priez que vostre fuytte ne soit
point faicte en hyuer:car en cés iours là,
sera telle tribulation que n'a point esté
depuis le commencement de la creation
dés choses que Dieu a crée,iusque à main-
tenant,ne que iamais sera faicte. Et si
le Seigneur n'eust abbregé lés iours,toute
chair n'eust pas esté sauuée: mais pour
lés esleuz quil a esleu,il a abbregé lés
mat.24 b iours. *Et alors si aucun vous dit:
Luc 21.b Voicy,le Christ est cy: Voicy il est là:ne
le croyez point. Car faux Christz &
faux Prophetes se leueront, & feront dés
signes & merueilles pour deceuoir aussi
lés esleuz,si possible estoit, Soyez donc
aduisez.Voicy,ie vous ay tout predict.
Isai.13.b. Mais en cés iours là aprés ceste tribu-
24.d. lation,le*Soleil s'obscurcira, & la Lune
ne donnera point sa clarté,& lés estoilles
du Ciel cherront & lés vertus qui sont és
cieux se mouueront. Et lors ilz verront
le filz de l'homme venir és nuées, auec
grande puissance & gloyre. Et adonc
il enuoyera sés Anges, & rassemblera
sés esleuz de tous lés costez dés quatre
ventz, depuis vn bout de la terre iusque
à l'autre bout du ciel. Or apprenez
du figuier la similitude. Quand son D
rameau sera ia tendre,& aura produict sés
fueilles,vous sauez que l'esté est prochain.
Vous aussi pareillement, quand vous
verrez que cés choses se feront, sachez
qu'il est prochain aux portes. Ie vous
dy en verité,que ceste generation ne pas-
sera point, tant que toutes cés choses mat.24.d
soyent faictes. *Le Ciel & la Terre Luc 12.e.
faudront, mais més parolles ne faudront 21.g.
point. Mais de ce iour la & de l'heure,
nul ne le sait, non pas mesmes lés Anges
qui sont au ciel,ne le filz, sinon le pere.
Gardez-vous, veillez, & priez: car
vous ne sauez quand est le temps. *C'est Luc 19.b
ainsi que l'homme qui est allé dehors
ayant laissé sa maison: & a donné à sés
seruiteurs puissance de gouuerner, & à
vn chascun l'oeuure qui doit faire: & a
commandé au Portier qu'il veillast.
Veillez donc(car vous ne sauez quand
le Seigneur de la maison viendra, au soir,
ou à minuict, ou à l'heure que le coq
chante,ou au matin) affin que quand il
viendra soubdainement,il ne vous trouue
dormans. Et ce que ie vous dy, ie le
dy à tous: Veillez.

CHAP. XIIII.

OR* deux iours aprés il estoit la so A
lennité de Pasque, & dés pains mat.26.a
sans leuain.Et lés principaux Sa- Luc 22.a
crificateurs & lés Scribes cerchoyent
comment ilz le pourroyent prendre par
fraude,& le faire mourir. Et disoyent:
Non pas au iour de la feste, qu'il n'aduiẽ
ne tumulte de peuple. *Et comme il Ieh. 12.a.
estoit en Beth-anie en la maison de Simõ
le lepreux,& estoit assis à table,vint vne
femme qui auoit vne boyste d'oingnemẽt
de fin espic,precieux. Et rõpit la boyste,
& luy respandit sur le chef. Et aucuns en
estoyent malcontens en eux mesmes, &
disoyent: A quoy sert ceste perdition
d'oingnement? car il pouoit estre vendu
plus de troys cens Deniers,& estre donné
aux paoures. Et fremissoyent à len-
contre d'elle. *Et IESVS dist: mar.29.a
Laissez-la. Pourquoy luy donnez vous
fascherie? elle a faict vn bon acte enuers
moy. Car vous auez tousiours lés paou-
res auec vous, & quand vous vouldrez,
vous leur pouez bien faire:mais vous ne
m'auez point tousiours. Elle a faict ce
qu'elle a peu,elle a preuenu à oindre mon

corps pour ma sepulture. Ie vous
dy en verité, que par tout le monde ou se
ra presché cest Euangile, ce qu'elle a faict
mat.26 b sera aussi recité à la louenge d'elle. *Et
Luc 22.a Iudas Iscariotvn dés douze, s'en alla aux
B principaux Sacrificateurs, affin qu'il leur
liurast: Lesquelz quand ilz l'ouyrēt,
furent ioyeux, & luy promirent donner
argent. Et cerchoit comme il le pourroit
mat.26.b liurer en temps & en lieu. *Et le pre-
Luc 22.a mier iour de la solennité dés pains sans
leuain, quād on sacrifioit l'agneau de Pas-
que, sés disciples luy disent: Ou veux tu
que nous allions & t'apprestions à man-
ger l'agneau de Pasque? Et il enuoye
deux de sés disciples, & leur dist: Allez en
la cité: & vn homme portant vne cruche
d'eaue viendra au deuāt de vous, suyuez-
le: & en quelconque lieu qu'il entrera, di-
tes au maistre de la maison: Le maistre
dit, Ou est le logis, ou ie mangeray
l'agneau de Pasque auec més disciples? Et
il vous monstrera vne grāde chambre or-
née & preparée: apprestez-le là, pour
nous. Et sés disciples se partirent, & vin-
drent en la cité: & trouuerent en telle ma-
niere qu'il leur auoit dict: & appresterent
mat.26.b la Pasque. *Et le vespre venu, il vint
Luc 22.b auec lés douze. Et comme il estoyent as-
Iehā 13.c sis à table & mangeoyent, IESVS
Exo. 12. dist: Ie vous dy en verité, que vn de vous
C qui mange auec moy, me trahira. Et ilz se
prindrent à contrister, & luy dirent l'vn
aprés l'autre: Sera-ce moy? & l'autre, Se-
ra-ce moy? Mais iceluy respondant, leur
dist: C'est vn dés douze qui trempe auec
moy au plat. Et certes le filz de l'hom-
psal. 41.c me s'en va *comme il est escrit de luy.
Mais malheur à l'homme par qui le filz
de l'homme est trahy. Il eust esté bon à
cest homme la, s'il n'eust point esté nay.
1.cor.11.e *Et comme ilz mangeoyent, IESVS
print du pain: & auoir rendu graces le
rompit, puis leur en donna, & dist: Pre-
nez, mangez: Ce est mō corps. Et quand
il eut prins le hanap, il rēdit graces, & leur
en donna. Et en beurent tous, & leur dist:
*Par leql Ce est mon sang *du nouueau Testament,
est con- qui est espandu pour plusieurs. En verité
fermé le ie vous dy, q̃ ie ne beuuray plus du fruict
nouueau de la vigne, iusque à ce iour là que ie le
testamēt. beuuray nouueau au royaume de Dieu.
Heb.9. Et aprés qu'ilz eurent dict l'hymne, ilz
s'en allerent en la montaigne dés Oliues.
Et IESVS leur dist: Vous serez
tous scandalizez en moy ceste nuict: car
Zac.13.c il est escrit: *Ie frapperay le pasteur, &
Luc 22.d lés brebis seront esparses. *Mais aprés
Ieh. 16.g que ie seray ressuscité, ie iray deuant vous
sou.16.b. en Galilée. Et Pierre luy dist: Quād
aussi tous seroyent scandalizez, toute
foys ie ne le seray point. Et IESVS
luy dist: Ie te dy en verité, q̃ auiourdhuy
en ceste nuict, deuant que le coq ayt chan
té deux foys, tu me nyeras troys foys.
Mais il disoit encore plus fort: Quand
mesme il me faudroit mourir auec toy, si
ne te nieray-ie point. Et tous aussi di-
soyent semblablement. *Aprés ilz mat.26.d
viennent en vn lieu nommée Geth-sema- Luc 22.d
ni, & dist à sés disciples: Séez vous icy D
tandis que ie m'en iray prier. Et prent
auec soy Pierre & Iaques & Iehan: &
commença à s'espouanter, & estre en an-
goisse, & leur dist: Mon ame est tri-
ste iusque à la mort: demourez icy &
veillez. Et quand il se fut vn peu
eslongné, il se ietta en terre: & prioit que
s'il se pouuoit faire, l'heure se transpor-
tast de luy, & disoit: Abba, pere, toutes
choses te sont possibles, transporte ce *ha- *Fais que
nap, de moy: toutesfoys non pas ce que ie ie ne meu-
veux: mais ce que tu veux. Puis il re.
vient & lés trouue dormans, & dit à
Pierre: Simon dors-tu? n'as-tu peu veil-
ler vne heure? Veillez, & priez que
vous n'entriez en tentation: car l'esprit
est prompt: mais la chair est foible. Et
derechef s'en alla & pria disant la mes-
me parolle. Et quand il fut retourné, il lés E
trouua encore dormans: car leurs yeux
estoyent greuez, & ne sauoyēt qu'ilz luy
deuoyent respondre. Puis vient la
troysiesme fois, & leur dit: Dormez dores-
nauant & reposez. Il suffit, l'heure est
venue, voicy, le filz de l'homme est liuré
és mains dés pecheurs. Leuez vous, al-
lons: voicy, celuy qui me liure approche.
*Et comme il parloit encore, Iudas (qui mat.26.e
estoit l'vn dés douze) vient incontinent: Luc 22.e
& auec luy moult grād peuple auec glai- Iehā 18.a
ues & bastons, de par lés principaux Sa-
crificateurs & lés Scribes & lés Anciens.
Et celuy qui le liuroit leur auoit bail-
lé signe, disant: Quiconque ie baiseray,
c'est-il, prenez-le, & le-menez songneu-
sement. Et quand il fut venu, in-
continent s'approchant de luy, dist: Mai-
stre, maistre: & le baisa. Lors ilz
misrent leurs mains sur luy, & le prin-
drent. Et l'vn de ceux qui estoyent
presens, tira vn glaiue, & en frappa le
seruiteur du principal Sacrificateur, & E
luy coppa l'aureille. Et IE-
SVS respondant, leur dist: Vous
estes venuz comme à vn brigand auec
glaiues & bastons, pour me prendre?
I'estoie tous lés iours entre vous, enseignāt
au Temple, & ne m'auez point prins:
mais c'est affin que lés escritures soyent
accōplies.

accomplies. Et sés disciples le delaiss sans, s'enfuyrent tous. Et quelque ieune filz le suyuoit enueloppé d'vn linceul sur le corps nud: & lés iouuenceaux le prindrent. Mais iceluy laissant son linceul,
mat.26.f s'enfuyt d'eux tout nud. *Et amenerent
Luc 22.f rent I E S V S au principal Sacrifica-
Iehã 18.c teur. Et tous lés principaux Sacrificateurs, lés Anciens et lés Scribes, viennent auec luy. Et Pierre le suyuoit de loing iusque dedans la salle du principal Sacrificateur, & estoit assis auec lés Seruiteurs, & se chauffoit à la lumiere. Et lés principaux Sacrificateurs, & tout le conseil cerchoyent tesmoignage contre IESVS, pour le mettre à mort, et n'en trouuoyent point. Car plusieurs auoyent dict faux tesmoignage contre luy: & lés tesmoignages *n'estoyent* pas "pareilz. Et aucuns se leuoyent, & portoyent faux tesmoignage a lencõtre de luy, disans: Nous luy auons ouy dire: * Ie destruiray ce Temple icy faict de la main, & en troys iours i'en edifieray vn autre qui ne sera pas faict de la main: & encore ainsi *n'estoyent point leurs tesmoignages* " pareilz. Et le principal Sacrificateur se leuant au milieu, interrogua I E S V S, disant: Ne responds-tu rien? Pourquoy tesmoignent ceux-cy contre toy? Mais il se taisoit, & ne respondoit rien. De rechef le principal Sacrificateur l'interrogua, & luy dist: *Es-tu le* C H R I S T, le filz du Beneict? Et I E S V S luy dist: Ie le suis: & vous verrez le filz de l'homme assis à la dextre de la puissance de Dieu, & venant és nués du ciel. Lors le *principal Sacrificateur* descira sés vestemens, & dist: *Qu'auons-nous plus affaire de tesmoings? vous auez ouy le blasphe*me, que vous en semble? Et tous le condemnerent estre coupable de mort.

"Et pour ce n'estoyẽt ilz veritables.
Iehã 2.d.
"Suffisãs.
G

Et aucuns se prindrent à cracher contre luy, & couurir sa face d'vn voyle, & luy bailler dés buffes, & luy dire: Deuine nous. Et lés seruiteurs luy bailloyent dés
mat.26.g coups de poingz. *Et comme Pier-
Luc 22.f re estoit en la court en bas, vne dés cham
Iehã 18.c brieres du principal Sacrificateur vint. Et quãd elle veit Pierre qui se chauffoit, elle le regarda, & dist: Et toy, tu estois auec I E S V S de Nazareth. *Mais il le* nya, disant: Ie ne le congnoy, & ne say que tu dis. Et sortit hors au portail, & le coq chanta. Et quand la chambriere l'eut veu, elle se print derechef à dire à ceux qui estoiẽt là: Cestuy est de ceux là. Mais il le nya encore. Et vn petit aprés ceux qui estoyent là, disoyent derechef à Pirere: Vrayement tu és de ceux là, car tu és Galiléen, & ta parolle est semblable. Lors il commença à maugréer & iurer, disant: Ie ne congnoy point cest homme que vous dites. Et le coq chanta derechef. Et il souuint à Pierre du mot que I E S V S luy auoit dict: deuãt que le coq chante deux foys, tu me nyeras troys foys: & se mist à plourer.

CHAP. XV.

ET *incontinent au matin lés prin- A
cipaux Sacrificateurs auec lés An mat.27.a
ciens & lés Scribes & tout le con Luc 22.g
sistoyre tindrent conseil, & lierent I E - Iehã 18.e
S V S, & l'emmenerent, & le baillerent à Pilate. Et Pilate l'interrogua, disant: Es-tu le Roy dés Iuifz? Et iceluy respõdant, luy dist, Tu le dis. Et lés principaux Sacrificateurs l'accusoyent de plusieurs choses. Dont Pilate l'interrogua encore, disant: Ne responds-tu rien? Regarde combien de choses ilz tesmoignent contre toy. Mais I E S V S ne respondit plus rien: tellement que Pilate
s'en esmerueilloit. * Or leur soloit mat.27.b
il laisser à la feste vn prisonnier, celuy Luc 23.a
qu'ilz demandoient. Adonc y en auoit Iehã 18.f.
vn appellé Bar-rabas, lequel estoit prisonnier auec dés seditieux, qui auoit commis homicide par sedition. Et le peuple criant, se print à demander, qu'il feist comme il leur auoit tousiours faict. Et Pilate leur respondit, disant: Voulez vous que ie vous laisse le Roy dés Iuifz? car il sauoit bien que lés principaux Sacrificateurs l'auoient liuré par enuie.
* Et lés principaux Sacrificateurs mat.27.c
esmeurent le peuple, affin que plustost il Luc 23.b
leur laissast Bar-rabas. Et Pilate de Iehã 18.g
rechef respondant, leur dist: Que voulez vous donc que ie face à celuy que vous dites Roy dés Iuifz? Et de rechef ilz crierent: Crucifie-le. Et Pilate leur dist: Mais quel mal a il faict? Et ilz crierent tant plus fort: crucifie-le. Et Pi- B
late voulãt contenter le peuple, leur lascha Bar-rabas, & aprés auoir flagellé I E S V S, il leur bailla, affin qu'il
fust crucifié. * Lors lés gensdarmes mat.27.d
le menerent dedans la salle, qui est le Iehã 19.a
Pretoyre: & appellent toute la Bende, & le vestent de pourpre, & luy mettent à lentour vne couronne d'espines qu'ilz auoient plyée. Et se prindrent à le
saluer, en disant: "Ioye te soit Roy dés "ou, salut.
Iuifz: & frappoient son chef d'vn roseau, & crachoient contre luy. Et se mettans à genoux, luy faisoient la reuerence. Et aprés qu'ilz se furent moquez, ilz le deuestirent du pourpre,

& le vestirent de sés vestemens: & le me-
nerent hors, affin qu'ilz le crucifiassent.
mat.27.d *Et cõtreignirent certain passant nom
Luc 23.d mé Simon Sirenien (lequel venoit dés
champs, & estoit pere d'Alexandre & de
Roux) affin qu'il portast la croix d'ice-
Iehã 19.d luy. *Et le meinent iusque au lieu de
Golgotha, lequel est interpreté le lieu de
Caluaire. Et luy donnoyent à boyre
du vin auec Myrrhe: mais il le ne print
pas. Et quand ilz l'eurent crucifié
ilz partirent sés vestemens, en iettans sort,
sur iceux, pour sauoir qui en emporteroit
mat.27.e quelque chose. *Or estoit-il troys heu-
Luc 23.e res, & le crucifierent. Et le "tiltre de
"L'inscri- son dicton estoit ainsi escrit: Le Roy dés
ption de Iuifz. Et crucifient auec luy deux bri-
sa cause. gandz, l'vn à sa dextre, & l'autre à sa se-
nestre. Et fut accomplie l'escriture qui
Isai.53.d. dit: *Et a esté reputé auec lés mauuais.
Et ceux qui passoyent le blasphe-
moyent, mouuans leurs testes, & disans:
Iehã 2.d. *Hé qui destruis le Temple, & en troys
iours le redifie: sauue toy toymesme, &
descends de la croix. Semblablement
aussi lés principaux Sacrificateurs se mo-
quans entre eux auec lés Scribes, diso-
yent: Il a sauué lés autres, & ne se peut
sauuer soymesme. Que CHRIST
le Roy d'Israël descende maintenant de
la croix, affin que nous voyons & cro-
yons. Et ceux qui estoyent crucifiez
mat.27.f auec luy, l'iniurioyent. *Mais quand
il fut six heures, tenebres furent faictes sur
toute la terre iusque à neuf heures.
Et à neuf heures, IESVS cria à hau
te voix, disant: Eli, Eli, lamasabachtha-
psal.22.a ni? *Qui vault autant a dire, Mon Dieu,
mon Dieu, pourquoy m'as tu delaissé?
Et aucuns de ceux qui estoyent là quãd
ilz l'ouyrent, disoyent. Voicy, il appelle
Elie. Et l'vn accourut, & emplist
vne esponge de vin aigre, & la mist à len
tour d'vn roseau: & luy bailloit à boyre,
disant: Laissez, voyons si Elie viendra
pour l'oster. Et IESVS iettant
vne grande voix, rendit l'esprit. Et le
D voile du Temple se fendit en deux, depuis
le hault iusque au bas. Et quand le Cen-
tenier, qui estoit present à lendroit de luy,
veit qu'il auoit cryé & rendu l'esprit, il
dist: Veritablement cest homme cy estoit
filz de Dieu. Il y auoit aussi dés fem
mes qui regardoyent de loing, entre les-
quelles estoit Marie Magdaleine, & Ma
rie mere de Iaques le petit, & de Ioses: &
Salomé, lesquelles (quand il estoit aussi
en Galilée) l'auoyent suiuy & seruy: &
plusieurs autres, lesquelles estoyent mon-
tées ensemble auec luy en Ierusalem.

*Et le soir desia venu (or estoit il le mat.27
iour de la preparation, qui est deuant le Luc 23
iour du Repos) Ioseph d'Arimathie hon Iehã 19
neste Conseillier, lequel aussi estoit atten
dant le royaume de Dieu, entra hardimẽt
à Pilate, & luy demanda le corps de
IESVS. Et Pilate s'esmerueilloit s'il
estoit desia mort. Et appella le Cente-
nier, & l'interrogua s'il y auoit long tẽps
qu'il estoit mort. Et quand il con-
gneut celà du Centenier, il donna le corps
à Ioseph. Et ayant acheté vn linceul, le
mist ius de la Croix, & l'enueloppa du
linceul, & le mist dedans le monument, le-
quel estoit taillé en vne roche: & roula
vne pierre à l'huys du monumẽt. Et Ma
rie Magdaleine, & Marie mere de Ioses
regardoyent là ou il seroit mis.

CHAP. XVI.

ET *quand le iour du Repos fut A
passé, Marie Magdaleine, & Ma- mat.28.a
rie mere de Iaques, & Salomé, ache luc 24.a
terent dés oingnemens aromatiques, affin Ieh.20.a
qu'elles le vinssent embausmer. Et bien
matin au premier iour de la sepmaine,
viennent au monument le Soleil ia leué,
& disoyent entre elles: Qui nous
roulera la pierre arriere de l'huys du mo-
nument? Et elles regardans, voyent la
pierre estre roulée, car elle estoit fort
grande. *Et quand elles furent entrées B
dedans le monument: elles veirent vn iu- mat.28.a
uẽceau assis au costé dextre, lequel estoit Iehã 20.c
accoustré d'vn vestement long & blanc:
& s'espouanterent. Mais il leur dist: Ne
vous espouantez point: vous cerchez
IESVS Nazaréen, qui a esté crucifié:
il est ressuscité, il n'est pas icy: voicy le
lieu ou on l'auoit mis. *Mais allez, di mat.26.c
tes à sés disciples & à Pierre qu'il ira de-
uant vous en Galilée: vous le verrez là,
*cõme il vous a dict. Et elles se partãs Sus 14.c.
s'enfuyrent incontinent du monument,
car tremblement & frayeur lés auoit sai-
sies. Et n'en dirent rien à personne, car
elles craignoient. Or quand IESVS C
fut ressuscité le matin, au premier iour "du "De la
Sabbat, il s'apparut premierement à sepmaine.
Marie Magdaleine, de laquelle il auoit
ietté sept diables: & elle se partit, & l'an-
nonça à ceux qui auoient esté auec luy,
lesquelz menoyent dueil & plouroyent.
Et ceux là oyãs qu'il viuoit, & qu'el-
le l'auoit veu, ne le creurent point. *Mais Luc 24.
aprés cés choses, il s'apparut en autre b.& c.
forme, à deux d'entre eux cheminans cõ-
me ilz alloient aux champs. Et ceux
la s'en allerent, & l'annoncerent aux au-
tres: mais ilz ne lés creurent point.
Finablement il s'apparut aux vnze
comme

comme ilz estoyent à table: & leur reprocha leur incredulité & dureté de cœur: pourtant qu'ilz n'auoyent point creu à ceux qui l'auoyent veu ressuscité. *Et leur dist: Allez par tout le monde,& preschez l'Euangile à toute creature.

Luc 24.f Ieh.20.e. Mat.28.d

D Qui croyra & sera baptizé,il sera saué: mais qui ne croyra pas,il sera condemné. Et cés signes cy suyurōt ceux qui croyront. En mon Nom ilz ietteront hors lés Diables, ilz parleront languaiges nouueaux, ilz osteront lés serpens: & s'ilz boyuent quelque chose mortelle, elle ne leur nuyra point: ilz mettront lés mains sur lés malades,& seront guaris.

Et aprés que le Seigneur IESVS eut parlé à eux,il fut receu au ciel: & sied à la dextre de Dieu. *Or ceux là se partirent, & prescherent par tout, le Seigneur ouurant auec eux,& confermant la parolle par signes,qui ensuyuoyent.

Luc 24.g

Fin du Sainct Euangile, selon Sainct Marc.

LE SAINCT EVANGILE DE IESVS Christ, selon sainct Luc.

prologue de l'Euāgeliste.

Pourtant que plusieurs ont entrepris de mettre par ordre le traicté dés choses qui entre nous sont trescertainement aduenues: comme nous ont baillé ceux qui dés le commencement lés auoyent euxmesmes veuës,& auoyent esté ministres de " la parolle: il m'a aussi semblé bon aprés auoir le tout diligemment compris, ô trés verteux Theophile,que ie t'en escriue de poinct en poinct: affin que tu recongnoisse la certitude dés parolles , desquelles tu as esté instruict.

"ou,de la faire.

CHAP. I.

A Au temps d'Herode,Roy de Iudée, il estoit vn Sacrificateur nommé Zacharie, * de la famille de Abia: et sa femme estoit dés filles de Aharon, & le nom d'icelle Elizabeth. Or estoyent ilz tous deux iustes deuant Dieu, cheminans sans reproche en tous lés commandemens & iustifications du Seigneur. Et n'auoyent point d'enfant, à cause que Elizabeth estoit sterile, & qu'ilz estoyent tous deux ia fort anciens. Or aduint comme Zacharie deuoit exercer la Sacrificature deuant le Seigneur , en l'ordre de sa famille, selon la coustume de l'office de Sacrificature, le sort luy escheut de faire encensemens, estant entré au Temple du Seigneur. *Et toute la multitude du peuple estoit priant hors, à l'heure de l'encensement. Et l'Ange du Seigneur s'apparut à luy estant au costé dextre de l'autel de l'encensement. Et Zacharie fut troublé,quand il le veit: & crainte le saisit. Et l'Ange luy dist: Zacharie,ne crains point: car ta priere est exaucée,& ta femme Elizabeth t'enfantera vn filz:& appelleras son nom Iehan. Et te sera ioye & lyesse, & plusieurs s'esiouyrōt de sa natiuité: car il sera grand deuant le Seigneur,& ne beuura ne vin ne breuage qui enyure. Et sera remply du sainct esprit ia dés le ventre de sa mere,et conuertira plusieurs dés enfans d'Israël au Seigneur leur Dieu. *Et cestuy yra deuant luy en esprit & vertu d'Elie, pour conuertir lés cœurs dés peres aux enfans & lés " incredules à la prudēce dés iustes: affin qu'il prepare au Seigneur,vn peuple parfaict. Et Zacharie dist à l'Ange: Commēt le congnoistray-ie: car ie suis ancien,& ma femme est ia fort eagée. Et l'Ange respondant luy dist: Ie suis Gabriel,qui assiste deuant Dieu & suis enuoyé pour parler à toy, & pour t'annoncer cés choses. Et voicy tu seras muet,& ne pourras parler iusque au iour que cés choses aduiendront: pource que tu n'as point creu à més parolles, qui seront accomplies en leur temps. Et le peuple estoit attendant Zacharie, & s'esmerueilloyent qu'il tardoit tant au Temple. Et quand il fut sorty, il ne pouoit parler à eux. Lors congneurent qu'il auoit veu quelque vision au Temple. Et il leur donnoit à entendre par signes: & demoura muet. Et aduint quand lés iours de son office furent accomplis, il retourna en sa maison. Et aprés cés iours, Elizabeth sa femme conceut: & se cachoit par l'espace de cinq moys, disant: Ainsi m'a faict le Seigneur és iours esquelz il a regardé, pour oster l'opprobre que i'ay entre lés hommes. Et au sixiesme moys l'Ange Gabriel fut enuoyé de Dieu, en vne cité de Galilée, qui auoit nom Nazareth, à vne vierge espousée à vn homme qui auoit nom Ioseph de la maison de Dauid,& le nom de la vierge estoit Marie.

1.Chron. 24.b.

leui.16.c. B

Malac.3 a.4.b.

C

rie. Et quand l'Ange fut entré vers elle, il dist: Ie te salue, pleine de grace, le Seigneur est auec toy: tu és beneicte entre lés femmes. Et quand elle l'eut veu, elle fut troublée pour son propos. Et pensoit quelle estoit ceste salutation.

Et l'Ange luy dist: Marie, ne crains point: car tu as trouué grace deuãt Dieu. *Voicy tu conceuras en ton ventre, & enfanteras vn filz: & * appelleras son nom IESVS. Celuy sera grand, & sera appellé filz du Souuerain. *Et le Seigneur Dieu luy donnera le siege de Dauid son pere, & regnera sus "la maison de Iacob eternellemẽt, & son regne sera sans fin. Et Marie dist à l'Ange: Comment se fera celà, veu que ie ne congnoy point d'homme? Et l'Ange respondant, luy dist: Le sainct esprit suruiendra en toy, & la vertu du Souuerain te enumbrera. Et pourtant le Sainct qui naistra de toy, sera appellé le filz de Dieu. Et voylà, Elizabeth ta cousine, a aussi conceu vn filz en sa vieillesse. Et ce moys icy est le sixiesme à elle, qui estoit appellée sterile: car nulle "parolle ne sera imposible à Dieu. Et Marie dist: Voicy la seruante du Seigneur, il me soit faict selon ta parolle. Et l'Ange se partit d'elle.

Isai. 7.c. matt.1.d. sou.22.c. psal.132 d Dan.7.d mich.4.c

"Sus le peuple d'Israël.

D

*Nulle chose.

Or en cés iours là, Marie se leua & s'en alla hastiuement és montaignes en vne cité de Iuda: & entra en la maison de Zacharie, & salua Elizabeth. Et aduint quand Elizabeth ouyt la salutation de Marie, l'enfant tressaillit en son ventre, & fut Elizabeth remplie du sainct esprit, & s'escria à haulte voix, & dist: Tu és beneicte entre lés femmes: & beneict est le fruict de ton ventre. Et d'ont me vient cecy, que la mere de mon Seigneur vienne à moy? Car voicy, incontinent que la voix de ta salutation est venue en més aureilles, l'enfãt a tressailly de ioye en mon ventre. Et bienheureuse est qui a creu, car lés choses qui luy ont esté dictes par le Seigneur, seront parfaictes. Et Marie dist: Mon ame loué grandemẽt le Seigneur. Et mon esprit s'est esiouy en Dieu mon sauueur. Car il a regardé à la "petitesse de sa seruante. Voicy, certes doresnauant toutes generations me diront bienheureuse. Car celuy qui est puissant, m'a faict de grandes choses, et son Nom est sainct. Et sa misericorde est de generation en generation à ceux qui le craignent, *Il a faict puissance par son bras: il a espars lés orgueilleux "pour la pensée de leur coeur: il a mis ius lés puissans de leurs sieges: & a esleué lés humbles. Il a remply de biens ceux

E

"Humilité, abiection.

psal.75 b

"Ou, en.

qui auoyent faim: & a "laissé lés riches vuides: Il a receu Israël son seruiteur, *affin ql eut souuenãce de sa misericorde Ainsi qu'il a promis à noz peres, à Abraham & à sa semence eternellement. Or demoura Marie auec icelle enuiron troys moys: puis retourna en sa maison. Et le temps d'Elizabeth fut accomply pour enfanter: & enfanta vn filz, & sés voisins & parens ouyrent que le Seigneur auoit grandement vsé de sa misericorde enuers elle: & s'en resiouyssoyent auec elle.

"Ou ... uoyé.

gen.22

F

Et aduint que au huytiesme iour ilz vindrent circoncir l'enfant, & l'appelloyent Zacharie du nom de son pere. Et sa mere respondant, dist: Non pas, mais il sera appellé Iehan. Et ilz luy dirent: Il n'y a nul en ta parenté qui soit appellé de ce nom. Et faisoyent signe au pere d'iceluy, comment il vouloit qu'il fust nommé. Et ayant demandé par signe vne tablette, il escriuit, disãt: Iehan est son nom. Et furent tous esmerueillez. Et sa bouche fut incontinent ouuerte, & sa langue: & parloit en louant Dieu. Et crainte vint à tous leurs voisins, & toutes cés parolles estoyent diuulguées par toutes lés montaignes de Iudée. Et tous ceux qui lés auoyent ouy, lés misrent en leur cœur, disans: Quel sera cest enfant? Et la "main de Dieu estoit auec luy. Et Zacharie son pere fut remply du sainct esprit: & prophetiza, disant. Loué soit le Seigneur Dieu d'Israël, car il a visité, & a faict la deliurance à son peuple. *Et nous a esleué la corne de salut, en la maison de *Dauid son seruiteur, Ainsi qu'il a parlé par la bouche de sés saincts prophetes, qui ont esté dés le commencement. Assauoir, que nous serions sauuez de noz ennemis, & de la main de tous ceux qui nous hayent qu'il feroit misericorde auec noz peres, & qu'il auroit memoyre de sa saincte alliance, [pour nous accomplir] le iurement * qu'il a iuré à Abraham nostre pere de nous donner. Et que nous deliurez de la main de noz ennemis, nous luy seruions sans crainte, En saincteté & iustice deuant luy, tous lés iours de nostre vie. Et toy enfant, tu seras appellé Prophete du Souuerain: car tu iras deuant la face du Seigneur, pour preparer sés voyes, Pour donner congnoissance de salut à son peuple, en la remission de leurs pechez, Par l'affection misericordieuse de nostre Dieu, en laquelle nous a visité l'Orient d'enhault: *Affin qu'il reluyse à nous estans assis en tenebres, & en vmbre de mort,

pour

"C'est la vertu de Dieu.

G

psal.132

Iere.31.

Gen.22

Isa.9.

pour adresser noz piedz en la voye de paix. Et l'enfant croissoit,& se fortifioit d'esprit:& estoit és deserz,iusque au iour qu'il deuoit estre manifesté á Israël.

CHAP. II.

A OR aduint en cés iours lá qu'il se feit edict de par Cesar Auguste,que tout le monde fust mis par escrit. Ceste premiere description fut faicte lors que Cyrenius auoit le gouuernement de Syrie. Et alloient tous pour estre mis en escrit vn chascun en sa cité. Ioseph aussi monta de Galilée de la cité de Nazareth en Iudée, en la cité de Dauid qui est appellée Beth-lehem, á cause qu'il estoit de la "maison & parenté de Dauid, (Famille.) pour estre mis par escrit auec Marie qui luy auoit esté baillée á femme laquelle estoit enceincte. Or aduint comme ilz estoient lá que sés iours furent accomplis pour enfanter. * Et enfanta son filz premier nay, & l'enueloppa de bendelettes: (Mat. 1.g) & le coucha en "la creche á cause qu'il n'y auoit point de lieu pour eux en l'hostellerie. (ou l'estable.) Et en ceste mesme contrée

B lés pasteurs estoyent demourans aux champs & gardans lés Veilles de la nuict sus leur troppeau. Et voicy l'Ange du Seigneur qui s'arresta auprés d'eux: & la clarté du Seigneur resplēdit au tour d'eux, & craignirent de grand crainte. Et l'Ange leur dist: Ne craignez point: car voicy ie vous annonce grand ioye, laquelle sera á tout le peuple: car auiourdhuy vous est nay le Sauueur, qui est Christ, le Seigneur, en la cité de Dauid. Et aurez ce signe: Vous trouuerez vn enfant enueloppé de bendelettes: & mis en vne cresche. Et incontinent auec l'Ange fut:vne multitude de l'exercite celeste louans Dieu,& disans: Gloyre soit á Dieu és lieux trészhaultz,& en terre paix,aux hommes "Bonne volunté. (par bonne volunté.) Et aduint que quand lés Anges s'en furent allez d'eux au ciel, lés pasteurs disoyent

C entre eux: Passons maintenant iusque en Beth-lehem: & voyons ceste chose qui est aduenue q̄ le Seigneur nous a notifiée. Et vindrent hastiuement, & trouuerent Marie, & Ioseph, & l'enfant qui estoit mis en la cresche. Et quand ilz l'eurent veu,ilz donnerent á congnoistre la parolle qui leur auoit esté dicte de cest enfant. Et tous ceux qui en ouyrent parler, s'esmerueillerēt dés choses qui leur estoyēt dictes par lés pasteurs. Mais Marie gardoit toutes cés parolles, lés ruminant en son cœur. Et lés pasteurs retournerent glorifians & louans Dieu de toutes lés choses qu'ilz auoyent ouyes & veües:ainsi qu'il leur auoit esté dict. *Et (Sus 1.e.) quand lés huyt iours furent accomplis (Matt.1.c) pour circoncir l'enfant,son nom fut ap- (Leui.12 a) pellé IESVS: *lequel auoit esté nommé par l'Ange deuant qu'il fut conceu au ventre. Et aprés que lés iours de la purgation furent accomplis selon la (D) Loy de Moyse,ilz le porterent en Ierusalem,pour le presenter au Seigneur: comme il est escrit en la Loy du Seigneur: *Que tout masle*ouurant la "matrice,sera appellé sainct au Seigneur. (Premier nay.) *Et pour donner sacrifice, selon qu'il est dict (Exo.13 a) en la Loy du Seigneur: assauoir vn cou- (Nōb.8.c) ple de turterelles,ou deux pigeons. (Leui.12 c) Et voicy vn homme estoit en Ierusalem qui auoit nom Simeon. Et cest homme estoit iuste & craignant Dieu,attendant la consolation d'Israël, & le sainct esprit estoit sur luy. Et auoit eu reuelation du sainct esprit,qu'il ne verroit pas la "mort, ("ne mourroit poit.) que premier il ne veist le Christ du Seigneur. Et estant admonesté par l'esprit, vint au Temple. Et quand le pere & (E) la mere de l'enfant IESVS, le menoient pour faire selon la constume de la Loy pour luy:il le print aussi luy mesme entre sés bras, & loua Dieu & dist. Seigneur tu laisse maintenant ton seruiteur en paix selon ta parolle. Car més yeux ont veu ton Salut,lequel tu as preparé deuant la face de tous peuples: lumiere pour la reuelation dés Gentilz, & pour la gloyre de ton peuple Israël. Et son pere & sa mere estoient esmerueillez dés choses qui estoient dictes de luy. Et Simeon lés beneist,& dist á Marie mere d'iceluy: *Voicy cestuy cy est mis pour la ruyne, & pour la resurrection de plusieurs en Israël, & pour (Isai.8.c.) signe auquel on contredit. Et vn glaiue percera ta propre ame, affin que lés pensées de plusieurs cœurs soient reuelées. Et y estoit Anne Prophetesse (F) fille de Phanuel, de la lignée d'Aser. Elle auoit passé plusieurs de sés iours, & auoit vescu auec son mary sept ans depuis sa virginité: & ceste estoit vefue d'enuiron quatre vingtz & quatre ans, laquelle ne se partoit point du Temple, seruant en ieusnes & oraisons nuict & iour. Et á ceste mesme heure elle suruint, & louoit aussi le SEIGNEVR: & parloit de luy á tous ceux qui attendoient la deliurance en Ierusalem. Et quand ilz eurent tout acheué selon la Loy du SEIGNEVR:ilz s'en retournerent en Galilée,en Nazareth leur cité. Et l'enfant

croissoit & se fortifioit d'esprit,estãt remply de sapience: & la grace de Dieu estoit sur luy. Et son pere & sa mere alloyẽt tous lés ans en Ierusalem en la feste de Pasque. Et quand il eut douze ans, comme ilz montoyent en Ierusalem selon la coustume de la feste,*& lés iours accomplis qu'ilz retournoyent, l'enfant I E S V S demoura en Ierusalem: & son pere & sa mere ne s'en apparceurent point. Mais estimans qu'il estoit en la compaignie, ilz allerent le chemin d'vne iournée,& le cerchoyent entre leurs parens, & ceux de leur congnoissance. Et ne le trouuans point,ilz retournerent en Ierusalem le cerchant. Et aduint troys iours aprés qu'ilz le trouuerent au Temple assis au milieu dés docteurs, lés escoutant & lés interroguant. Et tous ceux qui l'oyoyent s'esbahissoyent de son intelligence,& de sés responses. Et quand ilz le veirent, ilz s'esmerueillerent.

*Cõmandée.Ezo. 23.

G

Et sa mere luy dist: Mon enfant pourquoy nous as-tu faict ainsi? Voicy ton pere & moy dolens te cerchions. Et il leur dist : Pourquoy est-ce que vous me cerchiez? Ne sauiez vous pas qu'il me fault estre occupé aux affaires de mon pere? Et ilz n'entendirent pas la parolle qu'il leur dist. Et descendit auec eux et vint en Nazareth:et estoit subiect à eux.

Mais sa mere gardoit toutes cés parolles en son cœur.Et I E S V S prouffitoit en sapience,& en eage,& en grace enuers Dieu & lés hommes.

CHAP. III.

A

OR en l'an quinziesme de l'empire de Tybere Cesar, lors que Ponce Pilate estoit gouuerneur en Iudée, & que Herode estoit *Tetrarche en Galilée,& son frere Philippe Tetrarche en la contrée de Iturée & de Traconite,& Lysanias Tetrarche en Abilene: la parolle de Dieu fut faicte * sus Iehan filz de Zacharie au desert,soubz lés principaux Sacrificateurs, assauoir, Anne & Cayphe. *Et vint en toute la contrée enuiron le Iordan preschant le Baptesme de repentance pour la remission dés pechez : comme il est escrit au liure dés parolles de Isaie le Prophete disant. *La voix de celuy qui crie au desert, est:Preparez la voye du Seigneur,faictes sés sentiers droictz. Toute vallée sera remplie: & toute montaigne & montaignette sera abbaissée : & lés choses tortues seront faictes droictes, & lés aspres voyes vnies:et toute creature verra le Salut de Dieu. *Il disoit donc aux peuples qui venoyent, pour estre baptizez de luy: Lignée de viperes,qui vo[illegible]a aduerty de fuyr l'ire aduenir? Faites donc fruictz dignes de repentance: & ne vous prenez point à dire en vous mesmes: Nous auons Abraham pour pere. Car ie vous-dy que de cés pierres, Dieu est puissant d'en susciter dés enfans à Abraham.Or est ia la coingnée mise à la racine dés arbres. Tout arbre donc qui ne fait pas bon fruict est coppé,et mis au feu.

*c'est,l'vn désquatre princes.

*ou,à

mat.3.a. Marc 1.a

Isai 40.a. Iehan 1.c

mat. 3.b.

B

Et le peuple l'interroguoyt, disant: Que ferons-nous donc? Et respondant, leur dist:Qui a deux robbes, en donne à celuy qui n'en a point. Et qui a dés viandes,face semblablement. Et lés publicains vindrent aussi pour estre baptizez,& luy dirent : Maistre que ferons-nous? Et il leur dit: Ne demandez rien outre ce qu'il vous est ordõné.Lés Gensdarmes l'interroguoyent aussi,disans:Et nous,que ferons-nous? & il leur dist: Ne foulez personne,& ne* faites aucune iniure,& vous tenez contens de voz gaiges.

C

*ou, n'i posez a cun cri à tort.

Et comme le peuple attendoit, & pensoyent tous en leurs cœurs de Iehan,assauoir-mon s'il estoit le Christ,Iehan respõdit,disant à tous: *Vray est que ie vous baptize d'eaue : mais plusfort que moy vient aprés moy, duquel ne suis pas digne de deslier la courroye de sés souliers. Il vous baptizera par le sainct esprit & par feu.Son van sera en sa main,et purgera son aire,et assemblera le fromẽt en son grenier:mais il bruslera la paille au feu qui iamais n'esteinct. Et ainsi exhortant par plusieurs autres choses, il euangelizoit au peuple. *Mais quand Herode Tetrarche fut reprins d'iceluy, à cause de Herodias femme de son frere, & de tous lés maux que faisoit Herode, sur tous autres encore adiousta il cestuy cy, qu'il mist Iehan en prison. Or aduint qu'en baptizant tout le peuple & que I E S V S fut baptizé & qu'il prioit, le ciel s'ouurit,& le sainct esprit descendit en espece corporelle sur luy, comme vne coulombe. Et vint vne voix du ciel,disant:Tu és mon cher filz, en toy i'ay prins mon bon plaisir. Et I E S V S commençoit estre enuiron de trẽte ans,qu'il estoit encore reputé filz de Ioseph,Qui fut filz d'Eli, Qui fut filz de Mathat, Qui fut filz de Leui, Qui fut filz de Melchi, Qui fut filz de Ianné, Qui fut filz de Ioseph, Qui fut filz de Mathathias, Qui fut filz d'Amos, Qui fut filz de Nahum,Qui fut filz de Hesli, Qui fut filz de Naggé, Qui fut filz de Maath,Qui fut filz de Mathathias,Qui fut filz de Semei, Qui fut filz de Ioseph,

mat. 3. marc 1. Iehan 1.

D

mat.14. marc 6. Mat. 3. marc 1. Iehã 1.

E

Qui fut

Qui fut filz de Iuda, Qui fut filz de
Iohanna, Qui fut filz de Resa, Qui fut
F filz de Zoro-babel, Qui fut filz de Sa-
lathi-el, Qui fut filz de Neri, Qui fut
filz de Melchi, Qui fut filz d'Addi, Qui
fut filz de Cosam, Qui fut filz d'Elma-
dam, Qui fut filz d'Er, Qui fut filz de
Iesu, Qui fut filz d'Eliezer, Qui fut filz
de Iorim, Qui fut filz de Mathat, Qui
fut filz de Leui, Qui fut filz de Simeon,
Qui fut filz de Iuda, Qui fut filz de Io-
seph, Qui fut filz de Ionam, Qui fut filz
d'Eliacim, Qui fut filz de Melcha, Qui
1. Esra fut filz de Mennam, * Qui fut filz de
10.d. Mathatha, *Qui fut filz de Nathã, *Qui
2. Samu. fut filz de Dauid, * Qui fut filz de Iesse,
5.c. Qui fut filz d'Obed, Qui fut filz de
Ruth 4.d Booz, Qui fut filz de Salmon, Qui fut
1.cro.2.b filz de Nahasson, Qui fut filz d'Ami-na
Gen.46.b dab, Qui fut filz d'Aram, Qui fut filz de
Gen.38.g Hezron, * Qui fut filz de Pharez, Qui
Gen.29.d fut filz de Iudas, *Qui fut filz de Iacob,
Gen.25.d Qui fut filz d'Isaac, *Qui fut filz d'Abra
Gen.21.a ham, Qui fut filz de Tharé, Qui fut filz
G de Nachor, Qui fut filz de Sarug, Qui
fut filz de Ragau, Qui fut filz de Pha-
Gen.11.d leg, Qui fut filz d'Eber, Qui fut filz de
Gen.11.b Salé, Qui fut filz de Cainan, * Qui fut
Gen.10.c filz d'Arphacsad, *Qui fut filz de Sem,
Gen.5.d. *Qui fut filz de Noe, * Qui fut filz de
Gen.4.d Lamech, * Qui fut filz de Mathusalé,
& 5.d. *Qui fut filz de Henoch, Qui fut filz de
Iared, Qui fut filz de Mahalaléel, Qui
fut filz de Cainam, Qui fut filz d'Enos,
Qui fut filz de Seth, Qui fut filz de
Gen.1.d. *Adam, Qui fut de Dieu.

CHAP. IIII.

A ET IESVS *plein du sainct*
Mat.4.a *esprit se partit du Iordan*, & fut
marc 1.b ª mené, de l'esprit au desert, pour
ªou, poul- estre tenté, du Diable par l'espace de qua-
sé. rante iours : & ne mangea rien en cés
iours là. Et quand ilz furent passez,
aprés il eut faim, & le Diable luy dist:
Si tu és filz de Dieu, dy à ceste pierre
qu'elle deuienne pain. Et IESVS luy
deut.8.a. respondit, disant: Il est escrit: * L'homme
ne viura point de pain seullement : mais
de toute parolle de Dieu. Et le Diable
le mena en vne haulte montaigne, & luy
monstra en vn moment de temps: tous lés
royaumes du monde : & le Diable luy
dist: Ie te donneray toute ceste puissance
& leur gloyre: car ilz me sont donnez &
ie la donne à qui ie veux: parquoy si tu
te veux ietter deuant moy & m'adorer,
B tout sera tien. Et IESVS re-
spondant luy dist: Va arriere de moy
Satã, car il est escrit: *Tu adoreras le Sei- deut.6.b.
gneur ton Dieu, & à luy seul tu seruiras. 10.d.
*Il le mena aussi en Ierusalem, & le mist mat.4.b.
sur le pinacle du Temple, & luy dist : Si
tu és filz de Dieu, iette toy d'icy en bas,
car il est escrit: *Qu'il donnera charge de psal.91.c.
toy à sés Anges pour te garder, & ilz te
porteront en leurs mains, affin que tu ne
choppe ton pied à la pierre. Et IE-
SVS respondant, luy dist : Il est dict.
* Tu ne tenteras point le Seigneur ton deut.9.c.
Dieu. Et quand toute la tentation C
fut finie, le Diable se partit de luy, iusque
à vn temps. *Et IESVS en la ver- mat.4.c.
tu de l'esprit, retourna en Galilée. Et la marc 1.c.
renommée de luy vint ça & là, par toute
la contrée. Et enseignoit en leurs synago-
gues, & estoit glorifié de tous. Et vint
en Nazareth, ou il auoit esté nourry : &
entra au iour du ª Repos en la synago- ªou, Sab-
gue, selon sa coustume. Et se leua pour li- bath.
re : & le liure du Prophete Isaie luy fut
baillé. Et quand il eut ouuert le liure il
trouua le lieu ou estoit escrit: *L'esprit du Isai.61.a.
Seigneur est sur moy, pour laquelle chose
il m'a oinct: il m'a enuoyé pour euange-
lizer aux paoures, pour guarir lés con-
tritz de cœur, pour prescher aux prison-
niers deliurance, & aux aueugles la veuë,
pour mettre en deliurance ceux qui sont
ª foulez, & prescher l'an aggreable du ªou froise-
Seigneur. Et quand il eut fermé le liure, sez.
il le rendit au ministre, & s'asseit. Et lés D
yeux de tous ceux qui estoient en l'assem
blée, estoient fichez à luy. Lors il com
mença à leur dire: Auiourdhuy ceste escri
ture est accomplye en voz aureilles. Et
tous luy donnoient tesmoignage: & s'es-
merueilloient dés parolles ª pleines de gra- ªou, gra-
ce, qui procedoiẽt de sa bouche, & disoiẽt: cieuses.
*Cestuy cy n'est-il pas le filz de Ioseph? mat.13.g.
Et il leur dist: Vous me direz tout à marc 6.a
plain ceste similitude : Medecin, guaris
toy toymesme. Fais aussi icy en ton pays
toutes lés choses que nous auons ouy
estre faictes en Capernaum. Et il dist: Ie E
vous dy en verité, que nul Prophete n'est
accepté en son pays. * En verité ie vous Iehã 4.g
dy, que plusieurs vesues estoient au temps 3.ro.17.b
d'Elie en Israël, quand le ciel fut fermé. Iaq. 5. d.
troys ans & six moys, que grande fami-
ne aduint par toute la terre: et Elie ne fut
enuoyé à nulles d'entre elles, sinon à vne
femme vesue en Zarephtha de Zidon.
*Et plusieurs ladres estoient en Israël au 4.ro.5.c.
temps d'Elisée le Prophete, & nul d'en-
tre eux ne fut nettoyé, sinon Naaman
Syrien. Et oyans cés choses furent
tous remplis d'ire en l'assemblée. Et se
leuerent, & le ietterent hors de la cité: &

le menerent iusque au sommet de la mon-
taigne(sur laquelle leur cité estoit edifiée)
pour le ietter de hault en bas:mais il paf-
mat.4.b. sa par le milieu d'eux & s'en alla. *Lors
marc 1.c. descendit en Capernaum cité de Galilée:
& là lés enseignoit és iours du Repos,&
mat. 7.c. s'estonnoient de sa doctrine: * car sa pa-
rolle estoit auec puissance. Et en
l'assemblée y auoit vn homme qui auoit
[a]ou, souil l'esprit d'vn [a] mauuais diable:& s'escria
lé,immun à haulte voix,disant:Ha qu'auons nous
de. affaire auec toy IESVS Nazaréen?
Es-tu venu pour nous perdre?Ie say que
tu és le Sainct de Dieu. Et IESVS
le reprint,disant:Tais-toy,et sors de luy.
Et quand le diable l'eut ietté au milieu,il
sortit de luy,& ne luy nuysit point. Et
tous eurent crainte & parloiẽt entre eux,
disans:Quelle parolle est-ce cy? car en
auctorité & vertu il commande aux mau
uais espritz,& ilz sortẽt. Et estoit bruyt
de luy ça & là en tout lieu de la contrée.
F *Or IESVS se leua de l'assemblée,
mat. 8.b. & entra en la maison de Simon. Et la
marc 1.c. belle mere de Simon estoit detenue d'vne
grosse fieure, & on le pria pour elle. Et
quand il fut comme au dessus d'elle,il re-
print la fieure,& la fieure la laissa.Et in-
continent elle se leua,& lés seruoit. Et
comme le Soleil se couchoit, tous ceux
qui auoient dés malades de diuerses mala-
dies lés menoient à luy:& iceluy mettant
lés mains sur vn chascun, lés guarissoit.
marc 1.c. *Et lés diables aussi sortoient de plu-
sieurs,crians,& disans: Tu és Christ le
filz de Dieu. Et il lés reprenoit aspre-
ment, & ne lés permettoit point dire,
qu'ilz sauoient qu'il estoit le Christ. Et
le iour venu,il se partit,& alla en vn lieu
desert.Et lés assemblées le cerchoient &
vindrent iusque à luy:& le detenoient,af-
fin qu'il ne se despartist d'eux. Mais il
leur dist: Il me fault aussi annoncer aux
autres citez, le royaume de Dieu: car
pour celà suis-ie enuoyé. Et estoit pres-
chant aux assemblées de Galilée.

CHAP. V.

A ET aduint,que le peuple le pressoit
mat. 4.c. pour ouyr la parolle de Dieu, &
marc 1.b il estoit prés du lac de Geneza-
reth. Et veit deux nacelles qui estoient
auprés du lac:mais lés pescheurs estoient
descẽdus d'icelles, et lauoient leurs retz:
& il monta en vne dés nacelles qui estoit
de Simon. Et le pria qu'il la retirast vn
peu arriere de la terre. Et estant assis, il
enseignoit de la nacelle le peuple. Et
[b]C'est, quand il eut cessé de parler, il dist à Si-
plus auãt mon:meine au [b] profond,& laschez voz
retz [c] pour pescher. Et Simon re- [c]ou,pou
spondant,luy dist. Maistre,toute la nuict en prédi
nous auons labouré, & n'auons rien
prins:mais à ta parolle ie lascheray la
retz. Et quand ilz eurent ce faict, ilz
enfermerent vne grande multitude de
poissons:dont leur retz se rompit. Et B
feirent signe à leurs compaignons qui
estoient en l'autre nacelle, affin qu'ilz
vinssent pour lés ayder. Et vindrent, &
emplirent lés deux nacelles, tellement
qu'elles enfonsoyent. Et quand Si-
mon Pierre veit celà, il se ietta aux ge-
noux de IESVS, disant: Seigneur
departs-toy de moy, car ie suis homme
pecheur.Car frayeur l'auoit du tout sai-
sy, & tous ceux qui estoient auec luy,
pour la pesche dés poissons qu'ilz auoiẽt
prinse: semblablement aussi Iaques &
Iehan lés filz de Zebedée qui estoient
compaignons à Simon. Et IESVS
dist à Simon: Ne crains point doresna-
uant tu prendras lés hommes. Et quand
ilz eurent amené lés nacelles sur la ter-
re:ilz laisserent tout, & le suyuirent.
*Et aduint comme il estoit en vne dés C
citez,voicy vn homme plein de ladrerie: mat.8.a
& quand il veit IESVS, il se ietta en marc 1.d
terre sur sa face, & le pria disant:Sei-
gneur, si tu veux,tu me peux nettoyer.
Et il estendit la main,et le toucha,disant:
Ie le veux, soys nettoyé. Et incontinent
la ladrerie se partit de luy.Et il luy com-
manda qu'il ne le dist à personne: mais
va & te monstre au Sacrificateur, & of-
fre pour ton nettoyement comme*Moy- leui. 14
se a commandé,pour leur estre en tesmoi-
gnage. Et de plus en plus il estoit
bruyt de luy par tout. Et beaucop
de gens s'assembloient pour ouyr, &
estre guaris par iceluy de leurs maladies:
mais il se retiroit és desertz, & faisoit
oraison. * Et aduint vn de cés iours, D
qu'il enseignoit: & lés Pharisiens & lés mat. 9.a
Docteurs de la Loy y estoient assis, marc 2.a
lesquelz estoient venuz de tous lés villa-
ges de Galilée & de Iudée & de Ierusa-
lem:& la puissance du Seigneur y estoit
pour lés guarir. Et voicy,dés hom-
mes qui portoient en vn lict, vn homme
qui estoit paralytique: & cerchoient le
porter dedans,& le mettre deuant luy.
Et ne trouuans point par quelle part ilz
le pourroient mettre dedans,à cause de
la multitude,ilz monterent sur le toict,&
par lés tuilles ilz l'auallerent auec le lict
au milieu,deuant IESVS. Et
voyant leur Foy, luy dist: Homme, tés
pechez te sont pardonnez. Et lés Scri-
bes & Pharisiens commencerent à pen-
ser,

ser, disans : Qui est cestuy-cy qui parle blaspheme? qui est-ce qui peut pardonner
B lés pechez, sinon Dieu seul? Et quãd I E- S V S congneut leurs pensées, respondit, & leur dist : Que pensez vous en voz cœurs? Lequel est plus facile de dire: Tés pechez te sont pardonnez, ou de dire: Leue toy & chemine? Et affin que vous sachez que le filz de l'homme a auctorité en terre de pardonner lés pechez, il dist au paralytique: Ie te dy, leue toy : prens ton lict, & t'en va en ta maison. Et incontinent il se leua deuãt eux & print son lict sur lequel il gisoit, & s'en alla en sa maison en glorifiant Dieu. Et estonnemẽt lés print tous, & glorifioyent Dieu. Et furent remplis de crainte, disans : Nous auons veu auiourdhuy choses merueilleuses.
F Mat.9.b marc 2.b lous 15.a. *Et aprés cés choses il se partit, & veit vn publicain nommé Leui, assis au lieu dés receptes, & luy dist : Suys-moy. Et se leuant abãdonna tout, & le suyuit.

Et Leui luy feit vn grand conuiue en sa maison: & y auoit vne grosse bende de publicains & d'autres gens, qui estoyent auec eux assis à table. Et lés Scribes & Pharisiens murmuroyent cõtre sés disciples, disans : Pourquoy mangez vous & beuuez auec lés publicains & lés pecheurs? Et I E S V S respondant, leur dist: Ceux qui sont sains, n'ont que faire de medecin: mais ceux qui sont malades. Ie ne suis pas venu appeller lés iustes: mais lés pecheurs à repentance.
mat.9.b. marc 2.c. *Et ilz luy dirent: Pourquoy ieusnent souuẽt lés disciples de Iehan, et font prieres, semblablement & ceux dés Pharisiens: mais lés tiens mangent & boyuent? Et il leur dist: Pouez vous faire ieusner ceux qui sont dés nopces pendant que l'espoux est auec eux?
G Mais lés iours viendront, que l'espoux leur sera osté, & lors en cés iours la ilz ieusneront. Et leur disoit aussi vne similitude: Nul ne met vne piece d'vn vestement neuf à vn vestement vieil: car autrement le neuf le descire, & la piece du neuf ne conuient point au vieil. Et nul ne met le vin nouueau en vieux *barrilz: car autrement le vin nouueau rompra lés barrilz, & il se respandra, & lés vaisseaux periront. Mais on doit mettre le vin nouueau en vaisseaux neufz: & sont conseruez tous deux. Et n'y a personne qui boyue du vieil, qui vueille tantost boyre du nouueau : car il dict: Le vieil est meilleur.

*ou, oyres cheures.

CHAP. VI.

A OR aduint au iour du repos *secondement premier, qu'il passoit par lés bledz : & sés disciples arrachoyent dés espiez & en mangeoyent, lés froyans entre lés mains. *Et aucuns dés Pharisiens leur dirent : Pourquoy faites vous ce qui n'est pas licite és iours du Repos? Et I E S V S respondant, leur dist: N'auez vous point leu ce que *Dauid feit, quand il eut faim luy & ceux qui estoyent auec luy? comment il entra en la maison de Dieu, & print lés pains de proposition, & en mangea, & en donna aussi à ceux qui estoyent auec luy : lesquelz n'est pas licite de manger, sinon aux Sacrificateurs seullement. Et il leur disoit, Le filz de l'homme est Seigneur aussi du iour du Repos.

*Dernier iour de la feste, qui estoit pareil au p̃mier.

mat. 12.a Mar.2.d 1.Sa.21.g

B mat.12.b Mar.3.a *Et aduint aussi en vn autre iour du Repos, qu'il entra en la Synagogue, & enseignoit. Et là estoit vn homme, duquel la main dextre estoit seiche. Or lés Scribes & Pharisiens prenoyent garde, s'il le guariroit au iour du Repos, affin qu'ilz trouuassent dequoy l'accuser. Mais il congnoissoit leurs pensées, & dist à l'homme qui auoit la main seiche: Leue toy, & te tiens debout au milieu. Et il se leua, & se tint debout. I E- S V S donc leur dist : Ie vous demanderay, s'il est licite de bien faire és iours du Repos, ou de mal faire : de *sauuer l'ame, ou de la perdre? Et quãd il lés eut tous regardé à lenuiron, il dist à l'homme: Estens ta main. Et il le feit, et sa main luy fut rendue saine comme l'autre. Dont iceux furent remplis de forcenerie, et deuisoyent ensemble qu'ilz feroyent à I E S V S.

*sauuer la vie, ou la laisser perdre, & tuer.

C Mar.3.c. Iehã 6.a. mat.10.a. *Et aduint en cés iours la, qu'il s'en alla en vne montaigne pour prier, & veil la toute la nuict en oraison à Dieu.

Et quand il fut iour, il appella sés disciples : & en esleut douze, lesquelz il nomma Apostres : assauoir Simon : lequel il nomma Pierre, & André son frere, Iaques & Iehan, Philippe & Bar-tholomée, Matthieu & Thomas, Iaques filz de Alphée, & Simon qui est appellé Zelotes, & Iudas frere de Iaques, & Iudas Iscariot, qui fut traistre.
Mat.4.d marc 3.a. *Et il descendit auec eux, & s'arresta en lieu champestre, & la compagnie de sés disciples & grande multitude de peuple de toute Iudée & de Ierusalem, & du costé de la mer prochain de Tyr & de Zidon, lesquelz estoyent venuz pour l'ouyr, & pour estre guaris de leurs maladies, & ceux qui estoyent tormentez dés mauuais espritz: & estoyent guaris. Et tout le peuple taschoit le toucher: car vertu sortoit de luy, & lés guarissoit tous.
D mat.5.a. Et luy, ayant sés yeux esleuez vers sés disciples, disoit: *Bienheureux estes vous paoures : car le royaume de Dieu est vostre. Bienheu-

reux estes vous qui maintenāt auez faim:
car vous serez rassasiez. Bienheureux
estes vous qui plourez maintenant : car
vous rirez. Biēheureux estes vous quād
lés hommes vous hayront, & vous sepa-
reront,& vous diront iniures, & reiette-
ront vostre nom comme mauuais à l'occa
sion du filz de l'homme.Esiouyssez vous
en ce iour là, & soyez en lyesse : car voi-
cy,vostre salaire est grand és cieux . Car
selō cés choses faisoyent leurs peres, aux
Prophetes. *Mais toutesfoys malheur
amo.6.a. sur vous riches q̄ auez vostre cōsolation
Malheur sur vous qui estes saoulez car
vous aurez faim. Malheur:sur vous qui
riez maintenant:car vous lamenterez, &
plourerez.Malheur sur vous, quād tous
lés hōmes diront bien de vous.Car selon
cés choses faisoyēt leurs peres,aux faux
E Prophetes. *Mais à vous qui oyez,ie
mat.5.d. vous-dy : Aymez voz ennemis : faites
bien à ceux qui vous hayssent, beneissez
ceux qui vous maudissent, & priez pour
ceux qui vous outragent. Et à celuy
qui te frappe en vne ioue, baille luy aussi
l'autre:& qui t'oste ton manteau, ne l'em
pesche point de prendre aussi la robbe.
Baille à tout homme qui te demande. Et
à celuy qui t'oste lés choses qui sont tien-
Mat.7.b nes,ne lés redemande point. * Et comme
Tob.4.c vous voulez que lés hommes vous facēt,
Mat.5.d faites leur aussi semblablement. Et si
vous aymez ceux qui vous aymēt, quel
gré vous en doit-on? car lés pecheurs ay-
ment aussi ceux qui lés ayment. Et si
vous faites bien à ceux qui vous font
bien,quel gré vous en doit-on? car lés pe
Deu.15.b cheurs le font aussi. *Et si vous pre-
stez à ceux de qui vous esperez le rece-
uoir quel gré vous en doit-on? car lés pe
cheurs prestent aussi aux pecheurs, affin
qu'ilz en reçoyuent la pareille. Tou-
tesfoys aymez voz ennemis, faites bien,
& prestez sans en esperer rien: & vostre
salaire sera grand,& serez filz du Souue-
rain. Car il est bening enuers lés ingratz
& mauuais. Soyez donc misericor-
dieux , comme vostre pere est misericor-
Mat.7.a dieux. *Ne iugez point, & vous ne
Rom.2.a serez point iugez. Ne condemnez point,
& vous ne serez point condemnez. Par-
donnez,& on vous pardōnera. Donnez,
& on vous donnera. On donnera en vo-
stre sein bonne mesure,pressée,& entassée,
F & plus qu'il n'y pourra tenir: *car de la
marc 4.c. mesme mesure q̄ vous mesurez, il vous se
mat.15.b. ra remesuré. Et il leur dist vne similitu-
de : Est-il possible qu'vn aueugle puisse
mener vn aueugle? ne chéent-ilz point
mat.10.c. tous deux en la fosse? *Le disciple n'est
point par dessus son maistre:mais chascun Ieha 13.
sera parfaict s'il est comme son maistre. Mat.7.
Et pourquoy vois-tu vn festu en l'œil de
ton frere , & tu ne considere point vne
poultre qui est en ton propre œil? Ou,
comment peux-tu dire à ton frere: Frere
permetz que ie oste le festu qui est en ton
œil, toy qui ne vois point la poultre qui
est en ton œil? Hypocrite, oste premiere-
ment la poultre de ton œil : & adonc tu
regarderas d'oster le festu qui est en l'œil
de ton frere. *Certes l'arbre n'est pas G
bon q̄ fait mauuais fruict:ne l'arbre mau Mat.7.
uais,qui fait bon fruict. Car chascun ar-
bre est congneu par son fruict. Aussi on
ne cueille point figues dés espines : & si
ne vendenge on point le raisin d'vn buis-
son. *Le bon homme produit bonne mat.12.c
chose du bon thresor de son cœur : & le
mauuais homme produit chose mauuaise,
du mauuais thresor de son cœur : car de
l'abondance du cœur,sa bouche parle. Mat.7.
*Et pourquoy m'appellez vous, Sei-
gneur,Seigneur: & ne faites point ce que
ie dy? Quiconque vient à moy, & oyt
més parolles,& lés fait:ie vous monstre-
ray à qui il est semblable.Il est semblable
à l'homme qui edifie vne maison, lequel a
fouy bien bas,& a mis le fondement sur
*le rochier:& quand l'abondance d'eaue *ou, pier
est venue, le fleuue a frappé contre ceste re.
maison,& ne l'a peu mouuoir: car elle e-
stoit fondée sur le rochier . Mais celuy
qui lés oyt & ne lés fait point,est sembla-
ble à l'homme qui a edifié sa maison sur
la terre , sans fondement , contre laquel-
le le fleuue a frappé , & incontinent elle
est cheute : & la ruyne de ceste maison
fut grande.

CHAP. VII.

ET *quand il eut accomply toutes A
sés parolles le peuple escoutant, il Mat.8.a
entra en Capernaum. Et le ser-
uiteur d'vn Centenier estoit malade, ius-
que à la mort, lequel luy estoit fort cher.
Et quand il ouyt parler de IESVS, il
enuoya vers luy lés Anciens dés Iuifz,le
priant qu'il vinst & qu'il guarist son ser-
uiteur. Et quand ilz furent venuz à
IESVS,ilz le prierent songneusement,
disans: Il est digne que tu luy octroye ce-
ste chose:car il ayme nostre *gent, & luy *ou, na
mesme nous a edifié vne Synagogue. Et tion.
IESVS alloit auec eux . Et com- B
me desia il n'estoit guere loing de la mai-
son , le Centenier luy enuoya sés amis,
luy disant : Seigneur ne te trauaille pas:
car ie ne suis point digne que tu entre
soubz mon toict, parquoy aussi ne me
suis ie point reputé digne d'aller à toy:

[a]ou,commande. mais [b]dy de parolle,& mon seruiteur sera guary.Car aussi ie suis homme constitué soubz la puissance d'autruy, ayant soubz moy Gensdarmes:& ie dy à l'vn, va,& il va:& à l'autre,vien,& il vient:et à mon seruiteur, fay celà,& il le fait.

Lesquelles choses ouyes, I E S V S s'esmerueilla,& se tourna,& dist au peuple qui le suyuoit:Ie vous dy que ie n'ay pas trouué tant de foy en Israël.Et quād ceux qui auoient esté enuoyez,furent retournez en la maison, ilz trouuerent le seruiteur qui auoit esté malade,en santé.

Et aduint puis aprés que I E S V S alloit en vne cité nommée Nain.Et plusieurs de sés disciples alloient auec luy,et grosse compaignie.Et comme il approchoit de la porte de la cité,voicy on portoit hors vn mort,filz vnique de sa mere, & icelle estoit vefue:& grande cōpaignie
C de la cité estoit auec elle. Et quand le Seigneur l'eut veuë,il fut meu de misericorde enuers elle,& luy dist: Ne pleure point.Lors approcha,& toucha la biere: & ceux qui le portoient s'arresterent, & il dist:Adolescent,ie te dy,leue toy. Et iceluy qui estoit mort se leua,& commença à parler: & le rendit à sa mere. Et crainte lés print tous,et glorifioyēt Dieu, disans:Vn grand Prophete est leué entre nous:& Dieu a visité son peuple. Et ce bruyt courut de luy par toute Iudée,et par toute la region à lentour. Et toutes cés choses furent annoncées à Iehan
mat.11.a. par sés disciples. * Et Iehan appella deux de sés disciples, & lés enuoya à I E S V S, disant:Es-tu celuy qui doit venir,ou si nous en attendons vn autre? Et quand lés hommes vindrent à luy,ilz dirent:Iehan Baptiste nous a enuoyé à toy, disant: Es-tu celuy qui doit venir, ou si nous en attendons vn autre? Et en ceste mesme heure, il en guarist plusieurs de maladies, & de playes,& de mauuais espritz:& rendit la veuë à plu-
D sieurs aueugles. Et I E S V S respondant,leur dist:Allez,& annoncez à
Isai.61.a. Iehan ce que vous auez veu & ouy:*que lés aueugles voyent,lés boyteux cheminent,lés ladres sont nettoyez,lés sourdz oyent,lés mortz ressuscitent,lés paoures reçoyuent l'Euangile:& bienheureux est
[a]scandalizé. quiconque ne sera point[a] offensé en moy.

Et quand lés messagers de Iehan furēt partis,il se print à dire de Iehan au peuple. Qu'estes vous allé veoir au desert? vn roseau demené du vent? Mais qu'estes vous allé veoir?vn homme vestu de precieux vestemens?Voicy,ceux qui sont en pompeux vestemens & viuent en delices, sont és maisons dés Roys. Mais qu'estes vous allé veoir? vn Prophete? Voyre ie vous dy, & plus que Prophete.C'est celuy duquel il est escrit:
*Voicy i'enuoye mon [b] Ange deuant ta face,qui preparera ta voye deuant toy. mala.3.a. mat.11.b

Car ie vous dy, qu'entre ceux qui nayssent dés femmes,il n'y a nul Prophete plus grand que Iehan Baptiste. Toutesfoys celuy qui est moindre au royaume de Dieu,est plus grand que luy. Et marc 1.a. [b]ou messager.
E tout le peuple qui ouyt celà,& lés Publicains qui estoiēt baptizez du baptesme de Iehan,confesserent Dieu estre iuste.

Mais lés Pharisiens & lés Docteurs de la Loy(qui n'estoient point baptizez de luy)mespriserent le conseil de Dieu en eux mesmes. *Et le Seigneur dist:A mat.11.c. qui donc accompareray-ie lés hommes de ceste generation:& à qui ressemblent ilz? Ilz sont semblables aux enfans qui sont assis au marché, & cryent lés vns aux autres, & disent: Nous vous auons ioué de la fleute: & vous n'auez point dansé:nous vous auons chanté lamentations,& vous n'auez point plouré. Car Iehan Baptiste est venu,ne mangeant point de pain, ne beuuant de vin, & vous dites:il a le diable. Le filz de l'homme est venu mangeant & beuuant,& vous dites:voicy vn hōme gourmand, & beuueur de vin [a] amy dés Publicains & pecheurs. Et[b] la sapience est iustifiée de tous sés enfans. [a]ou,familier. [b]tous sages ont loué et receu sapiēce.
F Et aucun dés Pharisiens le pria qu'il mangeast auec luy.Et entra en la maison du Pharisien,& s'asseist à table. Et voicy vne femme estant en la cité laquelle estoit pecheresse,quand elle congneut qu'il estoit assis à table,en la maison du Pharisien, elle apporta vne boyte d'oingnement:& estant derriere à sés piedz & plourant, elle se print à lés arrouser de sés larmes, & lés nettoyoit dés cheueux de son chef,& lés baisoit,& lés oingnoit d'oingnement. Mais quand le Pharisien qui l'auoit appellé la veit,il parla en soy mesme, disant:Si cestuy cy estoit Prophete, certes il sauroit qui & quelle est ceste femme qui le touche,car elle est pecheresse. Et I E S V S respondāt, luy dist:Simon, i'ay quelque chose à te dire.Et il dist: Maistre,dy. Vn crediteur auoit deux debteurs:l'vn deuoit cinq cēs Deniers,& l'autre cinquante. Et comme ilz n'auoient dequoy payer,il lés quitta
G tous deux. Or dy donc lequel d'eux l'aymera plus? Simon respondant,dist: I'estime que c'est celuy à qui il a plus donné.Et il luy dist: Tu as droictement

iugé. Lors se tourna vers la femme, &
dist à Simon: Voys-tu ceste femme? Ie
suis entré en ta maison, & tu ne m'as
point donné d'eaue pour més piedz: mais
ceste-cy a arrousé més piedz de larmes,
& lés a essuyé dés cheueux de son chef.
Tu ne m'as point donné vn baiser: mais
ceste depuis que ie suis entré, n'a cessé de
baiser més piedz. Tu n'as point oinct
mon chef d'huile: mais ceste a oinct més
piedz d'oingnement. Pour laquelle chose
ie te dy, beaucop de pechez luy sont par-
donnez: car elle a beaucop aymé: & ce-
luy auquel est moins pardonné, ayme
moins, Puis dist à icelle: Tés pechez te
sont pardonnez. Et ceux qui ensem-
ble estoient assis à table, commencerent
à dire en eux mesmes: Qui est cestuy-cy
qui pardonne aussi lés pechez? Mais il
dist à la femme: Ta foy t'a sauuée va-t'en
en paix.

CHAP. VIII.

ET aprés aduint qu'il alloit par
A chascune cité & village, preschant
& annoçant le royaume de Dieu:
& lés douze auec luy: & aucunes femmes
qui estoient guaries dés espritz malings
& de leurs maladies: assauoir, Marie qui
est appellée Magdaleine, de laquelle sept
diables estoient sortis, & Iehanne femme
*ou receueur. de Cuze * Maistre d'hostel de Herode, &
Susanne, & plusieurs autres lesquelles
luy ministroient de leurs biens. Or
comme grosse compaignie s'assembloit, et
accouroyent à luy dés citez: il dist par si-
mat.13.a. militude: *Vn semeur s'en alla semer sa
marc 4.a semence. Et en semãt, vne partie cheut au-
prés de la voye & fut foulée, & lés oy-
seaux du ciel la mangerent. Et l'autre
cheut sur la pierre: & quand elle fut leuée
elle seicha, à cause qu'elle n'auoit point
d'humeur. Et l'autre cheut entre lés
espines: & lés espines qui se leuerent en-
semble, l'estoufferent. Et l'autre cheut
en bonne terre: & quand elle fut leuée, elle
feit cent foys plus de fruict. En disant
cés choses, il crioit: Qui a aureilles pour
B ouyr qu'il oye. *Et sés disciples l'in-
marc 4.b terroguerent, disans: quelle estoit ceste si-
militude? Et il dist: Il vous est donné de
congnoistre lés secretz du royaume de
Isai. 6.c. Dieu: mais aux autres en similitudes *af-
Iehã 12.f fin qu'en voyant ilz ne voyent point, &
qu'en oyant ilz n'entendent point. Or
c'est-cy la similitude: La semence, c'est la
parolle de Dieu. Et ceux qui sont prés
de la voye, ce sont ceux qui l'oyent, &
aprés le diable vient, & oste la parolle
de leur cœur, affin qu'ilz ne croyent &
soient sauuez. Et ceux qui sont sur
la pierre, ce sont ceux lesquelz aprés
qu'ilz ont ouy reçoyuent la parolle en
ioye, & iceux n'ont point de racines: les-
quelz pour vn temps croyent, et en temps
de * tentation se retirent. Et ce qui est *c'est, af-
cheut entre lés espines, ce sont ceux qui fliction.
ont ouy: & eux partis sont estouffez dés
solicitudes & dés richesses & voluptez de
ceste vie, & ne rapportent point de fruict.
Mais ce qui est en bonne terre, ce sont
ceux qui de cœur honneste & bon oyans
la parolle, la retiennent, & en rapportent
fruict en patience. *Nul aprés auoir C
allumé sa lampe, ne la couure d'vn vais- Mat.5.b
seau ou ne la met soubz le lict: mais la marc 4.c
met sur le chandelier, affin que ceux qui
entrent voyent la lumiere: * Car il n'est mat.10.c
rien secret, qui ne se manifeste: ne rien ca-
ché, qui ne se congnoisse, & qui ne vienne
en publique. Regardez donc com-
ment vous ouyez: * car quiconque a, il mat.12.d
luy sera donné: & quiconque n'a rien, ce
mesme qu'il cuyde auoir, luy sera osté.
*Lors sa mere & sés * freres vindrent à marc 3.d
luy, & ne pouoiẽt approcher de luy, pour *c'est, cou-
la multitude. Et luy fut annoncé, & dict: sins, et af-
Ta mere & tés freres sont dehors, qui te fins.
veulent veoir. Mais respondant, leur
dist: Ceux sont ma mere & més freres, qui
oyent la parolle de Dieu, & la mettent en
effect. *Et aduint vn iour, qu'il mon- Mat.8.c
ta en vne nacelle & sés disciples. Et leur marc 4.
dist: Passons outre le lac. Et ilz se parti-
rent. Et comme ilz nauigeoient, il s'endor-
mit. Et vne tempeste de vent descen-
dit au lac: & s'emplissoient d'eaue, &
estoient en peril. Lors vindrent à luy,
& le resueillerent, disans: Maistre, Mai-
stre nous perissons. Et se leuant *reprint * ou, me-
le vent & la tempeste de l'eaue: & cesse- naça.
rent, & fut faicte tranquillité. Et leur dist: D
Ou est vostre foy? Lesquelz ayans crain-
te, s'esmerueillerent disans entre eux.
Mais qui est cestuy-cy, qui commande
aux ventz & à la mer, & ilz luy obeis-
sent? * Et nauigerent à la contrée dés mat. 8.d
Gadareniẽs, qui est à lendroit de Galilée. marc 5.a
Et quand il fut sorty de la nacelle sur
la terre, vn homme qui auoit le Diable
dés long temps, vint de la cité au deuant
de luy, & n'estoit pas vestu de vestement,
& ne demouroit point en maison, mais
dedans lés sepulchres. Et quand il
veit IESVS, il se ietta deuant luy
s'escriant, & à haulte voix dist: Qu'ay-ie
affaire auec toy IESVS filz de
Dieu treshault? Ie te prie, ne me tormente
point. Car il commandoit au mauuais
esprit, qu'il sortist hors de l'homme: car il
l'auoit tenu long tẽps, & cõbien qu'il fut
lyé de

ª C'est, a- lyé de chaines, & ªgardé en ceps, il rom-
uoit lés poit lés lyens & le Diable l'emportoit és
piedz en- desers. Et I E S V S l'interrogua, di-
ferrez. sant: Comment as-tu nom? Et il dist: Le-
E gion : car plusieurs Diables estoyent en-
trez en luy. Et le prierent qu'il ne leur
commandast point d'aller en l'abysme.
matt.8.d. *Or là estoit vn grand troppeau de
marc 5.b pourceaux, qui paissoyent en la montai-
gne. Et ilz le prioyent, qu'il leur permist
entrer en iceux : & il leur permist. Lés
Diables donc sortirent de l'homme, &
entrerent és pourceaux. Et le troppeau se
ietta par impetuosité au lac, & fut estouf-
fé. Et quand ceux qui lés menoyent
paistre veirent ce qui auoit esté faict, ilz
s'enfouyrent: & l'annoncerent en la cité,
& és champs. Et sortirent pour veoir
ce qui auoit esté faict : & vindrent à I E-
S V S. Et trouuerent l'homme (duquel
lés diables estoyent sortis) assis aux piedz
de I E S V S, vestu & de sain entende-
ment, & en eurent paour. Et ceux aussi
qui l'auoyent veu, leur raconterent com-
ment le demoniaque auoit esté guary.
marc 5.b. *Et toute la multitude dés Gadareniẽs
le prierent qu'il se partist d'eux : car ilz
estoyent saisis de grande crainte. Et
F luy monté en la nacelle, s'en retourna.
Et l'homme, duquel lés diables estoyent
sortis, le pria qu'il fust auec luy. Mais
I E S V S le renuoya, disant: Retourne en
ta maison, & raconte toutes lés choses
que Dieu t'a faict. Et s'en alla par
toute la cité, preschant toutes lés choses
mat.9.c. que I E S V S luy auoit faict. *Et
marc 5.c. aduint que quand I E S V S fut retourné
ªfut ayse le peuple le ªreceut: car ilz l'attendoyent
de sa ve- tous. Et voicy vn homme vint qui
nue. auoit nom Iairus, lequel aussi estoit prin-
cipal de la Synagogue : & se ieta aux
piedz de I E S V S, le priant qu'il en-
trast en sa maison: car il auoit vne seulle
fille enuiron de douze ans, qui se mou-
roit. Et en s'en allant lés gens le pres-
soyent. *Et vne femme estant en flux
de sang depuis douze ans, qui auoit de-
spendu toute sa substance en medecins, &
de nul n'auoit peu estre guarie, vint à luy
par derriere, & toucha le bord de son ve-
stement: & incontinent s'estancha le flux
de son sang. Et I E S V S dist: Qui
est-ce qui m'a touché? Et comme tous le
nioyent, Pierre dist, & ceux qui estoyent
ªEstrai- auec luy : Maistre, lés gens te ªpressent
gnent. & affligent, & tu dis, qui est-ce qui m'a
touché? Et I E S V S dist: Quelcun m'a
touché : car i'ay congneu que vertu est
yssue de moy. Et la femme voyant
ªqu'il con qu'il ne luy estoit point caché, ª elle vint

tremblant, & deuant luy se ietta, & luy gnoissoit
manifesta deuant tout le peuple, pour la chose.
quelle cause elle l'auoit touché, & com-
ment elle auoit esté soubdainement gua-
rie. Et il luy dist : Fille, aye confiance, ta
foy t'a guerie: va en paix. *Comme G
il parloit encore, quelcun de chez le prin- matt.9.c.
cipal de la Synagogue vient, luy disant: marc 5.c.
Ta fille est morte, ne trauaille pas le mai-
stre. Et quand I E S V S ouyt ceste
parolle, il respõdit au pere de la fille: Ne
crains point: croys seullement, & elle se-
ra guarie. Et quand il vint en la maison,
il ne permist personne entrer auec luy, si-
non Pierre & Iaques & Iehan, & le pe-
re & la mere de la fille. Et tous plouroyẽt
& la plaingnoyent. Mais il dist : Ne
plourez point, elle n'est pas morte, mais
elle dort. Et se moquoyent de luy, sa-
chans qu'elle estoit morte. Et luy ayant
ietté tous hors, & tenant la main d'icelle,
cria disant : Fille, leue toy. Et son esprit
retourna, & se leua incontinent. Et com-
manda qu'on luy donnast à manger. Et
le pere & la mere d'icelle furent estonnez.
Ausquelz il commanda qu'ilz ne dissent
à personne ce qui auoit esté faict.

CHAP. IX.

OR *aprés auoir appellé lés douze A
ensemble, il leur donna puissance mat.10.a.
& auctorité sur tous diables, & marc 6.b
pour guarir lés maladies. Et lés enuoya
prescher le royaume de Dieu, & guarir Sus 10.a.
lés malades. Et leur dist: *Ne portez rien ªassauoir
par la voye, ne ª baston, ne besace, ne por vous
pain, n'argent: & n'ayez point deux rob deffendre,
bes. Et en quelconque maison que vous ou vẽger.
entrerez, demourez-y, et de là sortez. Et
si aucuns ne vous reçoyuent, partez vous Act.13.g.
de ceste cite là, & * scouëz la pouldre de
voz piedz, en tesmoignage contre eux.
Et quand ilz furent partis, ilz alloyent
par lés villages a lentour euangelizans &
guarissans par tout. *Et Herode Te mat.14.a
trarche ouyt parler de toutes lés choses marc 6.c
qu'il faisoit. Et doubtoit à cause que au-
cuns disoyent que Iehan estoit ressuscité
dés mortz : & aucuns, que Elie estoit ap-
paru : & lés autres, qu'vn dés Prophetes
anciens estoit ressuscité. Et Herode
dist: I'ay decapité Iehan: qui est donc ce-
stuy-cy, de qui i'oy telles choses? & de-
mandoit à le voir. Et quand lés A-
postres furent retournez, ilz luy racon-
terent toutes lés choses qu'ilz auoyent
faict. *Lors I E S V S lés print, & B
se retira à part en vn lieu desert de la ci- mat.14.b
té, qui est dicte Beth-saida. Et quand lés marc 6.d

gens le sceurent, ilz le suyuirent: & il lés
receut, & leur parloit du royaume de
Dieu: & guarissoit ceux qui auoient be-
soing d'estre guaris. Mais le iour auoit
commencé à decliner, & lés douze vin-
drent, & luy dirent: donne congé au peu-
ple, affin qu'ilz s'en aillent és bourgades
& villages qui sont a lenuiron, pour s'y
retirer, & trouuer à mãger: car nous som
mes icy en lieu desert. Mais il leur dist:
Vous autres, donnez-leur à manger. Et
ilz dirent: Nous n'auons point plus de
cinq pains & deux poissons, si nous n'al
lons acheter à manger pour tout ce peu-
ple, car ilz estoyent prés de cinq mille hõ-
mes. Adonc il dist à sés disciples: Fai
tes lés asseoir par cinquante, en chascune
assiete. Et ainsi feirent, & lés feirent tous
asseoir. Puis print lés cinq pains & lés
deux poissons, & regardant vers le ciel
rendit graces & lés rompit, & lés distri-
bua à sés disciples, pour lés mettre deuãt
le peuple. Et mangerent, & furent tous
C rassasiez: & fut leué du surplus de leur re
mat. 16.c lief douze paniers. *Et aduint que
marc 8.c. comme il estoit solitaire en oraison, &
que lés disciples estoyent auec luy, il lés
interrogua, disant: Que dit le peuple
qui ie suis? Et respondans dirent: Iehan
Baptiste: & lés autres, Elie, & lés autres,
qu'vn dés Prophetes anciens est ressusci-
té. Et il leur dist: Et vous, que dites vous
qui ie suis? Et Simon Pierre respondant,
dist: Le Christ de Dieu. Et il leur de-
fendit estroictement, & commanda qu'il
ne le dissent à personne, disant. Il fault
que le filz de l'homme souffre beaucop, &
qu'il soit reprouué dés Anciens & dés
principaux Sacrificateurs & dés Scri-
bes, & soit occis, & qu'il ressuscite au
marc 8.d tiers iour. Et disoit à tous: *Si au-
soubz 14 cun veult venir aprés moy, qu'il renonce
f.17.g. soymesme: et porte tous lés iours sa croix
& me suyue. Car qui voudra sauuer
sa vie, il la perdra: mais qui perdra sa vie
pour moy, il la sauuera. Car quel prouf-
fit à l'homme s'il gaigne tout le monde,
& qu'il perde soymesme, ou face, le detri-
2.tim.2.c ment de sa personne? *Car quiconque
aura honte de moy & de més parolles, le
filz de l'homme aura honte de luy quand
il viendra en sa maiesté, & du Pere, & dés
mat.16.d saincts Anges. *Et ie vous-dy vraye-
marc 9.a ment, qu'il en ya icy aucuns presens, qui
ne gousteront point la mort iusque à ce
qu'ilz voyent le royaume de Dieu.
D *Or aduint aprés cés parolles enuiron
mat.17.a huyt iours, qu'il print Pierre, Iehan, &
marc 9.a Iaques: & monta en vne montaigne, pour
faire oraison. Et comme il prioit, la
forme de sa face changea, & son veste-
ment deuint blanc & reluysant. Et voicy
deux hommes parloyent auec luy, les-
quelz estoyent Moyse & Elie, qui appa-
rurent en gloyre: & disoyent son decés,
qu'il deuoit accomplir en Ierusalem.
Mais Pierre & ceux qui estoyent auec
luy, estoyent appesantis de sommeil. Et
quand ilz furent esueillez ilz veirent sa
maiesté, & deux hommes qui estoyent a-
uec luy. Et aduint, cõme ilz se partoyent
d'auec luy. Pierre dist à IESVS: Mai-
stre, il est bon que nous soyons icy, &
que facions troys tabernacles, vn pour
toy, vn pour Moyse, & vn pour Elie: &
ne sauoit qu'il disoit. Et quand il di- E
soit cés choses, vne nuée vint & lés cou-
urit: & ceux la entrans en la nuée, lés di-
sciples eurent paour. Et vint vne voix
de la nuée, disant: *Cestuy est mon filz mat.3.d.
bien aymé, escoutez-le. Et comme la 17.a.
voix se faisoit IESVS se trouua seul. marc 1.b.
Et ilz se teurent & ne denoncerent rien 9.a.
à personne en cés iours là de ce qu'ilz a- 2.Pierre
uoyent veu. Or aduint le iour ensuy- 1.d.
uant, que descendans de la montaigne, vne mat.17.c
grande compagnie vint au deuant de luy. marc 9.c.
Et voicy, vn homme d'entre le peuple
s'escria, disant: Maistre, ie te prie re-
garde à mon filz: car ie n'ay que luy
seul: & voicy l'esprit le prent & crie
soubdainement, & le desrompt en escu-
mant, & à grand difficulté se depart de
luy en le descirant. Or ay-ie prié
tés disciples, qu'ilz le iettassent hors: F
mais ilz n'ont peu. Et IESVS respon-
dant, dist: O generation infidele & per-
uerse, iusque à quand seray-ie auec vous,
& vous supporteray-ie? Ameine icy
ton filz. Et comme il approchoit, le Dia-
ble le descira, & le desrompit. Et IE-
SVS "tença le mauuais esprit, & gua- "Argua.
rist l'enfant, & le rendit à son pere. Et
tous estoyent estonnez de la "magnifi- "Dés oeu-
cence de Dieu. Et comme tous s'es- ures ma-
merueilloyent de tout ce qu'il faisoit, il gnifiques
dist à sés disciples: Vous autres, mettez
cés parolles en voz aureilles: *car il Mar.8.d
aduiendra que le filz de l'homme sera li- 9.e.10.e.
uré és mains dés hommes. Mais
ilz ignoroyent ceste parolle: & leur e-
stoit tellement cachée qu'ilz ne l'enten-
doyent point: & si craignoyent à l'inter-
roguer de ceste parolle. *Et vindrent à mat.18.a.
penser en eux mesmes, assauoir-mon le- marc 9.e.
quel d'entre eux seroit le plus grand.
Et IESVS congnoissant la pensée de
leur cœur, print vn enfant, & le mist au
prés de soy, & leur dist: *Quiconque re- mat.10.d.
ceura cest enfant en mon Nom, il me re- Iehã.13.c
çoit:

çoit:& quiconque me receura,il reçoit luy
Iouz 10.c qui m'a enuoyé. *Car celuy qui est
le plus petit d'entre vous tous,sera le plus
Marc 9.f grand. *Et Iehan respondant, dist:
G Maistre, nous auons veu aucun iettant
hors lés Diables en ton Nom, & l'auons
empesché,pourtant qu'il ne te suyt point
auec nous. Et I E S V S luy dist:
1.cor.12 a Ne l'empeschez point: * car qui n'est
point contre nous, il est pour nous.
Or aduint quand lés iours de son eleua
tion s'accomplissoyent, & qu'il addressa
sa face pour aller en Ierusalem, il enuoya
dés messagers deuant luy.Et s'en allerent
& entrerent en vne bourgade dés Sama-
"Loger. ritains,affin qu'on luy ꝑparast à "heber-
ger.Mais ilz ne le receurent point, pour-
"on veoit tant que sa " face estoit comme d'vn qui
à sa face allast en Ierusalem. Et quand sés di-
qu'il al- sciples, assauoir Iaques & Iehan veirent
loit en Ie celà,ilz dirẽt:Seigneur, veus-tu que nous
rusalem. disions que le feu descende du ciel, &
4.Roys. qu'il lés consomme,*comme Elie feit?
1.b.c. Et I E S V S se retournant, lés re-
print & dist:Vous ne sauez de quel esprit
vous estez. Car le filz de l'homme
n'est pas venu perdre lés ames, mais lés
sauuer. Et s'en allerent en vne autre
Mat.8.c. bourgade. *Et aduint que comme
ilz cheminoyent en la voye, quelcun luy
dist: Ie te suyuray quelque part que tu
ailles. I E S V S luy dist:Lés regnards
ont dés fosses, & lés oyseaux du ciel dés
nidz: mais le filz de l'homme n'a pas ou
il repose son chef. Mais il dist à vn
autre: Suys-moy. Lequel dist: Seigneur
permets moy premier aller enseuelir mon
pere. I E S V S luy dist: Laisse lés
mortz enseuelir leurs mortz: mais toy
va,& annonce le Royaume de Dieu.
Et vn autre dist: Ie te suyuray Sei-
gneur:mais permets moy premier pren-
dre congé de ceux qui sont en ma mai-
son. I E S V S luy dist: Qui met la
main à la charrue, & regarde derriere
soy,il n'est point propre au Royaume de
Dieu.

CHAP. X.

A Prés cés choses le Seigneur or-
donna aussi septante autres,& lés
enuoya deux à deux deuant sa
face, en toute cité & lieu, ou il deuoit ve-
nir. *Et leur disoit: La moisson est
Mat.9.d grande:mais il y a peu d'ouuriers.Priez
donc le Seigneur de la moisson:qu'il en-
uoye dés ouuriers en sa moisson. Allez,
voicy,ie vous enuoye comme aigneaux
entre lés loups.*Ne portez ne bourse,ne
marc 6.a besace,ne souliers: & ne saluez personne
Sus 9.a. par la voye. *En quelque maison que
vous entrerez,dictes premierement: Paix B
soit à ceste maison. Et si le filz de paix
est là,vostre paix reposera sur luy:sinon,
elle retournera à vous. Et demourez en
la mesme maison, mangeans & beuuans
de ce qu'il vous est donné d'eux: * car mat. 10.b
l'ouurier est digne de son salaire. Ne 1.cor.9.a
passez point de maison en maison. Et en 1.Ti.5.c.
quelque cité que vous entrerez, & qu'ilz
vous receuront, mangez dés choses qui
vous seront presentées, & guarissez lés
malades,qui y sont, & leur dictes: Le
Royaume de Dieu approche de vous.
Mais en quelque cité que vous entrerez,
& ne vous receuront pas, sortez és rues
d'icelles,& dictes: Nous scoüons contre
vous la pouldre mesme de vostre cité, qui
s'est attachée à nous. Sachez toutesfoys
que le Royaume de Dieu approche de
vous.Ie vous-dy qu'en ceste Iournée la,
sera plus tolerable à ceux de Sodome,
que à celle cité. *Malheur sur toy Mat.11.c
Corazin,malheur sur toy Beth-saida, car C
si en Tyr & en Zidõ eussent esté faictes
lés "vertus qui ont esté faictes en vous, ia- " œuures
dis se fussent assis en sac & en cendre,& grãdes &
se fussent repentis. Mais toutesfoys il se- merueil-
ra faict plus tolerable au iugemẽt à Tyr leuses.
& à Zidon,que à vous. Et toy Ca-
pernaum qui és esleuée iusque au ciel, tu
seras abbaissée iusque en enfer. *Qui mat. 10.d
vous oyt, il m'oyt: qui vous desprise, il Ieh. 13.c.
me desprise:& qui me desprise, il desprise
celuy qui m'a enuoyé. Et lés septan-
te reuindrent auec ioye,disans: Seigneur,
lés Diables aussi sont subiectz à nous
par ton Nom. Et il leur dist: Ie veoye
Satan cheoir du ciel,comme foudre.
Voicy ie vous donne puissance de mar
cher sur lés serpens & lés scorpions, &
sur toute la puissance de l'ennemy,& rien
ne vous nuyra. Toutesfoys ne vous
esiouyssez pas,en ce que lés espritz sont
subiectz à vous: mais esiouyssez vous
que voz noms sont escritz és cieux. *En
la mesme heure, I E S V S s'esiouyt en mat.11.d.
esprit,& dist: Pere,Seigneur du ciel & de D
la terre,ie te rends graces que tu as caché
cés choses aux sages & prudens,& lés as
reuelées aux petis. Il est ainsi,Pere:car
ton bon plaisir a esté tel. Toutes cho-
ses me sont baillées de mon pere,& nul ne
sait qui est le filz,sinon le pere: ne qui est
le pere, sinon le filz, & celuy auquel le
filz le voudra reueler. *Et se retour- mat.13.c.
nant vers sés disciples,dist à part: Bien-
heureux sont lés yeux qui voyẽt lés cho
ses que vous voyez:car ie vous-dy,que
plusieurs Prophetes & Roys ont voulu
veoir lés choses que voyez, & ne lés ont

pas veués: & ouyr lés choses que vous
mar. 12.c oyez, & ne lés ont pas ouyes. *Et
E voicy vn docteur de la Loy qui se leua
pour le tēter, & dist: Maistre, que feray-ie
pour heriter la vie eternelle? Et il luy dist:
Qu'est-il escrit en la Loy? comme lis-tu?
Deu. 6.a. Il respondit, & dist: *Tu aymeras le Sei-
Rom. 13.c gneur ton Dieu, de tout ton cœur, & de
Gal. 5.c. toute ton ame, & de toute ta force, & de
Iaqs 2.b tout ton entendement: & ton prochain
comme toy mesme. Et il luy dist. Tu
as droictement respondu: fais-le, & tu
viuras. Mais se voulant iustifier soymes-
me, dist à IESVS: Et q est mon ꝓchain?
Et IESVS respondāt, dist: Vn hōe descē-
doit de Ierusalē en Iericho, & cheut entre
lés brigādz, lesquelz le despouillerent: &
aprés qu'ilz l'eurēt nauré, ilz s'en allerēt,
le laissans à demy mort. Or aduint que vn
Sacrificateur descendoit par ceste mesme
F voye, & quand il le veit, il passa outre.
Semblablement aussi vn Leuite, quand
il fut prés du lieu & le veit, il passa outre.
Mais vn Samaritain passant son chemin
vint prés de luy: & quand il le veit, il fut
meu de misericorde: & s'approchant luy
resserra sés playes, & y mist de l'huyle &
du vin: puis le mist sur sa beste, & le mena
en l'hostellerie, & le pensa. Et le lende-
main au departir, il tira deux Deniers, &
lés bailla à l'hoste, & dist: Pense-le: &
tout ce que tu despendras d'auantage, ie
le te rendray à mon retour. Lequel
donc de cés troys te semble estre le pro-
chain, à celuy q cheut entre lés brigādz?
Et il luy dist: Celuy qui luy a faict mise-
ricorde. IESVS donc luy dist:
Va, & °toy fais semblablement. Or
aduint, comme ilz alloyent, il entra en
vne bourgade. Et vne femme nommée
Marthe, le receut en sa maison. Et icelle
auoit vne sœur nommée Marie: laquelle
mesme seant aux piedz de IESVS
escoutoit sa parolle. Et Marthe estoit
fort empeschée à faire beaucop de serui-
G ce. Laquelle s'arresta, & dist: Seigneur, ne
te chault-il que ma sœur me laisse seule
seruir? Dy-luy donc qu'elle m'ayde. Et le
Seigneur respondant, luy dist: Marthe,
Marthe tu és en soucy, & te troubles de
beaucop de choses: mais vne chose est ne-
cessaire. Marie a esleu la bonne partie, la-
quelle ne luy sera point ostée.

°Donne ayde à ceux qui ont besoing, & tu leur seras prochain.

A

CHAP. XI.

Mat. 6.b ET* aduint comme il estoit priant en certain lieu, aprés qu'il eut cessé: vn de sés disciples luy dist: Seigneur, enseigne nous à prier, ainsi que Iehan a enseigné sés disciples. Et il leur dist: Quand vous pries dictes,
Nostre pere qui es és cieux, ton Nom
soit sanctifié. Ton Royaume aduienne.
Ta volunté soit faicte, en la terre comme
au ciel. Donne nous chascun iour nostre
pain quotidien. Et nous pardonne noz
pechez, car nous pardonnons aussi à tous
ceux qui nous offensent. Et ne nous in-
duys point en tentation, mais nous deliu-
re du °mauuais. Puis il leur dist: Qui °Ou du mal.
sera-ce d'entre vous qui aura vn amy, &
ira à luy à minuict, & luy dira: Amy, pre-
ste moy troys pains, car mon amy m'est
venu veoir en passant, & n'ay rien pour
mettre deuant luy? Et que celuy qui est
dedans responde & die: Ne me donne B
point de-fascherie: car desia mon huys
est fermé, & més enfans sont, auec moy en
la couche, ie ne me puis leuer & t'en don-
ner. Et si cestuy perseuere° poulsant. Ie °Frappāt à la porte.
vous-dy, iasoit qu'il ne se leue pas pour
luy en donner, pource qu'il est son amy,
toutesfoys pour son importunité il se leue-
ra, & luy en donnera autant qu'il en au-
ra besoing. Ainsi ie vous-dy: *Deman-
dez, & on vous donnera: cerchez, & vous mat. 7.b.
trouuerez: frappez à la porte, & on vous marc 11.d
ouurira. Car quiconque demande, il re- Iehā 14.
çoit: & qui cerche, il trouue: et à celuy qui b. 16. e.
frappe, on luy ouurira. Que si le filz Iaqs 1.a.
demande du pain à son pere quel qui soit
d'entre vous: luy donnera-il vne pierre?
ou s'il demande du poisson, luy dōnera-il
en lieu de poisson, vn serpent? ou s'il de-
mande vn œuf, luy baillera-il vn Scor-
pion? Si vous donc (comme ainsi soit
que soyez mauuais) sauez donner à voz
enfans dés dons qui sont bons, combien
plus donnera le pere celeste le bon esprit,
à ceux qui luy demandent? *Et iettoit vn
Diable hors qui estoit muet. Et quand il Mat. 9.d
eut ietté le Diable, le muet parla: & le 12.c.
peuple s'esmerueilla. Et aucuns d'eux marc. 3.c.
dirent: De par Béel-zebub prince dés C
Diables, il iette hors lés Diables. Et lés
autres pour le° tenter luy demādoyent si-
gne du ciel. Et quād il cōgneut leurs pen- °Esprouuer.
sées, il dist. Tout Royaume diuisé contre
soymesme, est desolé, & maison choit sur
maison. Et si Satan est aussi diuisé cōtre
soymesme, cōment durera son regne? pour
tant q vous dictes, que de par Béel-zebub
ie iette hors lés diables. Et si ie iette hors
lés Diables de par Béel-zebub, voz filz
de par qui lés iettent-ilz? Pour ceste cause
ilz seront iuges de vous. Mais si ie iette
lés diables par le °doigt de Dieu: certes le °C'est, la vertu de Dieu.
Royaume de Dieu est paruenu à vous.
Quād le fort armé, garde sa °court: lés cho- °Sa maison.
ses ql possede sont en paix. Mais si plus
fort q luy suruiēt q le surmōte, il luy oste
toutes

toutes sés armures esquelles il se cõfioit,&
distribue sés despouilles. Qui n'est auec
D moy,il est contre moy, & qui ne cueille
mat.12.e. auec moy,il espart. *Quand le mau-
uais esprit est sorty de l'homme, il chemi-
ne par lés lieux secz, cerchant repos, &
quand il n'en trouue point,il dict: Ie re-
tourneray en ma maisõ d'ont ie suis sor-
"nettoyée ty.Et quand il y vient, il la trouue "bal-
lyée & ornée:& adonc s'en va,& prent
auec soy sept autres espritz pires q̃ luy.
2.Pierre Et y entrent,& habitent là:*& à la par-
2.d. fin cest homme la deuient en pire estat que
au commencement. Et aduint com-
me il disoit cés choses qu'vne femme de
l'assemblée esleua sa voix, & luy dist:
Bienheureux est le ventre qui t'a porté,&
"allaicté. lés mammelles que tu as "succé.Et il dist:
Mais certes bienheureux sont ceux qui
oyent la parolle de Dieu, & la gardent.
mat. 12.d *Et cõme le peuple s'amassoit, il se print
16.a. à dire:Ceste generation est mauuaise: elle
demande signe,& signe ne luy sera point
donné sinon le signe de Ionas le Prophe
marc 8.b te. *Car comme Ionas fut signe à
ionas 2.a ceux de Niniue:ainsi le sera aussi le filz
3.10. 10.a de l'homme à ceste generation. La
2.cro.9.a Royne dés parties de Midy se leuera au
iugement auec lés hommes de ceste gene-
ration,& lés condemnera: car elle vint
dés fins de la terre pour ouyr la sapience
de Salomon:& voicy plus que Salomon
ionas 3.b en ce lieu. *Lés hommes de Niniue
se leueront au iugement auec ceste genera
tion,& la condemneront:car ilz se repen
tirent à la predication de Ionas:& voicy
E plus que Ionas en ce lieu. *Nul n'allume
Mat.5.b la chandelle & la met en lieu caché, ne
soubz le muid,mais sur le chandelier: af-
fin que ceux qui entrent,voyent la lumie
marc 4.c re. *La lumiere du corps c'est l'œil.
Mat. 6.c Si donc ton œil est simple,tout ton corps
aussi sera lumineux:mais s'il est mauuais,
ton corps aussi sera tenebreux. Regarde
donc que la lumiere qui est en toy, ne
soyent tenebres. Si donc tout ton
corps est lumineux n'ayant aucune par-
tie de tenebres,il sera lumineux par tout:
comme quand la chandelle par la lueur
s'enlumine.Et comme il parloit, vn Pha-
risien le pria de disner auec luy. Et IE-
SVS y entra & s'asist à table. Mais le
Pharisien voyant celá s'esmerueilla qu'il
n'auoit premierement laué deuant le dis-
mat.23.c. ner.*Et le Seigneur luy dist:Maintenant
entre vous Pharisiens vous nettoyez le
dehors du hanap & du plat: mais le de-
dans de vous est plein de rapine & de
mauuaistie. O folz,celuy qui a faict le
dehors,n'a-il pas faict aussi le dedans?
Mais plustost,donnez l'aumosne de ce
que vous auez: & voicy toutes choses F
vous sont nettes. Mais malheur sur vous
Pharisiens: car vous dismez la mente,&
la rute,& toute maniere d'herbe & trans
gressez le iugemẽt:& la charité de Dieu.
Il failloit faire cés choses cy, & ne lais-
ser pas celles là. *Malheur sur vous sou.20.g.
Pharisiens:car vous aymez lés premieres
chayeres aux assemblées, & lés saluta-
tions aux marchez. *Malheur sur mat.23.d
vous Scribes,& Pharisiens hypocrites, marc 12.d
car vous estes cõme sepulchres qui n'ap-
paroissent point:& lés hommes qui pas-
sent dessus n'en sauent rien. *Et vn mat.23.d
dés Docteurs de la Loy respondit,et luy
dist: Maistre, en disant cés choses tu nous
fais aussi iniure.Et il dist. Malheur
aussi sur vous Docteurs de la Loy: car
vous chargez lés hommes de charges dif-
ficiles à porter, & vous mesmes ne tou-
chez point lés fardeaux de l'vn de voz
doigtz. *Malheur sur vous,car vous mat.23.d
edifiez lés sepulchres dés Prophetes,
lesquelz voz peres ont occis. Pour vray
vous tesmoignez que vous cõsentez aux
œuures de voz peres:car certes ilz lés ont
occis,mais vous edifiez leurs sepulchres. G
Et pour ceste cause,la sapience de Dieu
a dict:Ie leur enuoyeray dés Prophetes
& dés Apostres,& en mettront à mort &
en persecuteront:affin que le sang de tous
lés Prophetes,qui a esté respandu dés la
constitution du monde soit redemandé
de ceste generation:depuis le sang *d'A- gen.4.b.
bel,iusque au sang de *Zacharie, qui fut 2.Chro.
occis entre l'autel & le Temple:certes ie 24.f.
vous dy,qu'il sera redemandé de ceste ge
neration. *Malheur sur vous Do- mat.23.b
cteurs de la Loy:car vous auez osté la
clef de science, vous n'y estes point en-
trez, & auez empesché ceux qui y en-
troient. Et quand il leur disoit cés
choses, lés Docteurs de la Loy & lés
Pharisiens se prindrent fort à le presser
& cauteleusement l'interroguer de plu-
sieurs choses,en l'espiant,& taschãt pren-
dre quelque chose de sa bouche: affin
qu'ilz l'accusassent.

CHAP. XII.

ET quand innumerable multitude A
de gens fut assemblée,tellement mat. 16.a
qu'ilz fouloient l'vn l'autre,il cõ- marc 8.b
mença à dire à sés disciples. Premie-
rement donnez vous garde du leuain dés
Pharisiens qui est hypocrisie: *car rien mat.10.c.
n'est couuert, qui ne soit reuelé,& rien marc 4.c
n'est caché,qui ne soit sceu. Car lés Sus 8.c.
choses que vous auez dict en tenebres,se-
ront ouyes en lumiere. Et ce que vous
auez

auez parlé en l'aureille és chambres, sera
[a] La couuerture dés maisons. presché sur lés [a]toictz. *Et à vous més
amis ie dy: Ne craignez point ceux qui
tuent le corps & aprés celà, n'ont plus
rien qu'ilz puissent faire. Mais ie vous
mat.10.d. mõstreray qui vous deuez craindre. Crai-
gnez celuy qui a puissance (aprés qu'il a
tué) de mettre en la gehenne: pour certain
ie vous-dy, craignez cestuy-la. Ne sont
point venduz cinq petis passereaux pour
B deux As, & vn d'eux n'est pas en oubly
deuant Dieu? mesme aussi tous lés che-
ueux de vostre teste sont nombrez. Ne
craignez dõc point, vous estes plus excel-
mar. 8.d. lens que beaucop de passereaux. *Or
Sus 9.c. ie vous-dy que quiconque me confessera
deuant lés hommes, le filz de l'homme le
cõfessera aussi deuant lés Anges de Dieu.
Mais qui me denyera deuant lés hom-
mat.12.c. mes, il sera denyé deuant lés Anges de
mar.3.d. Dieu. *Et quiconque dira parolle con
tre le filz de l'homme, il luy sera pardon-
né. Mais à celuy qui blasphemera con
tre le sainct Esprit, il ne luy sera point
mat.10.c. pardonné. *Et quand ilz vous mene-
marc13.b ront aux assemblées & aux magistratz
& puissances, ne soyez point en soucy cõ
ment ou quelle chose vous respondrez, ou
que vous direz. Car le sainct Esprit
vous enseignera à ceste heure la, ce qu'il
vous faudra dire. Et quelcun de l'as-
semblée luy dist: Maistre dy à mon frere
C qu'il departe auec moy l'heritage. Et il
luy dist: O homme qui m'a constitué iu-
[b] ou, arbitre, pour faire partage. ge ou [b]partisseur sur vous? Et leur dist:
voyez, & vous gardez d'auarice: car la
vie d'vn chascun n'est pas en l'abondance
dés choses qu'il possede. Et leur reci-
ta vne similitude, disant. Le champ de
quelque riche homme rapporta bien. Et
pẽsoit en soymesme disant: que feray-ie,
veu que n'ay point ou ie puisse assembler
més fruictz? Puis dist: Ie feray cecy.
Ie defferay més greniers, & en feray de
plus grans: & y assembleray tous lés
fruictz qui me sont creuz, & més biens, &
diray à mon ame: Mon ame, tu as beau-
cop de biens qui sont assemblez pour plu
sieurs ans, repose toy, mange, boy, & fay
bonne chere. Et Dieu luy dist: Fol en ceste
nuict on te redemande ton ame: & lés
choses que tu as preparées, à qui seront
elles? Ainsi est celuy qui thesaurize
pour soy, & n'est pas riche en Dieu.
mat. 6.e. *Et dist à sés disciples: Pour ceste cau-
se ie vous-dy: Ne soyez en soucy pour
vostre vie, que vous mangerez, ne pour
vostre corps, de quoy vous serez vestuz.
Psalme La vie est plus que la viande, & le corps
147.b. plus que le vestement. *Considerez
lés corbeaux qu'ilz ne sement & ne
moissonnent, lesquelz n'ont point de ce-
lier ne de grenier, & Dieu lés nourrit. De
combien estes vous plus excellens que
lés oyseaux? Et qui est celuy de vous
qui par son soucy puisse adiouster à sa
grandeur vne coudée? Si donc vous ne po
uez ce qui est trespetit, pourquoy vous
souciez vous dés autres choses? Consi-
derez lés lys comment ilz croissent: ilz
ne labourent ne fillent. Et ie vous-dy que
Salomõ mesme en toute sa gloyre n'estoit
pas vestu comme vn d'eux. Et si Dieu
vest ainsi l'herbe qui auiourdhuy est au
champ, & demain est mise au four: com-
bien plus vous, ô gens de petite foy?
Aussi vous autres, ne demandez point
que vous mangerez ou que vous beu-
urez, & ne taschez point à vous esleuer:
car toutes cés choses demandent lés gens
du monde. Aussi vostre pere sait que
vous auez besoing de cés choses: mais
plus tost cerchez le royaume de Dieu, &
toutes cés choses vous seront adioustées.
Ne craignez point petit troppeau:
car il a pleu à vostre pere, de vous don-
ner le Royaume. *Vendez ce que mat.19.c.
vous possedez, & donnez aumosne. *Fai- matt.6.c.
tes pour vous dés bourses, qui ne s'en-
uieillissent point: vn thresor és cieux qui
ne faille, ou le larron n'approche point, &
ou la tigne ne corrompt rien: car ou est
vostre thresor, là aussi sera vostre cœur.
*Soyez troussez sur voz reins, et ayez E
chandelles ardantes en voz mains: & Eph.6.c.
vous, soyez semblables aux hommes qui 1.pier.1.c.
attendent leur seigneur, iusque à tant
qu'il retourne dés nopces: affin que quãd
il viendra & frappera à la porte, inconti
nent on luy ouure. *Bienheureux sont mat.24.d.
cés seruiteurs la: que le Seigneur trouue-
ra veillans quand il viendra. Ie vous
dy en verité, qu'il se troussera, & lés fera
seoir à table, & en passant lés seruira.
Et s'il vient en la seconde Veille, & pa-
reillement en la troysiesme, & qu'il lés
trouue ainsi: bienheureux sont cés serui-
teurs la. Et sachez, que si le pere de fa-
mille eust sceu à quelle heure le larron
deust venir, certainement il eust veillé, &
& n'eust point laissé percer sa maison.
Vous aussi donc soyez prestz: car à
l'heure que vous ne pensez, le filz de
l'homme viendra. *Lors Pierre luy mat.24.d.
dist: Seigneur, dis-tu ceste similitude à marc13.d.
nous, ou aussi à tous? Le Seigneur dist:
Mais qui est le despensier fidele & pru- [b] Portion ordonnée pour viure.
dent, que le seigneur a commis sus sa fa-
mille pour leur donner en temps [b]viandes
par mesure? Bienheureux est ce ser-
uiteux

uiteur là,que son Seigneur trouuera ainsi
faisant, quand il viendra. Veritablemēt
ie vous dy,qu'il le commettra sus tout ce
qu'il possede. Que si ce seruiteur là
dict en son cœur: mon Seigneur tarde à
F venir:& qu'il se prenne à battre lés serui
teurs & lés chambrieres,& à manger,&
boyre & s'enyurer:le Seigneur de ce ser-
uiteur là viendra au iour qu'il n'espere
pas, & à l'heure qu'il ne sait pas, & le
partira en deux, & en mettra vne partie
auec lés infideles. Et le seruiteur qui
a congneu la volunté de son Seigneur,&
ne s'est point preparé,& n'a pas faict se-
lon la volunté d'iceluy, sera battu de
moult de playes: mais celuy qui ne l'a
point congneu, & a faict choses dignes
de playes,sera battu de peu de playes.
Et à vn chascun à qui on a beaucop
donné, beaucop luy sera demandé: & a
celuy auquel on a beaucop commis,plus
on luy demandera. Ie suis venu met-
tre le feu en terre: & que veux-ie s'il est
ia allumé? I'ay à estre baptizé d'vn
baptesme, & comment suis-ie pressé ius-
mat. 10.d que à ce qu'il soit parfaict? Pensez
mic. 7.b. vous que ie soye venu mettre la paix en
G terre? Ie vous-dy que non, mais separa-
tion. Car desormais seront cinq en vne
maison diuisez,troys cōtre deux,& deux
contre troys:le pere sera diuisé contre le
filz,& le filz contre le pere: la mere con-
tre la fille, & la fille contre la mere: la
belle mere contre sa belle fille, & la belle
fille contre sa belle mere. *Et disoit
mat. 16.a. au peuple: Quand vous voyez vne nuée
qui se leue d'Occident, incontinent vous
dites:La pluye vient, & ainsi est faict:&
quand vous voyez le vent de Midy souf
fler, vous dictes qu'il fera chaud, & ainsi
en est faict.Hypocrites, vous sauez discer
ner de la face du ciel & de la terre:& com
ment ne discernez vous de ce temps? Et
que ne iugez vous aussi de vous mesmes
ce qui est iuste? *Or quand tu vas
mat. 5.c. au Magistrat auec ton aduerse partie,
mets peine en la voye d'estre deliuré de
luy:affin qu'il ne te tire au Iuge,& le Iu-
ge te baille au Sergeant, & le Sergeant te
mette en prison. Ie te dy que tu ne
partiras de là,iusque à ce que tu rende la
derniere Pyte.

CHAP. XIII.

A EN ce mesme temps estoyent au-
cuns presens,qui luy racontoyent
dés Galiléens, desquelz Pilate
auoit meslé le sang auec leurs sacrifices.
Et IESVS respondant, leur dist:
Cuydez vous que cés Galiléens fussent
plus pecheurs que tous lés autres Gali-
léens: pourtant qu'ilz ont souffert telles
choses? Ie vous-dy que non:*mais si vous ieze. 18.g
ne vous amendez,vous perirez tous sem- Eccl. 17 c
blablement. Ou, cuydez vous que cés
dixhuyt sur lesquelz la tour en Siloé
cheut, & lés tua, qu'ilz eussent offensé
plus que tous lés hommes qui estoyent
habitans en Ierusalem? Ie vous-dy que
non:mais si vous n'auez repentāce, vous
perirez tous semblablement. Il di- B
soit aussi ceste similitude: Quelcun auoit
vn figuier planté en sa vigne: & vint
pour y querir du fruict, & n'en trouue
point. Il dist au vigneron:Voicy,il y
à troys ans que ie viens pour q̄rir fruict
en ce figuier, & n'en trouue point. Cop-
pe-le,aussi bien ne fait-il que occuper la
terre. Et respondant luy dist:Seigneur,
laisse-le encore ceste année, iusque à ce
que ie fouysse à lentour de luy, & que ie
y mette du fien, assauoir-mon s'il fera
fruict:mais aprés s'il n'en fait point,tu le
copperas. Et enseignoit en vne de
leurs assemblées és iours du Repos. Et
voicy vne femme qui auoit vn esprit de
maladie par l'espace de dixhuyt ans: &
estoit courbe, & ne pouoit aucunement
regarder en hault. Et quand IESVS C
la vit,il l'appella à soy,& luy dist: Fem-
me,tu és deliurée de ta maladie. Et mist
lés mains sur elle,& incontinent fut dres-
sée,& glorifioit Dieu. Mais le prin-
cipal de la synagogue, malcontent de ce
que IESVS auoit guary au iour du
Repos respondant, disoit au peuple:Il
y a six iours esquelz il faut ouurer: ve-
nez-y donc pour estre guaris, & non
point au iour du repos. *Dont le Sei- mat. 12.b
gneur luy respondit,et dist:Hypocrite,vn
chascun de vous ne deslie-il pas son bœuf
ou son asne de la cresche au iour du Re-
pos,& le meine abbreuer? Aussi n'a-il
point fallu deslier de ce lien au iour du
Repos ceste qui est fille d'Abraham, la-
quelle Satan auoit liée ia dixhuyt ans?
Et quand il disoit cés choses, tous sés D
aduersaires estoyent cōfus de vergongne.
Et tout le peuple s'esiouyssoit en toutes
lés choses que glorieusement estoyent
faictes par luy. *Et il disoit: A qui mat. 13.d.
est semblable le Royaume de Dieu? & à marc 4.c.
quoy l'accompareray-ie? Il est sembla-
ble au grain de seneué,qu'vn homme print
& mist en son iardin,& il creut, & deuint
vn grand arbre, & lés oyseaux du ciel se
abrierent en sés branches. Et dist E
derechef: A quoy estimeray-ie estre sem-
blable le Royaume de Dieu? Il est sembla
ble au leuain,qu'vne femme print,& le ca
cha en troys Sathz de farine, iusque à ce
que

que tout fut leué. Et alloit par lés ci-
tez & villages, enseignant & tenant le
chemin vers Ierusalem. Et quelcun
luy dist: Seigneur, y a-il peu de gens qui
soyent sauuez? Et il leur dist: *Ta-
mat.7.b. schez d'entrer par la porte estroicte: car
ie vous-dy que plusieurs cercherōt d'en-
trer, & ne pourront. Et quand le pe-
re de famille sera leué & aura fermé
l'huys, & aurez commencé à demourer
mat.25.a hors, & frapper à l'huys, disans: *Seigñr
F seigneur, ouure nous: & qu'il respondra
& vous dira: Ie ne say dont vous estes:
Adonc commencerez à dire, Nous auons
mangé & beu auec toy, & as enseigné en
noz rues, Et il dira: Ie vous-dy, ie ne say
psal.6.c. d'ont vous estes. *Departez vous de
mat.7.c. moy tous ouuriers d'iniquité. Là se-
ra pleur & grincement de dentz, quand
vous verrez Abraham, Isaac, & Iacob, et
tous lés Prophetes au Royaume de
mat.8.b. Dieu, & vous estre iettez dehors. *Et
viendront d'Orient & d'Occident &
d'Aquilon & de Midy, & seront assis
mat.19.d au Royaume de Dieu. *Et voicy,
20.b. ceux sont derniers qui seront premiers:
& ceux sont premiers, qui serōt derniers.
mar.10.e *En ce mesme iour aucuns Pharisiens
G vindrent, luy disans: Depars-toy: et t'en
va d'icy, car Herode te veult tuer. Et
il leur dist: Allez, & dictes à ce regnard,
comment ie iette hors lés diables, & ache
ue de donner santé auiourdhuy & de-
main: & que au tiers iour ie prens fin.
Mais toutesfoys il me fault auiourdhuy
& demain, et le iour ensuyuant cheminer:
car il ne se peut faire que le Prophete
mat.23.d meure hors de Ierusalem. *Ierusalē,
Ierusalem qui tue lés Prophetes & lapide
ceux qui te sont enuoyez: combien de
foys ay-ie voulu rassembler tés enfans
ainsi que faict l'oyseau sa couuée soubz
sés aisles: & tu ne l'as pas voulu? Voicy
vostre maison vous est laissée deserte.
Mais ie vous-dy que vous ne me verrez
point, iusque à ce qu'il aduiendra que
vous direz: Beneict soit celuy qui vient
au Nom du Seigneur.

CHAP. XIIII.

A ET aduint que quand il fut entré en
la maison d'vn dés principaux
d'entre lés Pharisiens vn iour du
Repos, pour prendre sa refection, ilz pre-
noyent garde sur luy. Et voicy vn hom-
me hydropique se presenta vers luy.
Et IESVS respondit, & parla aux
Docteurs de la Loy & aux Pharisiens,
disant: Est-il licite de guarir au iour du
Repos? Et ilz se teurent. Lors le
print, & le guarist, & le renuoye. Puis
leur respondit, & dist: *Qui sera-ce mat.12.
d'entre vous, qui aura vn asne ou vn marc.3.
bœuf qui cherra en vn puitz, & ne le ti-
rera point hors incontinent au iour du
Repos? Et ilz ne luy pouoyent respon-
dre à celà. Il disoit aussi aux inuitez
vne similitude, apperceuant comme ilz B
eslisoyent lés premiers sieges à table, en
leur disant. Quand tu seras inuité de
quelcun aux nopces, ne t'assieds point à
table au premier lieu, qu'il n'aduienne
qu'vn plus honorable que toy soit inuité
d'iceluy: & que iceluy qui a inuité toy
& luy, ne vienne, & te die: Donne lieu à
cestuy-cy, & lors tu commēce auec hon-
te tenir le dernier lieu. Mais quand
tu seras inuité, va & te sieds au dernier
lieu: affin que quand celuy qui t'a inuité
viendra, te die: Mon amy, monte plus
hault, lors te sera gloyre deuāt tous ceux
qui seront assis ensemble à table. *Car mat.23.
quiconque s'esleue, sera humilié: & qui Sou.18.c
s'humilié, sera esleué. *Il disoit aussi C
à celuy qui l'auoit inuité: Quand tu fais
vn disner ou vn soupper n'appelle point
tés amis, ne tés freres, ne tés parens, ne tés
riches voisins: que parauenture ilz ne te
reinuitent, & que la pareille te soit faicte.
Mais quand tu fais vn *conuiue, appelle *Vn banquet.
lés paoures, impotens, boyteux, & aueu-
gles: & tu seras bienheureux, pourtant
qu'ilz n'ont dequoy te retribuer: car il te
sera retribué en la resurrection dés iustes.
Et quand vn de ceux qui estoyent en-
semble assis à table eut ouy cés choses, il mat.22.
luy dist: Bienheureux est celuy qui mange Apoc.19
du pain au Royaume de Dieu. *Et b.
il luy dist: Vn homme feist vn grand soup D
per, & y appella beaucop de gens. Il en-
uoya son seruiteur à l'heure du soupper
dire à ceux qui estoyent inuitez: Venez,
car tout est desia prest. Et ilz commence-
rent chascun pour soy à s'excuser. Le
premier luy dist: I'ay acheté vne metay-
rie, & ay necessité de me partir & l'aller
veoir: ie te prie aye moy pour excusé.
Et l'autre dist: I'ay acheté cinq coup-
ples de bœufz, & y vois pour lés esprou
uer: ie te prie tiens moy pour excusé.
Et l'autre dist: I'ay prins femme en
mariage, & pourtant ie n'y puis aller. Et
le seruiteur retourna, & annonça cés cho
ses à son seigneur. Alors le pere de
famille courroucé dist à son seruiteur: Va E
incontinent aux places & rues de la ci-
té: & ameine ceans lés paoures, & lés
impotens, & lés boyteux, & lés aueu-
gles. Et le seruiteur dist: Seigneur,
il est faict ainsi que tu as commandé: &
encore

encore y a il place. Et le seigneur dist au
seruiteur: Va par lés chemins, & par lés
hayes: et constreins-lés d'entrer, affin que
ma maison soit emplie. Car ie vous-dy,
que nul de cés hommes la qui auoyent
esté inuitez, ne goustera de mon soupper.
F Et grandes assemblées alloyent auec
us 9.c. luy, & se tournant leur dist: *Si aucun
vient à moy, & ne hayt son pere et sa me
re, & sa femme, & sés enfans, & sés freres,
& sés sœurs, & encore mesme son ame: il
ne peut estre mon disciple. Et quiconque
ne porte sa croix & ne vient aprés moy,
il ne peut estre mon disciple. Or qui
est celuy d'entre vous, voulant edifier vne
tour, qui premierement ne s'asied, et con-
te lés despens, s'il a pour fournir à la par-
faire? affin que aprés qu'il aura mis le fon
dement & n'aura peu parfaire, tous ceux
qui le voyent, ne commẽcent à se moquer
de luy, disans: Cest homme a commencé à
edifier, & n'a peu paracheuer. Ou, qui
est le Roy qui doit aller pour faire la
guerre contre vn autre Roy, qui premiere
ment ne se sied: & pense s'il pourra auec
dix mille aller à lencontre de celuy qui
vient auec vingt mille contre luy? Autre-
ment iceluy estant encore loing, il enuoye
vn ambassade & demande lés moyens de
paix. Ainsi donc vn chascun de
vous qui ne renonce à toutes lés choses
qu'il possede, il ne peut estre mon disci-
Mat.5.b ple. *Le sel est bon: mais si le sel
Marc 9.g perd sa saueur, dequoy salera-on? Il n'est
vtile ne pour mettre en la terre, ny au fu-
mier: mais on le iette dehors. Qui a au-
reille pour ouyr qu'il oye.

CHAP. XV.

A LOrs * tous lés publicains & pe-
Mat.9.b cheurs s'approchoyent de luy
Marc 2.b pour l'ouyr. Et lés Phariſiens &
us 6.f. lés scribes en murmuroyent, disans: Ce-
stuy-cy reçoit lés pecheurs, & mãge auec
eux. Mais il leur recita ceste similitude, di
Mat.18b sant. *Qui est l'homme d'entre vous
qui a cent brebis, & s'il en perd vne, ne
laisse-il pas lés quatre vingtz et dix neuf
au desert: & s'en va aprés celle qui est
perdue, tant qu'il l'ait trouuée? Et quand
il l'a trouuée, il la met sur sés espaules biẽ
ioyeux: & quand il vient en la maison, il
B appelle sés amis & voysins, & leur dit.
Esiouyssez vous auec moy: car i'ay
troué ma brebis qui estoit perdue. Ie
vous-dy, qu'ainsi sera ioye au ciel pour
vn pecheur s'estant repenty, plus que
pour quatre vingtz & dixneuf iustes qui
n'ont que faire de repentance. Ou, qui
est la femme qui a dix drachmes: que si
elle en perd vne Drachme, n'allume elle
point la chandelle, & ballie la maison, &
cerche diligemment, iusque à ce qu'elle
l'ait trouuée? Et quand elle l'a trou-
uée, elle appelle sés amyes & voysines,
disant: Esiouyssez-vous auec moy, car
i'ay trouué la Drachme que i'auoye per-
due. Ainsi vous dy-ie, que ioye sera
deuãt lés Anges de Dieu pour vn pecheur G
qui a repentance. Puis dist: Vn hom-
me auoit deux filz: & le plus ieune d'eux
dist au pere. Mon pere, donne moy la
portion de la substance qui m'appartient.
Et il leur partit lés biens. Et peu de
iours aprés, quand le plus ieune filz eut
tout assemblé, il s'en alla dehors en re-
gion loingtaine, & là dissipa son bien en
viuant dissoluement. Et aprés qu'il eut
tout despendu: vne grande famine aduint
en ceste region là. Et commença à auoir
necessité. Il s'en alla: & se ioingnit à vn
dés citoyens d'icelle region, lequel l'en-
uoya en sa metayrie pour paistre lés pour
ceaux. Et desiroit de remplir son ven-
tre dés escosses que lés pourceaux man-
geoient, mais nul ne luy en dõnoit. Dont D
estant reuenu à soy mesme, dist: Cõbiẽ y a
il de " mercenaires en la maison de mon "C'est
pere, qui ont abondãce de pains, & moy seruiteurs
ie pery de faim? Ie m'osteray d'icy, & louez po*.
m'en iray à mon pere, & luy diray: Mon vn temps
pere, i'ay peché contre le ciel & deuant
toy, & maintenant ne suis point digne
d'estre appellé ton filz: fais moy comme
vn de tés mercenaires. Lors il s'osta de là,
& vint à son pere. Et cõe il estoit enco-
re loing, son pere le veit: & fut meu de cõ
passion, & accourut & cheut sur son col,
& le baisa. Et le filz luy dist: Mon pere, E
i'ay peché contre le ciel, & deuant toy:
& mainteuãt ne suis point digne d'estre
appellé ton filz. Et le pere dist à sés serui
teurs: apportez la principale robbe lon-
gue, et le vestez: & luy donnez vn anneau
en sa main, & dés souliers en sés piedz. Et
amenez le veau gras, et le tuez, & le man
geons, & menons ioye: car mon filz icy
estoit mort, & il est retourné à vie: il estoit
perdu, mais il est retrouué. Et commence-
rent à mener ioye. Or son filz aisné
estoit aux champs. Lequel quand il vint F
& approcha de la maison, il ouyt la me-
lodie & lés danses. Et appella vn dés
seruiteurs d'iceluy, & l'interrogua que
c'estoit. Il luy dist: Ton frere est venu, &
ton pere a tué le veau gras, pourtãt qu'il
l'a receu en sãté. Lors en fut marry: et ne
vouloit pas entrer. Son pere dõc sortãt le
prioit. Mais il respõdit, et dist à son pere:
Voicy, ie te sers par tant d'années, & ia-
mais ne trãsgressay ton cõmandemẽt, et si
iamais

iamais tu ne me dõnas vn cheureau pour
faire bonne chere auec més amis. Mais
quand ton filz icy, qui a deuoré son bien
G auec lés paillardes est venu, tu luy as tué
le veau gras. Et il luy dist: Mon enfant
tu és tousiours auec moy, & tous més
biens sont tiens: mais il falloit faire bon-
ne chere & s'esiouyr, pourtant que ton
frere icy estoit mort, & est retourné à vie:
il estoit perdu, & est retrouué.

CHAP. XVI.

A OR disoit-il aussi à sés disciples: Il
y auoit vn homme riche qui auoit
vn despensier: lequel fut accusé en-
uers luy, comme dissipant sés biens. Et il
l'appella, & luy dist: Qu'est-ce que i'oy
dire de toy? Rends compte de ta despen-
ce, car doresnauãt tu n'auras plus la puis
sance de faire la despense. Et le despen
sier dist en soy mesme: Que feray-ie, que
mon seigneur m'oste la despense? Ie ne
puis fouyr la terre, & ay honte de men-
dier. Or ie say que ie feray, affin que
quand ie seray osté de ma despense, on me
B reçoyue en leurs maisons. Lors appella
tous lés debteurs de son seigneur, et disoit
au premier: Combien dois-tu à mon sei-
gneur? Et il dist: Cẽt Bathz d'huyle. Et il
ou, lettre luy dist: Prens ton obligatiõ, et t'assieds
legierement, & en escris cinquante. Puis
dist à l'autre: Et toy, combien dois-tu?
Lequel dist: Cent Corz de froment. Et il
luy dist: Prens ton obligation, et en escris
quatre vingtz. Et le seigneur loua le des-
pensier inique, pourtant qu'il auoit faict
prudemment. Car lés enfans de ce mon
de sont plus prudens en leur generation,
C que lés enfans de lumiere. Aussi moy
ie vous-dy: Faites vous dés amis de ri-
chesses d'iniquité: affin que quand vous
deffaudrez, ilz vous reçoyuent aux ta-
bernacles eternelz. Qui est fidele en
trespetite chose: il est aussi fidele en grand
chose: & qui est iniuste en peu de chose, il
est aussi iniuste en beaucop de chose.

Si donc vous n'auez esté fideles en ri-
chesse inique, de ce qui est vray qui s'en
fiera en vous? Et si en chose d'autruy
n'auez esté fideles, ce qui est vostre qui le
Mat. 6.c vous donnera? Nul seruiteur ne peut
seruir à deux seigneurs: car ou il en hayra
l'vn, & aymera l'autre: ou il se ioindra
mat. 6.c. à l'vn, & *contemnera l'autre. Vous ne
pouez seruir à Dieu & aux richesses.

Et lés Pharisiens (qui estoyent auari-
D cieux) oyoyent toutes cés choses, & se
moquoyent de luy. Et il leur dist:
Vous estes ceux qui vous iustifiez vous
mesmes deuant lés hommes: mais Dieu
congnoit voz cœurs. Car ce qui est
haultain aux hommes, est abomination
deuant Dieu. *La Loy & lés Pro-
phetes ont duré iusque à Iehan: depuis ce
temps là le royaume de Dieu est annon-
cé, & chascun y faict violence. *Mais Mat.
il est plus facile que le ciel & la terre se
passent, qu'il chée vn poinct de la Loy.

*Quiconque delaisse sa femme & se Mat.
marie à vn autre, il commet adultere: & 19.a.
qui prent celle qui est delaissée de son mar.10
mary, il commet adultere. Et estoit B
vn homme riche, lequel se vestoit de pour-
pre & de fin lin, & iournellement faisoit
grand chiere. Aussi y auoit vn paoure
nommé Lazare, qui gisoit à la porte d'ice
luy, plein de playes, lequel desiroit estre
rassasié dés miettes qui cheoyent de la ta-
ble du riche: mais lés chiens venoyent,
& luy leschoyent sés playes. Or aduint
que le paoure mourut, & fut porté dés
Anges au sein d'Abraham, Aussi mourut
le riche & fut enseuely. Et esleuant F
sés yeux quand il estoit és tormens en en-
fer, il voit de loing Abraham, & Laza-
re en son sein: & s'escriãt, dist: Pere Abra-
ham, aye misericorde de moy, & enuoye
Lazare, affin qu'il mouille le bout de son
doigt en l'eaue, & qu'il refrechisse ma
langue: car ie suis tormenté en ceste flam-
me. Et Abraham dist: Filz, souuienne
toy que tu as receu tés biens en ta vie:
& Lazare semblablement lés maux. Et
maintenant il est consolé, mais tu és tor-
menté. Et outre tout celà, il y a vne G
grande Abysme qui est mise entre vous
& nous: tellement que ceux qui veulent
d'icy passer à vous, ne peuuent: ne de là
retourner icy. Et il dist: Ie te prie
donc pere, que tu l'enuoye en la maison
de mon pere, ou i'ay cinq freres: affin
qu'il leur en rende tesmoignage, de paour
qu'ilz ne viennent aussi en ce lieu de tor-
ment. *Abraham luy dist: Ilz ont Iehan 5
Moyse & lés Prophetes, qu'ilz lés oyẽt.
Mais il dist: Non, pere Abrahã: mais
si aucun dés mortz va à eux, ilz se repen
tiront. Et il luy dist: S'ilz n'oyent
Moyse & lés Prophetes, aussi ne croy-
ront ilz pas quand aucun dés mortz res-
susciteroit.

CHAP. XVII.

ET dist à sés disciples: Il est impos- A
sible que scandales n'aduiennent: mat.18.
mais malheur à celuy par qui ilz marc 9.
aduiennent. Il luy est plus expedient
qu'vne meule d'asne luy soit mise autour
de son col, & qu'il soit ietté en la mer:
qu'il scandalize vn de cés petis. Soyez mat.18.
sur vostre garde. *Si ton frere a peché Ecc.19.
enuers

enuers toy, reprens-le: & s'il se repent,
B pardonne luy. Et si sept foys le iour
a peché enuers toy, & que sept foys le
iour il retourne à toy, disant: Ie me re-
luq.5.d. pens: tu luy pardonneras. *Et lés
mat.17.d Apostres dirent au Seigneur: *Augmen-
1.c. te nous la foy. Et le Seigneur dist:
marc 11. c Si vous auiez foy autant qu'est vn grain
de seneué, vous pourriez dire à ce meu-
rier: Desracine toy, & te plante en la mer:
& il vous obeyroit. Et qui est celuy
d'entre vous, s'il a vn seruiteur labourant,
ou paissant lés bestes, qui luy die quand il
retourne dés champs: passe outre incon-
tinent, & t'asiedz à table? & ne luy die
plustost: Appreste moy dequoy ie soup-
pe, & te trousse, & me sers iusque à ce
que i'aye mangé & beu, & aprés celà tu
mangeras & beuuras? Sait il bon gré à
ce seruiteur là, pour ce qu'il a faict ce
qu'il luy auoit commandé? Ie ne le cuyde
C pas. Vous aussi semblablement quãd
vous aurez faict toutes lés choses qui
vous sont commandées, dites: Nous
sommes seruiteurs inutiles: ce que nous
deuions faire, nous l'auons faict. Et
aduint qu'en allant en Ierusalem, il pas-
soit par le milieu de Samarie & de Gali-
lée. Et comme il entroit en vne
bourgade, dix hommes ladres luy vin-
drent au deuant, lesquelz s'arresterent
loing, & esleuerent leurs voix, disans:
ou, mai- I E S V S "precepteur, aye pitié de
stre. nous. Et quand il lés veit, il leur dist:
Allez monstrez vous aux Sacrificateurs.
D Et aduint que comme ilz s'en alloient,
ilz furent nettoyez. Et vn d'eux quãd
il veit qu'il estoit nettoyé, il retourna
glorifiant Dieu à haulte voix: & se ietta
en terre sur sa face à sés piedz, luy ren-
dant graces, & cestuy estoit Samaritain.
Lors I E S V S respondant, dist: En y a
il point dix qui ont esté nettoyez? Et lés
neuf ou sont ilz? Nulz n'ont esté
trouuez qui soient retournez pour don-
ner gloyre à Dieu, sinon cest estranger.
Et il luy dist: Leue toy, va: ta foy t'a
E guary. Et I E S V S interrogué dés
Pharisiens quand le royaume de Dieu
viendroit, il leur respondit & dist. Le
royaume de Dieu ne vient pas à veuë
d'œil, & ne dira on point: Le voicy, ou
le voylà. Car voicy le royaume de
Dieu est dedans vous. Et dist à sés
disciples: Lés iours viendront que vous
desirerez de veoir l'vn dés iours du filz
mat.24.b de l'homme, & ne le verrez point. *Lors
marc 13.c on vous dira: Le voicy, le voylà. N'y
allez pas & ne lés suyuez pas. Car
comme l'esclair esclaire de l'vn dés co-
stez de dessoubz le ciel, & reluyt iusque
à l'autre costé qui est soubz le ciel: ainsi
sera le filz de l'homme en son iour.
*Mais premierement il faut qu'il F
souffre beaucop, & qu'il soit reprouué mat.29.c
de ceste generation. Et comme il ad- marc.8.d.
uint és iours de *Noe, aussi sera il pareil- Gen.7.a.
lement és iours du filz de l'homme. On
mangeoit & beuuoit, on se marioit, &
estoit-on baillé en mariage iusque au
iour que Noe entra en l'arche: & vint
le deluge & lés perdit tous. Sembla-
blement comme il aduint és iours de
*Loth: On mangeoit, beuuoit, achetoit, Gen.19.d
vendoit, plantoit, & edifioit: & le iour
que Loth sortit de Sodome, il pleut feu
& souffre du ciel: & lés destruisit tous.
Tout ainsi sera-ce au iour que le filz de
l'homme est reuelé. *En ce iour là G
qui sera au toict, & aura son mesnage en mat.24 b
la maison, qu'il ne descende pas pour le
prendre. Et qui sera au champ, sembla-
blement ne retourne pas à ce qui est lais-
sé derriere. *Ayez souuenance de la Gen.19.c
femme de Loth. *Quiconque deman- Ieh.12.d.
dera sauuer sa vie, il la perdra: & qui-
conque la perdra, il "la viuifiera. *Ie vous "sauuera.
dy en celle nuict deux seront en vn lict: mat.24.d
l'vn sera prins, & l'autre laissé. Deux
seront lesquelles mouldront ensemble:
l'vne sera prinse, & l'autre delaissée. Et
eux respondans, luy disent: Ou Seigneur?
Lequel leur dist: En quelconque lieu que
sera le corps, là aussi seront assemblez
lés aigles.

CHAP. XVIII.

ET leur disoit aussi vne similitude: A
qu'il fault tousiours prier, & ne se Ecc. 18.d
lasser point, disant. Il y auoit 1.the.5.d.
vn Iuge en vne cité lequel ne craignoit
Dieu, & ne tenoit compte de personne.
Et y auoit vne vefue en ceste cité la, &
venoit à luy, disant: Fais-moy iustice de
mon aduersaire. Et par vn temps n'en
vouloit rien faire Mais aprés celà, il dist
en soymesme: Combien que ie ne craings
Dieu, & ne tiens compte de personne:
toutesfoys pourtant que ceste vefue me
donne fascherie ie luy feray iustice, affin "ou, me fa
que finablement elle ne vienne, & le "me ce honte.
reproche. Et le Seigneur dist: escou- B
tez que dist le Iuge inique. Or Dieu "ou, pour
ne fera-il point la vẽgeãce "de sés esleuz,
qui crient à luy iour & nuict: & aura-il
patiẽce qu'on lés afflige? Certes ie vous
dy, que bien tost il fera la vengeance pour
eux. Toutesfoys quãd le filz de l'hom-
me viendra, pẽsez vous qu'il trouuera foy
en la terre? Et dist aussi ceste simili-
tude à aucuns qui se confioient en eux

mesmes comme iustes,& mesprisoient lés
C autres. Deux hommes montoient au
Temple pour faire oraison:l'vn Pharisiē
& l'autre Publicain. Le Pharisien estant
a debout. a droict,prioit en soymesme telles choses:
Dieu,ie te rendz graces q̃ ie ne suis point
comme lés autres hommes,rauisseurs , in-
iustes,adulteres:ny aussi comme ce Pu-
blicain:ie ieusne deux foys la sepmaine:ie
donne dismes de toutes choses que ie pos-
sede. Et le Publicain estant loing,ne
vouloit point mesme leuer lés yeux vers
le ciel:mais frappoit sa poictrine , disant:
Dieu soys propice à moy pecheur. Ie
vous dy que cestuy cy descendit iustifié
mat.23.a. en sa maison plus que l'autre : * car vn
Sur 14.c. chascun qui s'esleue,sera humilié:& qui
D se humilie sera esleué. *Et on luy ame-
mat.19.b na dés enfans,affin qu'il lés touchast.
marc10.b Et quand lés disciples veirent celà,ilz lés
reprenoient.Mais IESVS lés appel-
la,et dist:Laissez venir lés enfans à moy,
& ne lés empeschez point:car à telz est
le royaume de Dieu. Ie vous dy en ve
rité,quiconque ne receura le royaume de
Dieu comme enfant:il n'y entrera point.
mat.19.c * Et vn prince l'interrogua , disant:
mar.10.c Bon Maistre,que feray-ie pour posseder
vie eternelle? IESVS luy dist:
Pourquoy m'appelle-tu bon? nul n'est
Exo.20. bon,sinon Dieu seul: *Tu congnois lés
a.b.c. commandemēs,Tu ne commettras point
Deu.5.a. adultere, Tu n'occiras point , Tu ne fe-
b.c. ras pas larcin , Tu ne diras point faux
tesmoignage,Honnore ton pere & ta me-
E re. Et il dist:I'ay gardé toutes cés cho-
ses dés ma ieunesse.Quand IESVS
ouyt celà,il luy dist:Tu as encore faulte
d'vne chose.Vends tout ce que tu as , &
le donne aux paoures : & tu auras vn
thresor au ciel:puis viens & me suis.
Et ayant ouy cés choses,il deuint triste,
car il estoit fort riche. Et IESVS
voyant qu'il estoit deuenu triste, dist:
Qu'il est difficile que ceux qui ont dés
biens,entrent au royaume de Dieu! Car
a ou , cha- il est plus facile qu'vn a cable entre par
meau. le pertuis d'vne esguille,qu'vn riche en-
F tre au Royaume de Dieu. Et ceux
qui l'oyoient , dirent : Et qui peut estre
sauué? mais il leur dist:Lés choses qui
sont impossibles aux hommes,sont pos-
mat.19.d sibles à Dieu. *Et Pierre dist:Voicy,
mar.10.c. nous auons tout laissé,& t'auons suyui.
Lequel leur dist: Ie vous dy en verité:il
n'est nul qui ayt delaissé sa maison , ou
parens,ou freres , ou femme , ou enfans,
pour le royaume de Dieu,qu'il ne reçoy-
ue beaucop plus en ce temps icy , & au
marc 10.c siecle à venir vie eternelle. *Et IE-
SVS print lés douze,& leur dist: Voi-
cy,nous montons en Ierusalem:& seront
accomplies au filz de l'homme toutes lés
choses qui sont escrites par lés Prophe-
tes. Car il sera liuré aux Gentilz,& se-
ra moqué,& iniurié,& decraché:et aprés
qu'ilz l'auront flagellé ilz l'occiront,&
au tiers iour il ressuscitera. Et ilz
n'entendirent rien de cela,& ceste parol-
le leur estoit cachée,& ne pouoient enten-
dre ce qu'il leur disoit. *Et aduint G
que quand il approchoit de Iericho , il y mat.20
auoit vn aueugle assis prés de la voye, mar.10.
qui mendioit. Et quand il ouyt le peu-
ple qui passoit,il interrogua que c'estoit.
Et ilz luy dirent,que IESVS de Na-
zareth passoit.Lors il cria,disant : IE-
SVS filz de Dauid aye misericorde de
moy. Et ceux qui alloient deuant , le
tençoient , affin qu'il se teust: mais il
cryoit beaucop plus fort:Filz de Dauid
aye misericorde de moy. Et IESVS
s'arrestant cōmāda qu'on luy amenast.
Et quand il fut prés,il l'interrogua , di-
sant : Que veux-tu que ie te face?Et il
dist:Seigneur,que ie voye, Et IESVS
luy dist:Regarde,ta foy t'a guary. Et
incontinent il veit,& le suyuit glorifiant
Dieu.Et tout le peuple voyant cela,don-
na louenge à Dieu.

CHAP. XIX.

ET quand il fut entré , il cheminoit A
par Iericho. Et voicy vn homme
appellé Zachée, qui estoit princi-
pal dés Publicains & estoit riche : &
taschoit veoir IESVS , & lequel
c'estoit:& ne pouoit pour le peuple, car
il estoit de petite stature.Si courut deuāt
& monta dessus vn figuier sauuage pour
le veoir:car il deuoit passer par là. Et
quand IESVS vint au lieu,il regar-
da en hault & le veit , & luy dist:Za-
chée,descends hastiuement:car il me fault
demourer auiourdhuy en ta maison. Ice-
luy descendit hastiuement,& le receut en
ioye. Et quand ilz veirent cela , ilz
murmuroient tous,disans qu'il estoit allé
loger chez vn homme pecheur. Et B
Zachée estant arresté dist au Seigneur:
Voicy , Seigneur , ie donne la moytie de
més biens aux paoures:& si i'ay trom-
pé aucū en aucune chose,i'en rendz qua-
tre foys autant. IESVS luy
dist : Auiourdhuy salut est faict à ce-
ste maison : pourtant qu'il est aussi filz
d'Abraham. Car le filz de l'homme est
venu cercher & sauuer ce qui estoit per-
du . Et comme ilz oyoient cés
choses , IESVS poursuyuit &
dist vne similitude pource qu'il estoit

prés de Ierusalem, & qu'ilz estimoyent
que incontinent le royaume de Dieu se-
mat.25.b roit manifesté. Il dist donc: *Vn hom
me noble s'en alla en vne region loingtai
ne, pour conquester à soy vn royaume,
puis retourner. Et quand il eut appellé
dix seruiteurs siens, il leur donna dix
Marcz, & leur dist: Trafiquez iusque à
tant que ie vienne. Or sés citoyens le
C hayoyent, & enuoyerent vne ambassade
aprés luy, disans: Nous ne voulons point
que celuy regne sus nous. Et aduint
qu'il reuint aprés qu'il eut conquesté le
royaume: et commanda que lés seruiteurs
(ausquelz il auoit baillé l'argent) fussent
appellez, affin qu'il sceust combien cha-
scun auoit gaigné. Et le premier vint, di-
sant: Seigneur, ton Marc a acquis dix
autres Marcz. Et il luy dist: Bien bon
seruiteur: pourtant que tu as esté fidele en
peu de chose, aye auctorité sus dix citez.
Et l'autre vint, disant: Seigneur, ton
Marc a prouffité cinq Marc. Et il luy
dist: Ausi toy soys sus cinq citez. Et
l'autre vint, disant: Seigneur, voicy ton
Marc, que i'ay tenu enueloppé en vn lin-
ge: car ie t'ay craint, pource que tu és
homme rude: tu prés ce que tu n'as point
mis & recueille ce que tu n'as point se-
mat.25.c mé. Il luy dist: *Meschant seruiteur, ie
D te iugeray par ta parolle. Tu sauois
que ie suis homme rude, prenant ce que ie
n'ay point mis: & recueillant ce que ie
n'ay point semé. Pourquoy n'as-tu poît
mis mon argent à la banque, et à mon re-
tour ie l'eusse certes demandé auec vsure?
"ou, mine Et dist à ceux qui estoyent presens: Ostez
qui vault luy le "Marc, & le donnez à celuy qui a
100.drach dix Marcz. Et ilz luy dirent: Seigneur,
mes q mõ il a dix Marcz. *Aussi ie vous dy
tent. 10. que à vn chascun qui aura, sera donné, &
escuz. à celuy qui n'a rien, encore ce qu'il a luy
mac.13.b sera osté. Toutesfoys amenez icy
25.c. ceux-là, lesquelz sont més ennemis, qui
mar.4.c. n'ont point voulu que ie regnasse sus
E eux, & lés tuez deuant moy. *Et cés
mat.21.a choses dictes, il alloit deuant, montant en
mat.11.a. Ierusalem. Et aduint, cõme il approchoit
de Beth-phagé & de Beth-anie, prés la
montaigne qui est appellée dés Oliues, il
enuoya deux de sés disciples, disant: Al-
lez au village qui est deuant vous, au-
quel quand y entrerez vous trouuerez
vn asnon lié, sur lequel iamais homme ne
s'assit, desliez-le, & l'amenez. Et si au-
F cun vous demande: pourquoy le desliez
vous? vous luy direz ainsi: Pource que le
Seigneur en a affaire. Et ceux qui e-
stoyent enuoyez s'en allerent, & trouue-
rent ainsi qu'il leur auoit dict. Et com-
me ilz deslioyent l'asnon, ceux à qui il
estoit leur dirét: Pourquoy desliez vous
l'asnon? Et ilz dirent: Pourtant que le
Seigneur en a affaire. Et le menerent
à IESVS. *Et ietterent leurs veste- Ieh.12.b.
mens sur l'asnon, & misrent IESVS
dessus. Et quand il alloit, ilz estendoyent
leurs vestemens en la voye. Et comme
il approchoit à la descente de la montai-
gne dés Oliues: toute la multitude dés di-
sciples s'esiouyssant commença à louer
Dieu à haulte voix, pour toutes vertus
qu'ilz auoyent veu, disans: Benict soit le
Roy qui vient au nom du Seigneur: paix
soit au ciel, et gloyre és lieux treshaultz.
*Et aucuns dés Pharisiens de l'as- mat.21.b
semblée luy dirent: Maistre reprens tés
disciples. Et respondant, leur dist: Ie vous
dy que s'ilz se taisent, lés pierres crie-
ront. Et quand il approcha voyant
la cité il ploura sus elle, disant: Si tu eusse
congneu toy principallement, au moins
en ceste tienne iournée lés choses qui ap-
partiennent à ta paix: tu y penseroys.
Mais maintenant elles sont cachées de G
deuant tés yeux. *Car lés iours vien- mat.24 a
dront sur toy, que tés ennemis t'assiege- mar.13.a.
ront de rampars, & t'enuironneront & sous 21.b
enserreront de tous costez, & te raseront,
toy & tés enfans qui sont en toy. Et ne
laisseront en toy pierre sur pierre, pour-
tant que tu n'as congneu le temps de ta
visitation. *Et quand il fut entré mar.11.c.
au Temple: il se print à ietter hors ceux Iehã 2.c.
qui achetoyent & vendoyent en iceluy, Isa. 56.c.
leur disant: Il est escrit, Ma maison est Iere. 7.c.
maison d'oraison: & vous l'auez faicte marc 11.c
vne cauerne de brigandz. Et estoit
tous lés iours enseignant au Temple. Et
lés principaux Sacrificateurs & lés Scri-
bes & lés principaux du peuple cercho-
yent à le faire mourir: & ne trouuoyent
chose qu'ilz luy peussent faire: car tout le
peuple estoit attentif à l'ouyr.

CHAP. XX.

ET *aduint en l'vn de cés iours la A
comme il enseignoit le peuple au mat.21.c.
Temple & qu'il euangelisoit, lés mar.11.d.
principaux Sacrificateurs & lés Scribes
auec lés Anciens s'assemblerent & par-
lerent à luy, disans: Dy-nous, de quel-
le auctorité fais-tu cés choses? ou qui est
celuy qui t'a donné ceste auctorité?
Et IESVS respondant, leur dist: Ie
vous interrogueray aussi d'vn mot: Re-
spondez-moy. Le Baptesme de Ie-
han estoit-il du ciel, ou dés hommes?
Et ilz pensoyent en eux mesmes, disans:

Si nous disons qu'il estoit du ciel,il dira:
pourquoy donc n'auez vous creu à luy?
Et si nous disons dés hommes,tout le peu
ple nous lapidera : car ilz tiennent pour
certain que Iehan est Prophete. Et ilz re-
spondirent, qu'ilz ne sauoyent dont il e-
stoit. Et IESVS leur dist : Ie ne
vous-dy point aussi de quelle auctorité
B ie fay cés choses. *Et commença à
mat.12.a dire au peuple ceste similitude: Vn hom-
Isa.5.a. me planta vne vigne,& la loua à dés la-
Iere.2.d. boureurs:& fut dehors long temps:& en
la saison il enuoya son seruiteur aux la-
boureurs , affin qu'ilz luy baillassent du
fruict de la vigne. Lesquelz le batti-
rent,& le renuoyerent vuyde. Et de
rechef y enuoya encore vn autre serui-
teur . Et pareillement aprés auoir battu
cestuy la,& luy auoir dict vilenie, ilz le
renuoyerent vuyde. Et depuis y enuoya
aussi le tiers : lequel pareillement ilz na-
urerent,et le ietterent hors.Et le seigneur
de la vigne dist : Que feray-ie? ie y en-
uoyeray mon filz bien aymé : peut estre
que quand ilz le verront, ilz l'auront en
C reuerence. Mais quand lés laboureurs le
*Conuin- veirent,ilz traicterent "entre eux,disans:
drent. Cestuy-cy est l'heritier: venez,tuons-le,
affin que l'heritage soit nostre. Et le iette
rent hors de la vigne,& le tuerent. Que
leur fera donc le seigneur de la vigne?
Il viendra,& destruira cés laboureurs la,
& baillera la vigne à d'autres. Laquelle
chose ouye , ilz dirent: Ia n'aduienne.
Lors il lés regarda & dist : Qu'est-ce
donc qui est escrit: *La pierre que lés
psa.118.d edifians ont reprouuée,a esté mise au prin
marc12.a cipal lieu du coing? Quiconque cherra
Act.4.b. sur ceste pierre,sera cassé: & brisera celuy
sur lequel elle cherra. Et lés princi-
paux Sacrificateurs & lés Scribes à ce-
ste heure la taschoyent mettre lés mains
sur luy,mais ilz craignirent le peuple: car
ilz congneurent qu'il auoit dict ceste si-
militude pour eux. *Et aprés auoir
D pris garde sur luy, ilz enuoyerent dés
mat.22.b espies qui se feignoyent estre"iustes pour
marc12.a le surprendre en sa parolle, affin qu'ilz le
*Cerchās liurassent à la principauté & puissance
la voye du grand Gouuerneur. Et l'interro-
de iustice. guerent,disans: Maistre, nous sauons que
tu dis & enseigne droictement, & n'es
point accepteur de personnes : mais ensei-
gne la voye de Dieu en verité . Nous est
il licite de donner Tribut à Cesar , ou
*cautelle. non?Et ayant entendu leur"fourbe,il leur
dist : Pourquoy me tentez vous ? Mon-
strez-moy vn Denier.De qui a-il l'ima-
ge & le tiltre? Et respondans ilz dirent:
rom.13.c. de Cesar.Et il leur dist. *Rendez donc à
Cesar lés choses qui sont à Cesar , & à
Dieu lés choses qui sont à Dieu. Et ne
peurent reprendre sa parolle deuant le
peuple : & esmerueillez de sa responce, se
teurent. *Lors aucuns dés Saducéens E
(qui nyent la resurrection) s'approche- mat.22.
rent,& l'interroguerent,disans. Maistre: marc12
Moyse nous a escrit : si le frere d'aucun Act.13.
est mort ayant femme, & qu'il soit mort deu.25.
sans enfans, que son frere prenne la fem-
me & qu'il suscite semence à son frere.
Or ilz estoyent sept freres, & le premier
print femme,& mourut sans enfans.Et le
second la print & mourut sans enfans.Et
le second la print & mourut aussi sans
enfans.Et le tiers la print, & semblable-
ment tous sept:& n'ont point laissé d'en
fans,& sont mortz.Aprés tous,la femme
aussi mourut. Duquel d'eux donc sera el-
le femme en la resurrection? car lés sept
l'ont eue à femme. Et IESVS leur
dist : Lés enfans de ce monde se marient,
& sont baillez en mariage:mais ceux qui
seront dignes d'obtenir ce siecle la,& la F
resurrection dés mortz, ilz ne se marie-
ront point , & ne seront point bail-
lez en mariage. Car ilz ne peuuent
plus aussi mourir:& si sont pareilz aux
Anges,et sont lés filz de Dieu:veu qu'ilz
sont filz de resurrection.Et que ainsi soit
que lés mortz ressuscitent , Moyse aussi
l'a monstré au prés du buisson, quand il
dit,que le *Seigneur est le Dieu d'Abra-
ham,& le Dieu d'Isaac,& le Dieu de Ia- Exo.3.
cob. Or n'est-il pas le Dieu dés mortz,
mais dés viuans: car tous viuent à luy.
Et aucuns dés Scribes respondans, di-
rēt: Maistre tu as biē dict. Et ne l'osoyēt
plus interroguer de rien. Et il leur dist:
Comment disent-ilz que le Christ est filz G
de Dauid ? & Dauid mesme dit au liure
dés Psalmes : *Le Seigneur a dict à mon
Seigneur,sieds-toy à ma dextre,iusque à psal.110.
ce que ie mettray tés ennemis le marche- mat.22.
pied de tés piedz. Dauid donc l'appelle mar.12.
Seigneur:& comment est-il son filz?
*Et comme tout le peuple escoutoit,il
dist à sés disciples : Donnez vous garde mat.23.
dés Scribes qui veulent cheminer en rob- marc12
bes longues,& ayment lés salutations és
marchez , & lés premieres chayeres és
assemblées, & lés premiers lieux és ban-
quetz : lesquelz deuorent lés maisons dés
vefues,soubz vmbre de faire lōgue oraisō.
Ilz en receuront plus grande damnation.

CHAP. XXI.

ET * comme il regardoit,il veit lés A
riches qui mettoyent leurs dons marc12.
au trone. Il veit aussi vne paoure
vefue,

vefue,qui y mettoit deux Pytes, & dist: Vrayement ie vous dy, que ceste paoure vefue a plus mis que tous lés autres. Car tous ceux-cy ont mis aux offrandes de Dieu de ce qui leur abonde: mais icelle y a mis de son indigence tout le viure
B qu'elle auoit. *Et à aucuns qui disoiét
mat.24.a du Temple qu'il estoit orné de belles pier
marc 13.a res & de dons,il dist: Dés choses q̃ vous
Sus 19.g. voyez,lés iours viendront esquelz pierre ne sera laissée sur pierre,qui ne soit desmolie. Et ilz l'interroguerent, disans: Maistre quand sera-ce? & quel signe y aura il quand cela deura aduenir?Et il dist:Regardez que ne soyez seduictz:car plusieurs viẽdrõt en mon Nom,disans:C'est moy:et le temps approche.N'allez point
C donc aprés eux. Et quand vous orrez guerres & seditions,ne vous espouantez point:car il fault que cés choses aduiennẽt premierement:mais la fin ne sera point si tost. Adonc il leur disoit:Nation s'eslevera contre nation, & royaume contre royaume:& grandz tremblemẽs de terre seront en diuers lieux,& famines,& pestilences,& effrois:& grandz signes se ferõt
marc 13.b du ciel. *Mais deuãt toutes cés choses, il mettront leurs mains sur vous,& vous persecuteront,vous liurans és assemblées, & és prisons,& vous tireront deuant lés Roys & lés gouuerneurs pour mõ Nom. Et cela vous aduiendra en tesmoignage.
mat.10.c. *Mettez donc en voz cœurs de ne premediter comment vous respondrez:car ie vous donneray bouche & sapience,à laquelle ne pourront contredire ne resister tous ceux qui vous seront contraires.
D *Aussi vous serez liurez de peres & me-
mich.7.b res,& freres,& parens,& amys:& en feront mourir d'entre vous. Et serez hays de tous pour mon Nom:& vn cheueu de vostre teste ne sera point perdu.Possedez
mat.24 b voz ames par vostre patience. *Et quãd
marc 13.b vous verrez Ierusalem estre enuironnée de Gensdarmes,sachez adonc que sa desolation est prés. Alors ceux qui sont en Judée,qu'ilz s'enfuyent aux montaignes: & ceux qui sont au milieu d'elle, se retirent:& ceux qui sont és autres regions, n'entrent point en elle. Car ce sont lés iours de vengeance:affin que soient accõplies toutes lés choses qui sont escrites. Et malheur à celles qui seront enceintes, & à celles qui allaicterõt en cés iours la: car il y aura grand encombrier sur la terre, & ire en ce peuple. Et cherront à la poincte de l'espée,& serõt menez captifz
E en toutes nations. Et Ierusalẽ sera foul-
marc 13.c lée dés Gentilz,iusque à ce que lés temps
Ioël 3.c. dés Gentilz soiẽt accomplis. *Et serõt signes au Soleil,& en la Lune,et és estoilles: & en terre destresse dés gens, par desespoir, bruyant la mer & lés vndes, tellement que lés hommes seicheront de paour, & pour l'attente dés choses qui suruiendront au monde. Car lés vertus dés cieux seront esmeuẽs. Et alors on verra le filz de l'homme venir en vne nuée auec grande puissance & gloyre.

Et quand cés choses commenceront à aduenir,regardez en hault,& leuez voz testes: car vostre deliurance approche.

Et leur dist vne similitude: Voyez le F
figuier & tous lés arbres,quand desia ilz bourionnent.Vous congnoissez en regardant de vous mesmes que l'esté est desia prés. Pareillement aussi quand vous verrez cés choses aduenir, sachez que le royaume de Dieu est prés. Ie vous dy en verité,que ceste generation ne passera point iusque à ce que toutes cés choses
soient faictes. * Le ciel & la terre fau- mat.24.c
dront,mais més parolles ne faudrõt pas.
*Prenez garde à vous mesmes de paour rom. 13.d
que voz cœurs ne soient greuez de gourmandise,& d'yurongnerie,& dés soucis de ceste vie: & que ce iour la soubdain,
ne suruienne sur vous:car il viẽdra cõme G
vn laqs sur tous ceux qui sont seans sur la face de toute la terre. Veillez donc en tout temps priãs,affin que soyez trouuez dignes d'euiter toutes cés choses qui sont à aduenir,& que puissiez assister deuant le filz de l'homme. Et estoit de iour enseignant au Temple, & de nuict se partoit & demouroit en la montaigne qui est appellée dés Oliues. Et de matin tout le peuple venoit pour l'ouyr au Temple.

CHAP. XXII.

ET le iour de la feste dés Pains sans A
leuain, lequel est nommé Pasque: mat.26.a
approchoit. Et lés principaux marc 14a
Sacrificateurs & lés Scribes cerchoient, comment ilz le pourroient faire mourir:
car ilz craignoient le peuple. *Et Sa- mat.26.b
tan entra en Iudas surnommé Iscariot, mar.14 b
qui estoit du nombre dés douze. Il s'en Iehã 13.a
alla,& parla auec lés principaux Sacrificateurs & lés Maistres du Temple, comment il leur liureroit. Et furent ioyeux, & conuindrent de luy donner argent. Et
il le promist, *& cerchoit opportunité Iehã 18.a
pour le liurer sans tumulte. *Or le iour mat.26.b
dés Pains sans leuain vint,auquel il fal- mar.14.b
loit tuer (l'agneau) de Pasque: & IESVS enuoya Pierre & Iehan disant: Allez,& nous preparez [a] la Pasque:affin que nous la mangeons. Et ilz luy dirẽt:Ou veux-tu que nous la preparions?

[a] Ce qui estoit requis pour mãger la Pasque.

Et il leur dist: Voicy, quãd vous entrerez en la cité: vn homme portant vne cruche d'eaue viendra au deuant de vous: suyuez-le, en la maison en laquelle il entre. Et direz au* pere de famille de la maison: Le maistre te demande: ou est le logis, ou ie mãgeray la Pasque auec més disciples? Et il vous monstrera vne grande chãbre accoustrée, preparez-le là. Lors s'en allerent, & trouuerent comme il leur auoit

B dist. Et prepareret la Pasque. Et quãd l'heure fut venue il s'asseist à table, & lés douze Apostres auec luy. Et leur dist: I'ay grandement desiré de manger ceste Pasque auec vous deuant que ie souffre: car ie vous dy, que ie n'en mãgeray plus doresnauant, iusque à ce qu'il soit accomply au royaume de Dieu. Et print le hanap, & rẽdit graces, & dist: Prenez-le, & le distribuez entre vous: car ie vous dy, que ie ne beuuray du fruict de la vigne, iusque à ce que le royaume de Dieu vienne. *Puis print du pain, & rendit graces, & leur donna disant. Ce est mon corps, lequel est donné pour vous: faites ceci en memoire de moy. Semblablement aussi leur bailla le hanap, aprés qu'il eut souppé, disant: Ce hanap est le * nouueau Testament en mon sang, qui est respandu pour vous. *Toutesfoys voicy la main de celuy qui me liure, est auec moy à la table. Et certes le filz de l'homme s'en va, selon qu'il est determiné, toutesfoys malheur est sur l'homme par qui il est liuré. Et ilz commencerẽt à demander entre eux, assauoir-mon qui seroit celuy d'entre eux qui deuoit ce faire.

C re. *Il aduint aussi vne contention entre eux, lequel d'eux deuoit estre le plus grand. Mais il leur dist: Lés Roys dés gens seigneurient sus elles: & ceux qui ont autorité sus icelles, sont nõmez bienfaicteurs. Toutesfoys il n'est point ainsi de vous, mais * celuy qui est le plus grãd entre vous, soit comme le moindre: & celuy qui gouuerne, comme celuy qui sert. Car lequel est plus grand, ou celuy qui est assis à table, ou celuy qui sert? N'est ce pas celuy qui est assis à table? Mais moy ie suis au milieu de vous, comme celuy qui sert. Et vous estes ceux qui auez perseueré auec moy en més tentations: & ie vous dispose le royaume, cõe mon pere me l'a disposé: affin que vous mangiez & beuuiez à table en mon royaume, *& que soyez assis sur thronnes iugeans lés douze lignées d'Israël. Et le Seigneur dist: Simon, Simon, voicy Satan vous a demandé pour vous vanner, comme le blé: mais i'ay prié pour toy, affin que ta foy ne deffaille point, aussi toy quand tu seras conuerty, conferme tés freres. Et

D il luy dist: Seigneur, ie suis prest d'aller auec toy & en prison & à la mort. *Et il dist: Pierre, ie te dy, le coq ne chantera point auiourdhuy, que tu ne me renonce par troys foys, disant ne m'auoir point congneu. Et il leur dist: Quand ie vous ay enuoyé sans bourse & sans besace, & sans souliers, auez vous eu faute de quelque chose? Et ilz dirent: de rien. Il leur dist donc: Mais maintenant qui a bourse la prenne: & semblablement la * besace: & qui n'en a point, vende sa robbe, & achete vn glaiue: car ie vous dy qu'il faut encore que ce qui est escrit: soit accomply en moy. *Et a esté reputé auec lés iniques. Car certainement lés choses qui sont de moy, ont fin. Et ilz dirent: Seigneur, voicy deux glaiues icy. Et il leur dist: C'est assez. *Puis se partit, & s'en alla (selon qu'il auoit accoustumé) au mont dés Oliues: & sés disciples aussi le suyuirent. Et quand il paruint au

E lieu, il leur dist: Priez, que vous n'entriez en tentation. Et s'esloingna d'eux, autant que le iect d'vne pierre: & s'agenouillant prioit, disant: Pere, si tu veux, transporte ce* hanap de moy: toutesfoys que ma volunté ne soit pas faicte, mais la tienne. Et vn Ange du ciel s'apparut à luy le confortant. Et estant en * angoisse, prioit plus longuement. Et sa sueur deuint comme gouttes de sang coulant en terre. Et aprés qu'il fut leué d'oraison, & qu'il vint à sés disciples: il lés trouua endormis de tristesse, & leur dist: Pourquoy dormez vous? Leuez vous & priez, affin que vous n'entriez en tentation. *Et comme il parloit encore, voicy le peuple, & celuy qui se nõmoit Iudas, vn dés douze alloit deuant eux: & s'approcha de IESVS pour le baiser. Et IESVS luy dist: Iudas, liure-tu le filz de l'hõme par vn baiser? Et ceux qui estoiẽt entour luy, voyans ce qui estoit à aduenir luy dirent: Seigneur, frapperons nous de glaiue? *Et vn d'entre eux frappa le seruiteur du principal sacrificateur, & luy coppa l'aureille dextre. Mais IESVS

F respondant, dist: Laissez lés faire iusque icy. Et quand il eut touché l'aureille d'iceluy, il le guarist. Lors IESVS dist à ceux qui estoiẽt venuz à luy: assauoir, aux principaux Sacrificateurs & aux Maistres du Temple, & aux Anciens. Vous estes venuz comme à vn brigãd, à tout glaiues & bastons. Quand i'estoye iournellemẽt auec vous au Temple, vous n'auez point estendu lés mains sur moy.

Mais

Marginal notes:

*Chef de la maison

mat. 26. c / marc. 14. c / 1. cor. 11. c

* cõfirmation du nouueau testamẽt.

Iehã 13. c. / Psal. 41. c

mat. 20. d / marc 10. f

*c'est, qui a plus de graces de Dieu.

mat. 19. d

mat. 26 / marc 14 / Iehã 13

*assauoir pour le vendre, en acheter vn glaiue

Isai. 53.

mat. 26 / mar. 14.

* Ceste mort.

* pour grãde apprehẽsion

mat. 26 / mar. 14 / Iehan 18 a. b.

Iehã 18.

Mais c'est icy vostre heure & la puissan
mat. 26.f ce dés tenebres. *Or le prindrent ilz,et
marc 14.f le menerent & cõduirent en la maison du
Iehã 18.c principal Sacrificateur. Et Pierre le suy-
uoit de loing. Et quand ilz eurent allu
mé le feu au milieu de la salle,& qu'ilz se
furent asis ensemble: Pierre aussi s'assist
au milieu d'eux. Et quand vne cham
briere le veit asis à la lumiere, & qu'elle
l'eut fort regardé, elle dist: Cestuy estoit
aussi auec luy. Mais il le nya,disant:Fem
me,ie ne le congnoy.Et vn peu aprés vn
autre le veit,& dist: Tu és aussi de ceux
la. Mais Pierre dist:O homme,non suys.
Et enuiron l'espace d'vne heure aprés
quelque autre affermoit,disant:Devray ce
stuy-cy estoit aussi auec luy,car il est Ga
liléen.Et Pierre dist:Hõme,ie ne say que
tu dis.Et incontinent comme il parloit en
G core,le coq chanta. Et le Seigneur se re-
tournant,regarda Pierre. Lors Pierre
eut memoyre de la parolle du Seigneur,
comme il luy auoit dict:deuant que le coq
chãte,tu me renyeras troys foys.Et Pier
re sortit hors,& ploura amerement. Et
lés hommes qui tenoyent I E S V S se
moquoyent de luy & le frappoyent:& le
benderent,& frappoyent sa face.Et l'in-
terroguoyent,disans:Diuine,qui est celuy
qui t'a frappé? Et disoyent moult d'au-
tres choses contre luy en blasphemant.
mat.27.a *Et quand le iour fut venu,lés Anciens
marc 15.a du peuple, & lés principaux Sacrifica-
teurs & lés Scribes s'assemblerent, & le
menerent en leur Consistoyre, & dirent:
Si tu és le Christ, dy-le nous, Et il leur
dist: Si ie le vous-dy,vous ne le croyrez
point:et si ie vous interrogue,vous ne me
respondrez point,et ne me laisserez point
aller. Doresnauant le filz de l'homme se
ra asis à la dextre de la vertu de Dieu.
Lors dirent tous: Es-tu donc le filz de
Dieu?Et il leur dist:Vous dites, que ie le
suis. Et ilz dirent: Qu'auons nous be-
soing encore de tesmoignage? Car nous
mesmes l'auons ouy de sa bouche.

CHAP. XXIII.

A ET toute la multitude d'iceux se le
ua,& le mena à Pilate. Et com-
mencerẽt à l'accuser,disans: Nous
le peuple auons trouué cestuy-cy subuertissant la
gent, & deffendant de bailler lés Tri-
butz à Cesar, & se disant estre le Christ
mat.27 b Roy.*Et Pilate l'interrogua, disant: Es
mar.15.a. tu le Roy dés Iuifz? Et luy respondant,
Iehã 18.f. dist: Tu le dis. Et Pilate dist aux princi-
paux Sacrificateurs & aux peuples: Ie
ne trouue aucun crime en cest homme cy.
Mais ilz s'esforçoyent tant plus,disans:
Il esmeut le peuple en enseignant par toute
Iudée,commençant depuis Galilée iusque
icy. Et quand Pilate ouyt parler de
Galilée, il interrogua si l'homme estoit
Galiléen. Et quand il congneut qu'il e-
stoit de la iurisdition de Herode:il le ren-
uoya à Herode, lequel aussi en cés iours
la estoit en Ierusalem. Et quand He-
rode veit I E S V S il fut fort ioyeux: B
car la pieça il desiroit de le veoir: à cause
qu'il oyoit dire plusieurs choses de luy,
& esperoit qu'il luy verroit faire quelque
signe. Et l'interroguoit par plusieurs
parolles : mais il ne luy respondoit rien.
Et lés principaux Sacrificateurs & lés
Scribes estoyent presens l'accusans grief-
uement.Mais Herode auec *son armée le *sa court.
mesprisa,& se moqua de luy aprés qu'il
l'eut vestu d'vn vestement blanc, & le
renuoya à Pilate. Et en ce mesme
iour deuindrent amis Pilate & Herode,
car par auant ilz estoyent *ennemis en- *ou,auoiẽt inimitie entre eux.
semble. Et Pilate aprés qu'il eut ap-
pellé lés principaux Sacrificateurs & lés
Maistres, & le peuple, leur dist: Vous C
m'auez presenté cest homme comme per-
uertissant le peuple, & voicy qu'en l'in-
terroguant deuant vous, ie ne trouue en
cest homme-cy quelque crime, dés cho-
ses desquelles vous l'accusez: mais aussi
n'a faict Herode:car ie vous ay renuoyé
à luy: & voicy rien ne luy a esté faict
qui soit digne de mort. Quand donc ie
l'auray chastié, ie le laisseray aller.
*Or luy estoit-il necessaire de leur en
laisser vn à la feste:dõt tout le peuple s'es mat.27.e
cria ensemble,disant:Oste nous cestuy,& mar.15.a.
nous laisse Bar-rabas lequel estoit mis en Iehã 18.g
prison pour quelque sedition faicte en la Act.3.c.
cité, & pour meurtre. Et de rechef
Pilate parla à eux, voulant laisser aller
I E S V S. Mais ilz crioyent, disans:
Crucifie,crucifie-le. Et pour la tierce D
fois,il leur dist: Mais ql mal a-il faict?ie
ne trouue en luy aucune cause de mort.
Ie le corrigeray-donc, & le laisseray al-
ler.Mais ilz perseueroyent à haulte voix
requerans qu'il fust crucifié:& leur voix,
& celles dés principaux Sacrificateurs se
renforçoyent. Lors Pilate adiugea que
leur demande fust faicte. Et leur laissa ce-
luy qui pour seditiõ & meurtre auoit esté
mis en prison,lequel ilz demãdoyent: &
bailla I E S V S pour en faire à leur vo-
lunté. *Et comme ilz le menoyent: mat.27 d
ilz apprehenderent vn certain Simon Cy mar.15.b
renien,qui venoit dés champs,& luy char
gerent la croix pour la porter aprés I E-
S V S. Et grande multitude de peu
ple & de femmes le suyuoyent, lesquel-
les plouroyent, & le lamentoyent.

Et IESVS se retournant vers elles,
dist: Filles de Ierusalem, ne plourez point
sus moy : mais plourez sus vous mesmes
& sus voz enfans : car voicy lés iours
viendront esquelz ilz diront : Bienheu-
reuses sont lés steriles, & lés ventres qui
n'ont point engendré, & lés mammelles
apo. 6.d. qui n'ont point allaicté. * Lors se pren-
Hose.10.c dront à dire aux montaignes, tombez sur
nous : & aux montaignettes, couurez
nous : car si on faict cés choses au boys
E verd, que sera-il faict au sec? *Et deux
mat.27.e autres qui estoyent malfaicteurs estoyent
mar.15.c. aussi menez auec luy pour lés faire mou-
rir. Et quand ilz vindrent au lieu qui est
appellé Caluaire, ilz le crucifierent là : &
lés malfaicteurs, l'vn à dextre & l'autre
Jehā 19.d à la senestre. Et *IESVS disoit : Pere,
psal.12.b pardonne leur, car ilz ne sauent qu'ilz
font. Ilz partirent aussi sés vestemens, &
ietterent le sort. Et le peuple estoit arre-
sté regardant: & pareillement lés princes
se moquoyent auec eux, disans : Il a sau-
ué lés autres, qu'il se saune soymesme: s'il
mat.27.e est le CHRIST esleu de Dieu. *Aus-
mar.15.c. si lés Gensdarmes s'approchoyent de
Jehā 19.e luy, & s'en moquoyent : & luy presen-
psal.69.c toyent du vinaigre, disans : Si tu és le
Roy dés Iuifz, sauue toy. Et y auoit
vne inscription sur luy escrite en lettres
Greques, Latines, & Ebraiques : assa-
uoir, Cestuy-cy est le Roy dés Iuifz.

F Et vn dés malfaicteurs qui estoyent
pendus le blasphemoit, disant : Si tu és le
CHRIST, sauue toy toymesme, &
nous. Mais l'autre respondoit, & le re-
prenoit, disant : Or ne crains-tu point
Dieu, veu que tu és en la mesme condem-
nation. Et certes nous y sommes iuste-
ment, car nous receuons choses dignes
de noz faictz : mais cestuy-cy n'a faict
aucun mal. Et disoit à IESVS : Sei-
gneur aye memoyre de moy, quand tu
viendras en ton royaume. Et IE-
SVS luy dist: Ie te dy en verité, au iour-
dhuy tu seras auec moy en paradis.

*Or il estoit enuiron six heures: & te-
mat. 27.f nebres furent faictes par toute la terre
mar.15.c. iusque à neuf heures. Aussi le Soleil
fut obscurcy, & le voyle du Temple fen
du par le milieu. Et IESVS criant à
haulte voix dist : *Pere, ie recommande-
psal.31.b ray mon esprit en tés mains. Et en di-
sant cela, il rendit l'esprit. Et le Cen-
tenier voyant ce qui auoit esté faict, glo-
rifia Dieu, disant : Vrayement cest hom-
me cy estoit iuste. Et tout le peuple qui
s'estoit assemblé à ce regard, voyans
lés choses qui se faisoyent, s'en retour-
noyent frappans leurs poictrines. Et tous
ceux de sa congnoissance s'arrestoyent
loing, & lés femmes qui l'auoyent suiuy
de Galilée, regardans cés choses. *Et voi- G
cy vn homme nommé Ioseph, qui estoit mat.27.g
Conseillier, bon homme & iuste (cestuy mar. 15.d
n'auoit pas consenti à leurs conseilz ny Ieh.19.g.
à leur acte) qui estoit d'Arimathée cité
dés Iuifz, qui aussi attendoit le royaume
de Dieu : vint à Pilate, & demanda le
corps de IESVS. Et aprés qu'il l'eut
mis ius, il l'enueloppa en vn linceul. Et le
mist en vn sepulchre taillé, ou nul n'auoit
encore esté mis. Et estoit le iour de la Pre
paration : & "le iour du Repos luysoit. "La feste
Et lés femmes qui l'auoyent suiuy, & du sabbat.
estoyent venues auec luy de Galilée, re-
garderent le sepulchre & comment son
corps estoit mis. Et quand elles furent re-
tournées elles preparerent dés senteurs et
baumes. Et le iour du Repos se repose-
rent selon le commandement.

CHAP. XXIIII.

ET *le premier dés iours "de la sep- A
maine, fort matin, vindrent au se- "Du sab-
pulchre apportās lés senteurs qu'el bat.
les auoyent preparé, & aucunes auec el- mat. 28.a
les. Et trouuerent la pierre tournée arrie- mar. 16.a
re du sepulchre. Et elles entrées, ne trou Iehā 20.a
uerent pas le corps du Seigneur IESVS.
Et aduint que comme elles estoyent en
perplexité pour cela : voicy, deux hom-
mes se presenterent deuant elles en veste-
mens reluysans. Et comme elles crai-
gnoyent, & baissoyent la face en terre,
ilz leur dirent : Que cerchez-vous, le vi-
uant auec lés mortz? il n'est pas icy, mais
il est ressuscité. Souuienne vous comment
il vous dist quand il estoit encore en Ga-
lilée *disant qu'il falloit que le filz de l'hō mat.16.c.
me fust liuré és mains dés hommes pe- mar.16.b
cheurs, & qu'il fust crucifié, & ressuscitast
au tiers iour. Et elles eurent souuenan-
ce dés parolles d'iceluy. Et quand elles
furent retournées du sepulchre, elles an-
noncerent toutes cés choses aux vnze, &
à tous lés autres. Et estoit Marie Ma- B
gdaleine, & Iehanne & Marie [mere] de
Iaques, & lés autres qui estoyent auec el
les: lesquelles disoyent aux Apostres cés
choses. Et leurs parolles leur semblerent
comme resueries, & n'y creurent pas.
Mais Pierre se leua, & courut au sepul-
chre : & se baissant pour regarder, voit
seullement lés linceux mis à part. Puis
se partit esmerueillé en soymesme de ce
qui auoit esté faict. *Et voicy, deux mar.16.c
d'entre eux alloyent ce mesme iour en
vne bourgade, laquelle estoit enuiron soi- "vn stade
xante " stades loing de Ierusalem nōmée cōprent
Emaus. Et deuisoyent entre eux de tou- 125.pas.
tes cés

tes cés choses qui estoyent aduenues. Et
aduint que côme ilz deuisoyent & dispu-
C toyent, I E S V S aussi s'approcha, &
alloit auec eux: mais leurs yeux estoyent
tenuz qu'ilz ne le congneussent. Et il leur
dist: Quelles sont cés parolles que vous
conferez ensemble en cheminant, & estes
tristes? Et l'vn qui auoit nom Cleopas,
respondit & luy dist: Tu és seul forain en
Ierusalem, & ne sais pas lés choses qui y
ont esté faictes cés iours cy? Et il
leur dist: Quelles? Et ilz dirent: De
I E S V S de Nazareth, qui a esté
homme Prophete, puissant en œuure &
en parolle deuant Dieu & tout le peuple:
D & comment lés principaux Sacrifica-
teurs & noz princes l'ont liuré en con-
demnation de mort, & l'ont crucifié.

Or auions nous esperance que fust ce-
stuy qui deuoit racheter Israël. Neant-
moins outre tout cela, il est auiourdhuy
le tiers iour, que cés choses sont aduenues.
Mais aussi aucunes femmes d'entre nous
nous ont espouanté, qui ont esté de grand
matin au sepulchre: & quand elles n'ont
pas trouué son corps, elles sont venues
disans qu'elles auoyent veu vne vision
d'Anges: lesquelz disent qu'il vit. Et au-
cuns de ceux qui estoyent auec nous
sont allez au sepulchre, & ont trouué
ainsi que lés femmes auoyent dict: mais
ilz ne l'ont pas veu. Lors il leur dist:
O folz & tardifz de cœur à croyre, en
toutes lés choses que lés Prophetes ont
parlé: n'a-il point esté necessaire que le
Christ ayt souffert cés choses, & qu'il
entrast en sa gloire? Et commençant
E à Moyse & à tous lés Prophetes, il leur
interpretoit en toutes lés escritures lés
choses qui estoyent de luy mesme. Et
approcherent de la bourgade ou ilz al-
loyent: & iceluy faisoit semblant d'aller
plus loing. Et ilz le contreignirent, di-
sans: Demeure auec nous: car le soir com
mence à venir, & le iour est ia decliné. Et
il entra pour demourer auec eux. Et
aduint que comme il estoit assis à table
auec eux, il print le pain & rendit gra-
ces, puis le rompit, & leur en bailloit. Et
leurs yeux furent ouuers, & le congneu-
rent: & iceluy s'esuanouyt d'entre eux.
Et dirent entre eux: Nostre cœur n'estoit
il pas ardant en nous, quand il parloit à
nous en la voye, & nous declairoit lés
escritures? Et se leuerent à l'heure
mesme, & reuindrét en Ierusalem: & trou-
uerent lés vnze assemblez, & ceux qui
estoyent auec eux, disans: Le Sei-
gneur est vrayement ressuscité: & s'est ap
paru à Simon. Et eux ilz reciterent
lés choses qui auoyent esté faictes en che-
min & comment il auoit esté congneu
d'eux en rompant le pain. *Et com- mar. 16. c
me ilz disoyent cés choses, I E S V S Iehã 20. e
mesme se mist au milieu d'eux, & leur F
dist: Paix soit auec vous. Mais eux
troublez & espouantez estimoyent veoir
vn esprit. Et il leur dist: Pourquoy estes
vous troublez, & pourquoy montent
pensées en voz cœurs? Voyez més
mains & més piedz: car ce suis-ie moy-
mesme. Tastez-moy, & voyez: car
vn esprit n'a chair ny os, ainsi que vous
me voyez auoir. Et quand il eut dict
cés choses, il leur monstra sés mains & sés
piedz. Mais comme ilz ne croyoyent
point encore de ioye, & s'ermerueilloyét,
il leur dist: Auez vous icy quelque cho-
se à manger? Et ilz luy presenterent
vne piece de poisson Rosty, & de la rais,
de miel. Et l'ayant prins le mangea
deuant eux, & leur dist: Ce sont cy
lés parolles que ie vous disoye quand
i'estoye encore auec vous: qu'il estoit ne-
cessaire que toutes lés choses qui sont
escrites de moy en la Loy de Moyse,
*& és prophetes, & Psalmes, fussent ac-
complies. *Lors il ouurit leur enten- Isai. 53.
dement pour entendre lés escritures, & 1. Iehã 5.
leur dist: Il est ainsi escrit: & ainsi G
falloit que le Christ souffrist, & qu'il res-
suscitast de mort au tiers iour: & qu'on
preschast en son Nom repentance, & re-
mission dés pechez en toutes gens, com-
mençant depuis Ierusalem. Or vous
estes tesmoingz de cés choses. *Et
voicy, i'enuoye la promesse de mon pere Act. 1. a.
sur vous. Mais vous: demourez en la cité Iehã 14. b
de Ierusalem, iusque à tant que soyez ve-
stuz de la vertu d'enhault. *Et lés
mena dehors iusque en Beth-anie: puis marc 16. d
esleua sés mains & lés beneist. Et ad- Act. 1. b.
uint que quand il lés benissoit il se par-
tist d'eux & estoit porté au ciel. Et
aprés qu'ilz l'eurent adoré, ilz retourne-
rent en Ierusalem en grand ioye. Et
estoyent tousiours au Temple louans &
beneissans Dieu. Amen.

Fin du sainct Euangile de
I E S V S Christ,
selon sainct
Luc.

LE SAINCT EVANGILE DE IESVS Christ, selon sainct Iehan.

CHAP. I.

A AV COMMENCE
ªC'est ment estoit laªparolle, & la pa-
le filz de rolle estoit auec Dieu: & Dieu
dieu, ainsi estoit la parolle. Elle estoit
dict pour au commencement auec Dieu. * Tou-
grandes tes choses ont esté faictes par elle: & sans
causes. elle rien n'a esté faict, de ce qui est faict.
Ebr.1.a. En elle estoit la vie, & la vie estoit la
Sou.3.c. lumiere dés hommes: * & la lumiere luyt
és tenebres, & lés tenebres ne l'ont pas
Mat.3.a comprise. * Vn homme fut enuoyé
marc 1.a. de Dieu qui auoit nom Iehan. Il est
venu en tesmoignage, à ce qu'il rendist
tesmoignage de la lumiere, affin que tous
ᵇOu, par creussent parᵇ luy. Iceluy n'estoit pas
elle. la lumiere, mais [il a esté enuoyé] affin
qu'il tesmoignast de la lumiere. Celle
estoit la vraye lumiere qui illumine tout
homme venant au monde. Elle estoit
au monde, & le monde a esté faict par
elle: & le monde ne l'a point congneu.
B Elle est venue és choses qui estoyent
siennes: & lés siens ne l'ont pas receu.
Mais à tous ceux qui l'ont receu, elle
leur a donné puissance d'estre faictz en-
fans de Dieu, assauoir à ceux qui croyent
Gala.3.d en son Nom. *Lesquelz ne sont
1.Ieh.3.a. point naiz de sang, ne de volunté de chair,
Mat.1.d. ne de volunté d'homme: mais de Dieu.
Luc 2.a. *Et la parolle a esté faicte chair, & a
habité entre nous: & auons contemplé sa
gloyre: vne gloyre comme de celuy qui
estoit seul n'ay du pere, entant qu'il estoit
plein de grace & de verité. Iehan
rend tesmoignage de luy, & crie disant:
C'estoit celuy duquel ie disoye, que celuy
qui vient aprés moy, a esté deuant moy,
car il estoit premier que moy: & de sa ple
nitude nous en auons tous receu, & grace
Exo.35.a pour grace: car la*Loy a esté donnée
C par Moyse: mais grace & verité est faicte
1.Ieh.4.c par I E S V S Christ. *Nul
1.tim.6.c ne veit onc Dieu. Le seul filz aisné
qui est au sein du pere, luy mesme l'a de-
clairé. Et cestuy est le tesmoignage
de Iehan, quand lés Iuifz luy enuoye-
rent de Ierusalem dés Sacrificateurs &
Leuites, pour l'interroguer, disans: Qui
és-tu? Et il le confessa & ne le nya point.
Or il le confessa, disant: Ie ne suis point le
Christ. Et ilz l'interroguerent: Quoy
donc? és-tu Elie? Et il dist: *Ie ne le Souz.3.d.
suis point. Es-tu le Prophete? Et il
respondit: Non. Dont ilz luy dirent: Qui
és-tu? affin que nous donnions response
à ceux qui nous ont enuoyez. Que dis-
tu de toy mesme? Il dist: *Ie suis la Isa.40.a.
voix de celuy qui crie au desert: faictes matt.3.a.
droicte la voye du Seigneur: ainsi que a marc 1.a.
dict Isaie le Prophete. Et ceux qui Luc 3.a.
auoyent esté enuoyez, estoyent dés Phari
siens. Et ilz l'interroguerent, & luy di-
rent: Pourquoy donc baptize tu, si tu n'és D
point le Christ, ne Elie, ne Prophete?
Iehan leur respondit, disant. *Ie Luc 3.c.
baptize en eaue: mais-il y en a vn au Actes 1.a
milieu de vous, que vous ne congnoissez
point. C'est celuy qui vient aprés
moy, & a esté deuant moy, duql ie ne suis
pas digne de deslier la courroye du sou-
lier. Cés choses furent faictes en Be-
th-abara outre le Iordan, ou Iehan estoit
baptizant. Le lendemain Iehan veoit
I E S V S venir à luy, & dist, voicy
l'Aigneau de Dieu, qui oste le peché du
monde. C'est celuy duquel ie disoye:
aprés moy vient l'homme qui a esté de-
uant que moy, car il estoit premier que
moy: & ne le congnoissoye point. Mais
affin qu'il soit manifesté à Israël: pour-
tant suis-ie venu baptizer en eaue.
*Et Iehan rendit tesmoignage, disant: Luc 3.d.
I'ay veu l'esprit descendant du ciel com- E
me vne coulombe, & demoura sur luy.
Et ne le congnoissoye point: mais ce-
stuy-la qui m'a enuoyé baptizer en eaue,
me dist: Celuy sur qui tu verras l'esprit
descendre, & demourer sur luy: c'est ce-
stuy qui baptize au sainct esprit. Et
ie l'ay veu, & en ay rendu tesmoignage,
qu'il est le filz de Dieu. Et le iour en-
suyuant derechef Iehan s'arresta, & deux
de sés disciples: & regardant I E S V S
cheminer, dist: Vela l'Aigneau de Dieu.
Et deux de sés disciples l'ouyrent par-
ler, & suyuirent I E S V S. Lors
I E S V S se retourna: & lés voyant
qu'ilz le suyuoyent, leur dist: Que F
cerchez-vous? Et ilz luy dirent:
Rabbi (qui signifie quand est exposé,
Maistre) ou demoure-tu? Il leur
dist: Venez, & le voyez. Ilz y alle-
rent, & veirent ou il demouroit: & de-
mourerent auec luy ce iour la. Or
estoit-il enuiron dix heures. Et André
le frere de Simon Pierre, estoit l'vn dés
deux qui en auoyent ouy parler à Iehan,
& l'auoyent suiuy. Cestuy trouua pre-
mier Simon son frere, & luy dist: Nous
auons trouué le Messias, qui signifie
Oinct: & le mena à I E S V S. IE-
sus

SVS l'ayant regardé, dist: Tu és Si-
mon filz de Ionas, tu seras appellé Ce-
phas,qui est interpreté,Pierre. Le len-
demain IESVS voulut aller en Gali-
lée, & trouue Philippe. Et luy dist:
Suys-moy.Or Philippe estoit de Beth-
saida cité d'André & de Pierre. Phi-
lippe trouue Nathanaël, & luy dist:
Nous auons trouué IESVS de Na-
Deu.18.c zareth,filz de Ioseph duquel * Moyse a
escrit en la Loy, & aussi lés Prophetes.
Et Nathanaël luy dist: Peut-il venir
quelque bonne chose de Nazareth? Et
Philippe luy dist:Viés,& le voy.Et IE-
G SVS veit Nathanaël venir à soy,& dist
de luy.Voicy vrayement vn Israëlite,au-
quel n'y a point de fraude. Nathanaël
luy dist, De quoy me congnois-tu?
IESVS respondit,& luy dist:Auant
que Philippe t'eust appellé, quand tu e-
stois soubz le figuier,ie te veoye.Natha-
naël respondit,& luy dist: Maistre,tu és
le filz de Dieu,tu és le Roy d'Israël.
IESVS respondit & luy dist:Pour-
ce que ie t'ay dict, que ie te veoye soubz
le figuier:tu croys. Tu verras plus
grand choses que cecy. Et luy dist: En
verité,en verité ie vous-dy, doresnauant
vous verrez le ciel ouuert, & lés Anges
de Dieu montans & descendans sur le
filz de l'homme.

CHAP. II.

A ET le tiers iour, nopces furent fai-
ctes en Cana de Galilée: & la me-
re de IESVS y estoit. Et
IESVS aussi fut appellé aux nopces,
& sés disciples. Et le vin estant fail-
ly,la mere de IESVS luy dist: Ilz
n'ont point de vin. Et IESVS dist:
*ou qu'ay ie affaire auec toy? * Qu'en est-il à moy & à toy femme?
Mon heure n'est pas encore venue. Sa
mere dist aux seruiteurs: Faites tout ce
qu'il vous dira. Et six cruches de pier
re estoient là mises selon la purification
dés Iuifz,lesquelles contenoient chascune
B deux ou troys mesures. Et IESVS
leur dist:Emplissez lés cruches d'eaue.Et
ilz lés emplirent iusque au hault. Et il
leur dist:Versez maintenant,& en por-
*c'est, celuy qui auoit charge dés viandes. tez au * Maistre d'hostel. Et ilz luy en
porterent. Or quand le Maistre d'ho-
stel eut gousté l'eaue muée en vin, & ne
sauoit d'ont cela venoit (mais lés serui-
teurs le sauoient bien, qui auoient puy-
sé l'eaue)il appelle l'espoux,& luy dist:
Tout homme met premier le bon vin:&
aprés qu'on est enyuré,il met lors le pire.
Mais tu as gardé le bon vin iusque à
maintenant. IESVS feit ce com-
mencement de signes en Cana de Gali-
lée,& manifesta sa gloyre,& creurent sés
disciples en luy. Aprés cela,il descen-
dit en Capernaum,luy & sa mere & sés
*freres,& sés dicisples. Et n'y demoure- *sés parés
rent gueres de iours. *Et la solennité C
de Pasque dés Iuifz estoit prochaine, & Luc 19.g
IESVS monta en Ierusalem:& trou-
ua au Temple gens qui vendoient bœufz
& brebis & coulombes, & lés Chan-
geurs qui y estoient assis.Et ayant faict
vn fouët de petites cordes,il lés ietta tous
hors du Temple, & lés brebis, & lés
bœufz,& respandit l'argent dés Chan-
geurs,& renuersa lés tables. Et dist à
ceux qui vendoient lés coulombes:Ostez
cés choses d'icy,& ne faites point la mai-
son de mon pere,maison de marchandise.
Lors sés disciples eurent souuenance,
qu'il est escrit.* Le Zele de ta maison psal.69.b
m'a mangé. Lés Iuifz donc respondirét D
& luy dirent: Quel signe nous monstre-
tu,que tu fais telles choses? Et IESVS
respondit, & leur dist: *Destruisez ce mar.14.f
Temple,& en troys iours ie le releueray. 15.c.
Dont lés Iuifz dirent:Ce Temple a esté
edifié par l'espace de quarante six ans:&
tu le releueras en troys iours? Mais
iceluy disoit cela du Temple de son
corps. Parquoy quand il fut ressuscité
dés mortz: sés disciples eurent souuenan-
ce qu'il leur auoit dict cela: & creurent à
l'escriture à la parolle que IESVS
auoit dicte. Et quand il estoit en Ierusa
lem au temps de Pasque au iour de la fe-
ste,plusieurs creurent en son Nom con-
templans sés signes qu'il faisoit. Mais
IESVS ne se fioit point en eux,
parce qu'il lés congnoissoit tous: & qu'il
ne luy estoit point de besoing que aucun
luy rendist tesmoignage de l'homme: car
il sauoit ce qui estoit en l'homme.

CHAP. III.

OR il y auoit vn hõe entre lés Pha- A
risiens nommé Nicodeme,l'vn dés
principaux d'entre lés Iuifz, leql
vint de nuict à IESVS & luy dist:
Maistre, nous sauons que tu és vn
maistre venu de Dieu. Car nul ne peut
faire cés signes que tu fais, si Dieu n'est
auec luy. IESVS respondit &
luy dist: En verité, en verité ie te dy que
si aucun n'est n'ay d'enhault: il ne peut
veoir le Royaume de Dieu. Nicode-
me luy dist:Comment peut l'homme nai-
stre,quand il est ancien?peut-il de rechef
entrer au vẽtre de sa mere,& naistre? IE-
SVS respondit: En verité,en verité ie te
dy,

dy, que si aucun n'est nay d'eaue & de
esprit, il ne peut entrer au royaume de
Dieu:ce qui est nay de chair,est chair: et
ce qui est nay de l'esprit est esprit.Ne t'es-
merueille point que ie t'ay dict: Il vous
*ou,de re chef pour la secõde foys. fault estre nayz "d'enhault.*Le vent souf-
fle,ou il veult:& tu oys sa voix:mais tu
ne sais dont elle vient,ny ou elle va.Ain-
si est tout homme qui est nay de l'esprit.
eccl.11.a. Nicodeme respondit, & luy dist: Com-
B ment se peut faire cela? IESVS respon-
dit,& luy dist: Tu és le Maistre d'Israël,
& ne congnois point cés choses? En veri-
té,en verité,ie te dy, que nous parlons ce
que nous sauons, & tesmoignons ce que
auons veu:& vous ne receuez point no-
stre tesmoignage. Si ie vous ay dict lés
choses terriennes, & vous ne lés croyez
pas,comment croyrez vous si ie vous dy
Eph.4.b lés choses celestes? *Aussi nul n'est mon-
té au ciel,sinon le filz de l'homme qui est
nõb.21.c descendu du ciel,lequel estoit au ciel. *Et
comme Moyse esleua le serpent au de-
sert,semblablement il fault que le filz de
l'homme soit esleué: affin que quiconque
croyt en luy,ne perisse,mais ayt vie eter-
Act.10.g. nelle. *Car Dieu a tant aymé le mon-
16.f. de,qu'il a donné son seul filz aisné: affin
sous 6.d. que quiconque croit en luy, ne perisse,
mais ayt vie eternelle. Car Dieu n'a
pas enuoyé son filz au monde, pour con-
demner le monde: mais affin que le mon-
C de soit sauué par luy. * Qui croit en luy,
1.Ieh.4 b il n'est point condemné: mais qui ne
croit point, il est desia condemné: car il
n'a point creu au Nom du seul filz aisné
de Dieu. Or c'est-cy la condemna-
tion:que la lumiere est venue au monde,
& lés hommes ont mieux aymé lés tene-
bres que la lumiere:entant que leurs œu-
ures estoyent mauuaises. Car qui-
conque faict choses vicieuses il hayt la lu-
miere: & ne vient pas à la lumiere: affin
que sés œuures ne soyent redarguées.
Mais celuy qui faict verité,vient à la lu
miere:affin que sés œuures soyent mani-
festées qu'elles sont faictes selon Dieu.
mat.3.a. *Aprés cés choses IESVS vint
marc 1.a. & sés disciples, en la terre de Iudée: &
Luc 3. a. demouroit là auec eux & baptizoit.
Et Iehan baptizoit aussi en Enon prés
de Salim:pourtant qu'il y auoit là beau-
cop d'eaues: & là on venoit, & estoit-on
baptizé: car Iehan n'auoit pas encore
esté mis en prison. Or aduint vne
D question dés disciples de Iehan auec lés
Iuifz pour la purification. Et vin-
drent à Iehan, & luy dirent: Maistre,ce-
luy qui estoit auec toy outre le Iordan,de
qui tu as rendu tesmoignage, voyla il ba-
ptizé,& tous viennent à luy. Iehan re-
spondit, & dist: *L'homme ne peut 1.cor.12 a
receuoir aucune chose, s'il ne luy est don- 2.cor.3.b
né du ciel. Vous mesmes estes tes-
moingz que i'ay dict: *Ie ne suis Sus 1.c.
point le Christ: mais ie suis enuoyé de-
uãt luy.Celuy qui a l'espouse est espoux.
Et l'amy de l'espoux qui est auprés de
luy,& l'escoute,est plein de ioye pour la
voix de l'espoux.La ioye donc que i'en
ay,est accomplye. Il faut que iceluy
croisse,mais moy que ie soye amoindry.
Celuy qui est venu d'enhault, est par
dessus tous.Celuy qui est yssu de terre,est
de terre,& parle de la terre.Celuy qui est
venu du ciel,est par dessus tous:& tesmoi
gne ce qu'il a veu & ouy:& nul ne reçoit
son tesmoignage. *Celuy qui a receu 1.Ieh.5.b
son tesmoignage, il a approué que Dieu
est veritable. Car celuy que Dieu a en-
uoyé,parle lés parolles de Dieu: car Dieu
ne luy donne point esprit par mesure.
Le pere ayme le filz,& luy a donné tou
tes choses en main. Qui croit au filz,il
a vie eternelle:mais qui ne croit point au
filz,il ne verra pas la vie: mais l'ire de
Dieu demeure sur luy.

CHAP. IIII.

Qvand donc le Seigneur eut con- A
gneu que lés Pharisiens auoient
ouy que IESVS faisoit &
baptizoit plus de disciples
que Iehan(combien que IESVS ne
baptizoit pas,mais sés disciples) il laissa
Iudée,& s'en alla de rechef en Galilée.
Et falloit qu'il passast par Samarie.
Il vient donc en vne cité de Samarie, la-
quelle est appellée "Sychar, prés de la *autrement Sichem.
possession * que Iacob donna à Ioseph gen.48.d
son filz:& là estoit la fontaine de Iacob.
IESVS donc lassé du chemin,
estoit ainsi assis sur la fontaine. Il estoit
enuiron six heures:& vne femme de Sa-
marie vient pour puiser de l'eaue. IE-
SVS luy dist: Donne moy à boyre.
Car sés disciples s'en estoient allez en la
cité,affin qu'il achetassent à manger.
La femme donc Samaritaine luy dist:
Comment,toy qui és Iuif, demande tu à
boyre de moy, qui suis femme Samari-
taine? *Car lés Iuifz n'ont point d'ac- B
cointance auec lés Samaritains. IE- Luc 9.g.
SVS respondit et luy dist: Si tu sauoys
le don de Dieu, & qui est celuy qui te
dit,Donne moy à boyre:tu luy en eusse
demandé, & il t'eust donné de l'eaue vi-
ue. La femme luy dist: Seigneur, tu
n'as dequoy puyser, & est le puitz
profond, d'ont as-tu donc ceste eaue
viue?

viue? és-tu plus grād que noſtre pere Iacob qui nous a dōné le puitz: & luy meſme en a beu, & ſés filz,& ſés beſtes? I E S V S reſpondit & luy diſt: Quiconque boit de ceſte eaue cy, il aura encore ſoif: mais qui beuura de l'eaue que ie luy don
Sou. 7.f. neray, il n'aura iamais ſoif. * Mais l'ea
C ue que ie luy donneray, ſera faicte en luy vne fontaine d'eaue ſaillante en vie eternelle. La femme luy diſt: Seigneur, donne moy de ceſte eaue: affin que ie n'aye point ſoif,& que ie ne vienne point icy puiſer. I E S V S luy diſt:Va appelle ton mary,& viens icy. La femme reſpondit & luy diſt: Ie n'ay point de mary. I E S V S luy diſt:Tu as bien dict:ie n'ay point de mary: Car tu as eu cinq maris,& celuy que tu as maintenāt, n'eſt pas ton mary. Celà as-tu vrayement dict. La femme luy diſt:Seigneur,ie voy que tu és Prophete. Noz peres ont adoré en ceſte montaigne:& vous dictes, qu'en Ieruſalem eſt le lieu ou il faut adorer. I E S V S luy diſt: Femme,croy moy que l'heure vient que vous n'adorerez le pere ny en ceſte montaigne ,ny en Ieruſalem. Vous adorez ce que vous ne ſauez:nous adorons ce que nous ſauons: car le ſalut eſt dés Iuifz. Mais l'heure vient:& eſt maintenant, que lés vrays adorateurs adoreront:le pere en eſprit & verité: car auſsi le pere quiert telz qui
2.cor.3.d l'adorent. *Dieu eſt eſprit: & faut
2.Ieh.4.c que ceux qui l'adorent, l'adorēt en eſprit
D & verité. La femme luy diſt:Ie ſay que le Meſsias (qui eſt appellé Chriſt) vient: quand donc iceluy ſera venu, il nous annoncera toutes choſes. I E S V S luy diſt, Ce ſuis-ie qui parle à toy. Et ſur ce ſés diſciples vindrent, & ſ'eſmerueillerent de ce qu'il parloit auec vne femme.Toutesfoys nul ne diſt: Que demande tu?ou,pourquoy parle-tu auec elle?

La femme donc laiſſa ſa cruche,& ſ'en alla en la cité,& diſt aux hōmes: Venez, & voyez vn homme qui m'a dict tout ce que i'ay faict:n'eſt-ce point le Chriſt? Ilz ſortirent donc de la cité & venoyent à luy. Or ce pendant lés diſciples le prioyent,diſans: Maiſtre,mange. Mais il leur diſt: I'ay à manger d'vne viande que vous ne ſauez pas. Dont lés diſciples diſoyent entre eux: Quelcun luy auroit-il apporté à manger? I E S V S leur diſt:Ma viande eſt,que ie face la volunté de celuy qui m'a enuoyé,& parface ſon œuure. Ne dictes vous pas
E qu'il y a encore quatre moys,& la moiſſon viendra? Voicy, ie vous-dy, leuez voz yeux & voyez lés regions:car elles ſont ia blanches pour moiſſonner.

Et celuy qui moiſſonne, reçoit ſalaire & aſſemble le fruict en vie eternelle:affin que celuy qui ſeme ayt enſemble ioye, & celuy qui moiſſonne. Car en celà eſt la parolle vraye: que autre eſt celuy qui ſeme,& autre eſt celuy qui moiſſonne. Ie vous ay enuoyé moiſſonner ce que vous n'auez pas labouré.Lés autres ont labouré,& vous eſtes entrez en leurs labeurs.

Et de ceſte cité la pluſieurs dés Samaritains creurent en luy pour la parolle de la femme,rendant teſmoignage,en diſant: il m'a dict tout ce que i'ay faict. Quand donc lés Samaritains furent venuz à luy, ilz le prierent qu'il demouraſt auec eux. Et il demoura là deux iours. Et beaucop plus de gens creurent pour ſa parolle.Et diſoyent à la femme: Maintenant nous ne croyons pas pour ta parolle:car nous meſmes l'auons ouy ,& ſauons que ceſtuy eſt veritablement le
Chriſt Sauueur du monde. *Et deux mat.13.g.
iours aprés il ſe partiſt de là,& ſ'en alla marc 6.a
en Galilée. *Car I E S V S meſ- Luc 4.d.
me rendit teſmoignage qu'vn Prophete F
n'a pas d'honneur en ſon pays. Quand donc il fut reuenu en Galilée,ceux de Galilée le receurent: aprés qu'ilz eurent veu toutes lés choſes qu'il auoit faict en Ieruſalem à la feſte, car ilz eſtoyent auſsi ve-
nuz à la feſte. *I E S V S donc mat.8.a.
vint derechef en Cana de Galilée, ou il Luc 7.a.
auoit mué de l'eaue en vin. Et y auoit vn ſeigneur[a] de Court,duquel le filz eſtoit malade en Capernaum. Quand il ouyt que I E S V S eſtoit venu de Iudée en Galilée, il ſ'en alla vers luy,& le pria qu'il deſcendiſt pour guarir ſon filz,car il commençoit à mourir. Adonc I E S V S luy diſt: Si vous ne voyez ſignes & miracles, vous ne croyrez pas. Et l'homme de Court luy dict. Syre,deſcens deuant que mon filz meure.

[a] C'eſt,du ſang Royal, ou officier.

I E S V S luy diſt:Va,ton filz vit. L'hōme creut à la parolle que I E S V S luy auoit dict,& ſ'en alloit. Et comme deſia il deſcendoit,ſés ſeruiteurs vin-
drent au deuant de luy: & luy annonce- G
rent,diſans: Ton filz vit. Adonc il leur demanda, à quelle heure il auoit eu mieux. Et ilz luy dirent: Hyer,à ſept heures la fieure le laiſſa. Le pere donc congneut que c'eſtoit en ceſte heure la,en laquelle I E S V S luy auoit dict:ton filz vit. Et iceluy creut,& toute ſa maiſon.Ce secōd ſigne feit encore I E S V S, quand il vint de Iudée en Galilée.

CHAP. V.

Aprés

A Prés cés choses estoit vne feste
dés Iuifz,& IESVS monta
en Ierusalem. Or y a-il en Ierusa-
"Ou, probatique, parce que là estoit le marché dés ouailles. lem en la Place " aux ouailles, vn lauoir
qui est appellé en Ebrieu Beth-esda, lequel
a cinq porches: esquelz gisoit grāde mul-
titude de languissans, d'aueugles, de boy-
teux, & de gens secz, attendans le mouue-
ment de l'eaue: car vn Ange certain tēps
descendoit au lauoir, & troubloit l'eaue.
Adonc le premier qui descēdoit au lauoir
aprés le troublement de l'eaue, estoit gua
ry de quelconque maladie qu'il fust dete-
nu. Or estoit là vn homme qui auoit
esté detenu de maladie l'espace de trente
huyt ans. Quand IESVS le veit
B gisant, & congneut qu'il auoit ia long
temps esté malade, il luy dist: Veus-tu
estre guary? Le languissant luy respondit:
Seigneur, ie n'ay personne qui me mette
au lauoir quand l'eaue est troublée: & ce
pendant que ie y viens, vn autre y descēd
deuant moy. IESVS luy dist: Le-
ue toy, emporte ton lict & chemine. Et
incontinent l'homme fut guary: & empor
ta son lict & cheminoit. Or estoit-il ce
iour mesme, iour du Repos. Lés Iuifz dōc
disoyent à celuy qui auoit esté guary: Il
est iour du Repos, il ne t'est pas licité de
porter ton lict. Il leur respondit: Celuy
qui m'a faict sain, m'a dict emporte ton
C lict & chemine. Adonc ilz luy deman-
derent: Qui est l'homme qui t'a dict em-
porte ton lict & chemine? Et celuy qui
auoit esté guary ne sauoit qui c'estoit: car
IESVS s'estoit retiré du peuple qui
estoit en ce lieu. Aprés IESVS
le trouua au Temple, & luy dist: Voicy,
tu és guary ne peche plus desormais, af-
fin que pis ne t'aduienne. C'est homme
s'en alla & annōça aux Iuifz que c'estoit
IESVS qui l'auoit faict sain. Et
pour ceste cause lés Iuifz poursuyuoyent
IESVS, & cerchoyent à le faire
mourir, pourtant qu'il auoit faict cés cho-
ses au iour du Repos. Mais IESVS
D leur respondit: Mon pere ouure iusque à
maintenant: & ie ouure aussi. Pour ceste
cause donc, lés Iuifz taschoyent tant plus
le mettre à mort, pource que non seule-
ment il auoit rompu le iour du Repos,
mais aussi qu'il disoit que Dieu estoit son
pere, soy faisant esgal à Dieu. Dont
IESVS respondit, & leur dist: En
verité en verité, ie vous-dy que le filz ne
peut rien faire de soymesme, sinon ce qu'il
aura veu faire à son pere: car quelque cho
se que iceluy fait, le filz aussi le fait sem-
blablement. Car le pere ayme le filz, &
luy demonstre toutes choses qu'il fait: &
luy demonstrera plus grandes œuures
que cestes, affin que vous vous en esmer-
ueillez. Car comme le pere ressuscite
E lés mortz & lés viuifie, semblablement
aussi le filz viuifie ceux qu'il veult. Car
Act. 10. le pere ne iuge personne * mais a donné
tout iugement au filz: affin que tous hon-
norent le filz, comme ilz honnorent le
pere. Qui ne honnore point le filz, il ne
honnore point le pere qui l'a enuoyé.
En verité, en verité, ie vous-dy que ce-
luy qui oyt ma parolle, & croit à celuy
qui m'a enuoyé, il a vie eternelle: & ne
viendra point en condemnation, mais est
passé de la mort en la vie. En verité, en
verité, ie vous-dy: que l'heure vient & est
maintenant, que lés mortz orront la voix
du filz de Dieu: & ceux qui l'aurōt ouy,
viuront. Car comme le pere a vie en soy-
mesme, semblablement il a donné aussi au
filz d'auoir vie en soymesme. Et luy a
aussi dōné autorité de faire iugemēt, pour
Phil. 2. a. ce, qu'il est filz de l'homme. *Ne soyez
pas esmerueillez de cela: car l'heure vient
en laquelle tous ceux qui sont és sepul-
mat. 25. d. chres, orront la voix d'iceluy. *Et
F ceux qui auront faict lés biens, iront en
resurrection de vie: mais ceux qui auront
faict lés maux, en resurrection de condem
Sous 6. d. nation. *Ie ne puis rien faire de moy-
mesme. Ie iuge ainsi que i'oy, & mon
iugement est iuste: car ie ne quiers point
ma volunté, mais la volunté de mon pere
qui m'a enuoyé. Si ie rendz tesmoigna-
ge de moymesme, mon tesmoignage n'est
mat. 3. d. pas vray. *C'est vn autre qui rend
tesmoignage de moy: & say que son tes-
moignage qu'il rend de moy, est vray.
Sus 1. c. *Vous auez enuoyé à Iehan, & a ren-
du tesmoignage de la verité. Aussi ie
ne prendz point tesmoignage d'homme:
mais ie dy cés choses affin que vous
soyez sauuez. Iceluy estoit la chan-
delle ardante & luysante: & pour vn
temps vous auez voulu vous esiouyr en
sa lumiere. Mais moy i'ay tesmoigna-
ge plus grand que celuy de Iehan: car lés
œuures que mon pere m'a donné, affin
que ie lés parface, cés œuures la que ie
fay, tesmoignent de moy, que mon pere
m'a enuoyé. Et mon pere qui m'a en-
uoyé, luy mesme a rendu tesmoignage de
moy. Iamais vous n'ouystes sa voix,
& ne veistes sa semblance: & si n'auez
point sa parolle demourant en vous: car
vous ne croyez point à celuy qu'il a en-
G uoyé. Cerchez lés escritures, car vous
cuydez en elles auoir vie eternelle: ce sont
elles aussi qui portent tesmoignage de
moy: et vous ne voulez pas venir à moy,
affin

affin que vous ayez vie. Ie ne prendz pas gloyre dés hommes. Mais ie vous congnoy, que vous n'auez point amour de Dieu en vous. Ie suis venu au Nom de mon pere, & vous ne me receuez pas. Si vn autre vient en son propre nom, vous receurez cestuy-la. Comment pouez vous croyre, vous qui receuez gloyre l'vn de l'autre, & ne querez point la gloyre qui vient de Dieu seul? Ne pensez pas que ie vous doyue accuser enuers mon pere. Moyse auquel vous auez esperance, c'est celuy qui vous accuse, car si vous eussiez creu à Moyse vous eussiez aussi creu à moy: *car cestuy-la a escrit de moy: Mais si vous ne croyez pas aux escritz d'iceluy, comment croyrez vous à més parolles?

Gen. 3.c.

CHAP. VI.

A Prés*cés choses IESVS s'en alla outre la mer de Galilée qui est de Tiberiade. Et grand peuple le suyuoit: car ilz veoyent sés signes qu'il faisoit sur ceux qui estoyent malades. *Adonc IESVS s'en alla en vne montigne, & là estoit assis auec sés disciples: & le iour de Pasque (qui estoit la feste dés Iuifz) estoit prochain.

mat. 14.b marc 6.e. Luc 9.b.

Quand donc IESVS eut leué lés yeux, & veu que grosse assemblée venoit à luy, il dist à Philippe: Dont acheterons nous dés pains? affin que ceux-cy puissent manger. Or disoit-il celà pour l'esprouuer: car il sauoit bien ce qu'il auoit à faire. Philippe luy respondit: Ce n'est point assez pour eux de deux cens Deniers de pains, pour en prendre chascun vn petit. Et l'vn de sés disciples André frere de Simon Pierre, luy dist: Il ya icy vn petit garson qui a cinq pains
B d'orge, & deux poissons: mais qu'est-ce de cela, pour tant de gens? Lors IESVS dist: Faictes asseoir lés hommes. Or y auoit-il beaucop d'herbe en ce lieu.

Lés hommes donc s'assirent, enuiron cinq mille de compte faict. Et IESVS print lés pains, & aprés qu'il eut rendu graces, il lés distribua aux disciples, & lés disciples à ceux qui estoyent assis. Et semblablement dés poissons, autant qu'ilz en vouloyent. Et aprés qu'ilz furent saoulez, il dist à sés disciples: Amassez lés reliefz qui sont demourez, affin que rien ne soit perdu. Adonc lés amasserent & emplirent douze corbeilles de reliefz dés cinq pains d'orge, qui estoyent demourez à ceux qui en auoyent mangé. Quand donc lés hommes veirent le signe que IESVS auoit faict, ilz disoyent: Cestuy-cy est veritablement le Prophete, qui deuoit venir au monde. Quand donc IESVS congneut qu'ilz deuoyent venir pour le prendre affin qu'ilz le feissent Roy: derechef se retira seul en la montaigne. *Or quād le soir fut venu, sés disciples descendirent à la mer. Et estans montez en la nauire,
C ilz venoyēt pour passer outre la mer, vers Capernaum, & estoyent desia tenebres, & si n'estoit pas IESVS venu à eux. Et la mer s'esleuoit pour le grand vent qui souffloit. Aprés donc qu'ilz eurent nauigé, enuiron vingt cinq ou trente Stades: ilz voyent IESVS cheminant sur la mer, & s'approchant de la nauire: & eurent paour. Mais il leur dist: Ce suys-ie, ne craignez point. Ilz le voulurent donc receuoir en la nauire: & incontinent la nauire fut à la terre à laquelle ilz alloyent. Et le iour ensuyuant, le peuple qui estoit outre la mer, veit qu'il n'y auoit point là d'autre nacelle qu'vne, ceste mesme en laquelle estoyent entrez sés disciples: & que IESVS n'estoit point entré auec sés disciples en la nacelle: mais que seullement sés disciples s'en estoient allez. Et autres nacelles vindrent de Tyberiade prés le lieu, ou ilz auoient mangé le pain, le Seigneur ayant rendu graces. Quand donc le peuple veit que IESVS n'estoit pas là, ne sés disciples, ilz monterent dedans lés nacelles, & vindrent en Capernaum cerchans IESVS. Et quand ilz l'eurent trouué outre la mer, ilz luy dirent: Maistre, quand és-tu venu icy? IESVS leur respondit: En verité, en verité, ie vous dy: vous me cerchez, non pas pource que vous auez veu signes: mais pource que vous auez mangé dés pains, & auez esté rassasiez. "Ouurez non point pour la viande qui perit, mais qui est permanente à la vie eternelle, laquelle le filz de l'homme vous donnera, car le Pere, qui est Dieu, l'a approuué. Parquoy ilz luy dirent: Que
D ferons nous pour ouurer lés œuures de Dieu? IESVS respondit & leur dist: L'œuure de Dieu, c'est que vous croyez en celuy qu'il a enuoyé. Lors ilz luy dirent: Quel signe donc fais-tu, affin que nous le voyons, & te croyons? Quelle œuure fais-tu? *Noz peres ont mangé la Manne au desert ainsi qu'il est escrit: *Il leur a donné à mãger, du pain du ciel. IESVS donc leur dist: En verité, en verité ie vous dy, Moyse ne vous a pas donné le pain du ciel: mais mon pere vous donne le vray pain du ciel: car celuy est le pain de

mat. 14.e. marc 6.f.

"ou, mettez peine aprés.

Exo. 16.e nōb. 11.b psal. 78.c Sap. 16.c

Dieu,

Dieu, qui est descendu du ciel, & donne
vie au monde. Ilz luy dirent donc: Sei
gneur,donne nous tousiours ce pain. Et
IESVS leur dist: Ie suis le pain de vie.
Qui vient à moy,il n'aura pas faim: &
qui croit en moy,il n'aura iamais soif.
Mais ie vous ay dict, que mesme vous
m'auez veu,& ne croyez point. Tout
ce que mon pere me donne,viẽdra à moy,
& ne iette point hors celuy qui vient à
Sus 5.f. moy. *Car ie suis descendu du ciel,
non point pour faire ma volunté,mais
la volunté de celuy qui m'a enuoyé. Et
la volunté de mon pere qui m'a enuoyé,
Sus 17.d. est ceste: *que de tout ce qu'il m'a donné
ie n'en perde rien,mais que ie le ressuscite
au dernier iour. Aussi ceste est la volun
té de celuy qui m'a enuoyé: que quicon-
que voit le filz & croit en luy, ayt vie
eternelle: & ie le ressusciteray au dernier
E iour. Lés Iuifz donc murmuroyent de
luy pourtant qu'il auoit dict: Ie suis le
pain, qui suis descendu du ciel. Et di-
marc 6.a. soyent:*N'est-ce pas cy IESVS,le
filz de Ioseph:duquel nous congnoissons
le pere,& la mere? Comment donc dit ce
stuy-cy:ie suis descendu du ciel? Adonc
IESVS respondit & leur dist: Ne mur
murez point entre vous: Nul ne peut ve-
nir à moy, si mon pere qui m'a enuoyé,
ne le tire: & ie le ressusciteray au dernier
Isa.54.d. iour.Il est escrit aux Prophetes, * Et se-
Iere.31.f. ront tous enseignez de Dieu. Quicon-
que dõc a ouy & a appris du Pere, vient
à moy,non pas que aucun ayt veu le pe-
"Christ re,sinon "celuy qui est de Dieu, cestuy a
donc est veu le pere. En verité,en verité ie vous
Dieu. dy:qui se confie en moy,il a vie eternel-
le. Ie suis le pain de vie.*Voz peres ont
exo.16.c mãgé la Manne au desert,et sont mortz.
C'est-cy le pain descendant du ciel:af-
fin que aucun en mange, & ne meure
point. Ie suis le pain vif, qui suis de-
scendu du ciel.Si aucun mãge de ce pain-
cy,il viura eternellement. Et le pain que
ie dõneray,c'est ma chair,laquelle ie don-
neray pour la vie du monde. Lés
"S'entre Iuifz donc "estriuoyent entre eux,disans:
deman- Comment nous peut cestuy donner sa
doient. chair à manger? Lors IESVS
F leur dist: En verité,en verité ie vous-dy:
si vous ne mangez la chair du filz de
l'homme, & ne beuuez son sang, vous
n'aures point vie en vous. Qui man-
ge ma chair,et boit mon sang,il a vie eter
nelle: & ie le ressusciteray au dernier iour.
Car ma chair est veritablement viande,
& mon sang est veritablement breuuage.
Qui mange ma chair, & boit mon sang,
il demeure en moy, & moy en luy.

Comme le pere viuant m'a enuoyé,auf
si ie vy pour le pere. Et celuy qui me
mange,viura aussi pour moy. C'est-
cy le pain qui est descendu du ciel: non
pas comme voz peres ont mangé la Man
ne,& sont mortz: qui mange ce pain, il
viura eternellement. Il dist cés choses
en l'assemblée,comme il enseignoit en Ca
pernaum. Plusieurs donc de sés disci-
ples qui ouyrent ce, dirent: Ceste parolle
est dure,qui la peut ouyr? Or IE-
SVS sachant en soymesme, que sés di-
sciples murmuroyent de celà, il leur dist:
Cecy vous scandalize-il? *Si vous mar.16
voyez donc le filz de l'homme monter Actes 1.
ou il estoit premierement? C'est l'esprit G
qui viuifie:la chair ne proffite rien. Lés
parolles que ie vous-dy, sont esprit &
vie. Mais il en y a aucuns d'entre
vous, qui ne croyent point. Car
IESVS sauoit dés le commence-
ment qui seroient ceux qui ne croyroient
point,& qui seroit celuy qui le trahiroit.
Et leur disoit: Pourtant vous ay-ie
dict,que nul ne peut venir à moy,s'il ne
luy est donné de mon pere. Dés ce-
ste heure la plusieurs de sés disciples s'en
allerent arriere, & ne cheminoient plus
auec luy. Dont IESVS dist aux
douze:Et vous,ne vous en voulez vous
point aller? Et Simon Pierre luy re-
spondit:Seigneur,à qui irons nous?tu as
lés parolles de vie eternelle,et nous auons
creu & congneu *que tu és le Christ le mat.16.c
filz de Dieu viuant. IESVS
leur respondit:Ne vous ay-ie pas esleu
vous douze,& l'vn de vous est Diable?
Or disoit-il celà de Iudas Iscariot filz
de Simon: car c'estoit celuy qui le de-
uoit trahir, combien qu'il fust l'vn dés
douze.

CHAP. VII.

APrés cés choses, IESVS con- A
uersoit en Galilée, car il ne vou-
loit point conuerser en Iudée:
pource que lés Iuifz cerchoient le mettre
à mort. Et le iour de la feste dés
Iuifz dicte "dés Tabernacles,estoit pro- "de ce,L
chain. Dont sés freres luy dirent:Pars ui.23.f.g
toy d'icy,& t'en va en Iudée, affin que
tés disciples aussi voyent lés œuures que
tu fais. Car nul ne fait aucune chose
en secret,"qui demande estre en publique. "C'e
Si tu fais cés choses cy, manifeste toy qui veu
toymesme au monde. Car sés freres, qu'onpa
ne croyoient pas en luy. IESVS le de lu
donc leur dist: Mon temps n'est pas en- publique
core venu,mais vostre tẽps est tousiours ment.
prest. Le monde ne vous peut auoir
en hayne,

en hayne,mais il me hayt: car ie rendz tesmoignage de luy que sés œuures sont mauuaises. Montez vous mesmes à ce iour de feste: quant à moy, ie ne monte point encore à ce iour de feste, pourtant que mon temps n'est pas encore accomply. Et quand il leur eut dict cés choses, il demoura en Galilée. Et comme sés freres furent montez, lors il monta aussi au iour de la feste,non pas manifestement,mais cōe secretement. Lés Iuifz donc le cerchoient au iour de la feste, & disoient: Ou est cestuy-la? Et y auoit grand murmure de luy entre le peuple. Car aucuns disoient: Il est bon. Et lés autres disoient: Non est,mais il seduit le peuple. Toutesfoys nul ne parloit publiquement de luy,pour la crainte dés Iuifz.

Et comme la feste estoit ia demy passée, IESVS monta au Temple & enseignoit. Et lés Iuifz s'en esmerueilloient, disans: Commēt sait cestuy cy lés lettres, veu qu'il ne lés a point apprinses? IESVS leur respondit, & dist: Ma doctrine n'est pas mienne,mais de celuy qui m'a enuoyé. *Si aucun veult faire la volunté d'iceluy*, il congnoistra par la do-

C ctrine,sauoir si elle est de Dieu, ou si ie

Ieh.4.a parle de moymesme. *Qui parle de soymesme, il quiert sa propre gloyre: mais celuy qui quiert la gloyre de celuy qui l'a enuoyé,il est veritable, & n'y a point d'iniustice en luy. Moyse ne vous a il pas donné la Loy? & nul ne met en effect la Loy. Pourquoy taschez vous à me faire mourir? Le peuple respondit, & dist: Tu as le Diable: qui est-ce qui tasche à te faire mourir? IESVS respondit,& leur dist: I'ay faict vne œuure,& vous en estes tous esmerueillez.

[...]ui.12.a. *Pour ceste cause Moyse vous a donné la Circoncision: non pource qu'elle soit de Moyse: mais dés peres: & vous circoncisez l'homme au iour du Repos. Si l'homme reçoit la Circōcision au iour du Repos sans que la Loy de Moyse soit violée,estes vous courroucez à moy que i'ay faict tout l'homme sain au iour du Repos? Ne iugez pas selon le re-

[...]eu.1.c. gard *mais iugez iuste iugement. Par-

D quoy aucuns de Ierusalem disoient: N'est-ce pas cestuy-cy, qu'ilz cerchent à faire mourir? Voicy, il parle ″publiquement,& si ne luy disent rien. Lés ″Principaux ont-ilz point de vray congneu qu'il est veritablement le Christ? Mais nous sauons bien d'ont il est: & quand le Christ sera venu, nul ne saura d'ont il est. IESVS donc cryoit au Temple,enseignant,& disant: Vous

[...]n har[...]esse. [...]u,prin[...]s.

me congnoissez,& sauez d'ont ie suis,& ne suis point venu de moymesme, mais celuy qui m'a enuoyé est veritable, lequel vous ne congnoissez pas. Mais ie le congnoy: car ie suis de luy, & cestuy-la m'a enuoyé. Adonc ilz taschoient à le prendre: mais nul ne mist lés mains sur luy,car son heure n'estoit pas encore venue. Et plusieurs du peuple B creurent en luy, & disoient: Quand le Christ sera venu, fera-il plus de signes que ceux que cestuy n'a faict? Lés Pharisiens ouyrent le peuple murmurant cés choses de luy: & lés Pharisiens & lés principaux Sacrificateurs, enuoyerent ministres pour le prendre. IESVS donc leur dist: Ie suis encore vn peu de temps auec vous,puis m'en voy à celuy qui m'a enuoyé: vous me cercherez,& ne me trouuerez point: & là ou ie suis,vous n'y pouez venir. Dont lés Iuifz dirent entre eux: Ou doit-il aller, que nous ne le trouuerons pas? Doit-il aller vers *ceux Iaq.1.a.
qui sont dispersez,entre lés Grecz, & lés 1.pier.1.a
enseigner? Quelle est ceste parolle qu'il a dict: Vous me cercherez, & vous ne me trouuerez point: et là ou ie suis,vous n'y pouez venir? Or en la derniere & F grande iournée de la solennité IESVS estoit debout,& cryoit,disant: Si aucun a soif il vienne à moy,& boyue. Qui croit en moy,comme dit l'escriture: *fleu- Isa.55.a.
ues d'eaue viue courront de son ventre. Sus 4.b.
Et disoit cela de l'esprit,que deuoient receuoir ceux qui croyroient en luy: Car le sainct esprit n'estoit pas encore donné, pource que IESVS n'estoit pas encore glorifié. Plusieurs donc du peuple,quand ilz eurent ouy cés parolles,disoient: Cestuy est veritablement Prophete. Et lés autres disoient: Cestuy est le Christ. Et lés autres disoiēt: Le Christ vient-il de Galilée? L'escriture ne dict elle pas que le Christ vient de la semence de Dauid * & du chasteau de Beth-lehē mich.5.a.
ou estoit Dauid? Il y eut donc dissen- matt.2.a.
tion faicte entre le peuple pour luy. Et aucuns d'eux le vouloient prendre: mais nul ne mist lés mains sur luy. Parquoy G lés ″ministres vindrent aux principaux ″ou, ser-
Sacrificateurs & aux Pharisiēs. Et ceux geans of-
la leur dirent: Pourquoy ne l'auez vous ficiers.
point amené? Lés ministres respondirent: Iamais homme ne parla comme cest homme. Lés Pharisiens donc leur respondirent: N'estes vous point aussi abusez? aucuns dés Principaux ou dés Pharisiens a il creu en luy? mais ce peuple icy qui ne congnoit pas la Loy, est execrable. Nicodeme *(cestuy qui Sus 3.a.

estoit venu à luy de nuict, qui estoit vn
d'entre eux) leur dist. Nostre Loy iuge
elle l'homme deuant qu'elle ayt ouy de
luy, & qu' elle ayt congneu quelle chose
il fait? Ilz respondirent, & luy dirent:
N'és-tu pas aussi de Galilée? Enquiers
toy, & voy que Prophete n'est point sor-
ty de Galilée. Et chascun s'en retour-
na en sa maison.

CHAP. VIII.

A OR IESVS s'en alla en la mon
taigne dés Oliues, & le matin de
rechef vint au Temple, & tout le
peuple vint à luy, & estant assis lés ensei-
gnoit. Et lés Scribes & Pharisiens luy
ameinent vne femme prinse en adultere, et
l'ayant mise au milieu, luy disent: Mai-
stre, ceste femme cy a esté prinse en adul-
leui.20.b tere: & en la Loy,* Moyse nous a com-
mandé de lapider celles qui sont telles.
Toy donc, qu'en dis-tu? Or disoient ilz
cela en le tentant, affin qu'ilz eussent de
quoy l'accuser. Et IESVS s'encli-
nant en bas, escriuoit du doigt en terre.
Et comme ilz perseueroient en l'interro-
guāt, il se leua, & leur dist: Celuy de vous
qui est sans peché, qu'il iette le premier la
pierre contre elle. Et de rechef s'encli-
B nant, escriuoit en terre. Or quand ilz
ouyrent cela, ilz se partirent l'vn aprés
l'autre, commençans aux plus Anciens.
Et IESVS demoura seul, et la fem-
me debout au milieu. Et IESVS
se releua, & ne voyant personne fors la
femme, luy dist: Femme, ou sont ceux la
qui t'accusoient? nul ne t'a il condamné?
Et elle dist: nul Seigneur. Et IESVS
dist: Ie ne te condamne point aussi. Va &
ne peche plus. Or IESVS parla de
rechef à eux, disant: Ie suis la lumiere du
monde: qui me suyt, il ne cheminera pas
en tenebres: mais il aura la lumiere de vie.
Lors lés Pharisiens luy dirent: Tu rends
tesmoignage de toymesme, ton tesmoigna-
ge n'est pas vray. IESVS respondit,
& leur dist: Et si ie rends tesmoignage de
moymesme, mon tesmoignage est vray:
car ie say d'ont ie suis venu, et ou ie voys,
mais vous ne sauez d'ont ie viens, ne
ou ie voys. Vous iugez selon la chair:
ie ne iuge personne: & si ie iuge, mon iu-
gement est vray: car ie ne suis point seul,
mais moy & mon pere qui m'a enuoyé.
C Aussi il est escrit en vostre Loy, *que
Deut.17. le tesmoignage de deux hommes est veri-
b.19.d. table. Ie suis celuy qui rends tesmoi-
2.Corin. gnage de moymesme, & mon pere qui m'a
13.a. enuoyé rend tesmoignage de moy. Par-
Ebr.10.e. quoy ilz luy dirent: Ou est ton pere?

IESVS respondit: Vous ne me con-
gnoissez, ne mon Pere. Si vous m'eus-
siez congneu, vous eussiez aussi congneu
mon Pere. Cés parolles dist IESVS
au lieu de la " Thresorerie enseignant au "c'est
Temple. Et nul ne l'apprehēda, pour- le thre
tant que son heure n'estoit pas encore ve estoit g
nue. Et IESVS leur dist encore: dé.
Ie m'en voys, & vous me cercherez, &
si mourrez en vostre peché: vous ne
pouez venir ou ie voys. Lés Iuifz
donc disoiēt: Se tuera-il soymesme, pour-
ce qu'il dit: Là ou ie voys, vous ne pouez
venir? Et il leur disoit: Vous estes d'em-
bas, ie suis d'enhault. Vous estes de ce
monde, moy ie ne suis pas de ce monde.
Ie vous ay donc dict que vous mour- D
rez en voz pechez: car si vous ne croyez
que " ce suis-ie, vous mourrez en voz pe "Affai
chez. Adonc ilz luy dirent: Qui és-tu? le Chr
Et IESVS leur dist: pour le commen-
cement aussi ie vous le dy. I'ay à par-
ler & iuger plusieurs choses de vous, mais
celuy qui m'a enuoyé, est veritable: & lés
choses que i'ay ouyes de luy, ie lés dy
au monde. Ilz ne congneurent pas
qu'il disoit du pere. IESVS donc
leur dist: Quand vous aurez esleué le filz
de l'homme, vous congnoistrez lors que
ce suis-ie: & que ie ne fay rien de moy-
mesme: mais ie parle cés choses, ainsi que
mon pere m'a enseigné. Et celuy qui
m'a enuoyé, est auec moy. Le pere ne m'a
pas laissé seul: car ie fay tousiours lés cho
ses qui luy plaisent. Quand il disoit
cés choses, plusieurs creurent en luy.
Adonc IESVS disoit aux Iuifz qui
auoient creu en luy: Si vous estes perma-
nens en ma parolle, vous estes veritable-
ment més disciples & congnoistrez la
verité: & la verité vous donnera liberté.
Ilz luy respondirēt: Nous sommes la se-
mence d'Abrahā, & si iamais ne seruismes
à personne: comment dis-tu, vous serez
francz? IESVS leur respondit: En ve- E
rité, en verité ie vous dy * que quiconque 2. Pie
fait peché, il est serf de peché, & le serf ne 2.d.
demoure pas à tousiours en la maison:
mais le filz y demoure à tousiours. Si
donc le filz vous affranchit, vous estes
vrayemēt frācz. Ie say que vous estes la
semence d'Abrahā: mais vous cerchez à
me faire mourir, pource que ma parolle
n'a pas de lieu en vous. Ie vous dy ce
que i'ay veu vers mon pere: et vous faites
lés choses que vous auez veu vers vostre
pere. Ilz respondirent: & luy dirent:
Abraham, est nostre pere. IESVS
leur dist: Si vous estiez enfans d'Abra-
ham, vous feriez lés œuures d'Abra-
ham.

ham. Mais vous cerchez maintenant à
me faire mourir : qui suis homme, qui
vous ay dict la verité, laquelle i'ay ouye
de Dieu. Abraham n'a point faict cela.
Vous faites lés œuures de vostre pere. Et
ilz luy dirent. Nous ne sommes point
naiz de paillardise. Nous auons vn pere
qui est Dieu. IESVS leur dist: Si
Dieu estoit vostre pere, certes vous me
aymeriez: car ie suis procedé & venu de
Dieu, & ne suis point venu de moymes-
me: mais cestuy *la m'a enuoyé. Pour-
quoy ne congnoissez vous point mon
langaige? pource que vous ne pouez ouyr
ma parolle. Vous estes du diable, qui est
F vostre pere, & voulez faire lés desirs de
Gene.3.a vostre pere. *Il estoit homicide dés le
commencement, & ne demoura point en
verité: car verité n'est pas en luy. Quand
il parle mensonge, il parle de son propre:
car il est menteur, & le pere de mensonge.
Et pourtant que ie dy verité, vous ne
me croyez point. Qui est celuy d'en-
tre vous qui me reprent de peché? Et si ie
dy verité, pourquoy ne me croyez-vous?
1.Ieh.4.b *Qui est de Dieu, il oyt lés parolles de
Sous 10.c Dieu : & pourtant vous ne lés oyez
point: car vous n'estes point de Dieu.
Adonc lés Iuifz respondirent, & luy
dirent : Ne disons nous pas bien que tu
és Samaritain, & que tu as le diable?
IESVS respondit: Ie n'ay pas le dia-
ble : mais ie honnore mon Pere, & vous
m'auez faict deshonneur. Ie ne quiers
point ma gloyre, il y a qui la quiert, &
qui en iuge. En verité, en verité, ie
vous dy, que si aucun garde ma parolle,
il ne verra iamais la mort. Par ainsi
G lés Iuifz luy dirent : Maintenant nous
congnoissons que tu as le diable. Abra-
ham est mort, & lés Prophetes, & tu dis:
si aucun garde ma parolle, il ne goustera
iamais la mort. Es-tu plus grand que no-
stre pere Abraham, qui est mort? Et lés
Prophetes sont mortz. Quel te fais-tu
toymesme? IESVS respondit: Si ie me
glorifie moymesme, ma gloyre n'est rien:
c'est mon pere qui me glorifie : duquel
vous dites, qu'il est vostre Dieu: & ne l'a-
uez pas congneu : mais moy, ie l'ay con-
gneu. Et si ie dy, que ie ne l'ay pas con-
gneu, ie seray menteur semblable à vous:
mais ie l'ay congneu, & garde sa parol-
le. Abraham vostre pere s'est esiouy en
desir de veoir mon iour: il l'a veu & s'est
esiouy. Lés Iuifz donc luy dirent: Tu
n'as point encore cinquante ans, & tu as
veu Abraham? IESVS leur dist: En ve-
rité, en verité ie vous dy, deuant que A-
brahamfust, ie suis. Adonc ilz prin-
drent dés pierres, pour ietter contre luy:
mais IESVS se cacha & sortit hors
du Temple.

CHAP. IX.

ET IESVS en passant veit vn A
homme aueugle dés sa natiuité: &
sés disciples l'interroguerent, di-
sans: Maistre, qui a peché, ou cestuy, ou
son pere, ou sa mere : pour estre ainsi nay
aueugle? IESVS respondit : Cestuy
cy n'a "peché, ne son pere, ne sa mere: mais "assauoir,
c'est affin que lés œuures de Dieu soyent pourquoy
manifestées en luy. Il me fault faire lés il soit a-
œuures de celuy qui m'a enuoyé, tandis ueugle.
qu'il est iour. La nuict vient que nul ne
peut ouurer: *Tant que ie suis au monde, Sus 1.a.
ie suis la lumiere du monde. Quand il 3.c.8.b.
eut dict cela, il cracha à terre, & feist de B
la bouë de sa salive, & oingnit de la
bouë lés yeux de l'aueugle, & luy dist:
va-t'en lauer au lauoir de Siloë, qui est
interpreté, enuoyé. Il y alla donc & se la-
ua, & vint voyant. Or lés voysins, &
ceux qui parauant auoyent veu qu'il e-
stoit mendiant, disoyent: N'est-ce pas ce-
luy qui estoit assis, & mendioit? Lés vns
disoyent: C'est-il. Et lés autres disoyent:
Il luy est semblable. Iceluy disoit: Ce suis C
ie. Ilz luy disoyent donc: Comment t'ont
esté ouuers lés yeux? Iceluy respondit, &
dist: Cest homme qui est appellé IESVS,
a faict de la bouë, & en a oinct més yeux,
& m'a dict: Va au lauoir de Siloë, & te
laue. Et ie y suis allé, & me suis la-
ué, & ay veu. Adonc luy dirent: Ou
est cestuy-la? Il dist: Ie ne say. Ilz a-
meinent aux Pharisiens celuy qui auoit
autresfoys esté aueugle. Or estoit-il
iour du Repos, quand IESVS feit la
bouë, & luy ouurit lés yeux. Lés
Pharisiens donc l'interroguerent de re-
chef: comment il auoit receu la veuë.
Et il leur dist: Il m'a mis de la bouë sur
lés yeux, & me suis laué, & voy. Par-
quoy aucuns dés Pharisiens disoyent:
Cest homme n'est point de Dieu, car il ne D
garde point le iour du Repos. Et lés au-
tres disoyent: Comment peut vn homme
pecheur faire cés signes? Et y auoit dissen
tion entre eux. Ilz disent encore à l'a-
ueugle: Toy, que dy-tu de celuy qui t'a
ouuert lés yeux? Et il dist: C'est vn Pro-
phete. Or lés Iuifz ne creurent point de
luy, qu'il eust esté aueugle, et eust receu la
veuë, iusque à ce qu'ilz appellerent le pere
& la mere de celuy qui auoit receu la
veuë: & lés interroguerent, disans: Est-ce
icy vostre filz, que vous dites auoir esté
nay aueugle? comment donc voit il main-
tenant? Le pere & la mere d'iceluy leur

respondirent,& dirent: Nous sauons que
cestuy est nostre filz, & qu'il a esté nay
aueugle: mais comment maintenant il
voit, nous ne sauons: ou, qui ayt ouuert
sés yeux, nous ne sauons: Il est en eage,
interroguez-le, il parlera pour soy.
E *Son pere & sa mere dirent cés cho-
Sous 16.a ses, pourtãt qu'ilz craignoyent lés Iuifz.
Car lés Iuifz auoyent desia conspiré,
que si aucun le cõfessoit estre CHRIST,
qu'il seroit mís hors de la Synagogue.
Pour ceste cause son pere & sa mere di-
rent: Il est en eage, interroguez-le. Ilz ap
pellerent donc de rechef l'homme qui a-
uoit esté aueugle, & luy dirent: Donne
gloire à Dieu, nous sauons que cest hom-
me est pecheur. Lors cestuy la re-
spondit, & dist: Ie ne say s'il est pecheur,
ie say vne chose, c'est que i'estoye aueu-
gle, & ie voy maintenant. Dont ilz luy
dirent de rechef: Que t'a-il faict? com-
ment t'a-il ouuert lés yeux? Il leur re-
spondit: Ie le vous ay desia dict, & vous
ne l'auez pas ouy: pourquoy le voulez
vous encore ouyr? voulez vous estre sés
F disciples? Lors ilz le maudirent, & di-
rent: Toy, soys disciple de cestuy-la:
quant à nous, nous sommes disciples de
Exo. 3.4 Moyse. *Nous sauons que Dieu a
6.7.8. parlé à Moyse, nous ne sauons d'ont est
cestuy. L'homme respondit, & leur
dist: Certes en cela est vne chose merueil-
leuse, que vous ne sauez d'ont il est, et si a
ouuert més yeux. Nous sauons que
Dieu n'oyt pas lés "pecheurs: mais si au-
cun est seruiteur de Dieu, & fait la volun-
té d'iceluy, il l'exauce. Il ne fut ia-
mais ouy que aucun ouurist lés yeux
d'vn aueugle nay. Si cestuy n'estoit
de Dieu, il n'eust peu rien faire. Ilz re-
spondirent, & luy dirent: Tu és tout nay
G en peché, & tu nous enseigne? Et le iette-
rent hors. IESVS ouyt qu'ilz l'auoyent
ietté hors. Et quand il l'eut trouué, il
luy dist: Croys-tu au filz de Dieu? Iceluy
respondit, & dist: Et qui est-il, Seigneur:
affin que ie croye en luy? Et IESVS
luy dist: Tu l'as veu, & est celuy qui par-
le auec toy. Lors il dist: Ie croy, Sei-
gneur. Et l'adora. Et IESVS dist: Ie
suis venu en ce monde pour iugement: af-
fin que ceux qui ne voyent point, voyent:
& ceux qui voyent soyent aueugles. Et
aucuns dés Pharisiens, qui estoyent auec
luy, ouyrent cela, & luy dirent: Et nous,
sommes nous aueugles? IESVS leur
Sou. 15.d. dist: *Si vous estiez aueugles, vous n'au-
riez point de peché. Et maintenant,
vous dites: Nous voyons: pourtant de-
meure vostre peché.

"qui s'en dormẽt en leurs pechez n'ayans repẽtance d'iceux.

CHAP. X.

EN verité, en verité ie vous-dy: ce- A
luy qui n'entre par l'huys en la
bergerie dés brebis, mais y monte
par ailleurs: il est larron & brigand. Et
qui entre par l'huys, il est le pasteur dés
brebis le portier luy ouure & lés bre- Sus 8.f.
bis oyent sa voix. *Et appelle sés
propres brebis par nom, & lés meine
hors. Et quand il a mís hors sés propres
brebis, il va deuant elles, & lés brebis le
suyuent: car elles ont cõgneu sa voix. Et
ne suyuront pas vn estranger, mais s'en-
fuyront de luy: car elles n'ont pas con- B
gneu la voix dés estrangers. Ce prouerbe
leur dist IESVS: mais ceux-la ne con-
gneurent pas ce qu'il leur disoit. Et
IESVS de rechef leur dist: En verité,
en verité, ie vous-dy, que ie suis l'huys
dés brebis. Tous, autant qu'ilz sont ve-
nuz deuant moy, sont larrons & bri-
gãdz: mais lés brebis ne lés ont pas ouy.
Ie suis l'huys, si aucun entre par moy,
il sera sauué: il entrera, & sortira, & trou-
uera pasture. Le larron ne vient sinon
pour desrober, & tuer, & destruyre. Ie
suis venu affin qu'elles ayent vie, & qu'el
les en ayent plus abondamment. Ie suis C
le bon Pasteur. Le bon Pasteur met sa
vie pour sés brebis. *Mais le mercenai- Isa. 40.c
re, & celuy qui n'est point pasteur (à qui Eze. 34
n'appartiennent point lés brebis) voit ve g. 37.f.
nir le loup, & laisse lés brebis, et s'enfuit:
& le loup rauit & espart lés brebis. Et
le mercenaire s'enfuit pource qu'il est mer
cenaire, & ne luy chault dés brebis. Ie
suis le bon Pasteur, & congnoy més bre-
bis, & suis congneu dés miennes. Com
ment mon pere me congnoit, ainsi con-
gnoy-ie mon pere, & metz ma vie pour Eph. 2.c
més brebis. *I'ay aussi d'autres brebis 3.a.
qui ne sont point de ceste bergerie: il me
lés fault aussi amener, & elles orront ma
voix: & sera faicte vne bergerie, & vn Pa D
steur. Pour ceste cause mon pere me
ayme, pourtant que ie laisse ma vie, affin
que ie la prenne de rechef. Nul ne
l'oste de moy, mais ie la laisse de moymes
me. I'ay puissance de la laisser, & si ay
puissance de la reprendre de rechef.
I'ay receu ce mandement de mon pere.
Adonc dissention fut faicte de rechef en-
tre lés Iuifz, pour sés parolles. Et
plusieurs d'entre eux disoyent: *Il a le Sus 9.d.
diable, & est hors du sens: pourquoy l'es-
coutez-vous? Lés autres disoyent:
Cés parolles ne sont pas d'aucun ayant
le diable: le diable peut-il ouurir lés
yeux dés aueugles? Or aduint que
en Ierusalem furent lés iours de la Dedi-
cace, &

cace,& estoit hyuer. Et IESVS cheminoit au Temple au porche de Salo-
E mon. Lés Iuifz donc l'enuironnerent, & luy dirent: Iusque á quand tiens-tu nostre ame en doubte? Si tu és le Christ, dy-le nous franchement. IESVS leur respondit: Ie le vous ay dict, & vous ne le croyez pas. Lés œuures que ie fay au Nom de mon Pere, rendent tesmoignage de moy. Mais vous ne croyez pas: car vous n'estes pas de més brebis, comme ie vous ay dict. Més brebis oyent ma voix, & ie lés congnoy:
Sus 8.f. aussi elles me suyuent. *Et ie leur donne vie eternelle, & ne periront iamais: aussi nul ne lés rauira de ma main.
F Mon Pere qui lés m'a données, est plus grand que tous: & personne ne lés peut rauir dés mains de mon Pere.
Sus 8.g. *Moy & mon Pere sommes vn. Adonc lés Iuifz prindrent dés pierres, pour le lapider. IESVS leur respondit: Ie vous ay monstré plusieurs bonnes œuures de mon Pere: pour laquelle de cés œuures me lapidez vous? Lés Iuifz luy respondirent, disans: Nous ne te lapidons pas pour bõne œuure, mais pour blaspheme: & pourtant que tu te fais toymesme Dieu: combien q̃ tu és homme.
IESVS leur respondit: N'est-il pas
psal.82.b escrit en vostre Loy: *I'ay dict que vous
G estes dieux? Si elle appelle ceux-la dieux, ausquelz "la parolle de Dieu est addressée, & que l'escriture ne peut estre "faussée: dites vous que celuy blaspheme que le pere a sanctifié, & enuoyé au monde, pourtant que i'ay dict, que ie suis le filz de Dieu? Si ie ne fay lés œuures de mon pere, ne me croyez point. Et si ie lés fay, & vous ne me voulez croyre, croyez aux œuures: affin que vous congnoissiez, & croyez que le Pere est en
mat. 12.b moy, & moy en luy. *Ilz cerchoient de rechef á le prendre: mais il sortit de leurs mains, & s'en alla de rechef outre le
Sus 1.d. 3.c. Iordan, *au lieu ou Iehan premierement baptizoit: & demoura lá. Et plusieurs vindrent á luy, & disoient: que Iehan n'auoit faict nul signe: mais que toutes lés choses que Iehan auoit dict de luy estoient vrayes: & plusieurs creurent lá en luy.

"ou, comment, ou, en. "ou, en. fermé.

CHAP. XI.

A OR il y auoit vn malade appellé Lazare, de Beth-anie, du chasteau de Marie, & de Marthe sœur d'icelle. Et Marie estoit celle, qui oingnit d'oingnement le Seigneur, & essuya sés piedz de sés cheueux: de laquelle le frere Lazare, estoit malade. Sés sœurs donc enuoyerent á luy, disans: Seigneur voicy, celuy que tu ayme est malade. Et quand IESVS lés eut ouy, il dist: Ceste maladie n'est pas á la mort: *mais pour la gloyre de Dieu: affin que le filz de Dieu soit glorifié par elle. Et IESVS aymoit Marthe & sa sœur & Lazare. Comme donc il eut ouy qu'il estoit malade, lors il demoura pour deux iours au lieu ou il estoit. Et aprés cela, il dist á sés disciples: Allons de rechef en Iudée. Lés disciples luy disent: Maistre lés Iuifz cerchoient n'agueres á te lapider: & tu y vas encore? IESVS respondit: n'y a il pas douze heures au iour? "Si aucun chemine de iour, il ne choppe point, car il voit la lumiere de ce monde. Mais si aucun chemine de nuict, il choppe, car il n'y a pas de lumiere en luy. Il dist cés choses, & aprés ce il leur dist: Lazare nostre amy dort: mais ie y voy pour l'esueiller de somne. Et sés disciples luy dirent: Seigneur, s'il dort il sera guary. Or IESVS auoit dict de sa mort, mais ceux-la cuydoient qu'il dist du dormir de somne. Parquoy lors IESVS leur dist manifestement: Lazare est mort: & suis ioyeux pour l'amour de vous, que ie n'y estoie point, affin que vous croyez: mais allons á luy. Dont Thomas, "qui est appellé Didymus, dist aux disciples: Allõs y aussi, affin que nous mourions auec luy. IESVS donc vint, & le trouua qu'il auoit ia esté quatre iours au sepulchre. Or Beth-anie estoit prés de Ierusalem enuiron quinze Stades. Et plusieurs dés Iuifz estoient venuz á Marthe & á Marie, pour lés consoler de leur frere. Tantost donc que Marthe eut ouy que IESVS venoit, elle alla au deuant de luy: & Marie estoit assise en la maison. Marthe donc dist á IESVS: Seigneur, si tu eusse esté icy, mon frere ne fust pas mort: mais aussi ie say maintenant, que tout ce que tu demanderas á Dieu: Dieu le te donnera. IESVS luy dist: Ton frere ressuscitera. Marthe luy dist: Ie say qu'il ressuscitera á la Resurrection, au dernier iour. IESVS luy dist: Ie suis la Resurrection & la vie. Qui croyt en moy, encore qu'il meure, il viura: & quiconque vit, & croyt en moy, il ne mourra iamais. Croys-tu cela? Elle luy dist: Ouy, Seigneur. Ie croy que tu és le Christ, le filz de Dieu, qui deuoit venir au monde. Et quand elle eut dict cela, elle s'en alla, & appella Marie sa sœur en secret, disant: Le maistre est venu, & t'appelle. Et quãd

Sus 9.a. B "assauoir pour trauailler. "c'est á dire Geumeau. C D

icelle l'ouyt elle se leue hastiuement, & vient à luy: car IESVS n'estoit pas encore venu au chasteau, mais estoit encore au lieu, ou Marthe luy estoit allé au deuant. Lors lés Iuifz, qui estoient auec elle en la maison, & la consoloient: quand ilz veirent que Marie se leua si tost & qu'elle sortit hors ilz la suyuirēt, disans: Elle s'en va au sepulchre, affin qu'elle ploure là. Quand donc Marie fut venue ou estoit IESVS, incontinent qu'elle le veit elle se ietta à sés piedz, luy disant: O Seigneur, si tu eusse
E esté icy, mon frere ne fust pas mort. Or quand IESVS la veit plourant, & lés Iuifz qui estoient là venuz auec elle aussi plourans, il fremit en son esprit et se troubla soymesme, & dist: Ou l'auez vous mis? Ilz luy disent: Seigneur, viens, & voys. Et IESVS ploura. Lés Iuifz donc disoient: Voyla, comment il l'aymoit. Et aucuns d'eux disoient:
Sus 9.a. *Cestuy cy qui a ouuert lés yeux de l'aueugle, ne pouoit-il faire qu'il ne mourust pas? Lors IESVS fremissant derechef en soymesme, vient au sepulchre. Or il y auoit vne cauerne, & y estoit vne pierre mise dessus elle. IESVS dist: Ostez la pierre. Et Marthe la sœur de celuy qui estoit mort, luy dist: Seigneur, il put desia: car il y a esté quatre iours. IESVS luy dist: Ne t'ay-ie pas dict, que si tu croys, tu verras la gloyre de Dieu? Ilz osterent donc la pierre ou estoit mis celuy qui estoit mort. Et IESVS esleuant sés yeux en hault, dist: Pere, ie te rendz graces que tu m'as ouy. Ie sauoye bien que tu me oys tousiours: mais ie l'ay dict à cause du peuple qui est à lentour, affin qu'ilz croyent que tu m'as enuoyé. Et ayant dict cés choses, il cria à haulte voix: Lazare, viēs dehors.
F Et incontinent sortit celuy qui auoit esté mort, ayant lés mains & lés piedz liez de bendes, & sa face estoit enuelopée d'vn couurechef. IESVS leur dist: Desliez-le, & le laissez aller. Adōc plusieurs dés Iuifz qui estoient venuz à Marie, & auoient veu lés choses que IESVS auoit faictes, creurent en luy. Et aucuns d'eux s'en allerent aux Pharisiens, & leur dirent lés choses que IESVS auoit faictes. Dont lés principaux Sacrificateurs & lés Pharisiens assemblerent le Conseil, & disoient: Que faisons nous? car cest homme cy fait beaucop de signes. Si nous le laissons ainsi: tous croyront en luy: & lés Romains viendront, & nous osteront nostre lieu & nostre gent. Et l'vn d'eux appellé Caiphe, qui estoit le principal Sacrificateur de ceste année la, leur dist: Vous ne sauez rien, & ne pensez point qu'il nous est expedient qu'vn homme meure pour le peuple, affin que toute la gent ne perisse. Cela ne dist-il pas de soymesme: mais luy estant le principal Sacrificateur de ceste année la, prophetiza que G
IESVS deuoit mourir pour la gent: & non seullement pour la gent: mais affin aussi qu'il assemblast en vn: lés enfans de Dieu, qui estoient dispersez. *Or depuis ce iour la, ilz consulterent ensemble, pour le mettre à mort. Par ainsi IESVS ne cheminoit plus publiquement entre lés Iuifz, mais s'en alla d'illec en la contrée prés du desert, en vne cité appellée Ephraim: & conuersoit là auec sés disciples. Or la solennité de la Pasque dés Iuifz estoit prochaine: & plusieurs de la contrée monterent en Ierusalem auant la Pasque, affin qu'ilz se purifiassent. Adonc ilz cerchoient IESVS, & comme ilz s'estoient arrestez au Temple, ilz disoient entre eux: Que vous semble il de ce qu'il n'est pas venu à la feste? Or lés principaux Sacrificateurs & lés Pharisiens auoient donné commandemēt, que si aucun congnoissoit ou il seroit qu'il le manifestast, affin qu'ilz le prinssent.

mat. 26. a
marc 14. a
Luc 22. a

CHAP. XII.

OR IESVS six iours deuant la Pasque vint en Beth-anie ou Lazare auoit esté mort, lequel il auoit resuscité dés mortz. Et luy feirent là vn soupper, & Marthe seruoit, & Lazare estoit vn de ceux qui estoient assis à table auec luy. Adonc Marie print vne liure d'oingnement de fin espic precieux: & oignit lés piedz de IESVS, & lés essuya de sés cheueux, & la maison fut remplie de l'odeur de l'oingnement. Lors Iudas Iscariot filz de Simon, vn de sés disciples, qui le deuoit trahir, dist: Pourquoy n'a pas esté vendu cest oingnement troys cens Deniers, & donné aux paoures? Cela dist-il, non B
pas pour chose qu'il eut soing dés paoures: mais pourtant qu'il estoit larron, & auoit la bourse, & portoit lés choses que lon enuoyoit. IESVS donc dist: Laisse la faire, elle l'a gardé pour le iour de ma sepulture. Car vous auez tousiours lés paoures auec vous, mais vous ne m'auez pas tousiours. Adonc grande multitude dés Iuifz congneut qu'il estoit là, & y vindrent,

A mat. 26. a marc 14. a

drent, non pour I E S V S' seullement, mais aussi affin qu'ilz veissent Lazare qu'il auoit ressuscité dés mortz. Et lés principaux Sacrificateurs consulterent de mettre aussi à mort Lazare. Car plusieurs se partoyent dés Iuifz à cause de luy, & croyoyent en I E S V S.

mat.21.a. mar.14.b Luc 19.f. *Et le lendemain grande multitude qui estoit venue à la feste, quand ilz ouyrent que I E S V S venoit en Ierusalem, prindrent dés rameaux de palmes, & allerent au deuant de luy, & crioyent: Hosanna ": Beneict soit le Roy d'Israël, qui vient au Nom du Seigneur. Et IESVS trouua vn asnon, & s'asisist dessus: comme il est escrit. *Ne crains point fille de Zion, voicy ton Roy qui vient, assis sus le poullain de l'asnesse. Sés disciples ne congneurent point premierement cés choses: mais quand I E S V S fut glorifié, adonc ilz eurent memoire que cés choses estoyēt escrites de luy, et qu'ilz lés luy auoyent faict [selō lés escritures.]

"Cry d'exultation dés lors accoustumé entre lés Iuifz.

Isa.62.d. Zac.9.c.

C

Or le peuple qui estoit auec luy, quand il appella Lazare du sepulchre, & le ressuscita dés mortz, luy en rendoit tesmoignage. Et pourtant alla la multitude au deuant de luy, car ilz auoyent ouy qu'il auoit faict ce signe. Partant lés Pharisiēs dirent entre eux mesmes: Vous voyez que vous ne prouffitez rien. Voicy, le monde va aprés luy. Lors y auoit aucuns Grecz de ceux qui estoyent montez pour adorer à la feste. Ceux donc vindrent à Philippe qui estoit de Beth-saida de Galilée, & le prioyent disans: Seigneur, nous voulons veoir I E S V S. Philippe vient & le dist à André: & de rechef André & Philippe le disent à I E S V S. Et I E S V S leur respondit, disant: L'heure est venue que le filz de l'hōme sera glorifié. En verité, en verité, ie vous dy: si le grain du fromēt, cheāt en la terre ne meurt, il demeure seul: mais s'il meurt, il apporte beaucop de fruict. *Qui ayme sa vie, il la perdra. Et q "hayt sa vie en ce monde, il la gardera en la vie eternelle. Si aucun me sert, qu'il m'ensuyue: & là ou ie suis, mon seruiteur y sera aussi. Et si aucun me sert, mon pere l'honnorera. Maintenant mon ame est troublée. Et que diray-ie? Pere, "sauue moy de ceste heure: mais pour ceste cause suis-ie venu à ceste heure. Pere, glorifie ton Nom. Lors vne voix vint du ciel, disant: Ie l'ay glorifié, & de rechef le glorifieray. Or le peuple qui là estoit, & l'auoit ouy, disoit que c'estoit tonnerre qui auoit esté faict. Lés autres disoyent: l'Ange a parlé à luy. I E S V S respondit: &

D

mat.10.d. Luc 9.c.

"qui s'expose à peril pour verité.

"Deliure moy de ceste mort presente.

dist: Ceste voix n'est pas venue pour moy, mais pour vous. Maintenant est le iugement de ce monde, maintenant le prince de ce monde sera ietté dehors. Et moy si ie suis "esleué de la terre, ie tireray tout à moymesme. Or cela disoit-il, signifiant de quelle mort il deuoit mourir. Le peuple luy respondit: Nous auons ouy en la Loy * que le Christ demeure eternellement, & comment dis-tu: Il fault que le filz de l'homme soit esleué? Qui est-ce filz de l'homme? I E S V S donc leur dist: Encore vn petit de temps la lumiere est auec vous. Cheminez tandis que vous auez la lumiere, que lés tenebres ne vous surprennent. Et qui chemine en tenebres, il ne sait ou il va. Tandis que vous auez la lumiere, croyez en la lumiere: affin que vous soyez filz de lumiere. Cés choses dist I E S V S, puis s'en alla & se cacha d'eux. Et combien qu'il eut faict tant de signes deuant eux ilz ne croioyent pas en luy: affin que la parolle de Isaie le Prophete fust accomplie, laquelle il a dicte: * Seigneur qui a creu à nostre parolle? & à qui est reuelé le bras du Seigneur? Pourtant ne pouoyent ilz croyre: car de rechef Isaie dit: *Il a aueuglé leurs yeux, & a endurcy leur cœur: affin qu'ilz ne voyent dés yeux, & qu'ilz n'entendent de cœur, & qu'ilz ne soyent conuertis, & que ie lés guarisse. Cés choses dist Isaie, quand il veit la gloyre d'iceluy, & parla de luy. Toutesfoys plusieurs dés Principaux creurent en luy: mais ilz ne le confessoyent point, pour lés Pharisiens: *de paour qu'ilz ne feussent iettez hors de la Synagogue: car ilz ont plus aymé la gloyre dés hommes que la gloyre de Dieu.

E

"Pendu por mourir en croix.

sous 18.f. 1.cro.17.b. Isai.9.b. eze.37.g.

F

Isaie 53.a rom.11.d.

Isaie 6.c. marc 4.b Luc 8.b. Act.28.f. rom.11.b

Sus 4.e.

Lors I E S V S s'escria, & dist: Qui croit en moy, il ne croit pas en moy, mais en celuy qui m'a enuoyé. Et qui me voit, il voit celuy qui m'a enuoyé. *Ie suis la lumiere, qui suis venu au monde, affin que quiconque croit en moy ne demeure point en tenebres. Et si aucun oyt més parolles, & ne lés croit point, ie ne le iuge point: car ie ne suis point venu, affin que ie iuge le monde: mais affin que ie sauue le monde. Celuy qui me reiette, & ne reçoit point més parolles, il a qui le iuge. La parolle que i'ay parlé, le iugera au dernier iour: car ie n'ay point parlé de moymesme, mais mon pere qui m'a enuoyé, m'a donné cōmandement de ce que ie doy dire & parler. Et say que son commandement est vie eternelle. Lés choses donc que ie parle ie lés parle ainsi, comme mon Pere m'a dict.

Sus 1.a. 3.c. 8.b. 9.b.

CHAP. XIII.

A D Euant * la feste de Pasque, I E-
mat.26.a S V S sachant que son heure e-
mar.14.a stoit venue pour passer de ce mon
Luc 22.a de au Pere, comme ainsi fut qu'il eust
aymé lés siens qui estoyent au monde, il
lés ayma iusque en la fin. Et comme le
soupper estoit apresté, aprés que desia le
diable auoit mis au cœur de Iudas Isca-
riot filz de Simon, de le liurer: I E S V S
sachant que le Pere luy auoit donné tou-
tes choses en mains, & qu'il estoit yssu de
Dieu, & s'en alloit à Dieu: il se leue du
soupper, & met ius sés habillemens. Et
quād il eut pris vn linge, il s'en ceingnit.
Puis mist de l'eaue en vn basin: & se
print à lauer lés piedz dés disciples, & lés
essuyer du linge dequoy il estoit ceinct.

Il vient donc à Simon Pierre. Et Pier
re luy dist: Seignr, me laue-tu lés piedz?
I E S V S respondit, & luy dist: Tu ne
says point maintenant ce que ie fay: mais
tu le sauras cy aprés. Pierre luy dist: Tu
ne me laueras iamais lés piedz. I E S V S
respondit: Si ie ne te laue, tu n'auras
point part auec moy. Simon Pierre luy
dist: Seigneur, non pas seullement més
piedz: mais aussi lés mains & la teste.
B I E S V S luy dist: Celuy qui est laué, n'a
besoing sinon de lauer lés piedz, mais est
tout net. Aussi vous estes netz, mais non
Sus 6.g. point tous. *Car il sauoit lequel c'estoit
qui le liureroit. Pourtant dist-il: vous
n'estes point netz tous. Aprés donc
qu'il eut laué leurs piedz, & repris sés ve
stemens, & fut asis à table, il leur dist de
rechef: Sauez vous que ie vous ay faict?
vous m'appellez maistre & Seigneur, &
vous dites bien: car ie le suis. Si donc
moy qui suis Seigneur & maistre ay la-
ué voz piedz, vous deuez aussi lauer lés
piedz l'vn de l'autre: car ie vous ay don-
né exemple, affin que vous faciez comme
sous 15.c. ie vous ay faict. *En verité, en verité ie
mat.10.c. vous dy, que le seruiteur n'est pas plus
Luc 6.f. grand que son seigneur, ne l'ambassadeur,
plus grand que celuy qui l'a enuoyé. Si
vous sauez cés choses: vous estes bieheu-
reux, si vous lés faites. Ie ne parle point
de vous tous. Ie say ceux que i'ay esleu.
C Mais c'est affin que l'escriture soit ac-
psal.41.c. complie, disant: *Celuy qui mange le pain
"M'a re- auec moy, à "leué contre moy son talon.
ietté s'es- Dés maintenāt ie le vous dy deuāt qu'il
leuāt con aduienne: affin q̄ quand il sera faict, vous
tre moy. croyez que ce suis-ie. *En verité, en
mat.10.d. verité ie vous dy, qui reçoit celuy que
Luc 9.f. i'enuoyeray il me reçoit. Et qui me re-
10.c. çoit, il reçoit celuy qui m'a enuoyé.
marc 9.f. Et quand I E S V S eut dict, cés cho-
ses, il fut troublé en esprit: & protesta &
dist. *En verité, en verité ie vous dy, que mat.26.b
l'vn de vous me liurera. Lors lés disci- marc14.c
ples se regardoyent l'vn l'autre, doubtās Luc22.b
duquel il parloit: Or y auoit-il vn
dés disciples de I E S V S lequel I E-
S V S aymoit, qui estoit asis à table, "au "Ou, pro-
sein d'iceluy. Adonc Simon Pierre chain de
luy feit signe qu'il demandast celuy de luy, cōme
qui il auoit parlé. Quand donc il fut en- plus fami-
cliné sur la poictrine de I E S V S, il luy lier.
dist: Seigneur, qui est-ce? I E S V S respon
dit: C'est celuy auquel ie bailleray le
morceau trempé. Et ayant trempé le
morceau, il le donne à Iudas Iscariot, filz
de Simon. Et aprés le morceau. * Sa- D
tan entra en luy. Et I E S V S luy dist: Luc 22.a
Fais bien tost ce que tu fais. Et nul de
ceux qui estoyēt asis à table, n'entēdoit
pourquoy il luy auoit dict cela. Car au-
cuns cuidoyent (pource que Iudas auoit
la bourse) que I E S V S luy eut dict:
Achete ce qui nous est necessaire, pour le
iour de la feste: ou, qu'il donnast quelque
chose aux paoures. Aprés donc que
cestuy-la eut pris le morceau, il se partit
incontinent, & estoit nuict. Et aprés
qu'il fut sorty, I E S V S dist: Mainte-
nant est glorifié le filz de l'homme, &
Dieu est glorifié par luy: si Dieu est glo-
rifié par luy. *Dieu aussi le glorifiera par Sus 7.f.
soymesme, & incontinent le glorifiera.

Més petis enfans, ie suis encore vn pe-
tit auec vous. Vous me cercherez, & com
me i'ay dict aux Iuifz: là ou ie voy,
vous n'y pouez venir: ie le vous dy auf-
si maintenant. Ie vous donne vn nou
ueau commandement: * Que vous ay- 1.Iehan 2
miez l'vn l'autre, comme ie vous ay ay- b.3-4-
mé: affin que vous vous aymiez aussi sous 15. b
l'vn l'autre. En cela tous congnoi- c.
stront que vous estes més disciples, si Eph.4. a
vous auez dilection l'vn à l'autre. 5.a.

Simon Pierre luy dist: Seigneur, ou
vas-tu? I E S V S luy respondit: La
ou ie voy tu ne me peux maintenant
suyuir: mais tu me suyuras cy aprés.
Pierre luy dist: Seigneur, pourquoy ne
te puis-ie maintenant suyuir? *ie mettray mat 26.d
ma vie pour toy: I E S V S luy re- Luc 22.d
spondit: Tu mettras ta vie pour moy?
En verité, en verité, ie te dy, que le coq ne
chantera point tant que tu m'auras nyé
troys foys.

CHAP. XIIII.

E T il dist à sés disciples: Vostre A
cœur ne soit point troublé. Vous
croyez en Dieu, croyez aussi en
moy. Il y a plusieurs demeures en la
maison

maison de mon Pere. Si autrement
estoit, ie vous l'eusse dict. Ie vous voy ap
prester lieu. Et si ie m'en voy vous prepa-
rer lieu: ie retourneray derechef, & vous
sous 17.d receuray à moymesme: *affin que vous
soyez là ou ie suis. Ausi vous sauez là
ou ie voy, & sauez la voye. Thomas
luy dist: Seigneur, nous ne sauons là ou
tu vas: & cõment pouons nous sauoir la
voye? IESVS luy dist: Ie suis la
Sus 1.a. voye, la verité, & la *vie. Nul ne vient à
mon pere, sinon par moy. Si vous
m'eussiez congneu, vous eussiez ausi cer
tes congneu mon Pere. Et dés maintenant
vous le congnoissez, & l'auez veu. Phi-
lippe luy dist: Seigneur, monstre nous ton
pere: & il nous suffist. IESVS luy
dist: Ie suis si long temps auec vous, & si
ne m'as point congneu? Philippe, qui me
voit, il voit mon Pere. Et comment dis-
tu: monstre nous ton pere? Ne crois-tu
B pas que ie suis en mon Pere, & mon Pere
est en moy? Lés parolles que ie vous-dy,
ie ne lés dy point de moymesme: mais
mon Pere qui demeure en moy, luy mes-
me faict lés œuures. Croyez moy,
que ie suis en mon Pere, & mon Pere en
moy. Autrement, croyez moy pour cés
œuures cy. En verité, en verité ie
vous-dy, qui croit en moy, il fera lés
œuures que ie fay, & en fera de plus gran
sous 16.e. des: car ie m'en voy à mon Pere. *Et
mat. 7.a. quelque chose que vous demanderez en
marc 11.d mon Nom, ie le feray: affin que le Pere
soit glorifié par le filz. Si vous de-
mandez quelque chose en mon Nom, ie
le feray. Si vous m'aymez, gardez
més commandemens. Et ie prieray mon
sous 15.d Pere, *& il vous donnera vn autre Con-
16.b. solateur, pour demourer auec vous eter-
Acte. 2.a. nellement, assauoir l'esprit de verité, que
le monde ne peut receuoir, pourtant qu'il
ne le veoit & si ne le congnoit. Mais
vous le congnoissez: car il demoure auec
vous, & sera en vous. Ie ne vous de-
laisseray point orphelins: ie viendray à
vous. Encore vn petit, & le monde
ne me voit desia plus: mais vous me
voyez. Pourtant que ie vy, vous viurez
ausi. En ce iour la vous congnoistrez
que ie suis en mon Pere: & vous en moy,
sou. 15.b. & moy en vous. *Qui a més cõman
C demens & lés garde, c'est celuy qui m'ay-
me. Et qui m'ayme: il sera aymé de mon
Pere, & l'aymeray, & me manifesteray
moymesme à luy. Iudas (non point
celuy Iscariot) luy dist: Seigneur d'ont
vient-ce que tu te manifesteras toymesme
à nous, & non point au mõde? IESVS
respondit, & luy dist: Si aucun m'ayme, il
gardera ma parolle: & mon Pere l'ayme
ra, & nous viendrons à luy & ferons de-
mourance auec luy. Qui ne m'ayme,
il ne garde point més parolles. Et la pa-
rolle, que vous oyez n'est pas mienne,
mais de mon Pere qui m'a enuoyé. Ie
vous ay dict cés choses, demourant auec
vous. *Mais le Consolateur qui est Sus au
le sainct Esprit que mon Pere enuoyera mesme b.
en mon Nom, vous enseignera toutes cho sou. 16 b.
ses, & vous reduira en memoyre toutes
lés choses que ie vous ay dict. Ie vous D
laisse paix, ie vous donne ma paix. Non
pas comme le monde la donne, ie la vous
donne. Que vostre cœur ne soit point
troublé, & n'ayt point de crainte. Vous
auez ouy que ie vous ay dict: Ie voy &
viens à vous. Si vous m'aymiez, vous
seriez certes ioyeux que i'ay dict, Ie voy
à mon Pere. Car mon Pere est plus grãd
que moy. Et maintenant ie vous ay
dict, deuant qu'il aduienne: affin q̃ quand
il aduiendra, vous le croyez. Ie ne
parleray plus guere auec vous: car le prin
ce de ce monde vient, & n'a rien en moy.
Mais affin que le monde congnoisse, que
i'ayme mon Pere, & fay ainsi, cõme mon
Pere m'a commandé: leuez vous, partons
nous d'icy.

CHAP. XV.

IE suis la vraye vigne, & mon Pere A
est le vigneron. Il oste toute bran-
che qui en moy ne porte point de
fruict, & [a] purge toute celle qui porte [a] nettoye.
fruict, affin qu'elle porte plus de fruict.
Vous estes ia netz, pour la parolle que
ie vous ay dict. Demourez en moy,
& moy en vous. Comme la branche ne
peut d'elle mesme porter fruict, si elle ne
demoure en la vigne: semblablemẽt aussi
ne ferez vous, si vous ne demourez en
moy. Ie suis la vigne, & vous estes
lés branches. Qui demoure en moy, &
moy en luy, il porte moult de fruict: *car Sus 1.a
sans moy, vous ne pouez rien faire. Si
aucun ne demoure en moy, il est mis de-
hors comme la branche, & est seiché: &
on l'amasse, & met on au feu, & ardt. Si B
vous demourez en moy, & que més pa-
rolles demourent en vous, *tout ce que mat. 21.c.
vous voudrez vous le demanderez, & il marc 11.d
vous sera faict. En celà mon Pere est 1. Ieh. 3.d.
glorifié: que vous apportiez beaucop de
fruict, & que vous soyez faictz més disci
ples. Ainsi que mon Pere m'a aymé, aussi
vous ay-ie aymé. Demourez en ma di-
lection. Si vous gardez més commande-
mens, vous demourerez en ma dilection:
comme i'ay gardé lés commandemens de
mon Pere, & que ie demoure en sa dile-
ction

ction. Ie vous ay dict cés choses: af-
fin que ma ioye demoure en vous, & que
Sus 13.d. vostre ioye soit pleine. *C'est mon
Eph.5.a. commandement: que vous aymiez l'vn
1.Te.4.b l'autre, comme ie vous ay aymé. Nul
1.Ieh.3.4 n'a plus grande dilection que ceste[assa-
C uoir]que aucun mette sa vie pour sés
amis. Vous estes més amis, si vous
faictes toutes lés choses que ie vous com-
mande. Ie ne vous-dy plus més serui-
teurs: car le seruiteur ne sait que son Sei-
gneur faict. Mais ie vous ay dict més
amis: car ie vous ay faict congnoistre tou
tes lés choses que i'ay ouy de mon Pere.
Vous ne m'auez pas esleu, mais ie vous
ay esleu, & vous ay cõstitué: affin q̃ vous
alliez, & que vous apportiez fruict, et que
vostre fruict demeure: à celle fin que tout
ce que vous demanderez au Pere en mon
Nom, il le vous donne. Ie vous cõman
de cés choses, affin que vous aymiez l'vn
l'autre. Si le monde vous hayt: sachez
qu'il m'a eu en haine premier que vous.
Si vous eussiez esté du monde, le monde
aymeroit ce qui seroit sien. Et pour-
ce que vous n'estes point du monde, mais
que vous ay esleu du mõde, pourtãt vous
hait le monde. Ayez souuenance de
Sus 13.b. la parolle, que ie vous ay dicte: *que le ser
mat.10.c. uiteur n'est pas plus grand que son Sei-
24.a. gneur. S'ilz m'ont persecuté, aussi
D vous persecuteront-ilz. S'ilz ont
gardé ma parolle, aussi garderont ilz la
vostre. Mais ilz vous feront toutes
cés choses pour mõ Nom: pourtãt qu'ilz
n'ont pas cõgneu celuy qui m'a enuoyé.
Si ie ne feusse venu, & n'eusse point
parlé à eux, ilz n'auroyent pas de peché:
mais maintenant, ilz n'ont point excuse
de leur peché. Qui me hait, il hait
aussi mon Pere. Si ie n'eusse faict lés
œuures entre eux, que nul autre n'a faict,
ilz n'auroyẽt point de peché: mais main-
tenant ilz lés ont veu, & ont hay moy &
mon Pere. Mais c'est affin que la
parolle soit accomplie, qui est escrite en
psal.35.c. leur Loy, disant: *Ilz m'ont eu en haine
sans cause. Et quand le Consolateur
sera venu, lequel ie vous enuoyeray de
mon Pere, l'esprit de verité qui procede de
mon Pere: il rendra tesmoignage de moy.
Aussi en estes vous tesmoingz: car
vous estes dés le commencement auec
moy.

CHAP. XVI.

A IE vous ay dict cés choses, affin que
vous ne soyez point scandalizez.
Ilz vous ieteront hors dés Syna-
gogues. Mais l'heure vient, que qui-
conque vous fera mourir, cuydera faire
sacrifice à Dieu. Et feront cés choses,
pourtant qu'ilz n'ont congneu, ne mon
Pere, ne moy. Mais ie vous ay dict
cés choses, affin que quand l'heure sera
venue, il vous en souuienne que ie lés vous
ay dictes. Toutesfoys ie ne vous ay pas
dict cés choses dés le commencemẽt, pour-
ce que i'estoye auec vous. Or main-
tenant ie m'en voy à celuy qui m'a en-
uoyé: & personne de vous ne me deman- B
de: ou vas-tu? Mais pourtant que ie vous
ay dict cés choses, tristesse a remply vo-
stre cœur. Toutesfois ie vous-dy la
verité: il vous est expedient que ie m'en
voyse. Car si ie ne m'en voy, le Consola
teur ne viẽdra point à vous: & si ie m'en
voy, ie le vous enuoyeray. Et quand
cestuy la sera venu: il reprendra le monde
de peché, de iustice, & de iugement. De
peché dy-ie, pource qu'ilz ne croyent
point en moy. Et de iustice, pource que ie
m'en voy à mon Pere, & plus ne me
voyez. Et de iugement, pource que le
prince de ce monde est ia iugé. Ie vous
ay à dire encore plusieurs choses: mais
vous ne le pouez porter maintenant. C
*Mais quand cest esprit la de verité se- Sus 14.c.
ra venu, il vous " menera en toute verité. 15.d.f.
Car il ne parlera pas de soymesme, mais Actes 2.a
dira toutes lés choses qu'il aura ouy: & "Il vous
vous annoncera lés choses qui sont à ad- enseigne-
uenir. Cestuy-la me glorifiera: car il ra tout ce
prendra du mien, & le vous annoncera. que vous
Toutes choses quelconque que mon ne pouez
Pere a, sont miennes. Pour ceste cause entendre
ay-ie dict, qu'il prendra du mien, & le mainte-
vous annoncera. Vn petit, & vous nant.
ne me voyez point, & derechef vn petit,
& vous me verrez: car ie m'en voy à D
mon Pere. Dont aucuns de sés disci-
ples dirẽt entre eux: Qu'est-ce qu'il nous
dict: vn petit, et vous ne me voyez poĩt, et
derechef vn petit, & vous me verrez: car
ie m'en voy à mon Pere? Ilz disoyent
donc: qu'est-ce qu'il dict vn petit? nous ne
sauons dequoy il parle. Et IESVS
congneut qu'ilz le vouloyent interro-
guer, & leur dist: Vous demandez entre
vous de ce que i'ay dict: vn petit, & vous
ne me voyez plus: & derechef vn petit,
& vous me verrez. En verité, en verité, ie
vous-dy, que vous plourerez, & lamẽte-
rez, & le monde s'esiouyra. *Vous serez Luc 16.f
aussi contristez, mais vostre tristesse sera psa.126b
conuertie en ioye. Quand la femme E
enfante, elle a tristesse: pourtant q̃ son heu
re est venue. Mais aprés qu'elle a enfanté
vn enfant, il ne luy souuiẽt plus de la dou
leur, pour la ioye qu'elle a, qu'vn homme
est n'ay au monde. Vous donc aussi auez

maintenant tristesse : mais ie vous verray
de rechef, & vostre cœur s'esiouyra, &
nul ne vous oste la ioye de vous. Et
en ce iour la vous ne m'interroguerez de
mat. 7.a. rien. *En verité, en verité, ie vous dy,
21.c. que quelconques choses que vous deman-
marc 11.d derez à mon pere en mon Nom, il lés
Iaq.1.a. vous donnera. Iusque à present vous n'a
sus 14.b. uez rien demandé en mon Nom : deman-
mat.13.b. dez & vous l'aurez, affin que vostre ioye
F soit pleine. Ie vous ay dict cés cho-
*obscurement. ses en *prouerbes. Toutesfoys l'heure
vient, que ie ne parleray plus à vous en
prouerbes: mais ie vous annonceray ma
nifestement de mon Pere. En ce iour la,
vous demanderez en mon Nom. Et ne
vous dy pas que ie prieray mon Pere
pour vous. Car iceluy Pere vous ayme,
pource que vous m'auez aymé : & auez
creu, que ie suis yssu de Dieu. Ie suis
yssu du Pere, & suis venu au monde de re
chef ie delaisse le monde, & voy au Pere.
G Sés disciples luy disent : Voicy mainte-
nant tu parle clairement, & ne dis nul
prouerbe : maintenant nous sauons que
tu sais toutes choses. & n'as besoing que
aucun te interrogue. Par cela nous cro-
yons, que tu és yssu de Dieu. IESVS
leur respondit: Vous croyez maintenant.
mat.26.c *Voicy l'heure vient, & est ia venue,
mar.14.c qu'vn chascun de vous sera disperse *en
*L'vn de son lieu, & me delaisserez seul: mais ie ne
l'autre. suis pas seul: car mon Pere est auec moy.
Ie vous ay dict cés choses : affin que
sus 14.d. vous ayez paix en moy. *Vous auez af-
sous 20.e fliction au monde: mais ayez bon coura-
mat. 10.b ge, i'ay vaincu le monde.

CHAP. XVII.

A IESVS dict cés choses, puis esleuant
sés yeux au ciel, dist: Pere, l'heure est
venue, glorifie ton filz, affin que ton
filz te glorifie, comme tu luy as donné
*tout hõe puissance sur toute *chair: affin qu'il dõne
vie eternelle à tous ceux que tu luy as
donné. Et ceste est la vie eternelle, qu'ilz
te congnoissent seul vray Dieu, & IE-
SVS Christ que tu as enuoyé. Ie t'ay
glorifié sur la terre: i'ay paracheué l'œuu
re que tu m'as baillé à faire: & mainte-
nant toy Pere glorifie moy enuers toy-
mesme, de la gloyre laquelle i'ay eu auec
toy deuant que le monde fut faict. I'ay
manifesté ton Nom aux hõmes lesquelz
tu m'as donné du monde: ilz estoyẽt tiẽs,
& tu lés m'as donné: aussi ilz ont gardé
ta parolle. Maintenant ilz ont congneu
que toutes lés choses que tu m'as dõnées
B sont de toy, car ie leur ay donné lés parol
les que tu m'as données: & ilz lés ont re-
Sus 16.g. ceuës ✗ & ont vrayement congneu, que
ie suis yssu de toy : & ont creu, que tu
m'as enuoyé. Ie prie pour eux. Ie ne
prie point pour le monde, mais pour ceux
lesquelz tu m'as donné: car ilz sont tiens.
Et toutes més choses sont tiennes, & dés
tiennes sont miennes : & suis glorifié en
eux. Et maintenant ie ne suis plus
au monde : & ilz sont au monde, & ie
viens à toy. Pere sainct, garde ceux
par ton Nom, lesquelz tu m'as donné:
affin qu'ilz soyent vn, ainsi que nous.
Quand i'estoye auec eux au monde, ie
lés gardoye en tõ Nom. I'ay gardé ceux
lesquelz tu m'as donné, & nul d'eux n'est
pery, sinon le filz de perdition, affin que
*l'escriture soit accomplie. Et main- mat.27.a
tenant ie viens à toy, & dy cés choses au psa.109.a
monde: affin qu'ilz ayent ma ioye com- Acte.1.c.
plette en eux mesmes. Ie leur ay donné C
ta parolle: *& le monde lés a eu en hay- mat.10.c.
ne, pource qu'ilz ne sont pas du monde: 24.a.
comme aussi ie ne suis pas du monde. Ie marc 13 b
ne prie pas que tu lés oste du monde, mais
q̃ tu lés garde de mal. Ilz ne sont pas du
monde, comme aussi ie ne suis pas du
monde. Sanctifie-lés par ta verité. Ta pa
rolle est verité. *Ainsi que tu m'as mat.28.d
enuoyé au monde, en telle maniere lés marc16.d
ay-ie enuoyé au monde. Et pour eux ie sous 20.e
me sanctifie moymesme: affin qu'ilz soiẽt
aussi sanctifiez par verité. Or ie ne
prie pas seullement pour eux, mais aussi
pour ceux qui croyront en moy par leur
parolle: affin que tous soient vn, ainsi
que toy Pere és en moy, & moy en toy:
que aussi en nous ilz soient vn, affin que
le monde croye que tu m'as enuoyé. Ie
leur ay donné la gloyre, laquelle tu m'as
donnée: affin qu'ilz soient vn, cõme nous
sommes vn. Ie suis en eux, & toy
en moy: affin qu'ilz soient consommez
en vn, & que le monde congnoisse que tu
m'as enuoyé: & que tu lés ayme, ainsi
que tu m'as aymé. Pere, ie veux D
que ceux lesquelz tu m'as donné, que là
ou ie suis, ilz soient aussi auec moy: af-
fin qu'ilz voyent ma gloyre, laquelle tu
m'as donnée: car tu m'as aymé deuant
la fondation du monde. *Pere iuste, mat.11.d.
le monde ne t'a pas congneu : mais ie Luc 10.d
t'ay congneu, & ilz ont congneu que
tu m'as enuoyé. Et leur ay baillé à
congnoistre ton Nom, & leur feray
congnoistre: affin que la dilection, de
laquelle tu m'as aymé soit en eux, &
moy en eux.

CHAP. XVIII.

Aprés que IESVS eut dict cés A
choses, il s'en alla auec sés disci-
ples, outre le torrent de Cedron:
ou estoit

ou estoit vn iardin,auquel il entra, luy &
sés disciples. Et Iudas qui le trahis-
soit, sauoit aussi le lieu:car I E S V S a-
uoit souuent là esté auec sés disciples. Iu-
das donc aprés qu'il eut pris la bende du
"ou, offi- capitaine,& dés "ministres de par lés prin
ciers. cipaux Sacrificateurs & lés Phariſiens:
mat. 26.e vient là a tout lanternes,& fallotz & ar-
marc 14.e mes. Or I E S V S sachant toutes lés
Luc 22.e choses qui luy deuoyent aduenir, alla au
B deuant, & leur dist : Qui cherchez vous?
Ilz luy respondirent : I E S V S Naza-
rien. I E S V S leur dist : Ce suis-ie. Et
Iudas qui le trahissoit,estoit aussi present
auec eux. Aprés donc qu'il leur eut
dict,ce suis-ie: ilz s'en allerent à la ren-
uerse,& cheurent à terre. Lors de re
chef lés interrogua: Qui cherchez vous? Et
ilz dirent : I E S V S Nazarien. I E-
S V S respondit : Ie vous ay dict, que ce
suis-ie. Si donc vous me cherchez , lais-
sez aller ceux-cy . C'est affin que la pa-
Sus 17.c. rolle qu'il auoit dicte fust accomplie: *Ie
mat. 26.e n'ay nul perdu de ceux que tu m'as don-
mar. 14.e né. Or Simon Pierre ayant vn glai-
Luc 22.f ue le tira,& frappa le seruiteur du princi
pal Sacrificateur,& luy coppa l'aureille
dextre. Et le seruiteur auoit nom Mal-
chus. Parquoy I E S V S dist à Pier-
*Ce que re,Remets ton glaiue en la gaine.Le "ha-
mon pere nap que mon Pere m'a donné, ne le beu-
a ordõné uray-ie point? Lors la bende & le Ca-
q̃ ie souf- pitaine & lés ministres dés Iuifz prin-
fre. drent ensemble I E S V S,& le lierent,&
l'amenerent premierement à Anne:car il
estoit le beau pere de Caiphe, qui estoit le
principal Sacrificateur de ceste année la.
Sus 11.f. *Et Caiphe estoit celuy qui auoit don
né conseil aux Iuifz,qu'il estoit expediẽt,
qu'vn homme mourut pour tout le peu-
mat.26.f. ple. *Et Simon Pierre suyuoit
marc 14.f I E S V S, & vn autre disciple. Or ce
Luc 22.f disciple estoit congneu du principal Sacri
C ficateur:& entra auec I E S V S, en la
salle du principal Sacrificateur.Et Pier-
re estoit dehors à l'huys. L'autre disciple
donc qui estoit congneu du principal Sa
crificateur, sortit hors, & parla à la Por-
tiere,laquelle feit entrer Pierre. Or
la chambriere de la porte dist à Pierre:
N'és-tu point aussi dés disciples de cest
homme? Iceluy dist:Ie n'en suis point.
Et lés seruiteurs & ministres, qui auoyẽt
assemblé de la braise, estoyent là:car il
faisoit froid,& se chauffoyent. Et Pierre
estoit aussi auec eux, & se chauffoit.
D Le principal Sacrificateur donc inter-
rogua I E S V S de sés disciples,& de sa
doctrine. I E S V S luy respondit :
I'ay publiquement parlé au monde: i'ay
tousiours enseigné en la synagogue:et au
Temple ou tous lés Iuifz s'assemblent,
& n'ay rien dict en secret. Parquoy
m'interrogue-tu? interrogue ceux qui ont
ouy ce que ie leur ay dict, Voyla,ilz sa-
uent lés choses que i'ay dict. Et quand il
eut dict cés choses: vn dés ministres qui
estoit present, donna vn soufflet à I E-
S V S,disant: Responds-tu ainsi au prin
cipal Sacrificateur? I E S V S luy re-
spondit: Si i'ay mal parlé rends tesmoi-
gnage du mal: & si i'ay bien dict, pour
quoy me frappe-tu? (Car Anné "l'auoit "ou, l'en-
enuoyé lyé à Caiphe principal Sacrifica- uoya, as-
teur.) *Or Simon Pierre estoit present sauoir in-
& se chauffoit. Adonc ilz luy dirent: continent
N'és-tu point aussi de sés disciples? Il le aprés l'a-
nya,& dist:Ie n'en suis point. Et vn dés uoyr veu.
seruiteurs du principal Sacrificateur,pa- mat.26.f.
rent de celuy à qui Pierre auoit coppé mar 14.f.
l'aureille,luy dist: Ne t'ay-ie pas veu au luc 22.f.g
iardin auec luy? Lors Pierre le nya dere- E
chef,& incontinẽt le coq chãta. *Aussi mat.27.a
ilz meinent Iesus,de Caiphe au Pretoyre. marc 15.a
Et estoit matin,et n'entrerẽt point au pre Luc 23.g
toyre,de paour qu'ilz ne fussent souillez:
mais affin qu'ilz peussent mãger la Pas-
que.Pilate sortit hors à eux,et dist:Quel-
le accusation apportez vous contre cest
hõe? Ilz respondirent , & luy dirent:S'il
n'estoit malfaicteur,nous ne le t'eussions
pas liuré.Parquoy Pilate leur dist: Pre-
nez-le vous,et le iugez selon vostre Loy.
Adonc lés Iuifz luy dirent:Il ne nous est F
pas licite,de mettre aucun à mort.*Et ce, mat.20.c
affin que la parolle de I E S V S fust ac- mat.27 b
cõplie,laquelle il auoit dicte signifiant de marc14.a
quelle mort il deuoit mourir. *Pilate dõc Luc 23.a
entra derechef au Pretoyre , & appella
I E S V S, & luy dist:Es-tu le Roy dés
Iuifz? I E S V S respõdit:dis-tu cecy de
toymesme,ou si lés autres le t'ont dict de
moy? Pilate respondit : Suis-ie Iuif? Ta "ceux de
"gẽt et lés principaux Sacrificateurs t'ont ta nation
liuré à moy.Qu'as-tu faict? I E S V S re-
spõdit: Mon royaume n'est pas de ce mõ
de:si mon royaume estoit de ce mõde,cer-
tes més ministres batailleroient affin que
ie ne fusse point liuré aux Iuifz : mais
maintenãt mõ royaume n'est point d'icy. G
Lors Pilate luy dist:tu és dõc Roy? Ie-
sus respondit: Tu le dis,que ie suis Roy.
Ie suis nay pour cela,& pour cela suis ve
nu au monde , affin que ie rende tesmoi-
gnage de verité.Quiconque est de verité
il oyt ma voix.Pilate luy dist:Qu'est-ce
que verité? Et quãd il eut dict cela,il sor-
tit derechef aux Iuifz , & leur dist:Ie ne mat.27 b
trouue nul crime en luy,*Or auez vous marc 15.a
vne coustume,q̃ ie vous en deliure vn à la Luc 23.c
feste

feste de Pasque: voulez vous donc que ie
vous deliure le Roy dés Iuifz? Derechef
ilz crierent tous,disans: Non pas luy,
mais Bar-rabas. Et Bar-rabas estoit
brigand.

CHAP. XIX.

A Lors dõc Pilate print IESVS, A
& le flagella. Et lés Gensdarmes
plierent vne couronne d'espines,
& la mirent sur son chef, & l'accoustrerẽt
d'vn vestement de pourpre. Et disoyẽt.
mat.27.c Salut*à toy.Roy dés Iuifz.Et luy don-
mar.15.b noyent dés beuffes. Pilate derechef
sortit hors, & leur dist: Voicy,ie le vous
ameine dehors, affin que vous congnois-
siez que ie ne trouue nul crime en luy.
IESVS donc sortit hors portant
la couronne d'espines, & le vestement de
pourpre. Et il leur dist: Voicy l'homme.
mat.27.c *Mais quand lés principaux Sacrifica
mar 15.a. teurs & lés ministres le veirent ilz
Luc 23.a crioyent,disans: Crucifie,crucifie-le. Pila
te leur dist: Prenez-le vous mesmes, & le
crucifiez:car ie ne trouue point de cause
en luy. Lés Iuifz luy respondirent:
Nous auons vne Loy, & selon nostre
B Loy, il doit mourir:car il s'est faict filz
de Dieu. Quand donc Pilate eut ouy
ceste parolle:il craignit plus fort. Et en-
tra derechef au Pretoyre, & dist à IE-
SVS:D'ont és-tu? Et IESVS ne
luy respondit rien. Et Pilate luy dist:
Ne parle-tu pas à moy? ne sais-tu pas
que i'ay puissance de te crucifier, & ay
puissance de te deliurer? IESVS re-
spondit:Tu n'aurois aucune puissance sur
moy,s'il ne t'estoit donné d'enhault.
Pour ceste cause, celuy qui m'a liuré à
toy,a plus grand peché. Et depuis ce,
Pilate cerchoit à le deliurer. Mais lés
Iuifz crioyent,disans: Si tu le deliure,tu
n'és pas amy de Cesar. Car quiconque
mat.27.d se faict Roy,contredict à Cesar. *Et
marc 15.b quãd Pilate eut ouy ceste parolle,il ame-
Luc 23.e. na IESVS dehors, & s'assist au
C siege iudicial,au lieu appellé "lithostrotos
"Vn lieu esleué de Pierres, cõe eschaf faultz. & en Ebrieu Gabbatha. Or estoit-
il le iour de la Preparation de Pasque,
enuiron six heures, & dist aux Iuifz:
Voicy vostre Roy. Et crioyent: Oste,
oste,crucifie-le. Pilate leur dist: Cru-
cifieray-ie vostre Roy? Lés principaux
Sacrificateurs respondirent: Nous n'auõs
point de Roy,sinon Cesar. Parquoy lors
il le leur liura,pour estre crucifié. Ilz
prindrent donc IESVS,& l'emme-
nerent. Et portant sa croix,s'en alla
au lieu, qui est nommé Caluaire, & en
D Ebrieu Golgotha,ou ilz le crucifierent,
& auec luy deux autres, d'vn costé &
d'autre & IESVS au milieu. Et
Pilate escriuit vn tiltre, & le mist sur la
croix. Et estoit escrit: IESVS Na-
zarien le Roy dés Iuifz. Adonc plusieurs
dés Iuifz leurent ce tiltre: car le lieu ou
IESVS estoit crucifié,estoit prés de
la cité. Et estoit escrit en Ebrieu en Grec
& en Latin. Parquoy lés principaux Sa-
crificateurs dés Iuifz disoyent à Pilate:
N'escris point le Roy dés Iuifz, mais
qu'il a dict: Ie suis le Roy dés Iuifz. Pila-
te respondit: I'ay "escrit ce que i'ay escrit. "ce q̃ iay escrit demeure escrit.
*Or quand lés Gensdarmes eurent cru-
cifié IESVS,ilz prindrent sés veste-
mens & en firent quatre parties,à chascũ
Gendarme vne partie: & prindrent la mat.27.d
robbe. Mais la robbe estoit sans marc 15.b
cousture,tissue depuis le hault par tout. Luc 23.c
Dont ilz dirent entre eux: Ne la cop- E
pons pas: mais iettons sort pour elle, à
qui elle sera. Et-ce,affin que l'escritu
re fust accomplie,disant: *Ilz ont party psal.22.b
més vestemens entre eux,& ont ietté sort
sur ma robbe. Lés Gensdarmes donc
firent cés choses. Aussi estoyent prés de
la croix de IESVS, sa mere, & la
sœur de sa mere Marie [femme de]
Cleopas,& Marie Magdaleine. Or
IESVS voyant sa mere, & le disciple
qu'il aymoit present,dist à sa mere: Fem-
me voyla ton filz. Et aprés dist au disci-
ple: Voyla ta mere. Et dés ceste heure la,
le disciple la receut "à soy. Aprés IE- "ou,en sa
SVS sachant que toutes choses estoyẽt charge.
ia consommées, affin* que l'escriture fust Psa.69.e
consommée,il dist: I'ay soif. Et là estoit
mis vn vaisseau plein de vin aigre. Iceux
donc emplirent vne esponge, & l'enuiron
nerent d'ysope, & luy presenterent à la
bouche. Or quand IESVS eut
prins le vin aigre,il dist: Tout est "acheué. "cõsõmé
Et le chef encliné, il rendit l'esprit.
*Adonc lés Iuifz pourtant qu'il estoit le mat.27.f
iour de la Preparatiõ,affin que lés corps marc 15.d
ne demourassent point en croix au iour Luc 23.f.
du Repos (car ce iour la estoit le grand
iour du Repos) ilz prierent Pilate qu'on
leur rompist lés geambes, & qu'on lés
ostast. Lés Gensdarmes donc vindrent,
& rompirent lés geambes du premier,&
de l'autre qui estoit crucifié auec luy. Et
quand ilz vindrent à IESVS &
qu'ilz veirent qu'il estoit ia mort, ilz ne
luy rompirent pas lés geambes,mais l'vn
dés Gensdarmes perça son costé d'vne lan
ce: & incontinent il en sortit sang et eaue.
Et celuy qui l'a veu, en a rendu tesmoi-
gnage,& son tesmoignage est veritable:
& cestuy-la sait qu'il dict vray,affin que
vous le croyez aussi. Car cés choses
ont

ont esté faictes: affin que l'escriture fut ac-
exo.12.g complie: *Vous ne romprez point
nõb.9.b. os de luy. Et encore vne autre escriture
Zac.12.c dit: *Ilz verront auquel ilz ont percé.
G *Aprés cés choses, Ioseph d'Arima-
mat.27.g thée (qui estoit disciple de IESVS,
marc 15.d secret toutesfoys pour la crainte dés
Iuifz) pria Pilate, affin qu'il ostast le
corps de IESVS. Et Pilate le per-
Luc 23.g mist. Et vint aussi *Nicodeme (lequel
Sus 3.a. estoit premierement venu de nuict à
IESVS) apportant vne mixtion de
Myrrhe & d'Aloës, enuiron cent liures.
Lors prindrent le corps de IESVS,
& le lierent de linges auec odeurs aroma
tiques, comme la coustume dés Iuifz est
d'enseuelir. Or y auoit-il au lieu ou
il fut crucifié, vn iardin, & au iardin vn se
pulchre noueau, auquel encore personne
n'auoit esté mis. Là donc misrent-ilz
IESVS, à cause du iour de la Prepa-
ration dés Iuifz, pource que le sepulchre
estoit prés.

CHAP. XX.

A
mat.28.a ET le premier iour de la semaine,
marc 16 a Marie Magdaleine vient le matin
Luc 24.a au sepulchre, quãd encore estoyent
tenebres: & veit que la pierre estoit ostée
du sepulchre. Adonc elle court & vient à
Simon Pierre, & à l'autre disciple que
IESVS aymoit, & leur dist: Ilz ont
Luc 14.b osté du sepulchre le Seigneur, & ne sauõs
ou ilz l'ont mis. *Lors Pierre se par-
tit & l'autre disciple, & vindrent au sepul
chre, & couroyent eux deux ensemble:
mais l'autre disciple courut plus tost que
B Pierre, & vint le premier au sepulchre.
Et quand il se fut baissé, il veit lés linges
mis de costé: toutesfoys il n'y entra
point. Donc Simon Pierre vient le
suyuant, & entra au monument, & veit
lés linges mis de costé, & le couurechef
qui auoit esté sur son chef, non pas mis
auec lés linges: mais enueloppé en vn lieu
à part. Adonc aussi y entra le disci-
ᵃQu'on ple qui estoit venu premier au sepulchre,
leut desro & le veit, &ᵃ creut: car ilz ne sauoyẽt pas
bé ainsi q̃ encore l'escriture qu'il falloit qu'il ressu-
l'auoit dit scitast dés mortz. Et lés disciples s'en
Magda- allerent derechef chez eux. Mais
leine. Marie estoit dehors, plourant auprés du
C sepulchre. Comme donc elle plou-
roit, elle se baissa dedans, le sepulchre: &
veit deux Anges vestus de blanc, assis,
l'vn au chef, & l'autre aux piedz, la ou
on auoit mis le corps de IESVS.
Et ilz luy disent: Femme, pourquoy plou
res-tu? Elle leur dist: Pource qu'on a
emporté mon Seigneur! & ne say ou on
l'a mis. Et quand elle eut dict cela,
elle se retourna en arriere, & voit IE-
SVS qui estoit là: & ne sauoit pas que
c'estoit IESVS. IESVS D
luy dist: Femme, pourquoy ploure-tu?
qui quiers-tu? Pensant que ce fut vn
iardinier, elle luy dist: Seigneur, si tu
l'as emporté, dy moy ou tu l'as-mis, & ie
l'osteray. IESVS luy dist: Ma-
rie. Icelle s'estant retournée luy dist:
Rabboni, qui est à dire maistre. IE-
SVS luy dist: Ne me touche point: car
ie n'ay pas encore monté à mon Pere.
Mais va à més freres: & leur dy: *Ie
monte à mon Pere, & à vostre Pere: Sus 14.a
à mon Dieu, & à vostre Dieu. Ma- 16.a.
rie Magdaleine vient, annonçant aux di- luc 24.a
sciples qu'elle auoit veu le Seigneur: & E
qu'il luy auoit dict cés choses. Or quand
le soir fut venu, ce iour la qui estoit l'vn
dés iours du Repos: & que lés portes
estoyent fermées, ou lés disciples estoyent
assemblez pour la crainte dés Iuifz:
IESVS vint & se tint au milieu
d'eux, & leur dist: Paix soit auec vous.
Et quand il eut dict cés choses, il leur
monstra sés mains & son costé. *Adonc Sus 16.e
lés disciples furent ioyeux quand ilz vei-
rent le Seigneur. Et il leur dist de rechef:
*Paix soit auec vous. *Comme
mon Pere m'a enuoyé, aussi ie vous en- Luc 24.b
uoyé. Et quand il eut dict cela, il sus 14.b
souffla en eux, & leur dist: Receuez le F
sainct esprit: à quiconque vous pardonne-
rez lés pechez, ilz leur sont pardonnez:
& à quiconque vous lés retiendrez, ilz
sont retenuz. Et Thomas vn dés
douze, qui est appellé Didymus, n'estoit
point auec eux quand IESVS vint.
Parquoy lés autres disciples luy di-
rent: Nous auons veu le Seigneur. Et
iceluy leur dist: Si ie ne voy le lieu dés
cloux en sés mains, & si ie ne metz mon
doigt au lieu dés cloux, et mette ma main
en son costé, ie ne le croiray point. Et
huyt iours aprés derechef sés disciples
estoyent là dedans, & Thomas auec eux.
Lors IESVS vient lés portes
fermées, & se tint au milieu d'eux, & dist: G
Paix soit auec vous. Puis il dist à Tho
mas: Mets-ton doigt icy, & regarde
més mains: approche aussi ta main, &
la mets en mon costé: & ne soys point
incredule, ains fidele. Thomas respon-
dit, & luy dist: Mon Seigneur & mon
Dieu. IESVS luy dist: Pource
que tu m'as veu Thomas, tu as creu:
bienheureux sont ceux qui ne l'ont pas
veu & ont creu. Et IESVS
feit

feit bien plusieurs autres signes en la pre-
sence de sés disciples : lesquelz ne sont
[A]ct.10.g. pas escritz en ce liure. *Mais cés cho-
[1]5.b.16.f. ses sont escrites, affin que vous croyez
[G]al.2.d.3 que IESVS est le CHRIST, filz
[R]om.3. de Dieu, & qu'en croyant vous ayez vie
[1]4.10.b. par son Nom.

CHAP. XXI.

A Aprés, IESVS se manifesta de
rechef prés la mer de Tyberiade.
Et se manifesta ainsi. Simon Pier
[*]c'est, ge- re, & Thomas qui est dict *Didymus, &
[m]eau. Nathanaël q estoit de Cana de Galilée, et
lés filz de Zebedée, & deux autres de sés
disciples estoyent ensemble. Simon Pier
re leur dict: Ie m'en voy pescher. Ilz luy
B disent: Nous venons aussi auec toy. Ilz
se partirent, & monterent incontinent en
la nacelle: *mais* ilz ne prindrent rien ceste
nuict la. Et le matin ia venu, IESVS
s'arresta à la riue, toutesfoys lés disciples
ne cõgneurent point que c'estoit IESVS.
IESVS leur dist : Enfans, auez vous
quelque chose pour manger ? Ilz luy re-
spondirent : Non. Il leur dist : Iettez la
retz à la dextre partie de la nacelle, &
vous en trouuerez. Ilz la ietterent donc:
& ne la pouoyent plus tirer, pour la mul
C titude dés poissons. Parquoy ce disci-
ple la que IESVS aymoit, dist à Pier-
re: C'est le Seigneur. Quand donc Si-
mon Pierre ouyt *que c'estoit* le Seigneur:
il se ceignit auec sa robbe, pource qu'il
estoit nud: & se mist en la mer. Et lés au-
tres disciples vindrent à tout vne nacelle
(car ilz n'estoyent pas loing de la terre,
mais enuiron deux cens coudées) & tire-
rent la retz dés poissons. Or quand-ilz
furent descendus en *terre*, ilz veirent de la
braise mise, & du poisson mis dessus, &
du pain. IESVS leur *dist*: Ap-
D portez dés poissons que vous auez main-
tenant prins. Simon Pierre monta, & tira
la retz à terre, pleine de grandz poissons,
cent cinquante troys: & combien qu'ilz
fussent tant, la retz ne fut pas rompue.
IESVS leur dist: Venez & disnez.
Et nul de sés disciples ne l'osoit interro-
guer, disant: Qui és-tu? sachans q̃ c'estoit
le Seigneur. IESVS donc vient,
& prent du pain & leur en baille: & du
poisson semblable*ment*. Ce fut desia
la troysiesme foys, que IESVS se
E manifesta à sés disciples, aprés qu'il fut
ressuscité dés mortz. Or aprés qu'ilz
eurent disné, IESVS dist à Simon
Pierre: Simon [filz] de Iona, m'ayme-tu
plus que ceux-cy? Il luy dist: Ouy Sei-
gneur, tu sais que ie t'ayme. Il luy dist:
Paistz més aigneaux. Il luy dist de-
rechef: Simon [filz] de Iona, m'ayme-tu?
Il luy dist: Ouy Seigneur, tu sais que
ie t'ayme. Il luy dist: Paistz més brebis.
Et il luy dist pour la troysiesme foys:
Simon [filz] de Iona, m'ayme-tu? Pier-
re fut contristé, pourtant qu'il luy auoit
dict pour la troysiesme foys: m'ayme-tu?
Et luy dist: Seigneur, tu sais toutes cho-
ses: tu sais que ie t'ayme. IESVS
luy dist: Paistz més brebis. *En verité, 1. Pierre
en verité ie te dy : quand tu estois plus 1.c.
ieune, tu te ceignoys & cheminois ou tu
vouloys : mais quand tu seras ancien, tu F
estẽdras tés mains, & vn autre te ceindra,
& te meinera ou tu ne veus point. Et
cela dist-il, signifiant de quelle mort il de-
uoit glorifier Dieu. Et quand il eut
dict cela, il luy dist: Suis-moy. Et
Pierre se retournant, veit le disciple que
IESVS aymoyt, qui suyuoit, lequel
aussi s'estoit encliné au soupper sur la
poictrine d'iceluy, & auoit dict : Sei- G
gneur, qui est celuy, qui te liure? Quand
donc Pierre le veit il dist à IESVS:
Seigneur, & cestuy, quoy ? IESVS
luy dist: Si ie veux qu'il demeure, iusque
à tant que ie vienne, qu'en as-tu affaire?
Toy suis moy. Or ceste parolle
yssit entre lés freres, que ce disciple la
ne mourroit point. Et IESVS
ne luy auoit pas dict: Il ne meurt point:
mais si ie veux qu'il demeure iusque à
ce que ie vienne, qu'en as-tu affaire?
Cestuy est le disciple qui rend tes-
moignage de cés choses, & lés a escrit:
& sauons que son tesmoignage est veri-
table. Il y a aussi plusieurs autres
choses que IESVS a faict : lesquel-
les, si elles estoient escrites de poinct en
poinct ie ne cuyde pas que tout le monde
peust comprendre lés liures que lon en
escriroit.

Fin du sainct Euangile de
nostre Seigneur IE-
SVS Christ,
selon sainct
Iehan.

LE SECOND LIVRE DE SAINCT LVC, dict lés faictz, ou Actes dés Apostres.

CHAP. I.

A NOVS AVONS BIEN faict mention parauant, ô Theophile, de toutes lés choses que IESVS s'est mis à faire &
luc 24.g. enseigner, iusque * au iour qu'il fut receu
mar.16.d en hault, aprés que par le sainct Esprit il
mat.28.d eut donné commãdemens aux Apostres,
qu'il auoit esleu. Ausquelz aussi il se demonstra soymesme viuant (aprés qu'il eut souffert) en beaucop de signes, apparoissant à eux, & parlant du royaume de
mat. 6.c. Dieu par quarante iours. Et lés ayant
Luc 24.c assemblez leur commanda, * qu'ilz ne se
Iehan 20. departissent point de Ierusalem: mais at-
d.21.a tendissent la promesse du Pere, de "laquel
sous 2.a. le (dist il) vous auez ouy de moy: car Ie-
"ou, c'est han a baptizé d'eaue: mais vous serez ba
que. ptizez au sainct Esprit, de cy à peu de
Mat.3.e. temps. Or eux estans assemblez l'in-
"Qu'ap- terroguerent, disans: Seigneur, veus-tu re-
partiẽt à staurer en ce temps le royaume "à Israël?
Israël. Et il leur dist: Ce n'est point à vous à congnoistre lés temps ne lés saisons: que le Pere a mis en sa propre puissance: mais vous receurez la vertu du sainct Esprit: venant sur vous: & me serez tesmoings en Ierusalem, & en toute Iudée,
E & Samarie, & iusque au bout de la terre.
luc 24.g. Et quand il eut dict cés choses, * il fut esleué, eux le voyans, & vne nuée l'osta de deuant leurs yeux. Et comme ilz le regardoyent aller au ciel, voicy deux hommes se trouuerent au prés d'eux, en vestemens blancz, lesquelz dirent: Hommes de Galilée, pourquoy vous arrestez vous, regardans au ciel? Cestuy IESVS, qui est esleué d'auec vous au ciel, viendra ainsi que vous l'auez veu aller au ciel. Adonc ilz retournerent en Ierusalem de la montaigne, que lon appelle d'Oliuet qui est prés de Ierusalẽ, ayant
" Qui est le chemin" d'vn iour du Repos. Et
de deux quand ilz y furent entrez, ilz monterent
mille pas en vne haulte chambre: ou demouroyent Pierre & Iaques, Iehan & André, Philippe & Thomas. Bar-tholomée & Matthieu, Iaques filz d'Alphée & Simon Ze-
s ouz 2.a. lotes, & Iude frere de Iaques. * Tous ceux-cy estoyent perseuerans d'vne volunté en priere & oraison, auec lés femmes & Marie mere de IESVS, & auec
C lés freres d'iceluy. En cés iours la Pierre se leua au milieu dés disciples (& là estoit ensemble vne multitude de gens nommez par nom, enuiron cent & vingt) psal. 4
& dist: Hommes freres, il falloit que ceste * escriture fust accõplie, que le sainct mat. 2
esprit auoit predict par la bouche de Dauid, touchant * Iudas, qui fut la guide de ceux qui prindrent IESVS. Car il estoit du nombre auec nous, & auoit obtenu vne portion de ceste administration. Or cestuy a acquis vn champ par le loyer d'iniquité: & s'estant "pendu "estrãg
soy mesme, est enfondré par le milieu, & ont esté espandues toutes sés entrailles.
Et cela a esté notoyre à tous lés habitans de Ierusalem: tellemẽt que ce champ là a esté appellé en leur langaige Hacel- psal. 69
dama, c'est adire le champ du sang: car il est escrit au liure dés Psalmes: * Son ha- psal. 10
bitation soit deserte, & ne soit aucun qui "son of
y habite. * Et vn autre prenne sa "pre- ce d'ad
fecture. Il fault donc de cés hommes nistratio
qui ont conuersé auec nous tout le temps que le Seigneur IESVS "est allé & "a han
venu entre nous, commençant dés * le frequẽté
Baptesme de Iehan iusque au iour qu'il a Sou. 10.
esté esleué d'auec nous: q̃ quelcun d'eux D
soit tesmoing de sa resurrection auec nous. Et en constituerent deux: Ioseph appellé Bar-sabas, qui a esté surnommé Iuste: & Mathias. Et en priant, dirent: Toy Seigneur, qui congnois lés cœurs de tous: monstre lequel de cés deux tu as esleu: affin que l'vn mat. 27
prenne le sort de ceste administration & office d'Apostre, duquel * Iudas est decheu, pour s'en aller en son lieu. Et donnerent leurs sortz: & le sort cheut sus Mathias: & fut mis au nombre dés vnze Apostres.

CHAP. II.

ET quand le iour de Pentecoste A
s'accomplissoit, ilz estoient tous Sus 1. b
d'vn courage en vn mesme lieu. Sous g.
Et soudainement se feit vn son du ciel comme vn vent vehement qui s'est esleué, & il remplist toute la maison ou ilz estoient assis. Et leur apparurent langues departies, comme de feu: & se poserent sur vn chascun d'eux. Et tous furent remplis du sainct esprit: & commencerent à parler autres langaiges,
* ainsi que iceluy [sainct] Esprit leur don mat. 10. c.
noit à parler". Or il y auoit dés "Assauoir
Iuifz habitans en Ierusalem hommes choses no
craignans Dieu, de toute nation qui est tables &
soubz le ciel. Donc aprés que ceste diuines.
renommée fut faicte, vne multitude s'as- "c'est trou
sembla, & fut "confuse, pourtant qu'vn blée et es-
chascun lés oyoit parler en son propre bahie.
langaige.

langaige. Et estoient tous estonnez &
B s'esmerueilloient, disans l'vn à l'autre;
Voicy, tous ceux cy qui parlent, sont
ilz pas Galiléens? & comment chascun
de nous lés oyons nous parler en nostre
propre langaige, auquel sommes nayz?
Parthiens,& Mediens, & Elamites, &
qui habitons en Mesopotamie,& en Iu-
dée,& Capadoce,Ponte,& Asie, Phry-
gie,& Pamphylie, Egypte & és parties
de Lybie,qui est prés de Cyrene, & lés
[Estrangers ayās receu la Loy de Moyse.] estrangers Romains,Iuifz aussi,& "Pro-
selytes, ceux de Crete & d'Arabie:nous
lés oyons parler en noz langaiges lés
grandz faictz de Dieu. Et tous estoient
estonnez & s'esmerueilloient,disans l'vn
à l'autre: Que veult dire cecy? Et lés
[ou, ilz sont yures.] autres se moquans, disoient: "Ilz sont
C pleins de moust. Mais Pierre estant
auec lés vnze,esleua sa voix,& leur dist:
Hommes Iuifz,& vous tous qui habitez
en Ierusalem:entendez ce,& prestez l'au-
reille à més parolles. Car ceux cy ne
sont pas yures comme vous estimez:veu
qu'il est la tierce heure du iour. Mais
[Ioel 2.f.] c'est-ce qui a esté dict par le * Prophete
Ioël. Et aduiendra és derniers iours,
dict Dieu:que i'espandray de mon esprit
sur toute chair:& voz filz,& voz filles
prophetizeront,& voz ieunes verront vi
sions,& voz anciens songeront songes.
Et certes en cés iours la i'espandray de
mon esprit sur més seruiteurs & sur més
seruantes,& prophetizeront. Et feray
dés choses merueilleuses au ciel en hault,
& signes en terre en bas, sang & feu &
vapeur de fumée:le Soleil se conuertira en
tenebres,& la Lune en sang, deuant que
le grand & notable iour du Seigneur
[Rom.10.c.] vienne. *Et aduiendra que quiconque
inuoquera le Nom du Seigneur,sera sau-
D ué. Hommes Israëlites,oyez cés pa-
rolles. IESVS de Nazareth,hom-
me approuué de Dieu entre vous par
puissances,par merueilles & signes, les-
quelz Dieu a faict par luy au milieu de
vous,comme aussi vous sauez,voyre ce-
stuy(estant baillé par conseil diffiny &
[Mat.27.c] preuoyance de Dieu)*vous l'auez prins
[Marc.15.b] par lés mains dés iniques,& l'auez cru-
cifié & occis. Lequel Dieu a ressuscité,
ayant osté lés doleurs de la mort, pour-
tant qu'il n'estoit possible qu'il fust dete-
[Psal.16.b] nu d'elle. Car Dauid dict de luy. * Ie
contemploye tousiours le Seigneur en
ma presence,car il est à ma dextre, affin
que ie ne bouge. Pource, mon cœur s'est
esiouy,& ma langue en a eu liesse:& ou-
tre plus,ma chair reposera en esperance.
Car tu ne delaisseras point mon ame en
"enfer: & ne permettras point que ton [ou,sepulchre.]
Sainct voye corruption. Tu m'as faict
congnoistre lés voyes de vie,tu m'empli-
ras de liesse auec ta face. Hommes,més E
freres:ie vous peux bien dire hardiment
de*Dauid,l'vn dés peres qui est trespassé [3.Roys 2.b.]
& est enseuely:& son sepulchre est entre
nous iusque auiourdhuy. Comme ainsi
soit donc qu'il fust Prophete, & qu'il
sceut que Dieu luy auoit promis par iu-
rement*que du fruict de sés reins selon la [psa.132.c]
chair Christ naistroit, & seroit assis sur [2.sam.7.]
son siege: luy preuoyant a parlé de la [1.chro.17]
Resurrection de Christ,que son ame n'a [3.roys 8.]
point esté delaissée en enfer, & que sa [Psal.89-]
chair n'a point veu corruption.* Dieu a [Luc 24.f]
ressuscité cestuy IESVS, duquel nous [Sus 1.a.]
tous sommes tesmoingz. Aprés donc [Sous 10.f]
qu'il a esté esleué par la dextre de Dieu, F
& qu'il a receu de son Pere la promesse
du sainct esprit:il a espandu ce que main-
tenant vous voyez & oyez. Car Da-
uid n'est point monté és cieux:mais luy-
mesme dict: * Le Seigneur a dict à mon [psal.110.a]
Seigneur,siedz à ma dextre,iusque à tant [mat.22.d]
que ie mette tés ennemys la scabelle de [sous 13.e]
tés piedz. Partant,que toute la mai-
son d'Israël sache certainement que Dieu
a faict Seigneur & Christ,cestuy IE-
SVS que vous auez crucifié. Cés
choses ouyes,ilz eurent compunction de
cœur:& dirent à Pierre & aux autres
Apostres:Hommes freres,que ferōs nous?
Et Pierre leur dist:Repentez vous,et que
vn chascun de vous soit baptizé au Nom
de IESVS Christ,en remission dés
pechez:& vous receurez le don du sainct
esprit. Car la promesse est faicte à vous
& à voz enfans,& à tous ceux qui sont
loing,autant que le Seigneur nostre Dieu
en appellera. Et par plusieurs autres G
parolles il tesmoigna,& lés exhorta, di-
sant: "Sauuez vous de ceste generation ["Mettez vous hors]
peruerse. Ceux donc qui receurent sa
parolle,furent baptizez:& furent adiou-
stées en ce iour la, enuiron troys mille
personnes. Et estoient perseuerans en
la doctrine dés Apostres,& en la commu
nion,& au brisement du pain,& en orai-
sons. Or toute personne auoit crainte:
& beaucop de merueilles & signes estoiēt
faictz par lés Apostres. *Tous ceux [Sous 4.g]
aussi qui croyoient, estoient vnis, &
auoient toutes choses communes,Ilz ven
doient possessions & substances, & lés
departoient à tous,comme il estoit be-
soing à chascun. Et tous lés iours per- ["en cōmemoration de la cene du seignr.]
seueroient d'vn courage au Temple: &
"rompans le pain par chascune maison,
prenoient leur repas ensemble auec ioye

 & simplicitē

& simplicité de cœur, louans Dieu, &
ayans grace enuers tout le peuple. Et
le Seigneur adioingnoit par chascun iour
sous 13.g. à la congregation, * ceux qui deuoient
estre sauuez.

CHAP. III.

A ET Pierre & Iehan montoient en-
semble au Temple à l'heure de
l'oraison: qui estoit à neuf heures.
Et vn homme boyteux dés le ventre de
sa mere, y estoit porté, lequel on mettoit
iournellement à la porte du Temple qui
est dicte la Belle, affin qu'il demandast
l'aumosne à ceux qui venoient au Tem-
ple. Quand il veit Pierre & Iehan vou-
lans entrer au Temple, il lés pria affin
qu'il eut vne aumosne. Mais Pierre auec
Iehan le regardant, dist: Regarde à nous.
*C'est, Et il " entendoit à eux, esperant receuoir
regardoit quelque chose d'eux. Mais Pierre dist:
fermemēt. Ie n'ay or ny argent: mais ce que i'ay, ie
B le te donne. Au Nom de IESVS
Christ Nazaréen, leue toy & chemine.
Et en le prenant par la main dextre, le
leua: & incontinent sés plantes & sés ta-
lons deuindrent fermes, & saulta & se
tint debout & cheminoit: & entra auec
eux au Temple cheminant, & saultant,
& louant Dieu. Et tout le peuple le
veit cheminant & louant Dieu, & ilz le
recongneurent que c'estoit luymesme qui
seoit à la Belle porte du Temple, pour
auoir l'aumosme. Et furent fort
esmerueillez & estonnez de ce qui luy
estoit aduenu. Et comme le boyteux
qui auoit esté guary detenoit Pierre &
Iehan: tout le peuple estonné courut à
eux au portail qui s'appelle de Salo-
C mon. Et Pierre voyant cela, respon-
dit au peuple: Hommes Israëlites, pour-
quoy vous esmerueillez vous de cecy?
ou, pourquoy nous regardez vous, com-
me si de nostre puissance & sanctité nous
Exo. 3.b auions faict cestuy cy cheminer? *Le
Dieu d'Abraham & d'Isaac & de Iacob,
le Dieu de noz peres a glorifié son filz
IESVS, lequel vous auez liuré &
mat. 27 b nyé deuāt la face de Pilate, *cōbien qu'il
Luc 23.c iugeast qu'il deuoit estre deliuré. Mais
Iehā 18. vous auez nyé le * Sainct & le iuste, &
g.15.d. auez requis qu'il vous donnast vn meur-
trier: & auez faict mourir l'aucteur de
vie, lequel Dieu a ressuscité dés mortz: du
quel nous sommes tesmoingz. Et par
la confiance que nous auons au Nom
d'iceluy, il a rafermy cestuy lequel vous
voyez & congnoissez: & la Foy qui est
par luy, luy a dōné ceste entiere santé en
la presence de vous tous. Et maintenāt
1.cor.2.b freres, * ie say que vous l'auez faict par
ignorance: comme aussi voz princes.
Mais Dieu a ainsi accōply ce qu'il auoit D
predict par la bouche de tous sés * Pro- mat.
phetes, que Christ deuoit souffrir. Repen- marc
tez vous donc, & vous conuertissez: affin Luc
que voz pechez soient effacez, (& soyez Sus 2
sauuez) quand lés temps de repos de la
presence du Seigneur viendront, & qu'il
enuoyera IESVS Christ qui parauāt
vous a esté annoncé, lequel certes il fault
que le ciel reçoyue, iusque aux tēps de la
restauration de toutes lés choses, q̄ Dieu
a parlé par la bouche de tous sés sainctz
Prophetes dés le temps passé. Car certes
Moyse a dict aux peres: * Le Seigneur Deu.
vostre Dieu vous suscitera vn Prophete sous
tel que moy, d'entre voz freres. *Vous mat.
l'orrez selon toutes lés choses qu'il vous
dira. Et aduiēdra, que toute personne qui
n'aura point escouté ce Prophete la, peri-
ra du peuple. Et mesmes tous lés Pro-
phetes depuis Samuel, & ceux qui depuis
ont prophetizé, ont aussi annoncé, cés
iours. Vous estes filz dés Prophetes, et
de l'alliance que Dieu a ordonné à noz
peres, disant à Abraham: * Et " en ta se- * ou,
mence seront beneites toutes lés familles Gen.
de la terre. Dieu a suscité son Filz, & le 22.d.
vous a premierement enuoyé pour vous
beneir, affin qu'vn chascun se conuertisse
de sés mauuaistiés.

CHAP. IIII.

MAis comme ilz parloient au peu- A
ple, lés Sacrificateurs & le "mai- *Ce
stre du Temple, & lés Saduciens qui a
suruindrent estans marris: pource qu'ilz charg
enseignoient le peuple, & qu'ilz annon- garde
çoiēt la Resurrection dés mortz au Nom Temp
de IESVS. Et misrent lés mains sur
eux, & lés misrent en prison iusque au
lēdemain, car il estoit desia vespre. Et plu-
sieurs de ceux qui auoiēt ouy la parolle,
creurēt: & fut le nombre dés hommes en-
uiron cinq mille. Or aduint que le len-
demain leurs princes s'assemblerēt en Ie-
rusalem, & lés Anciens, & lés Scribes, &
Anne principal Sacrificateur & Caiphe,
& Iehan & Alexandre, & tous ceux qui
estoient du genre dés Sacrificateurs. Et
lés misrent au milieu, & lés interroguerēt,
disans: Par quelle vertu, ou en quel Nom,
auez vous faict cecy? Adonc Pierre B
remply du sainct esprit, leur dist: Princes
du peuple & Anciens d'Israël, puis que
nous sommes auiourdhuy examinez du
bien, qui a esté faict à vn homme impo-
tent, pour sauoir par quel moyen il a
esté guary: il soit notoyre à vous tous,
& à tout le peuple d'Israël, que ce a esté
par le Nom de IESVS Christ de
Nazareth,

Nazareth, que vous auez crucifié, lequel
Dieu a ressuscité dés mortz: par luy il as-
psa. 118.d siste sain deuant vous. *C'est la pierre qui
mat. 22.d a esté reiettée de vous edifians: laquelle a
esté mise au principal lieu du coing: &
n'y a point de salut en aucun autre. Car
aussi il n'y a point d'autre Nom donné,
soubz le ciel entre lés hommes, par lequel
il nous faille estre sauuez. Et eux voyans
la hardiesse de parler, de Pierre & de Ie-
C han: congneu aussi qu'ilz estoyent hom-
mes sans letres & ydiotz, ilz s'esmer-
ueilloyent, & congnoissoyent qu'ilz a-
uoyent esté auec IESVS: voyans aus-
si que l'homme qui auoit este guary, e-
stoit present auec eux, ne pouoyent en
rien contredire. Lors leur comman-
derent de sortir hors du Conseil, & con-
feroyent entre eux disans: Que ferons
nous à cés hommes-cy? car certes qu'vn
signe notoyre ayt esté faict par eux: il est
manifeste à tous lés habitans de Ierusa-
lem, & ne le pouons nyer. Mais affin
qu'il ne soit plus diuulgué parmy le peu-
sous 5.e. ple, deffendons-leur *par menaces, qu'ilz
ne parlent plus à nul hôme en ce Nom.
D Et lés appellans leur commanderent que
nullement ilz ne parlassent ny enseignas-
sent au Nom de IESVS. Mais Pierre
Sous 5.f. & Iehan respondans, leur dirent. * Iugez
s'il est iuste deuant Dieu de vous ouyr
plustost que Dieu? car nous ne pouons
que nous ne parlions lés choses que nous
auons veu & ouy. Et auec menaces lés
laisserent aller, ne trouuans rien parquoy
ilz lés peussent punir, à cause du peuple:
car tous glorifioyent Dieu, de ce qui e-
stoit aduenu. Car l'homme auquel auoit
esté faict ce signe de guarison, auoit plus
E de quarante ans. Et aprés qu'ilz fu-
rent deliurez, ilz vindrent à leurs gens: &
leur raconterent tout ce que lés princi-
paux Sacrificateurs & lés Anciens leur
auoyent dict. Et quand ilz lés eurent
ouy, ilz esleuerent tout d'vn courage leur
Gen. 1.a. voix à Dieu, & dirent. *Seigneur, tu és
le Dieu qui a faict le ciel & la terre, la
mer & toutes choses qui sont en eux: qui
as dict par la bouche de ton seruiteur Da
psal. 2.a. uid: * Pourquoy ont fremy lés gens &
ont lés peuples pensé choses vaines? Lés
Roys de la terre ont assisté, & lés Prin-
ces °ont conuenu ensemble contre le Sei- °ou, se sõt assemblez en cõseil.
gneur & contre son Christ. Car de vray
contre ton sainct Filz IESVS que tu
F as oinct, se sont assemblez, pour faire tou
tes lés choses que ta main & ton conseil
auoyent deuant determiné estre faictes.
Et maintenant Seigneur, regarde à leurs
menaces, et donne à tés seruiteurs de par-
ler ta parolle auec toute hardiesse: en esten
dant ta main, à ce que guarison & signes
& merueilles se facent par le Nom de ton
sainct filz IESVS. Et quand ilz eu- G
rent prié, le lieu auquel ilz estoyent assem
blez, °fut meu: & furent tous remplis du °ou, trembla.
sainct esprit, & parloyent la parolle de
Dieu auec hardiesse. * Et la multitude de Sus 2.g.
ceux qui croioyent estoit d'vn cœur &
d'vne ame: & nul ne disoit quelque chose
estre sienne, de ce qu'ilz possedoyent: mais
toutes choses leur estoyent communes.
Et lés Apostres rendoyent tesmoigna-
ge en grande vertu de la Resurrection du
Seigneur IESVS: & grande grace
estoit sur eux tous. Et nul n'auoit
°disette de rien entre eux: *car tous ceux °deffaute.
qui possedoyent champs ou maisons lés Sus 2.a.
vendoyent, & apportoyent le pris dés Deu. 15.a.
choses qui estoyent vendues, & le met- tob. 1.a.d
toyent aux piedz dés Apostres, & en e-
stoit departy à chascun selon qu'il en a-
uoit de besoing. Or Ioses qui estoit
surnommé par lés Apostres Bar-nabas
(c'est à dire filz de consolation) Leui-
te, & Cyprien de nation, comme ainsi
fust qu'il eut vn champ, il le vendit: & ap-
porta le pris, & le mist au piedz dés A-
postres.

CHAP. V.

Mais vn hôme nommé Ananias A
auec sa femme Saphira, vendit
vne possession: & retint vne
partie du pris par le consentement de sa
femme, & en apporta quelque partie, &
la mist aux piedz dés Apostres. Dont
Pierre dist: Ananias, pourquoy a Satan
remply ton cœur, pour mentir au sainct
esprit, & retenir du pris du champ? Ne
demouroit-il pas du tout à toy? & estant
vendu, n'estoit-il point en ta puissance?
Pourquoy as-tu mis cela en ton cœur?
Tu n'as point menty aux hommes, mais
à Dieu. Et Ananias oyant cés pa-
rolles, cheut & rendit l'esprit. Et aduint
grande crainte à tous ceux qui ouyrent
cés choses. Et aucuns ieunes se leuans l'o-
sterent, & l'emporterent, & l'enseuelirent.
Et aduint enuiron l'espace de troys B
heures aprés, sa femme aussi non sa-
chant ce qui auoit esté faict, entra. Et
Pierre luy respondit: Dy-moy, auez-
vous autant vendu le champ? Et elle
dist: Ouy, autant. Et Pierre luy dist:
Pourquoy auez vous conspiré ensemble
de tenter l'esprit du SEIGNEVR?
Voicy à l'huys lés piedz de ceux qui
ont enseuely ton mary, & t'emporte-
ront. Et incontinent elle cheut

à sés piedz,& rendit l'esprit. Et quand
lés ieunes furent entrez, ilz la trouuerent
morte: & l'emporterent hors & l'enseue-
lirent au prés de son mary. Et aduint
*ou, con- grande crainte à toute *l'Eglise, & à
gregatiõ. tous ceux qui ouyrent cés choses. Et
C par lés mains dés Apostres estoyent
faictz beaucop de signes & merueilles en-
tre le peuple.(Et estoyent tous d'vn cou-
rage au portail de Salomon. Et nul
dés autres ne s'osoit adioindre à eux:tou
tesfoys le peuple lés auoit en grande esti-
Sus 2.a. me. *Et de plus en plus s'augmentoit la
multitude de ceux qui croyoyent au Sei-
gneur tant d'hommes que de femmes)tel-
lement qu'ilz apportoyent lés malades
és rues,& lés mettoyent en lictz & lictie-
res: affin que l'vmbre de Pierre quãd il
viendroit,pour le moins s'estendist iusque
à aucun d'eux. Et aussi la multitude
dés citez voisines venoit ensemble en Ie-
rusalem,amenant lés malades & ceux qui
D estoyent tormentez dés mauuais espritz:
lesquelz tous estoyent guaris. Lors
le principal Sacrificateur se leua & tous
ceux qui estoyent auec luy, qui est la se-
mat.10.b. cte dés Saducéens,& furent remplis d'en-
mar.13.d. uie: * & misrent lés mains sur lés Apo-
Luc 21.d stres, & lés misrent en la prison publi-
Iehã 15.d que. Mais l'Ange du Seigneur ou-
16.a. urit de nuict lés portes de la prison, &
lés mist dehors,& dist:Allez, & estans au
Temple, parlez au peuple toutes lés pa-
*c'est, reli rolles de ceste *vie. Lesquelz quand
gion. ilz l'eurent ouy, entrerent au poinct du
iour au Temple & enseignoyent. Et
quand le principal Sacrificateur fut venu
& ceux qui estoyent auec luy, ilz assem-
blerent le Conseil, & tous lés Anciens
dés enfans d'Israël,& enuoyerent à la pri
son affin qu'ilz fussent amenez. Et
quand lés ministres y furent venuz, &
qu'ilz ne lés trouuerent point en la pri-
son:ilz retournerent & l'annoncerent,di
sans: Nous auons bien trouué la prison
fermée auec toute diligence, & lés gardes
qui estoyent dehors deuant lés portes:
mais quand nous l'auons ouuerte, nous
n'auons nul trouué dedans. Et quand
le Sacrificateur & le maistre du Temple
& lés principaux Sacrificateurs ouyrent
cés parolles,ilz estoyent en doubte d'eux
E qu'il en seroit faict. Or quelcun vint,
& leur annonça,disant: Voyla lés hom-
mes que vous auez mis en prison, sont
au Temple, & enseignent le peuple.
Adonc le maistre auec lés ministres s'en
alla,& lés amena sans violence: car ilz
craignoyent le peuple, qu'ilz ne fussent
lapidez. Et quand ilz lés eurent ame-
nez,ilz lés presenterent au Conseil. Et
le principal Sacrificateur lés interrogua,
disant:*Ne vous auons nous pas defen-
du par exprés commandement, que vous Sus 4.c
n'enseignissiez point en ce Nom-cy? &
voicy, vous auez remply Ierusalem de
vostre doctrine, & voulez remettre sur
nous le *sang de cest homme cy. Et Pier- *La co
re respondit & lés Apostres, & dirent: pe de l
*Il fault plustost obeyr à Dieu que aux mort.
hommes. Le Dieu de noz peres à ressu- F
scité IESVS lequel vous auez mis à Sus 4.d
mort,le pendant au boys.C'est celuy que
Dieu a esleué par sa dextre, Prince &
*Sauueur, pour donner repentance à Is- Mat.1.
raël,& remission dés pechez. Et nous Phil.2.
luy sommes tesmoingz de cés parolles,&
mesme le sainct esprit,lequel Dieu a don-
né à tous ceux qui obeissent à luy. Et
quand ilz ouyrent cela:ilz creuoyent de
ire, & consultoyent pour lés mettre à
mort. Mais vn Pharisien nommé Ga-
maliel, docteur de la Loy, honnorable à
tout le peuple se leuant au Conseil, com-
manda que lés Apostres se retirassent vn
petit dehors,& leur dist: Hommes Israëli
tes, aduisez de cés hommes que vous a-
uez à faire. Car parauant cés iours G
icy a esté Theudas se disant estre quel-
que personnage: auquel s'adioingnit vn
nombre d'hommes, enuiron de quatre
cens: lequel a esté occis, & tous ceux qui
auoyent creu à luy ont esté destruictz &
redigez à rien. Aprés cestuy, a esté Iu-
das Galiléen és iours de la *Description: *de laq
& destourna gros peuple aprés soy. Et est parl
cestuy-la perit,& tous ceux qui auoyent Luc 2.a
consenti à luy ont esté desconfis. Et
maintenant ie vous dy cés choses,depor-
tez vous de cés hommes & lés laissez.
Car si ce Conseil ou cest œuure est dés
hommes, il sera deffaict: mais s'il est de
Dieu, vous ne le pourrez deffaire: affin
aussi que vous ne soyez trouuez estre re-
pugnans à Dieu. Et ilz furent de son
opinion, & appellerent lés Apostres: &
aprés lés auoir battu *ilz leur comman- Sus 4.c.
derẽt qu'ilz ne parlassent point au Nom
de IESVS,& lés laisserent aller. *Et
certes ilz s'en alloyent, ioyeux de de- mat.5.b
uant le Conseil: pource qu'ilz auoyent 1.pie.3 c
esté reputez dignes de souffrir iniure sous 16.c
pour le Nom d'iceluy. Et tous lés
iours ne cessoyent au Temple & par cha-
scune maison d'enseigner & annõcer IE-
SVS Christ.

CHAP. VI.

ET en cés iours la, comme le nom- A
bre dés disciples croissoit, il ad-
uint vn murmure dés Grecz cõtre
lés

lés Ebrieux: pource que leur vefues
ou, des- estoient "mesprisées au seruice quotidié.
timées. Partant lés douze appellerent la mul-
titude dés disciples,& dirent: Il n'est pas
raisonnable que nous delaissions la pa-
rolle de Dieu, & seruions aux tables.
Ti.3.a *Considerez donc freres,sept hommes
Tit.1.b. d'entre vous,de qui on ayt bon tesmoi-
gnage, pleins du sainct esprit & de sa-
pience: lesquelz nous commettrons sus
cest affaire. Et nous nous employerons
à oraison,& à l'administration de la pa-
rolle. Et la parolle pleut à toute la mul
B titude. Et esleurent Estienne homme
plein de Foy & du sainct esprit,&* Phi-
ons 21.b lippe,& Procore,& Nicanor,et Timon,
& Parmenas,& Nicolas"estranger An-
conuer- tiochien. Ilz lés presenterent deuāt lés
y au Iu- Apostres:& quand ilz eurent prié, ilz
daisme. misrent lés mains sur eux. Et la pa-
rolle de Dieu croissoit:& le nombre dés
disciples multiplioit fort en Ierusalem:
aussi grande cōpaignie dés Sacrificateurs
C obeissoit à la Foy. Or Estienne plein
de Foy & de force,faisoit choses merueil-
leuses & grandz signes entre le peuple.
Et aucuns de la sinagogue qui est ap-
pellée dés Libertins,& dés Cyreniens,et
dés Alexandrins,& de ceux qui estoient
de Cilice,& d'Asie,se leuerent disputans
auec Estienne:& ne pouoient resister à
la sapience & à l'esprit par lequel il par-
loit. Adonc ilz subornerent dés hom-
D mes lesquelz disoient: Nous luy auons
ouy dire parolles de blasphemes contre
Moyse,& contre Dieu. Et esmeurent le
peuple & lés Anciens & lés Scribes, &
luy courans sus le rauirent, & l'amene-
rent au Conseil:& presenterent dés faux
tesmoingz,qui disoient: Cest homme cy
ne cesse de parler parolles blasphema-
toires contre ce sainct lieu,& la Loy.
Car nous luy auons ouy dire que ce
IESVS de Nazareth destruira ce
lieu cy, & muera lés ordonnances que
Moyse nous a baillé. Et comme tous
ceux qui estoient assis au Conseil le re-
gardoient, ilz veirent sa face comme la
face d'vn Ange.

CHAP. VII.

A Lors le principal Sacrificateur dist:
Cés choses sont elles ainsi? Et il
dist: Hommes freres et peres, oyez.
Le Dieu de gloyre s'apparut à nostre
pere Abraham,quand il estoit en Meso-
"ou Harā potamie,deuāt qu'il demourast en"Char-
Gen.12.a ran,& luy dist:*Sors hors de ton pays,
& de ta parenté:& viens en la terre que
ie te monstreray. Adonc il sortit du
Gen.11.d pays dés Caldéens,et habita en*Charrā,

Et de là,aprés que son pere fut mort,il
le transporta en ceste terre, en laquelle
maintenant vous habitez. Et ne luy
donna point d'heritage en elle, non pas
vne marche de pied: mais luy promist don
ner icelle en possession, & à sa semence
aprés luy, combien qu'il n'eust point
d'enfant. Mais Dieu parla ainsi: *que Gen.15.c
sa semence seroit habitante en terre estran
ge:& que lés gens de là l'assubiectiroient
à seruitude,& la traicteroient mal quatre
cens ans, " & ie iugeray la gent à laquel "aucuns
le auront seruy,dict Dieu. Et aprés cés ont,et 30.
choses sortiront,& me seruirōt en ce lieu.
*Et luy donna l'alliance de Circonci- B
sion. Et cestuy engendra Isaac,& le Exo.12.f
circoncit le huytiesme iour:& Isaac en- Ge.17,b.
gendra Iacob *& Iacob lés douze pa- gen.21.a.
triarches.Et lés patriarches meuz d'en- gen.25.c.
uie, vendirent * Ioseph qui fut mené en gen.29.c.
Egypte:& Dieu estoit auec luy,& le de- d. 30. a.
liura de toutes sés tribulations: & luy 35.c.
donna grace & sapience deuant Pharao gen.37.f.
Roy d'Egypte,& le constitua Gouuer- gen.41.e.
neur sus Egypte,& sus toute sa maison.
*Or vint la famine en toute Egypte, gen.42.a
& en Chanaan, & grande tribulation:
& noz peres ne pouoient trouuer viures.
*Mais quād Iacob ouyt qu'il y auoit gen.42.a
du blé en Egypte,il y enuoya premiere-
ment noz peres: & *à la seconde foys Gen.45.
Ioseph fut congneu de sés freres:& la li-
gnée de Ioseph fut manifestée à Pharao.
Et Ioseph y enuoya, & feit appeller
Iacob son pere,& tout son parentage
qui estoit septante"cinq personnes. Et "cōptant
Iacob descendit en Egypte, & trespassa lés cinq
luy & noz peres. Et furent transpor- nayz en
tez en Sichem:& mis au sepulchre, que Egypte.
Abraham auoit acheté à pris d'argent C
dés filz d'Emor filz de Sichem. Mais
quand le temps de la promesse approcha,
laquelle Dieu auoit iuré à Abraham * le Exo.1.
peuple creut & multiplia en Egypte,
iusque à tant qu'vn autre Roy se leua en
Egypte, lequel ne congnoissoit pas Io-
seph. Cestuy abusant nostre genre trai-
cta mal noz peres, pour leur faire aban-
donner leurs enfans,affin d'en faire fail-
lir la generation. *En ce mesme temps Exo.1.
nasquist Moyse,et fut aggreable à Dieu:
lequel fut nourry troys moys en la mai-
son de son pere. * Et quand il fut mis Exo.2.
en abandon,la fille de Pharao l'empor-
ta,& le nourrit pour son filz. Et fut
Moyse instruict en toute sapience dés
Egyptiens:& estoit puissant en faictz &
en dictz. Mais quand il vint à l'eage "ou, luy
de quarante ans,il" eut volunté d'aller vi monta au
siter sés freres lés enfans d'Israël. Et cœur.

comme il en veit vn qui souffroit iniure,il
le deffendit & frappāt l'Egyptien,il ven-
gea celuy qui souffroit l'iniure. Et
pensoit que sés freres entendissent q̃ Dieu
leur donneroit deliurance par sa main:
D mais ilz ne l'entendirent pas. * Et le
Exo.2.b iour ensuyuant fut veu d'aucuns d'eux
rom.12.c. ayans debat,& lés mist d'accord,disant:
1.pier.2.c Hommes, vous estes freres, pourquoy
nuysez vous l'vn à l'autre? Et celuy
qui faisoit iniure à son prochain le rebou-
ta,disant:Qui t'a ordonné prince & Iuge
sur nous?me veux-tu tuer, ainsi que tu
tuas hyer l'Egyptien? Et Moyse s'en-
fuyt pour ceste parolle et fut estranger en
la terre de Madian, ou il engendra deux
Exo.3.a. filz. * Et quarante ans accomplis,
l'Ange du Seigneur s'apparut à luy au
desert de la montaigne de Sina, en vne
flamme de feu d'vn buisson. Et quand
Moyse le veit, il s'esmerueilla de la vi-
sion.Et comme il approchoit pour regar
der:la voix du Seigneur luy fut faicte,di-
sant:Ie suis le Dieu de tés peres, le Dieu
d'Abraham,le Dieu d'Isaac, & le Dieu
de Iacob. Et Moyse espouāté n'osoit
regarder. Et le Seigneur luy dist: Des-
chausse le chaussement de tés piedz:car le
lieu ou tu és,est terre saincte. I'ay bien
veu l'affliction de mon peuple qui est en
Egypte,& ay ouy leur gemissement: &
suis descēdu pour lés deliurer. Et main-
tenāt viés-ça,& ie t'enuoyeray en Egy-
E pte. Ce Moyse lequel ilz nierent, di-
sans:qui t'a ordonné Prince & Iuge?c'est
celuy que Dieu auoit ennoyé pour Prin-
ce & deliureur, par la main de l'Ange
Exod.4. qui luy estoit apparu au*buisson. *C'est
7.8.9.10. celuy qui lés a mis hors faisant choses
11.14. merueilleuses & signes en Egypte & en
Exo.16 a la mer rouge,& par quarante ans au de-
Exo.3.2. sert. C'est Moyse qui a dict aux filz
Deu.18.c. d'Israël:*Le Seigneur vostre Dieu vous
Sus 3.d. suscitera vn Prophete tel que moy,d'en-
Exo.19 a tre voz freres:vous l'escouterez. *C'est
celuy qui a esté en la congregation au de-
sert auec l'Ange, qui parloit à luy en la
exo.23.d montaigne de * Sina,& auec noz peres:
Exo.32- * lequel a receu la parolle de vie, pour
nōb. 16- nous la donner: auquel noz peres n'ont
21.a.b. pas voulu obeir, mais l'ont rebouté: &
s'en sont destournez en leur cœur pour
Exo.32 a aller en Egypte,disans à Aharon: *Fay
nous dés dieux qui voysent deuāt nous:
car nous ne sauons qu'il est aduenu à ce
Moyse cy qui nous a mené hors du pays
1.cor.10.a d'Egypte. * Et en cés iours la ilz
feirent vn veau, & offrirent sacrifices à
l'image, & s'esiouyssoient és œuures de
F leurs mains. Et Dieu se destourna

d'eux,& lés abandonna,tellement qu'ilz
seruirent à ᵃ l'exercite du ciel:ainsi qu'il ᵃc'est,au
est escrit * au liure dés Prophetes: Mai- estoilles
son d'Israël,m'auez vous offert immola- amos 5
tions de bestes & sacrifices par quarante
ans au desert? Et vous auez receu le ta-
bernacle de Moloch,& l'estoille de vo-
stre Dieu Remphan, lesquelles figures
vous auez faict pour lés adorer: & ie
vous transporteray outre [en] Babylo-
ne. * Le tabernacle de tesmoignage a 2. Sam
esté auec noz peres au desert:cōme Dieu 8.b.
leur auoit ordonné parlant à Moyse, exo.25
qu'il feist selon la forme qu'il auoit veu: Ebri.8
lequel aussi receurēt noz peres & le me- Ios.3.
nerent auec Iosué en la possession dés
Gentilz:lesquelz Dieu a deietté de la fa-
ce de noz peres iusque aux iours de Da-
uid:lequel trouua grace deuant Dieu, &
demāda qu'il trouuast vn Tabernacle au
Dieu de Iacob. *Et Salomon luy edi- 3. Roy
fia vne maison. *Mais le Souuerain ne 6.a.
habite point és Tēples faictz de la main, sous 17
comme le Prophete dict:*Le ciel est mon psa.130.
siege, & la terre est la scabelle de més Isai.66
piedz. Quelle maison m'edifierez
vous:dict le Seigneur:ou,qui est le lieu de
mon Repos? Ma main n'a elle pas faict
toutes cés choses? Gens incorrigibles,et
incirconcis de cœur & d'aureilles, vous
resistez tousiours au sainct Esprit:com-
me voz peres[ont faict] ainsi auez vous
faict. *Lequel dés Prophetes n'ont per- G
secuté voz peres? Ilz ont aussi occis Nehem
ceux qui predisoient de l'aduenement du 9.c.e.
iuste:duquel maintenant vous auez esté
traistres & homicides:vous qui auez re-
ceu la * Loy par la disposition dés An- Gal.3.c
ges:& ne l'auez point gardée. Et oyās Ebri.2
cés choses creuoient en leurs coeurs, &
grinçoient lés dentz contre luy. Mais
comme il estoit plein du sainct Esprit, il
regarda au ciel,& veit la gloyre de Dieu
*& IESVS estāt à la dextre de Dieu. psa. 110
Et dist:Voicy,ie voy lés cieux ouuertz, marc 16
& le filz de l'homme estant à la dextre Rom. 8
de Dieu. Et ilz s'escrierent à haulte Ebri. 1
voix & estoupperent leurs aureilles: & 10.c.
d'vn courage vindrent impetueusement
contre luy. Et le ietterent hors la ci-
té,& le lapidoient. Et lés tesmoingz
misrent ius leurs vestemens aux piedz
d'vn ieune hōme qui estoit appellé Saul.
Et lapidoient Estienne inuoquant & di-
sant:Seigneur IESVS, reçois mon
esprit. Et s'estant mis à genoux il cria
à haulte voix:Seigneur, ne leur impute
pas ce peché. Et quand il eut dict cela,
il ᵃ s'endormit. Or Saul estoit consen- ᵃ C'est, il
tant à sa mort. mourut.

CHAP.

CHAP. VIII.

A ET en ce iour la fut faicte grande
Sus 7.g. persecution contre l'Eglise qui e-
stoit en Ierusalem : & furent tous
espars par lés regions de Iudée & de Sa-
marie,exceptez lés Apostres. Et au-
cuns hommes craignans Dieu prindrent
°Ou,pour le soing d'Estienne pour l'enseuelir, &
luy. feirent grãd pleur °sus luy. *Et Saul
Gala.1.b guastoit l'Eglise, entrant par lés mai-
1.cor.15b sons : & en tirant hommes & femmes, lés
sous 9.a. mettoit en prison. Ceux-donc qui e-
stoyent espars alloyent ça & là, annon-
çans la parolle[de Dieu.] Or Philippe
paruint en la cité de Samarie, & leur
B preschoit Christ. Et le peuple estoit atten
tif d'vn accord, à ce que Philippe disoit,
en oyant & voyant lés signes qu'il fai-
soit. Car lés mauuais espritz en criant
à haulte voix, sortoyent hors de plu-
sieurs qui en estoyent detenuz : & beau-
cop de paralytiques & de boyteux fu-
rent guaris.Et grand ioye aduint en ce-
ste cité la. Or il y auoit vn homme
nommé Simon qui parauant auoit esté en
la cité vsant d'enchantement & seduisant
le peuple de Samarie, se disant estre quel-
que grand personnage : auquel tous esto-
yent attentifz depuis le plus petit iusque
au plus grand,disans:Cestuy est la vertu
de Dieu,[dicte]la tresgrãde. Et estoyẽt
attentifz à luy, pource q̃ beaucop de tẽps
il lés auoit mis hors d'entendement, par
C sés enchantemens. Mais quand ilz
eurent creu à Philippe qui annonçoit lés
choses touchant le royaume de Dieu, &
le Nom de IESVS Christ : tant hom-
mes que femmes furent baptizez.
Adonc Simon creut aussi luymesme:
& quand il fut baptizé, il s'adioingnit à
Philippe. Et voyant lés vertus & signes
qui se faisoyent, il estoit estonné. Mais
quand lés Apostres qui estoyent en Ieru-
salem eurent ouy que Samarie auoit re-
ceu la parolle de Dieu : ilz leur enuoye-
rent Pierre & Iehan.Lesquelz quand ilz
furent là descendus,prierent pour eux,af-
fin qu'ilz receussent le sainct Esprit. Car
il n'estoit pas encore descendu en aucun
d'eux,mais seullement ilz estoyent bapti
zez au Nom de IESVS Christ.
Adonc ilz mettoyent lés mains sur eux,
& ilz receuoyent le sainct Esprit. Et
D quand Simon veit que par l'imposition
dés mains dés Apostres, le sainct Esprit
estoit donné, il leur presenta de l'argent
disant : Donnez moy aussi ceste puissan-
ce,affin que tous ceux sur qui ie mettray
lés mains, reçoyuent le sainct esprit.
Mais Pierre luy dist: Ton argent soit
auec toy en perdition : pource que tu as
estimé le don de Dieu estre acquis par ar-
gent. Tu n'as point de part ne d'herita-
ge en cest affaire : car ton cœur n'est pas
droict deuant Dieu. Repens-toy donc
de ceste malice que tu as:& prie Dieu, af-
fin q̃ par aduẽture que ceste pensée de ton
cœur te puisse estre pardonnée:car ie voy
que tu és en fiel d'amertume et en lien d'i-
niquité. Lors Simon respondit, & dist :
Priez pour moy enuers le Seigneur: affin
que rien ne vienne sur moy dés choses
que vous auez dict. Ainsi donc quand
ilz eurent testifié & parlé la parolle du
Seigneur, ilz retournerent en Ierusalem:
& annonçoyent l'Euangile en plusieurs
bourgades dés Samaritains. Et l'An- E
ge du Seigneur parla à Philippe, disant:
Leue toy, & va enuers le Midy au che-
min qui descend de Ierusalem à Gaza:ce-
luy qui est desert.Il se leua:& s'en alla.
Et voicy vn homme Ethiopien Eunu-
que,Gouuerneur de Candace Royne dés
Ethiopiens:lequel estoit commis sus tou-
tes sés richesses. Et estoit venu pour ado-
rer en Ierusalem : & retournoit estant as-
sis en son chariot, & lisoit Isaie le Pro-
phete. Et l'esprit dist à Philippe : Ap-
proche,& t'adioins à ce chariot. Et Phi-
lippe accourut,& l'ouyt qu'il lisoit Isaie
le Prophete. Et dist: Mais,entends-tu F
ce que tu lis?Lequel dist : Et comment le
puis-ie, si aucun ne le me monstre? Et
pria Philippe qu'il montast,& qu'il s'as-
sist auec luy. Et le contenu de l'escriture
qu'il lisoit, c'estoit : *Il a esté mené com- Isa. 53.c.
me vne brebis à occision, & comme l'a-
gneau muet deuant celuy qui le tond, ain-
si n'a-il point ouuert sa bouche. En son
°humilité, son iugement a esté osté. °ou,abie-
Mais qui racontera sa generation? Car ction &
sa vie est ostée de la terre. Et l'Eunu- petitesse.
que respondit à Philippe, & dist : Ie te
prie, de quel Prophete dist-il cela? de
soy, ou de quelque autre? Et Philip-
pe ouurit sa bouche, & commençant à ce
ste escriture luy annonça IESVS.
Et comme ilz alloyent par la voye, G
ilz vindrent à quelque eaue. Et l'Eu-
nuque dist : Voicy de l'eaue, qui m'em-
pesche d'estre baptizé? Et Philippe
dist: Si tu croys de tout ton cœur, il
est licite. Et respondant dist: Ie croy
que IESVS Christ est le filz de
Dieu. Et commanda que le chariot fust
arresté.Et tous deux descendirent en l'ea-
ue, Philippe & l'Eunuque : & le bapti-
za. Et quand ilz furent remontez hors
de l'eaue, l'esprit du Seigneur rauit Phi-
lippe: & l'Eunuque ne le veit plus, &

s'en alloit ioyeux par son chemin. Mais Philippe fut trouué en Azote: & en passant annonçoit l'Euangile par toutes lés citez iusque à ce qu'il vint à Cesarée.

CHAP. IX.

A Or Saul*enflammé encore de menaces & meurtre contre lés disciples du Seigneur: vint au principal Sacrificateur, & luy demanda lettres pour porter en Damas aux Synagogues: affin que s'il trouuoit aucuns de ceste voye, hommes & femmes, il lés amenast liez en Ierusalem. Et en cheminant aduint qu'il approcha de Damas: & soubdainement vne lumiere comme esclair resplendit du ciel à l'entour de luy. Et estant cheu en terre, ouyt vne voix qui luy dist: Saul, Saul, pourquoy me persecute-tu? Lequel dist: Qui és-tu Seigneur? Et le Seigneur dist: Ie suis IESVS, lequel tu persecute. Il t'est dur de regimber contre l'aguillon. Lequel tremblant & estonné dist: Seigneur, que veus-tu que ie face?

gal. 1.b.c
1.co. 15.b
Sus 9.a.
sous 22.a

Et le Seigneur luy dist: Leue toy, & entre en la cité: et là te sera dict ce qu'il te faudra faire. Mais lés hommes qui l'accompaignoyent en la voye estoyent
B estonnez, oyans bien la voix "& ne voyans personne. Et Saul se leua de terre: & en ouurant sés yeux, ne veoyt personne. Et le conduyrent par lés mains, & le menerent à Damas. Et fut troys iours sans veoir, & sans manger, & sans boyre. Or il y auoit vn disciple en Damas nommé Ananias, & le Seigneur luy dist en vision: Ananias.

" assauoir de Paul.

Et il dist: Me voicy Seigneur. Et le Seigneur luy dist: Leue toy, & va en la rue qui est nommée Droicte, & demande en la maison de Iudas, vn nommé Saul de Tharse. Car il est là qui prie. Et iceluy veit en vision vn homme nommé Ananias, entrant & mettant la main sur luy, affin qu'il receust la veuë. Et Ana-
C nias respondit: Seigneur, i'ay ouy parler a plusieurs de cest homme: quantz maux il a faict à tés Sainctz en Ierusalem.

Et a icy autorité de par lés principaux Sacrificateurs, de lier tous ceux qui inuoquent ton Nom. Et le Seigneur luy dist: Va, car cestuy m'est vn vaisseau esleu, pour porter mon Nom deuant lés Gentilz, & lés Roys, & lés enfans d'Israël. Et ie luy monstreray, combien il luy fault souffrir pour mon Nom. Et Ananias s'en alla, & entra en la maison. Et en mettant lés mains sur luy, dist: Saul frere, le Seigneur m'a enuoyé (lequel t'est apparu au chemin par lequel tu venois) affin que tu voye, & soyes remply du sainct Esprit. Et incontinent cheurent de sés yeux choses cõme escailles: & receut la veuë. Puis se leua, & fut baptizé. Et quand il eut prins la viande, il fut conforté. Et Saul fut par aucuns iours auec lés disciples qui estoyent en Damas. Et incontinent il prescha Christ és Synagogues [disant,] qu'il estoit le filz de Dieu. Dont tous ceux qui l'oyoient, estoyent estonnez, & disoyent: N'est-ce pas cestuy qui faisoit effort en Ierusalem à ceux qui inuoquoyent ce Nom? & est venu icy à ce, qu'il lés amenast liez aux principaux Sacrificateurs. Et Saul de plus en plus s'efforçoit, & confondoit lés Iuifz qui habitoyent en Damas, affermant que cestuy estoit le "Christ. Et plusieurs iours aprés, lés Iuifz feirent vn conseil ensemble pour le mettre à mort. Mais leurs embusches vindrent à la congnoissance de Saul. Et gardoyent lés portes iour & nuict, affin de le mettre à mort. Mais lés disciples le prenans de nuict, le misrent en bas par la muraille en l'auallant en vne corbeille. D

" le Messias promis.

Et quand Saul fut venu en Ierusalem, il taschoit de se ioindre aux disciples: mais tous le craignoyent ne croyans point qu'il fust disciple. Et Barnabas le print & le mena aux Apostres, & leur raconta comment il auoit veu le Seigneur en la voye, & qu'il auoit parlé à luy: & comment il s'estoit porté constamment à Damas au Nom de IESVS. Et estoit auec eux conuersant en Ierusalem: & parloit hardiment au Nom du Seigneur IESVS. E

Aussi il parloit, & disputoit contre lés "Grecz. Mais ilz cerchoyent le mettre à mort. Et quand lés freres le sceurent, ilz l'emmenerent à Cesarée, & l'enuoyerent à Tharse. Ainsi donc lés Eglises par toute Iudée & Galilée & Samarie auoyent paix, & estoyent edifiées, cheminans en la crainte du Seigneur: & estoyent remplies de la consolation du sainct esprit. Et aduint F que comme Pierre passoit par "tous: il vint aux "sainctz qui habitoyent à Lydde, & trouua là vn homme nommé Eneas depuis huyt ans gisant en lictiere, lequel estoit paralytique. Et Pierre luy dist: Eneas, le Seigneur IESVS Christ te guarisse: leue toy, & fais ton lict. Et incontinent se leua. Et tous ceux qui habitoyent à Lydde & en Assaron, le veirent: lesquelz furent conuertis au Seigneur. Aussi y auoit en "Ioppe vne disciple nommée " Thabita:

" Ceux q[ui] n'estoye[nt] Iuifz.

" plusieur[s]
" c'est, fid[e]les sancti[]fiez par foy.

" ou, Iesse.
" ou, Tha[]bia.

*C'est, dain, ou, cheureul. laquelle interpretée, est dicte *Dorcas. Elle estoit pleine de bonnes œuures & d'aumosnes qu'elle faisoit. Et aduint en cés iours la, qu'elle deuint malade & mourut. Et quand ilz l'eurent lauée, ilz la misrent en vne haulte chambre. Et veu que Lydde estoit prés de Ioppe, lés disciples oyans que Pierre y estoit, enuoyerent vers luy aucuns, prians: qu'il ne luy fust
G grief de venir iusque à eux. Et Pierre se leua, & vint auec eux. Et quand il fut venu, ilz le menerent à la haulte chambre. Et toutes lés vefues se misrent entour de luy en plourant, & monstrant lés robbes & lés vestemens que Dorcas faisoit quand elle estoit auec eux. Mais Pierre, aprés lés auoir tous enuoyé hors, se mist à genoux & pria: & se tournant vers le corps, dist: Thabita, leue toy. Et elle ouurit sés yeux. Et quand elle eut veu Pierre, elle s'assist. Et luy donnant sa main la leua. Et quand il eut appellé lés Sainctz, & lés vefues, il la rendit viue. Et ce fut congneu par toute Ioppe: & plusieurs creurent au Seigneur.

Et aduint que plusieurs iours demoura en Ioppe, chez vn conrayeur nommé Simon.

CHAP. X.

A Or y auoit vn homme à Cesarée nommé Cornille, Centenier de la Bende appellée Italienne, preud-homme, & craignant Dieu, auec toute sa famille, faisant beaucop d'aumosnes au peuple, & priant Dieu tousiours. Il veit en vision manifestement enuiron neuf heures de iour, vn Ange de Dieu qui vint à luy, & luy dist: Cornille. Et le regardant, & esprins de crainte, dist: Qui a-il Seigneur? Et il luy dist: Tés oraisons & tés aumosnes sont montées en memoyre deuant Dieu. Et maintenant enuoye dés hommes en Ioppe: & mande Simon, qui est surnommé Pierre. Il est logé
B chez vn certain Simon conrayeur, qui a sa maison prés de la mer. Il te dira ce qu'il te fault faire. Et quand l'Ange qui parloit à Cornille fut party, il appella deux de sés seruiteurs & vn Gendarme preudhomme, de ceux qui luy assistoyent. Auxquelz quand il eut tout raconté, il lés enuoya en Ioppe. Et le lendemain comme ilz cheminoyent & approchoyent de la cité, Pierre monta au lieu hault de la maison pour prier, enuiron lés six heures. Et quand il eut faim, il voulut gouster. Et comme on luy appareilloit à manger, vn excés d'entendement vint sur luy, & veit le ciel ouuert, & vn vaisseau descendant à luy, comme vn grand linceul qui s'aualloit du ciel en terre, lyé par lés quatre boutz: auquel y auoit de tous animaux de la terre à quatre piedz, & dés bestes sauuages, & dés *reptiles, & dés oyseaux du ciel. Et vne voix luy fut faicte, disant: Pierre, leue toy, tue & mange. Et Pierre dist: Ia n'aduienne Seigneur: car iamais ie ne mangeay aucune chose commune, ou souillée. Et la voix luy dist encore pour la secōde foys: *Ce que Dieu a purifié, ne le dis point *cōmun: Et cela se feit par troys foys. Et derechef le vaisseau se retira au ciel. Et comme Pierre doubtoit en soymesme, quelle vision c'estoit qu'il auoit veu: voicy lés hommes qui estoyent enuoyez de Cornille, querans aprés la maison de Simon, s'arresterent à la porte. Et quand ilz eurent appellé, ilz demandoyent si Simon (qui auoit surnom Pierre) auoit là son logis. Et comme Pierre pensoit de la vision, l'esprit luy dist: Voicy dés hommes qui te demandent: parquoy leue toy & descends, & va auec eux sans rien doubter, car ie lés ay enuoyé. Et Pierre descendit aux hommes, qui luy estoyent enuoyez de par Cornille, & dist: Voicy, ie suis celuy que vous demandez. Qui est la cause, pourquoy vous estes venuz? Lesquelz dirent: Cornille Centenier, homme iuste & craignant Dieu, & ayant tesmoignage de toute la gent dés Iuifz a eu reuelation d'vn sainct Ange, pour te faire appeller en sa maison, et pour t'ouyr parler. Il lés inuita donc à entrer, & lés receut au logis. Et le lendemain Pierre s'en alla auec eux. Et aucuns dés freres de Ioppe luy tindrent compaignie. Et l'autre iour ilz entrerent en Cesarée. Et Cornille lés attendoit qui auoit conuoyé sés parens & familiers amis. Or aduint que quand Pierre entra, Cornille luy vint au deuant. Et se iettant à sés piedz, l'adora. Mais Pierre le leua, disant: *Leue-toy, ie suis aussi moymesme homme. Et parlant auec luy il entra, & trouua plusieurs qui s'estoyent trouuez ensemble. Et leur dist: Vous sauez, comment il n'appartient point à vn homme Iuif, se ioindre ou s'approcher d'vn estranger: mais Dieu m'a monstré, que ie ne die nul homme estre commun ou souillé. Pour laquelle chose sans dilation, suis venu quand i'ay esté appellé. Ie vous demande donc, pour quelle cause m'auez vous faict appeller? Et Cornille dist: Il y a quatre iours à ceste heure que i'estoye à ieun, & à neuf heures faisoye oraison en ma maison: & voicy, vn homme se presenta deuant moy en

C *c'est toute beste qui chemine sur son ventre.
Ro.14. Tit.1.d. *c'est, pollu.
D
apoc.19b 22.c.

vn vestement reluysant, & dist: Cornille,
B ton oraison est exaucée: & tés aumosnes
sont en memoyre deuant Dieu. Enuoye
donc en Ioppe, & fays appeller Simon
qui est surnommé Pierre: il est logé en la
maison de Simon conrayeur, prés la mer:
lequel quand sera venu parlera à toy.
Parquoy i'ay incontinent enuoyé à toy:
& tu as bien faict de venir. Or main-
tenant nous tous sommes presens deuant
Dieu, pour ouyr tout ce qui t'est comman-
dé de Dieu. Et Pierre ouurit sa bou-
deu.10.d. che, & dist: *En verité i'apperçoy que
2.cro.10 c Dieu n'est pas accepteur de personnes:
iob 34.b. mais en toute gent celuy qui le craint &
rom.2.b. faict iustice, il luy est aggreable. Vous sa-
uez la parolle que Dieu a enuoyé aux en-
fans d'Israël, annonçant paix par IE-
F SVS Christ (lequel est le Seigneur de
tous) qui est aduenue par toute Iudée
commençant à Galilée aprés le baptes-
Isa. 61.a. me que Iehan a presché: *comment Dieu
Luc 4.c. a oinct du sainct Esprit & de vertu
Iehā 15.d IESVS de Nazareth, lequel a che-
miné en bien faisant, & guarissant tous
ceux qui estoyent oppressez du Diable:
car Dieu estoit auec luy. Et nous som-
mes tesmoingz de toutes lés choses qu'il
a faict en la contrée dés Iuifz & en Ieru-
Luc 24 g salem. *Lequel ilz ont occis, le pendant
en boys. Dieu l'a ressuscité au tiers
iour, & l'a donné pour estre manifesté,
non pas à tout le peuple, mais aux tes-
moingz par auant assignez de Dieu, à
Luc 24.f nous *qui auons mangé & beu auec luy,
Iehā 20.c aprés qu'il a esté ressuscité dés mortz.
marc 16d *Et nous a commandé de prescher au
Iehā 6.e. peuple, & tesmoigner, que c'est luy qui est
mat. 28.d de Dieu ordonné Iugé dés vifz & dés
G mortz. Tous lés Prophetes luy don-
nent tesmoignage, que quiconque croyra
en luy, receura remission dés pechez par
son Nom. Pierre encore parlant cés
parolles, le sainct Esprit descendit sur
tous ceux qui oyoyent la parolle. Et
lés fideles de la Circoncision qui estoyēt
venuz auec Pierre s'estonnerent, que le
don du sainct Esprit estoit aussi espandu
sur lés Gentilz. Car ilz lés oyoyent par-
ler langaiges, & magnifier Dieu. Adonc
Sus.8.g. Pierre respondit. *Quelcun peut-il
deffendre l'eaue à ce que ceux-cy ne
soyent baptizez, lesquelz ont receu le
sainct Esprit comme nous? Et comman-
da qu'ilz fussent baptisez au Nom du
Seigneur. Alors ilz le prierent de demou-
rer aucuns iours.

CHAP. XI.

A LEs Apostres, & freres qui estoyent
en Iudée, ouyrent que lés Gentilz
aussi auoyent receu la parolle de Dieu.
Et quand Pierre fut monté en Ierusa-
lem: ceux qui[a] estoyent de la circoncision [a]assauoir lés Iuifs
estriuoyent à lencontre de luy, disans: Tu
és entré auec lés hommes incirconcis, &
as mangé auec eux. Et Pierre com-
mença à leur exposer la chose par ordre,
disant. *I'estoye en la cité de Ioppe, Sus 10.b
faisant oraison, & vey en rauissement de
mon entendement vne vision, assauoir vn
vaisseau descendant, comme vn grand lin-
ceul, qui s'aualloit du ciel par lés quatre
boutz, & vint iusque à moy. Et
comme i'y regardoye, ie consideray &
vey dés animaux de la terre à quatre
piedz, & dés bestes sauuages, & dés repti
les, & dés oyseaux du ciel. I'ouy aus-
si vne voix, qui me dist: Pierre leue toy,
tue & mange. Et ie dy: Seigneur, ce- B
la n'aduienne: car iamais chose commune
ou souillée n'entra en ma bouche. Et
derechef la voix respondit du ciel: Ce
que Dieu a purifié ne le dis pas[b] commun. [b]c'est, pollu.
Et cela se feit par troys foys. Et
derechef tout se retira au ciel. Puis
voicy troys hommes incontinent furent
presens en la maison ou i'estoye, qui
estoyent enuoyez de Cesarée vers moy.
Et l'esprit me dist, que ie allasse auec
eux sans rien doubter. Aussi cés six
freres icy vindrent auec moy, & entras-
mes en la maison de l'homme. Et il
nous raconta comment il auoit veu l'An
ge en sa maison, qui se presenta, & luy
dist: Enuoye dés hommes en Ioppe, &
mande Simon qui a surnom Pierre, le-
quel te dira[c] parolles par lesquelles seras
saué, toy & toute ta maison. Et [c]Ou, choses.
quand i'eu commencé à parler, le sainct C
esprit descendit sur eux, comme aussi
estoit descendu sur nous au commence-
ment. Lors eu souuenance de la parol-
le du Seigneur, comme il disoit: *Iehan a Iehan 1.d
baptizé d'eaue, mais vous serez baptisez Sus 1.a.
du sainct esprit. Si donc Dieu leur a Sous 19 a
donné pareil don, comme à nous qui
auons creu au Seigneur IESVS
Christ: qui estoye-ie moy, qui peusse em-
pescher Dieu? Or cés choses ouyes,
ilz se teurent, & glorifierent Dieu, di-
sans: *Dieu donc a aussi donné aux
Gentilz repentance pour auoir vie. Et Hose.2.b
ceux certes qui auoyent esté dispersez Ro. 9.e.f
par la tribulation laquelle auoit esté faicte 1.pier.2 b
à cause d'Estienne, allerent iusque à Phe-
nice & Cipre & Antioche, sans parler
à personne la parolle, sinon aux Iuifz
seulement. Et y auoit aucuns
hommes d'entre eux Cypriens & Cyre-
niens, lesquelz quand ilz furent entrez en
Antioche,

Antioche, parloyent aux Grecz annon-
çans le Seigneur IESVS. Et la [a]main
du Seigneur estoit auec eux. Et vn grand
nombre de croyans fut conuerty au Sei-
gneur. Et le bruyt en vint iusque aux
aureilles de l'Eglise qui estoit en Ierusa-
lem. Et enuoyerent Bar-nabas, pour al-
ler iusque en Antioche. Lequel quand
il y fut paruenu, & eut apperceu la grace
de Dieu, il fut ioyeux, & lés exhortoit
tous de perseuerer d'vn cœur constant au
Seigneur: car il estoit homme de bien, &
plein du sainct Esprit & de Foy. Et gran
de compaignie fut adioincte au Seigneur.

[a] c'est, la vertu. D

Puis Bar-nabas s'en alla à Tharse pour cercher Saul. Et quand il l'eut trouué, il l'amena en Antioche. Or aduint que toute l'année conuerserent auec l'Eglise, & y enseignerent grande multitude, tellement qu'en Antioche lés disciples furent premierement nommez Chrestiēs.

Et en cés iours la suruindrent aucuns Prophetes de Ierusalem en Antioche. Et vn d'eux nommé * Agabus, se leua, & signifioit par l'Esprit grande famine aduenir par tout le monde: laquelle aduint soubz Claude Cesar. *Et lés disciples, chascun selon son pouoir, proposerent enuoyer aux freres qui habitoyent en Iudée, pour leur subuenir. Ce que aussi ilz feirent, enuoyans aux Anciens par lés mains de Bar-nabas & de Saul.

Sous 21.c
Eph.4.g 1.co.16.a 2.co.8.9.b.c.

CHAP. XII.

A ET en ce mesme temps le Roy Herode mist lés mains pour affliger aucuns de l'Eglise. Et occist par glaiue Iaques frere de Iehan. Et voyant que cela plaisoit aux Iuifz, il s'aduança aussi de apprehender Pierre.

Et estoyent lés iours dés pains san leuain. Et quand il l'eut apprehendé, il le mist en prison: et le bailla à garder à quatre Quaterniers de gensdarmes: le voulāt aprés la feste de Pasque liurer au peuple.

Et Pierre estoit gardé en la prison.

Mais l'Eglise sans cesser faisoit oraison à Dieu pour luy. Et comme Herode le deuoit presenter: ceste nuict la Pierre dormoit entre deux Gensdarmes, lyé de deux chaines, & lés gardes deuant l'huys gardoyent la prison. Et voicy vn Ange du Seigneur suruint, & vne lumiere resplendit en l'habitacle: & frappa le costé de Pierre, & l'esueilla disant: Leue toy legierement. Et lés chaines cheurent de sés mains. Aussi l'Ange luy dist: Ceincts-toy, & chausse tés [b] Sandales. Et il le feit ainsi. Puis luy dist: Trousse à len tour ton vestement, & me suy. Et sortit & le suyuoit: & ne sauoit point que fust vray ce que se faisoit par l'Ange: mais cuydoit veoir quelque vision. Et quand ilz eurent passé la premiere & la seconde Garde, ilz vindrent à la porte de fer qui meine en la cité, laquelle s'ouurit à eux d'elle mesme. Et sortirent & passerēt vne rue: & incontinent l'Ange se partit de luy. Et Pierre estant reuenu à soymesme, dist: Ie say maintenant pour vray que le Seigneur a enuoyé son Ange, & m'a deliuré de la main de Herode, & de toute l'attente du peuple dés Iuifz. Et en considerant ce, vint en la maison de Marie mere de Iehan qui a surnom Marc, * ou estoyent plusieurs assemblez & faisans oraison. Et ayant frappé à l'huis du porche, vint vne fille nommée Rhode pour escouter. Et quand elle congneut la voix de Pierre, de ioye elle n'ouurit point le porche: mais s'en courut dedans la maison, & annonça que Pierre estoit deuant le porche. Et ilz luy dirent: Tu rassotes. Mais elle affermoit qu'il estoit ainsi. Au contraire ilz disoient: C'est son Ange. Mais Pierre perseueroit à frapper. Et quand ilz eurent ouuert, ilz le veirent, & furent estonnez. Et leur ayant faict signe de la main qu'ilz se teussent, il leur raconta comment le Seigneur l'auoit mis hors de la prison, & dist: Annoncez cés choses à Iaques & aux freres. Et sortant d'illec, alla en vn autre lieu. Or le iour venu, y auoit vn grand trouble entre lés Gensdarmes: assauoir-mon que Pierre estoit deuenu. Et quand Herode l'eut demandé, & ne l'eut pas trouué, aprés inquisition faicte dés Gardes, il commanda qu'ilz feussent emmenez. Et descendit de Iudée à Cesarée, & demoura la. Or estoit-il esmeu à batailler contre lés Tyriens & Zidoniens. Mais d'vn accord ilz vindrent à luy. Et quand ilz eurent gaigné par [c] persuasion Blaste, qui estoit Chambellan du Roy, ilz demandoient paix, pource que leur cōtrée estoit nourrie du pays du Roy. Et au iour determiné Herode vestu de robbe royalle s'asseist au siege iudicial: & parlementoit à eux. Et le peuple s'escryoit: Voix de Dieu, & non pas d'homme. Et incontinent vn Ange du Seigneur le frappa, pource qu'il n'auoit point donné la gloyre à Dieu: & fut consommé de vermine, & rendit l'Esprit. Et la parolle du Seigneur croissoit & se multiplioit. Et Bar-nabas & Paul retournerent en Ierusalem aprés leur administration

B
[b] C'est vne maniere de souliers.

Sus 1.b. 2.a.g.
C
D
[c] c'est, belles parolles.

tion accomplie.Et prindrent auec eux Ie
han qui a surnom Marc.

CHAP. XIII.

A OR il y auoit en l'Eglise qui estoit
2.co.14 a en Antioche, aucuns * Prophetes
& Docteurs,& Bar-nabas & Si-
mon qui estoit appellé Niger, & Lucius
Cyrenien & Manahen qui auoit esté
*c'est,l'vn dés quatre princes. nourry auec Herode*Tetrarche et Saul.
Et eux ministrans au Seigneur & ieus-
nans, le sainct Esprit dist: Separez-moy
Bar-nabas & Saul pour l'œuure auquel
ie lés ay appellé. Quand ilz eurent ieus-
né & prié, ilz misrent lés mains sur eux,
& lés laisserent aller. Et certes eux en-
uoyez du sainct Esprit,s'en allerent à Se
leucie. Et de là nauigerent en Cypre. Et
quand ilz furent à Salamis, ilz annonce-
rent la parolle de Dieu és assemblées dés
Iuifz:& auoyent aussi Iehan pour mini-
B stre. Et en passant parmy l'Isle ius-
que à Paphe: ilz trouuerent vn enchan-
teur, faux Prophete, Iuif, qui auoit nom
Bar-iesu qui estoit auec le Proconsul
Serge Paul,homme prudent. Cestuy a-
prés auoir faict appeller Bar-nabas &
Saul, desiroit ouyr la parolle de Dieu.
Mais Elymas enchanteur leur resistoit
(car son nom est ainsi interpreté)cerchant
diuertir le Proconsul,de la Foy. Mais
Saul qui aussi est dict Paul, remply du
sainct Esprit: regardant à luy, dist: O
plein de toute fraude, & de toute fallace,
filz du diable,ennemy de toute iustice: tu
ne cesse de renuerser lés voyes du Sei-
gneur qui sont droictes. Et maintenant
voicy la main du Seigneur sur toy, & se-
ras aueugle sans veoir le Soleil iusque à
vn temps. Et incontinent cheut sur luy
obscurité & tenebres, & tournant cer-
C choit qui le conduyroit par la main.
Adonc le Proconsul voyant ce qui
estoit aduenu,creut:s'esmerueillant de la
doctrine du Seigneur. Et quand Paul
& ceux qui estoient auec luy furent par-
tis de Paphe,ilz vindrēt à Perge en Pam-
phylie. Lors Iehan se partit d'eux, &
retourna en Ierusalem. Et iceux
ayans passé par Perge,vindrent en An-
tioche qui est en Pisidie. Et quand ilz
furent entrez en l'assemblée aux iours
du Repos, ilz s'assirent. Et aprés la
leçon de la Loy & dés Prophetes, lés
principaux de la synagogue enuoyerent
à eux,disans:Hommes freres, s'il y a en
vous quelque parolle d'exhortatiō pour
le peuple,dites-la. Et Paul se leua
& commanda silence de la main, &
gen.47.g dist: Hommes Israëlites, & qui crai-
Exo.1.2. gnez Dieu,oyez. *Le Dieu de ce peu-
ple, a esleu noz peres, & l'a esleué
quand ilz estoient habitans en la terre
d'Egypte:& lés amena hors d'icelle en Exo.13
hault bras. Et a souffert leurs meurs Exo.16
au desert enuiron le temps de quarante
ans. *Et ayant destruict sept na- Iosu.11
tions en la terre de Chanaan,il leur a di- 12-14-
stribué leur terre pour heritage. Et D
aprés cela enuiron quatre cens cinquan-
te ans, il leur donna dés *Iuges iusque Iug.3.b
à *Samuel le Prophete. Et dés lors 1.sam.8.
demanderent vn Roy,& Dieu leur don- 9.c.10.
na Saul,filz de Cis,homme de la lignée
de Ben-iamin,l'espace de quarante ans.
*Et quand il fut osté, il leur suscita 1.Samu
Dauid pour Roy, duquel aussi il don- 16.c.
na tesmoignage,& dist: I'ay trouué Da-
uid filz de Iesse,homme selon mon cœur:
lequel fera tout mon vouloir. *De la 2.Samu
semence de cestuy,Dieu selon sa promesse 7.c.
a amené à Israël le Sauueur IESVS, psal.89.
*Iehan ayant parauant presché le baptes Isa.11.a
me de repentance à Israël,deuant son ad- Mat.3.a.
uenement.Et quand Iehan parfaisoit son marc 1.a.
cours,il disoit: *Qui m'estimez-vous Luc 3.a
estre? Ie ne suis point cestuy:mais voicy Iehan 1.
celuy vient aprés moy, duquel ne suis
point digne de deslier le soulier dés piedz.
Hommes freres, enfans du genre d'A-
braham,& ceux qui entre vous craignēt
Dieu: la parolle de ce salut vous est en-
uoyée. Car ceux qui habitoyent en
Ierusalem,& leurs Princes* ignorans ce- 1.cor.2.b
stuy,& lés parolles dés Prophetes(les-
quelles se lisent par chascun iour du Re-
pos) en le condamnant, lés ont accom-
plies. *Et ne trouuans en luy aucu- mat.27.
ne cause de mort, ilz ont requis Pilate, E
qu'il le mist à mort. Et quand ilz eurent
accomply toutes lés choses qui estoyent
escrites de luy, ilz l'osterent du boys, &
le misrent en vn sepulchre. Mais
Dieu l'a ressuscité dés mortz, lequel a esté
veu par plusieurs iours *de ceux qui Ieh.20.b.
estoyent montez ensemble auec luy de
Galilée en Ierusalem: lesquelz sont sés
tesmoingz vers le peuple. Et nous
vous annonçons que la promesse qui a
esté faicte à noz peres, Dieu l'a accom-
plie à nous leurs enfans, en resuscitant
IESVS,comme aussi il est escrit au
second Psalme: *Tu és mon filz,ie t'ay psal.2.b
auiourdhuy engendré. Mais qu'il Ebri.1.b.
ayt ressuscité dés mortz pour ne plus de-
uoir retourner à corruptiō,il a dict ainsi:
*Ie vous bailleray lés choses sainctes &
fideles de Dauid. Et pource,dist aussi Isai.55.b
en autre part: *Tu ne permettras
point que ton Sainct voye corruption. psal.16.b
Car certes Dauid quand il eu seruy à Sus 2.e.

o.2.b sa generation par le conseil de Dieu,*s'est
endormy,& a esté mis auec sés peres,& a
veu corruption. Mais celuy que Dieu
F a ressuscité, n'a point veu corruption.
Parquoy hommes freres,il vous soit no-
toyre que par cestuy vous est annoncée
.16.c *la remission dés pechez, & de tout ce
dequoy vous n'auez peu estre iustifiez
20.f. par la Loy de Moyse. Quiconque croit,
est iustifié par cestuy. Regardez donc
qu'il ne vous aduienne ce qui est dict és
a.1.b. Prophetes: *Voyez mespriseurs, &
vous esmerueillez,& soyez esuanoys:car
ie fay vne œuure en voz iours, que vous
ne croyriez point si aucun le vous racon
toit. Et quand lés Iuifz se partirent
de l'assemblée, lés Gentilz lés prioyent
que le iour du Repos ensuyuant leur par
lassent cés parolles. Et quand la con
gregatiõ fut desfaicte, plusieurs dés Iuifz
& dés estrangers seruans à Dieu, suyui-
rent Paul & Bar-nabas : lesquelz par
parolles lés enhortoyent de perseuerer en
la grace de Dieu. Et au iour du Re-
pos ensuyuant,presque toute la cité s'as-
sembla pour ouyr la parolle de Dieu.
Et lés Iuifz voyans le peuple, furent rem
G plis d'enuie & contredisoyent aux choses
que Paul disoit, contrarians & blasphe-
mans. Adonc Paul & Bar-nabas
ayans prins hardiesse,dirent. Il estoit
necessaire premierement de vous parler la
parolle de Dieu : mais puis que vous la
reiectez,& que vous vous iugez indignes
de la vie eternelle: voicy, nous nous reti-
rons vers lés Gentilz: car le Seigneur le
a.49.b nous a ainsi cõmãdé:* Ie t'ay mis pour
estre la lumiere dés Gentilz, affin que tu
soys salut iusque au bout de la terre. Et
lés Gentilz oyans celà,s'esiouyrent: &
glorifioyent la parolle du Seigneur, &
tous,autant qu'ilz estoyent ordonnez à
la vie eternelle, creurent. Aussi la pa-
rolle du Seigneur s'espandoit par toute
la contrée. Et lés Iuifz esmeurent au
cunes femmes seruãtes à Dieu & honne-
stes,& lés principaux de la cité:& esmeu
rent persecution contre Paul & Bar-na-
bas , & lés ietterent hors de leurs quar-
mat.10.b tiers. *Mais ilz scouerent la poudre de
marc 6.b leurs piedz contre eux , & vindrent en
Iconie. Et lés disciples estoyent rem-
plis de ioye & du sainct esprit.

CHAP. XIIII.

A ET aduint en Iconie qu'ilz entrerẽt
ensemble en la congregation dés
Iuifz:& parlerent en telle maniere,
que grande multitude de Iuifz & de
Grecz creut : mais lés Iuifz qui estoyent
incredules esmeurent,& corrompirent lés
courages dés Gentilz contre lés freres.
Et par ainsi ilz y demourerent long
temps,se portans hardiment en nostre Sei
gneur,qui rendoit tesmoignage à la parol
le de sa grace:" dõnant que signes & mer- "permet-tant.
ueilles se feissent par leurs mains. Et
la multitude de la cité fut diuisée: dont au
cuns estoyent auec lés Iuifz, & lés autres
auec lés Apostres. Mais quand fut
faict effort dés Gentilz & dés Iuifz auec
leurs Princes pour leur faire outrage, &
lés lapider:la chose entendue,ilz s'enfuy-
rent és citez de Lycaonie à Lystre &
Derbe, & en la contrée à lentour : & là
estoyent annonçans l'Euangile. Et B
vn homme de Lystre impotent dés piedz
estoit assis, boyteux dés le ventre de sa
mere,lequel iamais n'auoit cheminé : il
ouyt Paul parler. Lequel le regar-
dant, & voyant qu'il auoit Foy pour
estre guary, dist à haulte voix. Leue
toy droict sur tés piedz. Lors saillit,
& cheminoit. Et quand le peuple
veit ce que auoit faict Paul , ilz esleue-
rent leur voix: disans en langue Lycaoni
que. Dieux faictz semblables aux
hommes, sont descendus à nous. Et ap-
pelloyent Bar-nabas Iupiter, & Paul
Mercure,pource qu'il portoit la parolle.
Aussi le Sacrificateur de Iupiter, qui
estoit deuant leur cité, amenant taureaux
& couronnes deuant lés portes , auec le
peuple vouloit sacrifier. Mais quand
lés Apostres Bar-nabas & Paul eurent C
entendu cela, ilz descirerent leurs veste-
mens,& saillirent dedans le peuple,crians
& disans:Hommes,pourquoy faictes vous
cés choses? Nous sommes aussi hommes
subiectz aux" mesmes maux cõme vous: "ou,à semblables affectiõs.
vous annonçans que de telles choses vai-
nes vous vous conuertissez au Dieu vi-
uant, qui a faict le ciel & la terre ,la mer
& toutes lés choses qui y sont: lequel és
generatiõs passées a delaissé tous lés Gen
tilz cheminer en leurs voyes. Non-
obstant il n'a point voulu estre sans tes-
moignage, en nous bien faisant, & nous
donnant pluyes du ciel & saisons ferti-
les,& remplissant noz cœurs de viande
& de ioye. Et en disant cés choses, à
peine appaiserent ilz le peuple qu'ilz ne
leur sacrifiassent. Mais aucuns Iuifz
suruindrent d'Antioche & Iconie , les-
quelz gaignerent le peuple: & ayans*la- 2.co.11.e.
pidé Paul,ilz le tirerent hors la cité cuy- D
dans qu'il fust mort. Et comme lés
disciples estoyent à lentour de luy, il se
leua & entra en la cité. Et le lende-
main s'en alla auec Bar-nabas en Der-
be.Et aprés qu'ilz eurent annoncé l'E-
uangile

uangile en ceste cité là, & enseigné plusieurs, ilz retournerent à Lystre en Iconie, & en Antioche, confermans lés courages dés disciples: & lés enhortans de perseuerer en la Foy: & que par plusieurs tribulatiõs il nous faut entrer au Royaume de Dieu. Et quand ilz leur eurent ordonné dés Anciens par chascune Eglise, & eurent prié, auec ieusnes: ilz lés commanderent au Seigneur, auquel il auoyent creu. Et quand ilz eurent passé Pisidie, ilz vindrent en Pamphylie.

Et quand ilz eurent parlé la parolle à Perge, ilz descendirent en Attalie. Et
Sus 13.a. de là nauigerent en Antioche * d'ou ilz auoyent esté baillez à la grace de Dieu, pour l'œuure qu'ilz ont accomply. Et quand ilz furent venuz & eurent assemblé l'Eglise: ilz raconterent toutes lés choses que Dieu auoit faictes auec eux, & qu'il auoit ouuert aux Gentilz l'huys de la Foy. Et demourerent là long temps auec lés disciples.

CHAP. XV.

A Gal. 5.a. ET aucuns qui estoyent descendus de Iudée enseignoyent lés freres, disans: Si vous n'estes circoncis selon la maniere de Moyse, vous ne pouez estre sauuez. Et aprés grande sedition & disputation suruenue à Paul & Bar-nabas à lencontre d'eux: on ordonna que Paul & Bar-nabas & aucuns autres d'entre eux, monteroyent en Ierusalem aux Apostres & Anciens, pour ceste question. Iceux donc conduictz par l'Eglise, passoyent par Phenice & Samarie, recitans la conuersion dés Gentilz: & faisoyent grande ioye à tous lés freres. Or quand ilz furent venuz en Ierusalem: ilz furent receuz de l'Eglise, & dés Apostres & dés Anciens: & annoncerent toutes lés choses que Dieu auoit faict auec eux. Et aucuns de la secte dés Pharisiens qui auoyent creu, se leuerent disans, qu'il lés falloit circoncir, & leur commander de garder la Loy de Moyse. Adonc lés Apostres & lés Anciens s'assemblerent pour considerer de cest "affaire. Et comme grande disputation se faisoit, Pierre se leua & (ʺOu propos.) B leur dist: Hommes freres, vous sauez que dés lés anciens iours Dieu a esleu entre nous, que lés Gentilz orroyent par ma bouche la parolle de l'Euangile, & croy-
Sus 10.b. royent. *Et Dieu qui congnoit lés cœurs, leur en a baillé tesmoignage, leur donnant le sainct esprit, comme à nous, & n'a rien faict de difference entre nous & eux, *purifiant leurs cœurs, par Foy. (Iehã. Rom.)

Maintenant donc, pourquoy tentez vous Dieu, pour mettre le ioug sur lés colz dés disciples: lequel noz peres ne nous, n'auons peu porter? *Mais nous croyons que nous serons sauuez par la grace du Seigneur IESVS Christ, comme iceux. (Eph. 2. Tit. 3.) C Lors toute la multitude se teust, & escoutoyent Bar-nabas & Paul racontãs, quelz signes & merueilles Dieu auoit faict par eux entre lés Gentilz.

Et aprés qu'ilz se feurent teuz, Iaques respondit disant: Hommes freres, oyez moy. "Simeon a raconté comment premieremẽt Dieu a visité, pour receuoir dés Gentilz, vn peuple en son Nom, & à cela concordent lés parolles dés Prophetes ainsi qu'il est escrit: *Aprés cés choses, ie retourneray, et réedifieray le tabernacle de Dauid qui est cheu, & repareray sés ruynes, & le redresseray: affin que lés residus dés hommes requierent le Seigneur, & tous lés Gentilz sur lesquelz est inuoqué mon Nom: dict le Seigneur qui faict toutes cés choses. Dés à perpetuité Dieu congnoit toutes sés œuures. (ʺOu, Simon.) (Amos.)

Pour laquelle chose ie suis d'aduis: qu'il ne faut point troubler ceux qui dés Gentilz se cõuertissent à Dieu: mais leur escrire qu'ilz s'abstiennent dés souilleures *dés images, & de paillardise, & de chose estouffée, & de sang. Car Moyse dés lés generations anciennes a en chascune cité aucuns qui le preschent és Synagogues, ou il est leu par chascun iour du Repos. D (exo. 20. deut. 4. Leu. 19. 17.c.) Lors il pleut aux Apostres & aux Anciens auec toute l'Eglise, d'enuoyer hommes esleuz d'entre eux en Antioche auec Paul & Bar-nabas: assauoir Iudas, qui auoit surnom Bar-sabas, & Silas, hommes principaux entre lés freres: escriuans par leurs mains ce qui sensuit.

Lés Apostres & lés Anciens & lés freres: aux freres qui sont dés Gentilz en Antioche, & en Syrie, & en Cilice. Salut.

Pource que nous auons ouy que aucuns partis de nous, vous ont troublé par aucuns propos, subuertissans voz ames, en vous commandant d'estre circoncis & garder la Loy, ausquelz n'en auions point donné charge: il nous a esté aduis estans assemblez d'vn accord, de vous enuoyer hõmes eleuz auec noz trescher Bar-nabas & Paul, hommes, qui ont abandonné leurs vies pour le Nom de nostre Seigneur IESVS Christ. E

Nous donc auons enuoyé Iudas & Silas, lesquelz aussi vous raconteront eux mesmes par parolles lés mesmes choses. Car il a esté "veu par le (ʺIugé & ordonné.)

sainct

sainct esprit & par nous, ne mettre plus
nulle charge sus vous fors que cés choses
necessaires : C'est que vous vous absté-
niez dés choses sacrifiées aux images, &
1.cor.5.d. de sang,& de chose estouffée,*& de pail-
6.c.d. lardise:desquelles choses, si vous vous en
Eph.5.b. gardez,vous ferez bien.Bien vous soit.
1.thes.4 a Iceux donc enuoyez,vindrent en An-
Ebr.12.d tioche. Et ayans assemblé lés gens,ilz
13.a. baillerent lés lettres. Et quand ilz lés
Colo.3.a eurent leuës,ilz furent resiouys de la con
F solation. Mais Iudas & Silas en-
tant qu'ilz estoyent aussi Prophetes,con-
solerent lés freres par mainte parolle: &
lés confermerent. Et quand ilz eu-
rent là demouré quelque peu de temps,
ilz furent renuoyez en paix , par lés fre-
res,aux Apostres. Mais il sembla bon
à Silas de demourer là.Et Paul & Bar-
nabas demouroyent en Antioche, ensei-
G gnans & annonçans aussi auec plusieurs
autres la parolle du Seigneur. Et au-
cuns iours aprés, Paul dist à Bar-nabas:
Retournons & visitons maintenant noz
freres par toutes lés citez(esquelles nous
auons annoncé la parolle du Seigneur)
comment ilz se maintiennent.Et Bar-na
bas conseilloit de prendre aussi Iehan,
qui auoit surnom Marc : mais Paul n'e-
stoit point d'opinion que cestuy fut ad-
ioinct qui s'en estoit retiré arriere d'eux
de Pamphylie , & n'estoit point allé a-
ᵃdu Seigneur uec eux à l'œuureᵃ. Et y eut telle dis-
sention entre eux,qu'ilz se partirent l'vn
de l'autre, & que Bar-nabas aussi pre-
nant Marc nauigea en Cypre. Et Paul
esleut Silas:et aprés que par lés freres fut
recommandé à la grace de Dieu,il s'en al
la.Et cheminoit par Syrie & Cilice,con-
fermant lés Eglises.

CHAP. XVI.

A PVis il arriua à Derbe & Lystre.
Et voicy quelque disciple estoit
là, nommé Timothée, filz d'vne
ᵃou, gẽtil. femme Iuifue fidele,mais d'vn pereᵃGrec.
Lés freres qui estoyent à Lystre & Ico
nie,rendoyent bon tesmoignage de luy.
Paul voulut qu'il vint auec luy. Et
quand il l'eut prins,il le circoncist,à cau-
se dés Iuifz qui estoyent en cés lieux-là:
Car tous sauoyent que son pere estoit
Grec. Et quand ilz passoyent par lés
citez:ilz leur bailloyent à garder lés en-
seignemens, lesquelz estoyent ordonnez
par lés Apostres & par lés Anciens qui
estoyent en Ierusalem. Et par ainsi
lés Eglises estoyent cõfermées en la Foy,
& le nombre croissoit par chascun iour.
B Et en passant par Phryge & par la
contrée de Galatie,il leur fut deffendu par
le sainct Esprit de parler la parolle en
Asie. Mais quand ilz furent venuz
en Mysie,ilz s'essayoyent d'aller en Bi-
tyne, & l'esprit ne leur permist point.
Mais quand ilz eurent passé Mysie,
ilz descendirent en Troas. Et vne
vision apparut par nuict à Paul. Vn
homme Macedonien se presenta deuant
luy,le priant & disant: Passe en Macedo
ne,& nous ayde. Et quand il eut veu
la vision , incontinent nous entreprismes
d'aller en Macedone, estans asseurez que C
Dieu nous auoit appellé pour leur euan-
gelizer. Nous donc partans de Troas,
de droict cours vinsmes en Samothrace:
& le lendemain à Neapolis: & de là à
Philippes,qui est la principale citéᵃColo- ᵃc'est habi
nie, de la partie de Macedone. Et tée & gou
demourasmes en icelle cité par aucuns uernée p
iours. Et és iours du Repos nous par- gens en-
tismes hors la cité,auprés du fleuue ou on uoyez de
souloit faire oraison:& nous assismes,& autre Sei-
parlasmes aux femmes qui estoient ve- gnourie.
nues ensemble. Et vne femme nommée
Lydie,marchande de pourpre , de la cité
dés Thyathiriens,seruant à Dieu , ouyt:
de laquelle le Seigñr ouurit le cœur pour
entendre aux choses que Paul disoit. Et D
quand elle fut baptizée,elle & sa famille:
elle nous pria,disant:Si vous m'auez esti-
mé estre fidele au Seigneur,entrez en ma
maison , & y demourez. Et nous con-
treignit. Or aduint que quand nous
allions faire oraison,quelque chambriere
ayant vn Espritᵃ de diuination , vint au ᵃou , py-
deuant de nous:laquelle acqueroit grand thonique.
gaing à sés maistres par deuiner. Ce-
ste ensuyuant Paul & nous , cryoit di-
sant : Cés hommes sont seruiteurs du
Dieu souuerain , lesquelz nous annon-
cent la voye de salut. Et ce faisoit elle
par plusieurs iours. Dont Paul le pre-
nant mal à gré , & se retournant dist à
l'esprit : Ie te commande au Nom de
IESVS Christ, que tu sorte d'elle.
Et sortit à ceste mesme heure. Et lés E
maistres d'icelle voyans que l'esperance
de leur gaing estoit perdue , apprehende-
rent Paul & Silas & lés tirerent dedans
le Plaidoyer aux Princes : & lés pre-
sentans auxᵃ Magistratz dirent : Cés ᵃou, capi-
hommes cy troublent nostre cité , com- taines,pre
me ainsi soit qu'ilz soient Iuifz , & an- uostz.
noncent dés ordonnances lesquelles ne
nous est point licite de receuoir , ne de
garder,veu que nous sommes Romains.
Et le peuple courut ensemble con-
tre eux. Aussi lés Magistratz desci-
rerent leurs robbes , & commanderent
qu'ilz

qu'ilz fussent battus de verges. Et quand
ilz leur eurent faict plusieurs playez, ilz
lés bouterent en prison, commandans au
Geollier qu'il lés gardast diligēmēt. Leql
quand il eut receu tel commandement, les
bouta en la basse prison, & leur enserra
F lés piedz en ceps de boys. Et à mi-
nuict Paul & Silas prioyent & louoyent
Dieu. Et ceux qui estoyent liez, lés
oyoyent. Et soubdainement fut faict vn
grand tremblement de terre, en telle ma-
niere que lés fondemens de la prison fu-
rent meutz. Et incontinent tous lés
huys furent ouuers: & lés lyens de tous
furent desliez. Et quand le Geollier
fut esueillé, & veit lés huys de la prison
ouuers, il desguaina son glaiue & se vou-
loit tuer pensant que lés prisonniers s'en
fussent fouys. Lors Paul crya à haul
te voix, disant: Ne te fais nul mal, car
nous sommes tous icy. Et aprés qu'il
eut demandé de la lumiere, il entra. Et
luy estāt en frayeur, se ietta aux piedz de
Paul & de Silas. Et lés menant hors,
dist: Seigneurs, que me fault-il faire, affin
Sus 10.g. que ie soye sauué? Et ilz luy dirēt: *Croy
15.b. au Seigneur IESVS, & tu seras sau-
G ué, toy & ta famille. Et luy dirent la
parolle du Seigneur, & à tous ceux qui
estoyent en sa maison. Et lés prenant en
icelle heure de nuict, il laua leurs playes.
Et incontinent fut baptizé, luy, & tous
sés domestiques. Et quand il lés eut me-
né en sa maison, il leur mist la table: &
s'esiouyst auec toute sa maison, pourtant
qu'il auoit creu en Dieu. Et quand le
iour fut venu, lés Magistratz y enuoye-
rent dés Sergeans, disans: Laisse aller cés
hommes. Lors le Geollier annonça cés
parolles à Paul: Lés Magistratz ont en-
uoyé dire, qu'on vous laisse aller. Mainte
nant donc sortez, & vous en allez en
paix. Mais Paul leur dist: Aprés nous
auoir battu publiquement sans auoir esté
ouys en nostre cause, nous qui sommes
hommes Romains, ilz nous ont mis en
prison, & maintenant nous mettent-ilz
hors secretement? Il ne sera point ainsi:
mais qu'ilz viennent eux mesmes, &
qu'ilz nous mettent hors. Et lés Sergeans
annoncerent cés parolles aux Magi-
stratz. Lesquelz craignirent, quand ilz
ouyrent qu'ilz estoyent Romains. Et vin
drent, & lés supplierent (de leur pardon-
ner.) Et lés mettans hors, lés prioyent de
partir de la cité. Et quand ilz furent sor-
tis de la prison, ilz entrerent chez Lydie.
Et quand ilz veirent lés freres, ilz lés con
solerent & se partirent.

CHAP. XVII.

ET quand ilz eurent passé par Am- A
phipole & Apolone, ilz vindrent Luc 24
à Thessalonique ou il y auoit vne
Synagogue de Iuifz. Et Paul selon
sa coustume entra à eux. Et par troys
sepmaines il disputoit auec eux par lés
escritures, leur declarant & alleguāt qu'il
a falu que Christ souffrist & ressuscitast
dés mortz: & que cestuy est IESVS
Christ, lequel (dit-il) ie vous annonce. Et
aucuns d'eux creurent, & furēt adioinctz
à Paul & Silas, & grande multitude de
Grecz seruans à Dieu, & de femmes prin-
cipales, non petit nombre. Mais lés Iuifz
infideles meuz d'enuie, prindrent aucuns
vagabondz, hommes mauuais: & aprés
que la multitude fut assemblée, ilz esmeu-
rent la cité. Et faisans effort à la maison
de Iason, cerchoyent de lés presenter au
peuple. Et quand ilz ne lés trouuerent
point, ilz tiroient Iason & aucuns freres B
aux Princes de la cité, crians: Ceux qui
ont esmeu le mōde, sont aussi venuz icy,
lesquelz Iason a receu secretement: et eux
tous font contre lés decretz de Cesar, di-
sans qu'il y a vn autre Roy, qui est IE-
SVS. Et esmeurent le peuple & lés
Princes de la cité oyans cés choses. Et
aprés auoir receu caution de Iason &
dés autres, ilz lés laisserent aller. Et
incontinent lés freres enuoyerent par
nuict Paul, & Silas à Berroë. Lesquelz
quand furent là venuz, entrerent en la
synagogue dés Iuifz. Or ceux cy C
estoient plus nobles que ceux qui estoiēt
en Thessalonique, qui receurent la pa-
rolle auec toute affection, iournellement
"cerchans lés escritures, pour sauoir s'il "ou exa-
estoit ainsi. Et ainsi plusieurs d'en- minās, co-
tre eux creurent: & de femmes Greques ferans.
honnestes, & d'hommes non petit nom-
bre. Et quand lés Iuifz de Thessalo-
nique sceurent que la parolle de Dieu
estoit aussi annoncée par Paul en Ber-
roë, ilz vindrent & esmouuoient là aussi
le peuple. Et alors incontinent lés fre-
res enuoyerent hors Paul, affin qu'il al-
last iusque à la mer. Mais Silas & Ti-
mothée demourerent là. Et ceux qui D
conuoyoient Paul, le menerent iusque
en Athenes. Et aprés auoir receu
mandement de luy pour Silas & Timo-
thée, que bien tost ilz vinssent à luy, ilz y
vindrent. Et comme Paul lés atten-
doit en Athenes, son esprit estoit enflam-
mé en soy mesme, voyant la cité addon-
née à idolatrie. Parquoy il disputoit
en l'assemblée auec lés Iuifz, & auec "Lieu ou
ceux qui seruoient à Dieu, & tous lés oniugeoit
iours au "plaidoyer, auec ceux qui d'auen- dés causes
ture

ture venoient à luy. Et aucuns Epicuriens,& Stoiques Philosophes disputoiēt auec luy. Et aucuns disoient: Que veult dire ce semeur de parolles? Et lés autres disoient: Il semble estre annonceur de nouueaux Dieux,pource qu'il annonçoit IESVS, & la resurrection. Et l'ayans prins ilz le menerent en la rue de Mars,disans: Ne pouons nous sauoir quelle est ceste nouuelle doctrine,que tu dis? Car tu nous" apporte choses estranges en noz aureilles. Nous voulons donc sauoir,que veulent dire cés choses.

"tu nous [...]s choses [no]uuelles

Et tous lés Atheniens, & lés estrangers qui se tenoiēt là, n'estudioyent à autre chose, sinon à dire ou ouyr quelque

F chose de nouueau. Et Paul arresté au milieu de la rue de Mars, dist: Hommes Atheniens, ie vous voy presque en toutes choses superstitieux. Car en passant & contemplant ce que vous adorez: i'ay trouué aussi vn autel, auquel estoit escrit: Au Dieu incongneu. Ie vous annonce donc celuy que par ignorance

[G]en. 1. a. vous adorez. *Le Dieu qui a faict le monde, & toutes lés choses qui y sont, cōe ainsi soit qu'il soit Seigñr du ciel &

[...]s 7. f. de la terre, *il ne habite point és Tēples faictz de la main: & n'est pas seruy par mains d'hōmes ayant necessité d'aucune chose,veu qu'il donne à tous vie & haleine

[G]en. 2. b. en tout & par tout. *Et a faict d'vn sang,tout le genre humain,pour habiter sur toute la face de la terre: determinant lés temps par auant ordonnez, & lés finages de leur habitation pour cercher le Seigñr,si d'auenture ilz le pourroient toucher & trouuer:ia soit qu'il ne soit point loing d'vn chascun de nous.

[...]hā 1. a. *Car en luy nous viuōs & auons mouue

[I]sa. 40. c. ment,& sommes:comme aussi aucuns de voz Poëtes l'ont dict, car aussi nous

G sommes genre de luy. Comme ainsi soit donc, que nous sommes genre de Dieu:nous ne deuons point estimer la diuinité estre semblable à or ou argent,ou pierre tailée par art & inuention d'homme. Et certes Dieu ayant dissimulé lés temps de ceste ignorance,maintenant il annonce aux hommes qu'en tous lieux ilz ayent tous repentance. Pource qu'il

[M]at. 25. c a ordonné*vn iour,auquel il doit iuger le monde auec iustice, par vn homme qu'il auoit determiné: donnant Foy à tous,en ce qu'il l'a ressuscité dés mortz.

Et quand ilz ouyrent la Resurrection dés mortz,lés vns se moquoient, & lés autres dirent: Nous t'orrons encore de cela. Ainsi Paul sortit du milieu d'eux. Et aucuns hommes se ioingnirent à luy, & creurent: entre lesquelz estoit Denis " Areopagite,& vne femme nommée Damaris: & autres auec eux.

"c'est, iuge déscauses criminelles.

CHAP. XVIII.

A Prés cés choses Paul se partit de Athenes,& vint en Corinthe. Et trouua vn Iuif, nommé Aquila de la nation de Ponte, qui de n'agueres estoit venu d'Italie,& Priscille sa femme: pource q̃ Claude auoit cōmādé q̃ tous lés Iuifz se partissent de Rome,& s'adressa à eux. Et pource qu'il estoit de pareil mestier,il demouroit auec eux, & besongnoit. Or leur mestier estoit de faire dés tabernacles. Et disputoit en la synagogue par chascun iour du Repos, & persuadoit tāt aux Iuifz que aux Grecz. A

Et quand Silas & Timothée furent B venuz de Macedone, Paul estoit pressé par l'esprit, de testifier aux Iuifz que IESVS estoit le Christ. Et comme ilz contredisoient & blasphemoient, il scouyt sés vestemens & leur dist: "Vostre sang soit sur vostre teste: I'en suis net, desmaintenant ie m'en iray aux Gentilz. Et estant party de là,il entra en la maison d'vn nommé Iuste, seruant à Dieu: duquel la maison " tenoit à la synagogue. Et Crispe le principal de la synagogue creut au Seigneur auec toute sa C maison. Et plusieurs dés Corinthiens oyans,croyoient & estoient baptizez. Lors le Seigneur dist de nuict par vision à Paul: Ne crains pas,mais parle, & ne te tais point: car ie suis auec toy, & nul ne s'auancera à te nuyre: car i'ay grand peuple en ceste cité. Et demoura là vn an & six moys,leur enseignant la parolle de Dieu. Or comme Gallio estoit D Proconsul d'Achaie,lés Iuifz d'vn courage s'esleuerent contre Paul, & l'amenerent au siege iudicial, disans: Cestuy cy enhorte lés gens de seruir à Dieu,au contraire de la Loy. Et comme Paul estoit pour ouurir sa bouche Gallio dist aux Iuifz: O Iuifz,si c'estoit quelque iniure,ou vn mauuais crime,à iuste cause ie vous soustiendroye: mais s'il est question de parolle,& de noms,& de vostre Loy, pouruoyez y vous mesmes. Car ie ne veux point estre Iuge de telles choses. Et lés chassa du siege iudicial. Lors tous lés Grecz apprehēderent Sosthenes principal de la Synagogue, & le battoient deuant le siege iudicial: & n'en challoit rien à Gallio. Mais quand Paul E eut demouré encore plusieurs iours, il print congé dés freres, & nauigea en Syrie, & auec luy Priscille & Aquila, aprés qu'il se fut faict raire la teste en

"la coulpe de vostre ignorance & infidelité.

" C'est, ioignoit.

Cenchrée: car il l'auoit de vœu. Et arriua en Ephese: & lés laiſſa là. Et quand il fut entré en l'aſſemblée, il diſputoit auec lés Iuifz. Et le prioient qu'il demouraſt plus long tẽps auec eux: mais il n'y conſentit point: ains print congé d'eux, diſant: Il me fault neceſſairement faire la feſte qui eſt prochaine en Ieruſalem. Mais ie retourneray encore à vous,
F Dieu voulant. Il ſe partit d'Epheſe. Et quand il fut deſcendu à Ceſarée, il monta & ſalua l'Egliſe: puis deſcendit en Antioche. Et quand il eut demouré là quelque temps, il ſ'en alla cheminãt d'vn train par la contrée de Galatie & de Phrygie, confermant tous lés diſciples.
1.cor.3.a. Et vn Iuif nommé * Apollo Alexandrin de nation, homme bien parlant, puiſſant és eſcritures, vint en Epheſe. Ceſtuy eſtoit aucunement inſtruict en la voye du Seigneur: & en ferueur d'eſprit parloit & enſeignoit diligemment lés choſes qui
G ſont du Seigneur: congnoiſſant ſeullemẽt le " Bapteſme de Iehan. Et ceſtuy commença à parler franchement en l'aſſemblée. Or quand Priſcille & Aquila l'eurent ouy, ilz le prindrent auec eux, & plus diligẽment luy declairerent la voye de Dieu. Et comme il vouloit aller en Achaie, lés freres en eſtans "enhortez, eſcriuirent aux diſciples qu'ilz le receuſſent. Lequel quand fut venu prouffita moult à ceux qui auoient creu, "par grace. Car viuement il conuainquoyt lés Iuifz, monſtrant publiquement par lés eſcritures que IESVS eſt le Chriſt.

" la doctrine que Iehan enſeignoit, baptizant.

" aduertis.

" en ce q̃l lés cõferma par viuacité de grace.

CHAP. XIX.

A ET aduint comme Apollo eſtoit en Corinthe, que Paul aprés auoir cheminé par tous lés quartiers d'enhault, vint en Epheſe: & ayant trouué aucuns diſciples, il leur diſt: Quand vous auez creu, auez vous receu le ſainct Eſprit? Et ilz luy dirent: Encore n'auons nous point ouy dire ſ'il eſt vn ſainct Eſprit. Et il leur diſt: Enquoy donc eſtes vous baptizez? Leſquelz dirent: Au bapteſme de Iehan. Et Paul diſt: Certes *Iehan a baptizé du bapteſme de repentance, diſant au peuple qu'ilz creuſſent à celuy qui venoit aprés luy: c'eſt aſſauoir en IESVS qui eſt le Chriſt. Cés choſes ouyes, ilz furent baptizez au
B Nom du Seigneur IESVS. Et aprés que Paul eut mis lés mains ſur eux, le ſainct Eſprit vint ſur eux, & parloient langaiges, & prophetizoient. Et eſtoient tous enuiron douze hommes.

Mat.3.c. marc 1.b. Luc 3.c. Iehan 1.d

Puis il entra en la Synagogue, & parloit hardiment, l'eſpace de troys moys diſputant & enhortant du royaume de Dieu. Et comme aucuns ſ'endurciſſoient & ne croyoient point, meſdiſans de la voye du Seigneur deuant la multitude, il ſ'en alla d'eux & retira lés diſciples, diſputant de iour en iour, en l'eſcole de quelque " Tyran. Et cela ſe feit par l'eſpace de deux ans: en telle maniere que tous ceux qui habitoient en Aſie oyoiẽt la parolle du Seigneur IESVS, tant Iuifz que Grecz. Et Dieu faiſoit vertuz non accouſtumées, par lés mains de Paul, tant que auſsi on portoit de ſon C corps lés linges & lés ſurceinctz ſur lés malades: & leurs maladies ſe partoient d'eux, & lés mauuais eſpritz ſortoient hors. Et aucuns dés Iuifz Adiureurs qui alloient d'vn coſté & d'autre, eſprouuerent d'inuocquer ſur ceux qui auoient dés mauuais eſpritz le Nom du Seigneur IESVS, diſans: Nous vous adiurons par IESVS, que Paul preſche. Et eſtoient lés ſept filz de quelque Iuif nommé Sceua, principal Sacrificateur: leſquelz faiſoient ceſte choſe.

" Homme de nom, autorité ou aucun ainſi appellé.

Et l'eſprit maling reſpondant, diſt: Ie congnoy IESVS, & ſais qui eſt Paul: mais vous autres qui eſtes vous? Et l'homme auquel eſtoit le mauuais eſprit, ſaillit contre eux, & eut domination ſur eux, & fut plus fort qu'eux: en ſorte qu'ilz ſ'enfuyrent nudz & bleſſez de ceſte maiſon la. Et cela vint à la con- D gnoiſſance de tous lés Iuifz & Grecz qui habitoient en Epheſe: & crainte lés ſaiſit tous: et le Nom de noſtre Seigneur IESVS eſtoit magnifié. Et pluſieurs de ceux qui croyoient, venoient, confeſſans, & annonçans leur faictz. Et pluſieurs de ceux qui ſ'eſtoient exercez à choſes curieuſes, apportoient leurs liures, & lés bruſloient deuant tous. Et compterent le pris d'iceux, & trouuerent cinquante mille pieces d'argent. Ainſi croiſſoit fort la parolle du Seigneur: & ſe confermoit. Et comme cés choſes furent accomplies, Paul propoſa en ſon eſprit, quand il auroit paſſé Macedone et Achaie, d'aller en Ieruſalẽ, diſant: Aprés que i'auray là eſté, il me fault auſsi veoir Rome. Et quand il eut enuoyé en Macedone deux de ceux qui luy adminiſtroient, aſſauoir Timothée & Eraſte, il demoura pour vn temps en Aſie. Et en ce tẽps là aduint vn grand trouble d'icelle voye. Car vn nommé Demetrius orfeure (qui faiſoit lés tabernacles d'argent de Diane) faiſoit auoir grand gaing à ceux du meſtier. Leſq̃lz il aſſembla, et ceux qui

eſtoient

estoyent ouuriers de semblables choses,et
dist. Hommes, vous sauez que nostre
E bien vient de cest artifice: & vous voyez
& oyez , comment non seullement en
Ephese, mais présque en toute Asie, ce-
stuy Paul induit & diuertit grand peu-
ple: disant que ceux ne sont point Dieux
qui sont faictz par lés mains. Et n'y
a pas seullement danger pour nous que
ceste partie ne vienne à estre reprouuée:
mais aussi que le Temple de la grande
Diane soit pour rien reputé: & que sa ma
iesté(que toute Asie & le monde a en re-
uerence)ne vienne aussi à destruction.Et
cés choses ouyes,ilz furent remplis d'ire,
& s'escrierent,disans: Grande est la Dia-
ne dés Ephesiens. Et toute la cité fut
*C'est, trouble. remplie de *confusion,& vindrent impe-
tueusement d'vn courage au *Theatre,&
*autremẽt arenes: cõme à Nimes. rauirent Gaye & Aristarque Macedo-
niens compaignons de Paul. Et com
me Paul voulut entrer dedans le peuple,
lés disciples ne le permirent point. Aussi
F aucuns dés principaux d'Asie qui esto-
yent sés amis,enuoyerent à luy le prians
qu'il ne se presentast point au Theatre.
Et lés vns crioyent d'vn, & lés autres
d'autre.Car l'assemblée estoit confuse, &
plusieurs ne sauoyent pour quelle cause
ilz estoyent assemblez. Or tirerent
ilz Alexandre hors de l'assemblée,quand
lés Iuifz le poulsoyent. Et Alexandre
faisant signe de la main , vouloit rendre
raison au peuple. Mais quand ilz eu-
rent congneu qu'il estoit Iuif , vne voix
de tous fut faicte , quasi par deux heures
de ceux qui crioyent: Grande Diane dés
Ephesiens. Et quand le Scribe eut
appaisé le peuple,il dist: Hommes Ephe-
siens, qui est celuy dés hommes, qui ne sa
che que la cité dés Ephesiens est dediée
G au seruice de la grande Diane,& à l'ima-
ge qui est descendue de Iupiter? Comme
ainsi soit donc que nul ne contredit à cés
choses:il fault que vous soyez appaisez,
& que vous ne faciez rien legierement.
Car vous auez amené cés hommes qui
ne sont point sacrileges,ne diffamans vo-
stre Deesse. Mais si Demetrius & ceux
du mestier qui sont auec luy,ont à lencon
tre d'aucun quelque cause: on tient lés af-
faires de la Court, & y sont lés Procon-
sulz,qu'ilz accusent l'vn l'autre. Et
si vous demandez quelque chose d'au-
tre cas: cela se pourra conclure en la con-
gregation legitimement assemblée .
Car nous sommes aussi en danger que
ne soyons accusez pour la sedition d'au-
iourdhuy:comme ainsi soit qu'il n'y ayt
quelque cause , pour laquelle puissions
rendre raison de ceste emotion de gens.
Et quand il eut dict cés choses,il laissa
l'assemblée.

CHAP. XX.

ET aprés que le tumulte fut cessé, A
Paul appella lés disciples , & lés
embrassa,& se partit pour aller en
Macedone. Et quand il eut cheminé
par cés quartiers la , & lés eut enhorté
par moult de parolles, il vint en Grece.
Et quand il eut là esté troys moys, com-
me embusches luy furent faictes par lés
Iuifz,ainsi qu'il deuoit nauiger en Syrie:
son aduis fut de retourner par Macedo-
ne. Et l'accompaigna iusqu'en Asie So-
pater filz de Pyrrhus Berroien, & dés
Thessaloniciens Aristarque & Second et
Gaye Derbien & Timothée, & dés A-
siens Tychique & Trophime. Et
comme iceux estoyent allez deuant : ilz B
nous attendirent à Troas. Et nous
aprés lés iour dés Pains sans leuain , na-
uigeasmes de Philippes,& vinsmes à eux
à Troas,en cinq iours: là ou nous seiour
nasmes sept iours. Or vn iour du Re
pos * quand lés disciples estoyent assem- Sus 2.g.
blez pour rompre le pain,Paul qui deuoit
le lendemain partir,deuisoit auec eux, &
prolongea la parolle iusque à minuict.
Or en la chambre ou nous estions as-
semblez,y auoit beaucop de lampes. Et
vn ieune filz nommé Eutyche, assis sur
vne fenestre,luy estant assommé de pro-
fond sommeil,ce pendant que Paul deui-
soit longuemẽt,plus oppressé de sommeil
cheut en bas du troysiesme estage. Et
fut emporté mort. Mais quand Paul, y
fut descendu,il se mist sur luy,& l'embras C
sa, & dist : Ne vous troublez point, car
son ame est en luy. Et quand il fut re-
monté,& qu'il eut rompu le pain & gou
sté : il parla à souffisance iusque à l'aube
du iour : ainsi se partit. Et amene-
rent là le ieune filz viuant:& furent con-
solez merueilleusement. Et quand nous
fusmes montez aux nauires , nous naui-
geasmes en Assos,& de là deuions repren
dre Paul.Car ainsi l'auoit ordonné, qu'il
deuoit faire le chemin à pied. Or quand
il se retrouua auec nous en Assos : aprés
que nous l'eusmes receu, nous vinsmes à
Mytilene,Et d'illec nauigeans,le iour en-
suyuant vinsmes contre Chios. Et l'au-
tre iour arriuasmes à Samos. Et ayans *Pour a-
demouré à Trogylle,le iour ensuyuant uoir occa
vinsmes en Milet : car Paul auoit pro- sion d'an
posé de nauiger outre Ephese , affin noncer Ie
qu'il ne luy aduint de cõsommer le temps sus christ
en Asie. Car il se hastoit pour faire(si à plus de
luy estoit possible) *la feste de Pentecoste peuple.

en Ierusalẽ. Il enuoya de Milet en Ephe-
D se, & feit appeller lés Anciens de l'Egli-
se. Et comme ilz furent venuz à luy, il
leur dist : Vous sauez dés le premier iour
que ie suis entré en Asie, comment tout le
temps i'ay esté auec vous, seruant au Sei-
gneur auec toute humilité de courage, &
auec plusieurs larmes, & tentations, les-
quelles me sont aduenues par lés embu-
sches dés Iuifz: comment ie n'ay rien lais-
sé à faire dés choses qui vous estoyent vti
les, que ie ne vous annonçasse & vous en-
seignasse publiquement, & par lés mai-
sons, tesmoignant aux Iuifz & aux
Grecz repentance enuers Dieu, & la Foy
E en nostre Seigneur IESVS. Et mainte
Sus 18.b. nant, * voicy moy lié d'esprit m'en voy
en Ierusalem, ignorant lés choses qui m'y
doyuent aduenir, sinõ que le sainct esprit
par toutes lés citez tesmoigne, disant: que
lyens & tribulations m'attendent.
Mais il ne m'en chault : & n'ay point
ma vie precieuse à moymesme, moyen-
nant que ie parface mon cours auec ioye,
& l'administration que i'ay receuë par le
Seigneur IESVS, pour tesmoigner
l'Euangile de la grace de Dieu. Et
maintenant voicy, ie say que vous ne ver
rez plus ma face vous tous, par lesquelz
i'ay passé, preschant le royaume de Dieu.
F Pource ie vous prens en tesmoignage
*ie ne suis coupable de l'ignorance ou infidelité d'aucun. auiourdhuy, que *ie suis net du sang de
tous. Car ie ne me suis point soubstraict,
que ie ne vous aye annoncé tout le con-
seil de Dieu. Prenez donc garde à vous
& à tout le troppeau : auquel le sainct
Esprit vous a mis *Surueillans, pour gou-
*autrement, Euesques. uerner l'Eglise de Dieu laquelle il a ac-
quise par son sang. Car ie say que a-
prés mon departement entreront loups
griefz entre vous, n'espargnans point le
2.co.11.c troppeau. *Et se leueront d'entre vous
2.pier.3 a mesmes hommes parlans choses peruer-
2.tim.3.a ses: pour attirer dés disciples aprés eux.
Pour laquelle chose veillez, ayans souue
nance, que par troys ans nuict & iour, ie
n'ay cessé d'admonnester auec larmes vn
G chascun. Et maintenant freres, ie vous
recommande à Dieu, & à la parolle de sa
grace : laquelle est puissante de vous edi-
fier, & donner heritage entre tous ceux
qui sont sanctifiez. Ie n'ay conuoyté
ny or, ny argent ou robbe d'aucun. Mes-
*Trauaillãt de més mais i'ay gaigné. mes vous sauez que *cés mains-cy m'ont
administré lés choses qui m'estoyent ne-
cessaires, & à ceux qui estoyent auec
moy. Ie vous ay monstré toutes cho-
ses, qu'en labourant ainsi il fault rece-
uoir lés foybles, & auoir memoyre dés
parolles du Seigneur IESVS qu'il a
dict: Que c'est chose plus heureuse de don
ner, que de prendre. Et quand il eut
dict cés parolles, il se mist à genoux, &
pria auec eux tous. Et y eut grand
pleur de tous, & se iettans sur le col de
Paul, le baisoyent dolens principalle-
ment pour la parolle qu'il auoit dict, que
plus ne verroyent sa face. Et le condui-
soyent à la nauire.

CHAP. XXI.

ET comme aduint que eusmes naui A
gé estans separez d'eux, nous vins-
mes de droict cours à Coos. Et le
iour ensuyuant à Rhodes: & de là en Pa
tar. Et quand nous eusmes trouué na-
uire, qui nauigeoit en Phenice: nous mon-
tasmes & partismes. Or quand nous veis-
mes Cypre, nous la laissasmes à la sene-
stre, & nauigeasmes en Syrie, & arriuas-
mes à Tyr : car la nauire deuoit là des-
charger sa charge. Et quand nous eus-
mes là trouué dés disciples, nous y de-
mourasmes sept iours. Lesquelz disoyent
par esprit à Paul, qu'il ne montast point
en Ierusalem. Et lés iours accomplis
nous partismes, & nous en allions: et tous
auec leurs femmes & enfans, nous con-
duisoyent iusque hors la cité. Et mis-
mes lés genoux en terre au riuage, & B
priasmes. Et quand nous eusmes prins
congé lés vns dés autres, nous montasmes
en la nauire: & ceux-la retournerẽt chez
eux. Or la nauigation accomplie de
Tyr, nous abordasmes à Ptolemaide. Et
aprés auoir salué lés freres, nous demou-
rasmes vn iour auec eux. Et le lendemain
ceux qui estoyent partis auec Paul, vin-
drent à Cesarée : & entrans en la maison
de*Philippe Euangeliste (qui estoit l'vn Sus 6.b.
dés sept) nous demourasmes chez luy Et
cestuy auoit quatre filles vierges, lesquel-
les prophetizoyent. Et comme nous
demourions là, par plusieurs iours, il sur- C
uint vn Prophete de Iudée nommé*Aga- Sus 11.d.
bus. Quand il fut venu à nous, il
print la ceincture de Paul, et lya sés piedz
& sés mains, & dist: Le sainct Esprit dit
cés choses: Ainsi lieront lés Iuifz en Ieru-
salem l'homme à qui est ceste ceincture, &
le liureront és mains dés Gentilz. Et
quand nous eusmes ouy cés choses, nous
& ceux qui estoyent du lieu, nous reque-
rions qu'il ne montast point en Ierusa-
lem. Adonc respondit Paul, & dist : Que
faites vous plourans & affligeans mon
cœur? *Quãt à moy, ie suis prest non seul Sus 20.e.
lement d'estre lyé, mais aussi de mourir
en Ierusalem pour le Nom du Seigneur
Iesus.

IESVS. Et quand on ne le peut
induyre à cela, nous nous y accordasmes,
mat.6.b. disans: *La volunté du Seigneur soit fai-
Luc 11.a. cte. Et aprés cés iours, ayans troussé
noz hardes, nous montions en Ierusa-
lem. Et aucuns dés disciples vindrent
de Cesarée auec nous, amenans auec eux
ou, Mna vn "Iason, qui estoit Cyprien ancien
son. disciple, chez lequel deuions loger. Et
quand nous fusmes venuz en Ierusalem,
lés freres nous receurent voluntiers. Et
le iour ensuyuant, Paul venoit auec nous
chez Iaques: & tous lés autres Anciens
D y furent assemblez. Et aprés qu'il lés
eut salué, il racontoit par chascun poinct
lés choses que Dieu auoit faict entre lés
Gentilz par son administration. Et
quand ilz l'eurent ouy, ilz glorifioient le
Seigneur. Et luy dirent: Frere, tu voys
combien il y a de mille de Iuifz qui ont
creu: & tous sont zelateurs de la Loy.
Or ilz ont ouy de toy, q̃ tu enseigne lés
Iuifz qui sont entre lés Gentilz, de laisser
Moyse: disant qu'ilz ne doiuent point
circoncir leurs enfans, ne cheminer, selon
E leurs coustumes. Qu'est-il donc de fai-
re? Il fault necessairement, assembler la
multitude: car ilz orront que tu és venu.
Fay donc ce que nous te disons. Nous
auons quatre hommes qui ont vn vœu
sur eux, prens-lés, & te purifie auec eux,
& fay lés despens auec eux affin qu'ilz
rasent leurs testes. Et tous sauront
qu'il n'est riẽ dés choses quilz, ont ouy de
toy, mais que toymesme tu chemine gar-
dant la Loy. Et de ceux dés Gentilz qui
Sus 15.e. ont creu, *nous en auons escrit & iugé
qu'ilz n'obseruẽt telle chose, sinon qu'ilz
se gardent de ce qui est sacrifié aux ima-
ges, & de sang, & de choses estoufées, &
de paillardise. Adonc Paul print lés
hommes auec soy: & le iour ensuyuant,
quand il fut purifié auec eux, il entra au
Temple: annonçant l'accomplissement
Nõbr.6.c. dés iours de la purification, *iusque à
tant que l'oblation seroit offerte pour vn
chascun d'eux. Et comme sept iours
se venoient à passer, lés Iuifz qui estoient
d'Asie, quand ilz l'eurent veu au Tem-
ple: ilz esmeurent tout le peuple, & misrẽt
lés mains sur luy, crians: Hommes Israë-
F lites, aydez nous. Voyci cest homme
qui contre le peuple, & la Loy, & ce lieu
cy, enseigne tous, par tout. D'auantage
il a aussi amené lés Grecz au Temple, &
a violé ce sainct lieu. Car ilz auoient
veu Trophime Ephesien, en la cité auec
luy, lequel ilz estimoient que Paul l'eut
amené au Temple. Et toute la cité fut
esmeuë. Et le peuple y accourut, &
ayans apprehendé Paul, ilz le tiroient
hors du Temple: & incontinent lés por-
tes furent fermées. Et comme ilz cer-
choient à le mettre à mort: il fut annoncé
au Capitaine de la bende, que toute Ieru-
salem estoit troublée. Lequel inconti-
nent print Gensdarmes & Centeniers: &
courut à eux. Et quand ilz veirent le
Capitaine & lés Gensdarmes: *ilz cesse- 1.cor.4.a
rent de battre Paul. Lors le Capitaine 2.cor.6.a
approcha, & l'apprehenda, & commanda 11.e.f.
qu'il fust lié de deux chaines & interro-
guoit qui il estoit, & qu'il auoit faict.
Et lés vns cryoient d'vn, & lés autres G
d'autre en la multitude. Et pource qu'il
ne pouoit congnoistre la verité, à cause
du bruyt, il commanda qu'il fust mené en
la fortresse. Et quand il vint aux de-
grez, il aduint qu'il fut porté dés Gens-
darmes pour la violence du peuple. Car
la multitude du peuple le suyuoit, criant:
Oste-le. Et comme Paul commençoit
à estre mené en la fortresse, il dist au Ca-
pitaine: Ne m'est-il pas loysible de par-
ler à toy? Et il demanda: Sais-tu Grec?
N'és-tu point l'Egyptien, qui deuãt cés
iours as esmeu vn tumulte, & as retiré au
desert quatre mille hommes brigãdeaux?
Et Paul dist: Certes ie suis homme Iuif,
citoyen de Tharse, noble cité de Cilice.
Et ie te prie permetz moy parler au
peuple. Et quand il eut permis: Paul
estant aux degrez, feist signe de la main,
au peuple. Et quand grande silence
fut faicte, il parla à eux en langue Ebrai-
que, disant.

CHAP. XXII.

Hommes freres & peres, oyez la A
raison que ie vous rendz mainte-
nant. Et quand ilz ouyrẽt qu'il
parloit à eux en langue Ebraique, tant
plus feirent ilz silence. Et dist: Ie suis
homme Iuif, nay en Tharse de Cilice:
mais nourry en ceste cité aux piedz de
Gamaliel: instruict diligẽment en la Loy
paternelle, estant zelateur de Dieu, com-
me aussi vous estes tous auiourdhuy.
*Qui ay persecuté ceste "voye iusque à sus 8.a.9
la mort: lyant & mettant és prisons tant "ceste reli
hommes que femmes, comme le principal gion.
Sacrificateur m'est tesmoing, & tous lés
Anciens. Desquelz mesmes ayant re- B
ceu lettres, i'alloye aux freres à Damas:
pour amener liez ceux qui estoient là en
Ierusalem, affin qu'ilz fussent punis.
Et aduint que comme i'alloye & ap-
prochoye de Damas enuiron midy, vne
grande lumiere du ciel, comme esclair

soudainement m'enuironna, & cheu en
terre: & ouy vne voix qui me dist: Saul,
Saul, pourquoy me persecute-tu? Et
ie respondy: Qui és-tu Seigneur? Et il
me dist: Ie suis IESVS de Naza-
reth que tu persecute. Et ceux qui
estoient auec moy, veirent bien la lu-
miere, & furent espouantez: mais ilz ne
ouyrent point la voix de celuy qui par-
C loit à moy. Et ie disoye: Seigneur, que fe-
ray-ie? Et le Seigneur me dist: Leue toy,
& t'en va à Damas: & là te sera dict
tout ce qu'il te faudra faire. Et comme
ie ne veoye goutte, pour la clarté de ceste
lumiere la: ie fus amené par la main de
ceux de ma compaignie, & vins à Da-
Sus 8.a. mas. *Et Ananias vn homme de bien
9.a.b. selon la Loy, ayant tesmoignage de tous
lés Iuifz qui demouroient là, vint à
moy. Et luy estant present me dist:
D Saul frere, regarde. Et à ceste mesme
heure ie regarday vers luy. Et il dist:
Le Dieu de noz peres t'a deuant ordon-
né pour congnoistre sa volunté, & veoir
"Aucuns "le Iuste, & ouyr la voix de sa bouche.
ce qui est Car tu luy seras tesmoing enuers tous
iuste. lés hommes, dés choses que tu as veu &
ouy. Et maintenant que tarde tu?
Leue toy, & soys baptizé: & laue tés pe-
chez en inuoquant le Nom du Seigneur.
Et aduint que quand ie fus retourné en
Ierusalem, & prioye au Temple, ie fus
rauy en entendement, & le vey qui me di
E soit: Haste toy, & pars legieremẽt de Ie-
rusalem: car ilz ne receuront point le tes-
moignage que tu leur donneras de moy.
Et ie dis: Seigneur ilz sauent que ie met-
toye en prison, & battoye par chascune
synagogue ceux qui croyoient en toy.
Sus 7.g. *Et quand le sang d'Estienne ton tes-
8.a. moing fut espandu, i'estoye present, &
consentoye à sa mort: & gardoye lés ve-
stemens de ceux qui le mettoient à mort.
Et il me dist: Va, car ie t'enuoyeray
loing aux Gentilz. Or ilz l'escou-
toient iusque à ce mot, & leuerent leurs
voix, disans: Oste de la terre vn tel: car il
F n'est pas licite qu'il viue. Et comme
ilz cryoient à haulte voix, & mettoient
ius leurs vestemens, & iettoient la poudre
en l'aër: le Capitaine commanda qu'il
fust mené en la fortresse, & dist qu'il fust
examiné par fouëtz: affin qu'il sceust
pour quelle cause ilz cryoient ainsi con-
2.cor.6.a tre luy. *Et quand ilz l'eurent garroté
11.e.f. de liens, Paul dist au Centenier qui estoit
prés de luy: Vous est-il licite de fouëter
vn homme Romain, & non condemné?
Quand le Centenier ouyt cela, il s'en al-
la au Capitaine pour l'aduertir, disant:
Regarde que tu as à faire: Car cest hom-
me cy est citoyen Romain. Et le Ca-
pitaine vint à luy, & luy dist: Dy-moy,
si tu és Romain? Et il dist: Ouy. Et G
le Capitaine respondit: I'ay acquis ceste
bourgeoysie à grand somme d'argent.
Et Paul dist: Et moy," ie le suis de na- "pourc
tiuité. Parquoy incontinent ceux qui son p
le deuoient examiner, se retirerent de luy. auoit e
Et le Capitaine aussi eut crainte quand faict c
il congneut qu'il estoit Romain, & qu'il toyẽ R
l'auoit lyé. Et le lendemain vou- main.
lant sauoir de certain, pour quelle cause
il estoit accusé dés Iuifz: il le deslia dés
liens, & commanda que lés principaux
Sacrificateurs s'assemblassent, & tout le
Conseil: & amena Paul, & le mist de-
uant eux.

CHAP. XXIII.

ET Paul regardant vers le Con- A
seil, dist: Hommes freres, i'ay con-
uersé en toute bonne conscience
deuant Dieu, iusque auiourdhuy. Et
le principal Sacrificateur Ananias com-
manda à ceux qui estoient prés de luy,
de le frapper sur le visage. Adonc
Paul luy dist: Dieu te frappera, paroy
blanchie. Tu és assis pour me iuger se-
lon *la Loy: & commande tu contre la Deut.1.c
Loy, que ie soye frappé? Et ceux 16.d.
qui estoient presens, dirent: Iniurie tu le Exo.23
principal Sacrificateur de Dieu? Et
Paul dist: Freres, ie ne sauoye point
qu'il fust le principal Sacrificateur. Car
il est escrit: Tu ne mesdiras point du exo.22.
Prince de ton peuple. Et Paul sa- B
chant qu'vne partie estoit dés Sadu-
céens, & l'autre dés Pharisiens, il s'escria
au Conseil. Hommes freres, ie suis
*Pharisien, filz de Pharisien. Ie suis ac- Phili.3.a
cusé pour l'esperance & "resurrection "Resurre
dés mortz. Et quand il eut dict ce- ctiõ pour
la, dissention fut faicte entre lés Phari- vie perma
siens & Saducéens: & la multitude fut nente.
diuisée. *Car certes lés Saducéens disent mat.22.c
qu'il n'y a point de resurrection, ny An-
ge ny esprit: mais lés Pharisiens confes-
sent l'vn & l'autre. Et fut faict grand
cry. Et lés Scribes de la partie dés Pha
risiens se leuerent & s'entrebattoient, di-
sans: nous n'auons point trouué de mal,
en cest homme. Mais si esprit ou Ange
a parlé à luy, ne repugnõs point à Dieu.
Et comme grande mutination se fai- C
soit, le Capitaine craignant que Paul ne
fust desmẽbré d'eux: commanda que lés
Gensdarmes descẽdissent, & qu'ilz le ra-
uissent du milieu d'eux, & qu'ilz l'ame-
nassent en la fortresse. Et la nuict ensuy-
uant, le Seigñr se presenta à luy, & dist:
Paul,

Paul,ayε confiance:car comme tu as ren-
du tesmoignage de moy en Ierusalẽ, ainsi
te fault il aussi tesmoigner à Rome. Et
le iour venu aucuns dés Iuifz [a] s'entre-o-
bligerent pour la vie,disans,qu'ilz ne mã
geroyent ne beuuroyent, iusque à tant
qu'ilz eussent occis Paul.Et estoyẽt plus
de quarante qui auoyent faict ceste coniu
ration:lesquelz vindrent aux principaux
Sacrificateurs & aux Anciens,& dirent:
Nous nous sommes entre-obligez pour
la vie que nous ne gousterõs rien,iusque à
tant que nous ayons occis Paul. Main
D tenãt donc,signifiez au Capitaine et Con
seil qu'il nous l'ameine demain, comme si
vous vouliez congnoistre quelque chose
plus certaine de luy. Et nous,deuãt qu'il
approche,sommes prestz de le tuer.Mais
quand le filz de la sœur de Paul eut ouy
lés embusches : il vint, & entra en la for-
tresse,& l'annonça à Paul. Et Paul ap
pella à soy vn dés Centeniers, & dist:
Meine ce ieune filz au Capitaine:car il a
aucune chose à luy denoncer. Il le print
donc & le mena au Capitaine, & dist:
Paul qui est prisonnier m'a appellé &
prié de t'amener ce ieune filz:qui a aucu-
E ne chose à parler à toy. Et le Capitai-
ne le print par la main:& le tira à part a-
uec soy,& luy demanda : Qu'est-ce que
tu as à me signifier? Et il dist: Lés Iuifz
ont conspiré de te prier, que demain tu
enuoye Paul au Conseil,cõme s'ilz vou-
loyent enquerir aucune chose plus certai-
ne de luy. Mais ne lés croy point: car
plus de quarante hommes d'entre eux le
guettent qui se sont obligez pour la vie
de ne mãger,ne boire,iusque à tant qu'ilz
l'ayent mis à mort.Et maintenãt ilz sont
prestz attendans promesse de toy. Le
Capitaine donc laissa le ieune filz,luy cõ
F mãdant,qu'il ne dist à personne qu'il luy
auoit faict sauoir cés choses. Et quand il
eut appellé deux Centeniers,il dist: Pre-
parez deux cens pietons pour aller ius-
que à Cesarée, & soixante & dix hom-
mes de cheual,& deux cens lãces,à troys
heures de nuict, & qu'il y ayt monture
preste pour y mettre Paul : affin qu'ilz le
meinent sauf au grand Gouuerneur Fe-
lix. Et luy escriuit vnes lettres en telle
maniere. Claude Lysias au trespuissant
Gouuerneur Felix, [b] Salut. Comme
cest homme apprehendé dés Iuifz, estoit
prest d'estre tué par eux: ie suruins auec
la garnison,& leur ostay,ayant congneu
qu'il estoit Romain. Et voulant sauoir
la cause pourquoy ilz l'accusoyent, ie le
menay en leur Conseil.Lequel i'ay trou-
ué estre accusé touchant dés questions de

[a] ou,se soubzmirent à malediction, & souz.

[b] ou,icye.

leur Loy, n'ayant aucun crime digne de
mort ou d'emprisonnement. Or quand G
i'ay esté aduerty dés embusches que lés
Iuifz auoyent preparé contre l'homme,
incontinent le t'ay enuoyé:commandant
aussi aux accusateurs de dire deuant toy
lés choses qu'ilz ont contre luy. Bien te
soit. Lés pietons donc, selon qu'il leur
estoit enioinct prindrent Paul, & le mene
rent par nuict en Antipatris. Et le len-
demain delaissans lés hommes de cheual
pour aller auec luy,retournerent à la for-
tresse. Lesquelz quand furent venuz à
Cesarée, & eurent baillé lés lettres au
grand Gouuerneur,pͤsenterent aussi Paul
deuant luy. Et quand le grand Gouuer
neur lés eut leu : & l'eut interrogué de
quelle Prouince il estoit, & ayant con-
gneu qu'il estoit de Cilice,il dist : Ie t'or-
ray quand tés accusateurs seront venuz.
Et commanda qu'il fust gardé au [c] Pre-
toire de Herode.

[c] ou, palais,court

CHAP. XXIIII.

ET cinq iours aprés, Ananias le A
principal Sacrificateur, descendit
auec aucuns Anciens, & Tertulle
vn certain Orateur: lesquelz comparurẽt
deuant le grand Gouuerneur,à lencontre
de Paul.Et Paul estant appellé: Tertulle
commença à l'accuser, disant. Comme
ainsi soit que nous viuons en grand paix
par toy, & que plusieurs choses soyent
vertueusement faictes en ce peuple par ta
prouidence, tousiours & par tout nous
lés acceptons, auec tout remerciement, ô
tresexcellent Felix. Mais affin que ie ne
te detienne trop longuement, ie te prie
que tu nous oyes quelque peu par ta cle-
mence. Nous auons certes trouué B
cest [d] homme pestilentieux, & esmouuant
seditions entre tous lés Iuifz par tout le
monde, & autheur de la secte dés Naza-
riens:qui aussi a attenté de violer le Tem
ple, lequel auons apprehendé & l'auons
voulu iuger selon nostre Loy. Mais
suruenant le Capitaine Lysias auec
grande violence, lés nous osta dés mains
commandant que sés accusateurs vin-
sent à toy. Par lequel, aprés inquisi-
tion faicte, tu pourras toymesmes con-
gnoistre de toutes cés choses desquelles
nous l'accusons. Et aussi lés Iuifz
adiousterent, disans, qu'il estoit ainsi.

Mais Paul respondit, quand le grand C
Gouuerneur luy eut faict signe qu'il par-
last. Sachant que dés plusieurs années
tu és Iuge sur ceste gent, ie respondz
pour moymesme de meilleur courage.
Tu peux congnoistre qu'il n'y a point

[d] ou,qui n'est que vne peste.

Sus 21.c. plus de douze iours, que ie suis * monté pour adorer en Ierusalem. Et ne m'ont point trouué au Temple disputant auec aucun, ou faisant *assemblée de peuple, ne és assemblées, ny en la cité: & ne peuuent prouer lés choses desquelles ilz m'accusent. D Aussi ie te confesse ceste chose, que selõ la voye qu'ilz disent secte: ie sers ainsi au Dieu de més peres, croyant à toutes lés choses qui sont escrites en la Loy, & és Prophetes, ayant esperãce en Dieu, *que la Resurrection dés mortz tant dés iustes que dés iniustes aduiendra, laquelle aussi eux mesmes attendent. Mesmement aussi ie metz peine d'auoir tousiours la conscience sans quelque offense enuers Dieu & enuers lés hommes. *Et aprés plusieurs années, suis venu pour faire aumosnes à ceux de ma nation, & *oblations esquelles ilz m'on trouué purifié au Temple, non point auec multitude ne tumulte. Et cela ont faict aucuns Iuifz d'Asie, qui deuoyent comparoir deuant toy, & m'accuser, s'ilz auoyent quelque E chose à lencõtre de moy, ou que ceux-cy mesmes dient s'ilz ont trouué en moy quelque chose inique, veu que i'assiste au Conseil: sinon de ceste seule voix, que i'ay criée estant entre eux. Au iourdhuy par vous suis accusé pour la Resurrection dés mortz. Et cés choses ouyes, Felix lés remist à vne autre foys, congnoissant trescertainement de ceste voye, disant. Quand le Capitaine Lysias sera descendu, ie congnoistray de vostre cas. Et commanda à vn Centenier de garder Paul, & qu'il eut relasche: & qu'on n'empeschast personne dés siens, de luy administrer, ou de venir à F luy. Et aucuns iours aprés, Felix vint auec sa femme Drusille, laqlle estoit Iuifue, et appella Paul: & ouit de luy la Foy qui est en Christ. Or comme il disputoit de iustice, de temperance, & du iugement à venir, Felix espouanté respondist: Pour maintenant, va-t'en: & quand i'auray opportunité, ie t'appelleray: & auoit auec celà, esperance que quelque argent luy seroit baillé de Paul, affin qu'il le deliurast. Pour laquelle chose aussi souuent le mandoit, & parloit à luy. Et deux ans accomplis: Felix *print vn successeur, Porcius Festus. Et Felix voulant faire plaisir aux Iuifz, laissa Paul emprisonné.

*commotiõ, esmeute.

Iob. 14. d 19. d.

Isa. 26. d.

Iehã 5. e.

* qui sont requises selõ la loy dés purifications.

Colo. 3. a

*Eut

CHAP. XXV.

A FEstus donc venu en la Prouince, troys iours aprés monta de Cesarée en Ierusalem. Et lés principaux Sacrificateurs, & lés premiers d'entre lés Iuifz *luy signifierẽt de l'affaire de Paul: & le prioyent requerans faueur à lencontre de luy, affin qu'il l'appellast en Ierusalem: & faisoyent cela appareillans embusches, pour le tuer en la voye. Mais Festus respondit, que Paul seroit bien gardé à Cesarée, & q̃ de brief il yroit. Ceux donc (dist-il) qui entre vous ont puissance, qu'ilz descendent ensemble, & s'il y a quelque crime en cest homme, qu'ilz l'accusent. Et quand il eut demouré entre B eux, plus de dix iours, il descendit à Cesarée. Et le lendemain s'assit au siege iudicial, et commanda que Paul fust amené. Et quand il fut amené, lés Iuifz qui estoyent descendus de Ierusalem assistoyent à lẽtour, luy imposans plusieurs & griefz crimes, lesquelz ilz ne pouoyent prouuer: Paul rendant raison, qu'il n'auoit en rien peché, ne contre la Loy dés Iuifz, ne contre le Temple, ne contre Cesar. Et Fe- C stus voulant faire plaisir aux Iuifz, respõdit à Paul & demanda: Veus-tu monter en Ierusalem, & là estre iugé de cés choses deuant moy? Et Paul dist: I'assiste au siege iudicial de Cesar, ou il me fault estre iugé. Ie n'ay faict aucune iniure aux Iuifz, comme mieux aussi tu congnois: que si i'ay porté dommage, ou faict aucune chose digne de mort, ie ne refuse point de mourir. Mais s'il n'est rien de celà dequoy ilz m'accusent, nul ne me peut dõner à eux. I'en appelle à Cesar. Lors D quand Festus eut parlementé auec le conseil, il respondit: As-tu appellé à Cesar? tu iras à Cesar. Et quand aucuns iours furent passez, le Roy Agrippa & Bernice descẽdirent à Cesarée, pour saluer Festus. Et comme ilz demouroyent là plusieurs iours, Festus feit mention au Roy de l'affaire de Paul, disant: Quelque homme a esté delaissé prisonnier par Felix: duquel quand i'estoye en Ierusalẽ, lés principaux Sacrificateurs & lés Anciens dés Iuifz E *me signifierent, requerans condemnation à lencontre de luy. Ausquelz ie respondi, que ce n'est point la coustume aux Romains de donner par faueur aucun hõme pour le faire mourir deuant que celuy qui est accusé ayt sés accusateurs presens, & qu'il prenne lieu pour se deffendre du crime. Quãd donc ilz furent icy venuz sans aucune dilation, le iour ensuyuant seant au siege iudicial, ie commãday que l'homme fust amené. Duquel quand lés accusateurs furent presens, ilz n'amenerent aucune cause, de ce que ie pensoye: mais auoyent aucunes questions à lencõtre de luy de leur superstition, & de ie ne say quel IESVS mort, que Paul affermoit estre viuant. Et doubtant de ceste question ie F demanday,

*ou, vindrẽt à luy pour signifier.

*ou, vindrent à moy.

demanday, s'il vouloit aller en Ierusalē, & là estre iugé de cés choses. Et quand Paul eut appellé, pour estre reserué à la congnoissance d'Auguste, ie commanday qu'il fust gardé, iusque à tant que ie l'enuoyasse à Cesar. Lors Agrippa dist à Festus: Ie vouloye aussi ouyr l'homme. Demain (dist-il) tu l'orras. Et le lendemain quand Agrippa fut venu, & Bernice auec grande pompe, & furent entrez en l'auditoyre, auec lés Capitaines & lés principaux hommes de la cité. Paul fut amené, par le commandement de Festus.

Et Festus dist: Roy Agrippa & vous hommes tous qui ensemble assistez auec nous: vous voyez cest homme, duquel toute la multitude dés Iuifz m'est venu parler, tant en Ierusalem que icy, crians qu'il ne le falloit plus laisser viure.

Mais i'ay trouué qu'il n'auoit rien commis digne de mort. Neantmoins puis qu'il auoit appellé à Auguste, i'ay ordonné de luy enuoyer. Duquel ie n'ay rien que i'escriue de certain au Seigneur.

Parquoy ie le vous ay amené, & principalement à toy, Roy Agrippa: affin que aprés inquisition faicte, i'aye dequoy escrire. Car il me semble qu'il n'y a point de raison d'enuoyer vn prisonnier, & ne signifier point lés * causes qui sont contre luy.

*Ou, lés crimes desquelz il est accusé.

CHAP. XXVI.

A ET Agrippa dist à Paul: Il t'est permis de parler pour toymesme. Adonc Paul, estēdant la main commença à rendre raison, disant. De toutes lés choses, desquelles ie suis accusé dés Iuifz, Roy Agrippa: ie m'estime bienheureux, qui doy dire ma deffense auiourdhuy deuant toy: comme ainsi soit que principalement tu congnois toutes lés coustumes & questions qui sont entre lés

B Iuifz. Parquoy ie te prie que tu me oye patiemment. Or certes la vie que i'ay mené dés ma ieunesse, qui a esté du commencement entre ma gent en Ierusalem, tous lés Iuifz l'ont congneuë, qui parauant me congnoissoyent dés le commencemēt s'ilz en veulent rendre tesmoignage: que selon la secte de nostre religion la plus exquise, i'ay vescu Pharisien. Et maintenant i'assiste accusé en iugement, pour l'esperance de la promesse qui est faicte de Dieu à noz peres, à laquelle noz douze lignées continuellement seruantes

C à Dieu nuict & iour esperent de paruenir. De laquelle esperance ô Roy Agrippa, suis accusé dés Iuifz. Pourquoy estimez-vous qu'il n'est point à croyre que Dieu ressuscite lés mortz? Et de vray, il m'estoit aduis qu'il me falloit faire grande repugnance, contre le Nom de IESVS de Nazareth. Laquelle chose aussi i'ay faict en Ierusalem, & ay enclos plusieurs Sainctz és prisons, ayant receu l'autorité dés principaux Sacrificateurs. *Et quand on lés mettoit à mort, ie *rapportoye la sentence. *Et souuent lés punissant par toutes lés Synagogues, ie lés contreignoye à blasphemer. Et estant encore plus forcené contre eux, ie lés persecutoye, iusque aux citez estranges. Et en cés entrefaictes, comme i'alloye à Damas, auec autorité & commission dés principaux Sacrificateurs: ie vey (ô Roy) en chemin à midy, vne lumiere du ciel plus grande que la splendeur du Soleil, reluyre à lentour de moy, & de ceux qui estoyēt auec moy cheminans. Et quand nous tous fusmes cheuz en terre, i'ouy vne voix, parlant à moy & disant en lāgue Ebraique: Saul, Saul pourquoy me persecute tu? Il t'est dur de regimber contre lés aguillōs.

Sus 8. c. 22. a.

*Ou, approuuoye

Sus 9. a.

D

E

Et ie dy: Qui és-tu Seigneur? Et il respondit: Ie suis IESVS, lequel tu persecute. Mais leue toy, & te tiens sur tés piedz: car pour ceste cause te suis-ie apparu, affin que ie te constitue ministre & tesmoing dés choses que tu as veu, & de celles esquelles ie t'apparoistray: te deliurant du peuple & dés Gentilz, ausquelz maintenant ie t'enuoye pour ouurir leurs yeux: affin qu'ilz soyent conuertis de tenebres à lumiere, & de la puissance de Satan, à Dieu: pour receuoir la remission de leurs pechez, & part entre ceux qui sont sanctifiez, par la Foy qui est en moy. Parquoy (ô Agrippa) ie n'ay point esté desobeissant à la vision celeste: mais premierement i'annonçoys à ceux qui sont à Damas, & en Ierusalem, & par toute la contrée de Iudée & aux Gentilz, qu'ilz se repentissent, & se conuertissent à Dieu, faisant œuures dignes de repentance. *Pour ceste cause, lés Iuifz, quand i'estoye au Temple, m'apprehenderent, & taschoyent de me tuer. Mais estāt secouru par l'ayde de Dieu, ie demeure iusque auiourdhuy, rendant tesmoignage au petit & au grand, ne disant rien fors lés choses que lés Prophetes & Moyse ont predict à venir: assauoir, s'il a fallu que Christ ayt souffert, ou s'il est le premier de la resurrection dés mortz, qui deuoit annōcer la lumiere au peuple & aux gentilz. Et comme il disoit cés choses pour soy, Festus à haulte voix dist: Tu és insensé Paul: la grande science dés

F

Sus 21. f. 23. c.

G

lettres te met hors du sens. Et Paul dist: Ie ne suis point insensé, tresuertueux Festus: mais ie parle parolles de verité, & de sens rassis. Car le Roy congnoit cés choses, auquel aussi ie parle franchement: pource que i'estime, qu'il ne ignore rien de cés choses: car cela aussi n'a point esté faict en quelque "anglet. O Roy Agrippa croys-tu aux Propheties? Ie say que tu y croys. Et Agrippa dist à Paul: Tu me induis "en peu de chose à estre faict Chrestien. Et Paul dist: Ie le desireroye de Dieu, & que en peu & en beaucop, non seulement toy, mais aussi tous ceux m'oyent auiourdhuy, fussiez telz que ie suis: exceptez cés liens cy. Et quand il eut dict cés choses, le Roy se leua & le grand Gouuerneur, & Bernice & ceux qui estoient assis auec eux. Et quand ilz furent retirez à part, ilz parloient entre eux, disans. Cest homme ne traicte rien digne de mort ou de prison. Et Agrippa dist à Festus: cest homme pouoit estre deliuré, s'il n'eust appellé à Cesar.

"Lieu secret.

"quelque petit, ou peu s'en fault.

CHAP. XXVII.

A ET aprés que fut deliberé que nous nauigerions en Italie: ilz baillerent Paul auec aucuns autres prisonniers à vn Centenier, nommé Iule, de la bende d'Auguste. Et quand nous fusmes mōtez en vne nauire d'Adramitte pour nauiger par lés lieux d'Asie, nous partismes, estant auec nous Aristarque de Macedone Thessalonicien. Et le iour ensuyuant arriuasmes à Zidon. Et Iule traictant humainemēt Paul, permist qu'il allast à sés amis: & qu'ilz soingnassent de luy. Et nous partis de là, nauigeasmes soubz Cypre, pource que lés vētz estoyēt contraires. Et quand nous eusmes nauigé

B en la mer qui est à lendroit de Cilice & de Pamphylie, nous paruinsmes à Myra qui est de Lycie. Et le Centenier trouua là vne nauire d'Alexandrie nauigeant en Italie: & nous mist dedans. Et comme par plusieurs iours nous nauigeons tardiuement, & que à grand peine fussions venuz à lendroict deGnide, pour le vent qui nous empeschoit: nous nauigeasmes en "Crete prés de Salmon. Et à grād peine là cottoyans, vinsmes nous en vn lieu qui est appellé Beaux portz: prés duql estoit la cité de Lasea. Or veu que beaucop de tēps s'estoit passé, & que desia la nauigation estoit dangereuse, & aussi pourtant qu'ilz auoyent esté trop "sans mãger: Paul lés admonestoit, leur disant: Hommes, ie voy que la nauigation sera auec greuance & grand dōmage, non seulemēt de la charge & de la nauire: mais aussi de noz vies.

"Ou, candie.

"Ou ieunās: pour l'obseruation Iudaique.

C Mais le Centenier croyoit plus au gouuerneur & Patron de la nauire, que aux choses que disoit Paul. Et cōme ainsi fut que le port n'estoit pas conuenable pour hyuerner: plusieurs donnerent conseil de partir de là, si aucunemēt pouoyent aborder en Phenice, pour passer là l'hyuer, qui est vn port de Crete, regardant le vent d'Affrique & de Chorus. Mais comme le vent de Midy souffloit, cuydans venir à leur intention, ilz tirerent en Assos, & cottoyoyent Crete pour l'outrepasser.

Mais non gueres aprés "vn tourbillon de vent, que l'on appelle Euro-aquilon, se leua contre elle. Et quand la nauire fut emprinse & qu'elle ne peut resister cōtre le vent, nous fusmes trāsportez ayans abandonné la nauire au vent. Et fusmes iettez en vne Isle qui est appellée Clauda: & à grand peine peusmes obtenir la nacelle. Laquelle auoir prinse, ilz

"c'est, vēt qui vient d'entre leuant et bise.

D vsoyent d'aydes, ceingnans la nauire par dessoubz: et ayans auallé le vaisseau, furent ainsi portez, pour la crainte qu'ilz auoyent de cheoir en "Syrte. Et nous estans agitez de grande tempeste, le iour ensuyuant firent vn iect. Et le troysiesme iour nous iettasmes de noz mains mesmes, l'equipage de la nauire. Et quād par plusieurs iours n'apparoissoyent ne Soleil ny estoilles, & que grande tempeste estoit apparente: desia toute esperance de nous sauuer estoit ostée. *Et quād ilz eurent esté long temps sans manger: adonc Paul estāt au milieu d'eux, dist: O hommes, il falloit certes "m'ouyr: & ne partir point de Crete, & euiter ceste greuāce & dommage. Et maintenāt ie vous enhorte que vous preniez bon courage: car il n'y aura d'entre vous nulle perte de vie, fors seulement de la nauire. *Car l'ange de Dieu, à qui ie suis, & auquel ie sers, s'est presenté deuāt moy ceste nuict, disāt: Paul ne crains point, il fault que tu soys present à Cesar. Et voicy, Dieu t'a donné tous ceux qui nauigēt auec toy. Parquoy hommes, ayez bō courage: car ie croy à Dieu qu'il sera ainsi cōe il m'a esté dict. Mais

"Lieu dāgereux en lamer.

2.cor.11.f

"croyre à ce que ie disoye.

Sus 23.c.

E il fault que nous soyōs iettez en quelque Isle. Or quand la quatorziesme nuict fut venue, comme nous estions transportez çà & là en la mer Adriatique enuiron minuict, lés mariniers pensoyent que quelque contrée leur "apparoissoit. Et ietterent la "sonde en bas, & trouuerent vingt pas. Et estans vn petit reculez de là, & ayans de rechef sondé, ilz trouuerēt quinze pas. Et craignans qu'ilz ne tomballent en

"ou, s'approchoit.
"ou plōb.

lieux

lieux aspres,ilz ietterent quatre ancres de la pouppe de la nauire,& desiroyent que le iour vint.Et comme lés mariniers cerchoyent à s'enfouir de la nauire,quād ilz eurent auallé la nacelle en la mer, soubz couleur, comme s'ilz vouloyent lascher lés ancres de la "prouë, Paul dist au Centenier & aux Gensdarmes : S'ilz ne demourent dedans la nauire,vous ne pouez estre sauuez. Adōc lés Gensdarmes copperent lés cordes de la nacelle,& la laisserent cheoir à bas. Et quand le iour commença à apparoir,Paul lés enhortoit tous de prendre à manger,disant: Auiourdhuy est le quatorziesme iour qu'en attendant vous estes demouré ieuns, & n'auez rien

*C'est, la partie du deuāt, de la nauire.

F prins. Et pourtant,ie vous enhorte que vous preniez à manger, attendu qu'il est expedient pour l'entretenement de vostre vie:car de nul de vous ne cherra vn cheueu de la teste.Et cés chosesdictes il print du pain & rendit graces à Dieu, deuant tous.Et quand il l'eut rompu,il commença à manger Et ayans tous prins courage,ilz prindrēt aussi à māger.Et estiōs dedās la nauire en toutes lés persōnes,deux cens septante six.Et quand ilz furent rassasiez de viande, ilz allegerent la nauire, iettans le blé en la mer. Et quand le iour fut venu,ilz ne congneurent le pays:mais apperceurent quelqueport ayant riuage:

G auquel pensoyent ietter la nauire, s'ilz eussent peu.Et ayans retiré lés ancres,ilz s'aduenturerent en la mer,laschans quant & quant lés ioinctures dés gouuernaux. Et "l'artimon leué au souflemēt du vent, ilz tendoyent vers le riuage. Et comme ilz cheurent en vn lieu ou s'assembloient deux mers, ilz hurterent illec la nauire. Et certes la prouë estant fichée, demouroit immobile, & la pouppe se rompoit par la violence dés vndes. Et le conseil dés Gensdarmes fut de tuer lés prisonniers,affin que aucun quand il auroit nagé hors,ne s'enfouist. Mais le Centenier voulant sauuer Paul,lés empescha du conseil. Et commanda que ceux qui pourroyent nager , se iettassent hors lés premiers & se sauuassent sur la terre. Et lés vns estoyent portez sur dés ays,& lés autres sur pieces rompues de la nauire. Et ainsi aduint, que tous se sauuerent sur la terre.

*c'est,certain voile ou poulie.

CHAP. XXVIII.

A ET estans eschappez,alors congneurent que l'Isle estoit appellée" Melite. Et lés Barbares, nous faisoyent grande humanité,car ilz allumerēt du feu,& nous receuoyent tous, pour la pluye qui apparoissoit, & pour le froit. Et comme Paul eut assemblé quelque quantité de sarmens, & lés eut mis au feu,vne vipere sortit hors pour la chaleur, & enuahit sa main. Et quand lés Barbares veirent la beste pendante à sa main,ilz disoyent l'vn à l'autre. Sans faulte cest homme cy est meurtrier:lequel aprés estre eschappé de la mer, la vengeāce ne le per- B
met point viure. Et aprés auoir secou la beste dedans le feu, il n'endura point de mal.Mais ilz cuidoyent qu'il deust estre enflammé,ou subitement cheoir & mourir.Et quād ilz eurent attēdu longuemēt, & voyans que nul mal ne luy en aduint: ilz changerent propos,& disoyent qu'il estoit Dieu. Et en cés lieux-là estoyent lés possessions du prince de l'Isle,nommé Publius,lequel nous receut, & par troys iours nous logea benignemēt.Et aduint q̄ le pere de Publius, gisoit trauaillé de fieure et de flux de ventre. Et Paul alla vers luy.Et quand il eut prié & mis lés mains C
sur luy,il le guarist.Ce dōc estāt faict,tous ceux aussi qui en l'Isle auoyent maladies venoyent à luy, & estoyent guaris: lesquelz aussi nous honnorerent de moult d'honneurs.Et au departir, ilz nous fournirent dés choses qui nous estoyent necessaires. Et troys moys aprés,nous nauigeasmes en vne nauire d'Alexandrie, qui auoit passé l'hyuer en l'Isle en laquelle estoit l'enseigne"de Castor & de Pollux. Et quand nous fusmes venuz à Syracuse,nous demourasmes là troys iours. D'illec nauigeans à lentour, nous arriuasmes à Rhege. Et vn iour aprés le vent de Midy souflant , le deuxiesme iour vinsmes à Puteoles là ou quand nous eusmes trouué dés freres,nous fusmes priez de demourer auec eux sept iours. Et ainsi vinsmes à Rome. Et quand lés freres eurent ouy nouuelles de nous,ilz vindrēt d'illec au deuant de nous iusque au marché d'Appius ,"& aux Troys tauernes. Et quand Paul lés veit,il rendit graces à Dieu,& print courage. Or quand nous fusmes venuz à Rome, le Centenier liura lés prisonniers au Prince de l'armée. D
Mais il fut permis à Paul de demourer à par soy auec vn Gendarme, qui le gardoit.Et le troysiesme iour aprés,Paul appella lés principaux dés Iuifz. Et quand ilz furent venuz,il leur disoit: Hommes freres,combien que ie n'aye rien commis contre le peuple ou lés ordonnances dés peres,estant toutesfois tenu prisonnier,dés Ierusalem i'ay esté liuré és mains dés Romains. Lesquelz aprés m'auoir examiné, me voulurent lascher : pource qu'il n'y auoit aucune cause de mort

*Malte.

*ou,dés enfans de Iupiter.

*qui est à vne iournée de Rome.

E en moy. Mais à cause dés Iuifz contredisans, i'ay esté constreinct d'appeller à Cesar, non point comme ayant aucune chose pour accuser ma nation. Pour ceste cause donc, ie vous ay appellé pour vous veoir & parler à vous. Car pour l'esperance d'Israël, ie suis enuironné de ceste chaine. Et ilz luy dirent: Nous n'auons point receu lettres de toy de Iudée: ne aucun dés freres n'est venu qui ayt annoncé, ou dict quelque mal de toy: mais nous voulons bien ouyr de toy ce que tu en sens: car de ceste "secte, il nous est notoire: * que par tout on luy contredict.

" doctrine de foy chrestienne.

Luc 2.e.

Et quand ilz luy eurent assigné iour, plusieurs vindrent à luy au logis. Ausquelz il exposoit tesmoignant du royaume de Dieu: & leur monstroit ce qui est de IESVS tant par la Loy de Moyse que par lés Prophetes, depuis le matin iusque au vespre. Et aucuns croioyent aux choses lesquelles estoyent dictes: & aucuns n'y croioyent point. Et comme ilz n'estoyent point d'accord l'vn auec l'autre, ilz se partoyent: quand Paul eut dict vn mot: assauoir, le sainct Esprit a bien parlé par Isaie le Prophete à noz peres, disant: * Va à ce peuple, & dy: Vous orrez de l'aureille, & n'entendrez point: & en voyant, vous verrez, & n'apparceurez point. Car le cœur de ce peuple est engraissé, & ont ouy dur dés aureilles, & ont fermé lés yeux, affin qu'il n'aduienne qu'ilz voyent dés yeux, & qu'ilz oyent dés aureilles, & qu'ilz entendent de cœur, & se conuertissent: & que ie lés guarisse. Il vous soit donc notoire que ce salut de Dieu est enuoyé aux Gentilz, & ilz l'orront. Et quand il eut dict cés choses, lés Iuifz se partirent de luy, ayant grande disputation entre eux. Or Paul demoura deux ans entiers en son lieu, prins à louage, & receuoit tous ceux qui venoyent à luy, preschant le Royaume de Dieu, & enseignant lés choses qui sont du Seigneur IESVS, auec toute confiance, sans empeschement.

F G — Isa. 2.c. mat. 13.b mar. 4.b. Luc 8.b. Iehã 12.f rom. 11.b

Fin dés Actes dés Apostres.

CY COMMENCENT LES EPISTRES Dés Apostres.

Et premierement.

L'EPISTRE DE S PAUL APOSTRE, AUX Romains.

CHAP. I.

A PAUL SERVITEUR de IESVS Christ, appellé pour estre Apostre, "choysi pour annoncer l'Euangile de Dieu (qu'il auoit deuant promis par sés Prophetes és sainctes escritures) de son Filz nostre Seigneur IESVS Christ: * qui a esté faict de la semẽce de Dauid selon la chair, et a esté declairé filz de Dieu en "puissance, selon l'esprit de " sanctification, par ce qu'il est ressuscité dés mortz, par lequel nous auons receu grace et office d'Apostre: affin qu'en toutes nations on obeisse à la Foy soubz son Nom, entre lesquelles aussi vous estes dés appellez de IESVS Christ: à tous qui estes à Rome, aymez de Dieu, & appellez à estre sainctz. Grace vous soit dõnée & " paix de par Dieu nostre pere & le Seigneur IESVS Christ. B Premieremẽt ie rẽdz graces à mon Dieu par IESVS Christ, pour vous tous, de ce que vostre Foy est renõmée par tout le monde. Car Dieu (auquel ie sers en mon esprit en l'Euãgile de son filz) m'est tesmoing, que sans cesser ie fay tousiours memoire de vous en més oraisons: requerant que finablement i'aye quelque foys prosperité de chemin par la volunté de Dieu, d'aller à vous. Car i'ay desir de vous veoir: affin de vous departir quelque don spirituel, pour vous confermer: c'est adire, pour me cousoler auec vous, par la Foy que nous auons ensemble, la vostre & la miẽne. Or més freres, ie veux bien que vous sachez, que i'ay souuẽt proposé de venir à vous (mais i'ay esté empesché iusque à present) affin que i'eusse aussi quelque fruict entre vous, comme entre lés autres nations. Ie suis debteur tant aux Grecz que aux Barbares, tant aux sages que aux ignorans. Parquoy entant qu'en moy est, ie suis prest d'Euãgelizer à vous aussi q estes à

"Ou, separé par choys.

Luc. 1.d. 2. tim. 2.c

"D'oeuures miraculeuses.

"ou, sanctifiant.

"ou, felicité.

Rome.

Rome. Certes ie n'ay pas honte de l'Euangile de Christ: car c'est la vertu de Dieu,pour donner salut à tout croyant: au Iuif premierement, puis aussi au Grec. Entant que la iustice de Dieu est reuelée par iceluy de Foy en Foy, comme il est

ab.2.a. or.10.g la. 3.a ph.4.c.

escrit:*Le iuste viura de Foy. Aussi l'ire de Dieu est reuelée du ciel sur toute l'infidelité & iniustice dés hommes qui detiennent la verité en iniustice:pourtant

C

que ce qu'on peut congnoistre de Dieu, est manifesté en eux. Car Dieu leur a manifesté:entant que lés choses inuisibles d'iceluy(assauoir sa puissance eternelle et sa diuinité) apparoissent par la creation du monde,en lés cõsiderans par lés oeuures: affin qu'ilz soyent sans excuse. Car combien qu'ilz ayent congneu Dieu:toutesfois ilz ne l'ont point glorifié comme Dieu,ne rendu graces:mais sont deuenus vains en leurs pensées: & leur cœur, qui estoit sans sapience, a esté remply de tenebres.Lesquelz cuidans estre sages,sont deuenus folz : & ont mué la gloyre de Dieu"incorruptible,en la similitude d'image d'homme corruptible, & d'oyseaux, & de bestes à quatre piedz,& reptiles.

"Du ,immortel.

Et pource Dieu lés a abandonné aux concupiscences de leurs cœurs, à ordure pour faire villenie entre eux, à leurs propres corps. Lesquelz auoyent mué la verité de Dieu en mensonge:& auoyẽt honnoré & seruy la creature plus que le createur,qui est beneict eternellement. Amen.

Psal.81.c

D

Pourtant aussi * Dieu lés a abandonné à affections villaines:car mesmes leurs femmes ont mué l'vsage naturel, en celuy qui est contre nature. Semblablement aussi lés masles delaissans le naturel vsage de la femme, se sont eschauffez en leur appetit l'vn enuers l'autre, faisans,masle auec masle chose infame, & receuans entre eux mesmes le salaire (qui leur appartenoit) de leur erreur. Et comme ilz n'ont tenu compte de Dieu en la congnoissance qu'ilz auoyẽt,ainsi lés a Dieu abandonné en sens reprouué , pour faire choses qui ne sont pas licites: estans remplis de toute iniustice , de paillardise , de malice , d'auarice , de mauuaistie , pleins d'enuie, de meurtre, de noyse,de fraude, de mauuaise cõditiõ,murmurateurs,detracteurs,hayssans Dieu,iniurieux, orgueilleux,vanteurs, inuenteurs de maux ,desobeyssans à peres & à meres,sans entendement desloyaux,sans" affection naturelle gens sans alliance,sans misericorde. Lesquelz,combien qu'ilz ayent congneu la iustice de Dieu(assauoir que ceux qui font telles choses sont dignes de mort) ilz ne lés font point seulement, mais aussi sont consentans à ceux qui lés font.

"c'est,amitie vers lés siens.

CHAP. II.

A

Partant,ô homme quiconque sois, qui iuge,tu és sans excuse. Car en ce que tu iuge autruy,tu te condemne toy mesme:veu que tu fais lés mesmes choses toy qui iuge. Or nous sauons que iugement de Dieu est selon verité:sur ceux qui font telles choses. Mais cuyde tu , ô toy homme, qui iuge ceux qui font telles choses, & tu fais lés mesmes,que tu eschappe le iugement de Dieu?

Mesprise tu lés richesses de sa benignité,& de sa patience & de sa longue attente:non sachant que la benignité de Dieu t'inuite à repentance? Mais selon ta dureté & ton cœur impenitent , tu amasse ire pour toy au iour de l'ire, & de la reuelation du iuste iugement de Dieu: *qui rendra à chascun selon sés œuures.

Ierem.31. c.32.d. pro.24.d psal.62.d mat. 16.d Gal.6. b. Eph.6.a.

Assauoir à ceux,qui perseuerans en bonne œuure quierent gloyre, & honneur, & incorruption,la vie eternelle:au contraire à ceux qui sont noyseux,& qui ne s'accordent point à verité, ains obeyssent à iniustice, sera indignation, & ire,tribulation,& angoisse sur toute ame d'homme faisant mal , du Iuif premierement puis aussi du Grec.

B

Mais gloyre & honneur & paix sera à vn chascun qui faict bien,au Iuif premierement puis aussi au Grec:*car il n'y a point de regard de personnes enuers Dieu. Quiconques certes auront peché sans Loy,ilz periront sans Loy : & quiconques auront peché en la Loy,ilz seront iugez par la Loy.

deu.10.d. 2.cr. 19.c Iob 24 b Act.10.c.

Entant que ceux qui oyent la Loy, ne sont pas iustes deuãt Dieu: mais ceux qui mettent en effect la Loy, seront reputez iustes. Car quand lés gens qui n'ont point de Loy,font"naturellement lés choses qui sont de la Loy : attendu qu'ilz n'ont point la Loy, ilz sont Loy à eux mesmes. Lesquelz monstrent l'œuure de la Loy "escrite en leurs cœurs,auec ce que leur conscience en rend tesmoignage,& que leurs pensées entre elles s'accusent, ou aussi s'excusent,au iour que Dieu iugera lés secretz dés hommes, selon l'Euangile que ie presche,par IESVS Christ.

"sans loy escrite addréssés par l'esprit.

C

"par l'esperit de Dieu selõ la promesse.Hie.31.

Voicy tu és nommé Iuif,& t'attends à la Loy,& te glorifie en Dieu & cognois sa volunte, & approue lés choses excellentes estant instruict par la Loy: & te confie mesme estre conducteur dés aueugles,lumiere de ceux qui sont en tenebres, instructeur dés ignorans, maistre dés simples,ayant la forme de congnoissance & de verité en la Loy. Toy donc qui

enseigne autruy, tu ne t'enseigne pas toy-
mesme: qui presche qu'on ne doit pas des-
rober, tu desrobe: qui dis que lon ne doit
pas commettre adultere, tu commets adul
tere: qui as en abomination lés images, tu
fais sacrilege: qui te glorifie en la Loy, tu
fais deshonneur à Dieu par la transgres-
Isai. 52.b sion de la Loy: *car le Nom de Dieu est
Ieze. 36.e blasmé à cause de vous entre lés Gẽtilz,
gen. 17.b comme il est escrit. Certes la *Circon
cision est proffitable, si tu garde la Loy:
mais si tu és transgresseur de la Loy, ta
Circoncision deuient Prepuce. Si
*C'est, in- donc le" Prepucié garde lés iustifications
circõcis. de la Loy, son Prepuce ne luy sera-il pas
reputé pour Circoncision? & si le Prepu-
cié, qui est de nature, garde la Loy: ne te
iugera-il pas, toy qui par la lettre & la
Circoncision és transgresseur de la Loy?
Car celuy n'est pas Iuif, qui l'est par de
hors, & celle n'est pas Circoncision, qui
est faicte par dehors en la chair, mais ce-
Deu. 10.d luy est Iuif qui l'est en secret:* & la Cir-
30.a. concisiõ est celle q̃ est du cœur en esprit,
non pas en la lettre, de laquelle la louenge
n'est pas dés hommes, mais de Dieu.

CHAP. III.

A QV'a-donc d'auantage le Iuif? ou,
quel est le proffit de la Circonci-
sion? beaucop en toute maniere.
Premierement certes, pource
que lés parolles de Dieu leur ont esté com
mises. Mais quoy? si aucuns n'ont
point creu: Leur incredulité abolira-elle
*Fidelite, la" Foy de Dieu? Ia n'aduienne: ains soit
ou, loyau *Dieu veritable, & tout homme menteur,
té. ainsi qu'il est escrit: Affin que tu sois
2. Ti. 2. c. trouué iuste en tés parolles, & q̃ tu vain-
psal. 116. c ques quand tu"és iugé. Or si nostre
Psal. 51. a iniustice faict que la iustice de Dieu soit
*ou, iuge. louée, que dirons-nous? Dieu est-il iniuste,
*C'est iu- qui ameine" ire? Ie parle selon l'homme.
gement. Pas n'est ainsi. Autrement, comment iugé
ra Dieu le mõde? Car si la verité de Dieu
est plus abondante à sa gloyre, par ma
mensonge, pourquoy suis-ie encore iugé
B comme pecheur? Et (comme nous sommes
blasmez, & cõme aucuns disent, que nous
disons) que ne faisons-nous dés maux, af-
fin que biens en aduiennent? desquelz la
Gal. 3. d. damnation est iuste. *Quoy donc?
Sommes-nous plus excellens? Non sans
faulte. Car nous auons demonstré la cause
que tous tant Iuifz que Grecz sont soubz
psal. 14. a peché, comme il est escrit: *Il n'est nul
& 153. a. iuste, non pas vn: il n'est nul qui entende,
il n'est nul qui cerche Dieu. Ilz ont
tous decliné, & ont esté ensemble faictz
inutiles, il n'y a nul qui face bien, il n'en
y a pas iusque à vn. *Leur gosier est Psal.
vn sepulchre ouuert: ilz ont frauduleuse- & 14
ment vsé de leurs langues, venin d'aspic psal.
est soubz leurs leures. Desquelz la bou- Isa. 59
che est pleine de malediction, & d'amertu prou.
me: leurs piedz sont legiers à espandre
sang. Destruction & calamité est en leurs
voyes, & n'ont pas congneu la voye de
paix, la crainte de Dieu n'est point deuant
leurs yeux. Or nous sauons que tout C
ce que la Loy dict: elle le dict à ceux qui
sont soubz la Loy, affin que toute bou-
che soit fermée, & que tout le monde soit
soubz la mercy" de Dieu: *pour autant *Se c
que nulle chair ne sera iustifiée deuant luy gnoi
par lés œuures de la Loy. Car par coulp
la Loy est donnée congnoissance de pe- ble.
ché. *Mais maintenant la iustice de Gal. 2
Dieu est manifestée sans la Loy, ayant tes-
moignage de la Loy & dés Prophetes.
Voyre, la iustice de Dieu laquelle est par
la Foy de IESVS Christ, à tous, & D
sur tous ceux qui croyent. Certes il
n'y a nulle difference: entant que tous ont
peché, & sont desnuez de la gloyre de
Dieu. *Toutesfois ilz sont iustifiez li- Eph. 2
beralement par sa grace: par la renson
qui est en IESVS Christ: *lequel Dieu 1. Ieh. 2
a mis deuant soy Propiciatoyre par la
Foy: au moyen du sang d'iceluy, pour de-
monstrer sa iustice, pour la remission dés
pechez precedens, lesquelz Dieu a suppor
té, pour demonstrer sa iustice au temps de
maintenant: affin qu'il soit trouué iuste, &
iustifiant celuy qui est de la Foy de IE-
SVS. Ou est donc ta gloyre? Elle
est forclose. Par quelle Loy? Dés œuures?
Non: mais par la Loy de Foy. Nous
concluons-donc que l'homme est iustifié
par Foy sans lés œuures de la Loy.
Dieu est-il seulement le Dieu dés Iuifz?
Ne l'est-il point aussi dés Gentilz: Cer-
tes il l'est aussi dés Gentilz. Car certaine-
ment il est vn Dieu qui iustifiera le Cir-
concis qui est de Foy, & le" Prepucié par *l'incir
la Foy. Destruysons-nous donc la cis.
Loy par la Foy? Ia n'aduienne: mais nous
establissons la Loy.

CHAP. IIII.

QVe dirons-nous donc que Abra- A
ham nostre pere selon la chair, a
trouué? Certes si Abraham a
esté iustifié par lés œuures, il
a de quoy se glorifier: mais non enuers
Dieu. Mais que dict l'escriture? *Abrahã
a creu à Dieu, & il luy a esté reputé à iu- Geñ. 15. b
stice. Or à celuy qui œuure, le loyer ne Gal. 3. a
luy est pas reputé pour grace, mais pour Iaq. 2. b
chose deuë. Mais à celuy qui n'œuure,

point,ains croyt en celuy qui iustifie le
meschant:sa Foy luy est reputée à iustice.
Semblablemẽt aussi Dauid appelle la bea
titude de l'homme,à qui Dieu repute iusti
Psal.32.a. ce sans œuures,disant:*Bienheureux sont
ceux desquelz lés iniquitez sont pardon-
nées,et desquelz lés pechez sont couuers.
Bienheureux est l'homme auquel le Sei-
gneur n'imputera point peché. Ceste bea-
titude donc,vient elle seullement en la Cir
concision,ou aussi au Prepuce? Car nous
B disons que la Foy a esté reputée à Abra-
ham à iustice. Comment donc a elle esté
reputée? a ce esté luy estant en la Cir-
concision,ou au prepuce? ce n'a point esté
en la Circoncision,mais au prepuce. Car
Gen.17.b il print le signe de*Circoncision,pour vn
seau de la iustice de Foy,laq̃lle auoit esté
au Prepuce,affin qu'il fust pere de tous lés
croyans par le Prepuce: & q̃ iustice leur
fust reputée:& qu'il fust pere de la Circõ
cision: non point seullement à ceux qui
sont de la Circoncision,mais aussi à ceux
qui suyuent le train de la Foy, qui a esté
au Prepuce de nostre pere Abrahã. Car
C la promesse,n'a pas esté faicte par la Loy
à Abraham ou à sa semence, d'estre heri-
tier du monde, mais par la iustice de la
Foy. Car si ceux qui sont de la Loy,sont
heritiers:la Foy est aneantie,& la promes
se abolie. Pourtant que la Loy engen-
Gal.3.d. dre ire:car là ou il n'y a point de la Loy,
il n'y a point de transgression. *pour ce-
ste cause, c'est par la Foy, affin que par
Grace la promesse soit asseurée à toute se-
mence:non seullement à celle qui est de la
Loy:mais aussi à celle qui est de la Foy
d'Abraham,lequel est pere de nous tous,
Gen.19.a comme il est escrit:*Ie t'ay constitué pere
de plusieurs nations. Et ce deuant Dieu,
auquel il auoit creu: lequel *faict viure* lés
mortz, & appelle lés choses qui ne sont
point,comme celles qui sont. Lequel
outre esperance, creut soubz esperance,
qu'il seroit pere de plusieurs nations,selon
Geñ.15.a ce qu'il luy auoit esté dict. *Ainsi sera ta
semence. Et n'estant debile de Foy,il
n'eut point esgard à son corps ia amor-
D ty,veu qu'il auoit prés de cent ans,ny auf
si à l'amortissement de la matrice de Sa-
ˢou,ne ra. Aussi ne doubta-il ˢpoint par def-
s'enquist. fiance,de la promesse de Dieu: mais fut
faict fort par Foy, donnant gloyre à
Dieu,& sachant certainement,qu'il estoit
puissant de faire ce qu'il auoit promis.

Et pour ceste cause,cela luy fut reputé
à iustice. Et ce que luy a esté reputé à
iustice,n'est pas escrit seulement pour luy:
mais aussi pour nous: ausquelz il sera re-
puté,voyre si nous croyons en celuy qui
a ressuscité dés mortz nostre Seigneur
IESVS: *lequel a esté liuré pour 2.Ti.2.b
noz pechez, & est ressuscité pour nostre 1.Ieh.1.c.
iustification.

CHAP. V.

NOus* donc, estans iustifiez par A
Foy,auons paix vers Dieu, par Eph.2.d.
nostre Seigneur IESVS
Christ, par lequel nous auons eu accés
par Foy à ceste Grace: en laquelle nous
nous tenons fermes,& nous glorifions en
l'esperance de la gloyre de Dieu. Et
non seulement ce,mais aussi nous glori-
fions en tribulations:*sachans que tribu 2.co.12.c
lation engendre patience,& patience pro- Iaq.1.a.
bation, & probation esperance. Or
esperance ne confond point, pour autant
que la dilection de Dieu est espandue en
noz cœurs, par le sainct Esprit qui nous
a esté donné. *Car nous estans enco- Gal.4.a.
re debiles,selon le temps: Christ est mort
pour nous infideles. A grand peine
certes aucun voudroit mourir pour le
ᵃiuste:mais peut estre encore que aucun ᵃou,chose
oseroit mourir pour aucun ᵇ bien. iuste.
Mais Dieu fait sa charité louable enuers ᵇou,bon.
nous:en ce,que quand nous estions en- B
core pecheurs,Christ est mort pour nous.

Par plus forte raison donc,nous,qui
maintenant sommes * iustifiez en son Ebr.9.d.
sang, serons deliurez d'ire par luy. 1.pier.3.d
Car,si quand nous estions ennemys nous 1.Ieh.1.c.
auons esté reconciliez à Dieu par la mort Apo.1.b.
de son filz:par plus forte raison, nous
qui sommes reconciliez, serons sauuez
par sa vie. Et non seullement cela:mais
aussi nous nous glorifions en Dieu par
nostre Seigneur IESVS Christ,par
lequel maintenant nous auons obtenu re- C
conciliation. Pourtant comme *par Gen.3.a.
vn homme,peché est entré au monde:& sous 6.d.
par peché la mort,pareillement aussi la
mort est paruenue sur tous lés hommes,
entant que tous ont peché. Car iusque
à la Loy, peché estoit au monde: mais
le peché n'est point reputé, quand il
n'y a point de Loy. Neantmoins la
mort a regné depuis Adam iusque à
Moyse, mesme sur ceux qui n'auoient
point peché, à la similitude de la trans-
gresion d'Adam, qui est figure de ce-
luy qui estoit à venir. Toutes-
foys le don n'est pas comme ᵃle for- ᵃou, la
faict. Car si par le forfaict d'vn, plu- faulte.
sieurs sont mortz: par plus forte raison
la Grace de Dieu & le don par la Gra-
ce,laquelle a esté d'vn homme IESVS
Christ, a abondé sur plusieurs. Et
n'est pas ainsi du don, comme de ce [qui
est venu] par vn qui a peché. Car cer-
tes

tes le iugement est d'vn forfaict en condemnation : mais le don est de plusieurs forfaictz à iustification. Car si par le for-
D faict d'vn, la mort a regné par vn : à plus forte raison ceux qui reçoyuent l'abondance de Grace & du don de iustice, regneront en vie par vn IESVS Christ.

Comme donc par le forfaict d'vn, mal est aduenu à tous lés hommes en condemnation : pareillement aussi par la iustice d'vn, le bien est aduenu à tous hommes en iustification de vie. Car comme par la desobeyssance d'vn homme, plusieurs sont constituez pecheurs: semblablement par l'obeyssance d'vn, plusieurs sont con-
Gal.3.d. stituez iustes. *Or la Loy est suruenue, affin que le forfaict abondast. Mais là ou le peché a abondé, Grace y a plus abondé : affin que comme peché auoit regné à mort, pareillement aussi Grace regnast par iustice à vie eternelle, par IESVS Christ.

CHAP. VI.

A QVe dirons-nous donc? Demourerons nous en peché, affin que Grace abonde? Ce n'aduienne. Car nous qui sommes ″mortz à peché, comment pourrons-nous encore viure en iceluy? Ne sauez-vous pas que nous tous qui auons esté baptizez en IESVS Christ, auons esté baptizez en sa mort? Nous sommes donc enseuelis auec luy en sa mort, par le Baptesme : affin que comme Christ est ressuscité dés mortz par la gloyre du Pere, aussi nous semblablement cheminions en nouuelleté de vie. Car si nous sommes entez auec luy à la similitude de sa mort: nous le serons aussi (à la similitude) de sa resur-
Eph.4.e Colo.3.b rection : *sachans que nostre vieil homme est crucifié auec luy: à ce que fust destruict le corps ″de peché, affin que nous ne seruions plus à peché. Car celuy qui est mort, il est quitte de peché. Mais si nous
B sommes mortz auec Christ. Nous croyōs que aussi nous viurons auec luy: sachans que Christ, qui est ressuscité dés mortz, ne meurt plus: la mort n'a plus de domination sur luy. Car ce qu'il a esté mort, il a esté mort vne foys ″à peché: mais ce qu'il vit, il vit ″ à Dieu. Estimez aussi de vous mesmes semblablement, que certainement vous estes mortz à peché, mais viuans à Dieu par IESVS Christ nostre Seigneur. Que peché donc ne regne point
C en vostre corps mortel, pour luy obeir en sés concupiscences. Et aussi n'abandōnez point voz membres pour estre armures d'iniquité à peché: mais abandōnez vous mesmes à Dieu, comme viuans hors dés mortz, & voz membres pour estre armures de iustice à Dieu. Peché certes n'aura pas domination sur vous : attendu que vous n'estes point soubz la Loy, mais soubz Grace. Quoy donc? diras-tu, Pecherons-nous pourtant que nous ne sommes point soubz la Loy, mais soubz Grace? Ia n'aduienne. Ne sauez-vous point *que à quiconque vous vous rendez serfz pour obeir, que vous estes serfz en luy obeissant? soit de peché à mort, ou d'obeyssance à iustice. Or graces à Dieu que vous auez esté serfz de peché: mais vous auez obey de cœur à la forme de doctrine laq̃lle vous a esté baillée: et vous estans affrāchis de peché, estes faictz serfz à ″ iustice. Ie dy chose humaine pour l'infirmité de vostre chair. Puis que vous auez abandonné voz mēbres pour seruir à ordure & iniquité, d'vne iniquité en l'autre : pareillement aussi abandonnez maintenant voz membres pour seruir à iustice, en sanctification. Car quand vous estiez serfz de peché, vous estiez francz ″ de iustice. Quel fruict donc auiez vous lors és choses, desquelles maintenant vous auez vergongne? Certes la fin d'icelles est mort. Mais maintenant, vous qui estes affranchis de peché & faictz serfz à Dieu : vous auez vostre fruict en sanctification, & pour fin vie eternelle. Car lés gaiges de peché, c'est mort: Mais le don de Dieu, est vie eternelle par IESVS Christ nostre Seigneur.

CHAP. VII.

NE sauez vous pas freres (car ie parle à ceux qui congnoissent la Loy) que la Loy a domination sur l'homme tout le temps ″ qu'il vit? *Car la femme ″ subiecte à l'homme, tant que son mary vit, luy est obligée par Loy : mais si son mary meurt elle est deliurée de la loy du mary: Le mary dōc viuant, elle sera adultere, si elle est à vn autre mary. Mais si son mary meurt, elle est deliurée de la loy du mary: tellement qu'elle ne sera pas adultere, si elle est à vn autre mary. Et ainsi més freres, vous estes aussi mortz à la Loy par le corps de Christ: affin que vous soyez à vn autre, assauoir à celuy qui est ressuscité dés mortz: à celle fin que nous fructifions à Dieu. Car quand nous ″ estions en la chair, lés affections dés pechez (lesquelles estoient par la Loy) auoient vigueur en noz membres, pour fructifier à la mort. Mais maintenant nous sommes deliurez de la Loy, estans mortz à icelle, en laquelle nous estions detenuz: affin

Marginal notes (left): * qu'auōs renoncé à peché. — *C'est, q a serui à peché. — ″pour destruyre peché. — ″Pour la gloire de Dieu.

Marginal notes (right): Iehan 8. 2.pier.2 — *Assau[oir] pour y seruir. D — *N'aui[ez] rien com[mun] au[x] iustice. — A — ″ou, q[u']elle. — 1.cor.7 — ″mariée — B — ″viuās [se]lon l'o[b]seruati[on] charnel[le] de la lo[y]

affin que nous seruions en nouuelleté d'esprit, & non point en vieillesse de la lettre. Que dirons nous donc? La Loy est elle peché? Il n'est pas ainsi. Mais ie n'ay pas congneu peché, sinon par la Loy. Car ie ne congnoissoye point ″concupiscence, si la Loy n'eust dict: *Tu ne conuoyteras point. Mais quand le peché a prins occasion par le commandement, il a ″engendré en moy toute concupiscence. Car sans la Loy, peché estoit mort. Et autresfoys ie viuoye sans la Loy. Mais quand le commandement est venu, le peché a commencé à reuiure. Et moy ie suis mort, & le commandement qui m'estoit ordonné pour vie, a esté trouué ″qu'il m'estoit à mort. Car peché prenant occasion par le commandement, m'a seduict: & par luy m'a occis. *La Loy donc est saincte, & le commandement est sainct & iuste & bon. Donc ce qui est bon, m'est il faict vne mort? Ia n'aduienne. Mais le peché, affin qu'il apparust peché, m'a engendré la mort par le bien: à ce que le peché fust faict outre mesure pechant par le commandement. Nous sauons bien que la Loy est spirituelle, mais ie suis charnel ″vendu soubz peché. Car ie n'approuue point ce que ie fay, & si ne fay point ce que ie veux: mais ie fay ce que ie hay. Et si ie fay ce que ie ne veux point, ie consens à la Loy qu'elle est bonne. Or maintenant ie ne fay point telle chose, mais c'est ″peché qui habite en moy. Ie say certes qu'en moy, c'est adire en ma chair, ne habite point de bien: car le vouloir est bien en moy, mais ie ne trouue point pour faire le bien, entant que ie ne fay point le bien que ie veux, mais ie fay le mal que ie ne veux point. Et si ie fay ce que ie ne veux point, alors ie ne le fay point: mais le peché habitant en moy. Ie trouue donc par la Loy, quand ie veux faire bien, que mal est en moy. Car ie prens plaisir à la Loy de Dieu, selon l'homme de dedans: mais ie voy vne autre ″Loy en més membres, bataillant contre la Loy de mon ″ame, & me rendant captif à la Loy de peché, qui est en més membres. Las moy homme miserable, qui me deliurera du corps de ceste mort? Ie rendz graces à Dieu par IESVS Christ nostre Seigneur. Moymesme donc ie sers de l'entendement à la Loy de Dieu, mais de la chair, à la Loy de peché.

[Marginal notes, left (partly cut off): Qu'elle [...] peché / Exo. 20. / ou, cause / seduict. / C / ou, me tournoit. / 1. tim. 2. b / c'est, sub iect. / D / c'est ma nature in[...] cte & té[...] tant à pe[...] ché. / c'est, inclination de ma nature. / c'est, l'affection de mon ame iustifiée.]

CHAP. VIII.

A ILn'y a donc maintenãt aucune condamnation à ceux qui sont en IESVS Christ, qui ne cheminent point selon la chair, mais selon l'Esprit. *Car la Loy de l'Esprit de vie qui est en IESVS Christ, m'a affranchy de la Loy de peché & de mort. Car ce qui estoit ″impossible, à la Loy (entant qu'elle estoit foible par la chair) Dieu l'a faict, *ayant enuoyé son propre Filz en semblance de la chair de peché, & de peché, a condamné peché en la chair: affin que la iustification de la Loy fust accomplie en nous, qui ne cheminons point selon la chair: mais selon l'Esprit. Car ceux qui sont selon la chair, pensent dés choses de la chair: mais ceux qui sont selon l'Esprit dés choses de l'Esprit. B Certes ″l'affection de la chair, est mort: mais l'affection de l'Esprit, est vie & paix. Pourtant que l'affection de la chair, est inimitié contre Dieu. Car elle n'est pas subiecte à la Loy de Dieu, & de vray elle ne le peut estre. Aussi ceux qui sont en la chair, ne peuuent plaire à Dieu. Or vous n'estes point ″en la chair, mais en l'Esprit: voyre si l'Esprit de Dieu habite en vous. Que si aucun n'a point l'Esprit de Christ, il n'est pas à luy. Et si Christ est en vous, le corps est mort à cause de peché: mais l'Esprit est vie, à cause de la iustification. Si l'Esprit donc de celuy qui a ressuscité IESVS dés mortz habite en vous: celuy mesme qui a ressuscité Christ dés mortz, viuifiera aussi voz corps mortelz, à cause de son Esprit habitant en vous.

Pourtant donc més freres, nous sommes debteurs, non pas à la chair, pour viure selon la chair: car si vous viuez selon la chair, vous mourrez. C Mais si par l'esprit vous mortifiez lés faictz du corps, vous viurez. Certainement tous ceux qui sont menez de l'Esprit de Dieu, sont enfans de Dieu. *Car vous n'auez point receu l'esprit de seruitude, pour estre de nouueau en crainte: mais vous auez receu l'esprit d'adoption, par lequel nous crions Abba, c'est adire pere. Ce mesme esprit rend tesmoignage ensemble auec nostre esprit, que nous sommes enfans de Dieu. *Et si nous sommes enfans, nous sommes aussi *heritiers, heritiers certes de Dieu, & coheritiers de Christ: voyre si nous souffrions auec luy, affin que nous soyons aussi glorifiez auec luy. Certainement, ″i'estime que lés souffrances du temps present ne sont pas dignes de la gloyre à venir, laquelle sera reuelée ″en nous. D Car l'attẽte

[Marginal notes, right: Ebri. 7. c 10. a. / ″Assauoir de iusti. fier l'hõe. / Iehã 3. b / phil. 2. a. / ″ou, pẽsée & soing, & sous. / ″vous ne viuez point selõ la chair. / 2. tim. 1 b / Gal. 4. a. / 1. Ieh. 3. a / Eph. 3. a. / Tite 3. b. / ″Ie consi dere. / ″ou, sur]

phili. 3.d. de la creature,*attend la reuelation dés
enfans de Dieu. La creature certes est
subiecte à vanité,côtre son vouloir:mais
c'est pour celuy qui l'a assubiectie en espe
rance. Car aussi mesme la creature sera
deliurée de la seruitude de corruption,
pour estre en la liberté de la gloyre dés
enfans de Dieu. Car nous sauons que
toute creature gemit,et trauaille ensemble
iusque à maintenant:& non pas seullemēt
° or, premices. elle,mais nous aussi,qui auons lés ° pre-
miers fruictz de l'Esprit, gemissons en
2.cor.5.a nous mesmes,*en attendant l'adoption,et
la deliurance de nostre corps. Car nous
sommes sauuez en esperance. Et l'espe-
rance qu'on voit,n'est pas esperance. Car
côment espere aucun ce qu'il voit?*Mais
si nous esperons ce que nous ne voyons
point:nous l'attendons par patience.
E Pareillemēt aussi l'Esprit ayde noz foy-
blesses:car nous ne sauons point ce que
nous deuons prier,comme il appartient:
°nous enseignāt & addressāt mais l'esprit mesme ° faict requeste pour
nous par gemissemens qu'on ne peut di-
re. *Mais celuy qui considere lés cœurs,
Psal.7.c congnoit quelle est l'affection de l'Esprit.
Iere.17.b Car il faict requeste pour lés Sainctz se-
lon Dieu. Et nous sauons que toutes
choses aydent à bien à ceux qui ayment
Dieu:lesquelz selon son propos,sont ap-
pellez. Car ceux qu'il a parauant con-
gneu,il lés a predestinez à estre faictz con
formes à l'image de son Filz: affin qu'il
soit le premier nay entre moult de freres.
Et ceux qu'il a predestiné,il lés a aussi ap
pellé.Et ceux qu'il a appellé,il lés a aussi
iustifié. Et ceux qu'il a iustifié, il lés a
F aussi glorifié. Que dirons nous donc
à cés choses? Si Dieu est pour nous, qui
Iehā 3.b. sera côtre nous?*Lequel mesme n'a point
espargné son propre Filz,mais l'a baillé
pour nous tous. Et comment ne nous
donnera-il aussi toutes choses auec luy?
Qui produyra accusation côtre lés esleuz
de Dieu? Dieu est celuy qui iustifie. Qui se-
ra celuy qui condamnera? Christ est ce-
luy qui est mort, & qui plus est, qui est
psal.110.a ressuscité:*lequel est à la dextre de Dieu,
marc 16 d & qui fait requeste pour nous. Qui nous
Act. 7.g. separera de la dilection de Dieu? Sera-ce
tribulation,ou angoisse,ou persecution,ou
famine,ou nudité,ou peril,ou glaiue? Ainsi
psa.44.b qu'il est escrit: * Nous sommes liurez à
phili.4.c. mort pour toy °tout le iour,& sommes esti
° en tout temps. mez comme brebis d'occision. Mais en
toutes cés choses nous surmontons, par
celuy qui nous a aymé. Car ie suis cer-
tain, q̄ ne mort,ne vie,ne Anges ne prin-
cipautez,ne puissances,ne choses presen-
tes,ne choses à venir,ne haultesse,ne pro-
fondeur, ne aucune autre creature, * ne Cāti.8.
nous pourra separer de la dilection de
Dieu:laquelle est en IESVS Christ
nostre Seigneur.

CHAP. IX.

IE dy verité selon IESVS Christ, A
ie ne mens point, ma conscience me
rendant ensemble tesmoignage ° par ° ou, au
le sainct Esprit: que i'ay grande tristesse
& continuel torment en mon cœur. Car
ie desireroye moymesme estre ° separé de ° ou reie
Christ pour més freres,qui sont més pa- té si fai
rens selon la chair, lesquelz sont Israëli- se pouoi
tes:ausquelz est l'adoption,& la gloyre,
& lés ° pactions, & la constitution de la ° ou, allia
Loy,& le seruice diuin,& lés promesses: ces.
desquelz sont lés peres,& d'ont Christ
est selon la chair, qui est Dieu sus toutes
choses beneit eternellemēt, Amen. Tou- B
tesfoys non pas que la parolle de Dieu
soit mise à neant. Car tous ceux qui sont
d'Israël ne sont point Israëlites. Et ne
sont point tous enfans, pourtant qu'ilz
sont semēce d'Abraham.*Mais en Isaac gen.21.
te sera appellée semence. C'est à dire,que gen.18.
ceux qui sont enfans de chair,ne sont
point enfans de Dieu:mais ceux qui sont
enfans de promesse,sont reputez en semen-
ce. Car la parolle de la promesse est ceste:
*Ie viendray en ce temps, & Sara aura Gal.4.
vn filz. Et non seullement ceste: mais
aussi Rebeca ayant la compaignie de no
stre pere Isaac,[eut promesse]d'vn. Car C
quand lés enfans n'estoient pas encore
nayz,& n'auoient rien faict, ne bien ne
mal,affin q̄ le propos de Dieu demourast
selon l'election,nō point par lés œuures,
mais par celuy qui appelle,il luy fut dict.
*Le plus grand seruira au moindre. Ainsi gen.25.
qu'il est escrit:*I'ay aymé Iacob, & ay mala.1.
hay Esau. Que dirons nous donc?
Y a il iniquité en Dieu? Ia n'aduienne.
Car il dict à Moyse:*Ie feray grace à qui exo.33.
ie feray grace,& auray pitié de qui i'au-
ray pitié. Ce n'est pas donc, ne par
celuy qui veult, ne par celuy qui court
que nous sommes sauuez: mais c'est
par Dieu qui fait misericorde. Car
l'escriture dict à Pharao:*Ie t'ay excité Exo. 9
à cela mesme, affin que ie demonstre en
toy ma puissance, & affin que mon
Nom soit annoncé en toute la terre.
Il faict donc grace à celuy qu'il veult,
& endurcit celuy qu'il veult. Or tu D
me diras: Pourquoy nous accuse il enco-
re? Car qui est celuy qui peut resister à sa
volunté? Mais ô homme qui és-tu, qui
respons contre Dieu?* La chose formée Isai.45.
dira elle à celuy qui l'a formée: Pour- Iere.18.
quoy

quoy m'as-tu ainsi faicte? Le potier de
terre: n'a-il point puissance de faire d'vne
mesme masse, vn vaisseau à honneur, & vn
*pour vsage deshõneste. autre à *deshonneur? Qu'est-ce, si Dieu
en voulant monstrer son ire, & bailler à
congnoistre sa puissance, a enduré en grã-
B de patience lés vaisseaux d'ire appareillez
à perdition, & aussi pour monstrer lés ri-
chesses de sa gloire és vaisseaux de miseri
corde, lesquelz il a preparé à gloire, assa-
uoir nous qu'il a appellé, non point seul-
lement dés Iuifz: mais aussi dés Gentilz,
Hosée 2.d comme aussi il dit en Hosée. * Celuy qui
1 pier. 2.b n'estoit point mon peuple, ie l'appelleray
mon peuple: & celle qui n'estoit point ay
mée de moy, mon aymée. Et aduiẽdra, au
lieu ou il leur a esté dict: Vous n'estes poĩt
mon peuple, là seront appellez enfans
F de Dieu viuant. Aussi Isaie crie tou-
Isa. 10. f. chant Israël: * Quand le nombre dés en-
fans d'Israël seroit comme le sablon de la
mer, si sera [seullement] vne reste sauuée.
Car le Seigneur met à fin, & abbrege la
*vn petit nõbre au regard, dés perduz. *chose en equité, pourtant qu'il fera chose
abbregée en la terre. Et comme Isaie a
deuant dict: * Si le Seigneur dés armées ne
nous eust laissé quelque semence, nous eus
Isa. 1. c. sions esté faictz comme Sodome, & eus-
sions esté semblables à Gomorrhé. Que
G dirons-nous donc? Que lés Gentilz qui
ne suiuoyent pas iustice, ont apprehen-
dé iustice, voyre la iustice qui est par Foy.
Mais Israël en ensuyuant la Loy de iusti
ce, n'est point paruenu à la Loy de iusti-
ce. Pourquoy? Pourtant que ce n'a point
esté par Foy, mais comme par œuures de
la Loy. Car ilz ont hurté contre la Pier-
re de choppement, ainsi qu'il est escrit:
Isa. 28. d. * Voicy, ie met en Zion la pierre de chop
1 pier. 2. b pement, & la pierre de tresbuchement: &
quiconque croit en elle, ne sera point
confus.

CHAP. X.

A Freres, la bonne affection de mon
cœur, & la priere q̃ ie fay à Dieu,
est pour Israël, affin qu'ilz soyent
sauuez. Certes ie leur porte tesmoignage,
qu'ilz ont le zele de Dieu, mais nõ point
selon science. Car ne congnoissans point
la iustice de Dieu, & voulans establir leur
*ne se sõt point assubiectis. propre iustice, *ilz n'ont point esté sub-
iectz à la iustice de Dieu. Car christ est la
fin de la Loy, pour iustifier tout croyãt.
Leu. 18. a * Moyse certainement escrit de la iustice
Gala. 3. b laquelle est de la Loy, que l'homme qui
fera cés choses [que commande la loy]
B viura par icelles. Mais la iustice qui est
Deu. 30. c par Foy, dit ainsi: * Ne dy point en ton
cœur: qui montera au ciel? (cela est rame-
ner Christ d'enhault.) Ou, qui descendra
és abysmes? (cela est ramener Christ dés
mortz.) Mais que dit l'escriture? * La Pa
rolle est prés de toy, en ta bouche & en
ton cœur. Ceste est la parolle de Foy, la-
quelle nous preschons. Car si tu confes-
ses le Seigneur IESVS de ta bouche,
& que tu croyes en ton cœur que Dieu
l'a ressuscité dés mortz, tu seras sauué.
Car on croit de cœur, pour estre iustifié:
mais on confesse de bouche pour auoir sa
lut. Car l'escriture dit: * Quiconque croit Isa. 28. d.
en luy, ne sera point confuz. Certes C
il n'y a point de difference du Iuif ne du
Grec: car il est vn mesme Seigneur de
tous, qui est riche vers tous ceux qui l'in
uoquent. * Car quiconque inuoquera le Ioel 2. g.
Nom du Seigneur sera sauué. Mais com- Act. 2. c.
ment inuoqueront ilz celuy auquel ilz
n'ont point creu? Et comment croiront
ilz à celuy, duq̃l ilz n'ont point ouy? Et
comment orront ilz sans aucun qui pre-
sche? Et comment prescheront ilz s'ilz
ne sont enuoyez? Ainsi qu'il est escrit: * O Isa. 52. S.
que lés piedz sont beaux de ceux qui an- Naũ 1. d.
noncent paix, de ceux qui annoncent lés
choses bonnes. Mais ilz n'ont pas
obey à l'Euangile. Car Isaie dit. * Sei- Isa. 53. a.
gneur, qui a creu à nostre predication? La
Foy donc est par ouyr: & l'ouyr par la
parolle de Dieu. Mais ie demande: Ne D
l'ont-ilz point ouy? * Certainement leur Iehã 12. f.
son est allé par toute la terre, & leurs pa- psal. 19. a
rolles aux boutz du monde. Aussi ie de-
mande: Israël ne l'a-il point congneu?
Moyse dit le premier: * Ie vous prouo Deu. 32. c
queray à zele, par celuy qui n'est pas mon
peuple. Ie vous esmouueray à ire par vne
gent folle. Et Isaie ose dire aprés luy.
* I'ay esté trouué de ceux qui ne me cer- Isa. 65. a.
choient point: & suis manifestement appa
ru à ceux qui n'interroguoyent point de
moy. Et dit, quant à Israël: I'ay tout le
iour estendu més mains au peuple *non *ou, desobeissant.
croyant, & contredisant.

CHAP. XI.

IE demande donc: Dieu a-il debou- A
té son peuple? Ainsi ne soit: Car ie
suis aussi Israëlite, de la semẽce d'A-
braham, de la lignée de Ben-iamin. Dieu
n'a point debouté son peuple, lequel par
auãt il a cõgneu. * Ne sauez vous point q̃
dit l'escriture, de Elie? Comment il fait re- 3. Roys
queste à Dieu cõtre Israël, disant: Seignr, 19. b. c.
ilz ont tué tés Prophetes, & ont ruiné
tés autelz: & ie suis demouré seul, & si ta
schent à m'oster la vie. Mais que luy dit
la diuine respõse? I'ay reserué à moy sept
mille hommes, qui n'ont point ployé le
genou deuant Baal. Ainsi donc aussi au
temps de maintenant le residu est selon

l'election de Grace. Et si c'est par Grace,
ce n'est plus par lés œuures. Autrement,
Grace n'est plus Grace. Mais si c'est par
lés œuures, ce n'est plus Grace: autrement
B œuure n'est plus œuure. Quoy donc?
Ce que Israël cerchoit, il ne l'a point ob-
tenu: mais election l'a obtenu. Et tous lés
autres sont aueuglez, ainsi qu'il est escrit:
Isa.6.c. *Dieu leur a donné vn esprit poignant:
mat.13.b. dés yeux sans en veoir, & dés aureilles
marc 4.b sans en ouyr iusque au iour present. Et
psal.69.e Dauid dit: Leur table leur soit tournée
en laqz & en proye, & en tresbuchement
& en recompense. Leurs yeux soyent
faictz obscurs, affin qu'ilz ne voyent
point: & accourbe tousiours leurs dos.
Ie demande donc: Ont-ilz choppé, affin
*cest, sans *qu'ilz cheussent? Ia n'aduienne: Mais
espoir de par leur cheute, le salut est aduenu aux
releuer, & Gentilz pour lés inciter á lés ensuyure.
sans fruict Et si leur cheute est la richesse du mon-
de, & leur diminution la richesse dés Gen
tilz: combien plus sera leur abondance?
Or ie parle á vous Gentilz, entant certes
que ie suis Apostre dés Gentilz ie honno-
re mon office, si aucunement ie puis pro-
*de ma na uoquer ceux de *ma chair á vous ensui-
tion. ure, & en sauuer aucuns d'entre eux. Car
C si leur reiection est la reconciliation du
monde: quelle sera la reception, sinon vie
dés mortz? Que si lés premices sont sain-
ctes, aussi est la masse. Et si la racine est
saincte, aussi sont lés branches. Et si aucu
nes dés branches sont rompues, & toy
qui estois oliuier sauuage y as esté enté, et
faict participāt de la racine & de la grais-
se de l'oliuier: ne te glorifie pas contre lés
branches. Que si tu te glorifies: tu ne por
tes pas la racine: mais la racine te porte.
Or tu diras: Lés branches sont rompues,
affin que ie y fusse enté. C'est bien dict: el-
les sont rompues par incredulité, & tu és
demouré ferme par Foy. Ne t'esleue
poīt par orgueil, mais crains. Car si Dieu
n'a pas espargné lés branches naturelles,
garde qu'il n'aduienne que aussi il ne t'es-
pargne pas. Regarde donc la benignité et
*ou, ri- la *seuerité de Dieu. La seuerité dy-ie, sur
gueur. ceux qui sont tresbuchez: mais la beni-
gnité sur toy, si tu perseueres en sa beni-
gnité: autrement tu seras coppé. Mais
ceux-là s'ilz ne perseuerent point en in-
credulité, ilz seront de rechef entez: car
Dieu est puissant de lés enter de rechef.
Car si tu as esté coppé de l'oliuier sauua-
ge par nature, & contre nature as esté
enté au bon oliuier: ceux qui le sont selon
nature, combien plustost seront-ilz entez
en leur propre oliuier? Or freres, ie veux
D bien que vous sachez ce secret (affin que
vous ne soyez outrecuydez en vous mes
mes) c'est, que aueuglement est en partie
aduenu á Israël, iusque á ce que la plenitu
de dés Gentilz soit venue: & ainsi tout
Israël sera sauué, comme il est escrit: *Ce- Isa.59.d.
luy qui fait deliurance, viendra de Zion,
& ostera infidelité de Iacob. Et auront
de par moy ceste alliance: que ie osteray
leurs pechez. Ilz sont certes ennemis se-
lon l'Euangile, á cause de vous: mais ilz
sont bien aymez, selon l'election, á cause
dés peres. Car lés dons & la voca-
tion de Dieu sont sans repentir. Car com
me aussi autresfoys vous auez esté sans
croyre á Dieu, & maintenant vous auez
obtenu misericorde, par leur incredulité:
pareillement aussi maintenant ilz sont
deuenuz incredules par la misericorde qui
vous a esté faicte, affin qu'ilz obtiennent
aussi misericorde. Car Dieu a tous
enclos en incredulité, affin qu'il feist á
tous misericorde. *O profondeur dés Sap.9.c.
richesses de la sagesse & congnoissance de 17.a.
Dieu. Que sés iugemens sont incompre-
hensibles, & sés voyes impossibles á trou
uer? *Car qui est-ce qui a congneu l'inten Isa.40.c.
tion du Seigneur? Ou, qui a esté son con- 1.cor.2.d
seillier? Ou, qui est-ce qui luy a donné Ebr.2.c.
premier, & il luy sera rendu? Car de
luy, & par luy, & *en luy sont toutes *ou, a.
choses. A luy donc soit gloire eternelle-
mens. Amen.

CHAP. XII.

IE vous *prie donc més freres par la A
misericorde de Dieu, que vous offriez *ou, en-
voz corps en sacrifice viuant, sainct, horte.
plaisant á Dieu, qui est vostre raisonna-
ble seruice á Dieu. * Et ne vous confor- Eph.5.d.
mez pas á ce monde: mais soyez transfor 1.thes.4.a
mez en renouellement de vostre sens: af-
fin que puissiez *esprouuer, quelle est la *ou, ap
volunté de Dieu, ce qui est bon, plaisant perceuoir
& parfaict. Or par la Grace qui m'est dō & iuger.
née, ie dy á vn chascun qui est entre vous:
que nul ne *sente plus qu'il n'appartient *ou, pense
de sentir: mais qu'il sente á sobrieté: vn presume
chascun comme Dieu luy a departy la de sauoir.
mesure de Foy. *Car comme nous a- 1.co.12.b
uons plusieurs membres en vn corps, & Eph.4.b
tous lés membres n'ont point vne mesme B
operation: ainsi, nous qui sommes plu-
sieurs, sommes vn corps en Christ, & cha
scun sommes membres l'vn de l'autre:
mais toutesfoys ayans dons differens se-
lon la Grace qui nous est donnée: soit
prophetie, selon la proportion de Foy: ou
seruice, en administration: ou celuy qui
enseigne, en doctrine; ou qui enhorte, en

exhortation:qui distribue , en simplicité:
qui preside,en diligence:qui faict miseri-
C corde,en liesse. *Vostre dilection soit
Amos 5 d sans feintise:soyez hayssans le mal,vous
1. Pie.2.c adioingnans au bien:enclins par charité
fraternelle,à aymer l'vn l'autre : preue-
nans l'vn l'autre par honneur:non pares-
seux à faire seruice,feruens d'esprit:vous
"Assauoir accommodans "au temps,estans ioyeux
par occa- en esperance,patiens en tribulation , per-
sion de seuerans en oraison , communicans aux
bié faire. necessitez dés Sainctz,exerçans hospita-
Ebr.13.a. lité. *Parlez bien de ceux qui vous
Mat.5.g. persecutent:benissez-lés , & ne lés mau-
dissez point. Resiouyssez vous auec
ceux qui s'esiouyssent , & plourez auec
ceux qui plourent,ayans vn mesme cou-
rage lés vns vers lés autres , n'affectans
point lés haultes choses , mais vous ac-
D commodans aux petites. * Ne soyez
Prou.3.a pas outrecuydez en vous mesmes. Ne
Isaie 5.e. rendez à personne mal pour mal.Procu-
Pro.20.c rez choses honnestes deuant tous hõmes.
1.pier.3 b *S'il se peut faire,autant qu'en vous est,
2.Co.8.d ayez paix auec tous hommes. Ne vous
vengez point vous mesmes,més bien ay-
mez : mais donnez lieu à ire : car il est
Deu.32.e escrit:*A moy est la vengeance:ie le ren-
Pro.25.c dray,dict le Seigneur. Si donc ton en-
nemy a faim,donne luy à manger , s'il a
soif,donne luy à boyre.Car en ce faisant,
tu luy assembleras charbons de feu sur la
teste.Ne sois point vaincu du mal:mais
vainc le mal,par bien.

CHAP. XIII.

A TOute personne soit subiecte aux
1.pier.2.c puissances superieures.Car il n'y
Tit.3.a. a point de puissance, sinon de par
Dieu:& lés puissances qui sont, sont or-
données de Dieu. Parquoy , qui resiste
à la puissance , il contreuient à l'ordon-
nance de Dieu.Et ceux qui y contreuien-
nent , ilz receuront damnation sur eux
mesmes:car lés Princes ne sont point à
craindre pour la bonne œuure,mais pour
la mauuaise. Or ne veux-tu pas crain-
dre la puissance?Fay bien,& tu receuras
louenge d'icelle:car elle est seruante de
B Dieu pour ton bien. Mais si tu fais
mal , crains-la:car elle ne porte pas le
glaiue sans cause:entãt qu'elle est seruan-
"ou, ven- te de Dieu,pour faire iustice en "ire,de ce
geance. luy qui fait mal. Et pourtant il fault
estre subiect,non point seulement pour
l'ire:mais aussi pour la conscience.Pour
ceste cause aussi payez vous lés tributz:
car ilz sont lés ministres de Dieu,s'em-
mat.22.c ployans à cela. *Rendez donc à tous
ce qui leur est deu:à qui tribut,le tribut:à
qui peage,le peage:à qui crainte,la crain-
te:à qui honneur,l'honneur. Ne deuez C
rien à personne,*sinon que vous aymiez Iehã 15.b
l'vn l'autre.Car qui ayme autruy,il a ac- 1.tim.1.b
comply la Loy. Certes cecy,*Tu ne se- exo.20.c
ras point adultere,Tu ne tueras point,
Tu ne desroberas point , Tu ne diras
point faux tesmoignage,Tu ne conuoy-
teras point:& s'il y a aucun autre com-
mandement , il est sommairement com-
prins en ceste parolle,assauoir: * Tu ay- Gala.5.c.
meras ton prochain comme toymesme. Iaq.2.b.
La dilection,ne fait point de mal au pro-
chain.Donc la cõsommation de la Loy,
c'est dilection. Veu mesme que nous D
sauons le temps , qu'il est heure de nous
leuer du somme:car maintenãt le salut est
plus prés de nous,que lors que nous l'a-
uons cuydé.*La nuict est auancée auant, 2.the.5.a
& le iour a approché:reiettons donc lés
œuures de tenebres,& soyons vestus dés
armures de lumiere , tellement que nous
cheminions honnestement cõme par iour:
*non point en gourmandises & yuron- Luc 21.f.
gneries,non point en couches & infame- Galat.5.c
tez,non point en noyse & enuie: * mais 2.pier.2.c
soyez vestus du Seigneur IESVS
Christ,& n'ayez point soing de la chair
en sés concupiscences.

CHAP. XIIII.

ET receuez enuers vous celuy qui A
est debile en Foy,non pas en diffe-
rences de questions. Certes l'vn
croit qu'on peut manger de toutes cho-
ses : & l'autre qui est debile, mange dés
herbes.Celuy qui mãge,qu'il ne desprise
celuy qui ne mange point. Et celuy qui
ne mange point , qu'il ne iuge pas celuy
qui mange:car Dieu l'a accepté. * Toy, Iaq.4.d.
qui és-tu qui iuges du seruiteur d'au-
truy?Il se tient ferme ou tresbuche à son
Seigneur.Mesmement il se tiendra ferme,
car Dieu est puissant de le faire tenir fer-
me. Certes l'vn "iuge d'vn iour entre "ou,discer
l'autre iour , & l'autre iuge de chascun ne.
iour esgallement.Vn chascun soit certai-
nement resolu en son sens. Celuy qui "à la louẽ
discerne du iour,il le "discerne au Seigñr: ge du Sei
& qui ne discerne point du iour,il ne le gneur.
discerne point au Seigneur. Qui man- B
ge,il mange au Seigneur , car il en rend
graces à Dieu. Et qui ne mange point,
il ne mange point au Seigneur,& en rend
graces à Dieu.Car nul de nous ne vit à
soy,& nul ne meurt à soy:*car soit que phil.2 ab
nous viuons,nous viuons au Seigneur:ou
soit que nous mourons,nous mourons au

Seigneur.Soit donc que nous viuons,ou
que mourons,nous sommes au Seigneur.
Car pour cela Christ est mort,& ressusci-
té & retourné en vie:affin qu'il ayt sei-
gneurie tant sus lés mortz que sus lés
C vifz. * Mais toy pourquoy iuge-tu
Mat.7.a ton frere?ou,toy aussi pourquoy desprise
mat.28.b tu ton frere?Certes nous comparoistrons
1.cor.5.b tous deuant le siege iudicial de Christ:car
Isai.45.d il est escrit:*Ie vy,dict le Seigneur.Tout
genou se ployera deuant moy, & toute
Phil.2.b. langue donnera louenge à Dieu. *Par
ainsi donc vn chascun de nous rendra
compte à Dieu de soymesme. Ne iu-
geons plus donc l'vn l'autre : mais iu-
gez plustost,qu'on ne mette aucun chop-
pement ou tresbuchement à son frere.
mat.15.d. *Ie say & tiens pour certain par le Sei-
Mar.7.c gneur I E S V S, que rien n'est souil-
lé de soymesme:sinon à celuy qui estime
quelque chose estre souillée, elle luy est
souillée. Mais si ton frere est contristé
pour ta viande,lors tu ne chemines point
Tit.1.d. selon charité. *Ne destruis point pour
1.cor.8.c. ta viande celuy pour lequel Christ est
D mort. Vostre bien donc ne soit point
blasmé : car le royaume de Dieu n'est
pas viãde ne breuuage:mais iustice,paix,
& ioye au sainct Esprit. Car qui en
cela sert à Christ, il plait à Dieu, & est
prisé dés hommes. Parquoy donc en-
suyuons lés choses qui sont de paix &
lés choses d'edification,l'vn enuers l'au-
tre. Ne fay point perir l'œuure de Dieu
Tit.1.d. pour la viande.*Vray est que toutes cho-
ses sont nettes : mais mal est à l'homme
qui mange par offense. Il est bon de non
1.cor.8.d manger chair & de non boyre vin, * ne
faire chose parquoy ton frere soit offen-
sé,ou scandalizé,ou debilité en la Foy.
As-tu Foy?aye-la en toymesme de-
uant Dieu. Bienheureux est celuy qui ne
se iuge point soymesme,en ce qu'il ap-
prouue. Mais celuy qui en faict scru-
pule:il est condamné s'il en mange:car il
n'en mange point par Foy. Or tout ce
qui n'est pas de Foy,est peché.

CHAP. XV.

A NOus qui sommes fortz, deuons
Gala.6.a supporter lés infirmitez dés foy-
bles, & non point plaire à nous
mesmes:mais vn chascun de nous plaise
à son prochain en bien pour edification.
Car aussi Christ n'a point pleu à soy-
psal.69.b mesme, mais ainsi qu'il est escrit: * Lés
opprobres de ceux qui te reprochoient,
2.tim.3.d sont cheuz sur moy.*Car toutes lés cho-
ses qui sont deuant escrites, sont escrites
pour nostre doctrine:affin que par patiẽce
& consolation dés escritures,nous ayons
esperance. *Et le Dieu de patience & 1.cor.1.b
de consolation, vous doint 'sentir vne 'ou, pẽse
mesme chose entre vous selon I E S V S B
Christ:affin que d'vn courage & d'vne
bouche vous honnoriez Dieu & Pere de
nostre Seigneur I E S V S Christ.
Pour laquelle cause,receuez l'vn l'autre:
comme aussi Christ nous a receu à la
gloyre de Dieu. Or ie dy, que I E-
S V S Christ a esté ministre de la Cir-
concision pour la verité de Dieu, pour
confermer lés promesses faictes aux pe-
res:& aussi affin que lés Gentilz honno-
rassent Dieu,pour sa misericorde:comme
il est escrit:*Pour ceste cause ie confesse- psal.18.d
ray tés louẽges entre lés Gentilz,& chan
teray à ton Nom. Et encore dict:Gen- C
tilz,esiouyssez vous auec son peuple. Et
derechef:*Toutes gens,louez le Seigñr, Psal.17
& vous tous peuples collaudez-le. Et
encore dict Isaie:*La racine de Iesse sera, Isaie 11.c
& celuy qui s'esleuera pour gouuerner
lés gens:lés Gentilz auront esperance en
luy. Donc le Dieu d'esperance vous
remplisse de toute ioye & de paix en
croyant:affin que vous abondiez en espe
rance par la puissance du sainct Esprit.
Aussi més freres,moymesme suis certain
de vous, que vous aussi estes pleins de
bonté,remplis de toute congnoissance:et
que vous pouez admonester l'vn l'autre.
Or freres, ie vous ay escrit en partie D
plus hardiment,comme vous reduysant
cecy à memoire pour la grace qui m'est
donnée de Dieu:affin que ie soye ministre
de I E S V S Christ aux Gentilz*sain- Act.13.
ctement administrant l'Euangile de Dieu: galat.2.
à celle fin que l'oblation dés Gentilz
soit aggreable, estant sanctifiée par le
sainct Esprit. I'ay donc gloyre en
I E S V S Christ és choses qui appar-
tiennent à Dieu.Car ie n'oseroye rien di
re dés choses que Christ n'a point faict
par moy : pour amener lés Gentilz à
obeyssance par parolle et par œuure,par
vertu de signes & de miracles,par la puis-
sance de l'Esprit de Dieu:tellement que
depuis Ierusalem & à lenuiron iusque à
Illyrique,i'ay remply de l'Euangile de
Christ. Et ainsi 'i'ay prins coura- E
ge d'annoncer l'Euangile,non point ou 'ou,ie m
auoit esté faicte mention de Christ : af- suis effor
fin que ie n'edifiasse point sur le fonde- cé.
ment d'autruy:mais c'est ainsi qu'il est
escrit:*Ceux ausquelz n'a point esté an- Isaie 52.c
noncé de luy,le verront:& ceux qui n'en
ont rien ouy,l'entendront. Pour laquelle
cause aussi i'ay esté souuentesfoys em-
pesché de venir à vous. Mais mainte-
nant,

nant,veu que ie n'ay plus de lieu en cés re
gions cy,& que ia plusieurs ans i'ay de-
sir de venir à vous : quand ie me mettray
en chemin pour aller en Espaigne,ie vien
dray vers vous. Car i'espere que ie vous
verray en passant,& seray là cõduict de
par vous, quand premierement seray en
Gala.2.b partie rassasié d'auoir esté auec vous.*Or
Act.11.d. maintenut ie m'en voys en Ierusalẽ pour
1.cor.16a ministrer aux Sainctz.Car il a pleu aux
2.cor.8.b Macedoniens & aux Achaiens de faire
9.b. quelq̃ cõmunication aux paoures Sainctz
F qui sont en Ierusalẽ. Certes il leur a pleu
ephes.4.g ainsi,& aussi ilz sont tenuz à eux.* Car
si lés Gentilz ont esté particip ãs de leurs
biens spirituelz, ilz leurs doyuent aussi
ministrer quant aux biẽs charnelz. Aprés
donc que i'auray acheué cela, & que leur
auray assigné ce fruict,ie retourneray par
G vous en Espaigne. Et say que quand ie
viendray à vous,ie y viendray en abon-
dance de la benediction de l'Euangile de
Christ. Aussi freres,ie vous prie par no
stre Seigneur IESVS Christ, & par la
dilection de l'Esprit, que vous vous em-
ployez ensemble auec moy par lés prie-
res que ferez à Dieu pour moy, affin que
ie soye deliuré dés infideles qui sont en
Iudée,& que mon administration que ie
feray en Ierusalem, soit aggreable aux
Sainctz : à celle fin que ie vienne à vous
en ioye par la volunté de Dieu, & que ie
me recrée auec vous. Et le Dieu de paix
soit auec vous tous,Amen.

CHAP. XVI.

A IE vous recommande nostre sœur
Phebé : laquelle est seruãte de l'E-
glise, qui est en Cenchrée : affin que
la receuiez au Seigneur, comme il appar-
tient aux Sainctz:& que luy assistiez en
quelconque affaire qu'elle aura besoing
de vous:car elle a assisté à plusieurs : &
Act.18.a. aussi à moymesme.*Saluez Prisce & A-
quila més adiuteurs en IESVS Christ:
qui pour ma vie ont submis leur col, aus-
quelz ie ne rendz point graces moy seul,
mais aussi toutes lés Eglises dés Gẽtilz.
Saluez aussi l'Eglise qui est en leur mai-
son. Saluez Epenete mon aymé, qui est
"ou, pre- "lés premices de l'Eglise d'Achaie en
mier fruit Christ.Saluez Marie laquelle a moult la
bouré enuers nous. Saluez Andronique
& Iunie més parens, qui ont esté prison-
niers auec moy,lesquelz sont notables en
B tre lés Apostres,qui aussi ont esté deuant
moy en Christ. Saluez Amplia mon
tresaymé en nostre Seigneur. Saluez Vr
bain nostre adiuteur en Christ,et Stachyn
mon bien aymé.Saluez Appellés appro-
ué en Christ.Saluez ceux de chez Aristo
bole. Saluez Herodion mon cousin.
Saluez ceux de chez Narcisse, qui sont
en nostre Seigneur. Saluez Tryphene &
Tryphose,lesquelles labourent en nostre
Seigneur.Saluez Perside ma bien aymée,
laquelle a moult labouré en nostre Sei-
gneur. Saluez Ruffe esleu au Seigneur,
& sa mere & la mienne. Saluez Asyncri
te,Phlegon,Hermas,Patrobas,Hermés,et
lés freres qui sont auec eux. Saluez Phi-
lologue,& Iulie,Nerée,& sa sœur,& O- C
lympe, & tous lés Sainctz qui sont auec
eux.Saluez l'vn l'autre en sainct baiser.
Lés Eglises de Christ vous saluent.
Or ie vous "prie freres,que preniez gar "ou,admo
de à ceux qui font dissentions & scanda- neste.
les contre la doctrine que vous auez ap- Phil.3.d.
prise:& vous retirez d'eux. *Car ceux
qui sont telz,ne seruẽt point au Seigneur
IESVS Christ:mais à leur ventre : &
par doulces parolles & beaux dictz se-
duisent lés cœurs dés simples. Car cha-
scun a congnoissance devostre obeissance.
Ie m'esiouy donc de vous. Mais ie veux
que vous soyez sages en bien, & simples
en mal. Et le Dieu de paix brisera de
brief Satan dessoubz voz piedz.La Gra
ce de nostre Seigneur IESVS Christ soit D
auec vous. *Timothée mon compai- Act.16.a.
gnon vous salue, & Lucius & Iason &
Sosipater més parens.Ie vous salue moy
Tiers,qui ay escrit l'epistre en nostre Sei
gneur.Gaius le mien hoste,et de toute l'E
glise,vous salue. Eraste le "Procureur de "ou, rece-
la cité vous salue, & Quart nostre frere. ueur, thre
La Grace de nostre Seigneur IESVS sorier.
Christ soit auec vous tous,Amen.Et à ce
luy qui est puissant de vous confermer se-
lon mon Euangile, & la predication de
IESVS Christ, (selon la reuelation du
secret caché dés lés temps eternelz, mais
manifesté "maintenant, & par lés escritu- "ou, q̃ ie
res dés Prophetes,selon la commission de vous ay
Dieu eternel, declairé en toutes nations annoncé.
pour obeir à la Foy) à Dieu seul sage,par
IESVS Christ soit gloire à tousiours
mais,Amen.

Enuoyée de Corinthe aux Romains,
par Phebé seruante de l'Eglise qui est
en Cenchrée.

Fin de l'Epistre de Sainct
Paul, aux Ro-
mains.

LA PREMIERE EPISTRE DE S. PAVL Apostre, aux Corinthiens.

CHAP. I.

A PAVL APPELLE POVR estre Apostre de IESVS CHRIST, par la volunté de Dieu, & Sosthenés nostre frere : à l'Eglise de Dieu qui est en Corinthe, aux sanctifiez "par IESVS Christ qui estes appellez à estre Sainctz auec tous ceux qui inuoquent le Nom de nostre Seignr IESVS Christ en "quelconque lieu q̃ ce soit ou le leur ou le nostre : Grace à vous et paix de par dieu nostre Pere, et de par le Seigneur IESVS Christ. Ie rendz graces à mon Dieu tousiours pour vous,, de la Grace de Dieu, qui vous est donnée par IESVS Christ: que en toutes choses vous estes faictz riches par luy, en toute parolle & en toute congnoissance (comme le tesmoignage de IESVS Christ a esté conferme en vous) tellement que vous n'estes point destituez en aucun don ce pendant que attendez la manifestation de nostre Seigneur IESVS Christ. Lequel aussi vous confermera iusque à la fin, pour estre sans crime à la Iournée de nostre Seigneur IESVS Christ. B *Dieu est fidele, par lequel vous estes appellez en la compaignie de son Filz IESVS Christ nostre Seigneur. Or ie vous prie freres par le Nom de nostre Seigneur IESVS Christ, *que vous parliez tous vne mesme chose, & qu'il n'y ayt point de partialitez entre vous : mais soyez vn corps entier en vn mesme sens, & en vne mesme sentence. Car més freres, il m'a esté signifié de vous, par ceux qui sont de chez Chloe, qu'il ya dés dissensiõs entre vous. Et ie dy cela, pourtant qu'vn chascun de vous dict : *Ie suis certes de Paul, & moy d'Apollo, & moy de Cephas, & moy de Christ. CHRIST est-il diuisé? Paul a-il esté crucifié pour vous? Ou, auez-vous esté baptizez au nom de Paul? Ie rẽdz graces à Dieu, que C ie n'ay baptizé aucũ de vous, sinon Crispe & Gaye : affin que aucun ne die, que i'aye baptizé en mon nom. I'ay bien baptizé la famille d'Estienne: au surplus ie ne say si i'ay baptizé quelque autre. Car Christ ne m'a point enuoyé pour baptizer, mais pour euangelizer : non point en "sapience de parolle, affin que la croix de Christ ne soit anneantie. Car la parolle de la croix, est folie à ceux qui perissent: mais elle est vertu de Dieu à nous qui obtenons salut. Car il est escrit : *Ie destruiray la sapience dés sages, & reprouueray la prudence dés prudens. *Ou est le sage? Ou est le scribe? Ou est le disputeur de ce siecle? Dieu n'a il pas affolly la sapience de ce monde? Car puis que en la sapience de Dieu, le monde n'a point congneu Dieu par sapience : il a pleu à Dieu par la "follie de predication, sauuer ceux qui croyent. Veu aussi que lés Iuifz demandent signe, & lés Grecz cerchent sapience. *Mais nous preschons Christ crucifié, qui est certes scandale aux Iuifz, & follie aux Grecz : mais aux mesmes qui sont appellez, tant Iuifz que Grecz, nous leurs preschons Christ puissance de Dieu, & sapience de Dieu. Car "ce qui est fol de Dieu, est plus sage que lés hommes: & "ce qui est foyble de Dieu, est plus fort que lés hommes. Car més freres vous voyez vostre vocation, que vous n'estes point plusieurs sages selon la chair, ne plusieurs nobles : mais Dieu a esleu lés choses folles de ce monde pour confondre lés sages: & lés choses foybles de ce monde, Dieu lés a esleu pour confondre lés fortes: & lés choses viles de ce monde, & lés mesprisées, & celles qui ne sont point, Dieu lés a esleu pour abolir celles qui sont: affin que nulle "chair ne se glorifie deuant luy. Mais vous estes de par luy en IESVS Christ, lequel nous a esté faict de par Dieu sapience, & iustice, & sanctification, & "redemption. *Affin (comme il est escrit) que celuy qui se glorifie, se glorifie au Seigneur.

"ceste eglise sont, lés sanctifiés par Iesus Christ.
"ou en Iudée, ou entre lés gẽtilz.
1. thes 5. d.
rom. 15. a
Sous 2. b
Act. 18. d.
"eloquẽce & parolles ornées
Isa. 29. e.
Abdi. 1. c
Isa. 33. c.
"par predicatiõ q̃ le monde repute folle.
D
Sous 2. a
"ou, la follie.
"ou, la foyblesse.
"nul viuant.
"ou, rançon.
Iere. 9. g.
2. co. 10. d

CHAP. II.

A ET moy freres quand ie suis venu à vous, ie n'y suis point venu auec hautesse de parolle "ou de sapience, en vous annonçant le tesmoignage de Dieu. Car ie ne me suis point estimé sauoir aucune chose entre vous, sinon IESVS Christ, & iceluy crucifié. Et ay esté auec vous en infirmité & crainte & grand tremblement: & ma parolle & predication n'a point esté en parolles pour persuader sapience humaine : mais en demonstrance d'esprit & de puissance : affin que vostre Foy ne soit point par la sapience dés hommes, mais par la puissance de Dieu. B Or nous parlons sapience entre lés parfaictz, non point la sapience de ce monde, ne dés Princes

"De eloquẽce, et de philosophie.

de ce

de ce monde, qui perissent : mais nous
parlons la sapience de Dieu en mystere,
"ordonné qui est cachée,laquelle Dieu auoit ia"desti
née deuant tous temps à nostre gloyre,
Actes 3.c *laquelle nul dés Princes de ce monde n'a
congneu. Car s'ilz l'eussent congneu,ia-
mais n'eussent crucifié le Seigñr de gloy-
Isa.64.b. re. Mais c'est comme il est escrit: * que
oeil n'a pas veu, ne oreille ouy, & n'est
C pas monté en cœur d'homme, ce q̃ Dieu
a preparé à ceux qui l'ayment. Et
Dieu lés nous a reuelées par son Esprit.
Car l'esprit enquert toutes choses,& mes-
mes lés choses profondes de Dieu. Car
qui est-ce dés hommes qui sait lés choses
de l'homme,sinon l'esprit de l'homme qui
est en luy? Pareillement aussi lés choses
de Dieu,nul ne lés a congneu sinon l'E-
sprit de Dieu. Or nous n'auons point re-
ceu l'esprit de ce monde: mais l'esprit qui
est de Dieu,affin que nous congnoissions
lés choses qui nous sont données de Dieu:
2.pier.1.c lesquelles aussi nous parlons,* non point
D en parolles sages de sapience humaine,
mais en doctrine du sainct Esprit:en cōpa
rant lés choses spirituelles aux spirituel-
"C'est,me les. Mais l'homme "animal ne comprent
né par lés point lés choses qui sont de l'esprit de
sens et ver Dieu: car elles luy sont follie, & ne lés
tuz de sō peut entendre, d'autant qu'elles se discer-
ame. nent spirituellement. Et le" spirituel certes
"Qui est iuge toutes choses: mais il n'est iugé de
conduict personne. *Car qui a congneu l'es-
par l'espe prit du Seigneur,qui luy puist dōner con-
rit de dieu seil? Mais nous auons l'esprit de
Isai.40.c Christ.
rom.11.a. CHAP. III.
Sap.9.d. ET moy freres,ie n'ay peu parler à
A vous comme à spirituelz,mais com
"De peti- me à charnelz,comme à" enfans en
te ou nul- Christ. *Ie vous ay donné du laict à
le intelli- boyre, & non point de la viande: car
gence. vous ne pouiez encore:mais aussi mainte
Ebri.5.d. nant ne le pouez-vous point: car vous
estes encore charnelz. Car comme ainsi
soit que entre vous y ayt enuie, & estrif &
discordz,n'estes-vous point charnelz,&
cheminez selon l'homme? Car quād l'vn
dict, Ie suis de Paul : & l'autre , Ie suis
Sus 1.b. *d'Apollo n'estes vous point char-
B nelz? Qui est donc Paul? & qui est Apol-
lo? sinō seruiteurs par lesquelz vous auez
creu, & comme le Seigneur à donné à vn
chascun? Moy,i'ay planté, Apollo a ar-
rousé,mais Dieu a donné l'accroissement.
Parquoy celuy qui plante n'est rien, ne
celuy qui arrouse: mais celuy qui donne
psal.62.d accroissement c'est Dieu & celuy qui plan
mat.10.d te,& celuy qui arrouse sont vn,toutes-
Eph.6.a. fois * vn chascun receura son propre sa-
laire,selon son labeur. Car nous sommes
ouuriers auec Dieu. Vous estes le labou-
rage de Dieu,l'edification de Dieu. Selon
la Grace de Dieu, qui m'a esté donnée,
i'ay mis le fondemēt,comme vn sage mai-
stre masson : & vn autre edifie dessus.
Mais vn chascun voye comment il edi
fie dessus. Car nul ne peut mettre autre
fondement,que celuy qui est mis:lequel est C
IESVS Christ. Et si aucun bastit sur
ce fondement,or,argēt, pierres precieuses,
boys,foin,chaume:l'œuure d'vn chascun
sera manifestée. Car le iour declairera ce
qui est manifesté par le feu,& le feu esprou
uera quelle sera l'oeuure d'vn chascun. Si
l'oeuure d'aucun qu'il a edifiée dessus,de-
moure,il receura salaire: si l'œuure d'aucū
brusle,il aura dommage:mais il sera sau-
ué,toutesfois ainsi comme par feu. Ne
sauez-vous point que vous estes le Tem-
ple de Dieu,& que l'Esprit de Dieu habi
te en vous? Si aucun"viole le Temple de "ou gaste.
Dieu,Dieu le destruyra: *car le Tēple de 2.Co.6.d
Dieu est sainct,lequel vous estes. Que Sous 6.d
nul ne s'abuse. Si aucun entre vous cuy- Ebri.3.b
de estre sage,qu'il soit faict fol en ce mon-
de,affin qu'il soit sage. Car la sapien-
ce de ce monde,est follie deuant Dieu. Car Iob 5.c.
il est escrit:*Il surprend lés sages en leur psa.94.b.
cautelle. Et encore:*Le Seigneur cōgnoit Rom.1.c.
que lés pensées dés sages sont vaines. D
Parquoy,que nul ne se glorifie és hom-
mes. Car toutes choses sont vostres, soit
Paul,soit Apollo, soit Cephas,soit le mō
de,soit vie,soit mort,soit choses presentes,
soit choses aduenir. Tout(dy-ie)est vo-
stre: & vous à Christ,& Christ à Dieu.
CHAP. IIII.
QVe l'homme estime de nous com- A
me dés ministres de Christ,* & di 2.Co.6.a
spensateurs dés secretz de Dieu.
Mais au reste, il est requis,
qu'entre lés dispensateurs chascun soit
trouué fidele. Et quāt à moy,il me chault
bien peu d'estre iugé de vous, ou"du iour "c'est, par
humain, mais aussi ie ne me iuge point iugement
moymesme. Certes ie ne me sens en rien ou faueur
coulpable: toutesfois par cela ne suis-ie dés hōes.
pas iustifié. Mais celuy qui me iuge,c'est
le Seigneur. Parquoy ne iugez rien deuāt
le temps,iusque à ce que le Seigñr vien-
ne, lequel illuminera lés choses cachées
dés tenebres, & manifestera lés conseilz
dés cœurs:& alors vn chascun aura louen B
ge de Dieu. Or més freres,i'ay transferé
par figure cés choses en moy & en Apol-
lo pour vous: affin que vous appreniez
en nous que personne ne"presume de soy, "ou sente.
outre ce qui est escrit: à celle fin que l'vn
pour l'autre ne s'enorgueillisse point con-

tre autruy. Car qui est-ce qui[b] te Iuge? Et qu'est-ce que tu as, que tu ne l'ayes receu? Et si tu l'as receu, pourquoy t'en glorifies-tu, côme si tu ne l'auois point receu? Vous estes maintenant saoulez, vous estes maintenant enrichiz, vous regnez sans nous. Et à la mienne volunté que vous regnissiez, affin que nous aussi regniõs auec vous. Certes ie cuyde que Dieu nous a monstré Apostres[a] derniers, comme gens condemnez à mort: car nous sommes faictz vn regard au monde & aux Anges et aux hommes. Nous sommes folz pour Christ, & vous prudens par Christ. Nous sommes debiles, & vous fortz. Vous estes nobles, & nous villains. *Iusque à ceste heure nous auons & faim & soif, & sommes nudz, & sommes buffetez, et sommes errans d'vn lieu en l'autre: & labourons, ouurans de noz propres mains. On dit mal de nous, & nous disons bien. Nous sommes persecutez, & nous l'endurons. Nous sommes blasmez, & nous prions. Nous sommes faictz comme lés abominations de ce monde, & comme l'ordure de tous, iusque à maintenant. Ie n'escry point cés choses pour vous rendre cõfus: mais ie vous admoneste comme més treschiers enfans. Car quand vous auriez dix mille instructeurs en Christ, neantmoins vous n'auez point plusieurs peres: car ie vous ay engendré en IESVS Christ par l'Euangile. Ie vous prie donc ensuiuez moy. Pource vous ay-ie enuoyé Timothée, qui est mon trescher filz, & fidele en nostre Seigneur: lequel vous reduyra à memoyre, més[c] voyes qui sont en Christ: comme i'enseigne par tout, en toute Eglise. Aucuns se sont enorgueillis, côme si ie ne deuoye point venir à vous. Mais ie viendray bien tost à vous, si le Seigneur le veult, & congnoistray, non pas la parolle de ceux qui se sont enorgueillis, mais la vertu. Car le Royaume de Dieu n'est pas en parolle, mais en vertu. Que voulez-vous que ie face? viẽdray ie à vous auec la verge, ou en charité, & esprit de doulceur?

[b] Te preferant à vn autre.

C

[a] abiectz, de nulle reputatiõ ou lés derniers enuoyez.

2.co.11.e. Act.18.a. 1.the. 2.b

D

[c] Commẽt ie chemine & conuerse, selõ Christ.

CHAP. V.

A

ON oyt dire tout communement qu'il y a entre vous de la paillardise: & telle paillardise qui n'est entre lés Gentilz [faicte mention de telle:] en sorte que quelcun entretient la femme de son pere. Et vous vous estes enorgueillis, & n'auez point plus tost gemy: affin que celuy qui a faict ceste œuure, fust osté d'entre vous. Moy certes comme absent de corps, mais present d'esprit, ay desia deliberé comme present, aprés que vous serez assemblez auec mon esprit, au Nom de nostre Seigneur IESVS Christ auec la puissance de nostre Seigneur IESVS Christ: que celuy qui a ainsi commis cela, soit liuré à Satan à la destruction de la chair: affin que l'esprit soit sauué au Iour du Seigneur IESVS. Vostre gloyre n'est pas bonne. *Ne sauez vous pas bien qu'vn peu de leuain faict leuer toute la paste? Purgez donc le vieil leuain, affin que vous soyez nouuelle paste, comme vous estes sans leuain. Car nostre Pasque, c'est Christ, sacrifié pour nous. Parquoy faisons feste, non point en leuain vieil, ne en leuain de mauuaistie & de malice: mais en painssans leuain de pureté et de verité. *Ie vous ay escrit par epistre, que vous ne vous mesliez point auec lés paillardz: & nõ point du tout auec lés paillardz de ce mõde, ou auaricieux, ou rauisseurs, ou idolatres: autremẽt certes vous deuriez plustost estre partiz de ce monde. Or maintenant ie vous ay escrit, que vous ne vous entremesliez point. Si celuy qui est nommé frere est paillard, ou auaricieux, ou seruant aux images, ou maldisant, ou yurongne, ou rauisseur: que vous ne mangiez point auec celuy qui est tel. Autrement qu'ay-ie affaire de iuger de ceux qui sont dehors? Ne iugez vous pas de ceux qui sont de dedans? Car Dieu iuge ceux qui sont de dehors. Et ainsi ostez d'entre vous mesmes, celuy qui est mauuais.

B

Gala. 5. C

Sous 6. Eph. 5.

D

CHAP. VI.

QVand quelcun d'entre vous à affaire cõtre vn autre, ose-il aller en iugement deuãt lés iniustes, & non pas deuant lés[d] Sainctz? Ne sauez-vous point que lés Sainctz iugeront le monde? Et si le monde est iugé par vous: estes-vous indignes que vous iugiez de petites choses? Ne sauez-vous pas q̃ nous iugerons lés[e] Anges? combien plus lés choses necessaires pour viure? Par ainsi donc si vous auez iugemens dés choses necessaires pour viure, cõstituez-y ceux qui sõt de moindre estime en l'Eglise. Ie le dy à vostre hõte. Est-il ainsi qu'il n'en y a pas vn sage entre vous, qui puist iuger entre sés freres? Mais vn frere a procés contre son frere: & ce, deuant lés infideles. Maintenãt certes il y a totallement de la faulte en vous, de ce q̃ vous auez procés entre vous. *Pourquoy n'endurez-vous plustost l'iniure? Pourquoy ne receuez vous plustost le dõmage? mais vous faictes iniure & dõmage: & ce à voz freres.

A

[d] Lés fideles.

[e] Assauoir mauuais

B

Mat. 5. f Luc 6. c

Ne sauez-vous pas que lés iniustes ne
possederont point le royaume de Dieu?
Sus 5.c. Ne errez point. *Ne lés paillardz, ne
1.Ti.1.b ceux qui seruent aux images,ne lés adul-
teres,ne lés effeminez, ne lés bougres, ne
lés larrons,ne lés auaricieux,ne lés yuron
gnes,ne lés maudisans,ne lés rauisseurs,ne
C heriteront point le royaume de Dieu. Et
telles choses auez-vous estez aucuns:
mais vous en estes lauez, mais vous en
estes sanctifiez, mais vous en estes iusti-
fiez par le Nom du Seigneur IESVS,
& par l'Esprit de nostre Dieu. Tou
tes choses me sont licites,mais toutes cho
Sous 10.f ses ne prouffitent point. * Toutes choses
me sont licites:mais ie ne feray point as-
subiecti soubz la puissance d'aucun, Lés
viandes sont pour le ventre & le ventre
pour lés viandes :mais Dieu destruira &
1.the. 4.a cestuy & cestes. * Aussi le corps n'est
pas pour paillardise, mais pour le Sei-
gneur : & le Seigneur pour le corps.
sous 15.c *Dieu a ressuscité nostre Seigneur : aussi
nous ressuscitera-il par sa puissance.
D Ne sauez-vous pas que voz corps
sont lés membres de Christ? Osteray-ie
donc lés membres de Christ, & lés feray
membres d'vne paillarde? Ia n'aduienne.
Ne sauez-vous pas, que celuy qui s'ad-
ioinct à vne paillarde,est faict vn corps a-
Gen.2.d. uec elle? * car deux (dist-il) seront vne
Eph.5.e. chair. Mais qui est adioinct au Seigneur,
il est vn esprit. Fuyez paillardise. Car
quelque peché que l'homme face, il est
hors du corps : mais celuy qui paillarde,
2.cor.6.d peche en son corps.*Ne sauez-vous pas,
que vostre corps est le Temple du sainct
Esprit qui est en vous: lequel vous auez
de Dieu,& n'estes point à vous mesmes?
Sous 7.d *Car vous estes achetez de pris:glorifiez
1.Pier.1 d donc Dieu en vostre corps & en vostre
esprit,lesquelz sont à Dieu.

CHAP. VII.

A OR quant aux choses desquelles
vous m'auez escrit,(ie respondz,)
Il est bon à l'homme de ne tou-
cher à femme. Toutesfois pour euiter pail
lardises,vn chascun ayt sa femme: & vne
chascune ayt son mary. Le mary ren-
de la beniuolence deuë à sa femme:sembla
blement aussi la femme à son mary. La
femme n'a pas la puissance de son corps,
mais le mary:semblablemét aussi le mary
n'a pas la puissance de son corps, mais
la femme. Ne fraudez point l'vn l'au
tre,si ce n'est par consentement pour vn
temps:affin que vous vaquiez à ieusne &
B oraison. Et derechef reuenez ensem-
ble:affin que Satan ne vous tente pour
vostre incontinence. Mais ie dy cecy par
permission,non point par commandemét.
Car ie voudroye tous hommes estre
comme moymesme : mais vn chascun a
son propre don de Dieu, l'vn certes en
vne maniere,& l'autre en vne autre. Or
ie dy à ceux qui ne sont pas mariez &
aux vefues,qu'il leur est bon s'ilz demou
rent comme moy. Mais s'ilz ne se con-
tiennent,qu'ilz se marient. Car il vault
mieux se marier,que brusler. Et aux
mariez,ie leur commande,non 'pas moy, 'Par l'es-
mais le Seigneur:*que la femme ne se de- perit du
parte point de son mary. Et si elle s'en Seigneur,
depart, qu'elle demoure sans marier : ou nō point
quelle se reconcilie à son mary. Aussi que par loy
le mary ne delaisse point sa femme. Mais escrite.
aux autres ie leur-dy, non pas le Seigñr:
Si aucun 'frere a vne femme infidele, & 'ou, fidele
elle consent habiter auec luy, qu'il ne la Mat.5.c.
laisse point. Et si aucune femme a mary C
infidele, & il consent habiter auec elle,
qu'elle ne le delaisse point. Certaine-
ment le mary infidele est sanctifié par la
femme:& la femme infidele est sanctifiée
par le mary. Autrement,voz enfans se- 'ne seroiét
roient 'souillez:mais maintenant ilz sont point re-
Sainctz. Que si l'infidele se depart, ceuz cōe
qu'il s'en departe.Car le frere ou la sœur ceux dés
n'est pas subiecte à seruitude en telles fideles,cō
choses: Dieu nous a appellé en paix.Car me ilz sōt
que sais-tu femme si tu saueras ton ma-
ry?Ou,que sais-tu mary,si tu saueras ta
femme? Comment qu'il soit:vn chascun
comme Dieu luy a departy, vn chascun
comme le Seigneur l'a appellé,'qu'il che- 'en asseu-
mine ainsi : & i'ordonne ainsi en toutes rée liberté
Eglises. Aucun est-il appellé en Cir- de cōscien
concision?qu'il ne rameine point le Pre- ce.
puce. Aucun est-il appellé au Prepuce?
qu'il 'ne soit pas circoncy. Circonci- 'cōe par
sion n'est rien,& Prepuce n'est rien,mais necessité.
l'obseruation dés cōmandemens de Dieu.
*Qu'vn chascun demoure en la voca- D
tion en laquelle il est appellé. Es-tu Eph.4.a
appellé serf, ne t'en chaille:mais toutes-
fois si tu peux estre en liberté,vse-en
plustost. Car le serf qui est appellé en
nostre Seigneur,il est l'affranchy de no-
stre Seigneur. Semblablement aussi ce-
luy qui est appellé en liberté,il est serf de
Christ. *Vous estes achetez par pris,ne Sus 6.d.
soyez point serfz dés hommes. Freres,
qu'vn chascun demeure enuers Dieu en
ce,en quoy il est appellé. Aussi quant
aux vierges,ie n'ay point de commande-
ment du Seigneur,mais i'en donne con-
seil, comme ayant obtenu misericorde
du Seigneur,affin que ie soye troué fi-
dele. I'estime donc que cela est bon,

pour

pour la necesſité preſente, entant auſsi qu'il eſt bon à l'homme d'eſtre ainſi. Es
E tu lié à femme? ne cerche pas ſeparation. Es-tu deliuré de femme? ne cerche point de femme. Que ſi tu te maries, tu n'as pas peché. Et ſi la vierge ſe marie, elle n'a point peché. Toutesfoys telz auront tribulation en la chair. Or ie vous eſpargne. Et ſi vous dy més freres: que le temps eſt brief. Il reſte que ceux qui "ont femmes, ſoyent comme n'en ayans point: & ceux qui plourent, comme ne plourans point: & ceux qui ſ'eſiouyſſent, comme n'eſtans point ioyeux: & ceux qui achetent, comme ne poſſedans point: & ceux qui vſent de ce monde, comme n'en vſans point. Car l'eſtat de ce monde paſſe. Or ie voudroye que fuſsiez ſans ſollicitude.
F Qui n'eſt point marié, il a ſoucy dés choſes qui ſont du Seigneur, comment il plaira au Seigneur. Mais qui eſt marié, il a ſoucy dés choſes de ce monde, comment il plaira à ſa femme. La femme & la vierge ſont differentes. Celle qui n'eſt point mariée, a ſoing dés choſes qui ſont du Seigneur: affin qu'elle ſoit "ſaincte de corps & d'eſprit. Mais celle qui eſt mariée, a ſoing dés choſes qui ſont du monde, comment elle plaira à ſon mary. Or dy-ie cecy pour l'vtilité de vous meſmes: non pas affin que ie vous iette vn laqz ſus, mais c'eſt affin que vous tendiez à ce qui eſt honneſte, & que vous adheriez au Seigneur, ſans aucun "empeſchement. Mais ſi aucun cuyde que ce ſoit deshonneur à ſa vierge, qu'elle paſſe outre ſon temps, &
G qu'il faille que ainſi ſoit faict: il face ce qu'il veult il ne peche point, qu'ilz ſe marient. Mais qui demoure ferme en ſon cœur, & n'a point "necesſité, mais a puiſſance de ſa volunté, & a deliberé cela en ſon cœur de garder ſa vierge, il fait bien. Et ainſi celuy qui marie ſa vierge, il faict bien: mais celuy qui ne la marie point, il faict mieux. La femme eſt liée à la Loy tout le temps que ſon mary vit. Mais ſi ſon mary meurt, elle eſt en liberté de ſe marier à qui elle veult, moyennant que ce ſoit en noſtre Seigneur. Toutesfois elle eſt plus heureuſe, ſi elle demoure ainſi, ſelon mon aduis. Or i'eſtime auſsi auoir l'eſprit de Dieu.

"Ayans cés choſes qu'ilz en vſent ſãs y mettre le cœur.

"addõnée & preſte à ſeruir.

"ou, deſtourbier diſtractiõ

"Qui le cõtraigne cõme volente de ſa vierge, ou ſignes de concupiſcẽce.

CHAP. VIII.

A TOuchant dés choſes qui ſont sacrifiées aux images, nous ſauons que tous en auons la ſcience. Science enfle, mais charité edifie. Et ſi aucun ſ'eſtime ſauoir quelque choſe, il n'a encore rien congneu comme il appartient de cõgnoiſtre. Mais ſi aucun ayme Dieu, il eſt congneu de luy. Dés viandes donc leſquelles ſont ſacrifiées aux images, nous ſauons que l'image n'eſt rien au monde, & qu'il n'eſt aucun autre Dieu ſinon vn. *Car ia ſoit qu'il y en ayt qui ſoyent dictz dieux, ſoit au ciel, ſoit en terre (comme il y a pluſieurs dieux et pluſieurs ſeigneurs:) toutesfois nous n'auõs qu'vn Dieu, qui eſt le Pere, duquel ſont toutes choſes, & nous en luy: & vn Seigneur IESVS Chriſt, *par lequel ſont toutes choſes, & nous par luy.
B Mais ſcience n'eſt pas en tous. Car aucuns auec conſcience de l'idole iuſque "à maintenant mangent, comme choſes ſacrifiées à image. Et comme ainſi ſoit que leur conſcience ne ſoit pas ferme, elle eſt ſouillée. La viande certes ne nous faict point plus aggreables à Dieu. Car auſsi, ſi nous mangeons, nous n'en auons rien d'auantage: & ſi nous ne mangeons point, nous n'en auons pas moins. Mais
C voyez que ceſte puiſſance que vous auez, ne ſoit aucunement ſcandale à ceux qui ne ſont point fermes. Car ſi aucun te voit (toy qui as ſcience) eſtre aſsis au "banquet faict dés choſes ſacrifiées à l'image: la conſcience de celuy qui eſt foyble en la Foy, ne ſera elle pas edifiée à manger
D dés choſes ſacrifiées à l'image? Et ton frere, qui eſt foyble en la Foy, perira par ta congnoiſſance, pour lequel Chriſt eſt mort. Et quand vous pechez ainſi contre lés freres, & bleſſez leur conſcience debile, vous pechez contre Chriſt. *Pour ceſte cauſe, ſi la viande ſcandalize mon frere, ie ne mangeray chair à iamais, affin que ie ne ſcandalize mon frere.

Sous 12. a.15.d.
Rom.11.d
Epheſ.1.d
"Doubtãt q̃ la viande de ſacrifiée à l'image ſoit pire ou meilleure.
"ou, Temples dés Idoles.
Ro.14.d.

CHAP. IX.

A NE ſuis-ie pas Apoſtre? ne ſuis-ie pas en liberté? N'ay-ie pas veu noſtre Seignr IESVS Chriſt? N'eſtes vous pas mon œuure en noſtre Seigneur? Et ſi ie ne ſuis Apoſtre aux autres, aumoins le ſuis-ie à vous. Certes vous eſtes le ſeau de "mon Apoſtolat en noſtre Seigneur. Ceſte eſt ma deffenſe enuers ceux qui m'interroguẽt. N'auons nous point puiſſance de manger & boyre? N'auons nous point puiſſance de mener par tout vne femme ſœur, ainſi que lés autres Apoſtres, & lés freres de noſtre Seigneur, & que Cephas? Ou moy ſeul & Barnabas, n'auons nous pas puiſſance "de ne beſongner point? Qui iamais bataille à ſés deſpens? Qui plante la vigne, & n'en mange point de fruict? Qui repait le troppeau, & ne mange point du laict du troppeau? Dy-ie cés

"ou, ma cõmiſsion
"de viure de noſtre miniſtere ſans trauailler dés mains.

cés choses selon l'homme? La Loy
ne dit elle pas aussi lés mesmes choses?
Car il est escrit en la Loy de Moyse:
u.25.a. *Tu ne lieras point la gueule du bœuf
im.5.c. qui foulle le grain. Dieu a-il soing dés
B bœufz? Ne dist-il pas totalement cés cho
ses pour nous? Certes elle sont escri-
tes pour nous. Car celuy qui laboure,
doit labourer soubz esperance: & qui bat
Assauoir le blé soubz esperãce" il doit estre partici
en estre pant de son esperance.*Si nous vous auõs
artici- semé lés choses spirituelles, est-ce merueil-
ant. le si nous recueillons lés vostres charnel-
om.15 f les? Si lés autres ont puissãce d'estre par-
ticipans de voz biens, pourquoy non plu
stost nous? Mais nous n'auõs point
vsé de ceste puissance, ains endurons tout,
affin que nous ne donnions quelque em-
eu.18.a peschement à l'Euangile de Christ. *Ne
sauez-vous pas que ceux qui font le sa-
crifice, mangent dés choses qui sont sacri-
fiées? Et que ceux qui s'employent à
l'autel, participent ensemble de l'autel?
Pareillement aussi nostre Seigneur a or-
donné à ceux qui annoncent l'Euangile,
Th.2.b viure de l'Euangile.* *Toutesfois ie n'ay
C rien vsé de cés choses. Or n'ay-ie par
escrit cecy, affin qu'ainsi me soit faict: car
il m'est bon de plus tost mourir, que si au
cun feist ma gloyre vaine. Car ia soit que
i'euangelize, il n'y a rien pour me glori-
fier, pourtant que necessité m'est imposée.
Malheur certes est sur moy, si ie n'euan-
gelize. Car si ie le fay voluntiers,
i'en ay loyer. Mais si ie le fay enuis, tou
tesfois la dispensation m'en est commise.
Quel loyer donc en ay-ie? C'est, que en
preschant l'Euangile, ie mette l'Euangile
de Christ sans rien prendre: à ce q̃ ie n'abu
se point de ma puissance en l'Euangile.

Car combien que ie fusse franc enuers
tous, ie me suis asseruy à tous, affin que ie
gaigne plus de gens. Et me suis faict aux
Iuifz comme Iuif, affin que ie gaigne lés
Iuifz. A ceux qui sont soubz la Loy,
comme si i'estoye soubz la Loy, affin
que ie gaigne ceux q̃ sont soubz la Loy.
D A ceux qui sont sans Loy, comme si i'e-
stoye sans Loy (combien que ie ne soye
point sans Loy quant à Dieu, mais en la
Loy de Christ) affin que ie gaigne ceux
qui sont sans Loy. Ie me suis faict comme
foyble aux foybles, affin que ie gaigne
lés foybles. Ie me suis faict toutes choses
à tous, affin que à tout le moins i'en saune
quelcuns. Or ie fay cela pour l'Euangile,
affin que i'en soye faict participant.

Ne sauez-vous point, que quand on
court à la lice, tous certes courẽt: mais vn
seul prent le pris? Courez tellement que
vous l'apprehẽdiez. Et quicõque luy&te,
il"est attrempé en toutes choses. Or de *Il vit &
vray, ceux la le font affin qu'ilz reçoyuẽt se main-
vne couronne corruptibile: mais nous au- tient tem
tres, vne incorruptible. Ie cours dõc ainsi, peremẽt.
non point cõme en incertain: ie combatz
non point comme"battant l'air: mais i'as- *en vain.
subiecty & reduy mon corps en seruitu-
de, affin qu'il n'aduienne que quand i'au- *Ou, de-
ray presché aux autres, moy mesme ie ne bouté, &
soye"reprouué. descrié.

CHAP. X.

OR freres, ie veux bien que vous sa A
chez que noz peres ont tous esté Exo. 12.
soubz la nuée, & ont tous passé d.13. f. g.
par la mer, & ont tous esté baptizez par Exod. 16
Moyse en la nuée & en la mer:* & tous e.17.b.
ont mangé d'vne mesme viande spirituel- nõb.20.b
le: & ont tous beu d'vn mesme breuuage
spirituel: car ilz beuuoyent de la pierre
spirituelle qui lés suyuoit: or la pierre
estoit Christ. Mais Dieu n'a point prins
plaisir en plusieurs d'eux: car ilz ont esté
accablez aux desertz. Et cés choses
ont esté exemples "pour nous: affin que
nous ne soyons* point conuoyteux dés *Ou, figu-
choses mauuaises, comme aussi ilz ont res.
conuoyté. Et que vous ne soyez point nõb.16.g
idolatres, comme aucuns d'eux, ainsi qu'il
est escrit: *Le peuple s'est assis pour man exo.32.b
ger & pour boyre, & se sont leuez pour
iouer. *Et que nous ne paillardiõs point: nõb. 25.a
comme aucuns d'eux ont paillardé, &
moururent en vn iour vint &" troys mil- *Aucuns,
le. Et que ne tentions point Christ, com quatre.
me aucuns d'eux l'ont tenté, & furent de- B
struictz par lés serpens. *Et que vous ne Nõb.2
murmuriez point, comme aucuns d'eux b.6.e.
murmurerent, & perirent par le destru-
cteur. Et toutes cés choses leur ad-
uenoyent en figures: mais elles ont esté
escrites pour nostre admonition, ausquelz
lés fins dés"eages sont paruenues. Par- *ou, tẽps.
quoy, celuy qui s'estime estre droict, regar
de qu'il ne tombe. Tentation ne vous a
point apprehendé, sinon humaine.*Certes Sus 1.b.
Dieu est fidele, leq̃l ne permettra point q̃ 1.Th.1.b
vous soyez tentez outre ce que vous po- C
uez: mais il fera bonne yssue auec la ten-
tation, affin que vous la puissiez souste-
nir. Pour laquelle chose més treschers,
fuyez arriere de l'idolatrie. Ie parle
comme à ceux qui sont prudens. Vous
mesmes iugez ce que ie dy. Le hanap de *D'action
benediction, par lequel nous " benissons, de graces
n'est ce pas la communion du sang de par lequel
Christ? Le pain que nous rompons, nous ren-
n'est-ce pas la communion du corps de dons gra-
Christ? Certes nous qui sommes plu- ces.
sieurs, sommes vn pain & vn corps: car D
nous

nous tous sommes participans d'vn mesme pain. Voyez Israël selon la chair.

Ceux qui mangent lés sacrifices, ne sont
E
iiz pas participans de l'autel? Que dye-ie donc? que "l'idole soit quelque chose? ou que ce qui est sacrifié à l'idole soit quelque chose? Non: mais ie dy que lés choses que lés Gentilz sacrifient, ilz lés sacrifiét aux Diables, & non point à Dieu. Et ie ne veux point que vous soyez participans dés Diables. Vous ne pouez boyre le hanap du Seigneur, & le hanap dés diables. Vous ne pouez estre participans de la table du Seigneur, & de la table dés Diables. Voulons-nous prouoquer à ire le Seigneur? Sommes-nous plus fortz que luy? *Toutes choses me sont licites: mais
F
toutes choses ne profitent point. Toutes choses me sont licites: mais toutes choses n'edifient point. Que personne ne cerche ce qui est pour soy: mais chascun cerche ce qui est pour autruy. Mangez de tout ce qui se vend à la boucherie, "sans rien en enquerir pour la conscience. *Car la terre est au Seigneur, & le contenu d'icelle. Si aucun dés infideles vous conuye, & vous y voulez aller: mangez de tout ce qui est mis deuant vous, sans rien enquerir pour la conscience. Mais si quelcun vous dict: Cela est sacrifié aux idoles: n'en mangez point: pour cause de cestuy-la qui l'a denoncé: & pour la conscience. Car la terre est au Seigneur, & le cõtenu
G
d'icelle. Or ie dy la conscience, non pas la tienne, mais celle d'autruy. Mais pour quoy est iugée ma liberté, par la conscience d'autruy? Et si par grace, ie suis participant", pourquoy suis-ie blasmé par ce que ie rendz graces?

*Donc soit que vous mangez, soit que vous beuuez, ou que vous faictes quelque autre chose: faictes tout à la gloyre de Dieu. Soyez telz, que vous ne bailliez aucune offense, ne aux Iuifz, ne aux Grecz, ne à l'Eglise de Dieu: comme ie plays à tous en toutes choses, ne cerchant point ma propre vtilité, mais celle de plusieurs: affin qu'ilz soyent sauuez.

"c'est image qu'on adore, luy faisãt dõs & sacrifices.

Suz 6.c.

"c'est sans faire scrupule. psal. 24.a

"ie mange de toutes viandes. colos. 3.e.

CHAP. XI.

A
Soyez imitateurs de moy "comme aussi ie le suis de Christ. Or freres, ie vous louë que vous auez souuenance de toutes més choses: & que vous gardez lés ordonnances comme ie vous lés ay baillé. Mais ie veux que vous sachez, que le chef de tout hõme c'est Christ: & le chef de la femme, c'est l'homme: & le chef de Christ, c'est Dieu. Tout homme faisant oraison ou prophetizant, ayant quelque chose sus le chef, deshonnore son chef. Mais toute femme faisant oraison, ou prophetizant, non ayãt le chef couuert, deshõnore son chef: car c'est tout vn comme si elle estoit rasée. Pourtãt si la femme n'est couuerte: qu'elle soit aussi tondue. Et s'il est deshonneste à la femme d'estre tondue, ou estre rasée: qu'elle soit couuerte. Certes l'homme ne doit pas
B
couurir son chef, veu qu'il est l'image & la gloyre de Dieu: mais la femme est la gloyre de l'homme. Car l'homme n'est point de la femme, mais la femme est de l'homme. Pource aussi l'homme n'est pas crée pour la femme, mais la femme, pour l'homme. Pourtant doit auoir la femme puissance "au chef & à cause dés Anges. Toutesfois l'homme n'est point sans la femme, ne la femme sans l'homme au Seigneur. Car comme la femme est de l'hom me, semblablement l'hõme est par la femme: mais toutes choses sont de Dieu. Iugez-en, entre vous mesmes. Est-il honeste que la femme prie Dieu sans estre cou-
C
uerte? Nature mesme ne vous enseigne elle point, que si l'homme nourrit sa cheuelure, ce luy est deshõneur: mais si la femme nourrit sa cheuelure, ce luy est gloyre? Pourtant que la cheuelure luy est baillée pour couuerture. Mais s'il ya quelcun qui semble estre cõtentieux, nous n'auons point telle coustume, ne aussi lés Eglises de Dieu. Toutesfois annonçant ceste chose ie ne vous louë point, de ce q̃ vous
D
ne vous assemblez pas en mieux: mais en pis. Car premierement certes quand vous venez ensemble en l'Eglise, i'oy qu'il ya dés diuisiõs entre vous, & le croy en partie. Car il fault qu'il y ayt aussi dés sectes entre vous, affin que ceux qui sont approuez, soyent manifestez entre vous. Quand donc vous vous assemblez ensemble, ce n'est point pour mãger la Cene du Seigñr. Car en mangeant vn chascũ prent sa cene deuãt l'autre. Et l'vn certes a faim: mais l'autre est yure. N'auez-vous poĩt maisons pour manger & boyre? Mesprisez-vous l'Eglise de Dieu, & faictes-vous honte à ceux qui n'en ont point? Que vous diray-ie? Vous loueray-ie? Ie ne vous louë point en cela. Car i'ay receu du Seigñr, ce qu'aussi ie vous ay baillé: *que le Seigneur IESVS la nuyct en laquelle il fut liuré, print du pain: & ayant rendu graces le rõpit, & dist: Prenez, mãgez: Ce est mon corps qui est rompu pour vous. Faictes cecy en memoyre de moy. Et semblablemẽt print le hanap, aprés qu'il eut souppé, disant: Ce hanap est le noueau. Testament en mon sang. Faictes cecy en memoyre de moy toutes

"Ou, suyuez moy.

"c'est couuerture est pour signe puissance qu'elle sus elle.

mat. 26 marc 14 Luc 22.

F lés fois q̃ vous le beuurez.Car toutes lés
foys q̃ vous mãgerez ce pain,& beuurez
de ce hanap, vous annoncez la mort du
Seig̃nr iusque à ce qu'il viẽne. Parquoy,
quiconque mangera ce pain,& beuura le
hanap du Seigneur indignement, il sera
coupable du corps & du sang du Sei-
.co.13.b gneur.*Partant,que l'homme s'esprouue
soymesme, & ainsi mange de ce pain, &
boyue de ce hanap. Car qui mange &
boit indignement,il mange & boit son iu
gement, ne discernant point le corps du
G Seigneur. Pour ceste cause plusieurs
ou,mala sont "foybles & debiles entre vous,& plu
des. sieurs sont mortz.Car certes si nous eus-
ou,corri sions "iugé nous mesmes, nous ne serions
gé. point iugez. Et quand nous sommes iu
gez, nous sommes corrigez par le Sei-
gneur, affin que nous ne soyons condem-
nez auec le monde. Pourtant més fre-
res,quand vous vous assemblez pour mã
ger,attendez l'vn l'autre. Et si aucun a
faim, qu'il mange à la maison : affin que
vous ne veniez ensemble à vostre damne-
ment.Et quand ie viendray, ie disposeray
dés autres choses.

CHAP. XII.

A AVssi freres,ie ne veux point que
soyez ignorans quant aux dons
spirituelz.Vous sauez que quand
vous estiez Gentilz, comme vous estiez
marc 9.f. menez suyuãs lés images muettes.*Pour
ce ie vous fay sauoir,que nul parlant par
l'Esprit de Dieu, ne dit IESVS estre
execrable.Et nul ne peut dire IESVS
estre Seigneur,sinon par le sainct Esprit.
Or il y a differences de dons : mais c'est
vn mesme esprit. Et y a differences de
ministrations : mais c'est vn mesme Sei-
gneur. Et y a differences d'operations:
mais c'est vn mesme Dieu,qui faict toutes
Ro.12.d. choses en tous. *Aussi la manifesta-
.us 8.d. tion de l'Esprit est donné à vn chascun,à
ce qui est vtile. Car à l'vn est donnée la
parolle de sapiẽce par l'esprit: et à l'autre
B la parolle de sciẽce,selon le mesme Esprit.
A l'autre Foy, par le mesme Esprit. A
l'autre dons de guarisons, par le mes-
me Esprit. A l'autre,efficaces de vertus.
A l'autre Prophetie.A l'autre, discretiõs
dés espritz. A l'autre diuersitez de lan-
gues.A l'autre,interpretation dés langua
ges.Mais celuy,vn & mesme Esprit faict
toutes cés choses, diuisant particulieremẽt
Ro.12.a. à vn chascun comme il veult. *Car
Eph.4.b comme le corps est vn,& a plusieurs mem
Eph.4.a. bres,mais tous lés membres d'vn corps,
ia soit qu'ilz soyẽt plusieurs,neantmoins
ilz sont vn corps:en telle maniere aussi
est Christ. *Car aussi nous sommes
tous baptizez par vn esprit,pour estre vn
corps:soyent Iuifz,soyent Grecz, soyent
francz, & "sommes tous abbreuez d'vn "ou, auõs
mesme esprit,Car aussi le corps n'est pas tous puy-
vn membre,mais plusieurs.Si le pied dict, sé d'vn.
ie ne suis point la main, ie ne suis point C
donc du corps: n'est-il point pourtant du
corps? Et si l'aureille dict: Ie ne suis point
l'œil,ie ne suis point du corps: n'est-elle
point pourtant du corps? Si tout le corps
est l'œil,ou sera l'ouye? Si tout est l'ouye,
ou sera l'odorement? Mais maintenant
Dieu a mis lés membres,vn chascũ d'eux
aux corps ainsi qu'il a voulu. Car si
tous estoyẽt vn mẽbre,ou seroit le corps?
Mais maintenant certes il y a plusieurs
membres,toutesfois il n'y a qu'vn corps.
Et l'œil ne peut dire à la main: Ie n'ay
que faire de toy: ou derechef la teste aux
piedz: Ie n'ay pas besoing de vous.Mes-
mement lés membres du corps qui sem-
blent estre lés plus debiles,sont de beau-
cop plus necessaires. Et ceux que nous
cuydons estre lés moins honnorables du
corps, nous leurs baillons plus grand
honneur:& lés choses qui sont en nous
deshonnestes,ont plus grande honnesteté
pour se couurir. Mais lés choses qui
sont honnestes en nous, n'en ont point
mestier. Mais Dieu a temperé le corps D
ensemble,donnant plus grande abondan-
ce d'honneur à celuy qui auoit faulte: af-
fin qu'il n'y ayt point de "partialité au "ou,dissẽ-
corps:mais que lés membres ayent vne sion.
mesme solicitude lés vns pour lés autres.
Et soit qu'vn membre endure aucune
chose, tous lés membres endurent auec
luy:ou si vn membre est glorifié,tous lés
membres ensemble s'esiouyssent. *Vous Eph.4.c.
estes aussi le corps de Christ,& membres
en partie. Et certes Dieu en a mis au-
cuns en l'Eglise:Premierement,lés Apo-
stres,Secondement,lés Prophetes, Tier-
cement,lés docteurs,aprés,lés "vertus:con "c'est,ma-
sequemment dons de guarisons, secours, gistratz,
gouuernemens, diuersitez de langues. ou puis-
Sont ilz tous Apostres? Sont ilz tous sance de
Prophetes? Sont ilz tous Docteurs? Sont faire mira
ilz tous "ayans vertus? Sont ilz tous cles.
ayans dons de guarisons? Parlẽt ilz tous "Magi-
diuerses langues? Interpretent ilz tous? stratz,ou
Mais ayez desir d'ensuyure lés meilleurs faisãs mi-
dons. Et encore ie vous monstre vne racles.
voye plus excellente.

CHAP. XIII.

SI ie parle languages dés hommes
& dés Anges,et que ie n'ay point A
charité,ie suis comme l'aerain qui
resonne,ou la cymbale qui tinte. Et si
i'ay don de Prophetie,& congnoy tous
secretz

secretz & toute science : & si i'ay toute
Foy, tellement que ie transmue lés mon-
taignes: & que ie n'aye point charité, ie
ne suis rien. Et si ie distribue tous més
biens en aumosnes, & si ie liure mõ corps
pour estre bruslé, & que ie n'aye point
B charité: il ne me prouffite rien. Charité
est patiente, elle est benigne : charité n'est
pas enuieuse, charité ne fait rien peruerse-
ment, elle ne s'enorgueillit point, elle ne
fait point deshonnestement, elle ne cerche
"ou, n'est point despiteuse. point sés prouffitz, elle "ne s'esmeut point
à courroux, elle ne "pense point à mal, el-
le ne s'esiouyt point de l'iniustice, mais el
"ou, estime & impute. le s'esiouyt de la verité: elle soustient tou
tes choses, elle croit toutes choses, elle
espere toutes choses, elle endure toutes
C choses. Charité iamais ne dechiet, soit
que lés Prophetíes seront abolies, soit
que lés langues cesseront, soit que science
sera destruicte. Car nous congnois-
sons en partie, & prophetizons en par-
tie. Mais quand ce qui est parfaict sera
venu alors ce qui est en partie sera abo-
ly. Quand i'estoye enfant, ie parloie com
me enfant, ie iugeoye comme enfant, ie pen
D soye comme enfant. Mais quand ie suis
deuenu homme, i'ay mis hors lés choses
qui estoyent d'enfans. Car nous voyons
maintenant par vn miroir en obscurité:
1. Iehã 3. a mais alors verrons face à face. *Ie
congnoy maintenant en partie : mais a-
donc ie congnoistray comme aussi ie suis
congneu. Et maintenant demourent cés
troys choses, Foy, Esperance, Chari-
té : mais la plus grande d'icelles, c'est
Charité.

CHAP. XIIII.

A SVyuez Charité. Desirez d'ensuy-
Nõb. 11. f ure lés dons spirituelz: *mais enco
*c'est declairiez la parolle de Dieu. re plus que vous "prophetiziez.
Car qui parle language [estrange] il ne
parle point aux hommes, mais à Dieu:
car nul ne l'oit, combien que de voix il
"Prophetizer pour declairer lés secretz de Dieu, et soubz. parle secretz. Mais qui "prophetize, il
parle aux hommes à edification & exhor
tation & consolation. Qui parle langua-
ge [estrange,] il s'edifie soymesme. Mais
qui prophetize, il edifie l'eglise. Ie veux
bien que vous tous parliez diuers langua
ges: mais encore plus que vous propheti
B ziez. Car celuy qui prophetize, est
plus grand que celuy qui parle diuers lan
guages, s'il n'interprete, affin que l'Egli-
se en prenne edification. Mais maintenãt
freres, si ie vien à vous parlant diuers
languages: que vous profiteray-ie, si
ie ne vous parle par reuelation, ou par
science, ou par prophetie, ou par doctrine?
Semblablement, lés choses qui sont sans
vie qui donnent son, soit fleute, soit harpe,
si elles ne donnent distinctions par sons,
comment congnoistra-on ce qui est tou-
ché sur la fleute ou sur la harpe? Car
si la trompette donne voix incertaine: qui
se preparera à la bataille? Pareillement
aussi vous, si vous ne donnez signifiante
parolle par language, comment enten-
dra-on ce qui est dict? Car vous par-
lerez "en l'air. Il ya (pour vous bailler par "vous pe[r]dres tẽps.
exemple) tant de manieres de voix au
monde: & rien d'icelles n'est muet. Si dõc C
ie ne say la vertu de la voix, ie seray bar
bare à celuy qui parle: & celuy qui par-
le, sera barbare à moy. Pareillement aussi,
puis que vous estes desirans lés dons spi-
rituelz cerchez d'abonder en iceux pour
l'edification de l'Eglise. Partant, qui
parle language estrange, qu'il prie affin
qu'il interprete. Car si ie prie en langua-
ge estrange, ma voix prie : mais mon in-
telligence est sans fruict. Qu'est-il
donc de faire? Ie prieray de voix, mais ie
prieray aussi d'intelligence. Ie chanteray
de voix, mais ie chanteray aussi d'intel-
ligence. Autrement, si tu benis de
voix: celuy qui tiẽt le lieu du simple peu
ple, comment dira-il Amen à ta benedi-
ction? car il ne sait que tu dis. Vray est D
que tu rendz bien graces: mais vn autre
n'en est point edifié. Ie rendz graces à
mon Dieu, que ie parle de lãguages plus
que vous tous. Mais i'ayme mieux
parler en l'Eglise cinq parolles en mon
intelligence, affin que ie instruise lés au-
tres: que dix mille parolles en language
[estrange.] *Freres, ne soyez point Eph. 4. [c]
enfans de sens : mais soyez comme petis
enfans en malice: toutesfoys soyez par-
faictz de sens. Il est escrit en la Loy:
*Ie parleray à ce peuple icy en diuers Isa. 28. [c]
languages, & en diuerses parolles: & en-
core ainsi ne me orront-ilz point, dict le
Seigneur. Parquoy lés diuers languages
sont pour signe, non point aux croyans,
mais aux infideles: & la Prophetie, n'est
point aux infideles, mais aux croyans.
Si donc toute l'Eglise s'assemble, & E
tous parlent languages, & que simples
gens ou infideles y entrent: ne diront-ilz
point que vous estes hors du sens? Mais
si tous prophetizent, & qu'il y entre
quelque infidele, ou aucun du simple peu-
ple, il est argué de tous, & est iugé de tous:
& ainsi lés secretz de son cœur sont ma-
nifestez. Et par ainsi il cherra sur sa
face, & adorera Dieu, annonçant que
vrayement Dieu est en vous. Quoy
donc freres? Quand vous vous assem-
blez, vn chascun de vous a psalme, l'vn
doctrine,

doctrine, l'vn language, l'vn reuelation, l'vn interpretation: que tout ce face à edification. Soit que aucun parle language, que cela ce face par deux, ou au plus par troys: & ce par tour, & que l'vn interprete. Que s'il n'y a point d'interpreteur: qu'il se taise en la Congregation, & qu'il parle à soymesme & à Dieu. Et que deux ou troys Prophetes parlent, & que lés autres en iugent. Mais s'il est reuelé à vn autre qui est assis, que le premier se taise. Car vous pouez tous "vn à vn prophetizer, affin que tous apprennent, et que tous soyent consolez. Aussi lés espritz dés Prophetes, sont subiectz aux Prophetes. Car Dieu n'est point le Dieu de dissension, mais de paix: comme en toutes lés Congregations dés Sainctz. * Que voz femmes se taisent aux Eglises: car il ne leur est point permis de parler: mais d'estre subiectes, *comme aussi la Loy le dict. Mais si elles veulent apprendre quelque chose, qu'elles interroguent leurs maris en la maison: car il est deshonneste aux femmes de parler en la Congregation. La parolle de Dieu est elle procedée de vous? ou, est elle paruenue tant seullement à vous? Si aucun semble estre Prophete ou spirituel, qu'il recongnoisse lés choses que ie vous escry, que ce sont commandemens du Seigneur. Et si aucun ignore, "qu'il ignore. Pourtant freres, taschez à prophetizer, & n'empeschez point de parler languages. Que toutes choses se facent honnestement, & par ordre.

F

G

ou, l'vn aprés l'autre.

1. tim. 2. c

Gene. 3. c

ou, il sera ignoré.

CHAP. XV.

A

IE vous aduise aussi freres, de l'Euangile que ie vous ay annoncé, & que vous auez receu, & auquel vous vous arrestez, & par lequel vous estes sauuez, s'il vous souuient en quelle maniere ie vous l'ay annoncé: si ce n'est que vous ayez creu en vain. Car premierement ie vous ay baillé ce que i'ay aussi receu, *que Christ est mort pour noz pechez selon lés escritures: & qu'il a esté enseuely: & qu'il est ressuscité le troysiesme iour, selon lés escritures: & qu'il a esté veu de Cephas, & aprés ce, dés douze. Depuis a esté veu de plus de cinq cens freres à vne foys: desquelz plusieurs demourent iusque à present, & aucuns sont "endormis. Depuis a esté veu de Iaques: puis de tous lés Apostres. Mais aprés tous, il a esté veu de moy, comme d'vn auorton. Car ie suis le moindre dés Apostres, qui ne suis point souffisant d'estre appellé Apostre: *pourtant que i'ay persecuté l'Eglise de Dieu. * Mais par la grace de Dieu, ie suis ce que ie suis: & sa grace n'a point esté vaine en moy, mais i'ay labouré plus abondamment que eux tous: toutesfoys non pas moy, mais la grace de Dieu qui est auec moy. Soit donc moy, ou soit eux: nous preschons ainsi, & ainsi vous l'auez creu. Mais si on presche que Christ est ressuscité dés mortz, comment disent aucuns entre vous qu'il n'est point de Resurrection dés mortz? Que s'il n'est point de Resurrection dés mortz, Christ aussi n'est point ressuscité. Et si Christ n'est point ressuscité, nostre predication certes est vaine: & aussi est vostre Foy vaine: & sommes aussi trouuez faux tesmoingz de Dieu: car nous auons porté tesmoignage contre Dieu qu'il a ressuscité Christ: lequel il n'a point ressuscité, voyre si lés mortz ne ressuscitent point. Car si lés mortz ne ressuscitent point, Christ aussi n'est point ressuscité. Et si Christ n'est point ressuscité, vostre creance est vaine. Vous estes encore en voz pechez. Et par ainsi ceux qui sont "endormis en Christ, sont peris. Si nous auons esperãce en Christ, en ceste vie seullement, nous sommes lés plus miserables de tous lés hommes. Mais maintenant Christ est ressuscité dés mortz, *lequel a esté faict lés premices dés dormans. Certes d'autant que la mort est par vn homme, aussi par vn hõme est la Resurrection dés mortz. Car comme tous meurent par Adam, pareillement aussi tous "seront viuifiez par Christ: mais vn chascun en son propre ordre. Lés premices, Christ: aprés, ceux qui seront de Christ en son aduenement: puis la fin, quand il aura baillé le royaume à Dieu le Pere: quand il aura aboly toute principauté & toute puissance, & vertu. *Car il fault qu'il regne, iusque à ce qu'il ayt mis tous sés ennemis soubz sés piedz. Le dernier ennemy qui est destruict, c'est la mort. *Car il a assubiecty toutes choses soubz lés piedz "d'iceluy. *Et quand il dict que toutes choses luy sont assubiecties: il est manifeste, que celuy est excepté qui luy a assubiecty toutes choses. Et quand toutes choses luy seront subiectes, lors aussi le Filz mesme sera subiect à celuy qui luy a assubiecty toutes choses: affin que Dieu soit tout en tous. Autrement que feront ceux qui sont baptizez pour lés mortz, si totallement lés mortz ne ressuscitent point? Pourquoy aussi sont ilz baptizez pour lés mortz? Pourquoy aussi sommes nous en peril à toute heure? Par nostre gloyre que i'ay en nostre Seigneur IESVS Christ,

Rom. 4. d
Ebr. b.
Mat. 27. g
Es. 2.
Ichã 20. e

"C'est, mortz.

Act. 8. 9 a
Ephe. 3. b

B

C

"c'est, mortz.

Colos. 1. e
1. the. 4. d
Apoc. 1. b

"c'est, auront vie.

Psal. 110 a

D

Psal. 8. b.
"assauoir de Christ.
Ebri. 2. d

Chriſt,ie meurs de iour en iour. Si i'ay
bataillé auec lés beſtes en Epheſe ſelon
l'homme,que me profite-il,ſi lés mortz ne
Iſa.22.a. reſſuſcitent point? * Mangeons & beu-
Sap.2.b. uons:car nous mourrons demain. Ne
ſoyez point ſeduictz. Mauuais propos
corrompent lés bonnes meurs. Eſueillez
ou, à vous à bon eſcient, & ne pechez point:
droict. car aucuns ont ignorance de Dieu. Ie le
E vous dy à voſtre vergongne. Mais
quelcun dira : Comment reſſuſcitent lés
mortz? Et en quel corps viendront ilz?
O fol,ce que tu ſemes,n'eſt point viuifié,
ſi premier il ne meurt. Et ce que tu ſe-
mes,tu ne ſemes pas le corps qui naiſtra:
mais le grain nud , comme grain de blé
ou d'aucun dés autres. Et Dieu luy
donne le corps ainſi qu'il veult,& à vne
chaſcune dés ſemences ſon propre corps.
Toute chair n'eſt point vne meſme chair:
mais autre eſt la chair dés hommes:& au-
tre la chair dés beſtes,& aultre dés poiſ-
ſons,& autre dés oyſeaux. Auſsi il y a
corps celeſtes & corps terreſtres. Mais
autre eſt la gloyre dés celeſtes , & autre
dés terreſtres. Autre eſt la clarté du So-
leil,& autre la clarté de la Lune,& autre
F la clarté dés eſtoilles. Car vne eſtoille
eſt differente à l'autre eſtoille en clarté:
ainſi auſsi ſera la Reſurrectiõ dés mortz.
Ce qui eſt ſemé en corruption,il reſſuſci-
te en incorruption:& ce qui eſt ſemé en
infamie , il reſſuſcite en gloyre:& ce qui
eſt ſemé en debilité,il reſſuſcite en puiſſan
ce:ce qui eſt ſemé corps ſenſuel,il reſſuſci-
te corps ſpirituel. Il y a corps ſenſuel,
& y a corps ſpirituel,ainſi qu'il eſt eſcrit:
Gen.2.b. *Le premier homme Adam a eſté faict en
ame viuante:& le dernier Adam en eſprit
viuifiant. Mais ce qui eſt ſpirituel,n'eſt
point le premier:ains ce qui eſt ſenſuel,
puis aprés ce qui eſt ſpirituel. Le pre-
mier homme de terre,eſt terreſtre:le ſecõd
homme,qui eſt le Seigneur , eſt du ciel.
Quel eſt le terreſtre , telz auſsi ſont lés
terreſtres. Et quel eſt le celeſte,telz auſsi
ſont lés celeſtes. Et comme nous auons
porté l'image du terreſtre:nous porterons
G auſsi l'image du celeſte. Or freres,ie
dy que la chair & le ſang ne peuuent heri
ter le royaume de Dieu : auſsi la corru-
ption ne herite point l'incorruption.
Voicy,ie vous dy vn ſecret:Vray eſt que
nous ne dormirons point tous,mais nous
ſerons tous trãſmuez,en vn moment , &
en vn ieċt d'oeil à la derniere trompe.
Car elle ſonnera,& lés mortz reſſuſcite-
ront incorruptibles,& nous ſerons tranſ-
muez.Car il fault que ce qui eſt corrupti
ble,veſte incorruption:& ce qui eſt mor-
tel,veſte immortalité. Mais quand ce
qui eſt corruptible aura veſtu incorru-
ption,& ce qui eſt mortel aura veſtu im-
mortalité,alors ſera accomplie la parolle
qui eſt eſcrite:*La mort eſt engloutie en hoſeé 13.
victoyre.Mort,ou eſt ton aguillon? En- Ebri. 2.
fer,ou eſt ta victoyre?Or l'aguillon de la
mort,c'eſt peché:& la puiſſance de peché,
c'eſt la Loy. Mais graces à Dieu,qui
nous a donné victoyre par noſtre Seigñr
IESVS Chriſt. Parquoy més freres
bien aymez,ſoyez fermes & immobiles,
abondãs touſiours en l'oeuure du Seigñr:
ſachans que voſtre labeur n'eſt point
vain en noſtre Seigneur.

CHAP. XVI.

A ET quãt aux collections qui ſe font Gala.2.
pour lés Sainctz,comme i'ay or-
donné aux Egliſes de Galatie: *c'eſt, d[i]
faictes auſsi vous ainſi.Au* premier iour menche
de la ſepmaine,vn chaſcun de vous mette
à part vers ſoy,amaſſant ce qui luy plai
ra:affin que quand ie viendray , alors ne
ſe facent point lés collections. Et quand
ie ſeray venu,i'enuoyeray ceux que vous
approuuerez par epiſtres,pour porter vo
ſtre aumoſne en Ieruſalem.Et ſ'il eſt con-
uenable que ie y aille,ilz iront auec moy.
Et viendray à vous,quand i'auray paſſé
Macedone. Car ie paſſeray par Mace- B
done , & peut eſtre que ie demoureray
auec vous,ou auſsi que i'y feray mon hy
uer : affin que vous me conduyſiez par
tout là ou ie iray . Car ie ne vous veux
point maintenant veoir en paſſant : mais
i'eſpere q̃ ie demoureray auec vous quel-
que tẽps,ſi le Seigneur le permet. Mais
ie demoureray en Epheſe iuſque à la Pẽ-
tecoſte.Car l'huys m'eſt ouuert,grand &
euident , & y ſont pluſieurs aduerſaires.
Que ſi Timothée vient , prenez garde C
qu'il ſoit auec vous ſans crainte:car il fait
l'oeuure du Seigneur cõe moy. Nul dõc
ne le deſpriſe,mais cõduyſez-le en Paix,
affin q̃l viẽne à moy:car ie l'attẽdz auec
lés freres. Touchant d'Apollo noſtre
frere,ie l'ay beaucoup prié , qu'il allaſt à
vous auec lés freres : & n'a eſté aucune-
ment ſa volunté d'y aller maintenãt,mais
il ira quand il aura loyſir. Veillez,ſoyez
fermes en la Foy. Beſongnez vertueuſe-
ment,& ſoyez fortz.Que tous voz affai-
res ſe facent en charité. Ie vous prie més D
freres,vous cõgnoiſſez la famille d'Eſtiẽ-
ne,eſtre lés premices d'Achaïe, & qu'ilz
ſe ſont ordonnez eux meſmes au ſeruice
dés Sainctz: * que vous auſsi ſoyez ſub- Ebr. 13.
iectz à telz,& à vn chaſcun qui beſongne
auec nous & laboure. Ie m'eſiouy cer-
tes de la venue d'Eſtiẽne,de Fortunat , &
d'Achaïque:

d'Achaique: pource qu'ilz ont accomply ce que defailloit de par vous : & ont recrée mon esprit & le vostre. Congnoissez donc ceux qui sont telz. Lés Eglises d'Asie vous saluent. Aquila & Priscille (auec l'Eglise qui est en leur maison) vous saluent moult en nostre Seigneur. Tous lés freres vous saluent. Saluez l'vn l'autre en sainct baiser. La salutation de ma main Paul. Si aucun n'ayme le Seigneur IESVS Christ, qu'il soit en *execratiõ, voire excommunié à mort. La Grace de nostre Seigneur IESVS Christ soit auec vous. Ma dilectiõ soit auec vous tous en IESVS Christ. Amen.

*Maran-atha, nostre Seigneur est venu, ou mahara-matha destruction, occision : selon le Chald.

La premiere aux Corinthiens, enuoyée de Philippes, par Estiéne. & Fortunat, & Achaique, & Timothée.

Fin de la premiere Epistre de Sainct Paul aux Corinthiens.

LA SECONDE EPISTRE DE S. PAVL Apostre, aux Corinthiens.

CHAP. I.

A PAVL APOSTRE DE IESVS Christ par la volunté de Dieu, & Timothée nostre frere, à l'Eglise de Dieu qui est à Corinthe, auec tous lés Sainctz qui sont en toute Achaie, Grace à vous & paix de par Dieu nostre Pere, & de par le Seigneur IESVS Christ. Loué soit Dieu & Pere de nostre Seigneur IESVS Christ, le Pere de misericorde, & Dieu de toute consolation, qui nous console en toute nostre tribulation : affin que nous puisions consoler ceux qui sont en quelconque tribulation, par la consolation de laquelle nous sommes consolez de Dieu. Car comme lés afflictions de Christ abondent

B en nous, pareillement aussi nostre consolation abonde par Christ. Mais soit que nous souffrions tribulation, c'est pour vostre consolation & salut, *lequel ouure en la patience dés mesmes afflictions lesquelles nous endurons: soit que nous soyons consolez, c'est pour vostre consolation & salut. Et nostre esperance est ferme de vous, sachans que comme vous estes participans dés afflictions, pareillement aussi le serez vous de la consolation.

*ou, laquelle.

Car freres, nous voulons bien que vous sachez de nostre tribulation qui nous est aduenue en Asie: car nous auons esté greuez outre mesure plus que ne pouions porter, tant que aussi nous n'auions plus esperance de viure. Mesme auions eu sentence de mort en nous mesmes : affin que n'eusions confiance en nous mesmes, mais en Dieu qui ressuscité lés mortz, lequel nous a deliuré de tant de perilz de mort, & nous deliure : auquel nous esperons que encore cy aprés il nous deliurera, moyennant aussi vostre ayde par l'oraison que ferez pour nous: affin que de beaucop de personnes, graces soyent rendues par plusieurs pour nous, pour le don qui nous a esté faict. Car ceste est nostre C
gloire, assauoir le tesmoignage de nostre conscience: que en simplicité & pureté de Dieu, & non point en sapience *charnelle, mais par la Grace de Dieu, nous auons conuersé en ce monde, & beaucop plus auec vous. Car nous ne vous escriuons point autres choses que celles que vous lisez & congnoissez. Or i'espere que vous congnoistrez iusque à la fin, comme aussi vous nous auez congneu en partie, que nous sommes vostre gloire, comme aussi vous estes la nostre, au iour du Seigneur IESVS. Et en ceste confiance, ie vouloye premier venir à vous, affin que vous eusiez *la seconde grace, & passer par vous en Macedone, & de rechef de Macedone venir à vous, & estre conduict par vous en Iudée. Quand donc ie D
proposoie cela, ay-ie vsé de legiereté? ou lés choses que ie pense, lés pense-ie selon la chair? Non pas ainsi: affin que en moy ouy soit ouy: & que non soit non. Mais Dieu est fidele, que nostre parolle vers vous, n'a point esté ouy & non. Car le filz de Dieu IESVS Christ, qui par nous a esté presché entre vous, cest assauoir, par moy & par Siluain & par Timothée, n'a point esté ouy & non : mais ouy a esté par luy : car toutes lés promesses qui sont de Dieu sont par luy ouy, & sont par luy Amen : à la gloire de Dieu par nous. Or celuy qui nous conferme auec vous en Christ, & qui nous a oinct, c'est Dieu: lequel aussi nous a signé & dõné lés arres de l'esprit en noz coeurs.

*humaine

*ou, double benefice.

CHAP. II.

OR * i'appelle Dieu en tesmoing sur A
mon ame, que pour vous espargner ie ne suis poĩt de rechef venu

Eph. 1. c.

à Corinthe : non point que nous ayons
*ou, sur seigneurie *sur vostre Foy, mais nous som
vous pour mes adiuteurs de vostre ioye. Car vous
la Foy. estes fermes en Foy. Mais i'ay delibe-
ré ceste chose en moymesme, de ne venir
à vous de rechef en tristesse. Car si ie vous
cōtriste: & qui est-ce qui me resiouyroit,
1.cor.5.a. *sinon celuy qui auroit esté *contristé par
*assauoir moy? Et cecy mesme vous ay-ie escrit:
à amende affin que quand ie viendray, ie n'aye tri-
ment. stesse de ceux desquelz ie me deuoye es-
iouyr, me confiant de vous tous, que ma
ioye est celle de vous tous. Car en gran-
de tribulation & angoisse de cœur, ie
vous ay escrit auec beaucop de larmes:
non point affin que vous soyez contri-
stez, mais affin que vous sachez la chari-
té que i'ay tresabondamment vers vous.
B Que si quelcun a donné tristesse, il ne
m'a point donné tristesse du tout à moy
seul, mais en partie, affin que ie ne vous
charge point tous. Il suffit à celuy qui est
tel, de ceste reprehension qui a esté faicte
de plusieurs : tellement que vous luy de-
uez plustost pardonner & le consoler,
qu'il n'aduienne que celuy qui est tel, ne
soit absorbé de trop grāde tristesse. Pour-
tant ie vous prie, que vous faciez valoir
charité enuers luy. Car pour cela aussi ie
vous ay escrit, affin que ie cōgnoisse l'ex-
perience de vous, si vous estes obeissans
C en toutes choses. Mais à celuy à q̄ vous
pardonnez quelque chose, & moy aussi.
Car quant à moy si i'ay quelque chose
pardonné, à qui ie l'ay pardonné, ie l'ay
faict pour vous, deuant la face de Christ,
affin que nous ne soyons surpris de Sa-
tan. Car nous n'ignorons point ses en-
treprises. Et quand ie fus venu en
Troas pour l'Euangile de Christ, & que
l'huys m'estoit ouuert par le Seigneur: ie
n'eu point de repos en mon esprit, pource
que ne trouuay point Tite mon frere,
mais ayant prins congé d'eux, m'en al-
D lay en Macedone. Et graces à Dieu, qui
tousiours triumphe par nous en Christ:
& manifeste par nous l'odeur de sa con-
gnoissance en tous lieux. Car nous som-
mes bonne odeur de Christ à Dieu, en
ceux qui sont sauuez, & en ceux qui pe-
rissent. Aux vns certes, odeur de mort en
mort: & aux autres, odeur de vie en vie.
Et qui est celuy qui est suffisant à telles
choses? Certes nous ne sommes point com
me plusieurs faisans marchandise de la
Parolle de Dieu: mais nous parlons com-
me en pureté, & comme de par Dieu de-
*ou, selō. uant Dieu *par Christ.

CHAP. III.

Commençons-nous de rechef à A
nous louer nous mesmes? Auons
nous affaire, comme ont aucuns,
d'auoir Epistres recommandatoyres à
vous, ou recommandatoyres de par vous?
Vous estes nostre Epistre escrite en noz
cœurs, laquelle est congneuë & leuë de
tous hommes, quand vous manifestez que
vous estes l'Epistre de Christ, administrée
par nous, & escrite, non point d'ancre,
mais de l'Esprit de Dieu viuāt: non point
en tables de pierres, mais en tables de la
chair du cœur. Et auons aussi telle B
fiance à Dieu par Christ. Non point que
nous soyons suffisans de penser quelque
chose de nous, comme de nous mesmes:
mais nostre suffisance est de Dieu: lequel
aussi nous a faict idoynes ministres du
nouueau Testament: non point de la let-
tre, mais de l'esprit. Car la lettre tue, mais
l'esprit viuifie. Que si l'administration
de mort en lettres, *figurée en pierres, a *c'est gra-
esté en gloire, tant que les enfans d'Israël uée.
ne pouoyent regarder la face de *Moy- exo.34.c
se, pour la gloire de sa face, laq̄lle est abo-
lie: *comment ne sera mieux en gloire l'ad *ou, pour-
ministration de l'Esprit? Car si l'admi- quoy.
nistration de damnation est gloire, beau- C
cop plus l'administratiō de iustice abon-
de en gloire. Car aussi ce qui a esté glo
rifié, n'a point esté glorifié en ceste partie,
au regard de la gloire excellente. Car si
ce *qui est aboly a esté en gloire : beau- *Ce qui
cop plus ce qui demoure est en gloire. prent fin
Puis donc que nous auons telle esperan & s'abo-
ce, nous vsons de grand *liberté. Et non list.
point cōme Moyse, qui mettoit vne cou- *ou, har-
uerture sur sa face, affin q̄ les enfans d'Is- diesse.
raël ne regardassent à la fin de ce qui est
aboly. Mais leurs entendemēs sont aueu-
glez. Car iusque au iourdhuy ceste mes- D
me couuerture demoure en la lecture de
l'ancien Testament sans estre ostée, laquel
le est abolie par Christ. Voire iusque au
iourdhuy quand on lit Moyse, la couuer
ture est mise sur leur cœur. Toutesfoys
quand ilz seront conuertis au Seigneur: la
couuerture sera ostée. *Or le Seigneur est Iehā 4.d.
Esprit. Et là ou est l'Esprit du Seigneur, 1.Ieh.4.b.
là est liberté. Mais nous tous q̄ nous mi-
rons en la gloire du Seigneur à face des-
couuerte, sommes transformez en la mes-
me image de gloire en gloire, comme par
l'Esprit du Seigneur.

CHAP. IIII.

Pour ceste cause nous qui auons A
ceste administration (selon la mise
ricorde que nous auons receu)
nous ne deffaillons point: mais auons re-
ietté les couuertures de deshōneur: ne che-
minans

ou, trai- minans point par cautelle, & ne "faulsans
ãs auec point la parolle de Dieu, mais nous ren-
aude. dans louables à toute conscience dés hom
mes deuant Dieu, en manifestant la veri-
té. Que si nostre Euangile est encore cou-
uert, il est couuert à ceux qui perissent:
" c'est, ausquelz le "Dieu de ce monde a aueuglé
prince. lés entendemens dés incredules, affin que
la lumiere de l'Euangile de la gloyre de
Col. 1. c. Christ, * qui est l'image de Dieu, ne leur
Ebri. 1. a. resplendist. Car nous ne preschons point
B nous mesmes, mais IESVS Christ
nostre Seigneur: & que nous sommes voz
seruiteurs pour IESVS. Car Dieu,
qui a commandé que la lumiere resplen-
dist dés tenebres, est celuy qui a luyt en
noz cœurs, pour donner illumination de
la congnoissance de la gloyre de Dieu, en
la face de IESVS Christ. Et auons
ce thresor en vaisseaux de terre: affin que
la haultesse de la puissance soit de Dieu,
C & non point de nous. Nous endurons
tribulations en toutes choses, mais nous
n'en sommes point en angoisse: nous som-
mes apaouris, mais nous ne sommes
point destituez: nous sommes persecutez,
mais nous ne sommes point abandon-
nez: nous sommes deboutez, mais nous
ne perissons point: portans tousiours par
tout en nostre corps la mortification du
Seigneur IESVS, affin que la vie
de IESVS soit aussi manifestée en
nostre corps. Car nous viuans som-
mes tousiours liurez à mort pour IE-
SVS: affin que la vie de IESVS
soit aussi manifestée en nostre chair mor-
telle. Certes donc la mort ouure en
D nous, mais la vie en vous. Et comme
ainsi soit que nous ayons vn mesme
Psa. 116 b esprit de Foy, selon qu'il est escrit: * I'ay
creu, pource ay-ie parlé: aussi nous
croyons, & pourtant nous parlons, sa-
chans que celuy qui a ressuscité le Sei-
gneur IESVS, nous ressuscitera
" ou, auec aussi " par IESVS, & nous met-
tra auec vous. Car toutes choses sont
pour vous, affin que la grace qui a abon-
dé par le regraciement de plusieurs, re-
donde à la gloyre de Dieu. Parquoy
nous ne deffaillons point. Mais ia soit
que nostre homme de par dehors se cor-
rompe, toutesfoys celuy de par dedans est
renouuellé de iour en iour. Car nostre tri-
" de petite bulation qui est " brefue & legiere à mer-
durée. ueille, merueilleusement faict en nous vn
Poidz eternel de gloyre: quand nous ne
considerons point lés choses visibles:
mais lés inuisibles. Car lés choses visibles
sont temporelles: mais lés inuisibles sont
eternelles.

CHAP. V.

Certes nous sauons que si nostre A
maison terrestre de ceste habita-
tion est destruicte: que nous auons
vne edifice de par Dieu, vne maison eter-
nelle és cieux, qui n'est point faicte par
main. Car pour cela nous gemissons, desi-
rans estre vestus par dessus de nostre ha-
bitation q̃ est du ciel: si toutesfoys nous
sommes trouuez vestus, & non point
nudz. Et de vray nous qui sommes en ce
tabernacle, gemissons estãs greuez, pour-
tant que nous ne voulons estre despouil-
lez: mais estre vestus par dessus, affin que
ce qui est mortel, soit englouty par la vie.
Et celuy qui nous prepare à ce mesme,
c'est Dieu: lequel aussi nous a donné lés
arres de l'Esprit. Parquoy nous auons
tousiours confiance: & congnoissons que
quand nous sommes " presens en corps, " c'est, vi-
nous sommes absens du Seignr: car nous uãs en ce
cheminons par Foy, & non point par monde.
B veuë. Toutesfoys nous auons confiance,
& nous plaist plustost d'estre "absens du " estre pri-
corps, & estre presens à nostre Seigneur. uez de ce
Et pource affectueusemẽt taschons nous, corps po^r
soit que soyons absens, ou que soyons pre estre pre-
sens, d'estre à luy aggreables. * Car il sẽs à dieu,
nous fault tous estre manifestez deuant le en esprit.
siege iudicial de Christ, affin qu'vn chascũ Ro. 14. c.
reporte lés choses faictes par son corps,
selon qu'il a faict, soit bien soit mal. Nous
donc sachans la crainte du Seigneur, nous
admonestons lés hommes: mais nous som
mes manifestes à Dieu. Et i'espere aussi
que nous sommes manifestes en voz con-
sciences. Car nous ne nous louons point
derechef enuers vous: mais nous vous
donnons occasion d'auoir gloyre pour
nous, affin que vous ayez quelque chose
contre ceux qui se glorifient selon l'appa
rence, & non point au cœur. Soit certes q̃ C
soyons " rauys d'entendement, nous le " Parlans
sommes à Dieu: soit que soyons rassis de grãdes et
sens, nous le sommes à vous. Car la chari- haultes
té de Christ nous y contreint, estimãs que choses.
si vn a esté mort pour tous, tous aussi ont
esté mortz. Et il est mort pour tous, affin
que ceux qui viuent, ne viuent point do-
resnauant à eux mesmes: mais à celuy, qui
est mort & ressuscité pour eux. Parquoy
maintenant, nous ne congnoissons nul se-
lon la chair. Mais aussi si nous auons
congneu Christ selon la chair, toutesfoys
maintenãt nous ne le congnoissons plus.
Si aucun donc est en Christ, * il est nou- Gala. 6. d
uelle creature. Lés choses vieilles sont pas D
sées. Voicy toutes choses sont faictes
nouuelles, & toutes choses sont de Dieu,
qui nous a recõcilié à soy par IESVS

 Christ:

Christ: & nous a donné l'administration de reconciliation. Veu que Dieu estoit en Christ, reconciliant le monde à soy, ne leur imputant point leurs forfaictz. Et a mis en nous la parolle de reconciliation. Nous donc sommes Ambassadeurs pour Christ: cõme si Dieu exhortoit par nous. Nous supplions pour Christ: que vous vous reconciliez à Dieu. Car il a faict celuy qui n'a point congneu pe-
Rom.8.a ché, *estre oblation de peché, pour nous: affin que nous fussions iustice de Dieu par luy.

CHAP. VI.

A ET nous, qui ouurons ensemble, vous prions, que vous ne receuiez point la grace de Dieu en vain.
Isai.49.c Car il dict: *Ie t'ay exaucé en temps acceptable, & t'ay secouru au iour de salut. Voicy maintenant le temps acceptable,
1.Co.4.a voicy maintenant le iour de salut. *Ne
1.Ti.3.b. donnõs aucune offense en nulle chose qui soit, affin que nostre administration ne soit vituperée: mais rendons nous louables nous mesmes en toutes choses com-
B me seruiteurs de Dieu, en mainte souffrance, en tribulations, en necessitez, en angoisses, en playes, en emprisonnemens, en seditions, en labeurs, en veilles, en ieusnes,
"ou, chasteté. en "pureté, en science, en patience, en benignité, en sainct Esprit, en charité non feinte, en parolle de verité, en puissance de Dieu: par armes de iustice à dextre & à senestre, par honneur & deshonneur, par diffame & bonne renommée. Comme abuseurs, & toutesfoys veritables: comme incongneuz, & toutesfoys congneuz: comme mourans, & voyci nous viuons: comme chastiez, & toutesfoys non mis à mort: comme tristes, & toutesfoys tousiours ioyeux: cõme paoures, & toutesfoys enrichissans plusieurs: comme n'ayans rien, & toutesfoys possedãs tou-
C tes choses. O Corinthiens, nostre bouche est ouuerte vers vous, nostre cœur est eslargy de ioye. Vous n'estes point angoyssez en nous: mais vous estes angoyssez en voz entrailles. Or ie vous ꝓ-
"ou, annonce. metz "la mesme remuneration, comme à més enfans, eslargissez vous aussi de ioye.

Ne vous accouplez point auec lés infideles. Car quelle participation y a il de iustice auec iniquité? ou quelle accointance y a il de lumiere auec tenebres? ou quelle conuenance y a il de Christ à
D Belial? ou quelle portion a le fidele auec
1.Co.3.c. l'infidele? ou en quoy conuient le Tem-
6.d. ple de Dieu auec lés Idoles? *Car vous estes le Temple de Dieu viuant, ainsi que Dieu a dict: *Ie habiteray en eux, & y Iere.31.
chemineray, & seray leur Dieu, & ilz seront mon peuple. *Parquoy departez vous du milieu d'eux, & vous en se- leui.26.
parez, dict le Seigneur. *Et ne touchez Isa. 52.c
à chose souillée, & ie vous receuray: & vous seray pour Pere, & vous me serez pour filz & filles: dict le Seigneur tout puissant.

CHAP. VII.

OR donc més bien aymez, puis que A
nous auons cés promesses, nettoyons nous de toute souillure de la chair & d'esprit, paracheuans la sanctification en la crainte de Dieu. Entendez nous bien: nous n'auons faict tort à personne, nous n'auons corrompu "personne, "par mauuaise doctrine.
nous n'auons trompé personne. Ie ne dy point cecy à vostre condamnation. Car nous auons deuant dict, que vous estes en noz cœurs, pour ensemble mourir, & ensemble viure. I'ay grande cõfiance enuers vous. I'ay grande gloyre de vous. Ie suis remply de consolation. I'abonde fort en ioye en toute nostre tribulation. Car aussi B
quand nous fusmes venuz en Macedone, nostre chair n'eut aucun repos, mais auiõs par tout tribulation: assaultz par dehors, & craintes par dedans. Mais Dieu qui console lés "humbles, nous a consolé par "c'est, affligez.
la venue de Tite. Et non seullement par sa venue: mais aussi par la consolation de laquelle il a esté consolé en vous, nous racontant vostre desir, vostre pleur, vostre affection, qu'auez pour moy en sorte que i'en auoye plus grande ioye. Car ia soit que ie vous aye contristé par l'epistre, ie ne m'en repens point, cõbien que ie m'en estoye repenty, pource que ie voy que ceste epistre la, vous a contristé, "toutesfoys "pour quelque tẽps.
i'en suis maintenant ioyeux, non pas C
pource que vous auez esté contristez: mais pource que vous auez esté contristez à repentance. Car vous auez esté contristez selon Dieu: tellement qu'en nulle chose ne souffrez aucun dõmage de nous. Car la tristesse qui est selon Dieu, engendre repentance à salut, dont on ne se repent point: mais la tristesse de ce monde, engendre mort. Car voicy ce mesme en quoy vous auez esté contristez selon Dieu, quelle solicitude a il engendré en vous? voyre satisfaction? voyre marrissement? voyre crainte? voyre desir? voyre zele? voyre vengeance? Vous vous estes par tout monstrez estre purs en cest affaire. *Iasoit dõc que ie vous aye escrit, 1.Cor.5.d
si n'est-ce pas pour celuy ꝗ a faict l'iniu-

re, ne

re, ne pour celuy qui a souffert l'iniure, mais pour manifester entre vous vostre soing, lequel vous auez pour nous de-
D uant Dieu. Pour ceste cause nous auons esté consolez pour vostre consolation : mais nous auons esté plus abondamment esiouys par la ioye de Tite, pourtant que son Esprit a esté recrée par vous tous. Et si ie me suis glorifié de vous enuers luy en aucune chose, ie n'en suis point honteux. Mais comme nous vous auons dict toutes choses en verité: pareillement aussi nostre gloire qui a esté enuers Tite, est faicte verité. Et quand il luy souuient de l'obeissance de vous tous, comment vous l'auez receu auec crainte & tremblement, son affection est plus abondante enuers vous. Ie m'esiouy, qu'en toute chose ie me confie en vous.

CHAP. VIII.

A AVssi freres, nous vous faisons sauoir de la Grace de Dieu laquelle est donnée aux Eglises de Macedone, que l'abondance de leur ioye a esté par grande probation de tribulation: & que leur grande paoureté a esté abondante és richesses de leur simplicité. Car ie suis tesmoing, que selon leur pouoir & outre leur pouoir ilz y ont esté voluntaires : nous prians par grande supplication que nous receussions l'aumosne & communication de l'administration qui est ordonnée pour lés Sainctz. Et non point ainsi que nous auions esperance: mais ilz se sont donnez eux mesmes premierement au Seigneur, & aprés à nous par la volunté de Dieu: pour laquelle chose nous enhortasmes Tite, que comme il auoit parauant commencé, que ainsi il paracheuast encore ceste aumosne vers
B vous. Mais comme vous abondez en toutes choses, en Foy, & en parolle, & en science, & en toute diligence, & en vostre charité enuers nous : faites que vous abondiez aussi en ceste aumosne. Ie ne le dy point comme par commandement: mais par la diligence dés autres, & pour esprouuer "le franc courage de vostre charité. Car vous congnoissez la grace de nostre Seigneur IESVS Christ, *qu'il s'est faict paoure pour vous, combien qu'il fust riche: affin que par sa paoureté vous fussiez enrichiz. Et ie donne conseil en cecy: car ce vous est vtile, qui certes ne l'auez point seullement commencé à faire, mais aussi a le vouloir dés
C l'année passée. Mais aussi maintenant parfaites ce que vous auez commencé de faire: affin que comme le courage a esté prompt pour vouloir, pareillement aussi soit-il pour parfaire de ce que vous "auez. Car si premier il y a promptitude de courage, elle est aggreable selon ce que aucun a, & non pas selon ce qu'il n'a point. Non point certes qu'il faille que aux autres soit relaxation, & "que vous soyez foullez: mais fault que par equalité, au temps present vostre abondance suruienne à leur indigence : & que aussi leur abondance suruienne à vostre indigence, à ce qu'il y ayt equalité, comme il est escrit : * Qui auoit beaucop, n'a eu rien d'abondant : & qui auoit peu, n'en a point eu moins. Et
D grace à Dieu, qui a donné le mesme soing pour vous au cœur de Tite, lequel a receu l'exhortation. Et d'autant qu'il estoit si fort soingneux, il s'en est allé à vous de soymesme. Nous auons aussi enuoyé auec luy le frere, duquel la louenge est en l'affaire de l'Euangille par toutes lés Eglises. Et non seullement cela : mais aussi a esté esleu dés Eglises compaignon de nostre voyage, auec cest affaire de l'aumosne qui est administrée par nous à la gloire du Seigneur, & à la promptitude de vostre courage : nous donnans garde, que nul ne nous reprenne en ceste abondance qui est administrée par "nous. *Car nous procurons lés bonnes choses, non seullement deuant le Seigneur: mais aussi deuant lés hommes. Nous auons aussi enuoyé auec eux nostre frere (lequel auons esprouué souuentesfoys en plusieurs choses estre diligent, & maintenant beaucop plus diligent) pour la grande confiance que i'ay vers vous, soit aussi à cause de Tite, qui est mon compaignon & coadiuteur enuers vous, soit aussi à cause dés autres qui sont noz freres Apostres dés Eglises, & la gloire de Christ. Monstrez donc enuers eux en la presence dés Eglises le signe de vostre charité, & de la gloire que nous auons de vous.

CHAP. IX.

A CAr de vous escrire de l'administration qui se faict aux Sainctz, ce m'est chose superflue. Car ie congnoy la promptitude de vostre courage, de laquelle ie me glorifie de vous enuers lés Macedoniens, pourtant que Achaie est preste dés l'année passée, & que vostre exemple en a prouoqué plusieurs. Toutesfoys i'ay enuoyé lés freres : de paour que la gloire que nous auons de vous,

"ou, la liberalité.
Phil.2.a.
"Ou, pouez.
"ou, à vous angoisse.
exo.16.d
"ou, vous
rom.12.d

ne soit vaine en ceste partie : à celle fin que vous soyez prestz comme ie disoye, à ce que quād lés Macedoniens seroyent venuz auec moy, & ne vous auroyent point trouué prestz, n'ayons honte nous (affin que ne disions vous) en ceste ma-
B tiere de gloire. Parquoy i'ay estimé estre necessaire de prier lés freres, affin qu'ilz allassent premier à vous, & qu'ilz
"ou,don liberal preparassent vostre " largesse ia promise: pour estre apprestée ainsi comme don liberal,& non pas comme auarice. Or ie dy cecy:Qui seme peu,il recueillera aussi peu. Et qui seme largement, il recueillera aussi largement. Vn chascun face comme il propose en son cœur:non point par tri-
Ecc.35.b stesse ou par contreincte. *Car Dieu ay-
C me celuy qui donne ioyeusement. Dieu aussi est puissant de faire abonder toutes graces en vous, affin qu'en ayant toute suffisance en toutes choses, vous soyez abondans en toute bonne œuure, ainsi
psal.112 c qu'il est escrit. *Il a distribué & donné aux paoures:sa iustice demoure eternellement.Certes celuy qui baille la semence à celuy qui seme, baillera aussi du pain à manger,& multipliera vostre semence, & augmentera lés fruictz de vostre iustice : affin qu'en toutes choses vous soyez
"C'est liberalité. enrichiz en toute"simplicité, laquelle par nous fait rendre graces à Dieu. Car l'administration de ce seruice ne suruient
D pas seullemēt aux indigēces dés Sainctz: mais aussi abonde par ce que plusieurs en rendent graces a Dieu par l'experience de ce seruice, glorifians Dieu pour l'obeissance de vostre consentement en l'Euangile de Christ:& pour la simplicité de vostre communication enuers eux & enuers tous:& pour leur priere qu'ilz font pour vous lesquelz vous desirent pour l'excellente grace de Dieu qui est en vous. Or graces à Dieu de son don inenarrable.

CHAP. X.

A MAis moymesme Paul, ie vous prie par la doulceur & clemence de Christ qui en presence suis humble entre vous,mais absent suis hardy enuers vous. Ie vous prie donc que quand ie seray present, qu'il ne me faille point vser de hardiesse par ceste confiance de laquelle ie suis estimé estre hardy contre aucuns,qui nous estiment comme si nous cheminions selon la chair. Car cheminans en chair, nous ne bataillons
Eph.6.c. point selon la chair. * Aussi lés armures
B de nostre guerre, ne sont pas charnelles mais puissantes par Dieu,à la destruction dés fortresses:par lesquelles nous destruisons lés conseilz & toute hautesse qui s'esleuent contre la congnoissance de Dieu: & reduisons en captiuité tout "entendement à l'obeissance de Christ : & auons promptement la vengeance contre toute desobeissance, quand vostre obeissance sera accomplie.Regardez-vous lés choses selon la "face?Si aucun se confie en soymesme estre de Christ,qu'il pēse de rechef en soymesme : que comme il est de Christ,pareillement aussi sommes nousde Christ.Car si ie me veux aussi en quelque chose d'auantage glorifier de nostre puissance,laquelle le Seigneur nous a donnée C
à edification,& non point à vostre destruction,ie n'auray point vergongne, affin qu'il ne semble que ie vous vueille espouanter par lettres. Car certes lés lettres (dit-on)sont graues et fortes:mais la presence du corps est foible,& la parolle cōtemptible.Celuy qui est tel,qu'il pēse, que telz que nous sommes de parolle par lettres absens:telz aussi sommesnous de fait presens. Car nous ne nous osons point mettre du ranc d'aucuns, ny accomparer à eux,lesqlz se louent eux mesmes. Mais "ilz n'entendent point qu'entre eux mesmes ilz se mesurent eux mesmes:& s'accomparent mesmes à eux mesmes. Or nous ne nous glorifierōs point outre mesure:ains selon la mesure de la reigle de laquelle Dieu nous a departy la mesure de paruenir iusque à vous. Car nous ne nous D
estendons point outre mesure, comme si nous n'estions point paruenus iusque à vous.Car nous sommes paruenus iusque à vous par la predication de l'Euangile de Christ,ne nous glorifians point outre mesure és labeurs dés autres:esperans que quand vostre Foy croistra en vous, nous serons magnifiez selon nostre reigle en abondance,et que nous euangelizerons és lieux qui sont outre vous, non point par reigle d'autruy , pour nous glorifier és choses qui sont preparées. * Mais qui se glorifie,qu'il se glorifie au Seigneur. Car 1.cor.1.d
celuy qui se prise soymesme,n'est pas ap- Iere.9.g.
prouué,mais celuy que le Seigneur prise.

"ou, pensée,intelligence,cōseil,entreprise.
"ou, apparence?
"ilz se mesurēt et se trouuent grādz par leur iugement propre.

CHAP. XI.

A ALa mienne volunté q̄ vous m'eussiez supporté vn petit en mon ignorance.Mais aussi me supportez vous. Car ie suis ialoux de vous, de ialousie de Dieu. Ie vous ay certes conioinct à vn mary,pour vous presenter vne vierge chaste à Christ. Mais ie crains*q̄ Gen.3.a
comme le serpent a seduict Heue par sa cautelle: que semblablement voz sens ne soyent corrompus en defaillant de la sim-

plicité

plicité qui est enuers Christ. Car si celuy qui vient,presche vn autre IESVS que nous n'auons presché, ou si vous receuez vn autre esprit q̃ vous n'auez receu, B ou vn autre Euãgile q̃ vous n'auez receu, a bon droict lés eussies vous enduré. I'estime certes que ie n'ay esté en rien moindre que lés excellens Apostres. Mais ia soit que ie soye peu expert en parolle, toutesfois ie ne le suis point peu en science. Mais en toutes choses nous auons esté par tout manifestes enuers vous. Ay-ie commis peché,que moymesme me suis humilié,affin que vous soyez esleuez? Pourtant que "de pur don ie vous ay annoncé l'Euangile de Dieu? I'ay despouillé lés autres Eglises,prenant salaire pour vous seruir. *Et quãd i'estoye auec vous et auoye indigence,ie n'ay foullé personne. Car lés freres qui estoyent venuz de Macedone, m'ont suruenu en ce qui me defailloit. Et C me suis gardé en toutes choses de vous greuer, & m'en garderay. La verité de Christ est en moy,que ceste gloyre ne sera pas enfreinte contre moy aux regiõs d'Achaïe. Pourquoy? Est-ce pourtãt que ie ne vous ayme point? Dieu le sait. Mais ce que ie fay,encore le feray-ie, affin que i'oste l'occasion à ceux qui veulent occasion: à celle fin qu'en ce en quoy ilz se glorifient,ilz soyẽt trouuez comme nous. Car telz faux Apostres sont ouuriers cauteleux, se *transfigurans* en Apostres de Christ. Et n'est pas merueille: car Satan mesme se transfigure en Ange de lumiere. D Ce n'est point donc grand chose, si aussi sés ministres se transfigurent comme ministres de iustice: desquelz la fin sera selon leurs œuures. Encore le dy-ie affin que personne ne me cuyde estre fol. Autrement prenez moy aussi comme fol, affin que ie me glorifie, aussi quelque peu. Ce que ie parle *touchant* ceste " matiere de gloyre,ie ne parle point selon le Seignr, mais cõme par follie. Puis que plusieurs se glorifient selon la chair, ie me glorifieray aussi. Car vous endurez voluntiers lés folz,combien que soyez sages. Mesme vous endurez si aucun vous met en seruitude,si aucun vous deuore, si aucun E rauit le vostre,si aucun s'esleue sur vous, si aucun vous frappe en la face. Ie le dy,quant à deshonneur, comme si nous auions esté debiles. En quoy que quelcun s'enhardie(ie le dy par imprudence)ie m'y enhardy aussi. Ilz sont Ebrieux,aussi suis ie:ilz sont Israëlites,aussi suis-ie:ilz sont semence d'Abraham,aussi suis ie:ilz sont ministres de Christ, (ie parle comme fol) mais ie le suis:en labeurs dauantage,*en playes excessiuement, en prisons plus abondamment,en perilz de mort souuentesfois. F *I'ay receu dés Iuifz par cinq fois quarante playes,vne moins. I'ay esté battu de verges,par troys fois:i'ay esté lapidé vne fois:i'ay esté par troys fois en peril denoyer en la mer,i'ay esté au profond nuyct & iour:souuentesfois és chemins,és perilz dés fleuues,és perilz dés brigandz és perilz de ma nation,és perilz dés Gentilz, és perilz en cité, és perilz en desert, *és perilz en mer,és perilz entre faux freres,en labeur & trauail,en veilles souuẽt, en faim & en soif,en ieusnes souuent, en froidure & nudité: sans lés autres choses de dehors,le soing continuel, que i'ay de G toutes lés Eglises. Qui est foyble, & ie n'en suis point foyble? Qui est scandalizé, & ie n'en brusle point? S'il se fault glorifier,ie me glorifieray dés choses qui sont de mon infirmité. Dieu & Pere de nostre Seigneur IESVS Christ, qui est beneict à iamais,sait que ie ne ment point. *En Damas le Preuost de la gent du Roy Aretas auoit mis le guet en la cité dés Damasceniens, me voulant prendre, & par vne fenestre ie fus auallé en vne corbeille par la muraille: & ainsi i'eschappay sés mains.

Sãs pre- re aucu- e chose e vous our ma ecessité. .cor.9.b

" Qui est prise por choses externes por lesquelles l'hõme ne vault rien mieux.

.cor.4.c
Sus 6.a.b

Act.14.e 16.e.2..f.

Act.9.d. 27.g.

Act.27. 1.Th.2.

Sous 12 b
Act.9.d.

CHAP. XII.

SE fault il glorifier? il ne m'est point A expediẽt, "Car ie viendray aux visions, & reuelations du Seigneur. Ie congnoy tel homme en Christ deuant quatorze ans(si en corps,ie ne say: si hors du corps,ie ne say, Dieu le sait) ayant esté rauy iusque au tiers ciel. Et say que tel hõme(soit en corps ou soit hors du corps, ie ne say,Dieu le sait) a esté rauy en Paradis,& a ouy parolles secretes, lesquelles n'est pas licite à l'homme de dire. D'vn tel ie m'en glorifieray: mais de moymesme ie ne m'en glorifieray point, sinon en més infirmitez. Car quand ie me voudray glo B rifier,ie ne feray point fol: car ie diray verité. Mais ie m'en abstien,affin qu'aucun ne m'estime point plus, qu'il ne voit en moy,ou qu'il n'oyt de moy. Et affin que ie ne feusse esleué outre mesure par l'excellence dés reuelations: il m'a esté donné vn "aguillon en la chair,l'Ange Satan,affin qu'il me buffetast, à ce que ie ne fusse esleué outre mesure. Pour laquelle chose i'ay prié troys fois le Seigneur,affin qu'il se partist de moy. Et il me dist: Ce t'est asses de ma grace: car ma puissance est parfaicte en infirmité. Ie me glorifieray donc tres voluntiers plus tost en més infirmitez: affin que la puissance de Christ habite en moy,pour laquelle cho- C

" C'est à dire. Ouy non pour moy mais pour vous qui n'estimez autremẽt ma parolle.

" Iniures, opprobres & persecutions p lés ministres de satan.

se ie pren plaisir en infirmitez, en iniures,
en necessitez, en persecutions, en angoisses,
pour Christ. Car [a]quand ie suis foyble
adonc suis-ie puissant. I'ay esté fol
en me glorifiãt. Vous m'y auez cõtreinct:
car ie deuoye estre loué de vous. Car
ie n'ay en nulle chose esté moindre que lés
excellens Apostres, combien que ie ne
D soye rien. Certes lés signes de ma commis
sion d'Apostre ont esté faictz entre vous
auec toute patience, auec signes & mer-
ueilles & puissances. Car qu'est-ce en
quoy vous auez esté moindres que lés au
tres Eglises? sinon que moymesme ie ne
vous ay point esté en charge? Pardonnez
moy [b] ceste iniure. Voicy pour la
troysiesme foys que ie suis prest d'aller à
vous, & ne vous seray point en charge:
car ie ne demande point lés choses qui
E sont vostres, mais vous mesmes. Aussi lés
enfans ne doyuent point faire amas pour
leurs peres: mais lés peres pour leurs en-
fans. Mais moy tresuoluntiers ie vous
donneray, & seray donné pour voz
ames, combien que en vous aymant, ie
soye moins aymé. Mais soit ainsi que ie
ne vous ay point greué: toutesfois entant
que i'estoye rusé, ie vous ay prins par frau
de. Vous ay-ie deceu par aucuns de ceux
F que ie vous ay enuoyé? I'ay prié Tite, &
auec luy ay enuoyé vn frere. Tite vous
a-il deceu? N'auons nous point cheminé
d'vn mesme esprit? N'auons nous point
cheminé d'vn mesme train? Cuydez-vous
derechef que nous nous excusions en-
uers vous? Nous parlons deuant Dieu [c]se-
G lon Christ. Mais ô treschers, toutes
choses sont pour vostre edification. Car
ie crain qu'il n'aduienne quand ie vien-
dray, que ie ne vous trouue point telz que
ie voudroye, & q̃ ie soye trouué de vous
non point tel que vous voulez: & qu'il
n'y ayt aucunement noyses, enuies, cour-
roux, debatz, detractions, murmures: or-
gueilz, seditions: affin que quand ie vien-
dray derechef, mon Dieu ne me humilie
auprés de vous: & que ie ne pleure plu-
sieurs de ceux qui ont peché parauant, &
ne se sont point amendez de l'ordure &
paillardise & infameté qu'ilz ont com-
mis.

[a] Lors ie me sens plus puissant, que ie suis plus p̃secuté.

[b] ou, ce tort.

[c] ou, par.

CHAP. XIII.

A C'Est-cy la troysiesme fois que ie
viens à vous. En la bouche
de deux ou de troys tesmoingz,
toute parolle sera confermée. I'ay
predict & predy, comme quand i'estoye
present la seconde fois, ainsi aussi mainte-
nant absent i'escry à ceux qui ont peché
parauant, & à tous autres, que si ie vien
de rechef, ie n'espargneray personne. Puis
que vous cerchez l'experience de Christ
qui parle en moy, lequel n'est point foyble
enuers vous, mais est puissant en vous.
Car ia soit qu'il ayt esté crucifié par infir
mité, neantmoins il vit par la puissance de B
Dieu. Car nous aussi sommes foy-
bles en luy, mais nous viurons auec luy
de la puissance que Dieu a enuers vous.
Experimentez-vous vous*mesmes si
vous estes en la Foy. Esprouuez-vous
vous mesmes. Ne vous cõgnoissez-vous
point vous mesmes, que IESVS
Christ est en vous? si vous n'estes aucune-
ment reprouuez. Mais i'espere que
vous congnoistrez que nous ne sommes
point reprouuez. Aussi ie souhaite
vers Dieu que vous ne faciez aucun mal,
non point à celle fin que nous apparois-
sions approuuez, mais affin que vous fa-
ciez ce qui est bon, & nous soyons cõme C
reprouuez. Car nous ne pouons rien con-
tre verité, mais pour verité. Nous nous
esiouyssons certes si nous sommes foy-
bles, & que vous soyez fortz. Or nous
vous desirons aussi ceste chose, assauoir
vostre perfection. Pourtant i'escry cés
choses absent, affin que quand ie seray
present ie ne vse de rigueur, selon la puis-
sance laquelle le Seigneur m'a donné à
edification, & non point à destructiõ. Au D
surplus freres, esiouyssez-vous, soyez en-
tiers, soyez consolez, soyez d'vn consen-
tement. Viuez en paix, & le Dieu de
dilection & de paix, sera auec vous. Sa-
luez l'vn l'autre d'vn sainct baiser. Tous
lés Sainctz vous saluent. La Grace du
Seigneur IESVS Christ, & la Cha-
rité de Dieu, & la cõmunication du sainct
Esprit soit auec vous tous. Amen.

deu. 17. b. Ebr. 10. c.

I. Co. 11.

La seconde aux Corinthiens:
enuoyée de Philippes de
Macedone par Tite
& Luc.

Fin de la seconde Epistre
aux Corin-
thiens.

EPISTRE DE SAINCT PAVL Apostre.

Aux Galatiens.

CHAP. I.

A PAVL APOSTRE NON point par les hommes, ne par homme, mais par IESVS Christ, & par Dieu le Pere qui l'a ressuscité dés mortz, & tous lés freres q sont auec moy, aux Eglises de Galatie, Grace à vous & paix, de par Dieu le Pere, & nostre Seigneur IESVS Christ, qui s'est donné soymesme pour noz pechez: affin de nous deliurer du present monde mauuais, selon la volunté de Dieu nostre Pe-
B re, auquel soit gloire à tousioursmais. Amen. Ie m'esmerueille fort que tant soudainement vous estes transportez *de celuy, qui vous a appellé par la Grace de Christ, en autre Euangile, combien qu'il n'en y a point d'autre, sinon qu'il en y a aucuns qui vous troublent, & veulẽt renuerser l'Euangile de Christ. Mais ia soit que nous ou vn Ange du ciel vous annõce autremẽt q̃ nous vous auons annoncé, il soit *maudict. Ainsi q̃ nous auons dict deuant, & maintenant encore ie le dy: Si aucun vous annonce autrement q̃ ce que vous auez receu, il soit maudict. Car maintenant, admoneste-ie choses *humaines, ou diuines? ou, demãde-ie plaire aux hões? Si certes ie plaisoye encore aux hões, ie ne seroye point seruiteur de Christ. Certainement freres ie vous fay sauoir, que l'Euãgile qui est annoncé par moy, n'est point
C selon l'homme. Car ie ne l'ay pas receu de l'homme, ne appris: mais par la reuelation de IESVS Christ. Mesme vous auez ouy quelle a esté autrefois ma conuersation en la Loy Iudaique: comment *outre mesure ie persecutoye l'Eglise de Dieu & la degastoye, & profitoye en la Loy Iudaique plus que plusieurs de *més pareilz en ma nation, estant le plus vehement zelateur dés traditiõs de més peres. Mais quand il a pleu à Dieu qui m'a choisy dés le vẽtre de ma mere, *& m'a appellé par sa Grace pour reueler son Filz par moy, affin que ie l'annonçasse entre lés Gentilz: ie ne communiquay pas incontinent auec *la chair & le sang, & ne reuins point en Ierusalem à ceux qui auoyent esté Apostres deuant moy: mais m'en allay en Arabie, & derechef retournay à Damas. Depuis, troys ans aprés, ie reuins

[*ou, de Christ qui vous a appellé par grace.]
[*En execratiõ & detestatiõ & sou.]
[*de Dieu certes car de luy seul ie cerche gloire & faueur.]
[Actes 9.a]
[*ou, de mon eage]
[*Auec aucun viuãt]

en Ierusalem veoir Pierre: & demouray auec luy quinze iours. Et ne vey nul autre dés Apostres, sinon Iaques frere du Seigneur. Mais lés choses que ie vous D
escry, voicy deuant Dieu que ie ne ment point. Depuis ie vins és regions de Syrie & de Cilice: & estoye incongneu de face aux Eglises de Iudée q estoyẽt en Christ: mais auoyent seulement ouy dire: Celuy qui autre fois nous persecutoit, maintenãt il annonce la Foy, laquelle pour vn tẽps il destruysoit: et glorifioyẽt Dieu en moy.

CHAP. II.

DEpuis, quatorze ans aprés, ie A
montay derechef en Ierusalem auec Bar-nabas, & prins aussi Tite: & y montay par reuelation, & communiquay auec eux de l'Euangile, que ie presche entre lés Gentilz, mais en particulier auec ceux qui estoyẽt en estime: affin que aucunement ie ne courusse ou eusse couru en vain. Mais aussi Tite qui estoit auec moy, combien qu'il fust Grec, ne fut pas contreinct d'estre circoncy: à cause dés faux freres, qui estoient couuertement entrez pour espier nostre liberté, que nous auons en IESVS Christ, à celle fin de nous reduyre en seruitude. Ausquelz aussi ne nous sommes point soubmis par subiection. Voyre pour vne seulle heure: affin que la verité de l'Euan- B
gile fust permanente en vous. Or de ceux qui estoient en estime, il ne me touche en rien, quelz ilz ayent esté quelque foys. *Car Dieu n'accepte point la personne de l'homme. [Act.10.a. Ro.2.b.] Ceux certes qui estoient en estime ne communiquerent rien auec moy: mais à l'opposite, quand ilz veirent que la *predication de l'Euangile du Prepuce m'estoit commise, comme celle de la Circoncision à Pierre (car celuy qui a ouuré en Pierre, à l'office de Apostre de la Circoncision, il a aussi ouuré en moy enuers lés Gentilz) & quand Iaques, Cephas & Iehan, qui estoient *estimez estre lés coulomnes, congneurent la grace qui m'estoit donnée: ilz baillerent lés dextres d'association à moy & à Bar-nabas, affin que nous allissions aux Gentilz, & eux à ceux de la Circoncision, seullement que nous eussions souuenance dés paoures: *ce que i'ay aussi esté soigneux de faire. [1.co.16.a] C
Et quand Pierre fut venu en Antioche, ie luy resistay en face, *pource qu'il estoit à reprendre. Car deuant q̃ aucuns fussent venuz de deuers Iaques, il mangeoit auec lés Gentilz. Mais quand ilz furent venuz, il s'en retira & se separa, craignant ceux qui

[*que i'auoye cõmissiõ de pscher aux gẽtilz cõme Pierre aux Iuifz]
[*en plus grande reputation.]
[*reprins & argué pour son faict.]

qui estoyent de la Circoncision. Et lés au
tres Iuifz aussi se feignoyent auec luy,
tellement que Bar-nabas aussi estoit in-
duict à leur feintise. Mais quand ie vey
qu'il ne cheminoyent pas droict à la ve-
rité de l'Euangile, ie dy à Pierre deuant
tous: Si toy qui és Iuif, vis cõme lés Gen-
tilz, & non comme lés Iuifz, pourquoy
contreins-tu lés Gentilz à Iudaizer?
Nous sommes Iuifz de nature, & non
point pecheurs dés Gentilz. Et pour-
tant que nous sauons que l'homme n'est
pas iustifié par lés œuures de la Loy, si-
D non par la Foy de IESVS Christ,
nous auons aussi creu en IESVS
Ro.3.c. Christ: * affin que nous fussions iustifiez
par la Foy de Christ, & non point par
lés œuures de la Loy. Pource que nulle
"c'est, "chair ne sera iustifiée par lés œuures de
creature. la Loy. Mais si nous qui cerchons
estre iustifiez par Christ, sommes aussi
trouuez pecheurs, Christ est-il pourtant
ministre de peché? Il n'est pas ainsi: car si
ie reedifie lés choses que i'ay destruict, ie
me constitue moymesme transgresseur.
Certes i'ay esté par la Loy mort à la
Loy: affin que ie viue à Dieu. Ie suis cru-
cifié auec Christ. Toutesfoys ie vy,
non point maintenant moy, mais Christ
vit en moy. Et ce que ie vy maintenant
en la chair, ie vy en la Foy du Filz de
Dieu qui m'a aymé, & s'est baillé soy-
mesme pour moy. Ie ne reiette point la
Grace de Dieu. Car si iustice est par la
Loy, Christ donc est mort en vain.

CHAP. III.

A O Galatiens "mal aduisez, qui vous
"ou, insen- a enchanté que n'obeyssiez à la
sez, folz. verité, ausquelz IESVS Christ
parauant a esté pourtraict deuãt lés yeux,
quand il a esté crucifié entre vous? Ie veux
seulement sauoir cecy de vous: auez vous
receu l'Esprit par lés œuures de la Loy,
ou par la predication de la Foy? Estes-
"ou, sotz. vous tant" mal aduisez que quand vous
auez commencé par l'Esprit, maintenant
vous acheuez par la chair? Auez vous tãt
souffert en vain? Voyre toutesfois si c'est
en vain. Celuy donc qui vous baille l'E-
"Signes sprit, & faict lés "vertus en vous, est-ce par
grãdz & lés œuures de la Loy, ou par la predica-
merueil- tion de la Foy? *C'est comme Abraham
leus. a creu à Dieu, & luy a esté reputé à iusti-
Gen.15.b ce. Vous donc congnoissez que ceux qui
Rom.4.a sont de la Foy, sont enfans d'Abraham.
Iaq.2.d. Et l'escriture preuoyant que Dieu iustifie
B lés Gentilz par la Foy, a deuant annoncé
Gene.12 a à Abraham disant: *Toutes gens seront
22.d beneictes en toy. Ceux donc qui sont de
la Foy, sont beneictz auec le fidele Abra-

ham. Car tous ceux qui sont dés œuures
de la Loy, sont soubz malediction. Car
il est escrit: *Maudict est vn chascun qui Deu.27
n'est point permanent en toutes lés cho-
ses qui sont escrites au liure de la Loy,
pour lés faire. Or qu'en la Loy nul n'est
iustifié enuers Dieu, il est manifeste: *car le Aba.2.
iuste viura de Foy. Et la Loy n'est pas de
la Foy: *mais l'homme qui fera cés cho- Ebri.10
ses, viura par elles. Christ nous a racheté Leui.18.
de la malediction de la Loy: quand il a
esté faict pour nous malediction, (car il est
escrit: * Maudict est quiconque pend au Deu.21.
boys) affin que la benediction d'Abrahã
fust faicte aux Gentilz par IESVS
Christ: à celle fin que nous receuions la
Promesse de l'Esprit par Foy. Freres, ie
parle selon l'homme. *Combien qu'vn Ebri.9.
Testament soit d'vn homme, s'il est con- C
fermé, nul ne le casse ou y adiouste. Or lés
" promesses ont esté dictes à Abraham & "Du testa-
à sa semence. Il ne dict point, Et aux se- ment &
mences: comme parlãt de plusieurs, mais alliãce de
comme d'vne, * Et à ta semence, qui est Dieu.
Christ. Mais ie dy cecy, quant au Testa- Gen.22
ment qui parauant a esté confermé de Actes 3.
Dieu en Christ, que la Loy qui a esté fai-
cte quatre cens & trente ans aprés, ne le
peut enfreindre pour abolir la promesse.
Car si l'heritage est de la Loy, il n'est
plus par la promesse. Mais Dieu l'a don-
né à Abraham par promesse. A quoy
donc sert la Loy? Elle fut mise pour lés
transgressions, iusque à tant que la semen-
ce viendroit (à laquelle auoit esté faicte la
promesse) *& fut ordonnée par lés Anges Act.7.g
en la main du mediateur, & le mediateur Ebri.2.
n'est point d'vn, mais Dieu est vn. *La Rom.3.b
Loy donc est elle contre lés promesses de D
Dieu? Il n'est pas ainsi. Car si vne Loy
eust esté donnée, qui eust peu viuifier,
vrayement la iustice seroit de la Loy.
Mais l'escriture a tout enclos soubz pe-
ché, affin que la promesse par la Foy de
IESVS Christ fust donnée à ceux qui
croyent. Et au parauãt que la Foy vinst,
nous estions gardez soubz la Loy en-
clos, pour paruenir à la Foy qui deuoit
estre reuelée. Parainsi la Loy a esté nostre
conducteur pour venir à Christ, affin que
nous soyons iustifiez par Foy. Mais
quãd la Foy est venue, nous ne sommes
plus soubz conducteur. *Car vous estes Rom.6.d
tous enfans de Dieu, par la Foy qui est en
IESVS Christ. Quiconque certes
estes baptizez, vous auez vestu Christ.
Il n'y a ne Iuif ne Grec, il n'y a ne serf
ne franc, il n'y a ne masle ne femelle:
car vous estes tous vn en IESVS
Christ. Que si vous estes de Christ,

vous estes donc femence d'Abraham,& heritiers selon la Promesse.

CHAP. IIII.

A

Ou, pendant le.

IE dy aussi qu'autant de *temps que l'heritier est enfant, il n'est differét en rien au serf, combien qu'il soit seigneur de toutes choses: mais est soubz tuteurs & curateurs iusque au temps determiné par le Pere. Nous aussi pareillemét, quand nous estions enfans, nous estions reduictz en seruitude soubz lés elementz de ce monde. Mais quand le temps a esté accomply, Dieu a enuoyé son Filz, faict de femme, & faict soubz la Loy, affin qu'il rachetast ceux qui estoyent soubz la Loy: à celle fin que nous receusions l'adoption dés enfans. Et pourtant que vous estes enfans, Dieu a enuoyé l'Esprit de son Filz en voz cœurs, *criant Abba, c'est à dire Pere. Parquoy maintenant tu n'és point serf, mais filz, Que si tu és filz, aussi heritier de Dieu par Christ.

'est, sub ect à.

Ephes. 1 b
Rom. 8. e

B

Mais alors certes que ne congnoissiez point Dieu, vous seruiez, à ceux qui de nature ne sont point dieux. Or maintenant puis que vous auez congneu Dieu, mais qui plus est, estes congneuz de Dieu, comment vous cõuertissez vous derechef aux institutions foybles & paoures, ausquelles voulez de rechef seruir comme dessus? Vous obseruez lés iours, et lés moys, & lés temps, & lés années. Ie crains de vous: qu'il n'aduienne que i'aye en vain labouré enuers vous. Soyez comme moy: car aussi ie suis comme vous. Freres, ie vous en prie. Vous ne m'auez en rien offensé. Aussi vous sauez comment ie vous ay parauant euangelizé par infirmité de la chair: & n'auez point mesprisé ne reietté ma tẽtation qui estoit en ma chair: mais m'auez receu cõme vn Ange Dieu, voyre comme IESVS Christ. Ou est donc vostre beatitude? Car ie vous porte tesmoignage, que s'il s'eust peu faire, vous eussiez arraché voz yeux, & lés m'eussiez donné. Vous suis-ie donc faict ennemy, vous disant la verité? Ilz sont affectes à vous, non pas bien: mais ilz vous veulent forclorre, affin que vous lés ensuyuiez. Mais il est bon d'ensuyure tousiours en bien, & non seulemẽt quand ie suis present auec vous. Més enfãs (pour lesquelz enfanter ie trauaille derechef iusque à tant que Christ soit formé en vous) ie vouldroye certes maintenant estre auec vous, & changer ma voix: car ie suis *troublé de vous. Dictes moy, vous qui voulez estre soubz la Loy: n'oyez-vous point la Loy? Car il est escrit, *que Abraham eut deux filz: vn de la seruante, & vn de la franche. Mais certes celuy qui estoit de la seruante, estoit nay selon la chair: & celuy qui estoit de la franche, par promesse: lesquelles choses sont dictes par *vn autre sens. Car ce sont deux. Testamens. L'vne certes du mont de Sina engendrant en seruitude, qui est Agar: car Agar, est la montaigne de Sina, en Arabie, & est prochaine à celle qui maintenãt est dicte Ierusalem: & sert auec sés enfans. Mais ceste Ierusalem qui est d'enhault, est franche: laquelle est mere de nous tous. Car il est escrit. *Resiouys toy sterile qui n'enfantes point: efforce toy & crie qui ne trauailles point: car il y a beaucop plus d'enfans de la delaissée, que de celle qui a mary. *Et nous més freres, nous sommes enfans de promesse selon Isaac. Mais cõme adonc celuy qui auoit esté nay selon la chair, persecutoit celuy qui estoit nay selon l'esprit: pareillement aussi maintenant. Mais que dit l'escriture? *Iette hors la seruante & son filz: car le filz de la seruante ne sera point heritier auec le filz de la franche. Parquoy freres, nous ne sommes point enfans de la seruante, mais de la franche.

C

Ou fasché & pplex.
Gen. 16. a
Gen. 21. a

*Ou, allegorie.

D

Isai. 54. a

Rom. 9 b

Gen. 21. a

CHAP. V.

A

TEnez-vous donc en la liberté, par laquelle Christ nous a affranchy, et ne soyez point derechef detenuz du ioug de seruitude. Voicy, moy Paul ie vous-dy: que si vous estes circõcis, Christ ne vous proffitera de rien. Et derechef ie proteste à tout homme qui se circoncit, qu'il est obligé de garder toute la Loy. Vous qui voulez estre iustifiez par la Loy *vous estes abolis de Christ, & estes tombez de la Grace. Car nous en esprit attendons par Foy l'esperance de iustice. *Car ne Circoncision ne Prepuce, ne vault aucune chose en IESVS Christ: mais la Foy ouurante par charité. Vous couriez bien: qui vous a empesché que ne croyez à verité? La persuasion n'a point esté de celuy qui vous appelle. *Vn peu de leuain enaigrit toute la paste. I'ay confiance de vous par le Seigneur, que n'aurez nulle autre intelligence. Mais celuy qui vous trouble, emportera la condemnation, quiconque soit celuy. Mais ô freres, si ie presche encore la Circoncision, pourquoy souffre-ie encore persecution? Donc le scandale de la croix est aboly. A la mienne volunté, que ceux qui vous destourbent, fussent trenchez. Car freres, vous auez esté appellez à liberté: seulement ne mettez point la liberté en occasion à la chair, mais seruez l'vn à l'autre par charité. Car toute la Loy est accomplie en vne parolle,

*C'est, Christ vous est inutile.
Sous 6. d.

B

Sus 3. a.
1. Cor. 5. c

Leui.19 Mat.22.d C parolle, assauoir en ceste: *Tu aymeras ton prochain, comme toy mesme. Que si vous mordez & rongez l'vn l'autre: gardez que ne soyez cōsommes l'vn de l'autre. Or ie vous dy cheminez selō l'esprit, & vous n'accomplirez point lés desirs de la chair. Certes la chair conuoyte contre
Ro.13.d. 1.Pie.2.c. l'esprit, & l'esprit contre la chair. *Car cés choses sōt aduersaires l'vne à l'autre, tellement que ne faictes point toutes lés choses que vous voulez. Que si vous estes menez de l'esprit, vous n'estes point soubz la loy. Certes lés œuures de la chair sōt manifestes, Lesquelles sont adultere, paillardise, souillure, infameté, idola-
D trie, empoisonnement, inimitiez, noyses, haynes, courroux, querelles, seditions, sectes, enuies, meurtres, yurongneries, gourmandises, & choses semblables à icelles: desquelles ie vous predy, cōme aussi i'ay predict, que ceux qui font telles choses n'heriteront point le Royaume de Dieu. Mais le fruict de l'esprit, est charité, ioye, paix, patience, benignité, bonté, Foy, debonnaireté, attrempance. Contre telles choses, il n'y a point de Loy. Mais ceux qui sont de Christ, ont crucifié la chair auec lés affections & lés concupiscēces. Si nous viuons d'esprit, cheminons aussi d'esprit. Ne soyons point conuoiteux de vaine gloyre, prouocans l'vn l'autre, ayans enuie l'vn contre l'autre.

CHAP. VI.

A FReres: si aussi quelque homme est surprins en aucun forfaict, vous qui estes spirituelz redressez vn tel par esprit de doulceur. Et te cōsidere toymesme que tu ne sois aussi tenté. Portez lés charges l'vn de l'autre: & ainsi accomplissez la Loy de Christ. Car si aucun s'estime estre quelque chose, comme il ne soit rien, il se deçoit soymesme. Mais chascun espreuue son œuure: & alors il aura gloyre en soymesme seulement, & non
B pas en autruy. Car vn chascun portera son fardeau. Et que celuy qui est enseigné par parolle, face participāt en tous biens celuy qui l'enseigne. Ne vous abusez point. Dieu ne peut estre moqué. Car ce que l'homme aura semé, aussi il le moissonnera. Car qui seme en la chair, il moissonnera aussi de la chair corruptiō. Mais qui seme en esprit, il moissōnera de l'esprit
1.Th.3.c. vie eternelle. *Or ne nous lassons point en faisant bien: car en la saison nous moissonnerons non estans lassez. Donc quand nous auons le temps, faisons bien enuers tous, mais principalement enuers lés domestiques de la Foy. Vous voyez quelles grandes lettres ie vous ay escrit de ma main. Tous ceux qui veulent selon la face plaire en la chair, ilz vous cōtreignent d'estre circoncis: affin seulement, qu'ilz n'endurent persecution pour la C croix de Christ. Car aussi ceux qui sont circoncis, mesme ne gardēt point la Loy: mais ilz veulent que soyez circoncis, affin qu'ilz se glorifient en vostre chair. Quant à moy, ia n'aduienne que ie me glorifie, si, non en la croix de nostre Seigneur IESVS Christ: par "laquelle le mōde m'est " ou, Sus crucifié, & moy au monde. *Car en IESVS Christ, ne Circoncision ne Prepu 5.2.cor ce ne vault aucune chose: mais nouuelle Sus 4 creature. Et tous ceux qui marchent selon ceste reigle, paix soit sus eux & misericorde, & sus l'Israël de Dieu. Que nul ne me baille peine doresnauāt: car ie por- D te en mon corps lés enseignes du Seigñr IESVS. Freres, la Grace de nostre Seigneur IESVS Christ soit auec vostre esprit. Amen.

Escrite de Romme, aux Galatiens.

Fin de l'Epistre Sainct Paul aux Galatiens.

EPISTRE DE SAINCT PAVL Apostre.

aux Ephesiens.

CHAP. I.

PAVL APOSTRE A de IESVS Christ par la volunté de Dieu, à tous lés Saínctz & fideles en IESVS Christ qui sont en Ephese, Grace à vous, & paix de par Dieu nostre Pere, & de par le Seigneur IESVS Christ. Loué soit Dieu & Pere de nostre Seigneur IESVS Christ, qui nous a beneict en toute benedictiō spirituelle és choses celestes à Christ: comme il nous a esleu en luy, deuant la fondation du mōde, affin q̃ nous fussions Sainctz & irreprehensibles deuāt luy, en charité. *Lequel nous a predestiné pour Colo.1. nous adopter à soy par IESVS Christ, selō le bō plaisir de sa volūté, à la louēge de la gloyre de sa Grace: de laq̃lle il nous a faict aggreables par le biē aymé. *Par le Colo.1. quel nous auōs deliurāce par le sang d'icel

luy,

luy, assauoir remission dés forfaictz selon
B lés richesses de sa Grace : de laquelle il
nous a abondamment faict participans
en toute sapience & prudēce, nous ayant
donné à congnoistre le secret de sa volun
té, selon son bon plaisir : lequel il auoit
proposé en soy, à en dispenser quand le
colos.1. c temps seroit accomply, * pour ensemble
reparer toutes choses par Christ, tant cel-
les qui sont és cieux, que celles qui sont
en la terre par le mesme. Par lequel aussi
nous sommes appellez à l'heritage, prede
stinez selon le propos de celuy qui faict
toutes choses selon le conseil de sa volun
té: affin que nous qui auons au parauant
esperé en Christ, soyons à la louenge de
sa gloire: auquel aussi vous esperez ayās
ouy la Parolle de verité, assauoir l'Euan
gile de vostre salut, auquel aussi ayans
2.cor.1 d creu, * estes seellez du sainct Esprit qui
auoit esté promis, lequel est lés arres de
nostre heritage, pour la deliurance de sa
C possession acquise, à la louenge de sa gloi
re. Pour ceste chose aussi ayant enten-
du la Foy que vous auez au Seigneur
IESVS, & la Charité que vous auez
enuers tous lés Sainctz, ie ne cesse de ren-
dre Graces pour vous, faisant memoire de
vous en més oraisons : affin que le Dieu
de nostre Seigneur IESVS Christ, Pe-
re de gloire, vous doint l'esprit de sapien-
ce & de reuelation, pour auoir congnois-
sance de luy, & lés yeux de vostre enten-
dement illuminez : affin que vous sachez
quelle est l'esperance que deuez auoir de
ce à quoy il vous a appellé, & quelles
sont lés richesses de la gloire de son heri-
tage és Sainctz, & quelle est l'excellente
D grandeur de sa puissance enuers nous qui
croyons selon l'operation de la puissan-
ce de sa force, laquelle il a efficacement
monstré en Christ, quand il l'a ressuscité
dés mortz, & faict seoir à sa dextre és
lieux celestes par dessus toute principau-
té & puissance & vertu & seigneurie, &
sus tout nom qui est nommé non seulemēt
en ce siecle, mais aussi en celuy qui est à
Psal. 8.c. venir: * et a assubiecty touteschoses soubz
Colo.1.d lés piedz d'iceluy, * & l'a constitué sus
1.cor.8.b toutes choses pour estre chef à l'Eglise, la-
quelle est le corps d'iceluy, & l'accomplis
sement de celuy qui accomplit tout en
toutes choses.

CHAP. II.

A Col. 2.c. ET vous, quand vous estiez mortz
par voz defaultes & pechez, esq̄lz
quelque temps auez cheminé selon
le cours de ce monde, selon le prince de la
[a] ou, desobeissans puissance de l'air, qui est l'esprit qui be-
songne maintenant és enfans[a] d'infidelité.
Entre lesquelz aussi nous tous auons au
cunes fois conuersé és desirs de nostre
chair, faisans la volunté de la chair & dés
pensées: & estions par nature enfans d'ire,
comme lés autres. Mais Dieu qui est ri-
che en misericorde, par sa grande charité
de laquelle il nous a aymé, quand mesme
nous estions mortz par lés forfaictz, il
nous a viuifié ensemble auec Christ (car B
vous estes sauuez par Grace) & nous a
ressuscité auec luy : & nous a faict seoir
auec luy és lieux celestes par IESVS
Christ: affin qu'il monstrast és siecles à
venir lés richesses abondantes de sa Gra-
ce par sa benignité qu'il a enuers nous
par IESVS Christ: * Certes vous estes
sauuez de Grace par la Foy, & cela non Iehan 1.c
point de vous. * C'est don de Dieu, non Act.15.c.
point par œuures, affin que nul ne se puist Rom. 3.d
glorifier. Car nous sommes sa facture,
créez en IESVS Christ, à bonnes
œuures, que Dieu à preparé, affin q̄ nous
cheminions en icelles. Partant ayez sou-
uenance que vous estiez iadis Gentilz en C
chair, appellez Prepuce par celle qui est
appellée Circoncision, faicte de la main
en la chair : & que vous estiez en ce tēps
là sans Christ, estrangiers de la Chose
publique d'Israël, & estrangiers dés al-
liances de promesse, n'ayans point d'espe
rance, & estans sans Dieu au monde.
Mais maintenāt par IESVS Christ,
vous qui estiez iadis loing, estes faictz
prés par le sang de Christ. * Car il est
nostre paix, qui de tous lés deux en a
faict vn, & a rompu la paroy du milieu
de la closture, assauoir l'inimitie, par sa
chair: * mettant à neant la Loy dés com- Iehā 10.c
mandemens qui estoyent en decretz : af-
fin qu'il en constituast deux en soymes- D
me, pour en faire vn homme nouueau,
faisant paix, & affin qu'il lés ralliast lés
vns & lés autres à Dieu en vn corps
par la croix, destruisant l'inimitié par el-
le: et quād il est venu, il a annōcé la * paix Rom. 5.a
à vous qui estiez loing, & à ceux qui mat. 21.d
estoiēt prés. Car par luy nous auons tous 1.cor.3.c.
deux en vn esprit accés au Pere. Vous
n'estes dōc plus estrāgers & forains, mais
citoyens auec lés Sainctz, & domestiques
de Dieu, edifiez sur le fondemēt dés Apo-
stres & dés Prophetes, d'ont IESVS
Christ mesme est la principalle pierre an-
gulaire, auq̄l toute edification liée ensem-
ble, croist en vn Tēple sainct au Seignr.
Auquel vous aussi estes ensemble edifiez
pour estre vn tabernacle de dieu en esprit.

CHAP. III.

POur ceste cause, moy Paul suis A
prisonnier de IESVS Christ,
pour

A POur ceste cause, moy Paul suis
prisonnier de IESVS Christ,
pour vous Gentilz. Certes vous
auez ouy la dispensation de la Grace de
Dieu, laquelle m'est donnée enuers vous:
que par reuelation il m'a baillé à cognoi
stre ce secret (ainsi que deuant vous ay
escrit en brief, comme en lisant pouez en
tendre la congnoissance que i'ay au secret
Colo.1.d de Christ) *lequel n'a point esté congneu
dés hommes és autres generations, ainsi
que maintenant est reuelé par esprit à sés
Sainctz Apostres & Prophetes, que lés
Gentilz soyent ensemble heritiers, &
d'vn mesme corps, & ensemble partici-
B pans de sa promesse en IESVS Christ
1.cor.5.b par l'Euangile: *duquel ie suis faict mini-
stre selon le don de la Grace de Dieu, le-
quel m'est dôné selon l'efficace de sa puis
sance. Ceste grace a esté donnée à moy
qui suis le moindre de tous lés Sainctz,
pour annoncer entre lés Gentilz lés in-
comprehensibles richesses de Christ, &
pour manifester à tous quelle est la com-
munication du secret, qui estoit caché dés
le commencement de tous temps en Dieu,
Iehan 1.a *qui a crée toutes choses par IESVS
Ebr.1.a. Christ: affin que la sapience de Dieu, qui
est en moult de diuerses manieres, soit ma-
nifestée aux principautez & puissances
és lieux celestes par l'Eglise, selon la de-
termination dés temps, laquelle il a faict
Sus 2.d. en IESVS Christ nostre Seigneur, *par
° ou, har- lequel nous auons °asseurance & accés en
diesse. confiance par la Foy que nous auons en
C luy. Parquoy ie requier que ne deffaillez
point pour més tribulations que i'endu-
re à cause de vous qui est vostre gloire.
Pour laquelle chose ie ploye més ge-
noux vers le Pere de nostre Seigneur IE
SVS Christ, duquel toute parenté est
nommée és cieux & en la terre: affin que
selon lés richesses de sa gloyre, il vous
doint que soyez corroborez de force par
son Esprit en l'homme interieur, & que
Christ habite en voz cœurs par Foy, &
q̃ vous soyez enracinez et fondez en cha
D rité: à celle fin que vous puissiez côpren-
dre auec tous lés Sainctz, quelle en est la
largeur & la longueur, la profondeur &
la haulteur: & congnoistre la dilection de
Christ, laquelle surmonte toute congnois
sance: affin que soyez remplis en toute
abondance de Dieu. Or à celuy qui est
puissant de faire outre toutes choses plus
abondamment que ne demandons ou pen
sons, selon la puissance qui ouure en nous,
soit gloyre en l'eglise par IESVS
Christ en toutes generations à tousiours
mais, Amen.

CHAP. IIII.

IE vous admoneste donc moy prison A
nier en nostre Seigneur, que vous che 1.Co.7
miniez comme il appartient, en la
vocation à laquelle vous estes appellez,
auec toute humilité & doulceur auec pa-
tience, supportans l'vn l'autre en charité,
estans songneux de garder vnité d'esprit
par le lien de paix. *Soyez vn corps &
vn esprit côe vous estes appellez en vne
esperance de vostre vocation. *Il est vn Ro. 12
Seigneur, vne Foy, vn Baptesme, vn Dieu 1.co.10
& Pere de tous, qui est sus toutes choses,
& par toutes choses, & en vous tous.
*Mais Grace est donnée à vn chascun Mal.2
de nous selô la mesure du don de Christ. 1.co.8.
Pour laquelle chose il dict: *Quand 12.b.
il monta en hault, il mena lés captifz qui Psa.68.
estoyent prisonniers: & donna dons aux B
hommes. Mais ce qu'il est monté,
qu'est ce, sinon que premierement il estoit
descendu °és parties basses de la terre. °c'est,
*Celuy qui est descendu, c'est le mesme ce môd
qui est monté sur tous lés cieux: affin Iehâ.3.
qu'il accomplisse toutes choses. *Et luy 1.cor.12
mesme en a donné, lés vns Apostres, lés C
autres Prophetes, & lés autres Euange-
listes, & lés autres Pasteurs & Docteurs
pour la reparation dés Sainctz, à l'œuure
d'administration, & pour l'edification du
corps de Christ iusque à ce que nous par-
uenions tous en l'vnité de la Foy & de
la congnoissance du Filz de Dieu, & en
homme parfaict, à la mesure de la pleine
eage de Christ, *affin que nous ne soyons 1.co.14
plus enfans flotans & demenez ça & là
à tous ventz de doctrine, par la fallace
dés hommes, & par astuce pour faire em-
busches à deceuoir: mais suyuans verité,
croissions en toutes choses en celuy qui
est le chef, assauoir Christ. Duquel tout D
le corps lié ensemble, & conioinct par
toute ioincture de subministration, selon
l'operation en la mesure de chascune par-
tie, faict accroissement du corps à l'edifi-
cation de soy mesme par charité. Ie dy
donc cecy, & requier par le Seigneur,
que doresnauant ne cheminiez point
comme lés autres Gentilz, *qui cheminent Rom.1.
en vanité de leur pensée: ayans l'enten- 1.Pie.4.
dement obscurcy de tenebres, & estans
estrangers de la vie de Dieu, pour l'igno-
rance qui est en eux, & pour l'aueuglemêt
de leur cœur. Lesquelz sans remors E
de conscience se sont addonnez eux mes-
mes à infameté, pour commettre toute
souillure auec auarice. Mais vous
n'auez point ainsi apprins Christ: si
certes l'auez entendu, & si vous auez
esté enseignez en luy, ainsi que verité est

en

ol. 1. b. en IESVS: * assauoir que vous ostiez le vieil homme selon la conuersation premiere, lequel se corrompt selon lés desirs d'erreur, et que soyez renouuelez en l'esprit de vostre pensée, & ayez vestu le nouuel homme, qui est creé selon Dieu en iustice & sainctetè de verité.

F *Pour laquelle chose ostez mensonge, & parlez verité vn chascun auec son prochain: car nous sommes membres lés vns dés autres. *Courroucez vous & ne pechez point. Que le soleil ne se couche point sur vostre courrouz, & ne donnez point lieu au diable. Celuy qui desroboit, qu'il ne desrobe plus: mais plustost qu'il laboure en besongnant de sés mains en ce q est bon, affin qu'il ayt pour dõner à celuy qui en a besoing.

G Que nulle parolle "infecte ne procede de vostre bouche: mais seullement celle qui est bonne à edification quand il est besoing, affin qu'elle donne grace à ceux qui l'oyent. Et ne contristez point le sainct Esprit de Dieu: par lequel vous estes signez pour le iour de la deliurance. Toute amertume & emotion & ire & crierie & blasme soiẽt ostez de vous, auec toute malice. *Et soyez lés vns aux autres benings, cordialz, & "pardonnans lés vns aux autres, ainsi que Dieu par Christ vous a "pardonné.

CHAP. V.

A Soyez donc imitateurs de Dieu, cõme chers enfans, & cheminez en dilection: * ainsi que Christ nous a aymé, & s'est liuré soymesme pour nous, oblation & sacrifice à Dieu, en odeur de bonne senteur. * Or paillardise, & toute souillure, ou auarice ne soit point mesme nommée entre vous, ainsi qu'il appartient aux Sainctz * ou chose vilaine, ou parolle folle, ou plaisanterie, qui sont choses qui ne seruent de rien: mais plus

B tost que ce soit action de graces. Car sachez, qu'vn paillard, ou souillé, ou auaricieux qui est idolatre, n'a point d'heritage au royaume de Christ & de Dieu. Nul ne vous deçoyue par vaines parolles: car pour cés choses l'ire de Dieu viẽt sur lés enfans "d'incredulité. Ne soyez point donc participans auec eux. Car vous estiez iadis tenebres, mais maintenant vous estes lumiere au Seigneur.

C Cheminez comme enfans de lumiere: (car le fruict "d'esprit gist en toute bonté & iustice & verité) esprouuans quelle chose est aggreable au Seigneur, & ne communiquez point aux oeuures non fructueuses de tenebres, mais plustost lés reprenez. Car lés choses qui sont faictes secretement par eux, il est deshonneste mesme de lés dire. Mais quand toutes choses sont "arguées par la lumiere, elles sont manifestes. Car tout ce qui se manifeste, est lumiere. Pour laquelle chose il dict: * Esueille toy qui dors: & te leue dés mortz: & Christ te illuminera.

D *Aduisez donc cõment vous cheminerez soingneusement: non pas comme folz, mais comme sages, recouurans le temps: car lés iours sont mauuais. Au moyen de quoy, ne soyez point imprudens: mais entendans quelle est la volunté du Seigneur. Et ne vous enyurez point de vin, en quoy est dissolution: mais soyez remplis d'esprit, *parlans entre vous par

E psalmes, louenges, & chansons spirituelles, chantans & resonans en vostre coeur au Seigneur, rendans tousiours graces à Dieu et Pere pour toutes choses, au Nom de nostre Seigneur IESVS Christ: estans subiectz lés vns aux autres en la crainte de Dieu. *Femmes, soyez subiectes à voz maris, comme à nostre Seigneur. Car le mary est chef de la femme, ainsi que Christ est chef de l'Eglise: & luymesme est le sauueur de son corps. Cõme donc l'Eglise est subiecte à Christ, pareillement aussi lés femmes le soyent

F à leurs maris en toutes choses. Vous maris, aymez voz femmes, comme Christ a aymé l'Eglise, & s'est abandonné soymesme pour elle: affin qu'il la sanctifiast, la nettoyant au lauement d'eaue par la parolle, affin qu'il la constituast à soymesme, Eglise glorieuse, n'ayant tache, ou ride, ou aucune telle chose: mais qu'elle fust saincte & sans reprehension.

*Ainsi lés maris doiuent aymer leurs femmes comme leurs corps mesme. Qui ayme sa femme, il ayme soymesme. Car personne n'eut onq en hayne sa chair: mais la nourrit & entretient, comme aussi

G faict le Seigneur l'Eglise. Car nous sommes membres de son corps, de sa chair, & de sés os. *Pour cela l'homme delaissera pere & mere, & s'adioindra à sa femme: & deux seront vne chair. Ce secret est grand: mais ie dy de Christ, & de l'Eglise. Toutesfoys vous aussi faites que particulierement vn chascun ayme sa femme comme soymesme, & que la femme craigne son mary.

CHAP. VI.

A Enfans, obeyssez à voz parens selon le Seigneur: car cela est iuste: * Honnore ton pere & ta mere

LL (qui est

Marginal notes: Pierre ..a. | Iac. 5. c. | Isa. 4. b. | "c'est, s'il aduiẽt q. | "c'est, vilaine. | Col. 3. b. | "ou, de partans. | "ou, departy. | Rich. 4. d | Col. 3. a. | Col. 4. a. | "ou, desobeyssans. | "ou, de lumiere. | "conuaincues. | Isai. 60. a. | Col. 4. a. | Colo. 3. c. | Colo. 3. c | 1. pie. 3. a. | Colo. 3. c. | Gene. 2. d | Col. 3. d. | Exo. 20 c

(qui est le premier commandement en promesse) affin qu'il te soit bien, & que tu sois de longue vie sur la terre. Peres, ne prouoquez point voz enfans à courroux: mais nourrissez-lés en doctrine & correction selon le Seigneur. *Seruiteurs, obeyssez à voz maistres selon la chair, auec crainte & tremblement, en simplicité de vostre cœur, comme à Christ, non pas seruans à l'œil, comme voulans plaire aux hommes: mais comme serfz de Christ, faisans de courage la volunté de Dieu, seruans auec beniuolence au Seigneur, & non point aux hommes: sachans qu'vn chascun receura du Seigneur le bien qu'il aura faict, soit serf ou franc. *Et vous maistres, faites vers eux le semblable, relaschans lés menaces: sachans que le Seigneur d'eux & de vous est és cieux, *& que enuers luy il n'y a point de regard dés personnes. Quant à ce qui reste més freres, soyez fortz en nostre Seigneur, & en la puissance de sa vertu. *Vestez toute l'armure de Dieu: affin que vous puisiez resister contre lés assautz du diable. Car nous n'auons point la luycte contre le sang et la chair, mais contre lés Principautez, contre lés Puissances, contre lés recteurs du monde dés tenebres de ce siecle, contre lés malices spirituelles, qui sont "és lieux celestes.

Parquoy prenez toute l'armure de Dieu: affin que au mauuais iour puisiez resister, & ayans parfaict toutes choses demourez fermes. *Soyez donc fermes, ayans voz reins ceinctz du baudrier de verité: & vestuz du hallecret de iustice, & ayans lés piedz chaussez pour estre preparez à l'Euangile de paix: prenans en toutes choses le bouclier de Foy, par lequel vous puisiez esteindre tous lés dartz enflammez du mauuais. Prenez aussi le heaume de salut, & le glaiue de l'esprit qui est la Parolle de Dieu: *prians en toute oraison & supplication en tout temps en esprit, & veillans à ce en toute diligence, & supplication pour tous lés Sainctz, & pour moy: affin que quand il me faudra ouurir la bouche pour parler, parolle me soit donnée auec liberté, pour manifester le secret de l'Euangile, pour lequel ie suis Ambassadeur en ceste chaine: affin que i'aye hardiesse d'en parler, comme il me fault parler. Mais affin que vous aussi sachez "lés choses touchantes à moy, que c'est que ie fay: Tychique nostre cher frere & fidele ministre selon le Seigneur, vous donnera à congnoistre tout, lequel ie vous ay enuoyé pour ce mesme: affin que sachez de noz affaires, & qu'il console voz cœurs. Paix soit aux freres, et charité auec Foy, de par Dieu le Pere, & de par le Seigneur IESVS Christ. Grace soit auec tous ceux qui ayment nostre Seigneur IESVS Christ en pureté. Amen.

[Marginal notes: Colo. 3. d — Tite 2. c. — 1. pier. 2 c; B — Colo. 3. d — Act. 10. e.; Rom. 6. c — 13. d. — 1. thes. 5. b; "c'est, en l'air.; C — 1. thes. 5. b; Colo. 4. a — 2. the. 3. a.; D — "c'est, més affaires.]

Enuoyée de Rome aux Ephesiens, par Tychique.

Fin de l'Epistre Sainct Paul, aux Ephesiens.

EPISTRE DE SAINCT PAVL Apostre,

aux Philippiens.

CHAP. I.

A PAVL ET TIMOthée seruiteurs de IESVS Christ, à tous lés Sainctz en IESVS Christ qui sont en Philippes, auec lés Euesques, & "Ministres, grace à vous, & paix de par Dieu nostre Pere, & de par le Seigneur IESVS Christ. Ie rẽdz tousiours graces à mon Dieu toutes lés foys que i'ay souuenance de vous (laquelle i'ay en toutes més oraisons pour vous tous, faisant priere auec ioye) pour ce qu'estes venuz à la cõmunion de l'Euangile, depuis le premier iour iusque à maintenant: tenant pour certain que celuy qui a cõmencé bonne œuure en vous, la parfera iusque à la Iournée de IESVS Christ, comme il m'est raisonnable de penser cela de vous tous: pource que ie vous sens au cœur estre tous participans de la grace auec moy, en més liens & en la defense & confirmation de l'Euangile. Car Dieu m'est tesmoing cõment ie vous desire tous, par cordiales affections de IESVS Christ. B Et ie prie ce, que vostre charité abonde encore de plus en plus en cõgnoissance, & en toute intelligẽce: à celle fin q̃ vous puisiez discerner lés choses plus vtiles, et que soyez purs & sans offense iusque à la Iournée de Christ, estans rẽplis dés fruictz de iustice qui sont par IESVS Christ, à la gloire & louenge de Dieu. Or freres, ie veux que vous sachez,

[Marginal note: "ou, Diacres.]

chez, que lés choses qui me sont aduenues, sont plus aduenues au prouffit de l'Euangile, que autrement: en sorte que més liens ont esté faictz manifestes en Christ, par tout le "Pretoyre, & à tous lés autres: & que plusieurs dés freres se confians au Seigneur par més liens, ont osé parler plus abondamment la Parolle sans crainte. Aucuns certes preschent Christ par enuie & contention, & au contraire lés autres par bonne volunté. Ainsi lés vns annoncent Christ par discorde, non point purement, cuydans accroistre affliction à més liens. Mais lés autres par charité, sachans que ie suis constitué pour la defense de l'Euangile. Mais quoy? Toutesfoys en toute maniere, soit par "occasion, ou par verité. Christ est annoncé: et en cela ie m'esiouy, & si m'en esiouiray. Car ie say que cela me viendra à salut par vostre oraison & subuention de l'esprit de IESVS Christ selon mon attente & mon esperance, que en nulle chose ne seray confus. Mais en toute asseurance (comme tousiours a esté, & est maintenant) Christ sera magnifié en mon corps, soit par vie ou par mort. Car Christ m'est "vie, & mourir m'est gaing. Que si ie vy en chair, ce m'est le fruict de l'oeuure.

Ie ne say lequel ie doy eslire. Ie suis certes en perplexité dés deux, * ayant desir d'estre separé du corps, & estre auec Christ, ce qui m'est beaucop meilleur: mais demourer en chair, il est plus necessaire pour vous. Et ie say pour certain que ie demoureray & perseuereray auec vous tous à vostre prouffit, & à la ioye de la Foy: affin que vostre gloire abonde en IESVS Christ par moy, au moyen de mon retour vers vous. Seullement conuersez comme il appartient selon l'Euangile de Christ: affin que soit que ie vienne & vous voye, ou soit que ie soye absent, i'entende de vostre affaire q̃ vous persistez en vn mesme esprit & vne mesme volunté, cõbatans ensemble "pour la Foy de l'Euangile, & ne soyez en rien troublez dés aduersaires, ce qui est certes à eux vne demonstrance de perdition, mais à vous de salut. Et cela est de Dieu: Car il vous est donné pour Christ, non seullement croire en luy: mais aussi endurer pour luy, ayans vn mesme combat, tel que vous auez veu en moy, & maintenãt oyez de moy.

(Margin: "la court de l'Empereur." — C — "c'est, couleur, feintise." — "ou, gaing la vie & à mort." — Rom. 7 d — D — "ou, par")

CHAP. II.

A SI donc il y a entre vous quelque exhortation selon Christ, si quelque consolation de charité, si quelque communion d'esprit, si quelques interieures affections & misericorde: accomplissez ma ioye, c'est que vous sentiez vne mesme chose, ayans vne mesme charité, estans d'vn mesme courage, & d'vn mesme consentement. Que rien ne soit faict par contention, ou par vaine gloire: mais par humilité de coeur, lés vns estimans lés autres plus excellens que soymesmes. Ne considerez point vn chascun lés choses qui sont vostres: mais vn chascun considere celles qui sont aux autres. La mesme affection soit en vous qui a esté en IESVS Christ: lequel comme ainsi soit qu'il fust en la forme de Dieu, il n'a point reputé rapine d'estre egal à Dieu, mais s'est anneanty soymesme prenant forme de seruiteur, faict à la semblance dés hommes, & trouué de figure comme homme. Il s'est humilié soymesme, & a esté obeyssant iusque à la mort, voyre à la mort de la croix. Pour laquelle chose aussi Dieu l'a souuerainement esleué, & luy a donné vn Nom qui est sus tout nom: affin que au Nom de IESVS * tout genou se ploye de ceux qui sont és cieux, & en la terre, & aux enfers, & que toute langue confesse que IESVS Christ est le Seigneur à la gloire de Dieu le Pere. Par ainsi més aymez ainsi que tousiours auez obey, non seullement comme en ma p̃sence, mais beaucop plus maintenãt en mon absence, employez-vous aprés vostre salut auec crainte & tremblement. * Car c'est Dieu qui fait en vous, & le vouloir, & le faire, selon son bon plaisir. * Faites toutes choses sans murmurations & questiõs: affin q̃ vous soyez sans reproche & entiers, irreprehensibles enfans de Dieu, au milieu de la natiõ peruerse & tortue: * entre lesquelz vous luysez cõe luminaires au mõde, soustenans la Parolle de vie, à ma gloire, à la Iournée de Christ: par ce q̃ ie n'ay pas couru en vain, ne labouré en vain. Mais si ie suis sacrifié pour le sacrifice & seruice de vostre Foy, i'en suis ioyeux: & m'en resiouy auec vous tous. Aussi vous, soyez ioyeux de ce mesme: & vous en resiouyssez auec moy. Or i'espere au Seigneur IESVS, d'enuoyer bien tost Timothée vers vous: affin que aussi i'aye bon courage, aprés q̃ i'auray congneu de voz affaires. Certes ie n'ay personne de pareil courage qui soit vrayement soingneux de voz besongnes. Car tous cerchent lés choses qui sont à eux mesmes, non point celles qui sont à IESVS Christ. Mais vous congnoissez la probation de luy, que cõe l'enfant auec le pere, il a seruy auec moy en

(Margin: B — Isa. 45. d. — Ro. 14. b — C — 1. co. 12. a — 1. pie. 4. b — Mat. 5. a.)

l'affaire de l'Euangile. I'ay esperance donc de l'enuoyer incõtinent que i'auray pourueu aux choses qui sõt entour moy.
D Et ay fiance au Seigneur que moymesme aussi viendray bien tost. Mais i'ay estimé estre necessaire de vous enuoyer Epaphrodite mon frere,qui est ayde & champion auec moy,qui est aussi vostre Apostre,& ministre à ma necessité. Car certes il auoit desir à vous tous:& estoit triste, pource que vous auiez ouy, qu'il auoit esté malade. Et certes il a esté malade tresprochain de la mort: mais Dieu a eu pitie de luy:& non seullement de luy: mais aussi de moy,affin q̃ ie n'eusse tristesse sus tristesse.Ie l'ay dõc enuoyé tãt plus soingneusemẽt, affin qu'en le voyãt vous vous resiouyssiez de rechef:& que i'aye tant moins de tristesse. Receuez-le donc selon le Seigneur auec toute ioye,& ceux qui sont telz ayez-lés en estime. Car pour l'œuure de Christ il a esté prochain de la mort,abandonnant sa vie,affin qu'il accomplist ce qui defailloit de vostre seruice enuers moy.

CHAP. III.

A AV reste més freres, esiouyssez-vous au Seigneur.De vous escrire cés mesmes choses, il ne m'ennuie point,mais c'est pour vous asseurer. Prenez garde aux chiens, prenez garde aux mauuais ouuriers,prenez garde à la [a]concision.Car nous sommes la Circoncision qui seruons à Dieu en Esprit, & nous glorifions en IESVS Christ, & n'auons point fiance en la chair: ia soit que ie pourroye aussi auoir confiance en la chair.Si quelque autre cuide auoir fiance en la chair, moy par plus forte raison, qui suis circoncy le huytiesme iour, qui suis du genre d'Israël, & de la lignée de Ben-iamin, Ebrieu dés Ebrieux: *selon la [b]Reigle Pharisien,selon le zele persecutant l'Eglise, selon la iustice (qui est en la
B Loy)estant sans reproche. Mais ce qui m'estoit gaing, ie l'ay reputé estre dommage pour Christ. Mesmement aussi i'estime toutes choses estre dommage, pour l'excellence de la congnoissance de IESVS Christ mon Seigneur: pour lequel i'ay reputé toutes choses pour dommage,& lés tiens comme fiente, affin que ie gaigne Christ, & que ie soye troué en iceluy, n'ayant point ma iustice,qui est de la Loy:mais celle qui est par la Foy de Christ, c'est assauoir la iustice qui est de Dieu en la Foy: pour le congnoistre, & la puissance de sa Resurrection, & la communication de sés afflictions, estant conforme à sa mort: si par aucune maniere ie peusse paruenir à la Resurrection dés mortz. Non pas que ie l'aye desia apprehendé, ou que ie soye desia parfaict:mais ie poursuy, pour l'apprehender aussi si ie peux,selon que i'ay esté apprehendé de IESVS Christ.

Freres, quant à moy ie ne me repute C
point encore l'auoir apprehendé. Mais vne chose fay-ie:oubliant certes lés choses qui sont en derriere, & m'auançant aux choses qui sont en deuant: ie poursuy selon le signe proposé, au pris de la supernelle vocation de Dieu par IESVS Christ. Parquoy nous tous qui sommes parfaictz, [c]pensons cela: & si vous pensez quelque chose autrement, Dieu aussi le vous reuelera. Toutesfoys poursuyuons selon vne mesme reigle, à ce à quoy nous sommes paruenus, affin que pensions vne mesme chose. Freres,soyez ensemble més imitateurs,et con D
siderez ceux qui cheminent ainsi,comme vous nous auez pour exemple. Car plusieurs cheminent qui pensent dés choses terriennes desquelz souuent vous ay dict, & dy aussi maintenant, qu'ilz sont ennemis de la croix de Christ, desquelz la fin est perdition, le Dieu desquelz est le ventre,& leur gloire est en leur confusion.Or nostre conuersation est és cieux,d'ont aussi nous attendons le Sauueur le Seigneur IESVS Christ, * qui transfigurera nostre corps vile: affin qu'il soit faict conforme à son corps glorieux, selon la [d]vertu, par laquelle il peut assubiectir toutes choses à soy.

CHAP. IIII.

PArtant més treschers & desirez A
freres, ma ioye & ma couronne, demourez ainsi fermes bien aymez au Seigneur. Ie prie Euodie, & prie Sintyche de penser vne mesme chose au Seigneur. Certes ie te prie aussi ma vraye compaigne, donne ayde à celles qui ont bataillé auec moy en l'Euangile auec Clement & lés autres qui labourent auec moy:desquelz lés noms sont au liure de vie. Esiouyssez-vous tousiours au Seigneur:& de rechef ie vous dy,esiouyssez-vous. Vostre [e]modestie soit cõgneuë de tous lés hommes.Le Seigneur est prés. Ne soyez en soing de rien:mais de toute oraison & supplication auec action de graces q̃ voz requestes soyent faictes no- B
toires enuers Dieu.Et la paix de Dieu, laquelle surmonte tout entendement gardera

[a] a ceux q̃ preschent la circoncision.

Act.23.b act.7.9.a

[b] ou, Loy

[c] ou, sentons.

rom.8.

[d] ou, efficace,puissance de faire.

[e] ou, humanité,atrempance, courtoysie.

dera voz cœurs & voz sens par IESVS Christ. Quant à ce qui reste freres, toutes choses qui sont vrayes, toutes choses honnestes, toutes choses iustes, toutes choses pures, toutes choses amiables, toutes choses de bonne renommée: s'il y a quelque vertu, & si quelque louenge: pensez cés choses lesquelles auez apprinses & receuës & ouyes & veuës en moy. Faites cés choses : & le Dieu de
C paix sera auec vous. Or ie me suis grãdemẽt esiouy au Seigñr, q̃ vous auez maintenant en la parfin reprins vigueur de pẽser de moy, à quoy aussi vous pẽsiez: mais vous n'auiez point l'opportunité. Non point que ie die cecy par indigence : car i'ay apprins d'estre content dés choses, ainsi que ie me trouue. Ie say aussi estre humble, ie say aussi estre abondant: par tout, & en toutes choses ie suis instruict, & d'estre saoulé & d'auoir faim, & d'a-
Rom.8.g bonder & auoir disette. *Ie peux toutes choses par Christ qui me fortifie. Neantmoins vous auez bien faict en communicãt ensemble à ma tribulation. Vous sauez aussi vous Philippiens, que au commencement de la predication de l'Euangile, quand ie me party de Macedone, nulle Eglise ne me communica en la condition de donner & de prendre, si-
D non vous seulz. Car moy estant en Thessalonique vne foys, voyre deux, vous m'auez enuoyé ce qui m'estoit de besoing. Non point que ie demande don, mais ie requier le fruict que pourroit abonder à vostre compte. Toutesfoys i'ay tout ce qu'il me fault, & abonde. I'ay esté remply, quand i'ay receu d'Epaphrodite, lés choses de par vous, comme vne odeur de bon sentement, vn sacrifice aggreable & plaisant à Dieu. Aussi mon Dieu accomplira tout ce qui vous est besoing selon sés richesses auec gloyre, par IESVS Christ. Or gloyre soit à nostre Dieu & Pere à tousioursmais. Amen. Saluez vn chascun Sainct en IESVS Christ. Lés freres qui sont auec moy, vous saluent. Tous lés Sainctz vous saluent, & principallement ceux qui sont de la maison de Cesar. La grace de nostre Seigneur IESVS Christ soit auec vous tous. Amen.

Enuoyée de Rome, par Epaphrodite.

EPISTRE DE SAINCT PAVL Apostre, *aux Colossiens.*

CHAP. I.

PAVL APOSTRE de IESVS Christ, par la volunté de Dieu, & Timothée nostre frere, aux Sainctz & freres fideles en Christ, qui sont en Colosse, Grace à vous & paix de par Dieu nostre Pere, & de par le Seigneur IESVS Christ. Nous rendons tousiours graces à Dieu & Pere de nostre Seigneur IESVS Christ, de vous quand nous prions, (ayans ouy vostre Foy en IESVS Christ, & la charité que vous auez enuers tous lés Sainctz) pour l'esperance qui vous est gardée és cieux, de laquelle parauant vous auez ouy par la vraye Parolle de l'Euangile, qui est paruenu à vous: comme aussi il est en l'vniuersel monde, & est fructifiant & croissant, ainsi est il aussi en vous, dés le iour que vous auez ouy & congneu la grace de Dieu en verité. Comme aussi l'auez apprins d'Epaphras nostre trescher amy & seruiteur auec nous, qui est fidele ministre de Christ pour vous, lequel aussi nous a declairé vostre dilection que auez selon l'esprit. Pource nous aussi, B dés le iour que l'auons ouy, ne cessons de prier pour vous, & demander que soyez remplis de la congnoissance de sa volunté, en toute sapience & prudence spirituelle, affin que cheminiez dignement au Seigneur, affin que luy plaisiez en toutes choses, fructifians en toute bonne œuure, & croissans en congnoissance de Dieu, estans fortifiez en toute force selon la puissance de sa gloyre, en toute patience, & longue souffrance : auec ioye rendans graces au Pere, qui nous a faict idoynes pour auoir participation de l'heritage dés Sainctz en lumiere. Qui nous a deliuré de la puissance dés tenebres & nous a transporté au royaume de son trescher Filz, par lequel nous auons redemption * par son sang, assauoir remis-
sion dés pechez, *qui est l'image de Dieu Apo.1.b.
inuisible, premier nay deuant toute crea- 2.co.4.a.
ture. Car par luy sont toutes choses Ephe.1.a
crées qui sont és cieux, & qui sont en la Iehan 1.a

 terre,

terre, lés visibles & inuisibles, soit lés
Thrones, soit lés Dominations, soit lés
C Principautez, soit lés Puissances. Tou-
"on, à tes choses par luy & " en luy sont crées:
& est iceluy deuant toutes choses, & tou-
1.cor.11.a tes consistent par luy. * Et celuy est
Ephe.1.d le chef du corps de l'Eglise, lequel est le
1.cor.15.c commencement, & le premier nay dés
mortz: affin qu'il soit tenant le premier
lieu en toutes choses. Car le bon
plaisir du Pere a esté, de faire habiter en
luy toute abondance, & par luy reconci-
lier toutes choses à soy, appaisant par le
sang de sa croix par luy mesme, lés cho-
ses qui sont, soit en terre, soit és cieux.
Et vous qui iadis estiez estrangers &
ennemis par pẽsée en mauuaises œuures,
maintenant toutesfoys il vous a reconci-
lié au corps de sa chair par mort, pour
vous constituer Sainctz sans reprehen-
sion & sans coulpe deuant soy: voyre si
vous demourez en Foy fondez & fer-
mes, & immuables de l'esperance de
l'Euangile, que vous auez ouy, lequel est
presché entre toute creature qui est soubz
le ciel, duquel moy Paul suis faict mini-
D stre. Je m'esiouy maintenant en més
souffrances pour vous, & accomply la
reste dés afflictions de Christ en ma
chair pour son corps qui est l'Eglise: de
laquelle ie suis faict ministre, selon la
dispensation de Dieu, qui m'a esté don
née vers vous: pour accomplir la Parolle
Eph.3.d. de Dieu, *assauoir le secret qui a esté caché
de tous lés tẽps & generatiõs. Mais main
tenãt est manifesté à sés Sainctz, ausquelz
Dieu a voulu faire congnoistre quelles
sont lés richesses de la gloyre de ce secret
entre lés Gentilz, qui est Christ en vous,
l'esperance de gloyre: lequel nous annon-
çons, admonestans tout homme, & ensei-
gnans tout homme en toute sapience: af-
fin que nous rendions tout homme par-
faict en IESVS Christ: à quoy aussi
ie m'employe, bataillant selon son opera-
tion vertueuse: laquelle besongne en moy
puissamment.

CHAP. II.

A AVssi ie veux que vous sachez,
combien grãd soing i'ay de vous
& de ceux qui sont en Laodi-
cée, & de tous ceux qui n'ont point veu
ma personne en chair: affin que leurs
cœurs soyent consolez, eux estans ensem-
ble ioinctz en charité & en toutes ri-
chesses de certaine intelligence, qui est en
la congnoissance du secret de Dieu &
Pere, & de Christ, en qui sont cachez tous
lés thresors de sapience & de science.
Mais ie dy cela, affin que nul ne vous
abuse en persuasion de parolle. * Car 1.cor.5.
combien que ie soye absent de chair, tou-
tesfoys ie suis auec vous d'esprit, en
m'esiouyssant & voyant vostre ordre, &
la fermeté de vostre Foy que vous auez
en Christ. Donc ainsi que vous auez B
receu le Seigneur IESVS Christ che-
minez selon luy, estans enracinez & edi-
fiez en luy, & confermez en la Foy com-
me vous auez apprins, abondans en elle
auec action de graces. Aduisez que nul
ne vous surprenne par Philosophie &
vaine deception, selon la tradition dés
hommes, selon lés institutions du monde,
& non point selon Christ. Car en luy
toute plenitude de diuinité gist" corporel- "c'est, re
lement: & estes completz en luy, qui est le lement
chef de toute Principauté & Puissance. parfaict
Par lequel aussi estes circoncis de Circon ment.
cision faicte sans main, par le despouille-
ment du corps dés pechez, qui sont de la
chair, assauoir par la Circoncision de
Christ, estans *enseuelis auec luy par le Ro. 6.
Baptesme: auquel aussi estes ensemble res- Act. 13.
suscitez par la Foy de l'operation de 1.the.1.
Dieu qui l'a ressuscité dés mortz. *Et Ephe.2.
vous, quand vous estiez mortz par mes- C
faictz, & par le Prepuce de vostre chair, il
vous a viuifié ensemble auec luy, nous
pardonnant tous lés pechez, effaçant l'o-
bligation qui estoit contre nous par de-
cretz", laquelle nous estoit contraire. Il "assau
l'a osté du milieu, & l'a fiché en la croix, de la l
& a despouillé lés Principautez & Puis-
sances, & lés a hardiment mené en mon-
stre: triumphant d'eux par "icelle. *Donc "ou, s
que nul ne vous iuge au manger, ou au mat.15.
boyre, ou en partie du iour de la feste, ou Ro.14.
de la nouuelle Lune, ou dés iours du Re-
pos, * qui sont l'vmbre dés choses qui Ebr.10
estoiẽt à venir, mais le corps est en Christ.
Que nul ne vous fraude du pris, voulant D
ce faire par humilité d'esprit & religion
dés Anges, cheminant par outrecuydan-
ce, és choses qu'il n'a pas veu, estant en-
flé en vain du sens de sa chair, & ne te-
nant point le chef, *duquel tout le corps Eph.4
fourny, & serré ensemble par ioinctures
& liaysons, croist par l'accroissement de
Dieu. Si vous estes donc mortz auec
Christ aux traditions du monde: pour-
quoy estes vous detenus par decretz cõe
viuãs au monde? ainsi disent ilz: Ne man
ge, ne gouste, ne touche, toutes lesquelles
choses perissent par leur vsage, selon lés
commandemens & lés doctrines dés hom
mes. Lesquelles certes ont quelque "espece "ou, r
de sapience en superstition & humilité son, fo
d'esprit,

d'esprit, & sans l'espargnement du
corps: & non en aucun honneur à rassa-
sier la chair.

A

CHAP. III.

DOnc si vous estes ressuscitez a-
uec Christ, cerchez lés choses
qui sont d'enhault, ou Christ est
seant à la dextre de Dieu. Pensez aux
choses qui sont d'enhault, non pas à cel-
les qui sont sus la terre. Car vous estes °c'est, gardée.
mortz, & vostre vie est °cachée auec
Christ en Dieu. Quand Christ, qui est vo-
stre vie, apparoistra, lors aussi vous appa Ro.6.a.
roistrez auec luy en gloire. *Morti-
fiez donc voz membres qui sont sur ter-
re, paillardise, souillure, volupté, mauuaise
concupiscence, & auarice qui est idola-
trie. Pour lesquelles choses l'ire de Dieu °ou, desobeyssans.
sur lés enfans °d'infidelité, *esquelles aus-
si vous auez iadis cheminé, quand vous Eph.4.e.f
B y viuiez. Et maintenant vous aussi
ostez toutes choses, ire, indignation, mau- °ou, detraction.
uaistie, °blasme, parolle deshonneste de
vostre bouche. Ne mentez point l'vn à
l'autre, ayans despouillé le vieil homme a-
uec sés faictz, & ayans vestu le nouueau,
lequel se renouuelle en la congnoissance
de Dieu selon l'image de celuy qui l'a
crée, ou n'y a Grec ne Iuif, Circoncision
ne Prepuce, Barbare ne Scythien, serf ne
franc: mais Christ qui est tout & en tou-
tes choses. Soyez donc vestus (com-
me esleuz de Dieu, estans Sainctz & ay- °c'est, d'affectueuse cõpassiõ.
mez) °dés entrailles de misericorde, de be-
nignité, d'humble courage, modestie, pa-
tience, supportans l'vn l'autre, & °par-
donnans entre vous mesmes, si l'vn a que- °ou, vsãs de grace.
relle contre l'autre comme Christ vous a
pardonné, faites aussi pareillement. Et
sur tout cela, soyez vestus de charité, qui
est le lien de perfection: & que la Paix de
C Dieu obtienne le pris en voz cœurs, à la-
quelle vous estes appellez en vn corps: &
soyez °gracieux. La parolle de Christ °ou, amiables.
soit habitante en vous plantureusement
en toute sapience. Enseignez & ad-
monestez l'vn l'autre, en psalmes, en louen
ges, & chansons spirituelles auec grace,
chantans au Seigneur en vostre cœur. 1.co.10.g
*Et quelconque chose que vous fa-
ciez, soit par parolle ou par œuure, fai-
tes tout au Nom du Seigneur IESVS,
rendans graces par luy à Dieu le Pere.
Vous femmes, soyez subiectes à voz
maris, ainsi qu'il appartient selon le Sei-
gneur. *Vous maris, aymez voz femmes, Eph.5.d.
& ne soyez point amers enuers elles. 1.Pie.3.a.
Vous enfans, obeissez à voz peres & me-
res en toutes choses, car cela est plaisant
au Seigneur. *Vous peres, ne irritez Eph.6.a.
point voz enfans, affin qu'ilz ne se descou D
ragent. *Vous seruiteurs, obeissez en Tite 2.c.
toutes choses à voz maistres charnelz, ne 1.Pie.2.c
seruans point à l'œil, comme voulans
plaire aux hommes: mais en simplicité de
cœur craignans Dieu. Et quelque cho-
se que vous faciez, faites-la de courage,
comme au Seigneur, & non comme aux
hommes: sachans que vous receurez du
Seigneur, le guerdon de l'heritage: car
vous seruez au Seigneur Christ. *Mais Ro.2.b.
qui fait iniustement, il receura ce qu'il au- Act.10.e.
ra faict iniustement: & n'y a point re- Eph.6.b
spect de personnes. Vous maistres, ren-
dez ce qui est iuste & le pareil deuoir à
voz seruiteurs sachãs que vous auez auf-
si vn Seigneur au ciel.

CHAP. IIII.

PErseuerez *en oraison, y veillans A
auec action de graces, prians en- Luc 18.a
semble aussi pour nous, affin que 1.thes.5.c
Dieu nous ouure l'huys de sa Parolle,
pour parler le secret de Christ, (pour le-
quel aussi ie suis lié) affin que ie le mani-
feste comme il fault que ie parle. Che-
minez sagement vers ceux qui sont de
dehors, rachetans le temps. Vostre parol-
le soit tousiours confite en sel auec gra-
ce: affin que sachez comment il vous
fault respondre à vn chascun. Ty- B
chique nostre cher frere, & fidele mini-
stre, & seruiteur auec moy au Seigneur,
vous fera sauoir de °tout mon estat: le- °ou, tous més affaires.
quel i'ay enuoyé vers vous expressemẽt,
affin qu'il congnoisse voz affaires, &
qu'il console voz cœurs, ensemble auec
Onesime leal & bien aymé frere, qui est
dés vostres: ilz vous aduertiront de tou-
tes lés choses qui se font icy. Aristar-
que qui est prisonnier auec moy vous sa-
lue, & Marc le cousin de Bar-nabas, du-
quel vous auez receu mandemens: s'il
vient à vous, receuez-le, & Iesus qui est
appellé Iuste: lesquelz sont de la Cir-
concision. Ceux la seulz sont més ad- C
iuteurs au royaume de Dieu: lesquelz
m'ont esté vn soulas. Epaphras, qui est
dés vostres, seruiteur de Christ, vous sa-
lue, s'employant tousiours pour vous en
oraisons: affin que vous demouriez par-
faictz & accomplis en toute volunté de
Dieu. Car ie luy donne tesmoignage, qu'il
a grand zele pour vous & pour ceux
qui sont en Laodicée, & pour ceux qui
sont en Hierapole. Luc medecin bien ay-
mé vous salue, & *Demas. Saluez lés fre 2.Ti.4.c
res qui sont en Laodicée, & Nymphe, & D

l'Eglise qui est en sa maison. Et quand ce ste Epistre aura esté leuë de vous, faites qu'elle soit aussi leuë en l'Eglise dés Lao diceens: & que lisiez aussi celle qui est *venue de Laodicée. Et dites à Archippe: Regarde l'administration que tu as receuë au Seigneur, affin que tu l'accomplisse. La salutation de ma main Paul. Ayez souuenance de més liens. La Grace *soit auec vous. Amen.

*ou, escrite.

*De Dieu

Enuoyée de Rome, par Tichique & Onesime.

Fin de l'Epistre aux Colossiens.

LA PREMIERE EPISTRE DE SAINCT Paul, aux Thessaloniciens.

CHAP. I.

A PAVL ET SILVAIN & Timothée, à l'Eglise dés Thessaloniciens, en Dieu le Pere & au Seigneur IESVS Christ, Grace à vous & paix, de par Dieu nostre Pere & de par le Seigneur IESVS Christ.
*Nous rendons tousiours graces à Dieu de vous tous, faisans mention de vous en noz oraisons: sans cesser ayans souuenance de vous, pour l'œuure de la Foy, & pour le labeur de charité, & de l'attente
B de l'esperance qui est au Seigneur IESVS Christ, deuant nostre Dieu & Pere: entant que nous sauons freres, de Dieu bien aymez, vostre electiõ: car nostre predication de l'Euangile n'a pas esté vers vous seullement en parolle, mais aussi en vertu, & en sainct Esprit, & en grande certitude, ainsi que sauez quelz nous auons esté entre vous pour l'amour de vous. Aussi
C vous auez esté imitateurs de nous & du Seigneur: receuans la Parolle en grãde tribulation, auec ioye du sainct Esprit: tellement que vous auez esté exemple à tous ceux q croyent en Macedone et Achaie. Car de par vous la Parolle du Seigneur a retenty non seullement en Macedone & Achaie, mais aussi en tous lieux est parue nue vostre Foy, laquelle est enuers Dieu:
D tellement qu'il ne nous est point necessité de parler quelque chose. Car ilz annoncent de vous, quelle entrée nous auons eu à vous, & cõment vous estes cõuertiz dés idoles à Dieu, pour seruir à Dieu viuant & vray: & pour attendre dés cieux son filz IESVS, qu'il a ressuscité dés mortz, leql uous deliure de l'ire à venir.

1.cor.1.a.

CHAP. II.

CAr freres, vous mesmes sauez nostre entrée à vous, qu'elle n'a point esté vaine: mais nous parauant, ayans souffert & ayans esté iniuriez en Philippes, (comme vous sauez) nous nous sommes employez *franchement en nostre Dieu, de parler à vous l'Euangile de Dieu, en moult de combat. Car nostre exhortation n'a pas esté d'abusion, ne de souillure, n'en fraude: mais comme nous auons esté esprouuez de Dieu, affin que la predication de l'Euãgile nous fust commise, ainsi parlons nous: non point comme voulans plaire aux hõmes, mais à Dieu, *qui esprouue noz cœurs. Car aussi n'auons-nous iamais esté en parolle de flaterie, ainsi que vous sauez: ne en occasion d'auarice, Dieu en est tesmoing: & n'auons point cerché gloire dés hommes, ne de vous ne dés autres, ia soit que nous vous eussions peu estre en charge comme Apostres de Christ. Mais auons esté B doulx au milieu de vous, cõme si la nourrisse nourrissoit sés enfans: estans ainsi affectionnez vers vous desirions à vous distribuer, non seullement l'Euangile de Dieu, mais aussi noz propres ames, pource que vous nous estes bien aymez. Certes freres vous auez souuenance de nostre labeur et trauail. Car nous auons presché entre vous l'Euangile de Dieu, * besongnans nuict & iour, affin que nous ne greuissions aucun de vous. Vous estes tesmoingz & Dieu, combien sainctement & iustement & sans reproche auons conuersé entre vous qui auez creu: ainsi que sauez, que nous vous auons admonesté vn chascun de vous (cõme le pere sés enfans) & consolé, & adiuré que vous cheminissiez dignement selon Dieu, qui vous a appellé à son royaume & gloire. Pource aussi nous rendons graces à Dieu sans cesser: que quand vous auez receu de C nous la Parolle de la predication de Dieu, vous l'auez receu, non pas comme la parolle dés hommes: mais (ainsi qu'elle est veritablement) comme Parolle de Dieu, laquelle besongne en vous qui croyez. Car freres, vous estes faictz imitateurs dés Eglises de Dieu, qui sont en Iudée en IESVS Christ: par ce que vous auez aussi souffert lés mesmes choses de par ceux de vostre propre lignage, comme aussi nous dés Iuifz: qui comme ilz

A

*Hardiment.

Psal.7.c
Iere.17.

Act.18.a.
1.cor.4.c
2.the.5.b

ont

Mat. 5.b ont occy le * Seigneur I E S V S,&
23.d leurs propres Prophetes, ainsi aussi nous
ont ilz persecuté, & ne plaisent point à
Dieu,& sont aduersaires à tous hommes,
nous empeschans de parler aux Gentilz,
à ce qu'ilz soyent sauuez,affin qu'ilz ac-
complissent tousiours leurs pechez. Car
l'ire est paruenue sur eux iusque à la fin.

Or freres,entant que nous estions pri-
uez de vous pour vne espace de temps,de
veuë non point de cœur: nous nous som-
mes tant plus fort employez auec grand
desir de veoir vostre face. Pourtant auons
voulu venir vers vous (aumoins moy
Paul)vne fois, voyre deux: mais Satan
nous en a empesché. Car quelle est
D nostre esperance, ou ioye, ou coronne de
gloyre? N'est-ce pas vous deuant nostre
Seigneur I E S V S Christ en son ad-
uenement? Certes vous estes nostre gloy-
re & ioye.

CHAP. III.

A PArtant, quand nous ne pouions plus endurer il nous a semblé bon de demourer seulz en Athenes:& auons enuoyé Timothée nostre frere,mi-nistre de Dieu, & ayde de nostre œuure en l'Euangile de Christ,pour vous confer mer & consoler de nostre Foy, affin que nul ne se trouble en cés tribulations cy.

Certes vous mesmes sauez que nous
B sommes mis à cela:car quand nous estiōs
auec vous,nous vous predisions que nous
aurions à souffrir tribulations, comme
aussi il a esté faict,& vous le sauez. Pour
ce aussi,moy ne pouant plus endurer: ay
enuoyé pour congnoistre vostre Foy: de
paour que celuy qui tente ne vous eust au
cunement tenté, & que nostre labeur ne
fust vain. Or nagueres,Timothée estant
venu de vous à nous, & nous ayant an-
noncé vostre Foy & Charité,& que vous
C auez bonne souuenāce de nous tousiours
desirans nous veoir, comme aussi nous
vous.Pour ceste cause freres,nous sommes
consolez en vous,en toute nostre tribula-
tion & necessité par vostre Foy. Car
"ou, persistez. nous viuons maintenant,si vous"estes fer
mes au Seigneur. Aussi quelle action de
graces pouōs nous rendre à Dieu de vous
pour toute la ioye, de laquelle nous nous
esiouyssons pour vous deuant nostre
Dieu : nuyct & iour prians, affin de
veoir vostre face,& accomplir lés choses
qui defaillent de vostre Foy? Or no-
D stre Dieu & Pere, & nostre Seigneur
I E S V S Christ, vueille adresser no-
stre voye à vous. Et le Seigneur vous
multiplie & face abonder vostre Charité
lés vns enuers lés autres, & enuers tous,
comme nous aussi enuers vous: pour con-
fermer voz cœurs sans reproche, en sain-
cteté deuant Dieu & nostre Pere, à la ve-
nue de nostre Seigneur I E S V S
Christ, auec tous sés Sainctz.

CHAP. IIII.

AV reste donc freres, nous vous A
prions & exhortons par le Sei-
gneur I E S V S, que comme
vous auez receu de nous, commēt il vous
fault conuerser, & plaire à Dieu, vous
abondiez de plus en plus. Certes vous
sauez quelz commandemens nous vous
auons donné de par le Seigneur I E-
S V S. Car ceste est la volunté de Dieu,
assauoir vostre sanctification: *que vous Rom.12.a
vous absteniez de paillardise: & qu'vn Ephe.5.d
chascun de vous sache posseder son vais- 1.Pier.3.d
seau en sanctification & honneur : non
point en"passion de desir,comme lés Gen "Ou, affection de concupiscence.
tilz qui ne cōgnoissent point Dieu. *Que
personne ne foulle ou deçoiue son frere
en aucun affaire. Pourtant que le Sei- Leui.19b
gneur prent vengeance de toutes cés cho-
ses, comme aussi nous vous auons par B
auant dict & tesmoigné. Car Dieu ne
nous a point appellé à ordure, mais à
sanctification.Parquoy qui desprise cecy,
il ne desprise pas vn homme, mais Dieu
qui a donné son sainct Esprit en"vous. "ou, en nous.

Et quant à la Charité fraternelle,vous
n'auez point de besoing que ie vous en
escriue:car vous mesmes estes*enseignez Iehan 6.
de Dieu,d'aymer l'vn l'autre.Certes aus-
si vous le faictes enuers tous lés freres
qui sont en toute Macedone. Mais fre-
res, nous vous prions, que vous abon- C
diez de plus en plus, & mettiez peine
d'estre en repos, & de faire voz propres
affaires,& ouuriez de voz mains,comme
nous vous auons commandé, affin que
conuersiez honnestement enuers ceux qui
sont de dehors: & que n'ayez affaire de
rien. Aussi freres, nous ne voulons
point que vous ignoriez de ceux qui sont
"endormis, affin que ne soyez contristez "qui sont mors.
comme lés autres qui n'ont point d'espe-
rance.Car si nous croyōs que I E S V S
est mort & ressuscité, pareillement aussi
ceux qui dorment par I E S V S,Dieu
lés amenera auec iceluy.Certes nous vous
disons cecy par la Parolle du Seigneur,
que nous qui viuons & restons iusque à D
la venue du Seigneur, nous ne preuien-
drons point ceux qui dorment. Car le
Seigneur mesme auec cry, & à la voix

1.co. 15.g du principal Ange,* & auec la trompette
de Dieu descendra du ciel : & ceux qui
sont mortz en Christ ressusciteront pre-
mierement: puis aprés nous qui viuons
& restons,serõs rauis ensemble auec eux
és nuées au deuant du Seigneur en l'air,
& ainsi serons tousiours auec le Sei-
gneur. Partant consolez vous l'vn l'au-
tre par cés parolles.

CHAP. V.

A OR freres, vous n'auez point be-
soing qu'on vous escriue dés tẽps
& momentz dés temps. Car
vous mesmes sauez pleinement que le
2.pier.3.c *Iour du Seigneur viendra comme le lar-
ron en la nuyct. Car quand ilz diront,
Paix & seureté : adonc leur suruiendra
mort soudaine, comme le trauail à celle
qui est enceinte,& n'eschapperõt point.
Mais vous freres,vous n'estes point en
tenebres,tellement que ce Iour vous sur-
prenne comme faict vn larron.Vous estes
tous enfans de lumiere, & enfans de iour.
B Nous ne sommes point de la nuyct ne
dés tenebres. Ne dormons point donc
comme lés autres,mais veillons,& soyõs
sobres. Car ceux qui dorment, dorment
de nuyct : & ceux qui sont yures, sont
yures de nuyct. Mais nous qui sommes
Eph. 6.c. du iour, soyons sobres, *vestus du halle-
cret de Foy & charité, & du heaume qui
est l'esperance de salut.Car Dieu ne nous
*c'est con a point mis en *ire,mais en acquisition de
dãnation. salut,par nostre Seigneur IESVS
Christ, qui est mort pour nous: affin que
soit que nous veillions, ou soit que nous
dormions que ensemble soyons viuans
auec luy. Partant admonestez l'vn
l'autre,& edifiez l'vn l'autre, cõme aussi
C vous faictes. Aussi freres, nous vous
Ebr. 13.d prions * que vous recongnoissiez ceux
qui labourent entre vous, & surueillent
sur vous au Seigneur, & vous admone-
stent:affin que vous lés ayez en tresgran-
de estime par charité,pour l'œuure qu'ilz
font: & soyez en paix auec eux. Pa-
reillement nous vous prions freres, que
vous admonestiez ceux qui sont de vie
desordonnée. Consolez ceux qui sont de
rom.12.d petit courage. Soulagez lés foybles. So-
Matt.5.e yez patiens enuers tous. *Voyez que
1.pier.3.b nul ne rende à aucun, mal pour mal: mais
Prouerb. ensuyuez tousiours ce qui est bon,lés vns
17.b. enuers lés autres,& enuers tous. Soyez
tousiours ioyeux.*Priez sans cesser.Ren
Luc 18.a. dez graces en toutes choses. Car ceste est
Philip. 3. la volunté de Dieu par IESVS Christ
4.a. enuers vous. N'esteingnez point l'esprit.
Eccl.18.c Ne desprisez point lés Propheties.
Esprouuez toutes choses : tenez ce qui
est bon. Abstenez-vous de toute appa-
rence de mal. Or le Dieu de paix vous
sanctifie entierement. Et que vostre esprit D
entier,& ame & corps,soit conserué sans
reproche en la venue de nostre Seigneur
IESVS Christ. Celuy est fidele,qui
vous a appellé,qui aussi le fera. Freres,
priez pour nous.Saluez tous lés freres en
sainct baiser. Ie vous adiure par le
Seigneur,que l'Epistre soit leuë à tous lés
sainctz freres. La Grace de nostre Sei-
gneur IESVS Christ soit auec vous.
Amen.

Fin de la premiere aux Thessa
loniciens, escrite de
Athenes.

LA SECONDE EPISTRE DE Sainct Paul, *aux Theßaloniciens,*

CHAP. I.

PAVL ET SYL- A
uain & Timothée, à l'Eglise dés
Thessaloniciens en Dieu nostre
Pere & le Seigneur IESVS
Christ,Grace à vous & paix de par Dieu
nostre Pere & de par le Seigneur IE-
SVS Christ. *Freres,nous deuons Colo. 1.
tousiours rẽdre graces à Dieu pour vous, B
comme est de raison: pourtant que vostre
Foy croist moult,& que la Charité d'vn
chascun de vous tous, abonde de l'vn en-
uers l'autre: tellement que nous mesmes
nous glorifions de vous és Eglises de
Dieu,pour vostre patience & Foy en tou
tes voz persecutions & tribulations, les-
quelles vous endurez,en manifestation du
iuste iugement de Dieu: affin que vous
soyez reputez dignes du Royaume de
Dieu,pour lequel aussi vous souffrez. C
Certes c'est chose iuste enuers Dieu,qu'il
rende affliction à ceux qui vous affligent:
& à vous qui estes affligez, repos auec
nous en ceste Iournée la,(quand le Seigñr
IESVS se manifestera du ciel,auec
lés Anges de sa puissance, & par flamme
de feu, faisant vengeance contre ceux qui
ne cõgnoissent point Dieu,& qui n'obeys
sent point à l'Euangile de nostre Sei-
gneur

gneur IESVS Christ. Lesquelz souffriront peine, assauoir perdition eternelle à la presence du Seigneur, & à la gloire de sa puissance, quand il viendra pour estre
D glorifié en sés Sainctz, & estre faict admirable en tous lés croyans) pource que nostre tesmoignage enuers vous a esté creu.
Colo. 1. a *Parquoy aussi nous prions tousiours pour vous: affin que nostre Dieu vous face dignes de ceste vocation: & accomplisse tout le bon plaisir de sa bonté, & l'oeuure de la Foy auec puissance: affin que le Nom de nostre Seigneur IESVS Christ soit glorifié par vous, & vous par luy, selon la Grace de nostre Dieu, & du Seigneur IESVS Christ.

CHAP. II.

A Aussi freres, nous vous prions par l'aduenement de nostre Seigneur IESVS Christ, & de par nostre Congregation en luy, que vous ne soyez point tost meuz de vostre entendement: & que ne soyez troublez, ne par esprit, ne par parolle, ne par epistre comme de par nous, comme si la Iournée de Christ estoit prés. Que nul ne vous seduise aucunemēt. Car ce Iour n'aduiendra point que premierement ne soit venu le departement, & que l'homme de peché
B ne soit reuelé, le filz de perdition, qui est aduersaire, & s'esleue sus "tout ce qui est dict Dieu, ou que on adore: tellement qu'il se sied comme Dieu au Temple de Dieu, se monstrant soymesme qu'il est Dieu. Ne vous souuient-il point que quand i'estoye encore auec vous, ie vous disoye cés choses? Et maintenant vous sauez à quoy il tient, assauoir qu'il soit reuelé en son temps. Car desia il oeuure le "secret d'iniquité: seullement celuy qui tient maintenant, tienne iusque à ce qu'il soit osté du milieu. Et lors sera l'inique manifesté, lequel le Seigneur IESVS desconfira par l'esprit de sa bou-
C che, & abolira par "la charté de sa venue: duquel homme de peché, la venue est selon l'operation de Satan, auec toute *puissance & signes & miracles de mensonge, & auec toute seductiō d'iniquité, en ceux qui perissent: pourtant qu'ilz n'ont point receu l'amour de verité, pour estre sauuez. Et pource Dieu leur enuoyera operation d'abusion, à ce qu'ilz croyent à mensonge: affin que tous ceux soyent" iugez qui
D n'ont pas creu à la verité, mais ont approué iniquité. Or freres, bien aymez du Seigneur nous deuons tousiours rendre graces à Dieu de vous, pource que Dieu vous a esleu dés le commencement à salut, par sanctification de l'esprit, & par Foy de verité. A quoy il vous a appellé par nostre predication de l'Euangile en l'acquisition de la gloyre de nostre Seigneur IESVS Christ. Parquoy freres, soyez fermes, & tenez lés traditions que vous auez apprinses, soit par parolle ou par nostre epistre. Et nostre Seigneur IESVS Christ luy mesme, & nostre Dieu & Pere qui nous a aymé, & donné consolation eternelle, & bonne esperance par Grace, vueille consoler voz coeurs, & vous confermer en toute parolle & bonne oeuure.

" ou, par dessus tout ce manie re de seruir à dieu

" deceptiō & idolatrie coulorée par hypocrisie.

" par sa parolle.

mat. 24. c marc 13. c Iehan 3. b

" cōdānez

CHAP. III.

A Qvant au reste freres, priez pour nous affin que la Parolle de Dieu ayt son cours, & soit glorifiée ainsi que entre vous, & que nous soyons deliurez dés hommes, desordonnez & mauuais. Car la Foy n'est pas à tous: mais le Seigneur est fidele qui vous confermera & gardera de mal. Aussi nous nous confions de vous par le Seigneur, que vous faites & ferez toutes lés choses que nous vous commandons. Et le Seigneur vueille adresser voz coeurs à l'amour de Dieu, & à l'attente de Christ. Mais ô freres, nous vous
B commandons au Nom de nostre Seigneur IESVS Christ, de vous separer de tout frere cheminant desordonnément, & non pas selon l'ordonnance qu'il a receu de nous. Car vous mesmes sauez comment il fault que vous nous ensuyuiez. Car nous ne nous sommes point maintenuz desordonnémēt entre vous, et n'auons point prins le pain d'aucun pour neant: * mais en labeur & Act. 18. a 20. g. en trauail, ouurans nuyct & iour, affin que nous ne greuissions aucun de vous.
C Non point que nous n'en ayons la puissance: mais affin que nous donnions nous mesmes pour exemple à vous pour nous ensuyure. Car aussi quand nous estions auec vous, nous vous commandions, que si quelcun ne veut ouurer, que aussi il ne mange point. Car nous oyons qu'il en y a aucuns entre vous cheminans desordonnément, ne faisans rien, mais viuans curieusement. Parquoy nous commandons à ceux qui sont telz, & supplions par nostre Seigneur IESVS Christ, qu'ilz mangent leur pain, en ouurant paisiblement. *Mais vous D
Gal. 6. b. freres, ne vous lassez point de bien faire. Et si quelcun n'obeyst à nostre parolle

rolle par ceste Epistre, notez-le: & ne conuersez point auec luy, affin qu'il ayt honte: & ne le tenez point comme ennemy, mais admonestez-le comme frere. Or le Seigneur de paix vous doint tousiours paix en toute maniere. Le Seigneur soit auec vous tous. La salutation de ma main Paul, qui est le signe en toute epistre: I'escry ainsi: La Grace de nostre Seigneur IESVS Christ soit auec vous tous. Amen.

Escrite d'Athenes.

LA PREMIERE EPISTRE DE SAINCT Paul, à Timothée.

CHAP. I.

A PAVL APOSTRE DE IESVS Christ par la commission de Dieu nostre Sauueur, et du Seigneur IESVS Christ nostre esperance, *à Timothée mon vray filz en la Foy, Grace, misericorde, & paix de par Dieu nostre Pere, & de par IESVS Christ nostre Seigneur. Comme ie t'ay prié que tu demourasses en Ephese quand i'alloye en Macedone, [fay-le,] affin que tu denonces à aucuns qu'ilz n'enseignēt point autrement, & qu'ilz ne s'amusent point aux fables & *genealogies qui sont sans fin, lesquelles engendrent plustost questions que edification de Dieu, laquelle est par Foy. Mais la fin du commandement est Charité de cœur pur, & de bonne conscience, & de Foy non feinte. Desquelles choses aucuns se sont desuoyez, & se sont conuertis en parolle vaine, voulans estre docteurs de la Loy, n'entendans point lés choses qu'ilz disent, ne celles desquelles ilz afferment. B

Act.16.a.

*Descriptions & narratiōs dés lignées & generations.

Or nous sauons que la Loy est bonne, si aucun en vse legitimement: sachant, que la Loy n'est pas mise au iuste, mais aux iniustes & rebelles, aux meschans & pecheurs, aux irreuerens & prophanes, aux bateurs de pere & de mere, aux meurtriers, aux paillardz, aux bougres, aux robeurs de gens, aux menteurs, aux pariures, & s'il y a quelque autre chose qui soit contraire à la saine doctrine, qui est selon l'Euangile de la gloyre de Dieu C beneict, lequel m'est commis. Ie rendz graces à celuy qui m'a fortifié à IESVS Christ nostre Seigneur, de ce qu'il m'a estimé fidele, *me mettant à son seruice: moy qui parauant estoye blasphemateur & persecuteur & oppresseur. Mais i'ay obtenu misericorde de Dieu, pource que non sachant ie l'ay faict par incredulité. Mais la Grace de nostre Seigneur a beaucop plus abondé auec Foy et dilection laquelle est en IESVS Christ. C'est parolle certaine & digne de toute approbation: que IESVS Christ est venu au monde pour *sauuer lés pecheurs, desquelz ie suis le principal. Mais pource ay-ie obtenu misericorde: affin qu'en moy premier IESVS Christ monstrast toute clemence, pour vn exemplaire à ceux qui doiuent croyre à luy à vie eternelle. D Or au Roy dés siecles, immortel & inuisible, à Dieu seul sage, honneur & gloyre à tousioursmais. Amen. Filz Timothée, ie te recommande ce commandement: que selon lés Propheties qui ont precedé en toy, tu batailles par elles vne bonne bataille, ayāt Foy & bonne conscience: laquelle aucuns qui l'ont reietté sont peris de la Foy. Desqlz est Hymenée & Alexandre, lesquelz i'ay baillé à Satan, affin qu'ilz apprennent de ne plus blasphemer.

Actes 9. Gala.1.

Mat.9. Mar.2.

CHAP. II.

A I'Admoneste donc que deuant toutes choses on face requestes, oraisōs *supplications, & actions de graces pour tous hommes: pour lés Roys, et pour tous ceux qui sont constituez en dignité: affin que nous menions vie paisible & tranquile, en toute *pieté & honnesteté. Car cela est bon & aggreable deuāt Dieu nostre Sauueur, lequel veut que tous hōmes soyent sauuez, & qu'ilz viennent à la cōgnoissance de verité. B Car il ya vn Dieu, & vn Moyenneur de Dieu & dés hommes, assauoir IESVS Christ homme * qui s'est donné soymesme en priz de nostre ranson pour tous: affin qu'il fust vn tesmoignage à sés temps, pour lequel tesmoignage ie suis mis Herault & Apostre (ie dy verité en Christ, ie ne mens point) Docteur dés Gentilz en Foy & en verité. Ie veux donc que lés hommes facent oraison en tout lieu, leuans leurs mains pures, sans ire & dissension.

*ou, intercessions

*c'est, reuerence ou seruice de Dieu

2.Ti.1.

Pareillement aussi que lés femmes s'accoustrent en habit *honneste auec vergongne et modestie: nō point en tresses de cheueux, ou en or, ou en perles, ou enuestemēt C sumptueux, mais en celuy q est cōuenable

*modeste

aux

aux femmes demonstrantes l'honneur de
Dieu par bonnes œuures. Que la femme
apprenne en silence, auec toute subiectiõ.
co.14.g *Or ie ne permet point que la femme
D enseigne, ne qu'elle vse d'autorité sus l'hõ-
e.1.d.3 b me: mais qu'elle soit en silence. Car *Adã
a esté premier formé, & Heue, aprés. Et
Adam n'a point esté seduict, mais la fem-
me a esté seduicte & a esté en transgres-
ous 4.d sion. Elle sera toutesfois* sauuée par
generation d'enfans, s'ilz demourent en
foy & dilection & sanctification auec
modestie.

CHAP. III.

A PArolle fidele. Si aucun appete, l'of-
fice de Euesque, il desire vne bon-
Tite 1.b. ne œuure. *Il fault donc que
l'Euesque soit irreprehẽsible: mary d'vne
seule femme, veillant, prudent, modeste, he-
bergeant voluntiers, propre pour ensei-
gner, non point addõné au vin, ne bateur,
ne conuoyteux de gaing deshonneste,
mais gardant equité, non noyseux, non
auaricieux, bien pouruoyant à sa famil-
le, ayant enfans subiectz en toute reueren
B ce. Que si aucun ne sait bien pour-
ueoir à sa famille, comment aura-il soing
de l'Eglise de Dieu? Non point de nou-
ueau conuerti, affin que par esleuation
d'orgueil il ne chée en la condemnation
du Diable. Il fault aussi que celuy
ayt bon tesmoignage de ceux qui sont
de dehors: affin qu'il ne tombe en repro-
che, & au laqz du Diable. Sembla-
ᵃCeux q blement il fault que lésᵃ Ministres soyent
seruoiẽt à modestes, non doubles en parolles, non
l'Eglise addonnez à beaucop de vin, ne procurãs
soubz l'e- gaing deshonneste: ayans le secret de la
uesque. Foy en pure conscience. Et aussi qu'ilz
C soyent premierement esprouuez, puis ser-
uent en sorte qu'ilz soyent irreprehensi-
bles. Semblablemẽt il fault que leurs
femmes soyent modestes, non calumnieu-
ses, sobres, fideles en toutes choses. Lés
ministres soyẽt marys d'vne seule femme:
qui sachent bien pouruecoir à leurs enfans
& à leurs familles. Car ceux qui au-
D ront bien ministré, acquierent vn bon de-
gré pour eux, & grande liberté en la Foy
laq̃lle est en IESVS Christ. Ie t'escry
cés choses ayant esperance que ie viẽdray
en brief à toy: affin que tu saches (si ie
tarde) comment il fault conuerser en la
maison de Dieu, qui est l'Eglise de Dieu
viuant, coulomne & fermeté de verité. Et
sans contredict le mystere de pieté est
grand, Dieu est manifesté en chair, iustifié
en esprit, veu dés Anges, presché aux Gen
tilz, creu au monde, & receu en gloyre.

CHAP. IIII.

OR l'Esprit dict notamment que A
és derniers temps, aucuns defau-
dront de la Foy, s'amusans aux
*espritz abuseurs, & aux doctrines dés 2.tim.3.a
Diables de ceux qui par hypocrisie par- 2.Pier.3 a
lent mensonges, ayans leur conscience Iude d.
cauterizée, defendans soy marier, comman
dans de s'abstenir dés viandes que Dieu
a crée pour en vser auec action de graces
aux fideles, & à ceux qui ont congneu la
verité. Car toute creature de Dieu est bon
ne, & rien n'est à reietter, si on en prent
auec action de graces. Car elle est sancti-
fiée par la Parolle de Dieu & par orai-
son. Si tu proposes cés choses aux fre
res, tu seras bon ministre de IESVS
Christ: nourry és parolles de Foy & de B
bonne doctrine que tu as ensuyuie. Mais
reiette lés fables inutiles, & semblables à
celles dés vieilles: & exerce toymesme à
pieté. * Car corporelle exercitation est 2.tim.2.c
peu proffitable: maisᵃ pieté est ꝓffitable à Tite 3.c.
toutes choses, ayant promesse de la vie C
qui est maintenant, & de celle qui est à ᵃc'est reue
venir. C'est parolle certaine & digne rẽce àdieu
de toute approbation. Car pour cela cult, hon-
nous labourons, & sommes vituperez: neur di-
pour ce que nous esperons en Dieu vi- uin.
uant, qui est le Sauueur de tous hommes,
principalemẽt dés fideles. Commande cés
choses & lés enseigne. Fay que nul
ne mesprise ta ieunesse: mais sois l'exem-
ple dés fideles en parolle, en cõuersation,
en dilection, en esprit, en Foy, & en pure-
té. Ce pendant que ie viendray, sois D
attentif à la lecture, à admonition & à do
ctrine. Ne mets point en nonchalloir le
don qui est en toy: lequel t'est donné par
prophetie, auec l'imposition dés mains
dés Anciens. Exerce cés choses, sois en
cés choses: affin que ta diligence, soit ma-
nifeste à tous. Entends à toy & à la do-
ctrine. Sois perseuerant en cés choses:
car en ce faisant tu te saueras toymesme
& ceux qui t'escoutent.

CHAP. V.

NE reprens point rudement celuy
qui est Ancien, mais admoneste- A
le comme pere: lés ieunes, comme
freres: lés Anciennes femmes comme me-
res: lés ieunes filles, comme sœurs, en tou-
te chasteté. Honnore lés vefues qui
sont vrayement vefues. Mais si quelque
vefue a dés enfans, ou dés nepueux: qu'ilz
apprennent premierement à gouuerner
religieusement leur propre maison, & ren-
dre

dre le pareil à leurs parens. Car cela est
bon & aggreable deuant Dieu. Et celle
qui est vrayement vefue & delaissée seule,
a esperance en Dieu,& est permanante en
prieres & oraisons nuyct & iour. Mais
celle qui est en delices, viuante est morte.
Et commande cela, affin qu'elles soyent
sans reproche. Que si aucune n'a soing
dés siens,& principalement de ceux de sa
famille, elle a nié la Foy, & est pire que
B infidele. La vefue soit esleué n'ayant
pas moins de soixante ans, qui aura esté
femme d'vn mary, ayant tesmoignage en
bonnes œuures, si elle a nourry sés en-
fans,si elle a hebergé lés suruenans,si elle
a laué lés pieds dés Saínctz,si elle a surue
nu aux affligez,si elle a perseueré en tou-
te bonne œuure. Mais refusé lés vefues
qui sont plus ieunes. Car quand elles
* follemēt abusé de leur liberté. ont*follastré contre Christ, elles se veulēt
marier ayans leur condemnation, entant
qu'elles ont faulsé leur premiere Foy.Et
auec cela aussi elles sont oyseuses, & ap-
prennent à aller de maison en maison:&
non seulement sont oyseuses, mais aussi
C babillardes & curieuses , parlans choses
qui ne sont point licites. Ie veux donc
que lés ieunes se marient: qu'elles facent
dés enfans, qu'elles gouuernent le mesna-
ge: & qu'elles ne donnent aucune occa-
sion à l'aduersaire, qui soit cause de mal
dire. Car desia aucunes se sont desuo
yées aprés Satan.Si aucun fidele, ou aucu
ne fidele a dés vefues,qu'il leur suruienne,
& que l'Eglise n'en soit greuée, affin que
elle ayt assez pour celles qui sont vraye-
ment vefues. Lés Anciens qui presi-
dent bien, soyent reputez dignes de dou-
ble honneur :principalement ceux qui la-
bourent en Parolle & en doctrine. Car
l'escriture dict:*Tu ne lieras point la gueu
Deu.25.a le du bœuf qui foulle le grain. Et,*l'ou-
1.cor.9.a urier est digne de son salaire. *Ne reçoy
Mat.10 b point d'accusation,contre l'Ancien,sinon
Deu.19.d soubz deux ou troys tesmoings.Reprens
D deuant tous, ceux qui pechent: affin que
lés autres aussi en ayent crainte. Ie t'adiu
re deuant Dieu & le Seigneur IESVS
Christ,& lés Anges esleuz, que tu gardes
cés choses,sans precipitation de iugement:
ne faisant rien selon affection de courage.
Ne mets point tost lés mains sur au-
cun:& ne communique point aux pechez
d'autruy. Garde toy mesme pur. Ne
boy point doresnauant d'eaue: mais vse
d'vn peu de vin , pour ton estomach &
pour lés maladies que tu as souuent. Lés
pechez d'aucuns hommes sont manifestes
de soy,venans deuant en iugement:& dés
autres ilz suyuent aprés. Semblable-
ment aussi aucuns biensfaictz sont deuāt
manifestes:& ceux qui sont autrement,ne
peuuent estre celez.

CHAP. VI.

TOus Serfz qui sōt soubz le ioug, A
qu'ilz estiment leurs Maistres di- Eph.6.
gnes de tout honneur, affin que le
Nom de Dieu & sa doctrine ne soit blas-
mée. Et ceux qui ont Maistres fide-
les,qu'ilz ne lés mesprisent point, pour ce
qu'ilz sont*freres:mais plustost qu'ilz lés * Receu
seruēt,pourcé qu'ilz sont fideles et aymez, por est
lesquelz sont participans du benefice.En- enfãs d'v
seigne cés choses & lés admoneste. Si mesme p
aucun enseigne autrement, & ne consent re.
aux saines parolles de nostre Seigneur B
IESVS Christ,& à la doctrine qui
est selon pieté,iceluy est orgueilleux, ne sa
chant rien:mais languissant entour que-
stions & debatz de parolles: desquelles
naist enuie,noyse, blasmes,mauuaises su-
spicions, vaines disputations d'hommes
qui sont corrompuz d'entendement , &
sont priuez de verité,reputans que gaing
soit pieté. Separe toy de ceux qui sont
telz. Certes pieté auec contentement
est grand gaing. *Car nous n'auons Iob 1.d.
rien apporté au monde ; il ne fault pas Eccl.5.
doubter que rien aussi n'en pouons em-
porter. Mais nous ayans la nourriture,
& dequoy puissions estre couuertz, serōs C
contens de cela. Car ceux qui veu-
lent estre riches, tombent en tentation &
au laqz, & en plusieurs desirs folz &
nuisibles , qui plongent lés hommes en
destruction & perdition. *Car la ra- Ecc.10.b
cine de tous maux, c'est conuoytise d'ar-
gent: lequel aucuns appetans, ont erré de
la Foy,& se sont eux mesmes enuelop-
pez en plusieurs douleurs . *Mais 2.Ti.2.
toy,ô homme de Dieu,fuy cés choses,&
ensuy iustice,pieté, Foy, Charité, patien-
ce,doulceur. Bataille la bonne bataille
de Foy , apprehende la vie eternelle, à
laquelle tu és appellé , & en as faict
bonne confession deuant beaucop de
tesmoings . Ie te commande deuant
Dieu qui viuifie toutes choses , & de-
uant IESVS CHRIST
*qui a tesmoigné soubz Ponce Pi- Iehã 18.
late bonne confession : que tu gardes
le commandement , sans macule & sans
reprehension , iusque à l'apparition de
nostre Seigneur IESVS Christ:
laquelle en sés temps monstrera le bien-
heuré, & seul Prince . * Roy dés Apo.17
regnans, & Seigneur dés seigneurizans c.19.d.
qui seul a immortalité, & habite lumie-
re

Iehan 1.b re incomprehensible,*lequel nul dés hom
1.Ieh.4.c mes n'a veu, ne aussi peut veoir : auquel
D soit honneur & puissance eternelle. Amē.
Commande à ceux qui sont riches au present monde, qu'ilz ne soyent point de hautain courage, & qu'ilz ne mettent point leur esperance en l'incertitude dés richesses: mais en Dieu viuant, qui nous baille toutes choses abondamment pour en vser: qu'ilz facent bien, qu'ilz soyent riches en bonnes œuures, qu'ilz soyent faciles à distribuer, communicans voluntiers, se faisans thresor d'vn bon fondemēt pour l'aduenir: affin qu'ilz obtiennent la vie eternelle. O Timothée, garde ce qui t'est commis, euitant*lés "vanitez dés parolles impures, & lés oppositions de "science faulsement nommée: laquelle aucuns annonçans, ont erré en la Foy. Grace soit auec toy. Amen.

2.tim.2.c
"ou, nouueautez.
"de ce que faulsemēt on appelle science.

Escrite de Laodicée, qui est la principale cité de Phrygie Pacatiane.

Fin de la premiere Epistre à Timothée.

LA SECONDE EPISTRE DE SAINCT Paul, à Timothée.

CHAP. I.

A PAVL APOSTRE DE IESVS *Christ par la volunté* de Dieu selon la promesse de vie, laquelle est en IESVS Christ, à Timothée mon trescher filz, Grace, misericorde, & paix de par Dieu le Pere, & de par IESVS Christ nostre Seigneur. Ie rendz graces à Dieu, auquel ie sers dés més ancestres en pure conscience, que sans cesser i'ay memoyre de toy en més prieres nuyct & iour, desirāt te veoir, ayant souuenance de tés larmes: affin que
B ie soye remply de ioye, ramenteuant la Foy non feincte qui est en toy: laquelle aussi a habité premierement en ta mere grand Loide, & en ta mere Eunice: et suis certain qu'elle habite aussi en toy. Pour laquelle cause ie t'admoneste, que tu suscites le don de Dieu qui est en toy, par l'imposition de més mains. *Car Dieu ne nous a point donné esprit de crainte: mais de vertu, de dilection, & de sobrieté.
N'aye donc honte du tesmoignage de nostre Seigneur, ne de moy qui suis son C
prisonnier: mais sois participant dés afflictions de l'Euangile, selon la puissance de Dieu, qui nous a sauué & appellé par sa saincte vocation. Non point selon noz œuures, mais selon son propos & Grace, laquelle certes nous est donnée par IESVS Christ * deuant lés temps Eph.2.b.
eternelz, & maintenant est manifestée par l'apparition de nostre Sauueur IESVS Christ: qui certes a destruict la mort, & a produict en lumiere vie & immortalité par l'Euangile: à quoy ie suis constitué predicateur & Apostre, & Docteur dés Gentilz. Pour laquelle cause i'endure aussi cés choses: toutesfois ie n'en ay point de honte. Car ie say à qui ie croy, & suis certain qu'il est puissant de garder ce qui m'est commis iusque à ceste Iournée D
la. Aye la forme de saines parolles, lesquelles tu as ouyes de moy, auec Foy & Charité qui est en IESVS Christ. Garde le bien qui t'est commis par le Sainct Esprit, qui habite en nous. Tu sais que tous ceux qui sont en Asie se sont diuertis de moy: desquelz est Phygele & Hermogenes. Le Seigneur doint misericorde à la maison d'Onesiphore: car souuentesfoys m'a soulagé, & n'a point eu honte de ma chaine. Mais quand il fut à Rome, il me cercha diligemment, & me trouua. Le Seigneur luy doint trouuer misericorde vers le Seigneur en ceste Iournée la. Et tout ce en quoy il m'a seruy en Ephese, tu le congnoys mieux.

CHAP. II.

TOy donc mon filz, sois fortifié en A
la grace laquelle est en IESVS Christ, & és choses que tu as
ouyes de moy "par plusieurs tesmoingz. "ou, en presence de.
Commetz lés à hommes fideles, qui serōt suffisans à aussi enseigner lés autres. Toy donc, trauaille comme bon Gendarme de IESVS Christ. Nul qui bataille, ne s'empesche aux affaires de la vie: affin qu'il plaise à celuy qui l'a esleu pour batailler. Que si aussi aucun combat, il ne sera point couronné, s'il ne combat deuēment. Il fault que le laboureur qui laboure, prēne premier dés fruictz. Entēdz lés choses que ie dy. Or le Seigneur te B
doint en toutes choses entendement.
Aye memoyre que IESVS Christ 1.cor.15.a
est ressuscité dés mortz, *qui est de la se- Luc 1.d.
mence de Dauid, selon mon Euangile, au- Rom.1.a.
quel ie

Rom.1.a quel ie trauaille iusque aux liens comme
maifaicteur:mais la Parolle de Dieu n'a
point esté liée. Pour ceste cause i'endure
toutes choses pour lés esleuz, affin qu'ilz
obtiennent aussi le salut qui est en I E-
S V S Christ auec la gloire eternelle.
Rom.8.c C'est parolle fidele.* Car si nous som-
mes mortz auec luy, nous viurons aussi
auec luy : si nous souffrons, nous regne-
mat.10.d. rons aussi auec luy:*si nous le renions, il
nous reniera aussi: si nous sommes incre-
dules,il demoure fidele,il ne se peut denier
soymesme,Admoneste de cés choses,prote
stant deuant le Seigneur, qu'ilz n'ayent
point debat de parolles,qui ne vient à au-
C cune vtilité, mais au destourbier de ceux
*assauoir de l'Euãgile,combien que pource tu soye mocqué. q l'oyẽt. Fay diligẽce de te presenter ap-
prouué à Dieu, ouurier *n'ayant point
honte,bien traictant la Parolle de verité.
*Aussi delaisse lésvanitez de propos pro-
phanez:car ilz auanceront à plusgrande
meschanceté.Et leur parolle,cõme chan-
cre s'espandra, desquelz est Hymenée &
1.tim 4.b Philete, qui se sont desuoyez de la veri-
té,disans,que la Resurrection est desia fai
cte,& subuertissent la Foy d'aucuns.Tou
tesfoys le ferme fondement de Dieu de-
moure, qui a ce seau : Le Seigneur con-
gnoit ceux qui sont siens : & quiconque
inuoque le Nom de Christ, qu'il se retire
D d'iniquité. Or en vne grande maison
il n'y a point seullement lés vaisseaux
d'or & d'argent, mais aussi de boys &
de terre:& lés vns certes en honneur, &
lés autres en deshonneur. Si aucun donc
se nettoye soymesme de cés choses, il sera
vaisseau sanctifié à honneur, duysant au
Seigneur, & appareillé à toute bonne
1.tim.6.c œuure. *Fuy aussi lés desirs de ieu-
nesse, & ensuy iustice, Foy, Charité, &
paix, auec ceux qui inuoquent de cœur
Tite 3.c. pur le Seigneur. *Et reiette lés questions
qui sont folles & sans instruction,sachant
qu'elles engendrent debatz. Aussi ne
fault-il point que le seruiteur de nostre
Seigneur debate, mais qu'il soit bening
enuers tous,propre à endoctriner,portant
patiemment lés mauuais auec benignité,
*Ou, corrigeant. *enseignant ceux qui resistent: assauoir-
mon si en qlque tẽps,Dieu leur donne re
pentance pour congnoistre la verité : &
qu'ilz reuiennent hors du laqz du Dia-
ble,estans prins de luy à sa volunté.

CHAP. III.

A OR sache, que és derniers iours, lés
temps seront perilleux,car lés hom
mes seront aymans eux mesmes,
auaricieux,vanteurs,orgueilleux,diffama
teurs,desobeyssans à leurs parẽs,ingratz,
impurs,sans affectiõ naturelle,sans loyau-
té,imposeurs de crimes, sans attrẽpance,
cruelz,hayssãs le biẽ,traistres,temeraires,
enflez, amateurs de voluptez plus que
amateurs de Dieu,ayans la*forme de pie- *ou, apparence.
té,mais renians la force d'icelle. Et te de-
stourne d'iceux. Car d'iceux sont ceux,
qui entrent és maisons, & tiennent ca- B
ptiues lés femmelettes chargées de pechez
lesquelles sont menées par diuers desirs,
tousiours apprenans,& iamais ne pouans
venir à la congnoissance de verité. *Et Exo.7.
en telle maniere que Iannés & Iambrés
ont resisté à Moyse, pareillement aussi
iceux,resistent à la verité: hommes cor-
rompus d'entendement,repprouuez quãt
à la Foy. Mais ilz ne profiteront plus.
Car leur folie sera manifestée à tous,com-
me aussi a esté celle de ceux la. Mais
toy,tu as assez apperceu ma doctrine,in- C
stitution,propos,Foy,patience, Charité,
souffrance,persecutions,afflictions,quelles
choses m'ont esté faictes en* Antioche,& act.13.
Iconie,& en Lystre:bref, quelles perse-
cutions i'ay enduré:& de toutes le Sei-
gneur m'a deliuré. Et tous ceux aussi
qui veulent viure fidelement en I E-
S V S Christ, souffriront persecution.
Mais lés mauuais hommes & deceueurs
profiteront en pis,abusans & estans abu
sez. Or toy demoure és choses que tu D
as apprinses, & qui te sont commises,
congnoissant:de qui tu lés as apprinses:
& que tu as congneu dés ton enfance lés
sainctes lettres,lesquelles te peuuent rẽdre
sage à salut par la Foy qui est en I E-
S V S Christ. *Toute escriture diui- 2.pier.1.
nement inspirée est vtile pour doctrine, rom.15.
pour reprehension,pour correction, pour
instruction qui est en iustice: affin que
l'homme de Dieu soit entier,*appareillé *ou, instruict, formé.
à toute bonne œuure.

CHAP. IIII.

IE *t'adiure donc deuant Dieu & le A
Seigneur I E S V S Christ qui *ou, ie testifie.
iugera lés vifz & lés mortz, à son
apparition & son royaume: presche la
Parolle,insiste * à heure & hors heure,ar- *en tous temps.
gue,menace,admoneste auec toute patien-
ce & doctrine. Car vn temps viendra
qu'ilz ne receuront point saine doctrine:
mais ayans lés aureilles chatouilleuses
ilz assembleront à soy dés *Docteurs se- *ou, maistres.
lon leurs desirs,& si destournerõt l'ouye
de la verité,& se conuertiront à fables.
Mais toy,veille en toutes choses,tra-
uaille,fay l'œuure d'Euãgeliste. Rendz
parfaicte

parfaicte ton administration. Car ie
* mis à doy maintenant estre " sacrifié: & le
ort qui temps de mon deffinement est prochain.
e sera I'ay bataillé bonne bataille, i'ay acheué
e sacri- mon cours, i'ay gardé la Foy. Quant
ce. à ce qui reste, la couronne de iustice m'est
gardée, laquelle me rendra le Seigneur iu-
ste Iuge, en ceste Iournée la: & non seulle-
ment à moy, mais aussi à tous ceux qui
ayment sa venue. Fay diligence de
olo.4.c venir bien tost à moy: car * Demas m'a
laissé, ayant aymé ce present monde, &
s'en est allé à Thessalonique, Crescens en
C Galatie, Tite en Dalmatie. Luc est seul
auec moy. Prens Marc & l'ameine auec
toy: car il m'est bien vtile pour seruir.
I'ay aussi enuoyé Tychique en Ephese.
Quand tu viendras, apporte auec toy
la manteline que i'ay laissée en Troas
chez Carpe: & lés liures, mais principal
u ceux lement " lés parchemins. Alexandre
parche " forgeur, m'a faict beaucop de maux: no
in. stre Seigneur luy rende selon sés œuures
" chau- (duquel garde toy aussi) car il a gran-
ronnier dement resisté à noz parolles. Nul ne
aignein m'a assisté en ma premiere defence, mais
tous m'ont delaissé. Ie prie qu'il ne
leur soit point imputé. Mais le Sei-
gneur m'a assisté, & m'a fortifié, affin que
la predication fust accomplie par moy:
D & que tous lés Gentilz l'ouyssent. Et
ie fuz deliuré de la gueule du lyon. Et
le Seigneur me deliurera de toute mau-
uaise œuure, & me sauuera en son royau-
me celeste. Auquel soit gloyre à tous-
ct.18.a. ioursmais. Amen. * Salue Prisca &
Aquila, & la famille d'Onesiphore.
Eraste est demouré à Corinthe. Et ay
" Malte. laissé Trophime malade à " Milet. Di-
ligente toy de venir deuant l'hyuer.
Eubule & Pudens & Linus & Clau-
dia, & tous lés freres te saluent. Le
Seigneur I E S V S Chist soit auec
ton esprit. Grace soit auec vous. Amen.

La seconde à Timothée, escrite
de Rome quand Paul
fut derechef pre-
senté à Ce-
sar Ne-
ron.

Fin de la seconde à
Timothée.

EPISTRE DE SAINCT PAVL Apostre, à Tite.

CHAP. I.

PAVL SERVITEVR A
de Dieu, & Apostre de IESVS
Christ, selon la Foy dés esleuz de
Dieu, & la congnoissance de veri-
té qui est selon pieté en l'esperance de vie
eternelle laqlle Dieu qui ne ment point a
promis deuāt lés tēps eternelz, & à mani
festé en sés temps qu'il auoit ordonné, sa
Parolle par predication, laquelle m'est
commise selon la commission de Dieu
nostre Sauueur, à Tite mon vray filz se-
lon la Foy commune entre nous, Grace,
misericorde, & paix de par Dieu le Pe-
re, & de par le Seigneur IESVS
Christ nostre Sauueur. La cause B
pourquoy ie t'ay laissé en Crete, c'est af-
fin que tu acheues de corriger lés choses
qui deffaillent, & que tu constitues dés
"Anciens par lés citez, comme ie te l'a- " pasteurs
uoye ordonné. * Si aucun est sans cri- et gouuer
me, mary d'vne seulle femme, ayant en- neurs dés
fans fideles, non accusez de dissolution, ou Eglises p
incorrigibles, qu'il soit esleu. Car il la parolle
fault que l'Euesque soit sans crime com- 1.Ti.3.a.
me dispensateur de Dieu, non fier, non
ireux, non addonné au vin, non " bateur, " ou, lan-
non conuoyteux de gaing deshonneste: gart, cōui
mais hebergeant voluntiers, amateur de ciateur.
bonté, prudent, iuste, sainct, attrempé, em-
brassant la Parolle fidele qui est selon do
ctrine: affin qu'il soit puissant d'admo-
nester par saine doctrine, & reprendre
ceux qui contredisent. Car il y C
en a plusieurs incorrigibles, parlans va-
nitez, & seducteurs, principallement ceux
qui sont de la Circoncision, ausquelz
fault clorre la bouche: qui subuertissent
toutes familles, enseignans, pour gaing
deshonneste, ce qui n'appartient point.
Quelcun d'entre eux leur propre Prophe
te à dict: Lés Creteins sont tousiours D
menteurs, mauuaises bestes, ventres pa- " qu'ilz
resseux. Ce tesmoignage mesme est suyuēt pu
vray. Pour ceste cause reprens-lés viue- re et saine
ment: affin qu'ilz soyent purs " en la Foy, doctrine
ne s'amusans point aux fables Iudai- de Foy.
ques, & aux commandemēs dés hommes

qui se destournent de la verité. Tou-
tes choses certes sont nettes à ceux qui
sont netz, mais aux souillez & aux in-
fideles, rien n'est net: mais leur entende-
ment & conscience sont souillées. Ilz
confessent congnoistre Dieu, mais ilz le
nyent par œuures: veu qu'ilz sont abo-
*ou, desobeyssans. minables & * incredules, & reprouuez à
toute bonne œuure.

CHAP. II.

A Mais toy, parle lés choses qui ap-
partiennent à saine doctrine.
Que lés Anciens soyent so-
bres, graues en meurs, prudens, sains en
Foy, en Charité, & en patience. Pa-
reillement que lés Anciennes soyent en
*c'est, ne detractās contenance saincte & conuenable, * non
calumnieuses, non addonnées à beau-
*qui enseignēt choses honnestes. cop de vin, * affin qu'elles instruysent
prudemment lés ieunes femmes, d'ay-
mer leurs maris, d'aymer leurs enfans,
d'estre prudentes, chastes, gardantes la
B maison, * bonnes, * subiectes à leurs ma-
*ou, benignes. ris: affin que la Parolle de Dieu ne soit
Colo.3.e blasmée. *Semblablement enhorte lés
1.Pie.3.a. ieunes hommes qu'ilz soyent sobres: te
baillant toymesme en toutes choses exem
ple de bonnes œuures, en doctrine, entie-
reté, grauité de meurs, parolle saine, sans
reprehension: affin que celuy qui repugne
C soit confus, n'ayant rien qu'il puist dire
Eph.6.a. mal de nous. Enhorte lés * serui-
1.pie.6.d teurs qu'ilz soyent subiectz à leurs Sei-
Colo.3.d gneurs, leur plaisans en toutes choses,
non contredisans, non pillards: mais mon
strans toute bonne loyauté: affin qu'ilz
ornent en toutes choses la doctrine de
D Dieu nostre Sauueur. Car la Grace
de Dieu, salutaire à tous hommes est ap-
paruë: nous enseignant qu'en renonçant
à infidelité & desirs mondains, nous vi-
uions au present monde sobrement, iuste-
ment, & religieusement attendans la
bienheureuse iouyssance de nostre espoir,
& l'apparition de la gloyre du grand
Dieu & de nostre Sauueur IESVS
Gala.1.a. Christ, *lequel s'est donné soymesme pour
1.Ti.2.b nous, affin qu'il nous rachetast de toute
Eph.2.b iniquité, & nous nettoyast pour soy-
*sectateur mesme vn peuple peculier, * amateur de
bonnes œuures. Parle cés choses, &
admoneste: & reprens auec toute diligen-
ce de commander. Fay, que personne ne
te mesprise.

CHAP. III.

A Admoneste-lés, qu'ilz soyent sub-
iectz aux Principautez & Puis-
sances, qu'ilz obeyssent aux gou-
uerneurs, qu'ilz soyent prestz à toute
bonne œuure: qu'ilz ne dient mal de per-
sonne, qu'ilz ne prennent point de debat,
mais soyent humains, monstrans toute
doulceur enuers tous hommes. Car
nous aussi estions iadis sans entende-
ment, incredules, abusez, seruans aux de-
sirs & diuerses voluptez, nous conduy-
sans en malice & enuie, hayneux, et ayans
hayne l'vn contre l'autre. Mais B
quand la benignité & l'amour que Dieu
nostre Sauueur a enuers lés hommes, est
apparuë, il nous a sauué: * non point par Eph.2
lés œuures, lesquelles sont en iustice, que
nous eussions faictes, mais selon sa mise-
ricorde, par le lauement de la regenera-
tion & renouuellement du sainct Esprit,
lequel il a espandu abondamment en
nous par IESVS Christ nostre
Sauueur: affin que nous estans iustifiez
par sa Grace, soyons heritiers selon l'espe
rance de vie eternelle. C'est parolle
certaine. Ie veux que tu lés confermes
de cés choses: affin que ceux qui ont
creu à Dieu, ayent soing de presider à
bonnes œuures. Cés choses sont bon- C
nes & vtiles aux hommes. * Mais re- 1.Ti.
iette lés folles questions & genealogies 2.Ti.
& contentions & debatz de la Loy: car
elles sont inutiles & vaines. Euite
l'homme * heretique, aprés la premiere & *c'est, faict
seconde admonition: sachant que celuy ctes.
qui est tel est subuerty, & qu'il peche, estāt *Assa d'estre
par soy * comdamné. Quand i'en- et eui
uoyeray vers toy Artemas ou Tychi- ce qu
que, diligente toy de venir vers moy à retire
Nicopolis. Car i'ay deliberé de fai- autres
re là mon hyuer. Conduis songneuse-
ment Zene Docteur de la Loy, & Apol-
lo, que rien ne leur deffaille. Aussi D
que lés nostres apprennent à presider
sur bonnes œuures pour lés vsages ne-
cessaires: affin qu'ilz ne soyent point
sans fruict. Tous ceux qui sont auec
moy te saluent. Salue ceux qui nous
ayment en la Foy. Grace auec vous
tous. Amen.

Escrite de Nicopo-
lis en Mace-
done.

Fin de l'Epistre
à Tite.

L'EPISTRE DE SAINCT PAVL Apostre.

à Philemon.

CHAP. SEVL.

A PAVL PRISONNIER
de IESVS Christ, & Timo-
thée nostre frere, à Philemon no-
stre bon amy & coadiuteur, & à
Apphie treschere, & à Archippe qui ba-
aux fide taille auec nous, & à °l'Eglise qui est en
les q sõt. ta maison, Grace à vous & paix de par
Dieu nostre Pere & de par le Seigneur
IESVS Christ. Ie rendz graces à
mon Dieu, faisant tousiours memoire de
toy en més oraisons (oyant ta Charité &
ta Foy, que tu as enuers le Seigneur IE-
SVS, & enuers tous lés Sainctz) que la
°ou, euidē communication de ta Foy soit °efficace
te. par congnoissance de tout bien, lequel est
en vous enuers IESVS Christ. Car
nous auons grand ioye & consolation en
ta Charité: pourtant frere, que lés entrail-
les dés Sainctz ont esté recrées par toy.
Parquoy, combien que i'aye grande li-
berté en IESVS Christ de te enioindre
°Ce q̃ tu ce qui ° est honneste: toutesfoys i'ayme
deuras fai mieux te supplier par Charité, encore que
re. ie soye tel: assauoir Paul vieil, & mainte-
B nant lié pour IESVS Christ. Or ie te
Col.4.b. supplie pour mon filz * Onesime, lequel
i'ay engendré en més liens, autresfoys à
toy inutile, mais maintenant moult vtile,
tant à toy que à moy, lequel i'ay ren-
uoyé. Reçoy donc iceluy (c'est assauoir
°celuy q̃ °més entrailles) lequel ie vouloye retenir
i'ayme en auec moy, affin qu'il me seruist pour toy
tierement és liens de l'Euangile: mais ie n'ay rien
voulu faire sans ton aduis, affin que ton
bien ne fust point comme par contrainte,
C mais voluntaire. Car par aduenture
pour ce s'est-il party de toy pour vn
temps, à ce que tu le receusses perpetuelle
ment: non point maintenant comme serf,
mais par dessus serf, c'est assauoir comme
frere bien aymé, principallement à moy.
Et combien plus à toy, & selon la chair,
& selon le Seigneur? Si donc tu m'as
pour compaignon, reçoy-le comme moy.
Que s'il t'a faict quelque tort, ou s'il te
doit: impute-le moy. Moy Paul ay
escrit de ma main, Ie l'amenderay: affin
que ie ne te die point, que tu te dois aussi
toymesme à moy. Ainsi frere, que ie iouys
D se de toy au Seigneur: recrée més entrail-
les au Seigneur. Ie t'ay escrit ayant
confiance en ton obeissance, sachant que
tu feras aussi plus que ie ne dy. Mais a-
uec ce, prepare moy logis. Car i'espere que
par voz oraisons ie vous seray rendu.
Epaphras prisonnier auec moy en IE-
SVS Christ, Marc, Aristarque, Demas,
& Luc, més adiuteurs, te saluent. La
Grace de nostre Seigneur IESVS Christ
soit auec vostre esprit. Amen.

Enuoyée de Rome, par Onesi-
me serf.

Fin de l'Epistre à Phi-
lemon.

L'EPISTRE DE SAINCT PAVL Apostre,

aux Ebrieux.

CHAP. I.

APRES QVE EN A
plusieurs sortes & plusieurs ma
nieres iadis Dieu a parlé à noz
peres par lés Prophetes: en cés
derniers iours cy a parlé à nous par son
Filz: lequel il a constitué heritier de toutes Iehan 1.a
choses, * par lequel aussi il a faict lés sie- Colo.1.c.
cles. Lequel filz comme ainsi soit qu'il 2.cor.4.a
est la splendeur de gloire, & la propre ima Ephe.2.c
ge de la substance d'iceluy, & maintient Colos.1.c
toutes choses par sa puissante Parolle,
ayant faict par soymesme la purgatiō de
noz pechez: s'est assis à la dextre de sa
maiesté és Lieux haultz estant faict de tāt
plus excellent q̃ lés Anges, d'autāt qu'il B
a obtenu vn * Nom plus excellent par Phil.2.b.
dessus eux. Car auquel dés Anges a-il
onq dict: *Tu és mon Filz, ie t'ay auiour Psal.2.b.
dhuy engendré? Et de rechef: Ie luy seray psal.97.c
Pere, & il me sera Filz. Et encore, quand
il met en auant son Filz premier nay au C
monde, il dit. *Et que tous lés Anges de psal.97.a
Dieu l'adorēt. Et quant aux Anges, il dit
bien: Qui fait sés Anges esprits, & sés mi
nistres flamme de feu. Mais quant au
Filz, il dit. *Dieu ton throne est à tous- psa.104.a
iourstmais, et la verge de ton royaume, est
vne verge de droicture. Tu as aymé iu-
stice, & as hay iniquité: pour ceste cause,
Dieu ton Dieu, t'a oinct d'huyle de lyes-
se plus que tés compaignons. *Et psal.45 b
toy Seigneur, tu as fondé la terre dés psa.102.d
le commencement, & sont lés cieux lés

D oeuures de tés mains. Ilz periront, mais tu és permanent, & tous s'enuieilliront comme le vestement. Et tu lés enuelopperas comme vn habit, & seront muez: mais toy, tu és vn mesme, & tés ans ne defaudront point. Et auquel dés
psal.110.a Anges dist-il iamais: *Siedz toy à ma de
Sous 10.c xtre, iusque à tant que ie mette tés ennemis la scabelle de tés piedz? Ne sont-ilz point tous espritz administrateurs, enuoyez en administration pour ceux qui receuront l'heritage de salut?

CHAP. II.

A POour ceste cause, il nous fault plus soingneusement prendre garde aux choses qui nous ont esté dictes: qu'il n'aduienne que nous ne venions à "decheoir. Car si la parolle, qui auoit esté dicte par lés Anges, a esté ferme, & si toute transgression & desobeyssance a receu iuste retribution de son salaire: comment eschapperons-nous, si nous mettons en nonchalance si grand salut? Lequel quand premierement il a commencé d'estre raconté par le Seigneur: a esté confermé vers nous par ceux qui l'auoyent ouy, par ce que Dieu en a tesmoigné par signes & miracles & diuerses puissances & distributions du sainct Esprit selon sa volunté.

"ou, couler, fondre

B Car il n'a point assubiecty aux Anges le monde à venir, duquel nous parlons. Et quelcun a tesmoigné en quelque lieu, disant. *Qu'est ce de l'homme, que tu as memoire de luy? Ou, qu'est-ce du filz de l'homme, que tu le visites? Tu l'as faict vn peu de temps moindre que lés Anges, tu l'as couronné de gloire & d'honneur, & l'as constitué sus lés oeuures de tés mains. Tu as assubiecty toutes choses soubz sés piedz. Or en ce qu'il luy a assubiecty toutes choses, il n'a rien laissé qui ne soit subiect à luy. Mais nous ne voyons point encore toutes choses estre subiectes à luy. Toutesfoys nous voyons celuy IESVS qui auoit esté faict vn peu de teps moindre que lés Anges, par la passion de sa mort, estre couronné de gloire & d'honneur, affin que par la Grace de Dieu il goustast la mort pour tous.

Psal.8.a. 1.cor.15.d Phil.2.b.

C Car il estoit conuenable que celuy * pour lequel sont toutes choses, & par lequel sont toutes choses, qui amenoit beaucop d'enfans à gloire, rendist parfaict le Prince de leur salut par afflictions. Car celuy qui sanctifie & ceux qui sont sanctifiez, tous sont d'vn. Pour laqlle cause il n'a point de honte de lés appeller freres, disant: *Ie annonceray ton Nom à més freres, & te loueray au milieu de la Congregation.

Rom.11.d 1.co.15.d

Psal.22.c psal.18.a. Isa.8.d.

Et de rechef: Ie me fieray en luy. Et encore. Voicy moy & lés enfans que Dieu m'a donné.

D Veu donc que lés enfans "participent en chair & en sang, luy aussi semblablement y a participé: affin que par mort, il destruisist celuy qui auoit l'empire de mort, c'est assauoir le diable: & qu'il deliurast tous ceux qui par crainte de mort, par toute leur vie estoyent assubiectis à seruitude. Car il n'a aucunement prins lés Anges: mais a prins la semence d'Abraham. Parquoy il a fallu qu'il ayt esté semblable en toutes choses à ses freres, affin qu'il fust souuerain Sacrificateur, misericordieux, & fidele és choses qui deuoyent estre faictes enuers Dieu, pour purifier lés pechez du peuple. Car par ce qu'il luy est aduenu d'estre teté: il est aussi puissant d'ayder ceux qui sont tentez.

"couiene tous en corps & ame par quoy il sont mortelz.

CHAP. III.

A PArquoy freres Sainctz, qui estes participans de la vocation celeste, considerez l'Apostre & souuerain Sacrificateur de nostre confession, assauoir IESVS Christ, qui est fidele à celuy qui l'a constitué, ainsi que Moyse estoit en toute la maison d'iceluy. Car cestuy cy est reputé digne de plus grande gloire que Moyse: d'autant que celuy qui a edifié la maison, a plus grand honneur que la maison. Car toute maison est edifiée de quelcun. Mais celuy qui a crée toutes choses, c'est Dieu.

B *Et Moyse a bien esté fidele en toute la maison d'iceluy comme seruiteur, en tesmoignage dés choses qui deuoyent estre dictes.

Nomb. 12.b.

Mais Christ est comme Filz sus sa maison, duquel nous sommes la maison si nous retenons ferme la fiance & la gloire de l'esperance iusque à la fin.

Partant comme dit le sainct Esprit: *Si au iourdhuy vous oyez sa voix, n'endurcissez point voz coeurs, ainsi qu'en l'irritation au Iour de la tentation au desert, ou voz peres m'ont tenté. *Ilz m'ont esprouué, et ont veu més oeuures par quarante ans: pourtant ay esté ennuyé de ceste generation la, & disoye. *Ilz errent tousiours de coeur, & iceux n'ont point congneu més voyes: tellement que i'ay iuré en mon ire, qu'ilz n'entreront point en mon Repos.

psal. 95.
psal. 95.c Sous 4.b
psal.95.c

C Freres, prenez garde qu'il n'y ayt en aucun de vous, vn mauuais coeur incredule, en se reuoltant de Dieu viuant. Mais enhortez-vous l'vn l'autre par chascun iour, tant que "ce iourdhuy est nommé: affin que aucun de vous ne s'endurcisse par deception de peché. Car nous sommes

"c'est, tant q viurez.

faictz

D faictz participās de Christ:voyre si nous
*c'est, la retenons ferme le commencement * de la
Foy. substance iusque à la fin,d'autant qu'il est
Psal. 95.f dict:*Si vous oyez auiourdhuy sa voix,
Nombr. n'endurcissez point voz cœurs, ainsi
14.f. qu'en l'irritation. Car aucuns l'ayans
ouy, le prouoquerent à ire : mais non
point tous ceux qui sortirēt hors d'Egy-
pte par Moyse. Mais desquelz a il esté
*prouo- *ennuyé quarante ans? N'a-ce point
qué. esté de ceux qui pecherent, desquelz lés
membres tomberent au desert? Et auf-
quelz iura-il, qu'ilz n'entreroient point
en son Repos,sinon à ceux qui furent in-
credules? Ainsi nous voyons qu'ilz n'y
peurent entrer,pour leur incredulité.

CHAP. IIII.

A Craignons donc qu'il n'aduienne
que aucun d'entre nous ayant de-
laissé la Promesse d'entrer au Re-
*ou, se pos d'iceluy,ne*soit estimé estre demouré
trouue. derriere. Car aussi il nous a esté annon
cé comme à ceux la. Mais rien ne leur
a profité la Parolle de la predication,
pourtant qu'elle n'estoit point conioin-
cte auec Foy en ceux qui l'ouyrent. Cer-
tes nous qui auons creu,nous entrons au
Psal. 95.d Repos,comme il a dict:* Ainsi que i'ay
iuré en mon ire,ilz n'entreront point en
mon Repos : voyre ia lés œuures estans
parfaictes dés la fondation du monde.
Car il a dict ainsi en quelque lieu,touchāt
Gen. 2.a. le septiesme iour:* Et Dieu se reposa au
septiesme iour de toutes sés œuures. Et
encore en cestuy cy:Ilz n'entrerōt point
B en mon Repos. Veu donc qu'il reste
que aucuns y entrent, & que ceux,auf-
quelz premierement a esté annoncé : n'y
sont point entrez,pour leur incredulité:il
determine derechef vn certain iour aprés
tant de temps,disant par Dauid,Auiour-
Sus 3.c. dhuy,cōme il a esté dict:* Si auiourdhuy
vous oyez sa voix, n'endurcissez point
*qui est voz cœurs. Car si*Iesus leur eust bail-
autremēt lé repos, iamais aprés ce, n'eust parlé
appellé Io d'autre iour. Parquoy le Repos est
sué. laissé au peuple de Dieu. Car celuy qui
est entré au Repos de Dieu, luy mesme
s'est reposé de sés œuures comme Dieu
C dés siennes. Faisons donc diligence
d'entrer en ce Repos la:affin que aucun
ne tombe au mesme exemple d'incredu-
lité. Car la Parolle de Dieu est viue
& efficace, & plus penetrante que tout
glaiue à deux trenchās,& atteint iusques
Iere. 23.c. à la diuision de l'ame & de l'esprit,aussi
eccl. 15.d. dés ioinctures & dés moëlles:& est Iuge
33.c. dés pensées & intentions du cœur. *Et
Psal. 33.c n'y a aucune creature qui soit cachée de-
uant luy:mais toutes choses sont nues &
descouuertes aux yeux de celuy duquel
nous parlons. Donc nous,qui auons D
principal & grand Sacrificateur I E-
S V S, Filz de Dieu, qui a entré és
cieux : tenons nostre confession. Car
nous n'auons point vn souuerain Sacri-
ficateur,qui ne puist* ensemble sentir noz *ou, auoir
infirmitez:mais qui a esté tenté en toutes cōpassiō
choses,selon la similitude sans peché. Al- de nous.
lons donc auec fiance au throne de sa
Grace:affin que nous obtenions miseri-
corde, & trouuions Grace pour auoir
ayde en temps conuenable.

CHAP. V.

Car tout souuerain Sacrificateur A
prins dés hommes, est constitué
pour lés hommes aux choses qui
se font enuers Dieu: *affin qu'il offre Exo. 29.
dons & sacrifices pour lés pechez:& qui Leui. 19.
puist moderément supporter lés ignorans
& errans. Car luymesme aussi est enui-
ronné d'infirmité. Et pour ceste infir-
mité il doit pour soymesme ainsi que
pour le peuple,offrir pour lés pechez.Et
nul n'en prent l'honneur à soymesme: si-
non celuy qui est appellé de Dieu,comme
*Aharon. Pareillement aussi Christ ne Nōb.17.
s'est point glorifié soymesme pour estre a.18.a.
faict souuerain Sacrificateur:mais celuy
qui luy a dict:*Tu és mon Filz, ie t'ay Psal.2.b.
engendré auiourdhuy. Comme aussi en
autre lieu il dict: * Tu és Sacrificateur Psal. 110.
eternellement selon l'ordre de Melchi- B
zedec. Lequel * és iours de sa chair *estant
quand auec grand cry & larmes il offrist encore en
prieres & supplications à celuy qui le chair mor
pouoit sauuer de mort: & fust exaucé tel.
pour sa reuerence:ia soit qu'il estoit Filz,
toutesfoys si a il apprins obeyssance,par
lés choses qu'il a souffert: & estant faict
parfaict, a esté cause de Salut eternel à
tous ceux qui luy obeyssent: appellé de
Dieu,souuerain Sacrificateur selon l'or-
dre de Melchi-zedec. Duquel nous C
auons beaucop à dire, & difficile à de-
clairer, attendu que vous estes lasches
d'ouyr. Pource que là ou deuriez estre
maistres selon le temps,vous auez dere-
chef besoing qu'on vous enseigne,quelles
sont lés institutions du commencemēt dés
Parolles de Dieu:& estes deuenuz telz,
que vous auez besoing de laict, & non
point de viande ferme. Car quicōque vse
de laict,il n'a point experience de la Pa-
rolle de iustice,car il est enfant. Mais la
*viande ferme,est pour lés parfaictz,assa- 1.cor.3.a.
uoir pour ceux qui par accoustumance,
ont lés sens exercitez à discerner le bien
& le mal.

CHAP. VI.

A Parquoy delaissans la Parolle qui donne commencement de Christ, tendons à perfection: ne mettans point derechef le fondement de repentance dés œuures mortes,& de la Foy qu'on doit auoir en Dieu, *de Baptesmes,de la
*lauemẽs. doctrine de l'imposition dés mains, de la resurrection dés mortz, & du iugement eternel. Et cela ferons nous, voyre si Dieu le permet. Car ceux qui vne foys ont esté illuminez, & ont gousté le don celeste,& ont esté faictz participans du
B sainct Esprit,& ont gousté la bonne Parolle de Dieu,& lés puissances du siecle à venir:que s'ilz retombent,il est impossible qu'ilz soyent renouuellez par repentance,entant qu'ilz crucifient derechef le Filz de Dieu en eux mesmes, & le diffament. Car la terre qui boit souuent la pluye qui vient sur elle, & produyt herbe profitable à ceux par lesquelz elle est labourée,reçoit benediction de Dieu.

Mais celle qui produyt espines & chardons, est reprouuée & prochaine de malediction,de laquelle la fin tend à estre
C bruslée. Certes nous auons confiance de vous tresaymez, de choses meilleures & prochaines de Salut, ia soit que nous parlions ainsi. Car Dieu n'est point iniuste pour mettre en oubly vostre œuure & labeur de dilection, laquelle vous auez monstrée enuers son Nom, qui auez ministré aux Sainctz,& y ministrez. Mais nous desirons qu'vn chascun de vous monstre le mesme soing pour la pleine certitude d'esperance iusque à la parfin: affin que ne soyez lasches, mais qu'ensuyuiez ceux qui par Foy & par Patience reçoyuent la Promesse en heritage. Car quand Dieu feit*Promesse
gen.22.c. à Abraham, pource qu'il n'auoit nul plus grand par lequel il iurast,il iura par soymesme,disant: Certes ie te beneiray abondamment, & te multiplieray merueilleusement. Et ainsi ayant attendu patiemment,il a obtenu la Promesse.
D Car certes lés hommes iurent par plus grand qu'eux. *Et le iurement faict
exo.22.b pour confirmation,leur est la fin de tout different. En laquelle chose Dieu voulant plus abondamment monstrer la fermeté de son conseil aux heritiers de la Promesse,il a adioinct iurement: affin que par deux choses immuables (esquelles il est impossible que Dieu mente) nous ayons ferme consolation,nous qui courons pour obtenir la iouyssance proposée de l'esperance,laquelle nous tenons comme vne ancre seure & ferme de l'ame, & entrant iusque au dedans du voyle ou IESVS est entré precurseur pour nous, estant faict souuerain Sacrificateur eternellement selon l'ordre de Melchi-zedec.

CHAP. VII.

Car cestuy Melchi-zedec,Roy de A
Salé, Sacrificateur du souuerain gen.14.c
Dieu,lequel vint au deuant d'Abraham comme il retournoit de l'occision dés Roys, & le beneist, auquel aussi Abraham departit le disme de toutes choses: lequel premierement est interpreté Roy de iustice,& puis aussi Roy de Salem(c'est à dire Roy de paix) sans pere, sans mere,sans genealogie,n'ayant commencement de iours, ne fin de vie: mais estant faict semblable au Filz de Dieu, demoure Sacrificateur eternellement. Or considerez combien grand a esté cestuy,auquel Abraham grand pere,donna le disme dés despouilles. Et certes ceux qui reçoyuent l'office de Sacrificature
(pource qu'ilz sont de la lignée)de*Leui, deu. 14.
ilz ont commandement selon la Loy,de prendre disme du peuple(c'est à dire leurs freres)combien qu'ilz soyent aussi sortis de la semence d'Abraham. Mais celuy duquel la lignée n'est point nombrée entre eux,a prins le disme d'Abraham:& a
beneict celuy qui auoit lés Promesses.Et B
sans aucune contradiction ce qui est moindre,est beneict par le plus grand. Et icy aussi lés hommes qui sont mortelz prennent lés dismes:mais là,celuy duquel il est tesmoigné qu'il vit[lés prenoit.] Et,(par maniere de parler)Leui qui[selõ la Loy] prent lés dismes,a esté dismé en Abrahã. Car encore estoit-il és reins de son pere, quand Melchi-zedec luy vint au deuãt.

Si donc la consommation estoit par la Sacrificature Leuitique, (car le peuple soubz icelle a receu la Loy) à quoy a il esté d'auantage necessaire,qu'vn autre Sacrificateur se leuast, qui fust dict selon l'ordre de Melchi-zedec,& non pas selon l'ordre d'Aharon? Car quand l'office de Sacrificature est transporté, il est necessaire que aussi soit faict transport de la Loy. Certes celuy duquel cés choses sont dictes,appartient à autre lignée:
de laquelle nul n'a assisté à l'autel. *Car Mat.1.
il est manifeste que nostre Seigneur est Luc 3.
nay de Iuda: en laquelle lignée Moyse
n'a rien dict de la Sacrificature. Et ce- C
cy est encore plus manifeste, si vn autre Sacrificateur s'esleue selon la similitude de Melchi-zedec, lequel ne soit pas faict selon la Loy du commandement charnel: mais selon la puissance de

la vie

la vie immortelle. Car il tesmoigne ainsi.
psal. 110. a *Tu és Sacrificateur eternellement selon
l'ordre de Melchi-sedec. Certes l'aboli-
tion du mandement precedent se fait pour
Ro. 8. a. sa debilité & inutilité. *Car la Loy n'a
Gala. 3. d rien amené à perfection, mais elle estoit in-
troduction de meilleure esperance (par la-
quelle nous approchons à Dieu) & d'au-
tant meilleure, qu'elle n'est point sans iu-
rement. Lés autres certes ont bien esté
faictz Sacrificateurs sans iurement: mais
cestuy-cy auec iurement, par celuy qui
Psal. 110. luy a dict: *Le Seigneur a iuré, & ne se re
pentira point: tu és Sacrificateur eternel-
lement, selon l'ordre de Melchi-sedec.
D'autant IESVS est faict pleige de
meilleur Testament, & lés autres certes
ont esté plusieurs Sacrificateurs, pour ce
que par la mort estoyent empeschez de
tousiours demourer. Mais cestuy pour ce
qu'il demoure eternellemẽt, il a perpetuel-
le Sacrificature. Parquoy aussi il peut
D sauuer à plein, ceux qui s'approchent de
Ro. 8. g. Dieu par luy, tousiours viuant pour in-
1. Ieh. 2. a terceder pour eux. Car il estoit con-
uenable que nous eussions vn tel souue-
rain Sacrificateur, sainct, innocent, sans
macule, separé dés pecheurs, & faict plus
hault que lés cieux: lequel n'eust point ne
cessité (comme lés souuerains Sacrifica-
teurs) d'offrir tous lés iours sacrifices, pre
mierement pour sés pechez, puis aprés
*assauoir pour lés pecheurs. pour ceux du peuple. Car il a faict ce-
la vne foys, s'estant *offert soymesme.
Certes la Loy ordonne lés hommes qui
ont infirmité, souuerains Sacrificateurs.
*assauoir au Psal. 110. Mais la parolle du iurement qui est *a-
prés la Loy, ordonne le Filz parfaict eter-
nellement.

CHAP. VIII.

A OR le sommaire dés choses qui son
Sus 4. d. dictes, est: *que nous auons tel sou
Sous 12. a uerain Sacrificateur qui est assis à
la dextre du siege de la maiesté de Dieu
és cieux, administrateur dés choses sain-
ctes, & du vray Tabernacle lequel Dieu
a fiché, & non point l'homme. Car tout
souuerain Sacrificateur est constitué pour
offrir dons & sacrifices. Parquoy il est
necessaire que cestuy aussi ayt quelque
chose pour offrir. Car s'il estoit sur
terre, il ne seroit point Sacrificateur du
nombre de ceux qui offrent lés dons se-
lon la Loy: lesquelz seruent à l'exemplai
B re & vmbre dés choses celestes: comme il
fut respondu à Moyse, quand il deuoit a-
exo. 25. d cheuer le Tabernacle. *Or voy (dit-il)
Act. 7. f. que tu faces toutes choses selon la forme
qui t'a esté monstrée en la montaigne.

Mais maintenant il a obtenu plus ex-
cellente administration, d'autant qu'il est
Mediateur de meilleur Testament qui est
estably en meilleures promesses. Car
si ce premier la eust esté *sans reproche, on *parfaict.
n'eust iamais cerché lieu au second. Car C
en lés reprenant, il leur dist: *Voicy, lés Iere. 31. f.
iours viendront (dit le Seigneur) que i'ac-
compliray sus la maison d'Israël et sus la
maison de Iuda, vn nouueau Testament:
non point selon le Testament que ie fey
à leurs peres, au iour q̃ ie prins leur main
pour lés mener hors la terre d'Egypte:
pource qu'ilz n'ont point demouré en
mon Testament, & lés ay delaissé, dit le
Seigneur. Car c'est le Testament que ie
disposeray à la maison d'Israël aprés cés
iours la (dit le Seigneur) donnant més
loix en leur entendement, & lés escriray D
en leur cœur: & seray leur Dieu, & ilz se-
ront mon peuple. Et vn chascun n'en-
seignera point son prachain, ne vn cha-
scun son frere, disant: Congnoy le Sei-
gneur. Car tous me congnoistront,
depuis le plus petit iusque au plus grand
d'entre eux. Pourtant que ie seray ap-
paisé quant à leurs iniustices & à leurs pe
chez, & n'auray plus memoire de leurs
iniquitez. Par ce qu'il dit vn nouueau, il
a *faict vieil le premier. Et ce qui est faict *ou, aboly.
vieil & ancien est prochain de venir à
neant.

CHAP. IX.

DOnc certes la premiere auoit auf- A
si lés iustifications, le seruice di-
uin, & le Sanctuaire *mondain. *ou, exterieur.
*Car le premier Tabernacle a esté faict,
auquel estoit le chandelier, & la table, & exo. 26. a
la proposition dés pains qui est dict lés 36. b.
Lieux sainctz. Et aprés le second
voyle estoit le Tabernacle, qui est dict le
Lieu tressainct, ayant vn encensoir d'or,
& l'arche de l'Alliance totallement cou-
uerte d'or à lentour: auquel estoit vne cru
che d'or ayant la Manne, * & la verge Nõ. 17. a
d'Aharon qui auoit fleury, & lés tables B
de l'Alliance. * Et sur elle estoyent lés
Cherubins de gloire faisans vmbre au exo. 25. b
Propiciatoire. Desquelles choses n'est 3. Ro. 8. a
besoing maintenant de parler particulie-
rement. Or cés choses ainsi ordon-
nées, lés Sacrificateurs entrent bien tous-
iours au premier Tabernacle, pour accõ-
plir lés seruices dés sacrifices. Mais au
secõd entre le souuerain Sacrificateur seul,
vne foys l'an: non point sans sang, lequel
il offre pour soymesme & pour lés *igno- *ou, fautes.
rances du peuple. Par cela signifioit le
sainct Esprit, que la voye dés Lieux
sainctz n'estoit poit encore manifestée, veu C

que le premier Tabernacle duroit encore, qui estoit similitude pour le tẽps d'adõc: auquel dons & sacrifices estoyent offertz, lesquelz ne pouoyent selon la conscience rendre parfaict celuy *qui faisoit le seruice diuin, seullement ordonnez en viandes, en breuuages, en diuers lauemens & iustifications de la chair, iusque au tẽps de correction. Mais Christ souuerain Sacrificateur dés biens à venir, quãd il est venu par vn plus grand et plus parfaict Tabernacle, non point faict de la main, c'est à dire, non point de ceste creation, & non point par sang dés boucz ou dés veaux: mais par son propre sang, est entré vne foys és Lieux sainctz, ayant

*ne pour leql il estoit faict

D trouué redemption eternelle. *Car si le

Leu.16.a sang dés taureauz & dés boucz, & la cendre de la genisse espandue, sanctifie lés souillez pour la purification de la chair: le sang de Christ qui par l'Esprit eternel s'est offert à Dieu soymesme sans reprehension, combien plus fort nettoyera-il vostre conscience dés œuures mortes pour seruir à Dieu viuãt? Et pour ce est-il Mediateur du nouueau Testament, affin q̃ la mort *estant faicte pour la redemption dés transgresions (lesquelles estoyent soubz le premier Testament) ceux qui sont appellez, reçoyuent la promesse de l'heritage eternel. *Car ou il y a Testament, il est necessaire que la mort du Testateur y entreuienne. Car le Testament est confermé en ceux qui sont mortz: veu qu'il n'a point encore vertu durant que le Testateur vit. Parquoy aussi le premier n'a point esté dedié sans sang. Car quand tout le commandement fut exposé selon la Loy par Moyse à tout le peuple, il print le sang dés veaux & dés boucz auec de l'eaue et de la laine teincte en escarlate, & de l'ysope: & arrousa le liure & tout le peuple, disant: * C'est le sang du Testament, lequel Dieu vous a ordonné. Et aussi arrousoit-il du sang semblablement le Tabernacle & tous lés vaisseaux du seruice. Et prés que toutes choses selon la Loy sont nettoyées par sang. Et sans effusion de sang, ne se faict point *de remission. Il est donc necessaire que lés figures dés choses qui sont és cieux, soyent purifiées par telles choses: mais que lés choses celestes soyent nettoyées par meilleurs sacrifices que n'estoyent iceux. Car IESVS n'est point entré és Lieux sainctz faictz de la main, qui estoyent exemples dés vrays: * mais au ciel mesme, affin que maintenant il apparoisse pour nous deuant la face de Dieu.

*ou, entreuenant.

E Gala.3.b

exo.24.b F

*de sacrifice pour le peché.

Sus 7.d. Ro.8.g. 1. Ieh.2.a

G Mais non point qu'il se offre souuentesfois soymesme, comme le souuerain Sacrificateur entre és Lieux sainctz chascun an par sang d'autruy. (Autrement il luy eust fallu souuentesfois souffrir depuis la fondation du monde) mais maintenant vers la consommation dés temps, il est apparu vne foys par le sacrifice de soymesme pour la destruction de peché. Et tout ainsi qu'il est ordonné aux hommes de mourir *vne foys, & aprés cela, le iugement: pareillement aussi Christ ayant esté offert vne foys *pour abolir lés pechez de plusieurs, ilz apparoistra secondement sans peché à ceux qui l'attendent pour auoir salut.

*Et non plus. Ro.5.b. 1.pier.3

CHAP. X.

A Car la Loy ayant l'vmbre dés biens à venir, non point la mesme image dés choses, ne peut iamais par cés sacrifices (lesquelz on offre chascun an continuellement) rendre parfaictz ceux qui y viennent. Autrement n'eussent-ilz point cessé d'estre offertz: pource que lés sacrifians nettoyez vne foys, n'eussent plus eu aucune conscience de peché. *Mais par iceux sacrifices est faicte commemoration dés pechez, chascun an. Certes il est impossible d'oster lés pechez par le sang dés taureaux & dés boucz. Pour ce entrant au monde, il dist: * Tu n'as point voulu sacrifice ne offrande, mais tu m'as approprié vn corps. Aussi tu n'as point prins plaisir aux offertes bruslées, ne à l'oblation pour le peché. Adonc i'ay dict: Voicy ie vien: *Au summaire du liure est escrit de moy, que ie face, ô Dieu, ta volunté. *Quand il dit deuant: Tu n'as point voulu sacrifice, ne offrande, ne offertes bruslées, ne oblation pour le peché, & ne t'ont point pleu lés choses qui sont offertes selon la Loy, adonc il a dict: Voicy ie vien, affin de faire, ô Dieu, ta volunté: il oste le premier, affin qu'il establisse le second. Par laquelle volunté nous sommes sanctifiez par l'oblation vne foys faicte du corps de IESVS Christ.

Leu.16. B

psa.40.

*C'est toute l'escriptur[e]

C Et certes tout Sacrificateur assiste chascun iour administrant & offrant souuentesfois lés mesmes sacrifices: lesquelz ne peuuent iamais oster lés pechez. Mais cestuy-cy ayant offert vn seul sacrifice pour lés pechez, *est assis eternellement à la dextre de Dieu, attendant ce qui reste, iusque à ce que sés ennemis soyent mis la scabelle de sés piedz. Car par vne seulle oblation il a parfaict à perpetuité ceux qui sont sanctifiez. Mais aussi le sainct Esprit le nous tesmoigne: car il a predict. *C'est le Testament que ie leur

Sus 1.b Psal. 11[0]

D Iere. 31.

feray

feray aprés cés iours (dict le Seigneur) donnant més loix en leur coeur, & lés escriray en leurs entendemens, & n'auray plus souuenance de leurs pechez & iniquitez.

Or là ou est remission de cés choses, il n'y *a plus d'oblation pour le peché. Veu donc freres, que nous auons liberté d'entrer aux Lieux sainctz, par le sang de IESVS par la voye laquelle il nous a dedié nouuelle & viuante: par le voyle, c'estadire par sa chair, & que nous auons vn grand Sacrificateur commis sus la maison de Dieu: allons auec vray coeur en certitude de Foy, ayans lés coeurs *arrousez, & la mauuaise conscience ostée, & ayans le corps laué d'eaue nette, tenons la confession de nostre esperance sans varier. Car celuy qui l'a promis, est fidele.

*il ne faut plus de sacrifice pour lés pechez

*ou, lauez

E Et pensons l'vn de l'autre, affin de nous inciter à Charité & à bonnes oeuures, ne delaissans point nostre Assemblée (comme aucuns ont de coustume) mais admonestãs l'vn l'autre: & ce d'autant plus que vous voyez le iour approcher. *Car si nous pechons voluntairement aprés auoir receu la congnoissance de verité, il n'est plus laissé sacrifice pour lés pechez, mais vne attente terrible de iugement, & vne fureur de feu qui deuorera lés aduersaires. Si aucun mesprise la Loy de Moyse, *il meurt sans quelque misericorde soubz deux ou troys tesmoings: combien pires tormentz cuydez vous que desseruira celuy qui mettra le Filz de Dieu soubz lés piedz, & aura le sang du Testament pour

F chose de nulle saincteté, par lequel il auoit esté sanctifié: & aura faict iniure à l'esprit de Grace? Car nous congnoissons celuy qui a dict: *A moy est la vengeance, & ie le rendray, à dict le *Seigneur. Et encore:* Le Seigneur iugera son peuple. C'est chose horrible de cheoir és *mains* de Dieu viuant. Reduysez en memoyre lés iours precedens, esquelz vous ayans esté illuminez, auez soustenu grand combat d'afflictions: en partie certes quand vous auez esté faictz spectacles, à tous par opprobres & tribulations: & d'autre part quand vous auez esté faictz compaignõs de ceux qui conuersent ainsi. Car aussi vous auez esté participans dés afflictions qui sont aduenues par més liens, & auez *receu en ioye le rauissemẽt de voz biens, congnoissans en vous *mesmes**que vous

G auez vne meilleure cheuance és cieux & permanente. Ne reiettez point donc vostre confiance, laquelle a grande remuneration. Certes vous auez besoing de patience, affin que ayans faict la volunté de Dieu, vous obteniez la Promesse. Car encore vn bien petit de temps celuy qui doict venir viendra, & ne tardera point.

Sus 6.a.b

Deu.17 b

2.cor.13a

Deu. 32.e

Rom.12d

*enduré

Mat. 5.b

*Or le iuste viura de Foy: & s'il se retire, il ne plaira point à mon ame. Aussi nous ne sommes point gens pour nous retirer, à perdition: mais pour suyure la Foy, en acquisition de vie.

Aba.2.a.

Rom.1.c.

Gala.3.b

CHAP. XI.

A OR la Foy est le fondement dés choses qu'on espere, & certification dés choses qu'on ne voit point. Car par elle lés Anciens ont obtenu tesmoignage. Par Foy, nous entendons que lés siecles ont esté ordonnez par la Parolle de Dieu: affin que dés choses qui n'apparoissoyent point, fussent faictes celles qu'on voit. Par Foy, *Habel a offert plus grand sacrifice à Dieu que Cain: par laquelle il a obtenu tesmoignage d'estre iuste, d'autant que Dieu rendoit tesmoignage de sés dons. Et luy estant mort parle encore par elle. Par Foy, *Enoch a esté transporté, affin qu'il ne veist point la mort: & ne fut point trouué, pource que Dieu l'auoit transporté.

Gene.4.a

Gene.5.c.

Sap.4.b.

Ecc.44 c.

B Car deuant qu'il fust transporté, il eut tesmoignage d'auoir pleu à Dieu. Or il est impossible de luy plaire sans Foy. Car il fault que celuy qui vient à Dieu, croye que Dieu est, & qu'il est remunerateur à ceux qui le requierent. Par Foy, *Noe aprés qu'il fut diuinement admonesté: craignant lés choses lesquelles encore ne se veoyent point, appareilla pour la sauueté de sa famille, l'arche, par laquelle il *condemna le monde, & fut faict heritier de la iustice qui est par Foy. Par Foy, quãd *Abraham fut appellé, il obeyt pour venir au lieu qu'il deuoit prendre en heritage, & se partit, non sachant ou il alloit. Par Foy, il demoura en la terre promise, comme en estrangiere: habitant en tentes auec Isaac & Iacob heritiers auec luy de la mesme Promesse: car il attendoit la cité ayant fondementz, de laquelle l'ouurier & fondateur est Dieu.

Gen. 6.c.

Eccl.44e

*conuainquit.

ge.12.13a

C Par Foy *Sara aussi receut force pour conceuoir & retenir semence, & enfanta outre le temps d'eage: pour ce que elle estimoit que celuy qui luy auoit promis, estoit fidele. Pourtant aussi d'vn (voyre encore amorty par eage) nasquirent gens en multitude comme lés estoilles du ciel, & comme le sablon qui est au riuage de la mer, qui ne se peut nombrer. Tous ceux-cy sont mortz selon la Foy, non ayans receu lés Promesses: mais lés ayans veu de loing, creu & salué, & ayans confessé

Gen.21.a

1.Pier.2.c fessé qu'ilz estoyent* aduenaires & estran
giers en la terre. Car ceux qui di-
sent cés choses,demonstrent qu'ilz cerchēt
vn pais. Et certes s'ilz eussent eu me
moyre de celuy duquel ilz estoyent par-
tis,ilz auoyent vrayement temps d'y re-
tourner. Mais maintenant ilz en desi
D rent vn meilleur,c'est, le celeste. Par-
quoy Dieu mesme ne prent point à honte
d'estre appellé leur Dieu. Car il leur
Gen.22.b auoit preparé vne cité. Par Foy,*A-
Eccl.44.c braham offrit Isaac quand il fut* esprou-
*Tenté. ué. Et offrit son filz vnique,*duquel
*pour le- il auoit receu lés Promesses,(auquel auoit
quel. esté dict:En Isaac te sera appellée semen-
ce) ayant consideré que Dieu le pouoit
aussi ressusciter dés mortz. Parquoy
aussi le receut en figure de Resurrection.
Par Foy dés choses à venir Isaac don-
na benediction à Iacob & à Esau.
gene.27.c Par Foy.*Iacob mourant beneist vn
Gen.48. chascun dés filz de Ioseph: & adora vers
49.a le sommet de la verge d'iceluy. Par
E Foy,*Ioseph mourant fist mention de
Gen.50.d l'issue dés enfans d'Israël: & bailla com-
Exo.2.a. mandement de sés os. Par Foy,*quand
Actes 7. Moyse fut nay il fut caché troys moys
par sés parens, pource qu'ilz le veoyent
ioly petit enfant,& ne craingnirent point
Gen.2.b. l'edict du Roy. Par Foy,*Moyse
*esleuē en estant ia *grād, refusa d'estre nommé filz
honneur. de la fille de Pharao: eslisant plustost
estre affligé auec le peuple de Dieu, que
d'auoir iouyssance de peché de petite du-
rée: estimant l'opprobre de Christ plus
grandes richesses, que lés thresors qui
estoyent en Egypte: car il auoit esgard à
Exo.12.b la remuneration. *Par Foy, il laissa
Egypte,ne craignant point la fureur du
Roy. Car il tint bon,comme s'il eust
veu celuy qui est inuisible. Par Foy,
Exo.14.b *il feit la Pasque, & l'effusion de sang:
F affin que celuy qui destruysoit lés pre-
miers nayz,ne lés touchast. Par Foy,
ilz passerent la mer rouge,comme par ter
re seiche. Laquelle chose voulans ex
perimenter lés Egyptiens, furent englou-
Exo.14.b tis. Par Foy,*lés murs de Iericho tom-
Ios.6.c. berent, aprés qu'ilz eurent esté enuiron-
ios.2.a.6.d nez par sept iours. Par Foy,*Rahab
*ou,ho- *paillarde ne perit point auec lés incredu-
stesse. les,quād elle eut receu lés espies en*paix.
*en seure- Et que dy-ie d'auantage? Car le temps
té. me defaudra, si ie veux raconter de*Ge-
Iuges 6. deon,& de Barac, & de Samson, & de
4.14. 11. *Iephthe,*& de Dauid,& de Samuel &
1.Sam.17 dés prophetes:lesquelz par Foy ont com
12. batu lés Royaumes, ilz ont faict iustice,
Dani.14. ilz ont obtenu lés Promesses,*ilz ont
clos lés gueules dés Lyōs,ilz ont esteinct
la vehemence du feu,ilz ont euité lés tren Dan.3.
chans dés glaiues,ilz sont deuenus vigo- 1.ro.17
reux de maladie,ilz se sont monstrez ver-
tueux en bataille, ilz ont repoulsé lés*in- *ou,as-
cursions dés estrangiers: lés femmes ont sault.
receu leurs mors par resurrections. Lés G
vns aussi ont esté *estendus,ne tenās cōpte *Ou, b
d'estre deliurez,affin q'lz obtinssent meil- tus cō
leure resurrection. Et lés autres ont esté tabouri
esprouuez par moqueries et batures:d'auā
tage aussi de liens et de prison,ilz ont esté
lapidez,*ilz ont esté trenchez, ilz ont esté
tentez,ilz ont esté mis à mort par occisiō 2.cro.24
de glaiue, ilz ont chemine ça & là, vestus
de peaux de brebis & de chieures, desti-
tuez,oppressez,affligez, desquelz le mon-
de n'estoit point digne: *errans aux de- 4.Ro.19
sertz,aux montaignes,& fosses,& aux ca
uernes de la terre. Et tous ceux là
ayans acquis tesmoignage par Foy, ne
receurent point la Promesse: Dieu ayant
proueu quelque chose meilleure pour
nous,affin qu'ilz ne fussent venus à perfe-
ction sans nous.

CHAP. XII.

POurtant aussi nous,veu que som- A
mes enuironnez de si grande nuée
de tesmoings,ostans toute charge,
& le peché duquel sommes fort enuelop-
pez,courons par patience au combat qui
nous est proposé, regardans au Chef de la
Foy, & consommateur IESVS:le-
quel pour la ioye à luy proposée a endu-
ré la croix,ayant contemné honte. *Et Sus 10.c.
s'est assis a la dextre du throne de Dieu. 1.Pier.2.d
Parquoy considerez diligemment,qu'il a B
souffert telle contradiction dés pecheurs à
lencontre de soy:affin que vous ne soyez
ennuyez,defaillans en voz courages.
Vous n'auez point encore resisté iusque
au sang,combatans contre peché: & auez
oublié l'exhortation laqlle parle à vous,
comme aux enfans, disant:* Mon enfant, Prou.3.b
ne metz point en oubly la correction du
Seigneur,& ne defautz point,quand tu és
reprins de luy. *Car le Seigneur cha- Iob.5.c.
stie celuy qu'il ayme, & flagelle tout en- Apo.3.d.
fant qu'il reçoit. Si vous endurez la
correction, Dieu s'offre à vous comme
aux enfans. Car qui est l'enfant lequel C
le pere ne corrige point?mais si vous estes *assauoir
sans chastiement duquel tous sont parti- legitimes
cipant, vous estes donc bastars & non *c'est char
point*filz.Certes puis que nous auons eu nelz.
pour chastieurs lés peres*de nostre chair, *c'est spi-
& lés auons eu en reuerence:ne serons- rituel, &
nous point beaucop plus subiectz au de noz
Pere*dés espritz,& viurons?Et iceux cer- ames.
tes

tes par peu de temps nous chastioyent
comme bon leur sembloit: mais cestuy-cy
nous chastie à ce qui est vtile, affin de nous
departir sa sanctification. Or toute corre-
ctió pour le present ne semble point estre
de ioye, ains de tristesse: mais aprés elle
rend fruict paisible de iustice à ceux qui
Isa.35.a. sont exercitez par elle. *Partant leuez
D voz mains qui sont lasches, & voz ge-
noux qui sont desioinctz: & faites que
voz pas soyent droictz à voz piedz: af-
fin que ce qui est clochant ne se desuoye,
Ro.12.c. mais plustost soit guary. *Suyuez
paix auec tous, & sainctetè, sans laquelle
nul ne verra le Seigneur. Prenez garde
que aucun ne soit defaillant de la Grace
de Dieu, que quelque racine d'amertume
bourionnant en hault ne vous destourbe:
& que par elle plusieurs ne soyent souil-
E lez. Que aucun ne soit paillard, ou conta-
gen.25.d. miné, comme *Esau, qui pour vne viande
donna son droict de Primogeniture. Car
vous sauez que aprés desirant heriter la
gen.27.f benediction, il fut reprouué. *Pource qu'il
ne trouua point lieu de repentance: ia soit
qu'il l'eust demandée auec larmes. Cer-
exo.19.d tes vous n'estes point venus à la *montai
20.c. gne touchée, & au feu bruslant, & au
tourbillon, & à l'obscurité & tempeste,
& au son de la trompette, & à la voix
dés parolles, laquelle ceux qui l'oioyent
refuserent: affin que la parolle ne leur fust
F enioincte. Car ilz ne pouoyent endurer
exo.19.b ce qui estoit dict. *Si vne beste attouche la
montaigne, elle sera lapidée ou percée de
dard. Et ainsi estoit terrible ce qui appa-
roissoit. Moyse dist: I'ay esté espouenté
& ay tremblé. Mais vous estes venus à
la montaigne de Zion, & à la cité de
apo.21.a. Dieu viuant. *Ierusalem celeste, & à la
compagnie de moult de milliers d'An-
ges, & à la Congregation dés premiers
nayz qui sont escritz és cieux, & à Dieu
qui est Iuge de tous, & aux espritz dés
iustes parfaictz, & à IESVS Me-
diateur du nouueau Testamēt, & au sang
respandu parlant meilleures choses que
G celuy de Habel. Voyez que vous ne
mesprisiez celuy qui parle. Car si ceux
qui mespriserent celuy qui parloit sur la
terre, ne sont point eschappez: beaucop
plus nous, si nous nous destournons de
celuy qui est dés cieux, duquel la voix
esmeut lors la terre. Mais maintenant il a
Agge.2.b denoncé, disant. *Encore vne fois i'esmeu
non seulement la terre, mais aussi le ciel.
Et ce qu'il dict, Encore vne fois: il signifie
la mutation dés choses qui sont esmeuës,
comme de celles qui sont faictes: affin que
celles qui ne sont point esmeuës, demeu-
rent. Parquoy nous prenans le Royau-
me qui ne peut estre esmeu, *ayons Grace: *ou auōs.
par laquelle seruions à Dieu à son gré
auec reuerence & crainte: *car aussi no- deut.4.d.
stre Dieu est vn feu consommant.

CHAP. XIII.

QVe Charité fraternelle demeure A
entre vous. N'oubliez point ho- rom.12.c
spitalité. Car par icelle *aucūs ont ge.18.19.a
receu dés Anges en leur lo- 1.pier.4.c
gis, n'en sachans rien. Ayez memoy-
re dés prisonniers, comme si vous estiez
emprisonnez auec eux: & de ceux qui
sont affligez, comme vous mesmes aussi
estans *en corps. Mariage est entre tous *c'est sub
honnorable, & la couche sans macule. iectz aux
Mais Dieu iugera lés paillardz & lés mesmes
adulteres. *Que voz meurs soyent perilz.
sans auarice, estans contens dés choses Sus 12.d.
presentes. Car luy mesme a dict: *Ie ne Ios.1.b.
te laisse point, & ne t'abandonne point.
Tant, que nous pouons dire seurement:
*Le Seigneur m'est adiuteur, ie ne crain- psa.118.a
dray chose que l'homme me puist faire.
Ayez memoyre de voz Conducteurs, B
qui vous ont parlé la Parolle de Dieu:
desquelz ensuyuez la Foy, considerans
quelle a esté l'yssue de leur conuersation.
IESVS Christ qui estoit hyer est au-
iourdhuy, & le mesme est, eternellement.
Ne soyez point distraictz ça & là par
doctrines diuerses & estranges. Car il est
bon que le cœur soit estably par Grace:
non point par viandes, lesquelles n'ont
point prouffité à ceux qui s'y sont ad-
donnez. Nous auons vn autel, duquel C
n'ont pas puissance d'en māger ceux qui
seruēt au Tabernacle. Car *lés corps dés exo.29.b
bestes (desquelles le sang est apporté pour leu.4.b.c
le peché par le souuerain Sacrificateur nōb.19.a
dedans le sanctuaire) sont bruslez hors
*dés tentes. Pourtant aussi, IESVS *ou, du
affin qu'il sanctifiast le peuple par son camp.
sang, a souffert hors la porte. Allōs donc
à luy hors dés tentes portans son oppro-
bre. Car nous n'auons point icy de cité
permanente: mais nous cerchons celle qui
est à venir. *Nous offrons donc par luy psal.50.d
Sacrifice de louēge tousiours à Dieu: c'est 116.d.
à dire le fruict dés leures, *confessans son hose.14.b
Nom. *Or ne mettez en oubly la benefi- *louans.
cence, et la communication: car Dieu prēt Mic.6.c.
son bon plaisir à telz sacrifices. *Obeys- 2.Th.5.e
sez à voz Conducteurs, & vous soub-
mettez à eux, (car ilz veillent pour voz
ames, comme ceux qui en doiuent rendre
compte) affin que ce qu'ilz font qu'ilz le
facent ioyeusement, & non point à re- D
gret,

gret,car ce vous est inutile. Priez pour nous, car nous nous confions *que nous auons bonne conscience,entre tous ceux qui veulent conuerser honnestement: & plus grandement vous prie de ce faire,affin que ie vous soye plustost rendu. Or le Dieu de paix(qui a ramené dés mortz le grand Pasteur dés brebis nostre Seigneur IESVS Christ par le sang du *Testament eternel) vous face parfaictz en toute bonne œuure pour faire sa volunté,faisant que ce que vous faites, soit aggreable deuant luy par IESVS Christ, auquel est gloire à tousioursmais. Amen. Aussi freres, ie vous prie receuez la parolle d'admonition : car ie vous ay escrit briefuement. Congnoissez nostre frere Timothée estre *deslié,auec lequel ie vous verray s'il vient bien tost.Saluez tous voz Conducteurs, & tous lés Sainctz. Ceux qui sont d'Italie vous saluent. Grace soit auec vous tous. Amen.

*ou, que tousceux qui desirét de cõuerser hõnestemẽt, ont bõne estime de nous.

*ou, Alliance.

*ou,parti et éuoyé.

Enuoyée d'Italie,par Timothée.

Fin de l'Epistre aux Ebrieux.

L'EPISTRE DE SAINCT IAQVES Apostre.

CHAP. I.

A IAQVES SERVITEUR de Dieu et du Seigneur IESVS Christ, aux douze lignées qui sont esparses,Salut. Més freres, reputez estre toute ioye,quand vous escherrez en diuerses tentatiõs: sachans que la probation de vostre Foy engendre patience: mais il fault que patience ayt œuure parfaicte,affin que soyez parfaictz et entiers, ne defaillans en rien. Que si aucun de vous a faulte de sapience, qu'il la demande à Dieu,lequel donne à tous* abondamment, & ne le reproche point: & elle luy sera donnée,mais qu'il la demande en Foy ne doubtant en rien. Car qui doubte,il est semblable au flot de la mer qui est demené du vent,& est rauy par impetuosité. Or que cest homme la ne pense point qu'il reçoyue aucune chose du Seigneur. L'homme double de courage, est inconstant en

B toutes sés voyes. Que le frere qui est de basse condition,se glorifie en sa haultesse. Au contraire, celuy qui est*riche,qu'il se glorifie en sa petitesse: car il passera comme la fleur de l'herbe. Car le Soleil est leué auec ardeur,& l'herbe est seichée, & sa fleur est cheuë, & sa belle apparence est perie: ainsi aussi fletrira le riche en toutes sés voyes. *Bienheureux est l'homme qui endure tentation :car quãd il aura esté esprouué, il receura la couronne de vie,q̃ Dieu a promis à ceux qui l'aymẽt. Quand aucun est tenté,qu'il ne die point: Ie suis tenté de Dieu. Car comme Dieu ne peut estre tenté à maux: aussi ne tente-il point aucun. Mais vn chascun est tenté, quand il est attiré & amorsé par sa propre concupiscence. Puis aprés quand la concupiscence a conceu, elle enfante peché: mais le peché estant paracheué,engendre mort. Més treschers freres,ne vous abusez point. Toute bonne donation, & tout don parfaict est d'enhault, descendant du Pere dés lumieres : enuers lequel *n'y a point de mutation ne d'vmbrage de changement. Iceluy de son propre vouloir nous a engendré par la Parolle de verité: affin que fussions quelques premices de sés creatures. Par ainsi més chers freres,tout homme soit hastif à ouyr,& tardif à parler*& tardif à courroux: car le courroux de l'homme n'accomplit point la iustice de Dieu. Parquoy vous,reiettãs toute ordure & abondance de malice, receuez en doulceur la Parolle plantée en vous, laquelle peut sauuer voz ames. Mais accomplissons la Parolle, & ne l'escoutons point seullement en deceuant nous mesmes. Car si aucun oyt la Parolle, & ne la met point en effect: cestuy est semblable à l'homme qui considere en vn miroir la face de sa natiuité. Car il s'est consideré soymesme, & s'en est allé:& incontinent a oublié quel il estoit. Mais celuy qui aura regardé en la Loy parfaicte,qui est liberté, & aura perseueré ainsi ne l'escoutant point auec oubliance: mais la faisant par œuure: cestuy sera bienheureux en son faict. Si aucun cuyde estre * religieux entre vous,ne refrenant point sa langue,mais laissant errer son cœur: la religion de cestuy est vaine. La religion pure & sans macule enuers Dieu & le Pere,est ceste: Visiter lés orphelins & lés vefues en leurs tribulations:& se garder sans estre souillé de ce monde.

*ou, simplement, puremẽt.

Isai.40. Ecc. 14. 1. pier.1.

Iob 5.c. Apo.2.c

C

Nombr. 23.c.

Pro.17.d Eccl.5.c. Ro.12.d

D

*seruãt et plaisant à Dieu.

CHAP. II.

A MEs freres, n'ayez point la Foy de nostre Seigneur IESVS

Christ glorieux, auec respect de person-
nes. Car si en vostre assemblée entre
vn homme ayāt aneau d'or, vestu de quel-
que precieux habit, & ausi y entre vn
paoure vestu de quelque meschant habit,
& qu'ayez esgard à celuy q̃ porte le veste
mēt precieux, & luy dictes: Toy, asieds
toy icy à ton aise: & que vous disiez au
paoure: Toy, tiens toy là debout, ou, as-
sieds toy au bas de ma scabelle: vous,
n'estes vous point iugez en vous mesmes,
[d]onnant & estes faictz iuges "par mauuaises pen-
[h]onneur sées? Més treschers freres, oyez. Dieu
[p]our la n'a-il point esleu lés paoures de ce mon-
[r]obbe, q de, qui sont riches en Foy & heritiers du
[d]oit estre Royaume, lequel il a promis à ceux qui
[p]our la l'ayment? Mais vous auez desdaigné
[c]ōsciēce. le paoure. Lés riches n'abusent-ilz point
B de puissance contre vous? & eux mesmes
vous tirent-ilz pas és plaidoyers? Eux
mesmes ne blasphement-ilz point le bon
Nom qui a esté inuoqué sur vous? Si cer-
tes vous parfaictes la Loy Royalle selon
[L]eui.19.b l'escriture, assauoir. *Tu aymeras ton
[R]o.13.c. prochain comme toy mesmes: vous faictes
[I]us 2. bien. Mais si vous vilez aux personnes:
vous faictes peché, & estes reprins de la
Loy comme transgresseurs. Car quicon-
que aura gardé toute la Loy, & vienne à
faillir en vn poinct, il est coulpable de
[E]xo.20.c tous. Car celuy qui a dict, *Tu ne seras
[D]eut.5.b point adultere: il a dict ausi, Tu n'occi-
C ras point. Et si tu n'és point adultere,
mais tu occis, tu és transgresseur de la
Loy. Parlez ainsi, & faictes comme ceux
qui doyuent estre iugez par la Loy de li-
berté. Car iugement sans misericorde sera
faict à celuy qui ne faict point misericor
de: & misericorde se glorifie à lencōtre de
iugement. Més freres que proffitera-il, si
aucun dict qu'il a Foy, & il n'ayt point
lés œuures? La Foy le pourra-elle sau-
uer? Et si le frere ou la sœur sont nudz, &
ayent faulte du viure pour le iour, & au-
cun de vous leur die: Allez en paix,
chauffez vous, & vous saoulez: & que ne
leur donniez point lés choses qui sont ne
D cessaires au corps: que leur profitera-il?
Ainsi ausi la Foy, si elle n'a lés œuu-
res, elle est morte en soymesme. Mais au-
cun dira: Tu as la Foy, & moy i'ay lés
œuures: monstre ta Foy par tés œuures, et
ie te monstreray ma Foy par més œuu-
res. Tu croys qu'il est vn Dieu? Tu fais
bien. Ausi lés Diables le croyent, & en
tremblent. Mais ô homme vain,
"Qui pro veus-tu sauoir que la Foy sans lés œuu-
cedoiēt de res est morte? Abraham nostre pere
Foy. n'a-il point esté iustifié par lés "œuures
Gen.22.b *quand il offroit son filz Isaac sur l'au-
tel? Voys-tu pas que la Foy a aydé lés
œuures d'iceluy, & que la Foy a esté par-
faicte par lés œuures? Et que l'escriture est
accomplie, disant: *Abrahā a creu à Dieu, Ge.15.b.
& il luy a esté reputé à iustice, & à esté Ro.4.a.
appellé amy de Dieu? Vous voyez donc Gal.3.a.
que l'homme est "iustifié par lés œuures, "Declairé
& non seulement par la Foy. Semblable-iuste-
ment ausi * Rahab "paillarde, n'a-elle Iosu.2.a.
point esté iustifiée par œuures, quand elle "Ou, ho-
eut receu lés messagiers, & lés mist hors stelliere.
par autre voye? Car comme le corps sans
esprit est mort, ausi la Foy sans œuures
est morte.

CHAP. III.

Més freres, ne soyez point faictz A
plusieurs Maistres, sachans que mat.23.a
nous en receurons plus grand
condamnement: car nous tous tombons
en plusieurs choses. Si aucun n'offense
point en parolle, cestuy est hōme parfaict,
qui par la bride peut conduyre mesme
tout le corps. Voicy, nous mettons
aux cheuaux lés brides en leurs gueules,
pour obeir à nous, & demenons tout leur
corps. Voicy ausi lés nauires, ia soit
qu'elles soyent grandes, & qu'elles soyēt
poulsées de rudes ventz, elles sont deme-
nées d'vn petit gouuernail, par tout ou
voudra "la force de celuy qui gouuerne. "ou, le
Pareillement ausi la langue est vn petit plaisir.
membre, & se vante de grandes choses. B
Voicy, vn petit feu combien grād boys
enflamme-il? Et la langue est vn feu,
voyre vn monde d'iniquité. Ainsi la
langue est mise entre noz membres, laquel
le souille tout le corps, & enflamme "la ro- "ou, le
uë de nostre natiuité, & est enflammée de cours de
la gehenne. Car toute nature de be- la vie.
stes & d'oyseaux & de reptiles, & dés
poissons de mer, s'appriuoyse & est ap-
priuoysée par nature humaine: mais nul
homme ne peut "appriuoyser la langue, "moderer
qui est vn mal qui ne peut reprimer, & est
pleine de venin mortel. Par elle nous
benissons Dieu & Pere: & par elle nous
maudisons lés hommes faictz à la semblā C
ce de Dieu. D'vne mesme bouche procede
benedictiō & maledictiō. Més freres, il
ne fault point q̃ cés choses soyēt ainsi fai
ctes. Vne fontaine iette-elle d'vne mesme
source eaue doulce et amere? Més freres,
vn figuier peut-il produyre dés oliues, &
vne vigne dés figues? Ainsi nulle fon
taine ne peut faire eaue sallée & doulce.
Qui est-ce qui est sage & aduisé entre
vous? Qu'il monstre par bonne con-
uersation sés œuures en doulceur de sa-
pience. Mais si vous auez enuie "Zele a-
"amere, & contention en voz cœurs: ne mer.
vous

vous glorifiez point, & ne mentez point
contre la verité. Car ceste sapience, n'est
point descendante d'enhault: mais elle est
terrienne,sensuelle,& diabolique. Car
ou est enuie & contention,là est incõstan-
ce,& toute œuure peruerse. Mais la sa-
pience qui est d'enhault, premierement cer
°ou,pure. tes est°chaste,puis paisible,modeste,traicta
ble,pleine de misericorde et de bõs fruictz
rien iugeant, rien feignant. Et le fruict
de iustice est semé en paix à ceux qui
font paix.

A CHAP. IIII.

D'Ont viennent lés batailles & de-
batz entre vous? N'est-ce point
d'icy? assauoir de voz concupi-
scences,lesquelles bataillent en voz mem
bres?Vous conuoytez,et ne l'auez point.
Vous auez enuie & haynes,& ne pouez
obtenir. Vous combatez & guer-
royez:vous ne l'auez point, pource que
vous ne le demandez point. Vous deman
B dez,& ne receuez point, pour ce que vous
demandez mal, affin que vous le despen-
diez en voz concupiscences. Adulte-
res & adulteresses, ne sauez-vous point
que l'amitie du monde est inimitie à Dieu?
Qui voudra donc estre amy du monde, il
°c'est,le.s. se constitue ennemy de Dieu. Cuydez-
Esprit q vous que l'escriture die sans cause:°L'es-
vous est prit qui habite en vous,conuoyte à enuie?
donne est Mais il donne plus grande grace.
ialoux de Soyez donc subiectz à Dieu, mais resi-
vous. stez au Diable: & il s'enfuyra de vous.
C Approchez-vous de Dieu,& il s'appro
chera de vous. Pecheurs, nettoyez voz
mains: & vous,doubles en courage, puri-
fiez voz cœurs, affligez-vous, & lamen-
1. Pie.5.b tez & plourez. Vostre ris soit conuerty
Lu. 12.c. en pleur & vostre ioye en tristesse.*Humi
liez-vous deuant la presence du Seigñr,
& il vous esleuera. Freres,ne detractez
point l'vn de l'autre. Qui detracte de son
frere & qui iuge son frere, il detracte de
la Loy,& iuge la Loy. Et si tu iuges la
Loy,tu ne fays point la Loy, mais tu en
és iuge. Il est vn instituteur de la Loy, qui
Ro.14.a. peut sauuer & perdre.*Toy qui és-tu,qui
D iuges autruy? Or ça, maintenãt vous
qui dictes: Allons auiourdhuy & demain
en ceste cité, & demourons là vn an, &
marchandons & gaignons, qui ignorez
ce qui aduiendra le lendemain. Car qu'est
ce de vostre vie?Ce n'est certes qu'vne va
peur qui apparoit pour vn peu, & aprés
s'esuanouyt:au lieu que vous deuez dire:
Si le Seigneur veut, & si nous viuõs,fai-
sons cecy ou cela. Mais maintenant vous
vous esiouyssez en orgueilz. Tout
tel esiouyssement est mauuais. Donc pe-
ché est à celuy qui sait faire le bien,& ne
le faict point.

CHAP. V.

OR sus maintenãt,vous riches plou A
rez,vlans pour voz miseres, les-
quelles vous aduiendront. Voz ri-
chesses sont pourries. Voz vestemens de-
uiennent pleins de tignes.Vostre or & vo
stre argent est enrouillé: & leur rouillure
vous sera en tesmoignage, & mãgera vo-
stre chair comme le feu. Vous auez
amassé vn thresor,pour lés derniers iours.
Voicy, le loyer dés ouuriers qui ont
moissonné voz regions (lequel par frau-
de ne leur a point esté payé par vous)
crie:& le cry de ceux qui auoyent mois-
sonné,est entré aux oreilles du Seigneur
dés armées. Vous auez vescu en delices
sur la terre, & prins voz aises, & auez B
nourry voz cœurs comme au iour dés°sa °ou,de fe
crifices.Vous auez condamné & occy le stes, ca
iuste & il ne vous resiste point.Donc fre- lors apr
res, soyez patiens iusque à la venue du leurs sa
Seigneur. Voicy, le laboureur attent le crifices fa
fruict precieux de la terre, l'attendant soient cõ
patiemment,iusque à tant qu'il reçoyue la uiues.
pluye du matin & du soir. Vous donc,
soyez aussi patiens, & confermez voz
cœurs: car la venue du Seigneur appro-
che.Freres,ne vous plaignez point lés vns
dés autres: affin que ne soyez condẽnez.
Voicy,le Iuge est present deuant la porte.
Més freres, prenez pour exemple d'affli-
ction et de patience lés Prophetes,qui ont
parlé au Nom du Seigneur. Voicy,
nous tenons bienheureux ceux qui souf- C
frent.Vous auez ouy la patience de Iob,
& auez veu la fin du Seigneur,que le Sei-
gneur est moult pitoyable & misericor-
dieux. Aussi més freres,sur toutes cho-
ses*ne iurez point,ne par le ciel,ne par la
terre,ne par quelque autre iuremẽt. Mais Mat. 5.f
vostre ouy, soit ouy: & vostre non,non:
affin que vous ne chéez en simulation. °feintise.
Y a-il quelcun affligé entre vous? qu'il
face oraison. Y a-il quelcun de bon
courage?qu'il chante. Y a-il quelcun
d'entre vous malade? qu'il appelle lés D
Anciens de l'Eglise: & qu'ilz prient
pour luy, & l'oignent d'huyle au Nom
du Seigneur. Et l'oraison de Foy sau-
uera le malade, & le Seigneur l'allegera:
& s'il est en pechez, ilz luy seront par-
dõnez.°Cõfessez voz defaultes l'vn à l'au °c'est,Re
tre,et priez l'vn pour l'autre,affin q̃ vous mettez lés
soyez guaris. Car l'oraison efficace du iu offenses.
ste,vault beaucop. Elie estoit hõe subiect
à sem

10.17.a à semblables affections comme nous,*& pria par oraison qu'il ne plust : & ne plut point sur la terre troys ans & six moys. Et de rechef il pria,et le ciel donna pluye, & la terre produysit son fruict. Freres,si aucun d'entre vous a erré de la verité, & aucun le conuertisse:il doit sauoir,que celuy qui aura faict conuertir le pecheur de l'erreur de sa voye,il sauuera son ame de mort,et couurira la multitude déspechez.

Fin de l'Epistre sainct Iaques.

LA PREMIERE EPISTRE DE SAINCT Pierre Apostre.

CHAP. I.

A Assauoir. Ebrieux. PIERRE APOSTRE de IESVS Christ aux "estrangiers qui estes espars en Ponte, en Galatie,en Cappadoce, en Asie,et en Bithynie, esleuz (selō que Dieu le Pere auoit par auant congneu) par sanctification de l'esprit,pour obeir & estre arrousez du sang de IESVS Christ,Grace et paix vous soit multipliée. Loué soit Dieu & Pere de nostre Seigneur IESVS Christ, qui selon sa grande misericorde nous a regeneré en esperance viue, par ce que IESVS Christ est ressuscité dés mortz,à l'heritage immortel & non contaminé & incorruptiblé , conserué és cieux pour vous, qui estes gardez par la vertu de Dieu au moyen de la Foy, pour auoir salut, qui est appareillé pour estre demonstré au dernier temps : en quoy
B vous vous esiouyssez, & estes maintenāt vn peu de temps affligez en diuerses tentations,s'il est besoing, affin que la*pro-
Iaq.1.a. bation de vostre Foy beaucop plus precieuse que l'or (lequel perit, & toutesfois est esprouué par le feu) soit trouuée en louenge,gloyre & honneur, quand IESVS Christ sera reuelé: lequel cōbien que ne l'ayez veu, vous l'aymez: auquel croyans combien que maintenant ne le voyez,vous vous esiouyssez de ioye inenarrable & glorifiée, reportans la fin de vostre Foy, assauoir le salut dés ames. Duquel salut lés Prophetes (qui ont prophetizé de la Grace qui deuoit venir en vous) ont enquis & diligemment cerché enquerans quand & quel poinct de temps signifioit l'esprit de Christ qui estoit en eux : lequel auant tesmoignoit dés afflictions qui deuoyent aduenir en Christ,& dés gloyres aprés icelles. Ausquelz a esté reuelé, que non point à eux mesmes, mais à nous, ilz administroyent lés choses, lesquelles maintenāt vous sont C
annoncées par ceux qui vous ont annoncé l'Euangile par le sainct Esprit enuoyé du ciel,esquelles lés Anges desirent regarder. Pourtant vous ayans lés reins de vostre entendemēt ceinctz,auec sobrieté,esperez parfaictement en la Grace, qui vous est presentée en vous declairant IESVS Christ:& ce comme enfans obeyssans , ne vous conformans point à voz desirs que vous auiez au parauant estans en vostre ignorance mais comme celuy qui vous a appellé,est Sainct, pareillement aussi vous soyez Saínctz en toute conuersation, pourtant qu'il est escrit Leui.19.a
*:Soyez Sainctz,car ie suis Sainct. Et D
si vous inuoquez le Pere, qui sans acception de personnes iuge selon l'œuure d'vn chascun:voyez que conuerfiez en crainte au temps de vostre habitation, sachans que vous auez esté rachetez de vostre vaine conuersation baillée de voz peres:non point par choses corruptibles, comme par or ou par argent,mais par le *sang precieux de Christ, comme d'vn Ebri.9.d
agneau sans souillure & sans tache,ia or- 1.Ichā 1.e
donné deuant la fondation du monde: Apoc.1.b
mais manifesté aux derniers temps pour vous,qui par luy croyez en Dieu,qui l'a ressuscité dés mortz , & luy a donné gloyre,affin que vostre Foy & esperance fust en Dieu. Ayans purifié voz ames, en obeyssance de verité par l'esprit, & Charité fraternelle sans fiction: aymez l'vn l'autre grandement de cœur pur, estans regenerez, non point par semence mortelle, mais immortelle, assauoir par la Parolle de Dieu viuant, & demourant à tousiourfmais. Pour ce que toute chair est comme l'herbe, & toute la gloyre de l'homme, comme la fleur de l'herbe. * L'herbe est Isai.40.b
seichée,& la fleur est cheuë:mais la Pa- Eccl.14.c
rolle du Seigneur demoure eternelle- Iaq. 1.b.
ment. Or ceste est la Parolle qui vous a esté annoncée.

CHAP. II.

A Yans donc osté toute malice & A
toute fraude et feintises & enuies & toutes detractions : desirez comme enfans nagueres nayz,le laict raisonnable & qui est sans fraude,affin que vous croyssiez par luy. Si toutesfoys vous auez*gousté que nostre Seigneur est Psal.118.b
bening,vous approchans de luy qui est la pierre viue,reprouuée certes dés hommes,

mes,mais esleuë et precieuse enuers Dieu.
Et vous comme pierres viues soyez edi
fiez vne maison spirituelle,& vne Sacrifi
cature saincte, pour offrir sacrifices spiri-
tuelz aggreables à Dieu par IESVS
B Christ.Pourtant aussi est contenu en l'e-
Isa.28.d. scriture.*Voicy, ie met en Zion la haute
psal.118 c pierre du coing, esleuë & precieuse: &
mat.21.d qui croyra en elle, il ne sera point con-
mar.12.a fus. Elle est donc precieuse à vous qui
Act.4.d. croyez,mais à ceux qui ne croyent point
elle est la pierre que lés edifians ont re-
prouué:ceste a commencé estre le chef du
coing,& pierre de choppement, & pierre
de tresbuchement à ceux qui hurtent con
tre la parolle,& ne croyent point en ce à
quoy ilz ont esté ordonnez. Mais vous
estes la generation esleuë,la Sacrificature
royalle,la gent saincte, le peuple acquis:
affin que vous annonciez lés vertus de ce
luy qui vous a appellé dés tenebres à sa
hosée 2.d merueilleuse lumiere.* Qui iadis n'estiez
Rom.9.e point peuple,mais maintenāt estes le peu
ple de Dieu:qui n'auiez point obtenu mi
sericorde, Mais maintenant auez obtenu
C misericorde. Amis,ie vous supplie cōme
Ebr.11.c. *estrangiers et voyagiers:abstenez-vous
Gala.5.c. dés desirs charnelz,qui bataillent contre
l'ame,& ayez vostre conuersation honne
ste entre lés Gentilz: affin qu'en ce qu'ilz
detractent de vous cōme de maufaicteurs
vous estimans par bonnes œuures ilz glo
rifient Dieu au iour qu'ilz lés visitera.
rom.13.a. *Soyez donc subiectz à toute creature
humaine pour Dieu:soit au Roy, comme
au Superieur:soit aux Gouuerneurs,com
me aux enuoyez de par luy,à la vengean
ce certes dés maufaicteurs,mais à la louen
ge de ceux qui font bien. Car ainsi est la
volunté de Dieu,qu'en faisant bien,vous
fermiez la bouche aux hommes impru-
dens & ignorans,comme estans en liber-
té, & non point comme ayans la liberté
en couuerture de malice, mais comme
seruiteurs de Dieu. Portez honneur
Ro.12.c. à tous. * Aymez fraternité. Craignez
Eph.6.a. Dieu.Honnorez le Roy. *Vous ser-
uiteurs, soyez subiectz en toute crainte
ª maistres à voz ª seigneurs, non seullement aux
bons & humains, mais aussi aux rigo-
D reux. Car cela est aggreable, si aucun
à cause de la conscience pour Dieu, en-
dure aucune fascherie, souffrant iniuste-
ment. Autrement quelle louenge est-ce,
si vous estes batus de soufletz quand
vous pechez,& vous l'endurez? Mais
c'est louenge,si en bien faisant estans tou-
tesfoys affligez,vous endurez. Certes
cela est aggreable deuant Dieu.Car vous
estes appellez à cela veu aussi que Christ
à souffert pour nous,nous laissant exem-
ple: affin que vous ensuyuiez sés pas:
lequel n'a point faict de peché, & n'a
esté trouuée fraude en sa bouche. *Le- Eph.4
quel quand on disoit mal de luy,il ne re- Isai.53
disoit point mal. Et quand on l'af-
fligeoit de maux, il ne menaçoit point:
mais remettoit la vengeance à celuy qui
iuge iustement. *Lequel mesme a porté Isai.53.
noz pechez en son corps sur le boys: af-
fin que nous estans mortz à pechez, vi-
uions à iustice. Par la bature duquel
mesme vous auez esté guaris. Car vous
estiez comme brebis errantes:mais main-
tenant estes ª conuertis au Pasteur, & ªou, re[tournez].
ᵇEuesque de voz ames. ᵇcurate[ur]

CHAP. III.

SEmblablemēt vous femmes,soyez A
subiectes à voz maris: affin que Ephe.5
ceux aussi qui ne croyent point à Colo.3
la Parolle, soyent gaignez sans parolle, Tite 2.c
par la conuersation dés femmes, en consi
derant vostre chaste conuersation qui est
en reuerence.*Desquelles l'ornement soit 1.tim.2.
non point en dehors,par tortillement de
cheueux,ou application d'or, ou par ac-
coustrement d'habitz: mais celuy qui est
caché [assauoir] l'homme du cœur, soit
sans corruption,& d'esprit doulx & pai-
sible,lequel esprit est de grand pris deuāt
Dieu.Car aussi ainsi iadis lés sainctes fem
mes esperantes en Dieu,ª s'ornoyēt,estans ªde l'ao[rne]
subiectes à leurs propres maris,*comme mēt d[e]
Sarah obeyssoit à Abraham, l'appellant dedés s[i]
seigneur, de laquelle vous estes filles en grād soi[n]
bien faisant,& en ne craignāt point d'au- du dehor[s]
cun espouuentement. Vous hommes gen.18.b.
semblablement habitez auec elles selon B
science,portans honneur à la femme com-
me au vaisseau plus fragille, & comme
ensemble heritieres de la Grace de vie: af-
fin que voz oraisons ne soyent point em-
peschées. Et finablement soyez tous
d'vn cōsentement,d'vne affectiō, *aymās 1.the.4.a
fraternellement,misericordieux,amiables,
*ne rendans point mal pour mal, ne male Prou.17.
diction pour malediction, mais au con- b.20.c.
traire,beneissans: sachans que vous estes
appellez à cela,affin que vous possediez
en heritage benediction. *Car qui veut Ro.12.d
aymer la vie, & veoir lés bons iours,
qu'il garde sa langue de mal,& sés leures
qu'elles ne parlēt fraude.Qu'il se destour-
ne de mal, & face bien: qu'il cerche la
paix,& la poursuyue. *Car lés yeux du Psal.34.c
Seigneur sont sus lés iustes, & sés oreilles Iaq.3.a.
à leurs prieres. Et le regard du Sei- C
gneur est sus ceux qui font lés maux.

Et qui est-ce qui vous nuyra, si vous
ensuyuez le bien? Mais aussi si vous en-
°ou, bien faire. durez quelque chose pour ° iustice, vous
estes biēheureux. Aussi ne craignez point
pour la crainte d'eux, & ne soyez point
troublez: mais sanctifiez le Seignr Dieu
en voz cœurs. Et soyez tousiours appa
reillez à satisfaire à chascū qvousdemāde
°ou, raisō. ° parolle de l'esperance qui est en vous:
mais ce auec benignité & reuerence. Et
Sus 2. c. ayez bonne conscience, * affin qu'en ce
qu'ilz detractent de vous comme de mal-
faicteurs, ilz soyent confus eux qui blas-
mēt vostre bonne cōuersation en Christ.

Car il vault mieux que vous soyez af-
fligez en bien faisant (si la volunté de
Rom. 5. b. Dieu le veult) qu'en mal faisant. *Car
Ebri. 9. d aussi Christ a souffert vne foys pour lés
D pechez, le iuste pour lés iniustes: affin
qu'il nous amenast à Dieu, estant certes
mortifié en chair: mais viuifié en esprit:
°vertu & efficace de l'esprit di uin en q̄l-le efficace il alla &c. °auquel aussi il s'en alla, & prescha aux
espritz qui estoient en chartre, qui auoiēt
iadis esté desobeyssans, quand on attēdoit
vne foys la patiēce de Dieu és iours de
*Noe, lors qu'on appareilloit l'arche, en
laquelle petit nōbre, assauoir huyct per-
Gen. 6. b sonnes furent sauuées par eaue. A la fi-
gure aussi de laquelle maintenant le Ba-
ptesme nous sauue: non celuy par lequel
sont ostées lés ordures de la chair, mais
par lequel est attestation de bonne con-
science deuant Dieu par la Resurrection
Act. 3. d. de IESVS Christ, *qui est à la
7. g. dextre de Dieu, estant allé au ciel: auquel
Ebr. 10. c sont faictz subiectz lés Anges & puis-
sances & vertus.

CHAP. IIII.

A PVis donc que Christ a souffert
pour nous en la chair, vous aussi
soyez armez de celle mesme pen-
sée: c'est que celuy qui a souffert en la
chair, il a mis fin à peché: affin que main-
°ou, lon tenant le temps qui reste en chair ° il viue,
non point aux concupiscences dés hom-
mes, mais à la volunté de Dieu. Car il
nous doit suffire que le temps passé de no
stre vie ayons faict la volunté dés Gen-
tilz, quand nous conuersions en infame-
tez, en concupiscences, en yurongneries, en
gourmandises, en beuueries, & en abomi-
nables idolatries. Et cecy semble estran-
ge à ceux qui vous blasment, que vous
ne courez auec eux, au mesme abandon
de dissolution: mais ilz en rendront cōpte
à celuy qui est prest pour iuger lés vifz
B & lés mortz. Car pource aussi a esté
euangelizé aux mortz, affin qu'ilz soyent
iugez en chair selon lés hōmes, & qu'ilz
viuent d'esprit selon Dieu. Mais la fin
de toutes choses approche. Soyez donc
sobres, et veillez en oraisons. Et sur tout,
ayez entre vous vehemente Charité. *Car Pro. 10. b
Charité couurira la multitude dés pechez Isa. 58. b.
*Hebergez voluntiers lés vns lés autres Ebr. 13. a
sans murmuration. Vn chascun selon Ro. 12. c.
qu'il a receu de don, qu'il en administre
aux autres, comme bons despensiers de la
grace de Dieu, qui est en diuerses manie-
res. Si aucun parle, qu'il parle comme lés
parolles de Dieu. Si aucun ministre, qu'il C
ministre comme par la puissance laquelle
Dieu administre: affin qu'en toutes choses
Dieu soit glorifié par IESVS Christ,
auquel est gloyre & empire à tousiours-
mais. Amen. Treschers, ne vous eston-
nez point, quand vous estes * esprouuez Sus 1. a.
par feu (laquelle chose est faicte pour vo-
stre probation) comme si aucune chose
estrange vous estoit aduenue. Mais entāt
que vous communiquez aux afflictions
de Christ, esiouyssez vous: affin que aussi
à la reuelation de sa gloyre vous vous
esiouyssiez estans en liesse. *Si vous D
estes vituperez au Nom de Christ, vous Mat. 5. a.
estes bienheureux. Car la gloyre & Sus 3. a.
l'Esprit de Dieu repose sur vous. Certes
selon iceux, il est blasmé: mais selon vous,
il est glorifié. Or que aucun de vous
ne soit affligé comme meurtrier, ou lar-
ron, ou malfaicteur, ou conuoyteux dés
biens d'autruy: mais si aucun est affligé
comme Chrestien, qu'il n'en ayt point de
honte, ains qu'il glorifie Dieu en ceste
partie. *Car aussi il est temps que le iuge Iere. 25.
ment cōmence à la maison de Dieu. Et si
premierement à nous, quelle sera la fin
de ceux qui ne croyent point à l'Euan-
gile de Dieu? *Et si le iuste est ° difficille- Pro. 11. d.
ment sauué, ou comparoistra l'infidele, & °en souf-
le pecheur? Et par ainsi, ceux qui souffrēt frant en
par la volunté de Dieu, qu'ilz recom- endurāt.
mandent leurs ames au Createur comme
fidele, en bien faisant.

CHAP. V.

IE prie lés ° Anciens qui sont entre A
vous (moy Ancien auec eux, & tes- °Ayans
moing dés afflictions de Christ, qui charge du
suis aussi participāt de la gloyre, laquelle peuple.
sera reuelée) paissez le troppeau de Christ
tant qu'en vous est: en ayant esgard sus
luy, non point par contreinte, mais volun
tairement: non point par gaing deshon-
neste, mais d'vn courage prompt: & non
point comme ayans seigneurie sus le peu
ple esleu du Seigneur, mais tellement que

soyez exemples du troppeau. Et quand le principal Pasteur apparoistra, vous receurez la courõne incorruptible de gloyre.
B Semblablement vous ieunes soyez subiectz aux Anciẽs, tellement que soyez tous subiectz l'vn à lautre. Ayez humilité de courage fichée en vous: pour ce que
Iaq. 4.c. *Dieu resiste aux orgueilleux, & donne
Luc 12.c. grace aux humbles. Humiliez vous donc
matt. 6.d soubz la puissante main de Dieu: affin
Psal. 55.d qu'il vous esleue quand il sera temps, iettans toute vostre sollicitude en luy, car il
C a soing de vous. Soyez sobres, & veillez: pourtant que vostre aduersaire le diable, chemine (comme vn lyon bruyãt) à lentour de vous, cerchant quelcun pour deuorer: auquel resistez fermes en la Foy, sachans que lés mesmes afflictions sont à parfaire à la compaignie de voz freres qui est au monde. Mais le Dieu de toute grace qui nous a appellé à sa gloyre eternelle par IESVS Christ, ayans vn peu de temps souffert, iceluy vous parface, conferme, corrobore, & establisse. A luy soit gloyre & empire à tousiours
D mais. Amen. Ie vous ay escrit briefuement par Siluain vostre fidele frere, comme i'estime: vous exhortant & tesmoignant que ceste est la vraye Grace de Dieu, en laquelle vous estes. L'eglise qui est en Babylone ensemble auec vous esleuë, vous salue: & Marc mon filz. Saluez l'vn l'autre d'vn baiser de charité. Paix soit à vous tous qui estes en IESVS Christ. Amen.

Fin de la premiere Epistre de Sainct Pierre Apostre.

LA SECONDE EPISTRE DE Sainct Pierre Apostre.

CHAP. I.

A SIMEON[a] PIERRE Seruiteur & Apostre de IESVS Christ, à vous qui auez obtenu Foy aussi precieuse que nous, par la iustice de nostre Dieu & Sauueur IESVS Christ, Grace & paix vous soit multipliée, en la congnoissance de Dieu & de nostre Seigneur IESVS. Or comme sa diuine puissance nous a donné toutes choses (qui appartiennent à la vie & à diuine Reuerence) par la congnoissance de celuy qui nous a appellé par sa gloyre & vertu: par lesquelles nous sont données honnorables et tresgrandes promesses, affin que par icelles vous fussiez faictz participans de la diuine nature, en fuyant la corruption qui est au monde par concupiscence. Vous aussi mettãs B à ce mesme toute diligence, baillez en vostre Foy vertu, & en vertu science, & en science attrempance, & en attrempance patience, & en patience diuine reuerence, & en diuine reuerence amour fraternelle, & en amour fraternelle charité. Car si vous auez cés choses, & vous abondent: elles ne vous laisseront point oyseux, ne labourans en vain en la congnoissance de nostre Seigneur IESVS Christ. Mais celuy qui n'a point cés choses, est aueugle, & tastãt la voye a tout la main, ayant oublié qu'il est purgé de sés anciẽs pechez. Pourtãt freres, prenez plustost peine, que vous faciez ferme vostre vocation & election. Car en ce faisant, vous ne tomberez iamais. Et par ainsi vous sera abondamment administrée l'entrée au royaume eternel de nostre Seigneur & Sauueur IESVS Christ. Pource C ie ne laisseray point de tousiours vous admonester de cés choses: ia soit que sachez, & soyez confermez en la presente verité. Toutesfoys ie cuyde que c'est chose iuste (tandis que suis en ce [b] tabernacle) de vous inciter par admonition: sachant que mon tabernacle est prochain d'estre osté, comme nostre Seigneur IESVS Christ m'a signifié. Ieh. 21 Mesmemẽt aussi ie mettray tousiours peine que aprés mon trespas vous puissiez faire mention de cés choses. Car nous ne vous auons point donné à congnoistre la puissance & la venue de nostre Seigneur IESVS Christ, suyuans fables composées par art: mais comme ayans esté faictz cõtéplateurs de la maiesté d'iceluy.
D Car il auoit receu de Dieu le Pere, honneur & gloyre, quand vne telle voix descendit à luy de la gloyre magnifique: *Cestuy est mon Filz bien aymé, auquel Mat. 17.b. ay prins mon bon plaisir. Et nous ouysmes ceste voix enuoyée du ciel, quãd Mar. 9.a. nous estions auec luy en la saincte montaigne. Luc 3. Et nous auons la parolle dés Prophetes plus ferme: à laquelle vous faictes bien d'y entendre, comme à la chandelle qui esclaire en lieu obscur, iusque à ce que le iour

[a] ou, Simon.
[b] c'est corps.

le iour commence à luyre, & que l'estoil-
le du matin se leue en voz cœurs. Si pre-
mierement vous entendez cecy, que nul-
le Prophetie de l'escriture appartient à no
stre priuée declaration. Car Prophe-
tie n'a point esté iadis apportée par la
volunté humaine, mais lés sainctz hom-
mes de Dieu, estans poulsez du sainct
Esprit, ont parlé.

CHAP. II.

A Mais aussi il y a eu dés faux Pro
phetes entre le peuple, comme
aussi il y aura entre vous dés
faux Docteurs qui introduiront couuer-
tement sectes de perdition : & nieront le
Seigneur qui lés a racheté, amenans sur
eux mesmes soudaine perdition. Et plu-
sieurs suyuront leurs perditions: par les-
quelz la voye de verité sera blasmée, &
par auarice feront marchandise de vous
par parolles feinctes : sur lesquelz la con-
demnation dés long tẽps ne tarde point,
& leur perdition ne sommeille point.
Car [comment lés espargneroit Dieu,]
Iob 4.d. s'il n'a point espargné lés * Anges qui
Iude b. ont peché? mais par chaines d'obscurité
estans iettez en Enfer, il lés a liuré pour
estre reseruez au iugement. Et s'il n'a
point espargné le monde du temps passé:
B mais a gardé * Noe luy huytiesme, He-
rault de iustice : & a amené le deluge au
Gen.7.a. monde plein de meschans: & s'il a con-
damné par subuersion lés citez de *Sodo
Gen. 19.e me & Gomorrhe, lés reduisant en cendre,
& lés mettant pour exemple à ceux qui
viuront sans Reuerence de Dieu : & en
deliura le iuste Loth, qui estoit oppressé
dés abominables par leur infame conuer
sation. Car ce iuste de veuë & d'ouye
habitant entre eux, affligeoit de iour en
iour son ame iuste de leurs iniustes faictz.
Le Seigñr sait deliurer de tentation lés
Iude.b. fideles, & reseruer lés iniustes pour*estre
tormentez au Iour du iugement : mais
principallement ceux qui suyuans la
chair cheminent en concupiscence de pol-
lution, & mesprisent la seigneurie, pre-
sumptueuz, opiniastres, qui ne craignent
point de blasmer gens d'autorité.
C Comme ainsi soit que lés Anges qui
sont plus grandz, en force & en puissan-
ce, ne peuuent porter l'execrable iugemẽt
contre eux, deuant le Seigneur. Mais
ceux cy disans mal dés choses qu'ilz
n'entendent point (comme bestes brutes,
qui naturellement sont faites pour proye
& destruction) periront en leur perdi-
tion, receuans le salaire de leur iniustice.
Reputent à volupté de pouoir iouyr dés
delices chascun iour. Ce sont souillu-
res & taches : iceux en leurs erreurs ban-
quetans ensemble se gaudissent de vous.
Ilz ont lés yeux pleins de la adultere,
& ne sauent cesser de pecher, attirans lés
ames inconstantes, ayans le cœur vsité en
rapines, estans enfans de malediction, de-
laissans la voye droicte. Ilz ont erré
suyuans la voye de * Balaam filz de Bo- Nomb.
zor, qui ayma le salaire inique, & fut re- 22.d.
prins de sont iniquité. Vne beste muette
sur laquelle il estoit assis, parlante en voix
d'homme, reprima la phrenesie du Pro-
phete. Ce sont fontaines sans eaue, D
& nuées demenées par tourbillons de
ventz : ausquelz l'obscurité dés tenebres
est gardée eternellement. Car ayans
iasé par fort arrogantes parolles de vani
té, ilz attirent par concupiscences de la
chair à dissolutions ceux qui vrayement
auoyent euité ceux qui conuersent en er-
reur: leur promettans liberté, comme ainsi
soit que eux mesmes soyent serfz de corru
ption. *Car on est reduict en la seruitude Iehā 8.e.
de celuy, par lequel on est vaincu. Cer-
tes si aprés qu'ilz se sont retirez dés souil
lures du monde, par la congnoissance du
Seigneur & Sauueur IESVS Christ,
toutesfoys de rechef estans enueloppez
en icelles sont vaincus: *leur derniere con mat.12.d
dition leur est pire que la premiere. Car
il leur eust esté meilleur de non auoir con
gneu la voye de iustice, que aprés la con-
gnoissance, se destourner arriere du sainct
commandement qui leur auoit esté baillé.
Mais ce qu'on dit par vray prouerbe,
leur est aduenu: * Le chien est retourné à Prouerb.
son propre vomissement : & la truye la- 26.b.
uée est retournée au bourbier.

CHAP. III.

TReschers, ie vous escry ia cés se- A
cõdes lettres, par lesquelles ie ex-
cite par admonition vostre pur en-
tendement: affin que ayez souuenance dés
parolles qui au parauant ont esté dictes
par lés sainctz Prophetes : & de nostre
commandement qui sommes Apostres du
Seigneur & Sauueur, sachans premiere-
ment ce, que aux * derniers iours il vien- 1.Ti.4.a
dra dés moqueurs, cheminans selon leurs 2.Ti.3.a
propres concupiscences, & disans: Ou est
la promesse de son aduenement? Car
depuis le iour auquel lés peres ont dor-
my, toutes choses perseuerent ainsi com-
me dés le commencement de la crea-
tion. Certes ilz ignorent voluntaire-
mẽt, que lés cieux & la terre estoyẽt iadis
d'eaue & en eaue consistans par la Parol

B le de Dieu:par lesquelles choses,le monde alors couuert par deluge d'eaue, perit: mais lés cieux qui sont maintenant, & la terre, sont reseruez par la mesme Parolle, gardez pour le feu au Iour du iugement, & de la perdition dés hommes meschans. Mais,ô treschers,ne ignorez point ceste chose :*qu'vn iour enuers le Seigneur est comme mille ans,& mille ans sont comme vn iour. Le Seigneur ne retarde point sa promesse, comme aucuns l'estiment retardement : mais il est patient enuers nous,ne voulant point que aucun perisse,ains tous receuoir à repentance. * Mais le iour du Seigneur viendra comme vn larron en la nuyct,auquel lés cieux passeront en maniere de tempeste : & lés elementz estans eschauffez se dessoudront, & la terre & toutes lés œuures qui sont en elle ardront.

Psal. 90.

C

1.thes.5.a Apoc.3.a 16.c.

Comme ainsi soit donc que toutes cés choses doyuēt estre desfaictes: quelz vous fault-il estre en sainctes conuersations, & religion en attendant, & vous hastans à la venue du Iour de Dieu, par lequel lés cieux estans allumez,seront desfaictz: & lés elementz estans eschauffez, se fondront? Mais nous attendons * nouueaux cieux & nouuelle terre, selon la promesse d'iceluy,esquelz iustice habite.

D

Tite 2.d Apo.21.a

Parquoy bien aymez,en attendant cés choses, mettez peine que soyez trouuez par luy sans macule, & sans reprehension en paix. Et reputez salut la longue attente de nostre Seigneur : comme aussi nostre trescher frere Paul, selon la sapience qui luy a esté dōnée,vous a escrit, aussi prés que en toutes sés epistres parlant de cés choses : entre lesquelles il y a aucunes choses difficiles à entendre, que lés non sauans & inconstans tordent, comme aussi lés autres escritures, à la perdition d'eux mesmes. Vous donc bien aymez,puis que vous en estes ia aduertis, gardez-vous que estans attirez par l'erreur dés meschans ne soyez ensemble seduictz auec lés autres, & que ne chéez de vostre fermeté. Mais croyssez en grace & congnoissance de nostre Seigneur & Sauueur IESVS Christ. A luy soit gloire maintenant & iusque au iour d'eternité. Amen.

Fin de la seconde Epistre de Sainct Pierre Apostre.

LA PREMIERE EPISTRE DE SAINCT Iehan Apostre.

CHAP. I.

A NOVS AVONS VEV ce qui estoit dés le commencement,ce que nous auons ouy,ce que nous auons veu de noz yeux,ce que nous auons regardé,& noz mains ont touché,de la Parolle de vie, & que la vie est manifestée : & aussi tesmoignons, & vous annonçons la vie eternelle,laquelle estoit auec le Pere, & nous est apparuë. Nous vous annonçons ce que nous auons veu & ouy : affin que vous

B ayez compaignie auec nous, & que nostre compaignie soit auec le Pere, & son Filz IESVS Christ. Et vous escriuons cés choses: affin que vostre ioye soit complete. Et ceste est la promesse laquelle nous auons ouye de luy, & vous annonçons, que Dieu est lumiere, & n'y a aucunes tenebres en luy. Si nous disōs, que nous auons compaignie auec luy, &

C nous cheminons en tenebres : nous mentons,& ne faisons point verité. Mais si nous cheminons en lumiere, comme luy est en lumiere : nous auons compaignie l'vn auec l'autre. *Et le sang de son Filz IESVS Christ nous nettoye de tout peché. Si nous disons, * Nous n'auons point de peché:nous deceuons nous mesmes,& verité n'est point en nous.Si nous confessons noz pechez : il est fidele & iuste pour nous pardonner noz pechez, & nous nettoyer de toute iniquité. Si nous disons,Nous n'auons point peché: nous le faisons menteur,et sa Parolle n'est point en nous.

Ebr.9.d 1.pier.1.d apoc.1.b 3.Ro.2.c 2.cro.6.a Iob 25.a Pro.20.b Rom. 3.c

D

CHAP. II.

A MEs enfans, ie vous escry cés choses, affin que ne pechiez point. Et si aucun a peché, nous auons vn Aduocat enuers le Pere, IESVS CHRIST le iuste. *Et celuy est satisfaction pour noz pechez : & non seullement pour lés nostres,mais aussi pour ceux de tout le monde. Et par cela nous sauons que nous l'auons congneu, si nous gardons sés commandemens. Qui dit, Ie l'ay congneu, & ne garde point sés commandemens : il est menteur,& verité n'est pas en luy. Mais qui garde sa parolle, l'amour de Dieu est

Ro.8.g. Ebr.7.d 9.f.

est vrayement parfaicte en luy. Nous sauons par cela que nous sommes en luy. Qui dit qu'il demoure en luy, il doit cheminer comme iceluy a cheminé.

Freres, ie ne vous escry point vn commandement nouueau, mais le commandement ancien, que vous auez eu dés le com
B mencement. Le commandement ancien, c'est la Parolle qu'auez ouye dés le commencement. Derechef ie vous
Iehã 13.d escry * vn commandement nouueau, ce qui est vray en luy & en vous : pource que lés tenebres passent, & la vraye lumiere maintenant luyt. Qui dit qu'il est en lumiere, & hayt son frere : il est en
Ious 3.c. tenebres iusque à ceste heure. * Qui ayme son frere, il demoure en lumiere, & en luy n'a scandale. Mais qui hayt son frere, il est en tenebres, & chemine en tenebres, & ne fait ou il va: car lés tenebres luy ont aueuglé lés yeux. Enfans, ie vous escry, que voz pechez vous sont pardonnez par son Nom. Peres, ie vous escry, que vous auez congneu celuy qui est dés le commencement. Adolescens, ie vous escry, que vous auez vaincu le manuais. Enfans, ie vous escry, que vous auez congneu le Pere. Peres, ie vous ay escrit, que vous auez congneu celuy qui est dés le commencement.
C Ieunes, ie vous ay escrit, que vous estes fortz, & que la Parolle de Dieu demoure en vous, & que vous auez vaincu le mauuais. N'aymez point le monde, ne lés choses qui sont au monde. Si aucun ayme le monde, l'amour du Pere n'est pas en luy. Car tout ce qui est au monde (assauoir concupiscence de chair, & concupiscence dés yeux, & pompe de vie) n'est point du Pere, *mais est du monde*. Et le monde passe, & sa concupiscence. Mais qui fait la volunté de Dieu, il demoure eternellement. Enfans, il est le dernier temps, & ainsi que vous auez ouy que l'Antechrist doit venir: aussi maintenant ont commencé à estre plusieurs Antechristz: parquoy nous sauons que c'est le dernier temps. Ilz sont issus de nous, mais ilz n'estoyent pas de nous. Car s'ilz eussent esté de nous, ilz eussent certes demouré auec nous: mais c'est affin qu'ilz fussent manifestez, qu'ilz ne sont point tous de nous. Mais vous auez l'vnction de par le Sainct, & congnoissez toutes choses. Ie ne vous ay point escrit, comme si vous ne congnoissiez point la verité: mais comme si vous la congnoissiez, & que toute menterie n'est pas de verité. Qui est menteur, sinon celuy qui nie que IESVS est le Christ? Ce-
D stuy est Antechrist, qui nie le Pere & le Filz. Quiconque nie le Filz, il n'a pas aussi le Pere. Donc ce que vous auez ouy dés le commencement, soit permanent en vous. Car si ce qu'auez ouy dés le commencement est permanent en vous, aussi vous demourerez au Filz & au Pere. Et ceste est la promesse qu'il nous a promitz, la vie eternelle. Ie vous ay escrit cés choses de ceux qui vous seduysent. Et l'vnction que vous auez receuë de luy, demoure en vous. Et point n'auez necessité qu'aucun vous enseigne: mais ainsi que la mesme vnction vous enseigne de toutes choses, & est veritable, & n'est pas mensonge, & ainsi qu'elle vous a enseigné, demourez en elle. Et maintenant enfans, demourez en luy : affin que quand il apparoistra, nous ayons confiance, & que ne soyons confus par luy en sa venue. Si vous sauez qu'il est iuste, sachez que quiconque faict iustice, il est nay de luy.

CHAP. III.

A VOyez quelle charité le Pere nous a donné affin que nous soyons nommez enfans de Dieu. Pource le monde ne vous congnoit point: pourtant qu'il ne *le* congnoit point.

Treschers, nous sommes maintenant enfans de Dieu: & n'est pas encore apparu ce que nous serons. Mais nous sauons que quand il apparoistra, nous serons semblables à luy. * Car nous le 2.cor.6.d
verrons ainsi comme il est. Et quiconque a ceste esperance en luy, il se purifie, Rom.8.d 1.cor.13 d
comme aussi iceluy est pur. Quiconque fait peché, il fait iniquité: & peché est iniquité. Et vous sauez que iceluy est apparu, affin qu'il ostast noz pechez: * & Isai.53.c. 1.Pie.2.d
B peché n'est pas en luy. Quiconque demoure en luy, ne peche point: quiconque peche, ne l'a point veu, et ne l'a point congneu. Enfans, gardez que nul ne vous seduyse. Qui fait iustice, il est iuste, comme aussi iceluy est iuste. Qui fait peché, il est du Diable : car le Diable peche dés le commencement. Pource est apparu le Filz de Dieu, affin qu'il deffist lés œuures du Diable. Quiconque est nay de Dieu, ne fait point de peché : car la semence d'iceluy demoure en luy, & ne peut pecher, pource qu'il est nay de Dieu. En cecy sont manifestez lés enfans de Dieu, & lés enfans du Diable. Quiconque ne fait point iustice, & qui n'ayme point son frere n'est

C point de Dieu. Car ceste est l'annonciation que vous auez ouy dés le commen-
Ieh. 13.d. cement:*que nous aymions l'vn l'autre.
15.b. Non pas comme* Caïn qui estoit du ma-
Gen. 4.b ling,& tua son frere. Et pour quelle cau-
se le tua-il? Pource que sés œuures estoiét
mauuaises : & celles de son frere estoient
iustes. Més freres,ne vous esmerueil-
lez point si le monde vous hayt. Nous
sauons que nous sommes transportez de
la mort à la vie,pource que nous aymons
lés freres. Qui n'ayme point son frere,
il demoure en la mort. Quiconque hayt
son frere,est meurtrier. Et vous sauez
que tout meurtrier,n'a point la vie eter-
Ieh.15.b. nelle demourante en soy. *En cecy nous
auons congneu la Charité, que iceluy a
mis sa vie pour nous : aussi deuons nous
Iaq. 2. c. mettre noz vies pour lés freres. *Or
D qui aura dés biens de ce monde, & verra
son frere auoir necessité,& luy ferme sés
entrailles:comment demoure la Charité
de Dieu en luy? Més enfans,n'aymons
point de parolle ne de lãgue:mais d'œu-
ure & de verité. En cecy congnoissons
nous que nous sommes de verité, &
auons noz cœurs certains deuant luy.
Que si nostre cœur nous cõdamne,Dieu
est plus grand que nostre cœur, & con-
gnoit toutes choses. Treschers, si no-
stre cœur ne nous condamne point, nous
mat. 21.c. auons fiance enuers Dieu. *Et quoy
Ieh. 15. a. que nous demanderons,nous le receurons
de luy. Car nous gardons sés comman
demens,& faisons lés choses qui sont plai
santes deuãt luy. Et cestuy est son com
mandement,que croyons au Nom de son
Filz IESVS Christ,& aymions l'vn
Ieh. 15.b. l'autre,*comme il nous en a aussi donné
commandement. Et celuy qui garde
sés commandemens, demoure en luy, &
luy en iceluy. Et par cecy nous sauons
qu'il demoure en nous, par l'Esprit qu'il
nous a donné.

CHAP. IIII.

A TReschers,ne croyez point à tout
esprit:mais esprouuez lés espritz
s'ilz sont de Dieu. Car moult de
faux Prophetes sont sortis au monde.
En cecy congnoissez l'Esprit de Dieu:
Tout esprit qui confesse que IESVS
Christ est venu en chair,est de Dieu. Et
tout esprit qui ne confesse point que IE-
SVS Christ est venu en chair,n'est pas
de Dieu. Et cestuy est l'esprit d'Ante-
christ, de quoy vous auez ouy parler
qu'il vient, & est maintenant desia au
monde. Enfans,vous estes de Dieu,&
lés auez vaincu : car celuy qui est en
vous,est plus grand que celuy qui est au
monde. Iceux sont du monde, pource
ilz parlent du monde, & le monde lés
oyt. Nous sommes de Dieu. Qui con- B
gnoit Dieu,il nous escoute. *Qui n'est Iehã 8.
pas de Dieu,il ne nous escoute point.Par
cecy congnoissons nous l'esprit de veri-
té,& l'esprit d'erreur. Treschers, ay-
mons nous l'vn l'autre. Car charité est
de Dieu. Et quiconque ayme, est nay de
Dieu, & congnoit Dieu. Qui n'ayme
point,il ne congnoit pas Dieu:car Dieu
est Charité.En cela est apparuë la Chari-
té de Dieu en nous, * que Dieu a enuoyé Iehã 3.
son Filz vnique au monde,affin que nous
viuions par luy. En cecy est la Cha-
rité,non point pourtant que nous ayons
aymé Dieu:mais pource qu'il nous a ay-
mé,& a enuoyé son Filz pour estre satis-
faction pour noz pechez. Treschers,si C
Dieu nous a ainsi aymé,nous deuõs aussi
aymer l'vn l'autre. *Nul ne vit iamais Iehã 1.b
Dieu.Si nous aymons l'vn l'autre, Dieu 1. Ti.6.
demoure en nous, & sa Charité est par-
faicte en nous. En cecy congnoissons
nous que nous demourons en luy, & luy
en nous,pource qu'il nous a donné de
son esprit. Et nous auons veu, & tes-
moignons que le Pere a enuoyé le Filz
Sauueur du monde. Quiconque confes-
sera que IESVS est le Filz de
Dieu:Dieu demoure en luy, & luy en
Dieu. Et nous auons congneu & creu
la Charité que Dieu a en nous. Dieu est
Charité:& qui demoure en Charité,il de-
moure en Dieu,& Dieu en luy. En ce- D
cy est parfaicte Charité auec nous, affin
que nous ayons confiance au Iour du
iugement, que comme iceluy est, aussi
sommes nous en ce monde. Crainte
n'est pas en Charité,mais parfaicte Cha-
rité met hors la crainte:car crainte a pei-
ne. Or qui craint, il n'est point par-
faict en Charité. Nous l'aymons : car
luy premier nous a aymé. Si aucun dit,
I'ayme Dieu:& qu'il haye son frere, il
est menteur. Car qui n'ayme point son
frere qu'il a veu,comment peut-il aymer
Dieu qu'il n'a point veu? Et nous
auons ce commandement de luy : que ce-
luy qui ayme Dieu, qu'il ayme aussi
son frere.

CHAP. V.

QViconque croit que IESVS A
est le Christ,il est nay de Dieu.
Et quiconque ayme celuy qui a
engendré,il ayme aussi celuy
qui est

qui est nay de luy. En cecy nous congnoissons que nous aymons lés enfans de Dieu, quand nous aymons Dieu, & gardons sés commandemens. Car c'est-cy l'amour deu à Dieu, que gardions sés commandemens: & sés commandemens ne sont point griefz. Car tout ce qui est nay de Dieu, surmonte le monde. Et c'est-
1.co.15.g cy la *victoire qui surmonte le monde, as-
B sauoir nostre Foy. Qui est celuy qui surmonte le monde, sinon celuy qui croit que IESVS est le Filz de Dieu? Cestuy est IESVS Christ qui est venu par eaue & par sang: non pas seullement par eaue, mais par eaue & par sang. Et c'est l'Esprit qui en tesmoigne, veu que l'Esprit est la verité. Car il en ya troys qui donnent tesmoignage au ciel: le Pere, la Parolle, & le sainct Esprit, & cés troys sont vn. Aussi en ya-il troys, qui donnent tesmoignage en la terre: l'esprit, l'eaue, & le sang: & cés troys sont vn. Si nous prenons tesmoignage dés hommes, le tesmoignage de Dieu est plus grand: car cestuy est le tesmoignage de Dieu, par lequel il a tesmoigné de son Filz. Qui croit au Filz de Dieu, il a le tesmoignage [de Dieu] en soymesme.
C Qui ne croit point en Dieu, il l'a faict menteur: car il n'a point creu au tesmoignage que Dieu a tesmoigné de son Filz. Et cestuy est le tesmoignage, que Dieu nous a donné la vie eternelle: & ceste vie,
Iehan 3.d est en son Filz. *Qui a le Filz, il a la vie. Qui n'a point le Filz de Dieu, il n'a point la vie. I'ay escrit cés choses, à vous qui croyez au Nom du Filz de Dieu: affin que sachez que vous auez la vie eternelle, & affin que croyez au Nom du Filz de Dieu. Et ceste est la fiance que nous auons enuers luy: que si nous demandons quelque chose selon sa volunté, qu'il nous oyt. Et si sauons que, quelque chose que nous demandons, il nous oyt: nous sauons que nous auons lés demandes, lesquelles nous luy auons demandé. Si aucun voit son
D frere pecher, de peché qui n'est point à mort, il demandera, & luy donnera vie: à ceux qui pechent non pas à mort. Il est aucun peché à mort, ie ne dy point que tu pries pour celuy. Toute iniquité est peché. Et est aucun peché non à mort. Nous sauons que quiconque est nay de Dieu, ne peche point: mais qui est engendré de Dieu, garde soymesme: & le maling ne le touche point. Nous sauons que nous sommes de Dieu, & tout le monde est mis en mauuaistie. Mais nous sauons que le Filz de Dieu est venu, & nous a donné l'entendement: affin que congnoissions celuy qui est veritable: & nous sommes au veritable, en son Filz IESVS Christ. Cestuy est le vray Dieu, & la vie eternelle. Enfans, gardez-vous dés images. Amen.

Fin de la premiere Epistre de Sainct Iehan.

LA SECONDE EPISTRE DE SAINCT Iehan.

CHAP. SEVL.

L'ANCIEN A LA dame esleuë & à sés enfans, lesquelz i'ayme en verité: & non pas moy seul, mais aussi tous ceux qui ont congneu la verité, pour la verité qui demoure en nous, & sera à tousioursmais auec nous, Grace, misericorde, & paix de par Dieu le Pere & de par le Seigneur IESVS Christ le Filz du Pere en verité & Charité, soit auec nous. I'ay esté fort esiouy, pour- B
ce que i'ay trouué de tés enfans cheminans en verité, comme nous auons receu le commandement du Pere. Et maintenant Dame, ie te prie (non point comme t'escriuant * nouueau commandement, mais celuy que nous auons eu 1.Ieh.2.b
dés le commencement) que nous aymions l'vn l'autre. Et ceste est la Charité, que nous cheminions selon son commandement. Cestuy est le commande- C
ment, comme vous auez ouy dés le commencement: que vous cheminiez en luy. Car plusieurs seducteurs sont entrez au monde, lesquelz ne confessent point IESVS CHRIST estre venu en chair. Cestuy est seducteur & Antechrist. Aduisez à vous mesmes: affin que ne perdions lés choses que nous auons faictes, mais que nous receuions le plein salaire. Quiconque transgresse, & ne demoure point en la doctrine de Christ: il n'a point Dieu. Qui demoure en la doctrine de CHRIST: il a le Pere & le Filz. Si aucun vient à D

vous,& n'apporte point ceste doctrine: ne le receuez pas en vostre maison, & ne le saluez point. Car qui le salue, il communique à sés œuures mauuaises.

Combien que i'eusse plusieurs choses à vous escrire ie ne lés ay point voulu escrire par papier & encre.

Mais i'espere de venir à vous, & parler bouche à bouche: affin que nostre ioye soit accomplie. Lés enfans de ta sœur esluë te saluent. Amen.

Fin de la seconde Epistre de Sainct Iehan.

LA TIERCE EPISTRE DE SAINCT Iehan Theologien.

CHAP. SEVL.

A L'ANCIEN, A GAYE bien aymé, lequel i'ayme en verité. Trescher, ie desire que tu prosperes en toutes choses, & que sois en santé, comme ton ame est en prosperité. I'ay esté fort esiouy quand lés freres sont venus, & ont rendu tesmoignage de ta verité, comme tu chemines en verité. Ie n'ay point ioye plus grande en cés choses icy, que d'ouyr que més enfans cheminent en ve-
B rité. Trescher, tu fais fidelement tout ce que tu fais enuers lés freres, & enuers lés estrangiers: lesquelz ont rendu tesmoignage de ta Charité en la presence de l'Eglise. Lesquelz si tu lés conduys comme il appartient selon Dieu, tu feras bien. Car ilz se sont partis pour son Nom, & ne pren-
C nent rien dés Gentilz. Nous donc deuons receuoir ceux qui sont telz: affin que ensemble aydions à verité. I'ay escrit à l'Eglise: mais Diotrephés qui ayme à obtenir domination entre eux, ne nous reçoit point. Pour ceste cause, si ie viens, ie manifesteray lés œuures qu'il fait caquetant par parolles malicieuses contre nous. Et n'estant point content de cés choses, non seullement il ne reçoit point lés freres: mais empesche ceux qui lés veulent receuoir, & lés deiet- D
te de l'Eglise. Bien aymé, n'ensuy point le mal: mais le bien. Qui fait bien, est de Dieu: mais qui fait mal, ne veoyt point Dieu. Tous ont rendu tesmoignage de Demetrius: & par la verité mesme. Mais aussi nous en donnons tesmoignage, & vous auez congneu que nostre tesmoignage est veritable. I'auoye plusieurs choses à escrire, toutesfoys ie ne te veux point escrire par encre & par plume. Mais i'espere de te veoir en brief, & parlerons bouche à bouche. Paix te soit. Lés amis te saluent. Salue lés amis par nom.

Fin de la tierce Epistre de Sainct Iehan.

L'EPISTRE DE SAINCT IVDE Apostre.

CHAP. SEVL.

IVDE SERVITEVR A
de IESVS Christ, & frere de Iaques, aux appellez qui sont sanctifiez par Dieu le Pere, & conseruez par IESVS CHRIST. Misericorde, & paix & Dilection vous soit multipliée. Tresaymez, i'ay eu si grand desir de vous escrire de vostre commun salut que ne me suis peu tenir de vous escrire, priant que par voz labeurs aydiez la Foy, laquelle a esté vne foys baillée aux Sainctz. Car aucuns meschans hommes, sont couuertement entrez, lesquelz parauant auoyent esté descritz à ce iugement, conuertissans la Grace de Dieu le seul dominateur, & nostre Seigneur IESVS Christ.

Mais ie vous veux admonester, puis B
que vous sauez vne foys ceste chose: que le Seigneur ayant sauué le peuple, d'Egypte, * puis aprés destruysit ceux Nōb. 14.
qui ne croioyent point. Et que lés Anges qui ne garderent point leur origine, mais delaisserent leur domicile, il lés a reserué soubz obscurité en liens

eternelz au iugement de la grand "Iour-
Gen.16.a née:comme*Sodome & Gomorrhe,& lés
2.pie.2.b citez circonuoisines,lesquelles, en pareille
maniere que icelles, ayans paillardé, &
s'estans a données à autre chair ont esté
proposées pour exemple, souffrãs,la pei-
ne du feu eternel. Et aussi semblable-
ment ceux-cy deceuz par songes,souil-
2.pier.2. lent leur chair,et*mesprisent lés Seigñrs,
& disent mal de gens d'autorité. Or
C quand Michel principal Ange estriuoit
disputant auec le Diable touchant le
corps de Moyse:il n'osa ietter sur luy iu
Zach.3.a gement de malediction, ains il dist: *Le
Seigneur te redargue. Mais certes
ceux-cy mesdisent de toutes choses qu'ilz
ne sauent:& toutes choses que naturelle-
ment ilz congnoissent comme bestes bru-
tes,ilz se corrompent en icelles. Mal-
heur à iceux:car ilz ont suiuy le train de
Ge. 4.b. *Cain,& se sont abandonnez en l'erreur
2.pie.2.c. du loyer de* Balaam, & en la contradi-
Nõ.22.b ction de* Coré sont peris. Ceux cy
D sont macules,entre voz[repas faictz par]
aumosnes, banquetans ensemble entre
eux,sans crainte,viuans à leur vouloir &
plaisir:nuées sans eaue lesquelles sont por
tées ça & là par lés ventz:arbres fleistris,
sans comme en automne,sans fruict, deux
2.pie.2.d fois mortz & desracinez: *vagues impe-
tueuses de la mer,qui iettent hors par escu
me leurs villenies: estoilles errantes par
l'air:ausquelz l'obscurité dés tenebres est
E reseruée eternellement. Et Enoch le
septiesme aprés Adam a parauant pro-
phetizé de ceux-cy,disant: Voicy,le Sei-
Apo.1.b gneur est venu entre sés* Sainctz qui sont
par millions,faire iugement contre tous:
& reprendre tous lés meschans d'entre
eux,de toutes leurs œuures meschantes,
qu'ilz ont faictes infidelement: & de tou-
tes lés choses dures que lés pecheurs infi-
F deles ont parlé contre luy. Ceux-cy
sont murmurateurs, pleins de querelles,
cheminans selon leurs desirs: & leur bou-
che parle choses orgueilleuses : ayans en
admiration lés personnes à cause du
proffit. Mais vous bien aymez,auez
souuenance dés parolles, qui ont parauãt
esté dictes par lés Apostres de nostre Sei-
gneur IESVS Christ, qui vous di-
1.Ti.4.a soyent *qu'il y auroit au dernier temps
G dés abuseurs, qui chemineroyent selon
leurs meschans desirs. Ce sont ceux
qui se"separent,sensuelz,& n'ayans point
"ou,font sectes. l'Esprit. Mais vous treschers, edi-
fians vous mesmes sus vostre tressaincte
Foy, faisans prieres par le sainct Esprit:
gardez-vous vous mesmes en la dile-
ction de Dieu,attendans la misericorde de
nostre Seigneur IESVS Christ, à
vie eternelle. Et vous receuez lés vns
en pitié,lés iugeans: & sauuez lés autres
par crainte, lés retirans du feu: [toutes-
fois] ayans en hayne la robbe qui est
souillée par la chair.Or à celuy q est puis
sant de lés garder sans peché, & mettre
deuant sa gloyre irreprehensibles auec
liesse,à Dieu seul sage, nostre Sauueur,
soit gloyre & magnificence, empire &
puissance, maintenant, & en tous eages.
Amen.

Fin de l'Epistre de
Sainct Iude
Apostre.

LA REVELATION DE Sainct Iehan, *Theologien.*

CHAP. I.

A LA REVELATION A
de IESVS Christ, que
Dieu luy a donnée affin de mani-
fester à sés seruiteurs lés choses,
lesquelles il fault que bien tost soyent
faictes. Et lés a signifiées ayant enuoyé
mandement par son Ange à Iehan son
seruiteur. Lequel a donné tesmoigna-
ge de la Parolle de Dieu, & du tesmoi-
gnage de IESVS Christ, & de
toutes lés choses qu'il a veu.Bienheureux
est qui lit, & qui oyt lés parolles de la
prophetie,& garde lés choses qui y sont
escrites: car le temps est prés. Iehan
aux sept Eglises qui estes en Asie, Gra-
ce à vous & paix de par celuy qui est,
& qui estoit, & qui est à venir: & de par
lés sept espritz qui sont deuant son thro-
ne, & de par IESVS Christ qui B
est fidele tesmoing * Premier nay dés Colos.1.c
mortz, & prince dés Roys de la terre: 1.cor.15 c
à celuy qui nous a aymé,* & nous a Ebri.9.d
laué de noz pechez par son sang, & 1.Pier.1.d
nous a faict Roys & Sacrificateurs à 1.Ieh.1.d
Dieu & à son Pere: à luy soit gloy-
re & empire à tousiours-mais. Amen.

 Voicy,

Mat.24c Iude c *Voicy, il vient auec lés nuées, & tout œil le verra,& ceux qui l'ont percé. Et toutes lés lignées de la terre se lamente-
Sous 4.c ront.Voyre,Amē.Ie suis* Alpha & ω, commencement & fin, dict le Seigneur, qui est, & qui estoit, & qui est à venir, le tout puissant. Moy Iehan vostre frere & participant en tribulation & au Royaume & patience en IESVS Christ, I'ay esté en l'Isle qui est appellée Patmos pour la Parolle de Dieu,& le tesmoignage de IESVS Christ. I'estoye en esprit au iour du Seigneur, & ay
C ouy derriere moy vne grande voix com-
Sous 21. b.22.c. me d'vne trompette, disant:* Ie suis Alpha et ω, le premier et le dernier.Escry en vn liure ce que tu vois, & l'enuoye aux sept Eglises qui sont en Asie, assauoir à Ephese,& à Smyrne, & à Pergame,& à Thyatire, & à Sarde, & à Philadelphie, & à Laodicée. Et ie me retournay, affin de veoir la voix qui parloit à moy. Et moy retourné, ie vey sept chandeliers d'or: & au milieu dés sept chandeliers d'or,vn semblable au Filz de l'homme, vestu d'vne longue robbe,& ceinct d'vne ceincture d'or endroict lés mammelles. Et son chef & sés cheueux estoyent blancz
D comme laine blanche & comme neige.

Et sés yeux comme flamme de feu. Et sés piedz semblables à fin ærain, ardans comme en vne fornaise. Et sa voix estoit comme le bruyt de grandes eaues: & auoit en sa dextre sept estoilles.

Et de sa bouche sortoit vn glaiue trenchant dés deux costez. Et sa face, estoit luysant, comme le Soleil reluyt en sa force. Et quand ie l'eu veu, ie cheu à sés piedz comme mort: & il mist sa main dextre sur moy, me disant: *Ne
Isai.44 a 48.c. crains point,ie suis le premier & le dernier, & vif, & ay esté mort, & voicy ie suis viuant à tousiours-mais. Et ay lés clefz de la mort & d'enfer. Escry lés choses que tu as veu,celles qui sont, & celles lesquelles il fault estre faictes cy aprés. Le secret dés sept estoilles que tu as veu en ma dextre,& lés sept chandeliers d'or, Lés sept estoilles, sont lés Anges dés sept Eglises:& lés sept chandeliers que tu as veu,sont lés sept Eglises.

CHAP. II.

A Escris à l'Ange de l'Eglise d'Ephese: Celuy qui tient sept estoilles en sa dextre, lequel chemine au milieu dés sept chandeliers d'or,dict cés choses: Ie say tés œuures & ton trauail & ta patience: & que tu ne peus souffrir lés mauuais, & as esprouué ceux qui se disent estre Apostres & ne le sont point: & lés as troué menteurs, & as enduré,& as patience, & as trauaillé pour mon Nom, & n'as point defailly. Mais i'ay [quelque chose à dire] contre toy, pour
ce que tu as delaissé ta premiere Charité. B
Parquoy aye souuenāce d'ont tu és cheu, & te repens,& fay lés premieres œuures.

Autrement ie viendray à toy bien tost,& osteray ton chandelier de son lieu, si tu ne t'amendes. Mais tu as cecy, que tu hays lés faictz dés Nicolaites, lesquelz aussi i'ay en hayne. Qui a oreille, oye ce que dict l'esprit aux Eglises: Ie donneray à celuy qui vaincra, à
manger de l'arbre de vie: lequel est au C
milieu du paradis de Dieu. Et escris à l'Ange de l'Eglise de Smyrne: Le premier & le dernier,qui a esté mort, & vit, dict cés choses: Ie say tés œuures & ta tribulation & ta paoureté (mais tu és riche) & le blaspheme contre toy de ceux qui se disent estre Iuifz, & ne le sont point: mais sont l'assemblée de Satan. Ne crains rien dés choses que tu as à souffrir. Voicy,le Diable doit enuoyer aucuns de vous en prison, affin que soyez esprouuez, & aurez tribulation de dix iours. Sois fidele iusque à la mort, & ie te donneray la couronne de vie. Qui a oreille,oye ce que l'esprit dict aux Eglises: Qui vaincra, il n'aura point de nuysance de la mort seconde.

Et escris à l'Ange de l'Eglise qui est en Pergame:* Celuy qui a le glaiue trenchāt
dés deux costez,dict ainsi: Ie say tés œu- Mat.13 b
ures, & ou tu habites, là ou est le siege D
de Satan: & tu tiens mon Nom,& n'as point renoncé ma Foy. Et en més iours Antipas mon tesmoing fidele, qui a esté occis entre vous là ou Satan habite.Mais i'ay quelque peu [à dire] contre toy: pource que tu as là aucuns qui
tiennent la doctrine de* Balaam,lequel en- nōb.24.c
seignoit de par Balac à mettre scandale deuant lés enfans d'Israël [c'est assa-
uoir] manger dés choses offertes aux E
images, & faire fornication. Ainsi aussi tu as aucuns qui tiennent la doctrine dés Nicolaites: ce que i'ay en hayne. Repentz toy, autrement ie viendray à toy bien tost: & batailleray contre eux par le glaiue de ma bouche. Qui a oreille, oye ce que l'Esprit dict aux Eglises: Ie donneray à celuy qui vaincra, à manger de la Manne qui est reseruée,& luy donneray vn caillou blanc, & au caillou vn nouueau nom escrit, lequel nul ne congnoit,sinon celuy qui le reçoit.

Et

Et escris à l'Ange de l'Eglise qui est
en Thyatire: Le Filz de Dieu qui à sés
yeux comme flamme de feu, & sés piedz
F semblables à fin aerain, dit cés choses:
I'ay congneu tés œuures & ta charité &
seruice & Foy, & ta patience, & tés œu-
ures, et lés dernieres qui sont en plus grād
nombre que lés premieres. Mais i'ay
quelque peu [à dire] contre toy: car tu
.10.16. g permetz *Iezabel femme (qui se dit Pro-
phetesse) enseigner & seduire més serui-
teurs, à paillarder, & manger dés choses
offertes aux images. Et ie luy ay don-
né temps, affin qu'elle se repentist de sa
paillardise, & point ne s'est repentie.
Voicy, ie la metz au lict: & ceux qui font
adultere auec elle, en tresgrande tribula-
tion, s'ilz ne s'amendent de leurs œu-
G ures: & mettray sés enfans à mort. Et
1.Sa.16.b toutes lés Eglises sauront, *que ie suis ce-
Psal.7.c. luy qui examine lés reins & lés cœurs:
Iere.17.b & donneray à vn chascun de vous selon
sés œuures. Mais ie dy à vous & aux
autres qui estes en Thyatire: Quicon-
que n'ont point ceste doctrine, & qui
n'ont pas congneu lés profondeurs de
Satan (comme ilz disent) ie n'enuoieray
point sur vous autre charge. Neant-
moins ce que vous auez, tenez-le iusque
à ce que ie vienne. Et celuy qui aura
vaincu, & aura gardé més œuures iusque
à la fin, ie luy donneray puissance sus lés
Psal.2.c. Gentilz, *& lés gouuernera en verge de
fer: & seront brisez comme lés vaisseaux
du potier. Et comme i'ay receu de mon
Pere, ie luy donneray l'estoille du ma-
tin. Qui a oreille, oye ce que l'Esprit dit
aux Eglises.

CHAP. III.

A ET escris à l'Ange de l'Eglise qui
est en Sarde: Celuy qui a lés sept
espritz de Dieu, & lés sept estoil-
les, dict cés choses: Ie cōgnoy tés œuures:
car tu as renom que tu vis, & tu és mort.
Sois veillant, & conferme lés autres cho-
ses qui deuoyent mourir. Car ie n'ay
point trouué tés œuures parfaictes deuāt
Dieu. Aye donc memoyre comment tu
as receu, & as ouy, & le garde, & te
amende. Si donc tu ne veilles, ie viendray
Sous 16 c à toy comme le larron: *& ne sauras à
Mat.24. quelle heure ie viendray à toy. Tu as
b.26.d. peu de personnes en Sarde, qui n'ont poīt
1.The.52 souillé leurs vestemens, & chemineront
2.Pier.3c auec moy en vestemens blancs: car ilz en
B sont dignes. Qui vaincra, il sera ainsi vestu
de vestemens blancs: & n'effaceray point
son nom du liure de vie, & confesseray
son nom deuant mon Pere & deuant sés
Anges. Qui a oreille, oye ce que l'esprit
dict aux Eglises. Et escris à l'Ange de
l'Eglise qui est en Philadelphie: Le Sainct
& le veritable qui a la clef de Dauid:
*qui ouure, & nul ne clost: il clost, & nul Iob 12.c.
n'ouure, dict cés choses: Ie congnoy tés Isa.22.f
œuures. Voicy, ie t'ay donné l'huys
ouuert deuant toy, & nul ne le peut fer-
mer: pource que tu as vn peu de vertu, &
as gardé ma Parolle, & n'as point renon
cé mon Nom. Voicy, ie donne de
l'assemblée de Satan, qui se disent estre
Iuifz & ne le sont point, mais mentent.
Voicy, ie lés contreindray qu'ilz viennēt
& adorent deuant tés piedz, & sachent
que ie t'ay aymé: car tu as gardé la Pa- C
rolle de ma patience, & ie te garderay de
l'heure de tentation, laquelle doit venir
en l'vniuersel monde, pour esprouuer lés
habitans en la terre. Voicy, ie vien
bien tost: tiens ce que tu as, affin que nul
ne prenne ta couronne. Qui vain-
cra, ie le feray coulomne au Temple de
mon Dieu, & ne sortira plus dehors. Et
escriray sur luy le Nom de mon Dieu,
& le nom de la cité de mon Dieu, qui est
la neufue Ierusalem: laquelle est descendue
du ciel de par mon Dieu, & mon Nom
nouueau. Qui a aureille, oye ce que
l'Esprit dit aux Eglises. Et escris à
l'Ange de l'Eglise dés Laodiciens: Amē,
le tesmoing fidele & veritable, le com-
mencement de la creature de Dieu dit cés
choses: Ie congnoy tés œuures: car tu
n'és ne froid ne feruent. A la mienne vo D
lunté, que tu fusses froid ou feruent. Mais
pource que tu és tiede, & n'és ne froid
ne feruent, ie te vomiray hors de ma bou-
che. Car tu dis: Ie suis riche, & suis en-
richy, & n'ay que faire d'aucune chose.
Et tu ne congnois point que tu és
malheureux & miserable, paoure et aueu
gle, & nud. Ie te conseille que tu ache-
tes de moy or embrasé de feu: affin que tu
sois riche, & que tu sois vestu dés veste-
mens blancz, affin que la vergongne de
ta nudité n'apparoisse point. Et oingz
tés yeux d'vn collyre, affin que tu
voyes. *Ie reprens & chastie tous ceux prou.3.b.
que i'ayme. Prens donc vn zele, & t'a- Ebri.12b
mende. Voicy, ie suis present à l'huys, &
frappe. Si aucun oyt ma voix, & me ou-
ure l'huys: i'entreray à cestuy, & souppe-
ray auec luy & luy auec moy. Qui vain-
cra, ie luy donneray de se seoir auec moy
en mon throne: ainsi que i'ay vaincu, &
ay esté assis auec mon Pere en son thro-
ne. Qui a aureille, oye ce que l'Esprit
dit aux Eglises.

CHAP.

CHAP. IIII.

A Prés cés choses ie regarday, & voicy l'huys ouuert au ciel: & la premiere voix que i'ouy [estoit] comme d'vne trompette parlant auec moy, disant: Monte icy: & ie te monstreray quelles choses il fault estre faictes aprés cestes. Et incontinent ie y fus en esprit. Et voicy vn throne estoit mis au ciel, & sur le throne y en auoit vn assis. Et celuy qui estoit assis estoit semblable de regard à vne pierre de Iaspe & de Sardoyne. Et l'arc du ciel estoit a lentour du throne semblable de regard à vne Esmeraude. Et à lentour du throne
B y auoit vingtquatre sieges. Et vey sur lés sieges vingtquatre Anciens assis vestus d'habillemens blancz: & auoyent sur leurs chefz dés couronnes d'or. Et du throne procedoient esclers & tonnerres & voix. Et y auoit sept lampes à feu, qui estoyent ardantes deuant le throne, lesquelles sont sept espritz de Dieu. Et au deuant du throne comme vne mer de couleur de voirre semblable à crystal.

Et au milieu du throne & à lentour du throne, quatre animaux pleins d'yeux deuant & derriere. Et le premier animau
C estoit semblable à vn lyon. Et le second animau, semblable à vn veau. Et le tiers animau, auoit la face comme vn homme. Et le quart animau, semblable à vn aigle volant. Et lés quatre animaux auoyent chascun pour soy six ailes à lentour, & dedans estoyent pleins d'yeux. Et n'auoyent point de repos iour & nuyct, disans: * Sainct, sainct, sainct, est le Seigneur Isa. 6. b.
Dieu tout puissant, qui estoit, & qui est, &
D qui est à venir. Et quand lés animaux donnoyent gloire & honneur & louenge à celuy qui est assis sur le throne, au viuant à tousiours-mais: lés vingtquatre Anciens se iettent deuant celuy qui est assis au throne, & adorent le viuant à tousiours-mais, & mettent leurs couronnes deuant le throne, disans: Seigneur, tu és digne de receuoir gloyre, honneur & vertu: car tu as crée toutes choses, & pour ta volunté elles sont, & ont esté crées.

CHAP. V.

A E T ie vey en la main dextre de celuy qui estoit assis sur le throne, vn Sous 6.
liure escrit dedans & dehors, séellé de sept seaux. Et vey vn Ange fort, annonçant à haulte voix: Qui est digne d'ouurir le liure, et de desfermer lés seaux d'iceluy? Et nul ne pouoit, ne au ciel, ne en la terre, ne soubz terre, ouurir le liure, ne le regarder. Et ie plouroye moult fort, pource que nul n'estoit trouué digne d'ouurir le liure, ne de le lire, ne de le veoir.
Et vn dés Anciens me dist: Ne pleure B
point. Voicy le Lyon de la lignée de Iuda, la racine de Dauid, a vaincu, pour ouurir le liure, & desfermer sés sept seaux. *Et ie regarday, & voicy au
milieu du throne & dés quatre animaux Sous 6.
& au milieu dés Anciens, vn Agneau estant là comme occy, ayant sept cornes & sept yeux, qui sont lés sept espritz de Dieu enuoyez en toute la terre. Et il vint, & print le liure de la [main] dextre de celuy qui estoit assis au throne. Et quand il eut prins le liure, lés quatre animaux & lés vingtquatre Anciens se ietterent deuant l'Agneau, ayans chascun C
harpes, & phioles d'or pleines d'odeurs, qui sont lés oraisons dés Sainctz. Et chãtent vn cantique nouueau, disans: Tu és digne de prendre le liure, & d'ouurir sés
seaux: car tu as esté occy: * & nous as Sus 1. b.
racheté à Dieu par ton sang, de toute li- 1. pie. 2. b.
gnée & langue & peuple & nation: & nous as faict à nostre Dieu Roys & Sacrificateurs: & regnerons sur la terre.
Et ie vey & ouy la voix de moult D
d'Anges, à lentour du throne & dés ani-
maux & dés Anciens: *& milles mil- Dan. 7. b.
liers qui disoiẽt à haulte voix: L'agneau qui a esté occy est digne de prendre puissance & richesses & sapience & force & honneur & gloyre & louenge. Et i'ouy toute creature qui est au ciel & sur la terre & soubz la terre & qui est en la mer, & toutes choses qui sont en elles, disans: A celuy qui est assis au throne, & à l'Agneau soit louenge, honneur, gloyre, & puissance à tousiours-mais. Et lés quatre animaux disoient: Amen. Et lés vingtquatre Anciens se sont prosternez, & adorerent le viuant à tousioursmais.

CHAP. VI.

E T ie vey, quand l'Agneau eut ou- A
uert l'vn dés seaux. Et ouy l'vn dés quatre animaux disant comme vne voix de tonnerre: Vien, & voy. Et ie regarday, & voicy vn cheual blanc. Et celuy qui estoit assis sur luy auoit vn arc, & luy fut donnée vne couronne, & sortit victorieux, affin qu'il vainquist. Et quand il eut ouuert le second seau, i'ouy le second animau, disant: Vien, & voy. Et sortit vn autre cheual roux, & à celuy qui estoit assis dessus, luy fut donnée pour oster la paix de la terre: & qu'on se tuast l'vn l'autre. Et luy fut donnée vne grande espée.
Et quãd il eut ouuert le tiers seau, i'ouy B
le tiers

le tiers animau disant: Vien,& voy.Et ie
vey,& voicy vn cheual noir,& celuy qui
se seoit sur luy, auoit vne balance en sa
main.Et ouy vne voix au milieu dés qua
tre animaux , disant: Vn Chenix de fro-
ment pour vn Denier.Et troys Chenices
d'orge pour vn Denier.Et ne nuys point
au vin ne à l'huyle. Et quand il eut
ouuert le quart seau:i'ouy la voix du qua-
triesme animau,disant. Vien,& voy.Et
ie vey,& voicy vn cheual palle.Et celuy
qui estoit assis sur luy,a nom la Mort:&
Enfer le suyt.Et leur fut donnée puissan
ce sur la quarte partie de la terre pour
tuer,par glaiue,par famine, & par morta
lité,& par bestes de la terre. Et quãd
C il eut ouuert le cinquiesme seau , ie vey
soubz l'autel lés ames de ceux q auoyẽt
esté tuez pour la parolle de Dieu,& pour
le tesmoignage qu'ilz auoyẽt. Et crioyẽt
à haulte voix,disans: Iusque à quand Sei-
gneur sainct & veritable ne iuges-tu
point , & ne venges-tu point nostre sang
de ceux qui habitent en la terre? Et leur
furent données à chascun robbes blan-
ches,& leur fut dict,qu'ilz se reposassent
encore vn petit de temps, iusque à ce que
leurs compaignons seruiteurs fussent ac-
D complis,& leurs freres qui deuoyent aussi
estre mis à mort comme eux. Et ie vey
quand il eut ouuert le sixiesme seau: &
voicy vn grand tremblement de terre qui
fut faict. Et le Soleil deuint noir comme
vn sac de poil , & la Lune deuint toute
comme sang. Et lés estoilles du ciel cheu-
rent sur la terre : comme le figuier laisse
sés figuons , quand il est esmeu de grand
vent.Et le ciel se retira comme vn liure
lequel on roulle. Et toute montaigne &
Isles furent muées de leurs lieux. Et lés
Roys de la terre & lés Princes & lés ri-
ches & lés Capitaines & lés fortz et tout
serf & tout franc se mucerent aux cauer-
nes & aux pierres dés montaignes: & di-
sai.2.d. sent aux mõtaignes & aux pierres: *Tõ-
se.10.b bez sur nous, & nous cachez de la face
uc 23.d de celuy qui est assis sur le throne, & de
l'ire de l'Agneau. Car la grand Iournée
de son ire est venue. Et qui pourra
subsister.

CHAP. VII.

A ET aprés cés choses, ie vey quatre
Anges estans sur lés quatre coingz
de la terre qui tenoyent lés quatre
ventz de la terre,affin que vent ne souf-
flast sur la terre, ne sur la mer, ne sur au-
cun arbre. Et vey vn autre Ange
montãt du Soleil leuant, ayant le seau de
Dieu viuant. Et cria à haulte voix
aux quatre Anges, ausquelz est donné
de nuyre à la terre & à la mer,disant: Ne
nuysez point à la terre , ne à la mer,ne
aux arbres,iusque à ce que nous signions B
lés seruiteurs de nostre Dieu en leurs
frontz. Et i'ouy le nombre dés signez,
cent quarante quatre mille,signez de tou-
tes lés lignées dés enfans d'Israël .
De la lignée de Iuda, douze mille signez.
De la lignée de Ruben, douze mille si-
gnez. De la lignée de Gad , douze
mille signez. De la lignée de Aser,
douze mille signez. De la lignée de
Nephthali, douze mille signez. De
la lignée de Manassé,douze mille signez.
De la lignée de Simeon douze mille si-
gnez. De la lignée de Leui , douze
mille signez. De la lignée de Isachar,
douze mille signez. De la lignée de
Zabulon, douze mille signez. De la
lignée de Ioseph, douze mille signez.
De la lignée de Ben-iamin,douze mil- C
le signez. Aprés cés choses ie vey,&
voicy vne grande multitude, laquelle nul
ne pouoit nombrer, de toutes gens & li-
gnées,peuples & langues,qui estoyent de-
uant le throne, & en la presence de l'A-
gneau,vestuz de longues robbes blãches,
& palmes en leurs mains. Et crioyent à
haulte voix,disans:Saluation à celuy qui
est assis sur le throne de nostre Dieu,& à
l'Agneau. Et tous lés Anges assistoyent
à lentour du throne,& dés Anciẽs & dés
quatre animaux: & se ietterent deuant le
throne, leurs faces en bas, & adorerent D
Dieu,disans.Amen. Louenge & clar-
té,sapience, & action de graces, honneur,
puissance,et force soit à nostre Dieu à tou
siours-mais.Amen. Et l'vn dés Anciens
respondit me disant . Ceux qui sont ve-
stus de longues robbes blanches qui sont
ilz?& d'ont sont-ilz venus?Et ie luy dy:
Seigneur,tu le sais.Et il me dist: Ce sont
ceux qui sont venus de grande tribula-
tion: & ont eslargy leurs longues rob-
bes, & lés ont blanchy au sang de l'A-
gneau. Pource sont-ilz deuant le thro-
ne de Dieu, & luy seruent iour & nuict
en son Temple. Et celuy qui est assis
au throne,habitera sur eux. *Ilz n'aurõt Isai.49.c
plus faim, ne soif, & le Soleil ne cherra
plus sur eux,ne aucune chaleur: car l'A-
gneau qui est au milieu du throne , lés
gouuernera, & lés conduyra aux viues
fontaines dés eaues:*& Dieu essuyra tou- Sous 21 a
te larme de leurs yeux.

CHAP. VIII.

ET quand il eut ouuert le septiesme A
seau,silence fut faict au ciel enuiron
demye heure. Et ie vey sept An-
ges assistans deuant Dieu: & sept trõpet-
tes

tes leur furent données. Et vn autre Ange vint,& assista deuant l'autel,ayant vn encensoir d'or : & plusieurs encensemens luy furent donnez , affin qu'il mist dés oraisons de tous lés Sainctz sur l'autel d'or, lequel est deuant le throne. Et la fumée dés encensemens dés oraisons dés Sainctz, monta de la main de l'Ange
B deuant Dieu. Et l'Ange print l'encensoir,& le remplist du feu de l'autel, & le ietta en terre,& furent faictz tonnerres & voix & esclers & tremblement de terre.

Et lés sept Anges qui auoyent lés sept trompettes , se preparerent affin qu'ilz sonnassent de la trompette. Et le premier Ange sonna de la trompette: & fut faicte gresle,& feu, meslez de sang, & furent enuoyez en la terre, & la tierce partie dés arbres fut bruslée.Et toute l'herbe
C verde fut bruslée. Et le second Ange sonna de la trompette: & comme vne grande montaigne ardãte de feu,fut iettée en la mer:& la tierce partie de la mer deuint sang,& la tierce partie dés creatures, qui estoyent en la mer lesquelles auoyent vie,mourut. Et la tierce partie dés nauires perit. Et le tiers Ange sonna de la trompette: & cheut du ciel vne grande estoille ardante comme vn flambeau,& cheut en la tierce partie dés fleuues,et aux fontaines dés eaues. Et le nom de l'estoil-
D le est dict Aluyne. Et la troysiesme partie deuint aluyne. Et plusieurs dés hommes moururẽt par lés eaues,pource qu'elles deuindrent ameres. Et le quart Ange sonna de la trompette, & la tierce partie du Soleil fut touchée, & la tierce partie de la Lune,& la tierce partie dés estoilles:tellement que la tierce partie d'eux s'obscurcit, & ne luysoit point la tierce partie du iour,& semblablement de la nuyct. Et ie vey,& ouy vn Ange volant par le milieu du ciel,disant à haulte voix: Malheur,malheur,malheur,aux habitans de la terre, pour lés autres voix de trompette dés troys Anges qui deuoyent sonner de la trompette.

CHAP. IX.

A ET le cinquiesme Ange sonna de la trompette. Et ie vey vne estoille qui estoit tombée du ciel en la terre. Et luy fut donnée la clef du puitz de l'abysme. Et ouurit le puitz de l'abysme: & la fumée du puitz monta, comme fumée d'vne grande fornaise. Et le soleil & l'air fut obscurcy de la fumée du puitz. Et de la fumée du puitz sont sorties sauterelles en la terre: & leur fut donnée puissance comme ont puissance lés scorpions de la terre. Et leur fut commandé que elles ne nuysissent poĩt à l'herbe de la terre,ne à aucune chose verde,ne à aucun arbre, sinon seulemẽt aux hommes qui n'ont point le signe de Dieu en leurs frontz. Et leur fut donné que elles ne lés tuassent point, mais que elles lés tormentassent cinq moys. Et leurs tormentz estoyent comme torment du scorpion quand il a frappé l'homme. Et en cés iours là,lés hõmes cercheront la mort,& ne la trouuerõt point: B
& desireront mourir,& la mort s'enfuyra d'eux. Et lés semblances dés sauterelles [estoyent] semblables à cheuaux appareillez à la bataille : & sur leurs testes [estoyent] comme dés couronnes semblables à or. Et leurs faces[estoyent] comme faces d'hommes. Et auoyent lés cheueux,comme cheueux de femmes. Et leurs dentz estoyent comme dentz de lyons. Et auoyent dés hallecretz, comme hallecretz de fer. Et la voix de leurs aisles cõme bruytz de chariotz, quand moult de cheuaux courent à la bataille. Et ont lés queuës semblables à queuës de scorpions. Et aguillons estoyent en leurs queuës:& leur puissance estoit de nuyre aux hommes par cinq moys. Et ont sur soy vn Roy , c'est assauoir l'Ange de l'abysme,auquel estoit nom en ebrieu Abaddon, & en Grec Apollyon. Vn malheur est passé. Et voicy venir encore deux malheurs aprés cés choses. Et le sixiesme Ange sonna de la trompette. Et i'ouy vne C
voix dés quatre cornes de l'autel d'or,lequel est deuant lés yeux de Dieu, disant au sixiesme Ange qui auoit la trompette: Deslie lés quatre Anges qui sont liez au grand fleuue d'Euphratés. Et furent desliez lés quatre Anges qui estoyent prestz en heure & en iour & en moys & en an,affin qu'ilz tuassent la tierce partie dés hommes. Et le nombre de l'armée à cheual estoit de vingt mille fois dix mille. Et i'ouy leur nombre. Et ainsi vey lés cheuaux en vision. Et ceux qui estoyẽt assis sur eux auoyent dés hal D
lecretz de feu,de Hyacinthe, & de soulphre. Et lés testes dés cheuaux estoyẽt comme testes de lyons. Et de leur gueule procedoit feu & fumée & soulphre. Et par cés troys playes fut occise la tierce partie dés hõmes,par feu & par fumée & par soulphre,qui procedoyẽt de leur gueule. Car la puissance d'iceux est en leur gueule & en leurs queuës. Car leurs queuës estoyẽt semblables à serpens ayãs testes: & par icelles nuysent. Et lés autres hõmes qui ne furẽt point occis par

cés playes, ne s'amenderent point dés
oeuures de leurs mains, à ce qu'ilz n'ado-
rassent lés diables, & lés images d'or &
d'argent & de cuiure & de pierre & de
boys, qui ne peuuent veoir, ne ouyr, ne
cheminer. Et ne se repentirent point
de leurs meurtres, ne de leurs empoisonne
mens, ne de leur paillardise, ne de leurs
larrecins.

CHAP. X.

A ET ie vey vn autre Ange fort, de-
scendant du ciel enuironné d'vne
nuée, & l'arc du ciel estoit en son
chef. Et sa face estoit comme le Soleil, &
sés piedz comme colomnes de feu. Et
auoit en sa main vn liure ouuert: & mist
son pied dextre sur la mer, & le senestre
sur la terre. Et cria à haulte voix, com-
me quād vn lyon bruyt. Et quand il eut
B crié: sept tonnerres parlerent leurs voix.
Et quand lés sept tonnerres eurent parlé
leurs voix: ie lés vouloye escrire. Et i'ouy
vne voix du ciel, me disant: Note lés cho
ses que lés sept tonnerres ont parlé, & ne
lés escris point. Et l'Ange que ie vey
Dan.12.e *estre sur la mer & sur la terre*, * leua sa
main au *ciel*, & *iura par le viuant à tous-
ioursmais*, qui a crée le ciel, & lés choses
qui y sont, & la terre & lés choses qui y
sont, & la mer & lés choses qui y sont,
C que le temps ne sera plus. Mais aux
iours de la voix du septiesme Ange quand
il commencera à sonner de la trompette:
que le secret de Dieu sera consommé, com
me il a denoncé à sés seruiteurs Prophe-
tes. Et i'ouy vne voix du ciel de re-
chef parlant à moy, & disant: Va, &
prens le liuret ouuert en la main de l'An-
ge qui est sur la mer & sur la terre. Et
ie m'en allay à l'Ange, luy *disant* qu'il
me donnast le liuret. Et *il me dist*,
Eze.3.a. *Prens le liuret, & le deuore, et il fera ton
D *ventre auoir amertume*: mais en ta bou-
che il sera doulx comme miel. Et ie
prins le liuret de la main de l'Ange, & le
deuoray: & estoit doulx en ma bouche
comme miel. Et quand ie l'eu deuoré,
mon ventre eut amertume. Et il me dist:
Il te fault encore prophetizer à plusieurs
peuples & gens & langues & Roys.

CHAP. XI.

A ET me fut donné vn Roseau sem-
blable à vne verge, & me fut dict:
Leue toy, & mesure le Temple de
Dieu, & l'autel, & ceux qui adorent en
iceluy. Et iette hors la salle qui est
dedans le Temple, & ne la mesure point:
car elle est donnée aux Gentilz. Et
foulleront la saincte cité, quarante et deux
moys. Et donneray à deux de més tes-
moings, & prophetizerōt par mille deux
cens soixante iours, vestus de sacz. Ce
sont lés deux oliues & lés deux chande-
liers qui sont deuant la face du Dieu de
la terre. Et si aucun leur veut nuyre, B
le feu sort de leur bouche & deuore leurs
ennemis. Et si aucun lés veut blesser,
il fault que ainsi il soit tué. Ceux-cy
ont puissance de fermer le ciel, qu'il ne
pleuue és iours de leur Prophetie: & ont
puissance sur lés eaues de lés conuertir en
sang, et de frapper la terre de toute playe,
toutes & quantes foys qu'ilz voudront.
Et quand ilz auront finy leur tesmoi- C
gnage, la beste qui monte de l'abysme se-
ra guerre contre eux, & lés vaincra, & lés
tuera. Et leurs corps seront gisans
aux places de la grande cité, qui est ap-
pellée spirituellement, *Sodome & * Egy Gene.19.
pte: là ou aussi nostre Seigneur a esté cru- exod.1.2
cifié. Et ceux dés lignées & dés peuples
& dés langues & dés Gentilz verront
leurs corps par troys iours & demy: &
ne permettront point leurs corps estre
mis aux sepulchres. Et lés habitans de la
terre s'esiouyront sur eux, & seront en
liesse, & enuoyeront dons lés vns aux
autres: pource que cés deux Prophetes
ont tormenté ceux qui habitent sur la ter
re. Et troys iours & demy aprés * l'esprit Eze.37 a
de vie [venant] de Dieu est entré en eux, D
& se tindrent sur leurs piedz: & grande
crainte a saisy ceux qui lés ont veu. Et
ont ouy vne grande voix du ciel, leur di-
sant: Montez icy. Et sont montez au ciel
en vne nuée: & leurs ennemis lés ont veu.
Et en icelle heure fut faict grand tremble-
ment de terre. Et la dixiesme partie de la
cité cheut: & furent tuez au tremblement
de la terre sept mille hommes de compte
faict. Et lés autres furent espouantez: &
donnerent gloyre à Dieu du ciel. Le se-
cond malheur est passé: & voicy le tiers
malheur viendra bien tost. Et le se- E
ptiesme Ange sonna de la trompette.
Et furent faictes grandes voix au
ciel, disans: Lés royaumes de ce monde
sont reduictz à nostre Seigneur & à son
Christ: & regnera à tousioursmais.
Et lés vingtquatre Anciens qui sont
assis deuant Dieu en leurs sieges, iette-
rent leurs faces en terre, & adorerent
Dieu, disans: Nous te rendons gra-
ces Seigneur Dieu tout puissant, qui és,
& qui estoys, & qui és à venir, car tu
as prins ta grande puissance, & as re-
gné. Et lés Gentilz ont esté cour-
roucez, & ton ire est venue, & le temps
dés mortz pour estre iugez, & pour ren-
dre le salaire à tés seruiteurs Prophetes et

Sainctz, & a ceux qui craignent ton
Nom, aux petis & aux grandz, & pour
destruire ceux qui destruisent la terre.

Et le Temple de Dieu fut ouuert au
ciel, & l'Arche de son Testament fut veuë
en son Temple. Et furent faictz esclers
& voix, & tonnerres, & tremblement de
terre, & grande gresle.

CHAP. XII.

A ET vn grand signe est apparu au
ciel: Vne femme enuironnée du
Soleil, et la Lune soubz sés piedz.
Et sur son chef estoit vne couronne de
douze estoilles. Et estant enceinte, crie en
trauail d'enfant, & souffre douleur pour
enfanter. Et fut veu vn autre signe au
ciel. Et voicy vn grand Dragon roux,
ayant sept testes & dix cornes: & en sés
testes, sept diadesmes. Et sa queuë attire
la tierce partie dés estoilles du ciel, & lés
ietta en terre. Et le Dragon s'arresta
deuant la femme qui deuoit enfanter: af-
fin que quand elle auroit enfanté son en-
fant, il le deuorast. Et elle enfanta vn
filz masle, qui deuoit gouuerner* tou-
Psal.2.c. tes lés gens en verge de fer: & son en-
fant fut rauy à Dieu & à son throne. Et
la femme s'enfuyt en vn desert, ou elle a
lieu preparé de Dieu affin qu'on la nour-
rist là, mille deux cens soixante iours.

B Et fut faicte vne grande bataille au
ciel. Michel & sés Anges batailloyent
contre le Dragon: & le Dragon batail-
loit & sés Anges: & n'ont peu estre plus
fortz, ne leur lieu n'a plus esté trouué au
ciel. Et fut deietté ce grand Dragon le
serpent ancien qui est appellé le diable &
Satan, lequel seduit tout le monde: & a
esté ietté en terre, & sés Anges ont esté
iettez auec luy. Et i'ouy vne grande
voix disant: Maintenant au ciel est faicte
saluation, & force, & regne de nostre
Dieu, & puissance de son Christ: car l'ac-
cusateur de noz freres est deietté, qui lés
accusoit deuāt nostre Dieu iour et nuyct.
Et iceux l'ont vaincu, à cause du sang
de l'Agneau, & à cause de la Parolle de
son tesmoignage: & n'ont point aymé
leurs vies iusque à la mort. Pourtant
esiouyssez-vous cieux, & vous qui y ha-
bitez. Malheur aux habitans de la terre
& de la mer: car le Diable est descendu à
vous, ayant grande ire, sachant qu'il a
C peu de temps. Et aprés que le Dragon
eut veu qu'il estoit deietté, en terre, il perse
cuta la femme qui a enfanté le masle.
Et furent doñées à la femme deux aisles
d'vn grand aigle: affin que de la presence
du serpent elle s'en volast au desert en son
lieu, là ou elle est nourrie par vn temps
& temps & moytié d'vn temps. Et
le serpēt ietta de sa gueule aprés la femme,
de l'eaue comme vn fleuue: affin qu'il la
feist rauir par le fleuue. Et la terre a
aydé à la femme. Et la terre a ouuert
sa gueule, & a englouty le fleuue que le
Dragon auoit ietté de sa gueule. Et le
Dragon fut courroucé contre la femme:
& s'en alla faire bataille contre lés au-
tres de la semence d'icelle, qui gardent lés
commandemens de Dieu, & qui ont le tes-
moignage de IESVS Christ. Et
m'arrestay sur le sablon de la mer.

CHAP. XIII.

ET ie vey vne Beste monter de la A
mer, ayāt sept testes & dix cornes:
& sur sés cornes dix diadesmes.
Et sur lés testes d'icelle vn nom de blas-
pheme. Et la beste que ie vey, estoit sem-
blable à vn Liepard, & sés piedz comme
lés piedz d'vn ours, & son museau com-
me le museau d'vn lyon. Et le Dra-
gon luy donna sa puissance, & son siege,
& grand pouoir. Et vey l'vne de sés
testes comme occise à mort, & la playe
de sa mort a esté guarie. Et on s'esmer-
ueilla en toute la terre aprés la Beste: &
adorerent le Dragon qui a donné pouoir
à la Beste: & adorerent la Beste, disans:
Qui est semblable à la Beste, & qui pour-
ra batailler contre elle? Et luy fut don- B
née gueule parlante grandes choses &
blasphemes: & luy a esté donnée puissan-
ce de faire quarante & deux moys. Elle
ouurit sa gueule en blasphemes contre
Dieu, à blasphemer son Nom & son Ta-
bernacle, & ceux qui habitent au ciel.

Et luy fut donné de faire guerre con-
tre lés Sainctz, & lés vaincre. Aussi
luy fut donnée puissance en toute lignée
& peuple & langue & gent: & tous
ceux qui habitent en la terre l'adoreront,
desquelz lés noms ne sont point escris
au liure de l'Agneau qui a esté occy dés
le commencement du monde. *Si au- mat.23
cun a aureille oye. Qui meine en capti- Gene.9
uité, il va en captiuité. *Qui occit de mat.16
glaiue, il fault qu'il soit occy de glaiue.
Icy est la patience & Foy dés Sainctz.

Et vey vne autre Beste montant de la C
terre, & auoit deux cornes semblables à
celle de l'Agneau: & parloit comme le
Dragon. Et fait toute la puissance de
la premiere Beste, deuant elle. Et fait
la terre & lés habitans d'icelle, adorer la
premiere Beste, de laquelle la playe de
mort a esté guarie. Et fait grandz si-
gnes, tellement que aussi elle feit descen-
dre feu du ciel en terre, deuant lés hom-
mes. Et seduit lés habitans de la terre
pour

pour lés signes,lesquelz luy ont esté donnez à faire deuant la Beste:disant aux habitans de la terre qu'ilz feissent l'image de la Beste qui a la playe de glaiue, & a
D vescu. Et luy fut donné, qu'elle donnast esprit à l'image de la Beste:& que l'image de la Beste parle, & fera que quiconques n'adoreront l'image de la Beste, soyent mis à mort. Et faict tous petis & grandz,riches & paoures, francz & serfz prendre la marque en leur main dextre ou en leurs frontz:& que aucun ne pourra acheter ou vendre, s'il n'a la marque ou le nom de la Beste,ou le nombre de son nom. Icy est la sapience.

Qui a entendement, qu'il compte le nombre de la Beste. Car c'est le nombre de l'homme:& son nombre est six cens soixante six.

CHAP. XIIII.

A ET ie regarday.Et voicy l'Agneau estoit sur la montaigne de Zion,et auec luy cent quarantequatre mille, ayans le Nom de son Pere escrit en leurs frontz. *Et i'ouy vne voix du ciel* cōme la voix de plusieurs eaues,& comme la voix d'vn grand tonnerre. Et ouy vne voix de Ioueurs de harpes iouans de leurs harpes;& chantent comme vn cantique nouueau deuant le throne,& deuant lés quatre animaux & lés Anciens. Et nul ne pouoit apprendre le cantique, sinon lés cent quarātequatre mille,lesquelz
B sont achetez d'entre ceux de la terre. Ce sont ceux qui ne sont point souillez auec femmes:car ilz sont vierges. Ilz ensuyuent l'Agneau quelque part qu'il aille. Iceux sont achetez d'entre lés hommes premices à Dieu et à l'Agneau:& en leur bouche n'a point esté trouuée fraude:car ilz sont sans macule deuant le throne de Dieu. Et ie vey vn autre Ange voler par le milieu du ciel, ayant l'Euangile eternel: affin qu'il euangelizast à ceux qui habitent en la terre,& à toute gent et lignée & lāgue & peuple,disant à haulte
Ps. 146.a voix:*Craignez Dieu,& luy dōnez hon
Deu.6.b. neur:car l'heure de son iugement est ve-
mat.4.b. nue. *Et adorez celuy qui a faict le ciel & la terre, la mer & lés fontaines dés eaues. Et vn autre Ange le suyuit, di-
Isai.21.c. sant:*Elle est cheuë,elle est cheuë Babylo-
Iere.51.a. ne celle grande cité, pourtant qu'elle a
Sous 18 a abbreuué toutes gens du vin de l'ire de sa
C paillardise. Et le tiers Ange lés suyuit, disant à haulte voix:Si aucun adore la Beste & son image,& prend la marque en son front ou en sa main, cestuy beuura du vin de l'ire de Dieu, lequel est meslé auec le vin au hanap de son ire. Et sera tormenté de feu & de soulphre,deuant lés sainctz Anges & deuant l'Agneau. Et la fumée de leur torment monte à tousioursmais. Et ceux qui adorent la Beste & son image,n'ont point de repos ne iour ne nuyct:& si aucun prent la marque de son nom. Icy est la patience dés Sainctz. Icy sont ceux qui gardent lés commandemens de Dieu & la Foy de IESVS. Et i'ouy vne voix du ciel, me disant:Escry: Bienheureux sont lés mortz,qui desormais meurēt au Seigneur.

Certes l'Esprit dict,qu'ilz se reposent de leurs labeurs: mais leurs œuures lés ensuyuent. Et ie regarday, & voicy vne nuée blanche,& sur la nuée vn assis semblable au Filz de l'homme,ayant en son chef vne couronne d'or,& en sa main
vne faucille trenchante. Et vn autre D
Ange est sorty du Temple,criāt à haulte voix à celuy qui estoit assis sur la nuée:
*Iette ta faucille, & moissonne: pource Ioel 3.c.
que l'heure de moissonner t'est venue,car la moisson de la terre est meure. Et celuy qui se seoit sur la nuée ietta sa faucille sur la terre: & la terre fut moissonnée.

Et vn autre Ange est sorty du Temple,qui est au ciel,ayant aussi vne faucille trenchante. Et vn autre Ange est sorty de l'autel, qui auoit puissance sur le feu:et cria à haulte voix à celuy qui auoit la faucille trenchante,disant:Iette ta faucille trenchante,& vendenge lés grappes de la terre:car sés raisins sont meurs. Et l'Ange ietta sa faucille trenchante en la terre, & vendengea la vigne de la terre,& l'enuoya au grand pressoir de l'ire de Dieu. Et le pressoir fut foullé hors de la cité. Et sang est sorty du pressoir iusque aux frains dés cheuaux par mille six cens Stades.

CHAP. XV.

ET ie vey vn autre signe au ciel A
grand & merueilleux,[assauoir] sept Anges ayans lés dernieres playes:car en icelles l'ire de Dieu est consommée. Et ie vey comme vne mer de voirre,meslée de feu:& ceux qui ont obtenu la victoyre de la Beste & de son image,& de sa marque,& du nombre de son nom,estant sur la mer semblable au voirre,ayant lés harpes de Dieu. Et chantent le cantique de Moyse seruiteur de Dieu,& le cantique de l'Agneau, disans:
Grandes & merueilleuses sont tés œu- B
ures Seigneur Dieu tout puissant, tés

Deu.32.a voyes sont iustes & vrayes ,* Roy dés
Iere.10.a. Sainctz. Seigneur,qui ne te craindra,et
magnifiera ton Nom! Car tu és seul
Sainct:dont toutes gens viendront et ado
reront deuant toy,veu que tés iugemens
C sont manifestez. Et aprés cés choses,ie
regarday:& voicy le Temple du Taber
nacle du tesmoignage fut ouuert au ciel.
Et sept Anges sortirent du Temple
ayans sept playes ,vestus de lin net &
blanc,& ceintz sur leurs poictrines de
D ceinctures d'or. Et vn dés quatre ani-
maux donna aux sept Anges sept phio-
les d'or,pleines de l'ire de Dieu viuant à
tousioursmais. Et fut le Temple rem-
ply de fumée de la maiesté de Dieu & de
sa puissance. Et nul ne pouoit entrer au
Temple,iusque à tant que lés sept playes
dés sept Anges fussent consommées.

CHAP. XVI.

A ET i'ouy vne grãde voix du Tem-
ple,disant aux sept Anges:Allez,
& espandez lés [sept] phioles de
l'ire de Dieu,en la terre. Et le premier
[Ange]s'en alla , & espandit sa phiole en
la terre. Et fut faicte vne playe mauuai-
se & nuysible sur lés hommes qui auoiẽt
la marque de la Beste:et sur ceux qui ado
roient son image. Et le second Ange
espandit sa phiole en la mer : & fut faict
sang comme d'vn mort:& toute ame vi-
uante mourut en la mer. Et le tiers An-
ge espandit sa phiole sur lés fleuues &
sur lés fontaines dés eaues:& furent faictz
B sang. Et i'ouy l'Ange dés eaues,disant:
Seigneur,tu és iuste,qui és,& qui estois,et
Sainct,pource que tu as iugé cés choses:
pourtant qu'ilz ont espandu le sang dés
Sainctz & dés Prophetes,tu leur as aussi
baillé sang à boyre:car ilz en sont di-
gnes. Et i'ouy vn autre du Sanctuai-
re,disant:Certes Seigneur Dieu tout puis-
sant , tés iugemens sont vrays & iustes.
Et le quart Ange espandit sa phiole
contre le Soleil , & luy fut donné d'affli-
ger de chaleur lés hommes par feu. Et
lés hommes ont esté eschauffez par gran-
de chaleur:& blasphemerent le Nom de
Dieu qui a puissance sur cés playes,& ne
s'amenderent point de leurs meschãcetez
pour luy dõner gloyre. Et le cinquies-
me Ange espandit sa phiole sur le siege
de la Beste : & son regne fut faict tene-
breux:& par grand douleur ont mangé
leurs langues. Et pour leurs douleurs,
& pour leurs playes ont blasphemé le
Dieu du ciel,& ne se sont point amendez
C de leurs oeuures. Et le sixiesme Ange
espandit sa phiole sur le grand fleuue
d'Euphrates:& son eaue seicha,affin que
fust preparée la voye dés Roys deuers
Soleil leuant. Et ay veu sortir de la
gueule du Dragon & de la gueule de la
Beste,& de la bouche dés faux Prophetes
troys mauuais espritz en maniere de gre-
nouilles. Car ce sont espritz de diables,
faisans signes:pour paruenir aux Roys
de la terre,& de tout le monde, pour lés
assembler en bataille de ce grand Iour la,
de Dieu tout puissant:*Voicy,ie vien cõ- mat.24.
me vn larron. Bienheureux est celuy Luc 12.
qui veille , & garde sés vestemens:affin 1. Th.5.
qu'il ne chemine nud , & qu'on ne voye
son infameté. Et lés assembla au lieu
qui est appellé en Ebrieu Armagedon.
Et le septiesme Ange espãdit sa phio- D
le en l'air. Et sortit vne grande voix
du Temple du ciel de deuers le throne,di-
sant:C'est faict. Et furẽt faictz esclairs
& voix & tonnerres , & grand tremble-
ment de terre fut faict:voyre vn tel trem-
blement & ainsi grand,que ne fut iamais
depuis que lés hommes ont esté sur terre.
Et la grãde cité fut faicte en troys par-
ties,& lés citez dés Gentilz cheurent. Et
la grande Babylone vint en memoyre
deuant Dieu pour luy donner le hanap
du vin de l'indignation de son ire. Et
toute Isle s'en est fuye,& lés montaignes
n'ont point esté trouuées. Et grande
gresle comme vn Talent descendit du
ciel sur lés hommes. Et lés hommes
blasphemerent Dieu pour la playe de
la gresle. Car sa playe a esté faicte
fort grande.

CHAP. XVII.

ET vint l'vn dés sept Anges qui A
auoient lés sept phioles , & parla
auec moy , me disant:Vien, ie te
monstreray la damnation de la grande
Paillarde , laquelle se sied sur plusieurs
eaues:auec laquelle lés Roys de la terre
ont paillardé,& ceux qui habitent en la
terre se sont enyurez du vin de sa paillar-
dise.Et me transporta en esprit au desert.
Et ie vey vne femme assise sur vne Be-
ste de couleur d'escarlate,qui estoit pleine
de noms de blaspheme,ayant sept testes
& dix cornes. Et la femme estoit accou
strée d'escarlate & de pourpre,& aornée
d'or & de pierre precieuse, & de perles:
ayãt vn hanap d'or en sa main plein d'a-
bomination et ordure de sa paillardise,Et
en son front le nom escrit, Mystere:la
grande Babylone mere dés paillardises,
& dés abominations de la terre. Et B
vey

vey la féme enyurée du sang dés Saīctz,
& du sang dés martyrs de IESVS.
Et quand ie la vey, ie m'esmerueillay par
grande admiration. Et l'Ange me dist:
Pourquoy t'esmerueilles-tu? Ie te diray
le secret de la femme, & de la Beste qui la
porte, laquelle a sept testes & dix cornes.
La beste que tu as veuë, a esté, & n'est
plus: & doit monter de l'abysme, & s'en
ira à perdition. Et s'esmerueilleront
lés habitans de la terre, desquelz lés noms
ne sont point escritz au liure de vie dés
la creation du monde, voyans la Beste la-
quelle estoit, & n'est point, combien qu'el
le soit. Et icy est le sens lequel a sapien-
C ce. Lés sept testes sont sept montaignes,
sur lesquelles la femme se sied: & sont
sept Roys. Lés cinq sont cheuz, l'vn est,
& l'autre n'est point encore venu. Et
quand il sera venu, il fault qu'il demou-
re brief temps. Et la Beste qui estoit &
n'est point, c'est aussi le huytiesme [Roy,]
& est dés sept, & va à perdition. Et
lés dix cornes que tu as veu, sont dix
Roys qui n'ont point prins encore re-
gne, mais prendront puissance en vn tēps
comme Roys, auec la Beste. Ceux-cy ont
vn conseil: & bailleront leur puissance &
autorité à la Beste. Ilz batailleront con-
tre l'Agneau, & l'Agneau lés vaincra:
1. Ti. 6. c *car il est le Seigneur dés Seigneurs: & le
Sous 19. c Roy dés Roys: & ceux qui sont auec luy
D appellez, & esleuz & fideles. Et me dist:
Lés eaues que tu as veuës ou la Paillar-
de se sied, sont peuples & tourbes et gens
& langues. Et lés dix cornes que tu as
veuës à la Beste, iceux hayront la Paillar
de, & la feront desolée & nue, & mange-
ront sa chair, & la brusleront au feu: car
Dieu a mis en leurs cœurs qu'ilz facent
ce qui luy plait, & qu'ilz facent vne vo-
lunté, & qu'ilz donnent leurs royaumes
à la Beste, iusque à ce que lés parolles de
Dieu soyent accomplies. Et la femme que
tu as veuë, c'est la grande cité qui a son
regne sus lés Roys de la terre.

CHAP. XVIII.

A ET aprés cés choses ie vey vn au-
tre Ange descendre du ciel, ayant
grand puissance. Et la terre fut il-
luminée de sa gloire: & s'escria par force,
Sus 14. b à haulte voix, disant: *Elle est cheuë, elle
Isa. 21. c. est cheuë la grande Babylone, & est fai-
Iere. 51. a. cte habitation dés Diables, & garde de
tout mauuais esprit: & garde de tout oy-
seau salle & execrable. Car toutes
gens ont beu du vin de l'ire de sa paillar-
dise. Et lés Roys de la terre ont paillar-
dé auec elle. Et lés marchans de la ter-
re ont esté faictz riches de la puissance de
sés delices. Et i'ouy vne autre voix du
ciel, disant: Sortez d'icelle mon peuple, af- B
fin que ne soyez participans de sés pe-
chez, & que ne receuiez de sés playes.
Car sés pechez sont paruenus iusque
au ciel: & Dieu a eu souuenance de sés
iniquitez. Rendez-luy ainsi qu'elle vous
a faict: & luy payez au double selon sés
œuures. Au hanap auquel elle vous a
meslé, meslez-luy le double. De tant
qu'elle s'est glorifiée, & qu'elle a esté en
delices, d'autant donnez-luy torment &
pleur. Car elle a dict en son cœur: *Ie Isa. 27. b
sied Royne: & ne suis point vefue, & ne
verray point de lamentation. Pource en
vn iour viendront sés playes, mort, la- C
mentation, & famine, & sera bruslée au
feu. Car le Seigneur Dieu est fort, qui
la iugera. Et la ploureront, & se plain
dront sur elle lés Roys de la terre, qui
ont faict paillardise auec elle, & ont vescu
en delices: quand ilz verront la fumée de
son bruslement, se tenans loing pour la
crainte de son torment, disans: Malheur,
malheur, celle grande cité Babylone, cel-
le forte cité: car en vne heure est venue ta
condemnation. Et lés marchans de
la terre plourent & meinent dueil sur el- D
le: car nul n'achete plus leur marchandi-
se: la marchandise d'or & d'argent, & de
pierre precieuse, ne de marguerite, & de
fin lin, & d'escarlate, & de soye, & de
pourpre: & tout boys Thynien, & tous
vaisseaux d'yuoire, & tous vaisseaux de
boys tresprecieux, & d'aerain, & de fer,
& de marbre: & canelle, & odorement,
& oingnement, & encens, & vin, & huy-
le, & fine fleur, & blé, & iumentz, & bre-
bis: & de cheuaux, & de chariotz, & de
serfz: & ames d'hommes. Et lés pom-
mes du desir de ton ame sont departies de
toy: & toutes choses grasses & moult
excellentes sont peries de toy. Et do-
resnauant plus ne trouueras cés choses.
Lés marchans de cés choses qui en E
sont deuenus riches, se tiendront loing
d'elle pour la crainte de son tormēt, plou-
rans & lamentans, & disans: Malheur,
malheur, celle grande cité, qui estoit ve-
stue de fin lin, & d'escarlate, & de pour-
pre & estoit aornée d'or & de pierres
precieuses, & de perles: car en vne heu-
re ont esté delaissées tant de richesses.
Et tout Gouuerneur, & toute compai-
gnie qui cōuerse en nauires, & mariniers,
& quiconques ouurent en la mer, se sont
tenus loing: & voyans la fumée de son
bruslement ont crié, disans. Quelle F

est semblable à ceste grande cité? Et ont
mis de la pouldre sur leurs testes, & ont
crié plourans & lamentans, disans: Ma-
lheur, malheur, celle grande cité, en laquel-
le tous ceux qui auoyent nauires en la
mer, s'estoyẽt faictz riches de sés achetz:
car en vne heure elle a esté desolée.
Esiouy toy sur elle ciel, & vous saincṫz
Apostres & Prophetes: car Dieu a iugé
vostre cause quant à elle. Et vn An-
ge fort, leua vne pierre comme vne gran-
de meule, & la ietta en la mer, disant: Par
telle impetuosité sera iettée Babylone
celle grande cité: & iamais plus ne sera
G trouuée. Et la voix de ioueurs de
harpes & de musiciens, & ioueurs de
fleute & de trompette ne sera plus ouye
en toy. Et tout ouurier de quelcon-
que mestier ne sera plus trouué en toy.
Iere.25. Et la voix de la * meule ne sera plus
ouye en toy: & la lumiere de la chandel-
le ne luyra plus en toy. La voix de
l'espoux & de l'espouse ne sera plus ouye
en toy: pource que tés marchans estoyent
Princes de la terre: pource que en tés em-
poisonnemens toutes gens ont erré. Et
en icelle est trouué le sang dés Prophetes,
& dés Sainctz, & de tous ceux qui ont
esté mis à mort en la terre.

CHAP. XIX.

A Aprés cés choses i'ouy comme vne
grande voix de mainte assemblée
au ciel, disant: Louez le Sei-
gneur: Saluation & gloire & honneur &
puissance est au Seigneur nostre Dieu: car
sés iugemens sont vrays & iustes, pource
qu'il a iugé la grande Paillarde, qui a
corrompu la terre par sa paillardise: &
a vẽgé le sang de sés seruiteurs de la main
d'icelle. Et de rechef dirent: Louez le
Seigneur. Et la fumée d'icelle est mon-
tée à tousioursmais. Et lés vingtquatre
Anciens et lés quatre animaux se misrent
bas, & adorerent Dieu seant sur le thro-
ne, disans: Amen, Louez le Seigneur. Et
vne voix partit du throne, disant: Dites
louenge à nostre Dieu tous sés Sainctz,
& vous qui le craignez, petis & grandz.
Et i'ouy comme la voix d'vne grande as
semblée, & cõme la voix de moult d'ea-
ues, & comme la voix de grandz tonner
res, disans: Louez le Seigneur: car le Sei-
gneur nostre Dieu tout puissant a regné.
B Esiouyssons-nous, & soyons en liesse,
& luy donnons gloire: car lés nopces de
l'Agneau sont venues, & sa femme s'est
preparée. Et luy a esté donné, qu'el-
le se veste de fin lin, pur & luysant. Car
le fin lin, ce sont lés iustifications dés
Sainctz. Et me dist: Escry: Bienheu-
reux sont ceux qui sont appellez au ban
quet dés nopces de l'Agneau. Et me dist:
Cés parolles de Dieu sont vrayes. Et ie
cheu deuant sés piedz, pour l'adorer. Et
il me dit: Garde que tu ne le faces. Ie
suis seruiteur auec toy, & auec tés freres
qui ont le tesmoignage de IESVS.
*Adore Dieu. Car le tesmoignage de Deu.6.b
IESVS est esprit de Prophetie. Et ie Mat.4.a
vey le ciel ouuert, & voicy vn cheual sous 22.c
blanc. Et celuy qui se seoit sur luy, e-
stoit appellé fidele & veritable, lequel iu-
ge & bataille en iustice. Et sés yeux C
estoyent comme flamme de feu: & y auoit
en son chef plusieurs diademes, ayant le
nom escrit que nul n'a congneu sinon luy
mesme. *Et estoit vestu d'vne robbe tein- Isa.63.a
cte de sang, & son nom est appellé. La pa-
rolle de Dieu. Et lés armées qui sont au
ciel, le suiuoyent sur cheuaux blancz, ve-
stus de fin lin blanc & net. Et de sa
bouche sort vn glaiue trenchant: affin que
par iceluy il frappe lés gens, * & iceluy Psal.2.c
lés gouuernera par verge de fer. Et il foul Sus 2.f
le le pressoir du vin de courroux & de Sus 17.
l'ire de Dieu tout puissant. Et a en son
vestement & en sa cuisse en escrit *le nom*
[ainsi:] *Le Roy dés Roys, & le Sei- 1.Ti.6.c
gneur dés Seigneurs. Et ie vey vn
Ange estant dedãs le Soleil, & cria à haul
te voix, disant à tous lés oyseaux qui D
voloyent par le milieu du ciel: Venez, &
vous assemblez au banquet du grand
Dieu: affin que mangiez la chair dés
Roys, & la chair dés Capitaines, & la
chair dés fortz, & la chair dés cheuaux,
& de ceux qui sont assis sur eux, & la
chair de tous lés francz & dés serfz, dés
petis & dés grandz. Et ie vey la Be-
ste & lés Roys de la terre, & leurs ar-
mées, assemblez pour faire guerre contre
celuy qui estoit assis sur le cheual, & con
tre son armée. Et la Beste fut prinse,
& auec elle le faux Prophete, *qui* a faict
lés signes deuant luy, par lesquelz il a se-
duict ceux qui ont prins la marque de la
Beste, & qui ont adoré son image. Cés
deux ont esté iettez tout vifz dedans l'e-
stang de feu, ardant en soulphre. Et lés
autres ont esté tuez par le glaiue, qui sor-
toit de la bouche de celuy qui estoit assis
sur le cheual. Et tous lés oyseaux furent
saoulez de leurs chairs.

CHAP. XX.

Et ie vey vn Ange descendant du A
ciel, qui auoit la clef de l'abysme,
& vne grande chaine en sa main.
Et print le Dragon ancien serpent, *qui est*
le Diable & Satan, & le lia par mille
ans, &

ans,& l'enuoya en l'abysme,& l'enfer-
ma,& mist son seau sur luy: affin qu'il ne
seduise plus lés gens iusque à ce que mille
ans soyent accomplis. Et aprés ce,il
fault qu'il soit deslié vn peu de temps. Et
B i'ay veu lés sieges , & se sont assis sur
iceux,& le iugement leur a esté donné:&
lés ames dés decollez, pour le tesmoigna-
ge de IESVS,& pour la Parolle de
Dieu,qui n'ont point adoré la Beste ne
son image: & qui n'ont point prins sa
marque en leurs frontz,ou en leurs mains,
& ont vescu & regné auec Christ mille
ans. *Mais lés residus dés mortz n'ont*
point reuescu iusque à tant que mille ans
soyent finitz. Ceste est la premiere
Resurrection.Bienheureux & sainct est
celuy qui a part en la premiere Resurre-
ction.La seconde mort n'a point de puis-
sance en eux:mais ilz seront lés Sacrifica
C teurs de Dieu, & de Christ, & regneront
auec luy mille ans. Et quand mille
ans seront accomplis,Satan sera deslié de
sa prison,& sortira pour seduyre lés gens
(qui sont par lés quatre coingz de la ter-
re)Gog,*& Magog: affin qu'il lés assem ...ze.39.a
ble en bataille, desquelz le nõbre est com
me le sablon de la mer. *Et sont montez*
sur la largeur de la terre, & ont circuy
l'ost dés Sainctz,& la cité aymée. Et
de Dieu est descendu le feu du ciel,& lés a
deuoré. Et le Diable qui lés seduisoit a
esté *ietté* en l'estang de feu & de soulphre:
D là ou & la *Beste* & le faux prophete,se-
ront tormẽtez iour & nuyct à tousiours
mais.Et i'ay veu vn grand throne blanc,
& celuy qui estoit assis sur iceluy: de de-
uant lequel s'enfuyt la terre & le ciel: &
n'est point trouué lieu pour eux. Et ay
veu lés mortz grands & *petis estans* de-
uant Dieu. Et lés liures ont esté *ouuerts:*
& vn autre liure a esté ouuert,lequel est de
vie. Et ont esté iugez lés mortz par
lés *choses qui* estoyent escrites aux liures,
selon leurs œuures. Et la mer a rendu
lés mortz qui estoyent en elle: & la mort
& enfer ont baillé lés mortz qui estoyent
en eux:et a esté faict iugement de chascun
selon leurs œuures. Et enfer & la mort
ont esté *iettez* en l'estang de feu. Ceste est
la mort seconde. Et celuy qui n'a pas esté
trouué escrit au *liure de vie*, a esté *ietté* en
l'*estang* de feu.

CHAP. XXI.

A Isai.65.c. 66.g 2.pier.3.c
ET ie vey vn nouueau Ciel & vne
nouuelle Terre:car le premier ciel
& la premiere terre s'en est allée,
& la mer n'est plus.Et moy Iehan ie vey
la saincte cité de Ierusalem neufue descen
dante du ciel , preparée de Dieu comme
l'espouse ornée pour son mary. Et i'ouy
vne grande voix du ciel, disant: Voicy le
Tabernacle de Dieu auec lés hommes:&
habitera auec eux.*Et ilz seront son peu Isai.25.c.
ple,& Dieu sera leur Dieu auec eux.*Et Isai.45.c
Dieu essuyra toute larme de leurs yeux, Sus 7.d.
& la mort ne sera plus.Ne pleur,ne crie-
rie,ne douleur ne sera plus:car lés premie- B
res choses sont passées. Et celuy qui
se seoit au throne,dist: Voicy,ie fay tou-
tes choses neufues.Et me dist: Escry,car
cés Parolles sont fideles et vrayes.Et me
dist: C'est faict:*Ie suis Alpha & ω, com- Sus 1.b.c
mencement & fin.* Ie donneray à celuy Isai.55.a
qui aura soif de la fontaine d'eaue viue
pour neant. Qui vaincra,il possedera tou
tes choses:& ie luy seray Dieu, & il me C
sera filz. *Mais aux craintifz & in- 1.Cor.5b
credules,aux maudictz & meurtriers,aux
paillars & empoisonneurs, aux idolatres
& tous mẽteurs,leur part sera en l'estang
ardant de feu & de soulphre, qui est la
mort seconde. Et vint à moy l'vn dés
sept Anges qui ont lés sept phioles plei-
nes dés sept dernieres playes , & parla
auec moy,*disant:* Vien, & ie te monstre-
ray l'espouse femme de l'Agneau. Et
me transporta en esprit en vne grãde mon
taigne & haulte:& me monstra la grande
cité,saincte de Ierusalem descendante du
ciel d'auec Dieu,ayant la clarté de Dieu.
Et sa lumiere estoit semblable à pierre D
tresprecieuse comme à pierre de Iaspe ti-
rant sur le crystal. Et auoit vn grand
mur et hault ayant douze portes.Et aux
portes,douze Anges.Et lés noms escritz,
qui sont lés noms dés douze lignées dés
enfans d'Israël. D'orient,troys portes:
d'Aquilon,troys portes: de Midy, troys
portes:& d'Occident,troys portes. Et le
mur de la cité ayant douze fondementz,
& *en iceux* lés noms dés douze Apostres
de l'Agneau. Et celuy qui parloit auec
moy, auoit la mesure d'vn roseau d'or,
pour mesurer la cité & sés portes & son
mur. Et la cité est mise en quarré. Et E
sa longueur est aussi grande, que la lar-
geur. Et il mesura la cité du roseau d'or
par douze mille stades: & la longueur &
la haulteur & la largeur d'icelle sont egal
les.Et mesura son mur cent quarãte qua-
tre coudées de la mesure de l'homme, la-
quelle est de l'Ange. Et le bastiment de
son mur estoit de Iaspe.Mais la cité estoit
or pur,semblable à voirre pur. Et lés fon
dements du mur de la cité estoyent ornez
de toute pierre *precieuse*. Le premier fon- F
dement,estoit Iaspe:le second, Sapphir:le

tiers, Calcidone: le quart, esmeraude: le cinquiesme, Sardonyx: le sixiesme, Sardoine: le septiesme, Chrysolite: le huytiesme, Berille: le neufuiesme, Topaze: le diziesme, Chrysopraſſe: le vnziesme, Iacinthe: le douziesme, Amathyste. Et lés douze portes, sont douze Perles à chascune vne: & chascune dés portes estoit d'vne Perle. Et la place de la cité estoit or pur comme voirre tresluysant. Et ne vey point de Temple en elle: car le Seigneur tout puiſſant est le Tẽple d'icelle, & l'Agneau. Et la *cité n'a point affaire du Soleil ne de la Lune, affin qu'ilz luysent en elle, car la clarté de Dieu l'a illuminée: & l'Agneau est sa clarte. Et lés gens qui ont esté sauuez chemineront, en la lumiere d'icelle. Et lés Roys de la terre apporteront leur gloyre & honneur en elle. Et sés portes ne seront point closes par iour: car la nuyct ne sera point là. Et apporteront la gloyre & l'honneur dés Gentilz en icelle. Il n'entrera en elle aucune chose qui souille, ou faisant abomination & mensonge, sinon ceux qui sont escritz au liure de vie de l'Agneau.

Isai. 60. d G

CHAP. XXII.

A E T il m'a monstré vn fleuue net d'eaue viue, resplendiſſant comme crystal, procedant du siege de Dieu & de l'Agneau. Au milieu de la place d'icelle, & dés deux costez du fleuue l'arbre de vie portant douze fruictz, par chascun moys rendant son fruict: & lés fueilles de l'arbre [sont] pour la santé dés Gentilz. Et toute chose maudicte ne sera plus, mais le throne de Dieu & de l'Agneau sera en elle, & sés seruiteurs luy seruiront. Et verront sa face, & son Nom [sera] en leurs frontz. *Et la nuyct ne sera plus là & n'ont que faire de lumiere de chandelle, ne de lumiere du Soleil: Car le Seigneur Dieu lés enlumine, & regneront à tousiours-mais. Et me dist. Cés parolles sont fideles & vrayes. Et le Seigneur le Dieu dés sainctz Prophetes a enuoyé son Ange pour monstrer à sés seruiteurs lés choses qu'il fault estre faictes biẽ tost. Et voicy, ie vien tost. Bienheureux est celuy qui garde lés parolles de la Prophetie de ce liure. Et moy Ichan, [suis celuy] qui ay ouy, & veu cés choses. Et aprés que i'eu ouy & veu: *ie cheu pour adorer deuãt lés piedz de l'Ange, qui me monstroit cés choses. Et il me dist: Garde que tu ne le faces: car ie suis seruiteur auec toy, & auec tés freres lés Prophetes, & auec ceux qui gardent lés parolles de ce liure. Adore Dieu. Et me dist: Ne signe point lés parolles de la Prophetie de ce liure, car le temps est prés. Qui est iniuste, soit iniuste encore: qui est en ordure, s'enordiſſe encore: & qui est iuste, soit iustifié encore. Et le sainct soit sanctifié encore. Et voicy, ie vien tost. Et mon salaire est auec moy, pour rendre à vn chascun, comme sera son œuure. *Ie suis Alpha & ω, le premier & le dernier, le commencement & la fin. Bienheureux sont ceux qui font sés commandemens, affin que leur puiſſance soit en l'arbre de vie, & qu'ilz entrent par lés portes en la cité. Mais lés chiens [seront] dehors, & lés empoisonneurs, lés paillards & lés murtriers, idolatres, & vn chascun qui ayme & faict mensonge. Moy IESVS i'ay enuoyé mon Ange, pour vous testifier cés choses aux Eglises. Ie suis la racine & le genre de Dauid, l'estoille resplendiſſante & du matin. Et l'esprit & l'espouse, disent. Vien. Et qui l'oyt, die: Vien. *Et qui a soif, vienne. Et qui veut, prenne de l'eaue de vie pour neant. Or ie proteste à chascun qui oyt lés parolles de la Prophetie de ce liure: si aucun adiouste à cés choses, Dieu adioustera sur luy lés playes escrites en ce liure. Et si aucun diminue dés parolles du liure de ceste Prophetie, Dieu ostera sa part du liure de vie, & de la saincte cité, & dés choses qui sont escrites en ce liure. Cestuy qui donne tesmoignage de cés choses, dit: Certes ie vien en bref. Amen. Certes, vien Seigneur IESVS. Auec vous tous, soit la Grace de nostre Seigneur IESVS Christ. Amen.

Isai. 60. d B

Sus. 19. b C

Sus 1.

D

Sus 21. Isai. 5 Iehan

Fin du nouueau Testament, translaté De Grec en François.

LA FIN DE LA LOY C'EST CHRIST. Rom. 10.

LE VOLVME

DE TOVS LES LIVRES APOCRYPHES, QVI SONT COMMVnement adioinctz,aux liures canoniques: tant lés entiers que ceux qui sont par parties & fragmens, adiouxtez aux susdictz liures du canon.

LE TROYSIESME LIVRE d'Esdras.

CHAP. I.

A IOSIAS CELEbra la pasque au Seignr, en Ierusalē: il immola la Pasque le quatorziesme iour de la lune du premier moys,ordonnāt au temple du Seigneur lés sacrificateurs selon leur ordre,vestus de [a] robbes [du ministere.] Et dist aux Leuites sacrez seruiteurs d'Israël, qu'ilz se sanctifiassent au Seignr: pour remettre la saincte arche du Seigneur,en la maison que Salomon Roy filz de Dauid auoit edifiée. Vous ne la porterez plus sur voz espaulles.Et maintenāt seruez tous au temple à vostre Seigneur,& ayez regard sus sa gent d'Israël en partie,selon voz villes & voz lignées, iouxte l'escriture de Dauid Roy d'Israël, & selon la magnificēce de son filz Salomon, selon vostre portion paternelle de principauté,sus ceux qui se tiennent en la presence dés freres dés filz d'Israël. Immolez la Pasque,& preparez sacrifices à voz freres:& faictes selon le cōmandemēt du Seigneur,qui fut donné à Moyse. Et Iosias donna au peuple qui fut trouué, trēte mille: tāt aigneaux,brebris,que cheures,& cheureaux: et troys mille veaux. Cés choses furēt données dés reuenuz du Roy,selon la promesse faicte au peuple: et aux sacrificateurs,pour la pasque,le nombre de deux mille brebis,& cent veaux. Aussi Iechonias,Semeias,& Nathanael freres,& Hasabias,Oziel,& Coraba donnerent pour la Pasque cinq mille brebis, & cinq cens boeufz. Et cōe cés choses se faisoiēt honnorablemēt,lés sacrificateurs & lés Leuites assisterēt selon lés lignées, ayās lés pains sans leuain. Et offrirēt au Seigneur en la presence du peuple,selon lés parties de la principauté paternelle, iouxte lés choses qui sont escrites au liure de Moyse. Ilz rostirent [a] la Pasque au feu,ainsi qu'il estoit besoing: & cuysirent lés oblations en [b] beniuolence,en chauderons & en potz. Puis en apporterent à tous ceux qui estoient en l'assemblée: & aprés ce,ilz en appresterent pour eux & pour lés sacrificateurs. Car lés sacrificateurs offroient lés graisses,iusque à ce que l'heure fust finie: & lés Leuites appareillerent pour eux,et pour lés enfans d'Aharon leurs freres. Lés chantres sacrez filz d'Asaph estoient par ordre, selon le commandement de Dauid, & d'Asaph, & de Zacharias, & de Ieddimus [c] qui

Marge gauche : .Roys 3.e. . Chro. 3.a. — [a] dequoy xo. 28.

Marge droite : B — [a] c'est,l'aigneau pasqual. — [b] ou, pacifiques. — [c] ou, Iduthun prophete.

estoit de par le Roy. Et lés huyssiers
estoiẽt par toutes lés portes, tellemẽt que
vn chascun n'abãdonnoit point la siẽne.
Car leurs freres appareillerẽt pour eux.
C Et fut acheué tout ce qui appartenoit au
sacrifice du Seigñr. En ce iour la feirẽt ilz
la Pasque: & offroiẽt oblatiõs sur l'autel
du Seigneur, selon le cõmãdemẽt du Roy
Iosias. Ainsi lés enfans d'Israël qui furent
trouuez en ce temps la, feirent la Pasque,
& le iour solennel dés pains sans leuain
par sept iours. Et ne fut celebrée telle
Pasque en Israël, depuis le temps de Sa-
muel prophete. Et tous lés Roys d'Israël
n'ont pas celebré telle Pasque, que feit Io-
sias, & lés sacrificateurs, & lés Leuites, et
lés Iuifz, & tous ceux d'Israël qui furent
trouuez en Ierusalem, en ceste assemblée.
La Pasque fut celebrée en l'an dixhuy-
tiesme du regne de Iosias. Et furent lés
œuures de Iosias adressées en la presence
du Seigneur, de cœur plein de crainte: &
lés choses qui sont escrites touchant luy
du temps passé, de ceux qui ont peché, &
de ceux qui furent desreiglez contre le
Seigneur, plus que toute gent, & qui ne
cercherent point lés parolles du Seigneur
4. Roys faictes sus ceux d'Israël. * Et aprés
23.f. toute ceste œuure de Iosias, Pharao Roy
2. Chron. d'Egypte monta pour venir en Charca-
35.c. mis du chemin ' sus Euphrates: & Io-
'ou, au- sias yssit au deuant de luy. Mais le
prés. Roy d'Egypte enuoya vers Iosias, di-
sant: Quelle chose y a il entre moy &
toy, Roy de Iuda? Ie ne suis point en-
uoyé du Seigneur pour faire guerre con-
'ou, au- tre toy. Car ma guerre est ' sus Euphra-
prés. tes. Descendz hastiuement. Et Iosias
D estant sur son chariot ne se retourna point,
mais s'esforça de le vaincre, sans entendre
à la parolle du prophete faicte par la bou
che du Seigneur: & dressa vers luy l'ar-
mée au champ de Mageddo. Lors lés
princes descendirent au Roy Iosias.
Et le Roy dist à sés seruiteurs: Tirez
moy arriere de la bataille, car ie suis fort
affoibly. Et incontinent sés seruiteurs
l'osterent arriere de l'armée. Et monta sus
son second chariot: & quand il fut venu
en Ierusalem il mourut, & fut enseuely
au sepulchre de sés peres. Et plourerent
Iosias par toute Iudée: & ceux qui presi-
doient le lamentoiẽt auec lés femmes ius-
que en ce iour. Et ce fut ordonné pour
tousiours estre faict en toute lignée d'Is-
raël. Mais cés choses sont deuant escrites
au liure dés histoires dés Roys de Iuda,
auec tous lés gestes & faictz de Iosias, &
sa gloire, & l'intelligence qu'il eut en la
loy du Seigneur: & lés choses que furent
faictes par luy, lesquelles ne sont pas escri
tes au liure dés Roys d'Israël & de Iuda.
Et ceux qui estoient de la nation prin- B
drent Iechonias filz de Iosias, & le con-
stituerent Roy pour Iosias son pere, quãd
il estoit de trente & troys ans: & regna
sus Israël troys moys. Et le Roy d'Egy-
pte l'osta: & ne regna plus en Ierusalem.
Il ranҫonna le peuple de cent talẽtz d'ar-
gent, & d'vn talent d'or. *Aussi le Roy 2. Ch
d'Egypte cõstitua Ioacim son frere, Roy 36.a.
de Iuda & de Ierusalem: & lia lés magi- 4. R
stratz de Ioacim, & Zaracele son frere: 23.f.
lés prenant pour lés remener en Egypte.
Ioacim estoit de vingt & cinq ans, quand
il commenҫa à regner en la terre de Iuda
& de Ierusalem: & feit mal en la presen-
ce du Seigneur. Mais aprés iceluy mon-
ta Nabuchodo-nozor le Roy de Baby-
lone: & le liant d'vne chaine d'aerain, le
mena en Babylone. Lors Nabucho-
do-nozor print lés vaisseaux sacrez du
Seigneur, & lés emporta & lés consacra 4. Ro
pour son tẽple en Babylone. * Mais son 24.a.
abomination & 'irreligiosité est escrite au 2. Chro
liure dés chroniques dés Roys. *Et Ioa-* 36.a.
chin son filz regna pour luy. Quand il 'ou, tr
fut constitué Roy il estoit de dixhuyct gresion
ans. Il regna *troys moys & dix iours* en F
Ierusalem: & feit mal en la presence du
Seigneur. Et vn an aprés, Nabuchodo-
nozor y enuoya, et le feit mener en Baby
lone, auec lés sacrez vaisseaux du Seigñr:
*& constitua Sedecias, Roy de Iuda & de 4. Ro
Ierusalem, quand il estoit de vingt & vn 22.a.
an. Et regna vnze ans. Et feit mal en la 2. Chro
presence du Seigneur: & ne craingnit pas 36.b.
lés parolles qui furent dictes par *Ieremie Iere. 38
le prophete, de la bouche du Seigneur: &
baillãt son sermẽt au Roy Nabuchodo-
nozor, aprés soy estre pariuré se retira: &
ayãt son cerueau endurcy, & son cœur, il
trãsgressa lés loix du Seigñr le Dieu d'Is
raël. Aussi lés Ducz du peuple du Seigñr
feirent beaucop de choses iniustement, &
feirent infidelement par dessus toutes lés
abominations dés gentilz: & souillerent
le tẽple du Seigneur, lequel estoit sainct
en Ierusalẽ. Et le Dieu de leurs peres lés
enuoya rappeller par son messager, à cau-
se qu'il lés espargnoit, eux & son taber-
nacle. Mais iceux se moquoient dés mes- G
sagers: & depuis le iour que le Seigneur
parla, ilz se bauoient de sés Prophetes.
Lequel fut commeu iusque à courroux
sus son peuple, à cause de son irreligiosité:
& commanda aux Roys dés Chaldéens
de monter. Iceux occirẽt leurs iouuẽceaux
par l'espée, autour de leur sainct temple,
& n'espargnerent ne ieune, ne vieil, ne
vierge,

vierge, n'adolescent: mais furent tous bail
lez en leurs mains, auec tous lés vaisseaux
sacrez du Seigneur: & en prenant de re-
chef lés thresors du Roy, lés porterent en
Babylone, & bouterent le feu en la mai
son du Seigneur: & demolirent lés mu-
railles de Ierusalem, & brusleret par feu
lés tours d'icelle. Ilz cõsommerent toutes
leurs choses honnorables, & lés reduirent
à rien: & menerẽt en Babylone ceux qui
estoient demourez de l'espée. Et furent
serfz au Roy, iusque à ce q̃ lés Perséens
regnerent: pour accõplir la parolle du Sei
Iere. 25.c gneur en la bouche de *Ieremie, iusque à
& 29.c. ce que la terre voluntairement feist sés sab
batz. Icelle sabbatiza tout le temps de
sa desolation, durant l'espace de septante
sept ans.

CHAP. II.

A 2. Chro. 36.d. 1. Esdras 1.a. QVand Cyrus le Roy de Perse re-
gnoit, pour accomplir la parolle
du Seigneur en la bouche de Iere-
mie: le Seigñr suscita l'esprit
de Cyrus Roy de Perse: et publia en tout
son royaume voyre par lettres disant:
Telles choses dit Cyrus le Roy de Per-
se: Le Seigneur d'Israël, le Seigneur souue
rain, m'a cõstitué Roy sus tout le monde
& m'a signifié, q̃ ie luy edifie vne maison
en Ierusalẽ, laquelle est en Iudée. Si quel-
cun est de vostre nation, le Seigneur d'ice-
luy monte auec luy en Ierusalem. Et aussi
tous ceux qui habitent aux lieux à lenui-
ron, qu'ilz aydent ceux qui sont en ce
lieu la, par or, par argent, & par dons, a-
uec cheuaux et bestes, & auec autres cho-
ses, qui sont presentées selon lés voeux en
la maison du Seigneur laquelle est en Ie-
rusalem. Et assisterent lés princes dés li-
gnées & dés villes de Iudée: de la lignée
de Ben-iamin, & lés sacrificateurs & lés
Leuites, que le Seigneur incita de monter
& d'edifier la maison du Seigneur qui est
en Ierusalem: & ceux qui estoient à lenui
ron d'iceux donnerent ayde de tout leur
or & argent, & de leurs bestes: & par
maintz voeux, desquelz a plusieurs le sens
B fut excité. Aussi le Roy Cyrus print lés
sacrez vaisseaux du Seigneur, que Nabu-
chodo-nozor le Roy de Babylone auoit
transporté de Ierusalem, & cõsacré à son
ydole. Et Cyrus le Roy de Perse sortant
iceux, lés bailla à Mithridates qui estoit
commis sus sés thresors. Et par cestuy fu-
rent comptez à Salmanasar president de
Iudée. Et d'iceux tel estoit le nombre:
deux mille quatre cens tasses d'argent,
trente gobeletz d'argent, trente basins
d'or: pareillement deux mille quatre cens
d'argent, & mille autres vaisseaux. Et
tous lés vaisseaux d'or & d'argẽt estoiẽt,
cinq mille huyt cens soixante. Ilz furent
nombrez à Salmanasar, et ceux qui e-
stoient venuz en Ierusalem de la captiui- 1. Esdras
té de Babylone. *Mais és temps 4.a.
d'Artaxerxes Roy de Perse, aucuns de
ceux qui habitoient en Iudée & Ierusa-
lem luy rescriuirent, assauoir, Belemus,
Mithridates, Sabellius, Rathymus, Bal-
themus & Samelius scribe, & tous lés
autres habitans de Samarie, & de tous
autres lieux, assauoir, vnes lettres mises C
icy dessoubz. Au Roy Artaxer-
xes. Sire tés seruiteurs Rathymus sus lés
accidens, & Samelius le scribe, & tous
lés autres iuges de ta court en Celesyrie
& Phenice te saluent. Ce soit mainte-
nant notoire au Sire Roy, que lés Iuifz
qui sont montez de vous à nous, venans
en Ierusalem la cité rebelle & tresmau-
uaise, edifient lés fourneaux d'icelle, &
esleuent lés murailles, & releuent le tem-
ple. Que si ceste cité & lés murailles sont
parfaictes, ilz ne souffriront point seulle-
ment que lés tributz ne soient payez,
mais aussi resisteront aux Rois. Et pour
ce que telle chose se faict touchant le tem-
ple, nous auons estimé estre bon, de non
mespriser telle chose: mais de le notifier
au Sire le Roy: affin que s'il semble bon,
au Roy, que lon cerche au liure de sés pe-
res: & tu trouueras escritures faictes de
cés choses icy és choses memoratiues: &
congnoistras que ceste cité a esté rebelle,
troublant lés Rois & lés citez: & que
lés Iuifz ont esté rebelles & faisans tous-
iours la guerre en icelle: pour laquelle cau
se ceste cité a esté destruicte. Maintenant
donc Sire Roy nous t'auertissons, que si
ceste cité est redifiée, & que lés murailles
d'icelle soient redressées, tu n'auras plus
liberté de descendre en Celesyrie & en
Phenice. Adonc le Roy rescri-
uit à Rathimus qui escriuoit lés choses
suruenantes: & à Balthemus & à Sa-
melius le scribe, & à tous lés autres con-
stituez, & aux habitans de Syrie & Phe
nice, lés choses qui sont icy dessoubz mi-
ses. I'ay leu lés lettres que vous m'auez
enuoyé. I'ay donc commandé de cercher:
& a esté trouué, que ceste cité à tousiours
resiste aux Rois: & lés gens ont esté re-
belles, faisans batailles en icelle: & que
lés trespuissans ont regné en Ierusalem, re-
ceuans tributz de Celesyrie & de Pheni- D
ce. Maintenant donc ay commandé,
que lon deffende à cés gens la, de redifier
la cité, & que lon deffende que rien ne soit
faict outre ce: aussi qu'ilz ne procedent

plus d'auantage (veu que maux en sourdent) tellement que fascheries en aduiennent aux Roys. Lors aprés que lés parolles qui auoient esté escriptes par Artaxerxes le Roy furent recitées, Rathimus & Samelius le scribe, & ceux qui estoient ordõnez auec eux, ensemble sont hastiuemẽt venuz en Ierusalem, auec gens a cheual, & multitude assemblée: & commencerent a faire deffense à ceux qui edifioyent. Lesquelz cesserent d'edifier le temple en Ierusalem, iusque au second an du regne de Darius Roy de Perse.

A CHAP. III.

Or le Roy Darius feit vn grand soupper à tous sés familiers & à tous lés magistratz de Mede & de Perse, & à tous ceux qui estoient vestus de pourpre, & aux presidens, & conseilliers, & preuostz qui estoient soubz luy, depuis Indie iusque en Ethiope: de cent vingt sept prouinces. Et quand ilz eurent beu & mangé, et qu'ilz s'en retournoient
B saoulez, adonc le Roy Darius monta en sa chambre & s'endormit, puis se resueilla. Alors lés troys ieunes gardecorps, qui gardoient le corps du Roy, dirent l'vn à l'autre: Disons vn chascun de nous vn dict, pour veoir qui dira le mieux: & duquel que ce soit de l'vn ou de l'autre, que la parolle apparoistra estre plus pleine de sapience, le Roy Darius luy donnera de grandz dons: assauoir d'estre vestu de pourpre, de boire en or & de dormir sur l'or, & vn chariot à frains d'or, & vn chapperon de fin lin, & vn colier autour du col, & sera assis au second lieu aprés Darius, à cause de sa sapience: & sera appellé le cousin de Darius. Alors vn chas-
C cun escriuant sa parolle, la signerent & la mirent soubz l'aureillier du Roy Darius, & dirent: Quand le Roy sera leué, nous luy donnerons noz escritz: & quelque chose dés trois, que le Roy & lés magistratz de Perse iugeront pourtãt que sa parolle est plus pleine de sapiẽce, la victoire luy sera donnée ainsi qu'il est escrit. L'vn escriuit: Le vin est fort. Lautre escriuit: Le Roy est plus fort. Le troysiesme escriuit: Lés femmes sont plus fortes: mais sur toutes choses verité surmonte.

Et quand le Roy fut leué, ilz prindrent leurs escritz, & luy donnerent, & lés leut. Lors il enuoya appeller tous lés magistratz de Perse, & lés Medéens, & ceux qui estoient vestus de pourpre, & lés presidens & preuostz, lesquelz s'asseirent en conseil, & furent leutz leurs escritz deuãt eux, puis [le Roy] dist. Appellez lés adolescens & iceux declaireront leurs parolles. Ilz furent appellez, & entrerent. Et [le Roy] leur dist: Declairez nous lés choses qui sont escrites. Et le premier commença, qui auoit parlé de la force du vin, & dist: Hommes, combien est plus fort le vin, que tous lés hommes qui le boiuent? Il seduyt lés pensées: d'auantaige faict la pensée du Roy & de l'orphelin estre vaine. En outre conuertit toute pensée en seureté & liesse tant du serf comme du libre, du paoure comme du riche, & n'a point souuenance de toute tristesse ne de debte: il faict tous cœurs ioyeux, & n'a point souuenãce du Roy, ne dés magistratz & faict parler toutes choses par 'talentz. Et aprés qu'ilz ont beu, ilz n'ont plus memoire de l'amitie ne de la fraternité: mais vn petit aprés empoingnent lés espées: & aprés qu'ilz sont deliures du vin, & qu'ilz sont leuez, ilz n'ont pas memoire quelle chose ilz ont faict. O hommes, le vin n'est-il pas le plus fort? Qui est celuy qui entreprent de faire ainsi? Et quand il eut ce dit, il se teust.

'espece de monoye

CHAP. IIII.

L'Autre ensuyuant commença à dire, lequel parla de la force du Roy. O hommes: ne sont pas lés hommes plus excellentz, qui obtiennent la terre & la mer, & toutes lés choses qui sont en iceux? Mais le Roy est excellent par dessus tout, & est le dominateur d'iceux: & font tout ce qu'il leur commande. Et s'il lés enuoye à la guerre, ilz y vont, & demolissent lés montaignes, lés murailles, & lés tours. On lés tue, & ilz tuent, & ne transgressent point la parolle du Roy. Car s'ilz vainquent, ilz apportent au Roy toutes lés despouilles. Semblablement aussi tous lés autres, & tous ceux qui ne guerroyent & ne bataillent point, mais labourent la terre. Derechef quand ilz moissonnent, ilz apportent lés tributz au Roy. Et si cestuy seul dit: mettez à mort, ilz tuent: s'il dit: pardonnez, ilz pardonnent: s'il dit frappez, ilz frappent: s'il dit exterminez, ilz exterminent: s'il dit edifiez, ilz edifient: s'il dit abbatez, ilz abbatent: s'il dit plantez, ilz plantent: & tout le peuple, & lés princes l'escoutent: & aprés ce il s'assied pour manger, & boit & dort. Iceux aussi le gardent à lenuiron, & ne s'en peuuent tous aller, ne faire leurs besongnes: mais sont obeissans à sa parolle. O hommes, cõment n'est point plus excellent le Roy, lequel

lequel ainsi est renommé? Puis il se teust.

Le troysiesme, qui auoit parlé dés femmes, & de verité (cestuy est Zorobabel) commença à dire. Hommes, le Roy n'est point le plus grand, ne plusieurs hommes, n'aussi le vin n'est point plus excellent. Qui est donc cestuy qui a domination sus eux? Lés femmes n'ont elles point engendré le Roy & tout le peuple qui domine en la mer & sus la terre? ilz sont nayz d'icelles, & icelles ont nourry ceux qui ont planté lés vignes desquelles est faict le vin. Icelles font lés robbes de tous lés hommes, & font gloire aux hommes: & ne peuuent lés hommes estre separez dés femmes. S'ilz ont assemblé or ou argent, & toute chose precieuse, & qu'ilz ayent veu vne femme bien accoustrée, & de grande beauté, en delaissant toutes telles choses, ilz regardent sus elle, & la regardent à bouche ouuerte: & l'attirent plus,
C qu'ilz ne font l'or ne l'argent, ne toutes choses precieuses. L'homme delaisse son pere qui l'a nourry, & sa region: & se conioinct à sa femme. Il recrée son ame auec la femme: & n'a memoire ne de pere, ne de mere, ne de son pays. Et de ce vous faut il sauoir que lés femmes dominent sus vous. N'en estes vous point dolentz? Aussi l'homme prent son espée, & va au chemin pour faire larcins & homicides, & pour nauiger sus la mer & sus lés fleuues: il voit le lyon, & entre és cauernes: & quand il aura faict le larcin, & lés deceptions, & lés rapines, il lés apporte à son amye. Et derechef l'homme ayme sa femme plus qu'il ne faict ne pere ne mere. Et plusieurs ont esté faictz insensez, à cause de leurs femmes, & se sont mis en seruitude à cause d'icelles: & plusieurs ont esté perdus & occis, & ont peché à cause dés femmes. Et maintenant croyez moy, que le Roy est grand en sa puissance: car toutes regions craingnent de le toucher. Toutesfoys ie veoye Apeme la fille de Bezaces, qui estoit la concubine du Roy magnifique, seant auprés dudict Roy à sa dextre, & luy ostant la couronne de sa teste, & la mettant sur la sienne: & frappant le
D Roy de la main senestre. Et sus cela regardoit à bouche ouuerte: & si elle rioyt à luy il rioyt aussi: mais si elle se courrouçoyt à luy, il la flatoit, iusque à ce qu'il fust recõseillé en sa grace. O hommes, pourquoy ne seroient point lés femmes plus fortes? La terre est grande, & le ciel est hault, qui faict telles choses? Et adonc le Roy & lés nobles regardoient l'vn l'autre. Lors commença à parler de verité. O hommes: lés femmes ne sont elles point fortes? La terre est grande, & le ciel est hault: et le cours du soleil legier, qui tourne tout autour du ciel en son lieu, en vn iour. Cestuy qui faict cés choses la, n'est-il point magnifique? Mais verité est grande, & est plus forte que tous lés autres. Toute la terre appelle verité: aussi mesme le ciel la beneit: et toutes oeuures sont muées, & la craingnent, & n'y a rien en elle d'iniquité. Le vin est E
inique, le Roy est inique, lés femmes sont iniques, tous lés filz dés hommes sont iniques, & toutes leurs oeuures sont iniques, & n'y a point de verité en iceux. Ilz periront en leur iniquité, mais verité demeure, & se renforce eternellement: & vit & demeure iusque aux siecles dés siecles. Il n'y a point en elle acception de personnes, ny aucunes differences: mais faict à tous ce qui est iuste, aux iniustes, & aux malings: & tous sont benignement traictez en sés oeuures. Il n'y a rien d'iniuste en son iugement: mais y est force & regne, puissance & maiesté de tous lés siecles. Beneict soit le Dieu de verité. Puis il cessa de parler. Et tous lés peuples crierent & dirent: Verité est grande & est la plus forte. Adonc luy dist le Roy: Demande, si tu veux quelque chose outre celles qui sont escrites & ie la te donneray: selon ce que tu és trouué plus sage que tés prochains: & seras assis tout auprés de moy, & seras appellé mon cousin. Lors dist au Roy: Aye memoire de ton voeu, que tu as voué au iour que tu prins le royaume, de réedifier Ierusalem: & de renuoyer tous lés vaisseaux qui ont esté prins de Ierusalem, lesquelz Cyrus separa, quand il frappa Babylone, & lés voulut là renuoyer. Aussi tu as voué d'edifier le temple que lés Iduméens brusleren, quand Iudée fut exterminée dés Chaldéens. Et est main- F
tenant ce que ie demande Sire, & ce que ie requiers: ceste est la maiesté que ie demande de toy, que tu face le voeu, que tu as voué de ta bouche, au Roy du ciel.

Lors le Roy Darius se leuant, le baisa: & escriuit dés lettres à tous lés Financiers, & Preuostz, & aux nobles: affin qu'ilz le conduysissent, & ceux qui estoient auec luy, montans tous pour réedifier Ierusalẽ. Et escriuit dés lettres à tous lés Preuostz qui estoient en Syrie & en Phenice, & au Liban: qu'ilz transmissent dés boys de Cedre, du Liban en Ierusalem: & qu'ilz edifiassent la cité auec eux. Et escriuit à tous lés Iuifz qui montoient de son royaume en

Iudée, pour leur liberté:[assauoir] que toute puissance, magistrat, & preuost ne *viennent plus aux huys dés maisons d'iceux, & que toute la region qu'ilz auoiēt possedé leur soit exempte, & que lés Iduméens delaissent lés chasteaux dés Iuifz qu'ilz tiennent, & que lon donne pour le bastiment du temple, tous lés ans vingt talentz, iusque à ce qu'il soit edifié: & que lon offre au sanctuaire tous lés iours lés holocaustes, ainsi qu'ilz ont de commandement: aussi que lon offre tous lés ans dix autres talentz, & que liberté soit à tous ceux qui vont de Babylone pour réedifier la cité, tant à eux comme à leurs enfans, & à tous lés sacrificateurs qui y vont. Et escriuit aussi la quantité: & commanda que la robbe sacrée fust donnée en laquelle ilz seruiroient. Et escriuit qu'il donnoit puissance aux Leuites de commander, iusque au iour que la maison fust parfaicte, & que Ierusalem fust edifiée: & escriuit qu'on donnast portions & guages aux gardes de la cité. Il laissa aller hors de Babylone tous lés vaisseaux que Cyrus auoit mis à part: pareillement commanda que toutes lés choses que Cyrus auoit commandé, fussent faictes, & enuoyées en Ierusalem. Et comme iceluy adolescent s'en alloit, *esleuant* sa face vers Ierusalem, il beneist le Roy du ciel, & dist: De toy est la victoire, & de toy est la sapience, & la clarté. Quant à moy, ie suis ton seruiteur. Tu és beneit: toy qui m'as donné sapience, & te confesseray, ô Seigneur Dieu de noz peres. Lors print lés lettres, & s'en alla en Babylone. Il vint donc & l'annonça à tous sés freres qui estoient en Babylone: lesquelz beneirent le Dieu de leurs peres, de ce qu'il leur a donné remission, & refrigeration pour monter & réedifier Ierusalem, & le temple: là ou son nom est nōmé, & se resiouyrent auec instrumens de musique, & en lyesse l'espace de sept iours.

*assauoir, pour demāder le droit du Roy,

G

CHAP. V.

A E T aprés ce, lés princes dés prouinces furent esleuz selon leurs maisons & lignées pour eux en aller, auec leurs femmes, et leurs filz & leurs filles, & leurs seruiteurs & seruantes, & leur bestail. Et le Roy Darius enuoya ensemble auec eux mille cheuaucheurs, iusque à ce qu'ilz lés eurēt cōduictz en Ierusalē, en paix, auec musiciens, tabourins et fleutes: & tous lés freres iouoyent, & lés feit ensemble aller auec eux. Et ceux sont lés noms dés hommes qui monterent selon leurs prouinces, en leurs lignées, & selon la partie de leur domination. Lés sacrificateurs: Lés filz de Phinées filz d'Aharon, Iesus filz de Iosedech, Ioacim filz de Zorobabel filz de Salathiel, de la maison de Dauid, de la lignée de Phares, de la lignée de Iuda: lequel parla soubz Darius Roy de Perse merueilleuses parolles, en la seconde année de son regne au moys de Nisan qui est premier. Mais ceux sont qui monterent de Iudée par la captiuité de la trāsmigration, lesquelz Nabuchodono-zor Roy de Babylone trāsporta en Babylone: lesquelz aussi sont retournez en Ierusalē. Et vn chascun cercha vne partie de Iudée selon sa cité, lesquelz vindrēt auec Zorobabel, Iesus, Nehemia, Areores, Elimeo, Emmanio, Mardochée, Béelsuro, Mechpsa, Rochor, Olioro, Emonia l'vn de leurs princes. Et est le nōbre de leurs parens & de leurs preuostz. Lés filz de Phares deux mille cent septante deux. Lés filz d'Ares, troys mille cent cinquante sept. Lés filz de Phemo, cent quarante deux. Lés filz de Iesus, & de Ioabes, mille troys cens & deux. Lés filz de Benni, deux mille quatre cens septante. Lés filz de Choroba, deux cens & cinq. Lés filz de Banica, cent soixante huyt. Lés filz de Bebech, quatre cens & troys. Lés filz d'Archad, quatre cens vingtsept. Lés filz de Cham trente sept. Lés filz de Zoroar, deux mille soixante sept. Lés filz d'Adinu, quatre cens soixante & vn. Lés filz d'Adarectis, cent & huyt. Lés filz de Ciaso, & Zelas, cent & sept. Lés filz d'Azorech, quatre cens trente neuf. Lés filz de Iedarbone, cent trente deux. Lés filz de Hanania, cent & trente. Lés filz d'Asoni, nonante. Lés filz de Marsar, quatre cens vingt & deux. Lés filz de Zabarus, nonante & cinq. Lés filz de Sepholemon, cent vingt & troys. Lés filz de Nepopas, cinquante & cinq. Lés filz de Hechanatus, cent cinquante & huyt. Lés filz de Cebethamus, cent trente & deux. Lés filz de Crearpatros, qui sont Enocadies, & Modie, quatre cens vingt & troys.

1. Esd. 2. a

B

Ceux qui sont de Gramas, & de Gabea, cent vingt & vn. Ceux qui sont de Bessélon, & de Ceagge, soixante & cinq. Ceux qui sont de Bastaro, cent vingt & deux. Ceux qui sont de Bechenobes, cinquante & cinq. Lés filz de Liptis, cent cinquante & cinq. Lés filz de Labonni, troys cens cinquante & sept. Lés filz de Sichem, troys cens septante. Lés filz de Suadon, & d'Elimon, troys cens

cens septante huyt. Lés filz d'Ericus, deux mille cent quarantecinq. Lés filz d'Anaas, trois cens septante. Lés
C sacrificateurs : Lés filz de Ieddus, filz d'Euter filz d'Elisasib, trois cens septante & deux. Lés filz d'Emerus, deux cens cinquantedeux. Lés filz de Phasurij, trois cens cinquante & sept. Lés filz de Carée, deux cens vingt & sept.

Lés Leuites : Lés filz de Iesu en Caduhel, & Bamis, & Serebias, & Edias, septante quatre. Tout le nombre, depuis douze ans estoit de trente mille quatre cens soixante deux. Lés filz & lés filles & lés femmes, tout le nombre estoit quarante mille deux cens quarante & deux. Lés filz dés sacrificateurs qui chantoient au temple. Lés filz d'Asaph, estoient cent vingt huyt. Et lés portiers estoient lés filz d'Esmeni. Lés filz d'Aser. Lés filz d'Amon. Lés filz d'Acuba Topa. Lés filz de Tobi, tous cent trente & neuf. Lés sacrificateurs seruans au temple estoient lés filz de Sel, lés filz Gaspha, lés filz Tobloch, lés filz Carie, lés filz Sub, lés filz Helieu, lés filz Labana, lés filz Armacha, lés filz Accub, lés filz Vtha, lés filz Cetha, lés filz Aggab, lés filz Obai, lés filz Anani, lés filz Canna, lés filz Geddu, lés filz An, lés filz Radin, lés filz Desano, lés filz Nechoba, lés filz Caseba, lés filz Goze, lés filz Ozui, lés filz Simoné, lés filz Attre, lés filz Hasten, lés filz Asiana, lés filz Manei, lés filz Nasisin, lés filz Accusa, lés filz Agista, lés filz Azui, lés filz Fauō, lés filz Phasalon, lés filz Méedda, lés filz Susa, lés filz Caret, lés filz Barcus, lés filz Sarée, lés filz Cœsi, lés filz Nasit, lés filz Agisti, lés filz Pedon : Salomon son filz, lés filz Asophot, lés filz Phasida, lés filz Celi, lés filz Dedon, lés filz Gaddahel, lés filz Zaphei, lés filz Aggia, lés filz Sachareth, lés filz Sabathen, lés filz Saroneth, lés filz Malsith, lés filz Ania, lés filz Sasus, lés filz Addus, lés filz Suba, lés filz Eura, lés filz Rahotis, lés filz Phasphat, lés filz Malmon. Tous seruantz au lieu sacré, & lés seruiteurs de Salomon estoient quatre cens octante deux.

D Iceux sont lés filz qui monterent de Chelmellath, & Thelarsa : leurs princes estoient Carmellam & Careth. Et lés filz de Dalari, lés filz de Tuben, & lés filz de Nechodaici ne peurent demonstrer leurs citez, ne leurs lignées comment ilz estoient de ceux d'Israël. Dés sacrificateurs qui exerçoient l'office de sacrifier, & qui ne furent point trouuez, lés filz Obia, lés filz Achisos, lés filz Addin, lequel print femme dés filles de Phargeleu: & furent appellez de son nom. Et de ceux fut cerchée la description de la genealogie de leur genre, & ne fut pas trouuée: parquoy leur fut deffendu d'exercer l'office de sacrifier. Or Nehemias, & Astharas leur dirent, qu'ilz n'eussent point participation és choses sainctes iusque à ce qu'vn pontife saige en enseignement & en verité se leuast. Et tous ceux d'Israël estoient (sans lés seruiteurs & seruantes) quarante deux mille trois cens quarante. Leurs seruiteurs & seruantes estoient sept mille troys cens trente sept. Lés chantres & lés chantresses, deux cens & soixante cinq. Lés chameaux estoient B
quatre cens trente cinq. Lés cheuaux sept mille trente & six. Lés muletz mille deux cens quarante cinq. Lés bestes qui portoient le ioug, cinq mille vingt cinq.

Et aucuns dés Preuostz dés prouinces, quand ilz vindrent au temple de Dieu qui estoit en Ierusalem, vouerent de réedifier & redresser le temple en son lieu selon leur puissance : & de donner en la chambre dés thresors pour lés ouurages sacrez, douze mille mines d'or, & cinq mille mines d'argent, & cent robbes sacerdotales. Et lés sacrificateurs & lés Leuites, & ceux qui estoient sortis du peuple habiterent en Ierusalem, & en la region : & lés chantres sacrez, & lés portiers, & tous ceux d'Israël en leurs regions. *Mais quand le septiesme moys approcha, & que lés enfans d'Israël estoient vn chascun en sés affaires: ilz s'assemblerent tous d'vn accord en l'attre, qui estoit deuant la porte orientale. Et Iesus filz de Iosedech, & sés freres sacrificateurs, & Zorobabel filz de Salathiel, & sés freres se leuans appareillerent l'autel pour offrir lés holocaustes sur iceluy : selon ce qu'ilz sont escritz au liure de Moyse homme de Dieu. 1.Esd.3.a

Et là conuindrent aucuns d'autres nations de la terre, & toutes lés gentz de la terre dresserent le sanctuaire en son lieu, & offroient oblations & holocaustes du matin au SEIGNEVR. Ilz feirent la feste dés tabernacles, & le iour solennel, ainsi qu'il est escrit en la loy : & lés sacrifices tous lés iours ainsi qu'il estoit necessaire : & aprés ce aussi lés oblations instituées, & lés sacrifices dés Sabbatz & dés nouueaux moys, & de tous lés iours solennelz sainctifiez.

Et tous ceux qui vouoyent au SEIGNEVR commencerent à offrir sacrifice à Dieu, dés le premier iour du

septiesme moys : & n'estoit pas encore le temple du Seigneur réedefié. Ilz dõnerent argent aux tailleurs de pierres, & aux charpentiers, aussi à boire & manger, en toute ioye. Aussi donnerent dés chariotz aux Sydoniens, & à ceux de Tyrus, affin
F qu'ilz leur amenassent du Liban, dés poultres de Cedres, & qu'ilz feissent dés radeaux pour amener au port de Ioppe, selon l'ordonnance qui leur estoit escrite par Cyrus le Roy de Perse. Et en la seconde année, Zorobabel filz de Salathiel & *Iesus filz de Iosedech, & lés freres d'iceux, auec lés sacrificateurs & Leuites, & tous ceux qui estoient venuz de la captiuité en Ierusalem, venans au temple de Dieu en Ierusalem: au second moys: commencerent à fonder le temple du Seigneur, en la nouuelle lune du secõd moys, de la seconde année, quand ilz furent venuz en Iudée & en Ierusalem. Ilz ordonnerent lés Leuites, depuis vingt ans sus lés œuures du Seigneur: & assista Iesus, & son filz & sés freres, & tous lés Leuites conuenans ensemble & mettans à execution la loy, en faisant lés œuures en la maison du Seigneur. Et lés sacrificateurs ayans lés robbes auec lés trompettes y assisterent: & lés Leuites filz d'Asaph qui auoient lés cymbales, louoient le Seigneur, & le beneissoient comme Dauid Roy d'Israël. Ilz chantoyent vn cantique au Seigneur, pource que sa doulceur & son honneur est à tousioursmais sus tout Israël. Et tous lés peuples chanterent dés trompettes, & crierent à haulte voix en louant le Seigneur pour la réedification de la maison du Seigneur.
G Lors vindrent aucuns dés anciens sacrificateurs & Leuites, presidens selon lés prouinces, lesquelz auoient veu la premiere maison, pour veoir l'edification d'icelle. Lés vnz [y vindrent] auec clameur, & grande lamentation, & plusieurs auec trompettes & grande ioye : tellement que le peuple n'oyoit point lés trompettes, à cause de la complainte du peuple: car la multitude sonnoit merueilleusement dés trompettes, tellement qu'on l'oyoit de loing. Et lés ennemys de la lignée de Iuda & de Beniamin l'ouyrent, & vindrent pour sauoir quelle chose estoit ceste voix de trompette. Et congneurent que ceux qui estoient de la captiuité edifioient le temple au Seigneur le Dieu d'Israël. Parquoy iceux venans à Zorobabel & à Iesus, & aux preuostz dés prouinces, leur dirent: Nous edifierons ensemble auec vous. Car nous auons pareillement ouy vostre Seigneur & auons ensemble cheminé depuis lés iours de *Asbazaret le Roy dés Assyriens, lequel nous a icy transporté. Et Zorobabel & Iosue, & lés princes dés prouicces d'Israël leur dirent: Il n'appartient point à nous d'edifier auec vous la maison de nostre Dieu. Pourtant nous seulz l'edifierons au Seigneur le Dieu d'Israël, selon ce que Cyrus le Roy de Perse nous a commandé. Mais lés gentz de la terre veillans sus ceux qui sont en Iudée, & qui leuent l'œuure de l'edification, amenans dés embusches & dés gens, lés empeschoient d'edifier: & quand auoient commencé pour besongner leur donnoient empeschement, affin que l'edifice ne fust parfaict, durant le temps de la vie du Roy Cyrus : & differerent l'edification par l'espace de deux ans, iusque au regne de Darius.

*Iosue.

1. Esdras 4.2.

*ou, asor haddon.

CHAP. VI.

A Mais en la seconde année du regne de Darius Aggée & Zacharie filz d'Addin prophete, prophetiserent en Iudée & en Ierusalem au nom du Dieu d'Israël sus eux. Alors Zorobabel filz de Salathiel & Iesus filz de Iosedech assisterent & commencerent à edifier la maison du Seigneur qui est en Ierusalem : lés prophetes du Seigneur estans auec eux, & lés aydans. En ce temps la Sisennes viceroy de Syrie & de Phenice, & Satrabuzanes & sés compaignons vindrent à eux, & leur dirent: Par quel commandement edifiez vous ceste maison icy & ce temple, & parfaictes toutes autres choses? Qui sont lés edificateurs, qui edifient cés choses? Mais lés anciens dés Iuifz qui estoient de la captiuité eurent grace du Seigneur, aprés que la visitation fut faicte sus eux : & ne furent pas empeschez d'edifier, iusque à ce qu'on signifiast à Darius toutes cés choses, & que lon receuroit la response. L'exemple de l'Epistre qu'ilz enuoyerent à Darius. Sisennes Viceroy de Syrie & de Phenice, & Satrabuzanes & sés compaignons Presidens en Syrie & Phenice, donnent salut au Roy Darius. Toutes choses soient notoires au Roy nostre Sire : que comme nous fussions venuz, en la region de Iudée, & entrez en Ierusalem, nous auons trouué ceux qui edifioient la grande maison de Dieu, & le temple de pierres pollies, & de grandes & precieuses matieres és paroitz : & que cés ouurages se faisoient instamment, & s'aduançoient, & prosperoient en leurs mains; et qu'elles se parfaisoient

1. Esdras 5.2.

soient en toute gloire tresdiligemment.
Adonc interroguasmes lés anciens, di-
sans: Par quelle permission edifiez vous
ceste maison, & fondez cés ouurages?
Pourtant lés auons nous interroguez, af-
B fin que nous te donnissions à congnoistre
lés hommes & lés Preuostz: & leur auons
demandé par escrit lés noms dés Pre-
uostz. Mais iceux nous respondirent, di-
sans: Nous sommes lés seruiteurs du Sei-
gneur qui a faict le ciel & la terre: & ce-
ste maison fut edifiée par plusieurs ans
deuant ceux icy, par le Roy d'Israël
grand & tresfort, & fut parfaicte. Et pour
tant que noz peres estoient preuarica-
teurs, & qu'ilz ont peché au Dieu d'Is-
raël, il lés a baillé és mains de Nabucho-
do-nozor Roy de Babylone, Roy dés
Chaldéens: & en demolissant ceste maison
y ont bouté le feu: & ont mené le peuple
prisonnier en Babylone. Au premier
an du regne de Cyrus roy de Babylone,
le Roy Cyrus escriuit pour réedifier ce
ste maison: & le Roy Cyrus print du
temple de Babylone lés vaisseaux sacrez,
d'or & d'argent, que Nabuchodo-no-
zor auoit osté de la maison qui est en Ie-
rusalem: & lés auoit consacrez en son
temple, & furent baillez à Zorobabel, &
à Salmanazar lieutenant du Roy. Et
leur fut commandé qu'ilz offrissent cés
vaisseaux, & qu'ilz lés remissent au tem-
C *ple qui estoit en Ierusalē: & qu'ilz réedi*
fiassent le mesme temple de Dieu en son
lieu. Lors Salmanazar mist lés fonde-
mentz de la maison du Seigneur qui est en
Ierusalem: & depuis ce temps la iusque à
maintenant se réedifie, & n'est pas encore
parfaict. Maintenant donc ô Roy, s'il te
semble bon, qu'on cerche par *tout és li-*
brairies Royalles du Roy *Cyrus, qui*
sont en Babylone: & si on *trouue que*
l'edification de la maison *du Seigneur qui*
est en *Ierusalem* ayt esté commencée par
le conseil du Roy Cyrus: s'il semble bon
au Roy nostre Sire qu'il nous en rescriué.
Adonc le Roy Darius commanda de
cercher és librairies: & fut trouué en la
ville de Egbathanis, qui est en la region
de Mede, vn lieu, auquel estoient telles
choses escrites. Au premier an que Cy-
rus regnoit, le Roy Cyrus commanda de
réedifier la maison du Seigneur qui est en
Ierusalem, là ou continuellement ilz sacri-
fioient par feu: de laquelle soit la haulteur
de dix coudées, & la largeur de soixante
coudées, la quarrure de troys pierres po-
lies, & vn pallis de nouueau boys au mes-
me endroict, & vn autre nouueau pallis:
& que lés mises soient données de la
maison du Seigneur; tant d'argent com-
me d'or, que Nabuchodo-nozor a osté
de la maison du Seigneur: qui est en Ieru-
salem: là ou ilz estoient mis, y soient re-
mis. Pareillement commanda donnant
charge, que Sysennes Viceroy de Syrie
& de Phenice, & Satrabuzannes & sés
compaignons, & lés Preuostz qui estoient
ordonnez en Syrie & en Phenice qu'ilz D
se gardassent d'empescher le lieu. Et moy
aussi ay commādé de totallement le réedi
fier: & ay aduisé qu'ilz aydent à ceux
qui sont de la captiuité dés Iuifz, iusque
à ce que le temple de la maison du Sei-
gneur fust parfaict: & que du reuenu dés
tributz de Celesyrie, & de Phenice soit di
ligemment donné quelque quantite à cés
hommes icy par Zorobabel preuost, pour
le sacrifice du Seigneur, pour lés taureaux
& lés moutons, & lés aigneaux. Et aussi
semblablement du froment, & du sel, &
du vin, & de l'huyle tous lés ans conti-
nuellement, selon ce que lés sacrificateurs
qui sont en Ierusalem auront ordonné de
consommer tous lés iours, sans quelque
dilation: affin que lés oblations soient of-
fertes au souuerain Dieu, pour le Roy &
pour sés enfans: & qu'ilz prient pour la
vie d'iceux. Et qu'il soit denoncé, que
ceux qui auront transgressé aucunes de
cés choses qui sont escrites, ou qu'ilz l'au-
ront desprisé: que le boys soit prins de
leurs propres lieux, & qu'ilz soient pen-
dus: auec ce que leurs biens soient confis-
quez au Roy. Affin aussi que le Sei-
gneur duquel le nom est là inuoqué, puisse
exterminer tout Roy, & toute nation qui
aura estendu sa main pour empescher, ou
pour *mal traicter* la maison du Seigneur,
celle qui est en Ierusalem. Moy Darius
Roy, ay ordonné qu'il soit faict trés dili-
gemment selon cés choses.

CHAP. VII.

ALors Sisennes Viceroy de Cele- A
syrie & de Phenice, & Satrabuza
nes, & lés compaignons, mettans
à execution lés choses qui auoient esté
decretées par le Roy Darius, insistoient
aux sainctz & sacrez ouurages, ouurans
diligemment auec lés anciens dés *Iuifz*,
par lés princes de Syrie. *Et prospere-*
rent lés sainctz & sacrez ouuraiges, au
temps que Aggée & *Zacharie* lés pro-
phetes prophetisoient. *Ilz* parfeirent B
toutes choses par le commandement du
Seigneur le Dieu d'Israël: & par le con-
seil de Cyrus, de Darius, et d'Artaxerxes
Rois de Perse. Ainsi nostre maison fut

parfaicte au vingt & troysiesme iour du moys d'Adar, en la sixiesme année du Roy Darius. Et lés enfans d'Israël, lés sacrificateurs, lés Leuites, & tous lés autres qui estoient de la captiuité, qui furent emmenez feirent selon lés choses qui estoient escrites au liure de Moyse. Ilz offrirent en la dedication du temple du Seigneur, cent taureaux, deux cens moutons, quatre cens aigneaux, & douze boucz, pour lés pechez de
C tous ceux d'Israël, selon le nombre dés lignées d'Israël. Et lés sacrificateurs & lés Leuites assisterent vestus de robbes longues, selon lés lignées, sus toutes lés oeuures du Seigneur le Dieu d'Israël, iouxte le liure de Moyse: aussi lés portiers par toutes lés portes. *Et lés enfans* d'Israël feirent auec ceux qui estoient de la captiuité, la Pasque le quatorziesme iour de la lune du premier moys, aprés que lés sacrificateurs & lés Leuites furent sanctifiez. Tous lés enfans de la captiuité ne furent point tous ensemble sanctifiez, pource que tous lés Leuites furent ensemble sanctifiez. Et tous lés enfans de la captiuité immollerent la Pasque pour leurs freres sacrificateurs, & pour eux mesmes. Tous lés *enfans*
D d'Israël qui estoient de la captiuité, & qui estoient demourez de toutes lés contaminations dés gentilz de la terre, qui queroient le Seigneur *mangerent, & ce*lebrerent le iour solennel dés pains sans leuain faisans conuiues part sept iours en la presence dudict Seigneur : pource qu'il conuertist le conseil du Roy dés Assyriens vers eux, pour conforter leurs mains és ouuraiges du Seigneur le Dieu d'Israël.

CHAP. VIII.

A
1. Esdras. 7. a.

ET aprés cestuy, Artaxerxes Roy de Perse regnant, Esdras le filz d'Azarias, filz de Helcias, filz de Solome, filz de Sadoc, filz d'Achitob, filz d'Ameri, filz d'Azahel, filz de Bocci, filz d'Abisue, filz de Phinées, filz d'Eleazar, filz d'Aaron premier sacrificateur. Cestuy Esdras lhors qu'il estoit scribe, vint de Babylone, & estoit bien entendu en la loy de Moyse, qui fut donnée du Seigneur le Dieu d'Israël, pour l'enseigner & la faire. Aussi le Roy le glorifia, de ce qu'il auoit troué grace en toute dignité, & en tout desir, en sa presence. Et monterent ensemble auec luy en Ierusalem aucuns enfans d'Israël, dés sacrificateurs, dés Leuites, & dés sacrez chantres du temple, dés portiers & dés seruiteurs du temple. En la septiesme année du regne d'Artaxerxes au cinquiesme moys lequel an estoit le septiesme de son regne : iceux sortans de Babylone, en la nouuelle lune du cinquiesme moys, sont venuz en Hierusalem: selon le commandement d'iceluy, & selon la prosperité du chemin donnée à eux par leur Seigneur. Car Esdras faisoit en ce grosse diligence, qu'il ne transgressast aucune chose qui fust en la loy du Seigneur & és commandemens, en enseignant à tous ceux d'Israël *toute iustice & iugement.* Mais ceux qui escriuoient lés lettres du Roy Artaxerxes, montant baillerent l'escriture qui venoit du Roy Artaxerxes à Esdras sacrificateur, & docteur de la loy du Seigneur : de laquelle est l'exemple mise icy dessoubz. Le Roy Artaxerxes, à Esdras sacrificateur & docteur de la loy du Seigneur, salut. Ie iugeant plus humainement és benefices, ay commandé à ceux qui sont de la *gent dés* B
iuifz, aux sacrificateurs & Leuites qui sont en mon Royaume, *lesquelz de leur bonne volunté* desirent de s'en aller, qu'ilz voisent auec toy en Ierusalem. Si aucuns donc desirent d'aller auec toy qu'ilz *conuiennent ensemble & qu'ilz s'en voisent ainsi qu'il m'a pleut:* & a sept de més amys conseilliers, qu'ilz visitent ce qui ce faict en Iudée & Ierusalem, en obseruant lés choses comme tu lés as en la loy du Seigneur: & qu'ilz portent lés dons au Seigneur d'Israël que i'ay voué, moy & més amys en Ierusalem : aussi tout l'or & l'argent qui aura esté troué en la region de Babylone appertenant au Seigneur qui est en Ierusalem, auec celuy qui est donné pour celle gent au temple de leur Seigneur qui est en Ierusalem : affin qu'on recueille cest or & argent pour achepter taureaux & moutons, & aigneaux, & boucz, & lés choses qui sont a iceux conuenables : affin qu'ilz offrent oblations au Seigneur sur l'autel de leur Seigneur qui est en Ierusalem. Et tout ce que tu voudras *faire* auec tés freres, d'or ou d'argent, parfais le selon ta volunté, & selon le commandement du Seigneur ton Dieu: & lés vaisseaux sacrez qui te sont donnez pour lés seruices de la maison du Seigneur ton Dieu, laquelle est en Ierusalem, & toutes lés autres choses quelconques qui te suruiendront, pour lés ouurages du temple

ple de ton Dieu, tu lés donneras du thresor royal. Et quand tu lés voudras faire auec tés freres,d'or & d'argent,parfais-lés selon la volunté du Seigneur. Aussi moy Artaxerxes ay commandé aux gardes dés thresors de Syrie & de Phenice,que tout ce que Esdras sacrificateur & docteur de la loy du Seigneur aura escrit, que diligemment on luy baille, iusque à cent talentz d'argent, & d'or pareillement:& iusque à cent muidz de froment, & cent vaisseaux de vin & de toutes autres choses qui abondent, sans taxation : toutes choses soient faictes au souuerain Dieu selon la loy de Dieu,affin que parauenture l'ire ne s'esleue sus le royaume du Roy & de son filz, & de sés filz. Mais aussi vous est commandé, que à tous lés sacrificateurs & Leuites, & aux sacrez chantres & seruiteurs du temple, & aux scribes de ce temple icy, lon ne demande nul tribut, ne quelque autre impos : & que nul n'ait puissance de leur imposer quelque chose. Aussi toy Es-
C dras, selon la sapience de Dieu, ordonne dés iuges & dés arbitres en toute Syrie & Phenice:& enseigne tous ceux qui ne congnoissent point la loy de ton Dieu,affin que tous ceux qui auront transgressé la loy,soient diligemment punis : soit de mort, ou de torment, soit aussi d'amende
Esd.8.a d'argent, ou de bannissement. Et Esdras le scribe dist:Le Dieu de noz peres soit beneict qui a donné ceste volunté au cœur du Roy, de clarifier sa maison, qui est en Ierusalem:& qu'il m'a honnoré en la presence du Roy, & de sés conseilliers & de sés amys & de sés nobles.Lors ie fus faict constant de courage,selon l'ayde du Seigneur mon Dieu : & assemblay lés hommes d'Israël,pour venir ensemble auec moy. Et ceux sont lés Preuostz selon leurs pays,& principaultés limitées de ceux qui vindrent auec moy de Babylone,au regne d'Artaxerxes. Dés filz de Phares, Gerson:& dés filz de Siemarith, Amenus:dés filz de Dauid,Acchus filz de Cecilia:dés filz de Phares, Zacharias,& auec luy retournerent cent cinquãte hommes: dés filz du duc Moabilionis, Zaraei, & auec luy deux cens cinquante hommes:dés filz de Zachnes, Iechonias [filz de] Zechoeli,& auec luy deux cens cinquante hommes: dés filz de Salanaasias [filz de] Gotholie, & septante hommes auec luy: dés filz de Saphatias,Zarias, Mihelien & octante hommes auec luy: dés filz de Iob, Abdias Iehelien& deux cens douze hommes auec luy: dés filz de Banaias, Salimoth filz de Iosaphia,& cent & soixante hõmes auec luy: dés filz de Béer, Zacharias, Bebeien, & deux cens & huyt hommes auec luy:dés filz d'Ezead,Iehan,Ezecham,& cent & dix hommes auec luy: dés filz d'Adonicam qui estoient lés derniers, dont ceux sont lés noms: Eliphalam, le filz de Gebel,& Semeias, & septante hommes auec luy. Et lés assemblay au fleuue que lon dit Thia, & asisimes nostre camp là, par troys iours,& lés recongneu. Mais ie ne D
trouuay là nulz dés filz dés sacrificateurs,ne dés Leuites. Lors enuoyay vers Eleazar,& Eccelon,& Masmam,& Malobam, & Enaathan, & Samea, & Iorib, Nathan,Ennagan,Zacharie, & Mosollam,cés ducz icy bien enseignez. Et leur dis qu'ilz vinsent à Loddeum qui estoit au lieu de la thresorerie. Et leur manday qu'ilz parlassent à Loddeum,& à sés freres,& à ceux qui estoiẽt en la thresorerie, pour nous enuoyer ceux q̃ feroiẽt l'office de sacrifier en la maison du Seigñr nostre Dieu.Et nous amenerẽt selon la puissante main du Seigneur nostre Dieu,dés hommes sages,dés filz de Mooli,filz de Leui, filz d'Israël,assauoir Sebebiã,sés filz,& sés freres qui estoient dixhuyt:Asbiã & Amin qui estoient filz dés filz du Chananéen,auec leurs filz,vingt hommes.Et de ceux qui seruoient au temple, que Dauid & lés Princes donnerent,seruãs aux Leuites à l'ouurage du tẽple, deux cens & vingt. Tous lés noms sont designez par escrit. Et là feis vouer la ieusne aux iuuenceaux en la presence du Seigneur pour luy demãder,bon chemin pour nous & pour ceux qui estoient auec nous,pour lés enfans et lés bestes,à cause dés embusches.Car ie craingny de demãder dés pietons au Roy, & dés cheuaucheurs pour nous accõpaigner,& deffendre cõtre noz aduersaires. Car nous auions dict au Roy,que la vertu du Seigneur sera auec ceux,qui le requierent de toute leur affection. Et derechef auons prié le Seigneur nostre Dieu, selon cés choses: lequel aussi nous a esté propice,& auons esté asseurez de nostre Dieu. Lors separay douze hommes dés Preuostz du peuple, & dés sacrificateurs du temple: & Sedebias, & Asamias, & auec eux dix hommes de leurs freres. Et leur distribuay l'or & l'argent, & lés vaisseaux appartenans aux sacrificateurs de la maison de nostre Dieu, que le Roy auoit donné auec sés conseilliers & sés Princes, & tous ceux d'Israël. Et quand ie lés distribuay, ie baillay cent & cinquante talentz d'argent, & dés

vaisseaux

vaisseaux d'argent, de cent talentz : & cent talentz d'or, et sept vingtz vaisseaux d'or, & douze vaisseaux d'aerain, de bon aerain resplendissans, ayans la semblance
E d'or. Et leur dis : Vous estes sainctz au Seigneur, & lés vaisseaux sont sainctz: & l'or & l'argent est voue au Seigneur le Dieu de noz peres. Veillez & lés gardez, iusque à ce que vous lés baillez aux Preuostz du peuple, aux sacrificateurs, & aux Leuites, & aux princes dés citez d'Israël, en Ierusalem, & au cabinet de la maison de nostre Dieu. Et lés sacrificateurs, & lés Leuites, qui receurent l'or & l'argent, & lés vaisseaux lés porterent en Ierusalem, au temple du Seigneur. Et nous partismes du fleuue de Thia, au douziesme iour du premier moys, iusque à ce que nous entrasmes en Ierusalem. Et aprés que le troysiesme iour fut passé, le quatriesme iour l'or & l'argent fut pesé, & baillé en la maison du Seigneur nostre Dieu à Marimoth filz de Iori sacrificateur : auec lequel estoit Eleazar filz de Phinées : & auec eux estoient Iosabdus filz de Iesus & Medias & Banni filz du Leuite : toutes choses furent liurées par nombre & par poidz. Et fut escrit en la mesme heure le poidz d'iceux. Mais ceux qui estoient venuz de la captiuité offrirent sacrifice au Seigneur le Dieu d'Israël, [assauoir] douze taureaux pour tous ceux d'Israël, octante six moutons, septantedeux aigneaux, douze boucz pour le peché, & douze vaches pour le salut : tout ce fut offert au sacrifice du Seigneur. Et leurent de rechef lés commandemens du Roy aux financiers du Roy, & aux lieutenans du Roy de Celesyrie & de Phenice, & honnorerent la gent & le temple du Seigñr.

1. Esdras. 9. 2. *Quand ce fut parfaict, lés Preuostz s'approcherent de moy, disans: Le genre d'Israël, lés princes, lés sacrificateurs, lés Leuites, & lés gens estrangers, & lés nations de la terre, n'ont point separé leurs abominations arriere dés Chananéens, dés Hethéens, dés Pherezéens, dés Iebuséens, dés Moabites, dés Egyptiens, & Iduméens. Car ilz se sont conioinctz aux filles d'iceux, eux & leurs filz: & est meslée la saincte semence, auec lés nations estrangeres de la terre: & lés Princes & lés Preuostz, & lés magistratz estoient participans de son iniquité, dés le cõmen-
F cement du regne d'iceluy. Mais incontinent que i'eu ouy telles choses, ie rompis més vestemens, & la robbe sacrée: & arrachant lés cheueux de la teste & la barbe, m'assis tout dolent & triste. Et tous ceux qui estoient esmeuz par la parolle du Seigneur le Dieu d'Israël, vindrent ensemble vers moy, qui plouroye sus ceste iniquité, & seoye triste, iusque au sacrifice du vespre. Et & me leuãt du ieusne, ayant lés vestemens rompus, & la robbe sacrée: en me mettant à genoux, & estendant lés mains vers le Seigneur, ie disoye: Seigneur ie suis confus, & suis honteux deuant ta face. Car noz pechez sont multipliez sus noz testes, & noz iniquitez sont esleuées iusque au ciel: car depuis le temps de noz peres nous sommes en grand peché, iusque à ce iour icy. Et à cause de noz pechez, & de ceux de noz peres nous sommes baillez auec noz freres, & auec noz sacrificateurs, aux Rois de la terre, en l'espée, en captiuité, en rapine & confusion, iusque à ce iour. Et maintenant aussi combien grand est le peché qui nous est aduenu ? O Seigneur Dieu, que nous receuions misericorde de toy. Et nous delaisse quelque racine, & quelque nom, pour descouurir nostre luminaire au lieu de ta sanctification, en la maison du Seigneur nostre Dieu : & pour nous donner la viande, en tout le temps de nostre seruitude. Aussi quand nous seruions, nous n'auons point esté delaissez du SEIGNEVR nostre Dieu : mais nous a mis en grace, en mettant lés Roys de Perse pour nous donner à manger, & pour clarifier le temple du Seigneur nostre Dieu: & pour edifier lés lieux desertz de Zion, pour nous donner stabilité en Iudée & Ierusalem. Et mainte- G
nant Seigneur que disons nous, ayans cés choses icy ? Car nous auons transgressé tés commandemens, que tu as donné és mains de tés seruiteurs Prophetes, disant: * Car la terre en laquel- deut. 7.
le vous estes entrez, pour la posseder en heritage, est vne terre pollue par lés pollutions dés estrangers de la terre : & lés abominations d'iceux l'ont totalement remplie par leur souillure : pourtant maintenant ne ioindrez point voz filles à leurs filz, & ne prendrez point leurs filles pour voz filz, & ne demanderez point d'auoir paix auec eux, en tout temps, affin que vous estans renforcez, mangez lés meilleurs biens de la terre: & que vous distribuez l'heritage à voz filz à tousioursmais. Et tout ce qui nous est aduenu, tout a esté faict pour noz mauuaises œuures, & pour noz grandz pechez. Et nous as donné telle racine, & derechef sommes retournez à transgresser tés loix, tellement que nous

nous

nous sommes meslez auec lés abominations dés gens estrangers de ceste terre. Ne seras-tu point courroucé vers nous: pour nous perdre, tellement que ne nous soit laissée quelque racine, ne quelque nom? Seigneur Dieu d'Israël, tu és veritable. Car la racine est delaissée, iusque auiourdhuy. Voicy, nous sommes maintenant en ta presence, en noz iniquitez. Il n'y a pas vrayement encore de cause pour se tenir deuant toy, sus cés choses.

. Esdra. 10.a. Et comme Esdras en adorant & plorant confessoit ce, estant prosterné en terre deuant le temple, trésgrande multitude du peuple de Ierusalem s'assemblerent deuant luy, hommes & femmes, iuuenceaux & iuuencelles. Car la tristesse estoit grande en ceste multitude. Et aprés que Ieconias Ieheli, dés enfans d'Israël eut crié, il dist á Esdras: Nous auōs peché au Seigneur, nous qui auons prins en mariage lés femmes estrangeres, dés nations de la terre. Et maintenant tu és par dessus tous ceux d'Israël. Que lon face donc sus ce serment au Seigneur pour delaisser toutes noz femmes qui sont dés estrangeres, auec leurs filz. Leue toy & le declare ainsi qu'il a esté ordonné dés plus grādz selon la loy du Seigneur. Car à toy appartient laffaire, & nous sommes auec toy. Faictz virilement. Et Esdras soy leuant, adiura lés princes dés sacrificateurs, & lés Leuites, & tous ceux d'Israël, de faire selon cés choses, & ilz iurerent.

CHAP. IX.

A . Esdra. 10.a. LOrs Esdras soy leuāt du lieu de deuant le portal du temple, s'en alla en la chambre de Ionathas filz de Nasabi: & y estant logé, ne māgea point de pain, & si ne beut point d'eaue, a cause dés iniquitez de la multitude. Et fut publié en toute Iudée, & en Ierusalē à tous ceux qui estoient assemblez de la captiuité en Ierusalem: que tous ceux qui ne viendroient pas dedans deux ou troys iours selon le iugement dés anciens assesseurs: que leurs biens leur seroient ostez, & cestuy seroit iugé comme estranger entre la multitude de la captiuité. Et tous ceux qui estoient de la lignée de Iuda, & de Ben-iamin furēt tous assemblez en troys iours en Ierusalem. Lors estoit le vingtiesme iour du neufiesme moys. Et toute la multitude s'asseit en l'atre du temple, tremblans à cause de l'hyuer present. Et Esdras se leua et leur dist: Vous auez faict mauuaisement, en prenant pour vous en mariage lés femmes estrangeres: tellement que auez augmenté lés pechez d'Israël. Et maintenant donnez confession & magnificence au Seigneur le Dieu de noz peres, & parfaictes sa volunté: & vous separez dés gentilz de la terre, & dés femmes estrangeres. Et toute la multitude cria & dirent à grande voix: Nous ferons ainsi que tu as dict. B Mais pource que la multitude est grande, & qu'il est le temps d'hyuer: & que ne pouons icy arrester sans ayde: & que ceste oeuure ne nous est pas pour vn iour ou pour deux (car plusieurs de nous auons peché en tel cas) que lés Preuostz de la multitude & tous ceux qui habitēt auec nous, & tous ceux qui ont dés femmes estrangeres auec eux y demeurent, & que lés sacrificateurs & lés iuges soient assistans, en prenant temps en tout lieu, iusque à ce qu'ilz rapaisent l'ire du Seigneur sus cest affaire.

Or Ionathas le filz d'Ezeli, & Ozias et Thecam, entreprindrent la chose: & Bozoramus, & Leuis, & Sabbatheus ensemble besongnerent auec eux. Et tous ceux qui estoient de la captiuité assisterent selon tout cest affaire. Lors Esdras sacrificateur esleut aucuns hommes, qui estoient lés plus grandz princes de leurs peres, selon leurs renommées, lesquelz tindrent siege, en la nouuelle lune du dixiesme moys, C pour examiner cest affaire. Il fut determiné dés hommes qui auoient lés femmes estrangeres iusque au commencement du premier moys. Et furent trouuez aucuns dés sacrificateurs entremeslez, qui auoient dés femmes estrangeres. Dés filz de Iesu filz de Iosedech, & de sés freres Maseas. Eliezerus, Ioribus & Ioadeus. Et mirent lés mains pour dechasser leurs femmes: & offrirent (affin d'estre exaucez) d'vn mouton pour leur ignorance. Et dés filz de Semmeri [furent trouuez] Maseas, Esses, Iéelech, Azarias. Dés filz de Fosere, Limosias, Hismaënis, Nathanée, Iussio, Reddus, & Talsas. Et dés Leuites, Iosabdus, Semeis, Colnis, Calitas, Facteas, Coluas & Elionas. Et dés sacrez chantres, Eliarib, & Zacharus. Et dés portiers, Sallumus, Tolbanes. Et de ceux d'Israël: dés filz de Foro, Osi, Remias, Geddias, Melchias, Michelus, Eleazar, Iemmebias, & Bannas. Dés filz de Iolaman, D Chamas, Zacharias, Iezrelus, Ioddius, Erimoth et Helias. Dés filz de Zathoim, Eliadas, Liasumus, Zochias, Larimoth, Zabdis & Tebedias. Dés filz de Zebes Iehan, Amanias, Zabdias, & Emeus. Dés filz de Banni, Olamus, Maluchus, Ieddeus, Iasub, Asabus, & Ierimoth. Dés filz de Addin, Naatus, Moosias, Caleus,

leus, Raanas, Maaseas, Mathathias, Beséei, Bõnus, et Manasses. Dés filz de Nuaë, Noneas, Apheas, Melchias, Sameas, Simon, Ben-iamin, Maleus, & Marras. Dés filz d'Asom, Carianeus, Mathathias, Bannus, Eliphalac, Manasses, Semei. Dés filz de Banni, Ieremias, Moadias, Abram, Iohel, Baneas, Pelias, Iona, Marimoth, Eliasib, Mathaneus, Eliasis, Orizas, Dielus, Semedius, Zambris, & Ioseph. Et dés filz de Nobei, Idelus, Mathathias, Sabadus, Zecheda, Sedmi, Iessei & Baneas. Tous ceux icy prindrent dés femmes estrãgeres, & lés laisserent aller auec leurs filz. Et lés sacrificateurs & lés Leuites, & ceux qui estoient d'Israël, habiterẽt

E en Ierusalem tous en vne region au commencement du septiesme moys. Et estoiẽt lés enfans d'Israël en leurs habitations. Lors toute la multitude fut assemblée ensemble, en la place qui est vers l'orient de la porte sacrée: & dirent à Esdras le grand sacrificateur & docteur, qu'il apportast la loy de Moyse qui a esté baillée du Seigneur le Dieu d'Israël. Et Esdras apporta la loy à toute la multitude d'iceux tant à l'homme comme à la femme, & à tous lés sacrificateurs, pour escouter la loy au commencement du septiesme moys. Et lisoit en la place qui est deuant la porte sacrée du temple: depuis le commencement du iour iusque au vespre, deuant lés hommes & lés femmes. Et tous addonnerent leur entendement à [ouyr] la loy. Lors Esdras sacrificateur & docteur de la loy se dressa sus vn siege

F de boys qui estoit faict. Et se tindrent vers luy, Mathathias, Samus, Ananias, Azarias, Vrias, Ezechias, & Balsamus, à la dextre: & à la senestre, Faldeus, Misaël, Malachias, Abusthas, Sabus, Nabadias, & Zacharias. Lors Esdras print le liure deuant toute la multitude: car il presidoit en honneur en la presence de tous. Et quand il eut parfaict de lire la loy, tous se leuerent & se tindrent debout: & Esdras beneist le Seigneur Dieu souuerain, le Dieu dés exercites tout puissant. Et tout le peuple respondit: Ainsi soit il. Et Iesu, Banaëus, Sarebias, Iaddimus, Accubus, Sabbatheus, Calithes Azarias, Ioradus, Ananias & Philias, lés Leuites en esleuant lés mains en hault, & enclinant la face en terre adoroient le Seigneur: & estoiẽt ceux qui enseignoient la loy du Seigneur, & lisoient la loy du

G Seigneur à la multitude: & vn chascun d'eux preferoient ceux qui entendoient la lecture. Lors Atharathes parla à Esdras le grand sacrificateur & docteur, & aux Leuites, qui enseignoient la multitude, disant: Ceste iournée est saincte au Seigneur. Et tous plouroient quand ilz eurent ouy la loy. Lors Esdras dist: Vous donc partis d'icy manges lés plus grasses viandes: & beuuez tous lés plus doux boires, & enuoyez dés dons à ceux qui n'en ont point. Car ceste iournée est saincte au Seigneur: & ne soyez point tristes. Car le Seigneur vous clarifiera. Et lés Leuites denonçoient à tous publiquement, disans: ceste iournée est saincte, ne soyez point tristes. Et tous s'en allerent boire & manger, & faire conuiue, & enuoyoient dons à ceux qui n'auoient rien pour faire leur conuiue. Car ilz furent magnifiquement exaltez par lés parolles, d'ont ilz furent enseignez. Et furent tous assemblez en Ierusalem pour celebrer la liesse, selon l'alliance du Seigneur le Dieu d'Israël.

Fin du troysiesme liure d'Esdras.

LE QVATriesme Liure d'Esdras.

CHAP. I.

A LE SECOND LIVre d'Esdras le prophete, filz de Sarëus, filz d'Azarëus, filz de Sadanias, filz de Sadoc, filz de Achitob, filz de Achias, filz de Phinées, filz de Heli, filz d'Amerias, filz de Asieus, filz de Marimoh, filz d'Arna, filz de Ozia, filz de Borith, filz de Abisei, filz de Phinées, filz d'Eleazar, filz d'Aarõ de la lignée de Leui: lequel fut prisonnier en la region dés Medéens, au regne d'Artaxerxes Roy de Perse. Et me fut faicte la parolle du SEIGNEVR, disant: Va, & annonce à mon peuple leurs pechez, à leurs enfans lés iniquitez qu'ilz ont commis contre moy: affin qu'ilz lés annoncent aux enfans de leurs enfans, que lés pechez de leurs parens sont augmentez en eux. Car en m'oubliant ilz ont sacrifié aux dieux estranges. Ne lés

ay-ie

ay-ie point tiré hors de la terre *d'Egy-
xo.14.e. pte, de la maison de seruitude? Mais iceux
m'ont irrité & ont desprisé mon conseil.
Toy donc, oste lés cheueux de ta teste, &
iette tous lés maux sus eux: car ilz n'ont
pas obey à ma loy. Vrayement le peuple
est sans discipline. Iusque à quand souf-
friray-ie d'eux, ausquelz ay donné tant
sue 12.a de benefices? *I'ay subuerty plusieurs
xo.14.g Rois à cause d'eux. *I'ay frappé Pharao
B auec sés seruiteurs & toute son armée.
I'ay destruict tous lés gentilz de deuant
eux, & ay dissipé en orient lés peuples de
deux prouinces, de Tyr & de Sidone, &
ay mis à mort tous leurs aduersaires.
Toy donc parle à eux, disant: Telles cho
xo.14.c ses dit le Seigneur: *Ie vous ay vraye-
ment faict passer par la mer, & vous ay
donné lés places garnies dés le commen-
cement. Ie vous ay donné Moyse pour
duc, et Aharon pour sacrificateur: ie vous
ay donné lumiere par la colomne de feu,
& ay faict grandz merueilles en vous:
mais vous m'auez mis en oubly, dit le
Seigneurr. Ainsi dit le Seigneur tout
xo.16.c. puissant: *La caille vous a esté en
sal.105. signe: ie vous ay donné dés ostz pour
sauuegarde, & là auez murmuré, & n'a-
uez point triumphé en mon nom pour la
perdition de voz ennemys: mais auez en-
core murmuré iusque à maintenant. Ou
sont lés benefices que ie vous ay donné?
Ne criastes vous point à moy au desert
quand vous eustes fain, disans: Pourquoy
nous as-tu icy amené au desert pour
nous tuer? Il nous estoit plus expedient
de seruir aux Egyptiens, que de mourir en
ce desert icy. I'ay eu pitie de voz gemisse
mens, & vous donnay la manne pour
ap.16.c manger. *Vous auez mangé le pain dés
C anges. Quand vous auez eu soif, n'ay-ie
pas diuisé la pierre, & lés eaues coururent
en abondance? Ie vous ay couuert dés
fueilles dés arbres pour lés chaleurs: ie
vous ay diuisé lés grasses terres, i'ay ietté
arriere de voz faces lés Chananéens, lés
sai.5.b. Pherezéens & lés Philisthins. *Quelle
chose feray-ie d'auantaige, dit le Seignr?
Ainsi dit le Seigneur tout puissant: Quãd
vous estiez au desert au fleuue dés Amo-
réens ayans soif, & blasphemans mon
nom, ie ne vous ay point donné le feu
pour lés blasphemes, mais en mettant le
boys en l'eaue, vous feis le fleuue estre
doux. Quelle chose te feray-ie Iacob? Iu-
da, tu n'as point voulu obeir. Ie me trans-
porteray aux autres gens, & leur donne-
ray mon nom: affin qu'ilz gardent més
sai.1.d. loix. *Pource que vous m'auez delais-
sé, aussi ie vous laisseray. Quand vous
me demanderez misericorde, ie n'auray
point de pitie. Quand vous m'inuoque-
rez, ie ne vous exauceray point. Car
vous auez souillé voz mains de sang: &
voz piedz sont legiers pour commettre
lés homicides. Vous ne m'auez point de-
laissé, mais vous mesmes, dit le Seigneur.
Ainsi dit le Seigneur tout puissant: Ne
vous ay-ie point prié, comme le pere lés
filz, & la mere sés filles, & comme la
nourrice sés petis: affin que vous fussiez
comme mon peuple, & ie fusse vostre
Dieu, & que vous fussiez més filz, & ie
fusse comme vostre pere? *Ie vous ay mat.23.d
rassemblé comme la poulle rassemble sés
poulcins soubz sés ailles. Et maintenant
quelle chose vous feray-ie? Ie vous iette- D
ray arriere de ma face. *Quand vous Isaie.1.d.
m'apporterez quelque oblation, ie de- Osée.2.b
stourneray ma face arriere de vous. Car
i'ay repudié voz iours solenelz, & voz
nouueaux moys, & voz circoncisions.
Ie vous ay enuoyé lés prophetes més ser-
uiteurs: & quand lés auez eu, vous lés
auez mis à mort, & auez desmẽbré leurs
corps: desquelz ie requerray le sang, dit
le Seigneur: Telles choses dit le Seigneur
tout puissant: Vostre maison est deserte.
Ie vous ietteray comme le vent iette le
chaume: & lés filz ne feront point de ge-
neration, pource qu'ilz ont mis à nõcha-
lance mon commandement, & ont faict
deuant moy ce qui est mauuais. Ie baille-
ray voz maisons au peuple à venir, affin
qlz me croyẽt là ou ilz ne m'oyẽt point:
ausquelz ie n'ay monstré nulz signes, &
feront ce que i'ay commandé. Qui n'ont
pas veu lés prophetes & si auront recor-
dation de leurs iniquitez. Ie prometz
grace au peuple qui vient, desquelz lés pe-
tis se resiouyssent en lyesse, qui ne me
voyent point de leurs yeux charnelz,
mais croyent en esprit lés choses que
i'ay dict. Et maintenant mon frere, re-
garde quelle gloire, & regarde le peuple
qui vient d'Orient, ausquelz donneray
la conduicte d'Abraham, Isaac & Ia-
cob, d'Osée, d'Amos, de Micheas, de
Ioël, d'Abdias, de Ionas, & de Naum,
de Habacuc, de Sophonias, d'Ag-
gée, de Zacharie & de Malachie, le-
quel aussi est appellé l'Ange du Sei-
gneur.

CHAP. II.

CEs choses icy dit le Seigneur: A
I'ay mené ce peuple hors de ser-
uitude: ausquelz ay dõné dés com
mandemens par més seruiteurs lés prophe
tes, lesquelz n'ont pas voulu escouter,
mais

mais ont faict irriter mon cõseil. La mere
qui lés a engendré, leur dist: Més filz, al-
lez arriere de moy, car ie suis vefue, &
delaissée. Ie vous ay nourry en lyesse, &
vous ay perdu en pleur, & en tristesse.
Car vous auez peché deuant vostre Sei-
gneur Dieu, & auez faict le mal deuant
luy. Et maintenant, que vous feray-ie? Ie
suis vefue, & delaissée. Allez més filz, &
demandez misericorde au Seigneur. Et
toy qui és pere, ie t'appelle pour tesmoing
sus la mere dés filz, lesquelz n'ont pas
voulu garder mon Testament: que tu leur
donne confusion, & que leur mere soit
destruicte, affin qu'ilz n'ayent point de
generation. Qu'ilz soyent espars entre lés
gentilz, que leurs noms soyent effacez de
la terre: car ilz ont mesprisé mon sacre-
ment. Mauldict soys-tu Assur,
qui cache chez toy lés mauuais. O gent
mauuaise aye souuenãce, quelle chose i'ay
Gen.19.c faict à *Sodome & à Gomorrhe: desquelz
la terre gist en motes de poix, & mon-
ceaux de cendres. Ainsi donneray-ie
ceux qui ne m'ont pas escouté, dit le Sei-
gneur toutpuissant. Cés choses dit
le Seigneur à Esdras: Annonce à mon
peuple, que ie leur donneray le royaume
de Ierusalem, que ie deuoye donner à Is-
raël. Et prendray pour moy la gloire d'i-
ceux, & leur donneray lés tabernacles
eternelz, que ie leur auoye preparez. Le
boys de vie leur sera en odeur d'oingne-
ment, & ne laboureront point, et ne seront
point vexez. Allez & vous le receurez.
B Priez d'auoir petit nombre de iours, af-
fin qu'ilz ne tardent point. Desia vous est
le royaume preparé. Veillez: Prens le ciel
& la terre en tesmoingnage. Car i'ay bri-
sé le mal, & ay crée le bien, pource que ie
vis, dit le Seigneur. Toy mere embrace
tés enfans, nourris lés en lyesse, affermis
leurs piedz comme la coulombe: car ie
t'ay esleute, dit le Seigneur. Et susciteray
lés mortz de leurs lieux, & lés tireray
hors de leurs monumentz: car i'ay con-
gneu mõ nom en Israël. Ne crains point
toy qui és la mere dés enfans, car ie t'ay
esleu dit le Seigneur. Ie t'enuoyeray més
seruiteurs Isaye & Ieremie pour ayde: au
conseil desquelz ay sanctifié, & preparé
pour toy douze arbres, chargez de diuers
fruictz, & autant de fontaines fluantes, de
laict & miel, & sept haultes montaignes.
ayantz la rose & la fleur de lis, par les-
quelles rempliray tés enfans de ioye. Iusti-
fie la vefue, iuge pour l'orphelin, donne à
l'indigent, deffendz l'orphelin, vestz celuy
qui est nud, soys songneux de celuy qui
est debrisé & debile: ne te mocque point
du boiteux, deffendz le manchot, & re-
çoy l'aueugle à veoir ma clarté: garde
l'ancien & le ieune qui sont dedans tés
murailles: et là ou tu trouueras dés mortz,
metz lés au sepulchre en lés merquant, &
ie te donneray le premier siege en ma re-
surrection. Mon peuple attens & repose:
car ton repos viendra. Bonne nourrice C
nourris tés enfans, affermis leurs piedz.
Nul dés seruiteurs que ie t'ay donné, ne
perira. Car ie lés requerray de tõ nõbre.
Ne te fasche point. Car quand le iour
d'oppression & d'angoisse sera venu, lés
autres ploreront & seront tristes, mais tu
seras ioyeuse, & en grand nombre: lés
gentilz auront enuie sus toy, & ne pour-
ront rien à lencontre de toy, dit le Seigñr.
Més mains te couuriront, affin que tés
enfans ne voyent la gehenne. Mere re-
siouys-toy auec tés enfans, car ie te de-
liureray, dit le Seigneur. Aye memoire de
tés enfans qui dorment: car ie lés tireray
hors dés costez de la terre: & feray auec
eux misericorde, pource que ie suis miseri
cordieux, dit le Seigneur tout puissant.
Embrace tés enfans iusque à ce q̃ ie vien
ne, & que ie leur face misericorde: car més
fontaines abondent, & ma grace ne deffau
dra point. Moy Esdras ay receu com-
mandement du Seigneur, en la montai-
gne d'Oreb, pour aller vers ceux d'Israël.
Quand ie fuz venu à eux, ilz m'ont re-
prouué, & ont debouté le mandement du
Seigneur. Et pourtant ie vous dis, vous
gens qui oyez & entendez. Attendez vo-
stre pasteur, il vous donnera repos d'eter-
nité: car cestuy qui viendra en la fin du
siecle est prochain. Soyez preparez aux
salaires du royaume: car la lumiere eter-
nelle luyra sus vous, en l'eternité du tẽps.
Fuyez l'vmbre de ce siecle, receuez la
ioye de vostre gloire. Ie tesmoigne pu-
bliquemẽt mon sauueur. Prenez le don q̃
vous est recõmandé, & vous resiouyssez,
en rendant grace à celuy qui vous a ap-
pellé au regne celeste. Leuez vous, &
vous tenez debout: & voyez le nombre D
de ceux qui sont signez au conuiue du
Seigneur. Ceux qui se sont tirez arriere
de l'vmbre du siecle, ont receu dés robbes
resplendissantes du Seigneur. O Zion
reçoys ton nombre & renferme ceux qui
te sont blanchis: lesquelz ont accomply
la loy du Seigneur. Le nombre de tés
enfans que tu desiroys, est plain. Re-
quiers le regne du Seigneur, affin que ton
peuple soit sanctifié, lequel est appellé dés
le commencement. Moy Esdras, ay
veu en la montaigne de Zion, vne grande
multitude, que ie ne pouoye nombrer: &

tous louoient le Seigneur par cantiques. Et au milieu d'iceux estoit vn iuuenceau de grande stature, plus hault que tous lés autres: et mettoit dés couronnes sur lés testes d'vn chascun, & d'autant plus estoit exalté. Mais i'estoye fort esbahy de ce miracle. Adonc ie interroguay l'ange, et luy dis: Seigneur qui sont ceux icy? Lequel respõdit, & me dist: Ce sont ceux qui ont osté la robbe mortelle, & ont receu l'immortelle: & ont confessé le nom du Seigneur: maintenant sont couronnez, & reçoiuent lés palmes. Et ie dis à l'ange: Qui est ce iuuenceau qui met lés couronnes sur eux, & leur baille dés palmes en leurs mains? Et respondant me dist: Cestuy est le filz de Dieu, qu'ilz ont confessé au siecle. Mais ie commençay à magnifier ceux qui s'estoient tenus fortz pour le nom du Seigneur. Adonc me dist l'ange: Va, annonce à mon peuple, quelles & quantes grandes merueilles du Seigneur, tu as veu.

CHAP. III.

A EN la trentiesme année de la ruine de la cité i'estoye en Babylone, & moy reposant sur mon lict, fus troublé: & més pensées me montoiẽt au cœur, pource que ie veis la destruction de Zion, & l'abondance de ceux qui habitoient en Babylone. Et fut mon esprit fort agité: & cõmençay à parler au souuerain, paroles de crainte, & dis: O Seigneur dominateur, tu as dict dés le commencement, q̃ toy seul as planté la terre, & as dominé sus le peuple, & as donné à Adam vn corps mort: mais aussi ceste chose estoit
Gen. 2. b. faicte de tés mains, & * as inspiré en luy l'esprit de vie, & fut faict viuant deuant toy: si le menas au Paradis que ta dextre auoit planté, deuant que la terre aduint. Tu commandas à cestuy d'aymer ta voye: mais il la transgressa, & incontinent aprés tu ordonnis la mort, en luy & en sés nations, dont gentz & lignées, & peuples, & cognations ont esté nayz sans
B nombre. Et vne chascune gent a cheminé en sa volunté, & faisoient merueille deuant toy: & desprisoient tés commande-
Gen. 7. b mens. *Derechef tu feis venir le deluge en son temps, sus ceux qui habitoient au siecle: & lés perdis. Et sus vn chascun d'eux leur fut ainsi faict le deluge, comme la mort à Adam. Mais tu en delaissas
1. pier. 3. d vn d'iceux, assauoir * Noe auec sa maison, & tous lés iustes venantz de luy. Et fut faict que quand ceux qui habitoient sus la terre commencerent à multiplier, ilz multiplierent lés enfans & lés peuples, & beaucop de gentz: & commencerent derechef à faire iniquité, plus que lés premiers. Et aduint, que quand ilz faisoient l'iniquité en ta presence, tu esleuz pour toy vn homme entre eux nommé
*Abraham, que tu aymas & demonstras Gen. 15. d
à luy seul ta volunté: & luy disposas le pact eternel, & luy dis, que iamais tu ne delaisserois sa semence. * Tu luy donnas Ro. 9. b.
Isaac, & à Isaac donnas Iacob & Esau: & retiras pour toy Iacob, & separas Esau. Et de Iacob yssit grande multitude. Et quand tu menois sa semence hors d'Egypte, aduint que tu l'amenas sur la montaigne de Sinai. Tu enclinas lés C
cieux, & affermis la terre, tu esmeuz tout le monde, & feis trembler lés abysmes: tu troublas le siecle, & ta gloire passa lés quatre portes du feu, & du mouuement de la terre, de vent & de la gelée, pour donner la loy à la semence de Iacob, & diligence à la generation d'Israël. Et ne leur ostas point le cœur maling, affin que ta
loy feist fruict en iceux. Car*Adam pre- Gen. 3. a.
mier portant le cœur maling transgressa & fut vaincu: & aussi tous ceux qui sont nayz de luy. Et l'infirmité a tousiours demouré, & la loy auec le cœur du peuple & auec la malignité de la racine: & ce qui est bon s'est retiré, & ce qui est maling est demouré. Lés temps se sont pas-
sez, & lés ans ont prins fin: & as suscité 1. Samuel
pour toy vn seruiteur, nommé*Dauid: & 16. c.
luy as promis d'edifier la cité de ton 2. Samuel
nom, aussi pour t'offrir en la mesme, l'en- 5. a.
cens & lés oblations. Et fut ce faict par plusieurs ans. Et ceux qui habitoient en la cité offenserẽt, faisãs toutes choses ainsi comme Adam, & toutes sés generations. Car aussi iceux vsoient d'vn cœur maling. Tu as baillé ta cité, és mains de tés ennemys. Ceux qui habitent en Babylone sont ilz mieux? Et pour ceste cause D
Zion dominera. Or aduint que quand ie fus là venu, & que ie veis lés iniquitez, lesquelles sont sans nombre: & que mon ame veit plusieurs deffaillans en ceste trentiesme année, aussi mon cœur fut en excez, pource que ie veis comment tu
lés soustiens en faisant peché: *& as par- Sap. 11. d.
donné à ceux qui faisoient infidelement: & tu as perdu ton peuple, & as gardé tés ennemys, & ne l'as point signifié. Ie n'ay pas souuenance comment ceste voye se doiue delaisser. Babylone faict elle choses meilleures que Zion? Ou y a il autre gent qui te congnoisse, sinon Israël? Ou quelles lignées ont creu à tés tesmoignages comme Iacob? Desquelles le salaire

n'a rien acquesté, & le labeur n'a point fructifié. Car en passant suis venu entre lés gentilz, & lés ay veu en abondance: et si n'auoient pas memoire de tés commandemens. Maintenant donc, poise en la balance noz iniquitez, & celles de ceux qui habitent au siecle: & ton nom ne sera point trouué, sinon en Israël. Ou quand est-ce que ceux qui habitent sur la terre n'ont point peché en ta presence? Ou quelle gent a ainsi gardé tés commandemens? Certainement tu trouueras iceux par noms, auoir gardé tés commandemens: mais tu ne trouueras ainsi és gentilz.

CHAP. IIII.

A
ET l'ange me respondit, lequel estoit enuoyé vers moy, auquel estoit nom Vriel, & me dist: ton cœur excede fort en ce siecle icy, & tu estime comprendre la voye du souuerain. Et ie dis: Il est ainsi mon Seigneur. Lors me respondit, & dist: Ie suis enuoyé pour te monstrer troys voyes, & pour proposer deuant toy troys similitudes: desquelles si tu m'en sais dire l'vne, ie te monstreray aussi la voye que tu desire de veoir, & t'enseigneray d'ont vient le cœur maling. Et ie dis: Mon Seigneur, parle. Il me dist: va, poise moy la pesanteur du feu: ou mesure moy le vent: ou rappelle le iour qui est passé. Et ie respondis, & dis: Qui est l'homme d'entre ceux qui sont nayz qui puisse faire lés choses comme tu lés demande? Et il me dist: Si ie t'interroguoye, disant: combien y a il d'habitations au cœur de la mer, ou combien y a il de veines au commencement de l'abysme: ou combien il y a de veines sus le firmament, ou quelles sont lés yssues de paradis: tu me diroys parauenture: Ie ne suis pas encore descendu és abysmes, ny en enfer, & ne montay iamais au ciel. Mais maintenant ie ne t'ay interrogué fors que du feu, du vent, & du iour, par lequel tu és passé, & desquelz tu ne peux estre separé: & de ce ne m'as rien respondu. Puis il me dist: Tu ne peux congnoistre lés choses qui croissent auec toy, & comment pourra ton vaisseau comprendre la voye du Souuerain, & là ou desia le siecle est corrompu par dehors, congnoistre la corruption euidente en ma presence? Et ie luy dis: Il nous estoit meilleur que nous n'eussions point esté: que en viuant encore, viure en noz iniquitez: & souffrir, sans entendre pour quelle chose. Lors me respondit, & dist: Moy partât m'en suis allé vers vne forest du châp: & ont eu lés boys aucune pensée: si ont dict: Venez, & nous en allôs faire la guerre contre la mer, affin qu'elle se retire arriere de nous, & que nous faisons dés autres forestz pour nous. Et pareillement aussi lés vndes de la mer ont ymaginé quelque cogitation, & ont dict: Venez, & montons pour faire la guerre contre lés forestz du champ, affin aussi que là nous consommons quelque autre region pour nous mesmes. Mais la pensée de la forest fut vaine, car le feu vint qui la consomma. Et pareillement la pensée dés vndes de la mer, car le sablon s'est amassé, & lés a empesché. Mais si tu estois le iuge d'iceux, lequel cômenceroys-tu à iustifier ou à condâner? Et ie respôdis, & dis: Vrayement l'vn & l'autre ont vainemêt pensé. Car la terre est donnée pour la forest, & le lieu est donné à la mer pour porter sés flotz. Lors me respondit, & dist: Tu as bien iugé: & pourquoy n'as-tu point iugé de toymesme? Car ainsi que la terre est donnée pour la forest, & la mer pour sés flotz, ainsi ceux qui habitent sur la terre ne peuuent entendre autres choses que celles qui sont sus la terre: & ceux qui sont sus lés cieux, lés choses qui sont par dessus la haultesse dés cieux. Et ie respondis & dis: Seigneur ie te prie, que le sens d'entendement me soit donné. Car ie n'ay pas voulu interoguer de tés choses superieures, mais dés choses qui passent entre nous tous lés iours. Pourquoy Israël est-il donné en opprobre aux gentilz, le peuple que tu as aymé, est donné aux lignées infideles: & la loy de noz peres est menée à perdition, & lés dispositions escrites ne sont plus nulle part: & sommes passez du siecle, comme lés saulterelles, & nostre vie est estonnement & crainte, & ne sommes point dignes d'obtenir misericorde: Mais quelle chose fera-il à son nom, lequel est inuoqué sus nous? Et de ce, ay-ie interrogué. Il me respondit, & dist: C
Si tu enquiers beaucop, tu seras souuent esmerueillé. Car le siecle en courant, se haste de passer: & ne peult comprendre lés choses qui sont promises aux iustes pour le temps aduenir: pource que ce siecle est plain d'iniustice & d'infirmitez. Mais ie parleray dés choses, que tu interrogue. Le mal est semé, & n'est pas encore venue sa destruction. Si donc ce qui est semé n'est pas remué, et que le lieu là ou on a semé le mal n'est pas osté, le mal ne viendra point là

ou on a semé le bien. Pource que le grain
de la mauuaise semence est semé au coeur
Gene.6.a *d'Adam dés le commencement, com-
bien aussi de malice a il engendré iusque
à maintenant, & engendre iusque à ce que
la moisson vienne? Et estime en toy com-
bien grand fruict d'infidelité a engendré
le grain de mauuaise semence, & quand
lés espis seront fiez, lesquelz sont sans
nombre, quelle moisson ilz commence-
ront à faire? Et ie respondis, &
dis : Comment & quand [seront] cés
choses? Pourquoy sont noz ans en pe-
tit nombre & mauuais? Et il me respon-
dit, & dist : Ne te haste point d'estre par
dessus le souuerain. Certainement tu te
haste en vain d'estre par dessus luy. Car
ton exces est grand. Lés ames dés iustes
n'ont elles point interrogué de telles cho-
ses, icelles estans en leurs lieux, disans:
po.6.c. *Iusque à quand auray-ie ainsi esperan-
19.a. ce, & quand viendra le fruict de la mois-
son de nostre salaire? Et Ieremiel
Archange respondit sus ce, et dist: Quand
le nombre dés semences sera en vous ac-
comply: car il a pesé le siecle en la balan-
ce, & a mesuré lés temps par mesure, il a
nombré lés temps par nombre : & ne l'a
pas esmeu ny excité, iusque à ce que la
mesure predicte fust accomplie. Et
ie respondis, & dis ; O Seigneur domina-
teur, nous sommes aussi pleins d'infideli-
té. Aussi par auenture à nostre cause ne
seront point accomplies lés moissons dés
iustes : à cause dés pechez de ceux qui ha
D bitent sus la terre. Et il me respondit,
& me dist : Va, & interrogue celle qui
est enceincte, quand elle aura accomply
sés neuf moys, si sa matrice pourra en-
core retenir l'enfant en soymesme. Et ie
dis : Seigneur elle ne peut. Et il me dist.
En la fosse, lés lieux là ou sont lés ames
mises sont semblables à la matrice. Car
ainsi que icelle qui enfante se haste de iet-
ter hors ce qu'elle enfante, pour eschapper
la necessité de l'enfantement: pareillement
aussi iceux lieux se hastent de rendre lés
choses qui leur ont esté baillées en gar-
de. Dés le commencement te sera demon-
stré ce que tu desire veoir. Et ie respon-
dis & dis : Si i'ay trouué grace deuant
tés yeux & s'il est possible, & si ie suis
ydoine, demonstre moy, si le temps à
venir est plus long que le temps passé:
ou si plus de choses sont passées, que cel-
les qui sont à venir. Ie congnois lés cho-
ses qui sont passées, mais ie ignore lés
choses qui sont à venir. Et il me
dist: Tiens-toy sus la dextre partie, & ie
te monstreray l'interpretation de la simi-
litude. Puis ie me leuay, & regarday : &
voicy vne fournaise ardante qui passa de-
uant moy: & aduint que comme la flam-
me passoit, ie regarday, & voicy la fu-
mée qui surmontoit. Aprés ce vne nuée
plaine d'eaue passa deuant moy, & en-
uoya la pluye par grande impetuosité: &
quand l'impetuosité de la pluye fut pas-
sée, lés petites gouttes vindrent aprés icel-
le. Lors me dist : Pense en toymesme.
Ainsi que la pluye est plus grande que
lés gouttes, & le feu plus grand que la fu-
mée : aussi pareillement est la mesure qui
est passée plus grande. Lés gouttes & la
fumée ont surmonté. Lors priay, & dis:
Estime-tu que ie viue iusque à cés iours
la? ou q̃ sera-il en cés iours la? Il me res-
pondit, & dist : Ie te puis dire en partie,
dés signes que tu me demande: mais ie ne
suis point enuoyé, pour te dire de ta vie:
car aussi n'en say-ie rien.

CHAP. V.

Mais dés signes, voicy lés iours A
viendront, esquelz ceux qui ha-
bitent en la terre seront prins
par grand nombre: & sera la voye de ve-
rité cachée, & la region sera sterile de foy:
& sera l'iniustice multipliée sus celle que
tu voys, & sus celle que autre foys tu as
ouye : & aduiendra que le pied sera mis
sur la region que tu voys maintenant re-
gner : & la verront deserte. Mais si le
souuerain te donne vie, tu le verras aprés
la troysiesme trompette : & subitement
le soleil reluyra de nuict, & la lune troys
foys le iour : & du boys le sang degout-
tera, & la pierre donnera sa voix, & lés
peuples s'esmouueront : & celuy regne-
ra, lequel ceux qui habitent sur la terre
n'esperent pas, & lés volailles se trans-
porteront : & la mer de Sodome iettera
hors lés poissons, & donnera de nuict
la voix, que plusieurs n'auoient pas con-
gneu. Mais tous orront sa voix, & se-
ra faicte en plusieurs lieux confusion : &
le feu souuent se diminuera : & lés be-
stes sauuaiges se transporteront d'vn
lieu à l'autre : & lés femmes souillées de
sang menstrual, enfanteront dés mon-
stres, & lés eaues saléez seront trouuées
és doulces, & tous lés amis feront batail-
les l'vn contre l'autre : & adonc sera le
sens mucé: & l'entendement se retirera en
son lieu : il sera demandé de plusieurs, &
ne sera point trouué : & iniustice auec
incontinence sera multipliée sus la ter-
re. Et la region interroguera sa prochai-

ne [region,] & dira: La iustice faisant iu-
ste n'est elle point passée par toy? Et
icelle dira non. Et aduiendra en ce temps
la, que lés hommes auront esperance, &
n'impetreront rien : ilz laboureront, &
leurs voyes ne seront adressées. Il m'est
permis de te dire cés signes icy. Et si de
rechef tu prie, & que tu pleure, comme
maintenant, & que tu ieune sept iours, tu
orras de rechef plus grandes choses que
celles icy. Lors m'esueillay, & mon
B corps fut en grand horreur : & mon ame
fut en si grand labeur, qu'elle deffailloit.
Et l'ange qui estoit venu & qui parloit
en moy, me tint, & me conforta, & me
dressa sus més piedz. En la secon-
de nuict aduint, que Salathiel duc du peu
ple vint à moy, & me dist: Ou estois-tu?
Et pourquoy est ta face triste? Ne sais
tu point que Israël est commis à toy, en la
region de leur transmigration? Leue toy
donc & mange du pain, & ne nous laisse
point, comme le pasteur laisse son trop-
peau és mains dés loupz mauuais. Et ie
luy dis : Va arriere de moy, & n'appro-
che pas de moy. Il ouyt comme ie luy
dis, & se retira de moy. Puis ieusnay
par sept iours, en lamentant & plourant
ainsi que Vriel l'ange m'auoit comman-
dé. Et aprés sept iours aduint,
que de rechef lés pensées de mon cœur
me molestoient fort : & mon ame reprint
l'esprit d'entendement, & de rechef com-
mençay à parler deuant le souuerain, aucu
nes parolles, & dis: O Seigneur domina-
teur, tu as esleu de toutes lés forestz de la
terre, & de tous sés arbres, la seulle vi-
gne : & de toute la terre du monde tu
t'és esleu vne fosse : & de toutes lés fleurs
du monde tu t'és esleu vn seul lis : & de
toutes lés abysmes de la mer, tu t'és rem-
ply vn seul ruysseau : & de toutes lés ci-
tez edifiées tu t'és pour toy mesme san-
ctifié Zion : & de toutes lés volailles
crées, tu t'és nommé la seulle colombe: &
de tous lés troppeaux formez tu t'és pro-
ueu d'vne brebis : & de tous lés peuples
multipliez, tu t'és acquis vn seul peuple:
& as donné la loy (qui est de tous louée)
à ce peuple que tu as desiré. Et mainte-
nant Seigneur pourquoy as-tu baillé ce-
stuy seul à plusieurs? Et preparé autres
racines sur vne racine : & destruict ton
vnique, en plusieurs? Et ceux qui con-
tredisoyent à tés promesses, l'ont foullé,
& ceux qui ne croyoient point à tés tes-
moignages. Et si en hayssant tu as hay
C ton peuple, il doit estre chastié de tés
mains. Et quand i'eu dit lés pa-
rolles, il aduint que lange me fut enuoyé,
lequel estoit venu à moy la nuict passée,
& me dist : Escoute moy, & ie t'ensei-
gneray : entendz à moy, & i'adiouste-
ray deuant toy. Et ie dis : Parle mon
Seigneur. Et il me dist : Tu as esté en
grand exces de pensée pour Israël. L'as
tu plus aymé, que celuy qui l'a faict? Et
ie luy dis: Non Seigneur: mais en doleur
ay parlé. Car més reins me trauaillent
d'heure en heure, desirant de compren-
dre le sentier du souuerain, & d'enque-
rir vne partie de son iugement. Et il me
dist : Tu ne peux. Et ie dis : Pourquoy
Seigneur? Pourquoy naiscoys-ie, ou pour
quoy ne m'estoit faict pour sepulchre la
matrice de ma mere, que ie ne veisse point
le labeur de Iacob, & la fascherie du gen-
re d'Israël? Et il me dist : Nombre moy
lés choses qui ne sont point encore ve-
nues : & rassemble moy lés gouttes qui
sont esparses: rauerdis moy lés fleurs sei-
ches : ouure moy lés lieux qui sont fer-
mez: & ameine moy lés vens qui sont en-
fermez en iceux. Monstre moy l'image
de la voix : & adonc ie te monstreray le
labeur, que tu requiers de veoir. *Et ie dis:*
O Seigneur *dominateur*, qui est aussi ce-
luy qui peut sauoir *telles choses*, sinon
celuy *qui n'a point* son habitation auec
lés hommes? Mais moy ie suis igno-
rant : & comment pourray-ie parler dés
choses, que *tu m'as interrogué?* Et il me
dist : Ainsi que tu ne *peux* faire l'vne dés
choses qui sont dictes, ainsi ne pourras
tu trouuer mon iugement, ou la charité
que i'ay promis en la fin au peuple. Lors
ie dis : *Mais Seigneur, voicy tu és prés*
de ceux qui sont en la *fin*. Et quelle cho-
se feront ceux qui ont esté deuant moy,
ou nous, ou ceux qui *seront aprés nous?*
Et il me dist : Ie feray mon iugement
semblable à la couronne. Ainsi qu'il
n'est pas trop tard pour *lés* derniers,
aussi n'est pas trop tost pour lés premiers.
Lors respondis, & dis : ne pouoys-tu
faire ensemble ceux qui ont esté, & ceux
qui sont, & ceux qui doiuent estre, affin
que tu monstrasse plus hastiuement ton iu D
gement? Lequel me respondit, & dist:
La creature ne se peut haster par dessus
le createur: & le siecle ne peult soubstenir
ensemble, ceux qui doiuent este *créez* en
luy. Et ie dis : Comme tu as dit à ton
seruiteur, qu'en *viuifiant* tu as ensemble
viuifié la creature crée de toy, & la crea-
ture le soustenoit bien : aussi pourra el-
le maintenant porter lés presens ensem-
ble. Et il me dist : Interrogue la matri-
ce de la femme, & luy diras : Ia soit que
tu enfante, pourquoy le *faictz* tu par
temps?

temps? Demande luy donc, qu'elle en donne dix ensemble. Et ie dis: Certainement elle ne pourra: mais selon son temps. Lors il me dist: I'ay aussi donné à la terre sa matrice, pour ceux qui sont selon le temps semez sus icelle. Car ainsi que l'enfant n'engendre point lés choses qui appartiennent aux anciens, ainsi ay-ie disposé le siecle crée par moy. Mais ie l'interroguay, & dis: Veu que maintenant tu m'as donné voye, ie parleray en ta presence. Car nostre mere, de laquelle tu m'as parlé est encore ieune: approche elle desia de vieillesse? Et il me respondit, & dist: Interrogue celle qui enfante, & elle te respondra. Car tu luy diras: pourquoy ne sont point semblables ceux que tu as maintenant enfanté, à ceux qui ont esté deuant toy, mais sont de moindre stature? Et aussi icelle te respondra: Aucuns ont esté nayz en la ieunesse de vertu, & lés autres soubz le temps de vieillesse ont esté nayz quand la matrice deffailloit. Toy donc aussi, considere que vous estes de moindre stature, que ceux qui ont esté deuant vous: & ceux qui seront aprés vous, seront de moindre que vous, comme desia enuiellissantes creatures, et passantes la force de ieunesse. Et ie dis: Seigñr ie te prie, que si i'ay trouué grace enuers toy, demonstre à ton seruiteur, par qui tu visite ta creature.

CHAP. VI.

A ET il me dist: Au commencement du monde terrien, & deuant que lés termes du siecle fussent establis, & deuant que lés accordz dés ventz soufflassent, deuant que lés voix dés tonnoires sonnassent, & deuant que lés rayons dés esclairs resplendissent, deuant que lés fondemens de paradis fussent confermez, deuant que lés belles fleurs fussent veues, deuant que lés vertus qui se mouuent fussent confermées, deuant que lés innumerables exercites dés anges fussent recueillis, deuant que lés haulteurs de l'air fussent esleuées, deuant que lés mesures dés firmamentz fussent nommées, deuant que lés cheminées fussent eschauffées en Zion, deuant que lés ans presens fussent trouuez, deuant que lés inuentions de ceux qui pechent maintenant fussent aliénées, & que ceux qui ont thesaurizé la foy fussent consignez: adonc pensay, & furent faictes par moy seul, & non point par autre: & la fin fut par moy, & non par autre. Lors respondis, & dis: Quelle sera la separation dés temps? Ou quand sera la fin du premier, & le commencement de cestuy qui suyt? Et il me dist: Depuis Abraham iusque à Isaac: quand de luy furent nayz Iacob & Esau, la main de Iacob tenoit dés le commencement la plante du pied d'Esau. Et la fin de ce siecle la est Esau, & le commencement de celuy qui ensuyt est Iacob. Car la main de l'homme est entre la plante du pied & la main. O Esdras, ne demande autre chose. Mais ie respondis, & dis: O Seigneur dominateur, si i'ay trouué grace enuers toy, ie prie que tu demonstre à ton seruiteur la fin de tés signes, desquelz tu m'as demonstré en partie, la nuict precedente. Lequel me respondit, & dist: Leue toy sus tés piedz, & escoute la voix tresfort resonante. Et sera comme vne esmotion, & si ne se mouuera point le lieu là ou tu te tiendras. Pourtant ne t'espouante point quand il parlera: car la parolle est de la fin, & est entendu le fondement de la terre, car la parolle faicte d'iceux tremble B & esmeut. Car elle sait qu'il fault que la fin d'iceux soit changée. Et quand i'eu ouy, me leuay sus més piedz, & escoutay, & voicy vne voix qui parloit, & son son estoit comme le son de maintes eaues. Et dist: Voicy, lés iours viennent: & aduiendra quand ie commenceray d'approcher, pour visiter ceux qui habitent sur la terre; & quand ie commenceray à enquester de ceux qui estans iniustes ont nuist par leur iniustice, & quand sera accomplie l'humilité de Zion, & quand on mettra signe sus le siecle, lequel commencera à passer, ie feray cés signes. Lés liures seront ouuers deuant la face du firmament, & tous ensemble le verront: & lés enfans d'vn an parleront leurs voix, & lés femmes enceinctes enfanteront lés enfans de troys ou de quatre moys deuant le temps, & si viuront & seront resuscitez. Et subitement lés lieux qui sont semez apparoistront comme non semez, & lés greniers pleins, subitement seront trouuez vuidz: & la trompette chantera auec le son, par laqlle (ou tous l'auront ouye) seront subitement espouantez. Et sera en ce temps la que lés amys comme ennemys, feront la guerre aux amys: & la terre s'espouantera auec telles choses. Et lés veines dés fontaines s'arresteront: & ne courront point en troys heures. Et aduiendra, que tous ceux qui seront eschappez de tontes cés choses icy que ie t'ay predict, ceux seront sauuez, & verront mon salutaire, & la fin de vostre siecle. Ilz verront qui sont

sont lés hommes qui sont receuz, lesquelz n'ont pas gousté la mort depuis leur natiuité: & le cœur dés habitans sera changé, & sera conuerty en autre sens. Car le mal sera destruict, & la fraude sera esteincte. Mais la foy florira, & la corruption sera vaincue: & la verité sera monstrée, laquelle a esté tant de iours sans fruict. Et fut faict que comme il parloit à moy, voicy petit à petit que ie regardoye sus celuy, deuant lequel asistoye: & me dist cés choses: Ie suis venu pour te monstrer le temps de la nuict à venir. Si donc tu prie derechef, & que derechef tu ieusne sept iours: ie t'annonceray derechef plus grandes
C choses que celles icy, par le iour, que i'ay ouy. Car ta voix a esté ouye enuers le souuerain. Certainement celuy qui est fort, a veu ta droicture, & a proueu la chasteté que tu as eu dés ta ieunesse: & pour ceste cause m'a-il enuoyé, pour te monstrer toutes cés choses, & pour te dire: Aye confiance, & ne crains point, & ne te haste point auec lés premiers temps de penser choses vaines, & ne te haste point pour lés derniers temps. Et aprés ce, derechef ie plouray, & semblablement ieusnay sept iours, pour parfaire lés troys sepmaines qui me furent dictes.

Et fut faict en la huytiesme nuict, que mon cœur se troubloit derechef en moy: & commençay à parler deuant le souuerain. Car mon esprit s'enflammoit fort, & mon ame estoit en angoisse, & dis:
Gen. 1.a. * O Seigneur tu as dict dés le commencement de la creature, au premier iour, disant: Le ciel & la terre soit faicte, & ta parolle fut œuure parfaicte. Et adonc estoit l'esprit, & lés tenebres estoient portées à lenuiron, & estoit silence, le son de la voix de l'homme n'estoit pas encore faict de toy. Adonc dis-tu, que de *tés* thresors fust produicte la lumiere lumineuse, affin que ton œuure fust veuë. Et au second iour tu creas l'esprit *du* firmament, & luy commandas qu'il diuisast, & qu'il feist la diuision entre lés eaues, que aucune partie se retirast en hault, & l'autre partie demourast en bas. Et au troysiesme iour tu commandas aux eaues, qu'elles s'assemblassent en la septiesme partie de la terre: & seichas lés six parties, & lés as gardé: affin que d'icelles soient aucunes semées de Dieu & labourées, seruans deuant toy. Ta parolle procedoit, & incontinent l'œuure se faisoit. Car subitement fut produict fruict en grande abondance: & beaucop de manieres de saueurs desirables, & dés fleurs de couleur immuable, & odeurs de flair inuestiguable: & au troysiesme iour furent cés choses faictes. Au quatriesme iour, tu commandas que la clarté D
du soleil fust faicte, la lumiere de la lune, & la disposition dés estoilles: & leur commandas qu'elles seruissent à l'homme qui deuoit estre faict. Au cinquiesme iour, tu dis à la septiesme partie, là ou estoit l'eaue assemblée, qu'elle proceast dés bestes, & dés volailles, & dés poissons. Et ainsi estoit faict. L'eaue muette, & sans ame, faisoit lés bestes qui estoient commandées par le seul mouuement de Dieu: affin que de ce, lés nations viennent à racompter tés merueilles. Et adonc gardas-tu deux ames. Tu appellas le nom de l'vne Enoch, & appellas le nom de la seconde Leuiathan: & *lés* separas l'vne de l'autre. Car la septiesme partie là ou estoit l'eaue assemblée ne lés pouoit contenir. Et donnas *à* Enoch l'vne dés parties qui fut seichée au troysiesme iour, affin qu'il habite en icelle, là ou il y a mille montaignes. Mais tu as donné la septiesme partie hu*mide à* Leuiathan: & l'as gardé, affin qu'elle deuore ceux que tu veux, & *quand tu* veux. Au *sixiesme* iour tu commandas à la terre, qu'elle creast deuant toy lés iumentz, & lés bestes, & lés reptiles: & aprés cés *choses* Adam, lequel *tu* constituas duc sus *toutes lés œuures* que tu as faict: & de luy sommes tous venuz, aussi le peuple que tu as esleu. Et ay dict toutes cés choses icy deuant toy Seigneur, pource que *tu as crée le siecle* pour nous: Et as dict que lés autres gentz venantz d'Adam n'estoient rien: & qu'elles estoient semblables à la saliue: & as faict l'abondance d'iceux comme la goutte qui pend au vaisseau. Et maintenant Seigneur voicy cés gentz icy (qui sont reputées à neant) ont commencé à dominer sus nous, & à nous deuorer. Et nous qui sommes ton peuple, que tu as appellé ton premier nay, ton seul peuple, ton zelateur: nous sommes baillez en leurs *mains*. Et si le siecle est crée pour nous, pourquoy ne possedons nous point l'heritage auec le siecle? iusque à quand se ferõt telles choses?

CHAP. VII.

A Et quãd i'eu cessé de dire telles parolles aduint q̃ l'ange qui auoit esté enuoyé vers moy és premieres nuictz, me fut enuoyé, et me dist: Leue toy Esdras et escoute lés parolles q̃ ie te suis venu

venu dire. Et ie dis: Parle mon Dieu. Et il me dist: La mer a esté mise en vn lieu spacieux, affin qu'elle fust proffonde & large. Mais son entrée sera mise en quelque lieu estroict, tellement qu'elle soit semblable aux fleuues. Or qui est celuy qui voudroit entrer en la mer, & la veoir, ou auoir domination sus elle, comment pourra-il venir en la largesse s'il ne passe par l'estroict? Item vne autre chose y a. Vne cité est edifiée, & mise en vn lieu aux champs, & est pleine de tous biens. Son entrée est estroicte, & mise en lieu dangereux de cheoir en bas, tellement que à dextre y a quelque feu, & à senestre, vne profonde eaue: & n'y a qu'vn seul sentier mis entre eux, assauoir, entre le feu & l'eaue: tellement aussi que le sentier ne contient seullement que le pas d'vn homme. Et si lon donne en heritage la cité à l'homme, comment receura-il sont heritage, si iamais par auant ne passe le peril qui est mis au deuant? Et ie dis: Il est ainsi Seigneur. Lors il me dist: Ainsi est la part d'Israël. Certainement i'ay faict le siecle pour eux: & quand Adam eut transgressé més constitutions, alors fut iugé ce qui est faict. Et ont esté faictes lés entrées de ce siecle estroictes, tristes & laborieuses. Elles sont en petit nombre & mauuaises & pleines de dangers: & grandement remplies de labeur. Mais lés entrées du plus grand siecle sont spacieuses & seures, & sont le fruict d'immortalité. Donc si lés viuans qui entrent, n'ont pas entré és choses vaines & estroictes, iceux aussi ne pourront receuoir lés choses qui y sont mises. Maintenant donc pourquoy te trouble-tu, veu que tu és corruptible: & pourquoy t'esmeuz-tu, attendu que tu és mortel? Et pourquoy
B n'as-tu point prins en ton cœur ce qui est à venir, mais ce qui est present? Ie respondis, & dis: O Seigneur dominateur, voicy tu as disposé par ta loy, que lés iustes auront cés biens pour heritage, mais que lés mauuais periront: & que lés iustes souffriront lés angoisses, en esperant lés choses spacieuses. Mais ceux qui ont faict infidelement, ilz ont aussi souffert lés angoisses, & si ne verront pas lés lieux spacieux. Et il me dist: Il n'y a point de iuge par dessus Dieu: & n'y a nul qui entende plus que le souuerain. Certes plusieurs de ceux qui sont presentz, perissent: pource qu'on delaisse la loy qui a esté mise par auant. Car Dieu a donné par commandement à ceux qui viennent, quand ilz ont esté venuz, en quoy faisant ilz viuroient: & en quoy obseruant ilz ne seroyent point punis. Mais iceux n'ont pas receu l'admonition, & luy ont contredict: & ont prins pour eux dés pensées de vanité, & ont proposé en eux dés circonuentions de pechez: & sus cés choses ont dit au souuerain qu'il n'estoit pas, & n'ont pas congneu sés voyes, & ont desprisé sa loy, & ont denié sés promesses: & n'ont pas eu de foy en sés loix: & n'ont point parfaict sés oeuures. Pource Esdras, lés choses vaines sont aux vains, & lés choses pleines sont aux pleins. Voicy le temps viendra: & sera quand lés signes viendront, que ie t'ay predict. L'espouse se monstrera: & sera monstrée par apparence, celle que maintenant est soubz la terre: & quiconque sera deliuré dés maux predictz, iceluy verra més merueilles. Car mon filz Iesus sera reuelé, auec ceux qui sont auec luy: & se resiouyront ceux qui sont delaissez depuis quatre cens ans. Et aprés cés ans aduiendra aussi que mon filz Christ mourra, & tous lés hommes qui ont respiration: & sera le siecle conuerty en l'ancienne silence, par sept iours, ainsi que és precedens iugemens, tellement que nul ne sera delaissé. Et sera aprés lés sept iours, que le siecle qui ne veille point encore sera reueillé, & ce qui est corrompu mourra. Et la terre rendra lés choses qui dorment en icelle, & la poudre celles qui habitent en icelle silence, & lés lieux rendront lés ames qui leur auront esté baillées en garde. Le C
souuerain sera reuelé sur le siege du iugement: & lés miseres passeront, & la longuanimité sera rassemblée. Mais iugement seul demourera, la verité persistera, & la foy se renforcera. Et l'oeuure suyura aprés, & le salaire sera monstré, & veilleront lés iustices, & lés iniustices ne domineront point.

*Et ie dis: Abraham premier pria pour lés Sodomites, & Moyse pour lés peres qui pecherent au desert, & ceux qui furent aprés luy, pour Israël és iours d'Achaz, & de Samuel: & Dauid pour la confraction, & Salomon pour ceux qui vindrent en sanctification, & *Elias pour ceux qui receurent la pluye & pour le mort affin qu'il vescust, Ezechias pour le peuple és iours de Sennacherib, & plusieurs pour plusieurs. Si maintenant donc, quand la chose corruptible est creute, & quand iniustice est multipliée, & que lés iustes ont prié pour lés mauuais: pourquoy aussi ne sera-il pas ainsi maintenant?

Gen.19.c exo.23.c. 4. Roys 8.a.et 17.d. Iaq.5.d.

tenant? Mais il me respondist, & dist: Le present siecle n'est pas la fin, grande gloire demeure en iceluy: pource ont ilz prié pour lés foibles. Car le iour du iugement sera la fin de ce temps icy, & le commencement du temps de l'immortalité à venir, auquel est la corruption passée, l'intemperance est desliée, incredulité est coppée, mais iustice est augmentée, & verité est venue. Car adonc nul ne pourra sauuer celuy qui est perdu: ne ietter en bas celuy qui est victorieux. Lors respondis, & dis: C'est ma premiere & derniere parolle, que mieux valloit de non donner la terre à Adam, ou que alors qu'elle luy fut donnée, de l'auoir contrainct de non pecher. Car que prouffite il à l'homme de viure au temps present en tristesse, & aprés la mort esperer la punition? O toy Adam quelle chose as-tu faict? Car si tu as peché, tu n'és point seul trebusché, mais aussi nous, qui sommes venuz de toy. Et que nous prouffite-il, si le temps immortel nous est promis, & que nous faisons lés œuures mortelles? Et là ou l'esperance perpetuelle nous est promise, nous en sommes aussi faictz vains, nous qui sommes tresmauuais. Et pource que lés habitations de santé, & de seureté nous sont predictes, nous aussi auons mal conuersé. Et pourtant que la gloire du souuerain est gardée, pour deffendre ceux qui ont tard conuersé, nous en auons aussi cheminé par tresmauuaises voyes. Et pource que paradis sera monstré, duquel le fruict perseuere incorruptible, auquel est seureté &
D guarison, nous aussi n'y entrerons point. Car nous auons conuersé és lieux ingratz. Et pource que lés faces de ceux qui ont faict abstinence reluyront par dessus lés estoilles, noz faces aussi en sont noires plus que lés tenebres. Car quand nous viuons, nous n'auons point pensé quand nous faisons iniquité que nous commencerions à souffrir aprés la mort.

Et il respondit, & dist: Ceste est la pensée de la bataille, que l'homme qui est nay sus la terre bataillera: que s'il est vaincu, il souffrira ce que tu as dit. Mais s'il surmonte, il receura ce que ie dis.
Deu.30.a Car ceste est la vie que *Moyse dist au peuple quand il viuoit, disant: Eslis pour toy la vie, affin que tu viue. Mais ilz ne creurent point à luy, ne aussi aux prophetes aprés luy. Ne aussi à moy qui leur ay dit, que la tristesse ne seroit pas en leur perdition, comme la ioye doit venir sus ceux ausquelz le salut a esté creu. Pareillement respondis, & dis: Seigneur ie say que le souuerain est appellé misericordieux: de ce qu'il faict misericorde à ceux qui ne sont pas encore venuz au siecle, & qu'il a pitié de ceux qui font leur conuersation en sa loy: & qu'il est de longue attente, car il attend longuement ceux qui ont peché, comme à sés œuures: & est liberal, car certainement il veult donner selon lés exigences: & est de grande misericorde, car il multiplié abondamment lés misericordes à ceux qui sont presentz, & à ceux qui sont passez, & à ceux qui sont à venir. Car s'il ne multiplie sés misericordes, le siecle ne sera point viuifié, ne ceux qui ont habité en iceluy. Pareillement il donne: car s'il ne donne de sa bonté, que ceux qui ont faict iniquité soyent allegez de leurs iniquitez, vn seul de dix mille hommes ne pourra estre viuifié. Et si le iuge ne pardonne à ceux qui sont nettoyez par sa parolle: & s'il n'ostoit la multitude dés contentions, ilz n'en demoureroient par auenture, sinon en bien petit nombre de la multitude innumerable.

CHAP. VIII.

Iceluy me respondit, & dist: Le souuerain a faict ce siecle icy pour plusieurs, *mais le siecle à venir est* A
pour peu de gens. *Et ie diray deuant* toy vne similitude, O Esdras. Tout ainsi vrayement que tu interrogueras la terre, laquelle te dira: qu'elle donnera beaucop de terre *pour faire le pot: mais* pour faire l'or ne donnera qu'vn petit de poudre, ainsi sont lés œuures du present siecle. *Plusieurs vrayement sont
créez: mais peu de gens seront sauuez. Alors ie respondis, & dis: O toy, mat. 20. Sou.9.b.
ame, engloutis donc ce qui sent, & deuore ce qui sauoure. Car tu és venue pour escouter, & voulant prophetiser, ne test pas donné espace, sinon de viure. O SEIGNEVR, ne permettras tu point à ton seruiteur, que nous prions deuant toy, affin que tu nous donne la semence au cœur & labeur au sens, dequoy soit le fruict faict, duquel puist viure tout homme corrompu qui portera le lieu de l'homme? Car tu és seul, & sommes la seulle formation de tés mains, ainsi que tu as parlé. Et tout ainsi que maintenant le corps est formé en la matrice, en luy donnant lés membres, & est ta creature conseruée au feu et en l'eaue: et ta formation endure par neuf moys la creature, laquelle est

creée en icelle: & ce qui garde, & ce qui est gardé, l'vn & l'autre seront gardez: & quand le temps vient la matrice rend lés choses gardées qui sont creutes en icelle. Car tu as commandé que de cés membres, c'est à dire, dés mammelles, le laict soit donné au fruict dés mammelles: affin que ce qui est formé soit nourry, iusque en aucun temps: & puis que tu le dispose à ta misericorde. Tu l'as nourry de ta iustice, & l'as introduict en ta loy, & l'as corrigé de ton entendement, & le mortifieras comme ta creature: & le viuifieras comme ton oeuure. Donc si tu pers celuy qui a esté par si grans labeurs formé, par ton commandement: cest chose facile d'ordonner, que aussi ce qui
B estoit faict fust gardé. Et maintenant Seignr ie parleray (non de tout hõme tu le sais mieux que moy) mais de ton peuple, pour lequel suis dolent, & de ton heritage pour laquelle ie pleure, & pour Israël, pour lequel ie suis triste, & de Iacob pour lequel suis en doleur: pourtant commenceray-ie à prier deuant toy, pour moy, & pour eux: car ie voy lés deffautes de nous qui habitons en la terre. Mais i'ay ouy la venue subite du iuge qui doit venir. Pourtant escoute ma voix & entendz ma parolle, & ie parleray deuant toy. Le commencement dés parolles d'Esdras, parauant
Rom.12d qu'il fust pris: & dist: *O Seigneur qui habite au siecle, duquel lés yeux sont esleuez en hault, & en l'air, & duquel le thronne est inestimable, & est la gloire incomprehensible: deuant lequel est la congregation dés anges presente, en crainte: desquelz la garde se tourne au vent & au feu: duquel la parolle est veritable, & lés dictz perseuerans: duquel le commandement est fort, & la disposition est terrible: duquel le regard seiche lés abysmes & l'indignation faict abaisser lés montaignes & la verité en tesmoigne: exauce l'oraison de ton seruiteur, & reçois en tés aureilles la priere de ta formation, Car tandis que ie vis, ie parleray: & tandis que ie congnois ie respondray: & ne regarde point lés delictz de ton peuple, mais ceux qui te seruent en verité. Ne regarde point aux mauuaises considerations dés gens, mais à ceux qui ont gardé en doleurs tés tesmoignages. Ne pense point à ceux qui ont conuersé faulsement en ta presence, mais aye souuenance de ceux qui de ta volunté ont congneu ta crainte: & ne vueille point perdre ceux qui se sont maintenus comme lés bestes, mais regarde ceux qui clerement ont enseigné ta loy. Et ne soys pas indigné contre ceux qui sont iugez pires que lés bestes, mais ayme ceux qui se confient tousiours en ta iustice & en ta gloire. Car nous & noz peres languissons de telles maladies, mais tu seras appellé misericordieux, à cause de nous qui sommes pecheurs. Certes si tu desire d'auoir pitie de nous: adonc seras-tu appellé misericordieux vers nous, qui n'auons point lés oeuures de iustice. Car C
lés iustes, ausquelz sont plusieurs oeuures gardées, ilz receuront le salaire de leurs propres oeuures. Aussi quelle chose est ce de l'homme, que tu soys courroucé à luy: ou quel est le genre corruptible, que tu soys en amertume pour luy? Car en verité nul n'est de ceux qui sont engendrez, qui n'ait mal faict, ne de ceux qui se confient, qui n'ayt deffailly. En ceste chose vrayement sera annoncée ta iustice & ta bonté Seigneur: quand tu auras eu pitie de ceux qui n'ont pas la substance dés bonnes oeuures. Lors me respondit, & dist: Tu as parlé aucunes parolles droictement: & aussi sera faict selon tés parolles. Car ie ne penseray point vrayement sus la formation de ceux qui ont peché deuant la mort, deuant le iugement, deuant la perdition, mais me resiouyray sus la formation dés iustes: & auray aussi recordation du pelerinage, & de la saluation & de la reception du salaire. Ainsi donc que i'ay parlé, ainsi est il. Car ainsi que le laboureur seme plusieurs semences sus la terre, & plante grande multitude de plantes: mais toutes lés choses qui sont semées ne sont point gardées en temps, & aussi toutes lés choses qui sont plantées ne prendront point racine: pareillement aussi tous ceux qui sont semez au siecle ne seront point sauuez. *Et ie respondis, & dis: Se i'ay trouué grace, que ie parle. mat.20.c
Ainsi que la semence du laboureur est perdue si elle ne monte point, & qu'elle ne prenne point ta pluye en temps, ou qu'elle soit corrumpue par multitude de pluye: aussi semblablement est l'homme qui est formé de tés mains, & és appellé son ymage, pource que tu t'és faict semblable à luy, pour lequel tu as formé toutes choses, & l'as faict semblable à la semence du laboureur. Ne te courrouce point sus nous, mais pardonne à ton peuple, & aye mercy de ton heritage. Car tu as pitie de ta creature. Mais il me respondit, & dist: Lés choses qui sont D
presentes, sont pour ceux qui sont presentz: & lés choses qui sont à venir,

sont pour ceux qui sont à venir. Certainement il te reste encores beaucop, que tu puisse aymer ma creature plus que moy. Aussi ie me suis souuent approché de toy, & d'elle, & iamais dés iniustes. Mais aussi en ce és-tu admirable deuant le souuerain, que tu t'és humilié, comme il t'appartient: & ne t'és pas iugé digne d'estre grandemēt glorifié entre lés iustes.

Parquoy sont beaucop de miseres, & seront faictes miserables, à ceux qui habitent le siecle és derniers iours: pource qu'ilz ont cheminé en grand orgueil.

Mais toy, entendz pour toy, & deman de la gloire de ceux qui sont semblables à toy. Car à vous est ouuert paradis, l'arbre de vie est planté, le temps à venir est preparé, l'abondance est preparée, la cité est edifiée, le repos est esprouué, la bonté est parfaicte, & est parfaicte la sapience. La racine du mal est par vous signée, la maladie & la vermine est mucée de vous, & la corruption est fuye en enfer en oubly. Lés doleurs sont passées, & en la fin est monstré le thresor d'immortalité. Ne vueille donc recommencer d'enquerir, de la multitude de ceux qui perissent. Car aussi iceux prenans la liberté, ont mesprisé le souuerain, & ont contemné sa loy, & ont delaissé sés voyes. Et encore ont ilz foullé lés iustes d'iceluy: *& ont dit en leur coeur qu'il n'estoit point de Dieu: ia soit qu'ilz congnoissent qui meurent. Car ainsi que lés choses qui sont predictes vous receuront, ainsi lés receuront la soif & le torment qui sont preparez. Certainement il n'a pas voulu que l'homme fust perdu. Mais ceux aussi qui ont esté créez, ont maculé le nom d'iceluy qui lés a faict: & ont esté ingratz vers celuy qui leur a preparé la vie. Pour laquelle chose maintenant approche mon iugement. Lesquelles choses n'ay pas monstré à tous, sinon à toy & à peu de gens semblables à toy. Et ie respondis, & dis: Voicy maintenant Seigneur tu m'as demonstré la multitude dés signes que tu commenceras faire és derniers iours: mais tu ne m'as point demonstré en quel temps.

psal. 53. a.

CHAP. IX.

A ICeluy me respondit, & dist: Mesure le temps en soymesme: & aduiendra que quand tu auras veu que aucune partie dés signes qui sont predictz sera passée: adonc tu entendras que c'est le temps, auquel le souuerain commencera à visiter le siecle qui est faict de luy. *Et quand au siecle sera veuë la commotion dés lieux, & turbation dés peuples: adonc entendras-tu que le souuerain auoit parlé de telles choses dés lés iours qui ont esté auant toy dés le commencement. Car ainsi que tout ce qui est faict au siecle, a commencement, aussi a consommation, & la consommation est manifesté. Aussi pareillement lés temps du souuerain ont dés signes manifestes, en merueilles & en vertus, & lés consommations en oeuures & en signes. Et aduiendra que tous ceux qui auront esté sauuez, & qui pourront eschapper par leurs oeuures, &*par la foy en laquelle vous auez creu: ilz eschapperont lés dangers predictz: & verront mon salutaire en ma terre, & en més termes, pource que ie me suis sanctifié dés le siecle. Et adonc seront en misere, ceux qui ont abusé de més voyes, & ceux qui lés auront reietté par contemnement demoureront en tormens. Car ceux qui ne m'ont congneu quand ilz viuoyent, & qu'ilz auoient lés benefices: & ont eu ma loy en fascherie, quand ilz estoient encore en liberté, & quand ilz auoient encore oportunité de soy repentir, ilz ne l'ont pas entendu, mais l'ont desprisé: il fault que iceux aprés la mort le congnoissent en torment. Toy donc ne soys plus curieux de sauoir comment ceux qui sont sans pieté seront tormentez: mais enquiers comment lés iustes seront sauuez, & desquelz est le siecle, & pour lesquelz est le siecle, & quand. Lors respondis, & dis: Ie l'ay autre foys dit, & maintenant le dis, & le diray cy aprés, que ceux qui perissent son en plus grand nombre, que ceux qui sont sauuez: autant que l'vnde d'eaue est plus grande que la goutte. Et il me respondit, & dist: Quel est le champ, telles sont aussi lés semences: & quelles sont lés fleurs, telles sont aussi lés tainctures: & quel est l'ouurier, telle aussi est son oeuure: & quel est le laboureur, tel est aussi son labeur: car c'estoit le tēps du siecle. Or donc quand ie preparoye à ceux qui sont maintenant deuant que le siecle fut faict lieu auquel ilz habiteroient: aussi nul ne me contredist. Car vn chascun adonc & maintenant est crée en ce monde preparé, par lés moys tousiours suyuant l'vn l'autre: mais par loy inuestigable leurs meurs sont corrumpues.

mat. 24

1. Timo. 1. b.

B

mat. 20. c. Sus. 8. a.

Ie consideray le siecle, & veis qu'il y auoit peril à cause dés pensées qui sont venues en iceluy. Ie l'ay veu, & leur ay grandement pardonné: & ay gardé pour moy vn grain de la grappe, & vne

& vne plante de la grande lignée. Parquoy la multitude perisse, laquelle est née sans cause: & que mon grain soit gardé, & ma plante, car ie l'ay parfaict par maintz labeurs. Et si tu entremetz encore sept iours, esquelz tu ne ieusneras point, mais t'en yras au champ flouty, là ou n'y a pas de maison edifiée: & mangeras seullement dés fleurs du champ, & ne gousteras point de chair, & ne beuuras point de vin, mais seullement lés fleurs. Fais priere au souuerain sans cesse, & ie viendray & parleray auec toy.

C Et m'en suis allé ainsi qu'il m'auoit dit, au champ qui est appellé Ardath, & là me suis assis entre lés fleurs. Ie mangeay dés herbes du champ: & le manger d'icelles me rassasia. Et aprés sept iours aduint que moy estant couché sus le foin, mon cœur se troubloit de rechef comme parauant. Et ma bouche fut ouuerte: & commençay à parler deuant le souuerain, & dis: O Seigneur qui te monstre à nous, tu t'és monstré à noz peres au desert (là ou on ne marche point, & est sans fruict) quand ilz sortoyent d'Egypte: & as dit: Toy Israël escoute moy, & toy semence de Iacob entendz à més parolles. Car voicy ie seme en vous ma loy, & fera fruict en vous: & serez glorifiez en iceluy a perpetuité. Car voz peres prenans la loy ne l'ont pas gardée: & n'ont pas obserué, més tesmoignages: & le fruict de la loy ne s'est pas monstré. Ausi ne pouoit il, car il estoit à toy. Et ceux qui l'ont receu sont peris, lesquelz n'ont pas gardé la chose qui auoit esté semée en eux. Et voicy la coustume est telle, que là ou la terre aura receu la semence, ou la mer la nauire, ou quelque vaisseau, le manger ou le boire: quand ce en quoy on a semé est exterminé, ou ce en quoy on a mis la chose, ensemble sont exterminées lés choses qui sont semées, ou que lon à mis dedans, & qui sont receues, & ce qui est receu ne demeure lors plus auec nous. Mais ainsi

D n'a-il pas esté faict à nous. Car nous qui auons receu la loy, en pechant sommes peris, & ausi nostre coeur qui l'a receuë: mais la loy n'est pas perie, & est demourée en son labeur. Et comme ie disoye cés choses en mon coeur ie regarday de més yeux, & veis vne femme en la dextre partie. Et voyla icelle plouroit & lamentoit à haulte voix, & estoit fort dolente en courage: & sés vestemens estoient rompus, & auoit de la cendre sur sa teste. Ie laissay lés pensées esquelles estoye pensant, & me tournay vers elle, & luy dis: Pourquoy pleure-tu, & pourquoy és-tu triste en courage? Et elle me dist: Laisse moy mon seigneur que ie me complaigne, & que i'augmente la doleur: car ie suis en grande amertume de courage, & suis fort humiliée. Et ie luy dis: Qu'as-tu souffert? dis-le moy: Et elle me dist: I'ay esté sterile, moy qui suis ta seruante, & n'ay pas enfanté, ayant vn mary depuis trente ans. Et toutes lés heures, tous lés iours, & tous cés trente ans icy i'ay prié le souuerain nuict & iour: dont est aduenu que aprés trente ans Dieu a exaulcé ton ancelle, & a entendu à ma tribulation, & a veu mon humilité & m'a donné vn filz: & me suis resiouye grandement de cestuy: moy & mon mary, & tous ceux de mon peuple: & grandement honnorions le tout puissant. Ie l'ay nourry en grand labeur. Et quand il fut grand, & qu'il fut venu pour prendre femme, ie feis le iour du conuiue.

CHAP. X.

A Mais quand mon filz fut entré en sa chambre, il cheut & mourut: & nous tous tournasmes lés yeux. Lors tous més citoyens se leuerent pour me consoler, & cessay iusque en l'autre iour, iusque vers la nuict. Mais aduint que comme tous eussent cessé de me consoler, affin que ie reposasse, ie me suis leuée de nuict & m'en suis fuye: & suis venue en ce champ comme tu vois: & pense maintenant de non plus retourner en la cité: mais de demourer icy, sans boire & sans manger, & plourer incessamment, & ieuner iusque à ce que ie meure. Et ie delaissay lés parolles esquelles estoye, & luy respondis en courroux, & dis: Folle sur toutes femmes: ne vois-tu pas nostre lamentation, & lés choses qui nous sont aduenues? Que Zion nostre mere est pleine de toute tristesse, & est grandement humiliée, & lamente grandement, & que maintenant nous tous plourons & sommes tristes, pource que nous sommes tous contristez, & tu te contriste d'vn seul filz? Mais interrogue la terre, & elle te dira, que c'est elle qui doit plourer la mort de tant de germinantz sur icelle. Et tous ceux qui sont nayz dés le commencement sont d'icelle, & lés autres en viendront. Et voicy que quasi tous cheminent en perdition: & la multitude d'iceux est comme exterminée, sinon celle qui a perdu si grande multitude.

Et qui

Et qui donc doit tant lamenter, comme toy, qui lamentes pour vn seul? Mais si tu me dis, ma lamētation n'est pas semblable a celle de la terre, pource que i'ay perdu le fruict de mon ventre, lequel ay enfanté en doleurs, & l'ay engendré en tristesses: mais la terre selon la voye de la terre, & la presente multitude s'en retourne en elle, ainsi qu'elle est venue. Moy aussi ie te dis: Ainsi que tu as enfanté en doleur, ainsi dōne la terre son fruict à l'homme dés le commencement, à celuy qui l'a faicte. Maintenant donc retiens en toymesme ta doleur, & porte vaillamment lés fortunes qui te sont aduenues. Car si tu iustifie le terme de Dieu, tu receuras son conseil en temps: & seras louée en telles choses. Entre donc en la cité vers ton mary.

B Et elle me dist: Non feray, ie n'entreray pas en la cité mais mourray icy. Et recommençay encore de parler à elle, & dis: Ne vueille pas faire ceste chose, mais consens à celuy qui t'admoneste. Car en quel nombre sont lés fortunes de Zion? Console toy à cause de la doleur de Ierusalem. Car tu vois que nostre sanctuaire est delaissé, & nostre autel est demoly, & que nostre temple est destruict, & que nostre psalteriō est humilié, l'hymne se taist, nostre exultation est rompue, la lumiere de nostre chandelier est esteincte, l'arche de nostre alliance est pillée, noz choses sainctes sont souillées, le nom qui a esté inuoqué sus nous est presque pollu, noz enfans ont souffert opprobre, noz sacrificateurs sont bruslez, noz Leuites sont menez en captiuité, noz vierges sont corrompues, noz femmes sont violées, noz iustes sont rauis, noz petis enfans sont perdus, noz iuuenceaux ont serui, & noz fortz ont perdu leurs forces. Et ce qui est le plus grand de tout lés signacles de Zion: c'est que icelle est destituée de sa gloire. Car aussi elle est baillée és mains de ceux qui nous ont hay. Toy donc iette arriere ta grande tristesse, & oste de toy la multitude de tés doleurs: affin que celuy qui est puissāt te soit de rechef propice: & le souuerain te donnera repos de tés labeurs. Et comme ie parloye à elle, incontinent fut faict que sa face & sa beauté resplendissoit, son regard se faisoit reluysant, tellement que i'estoye fort espouanté auprés d'elle: & pensoye que cestoit. Et voicy subitement elle donna vn grand son de voix, plein de crainte: tellement que la terre s'esmouuoit du son

C de la femme. Puis regarday, & voicy: la femme n'estoit plus presente deuant moy, mais vne cité s'edifioit, & se demonstroit vn lieu de grandz fondemens: lors eu paour, & criay à haute voix, Et dis: Ou est Vriel l'ange qui est venu à moy du commencement? car il m'a faict venir icy, en abondance & en l'exces de ceste pensée. Et ma fin est tournée en corruptiō, & mon oraison en opprobre. Et comme ie disoye cés parolles, voicy il est venu à moy, & m'a veu.

Et voyla que i'estoye plustost comme mort, & estoit mon entendement aliené: mais il print ma main dextre, & me conforta, & en me dressant sus més piedz, il me dist: Quelle chose as-tu & pourquoy est ton entendement troublé, & le sens de ton coeur, & pourquoy te trouble-tu? Et ie dis: Pource que tu m'as delaissé, car i'ay faict selon tés parolles, & suis venu au champ, & voicy que i'ay veu, & si voy ce que ne puis declairer. Lors il me dist: Tiens-toy ferme cōme vn homme, & ie t'admonnesteray: & ie dis: Seigneur parle à moy: ne me vueille delaisser, affin que ie ne meure vainement: car i'ay veu ce que ne sauoye point, & ouy ce que ne say point: ou donc mon sens n'est-il point deceu, ou ma vie au definement? Maintenant donc ie te prie, que tu monstre à ton seruiteur de cest exces. Lors me respondit, & me dist: Escoute moy, & ie t'enseigneray, & te diray, lés choses desquelles tu crains: pource que le souuerain t'a reuelé de grandz secretz, il a regardé ta droicte voye: que sans cesse tu te contristoys pour ton peuple, & que tu lamentoys grandement à cause de Zion.

Tel donc est l'entendement de la vision, laquelle t'est apparuë vn petit deuant. Tu as commencé à consoler celle que tu as veu plourant, & pour ceste heure tu ne voys plus la forme de la femme: mais t'est apparuë vne cité que lon edifioyt: & pource qu'elle te racomptoit de la mort de son filz, ceste est la solution. La femme que tu as veuë ceste est Zion, laquelle aussi bien tost verras, comme vne cité edifiée. Et de ce qu'elle t'a dict, qu'elle auoit esté sterile par trente ans, c'estoit la cause assauoir qu'il y auoit trēte ans, qu'il n'y eut oblation offerte en icelle. Et trente ans aprés Salomon edifia D la cité & offrit oblations: adonc fut le temps qu'elle sterile enfanta vn filz. Et ce qu'elle t'a dict: qu'elle l'auoit nourry en labeur, ce signifioit l'habitation de Ierusalem. Et ce qu'elle t'a dict, que son filz venant en sa chambre mourut: & que la fortune luy estoit aduenue, c'estoit la ruine qui est faicte en Ierusalē. Voicy, tu as veu sa similitude: & pource qu'elle

lamentoit son filz, tu as commencé de la consoler : & cés choses icy te deuoient estre manifestées de celles qui sont aduenues. Maintenant donc le souuerain voyant que tu és triste de couraige, & que de tout ton coeur tu seuffre pour icelle, il t'a monstré la clarté de la gloire d'icelle, & la beauté de son ornement. Et à ceste cause t'ay dit, que tu demouraſſe au chãp, là ou n'y a point de maison edifiée. Car ie sauoye bien, que le souuerain commençoyt à te demonstrer cés choses icy: pourtant te dis-ie, que tu vinse au champ, là ou il n'y a pas de fondement, pour quelque edifice. Car aussi l'oeuure de l'edifice de l'homme ne se pouoyt soustenir, au lieu ou on commençoyt à demonstrer la cité du souuerain. Toy donc, *ne crains point, & que ton coeur ne s'espouante* point: mais entre & regarde la magnificence & grandeur de l'edifice, autant que tu és capable de veoir par la veuë dés yeux. Et aprés ce tu orras autant que l'ouye de tés aureilles peult escouter. Car tu és bien heureux par dessus plusieurs, & és appellé enuers le souuerain, *cõme le petit nombre. Mais tu demoureras icy la nuict qui* doit *estre demain: et le souuerain te mon*strera celles visions dés choses haultaines, que le souuerain fera à ceux qui habitent sur la terre és derniers iours. Ie dormis donc en ceste nuict, & en l'autre, ainsi qu'*il m'auoit dit.*

CHAP. XI.

A ET veis vn songe, & voicy vne aigle qui montoit de la mer, laquelle auoit douze ailles de plumes & trois testes: puis regarday, & *veis* qu'elle estendoit sés ailles par *toute la terre*, & tous lés vens du ciel *souffloient en icelle, & se recueilloient ensemble. Aussi veis,* que *de sés plumes* naiſſoyent autres plumes contraires: & luy estoient faictes en petites ailles & menues. Mais sés testes reposoient: & la teste du milieu estoit plus grande que lés autres testes, toutesfoys icelle reposoit auec elles. Puis regarday, & *veis* l'aigle qui vola auec sés plumes & regna sus la terre, & sus ceux *qui habitent en icelle. Ie veis* que toutes choses soubz le ciel estoient subiectes à elle : & nul ne luy contredisoit, non pas vne dés creatures qui fust sus la terre. Lors regarday & voicy l'aigle qui se leua sus sés ongles, & *ietta vn* son de sés plumes, disant: Ne veillez pas tous ensemble, vn chascun dorme en son lieu ; & veillez selon le temps.

Mais que lés chefz soient gardez iusque au dernier. Aprés regarday & veis que la voix ne vuidoit point de sés testes, mais du milieu de son corps. Et nombray sés plumes contraires, & veis qu'elles estoient huyt. Puis regarday, & voicy à la partie dextre, l'vne dés plumes qui se leua, & regna sus toute la terre. Et aduint comme icelle regnoit, que sa fin aussi vint, & son lieu ne fut plus veu. Et l'autre ensuiuant se leua, & regnoit. Icelle tint par long temps : & comme icelle regnoit aduint que sa fin venoit, & ne fut plus veuë comme la premiere. Aprés vint vne voix qui luy fut enuoyée disant: Escoute, toy qui as tenu la terre par si long temps. Ie t'annonce cés choses icy, deuant que tu commence de plus apparoir. Nul ne tiendra ton temps aprés toy, ny aussi la moitie d'iceluy. Puis la troysiesme s'esleua: & obtint la domination, comme aussi lés premieres : aprés icelle aussi ne fut plus veuë. Ainsi aduenoit il à toutes lés autres l'vne aprés l'autre d'excercer la domination, & de rechef de n'estre veuë nulle part. Lors regarday, & veis incontinent que lés plumes ensuiuant s'esleuoient de la dextre partie: affin aussi que icelles tinſſent la principauté: & y auoit aucunes d'icelles qui la tenoient, mais toutesfoys incontinent on ne lés veoyt plus. Car mesme aucunes d'icelles se dreſſoient, lesquelles ne tenoyent pas la principauté. Ie regarday aprés cés choses la, & voicy que lés douze plumes ne furent plus veuës, ne lés deux ailles, & n'y auoit rien au corps de l'aigle sinon deux testes qui reposoient: & six ailles. Puis regarday & voicy deux dés ailles qui se sont diuisées dés six, & demourerent soubz la teste qui estoit à la partie dextre. Car lés quatre demourerent en leur lieu. En outre regarday & veis dés soubz ailles qui pretendoient s'esleuer, & tenir lés principautez. Ie veis, & voicy vne qui s'esleua, mais incontinent ne fut plus veuë. Et lés secondes plus legierement que lés premieres, ne furent plus veuës.

Lors regarday, & veis lés deux qui estoient demourées, lesquelles pensoient en elles mesmes aussi de regner: & comme elles pensoient de ce faire, voicy l'vne dés testes qui reposoit, laquelle estoit au milieu, qui s'esueilla. Et estoit ceste teste plus grande que lés deux autres.

Et veis, que auec icelles estoient parfaictes lés deux testes : & voicy la teste qui se retourna auec celles qui estoient

auec elle, & mangea lés deux soubzailles qui pensoient regner. Et ceste teste espouanta toute la terre: & dominoit en icelle, sus ceux qui habitent en la terre, auec grand labeur, & tint la principauté de tout le monde, par dessus toutes lés ailles qui auoient esté. Et aprés ce, ie veis & voicy la teste du milieu subitemēt ne fut plus veuë, & ce comme lés ailles. Mais lés deux testes demourerent, lesquelles aussi regnerent pareillement sus la terre & sus ceux qui habitent en icelle. Puis regarday, & veis que la teste qui estoit à la dextre partie, deuora celle qui
D estoit a la senestre. Aussi i'ouy vne voix qui me disoit: regarde contre toy, & considere ce que tu vois. Ie regarday, & voicy comme vn Lyon esmeu de la forest rugissant, & veis qu'il iettoit la voix d'vn homme vers l'aigle. Et dist, Escoute, affin que ie parle à toy: aussi le souuerain te dira: N'és-tu pas celle dés quatre bestes qui és demourée, lesquelles auoye faict regner en mon siecle: affin que par icelles vint la fin de leurs temps? Et la quatriesme venant vainquit toutes lés bestes qui sont passées: & par puissance a tenu le siecle: en grand tremblement, et tout le monde, en tresmauuais labeur: & a habité en tout le monde, tant de temps en fraude. Et as iugé la terre, non point en verité. Car tu as vexé lés debonnaires: & as blessé ceux qui se reposoiēt, & as aymé ceux qui mentoient: & as destruict lés habitations de ceux qui fructifioient, & as humilié lés murailles de ceux qui ne t'auoient point faict de nuysance. Ton outrage est monté iusque au souuerain, et ton orgueil est monté au fort. Et le souuerain a regardé lés temps orgueilleux: & voicy qu'ilz sont finez, & sés pechez sont accomplis. Pourtant toy aigle, que tu ne soye plus veuë, toy ne tés ailles terribles, ne tés plumes trés mauuaises, ne tés testes malicieuses, ne tés ongles trésmauuais, ne tout ton corps vain: affin que toute la terre soit refrigerée, & qu'elle se retourne cōme deliurée de ta puissance, et qu'elle espere le iugement & la misericorde de celuy qui l'a faicte.

CHAP. XII.

A ET comme le Lyon disoit cés parolles à l'aigle, aduint que ie regarday, & voicy la teste qui estoit demourée, & lés quatre ailles qui estoient passées à elle, & s'estoient dressées pour regner, ne furent plus veuës: & estoit leur Royaume bien petit, & plain de tumulte. Puis regarday, & voicy que cés choses icy ne furent point veuës, & tout le corps de l'aigle s'allumoit, & s'en espouentoit fort la terre. Et m'esueillay du tumulte, & de l'exces de la pensée, & de la grande crainte: & dis à mon esprit: Voicy tu m'as donné ceste peine, pource que tu enquiers trop curieusement lés voyes du souuerain. Voicy ie suis encore fasché en courage, & de mon esprit suis fort foible, & petite vertu est en moy: pour la grande crainte, de laquelle ay esté espouanté en ceste nuict.

Maintenant donc ie prieray le souuerain, affin qu'il me conforte iusque en la fin, & dis: O Seigneur dominateur, si i'ay trouué grace deuant tés yeux, & si ie suis iustifié enuers toy, plus que plusieurs: & si vrayement ma supplication monte deuant ta face: conforte moy, & monstre à ton seruiteur l'interpretation, & la distinction de ceste vision horrible, affin que pleinement tu console mon ame. Car tu m'as estimé digne, de me monstrer lés dernieres choses dés temps. Et il me dist, Icelle est l'interpretation de ceste vision. L'aigle que tu as veu monter de la mer, c'est le Royaume qui a esté veu par vision à Daniel ton frere: mais il ne luy fut point interpreté, pourtant maintenant ie le t'interprete. Voicy lés iours viennent. Et vn Royaume s'esleuera sus la B
terre: & la crainte sera plus terrible, que de tous lés Royaumes qui ont esté parauant luy. Mais sus icelle regneront douze Rois, l'vn aprés l'autre. Car le second commencera à regner, & iceluy contiendra plus de temps que lés douze. Ceste est l'interpretation dés douze ailles que tu as veu. Et de la voix que tu as ouy parler, laquelle ne sortoit point de sés testes, mais du milieu de son corps, icelle est l'interpretation. Que aprés le temps de ce Royaume, grandes contentions sourdront, & il sera en danger de cheoir, & ne cherra point pour lors: mais sera de rechef constitué en son commencement. Touchant ce que tu as veu lés huyt soubzailles ioinctes à sés ailles icelle est l'interpretation. En iceluy s'esleueront huyt Rois, desquelz seront lés temps tost passez, & leurs ans seront abregez: & deux d'iceux aussi engendreront. Et quand le milieu du temps sera approché, quatre seront gardez pour vn temps, quand son temps commencera d'approcher, pour prendre fin. Mais deux seront gardez iusque en la fin.

Item de ce que tu as veu trois testes reposantes icelle est l'interpretation. Le souuerain

uerain suscitera troys royaumes és der-
C niers iours d'iceluy, & en rappellera plu-
sieurs en iceux: & domineront sus la ter-
re,& sus ceux qui habitent en icelle, auec
grand labeur, par dessus tous ceux qui
ont esté deuant eux.Pour ceste cause sont
ilz appellez lés chefz de l'aigle. Car
iceux seront qui recommenceront lés im-
pietez d'icelle, & qui parferont cés der-
niers iours. Et de ce que tu as veu
la plus grande teste qui ne se monstroit
plus, icelle est l'interpretation. Car l'vn
de ceux mourra sur son lict,& toutesfoys
en tormens. Mais lés deux qui perseue-
reront,l'espée lés mangera.Car l'espée de
l'vn mangera l'autre qui est auec luy:
mais toutesfoys iceluy en la fin cherra
par l'espée. Item de ce que tu as
veu deux soubzailles passer outre sus la
teste, qui est en la dextre partie, telle est
l'interpretation.Ce sont ceux que le sou-
uerain a gardé pour sa fin, c'est le petit
royaume & plain de turbation: comme
tu as veu. Et le lion que tu as veu
s'eueillant de la forest & rugissant,& par
lant à l'aigle, & la reprenant elle & sés
iniustices selon toutes sés parolles,comme
tu as ouy:c'est le vent que le souuerain a
gardé pour la fin,pour eux & pour leurs
impietez:& lés reprendra,& reiettera au
deuant d'eux leurs deschiremens. Car il
lés establira vifz au iugement,& quand il
lés aura reprins, adonc lés corrigera-il:
car il deliurera le residu de mon peuple et
sa misere, lequel est sauué sus més ter-
res:et lés resiouyra iusque à ce que la fin
vienne (qui est le iour du iugement) du-
quel ie t'ay parlé dés le commencement.
C'est le songe que tu as veu,& telles sont
lés interpretations. Donc toy seul as esté
digne, de sauoir ce secret du souuerain.
Escris donc toutes lés choses que tu as
veu en vn liure: & lés metz en vn lieu se-
cret: & lés enseigneras aux saiges de ton
peuple, desquelz tu congnois que leurs
coeurs pourront entendre,& garder cés
secretz. Mais toy, attendz encore icy
sept autres iours, affin qu'il te soit mon-
stré tout ce qu'il semblera bon au souue-
rain de te monstrer. Puis se partit de
moy. Et quand tout le peuple eut
D ouy,que sept iours estoient passez,& que
ie n'estoie pas retourné en la cité, ilz s'as
semblerent tous depuis le plus petit ius-
que au plus grand: & vindrent à moy:&
parlerent à moy en disant: Quelle chose
auons nous peché contre toy, & quelle
chose auons nous faict contre toy iniu-
stement,que en nous delaissant,tu te siedz
en ce lieu icy? Car de tous lés peuples,
tu nous és seul demouré, comme la grap-
pe en la vigne, & comme la lampe au
lieu obscur, & comme le port & la na-
uire sauuée de la tempeste. Lés maux
qui nous sont aduenus, ne nous suffisent
ilz point? Si donc tu nous delaisse, com-
bien nous estoit il meilleur si nous eus-
sions esté bruslez, voyre au feu de
Zion? Car aussi nous ne sommes point
meilleurs, que ceux qui sont là mortz
plourerent à grande voix. Lors leur
respondis, & dis: Aye confiance Israël,&
toy maison de Iacob, ne te vueille con-
trister. Car la memoire de vous est en-
uers le souuerain: & celuy qui est fort
ne vous a point oublié en la tentation.
Car ie ne vous ay point delaissé, & ne
me suis point retiré de vous: mais suis
venu en ce lieu icy, affin de faire priere
pour la desolation de Zion: affin que ie
demandasse misericorde, pour la desola-
tion de Zion:affin que ie demandasse mi-
sericorde,pour la desolation de vostre san
ctuaire. Et maintenant vn chascun de
vous s'en voise en sa maison,car ie vien-
dray à vous aprés cés iours icy. Et le
peuple s'en alla en la cité,ainsi que ie luy
dis:mais ie demouray au champ par sept
iours,ainsi qu'il me commanda & seulle-
ment mangeoye lés fleurs du champ: lés
herbes en cés iours la furent ma viande.

CHAP. XIII.

ET aduint aprés sept iours, que de
nuict songeay vn songe. Et voicy
vn vent se leuoit de la mer, pour
troubler toutes sés vndes. Ie regar-
day, & veis vn homme qui s'esleuoit
auec lés nuées du ciel:& là ou il tournoit
sa face pour regarder,toutes lés choses qui
estoient veues soubz luy trembloient: &
par tout là ou la voix yssoit de sa bou-
che,tous ceux qui ouyrent sés voix,com
mençoyent à brusler,ainsi que la terre se
repose quand elle a sentu le feu. Et veis
aprés cés choses,& voicy vne multitude
d'hommes qui s'assembloit dés quatre
ventz du ciel,lesquelz estoient sans nom-
bre, pour batailler contre l'homme qui
estoit monté de la mer. Puis re-
garday, & voicy que pour soymesme
auoit taillé vn grãd mont,& vola sus ice-
luy. Mais ie demanday pour veoir la re-
gion,ou le lieu duquel le mont estoit tail-
lé, & ne l'ay peu veoir. Et aprés cés
choses ie regarday,& veis que tous ceux
qui estoiẽt assemblez vers luy pour batail
ler cõtre luy,craingnoiẽt fort:toutesfoys
ilz osoiẽt bien batailler.Et quand il veit

le tumulte de la multitude que venoit, il ne
leua point sa main : & ne tenoit point
d'espée, ne quelque instrument de guerre:
sinon seullement (comme ie veis) qu'il iet-
ta de sa bouche comme vne bouffée de
feu, & de sés leures vn vent de flamme, &
de sa langue iettoit dés estincelles, & dés
tempestes. Et toutes cés choses furent en-
semble meslées, [assauoir] ceste bouffée
de feu, & le vent de flamme, & la multitu
de de la tempeste: & cheut sus la multitu-
de par impetuosité, laquelle estoit appre-
stée pour batailler: & lés brusla tous, tel-
lement que rien ne fut veu de la multitude
innumerable, sinon seullement la poudre
& l'odeur de la fumée. Ie le veis, & crain-
B gnis fort. Et aprés ce, ie veis cest hom
me qui descendoit de la montaigne, appel
lant à soy vne autre multitude paisible:
& s'approchoit à luy le regard de plu-
sieurs hommes, aucuns tristes, aucuns
ioyeux, & aucuns estoient liez, aucuns
qui amenoient de ceux qui estoient offers.
Et fus malade pour la grande crainte,
tant que m'esueillay, & dis: Tu as demon
stré à ton seruiteur dés le commencement
cés merueilles icy, & m'as estimé digne
de receuoir ma supplication : maintenant
aussi demonstre moy encore l'interpreta-
tion de ce songe icy. Car comme i'estime
en mon sens, malheur sera sur ceux qui se
ront delaissez en cés iours la. Et beaucop
plus, malheur sur ceux qui ne sont point
delaissez : car ceux qui ne seront point
delaissez, ilz seront tristes. I'entens main-
tenant lés choses qui sont gardées pour
lés derniers iours, & viendront au deuant
d'eux, mais aussi de ceux qui sont delais-
sez. Car pour ceste chose sont ilz venus en
grandz perilz & en grandes necessitez,
ainsi que cés songes icy monstrent. Tou-
tesfoys il est plus facile, que cestuy qui est
en peril vienne en iceluy, que de passer du
siecle comme la nuée, & maintenãt veoir
ce qui aduient au dernier temps. Mais il
me respõdit, & dist: Ie te diray aussi l'in-
terpretation de la vision: & te declareray
lés choses desquelles tu as parlé. Pource
que tu as dit, de ceux qui sont delaissez
ceste est l'interpretation. Celuy qui
oste le danger en ce temps la, iceluy s'est
gardé. Ceux qui sont cheutz au danger,
sont ceux qui ont lés oeuures & la foy
au trespuissant. Congnois donc que ceux
qui sont delaissez, sont plus beatifiez, que
ceux qui sont mortz. Icelles sont lés in-
terpretations de la vision. Touchant de
l'homme que tu as veu monter du coeur
de la mer, c'est celuy que le souuerain gar
de par plusieurs temps, lequel par soymes
me deliurera sa creature, & cestuy dispo-
sera ceux qui sont delaissez. Item de
ce que tu as veu yssir de sa bouche comme
esprit, & comme vent & tempeste: &
qu'il ne tenoit point d'espée, ne quelque
instrument de guerre (car sa violence cor-
rumpit la multitude qui estoit venue pour
batailler contre luy) ceste est l'interpreta-
tion. *Voicy lés iours viennent, quand Sus. 9
le souuerain commencera à deliurer ceux C
qui sont sur la terre: il viendra en exces
de pensée sus ceux qui habitent sur la ter-
re. Et lés vnz penseront batailler contre
lés autres: la cité contre vne autre cité, &
vn lieu contre l'autre: & vne gent contre
l'autre, & vn Royaume contre vn autre.
Et quand cés choses se feront, & que lés
signes que ie t'ay monstré aduiendront:
adonc aussi sera mon filz reuelé, que tu
as veu comme l'homme qui montoit. Et
alors que toutes gentz auront ouy sa
voix, vn chascun en sa region laissera la
guerre, qu'ilz ont l'vn contre l'autre, &
multitude innumerable sera recueillée en
vn, comme ceux qui veullent venir pour
batailler contre luy. Mais cestuy se
tiendra sus le dessus de la montaigne de
Zion. Et Zion viendra, & sera mon-
strée à tous, preparée & edifiée, ainsi que
tu as veu le mont taillé sans mains. Et
iceluy mon filz, reprendra lés gentz qui
ont inuenté leurs impietez, lesquelles sont
approchées de la tempeste, à cause de
leurs mauuaises cogitations, & de leurs
vexations par lesquelles ilz commence-
ront estre tourmẽtez, lesquelz sont accom-
parez à la flamme: & lés perdra sans la-
beur, par la loy qui est accomparée au
feu. Et de ce que tu l'as veu re-
cueillir à soy vne autre multitude paci-
fique. Icelles sont lés dix lignées qui sont
en captiuité hors de leur terre, és iours
du Roy * Osée, que Salmanasar Roy dés
Assyriens mena prisonnier : & lés trans-
fera outre le fleuue, & ont esté transpor-
tez en vne autre terre, mais iceux ont
donné à eux mesmes ce conseil, qu'ilz
delaisseroient la multitude dés gentilz, &
qu'ilz s'en yroient en vne region outre,
là ou iamais n'habita le genre humain:
pour garder là leurs loix qu'ilz n'ont pas
gardé en leur region. Et entrerent en D
Euphrates, par lés estroictes entrées du
fleuue. Mais adonc le souuerain leur
feit dés signes, & conferma lés veines du
fleuue, iusque à ce qu'ilz fussent passez.
Car par icelle region y auoit grande
voye, du chemin d'vn an & demy : &
estoit ceste region apppellée Asareth.
Lors habiterẽt là iusque au dernier tẽps.

Et maintenant quand derechef commenceront à venir, le souuerain derechef confermera lés veines du fleuue, tellement qu'ilz puissent passer: pource as-tu veu la multitude en paix. Mais aussi ceux qui sont delaissez de ton peuple, ce sont ceux qui sont trouuez dedans mon terme. Quand donc il commencera à destruire la multitude de cés gentz qui sont assemblées, il deffendra lés peuples qui seront demourez, & adonc leur monstrera grande multitude de merueilles. Et ie dis: O Seigneur dominateur monstre moy cecy, pourquoy i'ay veu l'homme qui montoit du cœur de la mer. Et il me dist: Ainsi que tu ne peux enquerir ne sauoir lés choses qui sont au proffond de la mer, ainsi ne pourra nul de ceux qui sont sur la terre veoir mon filz, ne ceux qui sont auec luy, sinon au temps du iour. Ceste est l'interpretation du songe que tu as veu, & pour lequel tu és icy seul illuminé. Car tu as delaissé ta loy, & as occupé ton temps à la mienne, & l'as cerchée. Tu as aussi disposé ta vie en sapience, & as appellé ton sens, mere. Et pourtant t'ay monstré lés richesses enuers le souuerain. Car aprés troys autres iours, ie te diray autres choses, & t'exposeray dés choses grandes & merueilleuses. Ie m'en suis allé, & ay passé au champ, moult glorifiant & louant le souuerain: dés merueilles qu'il faisoit selon le temps: & pource qu'il gouuerne le temps & lés choses qui sont inferées selon lés temps. Et ie demouray là par troys iours.

CHAP. XIIII.

A E T au troysiesme iour aduint, que ie seoye soubz vn chesne. Et voicy vne voix qui yssit d'vn buisson contre moy, & dist: Esdras, Esdras. Et ie dis: Seigneur me voicy. Et me leuay sus més piedz. Lequel me dist: Ie me suis reuelé sus le buisson & ay parlé à

Exo.3.a. *Moyse, quand mon peuple seruoit en Egypte: & l'enuoyay, & tiray mon peuple hors d'Egypte, & l'amenay sur la montaigne de Sinai: & le tenoye auec moy par plusieurs iours, & luy racōptay grandes merueilles: & luy monstray lés secretz dés temps, & la fin: & luy commanday, disant: Tu diras cés parolles icy publiquement, & celeras icelles. Aussi ie te dis maintenāt: lés signes q̄ ie t'ay monstré, & lés songes que tu as veu, & lés interpretations que tu as veu, metz lés dedans ton cœur: car tu seras receu de tous, tu retourneras, tu seras du residu auec mon conseil, & auec semblables à toy iusque à ce que lés temps soiēt finez: Car le siecle a perdu sa ieunesse, & lés temps approchent d'eux enuieillir. Le siecle a esté diuisé en douze parties, et lés dix parties auec la moytie de la dixiesme partie sont passées: & n'y a plus de demourant que ce qui est aprés la moytie de la dixiesme partie. Maintenant donc dispose B ta maison, & corrige ton peuple: & console ceux qui sont humbles entre eux, & renonce maintenant à la corruption: & separe de toy lés cogitations mortelles, & iette arriere de toy lés charges humaines, & te desuestz maintenant de la foible nature: & metz en quelque lieu tés pēsées qui te sont fort molestes, & haste toy de passer outre de cés temps icy. Car lés maux que tu as veu aduenir, derechef seront faictz pires. *Car d'autant que le sie- Mat.24.a cle sera faict plus foible, pour la vieillesse, d'autant seront lés maux multipliez sus ceux qui habitent en iceluy: car verité s'est plus eslongnée, & men songe est approchée. Certainement la vision que tu as veu, se haste maintenant de venir. Et ie respondis & dis deuant toy Seigneur: Voicy, vrayement ie m'en iray ainsi que tu m'as commandé, & corrigeray le peuple present. Mais qui admonestera ceux qui seront nayz aprés? Le siecle donc est mis en tenebres, & ceux qui habitent en iceluy sont sans lumiere. Car ta loy est allumée, parquoy nul ne sait quelles choses sont faictes de toy, ne quelles œuures commenceront. Mais si i'ay trouué grace enuers toy, enuoye en moy le sainct esprit: & i'escriray tout ce qui a esté faict au siecle, dés le commencement, & lés choses qui estoient escrites en ta loy: affin que lés hommes puissent trouuer le sentier: & que ceux qui voudront viure és derniers iours, qu'ilz puissent viure. Et il me respondit, & dist: Va, & si assemble C ton peuple, & leur diras, qu'ilz ne te cerchent point par quarante iours. Mais toy, dispose pour toy plusieurs tablettes de bouix & prens auec toy Saream, Dabriam, Selemiam, Echanum, & Asiel, cés cinq icy, lesquelz sont disposez pour escrire legierement. Et viendras icy, ou i'allumeray en ton cœur vne lumiere d'entendement, laquelle ne sera point esteincte, iusque à ce que lés choses que tu commenceras à escrire soient finées. Et adonc tu manifesteras aucunes choses aux parfaictz, & bailleras aucunes choses secretement aux sages. Et commenceras demain à ceste heure à escrire. Lors ie m'en suis allé ainsi qu'il m'a cōmandé, &

assemblay tout le peuple, & dis: Escoute
gen.47.a Israël cés parolles: *Noz peres ont esté
conuersans en Egypte dés le commence-
ment, & ont esté deliurez de là: & ont re-
ceu la loy de vie, laquelle n'ont pas gar-
dée: laquelle aussi vous aprés eux auez
transgressée, & vous a esté donnée la ter-
re par sort, & la terre de Zion: mais voz
peres & vous, auez faict iniquité, & n'a-
uez point gardé lés voyes que le souue-
Act.7.g. rain vous a commandé: *& comme il soit
iuste iuge, il vous a osté pour vn temps ce
qu'il auoit donné. Et maintenant estes
icy, & voz freres sont entre vous. Si dōc
vous dominez sus vostre sens, et que vous
enseignez vostre cœur, vous serez gardez
en vie, & aprés la mort obtiendrez mise-
ricorde. Car le iugement viendra aprés la
mort, quand derechef reuiendrons en vie.
Et adonc seront manifestez lés noms dés
iustes, & lés œuures dés meschans seront
monstrées. Donc, que nul ne viēne à moy
D maintenāt, & que nul ne me cerche, iusque
à quarante iours. Lors prins cinq hom-
mes, ainsi qu'il me commanda: & nous en
allasmes au champ: & demourasmes là.
Et le lēdemain venu, voicy vne voix qui
m'appella, disant: Esdras, ouure ta bou-
che, & boy ce que ie te dōneray à boire.
I'ouuris ma bouche, & voicy vn plain
calice qui me fut baillé. Il estoit plain
comme d'eaue, mais sa couleur estoit sem-
blable au feu: ie le prins, & le beuz. Et
quand i'eu beu en iceluy, mon coeur fut
tormenté d'entendement, & la sapience
croissoit en mon coeur. Car mon esprit
estoit conserué par memoire: & ma bou-
che fut ouuerte, & ne fut plus fermée. Le
souuerain donna entendement aux cinq
hōmes: & escriuirent lés exces de la nuict
qui estoyent dictz, lesquelz ne sauoient
point. Et mangeoient de nuict le pain:
mais ie parloie de iour, & ne me taisoye
point par nuict. Et furent escritz par qua-
rante iours, deux cens quatre liures.

Et quand ilz eurēt accomply lés qua-
rante iours, aduint que le souuerain parla
disant: Publie lés premieres choses que tu
as escrit, & que ceux qui sont dignes ou
indignes lés lisent: mais tu garderas lés
septante derniers, pour lés bailler aux sa-
ges de ton peuple. Car en iceux est la vei-
ne de l'entendement, & la fontaine de sa-
pience, & le fleuue de science: & ie feis
ainsi.

CHAP. XV.

A LOrs dist le Seigneur: Parle és au-
reilles de mon peuple lés parolles
de la prophetie que i'enuoyeray
en ta bouche: & fais qu'elles soient escri-
tes en liures: car elles sont fideles & veri-
tables. Ne crains point pour lés pensées
qui sont à lencontre de toy: & lés incre-
dulitez de ceux qui parlent ne te trou-
blent point: car tout incredule mourra
en son incredulité. Voicy dit le Seigneur,
ie fais venir lés maux sus tout le monde,
l'espée, la famine, la mort, & perdition:
pour laquelle chose, iniquité a de rechef
souillé toute la terre: & lés œuures nuy-
santes d'iceux sont accomplies. Pourtant
dit le Seigneur: Maintenant ie ne me tai-
ray point de leurs iniquitez qu'ilz font
desreiglement: & ne souffriray point en
eux lés choses qu'ilz font iniustement.
*Voicy le sang innocent & triste, qui crie Apoc. 6
à moy: & lés ames dés iustes qui cryent c. & 19
perseueramment. Ie lés vengeray, dit le
Seigneur: & prendray à moy tout le
sang innocent, hors d'eux. Voicy, mon
peuple est mené à la mort comme le trop
peau: maintenant ie ne souffriray point
que cestuy demeure en la terre d'Egypte:
mais le tireray hors en main puissante, &
en hault bras. Et frapperay par playe,
comme par auant, & corromperay toute
sa terre. Egypte lamentera, & sés fonde-
mens seront frappez de la playe & de la
castigation que le Seigneur fera venir sus
elle. Lés laboureurs qui labourent la ter-
re ploureront: pource que leurs semences
faudront pour l'arsure & la gresle, &
par l'estoille terrible. Malheur au siecle,
& à ceux qui habitent en iceluy: car le
glaiue & leur contrition est approchée:
& s'esleuera vne gent contre l'autre en
bataille. Et l'espée sera en leurs mains, car
il y aura és hommes vne instabilité: &
lés vnz entreprenans sus lés autres, ne
tiendront compte de leurs Roys, ne dés
princes de la voye de leurs gestes en leur
puissance. L'homme desirera d'aller en la
cité, & ne pourra. Car lés citez seront
troublées, pour leur orgueil: lés maisons
seront espouantées, lés hommes crain- B
dront. L'homme n'aura pas pitie de son
prochain en faisant troubler leurs mai-
sons par l'espée, pour piller leurs substan
ces, à cause de la famine du pain, & de la
grande tribulation, Et voicy, dit
Dieu: i'appelle ensemble tous lés Roys de
la terre, pour me craindre: ceux qui sont
en Orient, & en Midy, en Eurus, & au
Liban, pour lés faire retourner à eux, &
pour rēdre ce qu'ilz leur ont dōné. Ainsi
qu'ilz fōt à més esleuz iusq̄ au iourdhuy,
ainsi feray-ie, & le rendray en leur sein.
Ainsi dit le Seignr̄ Dieu: Ma dextre ne
pardōnera pas aux pecheurs: et l'espée ne
cessera

cessera point sus ceux, qui respandent le sang innocent sur la terre. Le feu est yssu de son ire, & a deuoré lés fondemens de la terre: & lés pecheurs sont comme paille allumée. Malheur sus ceux qui pechent, & ne gardent point més commandemens, dit le Seigneur. Ie ne lés espargneray point. Vous enfans, retirez vous de la puissance. Ne cōtaminez point mon sanctuaire: car le Seigneur congnoit tous ceux qui offensent contre luy. Pourtant lés a baillé en la mort, & en occision. Car lés maux sont desia venuz sus tout le monde, & demourerez en iceux. Car Dieu ne vous deliurera point, pource que vous auez peché contre luy. Voicy la vision horrible, & sa face vient d'Orient. Et lés nations dés dragons d'Arabie sortiront, en plusieurs chariotz : & le nombre d'iceux sera porté sus la terre comme le vent, affin q̄ tous ceux qui lés ouyrōt craignent maintenant, & tremblent, [assauoir] ceux de Carmon, foursenans en ire: & ysiront comme lés porcz sanglers de la forest, & viendront en grande puissance, & se tiendront en la bataille auec eux, & gasteront vne portion de la terre dés Assyriens. Et aprés cés choses se renforceront encore lés dragons, ayans memoire de leur natiuité, & se retourneront conspirans par grande puissance, pour lés poursuyuir. Ceux seront troublez, & se tairont de la vertu d'iceux : & tourneront leurs piedz en fuyte, & l'aguetteur lés asiegera depuis le territoire dés Assyriens, & en consommera l'vn d'iceux: & crainte auec tremblement sera en leur exercite, & contention sera entre leurs Roys. Et voicy dés nuées

C venātes d'Orient, & de Septentrion iusque au Midy: & leurs faces sont fort horribles, pleines d'ire & de tempeste. Et se hurteront l'vne contre l'autre : & feront cheoir grande multitude d'estoilles sus la terre, & l'estoille d'iceux. Et sera le sang, espādu par l'espée iusque au ventre: & le fient de l'homme sera iusque aux harnois du chameau. Et y aura grand tremblement & crainte sus la terre : & ceux qui verront ceste ire auront horreur: & tremblement lés apprehendera. Et aprés ce, pluyes en abondance s'esmouueront de Midy & de Septentrion, & vne autre partie d'Occident. Et sus ce s'esleueront lés ventz d'Orient, & la renfermeront, auec la nuée qu'elle auoit esleuée en ire: & l'estoille s'efforcera pour faire l'espouantement au vent d'Orient & d'Occident. Lés grandes & puissantes nuées s'esleueront pleines d'ire, & l'estoille, affin qu'ilz espouantent toute la terre, & ceux qui habitent en icelle. Et espandront sus tout hault lieu, & esleué l'estoille terrible, le feu & la gresle, lés espées volantes & plusieurs eaues: tellement que tous lés chāps en soient remplis, & que tous lés ruisseaux soient pleins dés grandes eaues. Et elles demoliront lés citez & lés murailles, & lés montaignes & montaignettes, et lés boys dés forestz, et le foin dés prez, & lés fromentz d'iceux. Et passeront constantes iusque en Babylone, & l'espouanteront: elles viendront à elle, & l'enuironneront, & respandront l'estoille, & toute l'ire sus icelle. Lors s'esleuera la poudre & la fumée iusque au ciel : & tous ceux qui sont à lenuiron la ploureront, & ceux qui seront demourez soubz icelle, seruirōt à ceux qui l'ont espouantée. Et toy

D Asie concordante en l'espoir de Babylone, & la gloire de sa personne: malheur sus toy miserable, pource que tu és faicte semblable à elle : & as aorné tés filles en la fornication, pour plaire & te glorifier en tés amateurs, lesquelz ont desiré de tousiours paillarder auec toy. Tu as ensuiuy celle qui est a hair, en toutes sés œuures, & en sés inuentions, pourtant dit Dieu: Ie t'enuoyeray lés maux [assauoir] vefuage, paoureté, famine, espée, & peste, pour gaster tés maisons, par la violation, & par la mort, & par la gloire de ta vertu. Elle seichera comme la fleur quand l'ardeur s'esleuera, qui est enuoyée sur toy, tu seras affoiblie comme la paoure femme pleine de playes, & chastiée par lés femmes: tellement que lés puissans & lés amateurs ne te pourront receuoir. Serays-ie tant marry contre toy (dit le Seigneur) si tu n'eusses occis més esleuz en tout temps, en esleuant la batture de tés mains, et que tu disses sus la mort d'iceux quād tu estois enyurée: acoustre la beaute de ta face? La desserte de ta fornication est en ton sein: pour ceste cause receuras tu le payement. Ainsi que tu feras à més esleuz (dit le Seigneur) ainsi te fera Dieu, & te liurera à mal. Et tés enfans mourront de faim: tu cherras per l'espée, & tés citez seront brisées, & tous lés tiens cherront au champ par l'espée: et ceux qui sont és mōtaignes mourrōt de faim et mātgerōt leurs chairs, & beuuront leur sang, par la famine de pain, & soif d'eaue. Tu viendras malheureuse par la mer, & de rechef receuras lés maux. Et en passant hurteront la cité destruicte, & degasteront aucune portion de ta terre : & extermineront la partie de ta gloire, de rechef retournans celle qui estoit retournée. Quand tu seras demolie,

tu leur feras comme l'esteulle, & iceux te
seront comme le feu: & te deuoreront, toy
& tés citez, ta terre & tés môtaignes, tou
tes tés forestz : & brusleront tout arbre
portant fruictz. Ilz meneront tés filz pri-
sonniers, & pilleront ton reuenu, & exter
mineront la gloire de ta face.

CHAP. XVI.

A MAlheur sus toy Babylon, & A-
sie: malheur sus toy Egypte, &
Syrie. Ceingnez vous de sacz
& de haires, & plaignez voz enfans, &
faictes dueil: car vostre contrition est ap-
prochée. L'espée vous est enuoyée, & qui
sera celuy qui la destournera? Le feu vous
est enuoyé, & qui est celuy qui l'estein-
dra? Lés maux vous sont enuoyez, & qui
sera celuy qui lés reboutera? Aucun de-
chassera-il le lion affamé en la forest, ou
esteindra-il le feu en l'esteulle incontinent
qu'il cõmencera à brusler? Aucun reiette-
ra-il la flesche enuoyée du fort archier?
Le Seigneur fort enuoye lés maux, & qui
est celuy qui lés repousera? Le feu est yssu
de son courroux, & qui est celuy qui l'e-
steindra? Il enuoyera l'esclair, & qui ne
craindra point? Il tonnera, & qui ne sera
point espouanté? Le Seigneur menacera,
& qui ne sera point totallement brisé de-
uant sa face? La terre a tremblé, et sés fon
demens. La mer iette sés vndes du prof-
fond & sés vagues seront troublées, &
aussi sés poissons, pour la face du Sei-
gneur, & pour la gloire de sa vertu: car sa
dextre est forte, laquelle tend l'arc: sés fles-
ches sont agues, lesquelles sont de luy iet-
tées : elles ne faudront point, quand elles
auront commencé estre enuoyées és fins
de la terre. Voicy lés maux sont enuoyez
& ne retourneront point, iusque à ce
qu'ilz viennent sus la terre. Le feu s'allu
me, & ne sera point esteinct, iusque à ce
qu'il ait consommé lés fondemens de la
terre. Ainsi que la flesche enuoyée du fort
archier ne retourne point: ainsi ne retour-
neront point lés maux qui auront esté en-
uoyez sus la terre. Malheur à moy, ma-
lheur à moy. Qui me deliurera en cés
iours la? C'est le commencement de do-
leurs, & de grandz gemissemens : c'est le
commencement de famine & de grande
perdition: c'est le commencement dés ba-
tailles, & lés puissances craindront : c'est
le commẽcement dés maux, & tous crain
dront. Que feray-ie en cés iours la, quand
lés maux seront venuz? Voicy la famine,
la playe, la tribulation, & l'angoisse: fla-
gellations sont enuoyées pour amende-
ment, & en toutes cés choses ne se conuer
tiront point de leurs iniquitez : & n'au-
ront pas tousiours memoire dés flagella-
tions. Voicy la prouision de l'année sera B
à bon marché sus la terre, tellemẽt qu'ilz
estimeront que la paix leur soit venue : &
adonc germeront lés maux sus la terre [as
sauoir] l'espée, la famine, & grande confu
sion. Car plusieurs de ceux qui habitent
en la terre, mourront de fain, & l'espée de-
struyra tous lés autres qui seront demou-
rez de la famine : & lés mortz seront iet-
tez comme la fiente, & n'y aura nul qui
lés console. Car la terre sera laissée deser-
te, & lés citez seront delaissées. Nul ne se-
ra delaissé pour labourer la terre, ne pour
la semer. Lés arbres dõneront dés fruictz,
mais qui lés cueillera? La grappe se meuri
ra, mais qui la pressera? Car lés lieux se-
ront fort desertz. Et l'homme desirera de
veoir vn autre homme, d'ouyr sa voix.
Car dix seront seullement delaissez de la
cité, & deux du champ, lesquelz se seront
mucez aux forestz espesses, & és pertuis
dés pierres : ainsi qu'en l'oliuier ou en
tous lés autres arbres sont delaissées trois
ou quatre oliues: ou ainsi qu'en la vigne
vendengée sont delaissez lés raisins de
ceux qui diligemment reuisitent la vigne,
ainsi seront en cés iours la delaissez trois
ou quatre, de ceux qui visiteront leurs
maisons par l'espée. Et sera la terre delais
sée deserte, & sés champs s'enuieilliront,
& sés voyes, & tous sés sentiers germe-
ront espines : pource que lés hommes ne
passeront point par icelle. Lés vierges
ploureront de ce qu'elles n'auront nulz
espoux, lés femmes ploureront de ce qu'el
les n'auront nulz maris, leurs filles plou-
reront non ayant ayde de leurs espoux.
Elles seront consommées en la bataille,
& leurs maris seront desfaictz par fami-
ne. Mais entre vous seruiteurs du
Seigneur, escoutez cés choses & lés con-
gnoissez. Voicy la parolle du Seigneur,
receuez la : ne croyez point aux dieux,
desquelz dit le Seigneur: Voicy lés maux
qui approchent, & ne tardent point. Ain-
si que la femme enceinte, quand au neu-
fiesme moys elle enfante son filz, quand
l'heure de son enfantement approche,
deux ou trois heures deuant, lés doleurs
sont entour son ventre: & quand elle pro-
duict son enfant du ventre, icelles ne tar-
deront pas d'vn poinct: ainsi ne tarderont
pas lés maux à venir sus la terre, & le
siecle gemira, & doleurs le tiendront tout
autour. Mon peuple escoutez la
parolle : Preparez vous à la bataille, & C
és maux, soyez comme lés estrangers de
la terre. Celuy qui vend, soit comme ce-
luy

luy qui s'enfuyt: & celuy qui achette, soit comme celuy qui doit perdre. Celuy qui marchande, soit comme celuy qui ne prent point de fruict: & celuy qui edifie, soit comme celuy qui n'y doit point habiter. Celuy qui seme, soit comme celuy qui ne moissonnera point: aussi pareillement celuy qui coppe la vigne, soit comme celuy qui ne la doit pas vendenger. Ceux qui se marient, soyent comme s'ilz ne deuoyent faire nulz enfans: & ceux qui ne se marient point, soient comme vefues: parquoy, ceux qui labeurent ilz labeurent sans cause. Car lés estrangers recueilleront leurs fruictz, & rauiront leur substance, & ietteront leurs maisons par terre, & prendront leurs filz prisonniers: car ilz engendrent leurs enfans en captiuité & en famine. Et ceux qui font leur marchandise par rapine, autant qu'ilz anoblissent leurs citez, & leurs maisons, & leurs possessions, & leurs personnes: d'autant plus auray-ie indignation sus leurs pechez, dit le Seigneur. Ainsi que la paillarde est ialouse sus la femme legitime & fort bonne, ainsi sera ialouse la iustice sus l'iniquité, quand elle s'acoustre, & l'accusera publiquement, quand cestuy sera venu, qui empeschera celuy qui cerche tout peché sus la terre. Pourtant ne vueillez estre semblables à elle, ny à sés oeuures: car encore vn petit, & l'iniquité sera ostée de la terre, & la iustice regnera en vous. Le pecheur ne dise point qu'il n'a point peché: car il bruslera dés charbons de feu sur la teste de celuy qui dit: ie n'ay point peché deuant le Seigneur Dieu & sa gloire. *Voicy le Seigneur congnoistra toutes lés oeuures dés hommes, & leurs inuentiõs, & lés pensées d'iceux, & leurs coeurs, Car il dist: *Que la terre soit faicte, & elle a esté faicte: que le ciel soit faict, & il a esté faict. Et lés estoilles ont esté fondées par la parolle d'iceluy, & congnoit le nombre dés estoilles. Lequel enquiert lés abysmes, & lés thresors d'icelles. Lequel a mesuré la mer, & ce qu'elle contient. Lequel enclot la mer au milieu dés eaues, & pend la terre sus lés eaues par sa parolle. Lequel estend le ciel comme vn plancher, lequel il a fondé sus lés eaues. Lequel a mis au desert lés fontaines dés eaues, & lés lacz sur le hault dés montaignes, pour ietter lés fleuues de la haulte Roche, pour abreuuer la terre. Lequel a formé l'homme, & a mis son coeur au milieu du corps, & luy a mis l'esprit, la vie, l'entendement, & la respiration de Dieu tout puissant, qui a faict toutes choses, & comme par inquisition congnoist tous lés secretz lieux de la terre. Cestuy a congneu vostre inuention, & ce que vous pensez en voz coeurs, en pechant & en vueillant celer voz pechez. Parquoy le Seigneur a diligemment enquiz toutes voz oeuures, & vous publiera tous, & serez confus, quand voz pechez seront venuz deuant lés hommes: & lés iniquitez seront celles qui vous accuseront en cés iours la. Que ferez vous, ou comment cacherez vous voz pechez deuant le Seigneur & sés anges? Voicy Dieu est iuge, craignez le. Cessez de voz pechez, & oubliez dés maintenant de faire voz iniquitez à tousiours, & Dieu vous mettra hors & vous deliurera de toute tribulation. Car voicy l'ardeur d'vne grande multitude s'allume sus vous, & rauiront aucuns de vous: & donneront lés mortz aux idoles pour viande: & ceux qui consentiront à eux, leur seront en derrision & en opprobre, & oppresion. Car il y aura place és lieux, & grande eleuation sera és citez voysines, sus ceux qui craignent le Seigneur. Ilz seront comme insensez, sans espargner personne, pour piller & destruire ceux qui encore craignent le Seigneur: car ilz gasteront & pilleront leur substance, & lés ietteront hors de leurs maisons. Adonc sera manifestée la probation de més *esleuz, comme l'or qui est esprouué par le feu.

Escoutes més bien aymez, dit le Seigneur: Voicy lés iours de tribulation sont presens, & de ceux vous deliureray. Ne craignez & ne doubtez point: car Dieu est vostre conducteur, & aussi ceux qui gardent més commandemens & mandemens, dit le Seigneur Dieu: Que voz pechez ne soient point plus pesans que vous, & que voz iniquitez ne s'esleuent point sus vous. Malediction sur ceux qui sont enserrez de leurs pechez, & sont couuers de leurs iniquitez, si comme le chãp est enserré par le boys, & le sentier est couuert despines par lequel l'homme ne passe point, & est forclos, & mis pour estre deuoré par le feu.

Ecclí.23.e Luc.16.c Geñ.1.a.b Rom.5.a Iacques.1.a. D

Fin dés deux derniers liures d'Esdras.

LE LIVRE de Tobie.

CHAP. I.

QVand Tobie de la lignée & cité
A de Nephtali, laq̃lle est és haultes
parties de Galilée par dessus Na-
hason, derriere la voye qui
meine en occident, ayant au costé senestre
la cité de Sephet:fut prins és iours de Sal
manasar Roy dés Assyriens. Combien
qu'il fust mis en captiuité, toutesfois ne
laissa point la voye de verité, tellement
que tout ce qu'il pouoit auoir tous lés
iours il distribuoit aux freres prisonniers
auec luy, qui estoient de son genre. Et
combien qu'il fust le plus ieune de tous,
entre la lignée de Nephthali, toutesfoys
ne feist aucune chose d'enfance en oeuure.
Finablement, quand tous alloient aux
4.Rois. veaux d'or que *Ieroboam Roy d'Israël
15.d. auoit faict:cestuy seul fuyoit lés compai-
3.Rois. gnies de tous,& s'en alloit en Ierusalem
12.f au temple du Seigneur: & là adoroit le
Seigneur Dieu d'Israël, offrant fidelemẽt
tous sés premiers fruictz,& sés dismes:tel-
lement que en la troysiesme année, il ad-
ministroit toute decime aux nouueaux &
estrangers. Cestuy encore iuuenceau ob-
seruoit cés choses, & autres semblables,
selon la loy de Dieu. Mais quand il
B fut faict homme,il print pour femme An-
ne de sa lignée: & engendra d'icelle vn
filz,auquel imposa son nom, lequel il en-
seigna dés son enfance, à craindre Dieu,
& de soy abstenir de tout peché. Quand
donc par captiuité il fut venu auec sa fem
me,& son filz, en la cité de Niniue auec
toute sa lignée, & là ou tous mangeoient
lés viandes dés gentilz,cestuy garda son
ame, & ne fut iamais contaminé en leurs
viandes. Et pource qu'il eut memoire du
Seigneur en tout son coeur,Dieu luy don-
na grace en la presence du Roy Salmana
sar: & luy donna puissance d'aller par
tout ou bon luy sembleroit, & auoit li-
berté de faire tout ce qu'il voudroit. Il
s'en alloit donc vers tous ceux qui
estoient en la captiuité, & leur donnoit
admonitions de salut. Et quand il
C fut venu en Rages, cité dés Medéens, &
qu'il eut dix* talentz d'argent, de ceux
Soubz. par lesquelz il auoit esté hõnoré du Roy:
4.d. voyant (entre grande multitude de son
genre) Gabel qui estoit de sa lignée,auoir
necessité,il luy bailla le poidz de l'argent
predict soubz vne cedule. Mais
aprés beaucop de temps,que le Roy Sal-
manasar fut mort,& que Sennacherib son
filz regnoit pour luy, & qu'il auoit en
haine lés enfans d'Israël en sa presence,
Tobie s'en alloit tous lés iours par tout
son parentage, & lés consoloit: & distri-
buoit a vn chascun selon ce qu'il pouoit,
de sés facultez. Il nourrissoit ceux qui
auoient faim, & donnoit dés vestemens à D
ceux qui estoient nudz, & bailloit son-
gneusement la sepulture à ceux qui estoiẽt
mortz, & occis. Finablement quand
*Sennacherib fut retourné, fuyant de Iu- 4.Rois
dée,pour la playe que Dieu auoit faict en- 19.g.
uers luy,à cause de son blaspheme:et que eccl.48
cestuy courroucé occist plusieurs dés en- isaie.37
fans d'Israël, Tobie enseuelissoit leurs 1.mach
corps. Mais quand ce fut denoncé au 7.f.
Roy il cõmãda qu'il fust occis, & print 2.mach
toute sa substance. Mais Tobie auec son 8.e.
filz,& sa femme fuyant tout nud, fut ca- soubz.2
ché:car plusieurs l'aymoient. Mais qua-
rante cinq iours aprés, lés filz du Roy
occirent le Roy. Et Tobie retourna en
sa maison, & luy fut rendu tout son
bien.

CHAP. II.

MAis aprés cés choses, comme il
estoit le iour de la feste du Sei- A
gneur: & qu'vn bon disner fut
faict en la maison de Tobie, il dist à son
filz:Va,et ameine aucuns de nostre lignée
craignans Dieu: affin qu'ilz soient auec
nous au conuiue. Et aprés qu'il fut par-
ty, à son retour luy racompta, que l'vn
dés enfans d'Israël ayant la gorge cop-
pée,gisoit en la rue. Et incontinẽt saillant
hors de son siege, en delaissant le disner,
vint à ieun au corps: & en le prenant le
porta secretement en sa maison: affin que
quand le soleil seroit couché,il l'enseuelist
cautement. Et aprés qu'il eut caché le
corps, il mangea du pain auec lamenta-
tion & tremblement, en rememorant la
parolle que le Seigneur dist par Amos le
prophete: *Lés iours de voz festes seront Amos.8
changez en lamentation & en pleurs. Et B
quand le soleil fut couché, il s'en alla &
l'enseuelit.Mais tous sés prochains le re-
prenoient,disans:Il a esté maintenant com
mandé de te mettre à mort,pour ceste cau
se:& as à grand difficulté eschappé le cõ-
mandement de la mort, & si enseuelis de-
rechef lés mortz? Mais Tobie craignant
plus Dieu que le Roy, prenoit lés corps Sus.1.d.
de ceux qui estoient occis: & lés mußoit
en sa maison, & par nuict lés enseuelis-
soit. Or vn iour aduint que estant
las d'enseuelir lés mortz, il s'en vint
en sa maison: & se ietta auprés d'vne
paroit,

paroit,& s'endormit.Et aduint que d'vn
nid dés harondelles cheut de la fiente tou-
te chaude sus sés yeux tandis qu'il dor-
moit,& fut aueugle. Et le Seigneur per-
mist que ceste tentation luy aduint : affin
C qu'il donnast aux successeurs l'exemple
de sa patience, comme du sainct Iob. Car
ayant dés son enfance craint Dieu,& gar-
dé sés commandemens : il n'a point esté
contristé contre Dieu,de ce que l'aueuglis
sement luy est aduenu,mais demoura im-
mobile en la crainte de Dieu, en rendant
graces à Dieu tous lés iours de sa vie.
Car ainsi que lés Roys improperoient à
Iob le bien heureux , ainsi lés parens &
lés cousins de cestuy, se moquoient de sa
vie,disans : Ou est ton esperance,pour la-
quelle tu faisoys lés aumosnes,& sepultu-
res? Mais Tobie lés reprenoit,disant:Ne
dictes point ainsi : car nous sommes lés
filz dés sainctz , & attendons la vie, que
Dieu donnera à ceux qui iamais ne chan-
gent leur foy de luy. Et Anne sa
D femme alloit tous lés iours à l'ouurage de
tisserie : & apportoit tout ce qu'elle po-
uoyt gaigner du labeur de *sés mains*,pour
*viure. Si aduint qu'elle apporta à la mai-
son vn cheureau.Et quād son mary ouyt*
la voix du cheureau criant, il dist : Gar-
dez qu'il ne soit desrobé: rendez-le à
ceux à qui il appartient:car il ne nous est
point loisible de manger, ou d'auoir aucu
ne chose desrobée. Lors sa femme cour-
roucée,respondit : Ton esperance est ma-
nifestement vaine, & tés aumosnes se sont
monstrées maintenant. Et par cés parol-
le & autres telles luy faisoit dés re-
proches.

CHAP. III.

A ADonc se print Tobie à plourer:
& commença en larmes à prier,
disant : Seigneur tu és iuste , &
tous tés iugemens sont iustes : & toutes
tés voyes sont misericorde & verité,& iu
gement.Et maintenant Seigneur,aye me-
moire de moy,& ne prens point vengean-
ce de més pechez , & ne reduis point à
memoire més deffaultes , ne celles de més
parens. Pource que nous n'auons point
obey à tés commandemens, pourtāt som-
mes nous donnez en pillage & en capti-
uité,en mort & en derision , & en repro-
che à toutes lés nations esquelles tu nous
as espars.Et maintenant Seigneur, tés iu
gemens sont grandz : car nous n'auons
point faict selon tés commandemens, &
n'auons pas cheminé purement deuant
toy. Aussi Seigneur faictz maintenant
auec moy selon ta volunté, & comman-
de que mon esprit soit receu en paix. Car
il m'est plus expedient de mourir que de
viure. Or au mesme iour aduint, B
que Sara la fille de Raguel estoit en Ra-
ges cité dés Medéens: & l'vne dés seruan
tes de sō pere luy reprochoit qu'elle auoit
este mariée à sept hommes , que le diable
nommé Asmodeus auoit occis, inconti-
nent qu'ilz auoient entré vers elle.Quand
donc icelle blasmoit sa seruante pour sa
faulte,elle luy respondit, disant : O meur-
triere de tés maris , ia ne puissions nous
veoir que tu aye filz ou fille sus la terre.
Ne me veux-tu pas pareillement tuer,
comme aussi tu as occis sept hommes?

Pour ceste parolle icelle s'en alla en la
plus haulte chambre de sa maison : & fut
trois iours & trois nuictz sans boire &
sans manger , mais perseuerant en priere
auec larmes faisoit priere à Dieu, qu'il la
deliurast de ceste reproche. Et aduint au
troysiesme iour quand elle finoit son orai C
son,que en beneissant le Seigneur, dist : O
Dieu de noz peres, beneit soit ton nom,
que la ou tu as esté courroucé, tu feras mi
sericorde : & pardonne lés pechez à ceux
qui t'appellent au temps de tribulation.
Seigneur ie tourne ma face vers toy,& es-
leue més yeux à toy. Ie te prie Seigneur
que tu me deslie du lien de ceste reproche,
ou au moins que tu m'oste de la terre.Sei-
gneur tu congnois que iamais ne conuoi-
tay homme, & que i'ay gardé mon ame
pure de toute concupiscence. Iamais ne
fus meslée auec ceux qui se iouent, & ne
me suis point accōpaignée auec ceux qui
cheminent en legiereté. Mais i'ay consen
ti de prendre mary en ta crainte, & non
selon ma cōcupiscence. Et,ou n'estois-ie
pas digne de lés auoir,ou iceux parauen-
ture n'ont pas esté dignes de m'auoir:
pource que parauenture tu m'as gardée
pour vn autre mary.Car ton conseil n'est D
point en la puissance de l'homme. Mais
quiconque t'honnore , tient pour cer-
tain,que si sa vie est esprouuée, qu'elle se-
ra couronnée : mais s'elle est en tribula-
tion,elle sera deliurée: & s'elle est en *cor *ou,corre
ruption,il luy sera licite de venir à ta mi- rection.
sericorde. Car tu ne prens point ta plai-
sance en la perdition de nous: & aprés la
tempeste tu fais le serain: & aprés le gemis
sement & lés pleurs,tu donne resiouissan-
ce.O Dieu d'Israël,ton nom soit beneit à
tousiours mais. En ce temps la fu-
rent lés prieres de cés deux exaucées
en la presence de la gloire du Dieu souue-
rain : & Raphael le sainct ange du Sei-
gneur fut enuoyé pour lés guerir tous

 deux:

deux: desquelz en vn mesme temps furent leurs oraisons recitées en la presence du Signeur.

CHAP. IIII.

A LOrs donc que Tobie estimoit que son oraison fut exaucée, affin qu'il peust mourir, il appella auprés de soy son filz Tobie, et luy dist: Mon filz, escoute lés parolles de ma bouche, & lés edifie en ton cœur comme pour vn fondement. Quand Dieu aura prins mon

eccle.7.c. ame, enseuelis mon corps: *& si honnoreras ta mere tous lés iours qu'elle viura. Car tu dois auoir memoire quelz & combien de dangers elle a souffert en son ventre, pour toy. Et quand aussi elle aura parfaict le temps de sa vie, tu l'enseueliras auprés de moy. Et aye Dieu en ta pensée tous lés iours de ta vie. Et garde toy, que aucunesfoys tu ne consente à pe-

B ché, & que tu ne delaisses lés commande-

Prouer. 3 b. mens du Seigneur nostre Dieu. *Faictz aumosne de ta substance: & ne destourne

Luc 14.d point ta face de quelque paoure: & ainsi

Eccl.4.a sera faict, que la face du Seigneur aussi ne

& 14. b. se destournera point de toy. Sois aussi misericordieux tant que tu pourras. Si tu as beaucop, donne abondamment: si tu as peu, tache aussi de donner le petit liberal-

eccl.24.c lement. *Certainement tu thesaurize pour toy vn bon salaire au iour de necessité: car l'aumosne deliure de tout peché, & de la mort: & ne souffrira point que l'ame voise en tenebres. L'aumosne sera pour grande cõfiance deuãt le souuerain Dieu, à tous ceux qui la font.

C Mon filz garde toy de toute fornication: & ne seuffre iamais de congnoistre par quelque crime, autre que ta femme. Ne permetz point que iamais orgueil domine en ton sens, ny en ta parolle. Car en iceluy toute perdition a prins son commencement.

Quiconque aura faict quelque chose pour toy, rendz luy incontinent son salaire: & que le salaire de ton mercennaire ne

leui.29.b soit aucunement retenu enuers toy. *Gar-

Mat.7.b de que tu ne face à autruy, ce que tu hairois qu'vn autre te feist. Mange ton pain auec ceux qui ont faim & indigence, & couure ceux qui sont nudz de tés vestemens. Ordonne ton pain & ton vin sus la sepulture du iuste, & ne bois & ne man

D ge d'iceluy auec lés pecheurs. Demande tousiours conseil au sage. Beneis Dieu en tout temps: & luy demande qu'il adresse tés voyes: & que tout ton conseil soit en luy permanent. Mon filz aussi ie te declare que quand tu estois enfant, ie donnay dix talentz d'argent à Gabel en Rages cité dés Medéens: et i'ay sa cedule par deuers moy, & pourtant enquiers comment tu pourras paruenir à Sus 1.c.

luy pour receuoir d'iceluy le poidz d'argent predict, & que tu luy rende sa cedule. Mon filz ne crains point, il est vray que nous sommes paoures: mais nous aurons beaucop de biens, si nous craignons Dieu: & si nous nous retirons de tout peché, & que faisons bien.

CHAP. V.

ADonc respondit Tobie à son pere, & dist: Mon pere ie feray tout ce que tu m'as commandé. Mais ie ne say comment ie redemanderay cest argent: iceluy ne me congnoit point, ne moy luy: quel signe luy donneray-ie? Mesme aussi iamais ne congneu la voye par ou on y va. Lors son pere luy respõdit, & dist: I'ay (pour vray) sa cedule par deuers moy, & quand tu luy monstreras, incontinent le restituera. Mais va maintenant & cerche quelque homme qui te soit fidele, pour aller auec toy, en payant son salaire: affin que tu la reçoiue tandis que ie suis encore en vie. A

Lors Tobie aprés qu'il fut sorti trouua vn iuuenceau fort beau, tout troussé, & comme appareillé pour cheminer. Et ignorant que ce fust l'ange de Dieu, il le salua & dist: D'ont és tu bon iuuenceau? Et cestuy respondit: Ie B

suis dés enfans d'Israël. Et Tobie luy dist: Congnois-tu la voye qui meine en la region dés Medéens? Auquel respondit: Ouy bien, & ay souuent cheminé par tous cés chemins, & ay demouré auec nostre frere Gabel, qui demeure en Rages cité dés Medéens: laquelle est située en la montaigne Egbathanis. Auquel dist Tobie: Or attens ie te prie, iusque à ce que i'aye annoncé cés choses à mon pere.

Adonc entra Tobie, & denonça à son pere toutes cés choses. Et le pere estant esmerueillé de telles choses pria qu'il le feist entrer à luy. Et quand il fut entré, il salua Tobie, & dist: Ioye soit tousiours en toy. Et Tobie dist: Quelle C

ioye aurois-ie, moy qui suis assis en tenebres, & ne voy point la lumiere du ciel? Le iuuenceau luy respõdit: Aye bon courage, en brief tu seras guery. Et ainsi Tobie luy dist: Pourras tu mener mon filz iusq̃ à Gabel, en la cité de Rages dés Medéens? Et quãd tu seras de retour, ie te paieray ton salaire. Et l'ange luy dist: Ie le meneray & le te rameneray. Et Tobie luy respõdit: Ie te requiers declaire moy,

de quelle maison tu és, ou de quelle lignée. L'ange Raphael luy dist. Demande tu la generation du mercennaire, ou le mesme mercennaire pour aller auec ton filz? Mais affin que parauenture ie ne te rende en soucy, ie suis Azarias, filz du grand Ananias. Et Tobie respondit: Tu és de grande generation. Mais ie te requiers que tu ne te courrouce pas, que i'ay voulu congnoistre ta generation. Et l'ange luy dist: Ie meneray & rameneray ton filz sain & sauf. Et Tobie respondant
D dist: Bien puisiez vous aller, & Dieu soit en vostre chemin, & son ange vous soit pour compaignie. Lors quand toutes lés choses qu'on deuoit porter au chemin furent appareillées, Tobie print congé de son pere & de sa mere, & s'en allerent tous deux ensemble. Et quand ilz furent partis, sa mere commença à plourer
Soubz. 10.b. & dire: *Tu nous as osté le baston de nostre vieillesse, & l'as enuoyé arriere de nous. A la mienne volunté que l'argent pour lequel tu l'as enuoyé n'eut iamais esté. Car nostre paoureté nous suffisoit, tellement que nous estimions richesses de ce que nous voyons icy nostre filz. Et Tobie luy dist: Ne pleure point. Nostre filz yra iusque là, & reuiendra sain et sauf à nous, & tés yeux le verront. Car ie croy, que le bon ange de Dieu l'accompaigne: & qu'il disposera bien toutes lés choses, qui se font vers luy, tellement que en ioye il retournera vers nous. A ceste voix cessa la mere de plourer, & se teust.

CHAP. VI.

A ET Tobie s'en alla, & le chien le suyuit: & feist sa premiere demeure auprés du fleuue de Tigris: il sortit hors pour lauer sés piedz, & voicy vn grand poisson qui sortit hors pour le deuorer. Lors Tobie eut grand paour, & s'escria à haulte voix, disant: O Seigneur il m'assault. Et l'ange luy dist: Prens-le par lés aureilles & le tire à toy. Quand il eut ce faict, il le tira sur la terre seiche, & commença à se debatre deuant sés piedz. Adonc luy dist l'ange: Effondre ce poisson, & garde pour toy le coeur & le fiel, & le foye: car ilz sont necessaires & vtiles pour medecines. Quand il eut faict ceste chose, il rotist sa chair, & l'emporterent auec eux au chemin: & sallerent le demourant tant qu'ilz en auoyent assez, iusque à ce qu'ilz seroient venuz en Ra-
B ges, cité dés Medéens. Adonc Tobie interrogua l'ange, & luy dist: Mon frere Azarias, ie te prie que tu me dise quel remede auront lés choses du poisson que tu as commandé de garder. Et l'ange en respondant luy dist: Si tu metz sur lés charbons vne petite partie de son coeur, la fumée d'iceluy deliure (soit homme ou femme) de toute maniere de Diables: tellement que plus ne s'approchera d'eux. Et le fiel est bon pour oindre lés yeux esqlz est la tache blanche, & seront gueris. Et Tobie luy dist: Ou veux-tu que nous demourions. Et l'ange respondit & dist: Il C
y a icy prés vn homme nommé Raguel, de ta lignée: & cestuy a vne fille nommée Sara, & n'a ne filz ne fille quelconque fors que elle. Toute sa substance t'appartient, & fault que tu la prenne à femme: Demande la donc à son pere, & il la te donnera à femme. Adonc respondit Tobie, & dist: I'ay entẽdu qu'elle a esté baillée à sept maris, & qu'ilz sont mortz: mais aussi ay-ie ce ouy dire, que le diable lés a tuez. Ie crains donc que aussi telles choses ne m'aduiennent: & que moy qui suis seul filz de mon pere, & de ma mere ie mette leur vieillesse en tristesse aux enfers. Lors luy dist l'ange Raphael: D
Escoute moy & ie te monstreray qui sont ceux sus lesquelz le diable a puissance. Certes ceux qui se marient, tellement qu'ilz forclosent Dieu hors d'eux & de leur pensée: & s'occupent à leur concupiscence, comme *le cheual & le mulet, ausquelz n'y a point d'entendement: sus telz psal. 32.c
a le diable puissance. Mais quand tu l'auras prinse, & que tu seras entré en la chambre, tu te contiendras de la toucher par trois iours: & ne t'occuperas à rien sinon à oraison auec elle. Et en ceste nuict quãd tu brusleras le foye du poisson, le diable sera chassé. Et en la seconde nuict tu seras receu en la cõpaignie dés saínctz patriarches. Mais en la troisiesme nuict tu receuras la benedictiõ: affin que de vous soyẽt engendrez dés enfans en bonne santé. Et quand la troysiesme nuyct sera passée, tu prendras la vierge, en la crainte du Seigneur, desirant plus d'auoir enfans, que d'accomplir ta concupiscence: affin que tu reçoiue benediction en la semence d'Abraham, par tés enfans.

CHAP. VII.

OR sont entrez vers Raguel: & Raguel lés receut en ioye. Lors A
Raguel regardant Tobie, dist à Anne sa femme: Que ce iuuenceau ressemble bien au filz de mon frere: & aprés cés parolles, il dist: D'ont estes vous iuuenceaux noz freres? Et ilz dirent: Nous

 sommes

sommes de la lignée de Nephthali, de la
captiuité de Niniue. Et Raguel leur dist:
Congnoissez vous mon frere Tobie? Les-
quelz dirent: Nous le congnoissons bien.
B Et quand il eut dit beaucop de biens de
luy, l'ange dist à Raguel: Tobie duquel
tu demande, c'est le pere de cestuy icy.
soubz.9c *Lors Raguel l'embraça, & en larmoyãt
le baisa; & en plourant sur son col, dist:
Beneit sois-tu mon filz: car tu és le filz
d'vn trés homme de bien. Et Anne sa fem
me & Sara leur fille plourerent. Et
aprés qu'ilz eurent deuisé, Raguel com-
manda de tuer vn mouton, & d'appareil-
ler le banquet. Et quand il lés enhortoit
pour eux seoir au disner, Tobie dist: Ie
C ne mangeray ne beuuray icy de la iour-
née, que tu ne m'octroye ma requeste: c'est
que tu me promette donner ta fille Sara.
Quand Raguel eut ouy ceste parolle, il
fut fort esbahy, congnoissant ce qui estoit
aduenu à sés sept maris, qui estoyent en-
trez à elle: & commença à craindre, que le
semblable par aduenture n'aduint à ce-
stuy icy. Et ainsi comme il estoit en
doubte, & qu'il ne respondoit point à ce-
luy qui faisoit la requeste, l'ange luy dist:
Ne crains point de luy donner, car ta fille
doit estre la femme de cestuy, qui craint
Dieu. Pourtant ne la pouoit vn autre
auoir. Adonc dist Raguel: Ie ne doute
point, que Dieu n'ait receu en sa presence
més prieres & més larmes. Et croy que
pour ceste cause vous a faict venir à moy:
affin qu'elle fust conioincte à sa cogna-
Nõb.36.c tion, selon la loy de* Moyse. Et main-
tenant n'aye nulle doubte, car ie la te don
D neray. Et en prenant la main dextre
de sa fille, la bailla en la main dextre de
Tobie, disant: Le Dieu d'Abraham, & le
Dieu d'Isaac, & le Dieu de Iacob soit
auec vous, & vous conioingne ensemble,
& qu'il accomplisse sa benediction en
vous. Et ayans prins du papier, feirent
le traicté du mariage. Et aprés ce mange-
rent ensemble en beneissant Dieu. Et Ra-
guel appella à soy Anne sa femme, & luy
commanda qu'elle appareillast vne autre
chambre. Et y feist entrer sa fille Sara, la-
quelle ploura. Et icelle luy dist: Aye bon
couraige ma fille. Le Seigneur du ciel te
vueille donner ioye au lieu de l'ennuy que
tu as souffert.

CHAP. VIII.

A ET aprés qu'ilz eurent souppé, ilz
menerent dedans le iuuenceau auec
elle. Et Tobie eut recordation dés
parolles de l'ange & tira hors de sa ma-
lette vne partie dudict foye & la mist sur
dés charbons ardans. Adonc l'Ange
Raphael print le Diable, & le lia au de-
sert de la plus haulte Egypte. Lors To-
bie enhorta la vierge, & luy dist: Leue
toy Sara, & faisons à Dieu priere au
iourdhuy & demain & aprés demain: car
par cés trois nuictz sommes nous con-
ioinctz à Dieu & aprés la troysiesme
nuict passée, nous serons en nostre maria-
ge. *Car nous sommes enfans dés sainctz: Sus.2
& ne pouons ainsi estre conioinctz com-
me lés gentilz qui ignorent Dieu. Et en-
semble se leuerent, & prioyent incessam- B
ment tous deux ensemble, affin que bonne
santé leur fust donnée. Et Tobie dist: O
Seigneur Dieu de noz peres: lés cieux, &
la terre, & la mer, & lés fontaines, & lés
fleuues, & toutes tés creatures qui sont
en eux, te beneissent. Tu as faict*Adam Gene.2
du limon de la terre, & luy donnas Heue
pour son ayde. Ausi maintenãt Seigneur
tu congnois que ce n'est point par luxu-
re que ie prens ma soeur pour femme,
mais par seulle amour de lignée, en laquel
le ton nom soit beneict au siecle dés sie-
cles. Et aprés dist ausi Sara. Aye
mercy de nous Seigneur, aye mercy de
nous: & que nous puissions tous deux
enuieillir ensemble en bonne santé. Et
quand ce vint enuers le chant du coq, Ra
guel commanda d'appeller sés seruiteurs:
& s'en allerent ensemble auec luy, pour
faire vne fosse à enseuelir. Car il disoit:
Faisons la, affin que par auenture il ne
luy aduienne, comme il a esté faict aux
autres sept maris, qui sont entrez à elle.
Et quand ilz eurent preparé la fosse, C
Raguel retourna à sa femme, & luy dist:
Enuoye l'vne de tés seruantes, qu'elle re-
garde s'il est mort, affin que ie l'enseuelis-
se deuant qu'il soit iour. Et icelle y en-
uoya l'vne de sés seruantes. Quand elle
fut entrée en la chambre, elle lés trouua
saufz & sains dormans ensemble: & re-
tourna en apportant bonne nouuelle: &
beneirent le Seigneur, assauoir Raguel &
Anne sa femme, & dirent: O Seigneur
Dieu d'Israël nous te beneissons: car il
ne nous est point aduenu comme nous
pensions. Certainement tu as faict
auec nous ta misericorde, & as osté de
nous l'ennemy qui nous persecutoit, &
as eu pitie de deux enfans vniques.
O SEIGNEVR fais D
qu'ilz te beneissent plus pleinement,
& qu'ilz offrent le sacrifice de ta lo-
uenge & de leur santé: affin que tou-
tes gens congnoissent, que tu és seul
Dieu en toute la terre. Et in-

continent

continent Raguel commanda à sés seruiteurs de remplir la fosse de terre qu'ilz auoient faicte deuant le iour. Et dist à sa femme qu'elle accoustrast vn banquet, & qu'elle appareillast tout ce qui estoit necessaire pour manger à ceux qui vont au chemin. Il feist aussi tuer deux grasses vaches & quatre moutons: & feist preparer viandes pour tous sés voisins,
Sou.9.b. & pour sés amys. Et Raguel feit iurer Tobie qu'il demoureroit deux sepmaines chez luy. Et Raguel donna à Tobie la moitie de tout ce qu'il possedoit, & feit ceste escriture, que l'autre partie qui demouroit aprés leur mort reuiẽdroit à Tobie.

CHAP. IX.

A ADonc Tobie appella l'ange à soy: lequel cuidoit que fust vn homme, & luy dist: Mon frere Azaria, ie te prie que tu escoute més parolles: Quand ie me donneroye à toy pour estre ton seruiteur, si ne seroys-ie pas digne de ta prouidence. Toutesfoys ie te prie, que tu prenne dés bestes ou dés seruiteurs: & que tu voyse à Gabel, en Rages cité dés Medéens: & que tu luy rende sa cedulle, & que tu reçoiue l'argent de luy: & que tu le prie de venir à més nopces.
B Car tu congnois que mon pere nombre lés iours: & se ie tarde vn iour plus que
Sus 8.d. droict, son ame sera contristée. Certes aussi tu vois comment Raguel m'a faict iurer, duquel ne puis mespriser le serment.

Lors Raphaël print quatre dés seruiteurs de Raguel & deux chameaux, & s'en alla en Rages cité dés Medéens: & quand il eut trouué Gabel, il luy bailla sa cedule, & receut tout l'argent. Et luy declara toutes lés choses qui auoient esté faictes de Tobie filz de Tobie, & le feit venir auec luy aux nopces. Et quand il fut entré en la maisõ de Raguel, il trou-
C
Sus 7.b. ua Tobie seant à table, lequel saillit, & s'entrebaiserent: & Gabel ploura & benit Dieu, & dist: Le Dieu d'Israël te beneisse: car tu és le filz d'vn tres homme de bien, iuste & craignant Dieu. Et faisant aumosnes. Et que benediction soit faicte
D sus ta femme & sus voz parens: & que vous voyez voz filz, & lés filz de voz filz, iusqu'en la troysiesme & quatriesme generation: & soit vostre semence beneite du Dieu d'Israël: lequel regne au siecle dés siecles. Et aprés que tous eurent dit: Ainsi soit-il, ilz vindrent au banquet. Mais aussi ilz faisoient le banquet dés nopces en la crainte du Seigneur.

CHAP. X.

ET comme Tobie tardoit de venir, A
à cause dés nopces, son pere Tobie estoit en souci, disant: Pourquoy (cuide-tu) tarde mon filz si longuement ou pourquoy est-il là detenu? Cuide-tu, point que Gabel soit mort, & que nul ne luy rendra l'argent? Et iceluy commença fort à se contrister, & Anne sa femme auec luy: & commencerent tous deux à plourer ensemble, pource que leur filz ne retournoit point à eux au iour ordonné.

Sa mere donc plouroit sans mercy, & B
disoit: Helas mon filz la lumiere de noz Sus 5.d.
yeux: pourquoy t'auons nous enuoyé hors du pays, toy qui és le baston de nostre vieillesse, le soulas de nostre vie, & l'esperance de nostre posterité? Nous qui en toy seul auions toutes choses, nous ne te deuions point laisser aller arriere de nous. Et Tobie luy disoit: Tais-toy, & ne te trouble point: nostre filz est sain: l'homme auec lequel nous l'auons enuoyé, est assez fidele. Mais icelle ne se pouoit aucunement consoler: ains tous lés iours sortoit dehors, & regardoit d'vn costé & d'autre: & tournoyet tous lés chemins par lesquelz luy sembloit qu'il y eut esperance du retour, affin que s'il se pouoit faire, qu'elle le veist venir de loing.

Mais en ce temps Raguel disoit à son C
beau filz: Demoure icy, & i'enuoieray vn messager touchant ta sante, à Tobie ton pere. Auquel dist Tobie: Ie congnois que mon pere & ma mere maintenãt nõbrent lés iours, & que leur esprit est troublé en eux. Et quand Raguel eut prié Tobie par beaucop de parolles, et qu'il ne le vouloit par aucune raison escouter: il luy bailla Sara, & la moitie de toute sa substance, en seruiteurs, en seruantes, en bestail, en chameaux, en vaches, & en beaucop d'argent: & le laissa aller sauf & ioyeux arriere de luy, disant: Le sainct du Seigñr soit en vostre chemin: & vous meine en bonne santé iusque en la fin, & que vous trou- D
uez tout bien ordonné enuers voz parens, & que més yeux voyent voz filz auant que ie meure. Et le pere & la mere prenans leur fille, la baiserent, & la laisserent aller, en l'admonestant d'honnorer le pere & la mere de son mary, d'aymer son mary, de regir sa famille, de gouuerner sa maison, et de soy rendre irreprehẽsible.

CHAP. XI.

ET comme ilz retournoient, ilz vin- A
drent l'vnziesme iour iusque en Charan, laquelle est au milieu du chemin contre Niniue. Et l'ange dist: Tobie

bie mon frere,tu sais comment tu as laissé ton pere.Et ainsi se c'est ton bon plaisir, allons deuant,et que lés familles ensemble auec ta femme,& lés bestes nous suyuent tout bellement au chemin.Et comme cela luy pleut d'eux en aller : Raphael dist à Tobie:Prens auec toy le fiel du poisson: car il sera necessaire.Et ainsi Tobie print de ce fiel,puis s'en allerent. Et An-
B ne se seoit tous lés iours auprés de la voye,au coppeau du mont, là ou elle pouoit regarder de loing:& comme du mesme lieu elle contemploit son aduenement elle le veit de loing : & incontinent congneut son filz venir:si s'en courut & l'anonça à son mary,disant: Voicy ton filz qui vient. Or Raphael dist à Tobie:Quand tu seras entré en ta maison,tu adoreras incontinent le Seigneur ton Dieu,& en luy rendant graces, tu approcheras de ton pere, & le baiseras. Et incontinent aprés l'oindras sus sés yeux de ce fiel de poisson que tu porte auec toy: & entens que subitement sés yeux s'ouuriront : & verra ton pere la lumiere du ciel: & se resiouyra en te regardant.
C Adonc le chien qui auoit esté auec eux en la voye courut deuant:& venant comme vn messager se resiouyssoit, en faisant feste de sa queuë. Et son pere aueugle se leua, & commença à courir en choppant dés piedz. Et en baillant la main à vn seruiteur il vint au deuant de son filz. Et en le receuant le baisa, & sa femme aussi. Et commencerent à plourer de ioye. Et quand ilz eurent adoré le Seigneur, & rẽdu graces,ilz s'asseirent ensemble.

Lors Tobie print le fiel du poisson:& en oignit lés yeux de son pere, & l'endura prés d'vne demie heure.Puis commença la maille à sortir hors de sés yeux, comme la pelure d'vn oeuf. Et Tobie le print & le tira hors de sés yeux, & incontinent receut la veuë. Et glorifioyent Dieu, assauoir, luy & sa femme, & tous ceux qui le congnoissoient. Et Tobie disoit:O Seigneur Dieu d'Israël ie te beneis de ce que tu m'as chastié, & m'as* sauué. Et voicy maintenant ie voys mon filz
D Tobie. Et sept iours aprés est aussi entrée Sara la femme de son filz auec toute sa famille, & son bestail tous sains, & lés chameaux, & le grand nombre d'argent de sa femme: & aussi l'argent qu'il auoit receu de Gabel: & recita à son pere & à sa mere tous lés benefices que Dieu auoit faict vers luy, par l'homme qui l'auoit mené. Là vindrent vers Tobie aussi Achior & Nabath lés cousins de Tobie tous ioyeux, eux resiouyssans auec luy de tous lés biens que Dieu auoit monstré enuers luy. Et se resiouyrent part sept iours mangeans tous ensemble en grande ioye.

*Ou,guery.

CHAP. XII.

Aprés ce Tobie appella son filz à soy, & luy dist : Que pourrons nous donner à ce sainct homme icy qui est venu auec toy? Tobie respondit,& dist à son pere: Mon pere,quel salaire luy donnerons nous,ou quelle chose pourra estre digne à sés benefices? Il m'a mené & ramené en santé, il a receu l'argent de Gabel,il m'a faict auoir la femme, & feist cesser le diable d'elle, il a donné ioye à sés parens, il m'a mesme gardé d'estre deuoré du poisson:il t'a aussi faict veoir la lumiere du ciel, & sommes par luy remplis de tous biens.Que luy pourrons nous donner, qui soit digne de cés choses? Mais ie te requiers mon pere, que tu luy demande s'il voudroit point prendre pour luy la moytie de tout ce qui est apporté. Et lors l'appellerent assauoir le pere & le filz, & le tirerent à part:& commencerent à prier qu'il voulsist accepter la moytie de toutes lés choses qu'ilz auoient apporté. Adonc leur dist secretement: Beneissez le Dieu du ciel, & le confessez deuant tous lés viuans de ce qu'il vous a faict sa misericorde. Car aussi est il bon de celer le secret du Roy : mais c'est chose honnorable de reueler & confesser lés œuures de Dieu.L'oraison est bonne auec la ieusne, & l'aumosne vault mieux q̃ faire thresors d'or. Car l'aumosne deliure de la mort, & est celle qui purge lés pechez, & faict trouuer misericorde & vie eternelle. Mais ceux qui font peché & iniquité, sont ennemys de leurs ames.Ie vous manifeste donc la verité, & ne vous celeray point la parolle secrette. *Quand tu prioys auec larmes, & que tu enseuelissoys lés mortz, & que tu delaissoys ton disner pour cacher lés mortz par iour en ta maison,& de nuict lés enseuelissoys: adonc offris-ie ton oraison au Seigneur. Et pourtant que tu estois accepté enuers Dieu, il a esté necessaire que tentation te ayt esprouué. Or maintenant le Seigneur m'a enuoyé pour te guerir : & pour deliurer du diable Sara la femme de ton filz. Car ie suis Raphael l'vn dés sept anges,qui assistons deuant le Seigneur.

Et quand ilz eurent ouy cés choses, ilz furent troublez & en tremblant cheurent sus leurs faces en terre. Mais l'ange

A B C

*Sus 2.2.

l'ange leur diſt: Paix ſoit auec vous, ne craignez point. Car quand i'eſtoye auec
D vous, ie y eſtoye par la volunté de Dieu: beneiſſez-le, & le louez par cantiques. Il ſembloit certes que ie mangeaſſe & beuſ‑ſe auec vous: mais ie vſe d'vn boire & d'vn manger inuiſible, qui ne peult eſtre veu dés hommes. Il eſt donc temps que ie retourne à celuy qui m'a enuoyé. Mais vous beneiſſez Dieu, & racomptez toutes ſés merueilles. Et quand il eut dit cés choſes, il ſ'eſuanouyt de leurs yeux, & onc puis ne le peurent veoir. Lors furent proſternez par troys heures ſus leur face, & beneirent le Seigneur: puis ſe leuerent, & racompterent toutes ſés merueilles.

CHAP. XIII.

Deu.32.f. 2.Samuel 2.a. Sap.16.b

A ET Tobie l'ancien ouurant ſa bouche, *beneiſt le Seigneur, & diſt: Seigneur tu és grand eternellement, & ton regne eſt en tous lés ſiecles: car tu flagelle & ſauue: tu meine Iuſques aux enfers & rameine: & nul ne peult eſchapper ta main. Confeſſez le Seigneur vous enfans d'Iſraël, & le louez en la preſence dés gentilz. Car pour ceſte cauſe vous a il eſpars entre lés gentilz qui ne le congnoiſſent point: affin que vous annoncez ſés merueilles, & que vous leur faciez ſauoir, qu'il n'y a point d'autre Dieu tout puiſſant, ſinon luy. Il nous a chaſtié, pour
B noz iniquitez: & il nous ſauuera, pour ſa miſericorde. Conſiderez donc qu'elles choſes il a faict auec vous, & le confeſſez en crainte & en tremblement, & exaltez le Roy dés ſiecles en voz oeuures. Et ie le confeſſeray en la terre de ma captiuité, pource qu'il a monſtré ſa maieſté en la gent pechereſſe. Conuertiſſez vous donc pecheurs, & faictes iuſtice deuant Dieu: & croyez qu'il fera ſa miſericorde auec vous. Moy auſsi & mon ame nous reſiouyrons en luy. Beneiſſez le Seigneur vous tous qui eſtes ſés eſleuz: faictes lés iours de lieſſe, & le confeſſez. O Ieruſalem cité de Dieu, le Seigneur t'a chaſtié *pour lés oeuures de tés mains. Confeſſe le Seigneur en tés biens: & beneis le Dieu dés ſiecles, affin ql réedifie en toy ſon tabernacle: & qu'il rappelle à toy tous lés captifz, & que tu t'eſiouyſſe par tous lés
C ſiecles dés ſiecles. Tu reſplendiras de grand clarté, & toutes contrées de la terre t'adoreront. Lés nations loingtai[illegible] viendront à toy: & en apportant d[illegible] adorerōt le Seigneur en toy: & tiend[illegible] la terre en ſanctification: car ilz inu[illegible] ront en toy le grand nom. Ceux [illegible] maudis qui te contemneront, & ceux ſeront condamnez qui te blaſphemeront. Ceux ſeront beneis qui t'edifieront. Auſsi tu teſiouyras en tés enfans: car ilz ſeront tous beneis, & ſeront raſſemblez au Seigneur. Ceux ſont tous bienheureux qui D t'ayment, & qui ſ'eſiouyſſent de ta paix. Mon ame beneis le Seigneur: car il deliurera Ieruſalem ſa cité de toutes ſés tribulations, c'eſt le Seigneur noſtre Dieu. Ie ſeray bienheureux ſ'il y a aucuns demourans de ma ſemence pour veoir la clarté de Ieruſalem: lés portes de Ieruſalem ſeront edifiées de *Saphyr & d'Eſmeraude: & tout le circuit de ſa muraille ſera de pierre precieuſe. Toutes ſés rues ſeront pauées de pierre blanche & nette: & ſera chanté *Haleluia tout au long de ſés rues. Beneit ſoit le Seigneur qui l'a exaltée, tellement que ſon regne ſoit ſus elle au ſiecle dés ſiecles.

* C'eſt pour auoir faict dés ymages.

Apo.21.f

*C'eſt, louez le Seigneur.

CHAP. XIIII.

A AInſi finirent lés parolles de Tobie. Et veſquit Tobie aprés que la veuë luy fut rendue, quarante deux ans: & veit lés filz de ſés neueux. Et quand il eut accomply cent & deux ans, il fut honnorablement enſeuely en Niniue. Il perdit ſa veuë a cinquante & ſix ans, & luy fut rendue a ſoixāte ans. Mais tout le demourant de ſa vie fut en ioye, & ſ'en alla en paix auec bon ac-
B croiſſement de la crainte de Dieu. Et a l'heure de ſa mort, il appella à ſoy ſon filz Tobie, & ſept ieunes filz ſés neueux, & leur diſt: La deſtruction de Niniue eſt prochaine. Car la parolle du Seigneur n'eſt pas vaine: & noz freres qui ſont eſpars hors de la terre d'Iſraël, retourneront en icelle. Et toute la terre qui eſt deſerte ſera remplie: & la maiſon de Dieu qui eſt bruslée en icelle, ſera redifiée: & là retourneront tous ceux qui craignent Dieu: & lés gentilz laiſſeront leurs Idoles, & viendront en Ieruſalem, & y demoureront: & tous lé[illegible] Roi[illegible] [illegible] la terre ſe reſiouyront en [illegible]
raël. [illegible]
ſtre pe[illegible]
cer[illegible]
p'[illegible]

en vn mesme sepulchre: de ce iour la dres-
sez voz pas pour sortir d'icy. Car ie voy
que son iniquité la fera finer. Et aduint
D que Tobie aprés la mort de sa mere se
partit hors de Niniue auec sa femme &
sés enfans, & lés enfans de sés enfans: &
retourna vers le pere & la mere de sa fem
me. Et lés trouua sains en bonne vieillesse:
& eut soing d'eux, & leur ferma lés yeux.
Et receut tout l'heritage de la maison de
Raguel: & veit la cinquiesme generation
dés enfans de sés enfans. Et quand il
eut accomply nonãte neuf ans en la crain
te du Seigñr, ilz l'enseuelirẽt en ioye. Et
toute sa generation perseuera en bonne
vie & saincte cõuersation: tellemẽt qu'ilz
estoient acceptables tant à Dieu que aux
hommes, & à tous lés habitans de la
terre.

Fin du liure de
Tobie.

LE LIVRE
de Iudith.

CHAP. I.

A OR est il ainsi que Arphasad Roy
dés Medéens auoit subiugué
plusieurs nations à son empire:
& edifia la cité fort puissante,
qu'il appella Ecbatanis. Il feit sés murail
les de pierres quarrées & taillées, de se-
ptante coudées de hault, & de trente en
large: & esleua sés tours de cent coudées
de hault. Et chascun dés costez en quar-
B rure contenoit l'espace de vingt piedz. Et
feit sés portes de la haulteur dés tours &
se glorifioit comme puissant en la puissan
ce de son armée, & en la gloire de sés cha
riotz. Or donc en la douziesme an-
née de son Royaume, Nabuchodo-nozor
Roy dés Assyriens: qui regnoit en la grã-
de cit[illegible] feit la guerre con-
[illegible]quist au grand
[illegible]Eu
[illegible]ıp
[illegible]it
liée au grand champ d'Esdrelon: & à
tous ceux qui estoient en Samarie, & ou-
tre le fleuue du Iordan, iusque en Ierusa-
lem & en toute la terre de Iesse iusque à
ce que lon vienne aux montaignes d'E-
thiope. Nabuchodo-nozor donc Roy D
dés Assyriens enuoya messagers à tous
ceux la: lesquelz tous d'vn courage y
contredirent, & lés renuoyerent vuidz, &
lés chasserent hors sans honneur. Lors fut
le Roy Nabuchodo-nozor courroucé
contre toute ceste terre: & iura par son
thronne & son Royaume qu'il se venge-
roit de toutes cés regions.

CHAP. II.

EN la treziesme année du Roy A
Nabuchodo-nozor, au vingt &
deuxiesme iour du premier moys,
fut faicte la parolle en la maison de Na-
buchodo-nozor Roy dés Assyriens,
qu'il se vengeroit. Et appella tous lés
plus anciens, & tous sés Ducz & gens
darmes, & leur dist le secret de son con-
seil. Et dist que sa pensée estoit en ce, de
subiuguer à son empire toute la terre. Et
quand la parolle eut pleu à tous, le Roy
Nabuchodo-nozor appella Holofernes
le prince de son armée & luy dist: Sors B
hors à lencontre de tout le Royaume
d'Occident: & principalemẽt contre ceux
qui ont contemné mon commandement.
Que ton oeil n'espargne nul Royaume,
& que tu rende subiecte à moy toute cité
fortifiée. Adonc Holofernes appella
lés ducz & lés magistratz de la puissan-
ce dés Assyriens, & nombra lés hommes
pour faire l'expedition, comme le Roy
luy auoit commandé: assauoir, cent &
vingt mille piedtons combatans, & dou-
ze mille archiers de cheual. Et feit aller
deuant tout son train: en multitude innu-
merable de chameaux, auec lés choses qui
suffisoient abondammẽt pour lés armées:
& aussi dés troppeaux de beufz & de C
brebis, qui estoient sans nombre. Il or-
donna en tout le pays de Syrie que le fro-
ment fust prest quãd il passeroit. Et print
de la maison du Roy, de l'or & de l'argẽt
en moult grãde abondãce. Puis s'en alla
luy & toute son armée auec lés chariotz
& cheuaucheurs, & lés archiers: lesquelz
couurirent la face de la terre comme sau-
terelles. Et quand il fut passé lés con-
trées dés Assyriens, il vint aux grandes
mõtaignes d'Ange, qui sont à la senestre
de Cilicie, et cõquist tous leurs chasteaux,
& gaigna toutes lés forteresses. Et de-
struict la tresnommée cité de Melothi, &
pilla tous lés enfans de Tharse, & lés en-
fans

fans d'Ismaël qui estoient contre le de-
sert, & vers le Midy de la terre de Chel-
D lo. Et passa Euphrates, & vint en Meso
potamie: et rompit toutes lés haultes citez
qui estoient là depuis le torrent de Mam-
bre, iusque à ce qu'on vienne à la mer: &
conquist toutes lés contrées, depuis Cili-
cie iusque aux termes de Iaphet qui sont
vers Midy. Et amena tous lés enfans de
Madian, & pilla toutes leurs richesses:
& occist au trẽchant de l'espée tous ceux
qui resistoient à luy. Et aprés ce, descen-
dit aux champs de Damas au temps de
la moisson: & mist le feu en tous lés biens
semez & en tous lés arbres, & feit cop-
per lés vignes. Et la crainte d'iceluy cheut
sus tous ceux qui habitoient en la terre.

CHAP. III.

A ADonc lés Roys & lés princes de
toutes citez & prouinces: assa-
uoir de Syrie & de Mesopota-
mie, & de Syrie Sobal, & de Libie, & de
Cilicie, enuoyerent leurs ambassadeurs,
lesquelz venans a Holofernes, dirent: Que
ton indignation cesse enuers nous. Car
nous aymons *mieux* de *seruir à* Nabu-
chodo-nozor *le* grand *Roy, & estre sub-
iectz à* toy & viure, que de mourir, & a-
uec nostre mort souffrir lés dommages de
nostre seruitude. Toutes noz citez, et tou
B te nostre possession: toutes lés mõtaignes
& montaignettes: & tous champs: tou-
tes noz vacheries, & noz troppeaux de
brebis & de chieures & de cheuaux, &
de chameaux: & toutes noz substances
& aussi lés familles sont en ta presence.
Toutes noz choses soient soubz ta loy.
Nous aussi & noz enfans sommes tés ser-
uiteurs. Viens si nous soys *Seigneur* pai-
sible, & vse de nostre *seruice ainsi qu'il te*
C plaira. Lors descendit [Holofernes]
dés *montaignes* auec lés cheuaucheurs, en
grande *puissance*, & *print* toute cité, &
tous ceux qui demouroient en la terre: &
print de toutes lés citez lés fortz hom-
mes & esleuz, pour s'en ayder à la batail
le. Et lés prouinces eurent si grãd paour,
que lés habitans de toutes lés citez, lés
princes, & lés plus honnorables ensem-
ble auec lés peuples sortoient hors au de-
uant de luy qui *venoit*: & le receuoient
auec couronnes & lampes, menans dan-
ses auec tabourins, & fleuttes. Toutes-
foys en faisant cés choses, ilz ne peurent
D appaiser la crudelité de son courage. Car
il destruist leurs citez, & coupa *leurs*
boys. Car le Roy Nabuchodo-nozor
luy auoit commandé qu'il exterminast
tous lés dieux de la terre *à* celle fin que
luy seul fust appellé Dieu de toutes lés
nations qui pourroient estre subiuguées
par la puissance de Holofernes. Et en pas
sant outre Syrie Sobal, & toute Appa-
mie, & toute Mesopotamie, il vint aux
Iduméens en la terre de Gabaa, & print
leurs citez, & se tint là par trente iours:
esquelz iours commanda que toute l'ar-
mée de sa puissance fust assemblée.

CHAP. IIII.

ADonc lés enfans d'Israël qui habi A
toient en la terre de Iuda ouyrent
cés choses: & eurent grãd paour,
de sa presence. Tremblement aussi &
horreur saysit leur sens: de paour qu'il ne
feist à Ierusalem & au temple du Sei-
gneur, ce qu'il *auoit faict à* toutes lés au-
tres citez & leurs temples. Si ont enuoyé
par toute Samarie à lenuiron iusque en
Iericho, & ont preoccupé tous lés haultz
sommetz dés mõtaignes. Et enuironerent
leurs bourgs de murailles: & assemble-
rent lés fromentz, pour la preparation
de la guerre. Aussi Eliachim le sacrifica
teur rescriuit à tous ceux qui estoient con B
tre Esdrelon, qui est contre le grand
champ, auprés de Dothaim, & à tous
ceux par lesquelz on pouoyt auoir passa-
ge de chemin: qu'ilz occupassent lés mon-
tées dés montaignes par lesquelles on po-
uoyt venir en Ierusalem, & qu'ilz gar-
dassent aussi là ou le passage pouoyt estre
estroict entre lés montaignes. Et lés
enfans d'Israël feirent selon ce que Elia- C
chim le sacrificateur du Seigneur leur
auoit ordonné. Et tout le peuple cria au
Seigneur par grande instance, & humi-
lierent leurs ames par ieusnes & oraisons
eux & leurs femmes. Et lés sacrificateurs
se vestirent de haires, & lés enfans se pro
sternerent contre la face du temple du
Seigneur: & couurirent l'autel du Sei-
gneur de *haires*, & crierent tous d'vn
courage au Seigneur Dieu d'Israël, que
leurs enfans ne fussent point dõnez pour
proye, ne leurs femmes en diuision, ne
leurs citez en destruction, ne leurs sainctz
lieux en pollution, & qu'ilz ne fussent
point en opprobre aux gentilz. Adonc D
Eliachim le grand sacrificateur du Sei-
gneur alla tout autour de tous ceux d'Is-
raël, & parla à eux, disant: Sachez que
le Seigneur exaucera voz prieres, si vous
demourez perseuerans en ieusnes & en
oraisons en la *presence du Seigneur*.
Ayez memoire de * *Moyse seruiteur* du exo.17.d
Seigneur, lequel desfeit Amalec qui se
confioit en sa puissance, & en sa vertu,
& en son armée, & en sés bouclíers, &
en

en ſés chariotz, & en ſés cheuaucheurs:
ſans batailler auec le fer, mais en priant
par ſainctes prieres. Ainſi ſeront tous lés
ennemys d'Iſraël, ſi vous perſeuerez en
l'œuure que vous auez commencé. Iceux
donc faiſans prieres au Seigneur par ſon
exhortation, perſeueroient en la preſence
du Seigneur, tellement auſsi que ceux qui
offroient lés holocauſtes au Seigneur, e-
ſtoient ceinctz de haires en offrant lés ſa-
crifices au Seigneur: & eſtoit la cendre
ſur leurs chefz. Et de tout leur cœur
prioyent tous Dieu, affin qu'il viſitaſt ſon
peuple d'Iſraël.

CHAP. V.

A LOrs fut annocé à Holofernes prin-
ce de la cheualerie dés Aſſyriens
que lés enfans d'Iſraël ſe prepa-
roient pour reſiſter, & qu'ilz auoient fer-
mé lés paſſages dés montaignes, & fut
fort embraſé de fureur & de grand cour-
roux. Et appella tous lés princes de
Moab, & lés Ducz d'Ammon, & leur
diſt: Dictes moy: quel eſt ce peuple qui
tient lés montaignes: ou quelles & de
quelle ſorte, & en quel nombre ſont leurs
citez: & auſsi quelle eſt leur puiſſance, ou
quelle eſt leur multitude, ou qui eſt le roy
de leur armée, & pourquoy c'eſt que par
deſſus tous ceux qui habitent en orient
ilz nous ont contemnez & ne ſont point
venuz au deuant de nous, pour nous rece
B uoir en paix? Adonc luy reſpondit
Achior le Duc de tous lés filz d'Ammõ,
& diſt: Mon Seigneur, ſ'il te plaiſt de
m'eſcouter: ie diray la verité en ta preſen
ce, de ce peuple icy, qui demoure és mon-
taignes: & ne ſortira point vne faulſe pa-
rolle de ma bouche. Ce peuple icy eſt de
la lignée dés Chaldéens: il a au commen-
cemẽt demouré en* Meſopotamie, pource
Gen. 11.d qu'ilz ne voulurent point ſuyuir lés
12.a.46 a Dieux de leurs peres qui eſtoient en la
terre dés Chaldéens. Et ainſi en delaiſ-
ſant lés cerimonies de leurs peres leſquel-
les eſtoient en multitude dés dieux, ilz
honnorerent vn ſeul Dieu du ciel: lequel
auſsi leur commanda qu'ilz ſortiſſent de
là, & qu'ilz demouraſſent en * Charan.
Exo.1.a. Et quand la famine eut couuert toute la
terre: ilz deſcendirent en Egypte, & là ſe
ſont tellement multipliez par quatre cens
ans, que l'exercite d'iceux ne peult eſtre
nombré. Et comme le Roy d'Egypte
lés greuoit & lés rendoit ſubiectz en leur
faiſant edifier ſés citez en bricques & en
mortier: ilz crierent au Seigneur leur
Exo.14 c Dieu, lequel frappa toute la terre d'Egy-
ſoubz.6c pte de diuerſes playes. *Et quand lés
Egyptiens lés eurent chaſſez arriere
d'eux, & que la playe fut ceſſée d'eux, &
que derechef lés voulurent reprendre &
rappeller à leur ſeruitude, quand ilz ſ'en
fuyoient: le Dieu du ciel ouurit la mer, tel-
lement que d'vn coſté & d'autre lés eaues
eſtoient fermes comme vn mur, & paſſe-
rent à pied ſec, en marchant tout au long
du fond de la mer. Et quand l'armée in-
numerable dés Egyptiens lés pourſui-
uoit en ce lieu là: elle fut tellement cou-
uerte dés eaues, qu'il n'en demoura pas
vn pour racompter le faict aux ſucceſ-
ſeurs. Puis quand ilz furent paſſez la C
mer Rouge, ilz ſ'en allerent aux deſertz
de la montaigne de*Sinai: eſquelz iamais Exo.1
homme ne peut habiter, n'aucun filz &.16.
d'homme repoſer. En ce lieu là lés fontai-
nes ameres leur furent faictes doulces
pour boire: & receurent par l'eſpace de
quarante ans la prouiſion du ciel. Par
tout là ou ilz ſont entrez, leur Dieu a ba-
taillé pour eux: ſans arc, & ſans fleſche, et
ſans eſcuſſon & ſans glaiue: & a vaincu.
Et n'y auoit aucun qui ſe ſceut deffendre
contre ce peuple icy: ſinon quand il ſ'eſt
retiré du ſeruice de ſon Seigneur Dieu.
Mais toutes lés foys qu'ilz ont honnoré
autre Dieu que iceluy: ilz ont eſté don-
nez en pillage & en l'eſpée, & en oppro-
bre. Et toutes lés foys qu'ilz ſe ſont re-
pentis d'auoir delaiſſé l'honneur de leur
Dieu: le Dieu du ciel leur a donné vertu
de reſiſter. Finablement deſtruiſirent le
Roy dés * Chananéens, Iebuſéens, Phe- Ioſu.12
rezéens, Hethéens, Heuéens, Amoréens, &
tous lés puiſſans en Heſebon: & ont poſ-
ſedé leurs terres & leurs citez. Et tandis
qu'ilz n'offenſoient point en la preſence
de leur Dieu, ilz auoient dés biens: car
leur Dieu hayt iniquité. Et auſsi deuant
cés temps icy, quand ilz ſe ſont retirez de
la voye que Dieu leur auoit donnée pour
cheminer en icelle: ilz ont eſté extermi-
nez par batailles de pluſieurs nations:
& pluſieurs d'eux ont eſté menez pri-
ſonniers en terre eſtrange. Mais mainte-
nant ſont retournez au Seigneur leur
Dieu, & ſe ſont raſſemblez de la diſper-
ſion de laquelle auoient eſté eſpars: et ſont
montez en toutes cés montaignes: & de
rechef poſſedent Ieruſalem, là ou ſont lés
lieux tres ſainctz. Maintenant donc D
mon Seigneur, enqueſte-toy: ſ'ilz ont
quelque iniquité en la preſence de leur
Dieu: & monterons vers eux, * car leur ſous 6.c
Dieu lés te baillera, & ſeront ſubiectz
ſoubz le ioug de ta puiſſance. Mais ſi
ce peuple icy n'a point offenſé deuant ſon
Dieu: nous ne pourrons reſiſter à eux:
pource

pource que leur Dieu lés deffendra,& serons en opprobre à toute la terre. Et aduint lors que Achior cessa de parler cés parolles: tous lés princes de Holofernes se courroucerent,& pensoient de le tuer, & disoient l'vn à l'autre. Qui est cestuy icy qui dit lés enfans d'Israël pouoir resister contre le Roy Nabuchodo-nozor & sés armées? Ilz sont gens sans armures & sans vertu, & sans congnoissance de l'art de bataille. Affin dõc que Achior recongnoisse qu'il nous deçoyt, montons sur lés montaignes: & quand leurs puissans hommes seront prins, adonc sera transpercé de l'espée auec eux: affin que toute nation congnoisse, que Nabuchodo-nozor est le Dieu de la terre: & qu'il n'en y a point d'autre que luy.

CHAP. VI.

A
OR aduint que quand ilz cesserent de parler: que Holofernes vehementement courroucé dist à Achior. Pource que tu nous as prophetizé, disant: que la gent d'Israël sera deffendue de son Dieu: affin que ie te monstre qu'il n'y a point d'autre Dieu que Nabuchodo-nozor, quãd nous lés aurons tous destruictz comme vn homme seul: adonc toy aussi periras auec eux par l'espée dés Assyriens, & tous ceux d'Israël yront auec toy en perdition, & esprouueras que Nabuchodo-nozor est le seigneur de la terre vniuerselle. Et lors le glaiue de ma cheualerie passera par tés costez, & quãd tu seras percé tu tõberas entre ceux qui serõt naurez d'Israël: et n'auras plus de respit
B
tant q̃ tu soye exterminé auec eux. Mais aussi si tu estime que ta prophetie soit veritable, que ta face ne se change point, & que la couleur palle qui est en ta face s'en voise arriere de toy, si tu cuyde que ie ne puisse accomplir més parolles. Or affin que tu congnoisse que tu lés experimenteras ensemble auec eux, voicy dés ceste heure tu seras compaignon à ce peuple icy: affin que lors qu'ilz receuront lés peines desseruies de mon glaiue, que tu porte aussi ensemble la vengeance.

Adonc Holofernes commanda à sés seruiteurs de prendre Achior: & qu'ilz le menassent en Bethulie, & qu'ilz le baillassent en la main dés enfans d'Israël. Et lés seruiteurs de Holofernes le prindrent, & s'en sont allez par lés plaines. Mais quand ilz furent approchez aux montaignes: ceux qui iettoient de la fonde ysirent contre eux. Et ceux se destournerent du costé de la montaigne, & lierent Achior à vn arbre par lés piedz & par lés mains: & le laisserent ainsi lié de cordes, & s'en retournerent à leur seigneur. Puis lés enfans d'Israël descendans de Bethulie sont venuz C
à luy. Si le deslierent & le menerent en Bethulie: & en le mettant au milieu du peuple, luy demandoient quelle chose il y auoit, que lés Assyriens l'auoient laissé lié. En cés iours la, estoient illec lés princes, Ozias filz de Micha, de la lignée de Simeon: & Charmi, qui est dict Gothoniel. Et ainsi Achior dist au milieu dés anciens, & en la presence de tous, toutes lés choses qu'il auoit dict quand il fut interrogué de Holofernes: & comment le peuple de Holofernes l'auoit voulu tuer à cause de ceste parolle: & comment mesme Holofernes courroucé, commanda qu'il fut liuré aux Israëlites: affin que lors qu'il vainqueroit lés enfans d'Israël, il commandast que cestuy mesme Achior mourust de diuers tormens: pource qu'il auoit dict, que le Dieu du ciel estoit leur deffenseur. Sus 5. d.
* Et quand Achior eut exposé toutes cés choses: tout le peuple cheut sur sa face, en adorant le Seigneur, & de commune lamentation & gemissement tous d'vn couraige espãdirent leurs prieres au Seigneur, disans: O Seigneur D
Dieu du ciel & de la terre regarde leur orgueil: & si regarde à nostre humilité, & considere la face de tés sainctz, & monstre que tu n'abandonne point ceux qui se confient en toy: & que tu humilie ceux qui se confient en eux mesmes, & qui se glorifient de leur puissance. Et quand le gemissement fut passé, & que l'oraison du peuple faicte tout au long du iour, fut accomplie: ilz consolerent Achior, disans: Le Dieu de noz peres, duquel tu as annoncé la vertu, luy mesme te donnera le cas pareil, que tu verras plus tost leur destruction. Et quand le Seigneur nostre Dieu aura donné ceste liberté à sés seruiteurs: Dieu soit aussi auec toy au milieu de nous, tellement que toy auec lés tiens tu conuerse auec nous comme il te plaira. Adonc quand Ozias eut finé le conseil: il le receut en sa maison, & feit vn grand soupper. Et appella tous lés anciens, & aprés que la ieusne fut parfaicte ilz prindrent leur refection. Et aprés ce tout le peuple fut appellé: & durant toute la nuict furent en oraison dedans l'Eglise, demandans ayde au Dieu d'Israël.

CHAP. VII.

A Mais le lendemain, Holofernes commanda à sés armées, qu'elles montassent contre Bethulie. Et y auoit cent & vingt mille pietons combatãs: vingt & deux mille cheuaucheurs, sans lés ordonnances dés hommes qui estoient prisonniers, & toute la ieunesse qui auoit esté amenée dés prouinces & dés villes. Tous se disposerent ensemble à la bataille contre lés enfans d'Israël: & vindrent par la coste de la montaigne iusque au sommet qui regarde sus Dothain: du lieu qui est appellé Beloma, iusque à Chelmon qui est contre Esdrelon. Mais quand lés enfans d'Israël veirent ceste multitude: ilz se prosternerent sur la terre: & mirent tous la cendre sur leurs chefz, en priant tous d'vn courage: que le Dieu d'Israël monstrast sa misericorde sus son peuple. Et en prenant leurs armures de bataille, ont prins siege entre lés montaignes par lés lieux estroictz aux passages du chemin: & lés gardoient nuict & iour. Mais ainsi que Holofernes alloit tout à lentour enuironnant: il trouua qu'vne fontaine qui coulloit en l'vn de leurs conduictz d'eaue, de la partie de midy coulloit par dehors de la cité: si commanda qu'on
B coppast leur conduict d'eaue. Toutesfoys il y auoit dés fontaines assez prés dés murailles: desquelles on lés veoit puiser de l'eaue en cachette plus pour lés raffrechir, que pour boire. Or lés enfans d'Ammon & de Moab s'approcherent de Holofernes, disans: Lés enfans d'Israël n'ont point leur fiance en lance ny en flesche: mais lés montaignes lés deffendent, & lés tertres par leurs dangereuses pentes lés fortifient. Affin donc que tu lés puisse vaincre sans coup ferir, metz gardes aux fontaines, qu'ilz n'y viennent puiser: & tu lés mettras à mort sans glaiue, ou vrayement eux estãs fachez rendront leur cité située entre lés montaignes, tellement qu'ilz estiment qu'on ne la puisse vaincre. Et cés parolles pleurent à Holofernes & en la presence de tous cés barons: & ordonna tout à lenuiron dés centeniers sus chascune
C fontaine. Et quand ceste garde fut accomplie par vingt iours: lés cisternes & toutes lés recollections dés eaues defaillirent à tous ceux qui demouroient en Bethulie: tellement qu'il n'y en auoit point en la cité pour lés rassasier vne iournée. Car tous lés iours l'eaue estoit donnée aux peuples par mesure. Lors tous lés hommes & lés femmes, tous lés iouuenceaux & lés petis enfans se sont assemblez vers Ozias: & ont tous dit d'vne mesme voix. Dieu soit le iuge entre nous & toy: car tu as faict mal contre nous ne voulant point parler en paix auec lés Assyriens: & pour ceste cause nous a Dieu vendu en leurs mains. Et pourtant n'y a aucun qui nous ayde: veu que nous sommes abbatus deuant leurs yeux par soif, & en grande perdition. Maintenant donc assemblez tous ceux qui sont en la cité: affin que voluntairement nous nous rendons au peuple de Holofernes. Car il vault mieux que nous benissons le Seigneur en captiuité, & en vie: que nous mourions, & que soyons en opprobre à toute chair, là ou nous verrons noz femmes, & noz enfans mourir deuant noz yeux. Nous inuoquons auiourdhuy en tesmoing le ciel & la terre, & le Dieu de noz peres, lequel se D
venge en nous selon noz pechez: que vous baillez dés maintenant la cité en la main de l'armée de Holofernes: affin que nostre fin soit brefue au trenchant de l'espée, laquelle est trop lõgue en la seicheresse de soif. Et quand ilz eurent dit cés choses grand pleur & grãde cryrie fut faicte de tous en la congregation & par plusieurs heures crierent tous d'vne voix à Dieu, disans: Nous auons peché auec noz peres, nous auons faict iniustement, nous auons faict iniquité. Toy qui és pitoyable aye pitie de nous, & venge noz iniquitez par ta flagellation: & ne baille point ceux qui te confessent au peuple, qui ne te cõgnoit point: affin qu'ilz ne disent point entre lés gentilz: ou est leur Dieu? Et aprés qu'ilz furent fachez de telles clameurs, & qu'ilz furent tous lassez par cés pleurs ilz se teurent. Et Ozias se leua tout couuert de larmes, & dist: Més freres ayez bon courage: & attendons cés cinq iours icy la misericorde du Seigneur: parauenture aussi ostera-il son indignation, & donnera gloire à son nom. Mais si ayde ne nous vient dedans cinq iours: nous ferons lés choses que vous auez dict.

CHAP. VIII.

Or aduint que Iudith vefue ouyt cés parolles, laquelle estoit fille de Merari le filz d'Idox, filz de Ioseph, filz d'Ozias, filz de Elai, filz de Iamnor, filz de Gedeon, filz de Raphaim, filz d'Achitob, filz de Melchias, filz d'Enan, filz de Nathanias, filz de Salathiel, filz de A

Simeon, filz de Ruben : & son mary fut Manasses, lequel mourut au temps de la moisson de l'orge : Car il assistoit à ceux qui lioyent lés ierbes aux champs : & grande chaleur le frappa sus sa teste, & mourut en Bethulie sa cité: & fut là enseuely auec sés peres. Et estoit Iudith celle qu'il auoit laissée, en son vefuage desia par troys ans & six moys. Et feist tout au plus hault de sa maison vne chambre secrette pour elle : en laquelle demouroit enfermée auec sés pucelles : & en portant sus sés reins vne haire, ieusnoit tous lés iours de sa vie excepté lés Sabbatz, & lés nouuelles lunes, & lés festes de la maison d'Israël. Et estoit de fort beau regard: & luy auoit son mary laissé plusieurs richesses, & grande famille, & dés possessions pleines de vacheries, & de troppeaux de brebis. Et entre toutes lés autres elle estoit fort renommée, pource que grandement craignoit le Seigneur: & n'y auoit nul qui dist quelque mal d'el-

B le. Et ainsi quand elle eut ouy, que Ozias auoit promis : que aprés cinq iours passez qu'il rendroit la cité : elle enuoya vers lés anciens Chabri, & Charmi: lesquelz vindrent à elle, puis leur dist: Quelle est la parolle par laquelle Ozias a consenty, de rendre la cité aux Assyriens, si dedans cinq iours ayde ne vous vient? Et qui estes vous, qui tentez le Seigneur? Ceste parolle n'est point pour prouoquer la misericorde: mais plus tost pour exciter le courroux, & pour enflammer la fureur. Auez vous mis temps à la misericorde du Seigneur? & luy ordonnez vous vn iour à vostre volunté? Mais pourtant que le Seigneur est patient repentons nous de ceste chose : & demandons pardon en respandant larmes. Car Dieu ne menacera point comme l'homme, & ne s'enflammera point à courroux, comme le filz de l'homme. Et pourtant humilions vers luy noz ames: & nous mettons en esprit humilié : & en luy seruant & en plourant deuant le Seigneur, disons que selon sa volunté, ainsi vueille faire auec nous sa misericorde : affin que ainsi nous soyons glorifiez de nostre humilité, comme nostre cœur a esté troublé par leur orgueil : car nous n'auons point suiuy lés pechez de noz peres, qui ont abandonné leur Dieu, & ont adoré lés autres dieux : pour lequel peché ont esté donnez en glaiue, & en rapine, & en confusion à leurs ennemis.

C Mais nous ne congnoissons point d'autre Dieu que luy. Attendons en humilité sa consolation, & il requerra nostre sang dés afflictions que nous font noz ennemis : & humiliera toutes nations qui s'esleuent contre nous: & le Seigneur nostre Dieu lés fera estre sans honneur.

Et vous maintenant freres pource que vous estes lés anciens du peuple de Dieu: & que leur ame depend de vous, esleuez leurs cœurs par voz parolles: affin qu'ilz ayent memoire que noz peres ont esté tentez affin qu'ilz fussent esprouuez, pour sauoir s'ilz craignoyent vrayement leur Dieu. Ilz doiuent auoir memoire comme nostre pere Abraham fut tenté, & esprouué par plusieurs tribulations, & faict l'amy de Dieu. Ainsi a esté *Isaac, gen, 22, a ainsi a esté Iacob, ainsi a esté Moyse : & tous lés fideles qui ont pleu à Dieu, sont passez par beaucop de tribulations. Mais ceux qui n'ont point receu leurs tentations auec la crainte du Seigneur : & ont monstré leur impatience, & le reproche de leur murmure contre le Seigneur: ceux ont esté exterminez de celuy qui extermine, & sont peris par lés serpens. Donc aussi ne nous vengeons point pour lés D choses que nous souffrons : mais estimons que cés tormentz sont dés plus petites flagellations du Seigneur pour noz pechez, & que nous sommes comme seruiteurs qui sommes corrigez pour amender, & que ne croyons point que ce soit aduenu pour nostre perdition.

Lors Ozias & lés anciens luy dirent : Toutes lés choses que tu as parlé sont veritables : & n'y a quelque reprehension en tés parolles. Maintenant donc prie le Seigneur pour nous: car tu és saincte femme, & craignant Dieu. Et Iudith leur dist : Comme vous congnoissez que ce que i'ay peu parler est de Dieu : aussi pareillement esprouuez si ce que i'ay disposé de faire est de Dieu : & priez que Dieu vueille affermir mon conseil. Vous vous tiendrez ceste nuict à la porte : & ie sortiray auec la mienne 'Abra : & priez 'Ou, seruante. que ainsi que vous auez dit, en dedans cinq iours le Seigneur regarde son peuple Israël. Mais ie ne vueil point que vous enquestez mon affaire : & que riens ne se face pour moy, sinon oraison à nostre Seigneur Dieu : iusque à ce que ie vous viendray dire lés nouuelles.

Ozias le prince de Iuda luy dist : Va en paix & le SEIGNEVR soit auec toy en la vengeance de noz ennemis. Et eux retournans s'en allerent.

CHAP. IX.

A Lors qu'ilz s'en alloient, Iudith
entra en son oratoire. Et en soy ve
stant d'vne haire, mist la cendre sur
son chef: & soy prosternant vers le Sei-
gneur, crioit au Seigneur, disant: O Sei-
gneur Dieu de mon pere Simeon, qui luy
dõnas l'espée en deffence contre lés estran
gen.34.d gers, qui furent violateurs en leur ordure,
& descouurirent par cõfusion la cuisse de
la vierge: & donnas leurs femmes pour
proye, & leurs filles en captiuité, & tou-
tes lés despouilles pour lés diuiser à tés
seruiteurs, lesquelz furent zelateurs de ton
zele: ie te prie mon Seigneur mon Dieu,
ayde moy qui suis vefue. Car tu as faict
lés premieres choses, & lés as pensé lés
vnes aprés lés autres. Et ce que tu as vou
lu a esté faict. Certainement toutes tés
B voyes sont preparées, & as mis tés iuge-
mens en ta prouidence. Regarde mainte-
Ezo.14.f nant lés ostz dés Assyriens * comme lors
il t'a pleu de regarder lés ostz dés Egy-
ptiens, quãd ilz couroient en armes aprés
tés seruiteurs, & se confioient en leurs cha
riotz & cheualeries, & en la multitude
dés combatans. Mais tu regardas sus
leurs armées, & lés tenebres leur donne-
rẽt fascherie. L'abysme retint leurs piedz,
& lés eaues lés couurirent. Ainsi Seignr
soient ceux icy, qui se confient en leur mul
titude, & en leurs chariotz, & en leurs pi-
ques & en leurs boucliers, & en leurs fle-
sches: & se glorifient en leurs lances: et ne
C congnoissent point que tu és nostre Dieu
qui confondz lés batailles dés le commen
cement, & que tu as nom, Seigneur. Esle-
ue ton bras, comme tu feis au commence-
ment, & abbas leur vertu par ta vertu:
que leur vertu tombe par ton courroux:
lesquelz deliberent de violer tés sainctz
lieux, & de souiller le tabernacle de ton
nom, & d'abbatre de leur espée la corne
de ton autel. Mon Seigneur fais que son
orgueil soit osté par son propre glaiue:
qu'il soit prins en moy par le laqs de sés
yeux: & que tu le frappe par lés leures de
D ma charité. Donne moy constance et cou
rage: affin que ie le contemne, luy & sa
puissance, & que ie le destruise. Car ceste
chose sera vn memorial pour ton nom,
quand la main d'vne femme l'aura mis
bas. Vrayement Seigneur ta puissance
n'est point en multitude, & ta volunté
n'est point és forces dés cheuaux. Aussi
dés le commencement ne t'ont point pleu
lés orgueilleux: mais tousiours t'a esté
plaisante la priere dés humbles & dés
debonnaires. O Dieu dés cieux createur
dés eaues, & Seigneur de toute creature,
exauce moy qui suis paoure suppliante,
& qui me confie en ta misericorde. Sei-
gneur aye memoire de ton testament, &
me donne parolle en ma bouche, & me
conferme le conseil au cœur: affin que ta
maison demoure en ta sanctification: &
que toutes gens congnoissent que tu és
Dieu, & qu'il n'en y a poĩt d'autre q̃ toy.

CHAP. X.

OR quand Iudith eut cessé de crier A
au Seigneur, elle se leua du lieu au
quel icelle couchoit prosternée de-
uant le Seigneur. Et appella la sienne
*Abra: & descendant en sa maison osta la *Ou
haire, & se deuestit dés vestemens de vef- uante.
uage, & laua son corps, & s'oignit de
tresbon meurte & disposa lés cheueux de
son chef, & mist vne couronne sur sa te-
ste, & se vestit dés robbes de sa liesse, &
chaussa dés sandales en sés piedz, &
print dés braceletz, & dés fleurs de lis,
& dés aureillettes, & dés aneaux: & s'ac-
coustra de tous sés ornemens. Et le Sei-
gneur aussi luy augmenta sa beauté. Car
toute ceste composition ne dependoit
point de luxure, mais de vertu: & pour-
tant le Seigneur luy augmenta ceste beau
té: affin qu'elle se monstrast és yeux de
tous, d'vne beauté non pareille. Et ainsi
chergea sus la sienne Abra vn vaisseau de
vin, & vn vaisseau d'huyle, & de la fari-
ne d'orge seiche & de l'ozeille, & dés
pains, & du fromage puis s'en alla.
Et quand elles vindrent à la porte de B
la cité, elles trouuerent Ozias & lés an-
ciens de la cité qui l'attendoient. Quand
ilz la veirent, comme tous estonnez gran-
dement s'esmerueillerent de sa beauté.
Toutesfoys ilz la laisserent passer sans
luy rien demander, disans: Le Dieu de
noz peres te vueille donner grace, et vueil
le confermer par sa vertu, tout le conseil
de ton cœur: & que Ierusalem se glorifie
sus toy: & que ton nom soit au nom-
bre dés sainctz & dés iustes. Et ceux
qui estoient là, dirent tous d'vne voix:
Ainsi soit-il, ainsi soit-il. Mais Iudith
passa par lés portes en priant le Seigneur,
elle & la sienne Abra. Et quand C
vers le point du iour elle descendoit de la
montaigne: lés gardes dés Assyriens la
rencontrerent, & la prindrent, disans:
D'ont viens-tu, & ou vas-tu? Laquelle
respondit: Ie suis fille dés Ebrieux. Pour
tant m'en suis fuye arriere d'eux, que ie
congnois qu'il aduiendra qu'ilz vous se-
ront donnez pour lés destruire, à cause
qu'ilz vous ont contemné, & ne se sont
pas voulu rendre pour trouuer miseri-

corde deuant vous. Pour ceste cause ay pensé en moy,disant: Ie m'en iray deuant la face du prince Holofernes, pour luy declairer leurs secretz, & pour luy monstrer par quel moyen il lés pourra conquerre : tellement qu'il n'y aura pas vn homme tué de son armée. Et quand cés hommes eurent ouy cés parolles, ilz regardoient sa face, & estoient honteux en eux mesmes : car ilz s'esmerueilloient grandement de sa beauté. Et luy dirent : Tu as sauué ta vie,de ce que tu as

D trouué tel conseil, de descendre *vers* nostre seigneur. Et sache,que lors que tu seras en sa presence,qu'il te fera du bien: & luy seras aggreable en son cœur.

Ilz la menerent donc au pauillon de Holofernes,& feirent sauoir qu'elle estoit *là. Et* quand *elle fut entrée* deuant sa *face,incontinent* Holofernes fut prins de sés yeux. Et ceux de sa sauuegarde luy dirent : Qui est celuy qui mespriseroit le peuple dés Ebrieux, qui ont de si belles femmes, que ne deussions par raison combatre contre eux pour elles ? Et *ainsi quand* Iudith *veit Holofernes assis en vne tente qui estoit tissue d'escarlate,* d'or, d'esmeraude, & *de pierres precieuses*:& quand elle l'eut regardé en sa face, soy prosternant sus la terre,le salua. Mais lés seruiteurs de Holofernes la leuerent par le commandement de leur seigneur.

CHAP. XI.

A ET adonc luy a dit Holofernes: Aye bon courage, & n'aye point de paour en ton cœur: car iamais ne feis mal *à homme* qui a *voulu* seruir au Roy Nabuchodo-*nozor. Et* si ton peuple ne m'eut contemné:*ie n'eusse pas leué* ma lance sus luy. Or *maintenant dis moy*,pour quelle cause tu *t'és retirée d'eux:&* pourquoy t'a pleu de venir vers nous. Et Iudith luy dist: Reçois lés parolles de ta seruante : car si tu ensuis lés parolles de ta seruante, le Seigneur fera auec toy vne chose parfaicte. Vrayement, Nabuchodo-nozor le Roy de la terre vit, & sa vertu qui est en toy (pour corriger toutes * ames qui errent) vit : car lés hommes ne luy seruent point seullement par le moyen de

* ou, personnes.

B toy,mais aussi lés bestes du champ obeissent à luy. Vrayement l'industrie de ton esprit est annoncée en *toutes nations* : & est declairé par *tout le* monde, que tu és seul bon & puissant en tout son royaume : & ton *instruction* est annoncée en toutes lés prouinces. Et n'est pas ignoré ce que Achior a dict, & aussi est bien sceu ce,que tu as commandé qu'il luy aduienne. Certainement il est manifeste que nostre Dieu est tellement offensé : qu'il a mandé par sés prophetes à son peuple qu'il le liurera pour sés pechez. Et pource que lés enfans d'Israël congnoissent qu'il ont offensé leur Dieu : la crainte de toy est sus eux. D'auantage aussi la famine lés a assailly : & sont desia comptez comme mortz pour la faulte d'eaue. Finablement C ilz deliberent de tuer leur bestail, & de boire le sang : & ont pensé d'engager lés choses sainctes de leur Seigneur Dieu (que Dieu a commandé qu'on ne lés touchast) pour du froment, du vin, & de l'huyle:& veullent consumer lés choses, qu'ilz ne deuroient point aussi toucher de leurs mains. Pourtant donc qu'ilz sont cés choses,il est tout certain qu'ilz seront mis à perdition. Et moy ta seruante congnoissant ceste chose, suis fuye arriere d'eux:& le Seigneur m'a enuoyé pour te denoncer cés choses. Car *moy qui suis ta* seruante, i'adore Dieu, *voyre maintenant* auprés de toy : & ta seruante sortira, & prieray Dieu : & il me dira quand il leur voudra rendre leur peché:puis viendray & le te feray sauoir: tellement que ie te meneray par le milieu de Ierusalem,& auras *tout* le peuple d'Israël, comme *brebis* qui n'ont point de pasteur: & n'y aura pas vn chien qui abaye contre toy:car cés choses me sont dictes par la prouidence de Dieu. Et pource que Dieu est courroucé à eux : ie suis enuoyée pour te denoncer cés choses. Et toutes cés parolles pleurent D *à* Holofernes,& à sés seruiteurs : & *s'esmerueilloient* de sa sapience:& disoient *l'vn à l'autre:*Il n'y a pas de telle femme *sur la terre,tant* en regard,en beauté, que en sens de parolles. Et Holofernes luy dist:Dieu a bien faict qui t'a en*uoyée* deuãt le peuple:affin que tu le bail le en noz mains. Et pourtant que ta promesse est bonne:si ton Dieu me faict ceste chose,ce sera aussi mon Dieu:& seras grande en la maison de Nabuchodo-nozor,& sera ton nom renommé en toute la terre.

CHAP. XII.

ADonc commanda qu'elle entrast A là ou estoient mis sés thresors, & commanda qu'elle demourast là, & ordonna qu'on luy donnast de ce

qu'Il mangeoit. Auquel respondit Iudith, disant: Ie ne puis maintenant manger dés choses que tu commande qu'on me baille: affin que ie ne peche. Mais ie mangeray dés choses que i'ay apporté pour moy. Holofernes luy dist: Quand lés choses que tu as apporté auec toy seront faillies, que te ferons nous? Et Iudith: O mon Seigneur ton ame vit, car ta seruante ne despendra point toutes cés choses, auant que Dieu face par ma
B main lés choses que i'ay pensé. Et sés seruiteurs la feirent entrer au tabernacle qu'il auoit commandé. Et comme elle y entroit, elle demanda qu'on luy donnast licence de sortir dehors de nuict & deuant le iour: pour faire oraison & supplication au Seigneur. Il commanda à sés valetz de chambre, qu'elle sortist & entrast pour adorer son Dieu comme il luy plairoit, par l'espace de troys iours. Et de nuict sortoit hors en la vallée de Bethulie: & se lauoit en vne fontaine d'eaue. Et comme elle montoit, icelle prioit au Seigneur Dieu d'Israël, qu'il adressast sa voye pour la deliurance de son peuple. Et en entrant toute nette au tabernacle, demouroit là iusque au vespre qu'elle prenoit sa refe-
C ction. Et aduint au quatriesme iour que Holofernes feit vn soupper à sés seruiteurs: & dist à Vagao son Eunuque: Va & enhorte ceste Ebrieuse, que voluntairement elle consente d'habiter auec moy. Car c'est chose infame entre lés Assyriens, qu'vne femme se moque d'vn homme s'en allant exempte arriere de luy. Lors Vagao entra vers Iudith, & dist: La bonne ieune fille ne soit point honteuse d'entrer à mon Seigneur: affin qu'elle soit honnorée deuant sa face, & qu'elle mange auec luy, & qu'elle boiue le vin en liesse. Auquel respondit Iudith: Qui suis-ie pour contredire à mon Seigneur? Ie feray tout ce qui sera bon & tresbon deuant sés yeux. Et tout ce qu'il luy plaira, ce aussi me sera tres-
D bon tous lés iours de ma vie. Et elle se leua & s'accoustra de son vestement: & quand elle fut entrée, elle se tint deuant sa face. Lors le coeur de Holofernes fut esmeu: car il brusloit en la concupiscence d'icelle. Et Holofernes luy dist: Boy maintenãt, & te siedz pour manger en ioye: car tu as trouué grace enuers moy. Et Iudith dist: O sire ie beuuray, car ma personne est auiourdhuy plus magnifiée qu'elle n'a esté toute ma vie. Et print lés choses que sa seruante luy auoit appareillé, & beut & mangea, & Holofernes fut par elle resiouy: & beut du vin en grande abondance, plus que iamais en toute sa vie n'auoit beu.

CHAP. XIII.

ET quand le vespre fut venu, sés A
seruiteurs s'en allerent hastiuemẽt en leurs logis: & ferma Vagao lés huys de la chambre, puis s'en allat: & estoient tous lassez de vin. Et Iudith estoit seulle en la chambre. Mais aussi Holofernes estoit au lict couché endormy par estre trop yure. Lors Iudith dist à sa seruante, qu'elle se tint hors deuant la chambre: & qu'elle feist le guet. Et Iudith se tint deuant le lict, en priant auec larmes, & en silence mouuant sés leures, disoit: O mon Seigneur Dieu d'Israël, donne moy constance, & regarde en ceste heure aux œuures de més mains, & esleue Ierusalem ta cité comme tu as promis: & que ie parface ce qu'en croyant i'ay pensé qu'il peut estre faict
par toy. Et quand elle eut dit B
cés choses, elle s'approcha de la colomne qui estoit au cheuet du lict d'iceluy: & deslia la dague qui pendoit liée à icelle. Et quand elle l'eut desgaynée, elle le print par la perruque de sa teste, & dist: O Seigneur Dieu, donne moy force à ceste heure. Puis luy frappa deux foys le col, & luy coppa la teste: & osta la tente qui estoit autour dés colomnes & roula son corps comme vn tronc. Et vn petit aprés yssit, & bailla le chef de Holofernes à sa seruante: & commanda qu'elle le mist en sa malette. Et sortirent toutes deux selon leur coustume, comme pour prier, & passerent outre l'ost. Et en tournoyant la vallée vindrent à la porte de la cité. Et Iudith dist de loing, à ceux qui gardoient lés murailles. Ouurez lés portes: car Dieu est auec nous, leq̃l a faict vertu en Israël. Et quand lés hommes ouyrent sa voix, on appella lés anciens de la cité. Et sont tous venus au deuant d'elle, depuis le plus petit iusque au plus grand: car desia n'auoient plus d'espoir qu'elle deust retourner. Et en allumant lés lumieres tous s'assemblerent autour d'elle. Mais icelle monta sur vn hault lieu: & cõmanda faire
silence. Et quand tous se furent C
teuz, Iudith dist: Louez le Seigneur nostre Dieu, lequel n'a point delaissé ceux qui ont esperé en luy: & a accomply en moy qui suis sa seruante, sa misericorde qu'il a promis à la maison d'Israël: & en

ceste nuict a occis par ma main l'ennemy de son peuple. Et en tirant hors de la malette la teste de Holofernes, leur monstra, disant: Voicy la teste de Holofernes Prince de la cheualerie dés Assyriens: & voicy sa tente en laquelle il estoit couché en son yurongnerie, là ou le Seigneur nostre Dieu l'a frappé par la main d'vne femme. Aussi le Seigneur vit. Car son ange m'a gardé, en allãt d'icy & en demourãt là, & en retournant de là: & n'a point permis que moy qui suis sa seruante aye esté souillée: mais m'a rappellée auec vous, sans quelque pollution de peché: moy resiouyssant en sa victoire, & de ce que ie suis eschappée, & de vostre deliurance.
psal.106.a *Vous tous donc confessez qu'il est bon, & que sa misericorde est eternelle. Et tous adorans le Seigneur, luy dirent: Le Seigneur t'a beneict en sa vertu, car par toy il a reduict noz ennemis à neant.

Puis Ozias le prince du peuple d'Israël luy dist. O fille tu és beneite du Seigneur Dieu souuerain par dessus toutes lés femmes qui sont sur la terre. Beneit soit le
D Seigneur qui a crée le ciel & la terre, lequel t'a adressé pour ferir le chef du Prince de noz ennemis: car il a auiourdhuy tellement magnifié ton nom: que ta louenge ne se departira hors de la bouche dés hommes, qui auront memoire de la vertu du Seigneur qui est à tousioursmais: pour lesquelz tu n'as point espargné ta vie, à cause dés angoisses, & de la tribulation de ta generation: mais as subuenu à la ruine faicte deuant la presence de nostre Dieu. Et tout le peuple dist: Ainsi soit-il, ainsi soit-il. Outre Achior fut appellé, & vint. Et Iudith luy dist: Le Dieu d'Israël, auquel tu as donné tesmoignage qui se venge de sés ennemis: cestuy a coppé le chef de tous lés incredules, en ceste nuict par ma main. Et affin que tu esprouue qu'il est ainsi: voicy le chef de Holofernes, qui par son orgueil a contemné le Dieu d'Israël: & te menaçoit de faire mourir, disant: Quand le peuple d'Israël sera prins, ie commanderay que tés costez soient percez par l'espée.

Et Achior voyant le chef de Holofernes, fut en angoisse de paour, & tomba sus sa face en terre, & son cœur s'esuanuit. Mais aprés qu'il eut reprins courage & fut refaict: il se prosterna à sés piedz, & l'adora, disant: Tu és beneite de ton Dieu en tout le tabernacle de Iacob: car le Dieu d'Israël sera magnifié par toy en toute nation qui auront ouy ton nom.

CHAP. XIIII.

A Lors Iudith dist à tout le peuple: Escoutez moy freres. Pendez ceste teste sus noz murailles: & ainsi quand le soleil sera leué, qu'vn chascun prenne sés armures, & sortez hors en foulle: non point que vous descendez en bas, mais comme voulans faire effort. Adonc sera necessaire que lés espies s'enfuyent pour esueiller leur prince à la bataille. Et quand leurs Ducz seront courus au tabernacle de Holofernes, & qu'ilz le trouueront comme vn tronc voultré en son sang: crainte tombera sus eux. Et quand vous apperceurez qu'ilz s'en fuyront, allez seurement aprés eux: car le Seigneur lés foullera soubz voz piedz. Lors B
Achior voyant la vertu que le Dieu d'Israël auoit faict, en delaissant la maniere dés gentilz il creut à Dieu: & circoncist la chair de son prepuce, & fut adioinct auec le peuple d'Israël, & toute la succession de sa generation iusque au iour present. Et incontinent que le iour fut venu, ilz pendirent la teste de Holofernes sus lés murailles: & print vn chascun homme sés armures, & yssirent en grand bruyt & cry. Quand ceux qui faisoient le guet veirent ceste chose: ilz coururent au tabernacle de Holofernes. Mais ceux qui estoient en son tabernacle, venoient & faisoient bruyt deuant l'entrée de sa chambre pour l'esueiller, & tachoient par industrie de luy rompre son repos: affin que Holofernes s'esueillast, non point par l'esueiller en l'appellant, mais par le bruyt: car nul de la puissance dés Assyriens n'osoit frapper à la chambre pour l'ouurir, ou y entrer.

Toutesfoys quand sés Ducz furent venuz, & sés capitaines, & tous lés plus C
grandz de l'armée du Roy dés Assyriens: ilz dirent aux valetz de chambre. Entrez dedans, & l'esueillez: car lés soris yssues de leurs cauernes, ont prins hardiesse de nous prouoquer à la bataille.

Lors Vagao entra dedans sa chambre, & s'arresta deuant la courtine. Et frappa dés mains, car il cuydoit qu'il dormist auec Iudith. Mais quand il n'ouyt nul mouuement de celuy qui estoit couché, il s'approcha plus prés de la courtine. Et en la leuant veit le corps mort de Holofernes, sans teste & tout baigné en son sang couché sur la terre.

Lors s'escria à haulte voix en plourant, & rompit sés vestemens. Et entra au tabernacle de Iudith, & ne la trouua pas. Adonc yssit au peuple, & dist: Vne seulle femme Ebrieuë D
a faict confusion en la maison du Roy

Nabuchodo-nozor. Car voicy Holofernes couché en terre: & si n'est pas sa teste auec luy. Quand lés princes de la puissance dés Assyriens ouyrent ceste chose: ilz deschirerent leurs vestemẽs, et crainte & paour intolerable tomba sus eux, & furent leurs courages fort troublez. Et fut faict vn cry non pareil au milieu de leurs ostz.

CHAP. XV.

A ET quand toute l'armée eut ouy que Holofernes estoit decollé, ilz perdirent courage & conseil: & seullement esmeuz de tremblement & de paour, prindrent la fuyte pour refuge: tellement que nul ne parloit à son prochain: mais en baissant la teste & delaissant toutes choses, se hastoient d'eschapper dés Ebrieux: lesquelz auoient ouy venir sus eux en armes, & fuyoient par lés voyes dés champs, & par lés sentiers dés petites montaignes. Et ainsi lés enfans d'Israël voyans qu'ilz fuyoient lés ont suiuy: & sont descendus en sonnant lés trompettes, & criant aprés eux. Et pourtant que lés Assyriens sans estre assemblez s'en fuyoient legierement, & que lés enfans d'Israël lés poursuyuoient par vne armée: ilz deffaisoient tous ceux qu'ilz pouoient trouuer.
B Et Ozias enuoya dés messagers par toutes lés citez & regions d'Israël. Et ainsi toute region & toute cité enuoyerent la ieunesse esleute, en armes aprés eux: & lés poursuyuirent au trenchant de l'espée, iusque à ce qu'ilz vindrent aux frontieres de leurs contrées. Et tous lés autres qui estoient demourez en Bethulie, s'en allerent és ostz dés Assyriens: & prindrent le butin que lés Assyriens qui s'enfuyoient auoient laissé: & en furent fort chargez. Mais ceux qui retournerent victorieux en Bethulie, ilz apporterent auec eux tout ce qui estoit à eux: tellement que le bestail estoit sans
C nombre, & lés iumentz et tous leurs meubles: & furent faictz riches de leurs despouilles, depuis le plus petit iusque au plus grand. Ausi Ioacim le grand sacrificateur vint de Ierusalem en Bethulie auec tous sés sacrificateurs, pour veoir Iudith. Et quand elle fut venue vers luy: ilz la beneirent, disans tous d'vne voix. Tu és la gloire de Ierusalem, tu és la liesse d'Israël, tu és l'honneur de nostre peuple, qui as faict vaillamment, & ton cœur a esté conforté, pource que tu as aymé chasteté, & que aprés ton mary, tu n'en as point congneu d'autre: pourtant ausi t'a conforté la main du Seigneur, & pource seras-tu dicte bien heureuse eternellement. Et tout le peuple dist: Ainsi soit-il, ainsi soit-il. Et à grand peine furent recuillées lés despouilles dés Assyriens par le peuple d'Israël, en trẽte iours. D
Mais aprés ilz donnerent à Iudith toutes lés choses qui furent trouuées estre appartenantes à Holofernes, tant en or comme en argent & en vestemens, & en gemmes, & en toute vtensille, & luy furent toutes baillées du peuple. Et tous lés peuples se resiouyssoient auec lés femmes, & lés vierges, & lés iuuencelles, en orgues, & en harpes.

CHAP. XVI.

ALors chanta Iudith ceste chanson au Seigneur, disant: Commencez à chãter au Seigneur en tabours, chantez au Seigneur en cymbales, iouez en mesure nouueau psalme, resiouyssez vous & inuoquez son nom. Le Seigneur confond lés batailles: il a nom Seigneur. Qui a mis sés pauillons au milieu de son peuple, pour nous deliurer de la main de tous noz ennemis. A

Assur est venu dés montaignes d'Aquilon, en la multitude de sa force: duquel la multitude a estouppé lés riuieres, & leurs cheuaux ont couuert lés vallées. Il a dit qu'il mettroit le feu en més contrées, & qu'il mettroit à mort par l'espée més iuuenceaux, qu'il donneroit en proye més enfans, & lés vierges en captiuité.

B Mais le Seigneur tout puissant l'a empesché: & l'a baillé en la main d'vne femme, & la confondu. Vrayement leur homme puissant n'est point tombé par lés iuuenceaux, & lés filz de *Titan ne l'ont point frappé, & lés grandz Geantz ne se sont point mis contre luy: mais Iudith fille de Merari l'a deffaict par la beauté de sa face. Elle se deuestit vrayement de la robbe de vefuage, & se vestit du vestement de lyesse: pour la resiouyssance dés enfans d'Israël. Elle oignit sa face d'vn oignemẽt: et troussa sés cheueux d'vne couronne, elle print sa robbe neufue pour le deceuoir. Sés sandales ont rauy sés yeux, la beauté d'icelle a rendu son ame prisonniere: elle luy a coppé la teste de sa dague. Ceux de Perse se sont espouantez de sa constance, & lés Medéens de sa hardiesse. Lors s'escrierent lés ostz dés Assyriens, quand lés miens qui estoient humiliez, & seichez de soif se monstrerent. Lés filz dés iuuencelles lés poingnirẽt, & lés ont occis comme enfans qui s'enfuyent, ilz sont peris en

*C'est, soleil.

ris en la bataille de deuant la face du Sei-
C gneur mon Dieu. Chantons hymne au
Seigneur, chantons nouuelle hymne à no-
[...]st, sire, stre Dieu. O' Adonai Seigneur Dieu, tu
[...]eignr. és grand, & excellent en ta vertu: & ce-
luy que nul ne peut vaincre. Que tou-
[...]l.148. te ta creature te serue: *Car tu as dit, &
[...]33.b. ilz ont esté faictz: tu as enuoyé ton esprit,
& ilz ont esté créez: et n'y a aucun qui re-
siste à ta voix. Lés montaignes se mou-
ueront de leur fondement, auec lés eaues,
& lés pierres se fondront comme la cire,
deuant ta face. Et ceux qui te craignẽt,
seront grãdz en toutes choses enuers toy.

Malediction sus la gent qui s'esleue, sus ma generation: car le Seigneur tout puissant s'est vengé sus eux & lés a visité au iour du iugement. Il baillera vrayemẽt du feu & désvers en leur chair: affin qu'ilz soient bruslez, & qu'ilz lés sentent à tousioursmais. Or cés choses faictes, tout le peuple aprés la victoire vint en Ierusalem, pour adorer le Seignr: & incontinent aprés qu'ilz furent tous nettoiez, ilz offrirent lés holocaustes, & lés voeux & leurs promesses. Puis Iudith offrit pour l'excommunication d'oubliance, tous lés vaisseaux de guerre de Holofernes, que le peuple luy auoit donné, & ausi la tente qu'icelle auoit prins
D de sa couche. Et estoit le peuple resiouy selon la face dés sainctz: & fut la ioye de ceste victoire celebrée auec Iudith par l'espace de trois moys. Mais aprés cés iours la, vn chascun retourna en son hostel: & Iudith fut grandement estimée en Bethulie, & estoit fort anoblie en toute la terre d'Israël. Ausi chasteté estoit adioincte à sa vertu: tellement que tous lés iours de sa vie ne congneut point d'homme, depuis que Manasses son mary fut trespassé. Et és iours de feste elle cheminoit en grand gloire. Et demoura en la maison de son mary, cent & cinq ans: & laissa la sienne Abra en liberté, puis mourut, & fut enseuelie auec son mary en Bethulie. Et tout le peuple la ploura par sept iours.

Ausi en toute l'espace de sa vie nul ne troubla Israël, ny ausi par plusieurs ans aprés sa mort. Et le iour de la feste de ceste victoire, est receu dés Ebrieux au nombre dés sainctz iours, & est honnoré dés Iuifz, depuis ce temps la iusque au iour present.

Fin du liure de
Iudith.

LE LIVRE de Sapience.

CHAP. I.

A Ymez iustice vous qui iugez la A
terre. *Sentez du Seigneur en Isa. 56.a.
bonté, & le querez en simplesse
de coeur: car il est trouué de
ceux qui ne le tentent point, & se monstre
à ceux qui ont foy en luy. Car lés cogita
tions peruerses separent de Dieu: mais la
vertu esprouée corrige lés folz. Pource
qu'en l'ame mal affectionnée n'entrera
point sapience: & n'habitera point au
corps subiect à pechez. *Car le saint Iere. 4.c.
esprit de discipline fuyra celuy qui est B
feinct, & se retirera dés cogitations fol-
les, & sera reprins [celuy qui est feinct]
par l'iniquité qui suruiendra. Car l'esprit
de sapience est bening: & ne deliurera
point celuy qui est maldisant de sés leu-
res, car Dieu est le tesmoing de sés reins, &
est le vray scrutateur de son coeur, & l'au
diteur de sa langue. Pource que l'esprit du
Seigneur a remply toute la terre, & ce
qui contient toutes choses, a science de la
voix. Pourtant celuy qui dit choses mau-
uaises ne peut estre caché, & le iugement
corrigeant ne le laissera point passer. Car C
interrogation sera faicte dés pensées du
meschant: & le son de sés parolles vien-
dra iusques à Dieu, à la castigation de sés
iniquitez. Car l'aureille de zele oyt
toutes choses, & le bruit dés murmures
ne sera point celé. Gardez vous donc de
murmuration laquelle ne proffite de rien:
& retirez vostre langue de detraction.
Car la parolle couuerte ne s'en yra
point en vain: & la bouche qui ment, tue
lame. Ne cherchez point la mort en
l'erreur de vostre vie, & n'aquerez point
perdition par lés oeuures de voz mains.
*Car Dieu n'a point faict la mort, & Ezechiel.
ne s'esiouyt pas en la perdition de ceux 18.&.33.c
qui viuent. Car il a crée toutes choses D
pour estre, & a faict lés nations de tout le
monde capables de salut. Il n'y a au-
cun venin de perdition en icelles: & le
Royaume dés enfers n'est pas en la ter-
re. Car iustice est perpetuelle & im-
mortelle: mais iniustice est acquisition
de mort. Et lés mauuais l'ont faict ve-
nir par leurs mains & par leurs parol-
les: & estimans que icelle estoit leur
amye ilz se sont amortis: & ont faict
promesses auec elle: *car ilz sont dignes, Soubz.
d'estre de sa partie. 15.a.

CHAP. II.

A Car lés meschans on dit en eux
mesmes ne pensans droictement:
Le temps de nostre vie est pe-
tit & auec ennuy, & n'y a quelque
refrigeration en la fin de l'homme, &
n'est aucun qui soit congneu estre re-
tourné dés enfers. Car de neant som-
mes nous naiz: & aprés ce, nous se-
rons comme si nous n'eusions point
esté. Car l'esprit [qui sort] par
noz narines c'est vne fumée en noz na-
rines, & la parolle est vne estincelle,
pour esmouuoir nostre coeur: laquelle
estant esteinćte nostre corps sera con-
uerty en cendre, l'esprit sera espars com-
me le mol air. Et nostre vie passera
comme la trace de la nuée, & sera espar-
se comme la petite nuée qui est enchas-
sée dés rais du soleil, & aggrauée par la
chaleur d'iceluy. Et nostre nom sera
oublyé par le temps, & nul n'aura me-
1.cro.19d moire de noz oeuures. * Car nostre
temps est comme le passement d'vn vm-
bré: & n'y a point d'empeschement á
nostre fin, car elle est signée & nul
Isai.56.d. n'en retourne. * Venez donc &
B prenons fruition dés biens presens: &
vsons de la possession legierement com-
me en ieunesse. Emplissons nous de vin
precieux, & d'oignemens: que la fleur
du temps ne nous passe point. Cou-
ronnons nous de roses auant qu'elles
soient fletries: qu'il n'y ait nulle prai-
rie ou nostre luxure ne passe. Nul
de nous ne soit exempt de nostre luxu-
re. Delaissons par tout lés signes de
lyesse: car ceste est nostre part, & ce
est nostre sort. Opprimons le paou-
re iuste, & n'espargnons point la vefue
ne l'ancien: & n'ayons point en reue-
C rence lés anciens de longue eage. Mais
nostre force soit vne loy d'iniustice.
Car ce qui est foible, est troué inuti-
le. Deceuons donc le iuste: car il nous
est inutile & est contraire á noz oeu-
res, & nous impropere lés pechez de
la loy, & diffame en nous lés pechez
de nostre discipline. Il se promet auoir
la science de Dieu, & s'appelle filz de
Dieu. Il nous est faict comme pour re-
darguer noz cogitations. Il nous est
grief mesmes á regarder: car sa vie est
differente aux autres, sés voyes chan-
gées. Nous sommes estimez de luy
comme bastars, & s'abstient de noz
voyes comme dés choses souillées: &
prefere lés derniers iours dés iustes, &
se glorifie auoir Dieu pour son pere.
Voyons donc si sés propos sont veri-
tables, & esprouuons quelles choses
aduiendront en sa fin. * Car s'il mat.
est vray filz de Dieu, il le receura, D
& le deliurera dés mains de sés ad-
uersaires. Interrogons-le par iniure
& par torment: affin que nous sa-
cheons sa reuerence, & que nous esprou-
uons sa patience. *Condamnons-le á Iere.
mort infame: car il y aura regard á
luy selon sés parolles. Telles
choses ont ilz pensé & ont erré: car
leur malice lés á aueugly. Et n'ont
point sceu lés secretz de Dieu, & n'ont
point esperé le loyer de iustice, & n'ont
point faict iugement de l'honneur dés
ames sainctes. * Car Dieu a crée Gene.
l'homme que lon ne peut exterminer: 2.b.&
& l'a faict á l'ymage de sa semblan- eccl.
ce. Mais par l'enuie du Diable la Gene.
mort est entrée en toute la terre. Et ceux
qui sont de sa partie l'ensuyuent.

CHAP. III.

Mais lés ames dés iustes sont A
en la main de Dieu: & le tor- Deu.33
ment de la mort ne lés tou-
chera point. Il sembloit aux yeux
dés folz que iceux mouroient: & l'ys-
sue d'iceux a esté estimée affliction.
Et que quand ilz passoient de nous,
ilz perissoient: mais iceux sont en paix.
Et combien qu'ilz ayent souffert tor-
mens deuant lés hommes, leur espe-
rance est pleine d'immortalité: Et ayans
esté trauaillez en peu de choses, ilz se- B
ront bien remuneres, en beaucop de
choses: Car Dieu lés a esprouuez, &
lés a trouuez dignes de soy. Il lés a
esprouuez comme l'or en la fournaise,
& lés a receu comme sacrifice d'holocau-
ste: Et au temps de leur visitation ilz
resplendiront & courront de toutes pars
comme lés estincelles és esteulles. *Ilz iu-
geront lés nations, & auront domination matt.13.
sus lés peuples, & le Seigneur d'iceux re-
gnera á tousiours. Ceux qui se
confient en luy entendront la verité:
& lés fideles luy obeyront en dile-
ction, car grace & misericorde est á
sés esleutz. Mais lés mauuais
selon ce qu'ilz ont pensé receuront pu-
nition: lesquelz ont mis le iuste en
nonchaloir, & se sont retirez du Sei-
gneur. Car celuy est malheureux C
qui reiette sapience & discipline: &
l'esperance d'iceux est vaine, & leurs
labeurs sont sans fruict, & leurs oeu-

ures sont inutiles leurs femmes sont
54.a. folles, & leurs enfans mauuais, leur
23.d generation est mauldicte, car la sterile
4.4.d. est bienheureuse, qui n'est point pollué, laquelle n'a point congneu la couche en peché: elle aura le fruict en la visitation dés sainctes ames, & le chastré, qui n'a point faict iniquité par sés mains, & n'a point pensé contre Dieu choses mauuaises: certainement à cestuy sera donné le don esleu de foy, & part tresaggreable au temD ple de Dieu. Car le fruict de bons labeurs est glorieux, & la racine de sapience est
.56.b. celle qui ne dechoit point. Mais lés filz dés adulteres ne seront point parfaictz, & la semence de la couche inique sera exterminée. Et combien vrayement qu'ilz soient de longue vie, si seront ilz reputez comme neant, & leur derniere vielleste sera sans honneur. Et s'ilz sont plustost trespassez, ilz n'auront point d'esperance, ne de consolation au iour de la congnoissance. Car lés cõsommations dés nations iniques, sont cruelles.

CHAP. IIII.

A Meilleure est sterilité d'enfans auec vertu & la memoire d'icelle est immortelle, car aussi elle est cõgneuë enuers Dieu & enuers lés hommes. Quand elle est presente ilz l'ensuyuent, & la desirent quand elle s'absente, & icelle couronnée à tousiours triumphé, surmontant le pris dés batailles de ceux qui ne sont point contaminez. Mais la multitude de plusieurs generations dés mauuais ne sera pas vtile: & lés plantes bastardes ne donneront pas racines profondes, & ne mettront point
B ferme fondation. Et combien qu'elles germent pour vn temps és rameaux montans foiblement, elles seront commeutes du vent, & seront desracinées de la vehemence dés ventz. Certainement lés branches auant qu'elles soient parcreustes seront brisées: & lés fruictz d'icelles seront inutiles, & asprés à manger & à rien conuenables. Car lés enfans qui naissent dés mauuais sont tesmoingz de la malice contre leurs parens quand on lés interrogue. Mais si le iuste est preuenu de la mort, il sera en refrigeration. Car vieillesse est venerable, non pas celle qui est longue, ne celle qui est nombrée par multitude d'ans: mais sapience est vieillesse aux hommes, & vie sans macule,
C est l'eage de vieillesse. Cestuy qui plaist à Dieu est faict le bien aymé: & viuant
Ebri.11.b entre lés pecheurs, est transporté. *Il a esté rauy, affin que malice ne changeast son entendement, ou que fraude ne deceut son ame. Car la fallace de mensonge obscurcist lés biens: & l'inconstance de concupiscence peruertist lés sens qui sont sans malice. Cestuy qui est en brief consommé, a accomply plusieurs temps.

Car son ame estoit plaisante à Dieu: pource s'est il hasté de le tirer hors du milieu dés iniquitez. Mais lés peuples voyent & si n'entendent pas telles choses, & ne le mettent point en leurs coeurs [assauoir] que la grace de Dieu & la misericorde est en sés sainctz, & son regart enuers sés esleutz. Mais le iuste D
qui est mort condamne lés viuans mauuais, & la ieunesse plustost consommée, condamne la longue vie de l'iniuste. Car ilz verront la fin du saige, & n'entendront point quelle chose Dieu aura pensé d'iceluy, & pourquoy le Seigneur l'aura fortifié. Car ilz le verront & le contemneront: mais le Seigneur se moquera d'eux. Et aprés ce decherront sans honneur, & seront à tousiours en opprobre entre lés mortz. Car il desrompra telz enflez sans voix, & lés esmouuera depuis lés fondemens, & seront desolez iusque au plus hault. Ilz serõt gemissans: & la memoire d'iceux perira. Ilz deuiendront craintifz en la pensée de leurs pechez: & leurs iniquitez lés meneront au contraire.

CHAP. V.

Lors se tiendront lés iustes en grande constance à lencontre de ceux A
qui lés ont tormentez, & qui leur ont osté leurs labeurs. Iceux voyans seront troublez de horrible crainte: & s'esmerueilleront de la chose subitement faicte du salut non esperé, & parleront en eux mesmes soy repentans: & pour l'angoisse de l'esprit ploureront, & diront: Voicy, ceux lesquelz autresfoys nous auions en derrision & en similitude de reproche. Nous comme insensez estimions leur vie estre forsenerie, & leur fin estre sans honneur. Voicy comment ilz sont nombrez entre lés filz de Dieu: & le partage d'iceux est entre lés sainctz. Nous auons donc erré de la voye de verité, & la lumiere de iustice n'a point luict sus nous, & le soleil d'intelligence ne s'est point leué sus nous.
Nous nous sommes lassez en la voye B
d'iniquité & de perdition, & auons cheminé par voyes difficilles: mais nous

auons

auons ignoré la voye du Seigneur.

Que nous a proffité orgueil, ou quelle chose nous a apporté la vanterie dés richesses. *Toutes cés choses sont passées comme vmbre, & comme le messager courant hastiuement. Et cõe la nauire qui passe l'eaue qui flotte, de laqlle on ne peut trouuer la voye quãd elle est passée, ne le sentier de son chemin és flotz. Ou comme l'oyseau qui vole outre en l'air, duquel n'est trouué quelque apparence de son chemin: mais seullement le son dés aisles frappant le doulx vent, & diuisant l'air par force de cheminer, & mouuant lés aisles vole tout outre, & aprés ce n'est trouué quelque signe de son chemin. Ou comme la saiette enuoyée au lieu signé,

C l'air qui est diuisé incontinent se reserre en soy, tellement que son passage n'est pas congneu: ainsi nous qui sommes naiz incontinent auons cessé d'estre, & n'auons aucunement peu monstrer quelque signe de vertu, car nous sommes consommez en nostre mauuaistie. Telles choses ont dit en enfer ceux qui ont peché, pource que l'esperance du meschant est comme la laine subtile, laquelle est esleuée du vent, & comme la petite escume qui est esparse par la tempeste, & comme la fumée qui est esparse du vent, & comme la memoire d'vn hoste logé pour vn iour, qui passe outre. Mais lés iustes viuront eternellement: & le salaire d'iceux est enuers le Seigneur, & la pensée d'iceux enuers le souuerain. Pourtant prendront ilz le royaume d'honneur, & le diademe de beauté de la main du Seigneur: car il lés couurira de sa dextre, & lés deffendra de son sainct bras. Et prendra pour armure, le zele d'iceluy, & armera la creature pour la vengeance dés ennemys. *Il vestira iustice pour le haubergeon, & prendra pour heaume iugement sans iniquité. Il prendra pour escusson equité inuincible: & pour lance, il aguisera son ire cruelle, & tout le circuyt de la terre combatra auec luy contre lés insensez. Lés foudres enuoyées iront directement, & failliront contre le lieu signé comme iettées par l'arc dés nuées fort bendé, & sortiront. Et gresles seront enuoyées pleines d'yre iettant lés pierres: l'eaue de la mer s'esmouuera sus eux, & lés fleuues ensemble courront impetueusement. Contre eux se tiendra l'esprit de vertu, & lés diuisera comme vn tourbillon de vent: & l'iniquité d'iceux mettra toute la terre en desert, & la mauuaistie renuersera lés sieges dés puissans.

Prouerb. 11.a. — Ephe. 6. c

CHAP. VI.

A Mieux vault sapience que force, & l'homme prudent que l'homme fort. Escoutez donc vous Roys & entendez: vous iuges dés fins de la terre, aprenez. Prestez lés aureilles vous qui gouuernez lés peuples, & qui vous enorgueillissez és multitudes dés nations: car la puissance vous est donnée du Seigneur, & la vertu du souuerain, lequel interroguera voz oeuures, & diligemment enquerra voz pensées: pource que quand vous estiez lés ministres de son Royaume, vous n'auez point iugé droictement, & n'auez point gardé la loy de iustice, & n'auez point cheminé selon la volunté de Dieu. Il apparoistra horriblement & bien tost à vous: car tresdur iugement sera faict en ceux qui president. Car le

B plus petit est digne de misericorde: mais lés puissans, souffriront puissamment tormentz. Car le Seigneur qui est dominateur sus tous ne soubtrayra point la personne de quelcun, & ne craindra point la grandeur: pourtant qu'il a faict le petit & le grand, & egallement a soing de tous. Mais aux plus fortz est appareillé le plus fort torment.

A vous donc Roys sont més parolles: affin que vous apprenez sapience, & que vous ne decheez point. Car ceux seront iustement iugez qui auront gardé iustice: & ceux qui auront apprins lés choses iustes, ilz trouueront quelle chose ilz doiuent respondre. Conuoitez donc més parolles & lés aymez, & vous aurez discipline. Sapience est claire, & iamais n'amatist: & est facillement veuë de ceux qui l'ayment, & est trouuée de ceux qui la quierent. Elle preuient ceux qui la conuoitent: affin que premier elle se monstre à eux. Qui veillera aprés elle dés le point du iour, il ne trauaillera point. Car il la trouuera assise à sés huys. Penser donc d'icelle, est vn sens parfaict: & qui aura veillé pour elle, sera tost asseuré. Car elle

C circuyt querant ceux qui sont dignes d'elle: & se monstrera ioyeusement à eux en sés voyes: & viendra au deuant d'eux en toute prouidence. Car le commencement d'icelle est vray desir de discipline. La solicitude donc de discipline est dilection: & dilection est la garde de sés loix. Mais l'obseruation dés loix est la consommation d'incorruption: & incorruption faict estre prochain de Dieu. Et ainsi desir de sapience meine au regne eternel. Donc vous Roys dés peuples si vous vous delectez en

puer. Eccl.

en sieges & en sceptres, aymez sapience: affin q̃ vous regnez à tousiours. Aymez la lumiere de sapience vous tous qui presidez sur lés peuples. Or ie racompteray quelle chose est sapience & comment elle est faicte, & ne vous celeray nulz dés secretz de Dieu: mais en enquesteray dés le commencement de sa natiuité, & mettray en lumiere la science d'icelle, & ne passeray point outre la verité: & ne feray point mon chemin auec celuy qui languit par enuie, pource que tel homme ne sera point participant de sapience. Et la multitude dés saiges est le salut de toute la terre: & le Roy saige est la fermeté du peuple. Prenez donc discipline par més parolles, & elle vous proffitera.

D

CHAP. VII.

A IE suis certes homme mortel semblable à tous, & du genre terrestre de celuy qui premier fut faict: & ay esté formé chair au ventre de ma mere, par le temps de dix moys: amassé *en sang de la semence de l'homme, et par la delectation* conuenable au *dormir. Et quand i'ay* esté n'ay, i'ay prins le commun *air, et suis* cheu en la terre semblablement faicte: pour tous: I'ay ietté la premiere voix semblable à tous en plourant. Car i'ay esté nourry és enueloppemens, & en grãd soing, nul dés Rois n'a eu autre commencement de natiuité. Vne mesme entrée donc est à tous à la vie & vne semblable yssue. Pourtant ay-ie desiré, & sens m'a esté donné, i'ay inuoqué, & l'esprit de sapience est venu en moy. *Ie l'ay preferée aux Royaumes & aux *sieges:* & ay estimé que lés *richesses ne sont rien* en la comparation d'icelle. Et n'ay point accomparé la pierre precieuse à icelle: car *tout or, en la* comparaison d'icelle, est comme petit grauier: & argent sera estimé comme bouë au regard d'icelle. Ie l'ay aymée plus que santé & beauté, & ay proposé de l'auoir pour lumiere: pource que sa lumiere ne peut estre esteincte.

Iob. 28. c

B

Mais tous biens me sont venus ensemble auec elle, & *cheuance innumerable par lés mains d'icelle: & me suis resiouy *en toutes choses*, pource que ceste sapience alloit deuant moy: & ignoroye qu'elle est la mere de toutes cés choses. Laquelle i'ay aprins sans fiction, & la communique sans enuye: & ne caché point l'honnesteté d'icelle. Car c'est vn *thresor infiny* aux hommes, duquel ceux qui en ont vsé *sont faictz* participãs de l'amitie de Dieu, louez à cause dés dons de discipline. Et Dieu m'a donné de dire à ma volunté, & de presumer choses dignes de celles qui me sont données: car cestuy est le conducteur de sapience, & le correcteur dés saiges. Car nous sommes en la main d'iceluy, nous & noz parolles, & aussi toute sapience & discipline dés oeuures de science. Car cestuy m'a donné la vraye science dés choses qui sont: affin que ie sache la disposition de toute la terre, & lés vertus dés elementz, le commencement la consommation & le milieu dés temps, lés changemens dés nuées, & lés diuisions dés temps, lés decours dés années, lés dispositions dés estoilles, lés natures dés animaux, & lés courroux dés bestes, la force dés ventz, & lés cogitations dés hommes, lés differences dés plantes, & lés vertus dés racines: & ay congneu toutes choses, secrettes & manifestes. Car l'ouurier de toutes choses m'a enseigné par sapience: Or en icelle est l'esprit d'intelligence, sainct, vnique de plusieurs sortes subtil, eloquent, mobile, non souillé, certain, doux, aymant le bien, agu, qui ne deffend nul de *bien faire*, humain, bening, stable, *certain*, seur, ayant toute vertu, regardant toutes choses, & qui comprent tous lés espritz, intelligible, net, & subtil. Car sapience est plus mobile que toutes lés choses mobiles. Elle attainct & comprent tout à cause de sa pureté. Car c'est vne vapeur de la *vertu* de Dieu, & est vne pure emanation de la *clarté* de Dieu tout puissant: pourtant ne peut encourir en elle rien de souillé: *car elle est la splendeur de la lumiere eternelle, & miroir sans tache de la maiesté de Dieu, & l'ymage de la bonté d'iceluy. Et combien qu'elle soit vne, elle peut toutes choses & estant en *soy permanente*, elle renouuelle toutes choses, & par lés nations descendant és sainctes *ames:* elle ordonne lés amys de Dieu & lés prophetes. Car Dieu n'aime personne fors que celuy qui habite auec sapience. Car icelle est plus belle que le soleil, & par dessus toute la disposition dés estoilles, elle comparée à la lumiere, est trouuée la premiere: car à ceste succede la nuict, mais malice ne vaincra point sapience.

3. rois. 3. b

C

D

Ebri. 1. a.

CHAP. VIII.

A ELle attaint donc tresfort d'vne fin iusque à l'autre, & dispose toutes choses doulcement. Ie l'ay aymée & l'ay cerchée dés ma ieunesse, & ay demandé de l'auoir pour mon espouse: & ay

ay esté faict amateur de sa beauté. Celuy qui a la compaignie de Dieu, glorifie sa noblesse: mais aussi le Seigneur de toutes choses l'a aymé. Car c'est celle qui enseigne la discipline de Dieu, & celle qui eslit lés oeuures d'iceluy. Et si richesses sont appetées en la vie: quelle chose est plus pleine de tous biens que Sapience, laquelle faict toutes choses? Et si prudence besongne, qui est meilleur ouurier
B entre lés choses qui sont que icelle? Et si aucun ayme iustice: lés labeurs d'icelle ont grandes vertus. Car elle enseigne sobrieté, prudence, iustice & force: desquelles n'est rien plus vtile aux hommes en la vie. Et si aucun desire multitude de science: elle sait lés choses passées, & estime dés choses aduenir: elle sait lés finesses dés parolles, & lés solutions dés choses obscures: elle sait lés signes & lés monstres auant qu'ilz soient faictz, & lés euenemens dés temps & dés siecles. I'ay proposé donc de lamener auec moy pour manger ensemble: sachant qu'elle communiquera auec moy de bonnes choses, & sera la consolation de ma pensée & de mon ennuy, pour l'amour d'elle i'auray gloire enuers le commun peuple, & honneur enuers lés anciens, combien que ie soye ieune. Ie seray trouué subtil en iu-
C gement, & seray admirable en la presence dés puissans, & lés faces dés princes s'esmerueilleront de moy. Quand ie me tairay, ilz m'attendront: & quand ie parleray, ilz regarderont à moy: & quand ie parleray beaucop, ilz mettront la main à leur bouche. Par icelle i'auray immortalité, & laisseray memoire eternelle à ceux qui sont à venir aprés moy. Ie disposeray lés peuples: & lés nations me seront subiectes. Quand lés Roys
D terribles me orront, ilz craindront: ie seray veu bon entre la multitude, & fort en la bataille. Quand i'entreray en ma maison, ie reposeray auec elle: car sa conuersation n'a point d'amertume, & ennuy n'est point eu sa compaignie: mais liesse & ioye. Ce pensant en moy & rememorant en mon coeur, que immortalité est en l'affinité de sapience, & qu'en l'amytie d'icelle est bonne delectation, & que és oeuures de sés mains sont richesses sans defaute, & qu'en la disputation de sa parolle est prudence, & que noblesse est en la communication de sés sermons: ie tournoye par tout querant la prendre pour moy. I'estoye aussi vn enfant ingenieux, & auoye d'auenture trouué vne bonne ame. Mais estant vn peu meilleur, ie vins à vn corps sans souillure. Et quand ie congneu que autrement ne pouoye estre* continent si Dieu ne le donnoit, & que cela mesme estoit souuraine sapience de sauoir de qui estoit ce don: ie m'en allay au Seigneur, et le priay, & luy dis de tout mon coeur. mat. / 1.Cor

CHAP. IX.

A O Dieu de més peres & Seigneur de misericorde, qui as faict toutes choses par ta parolle: & par ta sapience as constitué l'homme, pour dominer sus lés creatures qui sont faictes de toy, pour disposer toute la terre en equité & iustice, & pour iuger iugement en droicture de coeur: donne moy sapience celle qui est assistente à tés sieges, & ne me reprouue point d'entre tés enfans: car ie suis ton seruiteur, & le filz de ta seruante, homme foible & de petit temps & encore moindre en intelligence de iuge- B
ment & dés loix. *Et encore que 1.cro.2
quelqu'vn fust parfaict entre lés filz dés 2.cro.1
hommes, si ta sapience se fuyt d'iceluy, il sera estimé à rien. *Tu m'as esleu pour prouer.
Roy de ton peuple, et pour iuge de tés filz & filles: Tu as dit que i'edifieray vn temple en ta saincte montaigne, & vn autel en la cité de ton habitation, la similitude de ton sainct tabernacle que tu as preparé dés le commencement, & auec toy ta sapience, laquelle congnoist tés oeuures, laquelle aussi fut presente alors que tu faisoys le monde laquelle sait ce qui est plaisant à tés yeux, & quelle chose est droicte en tés commandemens.

Enuoye la de tés sainctz cieux, & du C
siege de ta gloyre: affin qu'elle soit auec moy, & qu'elle labeure auec moy, & que ie sache quelle chose est acceptable enuers toy. Car icelle sait & entend toutes choses: & me conduira sobrement en més oeuures, & me gardera en sa gloyre. Et més oeuures seront acceptées, & disposeray iustement ton peuple, & seray digne dés sieges de mon pere. *Car qui Isa.40.
est celuy dés hommes qui pourra sauoir Rom.11
le conseil de Dieu? Ou qui pourra penser quelle chose Dieu veut? *Car lés 1.Cor.2
pensées dés hommes mortelz sont pleines de crainte: & noz prouidences sont incertaines. Pourtant que le corps qui est corrompu, aggraue l'ame: & D
l'habitation terrienne deprime le sens pensant moult de choses: & difficilement comprenons nous lés choses qui sont en la terre: & trouuons auec labeur lés choses qui sont en noz mains.

Et qui est donc celuy qui par inquisitions

quisitions trouuera lés choses qui sont és cieux? Qui est celuy qui congnoistra ton sens, si tu ne donne sapience, & si tu n'enuoye ton sainct esprit dés haultz lieux : & si lés sentiers de ceux qui sont és terres ne sont corrigez, & si lés hõmes n'ont aprins lés choses qui te plaisẽt? Car par sapience ont esté sauuez tous ceux Seigneur, qui t'ont pleu dés le commencement.

CHAP. X.

A Icelle a gardé celuy qui premier a esté formé de Dieu, pere de toute la terre comme il fut seul crée: & le mena hors de son delict. * Et le tira hors du limon de la terre: *& luy donna vertu de contenir toutes choses. Quand le mauuais en son ire se retira d'icelle: *par ire de homicide fraternel, il fut perdu. Pour lequel la terre fut couuerte d'eaue, mais encore sapience la sauua, en gouuernant le iuste par le boys de petite estime. *Ausi quand lés nations se furent esleuées par consentement d'orgueil, icelle congneut le iuste, & le garda à Dieu sans reprehension : & garda forte misericorde entre lés filz.

*Icelle deliura le iuste qui fuyoit dés meschans perissans, quand le feu descendit sus cinq citez, desquelles la terre demeure deserte toute fumante en tesmoignage de leur malice : & lés arbres en temps incertain portans fruictz, & la memoire de l'ame incredule estant debout en statue de sel. Car ceux qui laissent sapience derriere ne sont point seullement tombez en B ce qu'ilz ont ignoré lés biens: mais ausi ont delaissé aux hommes la memoire de leur follie, tellement qu'ilz n'eussent peu celer lés choses esquelles ilz ont peché. Mais sapience deliura de douleurs ceux qui l'honnoroient. Icelle ausi mena par droictes voyes * le iuste fugitif pour l'ire de son frere, & luy monstra le Royaume de Dieu, & luy donna la science dés saincts. Elle l'enrichist en sés labeurs, & accomplist lés labeurs d'iceluy. Elle luy fut en ayde en la fraude de ceux qui s'efforçoient de le deceuoir, & l'enrichit. Elle le garda dés ennemys, et le rẽdit seur dés seducteurs, & luy donna de vaincre fort combat : affin qu'il congneut que sapience est la plus forte de toutes choses.

*Icelle ne delaissa point le iuste vendu: C mais le deliura dés pecheurs, & descendit auec luy en la fosse, & ne le delaissa point és liens, iusque à ce qu'elle luy apportast le sceptre du Royaume & la puissance à lencontre de ceux qui le deprimoient: & monstra menteurs ceux qui l'auoient vitupéré, & luy donna gloire eternelle. Icelle deliura le peuple iuste & la semence qui est sans reprehension, de la nation de ceux qui l'opprimoient. *Elle entra en l'ame du seruiteur de Dieu: & resista contre lés Roys terribles, en merueilles & en signes. Elle rendit aux iustes D le loyer de la bonté de leurs labeurs: & lés conduist en voye merueilleuse. Et leur fut comme vne couuerture par iour, & par nuict comme lumiere dés estoilles. *Elle lés porta outre par la mer Rouge, & lés feit passer par fort grande eaue.

Mais elle noya leurs ennemys en la mer: & lés tira hors de la profondeur dés abysmes. *Pourtant prindrent lés iustes lés despouilles dés meschans & magnifierent, ton sainct nom. O Seigneur ilz louerent tous ensemble ta main victorieuse. Car Sapiẽce a ouuert la bouche dés muetz, & a faict lés langues dés enfans eloquentes.

Gene.1.d Gene.4.b Gene.7.b Gen.11.a. Gen.19.a Gen.28.b. Gene.37.f Exod.1.b.3.b. Exo.14.e psal.77b Exo.12.e 15.a.

CHAP. XI.

A Elle adressa leurs œuures és mains du sainct prophete. Ilz feirent chemin par lés desertz, lesquelz n'estoient point habitez: & planterent tabernacles és lieux inaccessibles. Ilz ont consisté contre lés ennemys, & se sont vengez dés aduersaires. * Ilz eurent soif & t'appellerent, & eaue leur fut donnée de la treshaulte pierre, & rassasiement de soif, de la pierre dure. Par ce vrayement que leurs ennemys souffrirent peines à cause de la deffaulte de leur boire, en ce lés enfans d'Israël abondoient, & se sont resiouys. Par cés choses quand elles deffailloient à ceux la, bien en a esté faict à B ceux cy. Car certes au lieu de la fontaine du fleuue perpetuel troublé par sang rouge, en redargution du commandement du meurtrier dés enfans, tu leur donnas eaue abondante là ou ne l'esperoient pas : demonstrant par la soif que fut alors, comment tu exalterois lés tiens, & puniroys leurs aduersaires. Et quand ilz furent tentez, & vrayement receuans discipline auec misericorde : ilz congneurent comment lés infideles iugez en ire souffriroient tormentz. Certes tu as esprouué ceux cy en lés admonestant comme pere: mais tu as condãné lés autres, en lés interroguant comme vn Roy cruel. Et ceux qui estoient absens & ceux qui estoient presens, estoient semblablement

exo.16.a. Exo.17.c nõb.20.b

blablement tormentez. Car double ennuy lés auoit prins, & gemissement de la memoire dés choses passées. Car quand C ilz ouyrent que par leurs tormens bien leur estoit : ilz congneurent le Seigneur eux esmerueillans en la fin de l'yssue. Car ilz se sont esmerueillez en la fin de la chose aduenue, de celuy qui auoit esté ietté à l'abandon, lequel ilz auoient renyé eux moquans non faisant ainsi aux iustes: mais pour leurs cogitations folles, sont leurs iniquitez, esquelles errans ilz adoroient lés serpens irraisonnables & lés bestes viles. Tu leur as enuoyé multitude de bestes irraisonnables en vengeance : affin qu'ilz congneussent que par lés mesmes choses que l'homme peche, par cés choses aussi est-il tormenté. Car à ta main toute puissante n'estoit pas impossible (laquelle à crée la rondeur de la terre de matiere informe) de leur enuoyer multitude d'ours, ou de lions hardis, ou dés bestes incongneues pleines d'ire de nouuelle façon: ou iettans auec leur haleine flammes de feu, ou voix de fumée agitée, ou iettans hors de leurs yeux estincelles horribles comme esclairs, desquelles non seullement la blesseure lés pouoit destruire: mais aussi le regard par crainte lés pouoit occir. Certes aussi sans cés choses pouoient ilz estre occis par vn seul *esprit, & souffrir persecution de leurs faictz mesmes, & estre espars par l'esprit de ta vertu. Mais tu as dispo- D sé toutes choses en mesure & en nombre & en poidz. Car grand pouoir demoure tousiours en toy seul: & qui resistera à la vertu de ton bras? Car tout le monde est deuant toy, tout ainsi que le moment de la balance: & comme la goutte de rousée qui descend en la terre deuant le iour.

*ou, soufflemét, & soubz.

Mais tu as pitie de tous : car tu peux toutes choses, & dissimule lés pechez dés hommes pour penitence. Car tu ayme toutes lés choses qui sont, & ne hais rien dés choses que tu as faict: car aussi n'as-tu rien ordonné en le hayant. Et commēt pourroit aucune chose consister, si tu ne l'eusse voulu? Ou quelle chose seroit gardée qui ne seroit de toy appellée? Mais tu pardonne à tous: car ce sont tés choses Seigneur qui ayme lés ames.

CHAP. XII.

A O Seigneur que ton esprit est bon & souef en toutes choses? Et pourtāt corrige tu en partie ceux qui errent, & lés admonneste dés choses desquelles ilz offensent, & parle à eux: affin qu'en delaissant leur malice ilz croient en toy Seigneur: & as voulu destruyre du milieu de ton sanctuaire lés anciens habitateurs de ta saincte terre, lesquelz tu as eu en horreur: pource qu'ilz faisoient enuers toy oeuures qui estoient à hayr, par empoisonnemens & iniustes sacrifices, qui estoient murtriers de leurs filz sans misericorde, & mangeurs dés entrailles dés hommes, & deuorateurs de sang: au milieu de ton sainct lieu lés principaux, parens dés ames destituées tu lés as voulu destruyre par lés mains de noz parens: affin que la terre à toy plus chere que toutes choses receut habitation conuenable, assauoir dés enfans de Dieu. Mais aussi comme à hommes tu as pardonné, & as enuoyé dés gueppes comme auantcoureurs de ton ost, pour lés exterminer petit à petit.

B Non pas pource que tu ne fusse assez puissant de rendre subiectz en bataille lés meschans aux iustes, ou par bestes cruelles, ou de lés exterminer tous ensemble par dure parolle. Mais iugeant petit à petit, tu donnois lieu de penitence, non ignorant que leur generation estoit mauuaise, & leur malice naturelle, & que leur cogitation ne changeroit iamais. Car c'estoit vne semence maudicte dés le commencement. Et ne craignant aucun, tu pardonnois à leurs pechez. Car qui est celuy qui te dira, quelle chose as-tu faict? ou qui resistera contre ton iugement? ou qui viendra en ta presence vindicateur dés mauuais hōmes? *Ou qui t'accusera dés nations, que tu as faict: qui sont peries? Rom.9 Car il n'y a point d'autre Dieu que toy, auquel est *le soing de toutes choses, 1.pier.5 affin que tu monstre que tu ne iuge point iniuste iugement. Et n'y a Roy ne tyrant qui s'enqueste en ta presence, de ceux que tu as perdu. Attendu donc que tu és iuste, tu dispose toutes choses iustement: estimant estre estrange à ta vertu, de condamner celuy qui ne doit pas estre puny. C Car ta vertu est le commencement de iustice: & pource que tu és le Seigneur de tous, icelle faict que tu pardonne à tous. Car tu monstre puissance, toy qui n'és point creu [dés folz] estre parfaict en vertu, és sauans tu redargue l'audace. Toutesfoys, toy qui domine en puissance, tu iuge auec equité, & nous regis auec grande moderation. Car le pouoir est à toy, quand tu veux. Et par telles œuures tu as enseigné ton peuple, qu'il fault que le iuste soit humain: & as faict tés filz de bonne esperance: pource en iugeant tu donne lieu de penitence és pechez.

Car

Car si tu as par si grande attente tormenté lés ennemys de tés seruiteurs, & ceux qui estoient coulpables de mort: & leur donnant temps & lieu, par lesquelz ilz peussent estre changez de leur malice, auec combien grande diligence as-tu iugé tés filz, aux parentz desquelz tu auois donné iuremens & conuentions de bonnes promesses?
D Quand donc tu flagelle en beaucop de manieres noz ennemys, tu nous instruis: affin qu'en iugeant nous pensions à ta bonté, & que quand on iuge de nous, que nous esperions ta misericorde. Parquoy aussi par propres abominations, tu as grefuement puny ceux qui en follie de vie, ont vescu iniustement. Car ilz ont longuement erré en la voye d'erreur, estimans estre Dieux lés choses qui sont viles és bestes de leurs ennemys, estans deceuz en maniere d'enfans sans sens. Pource leur as-tu donné iugement à derrision, comme à enfans sans raison. Mais eux non corrigez par irrisions d'increpation: experimenteront le digne iugement de Dieu. Car és choses esquelles souffrans ilz estoient impatiens, [assauoir] és choses lesquelles ilz pensoient estre leurs Dieux, en icelles mesmes se voyans punis, ilz ont apperceu le vray Dieu: lequel au parauãt ilz nyoient auoir congneu. Pour laquelle chose aussi la fin de leur condamnation est venue sus eux.

CHAP. XIII.

A Certes tous lés hommes sont vains de nature, esquelz n'est point la science de Dieu, & qui n'ont peu entendre celuy qui est, par lés choses qui sont veuës estre bonnes. Et en considerant lés œuures n'ont pas congneu celuy qui est l'ouurier: mais ont estimé, ou le feu, ou le vent, ou l'air leger, ou lés cours dés estoilles, ou grande eaue, ou le soleil, ou la lune, estre Dieux & gouuerneurs de tout le monde. Que si prenans plaisir en la beauté de telles choses ilz lés ont estimé Dieux, ilz sachent combien est le dominateur d'icelles plus
B beau. Car le grand createur de beauté, a ordonné toutes cés choses. Ou s'ilz se sont esmerueillez de la vertu & dés œuures d'icelles: ilz doiuent entendre par icelles combien est celuy qui lés a faict plus fort qu'elles. Car par la grandeur & la beauté & par lés creatures, le createur d'icelles est congneu. Mais toutesfoys encore est en iceux moindre querelle. Car parauenture iceux errent querans Dieu, & le voulans trouuer. Car quand ilz conuersent és œuures d'iceluy, ilz enquestent, & ont pour certain que lés choses qui sont veuës sont bonnes. Mais derechef, point ne leur doit estre pardonné. Car s'ilz ont peu tant sauoir, que d'estimer le siecle: comment n'ont ilz point plus facillement troué le Seigneur d'iceluy? Mais ilz sont malheureux, & l'esperance d'iceux est entre lés mortz: lesquelz ont appellez Dieux, lés œuures dés mains dés hommes, or & argent, inuentions d'art, & lés similitudes dés bestes, ou la pierre inutile, œuure ancienne d'vne main. C
* Ou si aucun charpentier a coppé de la forest aucun boys droict, & que sagement il ayt tiré hors toute l'escorce d'iceluy, & qu'en vsant de son art il en ayt forgé diligemment vn vaisseau vtile pour l'vsage de la vie, & que du demourant de ceste œuure il en vse pour la preparation de la viande: & que le surplus de cés choses lequel ne vient à nul vsage, vn boys tortu & plain de noux, il le graue diligemment en le vuydant, & par la science de son art qu'il luy face figure, & qu'il le face semblable à quelque image d'homme: ou qu'il l'accompare à aucune d'entre lés bestes: en le paingnant de rouge, & faisant sa couleur vermeille de painture, & paingnant toute tache qui est en luy: & quand il luy aura quelque habitation conuenable à luy, il l'aura mis contre la paroit l'attachant de fer, ayant esgart à luy que parauenture il ne tumbe, sachant que iceluy ne se peut ayder. Car c'est vn image & a besoing d'ayde. Isa.44.b
D Et toutesfoys cestuy priant pour sa substance, & pour lés mariages de luy & de sés enfans: n'a pas honte de parler auec celuy qui est sans ame. * Et vrayement il prie celuy qui est malade, pour auoir santé: & prie le mort pour auoir vie: & inuoque en ayde, celuy qui est inutile: et pour cheminer il demande à celuy qui ne peut cheminer: & pour acquerir & pour ouurer, & de lauenement de toutes choses il en demande à celuy qui en toutes choses est inutile. psal.115.a Baruc.6.a.

CHAP. XIIII.

A Derechef l'autre pensant nauiger [sus mer,] & estant pour passer lés vagues terribles: il inuoque vn autre boys plus caduc, que le boys de la nauire qui le porte: Car la con-

uoitise de gaigner, a imaginé ce, & l'ouurier par son industrie l'a forgé. Mais ô pere ta prouidence gouuerne toutes cho-
exo.14.d ses dés le commencement: *car tu as donné voye en la mer, & le sentier tresferme entre lés vndes, demonstrant que tu és puissant de guarantir de toutes choses, quand aussi quelcun yroit en la mer sans nef: mais tu veux que lés œuures de ta sapience ne soient point vaines. Pource aussi lés hommes commettent leurs vies sur vn petit boys, & en passant la mer sont deliurez par la nef. Et aussi du commencement, quand lés geans orgueilleux furent peris: l'esperance du monde s'en fuyant à la nef, rendit au siecle semence de natiuité, estant gouuernée par ta main. Et le boys est beneit
B par lequel est faicte iustice. * Mais ce-
Psal. 115. luy qui par main est faict [image] est
Baruc.6. maudict, & celuy qui l'a faict. Pource certes que celuy l'a faict, & cestuy qui est corruptible a esté nommé Dieu. Et celuy qui est sans pieté, & son infidelité sont semblablement en haine à Dieu. Car vrayement ce qui est faict, souffrira tormens auec celuy qui l'a faict. Pource sera visitation faicte és images dés nations: pource qu'en la creature de Dieu, elles sont faictes en abomination, & en scãdale aux ames dés hommes, & comme vn laqs aux piedz dés folz. Car le commencement de fornication est l'excogitation dés images: & l'inuention d'icelles est la corruption de vie. Et certes elles n'estoient point au commencement, & si ne seront point à tousiours. Car la vaine gloire dés hommes est entrée en tout le monde: & pource est la fin d'icelles trouuée briefue. Car le pere estant trauaillé par immoderée lamentation de son filz (qu'il luy a esté si tost rauy) a faict vn image & à commencé honnorer comme Dieu, celuy que lors [il plouroit] comme homme mort: & ordonna entre sés seruiteurs, dés lieux sa-
C crez, & dés sacrifices. En aprés par succesion de temps, ceste coustume inique ia augmentée, a esté gardée comme loy, & par le commandement dés tyrans, furent adorées lés choses entaillées. Et ceux que lés hommes ne pouoient honnorer en presence pource qu'ilz habitoient loing, ayans faict la figure de celuy qui estoit loing, ilz feirent vne euidente image du Roy qu'ilz vouloient honnorer: affin que songneusement ilz honnorassent celuy qui estoit absent comme present. Mais aussi la grande diligence de l'ouurier attira à l'adoration d'icelles, ceux aussi qui lés ignoroient. Car luy desirant plus complaire à celuy qui dominoit, laboura par son art de figurer pour le mieux la similitude. Et la multitude dés hommes seduicte par la beauté de l'œuure, ont incontinent estimé Dieu, celuy qui parauãt estoit honnoré comme homme. Et ce a esté la tromperie de la vie humaine: car lés hommes seruans ou à l'affection, ou aux Roys ont imposé aux pierres & aux boys le nom qui ne peut estre communiqué. Et ne leur suffisoit point auoir erré contre la science de Dieu: mais aussi iceux viuans en grande bataille d'ignorance, appellent paix tant & si grandz maux. Car ou en sacrifiant leurs enfans, ou en faisant sacri- D
fices secretz, ou en faisant conuiues pleins de forsenerie par loix estranges, desia ne gardent ne vie, ne mariage en pureté. Mais l'vn occist l'autre par enuie, ou il le contriste en commettant adultere, & toutes choses sont ensemble meslées: [assauoir,] sang, homicide, larcin, tromperie, corruption, infidelité, turbation, pariure, tumultes, oubliance dés biens de Dieu, souillure dés ames, mutation de natiuité, desordre de mariage, adultere & deshonnesteté. Car l'adoration dés images infames est la cause de tout mal, & le commencement, & la fin. Car s'ilz s'esiouyssent, ilz se mettent hors du sens, ou ilz deuinent choses faulses, ou ilz viuent iniustement, ou ilz se pariurent de leger. Car quand ilz se confient aux images qui sont sans ame: en mal iurant, ilz n'estiment point de nuyre à eux mesmes. L'vn & l'autre donc leur aduiennent iustement, pource qu'ilz ont mal sentu de Dieu, en ayant regard aux images, & ont iniustement iuré en fraude en contemnant iustice. Car vertu n'est pas en ceux qui iurent: mais la peine de ceux qui pechent chemine tousiours auec la transgresion dés iniustes.

CHAP. XV.

Mais tu és nostre Dieu vtile & A
veritable patient, & disposant toutes choses en misericorde. Car quand aussi nous auons peché, nous sommes à toy, congnoissans ta grandeur: mais nous ne pecherons point, sachans qu'enuers toy nous sommes comptez. Car te congnoistre est iustice parfaicte:

faicte : & sauoir ta vertu, est la racine d'immortalité. Et certes l'inuention du mauuais art dés hommes ne nous a point amené en erreur, ne l'ymbre de la painćture, qui est labeur sans fruict, ne la similitude grauée par diuerses coleurs : de laquelle le regard donne cōcupiscence à celuy qui est sans sens, & ayme la forme de
Sus 1.g. l'image morte sans ame. *Lés amateurs dés choses mauuaises sont dignes de mort, lesquelz ont leur esperance en telles choses, & ceux qui lés font, & qui lés ayment, & qui lés honnorent.

B Mais aussi le potier de terre pressant la terre molle par son labeur faict pour noz vsages vn chascun vaisseau, & de la mesme terre il en faict de ceux qui sont netz vaisseaux en vsage : & semblablement ceux qui sont à ce contraires. Et le potier est iuge de cés vaisseaux : quel sera l'vsage d'iceux. Et de celle mesme terre par vain labeur il en faict vn Dieu: luy qui vn petit deuant auoit esté faict de terre, & vn petit aprés se retourne d'ont il a esté prins, comme requis de rendre la debte de l'ame qu'il auoit. Et a grand soing, non point pour ce qu'il doit labourer, ne pource que sa vie est briefue: mais il se debat contre lés orfeures & lés argentiers, & veult ensuyuir lés ouuriers d'aerain, & repute gloire de ce qu'il a faict choses vaines. Certainement son cœur n'est que cendre, & son esperance
C est terre vaine, & sa vie est plus vile que la boue : car il a ignoré celuy qui l'a faict, & qui luy a inspiré ame, par laquelle il œuure, & celuy qui a soufflé en luy l'esprit de vie. Mais ilz ont estimé nostre vie estre comme vn ieu & la conuersation de la vie estre ordonnée gaing, & qu'il fault de tous costez acquester, voire aussi de chose mauuaise. Car cestuy sait bien qu'il faict mal par dessus tous lés autres, qui de la matiere de la terre forme dés vaisseaux fragiles, & dés ymages. Car tous folz & malheureux par dessus lés ames dés enfans sont ennemis de ton peuple, & dominent sus
Psal.115 b luy. Pource qu'ilz *ont estimé que toutes lés ymages dés nations sont dieux:
& 135. d. aufquelles n'est point la veuë dés yeux
D pour veoir, ne narines pour receuoir l'aer, n'aureilles pour ouyr, ne doigtz dés mains pour toucher, mais aussi leurs piedz sont trop tardifz pour cheminer. Car vn homme lés a faict : voire ayant emprunté l'esprit. Et nul homme d'iceux ne pourra faire semblable à Dieu en puissance. Car comme il soit mortel, il faict chose morte par sés mauuaises mains. Et luy mesme est meilleur que ceux qu'il adore : car vrayement cestuy a vescu, combien qu'il fust mortel : mais iceux, iamais. Mais aussi ilz adorent lés tres miserables bestes. Et lés choses sans sens comparées aux autres, sont pires que icelles. Mesme aussi en regardant de cés bestes nul ne peult veoir lés biens. Mais ilz ont totallement fuy de la louenge de Dieu, & de sa benediction.

CHAP. XVI.

POurce, par choses semblables à A
icelles ont ilz souffert à bon droict lés tormentz : & ont esté exterminez par multitude dés bestes. Pour lesquelz tormentz tu as bien traićté ton peuple : ausquelz tu as donné en concupiscence de leur delectation nouuelle *saueur, leur appareillant viande de Nombr.
cailles : affin que iceux conuoitans lés 11.g.
viandes, à cause dés choses qui leur fu- Psal.78.
rent demonstrées, ilz se retournassent de leur concupiscence necessaire. Mais iceux pour vn bref temps faictz paoures gousterent nouuelle viande. Car certes il failloit que à ceux qui exerçoient la tyrannie, perdition sans excuse leur suruint: mais aux autres failloit seullement monstrer par quelle maniere leurs ennemis estoient destruictz. Et aussi quand leur B
suruint la cruelle ire dés bestes, & qu'ilz Nombr.
estoient destruictz par morsures dés co- 21.b.
leuures peruerses, ton ire ne demoura point à tousiours : mais furent pour vn petit troublez, pour correction, ayans signe de salut, en commemoration du mandement de ta loy. Car celuy qui fut conuerty n'estoit point guery par ce qu'il veoit, mais par toy qui és sauueur de toutes choses. Et en cela monstras tu à tés ennemis, que tu és celuy qui deliure de tout mal. *Car lés morsures
dés sauterelles & dés mouches lés occi- Exo.10.a
rent, & ne fut trouuée quelque santé en 8.f.
leurs ames : pource qu'ilz estoient di- Apo.9.b
gnes d'estre exterminez de telles manieres. Mais lés dentz dés venimeux dragons, n'ont pas vaincu tés enfans : car ta misericorde est venue en ayde & lés a guery. Car ilz estoient inserez en la memoire de tés dictz, & puis estoient legierement gueris : affin que eux cheans en trop grande oubliance, ne peussent vser de ton ayde. Car ny herbe ny emplastre ne lés guerist : mais ta parole Seigneur qui guerist toutes choses.

Deu.32.f *Seigneur tu és celuy qui as la puiſſance de vie & de mort, et meine iuſque aux portes de mort, & rameine. Certes auſsi l'hõme occiſt ſon ame par malice: mais quand l'eſprit ſera ſorty il ne retournera pas, & ne reuoquera pas l'ame qui eſt receuë: mais il eſt impoſsible d'eſchapper de ta main. Car lés meſchans, qui nient t'auoir congneu, ont eſté flagellez par la force de ton bras : & ont souffert perſecution par eaues nouuelles & par greſles & par pluyes: et ont eſté conſommez par feu. Et qui eſtoit de trésgrande merueille en l'eaue, qui eſteinct toutes choſes, le feu eſtoit le plus fort. Car le mõde eſt vindicateur dés iuſtes. Et pour aucun temps eſtoit le feu appaiſé, qu'il ne bruslaſt lés beſtés qui eſtoient enuoyées aux meſchãs, mais affin que iceux voyans, congneuſſent que par le iugement de Dieu ilz ſouffroyent perſecution. Et pour aucun temps le feu bruſloit en l'eaue tout autour, outre ſa vertu: pour deffaire la mauuaiſe nation de la terre. *Pour leſquelz tu nourris ton peuple de la viande dés anges: et leur donnas le pain du ciel preparé ſans labeur, ayant en ſoy toute delectation et doulceur de toute ſaueur. Car ta ſubſtance demonſtroit la doulceur q̃ tu as vers tés enfans. Et ſeruant a la volunté d'vn chaſcun, il ſe tournoit à ce que chaſcũ vouloit. Meſme la neige & la glace ſouſtenoyent la force du feu, & n'eſtoient point amaties : affin qu'ilz congneuſſent que le feu ardant en la greſle & reſplendiſſant en la pluye exterminoit lés fruictz de leurs ennemis. Mais de rechef ce fut faict, affin que lés iuſtes fuſſent nourris: le feu meſme oublia ſa vertu. Car la creature ſeruant à toy qui és le facteur, ſ'esforce de tormenter ceux qui ſont iniuſtes : & ſ'adoulciſt à bien faire pour ceux qui ſe confient en toy. Pource auſsi adonc toutes choſes trãsfigurées ſeruoient à ta grace qui eſt la nourrice de toutes choſes, ſelon la volunté de ceux qui en auoyent beſoing: affin que tés enfans leſquelz tu as aymé Seigneur congneuſſent, que lés fruictz qui croiſſent ne nourriſſent pas lés hommes: mais ta parolle qui conſerue ceux qui croyent en toy. *Car ce qui ne pouoit eſtre exterminé par le feu, incontinent ce meſme eſchauffé par vn petit ray de ſoleil ſ'amatiſſoit: affin qu'il fuſt notoyre à tous qu'il fault preuenir le ſoleil en ta benediction, & que tu ſoye adoré à la venue de la lumiere. Car l'eſperance de l'ingrat ſe conſommera comme la glace de l'hyuer, & deſcoulera comme l'eaue ſuperabondante.

Marginal notes: Deu.32.f; 1.Roys 2.a.; Tob.13 a; C; Exo.9.e.; Exo.16.c; Iehã 6.d.; Nomb. 11.b.; pſal.77.c; Exo. 9.c; D; Deu.8.a.; mat. 4.a.

CHAP. XVII. A

SEigneur vrayement tés iugemens ſont grans, & tés parolles impoſsibles à reciter : pource ont erré lés ames ſans diſcipline. Car lés iniques eſtimans de pouoir dominer ſus la saincte nation, liez és tenebres & enceppez & enclos ſoubz lés toictz de la longue nuict ſe ſont couchez comme fugitifz de la perpetuelle prouidence. *Et cuidans eſtre cachez és pechez ſecretz, ilz ont eſté eſpars par vn obſcur voile d'oubliance : horriblement eſpouantez, & dés ſimulachres perturbez par viſions. Car meſme la foſſe qui lés contenoit [cachez] ne lés gardoit point ſans crainte : mais y auoit, ſons bruyans tout à lentour qui lés perturboient, és viſions dolentes leur apparoiſſoient en triſtes regardz, Et quelconque force de feu ne leur pouoit donner lumiere : & lés cleres flammes dés eſtoilles ne pouoient enluminer celle nuict tant horrible. Mais ſeullement leur apparoiſſoit vn feu ſoubdain plein de crainte: & eux frappez de la crainte de telle viſion iamais veuë, eſtimoient lés choſes qui eſtoient veues, eſtre pires : & irriſions de art magique eſtoient adiouſtées, & reprehenſion contumelieuſe, en la prudence de vantiſe. Car ceux qui promettoient d'oſter la crainte & lés perturbations de l'ame lãguiſſante: iceux languiſſoient pleins de crainte ridicule. Car combien que nulz dés monſtres ne lés perturbaſt, toutesfoys commeuz pour le paſſage dés beſtes, & pour le ſifflement dés ſerpens ilz periſſoient tremblans, & nioyent de veoir l'air, lequel par quelconques raiſons nul ne peult euiter. Or ſouuẽt choſ[es] treſmauuaiſes viennent au deuant, la ou la conſcience lés redargue. Car malice condamnée par ſon teſmoignage propre, eſt choſe craintiue & conioincte auec la conſcience, elle preſume touſiours choſes cruelles. Car crainte n'eſt autre choſe, que manifeſtation dés aydes deſquelz nous nous penſions ayder. Or quand par dedans l'attente [de punition] eſt moindre elle eſtime l'ignorance de la cauſe qui donneroit torment eſtre plus grande. Mais eux dormans d'vn meſme ſomne la nuict impuiſſante, & ſuruenante dés cauernes de l'enfer impuiſſant, eſtoiẽt quelque fois agites par apparitions monſtrueuſes & quelque foys ilz defailloient d'eſprit par autres viſions. Car crainte ſubite, & non attendue leur eſtoit ſuruenue. En aprés ſi quelcun d'iceux decheoit, il eſtoit gardé, en priſon enclos, ſans fer. Et ſ'il y auoit

Marginal notes: Exo.10; B; Exo.7. 8.b.; C; D

y auoit quelque rustique, ou quelque pasteur, ou quelque laboureur dés champs, qui en fut attainct, celuy souffroit necessité ineuitable. Car ilz estoient tous ensemble liez d'vne mesme chaine de tenebres. Car ou le vent sifflant, ou lés doulx chantz dés oyseaux, entre lés rameaux espez dés arbres, ou la force de l'eaue tresfort courante, ou le grand son dés pierres trebuschantes, ou le cours non veu dés bestes iouantes, ou la tresforte voix dés bestes vrlantes, ou le retentissement de la voix resonnante dés treshaultes montaignes, lés rendoient deffaillans par crainte. Car tout le monde estoit illuminé de tresclere lumiere: & n'estoit point contemné par œuures empeschantes. Mais la griefue nuict estoit seullemẽt mise sus iceux, qui estoit l'image dés tenebres qui leur estoient à aduenir. Iceux donc estoient à eux mesmes plus griefz que lés tenebres.

CHAP. XVIII.

A Exo.10.f MAis à tés saínctz estoit tresgrande lumiere: & leurs ennemys certainement oyoient la voix, mais ilz ne veoient pas la figure. Et pourtant aussi que iceux n'auoient souffert telles choses ilz te magnifioient: & ceux qui parauant auoient esté blessez, d'autant qu'ilz n'estoient plus blessez, te rendoient graces: & affin qu'il y eut difference, ilz demandoient aprés toy Dieu.
Exo.14.e. Psal.78. 105.d. *Pour laquelle chose ilz eurent la coulomne ardante de feu pour conducteur de la voye incongneuë: & leurs donnas le soleil de bonne habitation sans blessure. Mais lés autres estoient dignes d'estre sans lumiere & de souffrir prisons de tenebres, lesquelz gardoyent tés [sainctz] enfans enclos, par lesquelz deuoit estre donnée la lumiere non corrompue, de la loy au siecle.
Exo.1.c. b. & 4.f. * Quand ilz pensoient occir lés enfans dés iustes: & que l'vn d'iceux ayant esté exposé, fut deliuré: pour punition tu leur ostas la multitude de leurs filz, & lés perdis
B ensemble en l'eaue vehemente. Ceste nuict a esté congneuë parauant de noz peres: affin que vrayement congnoissans par quelz iurementz ilz ont creu, ilz eussent meilleur courage. Et a esté receu de ton peuple le salut certes dés iustes, mais destruction dés iniustes. Car comme tu as blessé noz aduersaires: en telle maniere aussi nous prouoquant, tu nous as magnifié. Car lés iustes seruiteurs dés bons sacrifioient secretement, & ont disposé que lés iustes receuroient la loy de iustice pour concorde: semblablement biens & maux, chantans ia lés louenges de leurs peres. Mais la voix dés ennemys non conuenable resonnoit, & estoit ouye la plainte lamentable dés enfans qu'on plouroit. Et de semblable peine fut tormenté le seruiteur & le Seigneur: & l'homme populaire souffrit pareilles peines comme le Roy. Exo. 12. d.e. *Tous donc semblablement, d'vn seul nom de mort auoient dés mortz innumerables. Et lés viuans n'estoient point suffisans pour lés enseuelir: car la nation plus noble d'iceux fut destruicte en vn seul moment. C Car iceux non croyans en toutes choses pour lés benefices, incontinent que la destruction dés premiers nayz fut faicte: ilz promirent qu'ilz seroient le peuple de Dieu. Mais quand silence, & repos contenoit toutes choses, & que la nuict auoit en son cours le milieu du chemin: Seigneur Dieu ta parolle toute puissante saillante du ciel, vint dés royaux sieges: & comme vn dur combatant au milieu de l'occision saillit en la terre, comme vn glaiue agu portant ton empire sans simulation: & soy arrestant remplist toutes choses de mort, & estant descendu en la terre touchoit iusque au ciel. Adonc tantost la vision dés mauuais songes lés troublerent, & craintes non attendues suruindrent. Et l'autre ietté d'vn costé à demy mort, demonstroit la cause de mort pour laquelle il mouroit. D Car lés visions qui lés troublerent demonstroient telles choses: affin qu'ilz ne perissent pas, ignorans pourquoy ilz souffroient lés maux. Mais aussi adonc la tentation de mort toucha lés iustes, & fut faicte commotion en la multitude au desert: mais ton ire ne demoura pas long temps. Car l'homme sans reprehension soy hastant de faire priere pour le peuple proferant l'escu de son seruice, [assauoir] oraison, & placation d'encens: resista à l'ire & mist fin à la calamité, en demonstrant, qu'il estoit ton seruiteur. Et vainquit lés multitudes non point par vertu de corps, ne par puissance d'armures: mais par la parolle assubiectit celuy qui le trauailloit, commemorant lés iuremens dés peres: & l'ailiance. Car quand desia par monceaux ilz estoient tombez, lés vnz sus lés autres, mortz: il se tint au milieu & coppa la violence & diuisa la voye qui menoit vers ceux qui viuoient. *Et en la robbe longue qu'il exo.28.d auoit, estoit tout le monde: & lés grandes

meruelles dés parens estoient grauées en quatre ordres de pierres: & ta magnificence estoit escrite au diadesme de son chef. Mais celuy qui destruisoit cessa & craignit cés choses. Car la seulle tentation estoit suffisante à l'ire.

CHAP. XIX.

A MAis ceux qui sont sans pieté, ire sans misericorde leur suruient iusque en la fin. Il congnoissoit aussi veritablement lés choses qui leur deuoient aduenir. Car quand ilz permirent que iceux sortissent, & que par grande solicitude ilz lés eussent enuoyez deuant: toutesfoys se repentans, lés poursuyuoient. Car iceux encore ayans la lamentation entre lés mains, & plourans aux monumentz dés mortz: ilz prindrent en eux autre pensée de follie: & ceux qu'ilz auoient ietté hors en lés priant, ilz lés poursuyuoient comme fugitifz. Ainsi lés menoit digne necessité à ceste fin, & perdoient la memoire dés choses qui leur estoient aduenues, affin que la punition paraccomplist lés choses qui deffailloient aux tormentz, & que vrayement ton peuple passast merueilleusement, & que iceux trouuassent
B nouuelle mort. Car toute creature estoit reformée en son genre, qu'elle auoit dés le commencement en seruant à tés commandemens: affin que tés enfans fussent gardez sans estre blessez. Car la nuée enuironnoit par vmbre leurs ostz: & la terre seiche fut veuë au lieu de l'eaue qui estoit parauant, & la voye sans empeschement en la mer rouge, & le champ verdoyant du plus proffond, par lequel toute la nation passa: laquelle estoit couuerte par ta main, voyant tés merueilles & lés monstres. Car ilz furent repeuz de viande comme cheuaux, & furent ioyeux comme aigneaux, en toy magni-
C fiant Seigneur qui lés as deliurez. Car ilz auoient encore recordation dés choses qui auoient esté faictes au lieu ou ilz habitoient: comment pour la generation dés bestes, la terre produist dés mousches: & au lieu de poissons, leurs fleuues produirent multitudes de raines. Et en la fin veirent nouuelle sorte d'oyseaux: quand iceux menez de leur concupiscence demanderent viandes delicates. Car à la parolle de leur desir lés meilleures cailles monterent de la mer: & vexations sont suruenues aux pecheurs, non point sans lés argumentz qui parauant leur auoient esté faictz par la force dés fleuues. Car ilz souffroient iustement selon leurs malices. Mesme aussi ilz instituerent inhospitalité detestable. Car aucuns ne receuoient point lés estrangers incongneuz: & lés autres reduisoient lés bons hostes en seruitude. Et ne feirent pas seullement cés choses la: mais aussi vrayement estoit en eux vn autre regard, pource que contre leur volunté ilz receuoient lés estrangers. Car ceux qui ont receu en liesse ceux qui auoient vsé de mesmes institutions, ilz lés ont flagellé par dures doleurs. D
*Mais Dieu lés frappa d'aueuglissement comme ceux és portes du iuste, quand ilz furent couuers de soubdaines tenebres: vn chascun queroit le passage de son huys. Car quand lés elemens sont conuertis en eux mesmes, ainsi qu'en l'instrument, le son est mué selon sa qualité, & toutes choses gardent leur son: ce que lon peut estimer par la veuë de l'œuure, car lés choses dés champs estoient conuerties en celles dés eaues: & toutes celles qui estoient nageantes passoient sus la terre. Le feu auoit puissance en l'eaue outre sa vertu: & l'eaue oublioit sa nature d'esteindre. Au contraire lés flammes ne trauaillerent pas lés chairs dés bestes corruptibles cheminans en icelles: & ne fondoient point celle bonne viande laquelle se fondoit de leger, comme la glace. O Seigneur en toutes choses tu as magnifié ton peuple, & l'as honoré, & en tout temps ne l'as point mesprisé, & en tous lieux luy as assisté.

Gen. 19

Fin du liure de Sapience.

LE LIVRE de l'Ecclesiastique, autrement appellé, la Sapience de Iesus filz de Sirach.

CHAP. I.

A TOute sapience est du Seigneur Dieu, et a esté tousiours auec luy, & est deuant tout eage. Qui est celuy qui a nombré le sablon de la mer, & lés gouttes de la pluye, & lés iours du siecle? Qui est celuy qui a mesuré la hautesse du ciel, & la largesse de la terre, & la profondeur de l'abysme? Qui est celuy qui cerchant a trouué la sapience de Dieu, precedant toutes choses? Sapience est créée deuant toutes choses, & l'intelligence de prudence, est dés le commencement. La fontaine de sapience est la parolle de Dieu és haultz lieux: & lés voyes d'icelle sont commandemens eternelz.

A qui est reuelée la racine de sapience, & qui a congneu lés finesses d'icelle? *A qui a esté reuelée & manifestée la disci-*
B *pline de sapience? & qui a entendu la* multiplication de l'entrée d'icelle? Vn est le Souuerain createur de toutes choses, tout puissant, & Roy puissant, & fort à craindre: seant sus le thronne d'icelle, et le *Dieu* dominãt. Iceluy la créée par le sainct esprit, & la veuë, & la nombrée, & la mesurée. Et la espandue sus toutes sés oeuures, & sus toute chair: & selon son don il la donnée à ceux qui l'aiment.

La crainte du Seigneur est gloire, & glorification, liesse & coronne d'exultation. La crainte du Seigneur delectera le coeur: & donnera liesse & ioye & longueur de iours. *Bien sera en son dernier à celuy qui craint Dieu, & sera beneit au iour de son trespas. Dilectiõ du Seigneur* est sapience honnorable, & à ceux ausquelz elle se sera demonstrée par vision,
Psal.111.d iceux l'aiment pour la vision, & pour la
Prouer.1 congnoissance de sés grandes oeuures. Le
& 9.b. commencement de sapience est la crainte du Seigneur: & est créée en la matrice ensemble auec lés fideles, & chemine auec lés nobles femmes, & est congneuë auec lés iustes & lés fideles. La crainte du SEIGNEVR est saincteté de science: la saincteté gardera & iustifiera le coeur, & donnera ioye & liesse.
C Bien sera à celuy qui craint Dieu & se-
Ou, con- ra beneit és iours de sa "consolation. La
summatiõ plenitude de sapience est craindre Dieu: & la plenitude est dés fruictz d'icelle. Il emplira toute la maison d'iceluy de generations: & lés cabinetz d'iceluy de sés thresors. La crainte du Seigneur est la couronne de sapience, germinant paix & fruict de salut: & l'a veu, & l'a moult estimé. *Mais tous lés deux sont* lés dons de Dieu. Sapience communiquera science, & entendement de prudence: & exalte la gloire de ceux qui la tiennent. Craindre le SEIGNEVR est la racine de sapience: & lés branches d'icelle sont de longue eage. Entendement & saincteté de science sont és thresors de sapience: mais sapience est execration aux pecheurs. La crainte du SEIGNEVR iette hors peché, car celuy qui est sans crainte, ne pourra estre *iustifié*: pourtant que le courroux de son courage est la destruction d'iceluy. Le patient souf- D
frira pour vn temps: *mais* aprés luy sera rendue liesse. Le bon sens celera sés parolles pour vn temps: & lés leures de plusieurs racompteront son sens. La signification de discipline est és thresors de sapience: mais l'honneur de *Dieu est* execration au pecheur.

Mon filz en conuoitant sapience, garde iustice: & *Dieu* la te donnera. Car la crainte de Dieu est sapience & discipline: & ce qui luy est plaisant foy & benignité: & remplira sés thresors. Ne sois pas rebelle n'incredule à la crainte de Dieu, & ne t'approche pas de luy en double coeur. Ne sois point hypocrite en la presence dés hommes: & ne sois point scandalizé par tés leures. Entendz à icelles que par auenture tu ne tombe, & que tu ne face deshonneur à ton ame, & que Dieu ne reuele tés secretz, & qu'il ne te brise au milieu de l'assemblée: pource que malicieusement *tu és venu au SEIGNEVR, & que ton coeur est plein de fraude &* de fallace.

CHAP. II.

MOn filz en approchant au serui- A
ce de Dieu, tiens-toy en iustice & en crainte: & prepare ton ame à tentation. Humilie ton coeur & seuffre: encline aussi ton aureille & reçois lés parolles d'entendement, & ne te haste point au temps de visitation. Soustiens lés souffrances de Dieu: sois conioinct à Dieu, & attendz: affin que ta vie croisse en la fin. Prens tout ce qui te sera mis au deuant, & seuffre en douleur, & aye patiẽce en ton humilité: car au feu est esprouué l'or & l'argent, mais lés hommes q̃ sont pour estre receuz, sont esprou-

uez en la fornaise d'humiliation.
Crois à Dieu,& il te recouurera,redres
se ta voye & aye espoir en luy.Garde la
crainte d'iceluy:& enuieillis-toy en icel-
le. Vous qui craignez le Seigneur,at-
tẽdez sa misericorde:et ne vous desuoyez
point d'iceluy,que vous ne chéez. Vous
qui craignez le Seigneur,croyez à luy:&
vostre salaire ne deffaudra pas. Vous qui
craignez le Seigneur, ayez esperance en
luy:& sa misericorde vous viendra en de-
lectation. Vous qui craignez le Seigneur,
aymez-le: & voz cœurs seront illumi-
nez. Més enfans regardez lés na-
tions dés hommes:& sachez que nul n'a
esté confus, qui ayt eu esperance au Sei-
gneur. Car qui est celuy qui a tousiours
demouré en sés commandemens & ait esté
C delaissé? Ou qui l'a inuoqué,& ait esté de
luy mesprisé? Car Dieu est bon & miseri-
cordieux,& pardonne lés pechez au iour
de tribulation,& est le protecteur de tous
ceux qui le requierent en verité. Ma
lediction à celuy qui est double de cœur,
& aux leures pecheresses, & aux mains
qui font mal:et au pecheur qui entre en la
terre par deux voyes. Malediction
aux dissolutz de cœur,lesquelz ne croiẽt
pas à Dieu: & pource ne seront ilz point
deffendus de luy. Maledictiõ à ceux
qui ont perdu patience,& qui ont delaissé
lés droictes voyes, & se sont diuertis és
voyes peruerses.Et que feront ilz quand
le Seigneur aura commencé à lés regar-
D der? Ceux qui craignent le Seigneur
ne seront pas incredules de sa parolle:&
*ou, sés voyes. ceux qui l'aiment ilz garderont *sa parol
le. Ceux qui craignent le Seigneur ilz
s'enquesteront dés choses qui luy sont
bien plaisantes: & ceux qui l'aiment se-
ront remplis de sa loy. Ceux qui crai-
gnent le Seigneur preparerõt leurs cœurs:
& sanctifieront leurs ames en la presence
d'iceluy. Ceux qui craignent le Seigneur
gardent sés commandemens: & auront
patience iusque à ce qu'il lés regardera,di
sans: Si nous ne faisons penitence, nous
encherrons és mains du Seigneur, & non
point és mains dés hommes. Car selon
sa grandeur, telle est aussi sa misericorde
auec luy.

CHAP. III.

A LEs enfans de sapience sont l'eglise
dés iustes: & la nation d'iceux est
obedience & dilection. Més en-
fans bien aymez escoutez le iugement du
pere: & faictes tellement que vous soyez
sauuez. Car Dieu a honnoré le pere par
lés enfans:& soy enquestant du iugement
de la mere l'a confermé és enfans. Celuy
qui ayme Dieu en priãt sera exaucé pour
sés pechez:& s'abstiendra d'iceux,& se-
ra exaucé en l'oraison dés iours: & celuy
qui honnore sa mere, est comme celuy qui
assemble dés thresors.Celuy qui honnore
son pere, il se resiouyra de sés enfans: &
sera exaucé au iour de son oraison. Ce-
luy qui honnore son pere viura de vie
longue: & qui obeit au pere il donnera
soulas à la mere.Celuy qui craint le Sei-
gneur faict honneur à sés parentz: & ser-
uira à ceux qui l'ont engendré comme
aux Seigneurs,en œuure & en parolle,& B
en toute patience. *Honnore ton pere,af- exo.20.
fin que benediction viẽne sus toy de Dieu: mat.15.
& la benediction d'iceluy demeure iusque marc 7.
en la fin.La benediction du pere rend lés ephe.6.
maisons dés enfans fermes:mais la male-
diction de la mere demolit lés fondemens.
Ne te glorifie point en l'opprobre de ton
pere:car ce ne t'est pas gloire mais confu-
sion. Car la gloire de l'homme vient de
l'honneur de son pere: & le deshonneur
du filz est quand le pere est sans honneur.
Mon filz reçois la vieillesse de ton pere,
& ne le contriste point en sa vie: quand
aussi le sens luy faudroit, pardonne luy:
& ne le mesprise point estant en ta vertu.
Car l'aumosne du pere ne sera pas mise en
oubly:& pour le peché de ta mere le bien
te sera restitué, & pour toy sera edifié en
iustice:& au iour de tribulation on aura
memoire de toy:& tés pechez seront mis
à neant comme la glace au temps serain.
Combien est mauuaise renommée à ce-
stuy qui a delaissé son pere: & celuy est
maudict de Dieu qui courrouce sa mere.
Mon filz parfais toutes tés œuures C
en benignité: & tu seras aymé par dessus
la gloire dés hommes. * De tant plus Prouer.
que tu és grand, humilie-toy en toutes 25.d.
choses: & tu trouueras grace deuant
Dieu:car la puissance de Dieu seul est grã
de,& est hõnorée dés humbles.Ne quiers
point lés choses plus haultes que toy, &
ne t'enquiers point dés choses plus for-
tes que toy: mais pense tousiours aux
choses que Dieu t'a commandé,& ne sois
point curieux en plusieurs de sés œuures.
Car il ne t'est pas necessaire de veoir de
tés yeux lés choses qui sont secretes.
Ne vueille point beaucop scrutiner és
choses superflues: & ne sois point cu-
rieux en plusieurs de sés œuures. Car
plusieurs choses te sont monstrées estre
par dessus le sens dés hommes. Aussi la
suspicion d'iceux en a beaucop deceu, & D
a detenu leur sens en vanité. Le cœur
dur

dur aura mal en la fin: & celuy qui ayme le peril perira en iceluy. Le coeur qui entre en deux voyes n'aura point de bonne fortune: & le coeur mauuais sera scandalizé en icelles. Le coeur mauuais sera greué en doleurs, & le pecheur commettra peché sus peché. Il n'y aura point de santé en l'assemblée dés orgueilleux: car le germe de peché sera arraché en iceux, & on ne l'entendra point. Le coeur du sage sera entendu en sapience, & la bonne aureille escoutera sapience auec toute concupiscence. Le coeur sage & intelligible s'abstiendra de pechez: & prosperera és oeuures de iustice. L'eaue esteinct le feu ardant, & l'aumosne resiste aux pechez: & Dieu considere celuy qui rend grace. Il luy en souuient au temps à venir, & trouuera fermeté au temps de sa mort.

CHAP. IIII.

A MOn filz ne fais nulle fraude en l'aumosne du paoure: & ne destourne pas tés yeux du paoure. *N'aye pas à mespris l'ame qui a faim, & ne moleste point le paoure en son indigence.* Ne trauaille point le coeur du paoure: & ne prolonge point le don faict à celuy qui est en angoisse. Ne reiette point la priere de celuy qui est en tribulation: & ne destourne point ta face du paoure. Ne destourne point tés yeux du paoure pour ire: & ne laisse point lieu de te maudire en derriere à ceux qui te demandent. Car la priere de celuy qui te maudira en l'amertume de son ame, sera exaucée: & celuy qui l'a faict, l'exaucera. Rēdz-toy affable à la congregation dés paoures: & humilie ton ame à l'ancien, *et humilie ton chef à celuy qui est en authorité. Decline ton aureille au paoure, sans tristesse: & rendz*
B *ta debte, & respondz luy paisiblement en mansuetude.* Deliure celuy qui seuffre iniure de la main de l'orgueilleux: & ne le porte point aigrement en ton ame. Sois en iugeant aux orphelins misericordieux, comme pere, & comme mary à leur mere: & tu feras comme filz obedient du souuerain, & il aura pitie de toy plus que ta mere. Sapience inspire la *vie à sés enfans* & reçoit ceux qui la quierent: & *lés precedera* en la voye de iustice. Et celuy qui l'ayme il ayme la *vie*: & ceux qui aurōt veillé aprés elle, ilz seront remplis de liesse. Celuy qui la *tiendra* aura gloire pour heritage: & Dieu beneira le lieu ou il entrera. *Ceux qui la ser-*
C *uent*, seruiront à celuy qui est sainct, & ceux qui l'ayment, Dieu lés ayme. Celuy qui l'escoute il iugera lés gentz: & qui a regard à elle il habitera tousiours en asseurance. S'il croit à elle, il l'aura pour heritage, & leurs possessions seront en confirmation: car elle chemine en tentation auec luy & l'a esleu entre lés premiers. Elle fera venir sus luy crainte & paour & probation: & le tormentera en la tribulation de sa doctrine: iusque à ce qu'elle le *tente* en sés pensées & qu'il croye à son ame. Et icelle l'affermira, & conduira le droict chemin vers luy, & le resiouyra, & luy descouurira sés secretz, & thesaurizera sus luy science & entendement de iustice. Mais s'il se desuoye, elle le laissera: & le baillera és mains de son ennemy.

Mon filz considere le temps, & te destourne du mal. Ne sois point honteux de dire le vray pour ton ame. Car il y a aucune confusion qui ameine peché: & si est aucune confusion qui ameine grace & gloire. Ne reçois point quelque face contre ta face, ne mensonge contre ton ame. D
Ne honnore point ton prochain en sa faulte, & ne retiens point la parolle au temps de salut. *Ne cache point ta sapience en sa beauté: car sapience est congneuë en la langue, & sens, & science, & doctrine est en la parolle du sage, & confirmation en oeuures de iustice.* Ne contredis point à la parolle de verité en quelque maniere: & sois confus du mensonge de ton ignorance. Ne sois point honteux de confesser tés pechez: & ne te submetz point à tout homme, pour peché. Ne vueille point resister contre la face du puissant: & ne t'efforce point cōtre le coup de la tempeste. Deffendz iustice à la luicte pour ta vie, & bataille iusque à la mort pour *iustice*: & Dieu combatra tés ennemys pour toy. Ne sois point leger en ta *langue, ne inutile & lache en tés oeuures.*

Ne sois point en ta maison comme vn Lyon, renuersant tés domestiques, & oppressant *tés subiectz.* Ta main ne soit pas estendue pour prendre, & close pour donner.

CHAP. V.

A NE sois point attentif aux possessions iniques: & ne dis point, i'ay à suffisance pour ma *vie.* Car ce ne proffitera rien au *temps* de la vengeance & visitation. Ne suys point la concupiscence de ton coeur en ta force: & ne dis point: Comment ay-ie eu puissance, ou qui me rendra subiect pour més faictz?

faictz: Car Dieu qui venge se vengera.
Et ne dis point: I'ay peché & quelle
chose m'est-il aduenu de triste? Car le
Souuerain est, qui rend en patience. Ne
sois point sans crainte du peché pardon-
B né, & n'adiouste point peché sus peché, &
ne dis point: La misericorde de Dieu est
grande: il aura pitié de la multitude de
Soubz. més pechez. *Car misericorde & ire s'ap-
16.d. prochent bien tost de luy: & son ire regar
pucr.10 a de sus lés pecheurs. Ne tarde point
Deu.23.d de toy conuertir au Seigneur: & ne differe
point de iour en iour. Car son ire vien-
dra subitement: & te perdra au iour de
vengeance. N'aye point soucy dés
C richesses iniustes: car elles ne te proffite-
ront rien au iour de la visitation & de ven
geance. Ne te tourne point à tout
vent: & ne va point en toute voye. Car
ainsi est esprouué le pecheur en double
langue. Sois ferme en la voye du Sei-
gneur: & en la verité de ton sens & en
science, & que la parolle de paix & de iu-
stice te suyue. Sois benin pour ouyr
la parolle de Dieu, affin que tu l'entende,
& que auec sapience tu profere vraye re-
sponse. Si tu as entendement, respondz à
*C'est, tu ton prochain: ou sinon, *ta main soit sus
te tairas. ta bouche, que tu ne sois prins en parolle
D sans discipline, & que tu ne sois confus.
Honneur & gloire est en la parolle du sa-
ge: mais la langue de l'imprudent est sa
destruction. Ne sois point appellé
detracteur en ta vie: & ne sois point prins
par ta langue, que tu ne sois confus. Car
sus le larron est confusion & penitence:
& tresmauuaise condemnation est sus
l'homme à double langue: mais haine, ini-
mitie & cõtumelie sont au murmurateur.
Iustifie le petit, comme le grand.

CHAP. VI.

A NE sois point faict ennemy à ton
prochain pour amy. Car le mau
uais aura pour son heritage re-
proche & blaspheme: & tout pecheur en-
uieux & de double langue. Ne t'esleue
point comme le toreau en la pensée de ton
ame: que par auenture ta vertu ne soit bri
sée par follie, & qu'elle ne mange tés fueil
les, & qu'elle ne perde tés fruictz, & que
tu ne sois delaissé comme le boys sec au
desert. Car l'ame mauuaise perdra celuy
qui la possede, & le donnera en ioye aux
ennemys: & le meinera au sort de ceux
qui sont sans pieté. La doulce parol
le multiplie lés amys, & appaise lés enne-
mys: & la langue gracieuse abondera en
l'homme de bien. Aye plusieurs pa-
cifiques: mais de mille conseilliers, vn seul
soyt pour toy. Si tu possede vn amy, pos
sede-le en tentation: & ne te fie pas à luy
facilement. Car aucun est amy selon son
temps, & ne demourera point au iour de
tribulation. Il est aussi aucun amy qui se
conuertit à inimitie: & si est aucun qui re-
uelera la hayne, la noise, & lés oppro- B
bres. Aucun aussi est amy, compaignon à
la table: mais il ne demourera pas au iour
de necessité. Si l'amy demeure tousiours
ferme, celuy te sera comme egal: & sera
fidelement en tés choses domestiques. S'il
se humilie enuers toy: & qu'il se cache de
ta presence: tu auras vne bonne amitie &
d'vn mesme accord. Separe toy de tés en-
nemys: & entendz à tés amys. Vn amy
fidele est vne forte defense: & qui le trou-
ue, il trouue vn thresor. Il n'y a nulle com
paraison à l'amy fidele: & le poidz d'or
ou d'argent n'est pas correspondant à
la bonté de sa foy. L'amy fidele est la me
decine de vie & d'immortalité: & ceux
qui craignent le Seigneur, iceux le troue
ront. Celuy qui craint Dieu aura pareille
ment bonne amitie: car selon luy, sera son
amy. Mon filz reçois doctrine dés C
ta ieunesse, & tu trouueras sapience ius-
qu'en ta vieillesse. Approche toy d'icelle
comme celuy qui laboure & qui semez
& attendz lés bons fruictz d'icelle. Car
en l'ouurage d'icelle ne laboureras gue-
res: & tu mangeras tost de sés reuenus.
Combien est dure sapience aux hom-
mes mal enseignez? & l'homme insensé ne
demourera point en icelle. La probation
sera en eux comme la vertu de la pierre:
& ne tarderont point de le ietter au
loing. Car sapience de doctrine est selon
son nom, & n'est pas manifestée à plu-
sieurs: mais à ceux aux quelz elle est con
gneuë, elle demeure iusqu'en la presence
de Dieu. Escoute mon filz, & prens
conseil d'entendement: & ne iette point
au loing mon conseil. Enlace tés piedz és
ceps d'icelle, & ton col és carcans d'icel-
le. Abbaisse ton espaule & la porte: & ne
sois point ennuyé en sés liens. Approche
d'elle de tout ton courage, & garde sés
voyes de toute ta vertu. Cerche-la, & elle
te sera manifestée: & quand tu la tien-
dras, ne la delaisse point. Car
tu trouueras en elle repos és derniers D
iours, & te sera conuertie en delecta-
tion. Et sés ceps te seront com-
me protection de force & fondementz
de vertu: & le carcant d'icelle pour
robbe de gloire. Car beauté de
vie est en elle, & lés liens d'icelle sont
la ligature du salut. Tu la ve-

stiras, pour robbe de gloire : & la met-
tras sus toy pour couronne de resiouys-
sance. Mon filz si tu entendz à
moy, tu l'apprendras: & si tu y donne ton
courage, tu seras sage. Si tu encline ton
aureille, tu receuras doctrine : & si tu ay-
me de l'ouyr, tu seras sage. Tiens toy en
la multitude dés anciens prudens, & con-
ioinctz toy de cœur à la sapiēce d'iceux:
affin que tu puisse ouyr toute la parolle de
Dieu, & que lés prouerbes de louenge ne
soient point loing de toy. Et si tu vois le
sage veille aprés luy, & que ton pied mar
che souuent sus lés degrez de sés huys.

Aye ta pensée aux commandemens
de Dieu, & soys sus tout continuel és
mandemens d'iceluy : & cestuy te don-
nera cœur, & desir de sapience te sera
donné.

CHAP. VII.

A NE fais point lés maux, & ilz ne
t'apprehenderont point. Retire
toy donc du mauuais, & lés
maux te laisseront. *Mon filz ne se-
me point lés maux au labourage d'iniu-
stice : & tu ne lés moissonneras point* au
septiesme double. Ne demande
point principauté au Seigneur, ne chaye-
re d'honneur au Roy. Ne te iustifie
point deuant Dieu, car c'est luy qui con-
gnoit le cœur: & ne desire point estre veu
sage deuant le Roy. Ne demande
point d'estre faict iuge, si tu ne peux par
vertu totallement rompre lés iniquitez:
que parauenture tu ne craigne la face du
puissant, & que tu ne mette scandale en ta
rectitude. Ne peche point auec la
multitude de la cité, & *ne t'entremetz*
point du peuple, & *ne lie point pechez*
sus pechez: car *tu ne seras point exempt*
de l'vn. Ne soys point pusillanime en
B ton courage. *Ne mesprise point de*
prier & de faire aumosne. Ne dis point:
Dieu regardera à la multitude de més
dons: & quand i'offriray au Dieu souue-
rain, il receura més dons. Ne te moque
point de l'homme estant en amertume de
son ame : car Dieu qui regarde par tout,
est celuy qui humilie & exalte. Ne
fais point mensonge à lencontre de ton
frere : & *ne le* fais point pareillement à
ton amy. Ne vueille point mentir
de quelque mensonge: car l'accoustuman-
ce d'iceluy n'est pas bonne. Ne parle
point beaucop en la multitude dés anciēs,
& ne repete point la parolle en ton orai-
son. Tu n'auras point en hayne lés
œuures labourieuses, ne la rusticité for-
mée de Dieu le souuerain. Ne te cōpte
point en la multitude de ceux qui sont
sans discipline. Aye memoire de l'ire:
car elle ne tardera point. Humilie fort
ton esprit : car la vengeance de la chair
de celuy qui est sans pieté, est feu & ver-
mine. Ne peche point contre ton amy
faisant difference de l'argent: & ne mes-
prise point ton frere trescher pour l'or.

Ne te depars point de la femme bon- C
ne et sage, laquelle tu as prins en la crain-
te de Dieu: car la grace de sa vergongne
vault mieux que l'or. Ne blesse point
le seruiteur qui besongne loyaument : ne
le mercenaire qui donne sa vie. Le sa-
ge seruiteur soyt aymé de toy comme ton
ame: ne le fraude point de sa liberté, & ne
le laisse point aller paoure. As-tu dés
besties? entendz à icelles: & si elles sont
vtiles qu'elles perseuerent auec toy.

As-tu dés filz? endoctrine-lés: & lés
ploye dés leur ieunesse. As-tu dés
filles? garde leurs corps, & ne leur mon-
stre point ta face ioyeuse. Marie ta fille:
& tu feras vne grande oeuure, & la don-
ne à l'homme sage. Si tu as femme
selon ton vouloir, ne la reiette point: mais
ne te fie point de tout ton cœur à celle
qui est hayneuse. *Honnore ton pere: Sus.3.b. Tob.4.a
& n'oublie point lés gemissemens de ta
mere. Il te souuienne que sans eux tu ne D
fusse point nay : & leur rendz comme ilz
t'ont faict. *Crains Dieu* de toute ton
ame, & sanctifie sés sacrificateurs. Ayme
de toute ta vertu celuy qui t'a faict, & ne
delaisse pas sés ministres. Honnore Dieu
de toute ton ame, & honnore lés sacrifica
teurs: & purge toy par tés bras. Donne
leur la partie dés premiers fruictz & de
purgation, ainsi qu'il t'est commandé: &
purge toy de ta negligence auec peu de
choses. **Tu offriras au Seigneur le*
don *de tés bras*, & le sacrifice de sanctifi- Leuit.2.a
cation, & lés premices dés sainctz : &
estendz ta main au paoure, affin que ta
benediction & ta reconciliation soit par-
faicte & douée de grace, en la presence de
tout viuant: & ne deffendz point au mort
la grace. Ne soys point deffaillant en
consolation à ceux qui pleurent: & chemi
ne auec ceux qui gemissent. *Ne soys
point paresseux de visiter le malade: car mat.25.d
par cés choses seras-tu conferme en dile-
ction. Aye memoire dés derniers iours
en *toutes tés oeuures*, & tu ne pecheras
iamais.

CHAP. VIII.

NE Estriue point auec l'homme puis- A
sant, que parauēture tu ne tūbe en
sés mains. Ne cōtendz point auec
l'homme

l'homme riche, que parauenture au contraire il ne face proces contre toy. Car or & argent en a destruict plusieurs, il s'estend et tourne iusque au cœur dés Roys. Ne prens point debat auec l'hōme plein de language, & ne metz point au feu le boys d'iceluy. Ne communique point auec l'hōme fol: affin qu'il ne parle mal de ta lignée. Ne mesprise point l'homme qui se retourne de peché, & ne luy reproche rien. Il te souuienne que nous tous sommes en corruption.

Ne desprise point l'homme en sa vieillesse: car d'entre nous ilz enuieillissent. Ne te resiouys point de ton ennemy mort: sachant que nous tous mourons, & que nous voulons venir en liesse.

Ne mesprise point la parolle dés anciens sages, & conuerse és prouerbes d'iceux. Car d'iceux tu apprēdras sapience, & doctrine d'entendement, & à seruir aux grandz personnages sans reprehension. La parolle dés anciens ne te soit point en oubly: car iceux l'ont aprins de leurs peres. Aussi tu apprendras d'iceux entendement, & donneras responce au
C temps qui sera besoing. N'allume point lés charbons dés pecheurs en lés reprenant: que tu ne sois embrasé de la flamme du feu de leurs pechez. Ne t'arreste point contre la face de celuy qui est plein de reproche: qu'il ne se mette cōme aguaiteur à ta bouche. Ne preste point à vsure à l'homme plus fort que toy: que si tu luy preste, estime le comme perdu. Ne soys point pleige outre ta puissance: que si tu és pleige, pense comme si tu le deuois rendre. Ne iuge point contre le iuge: car on le iugera selon l'opinion d'iceluy. Ne chemine point en la voye auec celuy qui est follement hardy: q̄ parauēture il ne charge sés maux sus toy. Car cestuy chemine selon sa vo-
D lunté, & tu periras ensemble auec sa follie. N'esmeuz point de noyse auec celuy qui est plein de courroux, & ne chemine point au desert auec l'hōe chole re: car le sang est comme rien deuant luy, & il te frappera là ou il n'y a point d'ayde. Ne prens point conseil auec lés folz: car ilz ne pourront aymer sinon lés choses qui leur plaisent. Ne faictz point ton conseil deuant l'estranger: car tu ne sés qu'elle chose il fera. Ne manifeste point ton coeur à tout homme: que parauenture il ne te porte faulse grace, & qu'il ne te vitupere.

CHAP. IX.

A NAyme point trop la femme de ton sein: & ne luy monstre en toy aucune mauuaise doctrine. Ne donne point à la femme puissance de ta vie: quelle n'entre sur ta vertu, & que tu ne soys confuz. Ne regarde point la femme de diuerse volunté: que parauenture tu ne tumbe en sés laqz. Ne soys pas souuent auec celle qui dance, & ne l'escoute pas que parauenture tu ne perisse par sés effors. Ne regarde point la vierge: que parauenture tu ne soys scandalizé par sa beauté. Ne donne pas ton coeur aux paillardes en quelque maniere: que tu ne perde, toy & ton heritage. Ne regarde
point autour dés voyes de la cité: & ne B
soys point errant és rues d'icelle. Destourne ta face de la femme fardée, & ne regarde point la beauté d'autruy. Plusieurs sont peris par la beauté de la femme: & de ce la concupiscense s'esprent comme le
feu.* Toute femme paillarde, sera foullée *puer.
de tous passans, comme la fiente en la voye. Plusieurs s'esmerueillans de la beauté de la femme d'autruy, ont esté reprouuez: car le propos d'icelle embrase comme le feu. Ne te siedz nullement auec la femme d'autruy, & ne te siedz point auec elle sus la couche: & n'estriue point auec elle en vin, que parauenture ton cœur ne decline en elle, & que par
ton sang tu ne tumbe en perdition. Ne C
delaisse point ton ancien amy: car le nouueau ne sera point semblable à luy. L'amy nouueau est comme le vin nouueau. Il s'enuieillira, & tu le beuuras en doulceur. Ne conuoite point la gloire, ne lés richesses du pecheur: car tu ne sais point quelle ruine luy doit aduenir.

L'iniure dés iniustes ne te plaise point: congnoissant que celuy qui est sans pieté ne plaira aucunement iusque aux enfers.

Tiens-toy loing de l'homme qui a puissance d'occir: & tu n'auras point suspicion de crainte de la mort. Et si tu approche de cestuy, ne commetz aucune chose: que parauenture il ne t'oste la vie. Congnois la communion de la mort: & que tu passe par le milieu dés laqs, & chemine par dessus lés armures de ceux
qui sont en douleur. Garde toy de D
ton prochain selon ta vertu: & traicte tés affaires auec lés sages, & lés prudens. Lés hommes iustes soient mangeans auec toy, & ta gloire soit en la crainte de Dieu: & la pensée de Dieu soit en ton sens, & toute ta parolle soit és commandemens du souuerain. * Lés œu- 3.Roy
ures seront louées en la main dés ou- 3.a.
uriers, & lés princes du peuple en la sapience de leur sermon: & la parolle au sens dés plus anciens. L'homme

languart

languart est terrible en sa cité, & le teme-
raire en sa parolle sera à hayr.

CHAP. X.

A LE iuge sage, iugera son peuple: &
la principauté de l'homme sage
sera stable. Et selon ce que le iuge
du peuple est, telz sont sés ministres. Et
quel est le recteur de la cité, telz sont sés
habitans en icelle. Le fol Roy perdra son
peuple, & lés citez seront bien habitées
par l'entendemēt dés prudens. La puissan
ce de la terre est en la main de Dieu: et tou
te iniquité dés gentz est execrable, & su-
scitera pour vn temps sus icelle vn recteur
vtile. La puissance de l'homme est en la
main de Dieu: & mettra son honneur sus
Leui.19d la face du scribe. *N'aye point souue-
nance de toute l'iniure faicte par ton pro-
chain, & ne faictz rien és oeuures par in-
B iure. Orgueil est à hayr deuant Dieu
& lés hommes: & toute iniquité dés gētz
est execrable. Le Royaume est trans-
porté de nation en nation à cause dés iniu
stices, & dés iniures, & dés extorsions, &
*dés tromperies diuerses. Il n'est rien
plus meschant que l'auaricieux. Terre &*
cendre pourquoy t'enorgueillis-tu? *Il*
n'est chose plus inique que aymer l'argēt.
Cestuy vrayement met son ame en vente:
car il met du tout son desir en sa vie. Tou
te puissance est de briefue vie. La longue
maladie griefue le medecin. Le medecin
guerit bien tost la briefue maladie. Pareil
lement aussi le Roy est auiourdhuy, &
demain il mourra. Et quand l'homme
mourra il aura pour heritage, serpens, &
C bestes, & vers. Le commencement de
l'orgueil de l'homme est de laisser Dieu,
pource que son coeur est retiré de celuy
qui l'a faict: car le commencement de tout
peché, est orgueil. Et celuy qui le tiendra,
il sera remply de maledictions: & le sub-
uertira en la fin. Pour ceste cause Dieu a
blasmé lés assemblées dés mauuais: & lés
a destruictz iusque en la fin. Dieu a de-
struict lés sieges dés Ducz orgueilleux, &
a faict seoir lés debōnaires en leurs lieux.
Dieu a faict seicher lés racines dés gentz
orgueilleux: & a planté lés humbles de
cés nations. Le Seigneur a renuersé lés
terres dés *gentilz:* & lés a perdu *iusque*
au fondement. Il a faict seicher aucuns
d'iceux & lés a destruict: & a faict cesser
la memoire d'iceux de la terre. Dieu a de-
struict la memoire dés orgueilleux: & a
laissé la memoire dés humbles de sens.
Orgueil n'est point crée pour lés hōmes:
ne courroux pour la nation dés femmes.
La semence de l'hommes qui craint Dieu:
sera honnorée mais la semence qui trans-
gresse lés commandemens du Seigneur
sera deshonnorée. Au milieu dés freres se-
ra en honneur leur recteur, & ceux qui
craignent le Seigneur seront deuant sés
yeux. La gloire dés riches, honnorez,
& dés paoures: est la crainte de Dieu, et ne
despriser point le paoure homme iuste, &
ne magnifier le riche homme pecheur. Le
iuge est grand & est puissant en honneur:
mais nul n'est plus grand que celuy qui
craint Dieu. Lés enfans seruiront au D
sage seruiteur, & l'homme prudent & de
bonne discipline ne murmurera point
quand il sera corrigé, & le fol ne sera
point honnoré. *Ne t'esleue point en Puer.17a
faisant ton oeuure, & ne t'eslieue point au
temps d'angoisse. Mieux vault celuy qui
besongne & abonde en toutes choses: que
celuy qui se glorifie & a indigence de
pain. Mon filz garde ton ame en
mansuetude, & luy donne honneur selon
son merite. *Qui est ce qui iustifiera celuy
qui peché contre son ame? Et qui fera hon Puer.12b
neur à celuy qui deshonnore son ame? Le
paoure se glorifie par sa discipline & par
sa crainte: & aucun homme est honnoré
pour *sés richesses.* Mais celuy qui se glori
fie en paoureté, combien plus en sés riches
ses? Et celuy qui se glorifie en sés riches-
ses, qu'il ayt en crainte paoureté.

CHAP. XI.

LA sapience de celuy qui est humi- A
lié exaltera son chef: & le fera seoir
au milieu dés grans personnages.
Ne loue point l'homme en sa beauté, &
ne desprise point l'homme en sa presence.
La mousche à miel est courte entre lés
volailles: & son fruict a la *principauté* de
doulceur. Ne te glorifie iamais en ton
abillement, & ne t'esleue point au iour de
ton honneur: car lés oeuures du seul souue
rain sont merueilleuses: & sés oeuures sont
glorieuses, & secrettes, & non veuës.
Plusieurs tyrans se sont assis au thronne:
& celuy de qui on ne se doubtoit point a
porté la couronne. Plusieurs puissans ont
esté oppressez puissamment: & lés glo-
rieux ont esté baillez és mains dés estran-
gers. Ne vitupere personne auant
que tu en interrogue: & quand tu en au-
ras interrogué, corrige-le *iustement.* Ne
respondz aucune parolle, auant que tu
oye: & ne presume point de parler au
milieu dés propos [encommencez.] B
N'estriue point de la chose qui ne te
moleste point: & ne consiste point au
iugement

iugement de ceux qui pechent. Mon filz tés faictz ne soyent pas en diuerses choses: & si tu és riche, tu ne seras point priué de peché. Car si tu lés ensuys, tu ne lés apprehenderas point: & ne pourras eschapper si tu cours deuant. Aucun homme sans pieté est labourant, & soy hastant, & dueillant: & de tant plus est il sans abonder. Aucun homme est maigre ayant disette de recouurance, grandement deffaillant en vertu & abondant en paou reté: & l'oeil de Dieu a regardé cestuy en bien, & l'a esleué de sa petitesse, & a esle-ué son chef: & plusieurs se sont esmerueil-lez en iceluy, & ont honnoré Dieu. Biens

C & maux, vie & mort, paoureté & honne-
steté sont de Dieu. Sapience & discipline, & science de la loy est enuers Dieu. Dile-ction & lés voyes dés bons sont enuers luy. Erreurs & tenebres sont créez en-semble pour lés pecheurs: mais ceux qui se resiouyssent és maux, ilz s'enuieillis-sent en mal. Le don de Dieu demeure à tousiours aux iustes: & le bon plaisir d'iceluy prospere tousiours. Il est au-cun qui enrichist par espargner, & ceste est la partie de son loyer en ce qu'il dit:

Luc. 12. c *I'ay trouué repos pour moy, & main-
tenant ie mangeray seul de més biens: & ne sait point que le temps le passe, & que la mort approche, & qu'il delaisse tout aux autres, & qu'il mourra. Tiens-toy ferme en ton testament, & parle auec luy: & t'enuieillis en l'oeuure de tés mande-mens. Ne demeure point és oeuures dés pecheurs: mais confie toy en Dieu & de-

D meure en ton lieu. C'est chose facile és
yeux de Dieu de subitement honnorer le paoure. La benediction de Dieu se haste de donner salaire au iuste: & son auance-ment fructifie hastiuement en honneur. Ne dis point: Quel besoing m'est-il? & quelz biens me viendront de cela? Ne dis point: Ie suis suffisant pour moy, & quel-

Soubz. 18. d. le chose empireray-ie de cela? *Ne metz point en oubly lés maux, és iours dés biens, & ne metz point en oubly lés biens és iours dés maux: car il est facile enuers Dieu de rendre au iour de la mort à vn chascun selon sés voyes. La malice de l'heure faict oublier grande luxure: & en la fin de l'homme est la manifestation de sés oeuures. Ne louë personne de-uant la mort: car l'homme est congneu par sés enfans. Ne introduictz point tout homme en ta maison: car lés trahi-sons du cauteleux sont diuerses. Car comme lés entrailles dés puantz rottent, & comme la perdris est menée en la ton-nelle, & comme la biche au laqz: aussi est pareillement le coeur dés orgueilleux, & est comme celuy qui regarde & voit la deffaulte de son prochain. Il espie en muant lés biens en maux: & mettra quel-que tache sus lés esleutz. Le feu est au-gmenté d'vne estincelle, & le sang est au-gmenté par vn homme trõpeur: & l'hom-me pecheur faict le guet contre le sang.

Garde toy du malfaicteur, car il forge dés maux: que parauenture il n'induise sus toy derrision à tousiours. Si tu re-çois enuers toy la femme estrangere, elle te subuertira en trouble: & te rendra estran-ger de tés propres voyes.

CHAP. XII.

Se tu as bien faict, sache à qui tu l'as faict: & grande grace sera en tés biens. Faictz bien au iuste, & tu trouueras grande retribution: & sinon de luy, au moins de Dieu. Car il n'est pas bien à celuy qui est continuel en maux, n'y à celuy qui ne donne point aumosne: car aussi le souuerain a lés pecheurs en hayne, & a faict misericorde aux peni-tens. Donne à celuy qui est misericor dieux, & ne reçois point lés pecheurs: car il rendra vengeance à ceux qui sont sans pieté, & aux pecheurs en lés gardãt pour B
le iour de vengeance. Donne au bon, & ne reçois point le pecheur. Faictz bien à celuy qui est humble, & ne donne rien à celuy qui est sans pieté. Deffendz de luy donner du pain: qu'en iceluy il ne soit plus puissant que toy. Car tu trouue-ras doubles maux en tous lés biens que tu luy auras faict: pource que aussi le sou-uerain a lés pecheurs en hayne, & rendra vengeance à ceux qui sont sans pieté.

L'amy ne sera pas congneu és biens, & C
l'ennemy ne sera point caché és maux. Es biens de l'homme sont congneuz sés ennemys: & en tristesse & en malice est congneu l'amy d'iceluy. Ne crois ia-mais à ton ennemy. Car comme le metail s'enrouille, ainsi la malice d'iceluy. Et si iceluy estant humilié, chemine courbe, re-tire ton courage, & garde toy de luy. Ne le reçois point enuers toy: & qu'il ne soit pas assis à ta dextre, qu'en soy retour-nant il ne se tienne en ton lieu: & que pa-rauenture soy retournant en ton lieu ne requiere ta chayere: & qu'en la fin tu ne congnoisse més parolles, & que tu ne soys aguillonné en més sermons. Qui est celuy qui aura pitié de l'enchanteur frappé du serpent, & de tous ceux qui s'approchent D
dés bestes? Ainsi est celuy qui prent compaignie à l'hõme mauuais, & est en-

ueloppé és pechez d'iceluy. Il demourera vne heure auec toy : mais si tu decline, il ne te supportera point. L'ennemy est doux en sés leures, & en son cœur il te trahira pour te subuertir en la fosse. L'ennemy larmoye de sés yeux: & s'il trouue le temps, il ne sera point saoulé de sang. Si maux te courent sus, tu le trouueras lors tout le premier: & faisant signe d'ayder, il percera tés plantes. Il mouuera sa teste, & se resiouyra en faisant signe de la main: & en murmurant de plusieurs choses changera sa face.

CHAP. XIII.

A QVi touchera la poix il sera souillé d'icelle : & qui communiquera auec l'orgueilleux, il sera vestu d'orgueil. Celuy prent charge sus soy, qui communique auec plus honneste que soy. Et ne soys point compaignon de plus riche que toy. En quoy communiquera le chaudron auec le pot de terre? Car quand ilz s'entrehurteront: le pot sera rompu. Quand le riche aura faict iniustement encore fremira-il: mais si le paoure est blessé, il se taira. Si tu luy faictz proffit, il te receura: mais si tu n'as rien, il te laissera. Si tu as dequoy il mangera auec toy, & tesvuidera, & si ne sera point dolent sus toy. Si tu luy és necessaire, il te deceura : & en sousriant te donnera esperance, en racomptant de tous biens, & dira: Quelle necessité as-tu? & te confondra par sés viandes, iusque à ce qu'il t'aneantisse deux ou troys foys, & en la fin il te moquera. Puis en regardant te laissera & mouuera sa teste sus toy.

B Humilie toy vers Dieu, & attendz sés mains. Garde toy que par estre seduict en follie tu ne soys humilié. Ne soys point humble en ta sapience: affin aussi que par estre humilié en follie, tu ne sois seduict. Quand tu és appellé de plus puissant que toy soys comme te retirant, & d'autant plus te rappellera il. Ne soys pas mauuais & ne cheois point, & ne soys pas loing d'iceluy: que tu ne soys mis en oubly. Ne laisse point de parler auec luy de chose iuste: & ne croy point à plusieurs de sés parolles. Car il te tentera par plusieurs parolles & en sousriant t'interroguera de tés secretz. Son courage qui est sans pitié considerera tés parolles, & n'espargnera rien de ta malice ne dés liens. Garde toy & entendz diligemment à ouyr: car tu chemine auec ta perdition. Mais en oyant cés choses, regarde lés comme és songes, & tu veilleras.

Ayme Dieu en toute ta vie, & l'inuocque pour ton salut. Toute beste ayme son semblable: pareillement aussi tout homme ayme son prochain. Toute chair s'adioindra à son semblable: & tout homme sera accompaigné à son pareil. Comme le loup communiquera aucunesfoys auec l'aigneau, ainsi sera le pecheur auec le iuste. Quelle paix y a il entre [a]hyene & le chien : ou quelle paix à le riche au paoure? La chasse du Lyon, est l'asne sauuage au desert: ainsi lés paoures, sont le pasturage dés riches. Et ainsi que humilité est abomination à l'orgueilleux: ainsi est le paoure l'execration du riche. Le riche esmeu est conferme de sés amys : mais le paouré quand il sera cheut, il sera debouté mesme de sés amys. Plusieurs secourent le riche quand il est deceu. Il a dit choses orgueilleuses & si l'ont iustifié. D
Si l'humble est deceu, d'auantaige est il reprins. S'il parle sagement, lieu ne luy est pas donné. Quand le riche parle, tous font silence : & esleuent sa parolle iusque aux nuées. Quand le paoure a parlé, ilz disent: Qui est cestuy? & s'il offense, il le destruisent. Richesses sont bonnes à celuy qui n'a point de peché en sa conscience: & paoureté est tresmauuaise en la bouche de celuy qui est sans pieté. Le cœur de l'homme mue sa face, soit en bien ou en mal. Tu trouueras difficillement, & à grand labeur l'enseigne du bon cœur & de la bonne face.

[a] Certaine beste ennemie à l'hõme & au chien.

CHAP. XIIII.

L'Homme est bien heureux qui n'a pas failly par parolle de sa bouche: & qui n'est point aguillonné en la tristesse de peché. Bienheureux est celuy qui n'a pas eu tristesse de son ame: & n'est point decheu de son esperance. Richesse est sans raison à l'homme conuoiteux & tenãt: et à quoy sert l'or à l'homme enuieux? Celuy qui assemble de son courage iniustement, il assemble pour lés autres: et vn autre prendra volupté en sés biens. Celuy qui est mauuais à soymesme à quel autre sera-il bon? Aussi ne sera-il point ioyeux en sés biens. Il n'est rien pire que celuy qui a enuie de soymesme: & ce est le loyer de sa malice. Et s'il faict bien, il le faict ignoramment & non volontairement: & en la fin manifeste sa malice. L'œil de l'enuieux est mauuais, & destourne sa face, & desprise son ame. L'œil du conuoiteux est insatiable, en la partie d'iniquité il ne sera point saoulé, iusque à ce qu'en seichãt il cõsomme, son ame. A

ame. L'œil mauuais est aux maux : &
Prouerb. ayant indigence ne se soulera point de
27.c. pain, & sera en tristesse sus sa table.
B Mon filz si tu as dequoy, fais bien à
toymesme : & offre à Dieu dignes obla-
tions. Aye souuenance que la mort ne tar
de point, & le testament dés enfers: ne t'a
point esté monstré. Car le testament de ce
Sus 4.2. monde mourra de mort. *Faictz bien
Tob.4.b à ton amy deuant la mort, & en distri-
buant selon tés forces donne au paoure.
Ne soys point frustré du bon iour : &
la petite partie du bon iour ne se passe
point sans toy. Ne laisseras-tu point aux
autres tés doleurs & tés labeurs? Donne
& prens en la diuision du sort, & iustifié
ton ame. Faictz iustice deuant ta
C mort: car lon ne peut trouuer viande aux
Isa.40.b enfers. *Toute chair enuieillira comme le
Iaq.1.b foin car le testament du monde perira &
1.pier.1.d comme la fueille fructifiante en l'arbre
verd, l'vne cheoit, & l'autre croist : ainsi
est la generation de chair et de sang: l'vne
fine & l'autre est née. Toute œuure cor-
ruptible deffaudra en la fin: & celuy qui
là faict, ira auec elle. Et toute œuure
esleuë sera iustifiée : & celuy qui la faict
sera honnoré auec elle. Bienheureux
D est l'homme qui demourera en sapience, et
qui pensera en sa iustice, & en son sens
considerera la prouidence de Dieu. Qui
considere sés voyes en son cœur, & en-
tend en sés choses secretes: et qui va aprés
icelle comme celuy qui le quiert, & s'ar-
reste en sés voyes. Qui regarde par sés fe-
nestres : & est escoutant en sés portes.
Qui repose auprés de sa maison, & fiche
le paulx és paroitz d'icelle. Il establira
sa petite maison par lés mains d'icelle, &
en sa petite maison reposeront lés biens à
tousiours. Il establira sés filz soubz le
toict d'icelle, & demourera soubz sés
branches. Il sera deffendu de la chaleur
soubz le toict d'icelle, & reposera en sa
gloire.

blée, & le remplira de l'esprit de sapience
& d'entendement, & le vestira de la rob-
be de gloire. Elle thesaurizera sus luy B
ioye & exultation : & le fera heritier du
nom pardurable. Lés hommes folz ne
apprehenderont point icelle: & lés hom-
mes sages yront au deuant d'elle. Lés
hommes folz ne la verront point: car elle
est loing d'orgueil & de fraude. Lés hom-
mes mensongers n'auront point memoire
d'icelle: mais lés hommes veritables se-
ront trouuez en icelle, & proffiteront ius-
que à la visitation de Dieu. Louenge
n'est point belle en la bouche du pecheur, C
pource qu'il n'est pas enuoyé du Seigñr:
car sapience vient de Dieu. Et louenge se-
ra presenté auec sapiẽce de Dieu: & abon
dera en la bouche du fidele, & le domina-
teur luy donnera icelle. Ne dis point
que par Dieu elle est absente : & ne fais
point lés choses qu'elle hayt. Ne dis
point, celuy m'a formé : car lés hommes
sans pieté ne luy sont pas necessaires. Le
Seigneur hayt toute execration d'erreur,
& icelle ne sera point aymée de celuy
qui le craint. *Dieu a constitué l'hom-
me dés le commencement, & l'a delaissé D
en la main de son conseil. Il luy a d'a-
uantage baillé sés mandemens & com-
mandemens. Si tu veux garder lés
mandemens, & garder à tousiours la foy
plaisante, ilz te garderont. *Il a mis de- Iere.21
uant toy l'eaue & le feu: estendz ta main
auquel que tu veux. Deuant l'homme est
la mort & la vie, le bien & le mal. Ce
qu'il luy plaira luy sera donné: car la sa-
pience de Dieu est grande, & est forte en
puissance & voit tous incessamment. Lés
yeux du Seigneur sont sus ceux qui le
craignent, & cestuy congnoit toute l'œu-
ure de l'homme. *Il n'a commandé à psal.34
personne de mal faire: & n'a donné à au- Ebri.4
cun *espace de pecher. Car il ne desire *ou, lic
point auoir multitude d'enfans infideles
ou inutiles.

CHAP. XV.

A Celuy qui craint Dieu fera cés
biens, & celuy qui contient iustice
il l'apprehendera : & viendra au
deuant d'elle comme la mere honnorable,
& la receura comme la femme de virgini-
té. Elle luy donnera à manger le pain de
vie & d'entendement: & l'abreuuera de
l'eaue de sapience salutaire. Et sera icelle
affermie en luy, & ne sera point flechye:
& elle le contiendra & ne sera point con
fondu, & l'exaltera enuers sés prochains.
Il ouurira sa bouche au milieu de l'assem-

CHAP. XVI.

Ne te resiouys point és filz qui A
sont sans pieté, s'ilz sont grand
nombre: et ne te delecte point sus
eux, si la crainte de Dieu n'est point en
eux. Et ne croy point à leur vie, & ne re-
garde pas en leurs labeurs. Car mieux
vault vn seul qui craint Dieu, que mille
enfans meschans. Et vault mieux de mou-
rir sans enfans, que de laisser de meschans
enfans. Le pays sera peuplé par vn hõme
sage, & sera desert par troys sans pieté.
Mon oeil a veu beaucop de telles choses,
& mon

& mon aureille à ouy choses plus fortes qu'icelles. Le feu s'embrasera en l'assemblée dés pecheurs: & l'ire s'allumera en
[?]us 21.b la gent incredule. * Lés anciens geans n'ont point impetré par oraison pour leurs pechez, lesquelz ont esté destruictz eux confians en leur vertu: & n'a pas pardonné à leur habitation estrange: mais il lés a frappez: & lés a eu en execration pour l'orgueil de leur parolle.
B Il n'a point eu pitié d'eux en perdãt toute la nation soy esleuant en sés pechez. Aussi comme lés six cens mille pietons qui furent assemblez en la durté de leur cœur, & si l'vn eut esté testu, assauoir s'il fust demouré impuny? car misericorde & ire sont auec luy: pouant tantost estre appaisé, & espandant ire. Selon sa grande misericorde ainsi est sa correction, il iuge l'homme selon sés œuures. Le pecheur n'eschappera pas par rapine: & la souffrance de celuy qui faict misericorde, ne se retardera pas. Toute misericorde fera lieu à vn chascun selon le merite de sés œuures, & selon l'entendement de sa peregrination. *Ne dis pas, ie seray caché de Dieu: & qui aura recordation de moy du hault lieu? Ie ne seray pas recon-*
C gneu en vn grand peuple. Car quelle est mon ame entre si grande creature? Voicy le ciel & lés cieux dés cieux, lés abysmes & toute la terre, & lés choses qui sont en eux en la presence d'iceluy seront esmeutz: lés montaignes aussi & lés montaignettes, & lés fondementz de la terre: & quand Dieu aura regardé cés choses, elles trembleront ensemble de crainte. Et en toutes cés choses le cœur est sans sens, & tout cœur est de luy entendu: & qui est celuy qui entend *sés voyes*, & la tempeste que l'œil de *l'homme ne verra* point? Car plusieurs de sés œuures sont en secretz: mesme qui annoncera lés œuures de sa *iustice*? ou qui lés soustiendra? Car le testament est loing d'aucuns: & l'interrogation dés hommes est en la con sommation. Celuy qui est de petit cœur, il pense choses vaines: & l'homme impru-
D dent & errant pense folles choses. Mon filz escoute-moy, & apprens la discipline de sens & entendz à més parolles de ton cœur: & ie parleray discipline en equité, & m'enquesteray pour racompter sapience, & entendz de ton cœur à més parolles, car ie dis en equité d'esprit lés vertus que Dieu a mis en sés œuures dés le commencement: & annonce sa science en verité. Lés œuures de Dieu sont en iugement dés le commencement: & dés la creation d'iceux hommes il a distingué leurs parties, & lés commencemens d'iceux en leurs nations. Il a orné à tousiours leurs œuures: & n'ont pas eu faim, & n'ont pas eu de peine, & n'ont cessé de leurs œuures. Vn chascun ne molestera point son prochain eternellement.

Ne soys point incredule à sa parolle. Aprés cés choses, Dieu a regardé en la terre: & l'a remplye de sés biens. Mais l'ame de toute chose ayant vie, a annoncé ceste chose deuant sa face: & en icelle derechef est leur retour.

CHAP. XVII.

Dieu a crée l'homme de la terre, et l'a faict selon son image: & derechef l'a conuerty en icelle, & l'a A Gen.1.d. 2.b.5.a.
vestu de vertu selon soy. Il a donné tẽps & nombre de iours: & luy a donné la puissance dés choses qui sont sus la terre. Il a mis la crainte d'iceluy sus toute chair, & a dominé sus lés bestes & volailles. *Il crea d'iceluy vn ayde semblable à luy, & leur donna langue & conseil, & Gen.2.d
yeux & aureilles & cœur pour penser: et *lés remplist de discipline d'entendement. Il leur crea aussi science d'esprit*, & remplist leur cœur de sens, & leur monstra lés biens & lés maux. Il mist leur œil sus B
leurs cœurs, pour leur monstrer lés choses merueilleuses de sés œuures: affin qu'ilz louent le nom de sa sanctification, & pour eux glorifier és merueilles d'iceluy: à ce qu'ilz puissent racompter la grandeur de sés œuures. Il leur donna d'auantage discipline, & leur donna pour heritage la loy de vie. Il ordonna auec eux vn pact eternel, & leur monstra iustice & sés iugemẽs. Et l'œil d'iceux veit *lés merueilles de sa gloire*, & leurs aureilles ouyrent la gloire de la *voix*, & leur *dist: Gardez vous de tout mauuais*. Et leur donna commandement à vn chascun de son prochain. Leurs voyes sont tousiours en sa presence: elles ne sont point mucées de sés yeux. Il a mis vn recteur en vne chascune nation, & Israël a esté faict la part manifeste de Dieu. Et toutes leurs œuures sont comme le soleil en la presence de Dieu, & sés yeux regardent sans C
cesser en leurs voyes. Lés testamentz ne sont point absconsez pour leur iniquité: & toutes leurs iniquitez sont en la presence de Dieu. *L'aumosne de l'hom- sous 29.c
me est comme vn sachet auec luy: et gardera la grace de l'homme comme la prunelle de l'œil, & puis aprés ressuscitera, et leur rendra retribution à vn chascun sus sa teste: & la couertira és plus basses par-

ties de la terre. Mais il a donné voye de iustice aux repentans: & a affermy ceux qui ne pouoient plus soustenir, & leur a destiné le sort de verité. Conuertis-toy au Seigneur, et delaisse tés pechez: prie deuant la face du Seigneur, & diminue lés offenses, & hays fort execration: cognois lés iustices & lés iugemens de Dieu: & arreste toy au sort de la proposition & de l'oraison de Dieu souuerain. Va auec lés parties du sainct siecle, auec lés viuans & ceux qui donnent confession à Dieu.

D Ne t'arreste point en l'erreur dés meschans. Confesse deuant la mort. La confession du mort perit cõme rien. Tu confesseras quand tu és viuant, tu confesseras toy estant viuant & en santé: & loueras Dieu, & le glorifieras en sa misericorde. Combien grãde est la misericorde du Seigneur: & son pardon à ceux qui se conuertissent à luy? Car aussi toutes choses ne peuuent estre és hommes, pource que le filz de l'homme n'est pas immortel: & lés malices ont pleu en vanité. Quelle chose est plus luysante que le soleil? aussi iceluy faudra. Ou quelle chose est pire que ce que la chair et le sang a pensé? aussi ce, est reprins. Cestuy regarde la vertu de la haulteur du ciel: & tous hommes sont terre & cendre.

CHAP. XVIII.

A CEluy qui vit eternellement a crée toutes choses ensemble. Dieu seul sera iustifié, et demeure à tousiours Roy victorieux. Qui est celuy qui sera suffisant pour racompter sés œuures? Qui enquestera sés merueilles? Et qui annoncera la vertu de sa grandeur? Ou qui recommencera pour racompter sa misericorde? on ne peult diminuer n'augmenter, & si ne peult on trouuer lés merueilles de Dieu. Quand l'homme aura parfaict, adõc commencera-il: & quand il sera à repos lors il besongnera. Qu'est-ce de l'homme? & qu'est-ce de la grace d'iceluy? & quel est le bien, ou le mal d'iceluy? *Le nombre dés iours dés hommes comme le plus de cent ans, sont reputez comme la goutte de l'eaue de la mer. Et comme la petite pierre du sablon, ainsi sont petis lés ans au iour de l'eage. Pource est Dieu patient en iceux: & espandra sus eux sa misericorde. Il a veu la presumption de leur cœur qui est mauuaise, & a congneu que leur subuersion est mauuaise: pource a il accomply en eux son pardon, & leur a monstré la voye d'equité. La pitie de l'homme est enuers son prochain: mais la

psal. 90. c.

B

misericorde de Dieu est sus toute chair. Celuy qui a misericorde, il enseigne & introduict cõme le pasteur son troppeau: il faict misericorde en receuant la doctrine de pitie, à celuy qui se haste d'aller en sés iugemens. Mon filz ne te complains point quand il t'est bien: & en *toute chose donnée ne donne point tristesse par mauuaise parolle. La rousée ne refroidera elle point l'ardeur? pareillemẽt aussi la parolle vault mieux que le don. Ne vela point la parolle par dessus le bien donné? Mais l'vn & l'autre est auec l'homme iustifié. Le fol reproche aigrement, & le don de celuy qui est sans discipline, amatist lés yeux. Acquiers iustice pour toy deuant le iugement: & apprẽs deuant que tu parle. Prens medecine deuant la maladie, & interrogue toy mesme deuant le iugement: & tu trouueras pardon en la presence de Dieu. Humilie toy deuant la maladie: & monstre ta conuersation au temps de ton infirmité. *Ne soys point empesché de tousiours prier: & ne soys point honteux iusque à la mort d'estre iustifié: car la retribution de Dieu demeure à tousiours. Prepare ton ame deuãt l'oraison, & ne vueille pas estre comme l'homme qui tente Dieu. *Aye recordation de l'ire au iour de consommation, & du temps de retribution au destournemẽt de la face. *Aye memoire de paoureté au temps d'abondance, & de la necessité de paoureté au iour dés richesses. Le tẽps se muera depuis le matin iusque au vespre: & toutes cés choses sont tost passées és yeux de Dieu. L'homme sage craint en toutes choses, & se gardera de negligence és iours dés delictz. Tout homme subtil congnoit sapience: & donnera confession à celuy qui la trouuera. Lés sages aussi ont faict prudentement en parolles: & ont entendu verité & iustice, & ont *demandé prouerbes & iugemens. Ne va point aprés tés concupiscences, & destourne toy de ta volunté. Si tu baille à ton ame sés concupiscences, elle te fera estre en *ioye à tés ennemys. Ne te delecte point en beaucop ou en peu de gens: car leur faulte est continuelle. Ne soys point participant de la noise faicte pour l'vsure, quand tu n'as quelque chose en ce monde: car tu seroys enuieux de ton ame.

C
* qu
pao

Luc
1. T
5. d.

Sus

Sus
D

*ou, d
lé.

*ou,
sion.

CHAP. XIX.

L'Ouurier yurongne n'enrichira point: & celuy qui desprise lés petites choses il dechetra petit à petit. A

petit. Le vin & lés femmes font changer lés sages, & arguent lés prudens: & qui se ioinct aux paillardes, il sera mauuais. La pourriture & lés vers auront iceluy pour heritage, & sera esleué pour plus grande exemple, & sera ostée son ame du nombre. Celuy qui croit de leger, est leger de cœur & amoindrira: & qui peche contre son ame, il sera errant. Celuy qui s'esiouyst d'iniquité, sera condamné: & qui hayt correction, sa vie sera amoindrie: & qui hayt plaiderie, il esteinct la malice. Celuy qui peche contre son ame, s'en repentira: et qui se resiouyst en malice, il sera condamné. Ne repete point la dure parolle & mauuaise, & tu ne seras point diminué. Ne racompte pas ton intention à ton amy & à
B ton ennemy: aussi si tu as quelque delict, ne le manifeste point. Car il t'escoutera, & te considerera comme deffendant ton peché, il te hayra, & sera tousiours ainsi present auec toy. Si tu as ouy quelque parolle à lencontre de ton prochain: qu'elle demeure en toy, ayant confiance *qu'elle ne te desrompra point.* Pour *la presence de la parolle le fol se lamente, comme le gemissement de l'enfantement* d'vn enfant. La parolle est au cœur du fol, comme la flesche fichée en la cuisse du chien. Reprens ton amy que parauenture il ne l'ayt pas entendu, & qu'il ne dise: *ie ne l'ay pas faict*: ou s'il l'a faict,
Leui.19.d qu'il ne le reface plus. Reprens ton pro-
Mat.18.b chain que parauenture il ne l'ayt pas dit:
Luc 17.a & s'il l'a dict, que parauenture de rechef
C il ne le dise. Corrige ton amy, car la faulte est souuent faicte: & ne croy point à toute parolle. Aucun fault de sa langue,
Iaq.3.a & non pas du cœur. ✕ *Car qui est celuy qui n'aura point failly en sa langue? Corrige ton prochain auant que tu le menasse: & donne lieu à la crainte du souuerain*: car la crainte de Dieu, est toute sapience. Et en *icelle* est la crainte de Dieu, & en toute sapience est la disposition de la loy. Et sapience, n'est pas discipline de malice: & bonne pensée, n'est point la prudence dés pecheurs. Il y a malice de prudence, & en icelle est execration: & celuy est fol qui est diminué par la sapience. Meilleur est l'homme qui
D est petit en sapience & deffaillant de sens en la crainte de Dieu, que celuy qui abonde en sens, & transgresse la loy du souuerain. Il y a vne certaine industrie, mais icelle est inique: & vne autre est qui declare la certaine parolle *racomptant* la verité. Aucun est qui mauuaisement se humilie, & sés entrailles sont pleines de trahison: & aucun est iuste qui par trop se submet à grande humilité: & est aucun iuste qui encline sa face, & feinct de point *veoir ce qu'on ne sait point.* Et si par debilité de force on luy deffend de pecher, s'il trouue *temps* de mal faire, il sera mal. *L'homme* est congneu par la veuë, & le sage est congneu par le rencontre de sa face. Le vestement du corps & le ris dés dentz, & l'entrée de l'homme demonstrent quel il est. Il y a *vne* fausse correction faicte en l'ire de l'iniuriant: & est aucun iugement, lequel n'est pas approuué bon: & est aucun qui se taist, & cestuy est sage.

CHAP. XX.

Combien plus est-il bon de reprendre que de soy courroucer en secret: & de non empescher celuy qui se confesse en oraison? La concupiscence du chastré a deffloré la iuuencelle: ainsi est celuy qui par force faict iugement inique. Combien bon est il que celuy qui est corrigé, manifeste sa penitence: car ainsi euiteras tu le peché voluntaire. *Il* est aucun qui se taist, lequel est *trouué sage: & celuy* est a hayr qui est effronté de parler. Mais aucun se taist, lequel n'a pas le sens de la parolle: & aucun se taist congnoissant le temps conuenable. L'homme sage se taira iusque à temps: mais l'inconstant & l'imprudent ne cõsiderera pas le temps. Celuy qui vse A
beaucop de parolles, blessera son ame: & celuy qui vsurpe à soy puissance iniustement, il sera hay. Il y a auãcement en mal, à l'hõme qui est sans doctrine: & y a vne inuention qui tend à dommage. Aucun don n'est pas vtile: & aucun don est duquel la retribution est double. Aucun *amoindrissement* est pour gloire: et est *aucun lequel* par humilité esleuera son chef. Aucun rachette plusieurs choses *par petit pris: et lés* restitue sept foys plus. B
Le sage en parolles se faict digne d'estre aymé: mais lés graces dés folz seront respandues. Le don du fol ne te sera point vtile: car son regard est a sept foys autãt. Il donnera petites choses, & reprochera beaucop: & l'ouuerture de sa bouche est inflammation. Aucun preste auiourdhuy, & demain le redemande: & l'homme de telle sorte est a hayr. Le fol n'aura *point* d'amy: & grace ne sera point en sés *biens.* Car ceux qui mangent son pain, sont faulses langues. Quantesfoys & C
combien le moqueront ilz? Car aussi il ne distribue point par droict ce que lon deuoit auoir: ne aussi ce que lon ne

deuoit point auoir. Le trebuschement de la faulse langue est comme celuy qui tombe sur le pauement : pareillement aussi viendront hastiuement lés trebuschemens dés mauuais. L'homme mal gracieux est comme la fable vaine : & sera continuelle en la bouche de ceux qui sont sans discipline. La parabole sera reprouuée en la bouche du fol : car il ne la dit point en son temps. Aucun est empesché de pecher par paoureté : & cestuy sera aguillonné en son repos.

Aucun est qui perdra son ame par confusion: & la perdra par la personne imprudente : mais il se perdra aussi par l'acception de la personne. Aucun promet à son amy par vergongne : & le faict son ennemy pour neant. Mensonge
D ge est mauuais opprobre en l'homme : & sera continuellement en la bouche de ceux qui sont sans discipline.Le larron est meilleur que la frequentation de l'homme mensonger: mais tous deux auront perdition pour heritage. Lés meurs dés hommes menteurs sont sans honneur : & leur confusion est auec eux sans cesse. Le sage en parolles se manifestera soymesme, & l'homme prudent plaira aux grans
prouer.12 maistres. *Celuy qui labeure sa terre
b.& 28.c haucera lés tas de bledz,et celuy qui faict iustice sera exaucé : mais celuy qui plaist aux grans maistres il eschappera d'iniqui
Exo.23a té. *Lés presens & lés dons aueu
Deu.16.d glissent lés yeux dés iuges : & font reti
Sou.41.c rer leurs corrections en la bouche comme le muet. La sapience celée, & le thresor non veu, quelle vtilité ya-il en tous lés deux? Meilleur est celuy qui cele sa follie, que celuy qui cele sa sapience.

CHAP. XXI.

A
Sou. 5.a. Mon filz si tu as peché, n'y retourne pas de rechef: mais aussi prie pour ceux qui sont passez, affin qu'ilz soient pardonnez. Fuys toy dés pechez comme de la face de la couleure:& si tu t'approche d'iceux, ilz te receuront. Leurs dentz sont comme dentz de lion, lesquelz occisent lés ames dés hommes. Toute iniquité est comme l'espée à deux trenchans,il n'y a pas de guerison à la playe d'icelle. Tensons & iniures mettront à neant lés richesses: & la maison qui est trop pleine de biens, sera mise à neant par orgueil:ainsi sera arrachée la substance de l'orgueilleux.

La priere du paoure paruiendra de la bouche iusque aux aureilles : & le iugement hastiuement viendra sus iceluy.

Celuy qui hayt correction est l'entresei B
gne du pecheur: & celuy qui craint Dieu, se conuertira à son cœur. Le puissant est cógneu de loing par la langue hardye: & le sage se sait bien destourner de luy.

Celuy qui edifie sa maison au despens d'autruy,est cóme celuy qui assemble sés
pierres en hyuer. *L'assemblée dés Sus 16.
pecheurs est comme l'estouppe mise ensemble, & leur consommation est comme la flamme de feu. La voye dés pecheurs est pauée de pierres ensemble: & en la fin d'iceux sont enfers & tenebres,& peines.

Celuy qui garde iustice contiendra son sens : la consommation de la crainte de Dieu est sapience, & sens. Celuy qui n'est pas sage en bien,ne sera point enseigné. Mais est aucune follie,laquelle abonde en mal : & sens n'est point là ou il ya
amertume. La science du sage abon C
dera comme inundation d'eaue: & le conseil d'iceluy demeure à tousiours comme fontaine de vie. Le cœur du fol est comme le vaisseau rompu:& ne tiendra nulle sapience. Le sage louera toute parolle de sapience qu'il aura ouy, & la retiendra en soy. Le voluptueux l'a ouy & elle luy desplaira : & la iettera derriere son dos. La parolle du fol,est comme vne charge en la voye : mais és leures du sage sera trouuée grace. La bouche du prudent est demandée en la congregation : & mediteront sés parolles en leurs cœurs. La science & sapience est au fol comme vne maison destruicte:lés parolles de celuy qui est sans sens ne se peuuent racompter.La doctrine cóuient au fol cóme lés cepz aux piedz : & comme lés liens de mains sus la main dextre. Le fol haulse sa voix en risée : mais l'homme sa
ge à grand peine rira il quoyement. D

Doctrine est au prudent comme vn ornement d'or : & cóe vn bracelet au bras dextre. Le pied du fol est de legier en la maison de son prochain: & l'homme entendu sera confus de la personne du puissant. Le fol regardera par la fenestre en la maison : mais l'homme entendu se tiendra dehors. C'est follie à l'homme d'escouter par l'huys: & le prudent sera greué par opprobre. Lés leures dés imprudens diront choses folles : mais lés parolles dés prudens seront pesées à la balance. Le cœur dés folz est en leur bouche,& la bouche dés sages est en leur cœur. *Quand le meschát maudict le dia
ble,il maudict son ame.Le detracteur souil Iude. 1.
lera son ame,et en toutes choses sera hay: & celuy qui ainsi demourera, fera hayneux: le paisible & le sage sera honnoré.

CHAP. XXII.

A LE paresseux est accomparé à la
pierre de terre & tous parleront
sus luy en le mesprisant. Le pao-
ure est accomparé à la fiente dés bœufz:
& quiconque le touchera, escourra sés
mains. La confusion du pere vient
du filz sans discipline,& la folle fille se-
ra aneantie. La fille prudente est l'he-
ritage de son mary: car celle qui est con-
fuse,est faicte en opprobre à celuy qui l'a
engendrée. La hardie confond son pere
& son mary, & ne sera point amoindrie
dés meschans: mais elle sera deshonno-
rée de l'vn & de l'autre. La parolle di-
cte hors temps,est comme la musique au
lieu de pleurs, flagellations & doctrine
de sapience en tout temps. Celuy qui
enseigne le fol,est comme celuy qui ras-
B semble le vaisseau de terre. Celuy qui
racompte parolle à celuy qui n'escoute
pas,est comme celuy qui esueille du grief
somme celuy qui dort. Celuy parle auec
le dormant qui racompte sapience au fol:
& en la fin de la parolle,il dit: *Qui est là?*
ous 38.b *Pleure sus le mort,car sa lumiere est fail
lie: & pleure sus le fol,car il est deffailly
de sens. Ne pleure gueres sus le mort:
pource qu'il repose. Et la vie du tresmau-
uais est plus mauuaise que la mort du
fol. Lés pleurs du mort sont sept iours:
mais lés pleurs du fol & du meschant
sont tous lés iours de leur vie. Ne par-
le gueres auec le fol: ne va point auec ce-
Sus 12.c. luy qui est sans sens. * Garde toy d'ice-
luy, affin que tu n'aye facherie: & tu ne
seras point souillé en son peché. Destour
ne toy de luy, & tu trouueras repos: &
tu ne deuiendras point paresseux en son
Prouerb. oisiueté. * Quelle chose sera plus pe-
27.a. sante que plomb? & quel nom aura-il
sinon, fol? Il est plus facile de porter le sa-
blon ou le sel ou la masse de fer: que
l'homme imprudent ou fol, ou l'homme
sans pieté. Ainsi que le lien de boys assem
blé au fondement de l'edifice ne se des-
ioingt pas, pareillement est le cœur con-
fermé en pensée de conseil. La pensée du
sage,en tout temps ne sera point depra-
C uée,mesme par crainte. Comme lés
pailles en hault,& le ciment sans despens
mis contre la face du vent ne cōsisteront
point: pareillement aussi le cœur craintif
en la pensée du fol ne resiste point contre
l'impetuosité de la crainte. Comme
est l'ornement sablonneux en la paroit
polie, ainsi est le cœur tremblant en la
pensée du fol, il ne craindra iamais: mais
aussi ne sera celuy qui demeure tousiours
és commandemens de Dieu. Celuy qui
poinct l'œil,il tire hors lés larmes: & qui
poinct le cœur,il met hors lés sens. Ce-
luy qui iette la pierre sus lés volailles, il
lés fera en aller: pareillement aussi celuy
qui dit vilannie à son amy, il rompt l'a-
mytie. Quand aussi tu auras desgainé
l'espée sus ton amy, ne te despere point:
car il y a retour à l'amy. S'il ouure sa D
bouche triste,ne crains point: car on re-
tourne en concorde,excepté pour iniure,
reproche,& orgueil,& reuelation du se-
cret,& la playe en trahison. En toutes
sés choses la se fuyra l'amy. Maintiens la
foy auec ton amy en sa paoureté: affin
aussi que tu te resiouysse en sés biens.
Demeure fidele auec luy au temps de sa
tribulation: affin aussi que tu soys heri-
tier auec luy en son heritage. La vapeur
& la fumée du feu s'esleue deuant le feu
de la cheminée: pareillement aussi font
maledictions,iniures, & menaces deuant
le sang. Ne soys point honteux de saluer
ton amy. Ie ne me cacheray pas de sa fa-
ce: & si aucuns maux me viennent par
luy,ie lés soustiendray: quiconque l'orra,
se gardera d'iceluy. *Qui est celuy qui Psalme
donnera garde à ma bouche, & certain 141.a.
signacle sus més leures: affin que ie ne
choye par icelles, & que ma langue ne
me perde?

CHAP. XXIII.

O Seigneur pere & dominateur de A
ma vie,ne me delaisse point en la
pensée & conseil d'iceux: ne me
permetz point tomber en ceste reproche.
Qui est celuy qui met en ma pensée fla-
gellations,& en mon cœur doctrine de sa
pience: tellement qu'il ne me pardonne
point és ignorances d'iceux, & que lés
delictz d'iceux ne soient point apparētz,
& que més ignorāces ne croissent point,
& que més pechez ne soient multipliez,
& que més pechez n'abondent point, &
que ie ne tombe en presence de més ad-
uersaires, & que mon ennemy ne se res-
iouysse? Seigneur pere & Dieu de ma vie,
ne me laisse point és pensées d'iceux.
Ne me donne point eleuation en més
yeux: & destourne de moy tout desir.
Oste de moy lés concupiscences du ven-
tre: & que lés copulations de concupiscen
ce ne m'apprehendent point: & ne me
baille point à lame qui est sans reuerence
& sans crainte. Més enfans escoutez
la doctrine de la bouche: & qui la garde-
ra,il ne perira point par sés leures: & ne
sera pas scandalizé és œuures tresmau-

uaises. Le pecheur sera apprehendé en sa vanité: mais l'orgueilleux et celuy qui
B est maudict sera scandalizé en iceux. Ta bouche ne soit point accoustumée à iurer: car il y a beaucop de ruine en ce. Le nom de Dieu aussi ne soit pas souuent en ta bouche, & ne te mesle point auec lés noms dés sainctz: car tu ne seras point exempt d'iceux. Car comme le seruiteur souuent interrogué n'est point sans estre battu, pareillement tout homme iurant & nommant, ne sera point du tout purgé de pe-
sou.27.b ché. *L'homme qui iure beaucop sera remply d'iniquité: & la playe ne se partira point de sa maison. Et s'il deçoit son frere, son peché sera sus luy: & s'il dissimule, il fault doublement: & s'il iure en vain, il ne sera pas iustifié. Car sa maison sera remplie de retribution. Il est aussi vne autre parolle vestue de mort, icelle ne soit pas trouuée en l'heritage de Iacob. Car certainement toutes cés choses seront ostées dés misericordieux: & ne prendront point volupté en delictz. Ta bouche ne soit point accoustumée à parolle sans discipline: car en icelle est la pa
2. Samuel rolle de peché. *Aye recordation de
16.b. ton pere & de ta mere (car tu assiste au
C milieu dés grandz maistres) que parauenture Dieu ne t'oublie en la presence d'iceux: & que toy insensé en ton accoustumance tu ne souffre reproche, & que tu n'aymasse mieux de iamais auoir esté nay, & que tu ne maudisse le iour de ta natiuité. L'homme accoustumé és parolles de reproche, ne sera point instruict tous lés iours de sa vie. Deux genres abondent en pechez: & le tiers ameine ire & perdition. L'ame chaude comme le feu ardant ne sera point esteincte iusque à ce qu'elle ayt englouty quelque chose: & l'hõme mauuais en la bouche de sa chair ne cessera point iusque à ce qu'il allume le
Isa. 29.c. feu. *Tout pain est doulx à l'homme fornicateur: il ne se lassera point transgressant, iusque en la fin. Tout homme qui passe outre son lict, il contemne son ame, & dit: Qui me voit? Lés tenebres sont autour de moy: & lés paroitz me couurent, & nul ne me regarde à lentour: qui crains-ie? le souuerain n'aura pas memoire de més pechez: & cestuy n'a point entendu qu'il voit toutes choses de sés yeux, pource que telle maniere de crainte d'homme reiette arriere de soy la crainte de Dieu: aussi sont lés yeux dés hommes qui le craignent: & n'a point congneu que lés yeux du Seigneur sont beaucop plus luysans que le soleil, regardant à len uiron toutes lés voyes dés hommes, & le proffond de l'abysme, & lés coeurs dés hõmes regardans és parties secretes. Car D
toutes choses sont congneues au Seigneur Dieu deuant qu'elles fussent faictes: pareillement aussi aprés la chose parfaicte, il regarde toutes choses. De cestuy sera faicte la vengeance és rues de la cité: il sera chassé comme le poullain du cheual, & sera prins là ou il n'esperoit point. Et sera en deshonneur à tous, pource qu'il n'a pas entendu la crainte du Seigneur.

Ainsi sera toute femme laissant son mary, & qui acquiert heritage en mariage estrange. Car premierement elle a esté incredule en la loy du souuerain, & secondement elle a delaissé son mary, & tiercement elle a faict fornication en adultere, & a faict dés enfans pour elle d'vn autre homme. Icelle sera amenée en la congregation: & sera faicte visitation de sés enfans. Sés enfans ne donneront quelques racines: & sés branches ne donneront pas de fruict. Ilz delaisseront sa memoire en malediction: & le deshonneur d'icelle ne sera point effacé. Et ceux qui sont laissez congnoistront, que rien n'est meilleur que la crainte de Dieu: & que rien n'est plus doulx que regarder és mandemens du Seigneur. C'est grande gloire que de suyuir le Seigneur: car longuesse de iours sera receuë de luy.

CHAP. XXIIII.

SApience louera son ame, & sera A
honnorée en Dieu, & sera glorifiée au milieu de son peuple, & ouurira sa bouche és congregations du souuerain, & sera glorifiée en la presence de la vertu d'iceluy, & sera exaltée au milieu de son peuple, & s'esmerueillera en la saincte plenitude, & aura louenge en la multitude dés esleutz, & sera beneite entre ceux qui sont beneitz, disant: Ie suis sortie de la bouche du souuerain, premiere engendrée deuant toute creature. I'ay faict que és cieux fust produicte la lumiere qui ne fine point: & ay couuert toute la terre comme la petite nuée. I'ay habité és lieux treshaultz: & mon throne est en la coulomne de la nuée. Moy seulle ay circuy le tour du ciel, & ay percé le proffond de l'abysme, & ay chemi né sus lés vndes de la mer, & me suis arrestée sus toute terre. Et ay eu la principauté en tout peuple & en toute nation: & ay marché par vertu sus lés coeurs de tous lés excellens & humbles.
Et en toutes cés choses icy i'ay demandé B
repos,

repos,& demoureray en l'heritage du Seigneur. Adonc m'a commandé & m'a dict le createur de toutes choses: & celuy qui m'a crée, reposa en mon tabernacle, & me dist: Habite en Iacob, & prens ton heritage en Israël, & prens racines en més esleutz. Dés le commencement & par deuant lés siecles ie fus créée, et ne prendray point fin iusque au siecle aduenir: & ay ministré deuant luy en la saincte habitation. Et ainsi suis-ie confermée en Zion, & ay pareillement reposé en la cité sanctifiée, & ma puissance est en Ierusalem. Et ay mis racines au peuple honnorifié: & l'heritage d'iceluy est és parties de mon Dieu: & ma retenue est en la plenitude dés saincts. I'ay esté esleuée comme le cedre au Liban, et comme le cypres en la mõtaigne de Zion. I'ay esté exaltée comme la palme en Cades, & comme la plante de la rose en Iericho. Comme la
C belle oliue és champs, & comme le plane, ay esté exaltée auprés dés eaues. I'ay donné odeur és rues comme le cinamome, & le baulme souefflairant, & ay donné suauité d'odeur comme finne myrrhe & comme storax & galbanon, & gutte: & ay airiée mon habitation comme le Liban qui n'est point coppé: & mon odeur est comme le baulme non meslé. I'ay estendu més branches comme le terebinthe, & més branches sont d'honneur & de grace. I'ay fructifié suauité d'odeur comme la vigne: & més fleurs sont lés fruictz d'honneur & d'honnesteté. Ie suis la mere de belle dilection, & de crainte, & de congnoissance & de saincte esperance. En moy est grace de toute voye & de verité, en moy est toute esperance de vie & de vertu. Vous tous qui me conuoitez passez vers moy: & soyez remplis de més generations. Car mon esprit est plus doulx que le miel: & mon heritage est par dessus le miel & la raye. Ma memoire est en la generation dés siecles. *Ceux qui me mangent auront encore faim, & ceux qui me boyuent auront encore soif. Celuy qui m'escoute ne sera pas confuz: & ceux qui besongnent auec moy, ne pecheront pas. Et ceux qui m'esclarcissent auront vie eternelle. Toutes cés choses dict le liure de vie & le pact du Souuerain: & la congnoissance de verité.

Ichã 6.d.

D Moyse commanda la loy és commandemens dés iustices: & l'heritage à la maison de Iacob, & lés promesses à Israël.

Il a mis en Dauid son enfant pour exciter vn Roy de luy tresfort: seant à tousiours au thronne d'honneur. Lequel est remply de sapience cõme Phison, & cõme le Tigre és iours dés nouueaux fruictz. Qui est remply de sens comme Euphrates. Lequel multiplie au temps de la moisson comme le Iordan. Lequel enuoye la discipline comme lumiere: & assiste au iour de vendenge comme Geon. Lequel premier la parfaictement sceu: & plus debile ne l'enquestera point. Sa pensée certainement abondera de la mer: & son conseil est en la grande abysme. Moy sapience ay espandu lés fleuues. Ie suis comme le sentier de la tresgrande eaue du fleuue. Ie suis comme le fleuue Dorix: & suis yssue de paradis comme le conduict de l'eaue, I'ay dit: I'arrouseray le iardin dés choses plantées, & enyureray le fruict de ma production. Et m'a esté faict vn ruisseau abondant: & mon fleuue est approché de la mer. Car ie illumine ma doctrine à tous comme deuant le iour: & la racompteray iusque à long temps. Ie perceray toutes lés basses parties de la terre, & regarderay tous lés dormans: & illumineray tous ceux qui ont esperance au Seigneur. Encore respandray-ie doctrine comme prophetie: & la laisseray à ceux qui quierent sapience: & ne fineray point en leurs generations iusque en la saincte eage. *Regardez que ie n'ay pas labouré pour moy seulle: mais pour tous ceux qui quierent la verité.

Iosue 3.e. Sou.33.c.

CHAP. XXV.

A EN trois choses a mon esprit prins plaisance, lesquelles choses sont louées deuãt Dieu & lés hommes. La concorde dés freres, & l'amour dés prochains, & l'homme & la femme bien consentans ensemble. Mon ame a hay trois especes, & suis fort trauaillé de l'ame d'iceux. Le paoure orgueilleux, le riche menteur, & l'ancien fol & sans sens.

Comment trouueras-tu en ta vieillesse ce que tu n'as point assemblé en ta ieunesse? Combien beau estoit dé congnoistre le iugement à l'ancien: & aux vieux de congnoistre conseil? Combien belle est sapience aux anciẽs, & combien glorieux est entendement auec conseil? La couronne dés anciens est grande science: & la gloire d'iceux est la crainte du Seigneur. I'ay magnifié neuf choses qui ne sont point à imaginer au cœur: & diray de la langue la dixiesme aux hommes. L'homme qui se resiouyst en sés enfans, viuant & voyant la subuersion de sés ennemis. Bienheureux est l'homme qui habite auec la femme sage, et B qui n'a point failly de sa langue, & qui n'a point seruy au moins dignes que luy.

Bienheureux est celuy qui a trouué vn vray amy : & qui racompte iustice à l'aureille qui escoute. Combien grand est celuy qui a trouué sapience & science : mais il n'est point pardessus celuy qui craint le Seigneur. La crainte du Seigneur s'est mise pardessus toutes choses. Bienheureux est l'homme à qui est donné d'auoir la crainte du Seigneur. A qui sera comparé celuy qui craint? Crainte de Dieu est le commencement de dilection d'iceluy: & le commencement de foy doit estre adiousté auec icelle. Tristesse de cœur est toute playe : & la malice de la femme est tout mal. Il verra toute playe, mais non point
C la playe du cœur: aussi verra il toute malice, mais non point la malice de la femme. Il verra toute chose couuerte, mais non point la couuerture dés hayneux: aussi toute vengeance, mais non point la ven
Prouer. 11. c geance dés ennemis. *Il n'y a point de teste plus mauuaise que la teste de la couleuure : & n'y a point d'ire plus grande que l'ire de la femme. Il seroit plus plaisant de demourer auec le lyon & le dragon, que habiter auec la femme mauuaise. La malice de la femme change sa face, & obscurcira sa face comme l'ours, & se monstrera au milieu de sés prochains comme vn sac. Son mary a gemy, & icelle l'oyant a vn petit souspiré. Toute malice est briefue au regard de la malice de la femme: le sort dés pecheurs puisse cheoir sus elle. La femme pleine de language, est à l'homme paisible cõme le mont de sablon és piedz de l'ancien. Ne regarde point en la beauté de la femme, & ne conuoite pas la femme en sa beauté. L'ire de la femme, est ir-
D reuerence & grande confusion. Si la femme est maistresse, elle est cõtraire à son mary. La femme mauuaise est comme le cœur humilié, & la face triste, & la playe de la mort. Mains debiles et genoux desioingz, est la femme qui ne *beatifie pas son mary. * De la femme est faict le commencement de peché: & par elle mourons tous. Ne donne point yssue à ton eaue tant peu que ce soit, & ne donne point à la femme mauuaise, congé d'yssir hors. Si elle ne chemine point à ta main, elle te confondra en la presence dés ennemis. Separe la de ta chair, qu'elle n'abuse tousiours de toy.

*ou, console. gene. 3. a. 2. Samuel 14. c.

CHAP. XXVI.

A LE mary de la bõne femme est bien heureux : car le nombre de leurs ans est double. La forte femme delecte son mary: & accomplira lés ans de sa vie en paix. La bonne femme est vne bonne part en la bonne partie de ceux qui craignent Dieu. On la donnera à l'homme pour sés biensfaictz : mais le cœur du riche & du paoure est bon : en tout temps la face d'iceux est plaisante.

Mon cœur a eu crainte de troys choses, & au quatriesme ma face a eu paour. Calumnie de la cité, l'assemblée du peuple, & le faux tesmoignage sus la mort.

La femme ialouse est pleur & douleur de cœur. En la femme ialouse est torment de la langue, le communicant à tous. La mauuaise femme est comme le coupple de bœufz qui se meut. Celuy qui la tient, est comme celuy qui prent le scorpion. La femme yurongnesse, B
est grande ire & grand blasme: & son infameté ne sera pas couuerte. La fornication de la femme est en l'eleuation de sés yeux : & sera congneuë en sés paupieres. Constitue garde sus la fille q ne se destourne à part: affin que aprés auoir trouué occasion elle n'abuse de soymesme. Garde toy de toute irreuerence de sés yeux : & ne sois point esmerueillé, si elle n'a cure de toy. Comme le voyager qui a soif ouurira sa bouche à la fontaine, & beuura de toute eaue prochaine, & se serra contre quelconque paux, & ouurira son carquois à toute sayette, iusque à ce qu'elle finera. La grace de la femme diligẽte delectera son mary: et la discipline d'elle en graissera lés os d'iceluy. La femme sa- C
ge & paisible est don de Dieu, & n'y a point de commutation [correspondante] à l'ame bien enseignée. La femme saincte & vergongneuse est grace sus grace: & n'y a poidz qui soit digne de l'ame qui est continente. Ainsi que le soleil soy leuant au monde est és treshaultz lieux de Dieu, ainsi est la beauté de la bonne femme, en l'ornement de sa maison. La lumiere luysante sur le sainct chandelier, & la beauté de sa face est en eage pardurable. Colomnes d'or sur fondementz d'argent, sont lés piedz fermes sur lés plantes de la femme stable. Comme sont lés fondementz eter- D
nelz sur la ferme pierre, ainsi sont lés commandementz de Dieu au cœur de la saincte femme. En deux choses a esté mon cœur contristé, & au troisiesme courroux m'est aduenu. L'homme de guerre, finant par paoureté, & l'homme sage, contemné: & celuy qui passe de iustice, à peché, Dieu l'a preparé pour l'espée. Deux especes me sont apparues difficiles & perilleuses.

leuses. A grand peine le marchant se despouille de tromperie : & le tauernier ne sera pas iustifié dés pechez de sés leures.

CHAP. XXVII.

A Plusieurs ont offensé par paoureté: & celuy qui demande d'estre enrichy, il destourne son oeil. Ainsi que le paux est mis au milieu de la coniunction dés pierres, pareillement sera enserré peché au milieu de la vendition & de l'achet. Le delict sera brisé auec le delinquant. Si tu ne te tiens instamment en la crainte du Seigneur, ta maison sera tost subuertie. Ainsi que la pouldre demourera au crible demené, ainsi sera la perplexité de l'homme en sa pensée. La fornaise esprouue lés vaisseaux du potier de terre : & la tentation de tribulation esprouue lés hommes iustes. Comme le labeur de l'homme faict à l'arbre monstrer son fruict, ainsi faict la parolle de la pensée du coeur de l'homme. Ne loué point l'homme de-
B uant sa parolle: car ceste est la probation de l'homme. *Si tu ensuys iustice, tu* l'apprehenderas: & la vestiras comme le vestement d'honneur, & habiteras auec elle, & te deffendra à tousiours: & trouueras fermeté au iour de congnoissance.

Lés oyseaux conuiennent auec leurs semblables: & verité retournera à ceux qui la font. Le Lyon faict tousiours guet aprés la proye, ainsi font lés pechez à ceux qui font iniquité. L'homme sage demeure en sapience comme le soleil: mais le fol se change comme la lune. Garde ta parolle au milieu dés insensez pour le temps, mais sois continuel au milieu de ceux qui pensent. Le propos de ceux qui pechent est odieux: & leur ris est aux forfaictz de peché.

Sus. 23. b *La parolle qui iure beaucop fera dres
C ser lés cheueux du chef: & l'irreuerence d'icelle fera estoupper lés aureilles.

Effusion de sang est en la noyse dés orgueilleux: & leur malediction est griefue à ouyr. *Celuy qui reuele lés secretz
puer. 10b de son amy perd la foy, & ne trouuera point amy selon son courage. Ayme ton prochain, & conioinctz toy par foy auec luy. Que si tu reuele sés secretz, ne retour ne point aprés luy. L'homme qui perd l'amitie de son prochain, est comme celuy qui perd son amy. Et comme est celuy qui laisse aller l'oyseau hors de sa main, ainsi és-tu, toy qui as delaissé ton prochain, & ne le recouureras point. Ne le suis point, car il est trop loing. Car il est eschappé comme la biche du laqz: pource que son ame est naurée. Tu ne le pourras plus outre rallier, si est l'accord de malediction. Descouurir aussi lés secretz de son amy est le desespoir de l'ame malheureuse. Celuy qui faict signe de l'oeil forge choses mauuaises, & nul ne le pourra reietter. Il adoulcira sa bouche en la presence de tés yeux, & s'esmerueillera sus tés parolles. Mais en la fin il peruertira sa bouche, & mettra scandale en tés parolles. I'ay hay beaucop de choses: mais ie ne lés ay point accomparé à luy, D
aussi le Seigneur le hayra. Celuy qui iette la pierre en hault, elle cherra sus sa teste: & la playe fraudulente departira lés playes du cauteleux. *Celuy qui Prouer.
fouyt la fosse, il tumbera en icelle: & qui 26. d.
a mis la pierre pour son prochain, il chop- eccle. 10. b
pera à icelle: & qui met le laqz pour autruy, il perira en iceluy. Le conseil tresmauuais retombera sus celuy qui le faict: & ne congnoistra point d'ont ce luy aduiendra. Raillerie, & reproche dés orgueilleux, & la vengeance viendra en trahison sus luy comme le Lyon. Ceux *periront au laqz, qui se delectent en la destruction dés iustes:* & doleur lés consommera auant qu'ilz meurent. Ire & fureur sont tous deux execrables: & l'homme pecheur lés contient.

CHAP. XXVIII.

Celuy qui veut estre vengé, il trou- A
uera vengeance du Seigneur: qui Deu. 32. e
gardera lés pechez d'iceluy. mat. 6. b.
Pardonne à ton prochain qui te nuyt: & marc. 11. c
lors que tu prieras, tés pechez te seront Rom. 12 d
pardonnez. L'homme reserue il l'ire à l'homme, & demande guerison de Dieu? *Il n'a point misericorde de l'homme semblable à luy,* & prie pour sés pechez? Cestuy la en estant chair il reserue ire & si demande pardon vers Dieu: qui sera exaucé pour lés pechez d'iceluy. Aye memoire dés iours derniers, & cesse d'estre ennemy. Car corruption & mort sont prés, és commandemens d'iceluy. Aye memoire de la crainte de Dieu: & ne te courrouce point à ton prochain. Aye memoi- B
re du pact du souuerain, & ne regarde point l'ignorance de ton prochain. Abstiens toy de noyse, & tu diminueras lés pechez. Car l'homme plein de courroux embrase la noyse : & l'homme pecheur troublera sés amys, & enuoye inimitié au milieu dés paisibles. Car selon le boys de la forest, ainsi ardra le feu; & selon

lon la force de l'homme, ainsi sera son courroux: & esleuera son ire selon sa substance. *La bataille hastiue alume le
puer.26c feu, & la noyse hastiue respand le sang, &
Iacques.1 la langue donnant tesmoignage ameine
d. & 3.a. la mort. Si tu la souffle, elle ardra comme le feu: & si tu crache sus elle, elle sera esteincte. L'vn & l'autre prouiennent de la bouche. Le detracteur, & l'homme a double langue est maudict: car il en a troublé plusieurs qui auoient paix. La double langue en a esmeu plusieurs, & lés
C a espars de nation en nation. Elle a destruict lés citez murées dés riches, & a deffouy lés maisons dés grans maistres. Elle a diuisé lés vertus dés peuples, & diuisé lés fortes gentz. La double langue a ietté hors lés femmes viriles, & lés a priué de leurs labeurs. Celuy qui la regarde n'aura point de repos, & n'aura point d'amy auquel il puisse reposer. La playe du fouet faict la noirsure: mais la playe de la langue brisera lés os. Plusieurs sont cheuz au trenchant de l'espée: mais non point ainsi comme ceux qui sont mortz par leur langue. Bienheureux est celuy qui est couuert contre la mauuaise langue: lequel n'a point passé au courroux d'icelle, & qui n'a point tiré le ioug d'icelle: & n'a point esté lyé en sés lyens. Car le ioug d'icelle est vn ioug de fer: & son
D lyen est vn lyen d'aerain. Sa mort est vne mort tresmauuaise: & enfer est plus vtile qu'elle. La perseuerance d'icelle ne demourera point tousiours: mais prendra lés voyes dés iniustes. Elle ne brusiera point lés iustes en sa flamme. Ceux qui delaissent le Seigneur tumberont en icelle: & bruslera en iceux, & ne sera point esteincte, & sera enuoyée en eux comme le Lyon: & lés blessera comme le leopard. Estouppe tés aureilles d'espines, et n'escoute point la mauuaise langue: & fais dés huys à ta bouche, & dés serrures à tés aureilles. Fondz ton or & ton argent, & fais vne balance à tés parolles: & dés droictes brides à ta bouche: & regarde que par auenture tu ne peche en la langue, & que tu ne chée en la presence dés ennemis qui t'aguettent: & que ton trebuschement ne soit incurable iusque à la mort.

CHAP. XXIX.

A QVi faict misericorde il preste à vsure à son prochain: & qui est fort puissant en la main, il garde lés commandemens. Preste à ton prochain au temps de sa necessité: & baille derechef à ton prochain en son temps. Conferme la parolle, & fais fidellement auec luy, & tu trouueras en ton temps ce qui t'est necessaire. Plusieurs ont estimé le prest comme chose trouuée: & ont faict fascherie à ceux qui lés ont aydé. Tandis qu'ilz le reçoyuent, ilz baisent lés mains de celuy qui le donne: & humilient leur voix en promesses. Et au temps de rendre il demandera auoir temps, & parlera parolles fascheuses & de murmures, & voudra donner cause d'attendre. Et s'il a puissance de rendre, il y contredira puissamment. A grand peine rendra il la moitie: & comptera ce comme chose trouuée. Ou autrement il fraudera cestuy de son argent, & le possedera comme ennemy sans cause, & luy rendra vilennies & maledictions: & au lieu d'honneur & de benefice luy rendra iniures. Plusieurs ont laissé à prester non pas pour cause de malice: mais ilz ont craint d'estre sans cause fraudez. B
Toutesfoys soys de fort courage sus l'humble: & ne te retire point de faire aumosne. Reçois le paoure à cause du commandement, & ne le laisse point aller vuid à cause de sa paoureté. Perdz l'argent pour ton frere & ton amy: & ne le cache point soubz la pierre en perdition. Metz ton thresor és commandemens du souuerain, et il te proffitera plus que l'or. *Enclos l'aumosne au sein du paoure: & icelle tobie.4
sera pour toy exaucée contre tout mal.
*L'aumosne de l'homme est comme vn Sus.17.
sachet auec luy, & gardera la grace de l'homme comme la prunelle de l'oeil: & puis aprés resuscitera, & leur rendra retribution à vn chascun en leur chef. Elle bataillera contre ton ennemy, plus que l'escu du puissant, & plus que la lance.

Le bon homme fiance son prochain: & s'il pert honte il delaissera iceluy. N'oublie point la grace de celuy qui est pleige pour toy: car il a donné son ame C
pour toy. Le pecheur & l'infame fuyt son pleige. Le pecheur attribue à soy lés biens de son pleige: & l'ingrat de sens delaisse celuy qui l'a deliuré. L'homme respond de son prochain: & quand il aura perdu sa reuerence, il sera delaissé d'iceluy. La tresmeschante promesse en a perdu plusieurs diligens: & lés a esmeutz comme lés vndes de la mer. Elle a faict passer outre lés puissans hõmes en tournoyant: & ont esté vaguez aux gentz estrangers.

Le pecheur transgressant le commandement de Dieu, encherra en mauuaise retribution: & celuy qui s'efforce de faire beaucop de choses, il cherra en iugement

ment. Recouure ton prochain selon ta vertu, & regarde à toy que tu ne
D tombe. Le commencement de la vie
39.c de l'homme est eaue & pain, et vestement, & la maison couurant l'infameté.

Meilleure est la vie du paoure soubz le toict d'aisselles: que viandes excellentes
entre estran "dehors sans domicile. Esiouys toy du petit & du grand: & tu n'orras point l'opprobre de ta maison. C'est mauuaise vie, de loger de maison en maison: & là ou il sera logé, ne fera rien hardiment, & ny ouurira point sa bouche. Il logera, il donnera à manger & à boire aux ingratz: & encore orra il parolles ameres: Estranger, passe outre & accoustre la table, & donne aux autres à manger de ce que tu as en ta main. Oste toy de la presence honnorable de més amys, pour la necessité de ma maison: il me fault loger mon frere. Cés choses la sont griefues à l'homme qui a sens, assauoir la correction de la maison, & la reproche de celuy qui preste.

CHAP. XXX.

A
er.13.d
23.b.
Qui ayme son filz, il le fouette continuellement: affin qu'il se resiouysse en son temps dernier, & qu'il ne touche point l'huys de sés prochains. Celuy qui enseigne son filz, il sera loué en iceluy: & sera glorifié en luy au milieu dés domestiques. Qui enseigne son filz, il met son ennemy en ialousie, & sera en luy glorifié au milieu de sés amys. Son pere est mort, & est comme s'il ne fusse point mort. Car il a laissé aprés luy semblable à luy. Il la veu en sa vie, & s'est resiouy auec luy. Il n'a point esté contristé en sa mort: *& n'a pas esté confus deuant sés ennemis.* Car il a laissé vn deffenseur de la maison contre lés ennemis, & qui rendra grace aux
B amys. Il liera sés playes pour lés ames dés enfans, & sés entrailles seront troublées sus toute voix. Le cheual qui n'est pas dompte deuiendra dur, & le filz dissolut deuiendra hatif. Flatte ton enfant, & il te fera auoir crainte: ioüe toy auec luy, & il te contristera. Ne ris point auec luy, que tu ne dueille auec luy: & qu'en la fin tés dentz n'en soiẽt aciez.

Neluy donne point puissance en sa ieunesse: & ne soys point negligent de considerer sés pensées. Ploye son col en
Eus. 7.c. sa ieunesse, & frappe sés costez tandis qu'il est enfant; que parauenture il ne s'endurcisse, & qu'il ne te croye point: lors te sera doleur à l'ame. Enseigne ton filz, & besongne en luy, que tu n'offense point en son infameté. Meilleur
C est le paoure sain & fort en puissance, que le riche imbecille & flagellé de malice. Le salut de l'ame est en sainčteté de iustice, & est meilleure que tout or & argent: & le corps puissant vault mieux que le grand auoir. Il n'est richesse qui soit pardessus la richesse du salut du corps: & n'est plaisance qui soit pardessus la ioye du coeur. Mieux vault la mort que amere vie, & repos eternel que langue perseuerant. Lés biens mucez en la bouche close, sont comme lés metz de viandes mis autour du sepulchre. *Que proffitera l'offrande à l'image? car elle ne la mangera point, & ne la sentira point. Ainsi est celuy qui est chassé du Seigneur, & porte lés salaires d'iniquité. Il voit dés yeux, & gemist comme le chastré embrassant la vierge & souspirãt. Daniel. 14.b.
D Ne donne point tristesse à ton ame, & ne te tormente pas toymesme en ton cõseil. La liesse du cœur, ceste est la vie de l'homme, & vn thresor sans defaulte de sainčteté: & resiouyssance de l'homme, est la longue *vie.* Aye mercy de ton ame plaisant *à Dieu, & contiens* toy, & assemble ton cœur en la sainčteté d'icelle, & boute loing de toy tristesse. Car tristesse en a occis plusieurs, & n'y a pas d'vtilité en icelle. Haine & courroux diminuẽt lés iours: & la pensée amenera vieillesse deuant le temps. Le cœur ioyeux est bon aux viandes: car lés viandes d'iceluy se font diligemment.

CHAP. XXXI.

A La veille dés richesses mortifiera la chair: & le soing d'icelle ostera le somne. La cogitation de preueance destourne le sens: & la griefue maladie *faict l'ame sobre.* Le riche a labouré pour assembler la substance: & en son repos sera remply de sés biens. Le paoure a labouré à la diminution de sa vie: & en la fin est faict paoure. Celuy qui ayme l'or, il ne sera point iustifié: & qui ensuyt la consommation, il sera remply d'icelle. Plusieurs sont trebuschez en la ruine de l'or: & leur perdition a esté faicte en la beauté d'iceluy. L'or de ceux qui sacrifient est vn arbre d'offense: malediction est à ceux qui ensuyuent cela: &
B tout homme imprudent perira en iceluy. Bienheureux est le riche qui est trouué sans macule, & qui n'est pas allé aprés l'or: & n'a point mis son esperance en l'argẽt & és thresors. Qui est cestuy la, & nous le louerons? Car il a faict

merueilles en sa vie. Lequel a esté esprouué en cela, & a esté trouué parfaict, & à luy sera la gloire eternelle? Qui pouoit transgresser, & n'a point transgressé: & faire mal, & ne l'a pas faict. Pource sont lés biens d'iceluy confermez au Seigneur: & toute l'eglise dés sainctz racomptera sés aumosnes. Es-tu assis sus la grande table, n'ouure point premier ta gorge sus icelle. Ne dis point lés choses qui sont sus icelle sont en grand nombre. Il te souuienne que l'oeil mauuais est *mauuais. Quelle chose est créée pire que l'oeil? Pourtant plourera il par toute sa face quand il verra. N'estendz point premier ta main: que tu ne sois souillé par enuie & honteux. Ne sois point oppressé de vin au conuiue. Entendz par toymesme quelles choses appartiennent à ton prochain. Vse dés choses qui sont mises deuant toy comme homme sobre: affin qu'en mangeant beaucop tu ne sois hay. Cesse premier, pour cause de discipline: & ne vueille estre excesif, que parauenture tu n'offense: & si tu és assis au milieu de plusieurs, n'estendz point ta main premier qu'eux, & ne demande point le premier à boire. Combien est suffisant vn petit de vin à l'homme sage: & en dormant tu n'auras nulle peine par iceluy, & ne sentiras nulle doleur. Veille, & cholere, & torture sont à l'homme insatiable: le somne de santé est en l'homme sobre. Il dormira iusque au matin, & son ame se delectera auec luy. Et si tu és contraint par beaucop manger, leue toy du milieu, & vomis, & ce t'allegera: & n'ameneras point maladie à ton corps. Mon filz escoute-moy, & ne me desprise point: & en la fin tu trouueras més parolles. Sois habille en toutes tés œuures, & toute maladie ne te rencontrera point.

*ou, chose mauuaise mat. 20. b

C

D

*Lés leures de plusieurs beneiront celuy qui est large en pains: & le tesmoignage de sa verité est fidele. La cité murmurera pour le pain tresmauuais: & le tesmoignage de sa malice est veritable. Ne vueille point prouoquer ceux qui s'ayment au vin: car le vin en a destruict plusieurs. Le feu esprouue le dur fer: pareillement le vin beut en yurongnerie reprimera lés coeurs dés orgueilleux. Le vin est accroissemét de vie aux hommes, si tu le boys en sa mesure. Qu'elle vie est à celuy qui ne boit point de vin? Quelle chose deffraude la vie? La mort. Le vin est crée pour liesse dés le commencement, & non pour yurongnerie. Le vin beu moderement est resiouyssance de l'ame & du corps. Boire sobrement est la santé de l'ame & du corps: le vin beaucop beut faict irritation, ire, & beaucop de ruines. Le vin beut en abondance est amertume à l'ame. La fureur d'yurongnerie, est offense de l'imprudent, amoindrissant la vertu & causant playes.

Prouer. 22. b.

Ne reprens point ton prochain au conuiue de vin: & ne le mesprise pas en sa resiouissance. Ne luy dis nulle parolle de reproche: & ne l'oppresse point en redemandant.

CHAP. XXXII.

A

T'Ont ilz mis pour recteur, ne t'esleue point: soys entre eux comme l'vn d'eux. Aye soing d'iceux, & ainsi considere: & quand tu auras finy toute ta cure, asiedz-toy, tellement que tu soys ioyeux pour eux, & que tu prenne la couronne qui est l'ornement de grace, & que tu accepte la dignité de la congregation. Parle comme le plus ancien: car à toy appartient. La premiere parolle soit à celuy qui ayme science, & n'empesche point la musique. Ne metz point la parolle hors, là ou il n'y a point d'audience: & ne t'esleue point importunement en ta sapience. La petite pierre de l'escarboucle en ornement d'or, est la comparaison dés musiciens au conuiue du vin. Ainsi qu'en l'or forgé, est le signe de l'esmeraude: ainsi est le nombre dés musiciens, au vin ioyeux & attrempé. B

Escoute en toy taysant, & pour ta reuerence bonne grace te viendra. Quand tu és adolescent parle en ta cause, à grand peine quand il sera necessité. Si tu és deux foys interrogué, ta responce soit sommaire. Soys en beaucop de choses, comme ignorant: & escoute en toy taysant, & en enquestant. Ne te presume point de parler au milieu dés grandz maistres: & ne parle point beaucop là ou il y a dés anciens. L'esclair precedera le tonnoirre, & grace, precedera vergongne: & pour ta reuerence, bonne grace t'approchera. Aussi à C l'heure de leuer ne soys point long en toy accoustrant. Mais cours deuant premier à ta maison: & là soys appellé, & te ioue là, & fais ce que tu as conceu: & non point en delictz, ny en parolle orgueilleuse. Sus toutes cés choses beneis le Seigneur qui t'a faict & qui t'a enyuré de tous sés biens. Celuy qui craint le Seigneur, il receura sa doctrine: & qui veilleront

apres luy, ilz trouueront sa benediction. Celuy qui quiert la loy, il sera remply d'icelle: & qui faict malicieusement, celuy sera par elle scandalizé. Ceux qui craignent le Seigneur, trouueront iuste iugement: & allumeront lés iustices comme la lumiere. L'homme pecheur euitera correction: & trouuera chose pareille selon sa
D volunté. L'homme de conseil n'anichilera point intelligence: l'estranger & l'orgueilleux ne craindra pas la crainte du Seigneur. Aussi depuis qu'il a faict auec soy sans conseil, il sera reprins par sés poursuytes. Mon filz ne fais rien sans conseil, & tu ne te repentiras point aprés la chose faicte. Ne chemine pas la voye de ruyne, & tu ne chopperas point aux pierres, & ne te commetz pas en la voye laborieuse: que tu ne mette scandale à ton ame. Et te garde de tés filz: & considere à tés domestiques. En toute ton oeuure croy par foy à ton ame: car ceste est la conseruation dés commandemens. Qui croit à Dieu, il regarde aux commandemens: et qui se confie en iceluy, il ne sera point amoindry.

CHAP. XXXIII.

A NVlz maux ne viendront au deuant de celuy qui craint Dieu: mais Dieu le gardera en tentation, & le deliurera dés maux. Le sage ne hayt point lés commandemens, ne lés iustices: & ne sera point hurté comme la nauire en la tempeste. L'homme prudent croit à la loy de Dieu: & la loy luy est fidele. Celuy qui manifeste l'interrogation, il appareillera la parolle: & celuy sera exaucé qui ainsi aura prié, & gardera la discipline: & adonc il respondra. Lés pensées du fol sont comme la roue du chariot: & son pensement est comme "l'aisseul qui tourne. Le cheual lache hinnit soubz quelconque qui soit assis sus luy: aussi pareillement faict
B l'amy qui se moque. Pourquoy poursuyt vn iour l'autre: & derechef vne lumiere l'autre, & vn an l'autre an du soleil? Ceux sont separez par la science de Dieu, quand le soleil est faict: & en gardant le commandement, ilz sont diuisez par la sapience de Dieu. Et a mué lés temps & lés iours feriaux d'iceux: & en iceux ont celebré à l'heure lés iours dés festes. Dieu en a exalté & magnifié aucuns d'iceux: & a mis aucuns d'iceux en nombre de iours: & tous lés hommes de la terre, aussi de la terre dequoy Adam fut crée. Le Seigneur lés a separé en multitude de discipline, & a changé leurs voyes. *Et en a beneit & exalté aucuns d'iceux, & d'iceux en a sanctifié & faict approcher à luy: & d'iceux en a maudict & humilié, et lés a tournez arriere de la separation d'iceux. *En sa main est de former & disposer ceste chose, comme la terre en la main du potier. Toutes sés voyes sont selon sés dispositions: ainsi est l'homme en la main de celuy qui l'a faict, & luy rendra selon son iugement. Le bien est contre le mal, & la mort contre la vie: ainsi pareillement le pecheur contre l'homme iuste. Et ainsi regarderas-tu és oeuures du Souuerain. Deux contre deux & vn contre vn. Et moy tout le dernier me suis esueillé, & suis comme celuy qui cueille lés raisins aprés lés vendengeurs. Et moy mesme ay esperé en la benediction de Dieu: & ay remply le pressoir comme celuy qui vendenge.

*Regardez que ie n'ay point labouré pour moy seul: mais aussi pour tous ceux qui demanderont discipline. Escoutez-moy vous grandz maistres & tous lés peuples, entendez dés aureilles vous aussi recteurs de l'eglise. Ne donne pas puissance sus toy en ta vie, à ton filz, n'y à ta femme, à ton frere ny à ton amy: & ne donne point ta possession à vn autre, que parauenture tu ne te repente, & que tu ne prie pour lés rauoir. Tandis que tu és encore en estre, & que tu respire, que toute chair ne te change point. Car il vaut mieux que tés enfans te prient, que de ce tu regarde és mains de tés enfans. Soys maistre en toutes tés oeuures. Ne donne point quelque souillure à ta gloire. Distribue ton heritage au iour de la consommation dés iours de ta vie, & au temps de ton departement. Viandes, D
& la verge, & le fardeau sont pour l'asne: pain et discipline & ouurage, sont pour le seruiteur. Il besongne en discipline & demande à soy reposer: relache luy lés mains, & il demandera liberté. Le ioug & la bride ploient le dur col: & lés oeuures continuelles humilient le seruiteur. Pour le seruiteur mal affectionné sont la torture & lés ceps, enuoye-le en ouurage qu'il ne soit point oyseux. Car oysiueté à enseigné beaucop de malice. Metz-le en oeuure, car ainsi luy appartient. Que s'il n'obeyt point ploye-le par lés ceps, & ne l'exalte point par dessus toute chair. Mais ne luy faictz nul grief sans iugement. Si tu as vn seruiteur fidele, qu'il te soit comme ton ame, traicte-le comme ton frere: car tu l'as acheté au sang de l'ame. Si tu le blesse

Marginal notes: Rom.9.c (beside "Et en a beneit"); Sapi.15.b (beside "En sa main est"); C (beside "Le bien est"); Sus.24.b (beside "Regardez"); Sus. 7.c. (beside "Si tu as vn"); "autrement facil." (beside "l'aisseul").

blesse iniustement il se tournera en fuyte, & s'il se depart en emportant quelque chose:tu ne sais qui tu demanderas, & en quelle voye tu le cercheras.

CHAP. XXXIIII.

A Vaine esperance & mensonge est à l'homme insensé: & lés songes esleuent lés imprudens. Celuy qui entend aux mensonges veuës: est comme celuy qui prent l'vmbre & poursuyt le vent. Selon ce, est la vision dés songes. Deuant la face de l'homme est la similitude d'vn autre homme. Quelle chose sera nettoyée de celuy qui est souillé? Et quelle verité sera dicte du menteur? La diuination d'erreur, & lés interpretations dés oyseaux mensongers, & lés songes dés enchanteurs sont vanité. Et ton coeur seuffre lés fantasies comme celle qui enfante: si du Souuerain n'est la visitation enuoyée, n'adonne point ton coeur à icelles. Car lés songes en ont faict errer plusieurs: & esperant en iceux sont tumbez.

B La parolle de la loy sera parfaicte, sans mensonge, & sapience sera plantée en la bouche du fidele. Celuy qui n'est pas tenté que sait-il? L'homme experimenté en plusieurs choses pensera moult de choses: & qui a aprins beaucop de choses, il retirera parolle d'entendement. Celuy qui n'est pas experimenté, ne peult gueres sauoir. Mais celuy qui en beaucop de choses est fol, il multiplie la malice. Celuy qui n'est pas tenté, quelles choses sait-il?

Celuy qui est deceptif, il abondera de malice. I'ay veu moult de choses en racomptant, & plusieurs manieres de parolles. Aucunesfoys ay-ie esté en danger iusque à la mort à cause de telles choses: & ay esté deliuré par la grace de Dieu.

L'esprit de ceux qui craignent Dieu est cerché: & sera beneit en sa presence.

Car l'esperance d'iceux est en celuy qui lés sauue: & lés yeux de Dieu sont sus ceux qui l'aiment. Celuy qui craint le

C Seigneur ne redoubtera rien: & ne s'espouantera point, pource que cestuy est son esperance. L'ame de celuy qui craint Dieu est bienheureuse. Aprés lequel regarde-il? & quelle est sa force? Lés yeux du Seigneur sont sus ceux qui le craignent, il est protecteur de puissance, fermeté de vertu, couuerture de l'ardeur, & vmbrage du midy, priere de l'offensé, & ayde du trebuschement, celuy qui exalte l'ame, & illumine lés yeux, donnant santé, vie & benediction. L'oblation de celuy qui sacrifie de choses iniquez est maculée: & lés moqueries dés iniustes ne sont point bien plaisantes. Le Seigneur est seullement en ceux qui se soustiennent en la voye de verité, & de

D iustice. *Le Souuerain n'approue point lés dons dés iniques: & ne regarde point és oblations dés iniques: & ne sera point propice à leurs pechez, pour la multitude de leurs sacrifices. Celuy qui offre sacrifice de la substance dés paoures, est comme celuy qui sacrifie le filz en la presence du pere. Le pain dés indigens est la vie du paoure, celuy qui le defraude est homme meurtrier.

Celuy qui oste le pain en la sueur, est comme celuy qui occit son prochain.

Celuy qui respand le sang, & celuy qui faict fraude au mercenaire, sont freres. L'vn edifie & l'autre destruict, que leur proffite-il, sinon labeur?

L'vn prie, l'autre maudit, duquel exaucera Dieu la voix? Celuy qui est laué à cause du mort, & derechef touche le mort, que luy proffite son lauement?

Ainsi est l'homme qui ieusne en sés pechez faisant derechef lés mesmes choses, que luy proffite il en soy humiliant? Qui exaucera son oraison.

CHAP. XXXV.

A Celuy qui garde la loy, il multiplie oraison. Le sacrifice salutaire, est d'entendre aux mandemens, & soy retirer de toute iniquité: & d'offrir propitiation par sacrifices, sus lés iniustices: & soy retirer d'iniustice, est priere pour lés pechez. Celuy qui rend grace offre fine farine, & qui faict misericorde, cestuy offre sacrifice.

*Soy retirer d'iniquité est bien plaisant à Dieu: & soy retirer de iniustice est priere pour lés pechez. *Tu n'apparoistras point vuid deuant la presence du SEIGNEVR. Car toutes cés choses sont faictes pour lés commandemens de Dieu. L'oblation du iuste engraisse l'autel, & est odeur de suauité en la presence du souuerain. Le sacrifice du iuste est accepté: & le SEIGNEVR ne mettra point en oubly sa memoire.

Rendz gloire à Dieu de bon courage: & ne diminue point lés premices de tés mains. *Faictz ta face plaisante en tout don: & sanctifie tés dismes en resiouyssance. *Donne au Souuerain selon ce qu'il t'a donné: & faictz en bon oeil, l'inuention de tés mains: car le Seigneur

mat.9.b &.12. exo.23. &.24.c. Deu.16. B 2.cor.6.b Tob.4 b

gneur est celuy qui retribue, & t'en rendra sept foys autant. Ne vueille point offrir mauuais dons: car il ne lés receura point. Et ne regarde point le sacrifice iniuste: car Dieu est le iuge, & enuers luy n'y a gloire de la personne. Le Seigneur
C n'acceptera point la personne contre le
u.10.d paoure: & exaucera la prierè du blessé. Il
m.2.b ne mesprisera point lés prieres de l'orphe
.10.e. lin, ne de la vefue, si elle respād la parolle de gemissement. Lés l'armes de la vefue ne descendent elles point à la machoire: & n'est point son exclamation sus celuy qui lés faict sortir hors? Car elles montent depuis la machoire iusque au ciel: & le Seigñr qui exauce ne se delectera point en icelles. Celuy qui adore Dieu, sera receu en delectation: & sa priere approchera iusque aux nuées. L'oraison de celuy qui se humilie percera lés nuées: & ne sera point consolée iusque à tant qu'elle s'approche: & ne se partira point iusque à ce que le Souuerain la regarde. Et le Seigneur ne s'esloignera point: mais il vengera lés iustes, & fera iugement: & *le tresfort n'aura point patience en telles choses: tellement qu'il debrisera le dos d'iceux, & rendra la vengeance aux* gentz, iusque à ce qu'il oste le totage dés orgueilleux, & qu'il brise lés sceptres dés mauuais: iusque à ce qu'il rendra aux hommes selon leurs faictz, & selon lés œuures d'Adam, & selon sa presumption: iusque à ce qu'il iuge le iugement de son peuple: & delectera lés iustes par sa misericorde. La misericorde de Dieu est pleine de beauté au temps de tribulation, comme la nuée de pluye au temps de secheresse.

CHAP. XXXVI.

A AYe pitie de nous, ô Seigneur Dieu de tous, et nous regarde, & si nous monstre la lumiere de ta misericorde: & enuoye ta crainte sus lés gentz qui ne t'ont pas requis: affin qu'ilz congnoissent qu'il n'y a point de Dieu sinon toy, & qu'ilz racomptent tés merueilles. Esleue ta main sus lés gentz estrãgers, affin qu'ilz voyent ta puissance. Car ainsi que tu as esté sanctifié en nous en la presence d'eux, ainsi seras-tu magnifié en iceux deuant nostre presence: affin qu'ilz te congnoissent, ainsi que nous t'auons congneu; car il n'y a point de Dieu sinon toy Seigneur. Renouelle lés signes & change lés merueilles. Glorifie ta main & ton bras dextre. Excite la fureur & espandz l'ire. Iette hors l'aduersaire, & flagelle l'ennemy. Haste le temps, & aye memoire de la fin: affin qu'ilz racomptent tés merueilles. Celuy qui s'est sauué, soit deuoré en l'ire de la flamme: & ceux qui empirent ton peuple, puissent trouuer perdition. Brise la teste dés princes & dés ennemys qui disent: Il n'y a point d'autre que nous. Assemble B
toutes lés lignées de Iacob, & qu'ilz congnoissent qu'il n'y a point de Dieu que toy: affin qu'ilz racomptent tés merueilles: & tu lés prendras pour heritage comme du commencement. Aye pitie de ton peuple sus lequel est inuoqué ton nom, & d'Israël lequel tu as faict egal à ton premier nay. Aye pitie de Ierusalem la cité de ta sanctification, de la cité de ton repos. Remplis Zion de tés vertus qui ne se peuent racompter, & ton peuple de ta gloire. Donne tesmoignage que ce sont tés creatures dés le commencement: & suscite lés prieres que lés premiers Prophetes ont parlé en ton nom. Seigneur: C
donne salaire à ceux qui te soustiennent affin que tés Prophetes soient trouuez fideles, & exauce lés oraisons de tés seruiteurs. * Donne à ton peuple Nõb.6.d
selon la benediction d'Aharon, & nous adresse en la voye de iustice: affin que tous ceux qui habitent en la terre congnoissent que tu és le Dieu qui regarde lés siecles. Le ventre mangera toute viande: & est vne viande meilleure que l'autre viande. [a] Lés machoires [a]ou, la gorge gouste
touchent la viande: & le cœur insensé, lés parolles de mensonge. Le cœur mauuais donnera tristesse: & l'homme sauant resistera à luy. La femme receura tout masle: & aucune fille est meilleure que l'autre fille. La beauté de la femme resiouyt la face de son D
mary: & augmentera le desir sus toute la concupiscence de l'homme. S'il y a langue de guerison, il y a aussi langue de mitigation & de misericorde: le mary d'icelle n'est point comme lés filz dés hommes. Celuy qui possede bonne femme, il commence la possession: celle est vne ayde selon luy, & la colomne comme repos. Là ou il n'y a point de haye, la possession sera gastée: & là ou il n'y a point de femme, le [a] disetteux gemist. A qui [a]ou, voyageur.
croit celuy qui n'a point de nid? Il se decline par tout là ou il pourra estre, comme le larron prest tracassant de cité en cité.

CHAP. XXXVII.

Tout

A Tout amy dira, i'ay aussi conioinct amytie: mais aucun amy est seullement amy de nom. Tristesse n'y est elle pas iusque à la mort? Mais aussi le compaignon & l'amy se conuertiront à inimitié. O presumption tresmauuaise, d'ont és tu créée pour couurir la seiche malice & de sa cautele? Le compaignon se resiouyra auec son amy en delectations: & au temps de tribulation luy sera aduersaire. Le compaignon a dueil auec son amy à cause du ventre: & prendra l'escu cõtre l'ennemy. N'oublie point ton amy en ton courage: & ne l'oublie point en
B tés œuures. Ne te conseille point auec ton beau pere: & cele le conseil vers ceux qui sont enuieux sus toy. Tout conseiller manifeste le conseil: mais aucun est conseiller en soymesme. Garde ton ame du mauuais conseiller. Congnois premier quelle est sa necessité, & quelle chose cestuy pensera en son courage: que parauenture il ne fiche la perche en la terre, & qu'il ne te dise: Ta voye est bonne: & qu'il ne s'arreste à l'opposite pour veoir quelle chose t'aduiendra. Traicte de saincteté auec l'homme desreiglé: & de iustice auec l'iniuste: & auec la femme dés choses de quoy elle a enuye. Auec le craintif de la guerre, auec le marchant de transportation. Auec l'acheteur de la vendition, auec l'homme enuieux de rendre grace. Auec celuy qui est sans pieté de pieté: auec celuy qui n'est point honneste d'honnesteté. Auec l'ouurier dés *champs de tout mestier. Auec celuy qui œuure par année de la consommation de l'an, auec le seruiteur paresseux de gros ouurage. Ne regarde point à telles choses en tout conseil. Mais soys continuel auec l'homme sainct quel qu'il soit, que tu congnoistras garder la crainte de Dieu, duquel l'ame est selon ton ame. Quiconque trebuschera en tenebres il n'aura point dueil de toy. Aussi establis auec toy vn coeur de bon conseil. Car l'vn ne t'est point plus que l'autre. L'ame du sainct homme aucunesfoys annonce choses veritables:
C plus que sept qui contemplent seantz en hault pour contempler. Et en toutes cés choses icy prie le Souuerain qu'il adresse ta voye en verité. Deuant toutes oeuures la parolle veritable voise deuant toy: & ferme conseil deuant toute oeuure. La mauuaise parolle changera le coeur, duquel quatre parties en sourdent: assauoir le bien & le mal, la vie & la mort, & celle qui domine sus telles choses est la langue continuellement parlant. L'homme bien enseigné en a instruict plusieurs: & est doux à son ame. Celuy qui parle sophistiquement il est à hayr: il sera trompé en toutes choses. Car grace ne luy est point donnée du Seigneur: mesme est fraudé de toute sapience. Aucun sage est sage pour D
son ame: & le fruict de son sens est louable. L'homme sage instruict son peuple, & lés fruictz de son sens sont fideles. L'homme sage sera remply de benedictions: & ceux qui le verront le loueront. La vie de l'homme est en nombre de iours: mais lés iours d'Israël sont innumerables. Le sage aura entre le peuple honneur pour heritage: & son nom viura eternellement. Mon filz tente ton ame en ta vie, & si elle est mauuaise ne luy donne point de puissance. *Car 1. Cor. 6.&.10
toutes choses ne sont point expedientes à tous: & tout genre ne plait pas à toute ame. Ne soys point gourmand en tout repas: & ne te iette point sus toute viande. Car par plusieurs viandes sera maladie: & la gourmandise approchera iusque à la cholere. Plusieurs sont mortz par gourmãdise: mais celuy qui s'abstiẽt, il alongera sa vie.

*Grec, paresseux.

CHAP. XXXVIII.

A Honnore le medecin pour la necessité, car le Souuerain l'a crée: aussi toute medecine est de Dieu: & receura don du Roy. La discipline du medecin exaltera son chef, & sera loué en la presence dés grandz maistres. Le Souuerain a crée la medecine de la terre: & l'homme prudent n'aura point horreur d'icelle. *L'eaue amere ne Exo.15.
fut elle pas faicte doulce par le boys? La vertu d'icelle est en la congnoissance dés hommes. Et le Souuerain a donné la science aux hommes, pour estre honnoré en sés merueilles. Celuy qui guerit, par telles choses il adoulcira la doleur: & celuy qui faict lés oignemens fera dés confections de doulceur, & fera dés vnctions de santé: & ne seront pas consommées sés œuures. Car la paix de Dieu est sus la face de la terre. Mon filz ne te mesprise point en ta maladie: mais prie le Seigneur & cestuy te guerira.
Retire toy de peché & dresse lés B
mains: & nettoye ton cœur de tout vice. Donne la suauité & la memoire de la fleur de froment, & engraisse l'oblation, & donne lieu au medecin. Car aussi le Seigneur l'a crée: & qu'il ne se parte point de toy, car sés œuures sont

sont necessaires. Car il est aucun temps que tu encherras en leurs mains,& iceux prieront le Seigneur qu'il adresse leur repos pour la santé,& pour leur conuersation. Celuy qui a offensé en la presence de celuy qui l'a faict, il encherra és
us 22.b mains du medecin. *Mon filz produis l'armes sus le mort:& commence à plourer comme ayant souffert choses cruelles:et selon iugement couure le corps d'iceluy:& ne mesprise point sa sepulture.Et pource qu'il t'est osté,porte amerement le dueil d'iceluy par vn iour:& puis console toy à cause de la tristesse. Et fais le dueil selon son merite vn iour
ouer.15 ou deux,à cause qu'il t'est osté. *Car la
et 17.d mort est hastée par tristesse, & couure la force, & tristesse de cœur faict ployer le col. En abstraction, demeure tristesse: & la subsistence du paoure, est selon son cœur. N'addonne point ton cœur en tristesse:mais reiette la de toy,& aye memoire dés derniers iours. Ne l'oublie point:car aussi il n'y a point de retour, & ne luy proffiteras rien, & empireras
C toymesme. Aye souuenance de mon iugement, car ainsi sera le tien. Hier à moy,& auiourdhuy à toy. Fais cesser la memoire du mort en son repos,& le console quand son esprit vuide. Descritz sapience au temps que tu ne fais rien: & celuy qui n'est point occupé aux œuures receura sapience,car il sera remply de sapience. Celuy qui tient la charrue, & qui se glorifie en la gaulle de l'aguillon qui chasse lés bœufz par l'aguillon: & conuerse en leurs ouurages,& son propos est auec lés taureaux. Il donnera son cœur à retourner lés royes de la terre:& sa veille sera sus la graisse dés vaches. Ainsi est tout forgeur & maistre dés œuures qui passe la nuict comme le iour,lequel graue lés images entaillées:& sa continuation faict la peincture diuerse. Il donnera son cœur en la similitude de la peincture:& parfaict l'œuure par sa veille. Ainsi pareillement le mareschal seant auprés de l'enclume & considerant l'ouurage de fer, la vapeur du feu brusle sa chair, & se debat contre la chaleur de la
D fornaise. La voix du marteau renouuelle son aureille:& son œil est contre la similitude du vaisseau. Il donnera son cœur à la consommation dés œuures:& sa veille ornera l'imperfection. Ainsi est le potier de terre seant à son œuure, tournant la rouë de sés piedz: lequel tousiours est en solicitude pour son ouurage,& toute son œuure est innumerable. Il formera la terre molle de son bras: & ployera sa vertu deuant sés piedz. Il addonnera son cœur à parfaire son pourtraict:& par sa veille nettoyera la fornaise. Tous ceux icy ont eu esperance en leurs mains: & vn chascun est sage en son art. Sans toutes cés choses icy, n'est point la cité edifiée. Et si n'y habiteront point: & ne chemineront pas en icelle, & ne passeront point en la congregation. Ilz ne se serront point sus le siege du iuge, & n'entendront point le testament du iugement,& ne manifesteront point le iugement ny la discipline,& ne seront point trouuez és paraboles:mais parferont vne creature du siecle & leur priere sera en l'œuure de leur art,en y appliquant leurs ames, & soy enquestant en la loy du souuerain.

CHAP. XXXIX.

Le sage enquestera sapience de tous A
lés anciens, & employera son temps és prophetes. Il gardera la parolle dés hommes bien nommez:& entrera ensemble auec lés subtilitez dés paraboles. Il cerchera lés secretz dés prouerbes, & conuersera és choses cachées és paraboles. Il seruira au milieu dés grandz maistres: & se trouuera en la presence du president. Il passera en la terre dés nations estrangeres: car il essayera en toutes choses lés biens & lés maux. Il donnera son cœur pour veiller au matin, aprés le Seigneur qui l'a faict:& fera sa priere en la presence du souuerain. Il ouurira sa bouche en oraison:
& fera priere pour sés delictz. Et si le B
grand Seigneur veult, il le remplira de l'esprit de sapience:& iceluy iettera hors lés parolles de sa sapience comme pluyes, & confessera le Seigneur en son oraison, & cestuy adressera son conseil & sa discipline, & sera conseillé en sés secretz. Celuy fera la discipline de sa doctrine estre manifeste, & sera glorifié en la loy de l'alliance du Seigneur. Plusieurs ensemble loueront sa sapience:& ne sera point effacée iusque au siecle. Sa memoire ne perira point,& son nom sera requis de generation en generation. Lés gentz transporteront sa sapience: & l'eglise annoncera sa louenge. Si son nom demeure, il en delaissera plus de mille: & s'il repose, il luy proffitera.

Encore me conseilleray-ie pour racompter,car ie suis remply comme de fureur. Et dit en voix:O fruictz diuins escoutez moy:et fructifiez comme la rose

plantée ſus lés riues dés eaues. Ayez
odeur de ſuauité comme le Liban. Floriſ-
ſez fleurs comme la fleur du lis, & don-
nez odeur, & faictes dés fueilles en grace,
& louez enſemble par cantiques, & be-
neiſſez le Seigneur en ſés œuures. Don-
nez magnificence à ſon nom, & confeſſez
le en la voix de voz leures, & en canti-
ques dés leures & en harpes: & direz
ainſi en la confeſsion de louenge: Toutes
lés œuures du Seigneur ſont fort bonnes.
Car en ſa parolle l'eaue ſ'eſt arreſtée com
me vn monceau: & comme lés vaiſſeaux
qui reçoiuent lés eaues, par la parolle de
ſa bouche: car en ſon commandement eſt
Gen. 1. d. ceſſée la tempeſte, & n'y a point de dimi-
Mat. 7. d nution en ſon ſalut. *L'œuure de
C toute chair eſt deuant luy: & n'y a rien
de mucé arriere de ſés yeux. Il regarde
depuis vn ſiecle iuſque à l'autre ſiecle: &
n'y a rien de merueilleux en ſa preſence.
Il ne fault point dire, quelle choſe eſt-ce,
ou cela? car toutes choſes ſeront deman-
dées en leur temps. La benediction d'i-
Gen. 7. d. celuy redondera comme le fleuue: & *ainſi
que le deluge enyura la terre ſeiche, ainſi
l'ire de Dieu aura pour heritage lés gentz
Exo. 41. c qui ne l'ont point demandé. *Ainſi
qu'il conuertiſt lés eaues en ſeichereſſe, &
que la terre fut ſeiche, & que ſés voyes
ſont adreſſées à leurs voyes: ainſi
ſont lés offenſes aux pecheurs en ſon ire.
Lés bonnes choſes qui ſont créées
pour lés bons dés le commencement: pa-
reillement aux treſmauuais lés biens &
ſous 40. d lés maux. *Le commencement de la cho-
ſe neceſſaire à la vie de l'homme eſt l'eaue,
le feu, le fer, le ſel, le laict, & le pain de fro
ment, & le miel, & le bourgeon de la
D grappe, & l'huyle, & le veſtement. Tou-
tes cés choſes ſont en biens aux ſainctz:
pareillement auſsi ſeront conuerties en
maux aux meſchans & aux pecheurs.
Ilz ſont dés eſpritz qui ont eſté créez
pour vengeance: & iceux ont confermé
leurs tormens en leur fureur. Ilz eſpan-
dront leur vertu au temps de conſomma-
tion: & confondront la fureur de celuy
qui lés a faict. Le feu, la greſle, la fami-
ne, la mort: toutes cés choſes la ont eſté
créées pour la vengeance. Lés dentz dés
beſtes, lés ſcorpions, & lés ſerpens, & l'eſ-
pée prennent vengeance dés meſchans
iuſque à la deſtruction. Ilz prendront leur
repas ſelon ſés commandemens, & ſeront
preparez ſus la terre en la neceſsité, & ne
paſſeront point la parolle en leur temps.
Pour cés choſes ſuis-ie confermé & con
ſeillé dés le commencement: & ay pen-
ſé, & laiſſé lés eſcritz. Toutes lés
œuures du Seigneur ſont bonnes: & ad-
miniſtrera toute œuure en ſon heure. Il
ne fault point dire: Ce, eſt pire que ce-
la. Car toutes choſes ſeront approu-
uées en leur temps. Et mainte-
nant de tout le cœur & de toute la bou-
che louez enſemble & beneiſſez le nom
du Seigneur.

CHAP. XL.

Occupation grande eſt créée à tous A
hommes: & vn grief ioug ſus lés
filz d'Adam, depuis le iour de
l'iſſue du ventre de leur mere, iuſque au
iour de la ſepulture en la mere de tous.
Leurs penſées & lés craintes du cœur, lés
inuentions de l'attente & lés iours de la
fin, tant de celuy qui ſied ſus le ſiege glo-
rieux comme de celuy qui eſt humilié en
la terre & en cendre: tant de celuy qui
vſe de hyacinte & porte la couronne,
comme de celuy qui eſt couuert de lin
crud. Fureur, enuie, tumulte, doubte, &
crainte de la mort, courroux perſeuerant,
& diſcorde, & au temps de refection le
ſomne de la nuict en la couche mue ſa
ſcience. S'il eſt vn petit comme rien en
repos: auſsi de luy meſme eſt en ſonges,
comme ſ'il eſtoit au iour qu'il veoit lés
choſes. Il eſt troublé en la veuë de ſon
cœur, comme celuy qui eſt eſchappé du
iour de la bataille. Il eſt releué B
au temps de ſon ſalut, & ne ſ'eſt pas
eſmerueillé de quelque crainte auec toute
chair tant de l'homme comme du beſtail:
& ſept foys autant ſera ſus lés pecheurs.
*Auec ce la mort, le ſang, contention, Sus 39
eſpée, oppreſsions, famine, contrition &
tormentz. *Toutes cés choſes icy Gen. 7
ſont créées ſus lés mauuais, & pour eux ſous 41
fut faict le deluge. Car toutes choſes qui Eccl. 1.
ſont de la terre retourneront en terre: &
toutes lés eaues retourneront en la mer.
Tout don & toute iniquité ſera abolye,
& la foy demourera à touſiours. Lés ri-
cheſſes dés iniuſtes ſeront ſeichées com-
me le fleuue: & ſonneront comme le grãd
tonnoirre en la pluye. En ouurant ſés C
mains il ſe reſiouyra, pareillement lés pre
uaricateurs ſe mortifieront en conſomma
tion. Lés neueux dés meſchans ne mul-
tiplieront point leurs branches: & lés ra-
cines ſouillées ſonnent ſus le couppeau
de la pierre. Verdure eſt ſus toute
eaue: & le foin de la riue du fleuue ſera
arraché deuant tout autre. Grace
eſt comme paradis en benedictions: &
miſericorde demeure à touſiours.
La vie de l'ouurier ſuffiſant à ſoymeſ-
me ſera

me sera doulce: et trouuera thresor en icel le. L'edification du filz confermera le renom de la cité : & la femme sans macule sera estimée plus qu'icelle. Le vin & la musique esiouyssent le cœur: & la dilection de sapience est par dessus tous lés deux. Lés fleutes & le psalterion font doulce melodie: & la langue est plus doulce que tous lés deux. Ton œil desirera grace & beauté : & par dessus cés choses la, sont lés champs verdz.

D L'amy & le compaignon conuiennent pour vn temps : mais la femme auec son mary sont pardessus tous lés deux.

Lés freres sont en ayde, au temps de tribulation : mais misericorde deliure plus qu'iceux. Or & argent est fermeté dés piedz: mais conseil excede l'vn et l'autre.

Lés facultez & lés vertus esleuent le cœur, & encore plus que cés choses, la crainte du Seigneur. Il n'y a point de diminution en la crainte du Seigneur : & *ne fault point querir ayde quand on est en icelle. La crainte du Seigneur est comme vn paradis de benediction : & l'ont couuert par dessus toute gloire. Mon filz n'aye point disette au temps de ta vie. Car il vault mieux de mourir qu'auoir disette. L'homme qui a son regard en la table d'autruy, sa vie n'est point pour penser d'auoir à viure. Car il nourrit son ame dés viandes d'autruy. Mais l'hbmme disciplinė & bien instruict se gardera. Paoureté sera doulce en la bouche de l'imprudent: & le feu ardra en son ventre.

*Ou', ne y fault.

CHAP. XLI.

A O Mort cōbien est amere ta memoire à l'homme qui a paix en sés richesses, à l'homme qui est en repos, & duquel lés voyes sont adressées en toutes choses, & encore puissant de manger. O mort ton iugement est bon à l'homme indigent, & qui diminue de vertus, failly d'eage, & qui a soing de toutes choses, & à celuy qu'on ne veult point croire, lequel a perdu sa sapience. Ne vueille craindre le iugement de la mort. Il te souuienne quelles choses ont esté par cy deuant, et quelles choses te sont à aduenir : ce iugement est du Seigneur à toute chair: & aussi lés choses qui t'aduiendront selon la bonne volunté du Souuerain, soient dix, soient cent ou mille ans. Car en enfer n'y a quelque accusation de vie. Lés enfans dés pecheurs sont enfans d'abominatiōs, & ceux qui conuersent auprés dés maisons dés meschans. L'heritage dés enfans dés pecheurs perira: & continuel opprobre est auec leur semence.

B

Lés filz se plaignent du mauuais pere, à cause que par luy ilz sont en opprobre.

Malediction sus vous hommes sans pieté, qui auez delaissé la loy du Seigneur tressouuerain. Que si vous estes naiz, vous serez naiz en malediction: et si vous estez mortz, vostre part sera en malediction. Toutes choses qui sont de la terre retourneront en la terre : pareillement lés meschans, de malediction retourneront en perdition. Le dueil dés hommes sera en leur corps : mais le nom dés hommes sans pieté sera effacé. Aye soing d'auoir bon nom : car cela te demourera plus longuement que mille thresors grans & precieux. La bonne vie a quelque nombre de iours: mais le bon nom demourera à tousiours. Més filz, gardez discipline en paix. Car la sapience absconsée & le thresor qui n'est pas veu, quelle vtilité y a-il en tous deux? Meilleur est l'homme qui muce sa follie, que l'homme qui cele sa sapience. Mais toutesfoys retournez vous és choses qui procedent de ma bouche. Car il n'est pas bon d'obseruer toute honte: & toutes choses ne sont point aggreables à tous en foy. Soyez honteux deuant vostre pere & vostre mere, de fornication : & deuant le president & le puissant, de mensonge: deuant le prince & le iuge, du delict : deuant la congregation & le peuple, d'iniquite : deuant le compaignon & l'amy, d'iniustice; deuant le lieu ou tu habite, de larcin, de la verité de Dieu & du pact: de l'asiete au manger, & du desprisement de la chose donnée & receuë, deuant ceux qui te saluent, de silence : du regard de la femme paillarde : & du destornement du regard de son cousin. Ne destourne point ta face de ton prochain, en ostant la partie & non la restituant. Ne regarde point la femme d'vn autre homme, & ne cerche point sa seruante, & ne te tiens point deuant son lict. Garde toy dés parolles de reproche de tés amys : & quand tu auras donné quelque chose, ne le reproche pas.

Sus 40.b

C

Sus 20.d

D

CHAP. XLII.

A N E repete point la parolle qui est ouye de la reuelation de la parolle secrette: & tu seras vrayement sans confusion, & trouueras grace en la presence de tous lés hommes. Ne soys point confus pour toutes cés choses : & n'accepte point la personne tellement que tu offense de la loy du tressouuerain

& de son alliance,& d'vn iugement iusti-
fiant le meschant, de la parolle dés com-
paignons & voyagers,& du don de l'he-
leui.19.c. ritage dés amys,de l'equalité de la balan-
ce & du poidz, de l'aquisition de plu-
sieurs choses, ou peu de choses, de la cor-
ruption de l'achet & dés marchans, & de
la grande discipline dés filz, & de faire
saigner le costé du seruiteur tresmauuais.
Sus la femme mauuaise l'enseigne est
bonne. Clos là ou il ya beaucop
de mains,& compté & poise tout ce que
tu bailleras, & escritz tout ce que tu
bailleras & receuras. De la discipline du
sage & du fol,& dés anciens qui sont iu-
ges dés ieunes adolescens: & tu seras bien
entendu en toutes choses, & seras à louer
en la presence de tous hommes. La
B fille est vne veille secrette au pere, & la
sollicitude d'icelle luy rompt le somne:
que parauenture elle ne soit faicte adulte-
re en son adolescence:ou qu'icelle demou-
rant auec son mary, ne soit haye: que
aussi elle ne soit aucunesfoys pollue en sa
virginité,& qu'elle ne soit trouuée encein
cte en la maison de son pere:que parauen-
ture en demourant auec son mary elle ne
s'en voyse, ou au moins qu'elle ne soit
faicte sterile. Ordonne garde sus la fille
luxurieuse, affin que quelque iour elle ne
te face venir en opprobre à tés enne-
mis, en la detraction de la cité, & en nul-
le estimé du peuple: & qu'elle ne te rende
C confus en la multitude du peuple.

Ne vueille regarder à la beauté de
tout homme: & ne demeuré pas au mi-
lieu dés femmes. Car la vermine proce-
de dés vestemens, & l'iniquité de l'hom-
me vient de la femme. Car mieux vault
l'iniquité de l'homme que la femme bien
faisant. Aussi la femme confond en oppro
bre. Donc i'auray memoire dés
oeuures du Seigneur: & annonceray par
parolles lés oeuures du Seigneur que i'ay
veu. Le soleil illuminant regarde par
tout: & son oeuure est pleine de la gloi-
re du Seigneur. Le Seigneur ne faict il
pas que sés sainctz recitent toutes sés mer
ueilles: que le Seigneur tout puissant a
confermé estant permanent en sa gloire?
Il s'est enquesté de l'abysme & du coeur
dés hommes: & a pensé sus la finesse d'i-
ceux. Car le Seigneur a congneu toute
D science, & a regardé au signe de l'eage,
annonçant lés choses qui sont passées, &
celles qui d'auantage sont à venir, decou-
urant lés entreseignes dés choses secret-
tes. Toute pensée ne luy eschappe point:
& nulle parolle ne luy est cachée. Il a or-
né lés merueilles de sa sapience, laquelle
est deuant le siecle, & iusque au siecle, &
rien n'y a esté adiousté, & ne sera pas di-
minué, & n'a que faire du conseil de per-
sonne. Combien sont à desirer toutes sés
oeuures? & combien bon est-il de lés
considerer comme l'estincelle? Toutes
cés choses viuent & demeurent à touf-
iours: & en toute necessité, toutes cho-
ses obeissent à luy. Toutes choses sont
doubles l'vne contre l'autre, & n'a rien
d'imparfaict. Il a * conserué lés biens d'vn *ou, cõ
chascun. Et qui sera rassasié en voyant me.
sa gloire?

CHAP. XLIII.

LE firmament de haultesse est la A
beauté d'iceluy, la beauté du ciel
est en la vision de gloire. Le soleil
est en regard annonçant son yssue: l'oeu-
ure du Souuerain est vn vaisseau admira-
ble. Au midy il brusle la terre: & qui est
celuy qui pourra soustenir en la presence
de son ardeur? Il garde la fornaise és oeu-
ures de l'ardeur. Le soleil troys foys
bruslant lés montaignes, soufflant lés
rais enflammez, & resplendissant de sés
rais, aueuglit lés yeux. Le Seigneur est
grand qui l'a faict: & a hasté le chemin
en sés parolles. Et la lune est la demon-
strance du temps & de l'eage enuers tous
en son temps. De la lune est le signe du
iour de feste, c'est vn luminaire qui se di-
minue en sa consommation. Le moys est
selon son nom, croissant merueilleuse-
ment en perfection. C'est le vaisseau dés B
armées qui sont aux lieux haultains, au
firmament du ciel resplendissant glorieu-
sement. Le Seigneur est la beauté du
ciel, la gloire dés estoilles, & celuy qui
illumine le monde, estant aux haultz
lieux. En la parolle du Sainct, assiste-
ront au iugement: & ne faudront point
en leurs veilles. Regarde l'arc & be-
neis celuy qui l'a faict. Il est fort beau
en son resplendissement. Il a enuironné
le ciel à lentour de sa gloire, lés mains
du Souuerain l'ont ouuert. Par son com-
mandement il a faict venir la neige: &
haste d'enuoyer lés esclairs de son iuge-
ment. Pourtant se sont ouuers tous lés
thresors, & sont enuolées lés nuées com-
me oyseaux. Il a mis lés nuées en sa
grandeur, & ont esté rompues lés pier-
res de la gresle. Lés montaignes seront
esmeues en sa presence: & le vent de Mi-
dy a soufflé à sa volunté. La voix de
son tonnoirre a frappé la terre, la tempe-
ste d'Aquilon, & la congregation dés
ventz espard la neige, comme l'oyseau
soy

soy abbaissant pour se seoir, aussi la descente d'icelle se plonge comme la sauterelle. L'œil s'esmerueillera de la beauté de sa blancheur: & le cœur s'espouante sus la pluye d'icelle. Il respandra la gelée sus la terre comme le sel, & quand il aura gelé elle sera faicte comme lés sommetz du chardon. Le froit vent d'Aquilon a soufflé: & de l'eaue s'est engelé le christal. Il reposera sus toute la congregation dés eaues: & se vest dés eaues comme d'vn haubergeon. Et deuorera lés montaignes & ardra le desert, & esteindra le verd comme le feu. La medecine de toutes cés choses est en la hastiueté de la nuée. Et la rosée venant au deuant de l'ardeur qui vient, l'humiliera. Le vent s'est teu en sa parolle. Et a appaisé l'abysme par sa pensée: & *le Seigneur Iesus le planta. Ceux qui nauigent sur la mer racomptent sés dangers, & nous escoutans de noz aureilles nous en esmerueillerons. Là sont œuures excellentes & merueilleuses, & diuerses manieres de bestes, & de tous bestiaux & creatures de bestes. Pour luy est confermé la fin du chemin: & en sa parolle ont esté composées toutes choses. Nous disons beaucop de choses, & si faillons en parolles: mais cestuy est la consommation dés parolles. Nous qui nous glorifions en toutes choses, à quoy proffiterons nous? Car cestuy est tout puissant sus toutes sés œuures. Le Seigneur est terrible & vehementement grand, et sa puissance est merueilleuse. *Glorifiez le Seigneur autant que vous pourrez, encore surmontera-il, & sa magnificence est admirable. Vous qui beneissez le Seigneur, exaltez-le tant que vous pouez: car il est plus grand que toute louenge. Vous qui l'exaltez soyez remplis de vertu. *N'y labourez point, car vous ne le comprendrez pas. Qui est celuy qui le magnifiera comme il est dés le commencement? Plusieurs choses plus grandes que cestes icy sont celées. Car nous auons bien peu veu de sés œuures. Mais le Seigneur a faict toutes choses: & a donné sapience à ceux qui font fidelement.

C — *ou, plāta lés isles en icelle.

D — Psal. 96. a — Psalme 106. a.

CHAP. XLIIII.

A — LOuons lés hōmes glorieux, & noz parens en leur generation. Le Seigneur a faict grand gloire au siecle par sa magnificence. Il a faict lés hommes ayans domination en leurs puissances grandz en vertu, & douez de sa prudēce, annonçans au peuple la dignité dés prophetes, & cōmandans au peuple present, & par la vertu de prudēce disans au peuple tressainctes parolles. Lesquelz queroient en leur ieunesse lés manieres de musique, & recitoient lés chansons dés escritures. Hommes riches estudians en la vertu de beauté, faisans paix en leurs maisons. Tous ceux icy ont acqueru gloire és generations de leur gent: & sont louez en leurs iours. Ceux qui sont nayz d'iceux ont laissé le nom pour racompter leurs louenges. Et y en a, desquelz n'est quelque memoire. Ilz sont peris comme s'ilz n'auoient pas esté: & sont nayz comme ceux qui ne sont point nayz, & leurs filz sont auec eux. Mais ceux sont lés hommes de misericorde, desquelz la *pieté n'est point faillie: & bon heritage demeure à tousiours auec leur semence: & la semence de leurs neueux s'est tenue à l'alliance: & la semence de leurs enfans à cause d'eux demeure iusque à tousiours. La semence d'iceux & la gloire d'iceux ne sera point delaissée. Leurs corps sont enseuelis en paix, & leur nom viura de generation en generation. Lés peuples racomptent la sapience d'iceux: & l'eglise annonce leur louēge. *Henoch pleut à Dieu, & fut transporté en paradis: affin qu'il donne sapience aux gentz. *Noe fut trouué parfaict, iuste: & fut faict la reconciliation au temps de courroux. Pourtant fut delaissé vn demourant à la terre, quand le deluge fut faict. Lés appointemens du siecle furent mis auec luy, affin que toute chair ne peust estre destruicte par deluge. *Abraham fut le grand pere de la multitude dés gens, & n'a nul esté trouué semblable à luy en gloire. Lequel a gardé la loy du souuerain, & a esté en alliance auec luy. *Il a faict tenir l'alliance en sa chair, & a esté trouué fidele en la tentation. *Pourtant en faisant serment luy donna gloire en sa gent, qu'il croistroit comme le monceau de terre: & esleueroit sa semence comme lés estoilles, & lés feroit heriter depuis vne mer iusque à l'autre mer: & depuis le fleuue iusque aux fins de la rondeur de la terre. Et a faict semblablement à Isaac, à cause d'Abraham son pere. Le Seigneur luy donna la benediction de toutes gentz: & conferma son alliance sus le chef de Iacob. Il le congneut en sés benedictions, & luy donna heritage: & luy diuisa sa part en douze lignées. Et luy garda dés hommes de misericorde trouuans grace és yeux de toute chair.

B — *ou, iustice.

C — Gen. 5. c. Ebr. 11. b — Gen. 6. b. 7. a. Ebr. 11. a

D — Gen. 17. a — Gen. 22. c — Ebr. 11. d. — Gen. 22. c — *ou, la poudre.

CHAP. XLV.

A Moyse le bien aymé de Dieu &
Exo.11.a dés hommes,duquel la memoire
est en benediction.Il l'a faict sem
blable à la gloire dés sainctz, & l'a ma-
gnifié en la crainte dés ennemys, & en
Exo.6. sés parolles a appaisé lés monstres. *Il
7.8. l'a glorifié en la presence dés Roys, &
l'a enuoyé deuant son peuple & luy mon
Exo.16.c stra sa gloire. *Il le feit sainct en sa foy,
& en la doulceur d'iceluy : & l'esleut
d'entre toute chair. Car il l'ouyt & sa
exo.19.b voix:& le mena en la nuée.*Et luy don-
na le cœur aux commandemens & à la
loy de vie & de discipline, pour ensei-
gner à Iacob son alliance, & à Israël sés
B iugemens. Il exalta Aharon son fre-
re, & semblable à luy de la lignée de
Exo.28.f Leui. *Il luy establit alliance eternelle,
& luy donna l'office de sacrifier de la
gent,& le beatifia en gloire. Et le ceignit
de ceincture de iustice, & le vestit de la
robbe de gloire, & le couronna en vais-
seaux de vertu. Il luy mist dés sandales
& dés brayes,& le humeral,& l'auiron-
na de sonnettes d'or en grand nombre
tout autour, pour donner son,quand il
yroit,& pour faire son,au temple,en me-
Exo.28. moire aux filz de sa nation. *La saincte
b.39.a. robbe d'or & de hyacinte et de pourpre,
ouurage tyssue d'homme sage en iugemēt,
& parfaict en verité. De graine retorse,
œuure d'ouurier, de gemmes precieuses
figurées en ligature d'or, & grauées par
ouurage de lapidaire,en memoire selon le
nombre dés lignées d'Israël. La couron-
ne d'or sus sa mittre, imprimée du signe
de saincteté, & de gloire d'honneur, &
l'œuure de vertu,ornée selon le desir dés
yeux. Telles choses ne furent iamais si
belles deuant luy. Nul estranger ne lés
vestit oncques,mais seullement sés filz &
sés neueux par tout temps. Lés sacrifices
d'iceluy ont esté consommez chascun
C iour par feu. Moyse consacra lés
mains d'iceluy,& oignit cestuy de l'huy-
Leui.8.b le saincte. *Il luy fut faict en alliance
eternelle,& à sa semence,comme lés iours
du ciel: d'auoir l'administration de l'offi-
ce de sacrificature & d'auoir louenge, &
de glorifier son peuple en son nom. Il
esleut cestuy entre tout viuant, pour of-
frir sacrifice à Dieu,encens & bōne odeur
en memoire pour faire la paix de son peu
ple.Et luy donna puissance en sés com-
mandemens, & és testamentz dés iuge-
mens,pour enseigner à Iacob lés tesmoi-
gnages:& pour donner lumiere à Israël
nōb.16.a par sa loy.*Pource que lés autres estran-
gers se sont dressez contre luy,& que par
enuie lés hommes qui estoient auec Da-
than & Abiron, l'enuironnerent au de-
sert:& la congregation de Coré en cour-
roux. Le Seigneur Dieu lés veit, & ne
luy pleut point,& furent consommez en
impetuosité d'ire. Il leur feit dés mon-
stres, & lés consomma en la flamme du
feu. Et adiousta gloire à Aharon, & D
luy donna heritage:& diuisa pour luy lés
premiers fruictz de la terre. Il prepara
son pain és premiers fruictz iusque à sa-
turité.Car ilz mangerent lés sacrifices du
Seigneur,qu'il donna à luy & à sa semen
ce.Mais il n'aura point d'heritage entre
lés gentz : & n'aura point de part entre
la nation. Car iceluy est sa part & son
heritage. *Phinées filz d'Elea- nōb.25.a
zar troysiesme en gloire, en ensuyuant 1.macha.
iceluy en la crainte du Seigneur,pleut au 2.f.
Dieu d'Israël:& le feit tenir pour la reue-
rence de la gent,en bonté,& en lyesse de
son ame. Pource establit-il à cestuy l'al-
liance de paix, & le feit le prince dés
sainctz & de sa gent:affin que à luy &
à sa semence la dignité de sacrificature
soit à tousiours. Et establit l'allian-
ce à Dauid Roy filz de Iesse de la li-
gnée de Iuda en heritage à luy,& à sa se-
mence : pour donner sapience en no-
stre cœur, pour iuger sa gent en iusti-
ce, affin que leurs biens ne fussent abo-
lis:& feit leur gloire estre eternelle entre
leurs gentz.

CHAP. XLVI.

Iosué filz de Nun successeur de A
Moyse entre lés prophetes fut fort
en bataille : lequel fut grand selon
son nom, tresgrand au salut dés esleutz
de Dieu,pour combatre lés ennemys qui
s'esleuoient pour obtenir l'heritage d'Is-
raël. Laquelle gloire il obtint en
esleuant sés mains, & en iettant glaiues
contre lés citez. Mais qui est celuy qui
deuant luy ayt ainsi resisté? Certes le
Seigneur Dieu frappa lés ennemys.
Mesme le soleil ne fut il pas empesché au
courroux d'iceluy, & vn iour ne fut il
point faict comme deux? *Il appella le Iosu.10.
puissant souuerain pour combatre par
tout lés ennemys:& Dieu grand & sainct
l'ouyt enuoyant pierres de la gresle de
fort grande vertu.Il feit vne grande escar- B
mouche contre la gent ennemye, & en la
descente il destruisit ceux qui estoient
contre eux,affin que lés gens congnois-
sent sa puissance, qu'il n'est pas facile de
combatre contre Dieu:& poursuyuit lés
puissans par derriere. Aussi cestuy
feit misericorde és iours de Moyse, &

Nombr. 14.c. *Caleb filz de Iephone pour resister contre l'ennemy, & deffendre la gent dés pechez, & faire cesser le murmure de malice. Et cés deux constituez, furent deliurez du dangier entre le nombre de six cens mille pietons, en lés menant en l'heritage en la terre qui *iette* laict & miel.
Iosue 14 e *Et le Seigneur donna *à* cestuy Caleb force: & la vertu luy demoura iusque en la vieillesse, pour monter au hault lieu de la terre, & sa semence obtint l'heritage. Et tous lés filz d'Israël veirent qu'il est bon de seruir au Dieu sainct.
C Et lés Iuges vn chascun par son nom: desquelz ne fut point le cœur corrompu, lesquelz ne se retirerent point du Seigneur: tellement que leur memoire est en benediction. Et leurs os pullulent de *leur lieu*, & leur nom demeure *à* tousiours, la gloire dés sainctz hommes demourant en leurs filz. Samuel prophete du Seigneur, bien aymé du Seigneur Dieu, renouuella l'empire & oingnit lés princes en sa gent. Il iugea le peuple par la loy du Seigneur, & *veit* le *Dieu de* Iacob, & *en sa foy fut approuué prophete. Et fut congneu fidele en sés parolles, car il veit le Dieu de lumie-*
D re. Et inuoqua le Dieu tout puissant, en combatant lés ennemis estans par tout à lentour, contre l'oblation de l'homme *non violé: & le Seigneur tonna du ciel, & *feit* ouyr sa *voix* en grand son: & debrisa lés *princes* dés Tyriens, & tous lés ducz dés Philisthins. Et donna tesmoignage en la presence du Seigneur & de son Roy, deuant le temps de la fin de sa vie & du siecle. Il ne print de personne argent, non pas iusque aux chaussemens: & iamais homme ne l'accusa. Et aprés qu'il fut mort il *prophetiza*, & monstra au Roy la *fin de sa vie*, & esleua sa *voix* de la terre en prophetie, pour effacer l'*infidelité* de la gent.

*ou, nourry de laict. 1. Samuel 7.e. 1. Samuel 12.a. 1. Samuel 25.a. 1. Samuel 28.c.

CHAP. XLVII.

A Aprés ce, se leua Nathan prophete és iours de Dauid. Et comme la graisse est separée de la chair ainsi fut Dauid dés filz d'Israël. Il se ioua auec lés lyons, comme auec lés aigneaux: & faisoit auec lés ours, comme auec lés aigneaux dés brebis. En sa ieunesse n'occist il point le geant, & osta l'opprobre de sa gent? En esleuant la pierre en la main par la fonde, *il* abbatit l'outrecuidance de Goliath, là ou il inuoquera le SEIGNEVR tout puissant. Et luy donna en sa dextre, pour oster l'homme fort en bataille, & pour exalter la corne de sa gent. *Ainsi le glorifia-il en dix mille, & le loua és benedictions du SEIGNEVR en luy apportant la couronne de gloire. Et destruisit de toute part sés ennemis: & extirpa lés Philisthins, contraires iusque au iourdhuy. Il brisa leur *corne à tousiourşmais. En toute son œuure il donna confession au sainct & au Souuerain, en la parolle de gloire. Il loua le SEIGNEVR de tout son cœur: & ayma Dieu qui l'auoit faict, & celuy luy donna puissance contre lés ennemis. Il constitua chantres deuant l'autel, & pour faire doulces chansons en leur son. Et donna honneur és celebrations: & orna lés temps, iusque à la consommation de la vie: affin qu'ilz louassent le sainct nom du Seigneur: & qu'ilz magnifiassent au matin la saincteté de Dieu. *Christ purgea sés pechez: & exalta eternellement sa corne. Et luy donna l'alliance du royaume, & le siege de gloire en Israël. Aprés luy se leua vn filz sage: & *à* cause d'iceluy deietta *toute la* puissance dés ennemis. Salomon regna és iours de paix, auquel Dieu assubiectit tous lés ennemis: affin qu'il edifiast vne maison en son nom, & qu'il preparast saincteté eternellement, ainsi qu'il auoit esté enseigné en sa ieunesse. Et fut remply de sapience comme le fleuue, & son ame recouurit la terre. Tu as remply lés prouerbes en comparaisons, & ton nom a esté diuulgué aux Isles loingtaines, & as esté bien aymé en ta paix. Lés terres ont esté esmerueillées és chansons & prouerbes, & és comparaisons & interpretations, & au *nom du Seigneur Dieu*, auquel est nom le *Dieu d'Israël*. Tu as assemblé l'or comme laiton: & as esté remply d'argent comme de plomb. Et as encliné tés entrailles aux femmes. Et as eu puissance en ton corps. *Tu as mis macule en ta gloire: & as rendu ta semence prophane, en induysant courroux sus tés enfans, & aux autres ta follie: tellement que tu as faict ton empire: partir en deux: & d'Ephraim regner vn dur empire. Mais Dieu ne delaissera point sa misericorde: & ne corrompra point, & ne destruira point sés œuures: & ne perdra point de la lignée, lés neueux de son esleu: & ne corrompra point la semence de celuy *qui* a aymé le Seigneur. Il a donné le demourant de ceste lignée à Iacob & *à* Dauid: & Salomon print

Margin (left, chap. XLVII): 1. Samuel 12.a. 1. Samuel 17.d. 1. Samuel 17.f.
Margin (right): 1. Samuel 18.d. B *c'est, puissance. *Le Seigneur. C 2. Samuel 12.d. 3. Roys 4.c. 3. Roys 4.d. D 3. Roys 11.a. 3. Roys 12.c.

print fin auec sés peres. Et laissa aprés soy de sa semence Roboam, la follie de la gent, & diminué de prudence, lequel destourna la gent par son conseil. Et Ieroboam filz de Nabath qui feit pecher Israël, & donna la voye de pecher à Ephraim, & plusieurs pechez d'iceux ont abondé. Car ilz lés destournerent fort de leur terre. Et aquist toutes lés mauuaistiez iusque à ce que la deffense fut venue iusque à eux, & lés deliura de tous leurs pechez.

CHAP. XLVIII.

A 3.Roys 17.a. AVssi Elie le Prophete s'esleua comme le feu : & sa parolle ardoit comme le flambeau. Lequel amena sus eux la famine: & ceux l'ensuyuant par leur enuie ont esté faictz en petit nombre. Car ilz ne pouoient soustenir lés commandemens du Seigneur. Il feit contenir le ciel par la parolle du Seigneur, & ietta loing de soy le feu en la terre. Ainsi fut amplifié Elie en sés merueilles. Et qui est celuy qui se peult glorifier comme toy? Qui as retiré celuy qui estoit mort du sepulchre, du fort de la mort, en la parolle du Seigñr Dieu. Qui as deietté lés Roys à destruction: & as facillement brisé leur puissance : & lés glorieux de leurs lictz. Qui ouys le iugement en Sinai: & lés iugemens de deffension en Horeb. Qui oingtz lés Roys à retribution: & fais lés

3.Roys 19.c. Prophetes successeurs aprés toy. Qui as

B esté receu au tourbillon du feu, au chariot

4.Roys 2.b. dés cheuaux enflammez. Qui és constitué pour appaiser le courroux du Seigneur, és iugemens dés temps : pour reconcilier le cœur du pere au filz, & pour restituer lés lignées de Iacob. Bienheureux sont ceux qui t'ont veu, & ont esté honnorez en ton amytie. Car seullement nous viuõs de vie: mais nostre nom ne sera point tel aprés la mort. Elie qui fut couuert au tourbillon, aussi son esprit fut accomply en Elisée. Il ne craignit point le prince en sés iours, & nul ne le vainquit par puis-

C sance. N'aussi quelque parolle ne le sur-

4.Roys 13.d. monta: & son corps mort prophetiza. Il feit dés monstres en sa vie: & feit merueilles en sa mort. Le peuple ne se repentit pas en toutes cés choses, & ne se retirerent point de leurs pechez, iusque à ce qu'ilz furent deboutez de leur terre, & furent espars en toute la terre, & fut delaissé petit nombre de gens, & vn prince en la maison de Dauid. Aucuns d'eux feirent ce qui plaisoit à Dieu: mais lés autres commirent moult de pechez. Ezechias garnit sa cité, & feit venir par le mi- 4.Roys

lieu d'icelle l'eaue: & perça la roche par le 18.d.

fer, & edifia vn puitz à l'eaue. Es iours d'iceluy monta Sennacherib, & enuoya Rabsaces, & esleua sa main contre eux, et esleua sa main en Zion, & fut faict orgueilleux de sa puissance. Adonc furent D

esmeutz lés cœurs & lés mains d'iceux: & eurent doleur comme lés femmes qui enfantent. Et inuoquerent le Seigneur misericordieux, & en estendãs lés mains, lés esleuerent au ciel : & le Seigneur Dieu sainct, ouyt incontinent leur voix. Il n'eut point de recordation de leurs pechez, & ne lés donna point à leurs ennemis : mais lés purgea par la main d'Isaie

le sainct prophete. *Il deietta le camp dés 4.Roys

Assyriens, & l'ange du Seigneur lés foul- 19.g.

la. Car Ezechias feit ce qui pleut à *Dieu*, Tob.2.

& chemina fort en la voye de son pere Isa.37.g

Dauid, laquelle luy commanda Isaie le 1. Mach

prophete grand & fidele en la presence 7.f.

de Dieu. En sés iours le soleil recula, & 2. Mach.

ralongea la vie du Roy. Il veit lés derni- 8.e.

eres choses par grand esprit: & consola 4.Roys

ceux qui gemissoiét en Zion à tousiours. 22.a.

Il monstra lés choses aduenir & lés cho- Isa.38.a.

ses secretes deuant qu'elles vinssent.

CHAP. XLIX.

LA *memoire de Iosias est faicte cõ-* A

me l'œuure de l'apoticaire en com- 4.Roys

position d'odeur. Sa memoire sera 23.b.

doulce comme le miel en toute bouche, & comme la musique au conuiue de vin. Cestuy fut adressé diuinement en la penitence de la gent: & osta lés abominations d'infidelité. Et gouuerna son cœur enuers le Seigneur, & és iours dés pechez corrobora pieté. Tous lés Roys commirent pe- B

ché, sinon Dauid, & Ezechias, & Iosias : car lés Roys de Iuda delaisserent la loy du Souuerain, & contemnerent la crainte de Dieu. Car ilz donnerent son royaume aux autres, & leur gloire aux gentz estrangers. Ilz bruslerent la cité de saincteté esleute : & feirent lés voyes d'icelle estre desertes en la main de Ieremie. Car ilz traicterent mal cestuy qui

estoit consacré Prophete, dés le ventre Iere.1.b

de sa mere, ※pour destruire, deliurer, & Iere.38.

perdre, & de rechef edifier & renoueller. Ezechiel est celuy qui veit la C

presence de la gloire, laquelle luy fut mon Ezech.1

strée au chariot dés Cherubins. Car il feit memoire dés ennemis en la pluye, pour bien faire à ceux qui ont monstré lés droictes voyes. Et lés os dés douze prophetes pullulẽt de leur lieu: car ilz

fortifierent Iacob, & se racheterent en la
foy de leur vertu. Comment ampli-
fierons nous Zorobabel? Car cestuy
D fut comme le signe en la main dextre d'Is-
gée.2.d raël. Et Iesus, filz de Iozedec: lesquelz
ach.3.a. en leurs iours edifierent la maison, & dres
ezra.3b serent le sainct temple au Seigneur, prepa-
ehe.7 a ré en gloire eternelle. *Et Nehe-
mias est en memoire de long temps: lequel
nous releua lés murs tumbez, & feit tenir
lés portes & serrures, lequel dressa noz
is.44.c maisons. *Nul n'a esté nay en la
terre tel que Henoch: car aussi cestuy a
esté prins de la terre. *Et Ioseph le-
ne.50.d quel fut nay prince de sés freres, la fermeté
de la gent, le recteur dés freres, la stabilité
du peuple: & sés os furent visitez, & pro-
ene.4 d phetiserent aprés la mort. *Seth
d.et.9 d & Sem ont aquis gloire enuers lés hom-
mes, aussi par dessus toute personne en la
generation d'Adam.

CHAP. L.

A SImon filz d'Onias fut grand sacrificateur lequel renforça la maison en sa vie, & corrobora en sés iours le temple. Car la haulteur du temple fut de luy fondée, le double edifice & lés haultes paroitz du temple. En sés iours lés puitz ietterent eaues: et furent remplis outre mesure comme la mer. Lequel eut soing de sa gent & la deliura de perditiõ. Lequel fut fort pour amplifier la cité, & aquerut gloire en la conuersation de la gent, & amplifia l'entrée de la maison & de l'attre. Il luit comme l'estoille matutinalle au milieu de la nuée, & comme la plaine lune en sés iours. Et comme le soleil reluit, ainsi cestuy reluit au temple de Dieu. Comme l'arc qui reluit entre lés petites nuées de gloire, et comme lés fleurs dés roses és iours du prim temps, & comme lés fleurs de lis qui sont au passage de l'eaue, et comme l'encens flairant és iours de l'esté. Comme le feu reluysant, & comme l'encens bruslant au feu. Comme le vaisseau d'or massis orné de toute pierre
B precieuse. Comme l'oliue pullulante, & comme le cypres s'eleuant en haulteur. En luy baillant la robbe de gloire: & le vestant en la consommation de vertu. Il donna le vestement de sainceteté, qui est gloire, en la montée du sainct autel. Pour prendre aussi lés parties de la main dés sacrificateurs, & cestuy assistoit auprés de l'autel. Auprés de luy estoit la couronne de sés freres; & comme la plante du cedre au mont du Liban, ainsi auprés de luy assisterent tous lés filz d'Aharon, comme branches de palmes en leur gloire. Et l'oblation du Seigneur estoit és mains d'iceux, deuant toute la congregation d'Israël: & en ayant l'office de consommation en l'autel, pour amplifier l'oblation du Roy souuerain, il bailla sa main aux sacrifices, & offrit le sang de la grappe. Il respandit au soubbassement de l'autel, l'odeur diuin au souuerain Prince.

Adonc s'escryerent lés filz d'Aharon, C
& sonnerent en trompettes duictes au marteau, & firent ouyr vne grande voix en memoire deuant le Seigneur. Lors tout le peuple s'approcherent & cheurent en leur face sus la terre, pour adorer Dieu leur Seigneur, & pour faire prieres au Dieu tout puissant & souuerain. Et magnifierent en chantant de leur voix: & fut faict en la grande maison, vn son plein de doulceur. Et le peuple pria le Seigneur souuerain, en priere iusque à ce que l'honneur du Seigneur fut parfaict, & parfirent leur don. Adonc iceluy descendant, esleua sés mains sus toute la congregation dés filz d'Israël, pour donner gloire à Dieu de sés leures, & pour estre glorifié au nom d'iceluy. Et repeta son oraison, vueillant demonstrer la vertu de Dieu. Et encore d'auantaige pria le Dieu de toutes choses, qui a faict grandes choses en toute la terre, lequel a augmenté noz iours, depuis le ventre de nostre mere: & a faict auec nous selon sa misericorde. Cestuy nous doint la liesse du coeur, & que paix D
soit faicte en noz iours, en Israël par iours eternelz, & que Israël croye que la misericorde de Dieu est auec nous, affin qu'il nous deliure en sés iours. Mon ame hait deux gentz: mais la troysiesme n'est pas, gent que i'aye hay. Ceux qui sont assis en la montaigne de Seir, & lés Philisthins, & le fol peuple qui habite és parties de Sichem. Iesus filz de Sirach de Ierusalem a escrit la doctrine de sapience & de discipline en ce liure, lequel renouella la sapience de son coeur. Bienheureux est celuy qui conuerse en cés biens icy: celuy qui met cés parolles en son coeur sera tousiours sage. Car s'il faict cés parolles, il sera puissant en toutes choses: car la lumiere du Seigneur Dieu est sa voye.

L'oraison de Iesus filz de Sirach.

CHAP. LI.

O Seigneur Roy ie te confesseray, & A
te collauderay, toy qui és le Dieu mon sauueur. Ie confesseray ton

nom: car tu és faict mon adiuteur & protecteur, & as deliuré mon corps de perdition, du laqz de la mauuaise langue, & dés leures de ceux qui font mensonges, & m'as esté faict adiuteur en la presence de ceux qui s'arrestoient deuant moy. Et m'as deliuré selon la multitude de la misericorde de ton nom de ceux qui en cryât comme le Lyon, estoyent preparez à la viande: dés mains de ceux qui queroient mon ame, & dés portes de tribulations qui m'ont enuironnées. De l'oppresion de la flamme laquelle m'a enuironné, & nay pas esté bruslé au milieu du feu. De la proffondeur du ventre d'enfer, & de la langue maculée, & de la parolle de mensonge, & du mauuais Roy, & de la lan-
B gue iniuste. Mon ame louera le Seigneur iusque à la mort: & ma vie approchoit à estre embas en enfer. Ilz m'auironnerent de toute part, & n'y auoit personne qui m'aydast. Ie regardoye aprés l'ayde dés hommes, et n'en y auoit point. I'ay eu recordation Seigneur de ta misericorde, & de tés oeuures qui sont dés le siecle: que tu deliure ceux qui t'attendent Seigneur, & lés deliure de la main dés gentilz. Tu as exalté mon habitation par dessus la terre: & ay prié pour la mort qui s'escoulloit. I'ay inuoqué le Seigneur pere de mon Seigneur, qu'il ne me delaisse point au iour de ma tribulation, & au iour dés orgueilleux sans ayde. Ie loueray continuellement ton nom, & collauderay cestuy en confession: & mon oraison a esté exaucée. Et m'as deliuré de perdition & m'as faict eschapper le tēps mauuais. Pourtant confesseray-ie, & te diray louenge, & beniray le nom du Sei-
C gneur. Quand i'estoye encore ieune, auant que ie fusse en erreur, ie demanday publiquement sapience en mon oraison. Deuant le temps ie demandoye aprés elle, & en enquesteray iusque en la fin, & flouriray comme la grappe meure. Mon coeur s'est resiouy en icelle, mon pied a cheminé le droict chemin: ie la cerchoye dés ma ieunesse. I'ay vn petit encliné mon aureille, & l'ay receu. I'ay trouué grande sapience en moymesme, & ay beaucop proffité en icelle. Ie donneray gloire a celuy qui me donne sapience. Car i'ay esté conseillé de le faire: i'ay desiré le bien, & ne seray point confus. Mon ame a luicté ensemble auec icelle: & en le faisant, ay esté confermé. I'ay estendu més mains en hault, & mon ame a reluict en sa sapience, & a illuminé més ignorances. I'ay adressé mon ame vers icelle, & l'ay trouué en congnoissance. I'ay possedé dés le commencement courage auec icelle: pource ne seray-ie point delaissé. Mon ventre a esté troublé en la querant: pource possederay-ie bonne possession. Car le Seigneur m'a donné langue pour mon salaire, & en icelle ie le loueray. Appro- D
chez de moy vous qui n'estes pas sages, & vous assemblez en la maison de discipline. Pourquoy tardez vous encore, & quelle chose direz vous en telz affaires? Voz ames ont vehementement soif. I'ay ouuert m'a bouche, et ay parlé. *Achettez Isa. 55
pour vous sapience sans argent, & abbaissez vostre col au ioug, & que vostre ame reçoiue discipline. Car le temps est prés pour la trouuer. Regardez de voz yeux, que i'ay peu labouré, & ay trouué pour moy grand repos. Receuez discipline en grand nombre d'argent, & possedez en icelle abondance d'or. Vostre ame se resiouysse en la misericorde d'icelle, & ne soyez point confus en la louenge d'icelle. Faictes vostre oeuure deuant le temps, & elle vous donnera vostre salaire en son temps.

Fin de la sapience de Iesus filz de Sirach, autrement dict Ecclesiastique.

LE LIVRE du Prophete Baruch.

CHAP. I.

CElles aussi sont lés parolles du liure, que Baruch filz de Nerias, filz de Maasias, filz de Zede- A
chias, filz de *Sedei, filz de Hel- *autrem. Asodij.
chias, escriuit en Babylone, en la cinquiesme année, & au septiesme iour du moys, au temps que lés Chaldéens prindrent Ierusalem & la brusleren. Et Baruch leut lés parolles de ce liure icy, aux aureilles de Iechonias filz de Ioacim Roy de Iuda, & aux aureilles de tout le peuple venant au liure, & és aureilles dés puissans filz de Roys, & és aureilles dés anciens, & és aureilles du peuple: depuis le plus petit iusque au plus grand d'iceux, de tous ceux qui demouroient en Babylone au fleuue de *Sodi. Et ceux qui *autrem. Sud.
lés escoutoient plouroient, & ieusnoient, & prioient en la presence du Seigneur.

B Ilz recueillerent de l'argent selon ce
qu'vn chascun auoit de puissance. Et l'en-
uoyerent en Ierusalem à Ioacim le filz de
Helcias, filz de Salom sacrificateur, &
aux autres sacrificateurs, & à tout le
peuple qui fut trouué auec luy en Ierusa-
lem: quand ilz receurent lés vaisseaux du
temple du Seigneur qui auoient esté ostez
du temple, pour lés porter en la terre de
Iuda, au dixiesme iour du moys de Si-
ban: assauoir lés vaisseaux d'argent, que
Zedecias filz de Iosias Roy de Iuda a-
uoit faict, aprés que Nabuchodo-nozor
Roy de Babylone eut prins Iechonias,
& sés princes, & sés plus puissans, & le
peuple de la terre, hors de Ierusalem, &
C qu'il lés mena liez en Babylone. Et
ilz dirent: Voicy nous vous auons en-
uoyé de l'argent, duquel achettez-en dés
oblations pour faire holocaustes, & de
l'encens, & faictes la manne, & offrez
pour le peché sur l'autel du Seigneur no-
stre Dieu: & priez pour la vie de Nabu-
chodo-nozor Roy de Babylone, et pour
la vie de Baltazar son filz, affin que leurs
iours soient sus la terre, comme lés iours
du ciel: & affin que le Seigneur nous don
ne force, & qu'il illumine noz yeux, affin
que nous viuons soubz l'vmbre de Na-
buchodo-nozor Roy de Babylone, &
soubz l'vmbre de Baltazar son filz, &
que nous le seruions plusieurs iours, &
que nous trouuions grace deuant eux.
Priez aussi pour nous mesmes au Sei-
ou. 2. b. gneur nostre Dieu: car nous auons peché
au Seigneur nostre Dieu, & n'est pas reti-
rée sa fureur de nous iusque à ce iour icy.
Lisez ce liure icy que nous vous a-
uons enuoyé, pour estre recité au temple
du Seigneur, au iour solennel, & au iour
oportun, & direz: A nostre Seigñr Dieu
aniel. 9. a appartient iustice: mais à nous appartient
D confusion de nostre face, comme il est au-
iourdhuy à tous ceux de Iuda, & à tous
lés habitans de Ierusalem: à noz Roys,
& à noz princes, & à noz sacrificateurs,
& à noz prophetes, & à noz peres.
Nous auons peché deuant l Seigneur no
stre Dieu, & n'auons point creu en luy
par nostre deffiance, & ne nous sommes
point rendus subiectz à luy, & n'auons
point ouy la voix du Seigneur nostre
Dieu, pour cheminer és commandemens
qu'il nous auoit donné. Car depuis le
iour quil tira hors noz peres de la terre
d'Egypte, iusque à ce iour icy, nous auõs
esté incredules au Seigneur nostre Dieu:
& comme dissipez nous sommes retirez,
affin que n'ouyssions sa voix. Et plu-
sieurs maux nous sont aduenus auec plu-
sieurs maledictions, que le Seigneur con-
stitua à Moyse son seruiteur, lequel tira deut. 28. b
hors noz peres de la terre d'Egypte:
pour nous donner la terre abondante de
laict & de miel, comme il est au iourdhuy.
Et n'auons point escouté la voix du Sei-
gneur nostre Dieu, selon toutes lés parol-
les dés Prophetes qu'il nous a enuoyé à
nous & à noz iuges: & sommes allez vn
chascun selon le sens de nostre coeur
mauuais, faire dés oeuures aux dieux
estrangers, en faisant lés maux deuant lés
yeux du Seigneur nostre Dieu.

CHAP. II.

Pour laquelle chose, le Seigneur
nostre Dieu a confermé sa parolle A
qu'il a parlé à nous, & à noz iu-
ges qui ont iugé en Ierusalem, & à noz
Roys, & à noz princes, & à tous ceux
d'Israël & de Iuda: que le Seigneur feroit
venir sus nous grandz maux lesquelz
n'ont pas esté faictz soubz le ciel telz
qu'ilz ont esté faictz en Ierusalem, selon
lés choses qui sont *escrites en la loy de
Moyse: tellement que l'homme mange- deut. 28. f
roit la chair de son filz, & la chair de sa
fille. Et lés a donné soubz la puissance
de tous lés Roys qui sont à lenuiron de
nous, en opprobre, & en desolation, &
en tous lés peuples esquelz le Seigneur
nous a espars. Et sommes mis au des-
soubz, & non pas au dessus: pource que B
nous auons peché au Seigneur nostre
Dieu: en non obeyssant à sa voix. *A
nostre Seigneur Dieu appartient iustice: Sus. 1. c.
mais à nous & à noz peres appartient
confusion de face, comme est ceste iour-
née. Car le Seigneur auoit parlé sus
nous tous cés maux icy qui sont venus
sus nous: & n'auons point prié la face
du Seigneur nostre Dieu, pour retourner
vn chascun de nous, de noz voyes tres-
mauuaises. Et le Seigneur a veillé sus
lés maux, & lés a faict venir sus nous:
car le Seigneur est iuste en toutes sés œu-
ures, qu'il nous a cõmandé: & si n'auons
point ouy sa voix, pour cheminer aux
commandemens du Seigneur qu'il a don-
né deuant nostre face. Et main-
tenant toy Seigneur le Dieu d'Israël, C
qui as tiré hors ton peuple de la terre
d'Egypte par main forte, & par signes
& choses merueilleuses, & par ta gran-
de vertu, & par ton bras estendu, tu t'es
faict vn nom, comme on voit en ce iour
icy: nous auons peché, nous auons faict
infidelement, nous auons faict iniuste-
ment en toutes tés iustices, Seigneur no-
stre Dieu. Que ton ire se destourne
de nous:

de nous : car nous sommes demourez en
petit nombre entre lés gentilz là ou tu
nous as espars. Exauce Seigneur
noz prieres,& noz oraisons,& nous tire
hors à cause de toy, & nous donne que
puissions trouuer grace deuant la face de
ceux qui nous ont icy amené : affin que
toute la terre congnoisse, que tu és nostre
Seigneur Dieu,& que ton nom est appel-
D lé sus Israël,& sus son genre. O Sei-
gneur regarde sus nous, de ta saincte mai-
son,& encline ton aureille & nous exau-
ce. Ouure tés yeux, & regarde, que lés
*ou,sepulchre. mortz qui sont en *enfer, desquelz l'esprit
est receu de sés entrailles, ne donneront
deu.26.d point d'honneur ne de iustification au Sei
Isa.43.d. gneur:mais l'ame qui est triste à cause de
psal.114 d la grandeur du mal, & qui chemine cour-
be & foible,& lés yeux deffaillans,et l'a-
me qui a faim, te donne gloire, & iustice,
à toy Seigneur. Car nous ne respandons
point noz prieres, & ne demandons pas
misericorde en ta presence, Seigneur no-
stre Dieu, selon lés iustices de noz peres:
mais pource que tu as enuoyé ton ire &
ta fureur sus nous, ainsi que tu as parlé
en la main de tés seruiteurs Prophetes,di-
E sant. Le Seigneur dit ainsi: Enclinez
vostre espaulle, & vostre col, & seruez
au Roy de Babylone,& vous serez assis
en la terre que i'ay donné à voz peres.
Que si vous ne le faictes, & si vous
n'escoutez point la voix du Seigneur vo-
Iere.29 b. stre Dieu,pour seruir au Roy de Babylo-
ne,ie feray que vous ne serez plus és citez
de Iuda,ny dehors de Ierusalem: & vous
osteray la voix de liesse, & la voix de
ioye, & la voix de l'espoux, & la voix
de l'espouse : & toute la terre sera sans
quelque enseigne de ceux qui habitoient
en icelle. Ilz n'ont point ouy ta voix
pour seruir au Roy de Babylone: & as
estably tés parolles,q̃ tu as parlé par lés
mains de tés seruiteurs Prophetes, que lés
os de noz Roys & lés os de noz peres
seroient transportez hors de leurs lieux.
Et voicy qu'ilz sont iettez en la chaleur
du soleil,& en la froidure de la nuict: &
sont mortz en tresmauuaise doleur, par
famine, & par l'espée, & par estre en-
uoyez hors. Et as mis le temple auquel
ton nom a esté appellé, comme il est pour
le present,à cause de l'iniquité de la mai-
son d'Israël, & de la maison de Iuda.
F Et as faict en nous, Seigneur qui és
nostre Dieu,selon toute ta bonté, & selon
toute ta misericorde qui est grande, ainsi
que tu as parlé par la main de ton ser-
uiteur Moyse : au iour auquel tu luy
commandas d'escrire ta loy deuant lés
enfans d'Israël, disant : *Si vous
n'escoutez point ma voix, ceste grande Leui.2
multitude sera redigée en trespetite gent: Deu.2
car ie lés disperseray, pource que ie say
bien que le peuple ne m'escoutera point:
Car le peuple est de dure ceruelle. Et
retournera à son coeur en la terre de sa
captiuité : & congnoistront que ie suis
leur Seigneur Dieu, & leur donneray vn
coeur pour entendre,& dés aureilles pour
escouter, & me loueront en la terre de
leur captiuité, & auront memoire de mon
nom. Ilz se destourneront de leur dos
qui est dur,& de leur mauuaistiez: car ilz
auront memoire de la voye de leurs peres
qui ont peché en moy. Ie lés rappel- G
leray en la terre de laquelle i'ay iuré à
leurs peres, Abraham, Isaac, & Iacob,
& domineront en icelle. Et lés mul-
tiplieray & ne seront plus diminuez.
Ie leur establiray vne autre allian-
ce eternelle, affin que ie soye leur
Dieu, & qu'ilz soyent mon peuple:
& ne moueray plus mon peuple lés
enfans d'Israël,de la terre que ie leur ay
donné.

CHAP. III.

ET maintenant Seigneur tout puis- A
sant Dieu d'Israël, l'ame qui est
en angoisses, & l'esprit qui est en
angoisse crye à toy. Seigneur,escou-
te, & pardonne,car tu és le Dieu miseri-
cordieux: & aye pitie de nous, de ce que
nous auons peché deuant toy. Car tu
demeure eternellement: & nous perirons
au siecle. O Seigneur tout puissant,
Dieu d'Israël,escoute maintenant l'orai-
son dés mortz d'Israël, & de leurs filz
qui ont peché deuant toy, & n'ont pas
ouy la voix du Seigneur leur Dieu,
dont nous sont lés maux assemblez.
Ne vueille pas auoir recordation de
l'iniquité de noz peres:mais aye memoi-
re de ta main,& de ton nom, en ce temps
icy, que tu és le Seigneur nostre Dieu:
& nous te louerons Seigneur, car pour
ce as-tu donné en noz cœurs ta crain-
te : affin aussi que nous inuoquions ton
nom,& que nous te louons en nostre ca-
ptiuité : car nous nous destournerons
de l'iniquité de noz peres, qui ont pe-
ché deuant toy. Et voicy,
nous sommes auiourdhuy en nostre ca-
ptiuité, en laquelle tu nous as espars,
en reproche, & en malediction, & en
peché, selon toutes lés iniquitez de
noz peres, qui se sont retirez de toy
Seigneur qui és nostre Dieu.

B Israël escoute lés commandemens de
vie, escoute dés aureilles: affin que tu con-
gnoisse prudence. D'ont vient Israël que
tu és en la terre dés ennemys? Tu és en-
uieilly en la terre d'autruy: tu és souillé
auec lés mortz. Tu és deputé auec ceux
qui descẽdẽt en enfer: tu as delaissé la fon-
taine de sapience. Car si tu eusse cheminé
en la voye de Dieu, tu eusse veritablement
demouré en paix sus la terre. Aprens assa
uoir ou est prudence ou est vertu, ou est
entendement: affin que ensemble tu sache
ou est la longuesse de vie, & de nourritu-
re, & ou est la lumiere dés yeux, & la
paix. Qui a trouué son lieu? & qui a entré
en sés thresors? Ou sont lés princes dés
gentilz, & ceux qui dominoient sus lés
bestes qui sont sus la terre? Qui se iouent
auec lés oyseaux du ciel: qui thesaurisent
l'argent, & l'or auquel lés hommes ont
leur confiance, & n'y a nulle fin à leur
aquest? Qui forgent l'argent, & sont soli-
citeux: & n'est nul qui puist inueter leurs
oeuures? Ilz sont exterminez: ilz sont de-
…u, au sa scendus aux enfers: & autres se sont esle-
…chre. uez en leur lieu. Lés iuuenceaux ont veu
C la *lumiere, & ont demouré sus la terre,*
mais ilz ont ignoré la voye de discipline,
& n'ont pas entendu sés sentiers: & leurs
enfans ne l'ont pas receu. Elle s'est reti-
rée arriere de leur face. Elle n'a pas esté
ouye en la terre de Chanaan, & n'a pas
esté veuë en Theman. Ausi lés filz d'A-
gar qui ont cerché la prudence, qui est de
la terre: lés marchans de la terre, & de
Theman, & lés fabulateurs, & lés inqui-
siteurs de prudence, & d'intelligẽce: iceux
n'ont pas congneu la voye de sapience,
& n'ont pas eu memoire de sés sentiers.

O Israël combien grande est la maison
de Dieu? & combien grand est le lieu de
sa possession? Il est grand, & n'a pas de
fin: il est hault & sans mesure. Là ont esté
lés geantz renommez, ceux qui dés le com
D mencement furent de grande stature, ex-
pers à la guerre: Le Seigneur n'a pas
esleu ceux la, & n'ont pas aussi trouué la
voye de discipline: & pourtant sont ilz
peris. Et pourtant qu'ilz n'ont pas eu sa-
pience, ilz sont mors à cause de leur folie.

Qui est monté au ciel pour la prendre,
& l'amener dés nuées? Qui a passé outre
la mer, pour la trouuer, & l'apporter par-
dessus l'or esleu? Il n'y a nul qui puist
congnoistre sés voyes, ne qui enqueste lés
sentiers. Mais celuy qui scet toutes cho-
ses, la congnoit: & l'a trouuée par sa pru-
dence. Qui a preparé la terre en temps
eternel: & la remply de bestes à deux
piedz, et à quatre piedz. Qui enuoye la lu
miere, & s'en va: il a appellée, & a obey à
luy en crainte. Ausi lés estoilles ont don-
né la lumiere en leurs gardes, & se sont re
siouyes. On lés a appellé: & ont dit, nous
voicy. Et ont donné leur lumiere, en liesse
à celuy qui lés a faict. Cestuy est nostre
Dieu, & nul autre sera estimé encontre
luy. Cestuy a trouué toute la voye de di-
scipline, et l'a baillée à Iacob sõ seruiteur,
& à Israël son bien aymé. Aprés ce, a esté
veu en la terre, & à conuersé auec lés
hommes.

CHAP. IIII.

ICy est le liure dés commandemens A
de Dieu, & la loy qui est eternelle.
Tous ceux qui la tiennent paruien-
dront à la vie: *mais* ceux qui la laisseront,
viendront en la mort. Retourne toy
Iacob, & la prens: chemine par la voye
vers sa splendeur, contre sa lumiere. Ne
baille pas à vn autre ta gloire, ne ta digni
té à la gent estrangere. Israël, nous som-
mes bienheureux: car lés choses qui plai-
sent à Dieu, nous ont esté manifestées.

Toy peuple de Dieu, prens courage, toy
Israël qui és digne de memoire. Vous estes B
vendus aux gentilz, non pas pour vous
perdre: *mais* pource que vous auez prouo
qué à courroux le Seigneur en l'ire de
Dieu: et estes baillez aux aduersaires. Car
vous auez irrité celuy qui vous a faict, as
sauoir le Dieu eternel: en immolant aux
diables, & non pas à Dieu. Et auez ou-
blié celuy qui vous a nourry, & auez con
tristé Ierusalem vostre nourrisse. Car elle
a veu le courroux qui venoit de Dieu
vers vous, & a dit? Escoutez vous q̃ estes
voisins à Zion. Certainement Dieu m'a
amené vne grande lamentation. Car i'ay
veu la captiuité de mõ peuple, de més filz,
& de més filles, que celuy qui est eternel a
faict venir sus eux. Ie lés ay nourry en
liesse, *mais* ie lés ay delaissé en pleur & la-
mentation. Nul ne se resiouysse sus moy
qui suis vefue & desolée: ie suis delaissée
de plusieurs, à cause dés pechez de més
filz: pource qu'ilz se sont destournez de
la loy de Dieu. Et n'ont point congneu
sés iustices: & n'ont pas cheminé selon lés C
voyes dés commandemens de Dieu: & ne
sont point entrez auec iustice, par lés sen-
tiers de sa verité. Que lés voisins de Zion
viennent & qu'ilz ayent recordation de
la captiuité de més filz & de més filles,
que celuy qui est eternel a faict venir sus
eux. Car il a faict venir sus eux vne gent
loingtaine, vne gent mauuaise, & d'vne
autre langue, qui n'ont pas faict d'hon-
neur à l'ancien, & n'ont pas eu pitié dés
enfans. Ilz ont emmené lés bien aymez
de

de la vefue: & ont destitué de sés filz, celle
qui estoit seulle. Mais en quoy vous puis
D ie ayder? Car celuy qui a faict venir lés
maux sus vous, luy mesme vous deliure-
ra dés mains de voz ennemis. Cheminez
enfans, cheminez, car ie suis laissée toute
seulle. Ie me suis desuestue de la robbe de
paix, & me suis vestue du sac de supplica-
tion: & crieray vers le souuerain en més
iours. Ayez bon courage més enfans,
cryez au Seigneur: & il vous deliurera
de la main dés princes ennemis. Car i'ay
eternellement esperé vostre salut: & ay
esté resiouye de celuy qui est sainct, sus la
E misericorde qui vous viendra de vostre
sauueur eternel. Ie vous ay enuoyé hors
en pleur & gemissement: mais le Seigneur
vous fera retourner à moy en ioye & en
liesse à tousioursmais. Car ainsi que lés
terres voisines ont veu vostre captiuité
venir de Dieu, ainsi verront elles, aussi ha-
stiuement vostre salut venir de Dieu: le-
quel viendra sus vous en grand honneur,
& en splendeur eternelle. Més en-
fans, souffrez patiemment l'ire qui vien-
dra sus vous. Car ton ennemy t'a persecu
té: mais tu verras de brief sa perdition, &
monteras sus son col. Més delicatz ont
cheminé lés asprés voyes: car ilz sont me-
nez comme le troppeau pillé dés enne-
F mis. Més enfans prenez bon coura-
ge, & cryez au Seigneur. Car celuy qui
vous a mené aura memoire de vous. Et
comme ce a esté de vostre sens que vous
auez erré arriere de Dieu, retournez vous
de rechef dix fois autant en le requerant.
Car celuy qui a faict venir lés maux sus
vous, cestuy mesme derechef vous fera
venir vne liesse eternelle, auec vostre salut.
Prens courage Ierusalem. Car celuy qui
t'a nommée t'enhorte. Tés nuysans qui
t'ont vexée, periront: & ceux qui se sont
resiouys en ta ruine seront punis. Lés
citez ausquelles tés filz ont seruy seront
punies, & celle qui a prins tés filz. Car
G ainsi comme elle s'est resiouye en ta rui-
ne, & a eu ioye en ton trebuschement:
ainsi sera elle contristée en sa desolation.
La ioye de sa multitude sera coppée, &
sa resiouyssance sera tournée en pleur. Car
le feu viendra sus elle eternellement, ės
loingtains iours: & lés diables y habite-
Sus. 5. b. ront long temps. *Ierusalem regarde
vers Orient: & voys la liesse qui te vient
de Dieu. Car voicy tés filz que tu as
laissé aller espars, viennent: ceux qui sont
recueillys d'orient, iusque en occident
viennent eux resiouyssans en la saincte
parolle, & en l'honneur de Dieu.

CHAP. V.

Despouille-toy Ierusalem de la A
robbe de pleurs, & de ta vexa-
tion: & te vest de beauté, & d'hon
neur, & de la gloire eternelle qui t'est don-
née de Dieu. Dieu t'enuironnera du veste-
ment double, de iustice: & mettra sur ta
teste la mitre de l'honneur eternel. Car
Dieu monstrera en toy sa splendeur, qui
est soubz le ciel. *Et Dieu te nomme Sus.
ra par ton nom à tousiours: assauoir, paix B
de iustice & honneur de pieté. Esleue
toy Ierusalem & te tiens au hault lieu: re-
garde autour de toy vers orient, & regar
de tés filz qui sont recueillys, depuis le so-
leil leuant iusque en occident en la parol-
le du sainct, eux resiouyssans de la memoi
re de Dieu. Car ilz se sont partis de
toy, menez à pied par lés ennemis: mais le
Seigneur lés te ramenera portez en hon-
neur, comme enfans du Royaume. Car C
Dieu a ordonné d'humilier toute haulte
montaigne, & lés Roches pardurables, &
de remplir lés vallées, pour faire la terre
egale: affin que Israël chemine diligem-
ment, en l'honneur de Dieu. Aussi lés
forestz ont donné vmbre à Israël, & tout
boys de suauité, par le commandement
de Dieu. Car Dieu fera venir Israël D
ioyeusement en la lumiere de sa maiesté,
auec misericorde & iustice qui est de
luy.

EXEMPLE

de l'Epistre qu'enuoya Ieremie à
ceux qui deuoient estre menez
captifz en Babylone, par le
Roy dés Babyloniens, af-
fin de leur annoncer
ainsi qu'il luy a-
uoit esté com-
mandé de
Dieu.

CHAP. VI.

Pour lés pechez que vous auez A
commis deuant Dieu: vous serez
menez captifz en Babylone, par
Nabuchodo-nozor Roy dés Ba-
byloniens. Quand donc vous serez
entrez en Babylone, vous y serez plu-
sieurs ans, & long temps, iusque à sept
generations. Toutesfoys aprés ce, ie
vous tireray hors de là, en paix.
Mais pour lors vous verrez en Ba-
bylone

bylone dés dieux d'or & d'argent, & de
pierre & de boys qui seront portez sus
44.b lés espaules, en demonstrant crainte aux
..5 a gens. Gardez vous donc que ne soyez
13.14 faictz semblables aux oeuures dés estran
gers: & que ne craigniez point, & que la
paour d'iceux ne vous surprenne. Quãd
donc vous verrez le peuple de derriere &
de deuãt, dictes en adorant en voz coeurs:
Seigneur, c'est toy, qu'il appartient ado-
rer. Mon ange est auec vous, & moy mes-
me requerray voz ames. Car leurs boys
combien qu'ilz soient polis par l'ouurier,
& dorez & argentez, ilz sont faulx, & si
ilitu, ne peuuent parler. Et comme a la vierge
qui ayme aornement, ainsi eux prenans
de l'or en forgent dés couronnes pour lés
testes de leurs dieux. Et de la vient que lés
sacrificateurs soubstraient d'iceux leurs
dieux l'or & l'argent, & le despendent en
tre eux mesmes. Ilz en donnent aussi aux
putains, & en ornent lés paillardes. Et de
B rechef, quand ilz ont reprins la mesme
chose dés paillardes, ilz en ornent leurs
dieux: mais ceux ne sont point deliurez
de la rouillure ne de la vermine. Et
quand ilz lés ont vestu d'vn vestement de
pourpre, ilz nettoient leur face, à cause de
la pouldre de la maison, qui est en abon-
dance entre eux. Aussi l'vn à vn sce-
ptre comme vn homme, & comme vn iu-
ge de quelque region: lequel ne met pas à
mort celuy qui a offensé contre luy. Il a
aussi vne espée en sa main, et vne coignée:
mais il ne se deliure pas de la bataille, ne
dés larrons. Parquoy vous soit tout
notoire, que ceux ne sont pas dieux. Ne
lés craignez point donc. Car ainsi que le
vaisseau de l'hõe est faict inutile, quand il
est rompu, telz sont aussi leurs dieux.
Quand iceux sont asiz en la maison,
leurs yeux sont pleins de la pouldre dés
piedz de ceux q̃ y entrẽt. Et cõe lés huys
sont fermez de toutes partz à celuy qui
a offensé le Roy, ou comme à celuy qui
est amené à la mort: ainsi serrent lés sa-
crificateurs lés maisons d'iceux de portes
de clostures & de serrures, affin qu'ilz ne
soyent despouillez dés larrons. Ilz
leur allument dés lampes, & certes en
grand nombre: desquelles n'en peuuent
veoir aucunes. Mais il sont comme vne
poultre en la maison. Et disent
[leurs sacrificateurs] que lés vers qui
sont de la terre leschent leurs coeurs,
quand ilz lés mangent, eux & leurs veste-
mens, & ne le sentent pas. Leurs faces
C sont faictes noires de la fumée qui se faict
en la maison. Lés hulotes, & lés arondel
les, & lés oyseaux volent sus leur teste: &
aussi semblablement lés chatz. Parquoy
congnoissez, qu'ilz ne sont pas dieux. Ne
lés craignez point donc. L'or aussi qu'ilz
ont pour la beauté, ne resplendira pas si
quelqu'vn ne nettoye la rouillure. Aussi
quand on lés fondoit, ilz ne le sentoyent
pas. Ilz ont esté achetez de tout pris:
esquelz n'y a point d'esprit. *Ilz sont Isa.46.b.
portez sur lés espaules, & n'ont nulz
piedz, en demonstrant leur vtilité aux
hommes. Ceux aussi qui lés honnorent,
soyent confuz. Pour ceste cause, s'ilz
tumbent en la terre, ilz ne se releuẽt point
d'eux mesme: & aussi si quelqu'vn le dres
se tout droict, il ne se tiẽdra point debout
de soymesme: mais ilz lés supporteront de
leurs espaulles, comme mortz. Leurs sa
crificateurs vendent leurs oblations, et en
abusent. Semblablement aussi leurs fem-
mes qui en retiennent, n'en distribuent
rien, ny au malade ny au paoure. Lés
femmes gisantes, & celles qui sont en flux
de sang touchent leurs sacrifices. Con-
gnoissant donc par cés choses qu'ilz ne
sont point dieux, ne lés craignez pas.
Mais d'ont sont ilz appellez dieux?
Pource que lés femmes donnent quelque
chose aux dieux d'argent, & d'or, & de
boys: lés sacrificateurs sont asis en leurs
temples, ayans lés robbes rompues &
la teste & la barbe raise, desquelz lés
testes sont nues. Et font vn bruyt en
cryant contre leurs dieux: comme aucuns
font au soupper du mort. Lés sacri-
ficateurs ostent lés vestemens d'iceux, &
en vestent leurs femmes, & leurs enfans.
Et s'ilz souffrent d'aucun quelque mal, D
ou quelque bien, ilz ne le peuuent rendre:
& ne peuuent constituer vn Roy, ne le
destituer. Semblablement ne peuuent
donner nulles richesses, ne rendre le mal.
Si aucun leur a faict voeu, & qu'ilz ne
l'ayt point rendu, ilz ne le demanderont
pas. Ilz ne deliurent pas l'homme
de mort, & ne deffendent pas le de-
bile du plus fort. Ilz ne rendent
pas la veuë à l'aueugle, & ne deliurent
pas l'homme de necessité. Ilz
n'auront point pitie de la vefue, & ne
feront nul bien aux orphelins.
Leurs dieux de boys & de pierre, &
d'or & d'argent sont semblables aux
pierres de la montaigne. Et ceux
qui leur feront honneur seront con-
fus. Comment donc doit on esti-
mer, ou dire que iceux soyent dieux?
En outre lés Chaldéens ne leur font
point d'honneur: lesquelz quand ilz
voyent vn muet qui ne peult parler, ilz
le presentent à Bel, en luy requerant
qu'il

qu'il le face parler : comme si ceux qui n'ont pas de mouuement pouoient sentir. Et quand ilz le congnoistront, ilz lés delaisseront. Car lés dieux d'iceux n'ont point de sens. Aussi lés femmes enuironnées de cordes sont assises par lés voyes, allumant lés ossez dés oliues. Et quand aucune d'icelles attirée par quelque passant, dort auec luy: elle reproche á sa voisine, qu'elle n'a pas esté digne comme elle: & que sa corde n'a pas esté rompue. Mais toutes lés choses
E qui se font á eux sont faulses. Comment donc doit on estimer, ou dire qu'ilz sont dieux? Ilz sont faictz par lés ouuriers & orfeures. Ilz ne seront rien autre chose, sinon ce que lés sacrificateurs veullent qu'ilz soient. Lés orfeures aussi qui lés font, ne viuent pas long temps: lés choses donc faictes par eux peuent elles estre dieux? Mais ilz ont laissé choses faulses, & opprobre á ceux qui viendront aprés eux: car quand la guerre leur suruiendra & le mal, lés sacrificateurs pensent ou ilz se muceront auec eux. Comment donc peut-on entendre qu'ilz soient dieux, qui ne se sauuent pas de la bataille, & ne se deliurent pas dés maux? Car comme ainsi soit qu'ilz soient de boys & de pierre, dorez & argentez: on saura cy aprés par toutes lés nations, que ce sont choses faulses: &
Psal. 115. seront manifestez aux Roys, qu'ilz ne
Sap. 13.b sont pas dieux, mais sont œuures dés mains dés hommes: & que nulle œuure de Dieu n'est en eux. Parquoy donc est notoire qu'ilz ne sont pas dieux: mais sont lés œuures dés mains dés hommes, & nulle œuure de Dieu n'est en eux.

F Ilz ne constituent point le Roy de quelque region, & ne donneront pas la pluye aux hommes. Ilz ne discerneront pas aussi le iugement, & ne deliureront pas lés hommes d'aucune iniure: car ilz ne peuuent rien non plus que lés corneilles au milieu du ciel & de la terre. Car aussi si le feu tombe sur la maison dés dieux de bois, d'or & d'argent: certes leurs sacrificateurs s'enfuyront, & se sauueront: mais iceux dieux seront bruslez au milieu comme lés poultres de bois. Et ne resisteront pas ny au Roy, ny á la bataille. Comment donc peut-on estimer, ou permettre qu'ilz soient dieux?

Lés dieux de bois & de pierres, d'or & d'argent qui sont moins fortz que lés meschans, ne se pourront deliurer dés larrons. Ilz leur osteront l'or & l'argent, & le vestement duquel ilz sont vestus, & s'en iront: & ne se pourront ayder eux mesmes. Parquoy, il vaut mieux estre Roy monstrant sa force, ou vn vaisseau vtile en la maison, auquel se glorifie celuy a qui il est, ou vn huis á la maison, qui garde ce qui y est en paix, qu'estre telz faux dieux. Le soleil aussi & la lune & lés estoilles resplendissantes, quand elles sont enuoyées pour choses vtiles, elles obeissent: semblablement aussi, quand l'esclair se monstre, il est visible. Aussi mesme le vent souf G
fle en toute region, & quand il sera commandé de Dieu aux nuées de cheminer par tout le monde, elles parfont ce qui leur est commandé. Le feu aussi qui est enuoyé d'enhault, pour consommer lés montaignes & lés forestz, il faict ce qu'il luy est commandé. Mais ceux la ne sont semblables ny en beauté, ny en puissance á nulle de cés choses. Parquoy donc on ne doit estimer, ne dire qu'ilz soient dieux: quand ilz ne peuuent ne faire iugement, ne faire aux hõmes aucune chose. Congnoissant donc qu'ilz ne sont pas dieux, ne lés craignez point. Car aussi ne maudiront ilz point le Roy, & ne le beneiront point. Ilz ne demonstrent pas aussi lés signes du ciel aux gentz: & ne luyront pas comme le soleil, & ne illumineront pas comme la lune. Lés bestes sont meilleures qu'eux, lesquelles peuuent fuyr soubz la couuerture, & proffiter á elles mesme. Et ainsi en nulle maniere ne vous est manifeste qu'ilz soient dieux: parquoy ne lés craignez pas. Car comme au lieu ou croissent lés courges, l'espouantaire ne garde rien, ainsi sont leurs dieux de boys argentez & dorez. Ilz sont aussi en telle maniere que la blanche espine qui est au iardin, sur laquelle tout oyseau s'assied. Semblablement leurs dieux de boys dorez & argentez sont semblables au mort ietté en tenebres. Vous congnoistrez aussi au pourpre & á la * graine qu'ilz ont sus eux, qu'ilz ne sont point dieux. Iceux aussi á la parfin seront mangez: & opprobre sera en la region. Meilleur est l'homme iuste qui n'a pas d'images: car il sera loing dés opprobres.

* aucun marbre

Fin du liure de Baruch.

Le premier

LE PREMIER liure dés Machabées.

CHAP. I.

A APrés que Alexandre filz de Philippe, Roy de Macedone sortit de la terre de Cethim,& qu'il eut occis Darius le Roy de Perse,& de Mede:il regna en son lieu, le premier en Grece:aduint qu'il ordonna beaucop de batailles, & conquist toutes lés fortresses,& mist à mort lés Roys de la terre. Il passa iusque aux fins de la terre, & print lés despouilles de la multitude dés gentilz: & la terre se tint quoy deuant luy. Et fut son cœur enorgueilly & esleué. Il assembla grosse puissance,& vne moult forte armée: & obtint lés regions dés gentilz,& lés tyrans:& luy furent faictz tributaires. Et aprés ce coucha malade au lict, & congneut qu'il mourroit. Il appella sés nobles seruiteurs, qui auoient esté nourris auec luy dés sa ieunesse:& leur diuisa son royaume,luy encore viuant. Et regna Alexandre douze ans, puis mourut.

[...]phus li.12. [...]p.1.

B Et sés seruiteurs obtindrent le royaume, vn chascun en son lieu: & se couronnerent aprés sa mort, & leurs filz aprés eux,par plusieurs ans:& furent lés maux multipliez en la terre. Et d'iceux yssit la racine de peché:assauoir Antiochus illustre filz du Roy Antiochus,qui auoit esté baillé en ostage à Rome:& regna en l'an cent & trenteseptiesme du royaume dés Grecz. En cés iours la sortirent aucuns mauuais filz d'Israël,& en inciterent plusieurs,disans:Allons & faisons alliãce auec lés gẽtilz qui sont auprés de nous:car depuis que nous sommes retirez d'eux, plusieurs maux nous sont aduenus. Et la parolle leur sembla bonne enuers eux. Et aucuns du peuple se delibererent, & s'en allerent vers le Roy: & leur donna puissance de faire la iustice dés gentilz. Ilz feirent vn college en Ierusalem selon lés loix dés nations, & laisserent leurs enfans incirconcis, & se retirerent de la saincte alliance,& se ioingnirent aux nations: &

C furent vendus pour mal faire. Et fut le royaume appareillé en la presence d'Antiochus: & commença à regner en la terre d'Egypte,tellement qu'il regnoit sus deux royaumes. Il entra en Egypte auec grosse multitude, auec chariotz & elephantz & cheuaucheurs,& grande multitude de nauires. Et feit la guerre contre Ptolomée le Roy d'Egypte: & Ptolomée eut paour de luy,si s'enfuyt: & en cheurent plusieurs naurez. Et print lés citez garnies de la terre d'Egypte:& print lés despouilles de la terre d'Egypte. Et aprés que Antiochus eut frappé Egypte, il s'en retourna en l'an cent & quarante troys: & s'en alla contre Israël,& monta en Ierusalem,auec grande multitude. Il entra au lieu sainct par arrogance,& print l'autel d'or,& le chandelier de lumiere,& tous sés vaisseaux,& la table de proposition, & lés tasses, & lés phioles,& lés petis mortiers d'or:& le voile,& lés couronnes, & l'ornement d'or qui estoit deuant le temple, & mist tout par pieces. Il print l'or & l'argent,& lés vaisseaux precieux: & print plusieurs secretz thresors qu'il trouua:& quand il eut tout prins, s'en alla en son pays:& feit occision de gens, & parla par grand orgueil. Et fut faicte D

[...]phus li.12. [...]p.6.

grande lamentation en Israël, & en tous leurs lieux. Et lés princes & lés anciẽs gemirent, lés ieunes & lés vierges furent affoiblis, & la beauté dés femmes fut changée. Tout homme marié ploura, & celles qui estoient assises en la chambre de mariage se lamentoient,& fut la terre esmeute sus lés habitans d'icelle,& toute la maison de Iacob fut confuse. Et deux ans aprés,le Roy enuoya le prince dés tributz és citez de Iuda: & vint en Ierusalem auec grande multitude,& parla à eux par parolles pacifiques fraudulentement,& ilz le creurent. Dont soubdainement se ietta sus la cité,& la frappa de grande playe: & destruisit moult du peuple d'Israël:& print lés despouilles de la cité:& y bouta le feu. Il destruisit sés maisons,& sés murailles à lenuiron: & emmenerent leurs femmes prisonnieres,& leurs enfans:& conquirent le bestail. Ilz edifierent la cité de Dauid d'vne haulte muraille, & ferme, & de haultes tours:& en feirent leur fortresse: & mirent là vne gent pecheresse, & dés hommes meschans: & furent puissans en icelle:& y mirent dés armures & dés viures:& y assemblerent lés despouilles de Ierusalem & lés mirent là:& furẽt faictz en grand ruine. Et ce fut faict par trahison au sainct lieu,& par le mauuais diable qui estoit en Israël. Ilz respan- E
dirent le sang innocent autour du sainct lieu & contaminerent la sanctification, & lés habitans de Ierusalem s'enfuyrent pour eux,& lés estrangers y habiterent,

& fut aliené de sa semence, & sés enfans la delaisserent. Sa sanctification fut delaissée comme le desert. Lés iours de sés festes furent conuertis en pleurs, sés sabbathz en opprobres, & sés honneurs en rien. Sa honte fut multipliée selon la gloire qu'elle auoit: & son excellence fut con
Iosephus uertie en pleur. Et le Roy An-
Anti. 12. tiochus escriuit à tout son royaume: que
chap. 6. et tout le peuple fut vny, & vn chascun de-
7. laissa sa loy: & toutes lés nations y consentirent, selon la parolle du Roy Antiochus. Ausi plusieurs de ceux d'Israël consentirent à sa seruitude: & sacrifierent aux images, & souillerent le sabbath.

Et le Roy Antiochus enuoya dés lettres par lés mains dés messagers en Ierusalem, & en toutes lés citez de Iudée: qu'ilz ensuyuissent lés loix dés nations de la terre, & qu'ilz deffendissent de faire lés holocaustes & sacrifices, & lés offertes, au temple de Dieu: & qu'ilz defendissent de solẽniser le sabbath, & lés iours
F solennelz. Il cõmãda de souiller lés sainctz lieux, & le sainct temple d'Israël. Et commanda d'edifier dés autelz, & dés temples, & dés images: & d'immoler de la chair de pourceaux, & bestes communes: & laisser leurs filz incirconcis, & souiller leurs ames en toutes ordures & abominations: à celle fin qu'ilz oubliassent la loy & delaissassent toutes lés iustifications de Dieu. Et que tous ceux qui ne feroient point selon la parolle du Roy Antiochus: qu'ilz mourussent. Il escriuit à tout son royaume selon cés parolles: & mist dés princes sus le peuple pour contraindre de faire telles choses. Et commanderent aux citez de Iuda de sacrifier. Et plusieurs du peuple se ioingnirent auec eux, lesquelz delaisserent la loy du Seigneur, & feirent dés maux sus la terre: & dechasserent le peuple d'Israël, és cauernes & és lieux secretz dés fugitifz. Au quinziesme iour du moys de Casleu, en l'an cent & quarantecinquiesme: le Roy Antiochus edifia vne image abominable de desolation sur l'autel du Seigneur: & edifierent dés autelz par toutes lés citez de Iuda à lenuiron: & brusloient l'encens deuant lés portes dés maisons & és rues, & sacri-
G fioient. Et bruslerent au feu lés liures de la loy de Dieu en lés coppant: & mettoient à mort tous ceux cheux lesquelz estoient trouuez lés liures de l'alliance du Seigneur, & tous ceux qui gardoient la loy de Dieu, selon l'edict du Roy, ilz mouroient. Ilz faisoient cés choses au peuple d'Israël, qui estoit trouué tous lés moys és citez, & ce par leur force. Et au vingt et cinquiesme iour du moys, ilz sacrifioient sur l'autel, qui estoit auprés de l'autel de Dieu: & lés femmes qui auoient circoncis leurs enfans, estoient occises, par le commandement du Roy Antiochus. Ilz pendoient lés enfans par lés testes en toutes leurs maisons: & tuoient ceux qui lés auoient circoncis. Et plusieurs dés enfans d'Israël determinerent entre eux, qu'ilz ne mangeroient point lés choses souillées: & aymerent mieux de mourir, que d'estre souillez dés viandes souillées: & ne voulurent point rompre la saincte loy de Dieu, & furent occis. Et y eut fort grand ire sus le peuple d'Israël.

CHAP. II.

EN cés iours la se leua Mathathias filz de Iehan, filz de Simeon sacrificateur, dés filz de Ioarim, de Ierusalem: & s'asseit sur la montaigne de Modín, & auoit cinq filz: assauoir Iehan qui estoit appellé Gaddis: & Simon qui estoit appellé Thasi: Iudas qui estoit appellé Machabée: & Eleazar qui estoit appellé Abaron: & Ionathas qui estoit appellé Aphus. Iceux veirent lés maux qui se faisoient au peuple de Iuda, & en Ierusalem. Et Mathathias dist: Malheur sur moy. Pourquoy suis-ie nay pour veoir la destruction de mon peuple, & la tribulation de la saincte cité: & pour estre icy assis tandis qu'elle est donnée és mains dés ennemys? Lés lieux sainctz sont donnez aux mains dés estrangers: son temple est comme l'homme de vile condition. Lés vaisseaux de sa gloire sont portez en captiuité, sés anciens sont occis és rues, & sés iuuenceaux sont tombez par l'espée dés ennemys. Quelle est la gent qui n'ayt point possedé de son royaume, & qui n'a point eu de sés despouilles? Toute sa noblesse est ostée. Celle qui estoit franche, est faicte serue. Voicy ausi noz sainctz lieux, & nostre beauté, & nostre clarté qui est desolée: & lés gentilz l'ont souillée. Que nous peult il chaloir donc d'encore viure? Lors Mathathias deschira sés vestemens, & ausi sés filz: et se couurirent de sacz, et plourerent grandement. Et vindrent là ceux qui estoient enuoyez par le Roy Antiochus: pour contraindre ceux qui estoient fuys en la cité de Modín, de sacrifier, et de brusler lés encẽs, et de

A Iosep. Anti. chap.

B

soy

soy retirer de la loy de Dieu. Et plusieurs du peuple d'Israël y consentirent, & se ioingnirent auec eux. Mais Mathathias & sés filz se tindrent constans.

Et ceux qui estoient enuoyez par Antiochus respondirent & dirent à Mathathias: Tu és le prince & le plus noble, & grand en ceste cité: & orné de filz & de freres. Viens donc le premier, & fais le commandement du Roy, ainsi que toutes nations ont faict, & aussi lés hommes de Iuda & ceux qui sont demourez en Ierusalem. Et seras, toy & tés filz entre lés amis du Roy: & seras abondant en or & en argent, & en plusieurs dons. Adonc
C Mathathias respondit, & dist à haulte voix: Quand aussi toutes lés nations obeiront au Roy Antiochus tellement qu'vn chascun se retire de la seruitude de la loy de sés peres, & qu'ilz consentiront à sés commandemens: si obeirons nous à la loy de noz peres, moy, més filz, & més freres. Dieu nous soit propice, il ne nous est pas vtile de laisser la loy & la iustice de Dieu. Nous n'escouterons pas lés parolles du Roy Antiochus: & ne sacrifierons pas en transgressant lés mandemens de nostre loy pour aller d'vne autre voye.

Et comme il fina de dire cés parolles: vn Iuif vint en la presence de tous, sacrifier aux images, sur l'autel en la cité de Modin, selon le commandement du Roy. Et Mathathias le veit, & en fut dolent, & sés reins tressaillirent, & fut allumée sa fureur selon le iugement de la loy, & en saillant aprés luy l'occist sur l'autel. Mais aussi mist à mort au mesme temps, l'homme que le Roy Antiochus auoit enuoyé pour contreindre de sacrifier, & destruisit l'autel: et eut zele de deffendre la loy, ainsi que feit * Pinées à Zambri filz de Salomi. Et s'escria Mathathias à haulte voix, en la cité, disant: Tous ceux qui ont le zele de la loy, qu'ilz establissent l'alliance, & qu'ilz viennēt aprés moy: & s'enfuyt luy & sés filz aux montaignes, & delaisserent tout ce qu'ilz
D auoient en la cité. Lors plusieurs qui "queroient iugement & iustice, descendirent au desert, & demourerent là, eux & leurs enfans, & leurs femmes, & leurs bestes: pource que lés "maux abondoient sus eux. Et fut annoncé aux gens du Roy, & à l'armée qui estoit en Ierusalem cité de Dauid, que aucuns hommes estoient retirez és lieux secretz au desert: lesquelz auoient transgressé le commandement du Roy, & que plusieurs estoient allez aprés eux. Et incontinent s'en allerent à eux, & ordonnerent la bataille contre eux au iour du Sabbat, & leur dirent: Resistez vous aussi encore? Sortez hors, si faictes selon la parolle du Roy Antiochus, & vous viurez.

Et ilz dirent: Nous ne sortirons pas, si ne ferons point la parolle du Roy pour souiller le iour du Sabbat. Ilz esmeurent la bataille contre eux: mais lés autres ne leur respondirent rien, & ne leur ietterent pas vne pierre, & n'estoupperent nulz lieux secretz, disans: Mourons tous en nostre simplicité: & le ciel & la terre seront tesmoingz, que vous nous destruisez iniustement. Ilz leur baillerent donc la bataille és iours du Sabbat: & moururent eux, & leurs femmes, & leurs enfans, & leurs bestes, iusque à mille ames humaines. Et Mathathias & sés amis le sceurent, & feirent grande lamentation E
sur eux. Et l'vn dist à l'autre: Si nous faisons tous ainsi que noz freres ont faict, & que nous ne combations contre lés gentz, & pour noz iustifications: ilz nous destruiront bien tost de la terre. Et en ce iour la penserent, disans: Tout homme quel qu'il soit qui viendra contre nous à la guerre en iour de Sabbat, bataillons contre luy. Et ne mourons point tous, cōe sont mortz noz freres és lieux secretz.

Lors s'assembla vers eux la compaignie dés Asideans, lés plus puissans d'Israël, tous ceux qui auoient volunté de tenir la loy: & tous ceux qui s'enfuyoient arriere dés maux, se ioingnirent auec eux, & lés renforcerent grandement. Et assemblerent vne armée, & frapperent lés pecheurs en leur ire, & lés mauuais hommes en leur indignation: & tous lés autres s'enfuyrent en leurs nations pour eschapper. F Et Mathathias auec sés amis circuyrent, & destruysirent lés autelz, & circoncirent en leur terme, autant d'enfans qu'ilz trouuerent incirconcis en tous lés termes d'Israël en leur force. Et poursuyuirent lés filz d'orgueil, & prospera l'oeuure en leurs mains. Ilz guarentirent la loy de la main dés gentilz, & dés mains dés Roys, & ne donnerent point de puissance aux pecheurs. Or lés iours de la mort de Mathathias approcherent, & dist à sés filz: Maintenant est l'orgueil fortifié, & la castigation, & le temps de destruction, & l'ire de l'indignation. Maintenant donc més filz soyez zelateurs de la loy, & donnez voz ames pour l'alliance de voz peres: & ayez memoire dés oeuures que lés peres ont faict en leurs generations: & vous en receurez grand gloire, & vn nom eternel. *Abraham ne fut-il pas trouué fidele en la tentation,

Margin notes: *Nombr. ..b. — "est, vi... ēct droi... mēt & ...temēt. — "u, aduer...ez. — Iosephus Anti. 12. chap. 8. — gen. 22. c.

tation, & ce luy fut reputé à iustice.
gen.41.e. *Ioseph garda le commandement au temps de son angoisse: & il fut faict le
Nombr. Seigneur d'Egypte. *Phinées nostre
25.c. pere par auoir amour au zele de Dieu,
eccl. 45.6 print l'alliance d'eternelle office de sacri-
Iosue 1.a. ficateur. *Iesus, pource qu'il accomplit la parolle, il fut faict le condu-
Nombr. cteur en Israël. * Caleb, pource
14.a. qu'il donna bon tesmoignage en la con-
2.Samuel gregation, il receut heritage. *Dauid
2.a. par sa misericorde, conquist le siege du
4.Roys royaume à tousiours. *Elias, pour-
2.a. ce qu'il fut zelateur du zele de la loy, il
Dan. 3.c. fut receu au ciel. *Ananias, & Azarias, & Misael, par leur foy furent deli-
Dan.6.f. urez de la flamme. *Daniel en sa simplesse fut deliuré de la gueulle dés lyons.
Et ainsi pensez de generation en ge-
G neration, que tous ceux qui ont esperance en luy ne s'affoyblissent point. Et ne craignez point lés parolles de l'homme pecheur, car sa gloire n'est que vers & ordure. Au iourdhuy il sera esleué, mais demain ne sera pas trouué: pource qu'il est retourné en sa terre, & est sa pensée perie. Vous donc més filz, soyez confortez, & faictes virilement en la loy: car si vous faictes ce que vous est commandé en la loy par le Seigneur vostre Dieu, vous serez glorifiez en icelle. Aussi voicy Simon vostre frere, ie say bien que c'est vn homme de conseil. Escoutez-le tousiours, & cestuy vous sera pour pere.

Et Iudas Machabée qui est fort puissant dés son enfance soit le prince de vostre armée: & cestuy conduira la bataille du peuple. Vous ferez venir à vous tous ceux qui gardent la loy: & faictes la vengeance de vostre peuple. Rendez aux gentilz leur retribution: & regardez au commandement de la loy. Et lés beneist, & fut mis auec sés peres.

Il mourut en l'an cent & quarantesixiesme: & fut enseuely de sés filz aux sepulchres de sés peres en Modin: & tous ceux d'Israël le plourerent par grande lamentation.

CHAP. III.

A LOrs Iudas son filz qui estoit appellé Machabée se leua en son lieu & tous sés freres l'aydoient, & tous ceux qui s'estoient ioinctz à son pere: & faisoient la bataille d'Israël en liesse. Il magnifia l'honneur de son peuple, & vestit vn haubergeon comme vn geant, & s'accoustra d'armures de guerre pour estre és batailles, & defendoit le camp de son espée. Il ressembloit vn lion en sés œuures, & estoit comme le petit du lion qui crye aprés la proye. Il poursuyuit lés iniques, & lés cercha, & brusla tous ceux qui troubloient son peuple, & furent sés ennemis reboutez pour la crainte d'iceluy. Et tous lés ouuriers d'iniquité furent troublez, & fut le salut adressé en sa main. Il courrouçoit plusieurs Roys, & resiouyssoit Iacob en sés œuures: & sa memoire estoit en benediction vers le monde. Il alloit par toutes lés citez de Iuda, & destruisit d'icelles lés meschãs: & osta l'ire d'Israël. Et fut renommé iusque aux fins de la terre: & rassembla tous ceux qui perissoient. Mais Apollonius assembla lés gentilz, & de Samarie, grãde puissance, et multitude, pour batailler contre Israël. Et Iudas le sceut, & s'en alla au deuant de luy, & le frappa & l'occist. Et si en tomberent plusieurs naurez: & lés autres s'enfuyrent, & print leurs despouilles. Aussi B
Iudas osta l'espée d'Apollonius: & en batailloit tous lés iours. Lors Seron prince de l'armée de Syrie ouyt, que Iudas auoit assemblé vne congregation de fideles, & vne compaignie auec luy, & dist: I'aquerray bruyt, & seray glorifié au royaume, & batailleray contre Iudas, & contre ceux qui sont auec luy, qui mesprisoient la parolle du Roy. Il s'appareilla, & monterent auec luy lés armées dés infideles, en forte ayde: pour faire vengeance contre lés enfans d'Israël. Et approcherent iusque à Beth-horon.

Et Iudas s'en alla au deuant d'eux, auec petit nombre de gentz: mais comme ilz veirent venir l'armée au deuant d'eux ilz dirent à Iudas: Comment pourrons nous en si petit nombre batailler contre ceste grande multitude, & si forte? Et si sommes au iourdhuy tous las de ieusner. Et Iudas dist: Il est facile d'enclorre plusieurs en la main de petit nombre: & n'y a point de difference deuant le Dieu du ciel, de deliurer en grãd nombre ou en petit nombre: car la victoire de la bataille n'est pas en la multitude de l'armée, mais la force est du ciel. Ilz viennent à nous en multitude rebelle & orgueilleuse, pour nous destruire, nous & noz femmes, & noz enfans, & pour nous piller. Mais nous bataillerons pour noz ames & noz loix: & Dieu lés destruira deuant nostre face. Ne lés craignez point donc. Et quand
il eut cessé de parler, il saillit incontinent C
sus eux: & Seron fut abbatu en sa presence, & son armée: & lés poursuyuit

en la

en la descente de Beth-horon, iusque au champ. Et y en eut de mortz iusque à huyt cens:& lés autres s'enfuyrent en la terre dés Philisthins. Et toutes lés gens qui estoient à lenuiron de Iudas & de sés freres eurent grand paour d'eux, & lés craignirent: & son renom vint iusque au Roy, & toutes gens racomptoient dés batailles de Iudas. Mais quand le Roy Antiochus ouyt cés parolles, il fut courroucé en son courage: & enuoya pour assembler l'armée de tout son royaume, vn ost moult puissant: & ouurit son thresor, & donna lés gaiges d'vn an à toute son armée: & leur manda qu'ilz
D fussent prestz à toutes choses. Et veit que l'argent de son thresor failloit,& que lés tributz dés regions estoient petis, à cause de la dissention & de la playe qu'il auoit faict en la terre, pour oster lés loix qui estoient gardées dés le commencement. Et craignit qu'il n'eust assez pour lés despens, que pour vne foys ou deux il auoit faict:& pour lés dons qu'il auoit donné parauant à main large: & auoit abondé par dessus tous lés Roys qui auoient esté deuant luy. Dont fut fort dolent en son courage, & pensa d'aller en Perse, pour receuoir lés tributz dés regions, & pour assembler gros argent.

Il laissa Lysias vn homme noble, de la generation royalle, sus lés negoces du royaume, depuis le fleuue d'Euphrates, iusque au fleuue d'Egypte, affin aussi qu'il nourrist son filz Antiochus, iusque à ce qu'il retourneroit. Et luy bailla la moytie de l'armée,& dés elephantz: et luy manda de faire tout ce qu'il vouloit, aussi de ceux qui demouroient en Iudée & en Ierusalem: & qu'il enuoyast vers eux l'armée pour destruire & extirper la puissance d'Israël,& lés demourans de Ierusalem, & pour oster leur memoire du lieu: & pour y mettre lés enfans dés estrangers pour demourer en tous leurs termes,& qu'il diuisast par sort leur ter-
E re. Et le Roy print l'autre partie de l'armée:& sortit d'Antioche cité de son royaume, en l'an cent & quarante septiesme:& passa outre le fleuue d'Euphrates,& chemina par toutes lés haultes regions. Et Lysias esleut dés hommes puissans, dés amys du Roy, [assauoir] Ptolomée filz de Dorimine,& Nicanor, & Gorgias: & enuoya auec eux quarante mille hommes & sept mille cheuaucheurs pour venir en la terre de Iuda,& pour la destruire, selon la parolle du Roy. Et partirent pour s'en aller auec toute leur puissance. Et sont venuz & arriuez en Emmaum terre champestre.

Et lés marchans dés regions ouyrent leur renom, & prindrent beaucop d'or & d'argent,& dés seruiteurs, & sont venus en l'ost pour acheter lés enfans d'Israël en seruiteurs: & l'armée de Syrie se ioingnit auec eux & auec la terre dés estrangers. Et Iudas & sés freres veirent que lés maux se multiplioient fort: & que l'armée s'approchoit de leurs termes: & sceurent lés parolles du Roy, qu'il auoit commandé de mettre le peuple de la terre en destruction & en consommation. Et dirent l'vn à l'autre: F
Redressons l'estat abbaissé de nostre peuple:& bataillons pour nostre peuple, & pour noz sainctz lieux. Et s'assembla vne multitude pour eux appareiller à la bataille,& pour prier & demander misericorde & compassion. Ausi Ierusalem n'estoit pas habitée, mais estoit comme vn desert. Il n'y auoit nul de sés filz qui entrast ou ysist, & le lieu sainct estoit foullé. Et lés filz dés estrangers estoient en la fortresse, là estoit l'habitation dés gentilz:& fut ostée la volupté de Iacob, & là deffaillit la fleute & la harpe.

Ilz s'assemblerent & vindrent en Maspha contre Ierusalem, pource que parauant en Maspha estoit le lieu d'oraison en Israël. Et ieunerent en ceste iournée,& se vestirent de haires: & mirent la cendre sur leur teste, & rompirent leur vestement & espandirent lés liures de la loy, desquelz lés gentilz cerchoient la forme de leurs images: & apporterent lés ornemens de sacrificature,& lés premices & dismes:& feirent leuer lés Nazariens qui auoiét accomply leurs iours & crierent à haulte voix vers le ciel, disant: Que ferons nous à ceux icy, & ou lés menerons nous? Ausi lés sainctz G
lieux sont mis à ruine, & souillez:& tés sacrificateurs sont en pleurs & sont humiliez: voicy lés nations qui sont venues contre nous, pour nous destruire. Tu congnois ce qu'ilz pensent contre nous. Comment pourrons nous durer deuant leur face, si tu ne nous ayde ô Dieu?

Lors sonnerét à haulte voix lés trompettes. Et aprés ce, Iudas ordonna lés Ducz du peuple, et lés capitaines, et lés centeniers, et lés cinquanteniers, et lés dixeniers. Et dist à ceux qui edifioient dés maisons et qui se marioient, et qui plantoient dés vignes, et aux craintifz qu'vn chascun retournast en sa maison, selon la loy. Et muerent le siege, et le poserét vers le midy d'Emmaum. Et Iudas dist: Appareillez vous, et soyez fortz enfans: &

soyez prestz pour demain au matin, pour batailler contre cés nations icy, qui se sont assemblées contre nous pour nous destruire, nous & noz sainctz lieux: car il vault mieux que nous mourions en la bataille, que de veoir lés maux de nostre nation & dés sainctz lieux. Et comme la volunté sera au ciel, ainsi soit il faict.

CHAP. IIII.

A ET Gorgias print cinq mille hommes, & mille cheuaucheurs tous esleuz: & muerent de nuict le siege, pour eux approcher du siege dés Iuifz & pour lés frapper soubdainement. Et lés filz qui estoient de la fortresse, estoient leurs conducteurs. Et Iudas le sceut, & se leua, luy & lés plus puissans, pour frapper la puissance de l'armée du Roy, qui estoit en Emmaum. Car encore estoit l'armée esparse arriere: & Gorgias vint de nuict en l'ost de Iudas, & n'y trouua personne. Et lés cerchoit és montaignes, pource qu'il dist, ilz s'enfuyent arriere de nous. Et quand le iour fut venu, Iudas se monstra au camp, seullement auec troys mille hommes, qui n'auoient n'armures ne glaiues comme ilz vouloient.
Et veirent que l'ost dés gentilz estoit puissant: & à lentour d'iceluy estoient hommes armez de haubergeons, & la cheualerie qui estoit experte à la bataille.
Et Iudas dist à ceux qui estoient auec luy: Ne craignez point leur multitude, & n'ayez paour de leur assault. *Ayez
exo.14.g memoire comment noz peres ont esté sauuez en la mer rouge, quand Pharao lés suyuoit auec grande multitude. Aussi maintenant cryons au ciel, & le Seigneur aura pitie de nous, & aura memoire de l'alliance de noz peres: & destruyra auiourdhuy ceste armée deuant nostre face: & congnoistront toutes gens, que c'est Dieu qui rachette & deliure Israël. Et lés estrangers esleuerent leurs yeux, & lés veirent venir contre eux. Et sortirent hors de l'ost pour batailler: & ceux qui estoient auec Iudas sonnerent lés trompettes. Lors combatirent, & lés gentilz
B furent destruictz, et s'enfuyrent en la plaine. Mais lés derniers tumberent tous par l'espée, & lés poursuyuirent iusque à Gezeron, & iusque aux champs d'Idumée, & d'Azot, & de Iamnia: & en occirent d'iceux, iusque à troys mille hommes.
Et Iudas se retournāt, et son armée qui le suyuoit, dist au peuple: Vostre desir ne soit point aprés lés despouilles, car la bataille est contre nous, et Gorgias auec son armée est prés de nous és montaignes: mais tenez vous maintenant contre noz ennemys: & lés vainquez: puis aprés seurement vous prendrez lés despouilles.
Et quand encore Iudas disoit cés parolles, voicy aucune partie que lon veit qui regardoit de la montaigne. Et [Gorgias] veit que lés siens estoient tournez en fuyte, & que le feu estoit mis en l'ost: car la fumée qu'on veoit declairoit ce qui auoit esté faict. Quand C
ceux l'eurent veu ilz craignirent fort: aussi de ce qu'ilz veoient Iudas & son armée aux champs appareillez à la bataille. Et s'enfuyrent tous au camp dés estrangers: et Iudas s'en retourna aux despouilles de l'ost. Et prindrent beaucop d'or & d'argent, & de hyacinte, & de pourpre marine, & grandes richesses. Et en retournant chantoient hymnes & beneissoiēt le Seigneur au ciel, de ce qu'il est bon: pource que sa misericorde est à tousioursmais. Et fut faicte grande deliurance en Israël en ce iour la. Mais tous lés estrangers qui estoient eschappez, vindrēt & reciterent à Lysias toutes lés choses qui estoient aduenues. Lesquelles ouyes, il mouroit de courroux: pource que lés choses n'estoient point aduenues en Israël ainsi qu'il vouloit, ne comme le Roy l'a-
uoit mandé. Et l'année ensuyuant Ly- D
sias assembla soixante mille hommes esleutz, et cinq mille cheuaucheurs, pour lés vaincre. Et vindrent en Iudée, & mirent le siege en Beth-horon. Et Iudas vint au deuant de luy, auec dix mille hommes. Lors veirent la forte armée: dont il pria & dist: Beneis soys-tu sauueur d'Israël qui as destruict l'assault du puissant en la main de ton seruiteur Dauid, & baillas l'ost dés estrangers en la main de * Iona- 1. Samu
than filz de Saul, & de son homme d'ar- 17.f.
mes. Enclos ceste armée en la main de tō 1. Samu
peuple Israël: & qu'ilz soyent confon- 14.b.
dus en leur multitude & en leur cheualerie. Donne leur crainte & amatis la hardiesse de leur puissance, & qu'ilz soyent esmeutz de leur contrition. Reboute lés par l'espée de ceux qui t'ayment, & que tous ceux qui ont congneu ton nom te donnent louenges par hymnes. Lors entrerent en la bataille, & occirent cinq mille hommes de l'armée de Lysias.
Mais quand Lysias veit la fuyte dés siens, & la hardiesse dés Iuifz, & qu'ilz estoient appareillez, de viure ou de mourir vaillamment: il s'en alla en Antioche, et esleut dés cheualiers, affin que par grande multitude derechef vinssent en Iudée.

Lors

Lors dist Iudas & sés freres : Voicy
noz ennemis sont destruictz, allons main-
tenant nettoyer noz sainctz lieux, & lés
renouueller. Et toute la multitude fut as-
semblée, & monterent en la montaigne de
B Zion. Et veirent que le lieu sainct estoit
desert, & que l'autel estoit violé, & que
lés portes estoient bruslées, & que és por-
ches croissoient arbriceaux comme en vn
boys ou és montaignes, & que lés logis
dés gardes du temple estoient demolis.
Lors dechirerent leurs vestemens, & plo-
rerent par grande lamentation, & mirent
la cendre sur leur teste, & cheurent sus
leur face en la terre, & feirent vn bruit
par lés trompettes dés signes, & crierent
vers le ciel. Alors Iudas ordonna
dés hommes pour batailler à lencontre de
ceux qui estoient en la tour, iusque à ce
qu'ilz eussent nettoyé lés lieux sainctz.
Et esleut dés sacrificateurs sans macule,
ayantz leur volunté en la loy de Dieu: &
nettoyerent lés sainctz lieux, & porte-
rent lés pierres de contamination en vn
lieu souillé. Et pensa quelle chose il feroit
de l'autel dés holocaustes qui estoit violé.
Et luy vint vn bon conseil, pour le destrui-
re, que parauenture il ne leur fust en op-
probre : pource que lés gentilz l'auoient
souillé. Et le demolirent, et mirent lés pier-
res sus la montaigne de la maison, en vn
lieu conuenable, iusque à ce qu'il vien-
droit vn prophete, et qu'il respondroit de
cés choses. Et prindrent dés pierres entie-
F res selon la loy, & edifierent vn nouuel
autel, comme estoit le premier, et edifierent
lés sainctz lieux, & lés choses qui estoient
par dedans la maison : & sanctifierent la
maison & lés porches. Et feirent dés
sainctz vaisseaux nouueaux, & mirent
dedans le temple le chandelier, & l'autel
dés perfums, & la table. Et mirent le per-
fum sur l'autel, & allumerent lés lampes
qui estoient sur le chandelier, & luysoient
au temple. Ilz mirent lés pains sur la ta-
ble & pendirent lés voiles : & parfeirent
toutes lés œuures qu'ilz auoient faict.

Et au vingt & cinquiesme iour du
neufiesme moys (cestuy est le moys de
Casleu) du cent & quarantehuytiesme
an: ilz se leuerent au plus matin & offri-
rent le sacrifice selon la loy, sur l'autel dés
holocaustes qu'ilz auoient faict de nou-
ueau. Selon le temps, & selon le iour au-
quel lés gentilz l'auoient souillé, au mes-
me fut renouuellé, auec cantiques & har-
pes, & orgues & cymbales. Et
tout le peuple cheut sus sa face, & adore-
rent & beneirent au ciel, celuy qui leur
G auoit donné prosperité. Et feirent la de-
dicasse de l'autel par huyt iours: & offri-
rent holocaustes en liesse, & sacrifice de sa
lut & louange. Ilz ornerent le deuant du
temple de couronnes d'or, & d'escussons:
& dedierent lés portes, & lés logis dés
gardes du temple : & y mirent dés huys,
& fut faicte grande liesse au peuple, & fut
osté l'opprobre dés gentilz. Et Iu-
das auec sés freres, & toute l'eglise d'Is-
raël ordonnerent que le iour de la dedicas-
se de l'autel fust faict d'an en an en son
temps, par l'espace de huyt iours en ioye
& liesse : depuis le vingt & cinquiesme
iour du moys de Casleu. Ausi en
ce temps la ilz edifierent la montaigne de
Zion, & dés murailles haultes à léuiron,
et dés fortes tours: affin que lés gentilz ne
vinssent plus pour la gaster comme para-
uant ilz auoient faict. Et y mist guarni-
son pour la garder : ausi mist munition
pour garder Beth-sura: affin que le peuple
eut deffense contre la face d'Idumée.

CHAP. V.

QVand lés gentilz à lenuiron ouy- A
rent que l'autel estoit edifié : &
ausi son sanctuaire comme para-
uant: ilz furent fort courrou-
cez: et penserent d'oster la generation de
Iacob qui estoit entre eux : et commence-
rent à mettre à mort et à persecuter le peu
ple. Et Iudas batailloit contre lés
filz d'Esau en Idumée, et ceux qui estoiét
en Arabathane: pource qu'ilz asiegeoient
lés Israëlites: et lés frappa de grãde playe,
et print leurs despouilles. Et eut memoire
de la malice dés filz de Bean, qui estoient
en empeschement et scandale au peuple,
et l'aguettoient au chemin. Et furent par
luy enfermez en aucunes tours et s'appro
cha d'eux, et lés maudist: et bouta le feu
en leurs tours, et brusla tous ceux qui e-
stoient dedans. Puis passa outre aux filz
d'Ammon : mais il trouua forte main, et
vn grand peuple, et Timothée qui estoit
leur conducteur. Il feit beaucop de batail-
les contre eux et furent destruictz deuant
eux: et lés frappa et print la cité de Gazer
et sés filles: puis retourna en Iudée.

Et lés gentilz qui estoient en Galaad
s'assemblerent contre lés Israëlites qui e-
stoient en leurs contrées, pour lés ietter
hors : mais ilz s'enfuyrent en la fortres-
se de Datheman, et enuoyerent lettres à
Iudas et sés freres, disans : Lés gentilz B
se sont assemblez à lenuiron contre nous,
pour nous destruyre : et se disposent de
venir, et de prendre la fortresse en la-
quelle nous sommes assuys : et si est Ti-

mothée le duc de leur armée. Maintenant donc viens, & nous deliure de leurs mains: car plusieurs d'entre nous sont mortz. Aussi tous noz freres qui estoient és lieux de Tubin sont occis: & ont mené leurs femmes captiues, & leurs enfans: & ont emmené lés despouilles: & ont là tué prés de mille hommes. Et comme on lisoit lés lettres: voicy autres messagers qui vindrent de Galilée auec leurs robbes deschirées, annonçant lés mesmes parolles: disans que ceux de Ptolomaide, & de Tyre, & de Sydone estoient venus contre eux, & que toute la Galilée estoit remplie d'estrangers, pour nous destruire. Mais quand Iudas & le peuple ouyt cés parolles, la grande Eglise s'assembla pour penser quelle chose ilz feroient à leurs freres, qui estoient en tribulation: & ausquelz on faisoit la guerre. Et Iudas dist à Simon son frere: Eslis toy dés hommes, si t'en va, & deliure tés freres en Galilée: & moy, & mon frere Ionathas yrons en Galadithim. Et delaissa Ioseph le filz de Zacharias, & Azarias, lés ducz du peuple auec le residu de l'armée en Iudée, pour la garder: & leur commanda, disant: Presidez sus ce

C peuple icy, & ne faictes point de guerre contre lés gentilz, iusque à ce que soyons retournez. Et furent donnez troys mille hommes à Simon, pour aller en Galilée: & à Iudas huyt mille pour aller en Galadithim. Lors s'en alla Simon en Galilée, & feit plusieurs batailles contre lés gentilz. Et furent deffaictz lés gentilz deuant luy, & lés poursuyuit iusque à la porte de Ptolomaide. Et occirent dés gentilz prés de troys mille hommes, puis print leurs despouilles. Et print ceux qui estoient en Galilée, & en Arbatis, auec leurs femmes & leurs enfans, & auec tout ce qu'ilz auoient: & lés amena en grande liesse en Iudée. Aussi Iudas Machabée & Ionathas son frere passerent le Iordan, & s'en allerent par le desert le chemin de troys iours. Et lés Nabuthéens vindrent au deuant d'eux, & lés receurent paisiblement: & leur racompterent tout ce qui estoit aduenu à leurs freres en Galadithim: & que plusieurs d'entre eux estoient prins en Barasa, & en Bosor, & en Alimis, & en Casphor, & en Mageth, & en Carnaim. Toutes cés citez sont grandes & fort guarnies. Mais aussi sont tenus prisonniers en toutes lés autres citez de Galaad: & ont ordonné de mouuoir demain leur armée contre cés citez icy, & de lés prendre & de

D lés destruire en vn iour. Lors Iudas auec toute son armée tourna subitement au chemin du desert de Bosor: & conquist la cité, & occist tout masle du trenchant de l'espée: & print toutes leurs despouilles & y bouta le feu, & de là se leuerent de nuict & s'en alloient iusque à la fortresse. Et au poinct du iour aduint qu'ilz leuerẽt leurs yeux en hault, & voicy vn grand peuple qui estoit sans nombre: lesquelz portoient dés eschelles et dés engins, pour prendre la fortresse & lés assaillir. Et Iudas veit que la bataille estoit commencée: & que la clameur de la bataille monta au ciel comme la trompette: aussi ouyt grand cry de la cité. Lors dist à son armée: Bataillez au iourdhuy pour voz freres. Il vint donc en troys ordonnances aprés eux: & sonnerẽt lés trõpettes, & crierent en oraison. Lors congneurent lés gens de Timothée que c'estoit Machabée: & s'enfuyrent deuãt luy, & lés frapperent de grande playe: & en ce iour la en occirent prés de huyt mille hommes. Puis Iudas s'en retourna vers Maspha: & l'assaillit & la print, et mist à mort tous lés masles d'icelle, & print lés despouilles, puis y bouta le feu.

De là passa outre, & print Casbon, & Mageth, & Bosor, & toutes lés autres citez de Galaad. Mais aprés cés parolles, Timothée assembla vne autre armée, & mist le siege cõtre Raphon outre le torrent. Et Iudas enuoya espier l'armée: & luy denoncerent, disant: Toutes nations qui sont à lenuiron de nous sont assemblées auec luy: & leur armée est fort grãde. Et ont prins lés Arabiens aux gaiges pour lés ayder: et ont mis le siege outre le torrent, prestz de venir contre toy en bataille. Et Iudas s'en alla au deuant d'eux.

Lors Timothée dist aux princes de son armée. Quand Iudas & son armée sera prés du torrent de l'eaue, s'il passe p̃mier à nous, nous ne pourrons porter son assault: car il sera plus puissant que nous. Mais s'il craint de passer & qu'il mette son siege delà le fleuue, passons outre vers eux, & nous aurons puissance sus eux. E

Et quand Iudas fut approché prés du torrent d'eaue, il mist lés scribes du peuple auprés du torrent, et leur commanda, disant: Que vous ne laissez nulz hommes, mais que tous viennent à la bataille. Et passa le premier vers lés autres, et tout le peuple aprés luy. Et tous lés gentilz furent deffaictz deuant eux: et ietterent au loing leurs armures, et s'enfuyrent au temple qui estoit en Carnaim. Et Iudas print la cité et brusla le temple auec tous ceux qui estoient dedans.

Et fut Carnaim vaincue, & ne peut durer deuant la face de Iuda. Lors Iudas assembla tous ceux d'Israël qui estoient en Galadithim, depuis le plus petit iusque au plus grand, & leurs femmes & leurs enfans & vaisseaux, & vne fort grande multitude, pour venir en la terre de Iudée. Et vindrent iusque en Ephron: ceste cité est grande, & mise aux frontieres & fort garnie. Et ne pouoient destourner d'icelle, ny à dextre, ny à senestre: & le chemin estoit par le milieu d'icelle.

F Mais ceux qui estoient en la cité s'enfermerent, & estoupperent lés portes de pierres: & Iuda leur enuoya parolles de paix, disant: Que nous passons par vostre terre, pour aller en nostre terre, & nul ne vous nuyra, mais seulement passerons à pied: & ne leur voulurent point ouurir.

Lors Iudas commanda de publier en l'ost, qu'vn chascun s'approchast au lieu ou il estoit: & lés hommes vaillans s'approcherent, & assaillirent ceste cité tout le iour & toute la nuict: & fut la cité baillée en sa main. Ilz occirent tous lés masles au trenchant de l'espée, & la destruisit, & print sés despouilles: & passa à trauers toute la cité sus lés occis. Et passerent outre le Iordan en vn grand champ, contre la face de Beth-san. Et Iudas rassembloit ceux qui estoient lés derniers: et admonestoit son peuple par toute la voye, iusque à ce qu'ilz fussent venus en Iudée: & monterent en ioye & lyesse en la montaigne de Zion: & offrirent holocaustes, pource que nul d'eux ne fut occis, iusque à ce qu'ilz retournerent en paix. Et

G au temps que Iuda & Ionathas estoient en la terre de Galaad, & Simon son frere en Galilée contre la face de Ptolomaide: Ioseph filz de Zacharias, & Azarias le prince de la puissance ouyrent que lés choses alloient bien & lés batailles qui estoient faictes, & dirent: Faisons croistre nostre nom, & allons batailler contre lés gentilz qui sont autour de nous: & feit le commandement à ceux qui estoient en son armée, & s'en allerent à Iamnia.

Mais Gorgias sortit de la cité au deuant d'eux. Et furent chassez Ioseph & Azarias iusque aux termes de Iudée: & en ce iour furent occis du peuple d'Israël, prés de deux mille hommes. Et fut faicte grande playe au peuple: pource qu'ilz n'auoient point obey à Iuda & à sés freres: & qu'ilz estimoient faire vaillamment. Mais ceux n'estoient pas de la semence dés hommes par lesquelz fut faicte la deliurance en Israël. Et lés hommes de Iuda furent grandement magnifiez en la presence de tout Israël, & de toutes lés nations: là ou leur nom estoit ouy. Et s'assemblerent à eux, en lés cryãt bienheureux. * Lors Iuda & sés freres s'en allerent guerroyer contre lés filz d'Esau, en la terre qui est vers midy: & frappa Chebron, & sés villes: & brusla sés murailles & sés tours à lenuiron. Iosephus Anti. 12. chap. 11. & 12.

Et remua son siege pour s'en aller en la terre dés estrangers & cheminoit par toute Samarie. En ce iour la furent lés sacrificateurs occis en la bataille, quand ilz voulurẽt monstrer leur force, & qu'ilz sortirent pour batailler sans conseil. Et Iuda se tourna vers Azot en la terre dés estrangers, & demolit leurs autelz, & brusla lés despouilles de leurs images, & print lés despouilles dés citez: et puis s'en retourna en la terre de Iuda.

CHAP. VI.

A Vssi le Roy Antiochus cheminoit par toutes lés haultes regions. Et ouyt qu'il y auoit vne cité en Perse fort noble [assauoir.] Elimaide, fort abondante en or & en argent: & qu'il y auoit en icelle vn temple fort riche. Et qu'il y auoit dés voiles de drap d'or, & dés haubergeons, & dés escussons, que Alexandre filz de Philippe Roy de Mecedone (qui premier regna en Grece) auoit delaissé. Il vint & demandoit de prendre la cité, & de la piller, & ne peut: pource que lés nouuelles vindrẽt à ceux qui estoient en la cité. Et monterent en bataille. Il s'enfuyt de là, & s'en alla en grande tristesse, & s'en retourna en Babylone. Lors vint aucun en Perse qui luy annonça, que lés armées qui estoiẽt en la terre de Iuda estoiẽt fuyes: & que Lysias premierement estoit allé auec grande puissance, & qu'il fut chassé arriere de la presence dés Iuifz, & qu'ilz s'estoient renforcis d'armes & de puissance, & qu'ilz auoient prins beaucop dés despouilles du siege de ceux qui estoient deffaictz. Aussi qu'ilz auoient destruict l'abomination qu'ilz auoient edifié sur l'autel, qui estoit en Ierusalem: & qu'ilz auoient comme par auant faict la sanctification, et l'enuirõné de haultes murailles, mesme aussi sa cité Beth-zura. Et

A Iosephus Anti. 12. chap. 12. Sus. 1. 2.

B quand le Roy ouyt cés parolles, il fut remply de grand paour, & fut fort esmeu à courroux: & se coucha au lict malade, & par tristesse cheut en langueur, pource qu'il n'estoit point ainsi faict comme il pensoit. Et fut ainsi par plusieurs iours, pource que grande tristesse fut en luy renouuellée,

nouuellée, & cuyda mourir. Il appella tous sés amis & leur dist: Ie ne puis plus dormir, ie suis failly, & n'ay plus de courage par trop grande solicitude. Et ay dit en mon coeur: En quelle tribulation suis-ie venu: & en quelles grandes tristesses suis-ie maintenant, qui parauãt estoye ioyeux & aymé en ma puissance? Et maintenant ay memoire dés maux que i'ay faict en Ierusalem: duquel lieu aussi ay osté toutes lés despouilles d'or & d'argent, qui estoient en icelle: & ay enuoyé sans cause pour destruire lés habitans de Iudée. Ie congnois donc que pour ceste cause me sont venus cés maux icy: & voicy ie meurs par grande tristesse en la

C terre estrange. Et appella Philippe l'vn de sés amis, & l'ordonna sus tout son Royaume: & luy donna la couronne, & sa robbe, & son aneau: pour emmener son filz Antiochus, & pour le nourrir: affin qu'il regnast. Et là mourut le Roy Antiochus, en l'an cent & quarante neuf. *Quand Lysias sceut que le Roy estoit mort, il ordonna que son filz Antiochus regnast, lequel il auoit nourry ieune enfant: & appella son nom Eupator.

Iosephus Anti. 12. chap. 14.

Or ceux qui estoient en la tour auoient enclos lés filz d'Israël à lentour du lieu sainct: & leur pourchassoient tousiours mal, pour la confirmation dés gentilz. Dont Iudas pensa de lés destruyre: et appella tout le peuple pour lés assieger. Ilz s'assemblerent, & lés assiegerent en l'an cent & cinquantiesme: & feirent dés arbalestres & enginspour demolir lés murailles. Mais aucuns de ceux qui estoient assiegez sortirent: & aucuns mauuais hommes se ioignirent auec eux, qui estoient d'Israël, & s'en allerent au Roy, & dirent: Qu'attendz-tu a faire iugemẽt et venger noz freres? Nous auons deliberé de seruir à ton pere, & de cheminer en sés commandemẽs, & d'obeyr à sés loix: & lés filz de nostre peuple se retiroient

D de nous pour ceste cause. Et tous ceux qui estoient trouuez d'entre nous ilz estoient occis, & noz heritages nous estoient ostées. Et n'ont point seulement estendu leur main sus nous: mais aussi sus tous noz quartiers. Voicy ilz sont auiourdhuy approchez en Ierusalem à la tour pour l'occuper: & ont mis garnison en Bethzura. Et si tu ne preuiens plus legerement, ilz feront plus grandes choses que celles icy, & ne lés pourras vaincre.

Iosephus Anti. 12. chap. 14.

*Quand le Roy eut ouy cés parolles, il fut fort courroucé: & appella tous sés amis, & lés princes de son armée, & tous ceux qui estoient pardessus lés cheuaucheurs. Mais aussi est venu vers luy vne armée prinse à guaiges, tant dés autres Royaumes, que dés Isles de la mer. Le nombre de son armée estoit de cent mille piedtons, & de vingt mille cheuaucheurs: & de trente deux elephans instruictz à la bataille. Ilz vindrent par Idumée & s'approcherent de Beth-zura: & bataillerent par plusieurs iours, & feirent dés engins. Mais lés autres sortirent & lés bruslerent, & se deffendirent vaillamment.

Lors Iudas se partit de la tour: & mena son siege vers Beth-zachara, contre le siege du Roy. Et le Roy se leua deuant le iour: & esmeut vn assault de l'armée contre la voye de Beth-zachara. Et lés deux armées s'appareillerent en bataille, & sonnerent dés trompettes. Ilz monstrerent aux elephans le sang de la grappe, & du mourier, pour leur donner courage à la bataille. Et diuiserent cés bestes selon lés armées: & à chascun elephant assistoient mille hommes vestus de cottes de maille, & dés heaulmes d'aerain sur leurs chefz: & cinq cens cheuaucheurs esleutz estoient à vne chascune beste ordonnez. Iceux estoient deuant le temps par tout là ou la beste estoit & alloient par tout ou elle alloit, & ne se partoient point d'elle. Mais aussi sur chascune beste auoit vne tour de boys mise sur elle qui la garantissoit, & dés engins sur icelle. Et sur chascune beste y auoit trente deux hommes de vertu, qui batailloiẽt pardessus: & dedans estoit le maistre de la beste. Et ordonna le residu dés cheuaucheurs d'vn costé & d'autre, en deux parties, pour esmouuoir l'armée par lés trom- E pettes, & pour constreindre ceux qui estoient equippez en leurs armées. Et quand le soleil frappa sus lés escussons d'or et d'aerain: lés montaignes en resplendirent, & resplendissoient comme lampes de feu. Et vne partie de l'armée du Roy fut diuisée, sur lés haultes montaignes: & l'autre partie par le lieu bas: & procedoient finement & par bonne ordonnance. Et lés habitans de la terre estoient esmeutz pour le bruyt de leur multitude, & pour le son de l'alleure de la multitude, & pour le son dés armures. Car l'armée estoit fort grande & puissante. Lors Iudas & son armée s'approcha en la bataille: & six cens hommes de l'armée du Roy furent occis. Adonc Eleazar filz de Saura veit l'vne dés bestes qui estoit vestue de cottes de maille, & pourtoit lés harnoys du Roy: & estoit plus haulte que toutes lés autres bestes. Et luy sembla q̃ le Roy estoit dedãs elle: il s'abandonna

donna pour deliurer son peuple, & pour acquerir nom à tousiours. Et hardiment s'en courut vers icelle par le milieu de l'armée en occisant à dextre: & à senestre: & lés faisoit tomber d'vn costé & d'autre. Il s'en alla aux piedz de l'elephant: & se mist dessoubz luy & le tua: & tomba en la terre sus luy, & mourut là. Mais
F iceux voyans la puissance du Roy, & l'impetuosité de son armée, ilz se retirerent d'eux. Et l'armée du Roy monta contre eux en Ierusalem, & approcherent le siege du Roy à Iudée, & à la montaigne de Zion. Il feit paix auec ceux qui estoient en Beth-sura: & sortirent hors de la cité, pource qu'eux estans illec enfermez n'auoient aucuns viurez, à cause dés sabbathz de la terre qui alors estoient. Ausi le Roy print Beth-sura, & y ordōna garde pour la garder: & feit tourner le siege vers le sainct lieu par plusieurs iours. Il mist là dés arbalestres, & dés engins, & dés instrumens à ietter feu, & dés instrumens à ietter pierres & dés dars: & dés *scorpions pour ietter flesches, & dés fondes. Mais ausi lés autres feirent dés engins contre leurs engins: & combatirēt par plusieurs iours. Mais il n'y auoit nulz viures en la cité, pource que c'estoit la septiesme année: & lés gentilz qui estoient demourez en Iudée, auoient consumé lés demourans qui auoient esté mis en garde. Et peu dés hommes demourerent és sainctz lieux, pource que la famine lés auoit prins: & vn chascun fut espars en son lieu. Et Lysias ouyt que
G Philippe (lequel le Roy Antiochus auoit constitué luy encore viuant pour nourrir son filz Antiochus, affin qu'il regnast) estoit retourné de Perse & de Mede, & ausi l'armée qui estoit allée auec luy: & qu'il demandoit de receuoir lés affaires du Royaume. Il se hasta d'aller, & de dire au Roy, & aux Ducz de l'armée. Nous deffaillons tous lés iours, & auons peu à manger, & le lieu que nous auons asiegé est guarny, & si nous conuient ordonner du Royaume. Maintenant donc, donnons la main à cés hommes icy, & faisons la paix auec eux & auec toute leur gent, & leur ordonnons qu'ilz cheminent en leurs loix comme par auant. Car pour leurs loix que nous auons desprisé, sont ilz courroucez: & ont faict toutes cés choses.

*Ce sont certains engins de guerre ainsi nōmez

Ceste parolle pleut deuant le Roy & lés princes: & enuoya vers eux pour faire la paix, & la receurent. Et le Roy leur iura, & ausi lés princes, & sortirent hors de la munition, & le Roy entra en la montaigne de Zion: & veit la munition du lieu. Mais il rompit tantost son serment qu'il auoit iuré: & commanda de destruire la muraille à lenuiron. Puis se partit hastiuement, & s'en retourna en Antioche, & trouua Philippe qui dominoit en la cité, dont feit la guerre contre luy, & print la cité.

CHAP. VII.

EN l'an cent cinquante & vn, Demetrius filz de Seleucus sortit hors de la cité de Rome: & s'en alla auec peu de gens en la cité prés de la mer, & regna en iceluy lieu. Et quand il fut entré en la maison du Royaume de sés peres: il aduint que son armée print Antiochus & Lysias, pour lés amener vers luy. Quand il congneut la chose, il dist: Ne me monstrez point leur face. Et l'armée lés occist. Lors Demetrius fut assis sus le siege de son Royaume. Aucuns hommes mauuais, & meschans d'Israël vindrent vers luy: & ausi leur Duc Alcimus, qui vouloit estre sacrificateur: et accuserēt le peuple enuers le Roy, disans: Iudas et sés freres ont destruict lés amys: & nous a ietté hors de nostre pays. Maintenant donc enuoye vn homme en qui tu as fiance: & qu'il voise & voye la destruction totalle qu'il a faict à nous, & aux regions du Roy: & qu'il punisse tous leurs amys & ceux qui lés aydent. A

Iosephus Anti. 12. chap. 15.

Et le Roy esleut de sés amys: Bachides qui dominoit outre le grand fleuue, au royaume, & fidele au Roy: et l'enuoya affin qu'il veist la destruction que Iudas auoit faict. Mais ausi constitua le mauuais Alcimus en l'office de sacrificature, & luy manda qu'il feit la vengeance sus lés enfans d'Israël. Ilz s'esleuerent & vindrent auec grande armée en la terre de Iuda, & enuoyerent dés messagers, si parlerent à Iudas & à sés freres par parolles de paix en fraude: mais ilz ne creurent point à leurs parolles. Car ilz veirent qu'ilz estoient venus auec grande armée: & s'assemblerent vne congregation de Scribes vers Alcimus & Bachides, pour demander le droict, & lés premiers Asistens q̄ estoiēt entre lés enfans d'Israël, & leur demandoient paix. Et dirent: Vn homme sacrificateur de la semence d'Aharon est venu, il ne nous deceura point. Et parla auec eux parolle de paix, & leur iura, disant: Nous ne vous ferons nul mal, ne à voz amys. B
Ilz le creurent. Lors print soixante C
de leurs hommes, & lés occist tous en vn iour, selon la parolle qui estoit escrite.

psal.79.2 *Ilz espandirent au tour de Ierusalem la
chair de tés sainctz, & leur sang, & n'y
auoit nul qui lés enseuelist. Lors trembla
tout le peuple & eut grand paour, car ilz
dirent: Il n'y a point de verité, ne de iu-
gement en eux. Car ilz ont transgressé
la constitution, & le iurement qu'ilz a-
uoient iuré. Et Bachides osta son
siege de Ierusalem, & s'assiegea en
Beth-zecha: & enuoya, & print plu-
sieurs de ceux qui s'estoient fuys à luy:
& occist aucuns du peuple, & lés ietta
dedans vn grand puitz: & bailla en gar-
de la region à Alcimus, & luy laissa a-
uec luy ayde & secours. Et Ba-
chides s'en alla vers le Roy: & Alci-
mus s'entremettoit assez de faire ce qui
appartient à la principauté de son office
de sacrificateur: & tous ceux qui trou-
bloient leur peuple s'assemblerent auec
D luy, et prindrent la terre de Iudas, et fei-
rent grande playe en Israël. Et Iudas
veit tous lés maux que faisoit Alcimus,
et ceux qui estoient auec luy aux enfans
d'Israël, et beaucop plus que lés gentilz:
si s'en alla par tous lés termes de Iudée à
lenuiron: et feit la vengeance contre lés
hommes qui s'estoient reuirez: et cesse-
rent d'aller plus en la region. Mais
quand Alcimus veit que Iudas estoit le
plus fort, luy et ceux qui estoient auec
luy, et qu'il congneut qu'il ne lés pouoit
plus soustenir: il s'en retourna vers le
Roy, et lés accusa de plusieurs crimes.
Iosephus Anti. 12. chap. 16. 2. Mach. 15.2. Adonc le Roy enuoya Nicanor,
l'vn dés plus nobles de sés princes qui e-
stoit ennemy contre ceux d'Israël: et luy
manda qu'il destruisist le peuple. Or vint
Nicanor en Ierusalem auec grande puis-
sance: et enuoya vers Iudas, et sés freres
par parolles de paix fraudulentement, di-
sant: Qu'il n'y ait point de bataille entre
moy & vous. Ie viendray auec peu de
gens pour veoir vostre presence en paix.
Et vint à Iudas, et saluerent l'vn l'autre
paisiblement: mais lés ennemis estoient
E prestz pour prendre Iudas. Et la parol
le fut congneuë à Iudas, [assauoir] qu'ilz
estoient venus à luy fraudulentement: et
fut espouanté de luy, et ne voulut plus
veoir sa face. Et Nicanor congneut
que son conseil estoit manifesté: et yssit à
lencontre de Iudas en bataille, auprés de
Capharsalama: et de l'armée de Nicanor
aucũs, cés furent occis prés de cinq^m mille hommes,
et s'enfuyrent en la cité de Dauid. Et
aprés cés parolles Nicanor monta à la
montaigne de Zion: et aucun dés sacrifi-
cateurs du peuple sortirent pour le saluer
en paix, et pour luy monstrer lés sacrifi-
ces dés holocaustes qui estoient offers
pour le Roy: et en soy mocquant lés de-
sprisa et lés souilla, et parla arrogam-
ment, et par ire iura, disant: Si Iudas ne
m'est baillé en més mains auec son armée,
incontinent que ie seray retourné en paix
ie brusleray ceste maison icy: et yssit en
grand courroux. Et lés sacrifica- F
teurs entrerent, et se tindrent deuant la
face de l'autel du temple, et dirent en
plourant: O Seigneur tu as esleu ceste
maison, pour en icelle inuoquer ton nom:
affin qu'elle fust la maison d'oraison, et
priere pour ton peuple. Venge toy de
cest homme, et de son armée: et fais qu'il
tumbe par l'espée. Aye memoire de leurs
blasphemes: et ne leur donne point puis-
sance de demourer permanentz. Puis
Nicanor yssit de Ierusalem, et mena son
siege en Beth-horon. Et l'armée de
Syrie vint à lencontre de luy, & Iudas
arriua en Adarsa auec troys mille hom-
mes, & Iudas feit son oraison, & dist: O
Seigneur ceux qui auoient esté enuoyez
du Roy *Sennacherib pourtant qu'ilz 4. Ro
te blasphemerent, l'ange sortit, & occist 19.g.
cent & octante cinq mille d'iceux: de- Tob.1.
struis pareillement auiourdhuy ceste ar- eccl.48
mée en nostre presence: & que tous lés Isa.37.
autres congnoissent, qu'il a mal parlé sus
tés sainctz lieux, & le iuge selon sa ma-
lice. Et lés armées feirent la bataille
le treziesme iour du moys d'Adar. Et G
l'armée de Nicanor fut destruicte: & fut
premier occis en la bataille. Et quand
son armée veit que Nicanor estoit mort:
ilz ietterent au loing leurs armures, &
s'enfuyrent: & furent poursuyuit par le
chemin d'vn iour, depuis Adazer iusque
à ce qu'on soit venu en Gazara. Ilz
sonnerent lés trompettes aprés eux, auec
leurs significations. Et sortirent hors
de tous lés chasteaux de Iudée à lenuiron,
& lés vannoient par leurs cornes: ilz se
retournerent derechef sus eux, et lés oc-
cirent tous par l'espée: et n'y en demou-
ra pas vn d'eux tous. Ilz prindrent
lés despouilles pour la proye et coppe-
rent la teste de Nicanor, et sa main dex-
tre qu'il auoit orgueilleusement esten-
du, et l'apporterent, et lés pendirent
contre Ierusalem. Dont le peuple
fut fort ioyeux: et passerent ceste iour-
née en grande lyesse: et ordonna que
ceste iournée fust celebrée tous lés ans
au treziesme iour du moys d'Adar.
Et la terre de Iudée reposa vn peu de
temps.

CHAP. VIII.

A
phus
. 12.
.17.

ET Iudas ouyt la renommée dés Romains: qu'ilz estoient fortz & puissans, & qu'ilz s'accordoient à toutes choses qu'on leur demandoit: & que tous ceux qui alloient vers eux, qu'ilz leur faisoient amitiez : & qu'ilz estoient fortz de puissances. Ilz ouyrent de leurs batailles, & lés bonnes vertus qu'ilz auoient faict en Galatie: comment ilz lés auoient conquis, & faictz tributaires: & quelles choses ilz auoient faict en la region de Hespaigne: & qu'ilz auoient reduict soubz leur puissance lés mines dés metaux, d'or & d'argent qui y sont: & que par leur conseil & patience possedoient tout le lieu : & auoient destruict lés Roys qui estoient venus sus eux dés dernieres parties de la terre, & lés lieux qui estoient fort loing d'eux: & lés auoiẽt frappez de grandes playes. Et que tous lés autres leur donnent tributz tous lés ans. Et qu'ilz auoient deffaict par guerre Philippe & Perses Roy dés Cethéens, & tous lés autres qui auoient porté armes contre eux, & lés auoient prins. Aussi

B que le grand Antiochus Roy d'Asie, qui auoit faict la guerre contre eux, ayant cent & vingt elephans, & fort grande armée de cheuaucheurs & chariotz, fut deffaict par eux: & pource qu'ilz l'auoient prins vif, ordonnerent que luy, & ceux qui regneroient aprés luy donneroient grand tribut: & qu'il donneroit aucuns en ostage, & la chose ordonnée. Et comment ilz donnerent au Roy Eumeni la region dés Indes, & lés Medéens, & lés Lydiens, qui estoient lés meilleures regions qu'ilz auoient prins. Et comment (pource que ceux qui estoient vers la Grece y voulurent aller, & lés destruire, & que ceste parolle leur vint à congnoissance) ilz enuoyerent vers eux vn duc, & bataillerent contre eux, & en y eut plusieurs occis d'iceux, & prindrent leurs femmes captiues & leurs enfans, & lés pillerent, & posséderent leur terre, & destruisirent leurs murailles & lés reduirent en seruitude iusque à ce iour. Et comment ilz auoient exterminé lés autres Royaumes, & lés isles qui autresfoys

C auoient resisté à eux, & lés auoient rendu subiectz. Mais auoient gardé amitie auec leurs amis, & ceux qui se reposoient en eux: & conquirent lés Royaumes qui estoient prochains & qui estoient loingtains: car tous ceux qui oyoiẽt leur nom lés craignoient. Et ceux à qui ilz vouloient estre en ayde pour regner, ilz regnoient: mais aussi ostoiẽt hors du royaume ceux qui vouloient, & furent fort exaltez. Et nul d'eux ne portoit couronne, & ne se vestoit d'escarlate pour estre magnifié. Aussi qu'ilz auoient faict vne court, & que tous lés iours demandoient conseil de troys cens & vingt hõmes, qui donnoient tousiours conseil au peuple pour faire ce qui est digne: & baillent tous lés ans à vn homme leur seigneurie pour dominer sus toute leur terre & tous obeissent à vn: & n'y a pas d'enuie, ne de hayne entre eux. Lors Iudas esleut Eupolemus filz de Iehan filz de Iacob, et Iason filz d'Eleazar, & lés enuoya à Rome pour ordonner auec eux amitie, & societé: et affin qu'ilz ostassent arriere d'eux le ioug dés Grecz: pource qu'ilz veoient qu'ilz oppressoient par seruitude le royaume d'Israël. Et s'en allerent à Rome qui estoit vne fort longue voye, & entrerẽt en la court, & dirẽt: Iudas Machabée, & sés freres, & le peuple dés Iuifz, nous ont enuoyé vers vous, pour faire societé & paix auec vous: & pour nous escrire voz alliez & amys. Et ceste parolle pleut en leur presence. Et ce, fut l'escriture qu'ilz rescriuirent en tables d'aerain & l'enuoyerent en Ierusalem, affin que le memorial de paix & de societé fust enuers eux. Bien soit aux Romains, & à la gent dés Iuifz en la mer & en la terre à tousiours, & le glaiue & l'ennemy soit loing d'eux. Que si la guerre est premierement faicte aux Romains, ou à tous leurs alliez qui sont en toute leur domination: la gent dés Iuifz leur donnera ayde de bon coeur, selon ce que le temps l'ordonnera. Et ne bailleront rien à ceux qui font la guerre, & n'administreront, ne froment, ne armures, ne argent, ne nauires, comme il a pleut aux Romains: & garderont leurs mandemens, & ne prendront rien d'eux. Aussi pareillement si la guerre aduient premier à la gent dés Iuifz: lés Romains lés aideront de bon coeur, selon ce que le temps le permettra: & ne donneront à ceux qui lés ayderont ne froment, ne armures, ne argent, ne nauires, comme il a pleut aux Romains : & garderont leurs mandemens sans fraude. Selon cés parolles fut ordonné entre lés Romains et le peuple dés Iuifz. Que si aprés cés parolles lés vnz ou lés autres y vueillent adiouster ou diminuer aucune chose, ilz le feront selon leur volunté: et tout ce qu'ilz adiousteront ou osteront, sera confermé. Mais aussi dés maux que le Roy Demetrius leur a faict, nous luy en auons escrit, disans : Pourquoy as-tu aggraué ton ioug sus noz amys, & sus lés Iuifz noz alliez? Si donc ilz viennent derechef à nous

D

nous en eux complaignans de toy: nous leur ferons iugement, & ferons la guerre contre toy par terre & par mer.

CHAP. IX.

A Iosephus Anti. 12. cha. 18.

Ce temps pendant, quand Demetrius ouyt que Nicanor estoit mort en la bataille auec son armée: il recommença derechef d'enuoyer Bachides & Alcimus en Iudée: & la dextre* corne auec eux. Et s'en allerent par la voye qui meine en Galgal: & mirent leur siege contre Masaloth, qui est en Arbellis, & la prindrent: & destruisirẽt plusieurs ames humaines. Au premier moys de l'année cent & cinquante deux ilz mirent leur siege auprés de Ierusalem: puis se leuerent & s'en allerent en Berea, vingt mille hommes, & deux mille cheuaux. Et Iudas auoit mis le siege en Laysa, & troys mille hommes esleutz auec luy. Ilz veirent que la multitude de l'armée estoit grande & craignirent fort, & plusieurs se retirerent de l'ost: & n'en demoura d'entre eux, sinon huyt cens hommes. Et Iudas veit que son armée s'escouloit, & que la bataille pressoit de prés, & eut paour en son coeur: car il n'auoit point de temps de lés rassembler, & perdit courage. Et dit à ceux qui estoient demourez. Leuons nous, & nous en allons à noz aduersaires, veoir si nous pourrons batailler contre eux. Mais ilz le destournoient en disant: Nous ne pourrons, mais sauuons maintenant noz personnes, & retournons à noz freres: & alors nous bataillerons contre eux, car

B nous sommes trop petit nombre. Et Iudas dist: Ia n'aduienne que nous faisions ceste chose, que nous fuyons d'eux, Si nostre temps est venu, mourons vertueusement pour noz freres: & ne faisons point blasme à nostre gloire. Lors l'armée se meut hors du siege, & se tindrent à lencontre d'eux. Et lés cheuaucheurs se diuiserent en deux parties, & lés tireurs de fondes, & lés archiers alloient deuant l'armée, & lés premiers de la bataille estoient tous puissans. Et estoit Bachides en la dextre* corne: & l'armée s'approcha dés deux parties, & sonnoient lés trompettes. Et aussi ceux qui estoient de la partie de Iudas s'escrierent pareillement: & fut la terre toute esmeute de la voix dés armées: & fut faicte la bataille, depuis le matin iusque au vespre. Iudas voyant que la partie de l'armée de Bachides qui estoit à la dextre, estoit la plus ferme: lors s'assemblerent auec luy tous ceux qui estoient de coeur ferme, & fut la dextre partie foullée par eux: & lés poursuyuit iusque à la montaigne d'Azotus. Et ceux qui estoient en la corne senestre veirent que la corne dextre estoit deffaicte, & suyuirent aprés Iudas, & aprés ceux qui estoient auec luy par derriere. Et la bataille fut renforcée, dont plusieurs tumberent naurez d'vn costé & d'autre. Et aussi Iudas fut occis, & tous lés autres s'enfuyrent. Mais Ionathas, & Simon prindrent Iudas leur frere, & l'enseuelirent au sepulchre de leurs peres en la cité de Modin. Et tout le C peuple d'Israël le plourerent douloureusement: & plouroient par plusieurs iours, & disoient: Comment a esté occis le puissant, qui sauuoit le peuple d'Israël? Et toutes lés autres parolles dés batailles & dés vertus de Iudas qu'il feit, & de sa grandeur ne sont pas escrites: car il en y auoit en fort grand nombre. *Et aprés que Iudas fut mort aduint que lés mauuais hommes se monstrerent en tous lés termes d'Israël: & tous ceux qui faisoiẽt iniquité s'esleuerent. En cés iours la fut faicte gran de famine en la terre: & toute la region se donna à Bachides pour estre auec eux. Et Bachides esleut dés hommes meschans, & lés constitua seigneurs de la region, lesquelz cerchoient & enquestoient diligemment lés amys de Iudas & lés amenoient à Bachides, & se vengeoit sus eux, & lés mocquoit. Et grande tribulation fut faicte en Israël, telle qu'on n'auoit point veu depuis le temps qu'il n'y auoit plus eu de Prophete en Israël. Et tous lés amys de Iudas s'assemblerent, & dirent à Ionathas: Puis que ton frere Iudas est mort, & qu'il n'y a point d'homme semblable à luy pour aller contre noz ennemys [assauoir] Bachides, & ceux de nostre gent qui nous sont ennemys: nous t'eslisons donc maintenant au iourdhuy, affin que tu soys nostre prince & duc au lieu de luy, pour aller en nostre bataille. Et en ce temps la Ionathas print la principauté: & se leua au lieu de Iudas son frere. Et Bachides le sceut, si le cerchoit pour le tuer. Lors Ionathas & Simon son frere, & tous ceux qui estoient auec luy l'entendirent, & s'enfuyrent au desert de Thecua: & se poserent auprés de l'eaue du lac d'Asphar. Mais Bachides le sceut D & s'en vint vn iour de sabbat, luy & toute son armée outre le Iordan: & Ionathas enuoya son frere le conducteur du peuple, & pria lés Nabuthéens sés amys qu'ilz leur prestassent leur appareil qui estoit fort grand. Et lés filz de Iambri sortirent de Madaba, &

*ou, bẽde.

*ou, bẽde.

Ioseph. Antiq. chap. 1.

ba, & prindrent Iehan, & tout ce qu'il auoit: & quand ilz eurent cés choses ilz s'en allerent. Aprés cés choses, il fut annōcé à Ionathas & à Simō son frere, q̄ lés filz de Iambri faisoient de grandes nopces: & prenoient la femme de Madaba, fille d'vn dés grans princes de Canaan, en grand pompe. Dont eurent recordatiō du sang de leur frere Iehan. Ilz s'en allerent & se mucerent à la couuerture d'vne montaigne: puis esleuerēt leurs yeux, & regarderent, & voicy vn grād tumulte, & grād appareil: puis l'espoux, & lés amis & sés freres qui alloient au deuant d'eux, auec tabourins & instrumens de musique, & beaucop d'armures. Et ceux qui estoient és embusches se leuerent, & lés occirent, dont plusieurs tomberent naurez: & lés autres s'enfuyrent és montaignes, & prindrēt toutes leurs despouilles: et lés nopces furent tournées en pleurs, & la voix de leurs instrumens en lamentation. Et feirēt la vengeance du sang de leur frere, puis s'en retournerent à la riue du Iordan.

Lors Bachides ouyt ce, & vint en vn
B iour de sabbat, iusque à l'entrée du Iordan, en grande puissance. Et Ionathas dist aux siens: Leuōs nous, & bataillons contre noz ennemis. Car il n'est point au iourdhuy comme par cy deuāt. La bataille est à lencontre de nous: aussi lés eaues du Iordan sont d'vn costé & d'autre, & lés riues, & lés maretz, & lés forestz, & n'y a point de lieu pour se destourner. Maintenant donc cryez au ciel, affin que vous soyez deliurez de la main de voz ennemis. Et fut la bataille commencée. Lors Ionathas estēdit sa main pour frapper Bachides, mais il se tourna arriere de luy. Adonc Ionathas & ceux qui estoiēt auec luy saillirent dedans le Iordan: & passerent outre le Iordan aprés eux. Et en ce iour la furent de la part de Bachides mille hommes occis: puis s'en retournerent en Ierusalem. Et edifierent dés citez munies en Iudée: la munition qui estoit en Iericho, & en Emmaum, & en Beth-horon, & en Beth-el, & en Thamnatha, & en Phara, & en Thopo de haultes murailles, portes, & serrures: & mist garnison en icelles, pour faire tout plein de mal en Israël. Il garnist aussi la cité de Beth-sura, & Gazara, & la tour: & mist secours en icelles, & appareil de viures. Et print lés filz dés princes de la region, en ostage, & lés mist en la tour, en Ierusalem pour lés garder. En l'an
F cent & cinquantetroysiesme, au second moys Alcimus cōmāda de destruire lés murs de la saincte maison par dedans, & de destruire lés oeuures dés prophetes: & lés commença à destruire. Et en ce temps la fut Alcimus frappé, & furent sés oeuures empeschées, & fut sa bouche fermée, & deffaillit par paralisie, & ne peut plus parler vn mot, ne commander de sa maison. Et mourut Alcimus en ce temps la, en grand torment. Et quand Bachides veit que Alcimus estoit mort, il s'en retourna vers le Roy: & la terre de Iuda se reposa deux ans. Et tous lés meschans hommes penserent, disans: Voicy Ionathas & ceux qui sont auec luy demeurent seurement en repos. Faisons donc maintenant venir Bachides: & il lés prendra tous en vne nuict. Ilz s'en allerent & luy donnerent le conseil: lors se leua pour s'en venir auec grosse armée: & enuoya secretement dés lettres à sés compaignons, qui estoient en Iudée, qu'ilz prinssent Ionathas, & ceux qui estoient auec luy: mais ilz ne peurēt, car leur conseil fut descouuert. Et print cinquante hommes de ceux de la region qui estoient lés princes de la malice, & lés occist. Et Ionathas et Simon, et tous ceux qui estoient auec luy s'en allerent en Beth-besse, qui est au desert: et refeirent lés places ou elles estoient rompues, et lés fortifierent. Mais Bachides le sceut, et assembla toute sa multitude, et le feit sauoir à ceux qui estoient de Iuda. Il vint et G
mist le siege au costé de Beth-besse, et là guerroya par long temps, et feit dés engins pour abbatre lés murailles. Mais Ionathas delaissa son frere Simon en la cité, et sortit hors en la region: et s'en vint auec vn nombre: et occist Odaram et sés freres, et lés filz de Phaseron, en leurs tabernacles: et cōmença à frapper, et à croistre en vertus. Mais aussi Simon et ceux qui estoient auec luy vuiderent de la cité: et bruslerent lesdictz engins, et bataillerent contre Bachides, et fut deffaict de eux. Ilz luy feirent grosse affliction, pource que son conseil et sa poursuyte estoit vaine: et se courrouça contre lés mauuais hommes qui luy auoient donné conseil de venir en leur region, et en occist plusieurs d'iceux. Et pensa en soymesme de s'en aller en sa region, auec ceux qui estoient demourez. Et Ionathas le sceut, si enuoya vers luy dés ambassadeurs, pour traicter la paix auec luy, et pour luy rendre lés prisonniers: et le receut voluntiers, et feit selon sés parolles, et iura qu'il ne luy feroit nul mal tous lés iours de sa vie. Il luy rendit lés prisonniers que parauant auoit prins de la terre de Iuda, et s'en retourna

tourna & s'en alla en sa terre, & ne re. commença plus de venir en sés termes, & l'espée cessa en Israël, & Ionathas demoura en Machmas. Et commença là Ionathas à iuger le peuple : & extermina lés meschans de la terre d'Israël.

CHAP. X.

A Iosephus Anti. 13. chap. 2. et 3. ET en l'an cent & soixantiesme, Alexandre filz d'Antiochus qui estoit surnommé, le noble, monta & print Ptolomaide : & le receurent, & regna là. Et le Roy Demetrius l'ouyt, si assembla vne fort grande armée, & s'en alla au deuant de luy en bataille. Et Demetrius enuoya lettres à Ionathas par parolles de paix, affin qu'il le magnifiast: Car il dist Anticipons de faire la paix auec luy parauant qu'il la face auec Alexandre contre nous. Car il aura memoire de tous lés maux, que nous auons faict contre luy, & contre son frere, & contre sa gent. Et luy donna puissance d'assembler armée, & de forger armures, & mesme d'estre son compaignon: & commanda que ceux qui estoient en ostage en la tour luy fussent rendus. Lors vint Ionathas en Ierusalem, & leut lés lettres en la presence de tout le peuple, & de ceux qui estoient en la tour. Et craignirent de grand paour, pource qu'ilz ouyrent que le Roy luy auoit donné puissance d'assembler vne armée. Lés ostagez furent rendus à Ionathas, & lés rendit à leurs parens: & demoura Ionathas en Ierusalem, & commença d'edifier, & à renouueller la cité. Et dist aux ouuriers qu'ilz réedifiassent lés murailles & la montaigne de Zion à lenuiron, de pierres quarrées pour la fortifier: & ainsi le feirent. Et lés estrangers qui estoient és fortresses que Bachides auoit edifié, s'enfuyrent: & laissa vn chascun son lieu, & s'en allerent en leur terre. Aucuns seullement demourerent en Beth-sura, de ceux qui auoient delaissé la loy, & lés commandemens de Dieu: & leur estoit ceste cité comme pour

B leur refuge. Et le Roy Alexandre ouyt lés promesses que Demetrius promist à Ionathas : & luy fut racompté toutes lés batailles & lés vertus que cestuy & sés freres auoient faict, & lés labeurs qu'ilz auoient souffert, & dist: Pourrions nous trouuer vn tel homme? Nous en ferons donc maintenant nostre amy, & nostre compaignon. Il escriuit vne lettre, & luy enuoya selon cés parolles, disant: Le Roy Alexandre donne salut à son frere Ionathas. Nous auons ouy de toy que tu és vn homme fort & puissant, & qu'il est conuenable que tu soys nostre amy: & maintenant te constituons au iourdhuy le souuerain sacrificateur de ta gent, & que tu soys appelié amy du Roy (& luy enuoya vne couronne d'or, & la robbe d'escarlate) affin que tu consente à noz affaires, & que tu garde amytie auec nous. Et Ionathas se vestit de son sainct vestement au septiesme moys, en l'an cent & soixantiesme, au iour solennel de la feste dés tabernacles. Et assembla la multitude, & feit dés armures en abondance. *Quand Demetrius ouyt cés choses, il fut fort contristé, & dist: Quelle chose auons nous faict, que Alexandre est venu deuant nous prendre l'amytie dés Iuifz a sa deffense? Ie leur escriray donc dés parolles de prieres, & de dignité, & de dons, affin qu'ilz soyent à mon aide. Et leur escriuit vnes lettres en telles parolles. Le Roy Demetrius donne salut à la gent dés Iuifz: Nous auons ouy & sommes fort ioyeux que vous auez gardé nostre alliance, & estes demourez en nostre amytie, & ne vous estes point retirez vers noz ennemys. Donc maintenant perseuerez encore, & nous gardez la foy : & nous vous rendrons dés biens pour ceux que nous auez faict: & aussi nous vous quitterons de plusieurs prestz, & vous donnerons plusieurs dons. Et dés main- C tenant aussi vous deliure dés tributz, & tous lés Iuifz : & vous quitte le pris de sel, et vous quitte lés couronnes, et aussi vous quitte lés tierces parties de la semence, et la seconde partie dés fruictz dés arbres qui est de ma portion: ie vous delaisse depuis ce iour icy, et doresenauant : si qu'on ne prendra rien à la terre de Iuda, et aussi au troys citez qui luy sont adioustées, de Samarie, et de Galilée depuis ce iour present, et en tout temps. Mais aussi que Ierusalem soit saincte et libre auec tous sés termes: et que lés dismes et lés tributz soyent à elle. Maintenant ie quitte aussi la puissance de sa tour qui est en Ierusalem: et la donne au souuerain sacrificateur, affin qu'il ordonne dés hommes en icelle telz qu'il eslira pour garder la tour de Ierusalem. Et aussi delaisse en liberté pour neant toute ame dés Iuifz qui estoit prisonniere de la terre de Iuda en tout mon royaume : si que toutes soyent quittes dés tributz, voire aussi de leur bestail, Et que troys iours deuant le iour solennel, et troys iours aprés le iour solennel, soyent tous solẽnelz: et lés sabbathz, et lés nouueaux moys, et lés iours ordonnez, et lés troys iours aprés soyent iours

Iosep[h] Anti. Chap. 3

francz

francz & de remisſion, à tous lés Iuifz qui ſont en mon royaume. Et nul n'aura puiſſance de rien faire, ne d'eſmouuoir quelque affaire à lencōtre d'aucun d'eux, en toute cauſe: & que iuſque à trente mille hommes dés Iuifz ſoyent enroullez en l'armée du Roy. Et leur ſera baillé gaige comme il appartient à tous ceux de l'armée du Roy: & aucuns d'eux ſeront ordonnez pour eſtre és garniſons du grand Roy. Auſsi aucuns d'eux ſeront conſtituez ſus lés negoces du royaume qui ſe font fidelement: & pour eſtre lés princes en iceux & qu'ilz cheminent en leurs loix, ainſi que le Roy a commandé en la terre de Iuda. Et que lés troys citez qui ſont adiouſtées à Iudée de la region de Samarie, ſoyent reputées auec Iudée: tellement qu'elles ſoyent ſoubz vn homme, & qu'elles n'obeiſſent point à autre puiſſance: ſinon au ſouuerain ſacrificateur: Ptolomaide & ſés contrées que i'ay donné en don aux ſainctz qui ſont en Ieruſalem, pour lés deſpēs neceſſaires dés ſainctz lieux. Et auſsi ie donne tous lés ans quinze mille ſicles d'argent dés reuenus du Roy qui m'appartiennent: & tous arrierages que ceux qui eſtoient ſus lés affaires n'ont pas ren du aux années precedentes, ſeront donnez pour lés ouurages de la maiſon. Et encore d'auantage que lés cinq mille ſicles d'argent, qu'ilz receuoient du reuenu dés ſainctz lieux, tous lés ans, ce appartienne aux ſacrificateurs qui ſont l'office. Et que tous ceux qui ont prins leur refuge au temple qui eſt en Ieruſalē, & en tous ſés termes, leſquelz ſont redeuables au Roy en quelque affaire que ce ſoit: qu'ilz ſoyent quittes, & qu'ilz ayent libremēt toutes lés choſes qu'il leur appartient en mon royaume. Et ſeront donnez lés deſpens du reuenu du Roy, pour edifier & reſtaurer lés œuures dés ſainctz lieux, & pour refaire lés murailles de Ieruſalem: & ſeront dōnez lés deſpens du reuenu du Roy pour lés garnir à lenuiron & pour edifier dés murailles en Iudée. Et quand Ionathas & le peuple eut ouy cés parolles, ilz ne le creurent point, & ne lés receurent point: car ilz eurent memoire de la grande malice qu'il auoit faict en Iſraël, & qu'il leur auoit faict groſſe tribulation. Et ſ'accorderent à Alexandre: pource que iceluy leur auoit eſté prince de parolles de paix. Et tous lés iours luy bailloient ayde. Et le Roy Alexandre aſſembla grande armée, & miſt ſon ſiege contre Demetrius. Et lés deux Roys feirent la bataille: & l'armée de Demetrius ſ'enfuyt, & Alexandre le pourſuyuit tant qu'il ſe ietta ſur eux. Et fut la bataille fort puiſſante iuſque à ce que le ſoleil ſe coucha: & fut occis Demetrius en ce iour la. Et Alexandre enuoya vers Ptolomée le Roy d'Egypte dés ambaſſadeurs, diſant ſelon cés parolles. Pource que ie ſuis retourné à mon royaume, & ſuis aſsis au ſiege de més peres, & ay obtenu la domination & que i'ay deffaict Demetrius, & que ie poſſede noſtre region, & que i'ay faict la bataille contre luy, & qu'il a eſté deffaict luy & ſon armée par nous, & que nous ſommes aſsis au ſiege de ſon royaume: maintenant donc, faiſons amytie l'vn auec l'autre: & donne moy ta fille pour femme, & ie ſeray ton gendre, & te donneray dés dons, & à elle la dignité. Et le Roy Ptolomée reſpondit, diſant: Le iour ſoit bienheureux, auquel tu és retourné à la terre de tés peres: & és aſsis au ſiege de leur royaume. Auſsi maintenant ie te feray ce que tu as eſcrit. Mais viens au deuant de moy en Ptolomaide, affin que nous viſitions l'vn l'autre: & que ie te la donne, comme tu as dict. Et Ptolomée yſſit hors d'Egypte, luy, & Cleopatra ſa fille: & vint à Ptolomaide, en l'an cent & ſoixantedeuxieſme. Alors le Roy Alexandre vint au deuant de luy, et Ptolomée luy donna ſa fille Cleopatra: et feit ſés nopces en Ptolomaide, comme lés Roys en grand gloire. Et le Roy Alexandre eſcriuit à Ionathas, qu'il vinſt au deuant de luy. Lequel alla en grand honneur en Ptolomaide: & rencontra là deux Roys, & leur donna beaucop d'or & d'argent, & dés dons: & trouua grace en leur preſence. Mais aucuns hommes venimeux d'Iſraël ſ'aſſemblerent à lencontre de luy, comme hommes mauuais, eux complaignans à lencontre de luy, & le Roy ne lés eſcouta point. Et commāda que Ionathas fuſt deueſtu de ſés veſtemens, & de le veſtir de pourpre. Et ainſi le feirent, & le Roy luy ordonna de ſeoir auec luy. Et diſt à ſés princes: Sortez auec luy par le milieu de la cité, & publiez que nul ne face querimonie contre luy en quelque affaire: & que nul ne le moleſte, de quelque raiſon. Et quand ceux qui faiſoient la complaincte veirent ſa gloire que lon publioit, & qu'il eſtoit veſtu de pourpre, lors ilz ſ'enfuyrēt tous. Et le Roy le magnifia, & l'eſcriuit entre ſés premiers amys: & le feit Duc, & participant de ſa domination. Et ſ'en retourna Ionathas en Ieruſalem en paix, & en lyeſſe.

Ioſephus Anti. 13. chap. 5.

D E F

Iosephus Anti.13. chap.6. en lyesse. En l'an cent & soixante-cinquiesme: Demetrius filz de Demetrius vint de Crete en la terre de sés peres. Mais le Roy Alexandre l'ouyt, & en fut merueilleusement fort troublé: dont le Roy s'en retourna en Antioche. Lors le Roy Demetrius constitua Apollonius Duc, lequel présidoit sus Celesyrie: et assembla vn grand exercite, & s'en vint à Iamnia: & enuoya vers Ionathas le souuerain sacrificateur, disant: Tu resiste seul à nous. Et ie suis mocqué, & donné en opprobre, pource que tu metz ta puissance contre nous és montaignes. Maintenant donc si tu te fie en tés vertus, descendz vers nous en camp, & que nous trouuiõs là l'vn l'autre: car auec moy est la vertu dés combatans. Interrogue, & apprens qui ie suis et quelz sont lés autres qui sont en mon ayde: lesquelz aussi disent, q̃ vostre pied ne se pourroit soustenir deuãt nostre face: car par deux foys se sont tournez en fuyte tés peres en leur terre. Maintenãt dõc cõmẽt pourras-tu souffrir la cheualerie, & si grãde armée au chãp, là ou il n'y a ne pierre ne roche, ne quelque lieu pour fuyr? Et quand Ionathas eut ouy lés parolles d'Apollonius: il eut le courage esmeu. Et esleut dix mille hommes: & yssit de Ierusalem, & Simon son frere luy vint au deuant pour l'ayder: & mirent le siege contre Ioppe, & le ietta hors de la cité, pource que Ioppe estoit la garde d'Apollonius, & l'assaillirent. Et ceux qui estoient en la cité furent espouantez, & luy ouurirent: & Ionathas print Ioppe.

G Apollonius l'ouyt dire, & print troys mille cheuaucheurs, & vne grosse armée: s'en alla en Azot comme passant, & tantost aprés sortit au champ, pource qu'il auoit grande multitude de cheuaux: & se cõfioit en eux. Et Ionathas lés poursuyuit en Azot, et feirẽt la bataille: mais Apollonius delaissa derriere eux au camp mille cheuaucheurs, secretement. Lors Ionathas congneut qu'il y auoit derriere luy dés embusches & allerent tout autour de l'ost: & ietterent dés dars aprés le peuple, depuis le matin iusque au vespre. Le peuple se tenoit ainsi q̃ Ionathas auoit commandé: car leurs cheuaux estoiẽt trauaillez. Et Simon feit saillir hors sés gens, & lés feit aller contre l'armée. Mais lés cheuaucheurs estoiẽt lassez: & furẽt deffaictz de luy, & s'enfuyrent en Azot, & entrerent au temple de Dagon, leur idole, pour illec eux sauuer. Mais Ionathas bouta le feu en Azot, & és citez qui estoient à lenuiron: & print leurs despouilles, & brusla le temple de Dagon, & tous ceux qui estoient ensuys en iceluy. Ceux qui furent occis par l'espée auec ceux qui furẽt bruslez, furẽt enuiron de huyt mille hommes. Ionathas leua le siege de là, & le mist en Ascalon. Et ceux de la cité yssirent au deuant de luy en grand gloire. Puis Ionathas s'en retourna en Ierusalem auec lés siens, qui auoient plusieurs despouilles. Et quand le Roy Alexandre ouyt cés choses il recommença de rechef à glorifier Ionathas. Et luy enuoya vne ceincture d'or, comme il est de coustume donner aux cousins dés Roys: & luy donna Accaron en possession, auec tous sés termes.

CHAP. XI.

A Iosep. Anti. chap. OR le Roy d'Egypte assembla vne armée grande en nombre, comme le sablon qui est en la riue de la mer, & plusieurs nauires: & queroit de prendre le royaume d'Alexandre frauduleutement, & de l'adiouster à son royaume. Et sortit [pour aller] en Syrie par parolles de paix, & luy ouuroient lés citez, & venoient au deuant de luy: car le Roy Alexandre auoit commandé d'aller au deuant de luy, pource que c'estoit son beau pere. Mais quand Ptolomée entroit en la cité: il mettoit garnison de gensdarmes en toutes lés citez. Et quand il fut prés d'Azot: ilz luy monstrerent le temple de Dagon qui estoit bruslé, & Azot & toutes sés autres choses demolyes, & lés corps qui estoient iettez au loing, & lés tombeaux de ceux qui auoient esté occis en la bataille, qu'ilz auoient faictz auprés de la voye. Et reciterent au Roy, que Ionathas auoit faict cés choses, affin qu'il eust enuie contre luy. Mais le Roy se teust. Et Ionathas vint au deuant du Roy en Ioppe, en grand triumphe & saluerent l'vn l'autre, & dormirent là. Et Ionathas s'en alla auec le Roy, iusque au fleuue qui est appellé Eleutherus: puis s'en retourna en Ierusalem. Mais le Roy Ptolomée conquist la domination dés citez, iusque à Seleucia prés de la mer: & pensoit d'vn mauuais conseil sus Alexandre. Et B enuoya dés ambassadeurs à Demetrius, disant: Viens & traictons appointement entre nous, & ie te donneray ma fille que Alexandre a, & regneras au royaume de ton pere. Car ie me repens de luy auoir donné ma fille: veu qu'il a cerché de m'occir. Et le vitupera pource qu'il desiroit d'auoir son royaume. Il print sa fille, & la donna à Demetrius & se feit estrange d'Alexandre: & sés haynes furent declairées. Et Ptolomée entra en Antioche,

en Antioche, & mist deux couronnes sur sa teste, assauoir, d'Egypte & d'Asie.

Mais en cés temps le Roy Alexandre estoit en Cilicie: pource que ceux qui e-stoient en ce lieu là, se rebelloient. Alexandre donc l'entendit, & s'en vint contre luy en bataille. Et le Roy Ptolomée feit marcher l'armée, & vint au deuant de luy en main forte, & l'enchassa. Et s'en fuyt Alexandre en Arabie, pour estre là en sauuegarde. Mais le Roy Ptolomée fut exalté: & Zabdiel Arabien trencha la teste à Alexandre, et l'enuoya à Ptolomée.

Et le Roy Ptolomée mourut au troysiesme iour: & ceux qui estoient és garnisons furent destruictz de ceux qui estoient au camp. Et regna Demetrius, en l'an cent & soixante septiesme. En cés iours la, Ionathas assembla ceux qui e-stoient en Iudée, pour assaillir la tour qui est en Ierusalem: & feirent plusieurs engins à lencontre d'icelle. Et aucuns qui hayoient leur nation, hommes mauuais, s'en allerent vers Demetrius: & luy denoncerent que Ionathas auoit assiegé la
C tour. Et quand il l'ouyt, il fut courroucé: & incontinent s'en vint en Ptolomaide, & escriuit à Ionathas qu'il n'assigeast point la tour: mais qu'il vint au deuant de luy pour hastiuement parler à luy. Et quand Ionathas l'ouyt, il commãda qu'el le fust assiegée. Et esleut dés plus anciens d'Israël, & dés sacrificateurs, & se mist au peril. Et print de l'or & de l'argent, & dés vestemens, & beaucop d'autres nouueaux dons, & s'en alla vers le Roy à Ptolomaide, & trouua grace en sa presence. Mais aucuns mauuais hommes de sa nation faisoient dés querimonies contre luy. Et le Roy luy feit cõme luy auoient faict ceux qui auoient esté deuant luy. Il l'exalta en la presence de tous sés amys: & luy ordonna la principauté de la sacrificature, & toutes lés choses precieuses qu'il eut parauant: & le feit prince dés amys. Ionathas demanda au Roy qu'il quittast Iudée, & lés troys seigneuries, & Samarie, & sés contrées: & luy promist troys centz talentz. Et le Roy y consentit: & escriuit à Ionathas lettres de toutes cés choses, qui contenoient en ceste maniere. Le Roy Demetrius salue Ionathas & la gent dés Iuifz. La copie dés lettres que nous auons escrit à Lasthenes nostre parent, de vous, nous le vous auõs enuoyé, affin que le congnoissez. Le Roy Demetrius donne salut à Lasthenes nostre parent. Nous auons ordonné de bien faire à la gent dés Iuifz noz amys, & à ceux qui gardent ce qui est iuste enuers nous, à cause de leur benignité qu'ilz ont
D enuers nous. Nous leur auons donc ordonné tous lés termes de Iudée, & troys citez, assauoir Lida, & Ramatha qui sont conioinctes à Iudée, & Samarie: & que tous leurs termes soient sequestrez pour tous ceux qui sacrifient en Ierusalem: pour lés choses que le Roy receuoit d'iceux tous lés ans, & pour lés fruictz de la terre & du fruitage dés arbres. Et leur quittons dés maintenant lés autres choses qui nous appartenoient dés dismes, & dés tributz: & lés greniers dés salines, & lés couronnes qui nous estoient apportées: nous leur donnons toutes cés choses, & rien d'icelles ne seront vaines de ce temps icy iusque à tousiours. Maintenant donc aduisez de faire l'exemplaire de cés choses: & qu'il soit donné à Ionathas, & qu'il soit mis au sainct mont, & en vn lieu honnorable. Et le Roy Demetrius voyant, que la terre ne sonnoit mot en sa presence, & que rien ne luy resistoit, il laissa aller toute son armée, vn chascun en son lieu: excepté l'armée dés estrangers qu'il auoit amené dés isles dés gentilz, & tous lés exercites de sés peres luy estoient ennemis. Mais Tryphon estoit l'vne dés parties qui parauãt estoit d'Alexandre, & veit que toute l'armée murmura contre Demetrius: & s'en alla vers [a] Emalchuel, Arabien, lequel nourrissoit Antiochus le filz d'Alexandre: & luy pria instamment, qu'il le luy baillast, affin qu'il regnast au lieu de son pere. Et luy recita quelles choses Demetrius auoit faict, & lés haines de sés armées à lencontre de luy: & demoura là long temps. Aussi Ionathas enuoya vers le Roy Demetrius, affin qu'il
B feit sortir hors, ceux qui estoient en la tour en Ierusalem, & ceux qui estoient és fortresses qui faisoient la guerre contre Israël. Et Demetrius renuoya vers Ionathas, disant: Ie ne te feray point seullement cela, à toy & à tés gens: mais ie t'honnoreray de gloire, toy & ta gent quand il sera temps opportun. Tu feras donc bien, si maintenant tu me veux enuoyer dés hommes en mon ayde: car toute mon armée s'est separée.

Iosephus Anti. 13. chap. 8.

[a] ou, Simalcuel.

Et Ionathas luy enuoya troys mille hommes fortz en Antioche, & vindrent au Roy: & fut le Roy fort ioyeux de leur venue, & ceux qui estoient de la cité s'assemblerent, six vingtz mille hommes, & vouloient occir le Roy: dont le Roy s'en fuyt au palais, & ceux qui e-stoient en la cité, tindrent lés chemins de la cité, & cõmencerent à batailler. Mais

le Roy appella lés Iuifz en son ayde, & s'assemblerent tous ensemble à luy : & s'espardirent tous par la cité,et en ce iour la,occirent cent mille hommes: & mirent le feu en la cité,& prindrent en ce iour la beaucop de despouilles & deliurerent le Roy. Et ceux qui estoient de la cité, veirent que lés Iuifz tenoient la cité comme ilz vouloient : & furent affoiblis de courage,& crierent mercy au Roy, en disant : Donne nous la main, & que lés Iuifz cessent de faire la guerre cōtre nous, & contre la cité:ilz ietterent leurs armures,& feirent la paix. Et furent lés Iuifz glorifiez en la presence du Roy,& deuāt
F tous ceux qui estoient en son royaume, & furent renommez au royaume:& s'en retournerent en Ierusalem auec plusieurs despouilles. Lors le Roy Demetrius fut assis au siege de son royaume : & la terre fut en paix deuant luy. Mais le Roy Demetrius mentit de tout ce qu'il auoit dit,& se retira de Ionathas,& ne luy rendit point selon lés benefices qu'il luy auoit faict:mais le vexoit grandement.

Et aprés ce Tryphon retourna, & auec luy Antiochus ieune enfant:et regna, et luy mist la couronne sur sa teste.Et toutes lés armées que Demetrius auoit espars s'assemblerent à luy: & bataillerent contre Demetrius,& s'en fuyt,& tourna le dos. Lors Tryphon print dés bestes, & print Antioche.Mais le ieune Antiochus escriuit à Ionathas,disant:Ie t'ordonne la sacrificature, & te constitue sus quatre citez,affin que tu soys amy au Roy: & luy enuoya dés vaisseaux d'or,pour le seruice, & luy donna puissance de boire en or, & de se vestir de pourpre, & d'auoir vne boucle d'or pour sa ceincture : & constitua Simon son frere Duc, depuis lés termes de Tyrus,iusque aux termes d'Egypte. Mais Ionathas yssit,& chemina par toutes lés citez outre le fleuue. Et toute l'armée de Syrie, s'assembla vers luy pour l'aider : & vint en Ascalon, & ceux de la cite vindrent honnorablement au deuant de luy. Et de là s'en alla en Gaza,& ceux qui estoient en Gaza s'enfermerent, & lés assiegea & brusla
G tout ce qui estoit à lenuiron de la cité & la pilla.Mais ceux de Gaza prierent Ionathas,& il leur bailla la main : & print leurs filz pour ostage, & lés enuoya en Ierusalem:& chemina par toute la region iusque en Damas. Et Ionathas ouyt dire, que lés Princes de Demetrius estoient releuez contre luy,en Cades qui est en Galilée, auec grand exercite : & le vouloient oster de faict, du royaume, par-quoy vint au deuant d'eux, mais il laissa Simon son frere en la prouince. Simon s'approcha de Beth-sura, & guerroya là long temps:& lés enferma.Et luy requirent d'auoir la [a]main,& il leur donna. Il lés mist hors de là, & print la cité, & y mist garnison. Mais Ionathas & son armée s'approcherent vers l'eaue de Genezar : & veillerent deuant le iour au champ d'Asor. Et voicy, que lés armées dés estrangers venoient encontre luy au champ:et s'embuschoient és montaignes. Mais il leur vint au deuant tout à l'opposite. Et lés embusches se leuerent de leurs lieux,& feirent la bataille : & tous ceux qui estoient de la partie de Ionathas s'en fuyrent : & nul d'eux ne demoura, sinon Mathathias filz d'Absalomi, & Iudas filz de Calphi, Prince de la cheualerie de l'armée. Ionathas deschira sés vestemens, & mist la terre sur son chef, & pria. Puis Ionathas retourna vers eux en la bataille:& lés feit tourner en fuyte,& [b]lés combatirent: & ceux qui estoient fuys de sa partie,veirent ceste chose,dont s'en retournerent auec luy:& le suyuoient tous, iusque en Cades à son ost. Et vindrent iusque là:& en ce iour la en occirent dés estrangers,troys mille hommes : puis s'en retourna Ionathas en Ierusalem.

[a] ou,paix
[b] aucuns fuyrent

CHAP. XII.

A Ioseph Anti. chap. S[...]

ET Ionathas veit que le temps l'aydoit, dont il esleut aucuns hommes, & lés enuoya à Rome, pour establir & renoueller amytie auec eux, & à ceux de Sparte:aussi enuoya lettres aux autres lieux,selon la mesme forme:& s'en allerent à Rome,puis entrerent en la court,& dirent:Ionathas le souuerain sacrificateur, & la gent dés Iuifz,nous ont enuoyé, affin que nous renouuellons l'amitie, & la societé selon le temps passé. Et leur donnerent lettres qui adressoient aux hommes, selon lés lieux, pour lés remener en la terre de Iudas en paix. Et ceste est la copie dés lettres que Ionathas escriuit, à ceux de Sparte. Ionathas le souuerain sacrificateur, & lés plus anciens de la gent, & lés sacrificateurs, & tout l'autre peuple dés Iuifz, donnent salut à ceux de Sparte, leurs freres. Long temps ya que lettres furent enuoyées à Onias le souuerain sacrificateur, par Darius qui regnoit vers vous, que vous estes noz freres,comme l'escriture qui s'ensuyt contient. Et Onias receut l'homme qui auoit esté enuoyé, honnorablement:& receut lés lettres,esquelles estoit

B signifié l'amytie & la societé. Et nous qui n'auions nul besoing de toutes cés choses,ayant pour cõsolation lés sainctz liures qui sont en noz mains nous auons mieux aymé,d'enuoyer vers vous, pour renoueller la fraternité & amytie: que parauenture nous ne vous soyons faictz estrangers. Car long temps y a que n'auez enuoyé vers nous. Mais nous auons memoire de vous és sacrifices que nous offrons,en tout temps, sans cesse,és iours solennelz, & és autres ainsi qu'il appartient:& en noz obseruations,comme il est conuenable, & qu'il appartient d'auoir memoire dés freres. Et si sommes aussi ioyeux de vostre gloire. Mais plusieurs tribulations, & plusieurs batailles nous ont enuironné:& lés Roys qui sont à lentour de nous,ont faict la guerre contre nous. Toutesfoys nous ne vous auons point voulu molester,ne tous noz autres compaignons & amys,en cés batailles. Car nous auons eu ayde du ciel, & sommes deliurez:et noz ennemys sont humiliez.Et ainsi nous auõs esleu Numeniusfilz d'Antiochus,et Antipater filz de Iason:& lés auõs enuoyé aux Romains,
C pour renoueller l'amytie auec eux, & la societé ancienne. Et ainsi nous leur auons mandé,que aussi ilz viennent vers vous, & qu'ilz vous saluent,& qu'ilz vous donnent noz lettres, de la renouation de nostre fraternité. Et lors ferez vous bien,quand vous nous respondrez à cés choses. Et ceste estoit l'escriture dés lettres, que Onias enuoya. Onias Roy de ceux de Sparte,donne salut à Ionathas le souuerain sacrificateur. On a trouué en l'escriture de ceux de Sparte,& dés Iuifz,qu'ilz sont freres,& qu'ilz sont du genre d'Abrahã:& maintenant depuis que nous auons congneu ceste chose, vous faictes bien de nous rescrire de vostre paix. Mais aussi vous auons nous rescrit. Noz bestes,& noz possessions sont vostres, & lés vostres sont nostres,& ainsi auons mandé que ce vous soit annoncé. Lors Ionathas ouyt dire,que lés princes de Demetrius,estoient retournez auec grande armée,plus que parauant, pour batailler contre luy:il sortit hors de Ierusalem, & vint au deuant d'eux en la region d'A-
D mathite. Et ne leur auoit point donné d'espace d'entrer en sa region: il enuoya dés espies en leur camp: & aprés quand ilz furent retournez,annoncerent qu'ilz auoient ordonné, de venir là sur eux de nuict. Et quand le soleil fut couché, Ionathas commanda à sés gens de veiller,& d'estre en armes,preparez pour batailler toute la nuict:& mist dés gardes à lenuiron du camp. Et lés aduersaires ouyrent dire que Ionathas estoit preparé à la bataille auec lés siens:parquoy craignirent,& tremblerent en leur cœur: & allumerent dés feuz en leur camp. Mais Ionathas & ceux qui estoient auec luy ne le congneurent point,iusque au matin. Mais ilz veoient dés lumieres ardantes: & Ionathas lés suyuit,& ne lés attaignit point. Car ilz passerent outre le fleuue d'Eleutherus. Et Ionathas se tourna vers lés Arabiens,qui estoient appellez Zabadéens: & lés frappa, & print leurs despouilles. Puis se ioingnit pour E
venir en Damas: & chemina par toute ceste region. Mais Simon sortit, & vint iusque en Ascalon, & aux prochaines fortresses, & se tira en Ioppe & la print.Il ouyt dire qu'ilz vouloient donner ayde aux parties de Demetrius,pourquoy il y mist garnison pour la garder.

Puis Ionathas s'en retourna,& appella lés anciens du peuple:& proposa auec eux d'edifier dés fortresses en Iudée, & d'edifier dés murailles en Ierusalem, & d'esleuer vne grande haulteur entre le milieu de la tour,& de la cité:pour la separer de la cité,affin qu'icelle fust à par soy, & qu'on n'y vendist n'y achetast. Et s'assemblerent pour edifier la cité: & la muraille qui estoit sur le torrent vers soleil leuant cheut,& le repara, lequel est appellé [a] Capheteta. Aussi Simon edifia Adiada,en Sephela,& la garnist,& y mist dés portes & dés ferrures. Et comme Tryphon pensoit de regner en Asie, & de prendre la couronne, & d'estendre la main sur le Roy Antiochus,craignant que parauenture Ionathas ne le permettroit point,mais qu'il batailleroit contre luy:il cerchoit de le prendre & de l'occir. Et se leua,& s'en alla en Beth-san. Lors F
Ionathas yssit au deuant de luy pour batailler, auec quarante mille hommes esleutz,& vint en Beth-san. Et quand Tryphon veit que Ionathas estoit venu auec grosse armée:pour estendre sa main sur luy,il craignit, & le receut en grand honneur & le recommanda à tous sés amys,& luy donna dés dons. Et commanda à sés gens qu'ilz obeissent à luy comme à sa personne. Et dist à Ionathas:Pourquoy vexe-tu tout ce peuple icy,veu que nous n'auons pas de guerre? Maintenant donc renuoye lés en leurs maisons.Et eslis aucun petit nombre de gens pour estre auec toy: & viens auec moy en Ptolomaide,et ie te la donneray,

[a] ou,Chaphenatha

[r] Iosephus Anti. 13. chap. 9.

& toutes lés autres fortresses, toute la multitude,& tous lés preuostez de l'affaire:& m'en retourneray pour m'en aller. Car pour ceste cause suis-ie venu. Et le creut & feit comme il luy auoit dict, & laissa aller l'armée,& s'en allerent en la terre de Iuda. Et retint auec luy troys mil le hõmes: desquelz en renuoya deux mille en Galilée,& mille vindrent auec luy.

G Mais incontinent que Ionathas fut entré en Ptolomaide: lés gens de Ptolomaide fermerẽt lés portes de la cité,& le prindrent:& occirẽt par l'espée,tous ceux qui estoiẽt entrez auec luy. Et Tryphon enuoya l'armée,& lés cheuaucheurs en Galilée,& au grãd camp pour destruire tous lés compaignons de Ionathas. Mais quand ceux congneurent, que Ionathas estoit prins,& desconfi,& tous ceux qui estoiẽt auec luy: ilz enhorterent l'vn l'autre,& yssirent preparez à la bataille. Et ceux qui lés auoient poursuiuy, voyant q̃ la chose estoit pour leur vie: ilz retournerent. Mais lés autres vindrent tous en paix,en la terre de Iudée. Et plourerent grandement Ionathas,& ceux qui estoiẽt auec luy. Et Israël feit grosse lamẽtation. Mais toutes lés nations qui estoiẽt à lenuiron d'eux,cerchoient de lés destruire. Car ilz dirent: Ilz n'ont point de prince, ne qui lés ayde: faisons donc maintenant la guerre contre eux,& ostons leur memoire hors dés hommes.

CHAP. XIII.

A Iosephus Anti. 13. chap. 9. Alors quãd Simon ouyt que Tryphon auoit assemblé vne grosse armée,pour venir en la terre de Iuda & pour la destruire:& voyant que tout le peuple estoit en tremblement & en crainte: il monta en Ierusalẽ,& assembla le peuple,et en l'enhortant, dist: Vous sauez combien moy, & més freres, & la maison de mon pere auons faict de batailles,pour lés loix,& pour lés sainctz lieux: & lés angoisses que nous auons veu. Pour ceste cause, sont mortz tous més freres pour Israël,& suis delaissé seul. Et maintenant ia ne m'aduienne d'espargner ma vie,en tout ce temps de tribulation. Car ie ne suis point meilleur que tous més freres. Ie feray donc la vengeance de ma gent,& dés sainctz lieux,& de noz enfans, & de noz femmes: pource que toutes lés nations sont assemblées,pour nous destruire par hay-

B ne. Et alors l'esprit du peuple fut ensemble animé,& escouterent cés parolles, & tout le peuple respondit à haulte voix, disant: Maintenant donc tu és nostre Duc,au lieu de Iudas,& au lieu de Ionathas tés freres: fais donc nostre bataille, & nous ferons tout ce que tu nous diras. Et en assemblant tous lés hommes de guerre se hasta de parfaire lés murs de Ierusalem,& lés fortifia à lenuiron. Et enuoya Ionathas le filz d'Absalomi, & auec luy vne nouuelle armée en Ioppe:& quand il eut ietté hors ceux qui estoient en la fortresse,luy mesme demoura là.

Lors Tryphon se remeut de Ptolomaide,auec grande armée,pour venir en la terre de Iuda & Ionathas prisonnier auec luy. Mais Simon s'approcha en " Addus,contre la face du camp. Et "ou, Adis. quand Tryphon congneut que Simon estoit esleué,au lieu de son frere Ionathas & qu'il deuoit faire la bataille cõtre luy: il leur enuoya dés ambassades, disans:

C Nous auons detenu Ionathas ton frere, pour l'argent qu'il deuoit,à cause dés affaires qu'il a eu,dés reuenus du Roy. Enuoye donc maintenant cent talentz d'argent, & sés deux filz pour ostage, affin que quand il sera eschappé,il ne s'enfuye de nous,& nous le renuoyerons. Et Simon congneut qu'il parloit à luy fraudulentement,toutesfoys commanda q̃ l'argent fust liuré & lés enfans: affin qu'il ne fust en grande inimitie, contre le peuple d'Israël,disant: pource est-il pery,qu'il ne luy a point enuoyé l'argent,& lés enfans, Il enuoya donc lés enfans,& cẽt talentz. Mais il mentit,& ne renuoya point Ionathas. Et aprés ce,Tryphon vint dedans la region,pour la destruire:& tornerent par la voye qui meine en " Ador. "ou, Ara. Mais Simon & son armée alloient par tout là ou ilz alloient. Et ceux qui estoiẽt en la tour enuoyerẽt dés ambassadeurs à Tryphon,qu'il se hastast de venir par le desert & q̃l leur enuoyast dés viures. Et Tryphon appareilla toute sa cheualerie: pour venir en ceste nuict. Mais il y auoit fort abondãce de neige: pourquoy ne vint point,mais se retira,& vint en Galaadithim. Et quand il fut prés de Baschama:

D il occist Ionathas & sés filz en ce lieu. Puis Tryphon s'en retourna,& s'en alla en sa terre. Lors Simon enuoya, & print lés os de Ionathas son frere, & lés enseuelit en Modin la cité de sés peres. Et tous ceux d'Israël le plourerent par grande lamentation:& le plourerent par plusieurs iours. Et alors Simon edifia sur le sepulchre de son pere,et de sés freres, vn edifice de hault regard, de pierre polie deuãt & derriere:& mist sept Pyramides,l'vne contre l'autre,pour son pere & sa mere,

sa mere,& sés quatre freres. Et mist tout autour d'icelles de grandes colomnes:et sur lés colomnes lés armoiries, pour la memoire eternelle: & auprés dés armoiries,dés nauires taillées, lesquelles fussent veues dés hommes qui nauigent en la mer. C'est le sepulchre qu'il feit en Modin,ius-
E que à ce iour. Mais comme Tryphon s'en alloit auec le Roy Antiochus ieune enfant, il l'occist fraudulentement, & regna en son lieu. Et mist sur luy la couronne d'Asie: & feit grande playe en la terre. Et Simon edifia lés forteresses de Iudée, en lés fortifiant de haultes tours, & de haultes murailles, & de portes,& de serrures:& mist viures és forteresses. Simon esleut dés hommes, & lés enuoya vers le Roy Demetrius, pour faire allegeance à la region: car tous lés faictz de Tryphon,auoient esté faictz par pillerie. Et Demetrius respondit à cés parolles:& rescriuit telles lettres.

Iosephus anti. 13. chap. 10.

Le Roy Demetrius donne salut à Simon le souuerain sacrificateur,& à l'amy dés Roys, & aux anciēs,& à la gent dés Iuifz. Nous auons receu la couronne d'or, & le *Bainen que vous auez enuoyez & sommes appareillez de faire grā de paix auec vous:& de rescrire aux preuostz du Roy,devous quitter ce que nous vous auons octroyé.Et tout ce que nous vous auons constitué,est ferme. Lés forteresses que vous auez pour vous edifié, soient à vous. Aussi nous vous pardonnons lés ignorances, & lés offenses ius-
F que au iourdhuy. Et la couronne que vous deuiez. Et s'il y auoit en Ierusalem quelque autre tributaire: que dés maintenant ne soit plus tributaire. Et si aucun d'entre vous sont conuenables pour estre enroullez auec lés nostres, qu'ilz soient escritz:& que la paix soit entre nous.

*ou, Ba- ...m, au- ...is l'inter ...nt bau ...ier, ou ...eraude ...u autre ...erre pre ...euse.

En l'an cent & septantiesme, fut ostée la subiection de ceux d'Israël dés gētilz. Et cōmença le peuple d'Israël à soy escire en tables, & aux gestes publiques au premier an,soubz Simon le souuerain sacrificateur,grād duc,& prince dés Iuifz.

En cés iours la, Simon s'approcha de Gaza,& l'enuironna du camp:& feit dés engins,& lés approcha de la cité: & abbatit vne tour,& la print. Et ceux qui estoient saillis hors, estoient entre lés engins & la cité:& grande mutation fut faicte en la cité. Et ceux qui estoient en la cité,monterent auec leurs femmes et leurs enfans,sur la muraille,en deschirant leurs vestemens: & crierent à haulte voix en demandant à Simon que la *main leur fust donnée. Et dirent: Ne nous rendz
G point selon noz malices,mais selon tés misericordes:& nous te seruirons. Et Simon en eut pitie, & ne leur feit pas la bataille:mais toutesfoys lés enuoya hors de la cité, & nettoya lés maisons esquelles estoient lés images:& lors entra en icelle en beneissant le Seigneur par hymnes.Et quand il eut osté toute ordure hors d'icelle:il y mist dés hōmes qui feroient la loy, & la fortifia:& en feit vne demeure pour luy. Et ceux qui estoient en la forteresse de Ierusalem, estoient deffendus de sortir & d'entrer en la region, & de vendre & d'acheter.Et eurent fort faim:dont plusieurs d'iceux moururent de faim. Ilz crierent à Simon pour auoir la paix: & il leur donna.Et lés enuoya hors de là,et nettoya la tour dés ordures, & entra dedans,au vingt et troysiesme iour du secōd moys, en l'an cent & septante & vn, en louenge,& auec rameaux de palmes, & harpes,& en orgues,& cymbales, et psalterions, & hymnes, & cantiques pource q̄ le grād ennemy d'Israël estoit deffaict. Il commanda & ordonna que cés iours icy fussent celebrez tous lés ans en lyesse: & fortifia la montaigne du temple qui estoit auprés de la forteresse, & y demoura, luy,& ceux qui estoient auec luy. Et Simon veit que son filz Iehan estoit homme de guerre: il le feit Duc de toutes lés puissances,& habita en Gazaris.

*c'est, paix

CHAP. XIIII.

A EN l'an cent & septantedeuxiesme le Roy Demetrius assembla son armée,& s'en alla en Mede, pour querir ayde pour soy,affin qu'il peut vaincre Tryphon. Et Arsaces Roy de Perse & de Mede, ouyt dire que Demetrius estoit entré en sés contrées: dont enuoya l'vn de sés Princes, pour le prendre vif,& pour l'amener deuant luy:il s'en alla & frappa l'armée de Demetrius: & le print,& le mena vers Arsaces, & le mist en prison. Lors toute la terre de Iuda fut en paix, tous lés iours de Simon. Et aduisa de faire bien à sa gent: & sa puissance, & sa gloire, leur pleut à tousiours. Et auec toute sa gloire print Ioppe pour vn port:& en feit vne entrée dés Isles de la mer. Il amplia lés termes de sa gent, & conquist la region. Il rassembla grande multitude de prisonniers: & fut Seigneur de Gazaris, & de Bethsura, & de la tour: & osta lés ordures d'icelle:et n'y auoit nul qui resistast à luy. Et vn chascū labouroit sa terre en paix, & la terre de Iuda donnoit sés fruictz, &

lés boys dés champs donnoient leur fruict. Tous lés anciens se seoient és rues,
B & se deuisoient dés biens de la terre: & lés ieunes se vestoient de gloire,& dés robes de bataille. Il donnoit viures aux citez,& lés ordonnoit pour estre lés instrumens de munition: tant que le nom de sa gloire fut renommé, iusque en la fin de la terre. Il feit la paix estre sus la terre,& fut Israël resiouy de grande lyesse. Chascun aussi estoit assis soubz sa vigne,et soubz son figuier: & n'y auoit nul qui lés espouantast. Nul ne feit plus la guerre contre eux,lés Roys furent vaincus en cés iours la. Il conferma tous lés humbles de son peuple:et aduisa de faire la loy,et osta toute chose iniuste & mauuaise. Il glorifia lés sainctz lieux, & multiplia lés vaisseaux dés sainctz lieux. Et fut ouy a Rome que Ionathas estoit mort, & iusque à ceux de Sparte: & en furent fort contristez. Mais quand ilz ouyrent que Simon sont frere estoit le Souuerain sacrificateur
C en son lieu,& qu'il tenoit toute la region & sés citez: ilz luy rescriuirent en tables d'aerain,pour renouueller lés amytiez,& societez,qu'ilz auoiẽt faict auec Iudas, & Ionathas sés freres. Et furent lés lettres leutes, en la presence de l'eglise en Ierusalem. Et ceste estoit la copie dés lettres que ceux de Sparte enuoyerent. Lés princes de Sparte,& lés citez,donnent salut à Simon le souuerain sacrificateur, & aux anciens, & aux sacrificateurs, & à tout l'autre peuple dés Iuifz leurs freres. Lés ambassades qui ont esté enuoyez à nostre peuple,nous ont faict sauoir de vostre gloire,de vostre honneur,& lyesse:& auons esté ioyeux en leur entrée. Et auõs escrit ce qu'ilz auoyent dit és conseilz du peuple,ainsi: Numenius filz d'Antiochus & Antipator filz de Iason ambassadeurs dés Iuifz sont venus vers nous: en renouuellant auec nous l'amitie ancienne. Et pleut au peuple de receuoir lés hommes en gloire,& de mettre la copie de leurs parolles, és liures & registres du peuple, affin que la memoire soit au peuple de ceux de Sparte. Et auons escrit la copie d'icelles à Simon le souuerain sacrificateur. Et aprés ce,Simon enuoya Numenius à Ro
D me, qui auoit vn boucler d'or, grand & pesant de mille mines, pour establir auec eux la societé. Et quand le peuple Romain ouyt cés parolles,ilz dirent: Quelles actions de graces rendrons nous à Simon, & à sés filz? Car cestuy a restitué sés freres, & à vaincu lés ennemys d'Israël pour eux. Et ilz luy ordonnerent la liberté & l'escriuirent en tables d'aerain: & lés mirent auec lés tiltres en la montaigne de Zion. Et ceste est la copie de l'escriture. Au dixhuytiesme iour du moys d'Elul, en l'an cent & septante deuxiesme, en la troysiesme année de Simon le grand sacrificateur, cés choses icy furent manifestées en *Assaremel, en la grande congregation dés sacrificateurs,et dés Princes,et de la gẽt,et dés plus anciẽs de la region. Que frequẽtes batailles, ont esté faictes en nostre region. Mais Simon filz de Mathathias dés filz de Iarib,et sés freres se sont mis en peril,et ont resisté contre lésaduersaires,de leur gẽt: affin q̃ leurs lieux sainctz fussent stables, & leur loy: & ont glorifié leur gent de grand gloire. Et Ionathas assembla sa nation, & fut faict leur grand sacrificateur: & fut mis auec son peuple. Et leurs ennemis volu- B
rent fouller lés sainctz lieux, & destruyre leur region: & estendre la main sur le lieu tressainct. Alors Simon y resista, & batailla pour sa gent,& departit plusieurs deniers,& arma lés hommes puissantz de sa gent, & leur donna gaiges, & garnit lés citez de Iudée,& Beth-sura qui estoit és termes de Iudée, là ou parauãt estoient lés armures dés ennemys: & mist là garnison d'hommes Iuifz, & garnit Ioppe qui estoit auprés de la mer, & Gazara, qui est és termes d'Azot, & en laquelle demouroient parauant lés ennemis: il mist là dés Iuifz, & mist en eux toutes lés choses qui estoient conuenables pour leur amendement. Et le peuple veit le faict de Simon, & la gloire qui desiroit de faire à sa gent: & en feirent leur Duc, & le Prince dés sacrificateurs: pource qu'il auoit faict toutes cés choses, & la iustice, & la foy qu'il a gardé à sa gent: & desira totallement d'exalter son peuple. Et fut grande prosperité par sés F
mains, durant sés iours: tellement que lés Gentilz, qui estoient en leur region furent ostez: aussi ceux qui estoient en la cité de Dauid, en Ierusalem, & en la tour, de laquelle ilz sortoient, & souilloient toutes lés choses, qui sont autour dés lieux sainctz: & faisoient grande playe à la chasteté. Et mist en icelle dés hommes Iuifz pour la deffense de la region, & aussi de la cité: & releua lés murailles en Ierusalem. Et le Roy Demetrius luy ordonna le souuerain office de sacrifice. Et selon cés choses le feit son amy, & le glorifia de grand gloire. Il ouyt aussi que lés Iuifz estoient appellez lés amis dés Romains, & leurs freres & compaignons: & qu'ilz auoient receu en honneur lés ambassadeurs de Simon

* Saram

mont & que lés Iuifz, & leurs sacrificateurs auoient consenty qu'il fust leur duc, & leur souuerain sacrificateur à tousiours, iusque à ce que le Prophete fidele se leuast: qu'il fust Duc pardessus eux, &
G qu'il eust soing dés lieux sainctz: & qu'il ordonnast dés Preuostz sus lés ouurages d'iceux, & sus la region, & sus lés armures, & sus lés fortresses: & qu'il ayt soing dés sainctz lieux, & que ce, soit ouy de tous: & que toutes lés rescriptions de la region soient rescriptes en son nom, & qu'il soit vestu de pourpre & d'or: & qu'il ne soit point licite à quelque person ne du peuple, ne dés sacrificateurs, de faire aucune de cés choses vaines, ne de contredire aux choses qui sont dictes de luy, ny d'appeller assemblée en la region sans luy, & qu'il soit vestu de pourpre, et qu'il porte la boucle d'or à sa ceincture. Et ce luy qui ne fera pas cés choses ou qui aura faict aucunes de cés choses vaines: il sera coulpable. Et pleut à tout le peuple de constituer Simon: & de faire selon cés parolles. Et Simon le receut, & luy pleut d'exercer l'office du souuerain sacrificateur: & d'estre le Duc & le prince de la gent dés Iuifz, & dés sacrificateurs: & d'estre pardessus tous. Et dirent que ceste escriture fust mise en tables d'aerain, & posée à l'entrée du porche dés sainctz lieux, en lieu notable. Et que l'exemplaire d'icelle fust mis en la thresorerie cōmune: si que Simon & sés filz l'ayent.

CHAP. XV.

A ET le Roy Antiochus filz de Demetrius enuoya dés lettres dés Isles de la mer, à Simon sacrificateur, & prince de la gent dés Iuifz, & à toute la nation: & contenoient en ceste maniere.

Le Roy Antiochus donne salut à Simon le grand sacrificateur, & à la gent dés Iuifz. Pource vrayement que aucuns garnemens ont obtenu le Royaume de noz peres: ie le vueil vrayemēt venger, & le restituer comme il estoit parauant: & ay recueilly grosse armée. & ay faict dés nauires de guerre. Et vueil aller par la region pour me venger de ceux qui ont corrompu nostre region, & ont desolé plusieurs citez en mon Royaume. Maintenant donc ie t'ordonne toutes lés choses que tous lés Roys deuant moy t'ont offert & quitté, & aussi tous lés autres dons qu'ilz t'ont quitté: & te permetz de faire en ta region vn coing de propre monnoye, & que Ierusalem soit saincte & libre, & que toutes lés armures qui sont forgées, & lés fortresses que tu as edifié, lesquelles tu tiens te demeurent: & tout le deu du Roy, & lés choses qui B
doyuent venir au Roy te soiēt relaxées, depuis ce iour iusque en tout temps. Et quand nous aurons conquesté nostre Royaume, nous te glorifierons, & ta gent, & ton temple de grand gloire: tellement que vostre gloire sera manifestée en toute la terre. *En l'an cent & Iosephus
septantequatriesme Antiochus yssit en Antiq.13.
la terre de sés peres, & s'assemblerent à chap.11.
luy toutes lés armées, tellement que peu de gentz demourerent auec Tryphon. Et le Roy Antiochus le poursuyuit. Or vint. Tryphon en Doram, s'enfuyant par lés lieux prochains de la mer. Car il sauoit bien que lés maux estoient sus luy: & l'armée le laissa. Lors Antiochus s'approcha de Doram auec six vingtz mille hommes combatans, & huyt mille cheuaux, & enuironna la cité: & lés nauires vindrent de la mer qui trauailloient la cité & par mer & par terre: & ne laissoient entrer ny sortir personne. Mais
Numenius & ceux qui estoient auec luy C
vindrent de la cité de Rome, qui auoient lettres escrites aux Roys, & aux regions: esquelles estoient contenues cés choses.

Lucius conseiller dés Romains donne salut au Roy Ptolomée. Lés ambassadeurs dés Iuifz sont venus vers nous, comme noz amys, en renouuellant l'amitie ancienne, & la societé, enuoyez par Simon le prince dés sacrificateurs, & par le peuple dés Iuifz. Et ont aussi apporté vn boucler d'or de mille liures. Et ainsi il nous a pleu de rescrire aux Roys, & aux regions, qu'ilz ne leur facent nulz maux & qu'ilz ne facent pas la guerre contre eux, ny contre leurs citez ou leurs regions: & qu'ilz ne donnent pas ayde à ceux qui bataillēt contre eux. Il nous a semblé bon de prēdre le boucler d'eux. Si aucuns donc mauuais hommes s'enfuyent vers vous de leur region, baillez lés à Simon le Prince dés sacrificateurs, affin qu'il prenne d'eux la vengeance selon la loy. Et aussi cés choses fu-
rent escrites au Roy Demetrius, & à D
Attalus, & à Arathe, & à Arsaces: & en toutes lés regions de Sampsama, aux Spartains, & en Delos, en Mydus, & en Sicion, en Carida, & en Samos, en Pamphilie, & en Lycie, en Hallicarnasse, & en Rodde, & en Phaselis, & en Cous, en Siden, & en Aradus, en Gortyna, & en Gnidus, en Cypre, & en Cyrene.

Et escriuirent la copie à Simon le prince dés sacrificateurs, & au peuple

dés Iuifz. Puis pour la seconde fois mist le siege en Doram, en y mettant tousiours la main & en faisant dés engins. Et enferma Tryphon qu'il n'yssit point. Et Simon luy enuoya deux mille hommes, esleutz pour ayde, & de l'or & de l'argent, & dés vaisseaux en abondance. Et ne lés voulut point receuoir ; mais rompit toute l'alliance qu'il auoit faict auec luy parauant, & se retira de luy. Et luy enuoya Atheno-
E bius l'vn de sés amys, pour traicter auec luy, disant: Vous tenez Ioppe & Gazara, & la tour, qui est en Ierusalem, lés citez de mon Royaume: vous auez destruict leurs termes, et auez faict la playe grande en la terre: & auez dominé en plusieurs lieux, en mon Royaume. Maintenant donc, rendez lés citez que vous auez tenues, & lés tributz dés lieux sus lesquelz vous auez dominé outre lés termes de Iudée. Ou autrement donnez pour iceux cinq cens talentz d'argent: & pour l'extermination que vous auez gasté, & pour lés tributz dés citez, autres cinq cens. Ou autrement nous viendrons & vous ferons la guerre. Et Atheno-
F bius l'amy du Roy vint en Ierusalem: & veit la gloire de Simon & sa cheuance en or & en argent, & le grand appareil: il en fut estonné, & luy recita lés parolles du Roy. Mais Simon luy respondit, & luy dist: Nous n'auons point prins la terre d'autruy, & si n'en tenons point d'autruy: mais c'est l'heritage de noz peres, qui a esté pour vn temps possedée iniustement par noz ennemis. Or quand nous auons eu le temps, nous auons conquesté l'heritage de noz peres. Car de Ioppe, & de Gazara que tu demãde iceux faisoient grand mal à nostre peuple & en nostre region. Et pour icelles en donnons nous cent talentz. Lors Athenobius ne luy respondit pas vn mot. Mais s'en retourna courroucé vers le Roy: & luy recita toutes cés parolles & la gloire de Simon, & toutes lés choses qu'il auoit veu: & fut le Roy fort courroucé. Et
G Tryphon s'en fuyt par vne nauire en Orthosiada. Et le Roy constitua Cendebeus Duc de la terre prochaine de la mer, & luy donna vne armée de piedtons, & de cheuaucheurs: & luy manda qu'il menast son armée contre la face de Iudée, & luy commanda d'edifier Cedron, & d'estoupper lés portes de la cité, & de faire la guerre contre le peuple. Mais le Roy poursuyuoit Tryphon. Et Cendebeus vint iusque à Iamnia, & commença à deffier le peuple, & à vexer la terre de Iudée, & a prendre le peuple, et à l'occir & à edifier Cedron. Et mist là lés cheuaucheurs & l'armée, affin qu'ilz peussent yssir, & aller par toute la Iudée, ainsi que le Roy luy auoit ordonné.

CHAP. XVI.

ET Iehan monta de Gazara: & annonça à Simon son pere, ce que Cendebeus auoit faict entre leur peuple. Et Simon appella sés deux filz, lés plus anciens, assauoir Iudas & Iehan, & leur dist: Moy & més freres, & la maison de mon pere, auons guerroyé contre lés ennemys d'Israël, depuis nostre ieunesse iusque à ce iour: & la prosperité est aucunesfoys venue en noz mains pour deliurer Israël. Mais ie suis maintenãt deuenu ancien: soyez donc en mon lieu, & au lieu de mon frere: & allez batailler pour nostre gent. Et l'ayde vous soit donnée du ciel. Il esleut de la region vingt mille hommes combatans, & dés cheuaucheurs: & s'en allerent vers Cendebeus & reposerent en Modin. Et au matin se leuerent, & s'en allerent au camp. Et voicy vne grosse armée de piedtons & de cheuaucheurs qui vint au deuant d'eux, et y auoit vn fleuue courant entre lés deux armées. Mais Iehan & son peuple mirent le siege à lencontre dés autres. Et veit Iehan que le peuple auoit crainte de passer le fleuue: & luymesme passa le premier. Et quand sés gens le veirent, ilz passerent aprés luy. Lors diuisa le peuple, & mist lés cheuaucheurs, au milieu dés piedtons. Aussi lés cheuaucheurs dés aduersaires estoyent en grand nombre. Mais ilz s'escryerent auec lés sainctes trompettes. Et Cendebeus se tourna en fuyte auec son armée, dont plusieurs d'iceux tumberent naurez, & le residu s'enfuyt en la fortresse. Lors fut nauré Iudas frere de Iehan. Mais Iehan lés poursuyuit, iusque à ce qu'il fut venu en Cedron qu'il edifia: & s'enfuyrent iusque aux tours qui estoient és champs d'Azot, & il y bouta le feu. Et deux mille de leurs hommes furent occis.

A Iosephe Antiq. cha. 12.

B

Mais il s'en retourna en paix en Iudée. Adonc Ptolomée filz d'Abubi estoit constitué Duc au champ de Iericho: & auoit abondance d'or & d'argent. *Il estoit le gendre du souuerain sacrificateur: & fut son cœur esleué, & voulut tenir la region: & pensoit fraudulentement contre Simon & sés filz pour lés destruire.
Lors Simon cheminãt par toutes lés citez

Iosephus Antiq. 13. chap. 13.

C

tez de la region de Iudée & ayant sollicitude d'icelles, descendit en Iericho, luy & Mathathias son filz, & Iudas, en l'an cēt & septātesepties me, en l'vnziesme moys, cestuy est le moys de Sabbat. Et le filz d'Abubi lés receut fraudulentemēt, en vne petite fortresse qui est appellée Doch: laq̄lle auoit edifiée, & leur feit vn grand cōuiue, & muça là dés hōes. Quād Simon & sés filz furent enyurez: Ptolomée se leua auec sés gens, & prindrent auec eux leurs armures, puis entrerent au cōuiue, & l'occirent auec sés deux enfans, & aucuns de
D sés seruiteurs. Il feist grande fraude en Israël, et rendit mal pour bien. Et Ptolomée escriuit cés nouuelles, & enuoya vers le Roy, affin qu'il luy enuoyast vne armée en son ayde: & qu'il luy bailleroit la region & sés citez, & lés tributz. Il enuoya autres en Gazara pour prēdre Iehan: & enuoya lettres aux capitaines, qu'ilz vinssent vers luy, & qu'il leur donneroit de l'or & de l'argent, & dés dons. Et en enuoya autres pour prendre Ierusalem, & la montaigne du temple. Et aucun auantcoureur annonça à Iehan en Gazara, que son pere estoit mort, & sés freres: & que Ptolomée auoit aussi enuoyé pour le tuer. Et quād il l'ouyt, il fut fort espouanté: & print lés hōmes qui estoient venuz pour le destruire, & lés occist. Car il entendit qu'ilz demandoient à le destruire.

Et toute la reste dés parolles de Iehan, & de sés batailles, & dés bonnes vertus par lesquelles il feit vaillamment, & de l'edifice dés murailles qu'il edifia, et de sés gestes: vcicy cés choses sont escrites aux chroniques du tēps de son office de sacrificature, auquel fut faict le prince dés sacrificateurs aprés son pere.

Fin du premier liure dés Machabées.

LE SECOND Liure dés Machabées.

CHAP. I.

A LEs Iuifz qui sont en Ierusalem, & lés freres qui sont en la region de Iudée, donnent salut & bonne paix aux Iuifz leurs freres, qui sont en Egypte. Dieu vous face bien, & luy souuienne de son alliance, qu'il a promis à Abraham, & à Isaac, & à Iacob sés fideles seruiteurs: & vous donne à tous le coeur de l'honnorer, & de faire sa volunté de bon coeur, & de courage voluntaire. Il vueille ouurir vostre coeur en sa loy, & en sés commandemens, & vous donne paix. Qu'il exauce voz oraisons, & soit vers vous reconseillé: & qu'il ne vous delaisse point au mauuais temps. Aussi maintenāt sommes nous icy prians pour vous. Au temps du regne B de Demetrius, en l'an cent & soixanteneufiesme, nous Iuifz vous rescriuismes en la tribulation, & en l'assault qui vint sus nous en ce temps la: depuis que Iason se partit de la saincte terre, & du Royaume. Ilz bruslerent la porte, & respandirent le sang innocent: & priasmes au Seigneur, & nous fusmes exaucez: & offrismes sacrifice, & fine farine, & alumasmes lés lāpes, et offrismes lés pains. Solēnisez donc maintenant lés iours de la feste dés tabernacles au moys de Casleu.

En l'an cent quatre vingtz & huyt, le C peuple qui est en Ierusalem, & en Iudée, & le senat, & Iudas, donnent salut desirāt la santé d'Aristobolus le maistre du Roy Ptolomée, qui est de la generation dés sacrificateurs oinctz, & aux Iuifz qui sont en Egypte. Nous qui de par Dieu sommes deliurez de grandz perilz luy rendons graces magnifiquement, assauoir, de ce que nous auons bataillé contre vn tel Roy. Car cestuy feit saillir hors de Perse, ceux qui auoient bataillé contre nous, & contre la saincte cité. Et comme il estoit Duc en Perse, luy, & aussi vne fort grande armée auec luy, mourut au temple de Nanea, deceu par le conseil dés sacrificateurs de Nanea. Car Antiochus & sés amys, vindrent au lieu pour y habiter, & pour receuoir beaucop d'argent, soubz le D nom de douaire. Et quād lés sacrificateurs de Nanea l'eurent presenté, & q̄ cestuy auec peu de gens, fut entré dedans le contenu du temple, ilz fermerent le temple.

Et quand Antiochus fut entré, en iettant dés pierres par vne faulse & secrette ouuerture du temple, ilz frapperent le Duc, & ceux qui estoient auec luy, & lés copperent par membres: & quand ilz eurent coppé lés testes, ilz lés ietterent hors. Dieu soit beneit en toutes choses, qui a liuré lés meschans. Nous qui voulons donc faire la purification du temple au vingtcinquiesme iour du moys de Casleu: il nous est aduis, qu'il est necessaire de le vous signifier, affin que vous solennisez pareillement

ment le iour de la feste dés tabernacles, & le iour du feu qui fut donné, quand Nehemias offrit lés sacrifices, aprés qu'il eut edifié le temple, & l'autel. Car quand
E noz peres furent menez en Perse, lés sacrificateurs qui alors adoroient Dieu, prindrent secretement le feu de l'autel, & le cacherent en vne vallée, là ou il y auoit vn puitz proffond, & sec: & le garderent là, tellement que le lieu fut incogneu à tous. Et quand plusieurs ans furent passez, & qu'il pleut à Dieu, que Nehemias fust enuoyé du Roy de Perse: il enuoya lés neueux de cés sacrificateurs qui auoient mucé le feu, pour le requerir: & comme ilz nous ont recité, ilz ne retrouuerent point le feu: mais trouuerent de l'eaue grasse. Et leur commadda de la puiser, & de luy apporter: & le sacrificateur Nehemias commanda que lés sacrifices, qui estoient mis sur l'autel, & le boys, & lés choses qui estoiẽt mises dessus, fussent arrousées de ce-
F ste eaue. Et quand cela fut faict, & que le temps vint, que le soleil resplendit, lequel parauant estoit couuert de la nuée: vn grand feu s'alluma, si que tous s'en esmerueilloient. Et tandis que le sacrifice se brusloit, tous lés sacrificateurs faisoient oraison. Ionathas commençoit, & tous lés autres respondoient. Et l'oraison de Nehemias estoit telle: O Seigneur Dieu, createur de toutes choses, terrible et fort, iuste & misericordieux: qui és seul Roy, & bon, seul donnant, seul iuste, tout puissant & eternel: & qui deliure Israël de tout mal, qui as faict lés peres esleutz, & lés as sanctifié: reçois le sacrifice pour tout ton peuple d'Israël, & garde ta part & la sanctifie. Rassemble nostre disperſion, deliure ceux qui seruent aux gentilz: & regarde ceux qui sont en contemnement, & en abomination, affin que lés gentilz congnoissent, que tu és nostre Dieu. Tormente ceux qui nous oppressent, & ceux qui
Deu.30.a nous outragent par orgueil. *Metz ton peuple en ton sainct lieu, ainsi que Moyse a dict. Et lés sacrificateurs chantoient hymnes iusque à ce que le sacrifice
G fust consommé. Et quand le sacrifice fut tout bruslé, Nehemias commanda que lés plus grandes pierres fussent arrousées du demourant de l'eaue. Quand cela fut faict la flamme s'alluma d'icelles: mais elle fut consommée de la lumiere qui resplendissoit de l'autel. Et quand ce fut manifesté: il fut annoncé au Roy de Perse, que l'eaue auoit esté trouuée au lieu, ou lés sacrificateurs qui auoient esté transportez, auoient mucé le feu, de laquelle Nehemias, & ceux qui estoiẽt auec luy auoient purifié lés sacrifices. Et quand le Roy eut consideré & diligemment examiné la chose: il feit pour soy vn temple, affin qu'il esprouuast ce qui estoit faict. Et quand il l'eut esprouué, il donna grans biens aux sacrificateurs, & dés dons d'vne sorte, & d'autre: & lés bailloit à eux de sa propre main. Et Nehemias appella ce lieu là Nephtar, qui est interpreté purification. Mais de plusieurs est appellé Nephi.

CHAP. II.

On trouue és descriptions de Ieremie le prophete, qu'il commanda à ceux qui estoient menez en Babylone, qu'ilz prinssent le feu, comme il fut signifié, & comme il manda à ceux de la transmigration. Et leur donna la loy, affin qu'ilz n'oublyassent pas lés commandemens du Seigneur, & qu'ilz ne fussent pas abusez en leurs pensées, en voyant lés images *d'or & d'argent, & leurs ornemens: & lés admonnestoit de ce & d'autres choses, en disant: qu'ilz ne reiettassent la loy hors de leur coeur. Et estoit contenu en ceste escriture, comment le Prophete commanda, par la diuine responſe qui luy fut faicte, que le tabernacle & l'arche fust apportée auec luy, iusque à ce qu'il alla en la montaigne. *Là ou Moyse monta, & veit l'heritage de Dieu. Et quand Ieremie fut là venu, il trouua le lieu d'vne fosse: & mist là dedans le tabernacle & l'arche, & l'autel de l'encensement: puis ferma l'huys. Et aucuns qui ensemble suyuoient s'approcherent, pour noter le lieu, mais ilz ne le peurent trouuer. Et quand Ieremie le sceut, en lés blasmant leur dist que le lieu seroit incongneu, iusque à ce que Dieu rassemble la congregation du peuple, & qu'il soit rappaisé. Et adonc le Seigneur monstrera cés choses, & se manifestera la maiesté du Seigneur: & la nuée y sera, comme aussi elle se manifestoit * à Moyse, & comme il demonstroit telles choses: quãd Salomon demanda que le lieu fust sanctifié au souuerain Dieu. Car aussi il traictoit magnifiquement la sapience: & comme celuy qui est plein de sapience, il offrit le sacrifice de la dedicasse du temple & de sa consommation. *Et cõme Moyse prioit au Seigneur, & que le feu descendit du ciel qui brusla l'holocauste, ainsi pareillement pria * Salomon & le feu descendit du ciel, & consomma l'holocauste. Aussi Moyse dist: Pource q̃ l'oblatiõ qui estoit pour le peché n'est pas mãgée, elle

Marginal notes: A; baruch 6; deut.34.a; B; 4. Roys 8.g. 2.Chron. 6.c.; Leui.9.d. leui.10.d.; 2.Chron. 7.a.; C

elle est consommée. Semblablement aussi Salomon celebra la dedicasse par huyct iours. Et cés mesmes choses estoient contenues és descriptions, & liures de Nehemias: & comment en faisant vne librairie il assembla dés regions lés liures dés prophetes & de Dauid, & lés epistres dés priuileges donnez dés Roys. Et pareillement Iudas assembla toutes lés choses qu'il auoit enseigné durant la bataille qui nous estoit aduenue, et sont vers nous. Parquoy si vous desirez auoir cés choses, enuoyez aucuns qui lés vous portent. Nous vous auons escrit, pource
D que nous voulons faire la purification. Vous ferez bien donc, si vous solennisez cés iours. Et nous esperons que Dieu qui a deliuré son peuple, & a rendu son heritage à tous, & le Royaume, & la sacrificature, & la sanctification, comme il a promis en la loy, que bien tost il aura pitie de nous: & rassemblera ceux qui sont soubz le ciel, en son sainct lieu. Car il nous a deliuré de grandz perilz, & a purgé le lieu.

Et ainsi nous auons regardé d'abreger en vn volume lés choses qui auoient esté declarées en cinq liures par Iason Cyrenéen: assauoir de Iudas vray Machabée,
E & de sés freres, & de la purification du grand temple, & de la dedicasse de l'autel, & aussi dés batailles, qui appartiennēt au noble Antiochus, & à son filz Eupator: & dés illuminatiōs qui ont esté faictes du ciel à ceux qui ont faict virilement pour lés Iuifz, tellement que là ou ilz estoient peu de gens, vengerent toute la region, & dechasserent la multitude dés gens estrangers, & recouurerent le temple le plus renommé de tout le monde, & deliurerent la cité: tellement que lés loix qui estoient abolies furent restituées auec toute tranquilité: par ce que le Seigneur leur fut faict propice. Car quand nous auons consideré la multitude dés liures: & la difficulté à ceux qui veullent commencer à narrer lés histoires, à cause de la multitude dés gestes: nous auons mis peine que ceux qui lés voudroiēt lire prinssent plai-
F sance, & que lés estudians lés peussent facilement reduire à memoire, & que tous ceux qui lés liroient en prinssent quelque vtilité. Et nous mesmes qui auons entreprins d'abreger ceste oeuure: n'auons pas prins vn petit labeur, mais vn grand affaire, & plein de veilles, & de sueurs.

Comme ceux qui preparent vn conuiue, & quierent de satisfaire à la volunté dés autres: aussi pour la grace de plusieurs, nous souffrons voluntiers ce labeur, ouy en concedant diligence dés choses singulieres à l'autheur: mais nous diligentons de l'abreger, selon la forme qui est donnée. Car ainsi comme il est besoing G
que l'ouurier qui veult faire vne maison neufue se pouruoye: & comme celuy qui a voluté de peindre, doit enquerir lés choses qui sont conuenables à le bien orner, ainsi doit on estimer de nous. Car aussi il appartient à Lhistorien de recueillir l'entendement, & de bien coucher la parolle, & de curieusement par tout enquester toutes lés parties de l'histoire: mais il est permis à celuy qui abrege, de dire en brief, & de non dire la totalle execution dés choses. Icy donc commencerons nous la narration: et suffise ce que nous auons dit pour le Prologue. Car c'est follie d'abonder en parolle deuant l'histoire: & en la mesme histoire se restreindre.

CHAP. III.

Quand donc la saincte cité estoit A
habitée auec toute paix, & que lés loix estoient encore tresbien gardées, à cause de l'ordonnance d'Onias le grand sacrificateur, & de sa pieté, & dés bons courages qui hayoient le mal: il estoit faict, que aussi lés Roys & princes tenoient le lieu pour digne de souuerain honneur, & anoblissoient le temple de tresgrandz dons: tellement que Seleucus Roy d'Asie, de sés reuenus bailloit tous lés despens qui appartenoient à l'administration dés sacrifices. Mais Simon de la lignée de Ben-iamin cōstitué Preuost du temple, tachoit de faire quelque mal en la cité (combien que le Prince dés sacrificateurs luy resistast) & quand il veit qu'il ne pouoit vaincre Onias, il vint vers Apollonius filz de Tharse, lequel
pour ce temps estoit Duc de Celessyrie, & B
de Phenice: & luy nonça, q̃ la thresorerie de Ierusalem estoit pleine d'argent & sans nombre: & que lés deniers communs qui n'appartenoient point au reuenu dés sacrifices, estoient grandz: & qu'il estoit bien posible, de faire venir tous cés deniers soubz la puissance du Roy. Et quand Apollonius eut recité au Roy dés deniers que lon auoit apporté, il appella Heliodore, qui estoit sus sés affaires, & l'enuoya auec mandemens pour apporter cés deniers predictz. Et tantost aprés Heliodore s'en alla, comme voullant passer soubz tiltre d'aller aux citez de Celessyrie & de Phenice, mais veritablement c'estoit pour parfaire le propos du Roy. Et quand il fut venu en Ierusalem, & qu'il fut benignement receu

en la cité, par le Souuerain sacrificateur: il recita de l'argent qui auoit esté encusé, & declaira pour quelle cause il estoit venu. Et interroguoit, si telles choses estoiēt veritables. Lors le souuerain sacrifica
C teur luy monstra, que cés choses estoient gardées, pour nourrir lés vefues, & lés orphelins: & que aucuns deniers apparte-noient à Hircan filz de Tobie homme tresnoble: et n'estoit pas ainsi que le mauuais Simon auoit accusé. Et que tous lés talentz d'argent n'estoient que quatre centz, & deux centz talentz d'or: et qu'il estoit impossible que ceux qui lés auoient laissé au temple, qui est honnoré par tout le monde, pour sa veneration & saincteté, fussent totallement deceutz. Mais iceluy à cause du commandement qu'il auoit de par le Roy, disoit en toute sorte qu'il lés failloit porter au Roy. Et Heliodore entroit au iour ordonné: pour determiner de cés affaires. Et la crainte n'estoit pas petite par toute la cité. Lés sacrificateurs se prosternerent deuant l'autel: vestus de robbes appartenantes à la sacrificature: & appelloient du ciel, celuy qui auoit donné la loy dés choses qui estoient baillées en garde, affin qu'il lés gardast sauues, à ceux qui lés auoient
D baillé à garder. Mais ceux qui desia auoient veu la face du Souuerain sacrificateur: ilz estoient tous troublez de pensée. Car la mutation de sa face & de sa couleur, declairoit la doleur interiore de son coeur. Certainement l'homme estoit enuironné de telle tristesse, & horreur de corps: que par icelle la doleur du coeur estoit manifestée à ceux qui le regardoient. Lés autres aussi s'assembloient, en sortant hors dés maisons: & faisoient oraison publique, pource que le lieu deuoit venir à mespris: aussi lés femmes ceinctes de haires sur leurs poictrines, s'assembloient par lés rues: mesme aussi lés vierges qui estoient recluses, s'encouroient vers Onias: & lés vnes regardoient par lés murailles, & lés autres par lés fenestres: & toutes estendoient leurs mains vers le ciel, & faisoient priere. C'estoit vrayement chose miserable, de la multitude d'vn sexe & d'autre, attendant aprés le souuerain sacrificateur qui estoit en angoisse. Et aussi ilz inuoquoient le Dieu tout puissant, affin que lés choses qui leur estoient baillées en garde, fussent sauuées entierement à ceux qui lés auoient baillées. Et Heliodore parfaisoit ce qu'il auoit determi-
E né, estant present au mesme lieu auprés de la thresorerie auec lés satellites. Mais l'esprit de Dieu tout puissant se monstra par grande euidence, tellement que tous ceux qui voulurent obeyr à luy, en tombant par la vertu de Dieu, furent conuertis en frayeur & en crainte. Car il fut là veu vn cheual, lequel auoit vn terrible cheuaucheur, orné de tresriches couuertures: & cestuy impetueusement froissa lés premiers vngles à Heliodore. Et sembloit que cestuy qui estoit assis sur fust arme d'armures d'or. Et aussi furent veuz deux autres iuuenceaux, beaux en puissance, tresbons en honneur, & de beaux vestemens, qui s'arresterent autour de luy: & le tormentoient d'vn costé & d'autre sans cesser, & le batoient de plusieurs playes. Et incontinent Heliodore cheut par terre: & le rauirent, tout enuironné de grande obscurité: & en le mettant dedans vn siege portatif, le porterent hors. Et cestuy qui estoit entré auec beaucop de coureurs & de satellites F
en la predicte thresorerie, on le portoit hors, là ou nul ne luy faisoit ayde, aprés que la puissance de Dieu fut manifestement congneuë. Aussi cestuy par la diuine vertu couchoit muet, priué de toute esperance, & de salut. Et lés autres beneissoient le Seigneur pource qu'il magnifioit son lieu, & son temple, lequel vn petit deuant estoit plein de crainte, & de tumulte: & quand le Seigneur tout puissant fut apparu, il fut remply de ioye, & de lyesse. Et lors, aucuns dés amys Heliodore prioient instamment Onias, affin qu'il inuoquast le Seigneur souuerain: qu'il donnast vie à celuy qui estoit mis au dernier souspir. Lors donc le Souuerain sacrificateur, pensant en soy que parauenture le Roy n'eust suspicion de quelque malice, que lés Iuifz eussent faict contre Heliodore: il offrit pour le salut de l'homme, vne oblation salutaire. Et quand le Souuerain sacrificateur eut faict son oraison, lés mesmes iuuenceaux vestus de mesmes vestemens, se tindrent auprés de Heliodore, & dirent: Rendz graces au sacrificateur Onias. Car par luy, le Seigneur t'a donné vie. Mais toy qui as esté tormenté de Dieu, annonce à tous lés merueilles de Dieu, & sa puissance. Et quand ilz eurent dit cés choses, on ne lés veit plus. Et aprés que Heliodore eut offert obla- G
tion à Dieu, & qu'il eut promis grandz voeux à celuy qui luy auoit rendu la vie, & qu'il eut rendu graces à Onias: aprés qu'il eut reprins son armée, s'en retourna vers le Roy: & declairoit à tous, lés grandes oeuures de

Dieu.

Dieu, qu'il auoit veu de sés yeux. Et quand le Roy demanda á Heliodore, lequel seroit propre pour enuoyer encore vne foys en Ierusalem, il dist: Si tu as quelque ennemy, ou si tu as quelque traistre en ton royaume, enuoye le lá: & il retournera bien tormenté, ouy encore s'il eschappe: car en ce lieu lá y a vrayement aucune vertu de Dieu. Et celuy qui a son habitation au ciel, est le visiteur, & l'adiuteur de ce lieu la: il frappe & destruit ceux qui viennent pour y mal faire. Il fut donc ainsi de Heliodore, & de la garde de la thresorerie.

CHAP. IIII.

A MAis Simon accusateur le susdict de l'argent & du pays, disoit mal d'Onias, comme s'il eust esmeu Heliodore á telz affaires: & comme il estoit inuenteur de maux, il auoit bien la hardiesse d'appeller traistre du royaume, celuy qui estoit gouuerneur de la cité, & le deffenseur de la gent, & zelateur de la loy de Dieu. Mais comme la hayne augmentoit si fort, que aussi homicides se faisoient par aucuns amys de Simon, Onias considerant le peril de la contention, et que Apollonius (qui estoit Duc de Celessyrie, & aussi de Phenice) lors il se transporta vers le Roy, non point comme accusateur dés citoyens, mais considerant en soymesme, l'vtilité commune de toute la multitude. Car il veoit qu'il estoit impossible sans la prouidence du Roy, de mettre la paix en telz affaires: & que Simon ne pourroit cesser de sa follie.

Or aprés la mort de Seleucus, quand Antiochus qui estoit appellé, noble, eut receu le Royaume: Iason frere d'Onias, conuoitoit la souueraine sacrificature, & s'en alla vers le Roy, en luy promettant troys centz & soixante talentz d'argent, & de sés autres reuenus, quatre vingtz talentz. D'auantaige aussi promettoit, cent & cinquante autres talentz: moyennant qu'il luy fust permis de faire college & lieu pour exerciter lés ieunes: & que ceux qui estoient en Ierusalem, seroient appellez Antiochiens.

Quand le Roy luy eut octroyé ceste
B chose, & qu'il obtint la domination: incontinent commença de transferer sés compaignons á la coustume dés gentilz, & en ostant lés choses qui auoient esté ordonnées aux Iuifz par la beneuolence dés Roys, assauoir par Iehan pere d'Eupolemius, lequel deument feit son ambassade enuers lés Romains pour l'amytie & societé: en destruisant lés droictz du peuple, il faisoit dés mauuaises institutions. Mesme aussi fut il assez hardy, d'edifier son temple soubz la tour, & de mettre tous lés meilleurs iuuenceaux és bordeaux. Et ce n'estoit pas le commencement, mais estoit vn certain accroissement, & auancement dés gentilz & conuersation estrangere: á cause du peché infame, & non ouy, du meschant Iason qui n'estoit pas sacrificateur: tellement que plus nulz sacrificateurs n'estoient ordonnez pour lés offices de l'autel: mais en contemnant le temple, & laissant lés sacrifices, se hastoient d'estre faictz participans du ieu, & de sa permission iniuste, & dés exercites du plat: & en rien tenant dés honneurs de leurs peres, estimoient que lés gloires dés Grecz estoient tresbonnes. A cause desquelles y auoit entre aux dangereuses contentions, & leurs ordonnances ensuyuies par enuie: & desiroient en toutes choses estre semblables á ceux qu'ilz auoient tenus pour ennemys & meurtriers. Mais il ne fut point permis de meschamment faire contre lés loix diuines, sans estre puny: ce que le temps suyuant declairera. Au temps que C
lon faisoit lés ieux en Tyrus de cinq ans en cinq ans, & que le Roy y estoit present: Iason enuoya de Ierusalem dés hommes pleins de malice, hommes pecheurs, portans troys centz dragmes d'argent, pour faire sacrifice á Hercules: & ceux qui lés apporterent, demanderent qu'elles ne fussent point deputées aux sacrifices (car il n'estoit pas licite) mais qu'elles fussent deputées en autres vsages. Neantmoins vrayement furent offertes par celuy qui lés auoit enuoyé, au sacrifice de Hercules: & á cause de ceux qui estoient presens, elles furent données pour faire dés nauires á troys rengées d'auirons. Et aprés que Apollonius filz de Nestheus fut enuoyé en Egypte, á cause dés princes de Ptolomée filz du Roy Philometor: quand Antiochus congneut qu'il estoit debouté dés affaires du Royaume: en pensant á son propre prouffit, il se partit de lá & s'en vint en Ioppe, & de lá en Ierusalem: & fut magnifiquement receu de Iason & de la cité, & entra auec fallotz ardantz, & auec louenges, & de lá tourna l'armée en Phenice. Et troys ans aprés, D
Iason enuoya Menelaus frere de Simon predict pour porter argẽt au Roy, et pour rapporter responce d'aucunes affai-

res cecessaires. Mais cestuy soy recom-
mandant au Roy,aprés qu'il eut magnifié
la face de sa puissance,il reprint pour soy
mesme la souueraine sacrificature: & don-
na troys centz talentz plus que n'auoit
faict Iason. Et aprés qu'il eut receu man-
dement du Roy:il s'en vint, sans aucune-
mẽt auoir rien en luy qui fust digne de la
sacrificature, ains auoit le courage d'vn
cruel tyrant,& l'ire de beste sauuage. Et
aussi Iason qui auoit prins prisonnier son
propre frere,fut deceu,& fut expulsé,com
me fugitif en la region dés Ammonites.
Et Menelaus tint la souueraineté, & ne
tenoit point promesse de l'argent qu'il a-
uoit promis au Roy, quand Sostratus le
preuost de la tour faisoit l'exaction.Car à
luy appartenoit de demãder lés tributz.
Pour laquelle cause l'vn & l'autre furent
E appellez vers le Roy. Et Menelaus
fut osté de la sacrificature,& Lysimachus
son frere succeda en son lieu : & Soustra-
tus fut faict preuost en Cypre. Et comme
telles choses se faisoient, il aduint q̃ ceux
de Tharse,& ceux de Mallot esmeurent
sedition:pource qu'ilz estoient donnez à
la concubine du Roy Antiochus. Et par
ainsi le Roy hastiuement lés vint appai-
ser,en delaissant en son pays Andronicus
l'vn de sés barons. Lors Menelaus esti-
mant que le temps luy estoit opportun, il
desroba aucuns vaisseaux d'or du temple,
& lés donna à Andronicus: & auoit ven
du lés autres en Tyrus,& és autres citez
voisines. Et quand Onias eut ce ma-
nifestement congneu,il le reprenoit: & se
tenoit en vn lieu seur en Antioche,auprés
de Daphne.Parquoy Menelaus vint vers
Andronicus, en luy priant qu'il mist à
mort Onias. Quand donc iceluy fut ve-
nu vers Onias & que aussi il luy eut don
né la main auec iurement:& qu'il luy eut
conseillé (combien qu'il luy fust suspect)
d'aller hors de la franchise, incontinent le
mist à mort,sans craindre iustice. Pour
laquelle cause furent courroucez, non
point seulement lés Iuifz, mais aussi lés
autres nations: & leur estoit grief de la
mort iniuste d'vn si grãd personnage. Et
quand le Roy fut retourné dés lieux de
Cylicie,lés Iuifz s'en allerent en Antio-
che,& lés Grecz ensemble auec eux,faire
la complaincte de la mort d'Onias iniuste
F ment faicte. Et ainsi le Roy An-
tiochus fut contristé en son courrage,d'O-
nias:& luy meu de misericorde,respandit
larmes,en ayant recordation de la sobrie-
té,& modesteté du trespassé. Et com-
me fort esmeu de courroux, il commanda
que Andronicus fut deuestu de sa robbe
de pourpre, & qu'il fust mené à lenuiron
de toute la cité: & que au mesme lieu au-
quel il auoit commis sa crudelité sus O-
nias, que comme sacrilege fust occis, là
ou le Seigneur luy rendit la peine qu'il
desseruoit. Et aprés que plusieurs
sacrileges furent commis au temple, par
Lysimachus, & par le conseil de Mene-
laus,& que la renommée fut esparse: tou-
te la multitude s'assembla contre Lysi-
machus, aprés que desia auoit emporté
beaucop d'or. Et le peuple soy esle-
uant contre luy, comme tous remplis de
courroux:Lysimachus feit armer prés de
troys mille hommes mauuais, & com-
mença à soy deffendre, & feit vn tyrant
Duc,lequel estoit ancien, & d'eage, &
aussi de crudelité. Mais quand ilz en-
tendirent l'esfort que Lysimachus fai-
soit, lés vngz prindrent dés pierres, lés
autres de gros bastons, & aucuns iette-
rent dés cendres sur Lysimachus. Dont
plusieurs furent naurez, & aucuns aussi G
abbatus:mais tous lés autres furent tour-
nez en fuyte.Et pareillement ilz occirent
le sacrilege auprés de la thresorerie. Par
telles choses donc commença le iugement
estre faict contre Menelaus. Et quand
le Roy fut venu en Tyrus, troys hom-
mes enuoyez dés plus anciens luy recite-
rent l'affaire. Quand Menelaus fut vain-
cu,il promist de donner beaucop d'argẽt
à Ptolomée pour corrompre le Roy. Et
ainsi Ptolomée s'en alla au Roy qui estoit
en quelque porche,comme pour soy refri-
gerer:& luy feit changer la sentence, &
absolut Menelaus dés crimes,leq̃l vraye-
ment estoit coulpable de toute malice,&
condamna à mort lés paoures gens, les-
quelz aussi quand ilz eussent recité leur
cause vers lés Scytiens,ilz lés eussent iu-
gez innocens. Iceux donc bien tost
souffrirent la peine iniuste, qui auoient
poursuyui la cause,pour la cité,et pour le
peuple, & pour lés sacrez vaisseaux.
Pour laquelle cause aussi ceux de Tyrus
furent courroucez,& furent tresliberalz
vers leur sepulture. Mais Menelaus à
cause de l'auarice de ceux qui estoient
puissans,demouroit tousiours en puissan-
ce croissant en malices,pour trahir ceux
de la cité.

CHAP. V.

AV mesme temps Antiochus se A
partit la seconde foys, pour aller
en Egypte. Il aduint que par
toute la cité de Ierusalem, lon veit par
l'espace de quarante iours, dés cheuau-
cheurs

cheurs en l'air, courant d'vn costé, & d'autre, qui auoient dés robbes de drap d'or, & dés haches, comme compaignies armées & la course dés cheuaux estoit di, uisée comme par ordonnances, & mar, choient auant: puis mouuemens d'escus, sons, & multitude de heaulmes, lés espées desgainées, & dés dars qu'on iettoit, & la splẽdeur dés armures dorées, & de tou te maniere de haubergeõs. Parquoy tous prioient, que telz merueilles se tournassent en bien. Mais quand faux bruyt fut yssu, assauoir, que Antiochus estoit mort, Iason ne print point moins de mille hom mes, & subitement est venu vers la cité. Et quand ceux de la cité furent montez sur lés murs, & que finablement la cité fut prinse, Menelaus s'ensuyt en la tour. Iason n'espargnoit point la mort de sés citoyens: & ne pẽsoit pas que auoir pro, sperité contre sés cousins, estoit vn grand mal: & estimoit receuoir la victoire de
B sés ennemys, & non point de sés freres. Toutesfoys, il n'obtint pas la principau té: mais pour la fin de sés trahysons il en receut confusion: & comme *fugitif* dere chef s'en alla *en Ammonite. En la fin de* sés iours fut pourchassé par Aretha le Prince dés Arabiens: & fuyoit de cité en cité, & estoit hay de tous, comme trans, gresseur dés loix, & execrable, comme en, nemy du pays, & de ceux de sa cité: & fut chassé en Egypte. Et luy qui en auoit chassé plusieurs hors de son pays mourut estranger. Puis s'en alla en Lacedemone, comme par cognation desirant là auoir re fuge. Et luy qui en auoit ietté plusieurs au loing sans lés enseuelir, luymesme aussi fut debouté, comme celuy qu'on ne plainct point, & qui n'est pas enseuely, mesme qui n'a pas la sepulture dés estran gers, ny la sepulture de sés peres. Et ainsi aprés telles choses, le Roy eut suspi cion que lés Iuifz delaisseroient la socie té: & à ceste cause se partit d'Egypte, & d'vn courage felon print la cité par ar
C mes. Et cõmãda aux gensdarmes d'occir & de ne point espargner ceux qu'ilz ren controient: & qu'ilz entrassent és mai, sons, & qu'ilz missent tout à mort. Parquoy fut faict grand meurtre de ieu nes & d'anciens, & grande destruction de femmes, & d'enfans, & grande occision de vierges & de petis enfans. Et en l'espace de troys iours, en y eut quatre vingtz mille occis: quarante mille prison niers, & autant de vendus. Mais encore ne fut point content. Car il eut aussi la hardiesse d'entrer au temple, qui estoit plus sainct que toute la terre (& estoit Menelaus le conducteur comme traistre dés loix & du pays) & print de sés mauuaises mains, lés sainctz vais, seaux qui estoient là mis par lés autres Roys & par lés citez, pour l'ornement du lieu: & traictoit indignement, & con temnoit la gloire du temple. Antiochus ainsi aliené de pensée, ne cõsideroit point, que Dieu auoit esté vn petit courroucé, à cause dés pechez de ceux qui demouroiẽt en la cité: pour laquelle chose aussi auoit esté le lieu delaissé. Car s'ilz n'eussent pas esté enueloppez de plusieurs pechez, ice, luy aussi eut esté incontinent tormenté, & debouté de sa hardiesse: comme Heliodo, re qui fut enuoyé du Roy Seleucus pour piller la thresorerie. Mais Dieu n'a pas esleu la *gent pour le lieu*, mais il a esleu le *lieu* pour la gent: & pourtant aussi a esté ce lieu icy participant aux maux du peuple, mais cy aprés sera aussi faict participant dés biens. Et celuy qui est delaissé en l'ire de Dieu tout puissant, sera derechef exalté auec grand gloire, par la reconciliation du grand Dieu.

Antiochus donc aprés qu'ilz eut osté D
du temple, mille & huyt cens talentz, le, *gierement s'en retourna* en Antioche: esti mant par son orgueil rendre la terre pro, pice à nauiger, & par l'eleuation de sa pensée rendre la mer propice à cheminer. Mais il delaissa dés preuostz pour vexer la nation, assauoir Philippe en Ierusalem, qui estoit Phrygien de nation, plus cruel en meurs, que celuy qui l'auoit constitué: & en Garizim Andronicus & Mene, laus, lesquelz s'esleuoient en vexant lés citoyens plus que tous lés autres. Et pource que le Roy estoit ainsi contraire aux Iuifz il enuoya le Prince Apollo, nius hay auecvne armée de vingt et deux *mille*: & luy commanda de mettre à mort *tous ceux qui estoient de parfaicte eage, et de vendre lés femmes, lés iuuenceaux, & lés vierges.* Quand iceluy fut venu en Ie, rusasem, simulant la paix, il se reposa ius, que au sainct iour du sabbath: & lors cõ, me lés Iuifz faisoient la feste, il commãda à sés gens de prendre leurs armures, & oc cist tous ceux qui estoient ensemble ve, nuz au sabbath: & en courant par la ci, té auec sés gens armez mist à mort gran, de multitude de gens. Mais Iudas Ma, chabée qui estoit le dixiesme s'en estoit al, lé en vn lieu desert, & viuoit là entre lés bestes, auec sés gens aux montaignes: & demouroient illec mangeant le foin: affin qu'ilz ne fussent participans dés souil, lures.

CHAP. VI.

A Mais vn petit de temps aprés, le Roy enuoya vn certain vieillart d'Antioche, pour contraindre lés Iuifz à delaisser lés loix de leurs peres, & de Dieu: & aussi pour souiller le temple qui estoit en Ierusalem, & de le nommer le temple de Iupiter Olympius: & en Garizim, selon ce qu'estoient ceux qui y demouroient, fust appellé le temple de Iupiter l'hospitalier. L'encombrement dés maux estoit tresmauuais & grief à tous. Car le temple estoit plein de paillardise, & de gourmandise dés gentilz, & de ceux qui paillardoient auec lés paillardes: & lés femmes voluntairement entroient és maisons sacrées, & portoient dedans lés choses qui n'estoient
B point licites. L'autel aussi estoit plein de choses illicites, qui estoient deffendues par lés loix. Et ne gardoit-on point aussi lés sabbathz: & lés iours solennelz dés peres n'estoient pas gardez: & n'y auoit nul qui simplement se confessast estre Iuif. Ilz estoient menez auec amere necessité, aux sacrifices, és iours de la natiuité du Roy. Et quand on celebroit la feste du dieu Bacchus, on lés contraignoit d'aller autour de Bacchus couronnez de l'hierre. Et vne determination fut enuoyée és prochaines citez dés gentilz, par la suggestion de ceux de Ptolomée, qu'ilz feissent pareillement vers lés Iuifz, qu'ilz sacrifiassent, & qu'ilz feissent mourir ceux qui ne se vouldroient point conformer aux institutions dés gentilz. C'estoit donc grand pitie de lés veoir. Deux femmes furent accusées d'auoir circoncis leurs enfans: lesquelles auec leurs enfans pendans à la mammelle, aprés que publiquement
C ilz lés eurent menées par la cité, lés ietterent en bas par lés murailles. Et lés autres s'en alloient ensemble aux prochaines cauernes, & secretement celebroient le iour du sabbath: & aprés qu'ilz furent denoncez à Philippe, ilz furent bruslez, pource qu'ilz craignoient d'eux deffendre, à cause de la religion & de l'obseruation du sabbath. Mais ie prie que ceux qui liront ce liure icy, n'ayent horreur pour lés cas diuers: mais qu'ilz estiment que lés choses qui sont aduenues, ne sont pas pour la perdition de nostre gére, mais pour la correction. Car aussi c'est signe de grand benefice, que de non permettre long temps lés pecheurs faire leur volunté: mais incontinent en
D prendre la vengeance. Car le Seigneur n'attend point en patience, comme aux autres nations: affin que quand le iour du iugement sera venu, il lés punisse selon la plenitude dés pechez. Et a ainsi ordonné de nous, que là ou nous sommes paruenus en pechez iusque en la fin: en la fin aussi prent la vengeance de nous: parquoy iamais ne retire sa misericorde de nous, & quand il corrige son peuple par aduersitez, il ne le delaisse point. Mais telles choses soyent dictes de nous en peu de parolles, pour admonnester ceux qui liront. Maintenant donc fault venir à la narration. * Alors donc Leui.
Eleazar l'vn dés princes dés scribes homme de bonne eage, & beau de face, en luy ouurant la bouche, on le contraignoit de manger de la chair de porc. Mais cestuy aymant mieux de souffrir la mort glorieuse, que de viure de vie hayneuse, voluntairement alloit deuant au tormẽt. Et alors iceluy regardant comment il y E
failloit venir, en souffrant patiemment, determina en soymesme, qu'il ne commettroit point la chose illicite, pour gaigner la vie. Mais ceux qui estoient prés de luy, esmeutz d'vne mauuaise pitie, à cause de l'ancienne amytie qu'ilz auoient à l'hõme: ilz le menerent en vn lieu secret, et prioiẽt qu'on luy apportast dés chairs, desquelles luy estoit licite d'en manger, affin qu'il feingnist auoir mãgé dés chairs du sacrifice, comme le Roy auoit cõmandé: & qu'en ce faisant, il fust deliuré de la mort: & luy faisoient ceste humanité, à cause de l'ancienne amytie, qu'ilz auoient à l'homme. Mais iceluy commença penser à la digne eminence de son eage, & de sa vieillesse, & à la noble generatiõ de sés anciens, & lés faictz de sa bonne conuersation dés son enfance: & respõdit incõtinẽt selon lés constitutions de la saincte loy, ordonnée de Dieu, disant: qu'il aymoit mieux estre enuoyé en " enfer. Car il n'ap ᵃou, sepulchre.
partient pas (dist-il) à nostre eage de soy feindre, tellement que plusieurs adolescẽs F
estiment, que Eleazar de quatre vingtz & dix ans, se soit transferé à la maniere de viure dés estrangers, & qu'iceux à cause de ma simulation, & pour vn petit de temps de la vie corruptible, ilz soyent deceutz & que par ce ie demeure souillé, & execrable à ma vieillesse. Car aussi quand ie seroye pour le temps present deliuré dés tormens dés hommes, neantmoins n'eschapperay-ie pas ne vif ne mort, la main de Dieu tout puissant. Parquoy en donnant vaillamment ma vie, ie seray vrayement monstré digne de vieillesse, & laisseray aux adolescens vn fort exemple si de courage prompt & fort ie souffre la mort

honneste pour lés tresexcellentes & tres-
G saincte loix. Et aprés qu'il eut dit cés
choses, incõtinẽt fut tiré au tormẽt. Mais
ceux qui le menoient, & qui vn petit para
uant auoient esté lés plus doux, furẽt con-
uertis en ire, à cause dés parolles qu'il a-
uoit dict: & estimoient qu'il lés auoit pro-
feré par arrogance. Mais cõme on l'ex-
terminoit par batures, il gemist, & dist:
O Seigneur qui as la saincte science, tu cõ
gnois manifestement que là ou ie pouoye
estre deliuré de la mort, ie seuffre grosses
doleurs du corps: mais selõ mon ame, i'en-
dure volũtiers cés peines icy, pour la crain
te q̃ i'ay de toy. Et en telle maniere mou-
rut iceluy, delaissant la memoire de sa
mort, pour exemple de vertu & de force:
non seullement aux ieunes, mais aussi à
toute sa nation.

CHAP. VII.

A OR aduint que sept freres auec leur
mere furent prins pour estre con-
streins par le Roy, de manger con
tre la loy, dés chairs de porc: & furent ba-
tus de fouetz & d'escorgies. Mais l'vn
d'iceux, qui estoit le p̃mier, dist ainsi: *Que
demande tu, & quelle chose veux-tu ap-
prendre de nous?* Nous sommes plustost
prestz de mourir, q̃ de trãsgresser lés loix
de Dieu, & de noz peres. Et ainsi le Roy
tout courroucé, commanda d'allumer dés
paelles & dés chaudieres d'aerain: & a-
prés que incontinent furent allumées, il
cõmanda de copper la langue à celuy qui
auoit parlé le premier, puis aprés que la te
ste fut escorchée: il luy feit aussi copper lés
boutz dés mains & dés piedz, en la pre-
sence de sés autres freres, & de sa mere.

B Et la ou desia estoit faict tout inutile, il
commanda que le feu fust allumé, & que
iceluy encore respirant fust rosty en la
paelle: & comme par longue espace on le
tormentoit en ceste paelle, tous lés autres
freres ensemble auec la mere enhortoient
l'vn l'autre à mourir de bon courage, di-
sans: Le Seigneur Dieu regardera la veri-
Deu.32.f. té, & nous consolera: comme *Moyse la
declairé en la protestation du cantique.
Aussi donnera-il consolation à sés serui-
teurs. Et ainsi aprés qu'iceluy fut
mort de ceste premiere maniere, ilz me-
noient le second pour le vituperer: & a-
prés qu'ilz eurent escorché la peau de sa
teste, auec lés cheueux, ilz l'interrogoient
s'il ne mangeroit pas, auant qu'il fust pu-
ny par tous lés membres de tout son
corps. Mais iceluy respondit en langai-
ge du pays, & dist: Ie n'en feray rien.
Parquoy aussi il receut au lieu ensuy-
uant, lés tormens du premier. Et la ou il
estoit mis au dernier souspir, il dist ainsi:
Veritablement toy homme tresdesloyal,
tu nous destruis en la vie presente: mais le
Roy du monde nous resuscitera, en la re-
surrection de la vie eternelle, nous q̃ som-
mes mortz pour sés loix. Aprés ce-
stuy, fut le troysiesme moqué: & quãd on C
luy demanda sa langue, incõtinent la bail
la dehors, & constamment estendit lés
mains, & en bonne confiance dist: I'ay
prins la possession de cés choses icy du
ciel, mais ie lés desprise maintenant pour
lés loix de Dieu: car i'ay espoir qu'il lés
me rendra, tellement que le Roy & ceux
qui estoient auec luy s'esmerueilloient du
courage de l'adolescent, de ce qu'il n'esti-
moit lés tormentz à rien. Et quand
cestuy fut ainsi mort: ilz trauailloient le
quatriesme en le tormentant pareillemẽt.
Et comme il estoit desia à la mort, il dist
ainsi: C'est bonne chose que lés hommes
qui sont donnez à la mort attendent par
l'esperãce de Dieu que de rechef ilz seront
de luy resuscitez: mais toy, tu ne resuscite-
ras point à la vie. Et aprés qu'ilz eu
rent faict venir le cinquiesme: ilz le ve-
xoient. Lors cestuy regarda le Roy, &
dist: *Tu as puissance entre lés hõmes, com
bien q̃ tu soys corruptible, & fais ce que
tu veux*: mais n'estime pas q̃ nostre gene-
ration soit delaissée de Dieu, ains attendz
en patience, & tu verras sa grãde puissan
ce: comment il tormentera, toy, & aussi
toute ta semence. Et aprés que le cin D
quiesme fut mort, ilz menoiẽt le sixiesme:
& comme il commençoit à mourir, dist
ainsi: N'erre point en vain, car nous souf-
frons ceste chose pour nous mesmes, pour-
ce q̃ nous auons peché cõtre nostre Dieu:
& sont faictes cés choses en nous par di-
gne admiration. Mais toy n'estime point
que tu demeure impuny de ce que tu as ta
ché de batailler contre Dieu. Aussi
la mere fut moult admirable, & digne d'e-
stre en la memoire dés bons: laquelle
voyant sés sept filz destruictz en vn
mesme iour, elle le portoit d'vn bon
courage, à cause de l'esperance qu'elle a-
uoit en Dieu: & enhortoit vaillamment
vn chascun de sés enfans par language
du pays, & icelle remplie de sapience, &
ayant vn courage virile en la pensée fe-
minine, leur disoit: Ie ne say point
comment vous vous estez apparutz en
mon ventre, car aussi ne vous ay-ie point
donné ne l'esprit, ne lame, ne la vie: &
n'ay pas moymesme assemblé tous voz
membres. Mais certes le createur du E
monde (qui a faict la natiuité de l'homme,
& qui a trouué le commencement de tou-

tes choses) aussi vous rendra-il de rechef l'esprit auec sa misericorde, & la vie: comme maintenant vous ne tenez conte de vous mesmes, à cause de sés loix. Lors Antiochus, estimant qu'il estoit cōtemné, ouyt aussi en mesprisant la voix de celle qui le reprenoit, et que le plus ieune estoit encore demouré: il ne l'exhortoit pas seullement par parolle, mais aussi en iurant, affermoit, qu'il le feroit riche, & bienheureux, & que quād il seroit retiré dés loix de sés peres, qu'il le tiendroit pour son amy, & qu'il luy bailleroit sés necessitez. Mais l'adolescent nullement ne se voloit tourner à telles choses. Le Roy donc appella la mere, & luy conseilloit, qu'elle fust cause du salut de son ieune filz. Et aprés qu'il l'eut enhorté par beaucop de parolles, elle promist qu'elle cōseilleroit son filz. Et ainsi quād elle fut venue à luy, en soy moquant du Tyrant, luy dist en language du pays: Mon filz aye pitie de moy, qui t'ay porté neuf moys en mon ventre & t'ay allaicté troys ans: ie t'ay nourry et amené iusque à ceste eage. Mon enfant ie te requier que tu regarde vers le ciel, & en la terre, & à toutes choses qui sont en eux: & que tu entende que Dieu a
F faict toutes cés choses de neant: & aussi le genre humain. Et ainsi sera faict que tu ne craindras point ce meurtrier icy: mais reçois la mort cōme digne d'estre faict participant auec tés freres; affin qu'en ceste cōpassion, ie te reçoiue auec tés freres. Et comme icelle disoit encore cés choses l'adolescent dist: Que attendez vous? Ie n'obeiray pas au cōmandement du Roy: mais au commandement de la loy, qui nous a esté donnée par Moyse. Mais toy qui és l'inuenteur de toute malice sus lés Ebrieux: tu n'eschapperas point la main de Dieu. Il est vray que nous souffrōs cés choses icy pour noz pechez: neantmoins combien que pour nous reprendre & corriger, nostre Seigneur Dieu soit vn petit courroucé contre nous: toutesfoys se rapaisera de rechef à sés seruiteurs. Mais toy homme desloyal, & plus plein de peché que tous lés hōmes, ne t'esleue point en vain par vaines esperances, toy estant enflammé sus sés seruiteurs. Car tu n'as point encore eschappé le iugemēt de Dieu tout puissant, ne de celuy, qui regarde tou
G tes choses. Et més freres en souffrant quelque petite doleur, sont maintenant soubz le testament de la vie eternelle: mais toy, tu souffriras lés iugemens de Dieu, assauoir lés peines deuës à ton orgueil. Moy donc, ie donne mon corps, & mon ame, aussi comme més freres, pour lés loix de noz peres, en inuoquant Dieu, que de brief soit propice à nostre nation: & que tu confesse auec tormens, & flagellations, que cestuy est le seul Dieu. Et qu'en moy, & en més freres, cesse l'yre du Dieu tout puissant, laquelle iustement a esté amenée sus toute nostre generation. Adōc le Roy fut embrasé de courroux, & forsena en cestuy plus cruellement que sus tous lés autres: & portoit mal patiemment qu'il se veoit moqué. Et ainsi cestuy mourut tout net, en toutes choses soy confiant au Seigneur. Et en la fin la mere aussi fut occise aprés sés filz. Il suffit donc de parler dés sacrifices & dés grandes ceudelitez.

CHAP. VIII.

DOnc Iudas Machabée & ceux qui estoient auec luy entroient secretement aux chasteaux: & en appellant leurs cousins & amys & ceux qui estoient demourez en l'obseruation dés Iuifz, ilz lés prindrent & en menerent auec eux six mille hommes. Et prioient le Seigneur qu'il regardast sus son peuple, lequel estoit foullé de tous lés autres, & qu'il eut pitie de son temple qui estoit souillé par lés meschans. Qu'il eut aussi pitie de la destruction de la cité, laquelle deuoit estre rasée: & qu'il ouyt la voix du sang qui crie vers luy: et qu'il eut memoire de la mort trés iniuste dés petis enfans innocens, & dés blasphemes faictz à son nom, & qu'il monstrast son indignation sus telles choses. Et quand Machabée eut assemblé la multitude, lés gentilz ne le peurent souffrir. Mais vrayement l'ire du Seigneur fut conuertie à misericorde: & venant sans qu'on s'en donnast de garde sus lés chasteaux & citez lés brusloit, en tenant lés lieux conuenables, & faisoit grandes occisions dés ennemys. Et principallement se donnoit de nuit à faire telz assaux: & la renommée de sa vertu estoit par tout espandue.

Philippe voyant que cest homme petit à petit venoit à prosperer, & que le plus souuent lés choses luy venoient en bien: il rescriuit à Ptolomée le duc de Celessyrie & de Phenice, qu'il donnast ayde aux affaires du Roy. Dont cestuy enuoya legierement Nicanor l'vn dés princes, amy de Patroclus, en luy donnant dés gentilz de toute sorte, tous armez, enuiron vingt mille, pour destruire toute la generation dés Iuifz: & se ioignit auec luy Gorgias homme de guerre, & tresexperimenté és faictz de guerre. Et Nicanor ordonna pour le Roy que le tribut

tribut q̃ lon deuoit bailler aux Romains (assauoir,deux mille talentz)fut prins de la captiuité dés Iuifz. Et incontinent enuoya aux citez voysines de la mer appeller lés marchans pour acheter lés Iuifz: & leur promist de leur bailler nonante seruiteurs pour vn talent,sans regarder à la vengeance qui le deuoit suyuir de celuy qui est tout puissant. Et quand
D Iudas le sceut,il declaira la venue de Nicanor aux Iuifz qui estoient auec luy. Desquelz aucuns craignans,& non esperans en la iustice de Dieu se tournerent en fuyte:& lés autres autãt qu'il en y auoit vindrent,et ensemble prioient le Seigneur qu'il lés deliurast du mauuais Nicanor: lequel lés auoit vendu deuant qu'il fust venu prés. Et s'il ne le faisoit point pour eux:au moins qu'il le feist pour l'alliance qui estoit faicte à leurs peres, & à cause de l'inuocation de son sainct & magnifique nom sus eux. Et aprés que Machabée eut appellé lés sept mille qui estoient auec luy : il prioit qu'ilz ne se reconcillassent point auec leurs ennemys, & qu'ilz ne craignissent point la multitude dés ennemys qui iniustement venoient contre eux : mais qu'ilz bataillassent vaillamment en ayant deuãt leurs yeux l'outrage qui estoit faicte par eux au sainct lieu. Et aussi l'iniure de la cité mise en moquerie:& aussi lés institutions dés anciens qui sont anichilées.Car ilz se confient (dist-il) en armes & en audace: mais nous auons confiance au Seigneur tout puissant, qui peult destruire en vn moment, aussi ceux qui viennent contre nous, & tout le monde.
E Aussi lés admonnesta pareillement dés aydes de Dieu qui ont esté faictes enuers leurs peres:& que cent quatre vingtz & cinq mille furent peris soubz * Sennacherib: & de la bataille qu'ilz eurent contre lés Galatiens en Babylone: tellement que là ou tous furent venuz à l'affaire,par ce que lés Macedoniens doubtoient, lés nostres qui n'estoient seullement que six mille, en destruisirent cent & vingt mille,à cause de l'ayde qui leur fut donnée du ciel:& receurent plusieurs benefices pour cés choses. Par telles parolles furent faictz constans, & appareillez de mourir pour lés loix & pour le pays.Et ainsi il ordõna sés freres Ducz sur vne ordonnance & sur l'autre, assauoir Simon,Ioseph,& Ionathas: en leur baillant à vn chascun mille & cinq cens hommes subiectz : & auec ce aprés que Esdras leur eut leut le sainct liure,& qu'il leur eut donné le signe de l'ayde de

4. Roys 19.g. Tob.1.d. Eccl.48.d Isa.37.g. Sous 15.e

Dieu, Iudas mesme se mist en l'auantgarde de l'armée,pour faire la bataille contre Nicanor.Et par l'ayde du tout puissant,ilz occirent plus de neuf mille hommes,& fut la plus grande part de l'armée de Nicanor naurée & debilitée,& s'enfuyrent. Et aprés qu'ilz eurent F
prins l'argent de ceux qui estoient venuz pour lés acheter, ilz lés poursuyuirent d'vn costé & d'autre,mais ilz s'en retournerẽt lés bouches fermées:& estoit le iour deuant le sabbath pour laquelle cause ne perseuererent point de lés poursuyuir. Et solennisoient le sabbath en assemblant leurs armures & leurs despouilles,& en beneissant le Seigneur qui lés auoit deliuré en ceste iournée:en distillant sus eux le commencement de sa misericorde. Mais aprés le sabbath ilz diuiserent lés despouilles aux debiles, aux orphelins, & aux vefues:& la reste fut à eux & à ceux qui estoient auec eux. Et ainsi aprés cés choses faictes, & que l'oraison fut faicte de tous en commun,ilz demandoient misericorde au Seigneur, & qu'en la fin il se reconcillast auec sés seruiteurs. Et de ceux qui G
estoient auec Timothée & Bachides bataillans contre eux, ilz en occirent plus de vingt mille: & prindrent lés haultes fortresses,et diuiserent plusieurs despouilles par egalles portions aux debiles,aux orphelins & aux vefues:en faisant pareillement aux anciens. Et aprés qu'ilz eurent diligemment rassemblé leurs armures: ilz lés mirent toutes ensemble és lieux conuenables. Mais ilz rapporterẽt lés autres despouilles en Ierusalem:& occirent Philarches qui estoit auec Timothée,vn homme tresmauuais,lequel auoit trauaillé lés Iuifz en beaucop de choses. Et comme ilz faisoient en Ierusalem la feste de la victoire,ilz bruslerent ceux qui auoient bruslé lés portes sacrées, c'est assauoir Calisthenes,ainsi qu'ilz estoient fuys en quelque maison:& leur fut rendu le salaire conuenable à leurs iniquitez.

Mais le tresmauuais Nicanor (qui auoit amené mille marchans pour la vendition dés Iuifz)fut humilié de ceux qu'il n'estimoit à rien:& ce par l'ayde du Seigneur: & en ostant la robbe d'honneur s'enfuyt par la mer mediterranée,& vint seul en Antioche,& receut grãd malheur de la perdition de son armée. Et celuy qui auoit promis de bailler le tribut aux Romains de la captiuité de ceux de Ierusalem,maintenant annonçoit que lés Iuifz auoient Dieu pour leur protecteur:& que pour ceste cause on ne lés pouoit naurer

de ce qu'ilz ensuyuoient lés loix qui estoient ordonnées par luy.

CHAP. IX.

A AV mesme tēps Antiochus retournoit de Perse infamement. Car il estoit entré en vne cité appellée Persepolis: & s'enhardit de piller le temple, & d'oppresser la cité. Mais quand la multitude fut courue aux armes: ilz furēt tournez en fuyte, & Antiochus aprés la fuyte retournoit tout infame. Et quād il fut venu vers Ecbathana: il sceut lés choses qui auoient esté faictes enuers Nicanor et Timothée. Lors iceluy esmeu d'ire, estimoit de faire iniure à ceux qui l'auoient chassé: & de se pouoir venger sus lés Iuifz. Et pourtant commanda que son chariot fust assemblé, sans dilation cheminant, par ce que le iugement celeste le contraignoit: pource qu'il auoit parlé en si grand orgueil, de venir en Ierusalē, & de faire amasser le sepulchre dés Iuifz.
2. Chron. 26. c. sous 12. e. *Mais le Seigneur Dieu d'Israël qui regarde toutes choses, le frappa d'vne playe incurable & inuisible. Car ainsi
B qu'il eut finé ceste parolle, vne horrible doleur le print aux entrailles, & griefz tormentz par dedans. Et certes assez iustement, comme à celuy qui auoit desrompu à plusieurs autres lés entrailles par noueaux tormentz: combien toutesfoys qu'il ne cessast nullement sa malice. Et auec ce tout remply d'orgueil, eut le cœur embrasé sus lés Iuifz: & en commandant de haster la besongne, aduint que par aller trop impetueusement il cheut du chariot, & se blessa grandement aux membres, pource que le corps cheut à terre. Et celuy qui cuydoit aussi (par orgueil dont estoit remply inhumainement) commander aux vndes de la mer, & peser en la balance lés haulteurs dés montaignes, maintenant est humilié en la terre, & porté en vn chariot, tesmoignant en soymesme la manifeste vertu de Dieu: tellement que de son corps yssoient lés vermines, & que sa chair viue en dolcurs cheoit, tellement que de son odeur son armée en estoit greuée. Et celuy qui vn petit deuant s'estimoit de pouoir toucher lés estoilles du ciel, nul ne le pouoit porter pource qu'ilz ne pouoient souffrir la puanteur. De ce donc commença-il venir à la congnoissance de soymesme, aprés qu'il fut tiré hors du grand orgueil, par estre admonnesté de la diuine playe, & par sés doleurs qui de moment en moment croissoient. Et comme aussi luy mesme C
ne pouoit plus souffrir sa puanteur, il dist ainsi: C'est chose iuste d'estre subiect à Dieu, & q̄ celuy qui est mortel ne se vueil le pas faire semblable à Dieu. Mais ce mauuais hōme icy prioit le Seigneur, duquel ne deuoit pas receuoir misericorde. Et maintenant desire de rendre en liberté la cité à laquelle se hastoit de venir pour la mettre par terre, & pour en faire vn sepulchre de corps assemblez: & promet maintenant de faire lés Iuifz pareilz à ceux d'Athenes, lesquelz il auoit dict, qu'il ne lés tiendroit point bons assez pour auoir sepulture, mais qu'il lés bailleroit aux oyseaux & aux bestes pour deuorer, et qu'il lés extermineroit auec lés petis enfans. Et aussi promet d'orner le sainct temple par tresgrandz dons, que parauant il auoit pillé: et de multiplier lés sainctz vaisseaux, & de bailler de sés reuenuz lés mises appartenantes aux sacrifices, & d'auantage de soymesme estre Iuif, & de cheminer par toute la terre, & d'annoncer la puissance de Dieu. Mais pource q̄ sés doleurs ne cessoiēt point, tout desesperé (car le iuste iugemēt de Dieu estoit venu sur luy) il escriuit aux Iuifz vnes lettres de supplication, contenantes telles choses. Le Roy & prince Antiochus desire salut & bonne santé, et felicité tresgrande aux tresbons citoyens Iuifz. Si vous & voz enfans estes en bonne santé, & si toutes voz choses vont à vostre volunté, nous en rendons grandes graces. Et moy aussi constitué en maladie, & en ayant memoire de vous suis benignemēt retourné dés lieux de Perse: et pource que ie suis oppressé de griefue maladie, il m'a semblé necessaire d'auoir solicitude pour la commune vtilité: non point que n'aye plus d'espoir de moymesme, ains comme ayant grand espoir d'eschapper la maladie. Mais en considerant que
mon pere (lequel en son temps conduysoit l'armée és haultz lieux) monstra lequel aprés luy receuroit la domination, D
affin que si quelque chose venoit au contraire ou que si quelque affaire difficile fust suruenu, que ceux qui estoient és regions congneussent à qui estoit laissée la totalité dés affaires: & qu'ilz ne se troublassent. Auec ce, considerant que tous lés hommes puissans & voysins font l'aguet de prés, en attendant lés temps & la venue, i'ay ordonné mon filz Antiochus Roy: lequel quand souuent ie retournoye aux haultz royaumes le recōmandoye à plusieurs d'entre vous: et luy ay rescrit ce qui s'ensuyt. Ie vous prie dōc et requiers, qu'en

qu'en ayant memoire dés benefices que ie vous ay faict publiquement & priuemēt, vous gardez aussi la foy vers moy & vers mon filz. Car i'ay confiance qu'il sera doux & humain, & qu'en suyuāt mon propos il vous sera cōmun. Donc cest homicide et blasphemateur ainsi mal frappé, comme aussi il auoit mal traicté lés autres il mourut estranger és montaignes, d'vne mort miserable. Et Philippe qui fut allaicté du mesme laict que luy, transporta son corps: mais pource qu'il craignoit le filz d'Antiochus il s'en alla en Egypte vers Ptolomée Philometor.

CHAP. X.

A Mais Machabée et tous ceux qui estoient auec luy, par la protection de nostre Seigneur Dieu, reprint la cité & le tēple: & demolist lés autelz que lés estrangers auoient faict par lés rues, & aussi lés temples. Alors que iceux eurent purgé le temple, ilz feirent vn autre autel. Et incontinent aprés auoir tiré du feu dés pierres pleines de feu, ilz offrirent sacrifices deux ans aprés: puis mirent encens, & lés lampes, & lés pains de proposition. Quand cés choses furent faictes ilz prioient le Seigneur prosternez en la terre: affin qu'ilz ne cheussent plus en telz maux. Mais quand aussi ilz offenseroient, qu'ilz fussent plus doulcement corrigez de luy: & qu'ilz ne fussent plus baillez aux gens estrangers & blasphemateurs. Et aduint que la purgation du tēple fut faicte au mesme iour qu'il auoit esté pollut dés estrāgers, assauoir, le vingt & cinquiesme iour du moys de Casleu. Et feirent par huyt iours auec liesse dés lieux en maniere de tabernacles, en ayant recordation qu'vn peu de temps deuant, auoient faict le iour solennel dés tabernacles és montaignes & és cauernes comme lés bestes. Pour laquelle cause portoient dés verges, & dés branches verdes, & dés palmes, deuant celuy qui auoit donné
B prosperité pour nettoier son lieu. Et determinerent par vn commun commādement faict à toute la nation dés Iuifz, de tous lés ans faire cés iours de festes. Et ainsi la mort d'Antiochus qui fut appellé le noble, fut en telle maniere. Mais nous reciterons maintenant d'Eupator filz du mauuais Antiochus, lés choses qui ont esté faictes, en abregeant lés maux qui furent faictz és batailles. Car quand il eut receu le royaume, il constitua sus lés negoces du royaume vn nomme Lysias, prin-
C ce de la cheualerie de Phenice, & de Syrie: car Ptolomée qui estoit dict Macer, ordonna en soymesme de maintenir le droict enuers lés Iuifz, et principallement à cause de l'iniquité qui auoit esté faicte en eux, & proposa de faire la paix auec eux. Mais pour cela fut accusé de sés amys vers Eupator, là ou souuent estoit appellé traistre, pource qu'il auoit delaissé Cypre qui luy auoit este baillée en garde de Philometor: & que soy transferant vers Antiochus le noble, estoit aussi retiré de luy: & fina sa vie par poison. Or aprés que Gorgias fut deuenu le duc dés lieux, aprés auoir prins dés estrangers, souuent faisoit la bataille contre lés Iuifz. Mais lés Iuifz qui tenoient lés fortresses conuenables: ilz receuoient ceux qui estoient chassez hors de Ierusalem, et essayerent de batailler. Lors ceux qui estoient auec Machabée, en priant le Seigneur par oraisons qu'il lés aydast, ilz assaillirent lés fortresses dés Iduméens: & aussi prindrent plusieurs lieux par force, & occirent ceux qui venoient au secours, & en occirent tout ensemble le nombre D
de vingt & cinq mille. Et comme aucuns estoient fuys en deux tours fort garnies, estās tous munis pour eux deffendre: Machabée pour lés assaillir, delaissa Symon & Ioseph, & aussi Zachée & ceux qui estoient auec eux, en grand nombre: & se tourna vers lés batailles qui estoient plus vehementes. Mais ceux qui estoient auec Simon incitez de conuoitise, furent enhortez d'aucuns qui estoient és tours, par argent: & en receuant septante mille drachmes, en laisserent eschapper aucuns. Et quand ce qui auoit esté faict fut annoncé à Machabée, il assembla lés princes du peuple, & lés accusa qu'ilz auoient vendu lés freres pour argent, en laissant aller leurs aduersaires. Parquoy il occist ceux qui auoient faict la trahison, & incontinent aprés print lés deux tours. Et en E
bataillant vaillamment par armes & par mains il occist plus de vingt mille hommes és deux tours. Lors Timothée qui parauant auoit esté vaincu dés Iuifz, appella vne armée d'vne nation estrangere: & assemblant la cheualerie d'Asie, vint comme pour prendre Iudée par armes. Mais Machabée, & ceux qui estoient auec luy comme l'autre s'approchoit, prierent le Seigneur: en iettant la terre sur leurs chefz & ceingnant leurs reins de hayres, & eux prosternans au pied de l'autel, affin qu'il leur fust propice, & qu'il fust ennemy à leurs ennemys, & aduersaire à leurs aduersaires, ainsi que dit la loy.

Exo.23 c*Et ainsi aprés qu'ilz eurent faict l'orai-
Deu.20.a son:ilz prindrent leurs armures, & sorti-
rent loing hors de la cité:mais quand ilz
furent prés de leurs ennemis,ilz se poserẽt.
Lors que le soleil fut leué lés vnz et lés
autres se mirent en bataille,lés vnz vraye
ment ayans le Seigneur auec sa vertu,qui
leur promettoit la victoire & la prosperi-
té : & lés autres auoient leur courage au
F prince de la bataille. Mais cõme la ba
taille estoit vehemente: cinq hões cheuau-
cheurs s'apparurent au ciel à leurs aduer
saires: ornez de brides dorées,qui faisoient
la conduicte dés Iuifz : desquelz,deux a-
uoient le Machabée au milieu d'eux, &
le gardoient sans dangier en l'enuirõnant
de leurs armures:mais ilz iettoient sur lés
aduersaires dés dars & foudres , dequoy
furent confus d'aueuglissement , & tous
remplis de troublement,ilz cheoient . Et
en eut dés occis vingt mille cinq cẽs pie-
tons,& six cens cheuaucheurs. Lors
Timothée s'enfuyt en Gazara vne for-
tresse garnie:en laquelle p̃sidoit Chereas.
Mais Machabée & ceux qui estoient a-
uec luy à grand ioye asiegerent la fortres
se par quatre iours.Ceux qui estoient de-
dans,eux confians sur la fortresse du lieu
disoient mal,& leur iettoient dés parolles
G infames. Et quand la cinquiesme iournée
fut venue: vingt iuuenceaux de ceux qui
estoient auec le Machabée, embrasez de
courage à cause du blaspheme,virilement
s'approcherent de la muraille : & en che-
minant de courage felon montoient aux
tours:lesquelz commencerent à bouter le
feu és portes,& cõmẽcerent aussi à brus-
ler tous vifz tous ceux qui maudissoient.
Et aprés que par l'espace de deux iours
la fortresse fut destruicte,ilz trouuerẽt Ti
mothée qui se muçoit en quelque lieu , &
l'occirent:& mirent à mort Chereas son
frere & Apollophanes. Aprés qu'ilz eu
rent faict cés choses , ilz beneissoient le
Seigneur en hymnes & en confessions,
lequel auoit faict grandes choses en Israël,
& leur auoit donné la victoire.

CPAP. XI.

A Mais vn petit de temps aprés,Ly
sias procureur du Roy , & son
prochain,& preuost de sés affai
res , prenant mal en gré ce qui auoit esté
faict,il assembla quatre vingt mille hom-
mes auec toute la cheualerie,& vint con-
tre lés Iuifz,estimant que quand il auroit
prins la cité , qu'il en feroit vne demeure
aux gentilz : & qu'il auroit le temple
pour amasser l'argent,comme tous lés au-
tres temples dés gentilz:& qu'il vendroit
tous lés ans la sacrificature, sans aucune-
ment penser de la puissance de Dieu:mais
comme desbridé de sa pensée se confioit
en la multitude dés pietons & dés cheua-
liers,& en quatre vingtz elephans. Et
quand il fut entré en Iudée , & approché
de Beth-sura, laquelle estoit en vn lieu
estroict,distante de Ierusalem de cinq *sta- *stade e[st]
des:il assaillit ceste fortresse. Lors mesure d[e]
que Machabée & ceux qui estoient auec deux c[ẽs]
luy congneurent qu'il assailloit lés for- piedz o[u]
tresses,ilz prioient le Seigneur en pleur et enuiron.
gemissement , & aussi toute la multitude B
ensemble,affin qu'il enuoyast vn bon an-
ge,pour la deliurance d'Israël. Et aprés
qu'iceluy Machabée eut premier prins
lés armures il enhorta tous lés autres en-
semble, de se mettre au peril auec luy , &
de donner ayde à leurs freres. Et
comme ilz s'en alloient en Ierusalem tous
ensemble d'vn courage prompt: vn che-
ualier s'apparut deuant eux auec vne
blanche robbe , & en armes d'or , bran-
lant sa lance. Adonc tous ensem-
ble beneirent le Seigneur misericordieux:
& prindrent courage de trespercer non
pas seullement lés hommes, mais aussi fu-
rent preparez de trespercer lés bestes tres-
cruelles , & lés murs de fer . Ilz
s'en alloient donc promptz, ayans ayde
du ciel,& le Seigneur misericordieux sus
eux.Et courans sus leurs ennemys com- C
me lions , ilz en occirent vnze mille pie-
tons , & mille & six cens cheuaucheurs,
& tournerent tous lés autres en fuyte : &
plusieurs d'entre eux naurez , eschappe-
rent tous nudz. Mais aussi Ly-
sias villainement s'enfuyant eschappa.
Et pourtant qu'il congnoissoit bien , &
qu'il pensoit en soymesme , que sés gens
estoient diminuez , & entendoit que lés
Iuifz ne pouoient estre vaincus pource
qu'ilz se cõfioient en l'ayde de Dieu tout
puissant , il enuoya vers eux : & promist
qu'il se consentiroit à toute iuste chose, &
qu'il persuaderoit le Roy d'estre leur a-
my. Et Machabée s'accorda aux reque-
stes de Lysias, desirant en toutes choses
l'vtlité du commun: & tout ce que Ma-
chabée escriuit à Lysias pour lés Iuifz,
le Roy l'ottroya. Car aussi Lysias escri
uit dés lettres aux Iuifz contenãtes en ce-
ste forme. Lysias donne salut au
peuple dés Iuifz.Iehan & Abesalom qui B
auoient esté enuoyez de par vous , pour
bailler lés lettres , requeroient , que i'ac-
complisse ce qui estoit signifié par icelles.
Toutes lés choses donc que lon a peu
referer au Roy, ie lés declairé, & ottroyé
ce que la chose permettoit. Donc si
vous gardez la foy en voz affaires,

ie m'effor-

Ie m'efforceray aussi desormais d'estre
cause de vostre bien. Et de toutes autres
choses selon toutes lés parolles, i'ay com-
mandé à ceux que vous auez enuoyé, &
à ceux qui sont enuoyez par moy de
vous en parler, à Dieu soyez en bien. De
l'an cent & quarantehuytiesme, le vingt
& quatriesme iour du moys de * Diosco-
rus. Et lés lettres du Roy contenoiẽt tel-
les parolles. Le Roy Antiochus donne
E salut à son frere Lysias. Quand nostre
pere a esté translaté entre lés dieux, nous
vueillans que ceux qui sont en nostre
Royaume viuent sans tumulte, & qu'ilz
soient diligentz en leurs affaires. Nous
auons entendu que lés Iuifz n'ont point
consentu à mon pere d'estre transferez a
la religion dés Grecz: mais ont voulu te-
nir leur institution : & pour ceste cause
nous ont requis que nous permettons
qu'ilz facent leurs loix. Parquoy nous
aussi desirans que ceste nation fust à re-
pos, auons iugé par ordonnance, que le
temple leur soit rendu, pour faire selon la
coustume de leurs anciens. Et ainsi vous
ferez bien, si vous leur enuoyez la paix
en leur baillant la main, affin qu'en con-
gnoissant nostre volunté ilz ayent bon
courage, & qu'ilz pẽsent pour leurs pro-
pres vtilitez. Aussi lés lettres du
F Roy enuoyées aux Iuifz estoient telles.
Le Roy Antiochus donne salut au se-
nat dés Iuifz, & à tous autres Iuifz. Si
vous estes en prosperité, vous estes comme
nous le desirons, mais aussi sommes nous
en bonne santé. Menelaus est venu vers
nous, disãt: Que vous voulez venir veoir
voz gens qui sont auec nous. Parquoy
nous donnons la main d'asseurance à
ceux qui cheminent iusque au trentiesme
iour du moys d'Auril, pour vser dés vian
des dés Iuifz, & de leurs loix, cõme aussi
parauant : & que nul d'eux ne souffrira
quelque moleste, dés choses qui sont faictes
par ignorance. Et auons enuoyé Mene-
laus pour parler à vous. A Dieu soyez.
De l'an cent & quarantehuytiesme, le
quinziesme iour du moys d'Auril. Et
G aussi lés Romains enuoyerent dés lettres
qui estoient telles. Quintus Memmius,
& Titus Manilius legatz dés Romains,
donnent salut au peuple dés Iuifz. Nous
vous auons ottroyé lés choses, desquelles
aussi Lysias le cousin du Roy vous a
permis: mais de ce quil a determiné d'estre
referé au Roy, enuoyez y hastiuement
quelcun, & conferez diligemment entre
vous, affin que nous en determinions com
me il nous appartient. Car nous allons
en Antioche, & pourtant hastez vous de

ou, de Iu-
piter de
Corinthe.

rescrire: affin aussi que nous congnoissons
de quelle volunté vous estes. A Dieu
soyez. De l'an cent & quarante huytiesme,
me, le quinziesme iour du moys d'Auril.

CHAP. XII.

Qvand donc cés pactions furent A
faictes, Lysias s'en alloit vers le
Roy: & lés Iuifz entendoyent à
leur labeur. Mais ceux qui
estoient demourez, assauoir, Timothée &
Apollonius filz de Genneus, Hierosme,
aussi, & Demophon, & outre iceux. Nica
nor le prince de Cypre, ne lés laissoient
pas viure en paix ny en repos. Pareille-
ment ceux de Ioppe perpetrerent tel mal.
Ilz prierent que lés Iuifz auec lesquelz
ilz demouroiẽt, qu'ilz montassent sus dés
petites nauires, qu'ilz auoient appareil-
lées, auec leurs femmes & leurs enfans:
comme s'ilz n'eussent point eu de hayne
entre eux. Et ainsi selon le commun de-
cret de la cité, iceux y obtẽpererẽt, à cause
de la paix, estans comme sans quelque su-
spicion : mais quand ilz furent loing de-
dans la mer, ilz lés ietterent en la mer, le
nombre de deux cens. Et quand B
Iudas congneut que ceste crudelité estoit
faicte en sa nation, il commanda aux hom-
mes qui estoient auec luy: & en inuoquãt
Dieu iuste iuge il vint contre lés homici-
des de sés freres, & de nuict boutta le feu
au port: il brusla lés nauires, & occist par
l'espée ceux qui estoient reschappez du
feu. Et aprés qu'il eut ainsi faict telles cho
ses, il s'en alla comme faisant semblant de
retourner derechef, pour destruire tous lés
autres de Ioppe. Mais aussi quand il con
gneut, que ceux qui estoient à Iamnia vou
loyent faire pareillement aux Iuifz qui
demouroyent auec eux, il suruint de nuict
sus ceux de Iamnia, et brusla le port auec
leurs nauires; tellement que la lumiere du
feu estoit veuë en Ierusalem, distãt de deux
cens quarante stades. Et quand ilz C
furent arriere de là de neuf stades, et qu'ilz
cheminoyent vers Timothée: cinq mille
hommes Arabiens feirent la bataille con-
tre luy, & cinq cens cheuaucheurs. Et
comme la bataille se faisoit vaillamment,
& que par l'ayde de Dieu il leur fut bien
venu, le residu dés Arabiens vaincus, de-
mandoient à Iudas que la paix leur fust
donnée, en leur promettant de donner dés
viures, & de leur bien faire en toutes au-
tres choses. Lors Iudas estimant
que vrayement iceux leur seroient vtiles
en beaucop de choses, il leur promist la
paix: & quand ilz eurent receu lés mains
ilz s'en allerent à leurs tabernacles.
Aprés aussi s'approcha de quelque

forte cité,enuironnée de pontz & de murailles: laquelle estoit habitée de grand nombre de gentz meslez, & estoit appellée Caspin. Mais ceux qui estoient dedãs, eux confians en la force dés murailles, & aussi en la prouision dés viures, n'y visoient gueres: & disoient à Iudas villaines parolles, & blasphemoient, disans ce qu'il n'est pas licite. Quand donc Machabée eut inuoqué le grand prince du monde: Lequel au temps de Iosué sans
Iosu. 6.c. engins ou munitions feist tumber * Iericho: il faillit vaillamment sus lés murs: & quand la cité fut prinse, par la volunté de nostre Seigneur, il feit grande occision: tellement qu'vn estang qui estoit prés, ayant deux stades en largeur, sembloit qu'il fut
D plein de sang. Ilz se partirent de là, & allerent iusque à sept cens cinquante stades, & vindrent en Characa, aux Iuifz qui sont appellez Tubianéens: & ne peurent prendre en cés lieux la Timothée: lequel sans acheuer quelque besongne s'en alla, & laissa en vn lieu forte garnison. Mais Dositheus & Sosipater qui estoient lés Ducz auec Machabée, occirent ceux que Timothée auoit laissé en garnison, assauoir, dix mille hommes. Et quand Machabée eut ordonné auprés de luy six mille hommes, & qu'il lés eut mis par bendes, il s'en alla contre Timothée, lequel auoit auec luy six vingtz mille piedtons, & deux mille cinq cens cheuaucheurs. Mais quand Timothée congneut la venue de Iudas, il enuoya lés femmes & aussi lés enfans deuant, & tout l'autre appareil en vne fortresse qui est appellée Carnion: car c'estoit vn lieu qu'on ne pouoit prendre, et estoit difficile d'approcher à cause dés lieux estroictz. Et quand la premiere bende de Iudas fut venuë, lés ennemis eurent grand crainte, pour la pre-
Sus. 9.a. sence de Dieu, qui regarde toutes choses: et tournerent l'vn l'autre en fuyte, tellement qu'ilz estoient plus dechassez de leurs gẽs
E que dés autres: & estoient aussi debilitez par lés coupz de leurs propres espées.

Mais Iudas lés poursuyuoit vehementement en punissant lés hommes prophanes: & en occist trente mille hommes. Et Timothée cheut és mains de Dositheus & de Sosipater: & prioit tres instamment qu'ilz le laissassent aller: a cause qu'il auoit plusieurs parentz dés Iuifz, & plusieurs freres qui seroient deceutz par sa mort. Et quãd il eut promis la foy de lés rendre selon la coustume, ilz le laisserent aller sans le blesser à cause du salut de leurs freres. Et Iudas yssit hors de Carnion aprés qu'il en eut occis vingt & cinq mille. Aprés la fuyte & l'occision de ceux-la, il mena son armée en Ephron vne cité garnie, en laquelle demouroient grande multitude de diuerses nations: & lés iuuenceaux fort puissans qui se tenoient auprés dés murailles, resistoient virilement. Et en icelle auoit grand appareil d'engins & de dars. Mais quand ilz eurent appellé le tout puissant, qui de sa puissance a brisé lés forces dés ennemis: ilz prindrent la cité, et de ceux qui estoiẽt dedans en prosternerent, vingt & cinq mille. De là s'en allerent vers la cité de Scythare qui estoit distante de Ierusalem, de six cens stades. Mais pource que lés Iuifz qui estoient auec ceux de Scythare, disoient par tesmoignage, que aussi au temps d'aduersité estoient d'eux benignement traictez, ilz leur rendirent graces de ce qu'ilz auoient faict si doulcement auec eux: & en lés enhortant d'estre desormais benings vers leur generation, vindrent en Ierusalem au temps de la solennité dés sepmaines. Et aprés la Penthe- F
coste s'en allerent contre Gorgias le Preuost d'Idumée: & sortit auec troys mille piedtons, & quattre cens cheuaucheurs. Et quand ilz furent entrez en la bataille, il aduint que aucun petit nombre dés Iuifz furent occis. Mais Dositheus l'vn dés cheualiers de Bacenor, homme fort tenoit Gorgias: & comme il le vouloit prendre vif, l'vn dés cheualiers de ceux de Thrace faillit sus luy, & luy coppa l'espaule: & ainsi Gorgias s'enfuyt en Maresa. Et quand ceux qui estoient auec Esdrin eurent long temps bataillé et qu'ilz furent lassez, Iudas appella le Seigneur en son ayde, qu'il voulsist estre le conducteur de la bataille: & lors commençant en language du pays, & en esleuant sa clameur en hymnes, il feit fuyr lés cheualiers de Gorgias. Lors Iudas recueillant son armée, vint en la cité d'Odollam. Et quand la septiesme iournée fut venue eux purifiez selon la coustume firent le sabbath au mesme lieu. Au iour ensuyuant Iudas s'en vint auec sés gens: pour oster lés corps dés occis, & pour lés mettre auec leurs parens aux sepulchres de leurs peres.

Mais ilz trouuerent soubz lés robbes de ceux qui estoient occis, dés offrandes faictes aux idoles qui estoient en Iamnia. * Desquelles la loy Deu. 7. d.
deffendoit aux Iuifz d'en prendre.

Parquoy fut faict manifeste à tous que pour ceste cause auoient esté occis.

Et ainsi ilz beneirent tous le iuste iugemẽt de Dieu, qui auoit reuelé lés cho- G

ses secrettes. Et se tournerent à prier, & feirent supplication à ce que le peché qui auoit esté faict fust oublié. Et Iudas hõme tresfort enhortoit le peuple de se garder de peché, en considerant deuant eux lés choses qui auoient esté faictes pour lés pechez de ceux qui estoit occis. Et aprés qu'il eut faict la collecte, il enuoya en Ierusalem douze mille drachmes d'argẽt, pour offrir en sacrifice, pour lés pechez de ceux qui estoient mortz, iustement & religieusement pensant de la resurrection, (car s'il n'auoit esperãce que ceux qui estoient occis resuscitassent, il sembleroit estre superflu & vain, de prier pour lés mortz.) Et pourtant qu'il consideroit que ceux qui estoient endormis en vraye pieté: auroiẽt grace tresbien gardée. C'est donc saincte & salutaire pensée, que de prier pour lés mortz, affin qu'ilz soient desliez de leurs pechez.

CHAP. XIII.

A Mach. c. EN l'an cent & quaranteneufiesme Iudas congneut que Antiochus Eupator venoit auec multitude de gens en Iudée: & que Lysias le procureur & preuost dés affaires venoit auec luy, ayant en sa compagnie cent & dix mille pietons, cinq mille cheuaucheurs, vingt & deux elephans, & troys cens chariotz garnis. Et auec eux se ioignit Menelaus, & en grande fallace prioit Antiochus, non point pour le salut du pays: ains esperant d'estre constitué en seigneurie.
B Mais le Roy dés Roys suscita le courage d'Antiochus contre le pecheur: & Lysias luy suggera que cestuy estoit la cause de tous maux, dont cõmanda (comme il leur estoit de coustume) de le prendre, & de le mettre à mort en ce lieu la.

Or en ce mesme lieu estoit vne tour de cinquante coudées de hault, & y auoit tout autour grande quantité de cendres. Icelle auoit son regard en bas. Et commanda que de là fust ietté le sacrilege, és cendres, si que tous s'efforçassent de l'exterminer. Or fut faict que le preuaricateur de la loy mourut de telle loy: &
C ne fut point Menelaus bouté en terre. Ce veritablement fut faict assez iustement: car pource qu'il auoit commis beaucop de pechez, auprés de l'autel de Dieu, auquel estoit le feu & la cendre, aussi luy mesme a esté condamné en la mort de la cendre.

Mais le Roy de pensée effrenée s'en venoit pour se monstrer aux Iuifz pire que son pere. Quand Iudas congneut cés choses, il commanda au peuple qu'ilz inuoquassent le Seigneur nuict & iour, affin qu'il lés aydast maintenant comme aussi lés auoit tousiours aydé: D
car ilz auoient paour d'estre priuez de la loy, & du pays, & du sainct temple: & qu'il ne permist point que le peuple qui maintenant estoit vn petit reuenu, derechief fust subiect aux nations de blasphemes. Et comme ilz faisoient leur oraison tous ensemble, & qu'ilz demandoient misericorde au Seigneur, en eux prosternant continuellement en pleurs & en ieusnes par l'espace de troys iours, Iudas lés enhorta qu'ilz s'appareillassent. Et luy auec sés plus anciens penserent de sortir hors auant que le Roy approchast son armée en Iudée, & deuant qu'il prinst la cité: & penserent de commettre la fin de la chose au iugement du Seigneur. Parquoy donnant la puissance de toutes choses à Dieu createur du monde: & enhortant sés gens de batailler virilement, & qu'ilz tinssent iusque à la mort, pour lés loix, pour le temple, pour la cité, pour le pays, & pour lés citoyens: il ordonna son armée auprés de Modin, Et en donnant le signe aux siens de la victoire de Dieu, assauoir, aux plus fortz de sés esleutz, il entra de nuict en l'armée du Roy dedans le camp, & occist quatorze mille hõmes: & le plus grãd dés elephans, auec ceux qui estoient sus. E
Et aprés qu'ilz eurent remply le cãp dés ennemys de grãd paour & perturbation, et que lés choses furent faictes à leur prosperité, ilz s'en allerent. Et fut cela faict au point du iour, par ce que la protection du Seigneur l'aydoit. Quand le Roy F
congneut la hardiesse dés Iuifz, il essayoit d'approcher par industrie la difficulté dés lieux: & mettoit le siege prés de Beth-sura, qui estoit la forteresse garnie dés Iuifz: mais il fut dechassé, & fut battu & son nombre amoindry. Aussi Iudas enuoyoit leurs necessitez à ceux qui estoiẽt dedans. Mais Rhodocus qui estoit de l'armée dés Iuifz decela lés secretz aux ennemys: & aprés que l'enqueste de luy fut faicte, il fut prins, & mené en prison. Puis le Roy parla à ceux qui estoiẽt en Beth-sura, & leur donna la main, & ou, paix.
aussi la receut, puis s'en allant en bataille contre Iudas, fut vaincu. Mais G
quand il cõgneut que Philippe qui estoit delaissé sus lés affaires s'estoit rebellé en Antioche, il fut tout estonné en sa pensée, & pria lés Iuifz, & en soy rendant subiect à eux iura de faire tout ce qui seroit veu estre iuste: & quand il fut pacifié auec eux, il offrit sacrifice & honnora le temple en donnant aucuns dons:

& embrassa

& embrassa Machabée, & le feit Duc & Prince, depuis Ptolomaide iusque aux Gerrenéens. Mais quand il vint en Ptolomaide, ceux de la ville prenoient mal à gré la conuention de l'amytie, & en estoient courroucez, craignans que l'alliance ne se rompist. Adonc Lysias monta au siege Iudicial, & exposant la raison appaisa le peuple. Puis s'en retourna en Antioche. Ee en telle maniere proceda le parlement du Roy, & son retour.

A CHAP. XIIII.

1. Mach. 7.a. Mais troys ans aprés Iudas & ceux qui estoient auec luy congneurent que Demetrius filz de Seleucus estoit venu auec grande multitude de gens & de nauires, par le port de Trypolis, aux lieux conuenables, & qu'il tenoit lés regions contre Antiochus & son prince Lysias. Et vn Alcimus qui auoit esté le souuerain sacrificateur: (mais il fut souillé par sa volunté, au temps que lés nations furent meslées) cōsiderant que nullement ne pouoit auoir salut ny acces à l'autel, il vint au Roy Demetrius en l'an cent & cinquantiesme, luy offrant vne couronne d'or & vne palme, & dés rameaux d'oliue lesquelz sembloient estre du temple. Mais il se teut aussi pour ce iour la. Et quand il eut le temps opportun de sa fureur, Demetrius l'appella au conseil & l'interrogua de quelle chose & de quelz conseilz vsoient lés Iuifz. Lequel respondit: Ceux qui sont lés maistres dés Iuifz sus lesquelz Iudas Machabée preside, entretiennent la guerre, & esmouuent lés seditions, & ne seuffrēt que le royaume soit B en paix. Car moy qui suis deffraudé de la gloire de més parens, voire mesme de la souueraine sacrificature, suis icy venu. Premierement bien sentant dés choses qui appartiennent legitimement au Roy, & secondement pour l'vtilité dés propres citoiens. Car par leur malice toute nostre nation n'est point petitemēt vexée. Mais ie te prie ô Roy que quand tu auras congneu toutes cés choses, tu prouuoye, & à la region & à la nation, selon ton humanité à tous diuulguée. Car tant que Iudas sera en vie, il est impossible que la paix soit sus lés affaires. Et par telles parolles dictes par luy & par sés autres amys qui estoient ennemys à Iudas, ilz enflammerent le Roy Demetrius. Lequel tantost aprés enuoya en Iudée, Nicanor son Preuost & conducteur dés elephans, en luy baillant commandement, qu'il print Iudas en vie, et qu'il destruisist ceux qui estoient auec luy: & qu'il constituast Alcimus souuerain sacrificateur du grand temple. Adonc lés gentilz q̄ estoiēt fuys de Iudée arriere de Iudas l'vn aprés l'autre se ioignoient auec Nicanor, estimans que lés miseres & la destruction dés Iuifz, seroient la prosperité de leurs biens. Et ainsi quand C lés Iuifz ouyrent la venue de Nicanor, & l'assemblée dés nations, ilz se couurirent de terre, & prioient celuy qui auoit ordonné son peuple, qu'il le gardast à tousiours: lequel aussi deffendit sa partie par signes euidens. Et par le commandement du Duc, il se partirent tantost de là, & vindrent ensemble au chasteau de Dessau. Et Simon frere de Iudas auoit faict la bataille auec Nicanor.

Mais il fut incontinent vaincu par la soubdaine venue dés aduersaires. Toutesfoys quand Nicanor ouyt la vertu dés compaignons de Iudas, & la grandeur du courage qu'ilz auoient pour la deffense du pays: il craignoit de faire iugement par sang. Pour laquelle cause il enuoya deuant Posidonius & Theodotius, & Mathias, pour donner la * main, & pour la receuoir. Et comme par longue espace on traictoit ce conseil, & que le Duc l'eut relaté à la multitude, la sentence de tous fut de soy consentir aux amytiez. Et ainsi ordonnerent vn iour, auquel secretement ilz en traictoient entre eux: & à chascun fut apporté son siege, & mis à point. *ou, paix.

Lors Iudas commanda que sés gens armez fussent en lieux conuenables, que parauenture aucune trahyson mauuaise ne vinst soubdainement par lés ennemys. Et feirent vn conuenable parlement. Nicanor demouroit en Ierusalem, & ne faisoit nul mal: il laissa aller lés compaignies dés multitudes qui auoient esté assemblées. Il auoit tousiours Iudas pour son amy familier, & estoit bien enclin vers luy. Et luy pria qu'il se mariast, & qu'il procreast dés enfans. Il feit lés nopces, & vesquist en paix, & viuoient amiablement. Mais quand Alcimus veit l'amour l'vn de l'autre & lés conuenances: il vint vers Demetrius, & dist que Nicanor consentoit aux loix estranges, & qu'il auoit constitué Iudas pour son successeur, lequel estoit le traistre du royaume. Parquoy le Roy fut courroucé, & fut fort esmeu par le mauuais rapport de cest homme: & escriuit à Nicanor, disant: qu'il estoit vrayement fort courroucé de la conuenance & amytie: & qu'il cōmandoit q̄ pour le plus tost Machabée fust mené prisonnier en D

Antioche. Quand Nicanor congneut ceste chose,il fut tout estonné: & prenoit mal en gré d'anichiler lés choses, dont ilz auoient conuenu sans estre en rien blessé par Iudas: mais pourtant qu'il ne pouoit resister au Roy, il consideroit l'opportunité pour accomplir son commandement.

Mais quand Machabée s'apperceut
E que Nicanor le traictoit plus durement, & que son rencõtre luy estoit plus cruel qu'il n'auoit accoustumé:entendãt que ceste austerité ne venoit pas de bon courage:en assemblant aucun petit nombre de sés gens,s'en alla hors de la presence de Nicanor.Et quand celuy congneut qu'il estoit fort preuenu de Iudas, il s'en vint au plus grand & au plus sainct temple:et cõmanda aux sacrificateurs qui offroient lés sacrifices accoustumez,qu'ilz luy baillassent l'homme. Et aprés que ceux respondirent par iurement,disans: qu'ilz ne sauoient là ou estoit celuy qu'on demandoit,en estendant la main au tẽple il iura, disant:Si vous ne me baillez Iudas prisonnier,ie destruyray iusque en terre le temple de Dieu,& ietteray en bas l'autel: & consacreray ce temple icy au dieu Bacchus. Et quand il eut dit cés parolles,il
F s'en alla. Lors lés sacrificateurs estendans leurs mains au ciel, appelloiẽt celuy qui tousiours auoit esté le deffenseur de leur nation,en disant telles choses: O Seigneur de toutes choses , qui n'as que faire de personne:tu as voulu que le temple de ton habitation fut faict entre nous. Et maintenant ô Seign̄r le sainct dés sainctz: garde eternellement ceste maison sans estre souillée:laquelle est maintenant nettoyée. Et Razias l'vn dés plus anciens de Ierusalem,fut accusé vers Nicanor, qui estoit homme aymant la cité,& de bõne renommée:lequel pour son affectiõ estoit appellé le pere dés Iuifz. Cestuy par long temps tint le propos de cõtinẽce entre lés Iuifz: & estoit content de bailler le corps & l'ame pour la perseuerance. Et Nicanor vueillant manifester la hayne qu'il auoit vers lés Iuifz,il enuoya cinq cens cheualiers pour le prendre. Car il estimoit que s'il pouoit deceuoir cestuy , qu'il feroit grande destruction aux Iuifz. Et quãd la multitude cuydoit par force entrer en sa maison,& rompre la porte, & y mettre le feu:là ou desia on le prenoit, il se frappa d'vn glaiue,aymant mieux mourir noblement,q̃ d'estre faict subiect aux pecheurs:
G & que d'estre iniurié indignement contre ceux de sa nation. Mais pourtant que par la grãde haste qu'il auoit ne s'estoit point frappé au vif & que la multitude entroit dedans lés huys,par grãde hardiesse courut à la muraille, & se ietta soymesme vilement du hault en bas entre lés gentz: lesquelz legerement eux tirans arriere de luy,cheut sur sa teste. Et comme encore il respiroit, embrasé en courage se leua : & combien que son sang courut en abondance,et qu'il fust nauré de tresgriefuesplayes neantmoins en courant passa outre lés gentz,et en soy tenãt debout sur quelque pierre rompue(là ou desia estoit tout priué de son sang) il print sés entrailles, & de sés deux mains lés ietta sus lés gentz, en appellant le dominateur de la vie & de l'esprit que derechef lés luy voulsist rendre:& ainsi mourut.

CHAP. XV.

Mais quand Nicanor sceut que Iudas estoit és lieux de Samarie,il pensa de luy faire vn assault en iour de sabbath.Etquãd lés Iuifz qui le suyuoient par necessité luy disoiẽt, qu'il ne feit pas chose si cruelle ne si estrange:mais qu'il donnast honneur à la sanctification de Dieu,& qu'il honnorast celuy qui regarde toutes choses:ce paoure malheureux demanda s'il y a vn Dieu puissant au ciel,qui ayt cõmãdé de garder lés iours de sabbathz.Et ceux respondirent. Il y a vn Seign̄r lequel est au ciel puissãt: qui a commandé de garder le iour du sabbath. Lors iceluy dist:Et moy i'ay puissance sur la terre,qui cõmande de prendre lés armures,& d'accomplir lés affaires du Roy. Toutesfoys il ne peut acheuer son conseil. Or Nicanor esleué en grand orgueil pensoit d'ordonner vne cõmune feste de la victoire de Iudas. Mais Machabée tousiours se confioit en toute esperance,que ayde luy viendroit du Seign̄r: & enhortoit sés gens qu'ilz ne s'espouantassent point à la venue dés natiõs, mais qu'ilz eussent en leur coeur lés aydes qui leur ont esté données du ciel: & que aussi maintenant ilz eussent esperance que la victoire leur viendroit par celuy qui est tout puissant. Et en parlãt à eux de la loy et dés prophetes,& en lés admonestãt dés batailles que parauant auoiẽt faictes, il lés rendit plus promptz. Et ainsi quand ilz eurẽt reprins courage, ilz monstroiẽt tous ensemble la fallace dés gentilz, & la preuarication dés iuremẽs. Et lés arma tous, non point d'armure ne de lance ne d'escu: mais de tresbõnes parolles,et aussi de tres bonnes exhortatiõs, en exposant vn songe digne de foy, par lequel songe il lés resiouyst tous. Et estoit la vision en telle maniere. Onias fut veu qui auoit esté le souuerain sacrificateur,homme de bien & bening,

(marginal letters in right column: A at "Mais quand Nicanor", B at "conseil. Or Nicanor", C at "maniere. Onias")

bening, de regard honneste, modeste en meurs, & plaisant en parolle, & qui dés son enfance estoit exercité à vertus: il fut veu estendant sés mains, prier pour tout le peuple dés Iuifz. Et aprés ce, apparut vn autre homme, d'honneur & d'eage, merueilleux auprés de luy, qui auoit grand beauté. Et Onias respondāt dist: C'est cestuy qui ayme lés freres & le peuple d'Israël. C'est cestuy qui prie fort pour le peuple, & pour toute la saincte cité: assauoir Ieremie le ꝓphete de Dieu. Aussi fut veu Ieremie estendant sa main dextre, lequel donna à Iudas vn glaiue d'or, disant: Prens la saincte espée, qui est vn don de Dieu, par laquelle tu destruiras lés aduersaires de mon peuple Israël.

D Et ainsi aprés qu'ilz furēt enhortez par plusieurs bonnes parolles, par lesquelles l'assault pouoit estre esmeu, et lés courages dés ieunes confortez, ilz delibererēt de faire la bataille, & de fort combatre: affin que la vertu iugeast dés affaires, de ce que la saincte cité, & le tēple sen alloient à perditiō. Car la moindre solicitude qu'ilz auoient estoit de leurs fēmes et leurs enfās, et aussi de leurs freres et cousins: mais la plus grāde & principalle crainte estoit à cause du lieu sainct du tēple. Aussi ceux qui estoiēt en la cité auoient grande solicitude pour ceux qui deuoient aller en bataille. Et comme desia tous auoient esperāce que le iugement viendroit, & que lés ennemys estoient presens, & que l'armée estoit ordonnée & lés bestes & cheuaucheurs ordonnez en lieu conuenable: Machabée considera la venue de la multitude, et l'appareil de diuerses armures, & la crudelité dés bestes: & en estendāt sés mains au ciel appella le Seignr qui faict lés merueilles: qui ne donne point la victoire selō la puissance dés armures, mais la dōne ou il luy plaist à ceux qu'il ayme.

E Et en appellāt Dieu, dist en telle maniere: O Seignr qui enuoyas ton ange soubz Ezechias Roy de *Iuda, & occis de l'ost de Sennacherib,

4. Roys. 19.g. Eccli. 8.d Isa. 5.f.g. Tobie.1d cent quattre vingtz & cinq mille hōmes: aussi maintenāt dominateur dés cieux enuoye ton bon ange deuāt nous en la crainte & frayeur de la grandeur de ton bras, affin que ceux qui viennent en blasphemant contre ton sainct peuple ayēt crainte. Et iceluy ainsi parfeit son oraison. Mais Nicanor & ceux qui estoient auec luy s'approchoient en trompettes & chāsons. Et Iudas auec ceux qui estoient auec luy en appellant Dieu par oraisons sont entrez dedans en bataillāt veritablemēt de la main, mais de leur coeur prioiēt le Seigneur: et en abbatirent le nombre de trente cinq mille: et furent magnifiquemēt resiouys de la presence de Dieu.

F Et quād ce fut faict, & qu'ilz s'en retournoient en ioye, ilz veirent Nicanor qui estoit tōbé tout armé. Et ainsi en faisant vn cry, & par language du pays esmouuant la multitude, ilz benissoient le Dieu tout puissant. Lors Iudas qui en toute chose, & de corps & de courage estoit preparé de mourir pour sés freres: commanda qu'on coppast la teste de Nicanor, & sa main auec l'espaule, & qu'on lés apportast en Ierusalem. *Quand il fut venu iusque là, il appella ceux qui estoient de sa lignée et lés sacrificateurs: & s'approcha de l'autel, vers ceux qui estoient en la tour. Et en monstrant la teste de Nicanor, & la maudicte main qu'il auoit estendue cōtre la saincte maison du Dieu tout puissant, fut grandement glorifié. Il cōmanda aussi que la langue de Nicanor fust coppée & par petites pieces donnée aux oyseaux: et que la main de cestuy qui estoit insensé fust pendue deuant le temple. 1. machab. 7.d.

G Parquoy tous lés cieux beneirent le Seigneur, disans: Beneict soit celuy qui a gardé son lieu sans estre souillé. Il pendit aussi le corps de Nicanor en la haulte tour, affin qu'il fust vn signe euident & manifeste de l'ayde de Dieu. Parquoy tous d'vn cōseil commun delibererent, qu'ilz ne passeroiēt nullement ceste iournée sans faire feste, & que la feste se feroit le treziesme iour du moys d'Adar: laquelle est appellé en language de Syrie le iour, deuant le iour de Mardochée. Quand donc ce fut faict vers Nicanor, depuis ce temps la, la cité fut possedée par lés Ebrieux: & pourtant aussi en ce feray la fin de ma parolle. Et si i'ay bien dit, & comme il appartient à l'histoire, c'est aussi mon desir: mais si ie n'ay pas dit cōme ie deusse, on me le doit pardonner. Car comme c'est chose contraire à l'homme de tousiours boire vin ou tousiours boire eaue, & vser aucunesfoys d'vn & d'autre est delectable: aussi à ceux qui lisent, si la parolle estoit tousiours parfaicte, elle ne seroit pas aggreable. Pourtant sera icy prinse la fin.

Fin du second Liure dés Machabées.

RESTE DE L'histoire d'Esther en pour suyuant au Chapitre x.

A PVis Mardochée dist : Cés choses sont faictes de Dieu: I'ay memoire du songe que i'auoye veu, qui signifioit lés mesmes choses, & n'y a eu rien de cés choses vaines. La petite fontaine qui est creute en vn fleuue, et est conuertie en lumiere & en soleil, & qui est redõdée en plusieurs eaues, c'est Esther que le Roy a prins pour femme, & a voulu qu'elle fust Royne. Et lés deux dragons, ce sont moy & Aman. Lés gentz qui là estoient venuz, ce sont ceux qui ont B taché de destruire le nom dés Iuifz. Mais ma gent, est Israël qui a crié au Seigneur: & le Seigneur a sauué son peuple, & nous a deliuré de tous maux, & a faict grandz signes & merueilles entre lés gentz: & a commandé estre deux sortz : l'vn du peuple de Dieu, & l'autre de toutes gentz. Et tous lés deux sortz sont venuz en ordonnance dés ce temps la deuant Dieu, à tou C tes gentz: & le Seigneur a eu memoire de son peuple, & a faict misericorde à son heritage. Et seront gardez cés iours icy au moys d'Adar [assauoir] au quatorziesme & quinziesme iour du mesme moys, auec toute diligence & toute ioye du peuple rassemblé en vne congregation, & desormais par toutes lés generations du peuple d'Israël.

CHAP. XI.

A EN la quatriesme année du regne de Ptolomée & de Cleopatra, Dositheus (qui se disoit sacrificateur & du genre Leuitique) & Ptolomée son filz, apporterent cés lettres de Phurim, lesquelles ilz dirent que Lysimachus filz de Ptolomée auoit interpretée en Ierusalem.

Esther.2.a 4.Roys.24.d. *En la seconde année du regne du tresgrand Artaxerxes, au premier iour du moys de Nisan: Mardochée filz de Iair, B filz de Semei, filz de Cis de la lignée de Ben-iamin, homme Iuif, qui demouroit en la ville de Susan, homme excellent & entre lés premiers du pallays du Roy. Et estoit du nombre dés prisonniers, que Nabucho-donozor Roy de Babylone auoit transporté de Ierusalem, auec Iechonias Roy de Iuda: & ce fut son songe. Voix & tumultes, tonnoirres & mouue C mens de terre, & turbation furent veuz sus la terre: & voicy deux grandz dragons qui estoient appareilles l'vn contre l'autre pour batailler. Au cry desquelz toutes nations se sont esmeutes, pour batailler contre la nation dés iustes: & ceste iournée fut tenebreuse & fort perilleuse, pleine de tribulation & d'angoisse: & grand paour fut sus la terre. Sus.10. D *Et la nation dés iustes craignant sés maux fut fort troublée: & fut preparée à la mort. Et crierẽt à Dieu: & comme ilz crioient, vne petite fontaine creut en vn tresgrand fleuue, & redonda en plusieurs eaues. La lumiere & le soleil s'est leuée, & lés humbles ont esté exaltez, & ont deuoré lés plus nobles. Quand Mardochée eut veu ceste chose, & qu'il fut leué de son lict, il pensoit quelle chose Dieu voudroit faire: & le retenoit en son courage, desirant de sauoir quelle chose signifieroit le songe.

CHAP. XII.

OR [Mardochée] demouroit en ce temps la au palays du Roy, auec A Bagatha, & Thara lés Eunuques du Roy, qui estoient lés portiers du palays. Et quand il eut entendu leurs pensées, & qu'il eut regardé diligemment leurs solicitudes : il congneut qu'ilz tachoient de mettre lés mains sus le Roy Arthaxerxes. B Et sus ce, le feit sauoir au Roy, lequel ayant faict examination de l'vn & de l'autre, aprés qu'ilz l'eurent confessé, il commanda qu'ilz fussent menez à la mort. Et le Roy escriuit aux chroniques la chose qui auoit esté faicte. C Mais aussi Mardochée mist en escrit la memoire de la chose. Et luy commanda le Roy qu'il demourast en la court du palays: & luy donna dés dons pour son rapport. Esther 3.a D * Mais Aman filz de Hamadathus Bugean, estoit en fort grand honneur enuers le Roy: & voulut nuyre à Mardochée & à son peuple, à cause dés deux Eunuques du Roy qui auoient esté mis à mort.

¶L'exemple de l'edict Royal contre lés Iuifz, qui appartient à l'hystoire du troysiesme chapitre.

CHAP. XIII.

A LE tresgrãd Roy Arthaxerxes, depuis Inde iusque en Ethiope, [donne] salut aux Princes & Ducz de cent & vingt & sept prouinces, qui sont Iosephus Anti.11. chap.6.

subiectz a son empire. Combien que ie fusse imperateur de plusieurs nations, & eusse rendu subiecte toute la terre à ma domination: ie n'ay voulu aucunement abuser de la grandeur de ma puissance: mais gouuerner lés subiectz par clemence & doulceur: affin que sans quelque crainte vsans leur vie en repos ilz iouyssent de la paix, laq̃lle est desirée de tous lés mortelz.
B Et comme ie demandoye à més conseilliers, comment ceste chose se pourroit parfaire: l'vn d'iceux qui precede tous lés autres, en foy & en sapience, & qui est second aprés le Roy, nommé Aman: m'a declairé que par tout le mõde y a vn peuple espars qui vsoit de loix nouuelles, & faisant cõtre la coustume de toutes gentz, mesprisoit lés commandemens dés Roys: & que par sa dissention violoit toute la
C concorde dés nations. Ce que ayans congneu, & voyans vne gent rebelle contre toutes lés nations humaines, vser de mauuaises loix, et aller au contraire de noz cõmandemens, & troubler la paix dés prouinces subiectes à nous, & aussi la concorde: nous auons commandé que tous ceux que Aman (qui est le preuost de toutes lés prouinces, & le secõd aprés le Roy, & lequel nous honnorons comme pere,) aura monstré, qu'ilz soiẽt destruictz auec leurs femmes & enfans, par leurs ennemys: & que nul n'ayt mercy d'eux, au quatorziesme iour du moys d'Adar, douziesme de ceste presente année: affin que lés mauuais hommes descendent tous en vn iour aux enfers, & rendent la paix en nostre empire qu'ilz ont troublée.

¶L'oraison de Mardochée, qui appartient à l'hystoire du Chap.iiij.

D Et Mardochée pria le Seigneur ayant memoire de toutes sés oeuures, & dist: O Seigneur Seigneur, Roy tout puissant, toutes choses vrayement sont mises en ta puissance, & n'y a nul qui puist resister à ta volunté, si tu as ordonné de sauuer Israël. Tu as faict le ciel & la terre, & tout ce qui est contenu au circuyt du ciel. Tu és le Seigneur de toutes choses, & n'y a nul qui puist resister à ta maiesté. Tu congnois toutes choses & sais que ie n'ay point faict ce par orgueil ne par contumelie, ne par quelque cupidité de gloire, [assauoir] que ie n'ay point adoré Haman le tresorgueilleux. Car voluntiers seroye prest, pour le salut d'Israël, aussi de baiser la terre sur quoy il marche: mais ay craint de transferer l'honneur de mon Dieu à l'homme, & que ie n'adorasse autre que mon Dieu. Et maintenant Seigneur Roy Dieu d'Abraham, aye pitie de ton peuple, car noz ennemys nous veullent perdre, & veullent destruire ton heritage. Ne mesprise point ta partie que tu as rachetée d'Eypte. Exauce ma priere, & sois propice à ton sort & à ton cordeau, & change nostre lamentation en ioye: affin q̃ nous viuiõs, et louons ton nom Seigneur: & ne ferme point lés bouches de ceux qui te chantent[a]. Aussi tout Israël, d'vne mesme pensée & deuotion crya au Seigneur, pource que la mort certaine leur estoit eminente. [a]ou, louent

¶La lamentation & oraisoñ d'Esther, qui appartient aussi à L'histoire du.iiij. chapitre.

CHAP. XIIII.

A Vssi la Royne Esther print son refuge au Seigneur, craignant le dangier qui estoit eminent. Et quand elle eut osté sés robbes Royalles, elle print dés vestemens conuenables à pleurs & lamentations: & au lieu de diuers oingnemes, couurit son chef de cendre & de fiente, & humilia son corps par ieusnes: & remplist de sés cheueux qu'elle arrachoit, tous lés lieux, ausquelz parauãt auoit accoustumé de soy resiouyr. Et prioit le Seigneur Dieu d'Israël, disant: O mon Seigneur qui és seul nostre Roy, ayde moy qui suis solitaire, à laquelle nul autre ne peut donner ayde que toy. Mon peril est en més mains. I'ay entendu de mon pere que toy qui és le Seigñr auoys prins Israël hors de toutes lés nations, & noz peres hors de tous leurs predecesseurs qui parauant auoient esté: affin que tu lés possedasse en heritage perpetuel, & leur as faict ainsi que tu as dict. Nous auons peché en ta presence: & pourtant nous as-tu baillé és mains de noz ennemys. Car nous auons adoré leurs dieux. Seigneur tu és iuste. Et maintenant il ne leur suffit point qu'ilz nous tiennent en tresdure seruitude: mais ilz estiment que la force de leurs mains, vienne de la puissance de leurs images, & veullẽt changer tés promesses, & destruire ton heritage, & fermer la bouche de ceux qui te louent, & esteindre la gloire de ton temple & de ton autel, pour ouurir lés bouches dés gentilz, & pour louer la force dés images, & pour annoncer eternellement le Roy charnel. Seigneur ne baille point ton sceptre à ceux qui ne sont rien: affin qu'ilz ne se rient de nostre ruyne: & retourne sus eux leur conseil & destuis celuy qui a commencé d'exercer cruauté sus nous. Qu'il t'en souuienne

uienne Seigneur,& te monstre à nous au temps de nostre tribulation,& me donne confiance Seigneur Roy dés dieux,& de toute puissance:donne moy parolle bien cōposée en ma bouche,en la presence du lyon, & transmue son cœur pour hayr nostre ennemy, affin que cestuy soit destruict,& tous lés autres qui consentent à luy:& nous deliure par ta main,& m'ayde,moy qui suis ta seruante, laquelle n'a nulle autre ayde sinō toy Seignr q as cō gnoissance de toutes choses: & congnois que i'ay en hayne la gloire dés mauuais, & que i'ay en detestation la couche dés
D incirconcis & de tout estranger. Tu congnois ma necessité,que i'ay en abomination le signe de mon orgueil, & de ma gloire qui est sus mon chef és iours que ie suis monstrée: & que i'ay ceste chose en detestation,comme le drap qui est souillé par lés decours de la femme,& que ie ne le porte point és iours de ma silence: & que ie n'ay point mangé à la table d'Aman,& que le conuiue du Roy ne m'a point pleu,& que ie n'ay point beu lés vins dés sacrifices:*et que iamais ta seruante ne fut ioyeuse depuis que i'ay icy esté transportée iusque au iour present*, sinon en toy Seigneur Dieu d'Abraham.O Seigneur Dieu qui és fort par dessus tous exauce la voix de ceux qui n'ont point d'autre esperance, & lés deliure de la *main dés mauuais:& me deliure* de ma *crainte*.

CHAP. XV.

A Iosephus Anti. 11. chap.6.

MArdochée aussi luy manda (& n'est point de doubte que ce ne fust à Esther)qu'elle entrast vers le Roy,et qu'elle feist priere pour son peuple,& pour son pays. Aye recordation (dist-il) dés iours de ton humilité:comment tu as esté nourrie en ma main. *Car Aman qui est le second aprés le Roy a parlé contre nous pour nous faire mourir:inuoque aussi le Seigneur,& parle au Roy pour nous, & nous deliure de la mort. Et au troysiesme iour elle osta lés vestemens desquelz elle estoit accoustrée
B & se vestit dés habillemēs de sa gloire.Et cōme elle resplēdissoit en son habit royal, & aprés qu'elle eust inuoqué le gubernateur de toutes choses,et le Dieu saluateur: elle print deux chambrieres, & sus l'vne s'appuyoit comme par delices,& comme celle q ne se pouoit soustenir,à cause qu'el le seroit trop tendre:& l'autre chābriere suyuoit sa dame,laquelle soustenoit lés vestemēs q trainoiēt en terre. Et icelle ayāt

[margin: ...her 4.a]

la face couuerte de couleur de rose, aussi en yeux reluysans & gracieux,celoit son triste courage,qui estoit tout serré de grād crainte. Quād donc elle fut entrée tous C
lés huys selon leur ordre,elle s'arresta deuant le Roy, là ou il estoit assis sur le thronne de son royaume vestu de robbes royalles,& resplēdissant en or & en pierres precieuses:& estoit terrible à regarder.Quand il eut esleué sa face,& que par sés yeux ardans il monstroit la fureur de son courage:la Royne se laissa cheoir,& sa couleur fut muée en palle couleur: & reclina son chef tout las sur sa chābriere. Mais Dieu changea l'esp*rit* du Roy en doulceur:& hastiuement & en crainte se leua hors de son siege,*et la soustint de sés bras,iusque à ce qu'elle fut reuenue à elle*, & luy dist par doulces parolles: Quelle choses as-tu Esther? Ie suis ton frere,ne D
crains point.Tu ne mourras *point*:car ceste loy n'est pas donnée pour toy, mais pour tous lés autres. Approche donc & touche le sceptre. Et comme icelle se taisoit,il print la verge d'or, & la mist sur son col,& la baisa, & dist:Pourquoy ne *parle-tu point à moy?* Laquelle respon*dit:*O Seignr ie t'ay veu cōme vn ange de Dieu:& mon cœur a esté troublé pour la crainte de ta gloire.Certainemēt seigneur tu és fort merueilleux:et ta face est pleine de graces.Et comme elle parloit,derechef se laissa cheoir,& fut *toute* pasmée. Et le Roy se conturboit,& tous sés seruiteurs le consoloient.

¶L'exemple de l'edict du Roy,qui appartient à l'hystoire du VIII. Chap.

CHAP. XVI.

ARthaxerxes le grād Roy,depuis Inde iusque en Ethiope donne salut aux Ducz & aux Princes de cēt & vingt sept prouinces qui obeyssent à nostre cōmandement. Plusieurs par orgueil ont abusé de la bonté dés princes, & de l'honneur qui leur a esté conferé:& ne tachent point seullemēt d'opprimer lés subiectz dés Roys,mais aussi ne pouans porter la gloire qui leur est dōnée,entreprennent de faire trahysons, à ceux qui leur ont donné.Et ne leur suffit point, de ce qu'ilz ne saiuent nul gré dés benefices qu'on leur a faict:ou de violer en eux lés droictz d'humanité,mais aussi estimēt de pouoir fuyr la sentence de Dieu qui regarde toutes choses. Et sont si remplis de forsenerie,qu'ilz s'efforcēt de destruire

A Iosephus Anti. 11. chap.6.

par cauillations de mensonges, ceux qui diligemment exercent lés offices qui leur sont baillées, & font tellemẽt toutes leurs choses qu'ilz sont dignes d'estre de tous louez. Et deçoiuent par faulse tromperie lés simples aureilles dés Princes, qui par leur propre nature estiment lés au-
B tres. Laquelle chose est prouuée tant par lés anciennes hystoires, que par celles qui tous lés iours sont faictes, comment par lés suggestions d'aucuns mauuais, lés entreprinses dés Roys sont subuerties. Parquoy fault poureoir à la paix de toutes lés prouinces. Et ne deuez point estimer qu'il vienne de la legereté de nostre cœur, que nous commandons diuerses choses: mais selon la qualité dés temps à la necessité, affin que l'vtilité de la chose publicque puist porter la sentence. Et affin que vous entendez plus manifestement ce que nous disons: Aman filz d'Amadathus Macedonien de courage & de generation, estranger du sang de ceux de Perse, maculant nostre clemence par sa cruelité, comme estranger a de nous esté receu, & auons monstré si grande humanité vers luy, qu'il estoit appellé nostre pere: & estoit de tous adoré, comme le second aprés le Roy: cestuy s'est esleué par si grande arrogance qu'il tachoit nous
C priuer du royaume, & de la vie. Car par aucunes nouuelles machinations & non ouyes, il auoit entreprins de faire mourir Mardochée (par la foy duquel & par sés benefices nous viuons,) & aussi nostre cõpaigne de nostre royaume, Esther auec toute sa nation. Pensant ce, que aprés iceux mis à mort, il nous pourchasseroit qui serions demourez seulz, & transporteroit le royaume de Perse aux Macedoniens. Mais nous n'auons nullement trouué cause pour faire mourir lés Iuifz, lesquelz estoient destinez à la mort, par le pire de tous lés hommes: ains au contraire lés auons trouuez vsans de iustes loix, & sont lés enfans du souuerain & tresgrand Dieu tousiours viuant, par le benefice duquel nous est baillé le royaume, & à noz peres, & est gardé iusque au iourdhuy. Parquoy sachez que lés lettres que cestuy auoit enuoyé soubz nostre nom sont vaines. Et pour son peché, luy qui auoit machiné ceste chose, & toute sa lignée est pendu au gibet deuant lés portes de ceste cité, assauoir de Susan: non point par nous, mais par ce que Dieu luy
D a rendu ce qu'il a desseruy. Donc que l'edict que maintenant nous enuoyons soit proposé en toutes lés citez, affin que lés Iuifz licitement puissent vser de leurs loix. Ausquelz vous deuez estre en ayde, affin qu'ilz puissent mettre à mort au treziesme iour du douziesme moys qui est appellé Adar, ceux qui s'estoient appareillez pour lés faire mourir. Car le Dieu tout puissant leur a changé ceste iournée de doulceur & de lamentation, en ioye. Pourquoy aussi vous garderez ceste iournée entre lés autres iours de feste, & la solenniserez en toute lyesse: affin que cy aprés on congnoisse, que tous ceux qui obeyssent fidelement à ceux de Perse reçoiuent digne salaire pour leur fidelité: & que ceux qui sont traistres à leur royaume, seront destruictz pour leur peché. Et toute prouince & cité qui ne voudra pas estre participante à ceste solennité, perira par feu & par l'espée: & sera tellement destruicte, qu'elle sera à tousiours pour exemple de contemnement & d'inobedience: non seullement aux hommes, mais aussi aux bestes qui sont au chemin.

Fin de la reste de l'hystoire d'Esther.

LE CANTIQVE

dés troys enfans mis en la fornaise, qui appartient au IIII. Chapitre de Daniel.

A ET cheminoient au milieu de la flamme, en louant Dieu, & beneissant le Seigneur. Et Azarias soy tenant debout pria ainsi, & en ouurant sa bouche au milieu du feu dist: O Seigneur Dieu de noz peres, tu és beneit: & ton nom est louable & glorieux à tousioursmais: car tu és iuste en toutes lés choses, que tu nous as faict, & toutes tés œuures sont certaines, & tés voyes sont droictes, & tous tés iugemens sont veritables. Car tu as faict vrays iugemens, selon toutes lés choses que tu as faict venir sus nous, & sus Ierusalem la saincte cité de noz peres: car tu as faict venir toutes cés choses icy, en verité, & en iugement, à cause de noz pechez.

Car nous auons peché, & auons iniustement faict, en nous retirant de toy: & auons deffailly en toutes choses, & n'auons point escouté tés commandemens,

mens,& ne lés auons point gardé:& n'auons point faict cõme tu nous auois com
B mandé,affin qu'il nous fust bien. Tu as donc faict en vray iugement,toutes lés choses que tu as faict venir sus nous, & toutes lés choses que tu nous as faict: & nous as baillé és mains de noz ennemys iniques & tresmauuais,et preuaricateurs, & à vn Roy iniuste, & tresmauuais, par dessus ceux de toute la terre. Et maintenant ne pouons ouurir la bouche. Nous sommes faictz en confusion & opprobre à tés seruiteurs,et à ceux qui t'honnorent. Nous te prions q̃ tu ne nous baille point ainsi à tousiours,à cause de ton nom:& ne dissipe pas ton alliance,& ne retire pas ta
gen.22.c. misericorde de nous,à cause *d'Abraham
26. a. & ton bien aymé,& Isaac ton seruiteur, &
28.c. Israël ton sainct: ausquelz tu as parlé en promettant,que tu multiplieroys leur semence comme lés estoilles du ciel, & comme le sablon qui est en la riue de la mer: car Seigneur nous sommes diminuez plus que toutes lés nations & sommes au
C iourdhuy humiliez en toute la terre, à cause de noz pechez. Et n'y a en ce tẽps icy,prince,ne duc,ne prophete,ne holocauste,ne sacrifice, ne oblation, ny encensement, ne lieu dés premices deuant toy, parquoy nous puissions trouuer ta misericorde:mais que nous soyons receuz en ame contrite,& en esprit d'humilité.

Nostre sacrifice soit faict au iourdhuy en ta presence, ainsi qu'il a esté faict en l'holocauste dés moutons, & dés taureaux,& comme il a esté faict par milliers de gras aigneaux, tellement qu'il te plaise: car il n'y a pas de confusion à ceux qui ont confiance en toy. Et maintenant nous te suyuons de tout nostre cœur, & te craignons & demandons ta face. Ne nous confondz point,mais fais auec nous selon ta mansuetude, & selon la multitude de ta misericorde. Et nous deliure par tés merueilles: et donne gloire à ton nom Seigneur: & que ceux qui monstrent lés maux à tés seruiteurs soyent confus. Qu'ilz soient confus par ta grande puissance, & que leur force soit brisée:& qu'ilz congnoissent,que tu és le Seigneur seul Dieu:& glorieux sus toute la terre.

Et lés ministres du Roy qui lés a-
D uoient ietté dedans ne cessoient d'allu-
c'est,cer- mer la fornaise de "Naphtha, & d'estoup
taine ar- pes & de poix, & de fagotz: & sortoit
gille veni la flamme par dessus la fornaise,quarante
meuse. & neuf coudées: laquelle saillit & brusla lés Chaldéens qu'elle trouua auprés de la fornaise. Mais l'ange du Seigneur descendit auec Azarias, & sés compaignons,en la fornaise: & escouyt la flamme du feu hors de la fornaise, & feit le milieu de la fornaise, comme vn vent de rousée soufflant: & ne lés toucha nullement le feu,& ne lés contrista nullement, & ne leur feit quelque moleste.

Adonc cés troys icy comme tous d'vne bouche louoient,& glorifioient, & beneissoient Dieu en la fornaise,disans.

¶O Seigneur Dieu de noz peres, tu és beneit & és digne d'estre loué, & és glorieux et exalté par dessus tous,à tousiourſmais. Et le sainct nom de ta gloire soit beneit & loué, & exalté par dessus tous en tous lés siecles.

Tu és beneit au sainct tẽple de ta gloire,& louable par dessus tous, & exalté par dessus tous aux siecles.

Tu és beneit au thronne de ton royaume,& louable par dessus tous,et glorieux par dessus tous,à tousiourſmais.

Tu és beneit toy qui voys lés a- E
bysmes, & és assis sus lés Cherubins, & louable & esleué par dessus tous aux siecles.

Tu és beneit au firmament du ciel, & louable,& glorieux,à tousiourſmais.

Vous toutes œuures du Seigneur, beneissez le Seigneur,louez-le, & l'exaltez par dessus tous,à tousiourſmais.

*Vous Anges du Seigneur,beneissez le psal.149.
Seigneur,louez-le, & l'exaltez par des- a.
sus tous,à tousiourſmais.

Vous cieux, beneissez le Seigneur, louez-le, & l'exaltez par dessus tous, à tousiourſmais.

Vous toutes eaues qui sont sus lés cieux, beneissez le Seigneur, louez-le, & l'exaltez par dessus tous,à tousiourſmais.

Vous toutes vertus du Seigneur, beneissez le SEIGNEVR, louez le, & l'exaltez par dessus tous, à tousiourſmais.

Vous soleil & la lune,beneissez le Seigneur, louez-le, & l'exaltez par dessus tous,à tousiourſmais.

Vous estoilles du ciel,beneissez le Seigneur, louez-le, & l'exaltez par dessus tous,à tousiourſmais.

Vous pluye & rousée, beneissez le Seigneur, louez-le, & l'exaltez par dessus tous,à tousiourſmais.

Vous tous espritz du Seigneur, beneissez le Seigneur,louez-le,& l'exaltez par dessus tous,à tousiourſmais.

Vous feu & chaleur, beneissez le Seigneur, louez-le, & l'exaltez par dessus tous,à tousiourſmais.

Vous froidure & esté, beneissez le Sei-

gneur, louez-le, & l'exaltez par dessus tous, à tousioursmais.

F Vous rousées & bruines, beneissez le Seigneur, louez-le, et l'exaltez par dessus tous, à tousiourmais.

Vous gelée et froidure, beneissez le Seigneur, louez-le, & l'exaltez par dessus tous, à tousioursmais.

Vous glaces & neigès, beneissez le Seigneur, louez-le, & l'exaltez par dessus tous, à tousiourmais.

Vous nuictz & iours, beneissez le Seigneur, louez-le, & l'exaltez par dessus tous, à tousiourmais.

Vous lumiere & tenebres, beneissez le Seigneur, louez-le, & l'exaltez par dessus tous, à tousiourmais.

Vous esclers & nuées, beneissez le Seigneur, louez-le, & l'exaltez par dessus tous, à tousiourmais.

Que la terre beneisse le Seigneur: qu'elle le louë, & exalte par dessus tous, à tousiourmais.

Vous montaignes & mõtaignettes, beneissez le Seigneur, louez-le, & l'exaltez par dessus tous, à tousiourmais.

Vous toutes choses qui germent en la terre, beneissez le Seigneur, louez-le, & l'exaltez par dessustous, à tousiourmais.

Vous fontaines, beneissez le Seigneur, louez-le, & l'exaltez par dessus tous, à tousiourmais.

Vous mers & fleuues, beneissez le Seigneur, louez-le, & l'exaltez par dessus

G tous, à tousiourmais.

Vous balaines & toutes choses qui se mouuent ès eaues, beneissez le Seigneur, louez-le, & l'exaltez par dessus tous, à tousiourmais.

Vous tous oyseaux du ciel, beneissez le Seigneur, louez-le, & l'exaltez par dessus tous, à tousiourmais.

Vous toutes bestes & troppeaux, beneissez le Seigneur, louez-le, & l'exaltez par dessus tous, à tousiourmais.

Vous filz dés hommes, beneissez le Seigneur, louez-le, & l'exaltez par dessus tous, à tousiourmais.

Que Israël beneisse le Seigneur, qu'il le loue, & qu'il l'extolle par dessus tous, à tousiourmais.

Vous sacrificateurs du Seigneur, beneissez le Seigneur, louez-le, & l'exaltez par dessus tous, à tousiourmais.

Vous seruiteurs du Seigneur, beneissez le Seigneur, louez-le, & l'exaltez par dessus tous, à tousiourmais.

Vous espritz & ames dés iustes, beneissez le Seigneur, louez-le, & l'exaltez par dessus tous, à tousiourmais.

Vous saincтz & humbles de cœur, beneissez le Seigneur, louez-le, & l'exaltez par dessus tous, & tousiourmais.

Vous Ananias, Azarias, Misaël, beneissez le Seigneur, louez-le, & l'exaltez par dessus tous, à tousiourmais. Lequel nous a deliuré de la fosse, & nous a sauué de la puissance de la mort, & nous à deliuré du milieu de la flamme ardante, & nous a deliuré du milieu du feu.

Confessez le Seigneur: car il est bon, et sa misericorde est à tousiourmais.

Vous tous qui seruez au Seigneur, beneissez le Seigneur Dieu dés dieux: louez le, & le confessez: car sa misericorde est en tous lés siecles.

L'HYSTOIRE

de Susanne laquelle est cõmunement mise pour le xiij. Chapitre de Daniel.

A

IL y auoit vn homme qui demouroit en Babylone, & estoit son nom Ioacim. Il print vne femme nommée Susanne fille de Helcias, fort belle, & craignant Dieu. Car pource que sés parens estoient iustes, ilz enseignerent leur fille, selon la loy de Moyse. Et Ioacim estoit fort riche, & auoit vn iardin à fruictz, prochain de sa maison, & lés Iuifz alloient souuent vers luy, pource qu'il estoit honnorable par dessus tous lés autres. Et en cest an furent constituez deux iuges anciens: desquelz le Seigneur a dit, que l'iniquité est yssue de Babylone dés anciens iuges, qui estoient estimez gouuerner le peuple. Ceux hantoient en la maison de Ioacim: & venoient à eux tous ceux qui auoient aucunes choses à iuger. Et quand le peuple estoit retourné au midy, Susanne entroit, & se pourmenoit au iardin de son mary: & lés vieillars la veoient tous lés iours entrant & soy pourmenant, & furent embrasez en la concupiscence d'elle: ilz peruertirent leur sens, & destournerent leurs yeux, affin qu'ilz ne veissent pas le ciel, & qu'ilz n'eussent recordation dés iustes iugemens. Car ilz e- B
stoient tous deux naurez de son amour, & ne dirent pas l'vn à l'autre leur doleur. Car ilz auoient honte de monstrer l'vn à l'autre leur concupiscence: desirans

de

de coucher auec elle. Ilz la consideroient tous lés iours songneusement pour la veoir. Et l'vn dist à l'autre: Allons à la maison,car il est heure de disner. Et iceux sortis se partirent l'vn de l'autre. Mais quand ilz furent retournez, se trouuerent ensemble. Et en enquestant l'vn à l'autre la cause:ilz confesserent leur concupiscence. Et adonc en commun ilz ordonnerent le temps,quand ilz la pourroient trouuer seulle. Et aduint,que quand ilz aduiserent vn iour conuenable,icelle Susanne entra comme au parauant, seullement auec deux seruantes: & se voulut lauer au iardin. Car il faisoit chault,& n'y auoit là personne, sinon lés deux vieillars cachez,qui la regardoient. Elle dist donc aux seruantes. Apportez moy de l'huyle & dés oignemens:& fermez lés huys du iardin,affin que ie me laue. Et feirent comme elle auoit commandé. Elles fermerent lés huys du iardin: & sortirent par l'huys de derriere,pour apporter ce qu'elle auoit commandé: & elle ne sauoit point que lés vieillars fussent là cachez. Mais quãd lés
C seruantes furent yssues: lés deux vieillars *se leuerent, & accoururent à elle, & dirent: Voicy, lés huys du iardin* sont fermez,& nul ne nous voit:& si auons grãd desir sus toy. Parquoy consens toy à nous,& prens nostre compaignie. Que si tu ne le veux faire, nous donnerons contre toy *tesmoignage,que quelque iuuẽceau* aura esté auec toy, & que pour ceste cause tu as enuoyé lés chambrieres arriere de toy. Susanne souspira, & dist: Ie suis en angoisse de toute part. Car si ie fais cela ie desers la mort:& si ie ne le fais point,ie n'eschapperay point de voz mains. Mais il me vaut mieux de tũber en voz mains sans l'oeuure, que de pecher en la presence du Seigneur. Lors Susanne s'escria à haulte voix, & lés vieillars aussi *s'escrierent contre elle*. Et l'vn s'en courut aux huys du iardin,& lés ouurit. Quand donc lés seruiteurs de la maison ouyrent le cry au iardin: ilz entrerent subitement par lés huys de derriere, affin qu'ilz veissent qu'elle chose c'estoit. Mais aprés que lés vieillars eurent parlé, lés seruiteurs furent fort honteux: car iamais telle parolle n'auoit esté dicte de Susanne. Et quand le lendemain fut venu: & que le
D peuple venoit à Ioacim son mary, lés deux vieillars aussi vindrent pleins de mauuaise pensée contre Susanne, affin qu'on la mist à mort. Et dirent deuant le peuple: Enuoyez à Susanne fille de Helcias,femme de Ioacim. Et incontinent y enuoyerent. Icelle vint auec sés parens & sés filz, & auec tous sés cousins. Or Susanne estoit fort delicate,& belle de face. Toutesfois cés mauuais icy commanderent qu'on la descouurist (car elle estoit couuerte) affin au moins que par telle maniere, ilz fussent rassasiez par sa beauté. Parquoy tous sés parens plouroient, & tous ceux qui la congnoissent. Lors lés deux vieillars se leuans,au milieu du peuple,mirent leurs mains sur son chef. Laquelle en plourant regarda vers le ciel. Car son coeur auoit confiance au Seigneur. Et lés vieillars dirent: Quand nous nous pourmenions seulz au iardin: *ceste femme y est entrée* auec deux seruantes,& ferma lés huys du iardin,& feit en aller lés seruantes. Puis *vn adolescent est venu à elle qui estoit* mucé,& a couché auec elle. Or nous qui estions en vn coing du iardin, quand nous veismes l'iniquité,nous courusmes à eux, & lés veismes ensemble conioinctz. Mais B
nous ne le peusmes prendre pource qu'il estoit plus fort que nous, & quand il eut ouuert l'huys il yssit. Et quand nous eusmes prins ceste femme,nous luy demãdasmes qui c'estoit & elle ne le nous voulut pas dire. Nous sommes tesmoingz de ceste chose. La multitude lés creut, comme aux anciens, & lés iuges du peuple: & la condemnerent à mort. Et Susanne s'escrya à haulte voix, & dist: O Dieu eternel, qui congnois lés choses secrettes, qui as congneu toutes choses auant qu'elles soient faictes: tu sais qu'ilz ont donné contre moy faux tesmoignage. Et voicy ie meurs,combien que ie n'ay rien faict de telles choses, que ceux icy malicieusement ont controuué contre moy. Et le Seigneur exauça sa voix.

Et comme on la menoit à la mort, le Seigneur suscita l'esprit sainct d'vn ieune enfant nommé Daniel: lequel s'escrya à haulte voix, disant: Ie suis innocent du sang de ceste femme. Et tout le peuple se tourna vers luy,& dist: Quelle est ceste parolle que tu dis? Lequel quand il fut au milieu d'eux, dist: Estes vous si folz enfans d'Israël: que vous ne iugez, & ne congnoissez point ce qui est veritable, & auez condamné la fille d'Israël? Retournez en iugement, car ilz ont donné faux tesmoignage contre elle. Le peuple F
donc retourna hastiuement. Et lés anciens luy dirent: viens icy, & t'asiedz au milieu de nous, & nous declaire comment Dieu t'a donné l'honneur dés anciens. Et Daniel leur dist: Separez ceux icy arriere l'vn de l'autre, & ie lés iugeray. Quand donc ilz furent diuisez

l'vn de l'autre:il en appella l'vn d'eux,& luy dist: O vieillart plein de iours mauuais, maintenant sont venuz tés pechez que parauant tu faisois en iugeant iniustes iugemens,en opprimant lés innocens, & laissant aller ceux qui estoient coulpa-
Exo.23 a bles là ou le Seigneur dit: * tu ne feras point mourir le iuste ne l'innocent. Maintenant donc si tu l'as veu,dis, soubz quel arbre lés as-tu veu par ensemble? Lequel respondit, soubz vn cerisier. Lors dist Daniel: Vrayement tu as menty sus ta teste: car voicy le messager de Dieu,lequel ayant receu la sentence de luy, te coppera par le milieu. Et quand cestuy fut osté il commanda que l'autre vinst,& luy dist: O semence de Chanaan, & non pas
G de Iudas,la beauté ta deceu, & la concupiscence a subuerty ton coeur. Ainsi faisiez vous aux filles d'Israël: & icelles craignãt parloiẽt auec vous. Mais la fille de Iudas n'a pas souffert vostre iniquité. Maintenant donc, dis moy soubz quel arbre tu lés as trouué parlans ensemble. Lequel respondit, soubz vn prunier. Et Daniel luy dist: tu as aussi vrayement menty, sus ta teste. Car le messager du Seigneur est prest,ayant l'espée pour te sier par le milieu, & pour vous occir.

Et ainsi toute la multitude crya à haulte voix: & beneirent Dieu, qui saue ceux qui ont esperance en luy. Et s'esleuerent tous contre lés deux vieillars (car Daniel lés auoit vaincu par leur parolle, qu'ilz auoient donné faux tesmoignage) & leur feirent ainsi que mauuaisement ilz auoient faict contre leur prochaine, affin qu'ilz feissent selon la loy
Deu.19.d *de Moyse,& lés mirent à mort: & fut sauué le sang innocent en ce iour la.

Lors Helcias,& sa femme louerent Dieu pour leur fille Susanne, auec son mary Ioacim, & tous sés cousins: pource qu'en elle n'auoit esté trouuée nulle chose infame. Et Daniel fut fort estimé en la presence du peuple, depuis ce iour la en auant. Et le Roy Astyages fut reduict auec sés peres: & Cyrus de Perse receut son Royaume.

La fin de L'histoire de Susanne.

L'HYSTHOIRE de l'Idole Bel,& du dragon qui est communement mis pour le XIIII. Chap. de Daniel.

Daniel estoit le commensal du Roy & estoit honnoré par dessus tous sés amys. Il y auoit aussi vn idole entre lés Babyloniens nommé Bel: auquel on deliuroit tous lés iours douze muidz de fleur de farine, & quarante brebis, & six grandes mesures de vin. Et aussi le Roy l'honnoroit,& l'alloit tous lés iours adorer. A

Mais Daniel adoroit son Dieu. Et le Roy luy dist: Pourquoy n'adore-tu pas Bel? Lequel respondit,& dist: Pource que ie n'adore point lés images faictes de main: mais le Dieu viuant qui a crée le ciel & la terre,& a la puissance sus toute chair. Et le Roy luy dist: Ne te semble-il pas que Bel soit vn Dieu viuant? Ne voys tu pas combien il mange & boit tous lés iours? Et Daniel dist en souriant: O Roy,n'erre pas. Car cestuy est par dedans de terre, & pars dehors est d'aerain: & ne mange iamais. Et le B
Roy tout courroucé,appella sés sacrificateurs,& leur dist: Si vous ne me dictes qui est celuy qui mange cés despens icy, vous mourrez. Mais si vous monstrez que Bel mange cés choses, Daniel mourra, pource qu'il a blasphemé contre Bel. Et Daniel dist au Roy: Il soit faict selon ta parolle. Il y auoit septante sacrificateurs de Bel,sans lés femmes,& leurs enfans.

Et le Roy vint auec Daniel au temple de Bel. Et lés sacrificateurs de Bel dirent: voicy,nous sortirons dehors,& toy Roy tu y mettras lés viandes, & mettras auec le vin, puis ferme l'huys, & le signe de ton aneau. Et quand de matin tu seras entré: si tu ne trouue q̃ Bel ayt tout mãgé, nous mourrons de mort, ou Daniel qui a dit mensonge contre nous. Et ilz ne se soucyoient point de cela pource que par dessoubz la table, ilz auoient faict vne entrée secrette, & par icelle entroient tousiours, & deuoroient cés choses.

Parquoy fut faict que aprés que ceux icy furent yssus, & que le Roy mist lés C
viandes deuant Bel: Daniel commanda à sés seruiteurs, qu'ilz apportassent dés cendres, & lés espardist parmy tout le temple, deuant le Roy. Et quand ilz furent sortis: ilz fermerent l'huys, &

en

en le signant de l'aneau du Roy, s'en allerent. Et lés sacrificateurs sont entrez de nuyct selon leur coustume auec leurs femmes & leurs enfans: & mangerent & beurent tout. Le Roy se leua au plus matin, & Daniel auec luy: & le Roy dist: Lés seaux ne sont ilz pas bien Daniel? Lequel respondit: Tresbien Roy. Et incontinent qu'il eut ouuert l'huys: le Roy regardant la table, crya à haulte voix: O Bel tu és grand, & nulle fraude n'est en toy. Et Daniel soubrist, & retint le Roy qu'il n'entrast dedans, et dist: Voicy le pauement: considere de qui sont cés pas icy. Et le Roy dist: Ie voy dés pas d'hommes, & de femmes, & d'enfans. Et le
D Roy fut courroucé. Adonc print le Roy lés sacrificateurs, & leurs femmes & enfans: & luy monstrerent lés petis huys secretz, par lesquelz ilz entroient, & cõsomoient lés choses qui estoiẽt sur la table. Le Roy donc lés mist à mort, & bailla Bel en la puissance de Daniel: lequel le destruisit auec son temple.

¶ Aussi il y auoit vn grand dragon en ce lieu la: que lés Babyloniens adoroient. *Et le Roy dist à Daniel: Voicy, tu ne peux dire maintenant, que cestuy ne soit* le Dieu viuant. Adore-le donc. Et Daniel respondit au Roy: I'adore le Seigneur mon Dieu: car iceluy est le Dieu viuant. Mais cestuy n'est pas le Dieu viuãt. *Ains toy Roy, donne moy puissance*, & i'occiray le dragon sans espée, & sans baston. Et le Roy dist: Ie te la dõne. Lors
E Daniel print de la poix & de la graisse, & de bourre, & cuisit cela tout ensemble: & en feit dés torteaux, & lés donna en la gueulle du dragon. Et le dragon creua. Lors dist Daniel: Voicy celuy que vous adoriez. Quand lés Babyloniens ouyrent ceste nouuelle, ilz *furent* fort indignez: & s'assemblerent contre le Roy, & *dirent*: Le Roy est deuenu Iuif. Il a destruict Bel, il a occis le dragon, & si a mis à mort lés sacrificateurs. Et quand ilz furent venuz au Roy, ilz dirẽt: Baille nous Daniel, ou autrement nous te mettrons à mort, toy, & ta maison. Parquoy le Roy voyant qu'ilz venoient par vehemence sus luy: & constreinct par necessité,
F *leur bailla* Daniel. Lesquelz le ietterent en la fosse dés Lyons: & fut la six iours. Et en la fosse auoit sept Lyons, & tous lés iours leur donnoit-on deux corps & deux brebis: & adonc ne leur fut rien donné, affin qu'ilz deuorassent Daniel.

Or y auoit il vn prophete en Iudée nommé Habacuc, lequel auoit cuict du potage, & auoit brisé du pain en vn vaisseau: & s'en alloit aux champs pour porter aux moissonneurs. Et l'ange du Seigneur dist à Habacuc: Porte le disner que tu as en Babylone, à Daniel qui est en la fosse dés Lyons. Et Habacuc respondit: Seigneur ie ne veis iamais Babylone, et ne say ou est la fosse. Et l'ange du Seigneur le print par le sommet de sa teste, et le porta par sés cheueux: & le mist en Babylone sur la fosse, par la vehemence de son esprit. Et Habacuc cria, disant:
Daniel seruiteur de Dieu, prens le disner G
que Dieu t'a enuoyé. Et Daniel dist: O Seigneur Dieu, tu as eu memoire de moy, & n'as point delaissé ceux qui t'ayment. Et Daniel se leua, & mangea. Puis l'ange du Seigneur restitua Habacuc incontinent en son lieu. Et au septiesme iour le Roy vint pour plourer Daniel: & vint à la fosse, & regarda dedans. Et voicy Daniel qui estoit assis au milieu dés Lyons. Lors le Roy s'escria à haulte voix, disant: O Seigneur Dieu de Daniel, tu és grand. Et le tira hors de la fosse dés Lyons. Mais il mist dedans la fosse ceux qui auoient esté cause de sa perdition: & furent deuorez en vn moment deuant luy. 'Adonc dist le Roy: Que tous lés habitans de la terre craignent le Dieu de Daniel, car c'est le saluateur, & le liberateur: lequel faict signes, & choses merueilleuses, au ciel, & en la terre: lequel a delsuré Daniel de la fosse dés Lyons.

'Ce est adiousté en aucuns liures de la fin du .vj. chapi. de Daniel.

La fin de l'hystoire de l'ydole Bel, & du Dragon.

L'ORAISON DE Manasses Roy de Iuda, quãd il estoit detenu captif en Babylone: qui est cõmunement mise en la fin du second liure dés Chroniques.

O Seigneur tout puissant, le Dieu A
de noz peres Abraham, Isaac & Iacob, & de la iuste semence d'iceux: qui as faict le ciel & la terre, auec tout l'ornemẽt d'iceux: qui as ordonné la mer par la parolle de ton commãdemẽt: qui as referme l'abysme, et l'as signée de ton terrible et louable nom, que

tous ont en crainte, & tremblent deuant la face de ta vertu, & pour l'ire de ta menace laqlle est importable aux pecheurs: mais la misericorde de ta promesse est grã de & incõprehensible : car tu és le Seigñr Dieu trés souuerain, par dessus toute la terre, de longue attente, & moult misericordieux: & repentant sus la malice dés hommes. Or Seigneur selõ ta bonté tu as promis penitence de la remission dés pechez: & toy qui és le Dieu dés iustes, tu n'as point mis de penitence aux iustes Abraham, Isaac, et Iacob, à ceux q n'ont point peché en toy: mais pource que i'ay peché par dessus le nõbre du grauier de la mer, & que més iniquitez sont multipliées : ie suis humilié par plusieurs liens de fer, & n'y a point en moy de respiration : i'ay incité ton courroux, & ay faict mal deuãt toy, en ordonnant abominations, & en multipliant offenses. Mais maintenant, ie ploye lés genoux de mon coeur, requerant la bonté de toy Seigneur. I'ay peché Seigneur, i'ay peché, & congnois mon iniquité. Seigneur ie te requiers par priere, que tu me pardonne: pardonne moy, & ne me pers point ensemble auec més iniquitez, n'aye pas recordation à tousiours de més maux pour me punir, mais sauue moy (moy qui suis indigne) selon ta grande misericorde: & ie te loueray à iamais, tous lés iours de ma vie: car toute la vertu dés cieux te louë, & à toy appartient gloire aux siecles dés siecles. Amen.

Fin de l'oraison de Manasses.

La fin de tous lés Liures Apocryphes, contenus en la translation commune.

INDICE DES PRINCIPALLES MATIERES CONTENVES EN LA BIBLE: OV LES DILIgentz lecteurs pourront trouuer & practiquer plusieurs lieux communs tant pour exhortations publiques que particulieres: ainsi que à vn chascun Dieu donnera grace.

A de ce

ure de mal.Isa.43.a.63.c. don
nt son filz.Iehan.3.b. Ro.5.b.
phe.5.a.Apoc.1.b.
Dieu chastie ceux qu'il ayme.
ouer.3.b.Ebr.12.b.Apoc.3.d.
Dieu nous ayme sans oublier.
a.49.d.Iere.31.a.
Amour est le pmier & le plus
and cõmandement.Mat.22.d.
Amour de nous enuers Dieu.
Aymons Dieu.Mat. 22.d.car
ous a aymé le pmier.1.Ieh.4.d
Aymons Dieu & il nous ay-
erà.Prouer.8.b. voluntairemẽt.
ée 14.b. Dieu garde ceux q
ayment.Eccle.2.d.
Aymer fault de cœur entier.
eute.6.b. Mat.22.d.Luc 10.e.
Aymons Dieu d'œuure & de
ft.Deu.10.c.Eccle.2.d.Aymõs
ieu toute nostre vie.Eccle.13.c.
Car qui l'aymera il sera aymé
pere.Iehan 14.c.
Amour enuers nostre pchain.
Tous animaux aymẽt leursem
able.Eccle.13.c.
Dieu nous ẽseigne d'aymer l'vn
utre.Iehan 13.d.15.b.1.Thes.4.
1.Iehan 2.b.
Aymer son frere transporte de
ort à vie.Ieh.3.c.4.1.b.Qui ay-
son frere accõplist la loy. Ro-
a.13.c.Gala.5.c.
Qui ayme son pere ou sa mere,
filz ou sa fille plus q̃ Christ.
est pas digne de luy.mat.10.d.
Aymõs l'vn l'autre, cõe Christ
us a aymé.Iehan 13.d.15.b.
Aymer le pchain cõe soymes-
.mat.22.b.marc 12.b. luc 10.d
ui.19.d. Ro.12.c.de cœur sans
ion.1.Pier.1.d. supportãs l'vn
utre.Ephe.4.a.Gala.6.a.
Amour de nous vers noz
ennemys.
Nous deuõs aymer noz enne-
ys.mat.5.g.de bõ cœur.Iob 31.
Eccle.8.b.10.a.Item de bouche,
iãt pour eux.mat.5.g.Ro.12.c.
xẽple de Christ.Luc 23.e.Isa.53
de S.Estiẽne.act.7.g. Itẽ d'œu-
e nous deuons bien faire à ceux
nous hayent.Mat.5.g.Prouer.
5.c.Ro.12.d. Exẽple de Dauid.
Samuel 1.b.Item d'Abraham.
ene.18.c.d. Anges.
Anges receuz de Loth.Ge.19.a
Lés anges montent & descẽdẽt
Gene.28.c.
Ilz assistent deuãt Dieu.Dan.7.
c.Mat.18.b. Et administrent aux
hões.psal.104.a.Ebr.1.d.Item ilz
redarguent lés pecheurs. Iuges 2.a
& recõfortent lés affligez.gen.21.
b.Luc 22.e.Dan.6.f. Itẽ ilz annõ
cent le vouloir de Dieu.Exẽple de
l'ange qui annõça à Elie ce ql de-
uoit dire aux seruiteurs d'Ozias.
3.Roys 1.a.Itẽ de Daniel 9.f. Itẽ
de Ioseph.mat.1.c.2.d. Itẽ de cor-
nille.act.10.a.Itẽ de zacharie.Luc
1.a.Item de marie.Luc 1.a.
Par lés anges Dieu flagelle son
peuple.2.Samu.24.c.2.roys 19.
g.Act.12.d.
Saducées nyẽt lés ãges.act.23.b
Antechrist.
Antechrist n'est propre nom de
psonne mais d'office:car plusieurs
sont antechristz.1.Ieh.2.c.4.a.2.
Thess.a.2.b.
Antechrist & son regne estoit ia
dés le temps dés Apostres.2.thes.
2.a.Et celuy est ãtechrist qui nye
le pere & le filz.1.Iehan 2.c.
De l'Antechrist:voyez.1.Ieh.4
a.& en la seconde epistre soubz la
lettre.c. Apostres.
Apostres sont ambassadeurs,
messagers, ou enuoyez speciale-
ment de Dieu & par ainsi Christ
est nostre apostre enuoyé de son pe
re.Ebr.3.c.Aussi sont lés douze.
Luc 6.c.Marc.6.b.Mat.6.a. luc
9.a.10.b.Iehan 15.c.
Lés apostres sont la lumiere du
mõde. mat.5.b.Le sel de la terre.
Marc 9.g.Dispẽsateurs dés myste
res de Dieu.1.Cor.4.a.seruiteurs
de Christ:au mesme.Adiuteurs &
cooperateurs de Dieu.1.Cor.3.b.
tesmoings de la passion & resurre
ction de Christ.Luc 24.g.act.1.b.
2.e.10.f.Entre lesqlz Paul se repu
te le moindre.1.Cor.4.a. Et indi-
gne de ce nom.1.Cor.15.b.
Lés Apostres sont enuoyés, cõe
Christ par son pere.Ieh.20.e.auec
puissance en edification.2. cor.5.d
10.c.13.c.& cõe brebis parmy lés
loups.mat.10.b.pour pscher l'E-
uãgile.marc 16.b.d.A toutes gẽs.
mat.28.d.Et pour guarir lés mala
des.mat.10.b.& dõner tesmoigna
ge de Christ.Ieh.15.d.act.1.a.des-
quelz Christ esprouue la foy.mat.
8.c.Ausqlz aussi il pdit leurs ieus-
nes & afflictions aprés sa mort.
mat.9.b.ce q leur est aduenu. act.
4.a.5.d. Arbitre,
Volez sus volunté.
Arbre.
Arbre de vie,de sciẽce,de biẽ &
de mal.Gene.2.b.Dieu deffend de
non copper lés arbres fructueuses
au tẽps de guerre quãd Israël met
le siege deuãt lés villes.Deu.20.d.
daniel examie lés pstres,po^r sauoir
sous quel arbre ilz ont veu l'hõme
auec Susanne Dan.13.f. Arbre
par similitude est tout l'hõe. psal.
1.b.mat.3.c.12.c.luc.6.f.s'il est fi
dele,ilz est bon arbre,portãt bon
fruict,tãt en doctrine q̃ par œuure
mat.7.c. Mais s'il est sans fruict,
deux foys mort.Iude.d.
Armures Chrestiennes.
Lés armures dés Chrestiẽs sont
spirituelles,puissantes par Dieu.2.
Cor.10.a.b. Armures de lumie
re.Ro.13.d. Armure dõt on dois
vser.1.thes.5.b. Armõs nous du
baudrier de verité,soyõs vestuz du
hallecret de iustice,ayãs lés piedz
chauffez en la pparation de l'Euã
gile de paix,et sur tout ayõs l'escu
de foy. Isa.59.c. Ephe.6. c. Et le
heaulme de l'esperance de salut.1.
thes.5.b. Item le glaiue de l'esprit
leql est la parolle de Dieu.eph.6.c
ebr.4.c.Et perseuerãment faisons
le guet en oraison.eph. 6.c.1.pier.
5.b.nous abstenãs de toutes cho-
ses contraires à la loy du Seignr.
1.Corin.9.d.
Ascension de Christ.
Christ receu au ciel.marc 16.d.
Luc 24.g.act.1.a.pour nous deli-
urer de captiuité:et dõner plusiers
dõs.psal.68.d.ephe.4.b. Et faict
reqste pour nous.ebr.9.f. Ro.8.g
& pour nous pparer le lieu. Mi-
chée 2.a.Ieh.14.a. Christ mõté
au ciel,sied à la dextre de Dieu.1.
pier.3.d.ebr.10.c.& de sõ throsne
12.a.dõt il en retournera iusq au
tẽps de la restitutiõ de toutes cho
ses.act.3.d.Cercheons dõc ce q est
en hault,ou Christ est seand à la
dextre de Dieu.Colos.3.a. Christ
est mõté au ciel,car le consolateur
ne fust point venu.Ieh.16.b.A l'a-
scẽsiõ toute puissance est dõnée à
christ.mat.28.d.1.pier.3.d.eph.1.e
Auarice.
Auarice racine de tout mal.1.ti
mo.6.c.Qui est idolatrie.eph.5.b.
colos.3.a. nous est deffendue bien
estroictemẽt.luc 16.b.eph.5.a.ebr.
13.a.

ham

...m fut faicte aux gëtilz par Iesus
...hrist.Gal.3.b.c.
Beneissons la maison dés iustes.
...rouerb.3.d.
La façon de beneir. Gen.48.d.
Benedictiõ pour don,p̃sent ou
...mosne.Gen.33.b.c.2.Cor.9.b.
Beneir pour maudie.2.sam.21.c
Benedictions aux obseruateurs
...s cõmãdemẽs de Dieu.Exo.23.
Deutero.28.a.
Beneis sõt de Dieu tous fideles.
...ut.15.a.Eph.1.a.Isa.61.psal.12.
...ã eux aussi est preparé le royau
...e.Matt.25.c.
Benedictiõs demeschãs prestres,
...audictes de Dieu. Malach.2.a.
Beneissons Dieu cordiallemẽt.
...sa.103.a.eccli.39.b.en tout tẽps.
...ob.4.d.Iudith.7.c.en tout lieu.
...al.103.d.Ecclesiasti.32.c.
Toute creature de Dieu est bõ.
..., & beneite par la parolle de
...eu,& oraison.1.Timot.4.a.
Beneissons noz p̃secuteurs.Ro.
...c.Matt.5.e.Luc.6.e.
Beneist est l'homme qui se cõfie
...Seigneur Dieu.Iere.17.b.
Malheur á ceux q̃ sont beneis
...és hõts.Luc.6.d. ¶Bon.
Nul n'est bõ qu'vn seul Dieu.
...uc.18.d. Marc.10.b.matt.19.c.
Dieu est bõ á ceux q̃ sõt droictz
...cœur.psa.73.a.125.a.et á ceux
...esperẽt en luy.Lamenta.3.c.
Bien faire.
Biẽ fut faict aux sages femmes.
...xo.1.d. Biẽ faire ne pouõs
...is christ.Ieh.15.a.car ce q̃ est faict
...ns foy est peché.Rom.14.d.
Biẽ faire á ceux q̃ nous hayẽt.
...Matt.5.g. Celuy q̃ biẽ faict est
...e Dieu.1.Ieh.3.c. On doit biẽ
...ire en tout tẽps.Gal.6.b.2.thess.
...c. En biẽ faisant on faict taire
...és meschãs.1.pier.2.c. Nul ne
...ict biẽ.psal.14.a.53.a.Ro.3.b.
Blaspheme.
Blasphemateur du nom de dieu
...oit mourir.Leuit.24.c.
Le blaspheme de Sennacherib.
...Roys.19.b.2.Chroni.32.d.
Le blaspheme de ceux de cas-
...in.2.Machab.12.c.
Menace aux blasphemateurs.
...le la parolle de Dieu.Isa.5.f.
Le blaspheme dés scribes.mat.
...2.Marc.2.a.Luc.5.d.
Le blaspheme du principal sa-
...ificateur.Mat.26.g.Marc 14.g

Le blaspheme du brigãd. Luc
23.c et de ceux qui passoiẽt auprés
de Christ.Matt.27.e.
Paul se cõfesse blasphemateur.
1.Timo.1.c.Aussi qu'il a faict lés
autres blasphemer.Act.26.c.
Blaspheme cõtre le sainct esprit
n'est iamais pardõné. Matt.12.c.
Marc.3.d.Luc.12.b.
Noms de blaspheme sur lés te-
stes de la beste.Apoc.13.a.b.
Le nom de Dieu blasphemé en-
tre lés gẽs.Isa.52.b. Ezech.36.e.
Ro.2.d. Cene,& cõmunion.
CEne de nostre Seigneur,est
saincte memoire & action
de grace de la mort de
Christ. Matth.26.c. Marc.14.c.
Luc.22.b.1.Corin.11.e.
Le pain q̃ nous rõpons est la
participation du corps de Christ.
1.Cor.10.d.Et le calice de benedi-
ction leq̃l nous beneissons est la
participation du sang de Christ,
au mesme.
La cene doit estre faicte sans di
uisiõs.1.Cor.11.d.car q̃ y viẽt in-
dignemẽt(c'est sans foy)il se dãne,
au mesme.g. Punitiõ corporel-
le,de ceux q̃ prẽnent la cene indi-
gnemẽt.1.cor.11.g. L'vsage de
la cene estoit frequẽt en la primiti
ue eglise.act.2.g.20.b mais fut au
tẽps de Paul entre lés Corinthiẽs
corrõpu:dõt plusieurs sont punis.
1.Cor.11.g. Voyez sus Abuz.
Chair.
Chair,aucunesfoys est *prinse en*
bõne partie:assauoir pour facilité.
2.Cor.3.a.Ezech.11.d.Itẽ en mau
uaise partie. Gen.6.a.Colos.2.d.
Gal.5.c.1.pier.2.b.
La chair et le sãg ne posséderõt
poĩt le royaume de dieu.1.cor.15.g
La chair ne peut plaire á Dieu.
Ro.8.b.c. Nous mãgeõs la chair
de Christ.Ieh.6.f. La chair ba-
taille cõtre l'esprit.Gal.5.c.
Lés œuures de la chair,sõt adul
tere paillardise,souillure,infameté,
idolatrie &c.au mesme.ceux q̃sõt
de Christ ont crucifié leur chair.
Gal.5.d. Mãger chair n'est poĩt
peché.1.Timo.4.a.Exẽple d'Elie
3.Roys.17.a. á q̃ Dieu enuoyoit
au matin & au soir du pain & de
la chair.Paul desire estre separé de
lés freres selõ la chair.Ro.9.a.
Charité.
Dieu est charité.1.Ieh.4.b.c.

La charité de Dieu nous est de-
clairée car il a enuoyé son filz.
Ieh.3.b.1.Ieh.4.b. Charité de
Dieu est espandue en noz cœurs.
Ro.5.a. Dieu a mõstré sa chari-
té baillãt son filz á la mort pour
nous pecheurs.Rom.5.b.
Rien ne nous peut separer de la
charité de laq̃lle Dieu nous ayme.
Ro.8.g. Tout cõmãdemẽt nous
adresse á charité.1.Timot.1.a.
La charité du pere n'est poĩt en
celuy q̃ ayme le mõde. 1.Ieh.2.c.
Lés louẽges de charité.1.Cor.
13.a.b.soyõs enracinez en charité.
ephe.3.d.pour supporter l'vn l'au
tre.4.a.& croistre de plus en plus
en icelle.4.d.Philip.1.b.
Nous deuõs p̃uoquer l'vn l'au
tre á charité.Ebr.10.e.1.Thess.4.
b.1.Timot.4.c.2.Thess.1.a.b.
La charité de Dieu est en celuy
q̃ garde sa parolle.1.Ieh.2.a.& q̃
a fiãce au iour du iugemẽt:car par
faicte charité dechasse crainte.1.
Ieh.4.c.d. La charité de Dieu
est,garder sés cõmãdemẽs.1.Iehan
5.a.Charité couure tous pechez.
Prouer.10.b.1.Pier.4.b.
Dieu nous ayme en charité per-
petuelle.Iere.31.a. Lés hypocrites
pour leurs inuẽtiõs suyuir laissent
le iugemẽt & la charité.Luc.11.f.
Chasteté.
Chasteté est dõ de dieu.sap.8.d.
dont chascun n'est point capable.
Mat.19.b.q̃ ne peut viure chaste-
mẽt il se doit marier.1.Cor.7.a.
Chasteté est moult recõmãdée
par sainct Paul.1.Corint.7.d.e.f.
Exẽple de chasteté en Ioseph le pa
triarche.Gene. 39.b. Itẽ en Sara.
Tob.3.c.Itẽ en Iudith,au mesme
8.a.Itẽ en Susanne q̃ ayma mieux
mourir q̃ perdre chasteté.dan.13.c
Chastier.
Dieu nous chastie pour noz ini
quitez. Tob.13.a.Prouer.3.b.car
il chastie lés siens. Prouerb.3.b.
Ebr.12.b.apoc.3.d.et par raison.
Iere.30.c.Exẽple en Dauid. 2.Sa-
mu.24.b.Paul chastie son corps.
1.Cor.9.d. Cheminer.
Cheminer ou marcher en l'escri
ture,est mis pour viure,ou cõuer-
ser en ferme foy.psal.15.a.Ro.8.a.
pourtãt il est dict d'Enoch q̃l che-
mina deuant Dieu. Gen.5.d.Item
d'Abraham.Gen.17.a.
Cheminer en la voye du Seignr.

Christ

Qui eſt eſprit.Gen.1.a.Iehan 4.c. inuiſible. Ieh.1.c.6.e. Coloſ.1.b. Tout puiſſant.Iere.32.b. mat.19. d.marc 10.d. Luc 8.e. Sauueur 1. Tim.2.b.Tite 1.a.2.d.3.b.Iude.g Createur.Gen.1.a.pſal.33.b.Iere. 32.c.pſal.11.d.act.4.d.17.f.Rom. 11.d.Dieu cõmence & parfaict en nous lés bonne sœuures.2.Cor.3. b.Philip.1.a.2.b.

Dieu eſt le chef de Chriſt.1.Corin.11.a.

Le nom de Dieu.Exod.3.d.Si nous adorons lés dieux eſtranges nous perirons.Deut.5.a.Le Dieu de ce monde Satan.2.Cor.4.a.

Dieux.

Lés iuges ſont appelles dieux. exo.22.b.d.lés auditeurs de la parolle de dieu ſont appellez dieux. Ieh.10.g Lés dieux ſont images & idoles faictes dés mains humaines.deu.4.d. de la vertu et ꝓprieté deſquelz. pſal.15.c.Baruch 6.b.Sap.18.d.Et ſont pluſieurs en nõbre.4.Roys 18.g. mais à nous eſt vn ſeul Dieu.1.cor.8.b.donc ꝙ lés dieux eſtrãges doiuent eſtre reiectez,& vn ſeul Dieu de nous adoré.Ioſue 24.f.

Diable.

Diable,c'eſt à dire calũniateur & accuſateur.par l'enuie du Diable la mort eſt entrée en toute la terre.Sap.2.d.

Le diable eſt noſtre aduerſaire. 1.Pier.5.b.Qui gaſte la bonne ſemence.Luc 8.b. Iudas eſt appellé diable.Iehan 6.g.

Le diable eſt pere dés homicides, menteurs & incredules.Ieh.8.f.

Le diable tente Chriſt.mat.4.a Luc 4.Ne donnons point lieu au diable.Ephe.4.f.

Veſtons toute l'armure de dieu pour reſiſter à lencontre du diable.Ephe.6.b.

L'eueſque doit auoir bon teſmoignage affin qu'il ne tõbe aux laqz du diable.1.Timo.3.a.

La Seigneurie qu'auoit le diable ſus nous eſt deſtruicte par Chriſt. Ebr.2.b.1.Iehan 3.b.

Le diable cõgneut Chriſt,mais Chriſt luy deffendit de ꝓſcher ce. mat.8.d.mar.3.b.5.a.luc 4.g.8.a. Ainſi a faict Paul.Act.16.d.19.c. pour monſtrer ꝙ ne deuons point auoir participation auec lés diables.1.Cor.10.c.

Dilection.

La dilectiõ de Dieu enuers nous eſt ineſtimable.oſée 2.a.car il nous a aymé le premier. 1.Ieh.4.c.Et nous a dõne ſon filz,affin ꝙ nous euſsions vie.Ieh.3.b.Eph.2.b.lequel filz a baillé ſa vie pour nous Iehan 10.a.15.b.Eph.5.a.

Le faulx ꝓphete qui nous veult retirer de la dilection et vraye fiance ꝙ nous deuons auoir en Dieu ne doit point eſtre eſcouté,ains occis.Deute.13.a.

Admonition à dilection.1.Ieh. 4.Ioſue 23.c.Eccl.13.c. Dilection ſans feintiſe.Ro.12.b. Voiez lés tiltres d'amour & charité.

Diſciples.

Ceux ſont diſciples de Chriſt ꝙ demeurẽt en ſa parolle.Ieh.8.d.

On eſt cõgneu eſtre diſciple de Chriſt en ayant amour l'vn auec l'autre.Iehan.13.d.

Cil ne peult eſtre diſciple de Chriſt qui ayme plus ſés parens ꝙ luy.Mat.10.d.Pluſieurs diſciples abandonnent Chriſt.Iehan 6.g.

Diſmes.

Lés diſmes eſtoient ſanctifiées à Dieu.Leui.27.d.

Dieu cõmande ꝙ lés diſmes de la troyſieſme année ſoient gardées por nourrir lés miniſtres,eſtrãgers orphelins & vefues.Deu.14.d.

Lés diſmes eſtoiẽt mãgées du peuple,cõe dés miniſtres.deu.12.d.14c

Abraham dõne diſmes au Roy Melchiſedech.Gen.14.d.

Phariſiens laiſſans miſericorde, ſoy,& lés principalles œuures de la loy eſtoient ſongneux de payer lés diſmes. Matt.23.c. diſmes dés Leuites Ebr.7.a.

Docteurs.

Docteurs en l'egliſe de Chriſt. 1.Corin.12.d.Ephe.4.b.

Le Chreſtiẽ eſt ẽſeigné de Dieu. ieh.6.e.ebr.8.d.1.ieh.5.d.Iſa.54.d

Chriſt au milieu dés docteurs. Luc 2.g.Tenté d'vn. Mat.22.d.

Le docteur ne doit entẽdre aux fables,ne ſoy cõuertir aux parolles vaines.1. Timo.1.b. Paul docteur dés gentilz.1.Timo.2.b.

En Antioche ſont aucuns prophetes & docteurs.Act.13.a.

Dons de Dieu.

Boire & manger & iouyr du bien de ſon labeur eſt don de dieu. Eccle.3.b.

Tout ce que nous auons eſt don de Dieu en parabole dés talens. Mat.25.b. Luc 19.b.1.Cor.4.b. Iaques.1.c.2.Pier.1.a.

C'eſt don de Dieu,entẽdre lés eſcritures.Luc 24.g.à quoy Chriſt oure noz entendemens.1.Cor.14.

C'eſt don de Dieu ꝙ nous ſommes ſauuez.Eph.2.b.

Chriſt a donné pluſieurs dons à l'edification de ſon egliſe.eph.4.

Chaſcun a ſon propre don de Dieu.1.Cor.7.b.Rom.12.b.

Dieu demãde dons faictz volũtairement.Exo.25.a.35.a.

Egliſe.

EGliſe : ou congregation. Nomb.20.a.

Ceux qui ne doiuent entrer en l'egliſe du Seigneur. Deu.23.a.

Louer Dieu aux milieu de l'egliſe (c'eſt aſſemblé.) Pſal.22.c.f. Ebr.2.c.pſal.35.c.

Sanctifier l'egliſe ꝙ c'eſt: voiez Ioel 2.d.

Egliſe et cõgregation pour tout nombre dés *esleuz*.1.*Corin*.12.b. Ephe.1.d.3.d.Coloſ.1.c.

L'egliſe eſt vne. Iehan 10.b.17. c.Gala.3.d.

L'egliſe eſt le corps de Chriſt. Eph.1.d.4,c.Coloſ.1.d.Rom.12. b.1..Corin.10.b.12.b.

L'egliſe a ſon chef qui eſt Chriſt. Eph.1.d.4.d.5.c. Coloſ.1.c.2.b.

L'egliſe eſt la maiſon de Dieu. 1.Timo.3.d.Ebr.3,b.

L'eſpouſe de Chriſt.pſal.45.a. pour laquelle il ſ'eſt donné.Epheſiens 5.e.

Colomne & fermeté de verité. 1.Timo.3.d. Ieruſalem celeſte & nouuelle.Gala.4.d. Apoc.3.c.21. a.Cité de Dieu. Apoca.3.c. de laquelle Dieu eſt le temple. Apocalip.21.g.

La ſaincte egliſe.Eph.5.f.1. Corin.1.a.2.Cor.1.a.

La paix & felicité de l'egliſe de Chriſt eſt prefigurée. Iſa.11.a. b.c.33.d.

Egliſe eſt prinſe pour lés fideles d'vn pays ou d'vne ville. Act.14. d.Rom.1.a.16.a.1. Corin.1.a.16. a.2. Corin.1.a. Gala.1.a. Et par tout le cõmencement dés Epiſtres S.Pier.& S.Paul.Apoc.2.

Egliſe pour lés fideles d'vne maiſon.Rom.16.a.1.Corin.16.d. Coloſ.4.d.Phile.a.

En

Election.

Enfans.

Ennemys.

Enuie.

Euangile.

Eucharistie.

Euesque.

Excommunication.

Fables.

Lés Iuifz contemnans lés commandemens de Dieu,sont en fable. Deut.28.d.Tobie.3.a.

Lés apostres enseignans Christ n'ont point suiuy lés fables. 2. Pier.1.c.

N'oyons point lés fables d'aucuns prescheurs.1.Timo.1.a.qui se conuertissent aux fables.2.tim.1.a

Ne nous arrestons point aux fables,ne aux commandemens dés hommes.Tite.1.d.

Lés fabulateurs & inquisiteurs n'ont point congneu la voye de sa pience Baruch.3.c.

Famille.

Abraham commandoit à sa famille de tenir la voye de Dieu, de iugement & de iustice. Gene.18.c. Ce qu'on doit faire affin que nul ne detourne son cœur de Dieu pour seruir aux dieux estranges. Deut.29.c.

Qui n'a soing de sa famille est infidele.1.Timot.5.a.Exemple de Raguel a sa fille Sara Tob.10.d.

Famine.

Famine à iceux qui ne gardent point lés commandemẽs de Dieu. Leui.26.d.Deut.28.b.32.d.

Famine pour lés pechez.3. Roys.8.d. De famine.Deute.8.a. Gene.12.c.26.a.4.d.g.47.d.2. Samu.17.g.21.a.24.b.3.Roys 18.a.4.Roys 6.f.7.c.8.a. Eze.4. a.5.d.12.a.Osée 9.a.Act.11.d.

Famine de la parolle de Dieu Amos.8.d.

Famine predicte par Christ. Matth.24.a. Marc 13.Luc 21.c. Item Iehan Apoc.6.b.18.c.

Faux.

Faux tesmoignage ne doit estre dit Exo.20.c.Deut.5.c.Matt.19. c.Roma.13.c.Car le faux tesmoignage ne sera sans punition Prou. 19.a.25.c.

Faux prophetes Matt.7.b.

Aux faux freres ya peril.2. Cor.2.f. Faux freres Gal.2.a.

Faux tesmoingz cõtre Naboth 3.Roys.21.c.Contre Susanne Daniel 13.e. Cõtre Christ Matt.26. f.Contre Estienne Act.6.d.

Le faux tesmoing vse de fraude prouerb.12.c.

Festes.

Contre lés festes.Isa.1.d. Amos 5.f.Paul reprent ceux qui gardent lés festes Gal.4.b.Coloss.2.c.

Dés festes Iudaiques voyez Leu.23.a.Exo.23.b.Deute.16.a. Exo.34.c.Leu.16.f.23.d.ausquel les il failloit offrir choses determinées.Nomb.28.a.

Tous iours nous sont faictz esgaux par Christ. Coloss.2.d. Matt.12.a.Marc 2.d.

Fiance.

Qui se fie en Dieu est beneist Ieremi.17.b. Prouerb.16.c. Psal. 128.a.& n'est point confuz Dan. 4.c. Lés Israẽlites eux fians en leur force, sont vaincus dés Beniamites.Iuges.20.c.d.

Ayons fiance que nous serons sauuez par le sang de Christ Ebr. 10.d.auquel deuons aller en grande fiance Ebri.4.d.

Dieu oste toute la fiance, dés transgresseurs de sés commandemens.Deu.28.g. La ferme fiance,est croire que Dieu ne laissera iamais lés siens Psal.125.a.

Exemple de fiance. En Asa.2. Chro.14.c.En Micheas.2.Chro. 18.b.c.En Iudas le Machabée.1. Mach.3.b. Qui se fie en sés richesses tombera Prouer.11.d.Contre ceux qui se confient en leur vsure.Esa.36.a.Psal.49.b.

Fideles.

Fidele est Dieu Deute.7.b.32. a Psal.145.c.1. Corinth.1.b.10.c. 2.Thes.3.a. Abrahã fidele. Gal. 3.b.1. Mach.2.f. Samuel fidele.1. Samu.3.d.

Qui trouuera l'homme fidele? Prouerb.20.a.

Le fidele abondera en benedictions Prouer.28.c.

Seruiteur fidele Matth.24.d. Luc 12.e.La femme infidele est sanctifiée par l'homme fidele.1.Corin. 7.c. L'euesque doit auoir enfans fideles Tite.1.b.

Lés fideles sõt appellez la maison de Dieu.1.Pier.4.d.La raison pourquoy.1.Pier.2.a.Item le temple de Dieu viuant.2.Corint.6.c. Item aymez de Dieu. Iude a Enfanteletz,petitz en Christ, enfans, adolescens,ieunes peres,anciens.1. Ieh.2.b.3.a.Itẽ vrayemẽt francz. Ieh.8.d.Sainctz.Ephes.1.a.

Lés fideles sauent sans peché vser de toutes creatures Tite.1.d.

Lés fideles ne doiuent point auoir d'alliance auec lés infideles. 2.Corin.6.c. La fidelité requise aux ministres.1. Corin.4.a. [illegible] qu'ilz enseignẽt ce que Christ [illegible] mandé.Matt.18.d.assauoir l'[illegible] gile.Marc 16.d.

Lés fideles doiuent estre p[illegible] de rẽdre raison de leur foy.1.P[illegible] 3.c. La conuersation dés fi[illegible] en bonnes oeuures Tite.3.c[illegible] Pier.3.b.2.Pier.3.c.

Force.

Dieu est nostre force Exo.[illegible] 2.Samuel 22.a.Iosué.24.e,c[illegible] Anne confesse.1.Samu.2.a.

Le fort ne se doit glorifier [illegible] force.Iere.9.f.

Pharao resiste à la forc[illegible] Dieu,affin que la puissãce de D[illegible] plus grandement soit manif[illegible] Exo.9.c.Rom.9.d.Aymons [illegible] de toute nostre force Deu.6.a.

Fornication.

Fornication doit estre euité[illegible] Corin.10.b.1. Thes.4. Ebr.12[illegible] Pourquoy chascun doit auoir [illegible] propre femme.1.Cor.7.a. Car [illegible] fornicateurs pechans en leur p[illegible] pre corps,n'aurõt point le roy[illegible] me de dieu.1.Cor.6.b.d.Ebr.1[illegible]

On doit euiter lés fornicate[illegible] 1.Cor.5.d.à l'exemple de cil q[illegible] Paul excommunia.1.Cor.5.d.a[illegible] dés Israẽlites qui feirent fornica[illegible] auec lés filles de Moab,entre l[illegible] q̃lz Phinehes tua zãri. nõb.25.[illegible]

Faire fornicatiõ auec lés dieu[illegible] estranges, c'est idolatrer & lai[illegible] Dieu Exod.34.b.c Deut.31.d.I[illegible] ges 2.c.8.g.

Dieu appelle la fornication [illegible] peuple, infidelité, & le murmu[illegible] qu'on faict contre luy. Nõb.14.[illegible]

Signes pour congnoistre la fo[illegible] nication de la femme.Ecc.26.b.

Foy.

La diffinition de foy. Ebri.11 a.qui est vne.Eph.4.a.

On doit adiouster foy aux ꝓme[illegible] ses de Dieu.2.Chro.20.e.car si o[illegible] n'adiouste foy à sa parolle, il n[illegible] proffite rien de l'ouyr.Ebr.4.a.

Foy prouiẽt d'ouyr.Rom.10.c[illegible] qui est vn oeuure de Dieu en nous[illegible] Eph.1.d.1.Thes.2.c.Ieh.5.e. duq̃[illegible] Christ est autheur & consommateur.1.Cor.12.b.1. Timoth.1.c'est donc vn don de Dieu. Philip.1.d. 2.Pier.1.a.

La foy est necessaire à cil qui [illegible] vient à Dieu.Ebr.11.b.

Par foy le iuste vit Habacuc.2.[illegible]

La foy

foy iustifie.Gene.15.b.3.d.
d. Actes.10.a.13.b.16.a.
3.b. Gala.2.d.3.a.b.5.a.1.
2.b.Isa.26.a.
r foy nous edifiez & confer
olos.2.b.sommes sauuez de
Eph.2.a.b.Item Dieu habi
nous. Ephe.3.b. & sommes
fans.Ieh.1.b. Gala.3.d. Par
tu.1.Pier.1.a.
ar foy nous resistons au dia.
Pier.5.c. & surmontons le
de.1. Iehã 5.b.car c'est nostre
son.Ephe.6.c.& hallecret.1.
ssa.5.b.
a foy dont tant a parlé sainct
l, est celle qui besongne par
ité secretement nous incitant
nnes œuures. Gal.5.a. car la
le nostre foy c'est le salut de
ames.1. Pier.1.b. cõe appert
rigand qui est sauué par icel-
uc 23.f.
a foy q̃ Christ demãdoit en
cés miracles, estoit de croire
l pouoit donner ce qu'on luy
oit,cõe appert du ladre.mat.8
dés deux aueugles. mat.9.d.
i la foy est comme le grain de
ué rien ne sera impossible à ce
qui l'aura.Mat.17.c.
Par foy auõs paix enuers dieu.
om.5.a. Le sainct Esprit receu.
la.3.a. On est entré en l'eglise.
om.11.c.tout possible. mat.17.
Luc 17.b.Philip.4.c.
Par foy Christ habite en nous.
ph.3.c. & deuons demourer en
y.Ieh.15.a. car par elle sommes
rtains & asseurez. Ebr. 10. d.
at.10.c.marc 11.c. Iaq.1.a. eph.
b.Colos.1.c.2.a.b.
La louēge de ceux qui ont foy.
br.11.e.Exẽples d'icelle. Matt.
a.9.a.c.d.Luc 7.g.Rom.4.d.1.
hess.1.c.Iaq.5.d.
L'edification de Dieu est la foy.
Tim.1.a. de laq̃lle nous auõs à
emãder l'augmẽtation. Marc 9.
Luc 17.b.& estre fermez en icel
Coloss.1.c.Psal.138.d. nonob-
ant qu'elle soit esprouuée par di
erses tentations.1.Pier.1.b.
La foy en tribulation,cause pa
ience.Iaq.1.a.chascun donc regar
le s'il persiste en icelle.2. Corin.
3.b.qui nous faict obtenir ce que
ous demandons en oraison.matt.
5.c.& par laquelle nous sommes
du nombre dés sainctz en receuãt
remission de noz pechez. act.26.e

Ce qui n'est par foy est peché. Roma.14.d.

Freres.

Freres selon la coustume de l'escriture pour cousin, parent. Gen.13.b. Deute.15.b.Marc 3.d. Luc 8.c.

Freres pour ceux qui sõt d'vne mesme loy.1.Cor.9.a.Ro.9.a.

Christ appelle lés siens freres Matt.28.b.c.Ebr.2.c.Psalm.22. Ieh.20.d.

Tous Chrestiens sont freres. Matth.23.a.entre lesquelz Christ est le premier nay. Ro.8.f.à l'exẽple duquel nous deuons bailler noz vies.1.Ieh.2.b.

On ne doit hayr son frere.leui. 19.d.ains luy pardonner. Matth. 18.c. Luc.17.a. car qui hayt son frere il est en tenebres. 1.Iehã 2.b. & homicide.1.Ieh.3.e.

Concorde entre lés freres est à Dieu & aux hommes aggreable. Eccl.25.a.Aymons donc fraternité.Rom.12.c.Pier.1.d.2.c.3.b.& *ne trompons point nostre frere en noz affaires*.1.Thessa.4.b.

Le frere ne doit estre perdu à cause de la viande. Rom.14.c.gardons nous donc de le scandalizer. 1.Cor.8.d.

Fruict.

Le fruict de iustice & de peché. Ro.6.d.

Dieu multipliera le fruict de ceux,qui gardent sés commandemens.Deu.28.a.

Noz affections, par la loy fructifient à la mort.Rom.7.b.or affin q̃ nous fructifions à Dieu par bonnes oeuures nous sommes deliurez de la malediction de la loy. Rom.7.a.

Le fruict du ventre de Marie (qui est Christ)est beneist.Luc.1.d.

Gentilz.

Gentilz ou Grecz sont ceux qui ne sont point de la circoncision.Ro.1.b.

Christ est l'attente dés *Gentilz* Gen.49.c.Isa.51.b.

Lés Gentilz sont appellez à Christ Isa.66.f. & à la gloire de Dieu.Isa.43.a. Psal.18.a.b.86.a. Et conuertis à luy. Psal.113.a.b. Isa.2.a. Zacha.8.d.9.a.14.d.desquelz il est le chef.2.Samu.22.d.

Paul nous admoneste de non suyuir lés oeuures dés Gentilz Ephe.4.d.car ilz sont loing de Christ,& ne luy appartiennent en rien.Eph.2.Pource qu'ilz ne suyuent point iustice. Rom.9.e.pourtant Dieu deffendit aux Iuifz de n'auoir societé à eux. Leuit.18.d. Deut.7.a.Iosu.23.a.Exo.34.b.c. 2.Corint.6.c.& de non receuoir lés coustumes sur lés mortz.Deutero.14.a.

Christ predict l'entrée dés Gentilz en l'Eglise.Matt.8.b.

Aux Gentilz Christ est preschẽ.Act.28.g.& l'huys de la foy ouuert.Actes.14.d.lesquelz aussi Christ appelle sés brebis.Ieh.10.c. combien qu'ilz ne le cerchassent point.Ro.10.d.purifiez par foy. Act.15.b.conuertis à vie par dieu. Actes.11.c.congnoissans le secret mystere de grace.Coloss.1.d.

On ne lés doit dõc estimer abominables.Act.10.c.ains leur prescher l'Euangile. Marc.16.d.comme feit sainct Paul.Act.13.g.18.b. car il estoit leur ministre.Ro.15.d. Apostre.Rom.11.b.docteur. Gal. 2.b.1.Timoth.2.b.& heraut & ambassadeur.2.Timoth.1.c.

Glaiue.

Dieu est dict aguiser son glaiue, lors qu'il veult faire punition. Deut.32.f.

Le glaiue est enuoyé de Dieu contre ceux qui adorent lés images.Deut.32.d.& qui ne gardent sés commandemens.Leui.26.c.

Qui frappe du glaiue, perira par le glaiue. Matth.26.e.Apoc. 13.b.

Le droict du glaiue.Exo.21.b. Leui.24.c.Deut.19.d.

Le magistrat porte glaiue. Ro. 13.b. deffendu aux particuliers. Matt.5.c.26.e.Apoc.13.b.

Le glaiue de l'esprit trenchant de deux pars, c'est la parolle de Dieu.Ebr.4.Apoca.19.c.Ephes. 6.c.

Le glaiue, la mort, & debatz predictz à ceux qui prescheront l'Euangile.Matt.10.d.

Glaiue c'est adire affliction predict à la vierge Marie.Luc.2.e.

Gloire.

La gloire du Seigneur sus la

montaigne

montaigne de Sinay.Exo.24.d.

La gloire du Seigneur remplit le tabernacle.Exo.40.d.3. Roys 8.b.2.Chro.5.d.7.a.

Dieu ne donne point sa gloire à autres.Esa.42.b.

Dõnons gloire à Dieu.psal.68. 8.Iere.13.d. Car à luy appartient honneur & gloire.2. Chroni. 36. Rom.11.d.Gala.1.a. Ephe.3. d.1. Pierre 4.c.

La lumiere de l'Euangile de la gloire de Christ.2.Corin.4.a.

L'hõneur et gloire à Dieu.apo. 4.d.Philip.4.d.Iude g.à la gloire duquel nous deuons tout faire. 1.Corin.9.g.

L'esperance de nostre gloire Christ.Colos.1.d.

Probatiõ de nostre foy sera trouuée en louẽge gloire,& honneur.1. Pier.1.b.Iasoit qu'elle ne soit digne d,e ceste gloire.Ro.8.d.Toutesfoys il faict en nous vn poidz de gloire eternelle.2.Cor.4.d.

Gloire vaine soit loing de nous. Gala.5.d.Philip.2.a.car ceux qui cerchent leur gloire ne peuuẽt croire à Christ. Iehã 5.f.g.cõe appert dés princes dés Iuifz. Iehan 12.f.

Gloutonnie.

Gloutõnie est deffendue. luc 21. f.Car c'est oeuure de tenebres. ro. 13.d.1. cor.6.b.gal.5.d.n'y soyõs donc addonnez,cõme Esau.Ebr. 12.b.mais faisons à lencontre l'oraison qui est escrite.Eccl.23.a.

Grace.

Grace par Christ.Ieh. 1.c.Ro. 1.a.5.a.d.1.Cor.1.a.Eph.1.a.2.a. b.2.Timo.1.c.

Par grace nous sommes sauuez & non par lés oeuures.Ephe.2.b. autremẽt grace ne seroit point grace.Rom.11.a.

La grace de Dieu nous est apparuẽ,cessons donc dés mauuaises oeuures attendans la vie eternelle. Tite 2.d.

Dieu auoit proposé deuant le monde de nous donner grace par Christ.2.Timo.1.a.

Grace(c'est la predication euãgelique)ne doit estre receuẽ envain 2.Corin.6.a.

Nous deuõs croistre à grace & à cõgnoissance de nostre Seigneur 2.Pier.3.d.

Grace on doit rendre deuant & aprés manger.Deu.8.b.c. Exemple en Christ.Matt.14.c.15.d.26. c.Marc 14.c. & en Paul. Actes 27.f. Car lés viandes sont crées pour en vser auec action de graces.1.Timo.4.a.

Hayne.

HAyne est deffendue.Leui. 19.d.Matth.5.e.Galat.5. d. Tite.3.a.1. Iehan.2.b. 3.c.4.d.

Tous Chrestiens hays pour Christ.Matth.10.c. & si doiuent bien faire à leurs hayneurs. Exo. 23.a.Matt.5.g.Luc 6.e.Exemple en Dauid.2.Samuel 19.a. Item en Christ.Luc 23.e.Item a.S. Estienne.Act.7.g. On ne doit donc nul hayr:car qui hayt son prochain, n'est point en la lumiere ains homicide.1.Ieh.2.b.3.e.

Heresie.

Heresie,pour secte. Act.5.b.16. b.24.d. Voyez pourquoy il faut qu'il soit dés heresies.1. Corinth. 11.d.

On doit fuyr lés heretiques aprés la premiere & secõde admonition.Tite.3.c,2.Pier.2.a.

Heritage.

Le peuple fidele, est l'heritage de Dieu.Exo.15.d. Deu.4.c.9.d. 32.b.33.a.3.Roys.8.f.

L'heritage du Royaume, de Dieu nous est donné par promesse, non point par lés oeuures de la loy.Gala.3.c.d. auquel lés esleuz sont appellez.Matt.25.d.

Nous sommes regenerez en esperance viue pour auoir par foy heritage immortel, consigné aux cieux.1.Pier.1.b.

Christ est l'heritier de tout Ebr.1.a.Item en la parabole dés vignerons.Matth.21.d.Marc 12. a.& Luc 20.c. auec lequel nous sommes heritiers , estans par foy lés enfans de Dieu Rom.8.c.Gal. 4.b.

Homicide.

Homicide est deffendu. Exod. 20.c.23.a.13.c. Gal.5.d.1.Timot. 1.b.1.Pierre.4.d.1.Ieh.3.c.Apoc. 21.c.22.d.Deut.5.b.Matt.5.c.

L'homicide puni de Dieu Gen. 9.a. Matth. 26.e. Exemple Iuifz Eze.22.a.

De l'homicide Casuel & villes de refuge.Nomb.25.b.

L'homicide voluntaire [...] estre mis à mort par le Ma[...] strat.Deut.19.c.Iosu.20.a.

Homicide prouient d'ire & [...] uie,comme appert de Cain. G[...] 4.a.b.& dés Iuifz qui procur[...] la mort de Christ.Matt.27.b. par auarice, comme feit Iezal[...] pour lavigne de Naboth.3.Ro[...] 21.a. Item par luxure,ainsi [...] Dauid feit mourir Vrie.2.Sam[...] 11.c.& Herodes Iehan Baptis[...] Marc.6.c.d. Item par ambitio[...] comme Herodes feit mourir [...] Innocens.Matth.2.c.& Abim[...] lech feit tuer soixante & dix fr[...] res, affin qu'il regnast tout seu[...] Iug.9.a.pareillement Athalia fe[...] mourir toute la semence Roya[...] le.4.Roys.11.la terre pleine d'h[...] micide.Osée.4.a.Rom.1.d.

Qui hayt son frere est homic[...] de, & n'a point la *vie eternel*[...] permanente en soy.1.Iehañ.3.c.

Homme.

L'homme crée à l'image et se[...] blance de Dieu. *Gen*.1.d.5.a.9. Eccli.17.a.Sap.2.g.

L'homme sensuel .1 .Corin[...] thiens.2.d.

L'homme deprauẽ . Prouerb[...] 6.b. l'homme fin . Prouerb.12.[...]

L'homme peruers,rebours , &[...] inique.Prouer.16.d.

La vanité de l'homme. Eccli[...] par tout le liure.

L'homme en sa *nature terre*[...] stre.Gen.2.b.3.d.Psal.103.c.1.Co[...] rinth.15.f.Mortel. 2.Samu.14.d. Ebr.9.g.

L'homme enclin en mal.Gen. 6.a. 8. d. Hypocrite, mauuais, menteur. Isaie.9.d. Matth.7.luc 11.b.Psal.14.53.Ro.3.b.5.c.11.d. Gal.3.d.

Le vieil homme . Rom . 6. a. Coloss.3.b.Ephe.4.e. Filz d'ire. Ephe.2.a.vain.Psal,62. Lh'omme interieur. Rom.7.d.Ephe.3.c. 1.Pier.3.a.

Cheminer selon l'homme . 1. Corinthiens . 3 . a . L'homme du coeur qui est caché. 1. Pierre 3. a.

L'hõe noueau, c'est celuy qui renouuelle à la congnoissance, l'image de celuy qui l'a crée. Iosf.3.b. crée selon Dieu en Iu. e & saincteté.Ephe.4.e.
L'homme celeste.1.Cor.15.f.
L'homme est nouuelle creature Isa.6.d.
Moyse est appellé homme de Dieu.Deute.33.a.Iof.4.b.

Honneur.

Honneur aux parens.Exo.20. Deut.5.b. Eph.6.a. Ce que par arice lés Pharisiens ont anean. Marc.7.b.matt.5.a.
Honneur est deu aux Roys.1. Pier.2.c.Rom.13.b. Item aux an. ns.Leui.9.f. Item à ceux qui reschent l'euangile.1.Timot.5.c. xemple: dés Galates qui ont re. u Paul comme ange de Dieu Gala.4.b.Es Corinthiēs ausquelz aul recommande.Ti.1.Cor.16.c
Honneur dés seruiteurs aux aistres.1.Timo.6.a.
L'honneur que l'homme doit à femme.1.Pierre.3.b.
*Faisons honneur à tous pour Dieu.1.Pier.2.d.*Rendās hõneur, qui honneur appartient Ro.13.c
Qui ne honnore point Christ, il eshonnore son pere qui l'a en. oyé.Ieh.5.d.

Hospitalité.

Hospitalité nous est recomman. ée à tous.Rom.12.c.Ebr.13.a.1. Pierre.4.b. Et par especial aux uesques.1. Timo.3.a. Tite.1.b. Exemple d'hospitalité.Gen.18.a. 9.a. L'hospitalier reçoit Christ comme il dit.Matt.10.&.25.d.

Humilité.

Humilier pour affliger & tuer. Iug.3.d.4.d.
Humilier, c'est soy aneantir soubz la puissante main de Dieu, & ietter tout son soing en luy.1. Pierre.5.b.
Qui se humilie(c'est,aneantit en soymesme, sans faire nulle estimation de soy)il sera exalté de Dieu. 1.Samuel.6.d.Luc.1.e.ayons dõc humilité de cœur sans nous preferer à nul par arrogance. Eph.4. a.Colof.1. 3. b. 5.b: A quoy nous admoneste Christ en la parabole dés inuitez. Luc.14.b, & du petit enfant. Matt.18.a.marc. 9.e.Luc.9.f.
L'humble Chrestien agité de diuerses afflictions se glorifie, car en ce il est grand enuers Dieu. Iacq.1.b.Et pourtant il sera exalté.Matt.23.b. Luc. 14.c. Exemple du publicain.Luc.18.b.
La louenge d'humilité. Prouer. 16.c.

Hypocrisie.

L'hypocrisie dés oeuures humaines.Isa.58.a.Isa.29.d.e.Matt.7 a
L'espoir dés Hypocrites, vain. Iob.8.c.20.a. Car sa ioye est comme vn moment.Iob.27.b.
Congregation dés hypocrites desolée.Iob.26.b.
Contre lés Hypocrites eux glorifians seullement du nom de Dieu,mais le nyant de faict. Isa. 48.a.
Contre lés hypocrites qui se iustifient par leurs oeuures externes. Isa.66.a.
L'hypocrite ne viendra point deuant Dieu. Iob.13.c. L'innocent contre l'hypocrite.Iob.17.b.
Dieu faict regner le roy hypocrite *(selon le Grec.) Pour lés pechez du peuple.*
*Leuain dés Phariſiens, est hy*pocrisie.Luc.12.a.
Le prophete a bien parlé dés hypocrites.Matt.15.a.
Par L'hypocrisie de ceux qui parlent mensonges aucuns d'ef. faudront de la Foy.1. Timothée. 4.a.
Oraison contre Hypocrisie. Psal.140.
Huyt maledictions faict Christ contre lés hypocrites. Premierement pource qu'ilz ferment lés cieux &c.Et qu'ilz font vn nouice pire que eux &c. *Voyez tout le texte.* Matth.23.b.*Ne soyons point hypocrites en la pensée dés* hommes.Eccl.1.d.

Idoles,ou Images.

IDole n'est rien, & n'ya nulle diuinité.1.Corint.8.b.9.c.
Il nya point de cõuenance entre le tēple de Dieu & lés idoles Contre lés *Idoles voyez.* Osée.4. c.10.a. Sapien.14.a.b.d. *Isa.*40. e.Psal.95.135.c. *Sapien.*15.d. Baruch.6.
Voyez lés tiltres Abomination *& Adoration.*
On doit brusler lés idoles & images. Deuter.7.d. Asa osta lés idoles & images.2. Chroni.15.b. Et Iosias.3. Roys. 23.b. Rachel prent lés idoles de son pere.Gene. 31.c.
L'idole de Ciun. Amos.5.g.
L'idole Bel Dan.14.a.
On ne doit faire nulles images Exod.20.a.33.b.Leui.19.a.26.a. Deut.4.b.5.a.11.b.12.a.27.c.
Car Dieu lés hayt. Deut.16.d. Et quiconque lés fera, est de luy maudit.Deu.27.c.
Lés Iuifz, comme lés Gentilz, auoient fiance en leurs images esperans d'icelles auoir ayde en leurs tribulations. Deute.32.e.Et pource Dieu commanda lés abbatre,rompre,& brusler. Deute.7.a. b.c.d.
Micah auoit faict vne image pour soy, mais lés enfans de Dan luy osterent par force, & l'adorerent long temps. Iug.17.a.b.c.d. e.f.g.
D'ont lés idoles ont prins commencement, & lés maux d'idolatrie.Sapien.14.b.
Lés idolatres ne posséderont point le Royaume de Dieu. 1. Corint.6.b. Ietons donc toute idolatrie, affin que ne perissons comme lés Iuifz.1. Corinth.10.b. 1.Iehan.5.b.Car le prophete attribue la destruction du peuple à idolatrie. Ezech.6.a.43.b. Iere. 44. a, & principallement dés prebstres.Ezec.8.b.

Inuentions.

Inuentions par lesquelles nous delaissõs Dieu, sont cause que sommes destruictz.Deute.28.b.Iug.2. d.Psal.106.f.Isaie.3.b. Osée.9.d. 12.a.
Inuentions dés images est corruption de vie Sapi.14.d.
Lés infideles crieront au Seigneur,& ne seront exaucés à cause de leurs inuentions. Michée 3.b.
Lés fideles au iour du Seigneur ne seront confus pour leurs inuentions Zophoni.3.b.
Dieu faict de nous selon noz voyes & inuentions Zach.1.b.
Inuention qui tend à domage Eccl.10.b.
Toute inuention contre le

Seigneur Dieu est maudict. Isa.3.b

Ieusne.

Ieusne sans hypocrisie. Matth. 6.e. & quelle demande le Seignr. Isa.58.b.car qui ieusne sans cesser de peché est semblable à celuy qui s'est purifié pour auoir touché au mort, & qui de rechef l'attouche Eccl.34.d.Isa.58.a.

Ieusne sans oeuures de misericorde ne proffite point. Zac.7.b

Ieusne ioincte à oraison Neem. 1.b.Baruch.1.a.Tobie.12.b.Exẽples Dani.9.a. Act.13.a.14.d.2. Corint.6.b. Luc.2.f. Matt.17.d. Marc 9.b.Item a cõfession,ou accusation de peché Tobie. 3. b. 1. Sam.7.b.

Iosaphat requiert le Seigneur et publie lés ieusnes par tout Iuda. 2.Chroni.20.a.

Moyse ieusne.40.iours. Exo. 34.

Iudit ieusne tous lés iours de son vefuage au mesme.8.a.

Hester faict ieusner pour soy,elle aussi ieusne au mesme.4.d.

Dauid ieusne.2.Samu.12.d.

Christ ieusne Matt.4.b.

Du ieusne dés Apostres Matt. 9.b.Luc.5.g.

Lés hypocrites reprochent à Dieu leur ieusnes.Isa.58.a.

Infideles.

Infideles c'est estre sans foy, desloiaux incredules sur lesquelz est l'ire de Dieu. Ephe.5.b.A raison de leur infidelité. Colos.3.a.1. Ieh.3.b.

Infirmes.

L'infirme en la foy ne doit estre mesprisée par le ferme. Rom. 14.a.15.a.Mais soulaigé.1.Thess. 5.c.

Aux infirmes Paul s'est faict infirme.1. Corinth.9.d.Lesquelz on ne doit scandalizer pour la viande.Rom.14.d.1.Corin.8.c.d.

Dieu eslit lés choses infirmes pour confondre lés fortes.1.Cor. 1.d.

Iniure.

Plus tost souffrir iniure que de plaidoyer en iugement contre son frere.1.Cor.6.b. Car Christ deffend vengeãce d'iniures. Matt.5. f.pource la deuons nous contemner.Eccle.10.a.sans en auoir memoire.Leui.19.d. Exẽple Ioseph. Gene. 50.c. Dieu punist l'iniure faicte aux siens.2.Samu.16.b.c.

Innocence.

Nul n'est innocẽt enuers Dieu. Exo.34.a.Nomb.14.c. Toutesfoys qui tuera l'innocent, est maudit.Deut.27.d.

L'innocence de Tobie:au mesme.2.b. Iob remonstre son innocence:au mesme.31.a.

Inobedience.

L'inobedient à Dieu puni. Deut.8.d.la mort de l'inobedient. 3.Roys.13.e.

L'inobedience D'adam nous a constituez pecheurs enuers Dieu. Rom.5.d.

Lés inobediens à la parolle de Dieu sont maudictz. Deute.28.b. Ieremi.26.b.& mourrõt en brief. Deute.30.d.Exemple du prophete 3.Roys.3.d.qn'obeyssoit à la sentence du iuge faisant iugement selon la loy,il estoit occis.Deu.17.c

Acan desobeyssant, est lapidé. Ios.7.a.22.d. & lés iuifz menez en captiuité.4.Roys.17.b.c.

Inuocation.

Inuocation du nom de Dieu. Gen.4.d.12.b.2.d.

Inuocation du non de Dieu *deliure dés ennemis*.2. Samu.22.a. Psalm.4.a.18.a.81.b.99.b.102.a. 138.a.Inuoquons le donc quand il est prés. Isa.55.c. Et il nous exaucera.Iere.29.c.

Aux inuocateurs du nom de Dieu,salut.Rom.10.c.Ioel.2.g.

Inuoquer le nom de Dieu sus aucun,c'est beneir.Nomb.6.d.

Elie se moque dés inuocateurs de l'idole Baal.3.Roys.18.e.

Ire de Dieu.

L'ire de Dieu sus plusieurs, *pour lés pechez d'vn seul*.Ios.22. d.& sur toute infidelité dés hommes. Rom.1.c. Par laquelle Pharao fut destruict. Exod.15.b,car *l'ire de Dieu est sus lés incredules*. Coloss.3.a.Ieh.3.d. Exemple dés iuifz.1.Thess.2.d.Iug.2.d.Nõb. 11.a.Deu.9.c.Exo.32.c.

Lés riches du monde *thesaurizent l'ire de Dieu sus eux*.Iaques 5.a.

Par nature nous sommes filz d'ire.Eph.2.a.mais nous sommes deliurez de l'ire aduenir par Christ.1.Thessa.1.d.

Ire,passion humaine.

Ire ne soit en l'euesque.Tit.1.

Donnons lieu à ire. Ro.12.d.Coloss.3.b.Prouerb.27.a.Car qui courrouce à son frere, il l'occist. Iehan.3.c. Sans ire, & dissentio[n] faut prier.1.Timo.2.c.

L'ire de l'homme n'accompl[it] pas la iustice de Dieu.Iaq.1.c.

Lés ireux soient vaincus p[ar] pacience. Prouerb.15.c.Auec lesquelz il ne faut auoir allianc[e]. Prouer.22.d,ne *tenser*.Eccle.8.c. Car l'homme plein de courrou[x] embrase la *noise* & esleuera so[n] ire selon sa substance au mesme 28.b.

Iugement.

Dieu faict iugement de l'orphelin,vefue,& estranger.Deuterono. 10.d.

Iugement de *Dieu* contre ceux qui n'ont point *creu à verité*.2. Thess.2.c.

Dieu commence son iugement à sa maison : *car il enuoye tribulations*,& *afflictions* à son eglise.1. Pierre.4.d.pour nostre correctiõ affin que ne soyons condemnez auec le monde.1.*Corinth*.11.g.Iuger donc c'est punir. Gene.15.c. Deu.32.e.1.*Samu*.3.c.

Celuy qui croyt à Christ n'est point iugé.Ieh.5.d.et qui n'y croit est ia iugé.Ieh.3.c.

Chascun sera iugé selon sa foy. Matt.16.d.

Signes que *Dieu faict* deuant Pharao sont appellez iugemens. Exo.6.a.12.b.

Iugement pour loy, ordonnance,ou droicture. Deute.20.a,& en plusieurs *versetz* du.Psal.119.

Iugement humain.

Lés iuges doiuent faire iuste iugement.Deu.1.b.c.16.d.sans iuger selon la face. Prouerb.24.c. Eccl.11.a.ne peruertir. Deute.24. d.Car en iugement il ne faut s'accorder à la voix de plusieurs pour contreuenir à verité. Exo.23.a.la loy aussi deffend de iuger de l'hõme s'il n'est congneu estre tel.Ieh. 7.g.Car qui iuge son frere, iuge la loy. Iaq.4.c. Ne iugeons point donc selon la face.Ieh.7.c.ny deuant le temps.1.Corin.4.a.

Iuges.

Ne demande point d'estre faict
ge.Eccle.7.a.

L'office du Iuge.Exo.23.a.Le
19.c. Deute.1.a. auquel il fault
eir.1.Pier.2.c.Sur peine d'estre
cis.Deute.17.c. car il est ordon
de Dieu.Rom.3.a.Sap.6.a.

Le iuge droicturier.Exo. 23.a.
doit accepter lés personnes.Le
19.c.ains iuger selon la loy sans
cliner à dextre ou à senestre.
ut.17.b.

Mais plusieurs sont aueuglez
r dons.Eccl.20.d. Exẽple aux
fans de Samuel 1.Samu. 8. a.3.
oys 21.c.d.

Christ est iuge dés vifz & dés
ortz constitué de Dieu son pere.
ct.10.g.Rom.4.b.Ebr.12.f. au
uel il a donné de faire iugement.
han 8.d.

Iurer.

Iurer au nom de Dieu.Deu.6.c
d.qui se faict dés choses dont il
questiõ entre lés hõmes. Ebr.
c. Lequel se doit faire à Dieu.
eute.6.d.10.d. Sans iurer par le
m dés dieux estrãges.Exo.23.c

Iurer deffendu. Mat.5.d.Iaq.5
fors que pour la gloire de Dieu.
xemple de Paul. Ro.1.b.2.cor.
d.Item pour l'vtilité du pchain.
xemple au iuge qui reçoit le iu
mẽt de celuy à qui on auoit bail
qlq chose en garde.Exo.22.b.

Ausi nostre Seigneur a iuré par
ymesme.Gen.22.c.Mais il ne
ult point iurer en vain.Deu.5.b
e soy periurer.Leui.19.c. car ma
diction est sur celuy qui iure au
om de Dieu en mentãt.zach.5.a.

Nostre parolle doit estre ouy,
uy:non, non. Matt.5.f.Iaq.5.c.
Car l'homme qui iurera beaucop
ra remply d'iniquité. Eccle.23.
.27.b.

Iurognerie.

On se doit garder d'iurognerie.
Luc 21.f.Ephe.5.d. Prouer.31.a.

Lés inconueniẽs d'iurognerie.
Prouer.23.d.Eccl.31.b.c.d.

Noe estant yure est moqué de
son filz.Gene.9.c.

Loth yure,commet inceste auec
sés filles.Gene.19.f.

Bennahad yurongne, & contempteur de Dieu est deschassé de Dieu par Achab.3.Roys 20.f.

Elah estant yure est occis de son seruiteur Zambri.3. Roys 16.c.

Ammon estant yure est occis d'Absalon.2.Samu.13.f.

Lés yurongnes ne posséderont point le royaume de Dieu.1.Corinth. 6. b. viuons donc sans comessations & yurongneries.Ro. 12.d.Gal.5.d.Eph.5.d.

Iuste.

Nul n'est iuste en la presence de Dieu.Iob.4.c.9.a.25.b.Ecclesiasti.7.c.

Abrahã est reputé iuste, pourtant qu'il creut.Gen.15.a.

Qui faict iustice est iuste, & celuy qui ne faict point iustice il n'est point de Dieu. 1.Ieh.3.b.

Au iuste n'est baillé loy.Gal.5. d.1.Timot.1.b.

Le iuste vit de foy.Abacuch.2. a.Rom.1.c. *Ebr*.10.g. sus lequel lés yeux du Seigneur regardent. Psal.37.c. duquel aussi l'oraison est moult aggreable. Iaques.5.d. Prouerb.15.d.

A peine le iuste est sauué en ce monde,(c'est eschappe lés tribulations).1.Pier.4.d.par lesquelles il est prouué.Ecclesiasti.2.a.27.a. Prouerb.17.a.

Voyons quelle est *nostre iustice* Isa.43.d.n'attribuons point à nostre iustice que Dieu nous donne l'heritage de la vie eternelle. Deutero.9.a.*Car ceux qui veulent* establir leur *iustice par oeuures ilz ne sont point subiectz à* la iustice de Dieu.Rom.10.a.

La iustice de Dieu nous est declairée par sés oeuures.Iob.36.a. 38.a.

Christ est nostre iustice. 1.Corinth.1.d.(comme son nom le porte.)Iere.23.b. Laquelle *nous* est dõnée de Dieu par Christ.Philip. 3.b.Gala.5.a.

Ceux sont affranchis de iustice: c'est adire n'ont nulle iustice,qui sont serfz à peché.Rom.6.d.

Il n'y a point de conuenance de iustice à iniustice. 2. Corinth.6.c.

Iustifier.

Lés Ebrieux disent iustifier: pour iusticier,& pronuncer la cause de quelcun.Deut.25.a.Iob.9.c. Prouer.7.b.Isa.5.f. Matth.12.c. Item pour deffendre la cause:Luc. 16.d. Item pour donner louenge: Luc.7.e.Matth.11.c.

La sapience a esté iustifiée de tous sés enfans,. Item pour estre absoubz & deliuré de pechez. Rom.3.a.6.b. Ce qui est faict par grace. Tite.3.b.à ceux qui sont de la Foy. Rom.3.d.5.a.1.Corin. 6.c.Car pource Christ est mort & resuscité. Rom.4.d. Viuons donc iustement.Tite.2.d.

A ceux qui veulent estre iustifiez par la loy. Christ est mort en vain.Gala.2.d.& sa grace ne leur proffite de rien. Galat.5.a. Puis donc que Dieu iustifie, nul ne nous peult accuser.Rom.8.g.

Labeur.

La louenge de labeur.Eccle. 7.b.10.d.Prouerb.12.b.13. a.20.b.28.c.

Exhortation à labeur.1. Thes. 4.c.2. Thessa.3.c. Prouerb.10.a. 12.b.d. Car la vie de l'homme est à labeur.Iob.7.a. Dont nous deuons viure. Prouerb.5.c.Imposé pour le peché. Gen.3.d. Exemple de labeur en S. Paul.1. Corinth. 4.c.1.Thess.2.b. Labourãt nuict & iour, affin de me greuer nul.2. Thessalo.3.b. Actes. 18.a. 20.g. Mais il ne faut point labourer pour estre riche Prouerb.23.a.ains pour suruenir aux paouures. Eph.4.f.

Larron ou brigand.

Il ne faut point desrober.Exo. 20.c.Leuiti.19.b.Car lés larrons sont maudictz.Zach.5.a. partant ilz n'auront point le Royaume de Dieu.1. Corinthiens 6.b. Qui estoit Larron ne le soit plus: mais labeure de sés mains pour suruenir aux paouures.Ephe.4.f.

Larrons & brigandz, sont tous pasteurs qui veulent mener à salut,par autre voie que par Christ Iehan.10.c.

te apporté au temple.Deu.31.c.
Prestres enseignãs pour le loyer.
ichée 3.d. Dieu iugera ceux qui
t tort au loyer du mercenaire.
alach.3.b.Nostre loyer au ciel.
at.5.b.Luc 6.d. Qui reçoit vn
phete,il aura loyer de prophe-
Mat.10.d. L'ouurier est digne
son loyer.Luc 10.b.1.Tim.5.c
cascun receura son ꝑpre loyer.
Cor.3.b. Selon la meschanceté.
om.1.d.2.Pier.2.c.Ebr.2.a.Le
er n'est point reputé pour gra-
Rom.4.a.

Lumiere.

Dieu est lumiere.1.Iehan 1.c.qui
ide en lumiere inaccessible.1.
imo.6.c.
Christ est *lumiere illuminant*
us hões.Ieh.1.a.8.b.9.a.1. Iehã
.leql nous admonneste de croy
à luy:qui est lumiere. Iehan 12.
g.de vie.Iehan 8.b.
Lés apostres sont la lumiere du
onde.Mat.5.b.
Qui hayt son frere, n'est point
lumiere.1.Iehan 2.b.
Lés œuures de lumiere. eph.5.b

Luxure.

Voyez: adultere & fornicatiõ.

Magistrat.

MAgistratz de Dieu ordon
nez.Ro.13.a.1.Pier.2.
Quel doit estre le ma-
strat,voyez.exo.18.d.deu.1.b.d
Au magistrat obediẽce est deuë.
om.13.c. Cõbien qu'il soit infi-
le.1.Pier.2.c.Mais qu'il ne cõ-
ande rien contre Dieu.Act.5.e.
On doit prier pour le magistrat.
.Timothée.2.a. Figure Iuges.9.
le mauuais.

Maistre.

Christ est nostre maistre.Matt.
3.b.
Le disciple n'est point par des-
us le maistre.Mat.10.c.
Christ deffend d'estre appellé
aistre.mat.23.b. ne soyõs point
ictz donc plusieurs maistres.Ia-
ues 3.a.
Lés faulx docteurs & maistres
nẽsõgiers sõt descritz.2.pier.2.a.

Malediction.

Nous deuons beneir ceux qui
ous maudisent. Luc 6.1.pier.3.
b.Exemple en Christ.1.Pier.2.d.
tem en Dauid. 2. Samuel 16.b.
tem en saint Paul.1.cor.4.c.
Malediction à ceux qui ne gar
dẽt point lés cõmãdemẽs de dieu.
Deu.11.d.27.d.28.Leui.2.b.
Christ nous a racheté de la ma-
lediction de la loy quand il a esté
faict maledictiõ pour nous.gal.3.b
Ceux qui sont maudictz pour
Christ sont bienheureux.mat.5.a.

Mariage.

Mariage est institué de Dieu.ge
ne.2.d. Matt.19.a. honnorable.
Ebr.13.a.deffense donc du maria-
ge est doctrine dés diables.1.Tim.
4.a.Thobie 6.d.Exemple du cha
ste mariage en Sara.Thobie 3.c.
Mariage necessaire à ceux qui
n'ont point le don de continence.
Mat.19.b.1.cor.7.a.b.
Honnoré de la presence & du
ꝑmier miracle de christ.Ieh.2.a.b
Mariage comparé à la coniun-
ction de Christ & de son eglise.
Ephe.5.g.en iceluy doit estre cha-
steté.1.Pier.3.a.
Mariage ne peut estre deffaict
par lés hommes.Mat.19.a.
Comment on se doit gouuerner
en mariage.1.Cor.7.a. Ephe.5.e.
Colos.3.c.1.Pier.3.a.b.1. Tim.2.
c.Tite 2.b.

Mediateur.

Vn mediateur de Dieu & dés
hommes l'homme Iesu Christ.1.
Timo.2.b.
Mediateur de meilleur testamẽt
Christ, qui est faict en meilleures
promesses.Ebr.8.b.
Christ mediateur du nouueau te
stament.Ebr.9.d.12.f.

Membres.

Ainsi comme en vn corps nous
auons plusieurs mẽbres ainsi nous
plusieurs sommes vn corps en
Christ.Rom.12.b.1.cor.12.
Ainsi que nous auons abandon
né noz membres pour seruir à or-
dure,ainsi assubiectissons-lés pour
seruir à iustice.Rom.6.d.
Affections de peché œuurent en
noz membres.Rom.7.a.
Loy dés membres repugnãte à
la loy de l'entendement qui me
rendent prisonnier à la loy qui est
en més membres.au mesme 7.d.
Noz corps sont membres de
Christ.Ephe.5.f. Ne lés faisons
point dõc mẽbres de la paillarde.
1.Cor.6.d. *Le corps n'est point*
vn membre.1.Cor.12.b.
Mortifions donc noz mẽbres.
Colos.3.a.

Mendians.

Nulz mendiãs ne seront au mõ
de si on garde lés commãdemens.
Deutero.15.a.
Cil mẽdiera l'yuer qui n'a la-
bouré l'esté.Prouerb.20.a.
Le procureur d'iniquité à hon
te de mendier.Luc 16.a. L'aueu-
gle mẽdie au lõg du chemin. marc
10.g.Luc 18.g. Du mendiant ap-
pellé lazare.Luc 16.e.Le mendiãt
en danger de desrober,& blasphe
mer.Prouerb.20.b.

Mensonge.

On doit fuyr mensonge. Exo.
23.a.Ephe.4.f.Colos.3.b. Tout
homme est menteur. Psal. 116.a.
Le iuge ne doit point receuoir la
mensonge.exo.23.a. Le tesmoing
menteur perira.Prouerb.21.d.
Celuy est menteur qui nye q̃ Ie
sus est le Christ.1. Iehan 2.c.
Dieu met l'esprit de mensonge
en la bouche du faulx prophete
pour deceuoir ceux qui mesprisent
sa parolle.3. Roys 22. c. & pour
lés faire croyre aux mensonges.2.
Thes.2.c.voyez soubz Christ.

Ministration.

De l'administration enuers lés
paoures sainctz chrestiens.Ro.15.
f.2.cor.8.b.9.b.c.d.
L'administration de la reconci-
liation faicte par Christ receuë de
Paul 2.cor.5.d.
L'administration de la parolle
c'est la predication de l'euãgile de
la grace de Dieu. Act.20.e. Qui
ne doit estre vituperé par nostre of
fence.2.corin.6.a.
Christ assis à la dextre du sie-
ge de la maiesté 'administrateur
dés choses haultes.Ebr.8.a.
Diuers ministres donnez en l'e-
glise.Ephe.4.b.1. Corinth. 12. a.
Rom.12.c.d.

Ministre ou euesque.

Christ baille ordõnãces aux mi
nistres de la parolle.Mat.10.a.
Christ ministre de la circonci-
sion.Rom.15.b.
Lés ministres doyuent nourrir
leur troppeau.Ieh.21.e.1.pier.5.a
Quel doit estre l'amour du mi-
nistre enuers ceux ausquelz il pre
sche.Philip.1.a.
Estimez dés apostres cõme dés
ministres de Christ.1.cor.4.a.
Lés droictz & libertes dés mi-
nistres.1.Cor.9.

Qui veult eſtre le plus grãd ſoit
miniſtre. Matt.20.d. Marc 10.g.
Luc 22.c.

Le magiſtrat miniſtre de Dieu.
Rom.13.a.

Lés anges miniſtrent à Chriſt.
Mat.4.d.

Le miniſtre euãgelique doit pre
ſcher la parolle de Dieu.1.pier.4.
c.& rendre graces quand il ſent ꝙ
la parolle fructifie. Philip.1.a.1.
Theſ.1.a.ſans cercher ſon propre.
2.Cor.12.c.Philip.2.c.ne gaing
deshonneſte.Tite 1.a.En quoy fai
ſant on le doit nourrir.Mat.10.b.
1.Cor.9.a.b.1.Theſ.5.c.a.à l'exẽ
ple dés Philippiens qui ont nour
ry ſainct Paul.Philip.4.b.

On doit prier Dieu qu'il donne
bons miniſtres.Matt.9.d. leſqlz
on doit aymer.1.Theſ.5.c.& leur
faire honneur.1.Theſ.2.b.

Miracles.

Le prophete quiveult ſouſtrai-
re le peuple par miracles de la
vraye dilection,ne doit point eſtre
ouy mais occis.Deu.13.a.

La puiſſance de faire miracles
eſt donnée par l'eſprit de Dieu.1.
cor.12.b.act.3.b.7.c.pour la con
firmation de la parolle & aucune
foys au mauuais.Mat.7.a. theſſ.
2.g.Marc 16.d.

On ne ſe doit reſiouyr d'auoir
puiſſãce de faire miracles, mais de
ce qu'on a ſon nom eſcrit au ciel.
Luc 10.c.

Sãs miracles ou ſignes lés Iuifz
ne veulent croyre.Iehan 4.g.

Miſericorde de Dieu
enuers nous.

Dieu eſt riche en miſericorde.
Ephe.2.a.& eſt le pere d'icelle.2.
cor.1.a.leſquelles ſont en grãd nõ
bre.2.Samu.24.c.pſal.33.c.Ioel
2.d.à laquelle il ſe fault glorifier.
Eccle.17.d.& la raconter.18.a.

Samuel met au deuant la miſeri
corde de Dieu au peuple qui demã
de vn Roy.1.Samu.12.b.

Dieu a deliuré ſon peuple par
miſericorde & benignité.exo.15.c

Miſericorde et mercy à ceux q
changent leur vie de mal en bien.
Deu.30.a.Oſée 14.e.

Miſericorde dés hões
enuers lés hommes.

Dieu veult miſericorde & non
ſacrifice.Mat.9.b.12.a. Oſée 6.c
ſoyõs donc miſericordieux ioyeu
ſement.Ro.12.b.cõme noſtre pe-
re. Luc 6.f. pardonnans lés vnz
aux autres ainſi que Dieu nous a
faict par Chriſt. Epheſ.4.g. affin
auſsi que nous ſecourions à la ne-
ceſsité du prochain.Coloſ.3.b.car
miſericorde eſt promiſe aux miſeri
cordieux.Mat.5.a.

Qui ne faict miſericorde receura
iugemẽt ſans miſericorde.Iaq.2.c.

Monde.

Le monde faict par la parolle
de Dieu.gen.1.a.Iehan 1.a.

Le monde eſt plein de meſchan
ceté.1.Iehan 5.d.aſſauoir de cõcu-
piſcence de chair,dés yeux,et d'or
gueil de vie.1.Iehã 2.c. L'amytie
duquel eſt inimitie cõtre dieu.Iaq.
4.a.car qui ayme le mõde il n'ay
me point Dieu.1.Ieh.2.b. & ne le
congnoiſt point. Iehan 1.a.17.d.

N'aymons point donc le mõde,
ne ce qui eſt en luy.1.Iehan 2.b.

Le monde hayt lés fideles, &
pourquoy.1.Ieh.3.c.leſquelz par
foy le vainquent.1.Ieh.5.a.b.

Dieu a eslcu lés choſes foibles
de ce mõde lés folles & lés villes.
1.cor.1.d.l'eſprit du mõde.1.cor.
2.c.lés ſainctz iugeront de ce mõ
de.1.cor.6.a.Dieu en Chriſt recõ
cilioit le monde.2.cor.5.d.

Mort.

Mort predicte à Adam.gen.2.
c.& aux tranſgreſſeurs de la pa-
rolle de Dieu. Deu.30.d.& par le
peché d'vn hõe.Ro.5.c.il eſt ordõ
né à tous de mourir.Ebr.9.g. dõt
la memoire eſt amere.Eccle.41.a.
& le iour incertain.luc 12.e.ecc.9
a.on ne doit riẽ croire aux mortz
Luc 16.g.Iſa.8.d. Deute. 18.a.b.
plus toſt à la loy & aux teſmoi-
gnages.Iſa.9.d.Deu.18.a.Contre
quoy feit Saul 1.Samu.28.a.b.

Lés pſtres ne doiuẽt aſsiſter aux
funerailles désmortz.Leui.21.a.

La mort de Chriſt.

Chriſt meurt.1.Ieh.19.f. Nous
monſtrant ſa charité.1.Ieh. 3.c.af-
fin ꝙ la grace de Dieu fuſt en nous
Ebr.2.b.Et qu'il nous amenaſt à
luy.1.pier.2.d. laqlle il a aboly.2
tim.1.c. deſtruiſant celuy q a l'em
pire d'icelle(c'eſt à dire le diable.)
Ebr.2.d.

De l'effect de la mort de chriſt
voyez.Rom.4.d.Car il eſt mort
pour noz pechez, & ſ'eſt donné
rançon pour tous.1.Timo.2.b.et
reſuſcité pour noſtre iuſtificatio[n]
Rom.4.d.5.b.c.Ezech.3.b.2.co
rin.5.c.Coloſ.1.c.Ebr.9.d. Apo
calip.1.b.

Mourir auec Chriſt & eſtre b[a]
ptizé en ſa mort & enſeuely au[ec]
luy.Rom.6.a.b.

Item mourir auec Chriſt d[es]
elementz & reigles de ce mond[e]
c'eſt n'eſtre point obligé aux tr[a]
ditions qui nous deffendent [de]
n'attoucher à cecy:ou de ne ma[n]
ger de cela.Coloſ.2.d.

La mort ſeconde. Apocal.2.c
20.d.21.c.

Ceux meurẽt & eſt l'ire de die[u]
ſur eux qui ne croyent point e[n]
Chriſt.Ieh.3.d.

Mais ne mourir point c'eſt a[-]
uoir la vie eternelle.Iehan 6.e.

Ceux donc qui croyẽt ne mou[r]
ront iamais.Iehan 5.d.8.f.11.d.

Mortification.

Il fault mortifier lés membres.
Coloſ.3.a.

Murmure.

Murmure contre Moyſe.exo.
15.d.16.a.17.a. Nombr.14.e.16.
b.17.a.

Le peuple murmure contre ſé[s]
princes.Ioſue 9.c.

Phariſiens murmurent contre
Chriſt:pource qu'il mangeoit a-
uec lés publicains. Luc 5.c. E[t]
pardonnoit lés pechez. Luc 15.a.

Et qu'il ſ'eſtoit retiré chez v[n]
pecheur.Luc.19.a. *Item pourtant*
qu'il auoit dit. Ie ſuis le pain qui
ſuis deſcendu du ciel.Ieh.6.e.

Ne murmurons point contre
Dieu affin que ne periſſõs.1.Cor.
10.b.mais faiſons tout ſans mur-
mure. Philip.2.b. Car on la doit
euiter.Sap.1.a.

Naiz de rechef.

NOus ſommes naiz de re-
chef par la parolle de
Dieu,qui nous a eſté pre-
ſchée.1.Pier.1.d.car ſi aucun n'eſt
nay de rechef, il ne peut entrer au
Royaume dés cieux. Iehan.3.a.
Ceux donc qui ſont ainſi nayz
doiuent oſter toute malice & com
me enfans nouuellement naiz de-
ſirer le laict de la parolle de Dieu
1.Pier.2.a.

Nom de Dieu.

Le nom de Dieu ne doit eſtre
prins en vain. Exo.20.a.deu.5.b.

Lés inuocateurs du nom de
Chriſt

hrist se doiuent separer de toute iquité.2.Timo.2.c.

Nul nom est baillé aux hõmes uquel ilz puissẽt estre sauuez, fors ue le nom de Christ. Act.4.b.

Nous prions le nom de Dieu re annoncé sanctifié, & glorifié ar tout Matt.6.b. Psal.8.b. com e feit Dauid.2.Samu.7.d.

Estimons noz seigneurs dignes hõneur: affin que le nom de dieu soit blasphemé.1.Timo.6.a.& ui blaspheme contre le nom de ieu, est lapidé. Leuit.24.b.c. car est celuy qui doit estre inuoqué. re.14.b. auquel il fault fleschir out genoulz.Philip.2.b.

Nouueau.

Nouuelle creature, estre en hrist.2.Cor.5.d.

Nouueau testament, c'est la re-issïon dés pechez par le sang. De hrist Matth.26.c. Marc 14.c. uc.12.b.

Dieu nous a promis dõner nou elles loix en noz cœurs, & n'a-oir plus souuenance de noz pe-ez.Iere.3.e.Ebr.8.c.10.d.Duql aul a receu la dispensation.2. orin.3.b.

En Christ rien ne vaut fors la ouuelle creature.Gala.6.d. et che iner à noueauté de vie. Rom.6. affin que seruions en nouuelleté esprit.Rom.7.a. estans renouuel z en l'esprit de nostre pensée. yans aussi vestu le nouueau hõ e qui se renouuelle à congnoissan e de celuy qui la crée.Colos.3.b. ph.4.e. affin que viuions en iu tice & sainteté.

Oblation.

Dieu n'a point voulu obla tion pour le peche. Psal. 40.b.Ebr.10.b. car christ, est vne foys offert en oblation our noz pechez, & nostre sancti-ication.Ebr.9.g. il ne fault donc lus offrir. Ebri.7. Car par vne ulle oblation il a parfaictz à erpetuité ceux qui sont sanctifiez Ebr.10.c.

Christ s'est baillé pour nous à Dieu, en oblation.Ephe.5.a.

Dés oblations du vieil testamẽt, voyez.Leu.9.c.9.a.22.c.& nõb. 7.a.15.c.29.a.

Obeyssance.

Il faut obeyr à la parolle de Dieu.Exo.15.g.& Deute.30.d. car qui y obeist est beneict. Exo.15. d.Deut.11.d. & qui n'y obeist est reiecté.Exemple de Saul.1.Samu. 28.c. soyons donc enfans d'obeis-sance.1.Pier.1.c. Premierement à Dieu plus que aux hommes. Act. 5.e. Item à noz parens Exod.20. b.Coloss.3.d.Eph.6.a. Exemple en Christ. Luc.2.g. Philip. 2.b. Item obeissance aux superieurs. Exo.22.a.Ebri.13.c. Exẽple aux Israelites Deut.34.c. voyez Eph. 6.a.

Obedience de la femme à son mary.1.Pier.3.a.

Dieu ayme plus qu'on obeysse à sés commandemens, que de luy faire sacrifices.1.Sam.15.e. osée 6.e

Obeyssons dõc affin qu'il nous soit bien.Iere.42.b.Ios.24.f.

Occir.

Occision est deffendue Gene.9. b.Exo.20.b.Deu.5.b.

Qui occist l'homme, doit estre occis.Leui.24.c.Nomb.25.d.

Dieu commãde d'occire le prophete qui par miracles retire le peuple de sa parolle, voire le frere, le filz, la fille, ou la femme. Deute. 13.a.b.

Qui occist son prochain est de Dieu maudit.Deut.27.d.

Dieu occist & faict viure ce qu'il veut.Deu.32.e.f.

Ceux qui estoient en ruyne au peuple estoient occiz selon la loy. Deute.7.d.

Cil occist son frere qui le hayt. Ieh.3.c.

Oraison.

L'oraison que Christ nous enseigne.Matt.6.b.Luc.11.a.

L'oraison du Chrestiẽ doit estre continuelle, ardante, & perseuerante. Ce que Christ monstre par similitude.Luc.11.a.18.a. A quoy aussi il nous exhorte. Matth.7.a. Itẽ S.Paul Rom.12.c.Ephe.6.c.Coloss.4.a.1.Thess.5.d.

Car la continuelle oraison du iuste, est de moult grande efficace enuers Dieu Iaq.5.d. Exemple en Elie.4.Roys.17.a. Pource deuõs nous faire purement oraison & en tout lieu sans ire & dissention.1. Tim.2.c.Psal.103.a.

Parolle de Dieu.

Parolle de Dieu, c'est le filz de Dieu. Ieh.1.a. Ebr.1.a. 4.c.1.Ieh.1.a.

Parolle de Dieu doit estre en nostre cœur.Deu.5.b.11.c.32.g.

La louëge de la parolle de dieu Prouer.30.a.

Exhortation à ouyr la parolle de Dieu Isa.55.a.

On ne doit faire que selon la parolle de Dieu, sans y rien adiouster ou diminuer. Deute.4.a.12.c. Nomb.9.a. Prouer.30.

La parolle de dieu demeure eter nellement Isa.40.b.1.Pier.1.d.

Parolle de verité Ephe.1.c. de vie eternelle. Act.5.d. de reconciliation.2.Cor.5.d. laquelle gardãs la charité de Dieu est vrayement en nous.1.Ieh.2.b. & auõs raison & maniere de viure.Isa.8.d.28.g.

La parolle de Dieu est en scandale aux infideles. Ro.11.b.Psal. 69.e.

On doit euiter ceux qui veulent retirer de la parolle de Dieu Ro. 16.c.

La parolle de Dieu (que Christ appelle la chose saincte & lés marguerites) ne doit estre preschée aux chiens aduersaires & impugnateurs, n'aux porcz moqueurs & contempteurs d'icelle. Matt.7. a.Prouer.23.b.

La parolle de Dieu ne demeure poĩt en nous, si nous ne croyõs à Christ Ieh.5.f. Prions dõc qu'el le habite en nous Coloss.3.c.& qu'elle soit preschée & annoncée à tous. Matth.28.d. Marc 16.d. Act.1.a. oportunement & importunement, ou à heure & hors heure.2.Timo.4.a. en toute maniere, soit par occasion, ou par verité Philip.1.b. car c'est la lampe.psal. 119.d. la fontaine de sapience Isa. 55.a.Eccl.1.a.

Le pain. Matt.4. le heaume, de salut, le glaiue de l'esprit. Eph.6.c.

Paillardise.

Paillardise ne doit estre au peu ple de Dieu. Deute.23.c. Il fault donc fuyr la paillarde. Prou.23. c. Car lés leures de la paillarde, ou estrangiere distillent comme la raye de miel. Prouer. 5.a. Et est vne fosse profonde. Prouer.23.c.

Qui s'adioinct à la paillarde, il est vn corps auec elle.1.Cor.6.d.

Lés paillardes & lés publicains entrent au Royaume de dieu mais lés Pharisiens n'y entrent point. Matt.21.c. Le grand sacrificateur

ne doit prendre la paillarde. Leui. 12.c.

Ierusalem à cause de son idolatrie est appellée paillarde Isa.1.f. Iere.2.e.3.a. Ezec.16. d. Niniue Est appellé aussi paillarde pour la mesme cause. Nom.13.a.b.c.

Lés prestres ornent leurs paillardes de l'or de leurs ymages. Baruch.6.a.

Deux paillardes sont ouyes en leur cause.3.Roys.3.c.

La vision de la grande paillarde, auec laquelle lés Roys de la terre ont faict fornications. Apocalip. 17. a. laquelle est punie. Apo.1 9.a.

Pain.

Pain, pour tout ce qui est necessaire à la vie presente. Gene.18.a. Matt.6.b. qui doit estre mangé à la sueur de nostre visage. Gen.3.d. & de party aux paoures. Isa. 58.c. Exemple d'Elisée.4.Roys 4.g.

Pain multiplié par Christ mat. 14.b. Marc.6.d. Aucuns cerchent Christ pource qu'ilz ont mangé dés pains. Ieh.6.c.

Pain de vie Christ. Ieh.6.d.

Le pain dés enfans matt.15.c.

Le pain que nous rompons, est la communion du corps de Christ 1.Corin.10.d. Nous sommes plusieurs vn pain & vn corps, au mesme.

Quiconque mangera le pain & beura le calice du Seigneur indignement sera coupable du corps & du sang du Seigneur.1. Corin. 11.f.

Pasteurs.

Pasteur est Christ. Iehan 10.b. Ebr.13.d.1.Pier.2.d.5.a.

Pasteurs & docteurs en l'eglise Eph.4o.c.

Donnes selõ le cœur de Dieu pour nous paistre de science & intelligẽce. Iere.3.c.

Contre lés mauuais pasteurs, voyez. Iere.2.b.10.d. Maledictiõ sus eux. Iere.23.a. Ezec.34.a. Zacha.10.a.

Paix.

Paix signifie ioye de conscience, & seurette contre Satan nostre aduersaire & generalement abondance de tout bien, dont voyez. Isa.52.a. Ierem.23.a. Osée 2.a. Ce que desire Paul à ceux auquelz il escrit. Rom.1.a. & de laquelle dieu est aucteur.1.Thes.5.d.1. Cor.14. g. & est Christ nostre paix. Ephe. 2.d.

Christ desire la paix à sés Apostres. Luc.24.f. Ieh.14. d.16.g.20. e. laquelle ne peut estre comprise par humaine raison. Phil.4.b.

Nous deuons auoir paix auec tous lés hommes tant qu'il est en nous. Rom.12.d. Ebri.12 .Eph.4. a.1.Pier.3.b. Psal.34.c. Auec ceux qui inuoquent le nom du Seigñr. 2.Timo.2.d. & auec lés ministres de la parolle.1. Thessa.5.c. Car le Seigneur nous a appellez à paix & concorde. Colos.3.b.

Paoures.

Aux paoures on doit laisser lés espicz de la moisson & lés grains dés raisins. Leui.19.b.

Prester aux paoures, sans esperance de recouurer. Luc.6.c.

Donne dés premices de tous tés fruictz aux paouures. Prouer.3.c.

Nous aurons tousiours dés paouures. Marc 14.a. Mais nous n'aurons pas tousiours. Christ Matt.26.a. Ieh.12.a. Christ s'est faict paoure pour nous.2. Cor.8. b. ayõs dõc soing d'eux. Ro.12.b 13.f.1.Cor.9.b. Prouerb.21.b. Ce qui est faict au paoure, est faict a Christ. Matt.25.d.

Dõne aux paoures & tu auras thresor aux cieux. mat.19.c. mar. 10.c. Luc.18.d.

Lés paoures d'esprit son heureux. Matt.5.a. Luc.6.d. car l'euãgile leur est annoncé. Matth.11.a. Luc.7.d.

Dieu a esleu lés paoures. Iaq. 2.a. selon le monde.

Parentz.

Honnorer lés parentz, c'est leur bien faire en administrant ce qu'il leur est besoing. Matt.15.a. Marc 7.a. Il faut donc ce faire. Exo.20. b. Leui.19.a. Deutero.5.b. en leur obeyssant. Prouer.33.e. Colos.3.d. Ephe.6.a.

Car Dieu reprint le peuple d'Israël, pource qu'il desobeit aux parentz. Eze.22.b. Toutesfoys il ne leur faut point plus obeyr que à Christ. Matt.10.d.

Lés parentz doiuent enseigner la parolle de Dieu à leurs enfans. Deut.11.c.

Patience.

Le patient est de grande prudẽce. Prouer.14.d.

L'homme patient appaise no[...] Prouer.15. Mieux vaut l'esprit [...]tient que le fier. Eccl.7.b.

Patience est louée. Prouerb.[...] c. & necessaire aux chrestiẽs. Eb[...] 10.g. Car elle engẽdre probati[...] Rom.5.a. Exemple aux prop[...]tes. Iaq.5.c. Item, en Iob au m[...]me.12.a. Item en Tobie, au m[...]me.2.b.

Par patience et consolation d[...] escriptures ayons esperãce. Ro[...] 15.a.

Exhortation à patiẽce.2.Co[...] 6.a.1.Timo.6.b. Tite.2.a.

En patience & doctrine argu[...] reprendre, admonester.2.Tim.4[...]

Penitence, ou repentance.

Penitence faulse. Gene.4.c.[...] Samu.15.f. Exo.9.f.10.d. Matt[...] 27.a.

Penitence vraye.4.Roys 20.[...] 2.Chroni.32.f. Isa.38.a.2. Chr[...] 36.1. Esdre.4.b. Iere.4.a. Act.2.[...]

Au vray penitent vie & pr[...]messe. Eze.33.c. Deu.30.a.3. Roy[...] 2.g. Laquelle Dieu donne aux p[...]cheurs. Act.5.e.11.c.2. Timo.2.[...] & est proprement changement d[...] vie. Act.3.d. Non de robbes, viã[...]des, iours, ou places. Isay.58.b.[...] Ieremi.14.b,

Penitence doit estre preschée[...] Luc.24.g. Act.5.f.8.d. Car Die[...] faict misericorde aux penitens. Ie[...]remi. 18.b. donc repentons no[...] 2.Cor.7.b.

Toutesfoys que nostre, frere [...] repent pardõnons luy. Mat.18.c[...]

Peché.

Peché est iniquite.1. Ieh.3.a.5.[...]

Peché non à mort & peché [...] mort.1.Ieh.5.d. duquel lés gaiges est la mort. Rom.6.d.

Nul n'est sans peché. Rom.3.[...] b.c. Psal.14. Prouer.20.b.

Christ sans peché. Iehan.8.f.1.[...] Pier.2.d.1.Ieh.3.b.

Christ de peché, à condamné le peché par la chair. Rom.8.a.

Dieu a faict celuy qui n'a point congneu de peché estre oblation de peché pour nous.2.Cor.6.d.

Le peché irremissible c'est, le peché contre le sainct Esprit. Matt. 12.c. pour lequel on ne doit point prier.1.Ieh.5.d. ny en ce siecle ny a l'autre, c'estadire iamais. mar.3.d

Victoire nous est dõnée de dieu par

ar Christ, contre peché, mort, & nfer.1.Cor.15.g.

Peché sus peché.Esa.30.a.

Peché ne doit regner en nostre orps.Ro.6.b.affin que ne soyōs ndurcis.Ebr.3.c. & chargez de echez.Ebr.12.a.

Celuy qui a peché, a Christ pour duocat.1.Ieh.2.a.Si nous confes-ons noz pechez, Christ est fidele iuste pour nous pardonner.1. eh.1.c.Parabole en l'enfant pdi- ue. Luc.15.c. Exemple en la pe- ceresse.Luc.7.f.Item du brigād. Matt.27.Item de Pierre Matth. 6.g.

Persecution.

Persecution à tous ceux qui eullent viure fidelement.2.Tim. c.dont il nous admoneste. matt. .b.c.mais qui est persecuté en ne cité, fuye en l'autre. Matt.10. achant que lés persecutions iennent de Dieu.Psal.39. d.des- lles il peult deliurer: Exēple en aul.2.Timo.3.c. Il lés faut dōc orter en patience.1.Cor. 4.c.& ier pour lés persecuteurs. Matt. g.Rom.12.c.

Grande persecution.Actes.8.a. .g.

Perseuerance.

Qui perseuera en malice perira. Sam.12.d.

Perseuerance en oraison.Act.1. Similitude.Luc.11.a.18.a.

Confirmation dés Royaumes ceux qui perseuereront aux cō- andemens.1. Chron.28.b.

Perseuerance est donnée de hrist aux fideles.1.Corin.1.a.A quelle il lés admoneste.Iehā.15. Car qui perseuerera iusque à la nfera sauué. Matt.16.c.24.b.

Pestilence.

Moyse veult sacrifier à Dieu our euiter pestilence.Exo.5.a.

Pestilence sus le bestail d'Egy- te.Exo.9.a.

Pestilence aux milieu dés villes ui ne s'amendent point.Leuitiq. 6.d.

Pestilenee sus le peuple fidele. Nomb.14.b. Requeste de Salo- on contre pestilence.3. Roys.8. Soixante dix mille hōes mortz e peste.2.Samu.24.c.1.Chr.21.b

Faux prophetes disent que la estilence ne doit venir sus lés pe- heurs.Ieremi.14.c. Chaire de pe- stilence, c'est banc de moqueurs. Psal.1.a.

Ierusalem menacée de pestilen- ce.Iere.21.a.29.d.38.a. Matt.24. a.Luc.21.c.

Dieu enuoye pestilence quand on desobeyt à sa parolle.Leui.26. d.Deut.28.b.

Pestilence esleute de Dauid, af- fin qu'il mourust auec lés autres. 2.Sam.24.c.Laquelle cessa aprés auoir recongneu son peché, au mesme.

Pierre.

Dieu donne de l'eaue de la pier re.Exo.17.b.Nomb.20.b.

Christ est la pierre.1.Cor.10.a.

Christ est la pierre de scādale à ceux qui choppent (c'est offensent à l'encontre de la parolle: non croyans à icelle.)1.Pier.2.b.

Christ est la pierre, en laquelle lés Iuifz ont regardé par foy, croyans qu'il deuoit par aprés ve- nir, de laquelle ilz ont puisé le bre- uaige spirituel.1.Cor.10.a.

Sus la pierre(c'est la foy qu'on a en Christ) est le fondement de l'eglise.Matt.16.c.

Prestre.

Voyez sus, le mot: Sacrifica- teur.

Predestination.

Ceux que Dieu a parauāt con- gneu, il lés a predestinez à estre faiz conformes à l'image de son filz.Rom.8.e.

Ceux que Dieu a predestinez il lés a aussi appellez &c.au mes- me.f.

Non par sapience de parolle, mais par la follie de predication de la croix de Christ. 1.Corinth. 1.c.

Dieu nous a predestinez pour adopter en filz par Iesus Christ. Ephes.1.a.

Prescheurs.

Prescheurs, c'est adire pasteurs, ministres & Euesques doiuēt estre enuoyez de Dieu. Matt.9.d. Luc 10.a.Rom.10.

Et prescher sa parolle.1.pie.4.c

Non par sapience humaine. 1.Co rinth.1.c.2.a.

Prescheurs ne doiuent entendre aux fables.1.Timo.1.a.4.b.

On doit auoir ceux qui labou- rent & sont constituez sus le peu- ple en tresgrande estime par chari- té.1.Thessa.5.c.car qui lés despri- se il desprise celuy qui lés a en- uoyé.Luc.10.Ieh.13.c.

Prescheurs seruiteurs pour ceux à qui ilz preschent.1.Corint.3.a. 2.Corin.4.b.

Prescheurs ne doiuent rien im- poser d'eux mesmes aux fideles. 1.Cor.7.d.f.ilz doiuent aussi edi fier dessus Christ.1.Cor.3.e.

Prescheurs ont puissance en edi- fication & non en destruction.2. Cor.10.b.Pour verité non contre verité.2.Cor.13.c.

Prescheurs ordonnez particu- lierement en chascune Eglise.Act. 14.d.Tit.1.b.

Si aucun (voire fusse vn ange du ciel) presche autrement que lés Apostres n'ont presché, qu'il sois en malediction.Gal.1.b.

Prescheurs ne doiuēt enseigner la doctrine ny lés commandemēs dés hommes pour obliger lés con- sciences. Matt.15.b.

Faux prescheurs desquelz on se doit donner garde & de leur do- ctrine: voyez Michée.3.b.Ierem. 23.f.Isa.29.d.

Faux prescheurs sont nommez Antechristz.1.Ieh.2.c. Faignans humilité & religion d'Anges.Co- loss.2.d. Pleins d'outrecuydance. 2.Cor.2.c.Ennemys de la croix de Christ.Pensans dés choses ter- riennes & ayans leur ventre pour Dieu.Philip.3.d.& seruans à leur ventre.Ro.16.c.

Faux prescheurs loups griefz nommez par Paul.Act.20.f. Et par Christ.Matth.7.c.loups ra- uissans.

Faux prescheurs veullent ensei- gner lés autres & ne sauent rien. 1.Timot.1.b.Car ilz sont corrom puz d'entendement & priuez de verité. 1.Timoth.6.b. Reputans gaing estre pieté, au mesme.

Pour lés congnoistre, voyez.2. Pier.2.Iude. 1.Timot.4.a. 2.Ti- mot.3.a.Zach.11.d.

Priere.

Christ faict priere pour nous. Ieh.15.f.17.b. Ebr.7.d.9.f.car il sait qu'il est exaucé enuers son pe- re.Ieh.11.e.

Nous ne sauons quelle chose nous deuons prier: mais l'esprit ayde nostre infirmité.Ro.7.e.

Celuy qui veut prier, doit par-

donner.Marc.31.c.

Il faut prier de voix,& de pensée.1.Corint.14.d.& auec grande fianee.Psalm.25.a.car si deux ou troys sont assemblez au nom de christ,ilz obtiẽdrõt tout ce qu'ilz demãderont.Mat.18.c.voire s'ilz prient en foy.Iaq.1.a.

Prince.

Ioseph prince et regẽt sus Egypte.Gen.42.a.

Lés princes qui laissent idolatrer le peuple sont pendus.Nombres.25.a.

Priuces inuitez pour ouyr la parolle de Dieu.Isa.1.c.

Lés princes sont ministres de Dieu.Ro.13.a.b.qui doiuent estre sages discretz & expers.Deu.1.b ausquelz Ezechiel faict exhortation. Ezech.22.f.45.b.c.d. Item Sopho.3.a. Item Amos.6.a.Item Mich.3.a.c.

Aux mauuais princes,sont mauuais ministres.Prouerb.29.b.Ecclesiasti.10.a.

Christ est le prince dés pasteurs 1.Pier.5.b.& le chef de toute principauté.Coloss.2.b.

Le prince de ce monde, c'est le diable,qui est vaincu,& surmonté par christ.Ieh.12.e.14.d.16.c.que sainct Paul nomme le prince de la puissance de l'air.Eph.2.a.

Prochain.

Quiconque a necessité & affaire de nous est nostre prochain, à qui nous deuons subuenir,cõme christ nous enseigne par la parabole du Samaritain.Luc.10.e.ayant soing & cure de luy. Eccli.17.b.sans le diffamer. Eccli. 19.b.ou cõtẽner. Malach.2.b.ne iuger.Iaq.4.b.c. mais luy complaire à son edification.Rom.15.a.et l'aymer comme soymesme.Leui.19.c.Matt.22.d. car en ce faisant la loy est accomplie.Ro.13.c.

Contre le prochain on ne doit dire nul faux tesmoignage.Exod. 20.b.Ne le deceuoir.Leuiti.19.c. psal.15.a.b.23.a.

Quand tu presteras à ton prochain vn prest de quelque chose, tu n'entreras point en sa maison pour prendre son gaige.Deu.24.c.

Maudict est celuy qui frappe son prochain occultement.Deutero.27.d.

Contre ceux qui gastent la femme de leur prochain.Ezech.33.f.

Prophetes.

Prophetie, c'est don de Dieu, baillé par le sainct esprit nõ point par aucune volunté humaine. 2. Pier.1.b.Ro.12.b.1.Corint.12.b. ce qui est aucunesfoys donné aux meschans.Matt.7.d.Exemple de Saul.1.Sam.18.b.Item de Caiphe. Ieh.11.f.pour ceux qui ne veulent croire.3.Roys.22.c.d.

Prophetes pour annoncer lés choses à aduenir comme Moyse, Dauid, Isaie, Ieremie, Daniel,& ainsi lés autres. Et comme ceux dont il est parlé. Act.11.d.21.b.1. Timot.4.a.2.pier.2.a.

Lés meschãs aucunesfoys prophetizent.Ieh.11.g.

Prophetes sont ceux qui interpretent l'escriture. 1.Corint.11.a. 12.d.14.f.

Il y a deux signes de vraye prophetie,l'vn si ce que le prophete a predict aduiẽt.Deut.18.a.l'autre si ne retire point le peuple de la vraye adoration de Dieu.deut. 13.a.Telz prophetes ne peuuent parler fors ce que Dieu a mis en leur bouche. 3.Roys.22.c.& ne sont point sans auctorité. Mich. 3.c. mesme enuers lés Roys. 4. Roys.5.c.

Paul met difference entre ꝓphete & docteur:car prophete,c'est celuy qui enseigne ce que Dieu luy reuele par son esprit à l'edificatiõ de l'eglise.Ephe.4.c.

Mais le docteur,c'est celuy qui enseigne la seulle parolle de Dieu, ayant esté premierement instruict par lés hommes,ce qu'il ne peult faire toutesfoys sans le don de Dieu:car c'est vn mesme esprit qui oeuure tout,en tous.1.cor.12.d.

Iadis lés prophetes estoient appellez voyans.1. Samuel 9.b.par lesquelz Dieu souloit respondre à ceux qui alloient au conseil à eux. 1.Samu.28.a.& lés retirer de leur idolatrie.4.Roys 17.b.

Quatre cens faulx ꝓphetes cõsentẽt au Roy Achab,de faire guerre contre Ramoth Galaad. Mais vn seul Micheas prophete du Seigneur cõseille le cõtraire.3. Roys 22.a.On ne doit point donc contemner lés prophetes.1. Thes.5.d ainçois prier d'auoir vn tel don.1. Corin.14.a.

Contre lés prophetesses menteresses.Exech.13.c.

Ieremie se complainct dés faulx prophetes.Iere.14.b.desquelz on se doit donner garde. Matt.7. car leur doctrine est pleine de mensonge,& d'auarice.Iere.8.c. pourtant qu'ilz ne preschent que pour la queste.3.Roys 13.b.

Menterie & malice du faulx prophete au mesme.d.

Prudence.

Prudence est aucunesfoys prise en l'escriture pour vne finesse par laquelle l'homme charnel se gouuerne cautement en sés affaires.Luc 16.b.que S. Paul appelle prudence charnelle qui est mort enuers Dieu.Rom.8.a.Baruch 3. par laquelle on ne se doit gouuerner.Eph.12.d.Prouerb.3.a. Item prudence est mise pour vn aduisement,par lequel chascun se donne garde d'outre passer ce à quoy il est appellé:affin qu'il puisse seruir a la gloire de Dieu, & au proffit du prochain: *& à ce faire Christ* nous admonneste.Mat.10.b.Item saiuct Pierre.1.Pier.4.b.

Prudence & sapience,ordinairement sont ioinctz en l'escripture: donc sapience faict entẽdre lés choses qui sont de Dieu.1. Cor.1.c.& 2.a.et prudence faict perseuerer en icelles.eph.1.Prouer.14.d.a quoy nous sommes exhortez.Prouerb 1.a.3.b.7.a.9.a. 16.b. Exẽple de Dauid.1.Samuel 18.b.c.

Psalmes.

Par Psalmes, hymnes & cantiques il fault chanter à Dieu auec action de graces en esprit & en pensée.Iug.5.a.1.Cor.14.c. Eph.5.d. colos.3.c.ps.8.d.10.a.

Publicains.

Publicains, ou fermiers sont ceux qui gouuernent lés thresors publiques principallement lés tailles lesquelz estoient iadis de grãde recommandation enuers lés Romains:mais odieux aux Pharisiẽs pour ce qu'ilz recuilloient tributz sus lés Iuifz au nom de l'empereur de Rome:et pource ilz reprochoiẽt aux Apostres que Christ mãgeoit auec lés publicains. Luc 5.f. & qu'il estoit leur amy.Luc 7.e.dés publicains, ou fermiers, voyez. Mat.18.d.21.c.Luc 3.c.

Purgatoire.

Ce

Retribution,sus loyer.

Richesses.

Abraham moult riche.Gen.13.b.Aussi Loth.gen.36.a. Salomõ riche.4.Roys.3.b.10.a.2. Chron.17.a.Namaam riche,mais ladre.4.Roys.5.a. Iosaphat riche.2.Chron.18.a.Ezechias riche & noble.2.Chron.32.f.

Richesses cõbien qu'elles soyẽt don de Dieu. prouerb.10.b.1.Timothee.6.d. Ecclesiastique.6.d. toutesfoys pource que lés hõmes souuent en abusent,l'escriture lés nomme richesses d'iniquité. Luc 16.c.car difficilement le riche entrera au royaume dés cieux. Matt.19.c.Marc.10.b.

Malediction sus lés riches abusans de leurs richesses.Luc.6.d.16 c.Iaq.5.a.

Ceux qui veulent estre faictz riches tombent aux liens du diable. 2.Timot.6.b.

Dieu est riche enuers ceux qui l'inuoquent.Ro.10.c.qui enrichit & appaourit.1.Sam.2.b.

Dieu a esleu lés paoures en ce monde riches en foy.Iaq.2.a.

Lés fideles faictz riches par Iesus Christ.1.cor.1.a.en foy,en parolle,en science,en toute diligence, & en charité.2.cor.8.b.

Dés richesses,voyez.1.Timot. 6.b.d.

Richesses mal acquises,perissent.prouer.18.b.

Dés richesses temporelles, que Christ appelle mãmon d'iniquité, on doit donner aux paoures. Luc.16.c.

Rome.

Rome(selon la translation commune)est propre nom de la concubine Nachor.Gen.22.d.Paul desire q̃ la grace de Dieu soit donneé aux Romains.Ro.1.a.Onesiphore a faict du biẽ à Paul alors qu'il estoit à Rome.2.Timo.1.d.Claude bannist lés Iuifz de Rome. Act.18.a.

Paul propose d'aller à Rome. Act.19.d.dont il est admonesté en vision.Act.23.c.

Roy.

Quel doit estre le Roy selõ dieu. deut.17.d.duquel le droict selõ lés gentilz est escrit.1.Sam.12.c.dont le cœur est à la main de Dieu. Prouer.20.a.

Le iuste Roy,est la force de sõ royaume.Prouerb.29.a.Sap.6.d. Eccli.10.a.

Le Roy ne doit point estre yurongne.prouer.31.n'auoir plusieurs fẽmes affin q̃lles ne destournent son cœur, aussi n'amassera point beaucop d'argent.deu.17.d

Le Roy doit lire le Deuteronome,c'est la loy:affin qu'il apprenne à craindre Dieu.Deuter.17.d. Exemple de Iosias.4.Roys.22.c et la prescher au peuple.Exemple de Salomon.3.Roys.8.f.

Roys heureux,par misericorde.prouerb.25.a.Exemple de Dauid,Ezechias & Iosias.Eccli.49. a. Item en Iosaphat & Asa.3. Roys.15.b.22.e.

Honnorons le Roy.1.pier.2.c. & prions pour luy.1.Timo.2.a.

Le Roy Ieroboam,pource qu'il portoit lés images, & soustenoit idolatrie en son royaume, induysant son peuple auoir fiance en autre qu'en Dieu, est horriblement menacé. 3.Roys. 14.a.b.c. Item Baasa pour la mesme chose.16.a.b

Lés pires desirent de regner. Exemple de la ronce. Iug.9.b.

On se doit donner garde de la fureur dés Roys.prouer.16.b.car ilz ont faict fornication auec la paillarde. Apoca.17.a.soubz lesquelz n'y a que malheur.Eccli.10 Que s'ilz perseuerent en leur malice ilz perirõt auec le peuple.1.Samu.12.d.

Au Roy dés siecles immortel, inuisible,& seul sage,honneur & gloire.1.Timo.1.d.

Lés chrestiens sont Roys & sacrificateurs de Dieu le pere,establis par Iesus Christ.Apoc.1.b.5. c.1.pier.2.b.

Royaume.

Dieu regnera eternellement. Exod.15.c.

Le regne de Christ est descrit en la benediction de Iuda.Gen.49.b. Item Isa.32.a.

Le regne de Christ eternel.Isa. 9.b.Dan.7.g.Luc.10.Il fault dõc qu'il regne iusque à tant qu'il aura faict de sés ennemys son marchepied.1.cor.15.d.

Du royaume de Christ sont priuez ceux qui obeyssent en leur chair.Gal.5.d.qui trompent leurs freres sont iniustes.1. Cor.6.b.La chair le sang ne pœuuẽt heriter le royaume de Dieu.1.cor.15.f.

Du royaume de Christ, voyez Luc.22.c.mat.15.c.d.1.Thes.1.b

Le royaume dés cieux ou royaume de Dieu,c'est la cõgnoissance de l'Euangile,ou l'eglise assemblée par l'Euangile.Mat.13. Aucuns sont chastrez d'eux mesmes pour le royaume dés cieux Matt.19.b.ce qu'il ne peuuẽt faire si ne leur est donné de Dieu Sapien.8.d.

Le royaume de dieu n'est point viande ne breuuage: mais iustice paix & ioye au sainct esprit Rom.14.c.

Le royaume de Dieu n'est pas en parolle,mais en vertu.1.cor.4. d.& par ainsi le royaume de Dieu est dedans le croyant.17.e.

Lés croyans sont deliurez de la puissance de tenebres & sont transportez au royaume du filz par lequel auons redemption.Coloss.1.b.

Adiuteurs au royaume de dieu Colos.4.c.

Cheminer dignement à Dieu appelle à son royaume & gloire 1.Thes.2.b.

Ceux qui ont patience aux tribulations,& foy:sont reputez dignes du royaume de Dieu. 2 Thes.1.b.

Sauuez au royaume celeste.2 Timot.4.d.Auquel il faut entrer par plusieurs tribulatiõs.act.14.d

Lés violentz rauissent le royaume dés cieux.Matt.11.b.c'est,ont si grand desir qu'ilz contemnent leur propre vie, & abandonnent tout: voire pere & mere,pour le grand desir qu'ilz ont de receuoir l'Euangile de Christ,& estre participans du royaume celeste.

Veoir le royaume de Dieu,c'est le posseder,l'auoir,& en estre participant.Ieh.3.a.

Sabbath,ou repos.

SAbbath, ou iour du repos estoit moult estroictement commãdé aux Iuifz. Exo. 16.e.20.b.31.a.34.35.a.Leuit.19. a.f.23.a.26.a.deut.5.b.Iere.17.c.

Dieu se reposa au septiesme iour.Gen.2.a.Le sabbath ordonné en memoire du repos q̃l auoit donné aux enfans d'Israël,lés deliurãs d'Egypte.deut.5.b.Itẽ pour

faire

aire reposer lés bestes,& lés serui
eurs.Exo.23.b.
Ceste ceremonie Iudaique est
effée,car il ne faut plus obseruer
és iours.colos.2.a.Marc.3.a.luc
.a.b.13.c.d.14.a. Ieh.5.a.b.c.7.
.9.c. Matth.12.a.Gal.4.b.mais
esprit de verité cõtenu soubz cest
mbre doit tousiours estre en
ous,c'est de reposer,et nous abste
ir dés oeuures de propre volunté.
sa.56.a.58.d.ce q nous doit estre
erpetuel. Isa.66.g. Ebr.4.d. &
ous appliquer aux oeuures de
oy : c'est subuenir l'vn à l'autre
ar charité &c. Matt.12.a.Marc
.a.Luc.6.a.

Sacrement.

Sacrement, *Archane*, *Mystere*,
our chose cachée, secrette, incon.
neuë:laquelle toutesfoys est reue-
ée en certain temps quand c'est le
on plaisir du Seigneur.1. Cor.4.
.Coloss.1.d. Eph.1. b. 3.a.5.g.1.
Timo.3.d. Tobias.12.b. Sapi.2.
.Daniel.2.c.Apo.17.b.
Deux sacramens en l'eglise,c'est
sauoir l'eaue du Baptesme & le
ain & vin de la cene dont voyez
leurs lieux.

Sacrifice.

Sacrifice en l'escriture signifie
aucunesfoys *tout ce qui estoit of-*
ert par feu à l'autel. Leui.2.a.b.
tem l'escriture nomme aucunes-
oys peché, Sacrifice, comme ap-
ert. Osé.4.b.Et ainsi la mort de
Christ à cause que c'estoit vn sacri
ice est nommée peché.Rom.8.a.
Item, manger le sacrifice dés
mortz : c'est manger dés choses
resentées & offertes aux idoles,
mages, & choses mortes. Psalm.
06. & comme on faict.1.Cor.8.
.10.d.e.
Lés sacrifices n'ont peu empe-
scher la punition d'Eli. 1.Samu.
.c.Car Dieu ne regarde point lés
sacrifices dés meschans. Eccl.34.
.mesme il s'en moque. Osée.5.b.
Sacrifices & dons offers pour
és pechez. Exod.29.f. Leui.6.c.
.Nomb.5.7.c. Deute.18.a. Par
lesquelz n'ont point esté effa-
cez.Ebr.10.a.b.c.Mais Christ sa
crificateur. Ebr.5.b. Souuerain.
Ebr.9.c.selõ l'ordre de Melchise-
dech.psal.110.b.par son ꝑpre sang
a trouué redẽption eternelle Ebr.
9.d.estant liuré à mort pour noz
pechez.Rom.4.d.5.b.2.Cor.5.d.
Eph.1.b.Coloss.1.c.1.Tim.2.b.
Sacrificateur de biens à adue-
nir,Christ.ebr.9.d.est apparu vne
foys par le sacrifice de soymesme
pour la destruction dés pechez au
mesme.f.
Donc sommes nous sauuez &
sanctifiez par l'oblation vne foys
faicte du corps de Iesus Christ.
Ebr.10.b.Par lequel nous auons
pardon & *remission.* Act.4.b.10.
f.Iere.31.f.*Michée.7.d.*
Tout sacrificateur assiste cha-
scun iour administrant & offrant
souuentesfoys lés mesmes sacrifi-
*ces.*Exo.29.f.*lesquelz ne peuuent*
iamais oster lés pechez : Mais
Christ ayãt offert vn seul sacrifice
pour lés pechez & par vne seulle
oblation il a parfaict à perpetuité
ceux qui sont sanctifiez. Ebr.10.c
Et là ou est remission d'iceux,il
n'y a plus d'oblation pour le pe-
ché, au mesme.d.
Parquoy le pain & le vin re-
ceuz en la Cene de Christ, ne sont
point sacrifice (car Christ s'est
vne foys offert *suffisamment* pour
noz pechez. Ebr.10.b.) mais vne
saincte memoire de la mort de
christ.mat.26.c.Nul sacrifice dõc
ne nous est laissé aprés la mort
de Christ.Ebr.8.a.9.c.
Fors le sacrifice de iustice.psal.
4.b. & de louenge. Psalm.50.d.
Voyez quelz sacrifices Dieu re-
quiert maintenant. Mich.6.b.
Misericorde & aymer Dieu,&
son prochain est chose outrepas-
sant tous sacrifices. Marc.12.c.
Faire iustice & iugemẽt est plus
enuers le Seigneur que le sacrifice.
Prouerb.21.a.
Le sacrifice dés fideles.mala.3.a

Sacrificateurs ou
prestres.

Lés sacrificateurs faisoient recõ
ciliation tant pour eux que pour
le peuple.Leui.10.b.
Comment le sacrificateur doit
entrer au sanctuaire. Leuiti.16.c.
26.a.Exo.29.g.1.Chro.9.a.
Le sacrificateur ne doit oster sa
barbe ne sés cheueux.Leui.21.a.
Dieu estoit heritage dés sacrifi-
cateurs.Deute.18.a.
Quand l'ordre de sacrificature
(qu'on dit prestrise) a esté transfe-
ré de la famille d'Aaron aussi a
esté transferée la loy de ceste sacri
ficature.Ebr.7.b.
Et a esté Christ ordonné nostre
sacrificateur selon l'ordre de Mel
chisedec. Ebri.5.b. &.7.b. tou-
siours viuant pour prier pour
nous, & puissant de sauuer tous
ceux qui s'approchent de Dieu
par luy.Ebr.7.d. Et par iceluy
tous fideles sont sacrificateurs.1.
Pier.2.b. Apoca.1.b. offrans sa-
crifices viuans,sainctz & aggrea-
bles à Dieu par celuy mesme
Christ.1.Pier.2.a. Ebri.13.c.Ro.
12.a.
Aux sacrificateurs sont en-
uoyez lés ladres. Matth.8.a.Luc.
17.d.Non point pour leur confes
ser:mais affin qu'ilz declarassent
lesdictz ladres estre guaris, &
qu'ilz offrissent ce qui estoit com-
mandé en la loy.Leui.13.a.14.a.
Dés prestres de Baal.3.Roys.
18.e.Et comment ilz furent tuez
par Elie, au mesme.g.
Lés cuysines dés prestres. Eze.
46.f.leur auarice. Mala.1.c.Isa.3.
b.Leur trahison Daniel.14.b.d.
Leur conseil contre Christ
Matt.26.a. Luc.19.g.20.c. Leur
enuie.Mat.27.c. leur indignation
Matt.21.b.Leur malice,car il ont
esté esloingnez de charité, com-
me monstre Christ à la parabole
du Samaritain. Luc.10.f.

Sainct.

Ce mot:Sainct, est prins en di-
uerses manieres en la Bible assa-
uoir,pour le sainct lieu du temple,
auquel le peuple iudaique deuoit
louer Dieu.psa.20.a.90.a.ce qui a
esté mal entẽdu par lés Sophistes,
q ont glosé ce passage dés prieres
dés sainctz,cõtre sainct Ierosme q
a translaté. Louez le Seigneur en
son Sainct, c'est sainct lieu,ou
sainct Christ qui est le Sainct dés
sainctz.Dani.9.f.
Item, pour tous ceux qui sont
droictz en coeur par foy.Rom.1.
a.1.Cor.1.a.2.Corin.2.a. Ephe.1.
b.Philip.1.d. & ça & là parmy
lés Psalmes,comme. Psalm.149.a.
psal.16.a.Tous fideles donc sont
sainctz.Exo.19.a.Ro.8.e.16.a.b.
Ephe.1.a.philip.4.d. philemon.1.
a.b.Ebri.3.a. pour lesquelz nous
deuons prier par oraison continuel
le & ardante en esprit.Eph.6.c.
Lés sainctz prient pour leurs

pechez.Psal.32.a.ausquelz Dieu est propice,iasoit qu'il lés punisse aucunesfoys. psalm.99.d.Soyons donc sainctz en nostre conuersation.1.pier.1.c.car Dieu est Sainct Leui.11.g.19.a.20.b.21.b.voyez, cõment il faut ayder aux sainctz. Ro.12.c.1.Cor.16.a.2.Cor.8.a.

Sainct Esprit.

Le sainct esprit est Dieu: l'esprit enquiert profondement de toutes choses aussi lés choses profondes de Dieu.1.cor.2.c.voyez le texte.

Item il y a diuision de dons mais c'est vn mesme esprit.Il ya diuision de ministrations, mais c'est vn mesme Seigneur. Et y a diuision d'operations, mais c'est vn mesme Dieu qui faict toutes choses en tous.1.Cor.12.a.

Ne sauez vous point que vous estes le temple de dieu,& q̃ l'esprit de Dieu habite en vous?1.Cor.3.c.En ce passage.S.Paul monstre q̃ pour autant que le.S. Esprit est habitant en nous nous sommes le tẽple de Dieu,voyez.1.Cor.6.d.Il est donc Dieu.

Pierre reprenant Ananias dit pourquoy a Satan remply ton coeur pour mẽtir au.S. Esprit.Tu n'as point menty aux hõmes mais à Dieu.Act.5.a.

Item nous sommes baptizez au nom du pere, du filz, & du sainct Esprit. Matt.28.& Mar.16.Item aux Rom.8.l'Apostre indifferamment l'appelle maintenant l'esprit de Christ, maintenant l'esprit de celuy qui a resuscité Iesuchrist dés mortz,c'est assauoir,le pere.Rom. 8.b.

Le sainct Esprit en l'escripture par Metaphore, est nommé de plusieurs noms selon lés graces qui nous sont departies assauoir, Eaue. Isa.44.a.Irẽ feu. Iere.23.f. Act.2.a.Item,vent. Act.1.2.Item, vnction.1.Ieh.2.d.Item Exhortateur,& consolateur.Ieh.14.d.16.g

Le.S.Esprit est la saincte & diuine vertu par laquelle lés coeurs diuinement sont renouuellez, 1. Sam.10.e.Affin qu'ilz puissent cõprendre lés choses de Dieu.1.Iehã. 2.c.L'esprit donne tesmoignage à nostre esprit que nous sommes de Dieu.Rom.8.c.Dés graces & dõs du sainct esprit.1. Cor.12.a.14.c. Rom.12.b.Eph.4.a.

Le sainct esprit par toutes lés citez predict q̃Paul deuoit estre lié & affligé en Ierusalem.Act.21.f.g.

Salut.

Salut de Dieu.Exod.15.a.psal. 3.b.27.c.65.b.Iob.13.c.19.c.prouerb.21.d.

Israël est sauué par le Seigneur de salut eternel.Esa.45.c.Iere.3.g. Abacuc.3.c. Car il est sauueur de tous lés hommes.1. Timo.4.c. Corne de salut.Luc.1.g.

Salut à tous qui croyent à l'euãgile.Ro.1.b.

Iesus Christ est venu au monde pour sauuer lés pecheurs.1.Timo. 1.d.

Son nom est Iesus. Car iceluy sauuera son peuple de leurs pechez.Matth.1.d.& n'en y a point d'autre.Act.4.b. Au nom duquel Dauid prie estre sauué.psal.54.a.

Car quiconque inuoquera le nom du Seigneur sera sauué.Ioel. 2.g.Rom.10.c.

Le filz de l'homme n'est point venu pour perdre lés ames, mais pour lés sauuer.Luc.9.c.

Car dieu n'a point enuoyé son filz pour cõdemner le mõde mais pour le sauuer.Ieh.3.b. Lequel salut nous est donné par grace. eph. 2.a.Act.15.b.

Et par esperance. Rom. 8.c.Et par foy. Marc.16.1.Corin.1.d.1. pier.5.b. Ce que confessent ceux de Samarie.Ieh.4.f.

Salut par Christ nostre sauueur non point par lés oeuures qui sõt en iustice que nous ayons faict. Tite.3.b.2.Timo.1.b.

Affin q̃ nul ne se glorifie Eph. 2.b.parquoy ceux q̃ sõt soubz lés oeuures de la loy sont soubz malediction. Gal.4.b. Car le salut dés iustes prouient du Seigneur:lequel sera leur force au temps de tribulation.psal.37.d.

Allons donc auec fiance au throsne de sa grace affin que nous obtenions misericorde et trouuiõs grace pour ayde en temps conuenable.Ebr.4.d. Car le Seigñr est nostre Dieu, le sainct d'Israël & nostre sauueur.Isa.14.a. ne nous fions donc en rien au princes n'à quelque filz d'homme auquel n'y a point de salut.psal.143.a.b.Car le salut de l'homme est vain. psal. 60.d.pour ce maudit est l'homme qui se confie en l'hõme. Iere.17

Lés Apostres ont congneu tesmoingné que le pere à enuo son filz sauueur du monde.1.Ie 4.c.

Salut aduenu aux gentilz p la cheute dés Iuifz.Ro.11.b.

Salut nous est prochain.Ro 13.d.

Tristesse qui est selon Dieu c se ferme repentance à salut.2.Co 7.c.

Heaume de salut.Eph.6.c.

Ce qui est cause de perditi aux aduersaires nous est cause salut.& ce de Dieu.philip.1.d.

Faisons nostre salut auec crai te & tremblement: car c'est Di qui faict en nous & le vouloir & le parfaire.phili.2.b.

Acquisition de salut par nost Seigneur Iesus Christ.1. Thess. b.2.Tim.2.b.Osée.13.b.

Salut pour victoire et deliurã Iuge.15.d.2.Samu.23.Itẽ.4.Roy 5.a.Exemple de Saul qui attribu son salut c'est sa victoire à Dieu non à sa puissance.1.Sam.11.d.

Sang.

Ce mot:Sang, signifie peché concupiscence & tout ce qui n'es point de Dieu.Isa.1.d. psalm.51.a Matth.10.c.Ieh.1.b. Item,c'est l vie de toute personne.Leu.17.e.

Rien n'estoit purgé en la loy ancienne sans sang. Leuitiq.17.c Ebr.9.f.

Le sang de Christ espandu par le meilleures choses que le sang d'Abel.Ebr.12.f.

Dieu deffend manger la chair auec son sang.Gen.9.a.

Qui aura respandu le sang humain le sien le sera.Gen.9.a.

Mon sang (dit Christ)vrayement est breuaige.Ieh.6.g.

Le calice de benediction est cõmunion du sang de Christ.1.Cor. 10.d.

Parquoy quiconque beuura le calice du Seigneur indignement sera coupable de son sang.1.Cor. 11.f.

Par le sang de Christ la redemption.Eph.1.b. Coloss.1.c.remission,& purgation de noz pechez est faicte: Matth.26.c.Luc.22.b. Ebr.9.c.d.10.e.13.b.1. Pier.1.c.1. Iehan.1.c.Apoc.1.b.

Sapience.

Le

vient du diable voulant perdre & ruiner.mat.4.a.16.d.Luc 8.b.act. 5.a.1.Cor.7.a.Gala.6.a.1. Thes. 3.b.1.Timo.6.b.Apoc.2.c.

Dieu est celuy qui deliure de tẽtatiõ.Mat.6.b.1.Cor.6.b.c.Ebr. 2.d.2.Pier.2.b.Apoc.3.c.

Pourtant le deuons prier d'en estre deliurez. mat.6.b.26.d.Luc 11.a.22.b.

Tesmoing.

On ne doit porter faulx tesmoignage.Exo.20.c.Deuter.5.b. Mat.16.c.26.f.

Le tesmoignage que Dieu nous a faict de son filz,est que par luy seul nous auons la vie eternelle.1. Iehan 5.c.

Au tesmoignage de deux ou troys tesmoings sentence de mort estoit confermée.Deu.8.a.Ieh.8.c. 2.Cor.13.a.Ebr.10.e.

La peine du faulx tesmoing. Deu.16.d.Prouerb.19.a.25.c.

Le sainct esprit est tesmoing q̃ nous sommes conuertis,& noz pechez pardõnez par Christ. Act.5. f.Iehan 15.d.Rom.8.c.1.Iehan 5.c Apoca.19.b.

Lés tesmoings de la resurrectiõ Luc 24.g.Ieh.15.d.act.1.b.2.e.10.f

Le tesmoignage de conscience. Rom.2.c.9.a.2.Cor.1.c.

Le tesmoignage de l'escriture. Iehan 8.g.

Bon tesmoignage de soy vers lés autres.1.Tim.3.a.5.b.act.6.a.

Tesmoignage de Christ par sés oeuures.Iehan 10.e.

Rendre tesmoignage de verité. 1.Timo.6.c.2.Timo.1.b. Act.4. g.Iehan 1.a.7.a.8.g.1. Corin.15. c.Apoca.1.b.

Testament.

Le Testament(c'est alliance. gene.15.d.17.a.Exo.23.d.

Le sang du Testament. Exode 24.b.

Lés parolles du testament ou alliance,c'est que ce peuple sera à Dieu,& Dieu à eux.Deute.29.b. Rom.11.d.Isa.59.d.

Le nouueau Testament est promis aux vrays croyans. Iere.31.f Duquel Christ est mediateur. ebr. 8.d.12.f.par son sang.Mat.26.b. Marc 14.b.Luc 22.b.1.cor. 11.f.

Ilz sont deux Testamentz ou alliances.2.Corin.3.d. Gala.4.d. nouueau.Mat.26.c. Gala.4.d.1.

Cor.11.e.Ebri.8.c.9.d.e. 10.e.12. f.13.d.

Tribulation.

Tribulatiõs à aduenir sus ceux qui croyent en Christ. 1.Pier.1.b. 4.d.Iehan 16.a.1.Thes.3.a.b. lesquelles toutesfoys ne pouons endurer sans la grace de Dieu. Philip.1.d. car par icelles sommes esprouuez. 1. Pier. 4.c. & entrons au royaume de Dieu. Act. 14.d. 2.Thessa.1.b.

Tribulation engendre patience. Rom.5.a.12.c.& le poidz de gloire.2.cor.4.d.Car par tribulation Dieu appelle lés siens à changement de vie.Isa.26.c.1.Pier.5.c.2 Mach.6.c.

Au temps de tribulations il fault louer Dieu. Psal.2.d. 4. a. Exemple en Paul, & Silas. Act. 16.e.Et le glorifier en icelles. Ro. 5.Gala.6.d.2.Cor.6.a.7.b.2.Timo.2.d.soy fiant en Dieu.Isa.8.c. car c'est luy seul qui nous deliure. 1.Samu.10.c.Exo.2.d.quãd nous esperons en luy.Iudith 13.b.psal. 17.b.2.Samuel 22.c.

L'oraison de celuy qui est en tribulation.psal.43.a.

Aux tribulateurs peine eternelle,et aux tribulez,c'est affligez,repos.2.Thessa.1.c.

Nulle tribulatiõ ne nous peult separer de la charité que Dieu a en nous.Rom.8.a.

Tribulation en mariage.1.Corin.7.e.

Tribulation sus lés aymez de Dieu. Actes.14.d. Ebr.10.f.11.g. Apoca.1.b.

Tristesse.

Tristesse bonne,cause repentance à salut.2.cor.7.c.Exemple en Dauid.2.Samu.12.d.Item en Manasses,aux Apocryphes:ou est son oraison. Item en sainct Pierre. Mat.26.g.

Tristesse de ce siecle cause mort. 2.Cor.7.c.Exemple de Cayn.gene.4.b.En Iudas.Mat.27.a.

Vengeance.

Vengeance appartient à Dieu. Deutero. 32. f. Romains 12.d.

Vengeance est deffendue à la personne en particulier. Prouerb. 20.c.Eccl.17.c.24.d.28.a.Commise de Dieu au Magistrat.rom. 13.b.2.Pier.2.c.

Vengeance sera faicte de c[...] qui deçoit son frere.1.Thes.4.[...] qui mesprise Christ.Ebr.10.e.

Verité.

Le sainct Esprit promis [...] Apostres est esprit de verité.Ie[...] 16.c.1.Ieh.5.b.

La parolle de Dieu est ve[...] Ieh.17.c.

En verité marcher deuãt D[...] 4.Roys.20.a.

Verité dire à son prochain [...] cha.8.c.prouer.8.a.

Faux prophetes destournent [...] verité.2.Timo.4.a.

Christ est verité.Ieh.14.a.

Verité doit estre aux iug[...] Exo.18.d.

Veiller.

Christ nous commande à to[...] de veiller. Matt.25.a.26.d.M[...] 13.c.12.e.Apo.3.a. Rom.13.c.d[...] Cor.15.d.2. Cor.6.a.1. Thessa[...] b.Ephe. 6.c.1. Pier.4.b.5.c.C[...] loss.4.a.Apo.16.c.à l'exemple d[...] Paul.2.Cor.6.a.

Vertu.

Vertu du souuerain.Luc.1.d[...]

Vertu sort de Christ. Mar.5[...] Luc.6.c.8.g.

Le filz de l'homme sied à [...] dextre de la vertu de Dieu Lu[...] 22.g.

La vertu de Dieu à salut à to[...] croyant est l'euangile.Rom.1.b[...]

Nous sommes la generatio[...] esleute la sacrificature Royal[...] la gent saincte le peuple acquis a[...] fin que nous annonçons lés vert[...] de celuy qui nous a appellé de t[...] nebres.1.Pier.2.b.

Estre vestu de la vertu d'enhau[...] (c'est receuoir le.S. Esprit) Lu[...] 24.g.Act.1.b.

Vefue.

Thamar oste lés vestemens d[...] sa vefueté. Gen.38.c.Item Iudith au mesme.10.a.

On ne doit faire dommage aux vefues. Exod. 22.d. Deut. 24.d. ainçois lés nourrir. Deut.14.d.& leur laisser le demourãt dés bledz raisins,& oliues.Deute.24.d.san[...] prendre leurs robbes en gaige a[...] mesme.d.Voyez,Deut.10.d.26.a. 27.c.1.Timo.5.a.b.1.Corin.7.b. Act.6.a.

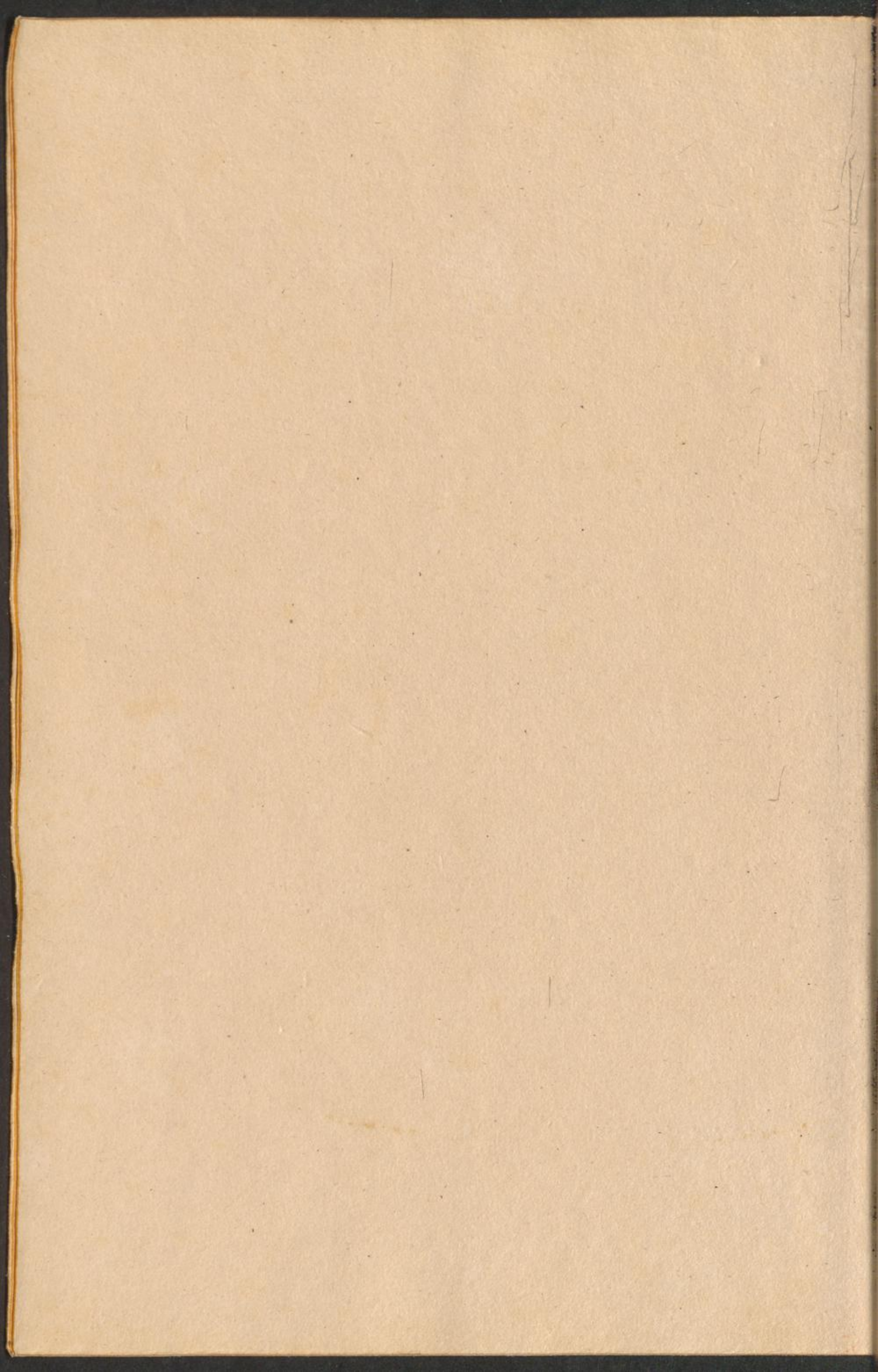
Lés pharisiens,soubz couleur de longue oraison destruysoiẽt lés vefues. Matth.23.b. Marc.12.d.

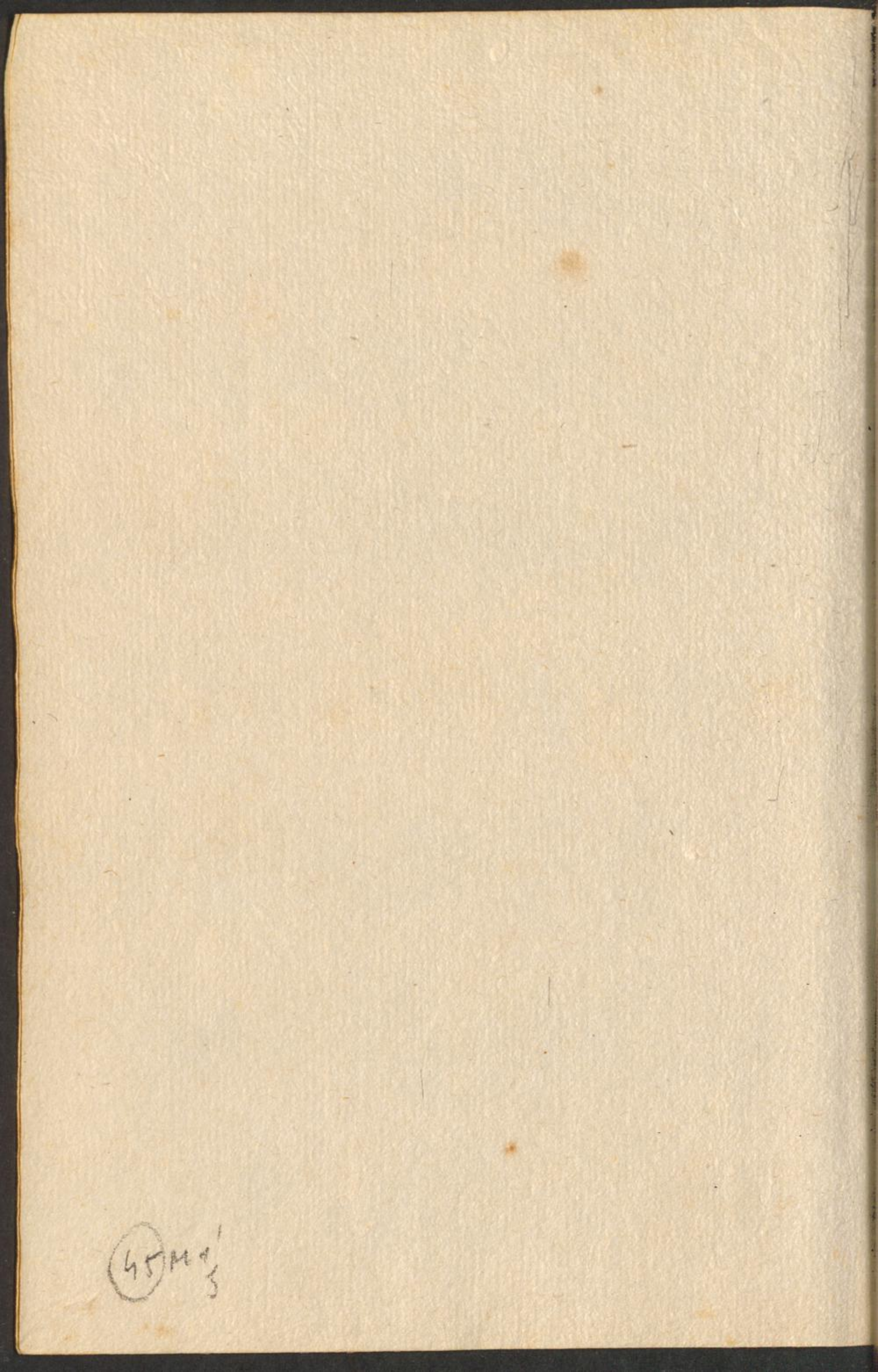
Luc.

eternelle

Fin de l'Indice dés principalles matieres contenues en la saincte Bible, ordonné par N. Malingre, Prescheur du Sainct Euangile à Iuerdon.

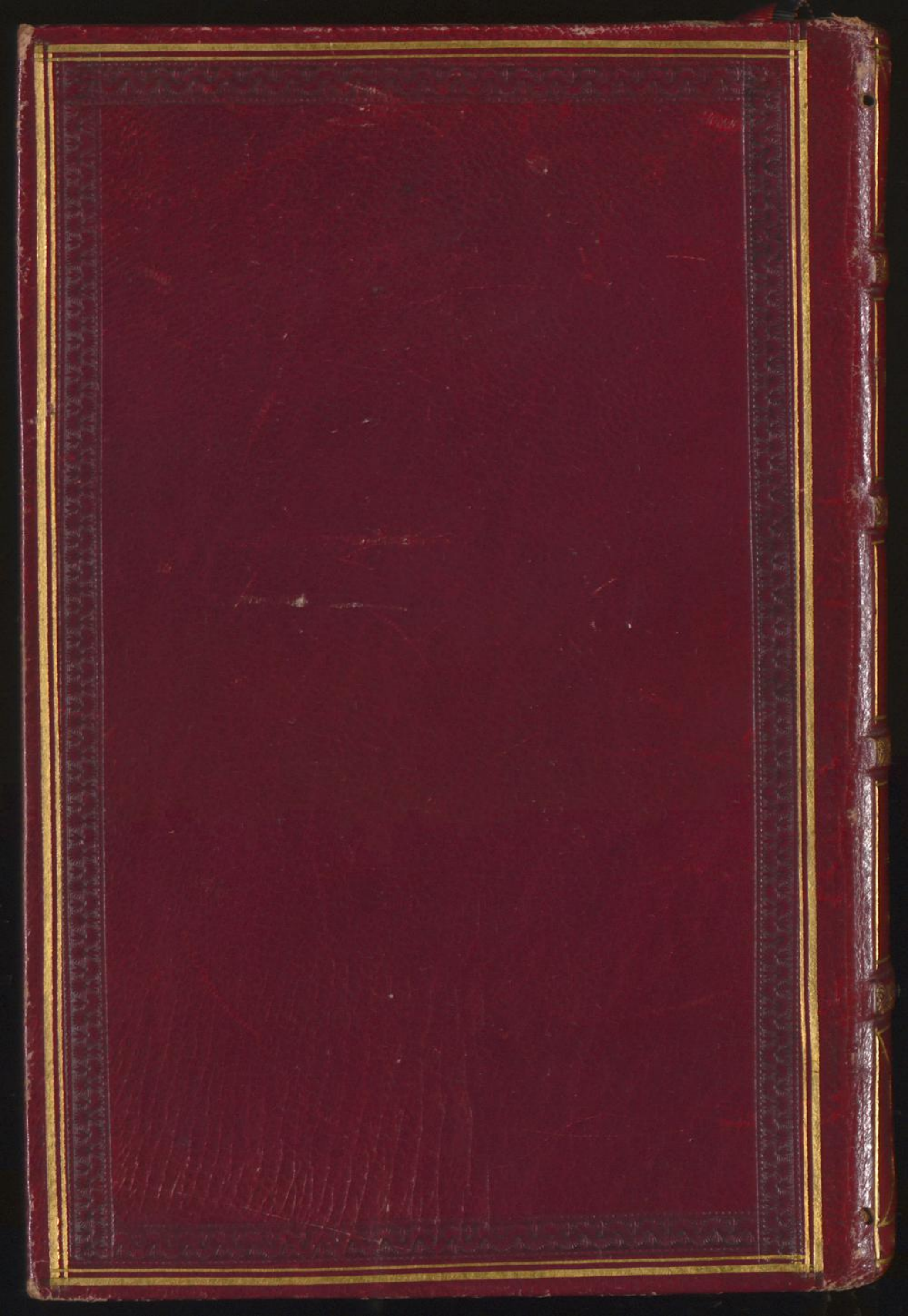













BIBLE

